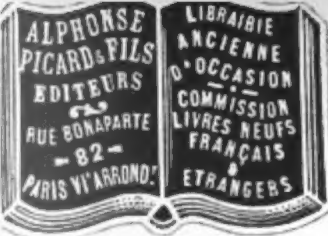
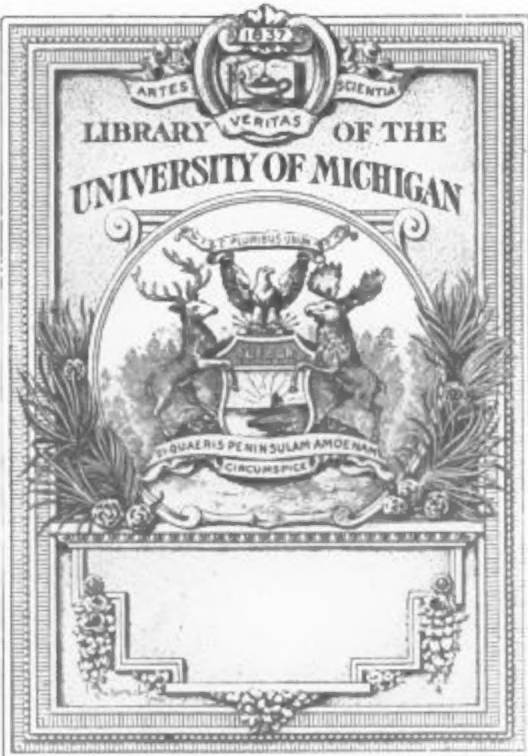

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
- 82 -
PARIS VIe ARROND.
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, — DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCOLASTIQUE, — DE PHILOLOGIE DU MOYEN AGE, — DE PHYSIOLOGIE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES, — DES CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, — DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, — D'ORFÉVRERIE CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS, — D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, — DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, — DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, — DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — DES CONTROVERSES HISTORIQUES, — DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DANS L'ANTIQUITÉ, — DES HARMONIES DE LA RAISON, DE LA SCIENCE, DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART AVEC LA FOI CATHOLIQUE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

TOME CINQUANTE-TROISIÈME.

DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE.

TOME TROISIÈME.

5 VOLUMES, PRIX : 35 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1857

DICTIONNAIRE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE,

EMBRASSANT

DE LA MANIÈRE LA PLUS COMPLÈTE ET DANS TOUS SES DÉTAILS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

L'HISTOIRE DES IDÉES, DES FAITS, DES ACTES, DES PERSONNAGES, ETC.,

QUI APPARTIENNENT AUX ANNALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

Depuis la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au temps présent;

PRÉCÉDÉ D'UN

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

SUR L'ACTION RÉPARATRICE ET CIVILISATRICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LE MONDE,

ET SUIVI

D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;

PAR M. L.-F. GUÉRIN,

Rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*, membre de l'Académie Catholique de Rome, de l'Académie de Reims, auteur de plusieurs ouvrages sur la science religieuse, etc.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

TOME TROISIEME.

5 VOLUMES, PRIX : 35 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1857

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

PRÉFACE.

Le divin Rédempteur, en disant dans son Evangile : *Rendez à César ce qui est de César*, et encore : *Celui qui se servira du glaive périra par le glaive* (*Matth.* XXVI, 52 ; *Apoc.* XIII, 10), voulut apprendre aux hommes que si l'ancien monde avait, par la force, constitué l'unité politique, laquelle, dans les desseins de Dieu, était réservée à servir pour l'expansion de la Loi nouvelle, parce que le Très-Haut tire le bien du mal, il devait, Lui, le Sauveur des hommes, constituer, par sa Doctrine, l'*unité* morale et religieuse de l'humanité entière.

Par ces solennelles paroles, Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait voir qu'il répudiait les anciens moyens, les voies de la chute, la fausse paix, l'ordre faux, l'unité fausse du monde passé, de ce monde de péché dans lequel habite Satan, et qu'il formait un monde nouveau, un royaume réel, dans lequel, par le seul ascendant de sa mansuétude et la seule puissance de l'Ordre et de l'Autorité qu'il établissait à jamais, il réaliserait l'*Unité* réelle, la seule Unité vivante et véritable.

I.

Jetons un coup d'œil rapide sur la marche suivie par la Providence pour préparer et réaliser cette *unité* féconde et vivifiante, vers laquelle,—nous l'avons montré dans le *Discours préliminaire* de cet ouvrage, — les peuples s'avancent, ou du moins dont ils souhaitent, par toutes leurs aspirations, le triomphe définitif.

Déjà le peuple Juif, figure et type du peuple nouveau, du peuple Chrétien, avait conservé et offert l'idée de l'*unité divine*, au milieu de la gentilité...

Ce n'est pas sans étonnement qu'à côté de tous ces grands empires d'Asie auxquels la critique moderne n'a pu encore donner une histoire, on rencontre une petite peuplade pauvre et inconnue à l'ancien monde, qui a consigné toute son histoire dans des Annales écrites, qui eût pour législateur un homme animé de l'esprit de Dieu, et qui enfin, au milieu de l'antiquité païenne, professa seul le dogme d'un Dieu unique.

Aujourd'hui que ce peuple élu a accompli sa tâche, la plus belle que jamais peuple ait été appelé à remplir, il erre, brisé par de longues infortunes, parmi des nations qui lui doivent la lumière ; il erre marqué au front d'un signe ineffaçable, mais ses souffrances doivent finir, ses crimes être pardonnés, et il doit rentrer un jour en possession de la vérité. Respect donc, respect à ce peuple, car dans sa destinée, il y a le signe d'une mission divine.

En reconnaissant quel précieux dogme le peuple Juif était chargé de défendre et de conserver, on s'explique cette sorte d'insociabilité dont si souvent on lui a fait un crime ; on comprend la sévère austérité et la dureté des lois mosaïques, et l'on n'est plus tenté de crier anathème sur ces hommes si rudes, même envers leurs frères lorsqu'ils prostituaient leur encens aux idoles : car cette nation élue devait être séparée du reste des nations.

Cependant il fallait que Jehova sortît du sanctuaire, car l'humanité n'était point déshéritée à tout jamais de la vérité religieuse. Les temps fixés par Dieu étaient arrivés ; ce petit coin de terre, la Judée, s'illumina tout à coup d'une céleste lumière; les murs de l'ancien temple s'écroulèrent, le Saint des Saints s'abima, et quand la stupeur où cette grande révélation jeta le monde se fut un peu dissipée, l'on regarda et l'on vit une croix, et au pied de cette croix un monde nouveau...

II.

Ainsi le peuple Juif fut le peuple de l'unité religieuse, comme les Romains celui de l'unité politique. Rome, en effet, s'était assimilé le monde : ce fut l'ouvrage de sept siècles ; et, au commencement du huitième, lorsqu'Auguste par sa victoire d'Actium, eut enfin donné à l'empire la paix politique dont il avait faim et soif après de si longues boucheries, décorées des noms de conquêtes et de victoires, il se fit comme un solennel silence pour entendre la voix qui s'élevait sur le Calvaire, et qui apportait au monde la paix et l'unité morale.

Il y a sans doute quelque chose de triste à voir ce triomphe de la force et une seule ville enlever successivement leur liberté à tous les peuples de l'ancien continent, à ces Celtibériens qui préféraient se brûler eux-mêmes plûtôt que d'être traînés à Rome derrière le char des triomphateurs ; à ces Germains, ces Gaulois, contre lesquels il fallut tant d'efforts réunis. Mais qu'importe au monde l'indépendance de l'homme barbare, s'il ne peut entrer dans la voie nouvelle de la vie qui se prépare, qu'en sacrifiant sa liberté? Eh bien ! qu'elle disparaisse pour quelque temps, elle ne périra point ; car c'est le feu sacré, indestructible, qui jaillit des ruines du temple, pour épurer, réhabiliter, transformer ! Ce sera désormais la vérité qui procurera à l'homme la liberté vraie : *Veritas liberabit vos.* (*Joan.* VIII, 32.)

Rome avait une mission à remplir. Ce peuple à qui les oracles avaient promis l'empire du monde *paritura regna*, devait, plus qu'aucun autre, offrir cette preuve que Dieu tire le bien du mal même. Il fallait qu'avec l'épée de ses légions, passant le niveau sur le monde, Rome renversât toutes ces na-

tionalités qui élevaient des barrières insurmontables entre les peuples ; il fallait qu'elle fît de toutes ces nations hostiles les unes aux autres un seul peuple, ayant même langue, mêmes lois, même civilisation : société uniforme qui devait, dans les desseins providentiels, faciliter par là même, la propagation de l'Evangile, et la réalisation de l'unité spirituelle ; société de la force sur laquelle le christianisme vint s'étendre, qu'il vivifia de son souffle puissant, comme le Prophète, le fils de la veuve !

III.

Ce ne fut pas cependant sans de longues et formidables résistances. Rome, croyant que tout devait céder à une volonté forte, avait voulu établir la paix et l'unité religieuse comme elle avait établi la paix et l'unité politique ; mais là n'était point sa mission : c'était à la Rome chrétienne à remplir cette tâche. La Rome antique n'était et ne pouvait être que le *centre* du chaos, parce qu'on y adorait les erreurs de toutes les nations.

Il lui avait été donné de vaincre toute résistance armée, de jeter à travers quatre ou cinq cents lieues de pays, des voies indestructibles qui marquaient, comme d'un sceau d'esclavage, les contrées qu'elles traversaient ; mais soumettre ce monde vaincu à un même culte était chose plus difficile : elle l'entreprit, et succomba à la peine.

Le Christianisme seul résista à ses coups et la subjugea à son tour. C'est que le Christianisme était la vérité même, et il n'est pas donné à l'homme de détruire la vérité : la vérité le possède, ou elle s'éloigne de lui !

En même temps que Rome s'en prenait à tous les cultes qui l'envahissaient de toutes parts, elle se ruait surtout sur le christianisme, et sa rage la plus grande était tournée contre les justes. Mais n'importe ! elle avait enfin trouvé son vainqueur... « Aux lions ! aux lions les chrétiens ! » tel était le cri qui retentissait plus fort et plus constamment dans la cité aux abois. Et les martyrs couraient avec joie rougir de leur sang le sable de l'amphithéâtre. Ils venaient d'eux-mêmes se présenter en foule aux persécuteurs acharnés. Que pouvaient contre ce saint enthousiasme Néron, Domitien, Septime Sévère, Dèce, Galérius ? Ils eurent beau faire. Le christianisme qu'ils se flattaient de noyer dans le sang de ses fidèles disciples, les enterra : *le sang des martyrs*, a dit Tertullien, *était comme une semence de Chrétiens.*

La religion du Rédempteur divin, flagellée, proscrite, grandissait sous les coups, et enveloppait peu à peu toute cette vieille société pourrie qui s'efforçait encore de raidir contre elle ses bras impuissants. Enfin, le christianisme, loi d'unité et de vie, sortit des catacombes et parut au grand jour. L'humanité commença dès lors une vie nouvelle : ce vide de l'âme, cet égoïsme rongeur, cette effrayante désorganisation morale que le polythéisme avait laissés derrière lui, ne tardèrent pas à faire place à une vive et ferme croyance, à une vie d'amour et de charité.

IV.

Mais derrière l'empire, sur toutes les frontières, il y avait les Barbares qui, eux aussi, voulaient entrer et s'asseoir à la table du Festin sacré servi pour tous les hommes de *bonne volonté.*

Ils arrivaient de l'Orient et de l'Occident, poussés par une impulsion secrète et irrésistible. La Providence les lançait. La religion osa braver cette mer orageuse. Elle alla au devant des Barbares, les baptisa, les fit Chrétiens, et scella avec eux cette alliance d'où sont sortis le moyen âge et les temps modernes.

Enfant docile, le Barbare crut ce que lui enseigna l'Eglise. Il n'alla point, comme les Grecs subtils et disputeurs d'Alexandrie et de Constantinople, demander raison de tous les mots de son Evangile ; il courba sa tête sous la main du prêtre, brûla ce qu'il avait adoré, et adora ce qu'il avait brûlé (a). « Heureux les pauvres d'esprit, a dit le Sauveur, car ils auront le royaume des cieux ! » Et ne l'ont-ils pas eu sur la terre ces simples enfants de la Germanie, qui, durant sept cents ans, restèrent abrités sous le manteau de la religion et reposèrent sur son sein ? Qui pourrait dire aujourd'hui leurs joies intimes, leurs douces espérances ?

Certes, ce temps a bien des misères ; la dureté y prédomine encore, et la loi de la force y exerce souvent son empire. Mais enfin il eut aussi ses consolations : le christianisme en tira tout le parti qu'il devait en tirer, et il y fut florissant. Cette incertitude, ce doute plein d'angoisse, ce trouble de l'esprit, qui attristent et dévorent les âmes aujourd'hui, comme aux derniers siècles du paganisme, les hommes de ces âges ne les ont pas connus ; et l'Europe entière, malgré la différence des peuples, louait le Seigneur dans la même langue, dans les mêmes prières : merveilleuse unité qu'il était donné au monde de voir pour la première fois.

Mais ce n'était là, après tout, qu'une ébauche de l'unité bien plus complète que Dieu prépare, et dont nous avons salué quelques symptômes dans notre *Discours préliminaire* (b). Aussi bien, cette ébauche ne se fit-elle pas sentir longtemps. L'œuvre de Rome chrétienne, l'unité du moyen âge, en ses plus beaux jours, fut entamée, et les césars, jaloux de l'Eglise, ne tardèrent pas à regagner le terrain perdu, et à relever plus hautes, entre les peuples, entre les tribus, les anciennes barrières. L'Histoire de l'Eglise, cette histoire sans laquelle tout devient incompréhensible dans l'histoire des peuples, est là pour le prouver.

Quoi qu'il en soit (et les épreuves elles-

(a) Paroles de saint Remy, disciple du Pape Anastase II, à Clovis en le baptisant : *Mitis depone colla, sicamber ; incende quod adorasti, adora quod incendisti.* (S. Grégoire de Tours, lib. II, cap. 31.)

(b) *Voy.* particulièrement les §§ XXXVI, XXXVII et XXXVIII.

mêmes sont la voie du triomphe), la politique humaine ne parviendra pas à empêcher la consommation de l'unité catholique; car elle est née, elle a grandi malgré tous les efforts réunis de l'unité de la force, et Dieu a posé à jamais, dans la Rome qui subjugua tous les peuples, l'Ordre éternel et l'Autorité qui doivent réaliser complétement la grande alliance fraternelle des nations.

V.

Cet Ordre et cette Autorité, on le comprend, c'est l'Ordre de l'Eglise et l'Autorité du suprême Pasteur, vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

L'Eglise, royaume de Dieu ici-bas, colonne et base de la Vérité, *columna et firmamentum veritatis* (a), l'Eglise se résume dans le successeur de Pierre. « Point d'unité d'Eglise, a dit saint Thomas, sans unité de foi, mais point d'unité de foi sans un chef suprême (b); » ce qui revient à ce mot de saint François de Sales : *Le Pape et l'Eglise c'est tout un* (c), et à cette parole que Bellarmin avait déjà prononcée avec une sagacité, dit de Maistre (d), qui sera toujours plus admirée à mesure que les hommes deviendront plus sages : « Savez-vous de quoi il s'agit lorsqu'on parle de Souverain Pontife? Il s'agit du christianisme (e). »

Voilà, en effet, l'Autorité et l'Ordre naturels de la vraie nature, lesquels sont en même temps *divins* par l'établissement de Jésus-Christ. Tout le reste, c'est le *lumignon qui fume encore*, en attendant que Dieu ait fait triompher son flambeau et réalisé les saintes et réjouissantes promesses : *Unum ovile, unus Pastor!*

Cette vérité, qu'il ne faut jamais perdre de vue, doit surtout être présente et servir de fil conducteur quand on étudie l'histoire ecclésiastique : car il s'est malheureusement trouvé tant d'esprits, gallicans et autres, qui se sont imaginé qu'il y avait, dans le plan de l'ordre éternel, deux puissances juxtaposées et indépendantes, que beaucoup de maux sont résultés de cette grave erreur. Avec ce système, où la nature et la grâce ont chacune leur domaine à part et indépendant, on en est venu à tout brouiller, à tout mêler, à confondre l'Eglise avec le *monde*, le monde de péché condamné à périr, le Pape avec César, les voies divines avec les voies judaïques et humaines; enfin l'ordre du monde, issu de la chute, permis de Dieu à cause de notre corruption, avec l'Ordre voulu et instauré de Dieu pour notre réparation.

Or, l'histoire de la sainte Eglise, quand on s'attache à la dégager de tant de tristes et mortelles confusions, n'est pas seulement, selon la définition d'un écrivain (f), « la réalisation dans le temps du plan éternel de Dieu disposant l'homme, par le Christ, au culte et à l'adoration, qui sont dignes de la majesté du Créateur et de la liberté de la créature intelligente; » elle ne nous montre pas seulement « comment l'esprit du Christ s'est introduit et se développe dans la vie commune de l'humanité pour en former les instruments de la gloire de Dieu; » elle est encore, et surtout, pour qui sait en observer l'ensemble, la manifestation éclatante et perpétuelle du travail incessant de l'Eglise pour amener les peuples à l'*unité* du règne de Dieu, et pour défendre et maintenir, contre les efforts du monde et des pouvoirs jaloux, l'Autorité et l'Ordre uniques d'où toute Vérité, toute Justice, toute Liberté, toute Paix découlent.

Cet ensemble magnifique ne peut échapper aux esprits attentifs; nous nous efforçons de ne jamais le perdre de vue, sans toutefois nous flatter de le suivre toujours comme nous le désirerions, car tant de nuages ont été accumulés, tant d'erreurs se sont infiltrées dans les œuvres historiques les plus dignes, que les cœurs les plus sincèrement dévoués à l'Eglise se laissent souvent égarer.

Le travail incessant de l'Eglise et ce combat suprême dont nous parlons, apparaissent à chaque pas dans l'histoire. Mais ils se font plus ou moins sentir à certaines époques, selon que la cité du monde s'élève plus ou moins contre l'œuvre de la Cité de Dieu. Dans nos temps, on ne saurait le nier, la lutte du mal contre le bien s'est accrue, s'est fortifiée de la consommation de l'œuvre tant poursuivie par la politique humaine, dans tous les siècles, l'œuvre de la *sécularisation universelle de l'Eglise*, cette grande et dernière hérésie des âges modernes. A nous donc, Catholiques fidèles, de veiller davantage et d'espérer aussi toujours plus, en raison même de la grandeur et de la puissance du mal; car, nous le savons, Jésus-Christ est avec son Eglise, et il saura bien, à son heure, dissiper les orgueilleux, aplanir les hauteurs, et réaliser les Promesses!

Mais ce n'est pas le lieu de développer ces vérités. Nous nous bornerons à ces généralités qui peuvent suffire, ce nous semble, pour donner une idée de la pensée qui inspire un ouvrage que nous voudrions voir tourner quelque peu à la gloire de notre sainte Mère l'Eglise. Nous nous bornons à ces quelques mots, disons-nous, car nous espérons prochainement étudier, dans ces détails et dans son ensemble, cette grande lutte, afin de relier entre eux tous les faits qui la concernent et qui sont épars dans les nombreux articles de ce *Dictionnaire*, comme déjà nous avons touché ces points importants dans le *Discours préliminaire* (g), où nous nous sommes principalement attaché,

(a) *II Tim.* III, 15.
(b) S. THOMAS, *Adversus gentes*, lib. IV, c. 76.
(c) *Epîtres spirituelles de saint François de Sales*, liv. VII, ep. 49, Lyon, 1634. — D'après saint Ambroise qui a dit : « Où est Pierre, là est l'Eglise. *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* » (S. AMB. *in Psal.* XL.)
(d) *Du Pape*, liv. I, chap. 6.
(e) Bellarmin., *De Summo Pontifice*, in Præf.
(f) MŒHLER.
(g) *Voy.* entre autres les §§ XXXIV, XXXV et XXXVII.

on le sait, à retracer l'action rédemptrice et civilisatrice de l'Eglise catholique dans le monde.

VI.

D'ailleurs, nous avons à entrer ici dans quelques détails provoqués par nos lecteurs. Et, avant, nous devons un mot d'explication sur une très-bienveillante critique qui nous a été faite. Parmi les ecclésiastiques qui ont bien voulu parler de nos premiers volumes ou nous en écrire pour nous donner des encouragements dont nous sentons tout le prix, il est un prêtre zélé et studieux qui a présenté deux observations sur lesquelles il est de notre devoir de nous arrêter.

Parlant du *Discours préliminaire*, cet honorable ecclésiastique dit : « Comme cet ouvrage est destiné à restaurer l'histoire de l'Eglise, qui a été faussée par les protestants, les jansénistes, les philosophes et même les Catholiques timides ou abusés, nous aurions désiré que l'auteur eût montré l'Eglise florissante dans les Gaules dès le Ier siècle. C'est la plus grande gloire de la France de pouvoir produire dès l'aurore du christianisme ces hommes apostoliques qui la tirèrent de la barbarie, qui l'éclairèrent de la véritable lumière, qui lui firent produire tant de fruits de salut, qui la rendirent si célèbre par les plus belles vertus, qui la constituèrent en corps tellement compact que tous les torrents de Barbares qui l'inondèrent tant de fois ne purent l'ébranler, et qui lui donnèrent une puissance morale si grande qu'elle changea les loups en agneaux. C'était là un point historique fort important. M. Guérin cite avec éloge quelques écrivains qui ont déjà commencé cette grande œuvre de restauration. Il nous semble qu'il eût été très-utile qu'il y mît lui-même la main et qu'il foudroyât tous les historiens faussaires qui ont surgi de toutes parts depuis la prétendue Réforme, et qui ont voulu par là ravir à l'Eglise sa catholicité. »

Nous sommes complétement de l'avis de notre estimable critique sur ce premier reproche : c'est bien là notre pensée. Seulement, qu'il nous permette de lui faire remarquer ceci : nous n'avions pas à traiter, dans tous ses détails, ce point historique de l'origine des Eglises des Gaules, dans un *Discours préliminaire* destiné à des « considérations générales, à l'explication succincte des grands faits historiques, et à l'analyse des idées qui ont surgi aux époques principales de l'Eglise (a). »

Il suffisait en effet, dans un tableau général, dans une sorte de synthèse, d'indiquer ce point particulier, et c'est à quoi nous n'avons pas manqué (b). Cette tâche doit être remplie dans la suite de l'ouvrage. C'est dans les articles particuliers consacrés à chacun des saints fondateurs du christianisme dans nos contrées qu'il importe d'insister sur l'apostolicité et sur la haute antiquité de la plupart des Eglises des Gaules, et de réfuter les erreurs des hagiographes jansénistes et des diverses écoles historiques sur ces points. Or, nous nous sommes jusqu'ici attaché à cette partie si intéressante et si utile de notre tâche, comme on peut le voir dans nos premiers volumes, ainsi que dans ce tome IIIe ; et nous continuerons à le faire, s'il plaît à Dieu, à mesure que ces saints Apôtres, nos Pères dans la foi, se présenteront à nous.

Notre honorable critique s'est donc trop hâté, ou plutôt il s'est trompé, et avec un peu plus d'attention il n'eût pas fait le reproche qu'on vient de lire. Nous n'en n'avons pas moins été bien aise de citer ce passage de son article, car il est l'expression d'un sentiment qui nous est cher.

VII.

Il semble que notre critique soit plus fondé dans son second reproche, bien qu'on puisse peut-être le trouver forcé ou trop exigeant. Examinons.

Au § XVII de notre *Discours*, col. LXXVII, nous citons un passage du *Cours d'histoire moderne* de M. Ch. Lenormant, où il dit : « Pendant les quatre premiers siècles, le rôle éclatant appartient aux Pères, et non aux Souverains Pontifes. C'est saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Athanase, saint Hilaire, qui sont les figures splendides de l'Eglise. Le Pape est comme un président qui se mêle peu à la lutte ardente et ne cherche pas de triomphe personnel. Dans le Ve siècle, au contraire, nous voyons pour la première fois apparaître un Pontife qui résume en quelque sorte l'Eglise : c'est le Pape saint Léon Ier, que le catholicisme a appelé saint Léon le Grand (c)... »

Là-dessus, notre honorable critique s'écrie : « Cette comparaison n'est pas heureuse, ni juste. Qu'on se reporte aux premiers siècles, la grande figure des Papes rayonne sur toute l'Eglise ; ils en sont l'âme, la vie, l'action. Ils sont la tête, le cœur de l'Eglise qui est toute *une* avec eux ; ils sont le centre vers lequel convergent tous les regards et tous les cœurs. »

Tout ceci est très-vrai, et nous-même, comme le remarque avec une loyauté parfaite notre critique, avons dit quelques pages plus loin, col. CXL : « Dans les trois premiers siècles, sous le règne des empereurs païens, les Evêques de Rome déployèrent une énergie apostolique partout sentie et partout respectée. » Sur quoi l'honorable critique ajoute : « Ce n'est point là un président, qui n'a qu'une autorité éphémère, momentanée, restreinte, incertaine, qui flotte au caprice des votants et qui peut se perdre à une nouvelle élection. Oh ! non, qu'on ne com-

(a) *Disc. prélim.*, t. I, col. 10.
(b) *Disc. prélim.*, § XVIII.
(c) *Cours d'histoire moderne*, par M. LENORMANT, édit. in-8°, 1845, tom. I, p. 61 ; 2e édit. grand in-18, 2 vol., 1854, t. I, p. 49.

pare point le Pape à un président : c'est là une injure et une erreur. »

Si M. Lenormant, dans la citation faite par nous et que nous venons de remettre sous les yeux du lecteur, a péché,—et c'est là, croyons-nous, le seul reproche qu'on puisse raisonnablement lui adresser,—s'il a péché par l'expression trop absolue, trop générale de son assertion, notre contradicteur, à son tour, n'outre-t-il pas sa critique? A-t-il suffisamment compris le sens de la pensée de notre auteur? Nous en doutons.

Le savant professeur de la Sorbonne eût mieux fait, sans doute, de s'exprimer autrement et il eût pu donner à son assertion une forme moins générale. Quant à nous, nous eussions dû peut-être mettre quelque restriction à ce passage (a). Mais enfin l'historien ne dit pas que les Papes des premiers siècles furent sans exercer aucune action; il parle de *rôle éclatant*, de *triomphe personnel*, et, à vrai dire, la Papauté, dans les premiers siècles, à part son autorité suprême, à laquelle nulle atteinte n'est assurément portée ici, ne jeta pas autant d'éclat *extérieur* que certains Pères de l'Eglise. C'est tout ce que M. Lenormant, ce semble, a voulu dire, et nous ne pensons pas qu'on puisse tirer autre chose de ses paroles, à quelque examen sévère qu'on veuille les soumettre.

Dans tous les cas, on ne saurait prétendre que M. Lenormant, — et nous encore moins sans doute, car tout notre ouvrage déposerait contre cette assertion, — que M. Lenormant, disons-nous, ait voulu rabaisser le rôle de la Papauté, amoindrir son action ou la rejeter sur le second plan de l'histoire. C'est en ceci que serait *l'injustice* et même *l'erreur!* Mais, dans le passage cité, nous le répétons, on ne peut voir qu'une appréciation trop généralisée, un écrivain plus préoccupé de chercher un *grand homme* dans toute la force historique de ce mot, que de s'attacher aux exceptions nombreuses et vraiment admirables qu'il eût pu invoquer, même pour les premiers siècles.

Notre critique nous oppose un saint Clément Ier, un saint Anicet, un saint Victor, un saint Etienne, un saint Sylvestre. Certes, personne ne nie que ces saints Pontifes n'aient admirablement accompli leur mission. Mais, on l'avouera, ils n'ont pas jeté, malgré leur éminente sainteté, tout l'éclat extérieur d'un Léon le Grand, et plus tard, d'un saint Grégoire VII, d'un Innocent III. Or, c'est là tout ce que le savant professeur a voulu faire entendre, et il ne peut venir à la pensée de personne qu'en le faisant, il ait, par là, prétendu rabaisser les qualités des autres et annuler leur part d'action. Du reste, que notre honorable censeur veuille bien, non-seulement lire les articles que nous consacrons aux saints Pontifes qu'il cite, mais tous ceux que nous donnons sur tous les Papes des premiers siècles, et il verra comment nous apprécions leurs vertus, leurs actes et l'influence qu'ils ont exercée!

VIII.

Maintenant, nous avons à répondre à un autre ordre de questions. Et d'abord, il en est qui trouvent que nous n'allons pas assez vite dans la composition de ce *Dictionnaire*. C'est vrai, et nous en souffrons plus que personne. Mais est-ce là un défaut? ou n'est-ce pas plutôt une garantie pour l'ouvrage? Quoi qu'il en soit, nous pouvons l'affirmer, nous ne cessons d'y travailler, et nous prions instamment nos bienveillants lecteurs de nous pardonner des lenteurs apparentes, en considérant l'étendue d'un tel travail, les recherches, les lectures qu'il réclame, surtout le soin scrupuleux qu'il exige, comme, au reste tout ce qui touche à la religion et qu'on ne doit aborder qu'avec l'attention la plus sérieuse. Pénétré de respect et, disons-le, d'amour pour notre sujet; animé du désir sincère de le traiter le moins mal possible, nous ne pouvons opérer autrement que nous ne le faisons. D'ailleurs nous craindrions non-seulement de manquer à notre conscience et à nos lecteurs, mais d'offenser le divin Epoux et Fondateur de l'Eglise, si nous visions plus à la célérité, très-facile après tout, qu'à la meilleure exécution, toujours, il est vrai, hérissée de difficultés, qui exige des sacrifices et un labeur assidu, mais dont ne doit pas se départir un auteur catholique et convaincu.

Après la lenteur, on a paru se plaindre des proportions de l'ouvrage. Un souscripteur a écrit ce qui suit à M. l'abbé Migne : « Je ne comprends pas comment M. Guérin pourra renfermer les vingt-quatre lettres de l'alphabet dans les volumes annoncés pour le *Dictionnaire de l'histoire ecclésiastique*, lorsque les deux premiers volumes ne contiennent que la lettre A avec une petite partie de la lettre B : il paraît qu'en continuant de la même manière, il faudrait plus de 20 volumes. »

Nous répondrons à cela qu'il n'eût pas fallu évaluer l'étendue de l'ouvrage sur l'inspection des premiers volumes; car si l'on veut bien ouvrir tous les *Dictionnaires* existants, l'on s'assurera aisément que partout et toujours, les premières lettres de l'alphabet sont celles qui fournissent le plus d'articles. S'il nous était permis, il est vrai, d'exécuter notre ouvrage comme nous le concevons, il faudrait sans doute plus de volumes que le nombre annoncé; car, à parler rigoureusement, l'histoire de l'Eglise embrasse tout, discipline, morale, conciles, hérésies, hagiographie, biographie, etc. Mais en considérant les nombreux *Dictionnaires* spéciaux qu'a publiés l'infatigable

(a) Les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XXXI, ann. 1845, en rendant compte du *Cours d'histoire* de M. Lenormant ont aussi cité tout au long ce passage, sans faire aucune restriction ni observation.

éditeur, en nous renfermant strictement dans les faits essentiels qui constituent proprement le fond de l'histoire ecclésiastique, en ne nous attachant qu'à la *biographie* des figures les plus saillantes ou qui, bien que sur le second plan, ont joué un rôle utile, en nous restreignant à la partie des conciles, de l'hagiographie, des hérésies, etc., qui est trop intimement liée aux grands faits de l'histoire pour en être séparée ; en circonscrivant, en un mot, notre sujet dans les plus rigoureuses limites, nous pouvons rassurer ceux qui pourraient craindre la charge d'un trop volumineux ouvrage.

Et ici même n'avons-nous pas un autre écueil à éviter, celui d'exciter une autre espèce de crainte chez ceux qui tiennent par-dessus tout à avoir un ouvrage complet ? Que ceux-ci se rassurent également ! Quand nous parlons de *cadre restreint*, nous ne prétendons pas dire que, pour entrer dans le nombre de volumes fixés, nous nous bornons à un résumé superficiel, rempli de dates, de noms propres, d'indications sèches, à une sorte de chronique sans idée et sans vie.

Un *Dictionnaire* du genre de celui auquel nous consacrons nos veilles, embrasse nécessairement, avec les *faits*, la *biographie* des personnages de l'Eglise, attendu que les *faits* ne peuvent se produire sans des hommes. Il est donc clair que nous nous occupons des personnages qui ont rempli une mission importante dans l'Eglise et par conséquent, et surtout des Pères, des Docteurs, des grands saints, de tous les hommes vraiment *célèbres* autour desquels tant de faits se groupent, et dont l'esprit a exercé une si puissante et si salutaire influence sur leur temps. Notre livre, portant en sous-titre qu'il embrasse l'histoire *des faits, des actes, des idées*, etc., *qui appartiennent aux Annales de l'Eglise catholique*, c'est dire que nous résumons aussi les ouvrages des Pères et des Saints qui ont instruit les hommes par de lumineux écrits, et que, dans nos Etudes, nous citons souvent les plus beaux ou les plus utiles endroits de ces immortels ouvrages.

Dans ces lignes se trouve la réponse à un pieux curé qui a bien voulu nous demander si nous nous occupions « dans ce *Dictionnaire* des Saints Pères et des Docteurs de l'Eglise, et si nous faisions la critique de leurs ouvrages. » Est-il nécessaire de dire aussi que les Papes sont de notre part, l'objet d'études toutes spéciales et que nous nous attachons à rectifier bien des jugements sur eux, et à réfuter les plus graves erreurs que les écoles jansénistes, gallicanes ou philosophiques se sont plu à accumuler contre la plupart d'entre eux ? que nous ne négligeons pas les conciles, particulièrement les conciles généraux, les hérésies principales, les règles disciplinaires et morales dans tout ce qui se rattache essentiellement à l'histoire ecclésiastique ?

Nous déclarons, plus haut, que les origines des Eglises des Gaules sont l'objet de notre attention. Inutile d'ajouter que celles des Eglises des autres contrées ne sont pas plus négligées dans notre ouvrage ; de telle sorte que nous satisfaisons aux très-justes plaintes d'un critique récent dont nous adoptons pleinement le jugement : « Tous les « auteurs, dit M. l'abbé Boullan (*a*), hésitent « encore en général à affirmer absolument « que la foi a été apportée en Espagne, « en Angleterre, en France par les apôtres « ou les disciples immédiats des apôtres. « Néanmoins les traditions de toutes les « Eglises sont unanimes sur ce point, et ces « traditions s'appuient sur des *documents* « *liturgiques* incontestables et acceptés. « Nous demandons s'il n'y a pas là la base « d'une certitude historique pleine et en« tière. Nous engageons les historiens à y « réfléchir ; ils verront qu'il n'y a pas lieu « d'hésiter. » Pour notre compte, nous n'avons pas hésité, et, encore une fois, nous nous attachons, autant que le permet notre faiblesse, à rétablir la vérité sur tous ces points et à rentrer dans la voie d'une trop juste réhabilitation.

Il y a plus ; nous ne nous contentons pas seulement de parler des Papes, des Pères, des Saints, des fondateurs, de tous ceux enfin qui ont exercé une influence réelle sur leur siècle et qui ont tout naturellement droit de cité dans un *Dictionnaire de l'histoire de l'Eglise ;* mais nous nous occupons même de Saints moins importants en apparence, et cela pour rectifier quelques assertions fausses à leur sujet, ou pour réparer les oublis incroyables de certains hagiographes français.

IX.

Insistons quelque peu sur ce point. La plupart des martyrs retrouvés dans les catacombes, et dont le nom s'est perdu dans la multitude des victimes et dans l'empressement qu'il fallait mettre pour confier à la terre ces précieuses dépouilles, afin de les dérober aux profanations des impies, ne sont connus et nommés que dans le ciel : foule obscure et tout à la fois immortelle, ils reçoivent, en revoyant la lumière, un nom qui rappelle leurs combats et leur triomphe, mais qu'ils n'ont point porté réellement. Cependant, il arrive souvent qu'avec leurs reliques on retrouve aussi leurs noms et les preuves de leurs souffrances, comme, par exemple, dans ces derniers temps, sainte Theuodosie, la glorieuse martyre amiénoise. Or, pouvons-nous, quand l'occasion s'en présente, ne point parler de ces heureuses *inventions* de saintes reliques, qui font la consolation de notre temps et qui fournissent aux annales contemporaines de l'Eglise leurs plus pieuses pages !

(*a*) *Examen des théologies, des Cours d'Histoire ecclésiastiques et des institutions canoniques, à l'usage des séminaires*, in-8°, 1856, p. 58.

Nous venons de dire que les hagiographes ont commis envers beaucoup de saints, ces perles de l'Eglise, le plus *incroyable* oubli. Est-ce là une assertion gratuite? Qui ne connaît tous les méfaits d'une certaine classe d'hagiographes anciens et même modernes? On ne s'est pas seulement attaché à cacher le plus possible, dans les *vies* des héros du christianisme, les récits des révélations, des apparitions, des miracles; mais, sous prétexte que plusieurs des faits de ces *vies* n'étaient point suffisamment établis, sans se donner la peine d'étudier, de chercher et de présenter *loyalement* les raisons favorables, on s'est borné à faire ressortir les raisons contraires, lesquelles souvent ne résistent pas à un examen attentif et consciencieux; et, dans une foule de cas, on a procédé plus sommairement encore, c'est-à-dire qu'on a simplement supprimé, des Dyptiques sacrées, une multitude de saints.

Ce mal d'origine janséniste et gallicane des mieux caractérisée, est contemporain de l'époque où l'architecture et tout l'art chrétien furent proscrits. Alors il fallut que l'hagiographie entrât dans la voie où tout entrait, même la Liturgie, et que la vie des *saints*, quoique laissée aux plaisirs du peuple, fut néanmoins traitée dans le goût de la cour et de l'esprit mondain. On sembla reprocher à Dieu d'être *admirable dans ses saints*, ou aux saints d'avoir, par le merveilleux de leur conduite, sacrifié trop à l'esprit de leurs temps ténébreux! La plume aussi bien que le pinceau s'employa sans relâche à défigurer les Bienheureux. Un saint de Baillet et de ses imitateurs ne ressemble pas plus à un saint de la *Légende dorée*, qu'un ange du *Beato Angelico* à un Ange de Mignard.

Nous savons bien qu'en tout ceci il y a une sage mesure à garder; car si l'école janséniste a péché par excès de méfiance et de sécheresse, il faut ne pas tomber dans une autre exagération de crédulité pour ce qui ne reposerait pas sur des autorités sérieuses et respectables. Mais combien ce champ est vaste encore, et combien, même avec une juste réserve, il reste à faire en fait d'hagiologie! Baronius, les Bollandistes et tant d'autres qui ont gardé ce milieu dont nous parlons, ont assez montré qu'on pouvait satisfaire la piété et une critique raisonnable sans dépouiller nos saints de leur auréole. Or, que de réparations à tenter dans cette voie! que d'oublis à réparer! que de faits à redresser ou à restituer! que de merveilles, que de forts exemples dont des chrétiens étroits ou languissants ont eu la faiblesse de *rougir*, il importe de remettre en lumière pour instruire et reconforter notre génération! Si donc, dans la mesure de nos moyens, et autant que le comporte notre cadre, nous appliquons aux martyrs et à leurs Actes (*a*), aux saints et à leurs vies, toutes les fois que nous avons à en traiter, les règles de ces immortels Annalistes, ne sera-ce pas concourir, pour notre faible part, à cette œuvre de restauration?

On voit donc que, tout en nous restreignant, nous faisons encore une part assez large, assez riche à notre ouvrage, et qu'ainsi nous satisfaisons les justes exigences de ceux qui tiennent à ce qu'un sujet ne soit point écourté au détriment de la science et de la piété.

X.

Mais, d'un autre côté, ne va-t-on pas objecter que cette part est encore trop étendue pour les limites assignées? On se rassurera aussi là-dessus, si l'on veut bien faire attention à ceci: nous dégageons la matière de tout ce qui n'appartient pas au fond de l'histoire ecclésiastique, et nous procédons de manière à ce que les personnes et les choses accessoires ou secondaires ne prennent pas la place destinée aux faits principaux.

Ainsi, par exemple, après avoir traité un point historique avec toute l'étendue qu'il comporte, nous nous contentons de renvoyer à cet article principal tous les personnages qui y sont mentionnés. Cela offre ce double avantage de ne point éparpiller les faits, de ne pas diviser des événements qui ont besoin d'être appréciés dans un certain ensemble, et enfin de ménager le terrain. Nous nous restreignons aussi en une autre manière, en négligeant tout ce qui est purement biographique, c'est-à-dire que nous ne nous arrêtons pas, ou très-peu, sur les personnages qui, bien qu'appartenant à l'Eglise par leurs saintes fonctions, n'ont pourtant point été mêlés aux événements qui constituent son histoire (*b*).

Mais il est surtout un point sur lequel on doit se montrer très-sobre dans une histoire de l'Eglise. La plupart (on pourrait dire tous) des auteurs qui traitent de cette science s'étendent longuement sur les rois, sur ceux de France en particulier. Il en est même qui poussent cette licence, non-seulement jusqu'à mêler étrangement l'histoire civile avec l'histoire religieuse, mais jusqu'à donner, en quelque sorte, le pas à celle-là sur celle-ci, tant on est généralement peu pé-

(*a*) Dans le tome I[er] (col. 115-198), aux mots ACTES, nous avons parlé des *Actes* des différents martyrs des premiers siècles. Mais nous étant aperçu que nous ne pourrions, sans trop charger la lettre A, déjà si féconde en articles, continuer à traiter ainsi des *Actes* des saints, nous avons pris le parti de ne nous occuper des *Actes* proprements dits qu'aux articles particuliers des martyrs ou des saints dont nous sommes amené à dire quelque chose, soit que ces bienheureux se rattachent à des faits importants de l'histoire, soit que nous soyons obligé de donner sur eux quelques détails, y ayant renvoyé dans de précédents articles.

(*b*) Nous avouerons sans détour que, dans nos deux premiers volumes, on trouve beaucoup d'articles purement *biographiques*. Mais nous en avons reconnu, sinon l'inutilité, au moins l'inopportunité, et nous avons pris soin d'éviter ces espèces de hors-d'œuvre, comme on peut le voir dans ce tome III[e], où nous ne donnons ces sortes d'articles qu'autant que nous y avons été contraint par des *renvois* indiqués dans les précédents volumes.

nétré de la suréminence de la sainte Eglise ! La forme même de notre travail, bien plus assurément que dans une histoire écrite en narration suivie, semblerait permettre plus de latitude à cet égard. Mais nous ne partageons pas ce sentiment, et il va sans dire que nous nous gardons de faire ce que nous considérons comme un grave défaut chez les historiens de l'Eglise. Nous avons donc le soin de ne parler des rois de France, comme des autres personnages de la société civile, que tout juste dans ce qu'ils peuvent avoir de rapports avec les faits de l'histoire ecclésiastique. En conséquence, nous ne leur consacrons point d'articles spéciaux ; nous nous contentons de renvoyer aux articles où il en est fait mention à propos de tel ou tel acte, de tel ou tel fait auquel ils ont concouru ou auquel ils se trouvent mêlés.

Par ces explications, à part beaucoup d'autres dans lesquelles il serait superflu d'entrer, on comprendra qu'il est possible d'embrasser cette vaste matière dans les six volumes dont doit se composer notre *Dictionnaire*. Il resterait encore quelques petits détails à donner pour répondre à tout ce qu'on nous a demandé au sujet de cet ouvrage. Mais ce qui précède suffit, ce nous semble, et l'on voudra bien nous permettre de nous en tenir aux choses indispensables (*a*) : nous n'avons même autant insisté sur celles-ci que parce qu'on nous y a provoqué.

XI.

Encore deux mots cependant, et nous terminons cette trop longue *Préface*. On ne saurait le nier ; notre époque se distingue par une grande et louable ardeur pour les études historiques, et il est certain que les plus remarquables conversions de ce temps ont été opérées par l'étude de l'histoire dans l'Europe entière, en France, en Angleterre comme en Allemagne. Cet heureux mouvement de restauration a fait naître une foule de travaux, histoires générales, monographies, dissertations, etc., où l'on s'est attaché, avec une science et un zèle des plus dignes d'éloges, à rectifier les innombrables erreurs des écoles historiques rationalistes et incrédules.

Or, indépendamment des travaux anciens les plus estimés sur l'histoire, indépendamment de ces érudites collections, vastes et précieux arsenaux où l'on peut puiser à pleines mains les meilleurs matériaux, nous nous appliquons à mettre en œuvre tous les travaux modernes. Nous mettons même à profit les ouvrages qui ne sont pas irréprochables en tout ; et cela par cette raison qu'il n'est point de livre si mauvais, qui ne renferme quelque bonne chose, et par ce principe de saint Paul, qu'il est juste d'éprouver tout, pour retenir ce qui est bon : *Omnia probate : quod bonum est tenete* (*I Thess.* v, 21). Mais, hâtons-nous de le dire, nous avons bien plus à mentionner ces ouvrages pour en combattre l'esprit et les erreurs, que pour en profiter sous le rapport de quelques utiles appréciations ou récits historiques : on comprend en effet que l'ivraie y est plus commune que le bon grain, et nous ne manquons pas d'en prévenir dans l'occasion.

Au reste, comme il importe, selon nous, de mettre toujours le lecteur à même de juger où l'on a puisé, afin qu'il puisse vérifier les autorités ou les assertions de l'historien, nous citons scrupuleusement nos sources : de là les nombreuses *notes* qu'on remarque au bas des colonnes de ce *Dictionnaire*. De plus, dans le désir d'être utile à ceux qui veulent étudier un sujet à fond, nous indiquons, autant que possible, et sur les choses importantes, les auteurs qui ont traité *ex professo* chaque matière. Par là, nos propres réflexions sur les faits peuvent être contrôlées, et les lecteurs sont en état de se former eux-mêmes une opinion.

C'est assez. Il ne nous reste plus qu'à réclamer bien sincèrement l'indulgente charité de nos lecteurs pour les imperfections de ce travail ; nous exprimons, en même temps, toute notre gratitude à ceux qui ont bien voulu nous fortifier de leurs encouragements. Enfin, nous conjurons instamment les uns et les autres de supplier Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa très-sainte Mère Immaculée de nous soutenir dans une tâche trop au-dessus de nos faibles moyens, et de nous accorder la grâce, tant désirée, tant appelée de toute l'ardeur de notre âme dans le cours de nos veilles, la grâce inestimable de faire une œuvre qui ne soit pas trop indigne de la sainte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine ! *Deo nostro jucunda sit laudatio !*

L. F. GUÉRIN.

(*a*) Notons seulement un de ces petits détails. Un souscripteur a écrit ces lignes à M. l'abbé Migne : « Si l'auteur avait l'heureuse idée de terminer et de « couronner son travail par une table analytique et « raisonnée des matières contenues dans les différents articles, cela serait très-commode au lec« teur. » Il suffit, pour répondre à ceci, d'ouvrir notre ouvrage sur le titre duquel on lit ces mots :... *Suivi d'une table alphabétique des matières.*

DICTIONNAIRE

DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE.

—

B

(SUITE.)

BELA IV, roi de Hongrie, père de sainte Cunégonde, Clarisse en Pologne. *Voy.* l'article de cette sainte, et l'article GRÉGOIRE IX, Pape.

BÉLISAIRE, général romain, qui prit Rome, battit les Huns, sauva Constantinople en 559, et persécuta le Pape Silvérius. — *Voy.* cet article. — En 563, le 5 décembre, Bélisaire fut accusé de trahison, dépouillé de ses biens et de ses dignités, jeté en prison, où, pendant sept mois, il attendit le bourreau d'un moment à l'autre. Néanmoins on le réhabilita au mois de juillet 564, après avoir reconnu son innocence. Mais, au mois de mars 565, la mort lui enleva la vie même. L'empereur Justinien fut de moitié avec la mort : la tombe eut le cadavre de Bélisaire, Justinien confisqua ses trésors. Antonine, femme du défunt, fonda un monastère avec les débris de sa fortune. C'était le meilleur emploi et la meilleure réparation de tant de biens acquis au dépens de tant de maux causés à l'humanité ! Quant à ce *qu'on a dit* que Bélisaire eut les yeux *crevés* et qu'il fut réduit à mendier son pain, il est certain que ce fut un conte grec du XII[e] siècle, dont on a fait un roman philosophique au XVIII[e] (1). Gibbon, lui-même, traite ces détails de fable (2).

Et quant à sa femme, en élevant ce monastère, voulut-elle racheter également les désordres de sa vie ? Car on sait que cette femme qui était parvenue à se faire épouser de Bélisaire en 527, mena avec l'infâme Théodora, épouse de Justinien, la conduite la plus licencieuse qui fut jamais (3). L'histoire ne nous dit pas par quel motif elle bâtit ce couvent, après la mort de Bélisaire. Mais nous aimons voir, dans cette action, une conversion plutôt qu'une lassitude dans une vie désordonnée ; et ce qui nous porte à le croire, c'est qu'Antonine se fit religieuse dans ce monastère : ce ne dut être que pour chercher à expier le passé et mériter le pardon de tant de scandales.

BELLARMIN (ROBERT), cardinal, était neveu du Pape Marcel II, et naquit le 4 octobre 1542, à Montepulciano en Toscane.

I. Bellarmin entra chez les Jésuites en 1560, et s'y annonça par une supériorité d'esprit extraordinaire. Les talents que ses supérieurs reconnurent en lui les engagèrent à le faire prêcher avant même qu'il eût l'âge pour la prêtrise. Les chaires de Mondovi, de Florence, de Padoue, de Louvain, retentirent de ses sermons ; les protestants mêmes, attirés par sa réputation, accouraient pour l'entendre.

Il fut le premier Jésuite qui professa la théologie dans l'Université de Louvain ; il joignit à l'étude de la scolastique celle de l'hébreu, des conciles, des saints Pères, de l'histoire et du droit canon. Revenu à Rome en 1576, Grégoire XIII le chargea d'enseigner la controverse dans le nouveau collége que ce Pontife avait fondé. Sixte V voulut qu'il accompagnât le cardinal Cajétan, légat en France, afin qu'il disputât avec les protestants, si l'occasion s'en présentait. Clément VIII le fit cardinal en 1598, et archevêque de Capoue en 1601 ; mais il se démit de ce siége quatre ans après, lorsque Paul V le fixa à Rome par la place de bibliothécaire du Vatican.

Le cardinal Bellarmin mourut le 17 septembre 1621, avec la réputation d'un des plus vertueux membres du conclave et des plus puissants controversistes de l'Eglise. Il était naturellement pacifique, et il disait souvent cette belle parole, que ceux qui combattent pour la défense de la vérité ne devraient jamais perdre de vue : *Qu'une once de paix valait mieux qu'une livre de victoire.*

(1) *Hist. du Bas-Empire,* liv. XLIX.

(2) On peut voir son *Histoire de la chute de l'empire romain.*

(3) Procope, et Gibbon, *Declin. and. fall.,* t. VII, ch. 41, p. 263.

Il a été question plusieurs fois de canoniser ce grand homme. Des procédures ont été commencées, et sous Benoît XIV, on s'en est beaucoup occupé. On a prétendu que cette cause a été entravée par un *Mémoire* du cardinal Passionci, qui était ouvertement contraire aux Jésuites. Mais nous ne voyons rien de certain dans tout ce qu'on a pu alléguer, et il vaudrait mieux, en chose si importante, s'abstenir que de chercher, par des conjectures (4) plus ou moins vraisemblables, des explications, qu'on ne saurait appuyer sur rien de bien plausible.

II. Son principal ouvrage est son *corps de controverse*, magnifique et immense arsenal où sont rangées avec méthode toutes les armes nécessaires pour défendre la foi de l'Eglise et battre l'hérésie ; armes d'autant plus sûres, qu'elles sont trempées dans les doctrines purement et simplement catholiques-romaines, sans aucune mixtion d'alliage national. On a encore de Bellarmin : 1° une grammaire hébraïque ; 2° un Commentaire sur les Psaumes, le meilleur peut-être qui existe ; 3° des écrivains ecclésiastiques ; 4° En quel sens le concile de Trente a défini que la Vulgate est authentique; 5° Traité du devoir des évêques, ouvrages excellent que le cardinal Passionci a fait réimprimer en 1719; 6° quelques ouvrages ascétiques, entre autres : *De l'ascension de l'esprit vers Dieu par l'échelle des choses créées; Le gémissement de la Colombe.* Ces pieux opuscules paraissent être le fruit des retraites spirituelles que l'illustre cardinal faisait tous les ans.

On sait que Bellarmin est encore auteur d'un *Catéchisme*, ou *Doctrine chrétienne*, livre d'or qui a obtenu le plus grand succès (5) : aucun ouvrage n'a peut-être été traduit en autant de langues, si l'on en excepte la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ. Ce fut à la prière de Clément VIII qu'il composa ce précieux opuscule, et ce Pape l'approuva par un bref du 15 juillet 1598, « dans l'intention, dit ce Pontife, que désormais *une seule et même méthode fût employée par tous*, dans l'étude et l'enseignement de la doctrine chrétienne (6). » Ces paroles sont remarquables et militent puissamment en faveur de l'unité de cathéchisme.

Le même ouvrage, recommandé encore dans un bref d'Urbain VIII, du 22 février 1633, a été l'objet d'une constitution spéciale de Benoît XIV, adressée à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, sous la date du 7 février 1742, et dans laquelle ce Pontife, rappelant les paroles de Clément VIII, exhorte avec les plus vives instances ses frères dans l'épiscopat, à l'adopter dans l'enseignement de leurs peuples. On ne saurait donc, dit Dom Guéranger (7), refuser une haute valeur à ce *Catéchisme*, publié officiellement dans

(4) Picot, par exemple, dit qu'il est possible que les opinions de Bellarmin sur le pouvoir des Papes aient retenu la prudence du Saint-Siége. (*Ami de la Religion*, n. 3137, 15 juin 1839.)

(5) Bellarmin a intitulé son Catéchisme: *Explication du Symbole des apôtres et de la doctrine chrétienne.* Il dit lui-même dans la *Préface* de cette *Explication*, qu'il l'a composée pour le bien des peuples qui lui étaient confiés, ce qui montre qu'il rédigea cet ouvrage pendant le temps où il fut archevêque de Capoue.

Ce livre comprend d'abord une explication du Symbole, explication suivie, et non par demandes et réponses. L'auteur la destinait, à ce qu'il paraît, à être lue en chaire par les pasteurs, mais en langue vulgaire et spécialement les jours de fête où l'on célébrait quelque mystère du Symbole. Après cette explication du Symbole vient le Catéchisme proprement dit, qui est un exposé de la doctrine chrétienne. Bellarmin distingue quatre parties principales de cette doctrine, le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, les Commandements de Dieu et les Sacrements. Il explique successivement ces quatre parties dans la forme de catéchisme, entrant dans tous les développements qui peuvent faire mieux comprendre toutes les vérités de la religion et en inculquer les préceptes. Il termine par des explications sur les vertus principales, sur les dons du Saint-Esprit, sur les huit Béatitudes, sur les œuvres de miséricorde, sur les péchés en général, et spécialement sur les péchés capitaux et sur les péchés contre le Saint-Esprit, enfin sur les quatre fins dernières. Comme on le voit, c'est à la fois un livre de doctrine et de morale. Heureux qui en saisit les vérités et qui en pratique les préceptes!

Nous disons, plus haut, qu'aucun ouvrage n'a peut-être été traduit en autant de langues. En effet, Niceron en cite quinze éditions en douze langues différentes. Nous en avons plusieurs traductions françaises, dont une a été reproduite par M. l'abbé Migne dans sa collection de *Catéchismes philosophiques*, etc., 2 vol. 1842, t. II, col. 270 et suiv. *Voy.* sur ces traductions notre *Mémorial catholique*, t. VI, p. 353; t. VIII, p. 59; t. IX, p. 101 et suiv.

Il était réservé à des novateurs du siècle dernier de contester le mérite du travail de Bellarmin. L'évêque de Pavie ayant voulu faire réimprimer en 1775 le Catéchisme du célèbre cardinal, fut obligé de demander la permission du censeur. Or, ce censeur était le P. Natali, clerc régulier des écoles pies, et professeur de théologie à Pavie, où il avait été appelé comme un sujet précieux pour l'enseignement qu'on y voulait mettre à la mode. Natali, qui affichait le jansénisme, saisit l'occasion de montrer sa mauvaise humeur contre les Jésuites. Il osa refuser son approbation à un Catéchisme consacré en quelque sorte par une longue approbation, et exigea qu'on fît des changements à un ouvrage si autorisé. L'évêque de Pavie, révolté de sa témérité, porta contre lui une sentence du 5 mai 1775, mais la cour de Vienne soutint l'audacieux censeur. Plusieurs écrits furent publiés sur cette affaire. Natali composa son apologie qui cependant n'a pas vu le jour. Mais un autre théologien de la même école, Guadagnini, archiprêtre de Volcemocina, répondit pour lui. Il publia à Pavie en 1786 un *Examen des réflexions théologiques et critiques au sujet des corrections faites au Catéchisme de Bellarmin*, 2 vol. in-8°. Il attaquait spécialement un passage du Catéchisme sur le sort des enfants morts sans baptême, et prétendait que le texte de Bellarmin avait été altéré en cet endroit. Mais toutes ces attaques sont tombées depuis longtemps, et l'œuvre du savant cardinal est passée à la postérité.

(6) *Ut posthac unus idemque modus in docendo et discendo doctrinam Christianam ab omnibus teneretur.* Bref de Clément VIII, *Pastoralis Romani Pontificis.*

(7) *Mémoire sur la question de l'Im. Concep. de la T. S. Vierge*, in-8°, 1850, p. 53.

toute l'Eglise, et répandu, moralement parlant, dans le monde catholique tout entier, comme le prouvent des éditions italiennes, françaises (8), espagnoles, allemandes, suisses, flamandes, anglaises, slavonnes, grecques modernes, arméniennes, arabes, etc.

III. Outre les doctrines protestantes que le cardinal Bellarmin réfuta avec tant d'autorité et de puissance, cet illustre controversiste eut à combattre l'absolutisme royal, et là, comme dans les autres luttes, il recueillit des lauriers.

Jacques Ier, comme roi d'Angleterre, était le Pape ou chef spirituel de l'apostasie anglicane; chef absolu, du moins, avec son parlement. Non content de cela, il se prétendait encore, au temporel, le maître absolu de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, même sans le parlement et malgré le parlement. A cet effet, il formula par écrit, et soutint, comme auteur, cette doctrine: « Que le roi tient son pouvoir *immédiatement* de Dieu, et non point *médiatement* par le peuple; que, par conséquent, il n'est tenu à aucune loi ni législature humaine, qu'autant qu'il le juge à propos (9). » Sa doctrine odieuse fut réfutée par Suarès (*Voy.* *son article*) et par Bellarmin.

Ces doctes écrivains firent voir que, d'après l'enseignement commun des Pères, des docteurs, des théologiens, et des jurisconsultes orthodoxes, le roi tient son pouvoir de Dieu, non pas *immédiatement*, mais *médiatement* par le peuple; que, par conséquent, il est tenu à son serment et aux lois fondamentales du royaume, et que, s'il les foule aux pieds, il peut être jugé par l'autorité compétente. *Voy.* l'article Balmès (Jacques), n°s XIV, XV et XVI, t. II, col. 938 et suiv.

Quelle est cette autorité, particulièrement pour l'Angleterre? Le cardinal Bellarmin le montre au roi Jacques par le témoignage de ses prédécesseurs. L'an 1173, Henri II écrivait au Pape Alexandre III en ces termes : « A son très-saint seigneur Alexandre, par la grâce de Dieu Souverain Pontife de l'Eglise catholique, Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou et du Maine: salut, et obéissance d'une soumission dévouée. — Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction; et quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain; et puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre (10). »

La reine Eléonore, mère de Richard Cœur-de-lion, écrivait au Pape Célestin III : « N'est-ce point l'apôtre Pierre, et vous dans sa personne, que Dieu a chargé de régir tout royaume et toute puissance? Béni soit Dieu d'avoir donné une puissance pareille aux hommes! Ni roi, ni empereur, ni duc n'est exempt du joug de votre autorité (11). » Et dans une autre lettre : « Or, le prince des apôtres règne et commande encore dans le Siége apostolique. Il reste donc que vous, ô Père, vous tiriez contre les méchants le glaive de Pierre, qui a été établi pour cela sur les nations et sur les royaumes (12). » Enfin il existe une ambassade du roi Richard au Pontife romain en ces termes : « Saint Père, notre seigneur le roi Richard d'Angleterre salue votre excellence, et demande justice contre le duc d'Autriche (13). »

IV. Comme on le pense bien, Jacques Ier et ses successeurs ne s'émurent guère de l'ancienne doctrine des Catholiques, ni du témoignage des anciens rois (14).

La nouvelle doctrine de l'absolutisme royal, auquel l'apostat Cranmer avait préparé les voies en supprimant la part électorale du peuple dans l'inauguration d'Edouard VI, cette nouvelle doctrine fut solennellement décrétée le 21 juillet 1683 (un an après la déclaration de 1682, en France), sous Charles II, par l'université protestante d'Oxford.

Ce jour-là, elle proscrivit à l'unanimité une série de vingt-sept propositions, dont voici les trois principales : 1° Toute autorité civile dérive originairement du peuple. 2° Il existe un pacte mutuel, tacite ou exprès, entre un prince et ses sujets; et si lui ne remplit pas ses obligations, eux sont déchargés des leurs. 3° Si des gouvernants légitimes deviennent tyrans, ou s'ils gouvernent autrement qu'ils ne doivent d'après les lois divines et humaines, ils perdent le droit qu'ils avaient à leur gouvernement. Ces trois propositions, citées entre autres de Bellarmin, chapitre des conciles et du Pontife, l'université anglicane d'Oxford les délare fausses, séditieuses et impies, contraires aux saintes Ecritures, décrets des conciles, écrits des Pères, à la foi de la primitive Eglise, et, de plus, destructives du gouvernement royal, de la sécurité de sa royale majesté, de la paix publique, des lois de la nature et des liens de la société humaine; voilà ce que décrétèrent à l'unanimité les docteurs protestants, et cela, cinq ans avant qu'ils chassassent leur roi Jacques II, pour mettre à sa place Guillaume de Hollande!

(8) Paris, Martin Durand, 1629; Lyon, Crampon, 1630. Dans ces derniers temps, M. l'abbé J.C. Candèze en a donné une traduction, Lyon 1838, puis M. l'abbé Fr. Blanc, in-12, 1839, Lyon; et enfin, M. l'abbé Guillois, en 1852, en a publié une traduction sous ce titre : *Théologie du jeune Chrétien* (*Voy.* le *Mém. cath.*, tome IX, pag. 101, 102). — Un des statuts du synode d'Avranches, tenu par l'évêque François Péricard, enjoint à tous les curés, maîtres d'école et pères de famille, d'avoir ce *Catéchisme* que le prélat déclare avoir fait traduire en français. Dom. Guill. Beslin : *Concilia Normanniæ*, part. II, p. 296.

(9) Le docteur Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. IX, p. 134.

(10) Apud Baronius, an. 1173.

(11) Petr. Bles., epist. 145.

(12) Epist. 146.

(13) Matth. Paris, 1195; Bellarmin, *Apologiæ* cap. 5.

(14) M. l'abbé Rohrbacher, tome XXV, pag. 285.

V. Et ce dogme anglican de la royauté absolue et inamissible pénétra aussi en France, et, pour ne parler que de cette époque, on vit, au commencement du XVIIe siècle, des légistes français condamner, lacérer, brûler par la main du bourreau les écrits de Bellarmin et de Suarès, parce qu'ils y enseignaient, de concert avec tous les théologiens du moyen âge, que la souveraineté vient de Dieu par le peuple; que les rois ne sont pas irresponsables devant les hommes, que leur puissance peut se perdre, et leurs sujets être déliés du serment de fidélité; que, dans le doute, c'est au chef de l'Eglise universelle à décider ce qui regarde la conscience.

Ce qu'il y a de plus incroyable dans cette proscription des doctrines de Bellarmin, ou plutôt ce qui prouve l'aveuglement des hommes, c'est que ceux qui sévissaient ainsi croyaient bien servir la liberté et ce qu'ils appelaient l'indépendance des peuples! Ils ne faisaient, au contraire, que river leurs chaînes et les livrer à la plus dégradante servitude, en les soustrayant à l'autorité, seule dépositaire des principes de vérité et de justice, seule garantie de la liberté véritable! « Aux états généraux de 1614, dit l'historien qui nous fournit ces remarques (15), quelques-uns de ces légistes suggérèrent au tiers état l'idée d'ériger en loi fondamentale du royaume et en dogme national : que le roi tient sa puissance immédiatement de Dieu seul; qu'il ne peut en être privé, ni ses sujets dégagés de son obéissance, dans aucun cas, ni par aucune puissance quelconque sur la terre. — Ces légistes parlementaires, mais surtout les députés du tiers état qui s'en laissèrent endoctriner, ne savaient trop ce qu'ils faisaient. Ils avaient sans doute intention de donner de l'importance aux parlements et aux états généraux.

« Mais si le roi tient son pouvoir immédiatement de Dieu seul, et non pas de Dieu par le peuple, si toujours et en tous cas, les sujets doivent lui obéir, sans que nulle autorité puisse jamais s'entremettre, quel besoin aura-t-il d'états généraux et de parlements, si ce n'est pour exécuter ses ordres? Ne pourra-t-il, ne devra-t-il pas dire : *L'Etat, c'est moi;* non pas, moi et les états généraux; non pas, moi, le clergé, la noblesse et le peuple; non pas moi, et les deux chambres; non pas moi, et le parlement; mais : *moi seul et point d'autre.*

« Et, de fait, les états-généraux de 1614 seront les derniers pendant près de deux siècles : on n'en reverra qu'en 1789, qui provoqueront des révolutions fondamentales et sanglantes, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, jusqu'à ce qu'on érige en dogme national, non pas (la suppression du droit électoral de l'apostat Cranmer) l'adulation parlementaire de 1614, mais la doctrine des Jésuites Bellarmin et Suarès, la doctrine des théologiens et des jurisconsultes du moyen âge : que le roi tient son pouvoir de Dieu par le peuple; qu'il n'en est pas irresponsable devant les hommes; qu'il peut en être privé, et son peuple délié du serment de fidélité; que, dans le doute, c'est l'Eglise et son chef qui prononcent pour la conscience des Catholiques. » *Voy.* l'article BIANCHI DE LUQUES.

VI. Telle est, fort succinctement, la doctrine de Bellarmin sur l'origine du pouvoir civil et sur l'autorité des Pontifes, chefs de l'Eglise universelle. On la trouve largement développée dans ses *Controverses;* dans son traité contre Jean Barclay : *De potestate Summi Pontificis in rebus temporalibus*, in-8°, 1610, Romæ (16); et dans son autre ouvrage intitulé : *De Romano Pontifice*, etc.

Nous l'avons dit, on fit tout pour combattre cette doctrine, et les parlements, d'accord en cela avec les anglicans, sévirent contre les livres du célèbre cardinal. De leur côté, les jansénistes et les gallicans, pour atténuer autant qu'il était en eux, l'effet de son ouvrage *De Romano Pontifice*, allèrent jusqu'à répandre le bruit que cet ouvrage avait été mis à l'*Index;* et, ce qu'il y a de plus étrange, cette assertion s'est reproduite tout récemment dans les termes suivants : « Plus d'une fois la congrégation de l'*Index* est revenue sur ses pas, lorsqu'elle a reconnu la vérité. Ainsi sous Sixte V, *un écrit du cardinal Bellarmin fut mis à l'Index*, et il fut effacé sous Urbain VII. » Telle est l'assertion qu'on a avancée naguère (17), et qu'il importe d'examiner à fond ici (18); car il est bon que l'on sache si l'autorité du livre de Bellarmin peut être diminuée, ou plutôt annulée ainsi.

On lit dans les *Mémoires* du P. d'Avrigny (19), après une sorte d'analyse du Traité de Bellarmin, les lignes que voici : « Quelque vaste que soit le pouvoir que Bellarmin donne au Pape, Sixte V trouva qu'il le resserrait dans des bornes trop étroites, et il fit mettre l'ouvrage à l'*Index*, d'où il ne fut tiré qu'après sa mort (20). » Mais le P. d'Avrigny ne dit pas autre chose. D'où viennent donc les détails précis qu'on donne dans le passage cité plus haut? Où a-t-on vu

(15) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXV, pag. 345, 346.

(16) Nous avons donné, de cette ouvrage, la traduction des chapitres les plus importants sur cette matière; les chapitres 3, 4 et 5, dans le livre intitulé : *De l'autorité du Souverain Pontife; Dissertation par Fénelon, traduction française, publiée avec une Introduction, des Notes, un Appendice*, etc., par M. L. F. Guérin, 1 vol. in-8°, 1854, pages 343 et suiv.

(17) Dans le *Correspondant*, n° de septembre 1854, tome XXXIV, pag. 917 et suiv; et dans l'*Ami de la Religion*, mois d'octobre 1854.

(18) Nous suivons l'examen particulier qu'en ont fait les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XLVI, pag. 374 et suiv.

(19) Qui furent mis à l'*Index*, eux, par décret du 2 septembre 1727.

(20) *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, etc., par le P. d'Avriguy, 2 vol. in-8° 1781, tome I, pag. 73.

que ce fut Urbain VII qui *fit rayer de l'Index le livre de Bellarmin?* On ne le dit pas.

Urbain VII ne régna que douze jours, et il n'est certainement pas probable qu'il ait eu le temps de s'occuper de cette affaire. Ni Feller, ni Moréri, ni Dupin, et aucun des biographes de ce Pape ne parle de ce fait. Où donc peut se trouver cette anecdote? Il faut aller la chercher dans Bayle; c'est, en effet, dans ce Recueil philosophique et protestant de toutes les anecdotes défavorables à la religion et aux Pontifes romains, qu'on retrouve cette anecdote, appuyée de l'autorité d'un janséniste célèbre, d'Arnauld, qui dit expressément(21): « L'ouvrage de Bellarmin, *De Romano Pontifice*, fut proscrit par Sixte V, parce qu'il jugea, aussi bien que les censeurs auxquels il l'avait donné à examiner, qu'il avait apporté un grand préjudice à sa dignité pontificale, etc. On lui fit cet affront de mettre ses livres parmi les écrivains flétris... Pensez-vous qu'aucun Jésuite vous avoue que, pendant toute la vie de Sixte V, ç'aurait été un péché mortel de lire les livres de Bellarmin, *De Romano Pontifice?* (22) »

Voilà plus de détails que dans le P. d'Avrigny; mais Arnauld cite son autorité; c'est la *Vie* de Bellarmin, écrite en italien par son confrère, le P. Fuligati. Or, lorsque l'on consulte cet auteur, on voit comment le fait qu'il a raconté s'est grossi, embelli; a pris une forme décisive et précise en passant par les mains des protestants, des jansénistes, des philosophes et des gallicans.

VII. L'ouvrage du P. Fuligati parut sous le titre de: *Vita del cardinale Bellarmino, scritta da Gia. Fuligati*, in-4°, Romæ, 1624; elle fut immédiatement traduite en français, sous le titre de: *Vie du cardinal Bellarmin, composée en italien, par le P. Jacq. Fuligati, et traduite en français par le P. Pier. Morin, tous deux de la même Compagnie*, in-8°, Paris, 1625. C'est à cette traduction que les détails suivants, éclaircis sur l'original italien, sont empruntés.

« *Il y* en avait, dit le P. Fuligati, quelques-uns qui ne pouvaient supporter qu'il (Bellarmin) fût monté, même avant que d'être cardinal, à une telle réputation pour ses doctes écrits; ce qu'ils ressentirent encore davantage, quand ils le virent aller en France en qualité de théologien du cardinal Cajétan, et ce par le commandement de Sixte V, comme nous le dirons en son lieu. Au progrès de cette légation, le Pape s'altéra fort (*nel progresso della qual legatione non poco il pontifice s'altero*), voyant que le cardinal Cajétan, son légat en France, traitait les affaires conformément aux premières instructions qu'il avait de Sa Sainteté, et qu'il ne suivait pas ses nouveaux desseins..... Cette occasion de mécontentement entre le Pape et le cardinal légat étant sue en la cour de Rome, ne tomba pas en terre; les envieux de Bellarmin s'en surent bien servir pour faire espaule (*portar avanti*) à leurs passions, et pour l'abaisser de tout leur pouvoir. Pensant donc faire une chose agréable au Pape et de le flatter, ils commencèrent à faire courir, comme c'est la coutume de ceux qui suivent la cour, que la doctrine de Bellarmin ôtait au vicaire de Jésus-Christ en terre une partie de l'autorité que le même Jésus-Christ lui avait donnée pour l'édification de son Eglise, en l'opinion qu'il avait fait imprimer en son livre v° *De Romano Pontifice*, touchant la puissance du Pape sur les choses temporelles de ce monde; et ce bruit ici était semé en un temps le plus propice auquel on savait qu'il fallait parler et écrire de cette manière avec une grande circonspection. Sans avoir examiné les mérites de la cause et de l'auteur, quelques-uns furent bien si hardis que de faire suspendre ses œuvres, jusqu'à ce qu'on les corrigeât, pendant lequel temps elles seraient couchées au catalogue des livres défendus. (*Hebbero alcuni ardire di fare sospender le sue opere infino a tanto che si correggessero e portarle nel Indice de' libri proibitti.*) Mais cette bourrasque s'apaisa bientôt, parce que ceux-là même qui l'avaient excitée étant déchus (*cascati*) de leur autorité et pouvoir par la mort du Pape, la congrégation des cardinaux ordonna, sans que le P. Bellarmin en fit aucune instance, que cette clause fût effacée du catalogue des livres défendus, et que ses livres fussent mis au même état que devant, ce qui lui apporta plus de réputation et plus de vogue à ses controverses, que la sentence contraire n'avait décrédité l'une et les autres (23). »

VIII. Nous connaissons maintenant la source où l'on a puisé le fait dont nous nous occupons. La première question à éclaircir est celle de savoir si véritablement il existe une ancienne édition de l'*Index* qui porte le nom du célèbre cardinal, comme l'accusation le fait entendre.

Il est facile d'y répondre. La première édition authentique de l'*Index* est celle qui fut faite par l'autorité de Pie IV, en 1574, sous ce titre: *Index librorum prohibitorum, cum regulis confectis per Patres a Tridentino synodo delectos, auctore Pio IV, S. P.* — Romæ, 1564, in-8°.

Cette édition fut imprimée plusieurs fois; mais il n'en parut d'autre, ni sous Sixte V, ni sous ses successeurs, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX. Sixte V ajouta sans doute à l'*Index* de Pie IV; mais ce ne fut que Clément VIII qui, en 1695, donna une autre édition de l'*Index*, sous ce titre: *Index librorum prohibitorum auctoritate Pii IV, primum editus, postea vero a Sixto V, auctus, et nunc demum, S. D. N. Clementis*

(21) Dans son opuscule: *Difficultés proposées à M. Steyaert*, III° part., pag. 38.

(22) Apud Bayle, *Dict. philosoph.*, etc., article *Bellarmin.*

(23) *Vie du cardinal Bellarmin* par le P. Fuligati, chap. 1, page 74, 75; *Voy.* aussi la *Vie* du même cardinal, par le P. Morin, Jésuite, chap. 11, pag. 145-147.

Papæ VIII jussu, recognitus et publicatus. — Romæ, 1595.

Ce fait est reconnu par Mgr l'évêque de Luçon dans ses recherches sur les livres défendus. « Le Pape Sixte V, dit-il (24), avait fait préparer un supplément très-important et plus nombreux que l'*Index* primitif. Après l'avoir complété, le Pape Clément VIII le publia en 1596, » ou mieux en 1595. Or, on n'a qu'à chercher, on n'y trouvera pas le nom de Bellarmin (25). Son ouvrage fut donc dénoncé, l'impression en fut suspendue ; mais il ne fut pas mis dans une édition de l'*Index* publiée par Sixte V. Mais a-t-il existé un *Décret particulier* de Sixte V, mettant ce livre à l'*Index?* S'il existait, on saurait apparemment où il se trouve. Or, on n'a pu parvenir à le découvrir.

La seconde question qui se présente est celle de savoir combien de temps dura cette suspension ou cette mise à l'*Index*, si tant est qu'elle ait eu lieu. On a vu qu'Arnauld nous assure que ce fut durant toute la vie de Sixte V, mort à l'âge de soixante-neuf ans. Examinons : c'est pendant son voyage et son séjour en France qu'eurent lieu les plaintes et les cabales des ennemis du savant cardinal. Bellarmin partit de Rome avec le légat, le 20 janvier 1590; Sixte V mourut le 27 août de la même année, et le cardinal Bellarmin rentra à Rome presque en même temps; la suspension de son ouvrage dura donc à peu près de cinq à six mois. Voilà comment les jansénistes écrivent l'histoire, et comment les modernes gallicans la répètent.

On peut déjà conclure de tout ce qui précède que certains envieux commencèrent par se récrier à Rome contre le livre de Bellarmin : émus par ces cris, le Pape et les cardinaux purent suspendre l'impression de l'ouvrage ; mais, après en avoir pris connaissance, ils méprisèrent les accusations portées contre ce livre, et il fut continué. Mais il importe de présenter encore d'autres observations.

IX. Dans leurs *Vies de Bellarmin*, le P. Bartoli et le P. Frizon disent plus brièvement les mêmes choses que le P. Fuligati (26) ; toutefois aucun d'eux ne daigne nous apprendre d'où il a tiré cette histoire, ni même indiquer la moindre preuve à l'appui. Tous trois prétendent du reste que Bellarmin était accusé de diminuer la puissance pontificale, et c'est là sans doute ce qui a fait croire à Arnauld que la mesure attribuée à Sixte V aurait eu pour cause la théorie *du pouvoir indirect*, formulée dans le traité *De Summo Pontifice* (27), qui termine le premier volume des *Controverses* (28).

Sur quoi nous devons remarquer que le récit du P. Fuligati et de ses confrères n'implique pas du tout une condamnation de la théorie, mais seulement de quelques propositions dont la correction devait suffire pour faire lever la prohibition prononcée *fine a tanto che si correggessero*. En second lieu, si le P. Fuligati désigne plus spécialement le traité *De Summo Pontifice*, lui et ses confrères parlent cependant d'une manière générale des œuvres de Bellarmin alors publiées : *le sue opere*, et l'on voit par le contexte qu'ils entendaient parler de ses *Controverses*, et non pas seulement d'une partie de cet ouvrage. Rien de plus évident lorsqu'on les entend affirmer que Sixte V fit suspendre la publication des écrits dont il ordonnait la mise à l'*Index*. En 1590, le traité *De Summo Pontifice* était depuis neuf ans publié en entier ; il n'y avait donc pas lieu d'en suspendre la publication : mais la publication des *Controverses*, dont ce traité fait partie, n'était pas terminée, le troisième volume ne parut qu'en 1592. C'est donc bien le grand ouvrage : *Disputationes de controversiis fidei*, et cet ouvrage tout entier, qui aurait été mis à l'*Index*, s'il faut en croire ces auteurs, les deux volumes déjà publiés étant prohibés, et la publication du troisième étant suspendue jusqu'à ce qu'on eût fait dans tous les corrections jugées nécessaires.

Cela établi, les historiens cités sont pris en flagrant délit d'inexactitude. En effet, le premier volume des *Controverses* avait paru en 1581, le second en 1582, et la publication du troisième demeurait suspendue depuis cette époque par le fait de Bellarmin lui-même, qui, chargé par le général de sa Compagnie et par le Pape des affaires les plus importantes, n'avait pas trouvé le temps de terminer son travail. Les PP. Bartoli, Fuligati, Morin et Frizon le constatent eux-mêmes, et il est impossible de comprendre qu'ils aillent ensuite attribuer cette suspension à un caprice de Sixte V. Une pareille contradiction ne dispose pas à accepter aveuglément leur témoignage.

Dès son apparition, le livre des *Controverses* avait produit dans toute l'Europe la plus vive sensation ; il était le résumé de l'enseignement donné par Bellarmin à Rome même avec un immense éclat ; il avait été publié par les ordres exprès du général de la Compagnie de Jésus et sous les auspices de Sixte V, qui avait accepté la dédicace des deux premiers volumes; il était devenu partout l'arme de prédilection des Catholiques et le point de mire des attaques de leurs ennemis. A Paris, les magistrats gallicans le faisaient saisir (29), et chez les nations envahies par l'hérésie les docteurs

(24) *Instruction pastorale sur l'Index des livres défendus*, par Mgr. l'évêque de Luçon, 1 vol. in 8°, 1853, pag. 59.

(25) Dans les éditions ordinaires on reconnaît les livres de l'*Index* de Pie IV, par ces mots : *Ind. trid.*, et ceux de Clément VIII par ceux-ci : *App. Ind. trid.*

(26) *Voy.* dans l'*Univers*, n° du 22 octobre 1854, une *Dissertation* sur ce sujet.

(27) *De Summo Pontifice capite totius militantis Ecclesiæ.*

(28) *Disputationes de controversiis fidei, adversus hujus temporis hæreticos.*

(29) Sur la fin de l'année 1586, quand le premier

protestants, comme nous l'avons vu (n° IV), n'étaient occupés qua de le réfuter. Telle était depuis neuf ans la destinée de ce livre au moment où l'on suppose que tout à coup le Pape, circonvenu, le fit mettre à l'*Index*. En vérité, la chose n'est pas vraisemblable. Ce qui l'est bien moins encore, c'est qu'une pareille condamnation ait passé inaperçue; il semble qu'elle eût dû produire quelque effet et sur les Catholiques et sur les protestants. Il n'en est rien, et ni les uns ni les autres n'y prirent garde; si un écrivain obscur n'avait jugé à propos, trente ans après, de mentionner le fait pour l'instruction de la postérité, on n'en aurait jamais entendu parler.

X. Mais ce n'est pas tout. Bellarmin avait quitté Rome au mois de janvier 1590, pour suivre à Paris, en qualité de théologien, le cardinal Cajétan. Ses ennemis ne songeaient pas alors à l'accuser auprès de Sixte V, qui l'avait choisi lui-même pour accompagner son légat. Ce ne fut que plus tard, trois ou quatre mois après, lorsqu'on eut appris à Rome que le cardinal ne remplissait pas sa mission au gré du Souverain Pontife, qu'on imagina de faire retomber le mécontentement du Pape sur l'illustre Jésuite. Or, Sixte V mourut au mois d'août; restent donc quelques semaines dans le cours desquelles on trouva moyen de dénoncer les deux volumes des *Controverses* et de les faire examiner, juger, condamner. D'ordinaire, à Rome on va moins vite.

La manière dont le livre fut retiré de l'*Index* n'est pas moins étrange. Selon Bartoli, il n'y resta que jusqu'à la mort de Sixte V. Selon Fuligati, dès que ce Pape eut rendu le dernier soupir, les cardinaux s'empressèrent de donner cette satisfaction à Bellarmin. Le P. Frizon, plus raisonnable, veut bien attendre qu'ils aient choisi un Pape, et affirme que le Souverain Pontife ayant réuni sous sa présidence une congrégation spéciale de membres du Sacré Collége, cette congrégation décida que les *Controverses* seraient rayées de l'*Index*. Il ne dit pas, du reste, quel fut ce Souverain Pontife, et oubliant que le successeur de Sixte V mourut douze jours après son élection, on nous dit (30) que ce Pape fut Urbain VII.

Si, malgré tant d'impossibilités, on ne peut se résoudre à croire que les quatre Jésuites qui ont écrit la Vie de Bellarmin aient avancé un fait semblable, sans avoir quelque bonne raison de le croire exact, il faudra dire peut-être qu'ils ont pris pour une condamnation en bonne et due forme ce qui ne fut qu'un commencement d'instruction. Les *Controverses* ayant été dénoncées, — nous le supposons, — le Pape aurait ordonné que l'on procédât à l'examen de cet ouvrage; après sa mort il aurait été reconnu que cet examen était inutile, et la chose en serait restée là. Ce que dit Fuligati, que l'on fit *suspendre* les *OEuvres* de Bellarmin *jusqu'à ce qu'elles fussent corrigées*, semble suggérer cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, on avouera que lorsqu'il s'agit d'un ouvrage comme les *Controverses*, d'un homme comme Bellarmin et d'un Pape comme Sixte V, un récit aussi dénué de preuves et rempli de tant d'invraisemblances nous laisse le droit de le révoquer en doute jusqu'à plus ample informé.

Admettons si l'on veut que l'on puisse établir le fait; tout sera-t-il dit pour cela? Mais il faudrait encore prouver que dans les éditions des deux premiers volumes des *Controverses* antérieures à 1590, il n'y avait rien, en effet, qui demandât *correction*, et, de plus, que Bellarmin a refusé de se soumettre à la sentence et de faire les corrections exigées. Or, sur l'un et l'autre point, l'histoire de ce grand homme donne un démenti formel. La *Biographie universelle* nous apprend que l'édition d'Ingolstadt fut faite par les soins du P. Valentia, « qui s'y permit quelques changements désapprouvés par l'auteur, » et nous voyons dans toutes les biographies qu'en 1596 Bellarmin revit son ouvrage, dont il fit faire à Venise une édition nouvelle, revue et corrigée; cette édition même et celles qui la suivirent étant défectueuses, il publia, en 1607, un *Correctorium*, intitulé : *Recognitio librorum omnium Rob. Bellarmini ab ipso auctore edita. Accessit correctorium errorum qui typographorum negligentia in libros ejusdem editionis Venetæ irrepserunt.*

Il faut donc conclure, en dernière analyse, que s'il y a eu un décret de mise à l'*Index*, promulgué contre Bellarmin, ce grand homme, en qui la piété et l'humilité égalaient le génie (31), n'a pas hésité à se soumettre et à prendre l'engagement de corriger son ouvrage, comme en effet il le corrigea dès qu'une édition nouvelle lui en fournit l'occasion et la facilité. Mais, par toutes les raisons énumérées ci-dessus, nous ne croyons nullement à l'existence de ce prétendu décret que personne n'a jamais pu produire. Bellarmin eut quelques rapports avec Gallilée : nous en parlons à l'article de ce dernier.

BELLATOR, prêtre qui, dit Cassiodore, employa tout son zèle au progrès des études

tome des *Controverses* de Bellarmin fut apporté en France de l'impression d'Ingolstadt, Etienne Michel, libraire de Lyon, étant à Paris, s'adjoignit avec un autre libraire pour faire imprimer ce livre; mais le procureur général du roi en ayant eu avis, envoya prendre et saisir vingt-une feuilles, qui étaient déjà imprimées. (*Mercure français*, t. II.)

(30) *Le Correspondant*, loc. cit., p. 924. *note*.

(31) Nous voyons avec plaisir qu'on travaille en notre temps à réimprimer les *Œuvres* de Bellarmin, et même à en traduire quelques parties. Les études ne pourront qu'y gagner. Controversiste habile, commentateur éclairé des saintes Ecritures, ascète et philosophe tout à la fois, Bellarmin a porté des lumières dans toutes les branches de la science. Ses ouvrages sur la piété offrent un charme si puissant qu'ils captivaient l'admiration des gloires littéraires des XVII[e] et XVIII[e] siècles : Buffon, entre autres, en a cité plusieurs passages intéressants.

dans le monastère qu'il avait fondé à Squillace. — *Voy.* l'article CASSIODORE.

BELLEPERCHE (PIERRE DE), évêque d'Auxerre. — *Voy.* l'article CLÉMENT V, Pape, n. IV.

BELSUNCE DE CASTELMORON (HENRI-FRANÇOIS-XAVIER), évêque de Marseille, célèbre surtout par sa charité durant la peste qui ravagea cette ville, naquit le 4 décembre 1671, d'Armand de Belsunce, marquis de Castelmoron, et d'Anne de Caumont-Lausun.

I. De bonne heure le jeune de Belsunce montra de grands sentiments de piété. On le plaça au collége de Clermont ou Louis-le-Grand pour ses études, et il n'en sortit que pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Après y avoir enseigné pendant quelques années la grammaire et les humanités, il y fit avec distinction ses cours de philosophie et de théologie.

Il quitta la Société lorsqu'il fut nommé vicaire général d'Agen. Dans ce poste, il écrivit la vie de sa tante, Susanne-Henriette de Foix, qui mourut en 1706, dans sa quatre-vingt-huitième année. — *Voy.* son article. — Peu de temps après, de Belsunce fut élevé sur le siége épiscopal de Marseille, et s'occupa de divers ouvrages, autant pour l'instruction que pour l'édification des fidèles. Nous citerons entre autres, le *Combat chrétien*, de saint Augustin, qu'il traduisit du latin en français, l'*Art de bien mourir*, du cardinal Bellarmin, et une *Notice sur l'antiquité de l'église de Marseille* (32).

Mais ce qui illustra par-dessus tout son épiscopat, ce fut le zèle charitable qu'il déploya lors de la peste qui désola Marseille en 1720 et 1721. Son dévouement et sa charité dans ces tristes circonstances le firent surnommer le Charles Borromée de son temps.

II. Aussitôt que le terrible fléau eut envahi Marseille pour la dix-huitième fois depuis Jules César, les nobles, les riches, les magistrats mêmes s'enfuirent. Tout à coup le lazaret se trouva sans intendants, les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'eût ni pourvoyeurs, ni officiers de justice, ni notaires, ni sages-femmes, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que quand le parlement de Provence eut tracé la ligne qui enfermait Marseille et son territoire, et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchissaient. Ce parlement lui-même s'enfuit d'Aix, ailleurs.

On pressa l'évêque de suivre l'exemple des magistrats et du parlement. Belsunce répondit : « A Dieu ne plaise que j'abandonne un peuple dont je suis obligé d'être le père ! Je lui dois et mes soins et ma vie, puisque je suis son pasteur. » Avec l'évêque restèrent quatre échevins de la ville, avec le viguier ou le prévôt, et le chevalier Roze. Ce terrible fléau dura près de deux ans. Nous laisserons de Belsunce nous tracer le triste tableau de ses ravages, en citant textuellement les paroles qu'il prononça dans l'assemblée du clergé de France, en 1725 :

« A peine la peste fut-elle entrée dans Marseille, dit-il, qu'elle porta la désolation et la mort dans toutes les maisons et dans toutes les familles de cette grande ville, où nous perdions chaque jour plus de mille personnes. Toutes nos places publiques, toutes nos rues n'offrirent plus à nos yeux, que des amas monstrueux de cadavres à demi-pourris, laissés sans sépulture pendant quinze jours et trois semaines entières, et devenus, en bien des endroits de la ville, la nourriture des chiens affamés. La crainte de la contagion s'emparant bientôt des esprits, et tous les sentiments de la nature cédant au désir de conserver la vie, presque tous les malades furent impitoyablement mis hors de leurs maisons, les enfants par leurs propres pères et les pères par leurs propres enfants, et furent placés et abandonnés, sans presque aucun secours, au milieu des morts, dans ces rues devenues à la fois autant d'hôpitaux infects et de cimetières affreux. Dans cette désolation et dans ce désordre général, nos habitants, saisis d'horreur et d'effroi, prirent en vain le parti de s'enfermer dans leurs maisons ou d'aller chercher leur sûreté et leur conservation à la campagne où la peste les suivit de près.

« Alors, dans la profonde douleur dont mon cœur fut pénétré, j'eus l'inexprimable consolation de voir une très-grande partie du clergé séculier et régulier de la ville et de la campagne voler à l'envi au secours de nos frères pestiférés ; prodiguer leurs biens, emprunter même après avoir donné tout ce qu'ils avaient pour le soulagement des pauvres dont le nombre était immense ; courir sans cesse de tous côtés pour consoler les mourants et leur administrer tous les sacrements, comme s'il n'y avait eu rien à craindre pour eux : sans que le spectacle épouvantable dont je viens de donner une légère idée, sans que la vue d'une mort affreuse et presque certaine, sans que la perte de leurs confrères, dont plus de deux cent cinquante, tant prêtres que religieux, périrent dans les jours de notre affliction, fussent capables d'intimider, de décourager, de retenir un moment ces zélés ministres du Seigneur, dont aucun ne cessa ces périlleuses fonctions qu'après avoir été frappé de mort. Plusieurs d'entre eux, ecclésiastiques et religieux, ayant échappé à la fureur de cette maladie, je les ai vus, n'étant qu'à demi-guéris, soutenus par l'ardeur de leur zèle, sortir de leurs lits, et, appuyés sur

(32) Belsunce augmenta plus tard cet ouvrage qui fut publié sous ce titre : l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques*, 3 vol. in-4°, Marseille 1747-1751. M. l'abbé Faillon le cite dans son érudit ouvrage : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, etc., 2 vol. in-4°, édit. Migne, 1848, tome I, col. 1192-1200.

des bâtons, se traîner avec peine dans les rues pour venir à mon secours, dans l'abandon général où je me trouvais alors, et m'aider à confesser les mourants, au double péril de leur vie. Les rivières mêmes les plus rapides furent de faibles obstacles au zèle de quelques religieux de Provence qui, trouvant tous les passages fermés, traversèrent courageusement ces rivières à la nage pour venir me joindre et finir leurs jours dans l'exercice de la plus héroïque charité. Exemple dont la mémoire devrait passer jusqu'à la postérité la plus reculée (33). »

III. C'est ainsi que le charitable évêque parle généralement de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, de ces martyrs de la charité chrétienne. Citons maintenant un fait particulier.

Belsunce alla un jour en personne demander des secours aux Recollets et les prier de confesser les malades d'une vaste paroisse de la ville. La communauté était au réfectoire. Le Père gardien y entre, fait part à ses religieux de la proposition que venait de leur faire le vénérable évêque, ajoutant que, si quelqu'un d'eux se sentait assez de zèle et de courage pour l'accepter, il n'avait qu'à se lever, sans rien dire. Chose admirable ! tous, jusqu'aux plus vieux, sans exception, se lèvent à la fois. Vingt-six de ces bons Pères moururent martyrs de leur amour pour Dieu et le prochain, et dix-huit Jésuites sur vingt-six. Les Capucins appellent leurs confrères des autres provinces, qui accourent au martyre comme les premiers Chrétiens ; de cinquante-cinq, l'épidémie en tue quarante-huit. Quant à Belsunce personnellement, il était, comme un autre Aaron, debout entre les morts et les vivants, priant pour le peuple et le secourant de toute manière. Tout ce qu'il possède il le donne ; tous ceux qui le servent sont frappés de mort ; seul, pauvre, à pied, dès le matin il pénètre dans les horribles réduits de la misère, et le soir le retrouve au milieu des places jonchées de mourants ; il étanche leur soif, les console en ami, les exhorte en apôtre.

Mais laissons encore parler lui-même ce grand évêque. La lettre suivante, qu'un zélé écrivain a sauvée de l'oubli (34), écrite au flagrant de la peste (elle est datée du 20 octobre 1720), peint mieux le nouveau Borromée que tout ce que nous pourrions en dire ; elle contient d'ailleurs des détails curieux sur les rigoristes, les appelants, tous ces hommes qui ne craignaient pas de troubler l'Eglise, de déchirer son unité, mais qui, aux jours du danger, ne savaient que faire et oubliaient d'imiter sa charité. De Belsunce écrit donc en ces termes à l'évêque de Toulon :

« Ce n'est pas pour moi, Monseigneur, une médiocre consolation dans toutes ces horreurs qui m'environnent, de voir que vous avez la charité de prendre part à mes peines. Je vous en fais mon sincère remerciment. Je suis encore par la grâce de Dieu debout au milieu des morts et des mourants. Tout a été abattu à mes côtés ; et de tous les ministres du Seigneur qui m'ont accompagné, il ne me reste plus que mon seul aumônier. L'abbé Bouquet a été enlevé en quatre jours. De ma maison devenue un hôpital de pestiférés, il en est sorti onze morts, et j'y ai encore cinq malades, mais hors de danger. Le P. de la Fare, malgré son grand âge, est échappé, afin qu'au moins un Père de *Sainte-Croix*(35) pût survivre aux autres. M. Guérin a eu le même bonheur. Dieu vous délivre, Monseigneur, de semblable fléau ! Il y a trois mois que la peste est à Marseille, et cela ne finit pas.

« Hélas ! que n'ai-je pas vu, et que n'ai-je pas eu à souffrir pendant ce temps-là ? J'ai vu et senti pendant huit jours deux cents morts pourrissant autour de ma maison et sous mes fenêtres. J'ai été obligé de marcher dans les rues, toutes sans exception bordées des deux côtés de cadavres à demi-pourris et rongés par les chiens, et plein de hardes de pestiférés et d'ordures, à ne savoir où mettre le pied. Une éponge trempée dans le vinaigre sous le nez, ma soutane retroussée sous le bras et bien haut, il me fallait traverser ces cadavres infectés, pour démêler parmi eux, confesser et consoler des moribonds jetés hors de leurs maisons et placés parmi les morts sur des matelas. Les monceaux de chiens et de chats tués et pourrissant augmentaient l'horreur du spectacle et l'insupportable puanteur. Ah ! Monseigneur, que de moments d'amertume et de désolation n'a-t-on pas à souffrir, et qu'il est fâcheux de se trouver dans une situation pareille !

« Aujourd'hui, quoique le mal soit grand encore, nous respirons ; il y a de la diminution, et il commence enfin à y avoir de l'ordre, depuis que Mgr de Langeron commande. Je vas partout sans trouver des morts dans les rues, et depuis plusieurs jours je n'ai confessé aucun pestiféré. Il y a bien de la puanteur et des légions de pauvres, mais ce n'est rien en comparaison du passé. Je ne sais, Monseigneur, ce qu'on m'a fait faire à Notre-Dame de la Garde, mais je n'y ai fait autre chose que d'y aller dire la Messe, en priant la sainte Vierge à chaque station et confessant en allant et venant de pauvres pestiférés que je trouvais sur le chemin. Je suis quasi sans confesseurs.

« Les personnes accusées de morale relâchée (36), sans obligation aucune, ont fait des prodiges de zèle et de charité, et ont donné leur vie pour leurs frères. Tous les Jésuites sont morts, à la réserve de trois ou

(33) *Œuvres de Belsunce*, tom. I.

(34) L'abbé Feller, *Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse*, 5 vol. in 8°, 1824, tom. IV, p. 84 et suiv.

(35) Maison professe des Jésuites.

(36) Les Jésuites.

quatre. Il en est venu de bien loin se livrer volontairement à la mort. Nos rigoristes trouvent cette morale abominable. Trente-trois Capucins sont morts. Il y en a encore une douzaine de malades, et cela n'empêche pas qu'il ne m'en vienne souvent de nouveaux, dont le sort est envié par tous les autres qui demandent à venir. Il y a eu vingt Recollets et autant d'Observantins morts au service des malades, plusieurs Carmes déchaussés, Minimes et quelques grands Carmes. Je ne parle pas de mes chers ecclésiastiques qui se sont sacrifiés. Je me regarde comme un général qui a perdu l'élite de ses troupes, et est abandonné du reste.

« Vous demandez, Monseigneur, ce qu'ont fait les appelants et partisans prétendus de la morale sévère? Suivant leurs rigoureuses maximes, ils ont cherché leur sûreté dans la fuite, sans que les obligations attachées à leurs bénéfices à charge d'âmes leur aient causé le moindre scrupule. Ordres, mandements, monitions canoniques, menaces de privation de bénéfices, rien n'a été capable d'en faire revenir un seul. Accoutumés depuis peu d'années à méconnaître la voix du pasteur et son autorité, et à être soutenus et protégés dans leur soulèvement, ils ne commenceront pas à obéir, lorsque la peste peut être le fruit de leur obéissance. En effet, j'ai été forcé de déclarer les bénéfices de toute la collégiale de Saint-Martin vacants, et je les ai remplis aujourd'hui. J'en ferai autant à l'égard des fuyants des Accouls.

« Mais que dire de la bonne foi des Pères de l'Oratoire, qui publient à Paris, à ce que Mgr le cardinal de Mailly m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'ils m'ont demandé permission de confesser, que je la leur ai refusée, et que sur mon refus ils se sont livrés à aller dans les maisons pour avoir soin des malades, et ont fait de grandes aumônes? Jamais fable plus complète, n'y ayant à tout cela pas le moindre fondement. Avant la peste, je n'entendais parler que des rodomontades des Pères de l'Oratoire, que de la qualité de cure chimérique de Saint-Canat, cure qui ne fut jamais, et qui faisait que le P. Gautier confessait sans scrupule. Jamais aucun d'eux ne m'a demandé ni par parole, ni par écrit, ni par lui-même, ni par autrui, ni directement, ni indirectement de confesser. Leur interdit est un prétexte qui n'eût pas arrêté leur zèle; s'il eût été bien ardent, ils n'avaient qu'à parcourir les rues, à chaque pas ils eussent trouvé des moribonds dans le cas de nécessité, auquel il est permis à tout prêtre d'absoudre : mais telles confessions ne sont pas recherchées.

« J'ai parcouru toutes les rues, les plus petites comme les plus grandes, les plus infectées comme celles qui l'étaient moins; j'ai été dans tous les quartiers, j'ai plusieurs fois passé dans le leur, et devant la porte de leur collége, jamais je n'en ai rencontré aucun. Je ne m'étais pas avisé de m'informer de leurs démarches; j'avais des occupations plus tristes et plus nécessaires; je croyais même que la bourse commune aurait été employée à soutenir dans le parti la réputation de sainteté du P. Gautier, et je croyais, non ces visites de malades, mais quelques aumônes. J'en ai demandé des nouvelles à notre premier échevin, qui m'a répondu n'avoir entendu parler à l'hôtel de ville que de la prudence des Pères de l'Oratoire à s'enfermer et à se garantir de la peste. Il est vrai que le P. Gautier en est mort, et quelques autres Pères avec lui; mais en voici la raison. M. Estays, chanoine des Accoules, autrefois Oratorien, fut frappé, non pour avoir porté le viatique, comme on le dit, mais pour avoir confessé une seule personne; en quoi il est plus louable que ses confrères Serlés et Bourgavel, appelants comme lui, qui ont refusé de confesser même leurs pénitentes affidées.

« Estays voulut faire son testament et donner son bien à l'Oratoire. Le P. Gautier qui le voyait souvent, et qui peut bien l'avoir confessé, reçut le testament faute de notaire. Dès qu'Estays fut devant Dieu pour lui rendre compte de son appel, le P. Gautier fit porter les effets du mort dans son collége. La peste était apparemment cachée dans quelque coffre; elle trompa la vigilance du portier; elle entra dans la maison, et emporta plusieurs de ces Pères. Je dois vous dire, Monseigneur, que j'envoyai visiter Estays mourant, et l'exhorter à la révocation de son appel, m'offrant d'aller le voir, si ma présence pouvait procurer cet effet et lui être de quelque consolation. Il répondit poliment à mon compliment; il s'étendit sur mes louanges, il exagéra la peine qu'il avait eue à appeler à cause de moi, et dit qu'il ne croyait la constitution ni bonne ni mauvaise, et qu'il attendait que tous les évêques l'eussent unanimement reçue pour s'y soumettre : mais s'il voulait attendre ce temps là pour mourir, sa volonté fut inutile. Je suis, » etc.

IV. Telle fut, en présence de ce terrible fléau, la conduite du pasteur et de son clergé, opposée à celle de tant d'infortunés enlacés, empêtrés dans l'erreur, jusqu'à voir tarie, dans leurs cœurs, la charité qui résiste pourtant rarement au jour des grands dangers! Il y a, dans ce rapprochement, plus d'un enseignement...

Mais si ces infortunés sont à plaindre, combien sont dignes d'admiration ceux qui sacrifièrent tout pour secourir leurs frères! L'Eglise honore du titre glorieux de martyrs les Chrétiens d'Alexandrie qui, au IIIe siècle, moururent au service des pestiférés, sous le pontificat de l'évêque saint Denys : les prêtres et les religieux de Marseille qui, dans le XVIIIe siècle, et sous le pontificat de Belsunce, moururent de la même manière et pour la même cause, méritent les mêmes honneurs.

Le saint Pape Clément XI, instruit par la renommée de ces dévouements sublimes, adressa deux brefs au saint évêque de Mar-

seille pour le féliciter de sa charité de bon pasteur, accorder une indulgence plénière à tous ses diocésains frappés de la peste, à tous ceux qui les servaient d'une manière quelconque, spirituelle ou temporelle, et lui annoncer l'envoi d'environ deux mille boisseaux, achetés avec l'argent de l'Eglise romaine. Il expédia effectivement trois navires chargés de blé : l'un fit naufrage, les deux autres furent pris par les corsaires d'Afrique. Mais quand ces Barbares eurent appris d'où ils venaient, et quelle en était la destination, ils furent saisis de respect et les envoyèrent fidèlement à Marseille.

A l'exemple de saint Charles Borromée, Belsunce ne négligea pas de s'efforcer d'appaiser la justice divine par des prières et des pénitences publiques. On le vit, comme le grand archevêque de Milan, s'offrir à Dieu comme une victime de propitiation pour son peuple. Il fit plus encore : il consacra sa personne et son diocèse au Cœur adorable de Jésus, afin de le toucher de compassion pour son troupeau.

Cette consécration solennelle fut fixée au premier novembre 1720. Elle fut annoncée dès le matin par le son des cloches, qui, s'étant tues près de quatre mois, réveillèrent en ce moment la foi des Marseillais et leur confiance. Toutes les églises étant fermées depuis longtemps, on dressa un autel à l'extrémité d'une rue très-large et longue d'une demi-lieue, qu'on appelle le Cours. Le saint évêque s'y rendit processionnellement avec les débris de son clergé, marchant la tête et les pieds nus, la corde au cou et la croix entre les bras. Cette vue arracha des larmes à tout le peuple : sans craindre la contagion dans un temps où elle se répandait avec plus de fureur, il s'était rendu au Cours pour implorer la miséricorde divine. Dès qu'on fut arrivé à l'autel, le pieux évêque fit une exhortation touchante, qui fut souvent interrompue par les pleurs et les sanglots. Ensuite eut lieu l'amende honorable, la consécration du diocèse au Cœur de Jésus, que termina le saint sacrifice de la messe. Le peuple, prosterné sur cette place immense et dans les rues d'où il pouvait apercevoir l'autel, fondait en larmes, et s'unissait aux vœux de son pasteur avec la ferme confiance que le ciel allait les exaucer. Cette attente ne fut point vaine : la contagion, qui prenait tous les jours de nouvelles forces, commença visiblement à diminuer, et Marseille sembla renaître.

Le quinze novembre eut lieu une autre cérémonie. Belsunce fit réciter avec solennité les prières qu'on faisait à Rome pour la cessation de la peste de Marseille, et que le Pape lui avait envoyées. Il donna ensuite la bénédiction à toute la ville du haut d'une tour, au bruit de toutes les cloches, des canons des forts, des tambours des troupes militaires et bourgeoises. Ce spectacle imposant répandit parmi le peuple une religieuse frayeur, qui empêcha beaucoup de crimes. Enfin, le nombre des malades diminuant toujours ranima tellement la confiance des Marseillais, que, le jour de Pâques 1721, ne pouvant plus réprimer les mouvements de leur zèle, ils enfoncèrent les portes des églises pour y faire célébrer le culte. L'évêque ne put prévenir les dangers de cette affluence qu'en faisant dresser au milieu du Cours un autel où il dit la messe les deux dernières fêtes. Les dimanches suivants, il la dit tantôt sur une place, tantôt sur une autre : et les attentions de sa charité, de son zèle, de sa prudence, ne cessèrent que lorsqu'il ne resta plus dans la ville le moindre vestige de contagion (37).

V. En 1724, Belsunce fut nommé à l'évêché-pairie de Laon, et l'année suivante à l'archevêché de Bordeaux; mais il refusa l'un et l'autre, pour rester fidèle à sa chère église de Marseille. Les Papes Clément XI, Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV le comblèrent de témoignages d'estime et de tendresse. Clément XII, par une distinction inouïe dans l'église de Marseille, l'honora du *pallium*.

Dans son épiscopat de quarante-cinq ans, Belsunce eut à combattre le jansénisme et l'incrédulité : il le fit avec un zèle que quelques-uns ont trouvé un peu amer. On a de lui des Mandements et des instructions pastorales contre ces deux pestes des intelligences et des âmes, mille fois plus funestes que celle des corps.

Il assista au concile où le janséniste Soanen fut condamné. Il eut toujours le plus grand soin de faire rendre aux constitutions apostoliques la soumission qui leur est due. Aussi eut-il la gloire d'être persécuté par le parlement janséniste de Provence, qui, par une singulière prétention, voulait forcer les évêques et les prêtres catholiques à donner ou plutôt à prostituer les sacrements à des hérétiques obstinés.

Les sectaires ne pouvaient surtout lui pardonner sa dévotion au sacré Cœur de Jésus, et il se vit plus d'une fois privé, par eux, de son temporel. Mais que pouvaient être ces privations sur le cœur d'un homme qui avait traversé de bien plus rudes épreuves? Aussi Belsunce continua-t-il à paître son troupeau jusqu'en 1755, époque à laquelle il mourut, le 4 juin. Il eut pour successeur du Belloy, qui a vécu jusqu'à nos jours, étant mort archevêque de Paris et cardinal en 1808.

BENEFICES ECCLESIASTIQUES. Sous ce nom, nous réunissons ce qui concerne la matière des *annates*, nom qui signifie le revenu d'une année, et la matière des *bénéfices*, terme qui exprime le revenu temporel attaché à un office ecclésiastique; et, en ces matières, nous ne nous occupons pas, bien entendu, de la question canonique, étrangère à notre sujet, mais uniquement des faits historiques. Commençons par les *annates*.

(37) *Œuvres de Belsunce*, tom. I, pag. 17 et suiv.

I. On distinguait deux sortes d'annates : la première se payait au Pape. pour les bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire, que ceux qui étaient pourvus de ces bénéfices payaient à la chambre apostolique, en retirant leurs bulles; la seconde se payait sous le nom de droit d'entrée ou de départ à des dignités ou à des chapitres, pour les bénéfices ordinaires.

Quand on demande quelle est l'origine des annates, dit le P. Berthier (38), on ne doit pas seulement entendre ce droit que percevait le Pape, mais il faut concevoir cette espèce d'imposition ou de tribut qui comprenait autrefois tout le revenu de la première année d'un bénéfice. Cela veut dire qu'on doit considérer les annates dans leur plus grande étendue, et conséquemment selon leur plus grande antiquité.

Tous les biens ecclésiastiques de chaque église étaient originairement entre les mains de l'évêque. On partagea ensuite ces revenus; et telle fut, à proprement parler, l'origine des *bénéfices*. Depuis cette distribution les évêques furent obligés de conférer les places vacantes. Le concile de Latran de l'an 1179 les obligea même à faire ces collations dans l'espace de six mois; mais on ne les empêcha pas de réserver, soit en partie, soit pour eux-mêmes, le revenu de ces bénéfices, pourvu que la cause fût légitime, et que la réserve eût des bornes. Cette pratique était encore en usage du temps de saint Raimond de Pegnafort, qui vivait sous Grégoire IX, vers le milieu du XIII[e] siècle.

On voit donc ici une sorte d'*annate* abandonnée à la disposition des évêques. Ils pouvaient déterminer, avant la collation d'un bénéfice, que le revenu, en tout ou en partie, demeurerait en leurs mains durant quelque temps. Ils conféraient ensuite, et le titulaire ne jouissait que de ce qui lui était laissé. Il ne jouissait même de rien si le revenu du bénéfice avait été réservé en entier ; mais il fut réglé dans la suite, par les Papes et par les conciles, qu'on laisserait aux bénéficiers une portion des fruits, pour vivre et pour satisfaire aux charges du bénéfice (39). Le P. Berthier ne doute pas que cette puissance primitive des évêques sur tous les biens de leurs églises ne soit la source des annates (40).

Au XII[e] siècle, les évêques gardaient, dans cette matière, la plus grande mesure ; ils agissaient de concert avec leur chapitre, et les annates qu'ils établissaient tournaient généralement au profit de quelque bonne œuvre. Etienne de Senlis, qui était évêque de Paris en 1124, nous en fournit un exemple.

Louis le Gros avait fondé, en 1113, l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, et cette communauté, dans les années suivantes, répandit un éclat de sainteté et de doctrine qui lui attira une grande réputation (41). On s'empressa de la protéger, et l'évêque de Paris, ainsi que le chapitre de Notre-Dame lui accordèrent la jouissance de la première année, de chaque prébende qui viendrait à vaquer, dans la cathédrale et dans diverses églises. De son côté, Louis le Gros lui donna les mêmes avantages sur un grand nombre d'autres églises, et cette communauté eut ainsi un droit d'annate très-étendu.

On remarque que cette dernière donation du roi prouve que ce ne furent pas seulement les évêques avec leurs chapitres qui établirent des annates au XII[e] siècle; mais que les princes se permirent aussi la même chose, sans doute à cause du titre de fondateurs qu'ils avaient en plusieurs églises. Mais ces faits étaient plus fréquents encore de la part de l'épiscopat. Ainsi en 1126 l'évêque de Beauvais, de concert avec son chapitre, accorda toutes les annates de sa cathédrale aux chanoines réguliers de l'église de Saint-Quentin de Beauvais (42). En 1135, l'évêque d'Amiens ayant fondé une communauté de chanoines réguliers dans sa ville épiscopale, il lui attribua les annates de tous les bénéfices de sa cathédrale, et de ceux de l'église collégiale de Saint-Acheul (43).

Quelquefois on faisait ces concessions sans avoir recours à l'autorité du Saint-Siége, et quelquefois on demandait le consentement du Pape, ou plutôt les intéressés prenaient des bulles de confirmation à Rome, afin d'être plus autorisés à percevoir ces annates. Ainsi, l'on trouve que l'abbaye de Saint-Victor fit confirmer, par Eugène III, les faveurs qu'elle avait reçues de l'évêque de Paris et du chapitre de Notre-Dame.

II. Tant que les évêques n'usèrent de ce droit des annates que dans les vues de subvenir aux besoins de leurs églises, ou de procurer les pieux établissements, les Papes et les conciles ne réclamèrent point ; mais quand l'ambition ou l'avarice se mêlèrent à ces réserves, il fut défendu d'en établir de nouvelles (44). On proscrivit même celles qui n'étaient pas fondées sur un privilége ou sur l'autorité d'une ancienne coutume (45) ; c'est ce que prouvent plusieurs conciles et quelques décrétales.

Alors, les ressources des évêques, des abbés, et généralement de tous ceux qui crurent avoir besoin des annates, furent de demander des priviléges à Rome. Honoré III, qui était assis sur la Chaire de Pierre en 1216, permit à l'évêque de Toulon de jouir durant deux ans de la première année des bénéfices qui viendraient à vaquer dans son diocèse. L'archevêque de Cantorbéry obtint en 1246 les annates de tous les béné-

(38) *Disc. sur les Annates*, placé en tête du tom. XIX de l'*Histoire de l'Église gallicane*, édit. in-12 de 1826 1827.
(39) Jean XXII, *Extra.* tom. I, c. 2.
(40) *Disc.* ubi supra, pag. IV.
(41) Dubois, *Hist. eccles. Paris*, t. II, pag. 22, 25.
(42) *Gall. christ.*, tom. II, p. 383.
(43) *Spicil.*, tom. XII, p. 160.
(44) *Conc. Lond.*, an 1268.
(45) *Conc. Palent.*, an 1322.

fices de sa province. Boniface VIII accorda pour cinq ans à un évêque celles de son diocèse, afin de lui faciliter le moyen de payer ses dettes. Le même pontife, en 1296, réserva au profit de Philippe le Bel les premiers fruits de tous les bénéfices de France, excepté ceux des prélatures : ce temps de la réserve devait durer autant que la guerre qui occupait ce roi en Flandre, ce qui, comme l'on sait, ne l'empêcha point de payer sa dette de reconnaissance par l'injure et mille persécutions envers ce grand pontife. (*Voy.* l'article Boniface VIII.) Le Pape Clément V fut extrêmement importuné par les évêques d'Angleterre, qui demandaient aussi les annates des bénéfices de leurs dépendances. (46.)

Fatigué de leurs suppliques importunes, ce Pape voulut corriger les évêques de cette île, en se réservant à lui-même, durant deux ou trois ans, toutes les annates qu'ils lui demanderaient : « Car, disait-il, le supérieur pourra bien jouir s'il le veut des priviléges que l'inférieur sollicite. » Il s'appropria donc tous les revenus de la première année de tous les bénéfices qui vaqueraient en Angleterre de là à deux ans, évêchés, abbayes, prieurés, cures, prébendes, et jusqu'aux moindres bénéfices : ce fut là, suivant Thomassin (47), *la véritable origine des annates*. Mais il y a apparence qu'elles tombèrent durant la longue vacance qui suivit la mort de Clément V.

Son successeur, Jean XXII, les établit en 1317, sur tous les bénéfices d'Angleterre et d'Irlande, et il abandonna la moitié de cette réserve au roi Edouard II, qui se disposait à une expédition d'outre-mer (48). Deux ans après, le même Pape étendit la réserve des annates à tous les pays de la chrétienté; mais il en excepta les grands bénéfices, c'est-à-dire les évêchés et les abbayes, et il borna ce temps de la réserve à trois années. Depuis ce pontife jusqu'au commencement du grand schisme (*Voy.* cet article), il y a peu de vestiges des annates. Toutefois elles firent d'assez grands accroissements aussitôt après l'élection d'Urbain VI, qui mourut en 1389, et de Clément VII, qui, élu en 1378, ne fut reconnu que par une partie de l'Eglise, et qui, se trouvant par là même plus réservé dans son obédience, fut plus attentif à profiter de ce subside.

En 1392 et en 1399, Boniface IX, successeur d'Urbain VI, imposa clairement l'annate sur tous les archevêchés et les évêchés de son obédience. C'est ce qui persuade à plusieurs auteurs qu'il fut l'instituteur des annates, appelées *consistoriales*, à peu près comme Jean XXII passe pour avoir établi celles qui affectent les bénéfices du second ordre (49). Mais ils se trompent; car il est certain que Clément V donna l'exemple des unes et des autres. Néanmoins ce fut sous Boniface IX que les annates devinrent plus fréquentes et plus étendues; et son compétiteur, Benoît XIII, qui siégeait à Avignon, pressa les bénéficiers avec une telle rigueur, qu'il s'attira de grandes difficultés (50), et qu'il fit naître, si déjà elles ne dataient pas de plus haut, les disputes que les *annates* soulevèrent.

Pourtant qu'y avait-il de plus légitime ? Ne fallait-il pas que les Souverains Pontifes eussent des ressources pour soutenir les charges innombrables attachées à leur dignité, et qui intéressent, en définitive, le bien de l'Eglise universelle ? Si, dit un auteur (51), les prêtres de l'ancienne loi payaient la dîme de la dîme au grand prêtre, il était juste et naturel que les prêtres de la loi nouvelle payassent la dîme au Souverain Pontife.

III. C'est surtout au concile de Constance XVII[e] général, que s'engagèrent les grands démêlés, au sujet de la question qui nous occupe. (An 1415-1418.)

Dans l'intervalle de la déposition de Jean XXIII et de l'élection de Martin V, on proposa à ce concile tous les points de réformation qu'on voulait établir dans l'Eglise, à commencer, disait-on, par la cour romaine. Quelques-uns des cardinaux présents, ceux de Pise, de Florence et de Cambrai, Pierre d'Ailly, comprirent qu'on allait s'en prendre aux annates, et allèrent au-devant de la difficulté, en soutenant qu'elles étaient dues au Pape et au Sacré Collége.

Cette démarche avertit les adversaires des annates de tenter un puissant effort contre cette imposition et contre toutes les autres qui venaient de Rome. Cependant les Français furent presque les seuls qui entrèrent dans ce sentiment; ils demandèrent tout d'abord la suppression des annates. Mais, revenant ensuite, pour la plupart, sur cette décision, ils dirent qu'en les abolissant il serait à propos de pourvoir le Pape et les cardinaux d'un autre secours. C'était le simple bon sens qui dictait cela. Plusieurs même des prélats et des docteurs français se séparèrent du parti des adversaires, craignant qu'à la place des annates on n'imposât sur le clergé une taxe plus incommode. D'autres oppositions plus formelles vinrent à l'appui de ces craintes étranges. Le procureur de la chambre apostolique et celui des cardinaux interjetèrent appel de la résolution des Français. On multiplia pendant quelque temps les procédures; il y eut des attaques et des défenses, des accusations et des réponses. Les autres nations, qui avaient leurs députés au concile, appuyèrent faiblement celle de France. Enfin, tout cet éclat n'aboutit à rien, et le concile ne prononça point contre les annates (52). Le Pape

(46) Le P. Berthier, loc. cit., t. VIII.
(47) *Anc. et nouv. discipl.*, tom. III, p. 793, et Fleury, liv. XCI, n° 4.
(48) Raynald., an. 1317, n° 49.
(49) Raynald, an. 1392, n° 1, et 1399, n° 12.
(50) Le P. Berthier, loc. cit., p. XV.
(51) D. Richard, *Dict. des sciences eccles.*, édit. in-fol. 1760, tom. I, p. 244, col. 1.
(52) Le P. Berthier, p. XVII.

Martin V, qui fut élu quelque temps après ce démêlé, confirma même l'usage de les percevoir, se contentant d'y mettre quelques modifications (53).

Malgré cette opposition qui se manifesta de la part des Français, dont les uns ne craignaient pas de frapper les annates de *simonie*, et dont les plus sages reconnaissaient en fin de compte la légitimité, puisqu'ils soutenaient qu'il était nécessaire de pourvoir, d'une manière ou d'une autre, à l'état du Pape et des cardinaux, il est certain que les annates furent perçues en France jusqu'au concile de Bâle. Si l'on y mettait quelque adoucissement, ou si les rois en percevaient une part, c'était toujours par l'autorité et l'abandon libre du pontife; mais Fleury se trompe (54), lorsqu'il prétend que les annates en France ont été réduites par l'usage aux bénéfices consistoriaux.

La question des annates fut vivement discutée au concile de Bâle. Pendant le premier démêlé du Pape Eugène IV avec les Pères de ce concile, il fut arrêté que dorénavant on ne prendrait rien à Rome pour la confirmation des élections; mais que le concile pourvoirait aux besoins du Saint-Siége, et que, s'il y manquait, les bénéficiers qui jusqu'alors avaient payé des taxes, continueraient d'en payer la moitié dans l'année même de la prise de possession, jusqu'à ce qu'on eût attaqué un autre fonds pour le Pape et pour les cardinaux (55). Tel fut le résultat de la XII° session, qui eut lieu le 13 juillet 1433.

Mais dans la XXI° session du 9 juin 1435, on fut loin d'y mettre cette réserve. Les ennemis du Saint-Siége éclatèrent sans aucune retenue, et, malgré les protestations de l'archevêque de Tarente et de l'évêque de Padoue, chargé de la légation apostolique, les annates furent totalement annulées, avec menaces de punir comme *simoniaques* ceux qui les exigeraient, et avec ordre de déférer le Pape même au concile général, s'il scandalisait l'Eglise en violant ce décret (56). C'était, comme l'on voit, une révolte ouverte des membres contre la tête, quoiqu'aient pu dire Noël Alexandre (57) et Thomassin (58), pour expliquer ou atténuer le sens de ce décret. *Voy.* l'article sur le Concile de Bâle, n° XX, tom. II, col. 890-891.

Le Pape Eugène IV, qui mettait, vis-à-vis des Pères de ce concile, une condescendance et une douceur vraiment évangélique, se contenta de leur faire dire, par deux de ses envoyés, qu'il paraissait étonnant que, dans une affaire de cette importance, on eût procédé et conclu sans la participation du Saint-Siége, qui était la partie intéressée; que s'il y avait des abus dans la perception des annates, il fallait les retrancher sans détruire celles-ci même; qu'au moins fallait-il ne les détruire qu'en assignant tout à la fois le dédommagement dont on avait parlé dans la 12° session; que cela était d'autant plus nécessaire, que l'Eglise romaine avait actuellement des charges immenses à soutenir pour la réduction des schismatiques et pour l'extraction des hérésies; qu'au reste, elle consentait de bon cœur à la suppression des annates, et que, pour le dédommagement, elle s'en remettait à la décision du concile, pourvu que les conditions fussent raisonnables et solides.

On promit tout, au risque de faire beaucoup attendre la réalisation de ces promesses. Et c'est ce qui arriva en effet; car on attendit, pour délibérer, qu'on eût créé Pape ou plutôt antipape Amédée de Savoie, sous le nom de Félix V. Alors on détermina que ce prétendu pontife lèverait le cinquième de tous les bénéfices pendant cinq ans, et le dixième pendant cinq autres années. Tel fut le dédommagement que les Pères de Bâle proposèrent pour Félix, et qu'ils publièrent dans la 42° session, datée du 4 août 1440; et ils prétendirent accomplir par là ce qui avait été promis dans la 12° session, plus de sept ans auparavant.

IV. A partir de ce temps, toutes les assemblées particulières et gallicanes s'en prirent aux annates et leurs portèrent plus ou moins atteinte, faisant des annates *réduites*, ou seulement passagères. Par exemple, la prétendue pragmatique sanction, publiée à Bourges en 1438, adopta la plupart des décrets de Bâle, en modifia quelques-uns, et, entre autres, celui qui regarde ces annates. (59)

Les princes, surtout en France, les Charles VII, les Louis XI et autres, se basèrent sur ces décisions révolutionnaires pour contester, restreindre, suspendre, ou refuser le droit des *annates*, et tracasser le Saint-Siége, qui eut plusieurs démêlés à ce sujet (59*), et qui, lorsqu'on n'agissait pas envers lui tout à fait arbitrairement, ne manquait pas néanmoins d'être constamment obsédé de plaintes à l'endroit des annates. Ainsi, pour citer quelques traits de ce genre, nous voyons qu'en 1532 François Ier chargea les cardinaux de Tournon et de Grammont de se plaindre des annates au Pape Clément VII; qu'en 1560, sur les remontrances des états d'Orléans, qui s'étaient déjà permis d'y surseoir (60), Charles IX fit défense à ses sujets de payer les annates au Saint-Siége; qu'en 1561 ce même Charles donna ordre au président Du Ferrier, son ambassadeur auprès du Pape, de solliciter l'abolition des

(53) On en trouve le détail dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. XLVI.

(54) *Institut. du Droit ecclés.*, 2 vol. in-12, 1762, tom. I, p. 423.

(55) Hardouin, *Conc.* tom. VIII, p. 1158 et 1159.

(56) Ibid., tom. IX, p. 1120, et tom. VIII, p. 1196.

(57) *Dissert.*, in *Hist. ecclés.*, sæc. XV et XVI.

(58) *Discipl. de l'Egl.*, part. IV. liv. IV, chap. 36.

(59) Le P. Berthier, loc. cit., p. XXV.

(59*) Le P. Berthier rapporte quelques-uns de ces démêlés, loc. cit., pag. 26 et suiv., mais on ne peut accepter qu'avec beaucoup de réserve ses récits, empreints de l'esprit gallican, et évidemment peu favorables aux Papes.

(60) *Voy.* Contin. de Fleury, liv. CLV, n.

annates; qu'en 1562, le cardinal de Lorraine proposa au concile de Trente un plan de réforme par rapport aux annates, etc. (61).

Quant au fait de Charles IX, il est certain que son envoyé reconnut lui-même, à Rome, la justice et le *bon droit* des annates; c'est ainsi que s'exprime Pallavicini (62). Le cardinal de Lorraine ayant proposé au concile de Trente ses vues de réforme sur les annates, les légats lui dirent que cette imposition avait été reconnue pour *légitime* par l'ambassadeur même de France, chargé de traiter cette affaire auprès du Pape. Sur quoi le cardinal répondit, sans détour, que cela était vrai, et qu'il avait entendu la même déclaration de la bouche du président Du Ferrier, parlant en présence du roi et de son conseil. On peut bien juger, dit le P. Berthier (63), que cet aveu n'accéléra pas la condamnation des annates dans le concile; mais, indépendamment de ce fait, la conduite de cette sainte assemblée, représentant l'Eglise universelle, est l'argument le plus propre pour réfuter ceux qui n'ont pas craint de taxer ou qui taxeraient les annates de simonie ou de pratique illicite.

Quoique les Pères de Trente fussent très-déclarés contre la simonie, quoiqu'ils aient prescrit sur ce point des règles très-sévères, ils ne touchèrent point aux annates, et laissèrent la discussion de cette affaire au Pape. Donc, peut-on dire, ce saint concile loin de regarder les annates comme illégitimes, les consacrait par son abstention même. S'il y avait eu là quelque crime ou du scandale, on ne peut douter que les Pères de Trente n'y eussent opposé des décrets d'une morale très-exacte.

Tout esprit droit et juste tirera cette simple conclusion, et il faudrait n'être mu que par une entière mauvaise foi ou malveillance à l'endroit du Saint-Siége, pour ne pas consentir à reconnaître au moins avec Fébronius lui-même : « Que les annates sont un secours légitime, dû à l'Eglise de Rome, qui veille, travaille et fait des dépenses pour toutes les Eglises; et que l'usage en doit subsister au moins jusqu'à ce qu'on soit convenu avec le Pape d'un autre moyen également propre à l'entretien des officiers pontificaux, aux charges sans nombre du Siége de Rome (64). »

Il est vrai que la plupart des canonistes gallicans ont accordé tout ceci; mais ils ne vont pas jusqu'à reconnaître rondement que c'était un droit légitime. A leurs yeux, les annates étaient de pures *concessions*, qu'on pouvait dès lors, restreindre, ou supprimer selon le bon plaisir ou les besoins du prince. Il en est qui vont jusqu'à dire, qu'après tout, les *annates* ne présentaient pas un revenu si considérable (65), et que ce revenu ne faisait pas un grand vide dans le trésor de la France; d'autres, comme de Marca (66), veulent bien reconnaître qu'il « ne faut pas remettre en usage l'ancienne sévérité de la discipline (la discipline gallicane), par rapport aux annates; car, ajoute-t-il, l'usage de les percevoir sous le titre de *subvention* les *délivre de tout soupçon de simonie;* et puis, la manière de les exiger en retenant les bulles, *n'a plus rien de révoltant* aujourd'hui, *parce que les prélats et les princes* y ont *consenti...* » On avouera que ce sont là de singulières raisons. Quoi qu'il en soit, les oppositions, les plaintes, les actes mêmes des assemblées gallicanes, n'ont pas empêché les annates d'être perçues, et l'on peut dire que, si elles ont souvent été entravées, elles n'ont jamais été *entièrement interrompues*, jusqu'en 1789, où elles furent supprimées, en France, par les décrets du 4 août de cette année. — Nous passons à la question, plus générale, des *bénéficiers*.

V. A l'origine du christianisme, l'Eglise ne possédait aucun bien, et tout son fond consistait en aumônes que faisaient libéralement les premiers fidèles aux ministres de la religion; car ils étaient justement persuadés que, selon le droit naturel et divin, le ministre qui sert le peuple dans les choses saintes doit vivre de son ministère. *Voy.* l'article Propriété de l'Eglise.

Dès le IIIe siècle, l'Eglise possédait quelques immeubles, puisque Dioclétien et Maximien en ordonnèrent la confiscation en 302. Mais ce fut sous le règne de Constantin qu'elle commença à être en possession de grandes richesses (67), sous la direction des évêques qui en disposèrent selon leur volonté, jusqu'au Ve siècle qu'elles furent partagées en quatre parts, une pour l'évêque, une pour le clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations des églises (68).

Quoique les revenus de l'Eglise fussent

(61) *Voy.* Pallavicini, *Hist. du conc. de Trente*, liv. XIX, c. 1, n. 4.

(62) Idem, ibid.

(63) Loc. cit., p. 33.

(64) Ces paroles de Fébronius sont conformes à ce que disent Thomassin, part. III, liv. II, chap. 28, et les continuateurs de Fleury, *Hist. eccles.*, liv. CVI.

(65) On a calculé qu'au temps du concile de Constance, par exemple, l'annate de tous les bénéfices montaient tous les ans à deux cent mille livres. — Zaccaria, *Antifreb. vindic.*, donne un état des sommes que la Daterie avait reçues pour tout l'univers chrétien en dix ans (de 1710 à 1720), pour les dispenses de mariage et celles concernant les bénéfices. Dans cette période, la France figure, quant aux annates, pour une somme de 40,000 écus. — On peut voir ce document dans l'*Auxiliaire catholique*, t. IV, p. 202 et suiv., *note* 1.

(66) *De concord.*, l. VI, c. 12, n. 6.

(67) On peut voir sur l'origine des biens de l'Eglise le délicieux livre de Fleury, les *Mœurs des Chrétiens*, chap. 1.

(68) Michel Duperray nous apprend ce qui suit sur ce passage : « Les biens de l'Eglise, dit-il, s'étant multipliés par la piété des fidèles, on commença d'en faire des partages. Le premier monument que nous en ayons est celui du temps de saint Sylvestre, qui en fit faire la division en quatre portions. (Can. 4, *Conc. Rom.*, sub Sylvestro Papa, an. 324. *Conc.*, t. I, p. 1649 et 1650.) Mais cet endroit n'est pas clair

ainsi divisés en quatre parts, les fonds étaient toujours possédés en commun, et l'évêque seul les administrait, ou par lui-même, ou par des économes, et le plus souvent par ces derniers, comme nous le voyons dans la vie de plusieurs saints évêques des premiers siècles. Dans la suite, les évêques assignèrent l'usufruit de plusieurs fonds de l'église à des clercs particuliers qui desservaient des titres éloignés; et ce fut cette assignation des revenus de l'Eglise qui donna le nom, et qui fit l'origine des *bénéficiers ecclésiastiques* (69), ainsi que nous l'apprennent un écrit et une lettre du Pape Symmaque, au commencement du vi° siècle.

Ce Pape, tint à Rome, en 502, un concile dont les règlements tendent à empêcher les aliénations des biens ecclésiastiques. Ce concile eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre; il y eut quatre-vingts évêques, trente-sept prêtres et quatre diacres, tous présidés par le Souverain Pontife. Symmaque remercia d'abord les Pères du concile d'avoir offert le pardon aux clercs schismatiques : puis il ajouta que ceux-ci avaient voulu prendre avantage d'un écrit fait par le patrice Basile, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques; et on le fit lire par le diacre Hormisdas. C'était un décret fait sous le roi Odoacre, l'an 483 (70).

Après cette lecture, Laurent de Milan dit que « cet écrit n'avait pu obliger aucun évêque de Rome, attendu qu'un laïque n'avait pas le pouvoir de rien ordonner dans l'Eglise, vu principalement que le Pape, ni aucun métropolitain n'avaient point souscrit. » Pierre de Ravenne en dit autant. Elabius de Syracuse ajouta que les laïques qui avaient consenti à ce décret n'avaient pu entendre faire préjudice au Pape, le Saint-Siege étant vacant. Enfin tout le concile fut d'avis qu'on ne devrait avoir aucun égard à cet écrit.

Alors le Pape Symmaque, voulant pourvoir à l'avenir, rendit le décret suivant : « Il ne sera permis à aucun Pape d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagne, ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux clercs, aux captifs et aux étrangers. Les maisons des villes, qui ne pourraient être entretenues qu'à grands frais, pourront être baillées à rente. Les prêtres des titres de la ville de Rome seront tenus à la même loi, sous peine de déposition : celui qui aura reçu la chose aliénée sera frappé d'anathème : le contract sera nul. Tout ecclésiastique pourra répéter les choses aliénées avec les fruits. Cette ordonnance n'est que pour le Saint-Siége : chaque évêque dans les provinces suivra selon sa conscience la coutume de son Eglise. (71). »

Nous retrouvons la même chose dans une lettre que Symmaque écrivit, le 6 novembre 513, à saint Césaire d'Arles. Il lui dit qu'on ne pourra aliéner aucun des fonds de l'Eglise, sans quelque titre ou motif que ce soit, si ce n'est qu'on les donne aux clercs à cause de leurs services, aux moines par un motif de religion, ou aux étrangers pour leurs besoins; mais à condition d'en jouir seulement pendant leur vie.

VI. Dans le même siècle, nous voyons le concile d'Agde, tenu en 506, déclarer que ceux qui retiennent ce que leurs parents ont donné aux églises et aux monastères seront exclus de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils le rendent, comme étant meurtriers des pauvres. Ce concile s'appuie sur un autre, celui de Vaison, en 442, qui avait prescrit que, « ce qu'un particulier donne à l'évêque pour le salut de son âme, non pour l'utilité de l'évêque, doit appartenir à l'Eglise (72). » Puis le concile d'Agde, ajoute :

Les évêques ne peuvent aliéner ni les maisons ni les esclaves de l'Eglise, ni les vases sacrés. Si toutefois le besoin ou l'utilité de l'Eglise oblige de les vendre ou de les donner en usufruit, la cause doit être examinée par deux ou trois évêques voisins, et l'aliénation autorisée par leur souscription. L'évêque peut affranchir les esclaves qui ont bien servi l'Eglise, et ses successeurs doivent les conserver en liberté avec ce qui leur a été donné en les affranchissant, pourvu qu'il n'excède pas la valeur de vingt sous d'or, soit terre, vigne ou maison. L'évêque peut donner aux clercs ou aux étrangers l'usage des choses de peu de valeur et les moins utiles à l'Eglise, et même les aliéner en cas de besoin sans consulter ses confrères. Il en peut user de même des esclaves fugitifs qu'on ne peut garder. Si l'évêque n'ayant point d'enfants laisse héritier un autre que l'Eglise, on doit

comme celui du décret du Pape Gélase, contenu dans sa lettre ix° à des évêques d'Italie, où il fait voir qu'il doit y avoir une partie pour l'evêque, l'autre pour les pauvres, la troisième pour les clercs, et la quatrième pour les réparations. (Can. 27, epist. 2, *Ad episcopos; Conc.*, t. IV, p. 1195.) Grégoire le Grand dans la lettre qu'il écrit à l'évêque de Panorme et à Augustin, apôtre des Anglais, leur mande que, suivant l'usage et la coutume de Rome, le partage devait être fait en quatre portions, comme nous venons de le dire. Il veut dans la première que l'on mette un administrateur qui se charge de la recette, et en rende compte aux principaux du clergé. (Epist. 51, l. II; Greg. I, *Ad Joannem. episc. Panorm.*, epist. 12, 9, 2.) Dans l'Espagne et en Portugal l'on faisait la division en trois parts seulement, comme on le voit par les conciles de Brague et de Tolède. (*Conc. Brag.*, I, an. 563, can. 7; *Conc.*, t. V, p. 840; *Toled.*, IV, can. 33, *Conc.*; ibid., p. 1715, an. 633, 16, q. 1.) Mais, à part ces deux conciles, tous les conciles sur cette matière ont été uniformes pour la division en quatre portions. » (*Droit canonique de France ou recueil de décisions sur les matières bénéficiales.* 1 vol. in-4°, 1708, l. I, chap. 16, n. 14, 15, 16, p. 138-140.)

(69) Dom. Richard, *Dict. des scienc. ecclés.*, tom. I, p. 596, col. 1.

(70) Fleury, l. XXIX, n. 59.

(71) Ibid, liv. XXX, n. 54.

(72) *Conc. Vas.*, can. 4; *Conc. Ag.*, cap. 6 et 7; ibid., liv. XXVI, p. 52.

reprendre tout ce qu'il a aliéné du bien de l'Église ; s'il a des enfants, ils indemniseront l'Église sur le bien qu'il leur a laissé. Les clercs qui auront détourné les titres de l'Église l'indemniseront à leurs dépens et seront excommuniés.

Tous les clercs qui servent fidèlement l'Église doivent recevoir des gages à proportion de leur service. C'était là l'ancienne règle : toutefois, on commençait dès lors à donner à quelques clercs des fonds en usufruit, comme nous l'avons vu dans le concile de Rome, tenu par le Pape Symmaque. Cela paraît encore par un autre canon du concile d'Agde, qui permet aux prêtres et aux clercs, soit de la ville, soit du diocèse, de retenir les biens de l'Église, suivant la permission de l'évêque, sauf le droit de l'Église, et sans pouvoir les vendre ou les donner, sous peine d'indemniser l'Église de leur bien propre et d'être privés de la communion. Voilà, dit Fleury (73), l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

Le III° concile d'Orléans, tenu en 538, nous apprend (74) qu'il y avait dès lors des bénéfices dont l'évêque ne pouvait priver à son gré les clercs qui en étaient pourvus. « Un évêque, y est-il dit, ne pourra ôter aux clercs les biens de l'Église qu'ils tiennent de la libéralité de ses prédécesseurs ; mais s'il le juge à propos, il peut les échanger : il faut cependant que les clercs qui jouissent de ces bienfaits rendent service à l'Église et obéissent aux évêques. Pour les libéralités que l'évêque aurait faites lui-même, il peut les ôter à ceux qui s'en rendraient indignes par leur désobéissance. » Un autre canon (75) du même concile porte : « Pour les clercs qui sont tirés de l'église de la ville, pour gouverner des monastères, des basiliques ou des diocèses, il sera au pouvoir de l'évêque de déterminer comme il voudra, s'ils conserveront quelque chose des biens ecclésiastiques qu'ils avaient auparavant, ou s'ils n'en garderont rien ; car les biens du monastère, de la basilique ou du diocèse, dont ces clercs prennent le gouvernement, leur doivent entièrement suffire. » Ainsi quand un clerc était pourvu du gouvernement d'une église ou d'un monastère, l'évêque pouvait le priver des autres revenus ecclésiastiques qu'il possédait. C'était, en quelque sorte, un commencement de la défense qui devait être faite plus tard de posséder plusieurs bénéfices.

Nous voyons la même chose dans le II° concile de Lyon, de l'an 567. On y lit ce canon : « Un évêque ne pourra ôter aux clercs ce que les évêques ses prédécesseurs leur auront donné de leurs biens en propriété, ou des biens de l'Église à usufruit ; et si ces clercs font des fautes, il faudra les punir autrement qu'en leur ôtant ces biens (76). » C'est-à-dire que ces bénéfices n'étaient plus amovibles à la volonté de l'évêque, excepté ceux qu'il aurait donnés lui-même, ainsi qu'il avait déjà été réglé au III° concile d'Orléans, ci-dessus.

VII. Chaque église devait nourrir les prêtres qui la servaient, et l'on devait leur fournir raisonnablement la subsistance dont ils avaient besoin, sans en divertir les fonds à d'autres usages, ni en diminuer la moindre chose (77). Au VIII° siècle, du temps de saint Chrodegand, évêque de Metz, on appelait encore bénéfice la jouissance de certains fonds accordée par l'évêque. Un concile d'Aix-la-Chapelle, de l'an 836, fit un règlement pour mettre un curé en chaque église, afin qu'il la tînt par lui-même (78) ; car on voulait un pasteur et non un mercenaire, et partout on s'appliquait à ce que le clergé fût convenablement pourvu.

Qu'il eût été à désirer que les évêques et les prêtres eussent toujours compté ces biens pour un embarras, comme saint Chrysostome (79), et qu'ils eussent été aussi réservés que saint Augustin (80) à en acquérir de nouveaux ! Malheureusement, on ne peut cacher qu'il ne se soit glissé de grands abus dans les bénéfices ; que leur pluralité n'ait occasionné bien des actes de simonie, et que les richesses résultant de ces bénéfices n'aient été une tentation pour l'ambition des clercs et pour l'avarice des laïques (81). C'est sur quoi Fleury a beaucoup appuyé, et s'il s'est exagéré quelquefois le mal par son grand amour des institutions et de la discipline primitives, on doit reconnaître qu'il a souvent été vrai dans la peinture de ces désordres.

Il reconnaît, assurément, qu'il est nécessaire « qu'il y ait des fonds destinés aux dépenses communes de la religion, comme de toute autre société, à la subsistance des clercs occupés à la servir, à la construction et à l'entretien des bâtiments, à la fourniture des ornements et surtout au soulagement des pauvres. Dès les premiers siècles, sous les empereurs païens, l'Église possé-

(73) Liv. XXI, n. 1.
(74) *Aug. conc.*, can. 17.
(75) Ibid., can. 18.
(76) Greg. Tur., liv. V, c. 5.
(77) *Conc. Carpentoract.*, can. unic., an. 527. *Conc.* tom. IV, p. 1663, 1664.
(78) *Conc. Aquisg.*, II, can. 16, *De vita et doctrina inferiorum ordinum*, an. 836. *Conc.*, tom. VII, pag. 1714.
(79) Hom. 85, *in Matth.*
(80) Serm. 355, 356 ; Possid., *Vita*, cap. 24.
(81) On sait les troubles qu'occasionnèrent les bénéfices, conférés aux prêtres par des laïques, bien que ceux-ci, en conférant des bénéfices, ne pouvaient donner la charge des âmes, ainsi que le dit le Pape Grégoire IX à l'empereur Frédéric : « Supposé que vous confériez quelques bénéfices vacants, vous ne pouvez toutefois commettre la charge des âmes qui y est annexée, puisque c'est un droit spirituel dont un laïque n'est pas capable, ni substituer d'autres titulaires à ceux qui sont vivants. » (Epist. 253, *Vita Greg.*, ap. Rain., an 1236, n. 8.) — Cependant ce malheureux droit de conférer des bénéfices qu'avaient les seigneurs laïques était une source d'empiétements de leur part ; ils allaient jusqu'à prétendre au spirituel, et de là des démêlés, des scandales dont la fin était l'affaiblissement de la foi dans les âmes et de grands désordres dans le clergé.

dait des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avaient été son premier fonds (82). » Voilà ce que reconnaît cet historien; mais il pense aussi que ces richesses ont bien leurs inconvénients, « principalement quand le clergé ne s'attire pas par sa conduite l'amour et le respect du peuple, quand il paraît lui être à charge, et ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouit (83). »

Venant aux faits, il dit que les évêques du xᵉ siècle n'étaient pas aussi désintéressés que tant d'autres saints évêques des siècles antérieurs. C'est ce que nous voyons, ajoute-t-il, « par les plaintes que l'on faisait du temps de Charlemagne, que des évêques persuadaient aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'Eglise profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes. Sans même employer de mauvais moyens, je vois des évêques reconnus pour saints, trop occupés, ce me semble, d'augmenter le temporel. La vie de saint Meinverc de Paderborn (84), sous l'empereur saint Henri, est principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à son Eglise (85). »

Fleury écrit encore: « Les trésors des églises, je veux dire l'argenterie, les reliquaires et les autres meubles précieux, étaient les appâts qui attiraient les infidèles à les piller, comme les Normands en France, et les Sarrasins en Italie: les terres et les seigneuries excitaient la cupidité des mauvais Chrétiens, soit pour les envahir à force ouverte, depuis la chute de l'autorité royale, soit pour les usurper sous prétexte de servir l'Eglise. De là vint la brigue et la simonie, pour tenir lieu de vocation aux dignités ecclésiastiques. Mais c'est aussi ce qui nous doit rassurer contre les scandales que nous voyons pendant le xᵉ siècle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'assister son Eglise jusque à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchants: au contraire, il a prédit qu'elle en serait toujours mêlée jusqu'à la dernière séparation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les ministres et à tous les pasteurs de son Eglise, non pas même à leur chef; il a seulement promis des pouvoirs surnaturels à tous ceux qui entreraient dans le ministère sacré suivant les formes qu'il a prescrites. Ainsi, comme de tout temps il s'est trouvé des méchants, qui, sans la conversion du cœur et les autres dispositions nécessaires, ont reçu le baptême et l'Eucharistie, il s'en est trouvé qui ont reçu sans vocation l'imposition des mains, et n'en ont pas moins été prêtres ou évêques: bien qu'ils l'aient été pour leur perte, et souvent pour celle de leur troupeau. En un mot Dieu ne s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacriléges, non plus que les autres crimes (86). »

Il est certain que les riches bénéfices furent préjudiciables à la religion, surtout dans les siècles durs où l'Eglise fut le plus éprouvée, comme du ixᵉ au xiᵉ siècle. Les hauts dignitaires ecclésiastiques, durant cette période, devinrent trop souvent des princes du siècle bien plus que des pasteurs des âmes et des pontifes vigilants, préposés aux trésors de l'Eglise; ils prirent part aux luttes des factions, les armes à la main, oubliant leur ministère de paix et de douceur; ils furent des seigneurs temporels plus qu'évêques, et de là des maux incalculables dans la société chrétienne. Ce n'est pas à dire, toutefois, que les richesses de l'Eglise entraînassent nécessairement ces désordres: disons que ces hommes en abusèrent, qu'ils les détournèrent de leur but, mais que le plus généralement ces richesses profitèrent au bien des âmes et de la religion (*Voy.* l'article Propriétés de l'Eglise.)

VIII. D'ailleurs l'Eglise elle-même s'efforçait de remédier aux abus qui pouvaient se glisser dans les bénéfices ecclésiastiques. C'est ce que nous voyons par une foule de conciles et d'actes des Papes.

Sa voix, il est vrai, fut longtemps impuissante. Les abus revinrent tels qu'on vit plusieurs bénéfices s'accumuler sur la tête des mêmes individus. C'est que plusieurs bénéfices avaient une origine toute féodale; ceux qui les possédaient se regardaient alors comme possesseurs de fiefs; ils ne se faisaient point scrupule de jouir de toutes les prérogatives attachées aux fiefs, et l'une de ces prérogatives était de pouvoir en posséder plusieurs. Ils étaient par conséquent, tenus au service militaire, et de là ces désordres dont nous venons de parler, et que nous avons occasion de remarquer dans nos articles consacrés à beaucoup de prélats de ces temps malheureux. Quand ces prélats furent enfin convaincus que leur ministère, tout de paix, était incompatible avec les armes, ils eurent des représentants laïques sous le nom d'avoués, de vidames, etc.; beaucoup d'entre eux ajoutèrent à leur titre d'évêque celui de *comte* et de *duc*, même après qu'ils eurent été dispensés de tous services militaires et que leurs bénéfices eurent perdu leur ancien caractère féodal. C'était déjà un moindre mal; mais ce n'était pas encore ce que le divin Fondateur de l'Eglise voulait de ses ministres, et l'on avait à travailler à une réforme plus complète.

Ce qui aida puissamment à ce retour, ce fut la défense d'avoir plusieurs bénéfices lorsqu'un seul est suffisant. Et la raison en est, selon saint Thomas, 1° qu'une même personne ne peut pas desservir deux églises, et par conséquent que le service de Dieu en souffre quand une même personne possède plusieurs bénéfices; 2° que cette pluralité est contraire à l'intention des fondateurs,

(82) *Discours sur l'hist. ecclés.*, 1 vol. in-12, 1763, disc. 3, n. 11, p. 102.
(83) *Ibid.*
(84) Bolland., 5 Jun., tom. XIX.
(85) Disc. cit., *ibid.*, p. 102.
(86) *Ibid.*, p. 103.

qui ont donné leurs biens pour qu'il y eût un certain nombre de ministres qui fissent le service divin, et qui s'acquittassent des fonctions attachées aux bénéfices; 3° qu'il arrive que beaucoup de clercs ou inutiles, ou même pernicieux à l'Eglise, ont plusieurs bénéfices, tandis que souvent les bons ministres n'en ont point (87).

Tous les vrais théologiens, dit un auteur (88), pensent comme saint Thomas; et dès l'année 1238, la Faculté de théologie de Paris avait décidé qu'on ne pouvait, « sans pécher mortellement, retenir deux bénéfices, quand l'un d'eux était suffisant pour vivre. »

Mais avant elle, un concile de Clermont de l'an 1095, avait rendu ce canon: « Un clerc ne pourra posséder deux prébendes dans deux villes différentes, ou deux dignités dans la même église (89). » Avant cette Faculté encore, le III° concile de Latran de 1179 (XI° général), avait condamné la pluralité des bénéfices (90), qui, dès lors, dit Fleury (91), était venue à un tel excès que quelques-uns en avaient jusqu'à six, et qu'ils possédaient plusieurs cures: d'où il arrivait qu'ils ne pouvaient résider ni faire leurs fonctions, et que plusieurs dignes ministres de l'Eglise manquaient de subsistance.

Et plus tard, nous voyons que le IV° concile de Latran, de l'an 1215 (XII° général), confirme le décret du précédent concile de 1179 contre la pluralité des bénéfices, qui, jusque-là, n'avait presque pas eu d'effet. Le concile ordonne (92) que quiconque, ayant un bénéfice à charge d'âmes, en recevra un autre de même nature, sera de plein droit privé du premier; et s'il s'efforce de le retenir, il sera privé de l'un et de l'autre. Le collateur conférera librement le premier bénéfice, et s'il diffère trois mois, la collation sera dévolue au supérieur. Le Saint-Siége toutefois pourra dispenser de cette règle les personnes distinguées par leur rang ou par leur science. Quelques patrons s'attribuaient presque tout le revenu des cures, et en laissaient si peu aux titulaires, qu'elles n'étaient desservies que par des ignorants. C'est pourquoi le concile ordonne que, nonobstant toute coutume contraire, on assignera aux curés une portion suffisante; que le curé desservira la paroisse par lui-même, non par un vicaire, si ce n'est que sa cure ne soit annexée à une prébende ou à une dignité qui l'oblige à servir dans une plus grande église; auquel cas il doit avoir un vicaire perpétuel, qui reçoive une portion congrue sur le revenu de la cure. Nous voyons, par ce canon, l'origine des portions congrues.

Les évêques eux-mêmes se plaignaient vivement des abus qui existaient dans les bénéfices. Avant la tenue du concile de Vienne (en 1311 et 1312), le Pape Clément V avait mandé à tous les évêques d'y apporter des mémoires sur tout ce qu'il convenait d'y régler pour le bien de l'Eglise. Or la plupart des plaintes des prélats portèrent sur la pluralité des bénéfices, d'où naissaient de grands désordres.

Guillaume Durand, évêque de Mende, entre autres, s'élève contre ces abus dans son Mémoire (93). Puis il ajoute: « On a nouvellement introduit que les cardinaux peuvent se faire donner à eux et aux leurs des prieurés conventuels et d'autres bénéfices réguliers, quoiqu'ils ne se fassent point religieux; ce qui est contre les canons, et produit en ces bénéfices la ruine totale de l'observance régulière, parce que les religieux n'ont plus de supérieur qui les instruise, les corrige et les gouverne selon leur règle: d'ailleurs l'hospitalité est omise, les biens et les droits de ces bénéfices dissipés et les bâtiments dégradés au grand scandale du peuple. »

Pour que les bénéfices soient distribués plus également et remplis plus dignement, ce prélat propose d'en assigner la dixième partie aux pauvres écoliers étudiants en chaque Faculté dans les universités, afin de multiplier le nombre des hommes savants capables de servir l'Eglise. Il demande aussi que le Pape ne donne point de bénéfice à d'autres, tant qu'il y aura dans la ville ou le diocèse des docteurs qui n'en seront point pourvus.

Mais les Papes ne déployaient pas moins de zèle, bien au contraire, contre ces abus. En 1365, le Pape Urbain V voulant réprimer la pluralité des bénéfices, ordonna de tenir des conciles. Le 3 mai de cette année, il publia une constitution où il dit (94): « Nous avons appris avec douleur que des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers gardent plusieurs bénéfices en nombre odieusement excessif: d'où résulte la diminution du service divin, la ruine des bâtiments, la perte des biens et des droits de l'Eglise, et le murmure des peuples qui manquent de pasteurs. C'est pourquoi nous avons ordonné à quelques archevêques et à leurs suffragants de tenir des conciles et d'admonester tous les ecclésiastiques de leur dépendance possédant des bénéfices, ou ayant des expectatives pour en obtenir; de leur envoyer dans un mois les noms et les qualités de leurs bénéfices avec leurs taxes pour les décimes: sous peine aux désobéissants de privation de leurs bénéfices, dont nous nous réservons la disposition. Nous mandons aussi aux évêques, qu'après le mois, ils remettent à leurs métropolitains la liste de ces bénéfices dans un registre fermé et scellé de leurs sceaux, et que les métropolitains nous envoient tant leurs regis

(87) S. Thom., *quodlib.*, 9 et 15.
(88) D. Richard, *Dict. des sciences ecclés.*, t. I, p. 598, col. 2.
(89) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXII, t. X, p. 309 de l'édit. in-12, 1826.
(90) Can. 13 et 14.
(91) Liv. LXXIII, n. 21.
(92) Can. 29. apud Fleury, l. LXXVII, n. 51.
(93) Fleury, l. XCI, n. 51 et 52.
(94) *Conc.*, t. XI, p. 1936.

tres que ceux de leurs suffragants. » Urbain V donne ensuite un ordre spécial pour l'Angleterre, où le mal était plus grand (95). En conséquence de cette constitution du Pape, plusieurs conciles provinciaux furent tenus, et tous travaillaient à réprimer les abus introduits dans les bénéfices ecclésiastiques.

Dans les siècles suivants on y travailla aussi, et si l'on ne réussit pas toujours à les détruire complétement, du moins on entrava le mal le plus possible. Les Papes Jules II et Paul III eurent surtout la plus grande part dans ces efforts. Enfin, en 1542, ce dernier Pontife convoqua le concile de Trente, et cette sainte assemblée prononça sur la question des bénéfices ces solennelles paroles :

« L'ordre de l'Eglise étant perverti quand un seul ecclésiastique se charge des emplois de plusieurs, les sacrés canons ont saintement ordonné que nul ne fût enrôlé en deux églises. Mais, parce que plusieurs, emportés par la malheureuse passion de l'avarice, et se trompant sans pouvoir tromper Dieu, n'ont pas honte d'éluder par divers artifices les ordonnances les mieux établies, et de posséder tout à la fois plusieurs bénéfices, le saint concile, désirant rétablir la discipline nécessaire pour le bon gouvernement des Eglises, ordonne, par le présent décret, qu'il entend être observé à l'égard de tous, de quelque titre qu'ils soient revêtus, même du cardinalat, qu'à l'avenir on ne confère qu'un seul bénéfice ecclésiastique à chaque personne. Si cependant ce bénéfice n'est pas suffisant pour l'entretien honnête de celui à qui il est conféré, qu'il soit permis de lui donner encore un autre bénéfice simple suffisant, pourvu qu'ils ne demandent pas tous deux résidence personnelle; ce qui aura lieu non-seulement à l'égard des églises cathédrales, mais aussi de tous autres bénéfices, tant séculiers que réguliers, même en commende, de quelque titre et qualité qu'ils soient. Et pour ceux qui ont présentement plusieurs églises paroissiales, ou une cathédrale et l'autre paroissiale, qu'ils soient absolument contraints, nonobstant toutes dispenses et unions à vie, n'en retenant seulement qu'une paroissiale, ou la cathédrale seule, de quitter dans l'espace de six mois les autres paroissiales; autrement, tant les paroissiales que tous les autres bénéfices qu'ils tiennent seront censés être vacants de droit même, et comme vacants seront conférés librement à des personnes capables, et ceux qui les possédaient auparavant ne pourront en sûreté de conscience, après ledit temps, en retenir les fruits. Cependant le saint concile désire qu'il soit pourvu à la nécessité des résignants par quelqu'autre moyen commode, ainsi qu'il semblera expédient au Souverain Pontife (96). »

Cette solennelle décision n'empêcha pas certains abus de subsister encore ; mais enfin on les vit diminuer notablement. Dans le XVII[e] siècle diverses controverses s'élevèrent au sujet des bénéfices séculiers et réguliers, et aussi sur la question de leur pluralité. Mais nous ne nous occuperons pas de ces disputes, pas plus que de la division des bénéfices, toutes choses qui appartiennent au droit canon. Terminons en disant qu'en France il n'y a plus de *bénéfices* proprements dits, depuis la promulgation de la loi du 2 novembre 1789, qui a déclaré que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la nation.

En conséquence de cette loi spoliatrice et de plusieurs autres qui la suivirent, l'Eglise, en France, fut entièrement dépouillée de tous ses biens. Les cures, les canonicats et même les évêchés sont bien encore aujourd'hui des offices ; mais, dit un auteur (97), ce ne sont plus des bénéfices. Si l'on veut parler exactement, on ne peut plus leur donner ce nom, puisque, suivant la définition donnée par les canonistes, le *bénéfice* « est le droit perpétuel de recevoir quelque portion du revenu des biens consacrés à Dieu, accordé à un clerc par l'autorité de l'Eglise, à raison de quelque office spirituel. » Or les cures, les canonicats, les évêchés ne donnent plus un tel droit; les curés, les chanoines, les évêques tirent aujourd'hui leur subsistance, non de biens appartenant à l'Eglise et consacrés à Dieu, puisqu'il n'existe plus de tels biens, mais d'une pension, assimilée aux traitements que reçoivent les fonctionnaires publics, qui leur est assignée sur le Trésor.

Triste situation qui a, certes, plus d'un grave inconvénient ! mais que nous n'avons pas à étudier ici. Une voix autorisée s'est fait entendre, il y a quelques années à Rome, et a redit l'état actuel de l'Eglise dans le monde. Cette voix était celle du cardinal Pacca, doyen du Sacré Collége, et l'illustre prélat, parlant en général de la suppression des *bénéfices*, s'est écrié (98) : « Faut-il y voir un malheur pour l'Eglise ? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvait être très-utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il était appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du Pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les

(95) C'est ce que nous montre un concile de Londres, tenu au mois de novembre 1237, où l'on fit un canon contre ceux qui possédaient plusieurs bénéfices au préjudice de la défense du concile de Latran, et où ce canon rencontra d'assez singulières oppositions. *Voy* Fleury, l. LXXXI, n. 7.

(96) *Concile de Trente*, sess. 24, chap. 17.

(97) M. l'abbé André, *Cours alphabétique et méthodique de droit canon*, etc., 2 vol. in-4°, 1844, édit. Migne, t. I, col. 300-301.

(98) *Discours du cardinal Pacca sur l'état actuel et les destinées futures de l'Eglise catholique*, prononcé à l'Académie de la religion catholique, à Rome, le 27 avril 1843. Voy. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, traduites de l'italien par M. Quecyras, 2 vol. in-8°, 1845, t. II, p. 445.

traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pasteur. Dans la nomination des chanoines et des dignitaires des chapitres de cathédrales, on aura peut-être plus d'égard au mérite qu'à l'illustration de la naissance; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir, entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étaient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois (99), lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice était vacant, des nobles, qui jusqu'alors n'avaient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à coup l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avait porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominaient pas toujours celles de la milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant. » (*Voy.* l'article PROPRIÉTÉS DE L'EGLISE.)

BENEVOLE, courageux chancelier de l'impératrice Justine. *Voy.* cet article.

BENIGNE (Saint), martyr à Dijon, au milieu du IIe siècle, dont l'histoire se lie avec celle des saints Andoche d'Autun et Andéol du Vivarais, mentionnés au tome IIe de cet ouvrage. Attaquer absolument tout ce qu'on raconte de saint Bénigne, c'est nier l'existence des deux autres; c'est combattre la tradition de plusieurs Eglises aussi respectables par leur ancienneté que par les hommes éminents en science et en piété qui les ont gouvernées (100).

I. On conçoit sans peine que l'antique *Augustodunum* ait été l'objet spécial de la sollicitude des Pontifes romains, et même des chrétientés de l'Asie. Son étendue, ses richesses et ses fameuses écoles la mettaient nécessairement en rapport avec tout ce qu'il y avait de grand dans l'empire romain. La langue grecque était cultivée dans la capitale des Eduens, et de nombreux témoignages établissent l'origine grecque de l'Eglise d'Autun (101).

On peut donc croire sur la foi d'ailleurs de presque tous les martyrologes (102), que saint Bénigne fut aussi disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne; qu'il vint au IIe siècle dans la Gaule Celtique pour y prêcher la foi avec saint Andoche et saint Thyrse (*Voy.* leurs articles), et qu'il évangélisa Autun, Langres et Dijon.

A Autun, saint Bénigne instruisit et baptisa le jeune Symphorien, fils de Fauste et d'Augusta. A Langres, si l'on en croit une ancienne tradition, il s'arrêta auprès d'une sœur de Fauste, sénateur d'Autun. C'était Léonilla, aïeule des trois frères jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, qui, baptisés le même jour, reçurent ensemble la couronne du martyre.

Mais ce qui est plus certain, c'est que saint Bénigne prêchait à Dijon et confirmait sa prédication par des miracles, quand le préfet Térentius l'y fit arrêter. Il ordonna qu'il fût suspendu à une poulie, étendu sur un chevalet et déchiré à coups de nerfs de bœuf. Comme le saint apôtre persévérait dans sa généreuse confession, on lui fit endurer d'effroyables supplices. On lui enfonça des alènes sous les ongles, et on lui scella les pieds avec du plomb fondu dans une pierre, qu'on voyait encore du temps de Grégoire de Tours (103). En cet état, on l'enferma avec des chiens furieux sans lui laisser aucune nourriture. Mais Dieu avait l'œil sur son serviteur. Il sortit sain et sauf de cette prison pour subir un dernier tourment; on le frappa au col avec une barre de fer, et enfin on le perça d'un coup de lance.

II. Le corps du saint martyr fut enseveli sur le lieu même où il avait généreusement versé son sang; mais la violence de la persécution effaça presque les traces de sa mémoire.

Et, en effet, il suffit de se rappeler, comme le remarque justement un hagiographe (104), les nombreuses révolutions dont cette partie de la Gaule fut le théâtre

(99) L'histoire nous offre, en effet, de nombreux exemples de *fils de famille*, comme l'on disait, qui entrèrent dans le sacerdoce uniquement parce qu'ils étaient certains d'y trouver richesses et postes élevés. Aussi que de désordres de la part de ces hommes qui portaient dans l'Eglise les vices du monde; que de scandales qui ont contribué à égarer les âmes et à attirer à la religion la désaffection des peuples et à détruire, par conséquent, sa salutaire et vivifiante influence!

(100) *Dissertation sur l'apostolat de saint Bénigne*, par M. Devoucoux.

(101) *Légendaire d'Autun*, etc., par M. l'abbé Pequenot, 2 vol. in-12, 1846, t. I, 26 mars.

(102) « Tous les martyrologes qui parlent en détail de saint Bénigne, dit M. l'abbé Arbellot, s'accordent à dire que ce saint prêtre, premier martyr de Dijon, fut envoyé par saint Polycarpe, d'Orient dans la Gaule avec le prêtre saint Andoche et le diacre saint Thyrse. Au VIIIe siècle (701), le vénérable Bède (*Martyrol.*, apud *Patrologie*, t. XCIV, p. 1087); au IXe siècle, saint Adon de Vienne (*Martyr. ibid.*, t. CXXIII, col. 387) et Usuard (*Martyr.*, *ibid.*, t. CXXIV, col. 631); au XIIe siècle le *Martyrologe* de saint Savin de Lavedan (apud du Saussay, *Martyr. Gall.*, Appendix, p. 1250), etc., forment un ensemble de témoignages dont l'ancienneté, l'autorité, l'uniformité, sont à l'abri des atteintes de la critique. Aussi nous n'hésitons pas à fixer au milieu du IIe siècle la mission de l'apôtre de la Bourgogne. Saint Symphorien, martyrisé à Autun vers l'an 180, suivant le P. Longueval, avait été instruit par saint Bénigne, qui prêcha l'Evangile à Autun, à Langres et à Dijon. » (*Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, par M. l'abbé Arbellot, in-8, 1855, p. 174.)

(103) *De glor. martyr.*, lib. I, cap. 51.

(104) M. l'abbé Pequenot, *op. cit.*, t. I, p. 418.

aux IIIe et IVe siècles, pour comprendre la perte des monuments historiques, dans un temps où les Chrétiens étaient peu nombreux. On conçoit aussi qu'à travers les persécutions et les désastres de tout genre, le tombeau d'un saint ait été oublié : l'histoire ecclésiastique nous en offre plus d'un exemple.

Cependant on savait au Ve siècle, d'après une tradition vague, qu'un martyr avait été inhumé en cet endroit, et quelques pèlerins y venaient rendre leurs hommages au confesseur de la foi inconnu.

Saint Grégoire d'Autun, évêque de Langres, craignant que ce tombeau ne fût celui de quelque païen, défendit qu'on y vînt en pèlerinage. Mais, un peu plus tard, saint Bénigne lui étant apparu (105), Grégoire fit la translation de ses reliques, vers l'an 512 (106), et bâtit en son honneur, sur son tombeau, une église et un monastère qu'il dota de ses biens, et dont il fit confirmer la donation par le Pape Hormisdas (107). Telle est l'origine du célèbre monastère de Saint-Bénigne de Dijon, monastère que le pieux roi Gontran enrichit, combla de priviléges, vers 590, mais dont il n'est pas, à proprement parler, le fondateur, comme semble le dire Fleury (108).

III. Le nom de saint Bénigne se trouve dans les calendriers et les martyrologes les plus anciens : 1° l'ancien Missel *Gothico-gallican*, de plus de 1,100 ans, 2° le Martyrologe de l'abbaye de Murbac en Alsace, de près de 1,100 ans; 3° le Martyrologe attribué à saint Jérôme, extrait d'un manuscrit de 1,000 ans d'existence, trouvé à Saint-Germain d'Auxerre ; 4° le Martyrologe d'Auxerre, de 900 ans ; 5° le Martyrologe de Verdun, de 800 ans. Dom Ruinart a lu le témoignage de l'apostolat et du martyre des saints Bénigne, Andoche et Thyrse dans les Martyrologes de Bède, Adon, Usuard, Raban et Notker.

Il faut noter encore que l'ancienneté du culte de saint Bénigne est prouvée par le jour même où sa fête se trouve indiquée dans les martyrologes cités. Elle n'y serait point inscrite, comme elle l'est, au 1er novembre, si elle n'eût été répandue dans l'Eglise longtemps avant l'année 835, époque à laquelle la fête de la Toussaint fut établie en France. Aussi le Martyrologe de Verdun, postérieur à cette date, fixe-t-il la fête de saint Bénigne au 2 novembre.

Cette série de témoignages importants a été appréciée comme il convenait des auteurs modernes. Toutes les éditions du Martyrologe romain, le Martyrologe gallican (109) et celui d'Auxerre, imprimé en 1751, font une mention détaillée de l'apostolat et du martyre de saint Bénigne. Baronius lui-même n'a point dédaigné les actes publiés par Surius, quoique l'édition qu'il en a donnée soit incomplète et fort altérée. Mais, à part ces défauts, les critiques les plus sévères, tout en faisant observer que ce monument ne peut être estimé original, mettent le plus grand soin à recueillir les faits probables qui nous ont été transmis par les légendes (110). Au reste, ajoutons que tout récemment, en 1850, on a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Dijon des véritables *actes* de saint Bénigne (111), et peut-être cette heureuse découverte tranchera-t-elle les difficultés que certains critiques voudraient soulever dans cette intéressante question hagiologique.

Outre les auteurs que nous citons dans cet article, on peut consulter sur saint Bénigne Tillemont (112) qui, tout en cédant à sa critique ordinaire, ne laisse pas de donner sur ce saint d'importants témoignages ; et Bouillaud, qui a publié une *Dissertation* spéciale (113) sur saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne.

BENILAWSKI (Jean), évêque de Gadora. *Voy.* l'article Bohusz (Stanislas).

BENILDE (sainte), martyre à Cordoue en 853. *Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.

BENINCASA, père de sainte Catherine. *Voy.* cet article.

BENITI (Saint). *Voy.* l'article Philippe (Saint) Béniti ou Bénizi.

BENJAMIN (Saint) martyr en Perse au Ve siècle, souffrit, dans la grande persécution suscitée par le roi Vararannes V, en 423, où l'évêque Abdas (*Voy.* son article) périt aussi martyr d'un zèle qui ne fut pas selon la science, mais qui ne lui mérita pas moins la gloire de donner sa vie pour Jésus-Christ.

Quant à Benjamin, il était diacre, et le roi l'avait fait jeter dans un cachot, après lui avoir fait endurer divers tourments. Deux ans après, il vint dans le pays un

(105) C'est ce que nous apprend saint Grégoire de Tours, arrière-petit-fils de saint Grégoire de Langres, *De glor. martyr.*, l. I, c. 25.

(106) *Voy.* le *Légendaire d'Autun*, ubi supra, t. I, p. 47-48.

(107) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXXI, n. 30.

(108) *Ibid.*, l. XXXV, n. 45.

(109) Il existe à l'évêché d'Autun un fragment d'un très-ancien manuscrit, qui a pour titre : *Passio S. Benigni*. Cette pièce, dont il reste peu de chose, était fort étendue. L'auteur du *Martyrologe Gallican* paraît avoir eu à sa disposition un manuscrit qui avait beaucoup de rapport avec celui-ci. Il est à regretter que ce récit des souffrances de saint Bénigne ne soit point écrit avec assez de simplicité, et qu'on y trouve des fautes de chronologie. (M. Devoucoux, *Dissert. sur l'apostolat de saint Bénigne.*)

(110) *Voy.* le *Légendaire d'Autun*, ubi supra, t. II, p. 419, 420.

(111) On doit cette découverte à M. Robet de Belloguet, qui l'a communiquée à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. (Voy. *la Voix de la Vérité*, num. du 23 juin 1850.)

(112) *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. des six premiers siècles*, t. III, p. 38 et seqq.

(113) Cette *Dissertation* a été réimprimée dans la Ire partie du tome IV des *Mémoires de littérature et d'histoire*, recueillis par le P. Desmolets de l'Oratoire.

ambassadeur romain pour d'autres affaires. Celui-ci sachant que ce pieux diacre était en prison, demanda sa liberté. Vararannes l'accorda à la condition que Benjamin s'engagerait à ne jamais parler à aucun mage de la doctrine chrétienne, et l'ambassadeur le promit. Mais Benjamin dit qu'il lui était impossible de cacher le talent dont il devait rendre compte : toutefois, comme le roi ne savait pas sa résistance, il le fit délivrer. Benjamin continua de convertir les infidèles. Au bout d'un an, le roi en fut averti ; il le fit venir et lui ordonna de renoncer à son Dieu. « Comment traiteriez-vous, dit Benjamin, celui qui renoncerait à votre obéissance pour reconnaître un autre roi ? — Je le ferais mourir, dit le roi. » Benjamin répondit : « Quel supplice ne mérite donc pas celui qui abandonne le Créateur pour rendre à une créature comme lui les honneurs divins ? » Le roi irrité fit aiguiser vingt roseaux qu'on lui enfonça sous les ongles des pieds et des mains. Et comme il méprisait ce tourment, il lui fit mettre un autre roseau pointu dans la partie la plus sensible du corps, d'où on le retirait et on l'enfonçait continuellement ; enfin il le fit empaler avec un pieu hérissé de nœuds de tous côtés, et le saint martyr expira dans ces horribles tourments (114).

BENNON (Saint), évêque de la Misnie ou Meissen, en Allemagne, et apôtre des Slaves, ami de saint Annon, archevêque de Cologne (*Voy.* cet article), fut un des évêques les plus illustres de l'Allemagne au XI° siècle (115).

Il naquit des comtes de Saxe, à Hildesheim, l'an 1010. Dès l'âge de cinq ans il fut mis entre les mains de saint Bernard, évêque de Hildesheim, qui eut grand soin de son éducation et le plaça dans le monastère de Saint-Michel, sous la direction du prieur. Le jeune Bennon fit des progrès rapides et dans la science et dans la piété. Après la mort du saint évêque, à laquelle il fut extrêmement sensible, il embrassa la vie monastique dans cette abbaye, du consentement de sa mère. Il y vécut d'une manière si édifiante, que l'abbé étant venu à mourir, il fut élu à sa place d'une voix unanime, quoique tout jeune encore. Saint Bennon quitta cette dignité au bout de trois mois, pour pratiquer plus à son aise l'humilité et l'obéissance. Lempereur Henri le Noir ayant appris sa bonne renommée, le tira du monastère de Hildesheim, avec la permission du Pape saint Léon IX, le fit chanoine de Goslar et son chapelain. Il fut prévôt de Goslar à la place de son ami saint Annon, devenu archevêque de Cologne en 1055.

Bennon occupa ce poste pendant dix-sept ans, et quoiqu'il eût des revenus considérables, tant de ses biens propres que de son bénéfice, il continua de mener une vie simple, pauvre, mortifiée, comme il l'avait fait au couvent, n'employant ses richesses qu'au soulagement des pauvres et à l'entretien ou à l'embellissement des églises. L'an 1066, par les conseils de saint Annon, il fut élu évêque de Misne ou Meissen, et sacré par Werner, archevêque de Magdebourg et frère de saint Annon. Bennon occupa ce siége pendant quarante ans, et y montra toujours un pasteur selon le cœur de Dieu. Tous les ans il visitait son Eglise en entier, prêchant dans tous les lieux où il passait, distribuant aux pauvres d'abondantes aumônes, donnant des sommes considérables pour la réparation des églises et des monastères, réformant les superstitions et les abus, et rétablissant partout, autant qu'il le pouvait, les usages de l'ancienne discipline là où ils s'étaient affaiblis ou altérés. Il donna aussi une attention particulière à la composition de son chapitre. Il avait soin de n'y admettre que des hommes d'une science reconnue et d'une vertu éprouvée ; aussi le clergé de sa cathédrale pouvait-il être proposé pour modèle à celui de tout le diocèse.

On ne nous marque point au juste l'année de la mort de Bennon ; mais il est certain qu'il quitta saintement ce monde. Le Pape Adrien VI le canonisa le 31 mai de l'an 1523. Luther écrivit contre cette canonisation, et ses disciples démolirent seize ans après le tombeau de ce saint évêque.

BENNON ou BENNO, cardinal, vivait dans le XI° siècle, était Allemand de nation, et fut créé cardinal par l'antipape Guibert qui prit le nom de Clément III.

Ce Bennon ne fut pas seulement le plus zélé partisan de l'antipape, mais lui-même entretint le schisme avec un aveuglement extrême (116). Il composa divers ouvrages satiriques, accusa Sylvestre II de magie, Grégoire VII de simonie, et écrivit contre ce saint Pontife, notamment deux fameuses lettres, assez étendues, adressées à l'Eglise romaine. Fleury, tout en disant qu'on trouve dans ces lettres « tant de passion, qu'il est difficile d'y discerner la vérité du mensonge, » en donne une ample analyse (117). C'était se donner une peine inutile. Les protestants, naturellement, parlent avec éloge de Bennon ; mais aucun historien sérieux ne fait attention à ses pamphlets. On dit que ce prélat vivait encore en 1092.

BENOIT (PIERRE DE), évêque de Bayeux. *Voy.* l'article CLEMENT V, n° IV.

BENOIT (Saint), autrement dit *Benedictus* ou *Béni*, fondateur de la vie monastique en Occident, et législateur d'une société ayant pour but de pratiquer la perfection du christianisme, et de réaliser le bonheur, autant qu'il peut l'être, jusqu'au jour parfait de la réhabilitation de toutes choses (118)

I. Benoît naquit vers 480, d'une famille considérable, aux environs de Norsie, dans le duché de Spolète. Son père se nommait Eutrope, sa mère Abundantia. Jeune encore, il avait été envoyé à Rome pour faire ses études. Mais voyant la corruption de la

(114) Niceph., *Hist.*, l. XIV, c. 20.
(115) *Acta SS.*, 16 Junii.
(116) Baronius, 999, 1044, 1073 et 1079.

(117) *Hist. ecclés.*, l. LXIII, n. 26.
(118) *Acta SS.*, Bened., tom. I.

jeunesse des écoles, il se retira secrètement de cette ville, et s'étant dérobé même de sa nourrice qui l'avait suivi, il vint en un lieu nommé Sublac, à quarante milles de Rome, où il s'enferma dans une caverne fort étroite. Il était dans sa quatorzième ou quinzième année. Il demeura trois ans dans cette caverne, sans que personne en sût rien, excepté un moine qui, l'ayant rencontré auprès de cette solitude et ayant appris son dessein, lui promit le secret, le revêtit de l'habit monastique et lui donna tous les secours qui dépendaient de lui. Romain, c'était le nom du moine, demeurait dans un monastère du voisinage, sous un abbé nommé Théodat; mais il se dérobait quelquefois et portait, à certains jours, ce qu'il se retranchait de sa portion, à saint Benoît. Comme il n'y avait point de chemin pour arriver à sa caverne du côté du monastère de Théodat, Romain attachait le pain à une longue corde, avec une clochette, pour avertir Benoît de le prendre.

Vivant ainsi dans sa grotte, sans aucun commerce avec les hommes, il ne savait pas même quel jour il était. Le jour de Pâques 497, un prêtre d'un lieu assez éloigné ayant préparé à manger pour lui-même, Dieu lui fit connaître, par révélation, le lieu où était son serviteur qui mourait de faim. Il se mit aussitôt en route, à travers les vallons et les rochers, jusqu'à ce qu'il le trouvât dans sa caverne. La première chose qu'ils firent tous deux fut de prier ensemble et de s'entretenir ensuite des choses divines. A la fin, le prêtre lui dit: « Levez-vous et mangeons, car c'est aujourd'hui la fête de Pâques. » Benoît répondit: « Je sais bien que c'est la fête de Pâques, puisque j'ai mérité de vous voir. » Le prêtre lui dit de nouveau: « C'est vraiment la solennité pascale, le jour de la résurrection du Seigneur, auquel il ne vous convient pas de jeûner, et j'ai été expressément envoyé pour que nous prenions ensemble les dons de Dieu. » Ils mangèrent donc ensemble, en bénissant le Seigneur: le repas fini, le prêtre revint à son église.

II. Vers le même temps, des pâtres trouvèrent Benoît caché dans sa caverne, et le voyant vêtu de peau, dans des broussailles, ils le prirent pour une bête; mais quand ils connurent que c'était un serviteur de Dieu, ils le respectèrent; plusieurs même quittèrent leurs mœurs brutales et se convertirent. Depuis ce temps, il commença à être connu de tout le voisinage; plusieurs le venaient voir et lui apportaient de la nourriture, recevant, en échange d'un pain grossier, une nourriture spirituelle, c'est-à-dire de saintes et solides instructions.

Un jour, étant seul, le souvenir d'une femme qu'il avait vue excita en Benoît une tentation si violente, qu'il fut sur le point de quitter le désert. Mais, illuminé tout aussitôt de la grâce divine et revenu à lui, il se jeta dans un buisson d'orties et d'épines, et s'y roula si longtemps à nu, qu'il en sortit tout en sang. Les plaies du corps prévinrent celles de l'âme, et la douleur éteignit la volupté: cette victoire fut tellement complète, que Benoît n'eut plus depuis de pareilles tentations à combattre.

Son nom était déjà devenu fort célèbre; plusieurs commençaient à quitter le monde et à venir se ranger sous sa conduite. Il y avait, à peu de distance de sa solitude, un monastère, situé en un lieu nommé Vicovarro, entre Sublac et Tibur. L'abbé de ce monastère étant mort, toute la communauté vint trouver Benoît et le pria instamment d'en prendre le gouvernement. Il les refusa longtemps et leur prédit que leurs manières ne pourraient s'accorder avec les siennes; enfin il se laissa vaincre. Mais comme il voulait corriger ces moines et les faire vivre régulièrement, ils commencèrent à se repentir de l'avoir appelé, et ne voulant point quitter leurs mauvaises habitudes, ils résolurent de s'en défaire et de lui donner du vin empoisonné. Comme il était à table, on lui présenta le verre à bénir, suivant la coutume du monastère; il étendit la main et fit le signe de la croix; aussitôt le verre, quoique éloigné, se cassa comme si le saint eût lancé dessus une pierre. L'homme de Dieu comprit ce que c'était, et se levant aussitôt, il appela les moines et leur dit d'un visage tranquille: « Dieu vous pardonne, mes frères: pourquoi m'avez-vous voulu traiter ainsi? Ne vous avais-je pas dit que nous ne pouvions nous accommoder? Allez, cherchez un supérieur qui vous convienne. » Alors il se retira à sa chère solitude.

III. Ceci se passait vers l'an 510. Les vertus et les miracles de Benoît lui attirèrent enfin tant de disciples à Sublac, qu'il bâtit alentour douze monastères, en chacun desquels il mit douze moines sous la conduite d'un abbé soumis à sa correction. On connaît encore les lieux et les noms de ces monastères. La réputation de saint Benoît passa d'abord à Rome, d'où elle s'étendit dans les provinces les plus éloignées. Les plus nobles de cette ville et les personnes de piété venaient le voir dans sa solitude. Quelques-uns même lui donnèrent leurs enfants, non pour les élever dans la science des arts vains et inutiles, mais pour les former dans la vertu et dans la piété. Equitius lui donna son fils Maur, âgé de douze ans, et le patrice Tertullus, son fils Placide, encore enfant, deux sujets de grande espérance. Les Actes de saint Placide rapportent ceci à l'an 522.

En cette même année et pendant les suivantes, saint Benoît opéra plusieurs merveilles, que les auteurs de sa Vie ont eu le soin de nous rapporter.

Parmi les auteurs, le principal est le Pape saint Grégoire le Grand, qui a écrit la Vie de notre saint, sur le témoignage de ses disciples immédiats (119). Benoît demeurait en 528 dans un de ses douze monastères,

(119) *Voy.* l'article de ce saint Pape.

peu éloigné du lac de Sublac, lorsque le jeune Placide, y allant puiser de l'eau, tomba lui-même dans le lac, dont l'eau l'emporta loin de terre environ la portée d'un trait. Benoît, l'ayant connu aussitôt, appela Maur et lui dit : « Mon frère, courez vite, cet enfant est tombé dans le lac, et l'eau l'entraîne. » Maur lui ayant demandé sa bénédiction, ainsi que c'en était alors la coutume, courut jusqu'à l'endroit où l'eau emportait Placide, et l'ayant pris par les cheveux, il revint avec la même vitesse. Sitôt qu'il fut à terre, il regarda derrière lui, et voyant qu'il avait marché sur l'eau, il en fut épouvanté. Il raconta la chose à saint Benoît, qui attribua ce miracle à son obéissance ; mais saint Maur l'attribuait au commandement de son maître, soutenant qu'il ne pouvait avoir de part à une chose qu'il avait faite sans s'en apercevoir. Placide décida la contestation en disant : « Lorsqu'on me tirait de l'eau, je voyais sur ma tête la melote de l'abbé, et lui-même qui me tirait. » La *melote* était une peau de mouton, que les moines portaient sur leurs épaules.

Comme la ferveur allait croissant dans ces monastères, et que toujours un plus grand nombre abandonnait la vie du siècle pour embrasser le joug du Seigneur, le prêtre d'une église du voisinage devint jaloux de saint Benoît. Il se nommait Florentius, et son petit-fils fut plus tard sous-diacre du Pape saint Grégoire, qui rapporte le fait. Florentius se mit donc à critiquer la manière de vie du saint, et à détourner de l'aller voir tous ceux qu'il pouvait. Mais voyant que ses menées ne servaient, au contraire, qu'à accroître la réputation de Benoît, et que les vertus de ce saint homme ne faisaient que lui attirer de plus grandes louanges et porter beaucoup d'âmes à se convertir, ce prêtre jaloux qui aurait voulu être loué comme Benoît, sans vivre de même, se laissa aveugler par l'envie et par les noirs desseins qu'elle inspire dans tous ceux qui lui donnent accès !

Un jour donc, il envoya au serviteur de Dieu, comme pour lui faire l'aumône, un pain où il y avait du poison. Benoît en eut connaissance et n'y toucha point. Florentius, n'ayant pu tuer le corps du maître, chercha à corrompre les âmes des disciples. Il fit introduire dans le jardin du monastère où demeurait Benoît sept filles nues, afin qu'elles sollicitassent, par des poses lascives, l'imagination des moines. Saint Benoît, voyant que tout cela se faisait à cause de lui personnellement, laissa tous les monastères sous la conduite des supérieurs qu'il leur avait donnés, et partit avec quelques religieux pour aller s'établir ailleurs.

Florentius était sur la terrasse de sa maison lorsqu'il apprit le départ de saint Benoît. Comme il s'en réjouissait et qu'il applaudissait à cette fuite, la terrasse s'écroula tout à coup et l'écrasa sous ses ruines. Benoît n'était encore éloigné que de trois lieues. Maur, son disciple, courut aussitôt lui dire : « Revenez, revenez ! car le prêtre qui vous persécutait vient de périr. » Mais l'homme de Dieu se mit à pleurer amèrement, et de ce que son ennemi avait subi une mort si tragique, et de ce que son disciple osait s'en réjouir ; et il imposa une pénitence à celui-ci pour cette faute.

IV. Parti de cette sorte de Sublac, saint Benoît vint à Cassin, petite ville située sur le penchant d'une haute montagne, dans le pays des Samnites. Il y avait sur le sommet de cette montagne un très-ancien temple d'Apollon, que les paysans adoraient encore ; et tout autour, des bois consacrés à l'idole où ils faisaient des sacrifices. Saint Benoît y étant arrivé, brisa l'idole, renversa l'autel, coupa les bois, et dans le temple même d'Apollon bâtit un oratoire de saint Martin et un de saint Jean, à l'endroit où était l'autel des idoles, et par ses instructions continuelles attira à la foi tout le peuple d'alentour. Il y bâtit un monastère où il demeura depuis, et qui fut le plus fameux de sa règle. On rapporte la fondation de ce monastère vers l'an 529.

Mais tout cela ne se fit pas sans essuyer, comme il arriva à saint Antoine (*Voy.* son article), bien des assauts de la part du démon. Souvent il apparaissait à notre saint, non point en songe, mais aux yeux mêmes de son corps, sous des formes horribles, avec des yeux flamboyants, lui disant des injures, se plaignant à grands cris de la violence qu'il lui faisait, en ajoutant, par allusion à son nom de Bénédictus : « Maudit, et non pas béni, qu'as-tu à faire avec moi ? pourquoi me persécutes-tu ? » Les religieux mêmes entendaient la voix et les paroles, mais Benoît seul voyait la figure. Un jour que les moines travaillaient à rehausser un mur, le saint leur envoya dire de sa cellule : « Soyez bien sur vos gardes, car le malin esprit vient à vous dans ce moment. » A peine le messager eut-il achevé ces paroles, que le mur, ébranlé, tomba sur un enfant du monastère et l'écrasa de manière à lui briser les os. Les moines, affligés, le portèrent à saint Benoît, qui le fit placer sur sa natte, puis ayant fermé sa cellule et prié avec ferveur, il le renvoya sur l'heure même travailler au mur, aussi bien portant que jamais (120).

V. Cependant le nombre des disciples du saint augmentait tous les jours. Le temps de leur donner une règle uniforme vint. C'est ce que fit Benoît ; et sa règle fut trouvée si sage, si sainte, qu'avec le temps elle a été reçue dans tous les monastères de l'Occident, comme celle de saint Basile l'a été dans ceux de l'Orient.

Cette règle (121) admet sans distinction les enfants, les jeunes gens et les adultes, les pauvres et les riches, les nobles et ceux qui sont de basse extraction, les esclaves et

(120) Saint Grégoire, *Vita. S. Bened.*, c. 11.

(121) *Voy.* la *Règle de Saint-Benoît*, traduction nouvelle, avec un assez long avertissement, de dom Claude de Vert, 1 vol. petit in 18, 1689.

les hommes libres, les doctes et les ignorants, les laïques et les clercs.

Celui qui se présentait pour entrer dans le monastère n'était reçu qu'après de grandes épreuves. D'abord on le laissait pendant quatre ou cinq jours frapper à la porte; on lui en refusait l'entrée avec mépris, et on ne la lui accordait que lorsqu'il persévérait dans sa demande. Puis on le mettait pour quelques jours dans le logement des hôtes, ensuite dans celui des novices, où il méditait, prenait son repas et son sommeil. On confiait sa direction à quelque ancien, propre à gagner les âmes, qui examinait avec soin toutes ses actions, pour savoir s'il cherchait Dieu avec sincérité, s'il se portait avec zèle à l'office divin, à l'obéissance et aux autres mortifications humiliantes. L'ancien l'avertissait aussi de toutes les peines qui se rencontrent dans le chemin du ciel. Si, après deux mois, le novice persévérait, on lui lisait la règle par ordre et de suite, en lui disant : « Voilà la loi sous laquelle vous voulez combattre; si vous pouvez la garder, entrez; si vous ne le pouvez, retirez-vous librement. » Au bout de six autres mois, on lui lisait encore la règle, et une troisième fois au bout de quatre mois.

Après un an de persévérance, on le recevait, s'il promettait d'observer tout ce que la Règle ordonne. Il faisait sa profession dans l'oratoire, en présence de toute la communauté, promettant la stabilité, la conversion de ses mœurs et l'obéissance. Il rédigeait par écrit sa promesse, ou, s'il ne savait écrire, quelqu'un, à sa prière, l'écrivait pour lui; mais il la signait de sa main et la mettait sur l'autel. S'il avait quelques biens, il les distribuait aux pauvres avant de faire profession, ou les donnait au monastère par un acte solennel, sans se réserver rien du tout. Alors on le revêtait des habits du monastère, et on gardait les siens pour les lui rendre, s'il arrivait qu'un jour il en sortît. Néanmoins on ne lui rendait pas sa promesse, que l'abbé avait soin de retirer de dessus l'autel; elle devait être gardée dans le monastère.

Si quelque personne noble offrait son fils à Dieu, dans le monastère (122), et que l'enfant fût en bas âge, le père et la mère faisaient une semblable promesse, qu'ils enveloppaient de la nappe de l'autel, avec leur offrande et la main de l'enfant (123). Il ne leur était pas permis de lui rien donner, mais seulement au monastère, en forme d'aumône ou de reconnaissance. En ce cas, ils en faisaient une donation authentique, en se réservant, s'ils voulaient, l'usufruit, pendant leur vie. A l'égard de ceux qui étaient pauvres, ils faisaient simplement leur promesse par écrit, et présentaient leur enfant et leur offrande en présence de témoins.

Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demandait à être reçu, on ne le recevait qu'après l'avoir mis aux épreuves; s'il persévérait et promettait de garder la règle, on l'admettait dans la communauté, où on lui donnait la première place après l'abbé, par respect pour le sacerdoce. Alors il faisait les bénédictions et célébrait la Messe, mais toujours avec dépendance de l'abbé, étant sujet, comme les autres, à la discipline régulière. On accordait un moindre rang aux autres ecclésiastiques, quand, après leurs épreuves, ils avaient promis de garder la règle et la stabilité. Du reste, chacun tenait dans le monastère le rang de sa réception, à moins que l'abbé n'en disposât autrement, eu égard au mérite de la personne. Ainsi, celui qui était venu au monastère à la seconde heure du jour, tenait un rang inférieur à celui qui était venu à la première, de quelque qualité et de quelque âge que ce fût.

Les plus jeunes rendaient honneur aux anciens, en les appelant nonnes, c'est-à-dire oncles, du grec νέννος, oncle, se levant devant eux, leur cédant la place et leur demandant la bénédiction. Les anciens appelaient les jeunes leurs frères. Les petits enfants et ceux qui étaient un peu plus âgés se tenaient aussi, selon leur rang, dans l'oratoire. Si un religieux étranger demandait l'hospitalité, on le gardait en qualité d'hôte autant de temps qu'il souhaitait, pourvu qu'il se contentât de l'ordinaire qu'il y trouvait, et qu'il ne troublât point le monastère par ses superfluités. S'il reprenait ou remontrait quelque chose, l'abbé recevait ses avis; et si l'on était édifié de sa conduite, on le priait de demeurer dans le monastère, et il était au pouvoir de l'abbé de lui donner un rang un peu plus élevé, s'il l'en trouvait digne. Mais l'abbé ne devait jamais admettre un moine d'un autre monastère connu, sans le consentement de son abbé ou sans lettre de recommandation.

VI. On donnait des habits aux moines suivant la qualité du pays plus chaud ou

(122) Cette coutume, que l'Eglise, et avec beaucoup de raison, a désapprouvée dans la suite, était encore en pleine vigueur au temps de saint Benoît. Dans ces temps de décadence, d'invasions et de calamités générales, les pères étaient tellement inquiets de l'avenir de leurs enfants (et n'est-ce pas ce que nous revoyons aujourd'hui !), qu'ils étaient trop heureux de leur assurer une vie tranquille à l'abri du cloître. Plusieurs saints et plusieurs grands hommes du moyen âge, parmi lesquels nous compterons l'illustre abbé Suger, commencèrent ainsi leur vie monastique.

(123) Voici quelle était la formule de ces articles : « Moi... je donne à Dieu, à Notre-Dame... et au révérend abbé et à ses successeurs, et à l'ordre de... mon fils, afin qu'il y serve Dieu et ses saints jusqu'à la fin de sa vie, selon la Règle de l'ordre de... et je le donne de la sorte à Dieu pour la rémission de ses péchés, des miens et de ceux de tous ses parents..., etc. » Le contrat stipulait en outre que les parents s'interdisaient le droit de donner quoique ce fût au monde à leurs enfants, d'une manière directe ou indirecte, pour ne pas les exposer à violer le vœu de pauvreté religieuse qu'on prononçait en leur nom et pour eux.

plus froid. Saint Benoît estime que, dans les lieux tempérés, il suffisait que chacun eût une cuculle et une tunique, la cuculle plus épaisse pour l'hiver, plus rase pour l'été, et un scapulaire pour le travail. C'était depuis longtemps l'habit ordinaire des pauvres et des gens de la campagne. Il ne marque point la couleur de ces vêtements; mais l'usage ancien est que la cuculle et le scapulaire soient de noir, et la tunique de blanc. Elle se mettait immédiatement sur la chair. La cuculle avait un capuce, et enveloppait les épaules, descendant sur le reste du corps. Cet habillement, pour sa commodité, devint commun à tout le monde dans les siècles suivants, et il a duré dans l'Europe jusque vers le xve siècle. Non-seulement les clercs et les gens de lettres, mais les nobles mêmes et les courtisans portaient des capuces et des chaperons de diverses sortes. Le scapulaire avait aussi un capuce. Les moines s'en servaient pendant le travail, parce que, dans ce temps, ils ôtaient leur cuculle qu'ils reprenaient aussitôt pour le reste du jour. Chacun avait deux tuniques et deux cuculles, soit pour changer pendant la nuit, soit pour les laver. Ils les prenaient au vestiaire commun, et y remettaient les vieilles. Ils y en prenaient aussi de meilleures que celles qu'ils prenaient ordinairement, lorsqu'il leur arrivait de sortir du monastère; mais ils étaient obligés, après leur retour, de les remettre au vestiaire après les avoir lavées. On donnait aux pauvres les habits que les moines rendaient lorsqu'ils en recevaient de neufs. Les étoffes dont on les habillait étaient celles qui se trouvaient dans le pays à meilleur prix.

L'abbé était chargé de veiller à ce que les habits ne fussent pas trop courts pour ceux qui devaient s'en servir, mais d'une juste longueur. Pour ôter tout sujet de propriété, il donnait à chacun toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire, outre les habits et les chaussures, un mouchoir, une ceinture, un couteau, une aiguille, des tablettes et un poinçon à écrire. La garniture des lits consistait en une paillasse, une couverture de laine et un chevet. Chacun avait son lit; mais les moines couchaient tous en un même lieu, au moins dix ou vingt ensemble, si la communauté était nombreuse. Une lampe brûlait toute la nuit dans le dortoir, et il y avait toujours quelque ancien pour observer la conduite des autres. Ils dormaient tout vêtus, même avec leur ceinture, afin d'être toujours prêts à se lever pour l'office. Les jeunes n'avaient pas leurs lits proche l'un de l'autre, mais ils étaient mêlés avec ceux des anciens; et, se levant pour aller à l'office, ils s'éveillaient doucement l'un l'autre pour ôter toute excuse aux paresseux.

VII. La règle ordonne pour chaque repas deux portions cuites, afin que celui qui ne pourrait manger de l'une mangeât de l'autre. S'il se trouvait des fruits ou des herbes nouvelles, on ajoutait une troisième portion. On ne donnait qu'une livre de pain par jour, soit qu'on fît un repas ou deux. Lorsque l'on devait souper, le cellérier réservait la troisième partie de cette livre pour la servir au souper; mais il était au pouvoir de l'abbé d'augmenter la portion, s'il y avait quelque travail extraordinaire. Pour la boisson, on donnait une hémine de vin, que l'on croit de dix-huit onces. On en donnait douze à dîner et six à souper; et lorsqu'on ne faisait qu'un repas, on la servait tout entière. Si le travail ou la chaleur l'exigeait, on augmentait cette mesure. Au reste, saint Benoît n'accorde l'usage du vin que dans les lieux où il en croissait, ou bien dans les monastères qui avaient le moyen d'en acheter. Il défend la chair des animaux à quatre pieds, hormis à ceux qui seraient très-faibles ou malades. Il défend aussi de donner aux enfants une aussi grande quantité de nourriture qu'aux personnes âgées, voulant que tous évitent les excès.

Depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils dînaient à Sexte et soupaient le soir. Mais depuis la Pentecôte, durant tout l'été, ils jeûnaient le mercredi et le vendredi jusqu'à None, à moins que le travail de la campagne ou la chaleur excessive ne les en empêchât. Les autres jours ils dînaient à Sexte, comme dans la cinquantaine de Pâques. Depuis le 3 septembre jusqu'au commencement du Carême, ils mangeaient toujours à None, et pendant le Carême ils ne mangeaient qu'à l'heure de Vêpres, qui devait tellement être réglée qu'on n'eût pas besoin de lumière pendant le repas. En Carême, chacun offrait, de son propre mouvement et avec la joie du Saint-Esprit, quelque chose de sa portion accoutumée, c'est-à-dire qu'il refusait à son corps quelque partie du boire, du manger, du sommeil et de ses entretiens; mais il devait déclarer à son abbé ce qu'il se proposait d'offrir à Dieu, afin que sa mortification fût réglée par son ordonnance et aidée de ses prières. On faisait toujours la lecture pendant le repas, et le lecteur était choisi chaque semaine dans la communauté, en sorte que les religieux ne lisaient point chacun à leur tour, mais ceux-là seulement qui pouvaient édifier ceux qui les écoutaient. Le lecteur semainier prenait un coup à boire et un peu de pain avant de lire, soit par respect pour la sainte communion qu'il avait reçue à la Messe, soit de peur qu'il n'eût trop de peine à soutenir le jeûne. La lecture finie, il prenait son repas avec les semainiers de cuisine et les servants de table; car les moines se servaient les uns les autres, et aucun n'était dispensé de servir à la cuisine, s'il n'en était empêché par maladie ou par quelque occupation plus utile. Une heure avant le repas, les semainiers prenaient chacun un coup à boire et du pain sur leur portion ordinaire, afin qu'ils eussent moins de peine de servir les religieux pendant le repas. Mais aux jours solennels ils différaient cette petite réfection jusqu'à la

Messe, parce qu'ils y recevaient avec les autres la sainte Eucharistie. Celui qui sortait de semaine nettoyait toutes choses le samedi, et prenant avec lui celui qui devait entrer en semaine, ils lavaient eux deux les pieds à tous les religieux et rapportaient au cellérier les vases de leur office nets et entiers, que le même cellérier mettait de nouveau entre les mains de celui qui entrait en semaine.

VIII. Saint Benoît veut qu'on serve les malades comme si c'était Jésus-Christ même en personne ; mais aussi que les malades, considérant que c'est pour l'honneur de Jésus-Christ qu'on leur rend service, n'attristent point les frères en leur demandant des choses non nécessaires. Il y avait une chambre particulière pour les malades et un religieux craignant Dieu, diligent et soigneux, pour les servir. On leur permettait l'usage de la viande et des bains toutes les fois qu'il était à propos ; mais on n'accordait que rarement le bain à ceux qui étaient en santé, principalement aux jeunes.

Lorsqu'on était averti de l'arrivée de quelque hôte, le prieur ou quelques religieux venaient le recevoir avec toute sorte de charité et de respect. On le menait ensuite à l'oratoire, puis on lui donnait le baiser de paix. On faisait en sa présence quelque lecture pour son édification. Le supérieur rompait le jeûne, si ce n'en était un qui fût ordonné par l'Eglise. L'abbé donnait à laver les mains à l'hôte, et tant lui que toute la communauté, lui lavaient les pieds. Après quoi l'abbé mangeait avec lui, appelant tels frères qu'il lui plaisait, pourvu qu'il laissât toujours à la communauté un ou deux des anciens pour maintenir la discipline. L'abbé avait sa cuisine et sa table à part, pour être en état de recevoir les hôtes à toute heure, sans déranger la communauté, et tous les ans on donnait la charge de cette cuisine à deux frères en état de se bien acquitter de cet office. Il y avait aussi un religieux chargé du soin de la chambre des hôtes, où l'on montait des lits en suffisance et proprement accommodés. Mais personne ne leur parlait sans ordre, excepté celui qui était destiné à les recevoir.

IX. Quant aux offices divins, saint Benoît les règle ainsi : l'hiver, c'est-à-dire depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques, on se lèvera à la huitième heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. L'abbé lui-même aura soin de sonner l'office divin, ou de commettre cette charge à un religieux si exact, que toute chose se fasse à son heure. Ce qui restera de temps après les veilles de la nuit, c'est-à-dire après l'office nocturne que nous appelons Matines, sera employé par les religieux à apprendre les Psaumes, ou à les méditer, ou à quelque lecture nécessaire. Depuis Pâques jusqu'au 1er novembre, c'est-à-dire pendant l'été, on disposera l'heure des Matines de telle sorte, qu'on puisse commencer les Laudes au point du jour.

Les dimanches on se lèvera plus matin. Saint Benoît marque dans un grand détail les psaumes, les leçons et autres prières à dire à Matines, à Laudes, à Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Il avertit que si la distribution qu'il a faite des Psaumes pour les offices tant de la nuit que du jour ne plaît pas à quelqu'un, il peut les distribuer autrement, pourvu que chaque semaine on dise tout le Psautier, contenant cent cinquante psaumes, et que tous les dimanches on le recommence à Matines : « C'est le moins, dit-il, que nous puissions faire, puisque nos pères le disaient tout entier tous les jours, selon que nous l'apprenons de l'histoire de leur vie. » Quoiqu'il ne prescrive point d'autres prières, il suppose clairement que les religieux s'appliquaient d'eux-mêmes en certaines heures à l'oraison mentale, lorsqu'il dit qu'elle doit être courte et pure, si ce n'est qu'on la prolonge par les mouvements d'une inspiration particulière et de la grâce divine : « Mais, ajoute-t-il, en communauté, on fera toujours l'oraison courte ; le supérieur ayant donné le signal, tous se lèveront ensemble en silence, après avoir fait la révérence à Dieu. Il était toutefois permis hors le temps de l'office d'entrer dans l'oratoire et d'y prier, non à voix haute, mais avec larmes et pureté de cœur. C'est la disposition qu'il demande dans ceux qui prient.

X. Après les offices divins, le reste de la journée devait être employé au travail des mains et à la lecture des bons livres. Depuis Pâques jusqu'au premier octobre, les religieux, sortant le matin, travaillaient à ce qui était nécessaire depuis la première heure jusqu'à la quatrième, c'est-à-dire depuis six heures jusqu'à dix ; après ces quatre heures de travail, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à Sexte. Après Sexte, se levant de table, ils reposaient sur leurs lits en silence. Mais si quelqu'un voulait lire, on ne l'empêchait pas, pourvu qu'il le fît sans troubler les autres. On disait None plutôt que de coutume, au milieu de la huitième heure, c'est-à-dire à une heure et demie, puis on travaillait jusqu'à Vêpres ; ce qui faisait environ sept heures de travail par jour, avec deux heures de lecture. « Que si, ajoute saint Benoît, la nécessité du lieu ou la pauvreté oblige les religieux à recueillir eux-mêmes leurs fruits, qu'ils ne s'en attristent point, parce qu'ils seront véritablement moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, comme ont fait nos pères et nos apôtres. Que tout se fasse néanmoins avec mesure, à cause des faibles. »

Mais depuis le premier octobre jusqu'au commencement du Carême, ils s'occupaient à la lecture jusqu'à la seconde heure complète, c'est-à-dire jusqu'à huit heures du matin. Alors on disait Tierce, puis tous travaillaient jusqu'à None ; ce qui faisait sept heures de travail de suite. Au premier coup de None, chacun quittait son ouvrage pour se tenir prêt au second coup. Après le repas, on s'appliquait à la lecture ou à appren-

dre des psaumes. En Carême, la lecture durait depuis le matin jusqu'à Tierce, et le travail depuis neuf heures jusqu'à quatre heures après midi. Au commencement du Carême, chacun prenait un livre à la bibliothèque pour le lire de suite.

Pendant les heures de la lecture, un ou deux des anciens, choisis à cet effet, faisaient la revue du monastère, pour voir si quelqu'un dormait ou s'amusait à causer et interrompre les autres. Aux jours où l'on ne jeûnait pas, les religieux, aussitôt après le souper, s'asseyaient tous en un même lieu, où l'un d'eux lisait les *Conférences*, ou les *Vies des Pères*, ou quelque autre livre d'édification; mais non pas les livres de Moïse, ceux de *Josué* et des *Juges*, ni les livres des *Rois*, dont la lecture n'aurait point été utile à cette heure-là. Si c'était un jour de jeûne, on faisait cette assemblée un peu après les Vêpres, et on lisait quatre ou cinq feuillets, autant qu'il en fallait pour donner à ceux qui étaient occupés à différents exercices le temps de se trouver à Complies, après lesquelles il n'était plus permis à personne de parler, sinon pour quelque nécessité ou par l'ordre de l'abbé. Le dimanche, tous vaquaient à la lecture, excepté ceux qui étaient chargés de divers offices. S'il s'en trouvait qui ne pussent méditer ni lire, on les obligeait de faire quelque autre ouvrage, afin qu'ils ne demeurassent point oisifs. On prescrivait aussi des travaux plus faciles à ceux qui étaient faibles et délicats.

XI. Ceux qui travaillaient trop loin du monastère pour revenir à l'oratoire aux heures accoutumées, se mettaient à genoux au lieu du travail et récitaient leur office avec crainte. Ceux qui étaient en voyage le disaient aussi en particulier aux heures prescrites, comme ils le pouvaient. Personne ne choisissait son travail, il était imposé par le supérieur; et ceux qui savaient des métiers ne pouvaient les exercer qu'avec la permission de l'abbé et en toute humilité. Si quelqu'un d'eux avait quelque vanité, prétendant être habile dans son art et s'imaginant apporter quelque utilité au monastère, on lui interdisait l'exercice de son art, qu'il ne pouvait reprendre, si l'abbé ne le lui ordonnait de nouveau, après l'avoir reconnu plus humble qu'auparavant.

Si l'on vendait quelque chose de l'ouvrage des artisans du monastère, ceux qui en étaient chargés ne pouvaient rien retenir du prix pour eux, ni l'augmenter au delà de la valeur par un esprit d'avarice; mais ils étaient obligés de donner ces ouvrages un peu à meilleur marché que les séculiers afin que Dieu fût glorifié en tout.

La distinction que saint Benoît fait des artisans avec ceux qui ne l'étaient pas, montre que le commun des moines ne se composait que de simples ouvriers, et que les nobles se réduisaient au rang du plus bas peuple, qui n'avait pas besoin d'étude pour entendre la langue latine, parce qu'elle était encore vulgaire. Ces artisans étaient simples laïques; il paraît même qu'il y en avait peu alors qui fussent initiés dans les ordres sacrés. Si l'abbé voulait faire ordonner un prêtre ou un diacre, il choisissait, d'entre les siens, celui qu'il en croyait digne. Mais le nouveau prêtre n'en était pas moins soumis à la discipline régulière, et aux supérieurs. Que s'il était rebelle, il pouvait être châtié et même chassé du monastère, toutefois avec la participation de l'évêque.

XII. Il était défendu à tous les religieux de recevoir, sans l'ordre de l'abbé, ni lettres ni présents de personne, pas même de leurs parents, ainsi que de sortir, sans sa permission, de l'enclos du monastère.

Les moines qu'il envoyait dehors se recommandaient à ses prières et à celles de tous les frères. On faisait toujours commémoration des absents, après la dernière oraison de l'office; et lorsqu'ils étaient de retour, ils demeuraient prosternés en l'oratoire sur la fin de chaque heure de l'office, demandant à tous les frères leurs prières, pour obtenir de Dieu le pardon des fautes qu'ils pouvaient avoir faites durant leur voyage. Il leur était étroitement défendu de rien dire de ce qu'ils avaient vu ou entendu au dehors, ces sortes de rapports causant beaucoup de mal. Pour ôter aux moines un prétexte de sortir du monastère, il devait être bâti de telle sorte, qu'on eût au dedans, s'il était possible, toutes les choses nécessaires, l'eau, le jardin, le moulin, la boulangerie et des endroits commodes pour les métiers différents. La porte était gardée par quelque sage vieillard qui sût parler et répondre à propos. Sa chambre était proche, afin que les surveillants le trouvassent toujours présent. S'il avait besoin d'aide, il prenait avec lui quelque jeune frère. On donnait aussi des aides aux autres officiers du monastère qui en avaient besoin.

Il n'était pas permis à un religieux d'en défendre un autre ou de le prendre sous sa protection, fût-il son proche parent; ni de frapper ou d'excommunier quelqu'un de sa propre autorité. Cela regardait l'abbé ou celui auquel il en avait donné le pouvoir. Mais tous avaient soin de veiller sur la conduite des enfants, et de les tenir sous une bonne discipline jusqu'à l'âge de quinze ans. Au delà de cet âge, personne ne pouvait les châtier sans le commandement de l'abbé. S'il se trouvait quelque moine désobéissant ou violateur de la règle, les anciens l'avertissaient en secret une ou deux fois, selon les préceptes du Seigneur. S'il ne se corrigeait point, on le reprenait publiquement devant tous. Si, après tout cela, il demeurait incorrigible, on l'excomuniait, si l'on jugeait qu'il comprît la grandeur de cette peine. Mais s'il était endurci, on le punissait de peines corporelles, c'est-à-dire de jeûnes ou de verges. Les moindres fautes, comme étaient celles de manquer en quelques psaumes ou autre partie de l'office, étaient châtiées légèrement, lorsque le

coupable en faisait satisfaction devant tous.

XIII. La règle appelle excommunication toute séparation de la communauté; et cette séparation était proportionnée, par le jugement de l'abbé, aux fautes commises. Celui qui, pour quelque faute légère, était privé de la table commune, ne commençait point de psaume ni d'antienne dans l'église, et ne récitait point de leçon, jusqu'à ce qu'il eût satisfait. Il ne prenait aussi son repas qu'après les religieux, à l'heure et en la quantité que l'abbé ordonnait. Mais celui qui était tombé en de grandes fautes, devait être privé tant de la table commune que de l'office du chœur. Personne ne lui parlait, et il était séparé de tous, même dans le travail, persistant dans les larmes de la pénitence, considérant cette parole terrible de l'Apôtre : « Celui qui est coupable de ce crime est livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur. » L'application que fait ici saint Benoît de ces paroles de saint Paul, donne lieu de croire qu'il parle d'une véritable censure ecclésiastique.

Il ajoute que le moine qui est excommunié de la sorte, prendra seul son repas, en la quantité et à l'heure que l'abbé aura jugées à propos; qu'il ne sera point béni de ses frères, et qu'on ne bénira point la portion qu'on lui donnera. Il n'était permis à aucun religieux de parler ni d'écrire à l'excommunié, sans un ordre exprès. Celui qui faisait le contraire subissait la même peine d'excommunication.

L'abbé devait avoir un grand soin des excommuniés, et envoyer, comme en secret, de sages anciens, pour les exciter à une humble satisfaction. S'ils ne se corrigeaient point, on les châtiait avec des verges, et enfin on les chassait du monastère, de peur qu'ils ne corrompissent les autres. Celui qui était excommunié de l'oratoire et de la table commune pour quelques grandes fautes, satisfaisait de la manière suivante. Prosterné en terre devant la porte de l'oratoire, durant la célébration de l'office divin, il gardait un profond silence; mais, se tenant la tête contre terre et le corps étendu, il se jetait aux pieds de tous ceux qui en sortaient : ce qu'il continuait jusqu'à ce que l'abbé jugeât qu'il avait satisfait. Lorsque l'abbé lui commandait de venir, il se jetait à ses pieds et aux pieds de tous les frères, afin qu'ils priassent pour lui. Alors, si l'abbé l'ordonnait, on le recevait dans le chœur, sans néanmoins qu'il lui fût permis d'entonner aucun psaume, de lire aucune leçon ou de faire quelque autre fonction, jusqu'à ce que l'abbé le lui eût permis. A la fin de toutes les heures de l'office, il se prosternait à la place où il était, et satisfaisait de la sorte, jusqu'à ce que l'abbé lui ordonnât de ne plus continuer.

C'était aussi à l'abbé qu'il appartenait de prescrire le temps de la peine imposée à ceux qui n'étaient excommuniés que de la table commune. On recevait de nouveau le religieux qui était sorti du monastère ou qui en avait été chassé par sa faute, pourvu qu'auparavant il promît de n'y plus retomber. Ayant été ainsi reçu, on le plaçait au dernier rang, pour éprouver son humilité. S'il sortait encore, on pouvait le recevoir jusqu'à une troisième fois; mais après cela la porte ne lui était plus ouverte.

XIV. L'abbé qui devait gouverner le monastère et dont le pouvoir devait être si grand pour l'exécution de la règle, était choisi par toute la communauté ou par la plus saine partie, eu égard au seul mérite, sans considérer son rang d'ancienneté. Que si la communauté choisissait une personne qui en dissimulât les vices, l'évêque diocésain, les autres abbés, ou même les Chrétiens du voisinage devaient empêcher ce désordre et procurer à la maison de Dieu un digne pasteur, assurés de recevoir une grande récompense, s'ils le font avec une intention pure, mais aussi de se rendre coupables s'ils le négligent.

L'abbé étant choisi, l'évêque ou d'autres abbés l'ordonnaient. Il devait être instruit de la loi de Dieu, charitable, prudent, discret; montrer en tout l'exemple et n'être que l'exécuteur de la Règle, pour la faire garder fidèlement. « Qu'il se souvienne toujours, dit saint Benoît, qu'il est chargé du gouvernement des âmes, et qu'il se garde bien de les négliger, pour s'appliquer davantage aux choses temporelles; mais qu'il ait grande foi en la Providence. » Il doit tout faire avec conseil. Dans les moindres choses, il consultera seulement les anciens, mais dans les plus importantes, il assemblera toute la communauté, proposera le sujet et demandera l'avis de chacun, même des plus jeunes, parce que Dieu révèle souvent aux jeunes ce qui est le mieux; mais, après avoir mûrement examiné leurs avis, la décision doit dépendre de lui, et tous sont obligés de lui obéir.

Au-dessous de l'abbé, il y avait ordinairement un prieur ou prévôt et plusieurs doyens. Dans quelques monastères, le prévôt était ordonné par l'évêque ou par les abbés, comme l'abbé même; ce qui faisait qu'il se regardait souvent comme un second abbé et qu'il n'était pas assez soumis. C'est pourquoi saint Benoît rejette cet usage, et veut que le monastère ne soit gouverné, sous l'abbé, que par des doyens, dont l'autorité étant partagée, sera moindre. Que si l'on juge à propos d'avoir un prévôt, il sera établi par l'abbé et lui demeurera soumis. Ces doyens étaient établis pour veiller sur dix moines, au travail et à leurs autres exercices, et soulager l'abbé, qui ne pouvait être partout. On les choisissait, non à cause de leur âge ou leur ancienneté dans le monastère, mais selon leur mérite, et l'on pouvait les déposer après trois admonitions. Tels étaient les officiers pour le gouvernement du monastère.

Il y en avait d'autres pour le service, comme le cellerier, l'infirmier, l'hôtelier, le

portier. Le cellerier avait la garde de toutes les provisions et de tous les ustensiles, et distribuait à chacun, suivant l'ordre de l'abbé, ce qui lui était nécessaire pour les besoins de la vie ou pour le travail. L'abbé avait un état de tous les meubles et habits du monastère, afin que rien ne se perdît. La propriété était défendue à tous, jusque dans les moindres choses, un livre, des tablettes, un poinçon à écrire ; mais on leur accordait l'usage de tout cela (124-25).

Saint Benoît finit sa règle en déclarant qu'il l'a dressée pour donner à ceux qui la pratiqueraient, des principes d'une vie honnête et quelques commencements des vertus religieuses ; qu'à l'égard de ceux qui tiendraient à la perfection, ils en trouveraient les règles dans les *Conférences* de Cassien, les *Vies des Pères*, et dans les règles de saint Basile. On voit qu'il avait puisé lui-même à ces sources pour se perfectionner et pour composer la Règle qu'il a donnée à ses disciples.

XV. Cette règle est écrite avec beaucoup de netteté et de prudence. Saint Grégoire le Grand y renvoie (126) ceux qui disent connaître à fond la vie de ce saint législateur, et il dit qu'il n'avait pu enseigner aux autres que ce qu'il a pratiqué lui-même. On rapporte (127) que Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, lisait assidûment cette règle ; et comme on lui en demandait un jour la raison, il répondit qu'il en trouvait les préceptes si remplis de sagesse qu'ils lui paraissaient très-propres à l'aider dans le gouvernement de ses sujets. Il institua même un ordre de chevaliers, à qui il donna pour règle celle de notre saint.

En somme la règle de Saint-Benoît est un abrégé et une application du christianisme, des institutions des saints Pères, des conseils de perfection. Là se trouvent la sagesse et la simplicité dans ce qu'elles offrent de plus éminent, le courage avec l'humilité, la sévérité unie à la douceur, la liberté à l'obéissance ; toutes ces vertus ayant pour bases l'abnégation, la hiérarchie et le travail. Côme de Médicis, comme nous venons de le dire, et d'autres législateurs, avaient sans cesse à la main la règle de Saint-Benoît, où un œil exercé retrouve les secrets de la véritable économie politique ; où les besoins de l'âme sont si bien en harmonie avec tous les degrés de l'activité que réclame le corps ; où s'ouvre un asile pour les grandes pensées, les grandes douleurs, les grands remords ; où l'indigence volontaire peut échapper à l'orgueil impitoyable du riche comme au désespoir stupide qu'enfante la misère (128).

En lisant cette règle, un homme du monde peut être surpris de la voir proscrire avec autant de soin, dans les religieux, la propriété en la moindre chose ; il peut trouver étrange surtout qu'elle interdise à un religieux d'en défendre ou d'en protéger un autre dans le monastère. Mais si cet homme veut y regarder de près, son étonnement ne tardera pas à faire place à la plus sincère admiration.

Les querelles qui divisent les hommes ne viennent pas toujours de l'importance de la chose en soi, mais du prix et de l'affection que chacun y attache. Les hommes peuvent se plaider, se haïr et même se tuer pour une bagatelle, comme pour la première chose du monde. Pour extirper ces querelles dans leur racine même, il faut extirper la propriété individuelle dans la sienne. Comme dans le monastère il y avait des supérieurs pour réprimer les violences, c'était naturellement à eux qu'il fallait s'adresser. S'il avait été permis à chaque religieux d'en défendre ou venger un autre dans la maison même, sous prétexte que c'était son ami ou son parent, le monastère tout entier eût été bientôt divisé en partis et en cabales. Ainsi cette défense qui, au premier coup d'œil, peut paraître étrange, n'est que le résultat de l'expérience et du bon sens. Il en sera de même pour tous les autres détails, si on veut bien les approfondir et les comparer aux détails correspondants de la législation civile.

Par exemple, une grande partie du code de Justinien et du *Digeste* s'occupe de la propriété et de ses conséquences, des difficultés et des procès innombrables qui en naissent, et elle s'en occupe, non pas pour tarir la source du mal, mais simplement pour guider le magistrat dans ce labyrinthe. Avec un petit mot de la règle monastique, qui proscrit la propriété individuelle, tout cet amas de lois et de tribunaux devient superflu, et le mal est guéri dans sa cause même.

Il en est de même dans la législation séculière, où le code pénal tient une si grande place. Chez les peuples barbares du moyen âge, d'où sont sorties les nations modernes, il n'y avait presque pas d'autre loi. Or toute cette législation pénale se propose directement, non pas de convertir, mais seulement de punir, et même il est aujourd'hui d'expérience que les punitions légales, dans les bagnes et les prisons, bien loin de corriger les criminels, les renvoient dans la société plus dépravés encore. Avec la législation monastique, c'est tout le contraire. Elle se propose directement, non pas de punir le coupable, mais de le convertir ; sous sa main, la punition devient un simple châtiment ; ce n'est plus une peine, mais une pénitence ; et ces moyens et tous les autres,

(124-25) La règle de Saint Benoît se compose de 73 chapitres, dont neuf sur les devoirs moraux et généraux ; treize sur les devoirs religieux ; vingt-neuf sur la discipline, les fautes, les peines, etc. ; dix sur l'administration intérieure ; douze sur différents sujets, comme les voyages, l'hospitalité, etc. ; c'est-à-dire que cette règle contient neuf chapitres de code moral, treize de code religieux, vingt neuf de code pénal, dix de code politique.

(126) S. Greg., lib. II *Dialog.*, cap. 36.

(127) Dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, t. XVI, p. 310.

(128) M. César Cantu, *Histoire universelle*, t. VII, p. 424, 2e édit.

réprimandes publiques, exhortations particulières, ont pour but manifeste et unique de faire rentrer le coupable en lui-même, de le rendre plus humble et plus docile, et de lui faire retrouver la paix et le bonheur dans l'union avec Dieu et avec ses frères. Est-il étonnant qu'avec un gouvernement pareil, la règle de Saint-Benoît ait attiré les pauvres et les riches, les petits et les grands ? Au milieu des révolutions et des guerres, n'est-ce pas là qu'on trouvait le calme et la paix ?

En effet, l'exemple de ce gouvernement paternel et de cette société vraiment chrétienne, au milieu des nations barbares, exerça la plus salutaire et la plus puissante influence sur les mœurs privées et publiques, et même sur l'esprit des gouvernements temporels. Ainsi, pour n'en citer que deux traits, on vit un illustre prince des Francs, Carloman, frère de Pépin le Bref, après avoir remporté des victoires et par la sagesse de son règne, se retirer secrètement au Mont-Cassin, et servir inconnu dans les cuisines du monastère. On vit des colonies de Bénédictins, à la fois laboureurs et prédicateurs, s'établir au milieu de peuplades souvent encore païennes, et leur apprendre à cultiver leurs landes et leurs marais, à bâtir des maisons plus commodes, en même temps qu'à connaître Dieu, à suivre sa loi et à mériter les récompenses célestes.

Les disciples de saint Benoît, en obéissant à la Règle de leur fondateur, ne se sanctifièrent pas seulement eux-mêmes ; mais ils contribuèrent encore au bien même de la vie temporelle des peuples. « Ils défrichèrent les terrains contigus à leurs monastères, desséchèrent les marais, abattirent les bois, et propagèrent les meilleures méthodes d'exploitation. La prospérité de l'agriculture étant le but qu'ils poursuivaient en commun, eux et leurs successeurs, ils pouvaient accomplir des travaux auxquels ne suffisaient ni la vie ni les moyens d'un propriétaire. Aussi l'on s'apercevait de la proximité d'un monastère quand on voyait des champs bien cultivés, des vignobles entretenus avec soin, des plantations d'arbres fruitiers, et des canaux d'irrigation disposés avec art. Leurs terres étaient exemptes de contributions ; n'étant point administrées par la cupidité privée, elles laissaient au paysan une grande aisance ; il est donc naturel qu'on regardât comme un privilége d'être au service d'un monastère. Quand ils déposèrent la pioche, ils se mirent à copier des livres, et c'est à leurs soins que nous devons la conservation des classiques. Ils érigèrent des cloîtres magnifiques, objet de l'admiration du siècle, qui a oublié tout ce qu'ils ont fait pour le peuple (129). »

XVI. Après cette règle qui devint, avec quelques légères modifications, le code de presque tous les monastères de l'Occident, la plus belle création de saint Benoît fut le monastère du Mont-Cassin, dont nous avons dit l'origine (n. IV).

Saint Benoît étant arrivé dans ce lieu, se sentit saisi d'une colère divine. Au risque d'attirer sur lui le courroux des habitants du pays, il brisa, nous l'avons vu, l'idole d'Apollon, renversa ses autels, porta la hache dans le bois sacré, et bâtit sur les débris du temple un oratoire à saint Jean et à saint Martin. Sa parole éloquente et inspirée acheva de détruire au dedans des âmes l'idolâtrie dont il avait ruiné les symboles extérieurs.

Les apôtres et leurs successeurs avaient répandu l'Evangile dans ces villes ; il s'agissait alors de le faire pénétrer dans les campagnes reculées, au sein des montagnes presque inaccessibles, de forcer enfin l'idolâtrie dans ses derniers retranchements. Saint Benoît et toute sa génération spirituelle, en cherchant, pour asseoir leurs monastères, les lieux écartés et les solitudes profondes, accomplirent l'abolition du paganisme, qui existait encore parmi les montagnards et les villageois du désert, longtemps appelés, pour cette raison, *pagani*.

Parmi les auditeurs qu'attirait Benoît, prêchant au Mont-Cassin sur les ruines du temple d'Apollon, un certain nombre s'attachèrent donc à sa personne et se consacrèrent à la vie monastique (n. IV et V), et il leur fit bâtir des cellules séparées. Ce fut là l'origine du couvent célèbre appelé le *Mont-Cassin*. Placé au centre de plusieurs vallées délicieuses, entouré de montagnes presque toujours couvertes de neige, ce couvent devint une véritable colonie religieuse, savante et agricole. Les arts, les métiers et les professions y avaient chacun leurs bâtiments et leurs ateliers. C'était la disposition de l'ancienne maison romaine, où l'individu était subordonné à la famille, comme la famille l'était à la société

Plusieurs faits intéressants de la vie de saint Benoît se rapportent au temps de son séjour au Mont-Cassin. Nous en mentionnerons quelques-uns.

XVII. Bélisaire avait quitté l'Italie, et Totila (130), roi des Goths, y faisait de rapides progrès. La terreur précédait les pas du conquérant barbare, qui mettait tout à feu et à sang. En passant dans la Campanie, il entend parler de Benoît, de ses prodiges, de ses admirables fondations ; il veut éprouver le saint : en conséquence il fait revêtir les habits royaux à un de ses écuyers nommé Riggon, et l'envoie au Mont-Cassin sous son nom.

Riggon arrive accompagné d'une magnifique escorte ; mais, du plus loin qu'il le voit, Benoît s'écrie : « Mon fils, quittez l'ha-

(129) M. César Cantu, *Histoire universelle*, t. VII, p. 422, 2e édit.

(130) Suivant quelques auteurs, ce fait se serait passé à Terracine, et non au Mont-Cassin. Mais les plus autorisés sont pour ce dernier endroit.

bit que vous portez, il ne vous appartient pas. » Riggon tomba à genoux saisi de frayeur, en demandant pardon au saint de la feinte à laquelle il s'était prêté. Totila vient lui-même ensuite au Mont-Cassin; il se prosterne devant Benoît, qui s'empresse d'aller lui tendre la main et de le relever. « Vous avez fait beaucoup de mal, lui dit le courageux abbé; cessez enfin de commettre des injustices; vous entrerez à Rome, vous passerez la mer, et, après avoir régné neuf ans, vous mourrez le dixième. » Cette prophétie s'accomplit en tous points. Totila se recommanda aux prières de saint Benoît, et on prétend qu'il fut beaucoup moins cruel par la suite (131). C'est ainsi qu'au VIe siècle les hommes de Dieu savaient attirer le respect des conquérants barbares, qui ne respectaient rien, et qu'eux seuls intercédaient avec quelque succès en faveur de l'humanité.

Ce trait caractérise un clergé et une époque; mais en voici un qui caractérise saint Benoît lui-même. Il avait une sœur nommée Scolastique, qui s'était aussi consacrée à Dieu, et qui vivait dans un monastère peu éloigné du Mont-Cassin. Elle venait le voir une fois par année, dans une grotte du voisinage, où saint Benoît se rendait de son côté. Saint Benoît et sainte Scolastique, vieillis tous les deux par les travaux apostoliques et par les macérations de la pénitence, se trouvaient ensemble dans cette grotte pendant l'année 542. Après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir de choses saintes, ils firent sur le soir un frugal repas. Comme le soleil allait se coucher, Scolastique s'écria : « Je vous en prie, mon frère, ne me quittez pas cette nuit, et parlons des joies du ciel jusqu'à demain matin. — Que dites-vous, ma sœur? répondit le saint; je ne puis en aucune façon coucher hors du monastère. » Le temps était fort serein. Scolastique met sa tête sur la table et l'appuie sur ses mains jointes en priant Dieu et en versant des torrents de larmes. Quand elle se releva, le tonnerre grondait et la pluie tombait par torrents. Cependant Benoît voulait toujours se retirer avec les frères qui l'accompagnaient. Alors Scolastique sembla livrée à une douleur toujours croissante. Elle sanglotte et pousse des gémissements plaintifs. Benoît s'étonne alors de la voir sortir à ce point de ses habitudes de douceur et de résignation, il lui en demande la cause. « O mon frère, faut-il vous le dire?..., à ma douleur se joint un cuisant remords. » — « Quoi donc, ma sœur, en quoi avez-vous pu offenser Dieu? » — « Cette tempête qui semble menacer de bouleverser la nature et de vous engloutir dans ses eaux, c'est moi qui viens de demander au Ciel de la déchaîner sur nos têtes. Je voulais vous obliger de rester avec moi cette nuit. Dieu n'a que trop exaucé mes prières, puisque vous dédaignez celles que je vous adresse. Malheureuse que je suis, je serai peut-être la cause de votre perte! »

Attendri sur cette étrange révélation, ému sur l'expression si vraie de ces angoisses de repentir et d'amour fraternel, Benoît ne résiste plus; il reste auprès de Scolastique; tantôt il cherche à calmer par de douces paroles cette âme saintement exaltée; tantôt il la gronde tendrement de sa prière presque égoïste, car elle n'avait consulté, en la faisant, qu'un sentiment d'affection tout humaine.

Le ciel était toujours en feu, et de violentes rafales, qui pénétraient jusque dans la grotte, secouaient violemment la porte de branchages qui en masquait l'entrée. Mais ce frère et cette sœur, unis par les liens de la charité et de la foi plus encore que par ceux du sang, oubliaient le désordre des éléments dans des entretiens affectueux et de ferventes oraisons. Puis ils chantaient ensemble les louanges de Dieu, et, à travers les bruits de l'orage, le pâtre de la forêt voisine croyait entendre des mélodies célestes.

Les longues heures de cette affreuse nuit passèrent rapides et délicieuses pour Scolastique. En ramenant le jour, l'aurore ramena la sérénité; les nuages se déchirèrent sous les rayons brillants du soleil. Ce temps, qui réjouissait la nature, porta la tristesse dans l'âme de notre sainte. Il fallait enfin que son frère se séparât d'elle. Benoît reprit le chemin de son monastère, où le rappelaient ses devoirs; mais il ne se repentit pas de la concession qu'il avait faite à sa sœur, et que les pharisiens de la nouvelle loi eussent appelée une faiblesse. Lui aussi, il avait rencontré des blessures sur lesquelles il avait versé le baume qui fortifie et qui soulage; et, pour cette œuvre d'amour, il avait cru devoir s'arrêter en chemin comme le Samaritain de l'Evangile (132).

XVIII. Trois jours après cette scène vraiment sublime, saint Benoît, étant en contemplation dans son monastère, vit sa sœur entrer au ciel sous la forme d'une colombe. Ravi de sa gloire, il rendit grâces à Dieu, déclara sa mort à ses frères, et en chargea quelques-uns d'aller chercher le corps et de le placer dans le tombeau qu'il avait préparé pour lui-même, afin, dit saint Grégoire, de qui nous tenons ces détails (133), que la mort ne séparât point les corps de ceux dont les esprits avaient toujours été unis en Dieu.

Saint Benoît lui-même ne survécut pas longtemps à sa sœur. Il mourut peu de mois après, le 21 mars 543, la veille du dimanche de la Passion. Comme tous les hommes d'action, Benoît sentait son âme pleine de vigueur, mais son corps s'affaiblissait :

(131) *Vita S. Benedict.*, cap. 14 et 15.

(132) A Subiaco, la tradition veut que cette scène se soit passée près du lieu où est maintenant le couvent de Sainte-Scolastique; mais le contraire résulte de la *Vie de saint Benoît*, par saint Grégoire le Grand, qui était presque son contemporain.

(133) *Dial.*, lib. II, cap. 33 et 34.

c'était comme un vase qu'une liqueur bouillante fait éclater. Il se fit porter à l'oratoire, y reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puis, soutenant ses membres affaiblis et exténués entre les bras de ses disciples, cet invincible athlète se tint debout par un prodige sans exemple, malgré les défaillances et les langueurs de l'agonie, pour recevoir la mort dans une posture de combattant ; il leva les mains et rendit son âme en priant (134) : il avait 63 ans. La tempête l'avait réuni à sa sainte sœur pendant une courte nuit ; le calme de la mort rejoignit leurs cendres dans la longue nuit du sépulcre, jusqu'au jour de la résurrection bienheureuse (135).

Après plusieurs siècles, Dieu montra à sa fille Gertrude, dans cette partie mystérieuse de l'âme, la plus belle et la plus incompréhensible partie de notre être (136), la gloire de saint Benoît. Etant en prière le jour de sa fête, elle vit, dans un ravissement, notre glorieux saint doué d'une extrême beauté : il semblait que des roses très-belles, d'une vertu admirable et d'une odeur toute particulière, sortaient de son corps; chacun de ses membres était comme un beau rosier tout couvert de roses, de sorte qu'il embaumait le Paradis d'un parfum délicieux (137).

XIX. La règle de Saint-Benoît reçut la sanction du Souverain Pontife, sans lequel rien de grand ne peut se faire dans le monde, et par cette sanction suprême elle s'étendit rapidement en Occident.

Saint Maur, l'un des disciples chéris de notre saint, porta cette règle en France (138), et y fonda le premier monastère de cet ordre. Diverses branches, issues du même tronc, fleurirent sur notre sol; la règle bénédictine s'implanta jusque dans nos vallées les plus sauvages et les plus reculées, et y produisit les fruits les plus abondants. Ses progrès furent surtout très-consolants en Italie.

Le Pape Grégoire le Grand, qui fonda le monastère de Saint-André à Rome, peu de temps après avoir écrit la biographie de saint Benoît d'après les récits de quatre de ses disciples, fit de nombreux emprunts, mais en même temps apporta des modifications assez importantes à la règle de ce grand homme. La raison en est simple : le Pape Grégoire ne voulait pas créer une association de laboureurs et d'hommes de métier. Il désirait faire de son monastère une pépinière de prêtres et de missionnaires ; il ordonna donc que l'on consacrât à l'étude le temps réservé par saint Benoît au travail manuel. La différence du but expliquait la différence des moyens.

Placide, disciple de saint Benoît, passe pour avoir fondé en Sicile les premiers monastères de son ordre. Les Sarrasins, qui furent bientôt maîtres de presque toute cette île, ruinèrent ces établissements naissants ; mais les Normands, qui chassèrent à leur tour les sectateurs de Mahomet, contribuèrent à relever de leurs ruines les monastères de Bénédictins. Le roi Roger fit bâtir le magnifique couvent de Montréal, où les fantaisies féeriques de l'art moresque s'allient si merveilleusement aux grandeurs de l'art chrétien. Non loin de Montréal, entouré d'orangers et de fontaines jaillissantes, s'éleva, dans une solitude aride et sauvage, le monastère de Saint-Martin. Plus loin, dans les vallées et sur les pentes de l'Etna, les disciples de Benoît multiplièrent aussi leurs admirables fondations. La plus belle de toutes fut le couvent de Catane, qui est assis au bord de la mer sur la lave refroidie du volcan.

Dans la péninsule Italique, sur toute la chaîne des Apennins, qui court du Nord au Midi depuis le Piémont jusqu'à la Calabre, tous les sommets des montagnes se couvrirent ou de tourelles féodales ou de monastères fortifiés. Ces monastères étaient tous sous la règle de Saint-Benoît, plus ou moins modifiée. Il faut avouer que l'expansion de ces associations pieuses était merveilleusement favorisée par l'état social de l'Italie, depuis le VI[e] jusqu'au XI[e] siècle. A la centralisation si forte de l'empire romain succédait une dissolution générale. Sur les ruines de l'ancien gouvernement une seule chose était debout, l'Eglise. A la société temporelle qui périssait, succédait une foule de petites sociétés qui se rattachaient par un lien commun à la grande association catholique dont le chef siégeait à Rome. Faute d'une autorité puissante qui les protégeât contre les invasions des Barbares ou les pillages des châtelains féodaux, les hommes se groupaient pour se défendre.

Mais ces associations monastiques, assez fortes pour repousser des bandes indisciplinées, ne l'étaient pas assez pour résister à des armées entières. Ainsi, l'abbaye du Mont-Cassin fut pillée une première fois par les Lombards, vers la fin du VI[e] siècle, et le fut souvent depuis, lors des grandes invasions qui sillonnèrent l'Italie. Quand les malheureux Bénédictins voyaient se préparer de ces orages qu'ils ne pouvaient conjurer, les plus jeunes fuyaient sur des

(134) *Ibique exitum suum Dominici corporis et sanguinis perceptione munivit, atque inter discipulorum manus imbecilia membra sustentans, erectis in cælum manibus, stetit, et ultimum spiritum inter verba orationis afflavit.* (S. Gregor., cap. 37.)

(135) Les Bénédictins de nos contrées ont prétendu que le corps de saint Benoît avait été apporté en France; mais les Bénédictins du Mont-Cassin combattent vivement cette prétention.

(136) *Pulchrior est humana mens ea parte qua comprehendi nequit, quam ea qua comprehenditur.* (J. Erigen., *De divisione naturæ*, lib. V.)

(137) *Implebat que actu quidquid sermone docebat.*

(138) A Glanfeuil-sur-Loire. — Saint Maur, après avoir élevé dans les Gaules cent vingt monastères de son ordre, mourut en 583, à l'âge de soixante-douze ans. On peut voir sur tout ceci une intéressante *Vie de saint Benoît*, qui parut en 1838, 1 vol. in-12, et qui est résumée dans l'*Université catholique*, t. VI, p. 59 64.

montagnes inaccessibles; ils emportaient avec eux leurs reliques, leurs vases sacrés, les plus précieux manuscrits de leurs archives; les plus âgés attendaient la mort dans les stalles de leur église, comme les sénateurs de Rome sur leurs chaises curules. Puis, quand l'orage était passé, les moines fugitifs s'empressaient de venir réparer leurs cloîtres brisés, de rebénir et de purifier leurs sanctuaires souillés, de relever enfin les pierres dispersées de leur demeure en ruines. Ils ne se lassaient pas plus de réédifier que les Barbares de détruire. Hélas! que n'agirent-ils toujours ainsi! Leur persévérance, animée par la foi, eût fini par leur assurer une complète et plus glorieuse victoire.

XX. Malheureusement, et il faut bien le dire, ces Congrégations monastiques ne négligèrent aucun moyen d'accroître leurs richesses et leur puissance temporelle pour être en état de résister, par la force même des armes, à ces dévastations effrayantes. Ce fut alors que le monde les envahit, et qu'en croyant se soutenir, elles introduisirent dans leur sein des éléments de dissolution et de perte certaine.

Ainsi elles se firent concéder des métairies, des terres, des fiefs considérables par des seigneurs ou des rois à leur dernière heure. Elles attirèrent, sous l'abri de leurs murailles, de nombreux vassaux, autant de germes de mort! Une riche abbaye finissait par devenir une espèce de principauté temporelle, et nécessairement l'esprit primitif n'y était plus. L'Eglise, dans ses jours de calamités et de désordre, dut sans doute accepter cette nouvelle souffrance et tolérer l'agrandissement successif de ces associations qui furent d'abord si simples et si pauvres au temps de leur fondateur; car il semblait qu'alors un monastère ne pût exister qu'à condition d'être puissant; et la richesse, tant on avait déjà dévié de l'entière confiance des premiers disciples, paraissait être un moyen nécessaire de défense personnelle. C'était assurément une erreur, et on ne tarda pas à voir où avait entraîné cet esprit du monde qui avait si lamentablement soufflé sur l'œuvre de saint Benoît.

En effet, quand la société nouvelle fut sortie du chaos, quand les invasions cessèrent, quand l'ordre se rétablit en Italie, au lieu de revenir à leurs œuvres premières, ces Congrégations, qui avaient goûté de l'eau des sources impures, continuèrent leurs errements; les fortifications des monastères prirent l'air d'une menace en cessant d'être une protection; leur opulence présenta un contraste choquant avec l'esprit d'abnégation et de sacrifice de saint Benoît et de ses premiers disciples; leur puissance orgueilleuse, qui souvent méconnaissait la hiérarchie épiscopale, devint un danger, et l'on dut enfin en venir aux réformes.

C'est ce qui arriva pour plusieurs couvents de Bénédictins, depuis le XII° siècle jusqu'au XV° siècle. Les Vallombrosains, les Camaldules et même les Chartreux furent, sous d'autres noms, des Bénédictins réformés. La création des Dominicains et celle des Franciscains, dont sont issus les Capucins, fut conçue dans un esprit tout différent et porta un caractère de réaction encore plus marqué contre les déviations et les abus qui s'étaient glissés dans l'ordre de Saint-Benoît. Pour se mettre lui et les siens à l'abri de la tentation de l'esprit du monde et des richesses, saint François d'Assise se fit non-seulement pauvre, mais mendiant; non-seulement il ne voulut pas que ses religieux pussent s'enrichir, mais il exigea qu'ils vécussent dans une continuelle dépendance de la charité d'autrui. C'était l'héroïsme de l'abnégation et de l'humilité, et l'antipode de l'esprit du monde!

XXI. Il ne faut pas oublier cependant, et nous l'avons déjà constaté (n° XV), les immenses services que rendirent à la religion et à l'humanité les disciples de saint Benoît depuis la mort de leur fondateur jusqu'au XI° siècle. Ils ne se contentèrent pas de défricher les montagnes et les déserts; ils ouvrirent des asiles où ils défendirent contre les ravages des Barbares les monuments du génie grec et latin, précieux débris d'une civilisation que le fanatisme de l'ignorance semblait avoir juré d'exterminer dans les villes. Ils ne conservèrent pas seulement ces monuments sacrés et profanes comme une lettre morte et stérile, ils s'en transmirent l'interprétation intelligente, et préparèrent par leurs commentaires ingénieux, par leurs classifications savantes, le grand mouvement de la Renaissance; en un mot, ils empêchèrent de se rompre le fil de la tradition littéraire (139).

« Nous avons visité, dit un écrivain (140), les archives du Mont-Cassin. Le Père bibliothécaire du couvent nous montra une magnifique collection de chartes, de diplômes et de lettres depuis le VIII° siècle jusqu'à nos jours. Il y avait des épîtres autographes du roi Roger, de Grégoire VII, et même de Charlemagne. L'épître de Charlemagne (141) qu'on nous fit lire était composée de vingt-cinq vers latins, dont la mesure était régulière, et dont les pensées étaient douces et gracieuses. Le grand empereur avait reçu l'hospitalité chez les moines du Mont-Cassin : il en conserva un délicieux souvenir. « Chez vous, dit-il, en terminant son épître, un repos assuré est offert aux âmes fatiguées. Là, règne une pieuse paix, une humilité sainte et la plus belle union entre

(139) On peut voir sur ce sujet le bel article que M. Ozanam a publié dans le *Correspondant*, et lire dans son ouvrage : *La civilisation chrétienne chez les Francs*, etc., in-8°, 1849, le chapitre intitulé : *Les lettres au Mont-Cassin*, pag. 451 et suiv.

(140) M. Albert du Boys.

(141) M. Maxime de Montrond a publié cette lettre de Charlemagne dans la *Bibliothèque des chartes*, et il y a joint des notes intéressantes.

tous les frères. A chaque heure du jour, des cantiques de louanges, des chants d'amour divin s'élancent de concert vers le trône du Christ. O mes vers ! allez, et dites au Père et à tous ses disciples, salut, prospérité (142). » On voit dans ces vers la vive impression que faisaient sur un prince chrétien, vivant au milieu du tracas des affaires et du bruit des armes, le repos et la paix de la vie monastique. »

On n'ignore pas, non plus, que dans notre France, si les monastères de l'ordre de Saint-Benoît eurent le malheur de tomber dans les abus qui désolèrent ceux d'Italie, ils ne rendirent pas moins, comme les couvents bénédictins de ces contrées, d'immenses services aux travaux agricoles et surtout aux lettres. Ce serait un beau et intéressant sujet à traiter que celui de l'histoire littéraire de ces moines Bénédictins français qui firent tant d'illustres travaux et qui enrichirent nos bibliothèques de tant de riches collections. Aussi, est-ce avec bonheur que nous avons salué la résurrection, parmi nous, de cet ordre célèbre, et que nous voyons, dans les enfants de saint Benoît établis à Solesmes, se renouer la chaîne des travaux érudits et de ces vertus qui illustrèrent les Mabillon, les Montfaucon, les Ceillier, etc., plus encore que leurs doctes ouvrages !

En Italie, comme en France, la révolution française exerça ses réformes violentes dans l'ordre bénédictin, et les couvents trop riches furent amenés à se retremper dans l'esprit primitif. Le couvent du Mont-Cassin avait eu d'ailleurs, au XVe siècle, sa réforme particulière. Les travaux intellectuels y remplacèrent les travaux manuels des premiers disciples de saint Benoît; et, aujourd'hui, on y rencontre cette érudition profonde de tous, qui s'enrichit des recherches de chacun, en même temps qu'on y pratique une vie laborieuse et austère (143).

XXII. Mais les Bénédictins de Sicile, qui, nous le pensons du moins (144), n'ont pas subi de réformes depuis la conquête des Normands, et qui ont été soustraits par leur position insulaire (145) à l'action des idées du dehors, ont conservé leur type moyen-âge dans son intégrité, et, par cela même, ils sont curieux à observer.

Les cinq magnifiques monastères de l'ordre de Saint-Benoît qui embellissent l'antique *Trinacrie* ne rappellent en rien les rudes travaux qui fertilisèrent au VIe siècle les landes de Subiaco et les rochers du Mont-Cassin. Cet ordre possède encore dans ce pays ces immenses richesses qui firent la splendeur, mais sans doute pas le bonheur, de certaines abbayes, telles que celles de Saint-Denis ou de Clairvaux. Il est vrai que ces richesses sont employées par les moines de Sicile à des aumônes considérables, devenues presque obligatoires par l'usage, aux décorations et à l'entretien de leurs temples, aux fouilles archéologiques destinées à remplir leurs musées des élégants débris de la civilisation phénicienne et grecque, et enfin aux explorations minéralogiques, géologiques et botaniques qui s'étendent sur tous les rameaux de l'Etna. On comprend donc que le couvent des Bénédictins de Catane, par exemple, se trouve moins à l'aise avec 80,000 piastres de rente, que ne l'est le couvent des Capucins de Syracuse, n'ayant pour toute propriété que les orangers et les carroubiers de ses cassières.

(142) Voici ces vers que M. Maxime de Montrond croit être de Charlemagne lui-même :

Est nam certa quies fessis venientibus illuc;
Hic olus hospitibus, pisces, hic panis abundans,
Pax pia, mens humilis, pulchra et concordia fratrum,
Laus, amor, et cultus Christi simul omnibus horis :
Dic Patri et sociis cunctis, salvete, valete.

(143) Dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, a publié l'histoire de cette abbaye, sous ce titre : *Storia della Badia di Monte-Cassino, dallo' anno de sua fundazione fino ai nostri giorni, divisa in libri nove, ed illustrata di note e documenti*, 3 vol. grand in-8°, avec de nombreuses planches, 1844. — *Voy.* une analyse assez étendue de cet ouvrage dans l'*Université catholique*, tome XVII, pages 463 et suivantes. M. César Cantu, après avoir cité les faits les plus importants de la *Vie* de saint Benoît, dit qu'ils nous ont été transmis par des historiens illustres, qui sortirent de l'ordre de Saint-Benoît, comme Grégoire le Grand à cette époque, Mabillon plus tard. Puis, parlant du Mont-Cassin, il ajoute : « Les beaux-arts, lors de leur renaissance, ensuite dans leur plus grand éclat, reproduisirent ces faits et les perpétuèrent partout ; mais ils ne sont en aucun lieu plus touchants qu'au Mont-Cassin, le berceau et l'asile le plus vénéré des Bénédictins. L'aspect de château-fort donné au couvent, qui fut maintes fois contraint de repousser des invasions dont il ne put toujours préserver ses murailles; l'étendue de ses riches domaines, attestée par des titres inscrits sur des débris d'antiquités réunis de toutes parts; la magnificence de l'édifice, orné de tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, le souvenir des doctes personnages qui, dans les siècles les plus sombres, y trouvèrent un abri ; l'abondante collection de documents et de livres qui s'y trouve, s'associent admirablement à l'humilité primitive de la cellule du saint et à la pauvreté du tombeau dans lequel reposèrent ses os jusqu'au moment où ils furent troublés par la furie des Sarrasins. Celui qui monte à l'antique abbaye, partagé entre l'admiration, la curiosité et la dévotion, peut y lire en son entier l'histoire de cet ordre illustre, dans laquelle on reconnaît en grande partie les diverses phases de la civilisation. Le chêne sous lequel saint Louis rendait la justice ne nous cause pas plus d'émotion que le platane à l'ombre duquel, dans le cloître de Saint-Séverin, à Naples, la tradition raconte que saint Benoît récitait les psaumes et faisait de nouveaux prosélytes, et dans les antiques rameaux duquel ont pris racine deux figuiers; de même que d'autres ordres sont nés de siècle en siècle et dans tous les pays de l'ordre dont il fut le fondateur. Cette idée est symbolisée dans le chef-d'œuvre de *Monregalese* (peintre de Montréal), que l'on voit dans le couvent de ce nom, près de Palerme, et où le saint est représenté distribuant de son pain à des membres des divers ordres religieux sortis du sien. » (*Histoire universelle*, t. VII, p. 424, 425.)

(144) Nous empruntons ces détails à M. Albert du Boys.

(145) On sait que les armées françaises, qui ont soumis jusqu'aux extrémités de la Calabre, n'ont pas même abordé les rivages de la Sicile.

C'est la maison du grand seigneur, montée avec un luxe qui absorbe ses revenus, tandis que le laboureur, qui vit dans sa simple cabane, ne connaît pas le besoin !

Mais les soucis de cette immense gestion reposent sur la tête d'un abbé et d'un prieur, et les autres religieux peuvent se livrer, sans aucune préoccupation étrangère, à la prière et à l'étude. Aussi, si le Mont-Cassin s'enorgueillit à juste titre de posséder des archéologues et des paléographes qui rappellent les Martène, les Ruynart et les Mabillon, le beau couvent de Catane renfermait naguère quelque chose de plus précieux que ses belles collections d'antiquité ou d'histoire naturelle, nous voulons parler du Père *Barnabo della Via*, merveille vivante d'érudition et de modestie. Ce religieux a écrit une monographie des soufres de l'Etna qui le place au premier rang des naturalistes de l'Europe. Il est mort depuis une quinzaine d'années; son monastère et la science ont fait en lui une grande perte. Mais comme il était aussi pieux que savant, il faut espérer qu'il est allé puiser à la source intarissable de toute science comme de tout amour.

Les Bénédictins de Sicile se recrutent principalement dans l'aristocratie du pays. Malheureusement, là, comme dans notre ancien régime, beaucoup de vocations sont dues à des raisons de convenance tout humaine. Les couvents de Catane et de Montréal sont remplis de cadets de grandes maisons. Le droit d'aînesse et les substitutions, qui existent encore en Sicile, expliquent les recrues perpétuelles que font ces riches et commodes monastères chez les descendants des anciens compagnons de Roger. Aussi faut-il toute la sévérité des abbés et des prieurs pour maintenir une discipline exacte parmi les jeunes religieux.

Le P. Barnabo della Via donnait l'exemple d'une vie laborieuse et utile; mais nous n'oserions affirmer, dit l'écrivain que nous citons (146), que cet exemple fut bien généralement suivi dans son couvent. Et cependant rien n'est plus contraire à l'esprit de la règle de Saint-Benoît que ce désœuvrement qui endort et amollit l'âme dans le repos d'un monastère, si elle n'est pas continuellement stimulée par le travail et élevée par la prière. On n'est d'ailleurs que trop porté à la rêverie sous l'influence de ce voluptueux climat, parmi les parfums des orangers et les murmures des fontaines, sur ces galeries de marbre d'où l'on voit, d'un côté, briller de tous les feux du soleil la mer immense et paisible, et de l'autre fumer cet intarissable volcan, image des passions qui brûlent sans cesse dans le cœur de l'homme. Les occupations manuelles ou les labeurs de l'intelligence doivent être une sauvegarde contre ces enivrements de la nature, auxquels il est dangereux de s'abandonner trop longtemps.

BENOIT BISCOP (saint), abbé de Cantorbéry, en Angleterre, naquit dans cette île au commencement du VIIe siècle. Jeune encore, il obtint une place distinguée parmi les officiers d'Oswi, roi de Northumberland, qui le prit en affection et le combla de richesses et d'honneurs. Mais, comme Benoît d'Aniane (*Voy.* son article), Benoît Biscop, dont les commencements ont quelques ressemblances avec ceux de ce saint, se dégoûta bientôt du monde et de la cour, et à l'âge de vingt-cinq ans il prit la résolution de se consacrer à Dieu.

I. Il fit d'abord le pèlerinage de Rome avec saint Vilfrid, et, à son retour, il s'adonna tout entier à l'étude des saintes Ecritures et des saints Pères. Puis, un peu plus tard, il retourna dans la ville éternelle avec le prince Alfred, fils du roi Oswi. Revenu de ce second voyage, Benoît Biscop se rendit à Lérins, où il reçut la tonsure et embrassa la discipline monastique. Après avoir demeuré deux ans dans ce célèbre monastère, il retourna à Rome vers 668. Alors le pape Vitalien, qui connaissait son mérite, lui recommanda l'évêque de Cantorbéry, Théodore, qu'il venait d'ordonner le 26 mars de cette même année, et lui ordonna d'abréger le pèlerinage qu'il avait entrepris, sur la considération d'un plus grand bien; celui de retourner dans son pays, d'y conduire Théodore, de lui servir de guide et d'interprète.

Benoît obéit à l'ordre du Pape, et partit de Rome pour l'Angleterre, avec l'évêque Théodore et l'abbé Adrien, le 27 mai 668. Théodore prit possession de son siége de Cantorbéry la seconde année après son ordination, le dimanche 27 mai 669, et donna à Benoît Biscop le gouvernement du monastère de Saint-Pierre. Mais celui-ci fit un quatrième voyage à Rome, vers 670, après avoir cédé à l'abbé Adrien le monastère de Saint-Pierre de Cantorbéry, et il en rapporta quantité de livres ecclésiastiques qui lui avaient été partie vendus, partie donnés. En repassant à Vienne, il en retira encore plusieurs qu'il avait achetés et laissés chez ses amis.

Etant revenu en Angleterre, Benoît raconta au roi Egfrid de Northombre tout ce qu'il avait fait dans ses voyages pour le service de la religion; il lui dit tout ce qu'il avait appris à Rome et ailleurs touchant la discipline ecclésiastique et monastique, et lui montra les livres et les reliques qu'il avait apportés. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre considérable afin qu'il y bâtît un monastère en l'honneur de saint Pierre. Ceci se passait l'an 674.

II. Un an après, Benoît passa dans les Gaules, et emmena des maçons pour construire son monastère. Il l'éleva à l'embouchure de la rivière de Vire, d'où lui vint le nom de Wiremouth. Il fit élever l'église en pierre et voûtée; et comme il n'y

(146) M. Albert du Boys visita ce monastère en 1841, et y fut reçut par le P. Barnabo della Via.

avait point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit aussi venir de nos contrées, et mit des vitres aux fenêtres de l'église et à celles des autres bâtiments. C'est ainsi, remarque Fleury (147), que les Anglais apprirent l'art de la verrerie. Benoît fit également venir de pays étranger tout ce qui était nécessaire pour le service de l'autel et de l'église, comme vases, ornements, etc. Enfin, pour avoir ce qui ne se trouvait pas même dans les Gaules, il retourna une cinquième fois à Rome, à l'époque où le Pape Agathon tenait un concile, c'est-à-dire en 680.

Mais avant de faire ce dernier voyage, Benoît avait fondé un autre monastère; car le roi Egfrid, voyant le bon usage qu'il avait fait de la première terre qu'il lui avait donnée, lui en octroya une nouvelle en un lieu nommé Girve, ou Jaron, à deux lieues de Wiremouth, pour y élever un monastère en l'honneur de saint Paul. Le prêtre Céolfrid en fut le premier abbé; et ces deux monastères de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent tellement unis, que c'était comme une seule communauté. Benoît mit aussi un abbé à Saint-Pierre, à cause de ses fréquents voyages, et il choisit saint Estervin, son parent.

Etant donc allé à Rome pour la cinquième fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, et quantité de reliques. Il en rapporta aussi plusieurs images des saints, et il obtint du Pape Agathon (troisième successeur de saint Vitalien), un privilége, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du roi Egfrid, pour conserver la liberté de son monastère. Enfin, pour y établir le chant et les cérémonies romaines, il pria le Pape d'envoyer avec lui Jean, abbé de Saint-Martin de Rome et chantre de l'église de Saint-Pierre : ce que le Pape lui accorda (148).

Le Pape Agathon chargea cet abbé Jean d'une commission bien plus importante, et nous devons la noter ici pour compléter ce que nous avons dit ailleurs (149). Cette commission était celle de s'informer exactement quelle était la foi de l'Eglise d'Angleterre, et d'en faire son rapport à Rome; car le Pape voulait connaître l'état de cette province, aussi bien que des autres, principalement par rapport à l'hérésie des monothélites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le Pape saint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'évêque Théodore assembla au sujet de cette même hérésie, le 17 de septembre 680. Le lieu de ce concile se nommait Hertfeld. L'église d'Angleterre y fit une profession de foi, et déclara qu'elle recevait les cinq conciles généraux et le concile du Pape saint Martin, anathématisant ceux qu'ils condamnaient, et recevant ceux qu'ils recevaient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui, de son côté, donna à transcrire, dans le monastère de saint Benoît Biscop, le concile du Pape saint Martin (150).

III. Quant à notre saint, il fut heureux d'orner ses deux monastères des images qu'il avait apportées de Rome. Au fond de l'église de Saint-Pierre, il mit celle de la très-sainte Vierge et des douze apôtres; à la muraille méridionale, les histoires de l'Evangile; à la muraille septentrionale, les visions de l'*Apocalypse* (151); de telle sorte que ceux même qui ne savaient pas lire, entrant dans cette église, trouvaient de tous côtés des objets agréables et utiles, voyant Jésus-Christ et ses saints, et rappelant en leur mémoire la grâce de son Incarnation ou la terreur de son dernier jugement. C'est ainsi qu'en parle un saint, le vénérable Bède, qui avait ces peintures sous les yeux. Benoît mit dans le monastère de Saint-Paul des images qui marquaient la concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament; par exemple, Isaac portant le bois de son sacrifice, et Jésus-Christ portant sa croix, le serpent d'airain et Jésus-Christ crucifié.

Ce saint abbé, ayant ainsi mis le comble à ses pieux désirs, demeura dans son monastère de Viremouth. Ce fut là qu'il quitta cette vie, après avoir gouverné ce monastère seize ans.

Pendant sa dernière maladie, il exhorta souvent ses frères à garder fidèlement la règle qu'il leur avait donnée, l'ayant tirée de ce qu'il avait trouvé de meilleur en dix-sept monastères qu'il avait visités dans ses voyages (152). Il leur recommanda de conserver la belle et nombreuse bibliothèque qu'il avait apportée de Rome, pour le service de l'Eglise, et de ne pas souffrir qu'elle fût gâtée ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé, mais seulement aux mœurs, et leur ordonna de s'y conduire suivant la *règle* du grand saint Benoît, défendant en particulier d'élire son frère, qu'il en jugeait indigne. Il mourut ainsi en 690, le 12 janvier, jour auquel l'Eglise honore sa sainte mémoire.

BENOIT (saint) d'Aniane, fils du comte de Magnelone, et issu d'une famille noble de Goths établie dans les Gaules. Benoît fut élevé à la cour de Pépin, qui le fit son échanson : il le fut également de Charlemagne, et ces deux princes le comblèrent tous deux de richesses et d'honneurs. Mais vint un moment où Benoît connut des biens plus réels, et s'y attacha avec amour (153).

I. Eclairé de la grâce divine, et touché du désir d'acquérir le ciel, Benoît résolut en

(147) *Hist. ecclés.*, liv. XL, n° 8.
(148) *Act. Bened.*, t. II, p. 104.
(149) *Voy.* t. I, article AGATHON (saint), Pape, col. 402, note 994.
(150) Beda, *Hist.*, lib. IV, cap. 18.
(151) *Vita*, n° 6, t. II; *Act.*, p. 1005.
(152) *Act. SS.*, t. I, 12 Jan.
(153) *Act. Bened.*, sæc. IV, part. I; *Acta SS.*, 12 Feb.

effet de quitter le monde, n'étant encore âgé que de vingt ans. Toutefois, il y demeura encore trois ans; mais en réalité plus de corps que d'esprit, ne parlant de son projet qu'à Dieu seul, et faisant dans le monde même le noviciat de la vie nouvelle où il voulait entrer. Il s'essayait à toutes les vertus de la solitude, gardait une chasteté parfaite, réprimait sa langue, se privait de nourriture et de sommeil; il examinait sa vocation et délibérait même pour savoir s'il prendrait l'habit de pèlerin, ou s'il se louerait comme domestique pour garder les troupeaux, ou s'il ne se ferait pas cordonnier dans une ville, afin de gagner de quoi donner aux pauvres.

Un événement particulier vint déterminer le genre de vie qu'il embrasserait. En 774, il se trouva avec un de ses frères à la conquête que Charlemagne fit du royaume de Lombardie. Son frère, ayant voulu inconsidérément passer une rivière, fut en danger de se noyer. Alors Benoît, n'écoutant que sa tendresse, poussa son cheval dans l'eau et tendit la main à son frère; mais, en voulant le sauver, il se mit lui-même en un péril plus grand encore que celui que courait son frère. Dans cette extrémité, il eut recours à Dieu, et fit vœu de consacrer à son service le reste de sa vie, s'il daignait le délivrer du danger où il était. A l'instant il fut exaucé, et la reconnaissance ne lui permit pas de différer ce qui d'ailleurs faisait depuis longtemps la constante aspiration de son âme.

Toutefois, il y avait quelques obstacles à surmonter. Pour les vaincre, étant de retour dans son pays, il ne découvrit son dessein qu'à un saint religieux aveugle, nommé Vitmar. Par son conseil, Benoît feignit de faire un voyage à Aix-la-Chapelle, où était la cour, et, en s'y rendant, il s'arrêta dans le monastère de Saint-Seine en Bourgogne: là, il renvoya les serviteurs qui l'accompagnaient et prit l'habit religieux. Il passa deux ans et demi dans la plus rigoureuse pénitence : du pain et de l'eau étaient toute sa nourriture, et la terre dure, son lit, son repos même. Il passait souvent la nuit en prières, nu-pieds, et cela par les plus grands froids; il demeurait plusieurs jours sans rompre le silence, et il avait le don des larmes.

II. Son abbé crut devoir modérer une ferveur qui paraissait indiscrète, et il le reprit de ce qu'il portait trop loin l'amour des austérités; mais Benoît, qui n'était peut-être point assez éclairé sur le mérite de l'obéissance, ne déféra pas aux réprimandes de son supérieur. Il croyait alors que la règle de Saint-Benoît n'était pas pour les faibles, et il aspirait à pratiquer celles des saints Basile et Pacôme.

Afin de le distraire de son application trop continue aux exercices de piété, on lui donna la charge de cellerier. Il l'exerça avec exactitude et avec une charité qui lui gagna les cœurs de ses frères. Aussi l'abbé de Saint-Seine étant mort, toute la communauté jeta les yeux sur lui pour le remplacer, quoiqu'il n'eût que cinq ans de religion. Benoît ne put éviter cette dignité que par la fuite. Il se retira dans son pays pour y édifier ceux qu'il pouvait avoir scandalisés autrefois. Il bâtit, de concert avec le saint homme Vitmar, qui lui avait conseillé de quitter le monde dès le commencement de sa conversion, un petit monastère dans une terre de son père, sur le ruisseau d'Aniane, près de la rivière de l'Hérault, et il y vécut dans la plus grande pauvreté, et demandant à Dieu, jour et nuit, le rétablissement de la discipline monastique.

Benoît fit ce premier établissement vers l'an 780. Il y avait dans le voisinage trois hommes de grande vertu, Attilion, Nibridius et Annien, qui, sans savoir la règle, vivaient en saints religieux : et, ayant connu Benoît, ils le prirent en grande affection. On croit que Nibridius est le même que Nifridius, depuis abbé de la Grasse ou d'Urbion, archevêque de Narbonne. Plusieurs, dans les commencements, venaient avec ardeur se ranger sous la conduite de Benoît; mais la nouveauté de son genre de vie les décourageait, quand on les obligeait à prendre le pain au poids, et le vin par mesure, et ils rentraient dans le monde. Benoît en fut troublé, et voulait retourner à son monastère, c'est-à-dire à Saint-Seine. Il consulta Attilion, à qui il avait recours en toutes ses peines; et celui-ci dit que c'était une tentation, et l'encouragea à poursuivre son dessein. Il continua donc à Aniane avec quelques disciples que lui attirèrent sa réputation, et qui vinrent se ranger sous sa conduite; de telle sorte qu'il eut, comme à son insu, la dignité qu'il avait voulu éviter à Saint-Seine.

Ces pieux religieux d'Aniane ne possédaient ni vignes, ni troupeaux. Ils ne buvaient de vin que les dimanches, et ne se nourrissaient les autres jours que de pain et d'eau, à moins que quelques femmes du voisinage ne leur apportassent des laitages par compassion. Ils étaient si mal vêtus, qu'à l'Office de la nuit, ils étaient obligés de porter leurs couvertures de lit pour se garantir du froid. Mais plus ils étaient dénués des biens de la terre, plus ils étaient riches de ceux du ciel.

C'est communément le relâchement des monastères qui les rend déserts; la régularité et l'austérité de celui d'Aniane y attirèrent tant de disciples à Benoît, qu'il fut obligé d'en bâtir un plus grand au même lieu. Mais en élargissant les bâtiments, il ne voulut pas élargir la pauvreté. Il ne fit couvrir les toits que de chaume, et il mettait en liberté tous les esclaves que l'on donnait au monastère. Il voulut même qu'on vît jusque sur l'autel des marques de la pauvreté religieuse. Il n'usa d'abord pour le sacrifice de la Messe que de calices de bois; il en eut ensuite de verre et d'étain. Enfin il en eut aussi d'or et d'argent. Néanmoins il refusa constamment de se servir de chasuble de soie, et il donnait à d'autres églises celles qu'on lui offrait.

III. Benoît montra de la manière la plus éclatante que les pauvres trouvent souvent plus de ressources dans la charité de ceux qui ont à peine le plus indispensable, que dans le superflu des riches. Durant une famine qui affligea la Gaule en 793, il fit mettre en réserve ce qui était absolument nécessaire pour la subsistance des moines jusqu'à la moisson, et fit distribuer le reste jour par jour aux pauvres, qui, n'ayant plus rien chez eux, s'étaient fait des cabanes autour du monastère, en attendant la nouvelle récolte. Chaque jour on leur donnait la chair des bœufs et des moutons, et le lait des brebis. Les provisions étant épuisées, Benoît fit réduire jusqu'à trois fois ce qu'il avait mis en réserve pour ses frères. Ceux-ci étaient tellement touchés de compassion, qu'ils auraient volontiers tout donné. Tout ce dont il était possible de se priver, chacun le portait en secret aux malheureux qui mouraient de faim.

Le démon, jaloux de tant de vertus, mit tout en œuvre pour jeter le trouble dans le monastère, tantôt par des voleurs, tantôt par d'autres moyens. Benoît déjoua toutes ces ruses par son inaltérable patience. Jamais on ne le vit affligé pour aucune perte qu'il eût faite; jamais il ne redemanda ce qu'on lui avait dérobé; au contraire, si le voleur était pris, il lui faisait du bien et le renvoyait secrètement. Un homme qui enlevait les chevaux du monastère fut arrêté, maltraité par les voisins, qui l'amenèrent; mais il le fit panser de ses blessures et le renvoya guéri. Un jour, étant en voyage, un des frères qui l'accompagnaient reconnut un cheval du monastère sur lequel un homme qu'ils rencontrèrent était monté : il s'écria aussitôt, mais l'abbé le fit taire, disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui dit ensuite en particulier : « Je l'ai aussi reconnu, mais je n'ai pas voulu faire un affront à cet homme. »

L'exemple de Benoît excita plusieurs autres saints personnages à assembler des moines et à former leur vie sur ses instructions. Il leur servait de père, et les assistait pour le spirituel et le temporel, les visitait souvent pour les encourager et les soutenir contre la crainte de la pauvreté et les autres obstacles; ainsi se formèrent plusieurs monastères dans le pays.

IV. Charlemagne, qui connaissait le zèle et les lumières de Benoît, l'envoya combattre l'hérésie de Félix d'Urgel (*Voy.* son article), en Espagne. Lorsque le saint abbé fut de retour de cette mission, il eut à surmonter une de ces tentations auxquelles les princes ont plus d'une fois exposé les saints.

Charlemagne, jugeant en prince du monde, crut que pour honorer la vertu de l'abbé et des religieux d'Aniane, il fallait que la magnificence des bâtiments répondît à leur réputation, et il lui ordonna, la quatorzième année de son règne, c'est-à-dire en 782, de bâtir à Aniane l'un des plus beaux monastères du royaume, en lui donnant les ressources nécessaires pour cela. On éleva donc trois églises, dont la principale fut dédiée au Sauveur, la seconde à la très-sainte Vierge, et la troisième, située dans le cimetière, à saint Jean-Baptiste. Les cloîtres eux-mêmes furent transformés; on y vit des colonnes de marbre, et plusieurs embellissements du plus grand luxe.

Benoît, qui avait été obligé de consentir à tout ceci, s'efforça de combattre l'influence que pouvait exercer cette somptuosité, en redoublant de soins pour que toujours l'esprit de pauvreté et de mortification habitât ces beaux édifices. Il rassembla une multitude de livres; créa une école des saintes Lettres, où l'on enseigna le chant et la lecture, et où l'on vit des grammairiens et des théologiens instruits dans la science des Ecritures, et dont quelques-uns furent évêques dans la suite. Aniane devint ainsi, pour le midi de la France, ce que Fulde était pour l'Allemagne, un asile et un séminaire pour la littérature chrétienne.

Cette abondance donna à Benoît un souci qu'il n'avait pas connu jusqu'ici. Il craignit que ses parents ou d'autres n'inquiétassent ses successeurs, et afin de les mettre à l'abri de toute entreprise, il alla trouver Charlemagne et mit son monastère sous sa protection. L'empereur lui en octroya un diplôme que l'on conserve encore; il lui donna, de plus, des terres autour du monastère, et le renvoya avec honneur, lui faisant présent de quarante livres d'argent, que Benoît, à son retour, distribua aux monastères du pays; car la charité pour ces saintes maisons était sa vertu favorite.

En effet, il les visitait souvent, leur faisait part, chacun selon leurs besoins, de ce qu'il recevait de la libéralité des fidèles, et instruisait les moines de leurs devoirs. Enfin, il était le nourricier de tous les monastères de Languedoc et de Gascogne; tous l'aimaient comme leur père et le respectaient comme leur maître. Le grand soin qu'il prenait des pauvres faisait que chacun lui portait ce qu'il voulait leur donner. Veuves, orphelins, captifs, malheureux de toute espèce, il n'en oubliait aucun, et toujours son aumône était accompagnée d'instruction.

V. Cependant Benoît avait relâché quelque peu de son austérité première, jugeant impossible de la maintenir. Mais il ne laissait pas de travailler avec les autres à la terre, à labourer, à moissonner, en un mot, à tous les ouvrages plus pénibles. Et nonobstant la chaleur du pays, à peine permettait-il à aucun de ses religieux de boire un verre d'eau avant l'heure du repas. On n'osait en murmurer, parce qu'il était encore moins indulgent pour lui que pour les autres. Pendant le travail, en allant et en revenant, on n'ouvrait la bouche que pour chanter des psaumes. Il mettait en pénitence ceux qui laissaient perdre quelque feuille de chou ou quelque grain de légumes, tant il aimait la pauvreté. Le nombre de ses moines s'étant augmenté jusqu'à plus

de trois cents, il fit faire un bâtiment long de cent coudées et large de vingt, qui depuis put contenir plus de mille religieux; et il établit en divers lieux des cellules ou petits monastères, auxquels il donna des supérieurs particuliers. C'est ce que depuis on a nommé des prieurés.

Plusieurs évêques, touchés de sa réputation, lui demandèrent instamment des moines pour servir d'exemple aux autres. Il en envoya ainsi vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour rétablir le monastère de l'île Barbe. Théodulfe, évêque d'Orléans, lui en demanda pour le monastère de Mici ou de Saint-Mesmin, entièrement désolé pendant les guerres du roi Pépin contre Waifer, duc d'Aquitaine. Il n'y restait plus de moines, et leurs logements étaient occupés par des séculiers et des femmes, ou changés en écuries et en chenils. Théodulfe ayant donc entrepris de rétablir ce monastère, Benoît lui envoya quatre moines, qui, avec le temps, formèrent une grande communauté.

VI. Ce n'est pas tout. En 817, dans une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, le 10 juillet, plusieurs abbés firent une sorte de charte pour l'état monastique, qui fut depuis observée presque à l'égal de la règle de Saint-Benoît. Or, le chef de ces abbés, le principal moteur de cette réforme fut saint Benoît d'Aniane.

Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis qui avait déjà pris Benoît en affection, lorsqu'il était roi d'Aquitaine, le fit venir en France et lui donna, en Alsace, le monastère de Maur ou Marmoutier, près de Saverne. Benoît y mit plusieurs moines de son observance tirés d'Aniane. Mais comme cet endroit était éloigné d'Aix-la-Chapelle, lieu ordinaire de la résidence de l'empereur, et comme celui-ci avait besoin de Benoît pour plusieurs affaires, il l'obligea de mettre un autre abbé dans ce monastère et de se rendre auprès de lui avec quelques-uns de ses moines.

Précisément se trouvait à deux lieues d'Aix une vallée qui plut au saint abbé, et l'empereur Louis y fit bâtir un monastère, que l'on nomma Inde, du nom d'un ruisseau qui y coulait. Louis assista à la dédicace de l'église, donna plusieurs terres à la maison, et voulut qu'il y eût trente moines, que Benoît choisit en diverses maisons. Ce fut alors que ce saint abbé fréquenta le palais, et commença à recevoir les requêtes que l'on présentait au prince. Louis consultait Benoît, non-seulement sur les affaires particulières, mais encore sur le gouvernement de l'Etat. Il lui donna l'inspection de tous les monastères de son royaume, et ce fut par son ordre que le saint travailla, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, à la réforme dont nous parlons, et qu'il fit avec plusieurs autres abbés, comme nous venons de le dire.

Les principaux de ces abbés étaient Arnulphe de Noirmoutier, Apollinaire du Mont-Cassin, Alvéus de Saint-Hubert dans l'Ardenne, Apollinaire de Flavigny, Josué de Saint-Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac.

Après avoir longtemps conféré ensemble ils trouvèrent que la principale cause du relâchement de la discipline monastique venait de la diversité des observances. Car, bien que dans la plupart des monastères on fît profession de suivre la règle de Saint-Benoît, il y avait de la variété dans la pratique de ce qui n'était pas écrit. Il arrivait de là que l'on faisait passer les négligences pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et que les moines, même voisins, étaient étrangers les uns aux autres, tandis qu'ils auraient dû être reliés par un lien commun et vivre en communion fraternelle! On crut donc que le moyen le plus sûr de remédier à ces maux, était d'établir une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la règle; et c'est ce que l'on fit par le règlement arrêté à Aix-la-Chapelle.

VII. Ce règlement est ordinairement divisé en quatre-vingts articles. Comme la règle en est le fondement, on ordonne d'abord que les abbés présents à cette assemblée liront la règle entièrement et en pèseront toutes les paroles, et que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur.

On fera l'Office suivant la règle de Saint-Benoît. Au chapitre, on lira le Martyrologe, puis la règle ou quelque homélie. Plusieurs articles font mention du travail des mains, et l'abbé n'en était point exempt; les moines travaillaient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie et aux autres offices; les jours de jeûne, le travail était plus léger, et en Carême il durait jusqu'à None. Ils avaient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prévôt ou le doyen ne laisseront pas que de donner la bénédiction au lecteur, quoiqu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront.

On fera deux repas les jours de fêtes; mais, excepté les malades, on ne mangera point de volaille, ni dans le monastère, ni hors du monastère, en aucun temps, si ce n'est à Noël et à Pâques, quatre jours seulement, quand le monastère aura de quoi en fournir. On ne mangera ni fruits ni herbes hors des repas; on distribuera même dans le réfectoire les eulogies, c'est-à-dire les pains offerts à l'autel et non consacrés. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des frères, excepté le vendredi, huit jours avant Noël et depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. On permettait la graisse en France, parce que l'huile y était rare, et aussi pour montrer qu'on ne s'abstenait point de la chair par superstition. Aux lieux qui manquent de vin, on donnera le double de bière. Le vendredi saint, on ne prendra que du pain et de l'eau. Si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, même en Carême: c'est l'origine de la collation.

Comme la règle permet d'augmenter les habits, selon la qualité des lieux, le règlement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la règle. On rasait les moines tous les quinze jours, mais point pendant le Carême. Ils pouvaient user du bain à la discrétion du supérieur, car l'usage en était fréquent chez les séculiers. Ils se lavaient les pieds les uns aux autres, principalement au Carême, en chantant des antiennes. Ils ne se faisaient point saigner en certain temps, mais suivant le besoin; et toutefois ces saignées, réglées par les saisons, passèrent depuis en règle dans les congrégations plus modernes.

Aucun séculier ne logera dans le monastère, s'il ne veut être moine. Les moines survenants seront logés dans un dortoir séparé, et on choisira pour leur parler des frères bien instruits. Ils ne voyageront point sans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice: il servira premièrement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il chargera ses parents de l'administration de ses biens, dont il disposera suivant la règle, après l'année de probation, et ne prendra l'habit qu'en faisant son vœu d'obéissance; on n'en fait point d'autre. On ne recevra personne à cause de ce qu'il donne au monastère, mais seulement pour son mérite. Les parents peuvent offrir leurs enfants et faire pour eux la demande qu'ils confirmeront étant en âge de raison (154). Il n'y aura point d'autre école dans le monastère que pour les enfants: ce qu'il faut entendre des écoles intérieures; car il y en avait d'extérieures et de publiques en plusieurs monastères pendant ce IXe siècle, comme il a été observé.

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture, sera vêtu et couché de même, et travaillera comme eux, s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la porte du monastère, mais dans le réfectoire, et pourra augmenter les portions à leur considération. Il n'ira point visiter les métairies sans nécessité, et n'y laissera pas de moines pour les garder; s'il a des celles ou des prieurés, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmènera point en voyage, si ce n'est pour aller à un concile. Le prévôt sera tiré d'entre les moines, et aura la principale autorité après l'abbé, tant au dedans qu'au dehors du monastère. Les doyens suivront entre eux l'ordre d'antiquité. On usera de punition corporelle pour les plus durs; mais on ne les fustigera point nus à la vue de leurs frères. Ceux qui seront en pénitence pour de grandes fautes auront un logement séparé, avec une cour où ils puissent travailler; mais on leur donnera quelque relâche le dimanche (155). Tel est le règlement fait pour les moines à Aix-la-Chapelle, en 817, et auquel, comme nous l'avons dit, notre saint eut la plus grande part.

VIII. Ce saint abbé le fit exactement observer dans son monastère d'Inde, près d'Aix. Ce monastère était si bien réglé que les moines qui s'y rendaient de divers pays s'instruisaient, sans qu'on leur dît un mot, rien qu'en voyant l'habit, la démarche et toute la conduite de ceux de cette maison.

Pour aider davantage ces religieux, Benoît fit un recueil de toutes ces règles monastiques, connu sous le nom de *Code des règles*, et divisé en trois tomes, dont le premier contient les règles des moines d'Orient, le second celles des moines d'Occident, le troisième celles des religieuses. Il fit aussi la *Concorde des règles*, où elles sont toutes rapportées aux chapitres de la règle de Saint-Benoît, pour lui servir de commentaire.

Comme nous l'avons constaté (n° V), plusieurs évêques s'étaient adressés à notre saint pour en obtenir des religieux, ou l'appui, afin de réformer ou de rétablir divers monastères, ce qui le fit regarder comme le second patriarche de l'ordre monastique en Occident. Alcuin-Flaccus lui-même, ayant entendu parler de Benoît, lui demanda vingt moines, avec lesquels il fonda l'abbaye de Cormery. De plus, il se lia d'une étroite amitié avec le saint, et lui écrivit tant de lettres, qu'on en fit un recueil particulier (156).

Bien que les longues austérités de Benoît lui eussent occasionné plusieurs maladies, il ne cessait pas cependant de vaquer continuellement à la prière ou à la lecture: on le trouvait toujours le visage baigné de larmes. Enfin le terme de son existence approchait, et, comme tous les saints, il s'en réjouit.

Quatre jours avant sa mort, il se trouvait encore au palais où il donnait, à son ordinaire, des avis à l'empereur. La fièvre le prit; il se retira au logement qu'il avait dans la ville, et, le lendemain, il fut visité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbés et de moines, qu'à peine les siens pouvaient en approcher pour le servir. L'abbé Hélisacar y vint le premier, et demeura auprès du malade jusqu'à son dernier moment. L'empereur Louis envoya le soir un de ses chambellans, avec ordre de le reporter à son monastère

Lorsque notre saint abbé y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, et demeura seul, pendant trois heures, au bout desquelles Hélisacar et le prévôt du monastère entrèrent, et lui demandèrent comme il se trouvait. « Je n'ai jamais été si bien, répondit-il; j'étais parmi les chœurs des saints, en la présence de Dieu. » Le lendemain, il appela ses frères, leur donna des avis salutaires, et leur dit entre autres choses: « Que, depuis quarante-huit ans qu'il était moine, il n'avait jamais mangé

(154) *Voy.* sur cet usage la note 122, à l'article BENOIT (saint), n° V.

(155) *Voy.* Labbe, *Conc.*, VII, p. 1505; D. Mabillon, *Act. Bened.*, sæc. IV, part. I, *Præfat.*

(156) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLV, n° 38.

qu'après avoir répandu des larmes devant Dieu. » Il envoya un petit avertissement à l'empereur, il écrivit à divers monastères, entre autres à celui d'Aniane, et à Nébridius, archevêque de Narbonne, pour lui demander des prières. Puis, il rendit son âme à Dieu, le 11 février 821, âgé de soixante-dix ans (157). Sa vie a été écrite par Ardon-Smaragde, son disciple, et l'année suivante, Tractesinu fut élu abbé d'Aniane.

BENOIT, diacre de l'église de Mayence, vivait au IXe siècle. Il recueillit les capitulaires qu'Ansegise, abbé de Fontenelle (*Voy.* son article), avait omis à dessein, ou qu'il n'avait pas connus, et en composa trois livres, qui furent ajoutés à ceux d'Ansegise. Benoît entreprit ce travail par l'ordre d'Otger, son évêque, et le dédia aux trois frères qui régnaient alors, Louis, Lothaire et Charles; mais il nomme toujours le premier Louis, qui était son maître. Il y comprit les constitutions de Pépin et de Carloman, son frère, qui étaient en usage, et tira principalement des archives de l'église de Mayence les pièces de ce recueil; mais il n'en fit pas le choix avec assez de discernement, et ne les rangea pas avec assez d'ordre. Au reste, ce qu'il dit dans sa préface, que les capitulaires ont été confirmés par l'autorité du Pape, ne se rapporte qu'à ceux de Carloman, dont il parle en cet endroit (158). Baluze a donné une édition de ces capitulaires en 1677. Les trois livres de Benoît y sont corrigés sur dix-neuf différents manuscrits.

BENOIT Ier (saint), Pape, était Romain de nation, et est nommé par Evagre et d'autres historiens, *Bonose*. Nous n'avons presque aucun détail sur ce saint Pontife, qui succéda à Jean III le 27 mai 574, plusieurs mois après la mort de ce Pape.

A cette époque les Lombards succédèrent aux Goths, et firent des progrès en Italie, tandis que les empereurs d'Orient établirent un gouvernement à Ravenne, sous le nom d'exarchat. Les Souverains Pontifes allaient donc de nouveau se trouver opprimés entre deux puissances ennemies d'intérêts et de religion. C'est, selon Fleury (159), aux ravages et aux luttes des Lombards qu'il faut attribuer la longue vacance du Saint-Siége entre Jean III et Benoît Ier, car elle dura dix mois.

Benoît consola Rome que désolaient deux grands fléaux, les guerres et la famine. C'est à lui que s'adressa saint Grégoire, qui voulait se consacrer à la conversion de l'Angleterre. Benoît l'envoya à cette mission. Mais à peine ce saint moine était-il parti, que le peuple romain s'assembla autour du Pontife, et lui dit : « Saint Père, qu'avez-vous fait? Vous avez détruit Rome, vous avez offensé saint Pierre en laissant partir Grégoire. » Benoît Ier, étonné de ces cris, envoya des courriers après le missionnaire et on le ramena dans la ville (160). Mais ce que ne put Grégoire moine, il l'exécuta lorsqu'il fut Pape. (*Voy.* son article.)

Notre saint Pontife confirma le ve concile général, comme avaient fait ses prédécesseurs. Ce fut lui qui créa Grégoire cardinal-diacre. Le cardinal Noris dit que Benoît condamna les *Trois chapitres* (161); mais c'est un point qui est discuté. Nous avons une épître, sous le nom de Benoît, écrite à David, évêque en Espagne, et qui traite de la foi à la très-sainte Trinité. Benoît Ier ne tint le Saint-Siége que quatre ans, et mourut le 30 juillet 578 : quelques auteurs disent que sa mort fut occasionnée par le chagrin que lui causaient les ravages des Lombards. Il fut enterré à Saint-Pierre.

BENOIT II, Pape, était Romain de naissance et fils de Jean, que l'on croit de la famille des Savelli. Il servit la sainte Eglise dès son enfance et exerça dignement la prêtrise. D'abord chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, ou, selon d'autres, moine Bénédictin, il ne fut élu Pape que le 24 juin 684, bien que saint Léon, son prédécesseur, fût mort le 3 juillet 683.

La cause de ce retard fut la nécessité anticanonique où l'on était d'attendre le consentement de l'empereur de Constantinople : nécessité attristante et introduite par les rois ariens et ostrogoths, et ensuite conservée par l'empereur Justinien et ses successeurs. Constantin Pogonat en reconnut les inconvénients; et le Pape Benoît II reçut de lui des lettres adressées au clergé, au peuple et à l'armée de Rome, portant *permission* d'ordonner sans retard celui qui aurait été élu Pontife. Epreuve douloureuse pour l'Eglise! car César la régentait en quelque sorte, et se trouvait être, par le fait, plus que son chef.

Benoît II, n'étant encore que Pontife élu, écrivit au notaire apostolique Pierre, qui était en Espagne, pour le presser d'exécuter les prescriptions de saint Léon son prédécesseur, touchant l'adoption des canons du VIe concile général.

Afin d'y satisfaire, le roi Ervige ordonna d'assembler les conciles de chaque province, et premièrement à Tolède, celui de la province carthaginoise. Les dix-sept évêques suffragants de cette province s'y trouvèrent, et, à leur tête, l'archevêque saint Julien; les cinq autres métropolitains y envoyèrent des députés. Ce concile, que l'on compte pour le XIVe de Tolède, se tint au mois de novembre 684 (162). Les évêques y examinèrent les actes qu'on leur avait envoyés de Rome, les trouvèrent conformes à ceux des quatre conciles généraux, et y donnèrent leur adhésion.

Ensuite les prélats motivèrent les raisons de leur créance sur l'Incarnation, et con-

(157) *Act. SS.*, 11 Febr.
(158) Baluze, n. 11 et 12; apud Fleury, l. XLVIII, n. 32.
(159) *Hist. ecclés.*, liv. XXXIV, n. 21.
(160) Bède, *Hist.*, lib. II, c. 1.
(161) *Dissert. hist. de Synod.*, V, § 3.
(162) Labbe, *Conc.*, t. VI, 1278.

fessèrent expressément deux volontés. Avec leurs souscriptions à la définition du concile, ils envoyèrent au Pape Benoît un livre où ils expliquaient plus au long leur créance. Mais le Pape y trouva quelques expressions qui lui parurent inconsidérées, et qui, en effet, pouvaient donner lieu à des méprises ou à des chicanes, entre autres celle-ci : « La volonté a engendre la volonté; » et cette autre : « En Jésus-Christ il y a trois substances. » Par délicatesse, le Pape n'en dit rien dans sa lettre ; il se contenta de faire la remarque de vive voix au député des évêques d'Espagne, qui répondirent la même année pour en expliquer et en justifier le sens.

Benoît II fit tout son possible pour amener la conversion de Macaire d'Antioche, qui était en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lequel il lui envoyait tous les jours Boniface, son conseiller, pour lui faire des exhortations. Mais les efforts du Pape furent inutiles. — *Voy.* l'article Macaire d'Antioche. — Ce digne Pontife répara les principales églises de Rome ; mais il resta malheureusement trop peu de temps sur le Saint-Siége, et ne put accomplir tout le bien qu'il aurait désiré faire. Il mourut le 8 mai 685, vivement regretté : il était très-instruit des saintes Ecritures et du chant ecclésiastique, aimait la pauvreté, était doux, humble, patient et libéral. Il laissa au clergé et aux monastères trente livres d'or. On l'enterra à Saint-Pierre, et quelques auteurs le comptent parmi les saints. Nous avons les lettres qu'il écrivit au notaire apostolique Pierre, qui résidait en Espagne.

C'est à ce pieux Pontife que l'empereur Constantin Pogonat envoya des tresses des cheveux de ses deux fils, Justinien et Héraclius : elles furent reçues par Benoît, par le clergé et l'armée. C'était une espèce d'adoption usitée en ce temps-là ; et celui qui recevait les cheveux d'un jeune homme était regardé comme son père. Constantin voulut faire cet honneur à Benoît II pour lui recommander ses deux fils, dont l'aîné, qui n'avait que seize ans, était associé à l'empire. Cette recommandation n'était pas non plus, on se l'imagine assez, sans quelque motif politique. En 681, Constantin avait ôté le titre d'augustes à ses deux frères, qui s'étaient mêlés pour la seconde fois de complots. Quelques auteurs ajoutent qu'il leur fit couper le nez. D'un autre côté, il avait eu des revers contre les Bulgares, et s'était vu contraint, pour avoir la paix, de leur payer tribut. Il était donc de la prudence d'assurer à ses deux fils le plus d'appui qu'il était possible. C'est ainsi que les Césars ne manquaient pas de s'appuyer tant qu'ils pouvaient sur l'Eglise, sauf à la payer ensuite d'ingratitude !

BENOIT III, Pape, était Romain, fils de Pierre, qui l'éleva avec soin et l'instruisit dans les saintes Lettres; il entra dans le sacerdoce, et fut aussitôt placé dans le palais de Latran.

I. Ce fut le Pape Grégoire IV qui l'ordonna sous-diacre, et Léon IV qui le fit cardinal prêtre du titre de Saint-Calliste

Peu après, en 855, il fut élu Pape à la place de ce dernier Pontife, et le peuple courut en foule à l'église de Saint-Calliste sans annoncer à Benoît son élection. On le trouva en prières. Il se leva, et voyant de quoi il s'agissait, il se jeta à genoux et dit avec beaucoup de larmes : « Ne me tirez point de mon église, je vous en prie ; je ne suis point capable de porter une si grande dignité.»

Mais on ne l'écouta point ; tous ceux qui étaient là l'emmenèrent au palais de Latran, chantant des hymnes et des cantiques, et le placèrent, selon l'usage, sur le trône pontifical, avec une joie incroyable et universelle. Puis on dressa le décret d'élection, qui fut souscrit par le clergé et par les grands, et envoyé, suivant l'ancienne coutume, aux empereurs Lothaire et Louis, par deux députés, Nicolas, évêque d'Anagni, et Mercure, maître de la milice.

Cette ancienne coutume, dont parle Anastase (163), le biographe des Papes, datait des rois ostrogoths et ariens, desquels la prirent les empereurs grecs de Constantinople. Le Pape Eugène II l'avait restreinte à ce que le nouveau Pape ne fût sacré qu'après avoir prêté, en présence des envoyés de l'empereur, le serment de conserver à chacun ses droits. Mais l'intervention de ces envoyés mêmes n'était pas sans inconvénient, ainsi que nous en avons une preuve dans la circonstance présente.

II. En effet, les deux députés romains rencontrèrent en chemin Arsène, évêque d'Eugubia, qui leur persuada d'abandonner Benoît, quoiqu'ils lui eussent juré fidélité, et d'élire Pape le prêtre Anastase, qui avait été déposé dix-huit mois auparavant par un concile de Rome.

Ayant donc rendu à l'empereur Louis le décret d'élection, ils revinrent à Rome, où ils dirent qu'il envoyait des ambassadeurs, et rendirent à Benoît ses lettres. Les ambassadeurs arrivèrent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome. L'évêque Arsène était allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas et trois capitaines, Mercure, Grégoire et Christophe, tous quatre déterminés à comploter contre Benoît. Ils persuadèrent, en effet, aux ambassadeurs d'embrasser le parti d'Anastase; ce que ceux-ci firent. Et aux quatre conspirateurs se joignirent deux évêques, Rodoaldo de Porto et Agathon de Todi, lesquels se tournèrent contre Benoît, au mépris du serment de fidélité que les uns et les autres avaient fait à ce pieux Pontife.

Benoît connut toutes ces machinations et ces parjures ; il résolut de les déjouer, s'il était possible. Il envoya donc les évêques Grégoire et Mayon aux ambassadeurs impé-

(163) Anast., *in Ben. III.*

riaux. Mais, à l'instigation d'Anastase, on lia ces prélats et on les fit garder, contrairement au droit des gens. Benoît envoya encore Adrien, secondicier du Saint-Siége, et le duc Grégoire; mais ils ne réussirent pas mieux.

Le lendemain, les commissaires de l'empereur demandèrent à tout le clergé, au sénat et au peuple de venir au-devant d'eux, au delà de Ponte-Mole. Les Romains, qui ne soupçonnaient point la trahison, y acquiescèrent et vinrent à l'église de Saint-Leucius, martyr, où les envoyés impériaux s'étaient arrêtés, et Anastase avec eux. De là ils marchèrent vers Rome, menant comme prisonniers Adrien, Gratien et Théodore, officiers du Saint-Siége. Ils entrèrent dans la cité Léonine et dans l'église de Saint-Pierre, où Anastase, se montrant plus impie que les Sarrasins, abattit à coups de hache l'image de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère, ce qui fit verser des larmes à tous les fidèles.

Il entra ensuite dans Rome même, à main armée, se fit ouvrir de force le palais de Latran et s'assit sur le trône pontifical, après en avoir arraché avec violence Benoît, par les mains de Romanus, évêque de Bagni. Anastase fit aussi dépouiller le légitime successeur de Pierre de ses habits pontificaux, charger d'injures et de coups, et le donna en garde à Jean et à Adrien, deux prêtres déposés pour leurs crimes par le Pape saint Léon. Alors Rome fut dans une consternation extrême; on n'entendait que des cris lamentables. Les évêques et les prêtres, se frappant la poitrine et fondant en larmes, étaient prosternés sur le pavé, entre le vestibule et l'autel, conjurant le Seigneur de les délivrer de ce malheur. Cela se passait un samedi.

III. Le lendemain dimanche, les évêques qui étaient à Rome s'assemblèrent avec le clergé et le peuple, dans l'église d'Emilienne; les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, frémissant de colère. Ils montèrent jusqu'à l'abside, où les évêques étaient assis chantant avec le clergé, et leur présentèrent les pointes de leurs lances et de leurs épées, en disant avec fureur : « Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape ! » Les évêques, remplis de la force de l'Esprit-Saint, répondirent : « Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le saint Pontife et par le saint concile; nous le repoussons et le rejetons de toute assemblée divine. »

Les Français, voyant leur constance, les quittèrent en colère et entrèrent dans une chapelle de l'église, où ils commencèrent à délibérer et à proposer divers avis. Ils contraignirent les évêques d'Ostie et d'Albane d'y entrer; et ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, et leur dirent d'un ton très-rude : « Il y va de votre tête, si vous refusez de sacrer Anastase. » Les évêques répondirent qu'ils aimaient mieux souffrir la mort et être mis en pièces. Ils reprirent même les envoyés de l'empereur, et leur remontrèrent, par l'autorité de l'Ecriture, l'injustice de leur prétention. Alors les Français se mirent à parler secrètement en leur langue : après quoi ils parurent apaisés.

Le mardi matin, les évêques s'assemblèrent dans la grande église de Latran, avec le clergé et le peuple, qui cria à haute voix : « Nous voulons le bienheureux Pape Benoît ! C'est lui que nous désirons. » Les commissaires de l'empereur, étonnés de cette union du peuple, et voyant qu'ils ne pouvaient faire élire Anastase, assemblèrent les évêques, et quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande; mais les Romains apportèrent de si puissantes raisons, que les Français se rendirent et dirent aux évêques : « Prenez celui que vous avez élu et menez-le en telle église qu'il vous plaira : nous allons chasser du palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes et en prières, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. » Les évêques demandèrent avec instance que l'on commençât par chasser Anastase, et aussitôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu.

Alors les évêques tirèrent Benoît de l'église où on le gardait, et le menèrent au palais de Latran, dans la basilique du Sauveur; puis ils le mirent sur le cheval que montait ordinairement le Pape saint Léon, et le menèrent comme en triomphe à Sainte-Marie-Majeure, où ils passèrent trois jours et trois nuits en jeûnes et en prières. Ensuite ceux qui avaient suivi le parti d'Anastase vinrent dans la même église baiser les pieds de Benoît, avouant leur faute et le priant de les recevoir. Il les reçut à bras ouverts, les embrassa et les consola même. Les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, et lui parlèrent en secret avec amitié. Tous étant ainsi réunis, les évêques ramenèrent Benoît au palais de Latran, chantant des hymnes et accompagnés d'une grande foule de peuple, et le replacèrent sur le trône pontifical. Enfin, le dimanche 1er septembre 855, ils le menèrent à l'église de Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement, sous le nom de Benoît III.

Cette cérémonie eut lieu quarante-cinq jours après la mort de Léon IV, comme nous l'apprend Anastase, témoin oculaire, et son récit est confirmé par tous les auteurs du temps. Ainsi tombe, dès le principe même, cette fable qui plaçait entre Léon IV et Benoît III une prétendue papesse Jeanne, sous le nom de Jean VIII (*Voy.* cet article), avec un pontificat de deux ans et demi, dont aucun auteur contemporain, ni latin, ni grec, n'offre le moindre vestige. Mais nous réfuterons ailleurs cette fable.

IV. Sous le court pontificat de Benoît, on vit le roi Ethelwolf, qui venait de réunir en un les sept royaumes des Anglo-Saxons, faire le pèlerinage de Rome, rendre son royaume d'Angleterre tributaire du Saint-

Siége, et rebâtir l'école ou le collége que les Anglais avaient dès lors dans la Ville éternelle. Ce collége avait, peu auparavant, beaucoup souffert d'un incendie.

Vers le même temps, Benoît reçut une ambassade de la part de Michel, empereur de Constantinople, avec de grands présents pour l'église de Saint-Pierre (164). Les extrémités de l'Orient et de l'Occident se joignaient ainsi à Rome, pour honorer saint Pierre et son successeur. De toutes parts on reconnaît son autorité. Saint Ignace de Constantinople avait déposé Grégoire de Syracuse en Sicile, province alors soumise à son patriarcat par usurpation sur le Saint-Siége, faite par violence de la part des empereurs grecs. Ignace envoya à Rome les actes de son concile, et Grégoire y ayant comparu, la sentence rendue contre lui fut confirmée par le Pape Benoît (165).

En France, Hincmar de Reims, ayant appris l'exaltation de ce nouveau Pape, lui écrivit aussi pour le prier de confirmer son concile de Soissons et la déposition des clercs ordonnés par Ebbon; ce que saint Léon avait refusé de faire, par la raison qu'aucun légat apostolique n'avait assisté à ce concile, et que, d'ailleurs, les clercs déposés en avaient appelé au Saint-Siége. Le Pape Benoît donna au concile d'Hincmar une approbation conditionnelle, en ces termes: « Si les choses sont comme elles sont rapportées dans votre lettre et dans les actes que vous avez envoyés. » Hincmar fut accusé, dans la suite, d'avoir supprimé cette clause de la lettre du Pape, et même d'avoir retranché dans les actes des circonstances importantes. Hincmar avait encore demandé certains priviléges pour son siége. Le Pape les lui accorde dans la même lettre, et défend aux diocésains de la province de Reims de demander justice ailleurs, sauf le droit du Siége apostolique, établi par Jésus-Christ même et par les saints canons. Il déclare l'archevêque de Reims exempt de toute autre juridiction que de celle des Pontifes romains (166). Cette précaution était nécessaire, pour conserver aux évêques et à leurs églises la stabilité convenable au milieu des révolutions et des réactions politiques, ce dont Hincmar aurait dû se souvenir, non-seulement pour lui-même, mais encore pour les autres. (*Voy.* son article.)

V. Plusieurs autres affaires importantes eurent lieu sous Benoît III. Un sous-diacre nommé Hubert, fils du comte Boson et frère de Teutberge, femme du jeune roi Lothaire, fut déféré au Saint-Siége pour plusieurs crimes, entre autres d'avoir troublé la bonne intelligence entre le roi Louis II et les rois ses frères. Le Pape, par une lettre qu'il en écrivit aux évêques de France, le fit citer à comparaître par-devant lui dans l'espace de trente jours après la signification de sa lettre; faute de quoi, il le déclare privé de la communion de l'Eglise et de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ (167). On ne sait point si Hubert comparut, ni s'il y eut une sentence.

Nous n'avons pas non plus la réponse que Benoît III fit sans doute à Loup, abbé de Ferrières, qui lui avait écrit, en 857, par deux de ses moines, pour le prier de les faire instruire des coutumes de l'Eglise romaine, afin d'avoir une règle certaine contre la variété des usages qui régnaient en divers lieux. L'abbé de Ferrières l'avait encore prié de lui envoyer, par ces mêmes moines, quelques livres qu'il ne trouvait pas en France, savoir : les Commentaires de saint Jérôme sur Jérémie, depuis le VIe livre jusqu'à la fin ; Cicéron, *De l'orateur ;* les douze livres *Des institutions*, de Quintilien ; le Commentaire de Donat sur Térence, promettant de les renvoyer aussitôt qu'il les aurait fait copier (168). On voit que Rome était le centre de la littérature aussi bien que de la doctrine.

Benoît confirma aussi, dès le commencement de son pontificat, tous les priviléges accordés au monastère de Corbie, dont Anselme était alors abbé. Le Pape y parle avec force contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. Il ne s'en tint pas là, mais écrivit aux évêques de France une lettre pleine d'avis et de réprimandes, pour exciter leur zèle contre tant de désordres. Les évêques en firent retomber la faute sur le roi Charles le Chauve, comme on le voit par une lettre où ils lui reprochent de ne pas faire exécuter les règlements de Coulaines, de Beauvais, de Verneuil, d'Epernay, de Mersen, qu'il avait cependant souscrits de sa main (169).

Enfin Benoît III fit encore un décret pour obliger les évêques et les membres de leur clergé à assister aux funérailles les uns des autres ; et, pour les porter plus efficacement à remplir ce devoir de piété, il joignit l'exemple au commandement. En même temps il visitait les malades, nourrissait les pauvres, consolait les affligés, et protégeait avec fermeté les veuves et les orphelins. Il avait une si grande douceur, que tout le monde le chérissait comme un père : c'est d'ailleurs l'éloge que fait de lui Photius, quoique grand ennemi du Saint-Siége. Malheureusement ce pieux Pontife ne régna que deux ans et demi : il mourut le 10 mars 858, et il eut pour successeur, au bout de quinze jours seulement, Nicolas Ier.

BENOIT IV, Pape, Romain de naissance, fils de Mammole, que l'on dit de la famille Conti, succéda à Jean IX et fut élu le 6 avril de l'an 900. En 901, il couronna empereur, Louis, fils de Boson, son successeur dans le royaume d'Arles et qui l'avait emporté sur son compétiteur Béranger

(164) Anast., *in Bened. III.*
(165) Epist. 6 et 10 Nicol. Papæ I.
(166) Ibid., I, Bened. ; Labbe, t. VIII, p. 232.
(167) Labbe, loc. cit., p. 233. *Voy.* aussi l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVI, t. VII, p. 257, 258 de l'édit. in-12 1826.
(168) Lup., epist. 101, 102.
(169) *Inter Capit. Carol. Calv.*

(170). Ensuite, forcé de prononcer entre l'évêque de Langres, Argrim, et la faction qui l'avait chassé de son église, Benoît IV ne voulut rien décider qu'après avoir pris l'avis des évêques assemblés au palais de Latran, et sur la décision du concile, il rendit le pallium au prélat dépossédé.— *Voy.* l'article ARGRIM, évêque de Langres, tom. II, col. 388, 389.—Nous avons de lui les deux lettres qu'il écrivit dans cette affaire: l'une adressée au clergé et au peuple de Langres; l'autre aux évêques des Gaules, aux rois, aux seigneurs et à tous les fidèles.

Benoît IV tint le Saint-Siége pendant quatre ans et demi (171,) et mourut, non le 20 octobre 903, comme l'ont dit quelques biographes, mais 904. Malgré tous ses efforts généreux pour corriger les mœurs dépravées de son temps, il ne put y parvenir. Les historiens les plus sévères ne lui donnent pas moins de grands éloges sur son zèle. Suivant le témoignage de Flodoard, son contemporain, Benoît IV fut un grand Pape, aimant le bien public, doux et prévenant envers tout le monde, secourant avec une infatigable charité, comme ses propres enfants, les veuves, les orphelins, les infortunés de toute espèce, et laissant à sa mort tous ses biens aux pauvres (172). Le Pape Jean IX avait dignement terminé le IXe siècle: Benoît IV commença aussi dignement le Xe. Nous devons d'autant plus regretter de ne pas mieux connaître les détails de son pontificat.

BENOIT V, Pape après la mort de Jean XII, en 964, durant le schisme de l'antipape Léon VIII, auquel l'empereur Othon avait forcé les Romains de jurer fidélité. En outre, il leur avait fait jurer qu'ils n'éliraient point de Pape sans son consentement: serments qui ne lièrent point les Romains, car, d'une part, ils étaient injustes et avaient été arrachés de force; et d'autre part, l'empereur ayant fait un antipape qu'il soutenait, n'avait aucun droit d'exiger de semblables promesses.

I. Aussi, après la mort tragique de Jean XII, les Romains procédèrent-ils à l'élection d'un Pape légitime. Ils élurent et firent ordonner Benoît, cardinal diacre de l'Eglise romaine, lui promettant avec serment de ne jamais l'abandonner et de le défendre contre l'empereur. On le nomma Benoît V.

Il paraît que les Romains n'avaient point consulté leurs forces, ni leur résolution, lorsqu'ils prirent cet engagement envers Benoît; car ils ne purent résister longtemps. Aussitôt après l'élection ils avaient envoyé des députés à l'empereur, dans l'espérance de l'adoucir. Mais celui-ci se montra doublement irrité et de l'expulsion de l'antipape Léon et de l'élection du nouveau Pape. Il reçut les députés avec mépris, vint assiéger Rome avec toute son armée, ne laissant sortir personne de la ville sans le mutiler de quelque membre, et la serrant de si près qu'il lui fit subir une incroyable famine qui réduisit enfin les Romains à se rendre, le 23 juin, à la condition de recevoir l'empereur avec honneur, et de lui livrer Benoît, le Pape légitime (173).

Alors, suivant le récit de Luitprand, qui traite le Pape légitime de sacrilége, de parjure et d'usurpateur, on tint, dans l'église de Latran, un concile, c'est-à-dire un conciliabule, où se trouvait l'antipape Léon, avec l'empereur et les évêques qui avaient assisté au premier. Le Pape Benoît, revêtu de ses ornements pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avaient élu, et Benoît, cardinal archidiacre, lui dit: « De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornements pontificaux pendant la vie du vénérable Pape Léon, que nous voyons ici, et que tu as choisi avec nous après avoir rejeté Jean? Peux-tu nier que tu n'aies promis avec serment à l'empereur ici présent, que jamais ni toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonneriez de Pape, sans son consentement ou celui du roi Othon, son fils? » Benoît répondit: « Si j'ai failli, ayez pitié de moi. »

L'empereur, affectant de l'intérêt pour Benoît, pria le conciliabule de ne lui porter aucun préjudice, et d'exiger seulement qu'il répondît, s'il pouvait, aux questions qu'on lui avait adressées, afin que, s'il se reconnaissait coupable, on lui fît grâce par la crainte de Dieu. Benoît se jeta aux pieds de Léon et de l'empereur, en s'écriant qu'il avait péché et qu'il était usurpateur du Saint-Siége. Ensuite il ôta son pallium et le rendit à Léon, avec le bâton pastoral qu'il avait à la main. L'antipape Léon rompit le bâton en plusieurs pièces, qu'il montra au peuple. Il fit asseoir à terre Benoît, lui ôta la chasuble et l'étole, et dit aux évêques: « Nous privons de tout honneur du pontificat et de la prêtrise Benoît, usurpateur du Siége apostolique; mais, en considération de l'empereur, qui nous a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la condition qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil (174). » C'est ainsi que, suivant le récit de Luitprand, se passa le conciliabule de l'empereur Othon et de son antipape, le lendemain de la prise de Rome.

On trouve un décret de ce conciliabule, par lequel l'antipape Léon VIII, avec tout le clergé et le peuple de Rome, accorde et confirme à Othon et à ses successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'établir le Pape et de donner l'investiture aux évêques, en sorte qu'on ne puisse élire ni patrice, ni évêque, ni

(170) Dom Bouquet, t. VIII.
(171) *Acta ord. S. Bened.*, p. 549.
(172) Flodoard, *De Pontif. Rom.*, t. IV.
(173) Otho. Fris, l. VI, cap. 24; Luitpr., l. VI, cap. 11.
(174) Ibid.

Pape, sans son consentement, le tout sous peine d'excommunication et de mort

Fleury s'appuie sur cette pièce en la citant, et il ajoute : « C'est qu'en ce concile la puissance temporelle était jointe à la spirituelle, puisque le peuple romain y assistait aussi bien que le clergé (175). » Fleury aurait dû savoir, d'abord, que ce n'était point ici un concile, mais un conciliabule, et que, dès lors, cette assemblée, d'ailleurs dominée par Othon, n'a aucune autorité. Ensuite, quant à la pièce en question, fût-elle émanée de Léon VIII lui-même, comme c'était un antipape, elle n'aurait aucune valeur. De plus, il est clair que cette pièce est fausse et qu'elle a été fabriquée postérieurement, car aucun auteur contemporain n'en parle.

Le même historien dit encore : « Ce décret porte que (ces concessions ont été faites) à l'exemple du Pape Adrien Ier, qui accorda à Charlemagne, avec la dignité de patrice, l'ordination du Saint-Siége et l'investiture des évêques (176). » Mais il n'y a, dans l'histoire, nulle trace de ces concessions exorbitantes faites par le Pape Adrien Ier, comme le disent Baronius, Pagi, Muratori, Mansi, avec plusieurs auteurs protestants, et Fleury lui-même, ce qui rend plus extraordinaire cette dernière affirmation de cet historien : « il n'en est point fait mention (des concessions d'Adrien à Charlemagne) dans les auteurs de ce temps-là, *quoiqu'il soit certain* que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs était nécessaire pour l'ordination du Pape (177). » Fleury renvoie ici à de Marca (178); mais comment accorder ce *quoiqu'il soit certain* avec le *silence des auteurs du temps* que Fleury signale (179)?

II. Après avoir passé à Rome la fête de saint Jean et celle de saint Pierre et de saint Paul, l'empereur Othon quitta la Ville éternelle. Son départ fut accompagné d'accidents sinistres.

Une peste et une mortalité si violentes fondirent sur l'armée du César allemand, qu'à peine pouvait-on compter le matin de voir le soir, et le soir de vivre le lendemain. De cette peste moururent Henri, archevêque de Trèves, Gerric, abbé de Wurtzbourg, Godefroi, duc de Lorraine, et une multitude innombrable d'autres, tant de la noblesse que du peuple. C'est ce que rapportent les auteurs du temps. L'un d'eux, l'évêque de Mersebourg (180), attribue cette calamité à l'injuste déposition du Pape Benoît V, laquelle il juge ainsi : « L'empereur Othon consentit à la déposition du seigneur apostolique, nommé Benoît, supérieur à lui dans le Christ, que nul que Dieu ne pouvait juger, et qui, j'en suis persuadé, était accusé injustement. Plût à Dieu qu'il ne l'eût pas fait ! »

Othon célébra à Pavie la fête de Noël ; puis il repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le Carême de l'année 965, et se trouva aux fêtes de Pâques à Ingelheim. Enfin il retourna en Saxe, emmenant avec lui Benoît V, qu'il tenait prisonnier. Alors il l'envoya en exil à Hambourg, et le mit sous la garde d'Adaldague (*Voy.* son article n° IV), archevêque de cette ville. Ainsi cet empereur, non content d'avoir fait un antipape, non content d'avoir arraché, par la violence, Benoît du Saint-Siége, enlevait encore ce pieux Pontife, le Pape légitime, et l'envoyait en exil comme il eût fait d'un simple sujet ! Et, en présence de cette attentat sacrilége, Fleury n'a pas un mot de blâme ! Il semble seulement avoir quelque compassion pour ce *savant et vertueux* Pontife, qui *était digne* d'être Pape, *si son élection eût été plus régulière* (181). Etait-ce, par hasard, celle de Léon VIII qui était régulière aux yeux de cet historien, et pour que Benoît lui parût légitime eût-il fallu que l'empereur eût concouru à son élection ?

III. Cependant Adaldague, archevêque de Hambourg, bien qu'il eût contribué à l'élection de l'antipape Léon et à l'expulsion du vrai Pape Benoît V, traita celui-ci avec beaucoup de respect et d'honneur pendant tout son exil.

Et comment eût-il pu faire autrement, à moins d'être sans cœur et sans entrailles? Benoît se faisait admirer par sa sainteté et par sa science. Il édifiait les Saxons par son bon exemple et par ses instructions, tellement qu'il convertit un grand nombre de

(175) *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n. 10.

(176) Id., ibid.

(177) Id., ibid.

(178) Pierre de Marca, *De Concord.* VIII, c. 12 et 19, n. 6.

(179) Le cardinal Baronius (ad ann. 774, n. 10 et seqq.) accuse le moine Sigebert d'avoir fabriqué cet acte de prétendues concessions faites par Adrien Ier à Charlemagne, et cela par une imposture indigne pour plaire à l'empereur Henri IV, dont Sigebert caressait servilement les passions, et qu'il appuyait dans ses prétentions contre saint Grégoire VII. On avouera que devant une déclaration aussi formelle de la part de Baronius, surtout quand elle a été répétée par des hommes tels que Pagi, Mansi et Muratori, qui ont dû étudier la question, il y a quelque audace à soutenir vraie l'existence de cette pièce. C'est pourtant ce qu'a tenté le P. Maimbourg dans son *Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne*, etc., 2 vol. in-12, 1680, t. I, liv. I, p. 82-87 ; mais il le fait par des assertions, sans apporter aucun témoignage. Or, il fallait ici procéder, non par des raisonnements plus ou moins subtiles, fussent-ils appuyés sur des autorités comme celle de Pierre de Marca, mais par des monuments historiques contemporains. C'est ce que le P. Maimbourg n'a pas fait, et cela par une bonne raison, puisqu'il n'en existe pas, Eginhard lui-même ne disant pas un mot de ces concessions, qu'il n'aurait pas manqué de consigner si elles eussent existé. Au reste le P. Maimbourg ne paraît pas très-sûr de ses raisonnements, car il les termine par ces mots : « Voilà ce que j'ai cru à propos de rapporter, sans pourtant que je veuille rien déterminer sur ce sujet, laissant à mon lecteur la liberté d'en juger comme il lui plaira. »

(180) Ditmar, évêque de Mersebourg, lib. II.

(181) Liv. LVI, n. 10.

pécheurs et de païens. Au reste, peu après son arrivée à Hambourg, le Pape Benoît V fit cette prédiction : « Je dois mourir en ce pays ; ensuite il sera tout entier désolé par les armes des païens et deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Les habitants n'auront point de paix solide avant ma translation ; mais quand je serai retourné chez moi, j'espère que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. » Tout cela s'accomplit de point en point.

L'antipape Léon mourut dès le commencement du mois d'avril 965. Alors le clergé et le peuple de Rome ne procédèrent point à une nouvelle élection ; mais, persuadés que Benoît V était le Pape légitime, ils envoyèrent le redemander à l'empereur Othon par deux députés, Azon, protoscriniaire, et Marin, évêque de Sutri. L'empereur les reçut honorablement, et il était prêt à leur rendre le Pape Benoît lorsqu'il mourut, le 5 juillet 965 (182), trois mois après que l'antipape Léon eut comparu lui-même au tribunal de Dieu.

Le corps de Benoît fut enterré à Hambourg ; mais bientôt après commencèrent les incursions des Slaves. Des églises, entre autres celle de Hambourg, furent ruinées, des contrées entières réduites en solitude, et la désolation ne cessa que, lorsqu'en l'an 1000, sous le règne d'Othon III, se ressouvenant de la prédiction de Benoît, on exhuma ses reliques et on les transporta à Rome, où elles reçurent une sépulture digne d'un Pape (183). On a donné quelquefois à Benoît V le titre de martyr, attendu qu'il est mort en exil comme le Pape saint Martin. Son tombeau se trouve encore dans une église de Hambourg.

Ce pieux Pontife fut d'une patience et d'une douceur égales à ses malheurs (184) : ce qui rend peu probable cette assertion de Fleury (185), répétée par un très-méchant historien des Papes (186), que Benoît, lors du siége de Rome par l'empereur Othon, « animait les Romains à la défense, et monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur et ses serviteurs. » Des historiens non suspects de trop de partialité envers les Papes n'ont pu eux-mêmes se dispenser de rendre hommage à Benoît V. « C'était, dit le P. Maimbourg, un homme très-recommandable pour sa doctrine et pour sa vertu (187) ; » et, d'après les chroniqueurs d'Allemagne eux-mêmes, Benoît V était un saint et savant homme, et digne du Siége apostolique, si, suivant eux, il n'avait été élu tumultuairement, c'est-à-dire malgré Othon et au préjudice de celui que l'empereur avait fait ordonner, au préjudice, comme le dit Adam de Brême (188), de l'antipape Léon VIII.

BENOIT VI, Pape, Romain de naissance, fut élu le 20 décembre 972, et ne régna malheureusement pas longtemps. C'était un bon Pape, digne de gouverner plus de temps qu'il ne lui fut donné de le faire.

Après la mort d'Othon le Grand, Benoît VI voulut maintenir les droits de l'Eglise et de l'empire ; mais Crescentius, fils de Théodora (189), que l'on suppose être la fameuse patricienne, s'étant mis à la tête d'une troupe de séditieux, se saisit de lui et le jeta dans une prison du château Saint-Ange, où il le fit lâchement étrangler en 974. On ne sait ni le mois ni le jour de sa mort.

Nous avons de Benoît VI une lettre à Frédéric, archevêque de Salzbourg, et à des suffragants. Elle est conçue en ces termes : « Le père du genre humain et sa race étant tombés dans une double mort par la séduction du serpent, le Dieu de miséricorde envoya dans le monde plusieurs médecins et remèdes, savoir : les patriarches, les prophètes, Moïse et la loi ; tout cela ne pouvant sauver le monde, il daigna enfin envoyer son Fils, revêtu de la chair humaine, pour être la rédemption du genre humain. Le Sauveur, vivant donc parmi les hommes, choisit douze apôtres qu'il envoya par tout l'univers semer la parole de Dieu dans les cœurs des fidèles ; il en établit prince, aussi bien que de toute l'Eglise, saint Pierre, auquel il confia tout le troupeau ecclésiastique, lui disant jusqu'à trois fois (*Joan.* XXI, 15 seq.) : *Pais mes brebis.* Il lui donna aussi le pouvoir de lier et de délier, disant : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* (*Matth.* XVI, 19.) Et ce n'est pas seulement à saint Pierre que cette puissance a été accordée, mais encore à ses successeurs, lesquels tenant sa place dans l'Eglise, ont reçu de Dieu la même puissance de lier et de délier. Les successeurs de saint Pierre, ne pouvant régir toutes les églises, y ont établi des archevêques pour tenir leur place, suivant les lieux et les besoins. Nous aussi, tenant dans l'Eglise la place de saint Pierre, autant qu'il est possible aux hommes de notre temps, nous désirons de tout notre

(182) Platine, *in Bened. V*, dit qu'il mourut de chagrin.

(183) Ditmar, lib. III.

(184) Feller, *Dict. hist.*, art. BENOIT V.

(185) *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n° 10.

(186) Bruys, *Histoire des Papes*, 5 vol. in-4°, 1732, t. II, p. 253.

(187) *Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne*, par le P. de Maimbourg, 2 vol. in-12, 1680, t. I, p. 78. — Un peu plus loin, cet historien, parlant de l'empereur Othon, dit : « Voilà comme Othon s'élevait, en abaissant les Papes, les faisant et les déposant comme il lui plaisait, et tirant d'eux tout ce qu'il *voulait à son avantage* (Ibid., p. 81, liv. I). » C'est beaucoup dire pour le P. Maimbourg, et c'est bien peu pour Fleury de n'en avoir pas dit autant.

(188) Adam, *Chron.*, lib. II, c. 6.

(189) Fleury (*Hist. ecclés.*, liv. LVI, n° 36) dit que ce Crescentius *fut fils du Pape Jean X* avec la fameuse Théodora ; mais c'est une assertion tout à fait gratuite, car aucun auteur ancien ne le dit ni ne le suppose.

cœur confirmer les statuts de nos prédécesseurs.

« En conséquence, nous établissons Frédéric archevêque de Salzbourg et ses successeurs pour vicaires apostoliques dans toute la Norique et dans toute la Pannonie haute et basse, avec la même puissance que leurs prédécesseurs ont eue des nôtres, savoir : que nul autre ne puisse, dans ces provinces, ni porter le pallium, ni ordonner d'évêques, ni faire aucune fonction d'archevêque (190). »

Après la mort de Benoît VI, il y eut un antipape nommé Francon qui prit le nom de Benoît VII; mais il fut chassé après un mois et s'enfuit à Constantinople. Le successeur légitime de Benoît VI fut Donus II, auquel succéda Benoît VII dont nous parlons dans l'article suivant.

BENOIT VII, Pape, était Romain de naissance, neveu du patrice Albéric, et évêque de Sutri. Il fut intronisé le 28 décembre 974 (*Voy.* l'article DONUS II, Pape), et tint le Saint-Siége environ neuf ans (191).

Benoît commença son pontificat par un concile où il excommunia l'antipape Francon. — *Voy.* cet article. — Ensuite il fit assembler un autre concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, contre les ordinations simoniaques. Il y fit une constitution adressée à tous les prélats, princes et fidèles chrétiens, par laquelle il défend de prendre la moindre chose pour le prix des ordres, depuis celui de portier jusqu'au sacerdoce. Et après avoir rappelé à ce sujet le 30e canon des apôtres et le 2e de Chalcédoine, Benoît VII avertit et ordonne que, s'il se trouve quelque évêque ou métropolitain qui ne veuille point conférer gratuitement les saints ordres, on s'adressera à notre Mère la sainte Eglise romaine, catholique et apostolique, pour y recevoir l'ordination sans simonie (192).

Le même Pontife donna l'église de Saint-Alexis, au mont Aventin, pour refuge à Sergius, évêque de Damas, que les Sarrasins avaient chassé de son siége. Ce prélat, ayant rassemblé des religieux dans le monastère dépendant de cette église, y rétablit la discipline monastique. Benoît VII donna aussi le pallium à Gisler ou Gisiler, second archevêque de Magdebourg (*Voy.* son article), et à Pélégrin, archevêque de Lauréac, qu'il rétablit dans les anciens droits de son église, et qu'il fit son vicaire apostolique dans les provinces de sa dépendance.

Ce Pélégrin, dans une lettre adressée à Benoît, l'avait informé que les Hongrois, devenus favorables au christianisme, en permettaient l'établissement et l'exercice dans les provinces dont ils s'étaient emparés. Il lui remontrait qu'il était absolument nécessaire d'établir des évêques parmi cette nation, surtout dans la Pannonie orientale, où autrefois, sous la domination des Romains, il y avait eu sept évêchés, tous suffragants de son église de Lauréac, dont quatre subsistaient encore dans la Moravie; qu'il le suppliait de rétablir cette métropole dans ses anciens priviléges et de lui envoyer le pallium, dont les seuls Pontifes romains ont droit de décorer les archevêques, afin qu'étant muni de cette autorité et bénédiction apostolique, il pût légitimement faire ses fonctions dans les provinces qui étaient sous sa conduite, et procurer à Sa Sainteté, devant Dieu, le mérite de la nouvelle conquête que l'Eglise allait faire de cette nation païenne prête à entrer dans son sein (193).

Benoît VII répondit par une lettre adressée nommément aux archevêques Robert de Mayence, Dietrich de Trèves, Adalbert de Magdebourg, Géréon de Cologne, Frédéric de Juvave ou Salzbourg, et Adaldague de Brême; à l'empereur Othon, à son neveu Henri, duc de Bavière, et généralement à tous les autres évêques, abbés, ducs et comtes de Gaule et de Germanie. Le Pape y déclare qu'ayant égard aux prières et aux raisons de l'archevêque de Lauréac, il rétablit son église dans ses anciens droits de métropole; qu'à cet effet elle sera exempte de toute sujétion envers l'église de Salzbourg; qu'elle aura sous sa juridiction la Pannonie inférieure et la Mésie, qui comprennent les provinces des Avares et des Moraves; que celle de Salzbourg aura pour suffragants les évêques de la Pannonie supérieure, et qu'à l'égard de la préséance entre les deux archevêques, celui qui sera le plus ancien d'ordination l'aura sur l'autre (194). Telle fut la décision du Pape Benoît VII; mais elle n'eut d'effet que pour la personne de l'archevêque Pélégrin. Après la mort de ce prélat, qui arriva l'an 992, comme la ville de Lauréac ne se relevait point des ruines qu'y avaient faites les Barbares, son église cessa d'être métropole, et tous ses successeurs n'ont porté jusqu'à présent que le titre d'évêques de Passau (195).

C'est tout ce que l'histoire nous apprend du Pape Benoît VII. Il mourut le 10 juillet 984, et fut enterré à Sainte-Croix de Jérusalem. Il donna l'exemple de toutes les vertus pastorales, et régit sagement l'E-

(190) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 711.

(191) Une *Biographie* dit que l'élection de Benoît VII eut lieu le 25 mars 975; mais c'est une erreur. Cette biographie n'est pas davantage dans le vrai lorsqu'elle ajoute : « A cette époque de l'histoire ecclésiastique, il n'y a encore qu'incertitudes et discussions sur les dates, sur les faits et sur les individus. » Cela peut se dire seulement de quelques faits et de quelques personnages, mais ne doit pas s'appliquer à la généralité; car les travaux historiques de notre siècle, et la découverte d'une foule de documents relatifs à l'histoire, amenée par les plus patientes et laborieuses recherches, ont maintenant éclairci bien des difficultés de l'Histoire de l'Eglise des xe et xie siècles.

(192) Sommier, t. V.

(193) Labbe, tom. IX, p. 716.

(194) Id., Ibid.

(195) Ibid., p. 719.

glise dans des temps si malheureux. « Ce n'est pas, dit à son sujet un grand ouvrage qui n'est malheureusement pas toujours favorable à la vérité catholique (196), ce n'est pas sur les Papes qu'il faut faire rejaillir les horreurs et les abominations que l'on rencontrait alors chez les princes et les peuples. » Aveu précieux auquel certains ennemis de la Papauté devraient prêter plus d'attention, et que ne devraient pas oublier quelques-uns des auteurs qui écrivent dans l'ouvrage même d'où nous l'avons tiré !

BENOIT VIII, Pape, était fils de Grégoire, comte de Tusculum, de la famille Conti, et évêque de Porto, lorsqu'il fut élu Souverain Pontife en 1012. Son nom était Jean.

I. La plupart des biographes et des historiens, parmi lesquels Fleury lui-même (197), disent que lors de l'élection, après la mort de Sergius IV, les uns nommèrent un nommé Grégoire, les autres Jean, évêque de Porto; que cependant Jean l'emporta, mais qu'il fut chassé par l'antipape Grégoire ; qu'il se sauva en Allemagne, pour demander du secours au roi Henri II, et que ce monarque étant passé en Italie, rétablit sur le Siége pontifical Jean, qui avait pris le nom de Benoît VIII.

Or ce récit des historiens n'est pas complétement exact, comme on peut le voir par les paroles suivantes de l'évêque Ditmar, auteur contemporain, et le plus souvent témoin oculaire : « Au Pape Jean XVIII succèdent Sergius IV et Benoît, » dit-il, « tous deux illustres et nos bienfaiteurs. Tous les Souverains Pontifes désirent ardemment l'arrivée du roi, mais il est retardé par les embarras de divers ennemis. Béni soit dans toutes ses œuvres le Dieu tout-puissant, qui, par un tel pasteur, a daigné consoler et pacifier Rome, déprimée depuis si longtemps ; car le Pape Benoît prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire. C'est pourquoi celui-ci, à la Nativité du Seigneur vint trouver le roi à Polden, avec tout l'appareil apostolique, faisant connaître à tous son expulsion, avec de grandes plaintes. Le roi reçut sa croix en garde et lui ordonna de s'abstenir des autres choses, lui promettant que, quand il y serait arrivé, il finirait promptement cette affaire, suivant l'usage de Rome. Le temps désiré arriva bien vite, et, au mois de février, le roi Henri fut reçu à Rome par le Pape Benoît, qui y dominait avec une autorité beaucoup plus grande que tous ses prédécesseurs ; il en fut reçu avec un honneur indicible, et mérita de devenir l'avocat, le défenseur de saint Pierre (198). » Telles sont les paroles de Ditmar.

Les critiques qui en ont conclu que c'est le Pape Benoît qui fut chassé de Rome que c'est lui qui vint se réfugier près du roi à Polden, et que le roi Henri fut obligé de le rétablir à Rome, ces critiques, disons-nous, ne sont pas heureux, car Ditmar ne dit pas un mot de tout ceci, et déclare même le contraire.

En effet, il dit d'abord que le Pape Benoît VIII prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire, et que, quand le roi Henri arriva à Rome au mois de février 1013, le Pape Benoît y était plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs : ce qui d'ailleurs est tout naturel, le Pape Benoît ayant pour lui sa puissante famille, la famille prépondérante des comtes de Tusculum. Il y a plus : Ditmar ne dit pas seulement que le Pape Benoît prévalut dans l'élection contre un certain Grégoire, mais il ajoute immédiatement : A cause de cela (*ob hoc*), celui-ci (*iste*) vint trouver le roi à Polden. Il est évident, surtout par la cause qu'il assigne, que ce n'est pas le Pape Benoît, mais son compétiteur Grégoire, qui vint trouver le roi. Les autres circonstances le confirment de plus en plus. Le fugitif vint à Polden avec tout l'appareil apostolique, se plaignant à tout le monde de son expulsion ; mais le roi, qui sans doute était bien instruit de toute l'affaire, au lieu de le recevoir avec honneur, lui demande sa croix pontificale, lui ordonne de s'abstenir des insignes et des fonctions analogues, c'est-à-dire qu'au lieu de le reconnaître pour Pape, il le reconnaît pour usurpateur et le traite comme tel ; aussi n'est-il plus question de ce Grégoire.

II. Le roi Henri II étant donc passé en Italie en 1013, célébra la fête de Noël à Pavie. Le 22 février 1014, fête de la Chaire de Saint-Pierre, il fit son entrée à Rome, accompagné de la reine sainte Cunégonde, sa femme, et entouré de douze sénateurs. Il arriva ainsi à l'église de Saint-Pierre, où le Pape Benoît VIII l'attendait.

Mais, avant qu'il y fût introduit, le Pape lui demanda s'il voulait être le fidèle patron et défenseur de l'Eglise romaine, et lui garder, à lui et à ses successeurs, la fidélité en toutes choses. Le roi répondit dévotement qu'il le voulait. Et alors Benoît VIII le sacra et le couronna empereur, avec la reine sa femme, et fit suspendre devant l'autel de Saint-Pierre la couronne que Henri portait auparavant. Le même jour, le Pape donna un grand festin à Henri et à Cunégonde, dans le palais de Latran (199).

A ce récit de l'évêque Ditmar, le moine Glaber, qui écrivait dans le même temps, ajoute un détail intéressant. Le Pape avait fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme représentait le monde, la croix figurait la religion dont l'empereur doit être le protecteur, et les

(196) *Nouv. biog. univ.*, publiée par MM. Didot, t. V, col. 381.

(197) *Hist. ecclés.*, l. LVIII, n° 35.

(198) Ditmar., l. VI, in fin., p. 399, apud Rohrbacher, t. XIII, p. 400.

(199) Ditmar., l. VII, p. 400, apud Fleury, l. VIII, n° 38.

pierreries les vertus dont il doit être orné. Le Pape donna cette pomme, en présence de tout le monde à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir, et dit au Pape: « Vous voulez, saint Père, m'apprendre par là comment je dois gouverner. » Puis, en regardant la pomme, il ajouta: « Ce présent ne peut mieux convenir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix; » et il l'envoya au monastère de Cluny, estimé alors le plus régulier de tous, et auquel il avait déjà fait de riches présents (200).

Enfin le moine Glaber dit au même endroit ces paroles remarquables, à l'occasion du couronnement de saint Henri: « Ce nous paraît un décret extrêmement convenable et excellent pour maintenir la paix, qu'aucun prince n'entreprenne audacieusement de porter le sceptre de l'empire romain; qu'aucun ne puisse s'appeler empereur ni l'être, sinon celui que le Pape romain aura choisi pour son mérite comme propre à la république, et auquel il aura donné les insignes de l'empire (201). » Sur quoi Fleury (201*) ajoute: « C'est un témoignage de l'opinion du temps; car cette histoire est adressée à saint Odilon, mort en 1049. »

Mais c'est plus que le témoignage d'une opinion; ces faits et ces paroles sont des témoignages historiques qui nous montrent ce que les empereurs d'Occident étaient aux Papes. Ces empereurs étaient les défenseurs titulaires de l'Eglise romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditieux. Défendre l'Eglise romaine, voilà ce qu'ils promettaient à leur sacre; d'après cela, il était tout naturel, comme le remarque Glaber, que le chef de l'Eglise romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur.

A l'exemple d'Othon Ier, l'empereur saint Henri donna au Pape Benoît un diplôme, souscrit de lui, de douze évêques, trois abbés et plusieurs seigneurs, dans lequel il reconnaît, ratifie et confirme tous les droits temporels appartenant au Saint-Siége, toutes les donations qui lui avaient été faites par Pépin et Charlemagne. Dans ce diplôme, comme dans celui d'Othon qu'il copie, on voit la réserve, non pas *de la souveraineté de l'empereur*, comme dit Fleury (202), mais de la puissance qui était attribuée aux empereurs dans la constitution du Pape Eugène et de ses successeurs, savoir: que tout le clergé et toute la noblesse de Rome s'engageraient par serment à n'élire de Pape que d'une manière canonique, et que le nouvel élu, avant d'être sacré, s'engagerait de même par serment, en présence des envoyés de l'empereur, ou en présence de tout le peuple, à conserver les droits de tous. On voit, par ces paroles du diplôme, qu'il n'est point ici question de *souveraineté proprement dite*, mais du droit réservé par les Papes mêmes aux empereurs, comme défenseurs de l'Eglise romaine, de veiller à ce que l'élection du Pape se fît canoniquement, et à ce que le nouveau Pape jurât de conserver les droits de tout le monde (203.)

Pendant que l'empereur saint Henri était à Rome, il demanda au clergé pourquoi, après l'Evangile, ils ne chantaient pas le Symbole, comme on le faisait dans les autres Eglises. Il lui fut répondu que l'Eglise romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avait pas besoin de déclarer sa foi par le Symbole. Néanmoins, il paraît, au rapport de Bernon (204), abbé de Reichenau, qui était présent, que Henri persuada à Benoît VIII de le faire chanter à la Messe solennelle. *Voy.* l'article HENRI (saint) roi de Germanie.

III. Mais voici que ce Pontife nous apparaît remplissant des fonctions pour lesquelles le divin Fondateur de l'Eglise n'a donné aucun ordre à ses vicaires sur la terre! Benoît VIII, agissant comme général d'armée, nous révèle à son plus haut point la dureté et les maux de ces temps malheureux. L'histoire gémit de ces cruelles nécessités, et voudrait effacer certains faits trop douloureux.

En 1016, les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chassèrent l'évêque et se rendirent maîtres du pays. Benoît VIII, l'ayant appris, assembla tous les évêques et les défenseurs des Eglises, et leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant, avec l'aide de Dieu, les mettre à mort. Dans ces âges de fer, les voies évangéliques semblaient obscurcies, ou plutôt le premier mouvement n'était pas de recourir à elles, mais d'employer la force et de se servir des armes du monde.

Benoît VIII les mit en usage, et si les circonstances, le milieu dans lequel se trouvait l'Eglise, expliquent ce recours à la force, nul ne peut dire que ce soit là la voie parfaite. Le Pape envoya donc secrètement une grande multitude de navires pour couper le chemin aux ennemis à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant aperçu, se sauva avec peu de suite; ses troupes s'assemblèrent, et d'abord eurent un grand avantage sur les Chrétiens, durant l'espace de trois jours; enfin elles prirent la fuite et furent toutes tuées, jusqu'au dernier homme, en sorte que les Chrétiens ne pouvaient compter le nombre des morts ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, et, pour punir son audace, eut la tête coupée; le Pape, c'est triste à dire, prit pour lui l'ornement d'or et de pierreries qu'elle portait sur sa tête, et envoya à l'empereur sa part du butin, estimée mille livres. Le butin partagé, les Chrétiens victorieux s'en re-

(200) Glaber. l. I, c. 1, ibid.
(201) Id., ibid.
(201*) Loc. cit.
(202) *Hist. ecclés.*, l. LVIII, n° 46.

(203) Labbe, t. IX, p. 815; Mansi, t. XIX, p. 331, apud Rohrbacher, t. XIII, p. 402, et Fleury, loc. cit.
(204) BERN. AUG., *De Missa*, c. 3.

tournèrent chacun chez eux rendre grâces à Dieu ; car les hommes s'illusionnent à ce point, qu'agissant par des motifs louables en eux-mêmes, ils croient que leur bonne intention légitime tous les moyens qu'ils emploient pour faire triompher la cause de la justice !

Le roi des Sarrasins, irrité de la mort de sa femme et de la perte de ses troupes, envoya au Pape un sac plein de châtaignes, et lui fit dire par le porteur que, l'été suivant, il lui amènerait autant de soldats. Le Pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant que, s'il n'était pas content du tort qu'il avait fait au patrimoine de saint Pierre, il vînt une seconde fois, et qu'il trouverait autant ou plus de gens armés (205).

Vers le même temps, il y eut à Rome un tremblement de terre qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue grecque donna avis au Pape qu'à la même heure les Juifs traitaient avec dérision l'image du crucifix. Le Pape s'en étant informé exactement, et ayant trouvé qu'il en était ainsi, condamna les coupables à perdre la tête, et, dit-on, après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa (206).

Peu après il vint à Rome un seigneur normand, nommé Raoul, qui, s'étant attiré l'indignation du duc Richard, était sorti du pays avec tout ce qu'il avait pu emporter. Il expliqua son aventure au Pape Benoît, qui, le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident ; car l'empereur Basile avait ordonné au catapan, c'est-à-dire au gouverneur général de ce qui lui restait en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendait lui être dû, et, en exécution de cet ordre, le catapan avait subjugué une partie de la province de Bénévent. Le Pape se plaignit à Raoul qu'il ne trouvait personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Raoul profita de cette humeur guerrière du Pontife et s'offrit pour remplir cet office. Benoît l'accepta et l'envoya à Bénévent : Raoul conduisit si bien les Italiens qu'il leur fit, dit l'histoire, remporter des avantages considérables.

IV. Cependant les Normands et les Italiens coalisés, après avoir battu les Grecs, furent battus à leur tour près de Cannes. De plus, le prince de Capoue était d'intelligence avec les Grecs ; il avait même envoyé à Constantinople, comme témoignage de sa soumission à l'empereur, les clefs de sa ville, en or. Rome elle-même se trouvait menacée.

Dans ces conjonctures, le Pape Benoît VIII passa les Alpes, et se rendit en Allemagne, auprès de l'empereur saint Henri. Ils célébrèrent ensemble, à Bamberg, le jeudi saint et la fête de Pâques de l'an 1020, qui était le 17 avril. Le dimanche suivant, le Pape consacra l'église de Saint-Etienne, et l'empereur donna la ville et l'évêché de Bamberg à l'Eglise romaine, avec une redevance annuelle d'une haquenée blanche et de cent livres d'argent (207).

Mais, dit un historien, « la principale affaire que le Pape et l'empereur traitèrent ensemble, fut sans doute d'expulser de l'Italie et les Grecs et les Sarrasins, et d'assurer ainsi, à perpétuité, l'indépendance même temporelle de l'Eglise romaine (208). » —Voyez l'article HENRI (Saint), roi de Germanie. — Fleury ne dit rien de lui, et parle d'une affaire qui met davantage le Pape dans son vrai rôle : il pense (209) que Benoît fit confirmer, en cette occasion, un concile où il avait présidé et qui s'était tenu à Pavie le 1er août (210).

Les actes qui nous en restent commencent par un discours qui nous fait connaître le triste état moral du clergé de ce temps. Benoît VIII s'y plaint que la vie licencieuse du clergé déshonore l'Eglise, et qu'il dissipe les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes et à enrichir leurs enfants. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, et par les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, dont le dernier défend le mariage, même aux sous-diacres. Après avoir ainsi établi, en général, que tous les enfants des clercs nés depuis leur engagement sont illégitimes, il vient à ceux qu'un clerc, né serf de l'Eglise, avait eus d'une femme libre.

On prétendait que ces enfants étaient libres, suivant la règle du droit, que hors le mariage légitime l'enfant suit la condition de la mère ; mais le Pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfants des laïques : premièrement, parce que les laïques qui ont fait cette loi n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'Eglise ; ensuite parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfants des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfants. Les clercs concubinaires objectaient ce passage de saint Paul (211) : *Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication ;* mais le Pape répond que l'Apôtre ne parle que des laïques, et que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il allègue une loi de Justinien, qui, en certains cas, déclarait serfs les enfants des serfs, quoique nés de femmes libres, et se plaint hautement des juges, qui jugeaient suivant la maxime ordinaire.

Après ce préambule, vient le décret de Benoît VIII. Il est divisé en sept articles. Il

(205) Ditmar., l. VII, p. 411, apud Fleury, liv. LVIII, n° 42.
(206) Id., ibid., et *Chron. Adam.*, D. Bouq., t. X, p. 154.
(207) Baron., 1019, édit. et note de Mansi.
(208) Rohrbacher, t. XIII, p. 407.
(209) *Hist. ecclés.*, l. LVIII, n° 47.
(210) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 819.
(211) *I Cor.* VII, 2.

renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, et semble l'étendre à tous les clercs, sans exception. Il déclare que les enfants des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs pères, quoique leurs mères soient libres, et prononce anathème contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'Eglise, ou clerc laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet et de prison, jusqu'à ce que l'Eglise ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre, qui a prêté son nom, donnera à l'Eglise ses sûretés, sous peine d'être traité comme sacrilége, et le juge ou le tabellion, qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathème. — Outre le Pape, signataire de ce décret, il est aussi souscrit par sept évêques, dont les premiers sont Aribert, archevêque de Milan, et Raynald, évêque de Pavie.

A la prière de Benoît VIII, l'empereur Henri revêtit ce décret de son autorité, comme cela était nécessaire, puisque ce décret touchait aussi aux choses temporelles. Henri fit donc une ordonnance en sept articles conformes au décret. Elle porte confiscation des biens et l'exil contre les juges qui déclareraient libres les enfants des clercs; et contre les mères, la peine du fouet et de l'exil, pour ôter l'occasion du mal; en un mot, sur chaque article, elle joint aux peines spirituelles les peines temporelles.

V. Ces affaires étant réglées, l'empereur Henri alla visiter le Mont-Cassin avec le Pape Benoît, et ils assistèrent à l'élection que firent les moines, selon la règle, d'un abbé à la place d'Athénulfe (212). *Voy.* l'article HENRI (Saint), roi de Germanie.

Le pontificat de Benoît VIII fut encore signalé par le voyage du roi de France Robert, qui alla visiter le tombeau des apôtres. Benoît mourut quelques semaines avant l'empereur saint Henri, le 10 juillet 1024, après un pontificat de douze ans.

Sa conduite, en mettant à part les actions de l'homme politique qui agit encore sous l'empire de la loi de dureté que semblait d'ailleurs réclamer la violence des temps; — sa conduite, comme Pontife, fut sans reproche, sa piété sincère, son zèle pour la discipline et le bien de l'Eglise, plein de prudence. Des historiens disent que la modestie et la douceur furent des traits saillants de son caractère : nouvelle preuve que, pour les quelques actes dans lesquels nous n'avons pu nous empêcher de gémir, ce Pontife cédait plus aux circonstances qu'à la pente de sa nature.

Malgré ses qualités, des témoins dignes de foi racontent que Benoît, après sa mort, apparut à l'évêque de Porto et à deux autres ecclésiastiques, et les chargea de faire dire à l'abbé saint Odilon de prier pour lui, attendu qu'il était encore privé de la vue de Dieu par de sévères châtiments. C'est qu'avec des vertus non communes, on peut encore faire des fautes plus ou moins graves, quoique non mortelles (213).

Benoît VIII écrivit diverses lettres, dont une en faveur du Mont-Cassin, et quatre en faveur du monastère de Saint-Benigne de Dijon (214). Eccard rapporte (215) une bulle de ce Pape, datée du mois de juillet 1013, en faveur de l'église de Bamberg, et une lettre à l'empereur Henri II. On cite encore une bulle du même Pontife, confirmative de tous les droits et priviléges du monastère de Bremet en Italie, datée de l'an 1014. Benoît VIII eut pour successeur Romain, son frère, qui prit le nom de Jean XIX.

BENOIT IX, Pape, successeur de Jean XIX, son oncle, était fils d'Albéric, comte de Tusculum, se nommait Théophylacte et parvint au souverain pontificat pour le plus grand malheur de la sainte Eglise de Dieu déjà si rudement éprouvée dans les commencements du XIe siècle, après les pénibles scandales du Xe.

I. Jean XIX étant mort le 28 novembre 1033, on ordonna donc Théophylacte, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans (216), et on lui donna le nom de Benoît IX. Comment put-on en venir à une telle ordination? C'est que l'Eglise était enchaînée par César; que l'empereur Conrad vendait les évêchés par avarice, et que les parents du jeune Théophylacte purent, dès lors, lui acheter la Papauté à prix d'argent. Triste situation!

D'un côté, l'empereur trafiquait de l'Eglise; de l'autre, le Pape se livrait à toute la fougue des passions de la jeunesse, et affligeait la religion par des scandales. Aussi quels désordres dans tous les rangs de la hiérarchie! On vit plus d'une province où non-seulement des prêtres, mais des évêques même se mariaient et laissaient leurs bénéfices à leurs enfants comme un héritage (217). Ce sont là les plus pénibles épreuves que Dieu ait pu envoyer à son Eglise, pour faire éclater davantage sa force, et pour attacher plus que jamais ses fidèles enfants à la doctrine de vérité qui peut souffrir amèrement des passions des hommes, mais qui n'est jamais vaincue...

Ces épreuves durèrent environ douze ans, c'est-à-dire jusque vers 1044, époque à laquelle Benoît IX, se rendant de jour en jour plus odieux par sa vie infâme, et par les rapines et les meurtres qu'il exerçait, le peuple romain, ne pouvant plus le supporter, le chassa aux fêtes de Noël. On mit à sa

(212) *Chron. Cass.*, c. 42; Mabill., sæc. VI, p. 101.

(213) S. Petr. Dam., apud Baronius, ad ann. 1024.

(214) Ces quatre lettres se trouvent dans le *Recueil des pièces servant à l'Histoire de Bourgogne*, par Etienne Pérard, Paris, 1667, in-fol.

(215) Dans son 2e vol. des *Ecrivains du moyen âge.*

(216) C'est l'opinion la plus commune, bien que Novaès pense que ce Théophylacte avait alors dix-huit ou vingt ans, et que des copistes ignorants ont écrit *decennis* au lieu de *vicennis*.

(217) *Voyez* sur ces épouvantables désordres l'*Histoire universelle de l'Eglise*, par Jean Alzog, 3 vol. in-8°, 1846, t. II, p. 187 et suiv.

place Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III.

Mais Benoît qui avait une certaine puissance par sa famille, les comtes de Tusculum, s'agita, troubla et insulta Rome par le secours de ses parents et finit par y rentrer au bout de trois mois. Il y continua sa vie scandaleuse et ses coupables exactions. Cependant, se voyant méprisé du clergé et du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; il vendit le pontificat comme il l'avait acheté, et moyennant une somme de quinze cents livres de deniers, il céda sa place à l'archiprêtre Jean Gratien, qui fut ordonné Pape le 28 avril 1045, sous le nom de Grégoire VI.

Malheureusement l'Eglise ne fut pas, pour cela, délivrée de Benoît. L'ambition vint le chercher au sein de ses débauches. Il revendiqua la puissance pontificale qu'il avait vendue, et rentra à main armée au Vatican. Alors les Romains implorèrent l'assistance de Henri le Noir, roi de Germanie, pour remédier à tant de désordres. Henri vint en Italie, et tint un concile à Sutri, où Grégoire fut déposé comme simoniaque. On élut Swidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Celui-ci étant mort, Benoît IX rentra pour la troisième fois dans Rome (218), le 8 novembre 1047, et s'y maintint huit mois dix jours, jusqu'au 17 juillet 1048. Qu'on juge de la douleur de l'Eglise au milieu de tous ces Papes, et des maux qui résultèrent de ces luttes et de ces scandales !..

II. Enfin le miséricordieux Epoux de la sainte Eglise toucha le cœur du plus coupable d'entre ces malheureux. Remué par le repentir, Benoît IX songea à changer sincèrement de conduite. Cédant aux instances de saint Barthélemy, abbé du monastère de Grotta-Ferrata (de la Grotte-Ferrée), il lui découvrit ses péchés et lui en demanda le remède. Le saint abbé, sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui était pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce, et qu'il ne devait penser qu'à se réconcilier avec Dieu par la pénitence. Benoît suivit ses conseils, déposa la dignité qu'il avait si indignement outragée, embrassa la vie monastique et mena une vie exemplaire jusqu'à sa mort, arrivée en 1054, au monastère de la Grotte-Ferrée, où depuis on a retrouvé son tombeau.

C'est ainsi que Dieu n'abandonne pas ses ministres, même alors qu'ils se rendent le plus indignes de sa miséricorde. Benoît IX fut bien coupable ; mais la bonté divine fut plus grande que ses fautes, et sa conversion prouve que Dieu ne délaisse pas son Eglise. Une chose qui le prouve davantage encore, et à laquelle devraient faire attention les ennemis du Saint-Siége, c'est que si Benoît IX se conduisit d'une manière scandaleuse, ce fut dans ses mœurs privées, non dans la conduite des affaires; car, pour ce qui est de la doctrine et du gouvernement de l'Eglise, l'histoire ne lui fait aucun reproche ; et c'est là un cachet tout divin. Quelle merveille, en effet, que des hommes si misérables, moralement parlant, n'ébrèchent en rien la doctrine et qu'ils ne prennent aucune mesure tendant à détruire la discipline ! Evidemment, une autre sollicitude que la leur veille sur le dépôt sacré !

III. Benoît IX donna successivement le pallium à trois archevêques de Hambourg : en 1032, à Herman, successeur de Libentius ; en 1035, à Bézelin, plus connu sous le nom d'Alebrand (*voy.* tom. I, col. 598) ; en 1043, à Adalbert, (Ibid., col. 219 et suiv.) ; et, en cela, ce Pontife ne fit certainement que servir l'Eglise d'Allemagne.

Au surplus, nous ne pouvons, au sujet de ce Pape, dont la vie fut si agitée et si préjudiciable à la religion, et sous le règne duquel on vit tant de désordres, que répéter cette juste réflexion que le cardinal Baronius consigne dans ses *Annales* à propos de Benoît IX : « On fait, dit-il, des reproches à l'Eglise romaine ; ce n'était pas elle qui était coupable des abus de ce temps ; elle était forcée de les souffrir, à cause de la puissance des princes séculiers. Toute la honte de ces irrégularités doit retomber d'abord sur Conrad le Salique. »

BENOIT X, antipape, fut, comme Benoît IX, un parent et une créature des comtes de Tusculum, un protégé de la puissance séculière qui seule faisait tant de mal à la sainte Eglise.

Le Pape Etienne IX, son prédécesseur, avait recommandé, avant de faire l'élection, d'attendre le retour d'Hildebrand, qu'il avait envoyé comme négociateur en Allemagne. Mais on ne suivit point le conseil de ce Pontife, et l'argent de Benoît, aussi bien que les menaces des comtes de Tusculum, qui pesaient d'une manière si déplorable sur les affaires religieuses de ce temps, triomphèrent de l'opposition et des anathèmes de saint Pierre Damien, qui s'efforçait alors d'opposer une digue aux désordres toujours de plus en plus envahissants.

Aussitôt donc que le Pape Etienne fut mort, Grégoire, fils d'Albéric, comte de Tusculum, et Gérard de Galère, s'assemblèrent la nuit avec quelques-uns des plus puissants de la ville, suivis d'une troupe de gens armés, et élurent pour Pape Jean, évêque de Vellétri, qu'ils nommèrent Benoît X. Saint Pierre Damien, voulant observer le décret du Pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathème contre ceux qui l'avaient faite. Mais comme ils étaient les plus forts, Pierre et les autres opposants furent obligés de s'enfuir et de se cacher en divers lieux. C'était à saint Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, à sacrer le Pape ; mais, en son absence, Grégoire et ceux de son parti prirent son archiprêtre, l'emmenant de force, et le contraignirent de con-

(218) Il paraîtrait que ce ne fut pas encore la dernière. *Voy.* l'article DAMASE II, Pape.

ronner Benoît, le dimanche de la Passion, 5 avril 1058 (219.)

Ce Benoît, auquel les Romains donnèrent par mépris le sobriquet de *Maincio* (220), usurpa ainsi le Saint-Siége près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand, archevêque de Cantorbéry, prélat indigne, qui n'avait pu obtenir ce privilége des Papes légitimes (*voy.* son article). Cependant le cardinal Hildebrand étant revenu de son ambassade d'Allemagne et ayant appris l'élection que l'on avait faite à Rome, contre la défense expresse du Pape Etienne IX, s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et, ayant reçu leur plein consentement, il élut Pape Gérard, évêque de Florence, lequel prit le nom de Nicolas II (*voy.* son article).

Saint Pierre Damien, consulté au sujet de ces deux élections par un archevêque, répondit une lettre dont nous citerons la partie qui nous fait connaître ce que voulait ce Benoît X que les puissants voulaient imposer à l'Eglise : « Celui, dit-il, qui tient à présent le Saint-Siége, — il parle de l'antipape Benoît, — est simoniaque, à mon avis, sans qu'on puisse l'excuser; puisque, nonobstant nos oppositions, c'est-à-dire de tous les évêques cardinaux, et sans avoir égard à nos anathèmes, il a été intronisé de nuit et en tumulte, avec des troupes de gens armés. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les quartiers et les rues; on entendait par toute la ville forger de la monnaie, et on employait pour les disciples de Simon le trésor de saint Pierre. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, qu'il a été contraint, bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout à fait en disconvenir; car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas su ce qu'on machinait pour lui; mais il est coupable de demeurer continuellement dans le bourbier où on l'a jeté malgré lui.

« Or, pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous autres cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'église d'Ostie, qui ne sait lire une page, même en épelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le Saint-Siége celui qu'ils avaient élu. Vous voyez bien, vous qui savez les canons, que ce seul article suffit pour le condamner; car, s'il faut déposer le prêtre qui a usurpé le privilége d'un évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? Joignez-y la défense que le Pape Etienne, de pieuse mémoire, avait faite de procéder à l'élection avant le retour du sous-diacre Hildebrand (221).... » Saint Pierre loue ensuite l'élection de Nicolas II, rend hommage à son savoir et ajoute encore : « Au contraire, si l'autre (Benoît X) peut bien expliquer une ligne, je ne dis pas d'un psaume, mais d'une homélie, je ne résiste plus et je lui baise les pieds (222)... »

Cependant il faut rendre un hommage à ce pauvre Benoît, c'est qu'il ne demeura pas longtemps sur le Saint-Siége, dès qu'il le sut pourvu d'un Pontife légitime. En effet, quelques jours après que Nicolas II eut été intronisé, c'est-à-dire au mois de janvier 1059, Benoît, par l'entremise de quelques personnes, vint se présenter au Pape; et, se jetant à ses pieds, il protesta qu'on lui avait fait violence, ne niant pas, toutefois, qu'il était un usurpateur et un parjure. Nicolas leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeurerait à Sainte-Marie Majeure déposé de l'épiscopat et de la prêtrise. Le schisme fut ainsi terminé. Il paraît que Benoît mourut peu de temps après.

BENOIT XI (Saint), successeur de Boniface VIII, fut l'un de ceux dont l'élévation est une de ces fortunes singulières dont la papauté offre plus d'un exemple.

I. Né près de Trévise, en 1240, de parents obscurs et pauvres, Nicolas Boccassini, qui prit le nom de Benoît XI, commença ses études à Trévise et alla ensuite les achever à Venise. Dans ses premières années il eut à subir les dures épreuves de la misère. Doué d'un cœur noble et fier, il s'adressa d'abord à ses talents pour subvenir aux premiers besoins de la vie. Une école qu'il ouvrit à Venise, pour l'éducation de la jeunesse patricienne, lui procura pendant quelque temps une existence médiocre mais suffisante. Plus tard, en 1257, dans la vue d'échapper à la gêne qui le poursuivait toujours, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique. Là, il passa quatorze ans à s'instruire des sciences divines et humaines, et autant à les enseigner aux autres; et s'il montra beaucoup d'ardeur pour se perfectionner dans la connaissance des saintes Lettres, il n'en déploya pas moins pour s'exercer à la pratique de toutes les vertus.

Les dignités de l'ordre de Saint-Dominique ne tardèrent pas à s'ouvrir devant lui. Il devint successivement lecteur, prieur conventuel et provincial de la Lombardie. Avant d'occuper ce poste, il avait été envoyé en qualité de professeur et de prédicateur à Venise et à Bologne, afin de faire part aux autres des trésors spirituels qu'il avait amassés dans le silence et la retraite. Nous possédons encore plusieurs sermons de lui et des commentaires qu'il composa sur l'Ecriture sainte.

Ayant enfin été élu général de son ordre en 1296, Nicolas Boccassini écrivit une lettre circulaire dans laquelle il exhortait ses frères d'une manière fort touchante à l'amour de la pauvreté, de l'obéissance, de la retraite, de la prière et de la charité (223). L'année suivante il tint le chapitre général

(219) Baronius, ad an. 1058.
(220) Ou plutôt *Minchione*, qui en italien signifie *un stupide*.
(221) S. Petr. Dam., epist. 4, l. III.
(222) Id., ibid.
(223) Apud dom Martène, *Thesaur. anecdot.*, tom. IV.

à Venise. Comme le parti schismatique des Colonne attaquait dès lors le pontificat de Boniface VIII (*Voy.* son article n°ˢ VI, VII, etc.), le sage supérieur rappela aux enfants de saint Dominique ce qu'ils avaient à faire dans cette circonstance. « Puisqu'il est de notre devoir et de notre profession particulière, dit-il dans une ordonnance du chapitre, de rechercher avec soin la paix de l'Eglise, et de nous employer avec zèle à la procurer ou à l'entretenir, nous défendons très-expressément, et en vertu de la sainte obéissance, à tous nos religieux, de favoriser en quelque manière que ce puisse être, soit en public, soit en secret, les coupables desseins de ceux qui se sont témérairement élevés contre le Souverain Pontife. Et nous voulons qu'ils prêchent partout hautement et qu'ils soutiennent de même, dans toutes les occasions, que notre saint Père le Pape Boniface VIII est le véritable successeur de saint Pierre et le vicaire de Jésus-Christ (224). »

Les lettres dont Boccassini accompagna l'envoi de cette ordonnance dans toutes les provinces, portaient aussi : « Dans la tribulation que quelques-uns s'efforcent de susciter au très-saint Siége et à son Pasteur, opposez-vous pour la Maison du Seigneur comme un mur inexpugnable, déployez le zèle que des enfants dévoués et reconnaissants doivent avoir pour l'honneur d'un père et pour la majesté de la dignité apostolique. Pour détourner ces maux, très-chers frères, frappez sans cesse les oreilles de la divine clémence par d'humbles supplications, qui seront d'autant plus saintes qu'elles seront plus continuelles (225). »

II. Nicolas Boccassini remplit les fonctions de général de l'ordre de Saint-Dominique pendant quatre ans. Les vertus, la capacité qu'il déploya dans l'exercice de cette charge suprême, attirèrent sur lui l'attention de Boniface VIII. Ce Pontife l'envoya en France, en 1297, avec la qualité de nonce pour être le médiateur de la paix entre ce royaume et celui de l'Angleterre. Pendant qu'il travaillait à ce grand ouvrage, il fut créé, en 1299, cardinal de Sainte-Sabine. Il en apprit la nouvelle avec douleur, parce qu'il redoutait les dignités ecclésiastiques; il versa même des larmes, et n'aurait point accepté le cardinalat, si le Pape ne le lui eût ordonné. Peu après, il fut nommé évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collége.

L'an 1301, il fut envoyé en Hongrie, avec le titre de légat *a latere*, pour étouffer l'esprit de discorde qui avait formé diverses factions, et qui avait déjà causé beaucoup de ravages dans le pays. Il se conduisit avec tant de sagesse, que la paix succéda aux troubles. Il abolit aussi certaines pratiques superstitieuses et d'autres abus d'où résultaient de grands scandales. Les légations qu'il exerça en Autriche et à Venise ne firent pas moins d'honneur à la sagesse et à la vivacité de son zèle.

Tant de distinctions qu'il avait reçues de Boniface VIII l'attachèrent fortement à ce Pontife. Aussi, dans les dangers qu'il courut à Anagni, fut-il un de ceux qui restèrent constamment près de sa personne. — *Voy.* l'article Boniface VIII, n°ˢ XXIV, XXV. — Nicolas Boccassini était, sans contredit, un des prélats les plus vertueux et les plus savants du Sacré Collége, et la Providence le désigna pour le Saint-Siége, lorsque Boniface mourut le 11 octobre 1303.

La situation de l'Église était des plus critiques. Encore terrifiés des malheurs de Boniface, les cardinaux entrèrent en conclave onze jours après sa mort ; les esprits se sentaient trop faibles pour tenir les rênes que ce grand Pape avait maniées avec tant de vigueur; les cœurs palpitaient entre la résolution apostolique de continuer l'œuvre du magnanime défunt et les raisonnements de la prudence, qui conseillait de pacifiques concessions. Par la fermeté, on pouvait aller au martyre : par les concessions, on préparait l'asservissement du sacerdoce catholique. Si, par suite des imperfections et des faiblesses de l'humanité, les ambitions s'agitaient dans cette assemblée, elles durent singulièrement être affaiblies, dit un historien (226), par la pensée que celui qui serait choisi pour diriger la barque de Pierre, aurait à descendre des hauteurs de la dignité pontificale où Boniface s'était si courageusement maintenu, c'est-à-dire à conclure de tristes arrangements avec Philippe le Bel, ou à subir les violences de quelque autre Nogaret.

Après un jour de conclave, tous les suffrages se réunirent sur le cardinal Nicolas Boccassini. Personne ne s'étonna de son élévation, si ce n'est lui-même. Les historiens, unanimes à faire son éloge, remarquent qu'il fut élu Pape comme par l'inspiration de Dieu ; et, à vrai dire, le mérite personnel de l'élu, la gravité des circonstances, justifieraient cette opinion (227).

III. Boccassini seul, nous l'avons dit, fut saisi de frayeur en apprenant son élection; mais on l'obligea d'y acquiescer, et on l'intronisa le dimanche suivant. Il prit le nom de Benoît par reconnaissance pour le Pape Boniface VIII, qui s'appelait Benoît de son nom de baptême.

La vertu de Benoît XI était simple et franche, car elle n'avait jamais été chez lui subordonnée aux calculs de l'ambition. Seulement, l'habitude d'une vie rigide l'avait rendue austère. Elle se ressentait de son éducation toute monastique; mais, grâce à

(224) Apud dom Martène, *Thesaur. anecdot.*, tom. IV, col. 1866.

(225) Id., ibid., col. 1869.

(226) Dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, traduite de l'italien par M. l'abbé Marie-Duclos, 2 vol. in-8°, 1854, t. II, p. 343, 344.

(227) M. l'abbé J.-B. Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le* XIVᵉ *siècle*, 3 vol. in-8°, 1853, t. I, p. 152.

la douceur et à l'aménité naturelle de son caractère, cette austérité n'avait rien de cette rudesse qui éloigne et de cette intolérance qui déconcerte ; elle n'existait que pour lui. Pendant son généralat, il s'était acquis l'affection de tous les religieux de son ordre (228). La modestie était le caractère le plus saillant de sa piété : l'histoire nous en a conservé un trait aussi original qu'édifiant.

Un jour sa mère, qui vivait encore, étant venue le voir à Pérouse, ses amis lui firent prendre des vêtements comme il convenait, disaient-ils, à la mère d'un Pape. Mais, avant de la recevoir, Benoît XI demanda comment elle était vêtue. On lui répondit qu'elle avait des habits de soie, pour l'honneur du Saint-Siége. — « Oh ! alors, répliqua-t-il, ce n'est pas ma mère ; car ma mère est une pauvre femme qui ignore ce que c'est que la soie. » A cette réponse la pieuse mère reprit ses humbles vêtements. Alors, l'embrassant avec tendresse en présence du Sacré Collége : « Voici ma mère, » s'écria Benoît, « et non point cette dame qui se présenta hier (229) ! »

Quelle que fut sa modestie, pourtant, comme elle était éclairée, elle ne nuisait point à la fermeté de son caractère. Jamais il ne se décidait légèrement ; mais, quand une fois il avait pris son parti sur quelque chose, il ne revenait plus sur sa résolution. A cet égard, il semble qu'il laissait peu d'espoir à ceux qui voulaient l'influencer ; car, inaccessible aux considérations étrangères à son devoir, toutes celles qui ne s'y rattachaient point étaient sans force sur son esprit. Au reste, formé à l'école de Boniface VIII, Benoît XI en avait les idées. Il était profondément convaincu qu'un Pape n'était pas moins le régulateur suprême du temporel que le chef spirituel de la chrétienté, et il était bien décidé à ne se relâcher sur aucune des prétentions poursuivies par son illustre prédécesseur. Malheureusement, lorsqu'il aurait été nécessaire de déployer une soudaine énergie, Benoît XI fut réduit, par son excessive douceur, à gémir au fond du cœur sur les excès, et ainsi, il montra plus de bon vouloir que d'exécution...

IV. Peu de temps après son exaltation, Benoît écrivit à Charles, roi de Naples, pour le féliciter d'avoir chassé les Sarrasins de Nocéra et en avoir rétabli l'église cathédrale. En récompense, il lui accorda la faculté de présenter à l'évêque des personnes capables pour la place de doyen, d'archidiacre, de chantre, et la moitié des prébendes. La bulle est du 26 novembre 1303. Le 8 décembre suivant, Frédéric d'Aragon, nouveau roi de Sicile, prêta serment de fidélité au Pape Benoît par André Doria son procureur. Le roi y reconnaît tenir ce royaume de la pure libéralité de l'Eglise romaine, s'engage à payer un cens annuel de trois mille onces d'or, entretenir cent chevaliers au service du Saint-Siége, avoir pour amis et ennemis les amis et ennemis de l'Eglise, maintenir les immunités ecclésiastiques, garder le traité fait avec le roi Charles de Naples, aux successeurs duquel la Sicile reviendrait après la mort de Frédéric. L'année suivante, le roi Jacques d'Aragon fit serment de fidélité au même Pape pour la Sardaigne et la Corse qu'il avait reçues de Boniface VIII.

Benoît XI écrivit à l'archevêque d'Antibari en Albanie, pour la répression de plusieurs abus. Il travailla, de concert avec Hélène, reine de Servie, à procurer la conversion d'Orose, fils de cette princesse.

Il reçut les envoyés d'un patriarche des Chrétiens orientaux, avec des lettres écrites en langue chaldaïque, dans lesquelles l'Eglise romaine était appelée mère et maîtresse de toutes les Eglises, et son Pontife, pasteur et juge suprême de tous les Chrétiens. Il en reçut également des rois tartares, qui avaient embrassé le christianisme ou du moins le favorisaient, et qui demandaient du secours pour les aider à chasser les Sarrasins de Syrie. Afin de leur en procurer, le saint Pape Benoît XI employa tous ses soins à pacifier les princes et les Etats chrétiens de l'Europe, envoyant partout des nonces pour accorder leurs différends. Grâce à lui, Venise et Padoue se réconcilièrent sans répandre de sang. Il pacifia le Danemark et les autres royaumes du Nord. Mais sa principale affaire, celle qui affligeait le plus son cœur et qui avait conduit au tombeau son illustre prédécesseur, était le différend avec la France.

V. A l'égard de ces audacieuses entreprises qui avaient tant fait souffrir Boniface VIII, un des premiers actes de Benoît fut d'élever la voix contre ceux qui avaient pillé le trésor de ce grand Pontife, et de les menacer de censures. Il chargea Bernard Biardi, son chapelain, de la difficile mission d'en sauver les débris. On sonna les cloches, on alluma les cierges, on fulmina les anathèmes ; mais rien ne fit lâcher prise aux déprédateurs (230).

La cause des scandales subsistait toujours ; Nogaret parcourait encore les environs d'Anagni, la rage dans le cœur, par suite de la honteuse expulsion de ses Français de cette ville. A la nouvelle de la mort de Boniface VIII, il alla trouver Rinaldo de Supino, dans la ville de Ferentino, essayant de ranimer son courage par d'autres crimes : et mettant à sa disposition hommes, argent, faveurs royales. Il avait sur le cœur les événements d'Anagni, et voulait à tout prix s'en venger (231).

Cependant un autre messager de Philippe le Bel, le prieur Pierre de Peredo, envoyé en Italie pour soulever les esprits et remplir

(228) Ciacconius, *in Benedictum*.

(229) S. Antonin, part. III, tit. 20, c. 9 ; Raynald., ad an. 1304, n° 35.

(230) Dom Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, etc., t. II, p. 345 et suiv.

(231) Process., p. 474, apud Baillet, p. 253.

Rome des plaintes accoutumées contre Boniface, était arrivé dans cette ville un jour avant la mort du Pontife. A peine Benoît fut-il assis sur le siége apostolique, que Peredo vint gémir en sa présence et devant les cardinaux, des blessures que l'obstination du Pape défunt avait faites à l'Eglise. Il raconta au nouveau Pontife ce qui s'était passé au sein des états généraux, renouvela les appels au concile et au Pape, le pria de convoquer les évêques à Lyon, ou dans tout autre lieu non suspect aux Français, et termina en maudissant la mémoire de Boniface. L'envoyé n'avait point de lettres de créance; Benoît lui répondit qu'on ne pouvait délibérer sur cette affaire en consistoire, et fit même partir d'Italie Nogaret, avec la promesse de tout pacifier, et de réconcilier la France à l'Eglise romaine.

Nogaret rentra en France à propos pour donner à son maître des conseils dont il avait grand besoin. Il n'eût pas été prudent d'attendre que Benoît XI notifiât à Philippe, selon l'usage, son exaltation au Pontificat, par l'entremise d'un nonce; car, dans le cas où ce nonce ne serait pas venu, Philippe étant excommunié, Benoît manifestait clairement, par ce seul acte, qu'il confirmait les bulles de Boniface VIII. Il ne valait guère mieux attendre l'arrivée d'un légat, porteur d'arrangements, parce qu'on ne pouvait prévoir de quelles instructions il serait chargé; or, en supposant que Philippe ne les agréât pas, force était de prolonger les hostilités contre le nouveau Pape lui-même, dont on attendait de bienveillantes concessions. Ainsi, d'après le conseil de Nogaret, il prévint Benoît en lui députant trois ambassadeurs. Ils avaient des pouvoirs très-étendus pour conclure la paix avec le Pape, et une procuration de Philippe pour recevoir l'absolution des censures portées contre le roi et contre le royaume de France. Nogaret devait les accompagner, mais s'abstenir de prendre part à l'affaire des censures, parce qu'il avait été personnellement frappé d'anathème par Boniface. Mais, soit crainte des parents de Boniface et de l'impression que sa vue aurait pu produire sur le Pontife, soit que sa présence fût utile à son maître, il resta en France, où il s'occupa à préparer les éléments du procès que l'on devait intenter à la mémoire du Pontife défunt (232).

Les ambassadeurs partirent: le peuple français les suivit de ses acclamations. « La liberté de leur pays consistait tout entière à ne reconnaître, quant au temporel, personne, excepté Dieu, qui fût supérieur au roi. Boniface devait être déclaré hérétique, pour avoir été d'un avis contraire; il fallait le traduire devant le concile où présiderait ce nouveau Pape, et que sa condamnation justifiât la France aux yeux de la postérité. » Les Français cependant pouvaient comprendre combien il leur était avantageux que Philippe n'eût que Dieu au-dessus de lui, en voyant son respect pour leur liberté!

Quant à Benoît XI, il se trouvait dans une position fort embarrassante; c'était un des cardinaux demeurés fidèles à Boniface; la terrible nuit d'Anagni, toujours présente à son esprit, lui rappelait qu'il en coûterait peu à Philippe et à ses ministres de renouveler les horribles violences dont il avait été témoin. Guidé par ces craintes ou par la prudence, il prit le parti d'un accommodement pacifique avec Philippe. Mais, afin que ce dessein ne fût pas considéré comme un manque de courage, et que son indulgence n'eût pas l'apparence de la contrainte, il envoya à Philippe l'absolution des excommunications avant l'arrivée des ambassadeurs, avant toute demande préalable du despote. Un acte, que la crainte d'être obligé à quelque chose de pire conseillait facilement, prenait ainsi une apparence de générosité: il est quelquefois des circonstances où les hommes, même les plus saints, se voient dans la nécessité d'user de ces tristes moyens de la prudence humaine! Pour les juger, il faudrait connaître à fond ces circonstances, être initié dans la connaissance des mille ressorts de la politique du temps, et en sonder les mobiles, toutes choses à peu près impossibles...

Le 2 avril 1304, Benoît XI publia donc deux écrits, l'un pour la perpétuelle mémoire du fait, l'autre adressé à Philippe, par lesquels il levait les censures qui pesaient sur le roi et sur toute l'Eglise de France; et cela « pour éviter le scandale, et parce qu'il est nécessaire de se relâcher un peu de la rigueur, dans l'intérêt de la multitude (233). » Il révoqua tous les autres actes de son prédécesseur contre Philippe, accorda de nouveaux priviléges à ce dernier; mais, toujours en excluant formellement de la faveur générale Nogaret, dont l'absolution était réservée au Pape et au Siége apostolique. Benoît voulut même, pour adoucir Philippe, apporter quelques modifications à la constitution *clericis laicos* (*Voy.* l'article BONIFACE VIII, n°s XI et XII), dont il tempéra la pénalité. Elle condamnait solennellement, non-seulement ceux qui, sans la permission du Saint-Siége, exigeaient des subsides du clergé, mais encore ceux qui, sur cette réquisition, consentaient à ces exactions et à la perception des décimes et des autres impôts. Benoît exempta ces derniers de toute peine.

VI. Les députés dont nous venons de parler n'était pas encore arrivés à Rome, ces absolutions et ces pardons furent reçus, au nom de Philippe, mais sans procuration, par Guillaume de Chastenay et Hugues de Celles, deux des nombreux agents que Philippe entretenait en Italie pour presser l'affaire du concile, auquel il en voulait appeler. Voyant que les choses marchaient à merveille, ils prirent avec eux un notaire de Rome, et, six jours après la publication de la bulle de pardon, ils allèrent successi-

(232) Baillet, p. 239.

(233) Raynald., ad an. 1304, n° 10.

vement chez dix cardinaux, afin de les disposer à entrer dans les vues de Philippe : cinq d'entre eux se montrèrent favorables à la convocation d'un concile, cinq autres déclarèrent s'en tenir à la décision du Pape. Mais Benoît éluda cette négociation, comme il avait éludé celle de Pierre de Perodo (n° V); il n'avait que trop sacrifié à la paix (234).

Les envoyés royaux arrivèrent porteurs d'une lettre de Philippe le Bel au Pape. Elle était remplie d'un bout à l'autre de félicitations sur son exaltation au pontificat; d'espérances, d'injures contre le Pontife, son prédécesseur; puis venaient, à l'adresse de Benoît, d'hypocrites et excessifs éloges; il l'appelait un homme en qui brillaient toutes les qualités, un miroir de vertus, un modèle de sainteté, un homme fait selon son cœur, qui ne cherchait point son propre avantage, mais uniquement la gloire de Dieu, les intérêts de l'Eglise et la prospérité des affaires chrétiennes en Terre-Sainte. Il se recommandait, lui et toute l'Eglise gallicane, à Sa Sainteté. Nous avons dit que ces éloges étaient hypocrites; en effet, que les espérances de Philippe fussent déçues, et Benoît aurait été un autre Boniface. L'hypocrisie fut toujours l'arme la plus empoisonnée et la plus dangereuse des usurpateurs (235).

Benoît lui répondit de la manière la plus polie, essayant de ramener, par la douceur, ce roi, contre lequel tous les moyens de rigueur avaient échoué. Passant sous silence Boniface et l'excommunication portée par ce pontife, il lui disait : « Jugez de notre tendresse, par le soin que nous avons eu de vous prévenir en vous donnant ce que vous ne demandiez ni ne faisiez demander, l'absolution de toute censure (236); nous avons accueilli avec joie et avec bienveillance vos envoyés et vos lettres, et, loin de nous repentir de notre indulgence, nous en sentons l'obligation comme Vicaire de ce Bon Pasteur qui laisse, dans le désert, les quatre-vingt-dix-neuf brebis, se met à la recherche de la centième, la place avec allégresse sur ses épaules, après l'avoir retrouvée, afin de la reporter au bercail. » On ne pouvait parler à cet homme orgueilleux et farouche avec plus de douceur. C'est ainsi que nous voyons, dans l'Eglise, toutes sortes de remèdes apportés à ceux qui pèchent; remèdes doux ou plus énergiques, selon la trempe de caractère de chacun de ceux qui sont chargés de les appliquer; mais tous tendent au même but, poursuivent la même fin. En terminant, Benoît rappelle à Philippe l'exemple de Joas, roi de Juda, qui régna avec gloire, et pratiqua les vertus tant qu'il suivit les conseils du grand prêtre Joad, mais qui, s'en étant écarté, tomba dans le mépris et fut enfin assassiné par ses propres serviteurs. « Ecoutez votre père, lui disait-il, afin que Dieu affermisse votre règne et le rende glorieux. » Mais ce langage, Boniface le lui avait tenu avant d'avoir recours aux mesures sévères; il causa la mort violente de ce Pontife : on va voir quelle mort il valut à Benoît.

Il faut remarquer que, dans tous ces actes, le prudent Pontife, en pardonnant au roi et à la France, ne condamna point Boniface, ni ne révoqua aucun de ses décrets essentiels, pas même la fameuse bulle *Unam sanctam*, comme quelques-uns l'ont faussement prétendu (*Voy.* l'article CLÉMENT V, n° V) : au contraire, le pardon accordé à Philippe et à la France suppose leur révolte contre le Siége apostolique et la justice des châtiments dont ils avaient été punis. Benoît appelait Philippe une brebis illustre, noble, distinguée, mais toujours une brebis tendre et égarée (237).

VII. Tandis que Benoît XI égalait le nombre de ses bulles favorables pour la France, à celles qui lui étaient contraires du côté de Boniface VIII, les Colonne réfugiés tournèrent à leur avantage cette bonne volonté du Pontife. Ils firent présenter un mémoire à Philippe le Bel, pour le conjurer de joindre leur démêlé au sien, et de les protéger auprès du Pape : ce qu'il fit (238). Le Pape y eut égard en mai 1304. Il révoqua la sentence que Boniface avait portée contre eux et leurs adhérents, c'est-à-dire qu'il leva les censures de toute espèce. Mais il ne permit pas que les ex-cardinaux Jacques et Pierre, quoique rentrés en grâce avec l'Eglise, reprissent la pourpre romaine. Il tint encore

(234) Baillet, *Hist. du différend*, etc., p. 242, 243. — M. l'abbé Guettée, qui se montre si partial et si rempli de fiel envers Boniface VIII (*Voy.* l'article de ce Pape, n° 18, notes), trouve Benoît XI de son goût. « C'était un homme de haute sagesse, » dit-il; « malgré son dévouement à Boniface, *il désapprouvait sa conduite* et il agit d'une manière tout opposée envers le roi Philippe. En cela, il montra beaucoup de sagesse, car la France, malgré son opposition constante à la suzeraineté des Papes, n'en était pas moins le plus ferme appui du Siége apostolique. » (*Histoire de l'Eglise de France*, tom. VI, p. 266.) *Voy.* dans le pardon que Benoît accorda à Philippe une preuve que ce Pape *désapprouvait la conduite de Boniface*, c'est interpréter singulièrement les faits de l'histoire; des raisons particulières de caractère ou de position, pouvaient porter Benoît à pardonner, sans que, pour cela, il désapprouvât la conduite de son illustre prédécesseur. Pour avancer une telle proposition, il faudrait avoir des actes formels. Or, on ne saurait en produire un seul par lequel Benoît XI ait jeté le moindre blâme sur les actes de Boniface. On voit, au contraire, dans toute sa conduite, un homme qui professe les idées du Pontife dont il partagea les infortunes, mais qui ne se sent pas assez de force pour soutenir la même lutte. Ce n'est pas avec plus de fondement qu'un autre gallican a prétendu que Benoît, par tous ses sacrifices pour la paix et pour apaiser Philippe, avait révoqué la constitution *Unam sanctam*. Nous examinerons ce point à l'article de Clément V.

(235) Raynald., an. 1304, 8, apud dom Tosti, t. II, p. 351.

(236) *Tibi absenti et non petenti.* (Pagi, *Brev. Rom.*, t. III, p. 553.)

(237) *Nunquid tantam ovem, quanta tua, sic nobilem, præcipuam et præclarum relinquemus.* (Id., ibid.)

(238) *Hist. de l'Eglise gall.*, l. XXXV.

en suspens l'article des biens confisqués, et défendit le rétablissement de Palestrine. En un mot, il ne fit pas la restitution en entier comme ils souhaitaient. Il avait à ménager, outre la mémoire de Boniface, la maison des Ursins et celle des Gaëtans qui étaient en possession de leurs biens. Les Colonne n'y furent rétablis dans la suite que pendant la vacance du Saint-Siége, par la protection du sénat et du peuple.

Dans le même temps, Charles de Valois, frère du roi Philippe, envoya des députés à Benoît. Il lui fit représenter le recouvrement de l'empire de Constantinople, comme appartenant à Catherine de Courtenai, sa femme; et, pour cet effet, il demandait au Pape de commuer les vœux de ceux qui s'étaient croisés pour la Terre-Sainte et qui voudraient passer avec lui contre les schismatiques, et de lui accorder pour les frais de cette guerre les legs pieux et les autres donations destinées au secours de la Terre-Sainte. Enfin il demandait que le Pape fît prêcher une croisade générale pour cette entreprise de Constantinople. Sur quoi le saint Pontife écrivit à ce prince qu'il lui accordait ses demandes, excepté la prédication générale de la croisade, qu'il différait à un autre temps, considérant l'état présent du royaume de France, c'est-à-dire la guerre contre les Flamands, où toutes les forces du royaume étaient occupées. La lettre est du 27 mai 1304.

Mais le 26 juin, Benoît écrivit à l'évêque de Senlis et aux autres prélats de France une lettre où il dit (239) : « Le zèle de la foi doit sans doute enflammer les cœurs des fidèles à délivrer l'empire de Constantinople du pouvoir des schismatiques. Car, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! que les Turcs et les autres Sarrasins, qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent maîtres, il ne serait pas facile de le tirer de leurs mains. Et quel péril, quelle honte serait-ce pour l'Eglise romaine et pour toute la chrétienté? Nous désirons donc que l'entreprise du comte Charles ait un heureux succès, comme très-utile au secours de la Terre-Sainte, si longtemps retardé par diverses causes. C'est pourquoi nous vous prions tous de concourir puissamment à cette bonne œuvre; car, si vous saviez le mépris que les Grecs ont pour nous, leur haine et leurs erreurs dans la foi, vous n'auriez pas besoin de notre exhortation pour entreprendre cette affaire avec ardeur. »

VIII. Comme nous venons de le voir, Benoît suivit, jusqu'à la fin de mai, les inspirations de son cœur doux et indulgent; mais alors une voix secrète se fit entendre dans son âme et lui rendit un peu de ce courage qui convenait à un Pontife. Il comprit ce qu'il devait à la mémoire de Boniface VIII; il n'oublia pas le traitement qu'il avait souffert dans sa ville natale d'Anagni. Il regardait ce traitement comme une injure faite au Saint-Siége et à l'Eglise, qu'il se crut obligé de punir. Déjà, nous l'avons vu (n° V), il avait chargé Bernard Riardi, son chapelain, de se transporter sur le lieu, de faire des informations, et de sauver ce qu'il pourrait des débris du trésor qu'on avait pillé. Ce fut au mois de décembre 1303 qu'il donna cette mission. Mais il y avait des crimes énormes, qui, du fond du tombeau de Boniface, demandaient à être châtiés : le silence et l'impunité auraient été une sorte d'approbation.

Benoît se détermina donc à agir, et, le 7 juin 1304, il écrivit et publia une bulle où respirent la grandeur et la majesté d'un prophète. Après y avoir rappelé le tragique événement d'Anagni (*Voy.* l'article BONIFACE VIII, nos XXV et XXVI), et excommunié nommément quinze conjurés, parmi lesquels figurent Nogaret et Sciarra, il éclate et laisse échapper, avec sa douleur, des paroles de feu :

« Et ils ont, s'écrie-t-il (240), commis ces crimes publiquement et sous nos yeux; crimes de lèse-majesté, de rébellion, de sacrilége, de félonie, de vol, de rapine, dont la seule pensée fait horreur. Qui serait assez cruel pour ne pas verser des larmes, assez haineux pour n'être pas touché de compassion? Quel juge serait assez négligent pour ne pas s'empresser de procéder, ou assez miséricordieux pour ne pas devenir sévère? La sécurité a été violée, l'immunité enfreinte. La propre patrie n'a pas été une sauvegarde; le foyer domestique n'a pas été un asile; le souverain pontificat a été outragé; et, avec son Epoux captif, l'Eglise a été en quelque sorte captive elle-même. Où trouver désormais un lieu sûr? Quel sanctuaire sera respecté, après qu'on a violé le Pontife de Rome! O forfait inouï! Misérable Anagni, qui as laissé commettre de pareilles choses dans ton enceinte! Que la rosée et la pluie ne tombent plus sur toi, mais que, descendant sur d'autres montagnes, elles passent à côté de toi, car le héros est tombé; celui qui était revêtu de force a été renversé sous tes yeux, et tu pouvais t'y opposer! Oh! malheur à vous, qui, dans votre action, n'avez pas imité celui que nous voulons prendre pour modèle, saint David, qui, non-seulement refusa d'étendre la main sur l'oint du Seigneur, quoiqu'il fût son ennemi, son persécuteur, mais encore ordonna de frapper du glaive le meurtrier qui en avait eu l'audace; c'est qu'il est écrit : *Gardez-vous de toucher à mes oints;* cruelle douleur, lamentable action, pernicieux exemple, mal inexplicable et confusion manifeste! Entonne, ô Eglise, le chant lugubre des lamentations; que les larmes inondent ton visage, et, pour seconder ta juste vengeance, que tes fils arrivent de loin, et que tes filles se lèvent à tes côtés. »

En conséquence, pour s'acquitter de son devoir, Benoît XI, de l'avis de ses frères,

(239) Raynald., ad an. 1304, nos 28 et 29.

(240) *Voir dans l'Histoire de Boniface VIII*, par dom Tosti, la bulle *Flagitiosum scelus*, t. II, docum. 5, p. 503.

les cardinaux, et en présence d'une grande multitude de peuple, déclare avoir encouru l'excommunication les auteurs et complices des excès commis dans Anagni contre le Pape Boniface (241), et il les cite à comparaître personnellement devant lui dans la fête de saint Pierre et de saint Paul, pour entendre la juste sentence de leurs actes notoires et s'y soumettre humblement; sinon, il procédera contre eux, nonobstant leur absence. Il est à croire qu'après tant d'indulgence, les coupables s'étaient crus en sûreté; mais, comme on le voit, Benoît pensait à eux, et s'il avait tardé jusqu'à ce jour à les punir, c'est que de justes raisons l'en avaient empêché (242).

IX. Mais, avant d'aller plus loin, remarquons de suite un fait mémorable. L'anathème prononcé par le saint Pape Benoît XI sur la ville d'Anagni, comme celui de David sur la montagne de Gelboé, a été exécuté par les événements.

Cette ville, jusqu'alors très-riche et très-populeuse, n'a cessé de déchoir depuis cette époque. Voici ce que nous apprend à ce sujet un voyageur du XVIe siècle, Alexandre de Bologne : « Anagni, ville très-ancienne, à demi ruinée et désolée. Y passant l'an 1526, nous y vîmes avec étonnement d'immenses ruines, en particulier celles du palais bâti autrefois par Boniface VIII. En ayant demandé la cause, un des principaux habitants nous dit : La cause en est à la capture du Pape Boniface ; depuis ce moment, la ville est toujours allée en décadence : la guerre, la peste, la famine, les haines civiles l'ont réduite à l'état calamiteux que vous voyez; dans la réaction des partis opposés, les vainqueurs brûlaient les maisons des vaincus et des bannis; ceux-ci en faisaient de même à leur tour. C'est pourquoi, il n'y a pas bien longtemps, le petit nombre de citoyens qui restaient encore, ayant cherché avec anxiété quelle pouvait être la cause de tant de malheurs, reconnurent que c'était le crime de leurs ancêtres, qui avaient trahi le Pape Boniface, crime qui n'avait point été expié jusque-là. En conséquence, ils supplièrent le Pape Clément VII de leur envoyer un évêque afin de les absoudre de l'anathème encouru par leurs pères, pour avoir mis la main sur le Souverain Pontife (243).

On peut faire une remarque semblable touchant Rome. Boniface VIII, trahi, outragé dans Anagni par la famille romaine des Colonne (*Voy.* son article nos XXV, XXVI), fut vexé et tyrannisé dans Rome même par la famille romaine des Ursins (*Ibid.*, n° XXVII). Eh bien ! l'histoire nous montre la ville de Rome, privée de la présence de ses Pontifes pendant soixante-dix ans, et menacée de s'en aller en ruines comme Anagni ! Ces faits méritent attention. Quant à Philippe le Bel, nous verrons aussi que la malédiction du Ciel parut s'attacher à sa personne et à sa famille, et qu'il périt misérablement. (*Voy.* l'article Clément V, n° XVI.)

X. Benoît XI ne nommait pas Philippe dans la magnifique bulle dont nous venons de parler et qu'il publia le 9 juin, en même temps qu'il travaillait à pacifier Florence troublée par les factions (244); mais Philippe se trouvait compris dans les fauteurs, les conseillers et soutiens du crime (245); il l'était même indirectement parmi les chefs nommés, car personne au monde ne doutait que la trahison d'Anagni ne fût entièrement son œuvre.

Henri de Sponde pense avec une ingénuité d'enfant, que le roi ne sut ni n'approuva cette abomination. Il serait inutile de le contredire : cette simple réflexion que Nogaret et Sciarra n'auraient pu mettre à exécution un crime si énorme, sans la puissance et les richesses de Philippe, est une réfutation complète de ce système (246). Dante assigne à Philippe le Bel le rôle de Pilate, dans cette tragédie (247) : ce rôle ne le satisfit pas, puisque, foulant orgueilleusement aux pieds les plus saintes lois, il pénétra dans l'enceinte de l'Eglise, et vint exercer jusque-là son sacrilége empire. Quelles pensées fit naître dans son esprit cette bulle accueillie avec joie par la multitude (248) ? On le devine aisément.

Après ce foudroyant manifeste, dit un historien (249), il ne devait plus être question d'assembler un ridicule concile général pour y condamner Boniface VIII. Il s'agissait de commencer des procédures où de tristes révélations allaient sûrement se faire. Cette nouvelle, jointe à d'autres qui ne laissaient aucun doute sur l'intention du Souverain Pontife, porta le trouble dans la cour de France, et l'on ne sait trop ce qui serait arrivé, si le règne de Benoît XI se fût pro-

(241) M. l'abbé Guettée se garde bien de citer la bulle de Benoît XI ; il se contente (t. VI, p. 257) de dire qu'il « dénonça excommuniés Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonne et onze autres. » S'il avait lu cette bulle, aurait-il pu avancer, comme il le fait (Ibid.), que Benoît, « en *désavouant les actes* de Boniface, ménagea sa personne. » Mais où donc cet historien a-t-il vu que Benoît ait *désavoué* les actes de son prédécesseur ? Il est étrange, en vérité, qu'on avance de pareilles choses, sans autre preuve que sa propre affirmation !

(242) *Puniendum prosequi ex justis causis.*

(243) Apud Raynald., an. 1303, n° 43 ; *Voy.* aussi D. Tosti, t. II, p. 409, 410.

(244) *Voy.* sur les efforts du Saint-Siége pour réconcilier les factions dites des Noirs et des Blancs, qui déchiraient Florence, l'*Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, par M. l'abbé J.-B. Christophe, 3 vol. in 8°, 1853, t. I, p. 159-170.

(245) « Si le nom de Philippe le Bel ne paraissait pas dans cette bulle, dit M. l'abbé Christophe, ce n'était que par ménagement. Mais le silence du Souverain Pontife à cet égard ne faisait illusion à personne; tout le monde savait que l'instigateur de l'attentat d'Anagni était le roi de France » (*Hist. de la Papauté pendant le XIVe siècle*, tom. I, pag. 174.)

(246) Dom Tosti, t. II, p. 357.

(247) Purgat. 20.

(248) *Præsenti hac multitudine copiosa.*

(249) M. l'abbé J.-B. Christophe, loc. cit., pag. 174.

longé. Mais ce digne vengeur de Boniface manqua tout d'un coup aux espérances de l'Eglise et à ses projets.

Un jour, après avoir mangé avec appétit des figues nouvelles qu'on lui avait servies, il fut saisi brusquement de douleurs violentes dans les entrailles. Le mal fit de rapides progrès, et il y succomba le 7 juillet 1304, à l'âge de soixante-trois ans, un mois après la publication de la bulle *Flagitiosum scelus*, et n'ayant occupé le Saint-Siége que huit mois et dix-sept jours. Philippe était loin, dit D. Tosti (250), mais les Colonne, mais Napoléon des Ursins, mais tant d'autres agents du roi étaient fort près. Quelques auteurs contemporains leur attribuent l'empoisonnement du Pape (251). Ferreto de Vicence va droit au but, et en accuse nettement Philippe le Bel (252). Il est certain que ce bruit s'accrédita si fort que, sous le pontificat suivant, on fit le procès à un mauvais moine accusé d'avoir été l'instrument de ce crime. Un historien récent prétend que la valeur historique de Ferreto —et nous sommes de son avis, — ne paraît point assez considérable pour faire peser un tel crime sur Philippe; mais, ajoute-t-il, « il faut avouer que la mort de Benoît XI fut utile à ce prince; il faut avouer encore que ce prince, dont l'audace avait outragé Boniface, était bien capable d'ordonner le meurtre de son successeur, et qu'il ne manquait pas de ministres pour l'exécuter (253). »

La sainteté de Benoît XI éclata après sa mort par des prodiges; il s'opéra des miracles à son tombeau, et son nom se trouve dans le Martyrologe romain au jour de sa mort. On avait dit que Boniface était trop dur, hautain, ambitieux, intraitable, et l'on donnait tous ces prétextes à l'inqualifiable conduite qu'on se permettait envers lui. Voici un Pontife rempli de condescendance, qui ne donne que des marques d'indulgence, et l'on s'en défait par le plus odieux des crimes.

Tout cela fait bien voir que des concessions, des pardons, des Pontifes précipités dans la tombe ne suffisaient pas aux fureurs de Philippe le Bel. Ce n'étaient que des triomphes remportés sur des hommes matériellement plus faibles que lui; il voulait triompher des droits, c'est-à-dire donner à ses actes un vernis de justice en prouvant que Boniface VIII avait été Pontife illégitime, hérétique, un monstre d'iniquité, et lui, lui innocent de toute faute, la victime de sa méchanceté. Or, c'est précisément là ce qui distingue le brigand vulgaire du tyran (254). Le premier, usant de sa force, vous enlève votre bourse et votre vie; il viole la justice, mais il ne la profane pas en la dénaturant. Le tyran vous ravit et la vie et votre bien, il vous écrase sous ses pieds jusque dans le tombeau, et, faisant à la justice même la plus sanglante injure, il la force à consacrer son crime. Benoît XI empoisonné, Philippe eut recours à d'autres moyens pour arriver à ses fins. Las de violence, et peut-être désespérant de leur efficacité, car les Pontifes défunts ont des successeurs, il essaya de la corruption. Nous verrons, en effet à l'article CLÉMENT V, une autre profanation du Siége apostolique, de la part du roi de France.

BENOIT XII, Pape. Sa naissance n'eut rien de ce que le monde appelle illustre; mais il n'est pas prouvé qu'il ait été fils d'un boulanger, comme on le croit communément. Au reste, cela serait-il, que cette obscurité apparente ne ferait que plus ressortir les desseins merveilleux de la Providence qui appelle ses hommes dans tous les rangs, pour confondre ainsi notre misérable orgueil, et montrer qu'il n'y a de réel à ses yeux que la vertu.

I. Le nom de Benoît XII était Jacques Fournier ou du Four, et il naquit à Saverdun, au comté de Foix. Dès sa première jeunesse, il se consacra à Dieu dans le monastère de Bolbone, ordre de Cîteaux, et il fut fidèle aux observances de la règle jusque sur le trône pontifical, autant que les devoirs de sa dignité pouvaient compatir avec les usages du cloître. De Bolbone il était allé demeurer à Fontfroide, abbaye située dans le diocèse de Narbonne. Son oncle Arnaud Novelli, depuis cardinal, en était abbé, et Jacques Fournier lui succéda dans le gouvernement de ce monastère.

Il avait fait ses études à Paris, et il ne termina les épreuves ordinaires pour le doctorat, que depuis sa promotion à la dignité d'abbé de Fontfroide. Ses études avaient été solides : il nous reste quelques compositions de lui, surtout un *Traité sur l'état des âmes saintes avant la résurrection des corps*, qui prouve son savoir et la pénétration de son esprit.

En 1317, il fut fait évêque de Pamiers, et, pendant les neuf ans qu'il gouverna cette Eglise, il vint à bout d'en augmenter les droits, et ce qui vaut mieux encore, d'y extirper les hérésies trop longtemps tolérées avant lui. De Pamiers, il passa à l'évêché de Mirepoix, et il parvint, environ deux ans après, au cardinalat, qu'il avait mérité par ses services et par ses talents d'excellent théologien et de savant jurisconsulte. Il paraît que ce fut alors qu'il se fit nommer le cardinal Novelli, pour faire revivre la mémoire de son oncle Arnaud, mort dès l'an 1317. On l'appela aussi le cardinal *Blanc*, à cause de l'habit de Cîteaux qu'il portait toujours. Du reste, sa modestie, l'heureuse médiocrité de ses revenus et

(250) *Histoire de Boniface VIII*, tom. II, pag. 358.

(251) Giov. Vill., liv. 8, c. 80; Dino comp., l. III; Fran. Pipino, l. IV, c. 49.

(252) Ferret. Vicent., t. IX, p. 1013.—« Philippe le Bel, dit ce *chroniqueur*, averti que le Pape préparait contre lui des édits redoutables, séduisit, à force d'or, deux écuyers du Pape, qui mêlèrent du poison parmi des figues-fleurs qu'ils lui présentèrent. »

(253) M. l'abbé J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté durant le XIVe siècle*, t. I, p. 175.

(254) Dom Tosti, t. II, p. 358.

apparemment l'obscurité de sa famille firent, — et c'est chose triste à dire, — qu'on le regardait, à la cour romaine, comme un prélat sans importance, respectable à la vérité par sa vertu et par sa doctrine, mais peu entendu dans la politique, et surtout fort éloigné d'aspirer à la première dignité de l'Eglise (255).

II. Cependant le Pape Jean XXII étant mort le 14 décembre 1334, les cardinaux s'assemblèrent en conclave, ou plutôt y furent enfermés par le comte de Noailles, gouverneur du comté Venaissin, et par le sénéchal de Provence, commandant au nom du roi de Naples. Le choix fut plus tôt fait qu'on ne l'avait espéré d'abord. Les vingt-quatre cardinaux qui composaient le conclave étaient partagés en deux factions, dont l'une avait pour chef le cardinal Talleyrand, frère du comte de Périgord, et l'autre le cardinal Jean Colonne. La première, toute de Français et par conséquent la plus nombreuse, offrit la tiare au cardinal Jean de Comminges, premier archevêque de Toulouse. Il refusa, parce qu'on lui demandait pour condition de donner parole qu'il n'irait point s'établir à Rome. Un refus si honorable aurait dû accélérer son élection, au lieu de l'empêcher; mais les cardinaux de la faction française ne purent vaincre les répugnances qu'ils avaient pour le voyage d'Italie. Leurs vues s'étant détournées de dessus le cardinal de Comminges, la Providence permit qu'ils les portassent sur le cardinal Jacques Fournier. C'était le 20 décembre 1334.

On le proposa simplement pour essayer des suffrages perdus, et il arriva que, sans observer l'ordre du scrutin, chacun des cardinaux, comme par un coup du Ciel, lui donna sa voix, au grand étonnement de tout le conclave et du cardinal lui-même, qui, se voyant élu, ne put s'empêcher de dire aux prélats électeurs: « Qu'avez-vous fait, mes frères? votre choix est tombé sur un homme grossier et sans connaissance. » C'était la modestie qui le faisait parler ainsi; ou plutôt il témoignait par là qu'il avait le bonheur d'ignorer les manéges de cour et leurs intrigues; mais, en revanche, il était homme de lettres et avait un sens très-droit. Le nouveau Pape prit le nom de Benoît XII. Outre ses qualités morales, il était grand, robuste, et il avait une voix forte et sonore.

III. Dès le lendemain de son élection, il tint un consistoire, et, pour commencer le souverain pontificat par les témoignages d'affection qu'il devait à son Eglise de Rome, il donna des ordres pour y faire réparer les basiliques abandonnées et les palais désertés depuis longtemps. Les sommes qu'il destina à cet usage montèrent à cinquante mille florins d'or. Il en donna cent autre mille aux cardinaux pour subvenir à leurs besoins.

Le 7 janvier 1336, Benoît XII quitta son palais avec les cardinaux, pour se rendre au couvent des Frères Prêcheurs, où il voulait se faire couronner. La cérémonie se fit le lendemain dimanche; il reçut la couronne des mains du cardinal Napoléon des Ursins, et il ne retourna au palais que le jour suivant. C'était un temps de grâces; il se trouva bien des ecclésiastiques qui voulurent en profiter pour obtenir des bénéfices. Le Pape, plus exact observateur des canons qu'empressé à se faire des créatures en prodiguant les biens de l'Eglise, refusa tous les placets qu'on lui présenta, disant qu'il voulait savoir par lui-même la condition des suppliants, le revenu des bénéficiers, et si les requérants n'étaient pas déjà bénéficiers. En même temps il dépêcha, suivant l'usage, le 9 janvier, sa lettre encyclique aux prélats et aux princes chrétiens, pour leur notifier son élection et se recommander à leurs prières (256).

Comme Benoît XII se donnait tout entier aux soins du gouvernement de l'Eglise, chaque jour était marqué par quelque trait qui annonçait sa vertu et son amour pour la justice. Le 10 du même mois, il déclara, dans un grand consistoire, qu'il congédiait tous les ecclésiastiques courtisans, avec ordre à eux, sous les peines de droit, de retourner à leurs bénéfices dans le mois suivant, à moins d'une raison légitime qu'on leur spécifierait, pour avoir la permission de rester plus longtemps à la cour. Ce zèle pour la résidence des ecclésiastiques et l'attention de ne donner les bénéfices qu'à des sujets capables, furent deux points où Benoît XII se montra inflexible. Le second surtout il le porta jusqu'à aimer mieux laisser les places vacantes que de les conférer à des hommes sans talents ou de mauvaise conduite. « Je ne puis me résoudre, disait-il, à parer de joyaux la cendre et la boue. »

Ainsi, il n'y eut jamais à espérer de lui ni canonicat de cathédrales pour des enfants au-dessous de quatorze ans; ni dispenses d'âge pour les dignités, tant dans le clergé séculier que dans l'état régulier; ni translation de religieux ou d'un ordre d'un couvent à l'autre pour posséder des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisait; ni faveur pour les ignorants qui voulaient s'ingérer dans le saint ministère; ni grâces expectatives au profit de gens avides, qui ne pouvaient attendre patiemment la vacance des bénéfices; ni commendes dans les chapitres et les abbayes, excepté pour les cardinaux et les patriarches titulaires d'Orient, parce qu'ils n'avaient point d'autre ressource. Tout était distribué après des informations très-exactes sur la conduite et la doctrine des prétendants aux grâces; mais, comme il rejetait sans respect humain les indignes, il se donnait des soins pour démêler les hommes de lettres et les gens de bien. Il les comblait de bienfaits sans qu'ils eussent la peine de se faire jour à travers la foule des

(255) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXXVIII.

(256) Raynald., ad an. 1335.

aspirants ; et de peur que dans la multitude des expéditions en matière de bénéfices, il ne se glissât, comme on s'en était plaint, des signatures supposées, il ordonna d'enregistrer les suppliques avec les brefs de grâce, et de déposer les originaux à la chancellerie. Ce fut l'origine de ce qu'on appela dans la cour de Rome le *registre des suppliques* (257).

IV. Une conduite si édifiante et si digne d'un chef de l'Eglise ne souffrit ni relâchement, ni atteinte quand il fut question de ses parents. Nous en avons déjà vu un exemple bien remarquable, à l'occasion de son neveu Jean de Beauzian (*Voy.* tom II, col. 1305), qu'il fit seulement archevêque d'Arles, et encore à la sollicitation des cardinaux, parce qu'il en était digne, sans vouloir jamais l'élever au cardinalat. Pour les parents qui lui restaient dans le siècle, il n'en distingua aucun, et il ne permit pas même qu'ils changeassent d'état. Il avait une nièce; plusieurs grands la recherchèrent en mariage, et la lui demandèrent. Il leur dit à tous qu'elle n'était pas faite pour eux ; et enfin il la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot modique et qui n'excédait en rien sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon pour saluer le Pape, leur oncle; ils en furent reçus avec bonté; mais ils ne gagnèrent auprès de lui que les frais du voyage, avec ces paroles : « Je vous reconnais pour les parents de Jacques Fournier ; à l'égard du Pape, il n'a ni parents, ni alliés. » Puis il leur donna sa bénédiction, et il les congédia.

Cette manière d'agir n'était point dans lui l'effet de l'avarice ou de l'indifférence. Resserré pour ses proches, attentif jusqu'au scrupule dans la distribution des bénéfices, il répandit avec profusion les trésors de l'Eglise, quand il fut question des pauvres.

Rome, l'Italie, la France, diverses provinces de la chrétienté éprouvèrent ses bienfaits, et, selon la maxime de l'Evangile, sa main gauche ignora toujours les aumônes que sa main droite versait dans le sein de l'indigence. C'est la peinture naturelle que sept biographes nous ont tracée de la modestie de ce charitable pasteur (258). On en doit croire ces témoignages plutôt que la relation satirique d'un seul auteur anonyme, qui nous représente Benoît XII comme un homme d'un caractère dur, féroce et avare, comme un maître qui n'était content de personne, qui se défiait de tout le monde, et qui voulait réformer tous les états, clercs et moines, sans s'appliquer et se réformer lui-même (259). L'écrit de cet historien passe constamment pour l'œuvre de quelque homme de parti, tels qu'étaient les faux frères Mineurs réfutés dans les dissertations que Benoît avait publiées contre eux, n'étant encore que cardinal ; ou bien le zèle qu'il déploya étant Pape pour la réforme des ordres religieux, anima contre lui le ressentiment de quelque particulier, mauvais écrivain et encore plus malhonnête homme (260). Le torrent des historiens a vengé au centuple la mémoire du Pontife (261).

V. Benoît XII employa divers moyens pour rétablir le bon ordre dans le clergé tant séculier que régulier de France. Le chapitre de Narbonne méritait les plus justes reproches pour la licence qu'on remarquait dans plusieurs de ses membres. Oubli des devoirs par rapport à la conduite en matière de mœurs et de continence, abandon de l'Office divin, emploi illicite des biens ecclésiastiques, dégradation du lieu saint, faute d'appliquer aux réparations l'argent destiné à cet usage : tout cela avait été porté au Pape, qui en prit occasion d'exhorter et de menacer par une lettre très-pressante.

Dans cette lettre Benoît XII supprime, par modestie, le récit de quelques abus honteux, et il ordonne simplement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux Offices avec décence et assiduité, de faire marquer les absents pour les priver d'une partie de leurs revenus, de laisser à la fabrique tout ce que la piété des fidèles avait assigné pour l'entretien de l'église (262). Ces ordres sont datés du 3 avril 1335.

Le Pape, pour en assurer l'exécution, commit deux ecclésiastiques distingués, dont le plus connu était Arnaud de Verdale, depuis évêque et évêque illustre de Maguelone. — *Voy.* l'article Verdale (Arnaud de). — Il avait ordre de visiter avec son collègue les chapitres des provinces de Narbonne et d'Arles. Il devait en même temps prendre connaissance de l'état des monastères de l'ordre de Saint-Benoît et des chanoines réguliers, soit de Prémontré, soit autres ; et cette visite fut suivie de plusieurs règlements salutaires.

A l'égard de Cîteaux, le Pape, dès cette première année de son pontificat, prit à cœur d'y régler quantité de points qui concernaient l'édification et les études. Cet ordre était son berceau, et il en gardait les observances. Il voulait, par cette raison, en renouveler l'éclat et en procurer la conservation. Après avoir communiqué ses vues aux abbés de Cîteaux, de Clairvaux, de la Ferté et de Morimond, il donna, le 12 juillet, une bulle contenant cinquante-sept articles, dont voici le résumé des principaux.

VI. Le Pape pourvoit d'abord à la conservation du temporel des monastères, en défendant aux abbés d'en rien aliéner, sinon

(257) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXXVIII, t. XVII, p. 264, 265 de l'édit. in-12, 1826.

(258) Baluz., tom. I. Les sept premières Vies de Benoît XII.

(259) Ibid., *Vita octava*, p. 240.

(260) Id., ibid., p. 829.

(261) Apud *Hist. de l'Eglise gall.*, l. XXXVIII, t. XVII, p. 266, 267 edit. cit.

(262) Raynald., ad an. 1335, n. 68.

avec les formalités qui y sont prescrites, et pour les emprunts à proportion. L'abbé rendra compte tous les ans des revenus du monastère, et les officiers inférieurs quatre fois l'an. Les visiteurs ne pourront séjourner en chaque monastère que trois jours francs, ni mener de chevaux que le nombre réglé par les canons. Les abbés qui manqueront de se rendre au chapitre général payeront le double de ce que leur a coûté le voyage. On règle la levée et l'emploi des contributions pour les affaires communes de l'ordre, et sur tous ces points, Benoît XII s'en réfère à ce qui a été précédemment réglé par Clément IV

Tous les religieux, tant les abbés que les inférieurs, garderont l'abstinence de viande, soit hors des monastères, soit dedans, excepté les malades, à qui cet usage sera accordé dans l'infirmerie, et les anciens abbés hors de charge, à qui on pourra l'accorder, aussi bien qu'aux abbés et autres personnes notables de l'ordre, quand ils passeront par quelque maison. Tous les religieux logeront dans un dortoir commun et sans séparation de cellules, excepté les supérieurs. On ne partagera point les revenus du monastère pour les distribuer aux moines, mais on mettra tout en commun pour être administré selon les règles de l'ordre et de la volonté de l'abbé. Personne, hors les celleriers et procureurs, n'aura ni chevaux ni équipages de voyage, et chaque cellerier ou procureur n'entretiendra qu'un cheval, hors à Cîteaux et dans les quatre autres grandes abbayes, où l'on pourra leur en permettre deux.

On prendra soin de l'instruction des jeunes religieux, et, pour cet effet, il y aura des maisons d'étude, à Bologne pour les Italiens; à Salamanque pour les Espagnols; à Oxford pour les Anglais, Ecossais et Irlandais; à Metz pour les Allemands; à Toulouse et à Montpellier pour ceux du Languedoc, de la Provence, de l'Aquitaine, du Dauphiné et de la Catalogne. Comme l'Université de Paris l'emporte sur toutes les autres, il sera à propos d'y envoyer étudier de toutes les provinces et de toutes les maisons de l'ordre, en sorte que des communautés composées de quarante religieux et au-dessus, on en détache deux pour Paris; de celles qui n'en ont que trente et au-dessus jusqu'à quarante, on n'en prendra qu'un; enfin de celles qui ne contiennent que dix-huit religieux jusqu'à trente, on pourra, si l'on veut, en envoyer aussi un à Paris ou dans les autres maisons d'étude. L'entretien de tous ces religieux, tant les maîtres que les étudiants, sera fourni par les maisons de l'ordre; la Bulle fixe la pension du premier maître ou professeur dans le collége de Cîteaux à Paris, et celle de chaque étudiant. Après six mois de théologie à Paris ou ailleurs, les religieux de l'ordre pourront faire un cours de Bible, c'est-à-dire enseigner l'Ecriture sainte à Paris, et, après huit ans, lire les Sentences (263).

La première partie de ce décret était une dérogation aux statuts de l'Université, qui exigeaient sept ans de théologie avant que de pouvoir lire, c'est-à-dire enseigner la Bible. Pour le droit canon, le Pape Benoît XII en défendait l'étude, sous de très-griéves peines, aux étudiants de Cîteaux. C'était apparemment de peur qu'ils ne préférassent cette science à la théologie, qui était plus utile à des religieux. Peut-être aussi qu'on craignait que le droit canon ne leur inspirât le désir et les moyens d'acquérir des bénéfices et de plaider pour les défendre.

VII. L'année suivante, 1336, le 20 juin, Benoît XII étant à Avignon, donna une bulle semblable pour la réforme des moines noirs. On appelait ainsi tous les religieux bénédictins, hors ceux de Cîteaux, qui étaient vêtus de blanc. Le Pape fit d'abord des règlements pour ces derniers, qui étaient à proprement parler ses frères, puisqu'il avait vécu parmi eux. Les moines noirs lui parurent aussi mériter son attention. Il prit conseil de Pierre de Chalus, que Jean XXII avait fait abbé de Cluny, de Jean, abbé de la Chaise-Dieu, Gilbert de Saint-Victor de Marseille, Raymond de Psalmodi, Guillaume de Montolieu et Grégoire d'Issoire. Ces six abbés sont qualifiés docteurs en décret, c'est-à-dire en droit canon.

La bulle est divisée en trente-neuf articles, dont chacun est fort long, mais qui peuvent se réduire à quatre chefs principaux : le gouvernement de l'ordre en général, les études, la conduite des moines, le soin du temporel. Elle confirme d'abord l'ordonnance du concile de Latran, touchant la tenue des chapitres généraux en chaque royaume tous les trois ans; puis elle ordonne dans le même terme les chapitres provinciaux, et détermine en particulier chaque province, comptant pour une celles de Reims et de Sens, pour une autre Rouen et Tours, et ainsi du reste.

Sur le deuxième article, concernant les études, Benoît XII dit premièrement que la science des saintes Lettres sert aux religieux pour leur donner une connaissance plus familière de la majesté divine. Il n'exclut pas même l'étude des lois humaines, qui « ont cela d'avantageux, dit-il, qu'elles rendent l'esprit plus raisonnable. » De là il entre dans une longue suite de règlements, qui montrent combien il avait à cœur que l'étude fleurît parmi les moines. Il ordonne que, dans chaque monastère, il y aura un maître pour enseigner les sciences primitives, c'est-à-dire la grammaire, la logique et la philosophie, sans y admettre de séculiers.

Après les études des premières sciences, on enverra les jeunes religieux étudier dans les Universités, soit à Paris, soit ailleurs, les uns en théologie, et ce sera le plus

(263) *Bullar. mag.*, t. I, p. 253.

grand nombre, les autres en droit canon; mais ils n'iront pas tous, on en prendra seulement un sur vingt, et l'on payera à frais communs la pension, tant des maîtres que des étudiants, pendant tout le temps de leur cours d'étude. Entre les monastères, le Pape nomme souvent les cathédrales, parce qu'il y en avait plusieurs qui étaient desservies par des moines, surtout en Angleterre et en Allemagne.

Benoît règle encore d'autres détails intéressants. Ainsi, il prescrit d'apporter le plus grand soin à la conservation des livres dont on accordera l'usage aux étudiants. Défense à eux de les aliéner, distraire ou engager; ordre aux supérieurs de tenir un catalogue exact de ceux qu'on distribuera à cette jeunesse appliquée aux études. Si quelque étudiant dissipe ou engage le livre qu'on lui aura confié, il sera, pour cette faute, inhabile pendant deux ans à posséder aucun bénéfice. On le rappellera de l'étude, un autre sera mis à sa place, et le supérieur, outre cela, lui imposera une pénitence sévère. Les religieux, envoyés pour étudier dans une Université, seront au moins dix ensemble, avec un supérieur à leur tête, et quatre domestiques tout au plus. Le prieur aura soin de leur conduite, les empêchera de se dissiper au dehors, les animera à l'étude, leur fera garder la règle, leur demandera compte tous les mois de leurs dépenses, les renverra de l'étude quand ils le mériteront. Il aura aussi tous les pouvoirs pour les absoudre dans le sacrement de pénitence. A l'égard des temps d'étude, on trouve ici le même règlement que pour les cisterciens. Après six ans d'étude à Paris ou dans toute autre Université, on pourra lire, c'est-à-dire enseigner la Bible, et, après huit ans, expliquer le Maître des sentences.

XII. Sur le troisième article, qui regarde la conduite des religieux, Benoît renouvelle les canons anciens, qui interdisent aux religieux la propriété et le négoce. Défense aux supérieurs de donner en argent le vivre et le vêtement à leurs inférieurs. Dans les monastères, on n'emploiera pour les services domestiques, excepté ceux des infirmeries, que des religieux de la maison. On ne permettra à aucune femme, fût-ce la mère ou la sœur d'un religieux, de demeurer dans l'enceinte du monastère. Défense aux religieux d'entretenir des chevaux et des équipages, hors ceux à qui cela est nécessaire à raison de leurs offices. On veillera soigneusement au choix de ceux qui se présentent pour entrer en religion. On les élèvera avec attention, et on les admettra à la profession après le temps du noviciat. On recommande les règlements du concile général de Vienne sur la modestie et la décence des habits dont se servent les religieux. Point de modes séculières, uniformité pour tous les religieux, sans en excepter les abbés et les prieurs. Les moines sortiront rarement du monastère, et seulement avec la permission de leurs supérieurs, en disant où ils doivent aller, et ils reviendront dans un temps marqué, faute de quoi, pénitence au chapitre. L'abstinence de viande s'observera pendant l'Avent jusqu'à Noël, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et pendant le reste de l'année le mercredi et le samedi de chaque semaine.

On croit que cet article de la Bulle de Benoît XII suppose, plutôt qu'il n'accorde la dispense déjà accordée aux Bénédictins par Clément IV, de rompre l'abstinence de viande quatre fois la semaine. Quant à la forme des dortoirs, le Pape Benoît veut qu'on conserve l'ancienne, menaçant même de l'excommunication ceux qui introduiraient la séparation des cellules. Le reste des observances monastiques est également détaillé. Les prêtres célébreront la Messe au moins deux ou trois fois la semaine dans les maisons de l'ordre. Les supérieurs tâcheront de la célébrer tous les jours. Les non-prêtres se confesseront au moins une fois la semaine, et communieront une fois le mois. On n'écoutera pas aisément les rapports contre les supérieurs; on punira les auteurs de brigues et de complots contre l'ordre. On ne recevra point les religieux Mendiants pour faire profession dans l'ordre, à moins qu'ils ne montrent un bref de dispense et de translation obtenu du Saint-Siége

Nous remarquerons ce qui suit sur le quatrième article, touchant les biens temporels. On ne fera qu'avec de grandes précautions et de l'avis de tout le chapitre, les emprunts d'argent, les coupes de bois, les aliénations de biens et de droits. Défense aux supérieurs, sous peine d'excommunication, de faire des emprunts sous d'autres noms, et en général de contracter frauduleusement, de quelque manière que ce soit. Quand ils entreront en charge, ils feront serment de ne point distraire ni dissiper les biens du monastère. Quand un prieuré ou bénéfice de leur dépendance viendra à vaquer, ils n'étendront les droits de dépouilles qu'aux effets qui leur sont assignés par les lois monastiques, sans toucher aux ornements de l'Eglise, ni aux meubles nécessaires des maisons. A chaque mutation du supérieur, on fera un inventaire exact des biens de la maison, et quand il sortira de charge, on examinera si toutes choses sont au même état qu'il les a trouvées. Les bénéfices possédés par des religieux déjà attachés à une communauté, seront censés vacants, à moins que ces religieux n'aillent y résider, et s'ils aiment mieux résider là que dans la maison où ils vivaient auparavant, leur ancienne place dans cette maison sera vacante (264).

Tels sont les règlements les plus considérables de cette Bulle appelée Bénédictine, parce que le Pape Benoît XII en est l'auteur, et qu'elle regarde la discipline régulière

(264) *Bullarium magnum*, t. I, p. 241 et seqq.; *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXXVIII

des maisons de Bénédictins.—*Voy.* l'article BULLE BÉNÉDICTINE.— Fleury dit que cette Bulle et celle du 12 juillet 1335 dont nous avons parlé (n° VI), « font voir en quel relâchement était tombé l'ordre monastique; on en avait tellement oublié l'esprit, ajoute-t-il, qu'il ne s'y trouve pas un mot d'oraison mentale, ni de travail des mains (265).»

VIII. Les religieux Mendiants, quoique d'une institution plus récente que l'ordre de Saint-Benoît et celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, n'étaient pas exempts de quelques taches, et le Pape Benoît les avait remarquées. C'en fut assez pour solliciter sa vigilance pastorale.

Il trouva d'abord qu'il n'était pas convenable que les religieux de ces ordres, qui font une profession particulière d'humilité et de mépris du monde, vinssent se montrer en cour de Rome, sans y être appelés pour le service de l'Eglise. Il fit donc à leur égard ce qu'il avait fait pour les prélats (n° III) : il donna ordre à ceux qu'il trouva de trop à Avignon de retourner dans leurs communautés. Ce premier coup d'autorité annonça des réformes plus importantes.

Sur la fin de 1336, il entreprit quelques points qui touchaient l'ordre de Saint-François. La bulle qu'il publia à cette occasion contient des exhortations paternelles pour la modestie dans l'Office divin, pour l'éloignement de toute affectation dans les vêtements, pour l'attention à réprimer les faux zélés, vrais ennemis de l'ordre, sous prétexte d'austérité : règlements sages et pleins de modération, dignes d'être approuvés par des esprits exempts de passion et adoptés en effet par un consentement unanime, dans le chapitre général qui fut tenu à Cahors au mois de juin 1337. Pagi appelle ces règlements le juste et équitable jugement du Pape Benoît XII (266).

Les Frères prêcheurs eurent aussi part aux ordonnances de ce sage Pontife. Elles se bornèrent à deux articles. Le premier était une défense de prêcher et de confesser, comme ils faisaient, en passant par les bourgs et les places publiques pour quêter, suivant leur usage. L'autre était un ordre précis de ne recevoir dans chaque maison que le nombre de novices qu'on pouvait y entretenir; mais ce qui déplut peut-être plus que toute autre chose à certains religieux Mendiants, c'est qu'en général Benoît XII ne voulait pas souffrir qu'on les reçût, sans dispense du Saint-Siége, à faire profession dans l'ordre de Saint-Benoît, soit parmi les moines, soit à Cîteaux. C'était une ressource ôtée aux esprits inquiets et volages, tels qu'on en trouve jusque dans les sociétés les plus saintes (267).

IX. D'autres statuts concernant les chanoines réguliers furent encore l'ouvrage de Benoît XII; mais il ne les publia qu'en 1339, le 15 mai.

On y trouve les mêmes arrangements que dans les prédédents, par rapport à la réception et à la profession des novices; aux chapitres journaliers et annuels, aux études, soit dans les monastères, soit dans les universités; aux dortoirs sans cellules; à la modestie dans la conduite et dans l'Office divin; aux devoirs des visiteurs et des supérieurs; au gouvernement du temporel; à la célébration de la Messe et à la participation des sacrements, excepté qu'en ce qui regarde les non-prêtres, ce Pape dit qu'ils se confesseront chez les chanoines réguliers tous les quinze jours, au lieu que chez les Bénédictins, il marque toutes les semaines pour la réception de ce sacrement.

Les points particuliers dont la bulle adressée aux chanoines réguliers fait mention, sont les chapitres provinciaux qui doivent se tenir tous les quatre ans; l'abstinence de viande, qui sera le samedi de l'Avent, outre les jours commandés par l'Eglise; la division des provinces; enfin l'article des habillements, soit pour le chœur, soit pour l'usage commun, est décrit avec un détail difficile à comprendre aujourd'hui, à cause des divers usages du temps (268).

X. Après la réforme des ordres monastiques et des chanoines réguliers, le Pape revint aux prélats. Il était question d'extirper un abus dans les visites des archevêques, des évêques, des abbés et des archidiacres. D'un exercice de charité et de zèle, on avait fait un trafic honteux, un voile d'avarice et de luxe du côté des prélats, un sujet de plaintes et de murmures de la part des inférieurs. Les frais de visite étaient exorbitants en France, en Navarre, à Majorque, en Dauphiné, en Bourgogne, en Savoie, en Provence et autres pays exprimés dans la bulle. Le Pape se proposa de les resserrer dans de justes bornes. Son décret du 18 décembre 1336 prévoit tous les cas, et fixe le droit de chaque prélat à un certain nombre de tournois d'argent plus ou moins considérable, selon les lieux plus ou moins aisés et selon les personnes qui doivent visiter ou être visitées, avec ordre de s'en tenir précisément à cette taxe (269).

Le Pape, attentif, comme nous l'avons vu (n° III), pour le choix des sujets, quand il était question des moindres bénéfices, ne pouvait manquer de prudence et de circonspection en donnant des prélats au Sacré Collége. Aussi, pendant tout son pontificat, ne créa-t-il que six cardinaux, dont aucun n'était de ses parents, et qui tous étaient des hommes distingués par leur mérite. Il avait coutume de dire qu'un Souverain Pontife pouvait ob-

(265) *Hist. ecclés.*, l. XCIV, n. 48.
(266) Pagi, *Brev. Pont.*, c. 4, p. 119.
(267) *Bullar. mag.*, t. I, p. 232.
(268) Ibid., p. 259.
(269) Mansi, tom. XXV, p. 989. — L'impulsion que Benoît XII donna pour la réforme de ces tristes abus porta quelques prélats à tenir plusieurs conciles qui travaillèrent à les faire disparaître. Ainsi nous trouvons sous ce Pontife les conciles de Rouen, de Bourges, d'Avignon, de Château-Gontier, de Salamanque, de Tarragone, de Trèves, de Tolède, de Barcelone, de Cantorbéry, d'Aquilée.

tenir le pardon de ses autres péchés; mais que celui qu'il commettait en mettant d'indignes sujets dans le Sacré Collége, qu'on devait regarder comme le séminaire des Papes, était irrémissible. Sa raison était que l'Eglise étant née du Saint-Esprit, elle en devait aussi être gouvernée par le ministère de ceux qui sont à sa tête. Qu'ainsi les autres péchés étaient contre le Père ou le Fils; mais que celui commis en cette matière était contre le Saint-Esprit (270).

Le sixième et dernier de ces cardinaux fut Bernard d'Albi, né au diocèse de Pamiers et évêque de Rhodez. Il était en Espagne, occupé à réconcilier le Portugal avec la Castille, lorsque le Pape le nomma cardinal. On loue sa doctrine et même son goût pour les belles-lettres. Il aimait la poésie, et il mérita par cet endroit que Pétrarque lui écrivît trois épîtres en vers, distinction que cet Italien n'accordait pas à tout le monde, et moins aux Français qu'à d'autres.

XI. Ce même poëte avait aussi adressé au Pape Benoît deux épîtres en vers, pour l'inviter à venir fixer son séjour à Rome (271); et par ces deux pièces, nous apprenons quelques événements du pontificat qui nous occupe.

Les uns sont conformes aux monuments historiques, les autres sont entièrement omis par les écrivains du temps. On voit, par exemple, que les grands efforts des Romains pour rappeler le Pape à Rome, se firent pendant les deux premières années de son règne; que les premières instances se rencontrèrent avec l'examen de la question sur l'état des âmes saintes après la mort; que le Pape parlait assez souvent de son voyage en Italie; qu'il avait commencé par faire réparer les églises; que, dans la crainte néanmoins du séjour de Rome, il songeait à s'arrêter d'abord dans quelqu'une des villes voisines, comme à Florence ou à Bologne. Ce sont là autant de traits que l'on trouve épars dans les historiens. Mais nous aurions ignoré, sans la première épître de Pétrarque, que le Pontife, peu de temps avant son exaltation, étant tombé dangereusement malade, ordonna que, si Dieu l'enlevait de ce monde, on portât son corps à Rome et qu'on l'enterrât au Vatican. C'est une nouvelle preuve du désir sincère qu'eut ce Pape de revoir la capitale du monde chrétien et l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres.

Dès les premiers temps de son élévation, Benoît avait en effet manifesté l'intention de se rendre en Italie. Les Romains le confirmèrent dans sa résolution par une ambassade solennelle qu'ils lui envoyèrent. Celui qui portait la parole n'eut pas de peine à toucher son cœur. L'ordre établi par la divine Providence dans le choix de Rome, pour être le siége du prince des apôtres; la majesté de la première Eglise du monde; la sainteté des monuments de religion que les fidèles s'empressent d'y visiter; la vénération due aux précieuses dépouilles de tant de saints qui ont versé leur sang dans cette ville : tout était une leçon vive et pressante pour un Pape tel que Benoît XII.

Il ne put s'empêcher de reconnaître la force de ces remontrances. Il promit de contenter les Romains; mais comme il attendait le roi Philippe de Valois, qui lui avait communiqué la résolution de le venir voir à Avignon, il ne put marquer le temps de son départ pour Rome.

Cependant il publia dans un consistoire, et eut soin qu'on publiât ensuite partout, qu'il était prêt à aller tenir sa cour à Bologne, si les Bolonais voulaient le recevoir honorablement. Il fut même le premier à les rechercher. Il envoya des nonces à Bologne pour déclarer aux citoyens son intention; et, au cas qu'ils les trouvassent bien disposés, il les chargea de lui préparer un palais et des logements pour les cardinaux. Les nonces trouvèrent la ville de Bologne encore pleine de l'esprit de révolte qui avait fait chasser le légat, comme étaient alors presque toutes les autres villes de l'Etat ecclésiastique. Au retour des nonces, le Pape ayant ouï leur rapport, en fut affligé. Mais, voyant qu'il ne pouvait alors faire autrement, il changea d'avis et résolut de demeurer à Avignon avec sa cour. Il commença donc à faire bâtir depuis les fondements un palais magnifique pour le temps, et très-bien fortifié de murailles et de tours, et continua ce bâtiment tant qu'il vécut. Il prit pour cet effet la place de la maison épiscopale, et donna un autre palais à l'évêque d'Avignon.

XII. Une affaire qui occupa Benoît XII, fut la grave et intéressante question de l'état des âmes saintes après la mort.

Il s'en était occupé déjà avant son élévation au suprême pontificat. Pape, il entreprit de la discuter à fond, et de terminer l'examen par une décision capable de lever tous les doutes sur une question aussi précieuse pour tous les fidèles.

Dès le jour de la Purification de la très-sainte Vierge, 2 février 1335, cinq semaines après son exaltation, Benoît XII avait dit, en prêchant, que les âmes saintes voient clairement l'essence divine. Deux jours après, il avait fait appeler et interroger dans le consistoire tous ceux qui s'étaient attachés à l'opinion contraire. Ces informations avaient été suivies, le 17 mars, de la publication du projet de bulle dressé par Jean XXII, et contenant (*Voy.* son article), une déclaration toute favorable à l'opinion de la vision intuitive, accordée aux justes, avant la résurrection des corps.

Tout cela cependant n'était point une décision formelle sur cette controverse. Benoît XII, pour la faire avec plus de tranquillité, se retira le 6 juillet à son château du Pont-de-Sorgue, près d'Avignon, et il en donna avis au roi Philippe de Valois, par une lettre du 8 de ce même mois. Cette re-

(270) Apud Ciacon., in *Notis* Andreæ Victorelli.

(271) Petrarc., l. I, epist. 2, 4.

traite du Pape fut un temps d'étude; il revit avec plusieurs docteurs en théologie et avec les cardinaux qui voulurent être de ces conférences, un livre qu'il avait composé sur la matière présente. Il en proposa tous les articles, et il les soumit à l'examen le plus sévère, afin de s'assurer si les pensées étaient justes et raisonnables. Ce livre, conservé au Vatican, ne nous est connu que par les extraits qu'on en a donnés au public. Mais ces morceaux sont assez considérables pour faire estimer et l'ouvrage et l'auteur. En voici la *Préface*, qui comprend en abrégé le plan et le fond du livre entier :

XIII. « Saint Pierre, constitué pasteur du troupeau de Jésus-Christ, voulant affermir les fidèles dans la doctrine sainte des Ecritures, les avertit d'être toujours prêts à rendre compte de leur espérance et de leur foi; obligation qui ne peut convenir aux simples Chrétiens, sans regarder bien plus particulièrement les évêques chargés de gouverner l'Eglise sous l'autorité de Jésus-Christ. Aussi saint Paul, parlant des vertus d'un évêque, dit que ce doit être un homme qui embrasse fidèlement la sainte parole, afin qu'il puisse exhorter dans la sainte doctrine, et reprendre ceux qui la combattent. C'est pourquoi Dieu m'ayant donné dans son Eglise le rang que j'y occupe, j'ai résolu, à l'exemple des deux princes des apôtres, de réfuter de tout mon pouvoir les opinions qui se sont élevées contre la saine doctrine, depuis le temps que j'ai été élevé au cardinalat : en quoi j'ai suivi le mouvement de ma conscience et les ordres que m'en avait donnés le Pape Jean XXII, mon prédécesseur, mon bienfaiteur et mon père.

« Le premier article, sur lequel on a disputé pendant longtemps, regardait l'état des justes après la mort. Il était question de savoir si les âmes saintes ou purifiées dans le purgatoire voient clairement et face à face l'essence divine, avant le jugement dernier et la résurrection des corps. Cette controverse en a fait naître plusieurs autres qui y avaient rapport. Par exemple, si la foi et l'espérance, prises comme vertus théologales, subsistent dans les âmes justes après la mort; si les âmes de ceux qui meurent en péché mortel vont tout aussitôt en enfer; si tous les démons habitent dans l'air jusqu'au jour du jugement, ou si quelques-uns d'eux sont dans l'enfer, soit continuellement, soit par intervalle. Les sentiments sur tout ceci n'étaient pas uniformes. Les uns disaient qu'avant la résurrection, les âmes saintes, quoique placées dans le ciel, ne voient point l'essence divine; que la foi et l'espérance subsistent dans elles jusqu'au jour du jugement; que les âmes des pécheurs, quoique affligées dès l'instant de la mort de quelques sentiments de peine, ne seront cependant tourmentées par le feu de l'enfer qu'après avoir repris leur corps; qu'enfin tous les démons habitent la région de l'air jusqu'au jugement dernier. Les autres docteurs, au contraire, et c'était le plus grand nombre, avaient des sentiments tout opposés sur les quatre points que nous venons de dire. »

XIV. Après ce préambule, Benoît XII, ou plutôt le cardinal Jacques Fournier, expose la division de son livre en six traités.

« Dans le premier, dit-il, j'ai rappelé chacune des propositions avancées par ceux qui tiennent le délai de la vision intuitive. Ils reconnaissent que les âmes justes sont, avant le jour du jugement, dans le royaume des cieux et dans le paradis, qu'elles jouissent d'un repos éternel, et qu'elles voient Jésus-Christ dans toute sa splendeur. J'ai fait voir qu'en conséquence de ces aveux, il fallait reconnaître que ces âmes voient l'essence divine face à face, et qu'elles en jouissent. Ensuite je suis entré dans le détail et j'ai montré, autant que je l'ai pu, que les saints morts avant l'Ascension de Jésus-Christ sont dans le ciel, où ils possèdent la vie éternelle et la claire vue de Dieu.

« J'ai prouvé la même chose des justes morts depuis l'Ascension du Fils de Dieu, tels que sont les martyrs, les simples fidèles décédés en état de grâce, et même les enfants sortis de ce monde avant l'usage de leur liberté. J'en ai conclu que, dans ces saintes âmes, il n'y a plus proprement ni foi ni espérance. Mais parce que tout cela ne peut se démontrer par la simple raison naturelle, j'ai allégué en preuve de mes conclusions les autorités de l'Ecriture, de la glose ordinaire, des saints Pères approuvés dans l'Eglise, des Offices qui sont en usage aux fêtes des saints, et j'ai cité exactement les passages. Voilà pour le premier traité.

« Dans le second, j'ai montré aussi clairement qu'il m'a été possible, que les âmes des hommes morts dans le péché mortel sont dans l'enfer avant le jugement dernier; que c'est aussi le sort de plusieurs démons, et que tous les démons, sans en excepter ceux qui habitent la région de l'air, sont dès à présent tourmentés par le feu de l'enfer. J'ai suivi pour le prouver la même méthode que dans le traité précédent.

« Dans le troisième, après avoir distingué trois sortes de jugements de Dieu, savoir : celui qu'il porte des hommes tandis qu'ils sont sur la terre, celui qu'il rend à la mort de chacun, et le dernier où il jugera le monde entier, j'ai fait voir que, jusqu'à ce jugement général, il y a des secrets ignorés des anges et des saints, lesquels leur seront révélés alors. Ils ignorent, par exemple, les pensées secrètes des hommes, et par conséquent le mérite et le démérite : objet du jugement que Dieu en porte actuellement et qu'il en portera à l'heure de la mort. Ils ignorent la prédestination et la prescience divine sur le salut ou la damnation de telle ou telle personne. Ils ignorent ce qu'on appelle les futurs contingents, à moins que Dieu ne les leur révèle. Mais tout ceci sera découvert au jugement dernier ou après, parce que Dieu leur don-

nera toutes les connaissances qu'ils peuvent raisonnablement désirer. J'ai aussi expliqué dans le même endroit pourquoi la béatitude accidentelle croîtra pour les saints, et le supplice pour les méchants.

« Dans le quatrième traité, j'ai répondu aux difficultés que proposent les partisans du délai de la vision intuitive ; j'ai suivi pied à pied les raisons et les autorités dont ils font usage ; j'ai tâché d'en approfondir le sens, j'en ai montré le faible, et, comme on avait cité infidèlement plusieurs textes, j'ai rétabli le vrai sens de chacun, pour montrer que ces passages ne favorisent point nos adversaires.

« Dans le cinquième traité, j'ai combattu les raisons de ceux qui prétendent qu'actuellement il n'y a aucun démon dans l'enfer. Dans le sixième, j'ai réfuté le sentiment du délai des peines de l'enfer pour les méchants, et j'ai ajouté plusieurs autorités à celles que j'avais rassemblées sur la même matière dans le second traité.

« Au reste, continue la *Préface* du Pape Benoît, quoique tout ce qui a été avancé par mon prédécesseur soit de vive voix, soit par écrit, n'ait été que pour le sentiment que je combats, il a néanmoins toujours déclaré au peuple dans les églises, et aux prélats de sa cour dans les consistoires, qu'il ne parlait ainsi que par forme de conférence et pour éclaircir la vérité sur une opinion jusque-là peu soutenue. C'est ce qu'il a encore assuré sur la fin de sa vie, et de plus il a fait un Acte qu'il se proposait d'ériger en bulle, par lequel il déclare qu'il avait cru et qu'il croyait sincèrement que les âmes saintes voient Dieu face à face avant le jugement général. Je dis tout cela dans cette *Préface*, de peur qu'on ne s'imagine que mon prédécesseur a tenu et assuré le contraire de ce que j'ai décidé, de l'avis des cardinaux, après mon élévation au pontificat (272). »

XV. Benoît XII parle ainsi, parce qu'il publia sa bulle dogmatique avant de mettre son livre au jour. Et les précautions qu'il prit pour donner ce livre au public sont encore remarquables. Il nous apprend lui-même qu'il l'avait fait examiner jusqu'à deux fois par un grand nombre de prélats et de théologiens.

« Après une revue si exacte, dit-il, je consens de le publier pour le bien de l'Eglise, non que je croie l'ouvrage digne de l'attention des habiles gens, qui peuvent beaucoup mieux faire que moi, mais je le publie pour l'instruction des simples, de peur que, si par hasard de pareilles questions venaient à renaître dans l'Eglise, ils ne fussent trompés, faute d'avoir vu cet écrit. J'ai aussi en vue la postérité, qui pourra connaître que ce n'est pas sans raison que la décision précédente a été donnée par le Saint-Siége. »

Il parle encore de la bulle définitive portée avant la publication du livre. Enfin, pour soutenir partout le caractère de modestie qui lui était propre, le Pape conclut sa *Préface* par la déclaration suivante :

« Tout ce que j'ai dit dans ce livre, excepté les articles qui sont les mêmes que ceux de la bulle qui a précédé, je veux qu'on le regarde, non comme les définitions d'un Pape, mais comme les sentiments d'un théologien, de façon qu'il soit permis à quiconque d'y opposer ce qui lui paraîtra plus conforme à la foi, à l'Ecriture sainte et à la doctrine des saints Pères. Je soumets cet écrit, aussi bien que tous mes autres ouvrages, au jugement et à la correction de la sainte Eglise romaine et de mes successeurs légitimement élus (273). »

XVI. Le séjour du Pape au château du Pont-de-Sorgues fut de près de quatre mois, au bout desquels il rentra à Avignon pour porter le dernier coup à l'opinion du délai de la vision intuitive. Le décret qui devait terminer cette dispute ne tarda pas à paraître. Il commence par ces mots : ***Benedictus Deus***, et le Pape s'y exprime en ces termes :

« Du temps de notre prédécesseur Jean XXII, d'heureuse mémoire, il s'émut une controverse entre quelques docteurs en théologie, touchant l'état des justes après la mort, savoir, s'ils voient l'essence divine avant la résurrection des corps. De cet article on vit naître quelques autres questions, on se partagea de sentiments. Les uns se déclarèrent pour l'affirmative, d'autres embrassèrent le parti opposé ; quelques-uns suivirent le tour de leur imagination pour expliquer la manière et les qualités de cette vision de l'essence de Dieu, comme on peut le remarquer dans les écrits qui parurent en ce temps-là. Notre prédécesseur, à qui il appartenait de décider, se disposait à le faire, lorsqu'il plut au Seigneur de le retirer de ce monde.

« Ainsi, nous, qui lui avons succédé après un long examen et une mûre délibération avec nos frères, les cardinaux, et de leur avis, nous décidons, par cette constitution, que toutes les âmes saintes, tant celles qui ont quitté leur corps avant la Passion de Jésus-Christ que celles qui s'en sépareront dans toute la suite des siècles, sont ou seront dans le ciel, dans le royaume des cieux, dans le paradis avec Jésus-Christ et dans la compagnie des anges, jouissant de l'essence divine par une vision intuitive,

(272) Après cette explication et cette dernière déclaration du Pape Benoît XII touchant le sentiment de son prédécesseur Jean XXII, on a lieu d'être surpris de lire dans Fleury les lignes suivantes, à la suite du résumé qu'il donne de la Bulle dogmatique de Benoît XII : « C'est ainsi que le Pape Benoît *rejeta* l'opinion de son prédécesseur, et se tint à celle qu'enseignait l'école de Paris avec toute l'Eglise. » (*Hist. ecclés.*, l. XCIV, n° 44.) On ne doit pas être moins surpris de voir Bérault-Bercastel appeler *équivoques* les démarches de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique. (*Hist. de l'Egl.*, édit. de M. Henrion, 1843, tom. V, pag. 554.)

(273) Raynald., ad an. 1335, n. 8 et sequ., et an. 1336, n. 4 et seqq.

face à face, nue, claire et manifeste, sans interposition d'aucune créature ; vision qui est la source de la béatitude, de la vie de l'âme et du corps durant l'éternité ; vision qui ne cesse jamais étant une fois commencée, et qui exclut pour toujours les actes de la foi et de l'espérance, en tant que ce sont des vertus théologales.

« Nous définissons aussi que les âmes en péché mortel, aussitôt après la séparation du corps, descendent dans les enfers et y sont tourmentées par les peines infernales; que, néanmoins, au jour du jugement, tous les hommes comparaîtront devant le tribunal de Jésus-Christ, en corps et en âme, pour rendre compte de leurs actions, et y recevoir dans leurs corps la récompense du bien ou la punition du mal qu'ils auront fait en cette vie. Nous voulons enfin que quiconque oserait enseigner le contraire de ce qui est ici déclaré, soit puni comme hérétique (274). » Cette bulle est datée d'Avignon, le 29 janvier 1336.

Ainsi fut décidée pour toujours une controverse qui avait fait beaucoup de bruit, par la qualité de ceux qui s'y trouvèrent mêlés. Benoît ne trouva aucune résistance à sa bulle. L'idée du délai de la vision n'avait fait aucun progrès dans les esprits, et l'on reconnut avec joie que le décret apostolique exprimait clairement ce qui avait toujours été enseigné aux fidèles touchant la récompense des justes et la punition des méchants au sortir de cette vie (275).

XVII. Mais Benoît XII n'eut pas toujours à demeurer dans ces régions pures et saines de la théologie; il dut aussi se mêler aux affaires extérieures de son temps, et c'est sur ce nouveau théâtre que nous allons maintenant apprécier son action.

Dès le commencement du pontificat de Benoît, le roi de France, Philippe de Valois, lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui demander de faire Jean, son fils aîné, roi de Vienne, de le faire lui-même vicaire de l'empire en Italie, de lui donner le décime des dîmes pendant dix ans, et tout le trésor de l'Eglise pour le secours de la Terre-Sainte.

Ces demandes effrayèrent tellement le Pape et les cardinaux qu'ils résolurent de se réconcilier avec l'empereur Louis de Bavière, contre lequel le Pape Jean XXII avait dû sévir. — *Voy.* l'article de ce Pape. — Louis ayant appris cette disposition favorable par les amis qu'il entretenait en cour de Rome, envoya aussitôt au Pape et aux cardinaux des ambassadeurs avec des lettres très-soumises. Benoît XII, de son côté, écrivit aux ducs d'Autriche, alliés de Louis, qu'il recevrait ce prince avec plaisir s'il voulait revenir au sein de l'unité catholique. Ces lettres sont du mois d'avril 1335.

Les ambassadeurs de l'empereur étaient Louis, comte d'Ockingen, avec trois clercs et trois chevaliers, qui arrivèrent près du Pape Benoît le 28 avril 1335, et le 5 juillet ils partirent d'Avignon, emportant les conditions que le Pape exigeait pour parvenir à l'accommodement. Ils revinrent l'année suivante avec une procuration datée du 5 mars, et qui révoque tout ce que Louis a fait contre le Pape Jean XXII, et tous les édits qu'il a publiés à Rome, ajoutant plusieurs promesses pour confirmer l'accommodement. Les ambassadeurs, étant arrivés à Avignon, furent en consistoire public, Marquard de Randec portant la parole. Ils demandèrent que Louis de Bavière fût absous des censures portées contre lui par Jean XXII, offrant de satisfaire à l'Eglise. Benoît XII dit qu'il en délibérerait avec les cardinaux pour conduire cette affaire à bonne fin, quoiqu'elle fût difficile ; mais il ne décida rien.

Albert de Strasbourg, auteur du temps, ajoute (276) que le Pape répondit fort gracieusement, que lui et les cardinaux seraient fort aises que l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunît au tronc d'une manière si honorable pour le Saint-Siége. Il s'étendit sur les louanges de l'Allemagne et de Louis, qu'il disait être *le plus noble seigneur du monde*, attribuant à la vacance de l'empire les désordres de l'Italie et la perte de l'Arménie et de la Terre-Sainte. Il conclut qu'il devait donner l'absolution à Louis, et on espérait qu'il la donnerait le lendemain. Mais le roi de France et le roi de Naples avaient détourné de ce dessein presque tous les cardinaux. Car pour s'y opposer il était venu en cour de Rome deux archevêques, deux évêques et deux comtes de la part du roi Philippe, et autant de la part du roi Robert, qui soutenaient qu'il n'était pas raisonnable de préférer un si grand hérésiarque à leurs maîtres très-fidèles à l'Eglise, et que le Pape devait prendre garde d'être nommé fauteur d'hérétiques. Le Pape dit : « Que veulent donc vos maîtres? Veulent-ils qu'il n'y ait point d'empire? » Ils répondirent fièrement : « Saint Père, ne faites pas dire à nos maîtres et à nous ce que nous ne disons pas : nous ne parlons pas contre l'empire, mais contre la personne de Louis, qui est condamné. » Et comme ils disaient qu'il avait beaucoup fait contre l'Eglise romaine, le Pape répondit : « C'est Rome, au contraire, qui en a trop fait contre lui (277) ; il serait venu, un

(274) Raynald., an. 1336, n. 3 et seqq.

(275) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXXVIII.

(276) ALBERT., *in Chron.*, p. 126.

(277) Il faut remarquer que cette réponse est ainsi rapportée par Bérault-Bercastel (*Hist. de l'Egl.*, liv. XLIV, tom. VII, p. 207, de l'édit. de l'abbé Robiano, 1835, et que Fleury fait dire à Benoît : « Au contraire, c'est nous qui avons fait contre lui. » (*Hist. ecclés.*, liv. XCIV, n. 45.) Et l'on vient de lire que ce Louis de Bavière qui avait condamné au feu le Pape Jean XXII et le roi de Naples, était appelé par Benoît XII *le plus noble seigneur du monde.* Tout cela est fort suspect. Aussi, bien que nous nous servions en cet endroit des deux historiens que nous venons de nommer, nous devons prévenir que leur récit ne mérite qu'une demi confiance, ou plutôt on ne doit y voir qu'une chose : l'extrême modération de Benoît envers Louis qu'il crut pouvoir plus

bâton à la main, aux pieds de notre prédécesseur, s'il avait voulu le recevoir. Mais qu'on me laisse faire, ajouta-t-il, je tirerai de lui des conditions plus avantageuses à vos maîtres mêmes, que s'ils le tenaient dans une prison. »

Avec tous ces ménagements, le Pape ne put rien gagner. Déjà Philippe avait saisi dans ses Etats le revenu des biens qu'y avaient les cardinaux, et ces prélats ne montrèrent pas à beaucoup près le désintéressement courageux de Benoît XII. Aux suggestions de la cour de France, les cardinaux ajoutèrent que le roi de Bohême, et par l'impulsion de celui-ci, ceux de Hongrie et de Pologne, se disposaient à faire un autre roi des Romains. « Puisque Louis de Bavière, concluaient-ils, déplaît aux princes mêmes de sa nation et à quelques-uns de ses plus proches parents, il serait de la dernière imprudence de soutenir contre tant de forces un prince médiocre et sans appui. » Le généreux Pontife, au contraire, était vivement touché des instances et des soumissions que ce prince ne se rebutait pas de faire pour obtenir son absolution. Dans le cours de la seule année 1336, Louis fit jusqu'à trois fois ces démarches.

Quant à l'intrusion de l'antipape Pierre de Corbière à laquelle Louis avait tant contribué, il alla jusqu'à protester avoir ignoré que ce fût une hérésie de croire l'empereur en pouvoir de déposer un Pape et d'en faire un autre. Il se repentait aussi d'avoir donné retraite aux Franciscains schismatiques et à d'autres docteurs suspects, abjurait leurs erreurs, et déclarait qu'il s'était conduit en cela comme un chevalier sans étude qui n'entend ni les Ecritures ni les subtilités des savants. Il demandait pardon de n'avoir point observé les interdits, et allait jusqu'à renoncer à son couronnement fait à Rome.

Tant de négociations ayant échoué, Henri de Virneberg, archevêque de Mayence, attaché à Louis, rassembla dans la ville de Spire la plupart de ses suffragants, au nombre desquels était l'évêque de Strasbourg, guidé par ce docteur Albert qui, comme nous venons de le dire (note 277), est si suspect de servilisme. Le résultat de cette assemblée fut d'envoyer au Pape demander définitivement l'absolution de l'empereur, et si on la refusait, de se rassembler pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire.

Benoît XII reçut les envoyés avec des marques toutes nouvelles de bienveillance, et leur dit : « Je suis bien disposé à l'égard de votre maître ; mais le roi de France m'a écrit que si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que ne l'a été le Pape Boniface VIII. » On le voit, si le Pape cherchait à ramener Louis de Bavière qui troublait l'Eglise, il n'était néanmoins pas libre dans cette entreprise, car il avait à redouter les attaques du roi de France, tout prêt à renouveler les scandales et les sacriléges de Philippe le Bel. Benoît écrivit en Allemagne que la négociation avait été interrompue par l'impatience et le défaut de circonspection des ministres de Louis ; que cette affaire ne devait se traiter qu'en cour de Rome, et que le plus grand obstacle à sa réussite venait des préparatifs de guerre que Louis faisait contre la France.

XVIII. Dans le mois même d'où cette lettre est datée, tous les électeurs de l'empire, à l'exception du roi de Bohême, s'assemblèrent au territoire de Mayence, puis à Rentz près Coblentz, et firent une sorte de déclaration de 1682.

En effet, ces théologiens d'une nouvelle espèce arrêtèrent que l'empire, quant au temporel, est indépendant des Papes, et ils s'engagèrent par serment à le maintenir avec ses droits contre toute puissance sans exception, à contraindre même de le soutenir tous ceux qu'ils pourraient, nonobstant toute absolution ou dispense.

Encouragé par cet acte, Louis convoqua une diète à Francfort et fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par le Pape Jean XXII. Le décret est développé et l'on veut y établir l'étrange doctrine qu'on y professe : artifice ordinaire à tous ces juristes qui prétendent pouvoir usurper impunément les droits de l'autorité spirituelle et affranchir les peuples de sa maternelle protection ! Ainsi, on établit dans ce décret que la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle sont distinctes, et l'on en conclut que le Pape, dans ce dernier ordre,

sûrement amener par là à ces sentiments meilleurs. C'est donc plutôt la pensée qu'il faut voir ici que les termes mêmes ; ceci est d'autant plus vrai que ces deux auteurs ont puisé uniquement dans la *Chronique* d'Albert de Strasbourg, et que cet Albert écrivait dans le sens des Allemands de cette époque, c'est-à-dire des partisans de Louis : il joua même un rôle qui montre que ce prince pouvait compter sur lui ; il fut député par son évêque à la cour d'Avignon, pour y porter des copies du décret que Louis opposait aux bulles du Pape Jean XXII.

Un historien plus récent, M. l'abbé Rohrbacher, ne dit que ce qui suit sur les faits qui nous occupent : « Les auteurs de la Vie du Pape Benoît XII rapportent que dans les commencements de son pontificat, il envoya ses nonces à Louis de Bavière, pour l'exhorter à discontinuer ses attentats contre l'Eglise romaine, et le porter à rentrer dans son obéissance. Le Saint-Père se persuadait qu'il avancerait plus auprès de ce prince par cette manière, qu'en poursuivant le procès commencé contre lui par Jean XXII. Louis, de son côté, envoya des ambassadeurs à Benoît, pour demander la suppression de ce procès. Mais, pendant les négociations, le soi-disant empereur, par le conseil de quelques moines schismatiques, publia un décret du huit août 1338, où, de sa seule autorité, il prétendait déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. Le Pape Benoît XII ayant donc reconnu que Louis de Bavière n'agissait pas de bonne foi, et qu'il ne demandait d'être réconcilié avec l'Eglise que pour être mieux en état de la troubler, ne changea rien de tout ce qui avait été fait à son égard. Ils demeurèrent toutefois, durant tout le pontificat de Benoît, dans une espèce de trêve l'un envers l'autre. » (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. XX, p. 276, 277.)

ne peut rien faire que par attentat contre l'empereur. On combattit ensuite cette suprématie divine qui fait dériver du Souverain Pontife, c'est-à-dire de l'unité, la puissance d'emprunt et de délégation, et qui privait, tant de l'autorité que du titre d'empereur, le roi élu des Romains, jusqu'à ce qu'il fût consacré par le Pape. On s'éleva ainsi contre la plénitude de puissance qui n'est pas seulement dans l'ordre des choses normales, mais que la jurisprudence de ces temps elle-même ne pouvait s'empêcher de reconnaître aux Pontifes romains tant au temporel qu'au spirituel.

Et, chose étrange ! les partisans de Louis de Bavière employèrent à la défense de leurs principes l'autorité de Gratien, dont le Décret et la Glose constatent des principes opposés ; par la même incohérence d'idées et de raisonnements, ils se servirent encore de plusieurs autorités du Décret et de la Glose, pour soutenir que ce concile général, auquel Louis avait appelé, est supérieur au Souverain Pontife, quand il s'agit de la foi et du droit divin.

Tout ceci, assurément, n'annonce pas que les démarches de Louis pour se réconcilier avec le Saint-Siége étaient bien sincères, et l'on comprend avec quelle réserve doivent être admis les récits d'Albert de Strasbourg, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer (278). Ce fut ce docteur qu'on chargea de porter à Benoît XII la résolution des membres de la diète, et de représenter que son propre évêque ne pouvait plus se dispenser de faire hommage à l'empereur Louis (an 1338).

Le Pape voulut d'abord parler durement de ce prince à l'envoyé. Mais la dissimulation n'était pas le caractère de ce digne Pontife. Albert lui rappela les anciens témoignages de bienveillance qu'il avait donnés à l'empereur; aussitôt le bon Pape, revenant à sa simplicité et à sa douceur naturelles, dit en souriant : « Au moins n'est-il pas convenable qu'il me rende le mal pour le bien. » Benoît XII éprouvant toujours la même gêne durant son séjour à Avignon, qui dura autant que sa vie, cette affaire épineuse demeura en souffrance tout le reste de son pontificat. Néanmoins, il ne renouvela jamais l'anathème contre Louis de Bavière (279).

XIX. Le 17 août 1339, Benoît XII écrivit au roi de Pologne, Casimir III dit le Grand, une lettre où il le félicite de ce que, ayant toujours devant les yeux la crainte et l'amour de Dieu, il aime et cultive la paix et la justice, et de ce que, comme un enfant de grâce et de bénédiction, il révère avec toute l'ardeur d'une dévotion filiale sa Mère, la sainte Eglise romaine.

Charobert, roi de Hongrie et beau-frère de Casimir, était aussi pieux que lui. Etant encore fort jeune et voyant que le trône lui était disputé, il avait fait, à diverses reprises, des vœux de réciter, à certains jours, un nombre assez grand de *Pater*, d'*Ave* et de *Salve Regina ;* mais ces pratiques lui devinrent à charge avec les affaires de son royaume. Il pria donc Benoît XII de lui commuer ces vœux. Le Pape le lui accorda par une lettre du 17 janvier de la même année 1339, où il restreignit ces prières à quinze par jour (au lieu de cent et de deux cents que Charobert s'était engagé à dire), à la condition de nourrir douze pauvres les jours où il s'était obligé à plus de cinquante de ces prières.

Le roi Magnus de Suède et de Norwége se distinguait aussi par sa soumission envers l'Eglise romaine. Christophe, roi de Danemark, ayant été chassé du royaume à cause de ses violences et de sa mauvaise conduite, ayant même été mis à mort en 1336, les habitants de la Scanie se donnèrent au roi de Suède, Magnus, pour se délivrer de plusieurs petits tyrans qui les opprimaient. Magnus envoya au Pape Benoît, pour le prier de lui confirmer la possession de la Scanie, à lui et à sa postérité, et de lui permettre de retirer encore, s'il pouvait, d'autres terres d'entre les mains des tyrans; « vu principalement, ajoutait-il, que le royaume de Danemark n'a jamais été sujet à l'empire, mais à l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, ce que je suis prêt à continuer. »

Le Pape répondit le 23 janvier 1339 : « La justice et l'ancien usage de nos prédécesseurs ne nous permettent pas de procéder à la confirmation et à la concession de ces sortes de biens temporels, sans avoir cité ceux qui doivent être appelés et nous être informé de l'état des biens dont il s'agit. C'est pourquoi nous n'avons pu faire ce que vous désirez, quoique nous soyons disposés à vous favoriser dans tout ce que permettra la justice, à cause de votre dévouement pour l'Eglise romaine. » Telle fut la réponse de Benoît.

L'année suivante, 1340, Waldemar, fils de Christophe, récupéra tout le Danemark et le gouverna paisiblement (280). La demande du roi Magnus de Suède au Pape n'en est pas moins très-remarquable, en ce qu'elle constate que, dans le XIV[e] siècle, le royaume de Danemark appartenait à l'Eglise romaine et lui payait tribut.

XX. Nous venons de voir, dans l'affaire de Louis de Bavière, combien Benoît XII craignait les mauvaises dispositions de Philippe de Valois. Cependant il ne le redoutait pas tellement qu'il n'osât lui résister, et qu'il fût disposé à faire tout ce que ce roi aurait voulu. En voici un exemple.

En 1337, Philippe vint voir le Pape a Avignon. Entre autres grâces, il lui de-

(278) *Voy.* la note 277.

(279) Sur toute cette affaire entre Benoît XII et Louis de Bavière, consulter l'*Histoire de la papauté pendant le* XIV[e] *siècle*, etc., par M. l'abbé J. B. Christophe, 3 vol. in-8°, 1853, pag. 53 et suiv.

(280) Raynald., ad ann. 1339, n. 84, avec la note de Mansi.

manda la prorogation des décimes de la croisade, quoique les termes de la croisade fussent passés. Benoît lui répondit avec autant de noblesse que de fermeté : « Seigneur, si j'avais deux âmes, je vous en donnerais une volontiers, je l'exposerais avec plaisir à tout ce qui serait de votre service; mais je n'en ai qu'une, qui est tout mon trésor, et je veux la conserver. Ainsi, réglez tellement vos demandes, qu'il ne s'y rencontre rien de contraire à la loi de Dieu, rien que je ne puisse vous accorder sans intéresser ma conscience et mon salut. Celles que vous me faites aujourd'hui ne sont pas de cette nature ; aussi je me sens obligé de vous dire que je ne peux les agréer ni vous satisfaire (281).»

Dès la première année de son pontificat, 1335, Benoît reçut l'hommage d'Alphonse, roi d'Aragon, pour la Sardaigne et la Corse, et de Robert pour le royaume de Naples; mais Frédéric, roi de Sicile, le refusa, et le Pape résolut de patienter, nonobstant les instances du roi Robert, qui, regardant ce prince comme un usurpateur, voulait que le Pape le poursuivît sans relâche. Benoît se contenta de lui envoyer Bertrand, archevêque d'Embrun, chargé d'une monition en date du 4 mai, où il reprend l'affaire depuis les Vêpres siciliennes et l'usurpation du roi Pierre, père de Frédéric. Il reproche à celui-ci plusieurs crimes, entre autres de s'être approprié le bien des églises, et d'avoir donné retraite à des apostats schismatiques, c'est-à-dire aux Fratricelles. Il conclut en l'exhortant à rentrer dans son devoir et à satisfaire l'Eglise.

Pierre IV, roi d'Aragon, depuis surnommé *le Cérémonieux*, succéda, l'an 1336, à son père Alphonse. Au mois de novembre 1339, il vint personnellement à Avignon, et renouvela au Pape Benoît II l'hommage pour le royaume de Sardaigne et de Corse, que ses ambassadeurs lui avaient déjà prêté auparavant. Ce prince était encore assez jeune, et fut accompagné dans ce voyage par Jacques, roi de Majorque, qui était comme son gouverneur, et par Jean Ximénès, archevêque de Tarragone. Pendant le séjour du roi Pierre à Avignon, le Pape lui donna plusieurs avis sur sa conduite personnelle et sur le gouvernement de son royaume, et en particulier sur le trop de liberté que l'on y donnait aux infidèles. Pour l'en faire souvenir après qu'il fut retourné en Aragon, le Pape lui écrivit une lettre, où il dit :

« Nous avons appris par le rapport de plusieurs fidèles habitants de vos Etats, que les Juifs et les Sarrasins, qui y sont en grand nombre, avaient dans les villes et les autres lieux de leur demeure des habitations séparées et enfermées de murailles, pour tenir les Chrétiens éloignés du trop grand commerce avec eux, et de leur familiarité dangereuse. Mais à présent ces infidèles étendent leurs quartiers ou les quittent entièrement, logent pêle-mêle avec les Chrétiens, et quelquefois dans les mêmes maisons. Ils cuisent aux mêmes fours, se servent des mêmes bains, et ont une communication scandaleuse et funeste. De plus, les Juifs bâtissent leurs synagogues et les Sarrasins leurs mosquées, et les conservent au milieu des Chrétiens. Dans ces lieux, les Juifs blasphèment Jésus-Christ, et les Sarrasins donnent publiquement des louanges à Mahomet, contre la défense du concile de Vienne. Pendant que les Chrétiens font le service divin dans les églises, près desquelles sont en quelques lieux des synagogues et des mosquées, ou quand on porte les sacrements aux malades, les infidèles font des éclats de rire ou d'autres dérisions. Nous vous avons prié instamment de faire cesser tous ces désordres, et vous nous l'avez promis; c'est pourquoi nous vous en prions encore, et afin que l'effet s'en fasse sentir plus promptement, nous en écrivons aux archevêques de Tarragone et de Sarragosse et à leurs suffragants, pour en solliciter l'exécution. » Cette lettre est du 8 janvier 1340.

XXI. Deux mois après, Benoît XII fit publier la croisade en Espagne contre les mahométans d'Afrique, qui, l'année précédente, étaient entrés en Espagne à cette occasion ; et son interposition, dans cette circonstance, fut des plus salutaires, surtout sur les deux rois de Castille et de Portugal qu'il ramena l'un à une meilleure conduite, l'autre à des sentiments dignes d'un prince chrétien.

Vers le même temps, Bologne, plusieurs villes de la Lombardie et divers princes qui avaient suivi le parti de Louis de Bavière et de son antipape, revinrent à l'obédience du Pape légitime Benoît XII, et ce digne Pontife fit rentrer dans le sein de l'unité les seigneurs de Vérone, Albert et Martin de la Scale, deux grands coupables qui firent pénitence (282).

Et cette action salutaire se faisait sentir alors jusqu'à l'extrémité de l'Orient. Nous avons vu le grand khan des Tartares, ainsi que d'autres princes tartares et alains, envoyer des ambassadeurs et des lettres à Benoît, pour entretenir des relations d'amitié, et lui demander des prédicateurs de l'Evangile. — *Voy.* l'article AMBASSADE DES TARTARES ET DES ALAINS VERS BENOIT XII, tom. I, col. 891, 892. — Ce bon Pape leur fit passer, en 1338, des lettres et des nonces apostoliques, pour les affermir dans leurs heureuses dispositions. En 1340, le même Pontife écrivit à ses vénérables frères, les archevêques et les évêques, à ses chers fils, les abbés, les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, et tous les fidèles du Christ, établis dans les empires des Tartares, dans les régions de l'Orient et de l'Aquilon.

Il les exhorte à la constance de la foi, à

(281) Raynald., ad an. 1337, n. 21 et seqq.; Baluz., *Vitæ*, tom. I, p. 200 et 211.

(282) *Voy.* sur tous ces faits l'*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XX, p. 255 259.

supporter avec patience les adversités, à gagner les païens au Christ par le bon exemple, et leur adresse une profession de foi pour leur servir de règle. La même année 1340, Usbec, empereur des Tartares, écrivit à Benoît XII une lettre d'amitié, pour lui apprendre qu'il s'est rendu à ses prières, de protéger les missionnaires apostoliques, de leur laisser bâtir des églises, malgré les mauvaises impressions qu'on avait voulu lui donner contre eux. La lettre était accompagnée de présents considérables de la part de Tynibec, fils aîné de l'empereur, et de la part de l'impératrice Taydole. Le Pape, dans sa réponse du 17 août, remercie l'empereur, l'impératrice et leur fils, les engage paternellement, non-seulement à protéger la foi chrétienne, mais à l'embrasser eux-mêmes, afin de s'assurer, après cette vie inconstante et périssable, une vie éternellement heureuse; enfin il offre sa médiation pour prévenir les guerres entre les Tartares et les rois de Hongrie et de Pologne, au sujet de la délimitation des frontières.

Mais une autre partie de l'Eglise universelle préoccupait singulièrement la sollicitude pastorale de Benoît XII; c'était l'Arménie, cette première nation chrétienne de l'Orient, à laquelle nous consacrons un article, où nous verrons ce que notre pieux Pontife fit pour elle. — *Voy.* EGLISE CATHOLIQUE EN ARMÉNIE. — Achevons sa biographie par quelques mots sur les efforts qu'il fit pour prévenir les calamités de la guerre entre la France et l'Angleterre.

XXII. Un mot d'abord sur l'origine de cette guerre. — Edouard III Plantagenet, roi d'Angleterre, avait fait hommage, en 1329, au roi de France, Philippe de Valois, comme à son suzerain, pour le duché d'Aquitaine et les autres terres qu'il possédait dans le royaume. Mais Edouard Plantagenet, déjà Français d'origine par son père, était petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, la meurtrière du roi, son époux.

En 1336, un prince français, Robert d'Artois, banni du royaume comme faussaire, excita Edouard Plantagenet à déclarer la guerre à leur commune patrie, et à la revendiquer comme son héritage du côté de sa mère Isabelle. C'était exciter qui ne demandait pas mieux. Edouard chercha à se faire des alliés partout. La guerre civile entre les princes français et parents de Londres et de Paris devint une guerre civile de l'Europe. Le roi d'Angleterre fit alliance avec Artevelle, brasseur de Gand, qui lui persuada de prendre ouvertement le titre de roi de France, et voulut lui vendre sa propre patrie, lorsqu'il fut tué par le peuple, en 1345.

Il fit alliance avec Louis de Bavière, soi-disant empereur des Romains, mais en réalité persécuteur de l'Eglise romaine (nos XVII et XVIII), par la création d'un antipape et d'un schisme. Il demanda et obtint de ce Louis le titre de vicaire impérial et beaucoup d'autres prétendus droits et priviléges plus incroyables les uns que les autres (283) et qui sont une nouvelle mise en œuvre de cette politique qui faisait de l'empereur allemand le seul propriétaire du monde, la loi vivante et suprême, de laquelle seule devaient émaner les droits particuliers des rois et des peuples.

C'est donc pour prévenir les calamités de cette guerre civile et interminable de l'Europe, que Benoît XII fit tout ce qui était en son pouvoir. Il envoya aux deux rois qui en étaient cause, des légats, des nonces, des lettres, pour leur montrer combien leurs dissensions seraient funestes à la chrétienté et utiles à ses ennemis seuls; combien il serait plus honorable et plus politique à tous deux de réunir leurs armes pour la défense et la propagation de la civilisation chrétienne. Il représente à Edouard combien il est peu royal et peu chrétien au monarque d'Angleterre, de se faire le vicaire ou sous-préfet d'un prince allemand, persécuteur excommunié de l'Eglise, et cela pour persécuter lui-même les fidèles soumis à l'Eglise, leur Mère. Vicaire ou sous-préfet impérial de l'excommunié Louis de Bavière, le roi d'Angleterre somma l'évêque de Cambrai de lui livrer la ville qu'il tenait de l'empire; l'évêque s'y refusa et en référa au jugement du Pape, attendu que Louis de Bavière n'avait pas les droits d'empereur. Le Pape écrivit à Edouard que sa conduite était fort blâmable, qu'il encourrait l'excommunication par le fait même, s'il ne s'en désistait (284)

Comme Edouard prétendait publiquement au titre de roi de France par droit d'hérédité, Benoît XII lui en fit des reproches vifs, mais affectueux. Ce bon Pape lui écrivit que son ambition et les avis intéressés de ses alliés l'entraînaient dans de grandes difficultés et des actions honteuses; que c'était une folie à un étranger de compter sur la fidélité des Flamands, qui toujours avaient été notés pour leur déloyauté envers leurs princes nationaux; que, dans tous les cas, il aurait agi précipitamment en se proclamant roi de France, avant de s'être mis en possession d'aucune partie de ce royaume; qu'à moins que les descendants des femmes ne fussent devenus légalement capables d'hériter de la couronne, il ne saurait avoir aucune prétention, et que même, si cela pouvait être, il existait encore des personnes issues des filles de ses oncles, plus près du trône que lui, et plus aptes à le réclamer; qu'en faisant hommage à Philippe de Valois, il avait reconnu le titre de ce prince, et qu'en le prenant pour lui-même, il irriterait tout ce qui était né Français; qu'arracher par la force le sceptre des mains de son rival, était, dans l'opinion de tout juge

(283) *Biographie universelle*, tom. XII, article *Edouard III.*

(284) Raynald., ad an. 1337, n. 7 et seqq.; 1338, n. 54 et seqq.; 1339, n. 9 et seqq.

impartial, une entreprise impraticable, et que les événements le convaincraient de la perfidie de ses alliés, qui, dès qu'ils auraient épuisé ses trésors, l'abandonneraient et le laisseraient s'arranger comme il pourrait avec un adversaire puissant et exaspéré.

Mais le Saint-Père eut beau faire des remontrances, s'offrir pour médiateur, Edouard III en crut plus volontiers les conseils du brasseur de Gand, et continua à s'intituler roi de France. Toutefois, sa première campagne, en 1339, ne lui valut qu'une dette d'environ cent millions de francs, pour laquelle il fut obligé d'engager tous ses joyaux et ceux de sa femme. De son côté, Philippe de Valois, non content d'un décime de deux ans que lui accorda le Pape pour la défense de son royaume, se permit encore de mettre la main sur les décimes réservées pour la Terre-Sainte, auxquelles il avait juré de ne point toucher, lui et son fils Jean. Le Pape lui représenta que certainement son parjure ne lui porterait pas bonheur, et en effet, cette guerre fut interminable, et il en éprouva de grands dommages (285); heureux du moins les peuples, si ces calamités ne pesaient pas toujours sur eux!

Bien qu'il ne put réussir dans ses bons desseins, l'histoire n'en sait pas moins grand gré à Benoît XII de ses nobles et courageux efforts pour la paix. « Les écrivains, dit à ce sujet un auteur non suspect, le docteur Lingard, n'ont pas toujours apprécié suffisamment les avantages que l'humanité retirait de l'influence pacifique des Pontifes de Rome. Dans les siècles où l'on ne connaissait d'autre mérite que celui des armes, l'Europe eût été plongée dans une guerre perpétuelle, si les Papes n'avaient successivement et constamment travaillé, soit à la conservation de la paix, soit à son rétablissement. Ils contrôlaient les passions, et réprimaient les extravagantes prétentions des souverains; leur caractère, comme Pères commun des Chrétiens, donnait à leurs représentations un poids qu'aucune autre méditation ne pouvait offrir; et leurs légats n'épargnaient ni voyages ni fatigues pour concilier les intérêts opposés des cours, et placer l'olivier de la paix entre les épées et les armées rivales... (286). » *Voy.* l'article Clément VI, n° V.

XXIII. Cependant Benoît XII était incommodé d'un embonpoint extraordinaire. Cette obésité engendra chez lui une surabondance d'humeurs qui se déclara, dès l'année 1340, par des plaies aux jambes.

Cette infirmité n'empêcha point d'abord le Pape de vaquer à ses travaux habituels, et de tenir régulièrement les consistoires, qu'on assemblait dans sa chambre. Mais le mal fit insensiblement des progrès que l'impéritie des médecins ne sut ni prévenir, ni arrêter, et Benoît mourut le 23 avril 1342, après un règne de sept ans quatre mois et six jours. Il fut enseveli dans l'église cathédrale d'Avignon, dans une chapelle qu'on bâtit exprès (287), et où on lui éleva un mausolée que le temps a détruit (288). Il lui en a été dressé dans la muraille un autre modeste comme sa vie.

La mort de ce digne Pontife fut justement pleurée par les peuples, car sa charité s'était fait sentir à eux, et on le regarda comme un saint (289). Il paraît certain qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et si, dit un historien (290), le génie manqua à Benoît XII, il eut la vertu, qui vaut mieux que le génie.

C'est à ce Pontife si simple, si modeste pourtant, que la papauté doit le complément de la tiare ou sa troisième couronne. La coiffure des Papes avait été de prime abord un bonnet pointu, sans ornements, semblable aux mitres phrygiennes. Vers la fin du v° siècle, le Pape Symmaque y posa la première couronne. Boniface VIII y ajouta la seconde, comme un symbole de la double autorité du Pape sur le spirituel et sur le temporel. Benoît XII enfin y plaça la troisième, pour exprimer par là, à l'égard des vicaires de Jésus-Christ, les trois puissances, royale, impériale et sacerdotale (291).

BENOIT XIII (Pierre-François des Ursins ou Orsini), Pape, né à Rome, le 2 février 1649, était fils aîné de Ferdinand Orsini, duc de Gravina, et de Jeanne Frangipani de la Tolpha. L'histoire loue les vertus et la grande bonté de ce Pape.

I. A l'âge de quatre ans, pour complaire à ses désirs, sa pieuse mère lui avait fait faire un petit habit de Dominicain. François aimait à s'en revêtir de temps à autre; puis, rassemblant les domestiques de la maison, il les prêchait d'un ton élevé, imitant le ton de voix et les gestes des prédicateurs, et congédiant son auditoire par le signe de la croix, comme pour lui donner sa bénédiction. Avançant en âge, il étudia les belles-lettres, l'histoire, la philosophie, les lois et les canons; il s'exerça même avec quelque succès à la poésie.

Comme il était l'aîné de la famille, ses parents fondaient sur lui les plus grandes espérances, d'autant plus qu'il devait encore hériter de son oncle, le duc de Bracciano, qui n'avait point d'enfants. Mais, en 1667, à l'âge de dix-huit ans, étant à Venise, il se présenta comme novice au couvent de Saint-Dominique, et y reçut avec l'habit de Frère Prêcheur le nom de Vincent-Marie. Sa famille mit tout en œuvre pour le faire rentrer dans le monde; elle s'adressa

(285) Voy. les Histoires de France.
(286) Le docteur Lingard, *Hist. d'Anglet.*, t. IV, p. 91.
(287) Baluze, p. 212.
(288) *Hist. des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon*, par Tessier, in-4° 1771, p. 144.
(289) *S. Vit. Bened. XII*, in Baluz.—Tessier (*loc. cit.*) dit « que la France et l'ordre de Cîteaux le mettent au nombre de leurs saints »
(290) M. l'abbé J.-B. Christophe, *Hist. de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, etc., tom. II, p. 79
(291) Id., ibid.

même au Pape : c'était Clément IX. Il fit venir le jeune novice, à qui son oncle, le duc de Bracciano, voulait faire épouser une princesse de Rome ; il entendit l'histoire de sa vocation, et non-seulement l'approuva, mais abrégea son noviciat de moitié, pour le délivrer plus tôt des importunités de sa famille.

De prince des Ursins, devenu ainsi Frère Prêcheur, il fut un modèle de ferveur et d'humilité. Il parlait peu, et jamais de lui-même, ni de sa naissance. La Bible, sa règle, la *Vie des saints*, particulièrement l'histoire des grands personnages de son ordre, furent les premiers livres qu'il voulut lire, non pour devenir plus savant, mais plus saint. Dans ses études, il prit pour modèles saint Thomas d'Aquin et saint Vincent Ferrier, son glorieux patron. Ses succès y furent tels, qu'à l'âge de vingt-un ans il fut professeur, prédicateur et écrivain.

Le Pape Clément X l'ayant nommé cardinal, en 1672, il s'y refusa humblement et avec larmes; mais le Pape lui renvoya son supérieur général Thomas Roccaberti, avec ordre d'accepter : il vint de Venise à Rome, plaida sa cause devant le Pontife, fut loué et admiré, mais contraint de se soumettre, au grand contentement des cardinaux et de toute la ville. Cette éminente dignité ne changea rien à sa vie ordinaire : il fut dans le palais ce qu'il avait été dans le cloître.

II. En 1675, ayant été obligé de choisir entre l'archevêché de Salerne et celui de Siponte, il choisit ce dernier, parce qu'il était pauvre et demandait beaucoup de travail. La même année, il sacra lui-même le nouvel évêque de Céphalonie, dans la ville de Gravina, où demeurait sa famille. Ses exemples, ses entretiens firent sur ses parents les impressions les plus salutaires. On vit avec le temps sa mère, sa sœur et deux de ses nièces renoncer au monde et embrasser la vie religieuse dans le tiers ordre de Saint-Dominique.

Le cardinal des Ursins, nommé aussi cardinal de Saint-Sixte, gouverna le diocèse de Siponte en pasteur vraiment apostolique, visitant ses ouailles jusque dans les moindres hameaux, réparant au spirituel et au temporel les maux qu'y avait occasionnés une récente invasion des Turcs, tenant son synode diocésain, dont il publia les statuts, avec ceux d'un concile provincial tenu à Siponte cent ans auparavant. Lorsqu'en 1680, Innocent XI le transféra au siége de Césène, il laissa aux Sipontins, comme un souvenir de son affection paternelle, une Lettre pastorale contenant les règles de conduite qu'il leur avait prêchées. Peu après son départ, la disette se fit sentir cruellement : il y envoya des grains pour nourrir les pauvres.

Ce qu'il avait été à Siponte, il le fut à Césène. Frugal, modeste, pénitent, ami de la prière et du travail, annonçant tous les jours la parole de Dieu, toujours attentif aux besoins des pauvres, des veuves et des orphelins, il ne trouvait de plaisir que dans l'accomplissement de ses devoirs.

Son exemple et ses actions, encore plus que ses lois, servirent à renouveler l'amour de l'ordre et l'esprit de ferveur dans le clergé : ce qui produisit la réforme presque générale du diocèse. Il voulut que tous les matins, au lever du soleil, tous les chanoines se trouvassent assemblés dans la cathédrale pour la psalmodie, et lui-même se trouvait toujours à leur tête. On le voyait de même à tous les autres Offices divins. Il fit réparer à ses dépens et renouveler presqu'en entier la principale église de Césène; et il n'en négligea aucune de la campagne.

Après avoir reconnu par de fréquentes visites l'état des paroisses, il publia les règlements les plus propres à réprimer le vice, bannir l'ignorance, extirper les abus, conserver ou rétablir les saintes pratiques, et écarter du troupeau tout ce qui pouvait en troubler le repos ou corrompre les mœurs. Mais des maladies graves, que les médecins jugèrent occasionnées par l'air du pays, décidèrent le Pape à le transférer à l'archevêché de Bénévent.

III. Le cardinal des Ursins gouverna cette Eglise pendant trente-huit ans avec un zèle et une charité admirables. Mais nous laisserons parler de cet épiscopat un juge compétent, le célèbre cardinal Prosper Lambertini, qui fut depuis Benoît XIV :

« Ce qui, dit-il, doit être le soin principal d'un évêque, le cardinal de Saint-Sixte, archevêque de Bénévent, ne supportait pas, si ce n'est qu'il fût contraint par la nécessité, de se séparer de son bien-aimé troupeau et d'en être longtemps éloigné. Aussi ne s'absentait-il de Bénévent que très-rarement et que pour un temps très-court. Visiter tous les ans une partie de son diocèse; élever ou rétablir et renouveler des temples magnifiques; consacrer des autels pour la célébration des divins mystères; établir de pieuses confréries; fonder des hôpitaux publics et des hospices pour les malades; soulager la misère des pauvres, non-seulement avec ses revenus ecclésiastiques, mais le plus souvent avec les siens propres; rompre aux âmes affamées le pain délicieux de la parole évangélique; assembler tantôt des conciles provinciaux, tantôt des synodes; publier les sages lois faites dans les uns et dans les autres; administrer lui-même le sacrement de confirmation; pratiquer les cérémonies de l'Eglise; se trouver avec assiduité à tous les Offices divins, et remplir sans jamais se lasser toutes les fonctions du divin ministère : tel était son plan de vie, telle a toujours été sa pratique. Ce qui nous le représente comme un prélat si diligent, si industrieux, si infatigable, que de mémoire d'homme vous en trouvez bien peu qui puissent lui être comparés, et peut-être aucun qui ait porté plus loin la piété et le zèle dans tout ce qui regarde le culte et le service divins.

« Sa vie, au reste, était austère, et sa nourriture très-frugale. Sans faire attention

ni aux maladies, ni aux infirmités presque inséparables de la condition humaine, il affligeait encore sa chair et par une sévère abstinence, et par la suite de ses travaux, de ses veilles, de ses jeûnes. Esprit noble sans ambition, constant sans orgueil, doux sans faiblesse, autant il était éloquent à parler avec éloge des autres, autant il pensait modestement et en baisse de lui-même : humilité chrétienne, bien plus agréable à Dieu que la grandeur d'âme. Aussi, dans les honneurs de l'épiscopat et du cardinalat, n'a-t-il jamais oublié son premier état de moine ; toujours il a gardé l'habit de Dominicain, en a observé la règle et les usages, de manière qu'on reconnaissait facilement en lui le fidèle imitateur, non moins que le disciple de saint Thomas d'Aquin. » C'est ainsi que s'exprime Benoît XIV dans son grand ouvrage de la *Canonisation des saints* (292), et un tel éloge dans une telle bouche est d'un prix incomparable.

IV. Au reste, le cardinal des Ursins eut des occasions extraordinaires d'exercer sa charité à Bénévent. Deux fois, le 5 juin 1688 et le 14 mars 1702, cette ville fut renversée par un tremblement de terre.

La première fois il resta lui-même enseveli sous les ruines de son palais : tout le monde le crut mort ; il fut conservé sain et sauf par la protection de la très-sainte Vierge et de saint Philippe Néri, auxquels il avait une dévotion particulière. Nous le laisserons nous raconter cet événement merveilleux :

« A l'honneur de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse Vierge Marie et de mon glorieux patron saint Philippe Néri, moi frère Vincent-Marie Orsini, prêtre de l'ordre des Frères Prêcheurs, par la providence divine, cardinal de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Sixte, et archevêque de Bénévent, j'atteste avec serment sur les saints Evangiles que, dans le tremblement de terre arrivé le cinquième de juin de cette année 1688, à l'heure de Vêpres, étant dans la chambre de l'appartement haut de mon évêché avec un gentilhomme, cette chambre fut abattue, avec l'appartement de dessous et une partie de la couverture ; je tombai avec ledit gentilhomme jusque sur la voûte de la cave, où nous fûmes couverts d'une quantité de pierres et de solives de tous ces appartements. Notre sort fut cependant fort inégal : ce pauvre gentilhomme fut écrasé, et je me trouvai garanti. Quelques bouts de roseaux me défendaient et me faisaient comme un petit bouclier ou toit, autant qu'il fallait pour me couvrir la tête et me laisser respirer. Dans l'appartement d'où je tombai, il y avait une armoire en noyer, où se trouvaient pliées et bien roulées quelques images qui représentaient les principales actions de mon glorieux protecteur. Cette armoire tombant sur les petits roseaux qui me servaient d'un si faible toit, elle s'ouvrit, quoique fermée à clef ; les images sortirent et se rangèrent autour de moi ; celle qui s'arrêta sur ma tête représentait saint Philippe Néri en prière et regardant la sainte Vierge, qui soutenait de sa main une poutre, qui, dans l'église de Vallicella, était sortie de sa place. Sur cette armoire tomba encore un architrave de marbre très-pesant. Néanmoins, durant tout le temps que je fus enseveli sous ces ruines, je ne sentis ni incommodité, ni douleur, ni pesanteur ; j'eus même toujours très-libre l'usage de la raison, et j'en usais pour me recommander à Dieu et à ses saints, par Jésus-Christ, avec une grande confiance que je serais garanti et heureusement dégagé. Selon le rapport de mes domestiques j'ai été sous les décombres une heure et demie ; mais par une nouvelle grâce, il ne m'a point semblé y avoir été plus d'un quart d'heure.

« Cependant le révérend Père lecteur Laurent Bonacorsi, de mon ordre, vint pour me chercher ; il me cria, et je lui répondis ; il entendit ma voix, mais sans entendre distinctement mes paroles. Le chanoine Paul Torella et deux autres s'étant joints au Père lecteur, ils réussirent enfin à me dégager. Ce qui est remarquable, c'est que leur diligence à retirer les pierres en faisait rouler plusieurs confusément, sans que pas un d'eux en reçût le moindre mal. Retiré ainsi de dessous les ruines du palais, je fus porté hors de la ville, légèrement blessé à la tête, à la main et au pied droits ; mais ces blessures ne me causaient aucune douleur. Ce même soir, je prêchai au peuple, le saint Sacrement à la main, et je donnai le saint viatique à un malade. Il me restait seulement une fluxion sur les yeux, à cause de la grande poussière qui y était entrée, et cette incommodité était sans douleur.

« Les faveurs que j'ai reçues du Ciel par l'intercession de saint Philippe Néri ne se sont point bornées à moi seul. Dans cette ruine presque totale d'un grand palais, il a préservé toute ma famille, qui est très-nombreuse, tous les officiers et ministres de mon tribunal, même les étrangers qui y avaient des affaires. Un seul laquais a péri, mais il était hors de l'archevêché ; quelques étrangers en petit nombre ont eu le même sort dans le palais, mais ils n'y étaient pas venus pour des affaires qu'ils eussent à mon tribunal. En sorte que je puis dire à la gloire de Dieu que, par les intercessions de mon saint protecteur, il a voulu renouveler en ma faveur, tout indigne évêque que je suis, le miracle qui arriva l'an 587 dans Antioche, au terrible tremblement de terre qui fit périr soixante mille personnes, et pendant lequel l'évêque Grégoire fut conservé avec tous les gens de sa famille, quoique son palais fût entièrement renversé, comme l'a été le mien. Dans cette ruine presque générale, la Providence a conservé encore les archives, la chancellerie, l'appartement de mon grand vicaire, où il y avait quantité

(292) Tom. III, *Epist. dedicat.*

d'écritures, la bibliothèque de mon chapitre métropolitain, et avec cela tous les papiers qui appartenaient en quelque manière aux droits et au gouvernement de mon Eglise.

« J'ajouterai, à ma plus grande confusion, que mon glorieux protecteur a continué ses bontés envers moi ; car vendredi, dix-huitième du courant, étant allé visiter la chapelle où l'on conserve son cœur dans l'église des Pères de l'Oratoire de Naples, à peine fus-je sorti de cette chapelle, que je me trouvai parfaitement guéri de toutes mes blessures, même de celle que j'avais sur le sourcil, quoique le matin on y eût reconnu du pus et de la pourriture. Le même jour, sur le soir, je sentis que ma vue se fortifiait, et j'avais cette confiance que ma guérison serait bientôt parfaite. Trois habiles médecins ayant examiné mes yeux avec beaucoup d'attention, les avaient jugés tellement offensés par la grande poussière des plâtras, que j'en serais pour le moins incommodé le reste de mes jours, et de vrai il s'y était déjà formé de grandes taies. Nonobstant cela, résolu de refuser le secours de la médecine, je n'ai point voulu qu'on y appliquât aucun remède ; et j'expérimentais tous les jours que, par la seule application des reliques de saint Philippe Néri, mes yeux recevaient un grand soulagement. Etant retourné à la chapelle sur le soir, le vingtième de ce mois, j'en sortis portant à la main un grand flambeau allumé à quatre mèches, sans ressentir aucun malaise dans les paupières, quoique je n'eusse pu jusqu'alors souffrir sans incommodité l'approche d'une très-faible lumière.

« Pour perpétuer la mémoire de cette suite de merveilles, que le Seigneur, par l'intercession de saint Philippe Néri a daigné opérer en moi, misérable pécheur, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers un si insigne bienfaiteur, j'ai voulu faire écrire et enregistrer cette relation, la confirmer de ma propre souscription, et la sceller de mon sceau, afin qu'on ne puisse point douter de la vérité des faits qu'elle contient. — Fait à Naples, dans mon couvent de Sainte-Catherine Formelle, ce mardi vingt-deux juin 1688. Frère Vincent-Marie, cardinal Orsini, archevêque de Bénévent (293). »

V. Dans ces deux tremblements de terre, le cardinal-archevêque fut conservé de Dieu, pour être le sauveur et le consolateur de son peuple, par sa charité courageuse et active.

Son amour pour ses ouailles de Bénévent avait toujours été bien grand ; mais les maux dont il les vit accablées dans ces malheurs publics, les efforts qu'il fit pour les réparer augmentèrent encore de beaucoup cet amour et cette charité, et il en donna de telles marques qu'il fut regardé comme le second fondateur de Bénévent.

En effet, il rebâtit les églises et les maisons· il restaura surtout la discipline du clergé, les mœurs du peuple, par ces visites pastorales, par des conférences, des synodes, des conciles provinciaux, par des missions dans les villes et les campagnes. Il tint deux conciles de la métropole : le premier en 1693 avec dix-huit évêques, le second en 1698 avec vingt-trois. Leurs Actes ayant été approuvés à Rome, l'archevêque-cardinal les fit insérer dans son *Synodicon*, ou recueil de tous les conciles tenus à Bénévent par les Papes et par les archevêques depuis le xe siècle. C'est là un recueil que nous avons plus d'une fois souhaité à chaque province ecclésiastique, rien n'étant plus précieux pour l'entretien de la discipline et la bonne administration des diocèses.

On voit que le saint religieux de l'ordre de saint Dominique n'avait fait que progresser dans la vertu, et que l'élévation n'avait fait que faire ressortir ses éminentes qualités. Dieu l'avait réservé pour de plus hautes fonctions encore. C'était sur le Saint-Siége que devaient briller les trésors renfermés dans son cœur par la bonté divine.

VI. Le Pape Innocent XIII était mort le 7 mars 1724. Le conclave s'assembla le 20 du même mois. Mais après deux mois de séances on n'était pas plus avancé que le premier jour.

Cette longue vacance affligeait particulièrement le cardinal des Ursins, parce qu'elle l'empêchait de retourner au milieu de son cher troupeau. Afin d'en obtenir la fin, il commença une neuvaine à son saint protecteur, Philippe Néri, accompagnée de jeûnes. Sa neuvaine n'était pas encore terminée, qu'il s'aperçut qu'on songeait à le faire Pape. Il en fut effrayé, consterné, altéré, et ne pensa plus qu'aux moyens d'éloigner de lui ce redoutable fardeau.

Comme il était, depuis quelque temps, doyen du Sacré Collége, il affecta un zèle outré et se mit à gronder pour les moindres fautes. « Vous savez, dit-il un jour à quelques jeunes cardinaux, que je suis zélé, que je passe pour un réformateur et un homme difficile, et vous pensez encore à me faire Pape ? » Mais voyant que ses premiers efforts étaient vains, il supplia un cardinal de ses amis de lui donner l'exclusion au nom du roi, dont il avait la confiance : son ami fit semblant d'y condescendre, mais ne fut pas des moins ardents à consommer l'affaire. Orsini demanda qu'au moins on différât l'élection au lendemain ; mais il ne put obtenir ce court délai. Entièrement déconcerté à ce refus, le saint cardinal se renferma dans sa cellule, et, prosterné devant son crucifix, il répétait ces paroles d'Ezéchias : « Mes yeux se sont lassés à force de regarder en haut ; Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi ! » C'était le 29 mai 1724.

L'élection terminée à l'unanimité des suffrages, les chefs du conclave vinrent lui en faire part et lui demander son consentement. Il y opposa son grand âge (294), ses

(293) Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, tom. VI, p. 57.
(294) Il avait alors soixante-quinze ans.

infirmités, son incapacité, et la résolution fixe qu'il avait prise de ne jamais consentir à son élévation. Les cardinaux détruisirent ses raisons ou ses prétextes l'un après l'autre : surtout ils lui firent sentir les suites funestes de son refus, qui replongeait le conclave dans des divisions peut-être plus fâcheuses encore que celles que son élection avait terminées d'une manière si heureuse. Enfin, il resta quelque temps sans parler, les yeux toujours fixés sur le crucifix; ensuite, se levant, il dit : « Allons consommer le sacrifice ! » Il prit le nom de Benoît XIII, pour honorer la mémoire du bienheureux Pape Benoît XI, religieux du même ordre. La joie fut également grande, et dans le conclave, et dans la ville de Rome, et dans toute la chrétienté. Le nouveau Pape justifia cette attente.

VII. L'un des premiers actes de Benoît XIII consista à promulguer, le 4 juin 1724, la canonisation de huit bienheureux : Isidore, dit *Agricola*, André Corsini, Philippe Beniti, François de Borgia, Laurent Justiniani, Jean de Capistran, Catherine de Bologne et Félix de Cantalice. Ensuite il approuva et confirma, le 19 juillet 1724, les décrets du concile qui s'était tenu, sous Clément XI, à Zamoski, en Pologne (295).

Mais lui-même songea bientôt à assembler un concile à Rome, de tous les évêques et prélats soumis immédiatement à l'Eglise romaine. Il dit, dans sa lettre de convocation, ces précieuses paroles :

« Notre Rédempteur, qui a planté sa vigne choisie et l'a louée à des agriculteurs pour qu'ils rendissent le fruit en son temps, a particulièrement recommandé aux gardiens la vigilance, afin que si de mauvais germes viennent à y croître, ils les arrachent avec une prévoyante sollicitude, et, par la culture assidue de la bonne semence, ils amassent une excellente et abondante récolte dans les greniers. Formée par ces avertissements et préceptes mystiques, l'Eglise de Jésus-Christ n'a rien jugé de plus propre à faire fructifier la doctrine et la discipline du salut, sinon que les prudents serviteurs que le Seigneur a constitués gardiens dans ses vignes se rassemblent à des temps fixes, se communiquent leurs conseils, afin que les mœurs se corrigent, les différends se concilient, et que les vignes en fleurs répandent leur odeur plus au loin. C'est pourquoi il a été décrété souvent par les saints canons qu'au moins tous les trois ans les évêques de chaque province, légitimement assemblés, célèbrent le concile provincial : et cet usage, s'il était tombé quelque part, le très-saint concile de Trente a eu soin de le renouveler et de le rétablir.

« Quant à nous, lorsque nous résidions dans notre église de Bénévent, quoique affligés de très-grandes calamités, bouleversés jusqu'à trois fois par des tremblements de terre, et presque accablés sous les ruines, notre métropole même écroulée et réduite à peu près au niveau du sol, néanmoins, sauvés par l'assistance présente du bienheureux Philippe Néri, nous n'avons pas omis d'accomplir jusqu'à deux fois cette ordonnance canonique. Elevés à cette hauteur formidable du Siége apostolique, et préposés, bien que sans aucun mérite, à toute la vigne du Seigneur des armées, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de remplir nous-mêmes avec plus d'empressement cette partie si salutaire du devoir épiscopal, et d'en recommander l'observation plus vivement aux autres, par l'exemple de ce premier Siége, afin que, comme il est le nerf de l'autorité épiscopale, il soit aussi le modèle de la servitude épiscopale, proposé à l'imitation de tous les pasteurs de l'Eglise, afin d'animer les ouvriers au travail et de rendre plus fertile le champ du Seigneur. Ce qui nous y excite puissamment encore, c'est l'occasion du grand Jubilé, l'année même de la rédemption, si agréable au Seigneur, et la maternelle charité de l'Eglise romaine, et la bonté offerte du Père éternel nous avertissant de chercher les brebis égarées avec plus de sollicitude, et de veiller avec plus d'application à leur salut (296). »

Le Pape convoqua donc à Rome, pour le dimanche de Quasimodo 1725, tous les évêques de sa province spéciale, avec les archevêques qui n'avaient point de suffragants, les évêques immédiatement soumis au Saint-Siége, ainsi que les abbés qui n'étaient d'aucun diocèse. La lettre est du 24 décembre 1724. Une autre, du 24 mars 1725, prorogea l'ouverture du concile au second dimanche après Pâques, afin de laisser le temps d'arriver à ceux qui s'étaient mis en route d'au delà des Alpes et d'au delà des mers.

Le concile s'ouvrit le jour indiqué, 15 avril. Benoît XIII en fit l'ouverture par un discours où il insista particulièrement sur les motifs qui doivent porter les Papes et les évêques à tenir fréquemment des synodes, et sur les avantages qui en résultent pour l'Eglise. Ensuite on dressa les décrets, qui furent rangés sous trente-deux titres, divisés en chapitres, et ayant trait à la foi et à la discipline ecclésiastique. On y déclare, entre autres choses, que tous les Chrétiens doivent une obéissance sincère à la bulle *Unigenitus*, en tant que règle de foi (297). Il y eut cent quinze Pères, parmi lesquels on remarquait Lambertini, alors archevêque de Théodosie, et depuis Pape sous le nom de Benoît XIV. Ce concile est célèbre, et l'on en a publié séparément l'histoire, ainsi que les actes qui sont de la plus haute importance (298).

VIII. On a prétendu que ce concile ne

(295) *Voy.* sur ce concile, l'*Hist. de l'Eglise*, par Bérault-Bercastel, édit. Henrion, 1843, tom. X, p. 134, l. 5, et notre *Manuel de l'histoire des conciles*, in-8° 1846, p. 670, 671.

(296) *Conc. Romanum*, ann. 1725.

(297) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8° 1846, p. 671, 672.

(298) *Concilium Romanum in sacrosancta basilica*

reconnut point la bulle *Unigenitus* comme *règle de foi ;* mais c'est une mauvaise chicane des jansénistes qui étaient très-habiles en fait d'ergoteries, qu'un historien moderne a parfaitement réduite à sa juste valeur (299).

Cette chicane est d'autant plus singulière que l'élection de Benoît XIII avait paru ne point chagriner les appelants, et qu'un de leurs chefs, le cardinal de Noailles, avait fait, auprès de ce Pontife, des avances qui pouvaient faire espérer à un sincère retour.

Il lui avait, en effet, marqué la joie de son exaltation. Benoît XIII lui répondit avec bonté. Son bref, daté du 21 août 1724, contenait les expressions les plus tendres pour tâcher de ramener le cardinal. Mais aussi, pour lui remettre ses devoirs devant les yeux, le Pontife le conjurait de rendre la paix à l'Eglise par une parfaite obéissance, et lui déclarait ne pouvoir se départir des vues et des actes de ses prédécesseurs. Par ces dernières paroles, le Pape faisait allusion aux démarches de Clément XI contre le cardinal, et à la formule d'acceptation que lui avait prescrite Innocent XIII. De Noailles répondit au bref du Pape en des termes qui ne permettaient presque pas de douter de son obéissance. Sa réponse, datée du 1er octobre, ne renfermait pas, à la vérité, la soumission que le Saint-Siége était en droit d'exiger et d'attendre de lui ; mais elle était de nature à rassurer.

Aussi le Pape redoubla-t-il de bienveillance et d'égards. Comme une des plus grandes peines que le cardinal eût témoignée au sujet de la bulle avait pour objet la liberté des écoles, et en particulier la doctrine de saint Thomas qu'il croyait y voir lésée, Benoît XIII, plein de condescendance et de bonté, pensa qu'en donnant une bulle en faveur de l'école de saint Thomas, il montrerait tout son attachement pour l'ordre de Saint-Dominique, dont il était religieux quand il fut fait cardinal, et fixerait aussi toutes les incertitudes que de Noailles avait sur la bulle au sujet de la doctrine de l'Ange de l'école.

Dans cette vue conciliatrice, Benoît XIII dressa le 6 novembre une bulle où, après avoir approuvé et confirmé tous les priviléges que ses prédécesseurs ont accordés à l'ordre célèbre de Saint-Dominique, il défend d'avancer, de vive voix ou par écrit, que l'opinion de la grâce efficace par elle-même, et celle de la prédestination gratuite à la gloire, indépendamment de toute prévision des mérites, ont quelque conformité avec les erreurs condamnées par la bulle *Unigenitus*. Après cette démarche de sa part, le Pape ne doutait pas que le cardinal n'achevât la bonne œuvre qu'il avait commencée. Il répondit à la seconde lettre du prélat par un nouveau bref, où il le conjurait d'engager les autres par son exemple à réparer pleinement tout ce qui avait été entrepris contre la constitution *Unigenitus*. Ce second bref partit de Rome le 5 décembre. Mais de Noailles répondit à tant de charitables avances par un Mémoire des plus captieux et par une conduite de plus en plus entortillée. *Voy.* son article.

IX. Benoît XIII donna son assentiment à la décision prise contre Soanen, évêque de Sénez, par les évêques réunis en concile, à Embrun, en 1727. Mais Soanen eut pour lui cinquante avocats, quelques libellistes et douze évêques jansénistes, à la tête desquels on vit le nom du cardinal de Noailles, ce qui acheva de détromper Benoît XIII dans l'espérance qu'il avait fondée sur son retour.

En 1728, ce saint Pontife, par un bref du 22 septembre, approuva l'enquête de Pertusati, évêque de Pavie, sur l'authenticité du corps de saint Augustin, récemment découvert. L'année suivante, par un autre bref, il autorisa l'Office de saint Grégoire VII, annula et condamna les édits et ordonnances que quelques magistrats séculiers et des évêques avaient publiés en France contre l'extension de cet Office à toute l'Eglise. La diète de Grodno, en Pologne, avait établi cinq lois injurieuses pour la liberté ecclésiastique et pour l'autorité de la nonciature apostolique; Benoît, après avoir fait de vaines réclamations auprès du roi, déclara ces lois nulles. Sur l'avis d'une congrégation, il ne voulut point accéder aux vœux exigeants de Jean V, roi de Portugal, qui demandait que le nonce Bichi fût élevé au cardinalat.

Comme nous l'avons vu, Benoît XIII, qui avait été archevêque de Bénévent (300), avait pris en grande affection tous les Bénéventins. Etant Pape il la leur continua, et il aima particulièrement le cardinal Coscia, qu'il fit son successeur dans l'archevêché de Bénévent et son principal ministre. Ce cardinal (*Voy.* son article) et les autres Bénéventins abusèrent de la confiance du Pontife, et commirent plusieurs actes blâmables qui leur attirèrent la haine du peuple romain. Pour Benoît, il n'en fut pas moins aimé, bien que l'histoire lui reproche d'avoir manqué de sagacité pour choisir de bons ministres et les contenir dans les limites de leurs devoirs. Mais les hommes droits et intègres sont si rares, qu'un Pontife aussi excellent que Benoît XIII put bien avoir été trompé, même avec la ferme volonté de s'environner de coopérateurs fidèles.

Il mourut le 22 février 1730, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après un pontificat de

Lateranensi celebratum, anno universalis Jubilæi MDCCXXV, *a sanctissimo Patre, et domino nostro Benedicto Papa XIII, pontificatus sui anno* I, 1 vol. in-4°, *Romæ* 1725, *et Augusta Vindelicorum*, 1726.

(299) *Voy.* Picot, *Mémoires*, etc., 3e édit. tom. II, pag. 148, 149.

(300) Nous avons de Benoît XIII des *Homélies sur l'Exode*, qu'il avait prononcées étant archevêque de Bénévent; Rome, 1724, 3 vol. in-4°. Le 3e vol. est d'un Dominicain que le Pape avait chargé de compléter l'ouvrage.

cinq ans huit mois vingt-trois jours. Telles étaient ses vertus et ses qualités, suivant le témoignage de son savant contemporain Muratori (301), qu'il était regardé comme un saint. D'une humilité incomparable, il estimait plus d'être un pauvre religieux que toute la gloire et la majesté du souverain pontificat. Esprit essentiellement pacifique, il voulait la paix en tout et toujours. On cite ce mot de Benoît XIV, qui peint cette belle vertu de notre Pontife : « Nous aimons, dit-il, avec respect ce Pontife qui fit reculer son carosse pour n'avoir pas de dispute avec un charretier. » Très-détaché de la chair et du sang, il ne chercha rien pour ceux de sa famille. A un merveilleux désintéressement, il joignait une grande libéralité, mais pour les pauvres. Il avait pour ceux-ci une singulière tendresse, et on le vit plus d'une fois les embrasser, considérant en eux celui dont il était vicaire ici-bas. Ses pénitences, ses jeûnes étaient extraordinaires. Aussi rapporte-t-on plusieurs grâces obtenues de Dieu par son intercession, et pendant sa vie et après sa mort.

BENOIT XIII, Pape d'Avignon, durant le schisme. *Voy.* PIERRE DE LUNE.

BENOIT DE PHILADELPHIE (Le Bienheureux). *Voy.* l'article BENOIT XIV, Pape, n° VII.

BENOIT XIV (PROSPER LAMBERTINI), Pape aussi distingué par ses vertus et ses grandes lumières que par les travaux qu'il accomplit pour le bien et la gloire de la sainte Eglise. Nous donnerons un résumé des faits de sa vie; mais la meilleure biographie de ce grand Pontife sont ses écrits et ses actes que nous devrons faire connaître, autant que possible.

I. Prosper Lambertini naquit à Bologne le 31 mars 1675; il était fils de Marcel Lambertini, sénateur, d'une naissance illustre, et de Lucrèce Bulgarini. Dès l'enfance il annonça une rare pénétration d'esprit, et ses progrès au collége Clémentin, à Rome, furent si rapides, qu'on le distingua parmi tous les élèves de son âge. Les études les plus sérieuses suffisaient à peine à son ardeur pour le travail, et n'étaient rien à la prodigieuse vivacité de son esprit. Saint Thomas fut son auteur de prédilection pour la théologie. Il s'appliqua également au droit canonique et civil, devint clerc du fameux jurisconsulte Justiniani, et ne tarda pas à être fait lui-même avocat consistorial. On le fit ensuite promoteur de la foi, ce qui lui donna lieu de s'appliquer aux procédures usitées pour la béatification, et de faire par la suite un excellent ouvrage sur cette matière. Passionné pour les sciences, pour les recherches historiques, pour les monuments des arts, Lambertini se lia avec tous les hommes célèbres de son temps. Il avait la plus haute estime pour le P. Montfaucon qu'il connut à Rome. Ce savant Bénédictin disait de Lambertini : « Tout jeune qu'il est, il a deux âmes : l'une pour les sciences, l'autre pour la société. » Ses occupations sérieuses ne l'empêchaient pas d'orner sa mémoire de tout ce qu'il y avait de plus recherché dans la littérature. « On me gronde quelquefois, disait-il, de ce qu'il m'arrive d'avoir quelque léger entretien avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais j'ai souvent besoin de me les rappeler, pour avoir l'expression plus vive et la pensée plus énergique. »

En 1712, le Pape Clément XI le nomma chanoine de Saint-Pierre et l'éleva l'année suivante à la prélature. Bientôt on le vit consulteur du Saint-Office, associé à la Congrégation des Rites, et enfin Innocent XIII ajouta la place de canoniste de la Pénitencerie. « On me suppose un homme à trois têtes, écrivait-il à un de ses amis, à raison des charges dont on m'accable ; il me faudrait une âme dans chaque place, et la même peut à peine me gouverner. » On ne tarda pas à l'élever aux emplois du premier ordre.

Après l'avoir nommé archevêque de Théodosie *in partibus* en 1726, Benoît XIII lui donna l'évêché d'Ancône en 1727, et le créa cardinal en 1728. En 1732, Clément XII le fit porter à l'archevêché de Bologne, où ses compatriotes le virent arriver avec transport. Exempt de toutes pensées d'intérêt et d'ambition, lui seul était effrayé de tant de fardeaux. Rome et l'Italie savaient qu'il pouvait y suffire, et il se montra toujours supérieur aux emplois dont il fut revêtu. Il porta dans l'administration de ses deux diocèses le zèle d'un évêque de la primitive Eglise, l'instruction d'un homme de son siècle (302), et un mélange de douceur et de fermeté qui fit admirer tout à la fois sa charité et sa justice.

Obligé de destituer un curé pour des motifs assez graves, il alla lui annoncer lui-même cette affligeante nouvelle, et lui donna un bénéfice simple, meilleur que sa cure. Il ne souffrait point les actes d'un zèle outré et cruel, et s'y opposait même au risque de sa propre sûreté. Un étranger ayant été arrêté pour avoir tourné en ridicule quelques pratiques religieuses, il le prit sous sa protection et le fit évader secrètement. Il protégeait la faiblesse opprimée avec toute la fermeté de la puissance. Une jeune postulante éprouvait de la part des religieuses du couvent une résistance fondée sur des imputations injurieuses à ses mœurs. Elle s'adressa à Lambertini, qui accueillit ses plaintes, et écrivit du ton le plus sévère à la communauté pour ramener les religieuses à des sentiments d'indul-

(301) *Annali d'Italia*, en 1730. Le docteur Léo, tout en blâmant sévèrement la conduite politique de Benoît XIII, ne peut cependant s'empêcher d'en faire l'éloge. *Voy. Histoire d'Italie*, liv. XII, chap. 3.

(302) Egalement accessible aux savants, aux pauvres et aux riches, il était ce philosophe dont parle la Bruyère, « qui quitte la plume et qui interrompt une ligne, dès qu'il s'agit d'obliger. »

gence et de charité plus dignes de leur état. Lambertini ne mettait pas moins de chaleur et de courage à défendre la vertu persécutée, surtout quand il était pénétré lui-même du sentiment de l'injustice. Un de ses grands vicaires fut accusé auprès de Clément XII. Lambertini écrivit au Pape que Sa Sainteté était trompée, et que cet honnête ecclésiastique était victime d'une insigne calomnie. Il terminait ainsi sa lettre : « Je prie tous les jours notre divin Sauveur pour qu'il soit aussi content de son vicaire que je le suis du mien. » Ce trait un peu malin ne déplut point à Clément XII, qui lui sut gré de sa franchise. Lambertini disait fréquemment qu' « il n'était permis qu'aux gens oisifs et bornés de faire attention aux dénonciations, et que par bonheur il n'avait jamais trouvé le secret de s'en occuper. »

Les plus hautes destinées attendaient Lambertini après la mort de Clément XII. Il les avait prévues, dit-on, et ne faisait pas difficulté d'en convenir plaisamment lorsque l'occasion s'en présentait. Etant jeune avocat, il fit un voyage d'agrément à Gênes avec quelques-uns de ses confrères, qui voulurent retourner à Rome par mer. « Prenez cette route, vous autres, leur dit-il, qui n'avez rien à risquer ; mais moi, qui dois être Pape, il ne me convient pas de mettre à la merci des flots César et sa fortune. »

Le chapeau de cardinal que Lambertini avait reçu de Benoît XIII, en 1728, lui donnait entrée au conclave de 1740, où les intrigues du cardinal de Tencin surtout retardaient l'élection au delà du terme accoutumé. Les cardinaux, excédés de fatigue, divisés par des fractions à peu près égales, ne savaient à quel choix s'arrêter, lorsque Lambertini s'avisa de leur dire avec son enjouement accoutumé : « Si vous voulez un saint, nommez Gotti ; un politique, Aldrovandi ; un bon homme, prenez-moi. » Ces mots, comme jetés au hasard, furent une illumination soudaine pour tout le conclave ; les projets de Tencin furent abandonnés, et Lambertini fut élu le 17 août 1740. Il prit le nom de Benoît XIV, par reconnaissance envers Benoît XIII, son bienfaiteur.

II. Le premier acte de son pontificat fut un acte de clémence et de magnanimité ; il rendit la liberté au fameux cardinal Coscia (303), et le choix qu'il fit de ses premiers ministres montra son talent pour discerner les hommes, comme le désir qui l'animait pour le bien de ses Etats. Mais occupons-nous d'abord des actes du Pasteur suprême.

Ses bulles et ses brefs se rapportent aux diverses Eglises de l'univers. Nous disons ailleurs comment il termina la controverse sur les cérémonies chinoises et les rites malabares. — *Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES. — Par une constitution du 26 novembre 1744, Benoît XIV régla d'autres difficultés dans les missions du Tonkin et de la Cochinchine.

L'évêque et vicaire apostolique du premier de ces royaumes était Hilaire Costa, celui du second Armand-François Lefèvre. Il y avait des missionnaires Jésuites, des Franciscains, de la Propagande et du séminaire de Paris. La difficulté était de savoir par qui devaient être administrées les différentes églises. En 1740, l'évêque d'Halicarnasse, Elzéar-François des Achards, visiteur apostolique des missions de la Cochinchine, de Camboge et de Ciampa, avait fait un règlement à ce sujet. Les Franciscains se croyant lésés, en appelèrent deux fois à Benoît XIV, qui enfin leur donna gain de cause. Le 26 janvier 1753 et le 8 août 1755, il ordonna à tous les évêques, vicaires apostoliques de l'Inde et d'autres endroits, qui n'avaient point d'évêque coadjuteur ni de vicaire général, de se désigner un vicaire pour gouverner la mission à leur mort en qualité de délégué apostolique : sauf le droit des chanoines et des curés, qui, en certains pays, avaient l'usage d'élire le vicaire capitulaire : par exemple en Irlande, en Albanie, en Chalcédoine, en Servie, en Bulgarie, dans les îles de la mer Egée, en Perse et en Mésopotamie. Le 1er mai 1742, à la demande des rois de Butgoa et de Bittia, dans le grand Tibet, apportée par un missionnaire Capucin, Benoît XIV avait fondé des missions dans leurs deux royaumes, et les avait exhortés paternellement à se rendre à la lumière de l'Evangile.

Nous avons un grand nombre de lettres de Benoît XIV, qui nous montrent ce qu'il fit pour les progrès de la religion parmi les Maronites ; c'est ce que nous notons à leur article. — *Voy.* MARONITES. — Beaucoup de Coptes ou Chrétiens d'Egypte étant revenus à l'Eglise romaine, le même Pontife les soumit en 1741 à la juridiction d'Athanase, évêque copte de Jérusalem. Les missionnaires Franciscains qui faisaient beaucoup de progrès dans la haute et basse Egypte, particulièrement au Caire, consultèrent le Saint-Siége sur plusieurs difficultés, notamment celle-ci : Les Coptes sont dans l'usage de conférer le diaconat à des enfants en bas âge : cette ordination est-elle valide ? impose-t-elle l'obligation du célibat et de la récitation de l'Office divin ? Benoît XIV répond, le 4 mai 1745, que cette ordination est valide, mais illicite, et qu'elle n'oblige que quand l'enfant l'a ratifiée à l'âge de seize ans. Il confirma sa réponse dans une lettre du 19 juin 1750, où il confère au préfet de la mission le pouvoir de donner la confirmation.

III. Les Grecs melquites de Syrie consultaient également le Saint-Siége, non sur la doctrine, où ils étaient parfaitement d'accord avec l'Eglise romaine, mais sur des rites, et aussi sur les difficultés de juridiction qu'ils avaient quelquefois avec les Maronites et les missionnaires latins. Benoît XIV

(303) *Voy.* son article.

répondit à leurs doutes dans une lettre du 24 décembre 1743, adressée à leur patriarche et à leurs évêques catholiques. Le patriarche melquite d'Antioche était Séraphin Tanas, qui, suivant l'usage des Grecs, avait pris le nom de Cyrille lors de son élection, en 1724, élection confirmée par Benoît XIII.

Cyrille avait été élevé à Rome au collége de la Propagande, et succédait à Athanase, premier patriarche melquite d'Antioche, qui, vers la fin du XVIIe siècle, envoya sa profession de foi au Pape, et en obtint sa confirmation. Athanase avait été précédé en cela par Euthymius, archevêque melquite de Tyr et de Sidon, homme très-zélé pour la propagation de la foi catholique, mais qui, sans consulter le Saint-Siége, se permit quelques innovations dans les rites. Le patriarche Cyrille, ignorant que ces innovations d'Euthymius avaient été improuvées par le Siége apostolique en 1716, crut pouvoir en faire d'autres, par exemple celle-ci :

Outre le jeûne de quarante jours avant Pâques, les Grecs ont un second Carême avant Noël, un troisième de quinze jours avant l'Assomption, un quatrième avant la fête de saint Pierre et de saint Paul. Comme un grand nombre de Grecs melquites habitaient les déserts de l'Arabie, le patriarche Cyrille crut pouvoir, à perpétuité, réduire les trois derniers jeûnes à un seul jour. Benoît XIV, par une lettre du 24 décembre 1743, annula cette décision, et confirma les abstinences traditionnelles des Grecs, mais donna au patriarche le pouvoir d'accorder annuellement les dispenses qu'il croirait nécessaires d'après l'état de choses.

Autre article. L'usage des Grecs est de ne célébrer qu'une Messe par jour sur le même autel. Le patriarche Cyrille demandait pour les Grecs melquites la permission de célébrer plusieurs Messes sur le même autel, afin de satisfaire la dévotion des prêtres et des fidèles. Benoît XIV ne permit pas qu'on changeât l'ancien usage, mais seulement qu'on érigeât plusieurs autels dans la même église, et que, dans les lieux où c'était la coutume, plusieurs prêtres célébrassent la Messe en même temps sur le même autel. Le Pape pose en règle générale qu'il n'est permis à personne, fût-il patriarche ou évêque, de rien innover dans les rites et les usages de l'Eglise grecque. Dans cette vue, il fit imprimer à la Propagande, pour tous les Grecs-unis, comme il avait fait pour les Coptes, une édition correcte des *Eucologes* ou livres d'Eglise, avec une instruction très-étendue du 1er mars 1756, sur une foule de détails.

Dès le 26 juillet de l'année précédente, Benoît XIV avait adressé une encyclique dans le même sens à tous les missionnaires d'Orient. Voici à quelle occasion :

Dans la ville de Bassora, à quinze journées de Babylone, demeuraient un grand nombre de Catholiques du rite oriental, notamment des Arméniens et des Syriens. Comme ils n'avaient pas d'église à eux, leurs prêtres célébraient la sainte Messe suivant leur rite dans l'église des missionnaires latins. Le missionnaire demanda donc s'il fallait le leur permettre, ou s'il ne valait pas mieux les attirer au rite latin, afin de rendre leur union plus intime.

Benoît XIV répond d'abord en général qu'*il ne faut rien innover*, et rappelle un décret de la Propagande, en date du 31 janvier 1702, qui défend à tous les missionnaires de dispenser les Catholiques orientaux des jeûnes, prières et cérémonies prescrites par leur rite et approuvés par le Saint-Siége. Ces rites sont de quatre sortes : le grec, l'arménien, le syriaque, le copte. Comme les missionnaires croyaient bien faire d'attirer les Orientaux au rite latin, le Pape leur pose les règles suivantes. Les Pontifes romains ont toujours eu grande sollicitude pour ramener les Orientaux à l'unité ; dans ce but, ils se sont toujours attachés à corriger les erreurs, sans toucher au rite. Il le prouve par l'exemple de saint Léon IX, d'Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Alexandre IV, des conciles de Lyon et de Florence, d'Eugène IV, Léon X, Clément VII, Pie IV, Grégoire XIII, Paul V, Clément VIII, Clément XII. A Rome, les Grecs, les Maronites, les Arméniens, les Coptes, les Melquites célèbrent la Messe selon leur rite, non-seulement dans leurs églises et leurs colléges, mais encore dans les églises latines où ils ont la dévotion de la dire. Quand il s'y trouve des évêques catholiques de leur rite, ils y confèrent les ordres à ceux de leur nation. Il y a même en Italie deux évêques grecs pour conférer les ordres aux Italo-Grecs suivant le rite grec. Aussi la Propagande a-t-elle fait imprimer correctement des missels copte, maronite, grec, illyrien. Les efforts des missionnaires doivent donc tendre uniquement à ramener les schismatiques à l'unité.

Quant aux arguments dont ils doivent se servir pour cela, comme les Orientaux ont un extrême attachement à leurs propres Pères, c'est une chose toute faite par les soins du savant Allatius et d'autres théologiens célèbres, qui démontrent très-clairement que les Pères grecs les plus anciens et les plus considérables s'accordent avec ceux de l'Occident dans tout ce qui tient au dogme. Quant aux Grecs d'Italie en particulier, Benoît XIV, dès le 26 mai 1742, avait publié une longue constitution en leur faveur, où il descend jusque dans les moindres détails. Ces règlements étaient applicables aux Gréco-Russes, parmi lesquels ce Pontife parvint à réunir tous les moines basiliens en une seule congrégation, et auxquels il recommande l'observation du rite grec, avec l'étude approfondie de la langue grecque.

IV. Les Chrétiens d'Albanie, de Servie et des provinces voisines suivaient le rite latin. Mais, depuis qu'ils étaient tombés sous le joug des Turcs, bien des abus se glissaient parmi eux.

Sous le Pape Clément XI, il y eut en Al-

banie et en Servie un concile pour y porter remède. Mais son autorité n'y suffisant pas, Benoît XIV adressa, en 1744, aux archevêques, évêques, clergé et peuples de ces pays, un décret pour réformer les abus les plus graves. Quelques années après, l'archevêque d'Antibari, capitale de l'Albanie, ainsi nommée parce qu'elle est vis-à-vis de Bari, dans la Pouille, consulta Rome sur cette question : « Les mahométans ont envahi les biens des églises; ces biens tombent quelquefois en possession des Chrétiens : doit-on obliger ceux-ci à restituer, même quand il y a péril d'apostasie ou de persécution? »

Benoît XIV, en deux lettres assez étendues, l'une du 19 mars 1752, l'autre du 24 mai 1754, discute à fond cette difficulté, et par les exemples de ses prédécesseurs, et par la doctrine des théologiens et canonistes : il finit par autoriser les évêques de ces pays à transiger avec les possesseurs de ces biens, ou même à les leur abandonner, vu le péril de la persécution et de l'apostasie. La raison est que le Pape, s'il n'est pas seigneur ou propriétaire des biens temporels de l'Eglise, en est au moins le suprême dispensateur. Les biens de l'Eglise, dit saint Thomas, sont au Pape comme dispensateur principal, non comme propriétaire et possesseur (304). D'où il suit qu'à la vérité il ne peut pas dépouiller les églises de leurs biens, pour enrichir ses parents ou pour des causes arbitraires; mais qu'il peut, quand il y a raison urgente, faire taire les droits des églises, et commander à celles-ci d'en faire le sacrifice, pour le salut de la religion, comme de prévenir une apostasie (305).

Il y a plusieurs lettres de Benoît XIV aux évêques de Pologne, pour leur recommander plus de précaution dans ce qui regarde les dispenses et les nullités de mariage.

Une grave question sur cette matière s'était élevée entre les missionnaires de la Hollande ou des Provinces-Unies. Les mariages contractés entre hérétiques, ou entre hérétique et Catholique, sans observer la forme prescrite par le concile de Trente, sont-ils valides ou non? Les avis des missionnaires étant partagés, on consulta Rome. Clément XII fit examiner la question sous toutes ses faces par la Congrégation des cardinaux pour l'interprétation du saint concile de Trente. Benoît XIV, par un rescrit du 4 novembre 1741, déclare que les mariages contractés entre hérétiques dans les Provinces-Unies sont valides, ainsi que ceux contractés entre hérétique et Catholique, quoique ces derniers mariages soient un objet d'horreur pour l'Eglise. Pourquoi ces mariages sont-ils valides? C'est que le concile de Trente n'a pas eu intention d'y étendre le nouvel empêchement de clandestinité.

Une autre question survint. Les Catholiques de ces mêmes pays étaient obligés par la loi séculière de se présenter devant le magistrat civil ou le ministre hérétique, pour exprimer leur consentement mutuel à se marier : plusieurs s'en tenaient là, et ne renouvelaient pas leur consentement devant le curé catholique, assisté de deux témoins, comme l'ordonne le concile de Trente. On demandait si un pareil mariage était valide, du moins en tant que contrat? Le 17 septembre 1746, Benoît XIV pose en principe que, partout où le concile de Trente a été publié, de pareils mariages sont nuls, et comme contrat, et comme sacrement. Or personne ne doute que le concile de Trente n'ait été publié dans les Pays-Bas. « Donc, les Catholiques y doivent savoir que, quand ils se présentent au magistrat civil ou au ministre hérétique, ils exercent un acte purement civil, par où ils témoignent leur obéissance aux lois des princes; mais qu'au reste ils ne contractent alors aucun mariage. Ils doivent savoir que, tant qu'ils n'auront pas célébré leur mariage devant le ministre catholique et deux témoins, ils ne seront jamais, ni devant Dieu, ni devant l'Eglise, vrais et légitimes époux. »

A Rome, à Venise, dans les missions étrangères, parmi les Juifs, les Turcs, les païens, se présente souvent la même difficulté que du temps de saint Paul. Un mari se convertit, sa femme ne se convertit point; ou bien la femme se fait Chrétienne, et son mari reste juif, musulman ou païen. L'Apôtre décide (306) que, si le conjoint infidèle consent à demeurer, la partie fidèle ne doit point s'en séparer; que si l'époux se sépare lui-même, l'épouse fidèle n'est point obligée de le suivre, et rentre dans son ancienne liberté.

Sur ce fondement, l'Eglise romaine a toujours enseigné que, dans ce cas, l'époux fidèle peut se marier légitimement avec une personne chrétienne. Benoît XIV, dans son *Bullaire*, le suppose, le rappelle et l'applique une infinité de fois, comme un point hors de toute controverse : il cite même une dissertation expresse qu'il a faite à cet égard (307). Dans ces cas, l'Eglise ordonne à l'époux fidèle de faire une interpellation au conjoint infidèle, s'il veut demeurer avec lui sans outrager le Créateur. Or, plus d'une difficulté se présentait à Venise sur ce point.

Depuis 1557, il y avait dans cette ville un hospice pour les cathécumènes, où l'on instruisait les infidèles, les Juifs, les Turcs, qui voulaient se convertir. On leur apprenait même un état, afin de leur procurer les moyens d'existence, et d'aider les femmes à se marier ou à se faire religieuses. Or plus d'une fois il arrivait que ces pauvres gens, pour sauver leur âme et recevoir le baptême, avaient quitté leur conjoint infidèle; ou bien celui-ci avait été emmené

(304) *Summa*, 2-2. q. 100, art. 1, ad 7.
(305) 24 mai 1754. *Hist. univ. de l'Egl.*, t. XXVII, p. 14, 15 et 16.
(306) *I Cor.*, VII, 12-16.
(307) *Voy.* entre autres sa *Lettre* du 28 février 1747, *sur le baptême des Juifs*, n. 58.

captif, se trouvait dans des pays lointains, inconnus, avec lesquels il n'y avait point de communication. Comment lui faire l'interpellation ordonnée par l'Eglise? Benoît XIV, par sa lettre du 16 janvier 1745, autorise son nonce à Venise d'en dispenser dans ce cas.

V. Parmi les lettres de ce grand Pape, concernant l'Amérique, il en est une particulièrement remarquable que nous devons mentionner.

Les Pontifes romains, en travaillant à la conversion des indigènes du Nouveau-Monde, veillaient en même temps à la conservation de leur liberté. Paul III rendit un décret à cet égard le 28 mai 1537, et Urbain VIII le 22 avril 1639. Cependant Benoît XIV apprit avec la plus profonde douleur que, dans les provinces du Paraguay, du Brésil et de la Plata, des Chrétiens catholiques, oubliant toute charité chrétienne, se permettaient de réduire en servitude, de vendre comme esclaves, de dépouiller de leurs biens, de traiter inhumainement, non-seulement les Indiens idolâtres, mais même ceux qui avaient été régénérés par les saintes eaux du baptême. Il s'en plaignit au roi de Portugal, qui promit de donner aussitôt les ordres nécessaires à ses officiers. Il s'en plaignit surtout aux évêques des trois provinces, par une lettre du 20 décembre 1741, dans laquelle il les exhorte puissamment à seconder les intentions du roi. Il confirme et renouvelle les décrets de Paul III et d'Urbain VIII, ordonne de publier des édits en faveur des Indiens, et frappe d'excommunication et d'anathème tous ceux qui attenteraient à leur liberté.

Mais de toutes les bulles, brefs ou lettres de Benoît XIV, il n'y en a peut-être pas de plus touchante de cordiale sollicitude, que deux encycliques pour les Etats pontificaux. Nous allons le voir protéger les pauvres, ces amis de Dieu, et veiller à leur subsistance. De tels actes révèlent la bonté du cœur de Benoît XIV.

La loi de Moïse, comparée à la loi de l'Evangile, est une loi de sévérité et de crainte. Cependant, dans cette loi de terreur, on voit plus d'humanité envers les pauvres que dans aucune législation purement humaine. On y lit du moins ces paroles si touchantes : « Lorsque tu feras la récolte dans ton champ et que tu y auras oublié une gerbe, tu ne retourneras point pour l'emporter ; elle sera à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains. Quand tu auras secoué ton olivier, tu n'y reviendras point après ; ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Quand tu auras vendangé ta vigne, tu n'y glaneras point après ; ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Quand tu feras la moisson de ta terre, tu ne couperas pas tout à fait les coins et les bouts de ton champ, ni ne ramasseras les épis isolés ; mais tu laisseras tout cela pour le pauvre et l'étranger : moi, l'Eternel, votre Dieu (308). » On voit encore dans la Bible un ancêtre du Christ, Booz, à la vue d'une étrangère qui glanait dans son champ, à la vue de Ruth, dire à ses moissonneurs : « Quand elle viendrait ramasser entre les gerbes, ne lui en faites point de confusion. Et vous jetterez exprès des épis de vos javelles, et vous les laisserez, afin qu'elle les ramasse, et que personne de vous ne lui parle avec dureté (309). »

Or, au mois de juin 1741, il arriva que le Pape Benoît XIV allant prendre l'air à Castel-Gandolfo, beaucoup de pauvres vinrent à lui se plaindre avec larmes, que des propriétaires les empêchaient de glaner dans leurs champs après la moisson, afin de laisser la glane à leur bétail. Le Pape prit vivement à cœur la cause des pauvres, qui est celle de Dieu : il rendit deux encycliques, l'une du 22 mai 1742, l'autre du 17 mai 1751. Dans la première, il rappelle ce que le Seigneur ordonne là-dessus dans la loi de Moïse, et en recommande l'exécution aux évêques et aux curés, et l'observation à tous les propriétaires. Cette exhortation n'ayant pas été suivie partout, il ordonne dans la seconde qu'il soit permis aux pauvres de glaner dans tous les champs des Etats de l'Eglise, pendant dix jours, après que les gerbes auront été enlevées. Chaque contravention est punie d'une amende de trente écus, à distribuer entre les pauvres des lieux.

VI. Tous ces actes et bien d'autres qu'il ne nous est pas possible d'énumérer, tant ils sont nombreux durant un pontificat de dix-huit ans, ces actes, disons-nous, firent aimer Benoît XIV de tout le monde, des Catholiques comme des protestants.

Les jansénistes eux-mêmes ne purent s'empêcher de lui rendre souvent justice (310); ils essayèrent même plus d'une fois de le supposer favorable aux erreurs de leur parti (311). Mais nous avons une foule d'actes

(308) *Deut.* xxiv; *Levit.* xix, 19, 23-22.

(309) *Ruth.* ii.

(310) Cependant la critique s'est fait entendre. Dans l'*Art de vérifier les dates*, on reproche à Benoît XIV des préjugés; ce qui ne signifie sans doute autre chose, sinon qu'il n'avait pas les préjugés de l'auteur. Dans le *Nouveau Dictionnaire historique*, par Chaudon, etc., on lui attribue « un projet de corps de doctrine, où l'on aurait, dit-on, établi la vérité et condamné l'erreur, sans toucher aux opinions de Baïus, de Jansénius et de Quesnel. » Mais un pareil projet n'a jamais été conçu par Benoît XIV. il ne pouvait tomber dans l'esprit d'un Pape, et d'un Pape tel que celui-là, de condamner l'erreur sans proscrire comme erroné ce qui depuis cent ans était regardé comme tel par toute l'Eglise. Aussi ne donne-t-on aucune preuve d'une pareille idée ; et tout ce qu'a fait Benoît XIV montre sa parfaite conformité avec ses prédécesseurs sur les objets des contestations qui déchiraient l'Eglise.

(311) On peut en voir des preuves dans Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du* xviii[e] *siècle*, 3[e] édit. considérablement augmentée, publiée par M. l'abbé Carrière, 6 vol. in-8° 1854-1855, tom. III, p. 275.

du savant Pontife qui protestent contre une telle assertion. Il suffirait de citer l'encyclique adressée au clergé de France, le 16 octobre 1756, où Benoît répond aux évêques et leur trace une ligne de conduite à suivre au milieu des luttes si vives alors du jansénisme. *Voy.* l'article BEAUMONT (Christophe de) n° III.

Benoît XIV, après avoir témoigné la peine qu'il avait ressentie des troubles de la France, rend hommage à la fermeté des évêques, qui, d'accord, dit-il, sur les vrais principes, n'avaient été partagés que sur le choix des moyens à prendre pour les réduire en pratique. Venant ensuite au sujet de la lettre des évêques, il établit d'abord ces bases générales : « La constitution *Unigenitus* est d'une si grande autorité dans l'Eglise, et elle exige tant de respect et d'obéissance, qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à la soumission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune manière, qu'au péril de son salut éternel. D'où il suit que, relativement à la question qui s'est élevée, on doit répondre sans aucune hésitation que le viatique doit être refusé à ceux qui sont publiquement et notoirement *réfractaires* à cette constitution, selon la règle générale, qui défend d'admettre un pécheur public à la participation de l'Eucharistie, soit qu'il la demande en public, soit qu'il la demande en particulier. »

Le Pape explique ensuite ce qu'on doit entendre par *réfractaires* publics et notoires; ce sont ceux qui ont été déclarés coupables par sentence de juge compétent, à cause du refus qu'ils ont fait avec contumace de rendre le respect et l'obéissance dus à la constitution *Unigenitus*. Mais encore faut-il bien avoir devant les yeux la différence qui existe entre la notoriété d'un fait dont la culpabilité consiste dans la seule action extérieure, et la notoriété d'un fait dont la culpabilité dépend plus spécialement des dispositions intérieures. Et, pour préciser davantage les choses, Benoît XIV pose la règle suivante, que les ministres de l'Eglise devront suivre dans la pratique : « Qu'avant tout, dit-il, ils fassent attention si celui qui demande le saint viatique recevait la communion du curé de sa paroisse, lorsqu'il s'approchait de la sainte table, surtout à Pâques. Car si on ne la lui refusait pas pendant sa vie, ce sera une preuve qu'il n'était pas regardé comme pécheur notoire; et par conséquent on ne devra pas lui refuser publiquement le saint viatique, à moins que depuis l'époque où on l'admettait à la sainte table, il n'ait commis quelque acte qui ait pu lui imprimer cette tache... Quand on n'aura aucune preuve certaine d'un fait de ce genre, si d'autre part il y a contre le malade de fortes présomptions, ou des indices graves et sérieux qui empêchent raisonnablement le ministre des sacrements de déposer ses scrupules, alors il doit voir le malade en particulier et sans témoins, lui parler avec toute espèce de douceur, sans paraître disputer de ces indices qui rendent suspect le cours de sa vie; le conjurer de rentrer en lui-même pendant qu'il en est encore temps; lui montrer qu'il ne sera pas plus rassuré au tribunal de Jésus-Christ, s'il mange et boit son jugement; l'avertir enfin qu'on ne lui donnera la sainte Eucharistie que pour obéir à l'Eglise, qui cherchant en général à éviter les scandales publics, veut en particulier sauver l'honneur d'un malade, lorsqu'elle le croit pécheur devant Dieu, sans que devant son tribunal elle le reconnaisse comme pécheur notoire. »

Bien que ce bref fût modéré dans les termes, la manière dont Benoît XIV y parlait de la bulle *Unigenitus*, le terme de *réfractaires* dont il se servait, les refus des sacrements qu'il prescrivait dans certains cas, tout cela déplut aux ennemis de cette même constitution; ils s'en expliquèrent hardiment dans plusieurs libelles, et les parlements firent sentir leur hostilité.—*Voy.* l'article BEAUMONT (Christophe de) n° III.— Mais il n'en est pas moins vrai que ce bref ou encyclique, du 16 octobre 1756, est une preuve assez claire que le Pape était loin d'être favorable aux erreurs du parti. Rappelons encore son décret du 20 novembre 1752, et son bref du 4 mars 1755.

Dans le premier, Benoît XIV condamne l'ouvrage ayant pour titre : *Apologie des jugements rendus par les tribunaux séculiers en France contre le schisme* (312), où l'on voulait prouver l'injustice des refus des sacrements et la compétence des juges pour en connaître, et dont l'auteur se faisait à la fois le champion et de l'opiniâtreté des appelants et des nouvelles prétentions de quelques parlements. Le Pape défend et condamne ce livre, comme « contenant des assertions fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses aux Papes et aux évêques, contraires à la juridiction ecclésiastique, renversant l'obéissance due sincèrement partout à la constitution *Unigenitus*, favorisant le schisme, schismatiques et erronées. » C'est ainsi que ce Pontife éclairé qualifiait ces déclamations si communes alors, par lesquelles des portions indociles du troupeau s'efforçaient d'avilir l'autorité qui avait proscrit leurs erreurs, et d'éviter le reproche d'être schismatiques, en intentant cette absurde accusation à leurs pasteurs (313).

Dans le bref du 4 mars 1755, adressé aux évêques de Pologne, Benoît XIV parle d'un autre ouvrage publié sous ce titre : *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances*, et qui était du P. la Borde, Oratorien, appelant. L'auteur, conformément à l'usage des siens, y déprimait extrêmement l'autorité qui les avait condamnés, pour élever d'autant celle dont ils espéraient plus d'appui, et on avait traduit son livre en polonais, pour propager sa doctrine dans

(312) La première partie de cet ouvrage était de l'abbé Mey, et la seconde de l'avocat Maultrat.

(313) *Voy.* Picot, *Mémoires*, etc., ubi supra, t. III, p. 360.

ce pays. « Cet impudent écrivain, dit Benoît XIV dans son bref, accumule d'artificieux sophismes, emploie avec art le langage de la piété et de la religion, donne la torture à plusieurs passages de l'Ecriture et des Pères, pour ressusciter un système mauvais, pernicieux, réprouvé depuis longtemps par le Saint-Siége, et condamné expressément comme hérétique. » Le Pape le proscrit de nouveau, et le qualifie de captieux, de faux, d'impie et d'hérétique. Voilà comment Benoît XIV fut favorable aux erreurs du parti !

VII. Un biographe, dans un article louangeur, mais où l'on voit percer l'esprit philosophique (ce mot pris en mauvaise part), dit : « Benoît XIV n'enrichit la légende que d'une sainte, Jeanne de Chantal (314)... » Ce biographe n'était guère au courant des actes du Pontife dont il parle ; car, Benoît XIV dans le cours de son règne, mit au rang des bienheureux et des saints un grand nombre de serviteurs de Dieu.

Il consomma la canonisation de sainte Elizabeth de Portugal, et il approuva le culte public rendu à Jeanne de Valois, femme de Louis XII. Il approuva également le culte rendu de temps immémorial à Nicolas Albergati, Chartreux, puis évêque de Bologne et cardinal; et à Benoît de Philadelphie, simple frère laïque de l'ordre des Franciscains réformés, mort en 1589. Il béatifia Alexandre Sauli, apôtre de la Corse ; Camille de Lellis, fondateur d'une congrégation pour le service des malades ; Jérôme Emiliani, fondateur d'une congrégation pour l'éducation de la jeunesse; Joseph Calasanz, fondateur d'une congrégation pour les écoles chrétiennes; Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice des Visitandines (315) ; Joseph de Cupertin, religieux de Saint-François. Il canonisa le même Camille de Lellis, saint Fidèle de Sigmaring, Capucin, martyrisé par les protestants de Suisse; saint Pierre Regalati, Franciscain ; saint Joseph de Léonissa, Capucin ; sainte Catherine de Ricci, du tiers ordre de Saint-Dominique. Nous ferons encore remarquer deux décrets importants : l'un sur le martyre d'André Bobola, Jésuite polonais, dont la béatification a été récemment solennisée ; et l'autre sur la cause du vénérable cardinal Buralis d'Arétio, Théatin et archevêque de Naples (316).

Benoît XIV avait fait plus. Etant encore promoteur de la foi dans la congrégation des Rites, il composa en quatre livres un ouvrage complet sur la *Béatification et la canonisation des saints*. Mais avant d'en donner un rapide aperçu, donnons quelques faits préliminaires à ce grand et immortel ouvrage.

Ce glorieux Pontife avait donné une constitution pour rétablir l'ancien usage, d'après lequel la solennité des canonisations et béatifications ne devait avoir lieu que dans la basilique vaticane. Ses prédécesseurs, Benoît XIII et Clément XII, y avaient dérogé à l'occasion de plusieurs canonisations qu'ils avaient accomplies dans l'église patriarcale de Saint-Jean de Latran. Le Pontife, après avoir rappelé les motifs qui doivent faire préférer la basilique de Saint-Pierre, décrète que c'est elle où se feront à l'avenir ces actes solennels, qui sont le plus beau triomphe de l'Eglise (317)

Dès l'année 1744, il avait travaillé lui-même avec application à l'examen des miracles des cinq bienheureux que nous avons nommés : Fidèle de Sigmaring, Camille de Lellis, Pierre Regalati, Joseph de Leonissa et Catherine de Ricci. Ces causes ayant donc été jugées avec toute la maturité désirable, Benoît XIV tint, le 18 avril 1745, un consistoire secret pour demander l'avis définitif des cardinaux. Il y fit une belle allocution, où il donne des détails pleins d'intérêt et très-instructifs sur le grand ouvrage qui nous occupe.

« Arrivé, dit-il, à l'âge de soixante-onze ans, nous pouvons affirmer que nous en avons employé cinquante à des études ecclésiastiques, et principalement à celles qui concernent la béatification et la canonisation des saints. Admis d'abord dans la familiarité du prélat Caprara, l'un des consulteurs de la congrégation des Rites, nous avons été ensuite placé par Clément XI parmi les avocats consistoriaux ; et par l'ordre du même Pontife nous avons été chargé spécialement de poursuivre la cause de la canonisation des bienheureux Pie V et Catherine de Bologne ; et nous avons fait également d'autres travaux pour un grand nombre d'autres causes. Ensuite la charge très-honorifique de promoteur nous ayant été confiée, nous l'avons remplie pendant vingt-deux ans, avec tout le soin possible, et nous pouvons amplement affirmer que nous avons toujours pris sur nous-même ce que ce travail avait de plus lourd.

« Il ne nous a pas suffi de donner notre application aux affaires qui se présentaient ; nous avons entièrement parcouru tous les actes de la congrégation des Rites, toutes ses archives et ses monuments ; prenant des notes exactes de tout ce qui pouvait avoir de l'importance. Nous le dirons avec vérité, toutes les béatifications et toutes les canonisations qui ont été faites sous les pontificats de Clément XI et Benoît XIII ont été accomplies par nos labeurs et par nos veilles ; et nous pourrions également nous attribuer celles qui ont été faites par Clément XII, puisque toutes ces causes avaient été non-seulement introduites, mais discutées et examinées par nos soins.

« Admis dans le Sacré Collége par Benoît

(314) *Nouv. Biog. univ.* publiée par MM. Didot, tom. V, 1853, col. 393.

(315) La béatification de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, faite par Benoît XIV, le 21 novembre 1751, a été rappelée incidemment, à l'occasion de l'assemblée du clergé de France, en 1755.

(316) *Bullaire*, édit. Mechl., tom. XII, p. 258 et 274.

(317) Bulle *Ad sepulcra apostolorum*, t. I du *Bullaire de Benoît XIV*.

XIII et placé parmi les cardinaux consulteurs de la même congrégation, nous avons continué, tant que nous l'avons pu, à assister à ses séances. Peu après l'Eglise d'Ancône d'abord, et ensuite celle de Bologne nous ont été confiées, et nous les avons administrées pendant douze ans; quoique la sollicitude pastorale nous ait grandement occupé, nous avons cependant tellement économisé nos instants, en prenant même quelques heures sur le repos de la nuit, qu'enfin nous avons pu rassembler, mettre en ordre, et peser avec soin les matériaux sans nombre que nous avions recueillis, quand nous remplissions la charge de promoteur de la foi; nous y avons ajouté beaucoup d'observations et d'explications propres à éclaircir tout ce qui tient aux miracles; en quoi nous avons été grandement aidé par les livres anciens et modernes, qui traitaient de la médecine et de la physique, et surtout par les conseils des hommes savants que nous avons trouvés à Bologne. C'est ainsi que nous sommes arrivé à publier nos quatre volumes *Sur la béatification et la canonisation des serviteurs de Dieu.*

« Enfin promu, malgré notre peu de mérite, au suprême pontificat, nous avons encore ajouté d'importantes additions, qui ont rendu la seconde édition plus exacte et plus abondante. Les assemblées de la congrégation des Rites se sont fréquemment tenues en notre présence, et non-seulement nous y donnions notre avis, mais nous en faisions connaître les raisons; et en outre de ce qui concernait chaque cause, nous avons publié divers décrets généraux qui nous ont paru importants pour l'examen et la solution des causes de cette nature (318). »

Comme nous venons de le dire, cet ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier contient des principes généraux et des notions préliminaires; le second, le détail des formalités judiciaires; le troisième traite des fondements de la sainteté, c'est-à-dire des vertus héroïques et du martyre; le quatrième et dernier traite des preuves de la sainteté, c'est-à-dire des miracles et des grâces extraordinaires. A la suite de chaque livre se trouvent certaines pièces dont il y est parlé, et qui peuvent servir de modèles.

Comme la béatification et la canonisation des saints sont une affaire majeure qui intéresse toute l'Eglise de Dieu, elle a été naturellement réservée au Chef même de cette Eglise. La question est de savoir si tel pieux personnage a pratiqué les vertus chrétiennes dans un degré héroïque, et si Dieu en a manifesté la sainteté par des miracles. Pour s'en assurer, le Pape a établi un tribunal sous le nom de congrégation des Rites, qui dirige toutes les procédures. Ce tribunal se compose d'un certain nombre de cardinaux, ordinairement sept, quelquefois neuf, et d'un certain nombre de consulteurs, juges du second ordre : ses principaux officiers sont le promoteur de la foi ou procureur général, et le secrétaire.

Les honneurs que l'Eglise fait rendre aux saints canonisés se réduisent à sept articles. 1° Leurs noms sont inscrits dans les calendriers ecclésiastiques, les martyrologes, les litanies. 2° On les invoque publiquement dans les prières et les Offices solennels. 3° On dédie sous leur invocation des temples et des autels. 4° On offre en leur honneur le sacrifice adorable du corps et du sang de Jésus-Christ. 5° On célèbre le jour de leur fête. 6° On expose leurs images dans les églises, et ils y sont représentés la tête environnée d'une couronne de lumière, qu'on appelle auréole. 7° Enfin, leurs reliques sont offertes à la vénération du peuple et portées avec pompe dans les processions solennelles. — C'est dans tout l'univers que ce culte est autorisé par le décret de leur canonisation. Quand le Souverain Pontife a déclaré leur sainteté, c'est un devoir pour tous les fidèles de la reconnaître.

La béatification, au contraire, n'est regardée que comme le préliminaire de la canonisation. C'est une espèce de permission provisoire, restreinte par sa nature à l'étendue des lieux ou à la qualité des personnes. Les serviteurs de Dieu reçoivent, en conséquence de ce jugement, le titre de bienheureux. Une ville, une province, un ordre, un diocèse peuvent alors les honorer sous ce nom. Quelquefois on approuve un Office particulier qui ne se récite qu'en secret, sans préjudice à celui du jour. Mais il faut un indult du Pape pour ériger des autels en leur nom, et même pour exposer dans une église ou leurs portraits ou leurs reliques. Un décret du Pape Alexandre VII, de l'année 1629, défend absolument d'étendre aux béatifiés les honneurs qu'on rend légitimement aux saints canonisés.

Pour constater les vertus et les miracles des saints, la congrégation suit la même règle que les tribunaux séculiers pour constater les crimes des accusés. Seulement, les procédures pour la béatification et la canonisation sont bien plus longues et plus rigoureuses. Les premières instructions sont dressées sur les lieux par l'évêque diocésain. Il commence le procès par deux instances différentes. La première est une information pour constater la renommée publique des vertus et des miracles. La seconde est une perquisition exacte pour assurer qu'on a fidèlement exécuté les décrets d'Urbain VIII, qui défendent de rendre aucun culte aux serviteurs de Dieu, quand ils ne sont encore ni béatifiés ni canonisés. L'ordinaire est absolument le juge en ces deux causes; il les commence de son propre mouvement et doit porter sa sentence. S'il négligeait de le faire, on lui renverrait de Rome ses procédures, pour qu'il décidât lui-même.

Dans ces premières informations, il y a dix formalités à remplir : 1° Pour éviter toute précipitation, il faudra que le bruit

(318) Picot, *Mémoires*, etc., édit. ubi supra, t. III, p. 115-117.

public atteste, pendant quelque temps, des vertus héroïques et des miracles bien marqués, avant qu'on pense à commencer les procédures. 2° L'évêque lui-même présidera, s'il est possible, à toutes les enquêtes. Quand il est obligé de commettre à sa place un de ses vicaires généraux, ou quelqu'un des principaux de son clergé, ce juge délégué doit se faire assister d'un docteur en théologie et d'un licencié en droit canon. 3° Celui qui reçoit les dépositions doit, à chaque article, les contre-signer avec les témoins mêmes qui les souscrivent. 4° On doit exiger de chaque déposant un rapport bien circonstancié des faits ; il ne suffit pas de lire aux autres le témoignage du premier et de le faire approuver par leur consentement ; il est ordonné de les entendre eux-mêmes, et de rédiger au long leurs réponses. 5° On prendra serment du notaire, et de celui qui a la fonction de promoteur aussi bien que des témoins ; ils jureront tous de garder un profond silence sur le contenu des interrogatoires. 6° On doit écrire au Pape pour notifier à Sa Sainteté la procédure et le jugement. 7° On envoie, le plus tôt qu'il est possible, toutes les écritures, copiées en bonne forme et bien cachetées, à la congrégation des Rites. 8° Il faut conserver avec soin, dans les archives de l'église cathédrale, les originaux enfermés dans une cassette bien scellée, sous plusieurs clefs différentes que l'on dépose chez des personnes notables. 9° Outre les témoins présentés par les parties qui sollicitent l'information, l'évêque doit en interroger d'office plusieurs autres, autant qu'il pourra s'en trouver en état de répondre. 10° Enfin, on ne peut insérer les attestations ou autres actes extrajudiciaires dans les écritures authentiques. Par l'exactitude de ces informations préliminaires, on peut juger de ce qu'il en sera du fond même de la procédure à Rome (319). Le grand ouvrage de Benoît XIV se complète encore, en quelque sorte, par son *Traité des fêtes et du saint sacrifice de la Messe*.

VIII. Non content d'avoir réuni, en un corps d'ouvrage, toutes les pratiques, les règles, les formalités requises dans les béatifications et canonisations, et d'avoir donné ainsi, à la postérité, un traité que l'on consulte incessamment et dont on observe avec soin les conseils et la doctrine lumineuse dans ces sortes de causes, Benoît XIV s'occupa encore de la congrégation de l'Index ; il lui prescrivit des règles propres à rendre les examinateurs de plus en plus circonspects dans l'accomplissement de leur mission ; règles excellentes et d'une sagesse, d'une équité telles qu'un récent concile provincial n'a pu se dispenser de les faire admirer, en rappelant la nécessité de les observer pour l'examen et la censure des livres.

Ce tempérament nécessaire de l'autorité à l'égard des écrivains, dit le concile de Reims (320), « les Souverains Pontifes l'ont toujours recommandé, soit par leurs constitutions, soit par leur manière d'agir. L'un d'eux, Benoît XIV, si célèbre par sa science et par son équité, a établi des règles pleines de sagesse dont il est nécessaire que l'esprit soit observé chez nous, pour que la faculté légitime d'opiner et d'écrire soit à la fois dirigée et protégée. » Voici, en effet, les avis que ce Pontife donne aux rapporteurs et aux consulteurs de la congrégation de l'Index, leur ordonnant de s'y conformer dans l'examen et le jugement des livres.

« Qu'ils se souviennent que leur charge ne leur est pas confiée pour *qu'ils cherchent par tous les moyens à procurer la proscription du livre soumis à leur examen*, mais pour l'examiner avec une application vigilante et un esprit calme, de manière à pouvoir en rendre compte fidèlement à la con-

(319) Le P. Emmanuel de Azevedo, qui fut un des secrétaires de Benoît XIV, et qui publia à Rome la première édition de ses Œuvres, a composé un abrégé du grand *Traité de la béatification et de la canonisation*. On a réimprimé, en 1842, cet abrégé sous ce titre : *Benedicti Papæ XIV doctrina de servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione, in synopsim redacta ab.* E. DE AZEVEDO, in-4° à 2 colonnes, Bruxelles. Il est divisé en sept livres, suivis de plusieurs appendices. Nous eussions souhaité que l'on eût donné à chacun de ces livres des titres qui fissent connaître d'une manière générale les sujets qui y sont exposés. Il y aurait eu, par un travail simple et facile, repos pour l'intelligence et aide pour les recherches. Après avoir exposé les principes généraux et donné des notions préliminaires indispensables, l'auteur s'occupe du détail des formalités judiciaires, puis examine les fondements de la sainteté, c'est-à-dire des vertus héroïques et du martyre. Il traite ensuite des preuves de la sainteté, ou des miracles et des grâces extraordinaires ; il donne enfin les actes de la canonisation de plusieurs saints proposés à la vénération des fidèles sous son pontificat. On trouve, au commencement de l'ouvrage, une Epître dédicatoire dans laquelle le P. de Azevedo loue justement Benoît XIV. Mais, tout en rendant hommage à l'illustre Pontife, on eût désiré une Préface plus simple et qui eût dit quelque chose du travail de l'abréviateur, en même temps que de la manière dont il a cru devoir l'exécuter. En France, l'abbé Beaudeau a donné une *Analyse de l'ouvrage du Pape Benoît XIV sur les béatifications et canonisations, approuvée par lui-même*, 1 vol. in-12, Paris, 1759, 1760 et 1761 ; bon ouvrage, mais qui n'est pas encore assez développé. On l'a inséré dans le dernier volume de la *Vie des saints*, de Godescard, 12 vol. in-8°, Besançon, 1835. Dans un opuscule intulé : *Sagesse de l'Eglise catholique dans la canonisation des saints*, 1 vol. in-18, 1839, nous avons donné une *Notice sur la béatification et la canonisation des saints, extraite de l'ouvrage de Benoît XIV*. Nous indiquerons encore sur cette matière : un *Discours* et des *Lettres* sur la canonisation des saints, in-12 ; ouvrages longuement résumés dans l'*Année littéraire*, année 1755, t. VIII, p. 63 ; année 1766, tom. I, p. 352. Enfin, il y a dans les *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. l'abbé Migne, une Introduction savante sur les canonisations, insérée au tom. XVI, col. 303 et suiv.

(320) Tenu à Amiens du 9 au 20 janvier 1853. *Voy.* sur ce concile et sur la question qui nous occupe ici, notre *Mémorial catholique*, tom. IX, p. 297, 301.

grégation et lui faire connaître les véritables raisons qui doivent motiver un jugement équitable, la proscription, la correction ou le renvoi, selon que le livre mérite l'un ou l'autre.

« On a eu soin jusqu'à présent, et il en sera toujours ainsi, nous n'en doutons pas, de n'admettre comme rapporteurs ou comme consulteurs dans ladite congrégation que des hommes versés dans la science à laquelle ont rapport les livres dont l'examen leur est respectivement confié. C'est aux artistes seuls qu'il appartient de donner un avis sur des œuvres d'art. Mais si par erreur on confie à quelque censeur ou consulteur la discussion d'une matière étrangère à ses études particulières, et si celui qu'on a choisi le reconnaît à la lecture du livre, il se rendra coupable devant Dieu et devant les hommes, qu'il le sache bien, s'il ne s'empresse d'en instruire la congrégation ou son secrétaire, confessant qu'il n'a pas les connaissances nécessaires pour ce travail, et demandant qu'on mette à sa place quelqu'un qui en soit capable.....

« Qu'ils sachent qu'on doit juger des opinions et des sentiments divers exprimés dans chaque livre *avec un esprit libre de tout préjugé*. Qu'ils mettent de côté toute affection particulière de nation, de famille, d'école, d'institut; qu'ils fassent abstraction de l'esprit de parti; qu'ils aient uniquement devant les yeux les dogmes de la sainte Eglise et la doctrine commune des Catholiques, qui est contenue dans les décrets des conciles généraux, dans les constitutions des Pontifes romains et dans le consentement des Pères et des docteurs orthodoxes. Qu'ils se rappellent qu'il est des opinions en grand nombre qui paraissent plus certaines à une école, à un institut, à une nation, et qui cependant sont rejetées et attaquées par d'autres Catholiques, sans aucun détriment de la foi ou de la religion, tandis que les opinions contraires sont soutenues, le Siége apostolique le sachant et le permettant, *et laissant chaque opinion de cette nature dans le degré de probabilité qu'elle peut avoir*.

« Nous avertissons aussi que l'on doit avoir grand soin de se rappeler qu'on ne peut porter du véritable sens d'un auteur un jugement équitable, *si on n'a lu son livre dans toutes ses parties, et si on n'a pris la précaution de comparer entre eux les divers passages*. Que l'on ait grande attention de ne pas perdre de vue le dessein général de l'auteur et le but qu'il se propose, afin de ne pas le juger sur telle ou telle proposition détachée du contexte et examinée, abstraction faite de l'ensemble du livre. Il arrive souvent, en effet, qu'un auteur exprime en certains endroits, négligemment et obscurément, ce qu'il explique ailleurs distinctement et avec netteté, de sorte que les paroles obscures qui présentaient les apparences d'un mauvais sens se trouvent parfaitement éclairées, et que la proposition douteuse devient irréprochable.

« Si des expressions équivoques échappent à un auteur d'ailleurs Catholique et d'une réputation hors d'atteinte sous le rapport de la doctrine et de la religion, *la justice demande que ses paroles soient autant que possible, expliquées avec bienveillance et prises dans le bon sens*. Que les censeurs et consulteurs aient toujours présentes ces règles et autres semblables qu'ils trouveront facilement dans les auteurs qui traitent de ces matières. Ils pourront ainsi, dans l'accomplissement de leur charge, observer ce qu'ils doivent à leur conscience, à la réputation des auteurs, au bien de l'Eglise, à l'utilité des fidèles....

« Dans l'instruction de notre prédécesseur le Pape Clément VIII (321), il est dit avec beaucoup de sagesse et de prudence : *Les choses qui peuvent nuire à la réputation du prochain et surtout à la réputation des ecclésiastiques et des princes, et celles qui sont contraires aux bonnes mœurs et à la discipline chrétienne, doivent être corrigées*. Puis un peu plus bas : *Que l'on écarte les bons mots et les railleries lancées contre la réputation du prochain, et susceptibles de diminuer la bonne opinion que peuvent avoir de lui les autres hommes*. Et plût à Dieu qu'en ce temps de licence et de désordre, on ne vît point paraître tant de livres de cette espèce, dont les auteurs, divisés de sentiment, se déchirent et s'accablent d'injures les uns les autres, flétrissant de leur censure des opinions que l'Eglise n'a pas encore condamnées, poursuivant leurs adversaires, l'école et le corps auquel ils appartiennent, et les tournant en ridicule au grand scandale des bons et à la grande joie des hérétiques, qui triomphent de voir les Catholiques divisés se déchirer de la sorte. Nous comprenons bien qu'il n'est pas possible que toute discussion soit bannie du monde, surtout en un temps où le nombre des livres augmente incessament, *car il n'y a pas de bornes à la manie de faire des livres*, comme il est dit dans l'*Ecclésiaste* (chap. XII), et nous savons d'ailleurs que de la discussion peut quelquefois résulter un grand bien ; mais nous n'en avons pas moins raison de vouloir que dans la défense des opinions on garde la mesure, et dans les écrits la modération chrétienne. *Ce n'est pas inutilement, dit saint Augustin* (dans l'*Enchiridion*, c. 59, vers la fin), *que les esprits s'exercent pourvu que la discussion soit modérée, et que ceux qui disputent ne s'imaginent pas savoir ce qu'ils ignorent*. Ceux qui, pour excuser l'âpreté de leurs écrits, parlent d'ardeur pour la vérité et de zèle pour la pureté de la doctrine, devraient comprendre qu'il faut également tenir compte de la vérité, de la douceur évangélique et de la charité chrétienne....

« Que l'on réprime donc la licence de ces écrivains qui, ainsi que le disait saint

(321) Tit. *De correctione libror.*, § 2.

Augustin (au liv. XII des *Confessions*, ch. 25, n° 34): *Attachés à leur opinion, non parce qu'elle est vraie, mais parce que c'est leur opinion*, non-seulement blâment les opinions des autres, mais encore les qualifient et les décrient avec grossièreté; qu'il ne soit permis à personne de présenter dans ses écrits ses opinions particulières, comme des dogmes certains et définis par l'Eglise ni de traiter d'erreurs les opinions contraires; car rien ne serait plus propre à exciter des troubles dans l'Eglise, à susciter ou à entretenir la discorde parmi les docteurs et à dissoudre les liens de la charité chrétienne. »

On voit par ces règles, dit le concile de Reims auquel nous voulons laisser le soin de tirer les conséquences pratiques des sages conseils de Benoît XIV, « on voit par ces règles, non-seulement quelle charité les écrivains catholiques doivent observer entre eux, *mais aussi avec quelle équité paternelle l'autorité ecclésiastique doit procéder à leur égard. Il faut entourer d'une bienveillance particulière les écrivains laïques qui*, bien qu'impliqués dans les affaires du siècle, *consacrent spontanément leurs travaux et leur vie à la défense de la religion et remplissent ainsi un double office pour lequel on ne doit pas montrer peu d'estime.* Si autrefois, dans des circonstances plus favorables, beaucoup de membres du clergé pouvaient consacrer un temps considérable à composer de savants ouvrages dans l'intérêt de l'Eglise, presque tous, aujourd'hui, sont enchaînés incessamment par les devoirs du ministère sacré, de sorte qu'ils n'ont plus la même liberté pour écrire. *Il est donc très-utile que des auteurs laïques, dévoués de cœur et d'âme à la foi catholique et au Saint-Siége, viennent s'adjoindre en auxiliaires à la milice ecclésiastique.* En outre, qui ne comprend que les laïques, surtout dans la polémique quotidienne, peuvent sans inconvénient mettre en avant bien des choses qu'il ne serait pas également convenable de voir soutenues par des ecclésiastiques? Ceux-ci s'élancent au combat avec plus d'impétuosité, et c'est précisément pour cela qu'ils ont besoin d'une attention plus vigilante pour observer les règles prescrites par le Souverain-Pontife que nous venons de citer, et pour conserver en tout des formes de langage irréprochables. Mais quand on reconnaît que leurs travaux, pris dans leur ensemble, sont dignes d'éloges, il ne faut pas se choquer outre mesure de quelques taches accidentelles échappées à l'inattention d'une plume trop rapide, ou qu'une ardeur excessive n'a pas su prévenir; et nous pensons qu'en ces occasions *il vaut mieux leur adresser des avis bienveillants que de durs reproches*....

« Nous devons le rappeler aussi, il est nécessaire qu'une bonne direction mette les écrivains catholiques à l'abri des erreurs et des fautes où ils pourraient tomber. C'est pourquoi nous les avertissons et nous les conjurons de ne jamais oublier qu'ils remplissent dans l'armée du Seigneur le rôle de troupe auxiliaire; que tout le monde n'est pas appelé à traiter les questions théologiques, qui exigent une science très-peu répandue parmi les laïques, et que, par conséquent, lorsque de telles questions se présentent, il leur serait très-utile de consulter des ecclésiastiques distingués par la doctrine, la piété et la prudence, et de recevoir leurs avis. Ils savent aussi que la sagesse chrétienne impose le devoir de n'entreprendre les choses difficiles qu'après mûre réflexion et qu'avec les appuis nécessaires. Ils ont à cœur de ne s'écarter en rien de la droite voie de la vérité; qu'ils persévèrent donc dans cette ferme et salutaire conviction que le moyen assuré d'atteindre ce but est, en écrivant, d'avoir toujours les yeux tournés vers l'épiscopat, *et avant tout et surtout vers le Siége apostolique* (322). »

C'est par le même esprit évangélique d'équité et de douceur, que Benoît XIV s'efforça de tempérer l'Inquisition et même de l'abolir en Toscane. Mais qu'on ne croie pas, comme quelqu'un l'a dit, que la facilité de son caractère a empêché sa juste vigilance contre l'erreur et les systèmes dangereux. Non! car nous le voyons surtout combattre les mauvaises doctrines; nous le voyons publier une bulle contre la société des francs-maçons, objet de scandale pour l'Eglise par son affectation à se cacher, et à dérober aux regards la pratique de ses cérémonies: *Qui male agit odit lucem* (323), a dit la Sagesse éternelle. Et si Benoît XIV, dans un grand sentiment de justice, examinait attentivement et soumettait à une triple censure les ouvrages qui lui étaient déférés, il ne tolérait pas, pour cela, les livres mauvais. Nous le voyons en condamner, entre autres, la romanesque *Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer, et la *Bibliothèque janséniste* du P. Colonia. Ne l'avons-nous pas vu aussi (n° VI), par son encyclique adressée à tous les évêques de France, et où il détermine la conduite à tenir envers les opposants à la bulle *Unigenitus*, s'efforcer d'étouffer les disputes qui désolaient l'Eglise, disputes vives, acharnées qu'il avait vu naître en 1713?

IX. Mais si Benoît XIV ne manqua à aucune des obligations de sa charge, si tout en étant rempli de mansuétude, il ne négligea point de poursuivre l'erreur, ce qu'il faisait même avec une plus grande puissance,—car le zèle doux et compatissant est plus fort que le zèle impétueux et amer, — il est un mal surtout qu'il s'attacha à combattre, mal non moins dangereux et non moins fécond en tristes résultats que toutes les erreurs, le mal de l'ignorance!

Pendant qu'il était évêque d'Ancône, puis archevêque de Bologne, il s'était aperçu qu'on ignorait généralement ou du moins que l'on ne connaissait point assez un grand

(322) *Conc. Amb.*, cap. 15, *De script. cath*

(323) *Joan.* III, 20.

nombre de constitutions apostoliques, où sont contenus des règlements très-importants de l'Eglise. L'on ignorait complétement, ou l'on entendait mal les réponses des congrégations. Les meilleurs statuts du diocèse étaient mal observés ou entièrement négligés, parce qu'on en ignorait la source. Lambertini se convainquit de tout cela, et dans des consultations théologiques, et par l'examen des jeunes clercs, des confesseurs et des curés. Quel remède à ce mal ? On lui en conseilla de différentes espèces, en particulier l'établissement des académies ou conférences. Mais il observa que d'ordinaire il n'y a qu'un des associés qui travaille, tandis que les autres ne font rien, et ne conservent qu'un souvenir confus du rapport qu'ils écoutent.

Le meilleur moyen lui parut de faire une suite d'ordonnances épiscopales, bien motivées, afin qu'on y apprît non-seulement ce qu'il y avait à faire, mais encore les raisons déterminantes. Le recueil de ces ordonnances fut reçu avec applaudissement, non-seulement dans le diocèse de Bologne, mais encore ailleurs. Un second moyen, c'était de tenir un synode diocésain, où l'on discuterait certains chefs fixés d'avance, au delà desquels il ne serait pas permis de s'étendre. La plupart étaient tirés des ordonnances épiscopales, mais il paraissait utile que l'autorité synodale vînt encore les confirmer. Mais, quand il voulut mettre son projet à exécution, les opinions furent si divergentes, qu'il fallut prendre un autre parti. Les uns voulaient qu'on discutât sans exception tous les points de discipline; les autres en proposaient beaucoup qui n'étaient pas de la compétence du synode.

Pour guérir ces préjugés divers, Lambertini entreprit à Bologne un ouvrage qu'il acheva étant Pape, et qu'il publia, non comme Pontife, mais comme docteur particulier : son traité *Du synode diocésain*. Il est en treize livres : 1° Notions et questions préliminaires; 2° qui peut assembler le synode diocésain; 3° qui doit y être appelé, en quel ordre doivent-ils y prendre séance; 4° des ministres du synode; 5° ce que l'on doit y faire; 6° des constitutions à dresser dans le synode, et de la manière de les rédiger; 7° de ce qu'il faut éviter dans les constitutions synodales : par exemple, sur les questions non encore définies touchant les sacrements, en particulier le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, la pénitence; 8° questions non encore définies touchant l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; 9° il faut éviter dans le synode ce qui peut aller contre l'autorité et les droits du Siége apostolique, ne pas entreprendre de définir les controverses juridictionnelles entre la puissance ecclésiastique et séculière, user sobrement des lois civiles dans le synode, et ne pas léser les priviléges des réguliers; 10° précautions à garder dans ce qui regarde les censures, l'usure, les contrats et les amendes pécuniaires; 11° de la nouveauté et de la sévérité à éviter dans les constitutions synodales : plusieurs de ces constitutions ont été censurées mal à propos sous ce rapport; 12° de l'inconsistance des constitutions synodales, qui sont contraires au droit commun et aux décrets apostoliques; en outre, s'il est permis, et jusqu'où de statuer quelque chose dans le synode au delà du droit commun; 13° des autres articles qui regardent le synode diocésain.

Tous ces points sont traités avec une érudition immense, mais nette et bien dirigée. En ne paraissant traiter que d'un acte passager de l'administration diocésaine, Benoît XIV a su tracer aux évêques les règles les plus sages par rapport à une multitude de points d'une application journalière. « Cet ouvrage, dit un auteur (324), devrait être le manuel de tous les évêques, vicaires généraux et curés. Car, si vers le milieu du XVIII° siècle, il y avait beaucoup d'ignorance et de préjugés sur ces matières en Italie, aujourd'hui, après les révolutions qui ont tout bouleversé, il y en a naturellement bien plus encore en France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal et ailleurs.»

Benoît XIV rendit également service aux évêques, en publiant, quand il fut élevé sur le Siége de saint Pierre, les *Institutions ecclésiastiques*, c'est-à-dire les principales ordonnances qu'il avait faites n'étant encore qu'archevêque de Bologne. Son *Bullaire* est encore plus important. C'est un recueil aussi intéressant qu'instructif de décisions dogmatiques, canoniques et morales, de discussions historiques et critiques sur différents points de discipline, de pièces de tout genre relatives au gouvernement de l'Eglise (325).

L'illustre Pontife ne se contentait pas de prononcer sur les questions qui lui étaient soumises : il aimait à déduire ses motifs; et les développements qu'il leur donne sont toujours instructifs et solides. Une étude assidue du droit ecclésiastique, les places qu'il avait occupées dès sa jeunesse dans les congrégations, et en particulier dans celle du concile, dont il fut longtemps secrétaire; les affaires multipliées qui avaient passé par ses mains; une mémoire singulièrement heureuse jointe à un esprit très-méthodique et modéré, tout semblait se réunir pour

(324) M. Rohrbacher, tom. XXVII, p. 22.

(325) Il est regrettable qu'on n'ait pas fait entrer dans le *Bullaire* de Benoît XIV une foule de pièces importantes. Ainsi on n'y trouve point les bulles, concordats et instructions sur les différends avec la cour de Turin. On n'y a fait entrer que les principaux brefs. Il eût été à désirer qu'on eût fait pour lui ce qui a été réalisé pour Clément XI, dans l'édition de ses Œuvres publiée par le cardinal Albani (*Voy.* son article) : outre la collection de ses bulles, on y a fait entrer un recueil de ses brefs aux évêques, aux princes, etc.; et ces brefs donnent beaucoup de lumières sur l'histoire ecclésiastique du temps. Le recueil des brefs de Benoît XIV n'eût été assurément ni moins instructif, ni moins curieux, s'il eût renfermé des additions du même genre.

qu'il pût éclaircir avec avantage les questions les plus épineuses (326). Aussi ses ouvrages ont-ils surtout rendu cher à l'Eglise son nom, dont ils prouvent en effet la vie laborieuse autant que le profond savoir (327).

En 1748, Benoît XIV fit paraître le *Martyrologe romain*, augmenté et corrigé par ses soins. Il y'a, dans cette édition, un bref adressé au roi Jean V de Portugal, qui avait pris un vif intérêt à cette publication, et qui avait concouru aux frais de l'impression. Dans ce bref, qui est du 1er juillet 1748, le Pape explique les additions et les corrections qu'il a faites, et il en donne les motifs. Il se livre ensuite à une longue discussion sur Clément d'Alexandrie, Sulpice Sévère et le Pape saint Sirice, et il expose les raisons pour lesquelles il n'a point admis les deux premiers dans le *Martyrologe*, et celles pour lesquelles il y a fait entrer le dernier (328). Quelques auteurs ont trouvé la décision de Benoît XIV un peu sévère pour les deux premiers (329), et le cardinal Quirini critique aussi plusieurs assertions du Pontife.

X. Un Pontife aussi studieux et éclairé que Benoît XIV ne pouvait manquer d'encourager les sciences et les lettres. Dès le commencement de son pontificat, il exhorta les prélats romains à se livrer à l'étude, et déclara que dans la distribution des emplois il aurait égard à l'application.

Les savants de toutes les nations reçurent souvent de lui des marques de considération (330), et c'est ce qui encouragea même des auteurs protestants à lui dédier des éditions de leurs ouvrages (331). Personne n'ignore sa correspondance avec Voltaire; correspondance dont ont voulu se targuer certains philosophes irréligieux qui pensaient sans doute, par là, faire croire que Benoît XIV était aussi un *philosophe* à leur manière, comme ils ont voulu, un peu plus tard, le faire croire de Clément XIV. — *Voy.* son article. — Mais quand Voltaire dédiait à Benoît sa tragédie de *Mahomet*, ce Pontife si doux, si lettré, pouvait-il ne pas lui répondre d'une manière gracieuse, comme il le fit? Remarquons aussi que le poëte n'avait pas encore affiché cette impiété révoltante qui devint bientôt après si scandaleuse. Il ne faut pas oublier non plus, comme le fait observer un historien qui reproduit cette curieuse correspondance (332), que Voltaire, en écrivant au Pape avec sa verve piquante, témoignait un singulier respect pour les formes d'étiquette et les usages sacrés reçus à Rome. Au surplus, cette correspondance du Pontife nous offre une marque nouvelle de sa charité et de son esprit évangélique: nous ne devons mépriser personne, et le meilleur moyen de ramener ceux qui sont égarés, c'est de leur témoigner toujours de la bienveillance. Quand on sait les faiblesses humaines, et que les maux de l'esprit sont infiniment plus cruels que les maladies du corps, on ne peut qu'être porté à une grande indulgence et miséricorde. Telle a été la louable conduite de Benoît XIV, et c'est un grand exemple à proposer à tant d'esprits chagrins et violents qui éloignent de la religion plutôt que de lui gagner des âmes!

Non-seulement ce Pontife encourageait les savants, mais il les aidait et les soutenait dans une foule de circonstances. L'abbé Galiani, savant naturaliste, dit, en lui présentant une collection de laves: *Dic ut lapides isti panes fiant* (commandez que ces pierres deviennent du pain). Le Pape entendit fort bien le sens de ces paroles, et les expliqua au gré de l'écrivain, en lui accordant une pension. Il prodigua aussi ses faveurs aux établissements scientifiques (333). L'année qui précéda sa mort, il envoya la bibliothèque qui lui était propre au séminaire de Bologne (334). Il fonda à la Sapience des chaires de mathématiques et de chimie. Il établit quatre académies, au Capitole celle d'histoire romaine et d'antiquités profanes; au couvent des Oratoriens de Saint-Philippe de Nice, celle d'histoire sacrée et d'érudition ecclésiastique; à la Pro

(326) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, édit. ubi supra, t. III, p. 363.

(327) La première collection des Œuvres de Benoît XIV parut à Rome en 1747, en 12 volumes in-folio, par les soins du P. Emmanuel de Azevedo, Jésuite. Il y en eut une autre édition à Venise en 16 volumes également in-folio. Nous n'énumérerons pas le contenu de chacun de ces volumes, puisque nous disons un mot des ouvrages de ce Pontife dans le cours de cet article. Il a été fait plusieurs éditions du traité *De synodo diœcesana*, entre autres à Louvain, en 1763, 3 vol. in 8°; à Mayence, en 1782, 7 vol. in-8°, et à Malines, en 1823, chez Hanicq, 4 vol. in-8°. Quant au *Bullaire*, nous en parlons ailleurs.

(328) On conserve à Rome, dans la bibliothèque Corsini, les actes et écrits autographes d'une congrégation pontificale formée par Benoît XIV, en 1741, pour la réformation du *Bréviaire romain*. Voy. l'*Iter italicum* de Martin Gibert, 1765, in-8°, p. 467, l'*Abrégé de la Vie de Benoît XIV*, placé en tête du traité *De synodo*, édit. de Malines, 1729, et le *Mem. cath* t. XII, p. 286, 287.

(329) C'est sans doute pour cela qu'on a cru pouvoir se permettre de laisser leurs noms dans les dernières éditions des *Vies des saints* de Butler et Godescard.

(330) On peut voir en particulier, dans le *Supp. au Bullaire*, edit. Loven., t. XIII, p. 96, les encouragements qu'il donna à un pieux laïque, le sénateur vénitien Cornélius, qui avait écrit sur des matières ecclésiastiques.

(331) Boehmer, savant jurisconsulte de l'université de Hall, lui dédia l'édition qu'il donna du *Corps du droit conon*, avec des notes.

(332) M. Artaud de Montor, *Histoire des Papes*, art. *Benoît XIV*. — On dit dans la *Nouv. Biog. univ.*, art. *Benoît XIV*: « Vers 1745 eut lieu sa correspondance avec Voltaire. Ce Pontife y remplit un rôle un peu complaisant, *mais digne*. Il y eut de part et d'autre de l'esprit, de la finesse, des grâces et de l'abandon. » (Tom. V, col. 392) Puisque Benoît XIV *fut digne*, de quoi se plaindraient des esprits puritains? Quant à la complaisance, c'est une vertu chrétienne.

(333) *Voy.* dans Picot, *Mém.*, 3e édit. etc., t. III, p. 314, note 1re, un bref honorable que Benoît XIV adressa aux docteurs de Sorbonne.

(334) *Voy.* l'appendice 21 du traité *De sacrificio Missæ*.

pagande, celle d'histoire des conciles; à la maison de Sainte-Marie *di Monte*, celle de liturgie.

Chaque lundi, quand le Pape n'était pas empêché, il convoquait au Quirinal une de ces académies, et on lisait devant lui une dissertation sur l'une des matières respectives. On possède encore vingt-deux discours rédigés à cette occasion par Gaëtan Cenni, savant diplomate et bibliothécaire du Vatican. Benoît XIV fonda également à ses frais, dans l'Université portugaise de Coïmbre, deux académies, l'une d'histoire ecclésiastique, et l'autre des rites sacrés; il y assura une dotation abondante pour quatre professeurs; il se chargea lui-même d'en dresser les règlements, et de déterminer les matières qui devaient y être traitées. Par ses ordres, le célèbre P. Boscovith dressa une carte trigonométrique des Etats pontificaux, et mesura avec précision deux degrés du méridien. Ajoutons que Benoît XIV fit traduire en italien les bons livres anglais et français; et qu'on avait commencé à imprimer, par son ordre, une notice des manuscrits presque innombrables qui enrichissaient la bibliothèque du Vatican, dont il avait lui-même augmenté le nombre jusqu'à trois mille trois cents.

Le Pape favorisa également les beaux-arts. Après avoir enrichi le musé du Capitole de nouvelles richesses, il pourvut à ce qu'il y fût établi une école de dessin, pour former des peintres et des sculpteurs; et le bref qu'il publia à cette occasion est un monument de son goût autant qu'une preuve de sa munificence (335). La ville de Rome lui dut de nouveaux ornements: il fit relever l'obélisque du Champ de Mars; bâtit l'église de Saint-Marcellin, dont il traça lui-même le plan; exécuter en mosaïque les magnifiques tableaux de Saint-Pierre du Vatican; c'est à lui qu'on doit d'importantes réparations à la basilique de Sainte-Marie-Majeure; et, par ses ordres, la série des portraits des Papes, à Saint-Paul, fut continuée et confiée à des hommes distingués. Il augmenta les bâtiments des Enfants-Trouvés, orna le Colisée de belles chapelles, embellit Notre-Dame de Lorette, pour la rendre plus digne du célèbre et béni pèlerinage dont elle est l'objet.

Il fit aussi tous ses efforts pour la prospérité temporelle de ses Etats. Ayant trouvé le trésor de l'Eglise presque épuisé, il diminua sur-le-champ les dépenses du palais pontifical, et porta la réforme dans les diverses branches de l'administration, et il se vit par là en mesure de répandre avec discernement ses libéralités. Les établissements charitables furent un des plus chers objets de ses soins; il allait lui-même y visiter les pauvres et leur distribuer l'aumône de sa main. Il s'efforça de rechercher les moyens de mettre le peuple à même de se passer de la loterie et du mont-de-piété. Pendant le débordement du Tibre, il fit du Colisée l'asile des malheureux qui étaient chassés par les flots de leurs demeures, et leur fit prodiguer des secours. Son aumônier secret lui dit un jour que sa bourse était vide, et qu'il ne pouvait plus suffire à tant d'aumônes: « Chut! répondit-il. Si les pauvres vous entendaient, ils nous demanderaient nos équipages, nos meubles, nos palais, comme un bien à eux, et nous ne saurions que leur dire. »

Il ne négligea point le commerce dont il favorisa la liberté. Il sévit contre les usuriers et les faux nobles. Le desséchement des marais Pontins, la navigation des fleuves, la restauration des belles routes de l'Italie, du port d'Ancône, attirèrent constamment la sollicitude de Benoît XIV. Civita-Vecchia, l'ancienne Centum-Celle, fut surtout l'objet de ses soins: il ne négligea rien pour l'assainir et la repeupler; il assura à son port des franchises qui lui furent très-avantageuses: la ville, reconnaissante de la prospérité dont il la fit jouir, lui éleva une statue.

Ce qui couronne tant d'éminentes qualités, c'est son héroïque désintéressement par rapport à sa famille; il semblait qu'il n'y eût que ses proches sur qui sa libéralité ne s'étendît pas: il avait un neveu sénateur de Bologne; lorsqu'il fut élevé sur la Chaire de saint Pierre, il lui défendit de venir à Rome, s'il n'y était pas appelé; et lui, qui se souvenait de tout, parut l'avoir oublié. On a pu dire qu'il ne permettait pas même à ses proches parents de venir le contempler dans l'éclat de cette dignité (336). Ce ne fut que plus tard qu'il permit qu'un petit-neveu fût placé comme élève au collége Clémentin.

Benoît XIV touchait à sa fin. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. Depuis longtemps de fréquents accès de goutte avaient affaibli sa santé. Un monument de son érudition donne des détails assez curieux sur ses infirmités: c'est une longue et savante dissertation, en forme de bref, adressée, le 28 octobre 1756, au maître des cérémonies, sur la question *s'il était convenable que le Pape s'accordât à lui-même la permission* de célébrer assis la Messe tout entière (337). On y voit que les derniers mois de cette année 1756 avaient été marqués par les maladies les plus graves; il avait même reçu deux fois l'extrême-onction, dans un intervalle assez court; et, quoique rétabli par intervalle, il n'avait jamais recouvré l'usage des pieds; mais il avait conservé la plénitude de ses facultés. La dernière année de son pontificat se passa dans les mê-

(335) *Bullaire*, édit. Michem., t. X, p. 578.

(336) *Voy.* sur cet article l'*Epître dédicatoire* que le P. Emmanuel de Azevedo a placée à la tête du traité de Benoît XIV, *De canonizatione*; — Artaud. *Histoire des Papes*, Benoît XIV.

(337) Appendice 21 à la fin du traité de Benoît XIV, *De Missæ sacrificio* Le Pape ne décide pas; il réunit seulement les autorités pour et contre. Cette pièce offre des preuves bien remarquables de la modestie et de la réserve du docte Pontife.

mes alternatives; enfin il fut enlevé le 2 mai 1758, après avoir conservé jusqu'à la fin sa douce sérénité. Ses derniers soins furent consacrés à consoler ceux qui pleuraient autour de lui et à remplir avec ferveur les devoirs de la religion.

On comprend, d'après tout ce que nous venons de rapporter, qu'un tel Pontife ait laissé une mémoire révérée. Sa douceur, son affabilité, son amour pour les lettres, la protection qu'il accordait aux savants, ses grandes connaissances, ses excellents ouvrages qui sont des trésors de science ecclésiastique, la sagesse de son gouvernement, l'esprit de paix et de modération qu'il montra pendant son pontificat de près de dix-huit ans, lui ont attiré d'universelles bénédictions. Son éloge se trouve partout. Mais le plus flatteur, peut-être, est le monument que le fils du lord ministre Walpole lui fit ériger en Angleterre, et où on lit, entre autres choses, ces mots consacrés par les suffrages de la postérité : « Aimé des Catholiques, estimé des protestants (338), humble, désintéressé; monarque sans favori, Pape sans népotisme, et, malgré son esprit et son savoir, docteur sans orgueil, censeur sans sévérité, » etc.

Benoît XIV avait la taille médiocre, le corps replet, l'œil enjoué, le sourire fin et des yeux qui annonçaient toute la vivacité de son esprit. Sa conversation était brillante; ses reparties étaient vives et remplies de sel et de gaieté. Toutes ces qualités, comme les grandes œuvres de ce Pape, doivent faire regretter qu'une vie si bien remplie n'ait point encore tenté quelque écrivain de talent. Car nous ne pouvons pas regarder comme une histoire de ce Pontife la *Vie du Pape Benoît XIV, Prosper Lambertini*, Paris, 1775 et 1783, in-12, par Carracioli, écrivain peu sûr, qui donne ses propres idées pour celles du grand homme qu'il défigure. (339). Benoît XIV attend toujours un historien digne de lui, digne de son glorieux pontificat.

BERENGER, archidiacre d'Angers, fameux hérésiarque, naquit à Tours, dans les premières années du XIe siècle, d'une famille honnête et y fit ses études dans l'école de Saint-Martin. Vauthier, son oncle, était chantre de cette église. De Tours, Bérenger alla à Chartres où il étudia sous Fulbert avec Adelman qui devint, dans la suite, évêque de Bresse. *Voy.* son article.

I. Fulbert exhortait ces deux disciples à suivre exactement les traces des Pères sans s'en écarter. Bérenger, de retour dans sa patrie, fut reçu dans le chapitre de Saint-Martin du vivant du roi Robert. Avant l'an 1031, on le chargea du soin de l'école, et il remplit successivement les fonctions de trésorier et de camérier. Il fut ensuite fait archidiacre d'Angers par Hubert de Vendôme, évêque de cette ville. Il souscrivit en cette qualité à l'acte de la consécration de cette église, par Thierri, évêque de Chartres, en 1040. Quoique archidiacre d'Angers, il continuait ses leçons à Tours, où il se faisait une grande réputation de savoir, passant pour très-éloquent, pour habile grammairien et excellent philosophe. Néanmoins tout le monde n'en pensait pas de même, et ceux qui l'examinaient de près, trouvaient que sa science était plus superficielle que solide; qu'il abusait des sophismes de la dialectique; qu'au lieu de répandre de la clarté sur les questions obscures, il embrouillait les choses les plus claires; qu'il affectait de nouvelles définitions de mots, une marche pompeuse, d'avoir une chaire plus élevée que les autres, de parler lentement et d'un ton plaintif, d'avoir la tête enfoncée dans son manteau, comme un homme toujours absorbé dans la méditation. Avec tous ces dehors, il captivait l'admiration des ignorants. Lui-même s'admirait encore plus que les autres savants.

Sa propre vanité commença à le démasquer et à le confondre. Un savant lombard venant à passer à Tours, Bérenger l'invita à une dispute ou conférence publique. Il espérait facilement vaincre l'étranger et augmenter sa gloire. Le contraire arriva. Bérenger fut confondu et demeura court. Ses disciples, surpris de sa défaite, abandonnèrent son école et allèrent fréquenter celle de l'étranger qui n'était autre que Lanfranc. *Voy.* son article.

II. Désolé de se voir ainsi abandonné par une partie de ses disciples, Bérenger essaya de se soutenir par des leçons sur l'Ecriture sainte, bien que jusque-là il ne l'ait point étudiée, s'étant appliqué entièrement aux arts libéraux.

Aussi n'y réussit-il pas plus que dans la philosophie. Ne cherchant dans les Livres saints qu'à satisfaire son orgueil, il n'y rencontra point la vérité que Dieu fait connaître à ceux qui la cherchent avec simplicité et droiture de cœur. Il se mit à combattre les mariages légitimes, le baptême des enfants et surtout la foi de l'Église touchant la pré-

(338) La *Nouv. Biog. univ.* dit là-dessus : « Les dehors de sa piété n'avaient rien que d'aimable et d'engageant : aussi les Anglais, les Allemands, les Suédois, les protestants de tous les rangs affluaient-ils à Rome pour visiter un Pontife qui avait promis à Marie-Thérèse de les tolérer dans son empire, en lui recommandant de les ramener par la douceur et par la persuasion. Tous ces étrangers étaient tentés de se convertir, après l'avoir entendu. *Il nous rendrait tous papistes, s'il venait à Londres*, disait un lord, et dans un pays où le Pape est brûlé tous les ans en effigie. » (Tom. V, col. 337.)

(339) « On cherche à reconnaître Benoît XIV dans cet ouvrage; on s'attend à voir rappeler les productions de ce Pape : l'écrivain, le souverain, le Pontife fournissaient une ample matière à un historien judicieux; mais au lieu de s'arrêter sur ces détails intéressants, sa vie ne nous offre que de prétendus bons mots, des anecdotes sans autorité, des réflexions vagues, rien enfin qui puisse satisfaire un lecteur éclairé, et qui réponde au mérite de celui que l'auteur avait à peindre. » (Picot, *Mémoires*, etc., édit. ubi supra, t. III, p. 366, *note* 2.) Nous souscrivons pleinement à ce jugement.

sence réelle dans l'Eucharistie. C'était vers 1047.

Il répandit d'abord ses erreurs à Tours; mais on ne fut pas longtemps sans en être informé dans les pays étrangers. Adelman, son condisciple, lui écrivit que toute l'Allemagne en était scandalisée, de même que l'Italie, et qu'on y disait hautement que Bérenger s'était séparé de la sainte Eglise catholique et de sa foi. « Vous avez, lui dit-il (340), des sentiments contraires à sa doctrine, croyant, comme vous faites, que l'Eucharistie n'est pas le vrai corps de Jésus-Christ, ni son vrai sang, mais une similitude et une figure. » Nous rapportons plus au long, à l'article Adelman (*Voy.* tom. I, col. 351, 352), les efforts qu'il fit pour ramener son ami. Mais Hugues, évêque de Langres, est surtout regardé comme le premier qui ait combattu la nouvelle hérésie. *Voy.* son article.

Lanfranc, alors prieur de l'abbaye du Bec, se déclara aussi contre Bérenger. Celui-ci l'ayant appris, lui écrivit une lettre qui ne parvint point à Lanfranc. Il disait dans cette lettre : « S'il est vrai, comme on me l'a rapporté, que vous teniez pour hérétiques les sentiments de Jean Scot sur le Sacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Pascase, c'est une preuve que vous n'usez pas bien de l'esprit que Dieu vous a donné et qui n'est pas méprisable, et que vous n'avez pas encore assez étudié l'Ecriture sainte avec ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant, quelque peu instruit que je sois, je voudrais vous entendre sur ce sujet, en présence de tels juges convenables ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis : Si vous tenez pour hérétique Jean, dont nous approuvons les sentiments sur l'Eucharistie, vous tenez pour hérétiques saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, pour ne point parler des autres (341). »

Cette lettre tomba entre les mains de quelques clercs, qui soupçonnèrent Lanfranc d'être aussi dans l'erreur. L'un d'eux, qui était du diocèse de Reims, l'ayant portée à Rome, le Pape Léon IX, à qui cette nouvelle hérésie avait été déférée, la fit lire au concile qu'il tint en cette ville l'an 1050, après Pâques. La doctrine de cette lettre ayant été trouvée contraire à celle de l'Eglise, on en condamna l'auteur, et on le priva de la communion.

Lanfranc, qui avait suivi le Pape à Rome, était présent à ce concile. On lui ordonna de se justifier des mauvais soupçons que la lettre de Bérenger avait occasionnés contre lui; ce qu'il fit, non par des raisonnements, mais par l'exposition de ses sentiments, auxquels personne ne trouva rien à redire. Ensuite le Pape Léon IX, ayant indiqué un concile à Verceil pour l'année suivante, retint Lanfranc auprès de lui jusqu'à ce temps-là. Bérenger y fut cité.

III. Quand il eut appris sa condamnation, il passa en Normandie, et arriva à l'abbaye de Préaux, au diocèse de Lisieux. Il s'expliqua avec l'abbé, nommé Ansfroy, qui l'avait reçu avec beaucoup d'honnêteté, mais qui fut scandalisé de ses blasphèmes. Cet abbé, qui était savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de là, Bérenger alla promptement trouver le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, et tâcha adroitement de l'engager dans son hérésie.

Le duc, tout jeune qu'il était, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence, et retint Bérenger auprès de lui, jusqu'à ce qu'il alla à Brione, petite ville sur la rivière de Risle, près l'abbaye du Bec, où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain de l'arrivée du duc on ouvrit la conférence avec Bérenger et avec un clerc qu'il avait amené, et sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup. Mais ils furent si fortement réfutés, qu'on les réduisit premièrement au silence, et ensuite à la confession, quoique forcée, de la foi catholique.

Bérenger étant sorti si honteusement de la conférence de Brione, s'en alla à Chartres, où plusieurs l'interrogèrent sur la question de l'Eucharistie; car le bruit de ce qui s'était passé s'était déjà répandu au loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres; il promit seulement de le faire quand on lui en donnerait la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant plusieurs absurdités et plusieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témérité d'y traiter d'hérétique l'Eglise romaine, sans en excepter le Pape Léon, dont la foi et le mérite étaient si connus. Car il disait qu'il ne différait de répondre que jusqu'à ce qu'il eût convaincu le Pape et les Romains dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour était proche.

Ce concile se tint en effet au mois de septembre 1050. Le Pape Léon IX y présida, et il y vint des évêques de divers pays. Bérenger n'y vint point, quoique cité. On lut, par ordre du Pape, le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie. On le trouva si pernicieux qu'il fut condamné et jeté au feu. Ensuite on examina la doctrine de Bérenger sur la même matière, et elle fut solennellement condamnée. Deux clercs, envoyés de sa part, se mirent en devoir de la défendre; mais dès le commencement de la dispute, ils furent confondus et arrêtés. Ainsi la foi de la sainte Eglise, dont Lanfranc prit la défense, du consentement de tout le concile, fut confirmée d'une voix unanime.

IV. Cependant l'hérésie de Bérenger commençait à s'étendre beaucoup, et les gens de bien en étaient alarmés. Ce fut alors que le roi Henri, d'après les instances des évêques de France, convoqua, pour le 16 octo-

(340) *Biblioth. PP.*, t. XVIII, p. 438.

(341) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 1054.

bre 1050, un concile à Paris. Bérenger y fut cité; et, à ce propos, il y eut entre lui et le moine Ascelin un échange de lettres dont nous avons donné la substance à l'article Ascelin, tom. II, col. 551, 552.

A cette époque aussi, d'autres personnages, entre autres Théoduin, évêque de Liége, Paulin, primicier de Metz (*Voy.* leurs articles), écrivirent sur l'hérésie de Bérenger, ou s'adressèrent à lui pour tâcher de le ramener, mais sans succès. Il en fut de leurs instances et de leurs réfutations comme de celles d'Adelman. La lettre que Paulin lui écrivit, à la prière d'Adelman, ne fit que porter Bérenger à renouveler, sinon à renchérir ses erreurs. Cette lettre de Bérenger ne fut pas remise à Paulin, mais interceptée par Isembert, évêque d'Orléans, qui la porta au concile de Paris.

Cette assemblée se tint au jour marqué, c'est-à-dire le 16 octobre 1050. Le roi Henri y assista avec un grand nombre d'évêques, de clercs et de grands seigneurs. — Bérenger n'osa y comparaître, quoiqu'il en eût reçu l'ordre. Il demeura à Angers, avec l'évêque Brunon. *Voy.* l'article de cet évêque.

Le concile réuni, Isembert, évêque d'Orléans, produisit la lettre de Bérenger au primicier de Metz, et demanda qu'on en fît la lecture. Quoiqu'on l'écoutât avec grande attention, les évêques ne purent s'empêcher de l'interrompre plusieurs fois, tant ils avaient horreur des hérésies que cette lettre contenait. Elle fut condamnée avec son auteur et ses complices, ainsi que le livre de Jean Scot, qui était la source de ces erreurs. Le concile déclara de plus que, si Bérenger et ses sectateurs ne se rétractaient, toute l'armée de France, le clergé à la tête en habit ecclésiastique, irait les chercher où qu'ils fussent, jusqu'à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique ou qu'on s'en fût saisi pour les punir de mort (342). C'était, comme l'on voit, se prononcer avec une ardeur belliqueuse, et si cela témoigne du grand zèle de ces temps de foi, cela ne justifie pas ces voies rudes et encore judaïques pour combattre le mal !...

V. Le Pape Victor II, dans le grand concile qu'il tint à Florence, en 1055, avait proscrit la doctrine de Bérenger, et avait envoyé comme légat, en France, Hildebrand, depuis Grégoire VII, afin de réprimer la simonie qui ravageait principalement l'Italie et la Bourgogne. A cet effet, Hildebrand tint un concile à Lyon ; il vint ensuite en tenir un à Tours, pour condamner Bérenger dans sa patrie et dans la ville même où il avait tenu école de ses impiétés.

Ce novateur ne put se dispenser de comparaître à ce concile de Tours, qui eut lieu la même année 1055. Lanfranc, ce zélé défenseur de la présence réelle, n'eut garde de manquer de se rendre à cette assemblée, pour y défendre la foi. Il connaissait mieux que personne tous les faux-fuyants de l'erreur, et il était en état d'en démêler tous les sophismes. Bérenger ne put, avec toutes les chicanes de sa dialectique, soutenir la présence d'un si formidable adversaire. Il prit le parti d'abjurer son hérésie, et il fit serment qu'il n'aurait plus sur l'Eucharistie d'autres sentiments que ceux de l'Eglise catholique (343).

Il paraît qu'il se tint encore un autre concile à Tours par les soins du légat Hildebrand, comme nous l'apprend une lettre adressée à Bérenger, par Brunon, évêque d'Angers, qui abjura les erreurs de cet hérétique au concile d'Angers de l'an 1062. — *Voy.* l'article Brunon (Eusèbe). — Et malgré cette sollicitude du légat pour protéger la foi contre les atteintes que lui portait Bérenger, on ne craignit pas, plus tard, de lui faire un crime de son trop de douceur envers cet hérétique : il se trouvait aussi dans ces temps-là, des gens qui pensaient qu'on n'avait rien fait contre les hérétiques lorsqu'on ne les avait point emprisonnés ou brûlés ! *Voy.* l'article Grégoire VII (saint), Pape.

Bérenger ayant abjuré à Tours, et se fiant à la protection de ceux qu'il avait gagnés par ses bienfaits, alla à Rome sous le pontificat de Nicolas II. C'était au mois d'avril 1059, et ce Pape tenait en ce moment un concile où se trouvaient cent treize évêques, avec des abbés, des prêtres et des diacres (344). Bérenger n'osa point défendre ses sentiments, et pria Nicolas II et le concile de lui donner par écrit la foi qu'il fallait tenir.

On chargea de cette commission le cardinal Humbert, qui dressa pour Bérenger une confession de foi en ces termes : « Moi, Bérenger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la vraie foi apostolique, j'anathématise toutes les hérésies, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'ici, laquelle prétend soutenir que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel ne sont, après la consécration, que le sacrement, et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce n'est qu'en sacrement qu'il peut être sensiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froissé par les dents des fidèles. Je suis d'accord avec la sainte Eglise romaine et le Siége apostolique, et je proteste, de cœur et de bouche, que je tiens, touchant le sacrement de la table du Seigneur, la même foi que le Pape Nicolas et ce saint concile m'ont prescrite, suivant l'autorité des Evangiles et de l'Apôtre. C'est à savoir que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel sont, après la consécration, non-seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils sont touchés et rompus par les mains des prêtres et froissés par les dents des fidèles sensiblement,

(342) Labbe, t. IX, p. 1059.
(343) Ibid., p. 1081.

(344) Grat., dist. 23, c. 1.

non-seulement en sacrement, mais en vérité. Je le jure par la sainte Trinité et par ces saints Evangiles, et je déclare dignes d'un anathème éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes et leurs sectateurs. Que si jamais j'ose moi-même penser ou prêcher rien au contraire, je serai soumis à la sévérité des canons. L'ayant lu et relu, je l'ai souscrit volontairement (345). »

Le cardinal Humbert ayant dressé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, et Humbert la donna à Bérenger, qui, l'ayant lue, déclara que c'était sa créance, la confirma par serment et enfin y souscrivit de sa main. Il alluma même un grand feu au milieu du concile et y jeta les livres qui contenaient cette erreur. Le Pape Nicolas, se réjouissant de sa conversion, envoya sa profession de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule et de Germanie, et en tous les lieux où on pouvait avoir ouï parler de son erreur, pour réparer le scandale qu'elle avait causé en tant d'Eglises. Mais sitôt que Bérenger fut hors du concile, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert, qui l'avait dressée.

VI. Au fond, Bérenger ne confessait la vérité dans les conciles que parce qu'il craignait le châtiment. Mais il s'en souciait peu lorsqu'il en était sorti. Il appréhendait les conférences publiques, et n'aimait à parler de doctrine que dans des conversations secrètes et devant des ignorants. Il fuyait les personnes de piété et de savoir, dans la crainte d'être convaincu de faux dans les passages qu'il alléguait sous le nom des Pères de l'Eglise, mais qu'il avait ou inventés ou altérés.

Aussi, est-ce en vain que Lanfranc voulut l'amener à conférer avec lui de vive voix en présence de ceux qu'il avait séduits, dans l'espérance, ou que lui reconnaîtrait avec eux la vérité, ou que, si lui s'opiniâtrait dans l'erreur, eux l'abandonneraient. N'ayant donc pu réussir, Lanfranc écrivit un *Traité de l'Eucharistie* contre Bérenger, et opposa aux injures qu'il s'était permises contre le cardinal Humbert, le témoignage avantageux que les gens de bien rendaient à ce prélat, et l'estime particulière qu'en faisait saint Léon IX. Nous donnerons, à l'article LANFRANC, l'analyse de son *Traité contre Bérenger*.

En 1075, les pernicieuses doctrines de Bérenger furent encore poursuivies, dans un concile que tint, le 13 janvier, à Poitiers, Girauld, cardinal, évêque d'Ostie. Bérenger s'y trouva, et l'on y agita la matière de l'Eucharistie avec tant de chaleur, que ce pauvre novateur pensa y être tué. C'est à peu près le temps où Guimond ou Guitmond écrivit aussi contre lui. — *Voy.* l'article GUIMOND, moine. — Nous rapporterons de suite ce que dit ce religieux, parce que les détails qu'il donne nous font connaître davantage Bérenger, et qu'il s'étend même sur ses disciples.

VII. Guimond commence par le portrait de cet hérétique, qu'il trace ainsi (346) : « Etant encore jeune dans les écoles, à ce que disent ceux qui l'ont connu en ce temps-là, il faisait peu de cas des sentiments de son maître, comptait pour rien ceux de ses compagnons (nous l'avons vu en effet), et méprisait les livres des arts libéraux, qui véritablement étaient alors peu connus en France. Bérenger, ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la philosophie a de plus profond, car il n'était pas fort pénétrant, cherchait à se donner la réputation de savant. » Et ici Guimond rappelle les excentricités de Bérenger, sa défaite par Lanfranc, toutes choses que nous avons rapportées plus haut (n° I).

Puis le moine remarque la diversité de sentiments qui se trouvait parmi les bérengariens : « Tous, dit-il, s'accordant à dire que le pain et le vin ne sont pas changés essentiellement; mais ils diffèrent en ce que les uns disent qu'il n'y a rien absolument du corps et du sang de Notre-Seigneur dans le sacrement, et que ce n'est qu'une ombre et une figure. D'autres, cédant aux raisons de l'Eglise sans quitter leur erreur, disent que le corps et le sang de Notre-Seigneur y sont en effet contenus, mais cachés par une espèce d'impanation, afin que nous les puissions prendre; et ils disent que c'est l'opinion la plus subtile de Bérenger même. D'autres, opposés à Bérenger, mais touchés de ses raisons, disaient que le pain et le vin sont changés en partie. D'autres croyaient que le pain et le vin sont entièrement changés, mais que, quand des indignes viennent pour communier, la chair et le sang de Notre-Seigneur redeviennent pain et vin. »

Ensuite Guimond commence à réfuter les opinions des vrais bérengariens, c'est-à-dire de ceux qui ne croyaient pas que le pain et le vin fussent changés essentiellement. La nature, disaient-ils, ne souffre pas un tel changement. C'est, répond Guimond, nier la toute-puissance de Dieu; car il n'est pas tout-puissant, c'est-à-dire qu'il n'est pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; et il a fait la nature telle qu'il lui a plu. Il faut donc seulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, disaient-ils, parce qu'il est indigne de Jésus-Christ d'être froissé par les dents. Mais il peut aussi bien être touché par les dents que par les mains, comme il le fut de saint Thomas; que s'ils craignent de le blesser et de le mettre en pièces, ils ne considèrent pas qu'il est immortel et impassible : nous croyons aussi que le corps de Jésus-Christ ne peut plus être divisé en lui-même, quoique, dans le sacrement, il semble être divisé et distribué par parties pour s'unir à chacun des fidèles en particulier. Nous pouvons encore dire qu'il y en a autant dans la moindre

(345) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 1101.

(346) Fleury, liv. LXII, n° 18.

particule que dans l'hostie tout entière, en sorte que chaque particule séparée est tout le corps de Jésus-Christ. Il se donne tout entier à chacun des fidèles, un et plusieurs le reçoivent également; et, quand on célébrerait mille Messes à la fois, c'est un seul corps de Jésus-Christ indivisible. Ce n'est que par le sens qu'une particule paraît moindre que l'hostie entière; mais les sens nous trompent souvent. Au reste, il n'est pas merveilleux que nous ne puissions comprendre l'état du corps glorieux de Jésus-Christ, puisque nous ne pouvons comprendre l'état du corps glorieux du moindre des hommes.

On prétend encore montrer l'impossibilité de ce changement, en ce que ce qui est changé substantiellement est changé en quelque chose qui n'existait pas auparavant; or, le corps de Jésus-Christ existait avant que le pain fût changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement, mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la Providence et le libre arbitre, quoique notre raison ait peine à les accorder; et quantité d'autres vérités également certaines et incompréhensibles. Il n'est question que de savoir si Dieu a voulu faire ce changement.

Bérenger disait : « La chair de Jésus-Christ est incorruptible, et le Sacrement de l'autel se peut corrompre si on le garde longtemps. » Ici Guimond semble nier le fait, et dire que le corps de Jésus-Christ ne paraît se corrompre que pour punir les péchés des hommes, comme leur incrédulité ou leur négligence. Et, en effet, ce n'est point son corps qui se corrompt, mais les apparences sensibles, comme il dit ensuite expressément. Bérenger disait que quand le corps de Jésus-Christ serait aussi grand que la plus haute montagne, il serait consumé depuis qu'on le mange. A quoi Guimond répond : Cela serait bon si nous concevions qu'il fût mis en pièces et mangé par parties; mais nous avons montré que c'est comme la voix d'un seul homme, que chacun des auditeurs entend tout entière.

Notre malheureux novateur objectait encore : Saint Augustin, dans le livre *De la doctrine chrétienne*, dit que le Sacrement de l'autel est un signe qu'il faut révérer, non par une servitude charnelle, mais avec une liberté spirituelle. Et ensuite, que quand l'Ecriture semble commander un crime, c'est une locution figurée. Comme en ces paroles : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme* (347.) Et Guimond lui répond : Saint Augustin dit en cet endroit : que la célébration du corps de Notre-Seigneur est un signe, parce qu'en cette action nous ne le faisons pas mourir de nouveau, nous faisons seulement la mémoire de sa mort, et ce qu'il dit de la servitude charnelle regarde les Juifs et les signes de l'ancienne loi. Quant au crime que Jésus-Christ semble ordonner, en commandant de manger sa chair, saint Augustin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'était que dans l'imagination grossière des capharnaïtes, qui croyaient qu'il faudrait mettre son corps en pièces pour le manger, comme la chair des animaux; et c'est en ce sens qu'il est dit que la chair ne profite de rien. Au reste, nous ne craignons point de dire que l'Eucharistie est un signe et une figure (348.) Jésus-Christ lui-même est nommé signe dans l'Ecriture, et la figure n'exclut pas la réalité. Les autres réponses aux objections de Bérenger sont à peu près les mêmes que celles présentées par Lanfranc, comme nous le voyons à son article.

Guimond emploie aussi les mêmes preuves pour montrer que nous recevons le vrai corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ en sa substance. Premièrement l'autorité de l'Eglise catholique, puis en particulier celle de saint Augustin, qui sur le psaume trente-troisième dit que Jésus-Christ se portait en ses mains; celle de saint Ambroise, de saint Léon, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire, de saint Hilaire. Il rapporte quelques miracles à l'occasion desquels il remarque que Bérenger niait, contre la foi de l'Evangile, que Jésus-Christ fût entré chez ses disciples les portes fermées (349.)

Le pieux moine combat ensuite ceux qui soutenaient l'impanation, c'est-à-dire que le pain et le vin demeuraient dans l'Eucharistie avec le corps de Jésus-Christ. Il les réfute par l'autorité des Pères, principalement de saint Ambroise; par les paroles de Jésus-Christ même, qui n'a pas dit : *Mon corps est ici caché;* mais : *Ceci est mon corps.* Enfin, par le canon de la Messe, où nous demandons à Dieu que notre oblation devienne le corps et le sang de son Fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

Il remarque le petit nombre des bérengariens qui n'occupaient pas la moindre ville ni le moindre village, d'où il conclut qu'ils ne sont pas l'Eglise de Dieu. «Elle a condamné, ajoute-t-il, par le Pape Léon ces inventions de Bérenger dès leur naissance. Ensuite le Pape Grégoire, qui gouverne à présent l'Eglise romaine et qui en était alors archidiacre, en montra la fausseté dans le concile de Tours, et reçut avec clémence Bérenger, qui paraissait corrigé.» Guimond veut parler de Grégoire VII. Il marque la condamnation de Bérenger sous le Pape Nicolas II, et insiste fortement sur l'autorité de l'Eglise universelle. Puis il ajoute : « Si ceux-ci sont l'Eglise, ou elle n'a pas commencé par Jésus-Christ, ou elle a cessé d'être quelque temps après; car il est très-manifeste qu'en ce temps-ci ces folies n'étaient point avant que Bérenger les

(347) S. Aug., *Doct. chr.*, liv. III, c. 9 et 16; *Joan.* VI.

(348) S. Aug., *in psal.* XCVIII, et *in Joan.* tract. 27. p. 347.

(349) S. Greg., hom. 22, *in Evang.*; S. Hilar., l. VIII, *De Trinit.*, p. 360.

eût avancées. Or, il est certain, par l'Ecriture, que l'Eglise ne peut cesser d'être. » Il montre l'utilité de la créance de l'Eglise catholique, pour nous exciter à recevoir l'Eucharistie avec un souverain respect et une ardente dévotion ; et il exhorte les hérétiques à se rendre à la vérité, puisqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque intérêt temporel, comme dans les tribunaux séculiers. En cette dispute, il n'y va pas moins que de la vie éternelle.

Enfin, il réfute l'opinion de ceux qui disaient que le corps de Jésus-Christ cesse d'être dans l'Eucharistie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle est sans fondement, et il ajoute : « Ce serait donc au hasard que le peuple répondrait *Amen* à la communion, puisqu'il ne saurait si ceux qui s'en approchent seraient dignes; et quand un prêtre indigne célèbre la Messe et communie seul, comme il arrive souvent, il ne se ferait point de changement, les paroles de Jésus-Christ seraient sans effet, et la foi de l'Eglise serait vaine. » Un autre moine, Durand, abbé de Troarn, réfuta aussi Bérenger (350). *Voy.* l'article Durand.

VIII. Ce malheureux, n'ayant ni assez d'humilité pour s'en tenir simplement à la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, ni assez d'élévation d'âme pour bien comprendre cette doctrine sublime, passait sa vie à rétracter tantôt ses erreurs, tantôt ses rétractations.

Nous l'avons vu se rétracter une première fois dans un concile de Tours, en 1055; une seconde fois, dans un concile de Rome, en 1059; probablement qu'il se rétracta une troisième fois au concile de Poitiers de l'an 1073, où il faillit être tué, tant les hommes, hélas! manquent de la patience nécessaire, même devant les plus horribles blasphèmes, et tant ils s'arrogent le soin de la vengeance, qui n'appartient pourtant qu'à Dieu! En 1078, le Pape Grégoire VII ayant appris qu'à la faveur des troubles de l'Eglise, ce novateur, malgré tant d'abjurations, persistait à dogmatiser contre la présence réelle de Jésus-Christ au Sacrement de nos autels, le cita pour comparaître à Rome, où il l'entendit avec patience dans deux conciles. Et c'est cette patience que des fanatiques violents osèrent plus tard reprocher à ce saint Pape, jusqu'à lui en faire un crime!

Comme Bérenger ne put justifier sa foi sur l'Eucharistie, il fut contraint de dire encore une fois anathème à ses opinions; et, pour convaincre de sa catholicité les Pères de ces conciles, il dressa lui-même une profession de foi conçue en ces termes: « Je confesse que le pain offert à l'autel est, après la consécration, le vrai corps du Christ, ce corps qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix ; et que le vin offert à l'autel est, après la consécration, le vrai sang qui a coulé du côté du Christ, et je proteste que je crois de cœur ce que je prononce de bouche. Qu'ainsi Dieu et ces saintes reliques me soient en aide (351). »

Plusieurs évêques de ce concile, qui connaissaient la dissimulation et l'artifice de Bérenger, ne crurent pas cette profession suffisante pour parer à ses fourberies et à ses équivoques, d'autant plus qu'il n'y faisait nulle mention de la transsubstantiation. Ainsi on remit à traiter plus amplement cette affaire dans un concile plus nombreux, qui devait se tenir à Rome l'année suivante 1079. Il s'y trouva cent cinquante évêques ou abbés. Nous y avons assisté, dit un auteur du temps, et nous avons vu que Bérenger, paraissant au milieu du concile, a détesté avec serment son hérésie touchant le corps du Seigneur, en présence du Pape, de cent cinquante évêques et abbés, et d'un nombre infini d'ecclésiastiques. Bérenger y fit une nouvelle profession de foi qui lui fut dictée, et qui est conçue en des termes qui ne laissent aucun subterfuge à la mauvaise foi: la voici :

« Moi, Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et des paroles de notre Rédempteur, changés substantiellement en la vraie, propre et vivifiante chair et au sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et, qu'après la consécration, c'est le vrai corps qui est né de la Vierge, qui a été attaché à la croix et offert pour le salut du monde, et qui est maintenant assis à la droite du Père, et que c'est le vrai sang qui a coulé de son côté ; et cela non-seulement par le signe et la vertu du sacrement, mais dans la propriété de la nature et la vérité de la substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lu, et comme vous l'entendez. Je crois ainsi, et je n'enseignerai rien désormais de contraire à cette foi; qu'ainsi Dieu et ses saints Evangiles me soient en aide (352). »

Assurément on ne pouvait rien désirer de plus précis que cette profession de foi. Aussi le Pape Grégoire XII en fut-il satisfait ; et, pour préserver Bérenger contre les rechutes, il lui défendit, de la part de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, de dogmatiser sur l'Eucharistie, ou même de disputer dans la suite, en aucune manière, sur cet article avec personne, à moins que ce ne fût pour convertir ceux qu'il pourrait avoir égarés. Le Pape donna même à Bérenger des lettres testimoniales qui faisaient foi de la pureté de sa doctrine, et par lesquelles il était défendu, sous peine d'excommunication, de le traiter d'hérétique. Voilà le pasteur doux, patient, miséricordieux, à l'exemple du divin modèle!

IX. Mais, ô profondeur de l'orgueil et de

(350) Sur les erreurs de Bérenger, consulter la *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie*, etc., édit. de M. l'abbé Migne, 4 vol. in-4°, 1844, tom. 1, col. 556 et suiv.; 559 et suiv.; 1131 et suiv.

(351) Dom Mabillon, *Analect.*

(352) Labbe, *Conc.*, t. X, p. 378.

la perversité humaine! tant de mansuétude ne toucha point le novateur! A peine Bérenger fut-il de retour en France, que pour soutenir son parti, il écrivit contre la dernière profession de foi qu'il avait bien librement souscrite au concile de Rome. Le malheureux déclare qu'il ne l'avait signée que pour éviter la mort, et qu'ainsi on ne pouvait pas se prévaloir de sa signature. Il ose même avancer, dans le même écrit, que le Pape avait montré du penchant pour sa doctrine; que Sa Sainteté aurait été contente de la courte profession de foi qu'il lui avait présentée, si la malignité de quelques cardinaux ne l'avait obligée d'en exiger une plus diffuse. Il a le front d'assurer que le Pape, incertain du parti qu'il devait prendre sur les contestations présentes, ordonna des prières et des jeûnes pour obtenir de Dieu qu'il lui fit connaître qui pensait le mieux sur l'Eucharistie, ou de lui Bérenger, ou de l'Eglise romaine; et qu'après trois jours de jeûnes, la sainte Vierge avait répondu qu'il ne fallait rien penser ni rien croire de l'Eucharistie, que ce qui était marqué dans les Ecritures, contre lesquelles Bérenger n'avait rien avancé. A ces impudents mensonges, on voit ce qu'il en était de ce novateur.

Le nouvel écrit de Bérenger causa en France un scandale qui obligea le légat Hugues de Die à citer cet hérésiarque au concile qu'il tint à Bordeaux l'an 1080. Outre Hugues de Die, un autre légat, Amat, assista à ce concile avec trois archevêques, Goscelin de Bordeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, et plusieurs autres évêques. Bérenger, amené apparemment au concile par l'archevêque de Tours, sentit bien qu'il ne pouvait plus éviter la punition qu'il méritait: il prit le parti de se soumettre sincèrement, du moins à ce qu'il parut.

Nous n'avons aucun détail sur ce qui se passa dans ce concile; mais les historiens ne paraissent pas douter que Bérenger y rendit raison de sa foi, soit pour confirmer la profession qu'il avait faite à Rome, soit pour rétracter son dernier écrit. Depuis ce concile, il n'est plus parlé de lui dans les auteurs du temps, jusqu'à sa mort; si ce n'est que l'on sait qu'il se retira dans l'île de Saint-Côme et de Saint-Damien, près de Tours, pour y faire pénitence des troubles et des scandales qu'il avait excités dans l'Eglise.

Il y passa, dans une exacte retraite, les huit années qu'il vécut encore. Il mourut la veille de l'Epiphanie 1088, dans de beaux sentiments de repentir, si nous en croyons quelques auteurs; car il y en a qui en doutent. On assure qu'étant à l'article de la mort, il s'écria : « C'est en ce jour de son Epiphanie que mon Seigneur Jésus-Christ se manifestera à moi pour me récompenser à cause de ma pénitence, comme je l'espère; ou, comme je le crains, pour me punir à cause des autres que j'ai pervertis (353). » Il avait près de quatre-vingt-dix ans, et il est loué pour sa charité envers les pauvres (354), ce qui lui mérita sans doute la grâce du repentir et de mourir dans la communion de l'Eglise. Il fut enterré dans le cloître de Saint-Martin de la même ville, et, dit Fleury (355), « deux poëtes fameux du temps lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert, depuis évêque du Mans, et Baudry, abbé de Bourgueil. »

Dans le concile de Plaisance, tenu en 1095, sous le Pape Urbain II (356), on renouvela la condamnation de l'hérésie de Bérenger, et l'on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais véritablement et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

BERENGER, évêque d'Aussone ou Vic, en Catalogne, vint en 1088 à Rome, pour y poursuivre le rétablissement de la métropole de Tarragone.

Cette ville qui, sous les Romains, donnait le nom au tiers de l'Espagne, avait été tellement ruinée depuis l'invasion des Sarrasins, que son évêché avait été uni à celui d'Aussone, et la province soumise à la métropole de Narbonne pendant quatre cents ans. Bérenger fit donc au XI° siècle toutes les démarches possibles pour obtenir que le siége métropolitain fût rendu à Tarragone.

Mais, d'un autre côté, Dalmace, archevêque de Narbonne, fit de l'opposition et vint aussi à Rome pour faire valoir ses droits. Le Pape Urbain II était alors assis sur la Chaire de saint Pierre. Ce Pontife demanda à Dalmace s'il avait des priviléges du Saint-Siége pour établir la primatie qu'il prétendait sur la province de Tarragone. Dalmace répondit que son église en avait eu et qu'il espérait les trouver; sur quoi le Pape écrivit à Rainier, son légat, que si ces priviléges ne se trouvaient point, il travaillât avec les seigneurs du pays à rétablir l'église de Tarragone (357). Ce fut, comme l'on croit, à cette occasion que l'on fabriqua une lettre sous le nom du Pape Etienne, qui devait être Etienne V, où l'on suppose qu'il est venu tenir un concile à Troyes en Champagne, par ordre d'un empereur Odon, qui ne fut jamais; et dans cette lettre il est dit que, quand même l'église de Tarragone serait rétablie en son premier état, elle demeurera toujours soumise à celle de Narbonne.

Quoi qu'il en soit de cette pièce, Urbain II n'en tint aucun compte, et l'évêque Bérenger obtint une bulle adressée aux trois comtes, Bérenger de Barcelone, Ermengaud d'Urgel et Bernard de Besalu aux évêques de la province et à tout le clergé et à la

(353) Guill. Malm., et in *Bibl. Floriac.*; *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXI.

(354) *Ch. Maill.*, 1080, p. 212; *Ch. S. Mart. Tur.*, ch. 2, *S. P. vivi*, an. 1083.

(355) *Hist. ecclés.*, l. LXIII, n° 40.

(356) *Voy.* sur ce concile notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, p. 399, 400.

(357) Marca, *Hisp.*, l. IV, n° 44.

noblesse, par laquelle le Pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en sorte que l'on puisse y remettre un siége épiscopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour pénitence, et promet à ceux qui devaient aller à Jérusalem ou ailleurs, la même indulgence que s'ils avaient accompli leur pèlerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ses priviléges pour le spirituel, c'est-à-dire le droit de métropole, sauf toutefois le droit de l'église de Narbonne, si elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du Saint-Siége. Cette bulle est du 1er juillet 1089 (358). — De plus, Urbain II accorda le *pallium* à Bérenger, et lui permit, à lui et à ses successeurs, de garder l'église d'Aussone jusqu'à l'entier rétablissement de celle de Tarragone.

BERENICE (Sainte), martyre en 307. *Voy.* DOMNINE (Sainte).

BERGIER (NICOLAS-SYLVESTRE), célèbre apologiste de la religion dont toute la vie fut consacrée à lutter contre le déisme, l'athéisme et le matérialisme du XVIIIe siècle. Nous lui devons quelques lignes, comme d'ailleurs nous en devrions à tous ceux qui ont servi la sainte Eglise; mais étant obligé de nous borner extrêmement dans ces riches annales, le tribut que nous payons du moins envers un petit nombre de serviteurs fidèles doit être considéré comme un hommage rendu aux vertus et aux services de tous.

I. Bergier naquit à Darnay, petite ville des Vosges, le 31 décembre 1718 et mourut à Paris le 9 avril 1790. Après de bonnes études faites à Besançon, il entra dans l'état ecclésiastique, fut reçu docteur en théologie, devint curé d'un petit village du diocèse de Besançon, et plus tard, chanoine de la métropole de Paris.

Sa vie si pleine, si bien employée à la défense de la religion, n'offre aucun incident, aucun fait bien remarquable; elle est tout entière dans ses nombreux ouvrages, et ses écrits sont connus de tous ou se trouvent énumérés dans toutes les *Biographies*. Ne voulant pas refaire un article biographique et bibliographique déjà tant de fois traité, nous devons donc nous borner à apprécier le caractère, la tendance générale comme la portée de l'apologiste, afin de faire voir l'étendue des services rendus par lui à la sainte cause de la vérité.

C'est surtout dans son grand *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, où il semble avoir fondu tous ses travaux anciens, qu'il faut étudier le laborieux apologiste. Bergier a rassemblé dans cet ouvrage les principes épars des impies de tous les siècles, et formé de leur doctrine une espèce de *Somme*, pour discuter méthodiquement les reproches qu'ils ont faits à la religion; il y a montré la filiation des diverses erreurs des ennemis du christianisme, et il y a prouvé : 1° que les incrédules modernes étaient les copistes de Celse, de Porphyre, de Julien, etc., et qu'ils n'avaient fait que reproduire leurs difficultés mille fois réfutées; 2° que les incrédules d'Angleterre avaient été les précurseurs des incrédules de France; 3° que leurs objections contre les dogmes du christianisme leur étaient fournies par les anciens hérétiques.

II. En exposant ainsi l'enchaînement des erreurs et des faux principes, Bergier fait voir qu'il n'y a pas de milieu entre le catholicisme et le pyrrhonisme ou le doute universel :

« Le premier essai des novateurs du XVIe siècle, dit-il (359), fut d'attaquer l'autorité de la tradition; ils ne virent pas qu'en renversant la tradition des dogmes, ils sapaient du même coup la tradition des faits. Car enfin on ne conçoit pas pourquoi il est plus difficile aux hommes de rendre témoignage de ce qu'ils ont entendu que d'attester ce qu'ils ont vu; s'ils sont indignes de croyance sur le premier chef, nous ne voyons pas quelle confiance on peut leur accorder sur le second. Dès que la tradition des faits est aussi caduque et aussi incertaine que la tradition des dogmes, le christianisme ne peut se soutenir; il est appuyé sur des faits. Tous les arguments que l'on a rassemblés contre l'infaillibilité de la tradition dogmatique ont donc servi à ébranler en général toute certitude morale ou historique. Celle-ci était intimement liée à la certitude physique; les coups portés à l'une ne pouvaient manquer de retomber sur l'autre. Quand on est parvenu à douter des vérités physiques, il ne reste qu'un pas à faire pour contester les principes métaphysiques sur lesquels portent nos raisonnements. A proprement parler, ces trois espèces de certitude sont appuyées sur le même fondement, sur le sens commun; on ne peut donner atteinte à l'une sans diminuer la force des autres. »

« L'axiome sacré des uns et des autres (protestants et incrédules) est que l'homme ne doit écouter que sa raison, ne se rendre qu'à l'évidence, rejeter tout ce qui lui paraît faux et absurde. Voyons les divers usages que l'on a faits de cette maxime séduisante (360)... Pour résumer en deux mots, les protestants ont dit : Nous ne devons croire que ce qui est expressément révélé dans l'Ecriture, et c'est la raison qui en détermine le vrai sens. Les sociniens ont répliqué : Donc nous ne devons croire révélé que ce qui est conforme à la loi. Les déistes ont conclu : Donc la raison suffit pour connaître la vérité sans révélation; toute révélation est inutile, par conséquent fausse. Les athées ont repris : Or, ce que l'on dit de Dieu et des esprits est contraire à la raison; donc il ne faut admettre que la matière. Les pyrrhoniens viennent fermer la

(358) Marca, *Hisp.*, l. IV, p. 408.
(359) *Traité de la vraie religion*, Introd., § 10.
(360) Ibid., § 12.

marche en disant : Le matérialisme renferme plus d'absurdités et de contradictions que tous les autres systèmes; donc il ne faut en admettre aucun (361)... »

III. En même temps qu'il explique l'enchaînement des erreurs, Bergier donne aussi la chaîne des faits et des dogmes : ensemble magnifique! que nous avons souvent considéré dans le cours de cet ouvrage, et notamment dans notre *Discours préliminaire*, mais qu'on ne saurait se lasser d'admirer. Ecoutons sur ceci Bergier, comme nous avons écouté Bailly (*Voy.* son article) et d'autres; notre apologiste écrit :

« Dieu, disent les Pères de l'Eglise, donne au genre humain des leçons convenables à ses différents âges (362); comme un père tendre, il a égard au degré de capacité de son élève; il fait marcher l'ouvrage de la grâce du même pas que celui de la nature, pour démontrer qu'il est l'auteur de l'un et de l'autre. Tel est le principe duquel il faut partir, pour concevoir le plan que la sagesse éternelle a suivi en prescrivant aux hommes la religion. Ce plan renferme trois grandes époques relatives aux divers états de l'humanité. » Première époque : *Religion domestique*, révélée de Dieu au premier père du genre humain, Adam, et au second père, Noé. Le chef de famille était le pontife né de cette religion primitive. Emanée de la bouche du Créateur, elle devait passer des pères aux enfants, par les leçons de l'éducation, et par *la tradition domestique*. Seconde époque : *Religion nationale*, révélée de Dieu par Moïse au peuple d'Israël. « L'homme s'était égaré en prenant pour des dieux les différentes parties de la nature; Dieu frappa de grands coups sur la nature, pour faire sentir aux hommes qu'il en était le maître. Il effraya les Egyptiens, les Chananéens, les Assyriens, les Hébreux, par des prodiges de terreur. *J'exercerai*, dit-il, *mes jugements sur les dieux de l'Egypte*; il déclare qu'il fait des miracles, non pour les Hébreux seuls, mais pour apprendre à tous les peuples qu'il est le Seigneur. Il les fit, en effet, sous les yeux des nations qui jouaient le plus grand rôle dans le monde connu. Dieu ne révéla point de nouveaux dogmes, mais il annonça de nouveaux desseins. La croyance de Moïse et des Hébreux était la même que celle d'Adam et de Noé; le Décalogue est le code de morale de la nature : le culte ancien fut conservé; mais Dieu le rendit plus étendu et plus pompeux : dans une société policée, il fallait un sacerdoce; la tribu de Lévi en fut chargée à l'exclusion des autres. La *tradition nationale* était l'oracle que les Hébreux devaient consulter; toutes les fois qu'ils s'en écartèrent, ils tombèrent dans l'idolâtrie; dès qu'ils voulurent fraterniser avec leurs voisins, ils en contractèrent les vices et les erreurs.

« Mais Dieu ne laissa point ignorer ce qu'il avait résolu de faire dans les siècles suivants. Par la bouche de ses prophètes, il annonça la vocation future de toutes les nations à sa connaissance et à son culte. La religion juive n'était qu'un préparatif à la révélation plus ample et plus générale que Dieu voulait donner, lorsque le genre humain serait devenu capable de la recevoir. »

Troisième époque : *Religion universelle*. « La révélation précédente avait eu pour but de former un royaume sur la terre; Jésus-Christ prêcha *le royaume des cieux*. Une grande monarchie avait englouti toutes les autres; tous les peuples policés étaient devenus sujets du même souverain. Les arts, les sciences, le commerce, les conquêtes, les communications établies avaient enfin disposé les peuples à fraterniser et à se réunir dans une seule Eglise; le Fils de Dieu envoie ses apôtres prêcher l'*Evangile* ou la bonne nouvelle *à toutes les nations*... J'en ferai, dit-il, un seul troupeau sous un même pasteur... Les connaissances circulaient d'une nation à une autre : *la tradition universelle* ou la catholicité était donc la base sur laquelle l'enseignement devait être fondé. Telle est, en effet, la constitution du christianisme.

« Ce n'est pas le connaître, continue Bergier, que de l'envisager comme une religion nouvelle, isolée, qui ne tient à rien, qui n'a ni titres, ni ancêtres. Ce caractère est l'ignominie de ses rivales : ainsi elles portent sur leur front le signe de leur réprobation. Le christianisme est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création; il s'est avancé avec les siècles, il n'a paru ce qu'il est qu'au moment où l'ouvrier y a mis la dernière main. Aussi les apôtres nous font remarquer que le Verbe éternel, qui est venu instruire et sanctifier les hommes, est celui-là même qui les a créés (362*). Saint Augustin, dans ses livres *De la cité de Dieu*, envisage la vraie religion comme une ville sainte dont la construction a commencé à la création et ne doit être finie que quand ses habitants seront tous réunis dans le ciel (363).

« Jésus-Christ, » disent les apôtres, « n'est pas seulement d'aujourd'hui; il était hier, et le même pour tous les siècles (364). Il était dans les décrets éternels avant la naissance du monde (365). C'est l'agneau immolé dès la création (366). L'ouvrage qu'il a consommé développe enfin un mystère caché dans le sein de Dieu dès le commencement des siècles, et fait comprendre la sagesse de sa conduite et de ses desseins éternels (367). Jésus-Christ a fait de l'An-

(361) *Traité de la vraie religion*, Introd., § 13.
(362) Tertull., *De virg. veland.*, c. 1; S. Aug., *De vera relig.*, c. 26 et 27, etc.
(362*) *Joan.* I; *Hebr.* I.
(363) Bergier, *Traité de la vraie religion*, Introd., § 2-3.
(364) *Hebr.* XIII, 8.
(365) *I Petr.* I, 20.
(366) *Apoc.* XIII, 8.
(367) *Ephes.* III, 9 et 10.

cien et du Nouveau Testament une seule et même alliance (368). Conséquemment, saint Augustin soutient que le christianisme a existé depuis la création (369); et Bossuet, que la religion est la même depuis l'origine du monde (370). »

IV. Partant de là, Bergier prouve, contre les incrédules, et par l'Ecriture sainte et par les auteurs profanes, que la notion d'un seul Dieu s'est conservée partout, et que l'idolâtrie n'est point la première religion.

« Malgré, dit-il, les progrès du polythéisme, qui s'étendit de jour en jour, la notion d'un seul Dieu, créateur et maître de l'univers, ne fut point entièrement effacée de la mémoire des hommes; on en retrouve des vestiges même chez les peuples plongés dans la superstition la plus grossière. C'est un reste précieux de la religion primitive, un monument subsistant de la tradition de nos premiers pères, que l'ignorance et les passions n'ont pu détruire. Il est important d'établir ce fait, à cause des conséquences qui en résultent; les écrivains sacrés et profanes se réunissent pour en rendre témoignage.

« Lorsqu'Abraham sortit de la Chaldée, par ordre de Dieu, pour venir habiter la Palestine, son premier soin, dans tous les lieux où il séjourna, fut d'ériger des autels au Seigneur et d'invoquer son saint nom (371). Nous ne voyons pas qu'il ait été troublé dans ce culte par les Chananéens, maîtres de ces contrées, ni qu'ils lui aient témoigné de l'aversion; nous remarquons au contraire que ces peuples connaissaient et adoraient le même Dieu qu'Abraham. Après la victoire remportée par ce patriarche sur le roi de Sennaar et ses alliés, Melchisédech, roi de Salem, *prêtre du Très-Haut*, accompagné du roi de Sodome, bénit Abraham au nom de ce même *Dieu qui a créé le ciel et la terre* (372).

« Abimélech, roi de Gérare, dans le pays des Philistins, professa la même foi qu'Abraham; il croit que la justice divine punit le crime et épargne les innocents (373). Ce roi, suivi du général de ses troupes, fait alliance avec Abraham *au nom de Dieu*, persuadé que Dieu protége ce patriarche (374). Quarante ans après, les mêmes personnages renouvellent le traité avec Isaac, et tiennent encore le même langage (375). Les habitants de Heth vendent à Abraham le droit de sépulture parmi eux et le regardent comme *un homme puissant protégé de Dieu* (376).

« Lorsqu'il envoya son économe dans la Chaldée chercher une épouse à Isaac, Laban et Bathuel ne font mention que d'un seul Dieu qui conduit tous les événements. Ils conservent les mêmes idées après, en faisant alliance avec Jacob; ils prennent à témoin le Dieu d'Abraham et de Nachor, qui voit et entend leurs serments, qui punit la foi violée, et ils lui offrent des victimes: preuve certaine que les idoles de Laban n'avaient pas éteint le culte du vrai Dieu dans sa famille.

« Les Moabites et les Ammonites, descendants de Lot, neveu d'Abraham; les Syriens, issus de Nachor; les Israélites et les Madianites, enfants d'Abraham, nés d'Agar et de Céthura; les Iduméens, dont Esaü était le père, ne purent oublier dans peu de temps les leçons et la croyance de leurs aïeux. Jéthro, prêtre en chef d'une tribu de Madianites dont Moïse épousa la fille, connaissait le vrai Dieu; il le bénit des prodiges qu'il a faits pour tirer son peuple de l'Egypte, il le reconnaît pour Dieu suprême et lui offre des sacrifices. Les amis de Job, qui étaient Arabes ou Iduméens comme lui, ne parlent point d'un autre Dieu que du créateur de toutes choses.

« Balac, roi des Moabites, qui avait fait venir Balaam pour maudire les Hébreux, connaissait le même Dieu qu'eux; il le nomme simplement *le Seigneur*. Balaam n'en nomme point d'autres dans ses prédictions que le Tout-Puissant; il dit que c'est Dieu qui a tiré Israël de l'Egypte et qui inspire les prophètes. Le culte de Béelphégor, établi pour lors chez les Moabites, n'avait donc pas encore étouffé la connaissance du souverain Seigneur de l'univers.

« En Egypte même, où l'on place le berceau de l'idolâtrie, la notion d'un seul Dieu s'est conservée très-longtemps. Lorsque Joseph paraît devant Pharaon et lui explique ses songes, ce roi reconnaît que Joseph est rempli de l'esprit divin, que Dieu lui a révélé l'avenir. Quand l'ordre fut donné, sous un de ses sucesseurs, de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux, il est dit que les sages-femmes égyptiennes *craignirent Dieu*, n'exécutèrent point cet ordre cruel. A la vue des miracles de Moïse, les magiciens disent : *Le doigt de Dieu est ici;* et Pharaon : *Le Seigneur est juste, mon peuple et moi nous sommes des impies.* Près de périr dans la mer Rouge, les Egyptiens s'écrient : *Fuyons les Israélites, le Seigneur combat pour eux contre nous.* Cependant les Egyptiens adoraient déjà le bœuf Apis, et Pharaon avait répondu d'abord à Moïse qu'il ne connaissait pas le Seigneur. Concluons-en que l'idolâtrie était déjà très-enracinée parmi les Egyptiens et la connaissance du vrai Dieu fort affaiblie. Les miracles de Moïse auraient dû la renouveler, si l'aveuglement des hommes était moins difficile à guérir.

« Rahab, femme née à Jéricho parmi les Chananéens, reçoit chez elle les espions des

(368) *Ephes.* II, 24.
(369) *Retract.*, lib. I, c. 13, n. 3; epist. 102, q. 2.
(370) *Discours sur l'hist. univ.*, II part. art. 1; Bergier, ibid., § 6.
(371) *Gen.* XII, 7; XIII, 4, 18; XXI, 33.
(372) *Gen.* XIV, 17.
(373) Ibid., XX.
(374) Ibid., XXI, 22.
(375) Ibid., XXVI, 28.
(376) Ibid., XXIII, 6.

Hébreux, et avoue que leur Dieu est le *Dieu du ciel et de la terre.* Adonibezech, dans son supplice, reconnaît la justice de Dieu, qui lui rend le même traitement qu'il a fait aux autres rois.

« Plusieurs siècles après, les monarques de l'Orient se servent encore des mêmes expressions. Lorsque Salomon fut élevé sur le trône, le roi de Tyr rendit grâces au Seigneur du ciel et de la terre de ce qu'il avait donné à David un successeur digne de lui, La reine de Saba, étonnée de la sagesse et de la magnificence de Salomon, rend à Dieu le même hommage. Cyrus, dans ses édits, publie que ses victoires sont un don du *Dieu du ciel.* Darius ordonne aux Juifs de faire pour lui des vœux au *Dieu du ciel.* Assuérus le nomme ainsi dans un décret adressé à tout son empire. Nabuchodonosor, puni de son orgueil, s'humilie devant Dieu. Les habitants de Ninive le connaissaient sans doute, puisqu'ils firent pénitence à la prédication de Jonas, qui leur parlait de sa part. Achior, chef des Ammonites, rend témoignage du culte que les Israélites ont toujours rendu au seul Dieu du ciel, et des prodiges qu'il a opérés en leur faveur.

« De là on doit conclure que, si toutes ces nations sont tombées dans l'idolâtrie, leur aveuglement a été très-libre et très-volontaire; Dieu leur avait donné assez de facilité pour le connaître et assez de motifs pour persévérer dans son culte. Les incrédules, qui ne cessent de calomnier la Providence sur ce point, ne sont pas moins inexcusables que les idolâtres.»

V. A ces témoiguages des Livres saints, Bergier ajoute celui des auteurs profanes. Il en résulte, non-seulement que les écrivains juifs ont été bien instruits, mais encore que le polythéisme et l'idolâtrie n'ont point été la première religion du genre humain. Laissons encore parler notre apologiste :

« Pour commencer par les Egyptiens, dit-il, nous lisons dans Lucien que ces peuples n'avaient anciennement point de statues dans leurs temples : il ajoute qu'il a vu dans la Syrie plusieurs anciens temples où il n'y avait aucune image, aucune représentation. Or on sait que les peuples n'ont pas été plutôt polythéistes qu'ils ont essayé de représenter leurs dieux, et ont rendu un culte à leurs images. Selon Plutarque, les Thébains ne reconnaisaient aucun Dieu mortel ; ils n'admettaient d'autre premier principe que le dieu *Cneph* ou *Cnuph*, qui est sans commencement et n'est point sujet à la mort. Les prêtres égyptiens, interrogés par César sur le culte qu'ils rendaient aux animaux, répondirent qu'ils adoraient en eux la Divinité dont ils étaient les symboles. Synésius leur attribue cette même croyance. « Selon les Egyptiens, dit Jamblique, le premier des dieux a existé seul avant tous les êtres. Il est la source de toute intelligence et de tout intelligible. Il est le premier principe, se suffisant à soi-même, incompréhensible, le père de toutes les essences. » Ils le représentaient par un serpent à la tête d'épervier, placé au milieu d'un cercle environné de flammes, ou sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortait un œuf qui était le symbole du monde; mais on ne peut pas prouver qu'ils lui aient rendu un culte.

« Selon le fragment de Sanchoniathon, les Phéniciens avaient une cosmogonie semblable à celle de Moïse ; ils admettaient un seul Dieu créateur. M. de Gébelin a fait voir, par l'explication de cet ancien monument, que le traducteur grec en avait mal rendu le sens ; qu'en ramenant les termes à leur vraie signification, l'auteur phénicien se trouve d'accord avec le législateur des Hébreux. Les anciens Chaldéens faisaient profession de croire qu'il n'y a qu'un seul premier principe de toutes choses, existant par lui-même, plein de bonté et de lumières. Les Chinois, les Indiens, les Perses ont connu, dès les premiers temps, un seul Dieu créateur, et cette notion subsiste encore dans leurs livres, malgré l'idolâtrie à laquelle ils sont livrés.

« Les Grecs, dont la superstition a infecté tout l'univers, n'adoraient qu'un seul Dieu dans les premiers temps. M. Boivin l'aîné l'a prouvé par les témoignages exprès d'Anaxagore, de Stace, de Platon, de Pronapidès, précepteur d'Homère, et du fragment de Sanchoniathon. Aristote, *De mundo*, cap. 6, dit que c'est une tradition ancienne, transmise partout des pères aux enfants, que c'est Dieu qui a tout fait, et que c'est lui qui conserve tout. Platon a dit la même chose en mêmes termes. Plutarque assure que cette dernière doctrine remonte jusqu'aux premiers temps ; qu'elle n'est d'aucun auteur connu ; que de tout temps elle a été commune aux Grecs et aux Barbares. Ocellus Lucanus, le plus ancien philosophe dont nous ayons des écrits, parle de Dieu comme d'une intelligence unique et attentive aux actions des hommes. C'était la doctrine traditionnelle des sages qui l'avaient précédé.

« Théophraste, dans Porphyre, dit que la religion, dans ses commencements, était fondée sur des pratiques très-pures. On n'adorait alors aucune figure sensible ; on n'offrait aucun sacrifice sanglant ; on n'avait point encore inventé les noms et la généalogie de cette foule de dieux qui ont été honorés dans la suite : on rendait au premier principe de toutes choses des hommages innocents, en lui présentant des herbes et des fruits pour reconnaître son souverain domaine. Hérodote nous apprend que les Pélasges, premiers habitants de la Grèce, honoraient confusément les dieux qu'ils ne distinguaient point et auxquels ils ne donnaient point de noms. S'ils en avaient adoré plusieurs, ils auraient été forcés de les distinguer par des noms.

« Hésiode, plus ancien que les auteurs précédents, fournit plusieurs preuves de la même vérité : 1° dans la *Théogonie*, il peint Cœlus, et après lui Saturne, comme dieux

jaloux, qui ne voulaient point partager l'empire avec les Titans ou avec les enfants de la terre. Apollodore dit de même, au commencement de son histoire des dieux, que Cœlus est le premier qui ait régné *sur tout l'univers.* 2° Dans les *Travaux et les jours* d'Hésiode, nous lisons que sous Saturne les hommes ne rendaient point de culte aux dieux bienheureux qui habitent l'Olympe. 3° Selon lui, c'est à Sycione que les hommes disputèrent contre les dieux pour savoir quel culte on leur rendrait. Avant cette époque, le polythéisme et l'idolâtrie n'étaient donc pas encore établis. Sophocle a osé dire sur le théâtre d'Athènes : « Dans la vérité, il n'y a qu'un Dieu; « il n'y en a qu'un qui a formé le ciel, la « terre, la mer et les vents. Cependant la « plupart des mortels, par une étrange illu- « sion, dressent des statues, des dieux de « pierre, de cuivre, d'or et d'ivoire, comme « pour avoir une consolation présente dans « leurs malheurs. Ils leur offrent des sacri- « fices, ils leur consacrent des fêtes, s'ima- « ginant vainement que la piété consiste « dans ces cérémonies. »

« A la naissance de Rome, les peuples d'Italie ne connaissaient point encore l'idolâtrie grecque à laquelle ils se livrèrent dans la suite. Numa, législateur des Romains, leur avait enseigné une religion plus pure. Il leur défendit, selon Plutarque, de s'imaginer que Dieu eût la forme d'homme ou de bête ; et il n'y avait parmi eux ni statue ni aucune image de Dieu. Pendant les cent soixante premières années, ils bâtirent des temples et autres lieux saints ; mais ils n'y mirent jamais aucune figure de Dieu ni moulée ni peinte, estimant que c'était un sacrilége de représenter, par des choses périssables et terrestres, ce qui est éternel et divin, et qu'on ne pouvait s'élever à la Divinité que par la pensée. — Varron, cité par saint Augustin, atteste le même fait. Si cet usage eût toujours duré, dit-il, le culte des dieux serait plus pur. Il le confirme par l'exemple des Juifs.

« Les peuples même plus occidentaux et plus éloignés des lieux où la première tradition devait se conserver; les Gaulois, les Germains, les Bretons, les autres nations du Nord ne paraissent être devenus polythéistes que par le commerce qu'ils ont eu avec les Romains. Dans les premiers temps où ils ont commencé à être connus, ils n'adoraient qu'un seul Etre suprême. César, Pline, Tacite, Celse dans Origène, et d'autres écrivains en portent ce jugement; et on peut le confirmer par l'*Edda*, ancien livre des Islandais.

« Parmi le grand nombre de nations autrefois inconnues, que les voyageurs modernes ont découvertes, il n'en est presque aucune chez laquelle ils n'aient trouvé, au milieu des ténèbres d'une superstition grossière, des signes évidents de la notion d'un seul Dieu suprême, quoiqu'on ne lui rende aucun culte. Ce fait essentiel a été prouvé par plusieurs écrivains qu'il serait trop long de copier. Nous ne rapporterons point les témoignages des philosophes sur l'unité de Dieu. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique ;* M. Huet, *Quæstiones alnetanæ ;* Cudworth, dans son *Système intellectuel;* M. de Burigny, dans sa *Théologie des païens*, les ont rassemblés. Il nous paraît moins nécessaire de connaître sur ce point l'opinion des philosophes, que la croyance générale des peuples (377). »

Après cette exposition rapide, Bergier conclut ainsi : « Il est incontestable que le dogme de l'unité de Dieu a subsisté chez toutes les nations, avec la coutume absurde d'en adorer plusieurs : les incrédules le reconnaissent aussi bien que nous ; mais ils prétendent que le polythéisme et l'idolâtrie sont plus anciens sur la terre que la croyance d'un Dieu suprême et unique. Cette croyance, selon eux, est le fruit tardif des méditations humaines et des leçons de la philosophie. Rassemblons en peu de mots les preuves du contraire. 1° Les philosophes, les historiens, les poëtes, comme les Livres saints, attestent que la croyance d'un seul Dieu, créateur et gouverneur du monde, est le dogme ancien dont on ne connaît ni le commencement ni l'auteur. Ils sont dignes de foi sans doute ; ils touchaient de plus près à l'origine des choses, que les incrédules du XVIII° siècle ; l'ignorance et l'opiniâtreté de ceux-ci ne prévaudront jamais sur la déposition constante et unanime de toute l'antiquité. 2° La croyance d'un Dieu suprême se trouve chez les nations sauvages, qui n'ont eu ni raisonneurs ni philosophes; donc elles ne l'ont pas reçue d'eux. Sur quoi fondés jugerons-nous qu'ils l'ont introduite chez les anciens peuples, dans un temps où ceux-ci étaient encore à demi sauvages (378.) »

VI. Quant au dogme du péché originel, Bergier reconnaît et prouve de même qu'il y en a des vestiges chez toutes les nations.

« L'auteur de la *Philosophie de l'histoire*, dit-il, avoue que la chute de l'homme dégénéré est le fondement de la théologie de tous les peuples. Zoroastre en a fait un dogme de sa religion. L'auteur de l'*Antiquité dévoilée par ses usages* prétend retrouver chez toutes les nations des vestiges de cette tradition ; nous l'avons vue chez les Indiens. Elle n'était pas inconnue aux philosophes grecs ; ils avaient imaginé la préexistence des âmes dans une autre vie où elles ont péché ; ils regardaient l'union de ces âmes avec le corps comme une punition de leurs crimes passés. Saint Augustin s'est servi de cette erreur même pour montrer aux pélagiens l'universalité et la croyance du péché originel. Il faut que cette tradition remonte au berceau du genre humain :

(377) *Traité de la vraie religion*, 1re part., § 9 et 10.
(378) Ibid., § 11.

si elle était née chez un peuple particulier, après la dispersion, elle n'aurait pu se répandre d'un bout du monde à l'autre (379). »

Pour ce qui est de la promesse et de l'espérance d'un Sauveur, d'un Messie, les incrédules eux-mêmes conviennent que toutes les nations ont attendu un Libérateur (380). En sorte que ces trois vérités principales, 1° unité d'un Dieu suprême; 2° chute de l'homme; 3° attente d'un Rédempteur, étaient généralement connues par toute la terre.

VII. Mais l'incrédulité philosophique demandait comment la possibilité et la nécessité de la foi, de la révélation, de l'autorité, ainsi que d'une religion unique pour des intelligences diverses, pouvaient se concilier avec les droits de la raison individuelle.

C'est effectivement à ces termes qu'aboutissent les questions agitées particulièrement par Rousseau, et voilà aussi comment Bergier fut conduit à attaquer ce rationalisme qui fut le principe commun des incrédules, comme Bossuet et Nicole avaient attaqué le principe commun des protestants, c'est-à-dire le droit d'examen.

« Alors, dit un écrivain (381), commença une discussion qui présente plusieurs analogies avec celle qui avait été établie par les grands controversistes catholiques du XVIIe siècle: ceux-ci posaient en principe qu'on ne pouvait parvenir à la connaissance certaine de la doctrine chrétienne par la voie d'examen, mais seulement par la voie d'autorité; Bergier posait aussi en principe que la voie de tradition et d'autorité, et non pas celle de raisonnement, pouvait conduire les hommes à la connaissance certaine de la vraie religion en général: confirmant son principe fondamental par l'expérience de la philosophie ancienne et moderne, comme les adversaires catholiques de Jurieu et de Claude avaient confirmé leur argumentation par l'expérience des variations et des contradictions du protestantisme, il reproduisit l'ordre d'idées que les anciens Pères avaient opposé aux philosophes de leur temps, mais il le présenta, conformément au caractère propre de l'esprit moderne, sous des formes plus logiques, plus précises et plus rigoureuses.

« D'un autre côté, tandis que les grands logiciens du moyen âge s'étaient bornés à le résumer en peu de mots sous une forme abstraite, Bergier y joignit, comme l'avaient fait les anciens Pères, les développements formés par l'histoire de la raison individuelle, abandonnée à elle-même; sa polémique, sous ce rapport, présente une alliance de la méthode scolastique avec la méthode positive; il est vrai que de fausses notions historiques sur l'état intellectuel et moral de l'ancien monde, disséminées dans ses ouvrages, ne sont pas en harmonie avec le plan général de ses idées. Mais, si l'on envisage seulement ses efforts pour établir l'unité de la logique catholique, et qu'on les compare aux travaux de la plupart des écrivains religieux de son temps, on reconnaîtra que ses vues étaient aussi remarquables qu'elles ont été généralement mal appréciées dans ce grand désordre des esprits au XVIIIe siècle... »

Un peu plus loin, le même écrivain, revenant sur le reproche qu'il vient d'adresser à Bergier, dit encore (382): « Ses idées sur l'antiquité luttent contre les principes qui forment la base de sa polémique. Il posait en principe que les hommes avaient toujours dû parvenir à la connaissance de la religion par voie d'autorité et de tradition, et non par voie de raisonnement, d'où il était naturel de conclure que cet ordre avait toujours subsisté, sans quoi la vraie religion eût été impossible. Bergier admet au contraire que la tradition, toujours nécessaire de droit, s'était perdue de fait, pendant plusieurs siècles, dans la plus grande partie de l'ancien monde. Cette contradiction entre le droit et le fait, entre la logique et l'histoire, nous paraît être la seule inconséquence fondamentale qui vicie les écrits de cet apologiste, lequel, du reste, ne paraît pas avoir eu des notions historiques bien arrêtées et bien nettes au sujet de l'antiquité (383), car ces écrits contiennent, sur ce point, diverses assertions embarrassées, qu'il peut sembler difficile de concilier entre elles... »

VIII. Cependant un autre reproche a été encore adressé à Bergier: c'est celui de ne pas distinguer assez bien la fin naturelle et la fin surnaturelle de l'homme. Sur ce point capital M. l'abbé Rohrbacher trouve Bergier plus exact que Hooke sans doute, mais certainement moins que le théologien Bailly dont nous avons parlé. — *Voy.* son article. — « Ni dans son *Traité de la vraie religion*, dit cet historien (384), ni dans son *Dictionnaire de théologie*, ni dans ses ouvrages moins volumineux, le *Déisme réfuté par lui-même*, la *Certitude des preuves du christianisme*, *Apologie de la religion chrétienne*, *Examen du matérialisme*, il ne distingue aussi bien que Bailly la fin naturelle de l'homme et sa fin surnaturelle; nulle part il ne dit aussi nettement que sa fin natu-

(379) *Traité de la vraie religion*, Ire part., c. 7, art. 2, § 2.

(380) Ibid., IIe part., c. 1, art. 2, § 9.

(381) M. l'abbé Ph. Gerbet, *Coup d'œil sur la contro[illegible]e chrétienne, depuis les premiers siècles jusqu'à n[illegible] jours*, 1 vol. in-8°, 1851, n° 16, pag. 138-140.

(382) *Coup d'œil*, etc., p. 179, 180.

(383) Si des théologiens, qui ne s'étaient pas livrés à une étude approfondie de l'antiquité, combattirent, par une sorte de calcul polémique fort mal entendu, l'universalité des traditions sur lesquelles le christianisme repose, cette universalité fut au contraire établie par les hommes de la science, comme on peut le voir par les *Dissertations* que Foucher, Mignot, le Batteux, et autres savants religieux, qui faisaient de l'antiquité l'objet spécial de leurs travaux, ont insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

(384) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. XXVII, p. 385.

r elle consiste à voir Dieu abstractivement dans ses œuvres, et sa fin surnaturelle à le voir intuitivement dans son essence; nulle part il ne dit aussi nettement que, pour la fin surnaturelle, le moyen est la grâce, et le terme la gloire: il dit bien que la grâce est un don *surnaturel*, mais il n'explique pas aussi bien que Bailly le sens principal de ce mot *surnaturel*, ou plutôt il ne l'explique pas du tout. De là un vague, de là des équivoques qu'il eût été bien important d'éviter sur ces questions fondamentales, surtout avec les sophistes incrédules au milieu desquels il vivait, et auxquels il fournit pour leur *Encyclopédie* les articles de théologie qui comprend son *Dictionnaire*. Ce vague, ces équivoques apparaissent dès l'entrée de son *Traité de la religion*. Dans l'Introduction même (385), on lit ces mots: *Il n'y a donc jamais eu d'autre religion naturelle que la religion révélée. C'est à prouver ce point important que nous destinons la première partie de cet ouvrage.* Et dans l'indication correspondante de la table des matières, on lit: RELIGION NATURELLE OU PRIMITIVE. D'après ces paroles, religion naturelle, religion primitive, religion révélée, seraient absolument une seule et même chose. Ce qui est confondre la fin naturelle de l'homme avec sa fin surnaturelle, sa nature avec la grâce divine, sa raison naturelle avec la révélation proprement dite, ou la manifestation divine de l'ordre surnaturel... »

Malgré ce grave reproche, l'historien que nous venons de citer reconnaît que le plan de Bergier est bon, et il le loue d'avoir parfaitement montré l'accord merveilleux qui existe entre la règle de la foi catholique et la règle des différentes espèces de certitude humaine et naturelle. Par là, notre savant apologiste arrive à la conciliation entre la raison et la foi, et M. Rorhbacher montre, qu'en partant de son raisonnement, il serait facile d'éclaircir et de concilier les rapports entre la philosophie et la théologie, envisagées comme deux sciences particulières. Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous nous efforçons de nous resserrer, ne nous permettent pas de citer cette intéressante discussion (386).

On a pu remarquer, par ce que nous venons de dire sur Bergier (387) que ses travaux, malgré les quelques défauts signalés, n'en sont pas moins très-utiles pour la défense de la religion contre l'incrédulité, à quelque époque qu'elle appartienne. Seulement tout écrivain qui les met en œuvre doit, s'il veut leur faire produire tout le bien qui peut en sortir, les harmoniser avec les découvertes modernes et avec les progrès que les sciences historiques ont faits. Le fond et les arguments de notre auteur subsistent dans toute leur force; habilement accordés aux besoins de la polémique contemporaine, ils sont encore, sous bien des rapports, propres pour combattre les mille sophismes de l'erreur et à servir d'armes toutes-puissantes pour les détruire.

BERNARD D'ALBI, évêque de Rodez, cardinal, vivait au XIVe siècle. *Voy.* l'article Benoît XII, Pape, n° XI.

BERNARD DE FARGIS, évêque d'Agen. *Voy.* l'art. CLÉMENT V, Pape, n° IV.

BERNARD-DELICIEUX, frère mineur. *Voy.* l'art. JEAN XXII, Pape.

BERNARD, archevêque de Tolède et primat, était Français, né en Agenois, à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes; mais heureusement pour lui, étant tombé malade, il embrassa la vie monastique à Saint-Orens d'Auch, d'où il fut appelé par saint Hugues à Cluny, et y vécut très-régulièrement.

Le roi Alphonse VI, voulant rétablir le monastère de Saint-Fagon, et le distinguer autant en Espagne que Cluny l'était en France, envoya demander à saint Hugues un sujet digne d'en être abbé. Ce saint lui envoya Bernard, qui se fit tellement aimer que, peu après, il fut élu unanimement archevêque de Tolède, dans un concile tenu le 18 décembre 1085.

Mais Bernard ne se conduisit pas tout d'abord en véritable pasteur, ainsi que nous l'avons vu à l'article ALPHONSE VI, roi de Léon, n° III, et il déplut bientôt au prince, non pas tant à cause de l'action mauvaise qu'il avait commise, que parce qu'il avait compromis les intérêts politiques d'Alphonse. De là des différends entre l'archevêque et Alphonse; mais différends qui ne paraissent pas avoir été de longue durée, puisque nous voyons, en 1088, Bernard se rendre à Rome, et obtenir du Pape Urbain II des privilèges consignés dans une bulle du 15 octobre et dont voici la substance: « Nous rendons à Dieu de grandes actions de grâces de ce que l'Eglise de Tolède, dont la dignité est si ancienne, et dont l'autorité a été si grande en Espagne et en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppression des Sarrasins après environ trois cent soixante-dix ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église, qu'à la prière du roi Alphonse, nous vous donnons le *pallium*, c'est-à-dire la plénitude de la dignité sacerdotale; et nous vous établissons primat dans tous les royaumes des Espagnes, comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolède. Tous les évêques des Espagnes vous regarderont comme leur primat; et, s'il s'élève entre eux quelque question qui le mérite, ils vous en feront le rapport, sauf toutefois les privilèges de chaque métropolitain (388). »

En 1090, Bernard assista au concile de Toulouse et à celui de Lyon en 1091. Un peu plus tard, en 1095, ce prélat vint au concile

(385) *Voy.* le § 23.

(386) On la trouvera aux pages 394-408 du XXVIe vol. de l'*Hist. univ. de l'Egl. cath.*

(387) Nous avons publié une *Etude* assez étendue sur Bergier, dans notre *Mémorial catholique*, t. VII, p. 256-262; 333-341.

(388) Labbe, *Conc.*, t. V, 1635.

de Clermont, et ce fut peu après que Bernard, se ressentant de ses premières ardeurs guerrières, voulut suivre les croisés.

Déjà il s'était mis en chemin, après avoir recommandé au clergé du pays le gouvernement de son église. Mais à peine avait-il fait trois journées que les clercs de Tolède, s'imaginant qu'il ne reviendrait jamais, élurent un autre archevêque, et chassèrent les domestiques de Bernard, qui, l'ayant promptement rejoint, lui rapportèrent ce qui s'était passé. Bernard revint aussitôt, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avaient élu, et mit dans l'église de Tolède des moines de Saint-Fagon, pour la desservir pendant son absence; puis il continua son chemin et vint à Rome. Mais le Pape Urbain II lui défendit de passer outre et d'abandonner son église qui, étant nouvellement rétablie, avait besoin de sa présence.

En revenant, Bernard passa par la France, d'où il choisit des hommes savants et vertueux et des jeunes gens dociles qu'il emmena en Espagne. De Moissac, il tira Girauld ou Gerald, qu'il fit premièrement chantre de l'église de Tolède, puis archevêque de Brague. De Bourges, Pierre, qu'il fit archidiacre de Tolède, puis évêque d'Osma. D'Agen, il en tira quatre: Bernard, qu'il fit chantre de Tolède, puis évêque de Siguença, et enfin archevêque de Compostelle. Pierre, qui, ayant été élevé dans l'église de Tolède, fut évêque de Ségovie, un autre Pierre qui fut évêque de Palencia, et Raymond originaire de la Salvétat, d'où l'archevêque Bernard était lui-même, et qui fut son successeur immédiat dans le siége de Tolède. Il tira de Périgord Jérôme, qu'il fit évêque de Valence; mais cette ville ayant été peu après perdue par les Chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiscopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de siége établi. Après la mort de Jérôme, il mit à Zamora, pour premier évêque titulaire, Bernard, qu'il avait amené du même pays. Enfin, il emmena de la province du Limousin, Bourdin Maurice, qu'il fit archidiacre de Tolède, évêque de Conimbre, puis archevêque de Brague et avec lequel il finit par avoir quelques difficultés. — *Voy.* BOURDIN — C'est ainsi que la France fournit des évêques à l'Espagne aussi bien qu'à la Sicile, pour y établir la religion après l'oppression des musulmans. — *Voy.* l'article ESPAGNE (*Eglise catholique en*).

Le roi Alphonse VI étant mort en 1109, avait laissé la couronne à sa fille Urraque, qu'il avait remariée malgré elle, et malgré les seigneurs de Castille, à Alphonse, roi d'Aragon, quoiqu'elle eût un fils, nommé aussi Alphonse de son premier mariage avec Raymond de Bourgogne. Le second mariage d'Urraque s'était fait par le conseil de Bernard, archevêque de Tolède, et des évêques de Castille; mais, après la mort d'Alphonse VI, les seigneurs et la princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le roi d'Aragon était nul pour cause de parenté; car ils descendaient l'un et l'autre de Sanche le Grand, roi de Navarre. On envoya au Pape Pascal II, qui commit Diègue, évêque de Compostelle, pour prendre connaissance de l'affaire, lui ordonnant d'obliger la princesse à se séparer, sous peine d'être excommuniée et de perdre sa puissance temporelle (389).

On ne voit pas ce qui fut jugé; mais il est certain qu'Alphonse d'Aragon fit sentir son indignation aux prélats. L'évêque de Burgos et celui de Léon furent chassés, celui de Palencia pris, l'abbé de Saint-Fagon dépouillé, et le moine Ramir, frère du roi, mis à sa place. Bernard, archevêque de Tolède, quoique légat du Saint-Siége, fut banni de son diocèse pendant deux ans; après lesquels l'histoire ne nous dit plus rien de lui, sinon qu'il mourût en odeur de sainteté, et que le titre de *restaurateur de Tolède* lui resta.

BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux, docteur de l'Eglise, fut à lui seul la personnification du XIIe siècle, de ce siècle remarquable qu'il domine de toute la hauteur de sa foi et de son génie, et qui fut sans contredit une des plus mémorables époques du moyen âge. « On n'a pas le droit, ainsi que l'a démontré un protestant (390), de mépriser un siècle sur lequel un homme comme saint Bernard a su exercer, par le seul empire de son caractère et de ses vertus, une influence aussi grande que celle qu'il a exercée. »

Quelle merveille, en effet, que cet homme de Dieu, solitaire et politique consommé! Les rois et les princes, les personnes du monde, les religieux et le clergé, les Papes eux-mêmes font prendre ses conseils dans toutes les entreprises difficiles (391); et du fond de sa solitude, Bernard gouvernait plus véritablement la France ou l'Allemagne que Louis VII ou l'empereur Conrad. Conciliateur et pacificateur, les ingénieuses ressources de sa charité apaisent toutes les haines, terminent tous les différends qui s'élèvent de prince à prince, ou entre les seigneurs et leurs vassaux. Orateur distingué, la puissance de sa parole fait surgir la seconde croisade; la France et l'Allemagne retentissent des foudres de son éloquence. Philosophe profond et grand théologien, il combat avec talent Abeilard et Arnold de Bresse, le rationalisme et l'héré-

(389) FLEURY, *Hist. ecclés.* liv. LXIV, p. 43.

(390) C'est dans cette pensée et pour la développer que le protestant Auguste Néander a écrit son livre intitulé: *Histoire de saint Bernard et de son siècle*, traduit de l'allemand par Théodore Vial, 1 vol. in-8°, 1842.

(391) *Voy.* Innocent II. Rescrit donné à Lyon, le 13 des calendes de mars 1131, qui accorde à saint Bernard et à l'ordre de Cîteaux de très-grands priviléges, pour les services multipliés rendus au Saint-Siége.

sie : les savants lui soumettent les questions controversées dans les écoles, ou lui envoient leurs ouvrages avant d'affronter le grand jour de la publicité. Ecrivain plein de charmes et de grâces, ses nombreux ouvrages respirent toujours une tendre piété et un zèle dévorant. Ennemi déclaré du vice, il lui fait une guerre à mort et le poursuit partout où il le rencontre. On le voit s'élever avec la plus grande énergie contre les déréglements du clergé qu'il travaille activement à réformer. Le cloître avait vu s'élever dans son sein de graves abus. La simonie, cette plaie de l'Eglise que Grégoire VII avait combattue avec la fermeté des grands caractères (392), qu'Innocent III devait poursuivre avec une force de volonté supérieure, saint Bernard l'attaque aussi avec vigueur, et voulut la guérir, soit en stimulant le zèle des chefs de la chrétienté, soit en s'élevant avec véhémence contre les *jours légers* et *oisifs* (393) des clunistes qui s'étaient le plus écartés de la règle. S'il s'attaque à la tyrannie des princes, il ne déplore pas moins amèrement l'anarchie qui entretenait dans les villes lombardes les fureurs des guerres civiles. Et ce qui n'est pas moins admirable, ou plutôt ce qui l'est plus, c'est qu'au milieu d'une vie si active, au milieu des distractions des affaires et des soins de tout genre, saint Bernard n'oublia pas un seul instant les devoirs de la vie du cloître. Il ne permet jamais que l'homme extérieur détourne de ses voies l'homme intérieur. Au contraire, plus il voit se développer son influence et grandir sa renommée, plus il aime à se concentrer dans son for intérieur et à entretenir avec Dieu, dans le silence et la prière, ces ineffables communications qui ne sont le partage que d'un petit nombre d'âmes privilégiées. Aussi, l'ardeur de sa foi, sa tendre piété, son amour pour la discipline, sa vie toujours exemplaire attirent bien plus de religieux à Cîteaux et à Clairvaux que la vaste étendue de son savoir ou la force irrésistible de son langage.

Tel fut saint Bernard, et un tel homme devait avoir plus d'un historien, parce que sa vie, si pleine, si abondante, fournit un cadre immense. Au commencement du XVIIIe siècle, Villefore entreprit (394) de débrouiller les faits de cette existence, jetés, jusque-là, épars et incohérents dans trois livres, par Guillaume de Saint-Thierry, Geoffroy (395) et Bernard, abbé de Bonneaux (396), auteurs contemporains, et de les rattacher à l'histoire générale. Antoine Lemaistre (397) n'avait pas fait si bien que Villefore, et ce dernier l'effaça complétement. De son côté, Dom Ceillier consacra à notre saint plus de 150 pages (398) savantes et remplies de faits et de longues analyses de ses écrits, bien qu'un peu diffuses. Puis vinrent dom Clémencet, Sainte-Croix, et Dannon. Voici comment.

Au commencement de notre siècle, l'Institut reprit la publication de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, et à laquelle dom Rivet surtout eut une si grande part. On avait d'abord à compléter l'histoire des lettres en France au XIIe siècle, dont la Congrégation de Saint-Maur n'avait guère rédigé que la moitié ; une des premières biographies devait être celle de saint Bernard. Les embarras que présentait alors un tel sujet s'accroissaient encore de la rivalité qui allait s'établir entre les anciens et les nouveaux auteurs de cette grande publication. Dom Clémencet avait écrit une *Vie de saint Bernard*, mais on ne l'adopta point (399); Sainte-Croix avait essayé ce travail, et il l'avait communiqué à la commission aux mois d'août et de septembre 1808 ; mais on la rejeta aussi. Alors Dannon fit hardiment ce difficile travail (400) et l'entacha malheureusement de l'esprit le plus déplorable, celui qui, d'ailleurs, dominait en lui, l'esprit janséniste et gallican (401).

(392) « De 1049 à 1071, cinq synodes lancèrent des anathèmes contre ce crime, il fut proscrit, condamné, anathématisé par les Papes. Hildebrand en était le plus mortel ennemi ; Pierre Damien ne savait quels termes employer pour exprimer toute l'horreur qu'il lui inspirait. Les conciles avaient prononcé la déposition contre ceux qui s'en rendaient coupables, on les appelait des loups ravissants tournant autour du troupeau de Jésus-Christ qu'ils cherchaient à dévorer. » J. Voigt., *Histoire du Pape Grégoire VII et son siècle*, t. I, p. 260 de la 1re édition.

(393) *Dies fabulando otiosos.*

(394) *Vie de saint Bernard*, in-4°, 1704.

(395) M. Guizot a donné ces deux Vies dans la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

(396) Et non pas Arnoult de Chartres, abbé de Bonneval, comme l'ont cru Trithème, Sixte de Sienne, les théologiens de Cologne qui ont fait imprimer la *Bibliothèque des Pères*, et le cardinal Bellarmin. (*Note* de M. Th. Vial dans son *Introduction*, pag. 20, à la traduction de l'ouvrage de Neander.)

(397) *Vie de saint Bernard*, in-4°, 1648, et in-8°, 1649, sous le nom de sieur Lamy ; mais toutes les éditions ne portent pas ce nom.

(398) Dans le tome XXIIe de son *Hist. génér. des aut. sac. et ecclés.*

(399) Elle fut publiée à part avec celle de Pierre le Vénérable. 1 vol. in-4°, de 568 pages ; 1773.

(400) Il est inséré dans le tome XIIIe, p. 129-235 de l'*Histoire littéraire de la France.*

(401) On jugera du mauvais esprit de cet ouvrage par les éloges même que lui décerne, dans les lignes suivantes, M. Victor le Clerc, membre de l'Institut : « Cette *Notice* n'est pas exempte d'épigrammes, quoique Dannon *n'y raconte aucun miracle* ; mais on ne saurait du moins l'accuser d'être injuste pour un des plus éloquents apôtres de la foi chrétienne. On ne fera sans doute pas à l'auteur un crime d'avoir dit : « Il paraît que dès lors toute obéissance coûtait un peu au saint abbé de Clairvaux, et qu'il contractait beaucoup plus aisément l'habitude de commander. » Ce ne peut-être non plus une grande faute d'avoir raconté comment Bernard traita le roi de France, Louis le Gros, d'impie, de persécuteur, de nouvel Hérode ; comment toujours enclin à rabaisser l'autorité civile, fier, superbe, une hostie à la main, il touche du pied le duc d'Aquitaine, prosterné à ses genoux, et qui obéit en silence, etc. Pour peu (c'est toujours M. Victor le Clerc qui

De nos jours, après quelques *études* particulières (402), Néander (403) et M. l'abbé Ratisbonne (404) se sont attachés à nous retracer le portrait du dernier Père de l'Eglise, avec des mérites divers. Le premier, qui est protestant, a fait un bon livre pour ses coreligionaires; car il peut contribuer à dessiller leurs yeux; et, pour les Catholiques, il ne faut pas lui demander autre chose (405) que des aveux importants, des témoignages honorables, ce qu'il contient en effet, mêlé, sans doute à cause même de son esprit, à un assez grand nombre d'erreurs de divers genres et d'appréciations fausses. Quant au second, prêtre fidèle et zélé, il a été plus heureux encore que ses devanciers dans la manière, quoique parfois un peu prétentieuse et guindée, de grouper les faits et de les présenter sous leur vrai jour. C'est à ces sources diverses que nous puiserons les détails de la présente étude.

I. Dès le début de son ouvrage, le dernier historien que nous venons de mentionner, s'écrie (406) : « Heureux l'homme qui, à l'entrée de sa vie, est souvent regardé, animé, pénétré par l'œil d'une mère tendre et vertueuse! Ce regard a un pouvoir magique sur l'âme de l'enfant!... Il rayonne douceur et vie; et, de même que le soleil féconde par son rayon les productions terrestres, et les adoucit en y posant la substance solaire, ainsi la mère pose dans l'âme de son fils le caractère sacré de l'amour. »

Saint Bernard eut ce bonheur. Il naquit en 1091, de la pieuse Elisabeth (407) et du seigneur Técelin. Un songe merveilleux précéda sa naissance. Sa mère, ainsi que nous l'avons rapporté à l'article Alette (nom sous lequel la mère de saint Bernard est aussi désignée), avait entendu dans son sein les continuels aboiements d'un chien blanc. Un homme de Dieu dissipa les frayeurs de la jeune femme, et lui prédit la future grandeur de l'enfant qui, comme un chien très-fidèle, devait garder un jour la maison du Seigneur, et aboyer hautement contre les ennemis de la foi.

Ainsi consolée, Elisabeth mit heureusement au monde celui qui devait être si grand parmi les hommes et devant Dieu. Elle le consacra spécialement au service du Seigneur, et, dès son plus tendre âge, Bernard correspondit le mieux qu'il lui était possible aux leçons de vertu qu'il recevait de sa mère. De bonne heure aussi il annonça de grandes dispositions pour l'étude. Placé dans la célèbre école de Châtillon, il y fit de rapides progrès.

Mais en même temps que se développait son intelligence, sa vertu et sa foi, loin d'en souffrir, prirent, au contraire, une nouvelle puissance. « Il est peu d'hommes, dit son moderne historien (408), qui ne conserve quelque souvenir de ce temps mystérieux où l'âme, encore vierge, s'entr'ouvre pour la première fois et produit la première fleur de l'amour. Heureux quand c'est vers Dieu que s'exhale son suave parfum! c'est le temps dont parle le prophète, le temps de la puberté de l'âme : ***J'ai passé auprès de vous, dit le Seigneur, et je vous ai considérée; et j'ai vu que le temps où vous étiez était le temps d'être aimée*** (409). A cet âge, tout jeune homme est poëte : il est poëte parce qu'il aime, et que la poésie est le langage naturel de l'âme aimante; mais ce n'est pas seulement par l'harmonie des mots qu'elle s'exprime; elle vit dans la mélodie du silence et des larmes; elle anime le regard, elle donne des ailes aux rêves et aux soupirs. »

Toutefois, cet âge de trop courte durée est immédiatement suivi des orages de la jeunesse. Bernard n'en fut pas exempt, et en même temps que de pénibles épreuves vinrent le plonger dans un profond accablement moral, la mort de sa mère bien-aimée jeta sur la route de son avenir un sombre voile de douleur et d'affliction. Le saint, néanmoins, triompha de toutes les tentations; il supporta sans se plaindre les angoisses et les profondes tristesses dont il était assailli, et prit enfin la résolution de se vouer à Dieu pour toujours. Dès lors Bernard devint un homme tout nouveau. Sa

parle) que l'on voulût justifier l'historien d'avoir trouvé quelque excès dans le dévouement du saint abbé à l'Eglise de Rome et à la domination temporelle, ne pouvait-on point lui chercher d'autres apologistes que son pieux confrère, Brial lui-même, qui s'exprime ainsi (*Nouv. Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VI, p. 590, 596, 602) : « Nous n'avons jusqu'ici que des déclamations vagues de la part de saint Bernard... C'est une pure malignité de dire, comme il fait ailleurs, que le roi ne laissait les évêchés vacants que pour avoir le temps de ruiner le temporel des églises... Dans cette contestation, saint Bernard, imbu comme tant d'autres de ses contemporains, des nouvelles maximes ultramontaines, fit preuve d'éloquence, mais non d'une grande connaissance des droits politiques des souverains. » (M. Victor le Clerc, *Notice sur P.-C.-F. Daunou, un des auteurs des tomes XIII-XXI de l'Histoire littéraire de la France*, in-4°, 1845, p. 11 et 12.) Cette *Notice* est insérée dans le tome XX de cette *Histoire littéraire.*

(402) Voy. *Essai sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard*, par E. Geruzez, in-8°, 1839; — *Etudes sur saint Bernard*, par Abel Desjardins, in-8°, 1845, Dijon. — Plusieurs travaux étrangers ont aussi été publiés sur ce saint. On peut en voir la liste, quoique fautive, dans la *Nouv. biog. univ.*, Didot, t. V, col. 570.

(403) *Voy.* ci-dessus la note 390.

(404) *Histoire de saint Bernard*, par l'abbé Marie-Théodore Ratisbonne, 2e édit., 2 vol. in-8°, 1843.

(405) Ce n'est pas ce qu'a fait un critique (*Ami de la Religion*, t CXVIII, p. 79), qui semble exiger d'un protestant ce qu'on serait en droit de demander à un auteur catholique; *Voy.* la critique plus vraie de l'ancien *Mémorial catholique* sur l'édition allemande de Néander, t. XI, p. 388 et suiv.

(406) Tom. I, p. 89.

(407) Les chroniqueurs l'appellent tantôt Elize, tantôt Elizabeth, tantôt Alix et tantôt Alette. C'est sous ce dernier nom que nous lui avons consacré un article dans notre tome Ier, col. 606, 607.

(408) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de saint Bernard*, 2e édit., p. 106, 107.

(409) *Ezech.* XVI, 8.

vertu s'était retrempée au creuset de la souffrance; son zèle attira, sous le joug qu'il s'était volontairement choisi, son oncle, ses frères et un grand nombre de ses amis. Tout céda à la puissance de sa persuasion; les liens les plus sacrés tombèrent devant sa parole. On sentit que la grâce, don de Dieu, avait passé par là, et rien ne put résister aux ardeurs de son prosélytisme.

II. Après avoir mené quelque temps, à Châtillon-sur-Seine, une vie commune, dans la pratique des conseils évangéliques, Bernard et ses pieux compagnons dirent au monde et à la chair un adieu définitif et éternel, et se vouèrent à la vie monastique. Il s'agissait de se décider pour un ordre religieux. Ils choisirent celui de Saint-Benoît, qui, fondé dans le VIe siècle sur le mont Cassin, s'était constamment propagé, mais avec des formes bien diverses, jusqu'au XIe siècle.

Ce fut alors qu'eut lieu la célèbre réforme de Cluny. Mais cette congrégation, après avoir brillé quelque temps du plus vif éclat, s'affaissa sous sa propre gloire, et, grâce à ses colossales richesses, dégénéra promptement de sa pureté primitive. Cependant de saints moines Bénédictins, résolus de vivre en vrais religieux, s'étaient retirés dans les forêts de Molesme, et leur maison naissante, après avoir pris quelque développement, envoya une colonie dans le désert de Cîteaux. Les progrès de la nouvelle congrégation furent d'abord très-lents; car la discipline de Cîteaux était extrêmement sévère. La main pesante des calamités s'était même étendue sur ces fervents religieux, et ils commençaient à se sentir ébranlés dans leur confiance, quand ils reçurent un renfort inespéré par l'arrivée de saint Bernard et de ses compagnons, qui étaient au nombre de vingt-neuf.

Cet ordre était tout à la fois l'un des plus sévères et des plus obscurs de tous ceux qui existaient alors. Bernard l'avait choisi de préférence, pour mieux se dérober aux regards des hommes et aux vanités de la terre, et perdre son existence dans les ineffables douceurs d'une vie pauvre et retirée, comme le fleuve qui va perdre une embouchure dans des sables solitaires. Le pieux novice grandissait rapidement en vertus et en perfection, sous les yeux de Dieu. Il soutenait de son zèle et de son exemple les compagnons que la grâce divine lui avait donnés. Cependant l'excès de ses macérations ruina bientôt sa santé, et ne lui laissa qu'un corps usé par les austères pratiques de la pénitence; mais il s'efforçait de suppléer au défaut de forces physiques par la ferveur de l'esprit et par son immense charité, portant ainsi une âme de feu dans un corps faible et fragile comme celui d'un enfant.

Ces austérités extraordinaires ont été taxées d'excès par des personnes respectables, entre autres par saint François de Sales (410); s'il y eût, en effet, exagération dans cette conduite du saint, tous ceux qui vivent uniquement pour leur corps n'avaient pas le droit, d'un autre côté, de crier après l'*inutilité des mortifications extérieures;* et c'est à ces derniers que le protestant Néander répond lorsqu'il dit : « Bernard n'avait pas sujet de s'affliger de l'état de faiblesse où il s'était réduit. Son esprit agissait d'une toute autre manière que n'eût pu faire son corps, et avec une force d'autant plus grande qu'il parlait et agissait par un corps exténué (411). Au reste, notre saint lui-même eut lieu de regretter dans la suite de n'avoir pas usé d'assez de discrétion dans l'accomplissement de ses pratiques austères : » c'est, du moins, ce que nous apprend son moderne historien (412).

III. Enfin le moment que le pieux novice avait tant de fois appelé de ses vœux les plus ardents arriva. Bernard et ses compagnons prononcèrent leurs vœux perpétuels au mois d'avril 1114, avec une joie ineffable et une émotion profonde (413). Ils s'offrirent à Dieu sans réserve, comme des victimes d'expiation et d'amour, qui ne souhaitaient plus autre chose en ce monde que de s'immoler tous les jours au service et à la gloire de Jésus-Christ.

IV. Cependant l'odeur d'éminente sainteté que répandait au loin l'abbaye de Cîteaux, y attira une foule de personnes qui sollicitaient leur admission dans l'ordre (414). Pour répondre à ces nombreuses demandes, il fallut fonder plusieurs colonies; mais la plus célèbre, sans contredit, des filiations de Cîteaux, devint celle que saint Bernard fut chargé d'établir dans la vallée d'Asinthe, appelée par le saint Claire-Vallée, et dans la suite, Clairvaux.

Les commencements de ce célèbre monastère furent traversés par des calamités de tout genre. La pauvreté s'y fit douloureusement sentir avec son cortége ordinaire de besoins et de privations. La vertu même du saint abbé fut un instant troublée. Mais Dieu prit ensuite en considération la douleur de ses serviteurs; d'abondants secours leur arrivèrent de partout, et la vie exemplaire des religieux fut pour le monastère une cause incessante de développements extraordinaires. De nouveaux disciples venaient, presque chaque jour, se joindre aux anciens; des hommes qui avaient rempli dans le monde des rôles considérables, soit dans l'enseignement, soit dans les armées, échangeaient à Clairvaux leurs biens périssables contre le trésor des souffrances

(410) *Introd. à la vie dévote.*

(411) *Histoire de saint Bernard et de son siècle,* liv. I.

(412) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de saint Bernard,* t. I, p. 174.

(413) *Hist. de Cît.*, t. III, p. 58.

(414) Auguste Néander avoue expressément que si, parmi les hommes qui embrassèrent la vie monastique, il en était beaucoup chez qui le changement d'état ne produisit pas une véritable et sincère conversion, il n'en a pas manqué d'autres pour qui cette époque a été celle du commencement d'une nouvelle vie. (*Voy. Histoire de saint Bernard et de son siècle,* l. I.)

évangéliques. « Combien de gens savants, écrit l'un des biographes du saint (415), combien d'orateurs, que de nobles et de grands selon le monde, que de philosophes ont passé des écoles et des académies du siècle à Clairvaux, pour s'adonner à la méditation des choses célestes et pratiquer la morale divine ! »

V. Sur ces entrefaites, saint Bernard toujours languissant et épuisé, tomba dangereusement malade, en 1116, et l'on s'attendait à sa fin prochaine; mais l'homme de Dieu, depuis longtemps mûr pour le ciel, devait cependant voir se prolonger encore les jours de son existence terrestre, car la Providence le destinait à de grandes choses.

Bernard revint à la santé, et son premier soin fut d'établir des maisons de la filiation de Clairvaux, pour contenir le nombre prodigieux de postulants qui continuaient à se présenter. Bientôt son infatigable ardeur et ses efforts pour faire renaître l'ancien esprit monastique dans toute l'Eglise ébranlèrent derechef ses frêles organes. Il supporta avec joie cette nouvelle maladie, et se préparait tranquillement à la mort, lorsque Dieu lui fit savoir que son heure n'était pas encore venue. Toutefois son épuisement extrême ne lui permettait plus l'administration de sa communauté.

Il profita du repos forcé auquel il devait se résigner pour composer son admirable *Traité sur les différents degrés de l'humilité et de l'orgueil*, qui fut bientôt suivi des *Louanges de Marie*. Ces écrits, qui demandaient pour être compris une âme pieuse et tendre, furent vivement attaqués par les savants uniquement occupés de la dialectique. Mais les discussions qui s'élevèrent à ce sujet ne firent que rendre plus célèbre le nom de l'humble moine de Clairvaux. « Sa charité sincère, dit son dernier biographe (416), jointe à une complète abnégation de lui-même et à une rare capacité pour les affaires, lui attiraient une foule de personnages considérables qui le prenaient pour arbitre de leurs différends. Les ecclésiastiques et les laïques venaient également le consulter ; bientôt les princes et les prélats, les rois eux-mêmes recoururent aux oracles de l'homme de Dieu, dont la lumière commence à poindre comme l'aurore quand elle éclate au matin. Tout ce qui était juste, utile, légitime, avait accès auprès de lui, enflammait son zèle, provoquait un dévouement sans bornes, et, dès qu'il s'était chargé d'une cause, de quelque peu d'importance qu'elle fût, il la prenait à cœur et la poursuivait avec une infatigable activité. »

C'était surtout envers les pécheurs que saint Bernard exerçait son ardente sollicitude. « Il les pressait comme saint Paul, à temps et à contre temps, par les sollicitations les plus ingénieuses de la tendresse, par les plus vives représentations de la vérité. Mais aussi, quand il se trouvait aux prises avec l'arbitraire, ou qu'il soutenait les droits de l'innocence et de la justice, il devenait inflexible comme un roc, et sa volonté demeurait ferme comme une colonne inébranlable (417). »

Il l'avoue lui-même dans une de ses lettres : « *La voie de la tendresse*, dit-il (418), *est celle qui m'est habituelle* ; .... mais lorsque les hommes abusent de la douceur et que l'huile des remontrances charitables se répand inutilement sur eux, il faut se servir de remèdes plus vigoureux et employer la force du vin ; .... que si les adversaires de la vérité et de la justice ont le front dur, il faut l'avoir plus dur qu'eux, parce qu'il n'y a rien de dur qui ne le cède à ce qui est plus dur; et que Dieu lui-même, parlant au prophète Ezéchiel, lui promet qu'il lui donnera un front plus dur que celui de ses ennemis.... »

Ces paroles révèlent, ce semble, tout le caractère de saint Bernard, à la fois doux et un peu rude. Maintenant ne pencha-t-il pas plus d'un côté que de l'autre, et dans l'ardeur de son zèle, ne se laissa-t-il pas plus souvent emporter par une sévérité extrême, c'est-à-dire vers la *force du vin* que vers le *baume* de la douceur calmante ? c'est sur quoi nous n'oserions prononcer, laissant à ceux qui connaissent sa vaste correspondance à se former un jugement à cet égard.

VI. Ainsi que nous venons de le dire, des relations nombreuses se formèrent entre le saint abbé et les principaux personnages de son siècle, même jusqu'en Asie. La vaste correspondance qu'il devait entretenir chaque jour et où son âme s'épanchait dans un pieux et naïf abandon, et la visite de tant de communautés issues de Clairvaux, remplissaient tous les instants de la vie de saint Bernard. Cependant il ne suffisait pas à la puissance de son zèle de faire fleurir toutes les vertus religieuses dans les maisons dont il était devenu comme le centre et l'âme ; il poursuivit encore, avec une incroyable persévérance, la réforme des mœurs cléricales et monastiques partout où elles s'étaient relâchées, et travailla à rétablir dans toute la chrétienté la pureté des siècles primitifs.

Depuis le commencement du XII° siècle la décadence de Cluny avait été toujours plus rapide, et de cet ordre, dont les maisons se trouvaient partout, sortaient cependant la plupart des prélats et des grands dignitaires ecclésiastiques, qui apportaient dans leur nouvelle position le luxe dont ils avaient contracté l'habitude au couvent. Telle fut la plaie immense, lamentable, que saint Bernard devait cicatriser.

(415) *Vit. S. Bern.*, l. II, auct. Ernaldo, abb. Bonæ-Vallis.

(416) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de saint Bernard*, t. I, p. 227, 228.

(417) Id., ibid.

(418) Epist. 232 ; *Vide* etiam *Serm. in Cant.*, 44, et *De consid.*, l. IV, cap. 3.

L'état avancé du mal, la grandeur des périls auxquels il allait s'exposer en entreprenant de briser des chaînes que la faiblesse de l'homme s'était elle-même rivées, et dont elle ne soupçonnait pas même le poids, tant elle s'y trouvait à l'aise, aucune considération purement humaine ne fut assez forte pour arrêter son zèle. Dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis afin de répondre aux calomnies dont auraient été chargés les moines de Clairvaux par ceux de Cluny, il dévoila avec toute la fermeté et la sainte liberté des enfants de Dieu, les déréglements et les abus de cette célèbre réforme.

Il s'écrie avec l'accent de la plus profonde douleur : « Comment se fait-il que parmi les religieux on trouve une si déplorable intempérance dans la nourriture, un si excessif luxe dans les habits, les couvertures des lits, les équipages, les chevaux, la structure des bâtiments? Et chose incroyable! plus ces excès se font avec conscience, avec volupté, avec abondance, plus on dit qu'il y a de l'ordre dans ces maisons, et que la religion y est florissante? L'économie y passe pour de l'avarice, la sobriété pour de la rusticité, le silence pour de la mélancolie; au contraire, le relâchement s'appelle discrétion ; la profusion, libéralité; la fréquence des entretiens y passe pour de la gaieté.... Et lorsqu'on se permet des choses superflues, on dit que c'est de la charité! qui aurait jamais cru, dans les commencements de la vie monastique, que la ferveur primitive eût dû tomber en de tels relâchements (419) ? ».

Ce manifeste eut heureusement son effet, et bientôt disparurent des monastères les honteux abus qu'il avait si énergiquement flétris. Parmi les nombreuses conversions qui suivirent l'*Apologie* de saint Bernard, aucune ne fut plus éclatante que celle du célèbre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis le Gros. Rien ne résiste à la parole puissante de l'abbé de Clairvaux. Pendant qu'elle réveille de leur engourdissement les moines dégénérés, elle ramène les évêques mondains du haut clergé séculier à des sentiments plus convenables à leur ministère; porte l'épouvante au cœur du roi de France, en lui prédisant comme punition du ciel la mort de son fils, héritier présomptif de sa couronne; convertit tous ceux qui ont le bonheur de l'entendre, les duchesses et les princes aussi bien que les habitants des plus humbles hameaux.

VII. Une troisième fois saint Bernard succomba à tant de fatigues, et retomba malade. Pendant les moments de relâche que nécessitèrent alors ses infirmités, il écrivit son traité sur *la Grâce et le libre arbitre* que les Bollandistes appellent le livre d'or (420). « Les questions les plus subtiles et les plus compliquées de la théologie, dit M. l'abbé Ratisbonne (421), y sont expliquées avec onction et clarté ; la grâce et ses diverses opérations, sa force, ses effets, son influence sur l'homme; la volonté humaine, sa liberté, son impuissance et son état de faiblesse depuis le péché d'origine; l'accord de la liberté avec la grâce; les dons de Dieu et les mérites des hommes; la justification par Jésus-Christ, tous ces différents points, développés selon les principes immuables de l'Eglise, présentent sous la plume de saint Bernard la vérité toujours ancienne sous une forme nouvelle : *Nove, non nova* (422). »

Le saint abbé de Clairvaux, encore malade, ou à peine remis, n'avait point repris ses fonctions, lorsqu'il fut appelé à un concile qui devait s'ouvrir à Troyes au commencement de l'année 1128 (423). Le différend de l'évêque de Paris avec le roi, et diverses autres nécessités de l'Eglise de France, avaient déterminé le Pape Honorius à réunir les évêques français, sous la présidence de son légat, le cardinal Matthieu, évêque d'Albane. Ce prélat voulut que saint Bernard assistât au concile, et lui écrivit pour le presser de s'y rendre.

Mais l'abbé de Clairvaux s'était proposé de ne plus sortir de sa solitude, et de ne point s'occuper, sans urgence, des affaires qui lui semblaient en dehors de sa vocation. Ses continuelles infirmités lui donnaient d'ailleurs le droit de se récuser; et, dans cette disposition, il écrivit au légat apostolique et lui fit connaître son état et ses sentiments dans la lettre suivante que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter :

« Mon cœur était prêt à obéir, mais mon corps ne l'était pas de même; car ma chair, brûlée par les ardeurs d'une fière violente, épuisée de sueurs, était trop faible pour seconder l'esprit qui est prompt. Il n'a donc pas tenu à moi, mais la maladie s'est opposée à mes désirs. Que nos amis jugent si cette excuse est légitime, eux qui, sans en agréer aucune, se servent des liens de l'obéissance dont je suis enlacé, pour m'arracher tous les jours de mon cloître et me rejeter dans le monde. Qu'ils fassent réflexion que je n'invente point de faux prétextes pour me débarrasser; mais que la maladie dont Dieu m'afflige leur fasse sentir qu'il n'est point de conseil qui puisse résister au sien. Ils se

(419) S. Bern., *Apologia ad quemdam amicum nostrum.*

(420) *Libellus sane totus aureus. Vid.* Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXV, n. 60.

(421) *Hist. de saint Bernard*, tom. 1, pag. 320, 321.

(422) Il semble que le saint concile de Trente ait eu sous les yeux l'ouvrage de l'abbé de Clairvaux, quand il expose la doctrine de la justification; car il le reproduit presque textuellement, et c'est cet admirable accord qui caractérise l'Eglise catholique. La continuité du même esprit dans la perpétuité du corps enseignant est le témoignage le plus puissant de la vérité. « Nous exposons, dit le concile de Trente, la saine et vraie doctrine de la justification, telle qu'elle est émanée du soleil de justice, Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi, telle que ses apôtres l'ont laissée et que l'Eglise catholique l'a toujours tenue et gardée, par l'inspiration de l'Esprit-Saint. » (*Conc. Trid.*, sess. 6.)

(423) Villefore, Antoine Lemaistre, etc.

seraient sans doute indignés contre moi, si je leur avais répondu : *J'ai quitté ma tunique, comment me résoudrai-je à la reprendre? J'ai lavé mes pieds, pourquoi les salir encore ?*

« Mais présentement, il faut qu'ils trouvent à redire aux ordres de Dieu, ou bien qu'ils s'y soumettent; c'est lui qui m'a mis dans l'impossibilité de sortir, quand même je le voudrais. C'est, disent-ils, une affaire importante, une pressante nécessité qui nous oblige à vous appeler. Pourquoi donc ne jeter pas les yeux sur un homme capable des grandes affaires? Si on m'estime tel, pour moi je n'en crois rien et je sais tout le contraire. Au reste, quelles que soient ces sortes d'affaires, elles ne me regardent point. En effet, ces affaires dont vous vous empressez si fort de charger votre ami, aux dépens même de son repos et de son cher silence, ces affaires sont ou faciles ou difficiles. Si elles sont faciles, on les terminera bien sans moi; si elles sont difficiles, je ne suis point capable d'en venir à bout, à moins que je ne sois dans une si haute réputation, qu'on me réserve ce qu'il y a de considérable et même d'impossible, et qu'on ne s'imagine que je puis ce que le reste des hommes ne peut pas. Si cela est, comment, ô mon Dieu, ne vous êtes-vous jamais trompé que dans le jugement que vous avez fait de moi ? Pourquoi avez-vous mis sous le boisseau la lumière qu'il fallait placer sur le chandelier ? ou, pour parler plus exactement, pourquoi m'avez-vous fait moine ? Pourquoi avez-vous caché sous votre tente, dans ces temps de trouble et de désordre, un homme nécessaire au monde, et dont les évêques mêmes ne peuvent se passer? Mais je m'aperçois qu'en me plaignant de mes amis, je me mets en mauvaise humeur, je parle avec émotion à un homme dont le souvenir seul me ramène la sérénité et la joie. Sachez cependant, je parle à vous, mon père, que je ne suis pas ému, mais prêt à suivre vos ordres. C'est à votre indulgence de m'épargner dans les occasions où vous jugerez devoir le faire (424). »

VIII. Le cardinal Matthieu, issu de parents nobles dans le pays de Reims, était moine et prieur à Cluny, quand Pierre le Vénérable, son abbé, l'emmena à Rome plaider sa cause contre l'ex-abbé Ponce. Matthieu ne pensait qu'à revenir après le jugement de la cause qu'il avait très-bien soutenue, lorsque le Pape Honorius le créa cardinal et évêque d'Albane. Le nouveau cardinal ne changea rien à ses observances monastiques. On conçoit que saint Bernard dût l'aimer beaucoup (425).

Malgré sa lettre, le saint abbé reçut l'invitation formelle de se trouver au concile. Il partit donc pour Troyes au milieu de l'hiver. Ce fut sous son inspiration que cette assemblée régla les différends de l'Eglise de France, et fit, pour la réforme des mœurs cléricales, plusieurs canons qui ne sont pas venus jusqu'à nous, mais dont les auteurs contemporains (426) vantent beaucoup l'énergie et la sagesse. De plus, saint Bernard fut chargé par les Pères de la rédaction de statuts pour le célèbre et malheureux ordre des chevaliers du Temple : il s'acquitta volontiers et avec une grande entente de cette tâche (427).

De retour dans sa cellule, une nouvelle épreuve devait fondre sur lui. Quelques évêques, mécontents du haut degré d'influence que ses vertus lui avaient donnée, en écrivirent à Rome, et sa conduite fut ouvertement blâmée par le collége des cardinaux. Mais la vérité se fit bientôt jour, et justice fut rendue à saint Bernard.

IX. Fatigué des affaires publiques auxquelles on l'avait forcé de prendre part, il se résolut à ne plus quitter le cloître, à moins que les intérêts de son ordre ne l'y obligeassent, ou qu'il n'en reçût le précepte formel de l'autorité supérieure. Mais Dieu en avait autrement disposé. C'est que de grands événements étaient survenus dans la chrétienté. « Le vaisseau de saint Pierre, en butte à la tempête, dit M. Ratisbonne (428), se débattait depuis longtemps au milieu des éléments déchaînés contre lui. Dans ces graves conjonctures, tous les hommes de cœur que la Providence avait formés dans le mystère, furent appelés à prendre une part plus directe à la chose publique. L'existence de saint Bernard se rattache désormais à la vie de son siècle; il lui donne lumière, direction et mouvement. »

C'est en effet ici que commence, à proprement parler, la vie publique de saint Bernard. Nous passerons rapidement sur cette époque, la plupart des personnages qui furent les principaux acteurs des luttes auxquelles il prit part, ayant chacun leur article dans cet ouvrage.

En 1122, la querelle des Papes et des empereurs s'était terminée par le célèbre concordat de Worms. Les deux puissances belligérantes s'étaient réconciliées, et l'indépendance de l'Eglise avait été reconnue par Henri V. Toutefois la fermentation continuait dans les esprits, et le repos de la chrétienté se trouva de nouveau menacé. L'empereur d'Allemagne était mort. Lothaire de Saxe avait été élu pour lui succéder, au détriment de son puissant compétiteur, Fréderic de Hohenstauffen. Tout à coup s'élève un troisième prétendant, Conrad, frère de Frédéric, qui avait trouvé déjà de nombreux adhérents en Italie et même reçu la couronne des mains de l'archevêque de Milan, lorsque ses projets furent encore favorisés par la mort du Pape Honorius.

Un schisme avait suivi ce dernier événement. Le riche cardinal Pierre de Léon

(424) Epist. 21.
(425) D. Clémencet, *Histoire de saint Bernard*, etc., in-4°, 1773, donne quelques détails sur ce cardinal. *Voy.* p. 424, 425, 453, 454.
(426) *Annal. Cisterc.*, t. I, p. 184.
(427) Villefore, dom Ceillier, etc.
(428) *Histoire de saint Bernard*, t. I, p. 341.

(*Voy.* son article), après avoir brigué à l'avance les suffrages de la plupart des membres du Sacré Collége, avait été élevé sur la Chaire de saint Pierre sous le nom d'Anaclet II. Cependant les cardinaux restés fidèles aux véritables intérêts de l'Eglise, avaient secrètement élu le cardinal Grégoire, prélat vertueux, qui avait pris le nom d'Innocent II. Les temps étaient rudes pour l'Eglise. Les deux compétiteurs se trouvaient en présence, et la lutte était acharnée.

Anaclet avait pour lui la supériorité de la force matérielle. Il était maître de Rome. Les Hohenstauffen et toutes les villes d'Italie qui leur étaient dévouées, s'étaient mis de son côté. Les Normands avaient reconnu sans hésiter son élection, le duc Roger II espérant, à l'aide de cette politique, faire ériger en royaume par le Pontife ses possessions d'Italie et de Sicile. Ainsi, ces hommes pratiquaient la simonie en grand! La cause d'Innocent II, privé de tout secours extérieur, semblait désespérée. Mais Dieu veillait sur la Chaire de saint Pierre, et il suscita au Pape légitime un défenseur puissant dans la personne de saint Bernard.

Innocent s'était réfugié en France pour implorer le secours du roi. Louis VI, dans sa perplexité, indiqua aussitôt un concile à Etampes, pour examiner lequel des deux, Innocent ou Anaclet, avait été élu le plus canoniquement. L'abbé de Clairvaux fut nommément appelé à cette assemblée (429) par le roi et par les principaux évêques, et il se mit en route avec une grande crainte, connaissant le péril et l'importance de cette affaire; mais il fut consolé par un songe: il vit une grande église dans laquelle on chantait en concert les louanges de Dieu; ce qui lui fit espérer fortement la paix (430).

A cette assemblée d'Etampes, qui se tint en 1130, se trouvèrent plusieurs personnes qui avaient été témoins oculaires de ce qui s'était passé dans les deux élections. De plus, on avait reçu de Rome des informations juridiques, sur lesquelles on procéda à la décision de cette grande affaire. Après les prières et les jeûnes, le roi s'assit avec les évêques et les seigneurs. Tous ils convinrent, d'un commun accord, de s'en rapporter là-dessus à saint Bernard. Il accepta cette commission par le conseil de quelques amis fidèles, mais en tremblant. Et ayant soigneusement examiné la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie et la réputation de celui qui avait été élu le premier, il déclara qu'Innocent devait être reconnu pour le véritable vicaire de Jésus-Christ; tout le concile se rangea de son avis par acclamation. On chanta le *Te Deum* en actions de grâces: le roi et tous les évêques souscrivirent à l'élection d'Innocent, et lui promirent obéissance (431).

A peine le saint moine eut-il fait reconnaître en France Innocent II, qu'il alla lui-même plaider sa cause en Angleterre. Bientôt, grâce à ses efforts, la Germanie, l'Espagne, et successivement la plupart des puissances chrétiennes se soumirent également à Innocent. *Voy.* son article.

X. Cependant le parti d'Anaclet est loin d'être vaincu, et le schisme repoussé du Nord envahit le Midi, protégé par le puissant Guillaume, duc d'Aquitaine. En même temps, l'antipape, pour mieux s'assurer la puissance des Normands, reconnaît Roger II comme roi de Sicile. Après une première conférence tenu à Liége par le Pape et l'empereur, et qui n'eut aucune suite à cause des conditions élevées que celui-ci voulait attacher au secours demandé par le Pontife, Lothaire, qui avait hâte de recevoir des mains d'Innocent la couronne impériale, entreprit une expédition contre Rome. Ses troupes étaient peu nombreuses. Toutes les villes du nord de l'Italie s'apprêtaient à lui opposer une vigoureuse résistance, et à défendre sérieusement les droits de *Frédéric* (432).

Mais saint Bernard, qui venait encore de signaler sa prodigieuse activité par la destruction du schisme d'Aquitaine, et par la part qu'il avait prise au concile de Reims, en 1131, précéda en Italie les troupes impériales, et leur prépara une entrée tout à fait pacifique. Il apparaît seul et sans crainte au milieu de ces peuples armés, occupés à s'entre-déchirer dans les fureurs des guerres civiles. Soudain les Génois, les Pisans, se dépouillent de leur instinct guerrier; la pacification s'étend à tout le nord de l'Italie, et Lothaire reçoit du Pape, à Rome, la consécration religieuse. — *Voy.* l'article INNOCENT II, Pape.

Peu de temps après, saint Bernard réconcilie avec l'empereur la maison des Hohenstauffen, à l'assemblée de Bamberg, le 17 mars 1135 (433); il assiste au concile de Pise, dont il est la lumière et où il affermit l'autorité du Saint-Siége (*Voy.* l'article INNOCENT II); et part ensuite pour ramener Milan à la soumission envers le Pontife. Le schisme long et fatal de cette puissante cité se dissout à la seule présence de l'homme de Dieu, et Bernard partout, à son passage, entouré du respect et de l'admiration des populations lombardes, opère au milieu d'elles des miracles aussi nombreux qu'éclatants.

Les auteurs du temps disent à ce sujet: « On n'a point entendu parler, de nos jours, d'une foi pareille à celle de ce grand peuple, ni d'une vertu comparable à celle de ce grand saint. Entre eux, il n'y avait qu'une

(429) Ce fut, en effet, plutôt une assemblée mixte qu'un *concile* proprement dit; car elle était composée de prélats et de seigneurs, en présence de Louis le Gros.

(430) Ernald, *Vita Bern.*; Suger, *Vita Ludov.*, apud dom Ceillier, etc.

(431) Id., ibid.

(432) Auguste Néander, *Histoire de saint Bernard et de son siècle*, p. 78 et suiv.

(433) Otton Frising, *Chron.*, l. VII, c. 19.

humble et religieuse contestation, ce saint attribuait la gloire des miracles à la foi vive du peuple, et le peuple reportait cette gloire à l'éminente sainteté du serviteur de Dieu, tous cependant ayant la ferme créance qu'il obtenait de Dieu tout ce qu'il demandait. »

XI. On amena donc à saint Bernard une femme connue de tout le monde, tourmentée depuis sept ans de l'esprit malin, le priant de la délivrer. Le saint homme était confus de l'opinion qu'on avait de lui, et l'humilité lui défendait d'entreprendre des choses extraordinaires; d'un autre côté, il rougissait d'avoir moins de foi que ce peuple, et craignait d'offenser Dieu en se défiant de sa toute-puissance; enfin il s'abandonna au Saint-Esprit, et, s'étant mis en prière, il chassa le démon et rendit la femme tranquille. Les assistants, transportés de joie et levant les mains au ciel, rendirent grâces à Dieu, et, le bruit s'en étant répandu dans la ville, la mit tout en mouvement; on s'assemblait de tous côtés, les travaux étaient suspendus, on ne parlait que de l'homme de Dieu, on ne pouvait se rassasier de le voir ou de l'entendre; on s'empressait pour le toucher ou recevoir sa bénédiction.

Une autre fois, on lui amena, en présence d'un grand nombre de personnes, à l'église de Saint-Ambroise, une autre femme fort âgée et de la noblesse. Le démon qui la possédait depuis longtemps, l'avait tellement suffoquée, qu'ayant perdu l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole, grinçant des dents, et étendant la langue comme la trompe d'un éléphant, elle semblait plutôt un monstre qu'une femme. Ses traits hideux, son aspect effrayant, son haleine épouvantable, attestaient l'impureté de l'esprit qui obsédait son corps (434).

Après que le serviteur de Dieu l'eut regardée, il connut que le diable lui était profondément attaché et incarné, et qu'il ne sortirait pas facilement d'une maison dont il était depuis si longtemps le maître. C'est pourquoi, se tournant vers le peuple qui s'était porté en grande foule à l'église, il recommanda qu'on priât Dieu avec ferveur, et, environné des ecclésiastiques et des religieux qui se tenaient près de lui, au bas de l'autel, il ordonna de faire avancer cette femme et de la tenir ferme. La misérable résistait; poussée par une force surhumaine et diabolique, elle se débattait avec d'horribles convulsions, au milieu de ceux qui la regardaient, leur donnant des coups et frappant du pied le serviteur de Dieu, qui demeura calme et doux, sans s'inquiéter de l'audace du démon. Il monta humblement à l'autel et commença la célébration du saint sacrifice. Mais toutes les fois qu'il faisait le signe de la croix sur l'hostie consacrée, il se tournait vers la femme et lui appliquait la vertu du même signe, et chaque fois l'ennemi témoignait qu'il ressentait l'aiguillon de cette arme puissante, par un redoublement de terreur, par la peine et la rage qu'il manifestait.

L'Oraison dominicale étant achevée, le saint descend les marches de l'autel pour combattre plus directement l'ennemi de Dieu. Mettant le corps sacré de Notre-Seigneur sur la patène, et le tenant élevé sur la tête de la femme, il parle en ces termes : « Esprit méchant, voici ton juge, voici la puissance souveraine ! Résiste maintenant, si tu peux ! Le voici celui qui, devant souffrir la mort pour notre salut, a dit : *Le temps est venu où le prince de ce monde sera jeté dehors* (435). Voici le corps sacré qui a été formé du corps de la Vierge, qui a été étendu sur le bois de la croix ; qui a été posé dans le sépulcre, qui est ressuscité des morts, qui est monté au ciel, à la vue des disciples ! C'est par la puissance terrible de cette Majesté adorable que je t'ordonne, esprit malin, de sortir du corps de sa servante, et de n'avoir jamais la hardiesse de la toucher. »

Le démon, forcé de la quitter, et ne pouvant demeurer davantage, la tourmenta plus cruellement, faisant paraître d'autant plus de fureur et de rage qu'il lui restait moins de temps pour l'exercer. Le saint abbé, retournant à l'autel, acheva la fraction de l'hostie salutaire, et donna la paix au diacre pour qu'il la transmît au peuple, et, dans le même instant, la paix et la santé furent rendues à cette infortunée. C'est ainsi, conclut le biographe contemporain qui nous rapporte ces faits (436), que Satan montra, non sur son témoignage libre, mais sur sa fuite forcée, quelles sont la vertu et l'efficacité des divins mystères.

La femme qui venait de recouvrer ainsi l'usage de sa raison et de ses sens, rendit à Dieu de publiques actions de grâces, et, regardant le saint abbé comme son libérateur, elle se jeta à ses pieds. Grande était la clameur qui retentissait dans l'église; les fidèles de tout âge, de tout sexe, exprimaient leur admiration par des cris de joie et des chants d'allégresse ; les cloches sonnèrent ; le Seigneur était béni d'une voix unanime, et la ville entière, transportée d'amour pour saint Bernard, lui rendait, s'il est permis de le dire, des honneurs au-dessus de la condition d'un mortel (437).

XII. Le bruit de ce qui se passait à Milan se répandit partout, et la réputation de l'homme de Dieu courait dans toute l'Italie; partout on publiait qu'il s'était élevé un grand prophète, puissant en œuvres et en paroles, qui guérissait les malades et délivrait les énergumènes par la vertu de Jésus-Christ.

Comme la foule, qui se tenait depuis le matin jusqu'au soir devant sa porte, l'incommodait fort, à cause de la grande presse qui le suffoquait, il se mettait aux fenêtres de sa maison, et de là élevait ses mains et

(434) Ernald, *Vit. S. Bern.*, lib. XII, c. 5.
(435) *Joan.*, XI.
(436) Ernald., l. II, c. 5, n. 13 et 14.
(437) Id., ibid.

bénissait le peuple. Il était venu beaucoup de monde des villes et des bourgades voisines; tous, les étrangers, aussi bien que les habitants, couraient sans cesse sur les pas de l'homme de Dieu, le suivant partout, avides de l'entendre, de le voir, d'être témoins de ses merveilles (438).

Le chroniqueur Herbert ou Erbert rapporte ceci (439) : « Un jour, comme le saint abbé se trouvait dans une vaste salle, entouré d'une multitude de personnes qui se pressaient autour de lui, un homme d'une mise recherchée et d'un extérieur honorable fit de singuliers efforts pour l'approcher, sans pouvoir y réussir. Alors, se mettant sur ses pieds et ses mains, tantôt rampant à terre, tantôt grimpant par-dessus les épaules de ceux qui étaient devant lui, il parvint à fendre la foule, tomba aux genoux de l'homme de Dieu et les couvrit de baisers. Le vénérable Rainald, qui se tenait là tout près, et c'est de lui-même que je tiens ce fait, sachant la peine que de pareilles démonstrations causaient à Bernard, voulut mettre fin à cette scène; mais l'homme, toujours prosterné, se tourna vers lui et lui dit à haute voix : « Laissez-moi, laissez-moi contempler et toucher ce serviteur de Dieu, cet homme vraiment apostolique; car je vous le dis et je vous l'atteste dans la foi chrétienne, j'ai vu cet apôtre au milieu des apôtres de Jésus-Christ. » Rainald, frappé d'admiration, eût désiré de connaître plus à fond cette vision; mais le respect que lui imposait la présence de saint Bernard ne lui permit pas d'en demander davantage. » On conçoit cependant quelle vive impression cet incident fit sur la multitude.

Ernald ajoute : « Le saint ne trouvait plus de repos, parce que tous ceux qui étaient dans la peine goûtaient le leur dans son labeur et dans sa lassitude. Ceux qui sortaient de chez lui rencontraient d'autres visiteurs qui venaient le voir, et c'était une succession non interrompue de gens qui demandaient des grâces. Il rendit la santé à une foule de personnes : aux uns, en leur donnant à boire de l'eau bénite; aux autres, par son seul attouchement; et, dans la même ville, en présence de divers témoins, il obtint du Père des lumières la puissance de rendre la vue à des aveugles, en faisant sur eux le signe de la croix (440)

Au milieu de tant de merveilles, ce qu'il y avait de plus merveilleux, c'était l'humilité profonde avec laquelle saint Bernard exerça cette sorte de toute-puissance que Dieu lui avait conférée pour l'édification de son Eglise. « Et, dit son dernier biographe (441), au milieu des honneurs inouïs dont il était comblé, ce grand homme objet d'une vénération peut-être sans exemple, cet homme qui commandait aux rois et aux peuples, et qui portait à lui seul le poids de tout son siècle, ne s'éleva jamais au-dessus de la simplicité de sa condition, et demeurait comme mort et immobile sur la mouvante scène qu'il animait. » Il ressentait d'ailleurs sans cesse dans sa chair des souffrances aiguës; il les chérissait, parce que sans cesse elles lui rappelaient la commune destinée des mortels, et qu'il savait, par l'expérience du grand Apôtre, que la vertu se perfectionne dans les infirmités.

Chose admirable ! ce grand saint, depuis son entrée dans la vie monastique, était toujours à la veille de mourir, et chacune de ses actions semblait être le dernier effort d'une vie expirante. Languissant et presque éteint, c'est pourtant ce corps fragile que la Providence employait à son gré et que le souffle divin faisait mouvoir miraculeusement en quelque sorte, pour régler les destinées de l'Eglise et des empires.

XIII. Malgré ses visibles infirmités, saint Bernard eut à se défendre à Milan, comme à Gênes, comme à Reims, contre les vœux d'une population entière, qui le conjurait d'accepter la charge pastorale !

Un jour tous les fidèles, les magistrats et le clergé en tête, vinrent processionnellement jusqu'à sa demeure, pour le conduire forcément au siége archiépiscopal. Dans cette conjoncture, la résistance n'était presque pas possible. Il chercha un expédient. Demain, leur dit-il, je monterai à cheval et m'abandonnerai à la Providence. Si le cheval me porte hors de vos murailles, je me regarderai comme libre de tout engagement; mais s'il reste dans l'enceinte de la ville, je serai votre archevêque. » Le lendemain, en effet, il monte à cheval, et, partant au galop, il s'éloigne en toute hâte des murs de Milan (442).

Alors, selon l'invitation qu'il en avait reçue du Pape Innocent II, il se rendit à Pavie et à Crémone, pour réconcilier ces deux villes. Dans la première, il fut reçu avec la même dévotion qu'à Milan, et fit encore plusieurs miracles. Mais ceux de Crémone, enflés de quelques succès, ne voulurent point profiter de sa médiation. Il vint une seconde fois à Milan, pour achever le bien qu'il y avait commencé. Il y fit tant de conversions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monastère de son ordre, qui fut fondé dans le voisinage l'année suivante 1135, et nommé Caravale ou Chère-Vallée. A la place de l'archevêque Anselme, schismatique et déposé, on élut Ribald ou Robald, évêque d'Albe, dans le Montferrat, et le Pape rendit à Milan la dignité de métropole, qu'il lui avait ôtée. Anselme, voulant rejoindre l'antipape Anaclet, fut pris par les Catholiques et mourut vers la fin de l'année (443).

Cependant il s'éleva de nouveau quelque nuage entre le Pape Innocent et les Milanais. Ceux-ci prétendaient que, comme

(438) Id., ibid., n° 15.
(439) Erbert., *Chron.*, l. II, c. 18.
(440) Ernald., l. II, c. 2, n. 18.
(441) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de S. Bern.*, t. I, p. 430.
(442) *Annal. Cisterc.*, p. 265, n. 7.
(443) Pagi, an. 1134.

successeur de saint Ambroise, leur archevêque ne devait point prêter serment d'obéissance au Pape, ni recevoir le pallium de sa main. Le nouvel archevêque prit un moyen terme. Etant allé à Pise, il fit serment d'obéissance, mais ne voulut pas recevoir le pallium, pour ne pas trop indisposer son peuple. Le Pape, mécontent, penchait à user de sévérité.

Saint Bernard, l'ayant remarqué dans une de ses lettres, lui écrivit pour excuser le nouvel archevêque. Il prie ensuite Innocent de prendre patience et d'attendre encore une année, pour que ce nouveau prélat eût le temps de disposer peu à peu son peuple. « Peut-être, » dit le saint en terminant *(444)*, « que la ville de Milan pleurera son péché et fera de dignes fruits de pénitence. » Après avoir ainsi conseillé la douceur au Pape, Bernard écrivit aux Milanais pour leur recommander l'humilité et l'obéissance, en même temps que pour insister près d'eux sur les prérogatives de Rome (445).

En travaillant à réconcilier à l'Eglise toutes les villes et tous les peuples d'Italie, le Pape Innocent et saint Bernard avaient encore pour but de réconcilier ces villes et ces peuples entre eux, et de faire cesser les guerres particulières qui compromettaient la sûreté publique. Ainsi plusieurs prélats de France, en revenant du concile de Pise, furent attaqués et maltraités par des bandes en armes. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui était avec eux, s'en plaignit en leur nom au Pape, le priant d'exercer en cette occasion toute la sévérité de sa justice *(446)*.

XIV. Quant à saint Bernard, il revint en France d'une manière bien différente. En passant dans les Alpes, il fut accueilli partout avec joie et bonheur. Les pâtres descendaient du haut des rochers et lui demandaient de loin sa bénédiction; puis, gravissant les montagnes, ils retournaient à leurs troupeaux, se réjouissant de l'avoir vu et de ce qu'il avait étendu la main sur eux.

Arrivant à Clairvaux, il fut reçu par ses frères avec une joie sainte qui éclatait sur leurs visages, mais sans préjudice de la gravité et de la modestie religieuses. Il ne trouva rien de dérangé dans sa communauté après une si longue absence; ni plaintes à écouter, ni différends à apaiser; l'union s'y était conservée parfaite.

Le monde, qui ne voit de la vie religieuse que les mortifications extérieures, tel qu'un passant qui ne verrait d'un parterre que la haie d'épines qui l'entoure, ne soupçonne même pas la joie sainte, la mutuelle et surnaturelle affection qui règne dans les communautés ferventes. Lorsque tant d'églises illustres suppliaient Bernard d'être leur pasteur, le saint n'y acquiesçait pas, mais, en même temps, il ne résistait point avec insolence, ni avec dédain : il leur disait qu'il n'était pas maître de soi-même, mais attaché au service de ses frères. Et, quand les frères apprenaient cette réponse du saint, ils répondaient de leur côté : « Nous avons vendu tout ce que nous possédions pour acheter cette perle précieuse que nous avions trouvée; aujourd'hui nous ne pouvons plus rentrer dans les biens que nous avons vendus. Si donc nous perdions et le prix que nous avons donné et la chose que nous avons acquise, si nous étions privés et de nos biens et de notre perle, nous serions bien déçus dans nos espérances, et, comme les vierges folles, après avoir répandu notre huile, nous serions contraints d'en aller mendier ailleurs. Les bons religieux firent plus, ils obtinrent une lettre du Souverain Pontife, pour qu'on ne pût leur ravir l'objet de leur joie, et pour que la consolation des autres ne devînt pas leur affliction (447). »

De retour donc dans sa chère solitude de Clairvaux, notre saint arrêta, avec ses religieux, le projet de la construction d'un nouveau bâtiment, pour contenir tous les membres de son ordre qui ne cessait de s'accroître (448). Il s'éleva surtout avec force contre les appellations; et anima Lothaire à une nouvelle expédition contre Roger et tous les partisans d'Anaclet, car le schisme n'était pas terminé. Aussi Bernard fut-il obligé de retourner en Italie, où le rappela Innocent II qui ne pouvait se passer de lui au milieu des graves événements qui s'accomplissaient, et sur lesquels nous ne pouvons que jeter un coup d'œil fort rapide.

XV. La plupart des princes tenaient cependant pour Innocent II; mais Anaclet dominait toujours de fait à Rome, et il avait trouvé dans Roger II un rusé protecteur. Le roi de Sicile, après ses premières défaites, était revenu en Italie, et il marcha sur Rome, partout suivi de la dévastation et du carnage. L'empereur accourut à la défense du Pape : Salerne, le centre des opérations de Roger, demanda à capituler. La guerre était au moment de finir, quand le vieux Lothaire, impatient de revoir l'Allemagne, expira en route, dans la cabane d'un pâtre, au milieu des Alpes.

Cet événement ranima les espérances des schismatiques; mais Roger, vaincu de nouveau, consentit à la paix, et manifestant le désir de débattre en dernier ressort les droits des deux Papes, il convint avec saint Bernard qu'il viendrait trois cardinaux du parti d'Innocent et de ceux qui avaient assisté à son élection, et trois autres du parti d'Anaclet, afin de l'instruire de ce qui s'était passé à l'élection de l'un et de l'autre; après quoi le roi prendrait le parti qu'il trouverait le plus juste. Car il savait que tout le reste de la chrétienté reconnaissait

(444) Epist. 314.
(445) Epist. 131.
(446) Petr. Clun., lib. I, epist. 27, apud dom Clémencet.
(447) Ernald., l. II, c. 4, n. 27.
(448) Villefore, dom Ceillier, etc.

le Pape Innocent, à l'exception de lui et de son royaume.

On exécuta donc ce projet en 1137. Le Pape Innocent II envoya à Salerne, qui était la résidence de Roger, deux cardinaux, le chancelier Aimeric et Grégoire, et saint Bernard avec eux. De son côté, l'antipape envoya trois cardinaux, entre lesquels Pierre de Pise.

Le roi examina en son particulier l'élection d'Innocent, puis celle d'Anaclet, et parut mettre à cet examen une grande attention : du moins il y consacra huit jours pleins. Ensuite il assembla le peuple et le clergé de Salerne, avec les évêques et les abbés qui s'y trouvaient, et leur déclara qu'il ne pouvait seul décider cette question. « C'est pourquoi, ajouta-t-il, s'il plaît à ces cardinaux, ils écriront la forme de l'une et l'autre élection ; et de chaque côté il en viendra un avec moi en Sicile, où j'espère célébrer la fête de Noël. Là j'assemblerai les évêques et les autres hommes sages, par le conseil desquels j'ai suivi jusqu'ici le parti d'Anaclet, et je terminerai cette affaire par leurs avis. » Le rusé Normand cherchait beaucoup moins à connaître la vérité qu'à profiter de la circonstance pour se faire confirmer le titre de roi et extorquer le plus de priviléges qu'il pourrait à l'Eglise romaine. Le cardinal Gérard répondit : « Sachez que, de notre part, nous n'écrirons point l'élection du Pape Innocent, nous vous l'avons suffisamment expliquée de vive voix ; mais nous voulons bien envoyer avec vous en Sicile le cardinal Gui de Castel. » On envoya aussi un cardinal du côté d'Anaclet.

Pendant cette négociation de Salerne, saint Bernard eut une conférence, en présence du roi, avec le cardinal Pierre de Pise, qui passait pour très-éloquent et très-savant dans les lois civiles et ecclésiastiques. Aussi le roi l'avait-il demandé nommément, dans l'espoir d'embarrasser la simplicité de l'abbé de Clairvaux. Après que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, et cité à l'appui des faits de l'histoire et des lois canoniques, Bernard répondit :

« Je sais quelles sont votre capacité et votre érudition, et plût à Dieu que vous eussiez à défendre une cause meilleure ! il n'y aurait point d'éloquence qui pût vous résister. Quant à nous autres, gens rustiques, plus accoutumés à manier la bêche qu'à plaider des causes et à faire des harangues, nous garderions le silence si l'intérêt de la foi ne nous pressait. Mais la charité nous oblige de parler, parce que la tunique du Seigneur, que, dans le temps de sa passion, ni le païen ni le Juif n'a osé rompre, Pierre de Léon, soutenu par le prince que voici, la rompt et la déchire. Il n'y a qu'une foi, qu'un Seigneur, qu'un baptême; nous ne reconnaissons ni une double foi, ni deux baptêmes, ni deux Seigneurs. Et pour remonter aux origines de l'histoire, il n'y eut qu'une arche au temps du déluge. Huit personnes s'y sauvèrent ; tous ceux qui étaient dehors périrent. Que cette arche soit la figure de l'Eglise, personne n'en doute. Or, tout récemment on a fabriqué une arche nouvelle ; puisque maintenant il y en a deux, nécessairement l'une d'elles est fausse et destinée à être engloutie. Si donc l'arche que gouverne Pierre de Léon est de Dieu, celle que gouverne Innocent doit nécessairement périr. Ainsi donc périra l'Eglise orientale, périra tout l'Occident, périra la France, périra l'Allemagne ; les Espagnols, les Anglais, les royaumes les plus reculés seront engloutis dans le fond de la mer. Les ordres religieux des Camaldules, des Chartreux, de Cluny, de Grand-Mont, de Cîteaux, de Prémontré et une infinité d'autres compagnies de serviteurs et de servantes de Dieu seront nécessairement, par le même naufrage, précipités dans l'abîme. Les évêques, les abbés et les autres princes de l'Eglise, le gouffre béant les engloutira avec une meule de moulin au cou. Seul de tous les princes de la terre, Roger est entré dans l'arche de Pierre de Léon ; ainsi tous périront, tous, excepté Roger ! Roger seul sera sauvé ! A Dieu ne plaise que la religion de l'univers entier périsse, et que l'ambition d'un Pierre de Léon, dont tout le monde sait quelle fut la vie, obtienne le royaume des cieux ! »

A ces paroles, les assistants ne purent se contenir davantage ; ils détestèrent la vie et la cause de l'antipape. Saint Bernard prit alors par la main Pierre de Pise, le fit lever, et, se levant avec lui, il lui dit : « Si vous m'en croyez, nous entrerons tous deux dans l'arche la plus sûre. » En même temps, comme il y avait pensé d'avance, il entreprit le cardinal en particulier, lui donna des avis salutaires, et, la grâce de Dieu y aidant, l'amena à reconnaître son erreur et à faire son adhésion au Pape Innocent.

Quant à Roger, il ne voulut pas encore obéir ; et ce qui l'en empêchait surtout, c'est qu'il avait usurpé le grand patrimoine de saint Pierre, qui était dans la province de Bénévent, et qu'il espérait, par ses retards, obtenir des Romains quelques priviléges pour posséder à juste titre ce grand héritage. Un historien assez cru dans son langage dit que « c'était agir plus en adroit voleur qu'en prince chrétien. » Roger ne fut pas même touché d'un miracle que saint Bernard fit pendant son séjour à Salerne. Ce miracle fut la guérison d'un homme noble et très-connu dont la maladie avait résisté à l'art des médecins, quoique leur science fût alors cultivée principalement dans cette ville (449).

La victoire complète que saint Bernard avait remportée sur Pierre de Pise, fut comme ratifiée par la divine Providence, au commencement de l'année suivante 1138, car l'antipape fut frappé d'une maladie soudaine et mourut (*Voy.* l'article PIERRE DE

(449) Ernald., *Vita S. Bern.*, l. II, c. 27.

Léon); et le successeur que lui donnèrent les cardinaux schismatiques, touché des prières de Bernard, promit obéissance au Pape légitime. — *Voy.* l'article Victor, antipape.— Ainsi furent couronnés d'un plein succès les efforts incessants de l'abbé de Clairvaux pour mettre fin à un schisme qui avait désolé l'Eglise pendant sept ans.

XVI. Après cette heureuse issue de ses travaux, saint Bernard revint encore au milieu de ses enfants; il fonda de nouveaux monastères (450), arrosa de larmes la tombe de son frère Gérard (*Voy.* son article); reçut les derniers soupirs de saint Malachie qui, à l'occasion d'un second voyage à Rome, était revenu à Clairvaux; écrivit la vie de cet humble apôtre de l'Irlande, « afin, comme il le déclare dans sa Préface (451), de réchauffer les Chrétiens tièdes par l'exemple des vertus de ce saint; » et eut bientôt enfin à soutenir des luttes d'un autre genre que celles dont nous l'avons vu triompher jusqu'ici.

La première qui s'offre à nous est celle que le saint abbé soutint contre Pierre Abélard ou Abailard; mais nous n'avons pas à nous y arrêter ici, l'ayant fait dans notre étude sur ce célèbre personnage — *Voy.* l'article Abélard, n°s III à IX. — Arrêtons-nous plutôt sur un opuscule de saint Bernard, en réponse à une consultation de de Hugues de Saint-Victor avec lequel il était en relation de science et d'amitié.

Hugues avait dénoncé à son saint ami quelques opinions singulières d'un personnage qu'il ne nommait point. La première consistait à soutenir que personne n'avait pu être sauvé sans le baptême, depuis que Jésus-Christ en eut déclaré la nécessité à Nicodème. A cela saint Bernard répond qu'il n'est pas croyable que Dieu ait voulu obliger tous les hommes à un précepte positif, du moment qu'il a été dit en secret, mais seulement depuis qu'il a été publié suffisamment pour venir à la connaissance de tout le monde. Ecoutons le Seigneur lui-même : *Si je n'étais pas venu et si je ne leur avais point parlé, ils ne seraient point coupables* (452). Il ne dit pas simplement : *Si je n'avais point parlé*, mais : *Si je ne* leur *avais point parlé*, pour montrer que leur désobéissance ne devait passer pour inexcusable que depuis qu'il leur avait fait connaître sa volonté. S'il avait parlé sans leur adresser la parole, l'ignorance eût pu excuser leur mépris; mais après leur avoir parlé, il ne resta plus de raison pour justifier leur incrédulité. *J'ai parlé en public*, dit-il, *je n'ai rien dit en secret* (453). Ce n'est pas qu'il n'eût fait plusieurs instructions particulières à ses disciples; mais il les comptait pour rien, et il n'attachait à ses enseignements ni peine ni récompense, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus publics. Il dit ailleurs : *Ce que je vous dis dans les ténèbres, annoncez-le en plein jour* (454), afin que cette publication lui donne droit de punir le mépris ou de récompenser l'obéissance de ceux qui en auraient entendu parler. *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise* (455); comme il disait : Ce n'est pas sur ce que je vous aurai révélé en secret, mais ce sera sur ce que vous aurez prêché hautement, que je jugerai ceux qui auront été fidèles ou incrédules.

La seconde erreur de l'anonyme était qu'il n'y a que le martyre qui puisse suppléer au baptême, et que le désir ne sert de rien; saint Bernard réfute cette erreur, et prouve, par l'autorité de saint Ambroise et de saint Augustin, que le désir du baptême peut y suppléer aussi bien que le martyre. Il soutient encore, contre cet anonyme, que les justes de l'Ancien Testament n'ont pas eu une connaissance aussi claire de l'Incarnation et des autres mystères du Nouveau Testament, que celle que nous en avons depuis qu'ils sont accomplis. Enfin il montre, contre le même, qu'il y a des péchés d'ignorance (456).

XVII. Vers l'an 1140, le saint abbé dirigea son zèle sur l'illustre Eglise de Lyon. Les chanoines de cette métropole venaient d'instituer la fête de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, qui se célébrait dans quelques églises particulières. Il paraît que ces pieux chanoines instituèrent cette fête sans aucune participation de l'autorité épiscopale ou du Siége apostolique, mais seulement par un simple acte capitulaire.

Saint Bernard, qui se faisait gloire d'appartenir à la métropole de Lyon, écrivit aux chanoines une assez longue lettre, où il blâme leur conduite pour trois raisons : parce que cette fête est nouvelle, parce qu'il n'y voit aucun fondement légitime, parce qu'il ne fallait point la célébrer sans consulter Rome. Il termine sa lettre par ces mots : « Toutefois, ce que j'ai dit, qu'il soit dit sans préjudice de ce qui est plus éclairé. Surtout je réserve et cette question entière et toutes les autres de cette nature, à l'autorité et à l'examen de l'Eglise romaine, prêt à corriger, selon son jugement, ce que j'y aurais pensé de contraire (457). »

Quelques esprits superficiels ont conclu de cette lettre de saint Bernard, qu'il croyait Marie tachée du péché originel, comme le

(450) Voy. *Hist. de saint Bern.*, par M. l'abbé Ratisbonne, 3e époque, chap. 26.

(451) *De vit. et gest. S. Malac.*; in Op. Mabill., vol. I. — *Voy.* l'art. Malachie (Saint).

(452) *Joan.*, xv, 22.

(453) Ibid., xviii, 20.

(454) *Matth.*, x, 27.

(455) *S. Luc.*, x, 16.

(456) S. Bernard, epist. 77.

(457) *Quæ autem dixi, absque præjudicio sane dicta sint sanius sapientis. Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejus modi sunt, universa reservo; ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* (S. Bern., epist. 174. — *Voy.* cette lettre, accompagnée de bonnes remarques critiques, t. II, p. 218, et suiv. des *Lettres de saint Bernard, traduites en français*, par M. l'abbé P.., 3 vol. in-8°, 1838, Lyon.)

reste des hommes. Mais c'est une grave erreur. En examinant cette lettre fameuse, on y trouve deux choses : premièrement un scrupule liturgique. Est-il à propos de célébrer une nouvelle fête que l'Eglise n'a pas établie ? Deuxièmement, une question théologique, qui, au premier coup d'œil, semble très-sérieuse : il argumente contre l'Immaculée Conception.

Sur le premier point, il est certain que saint Bernard se trompe sur la question de fait : il voit une *innovation* dans la fête instituée par les chanoines de Lyon, et l'on avait à lui opposer un témoin irrécusable du IXe siècle : c'est le célèbre calendrier de l'Eglise de Naples gravé sur le marbre à cette époque et présentant la fête de la *Conception de la sainte Vierge* fixée au 9 décembre, selon l'usage de l'Eglise grecque, à laquelle elle paraît avoir été empruntée. Or, pour employer le mot de saint Bernard lui-même, *comment fêter ce qui n'est pas saint* (458) ? Il faut donc admettre que ceux qui ont institué la fête croyaient que la conception de Marie était sainte. Ce marbre ne laisse donc pas que de donner une assez bonne réponse au scrupule liturgique de saint Bernard, en même temps qu'il est un précieux monument de l'antique tradition.

Quant au second point, on ne peut pas davantage conclure de l'argumentation de notre saint contre l'Immaculée Conception. En effet, quand on lit attentivement sa lettre, on ne voit nulle part que le saint docteur y prétende que l'âme de Marie ait été souillée de la tache originelle. On voit seulement que ses doutes roulent sur la formation organique du corps, sur la conception *active*, et non sur l'infusion de l'âme, qui, selon l'opinion du temps, avait lieu après la conception corporelle.

Cette opinion des anciens théologiens n'est généralement plus admise. Aujourd'hui on croit que cette union a lieu au moment même où le corps est formé. Mais que ces deux faits soient contemporains ou qu'ils ne le soient pas, il n'en est est pas moins vrai que la formation du corps et l'union de l'âme avec le corps, l'*infusion* de l'âme dans le corps, comme parle l'école, sont deux faits qu'il ne faut pas confondre. Aussi cette distinction est-elle ancienne dans l'Eglise (459); et comme le mot de *conception* peut être pris dans les deux sens, la précision du langage théologique a voulu qu'on appelât conception *active* la formation du corps, et conception *passive* l'union de l'âme et du corps.

Or, cette distinction répond parfaitement à toutes les difficultés qu'on a voulu tirer du texte de saint Bernard (460). Le saint abbé repousse la doctrine de l'Immaculée Conception, mais il explique nettement sa pensée. A ses yeux, comme nous venons de le dire, il est uniquement question de la conception *active*, nullement de la conception *passive* : de sorte que c'est chez lui un pur malentendu, et voilà tout. Et comme si un vague pressentiment l'eût averti qu'il y avait là quelque chose qu'il ne voyait pas clairement, il se hâta d'ajouter immédiatement ces paroles déjà citées : « Ce que je dis est sans préjudice d'une opinion plus sage ; et surtout je soumets ceci, comme tout le reste, à l'autorité et à l'examen de l'Eglise romaine, prêt à me corriger, suivant son jugement (461). »

Saint Bernard croyait donc que le Saint-Siége pouvait définir la question de l'Immaculée Conception ; il se soumettait d'avance à son jugement suprême, et, s'il eût vécu de nos jours, il se fût réjoui vivement à la décision dogmatique et solennelle qui vient d'intervenir aux applaudissements de l'Eglise entière !... *Voy.* l'article IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

XVIII. Cependant Dieu voulut éprouver et épurer la vertu de son serviteur. Dans le temps où le saint abbé travaillait à guérir les maux qui désolaient la France, et dont nous allons dire un mot tout à l'heure, Dieu permit qu'Innocent II, à qui saint Bernard avait rendu de si grands services pendant le schisme d'Anaclet, se laissât aller envers lui à un refroidissement qui ressemblait à une disgrâce complète (462).

Le saint fut très-sensible à cette épreuve, qu'il supporta néanmoins avec un courage tout chrétien. Il écrivit, à cette occasion, une lettre (la dernière à ce Pape), pour sa justification (463) ; mais Innocent mourut peu de temps après. Baronius, après avoir rapporté cette lettre, remarque que cette disgrâce de saint Bernard « est un exemple qui nous apprend à ne pas mettre nos espérances dans les princes et dans les enfants des hommes, en qui ne se trouve point le salut (464). »

Mais de bien plus grands tourments étaient réservés au saint abbé de Clairvaux. Il ne pouvait goûter longtemps la paix et la tranquillité. A peine avait-il terminé une affaire, qu'il lui fallait intervenir dans une autre.

(458) C'est aussi la pensée du cardinal Bellarmin, *De cultu sanctor.*, lib. III, cap. 16.

(459) Cette distinction, qui est très-claire et très-nette, date de saint Bonaventure, comme on peut le voir dans la savante *Dissertation sur l'Immaculée Conception*, par le P. Péronne, chap. 3.

(460) Dans un long article sur l'Immaculée Conception (*Encyclopédie catholique*), tom. IX, p. 60-71), nous montrons aussi que saint Bernard eut surtout pour but, dans sa lettre, d'empêcher un chapitre d'établir, de son autorité privée, une fête sans consulter le Saint-Siége.

(461) Il est assez singulier que M. l'abbé Ratisbonne, dans son *Histoire de saint Bernard*, ne parle pas de cette lettre.

(462) *Histoire littéraire de saint Bernard*, par D. Clémencet, in-4°, 1773, p. 34.

(463) Epist. 218.

(464) Le traducteur des *Lettres de saint Bernard*, M. l'abbé P., 3 vol. in-8° 1838, Lyon, développe longuement cette pensée et dit d'assez bonnes choses à ce sujet. *Voy.* tom. I, p. 29, *Précis hist. de la vie de saint Bern.* Nous dirons, toutefois, que ce *Précis* n'est pas d'un esprit tout à fait irréprochable.

En voici deux assez compliquées (465) qui lui donnèrent beaucoup de soucis, et que nous résumerons en peu de mots.

La mort d'Albéric, archevêque de Bourges (*Voy.* son article), arrivée en 1140, en 1141 suivant d'autres, exposa l'Eglise de France à un schisme. Le Pape Innocent avait fait élire et avait sacré Pierre de la Châtre pour succéder à Albéric. Il était parent d'Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, et d'ailleurs très-méritant. Mais Louis le Jeune s'irrita de cette élection, faite sans lui ! Il fit publiquement serment que tant qu'il serait roi, Pierre ne prendrait pas possession de son archevêché : il *permit* au clergé de Bourges de procéder à une autre élection, exigeant impérieusement, toutefois, qu'on ne s'avisât point de penser à Pierre de La Châtre. C'était se poser en opposition ouverte à l'autorité du Souverain Pontife.

Sur ces entrefaites, Innocent II écrivit à Louis, qui ne fit que s'irriter davantage, et qui alla jusqu'à défendre à l'archevêque qui était absent de rentrer dans ses terres. Alors l'archevêque Pierre se retira sous la protection du comte Thibaut de Champagne. Et comme ce dernier avait de grandes terres dans le Berri, presque toutes les églises obéissaient à Pierre de la Châtre. Ce prélat, ou le Pape même mit un interdit général sur tous les domaines du roi, et l'interdit fut rigoureusement observé.

Dès lors, Louis VII ne connut plus de bornes. Transporté de fureur, il ramassa une armée nombreuse, fondit avec impétuosité sur la Champagne, s'y montra en vrai chef de Vandales, y mit tout à feu et à sang, et, s'étant rendu maître du château de Vitry, il livra tout aux flammes. Treize cents personnes, hommes, femmes, enfants, qui s'étaient réfugiées dans l'église, furent brulées avec l'église de la manière la plus barbare (466.) « Et Louis VII, dit un historien (467), contempla avec horreur les sinistres effets de sa vengeance,... et fut frappé d'épouvante ! » Ceci arriva en 1142.

Cette affaire s'était compliquée d'une autre non moins misérable. Raoul, comte de Vermandois, dégoûté de sa première femme, sœur de Thibaut, comte de Champagne, avait fait déclarer nul son mariage par les évêques et les seigneurs, ses vassaux, sous le spécieux prétexte qu'il y avait parenté. Les prélats qui prononcèrent la nullité de ce mariage furent Simon, évêque de Noyon et frère du comte de Vermandois, Barthélemy, évêque de Laon, et Pierre, évêque de Senlis. Le comte épousa Pétronille, sœur d'Aliénor, reine de France. Thibaut de Champagne, outré de l'injure qui était faite à sa sœur, porta ses plaintes au Pape Innocent, qui fit prononcer une sentence d'excommunication par Ives, son légat en France, contre le comte de Vermandois, et de suspense contre les trois prélats, ses complices. Louis VII, naturellement, avait embrassé la querelle du comte Raoul ; et les choses en vinrent à un point de telle fermentation, que les plus grandes divisions ne pouvaient manquer d'éclater.

Saint Bernard, alarmé de ces dangers, se précipita donc au milieu de la mêlée. Il se donna mille mouvements divers, employa tous les moyens, écrivit lettres sur lettres, au Pape, à Louis VII, à Suger, à Josselin, à Haimeric, aux cardinaux et à toutes les personnes qui pouvaient quelque chose pour arrêter le mal, n'épargna ni exhortations, ni prières, ni menaces pour conjurer cette tempête. Enfin, après des peines, des inquiétudes et des fatigues sans nombre, il eut la consolation de voir la paix et la tranquillité se rétablir, et toutes choses rentrer dans l'ordre.

Et ce fut dans cette mêlée que saint Bernard fut affligé de la disgrâce dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre. « Mais, dit son dernier biographe (468), tant de passions s'étaient soulevées dans ces querelles, tant de personnages éminents y avaient part, qu'il était difficile de s'y entremettre sans exciter contre soi de redoutables inimitiés. Il y eut un moment où il se vit en butte aux plus vifs ressentiments de la part du roi de France et du Souverain Pontife lui-même. Celui-ci, fatigué des démarches que l'abbé de Clairvaux poussait jusqu'à l'importunité, lui ferma son cœur, et alla si loin, qu'il ne craignit point d'accuser sa droiture (469). »

XIX. Cependant le Pape Lucius II, qui avait succédé à Innocent II, mourut en 1145, et eut lui-même pour successeur Bernard de Pise, qui prit le nom d'Eugène III. Le nouveau Pape avait été moine de Clairvaux sous la discipline de saint Bernard, et le saint abbé l'avait toujours aimé et regardé comme son fils et son élève. Aussi, quand le bruit de l'élévation subite de Bernard de Pise se fut répandu dans les déserts de Clairvaux, saint Bernard, comme frappé de stupeur, éprouva toutes les anxiétés d'une mère éplorée.

Il redoutait pour son fils spirituel cette élévation éblouissante ; et, dans les premiers moments de sa sollicitude, il écrivit aux cardinaux une lettre dont le désordre même exprime les sentiments divers qui agitaient son âme. En voici quelques traits : « Que Dieu, leur dit-il, vous pardonne d'avoir tiré un mort du tombeau, et replongé dans le tumulte des affaires un homme qui ne trouvait de bonheur que dans leur éloignement ! Mais encore, à quoi

(465) M. l'abbé Rohrbacher, s'étend longuement sur ces affaires. *Voy.* tom. XV, p. 407-419 ; *Voy.* aussi M. l'abbé Ratisbonne, tom. I, chap. 27.

(466) Le nom de *Vitry le Brûlé* atteste aujourd'hui encore cet acte royal. (*Voy. Recueil des historiens de France*, tom. XII, p. 116.)

(467) *Voy. Recueil des hist. de France*, t. XII, p. 116.

(468) M. l'abbé Ratisbonne, tom. I, pag. 514, 515.

(469) Voy. *Rép. de saint Bernard à Innocent II*, epist. 218.

avez-vous pensé de vous jeter tout à coup sur un solitaire agreste, de lui faire tomber des mains la bêche et la cognée, et de le traîner éperdu, palpitant d'effroi au palais? Ne vous semble-t-il pas aussi étrange qu'à moi d'avoir été prendre un moine sous les haillons pour le revêtir de la pourpre et le mettre à la tête des princes ainsi que des évêques? Est-ce un ridicule? est-ce une merveille? Croyons que c'est une merveille, puisqu'on me dit de toutes parts que c'est l'œuvre du Seigneur. Mais en dois-je moins trembler? En est-il moins à plaindre, celui qu'on arrache brusquement aux douceurs de la solitude et de la contemplation, ainsi qu'un enfant au sein de sa mère, pour le traîner, comme une victime, à des fonctions si nouvelles et si formidables? N'était-il donc personne parmi vous, sur la sagesse et l'expérience de qui vous puissiez mieux compter (470)... »

Après cette lettre, saint Bernard en fit une autre, adressée à Eugène (471) lui-même, où les accords du respect, de la tendresse et de l'humilité produisent une merveilleuse harmonie. Mais il faut lire tout entière, dans la collection de ses lettres, cette épître dont nous ne pouvons citer qu'un fragment: « Mon fils Bernard, lui-dit-il, par un changement inconnu à la nature, est devenu Eugène mon père. Il faut que cette métamorphose passe à l'Eglise votre épouse, qu'elle change en mieux, et que vous donniez pour cela votre vie même, s'il en est besoin. J'avoue que j'ai tressailli de joie à cette nouvelle: et me conviendrait-il de ne point prendre de part à la commune allégresse? Je me suis réjoui, mais avec crainte; les transports mêmes de mon allégresse ont été accompagnés d'effroi et de tremblement. Vous voilà bien élevé; mais vous n'en êtes exposé qu'à une chute plus profonde. L'Eglise a néanmoins raison de s'applaudir, puisqu'elle a droit d'attendre plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis longtemps. Déjà vous aviez appris à n'être plus à vous-même: elle peut donc se promettre que vous serez tout à elle, que vous vous croirez venu pour servir, et non pour être servi. Considérez pour cela combien de pontifes vous avez vu passer devant vous en fort peu d'années. La brièveté de leur règne vous annonce la fragilité du vôtre. Pensez, en leur succédant, que ce qui vous flatte vous échappe, et que votre puissance, comme la leur, doit aller rapidement, ou du moins indubitablement, se briser au tombeau. »

Eugène profita des avertissements du saint abbé; et celui-ci, par cette élévation de son disciple, se trouva plus que jamais mêlé aux grandes affaires de son temps. Il en avait mené quelques-unes à un heureux terme sous le Pape Lucius II, et d'autres soins l'appelèrent sous Eugène III.

XX. C'est ainsi qu'il prit part aux démêlés politiques soulevés et fomentés par Arnaud de Brescia. — *Voy.* son article. — Eugène III (*Voy.* son article), venait de sévir contre les rebelles, et saint Bernard, connu et respecté à Rome à cause des grandes choses qu'il y avait accomplies pour le Pape Innocent II, écrivit aux Romains pour essayer de les ramener à l'obéissance du Pape Eugène, comme prince temporel.

Il s'excuse d'abord de ce que, étant si peu considérable par lui-même, il s'adresse à un peuple illustre et sublime; « mais, dit-il, c'est la cause commune, et quand le chef est attaqué, la douleur s'étend à tous les membres. Permettez-moi donc de faire éclater ma douleur et celle de toute l'Eglise. Ne l'entendez-vous point crier de toutes parts et se plaindre que sa tête est malade? Il n'en est point parmi les fidèles qui ne le dise, parce qu'il n'en est point qui ne se glorifie d'avoir pour chef celui que Pierre et Paul, ces deux princes de l'univers, ont élevé par leur triomphe et ennobli par l'effusion de leur sang. L'outrage fait à ces deux apôtres rejaillit sur chaque Chrétien; comme leur voix s'est fait entendre par toute la terre, toute la terre est sensible à l'injure qu'on leur fait. A quoi pensez-vous d'*irriter* les princes du monde, eux qui sont *spécialement* vos patrons? Pourquoi, Romains insensés, provoquer contre vous, par votre rébellion, le Roi de l'univers, le Seigneur du ciel, en vous efforçant, par une audace sacrilége, de détruire les priviléges du Siége apostolique, d'affaiblir l'autorité suprême que le ciel et la terre lui ont accordée, au lieu d'être les premiers et les plus zélés défenseurs de sa dignité? Etes-vous si peu de bon sens que de déshonorer votre chef et celui de toute l'Eglise, vous qui devriez, s'il était nécessaire, lui sacrifier vos propres vies? Vos ancêtres ont rendu votre ville la maîtresse du monde; vous, au contraire, vous avez hâte de la rendre la fable du monde. Vous chassez de son siége et de sa ville l'héritier de Pierre. Vous dépouillez de leurs biens et de leurs maisons les cardinaux et les évêques, ministres du Seigneur. Peuple insensé, colombe séduite et sans intelligence! Si tu formes un corps, le Pape n'en est-il pas la tête, les cardinaux n'en sont-ils pas comme les yeux? Qu'est donc Rome aujourd'hui? un corps sans tête, sans yeux, sans lumière. Peuple malheureux, ouvre tes yeux et vois la désolation qui te menace. Comment l'éclat de ta gloire s'est-il effacé en si peu de temps? Comment la maîtresse des nations, la princesse des royaumes est-elle devenue comme veuve? Hélas! ce ne sont que les préludes des calamités que nous craignons. Tu es près de ta ruine si tu t'obstines dans ce que tu fais (472). »

Saint Bernard écrivit sur le même sujet à Conrad, roi des Romains, et par là même, candidat à l'empire. Nous citerons les passages suivants de sa lettre (473): « La royauté

(470) Epist. 237.
(471) Epist. 238.

(472) Epist. 243.
(473) Epist. 244.

et le sacerdoce ne pouvaient être unis ensemble par des liens plus doux et plus forts, qu'ils ne l'ont été en la personne de Jésus-Christ, lequel est né prêtre et roi, est descendu des deux tribus de Lévi et de Juda. De plus, il a réuni l'un et l'autre dans son corps mystique, qui est le peuple chrétien, dont il est le chef. En sorte que cette race d'hommes est appelée par l'Apôtre la race choisie, le royal sacerdoce (474); qu'en un endroit, tous les élus sont qualifiés de de rois et de prêtres (475). Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni! qu'il accomplisse, au contraire, ce que la loi de Dieu a sanctionné. Ceux qui sont unis par leur institution, qu'ils soient pareillement unis d'esprit et de cœur; qu'ils s'entr'aident, qu'ils s'appuient, qu'ils se défendent mutuellement. Le frère aidant le frère, dit l'Ecriture, ils se consoleront mutuellement (476). Mais aussi, s'ils se divisent et se déchirent, ils tomberont dans la désolation. A Dieu ne plaise que j'approuve ceux qui prétendent que la paix et la liberté de l'Eglise sont nuisibles aux intérêts de l'empire, ou que la prospérité et la grandeur de l'empire sont contraires aux intérêts de l'Eglise ; car Dieu, qui les a institués l'un et l'autre, ne les a pas unis pour se détruire, mais pour s'édifier réciproquement.

« Si vous savez cela, jusqu'à quand dissimulerez-vous un affront, une injure qui vous est connue? Rome n'est-elle pas la capitale de l'empire, comme elle est le Siége apostolique? Pour ne point parler de l'Eglise, est-il glorieux au roi de tenir en main un empire sans tête? Pour moi, j'ignore ce que vous conseilleront vos sages et les princes du royaume; mais, dans mon ignorance, je ne puis que vous dire ma pensée. Depuis sa naissance, l'Eglise de Dieu a souffert mille persécutions, et toujours elle en a été victorieuse. On m'a, dit-elle par le Prophète, attaquée bien des fois dès ma naissance, on ne m'a jamais pu vaincre. En vain les méchants se sont efforcés de me perdre, en vain ils m'ont suscité des persécutions continuelles (477). Soyez donc certain, ô roi, que maintenant encore le Seigneur ne laissera point la verge des méchants sur l'héritage des justes. Son bras n'est point raccourci ni devenu impuissant à sauver. Oui, sans doute, il délivrera maintenant encore son Epouse, qu'il a rachetée de son sang, dotée de son esprit, ornée des dons célestes, enrichie même des biens de la terre. Il la délivrera, dis-je; mais si c'est par la main d'un autre, les princes du royaume diront-ils que c'est un honneur pour un roi, un profit pour le royaume? Assurément ils auraient tort... »

XXI. Telle fut l'intervention que prêta saint Bernard pour apaiser la révolution d'Arnaud de Brescia (478). Mais dès l'année 1145, cette courte et sanglante révolution se trouvait apaisée. « Opérée en dehors des voies de la Providence, dit un historien (479), elle ne put avoir ni durée ni consistance; et, selon qu'il arrive d'ordinaire, ceux qui l'avaient embrassée avec le plus d'ardeur s'en dégoûtèrent les premiers et en devinrent les premières victimes. Le peuple lui-même se lassa de bouleverser la ville éternelle ; et nul ne pouvait se réjouir de voir enveloppées dans une même ruine les choses sacrées et profanes. Le zèle se refroidit peu à peu et l'on n'attendit point l'arrivée de Conrad, qui avait succédé à l'empereur Lothaire, pour rouvrir les portes de Rome au Souverain Pontife et restituer entre ses mains les rênes du gouvernement. »

Et cette intervention de saint Bernard, nous fait connaître comment il entend la politique où l'art de gouverner les peuples. Selon lui, Dieu seul est proprement Souverain. Le Fils de Dieu fait Homme, le Christ, a été investi par son Père de cette puissance souveraine. Parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est qu'elle vienne de Dieu et par son Verbe. Le Fils de Dieu fait Homme, Jésus-Christ, est tout à la fois Souverain Pontife et Roi Souverain; il réunit en sa personne, et par là même dans son Eglise, et le sacerdoce et la royauté. Mais le sacerdoce est *un*, comme Dieu est *un*, comme la Foi est *une*, comme l'Eglise est *une*, comme l'humanité est *une*. Au contraire, la royauté est multiple comme les nations; la royauté est fractionnée en rois divers et indépendants les uns des autres, comme l'humanité est fractionnée en nations diverses et indépendantes les unes des autres. Mais ces nations si diverses qui fractionnent l'humanité, sont ramenées à l'humanité et à l'unité divine, par l'unité de la foi chrétienne, par l'unité de l'Eglise catholique, par l'unité de son sacerdoce. Le devoir, l'honneur, la prérogative du premier roi chrétien, tel qu'était l'empereur, c'est d'être le bras droit de la chrétienté pour défendre tout le corps, principalement la tête, et seconder son influence civilisatrice et au dedans et au dehors. Peu de rois ont compris, peu de rois comprennent cette politique à la fois humaine et divine.

Tel est le résumé que fait un auteur ca-

(474) *I Petr.*, II, 9.
(475) *Apoc.* I, 6.
(476) *Prov.* VIII, 19.
(477) *Psal.* CXXVIII, 2 et 3.
(478) Il est juste cependant de dire qu'il est assez difficile d'indiquer exactement la part qu'Arnaud de Brescia (*Voy.* son article n. I) prit aux troubles. « Il est probable, remarque Auguste Néander, que s'il eût continué, à cette époque (c'est-à-dire sous le pontificat d'Eugène III), à jouer un rôle principal, saint Bernard ne l'eût pas épargné dans sa lettre aux Romains (*Voy.* ci-dessus n. XX); et cependant celui-ci ne s'éleva, dans cette lettre, que contre les grands qui avaient trempé dans le schisme. » (*Hist. de saint Bernard et de son siècle*, pag. 195.)
(479) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de saint Bernard*, tom. II, p. 69.

tholique (480) de la doctrine politique de saint Bernard; et l'on ne peut nier que si les peuples suivaient cette doctrine, ils hâteraient, bien autrement qu'ils ne pourront jamais le faire, la réalisation des améliorations appelées par tant d'âmes généreuses, et qui sont en effet, selon nous, dans les desseins providentiels (481)! Au reste, un écrivain qu'on ne suspectera pas, n'a pu s'empêcher de rendre hommage à cette doctrine de notre saint.

Voici ce qu'a écrit à ce sujet M. E. Géruzez (482): « Saint Bernard voyait avec inquiétude les progrès du pouvoir civil qu'il considérait comme l'expression de la force matérielle, pouvoir dont l'indépendance absolue devait, dans ses prévisions, anéantir l'autorité morale qui réglait les rapports politiques des princes avec leurs sujets et des peuples entre eux. Il voulait que la papauté demeurât la clef de voûte de l'édifice social (483), et fit circuler partout, avec les principes de l'Evangile, l'amour du devoir et le respect des lois de la morale. Les troubles et la corruption des siècles qui suivirent ont justifié la clairvoyance de saint Bernard, et l'on ne saurait nier que l'avénement de cette politique immorale, qui sacrifie systématiquement aux intérêts tous les droits et tous les devoirs, ne soit contemporain de l'émancipation complète de la puissance temporelle. Ce fut alors qu'on proclama cette maxime impie, que *la fin justifie les moyens*. »

XXII. Cette doctrine de politique chrétienne que nous voyons approuvée ici par un universitaire, saint Bernard ne fait que la développer au chef de la chrétienté, au Pape Eugène III, dans ses cinq livres *De la considération*; ouvrage grandiose qui, se plaçant avec le Pape au centre même de l'édifice catholique, lui fait envisager sous toutes les faces le plan immense de l'Eglise et ses vastes dimensions (484); ouvrage que saint Pie V, ainsi que d'autres grands Papes (485), avait en telle estime, que, tous les jours, il le faisait lire à table.

L'idée de cet écrit a pour objet la réformation de l'Eglise par le développement des forces internes et vivifiantes de la papauté. Saint Bernard comprenait ce que cette institution divine renferme de ressources pour guérir, pour réparer, pour restaurer foncièrement les formes défaillantes de la chrétienté; et sous la corruption de ces formes, au sein même de la mort, il apercevait le principe toujours subsistant et le germe indestructible de la vie nouvelle et immortelle.

Aussi, selon saint Bernard, la céleste cure de l'Eglise doit tout à la fois commencer et finir par le Pape. « Il faut, dit-il (486), que votre *considération* commence par vous et se termine à vous. Vous devez premièrement vous considérer vous-même; ensuite ce qui est au-dessous de vous; puis ce qui est alentour de vous; enfin, ce qui est au-dessus de vous. » Ces quatre grandes perspectives embrassent, comme on le voit, l'univers tout entier, et elles indiquent les principales divisions de l'ouvrage; mais il a tant été analysé (487), et il se trouve dans tant de mains, qu'il serait superflu de nous y arrêter davantage ici.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les sermons qu'il fit en méditant le *Cantique des cantiques*. Il composa cet ouvrage lorsqu'il fut rentré à Clairvaux, après avoir pacifié l'Allemagne, l'Italie et la France. Il s'était retiré seul dans une petite cellule couverte de feuillages de pois, résolu de ne plus s'occuper que de la méditation des choses divines. Nous avons vu comment il put exécuter cette résolution et suivre son attrait! Quoi qu'il en soit, pour ce temps vers lequel nous nous reportons un instant, il lui fut donné de se livrer à ses pieuses réflexions.

« Le premier sujet qui se présenta à lui, fut le *Cantique des cantiques*, qui ne respire

(480) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XV, p. 434.

(481) Le même historien, écrivant en 1842, remarque, ce que nous avons souvent dit, et notamment dans le *Discours préliminaire* du présent ouvrage, qu'un mouvement favorable de retour vers cette politique s'opère dans les esprits : « Aujourd'hui, dit-il (*Ibid.*, pag. 435), il en apparaît à quelques esprits une ombre vague, sous le nom de politique humanitaire. Quelques âmes généreuses commencent à sentir qu'au-dessus de l'intérêt national il doit y avoir l'intérêt de l'humanité, et qu'il y aurait quelque gloire pour une nation de le bien comprendre et d'agir en conséquence... » Puis, parlant de la *sainte alliance* que les rois de l'Europe ont jurée entre eux au commencement de ce siècle, M. Rohrbacher reconnaît que ce ne fut qu'*une réminiscence vague* de cette politique, et qu'elle n'admettait « plus ou pas encore, pour règle directive dans l'application, la loi de Dieu interprétée par l'Eglise de Dieu. » C'est, qu'en définitive, il faut bien le reconnaître, les aspirations vers la politique véritablement chrétienne sont surtout réelles, vivaces, chez les peuples, tandis que les souverains sont toujours, et avant tout, poussés par les intérêts de leur domination personnelle!

(482) *Essai sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard*, in-8°, 1839, pag. 12 et 13. Il est à regretter que ce passage que nous citons, soit terminé par quelques lignes évidemment empreintes de l'esprit de passion, et même, historiquement peu exactes.

(483) *De consid.*, lib. II, cap. 8.

(484) M. l'abbé Ratisbonne, *Hist. de saint Bernard*, tom. II, p. 81.

(485) *Voy.* Butler, dans la Vie de saint Bernard. — Ceci répond à Néander qui, parlant du livre *De la considération*, dit que cet ouvrage « est un miroir qui couvre de honte les Pontifes qui occupèrent dans la suite le Siége de Rome. » Parole passionnée et injuste; car si elle peut s'appliquer à des cas heureusement très-rares, il fallait reconnaître que ce traité a été singulièrement estimé de la plupart des Souverains Pontifes.

(486) *De consid.*, lib. II, cap. 4.

(487) *Voy.* dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. XXII, pag. 595 et suiv. — Dom Clémencet, *Hist. littér. de saint Bernard*, in-4° 1773, pag. 212 et suiv. — *Dictionnaire de Patrologie*, par M. l'abbé Sévestre, publié par M. l'abbé Migne, tom. I, col. 784 et suiv., etc., etc.

que l'amour céleste et les délices des noces spirituelles. Ses méditations sur ce livre divin produisirent les sermons qu'il en fit à ses frères, et qu'il commença pendant l'Avent de l'année 1135. Il les continua l'année suivante, et parlait souvent plusieurs jours de suite; mais il était souvent interrompu par les affaires et par les visites, qui l'obligeaient même à finir plus tôt qu'il ne voulait. Il prononçait quelquefois ces sermons sur-le-champ : les novices y assistaient, mais non les frères convers, et il marque souvent que ses auditeurs étaient instruits des saintes Ecritures. L'heure de ses sermons était le matin avant la Messe et le travail manuel, ou bien le soir. Saint Bernard fit ainsi les vingt-trois premiers pendant l'année 1136 et la suivante, jusqu'à son troisième voyage de Rome. Mais reprenons la suite de notre récit.

XXIII. Dans le temps même où saint Bernard adressait son livre *De la considération* au Pape Eugène III, la chrétienté tout entière était en mouvement pour la seconde croisade, et au milieu de ce mouvement général des rois et des peuples, l'abbé de Clairvaux, naturellement, brillait par l'ardeur de son zèle et l'éclat de son éloquence.

Toutefois, il ne voulut pas s'y mêler entièrement avant d'en avoir reçu l'ordre exprès par la lettre générale du Pape. A la fête de Pâques de l'an 1145, Louis VII tint pour la croisade un grand parlement à Vézelai en Bourgogne. Saint Bernard y vint. Et comme il n'y avait point de lieu assez grand pour contenir toute la multitude qui s'y était assemblée, on dressa en pleine campagne une estrade sur laquelle monta le saint abbé avec le roi. Il prêcha fortement : le roi parla sur le même sujet; on lut la lettre du Pape, et de tous côtés on s'écria : *La croix! la croix!* On en avait préparé une quantité considérable, qui fut bientôt distribuée. Comme elle ne suffisait point, Bernard fut obligé, pour y suppléer de quelque manière, de mettre en pièces ses propres habits. En même temps, il fit un si grand nombre de miracles, qu'un témoin oculaire ayant commencé d'en écrire l'histoire, fut épouvanté du travail, à cause de la quantité des faits.

Avec le roi se croisèrent la reine Eléonore, sa femme, et une multitude de seigneurs, entre autres : Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse; Henri, fils de Thibaud, comte de Blois et de Champagne; Gui, comte de Nevers, et son frère Renaud, comte de Tonnerre; Robert, comte de Dreux, frère du roi; Yves, comte de Soissons : entre les prélats, on distinguait Simon, évêque de Noyon; Geoffroi de Langres, et Arnoul de Lisieux.

Pour régler le voyage, on tint un second parlement à Chartres, le troisième dimanche de Pâques. Les biens ecclésiastiques étaient le fonds principal sur quoi l'on comptait pour la subsistance des croisés; ce qui remplit cette assemblée de Chartres d'un si grand nombre d'évêques, qu'on lui donne quelquefois, mais improprement, le nom de concile (488). Saint Bernard y parut encore, parla avec son éloquence ordinaire, et l'entraînement fut si grand qu'on voulut l'élire pour chef de la croisade. Mais il sut ne pas sortir des limites de son état, et il refusa constamment. Il conjura le Pape, par toute la reconnaissance qu'Eugène faisait gloire de lui conserver, de ne pas lui imposer un personnage peu différent de ceux de théâtre : « Qui suis-je, ajoute-t-il (489), pour figurer en général d'armée, ranger des troupes en bataille et marcher à leur tête? Autant que je puis mesurer mes forces, il ne m'eût pas été possible d'atteindre jusque là, quand j'eusse uniquement couru cette carrière. Mais quand bien même j'en aurais la force et la capacité, qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession? » Et en effet, s'il était d'un mouvement généreux de prêcher aux autres les combats, était-il d'un moine, d'un ministre de paix, de se mêler lui-même à l'action (490)?

Dans une autre lettre au Pape, écrite la même année, saint Bernard marque ainsi le succès de ses prédications pour la croisade : « Vous avez commandé, j'ai obéi, et votre autorité a rendu mon obéissance féconde. A mesure que j'ai parlé, un nombre infini s'est enrôlé sous la croix. Les villes et les châteaux deviennent déserts; à peine de sept femmes y en a-t-il une qui ait un mari : partout on voit des veuves dont les maris sont vivants (491). » Notre saint écrivit également une lettre circulaire pour exciter à la croisade. Elle se trouve en différents exemplaires, adressée directement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie : il en fit écrire une à peu près pareille pour le comte et les seigneurs de Bretagne en particulier.

Sur la lettre que saint Bernard adressa au clergé et au peuple de la France orientale, autrement de l'Allemagne (492), un historien fait les réflexions suivantes, qui ne sont pas, selon nous, une appréciation rigoureusement vraie des croisades, mais qui contiennent néanmoins de bonnes choses : « Cette lettre, dit-il (493), est remarquable. On y voit que, dans ses expéditions contre les mahométans, la chrétienté ne faisait que repousser la force par la force, et user de

(488) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXV.
(489) S. Bern., epist. 256.
(490) « Bernard, dit un historien moderne, n'obéissait pas à l'impulsion d'un zèle aveugle comme Pierre l'Ermite; car il ne permit à aucun de ses moines de passer la mer. Il écrivit au Pape pour qu'il refusât son autorisation à l'abbé de Morimonso, qui voulait emmener avec lui plusieurs religieux milanais, disant que *les armées de la croix ont besoin de chevaliers qui combattent, non de moines, qui ne sont bons qu'à psalmodier et à gémir.* » (M. César Cantu. *Hist. univ.*, tom. X, pag. 258.)
(491) S. Bern., epist. 247.
(492) Ibid., 363, al. 360.
(493) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XV, p. 458.

son droit de légitime défense. On voit qu'un premier effet de ces expéditions générales était de faire cesser les guerres particulières parmi les Chrétiens. Un second effet non moins salutaire, c'était de ramener à des sentiments d'humanité et de religion un certain nombre de scélérats plongés dans toute sorte de crimes, de les réhabiliter dans l'opinion publique par le repentir religieux, puis de les envoyer en Orient trouver une gloire ou une mort honorable. Certes les croisades n'eussent-elles produit que ces deux biens, notre siècle devrait toujours admirer les croisades. Je dis notre siècle, qui ne sait plus que faire de tant de criminels, condamnés à la prison ou au bagne, qui en sortent pires qu'ils n'y sont entrés; qui, étant excommuniés pour toujours de la société civile, en deviennent nécessairement une gangrène incurable. » *Voy.* l'article GUERRE DE RELIGION.

XXIV. Mais au milieu de cette fièvre généreuse, de cet enthousiasme que la voix d'un simple moine faisait monter à grands flots, il était inévitable qu'il ne se produisît quelques actes de fanatisme. Et, chose remarquable, saint Bernard qui poussait les peuples à marcher contre les musulmans, voulait du moins qu'on épargnât les Juifs! C'est ce que nous apprend sa lettre à Henri, archevêque de Mayence.

Une moine inconsidéré, nommé Rodolfe, prêchait en même temps la croisade à Cologne, à Mayence, à Worms et dans les autres villes près du Rhin. Il faisait profession d'une grande sévérité, et disait partout qu'il fallait tuer les Juifs comme les ennemis de la religion chrétienne. Ses discours séditieux enflammèrent une foule de fanatiques aussi ignorants que lui, et dans plusieurs villes de la Gaule et de la Germanie, un grand nombre de Juifs furent égorgés. Henri, archevêque de Mayence, s'en plaignit à saint Bernard.

Le saint abbé lui répondit par une lettre dans laquelle il montre que ce moine indigne n'a reçu aucune mission de prêcher (494), et qu'il y a dans son fait trois choses dignes de la plus sévère répréhension : l'usurpation du ministère de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. Sur ce dernier point saint Bernard s'écrie avec une sainte éloquence :

« L'Eglise ne triomphe-t-elle pas tous les jours d'une manière plus glorieuse des Juifs, en les éclairant et en les convertissant à la foi, qu'en les faisant exterminer dans un massacre général? Est-ce en vain que, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, l'Eglise adresse à Dieu ses prières en faveur des Juifs; est-ce en vain qu'elle conjure le Seigneur de lever le voile ténébreux qui leur cache la lumière, et de les tirer de leur funeste aveuglement? Ses prières ne signifieraient rien, si elle n'avait lieu d'espérer que ces infideles embrasseront un jour la foi : mais elle sait que le Seigneur rend le bien pour le mal, l'amour pour la haine. Que deviendraient d'ailleurs ces paroles de l'Ecriture : *Ne les faites pas mourir* (495); *quand la plénitude des Gentils sera entrée dans l'Eglise, tout Israël sera sauvé* (496); puis enfin celle-ci : *Le Seigneur bâtit Jérusalem, et il rassemblera tous les enfants d'Israël* (497)?

« Or, misérable! ferez-vous mentir tous les prophètes? anéantirez-vous les trésors inépuisables de la bonté et des miséricordes de Jésus-Christ? La doctrine que vous enseignez ne vient pas de vous, mais de votre Père, qui vous a envoyé pour la répandre, et je crois que, comme disciple, vous n'avez d'autre ambition que de ressembler à votre maître ; or, dès le commencement, il a été homicide. Oh! que votre science est affreuse, que votre sagesse est infernale! elles sont, l'une et l'autre, opposées aux prophètes et aux apôtres; elles ne tendent qu'à bouleverser la piété, et à renverser les trésors des grâces célestes. Cette doctrine *sacrilége*, formée par l'esprit d'erreur et de *mensonge*, ne peut produire que des fruits funestes et douloureux (498)... »

C'est ainsi que saint Bernard prenait la défense des Juifs, non-seulement en Allemagne, mais encore en Angleterre, où ils étaient aussi persécutés. Et sur ceci, l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, pensait comme le saint abbé de Clairvaux, bien que l'historien Néander insinue le contraire (499). *Voy.* l'article de PIERRE LE VÉNÉRABLE.

XXV. Saint Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne. Etant venu à Mayence, il y trouva le moine Rodolphe dont nous venons de parler, et qui était en grand crédit auprès du peuple. Saint Bernard le fit venir, lui représenta qu'il agissait contre le devoir de sa profession, et enfin le réduisit à lui promettre obéissance et à retourner dans son monastère. Alors le peuple, comme il arrive toujours, passa de l'enthousiasme pour ce moine à l'indignation contre lui, et il eût excité une sédition, s'il n'avait été retenu par la considération de la sainteté de Bernard.

Quoique notre saint ne pût se faire entendre qu'imparfaitement à ces auditeurs étrangers, son aspect, sa renommée et surtout ses nombreux miracles, produisirent de toutes part des effets prodigieux ; à Spire, en présence du roi Conrad et de toute sa cour, où se trouvait un envoyé de l'empereur de Constantinople ; à Fribourg, à Bâle, à Schaffhouse, à Constance, à Cologne, à Maestricht, à Liége, et dans la plupart des villages qui se rencontrèrent sur ces routes ;

(494) Ce qui, pour le dire en passant, nous fait voir que l'historien des croisades a été induit en erreur quand il a avancé que ce moine *était chargé de prêcher la croisade.*

(495) *Psal.* LVIII.

(496) *Rom.* XI, 26.

(497) *Psal.* CXLVI.

(498) S. Bern., epist. 262, al. 284, 365.

(499) *Hist. de saint Bernard et de son siècle*, pag. 218.

puis, à son retour, dans le pays de Clairvaux.

Excepté les Livres saints, dit un historien (500), on ne lit rien de comparable à la relation qui nous reste de ce voyage, tant pour le nombre et la grandeur des prodiges, que pour leur notoriété (501). C'est un journal exact et précis, où l'on spécifie les temps, les lieux, les personnes; où l'on aime mieux tronquer les récits, que de parler d'après un bruit vague; où l'on ne rapporte pas la moindre circonstance, qu'on n'en soit pleinement assuré. Ce fut un archidiacre de Liége, nommé Philippe, qui dressa cette relation (502) sur ce qu'il avait vu de ses propres yeux, avec Herman, évêque de Constance, et Everard son chapelain, les abbés Baudouin et Fronin, les moines Girard et Geoffroi, les clercs Otton, Francon et Alexandre : dix témoins oculaires d'une gravité et d'une probité reconnues. L'archidiacre Philippe fut si touché de cette foule de merveilles, qu'il renonça à toutes les espérances du siècle, et se fit moine à Clairvaux.

Le savant Anselme d'Havelberg ne fut pas seulement le témoin, mais l'objet de la vertu merveilleuse que le ciel avait comme prodiguée à saint Bernard, ainsi que nous l'avons rapporté. *Voy.* l'article ANSELME, évêque d'Havelberg, n° I.

Notre saint, qui ne parlait jamais en public qu'on ne le lui eût demandé, se sentit, un jour qu'il disait la messe devant le roi de Germanie, fortement inspiré de prêcher à l'heure même. Personne ne s'y attendait. Il fit sur le jugement dernier un discours où, suivant la persuasion de ses auditeurs, ce n'était pas un homme, mais le souverain Juge lui-même qu'on entendait. Conrad III, qui jusque-là avait refusé de prendre part à la croisade, interrompit l'orateur et demanda la croix en versant un torrent de larmes. Ses frères, Henri, duc de Souabe, et Otton, évêque de Freysingue, Frédéric son neveu, une multitude de princes et de seigneurs témoignèrent le même empressement. Le duc de Bohême, le marquis de Styrie, le comte de Carinthie se croisèrent peu de temps après. En quelques mois le roi de Germanie se vit à la tête de deux cent mille hommes (503).

Au sortir de l'église, le saint prédicateur fit encore plusieurs miracles. Conrad le conduisant avec les princes, de peur qu'il ne fût écrasé par la foule, on lui présenta un enfant boiteux, qu'il guérit en présence de tout le monde. A la même heure on amena une fille bossue et une femme aveugle, qui furent également guéries. Les prodiges et l'affluence du peuple se multipliant de plus en plus, il fallut barricader les portes de la maison où était le thaumaturge, qui se tenait à une fenêtre, et à qui l'on présentait les malades par une échelle. Un jour qu'il fut surpris par le concours, on eut mille peines à l'en tirer. Le bonheur qu'on eut de le ramener sain et sauf à son habitation, fut regardé comme l'un des plus grands miracles.

Plusieurs autres faits merveilleux sont aussi rapportés par des témoins différents de ceux que nous avons nommés. Les peuples allemands, dit le biographe contemporain Godefroid (504), écoutaient le saint homme avec une affection d'autant plus vive que, parlant un autre langage, ils étaient émus et pénétrés de la vertu même de sa parole, beaucoup plus que de l'interprétation du savant interprète qui expliquait ses discours, et ils le prouvaient par la componction avec laquelle ils se frappaient la poitrine et versaient des larmes.

Au milieu de ces merveilles dans l'ordre naturel, notre saint en opérait aussi dans l'ordre de la grâce. Il en fit une remarquable surtout, entre toutes, en convertissant un jeune chevalier nommé Henri, *riche en biens de la terre, mais pauvre de ceux du ciel, et rempli de vices et d'iniquités* (505). Puis il se mit en route pour revenir en France, et, partout sur son passage, il sema les merveilles de Dieu. A Cambrai il guérit, dans l'église de la Sainte-Vierge, un jeune sourd-muet : toute la ville fut dans la joie d'entendre parler un enfant qui n'avait jamais parlé depuis sa naissance, ni entendu parler (506).

Le 2 février 1147, il se rendit à Châlons, où le roi Louis VII était venu au-devant de lui. Il s'y trouva aussi plusieurs seigneurs de France et d'Allemagne, et des ambassadeurs du roi des Romains, pour conférer sur le voyage de Jérusalem. Saint Bernard fut tellement occupé de cette conférence pendant le dimanche et le lundi, qu'il ne put sortir pour satisfaire le peuple qui le désirait ardemment. Le jeudi 6 février, il arriva à Clairvaux, et ne fit pas moins, comme nous l'avons dit, de miracles en ce pays qu'ailleurs.

Il y amena avec lui trente religieux qu'il avait attirés dans le cours de son voyage, et il en attendait environ autant, qui avaient déjà prononcé leurs vœux et pris jour pour se rendre au monastère. Saint Bernard resta peu de jours à Clairvaux, et pendant son court séjour, il défendit d'y laisser entrer les malades qui venaient pour être guéris, de peur de troubler le repos des frères.

XXVI. Tous les miracles que notre saint accomplit, dans le cours de ces années que

(500) Bérault-Bercastel, *Hist de l'Egl.*, édit. de 1835, tom. VI, p. 165, Besançon.

(501) Cette relation ou journal commence au 1er décembre 1146, et va jusqu'au 2 janvier 1147.— Vid. *De miracul. S. Bern.*, Acta SS., 20 Aug.

(502) M. l'abbé Rohrbacher en entasse de longs extraits, mais traduits si lourdement qu'il est à regretter que des faits si intéressants soient, sous sa plume, d'une lecture si pénible. Tom. XV, p. 460 et suiv.

(503) *De miracul. S. Bern.*, cap. 4.

(504) Godefr., *Vit. S. Bern.*, l. III, c. 3, n. 7.

(505) *Voy.* M. l'abbé Ratisbonne, tom. II, p. 254 et suiv.

(506) *Vit. S. Bern.*, l. VI; seu *Miracul.*, part. III, cap. 11 et 12.

nous venons de passer en revue, sont, nous l'avons dit, tellement attestés, qu'on n'a pu les révoquer en doute, et que les hommes, même les moins disposés à admettre le merveilleux dans la vie des saints, ont été obligés de leur rendre hommage (507).

Ainsi, pour n'en citer qu'un seul, un historien protestant, Luden, est allé jusqu'à écrire ceci : « Il est absolument impossible de mettre en doute l'authenticité des miracles de saint Bernard ; car l'on ne saurait supposer la fraude ni de la part de ceux qui les rapportent, ni de la part de celui qui les a opérés (508). » Et cet historien, après avoir rappelé, à l'appui de son affirmation, les circonstances au milieu desquelles le saint rendit la parole à un sourd-muet de naissance, fait cette remarque judicieuse : « Si les angoisses de la piété filiale ont pu rendre subitement la parole au fils muet de Crésus qui, à la vue du péril de son père, s'écria : « *Homme ! ne tue pas mon père !* si la crainte, dis-je, a pu délier la langue d'un muet, pourquoi la foi ne serait-elle pas capable de produire le même effet (509) ? »

Nous l'avons dit, nous nous bornerons à ce seul témoignage, bien qu'il serait facile de multiplier les citations de ce genre (510) ; et, nous réservant d'examiner ailleurs la question de l'influence et de l'autorité de ces miracles sur la grande entreprise des croisades, nous poursuivons l'historique de la Vie de notre saint. *Voy.* l'article GUERRES DE RELIGION.

XXVII. L'année où Louis VII était parti pour la Terre-Sainte, et même avant son départ, le Pape Eugène III était arrivé en France, où les troubles de l'Italie l'avaient obligé, à l'exemple de ses prédécesseurs, de chercher un asile. A la fête de Pâques, 20 avril de cette année 1147, il tint un concile à Paris, où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Porée (*Voy.* son article) ; mais le Pape ne voyant pas que la matière fût suffisamment éclaircie, remit le jugement à un autre concile qui devait se tenir à Reims pendant le Carême de l'année suivante.

Auparavant, Eugène III envoya à Toulouse, en qualité de légat, Albéric, évêque d'Ostie, afin d'y combattre les erreurs des henriciens ; et ce légat, comme nous l'avons dit, voulut être accompagné de Geoffroi de Chartres, et surtout de saint Bernard. — *Voy.* l'article ALBÉRIC, cardinal évêque d'Ostie, n° V. — C'est qu'il fallait, en effet, dans cette légation d'autres qualités, que les talents humains, et Dieu avait ménagé cette mission à son serviteur, pour se réserver la gloire du succès.

Tout l'empire qu'avait eu jusqu'ici Bernard sur les maladies et la nature entière, le Tout-Puissant le lui donna de nouveau contre les corrupteurs de la doctrine et des mœurs chrétiennes. Il serait infini de rapporter tous les prodiges qu'il opéra dans le cours de cette légation. La vivacité de sa foi et de sa confiance alla quelquefois si loin, que la sagesse des prélats qu'il accompagnait en fut alarmée. Avant d'arriver au terme de la mission, les habitants de Sarlat, en Périgord, vinrent lui présenter des pains, afin qu'il les bénît. Le saint acquiesçant aussitôt à leurs désirs : « Par là, leur dit-il, vous discernerez la vérité de ce que nous vous annonçons, des impiétés hérétiques : faites manger de ce pain à vos malades, et ils seront guéris. » C'est-à-dire, ajouta Geoffroi de Chartres, qu'ils seront guéris, s'ils en mangent avec une foi vive. « Ce n'est pas là seulement ce que je promets, reprit l'homme de Dieu ; qu'on m'entende : *tous* ceux généralement qui en mangeront seront guéris, afin qu'ils ne doutent pas que nous sommes envoyés de Dieu, et que nous leur annonçons la vérité. » L'effet suivit si bien la promesse, que le saint, à son retour, n'osa passer par le même pays, de peur d'être accablé par la foule (511).

A Toulouse, un chanoine régulier de Saint-Sernin, tout renommé qu'il était pour son habileté dans la médecine, se trouvait réduit à l'extrémité par une paralysie dont il languissait depuis sept mois. De jour en jour il attendait la mort. Il se fit porter au saint, avec beaucoup de peine, à l'aide de six hommes, lui fit sa confession, et le pria de le guérir. Le saint abbé lui donna sa bénédiction, puis sortit de la chambre, en disant à Dieu, avec une sainte familiarité : Vous voyez, Seigneur, qu'il faut des miracles à ce peuple : nous n'avancerons rien sans cela. » A l'instant, le paralytique se leva, courut après son bienfaiteur, lui embrassa les pieds qu'il ne pouvait lâcher. Toute la ville accourut au bruit, le légat et l'évêque y vinrent des premiers, et l'on se rendit à

(507) Il est vrai que Sismondi (*Hist. des Français*, tom. V), ne pouvant récuser des faits si généralement attestés, les explique, à la façon de Voltaire, en les attribuant au fanatisme. Il faut assurément une bonne dose de crédulité, pour croire que le fanatisme puisse rendre la vue à un aveugle-né !

(508) Luden., *Gesch. der Teutschen*, buch. XXI, cap. 10, t. XII, note 12.

(509) Id. ibid. — M. l'abbé Ratisbonne (tom. II, p. 244) trouve cette dernière observation juste ; « mais, ajoute-t-il, n'eût-elle pas été plus lucide et surtout plus chrétienne, si elle avait envisagé la puissance de l'homme comme une participation à la toute-puissance divine, comme un don de Dieu, accordé à la sainteté de l'homme régénéré ? » Ceci est très-vrai.

(510) Aussi avons nous été quelque peu surpris de trouver dans M. César Cantu, lui ordinairement si exact et d'un esprit si religieux, cette phrase assez singulière au sujet de saint Bernard : « On lui *attribuait* aussi des miracles ; mais quel plus grand miracle que cette puissance exercée par un moine sur son époque ? » (*Hist. univ.*, tom. X, p. 255, 2e édit.) On ne peut pas, néanmoins, dire que cet estimable historien ait voulu nier les faits merveilleux de la vie de saint Bernard ; car, il dit quelques lignes plus loin : « L'affluence empêchait que l'on pût *voir les miracles* opérés en grande quantité par Bernard (pag. 257). » Mais enfin on aurait voulu, dans un ouvrage aussi important, autre chose que ces deux phrases ou trop peu explicites ou trop brèves.

(511) Ep. Gaufred., *Vit.*, l. VI, c. 6.

l'église en chantant le *Te Deum*, le paralytique marchant devant les autres. Il ne voulut plus quitter saint Bernard, se fit moine à Clairvaux, et devint par la suite abbé du Val-d'Eau (512).

Il s'opéra dans la ville d'Albi un prodige d'un ordre tout différent, mais que Geoffroi de Chartres donne pour le plus merveilleux de tous (513). Cette ville, d'où les nouveaux manichéens prirent leur nom dans la suite, était déjà la plus infectée de cette hérésie dans tous ses cantons. A l'arrivée du légat, les habitants accoururent par dérision au devant de lui, avec des ânes et des tambours. Mais deux jours après, saint Bernard étant venu, fut reçu avec des marques de respect et d'affection. — *Voy.* l'article ALBÉRIC, cardinal évêque d'Ostie, n° VI. — Le lendemain, qui était la fête de Saint-Pierre, il fit un sermon, où il vint une si grande multitude, que l'église, quoique vaste, ne la pouvait contenir. Le saint prédicateur parcourut tous les articles de leurs erreurs, puis tous les points de la foi catholique, qui leur sont opposés; après quoi il leur demanda ce qu'ils choisissaient. Jamais peut-être il ne s'est fait dans aucun genre un changement aussi miraculeux que celui qui se fit alors subitement dans les cœurs. Tous s'écrièrent à la fois qu'ils détestaient l'hérésie, et qu'ils revenaient avec joie à la croyance catholique. « Que nous sachions donc, reprit Bernard, ceux qui se repentent sincèrement : pour se faire connaître, qu'ils lèvent la main au ciel. » Tous sans exception levèrent la main droite, et tel fut le fruit d'un premier sermon

Saint Bernard porta la lumière avec le plus d'empressement dans les lieux où la séduction avait fait le plus de ravages. Il poursuivit le séducteur de porte en porte, ce superbe Henri (*Voy.* son article), qui, tout à coup bien changé, n'osa plus tenir à Toulouse, et s'enfuit pareillement de tous les lieux où Bernard accourait sur ses traces. Il eût été nécessaire que le saint fît un plus long séjour dans ces contrées, afin d'en extirper jusqu'aux dernier germes de l'erreur; mais l'épuisement de sa santé et les alarmes de ses enfants, qui les lui faisaient parvenir sans cesse avec leurs lettres, le contraignirent de retourner à Clairvaux, où sa renommée ne tarda pas à lui attirer deux visites illustres dont les anciens historiens racontent avec complaisance les détails (514) : nous voulons parler de la visite de Pierre de Portugal, envoyé par le roi son père, et de celle du roi de Sardaigne.

XXVIII. Mais notre saint abbé quitta bientôt encore sa solitude pour assister au concile de Reims, tenu en 1148 contre Gilbert de la Porée.—*Voy.* son article.—Saint Bernard entra de nouveau en lice avec lui, et parvint à faire condamner plusieurs de ses propositions (515). La même année, le saint se rendit aussi au concile de Trèves auquel assista le Pape Eugène III, et où l'on examina les écrits de sainte Hildegarde.

Lors de son voyage en Allemagne, saint Bernard s'était détourné de son chemin pour aller visiter la célèbre prophétesse, *et il en avait été édifié au delà de tout ce qu'on peut dire*. Il était donc à juger des doctrines de cette sainte. Le Pape lui-même lut ses écrits en présence de tout le clergé; tous les assistants en rendirent grâces à Dieu et à saint Bernard en particulier (516). Eugène III en écrivit à la sainte, lui recommandant de conserver par l'humilité la grâce qu'elle avait reçue, et de déclarer avec prudence ce qui lui serait révélé. *Voy.* l'article HILDEGARDE (sainte)

Si deux princes temporels vinrent visiter notre saint à Clairvaux, une visite bien autrement importante et honorable était réservée à ce célèbre monastère. Ce fut celle du Vicaire de Jésus-Christ lui-même. Après un séjour de trois mois à Trèves, le concile dont nous venons de dire un mot étant fini, Eugène III revint en France, et accompagné de saint Bernard, il prit le chemin de Clairvaux.

Le grand nombre de miracles que le serviteur de Dieu faisait partout sur son passage, attirait une telle foule de peuples sur les traces du Pontife, que celui-ci lui-même en fut un jour *presque étouffé*. Il ne put se tirer de la presse qu'avec la plus grande peine, dit l'historien de Cîteaux (517); le voyage fut lent et solennel : ils arrivèrent enfin à Clairvaux, où la présence d'Eugène, au milieu de ses anciens confrères, causa autant d'édification que de joie. — *Voy.* l'article EUGÈNE III. — Le Pape alla ensuite à Cîteaux avec saint Bernard : ils assistèrent au chapitre général qui s'y tint, et, après leur départ de Cîteaux, Eugène reprit le chemin de Rome, tandis que notre saint rentra dans son cloître de Clairvaux.

Il passa le reste de l'année 1149 dans cette solitude, consumant les derniers jours de sa précieuse vie au service de l'Eglise, et néanmoins se regardant comme un serviteur inutile, comme un pauvre pécheur, *comme une fourmi attelée à un char* (518). Il eut alors plus d'un chagrin à supporter : entre autres, celui de se voir trahi par un moine qui lui servait de serviteur et qui abusait de sa confiance et de son sceau pour écrire en son nom et à son insu à toutes sortes de personnes.

Cependant l'illustre abbé s'affaiblissait de jour en jour, et ses frères ne croyaient pas qu'il pût passer l'hiver de l'année 1153 :

(512) Ep. Gaufred., *Vit.*, l. VI, c. 6, n. 5.
(513) Ibid., n. 4.
(514) Guillaume de Saint-Thierry, etc.
(515) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., pag. 434, 435.
(516) Id. ibid., pag. 433, 434.
(517) *Hist. de Cît.*, tom. VI, lib. VII, c. 6.
(518) *Formica plaustrum trahens* (epist. 270).

Mais il les assura qu'il irait jusqu'à l'été. Dans cet état, quoique obligé de garder le lit et souffrant de grandes douleurs, il n'interrompait pas la méditation des choses saintes, la lecture et la prière : il dictait aussi et exhortait ses frères. Il ne manqua presque jamais de célébrer la sainte Messe, et cela jusqu'à ce qu'il fût tout à fait dans l'impossibilité.

Saint Bernard était aussi malade lorsqu'il écrivit à son oncle André, chevalier du Temple et un des principaux appuis du royaume de Jérusalem, qui lui avait exprimé le désir de venir le voir : « Vos lettres, que j'ai reçues tout dernièrement, lui dit-il, m'ont trouvé malade et au lit. Je m'en suis saisi des deux mains; je les ai lues avec plaisir, avec plaisir je les ai relues; combien plus n'en aurais-je pas eu de vous voir en personne ! J'y ai lu votre désir de me voir, j'y ai lu aussi vos craintes pour cette terre que le Seigneur a honorée de sa présence, pour cette cité qu'il a dédiée par son sang. Malheur à nos princes ! Dans la terre du Seigneur ils n'ont rien fait de bon; dans les leurs, où ils sont revenus à la hâte, ils exercent une incroyable malice, insensibles à l'oppression de Joseph; puissants pour faire le mal, ils ne savent faire le bien. Mais j'espère que le Seigneur ne rejettera pas son peuple et ne délaissera pas son héritage. La droite du Seigneur déploiera sa puissance, son bras lui sera en aide, afin que tout le monde connaisse qu'il vaut mieux espérer dans le Seigneur que d'espérer dans les princes. »

Quant à ce qui est du désir de le voir, saint Bernard dit à son oncle qu'il souhaite qu'il vienne, mais qu'il craint de le dérober à un pays que son absence, s'il en croit la renommée, exposerait à de grands périls. « Après tout, ajouta-t-il, si vous devez venir, ne tardez pas, de peur que vous ne me trouviez plus. Je suis comme une victime prête à être immolée; je ne pense pas que j'aie encore long à besogner sur la terre. Heureux si Dieu me donne la consolation de vous embrasser avant de partir ! » Puis le saint termine ainsi : « J'ai écrit à la reine dans les termes que vous souhaitez; je me réjouis de l'éloge que vous en faites. Je vous prie de saluer de ma part votre grand-maître, les chevaliers du Temple, vos confrères, et les chevaliers de l'Hôpital, de me recommander aux prières des moines reclus et des autres religieux auprès desquels vous avez quelque accès. Je salue aussi, de toute l'étendue de mon cœur, Girard mon ancien ami, autrefois religieux de notre Ordre, et qui est, dit-on, présentement évêque (519). »

Girard, dont il est parlé ici, était, soit l'évêque de Bethléem, soit l'évêque de Sidon; car ils se nommaient ainsi l'un et l'autre. La reine dont saint Bernard fait aussi mention, est la reine Mélisende de Jérusalem, veuve du roi Foulque et mère de Baudouin III. Notre saint lui avait déjà écrit avec une sainte amitié, comme à sa fille spirituelle. Cette fois, il lui écrivit pour lui enseigner les devoirs de veuve et de reine chrétienne (520).

C'est ainsi que, jusqu'à la dernière année de sa vie, le saint abbé de Clairvaux embrassait tout dans sa charité, et l'Orient et l'Occident, et Rome et Jérusalem, et le ciel et la terre. Mais son dernier voyage, ses derniers miracles furent pour le pays de Lorraine.

XXIX. Le peuple de la ville de Metz, ne pouvant souffrir les insultes des seigneurs voisins, sortit contre eux en grand nombre. Mais il fut battu, et il en périt environ deux mille, tant tués que noyés dans la Moselle. Cette grande ville se préparait à la vengeance, et leurs ennemis, enrichis par le butin et encouragés par la victoire, voulaient continuer la guerre qui avait ruiné toute la province. Alors Hillin, archevêque de Trèves et métropolitain de Metz, crut que saint Bernard était le seul qui pût remédier à ces maux. Il vint à Clairvaux, et, se jetant aux pieds du saint abbé et de tous les moines, il le conjurait de venir au secours de ce peuple *affligé*.

Il se trouva, par une providence singulière, que saint Bernard, après avoir été à la mort, se portait un peu mieux depuis quelques jours. Il suivit l'archevêque, et quand ils furent arrivés sur les lieux, on tint une conférence au bord de la Moselle. Là, comme le saint abbé exhortait les deux partis à la paix, les seigneurs la refusèrent obstinément, et, se levant furieux, ils se retirèrent brusquement, non par mépris positivement, mais parce qu'ils n'osèrent pas lui résister en face.

La conférence allait se séparer en tumulte, et l'on ne pensait de part et d'autre qu'à reprendre les armes, quand le saint abbé dit aux frères qui l'avaient suivi : « Ne vous troublez point, la paix se fera, quoique avec beaucoup de difficulté. » En effet, la nuit étant à moitié passée, il reçut une députation des seigneurs, qui se repentaient de leur retraite. On se rassembla de nouveau, et on traita de la paix pendant quelques jours. Les difficultés furent grandes ; on désespéra souvent de la conclusion ; mais ce délai fut utile à plusieurs malades, à qui le saint homme rendit la santé, et ces miracles ne contribuèrent pas peu à la conclusion de la paix, quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours et de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir, il fallut chercher une île au milieu de la rivière, où les principaux des deux partis passèrent en bateau, et, là, se terminèrent les conférences.

Parmi les malades guéris en cette occasion, il y eut une femme qui, depuis huit ans, était tourmentée d'un tremblement violent de tous les membres. Elle vint se présenter au saint, dans le temps où l'on désespérait presque de la paix, et la vue de

(519) Epist. 288.

(520) Ibid., 289.

sa misère attira tous les assistants. Ils virent tous, pendant que le serviteur de Dieu priait pour elle, son tremblement cesser peu à peu, et enfin elle fut parfaitement guérie. Les plus durs en furent tellement touchés, qu'ils se frappèrent la poitrine, et leurs acclamations durèrent près d'une demi-heure. La foule du peuple, qui s'empressait à baiser les pieds du saint, obligea à le mettre dans un bateau et à l'éloigner de terre, et, comme il exhortait ensuite les seigneurs à la paix, les seigneurs disaient en soupirant : Il faut bien que nous écoutions celui que Dieu aime et exauce si visiblement, et pour qui il fait de si grands miracles à nos yeux. » — « Ce n'est pas pour moi qu'il les fait, dit saint Bernard, mais pour vous. »

Le même jour, étant entré dans Metz, pour presser l'évêque et le peuple de consentir à la paix, il guérit une femme paralytique de la ville, en sorte qu'ayant été apportée sur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut conclue, les deux princes se reconcilièrent et s'embrassèrent (521). Ainsi le dernier acte de la vie publique de notre saint fut couronné d'un plein succès, et ce succès fut le triomphe de la paix !

XXX. En revenant de Metz et passant à Gondreville, près de Toul, saint Bernard y guérit une femme aveugle, à la vue d'une foule de monde accourue de tout le pays. C'est le dernier miracle qui soit marqué dans sa vie.

De retour à Clairvaux, après cette pacification de la Lorraine, il se sentit entièrement défaillir, mais avec une consolation semblable à celle d'un voyageur fatigué qui arrive au but. Comme il voyait l'affliction et la désolation extrême de ses frères, il les consola avec beaucoup de tendresse, et les conjura avec larmes de conserver la régularité et l'amour de la perfection, qu'il leur avait enseignés par ses discours et ses exemples.

Peu de jours avant sa mort il écrivit à Arnold, abbé de Bonneval, une lettre que nous devons reproduire, car elle nous instruit de l'état de notre saint dans ces derniers instants. Arnold lui avait envoyé quelques rafraîchissements, témoignant être fort en peine de sa santé. Saint Bernard lui répondit : « J'ai reçu votre charité avec charité, mais sans plaisir ; car quel plaisir peut-on goûter, quand tout est amertume? Je n'ai quelque sorte de plaisir qu'à ne point prendre de nourriture : j'ai perdu le sommeil, en sorte qu'il n'y a point d'intervalle à mes douleurs. Presque tout mon mal est une défaillance d'estomac. Il a besoin d'être souvent fortifié, jour et nuit, de quelque peu de liqueur; car il refuse inexorablement tout ce qui est solide, et ce peu qu'il prend, ce n'est pas sans grande peine. Mes pieds et mes jambes sont enflés comme ceux d'un hydropique. Cependant, pour tout dire à un ami comme vous, et pour parler selon l'homme intérieur, quoiqu'il soit peu sensé de le faire, l'esprit est prompt dans une chair infirme. Priez le Sauveur, qui ne veut pas la mort du pécheur, de me garder à la sortie de ce monde, sans la différer, et, en ce dernier moment où je me trouverai un de tous mérites, munissez-moi de vos prières, en sorte que le tentateur ne trouve pas où porter ses coups. Je vous écris moi-même, en l'état où je suis, afin qu'en reconnaissant la main, vous reconnaissiez le cœur. Mais j'aurais encore mieux aimé vous répondre que de vous écrire (522). » Telle est la dernière lettre de saint Bernard.

Lorsqu'on sut qu'il était à l'extrémité, les évêques voisins, avec un grand nombre d'abbés et de moines, s'assemblèrent à Clairvaux. Enfin son dernier jour arriva. Ce fut le 20 août 1153. Il fit approcher de sa couche le supérieur général de l'ordre de Cîteaux, le vénérable abbé Gozevin, et les abbés et prélats qui étaient accourus. Gozevin fondait en larmes ; car bien qu'élevé au-dessus de saint Bernard, selon la hiérarchie monastique, il l'aimait d'un amour filial, et le reconnaissait hautement comme son maître et son père. Le saint les remercia tous, et, d'une voix émue, leur d t un dernier adieu. Cette scène déchira le cœur de ses enfants : « Oh ! père charitable, père bien-aimé, s'écrièrent-ils en sanglotant, vous voulez donc abandonner ce monastère ? N'avez-vous pas pitié de nous qui sommes vos enfants, que vous avez nourris de votre sein maternel, que vous avez élevés et guidés comme un tendre père ? Que vont devenir les fruits de vos travaux et de vos peines ! Que vont devenir les enfants que vous avez tant aimés (523) ! »

Ces vives exclamations attendrirent le serviteur de Dieu, et il pleura : « Je ne sais, leur dit-il en levant vers le ciel un regard plein d'une angélique douceur, je ne sais auquel des deux il faut me rendre, ou à l'amour de mes enfants qui me presse de rester ici bas, ou à l'amour de mon Dieu qui m'attire en haut (524) ! » Ainsi s'exhala le dernier soupir de notre saint, à neuf heures du matin, dans la soixante-treizième année de son âge.

Son corps, revêtu des ornements sacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la sainte Vierge. Il y eut un grand concours de peuple, et toute la vallée retentit des gémissements de ceux qui étaient accourus des lieux voisins; mais les femmes, arrêtées à la porte du monastère, furent celles qui pleurèrent le plus amèrement, parce qu'il ne leur était pas permis d'entrer dans l'église du couvent. Le corps demeura exposé pendant deux jours, et le peuple vint en foule lui toucher les pieds, lui baiser les

(521) Villefore, dom Ceillier, etc.
(522) S. Bern., epist. 310.
(523) Gaudf., p. 1179, n. 13, apud *Hist. de S. Bern.*, par M. Ratisbonne, tom. II, p. 425
(524) Id. ibid.

mains, appliquer sur lui divers objets pour les garder comme bénis et s'en servir au besoin. Dès le second jour, la presse fut telle, que l'on n'avait presque plus de respect pour les moines ni pour les évêques eux-mêmes. Aussi, le lendemain matin, se vit-on obligé de célébrer le saint sacrifice avant l'heure ordinaire, afin d'éviter tout tumulte. Ensuite, on mit le saint corps dans un sépulcre de pierre ; on plaça sur la poitrine une boîte contenant des reliques de saint Thadée ; ces reliques, apportées la même année de Jérusalem, avaient été données à saint Bernard, et il avait ordonné qu'on les mît sur son corps. Il fut enterré ainsi devant l'autel de la très-sainte Vierge, envers laquelle le saint avait toujours eu une dévotion si tendre, et qu'il avait si magnifiquement louée.

En effet, sa dévotion filiale pour Marie, la céleste mère des Chrétiens, est surtout ce qui caractérise sa piété, comme, au reste, celle de tous les saints, de ceux-là principalement qui, à l'instar de saint Jean l'évangéliste, entrent dans une union plus étroite avec Jésus Christ, et sont admis dans sa familiarité et dans la vie intime de l'Homme-Dieu. Tandis que déjà au IVe siècle saint Augustin se plaignait de ne point trouver d'expressions pour parler de Marie : « Vierge sainte, s'écriait-il, nous ne savons de quels termes nous servir pour vous louer dignement (525) ; » saint Bernard, qui ne se lassait point de contempler les grâces de la Mère de Dieu, avouait, au XIIe, « qu'il ne pouvait ni se taire sur un tel sujet, ni produire une parole qui en fût digne (526). »

Au seul nom de Marie son amour s'enflamme, son espérance vole vers le ciel ; il invoque, il supplie, il expose tous ses vœux et les besoins de tous les hommes, et l'on sait ce que cet amour lui a inspiré de chefs-d'œuvre en l'honneur de la Mère de Jésus. Saint Bernard parle toujours avec un ton de noble affection et de pieuse sympathie des rapports de l'homme et du Fils de Dieu ; « mais, ajoute un écrivain du monde dont le témoignage, en ceci, n'en a que plus de valeur (527), son éloquence s'épure et s'attendrit encore sans rien perdre de son élévation lorsqu'il célèbre les vertus et les mérites de la Vierge. On comprend facilement la prédilection des vrais Chrétiens, j'entends de ceux qui ne séparent pas l'amour de Dieu de l'amour de l'humanité, pour la Vierge Marie, symbole de pureté et d'amour, médiatrice aimable entre la terre et le ciel ; aussi saint Bernard est-il inépuisable dans les tendres effusions de sa reconnaissance. Il faudrait citer des sermons entiers pour apprécier cette éloquence presque séraphique... »

XXXI. Et pourtant un auteur n'a pas craint de dire que « ce moine avait une éloquence outrée et pleine d'un enthousiasme qui paraîtrait *ridicule à une nation policée* (528). » Un pareil jugement est, non-seulement injuste, mais il est contredit par les hommes de goût, même les moins suspect de partialité à l'endroit des héros du christianisme.

Ainsi, M. Géruzez a dit encore (529) en parlant de l'éloquence de saint Bernard : « Les beautés comme les défauts que nous rencontrons dans les monuments qu'il nous a laissés, attestent plutôt la culture excessive de l'esprit que les écarts d'une imagination barbare. Le rhéteur paraît quelquefois à côté de l'orateur ; mais il ne l'efface pas, parce que la vérité du sentiment, la grandeur des idées et la vigueur logique subsistent sous la recherche de l'expression. Pour le langage, il suit l'école de saint Augustin plutôt que celle de Cicéron. *Il cherche* ses effets non-seulement dans le contraste des idées, mais encore dans le rapport des sons qui redouble le choc des antithèses. Comme je n'ai pas trouvé une inconséquence dans ses doctrines, une souillure morale dans ses actes, une tache de sang dans sa vie politique, je n'hésite pas à voir en lui l'expression la plus élevée du véritable esprit chrétien, et la plus pure lumière d'un siècle auquel n'ont manqué ni les grands talents ni les grands caractères. (530). »

Un autre critique nous dépeint aussi l'éloquence de notre saint avec autant de vérité, quoique, peut-être, son langage un peu forcé sente trop le discours académique : « Ecrivain du cœur avant tout, étranger au docte fracas des écoles et aux pompeuses inutilités de l'érudition, saint Bernard n'a eu qu'un maître, la nature ; il n'a connu que deux livres, la Bible (531) et les Pères. Au milieu des travaux des champs comme dans le faste des cours, dans le calme de sa cellule comme dans l'agitation des voyages, sa pensée erre sur les bords du Jourdain, elle se repose sous la tente des patriarches, elle suit les pas errants du Sauveur, elle accompagne Pierre au martyre, et Chrysos-

(525) S. Aug. *Super Magnif.*, et Off. B. V.

(526) S. Bern., *in Assumpt. B. V.*, serm. 2.

(527) M. E. Géruzez, *Essai sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard*, in-8° 1839, pag. 35.

(528) E. Lavigne, *Précis philosophique de l'histoire de l'Eglise*, pag. 132.

(529) Dans son *Essai d'histoire littéraire*, pag. 64 et 66.

(530) Gibbon lui-même s'exprime ainsi en parlant de saint Bernard, chapitre 59 : — « Les philosophes de notre siècle ont jeté trop indistinctement le dédain et le ridicule sur ces héros spirituels. Les plus obscurs même parmi eux eurent quelque énergie... L'activité, l'éloquence, l'habileté dans le style élevèrent saint Bernard bien au-dessus de ses contemporains. Ses compositions ne manquent ni d'esprit ni de chaleur, et il montre qu'il a conservé de la raison et de l'humanité *autant que le lui permettait son caractère de saint.* » Un livre tout récent, qui n'est rien moins que chrétien, dit, en parlant de l'abbé de Clairvaux : « Aucun homme, au moyen âge, n'a fait de plus grandes choses et d'une façon plus originale. » (*Nouvelle Encyclopédie.*)

(531) Il connaissait si profondément la Bible qu'il se figurait dans ses méditations en avoir les pages sous les yeux. (Gaufrid., *Vit. S. Bern.*, lib. III.)

tome dans l'exil. Mais aussi, la Bible avec tous ses trésors de fortes images et de fraîche poésie, l'Evangile avec la sublime naïveté de sa morale, les Pères de l'Eglise grecque et les merveilles de leur puissante imagination, ceux de l'Eglise latine et les inspirations austères de leur grave génie; il s'empare de toutes ces richesses, il se les approprie avec un bonheur, avec un succès inouï dans l'histoire de l'esprit humain. S'il tonne contre les hérétiques, c'est là parole de feu de Tertullien ou d'Origène; s'il pleure sur les crimes et les malheurs de son siècle, c'est la voix inconsolable de Jérémie; s'il épanche son cœur dans le sein de l'amitié, ce sont les sévères enseignements de Paul ou les affectueuses consolations de l'Apôtre bien-aimé. S'adresse-t-il aux pauvres et aux malheureux, c'est un écho lointain de cette langue ineffable que le Christ savait parler aux faibles et aux petits. S'il parle de l'amour de Dieu, c'est Augustin avec les brûlantes aspirations de sa foi; s'il nous entretient de ses terribles jugements, c'est Jérôme avec les solennelles terreurs de son désert (532). »

Mais nul ne nous paraît avoir mieux parlé de l'éloquence de saint Bernard qu'un chroniqueur contemporain (533) : « Ce saint, dit-il, parlait aux paysans comme s'il eût toujours vécu à la campagne, aux autres classes comme s'il eût consumé sa vie à en étudier les habitudes; doctes avec les doctes, simple avec les simples, prodigue de préceptes de sainteté et de perfection avec les personnes d'esprit, il se mettait à la portée de tous pour gagner des âmes au Christ. Dieu l'avait doué pour calmer et pour persuader; il lui avait enseigné quand et comment il devait parler, consoler ou supplier, exhorter ou corriger, comme on peut encore s'en assurer en partie en lisant ses écrits, mais non pas aussi bien que ceux qui l'entendirent; car tant de grâce était répandue sur ses lèvres, il y avait tant de feu et de véhémence dans son langage que sa plume, quelque habile qu'elle fût, n'en a pu conserver toute la douceur et toute la chaleur. Le miel et le lait coulaient de sa langue, et pourtant la loi de feu était dans sa bouche. Aussi (et nous avons déjà cité cette remarque, n. XXV), quand il parlait aux Allemands, bien qu'ils n'entendissent pas son langage, ils demeuraient plus touchés du son de ses paroles que lorsque les plus habiles interprètes leur en avaient expliqué le sens, et ils manifestaient leur émotion en se frappant la poitrine et en fondant en larmes. »

XXXII. Saint Bernard regardait la prédication comme son premier devoir et sa plus noble prérogative. Il la recommandait aux évêques : « Prêchez, leur disait-il (534), la parole du Seigneur pour donner à son peuple la science du salut. » C'est qu'en effet c'est là un des devoirs les plus importants du ministère sacré, et l'Eglise a dû beaucoup de maux à la négligence de certains pasteurs sur ce point. Il ne craignait pas de tonner contre la corruption des grands de la terre, « puissants pour le mal, impuissants pour le bien (535); » il déplorait, dans l'amertume de son cœur, les maux qu'enfantent la cupidité et l'ambition, et non content de frapper les hommes du siècle, il n'épargnait pas davantage le clergé, dont il attaquait les désordres.

Sa théologie dérivait de celle de saint Augustin: il avait les mêmes idées sur l'amour et sur la grâce, c'était le même anéantissement de l'homme devant Dieu; mais, remarque un historien (536), il ajoutait à cela le progrès apporté par le changement des temps. Ainsi il ne voulait pas que l'on eût pour but unique de fuir le monde dans les couvents, mais qu'on y cherchât la force nécessaire pour le combattre et le guider. Il voulait que l'homme, tout en restant pénétré de son néant en face de Dieu, se sentît puissant sur la nature et sur la société; exilé, mais actif, se dirigeant sans cesse vers le ciel, mais en prenant à tâche d'améliorer la route. « Celui qui a dit : *Laboravi sustinens*, n'approuve pas les vains loisirs de la contemplation, » répétait-il souvent : persuadé que l'activité était le principe du salut, il ne réduisait pas les moines à une inertie solitaire; mais il les engageait à s'appliquer aux lettres, à l'agriculture, à défricher des terrains stériles, à conserver et à multiplier les monuments du génie humain (537).

Les ennemis de saint Bernard lui reprochaient de s'adonner à des études profanes, à des travaux de curiosité, à composer des chansons pour récréer le peuple, torts qu'il faut recueillir comme autant de titres de louanges. Au reste, d'une extrême rigueur

(532) *Eloge de saint Bernard*, par M. Gérard, avocat à Bordeaux, dans le *Recueil de l'académie des jeux floraux*, 1838, pag. 143, 144. On trouve dans le même recueil un autre *Eloge de saint Bernard*, par M. Gaston Cabanis, avocat à Toulouse. *Voy.* encore, sur l'éloquence de saint Bernard, la *Revue française*, novembre 1838.

(533) Godefrid., *Vit. S. Bern.*, lib. III, cap. 4.

(534) Epist. 361.

(535) *Væ principibus nostris! Potentes sunt ut faciant mala, bonum autem facere nequeunt.* (Epist. 288.)

(536) M. César Cantu, *Histoire universelle*, t. X, pag. 253.

(537) Les couvents, dit Auguste Néander, servaient quelquefois de prisons aux criminels, dont la peine devenait ainsi pour eux une occasion et un moyen de pénitence et de sanctification; « car des moines respectés obtenaient sans difficulté qu'on leur abandonnât des coupables condamnés au dernier supplice, et, quand ils les avaient obtenus, ils les envoyaient dans leurs monastères. La richesse des moines, ajoute cet auteur protestant, était utile aux nations, car ils s'entendaient mieux que personne à en faire un bon usage, et dans les famines ils nourrissaient fréquemment des centaines de pauvres. » (*Hist. de saint Bern. et de son siècle.*) Il est assez curieux de voir un protestant s'exprimer ainsi sur le compte des ordres religieux.

envers lui-même, c'était plus encore par l'exemple que par le précepte qu'il poussait à la pratique d'une règle austère, il est vrai, mais qui ne fut pas moins embrassée par quantité d'hommes qui, dans ces temps agités, étaient heureux de trouver les couvents ouverts et de s'y réfugier.

Quand notre saint mourut, sa règle était, en effet, très répandue. Il avait fondé ou agrégé à son ordre soixante-douze monastères : trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoie, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie, un en Danemark. Mais, en comprenant les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compta jusqu'à cent-soixante et plus. La congrégation des Trappistes sont des enfants ou des frères de saint Bernard.

Le primat de Danemark, l'archevêque Eskil de Lunden, ayant appris la mort de celui qu'il avait aimé si tendrement pendant sa vie, quitta sa patrie et ses dignités pour se faire moine à Clairvaux et passer le reste de ses jours auprès du tombeau de Bernard. Un roi de Sardaigne descendit du trône, y fit monter son fils, pour venir à Clairvaux faire la même chose que l'archevêque de Lunden.

Ce grand saint ne tarda pas à être canonisé. Ce fut Alexandre III qui le plaça sur les autels, et les lettres apostoliques de sa canonisation sont datées d'Anagni, le 15 des kalendes de février 1174 (538), l'Eglise qu'il a tant aimée et servie avec tant de zèle, honore sa mémoire le jour de sa mort (539); et de nos jours, le Pape Léon XII l'a mis au rang des docteurs de l'Eglise (540). On a, dans ces dernières années, publié l'histoire de ses reliques. C'est une savante et intéressante dissertation où l'on traite 1° des chefs de saint Bernard et de saint Malachie conservés dans la cathédrale de Troyes ; 2° de l'histoire de leur corps, et 3° de la situation présente de ces précieuses reliques (541). On sait que les œuvres de notre saint ont été recueillies par les Bénédictins. Dom Mabillon en a donné, en 1690, une deuxième édition; celle qui a été publiée sous son nom après sa mort, en 1719, est généralement moins estimée. On en a une édition plus récente en 2 volumes grand in-8°, publiée par les frères Gaume, et enfin M. l'abbé Migne en a donné une dans son grand *Cours de Patrologie*.

Nous ne terminerons pas cet article sans mentionner qu'en 1847 la ville de Dijon a élevé une statue à saint Bernard : hommage bien légitime à celui qui a tant illustré la Bourgogne et la France entière ! L'inauguration de cette statue s'est faite avec beaucoup de solennité au mois de novembre (542). Mgr l'évêque de Dijon a prononcé un discours où, après un éloge rapide de notre saint, il a chaleureusement applaudi au sentiment qui porte aujourd'hui la France à élever des monuments à ses illustrations, démontrant ensuite que, parmi ces grands hommes, les plus grands sont les saints.

BERNARD (Saint) DE TYRON ou TIRON, pieux et saint abbé, vivait au commencement du XII° siècle (543), et fut l'ami et le compagnon du bienheureux Robert d'Arbrisselles.

I. Il naquit dans le Ponthieu, près d'Abbeville, de parents vertueux qui le firent étudier dès sa jeunesse ; et, dès lors, il montra tant de modestie et de piété, que ses condisciples le surnommèrent le moine. Après la grammaire et la dialectique, il étudia l'Ecriture sainte, dont il avait déjà une assez grande connaissance à l'âge de vingt ans. A cette époque le désir d'une plus haute perfection le porta à quitter son pays et à passer en Aquitaine avec trois compagnons.

Ils s'arrêtèrent au monastère de Saint-Cyprien près de Poitiers, attirés par la réputation de l'abbé Rainaud, disciple de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, et qui avait lui-même dans sa communauté plusieurs grands personnages, entre autres Hildebert ou Aldebert, depuis archevêque de Bourges. Bernard ayant embrassé la vie monastique à Saint-Cyprien, et y ayant passé dix ans ou plus avec grande édification, Gervais, moine de la même communauté, fut envoyé à Saint-Savin, monastère voisin, pour le réformer en qualité d'abbé ; mais il ne voulut point s'en charger s'il n'avait Bernard pour prieur.

Gervais étant allé à la croisade en 1096 et y étant mort, Bernard sut que les moines de Saint-Savin voulaient l'élire abbé, et se retira secrètement pour exécuter ce qu'il désirait depuis longtemps, de mener la vie érémitique et vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite, nommé Pierre des Etoiles, fondateur du monastère de Font-Gombaud, qui le mena dans un désert, aux confins du Maine et de la Bretagne, où vivaient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, de Vital de Mortain, et de Raoul de la Fustaie. Pierre des Etoiles recommanda son

(538) On trouvera ces lettres dans l'Appendice de l'*Histoire de saint Bernard*, par M. l'abbé Ratisbonne, tom. II, pag. 433 et suiv. — *Voy.* sur la canonisation de saint Bernard, Fleury, liv. LXXII, n. 47.

(539) *Acta SS.*, 20 Aug.

(540) Un prélat dit que ce fut Pie VIII qui décerna cet honneur à saint Bernard. *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, p. 151, note 2.

(541) Cette dissertation en forme de lettre à M. de Montalembert, est due à M. Ph. Guignard, ancien élève de l'Ecole des chartes. Elle est insérée dans l'*Auxiliaire catholique*, tom. II, p. 82 et suiv. ; 216 et suiv. ; tom. III, p. 33 et suiv. ; 427 et suiv.—Ceux qui voudraient d'intéressants détails sur les manuscrits de l'abbaye de Clairvaux, pourront consulter un *Rapport* de M. F. Ravaisson, inspecteur général des bibliothèques, publié en 1841, in-4°. L'*Univers* en a donné un extrait dans son n° du 8 juin 1841.

(542) *Voy.* l'*Univers* n° du 28 novembre 1847.

(543) *Vita Bern.*, apud *Acta SS.*, 14 Apr., t. X, p. 233.

ami à Vital, mais sans lui dire qui il était, et le nomma Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choisir entre les cellules des ermites, et il choisit celle d'un nommé Pierre, parce qu'elle était la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une église. Pierre y enseigna à son nouveau disciple l'art de tourner; ils ne mangeaient que le soir, et leur nourriture était un potage d'herbes sauvages où ils ne mettaient du sel que les jours de fêtes.

II. Bernard avait ainsi vécu trois années sous le nom de Guillaume, quand les moines de Saint-Savin, à force de le chercher, finirent par le découvrir, car ils le voulaient toujours pour abbé, et il fut averti qu'ils viendraient l'enlever avec des ordres de son abbé et de son évêque.

Afin d'éviter ce nouveau péril, Bernard résolut de se cacher dans une île, et se retira dans celle de Chaussey, entre Jersey et Saint-Malo, où il vécut dans une parfaite solitude et dans une extrême pauvreté, jusqu'à se nourrir de racines crues. Cependant les moines de Saint-Savin, désespérant de le trouver, élurent un autre abbé. Alors Pierre des Etoiles vint trouver saint Vital, lui demanda où était celui qu'il lui avait recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom et le mérite, en présence des ermites qui étaient sous sa conduite, et leur conseilla de le retirer de son île pour profiter de sa doctrine et de son exemple. Il se chargea lui-même de l'ambassade; il alla trouver Bernard, et, lui ayant appris que les moines de Saint Savin avaient un abbé, il lui persuada de revenir au désert du Maine près de Vital. Là il assembla quelques disciples autour de sa cellule, et commença à prêcher avec tant de succès, que sa réputation s'étendit au loin, et vint jusqu'à Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, son premier maître.

Cet abbé, se sentant chargé d'années et prévoyant sa fin prochaine, souhaitait depuis longtemps d'avoir Bernard pour successeur, et craignait qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelqu'autre église. Ayant donc appris sa demeure, il l'alla trouver, et, sous un autre prétexte, il l'engagea à revenir avec lui et à rentrer sous son obéissance dans le monastère. Il y fut reçu avec une extrême joie; mais les moines furent surpris de lui voir une grande barbe, un habit hérissé de poils et rapiécé, suivant l'usage des ermites; ils en avaient horreur, et se pressèrent de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prévôt, puis abbé après la mort de Rainaud, qui arriva l'an 1400, quatre mois depuis son retour.

Mais Bernard ne demeura pas longtemps paisible dans son abbaye; car les moines de Cluny, prétendant qu'elle était de leur dépendance, obtinrent une bulle du Pape Pascal II, par laquelle il ordonnait à Bernard de se soumettre à eux sous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Notre saint religieux préféra subir sa peine, et, suivant son inclination, il retourna avec ses amis, Robert d'Arbrisselles et Vital de Mortain. Ils allaient tous trois nu-pieds par les villes et les villages, invitant les pécheurs à la pénitence, et prêchaient avec un grand zèle contre le concubinage des prêtres, qui avait passé en coutume dans toute la Normandie; en sorte qu'ils se mariaient publiquement, et juraient en présence des parents de ne jamais quitter leurs femmes; ils laissaient leurs églises à leurs fils comme par droit héréditaire, et souvent les donnaient en dot à leurs filles. Nos saints missionnaires mirent leur vie en péril en s'opposant à cet épouvantable abus.

Bernard déploya son éloquence et son zèle pour le combattre. Il retira quelques prêtres de ce désordre; mais le plus grand nombre de ces concubinaires demeurèrent opiniâtres. Les femmes des prêtres, qui craignaient que leurs maris ne les abandonnassent, étaient les plus irritées. Elles cherchaient les moyens de le faire mourir, et elles animaient les prêtres, leurs maris, à faire insulte au prédicateur. Un jour que Bernard prêchait à Coutances, un archidiacre, qui avait femme et enfants, alla l'aborder, suivi d'un grand nombre de prêtres et de clercs, et lui demanda par quelle autorité, lui, qui était moine et mort au monde, il s'ingérait de venir les prêcher. Bernard lui répondit en présence de tout le peuple: « Mon cher frère, n'avez-vous jamais lu dans l'Ecriture que Samson, avec la mâchoire d'un âne mort, a défait ses ennemis? Est-il surprenant que Dieu daigne se servir de mon ministère pour confondre les siens? Saint Martin et saint Grégoire étaient moines; la profession monastique n'est donc pas une raison qui me rende indigne de la prédication. »

III. Cependant les moines de Saint-Cyprien que Bernard avait quittés, eurent différentes difficultés, et travaillèrent pendant quatre ans à défendre leur liberté. Ne pouvant y réussir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers; et, munis des lettres de ce prélat, ils allèrent trouver leur abbé dans le désert où il s'était retiré avec Vital et Robert d'Arbrisselles.

Bernard revint avec eux, et entreprit même le voyage de Rome, monté sur un âne, avec son pauvre habit d'ermite. Il fut très-bien reçu du Pape Pascal II, instruit de son mérite par les cardinaux Jean et Benoît, qui avaient été légats en Aquitaine. Le Pape le rétablit dans ses fonctions d'abbé, et il gouverna son monastère en paix pendant quelques années, après lesquelles quelques moines indociles de Saint-Cyprien excitèrent ceux de Cluny à renouveler leurs poursuites, et Bernard fut obligé d'aller une seconde fois à Rome.

Il n'y fut pas si bien reçu que la première; et, se croyant injustement condamné, il cita le Pape et son conseil au jour du grand jugement. Le Pape, offensé de cette liberté, lui ordonna de se retirer; mais par l'avis de son conseil il le rappela. Il fut écouté dans un concile, où il représenta que le

monastère de Saint-Cyprien de Poitiers était plus ancien que celui de Cluny, et que la dignité d'archi-abbé, que l'abbé de Cluny voulait s'attribuer, était inconnue dans l'Eglise. Enfin, il plaida si bien sa cause, que son monastère fut déclaré libre; et le Pape, voulant retenir à Rome un homme d'un si grand mérite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard, loin d'y consentir, supplia le Pape de le décharger même de son abbaye, et fit si bien qu'il l'obtint. Le Pape lui donna donc commission de prêcher, baptiser, recevoir les confessions, imposer des pénitences en parcourant divers pays, et de faire, en un mot, toutes les fonctions de la vie apostolique, l'exhortant en outre à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il administrerait la nourriture spirituelle. En même temps le saint Père l'admit à sa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard, étant de retour à Poitiers, quitta pour toujours le monastère de Saint-Cyprien, où il fit élire un autre abbé, et se retira avec quelques disciples à l'île de Chaussey, où il avait déjà demeuré. Mais, peu de temps après, il y vint des pirates qui pillèrent sa chapelle, et en profanèrent à ses yeux les vases sacrés, ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toujours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme sur la côte de Normandie, avec son ami Vital, et sa réputation lui attira plusieurs disciples. Vital ayant fondé le monastère de Savigny (*Voy.* son article), Bernard et ses disciples allèrent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir, et s'adressèrent à Rotrou, comte de Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode et agréable près son château de Nogent; mais ensuite, par le conseil de sa mère, il révoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Cluny, qu'il avait établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard et à ses disciples un lieu plus écarté dans les bois, nommé Tyron ou Tiron, du ruisseau qui y passe. Là ils bâtirent un monastère en bois, et Bernard ayant reçu la bénédiction d'Yves de Chartres, évêque diocésain, y célébra la première messe le saint jour de Pâques 1109.

Les habitants du pays, gens grossiers, voyant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres et hérissés de poil, très-différents des autres moines, s'imaginèrent que c'étaient des Sarrasins espions sortis de dessous terre, et ce bruit s'étant répandu, on envoya les reconnaître. Mais quand on vit des hommes paisibles et sans armes, qui bâtissaient de petites cellules et chantaient des psaumes, on publia que c'étaient de nouveaux prophètes; ce qui attira le peuple en foule pour les voir, et Bernard profitant de l'occasion, leur prêcha les vérités éternelles, et en convertit plusieurs qui embrassèrent la vie monastique sous sa conduite. Il lui vint des moines de différentes maisons et des nobles; d'autres lui offraient leurs enfants et leurs parents, et plusieurs de ses disciples gouvernèrent ensuite divers monastères.

Cependant les moines de Cluny du prieuré de Saint-Denis de Nogent prétendirent avoir droit de dîmes et de mortuaires dans le lieu où était bâti le nouveau monastère. Bernard, fidèle à l'Evangile, ne voulut point le leur disputer; il céda et aima mieux quitter les bâtiments que ses disciples avaient élevés avec beaucoup de peine. Exemple magnifique de sainte abnégation! qui, plus souvent suivi, mettrait fin à bien des troubles, et vaincrait plus d'ambitions que tous les procès du monde...

Alors notre saint s'adressa à Yves de Chartres, et lui demanda une portion de terre appartenant à son Eglise, et contiguë à celle que le comte Rotrou leur avait donnée. L'évêque et le chapitre la leur accordèrent volontiers; la charte de cette donation est datée du 3 février 1113, et porte réserve expresse de la juridiction épiscopale. Cette terre était sur le ruisseau de Tiron, et le nouveau monastère que l'on y bâtit, s'accrut considérablement en peu de temps, principalement par les libéralités du comte Rotrou, et devint chef d'une grande congrégation, dont dépendaient douze abbayes, quarante huit prieurés, et vingt-deux paroisses.

IV. En trois années de temps, depuis la fondation de ce monastère, la communauté fut de cinq cents moines, dont Bernard garda trois cents auprès de lui; il envoya les deux cents autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maison (544).

Ils vivaient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquaient de pain, et ne se nourrissaient que d'herbes et de légumes. Plusieurs, dans le plus fort de l'hiver, n'avaient ni pelisses ni coulles; mais la présence de Bernard les consolait de tout, car il les visitait de temps en temps. Il ne souffrait point que ses disciples restassent oisifs: il les faisait travailler des mains à certaines heures. Plusieurs savaient des métiers, et les exerçaient en silence; on ne parlait dans ces monastères que par une nécessité inévitable, et en peu de mots. Le saint abbé leur inspirait une telle humilité, qu'ils ne tenaient aucun travail au-dessous d'eux. Il exerçait l'hospitalité avec tant d'affection, qu'il ne refusait personne; riches, pauvres, femmes, enfants, boiteux, malades, lépreux, il recevait tout, et lui et ses frères se privaient afin de pourvoir aux besoins de leurs hôtes (545).

La réputation du saint abbé s'étendit non-seulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, et jusqu'en Angleterre et en Ecosse. Le roi d'Angleterre Henri envoya Thibaut, comte de Blois, et Rotrou, comte du Perche, le prier instamment de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit, il leva les mains au ciel

(544) Fleury, liv. LXVI, n. 35.

(545) *Vita Bern.*, c. 10, n. 87, 90; c. 11.

pour rendre grâce à Dieu, embrassa le saint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ses instructions, et lui fit de grands présents, outre lesquels il envoya tous les ans à Tyron, tant qu'il vécut, cinquante ou soixante marcs d'argent. Le roi de France, Louis le Gros, voulut aussi voir Bernard, et, après l'avoir entretenu, lui donna une terre. Il eut tant de respect pour les abbés de Tyron, ses successeurs, qu'il leur fit tenir sur les fonts ses deux fils aînés, Philippe et Louis. Thibaut, comte de Blois, bâtit deux monastères à cette congrégation, et donna des ornements sans nombre à l'église de Tyron. Plusieurs autres seigneurs vinrent visiter Bernard, et lui firent de grands présents; mais ce n'est pas ce qui le touchait: il eût préféré que tous fussent chrétiens et fidèles à leurs devoirs.

Un seigneur, nommé Robert, emmena treize disciples de Bernard pour fonder un monastère au pays de Galles. David, depuis roi d'Ecosse, fils de la reine Marguerite, fit venir de ses moines, et leur fonda un monastère aux confins de l'Ecosse et de l'Angleterre. Depuis il vint lui-même à Tyron; mais il trouva le saint abbé mort; et, après avoir honoré son tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geoffroy le Gros, disciple du saint abbé, dit qu'avant qu'il écrivît *sa Vie* il y avait déjà cent maisons de cette congrégation.

Bernard était tombé malade le 13 avril 1116, c'est-à-dire onze jours après Pâques de cette année-là. Pendant l'Office de la nuit il sortit de l'église, et contre sa coutume, il n'y rentra point; car jamais il ne manquait à l'Office: il y était toujours des premiers; aucune affaire, aucune visite, aucune indisposition ne l'en détournait. Quelques moines l'ayant suivi, le trouvèrent étendu à l'entrée du cloître, et le menèrent dans une chapelle voisine. Après Matines, on le conduisit au chapitre, où il consola ses disciples, et les exhorta à garder fidèlement ses instructions, sans vouloir raffiner ni rien chercher au delà, mais s'en fiant à son expérience. En cette dernière maladie, il se gouverna comme il avait la coutume de le faire dans les autres, ne cherchant de soulagement que dans l'abstinence. Jamais il ne prit de médecine, ne se fit saigner, ni n'usa de bain; jamais aussi, depuis qu'il fut moine, il ne se chaussa. Etant jeune, quoiqu'il eût une grosse fièvre, il ne manqua pas un seul jour à suivre la communauté. Etant déjà vieux, il se rompit une côte, et ne fit aucun remède; il ne parla même de cet accident qu'après qu'il fut guéri.

Dans sa dernière maladie, comme on le priait de prendre un peu de meilleure nourriture, il dit qu'elle était bonne à conserver la vie, non à rendre la santé. Il refusa de même le bain que les médecins lui conseillaient; sur quoi l'auteur de sa Vie confesse qu'il ne peut l'excuser d'opiniâtreté. Le cinquième jour de sa maladie, il se fit encore porter au chapitre, où il exhorta ses frères à s'exercer surtout à la charité, et à la préférer à toutes les traditions monastiques, auxquelles il leur défendit de s'attacher superstitieusement, comme étant plus propre à la destruction qu'à l'édification. Après avoir eu l'extrême-onction et le saint viatique, et donné le baiser de paix à tous ses disciples, il mourut le 25 avril 1117, et fut enterré avec un grand concours de toutes sortes de personnes (546).

La *Vie* de saint Bernard de Tyron fut écrite quelques années après par Geoffroy le Gros, moine de Tyron, sur ce qu'il avait vu lui-même ou appris de personnes dignes de foi: il l'adressa à Geoffroy, évêque de Chartres, qui l'avait exhorté à l'écrire.

BERNARDIN DE SIENNE (Saint) naquit à Massa, où son père était gouverneur, le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, 8 septembre 1380. Il était de la famille des Albizeschi, l'une des plus illustres de la république de Sienne, et ses parents obtinrent cet enfant unique par l'intercession de la Mère de Dieu, en laquelle ils mettaient toute leur espérance (547).

1. On pourrait dire de Bernardin ce qu'on avait dit de saint Jean-Baptiste: *Que pensez-vous que sera cet enfant?* car la main du Seigneur était avec lui. Nous verrons tout à l'heure (548) saint Vincent Ferrier répondre à cette question. Notre saint perdit sa mère à l'âge de trois ans, et son père avant qu'il en eût sept. Perte funeste pour beaucoup d'infortunés enfants! Mais, par la providence divine, Bernardin n'en eut point à souffrir.

Une tante maternelle, nommée Diane, prit soin de son éducation, lui inspira une tendre piété envers Dieu et une dévotion toute particulière envers la très-sainte Vierge. Le petit Bernardin était modeste, doux, humble, pieux; il faisait ses délices de la prière et de la visite des églises. Sa dévotion le portait surtout à servir la messe. D'une mémoire merveilleuse, il répétait à ses camarades, avec autant de fidélité que de grâce, les sermons qu'il avait entendus. Sa compassion pour les pauvres n'était pas moins admirable que sa piété: en voici un exemple.

Sa tante, un jour, renvoya un malheureux sans rien lui donner, parce qu'il n'y avait qu'un pain dans la maison pour le dîner de toute la famille. Bernardin en fut si touché, qu'il dit à sa tante: « Pour l'amour de Dieu, donnons quelque chose à ce pauvre homme; donnez-lui ce que vous me donneriez à dîner, je m'en passerai de bon cœur. » La pieuse tante, étonnée et réjouie de ces paroles, exhorta son neveu à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle observait avec admiration ces marques précoces d'une sainteté future. Souvent elle le voyait, pros-

(546) *Chron. Mall.*, an. 1116.
(547) *Acta SS.*, 20 Maii; *Vita S. Bernardini.*
(548) N. 7.

terné devant une image de la sainte Vierge, fondre en larmes, et lui adresser la salutation angélique avec toute la ferveur d'un ange. Car nuit et jour tous les vœux, toutes les prières de Bernardin se dirigeaient vers Marie, Mère de Jésus. Dès ses premières années, il se mit à jeûner tous les samedis en son honneur, et il garda cette pieuse coutume le reste de sa vie.

II. A l'âge de onze ans, il perdit cette vertueuse tante; mais Dieu, qui l'avait déjà si visiblement protégé, ne l'abandonna point. Deux oncles paternels, Christophore et Ange, le firent venir à Sienne. Pia, la femme de Christophore, n'ayant point d'enfants, le prit en affection particulière, l'aima comme son fils. Non moins pieuse que Diane, elle eut le même soin de son éducation. Comme il est dit de l'enfant Jésus, Bernardin croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. A la maison, il construisait des autels, et commençait à réciter chaque jour l'Office de la sainte Vierge. Ravie de ses progrès dans la vertu, Pia voulut qu'il pût en faire de semblables dans les lettres et les sciences humaines. Elle lui fit donner les plus excellents maîtres. Ceux-ci ne se lassaient point d'admirer la pénétration de leur disciple et la beauté de son esprit; ils admiraient beaucoup plus encore sa docilité et sa modestie.

Bernardin était d'une beauté remarquable; mais son amour pour la pureté était encore plus extraordinaire. Quoiqu'il fût naturellement poli, complaisant et respectueux envers tout le monde, il n'était plus maître de lui-même dès qu'un discours indécent frappait ses oreilles. Un des principaux habitants de la ville lui ayant adressé sur la place publique un propos déshonnête, Bernardin lui donna aussitôt sous le menton un si grand coup de poing, que le bruit en retentit par toute la place. Le citoyen, devenu la risée de tous les spectateurs, se retira confus et se corrigea de sa mauvaise habitude. Bien des années après, comme il écoutait Bernardin prêchant le peuple sur la même place, on le vit fondre en larmes au souvenir de ses fautes passées.

Une autre fois, un libertin venu de dehors, épris de la beauté de Bernardin, osa lui faire des propositions infâmes; Bernardin le repoussait avec horreur; mais le malheureux revenait toujours. Alors le vertueux jeune homme dit à ses camarades de remplir leurs poches de pierres, et, à la première occasion, ils poursuivirent le libertin à grands cris et à coups de pierres, à travers les rues et les places, en sorte qu'il se crut heureux d'échapper à la mort. Ces dispositions de Bernardin étaient si connues, que sa présence seule inspirait le respect et faisait taire toute conversation libre.

III. Il avait une sainte cousine, nommée Tobie, fille de la pieuse Diane; elle avait trente ans de plus que lui, et, devenue veuve, avait embrassé le tiers ordre de Saint-François. Voyant Bernardin si bien fait et si jeune, elle craignait beaucoup qu'il ne vînt à perdre la pureté de son corps et de son âme. Dans le désir de lui conserver ce précieux trésor, elle adressait de continuelles prières à Dieu, à la sainte Vierge et à tous les saints. Elle lui faisait à lui-même des remontrances à cet égard.

Il répondit en riant: « Je suis déjà épris d'amour; je mourrais le jour même où je ne pourrais voir celle qui m'est chère. » Bien des fois il ajoutait : « Je m'en vais voir celle que j'aime, qui est plus belle et plus noble que toutes les filles de Sienne. » Tobie, entendant ces paroles, et n'en comprenant pas le sens, était profondément affligée; elle le soupçonnait épris d'amour pour quelque fille de la ville; lui, au contraire, entendait la sainte Vierge Marie.

Au-dessus de la porte de Sienne qui conduit à Florence, il y avait une image de la très-sainte Mère de Jésus représentée en sa glorieuse assomption. Bernardin avait la coutume de la visiter deux fois par jour, le matin et le soir, et d'y faire dévotement ses prières: c'est d'elle qu'il parlait, quand il disait à Tobie: « Je ne puis dormir la nuit, lorsque le jour précédent je n'ai pu voir l'image de ma bien-aimée. » Pour éclaircir ses inquiétudes, Tobie l'épia plusieurs jours de suite, à l'heure qu'il venait de lui dire: « Je vais voir celle que j'aime. » Elle le vit chaque fois s'arrêter devant l'image de la sainte Vierge au-dessus de la porte, se mettre à genoux, réciter dévotement ses prières, et puis s'en retourner promptement chez lui.

La pieuse Tobie, voyant tous ses soupçons tourner en consolation spirituelle, dit un jour à Bernardin : « Mon cher fils, je vous en prie, ne me tenez pas davantage en suspens, et que je ne sois plus affligée chaque jour à cause de vous. Dites-moi pour qui vous êtes épris d'amour, afin que, si elle est d'un rang convenable, nous puissions vous la procurer pour épouse. » Bernardin répondit : « O mère! puisque vous l'ordonnez ainsi, je vous découvrirai le secret de mon cœur, que je n'aurais découvert à nul autre. Je suis épris d'amour pour la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, que j'ai toujours aimée, que je désire voir de toutes les forces de mon âme, que je me suis fiancée comme une très-chaste épouse, et en qui j'ai mis toute mon espérance; c'est elle que j'aime souverainement, elle que je cherche, elle que je voudrais contempler sans cesse avec le respect qui lui est dû; mais, comme je ne puis l'obtenir en ce monde, j'ai résolu dans mon cœur de visiter chaque jour son image. Et voilà celle que j'aime! » A ces mots, la pieuse Tobie ne put retenir ses larmes; elle embrassa Bernardin avec une joie spirituelle et lui dit : « Maintenant je mourrai contente, puisque je suis assurée par votre bouche de votre sainte dévotion envers la Vierge Marie. »

IV. Lorsque Bernardin eut fini son cours de littérature et de philosophie, il se mit à étudier le droit civil et canonique; vint enfin l'étude de l'Ecriture sainte et de la théo-

logie, à quoi il prit tant de goût, que les autres sciences lui parurent insipides.

A l'âge de dix sept ans, il entra dans la confrérie de Notre-Dame, établie à Sienne dans l'hôpital de la Scala, pour y servir les malades. Ce fut là qu'il commença particulièrement à mater son corps par les jeûnes, les veilles, les cilices, les disciplines, et par beaucoup d'autres austérités. Il pratiquait surtout la mortification intérieure de sa volonté ; aussi était-il toujours humble, patient, doux et affable envers tout le monde.

En 1400, quatre ans après son entrée dans la confrérie de l'hôpital, la peste, qui avait déjà désolé une partie de l'Italie, attaqua la ville de Sienne. Il mourait chaque jour dans ce seul hospice jusqu'à dix-huit à vingt personnes. Tous ceux qui distribuaient aux pestiférés les secours spirituels et corporels furent emportés en fort peu de temps, au nombre de plus de cent cinquante. Le directeur de la maison ne savait par qui les remplacer. Tout d'un coup Bernardin se présente à lui avec douze jeunes nobles de son âge; tous ils s'étaient confessés et avaient communié, comme pour aller au martyre. Malgré l'opposition de leurs familles, ils venaient servir les malades, les mourants et les morts. Ils le firent, nuit et jour, avec un courage et une charité héroïques, pendant quatre mois que continua la peste. Bernardin et ses compagnons servaient les hommes ; sa cousine Tobie servait les femmes.

Bernardin retourna chez lui épuisé de fatigues. Il y fut saisi d'une fièvre violente, qui le retint au lit quatre mois. Durant sa maladie, il édifia autant par sa patience et sa résignation, qu'il l'avait fait par sa charité. A peine fut-il rétabli, qu'il reprit son ancienne manière de vivre. Il rendit de grands services, pendant l'espace de quatorze mois, à une de ses tantes paternelles, nommée Barthélemie : c'était une femme d'une rare piété, qui, après avoir perdu son mari, avait embrassé la règle de saint Augustin ; elle avait quatre-vingt-dix-sept ans, était aveugle et souffrait beaucoup de diverses maladies : elle venait de perdre une vieille domestique, Bernardin voulut lui en tenir lieu tant qu'elle vécut.

V. Après la mort de cette tante, qui l'avait beaucoup exhorté à la vie religieuse, notre saint jeune homme se retira dans une maison du faubourg de Sienne, et se donna pour clôture les murs de son jardin ; là, il redoubla ses jeûnes et ses prières, afin de connaître la volonté de Dieu sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Prosterné aux pieds du crucifix, il se rappela ces paroles du Sauveur : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi ; » il se rappela aussi comment les apôtres ont suivi ce conseil, et après eux le séraphique François. Aussitôt, pour marcher sur leurs traces, il commença à distribuer tous ses biens aux pauvres.

A cette époque, il y avait dans la maison des frères Minimes de Sienne un homme vénérable. Il avait travaillé trente ans en Bosnie contre les manichéens, qui infestaient cette province ; cassé de vieillesse, il était revenu dans son pays natal, son nom était Jean Nestor : il se trouve dans le Martyrologe des Franciscains, au 15 février, sous le titre de bienheureux.

C'est à ce saint vieillard que Bernardin, qui avait alors vingt-deux ans, s'adressa pour demander l'humble habit de Saint-François. Jean Nestor l'en revêtit avec joie le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, en félicitant publiquement son ordre de la gloire que lui procurerait le jeune novice. Celui-ci fut placé à Colombière, qui était un couvent dans une solitude à quelques milles de Sienne.

Saint François et saint Bonaventure avaient séjourné plus d'une fois dans ce couvent. On était dans l'usage d'y faire passer quelque temps aux jeunes religieux. Un ancien des plus fervents désirait y rétablir toute la régularité et l'autorité primitives. Ayant besoin pour cela d'un aide, il demanda Bernardin, et c'est ainsi qu'il alla faire son noviciat à Colombière. Il s'y montra, en tout, un modèle de douceur, d'innocence, de patience, d'obéissance et de charité. L'année révolue, il fit sa profession le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge; ce fut encore le même jour que, plus tard, il dit sa première messe et prêcha son premier sermon : tout cela pour satisfaire sa tendre dévotion envers la Mère de Dieu.

VI. La ferveur de Bernardin prenait chaque jour des accroissements sensibles. Il ajoutait de nouvelles austérités à celles qui étaient prescrites par la règle, afin de crucifier plus parfaitement le vieil homme. Il recherchait avec empressement les rebuts et les humiliations. Son plaisir n'était jamais plus grand que, lorsqu'en marchant dans les rues, les enfants lui disaient des injures et lui jetaient des pierres. Il montra les mêmes sentiments, quand un de ses parents lui fit des reproches amers et alla jusqu'à lui dire qu'il déshonorait sa famille et ses amis par le genre de vie abject et méprisable qu'il avait embrassé.

C'était à l'école du Sauveur qu'il étudiait nuit et jour l'humilité et les autres vertus chrétiennes. Souvent il était prosterné devant un crucifix. Un jour il lui sembla entendre Jésus-Christ lui parlant ainsi : « Mon fils, vous me voyez attaché à la croix ; si vous m'aimez et si vous voulez m'imiter, clouez-vous aussi à votre croix et me suivez ; par là, vous serez sûr de me trouver. » Ce fut aussi aux pieds de Jésus crucifié qu'il puisa ce zèle ardent pour le salut des âmes.

Comme depuis longtemps il se préparait dans la retraite au ministère de la prédication, ses supérieurs lui ordonnèrent de faire valoir le talent qu'il avait reçu de Dieu. Il trouva d'abord de grandes difficultés dans une faiblesse de voix accompagnée d'enrouement ; mais il en fut délivré par l'intercession de la sainte Vierge, son

refuge ordinaire. Durant l'espace de quatorze ans, les travaux de son zèle furent enfermés dans le pays de sa naissance. A la fin, il parut dans l'Eglise comme un astre brillant. On ne l'entendait jamais prêcher sans éprouver les plus vifs sentiments de religion. Les pécheurs retournaient chez eux remplis de componction, fondant en larmes et fortement résolus de quitter leurs désordres. La parole de Dieu était dans sa bouche comme un glaive tranchant et comme un feu qui consume ce qu'il y a de plus dur et de plus capable de résistance.

On demandait un jour à un célèbre prédicateur du même ordre pourquoi ses sermons ne produisaient pas autant de fruits que ceux du saint. « Le P. Bernardin, répondit-il, est un charbon brûlant. Ce qui n'est que chaud ne peut pas de même allumer le feu dans les autres. » Un prédicateur novice demanda au saint lui-même quand il convenait de faire des exclamations dans les discours publics. Bernardin lui donna cet avis : « Ce que vous avez à faire, faites-le pour la gloire de Dieu et dans une charité parfaite, et l'esprit de Dieu vous suggérera lui-même, dans l'occasion, ce qu'il conviendra de faire et dire. » Un autre lui dit un jour : « Comme vos prédications sont si estimées de tous les peuples et qu'elles y produisent tant de fruits, veuillez m'apprendre les règles particulières que vous observez dans le débit. » — « Mais, dit le saint, je n'en observe qu'une. »

Son interlocuteur, étonné et réjoui, demanda quelle était cette règle unique et souveraine. « Depuis que j'ai commencé de m'appliquer à cet exercice, répondit Bernardin, je n'ai jamais prononcé une parole, si ce n'est pour l'honneur et la louange de Dieu : c'est cette règle qne j'ai toujours observée avec soin, qui seule m'a valu tout ce que j'ai pu acquérir et de science et d'éloquence, et de promptitude et d'autorité; c'est elle seule qui m'a valu la conversion de toutes les âmes que j'ai pu ramener à Dieu. »

VII. Bernardin s'appliquait surtout à inspirer l'amour de Jésus-Christ et le mépris du monde. Il aurait désiré avoir une trompette dont le son pût pénétrer jusqu'aux extrémités du monde, afin de faire retentir aux oreilles de tous les hommes cet oracle de l'Esprit-Saint : « Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti ? Pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge (549)? O enfants ! jusqu'à quand aimerez-vous l'enfance (550) ? »

Sans cesse il faisait entendre le tonnerre de sa voix, afin de réveiller ces hommes endormis et charnels qui rampent sur la terre, de les porter à aimer Jésus-Christ et à s'élever à la considération des biens invisibles. Le souvenir de l'Incarnation et des souffrances du Sauveur le tirait comme hors de lui-même, et il ne pouvait prononcer le nom de Jésus sans éprouver des transports extraordinaires. Souvent, à la fin de ses sermons, il montrait au peuple ce nom sacré écrit en lettres d'or sur un petit tableau. Il invitait ses auditeurs à se mettre à genoux et à se réunir à lui pour adorer et louer le Rédempteur des hommes.

Et ainsi sa réputation s'étendit partout, et les fruits qu'il produisit étaient très-abondants. Ce fut vers l'an 1401 que saint Vincent Ferrier annonça ce qu'il serait plus tard. Ce saint était venu en Piémont et en Lombardie, où il prêchait la parole de Dieu; voyant dans son auditoire un jeune religieux de Saint-François, il prédit à toute l'assemblée que, parmi ceux qui l'écoutaient, il y avait un frère mineur : c'était Bernardin de Sienne, qui ferait un jour un grand saint, honoré de toute l'Eglise. C'est ce qui arriva, en effet ; Bernardin fut canonisé le 24 mai 1450, cinq ans trente-six jours avant celui qui faisait cette prédiction.—*Voy.* l'article VINCENT FERRIER (saint). — Mais n'anticipons pas sur les faits de la vie de notre saint.

VIII. Malgré tout le bien dont il était le docile instrument, malgré la réputation dont il jouissait, il fut néanmoins *attaqué* et il dut souffrir des atteintes de la calomnie et de la basse jalousie. Quelques personnes, surtout un religieux dont il signalait les maximes et la conduite suspectes, prirent de là occasion de s'élever contre lui, et donnèrent une interprétation maligne à certains termes dont il avait coutume de se servir. Ils le peignirent même sous des couleurs noires au Pape Martin V. Le Souverain Pontife envoya chercher Bernardin, et le condamna à garder le silence pour toujours, ou du moins à s'abstenir des expositions du nom de Jésus.

L'humble religieux se soumit à l'instant, sans chercher à faire son apologie. Mais le Seigneur la fit pour lui. Le Pape revint bientôt des impressions fâcheuses qu'on lui avait données contre le serviteur de Dieu. Après avoir examiné mûrement sa conduite et sa doctrine, il reconnut son innocence, le combla d'éloges et lui permit de prêcher partout où il voudrait, à commencer par Rome ; il le pressa même, en 1427, d'accepter l'évêché de Sienne, auquel il avait été élu unanimement ; mais le saint trouva moyen de refuser cette dignité ; il refusa encore, quelques années après, les évêchés de Ferrare et d'Urbin.

Il disait en plaisantant qu'il aimait mieux être évêque de toute l'Italie, que d'une seule ville. Et, vraiment, sa vie et ses prédications de missionnaire apostolique lui donnaient plus d'influence et d'autorité dans tous les diocèses de la Péninsule qu'il n'en aurait eu dans un diocèse particulier comme évêque. Aussi quand il eut été élu une seconde fois pour l'évêché de Sienne, le cardinal Gabriel, qui fut depuis Eugène IV, le pria par des amis communs de ne

(549) *Psalm.* IV, 3.

(550) *Prov.* I, 22.

point accepter, de peur que la grande et salutaire autorité qu'il avait acquise par ses travaux ne vint à s'évanouir et demeurer sans fruit.

La première fois qu'il prêcha à Milan, le duc Philippe-Marie Visconti se laissa prévenir contre lui, à l'occasion de certaines choses qu'il avait dites dans ses sermons; il le menaça même de la mort, au cas qu'il osât dans la suite tenir le même langage. Bernardin déclara généreusement que ce serait pour lui un grand bonheur de mourir pour la vérité. Le duc, pour l'éprouver, ou plutôt pour le surprendre, lui envoya une bourse de cent ducats, en lui faisant dire qu'il voulait par ce présent le mettre en état de fournir plus abondamment aux besoins des pauvres. Le saint la refusa par deux différentes fois. Une troisième personne étant venue la lui apporter, il la mena avec lui dans les prisons, et donna en sa présence les ducats pour obtenir la délivrance de ceux qui y étaient détenus pour dettes. Un tel désintéressement dissipa tous les préjugés du duc; il conçut pour le serviteur de Dieu une estime et une vénération singulières.

IX. Bernardin prêcha dans la plupart des villes d'Italie. On ne parlait de tous côtés que du fruit merveilleux de ses sermons. Les plus grands pécheurs se convertissaient; les biens mal acquis étaient restitués, les injures réparées, les haines oubliées; la vertu prenait la place du vice, la piété faisait chaque jour de nouveaux progrès; on réformait les mauvaises coutumes et même les mauvaises lois; on bâtissait des hôpitaux, des églises, des monastères, qui se peuplaient d'âmes sincèrement converties.

Les ravages, les guerres civiles causées par les factions des Guelfes et des Gibelins donnèrent souvent de l'exercice à son zèle; plus d'une fois, lorsque les citoyens d'une ville étaient armés les uns contre les autres, il arrivait au milieu d'eux, leur faisait déposer les armes et opérait une réconciliation générale.

Ayant appris qu'une dissension de cette nature avait éclaté à Pérouse, il s'y rendit aussitôt, et dit aux habitants : « Le Seigneur Dieu, que vous offensez grièvement par vos divisions, m'envoie vers vous, comme son ange, pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. » Il prêcha quatre discours sur la paix et la concorde. A la fin du dernier, il s'écria : « Vous qui êtes de bonne volonté et désirez la paix, résolus à la garder envers votre prochain, venez à ma droite; ceux, au contraire, qui ne veulent point garder la paix, qu'ils se placent à gauche. » Tous alors s'assemblèrent à sa droite, hormis un jeune gentilhomme avec ses satellites, qui demeura à sa place, murmurant contre le saint homme. Alors Bernardin lui dit : « Voici que toi seul tu méprises ce que j'ai prêché au peuple de la part de Dieu. Or, de la part de Dieu je te dis de pardonner à ton prochain qui t'a offensé, ainsi que ta famille; de te placer à droite avec les autres, pour garder désormais la paix; que si tu ne le fais pas, jamais tu n'entreras vivant dans ta maison. » Le jeune noble, se moquant et de l'exhortation du saint et de la vengeance divine, s'en retournait chez lui, lorsqu'il tomba roide mort sur le seuil de la porte (551).

X. Notre saint missionnaire fut élu, en 1438, vicaire général de son ordre. Il établit, dès lors, une réforme rigoureuse parmi les Franciscains de l'étroite observance d'Italie.

Cinq ans après, il demanda à être déchargé de cette place que ne pouvait supporter son humilité. Il continua de prêcher avec de grands fruits dans la Romagne, à Ferrare, et dans la Lombardie. Il refusa plusieurs évêchés, entre autres celui de Sienne, disant, comme saint Paul, « que le Seigneur l'avait envoyé non pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile. » Il envoya de zélés missionnaires dans les diverses parties de l'Orient, en Egypte, en Ethiopie, en Assyrie et dans l'Inde. C'est ce qui amena tant d'ambassades lointaines, entre autres celle d'Ethiopie, au concile œcuménique de Florence, pour se réunir à l'Eglise romaine (552).

Cependant la doctrine de Bernardin fut déférée au Saint-Siége comme suspecte; mais, ayant été bien examinée, elle fut trouvée aussi sainte que sa vie. D'ailleurs, ses prédications étaient accompagnées de beaucoup de miracles. Il revint à Sienne en 1444. A la fin de l'hiver de la même année, il se rendit à Massa, où il fit un discours fort pathétique sur l'union et la charité chrétienne. Les commencements d'une fièvre maligne ne purent arrêter la vivacité de son zèle. Il continua de prêcher dans plusieurs villes et provinces. Enfin il succomba sous la violence du mal, et il fut obligé de se mettre au lit en arrivant à Aquila dans l'Abruzze. Il reçut les sacrements de l'Eglise le 20 mai 1444, la veille de l'Ascension, dans sa soixante-quatrième année; sentant sa fin approcher, il se fit poser à terre, et, les yeux élevés au ciel, il rendit à Dieu son âme, au moment où l'on chantait cette antienne des premières Vêpres : « Père, j'ai manifesté votre nom aux hommes, et je viens à vous! »

Il se fit encore plus de miracles après sa mort que pendant sa vie. Sa canonisation fut entreprise aussitôt par Eugène IV, puis terminée par Nicolas V, en 1450. Son corps, renfermé dans une double châsse, dont l'une est d'argent et l'autre de cristal, se garde chez les Franciscains d'Aquila. Les ouvrages de saint Bernardin de Sienne furent imprimés à Paris, en 1636, cinq volumes in-folio. Ce sont des traités de piété, qui ont principalement pour objet la prière, l'amour de Dieu, l'imitation de Jésus-Christ et les fins dernières.

(551) *Acta SS.* Maii, *Analecta*, n° 13.

(552) Ibid., *Vita antiquior*, cap. 3, n° 17.

BERNARDIN DE FELTRE (Le bienheureux), Franciscain, l'un de ces religieux de l'ordre de Saint-François qui, au xvᵉ siècle, tonnèrent avec tant d'éloquence contre l'usure, et qui se liguèrent pour combattre cette plaie rongeante du pauvre peuple.

I. Bernardin de Feltre se distingua surtout par ses succès dans cette admirable mission, et innombrables sont les services qu'il rendit aux malheureux de son temps. Il naquit à Feltre en 1439, et son nom était Bernardin Thomitano; mais depuis, le nom de l'endroit où il vint au monde lui resta. Doué d'un cœur tendre et généreux, il comprit de bonne heure les maux des hommes de labeur, et y compatit; il fit plus encore, il s'efforça d'y porter remède. Le foyer de ce zèle était dans la piété vive de Bernardin et dans cette dévotion tendre qu'il eut toujours pour la très-sainte Vierge : il honorait d'une manière particulière sa Conception immaculée.

Dès qu'il fut entré parmi les Franciscains, il donna tout essor à son ardeur pour travailler au soulagement des maux du peuple. Aussi le peuple s'attacha-t-il à lui d'une manière extraordinaire. Il le suivait en foule, et écoutait dans le ravissement ses imprécations contre les usuriers, ces hommes qu'il appelait, dans son énergique langage, *des vendeurs de larmes*.

Partout où le pieux moine mettait le pied, un mont-de-piété s'organisait. Il en fonda à Parme, à Montefiore, à Assise, à Rimini, à Montagnana, à Chietri, à Narni, à Lucques. S'il trouvait, comme à Campo San Pietro, un Juif qui refusait de faire l'aumône aux Chrétiens, il le chassait de la ville. Les Papes Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, approuvèrent et encouragèrent ces institutions.

Ces usuriers étaient sans pitié pour les Chrétiens malheureux. A Parme, par exemple, ils tenaient vingt-deux bureaux où ils prêtaient à vingt pour cent. En passant à Padoue, Bernardin renversa toutes ces maisons de prêt, entretenues à l'aide des larmes du peuple, et la ville bientôt vit s'élever, grâce à la piété de quelques hommes riches (ailleurs les femmes chrétiennes en prenaient l'initiative), une banque où le pauvre put venir emprunter, sur nantissement, à deux pour cent.

II. Nul jusqu'alors n'avait su faire parler avec tant d'éloquence la misère populaire, porter à Dieu, avec des accents plus déchirants, les douleurs du pauvre, faire gémir plus sympathiquement les voix de la veuve et de l'orphelin; nul non plus n'était plus suivi, plus écouté que notre pieux moine.

Le désir qu'on avait partout de l'entendre était tel que les princes et les cités s'adressaient au Pape pour qu'il lui ordonnât de venir chez eux. Nous trouvons, en effet, dans sa Vie (553), plusieurs lettres des Papes Innocent VIII et Alexandre VI à leur cher fils, frère Bernardin de Feltre, où ils lui mandent d'aller prêcher le Carême dans telle ville, d'aller apaiser la discorde dans telle autre, d'aller réformer tels abus dans une troisième. Et frère Bernardin allait où on l'envoyait, et il faisait ce qu'on lui disait de faire.

D'où venaient à ce grand prédicateur cet ascendant et cette réputation ? Dieu, pourtant, ne lui avait accordé aucun de ces dons extérieurs qui séduisent la multitude ; au contraire, il était si petit, qu'il dépassait à peine de la tête la chaire où il montait; mais la grandeur de sa charité suppléait à la petitesse de sa taille. Oui, l'éminence de sa sainteté, tel était le secret des merveilles qu'il opérait.

III. Certes il avait bien le droit de crier contre d'épouvantables abus, cet humble religieux ! Il couchait sur la paille ou sur la pierre, il jeûnait plusieurs fois la semaine, ne buvait que de l'eau, et restait quelquefois pendant plus d'une heure plongé dans les extases de la prière. Avec une vie aussi sainte et déjà aussi éloquente, il n'est pas étonnant que Bernardin ait obtenu de si grands succès dans le cours de ses prédications.

Ajoutons ceci encore : la peste exerçait-elle ses ravages quelque part, Bernardin y courait servir les malades, jusqu'à tomber malade lui-même; une ville, déchirée en factions rivales, était-elle près de voir ses habitants en venir aux mains les uns avec les autres, Bernardin arrivait, et, par la puissante douceur de sa parole, rétablissait la paix et la concorde. Rien, en effet, ne résiste à l'ascendant de la vertu, à celui qui fait partout sentir la foi vivante du Christ !

C'est surtout au nom de Notre-Seigneur, nom adorable, que le pieux religieux invoquait au commencement et à la fin de ses sermons (il en a prêché trois mille six cents), qu'il dut ses grands succès oratoires. Et souvent Dieu honora son ministère par d'éclatants miracles ; les miracles continuèrent même après sa mort, arrivée en 1494.

Jamais religieux ne fut aussi amèrement pleuré ; car le peuple le regardait comme un envoyé céleste. Trois mille enfants, vêtus de robes blanches, symbole de cette vie si pure, si angélique que Bernardin avait menée sur la terre, assistèrent à ses funérailles, portant chacun un gonfalon où étaient brodés le nom de Jésus et une image d'un mont-de-piété. Si les hommes rendirent ces hommages à celui qui avait tant combattu pour leur bien, l'Eglise n'oublia pas non plus son fidèle serviteur. En attendant sa canonisation, le Pape Innocent X autorisa son culte, et Benoît XII accorda un office et une messe propres.

IV. Il serait à désirer que la Vie de ce véritable bienfaiteur de l'humanité fût mieux connue et qu'elle fût publiée à part. C'est là une œuvre que nous voudrions voir ten-

(553) On la trouve dans les *Acta SS.*, au 28 septembre.

ter le zèle de quelque pieux et intelligent écrivain.

L'auteur aurait à se livrer à une intéressante étude sur cette controverse qui s'éleva dans toute la chrétienté, sur les questions soulevées par les œuvres mêmes de Bernardin Thomitano. Car l'on sait que le cardinal Cajétan et les Dominicains, s'appuyant sur l'interdiction absolue de l'usure prescrite par l'Eglise, soutenaient que le payement de frais d'administration des banques de crédit gratuit étaient encore un intérêt du capital, une usure qui violait les commandements de Dieu et de l'Eglise, et que le prêt n'était pas ainsi complétement gratuit comme l'exigeait la loi chrétienne. Les Franciscains prouvaient, au contraire, que ce n'était ni un intérêt, ni une usure, mais le payement d'une fonction, d'un service, d'un travail réel sans lequel l'organisation du prêt ou crédit gratuit était impossible. Cette querelle fut si générale et si vive qu'il devint nécessaire de soumettre à un concile la solution de cette question.

C'est ce qu'on fit au v° concile de Latran, en 1515. Le Pape Léon X y déclara que les banques de crédit gratuit sont licites et même méritoires, si toutefois on ne prend aucune espèce d'intérêt, faisant payer seulement ce qui est indispensable pour subvenir aux frais de ces établissements, et défendant expressément de prélever aucun profit, aucun gain, aucun intérêt en sus de la restitution pure et simple du capital prêté. Tous les Pères du concile approuvèrent ce décret, à l'exception de Jérémie, évêque de Trani, qui persista à réclamer la gratuité absolue. Sa protestation fut consignée dans les Actes du concile. On voit, par ce simple exposé, tout ce qu'une telle œuvre aurait d'intérêt pour montrer la sollicitude de l'Eglise, même dans les affaires temporelles des peuples. *Voy.* les articles Barnabé, moine Franciscain, Cajetan.

BERNIER (Etienne-Alexandre), évêque d'Orléans, naquit à Daon, en Anjou, le 31 décembre 1764, et mourut à Paris le 1er octobre 1806. *Voy.* l'article Caprara, cardinal.

BERNON (Le bienheureux), ou suivant d'autres auteurs Bennon, évêque de Metz au x° siècle. Après la mort de Vigeric, le roi Henri mit à sa place Bernon qui menait la vie érémitique sur le mont Eccel aux environs de Zurich. Il avait été précédemment chanoine de Strasbourg.

Le clergé ni le peuple de Metz n'avaient eu aucune part à ce choix. Ils en avaient élu un autre. Mais l'usurpation du prince prévalut, au préjudice de Bernon; car, après avoir gouverné son Eglise environ deux ans, des méchants l'ayant surpris secrètement, lui arrachèrent les yeux et d'autres membres qui le mirent hors d'état de remplir les fonctions de son saint ministère. Ceci se passait en 928.

Ce crime odieux occasionna un concile à Wisbourg dans le duché de Clèves. On y excommunia les coupables, et Bernon ayant renoncé volontairement à son évêché, on élut canoniquement Adalbéron pour lui succéder. C'est Adalbéron Ier auquel nous avons consacré un article.

Bernon souffrit avec beaucoup de patience l'injure dont on s'était rendu coupable envers lui, et les douleurs que ses blessures lui faisaient ressentir. On lui donna une abbaye pour subsister, et il est probable qu'il y finit ses jours dans la prière et la retraite. Un auteur (554) lui donne le titre glorieux de saint. Il est certain qu'il est honoré, avec le titre de Bienheureux, le 3 août. Dans le lieu de sa retraite, qui fut aussi celui de saint Méginrade, a été bâti, depuis, le célèbre monastère d'Einsidlen, autrement Notre-Dame des Ermites, en Suisse.

BERNON (Le bienheureux), premier abbé de Cluny, fut suscité de Dieu pour être le restaurateur de la discipline monastique, et jeta les fondements du célèbre monastère dont nous venons de dire le nom; asile saint d'où l'esprit de la vocation religieuse se ranima et se répandit ensuite dans l'Eglise.

I. Bernon était né d'une des plus nobles familles de Bourgogne. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Quelque temps après on l'appela au gouvernement du monastère de la Baume en qualité d'abbé. Il y rétablit la discipline régulière suivant les maximes et les règlements de saint Benoît d'Aniane.

Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, ayant logé dans ce monastère, furent si édifiés de la régularité des moines et de la charité de leur abbé, que, sur les éloges qu'ils firent de lui à leur retour, le duc prit la résolution de bâtir un monastère et de lui en donner le gouvernement.

Le bienheureux Bernon alla donc le trouver à Cluny, terre qui appartenait au duc, dans le Mâconnais. Le saint abbé était accompagné de saint Hugues, alors moine de Saint-Martin d'Autun, son ami particulier. Le duc les reçut comme ils le méritaient, et, leur ayant déclaré la résolution où il était de faire bâtir un monastère, il leur dit de chercher dans ses terres un lieu propre à ce nouvel établissement. Mais les deux saints religieux, charmés de la situation de Cluny où ils étaient, répondirent qu'ils n'en trouveraient pas de plus propre que ce lieu. Le duc leur dit d'abord qu'il ne fallait pas y penser, parce que c'était là qu'il tenait sa meute pour la chasse. « Eh bien! seigneur, reprit agréablement Bernon, chassez-en les chiens et recevez-y les moines. » Le duc y consentit enfin de bonne grâce, et souhaita que le monastère fût dédié à saint Pierre et à saint Paul. L'acte de

(554) D. Richard, *Dict. des scienc. sac. et ecclés.*, etc., 6 fort vol. in-fol., 1760, tom. III, pag. 969, col. 1.

fondation (555) est daté de Bourges, la onzième année du règne de Charles, c'est-à-dire l'an 910. Il est signé du duc Guillaume, de sa femme Engilberge, d'Adalard, évêque de Clermont, et de plusieurs seigneurs.

II. Bernon ne mit d'abord à Cluny que douze moines; mais ils étaient d'une si grande ferveur, que la bonne odeur de leur régularité se répandit partout. On s'empressa bientôt de mettre d'autres monastères sous la conduite du saint abbé. Il en gouverna jusqu'à sept en même temps, savoir: la Baume, Gigni, Ethice, qu'on ne connaît plus, Vézelai, Cluny, Massai dans le Berri, et Deols dans la même province (556).

Mais ce fut surtout à Cluny qu'il resta plus longtemps; il gouverna ce monastère seize ans. Sur la fin de sa vie, il avait établi abbé de la Baume un de ses plus chers disciples, nommé Odon; mais les moines ne voulurent pas lui obéir: ce qui obligea Bernon de changer cette disposition. Il fit un testament que nous avons encore, et où il déclare que, connaissant que sa fin est proche, il a choisi pour lui succéder dans le gouvernement de ses monastères deux de ses religieux, savoir: Vidon ou Gui, son parent, et Odon. Il donna à Vidon le gouvernement de quatre monastères, qui furent la Baume, Gigny, Ethice et la celle de Saint-Lautein. On sait d'ailleurs que Vidon fut aussi abbé de Vézelai. Bernon laissa à Odon les monastères de Cluny, de Massai et de Bourdieux. Il légua quelques terres particulières à Cluny, à la charge de payer tous les ans dix deniers aux moines de Gigni. « Et que personne, ajoute-t-il, ne trouve mauvais que je fasse cette donation à Cluny, puisque j'y ai choisi ma sépulture, et que ce monastère, qui est demeuré orphelin par la mort du duc Guillaume, demeure imparfait par la mienne. Cette maison est pauvre, et elle a cependant une nombreuse communauté à nourrir. »

Ces paroles du saint abbé nous montrent que la régularité qui s'observait à Cluny y avait déjà attiré un grand nombre de religieux. Ce testament est de l'an 926 (557). Bernon mourut le 13 janvier de l'année suivante. Le partage qu'il fit de ses monastères nous fait voir qu'il ne pensait point encore à former un corps de Congrégation, et c'est saint Odon qui a proprement commencé celle qui a depuis porté le nom si illustre de Cluny. *Voy.* l'article Odon (Saint), abbé.

BERNWARD ou Bernard (Saint), évêque d'Hildesheim, au xe siècle, était de la première noblesse de Saxe (558), neveu de Floc-mar, qui fut évêque d'Utrecht, en 977, et qui tint ce siége douze ans.

I. Cet oncle donna le jeune Bernward à Osdag, évêque d'Hildesheim, qui le mit dans la conduite de Tangmar, chef de son école. Celui-ci l'accueillit avec beaucoup d'affection, et, pour sonder sa capacité, lui donna d'abord à étudier certaines parties plus faciles de l'Ecriture sainte: le jeune enfant, éclairé d'une lumière éclatante, comme un autre Daniel, la méditait avec une ardeur continuelle; il s'associait ceux de ses condisciples qu'il y voyait le plus appliqués; il cherchait avec eux à en pénétrer les sens les plus intimes. Avant même qu'il assistât aux classes, il écoutait attentivement à l'écart les leçons qu'y donnait le maître, les explications qu'il tirait de différents livres, et puis, par un heureux larcin, il les enseignait lui-même parfaitement à ses petits camarades. Emerveillé de cette application furtive, le maître n'omit rien pour développer de si heureux talents. De son côté, l'évêque Osdag, qui présageait quelque chose de grand dans le jeune Bernward et qui le fit exorciste, le lui recommanda d'une manière spéciale.

Le prêtre Tangmar, qui a écrit lui-même et très-bien la Vie de son cher et digne élève, profita de toutes les circonstances pour développer de plus en plus ce merveilleux génie. Les jours mêmes qu'ils voyageaient ou se promenaient ensemble à cheval, *étaient* employés tout entiers à l'étude; tantôt *c'était* une lecture non moins longue que s'ils avaient été en classe, tantôt ils luttaient à faire des vers ou de la prose, tantôt ils exerçaient l'intelligence aux raisonnements les plus subtils de la logique. Fréquemment le jeune élève adressait au maître, quoique toujours avec beaucoup de modestie, les questions les plus subtiles, tirées du fond même de la philosophie.

A cette facilité et cette activité prodigieuse pour les sciences, qui ne reposait pas même pendant les repas, Bernward joignait une aptitude et une application non moindres aux arts même mécaniques. Il excellait dans l'écriture, dans la peinture, l'architecture, et même dans l'art de travailler les métaux. Pour les affaires domestiques et autres semblables, il les terminait avec une promptitude et une aisance étonnantes, comme si de sa vie il n'avait fait autre chose. En un mot, c'était un génie universel, chéri à la fois de Dieu et des hommes. Villégise, archevêque de Mayence, le retint quelque temps auprès de lui, l'ordonna sous-diacre, diacre et enfin prêtre.

Ensuite Bernward retourna auprès d'Adalbéron, comte palatin, son aïeul maternel, qui, bien qu'il eût beaucoup d'enfants, avait pour lui une affection particulière. Bernward était jour et nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les services que demandaient ses infirmités et son grand âge, et l'assista ainsi jusqu'à la fin.

II. Après sa mort, il vint à la cour du roi Othon III, qui avait alors sept ans, et gagna tellement les bonnes grâces de l'impératrice

(555) M. l'abbé Rohrbacher donne cet acte, t. XII, p. 517, 518.
(556) *Act. Bened.*, sæc. v.
(557) Id., ibid.
(558) Ibid., sæc. vi, part. i.

Théophanie, que, du consentement de tous les grands, elle mit sous sa conduite le jeune prince.

Bernward s'en acquitta si bien, qu'Othon fit, en peu de temps, de grands progrès. Tous les autres le flattaient et l'excitaient aux divertissements auxquels il n'était que trop porté par son âge; l'impératrice ellemême, craignant de perdre l'affection de son fils, avait une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Bernward était le seul qui s'y opposait; il retenait son élève par la crainte, mais avec tant d'art, qu'il ne perdait rien de son amitié, et qu'après la mort de l'impératrice Théophanie, le jeune Othon la lui donna tout entière, comme à celui qui lui tenait lieu de père et de mère. Ce sage précepteur lui faisait examiner les conseils que lui donnaient ses flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi Othon avait en lui sa principale confiance, et lui faisait rendre, par tous les autres, le respect que méritait sa vertu.

Osdag, évêque d'Hildesheim, étant mort, Bernward fut élu d'un commun consentement pour lui succéder, et préféré à plusieurs autres qui se trouvaient parmi le clergé du palais. Il fut sacré par Villégise, archevêque de Mayence, son métropolitain, le 15 janvier 993.

Quoique Bernward fût encore jeune, il surpassait les vieillards en gravité, donnait à la prière la plus grande partie des nuits, et assistait assidûment aux offices divins. Après la messe solennelle, il donnait audience; puis son aumônier venait et il faisait distribuer à plus de cent pauvres de la nourriture et quelquefois de l'argent. Il visitait les ouvriers qu'il faisait travailler sur différentes matières; à None, il se mettait à table avec beaucoup de clercs et de laïques, mais en silence, pour écouter la lecture, et gardant une exacte frugalité.

Comme il avait un grand talent pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il fut évêque. Il faisait écrire des livres, non-seulement dans le monastère de sa cathédrale, mais en plusieurs autres lieux; en sorte qu'il assembla une nombreuse bibliothèque, tant de livres ecclésiastiques que de livres philosophiques. Il cherchait à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfèvrerie, recueillant avec soin ce que les étrangers envoyaient au roi d'ouvrages des plus curieux, et faisant élever des jeunes gens de bon naturel pour les former à ces arts.

III. Bien que très appliqué à ses fonctions épiscopales, Bernward rendait toujours des services à l'Etat. Aussi s'attira-t-il l'envie et la jalousie des seigneurs. La Saxe était depuis longtemps exposée aux courses des pirates et des Barbares. Bernward, malgré sa sainteté, avait, suivant la dureté de ces temps, employé tantôt ses seules troupes, tantôt le secours des autres, pour les repousser. Mais il paraît que ces voies ne lui réussirent pas plus qu'elles ne profitèrent à tant d'autres; car ces pirates étaient maîtres des deux côtés de l'Elbe et de la navigation de cette rivière; en sorte qu'ils se répandaient par toute la Saxe et venaient presque à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses en deux endroits de son diocèse, et, y ayant mis garnison, il procura pour quelque temps la sûreté du pays.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes et les orna de beaux bâtiments. Quant à son église cathédrale, il décora de peintures exquises les murailles et les lambris. Il fit, pour la procession solennelle des grandes fêtes, un livre d'évangiles, enrichi d'or et de pierres précieuses, des encensoirs du plus grand prix, des calices en grand nombre, un d'une pierre d'onyx, un de cristal, un autre de l'or le plus pur, du poids de vingt livres, une couronne d'or et d'argent, d'une prodigieuse grandeur, suspendue au milieu de l'église, sans compter une infinité d'autres présents de ce genre. Il enferma de murailles et de tours le cloître de la cathédrale, en sorte que c'était à la fois un ornement et une défense. Il n'y avait rien de pareil dans toute la Saxe. Enfin, il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraie croix, que le roi Othon III lui avait donné, et qui fit plusieurs miracles. Saint Bernward fit la dédicace de cette chapelle, en 996, le 10 septembre.

Ce fut cette année-là que son élève devint empereur sous le nom d'Othon III, et bientôt après Bernward eut une contestation avec l'archevêque de Mayence, au sujet du territoire de l'abbaye de Gandersheim. Il défendit ses droits avec persévérance, et cette contestation fut décidée en sa faveur, dans un concile tenu à Rome, en 1001. Il s'y rendit en personne et plaida sa cause devant le Pape Sylvestre II, en présence des Pères du concile. Le Pape le confirma dans la possession du monastère avec ses dépendances, et lui donna le bâton pastoral, pour lui rendre sur ce monastère l'investiture que l'archevêque de Mayence lui avait ôtée. Othon étant mort l'année suivante, Bernward conserva le crédit dont il avait joui à la cour, et l'empereur Henri II eut pour lui une grande vénération.

Tandis que notre vigilant évêque était occupé à bâtir ou à réparer et embellir les églises, une grande épreuve lui survint. Il fut attaqué d'une maladie qui le fit beaucoup souffrir pendant cinq ans. Il l'accepta avec joie et y vit un moyen de purifier son âme. Enfin il se déchargea du fardeau de l'épiscopat, et pendant la dernière année de sa vie, ayant pris l'habit, il se retira au monastère de Saint-Michel qu'il avait fondé et auquel il donna ses biens patrimoniaux. Il mourut le 20 novembre 1024, et fut enterré dans l'église de son monastère. Le Pape Célestin III le canonisa en 1194; peu après, on fit une translation solennelle de ses reli-

ques, et ce saint évêque est regardé comme l'un des apôtres de la Saxe.

BEROLD, saint prêtre qui vivait dans la seconde moitié du IXe siècle, et auquel saint Adon, archevêque de Vienne, confia quelques reliques et les Actes du martyr de saint Didier, l'un de ses prédécesseurs. Berold remit fidèlement ce précieux dépôt aux moines de Saint-Gall, ainsi que le témoigne Notker (559), religieux de ce monastère. *Voy.* l'article ADON (saint), archevêque de Vienne, n° VII.

BERSABIAS, martyr en Perse. *Voy.* BARSABIAS.

BERTHOLET, évêque constitutionnel. *Voy.* l'article CAPRARA, cardinal.

BERTRADE (Sainte), abbesse des chanoinesses de la collégiale de Sainte-Marie au Capitole, dans la ville de Cologne, mourut vers l'an 999, et fut remplacée dans cette collégiale par Adélaïde, sa sœur, vierge qui se distingua par ses vertus, et que l'Eglise a placée sur le catalogue des saints. *Voy.* cet article.

BERTRAND DE GOT ou GOTH, évêque d'Agen, puis de Langres. *Voy.* l'art. CLÉMENT V, Pape, n° IV.

BERTRANDI (PIERRE), cardinal, évêque d'Autun, au XIVe siècle, était d'Annonay et se rendit très-habile dans le droit canon et civil, dont il fut fait docteur à Orléans.

I. Il suivit d'abord la carrière de la magistrature, et fut avocat au parlement de Paris, où il plaida, en présence de Louis X, la cause de Louis de Nevers, contre Robert d'Artois qui prétendait au comté de Flandres; il fut ensuite conseiller clerc au même parlement.

Etant entré dans les ordres, il devint chanoine du Puy, puis doyen. On le pourvut d'abord de l'évêché de Nevers, et enfin il fut élevé sur le siége d'Autun, vers l'an 1320 ou 1322. Dès ce temps il s'éleva une grande dispute entre les juges royaux et les juges ecclésiastiques, chacun se plaignant réciproquement qu'on empiétait sur leurs droits.

Philippe de Valois, naturellement, entra dans ce différend, et voulut entendre les raisons des deux partis. Il les cita donc en *Conférences* à Paris pour le jour de saint André 1329. Pierre de Cognières, avocat général, invectiva beaucoup contre le clergé, et l'on vit dans les discours qui furent prononcés alors par les avocats, percer toutes les doctrines gallicanes qui devaient, un peu plus tard, amener tant de luttes et de déchirements. Pierre de Cognières soutint qu'il n'y avait que les affaires spirituelles qui fussent de la compétence du clergé, et que tout ce qui regardait le temporel appartenait aux juges royaux. Les ecclésiastiques ripostèrent, et ce fut l'évêque d'Autun qui porta la parole. Il réfuta tout ce qu'avait dit l'avocat général, et sa réponse lui donna l'idée de faire un petit traité sur l'origine et l'usage des juridictions, ouvrage dont nous parlerons tout à l'heure. *Voy.* l'article CONFÉRENCES ENTRE LES ÉVÊQUES ET LES MAGISTRATS, SUR LES RAPPORTS ENTRE L'EGLISE ET L'ETAT, AU XIVe SIÈCLE.

Nous avons les Commentaires sur le VIe livre des *Décrétales*, où les raisons de Pierre de Cognières et celles de Pierre Bertrandi sont déduites (560). Quand ils eurent parlé l'un et l'autre, ce ne furent que des acclamations et des applaudissements de la part du peuple et du clergé en faveur du discours de l'évêque d'Autun, tandis que l'avocat général ne reçut pour toute récompense que des injures et des marques de mépris.

Pour récompenser Bertrandi du zèle qu'il avait déployé dans cette affaire, on lui permit de mettre une fleur de lis dans ses armes, et le Pape Jean XXII le fit cardinal du titre de Saint-Clément, en 1331. Il mourut le 24 juin 1349 (561), et laissa une mémoire vénérée. Ce prélat avait fondé en 1337, à Paris, le collége d'Autun, appelé du *Cardinal Bertrand*, et situé auprès de l'église Saint-André des Arts. Dans la petite ville d'Annonay, sa patrie, il avait aussi créé des établissements de piété, tels qu'un hôpital et une communauté de filles de Sainte-Claire.

II. Pierre Bertrandi a laissé plusieurs ouvrages que le temps n'a pas épargnés. Il ne nous reste plus de lui que les *Actes de la dispute du clergé avec Cugnières*, et un *Traité de l'origine et de l'usage des juridictions*, où, comme nous l'avons dit, l'on retrouve les principales idées de la réfutation de Pierre Cognières, et où l'on remarque le même plan, les mêmes principes, et les mêmes preuves que dans le petit ouvrage de l'évêque de Meaux, Durand de Saint-Pourçain (562); aussi l'évêque de Meaux avouait-il qu'il s'était servi de ce livre avec avantage. *Voy.* l'article DURAND DE SAINT-POURÇAIN.

Dans ce traité Pierre Bertrandi propose quatre questions à résoudre : 1° La puissance temporelle qui régit le peuple, quant au temporel, est-elle de Dieu? 2° Outre cette puissance laïque, est-il nécessaire ou expédient qu'il y en ait une autre pour le bon gouvernement du peuple? 3° Ces deux puissances ou juridictions peuvent-elles se rencontrer dans la même personne? 4° La puissance spirituelle doit-elle dominer la temporelle, ou contrairement? Sur ces quatre articles du XIVe siècle, voyons ce que l'évêque d'Autun répond :

1° La puissance séculière est de Dieu quant à sa nature, mais non pas toujours quant à son acquisition, ni quant à l'usage qui s'en fait. Elle est de Dieu, en ce qu'il est naturel et convenable aux hommes d'avoir un chef et d'en convenir; mais elle n'est

(559) Notker, in *Martyrolog.*, ad diem 10 Kalend. Junii.

(560) D. Richard, *Chron. des év. d'Autun.*

(561) Richard dit qu'il mourut le 23 juillet 1348.

(562) *Biblioth. PP.*, edit. Lugd., t. XXVI, p. 127 et seqq.

pas toujours de Dieu, quant à la manière de l'acquérir ou d'en user; savoir, lorsque cette manière est mauvaise ou illicite. De là cette parole dans Osée : «Ils ont régné, mais non par moi ; ils ont été princes, mais je ne les ai pas connus.» (*Ose.* VIII, 4.) Or, la manière légitime de parvenir à la puissance est de deux sortes : par la succession héréditaire, ou par l'élection. La succession ne peut pas être la première ; car celui qui succède à un autre n'est pas le premier, attendu qu'un autre précède. La première manière de parvenir légitimement à l'autorité gouvernementale est donc par l'élection de Dieu ou des hommes. L'élection spéciale de Dieu est rare et privilégiée ; l'élection et le consentement du peuple est la manière commune.

Toute autre manière de parvenir au gouvernement, comme par la violence ou l'astuce, est illicite. Et si nous prenons bien garde à ce que nous apprend l'Écriture, nous verrons que les quatre grands empires, les Assyriens et les Chaldéens, les Mèdes et les Perses, les Grecs, les Romains, n'ont pas d'abord été introduits légitimement, mais usurpés par la violence. Aussi ont-ils été montrés à Daniel, non pas sous la similitude d'hommes, mais de bêtes, parce que, quant à leur première origine, ils se sont élevés non par la voie de la raison, mais par l'emportement et la sensualité. Si, par la suite, ils sont devenus légitimes, ce n'a pu être que par l'accession du consentement exprès ou interprétatif du peuple. Pour le royaume d'Israël, nous lisons qu'il a eu un commencement légitime, car Saül, le premier roi, a été élu au sort par l'autorité du Seigneur et avec le consentement du peuple. Celui-là ayant été réprouvé par sa désobéissance, David fut élu de Dieu et sacré par Samuel ; et ses fils lui succédèrent par l'ordonnance de Dieu.

2° Outre la puissance laïque ou séculière, il en faut une autre pour le bon gouvernement du peuple. Le but de la juridiction est de détourner les hommes du mal et de les porter au bien. Si ce bien et ce mal ne regardaient que la vie présente, civile et politique, la juridiction séculière pourrait suffire. Mais parce que la vie des Chrétiens tend non-seulement aux biens de la vie présente, mais encore et principalement aux biens de la vie future et à ce qui peut les acquérir, elle ordonne tous les biens de la vie présente suivant cette parole de saint Matthieu : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice.* Elle craint surtout les peines éternelles, suivant cette autre parole : *Ne craignez que ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignons Celui qui peut envoyer l'âme et le corps en enfer.*

Pour donc que les Chrétiens ne s'écartent point de la fin à laquelle ils tendent, ou qu'ils y soient ramenés quand ils en ont besoin, il faut une puissance qui ait droit de les diriger à la fin susdite, de corriger et d'y ramener ceux qui s'en écartent, non-seulement par des exhortations, mais par des peines convenables. Or, la puissance séculière ne suffit point pour cela, elle qui, de soi-même, ne connaît rien des dons et des récompenses de la vie future, ni des mérites ou des démérites qui y conduisent ou en éloignent. Outre celle-là, il en faut donc une autre parmi les Chrétiens : la puissance spirituelle, que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, a donnée à saint Pierre, quand il lui a commis le gouvernement de l'Eglise universelle : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, et qu'il lui avait promise précédemment : *Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux.* Cette puissance diffère de la séculière quant à sa première origine, en ce qu'elle est de Dieu immédiatement, savoir : du Christ, qui la transmet à une personne certaine, pour lui et ses successeurs, desquels elle se dérive en d'autres. D'où suit que la puissance spirituelle ecclésiastique non-seulement est légitime en soi, mais encore quant à sa première acquisition : ce qui ne peut être dit de la première acquisition de la puissance séculière, du moins pour ce qui est des empires.

3° Sur la troisième question : si ces deux juridictions peuvent se rencontrer dans la même personne, Pierre Bertrandi expose le fonds des mêmes preuves que donna Pierre Roger à l'assemblée du clergé et des magistrats de l'an 1329, et où il parla lui-même, comme nous l'avons dit. *Voy.* l'article CONFÉRENCES ENTRE LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET LES MAGISTRATS, SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, AU XIVe SIÈCLE, n° II.

4° L'article le plus important est le quatrième, qui traite de la subordination entre les deux puissances. Il est intéressant de voir ce que pensait là-dessus le clergé de France au XIVe siècle.

L'évêque d'Autun pose d'abord en question : La puissance spirituelle doit-elle dominer la temporelle ? Enumérant ensuite les raisons contre, il ajoute : Il paraît que non, parce que les juridictions sont distinctes. Le Pape ne doit donc pas s'entremettre de la puissance temporelle, mais laisser le temporel aux empereurs, aux rois et aux autres seigneurs temporels ; autrement il mettrait la faux dans la moisson d'autrui, ce qui ne doit pas se faire. En outre, suivant Hugues, l'empereur a de Dieu seul la puissance dans les choses temporelles, et le Pape dans les spirituelles, et c'est ainsi que les juridictions sont distinctes. De plus, la puissance spirituelle a besoin de la temporelle bien des fois ; elle ne la domine donc pas. Enfin, si la spirituelle dominait la temporelle, elle aurait le domaine du temporel. Or, le domaine des mêmes choses ne peut pas être en même temps tout entier entre les mains de plusieurs : nulle autre que la puissance spirituelle n'aurait donc de domaine ; ce qui est faux. Donc la puissance spirituelle ne domine pas la temporelle.

Mais, ajoute aussitôt l'évêque, il paraît que c'est le contraire ; car le Christ a commis saint Pierre pour tenir sa place. Or, au

Christ a été donnée *toute puissance au ciel et sur la terre.* Donc le souverain Pontife, qui est son vicaire, aura cette puissance. En conséquence, je réponds et je dis que la puissance spirituelle doit dominer toute créature humaine, pour les raisons que le cardinal d'Ostie expose dans sa *Somme. Voy.* l'article HENRI DE SUZE, cardinal d'Ostie.

Après avoir renvoyé à ses preuves de la subordination du temporel au spirituel, l'évêque d'Autun continue : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, pendant qu'il était en ce monde et de toute éternité, fut le seigneur naturel ; et, de droit naturel, il aurait pu porter des sentences de déposition, ou tout autre quelconque, contre les empereurs et tous autres, comme étant des personnes qu'il avait créées, douées de dons naturels et gratuits, et qu'il continuait à conserver. Par la même raison, son Vicaire le peut aussi. Car le Seigneur ne semblerait pas avoir été prudent, qu'il nous pardonne cette parole, s'il n'avait laissé après lui un Vicaire unique tel qu'il pût tout cela. Or, ce Vicaire est Pierre et ses successeurs. Le pape Innocent en donne encore une preuve dans le droit. C'est pourquoi Boniface VIII, mû par beaucoup d'autres efficaces raisons, exemples et autorités de la sainte Ecriture, a déclaré, dit et défini qu'il est de nécessité de salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au Pontife romain, comme on le voit dans la décrétale *Unam sanctam*, que j'ai insérée mot pour mot à la fin de cet opuscule, parce qu'elle élucide et déclare les matières de cette quatrième question. »

Nous voyons, par ces paroles, que le clergé de France, au XIVe siècle, regardait la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII comme étant en pleine vigueur et comme ayant défini la subordination du temporel au spirituel. Aussi Fleury, en parlant de la dispute entre le clergé et les magistrats (563), au sujet des juridictions, passe-t-il sous silence l'ouvrage de Bertrandi.

L'évêque d'Autun répond ensuite, avec le cardinal d'Ostie, aux arguments du sentiment contraire : Je conviens que les juridictions sont distinctes et qu'elles procèdent de Dieu l'une et l'autre. Cependant, plus l'une d'elle approche de Dieu, plus elle est grande. Donc le sacerdoce est supérieur à l'empire. Que si l'empire a précédé l'apostolat, cela n'y fait rien ; car la puissance est plus grande, non à raison du temps, mais à raison de la dignité. De ce que toute créature est soumise au Pape, il ne s'ensuit pas que lui seul ait le domaine de toutes les choses temporelles ; car le domaine absolu et suprême de Dieu n'empêche pas le domaine légal et utile des hommes, que ni Pape ni personne ne peut enlever sans juste cause (564).

Tel est en substance l'opuscule de Pierre Bertrandi. Nous avons pensé que l'importance des questions traitées par ce prélat et la manière dont elles le sont, méritaient cette analyse.

BERTRANDI (PIERRE) neveu du précédent, fut surnommé *de Colombière* (565) ; il était fils de Barthélemy de Colombière, gentilhomme du Dauphiné; sa mère, Marguerite Bertrandi, était sœur du cardinal d'Autun, et comme celui-ci répandait un grand éclat sur toute la famille, le jeune Pierre de Colombière prit son nom de Bertrandi, et entra dans l'Eglise sous ses auspices.

Il fut successivement chanoine d'Autun, évêque de Nevers et d'Arras, enfin créé cardinal prêtre du titre de Sainte-Susanne, par Clément VI, et dans la suite évêque d'Ostie. C'est en cette qualité qu'il fit à Rome, en 1355, la cérémonie du couronnement de l'empereur Charles IV (566). Il mourut à Avignon en 1361. « Son grand éloge, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (567-69), est d'avoir soutenu la réputation de son oncle, prélat d'un vrai mérite. »

BERULLE (PIERRE DE). Comme nous devons parler de l'Oratoire et des *Oratoriens* dont l'existence se rattache à tant de faits de l'histoire de l'Eglise au XVIIe siècle, nous retracerons en cet endroit la vie du cardinal de Bérulle, qui a joué un rôle si important à son époque. *Voy.* l'article ORATOIRE (l') ET LES ORATORIENS.

BERYLLE, célèbre évêque de Bostra ou Bosre, en Arabie, tomba dans une étrange hérésie, et eut le bonheur d'être rappelé à la foi par Origène. *Voy.* l'article ARABIE, n° I, t. II, col. 348-349. — Saint Alexandre de Jérusalem avait recueilli dans sa bibliothèque les ouvrages de cet évêque. *Voy.* aussi l'article CHRISTIANISME EN ASIE, n° I.

BESA (Saint) soldat, martyrisé en 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° IV.

BESSARION (JEAN), archevêque de Nicée, cardinal, naquit à Trébizonde, selon Michel Apostolius en 1389; d'après Bandini, en 1395, et fut un des plus grands hommes du XVe siècle.

I. Il entra d'abord dans l'ordre de Saint-Basile, et étudia les lettres et la philosophie dans un monastère du Péloponèse. Il sortit de sa retraite archevêque de Nicée, et, depuis, s'unissant avec le patriarche de Constantinople et l'archevêque de Russie, ils persuadèrent à l'empereur Jean Paléologue de travailler à la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise romaine. Dans ce dessein, Bessarion passa en Italie afin de se trouver à Ferrare, où le Pape Eugène IV avait assigné le concile qui fut ensuite transféré à Florence.

(563) *Hist. ecclés.*, l. XCIV, nos 2-5.
(564) *Biblioth. PP.*, tom. XXVI, pag. 127-135.
(565) Ce surnom lui vient du lieu de sa naissance, pour le distinguer de l'autre Pierre Bertrandi, son oncle, évêque d'Autun et cardinal.

(566) *Voy.* sur cette cérémonie, l'*Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXXIX, ou t. XVII, p. 335 et suiv. de l'édit. in-12, 1827.
(567-69) Id., ibid., p. 373.

Bessarion y assista en effet, s'y distingua par son éloquence, souscrivit à la doctrine orthodoxe. *Voy.* l'article FLORENCE (concile général de) tenu en 1439, et fut créé en 1439, cardinal prêtre par Eugène IV. Ses efforts pour la réunion l'ayant rendu odieux aux Grecs, il se fixa à Rome qu'il honora par sa science, par sa sagesse et par sa piété.

Le Pape Nicolas V le nomma archevêque de Siponto et cardinal-évêque; en 1463, Pie II lui conféra le titre de patriarche de Constantinople. Deux fois il fut sur le point d'être élu Pape, quatre fois il fut revêtu de la dignité de légat. En 1458, il fut envoyé en cette qualité à Bologne pour comprimer le parti de Santi-Bentivoglio; de là il se rendit auprès de l'empereur au sujet de la guerre contre les Turcs, et quelques années après, Pie II l'envoya à Venise.

L'histoire fait surtout mention de la légation de cet illustre cardinal en France. Il y fut envoyé en 1471, avec la mission de réconcilier le duc de Bourgogne et le roi de France Louis XI, et de les disposer à se réunir pour combattre les ennemis de la chrétienté. Mais Bessarion ne réussit pas dans cette entreprise.

II. En effet, Louis XI, après lui avoir témoigné par lettres son contentement de l'avoir pour légat, passa tout à coup de la bienveillance à la dureté, et jusqu'à l'insulte.

D'abord il refusa pendant plus de deux mois de lui donner audience; puis il la lui accorda, mais ce ne fut que pour lui défendre d'user de ses pouvoirs en aucun lieu de la domination française. On ajoute que le roi portant la main sur la barbe longue que Bessarion continuait de porter à la manière des Orientaux, lui appliqua, par une allusion déplacée, ce vers technique des grammairiens :

Barbara Græca genus retinent quod habere solebant (570).

Plusieurs historiens ont voulu trouver le motif qui fit changer si brusquement Louis XI, et quelques-uns avancent que c'est parce qu'il avait été offensé de ce que le légat, chargé de négocier la paix entre le roi et le duc de Bourgogne, avait commencé l'exercice de sa légation par le vassal : allégation purement conjecturale, formellement démentie par deux historiens français, Duclos et Garnier (571), et même contraire à la suite de l'histoire comme à tous les monuments recevables, d'après lesquels le voyage de Bessarion en Bourgogne n'eut jamais lieu. Seulement Bessarion écrivit au duc de Bourgogne avant d'avoir vu Louis XI.

Mais, remarque très-bien un historien (572), « à quoi bon chercher des motifs à la conduite du plus capricieux des hommes? Et comment, s'il y en eut, les démêler dans le plus impénétrable des princes? » Le caractère seul de ce roi suffit, en effet, pour tout expliquer. D'après Philippe de Comines, il déployait dans la mauvaise fortune des qualités rares et estimables; mais dans la paix et le repos, il devenait inquiet, difficile, tracassier, de manière à s'aliéner tout le monde. Il envoya depuis une ambassade au Pape, pour qu'il ne s'offensât point de la mauvaise réception qu'il avait faite à son légat. Mais les affaires n'en allèrent pas mieux pour la croisade, à cause des conditions peu recevables qu'y mit Louis XI (573).

III. Les historiens ajoutent que Bessarion, blessé vivement de son insuccès, quitta la France accablé de douleur, et le poignard dans le sein.

C'est encore là un autre point de conjecture très-difficile à concevoir, à moins qu'entièrement usé par la décrépitude, ce grand homme, que sa force d'âme et d'esprit avait surtout signalé, n'eût plus rien retenu de ce qui constituait en quelque manière son être. Soixante années d'âge et de travaux excessifs, suivies d'un voyage extraordinairement pénible, ne suffisaient-elles pas au cardinal de Pavie, sans inculper les Français, pour motiver ses lamentations oratoires sur la mort d'un prélat en qui, selon ses expressions (574), il n'y eut jamais rien de faible, rien qui ne ressentît la dignité; avec qui le Sacré Collége perdait son bras, son conseil, tout ce qui lui donnait droit de se glorifier; les savants un père, les gens de bien leur consolation, l'Église entière son plus ferme appui? Il tomba malade à Turin, ne laissa pas de s'avancer par le Pô jusqu'à Ravenne, où, entièrement épuisé, il expira le 18 novembre 1472.

Son corps fut transporté à Rome, et le Pape assista à ses funérailles, honneur qui n'avait encore été fait à aucun cardinal. Il fut loué en latin par Platina, en grec par Michel Apostolius. Il légua sa bibliothèque au sénat de Venise (575); elle était fort riche en manuscrits, qu'il avait fait venir à grands frais de toutes les parties de la Grèce. Les écrits de Bessarion sont fort nombreux, tant sur la philosophie que sur la théologie : la plupart sont encore manuscrits (576).

Le long séjour que cet homme de goût et de génie fit en Italie, contribua beaucoup à y multiplier les savants. Il est regardé comme un des promoteurs de la littérature grecque. Dans quelque lieu qu'il demeurât, sa maison était le rendez-vous de tous ceux qui aimaient et cultivaient les

(570) Brantôme; Pierre Matthieu, *Histoire de Louis XI*, l. v.

(571) Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. II, p. 79; Garnier. *Hist. de France*, t. XVIII, p. 26.

(572) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Égl.*, l. LV, édit. Henrion, t. VI, p. 483.

(573) Papiens, epist. 450; Bzovius, an. 1472.

(574) Pap., epist. 439 et 440.

(575) Cette bibliothèque forme le noyau de la célèbre bibliothèque de Saint-Marc, et c'est sur les manuscrits qu'elle renferme que les Aldes publièrent tant d'éditions premières.

(576) *Biographie universelle*, t. IV.

lettres, les sciences et les arts. Il était autant l'ami que le patron de la plupart d'entre eux. Tels furent entre beaucoup d'autres, les Grecs célèbres Georges de Trébizonde, Jean Arigropile, Théodore de Gaze, Gémiste-Pléthon, André de Thessalonique; et parmi les Latins, Blondus, Laurent-Valle, Valère de Viterbe, Léonard Arétin, le Pogge, Platine et Campan, etc. On lui doit la découverte des poëtes grecs Coluthus et Quintus de Smyrne.

Plusieurs des ouvrages de Bessarion sont dirigés contre les évêques grecs qui ne voulaient pas que leur Eglise fût réunie à l'Eglise romaine. Il se constitua aussi le défenseur de Platon contre Georges de Trébizonde, contre Pletho et Apostolius, qui attaquait la suprématie d'Aristote et publia à Rome, en 1469, un ouvrage intitulé *Contra calumniatorem Platonis*. Son *Traité sur le sacrement de l'Eucharistie* a aussi été imprimé et inséré dans la *Bibliothèque des Pères*. Ses autres écrits édités ont été recueillis dans les *Actes des conciles* du P. Labbe et du P. Hardouin (577). On voit que non-seulement l'Eglise, mais que les lettres sont redevables à ce célèbre cardinal.

BEZELIN. *Voy.* ALEBRAND, archevêque de Hambourg.

BIANCHI DE LUCQUES (JEAN-ANTOINE), religieux Franciscain de l'étroite observance, naquit le 2 octobre 1686. Il professa pendant plusieurs années la philosophie et la théologie, fut ensuite, dans son ordre, provincial de la province romaine, visiteur de celle de Bologne, l'un des consulteurs de l'Inquisition à Rome, et examinateur du clergé romain. Il mourut le 18 janvier 1758.

La gravité de ses fonctions et de ses études ne l'empêchait point de cultiver les belles-lettres, la poésie et principalement la poésie dramatique. On a de lui plusieurs tragédies tirées de l'Ecriture sainte. Dans un genre tout différent, il composa par ordre de Clément XII un ouvrage intitulé: *De la puissance et du gouvernement de l'Eglise, deux traités contre les nouvelles opinions de Pierre Giannone*, cinq volumes in-4°. Giannone, avocat napolitain, publia, sous le titre d'*Histoire de Naples*, une compilation indigeste, mais satirique, contre le clergé, principalement contre l'autorité du Pape et les droits du Saint-Siége. Le P. Bianchi le réfute en détail et fort bien, non-seulement lui mais encore le gallicanisme politique de Bossuet. Il commence même sa réfutation par ce dernier, et y consacre les deux premiers volumes: car, à ses yeux, et non sans quelque raison, le gallicanisme politique est l'arsenal où les folliculaires schismatiques de l'Allemagne et de la France ont puisé, comme Giannone, leurs principaux traits contre l'Eglise de Dieu.

Cet ouvrage du P. Bianchi est extrêmement important pour débrouiller les faits de l'histoire qui se rapportent à la question de la puissance indirecte de l'Eglise. Les paroles suivantes du docte religieux feront connaître son opinion sur ce point: « Nous ne prétendons pas, dit-il, que le Pape puisse ôter ni donner le royaume à qui il lui plaît, mais qu'il peut, dans certains cas, déclarer que les princes sont déchus du droit de régner, les sujets déliés du serment de fidélité, laissant la liberté à qui il appartient de choisir le nouveau prince et de chasser du trône le prince déclaré déposé. C'est cette déclaration que nous disons être du pouvoir de l'Eglise. Il ne faut pas s'arrêter à la forme des paroles dans laquelle cette déclaration s'est faite souvent; car ces paroles, *déposer*, *absoudre*, ne signifient en substance que déclarer déposé, déclarer absous quant à Dieu et quant à la nature de la chose; mais pour que cette déclaration prenne, quant aux hommes, la forme et l'autorité d'un jugement, il convient qu'elle se prononce avec des paroles indicatives et par manière de sentence décrétoriale (578).

C'est ainsi que l'entendait le cardinal Bellarmin (*Voy.* son article); car dans ses divers écrits sur cette matière, il enseigne, dit la *Biographie universelle* elle-même (579), comme la doctrine commune des catholiques, que les princes tiennent leur puissance du choix des peuples, et que les peuples ne peuvent exercer ce droit que sous l'influence du Pape: d'où il conclut que la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle.

BIBIANE (Sainte), vierge, martyre en 362. *Voy.* l'article MARTYRS EN ITALIE ET DANS LES GAULES AU IVe SIÈCLE.

BIBLIOTHECAIRE (ANASTASE LE), prêtre romain, vivait au IXe siècle sous les Papes Nicolas Ier, Adrien II et Jean VIII. Outre le soin de la bibliothèque de l'Eglise de Rome, il eut celui de diverses affaires importantes qu'on lui confia pour traiter avec les évêques et l'empereur d'Orient. Il se trouva en 869 au VIIIe concile général, dont il traduisit du grec en latin les actes et les canons, aussi bien que ceux du VIIe concile et plusieurs autres monuments de l'Eglise grecque.

Ce savant bibliothécaire de l'Eglise romaine a laissé beaucoup d'autres ouvrages où l'on va puiser abondamment pour l'histoire de l'Eglise. On ne sait pas au juste à quelle époque il mourut. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vivait encore sous le pontificat de Jean VIII qui fut élu en 872 et mourut en 882.

Divers auteurs ont confondu le bibliothécaire avec Anastase, moine du Mont-Cassin et qui devint cardinal.— *Voy.* son article, tom. I, col. 1083.—Nous espérons, s'il plaît à Dieu, examiner cette question; montrer que c'est une erreur et faire connaître les travaux étendus et si importants de ce docte bibliothécaire, sur lequel il nous paraît suffisant de donner ici cette courte notice.

(577) Nicéron, *Mémoires*, t. XXI.
(578) Bianchi, *Della potesta indiretta della chiesa*, etc., l. II, § 4.
(579) Art. *Bellarmin*.

BICHI, nonce à Lisbonne. *Voy.* les articles BENOIT XIII et CLÉMENT XII.

BILLETS. Des billets de recommandation que donnaient les martyrs et les confesseurs de la foi. *Voy.* les articles APOSTATS et CARTHAGE (l'Eglise de), n° IV.

BINTERIM, curé de Dusseldorf, l'un des plus zélés défenseurs du catholicisme en Allemagne. *Voy.* l'article DROSTE-WISCHERSING (Clément-Auguste de).

BIRGER, prince de Suède, père de sainte Brigitte, juge ou gouverneur de la province d'Upland, était un homme rempli de piété et de vertu ; il fonda un grand nombre d'églises et de monastères, et fit le pèlerinage de Rome, de Jérusalem et autres saints lieux, à l'exemple de Pierre, son père et de ses ancêtres. Il jeûnait, se confessait et communiait tous les vendredis, afin d'obtenir la grâce de porter patiemment les croix que Dieu lui enverrait jusqu'au vendredi suivant. La princesse, son épouse, nommée Ingeburge, fille de Sigride, n'avait pas moins de piété. Le tombeau des deux époux existe encore dans la cathédrale d'Upsal depuis la fin du XIV° siècle, époque où ils vivaient.

Ils eurent sept enfants : trois garçons, Pierre, Benoît et Israël ; quatre filles, Ingride, Marguerite, Catherine et Brigitte. Catherine épousa Gudmar, gouverneur ou prince de la Gothie occidentale, où leur postérité subsiste encore. Quant à Israël, le roi de Suède le pressa longtemps d'accepter une des premières dignités du royaume ; il refusa longtemps, dans le désir qu'il avait de marcher contre les infidèles et de mourir au service de Dieu pour la sainte foi ; mais il accepta enfin pour l'amour de Dieu, et sur une révélation de la sainte Vierge à sa sœur Brigitte. Quelques années après, il marcha contre les infidèles et tomba malade à Riga, environ l'an 1378.

Se sentant près de sa fin, Israël se rendit à la cathédrale, mit un anneau au doigt de la Vierge qu'on y honore avec la plus grande dévotion, et dit tout haut : *Vous êtes ma dame, vous m'avez toujours été très-douce, je vous en prends vous-même à témoin ; c'est pourquoi je remets et moi et mon âme à votre providence et miséricorde* (580). Ayant ensuite reçu tous les sacrements, il mourut dans les plus vifs sentiments de piétié. *Voy.* l'article INGEBURGE.

BIRGER (ISRAEL), frère de sainte Brigitte. *Voy.* l'article BIRGER, prince de Suède.

BIRGER, fils d'Ulphon, gouverneur de Néricie et de sainte Brigitte, vivait vers la fin du XIV° siècle. Mais il est moins illustre encore par sa naissance que par les vertus qu'il eut le bonheur de pratiquer. Il devint, comme son père, législateur ou prince de Néricie, et il se distingua dans sa charge. Comment, d'ailleurs, ne l'eût-il pas fait, à l'école de sa sainte mère et sous ses inspirations ? Nous trouvons l'instruction suivante que sainte Brigitte lui donna sur les devoirs du magistrat et du Chrétien :

« Gloire, louange et honneur à Notre-Seigneur Jésus-Christ, principalement à cause de sa douloureuse Passion sur la croix pour nos péchés !

« Mon très-cher fils, si vous désirez un sincère amour envers votre Créateur et Rédempteur, souvenez-vous en tout temps de sa Passion, et recevez le plus souvent que vous pourrez, avec piété, la sainte Eucharistie, suivant l'avis du pasteur. En quelque lieu que vous soyez, souvenez-vous des pauvres, assistez-les selon votre pouvoir, Dieu vous en récompensera libéralement. Payez de bon cœur à l'ouvrier son salaire. Dans le châtiment des sujets soyez miséricordieux. Soyez fidèle envers Dieu, envers le magistrat et envers le prochain. A votre lever, recommandez votre corps et votre âme à Dieu, le priant de diriger lui-même toutes vos actions, et marquez votre visage et votre poitrine du signe de la croix, en disant : *Seigneur Jésus-Christ le Nazaréen, roi des Juifs, ayez pitié de moi !* Pendant les sermons, rappelez-vous la puissance de Dieu et considérez la passion du divin Rédempteur, ainsi que vos péchés. A table, unissez votre esprit à Dieu et fuyez les conversations vicieuses. En sortant de table, prenez garde de n'être pas comme cet animal immonde qui, tel que les impies, ne songe point à remercier son bienfaiteur. Ne prononcez pas le nom du diable. Quand vous parlez ou répondez, marquez-vous du signe de la croix, en adorant Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous donnera de parler avec sagesse. Avant de prononcer une sentence, considérez bien les circonstances de l'affaire, ainsi que vos paroles. Jugez avec justice votre prochain, et souvenez-vous que dans peu il faudra rendre compte de tout. Si le prochain vous fait tort, usez envers lui des lois communes. Ne vous laissez point emporter à la colère jusqu'à vous venger. Enfin, ne vous impatientez point si on ne vous rend pas justice, et recommandez votre âme à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen (581). »

Birger mourut en Suède l'an 1391, sans laisser d'enfants ; il donna tous ses biens au monastère de Watstein, fondé par sainte Brigitte, et y fut lui-même enterré. Mais, avant de quitter ce monde, Birger avait accompagné sa sainte mère dans un pèlerinage en Terre-Sainte ; il l'avait assistée dans ses derniers instants lorsqu'elle quitta ce lieu d'exil en 1373, et, conjointement avec sa sœur, sainte Catherine de Suède, il avait fait transporter son corps dans le monastère de Watstein, en Suède : il put même assister aux premières démarches qui furent faites pour sa canonisation. *Voy.* l'article BRIGITTE (Sainte), n° XVI.

(580) *Acta. SS.*, 8 octobr. ; *Dissert. præv.*, n. 40.
(581) Id., ibid., n° 78.

BIRIN (Saint), apôtre des Northumbres au VIIe siècle. Ce saint fut envoyé par le Pape Honorius Ier en Angleterre, et promit d'aller dans le fond du pays, où personne n'avait encore prêché l'Evangile. A cet effet, il fut ordonné évêque par Astérius, évêque de Gênes. Mais, étant arrivé en Bretagne chez les Gévisses, autrement les Saxons occidentaux, et, les trouvant tous païens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infidèles. Il convertit le roi nommé Cinegisle, et, après l'avoir instruit, il le baptisa avec son peuple. Saint Oswald, roi des Northumbres, se trouva présent, et leva des fonts le roi, dont ensuite il épousa la fille. Les deux rois donnèrent à saint Birin la ville de Dorcinque, aujourd'hui Dorcester, pour y établir son siége épiscopal. Il y bâtit et y dédia plusieurs églises, et y mourut vers l'an 650, après avoir converti par ses travaux beaucoup de peuples.

BIRTHELM, évêque de Dorset et archevêque de Cantorbéry. *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° III.

BLANCHE DE CASTILLE, mère de saint Louis. *Voy.* l'article de ce saint.

BLANDINE (Sainte) esclave, martyre à Lyon, au IIe siècle. Elle fut arrêtée pour la foi avec saint Pothin en 177, et les martyrs de Vienne et de Lyon en font mention dans leur admirable Lettre (582).

Blandine était d'une complexion si mauvaise que les martyrs, et surtout sa maîtresse qui fut prise avec elle, craignaient qu'elle n'eût pas même le courage de confesser la foi. Mais combien l'on se trompa ! Cet être si faible montra une virilité de cœur extraordinaire. Elle réduisit à l'impuissance ceux qui, l'un après l'autre, lui firent souffrir toutes sortes de tourments, depuis le matin jusqu'au soir. Ils s'avouèrent vaincus, ne sachant plus que lui faire ; ils admiraient qu'elle respirât encore, ayant tout le corps ouvert et disloqué. Ah ! c'est que son Sauveur était avec elle ! et que peuvent les bourreaux pour abattre le courage de ceux que Dieu soutient ?

En effet, la confession du nom chrétien soutenait et renouvelait Blandine. Son rafraîchissement et son repos était de dire : « Je suis chrétienne, et il ne se fait point de mal parmi nous ! » Ces paroles semblaient la rendre insensible à toute douleur physique, et c'était toute la force de son âme dans les interrogatoires qu'on lui fit subir.

Condamnée à mort, elle fut attachée à une pièce de bois pour être dévorée par les bêtes ; et ce spectacle donnait du courage aux autres martyrs, parce que Blandine, ainsi attachée, leur représentait Jésus crucifié. On la traita de la sorte à cause de sa qualité d'esclave, comme si la mort soufferte pour Dieu, quel qu'en soit le genre, n'était pas toujours glorieuse ! Mais aucune des bêtes qu'on lâcha sur notre sainte n'osa la toucher : alors on la remit en prison, et l'on réserva le moment de son sacrifice pour le dernier.

On l'amena tous les jours dans l'amphithéâtre pour qu'elle fût témoin du supplice des autres. Un jour, c'était le dernier des combats des gladiateurs, on la conduisit avec un jeune homme nommé Ponticus. On voulut les contraindre à sacrifier aux idoles. Mais comme ils méprisèrent ces odieuses propositions, le peuple entra en fureur contre eux, et, sans avoir égard à l'âge de l'un (Ponticus avait environ quinze ans) et au sexe de l'autre, la foule aveugle et pleine de rage les fit passer par des tourments inouïs. Blandine encouragea et soutint son compagnon, et celui-ci expira dans les souffrances.

Pour notre sainte, elle fut la dernière à mourir. Il semble que le Seigneur voulut confondre la force des bourreaux par la faiblesse de cette femme magnanime. Elle alla à la mort avec plus de joie qu'une jeune fille du monde n'en ressent en se rendant à un festin de noces. Après les fouets, les bêtes, on la plaça dans la chaise ardente, supplice des plus cruels inventé par l'enfer. Ce ne fut pas assez. On l'enferma dans un filet, et on l'exposa à la fureur d'un taureau qui la secoua longtemps. Mais Blandine était insensible ; elle ne ressentait rien ; la fermeté de sa foi, son espérance, les entretiens qu'elle avait avec Jésus-Christ surpassaient tout ce qu'on pouvait lui faire endurer. Enfin, Dieu permit qu'il y eût un terme à de pareilles atrocités, et notre sainte fut égorgée. Les païens eux-mêmes furent comme stupéfaits à ce spectacle sublime, et ils confessèrent que jamais ils n'avaient rencontré parmi eux une femme qui eût supporté, avec tant de courage, une si longue suite de tourments.

C'est en l'an 177, la dix-septième année du règne de Marc-Aurèle, et au commencement du pontificat de saint Eleuthère, que sainte Blandine souffrit cette mort glorieuse pour Jésus Christ. *Voy.* l'article LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON AU IIe SIÈCLE.

BLANDINE (Sainte), martyre. Nous ne savons s'il existe une autre sainte de ce nom, que celle dont nous venons de parler dans l'article qui précède ; il le paraîtrait d'après une lettre qui a été publiée dans ces dernières années (583), à moins que celui qui l'a écrite n'ait commis une erreur, ou ne se soit pas suffisamment expliqué.

On rapporte dans cette lettre, que « la translation solennelle du corps de sainte Blandine a eu lieu à Condat (Cantal), le 3 juillet 1847 ; » que Mgr l'évêque de Saint-Flour a présidé cette cérémonie ; qu'elle a été faite au milieu d'un concours de dix mille personnes au moins et d'une multitude de prêtres accourus des lieux voisins, pour assister à cette solennité, et que plus de douze cents hommes de tout rang et de toute condition vinrent s'asseoir ensemble à la table sainte.

Cette sainte Blandine, dont on fit ainsi la

(582) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. v, *proœm.*

(583) *Voix de la Vérité*, n° du 31 juillet 1847.

translation des reliques, ne peut être celle dont nous parlons ci-dessus ; car celle-ci souffrit le martyre à Lyon, et celle dont on fit la translation en 1847 vient de Rome. En effet, on nous dit dans la lettre précitée : « Cette jeune martyre, immolée dans une des terribles persécutions qui ont affligé les premiers jours de l'Eglise, a été extraite des catacombes de Rome en 1843. » On ajoute que c'est Grégoire XVI qui a donné les reliques de cette sainte à la paroisse de Condat.

Evidemment, par tout ceci, cette sainte ne peut être la sainte Blandine martyrisée à Lyon en 177, et dont on n'a pu d'ailleurs conserver les restes précieux, puisque les païens brûlèrent les corps des martyrs de cette ville et les jetèrent dans le Rhône — *Voy.* l'article LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON AU IIe SIÈCLE. — Il faut donc conclure ou qu'il y a une autre sainte Blandine qui a aussi été martyrisée à Rome, dans les premiers temps de l'Eglise ; ou, ce qui est peut-être plus probable, que les reliques données par Grégoire XVI à la paroisse de Condat sont celles d'une sainte *inconnue* à laquelle ce Pape aura donné le nom de sainte Blandine, comme l'on sait que cela se pratique pour les saints tirés des catacombes sans qu'on puisse, par la découverte de quelque inscription ou autre renseignement, connaître leur vrai nom. Nous pensons que c'est là ce qui est arrivé pour la sainte que possède Condat ; seulement, faute d'avoir donné cette explication, l'auteur de la lettre, dans le passage que nous venons de citer, semblerait confondre la sainte tirée des catacombes avec notre sainte martyre de Lyon, et c'est pourquoi nous avons cru devoir faire cette remarque.

BLOSIUS. *Voy.* LOUIS DE BLOIS.

BLAISE (Saint), évêque, martyr. *Voy.* l'article SÉBASTE (Les quarante martyrs de).

BOECE, connu dans l'antiquité sous les noms d'Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus Boethius, se distingua plus encore par son mérite personnel que par l'éclat de sa naissance. Il était issu de la famille des Anicius, nom si illustre que les empereurs se faisaient gloire de le porter.

I. Il naquit vers l'an 470 ou 475. Son père qui avait été trois fois consul, lui ayant reconnu dès ses premières années les plus heureuses dispositions pour les sciences et pour la vertu, n'omit rien de ce qui pouvait les développer. Après lui avoir donné une première éducation à Rome, sous d'habiles maîtres, il l'envoya, de l'avis du Pape Simplice, perfectionner ses études à Athènes. Il y parut moins comme un disciple que comme un maître déjà consommé, et il y entendit probablement les leçons du célèbre Proclus, qui enseignait en cette ville dans le même temps.

La mort de son père, arrivée l'an 490, l'obligea de revenir à Rome ; il avait fait à Athènes des progrès si étonnants en tout genre de connaissances, que l'évêque de Pavie le félicitait en ces termes après son retour : « Au printemps de la vie, l'assiduité à l'étude n'est pour vous que jeu ; ce qui fait suer les autres, n'est pour vous que délices. Le flambeau de la science, qui a rendu les anciens si célèbres, brille en vos mains d'un double éclat. Car ce qu'ils ont pu à peine obtenir au terme de leur carrière, vous l'avez en abondance au seuil de la vie (584) ! »

Rentré dans sa patrie, Boëce choisit pour femme Elpide (585), noble Sicilienne, qui réunissait en elle toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et que l'on regarde comme l'auteur des Hymnes *Aurea lux* et *Felix per omnes*, composées pour la solennité de saint Pierre et de saint Paul. Mais cette union ne fut pas de longue durée, car Elpide mourut bientôt sans lui donner de postérité. — *Voy.* l'article ELPIDE. — Alors Boëce contracta une nouvelle alliance avec Rusticienne, fille du sénateur Symmaque, et sœur de la célèbre Proba, à qui saint Fulgence adressa deux traités intitulés, l'un : *De la virginité et de l'humilité;* l'autre : *De la prière. Voy.* l'article RUSTICIENNE.

Depuis ce moment jusqu'à sa détention et sa mort, la fortune semble prendre plaisir à combler Boëce de ses faveurs. De ce second mariage il eut plusieurs enfants, entre autres deux fils qui furent véritablement la gloire de leur père, puisqu'il les vit l'un et l'autre élevés à la dignité consulaire en un seul et même jour. Pour lui, revêtu successivement de la charge de patrice, de consul et de maître des offices, il n'usait de son pouvoir que pour réprimer l'injustice, soulager l'infortune, et faire régner partout l'abondance, l'ordre et la paix (586).

C'était peu pour une âme aussi avide du bien. Il avait compris que l'ignorance est une des grandes plaies sociales, puisque d'ordinaire elle est accompagnée ou suivie du dérèglement des mœurs. Et l'ignorance à cette époque était profonde ! Il s'appliqua donc à faire revivre parmi les Romains le goût des études sérieuses. Il était persuadé, comme il le dit lui-même (587), que l'instruction des citoyens doit être l'objet des sollicitudes du gouvernement, et il lui semblait qu'il ne mériterait pas peu de sa patrie, en lui léguant les riches trésors de la sagesse grecque, après que d'autres lui avaient acquis l'empire du monde.

Pour l'instruction des Latins, il soumit donc son génie à une étude minutieuse des arts et des sciences de la Grèce. Son âme devint comme une bibliothèque vivante. Il se fit un choix substantiel et chrétien de toute la philosophie ancienne. Sa plume infatigable traduisit et éclaircit la géomé-

(584) Ennodius, *Epist.*, lib. VII, epist. 13, Parisiis, 1611.

(585) D'autres l'appellent ELPIS.

(586) *De consolatione philos.*, l. I, prosa 4.

(587) *Comment. sur les Prédicaments.* lib. II, in *Trinit.*

trie d'Euclide, la musique de Pythagore, l'arithmétique de Nicomaque, la mécanique d'Archimède, l'astronomie de Ptolémée, la théologie de Platon et la logique d'Aristote, avec le commentaire de Porphyre. Cassiodore, qui avait lu ces traductions, les trouvait si parfaites, qu'il n'a pas craint de les préférer aux originaux. Il s'était proposé de traduire les ouvrages entiers de Platon, d'Aristote, et de montrer la concordance de ces deux philosophes; mais il ne put qu'ébaucher un si vaste dessein. C'est à lui et à Cassiodore que l'Occident fut redevable, au moyen âge, de connaître la philosophie de Platon et d'Aristote.

Supérieur à ses contemporains dans la poésie et dans toutes les branches de la philosophie, Boëce n'excellait pas moins dans l'art oratoire. Lorsque ses deux fils furent élevés au consulat, il fit le panégyrique de Théodoric avec une éloquence qui rappelait les beaux jours d'Athènes et de Rome, qui surpassait même l'éloquence des anciens, s'il fallait s'en rapporter au témoignage exagéré de l'évêque de Pavie (588).

II. Riche, heureux, entouré d'honneurs, Boëce était réellement le premier citoyen de sa patrie. L'empire d'Occident était à peu près tombé, et Théodoric était maître de Rome et d'une partie de l'Italie. Quand le conquérant barbare vint la première fois à Rome, en 500, pour apaiser les troubles suscités par l'archiprêtre Laurent, à l'avénement du Pape Symmaque sur le siége pontifical, Boëce lui fit une réception dont l'histoire n'a pas perdu le souvenir.

En arrivant à Rome, Théodoric, comme s'il eût été catholique, se rendit tout droit à la basilique du Vatican, pour y vénérer le tombeau du Prince des apôtres. Le Pape Symmaque, le sénat et le peuple romain allèrent à sa rencontre hors de la ville, la basilique de Saint-Pierre étant alors hors de Rome. Le Souverain Pontife dut naturellement s'y transporter. Entré dans la ville, le roi Théodoric se rendit au sénat. Boëce y prononça l'éloge du prince. Théodoric répondit à ce discours avec les grâces qui lui étaient naturelles, en assurant cette illustre compagnie qu'il se ferait toujours un devoir de maintenir sa dignité et ses priviléges. Il alla ensuite au lieu nommé la Palme, et qui était probablement une salle du palais impérial, où il harangua le peuple, lui promettant d'observer inviolablement les lois et les ordonnances des empereurs: il fit graver cette promesse sur une table d'airain qui fut affichée en public (589).

C'était un ancien usage que les conquérants et les empereurs, lorsqu'on leur décernait les honneurs du triomphe, faisaient au peuple et à toute l'armée un magnifique festin. Soit que Théodoric ne fût point au fait de la coutume des Romains à cet égard, soit pour quelque autre raison, il n'avait donné aucun ordre de régaler le peuple ni les soldats. Boëce s'en étant aperçu, fit à l'instant dresser à ses frais des tables partout, servies avec autant de somptuosité que d'abondance. Mais, pour en laisser toute la gloire au sénat, il engagea les consuls ordinaires d'en faire les honneurs, se contentant de les suivre partout où il croyait sa présence nécessaire. Théodoric ayant su le procédé délicat et magnanime de Boëce, conçut pour lui la plus haute estime, et toute la ville fut émerveillée de cette réception. C'est au point que Fulgence lui-même, qui se trouvait alors à Rome, élevant ses pensées au-dessus de cette vaine pompe extérieure, mais frappé en même temps de la magnificence du spectacle que présentait la ville, ne put s'empêcher de s'écrier: « Combien belle doit être la Jérusalem céleste, puisque tel est l'éclat de Rome terrestre! Et si dans ce siècle on accorde tant d'honneurs à ceux qui aiment la vanité, quel honneur *et quelle* gloire ne sera-t-il pas donné aux *saints qui* contemplent la vérité (590)! » C'était là le cri d'une âme attristée au spectacle de ces vanités et de tout un grand peuple se prosternant aux pieds d'un homme. De ce moment, Fulgence renonça au monde et se consacra à Dieu. *Voy.* l'article FULGENCE (Saint).

Théodoric, émerveillé de Boëce, dont la capacité pour les affaires égalait les vertus, lui octroya les deux charges qui donnaient le plus d'autorité dans l'Etat et le plus d'accès auprès du trône. Boëce se forma alors un système de politique fondé sur la vertu, et mit tout en œuvre pour le faire goûter à Théodoric.

Il empêcha ce prince arien de persécuter les Catholiques, l'engagea même à les prendre sous sa protection; il lui persuada de diminuer les impôts, de ménager ses finances avec une sage économie, d'en imposer aux puissances ennemies. Il insista fortement sur la nécessité de n'accorder les places qu'au mérite, de faire observer strictement les lois, et d'en punir la transgression avec sévérité. Il l'exhorta à protéger les sciences et les beaux-arts, ainsi que ceux qui les cultivaient avec succès. Telle était la philosophie de Boëce, si l'on peut s'exprimer ainsi; et Théodoric, en s'y conformant, vit son royaume fleurir (591).

(588) M. l'abbé Toussaint, *De la philosophie de Boëce*, dissertation, in-8°, 1848, Louvain, pag. 5, 7.

(589) Muratori, *Annali d'Italia*, an. 500. — En définitive, par cette brillante réception faite à Théodoric, les Romains montraient qu'ils étaient bien dégénérés de leur antique amour de la liberté, et ils se livraient eux-mêmes à un honteux esclavage.

(590) *Quam speciosa debet esse Jerusalem illa cœlestis, si sic fulget Roma terrestris; et si in hoc sæculo datur tanti honoris dignitas diligentibus vanitatem, qualis honor et gloria tribuetur sanctis contemplantibus veritatem!*

(591) M. l'abbé Badiche, *Mémoire sur l'histoire de la philosophie scolastique, depuis le temps de Boëce jusqu'au temps de Roscelin,* inséré dans l'*Investigateur, journal de l'Institut historique*, 2° série. t. II, p. 283.

Au milieu de tant d'honneurs, Boëce, aimé du peuple, qu'il protégeait efficacement, l'idole de la nation des Goths ne s'oublia point. Ceux qui le regardent comme Chrétien catholique (592),—et nous sommes de ce sentiment, sans quoi nous ne l'aurions pas fait figurer dans cet ouvrage,—lui reconnaissent un attachement profond à la religion, une fidélité à toute épreuve dans l'accomplissement de ses devoirs.

On rapporte qu'il fut lié d'amitié avec saint Benoît, et qu'il se rendit avec le sénateur Tertullius, père du moine Placidus, au Mont-Cassin, où il mangea à la table de son illustre ami (593). On avait souvent recours à sa perspicacité et à ses lumières, pour éclaircir des points de doctrine qui présentaient des difficultés. Il avait un zèle ardent pour la conversion des Bourguignons à la foi orthodoxe, et en même temps qu'il y travaillait, il propageait les lumières de la science parmi les Barbares (594). On le regarde avec raison comme l'auteur des ouvrages théologiques qui ont pour but de combattre les hérésies dominantes à cette époque : l'arianisme, le nestorianisme, l'eutychianisme. Il fut l'ami des Papes qui occupèrent alors le Siége de saint Pierre; l'ami des évêques les plus distingués par leur science et par leurs vertus : tels que saint Césaire, saint Avit, Ennodius; l'ami en un mot de tous ceux en qui il voyait briller l'amour du bien. Ainsi, au comble de la fortune et de la gloire, il semblait n'avoir à redouter jamais aucun de ces revers terribles qui ôtent l'espérance, lorsque les injustes soupçons de Théodoric, éveillés tout à coup par d'infâmes calomniateurs et d'autant plus écoutés que le roi goth, facilement ombragé de tout par l'esprit de sa secte, était rentré dans la carrière de la cruauté et de la barbarie, précipitèrent Boëce avec ses amis les plus chers dans la dernière disgrâce.

III. On peut dire que l'intrépide probité de l'illustre sénateur (et peut-être aussi l'inflexibilité de son caractère quelque peu porté à la dureté) fut cause de sa perte. Protecteur né de l'innocence, ennemi déclaré de toute injustice et des fourbes, il s'attira la haine des oppresseurs et des vils courtisans enrichis par leurs rapines.

Cyprien, grand référendaire ou garde des sceaux; Coniguste et Triguilla, devenus puissants auprès de Théodoric, se liguèrent ensemble pour se défaire d'un censeur incommode qui s'opposait à leurs concussions. Le préfet du prétoire voulait, dans un temps de disette, surcharger la Campanie, déjà trop foulée; Boëce plaida devant le roi la cause de cette malheureuse province et l'emporta sur le préfet, qui, par vengeance, se joignit à ses ennemis. Il sauva Paulinus, personnage consulaire, dont ces calomniateurs espéraient d'envahir les biens. Enfin Boëce, après avoir tant de fois fait triompher la justice, succomba lui-même sous les efforts de la cabale.

Cyprien accusa le patrice Albinus, consul en 493, d'entretenir de secrètes intelligences avec Justin pour le rendre maître de l'Italie. Albinus nia que cela fût, et Boëce, alors patrice et maître des offices, dit en présence du roi : « L'accusation de Cyprien est fausse; que si Albinus l'a fait, et moi et tout le sénat nous l'avons fait de même; mais, seigneur, c'est une fausseté. » Théodoric, après avoir hésité quelque temps, enveloppa dans la même accusation Albinus et Boëce, et suborna contre eux, comme faux témoins, trois scélérats nommés Basile, Opilion et Gaudentius. Basile, officier du palais, en avait été chassé pour ses débauches : on lui promit de payer ses dettes. Les deux autres avaient été condamnés à l'exil pour différents crimes, et comme ils différaient de s'y rendre, Théodoric leur prescrivit un terme au delà duquel, s'ils se trouvaient dans Ravenne, ils seraient marqués au front et chassés du royaume.

Le jour même où cet ordre leur fut signifié, on leur promit leur grâce et l'on admit leur requête contre Boëce. Ils l'accusèrent de trahison, et d'avoir, d'accord avec le Pape saint Jean Ier, engagé l'empereur Justin d'enlever (en 524) les églises aux ariens, car on sait que les Goths et leur roi étaient ariens. Ces accusateurs produisirent en preuve des lettres contrefaites, sur lesquelles Théodoric le condamna sans l'avoir entendu.

(592) Les auteurs qui partagent ce sentiment sont incomparablement plus nombreux que ceux qui embrassent l'opinion contraire.

(593) Joh. Trithemius, *De Script. eccles.*, c. 201, p. 55.

(594) Boëce se délassait par l'étude de l'application aux affaires publiques. Dans ses moments de loisir, il s'amusait à faire des instruments de mathématiques. Quelquefois il composait de la musique, et il envoya plusieurs pièces de sa composition à Clovis, roi des Français. Il envoya aussi à Gondebaud, roi des Bourguignons, des cadrans pour tous les différents aspects du soleil, avec des hydrauliques qui, quoique sans roues, sans poids et sans ressorts, marquaient toutefois le cours du soleil, de la lune et des astres, par le moyen d'une certaine quantité d'eau renfermée dans une boule d'étain qui tournait sans cesse, entraînée par sa propre pesanteur. Il avait lui-même travaillé à la construction de ces machines. Les Bourguignons, ne comprenant pas comment elles pouvaient se mouvoir et marquer ainsi les heures, firent la garde nuit et jour pour s'assurer que personne n'y touchait. Convaincus de la vérité du fait et ne pouvant en deviner la raison, ils imaginèrent que quelque diable résidait dans ces machines et leur imprimait le mouvement. Il se forma à cette occasion une correspondance entre Boëce et les Bourguignons, et le fruit de cette correspondance fut de les disposer à recevoir les maximes de l'Evangile. (Note de M. Lenormant, *Cours d'histoire*, 2e édit., 2 vol. in-12, 1854, t. I, p. 105, tirée de Godescard, *Notice sur Boëce*, dans la *Vie des saints*, 17 mai.)—Boëce fut certainement le premier instrument dont Dieu se servit pour amener les Bourguignons à la connaissance de la vérité. De nombreuses difficultés se rencontrèrent pour cette conversion, et une grande part de gloire revient à Boëce dans cette affaire. *Voy.* son *Histoire*, par l'abbé Nicolas Gervaise, 1 vol. in-12, en 2 parties, 1715, p. 52 et suiv.

Alors Boëce fut enfermé dans le château de Calventiane, entre Milan et Pavie (595). Quelque temps après, Théodoric le fit appliquer à une horrible torture. On lui serra si violemment le crâne avec des cordes, que les yeux lui sortirent de la tête: et comme il persistait à nier le crime imaginaire dont on l'accusait, on l'étendit sur une poutre, où deux bourreaux le frappèrent longtemps avec des bâtons sur toutes les parties du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds. Quelques historiens (596) ont cru qu'il expira dans ce tourment; mais d'autres, et le plus grand nombre, prétendent, et avec bien plus de fondement, qu'il y survécut, et qu'il finit sa vie par la hache ou par l'épée.

Ainsi mourut le 23 octobre 525, ce grand homme, l'ornement de son siècle, le protecteur de l'innocence et de la justice; bien que, nous le répétons, il eût pu mettre dans son zèle plus de douceur, ainsi que cela semble résulter de ses actes sérieusement examinés. Il était alors dans la cinquante-cinquième année de son âge (597). Ses travaux, l'application continuelle, l'affliction, ses disgrâces, les horreurs de sa prison, qui fut de sept mois et peut-être davantage, l'avaient vieilli avant le temps, comme il le dit lui-même (598). Ses cheveux étaient blancs, sa peau desséchée et marquée de rides. La pensée d'une mort prochaine fut, dans les derniers mois de sa vie, la seule consolation que ce philosophe martyr put trouver à ses maux.

Il paraît que Boëce était d'une taille au-dessus de la médiocre. Il avait le front large et élevé, les yeux vifs et un peu enfoncés, le nez long et aquilin, les joues décharnées, la bouche agréable, les traits proportionnés. La probité était peinte sur son visage, et son extérieur même imprimait du respect. « C'est, dit l'abbé Nicolas Gervaise, dans l'excellent ouvrage qu'il a donné sur Boëce, ce qui se remarquait dans ses statues et dans ses bustes qui se conservaient à Rome lorsque j'y étais en 1691. On en conservait une dans le palais Justiniani, sur laquelle Vallin a fait tirer le portrait de Boëce, qu'il a fait graver et mis à la tête de ses œuvres, lorsqu'il les fit imprimer en 1656; l'inscription qui s'y lisait marquait que cette statue lui avait été dressée lorsqu'il était âgé de cinquante ans. On n'en trouve rien dans son histoire, ajoute l'abbé Gervaise; mais c'était là justement le temps de sa plus haute fortune et de sa plus grande élévation; et d'ailleurs un ancien auteur (599) assure que la princesse Amalsunte, ou Amalasonthe (*Voy.* son article), après la mort de Théodoric, son père, fit relever dans Rome les statues de Boëce et de Symmaque, qui avaient été renversées lors de leur condamnation.—*Voy.* l'article Symmaque, sénateur.— Ce qui suppose qu'on leur en avait élevé pendant leur vie (600). »

Quoique Théodoric tâchât de couvrir l'odieuse action qu'il avait commise du spécieux prétexte de la justice qui punissait l'infidélité prétendue de son ministre, il est certain, néanmoins, qu'il prit la résolution de le faire mourir, lorsque surtout il apprit que l'empereur Justin avait ôté aux ariens le libre exercice de leur religion. *Ce fut là*, dit l'abbé Gervaise (601), la cause de la mort de ce saint homme, et il n'en faut point chercher d'autre, encore que Théodoric en fit publier de bien différentes, pour ne pas donner occasion aux Romains de se soulever. C'est ainsi qu'en usa Julien l'Apostat; jamais il ne parut faire mourir de Chrétiens en haine de leur religion : il les fit tous périr sous différents prétextes, et l'Eglise n'a pas laissé de les honorer comme de véritables martyrs, parce qu'elle était persuadée qu'ils auraient été trouvés innocents, s'ils n'avaient pas été Chrétiens. C'est pourquoi l'antiquité n'a pas refusé à Boëce l'honneur du martyre non plus qu'au saint Pape Jean Ier (*Voy.* son article) qui fut en-

(595) Une partie de cette prison s'était conservée jusqu'en 1564 dans l'église de Pavie. (*Voy.* Tiraboschi, vol. III, 14; I, 4.) Quelques écrivains nomment, sans prénom, Milan comme lieu de son exil et de sa captivité.

(596) Anonym. Vales.; *Vit. Pontif.* manusc.; *Bib. Val.;* Anast., *in Joan.*, etc.

(597) Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de Boëce. Bellarmin (*De script. eccles.*, sæc. VI) prétend qu'il mourut en 521; Fleury (*Hist.* l. XXXII, 5) et Dupin (VIe siècle, p. 8), en 524; Baronius (ad an. 526, p. 112) en 526, et Baillet (ad. 25 Oct.) en 524 ou en 525. *Voy.* une *Dissertation sur l'année de la mort de Boëce*, par l'abbé Gervaise, dans l'ouvrage que nous citons ci-après.

(598) *Cons. phil.*, l. 1, act. 1.

(599) L'abbé Gervaise cite ici Raph. Volater, *in Antropologia*; il aurait pu renvoyer à Procope qui parle de ce fait (*Hist. Goth.*, I et III) et qui est le seul historien qui fasse mention du repentir de Théodoric et du triste sort de Rusticienne qui fut obligée de mendier son pain; mais ce fut un peu plus tard et à la suite du saccagement de Rome, qu'elle se trouva réduite à cet état. *Voy.* son article.

(600) L'abbé Nicolas Gervaise, *Histoire de Boëce, sénateur romain, avec l'analyse de tous ses ouvrages, des notes et des dissertations historiques et théologiques*, 1 vol. in-12, en 2 parties, 1715, avec un portrait de Boëce, pris sur la statue conservée à Rome, p. 299, 300. — L'abbé Gervaise eût pu dire encore qu'une autre statue de Boëce se garde aussi au Vatican, et l'on ne doute pas que ces deux statues qui ont échappé aux ravages du temps, sont sans aucun doute, du nombre de celles qu'Amalasonthe fit élever dans Rome après la mort de Théodoric. Quant à la statue conservée dans le palais Justiniani, « c'est d'après cette dernière, dit un historien récent, que Vallin, le savant éditeur des Œuvres de Boëce, a fait faire l'effigie précieuse qui décore... l'édition du livre *De la consolation* de 1671, cette noble, tranquille et mélancolique figure, au front large et élevé, au nez d'aigle, aux yeux enfoncés, accuse un peu plus de cinquante ans, c'est-à-dire une époque rapprochée de sa mort. (*Histoire de Théodoric le Grand*, par L.-M. du Roure, t. II, p. 211, Paris, 1826.) » Et comme si le temps eût voulu respecter tous les monuments qui se rattachent à sa mémoire, le diptyque du consul Boëce subsiste encore aujourd'hui. (Fabricius, t. III, p. 283.)

(601) L'abbé Nicolas Gervaise, *Hist. de Boëce*, etc., p. 301, 302.

veloppé dans la même persécution, et qui souffrit pour la même cause.

IV. Boëce étant mort, les Catholiques emportèrent son corps et l'inhumèrent à Pavie, auprès de celui d'Elpide, sa première femme (*Voy.* son article), avec tous les honneurs qu'une position critique leur permettait de rendre à la victime de leur implacable ennemi. L'épitaphe qu'ils firent graver sur son tombeau contient en peu de mots l'éloge de son savoir et de sa vertu Elle parle de l'accusation formée contre lui auprès du roi Théodoric, de son exil à Pavie, du genre de sa mort. L'auteur de cette épitaphe ne doutait pas que Boëce n'eût déjà reçu dans le ciel la récompense due à sa piété, à son zèle pour la foi, à ses souffrances pour la justice.

Environ deux siècles après, il fut transporté dans l'Eglise de Saint-Augustin de la même ville, par Luitprand, roi des Lombards, qui lui fit dresser un mausolée que l'on voit encore. Il est placé au pied du grand autel et posé sur quatre colonnes, avec une inscription qui rend témoignage à l'érudition, à la probité et à la grande réputation de Boëce. Dans le x[e] siècle, l'empereur Othon III lui fit élever un autre mausolée de marbre, sur lequel il mit son éloge en vers héroïques, composés par Gerbert, depuis Pape sous le nom de Sylvestre II. Boëce y est appelé le père et la lumière de la patrie, et représenté comme allant de pair avec les plus beaux génies de la Grèce, comme capable de contenir les empires dans leurs bornes et de maintenir la liberté romaine (602). « La science de l'antiquité, dit Ozanam, reçut en lui le baptême du sang; aujourd'hui encore, le peuple de Pavie s'agenouille à son tombeau, et les paysans de la vallée de Chiavenne montrent au voyageur la tour de Boëce (603). » Enfin, les Bollandistes lui donnent le titre de saint. Son nom a été inséré sous ce titre dans le calendrier de Ferrarius et dans ceux de quelques églises d'Italie, qui l'honorent le 23 octobre (604).

Tous les siècles ont professé la plus haute admiration pour cet homme extraordinaire, appelé le dernier des Romains et le flambeau d'un siècle barbare; et les termes les plus flatteurs ont été prodigués pour le louer dignement. C'est un poëte qui réunit l'agrément à la solidité, l'élévation, au naturel, et qui a fait en poésie des choses admirables et pour ainsi dire divines (605); c'est un philosophe, un orateur remarquable, savant dans les lettres sacrées, et le plus érudit des écrivains de son temps dans les lettres profanes (606); un homme d'une dialectique subtile et s'élevant aux plus hautes conceptions de la philosophie et de la théologie (607); une victime de la fureur de Théodoric, un martyr enfin, mis au rang des bienheureux par un grand nombre des nôtres, écrit Gyraldus (608).

Il est vrai que l'Eglise n'a pas ratifié cette canonisation faite par l'enthousiasme des peuples d'Italie : mais faut-il, pour cette raison, contester à Boëce le titre de Chrétien et le ranger parmi les hommes du paganisme, comme l'ont fait quelques auteurs (609)? Nous allons voir combien peu est fondée une telle assertion.

V. Modèle d'un vrai Romain, il est évident, par toute sa vie, que Boëce le fut d'un Catholique ardent. Ami des saints Papes Symmaque, Hormisdas et Jean, il prenait une vive part à tous les intérêts de l'Église. Quand il apprit la persécution cruelle que le Juif Dunam (*Voy.* les articles Arabes, Arabie, n° III) exerçait contre les Chrétiens de l'Arabie, il demandait à Dieu de mettre fin à ces maux, ou bien de le retirer de ce monde, pour ne pas voir son Église en proie aux ennemis de son saint nom. Le Pape saint Hormisda l'invita aux conférences qui se tinrent à Rome dans l'affaire des moines de Scythie. On y admira son érudition et son éloquence; et les assistants ne purent disconvenir qu'il ne possédât mieux les matières de théologie que la plupart de ceux qui en font une étude particulière.

Non content de soutenir l'Eglise catholique et sa doctrine de vive voix, et de lui rendre de réels services, ainsi qu'on a pu le remarquer jusqu'ici — *Voy.* encore l'article Schisme d'Orient (Grand), — Boëce la défendit par ses écrits; un coup d'œil jeté sur ses ouvrages suffit pour montrer que cet homme illustre appartient réellement au catholicisme.

Au milieu des hérésies et des schismes qui déchiraient l'Eglise de son temps, il

(602) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. XV, p. 563, 564.

(603) A. F. Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au* XIII[e] *siècle*, in-8°, 1845, nouv. édit. *Disc. prélim.*, p. XXIX.

(604) *Acta SS.* : *Acta S. Joan. Pap. et martyr.*, 27 Maii; Baillet, *Vies des SS.*, 23 oct.

(605) Scaliger, l. VI *Poetices*, p. 761.

(606) Joh. Tritenhemius, *De script. ecclés.*, pag. 55.

(607) Angelus Politianus., *Miscellan.*, c. 1.

(608) *De poetar. hist.*, dial. 5, apud M. l'abbé Toussaint, *Dissertation*, ubi supra, p. 17, 18.

(609) Nous lisons ceci, entre autres, dans l'article *Boëce* de la *Nouv. biogr. univer.* publiée par MM. Didot, t. VI, col. 333 : « Boëce forme pour ainsi dire le passage de la philosophie ancienne à la philosophie scolastique : tout en tempérant les doctrines de l'antiquité païenne par la douce morale du christianisme, *il ne paraît pas avoir ouvertement professé la foi nouvelle.* Malgré le style et quelques expressions évangéliques de son traité *De consolatione*, telles que *virtus angelica*, *patria* (ciel), *veri prœvia luminis*, rien ne prouve d'une manière certaine que Boëce *fût chrétien.* » M. César Cantu dit que Boëce fut « éclectique plutôt que catholique (*Hist. univ.*, 2[e] édit., 1854, t. VII, p. 492), » et ce mot est surprenant sous la plume d'un historien tel que M. Cantu. Mais ce sont surtout quelques critiques allemands, dans ces derniers temps, qui ont dénié à Boëce son plus beau titre : ils l'ont fait, comme presque toujours, sans s'inquiéter de fournir des preuves à l'appui de leurs négations. Nous montrons dans le cours de cet article, ce qu'il faut penser de toutes ces assertions.

crut devoir exposer sa propre croyance dans une profession de foi, qui est venue jusqu'à nous, et qui est une des plus suivies, des plus exactes et des plus complètes que nous ayons dans l'antiquité (610). Il composa un traité : *Des deux Natures et d'une personne en Jésus-Christ*, contre les erreurs d'Eutychès et de Nestorius; voici à quelle occasion.

L'Eglise d'Orient, dans la fameuse lettre qu'elle écrivit au Pape Symmaque, pour le conjurer d'avoir pitié d'elle, le priait aussi de marquer, dans les termes les plus précis, de quelle manière on devait s'expliquer sur les deux natures, et répondre à une chicane des eutychiens, savoir : que Jésus-Christ est de deux natures, mais non pas en deux natures. C'était vers l'an 513. Symmaque assembla les évêques qui se trouvaient alors à Rome, avec les principaux du clergé et du Sénat. Boëce fut du nombre, avec Jean, archidiacre de Rome, le même qui fut depuis Pape. (*Voy.* son article.)

La lettre des évêques d'Orient fut lue dans le concile, et la chicane des eutychiens débattue avec beaucoup de bruit. Boëce, ne croyant pas devoir se commettre dans ce tumulte, prit le parti de se taire, résolu d'examiner cette proposition à loisir. Il communiqua son dessein à l'archidiacre Jean, le priant de venir le voir le lendemain, pour l'examiner ensemble. Jean n'en ayant pas eu le temps, Boëce travailla seul sur cette matière, et, ayant mis par écrit ce qu'il en pensait, il l'envoya à l'archidiacre, pour en retrancher, y ajouter ou changer ce qu'il jugerait à propos. Ce traité est d'une grande concision.

Les difficultés qui s'élevaient de jour en jour sur la religion, surtout à l'égard de certains termes que l'on inventait pour rapprocher notre foi des idées ordinaires et de la portée commune des hommes, engagèrent Boëce à composer deux autres traités.

Le premier a pour but de montrer comment la Trinité est un seul Dieu et non pas trois dieux. Il l'adressa au chef du sénat, son beau-père Symmaque, voulant qu'il en fût le juge et le censeur, protestant qu'il l'avait entrepris, non pour donner plus d'autorité à la foi, qui n'en peut recevoir par aucune raison humaine, mais pour appuyer par la raison ce que la foi enseigne, et montrer que si elle s'élève au-dessus de la raison, elle ne la détruit pas et ne propose rien qui lui soit contraire. Ce traité est conçu en des termes très-abstraits, qui marquent combien Boëce était versé dans ce que la philosophie d'Aristote a de plus subtil. Il déclare assez nettement, dans son *Prologue*, qu'il avait choisi cette manière d'écrire tout exprès, pour ne se rendre intelligible qu'à un certain nombre de personnes, à qui les termes nouveaux qu'il emploie étaient connus, et que c'est dans le même dessein qu'il affecte un style très-concis.

Dans le traité suivant, qui est adressé à Jean, diacre, depuis Pape, Boëce examine si l'on peut dire, comme le prétendaient quelques-uns, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la divinité. Ce traité est en forme de lettre. Boëce, après s'y être expliqué sur cette proposition de la manière qu'il croyait la plus conforme aux principes de la foi, prie Jean de lui marquer ce qu'il en pensait, de lui apprendre ce qu'il devait croire pour être bon Catholique, et de soutenir le dogme par des raisonnements humains, afin que, la foi et la raison se prêtant mutuellement secours, la vérité s'affermît davantage. Ce fut encore au diacre Jean qu'il adressa le traité où il examine *si tout ce qui existe est bon*. Jean lui-même l'avait prié d'écrire sur cette matière, s'étant trouvé embarrassé dans une question où un philosophe manichéen lui avait demandé comment il était possible que tout être fût bon, et que la bonté, qui n'est pas un être substantiel, pût convenir à toutes les substances en vertu de leur être.

Ce qui nous convainc surtout de la *foi et du* zèle de Boëce, c'est que ce fut dans les horreurs de son cachot qu'il écrivit à son beau-père le *Traité de la Trinité*. Ce fut encore dans la même prison et dans l'intervalle de sa condamnation à son supplice, qu'il composa son célèbre ouvrage : *De la consolation de la philosophie*, chef-d'œuvre de Boëce sans contredit, comme si la vérité se montrait plus belle et plus pure au moment où l'âme s'apprête à quitter son enveloppe terrestre; comme si, à cet instant suprême, les pensées du ciel se dégageaient des nuages qui les environnent, pour se laisser contempler dans tout leur jour et dans toute leur beauté.

Dans ce Traité, Boëce poursuit, comme ailleurs, ou plutôt il y achève la grande œuvre de sa vie entière : concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion du Christ. Cet ouvrage est divisé en cinq livres, mêlés de prose et de vers; c'est un entretien du Boëce en prison, avec la sagesse incréée, c'est-à-dire avec Jésus-Christ, en tant qu'il est cette sagesse, cette raison, cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette sagesse lui apparaît sous la figure d'une vierge d'une beauté admirable, qui, s'approchant de lui, essuie ses larmes, dissipe les ténèbres dont son esprit était offusqué, et lui fait voir, par des raisons naturelles, qu'il n'a point à se plaindre de la Providence, et que les méchants, même dans la prospérité, sont plus dignes de compassion que d'envie. Elle s'élève de temps en temps aux considérations les plus sublimes et les plus ravissantes. Elle fait surtout ce que n'avait jamais pu faire la philosophie païenne, elle

(610) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. IX, p. 59 et suiv., tiré de dom Ceillier, t. XV, p. 554-589.

concilie avec une admirable simplicité la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme. Boëce, en un mot, est le Platon chrétien, qui, dans la prison et dans l'attente du supplice, s'élève, par la raison seule, à la morale parfaite de la foi.

VI. Mais, ici, ceux qui lui refusent le titre de Chrétien font des objections. Ils opposent des taches, des lacunes dans le livre *De la consolation*. Citons les réponses d'un critique récent :

« Nous avouons, dit M. l'abbé Toussaint (611), qu'il n'est fait aucune mention de l'incarnation du Verbe dans la *Consolation philosophique* (612) ; nous ne chercherons pas à dissimuler les erreurs qu'on y trouve consignées : la préexistence des âmes et la croyance à l'âme du monde (613). Nous ferons cependant observer que cet *origénisme* n'a été définitivement condamné qu'au concile de Constantinople en 551, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort de Boëce. »

Quant à la première objection, il faut remarquer que plusieurs auteurs ont vu, et cela paraît naturel, dans la personnification de la philosophie un symbole de la sagesse incréée qui, *descendue du ciel* dans l'obscur cachot du prisonnier de Pavie, cherchait à le conduire dans cette patrie véritable, en lui persuadant la soumission aux ordres de la Providence. D'autres prétendent, avec non moins de fondement, que l'auteur de la *Consolation philosophique* n'a pas achevé son œuvre, parce que la mort l'a prévenu. Ils s'appuient sur plusieurs passages de ce livre, que nous ne pouvons énumérer pour ne pas étendre trop cet article.

Seulement nous mettrons en évidence un texte qui n'a pas échappé au P. Berthius (614), et qui démontre clairement cette thèse. Après avoir prouvé que la Providence entretient l'ordre et l'harmonie dans le monde moral aussi bien que dans le monde physique, « la philosophie, dit Boëce, voulait m'entretenir d'autre chose. » Mais celui-ci, désireux de connaître l'accord de la prescience divine avec la liberté humaine, insiste auprès de la philosophie : « Je me hâte, » dit-il, « d'accomplir ma promesse et de vous ouvrir la route qui doit vous reconduire dans votre patrie. *Mais quoique ces choses soient utiles à connaître, cependant elles nous détournent un peu de notre but.* Je crains que, fatigué d'un tel détour, vous ne puissiez pas suffire pour achever la carrière qui nous reste à parcourir (615). »

Quelles sont ces *autres choses* dont la philosophie veut entretenir Boëce ? Où conduit ce *droit chemin* qui n'a pas encore été parcouru ? A la patrie véritable, sans aucun doute. Et par ce *droit chemin* ne pourrait-on pas entendre facilement la foi catholique, qui, sans effort et sans peine, dirige l'homme à sa fin ? Ce qui nous confirmerait dans cette manière de voir, c'est que la philosophie, dans toute la suite du livre, cherche à proportionner ses arguments à l'augmentation toujours croissante des forces morales de son disciple, et qu'après l'avoir convaincu par les principes de la raison, il ne lui restait d'autres moyens de poursuivre sa gradation que de faire valoir l'autorité de la foi. Mais admettons que cet ouvrage soit réellement achevé. Ce parfum du christianisme qui s'exhale de toute part ; cette indignation et cette pitié que la vue du crime excite tour à tour dans l'âme du malheureux prisonnier ; cette soumission sans borne aux décrets de la Providence, qui gouverne toute chose par sa bonté autant que par sa sagesse ; cette joie si vive qu'une parole de nos livres saints produit dans le cœur de Boëce (616) : tous ces traits nous montrent clairement que la *Consolation philosophique* est une œuvre chrétienne, et non une œuvre du paganisme.

(611) *De la philosophie de Boëce, Dissertation*, In-8°, 1848, Louvain, p. 18 et suiv.

(612) L'un des traducteurs du livre *De la Consolation*, le P. de Cériziers, Jésuite, y a vu une autre lacune, et se l'explique parfaitement. Nous le laissons parler dans son vieux langage, en corrigeant toutefois l'orthographe : « Quelques-uns, dit-il, après avoir lu *la Consolation* de Boëce, se sont estonnés de ce grand homme, qui estant non-seulement fidèle, mais encore martyr de Jésus-Christ, n'a touché aucun des motifs qu'on peut tirer de sa croix et de ses souffrances. J'avoue que j'ai eu le même scrupule, et que, sans la lecture de ses autres œuvres, au lieu de louer cette excellente pièce, j'estais au point de douter de sa créance. Néanmoins toutes choses bien considérées, je trouve qu'il a fait cette faute avec jugement, et que sans témérité on ne peut soupçonner sa religion, ni blâmer sa conduite. Il écrivait en un siècle où presque tout le sénat était païen et le reste de l'Italie arienne. De sorte que se servir de l'exemple du Sauveur, c'était produire une raison faible pour les ariens, qui ne le croyaient pas Dieu, et nulle pour les gentils, qui même ne le tenaient pas homme. Au moins ne saurait-on dire que ce motif eût été surnaturel ni aux uns ni aux autres, puisque le Messie ne passait parmi eux que pour un misérable, ou au plus que pour la première et la plus parfaite des créatures. On peut encore ajouter que cet excellent philosophe voulait justifier la conduite de Dieu à tous les hommes, faisant voir au monde qu'il avait mis dans la seule morale les remèdes suffisants à tous les maux de la fortune. Ces raisons, à mon avis, excusent le silence de Boëce, et nous obligent de révérer un travail que nous ne pouvons recevoir avec murmure, sans nous marquer d'ingratitude. De moi en mon particulier, je lui sais gré d'en avoir usé de la sorte, puisqu'il me donne le moyen de servir le public, en adjoutant un crayon de ce qui manque à son ouvrage, etc. » Ce crayon, c'est le traité *de la Consolation de la théologie*, que le P. Ceriziers a composé et qu'il a placé en tête de la traduction qu'il a donnée *de la Consolation de la philosophie*. 1 vol. in-18 ou in-32, 1640, 4° édit. (*Voy.* l'article Cériziers (Réné de) que nous avons donné dans l'*Encyclopédie catholique*, t. VI, p. 249.

(613) *Voy.* dans la *Dissertation* de M. l'abbé Toussaint, ubi supra, le § 3 du chap. 3, *De l'influence de Boëce dans la question des universaux et dans les questions théologiques.*

(614) Préface à l'édition de Vallin de 1671.

(615) Boëce, *Cons. phil.*, l. v, pr. 1, p. 235.

(616) Boëce, *Conc. Phil.*, lib. III, pr. XII, p. 169.

Et quand on considère ses autres ouvrages théologiques, il est impossible de douter encore de sa foi. Mais il en est qui contestent l'authenticité de ces ouvrages. Ils se demandent, avec étonnement, comment Boëce pourrait être l'auteur de ces traités, vu que dans les taités de logique il traduit l'οὐσία d'Aristote par *substantia*, tandis que dans les traités théologiques οὐσία est traduit par *essentia*, οὐσίωσις par *subsistentia*, ὑπόστασις par *substantia*, et πρόσωπον par *persona* ! N'est-il pas évident que l'auteur aurait abandonné la terminologie d'Aristote pour embrasser la terminologie des Pères ecclésiastiques? A-t-il donc voulu faire jactance de ses connaissances dans les lettres grecques? Et l'on conclut de ces raisons et d'autres semblables que Boëce n'est pas l'auteur de ces traités théologiques(617)!

Pour nous, dit l'auteur que nous citons (618), nous déclarons qu'il nous est impossible de concevoir comment on peut tirer une telle conclusion de semblables prémices. Boëce, à notre avis, n'a pas mal fait de rendre οὐσία par *substantia* dans ses traductions d'Aristote: mais il fit mieux encore de suivre le langage des Pères, en traitant des questions théologiques. L'arianisme avait poussé de si vigoureuses racines, et les sectaires usaient de tant d'artifices pour dissimuler leurs sentiments hétérodoxes à l'aide de l'ambiguïté des termes, qu'il n'était pas nécessaire d'être l'esclave de la vanité et de l'orgueil, pour se piquer de précision; il suffisait d'avoir un grand amour de la vérité.

Saint Jérôme usait des mêmes précautions dans les mêmes circonstances. Il commentait et expliquait le fameux terme ὑπόστασις, que l'on pourrait employer indifféremment pour *essence* et pour *personne*, parce qu'il voyait un venin caché dans ces syllabes, un poison funeste sous les paroles mielleuses des hérétiques. Mais qu'est-il besoin d'insister sur un point qui n'offre aucune difficulté? Achevons d'énumérer les ouvrages de Boëce, et nous verrons encore que ce grand homme a pour lui tous les témoignages que peut réclamer la certitude historique, pour prouver qu'il était Chrétien.

VII. Son grand œuvre, nous l'avons dit (n° V), celui de sa vie entière, fut de concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion chrétienne, et de faire voir que l'une ne détruisait pas l'autre, mais que tout au contraire elles se fortifiaient réciproquement. Il voyait que la plupart des hérésies qui déchiraient le christianisme, surtout en Orient, venaient de principes mal compris ou mal appliqués de l'ancienne philosophie. Il voyait que les rares sectateurs de cette philosophie ancienne, tels que Plotin, Jamblique, Porphyre, Proclus, pour n'en avoir pas saisi l'ensemble avec netteté ni exposé avec franchise, se perdaient dans le vague et dans les brouillards, entre le paganisme grossier et le christianisme véritable. Pour ôter la cause de ces égarements et ramener à l'unité toutes les pensées humaines, il entreprit de résumer nettement toute l'ancienne philosophie, et de la transsubstantier, en quelque sorte, en la foi catholique. Entreprise gigantesque; mais Boëce était de taille à remplir cette tâche. Platon et Aristote peuvent être regardés comme la raison ancienne élevée à sa plus haute puissance. Boëce les étudia, les pénétra l'un et l'autre avec un regard auquel rien n'échappe; en résuma, en christianisa la substance commune avec une netteté et une précision dont jamais n'approcha disciple de Platon ni d'Aristote.

Parmi les ouvrages philosophiques qu'il composa dans ce dessein, et qui sont venus jusqu'à nous, il y a l'*Introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote*. Victorin l'avait déjà traduite en latin. Boëce, ayant remarqué que cette traduction n'était pas littérale, en donna une plus fidèle, après avoir parcouru avec un de ses amis, nommé Fabius, tous les endroits défectueux de celle de Victorin, dans deux conversations qu'il a rapportées lui-même sous le nom de dialogue. A cette traduction, il ajouta un commentaire en cinq livres, que nous avons encore. Nous avons aussi les quatre livres de l'*Interprétation d'Aristote*, avec deux sortes de commentaires.

Boëce traduisit également les quatre livres des *Analytiques du même philosophe*. Il traita à fond du syllogisme, de la définition et de la division, dans sept livres, précédés d'une introduction où il donna les premiers éléments de l'art de raisonner. Il traduisit encore les huit livres d'Aristote intitulés *Topiques*, et ses deux livres *Des sophismes ou des arguments captieux*. Il commenta ceux que Cicéron avait faits sur la même matière, et qui portaient aussi le nom de *Topiques*. Il fit de plus un ouvrage en quatre livres, pour montrer la différence qu'il y a entre les *Topiques* d'Aristote et ceux de Cicéron. Son but était de faire voir quelles sont les sources d'où un philosophe doit tirer ses arguments probables, et celles où un orateur peut puiser les siens. Il composa un opuscule sur l'*un* et sur l'*unité*.

Enfin notre philosophe avait traité les quatre parties des mathématiques: l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astrologie. Cette dernière partie n'est pas venue jusqu'à nous; mais nous avons de lui deux livres de l'arithmétique, cinq de la musique et deux de la géométrie. Son dessein était de traduire tout Aristote et tout Platon; et il l'aurait probablement exécuté si le Goth Théodoric l'avait laissé vivre (619).

(617) *Voy.* les *Prolégomènes* de Th. Obbarius, c. 2, p. XXVIII, p. XLVI.

(618) M. l'abbé Toussaint, op. cit., p. 20.

(619) *Voy.* l'analyse des ouvrages de Boëce dans dom Ceillier, t. XV, p. 554 et suiv.; et plus détaillée encore, dans l'*Histoire de Boëce*, par l'abbé Gervaise, II° part., p. 8 et suiv. — N'oublions pas non plus le *Dictionnaire de Patrologie* de M. l'abbé

Toujours est-ce à Boëce primitivement que l'étude de la doctrine chrétienne doit, et cet ordre dans l'ensemble, et cette précision dans les détails, qui constituent le fond de ce qu'on appelle la méthode scolastique (620). Toujours est-ce à lui que l'Eglise et l'humanité doivent le commencement de ce grand œuvre, la conciliation de la raison et de la foi, qui fortifiera l'une par l'autre, mettra l'harmonie dans toutes les facultés humaines et l'ordre dans l'activité. Plaise à la Providence, pour achever l'œuvre qu'elle a inspirée à Boëce, de susciter un homme de son génie et de sa vertu, qui, comme lui, résume nettement toutes les connaissances humaines, en montre l'accord avec les connaissances divines, et, comme lui, offre ainsi à l'Eglise et au monde le modèle accompli d'un vrai Catholique et d'un vrai philosophe (621).

VIII. Nous le demandons, cet homme si vertueux, celui qui a fait tant et de si solides travaux ne fut-il pas inspiré par notre foi; n'était-il pas Chrétien catholique? Il faut véritablement nier l'évidence pour soutenir le contraire.

Outre les travaux de Boëce, ses deux alliances successives avec les familles les plus chrétiennes de la Sicile et de l'Italie (622); ce nom d'Anicius qu'il portait lui-même et qui le rattache à cette illustre famille patricienne, si féconde en vertus évangéliques; cette amitié qui l'unit, comme nous l'avons vu, aux plus saints personnages de son époque; les honneurs extraordinaires que les Catholiques lui rendirent après sa mort; ce culte que les habitants de Pavie ont toujours professé pour saint Séverin, et que leur dévotion rapporte à la victime de Théodoric (623) : toutes ces choses ne sont-elles pas autant de preuves non équivoques de notre assertion?

Sevestre, publié par M. Migne, qui contient un aperçu concis des œuvres purement théologiques de Boëce. *Voy.* t. I, col. 839-853.

(620) M. Cousin trouve le point de départ de la *philosophie scolastique* dans l'opinion de Boëce sur les *genres* et les *espèces;* il avance nettement que la *philosophie scolastique* est sortie d'une phrase de Porphyre, traduite par Boëce (M. Cousin, *Introduction* à l'édition du traité d'Abeilard, intitulé : *Sic et Non*, 1 vol. in-4°, p. 46 et suiv.). Ozanam dit, parlant des travaux philosophiques de Boëce : « Ses traductions d'Aristote et des commentaires d'Aristote embrassaient tout le système péripatéticien : c'était de là, et particulièrement d'un passage de la version de Porphyre, que devait sortir un jour, avec la querelle des réalistes et des nominaux, toute la philosophie scolastique. » (*Dante et la Philosophie*, etc., *Disc. prélim.*, p. 28.)

(621) Ce vœu si bien exprimé par M. l'abbé Rohrbacher, t. IX, p. 62, 63, nous le formions dès 1843, alors que nous nous proposions de publier une traduction de la *Consolation de la philosophie*, « ce premier monument de la philosophie modifiée par le christianisme, ce défi mélancolique jeté à la fortune, cette épreuve de la Providence par les maux mêmes qu'elle permet. » (M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire*, 2e édit., 1854, t. I, p. 115.)

Ayant considéré l'immense influence que ce livre avait exercée sur tant d'esprits, jusque sur le génie de Dante, dont il féconda la pensée et forma le langage, et espérant les mêmes fruits de ce livre dans un siècle rationaliste comme le nôtre, nous nous étions dit avec Jean de Salisbury : « Bien qu'il n'y soit pas fait mention de l'Incarnation du Verbe, cependant il n'est pas d'une médiocre autorité auprès de ceux qui s'appuient sur la raison; puisque, pour apaiser une douleur quelconque d'un esprit vivement blessé, il présente à chacun des remèdes convenables. Que ni le Juif, ni le Grec, sous prétexte de religion, ne décline l'usage de ce remède; car la composition pleine d'art de cette puissante raison sert également à ceux qui sont sages dans la foi et à ceux qui sont insensés dans l'infidélité : en sorte que personne, n'importe à quelle religion il appartienne, n'oserait rejeter le fond de cet ouvrage, à moins que d'être dépourvu de raison. Boëce est profond dans ses sentences, sans obscurité; brillant dans ses expressions, sans être léger. Orateur véhément, philosophe d'une grande force d'argumentation et qui atteint sûrement son but, tantôt il persuade d'une manière probable ce qui doit suivre, tantôt il convainc par une espèce de nécessité. » (Joannes Saresberiensis, *Policraticus*, lib. VIII, c. 15, p. 463, 464.)

Et nous étions d'autant plus porté à entreprendre cette œuvre dans le but moral et pratique auquel a tendu et si bien atteint le philosophe romain, que les traductions françaises que nous avons de ce livre — (celles de Jean du Meung, in-fol., Lyon, 1483; de Regnault de Louens, in-8°, 1336; de Jean de Cis ou de Cys, manuscrite; de Malassis de Mante, en 1578; de René de Ceriziers, in-18, de 1638 à 1640; de Nicolas Regnier, in-12, 1675, et 1711, Bruxelles; de Joseph de Fresne ou de Francheville, 2 vol. in-12, 1744; de Morabin, in-12, 1753; de l'abbé Colesse, in-12, 1771,) — sont ou d'ennuyeuses paraphrases, ou surannées pour le style, et que celle publiée en dernier lieu dans le *Panthéon littéraire*, outre qu'elle est comme perdue dans de gros volumes, est loin d'être satisfaisante.

Nous aurions donc voulu donner une traduction exacte et d'une lecture facile et agréable pour les gens du monde. Nous l'aurions fait précéder d'une Étude sur la vie et les ouvrages de Boëce, et sur leur influence dans le domaine de la pensée. Jamais, sans doute, nous ne reprendrons ce projet que les circonstances n'ont pas favorisé. Mais l'œuvre est toujours opportune. Nous serions heureux si ces lignes déterminaient quelqu'un de plus habile à entreprendre cette tâche. « Peut-on imaginer, redirons-nous avec M. l'abbé Toussaint, une mission plus belle pour une œuvre littéraire, que celle de porter la lumière dans l'esprit, d'enflammer la volonté d'un noble courage pour surmonter la mauvaise fortune, et de répandre le baume de la consolation dans l'âme de ceux qui souffrent? Peut-on désirer à ces enseignements si relevés une sanction plus digne, que celle que leur a donnée l'auteur infortuné de la consolation philosophique? Il a scellé sa doctrine par son sang, et de cette sorte nous sommes assurés que cette doctrine n'était pas un mensonge dans sa bouche, mais l'expression fidèle de ses convictions les plus intimes et les plus profondes. (*De la philosophie de Boëce* Dissertation, etc., pag. 113.) »

(622) La famille *Anicius* fut la première famille patricienne qui embrassa la foi, suivant Prudence :

Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis.... etc.

(623) La mère de Boëce était de la maison des Sévérinus; en conséquence le surnom de Sévérinus ajouté à celui de Boëce était le nom de la famille de sa mère. On sait que les Romains joignaient souvent le nom de la mère à ceux du père.

Ajoutons à cela les témoignages des écrivains de tous les siècles, qui n'ont jamais cessé de parler de Boëce comme d'un Chrétien, d'un Catholique, et qui, loin de regarder ses œuvres théologiques comme indignes de son talent, en ont toujours parlé avec admiration.

En effet, dès le temps de Charlemagne, nous voyons Boëce mentionné comme un Chrétien fidèle par les écrivains de cette époque; il est cité par les théologiens comme l'auteur des ouvrages théologiques qu'on lui attribue, et son nom est invoqué comme une autorité dans ces matières. Flaccus Alcuin, qui avait rangé Boëce parmi les Pères de l'Eglise dans sa bibliothèque d'York, cite ses œuvres théologiques dans son Traité *De la procession du Saint-Esprit*, et l'appelle un homme érudit dans les sciences divines et philosophiques (624). Et l'on peut supposer sans présomption que les œuvres du célèbre Romain avaient été importées dans la grande île, soit à l'avénement du moine Théodore sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, soit à la suite des différents voyages du vénérable Benoît Biscop à Rome (*Voy.* son article); « qui rapporta chaque fois un grand nombre de livres pour la bibliothèque de l'école fondée par Théodore (625). »

Ceci se passait un siècle et demi tout au plus après la mort de Boëce; et chacun conviendra que cet espace de temps ne suffit pas, pour effacer de la mémoire des hommes un souvenir traditionnel qui se rattachait à un fait important, le supplice de Boëce chrétien, et qui d'ailleurs était gravé profondément dans le cœur des habitants de l'Italie. Après Alcuin, on peut dire que l'autorité de Boëce devint générale dans les matières théologiques (626). Il nous suffira de citer Hincmar, qui l'appelle *un Catholique et un philosophe d'une haute sagesse et d'une grande science*, et qui ne fait que lui emprunter textes sur textes dans son traité *De non trina Deitate* (627).

Que serait-ce encore, si les bornes de cet article nous permettaient d'exposer et de juger plus au long sa philosophie (628)? Mais tout ce que nous venons de dire suffit, ce nous semble; nous pouvons conclure que les ouvrages théologiques dont nous avons parlé sont bien de Boëce, et que lui-même était un homme du christianisme. Ces ouvrages, dont on a multiplié les éditions (629) et les commentaires (630), et dont un, *La consolation philosophique*, a eu l'honneur d'être traduit dans toutes les langues, entre autres en anglo-saxon par Alfred le Grand, qui faisait le plus grand cas de ce livre (631), ces ouvrages, disons-nous, sont un éclatant témoignage de la foi de

(624) Poema de Pontif., etc., t. I, p. 752; t. II, p. 257; édit. Froben.

(625) *Vie d'Alfred le Grand*, par le comte de Stolberg; Bruxelles, 1838, p. 133.

(626) M. l'abbé Toussaint, *Dissertation*, ubi supra, en donne de nombreux témoignages, chap. 3, § 1.

(627) Hincmar cit. *De consol. phil.*, t. II, p. 60, Paris, 1645; et t. I, *De non trina Deitate*, p. 460, 524.

(628) Pour cette appréciation, nous renvoyons surtout à la *Dissertation* solide et fort lucide de M. l'abbé Toussaint. (Ubi supra, chap. 2 et 3.) Dom Ceillier et l'abbé Gervaise, en analysant les ouvrages de Boëce, font bien voir l'ensemble de sa philosophie; mais leurs résumés sont loin de valoir la synthèse qu'en a faite le prêtre belge. — Nous ne parlons pas d'Ellies Dupin, car il traite (*Biblioth.*, etc., VIe siècle, p. 89-91, de l'édit. de 1690) Boëce avec un laconisme inconcevable. Il lui consacre tout au plus trois pages, tandis qu'il s'étend excessivement sur des auteurs d'une mince valeur. — On peut voir encore la *Bibliothèque des PP. de l'Egl.*, par Guillon, t. XXXII, p. 357 et suiv.; le *Correspondant*, t. I, p. 211; et M. de Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, Paris, 1823, t. IV, p. 98, 104.

(629) *Voy.* sur les éditions qu'on a faites des écrits de Boëce, dom Ceillier, t. XV, p. 592-593, et Fabricius, t. III. Sur ses livres *De la musique*, on trouvera de bonnes considérations dans l'ouvrage de dom Jumilhac : *La science et la pratique du plain-chant..., confirmé par les témoignages des anciens philosophes, des Pères de l'Eglise*, etc., Paris, 1673, ouvrage très-rare, et qui a été parfaitement analysé dans l'*Auxiliaire catholique*, tom. IV, pag. 463-85.

(630) On a publié de très-nombreux commentaires des ouvrages de Boëce, surtout de son principal traité; mais c'est une erreur de dire, comme l'a fait M. Bouillet, dans son *Dictionnaire historique*, etc., édit. 1855, que le livre *De la consolation* « a eu l'honneur d'être commenté par saint Thomas (p. 227). » Il est vrai que des commentaires parurent sous son nom; mais, dit M. l'abbé Toussaint, *Dissertation*, etc., p. 112, de quelque côté qu'on les envisage, ils ne sont pas dignes du haut savoir du Docteur angélique. Aussi n'est-il aucun écrivain qui les lui attribue, après avoir étudié la question de leur authenticité. L'estime que saint Thomas avait pour Boëce aurait pu sans doute le porter à un semblable travail; mais les inepties qu'on y rencontre ne sauraient permettre de croire qu'il l'ait réalisé. Ainsi, on y voit que l'école d'Aristote fut appelée *éléatique*, parce qu'il avait étudié à Eleys, ville de la Grèce; tandis que l'école de Platon reçut le nom d'académie, parce qu'il avait étudié dans la ville d'Academia. Au reste, une raison qui tranche ici toute controverse, c'est que le commentateur cite le célèbre Alain qui florissait au XIVe siècle, tandis que saint Thomas vivait seulement dans le XIIIe siècle. Sans ces données péremptoires, il eût peut-être été facile de se laisser séduire par les apparences; car le commentateur généralement reconnu pour l'auteur de ce travail est un certain Thomas, Anglais de nation, et appelé pour cette raison *Thomas Anglicus*. Comme lui aussi était Dominicain, on conçoit qu'il ait été facile de confondre *anglicus* avec *angelicus*, et d'attribuer au célèbre docteur l'œuvre d'un de ses frères jusqu'ici ignoré, et dont les connaissances paraissent avoir été très-médiocres. (*Préface* de Pierre Cailly, à l'édit. *De consol. philosoph., ad usum Delphini*. *Voy.* les *Œuvres complètes de Boëce*, publiées par M. l'abbé Migne, tom. I, col. 550 et seqq.)

(631) Alfred, roi d'Angleterre, donna deux traductions anglo-saxonnes *De la consolation de la philosophie*, dans l'une desquelles la poésie est rendue en vers, tandis que dans l'autre elle est traduite en prose. Toutes deux ont été publiées par Rawlinson; la première d'après un manuscrit de la bibliothèque du chevalier Robert Coton, la seconde

notre philosophe et de son étonnante perspicacité dans l'étude et la méditation de nos saints mystères. Réunis à ses autres ouvrages, ils nous donnent la mesure de ce dont était capable ce génie prodigieux, qu'on pourrait appeler une vaste encyclopédie de toutes les sciences divines et humaines, et qui aurait fait des choses plus merveilleuses encore, si l'embarras des affaires et une mort précipitée ne l'eussent arrêté au milieu de ses travaux.

Ainsi, poëte, orateur, philosophe, administrateur habile autant que dévoué, Boëce fut tout cela; il fut mieux encore, il fut Chrétien, et c'est par ce qu'il eut ce bonheur qu'il couronna toutes ces gloires par celle qui met le comble au mérite, par la gloire du martyre (632)! Aujourd'hui on lui assigne une place distinguée dans l'histoire de la philosophie; on le considère comme le représentant de toute la philosophie de l'antiquité, comme celui qui, presque seul, fit pénétrer, par l'influence qu'exercèrent ses écrits, quelques lueurs de la science auguste de la sagesse au travers des temps malheureux qui affligèrent notre Europe (633); enfin on le montre comme une des bases qui ont soutenu le majestueux édifice de la science philosophique au moyen âge, comme le fidèle interprète d'Aristote et comme son plus digne commentateur.

En présence de ces éloges, et en considérant l'influence que doivent toujours exercer sur les études théologiques et philosophiques les écrits de Boëce, on doit savoir beaucoup de gré à M. l'abbé Migne d'avoir édité de nouveau, dans sa *Patrologie*, les Œuvres complètes de ce grand homme. On y a joint le travail de l'abbé Nicolas Gervaise (634) sur notre philosophe chrétien, et c'est une idée d'autant plus heureuse que ce travail est bien fait et qu'il est aujourd'hui assez rare.

BOGOMILES, hérétiques du XII[e] siècle dont nous avons parlé dans l'article consacré à ALEXIS I[er] COMNÈNE, empereur d'Orient. *Voy.* aussi l'article BASILE, leur chef.

BOHÊME (ÉGLISE CATHOLIQUE EN). Les habitants de la Bohême (635) sont issus des Tchèques, nation slave qui se transporta des rives du Don sur les terres occupées quelque temps par les Boïes et ensuite par les Marcomans. Prague obtint la prééminence sur les autres Etats, jusqu'au moment où Croc ou Crac se fit roi du pays, et donna sa fille Libussa à un Przémysl, dont la famille a produit les ducs de Bohême jusqu'en 1310. C'est là ce que fournit la tradition, mais l'histoire n'acquiert de certitude qu'à l'époque où la Bohême reçut le bienfait de la lumière du christianisme.

I. Cette lumière lui arriva vers l'an 880. Un jour de cette année, Borzivoy ou Borïvoï, duc de Bohême, vint trouver le roi Suentipoule, dont il dépendait. Ce roi le reçut avec honneur; mais, au repas, il le fit asseoir à terre, suivant l'usage des païens, car il l'était encore, et ne l'admit point à sa table avec les seigneurs chrétiens.

Saint Méthodius, apôtre des Slaves (*Voy.* son article), se trouvait dans ces contrées. Il fut témoin de cette entrevue, et l'injure faite au jeune duc l'affligea. Cette conduite n'était point chrétienne, et ne pouvait que blesser le cœur d'un saint. Méthodius en prit occasion pour instruire Borzivoy de la vanité des idoles et de la vérité du christianisme. Borzivoy, après avoir bien écouté et réfléchi, demanda le baptême avec trente de ses comtes. Saint Méthodius les instruisit aussi, et, après leur avoir fait observer les jeunes solennels, il les baptisa et leur donna un prêtre pour les affermir dans la foi (636).

Le jeune duc avait épousé une femme de la nation des Slaves. Elle se nommait Ludmille, avait beaucoup de piété et de zèle

d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bodley. (Fabricius, t. III, p. 209, et Brucker, t. III, p. 610.) « Alfred, dit le comte de Stolberg, qui avait éprouvé tant d'infortunes, retrouvait dans cet ouvrage des pensées qui souvent avaient soutenu son courage dans ses douleurs. Il en faisait si grand cas, qu'il le portait sans cesse sur lui. » (*Histoire d'Alfred le Grand*, édit., ubi supra, p. 305.)

(632) Boëce, dit M. Ch. Lenormant, « qui fut la lumière et l'orgueil de ses contemporains, n'est véritablement devenu grand que par l'adversité et par le livre qu'elle lui a dicté, ce livre admirable, qui a exercé tant d'influence sur le moyen âge, que l'homme éminent du X[e] siècle, le roi Alfred, a traduit, et duquel, ce qui est bien plus encore, s'est inspiré d'une manière constante le plus grand poëte des temps modernes. » (*Cours d'histoire*, 2[e] édit. 2 vol. in-12, 1854, t. I, p. 115.)

(633) M. de Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, t. IV, p. 102.

(634) Et non dom Gervaise, comme le dit par erreur M. l'abbé Toussaint, *Dissertation*, ubi supra.—Dom Gervaise, qui devint abbé de la Trappe, n'a rien écrit sur Boëce. C'est son frère, l'abbé Nicolas Gervaise, lequel, après avoir séjourné à Siam comme missionnaire, devint curé de Vannes, en Bretagne, puis prévôt de l'église de Saint-Martin de Tours; et qui, étant allé à Rome, y fut sacré évêque d'Horren; puis, s'étant rembarqué pour exercer son zèle dans le lieu de sa mission, fut enfin massacré par les Caraïbes en 1729, avec ses compagnons. *Voyez* Feller.

(635) L'ancien royaume de Bohême formait quatre provinces: Bohême proprement dite, Moravie, Lusace et Silésie. Les Bohêmes sont de race slave: ils se nomment en leur langue *Czech* (prononcez Tchèque), et ont un idiome particulier. La Bohême doit son nom aux *Boii*, nation gauloise qui vint s'y fixer sous Sigovise, en 587 avant Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qui en fut chassée sous Auguste par les Marcomans, lesquels eux-mêmes furent expulsés ou subjugués au VII[e] siècle par les Tchèques, peuple slave, conduits par Samo. Ceux-ci fondèrent divers Etats ou Républiques, dont la principale fut celle de Prague. Tous ces Etats furent réunis au commencement du VIII[e] siècle sous un chef nommé Croc ou Crac, et c'est à partir de lui que nous étudions l'état du catholicisme en Bohême. Aujourd'hui la Bohême forme un des quinze grands Etats autrichiens et se divise en seize cercles. Les empereurs d'Allemagne, de la maison d'Autriche, sont en même temps rois de Bohême depuis 1556.

(636) S. Method., epist. 268, *Vita*, apud Bolland., tom. VII, p. 24, 9 Mart.

pour les idoles. L'exemple de son mari (637) et les instructions du prêtre qu'il avait amené lui firent ouvrir les yeux; elle se convertit de tout son cœur, et devint une sainte (638). Une partie de la nation des Bohêmes suivit l'exemple de son prince, l'autre partie demeura idolâtre. Cette dernière expulsa même le duc de Borzivoy, parce qu'il était chrétien, et s'en donna un autre: mais enfin la partie chrétienne de la nation eut le dessus : Borzivoy, qui s'était réfugié près de Suentopoule, fut rappelé et régna tranquillement.

II. Dès lors vivait en Bohême, mais longtemps inconnu du monde, un saint ermite nommé Ivan, fils d'un roi de Dalmatie. Le duc Borzivoy et sa femme, sainte Ludmille, l'ayant enfin découvert, eurent pour lui la plus religieuse vénération, et, après sa mort, bâtirent une église sur sa tombe. De leur côté, les Chrétiens de Bohême envoyèrent au Pape Jean VIII une députation pour l'assurer de leur dévotion envers saint Pierre et de leur soumission filiale au Saint-Siége.

Mais les Chrétiens de la Bohême, plusieurs années après, eurent à souffrir une violente persécution, vers le milieu du xe siècle. Le roi Othon, dès le commencement de son règne, fit la guerre à Boleslas, duc des Slaves de Bohême, qui avait pour frère le duc saint Venceslas. Ils étaient fils de Vratislas, et petits-fils de Borzivoy, premier Chrétien, comme nous venons de le voir, entre les ducs de Bohême. Drahomire, leur mère, était païenne et avait élevé Boleslas; saint Venceslas avait été élevé par sainte Ludmille, son aïeule, épouse chrétienne et très-zélée de Borzivoy. Le duc Vratislas ayant laissé ses fils en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion chrétienne et excita une violente persécution. Ludmille, pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceslas, et on fit un partage des Etats de Bohême entre lui et son frère. Ce que Drahomire ne pouvant souffrir, elle fit assassiner sainte Ludmille, sa belle-mère, qui est honorée comme martyre le 16 de septembre. Enfin Boleslas, voulant secouer le joug du roi Othon, à qui son frère saint Venceslas était fidèle, se laissa emporter à l'envie, à l'ambition et à la haine du christianisme, jusqu'à entreprendre sur la vie de son saint frère; et on dit même qu'il le tua de sa main. Saint Venceslas est honoré le vingt-huitième de septembre (639).

Ensuite Boleslas, craignant un prince voisin, lui déclara la guerre. Celui-ci envoya en Saxe demander du secours; le roi Othon lui en envoya et commença ainsi une guerre de quatorze ans, au bout desquels, c'est-à-dire en 930, il soumit Boleslas: ce qui produisit la conversion de la plupart des Slaves en Bohême, lesquels promirent de payer tribut et de se faire Chrétiens. On bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises et plusieurs monastères d'hommes et de femmes; le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui tous embrassèrent la foi chrétienne, à l'exception de trois (640).

III. Boleslas le Cruel mourut en 967, laissant pour successeur son fils, nommé aussi Boleslas, mais que sa vertu fit surnommer *le Bon* (641).

Il était sincèrement Chrétien, d'une foi pure et d'une grande charité, protecteur des veuves et des orphelins, des clercs et des étrangers : il fonda jusqu'à vingt églises, et leur donna tout ce qui leur était nécessaire. Il avait une sœur nommé Mlada, vierge consacrée à Dieu, et savante, qui alla en pèlerinage à Rome, et fut favorablement reçue par le Pape Jean XIII. Elle y apprit la discipline monastique; puis le Pape, en faveur de la nouvelle église de Bohême, du conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse, changeant son nom en celui de Marie, et lui mettant en main la règle de Saint-Benoît et le bâton pastoral. Il lui donna aussi une lettre pour le duc Boleslas, son frère, où il dit : « Votre sœur nous a demandé, entre autres choses, de votre part, notre consentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu grâces à Dieu, qui étend et glorifie son Eglise chez toutes les nations. C'est pourquoi nous accordons et autorisons qu'à l'église des martyrs saint Vitus et saint Venceslas, on fasse un siége épiscopal, et à l'église de saint Georges un monastère de religieuse sous la règle de Saint-Benoît, et la conduite de notre fille Marie, votre sœur. Toutefois, vous ne suivrez pas le rite des Bulgares ou des Russes, et n'userez pas de la langue sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, et capable de cultiver ce nouveau champ de l'Eglise. » C'est que le Pape ne voulait pas que les Bohémiens suivissent le rite grec, comme les Bulgares et les Russes, mais le rite latin, qu'ils ont en effet suivi.

En exécution de cette bulle, on choisit pour évêque de Prague un moine de Saxe, nommé Ditmar, qui était prêtre, savant et éloquent, et qui, étant venu à Prague par dévotion, avait gagné l'amitié du duc; et on le choisit principalement parce qu'il savait en perfection la langue sclavone. Le duc Boleslas envoya des députés pour l'amener; puis, ayant assemblé le clergé et les grands du pays, il fit en sorte par ses prières et ses exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Othon avec des lettres par lesquelles il le priait de le faire ordonner : ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par

(637) Ce ne fut donc point sainte Ludmille qui amena son mari à recevoir le baptême, comme le dit à tort M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. XII, p. 270, 2e édit. 1854.

(638) *Vita S. Ludmillæ*, *Acta SS.*, 16 Sept.

(639) *Acta SS.*, 16 Sept. et 28 Sept.

(640) Adam de Bre., lib. II, c. 3; *Act. Bened.*, sæc. v, p. 574.

(641) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LV, n. 18.

le conseil des seigneurs et des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, et ensuite reçu à Prague avec les acclamations du peuple. Il dédia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fidèles, et baptisa un grand nombre de païens.

IV. Jusqu'au XIIe siècle la Bohême n'avait eu que deux ducs qui fussent revêtus de la dignité royale : Vratislas, vingtième duc, couronné par l'empereur Henri IV, en 1096 et Ladislas par Frédéric Ier en 1158. Le trentième duc, Primislas, reçut aussi cette dignité du Pape Innocent III en 1204, et depuis lui elle a toujours duré en Bohême.

Ce prince, dans la division qui régnait en Allemagne, avait d'abord suivi le parti de Philippe de Souabe, qui, pour se l'attacher, lui donna de sa main la couronne royale à Mayence, en 1199; mais ensuite Primislas, s'étant brouillé avec lui, se déclara pour Othon de Saxe; et c'est ce qui porta le Pape Innocent III à lui conférer le titre de roi, par une bulle donnée à Rome le 19 avril 1204 (642), où il dit : « Quoique avant votre promotion, il y ait eu plusieurs rois en Bohême, ils n'ont toutefois jamais pu obtenir des Papes, nos prédécesseurs, de leur en donner le titre dans leurs lettres; nous avons suivi leurs traces, considérant de plus que vous vous étiez fait couronner par Philippe, duc de Souabe, qui n'était pas lui-même couronné légitimement. Mais puisque, écoutant nos avis, vous l'avez quitté pour vous attacher à Othon, roi des Romains, et qu'il vous reconnaît pour roi, nous voulons désormais, à sa prière, vous tenir pour tel, à condition que vous serez reconnaissant de cette grâce, et que vous vous ferez couronner au plus tôt par le roi Othon. »

Primislas avait prié le Pape d'ériger une métropole dans la Bohême, trop éloignée de Mayence dont elle dépendait, et le roi de Hongrie y avait joint sa recommandation. Mais le Pape s'en excusa sur ce que l'affaire demandait une grande délibération, pour connaître la nécessité et la volonté de l'Eglise, où l'on devait mettre le siége de l'archevêque, et si l'on pouvait lui donner en Bohême des suffragants; enfin, qu'il fallait consulter l'église de Mayence, pour ne pas nuire à l'archevêque Sigefroy et ne pas augmenter contre lui la haine du clergé et de la ville (643). C'est que Mayence, attachée au parti de Philippe de Souabe, reconnaissait Léopold pour archevêque. La lettre d'Innocent III est du 21 avril 1204.

L'année suivante, venait au monde sainte Agnès de Bohême, qui devait illustrer sa patrie. — *Voy.* son article au tome Ier, col. 431 et suiv. — Ce ne fut que plus d'un siècle après que Prague fut érigée en métropole.

V. En effet, à l'instante prière du roi Jean et du duc Charles, le Pape Clément VI érigea, en 1344, Prague en métropole; et, pour donner des suffragants au nouvel archevêque, il érigea en évêché l'abbaye de Lutomasle ou Litomissels, de l'ordre de Prémontré et du diocèse de Prague, et démembra de la province de Magdebourg, Olmutz en Moravie, et Messein en Saxe.

Outre le désir du roi de Bohême, le Pape avait une raison particulière de diminuer l'autorité de l'archevêque de Mayence, parce que Henri Busman, qui remplissait alors ce siége, tenait le parti de Louis de Bavière. C'est pourquoi, trois ans auparavant, Benoît XII avait déclaré l'évêque exempt de sa juridiction par une bulle du 23 juillet 1341; et ensuite, le roi Jean voulant faire couronner son fils Charles pour lui assurer la succession du royaume de Bohême, le Pape en avait donné la commission à l'évêque de Prague, quoique cette fonction, par une ancienne coutume, appartînt à l'archevêque de Mayence. Mais ce prélat était suspens en vertu des procédures faites contre lui par le Pape; la commission est du 15 octobre de la même année.

Clément VI continua les procédures contre l'archevêque Henri Busman, et, le 17 octobre 1343, il le cita à comparaître devant lui dans le délai de quatre mois; puis, Prague fut érigée en métropole, le dernier jour d'avril 1344, comme nous venons de le dire, et son premier archevêque fut Ernest de Pardubits, qui en était évêque, et à qui le Pape envoya le *pallium* le 25 août.

VI. Il est peu d'église qui ait été plus troublée par les hérétiques que celle de Bohême. Les erreurs de Viclef, puis de Jean Huss et de Jérôme de Prague, ses adeptes et les fanatiques propagateurs de ses doctrines abominables, firent surtout de grands ravages dans cette église. Ces trois hommes (*Voy.* leurs articles) la bouleversèrent et excitèrent d'horribles guerres.

Cités l'un et l'autre devant le tribunal de l'Eglise (*Voy.* l'article CONSTANCE [XVIe concile général tenu à Constance en 1414]), ils méprisèrent l'autorité du concile général; ils préférèrent leur sens privé à la croyance et à l'enseignement de l'Église universelle; ils refusèrent avec une opiniâtreté finale de rétracter leurs erreurs, et l'Eglise en vint à la douloureuse extrémité de les abandonner à la puissance séculière, qui leur appliqua ses lois les plus cruelles, restes des temps barbares.

D'affreuses représailles s'ensuivirent. A ces nouvelles, les hussites commencèrent une série épouvantable de violences, de massacres et d'incendies. En 1415, quand on connut à Prague le supplice de Jean Huss, il y eut une grande sédition; les sectateurs de l'hérésiarque s'assemblèrent pour lui décerner les honneurs du martyre. Ensuite ils pillèrent la maison de l'archevêque, ainsi que celles des ecclésiastiques, et tuèrent plusieurs personnes. Soixante seigneurs,

(642) An. Silv. c. 22, 21, apud Fleury, liv. LXXVI, n. 9.
(643) VII epist. 52; apud Rain., n. 55.

tant de Bohême que de Moravie, écrivirent au concile de Constance, pour lui reprocher d'avoir fait mourir un si saint homme, à la honte de la Bohême et de la Moravie, pays toujours attachés à l'Eglise, et ils en appelèrent au futur Pape. Le plus animé d'entre eux fut un chambellan du roi Wenceslas, nommé Jean de Trocznow, qui depuis se rendit fameux et redoutable sous le nom de Ziska, qui veut dire borgne en bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille. Ziska était né d'une famille noble, mais pauvre, dans un bourg de Bohême, nommé Trocznow, appartenant au monastère des chanoines réguliers de Trebone; il avait même été élevé dans ce monastère. Un autre chef des hussites fut Nicolas de Hussinetz, seigneur du lieu de ce nom, grand protecteur de l'hérésiarque Jean Huss. Quand on apprit en Bohême le supplice de Jérôme de Prague, les hussites redoublèrent de fureur par tout le royaume; ils mettaient tout à feu et à sang, massacraient les prêtres, brûlaient et pillaient les églises et les monastères, en criant: Vivent Jean Viclef et Jean Huss! Ils s'attroupèrent, au nombre de quarante mille, sur une montagne non loin de Prague, et, sur la proposition de Nicolas de Hussinetz, allaient élire un autre roi à la place de Wenceslas; un de leurs prêtres les en détourna par cette réflexion, que, si Wenceslas ne pensait pas tout à fait comme eux, au moins il les laissait faire.

Ziska, ayant ramassé une troupe de gens de toute sorte, courait la campagne, mettant tout à feu et à sang. Sa première course fut dans la province de Pilsen, dont il se rendit maître, chassant les prêtres et les moines, et s'enrichissant de la dépouille des monastères et des églises. Il y établit la communion sous les deux espèces, car c'est par là que les hussites attiraient les gens du peuple. Ziska, n'ayant point de ville forte, choisit pour lieu de sûreté une montagne fortifiée naturellement et défendue de trois côtés par une rivière. En attendant d'y bâtir une ville, il donna ordre à ses gens de dresser des tentes dans les endroits où ils voudraient avoir leurs maisons. Et c'est là l'origine du fameux *Tabor*, mot qui en bohémien signifie une *tente* ou un *camp*, selon le témoignage des historiens de Bohême. C'est là et dans les environs que les quarante mille hussites s'attroupèrent et communièrent sous les deux espèces, sans aucune confession préalable, sans nulle préparation, comme des profanes, ayant en main des épieux, des arbalètes, des massues et d'autres armes alors en usage; leurs prêtres leur en donnaient l'exemple, administrant la communion dans les places publiques, sans aucun vêtement sacerdotal. C'était en 1419.

VII. Ziska étant entré à Prague, les hussites, qui s'y trouvaient en grand nombre, ne gardèrent plus de mesures. Plus les magistrats leur défendaient le trouble, plus ils y mettaient d'éclat. Ils allaient en armes, insultant les églises et les monastères par leur affectation à porter le calice. Ils pillèrent la maison d'un prêtre: Ziska le dépouilla de ses habits sacerdotaux, le tua de sa main et le pendit aux fenêtres. De là ils s'en allèrent en fureur à l'hôtel de ville, où le sénat était assemblé. Ils se saisirent des sénateurs, les jetèrent par les fenêtres, avec le juge et quelques citoyens. Le peuple hussite recevait leurs corps sur les pointes des lances, des broches, des fourches, des épées et des poignards; un Prémontré apostat, pour exciter encore davantage cette populace déjà furieuse, lui montrait avec ostentation un tableau où était peint le calice. Leur chef signait lui-même: Ziska du Calice, par la divine espérance, chef des taborites.

Le lendemain, les hussites fondirent sur les autres monastères de la Nouvelle-Prague, s'y gorgeant de vin et de bière, pillant les maisons et puis y mettant le feu. Ayant ainsi traité une chartreuse, ils en conduisirent les religieux en spectacle par toute la vieille ville, avec des couronnes d'épines sur la tête. Arrivés sur le pont de Prague, il y eut entre eux un violent débat, les uns criant qu'on jetât les Chartreux dans la rivière, les autres s'y opposant. On se battit, plusieurs furent blessés, il y en eut deux de tués. Les Chartreux furent mis en prison, pour être égorgés plus tard. Wenceslas, ayant appris ces horreurs, mourut d'apoplexie le 16 août.

Suivant les historiens de Bohême, Ziska détruisit en ce royaume jusqu'à cinq cent cinquante monastères. Tous ceux de Prague furent pillés et impitoyablement réduits en cendres. On n'eut pas plus pitié des personnes que des édifices. On massacra tout ce qu'il y eut de gens de l'un et l'autre sexe qui ne purent échapper à la fureur des sectaires, en se réfugiant chez leurs parents et leurs amis, ou qui ne voulurent pas se faire hussites. Quelques-uns obtinrent, mais bien difficilement, que la peine de mort fût commuée en celle de bannissement. Tous ces détails, si horribles qu'ils puissent être, sont tirés de l'histoire de la guerre des hussites, écrite par un ministre protestant, sur le témoignage des auteurs contemporains (644).

VIII. La ville d'Aust, qui s'appelait autrement Sesemi, était au pied du mont Tabor, et avait pour gouverneur Ulric de Rosemberg, zélé Catholique. Ziska, craignant qu'il n'inquiétât les taborites et ne les empêchât de bâtir leur ville de Tabor, alla surprendre Aust la nuit, dans le temps du carnaval et en l'absence du gouverneur. Tout le monde était endormi, la ville fut prise avant qu'on s'aperçût qu'elle était attaquée. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée ou écrasés sous les ruines de leurs maisons. Le monastère des Do-

(644) Lenfant, *Hist. de la guerre des hussites et du concile de Bâle*, t. I.

minicains fut rasé, on ne fit aucun quartier aux moines. Quelques-uns néanmoins se réfugièrent dans la forteresse de Sedlitz, où était Ulric. Mais les hussites allèrent également surprendre cette place. Elle fut réduite en cendres, les pauvres moines massacrés et Ulric assommé à coup de fléaux; mort, on lui coupa les pieds et les mains, et on les jeta au feu avec le reste de son corps. Cette désolation fut suivie de celle de plusieurs monastères, entre autres un monastère de Bénédictins, qui fut réduit en cendres, avec les moines qui y étaient, au nombre de cent, et une bibliothèque, la plus riche en manuscrits qui fût en Bohême. C'était en 1420.

Sauf un petit moment de trêve, la guerre et ses ravages continuèrent toute l'année. Ziska battit deux fois les troupes de l'empereur Sigismond. Les hussites se distinguaient en deux partis principaux, les calixtins et les taborites. Les calixtins étaient les plus modérés; d'accord avec les Catholiques sur le dogme, leur principal grief était la communion sous les deux espèces ou la participation au calice, d'où le nom de calixtins. Les taborites, plus emportés, ajoutaient à ce premier article plusieurs erreurs de Viclef. En 1420, il y eut une conférence où les calixtins reprochèrent aux taborites trente-un articles ou erronés, ou hérétiques, ou scandaleux. Voici les cinq premiers: 1° que cette année 1420 serait la consommation des siècles et la fin de tous les maux, et que, dans ces jours de vengeance et de rétribution, tous les ennemis de Dieu et les pécheurs du monde périraient, sans qu'il en restât aucun, par le feu, par le fer, par les sept dernières plaies, par la famine, par les dents des bêtes, par les serpents, les scorpions et par la mort, comme cela est dit au chapitre XXXIX de l'*Ecclésiastique*; 2° que, dans ce temps de vengeance, il ne faut avoir aucune compassion des ennemis de Dieu, ni imiter la douceur de Jésus-Christ, parce que c'est le temps du zèle, de la fureur et de la cruauté; 3° que tout fidèle est maudit, s'il ne tire son épée pour répandre le sang des ennemis de Jésus-Christ et pour y tremper ses mains, parce que bienheureux est celui qui rendra au double à la grande prostituée le mal qu'elle a fait; 4° que, dans ce temps de vengeance et avant le jugement dernier, toutes les villes, bourgs, châteaux et tous les édifices seraient détruits, comme Sodome, et que Dieu n'y entrera point, ni aucun juste; 5° que, dans ce temps, il ne restera que cinq villes où les fidèles seront obligés de se réfugier, aussi bien que dans les cavernes et dans les montagnes, où sont assemblés les fidèles, et que Prague serait détruit comme Sodome. Tels étaient les cinq premiers articles que les taborites soutenaient réellement, comme on le sait par d'autres témoignages. Les cinq villes de refuge étaient cinq villes de Bohême qui s'étaient déclarées pour eux. Quant à tous les articles ensemble, quelques taborites les soutinrent tous véritables. D'autres, plus modérés, en exceptaient quelques-uns où ils trouvaient du venin, et qu'ils disaient leur avoir été faussement attribués. La conférence se sépara sans rien conclure (645).

Un parti de la même secte, plus cruel que les taborites mêmes, c'étaient les orébites; troupe de paysans assemblés sur une montagne, qu'ils appelèrent Oreb. De là ils faisaient des courses dans tout le voisinage, pillant, massacrant, brûlant surtout les moines. Ceux qu'ils ne brûlaient pas, ils les mettaient enchaînés sur la glace pour les faire périr par le froid. On rapporte d'eux des choses aussi infâmes qu'inhumaines. Ils coupaient à quelques-uns les parties viriles, et les leur pendaient au cou, en guise d'amulettes. Les bohémiens ou calixtins eurent tant d'horreur de cette barbarie, qu'ils entreprirent d'en exterminer les auteurs. Les orébites, en ayant eu vent, se retirèrent à Tabor auprès de Ziska, qui les prit sous sa protection. Enfin il s'éleva parmi les hussites une secte si corrompue, que Ziska lui-même en eut horreur et l'extermina par le fer et le feu. *Voy.* Frères Bohémiens.

IX. Mais Ziska n'en continua pas moins à se montrer aussi cruel envers les Catholiques de Bohême que ces abominables sectaires, brûlant les monastères et les églises, égorgeant les prêtres et les religieux.

En 1421, il voulut toutefois épargner le monastère de Sedlitz, parce qu'il était fort beau. Malgré sa défense, un de ses gens y mit le feu, apparemment la nuit. Ziska, faignant d'en être fort satisfait, fit publier que si celui qui avait fait le coup voulait se faire connaître, il lui donnerait une bonne somme d'argent. L'incendiaire, aussi avare que cruel, fut la dupe de son avarice; il se déclara et reçut l'argent, mais Ziska le lui fit avaler fondu.

Ziska était alors complétement aveugle. Il avait perdu dans une bataille l'unique œil qui lui restait. Mené sur un char, et voyant par les yeux de ses aides-de-camp, il n'en continuait pas moins à commander les armées, à prendre des villes, à battre les troupes de l'empereur Sigismond. Celui-ci eut recours, en 1624, à d'autres moyens. Il lui envoya des ambassadeurs pour lui offrir le gouvernement du royaume de Bohême, avec les conditions les plus honorables et les plus lucratives, s'il voulait se ranger de son parti et ramener les rebelles. Ziska ne se montrait pas insensible à des offres si avantageuses, lorsque, le 11 octobre de la même année, il mourut de la peste, pendant l'attaque d'une place aux confins de la Bohême et de la Moravie. Les historiens rapportent sur ses dernières volontés diverses excentricités qui ne paraissent pas avérées; ce

(645) Lenfant, *Histoire de la guerre des hussites*, liv. VIII

qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré dans une église (646).

X. Après sa mort, l'armée des taborites se partagea en trois bandes; l'une se choisit pour chef Procope Rase le Grand, selon l'ordre qu'en avait donné Ziska, qui lui avait commandé en mourant de faire périr par le fer et le feu tout ce qui s'opposerait à sa religion. L'autre partie, qui prit le nom d'orphelins, déclara qu'elle ne voulait point de général, parce qu'elle n'en trouvait point dans le monde qui fût digne de succéder à Ziska. Elle se choisit pourtant quelques chefs, et entre autre Procope, surnommé le Petit. Ces orphelins se tenaient toujours dans leur camp et retranchés avec leurs chariots, sans aller dans les villes que dans un grand besoin, comme pour acheter des vivres. La troisième partie retint le nom d'orébites.

Ce partage de l'armée n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent étroitement quand il s'agissait de leur cause commune. Ils appelaient la Bohême la *Terre de soumission*, et les Allemands qui étaient aux environs, ils les nommaient, les uns, Iduméens; les autres, Moabites; les autres, Amalécites, et les autres, Philistins. Après avoir mis tout à feu et à sang dans la ville où Ziska était mort, les armées prirent différentes directions, brûlant et massacrant partout (647).

L'année suivante, c'est-à-dire en 1426, éclata une division entre les orphelins et ceux de Prague ou les calixtins. Ceux-ci étaient Catholiques pour le dogme, mais ils tenaient opiniâtrément à quelques points de discipline. La principale cause du mal fut la négligence et les mauvais exemples des archevêques de Prague, notamment d'Albicus, trop célèbre par son avarice et son indignité. *Voy.* son article, tom. I, col. 572, 573.

Cette même année 1426, ainsi que l'année suivante, les armées impériales de Sigismond furent encore battues par les hussites, qui cependant éprouvèrent quelques échecs de leur côté. Aussi, en 1427, les Bohémiens, principalement les calixtins, épuisés par tant de guerres, autant fatigués de leurs victoires que les vaincus de leurs défaites, parurent vouloir se réconcilier avec l'Eglise.

Pour cette négociation, ils employèrent un nommé Coributh, neveu du grand-duc de Lithuanie et du roi Jagellon, de Pologne, auxquels ils avaient proposé le trône de Bohême à la place de Sigismond. En bon père, le Pape Martin V, ayant reçu ces ouvertures de paix, ne les rejeta point, pourvu que les Bohémiens, comme des enfants fidèles à l'Eglise catholique, se soumissent à son autorité. L'affaire fut mise entre les mains du roi de Pologne et du duc de Lithuanie. Cependant l'empereur Sigismond, à qui cette négociation donnait de l'ombrage, comme pouvant être préjudiciable à son droit sur la couronne de Bohême, fit des reproches au Pape de l'avoir entreprise à son insu. Le Pape, dans sa réponse du 11 septembre, lui représenta 1° qu'ayant fait tous les efforts imaginables, tant par ses nonces et par ses légats que par la croisade, pour convertir ou réduire les Bohémiens, tout cela n'avait abouti qu'à la confusion de la foi catholique, des princes allemands, et au triomphe de l'hérésie; 2° qu'il n'avait pu s'empêcher d'écouter les propositions qui lui avaient été faites de la part des Bohémiens pour les réconcilier à l'Eglise, par le moyen de Coributh; car, bien que suspect, cet homme méritait pourtant d'être entendu, car il était mieux informé que personne des intentions des Bohémiens; 3° que, dans cette négociation, les Bohémiens voulaient traiter immédiatement avec le Pape, sans l'intervention du roi des Romains; 4° qu'on ne les avait admis à traiter qu'à condition qu'ils se présenteraient, non pas pour disputer, soutenir leurs prétentions, contester les droits de l'Eglise, mais pour se soumettre; 5° que l'empereur ne devait pas trouver mauvais qu'il n'eût pas été requis pour cette négociation, et qu'on se fût adressé au roi de Pologne et au duc de Lithuanie, parce qu'on avait eu des avis certains que l'esprit des Bohémiens était tellement contre lui, qu'il n'y avait nul espoir d'accommodement s'il y intervenait; 6° l'empereur devait d'autant moins se formaliser qu'on eût pris d'autres médiateurs, que lui-même avait déclaré que, pourvu que les Bohémiens revinssent au giron de l'Eglise et à son obéissance, il lui était indifférent par quel cause cette importante affaire s'exécutât (648).

Les années 1428, 1429 et 1430 se passèrent en courses de la part des hussites les plus emportés, jusqu'à l'époque où ils parvinrent enfin à conclure, à Bâle (année 1433), un concordat avec les Bohémiens; concordat qui fut le coup mortel aux hussitisme en Bohême. *Voy.* l'article Bale (xvii° concile général tenu à Bâle en 1431), n°° 1 à V.

XI. D'abord la masse des calixtins ou hussites modérés se réunirent sincèrement à l'Eglise. Quant aux taborites, aux orébites et aux orphelins, qui s'opposèrent ouvertement à la réunion quand ils la virent consommée, ils furent battus deux fois en 1434, par les calixtins réunis aux Catholiques : une première fois à Prague, où il en périt de quinze à vingt mille; une seconde fois, le 29 mai, à quelques lieues plus loin, où leur défaite fut entière, et les deux Procope, leurs généraux, tués.

Au commencement de 1436, les états de Bohême se rassemblèrent pour envoyer une ambassade à l'empereur Sigismond, avec d'instantes prières de venir prendre possession du royaume. La paix était conclue. Les taborites, quoique avec peine et regret, s'étaient soumis au concordat arrêté à

(646) *Histoire de la guerre des hussites*, liv. xi.
(647) Ibid.

(648) Raynald, ad an. 1427, n. 10 et 11.

Bâle. L'empereur l'avait déjà confirmé à Albe-Royale : mais, comme il restait encore quelques difficultés à lever, il avait promis de le confirmer plus solennellement à Iglaw et d'y mettre la dernière main. Il s'y rendit en effet au mois de juin, avec l'archiduc Albert, son gendre. Il y avait déjà quelques jours que les légats du concile l'y attendaient. Le concordat fut donc solennellement confirmé et muni des sceaux de l'empereur d'une part, des Bohémiens et Moraves de l'autre, aussi bien que des députés du concile. Toutes choses étant ainsi réglées, les légats levèrent publiquement toutes les sentences d'excommunication contre les Bohémiens, et les Moraves jurèrent obéissance à l'Eglise romaine et à Sigismond (649).

Ce dernier, pour être bien reçu des Bohémiens, leur avait promis d'élire un archevêque de Prague. Ils lui proposèrent Roquesane, qu'il agréa. Depuis longtemps Roquesane convoitait cette place. Aussi n'eut-il garde de refuser ; il accepta avec autant de joie qu'il avait ambitionné avec ardeur. Quelques jours après, il se présenta à Iglaw, où étaient l'empereur, les légats, l'archiduc, les ambassadeurs de part et d'autre, et il reçut la consécration : il jura solennellement obéissance et fidélité à l'Eglise romaine, contre laquelle il avait si souvent déclamé; et néanmoins il paraît, au témoignage de l'histoire, qu'il fit en cette circonstance un acte qui faillit rompre la paix. A la messe solennelle qu'il célébra dans l'église d'Iglaw, en présence des légats du Pape et de l'empereur, il communia sous les deux espèces un séculier qu'il avait aposté là exprès, dit-on.

Les légats en furent très-choqués. Ils soutinrent que cette action était une violation du concordat, parce qu'elle se faisait dans un autre diocèse et dans une église toute catholique. On dit même que peu s'en fallût qu'on n'en vînt aux voies de fait, et que Ptolémar en fureur voulait frapper Roquesane. Mais l'empereur se mit entre eux deux, et, pour apaiser la querelle, allégua l'article du concordat qui portait que, quand même quelque particulier en violerait quelque article, ce ne devait pas être un obstacle à la paix.

Cependant, pour rentrer en possession de son royaume héréditaire, Sigismond avait promis aux hussites, en outre du concordat, certaines choses qu'il ne pouvait ou ne voulait pas tenir. Pendant la guerre, bien des religieux et des séculiers catholiques avaient été chassés de leurs villes et de leurs biens par leurs ennemis. Sigismond se vit obligé de promettre que, sans la permission de leurs ennemis, aucun de ces Catholiques exilés et dépouillés ne rentrerait dans leurs villes et leurs biens. Sigismond, qui avait accordé complète amnistie à leurs adversaires, crut que la partie devait être égale. Il rappela ou laissa revenir quelques-uns des religieux et des Catholiques bannis. De plus, il n'offrit l'archevêché de Prague à Roquesane, qu'à la condition de se soumettre tout à fait à l'Eglise romaine et de renoncer à la communion sous les deux espèces, lui déclarant que, sans cela, il ne pouvait être archevêque, quand même il eût été consacré. Roquesane, furieux, s'emporta plus que jamais contre l'empereur et contre l'Eglise romaine.

Alors Sigismond donna l'administration de l'archevêché de Prague à Philibert, évêque de Coutance, qui l'avait accompagné. Ce prélat se donna mille mouvements pour remettre les églises dans leur premier lustre, et pour purifier ce qui avait été profané. Il consacra les églises et les baptistères, rétablit les messes, les images, les bannières, fit allumer les cierges, porter de l'eau bénite dans les églises et rendit aux prêtres les ornements sacerdotaux négligés depuis longtemps. En un mot, il remit tout sur le pied de l'Eglise romaine.

De son côté, Roquesane fulminait contre les moines, contre les cérémonies romaines, et contre Sigismond, comme lui ayant manqué de parole. « Chaque jour, s'écriait-il en chaire, chaque jour il revient de ces démons qu'on appelle moines pour séduire le peuple ; mais, si nous avons du cœur, il faudra les égorger plutôt que de les souffrir. » Un historien dit que cette menace regardait Sigismond lui-même. Ces paroles ayant été rapportées à Sigismond, il répliqua : « Nous immolerions nous-mêmes Roquesane au pied de l'autel (650). » Cette répartie du prince fit peur à Roquesane ; il aima mieux se retirer que de risquer sa vie. Il fut accompagné par un seigneur de ses partisans, avec une escorte de cent chevaux, jusqu'à Gratz, où il demeura caché longtemps.

XII. Cependant, l'année 1437, les Bohémiens envoyèrent des ambassadeurs au concile de Bâle pour demander la confirmation de Roquesane à l'archevêché de Prague ; mais il leur fut répondu qu'il n'était pas raisonnable que Roquesane fût élevé à cette dignité, parce que, depuis le concordat, il n'avait rien oublié pour troubler la paix et l'union, et que même, depuis peu, il s'était retiré de Prague clandestinement et sans prendre congé de l'empereur. Le concile refusa de même quelques autres articles, que les députés de Bohême avaient demandés au delà du concordat. Les hussites, mécontents, firent une irruption en Moravie et surprirent la ville de Littovel. Mais, pendant la nuit, les Catholiques d'Olmutz les surprirent à leur tour et les assommèrent comme des bêtes, tellement, qu'il en échappa très-peu : combats féroces, dignes de païens et que l'histoire ne peut rencontrer dans les annales des peuples chrétiens sans gémir profondément !

(649) Lenfant, *Histoire de la guerre des hussites*, liv. XVIII.
(650) Dubrav., *Hist. de Bohem.*, liv. XXVI.

L'empereur Sigismond, roi de Hongrie et de Bohême, mourut en 1437. Il y eut alors des troubles de succession, dont nous n'avons pas à nous occuper. Mais depuis 1439, époque de la mort d'un autre empereur, Albert II, jusqu'à l'année 1447, où Georges Podiébrad devint l'unique administrateur du royaume, la Bohême fut assez tranquille; elle n'avait alors ni roi ni archevêque. Une terrible peste contribua pour sa part à cette tranquillité.

Quant à la religion, il y eut plusieurs conférences et discussions entre les calixtins et les taborites. Les premiers, ayant Roquesane à leur tête, se montraient catholiques pour le dogme. Les taborites, au contraire, se montraient crûment sectateurs de l'impie Viclef, niant l'autorité doctrinale de l'Eglise et de son chef visible, niant l'efficacité des sacrements et n'y voyant que de simple signes; ne reconnaissant encore que deux de ces sacrements, le Baptême et la Cène; dans celle-ci, niant la présence réelle de Jésus-Christ, niant le saint sacrifice de la Messe, niant le purgatoire, niant la prière pour les morts et le culte des saintes images (651). Roquesane combattait ces impiétés, mais sans s'unir assez franchement aux Catholiques.

En 1447, le cardinal Carvajal, légat du Pape Eugène IV et puis de Nicolas V, fit son entrée à Prague et y fut reçu avec de grands honneurs. Les calixtins lui demandèrent Roquesane pour archevêque : il répondit d'une manière évasive. La même année, après le départ du légat, l'un des gouverneurs du royaume, Georges Podiébrad, ayant fait périr par une conspiration son collègue Meinard de Maison-Neuve, s'empara de toute l'autorité. Roquesane fut rétabli de fait dans l'administration de l'archevêché (652). Il promit de se soumettre à l'autorité du Pape, dans l'espérance d'obtenir ses bulles d'archevêque. Ne les recevant pas et s'étant même brouillé avec le cardinal-légat, il résolut de rompre tout à fait avec l'Eglise romaine et de rechercher l'union de l'Eglise grecque. L'Eglise de Constantinople, dans une lettre où elle s'intitule mère et maîtresse de toutes les Eglises, fit une réponse favorable, déclamant contre les innovations de l'Eglise romaine, et promettant aux Bohémiens de leur envoyer des pasteurs légitimes et exemplaires. Cette lettre est de 1451, deux ans avant que Constantinople fût pris par les Turcs et devînt la capitale de l'empire antichrétien de Mahomet (653.)

Cependant Georges Podiébrad se rapprocha de l'empereur Frédéric, lui rendit même des services, et ils vécurent en bonne intelligence depuis cette année 1451.

Æneas Sylvius, depuis Pape sous le nom de Pie II, avait été envoyé en Bohême pour travailler à la conversion des taborites. Se trouvant dans le cas de passer la nuit en pleine campagne, il résolut avec ses collègues de se rendre à la ville de Tabor. Informés de leur arrivée, les taborites allèrent au-devant d'eux et les reçurent avec joie. « C'était, » dit-il, « un spectacle curieux de voir ce peuple rustique et grossier, qui voulait pourtant paraître civil. Les uns étaient nus et en chemise, quoiqu'il fît alors très-froid et qu'il plût beaucoup; les autres avaient des pelisses : quelques-uns étaient à cheval à nu; d'autres sans brides, d'autres sans éperons. Il y en avait de bottés et d'autres qui n'avaient point de bottes. L'un était borgne, l'autre manchot. Ils marchaient pêle-mêle et parlaient rustiquement. Ils nous offrirent pourtant des rafraîchissements, comme du poisson, du vin et de la bière. Nous entrâmes ainsi dans Tabor, que je ne saurais mieux désigner qu'en l'appelant le boulevard et l'asile des hérétiques; car c'est là le rendez-vous et la ressource de tous les monstres d'impiété et de blasphèmes qui se peuvent rencontrer dans la chrétienté. Là, vous voyez autant d'hérésies que de têtes, et il est permis de croire tout ce qu'on veut.

« Au commencement, les taborites voulaient suivre les mœurs de la *primitive* Eglise, et avoir tout en commun. *Ils s'appelaient* frères, et ce qui manquait à l'un lui était fourni par l'autre. A présent chacun vit pour soi : l'un a faim, l'autre s'enivre. La ferveur de la charité se refroidit, et on se lasse bientôt d'imiter ce modèle. Les premiers Chrétiens, qui jetèrent les fondements de l'Eglise, faisaient part à leurs frères de ce qu'ils avaient en propre; ils ne prenaient du bien d'autrui que ce qu'on leur donnait par charité et pour l'amour de Jésus-Christ; mais les taborites pillent les héritages des autres; ils n'ont de commun entre eux que ce qu'ils prennent de vive force. Encore n'ont-ils pas vécu longtemps sur ce pied-là. Retournés à leur naturel, ils sont tous avares. Comme ils ne peuvent plus exercer de rapines, parce qu'étant fort affaiblis ils redoutent leurs voisins, ils s'adonnent au négoce et à des gains sordides. Il y a bien dans cette ville quatre mille habitants qui pourraient porter les armes; mais, ayant appris des métiers, ils gagnent leur vie à faire des étoffes de fil et de laine, et on les croit peu propres à la guerre. D'abord ils n'avaient point de biens en fonds de terre; mais ils s'emparèrent de ceux des monastères et de la noblesse, et Sigismond, peut-être contre tout droit divin et humain, les leur a adjugés à perpétuité.

« Je viens de vous raconter, continue Æneas Sylvius, écrivant au cardinal Carvajal, ce que c'est que cette ville, les mœurs de ce peuple, ce sénat d'hérétiques, cette synagogue de méchanceté, ce domicile de Satan, ce temple de Bélial et ce royaume de Lucifer. Ce fut lorsque j'y passai la nuit, que j'appris de mon hôte tout ce que je

(651) Lenfant, *Hist. de la guerre des huss.*, liv. XX, etc.
(652) Ibid., liv. XXII.
(653) Ibid., liv. XXIII, n. 2 et 3.

viens de vous raconter. Je l'exhortais à renoncer à de si grandes erreurs. Il n'était pas tout à fait indocile, et il ne rejetait pas mes remontrances. Il avait dans la chambre où il couchait des images de la bienheureuse Vierge et de Jésus-Christ, auxquelles il rendait son culte en cachette. Je crois qu'il se convertirait, s'il ne craignait de perdre ses biens ; car il est riche ; mais la plupart aiment mieux perdre leur âme que leur bien, et l'argent en fait périr un grand nombre, selon la parole du Sauveur.

« Le lendemain, les magistrats de cette sordide ville nous vinrent trouver et nous remercièrent de notre visite. Comme je jugeais bien qu'ils étaient plus civils en paroles qu'en effet, je dis à mes collègues : Nous avons mal fait d'avoir communication avec une race criminelle et ennemie de Dieu. Je ne croyais pas trouver tant et de si grandes erreurs que j'y en ai trouvé. Je croyais que ce peuple n'était séparé de nous que par la communion sous les deux espèces ; mais à présent je sais par expérience qu'il est hérétique, infidèle, rebelle à Dieu et sans religion ; c'est pourquoi, si nous voulons décharger nos consciences, il faut parler de manière qu'ils ne puissent pas croire que nous approuvons leur conduite, ni se vanter que les ambassadeurs du roi des Romains ont eu communication avec eux. L'un de mes collègues approuva la proposition ; mais les Autrichiens, timides comme des lièvres, n'y voulurent pas consentir, quoique je me proposasse de leur parler d'une manière qui ne les aurait point irrités. Il fallut nous retirer, et sans faire le service divin, quoiqu'il fût dimanche, de peur de communiquer avec des hérétiques (654).

XIII. Ænéas Sylvius se rendit à la diète de Bohême, qui se tenait non point à Prague, où régnait la peste, mais dans une autre ville. Il y eut une longue conférence avec Georges Podiébrad sur les difficultés qui empêchaient la parfaite réunion des calixtins avec les Catholiques. Les premiers accusaient les seconds de violer le concordat; mais c'était eux-mêmes qui le violaient. Car, non contents de communier sous les deux espèces, ils prétendaient que cela était nécessaire au salut : ce qui était violer le concordat dans son article principal, et avancer une erreur contre la foi. Une autre difficulté était Roquesane, que les calixtins voulaient avoir pour archevêque, mais dont l'élection n'était pas canonique, non plus que les mœurs. Ænéas Sylvius répondit là-dessus : « Vous avez promis dans le concordat de vous en tenir aux usages de l'Eglise universelle, sauf la communion sous les deux espèces. Or, l'usage de l'Eglise latine, dont vous êtes membres, c'est que les archevêques soient élus par les chapitres des églises, pour être confirmés par l'autorité apostolique, ou que le Pontife romain pourvoie lui seul aux églises vacantes. Mais vous voulez introduire un autre usage et une nouvelle méthode. Quand une église vient à vaquer, vous faites l'élection par le peuple ; et quoique ce soit à l'Eglise à examiner celui qui doit être élu, et au Pape à approuver l'élection, si on ne vous donne pas Roquesane, vous n'en voulez point d'autre. N'est-ce pas là violer les traités ?

« D'ailleurs, l'Apôtre avertit de ne pas choisir de néophyte pour évêque, de peur que, enflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable. Or, votre Roquesane n'est pas, à la vérité novice dans la foi, car il n'en a point, mais il blâme hautement le Siége apostolique dans ses sermons. En soutenant, comme il fait, la nécessité de la communion sous les deux espèces, il taxe d'erreur toute l'Eglise. Il prétend tenir des vérités que l'Eglise romaine conteste. Mais c'est un imposteur, et la vérité n'est point en lui. Il s'est mis de son propre mouvement à la tête des téméraires habitants de Prague, sans nulle vocation divine et sans aucune ordination. Il prend le nom d'évêque et en usurpe l'office, malgré le vicaire de Jésus-Christ. Sa doctrine gagne comme une gangrène, et verse dans les âmes un poison mortel. Ce n'est pas la chaire pontificale, c'est la chaire de pestilence qu'occupe votre Roquesane, qui est un maître sophiste et un franc séducteur. Il a laissé la fontaine d'eau vive pour se creuser des citernes rompues qui ne contiennent pas d'eau. Je vous parle à cœur ouvert. Comment le Pontife romain pourrait-il confier une si grande église à l'ennemi de toute l'Eglise, qui veut y introduire des pratiques nouvelles, qui refuse de se soumettre à aucun examen, qui veut commander à tous et ne dépendre de personne, et qui trouble la paix par la fureur de la discorde ? N'est-ce pas mettre le loup dans la bergerie ? Que penseraient de nous les autres habitants du royaume, qui sont demeurés inébranlables dans la foi de l'Eglise rommaine ? Si le Pape consentait à l'élection de Roquesane, ils lui tiendraient sans doute ce langage : « Saint-Père, à qui nous confiez-vous? Entre les mains de qui nous mettez-vous ? Nous vous avons été fidèles, et vous mettez nos âmes à la boucherie. N'y a-t-il personne parmi nous que vous puissiez nous donner pour archevêque ? Nous sommes encore en grand nombre dans le royaume, tant de la noblesse que du peuple. A quoi nous a servi notre fidélité et notre constance, si vous nous préférez nos ennemis et les vôtres ? Les autres auront un archevêque qui les communiera sous les deux espèces, et nous, qui communions sous une seule, nous serons laissés orphelins ? »

A la fin de la conférence, Ænéas Sylvius conseilla à Podiébrad de s'adresser pour le reste à saint Jean de Capistran, qui devait arriver sous peu dans la Bohême. Podiébrad répondit : « Dès que j'ai ouï parler de Jean de Capistran, j'ai résolu par avance de faire

(654) Lenfant, *Hist. de la guerre des hussites*, l. XXIII, n. 7.

ce que vous me conseillez ; car je ne présume pas trop moi-même, et je ne me fie pas non plus tout à fait à nos prêtres. Mais je prends congé de vous, le temps m'appelle à d'autres affaires. »

IV. Par complaisance pour un seigneur qui l'accompagnait, Ænéas Sylvius repassa par la ville de Tabor. A peine fut-il descendu chez son ancien hôte, que les prêtres taborites de la ville, avec plusieurs écoliers et bourgeois qui savaient le latin, vinrent le trouver, et le prièrent de vouloir bien leur adresser quelques paroles de consolation. Il leur répondit :

« Puisque vous souhaitez quelque consolation de moi, il faut que vous soyez pressés de quelque mal. On ne console pas les gens heureux, mais ceux qui sont dans l'affliction et dans la misère. Or, comme je vois que votre ville est abondamment pourvue de biens temporels, que vous avez la paix avec vos voisins et que vous jouissez d'une bonne santé, je ne comprends pas que vous ayez besoin de consolation ; si ce n'est peut-être que vous êtes chancelants dans la foi, et que vos doutes vous inquiètent : ce qui est vraisemblable. Car, comme vous différez de l'Eglise universelle en plusieurs choses, il faut nécessairement que votre foi soit chancelante et que vos esprits soient troublés par des doutes. C'est donc là-dessus que rouleront mes consolations.

« Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Ecriture sainte ; car elle n'est jamais si claire, qu'elle ne soit susceptible de divers sens, et c'est de là que sont venus la plupart des schismes qui ont eu lieu dans l'Eglise dès son commencement. Mais Dieu savait ce qui devait arriver. C'est pour cela que, quand il a donné sa loi à son peuple, article par article, par son serviteur Moïse, prévoyant qu'il y aurait des gens qui donneraient à ses lois des sens différents de l'intention de la loi même, afin de pourvoir au salut de la postérité et d'aller au-devant des hérésies, il éleva sur la terre un tribunal souverain, auquel seraient portées toutes les grandes causes, et qui déciderait tous les doutes (655). C'est par cette précaution que Dieu voulut empêcher que, parmi l'ancien peuple, il ne s'élevât personne qui, séduit par ses propres opinions, donnât lieu à des schismes et fît entrer des religions étrangères dans l'Eglise.

« Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, le législateur de la nouvelle Loi, le docteur de la vérité, l'auteur du salut, n'a pas non plus omis le recours et le refuge à un tribunal suprême sur la terre. Car il a élu saint Pierre, et, dans sa personne, tous les évêques du Siége de Rome, qui, après son ascension, ont été ses Vicaires et ont tenu la première place dans l'Eglise. Quand il lui a promis les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier et de délier ; quand il lui a commis la conduite de son troupeau, en lui disant : *Pais mes brebis*, pourquoi a-t-il fait cela ? Qu'était-il besoin alors que Pierre fût le pasteur, qu'il tînt les clefs du royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le vicariat, sinon pour ramener les errants, pour instruire les ignorants, pour raffermir les timides, pour chasser les opiniâtres, pour subvenir aux fidèles et combattre les hérétiques ?

« Si nous étions tels que nous devrions être, nous verrions par nous-mêmes la vérité, nous la suivrions, et nous n'aurions pas besoin de lois ni de maîtres. Mais parce qu'il s'élève des esprits pernicieux, qui sèment des doctrines empoisonnées, et qui versent des venins mortels dans les âmes crédules, il a fallu ériger un tribunal suprême, qui distinguât entre la lèpre et la lèpre. Or, c'est ce qui se trouve dans le Siége apostolique, que le Seigneur a établi, et non aucun autre, pour être le pivot et le chef des fidèles ; et comme la porte tourne sur les gonds, ainsi sont gouvernées les églises par l'ordre du Seigneur. Et, pour me servir des paroles du saint Pape Calixte : Personne ne doute que l'Eglise romaine ne soit la mère de toutes les églises, des règles de laquelle il ne nous est pas permis de nous écarter.

« C'est pourquoi, ô taborites, *si vous êtes* dans quelque doute sur la foi, consultez l'Eglise romaine, écoutez le vicaire de Jésus-Christ. Faites tout ce que vous diront ceux qui président dans le lieu que le Seigneur a choisi. Dites avec Isaïe : Venez, montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers. Quelle est la montagne du Seigneur, sinon le Siége apostolique ? Quelle est la maison de Dieu, sinon l'Eglise ? Quel lieu a été choisi par le Seigneur, sinon Rome, qui a été consacrée par le martyre de saint Pierre et de saint Paul ? Pierre s'enfuyait de Rome, craignant la mort ; il rencontra le Seigneur, et lui dit : Seigneur, où allez-vous ? — Je vais à Rome, lui dit le Seigneur, pour être crucifié encore une fois. — Ainsi Pierre, retourné à Rome, y érigea la chaire du souverain pontificat où il a été crucifié. C'est donc là qu'il faut puiser la doctrine du Seigneur ; c'est de là que viennent les eaux salutaires ; c'est là que bouillonne la fontaine scellée, d'où coulent les eaux vives. C'est le jardin fermé, c'est l'arche du Seigneur, hors de laquelle il n'y a point de salut. N'ayez pas honte, ô taborites, de vous en rapporter au Siége apostolique sur votre foi. Quoique saint Paul eût une vocation céleste, et qu'il eût été mis à part pour l'Evangile de Jésus-Christ, il ne voulut pas prêcher l'Evangile sans la participation de Pierre et des autres apôtres (656). Et saint Jérôme, si plein de doctrine et qui n'ignora rien, écrivant au Pape Damase : « C'est là, dit-il, bienheureux Pape, la « doctrine que j'ai apprise dans l'Eglise, et « que j'ai toujours tenue. S'il y a quelque

(655) *Deut.* xvii, 12.

(656) *Galat.* ii, 1, 2.

« chose à y redire, je désire être corrigé par « vous, qui avez la foi et le mérite de saint « Pierre. » Je vous exhorte à faire la même chose. Montrez-vous, ainsi que votre doctrine, au Pontife de Rome. Faites ce qu'il vous dira, sans vous détourner ni à droite ni à gauche. C'est par là que vous pourrez vous assurer le repos et le salut de vos âmes. »

Æneas Sylvius ayant ainsi parlé, un certain Nicolas, que les taborites appelaient évêque, répondit : « Nous obéirions à la majesté apostolique et nous lui serions parfaitement soumis, si elle n'était pas contraire à la loi divine. — On ne trouvera pas, reprit Æneas, que jamais le Siége apostolique ait erré dans ce qui regarde la foi, ni qu'il ait acquiescé à de fausses doctrines. » — Un autre Taborite insista : « Mais l'affaire d'Agnès ne fut-elle pas une erreur manifeste ? » Il voulait parler de la papesse Jeanne. Æneas observa que l'histoire n'était pas certaine, et que, d'ailleurs, c'eût été une erreur de fait et non de droit.

Le plus long de la conférence fut la communion sous les deux espèces. Les taborites la prétendaient ordonnée par l'Evangile, et par conséquent nécessaire. Æneas fit voir que leur prétention n'était fondée ni sur le texte sacré ni sur la tradition de l'Eglise. Si Jésus-Christ avait ordonné aux laïques de prendre le calice, cela eût été révélé, non-seulement aux Bohémiens, mais à toutes les nations du monde, depuis tant de siècles. Mais aucune école ne le tient, aucune ville ne l'approuve, et, hors de la Bohême, aucun collége ne l'enseigne. Ce serait merveille si, avec vos grands repas, vos vins mêlés de bière, et en dormant la grasse matinée, vous entendiez mieux l'Ecriture que les autres avec leurs jeûnes et leurs merveilles.

« Vous nous accusez mal à propos, répliqua l'un deux ; car ce n'est pas notre propre doctrine que nous suivons, c'est celle des apôtres et des Grecs. »

« Mais, repartit Æneas, ceux là n'ont pas dit que les peuples qui ne reçoivent pas le calice fussent damnés. D'ailleurs, il ne faut point que la Grèce vous fasse illusion ; car, quoique les Grecs n'errent pas en suivant l'ancienne pratique, cela ne doit pas vous excuser, vous qui, étant nés et ayant été élevés sous les Latins, rejetez de votre propre autorité un rite pur, louable et sûr de l'Eglise romaine, vous rendant ainsi coupables de transgresser une ordonnance ou une coutume établie par un long usage.

« De plus, je ne sais ce qui peut vous porter à vouloir plutôt imiter en cela l'Eglise grecque que l'Eglise latine. Le sénat latin agit certainement plus purement, plus raisonnablement, et avec plus de sûreté et de prudence que le sénat grec ; car le premier a défendu le calice pour trois raisons : la première, de peur que le simple peuple ne croie que Jésus-Christ n'est contenu que sous les deux espèces, et non sous chacune d'elles ; la seconde, de peur qu'un corps liquide ne fût répandu à terre, en le prenant avec la main. On dit que c'est arrivé à Prague, où un enfant à peine d'un an, que l'on voulait communier, arracha le calice de la main d'un prêtre imprudent, et répandit le sacrement à terre. La troisième raison est pour remplir la figure de l'ancienne Loi. Quoiqu'elle ordonnât de faire part du sacrifice au peuple, les libations étaient néanmoins réservées aux sacrificateurs et aux lévites.

« Quel sujet avez-vous, au reste, de tant louer l'Eglise grecque ? Ne voyez-vous pas que l'Eglise latine est beaucoup plus florissante qu'elle ? La nôtre domine au long et au large : l'autre est sous la domination des mahométans. L'une est gouvernée par un seul chef : l'autre est déchirée par plusieurs schismes. L'une est ornée de temples magnifiques : l'autre est dénuée de toute splendeur. L'une a toujours enseigné une saine doctrine : l'autre a donné dans plusieurs erreurs. Si donc, conclut enfin Æneas, vous voulez recevoir les consolations de l'Esprit, si vous aimez le repos, si vous cherchez la vérité, si vous voulez gagner vos âmes, écoutez la Chaire apostolique, suivez ses traditions, honorez-la comme la chaste Epouse du Christ, la colombe très-pure et très-blanche dont sort le rameau d'olivier qui promit la paix aux hommes de bonne volonté et menace de faire la guerre aux superbes. »

« Après ce discours, continue Æneas dans son récit, un des principaux taborites s'approcha de moi et me dit avec beaucoup d'arrogance : « Pourquoi nous exaltez-vous « si fort le Siége apostolique ? Nous savons « fort bien que le Pape et les cardinaux sont « esclaves de l'avarice, gens impatients, en- « flés, gonflés, abîmés dans l'intempérance et « dans l'incontinence, ministres de toutes « sortes de crimes, prêtres du diable et pré- « curseurs de l'Antechrist, dont le dieu est le « ventre et dont l'argent est le ciel. » Or cet homme étouffait de graisse ; je le regardai, et, mettant tout doucement ma main sur son ventre, je lui dis en riant : « Je le vois « bien, vous macérez beaucoup votre corps « par vos jeûnes. » Tout le monde se mit à rire et à se moquer de lui. Pour moi, comme je voyais bien que ces prêtres-là m'étaient plutôt venus trouver pour disputer que pour s'instruire, je terminai là nos entretiens et mis fin à la dispute ; car il me semblait plus aisé d'apaiser à force de clameurs les flots de la mer irritée, que de réprimer par les discours la rage de ces gens-là (657). »

XV. Ce fut cette même année 1451 que, sur l'avis d'Æneas Sylvius, le Pape envoya en Allemagne et en Bohême saint Jean de Capistran, avec la qualité de nonce apostolique et d'inquisiteur général de l'hérésie dans la Styrie, la Carinthie, l'Autriche et les

(657) Czecher, *Mars Morav.*

pays environnants. Il fut reçu partout, non-seulement comme un légat, mais comme un envoyé du Ciel. *Voy.* son article.

Comme la conversion des Bohémiens était son principal objet, il alla de Vienne en Moravie, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avait fait partout. Il demeura environ deux mois à Olmutz, capitale de cette province, et y fit de grands progrès. Il venait à ses sermons une si prodigieuse affluence de peuple, que le saint fut obligé de prêcher dans les places publiques. Il avait deux interprètes, l'un Bohémien, l'autre Allemand. Ses sermons tendaient principalement à persuader que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire, et que Jésus-Christ ne l'avait pas commandée. « Dès que je suis entré en Moravie, dit-il lui-même, j'ai, selon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables hérésies des Bohémiens. Je n'ai pu être détourné de la prédication ni par menaces, ni par aucune autre crainte. J'ai parlé ouvertement en public, et j'ai réfuté de toute ma force l'opinion de ceux qui disent que la communion sous les deux espèces est nécessaire. Ce qui m'a si bien réussi, que non-seulement les barons et les gentilshommes, mais aussi les prêtres ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des hussites, sans parler de la conversion de plusieurs sujets des barons (658). » Un autre historien morave nomme, entre les prosélytes de saint Jean de Capistran, un seigneur de grande autorité, nommé Wenceslas de Boscowicz, qui abjura Jean Huss, avec deux mille de ses sujets (659).

Cette espèce de révolution en Moravie ne donnait pas peu d'inquiétude à Roquesane. Il craignait, non sans fondement, que saint Capistran ne fît les mêmes progrès en Bohême, que la communion du calice ne fût abolie, et que l'archevêché de Prague ne lui manquât. Poussé par les principaux de son parti, il proposa une conférence au saint missionnaire, qui accepta et se trouva au rendez-vous; mais Roquesane n'y vint pas, et paraît avoir été d'intelligence avec Podiébrad pour y mettre obstacle. Saint Jean de Capistran y suppléa par un écrit. *Voy.* son article.

Une chose qui dut entraver singulièrement la parfaite soumission des Bohémiens à l'Eglise et au Pape, c'est le mauvais exemple du concile de Bâle; car, ainsi que nous l'avons vu à l'article de ce concile, au lieu de donner à tous les peuples chrétiens le spectacle édifiant d'une concorde filiale avec le chef certain et légitime de l'Eglise universelle, cette assemblée téméraire leur présenta le scandale d'une rébellion opiniâtre et d'un nouveau schisme.

XVI. Nous avons vu (n° XII) que ce fut vers 1447 que Georges Podiébrad (660) parvint au gouvernement de la Bohême; il s'y maintint jusqu'en 1470, malgré la trahison de son gendre Mathias, roi de Hongrie, la rébellion des plus puissants vassaux et les réclamations du Saint-Siége, car sa foi avait toujours été très-suspecte à Rome.

Et de fait, on avait raison de la suspecter : il était réellement partisan des erreurs des hussites. Aussi, à l'instance des Catholiques de la Bohême, on avait commencé à Rome, sous le pontificat de Pie II (Ænéas Sylvius), à faire son procès pour cause d'hérésie. Ce procès fut suspendu, à la prière de l'empereur Frédéric, soutenue des démonstrations extérieures d'obéissance de Georges Podiébrad envers le Saint-Siége.

Mais l'instance en fut reprise sous Paul II, à la réquisition des mêmes Catholiques, qu'il ne cessait de vexer, et qui demandèrent d'être absous du serment de fidélité qu'ils lui avaient jurée. Par les informations, il fut convaincu de parjure, de sacrilége et d'hérésie. Cependant le Pape avait de la peine à se déterminer à prononcer le jugement, l'affaire étant délicate, et Sa Sainteté voyant peu d'apparence à pouvoir mettre à exécution ce qui serait décidé. Jean Carvajal, cardinal-évêque de Porto, homme d'autorité et grand adversaire des hérétiques, leva les difficultés qui arrêtaient le Saint-Père et le sacré collége, en leur disant dans un consistoire : « Qu'il ne fallait pas toujours juger des événements sur les sentiments des hommes, mais que, dans les grandes affaires, on devait espérer que, si les secours humains manquaient, il en viendrait d'en haut pour renverser les desseins des impies. Qu'ainsi, il n'y avait qu'à remplir son devoir et rendre la justice, laissant faire le reste à la Providence. » Le Pape Paul II prononça donc son jugement le jour de Noël 1466, dans l'église de Saint-Pierre, en condamnant Georges Podiébrad, et le déclarant privé du royaume de Bohême, qu'il avait mal acquis et plus mal administré (661).

Aussitôt qu'on eut la nouvelle de ce jugement en Bohême, les grands du royaume s'assemblèrent avec les députés du peuple catholique, et résolurent d'offrir la couronne à Casimir, roi de Pologne, pour un de ses fils, qui, par leur mère, descendaient de la race de leurs rois. Sur son refus, ils la présentèrent à Mathias, fils de Huniade, roi de Hongrie. Celui-ci, étant occupé dans une guerre contre les Transylvaniens et les Moldaves, ses sujets, qui s'étaient révoltés, ne put d'abord profiter de ces offres. Le Pape voulut faire agir les princes d'Allemagne contre Georges Podiébrad qu'ils haïssaient tous et dont ils souhaitaient fort l'expulsion de la Bohême. Mais, comme ils étaient divisés entre eux, et qu'ils n'étaient pas en bonne intelligence avec l'empereur, il n'y en eut point qui osassent se joindre aux Bohémiens catholiques pour les délivrer de Podiébrad. Cha-

(658) Dubra., liv. XXIX
(659) *Apud* Lenfant.

(660) Ou Pogebrac.
(661) Raynald, 1466, n. 29.

cun, au contraire, affectait de le flatter, de crainte qu'en se déclarant contre lui on ne s'attirât tout le parti qu'il pourrait aisément former, même parmi eux, pour se soutenir. C'est ce qui fut rapporté au Pape par l'évêque de Ferrare, son nonce, à la diète de Nuremberg.

Cependant, quelque temps après, le roi de Hongrie, ayant pacifié ses Etats, se rendit à Olmutz en Moravie, et y fut couronné roi de Bohême et margrave de Moravie par le parti catholique. D'un autre côté, Uladislas, fils aîné du roi de Pologne, fut désigné par le parti contraire pour successeur de Podiébrad ; et les affaires demeurèrent en suspens tant que cet excommunié vécut. Aussitôt après sa mort, arrivée l'an 1470, Uladislas fut unanimement reconnu et reçu pour roi de Bohême par tous les états du royaume (661*).

Après Uladislas ou Ladislas, Louis, de la race des Jagellons de Pologne, occupa le trône. En 1526, Ferdinand Iᵉʳ, père de Charles-Quint, fut élu roi, et avec lui commença définitivement la maison autrichienne de Bohême, élective jusqu'en 1547, héréditaire depuis ce temps. La Bohême ne cessa plus dès lors d'appartenir à l'Autriche que pendant quelques instants, en 1619 et 1629. Ce fut aussi le temps où la Bohême, qui avait tant souffert des hussites, allait être ravagée par une autre hérésie, par le protestantisme.

XVII. Déjà les doctrines de Luther avaient envahi toute l'Allemagne ; la Bohême en était infestée, et la ville de Prague surtout renfermait un grand nombre de protestants.

On y comprenait sous ce nom ou sous celui d'*utraquistes*, communiants sous les deux espèces, les luthériens, les picards, les anciens hussites, lesquels avaient tout de suite formé le contingent de la prétendue réforme, et, tous ensemble, ils l'emportaient en nombre sur les catholiques de Prague. Les luttes ne tardèrent pas à éclater, et l'on revit ces épouvantables scènes qui s'étaient produites du temps des guerres des hussites.

A l'occasion du jubilé séculaire de la réforme, les protestants se livrèrent à des attaques théologiques contre l'Eglise romaine. Nécessairement ces attaques provoquèrent des répliques et des réfutations, principalement de la part des Jésuites. Mais les protestants de Prague, en prétendus amis du *libre examen*, le trouvèrent fort mauvais : ils voulaient de la liberté, mais seulement pour eux. Leur mécontentement s'accrut par une autre cause.

Sous les règnes faibles et troublés de Rodolphe et de Mathias, l'opposition dans les Etats et les villes où dominaient les protestants avait acquis la prépondérance sur le gouvernement impérial : ceux de Prague avaient extorqué à Rodolphe une lettre qui leur accordait de nouveaux priviléges. La nécessité força l'empereur et ses conseillers à prendre des mesures pour changer cet état de choses, et pour rendre au gouvernement son influence.

A l'avénement de Ferdinand à la couronne de Bohême, il y eut plus d'ensemble, de fermeté et de suite dans ces mesures. En novembre 1617, une instruction adressée au juge royal de Prague le nomma président perpétuel du conseil de ville, et établit que, sans sa permission et présence, ni ce conseil, ni aucune assemblée civile ou ecclésiastique, ne pouvaient être convoqués ni tenus. Les comptes de toutes les églises et de tous les hôpitaux devaient être rendus en sa présence ; il devait s'informer de toutes les fondations, et savoir à quoi les revenus étaient employés. Comme dans la ville de Prague il y avait journellement, principalement sur les ponts, une foule de mendiants, hommes et femmes, jeunes et vieux, dont plusieurs pouvaient gagner leur pain, cette multitude désœuvrée était une matière toujours prête aux émeutes : le juge eut ordre d'aviser, avec le capitaine, à ce que les mendiants valides fussent appliqués au travail, et les autres placés dans des hospices. Le conseil de ville, où les catholiques romains formaient environ la moitié, publia cette instruction, en ajoutant que désormais on ne devait ni installer ni congédier aucun prêtre ou pasteur sans la connaissance et l'assentiment du conseil. Les chefs des utraquistes protestèrent contre ces règlements, comme attentatoires aux priviléges de l'empereur Rodolphe : le chef de l'opposition était le comte de Thorn. L'empereur Mathias, en quittant Prague en décembre 1617, y laissa une régence de dix membres, sept catholiques et trois utraquistes. Après quelques incidents, les chefs ou défenseurs des utraquistes convoquèrent une assemblée de leur parti dans le collége de Charles IV. L'empereur en témoigna son mécontentement : les utraquistes ajournèrent leur assemblée. Malgré les exhortations des autorités et la défense de la cour, l'assemblée s'ouvrit le 21 mai 1618 : cette défense était conçue dans les termes les plus bienveillants ; les utraquistes en furent toutefois irrités au dernier point.

Le 23 mai, un mercredi, après avoir assisté à la procession des Rogations, le premier burgrave, Adam de Sternberg, et trois membres catholiques de la régence, Dippol de Lobkowitz, Insolas de Martinitz et Guillaume Slawata, se rendirent au château, en la grande salle de la chancellerie, quoique la régence ne dût pas s'assembler ce jour-là ; mais on leur avait annoncé qu'une députation des utraquistes voulait y venir. Les utraquistes se présentèrent effectivement, mais en foule et en armes, ayant à leur tête le comte de Thorn. Une contestation violente s'engagea entre les membres de la régence et les chefs des factieux : ceux-

(661*) Raynald, *ibid.*, Bonfin, 4 dec. 2 ; Cromet, liv. XXVII.

ci finirent par crier qu'il fallait les jeter par les fenêtres, et ils en vinrent à l'exécution.

On épargna le burgrave et Lobkowitz, qu'on fit entrer dans une chambre voisine. Les deux autres, Slawata et Martinitz furent traînés à une fenêtre à vingt-huit coudées au-dessus du fossé du château, qui était à sec et parsemé de pierres. Ces infortunés, voyant alors qu'on en voulait non pas simplement à leur liberté, mais à leur vie, demandèrent en grâce le temps de se préparer à la mort. On leur cria, en ricanant, que leurs confesseurs les suivraient bientôt. Et d'abord Martinitz, pendant qu'il recommandait tout haut son âme à Dieu, fut précipité la tête la première. Après quoi le comte de Thorn, poussant Slawata entre les mains des exécuteurs, leur dit : « Nobles seigneurs, voici que vous avez l'autre!» Dans l'angoisse de la mort, le malheureux empoigna le fer du parapet de la fenêtre ; mais, avec l'épée qu'on lui avait ôtée, on lui taillada la main, jusqu'à ce qu'il eût lâché prise. Le secrétaire Fabricius ayant été dire quelques mots pour les détourner d'un pareil forfait, ces furieux le saisirent et le jetèrent lui-même par la fenêtre la plus proche. Non contents de cela, ils tirèrent plusieurs coups de fusil sur leurs victimes.

XVIII. Des historiens modernes, pour diminuer l'atrocité de toute cette action, supposent qu'elle fut commise sans préméditation et dans un mouvement de colère. Mais les utraquistes ou protestants de Bohême ont eu soin de les démentir d'avance dans leurs apologies ; ils y déclarent que c'est un acte de légitime défense, pris par délibération commune ; et ils le justifient par l'exemple de Jésabel, qui fut jetée par les fenêtres, et par l'usage des Romains, qui précipitaient les grands coupables du haut de la roche tarpéienne (662).

Les trois victimes, précipitées d'au moins soixante pieds de haut, au milieu d'une grêle de balles, furent sauvées de la mort contre toute attente. Les balles ne firent que les effleurer. Martinitz, précipité le premier, tomba tout doucement à terre ; Slawata frappa de la tête contre la corniche d'une fenêtre inférieure, puis contre une pierre qui gisait à terre, et tomba finalement encore quatre coudées plus bas dans le fossé, où il resta étendu sans connaissance, la tête embarrassée dans le manteau ; son ami Martinitz, au milieu des coups de fusil qu'on ne cessait de lui tirer, eut assez de présence d'esprit pour se rouler en bas jusqu'à lui, lui débarrasser la tête, et oignit ses plaies avec un baume qu'il avait l'habitude de porter sur soi. Le secrétaire Fabricius, précipité après eux par une autre fenêtre, tomba sur le bord du fossé sans aucun mal, vit la porte du château ouverte, et s'enfuit précipitamment, sans s'inquiéter de ses supérieurs. Ceux-ci furent secourus par un courageux ecclésiastique, le chanoine Colwa : de la maison Pernstein, qui était voisine, il fit passer une échelle par la fenêtre, et, malgré les balles qui sifflaient encore, descendit dans le jardin avec quelques serviteur fidèles, releva les deux victimes, fit porter Slawata, grièvement blessé, autour de la muraille, dans la maison, où la comtesse Polyxène, épouse du chancelier Lobkowitz, absent, les reçut et prit soin d'eux. Un instant après parut le comte Thorn demandant leur extradition ; mais il s'éloigna lorsque la courageuse dame s'y refusa décidément, et que la presse des événements l'appela ailleurs. Martinitz abandonna la ville ce soir même sous un déguisement, et, après une marche fugitive de trois jours à travers les forêts de la Bohême parvint, au milieu de bien des dangers, à Ratisbonne. Quand à Slawata, qui était retenu par de graves blessures à la tête, l'assemblée des utraquistes s'étant mise à délibérer sur son sort, quelqu'un rappela une ancienne coutume d'après laquelle on faisait grâce au pendu dont la corde se rompait. On lui accorda donc la vie, mais il n'eut sa liberté qu'au bout d'un an. Le secrétaire Fabricius, échappé de Prague, se rendit à Vienne, où il porta la nouvelle de ces événements à l'empereur.

Que trois hommes, précipités avec une intention meurtrière dans une profondeur de vingt-huit coudées, en échappassent sans blessure mortelle, cela parut aux Catholiques une protection manifeste de Dieu et de ses saints, que les malheureux avaient invoqués en tombant : les utraquistes ou protestants de la Bohême, ne pouvant l'expliquer par des causes naturelles, l'attribuèrent aux effets de la magie ; c'est ainsi qu'ils s'en expliquèrent, en 1620, à l'ambassadeur turc, qui en témoignait son éloignement sur les lieux : c'était toujours reconnaître, dans tous ces faits, une intervention surhumaine. Des historiens plus modernes ont découvert une explication qui répondit mieux à l'esprit de leur siècle : ils ont inventé après coup un tas de fumier, que les protestants de Prague n'ont ni vu ni senti, sur lequel ils font tomber mollement les trois membres de la régence impériale. Il y a toujours là quelque chose d'extraordinaire, et l'on ne peut nier cela, quelque effort que l'on fasse.

XIX. Après cette première scène de la guerre de Trente ans, les protestants de Prague s'emparèrent du gouvernement de la Bohême, nommèrent à cet effet une régence de trente directeurs, levèrent des troupes, exigèrent le serment des anciennes, donnèrent le commandement général au comte de Thorn, l'âme de cette révolution, envoyèrent des ambassadeurs aux princes de l'empire, en Hongrie et aux provinces limitrophes. Ils publièrent d'abord une apologie, qu'ils adressèrent à l'empereur même, et dans laquelle ils se justifiaient aux dépens des Jésuites. Un long manifeste du

(662) Menzel, tom. VI, c. 14.

1er juin 1618 bannissait ces religieux de tout le royaume, comme auteurs de tous les maux qui se voyaient au dedans et au dehors de la Bohême. Les Jésuites se résignèrent à leur sort, et le jour de la Pentecôte, après un sermon d'adieu, sortirent processionnellement de Prague : un religieux marchait en tête avec une croix noire, suivaient les novices deux à deux, puis quatre chariots avec des chevaux caparaçonnés de noir, et des couvertures ornées de croix blanches.

En même temps, ils répondirent à leurs accusateurs par une défense que le protestant Menzel ne peut s'empêcher de trouver singulièrement réfléchie et modérée. Ils observent que les états des utraquistes ne pouvaient être leurs juges, attendu que la juridiction dans le royaume devait s'exercer uniquement par le roi, conjointement avec les trois états, non par le troisième seul, encore moins par la portion utraquiste de ce tiers, surtout contre la défense du roi, dans sa propre cause, et sans entendre la partie adverse. A l'accusation d'avoir causé tous ces troubles, ils répondent : « Qui donc, au temps du roi Wenceslas, a conseillé de jeter par la fenêtre les sénateurs de Prague? qui a soulevé les taborites contre le roi Sigismond? qui, au temps du roi Ferdinand, a excité des troubles en Bohême? qui a retenu l'empereur Rodolphe comme captif dans le château de Prague, et lui a extorqué la lettre impériale? qui, le 20 mai, dans toutes les églises hussites de Prague, a fait lire en chaire un écrit envenimé, qui, sous apparence d'exhorter à la prière, n'était qu'un tocsin à la révolte? qui donc a précipité par la fenêtre les lieutenants et les officiers de l'empereur? qui donc, pour la défense d'une pareille action, a levé des troupes, confisqué l'argent destiné à payer les dettes du pays, fait prêter un nouveau serment aux capitaines et gouverneurs des terres propres de l'empereur? »

La maison d'Autriche se trouvait dans un état fort critique. Son chef, l'empereur Mathias, était vieux et malade : les nombreux protestants de l'Autriche, de la Hongrie, de la Moravie, de la Silésie faisaient cause commune avec ceux de Bohême. Le conseil impérial, dirigé par le cardinal Klésel, premier ministre, penchait à la miséricorde, aux concessions, pour ne pas tout perdre. Ferdinand, malgré sa tendre piété, sa vertu exemplaire, sa conscience délicate, — c'est du moins ce que rapportent quelques historiens, — était d'avis qu'il fallait agir avec rigueur et frapper un grand coup, persuadé qu'il était que Dieu avait amené le moment de régénérer la Bohême et de la purger de l'hérésie.

Quoi qu'il en soit, les conseils de la modération et de la prudence l'emportèrent; mais les hérétiques n'en furent pas moins tenaces dans leurs erreurs, violents dans leur opposition, et il y eut alors une suite de guerres où les utraquistes et les Catholiques furent tour à tour vaincus et vainqueurs. Enfin ces derniers demeurèrent victorieux à la bataille de Prague qui eut lieu le 8 novembre (663) 1620. L'électeur palatin Frédéric, roi intrus de Bohême à la place de Ferdinand qui avait été déclaré déchu, fut déchu par Maximilien, duc de Bavière, chef de la ligue catholique, et obligé de se réfugier en Hollande. Les vainqueurs entrèrent dans la ville : tout se soumit, sans aucune assurance d'amnistie ni confirmation de priviléges. Le 12 novembre, le duc Maximilien écrivit au Pape Paul V : « A la vérité, je suis venu et j'ai vu, mais c'est Dieu qui a vaincu (664). »

Cette défaite n'empêcha point que le parti de l'électeur ne trouvât encore des protecteurs. Le plus terrible pour les Catholiques fut Christiern de Brunswick, qui porta la désolation et le carnage dans les évêchés de Munster et de Paderborn. Après s'être enrichi des dépouilles des églises, il fit frapper une médaille d'or avec ces mots : *Ami de Dieu, ennemi des prêtres.*

XX. Ferdinand ayant repris le dessus, songea à extirper l'anarchie politique en cherchant à en détruire la cause, l'anarchie religieuse et intellectuelle, l'hérésie; mais il ne paraît pas qu'il y réussit : du moins, la Bohême fut longtemps troublée par ces luttes.

En 1621 et 1622, les plus ardents instigateurs de la dernière révolution, les prédicants calvinistes et picards, furent congédiés de Prague, et leurs églises rendues aux Catholiques. Les Jésuites, en récompense de la persécution qu'ils avaient soufferte, reçurent l'administration et la surveillance exclusive de l'université de Prague et du collége de Charles IV. Au mois d'octobre 1622, les prédicants luthériens de Prague furent également congédiés : ils étaient au nombre de quatre. L'électeur de Saxe écrivit en leur faveur, mais seulement pour la forme; car un de ses ministres écrivit à Vienne que son maître n'y tenait guère : effectivement, il se déclara satisfait quand l'empereur lui eut assuré la possession de la Lusace. Un auteur du temps disait à ce sujet : « Qu'on veuille insister sur la liberté de religion, cela paraît aux gens sensés une chose étrange et ridicule. Pourquoi demander aux princes catholiques qu'ils accordent la liberté de religion dans leurs principautés et leurs domaines, tandis que, des autres côtés, il n'y en a pas un qui le fasse ou le veuille faire; mais tout gentilhomme, n'eût-il que trois paysans, les oblige de danser l'air de son fifre. Est-il luthérien, les paysans sont contraints de l'être; devient-il calviniste, il faut que les paysans le deviennent, comme il est arrivé dans le Palatinat, dans la Hesse et dans d'autres principautés, où l'on trouve des paysans qui ont dû changer quatre fois de religion, au gré de leurs maîtres (665) »

(663) D'autres disent le 19.
(664) Menzel, tom. VI, c. 34.
(665) *Promesses des mansfeldéens*, Menzel, t. VII, p. 86, note.

Ce n'est pas tout. En 1623, Ferdinand II s'étant rendu à Prague, résolut d'y employer pour le catholicisme le droit de réformation que depuis un siècle les princes protestants employaient chez eux contre le catholicisme.

A cet effet, sans toucher à l'organisation civile de la Bohême, il abolit successivement tous les restes de hussitisme, entre autres le monument de Ziska ; il supprima l'usage du calice, que Pie IV, à la demande de Ferdinand Ier et de Maximilien, avait accordé aux pays héréditaires d'Autriche ; on rendit aux églises catholiques et aux monastères toutes les propriétés qui leur avaient été enlevées dans les temps de trouble ; comme il n'y avait point assez d'ecclésiastiques pour remplir les églises vacantes, on fit venir des moines de Pologne. D'autres mesures plus sévères furent ordonnées contre les utraquistes, dans les années 1625 et 1626, et mises à exécution par des commissaires : elles provoquèrent quelques soulèvements partiels, qui furent réprimés par la force armée. Le 31 juillet 1627, jour de saint Ignace, un édit impérial exhorta tous les habitants du royaume à revenir dans six mois à la religion catholique, sous la domination exclusive de laquelle la Bohême avait joui de la plus haute prospérité dans les temps de Charles IV : les membres de la noblesse qui n'acquiesceraient point à cette exhortation, auraient encore six mois pour vendre leurs propriétés et quitter le royaume. En la même année 1627, le clergé catholique fut érigé en ordre de l'Etat, sous la présidence de l'archevêque de Prague, et avec préséance sur les autres ordres. Après les délais écoulés, beaucoup de nobles, et même plusieurs bourgeois et paysans s'expatrièrent. Il en fut de même en Moravie, d'où se retira la petite secte des frères moraves, qui se rétablit plus tard à Hernhut, dans la Haute-Lusace. Mais en Moravie, comme en Bohême, la masse du peuple demeura et se réunit à l'Eglise catholique.

Les Jésuites y contribuèrent particulièrement, en rendant populaire le culte de saint Jean Népomucène (*Voy.* son article), mort en 1393, martyr du secret de la confession. Il fut proclamé le patron de la Bohême ; sa statue se trouva bientôt sur toutes les places publiques, principalement sur les ponts. L'amour et la dévotion pour ce patron si national et si populaire inspiraient naturellement de l'aversion pour le tyran Wenceslas, qui l'avait mis à mort, et par contre-coup pour l'hérésie hussite, dont ce tyran avait favorisé la naissance et les progrès.

Des historiens se sont attachés à défendre et à justifier Ferdinand II dans sa conduite pour restaurer le catholicisme dans la Bohême. Nous préférons à toutes ces discussions sur l'emploi de moyens qui ne sont certainement pas évangéliques, bien que l'histoire puisse les expliquer ; nous préférons, disons-nous, citer de ce prince les paroles suivantes, qui sont véritablement chrétiennes. Il disait un jour : « Les non-catholiques se trompent beaucoup s'ils pensent que je leur suis hostile quand je leur interdis leur erreur. Je ne les hais pas du tout, je les aime au contraire sincèrement ; car, si je ne les aimais de la sorte, je serais sans aucune inquiétude à leur égard, et les laisserais errer. Dieu m'est témoin que je voudrais procurer leur salut, même aux dépens de ma vie. Si je savais que par ma mort ils pussent être amenés à la vraie foi, à l'heure même je présenterais ma tête à l'exécuteur. »

XXI. On a dit que, par l'expurgation faite par Ferdinand II, la Bohême et la Moravie sont restées fidèlement catholiques. Il est vrai qu'aujourd'hui encore le catholicisme est le culte dominant en Bohême, quoiqu'on y compte un grand nombre de frères moraves, que l'on connaît sous le nom de *Frères bohêmes ;* mais ce n'est pas à dire que l'Eglise catholique y ait toujours joui de ses droits et d'une paix qui pût lui permettre d'étendre et d'assurer son action.

Bien loin de là ! l'Eglise, en Bohême, fut gênée, entravée dans sa libre expansion, comme elle l'a été et comme elle l'est encore en Autriche, à laquelle la Bohême appartient depuis 1526, comme nous l'avons dit (n° XVI). Or on sait quelles sont les dispositions législatives de l'Autriche par rapport à l'Eglise, et l'on n'ignore pas qu'elles se sont étendues presque sur le pays qui nous occupe.

Nous voulons surtout parler des dispositions qui datent de Joseph II, mort en 1790, et qui ont emprunté leur nom du sien. D'après cette législation, c'est l'Etat qui nomme à tous les évêchés, et les nominations sont ratifiées par le Saint-Siége. Mais les choix du gouvernement se faisaient presque toujours, et il en était encore ainsi en 1846, dans les familles nobles. C'étaient les cadets de *bonnes maisons* qui formaient la grande majorité de l'épiscopat. Les évêchés richement dotés leur servaient ainsi d'apanages. Avec de telles nominations, il est facile de s'imaginer quelles tristes conséquences en résultèrent pour l'Eglise. Au reste, deux faits concluants le feront assez comprendre.

Lorsque l'empereur François Ier conçut, en 1831, le projet d'abroger la constitution joséphiste par rapport à l'Eglise dans ses Etats, il chargea plusieurs évêques d'élaborer un projet de concordat. Le projet fut tel que le Saint-Siége se hâta de le rejeter, en déclarant qu'il préférait le *statu quo* à cet asservissement définitif du clergé. Lorsque l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Droste Wischering (*Voy.* son article), opposa au gouvernement de Prusse une résistance si énergique dans l'affaire des mariages mixtes, un cri général d'étonnement s'éleva en Autriche de ce qu'un prélat osait ainsi braver son gouvernement ; grand nombre d'évêques partagèrent cet étonnement, et pour cause ; car la législation, quant aux mariages mixtes, était en Autriche exactement la même que celle contre laquelle s'é-

levait Clément-Auguste. Cette législation, si contraire aux prescriptions de l'Eglise, avait toujours été suivie sans qu'aucun évêque autrichien eût songé à réclamer.

Ceci n'en dit-il pas assez? Mais un autre fait qui se produisait souvent en Autriche, et qui s'est vu jusque dans ces dernières années, est celui-ci : Le gouvernement, qui avait seul le droit de nommer aux évêchés vacants, ne se pressait pas de remplir ces postes après la mort d'un prélat, parce que les revenus, ordinairement très-considérables du siége, allaient grossir le trésor de l'Etat pendant la vacance. On se bornait à faire administrer le diocèse pendant des années par un vicaire capitulaire, lequel était souvent une créature du pouvoir, et qui ne recevait qu'un traitement modique. Il est plusieurs églises dont le veuvage a ainsi duré pendant dix ans.

Il y a plus encore : Personne n'ignore que rien ne maintient davantage la force et l'énergie de l'épiscopat que des rapports fréquents avec le Saint-Siége. Eh bien! la législation joséphiste avait prévu ce cas, et, pour mieux asservir le clergé, elle interdisait d'une manière absolue à tous les évêques de se mettre en rapport avec Rome. Ainsi, 1° toute correspondance directe des évêques avec le Saint-Siége était sévèrement interdite; toute lettre épiscopale adressée à Rome devait passer *ouverte* dans la chancellerie; 2° aucun bref, encyclique ou autre écrit émané du Souverain Pontife, ne pouvait être envoyé directement à un évêque : c'était par l'entremise de la chancellerie qu'il devait lui arriver, et, pour être publié par un évêque, tout bref avait besoin du *placitum regium;* 3° aucun évêque ne pouvait se rendre à Rome sans avoir obtenu préalablement la *permission* du gouvernement, et, soit que cette permission se donnât très-difficilement, soit que les évêques missent peu d'empressement à la solliciter, il est de fait que la présence d'un prélat autrichien à Rome a toujours été un événement. Dans l'année du jubilé, en 1825, on n'y en vit pas un seul (666).

Voilà le régime ecclésiastique sous lequel s'est trouvée jusqu'ici la Bohême, comme tous les autres Etats dépendants de l'Autriche. On se demande si, avec un pareil régime, l'Eglise a pu beaucoup prospérer et s'étendre en Bohême, et si les persécutions que lui faisaient endurer autrefois tant de malheureux hérétiques n'étaient pas encore préférables à cet état de paix apparente, pendant lequel le pouvoir tue tout élan, éteint toute vie, amène l'indifférence, la pire des maladies, et finit par substituer partout son omnipotence et son action dissolvante à l'autorité de l'Eglise et à sa sainte indépendance.

(666) *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN AUTRICHE.

(667) *Univers*, n° du 18 août 1851.

(668) *Voy.* l'article SOCIÉTÉS CATHOLIQUES POUR LA DÉFENSE DE LA FOI EN ALLEMAGNE.

XXII. Ce ne sont pas là, d'ailleurs, de simples conjectures, basées sur des entraves qui ne sont que trop certaines. En 1851 nous lisions ce qui suit, dans une correspondance d'Allemagne : « Les Jésuites ont repris possession du bel établissement qui leur avait été donné à Linz, par l'archiduc Maximilien. Nous les voyons avec plaisir appelés en Bohême, par l'évêque de Leitmeritz, car ce pays a grand besoin de prêtres. Avant 1848, le nombre des postulants au sous-diaconat était souvent double de celui des vacances. Il était alors possible d'être rigoureux dans l'examen, sévère dans les choix. Cette année 1851, il ne s'est présenté que le nombre d'ordinands strictement nécessaire. Cela provient, en partie, de ce que le clergé a été très-appauvri par la suppression de la dîme, qui formait son principal revenu, et aussi de ce qu'il se trouve dans une position trop inférieure vis-à-vis des employés du gouvernement. La diminution des postulants à la prêtrise, pour ces motifs, témoigne, du reste, de l'affaiblissement de la foi en Bohême (667). »

L'Eglise ne peut qu'y conserver ce qu'elle y possède d'enfants fidèles; mais elle y étend peu ses conquêtes, malgré le zèle des Rédemptoristes qui font plusieurs missions en Moravie et en Bohême. Les associations catholiques qui se sont multipliées dans ces derniers temps en Allemagne (668), travaillent aussi à défendre et à propager la foi en Bohême et en Moravie; une de ces assemblées catholiques slaves de Moravie s'est réunie le 15 septembre 1851 à Brunn. Treize comités y ont été représentés par six à sept cents membres. Cette assemblée a fondé des écoles d'apprentis, des écoles du soir pour les enfants des fabriques, des écoles du dimanche pour les domestiques, des comités de patronage pour les jeunes filles, des chauffoirs pour les ouvriers, et elle se propose de venir en aide à l'évêque pour la fondation d'un petit séminaire.

Mais à côté des efforts pour le bien se manifeste l'action pour le mal. Ces sociétés sont entravées par la *Société de Gustave-Adolphe*, laquelle, sans doute, fait quelque bien temporel, apporte quelques secours (669); mais cette société toute protestante ne peut, nécessairement que travailler au profit de l'erreur et paralyser les œuvres orthodoxes. Il existe aussi dans le même pays une association nationale morave, à laquelle plusieurs prêtres s'étaient affiliés, dans l'espoir d'en corriger l'esprit; mais on dit qu'ils ont échoué. Cette société a répandu de détestables livres; deux de ses membres catholiques ont apostasié, quand ils ont reconnu que l'Eglise condamnait le *nationalisme* radical. L'évêque a défendu

(669) Le journal protestant l'*Espérance* disait naguère en parlant de la *Société évangélique de Gustave-Adolphe :* « Elle a secouru les communautés nécessiteuses de la Bohême, l'Autriche et la Hongrie. » (N° du 20 avril 1848.)

aux ecclésiastiques de participer à cette œuvre.

Il faut remarquer enfin que le *nationalisme* a pénétré au sein de quelques comités de Pie IX. — *Voy.* l'article SOCIÉTÉS CATHOLIQUES POUR LA DÉFENSE DE LA FOI EN ALLEMAGNE. — Ainsi le comité de Prague se considère comme simplement local ; il ne veut pas entrer en relations avec les autres rameaux de l'association. C'est tout à fait contraire à l'esprit catholique, qui est l'esprit d'organisation universelle. Au total, on voit,donc que si l'Eglise, en Bohême, est la plus forte en nombre, on ne peut pas dire qu'elle y soit actuellement en état de suffisante prospérité.

BOHÉMIENS, secte corrompue d'hussites. *Voy.* FRÈRES BOHÉMIENS.

BOHUSZ (STANISLAS), archevêque de Mohilow dans la Russie polonaise, mais plutôt loup ravisseur que pasteur de son troupeau (670).

Ce malheureux, pour restreindre à son profit le pouvoir des évêques latins de sa province, suggéra au gouvernement l'érection d'une commission ecclésiastique pour juger les affaires des six diocèses latins et des trois de ruthéniens unis, sans aucun recours à Rome.

Il s'arrangea de façon à être nommé président de cette commission, et il la composa d'hommes sans conscience, sans religion et sans mœurs. Il en éloigna tous ceux qui témoignaient un véritable intérêt pour l'Eglise, tels que son propre suffragant, le digne évêque de Gadora, Jean Benilawski, ancien Jésuite, que Catherine II avait envoyé en 1783 comme plénipotentiaire à Rome; le pieux Joseph Byskowski, abbé mitré de Mohilow, et Henri Szerniewski, chanoine de Luck, qu'il éloigna, sous le prétexte qu'ils étaient en correspondance secrète avec Rome et cherchaient à éluder les lois de l'empereur. A leur place, il nomma deux moines de mœurs dissolues, dont il voulait faire des évêques suffragants, et dont l'un, pour se venger du refus que Rome avait fait de l'élever à cette dignité, abjura publiquement la religion catholique, et se maria à Pétersbourg, au grand scandale des fidèles de toutes les confessions. Il ne craignit pas non plus de nommer conseiller et secrétaire de la commission ecclésiastique son propre frère, quoique protestant et de réputation équivoque.

Les empiétements de Bohusz sur toutes les branches de la discipline et de la hiérarchie de l'Eglise étaient à peine croyables. Les abus les plus monstrueux furent commis en matière de divorces; il les accordait sans cause légitime, sans avoir les pouvoirs nécessaires, et pour de grosses sommes d'argent. Ennemi de toute institution monastique, il accordait la sécularisation à tous ceux qui la demandaient, et surtout aux hommes perdus, dont il comptait faire, par la suite, des instruments de ses intrigues; il récompensait leurs indignités par de gros bénéfices; il portait toujours aux places et aux dignités ecclésiastiques les plus corrompus. Il se déclara le protecteur de la société biblique venue d'Angleterre, fit un mandement en sa faveur, où il ne craignit pas d'altérer le texte du concile de Trente et d'un bref du Pape Pie VI à l'archevêque de Florence.

Pie VIII lui interdit, par une lettre du 3 septembre 1816, toute participation à la société biblique; lui reprocha, en termes modérés, mais fermes, les mutilations arbitraires qu'il s'était permises aux décrets du concile de Trente et au bref de Pie VI, lui ordonnant de désavouer sa lettre pastorale par une autre, dans laquelle seraient exposées les doctrines de l'Eglise catholique et les constitutions des Papes concernant la lecture des Ecritures saintes, et de fortifier la foi des fidèles dans les deux sources de la révélation divine, savoir, les saintes Ecritures et la tradition. Mais ces remontrances ne firent rien sur Bohusz, et le malheureux ne fit qu'exercer la plus funeste influence sur les Eglises qui avaient le triste sort de se trouver sous sa juridiction.

BOISGELIN (JEAN DE DIEU RAYMOND DE CUCÉ DE), archevêque d'Aix, naquit à Rennes le 27 février 1732, entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et fut nommé successivement grand vicaire de Pontoise, évêque de Lavaur et archevêque d'Aix.

Ayant été nommé président des états de Provence, de Boisgelin fit décréter par cette assemblée la construction d'un canal, auquel on a donné son nom ; la fondation d'une maison d'éducation pour les demoiselles pauvres, et qui subsiste encore à Lambesc, et plusieurs autres établissements utiles. En 1789, de Boisgelin siégea comme député du clergé d'Aix aux états généraux, où, après s'être montré l'un des plus zélés antagonistes de la réunion des trois ordres, il vota pour l'abolition des priviléges féodaux et pour la répartition annuelle de l'impôt. Elu président de l'assemblée le 23 novembre 1790, il opina ensuite pour le maintien des dîmes, en proposant, de la part du clergé, un sacrifice de quatre cents millions; et après avoir combattu la motion qui mettait à la disposition de l'assemblée tous les biens de l'Eglise, en garantie de la valeur des assignats, il proposa la convocation d'un concile général.

Ce fut alors que Louis XVI écrivit au Pape Pie VI pour le prier de confirmer, au moins provisoirement, quelques-uns des articles de la *Constitution civile du clergé.*

Le Souverain Pontife assembla des cardinaux à ce sujet et résolut, sur leur avis, de consulter les évêques de France, comme plus à portée de connaître et toute la suite des décrets et les moyens à prendre dans ces conjonctures difficiles. De Boisgelin fit

(670) *Voy.* l'ouvrage de R. P. Theiner, *Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie*, etc., précédées d'un *Avant-propos* par M. de Montalembert, in-8° 1843.

la réponse demandée, et tel est l'écrit devenu célèbre, sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé* (671), que trente évêques de France signèrent le 30 octobre 1791.

L'auteur y avait défendu les vrais principes de l'Eglise sans plaintes, sans amertume, et avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus. L'*Exposition* réclamait la juridiction essentielle à l'Eglise, le droit de fixer la discipline, de faire des règlements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission, droit que les nouveaux décrets lui ravissaient en entier. Elle n'oubliait pas de se plaindre de la suppression de tant de monastères, de ces décrets qui fermaient des retraites encore souvent consacrées à la piété, qui prétendaient anéantir des promesses faites à Dieu, qui apprenaient à parjurer ses serments, et qui s'efforçaient de renverser des barrières que la main de l'homme n'a point posées. Les évêques demandaient en finissant qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer tous les changements qui en étaient susceptibles; qu'on s'adressât au Pape, sans lequel il ne se doit traiter rien d'important dans l'Eglise; qu'on autorisât la convocation d'un concile national ou de conciles provinciaux; qu'on ne repoussât pas toutes les propositions du clergé; enfin, qu'on ne crût pas qu'il en était de la discipline de l'Eglise comme de la police des Etats, et que l'édifice de Dieu était de nature à être changé par l'homme.

Cent dix évêques français, ou ayant des extensions de leurs diocèses en France, se joignirent aux trente évêques de l'assemblée, et l'*Exposition des principes* devint un jugement de toute l'Eglise gallicane. Beaucoup d'évêques publièrent en outre des instructions pastorales. Des ecclésiastiques instruits les secondèrent par des ouvrages utiles et solides. Des laïques mêmes entrèrent dans la lice, et l'on fut surtout étonné de voir des jansénistes repousser la doctrine de leur parti, et attaquer le rédacteur de la *Constitution*, l'avocat janséniste Camus, par ses propres armes. *Voy.* HISTOIRE DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

Après la session de l'Assemblée constituante, un archevêque constitutionnel ayant été nommé à Aix, de Boisgelin se retira en Angleterre, où il fit quelques écrits dont un, *Le Psalmiste, traduction des Psaumes en vers, précédée d'un Discours sur la poésie sacrée des Hébreux*, Londres 1799, in-8°, fut publié pour subvenir aux besoins de quelques familles d'émigrés français. Il ne revint dans sa patrie qu'après la signature du concordat.

En 1802, il fut nommé à l'archevêché de Tours, et reçut peu de temps après le chapeau de cardinal. Il avait prononcé, en 1765, l'oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XV en 1766, celle de Stanislas, roi de Pologne; en 1769, celle de la Dauphine, et le discours du sacre lors du couronnement de Louis XVI à Reims. En 1776, il avait été nommé membre de l'Académie française, à la place de l'abbé Voisenon : il mourut à Angervilliers le 22 août 1804 (672). On a réuni ses œuvres in-8° 1808, Paris, précédées d'une *Notice sur sa vie et ses écrits*.

BOLESLAS LE CHASTE, souverain de Pologne. *Voy.* l'article CUNÉGONDE (Sainte).

BONA (JEAN), pieux et savant cardinal, estimé et aimé dans toute l'Eglise, et même parmi les protestants, pour ses ouvrages de théologie mystique.

I. Il naquit au mois d'octobre 1609, à Mondovi en Piémont, d'une noble famille, qui est, dit-on, une branche de la maison de Bonne Lesdiguières, du Dauphiné. Dès l'âge de quinze ans, il embrassa l'ordre des Cisterciens, dans la Congrégation réformée de Saint-Bernard, connue en France sous le nom de Feuillants. Il devint successivement prieur d'Asti, abbé de Mondovi, et, en 1651, général de son Ordre. Ayant rempli cette charge trois ans, il se retira dans sa chère solitude, pour s'y occuper uniquement de Dieu et de lui-même. Mais bientôt il fut rappelé à Rome par Alexandre VII et créé de nouveau général de son Ordre pour sept ans. Ami particulier du Pape, il remplit plusieurs charges considérables, où il donna des preuves signalées de sa prudence et de sa doctrine.

Après avoir mené, pendant quarante-cinq ans, la vie paisible du cloître, Bona fut nommé cardinal, à l'âge de soixante ans, bien contre son attente et malgré lui, par le Pape Clément IX, en 1669. Le Pontife mourut cette même année, et les gens de bien désiraient vivement voir le cardinal Bona monter sur la Chaire de saint Pierre. Il s'en fallut peu que leurs vœux ne fussent accomplis. On fit à ce sujet, sur son nom de *Bona* ou *Bonne*, la pasquinade suivante : « Bonne Pape serait un solécisme. » Un P. Jésuite répondit par quatre vers latins dont voici le sens : « L'Eglise méprise assez souvent les lois de la grammaire; peut-être qu'on pourra dire : *Bonne Pape*. Que la vaine image d'un solécisme ne te trouble point; si Bonne était Pape, le Pape serait bon. »

Le cardinal Bona ne fut point Pape; il n'en servit pas moins l'Eglise avec un zèle et un dévouement à toute épreuve. Il mourut aussi saintement qu'il avait vécu, le 25 octobre 1674, laissant des ouvrages qui lui méritent la gloire d'être rangé parmi les Pères et les docteurs de l'Eglise (673).

II. Ces ouvrages comprennent plusieurs traités savants, dont un *Des choses liturgiques*, qui offre des recherches curieuses et intéressantes sur les rites, les cérémonies

(671) Cet écrit parut in-8° 1791.
(672) Le cardinal de Bausset a publié une *Notice historique sur M. de Boisgelin*, et elle a été publiée par de Crouseilhe.
(673) J. Bona, *Via compendii ad Deum*.

et les prières de la Messe; et des livres de piété dont la plupart ont été traduits en français. On distingue surtout celui *Des principes de la vie chrétienne*, qui est écrit avec tant d'onction et de simplicité, qu'on le compare au livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* (674).

Son *Traité du discernement des esprits* est un ouvrage de la plus haute importance, où il a rassemblé, avec méthode et savoir, les règles pour juger de quel principe procèdent les pensées qui se présentent à l'esprit et les mouvements qui agitent le cœur. Le pieux cardinal a tiré ces règles, dont il fait une savante synthèse en vingt chapitres, de la plupart des Pères, mais surtout de saint Bernard. Aussi a-t-il dédié son livre à ce *très grand et très-aimable saint*.

Il constate dans son *Epître dédicatoire* tout ce qu'il doit à saint Bernard. « Pour marquer seulement le bienfait que je dois davantage considérer dans ma vie, lui dit-il, c'est à votre assistance et à votre protection que je suis redevable d'avoir été retiré de ce siècle dès mes plus jeunes années; d'avoir appris à mépriser le monde, avec ses pompes et ses richesses; de m'être uni à vos enfants, pour entrer, par leur exemple et par leur conduite, dans la voie la meilleure et la plus étroite; et lorsque j'avais sujet de craindre qu'en demandant de moi des fruits dignes de la grande culture que j'avais reçue, et ne les trouvant point, vous ne me fissiez couper comme un arbre stérile, et ne me condamniez aux flammes, par une clémence et une bonté toute de père, vous ne m'avez point rejeté, quoique je ne méritasse nullement que vous me regardassiez comme votre fils. Mais vous m'avez obtenu de celui qui est la source de tous les biens, la rosée des grâces divines, et vous avez daigné m'éclairer, afin de me faire discerner et détester mes erreurs, après que je serais sorti des ténèbres ou je vivais. »

Le cardinal Bona attribue donc à la protection toute personnelle de saint Bernard la grâce d'avoir reçu, au fond de son cœur, les avertissements si importants et les enseignements du salut, dont ce grand saint a si puissamment instruit ses disciples. Bona dit qu'il a trouvé toute sa joie dans ces enseignements, et, arrivant à son ouvrage, il dit: « Que je souhaiterais d'avoir en cet Esprit (l'Esprit du quel il est dit dans l'Ecriture (675) *que l'esprit pénètre tout, et même ce qu'il y a en Dieu de plus profond et de plus caché*), lorsque j'ai commencé à m'appliquer à cet ouvrage! Car j'aurais donné des règles certaines et infaillibles pour distinguer les bons esprits des mauvais, la vraie lumière de la fausse, et le sifflement du serpent de cette voix dont le divin Epoux parle au cœur sans employer de paroles extérieures. » Puis, Bona dit à saint Bernard que, s'il était présentement parmi ses disciples, il s'attacherait à lui; mais qu'étant privé de ce bonheur, il l'écoute du moins dans le langage muet de ses lumineux écrits. « Et, ajoute-il avec une humilité admirable, si j'entends quelques-uns de vo discours, à peine osé-je m'estimer capable d'expliquer grossièrement ce que j'en aurai compris. Quelle est donc ma science, puisque j'ignore si je sais quelque chose? C'est pourquoi j'ai employé dans ce *traité* vos paroles et celles des autres Pères de l'Eglise qui vous ont précédé, n'ayant pas osé rien avancer qui n'ait été appuyé sur leur inébranlable autorité, et sur l'infaillible témoignage des Ecritures saintes, ou sur des expériences assurées (676)... »

III. L'ouvrage intitulé: *La voie abrégée vers Dieu par des mouvements anagogiques et des oraisons jaculatoires*, est une introduction à la théologie mystique. Voici la doctrine de Bona à ce sujet:

Pour lui, la voie mystique est partie active, partie passive: active, en tant qu'elle dépend de notre volonté, avec le concours de la grâce divine; passive, en ce que l'âme est entraînée et comme absorbée de Dieu. La théologie mystique est une fixation ou direction ferme de l'esprit vers Dieu, une admiration de sa majesté, une élévation de l'esprit vers l'infinie et éternelle lumière; la contemplation la plus ardente et la plus tranquille de la Divinité, contemplation qui transforme. La préparation à cette théologie est une mortification constante en toutes choses, avec les actes surnaturels de la foi, de l'espérance et de la charité, par lesquels l'homme atteint Dieu immédiatement.

Le but principal de la théologie mystique est de conduire l'âme à l'union la plus intime avec Dieu; union, non pas locale, ni opérée par la grâce sanctifiante ou cimentée par la charité, mais union souverainement heureuse et secrète, impénétrable à qui n'en a pas l'expérience et difficile à expliquer, laquelle se produit dans les facultés de l'âme. L'esprit, inondé de la très-claire lumière de la sagesse, contemple Dieu comme un tout dans lequel se trouve tout bien, de manière qu'il ne peut porter ses regards sur autre chose: la volonté est enchaînée par l'amour le plus ardent, qui pénètre

(674) Il n'existe de ces *Principes de la vie chrétienne*, que des traductions ou inexactes ou surannées. Celle de l'abbé Goujet, qui est la plus estimée (Voy. *Hist. litt. de la France*, ou *Biblioth. Franc.*, tom. XIII, p. 317 et suiv.), laisse encore beaucoup à désirer. Affligé de voir un aussi bon livre inconnu des Chrétiens, nous engageâmes, il y a quelques années, un ecclésiastique de nos amis, M. l'abbé A. P. Aubert, d'en faire une traduction concise et exacte. Il y a travaillé, et nous publieron, s'il plaît à Dieu, cette traduction à laquelle nous nous proposons de joindre une introduction.

(675) *I Cor.* II, 10.

(676) Nous avons une bonne traduction française de cet ouvrage. Elle parut en 1676; elle fut présentée au cardinal Bona par dom Luc d'Achéry, et ce prélat l'approuva par une lettre du 26 juin 1673. On a réimprimé cette traduction à Tournai, en 1 vol. petit in-8° 1840. C'est une bonne édition.

comme le feu et consume tout en quelque sorte, tellement que l'âme ne vit plus en elle-même ni n'opère d'actes naturels, mais elle passe avec une entière affection en celui auquel elle est unie par l'embrassement le plus intime. C'est ainsi que, par l'union mystique, elle est transformée en Dieu. De là une beauté, une lumière, un amour, une amabilité qui sont ineffables; un mépris de toutes les choses terrestres; un désir insatiable des choses célestes; une parfaite imitation de Jésus-Christ, et, par suite de surabondance de l'esprit, un sentiment d'allégresse et une merveilleuse transformation du corps. De là vient l'anéantissement de l'âme devant Dieu et la mort mystique; une ardeur, une langueur, une fusion, une ivresse spirituelle, un silence intérieur, un baiser du Verbe, un ravissement, et beaucoup d'autres choses que l'auteur passe sous silence, attendu que l'onction seule les apprend à ceux qui sont dignes de les expérimenter. « Ce sont là, continue-t-il, des mystères sublimes qui surpassent la commune intelligence de l'homme; mais, comme dit très-bien Platon, sur les choses de Dieu, il faut croire les enfants de Dieu, lors même qu'ils n'apportent point de preuves. »

Le chemin le plus court pour arriver au sommet de la théologie mystique, ce sont les mouvements anagogiques et la pratique des aspirations. Celles-ci consistent en des prières toutes courtes, que l'on prononce seulement en esprit, ou bien aussi de bouche; l'âme fidèle doit s'y habituer en tout lieu, s'en servir fréquemment, et ainsi, jour et nuit, et dans toutes ses occupations, élever son cœur et sa volonté vers Dieu.

Notre pieux auteur donne de tout cela une méthode détaillée dans le reste du livre; il y décrit le triple état des commençants, des avançants et des parfaits; et, comme les aspirations dont il propose un grand nombre d'exemples, doivent conduire à la contemplation de Dieu, il en traite aussi fort au long.

Le cardinal Bona a beaucoup d'autres livres de piété; mais nous ne devions parler ici que des principaux (677). Parmi ces derniers, n'oublions pas de mentionner encore son traité *De la divine psalmodie*. C'est une savante et très-pieuse explication de l'Office ecclésiastique et en particulier du Bréviaire. Une foule de recherches curieuses sur l'origine, l'ordre, la disposition, la signification de chacune des parties de l'Office divin, font de ce livre une mine précieuse où le prêtre peut trouver le sens et la science des prières qu'il récite chaque jour.

BONACORSI (LAURENT) religieux de l'ordre de saint Dominique. *Voy.* l'article BENOIT XII, Pape, n° IV.

BONALD (LOUIS-GABRIEL-AMBROISE DE), philosophe chrétien, doit trouver sa place ici, parce que prêtres et laïques appartiennent à l'histoire de l'Eglise, quand ils l'ont servie par leurs actes ou par leurs œuvres.

I. Louis de Bonald naquit à Milhau en Rouergue, le 2 octobre 1754, et mourut le 23 novembre 1840, dans son château de Monna. De Milhau il fut envoyé par sa mère, restée veuve de bonne heure, dans une pension de Paris, puis au collége de Juilly, célèbre établissement alors dirigé par les Oratoriens. Il se maria en 1776, et devint maire de sa ville natale en 1785. En 1790 il fut nommé, à Rodez, membre de l'assemblée du département, et bientôt après président de l'administration départementale de l'Aveyron. Aussitôt l'acceptation de la *Constitution civile du clergé*, il donna sa démission avec éclat (678), parce qu'en effet il ne pouvait plus garder des fonctions incompatibles avec les devoirs de sa conscience. Alors il émigra, emmenant avec lui ses deux fils, Henri et Victor, qu'il plaça au collége de Saint-Charles, de l'université de Heidelberg.

La première fois qu'il entra avec eux dans l'église du Saint-Esprit de cette ville, ayant remarqué l'inscription placée au haut du maître-autel : *Solatori Deo, au Dieu consolateur :* « Mes enfants, leur dit-il, ces mots semblent s'appliquer particulièrement aux émigrés. » Ce fut dans son exil qu'il commença à s'occuper de son premier ouvrage, la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, sans qu'il eût à sa disposition tous les documents et tous les ouvrages dont le secours lui était si nécessaire.

Lorsque la composition en eut été achevée, de Bonald, s'étant déterminé à quitter Heidelberg pour se rapprocher un peu du midi de la France, se rendit à pied à Constance, emportant son manuscrit. Il était suivi de ses deux fils. Tous les trois allèrent occuper, dans un village, une de ces petites maisons de paysan, entourées d'un joli verger, d'où la vue s'étendait sur le lac de Constance. Louis de Bonald y revit son manuscrit, y fit des corrections et des changements importants, et le communiqua à des hommes de mérite qui habitaient Constance, où il se décida à le faire imprimer par des prêtres émigrés qui avaient établi une imprimerie française. Quand l'impression fut terminée, l'auteur distribua à ses amis quelques exemplaires de cet ouvrage; il en fit parvenir aussi plusieurs exemplaires dans les cours étrangères, et envoya le reste de l'édition de Constance à Paris, où il fut saisi par la police du Directoire et mis au pilon.

Au printemps de 1797, l'auteur rentra en

(677) *Voy.* sur tous les ouvrages du cardinal Bona, Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés. du XVII° siècle*, édit. de 1708, tom. III, p. 56-98.

(678) Voy. *Notice sur M. le vicomte de Bonald*, par M. Henri de Bonald, in-8° 1841, pag. 16-18; et *Lettre* de M. A. Madrolle, insérée dans l'*Univers* du 24 février 1841.

France avec ses deux fils. Sa femme était venue à Montpellier amener à leur père ses deux plus jeunes enfants, sa fille et son fils Maurice, aujourd'hui cardinal et archevêque de Lyon. Les événements du 18 fructidor ayant fait renouveler les poursuites contre les émigrés, de Bonald trouva moyen de se cacher à Paris. Le Directoire tomba, et l'exilé finit par rentrer dans sa terre de Monna, d'où les honneurs, les places éminentes vinrent le faire sortir un peu plus tard. Mais nous n'avons pas à nous occuper de ces diverses positions de l'homme politique, ayant hâte d'arriver aux idées de l'écrivain, afin d'apprécier les services que ses écrits purent rendre à l'Eglise.

II. La *Théorie du pouvoir*, ayant suivi le sort de son auteur, revit le jour quand celui-ci fut rendu à sa famille. Cet ouvrage lui attira des éloges, entre autres de la part de Necker, l'ancien ministre, bien que son jugement soit assez réservé. Dans sa lettre de 1800, adressée à Marigné, depuis inspecteur général de l'Université, il se contente de dire en effet: « J'y ai trouvé (dans la *Théorie du pouvoir*) le mérite d'un grand nombre d'idées, d'une immensité de connaissances, et d'une opinion toujours indépendante. Plusieurs propositions seraient sans doute susceptibles de controverse, et c'est dans le *faire* qu'il y aurait le plus à désirer; mais cet art est en seconde ligne, au jugement des vrais appréciateurs de l'esprit. »

Rendant compte (679) d'un autre ouvrage de de Bonald, la *Législation primitive*, Châteaubriand dit du premier : « Il serait à désirer qu'on donnât un résumé de ce livre important, supérieur même à la *Législation primitive*. » Mais, plus tard, son esprit étant mûri par l'étude et surtout par la marche des événements, l'illustre chantre des *Martyrs*, parle différemment de cet ouvrage. « Dans la *Théorie du pouvoir civil et religieux* de M. de Bonald, dit-il (680), il y a du génie ; mais c'est une chose qui fait peine de reconnaître combien les idées de cette *Théorie* sont déjà loin de nous. Avec quelle rapidité le temps nous entraîne ! L'ouvrage de M. de Bonald est comme ces pyramides, palais de la mort, qui ne servent au navigateur sur le Nil qu'à mesurer le chemin qu'il a fait. » Jugement aussi richement exprimé que profondément vrai, quand on se place, non au point de vue des principes véritables (681) qui, sans doute, eux ne changent point, mais en présence de leur application qui est diverse, selon les lieux et les temps (682). Au reste, voici le fond de cet ouvrage qui plaça de Bonald, dès son début, à côté des penseurs et des écrivains les plus distingués.

Définissant le pouvoir politique une application exacte et raisonnée des préceptes de Dieu même à la société civile, l'auteur démontre l'intime affinité qui existe entre le principe religieux et la bonne administration des Etats. A l'appui de ses raisonnements, il invoque le témoignage de tous les âges historiques qui ont langui dans un état de législation incomplet et souvent barbare, tant que le principe chrétien, principe de vie et d'affranchissement, n'est pas venu féconder la société humaine et la civilisation. Il applique cette doctrine à l'ordre politique qui régnait en France en 1796, et y trouve la condamnation des théories que l'on essayait alors de mettre en pratique, et qui, privées des conditions de vitalité que la consécration du principe religieux pouvait seule leur communiquer, lui *semblent* destinées à prouver encore une fois l'impuissance absolue de l'homme qui se sépare de Dieu. Enfin il entrevit dès lors le rétablissement des Bourbons comme l'inévitable conséquence et l'unique remède de l'anarchie et de l'athéisme, qui avaient tout envahi (683).

Tel est l'ensemble des idées de la *Théorie du pouvoir;* l'auteur, qui songeait souvent à la réimpression de cet ouvrage, avouait qu'il y avait quelques pages qui avaient besoin d'être éclaircies. Sur quoi, un écrivain que nous aimons citer en ces matières, parce qu'il est incontestable qu'il est celui des auteurs contemporains qui a le mieux vu dans ces difficiles questions de la nature et de la grâce (684), fait la remarque suivante : « Nous avons la plus profonde conviction que, si un esprit aussi distingué que Louis de Bonald n'a pas toujours la clarté désirable, cela tient principalement à la confusion d'idées que le luthéranisme, le calvinisme, mais surtout le jansénisme, ont répandue sur certaines questions fondamentales de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie ; confusion d'idées sur la nature et la grâce, sur la fin naturelle et la fin surnaturelle de l'homme, sur le degré de libre arbitre qui lui reste, sur la raison naturelle et la révélation proprement dite : questions fondamentales qui, une fois bien éclaircies, en éclaircissent beaucoup d'autres; mais qui, méconnues, ignorées, mal comprises, laissées dans le vague et l'obscurité, embrouillent et obscurcissent nécessairement tout le reste, et c'est le cas de presque tous les ouvrages modernes : questions fondamentales sur lesquelles cependant, à l'occasion du jansé-

(679) Dans le *Mercure de France*.

(680) Dans la Préface des *Études historiques*, p. 16 de l'édit. in-18, 1834. Ledentu, Paris.

(681) En supposant que de Bonald les ait réellement possédés tous.

(682) C'est, croyons-nous, pour n'avoir pas su faire cette distinction, que l'auteur de l'*Avertissement* qui précède la nouvelle et dernière édition de la *Théorie du pouvoir*, a voulu réfuter le jugement de Châteaubriand, mais sans succès, puisque son argumentation porte à faux.

(683) *Biog. univ.*, art. BONALD.

(684) M. l'abbé Rohrbacher. — *Voy.* son très-net ouvrage intitulé : *De la grâce et de la nature, avec un Discours sur la grâce, suivi des propositions condamnées par l'Église relativement à cette matière*, in-8°. 1838.

nisme, l'Église a porté des décisions multipliées et précises, mais que les écrivains modernes, même catholiques et bien intentionnés, négligent de connaître, d'étudier, de combiner dans leur ensemble, afin d'avoir une règle sûre pour bien apprécier les idées de l'homme et les faits de l'histoire » (685). *Voy.* les articles BAILLY (Louis); BERGIER (Nicolas-Sylvestre).

L'auteur dont nous venons de lire les paroles applique ces considérations à Louis de Bonald, bien qu'il mérite cette juste critique moins que beaucoup d'autres. Puis il ajoute avec autant de justesse : « Sa *Théorie du pouvoir* suppose le *raisonnement* toujours appuyé sur des principes incontestables, et l'*histoire* toujours appréciée dans ses faits avec une entière exactitude : c'est peut-être parce que cela n'est pas toujours, que de Bonald lui-même ne trouvait point à son ouvrage toute la clarté désirable. »

III. Une fois rendu à sa patrie, de Bonald publia plusieurs autres ouvrages. En 1800, sous le pseudonyme du citoyen Séverin, il publia son *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social ou du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société.* En 1802, parut la *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison.* En 1801, *le Divorce considéré au* XIXe *siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de la société.* En 1815, *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe, suivies de quelques considérations sur la noblesse.* En 1818, *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales.* En 1830, *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société, suivie de Méditations politiques tirées de l'Evangile.*

Dans ce dernier ouvrage, de Bonald résume le fond de tous ses autres, sans excepter une foule de brochures, d'articles de journaux (686), de discours prononcés à la chambre des députés ou des pairs, et même le *Discours sur la vie de Jésus-Christ* (687), qu'il fit pour une nouvelle édition de l'ouvrage du P. de Ligny.

Le fond, le but, c'est de tout ramener à l'unité, mais unité trine. Par exemple : dans la famille, dont le peuple et même le genre humain ne sont que le développement, il y a trois personnes : le *père*, la *mère* et l'*enfant*, avec une subordination naturelle. Tel est, sur la terre, le type originel de toute société, de tout gouvernement : partout il y a *pouvoir*, *ministre* ou intermédiaire, et *sujet*; dans la société religieuse, *pontife*, *prêtre*, *fidèles*; et, dans un ordre d'idées plus général, *cause*, *moyen*, *effet*. Cette proportion trinitaire embrasse toutes choses, le ciel et la terre, Dieu et l'homme. Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit : du Père procède le Fils, du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, trois personnes en un seul Dieu, un seul Dieu en trois personnes. Il y a égalité entre les personnes, il y a même circumincession d'une personne dans l'autre, en sorte que le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, le Saint-Esprit dans tous les deux, et réciproquement, mais toujours avec subordination d'origine. Entre Dieu et l'homme, il y a le Médiateur par excellence, l'Homme-Dieu, le Dieu-Homme, qui réunit dans l'unité de sa personne et la divinité et l'humanité : gloire ineffable que l'humanité n'aurait jamais pu ni mériter ni même concevoir, mais que Dieu lui accorde par un excès de bonté incompréhensible ; tel est le fond de la grâce proprement dite, don inconcevable que Dieu lui-même fait de soi à l'homme. Oui, par la nature, Dieu nous donne nous-mêmes à nous-mêmes ; mais, par la grâce, Dieu lui-même se donne à nous. Ainsi, de la nature à la grâce il y a toute la distance qu'il y a de nous à Dieu.

De Bonald, ajoute M. Rohrbacher (688), peut-être par suite de sa première éducation chez les Oratoriens de Juilly, paraît n'avoir pas connu cette distinction fondamentale de la grâce et de la nature : ce qui l'empêche de suivre dans tout son développement l'idée féconde de la proportion trinitaire. Par exemple, on lit dans le discours préliminaire de sa *Législation primitive :* « Ici revenait l'équivoque de ce mot *nature* et *naturel*, qui a produit de si grandes erreurs, et, par une suite inévitable, de si grands désordres. La religion, sans doute, est *surnaturelle*, si l'on appelle la *nature* de l'homme son ignorance et sa corruption natives, dont il ne peut se tirer par ses seules forces ; et, dans ce sens, toute connaissance de vérité morale lui est surnaturelle ; mais la religion est ce qu'il y a de plus naturel à l'homme pour former sa raison et régler ses actions, si l'on voit la nature de l'être là où elle est, c'est-à-dire dans la plénitude de l'être, dans l'état de l'être accompli et parfait ; état de virilité de l'homme physique, opposé à l'état d'enfance ; état de lumière pour l'homme moral, opposé à l'état d'ignorance ; état de civilisation pour la société, opposé à l'état de barbarie. La religion est ce qu'il y a de plus naturel, parce qu'elle est ce qu'il y a de plus parfait, et même l'on peut dire qu'elle n'est surnaturelle à l'homme ignorant et corrompu, que parce qu'elle est naturelle à l'homme éclairé et perfectionné (689). »

Evidemment de Bonald se méprend ici dans un accessoire. Quand on parle de *nature* et de *grâce* par rapport à l'homme, il s'agit de la *nature* même de l'homme et de la *grâce* de Dieu, grâce divine qui remplit l'intervalle infini entre Dieu et l'homme,

(685) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. XXVIII, p. 330.

(686) De Bonald a réuni tous ses articles sous le titre de *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 2 vol. in-8°, 1819, Paris.

(687) *Voy.* sur ce *Discours*, notre *Discours préliminaire*, col. 45, note B., et col. 63, note F.

(688) *Loc. cit.*, p. 332.

(689) *Législation primitive*, Disc. prélim., p. 48 et 49, édit. 1817.

pour unir immédiatement l'un à l'autre, comme moyen terme. La grâce est un don surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Telle est, sous des termes plus ou moins divers, la définition commune de tous les *catéchismes* et de toutes les *théologies*, en particulier de saint Thomas. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication de saint Thomas, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non-seulement à l'homme déchu de la perfection de la nature, mais à l'homme en sa nature entière : *surnaturel*, non-seulement à l'homme, mais à toute créature ; non-seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible. Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais il en donne une raison si claire et si simple qu'il suffit de l'entendre pour en être convaincu (690).

La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce qui fait la théologie naturelle, la religion naturelle ; non plus comme dans un miroir, en énigme et en des similitudes, ce qui fait la foi ; mais à le voir tel qu'il est, à le connaître tel qu'il se connaît. *Nous le verrons comme il est*, dit le disciple bien aimé (691). Et saint Paul : *Maintenant nous le voyons par un miroir en énigme ; mais alors ce sera face à face. Maintenant je le connais en partie ; mais alors je le connaîtrai comme je suis connu* (692).

Or tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque il y a l'infini de distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel que lui-même il se voit. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas, et que naturellement elle ne peut avoir. Il y a plus : la vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature, que nulle ne saurait par ses propres forces en concevoir seulement l'idée. *Oui*, dit saint Paul après le prophète Isaïe, *ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* (693). Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle, et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation de la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce.

IV. Baïus et les jansénistes supposaient avec les pélagiens, que, dans le premier homme, la grâce n'était autre chose que la nature ; que le premier homme pouvait ainsi, par ses seules forces naturelles, s'élever au-dessus de lui-même, franchir l'intervalle infini qui sépare la créature du Créateur, et voir Dieu immédiatement en son essence. D'où ils concluaient nécessairement que, si l'homme déchu a besoin de la grâce proprement dite, ce n'est que pour guérir et restaurer la nature. Aussi l'Eglise a-t-elle condamné, et avec beaucoup de justice, cette proposition du janséniste Quesnel : La *grâce du premier homme est une suite de la création, et elle est due à la nature saine et entière* ; et cette autre de Baïus : *L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création, et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle.*

Quant à la différence de besoin que l'homme a de la grâce avant et après son péché, saint Thomas dit : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter. Auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou du moins sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive (694). »

Eh bien ! de Bonald paraît avoir ignoré cette partie de la doctrine catholique, puisque, sans y penser, il professe les doctrines condamnées de Quesnel et de Baïus. De là vient encore ce qu'on lit un peu plus loin dans le même Discours préliminaire : « La distinction de la religion *naturelle* et de la religion *révélée* ne contribuait pas peu à éloigner les esprits de ces recherches (sur l'origine du langage). On regardait la religion naturelle comme une religion *innée*, et cette opinion se liait à celle des *idées innées*... Mais la religion même naturelle, la connaissance de Dieu, de notre âme et de ses rapports avec Dieu, veut être apprise ou révélée, comme la religion appelée *révélée, fides*

(690) Sur la doctrine de saint Thomas touchant la grâce et la nature, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. *Voy.* M. Rohrbacher, t. XVIII, p. 474-480.

(691) *Joan.* III, 2.

(692) *I Cor.* XIII, 12.

(693) *I Cor.* II, 9 ; *Isa.* LXIV, 4.

(694) *Somme*, p. I, quæst. 95, art. 4, ad 4. ; XII, q. 109, art. 2 ; *ibid.*, art. 3 et 4.

ex auditu; et la religion révélée est aussi *naturelle* que la religion dite naturelle; mais l'une a été *révélée* par la parole, et elle est *naturelle* aux hommes en société de famille primitive, isolée de toute autre société; et l'autre est révélée par l'Ecriture, et elle est *naturelle* aux hommes réunis en corps de nation (695). »

Le digne philosophe se trompe ici de toutes manières. La religion naturelle, la théologie naturelle consiste à connaître Dieu comme auteur de la nature, par les lumières de la raison naturelle, et comme objet de la vision abstractive, à travers le voile des créatures. La théologie surnaturelle, la religion surnaturelle à l'homme, la révélation proprement dite, consiste à connaître Dieu par les lumières surnaturelles de la foi, comme auteur de la gloire, comme objet de la vision intuitive et béatifique; vision et gloire à laquelle l'homme n'a naturellement aucun droit, mais à laquelle Dieu l'appelle surnaturellement par pure grâce. Cette première fin de l'homme lui est essentiellement naturelle, et il n'aurait pu être créé sans cela; la seconde lui est essentiellement surnaturelle, et il aurait pu être créé sans elle. Ces deux fins ont toujours coexisté dans l'humanité; mais il ne faut pas les confondre pour cela, ni méconnaître l'une par l'autre (696).

V. Comme on le voit, nous ne nous occupons que des idées fondamentales du système philosophique de Louis de Bonald; nous ne disons rien de sa théorie politique, bien qu'elle nous paraisse également susceptible des plus graves reproches (697), et que les bases sur lesquelles elle repose soient complétement opposées à la doctrine même de saint Thomas, de Bellarmin, de Suarès et de tant d'autres savants théologiens.

Pour ce qui est de la question de l'origine du langage, on connaît l'axiome de de Bonald: « Il est nécessaire que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée. » De là de Bonald infère que la parole n'a pas été inventée par l'homme, mais qu'elle lui a été révélée. « Cette impossibilité physique et morale que l'homme ait inventé sa parole, dit-il (698), peut être rigoureusement démontrée par la considération des opérations de notre esprit, combinée avec le jeu de nos organes; et le mystère même de cette parole intérieure, dont la parole extérieure n'est que la répétition, et, pour ainsi dire, l'*écho*, certain aux yeux de la raison, se montre dans la doctrine religieuse, et l'on y lit ces paroles qui le prouvent: *Si orem lingua, spiritus meus orat*: « *Mon esprit parle quand ma langue prononce* (699). »

Les paroles de saint Paul n'ont pas du tout le sens que leur attribue de Bonald. L'Apôtre parle ici du don des langues, communiqué fréquemment par l'Esprit-Saint aux fidèles de Corinthe. Quelquefois ce don était accompagné de celui d'interpréter ou de traduire la langue inconnue que l'on était inspiré de parler, quelquefois non. Saint Paul dit de ce dernier cas: *Celui qui parle une langue inconnue ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, et qu'il parle en esprit des choses cachées. — Il y a tant de diverses langues dans le monde, et il n'y a point de peuple qui n'ait sa langue particulière. Si donc je n'entends pas la force des mots, je serai barbare à celui qui parle, et celui qui parle me sera barbare. C'est pourquoi celui qui parle une langue, qu'il demande à Dieu le don de l'interpréter. Car si je prie en une langue étrangère, mon esprit, à la vérité, prie, mais mon intelligence est sans fruit.* « *Nam si orem lingua, spiritus meus orat; mens autem mea sine fructu est* (700). » C'est donc un contresens de traduire ainsi ces derniers mots: *Mon esprit parle quand ma langue prononce.* On voit au contraire, par la doctrine de l'Apôtre, qu'une langue peut être inspirée à l'homme, du moins surnaturellement, sans qu'il en ait une intelligence assez distincte pour la parler ou la traduire aux autres (701).

VI. Nous bornons là ces quelques remarques. Aussi bien la philosophie de Louis de Bonald a-t-elle été, tout récemment, l'objet de critiques complètes et pour la plupart fondées, à part la forme un peu dure sous laquelle elles sont présentées. Nous voulons parler du reproche de quasi *présomption orgueilleuse* que le R. P. Ventura adressa à de Bonald dans ses *Conférences* de 1851, et qui a excité une polémique assez vive.

De Bonald avait écrit, dans ses *Recherches philosophiques*, ces lignes en effet pour le moins singulières: « Depuis près de *trois mille ans* que les hommes cherchent, par les seules lumières de leur raison, le principe de leurs connaissances, la règle de leurs jugements, le fondement de leurs devoirs; qu'ils cherchent en un mot la *science de la sagesse*, il y a *toujours* eu, sur ces grands objets, autant de systèmes que de savants, et autant *d'incertitude* que de systèmes. La diversité des doctrines n'a fait, *de siècle en siècle*, que s'accroître avec le nombre des maîtres et le progrès des connaissances; et l'Europe qui possède aujourd'hui des bibliothèques entières d'écrits philosophiques, qui compte autant de philosophes que d'écrivains, *pauvre au milieu de tant de richesses*, et *incertaine de sa route avec tant de guides*, l'Europe, le centre et le foyer de toutes les lumières du monde, *attend encore une philosophie* (702). »

Et après ce début, qui respire au moins

(695) *Législation primitive*, Discours préliminaire, p. 65.

(696) M. Rohrbacher, loc. cit., p. 335.

(697) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, t. X, p. 222, 223.

(698) *Législation primitive*, Discours préliminaire, p. 56.

(699) *1 Cor.* XIV, 14.

(700) Ibid., 2, 10, 11, 13, 14.

(701) M. Rohrbacher, loc. cit., p. 336.

(702) *Recherches philosophiques*, t. I, chap. 1.

l'oubli de toute philosophie qui avait précédé *depuis trois mille ans*, de Bonald passe en revue toutes les écoles philosophiques depuis Thalès jusqu'à Kant, y compris toutes les écoles chrétiennes depuis Clément d'Alexandrie jusqu'à saint Thomas, et il prononce que : *partout* et *toujours* il n'y eut qu'*incertitude et ignorance*, par rapport aux principes de la philosophie! Puis il propose son remède en ces termes : « Mais c'est assez parler de l'incertitude et des contradictions des divers systèmes de philosophie. Essayons maintenant s'il ne serait pas possible de trouver, dans des faits publics, un fondement aux doctrines philosophiques *plus solide que celui qu'on a cherché jusqu'ici dans des opinions personnelles*. C'est sur cette pensée que j'ose appeler l'attention de tous les esprits. Je viens les consulter sur mes propres idées, plus que les leur proposer (703). »

Là-dessus, le R. P. Ventura a écrit, dans une *Note* de ses Conférences (704), les lignes suivantes, auxquelles on ne peut refuser la justesse, même purement historique : « Ainsi M. de Bonald, cet esprit si élevé, ce philosophe si profond, ce publiciste si sage, cet écrivain si distingué, et, ce qui est plus, ce catholique si sincère, si fervent, si dévoué, ne s'est pas encore douté qu'outre la philosophie païenne des anciens temps, et la philosophie protestante des temps derniers, il y a une philosophie toute catholique!

« Il a sauté d'un seul bond les quatorze siècles de cette philosophie, pendant lesquels, en marchant sur les traces des Origène, des Athanase, des Augustin, des Boëce, des Cassiodore, des Anselme, des Pierre Lombard, des Albert le Grand et des saint Thomas, ces grands génies du monde chrétien, les philosophes avaient cherché et trouvé *par les lumières de la raison* ÉCLAIRÉE PAR LA FOI, *le principe des connaissances humaines*, l'avaient développé dans toutes ses conséquences, et avaient possédé la science sans perdre la religion. M. de Bonald, ainsi que Wolf et Descartes, n'a pas vu que, pendant ce temps-là, il n'y eut parmi les savants chrétiens qu'un même système, un même symbole, une même connaissance et une même certitude sur les grandes vérités qu'il importe le plus au genre humain de connaître ; qu'il y eut une philosophie véritable, recélant tous les germes, tous les principes, toutes les raisons du véritable développement, du véritable progrès, de la véritable civilisation de la société moderne.

« Et, quoique dans les termes qu'on vient de lire, si mesurés et si modestes, — la modestie étant l'un des caractères du génie, — il n'en est pas moins vrai que M. de Bonald s'est posé, lui aussi, comme le premier philosophe qui, *après trois mille ans* de vains efforts, d'essais stériles, ait *enfin découvert* aux hommes, dans le *fait du langage* que Dieu leur donna, *le véritable principe de leurs connaissances, la véritable règle de leur jugement, le fondement véritable de leurs désirs* : ait fait cadeau au monde de *la véritable sagesse*, méconnue *jusqu'à lui* par le monde, et soit venu au secours de l'*Europe, si pauvre au milieu de tant de richesses*, en la dotant d'une véritable philosophie! »

Ce sont ces lignes, pourtant fondées en raison, qui ont excité la polémique rappelée plus haut et de laquelle, on le comprendra aisément, nous n'avons pas à nous occuper autrement que pour la constater (705) ; polémique dont il faut regretter en général la vivacité de langage, mais qui a amené un esprit certainement très-supérieur, à examiner la philosophie de de Bonald, et dont la conclusion la moins contestable, assurément, est que Louis de Bonald, homme d'un vrai génie et d'ailleurs si bon catholique, eût pu faire beaucoup plus de bien (706), s'il avait eu une connaissance

(703) *Recherches philosophiques*, t. I, c. 1.

(704) *La raison philosophique et la raison catholique, conférences prêchées à Paris dans l'année* 1851, par le T. R. P. Ventura de Raulica, in-8°, 1851, p. 175, 176.

(705) Elle a commencé par une *Lettre* écrite par M. Victor de Bonald, contre la note des *Conférences* que nous venons de citer. Cette lettre a été insérée dans les journaux, entre autres dans l'*Univers*, numéro du 15 avril 1852. — Le R. P. Ventura y répondit dans un écrit intitulé : *De la vraie et de la fausse philosophie en réponse à une lettre de M. le vicomte de Bonald*, in-8° de 128 pages, 1852. — A cet écrit, M. Victor de Bonald répliqua par une brochure, dont nous avons dit un mot dans notre *Mémorial catholique*, t. X, p. 222-224, et qui a pour titre : *De la vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald ; Défense de ses principes philosophiques ; lettre au R. P. Ventura ; lettre au* Correspondant ; *philosophie nouvelle ; ses erreurs ; son injustice envers Descartes ; justification et éloge de ce philosophe*, in-8° de 190 pages, 1853. — Enfin le R. P. Ventura répondit par un ouvrage plus étendu et intitulé : *Essai sur l'origine des idées et sur le fondement de la certitude, suivi de nouvelles observations sur le cartésianisme, à l'occasion d'un nouvel écrit de M. le vicomte de Bonald*, in-8° de 262 pages, 1854. — M. Victor de Bonald donna encore quelques articles dans le *Correspondant*, où il attaqua indirectement le célèbre Théatin ; mais celui-ci garda le silence.

(706) Il n'est pas douteux qu'au milieu d'une société plongée dans les doctrines avilissantes du matérialisme, l'apparition du système philosophique de Louis de Bonald n'ait servi la cause de la religion. Nous reconnaîtrons même, si l'on veut, qu'à l'époque où de Bonald écrivait, « il ne lui était guère possible, comme le dit M. Victor de Bonald, de prendre son point de départ dans la foi, puisqu'elle était presque entièrement éteinte dans les régions de la science par les efforts du matérialisme du XVIIIe siècle. On ne voulait alors ni de la révélation ni de la croyance en Dieu ; il n'y avait d'autre ressource avec les philosophes incrédules que de chercher dans les lumières de la raison un principe fondamental incontesté, sur lequel on pût asseoir un bon système de philosophie. On pouvait différer ou se tromper dans le choix de ce principe, mais la méthode en elle-même était excellente et très-naturelle. » (*De la vie et des écrits de M. le vicomte de Bonald*, etc., in-8°, 1853, p. 104.) Encore une fois, nous accordons cela. Mais toujours est-il qu'on ne peut nier que de Bonald eût fait un bien plus grand encore et surtout plus du-

exacte de la doctrine de l'Église sur les matières qu'il a traitées dans ses ouvrages.

VII. Il contribua à ramener l'unité dans la société domestique des familles par l'abolition du divorce; il aurait pu contribuer aussi à ramener l'unité et l'harmonie dans les sociétés publiques des nations.

En 1808, il fut nommé conseiller titulaire de l'Université, place à laquelle était attaché un traitement de dix mille francs. Bonald n'accepta qu'après deux ans de refus et sur les vives instances de Fontanes. En 1830, après quinze ans de travaux dans les chambres législatives, de Bonald vit s'accomplir, sans étonnement, la révolution nouvelle; il renonça sans regret à tous les honneurs, abdiqua la pairie et ne quitta plus sa terre de Monna, où, jusqu'à son dernier jour, il écrivit des pages remarquables, mais non complétement intelligentes des besoins de l'avenir, sur les grandes questions religieuses et morales qui avaient fait l'étude de sa vie. Il y termina paisiblement sa carrière, après une courte maladie, le 23 novembre 1840.

«Si l'on considère,» dit M. Henri de Bonald, en terminant sa *notice* (707), tribut de piété filiale payé à une mémoire vénérée et bien digne en effet de nos hommages, « si l'on considère l'âge auquel celui que nous pleurons nous a été enlevé, cet âge de 80 ans, dont l'Ecriture a dit : *Amplius eorum, labor et dolor* (708)..., cet âge qu'il avait dépassé de beaucoup (709), exempt de toutes les infirmités physiques et morales qui sont si souvent le partage d'un âge bien moins avancé, et jouissant encore de toutes les facultés de sa raison, de son esprit et de son cœur; si l'on songe à quel petit nombre est accordée par la Providence cette faveur de mourir *tout entier* à cet âge, à quel nombre plus petit encore il est donné de laisser après soi une renommée si pure, des regrets aussi universels, et le souvenir d'une vie à la fois irréprochable, modeste et glorieuse, nous pourrons alors répéter les belles et consolantes paroles de Tacite sur Agricola (710) : « Tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons admiré en lui, demeure et demeurera à jamais dans la mémoire des hommes : *Quidquid ex illo amavimus, quidquid mirati sumus, manet, mansurumque est in animis hominum in æternitate temporum.* »

BONAPARTE ou BUONAPARTE. *Voy.* les articles PIE VII, Pape; ORGANIQUES (Histoire des articles); HISTORIQUE DES CONCILES ANTI-CANONIQUES TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIX° SIÈCLE; PARIS (Commission d'évêques à), et généralement tous les personnages qui ont eu des rapports avec son gouvernement.

BONAVENTURA, une des sœurs de sainte Catherine. *Voy.* cet article.

BONAVENTURE (Saint), docteur de l'Église, fut surnommé le Docteur séraphique, parce que, « tout candeur et onction, modèle de beauté physique et morale, on ne pouvait le voir sans l'aimer, ni le lire sans aimer Dieu davantage; » ou bien encore, a dit un autre auteur, « à cause de sa dévotion extraordinaire, de son ardente charité et de la connaissance profonde qu'il avait des sciences ecclésiastiques. »

I. Ce saint, la gloire et l'ornement de l'ordre de Saint-François, naquit en 1221, à Bagnarea en Toscane. Son père et sa mère, recommandables par leur piété, se nommaient, l'un Jean de Fidenza, et l'autre Marie Ritelli. Il reçut au baptême le nom de Jean; mais il prit ensuite celui de Bonaventure, à l'occasion que voici :

A l'âge de quatre ans, il fut attaqué d'une maladie si dangereuse, que les médecins désespérèrent de sa vie. Sa mère demanda sa guérison par des prières ferventes, puis alla se jeter aux pieds de saint François d'Assise, le conjurant avec larmes d'intercéder auprès de Dieu pour un enfant qui lui était si cher. Le saint, touché de compassion, se mit en prières, et le malade se trouva si parfaitement guéri qu'il n'éprouva aucune incommodité durant toute sa vie.

A quelque temps de là (711), François d'Assise, sur le point de clore sa course sur

rable, si, comme nous l'avons dit ailleurs, « il avait compris que la loi morale du genre humain, c'est l'entier développement de la loi évangélique, loi d'amour et de liberté, parfaitement indépendante et désintéressée de toute forme politique, loi si différente, en cela, de cette loi judaïque de dureté et de servitude, que les théories de l'auteur de la *Législation primitive* voudraient imposer de nouveau. » (*Mém. cath.*, t. X, p. 224.)

(707) *Notice sur M. le vicomte de Bonald*, in-8°, 1841, p. 112 et 113. — M. Henri de Bonald, auteur de cette *Notice*, est mort il y a à peine sept ans. Voici les lignes que nous lui avons consacrées dans notre *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 115 : « Nous devons payer un pieux tribut à la mémoire d'un homme de bien avec lequel nous eûmes quelques relations littéraires, dont le souvenir nous sera toujours cher. Nous voulons parler de M. Henri de Bonald, fils aîné de l'illustre philosophe chrétien, mort au Monna (Aveyron), le 5 septembre 1848, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Depuis dix-huit ans, M. Henri de Bonald vivait éloigné de toute société, entouré des bons habitants des montagnes du Rouergue, qu'il édifiait et dont il était aimé et respecté. Outre un très-grand nombre d'articles qu'il envoyait aux journaux religieux, et qui ne laisseraient pas de faire une intéressante collection, on lui doit une *Notice* sur la vie et les ouvrages de son célèbre père, in-8°, 1841, et un Opuscule où il réfute l'erreur que professent les ennemis de la foi au sujet de la canonisation des saints; opuscule que l'estimable auteur nous a prié d'éditer, ce que nous avons fait en y ajoutant une *Introduction* et des *notes*, et en l'intitulant : *Sagesse de l'Eglise catholique dans la canonisation des saints*, 1 vol. 18, 1839. »

(708) *Psal.* LXXXIX, 10.

(709) Louis de Bonald était entré dans ses 87 ans.

(710) Tacite, *Vit. Agric.*

(711) Nous sommes heureux de citer ici la *Vie de saint Bonaventure*, écrite par M. l'abbé Maupied, pour une nouvelle édition des *Vies des saints*, publiée en 1845.

la terre, revit l'enfant de sa prière, et, comme le vieux Jacob annonçant en mourant l'avenir à ses fils, François, le patriarche des pauvres volontaires, illuminé d'en haut, reconnut en cet enfant l'un des siens, il lui prédit toutes les grâces dont la miséricorde divine le comblerait, et tout à coup, voyant sa grandeur future, il s'écria dans un ravissement prophétique : *O buona ventura ! ô la bonne aventure !* et de ce moment, le petit Jean de Fidenza ne s'appela plus que *Bonaventure*.

Le cœur de la mère renferme l'avenir du fils ; l'espérance de la société repose sur les genoux de la femme chrétienne ; dans ses bras naît et se forme le grand homme des sociétés humaines et le grand citoyen du ciel. La mère de Bonaventure commença, dès ses plus tendres années, à semer dans son cœur le germe de la plus vive piété. Aussi ne tarda-t-il pas à manifester toute la puissance que les âmes tiennent de leur origine, mais qui demeure si longtemps endormie quand elles ne respirent pas l'atmosphère divine nécessaire à leur nature. A cet âge où l'on commence à peine à connaître Dieu, il était déjà enflammé de son amour, et par là son intelligence illuminée et fortifiée fit dans les études des progrès qui étonnèrent ses maîtres. Le plus doux plaisir de son cœur candide était d'apprendre et de compter par combien de titres il appartenait à Dieu, en rattachant à chacun autant de moyens de ne plus vivre que pour son Créateur.

On ne sait presque rien sur l'enfance, l'adolescence et la jeunesse de Bonaventure; mais il reparaît dans l'histoire à l'âge de vingt-deux ans, et c'est pour développer en liberté tous les germes de vertus semés dans son âme par sa mère. Il se greffe alors sur l'arbre de la pauvreté volontaire planté dans l'Eglise par François d'Assise. Cet enfant, rappelé à la vie dix-huit ans auparavant par l'intercession de ce saint, entra donc dans son ordre et reçut l'habit de bure et la corde de chanvre des mains d'Haymon, alors général des Franciscains. Et cette immolation, ce sacrifice de lui-même qu'il fit à Dieu en prononçant ses vœux, ne furent, nous apprend-il dans le *Prologue de la vie de saint François*, que la dette de sa reconnaissance.

Les deux ordres de Saint-François d'Assise et de Saint-Dominique, nés en même temps pour répondre, chacun à leur manière, aux grands besoins de la société, se développèrent parallèlement comme deux branches vigoureuses sorties du même tronc. Ils furent toujours amis, et les génies qu'ils produisirent se regardèrent comme des frères ; saint Thomas d'Aquin (*Voy.* son article) et saint Bonaventure nous feront admirer cette union.

II. Tel était l'état des choses lorsque Bonaventure, jeune homme, grand et bien fait, au visage grave, à l'aspect évangélique et ravissant, quitta le monde pour entrer dans le cloître. « Enfant, dit-il, j'allais mourir ; ma mère fit pour moi le vœu au bienheureux François ; par lui je fus arraché aux serres de la mort et rendu à la vie. Bienfait toujours vivant dans ma mémoire, j'en fais aujourd'hui la confession véritable, pour n'être pas, en le taisant, accusé du crime d'ingratitude... Recevez donc, père bienheureux, toutes sortes d'actions de grâces bien inférieures à vos mérites et à vos bienfaits, et lorsque vous aurez reçu mes vœux, excusez mes fautes par vos prières, afin que vous m'arrachiez aux maux présents, et me conduisiez aux biens éternels. » Une fois entré dans l'ordre, il modela tous ses projets, toutes ses pensées, toutes ses actions sur la vie du Père séraphique qu'il imita si parfaitement, qu'il parut être l'héritier de ses vertus.

On l'envoya bientôt à Paris pour y achever ses études sous le célèbre Alexandre de Halès, le docteur *irréfragable*. Après la mort de ce maître, arrivée en 1245, il suivit les leçons de Jean de la Rochelle son successeur. Paris était dès lors le centre des lumières et des travaux de l'intelligence ; l'Europe y envoyait l'élite de ses fils rendre hommage à la domination intellectuelle de la France.

Au milieu de cette jeunesse de tous pays, de toutes langues, turbulente, active et souvent dépravée dans ses mœurs, apparaissaient de ces âmes nobles et sublimes ; lis parmi les épines, elles s'abritaient à l'ombre des cloîtres, et répandaient autour d'elles des parfums salutaires à un grand nombre dans ces siècles où la foi, vivifiée par la doctrine, luttait avec toute sa puissance contre les faiblesses du cœur. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons le silence de l'admiration se faisait à l'aspect de deux génies angéliques, aussitôt que l'un d'eux avait apparu à l'entrée de la rue étroite et tortueuse que remplissait de ses clameurs parfois séditieuses la troupe des écoliers. C'étaient Bonaventure et Thomas d'Aquin ; mais nous ne nous occupons ici que du premier. *Voy.* l'article THOMAS D'AQUIN (saint).

D'un esprit vif et d'un jugement exquis, Bonaventure marchait droit à la vérité à travers les sophismes de ses pointilleux adversaires. La philosophie scolastique, les sublimités de la théologie lui furent bientôt connues, car il avait trouvé le secret de la science. Toutes ses études étaient dirigées vers le grand but de l'homme, la gloire de Dieu et la sanctification de son âme. Partout il voyait le nom et l'amour de Jésus le plus tendre ami des cœurs, et souvent en pensant à ses souffrances ses yeux se remplissaient de larmes ineffables. Un jour, saint Thomas d'Aquin, son angélique ami, vint le visiter, et, plein d'admiration pour sa science. « Dans quels livres, lui demanda-t-il, avez-vous appris cette science sacrée ? — Voilà, répondit Bonaventure en lui montrant son crucifix, la source où je puise mes connaissances. J'étudie Jésus, et Jésus crucifié. »

La jeunesse de Bonaventure fut si pure, ses passions si soumises, l'éclat de ses vertus si brillant, qu'Alexandre de Halès disait en parlant de lui, qu'il ne semblait pas qu'il eût péché en Adam. La sainte mortification, l'humilité, le renoncement évangélique, gardaient son innocence. Ses austérités extraordinaires ne ternissaient point cependant cette gaieté sereine que la paix intérieure fait fleurir sur le front de toute âme candide. Souvent il se peignait à son insu dans cette maxime : « La joie spirituelle est la marque la plus certaine de la grâce de Dieu qui habite dans une âme (712). » Souvent son humilité l'empêchait d'approcher de la table sainte. Pour calmer ses frayeurs et récompenser sa brûlante charité, Dieu lui envoyait miraculeusement la sainte Hostie par le ministère des anges.

III. Le temps arriva où saint Bonaventure dut enfin recevoir l'onction sacrée qui transforme l'âme du Chrétien en âme de prêtre. Il s'y prépara en redoublant ses prières, ses méditations, ses mortifications et ses bonnes œuvres. Bonaventure à l'autel, répandant des larmes d'amour, tenant en ses mains la victime du salut du monde, l'Agneau sans tache, semblait, par les belles formes de son corps sur lesquelles se reflétait son âme, un séraphin devant le trône de Dieu.

Le zèle du salut de ses frères le remplit de force et d'onction pour annoncer la parole de Dieu, et le feu sacré qui brûlait en son cœur, se communiquant à sa parole, allait toujours embraser de charité les âmes qui l'écoutaient. Pour donner plus de puissance à sa prédication, il composa le livre intitulé Carquois (*Pharetra*), recueil des pensées les plus touchantes qu'il rencontrait dans la lecture des Pères, et ce chasseur des âmes s'en servait comme de flèches pour les blesser de l'amour de Dieu.

Il paraît qu'il fut ordonné prêtre à Paris, puisque vers le temps de son ordination, disent ses historiens, il fut chargé d'enseigner dans l'intérieur du couvent de Paris, et après la mort de Jean de la Rochelle, il fut nommé pour le remplacer dans la chaire publique de l'Université. Il fallait vingt-cinq ans pour exercer cet emploi, or il n'en avait que vingt-trois ; mais son talent et son génie firent passer sur les règles en sa faveur. On ne se trompa pas, l'admiration universelle entoura bientôt sa chaire, car alors l'enseignement était social ; il continua de puiser le sien au pied de son crucifix, dans la source de toute vie et de tout progrès.

Le Pape Alexandre IV termina, en 1256 (*Voy.* son article n°ˢ XI et XII), la longue dispute qui s'était élevée entre l'Université de Paris et les réguliers ; car malgré la lutte l'Eglise, maîtresse divinement instituée de tout enseignement, réglait et conduisait le gouvernement des intelligences qui lui appartient. Alors saint Thomas et saint Bonaventure, ces deux génies inséparables, furent invités à prendre ensemble le bonnet de docteur. Mais quel exemple ils donnèrent ! Ils voulurent se céder le pas l'un à l'autre, par l'estime mutuelle que l'humilité sait toujours inspirer aux grandes âmes. Saint Bonaventure insista si fortement que saint Thomas fut obligé de passer le premier. De pareils traits suffisent pour montrer qu'il y avait en telles âmes une profonde science, qui n'avait pas besoin de s'enfler comme la science mesquine et superficielle.

IV. Saint Louis gouvernait alors la France, et ses conseillers les plus intimes étaient saint Thomas et saint Bonaventure. Celui-ci mangeait souvent à la table du saint roi, qui le consultait sur les affaires les plus difficiles. Louis le pria de composer pour son usage un Office de la Passion de Jésus-Christ, afin qu'il apprît, à l'exemple du Roi éternel, à se sacrifier et à s'immoler pour le salut et le bonheur de son peuple.

Bonaventure écrivit aussi une règle pour sainte Elisabeth, sœur du roi, et pour son monastère de Long champs, où les filles de Sainte-Claire édifiaient tout Paris, qui vint pendant de longues années à Long champs, durant la grande semaine, pour y méditer les douleurs de Jésus en écoutant les voix mélodieuses de ces saintes filles pleurer chaque année les plaintes immortelles du prophète Jérémie. Triste contraste ! la vanité mondaine, l'orgueil de la vie, la concupiscence des yeux viennent aujourd'hui profaner les sentiers bénis par les vertus des saintes épouses du Sauveur !

Revenons consoler nos âmes à la suite de saint Bonaventure. Son livre du *Gouvernement de l'âme*, ses *Méditations* pour chaque jour de la semaine (713), et plusieurs autres opuscules (714) furent encore écrits à la prière de diverses personnes de la cour de saint Louis. Le caractère dominant de ses ouvrages est une onction qui attendrit les

(712) *Specul. discip.*, part. I, c. 3.

(713) De nos jours, deux traductions des *Méditations* de saint Bonaventure (*Meditationes vitæ Christi*), ont paru presque en même temps ; l'une de dom le Bannier, Bénédictin, 2 vol. in-18, 1840, en style du XVIᵉ siècle, et dont parle, en en citant un long fragment, dom Guéranger dans son *Avent liturgique*, t. I, 1841, p. 410 et suiv.; l'autre de M. Henri de Riancey, 2 vol. in-12, 1847, en style moderne. L'*introduction* que ce dernier a mise en tête de sa traduction est une étude intéressante, remplie de bonnes *notes* sur saint Bonaventure. Nous avons parlé de cette traduction dans le *Mémorial catholique*, n. de février 1851, en donnant une *Notice* sur saint Bonaventure.

(714) Parmi les opuscules du saint, que M. de Riancey énumère dans l'*Etude* dont nous venons de parler dans la note précédente, il ne faut pas oublier son délicieux *Psautier de la très-sainte Vierge*, sur lequel Feller (*Dict. hist.*, art. *Saint Bonaventure*) s'est permis de si incroyables critiques. Nous regrettons de ne pouvoir, à cause de l'étendue que cela exigerait, réfuter ici ce biographe. Aussi demanderons-nous la permission de renvoyer à notre *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 63, 64, où nous avons combattu les critiques de Feller.

cœurs ; les souffrances de Jésus sont le sujet de sa prédilection : en lisant ce qu'il a écrit sur ce profond mystère, prodige de la miséricorde divine, on sent couler en soi les plus tendres affections de l'amour de Dieu. Aussi est-ce à cause de cette brûlante charité que toute la postérité s'est accordée à donner à saint Bonaventure le titre de Docteur séraphique ; or le nom de séraphin veut dire *brûlant de charité*.

V. Cependant l'Université nourrissait toujours sa jalousie contre les religieux ; l'un de ses membres, Guillaume de Saint-Amour, publia contre les ordres mendiants une satire amère, intitulée : *Des dangers des derniers temps*. Saint Thomas y fit une réponse solide, et saint Bonaventure parut aussi sur la brèche, et réfuta cet ouvrage dans son livre *De la pauvreté du Seigneur Jésus*. A l'amertume du fiel, caractère ordinaire de l'erreur, il opposa la douceur chrétienne qui n'exclut point la vigueur de la logique, ni la fermeté de la vérité, et ainsi il remporta une double victoire sur son adversaire.

Les grandes affaires de son ordre et de l'Eglise réclamaient Bonaventure ; car c'est l'esprit et la vertu de l'Eglise de Jésus-Christ d'appeler au fardeau de ses dignités ceux dont l'âme est fortifiée par la science la plus élevée, et dont la piété est éclairée par le savoir. Tandis, donc, que saint Bonaventure, grand docteur, savant qui connaissait toutes les sciences de son temps, sans en excepter l'anatomie et la physiologie, enseignait la haute théologie dans l'Université de Paris, il fut élu général de son ordre dans un chapitre qui se tint à Rome en 1256, au couvent d'*Ara Celi*. Quoiqu'il n'eût que trente-cinq ans, le Pape Alexandre IV n'en confirma pas moins son élection. En apprenant cette nouvelle, il fut saisi d'une vive douleur ; il se prosterna à terre pour implorer, tout en larmes, le secours divin dans le grand sacrifice qu'il avait à faire ; puis, se levant, il obéit et se mit en route vers Rome. Sa présence y était nécessaire : l'ordre des Franciscains y était divisé en deux partis ; dont l'un était pour l'inflexible sévérité de l'observation de la règle, et dont l'autre en adoucissait la rigueur par quelques mitigations. Le nouveau général, en joignant à ses exhortations la force, la douceur et la charité, rétablit bientôt le calme et la bonne harmonie entre tous.

Il revint ensuite à Paris, en visitant sur sa route tous les couvents de son ordre qu'il rencontra. Partout il montra qu'il n'avait accepté la charge de général que pour donner plus parfaitement l'exemple de la charité et de l'humilité, se faisant en toute occasion le serviteur compatissant de ses religieux. Ses nombreuses occupations n'enlevèrent rien à sa piété, et il trouva encore du temps pour l'étude. De retour à Paris, il composa plusieurs ouvrages. Souvent il se retirait à Mantes afin d'être moins distrait. On y voit encore la pierre qui lui servait d'oreiller pendant le repos.

VI. En 1260, Bonaventure vint à Narbonne. Il y tint un chapitre général, dans lequel, de concert avec les définiteurs, il donna une forme nouvelle aux anciennes constitutions, y ajouta quelques règles qu'il crut nécessaires, et réduisit le tout à douze chapitres. A la prière de ses frères, il consentit à se charger d'écrire la *Vie* de saint François.

De Narbonne il se rendit à Mont-Alvernia, et y assista à la dédicace d'une église. Pour se préparer à écrire la *Vie* du fondateur de son ordre, il voulut converser avec Dieu dans le petit oratoire bâti à l'endroit où cette âme sublime avait reçu sur son corps les marques miraculeuses des plaies du Sauveur. Son oraison y fut longue, et son âme y fut ravie en extase. C'est là qu'il écrivit son *Itinerarium mentis in Deum*, « *Itinéraire de l'âme vers Dieu*. » Livre admirable, qui apprend à l'âme qu'elle ne peut trouver de consolation et de richesses qu'en Dieu, et qui lui trace la route pour arriver sûrement à lui.

En effet, dans ce livre, l'âme considère Dieu, d'abord par ses vestiges et dans ses vestiges, qui sont les créatures matérielles ; elle le considère ensuite par son image et dans son image, qui est l'âme elle-même ; puis elle le considère dans son premier nom d'Etre suprême, et dans celui de souverain bien. Cela forme comme six degrés de connaissance, par lesquels l'âme s'élève dans la contemplation de la majesté divine. Il y en a un septième, mais qui est un pur effet de la grâce : c'est le ravissement de l'âme au-dessus d'elle-même, comme il est arrivé à saint François sur le mont Alverne ; c'est une anticipation de ce que nous verrons au ciel.

Dans cet opuscule, saint Bonaventure découvre des vestiges de la Trinité jusque dans les créatures matérielles. De la seule idée de l'être, il conclut non-seulement l'existence de Dieu, mais tous ses principaux attributs. De la seule idée de bien suprême, il conclut la trinité des personnes divines, le tout avec une pénétration et une brièveté merveilleuses. En voici un exemple.

Tout le monde admire ce mot de Pascal, parlant de la nature : « C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part (715). » Toutefois, s'il entend parler de la nature créée, comme il paraît, l'idée est fausse ; car la création n'est point infinie, et par conséquent le centre n'en est point partout, ni la circonférence nulle part. Il est possible que cette image ait été empruntée à saint Bonaventure, qui l'emploie non-seulement le premier d'entre les Latins, mais dans un sens admirablement juste.

Au chapitre 5, où, *de la seule idée de l'être*, le saint déduit l'existence de Dieu et ses principaux attributs ; il dit, entre autres

(715) *Pensées de Pascal*, chap. 4, art. 1, n. 1, p. 46 de l'édit. de M. Frantin, 2e édition, 1853.

choses : « Parce que l'être très-pur et absolu, qui est simplement l'être, est le premier et le dernier ; il est donc l'origine de tout et la fin qui tout consomme. Parce qu'il est éternel et très-présent, il embrasse et pénètre toutes les durées, comme en étant à la fois et le centre et la circonférence. Parce qu'il est très-simple et très-grand, il est tout entier au dedans de tout et tout entier hors de tout; et par là, il est une sphère intelligible, dont le centre est partout et la circonférence nulle part (716). » On le voit, la pensée et l'expression de saint Bonaventure sont aussi exactes que celles de Pascal le sont peu (717). Mais suivons notre saint en Italie où nous l'avons vu se rendre.

VII. Arrivé sous le beau soleil qui dore les montagnes romaines, ce génie tendre et pieusement méditatif recueillit tous les mémoires dont il avait besoin pour écrire la *Vie* de saint François d'Assise.

En la lisant, on retrouve dans son bienheureux Père, Bonaventure et ses vertus. Un jour, pendant qu'il l'écrivait, saint Thomas vint le voir, et l'apercevant, de la porte de sa cellule, plongé dans la contemplation : « Retirons-nous, dit-il, et laissons un saint écrire la vie d'un saint. »

Saint Bonaventure avait assisté à la translation des reliques de saint Antoine à Padoue, lorsqu'il vint tenir à Pise le chapitre général de son ordre. C'est là qu'il travailla, et par ses paroles et par son exemple, au renouvellement de la ferveur parmi ses frères ; il y épancha aussi sa tendre dévotion envers la sainte Vierge Marie. Dès son élection au généralat, il avait mis son ordre sous la protection spéciale de cette Mère de Dieu. Chaque jour il rendait à la Reine du ciel des hommages réguliers, et il composa son *Miroir de la Vierge*, pour chanter les grâces, les vertus et les privilèges dont elle a été favorisée. Qu'elle est touchante sa paraphrase du *Salve Regina ;* c'est un tendre fils qui salue sa mère !

Ces ouvrages, comme ceux dont nous avons parlé plus haut (n° IV), sont on ne peut plus propres pour l'instruction et l'édification des fidèles. « Ils sont solides, sûrs, pieux et dévots, dit Gerson (718) ; on n'y trouve point de ces subtilités ni de ces vaines questions de scolastique qui avaient beaucoup de cours dans le temps ; il n'y a nulle part une doctrine plus élevée, plus divine et plus capable de conduire à la piété. »

Il est certain que, dans tous ces traités de piété, saint Bonaventure se montre partout pénétré de l'humilité la plus profonde, zélé partisan de la pauvreté, parfaitement détaché des choses de la terre, brûlant d'amour pour Dieu, et rempli d'une tendre dévotion envers Jésus-Christ souffrant. On y voit que la pensée des biens du ciel l'occupait continuellement, et qu'il ne désirait rien tant que de porter les autres à les désirer avec une vive ardeur. « Dieu lui-même, disait-il, les esprits bienheureux et tous les habitants de la cour céleste nous attendent avec impatience, et souhaitent le moment où nous serons associés à leur félicité. Pourrions-nous ne pas désirer de toute notre âme d'être admis dans leur sainte compagnie ? Quelle sera notre douleur, lorsque nous paraîtrons devant eux, si, dans cette vallée de larmes, nous n'avons pas élevé nos âmes au-dessus des objets visibles, pour être déjà, dans la disposition du cœur, les habitants de cette région fortunée (719)? »

Quelle délicieuse et encourageante parole ! Saint Bonaventure fait voir clairement qu'il ne pouvait exprimer les transports de joie qu'il ressentait toutes les fois qu'il pensait à l'union future de son âme avec Dieu, dans le séjour de l'immortalité bienheureuse. Sans cesse il se rappelait les ravissements que les saints éprouvaient, et les vifs sentiments de reconnaissance dont ils étaient animés, en considérant, d'un côté, l'état immuable dont ils jouissaient, et, de l'autre, la situation des hommes qui vivaient sur la terre au milieu d'une foule d'ennemis redoutables, et dont plusieurs tombaient chaque jour en enfer. Son cœur était fortement ému quand il pensait à cette multitude innombrable d'anges et de saints, tous distingués les uns des autres par la diversité de leurs couronnes; en sorte cependant que chacun jouit de son bonheur et de celui des autres par un effet de cette charité qui les unit tous ensemble, et qui ne fait de tous que comme une même chose en Dieu. A l'exemple de saint Anselme, il demandait souvent à son cœur, si pauvre, si faible et si rempli de misère sur la terre, comment il pourrait, sans une grâce extraordinaire, soutenir tout le poids de l'éternelle félicité.

(716) *Quia simplicissimum et maximum, ideo totum intra omnia et totum extra omnia; ac per hoc est sphæra intelligibilis, cujus centrum est ubique et circumferentia nusquam.* (S. Bonavent., *Itinerarium mentis in Deum*, cap. 5.)

(717) Le livre de saint Bonaventure, *Itinerarium mentis in Deum*, vient de fournir le fond d'une thèse pour le doctorat, par M. Amédée de Margerie, et qu'il a publiée sous ce titre : *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure*, in-8° de 270 pages, 1855. C'est un abrégé très-substantiel et un exposé rapide de la doctrine du Docteur séraphique. Il est à regretter que l'auteur, qui est un philosophe chrétien, n'ait pas laissé parler plus souvent le saint docteur lui-même, et qu'il se soit borné presque exclusivement à l'*Itinéraire de l'âme vers Dieu*. L'ensemble de la doctrine de saint Bonaventure devait être étudiée, nous paraît-il, dans tous ses écrits. Quoi qu'il en soit, le livre de M. de Margerie peut être considéré comme un service réel dans un temps où la philosophie de saint Bonaventure a excité des discussions où l'on n'a pas toujours apporté la largeur d'esprit et la netteté nécessaire. Mais nous ne pouvons qu'indiquer ceci, sans entrer nous-même dans aucun examen de ces disputes. Voy. *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 84 et suiv.; et *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XXXIII, p. 212, 215 ; tom. XXXV, p. 360, 376, 381, etc. — Sur le livre de M. de Margerie. *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. XIII.

(718) *De exam. doctrinarum.*

(719) *Soliloq.*, exercit. 4, c. 1 et 2.

VIII. En publiant, comme nous avons vu qu'il le fit, les louanges de la divine Mère, notre saint voulut aussi satisfaire l'amour qu'il portait au Fils, et prouver l'accroissement de sa gloire.

Le divin Pasteur avait fondé son Eglise, pour être le centre de l'unité des nations, pour qu'il n'y eût plus qu'une seule bergerie et qu'un seul troupeau. Pour étendre les limites de cette grande unité du royaume de Jésus-Christ, unité si féconde pour les progrès de l'esprit humain et la félicité des peuples, Bonaventure, par l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, songea à envoyer des apôtres chez plusieurs nations barbares; il recommença ce grand mouvement des missions chrétiennes qui ne s'est plus interrompu depuis; tout son regret fut de ne pouvoir partager leur apostolat, et de n'avoir pas la liberté de courir après le martyre.

Les saints sont tous de grands hommes, voilà pourquoi toutes les pensées sublimes d'un siècle, toutes les pensées divines, toutes les pensées consolantes se résument en eux. Voici un trait bien simple en apparence, mais d'une naïveté touchante et d'une portée sociale au-dessus des plus grandes œuvres du génie humain, puisqu'il relève, console et maintient dans l'équilibre de leur position sociale les âmes les plus nombreuses en les élevant en dignité, sans secousse et sans trouble, car là est le secret de la foi. Saint Bonaventure avait, au nombre de ses religieux, un frère convers d'une simplicité admirable. C'était le troisième compagnon de saint François d'Assise : il se nommait Gilles. Un jour qu'il s'entretenait avec saint Bonaventure, il lui dit : « Mon père, Dieu vous a fait une grande miséricorde, et vous a comblé de beaucoup de grâces. Mais nous, qui ne sommes que des ignorants, comment pouvons-nous correspondre à sa bonté infinie, et parvenir au salut? — Si Dieu, répondit le saint, n'accordait à un homme d'autre talent que la grâce de l'aimer, cela seul suffirait et serait un grand trésor. — Quoi! reprit le frère Gilles, un ignorant, un idiot peut aimer Dieu d'une manière aussi parfaite que le plus grand docteur? — Oui, répliqua Bonaventure; il y a plus, c'est qu'une bonne femme peut aimer Dieu plus qu'un célèbre théologien. »

A ces mots, le frère Gilles, transporté de joie, court au jardin; puis, se tenant à la porte qui ouvrait sur le chemin de Rome, il se prit à crier : « Venez tous, hommes simples et sans lettres; venez, bonnes femmes, venez tous aimer Notre-Seigneur. Vous pourrez l'aimer autant, et même plus que le P. Bonaventure et les plus habiles théologiens. » Et ce frère Gilles entra dans un ravissement extatique qui dura trois heures.

En 1265, le Pape Clément IV, fidèle à l'esprit de l'Eglise, nomma saint Bonaventure à l'archevêché d'Yorck, ne doutant pas que son choix ne fût agréable et utile à toute l'Angleterre. Mais l'humilité de Bonaventure sut échapper à un si lourd fardeau. Prosterné aux pieds du Pape, ses prières et ses larmes firent révoquer sa nomination. L'année suivante, il tint, à Paris, le chapitre général de son ordre; et ce fut dans celui d'Assise qu'il établit qu'on réciterait l'*Angelus*, tous les matins à six heures, pour honorer le mystère de l'Incarnation.

IX. En 1272, il s'agissait d'élire un successeur à Clément IV. Saint Bonaventure eut une grande influence sur le choix des cardinaux. Thibaud, archidiacre de Liége, né à Plaisance, et pour lors en Palestine, fut élu et prit le nom de Grégoire X.

Craignant que ce Pontife ne voulût l'élever aux dignités ecclésiastiques, Bonaventure quitta l'Italie et vint à Paris, où il composa son *Hexaemeron* ou *explication de l'œuvre des six jours de la création*. Mais Grégoire X était certainement un grand homme, puisque, loin de profiter, pour se débarrasser de ses talents, de l'oubli et de la fuite auxquels le génie de Bonaventure se confiait, ses ordres allèrent le trouver au-delà des monts et le forcèrent à devenir la lumière de l'Eglise.

A peine Bonaventure avait-il, en effet, fini son ouvrage sur les six jours, qu'il reçut un bref de Rome, qui lui apprenait tout à la fois son élévation au cardinalat et sa nomination à l'évêché d'Albano. Et Grégoire lui ordonnait d'accepter et de partir pour Rome sans aucun délai. Comme Bonaventure s'était arrêté dans le monastère des Franciscains de Migel, à quatre milles de Florence, le Pape lui envoya le chapeau de cardinal.

Les deux nonces le trouvèrent occupé à laver la vaisselle, suivant l'usage du couvent. Il ne voulut point les recevoir qu'il n'eût fini. En attendant, il se contenta de dire, sans s'émouvoir, qu'on suspendît le chapeau à un arbrisseau qu'il montra : l'ouvrage de cuisinier fait, il se tourna vers ses frères, et leur dit : « J'ai rempli l'emploi de frère mineur; faisons l'épreuve d'un autre emploi bien autrement difficile. Croyez-moi, mes frères, le premier est plus salutaire et plus sûr. Les grands honneurs sont des places bien dangereuses. » Puis, détachant le chapeau de l'arbre, il reçut les légats avec la politesse qui lui était si naturelle. Ayant fait ses adieux à ses chers frères, il sortit du couvent, et continua sa route.

Le Pape, qui était à Orviète, le vint trouver à Florence, et voulut faire lui-même la cérémonie de son sacre. Il lui ordonna ensuite de se préparer à parler dans le concile général qui avait été convoqué à Lyon, pour la réunion des Grecs et des Latins, et principalement pour la délivrance de la terre sainte.

X. Grégoire X, que le vote des cardinaux, dirigé par saint Bonaventure, était allé chercher en Palestine, avait laissé toutes ses affections sur cette terre sacrée. Son premier soin fut donc de songer à expulser

les Sarrasins des saints lieux qu'ils profanaient, et d'où ils menaçaient de répandre la barbarie sur le monde. Tel fut le premier motif qui porta ce grand Pape à convoquer à Lyon un concile œcuménique, où tous les princes chrétiens viendraient, avec les évêques, s'engager à la délivrance des lieux sanctifiés par la vie, les souffrances, la mort et la résurrection de l'Homme-Dieu. Un autre motif aussi est puisé dans le désir de Michel Paléologue, alors empereur de Constantinople, qui songeait à faire cesser le schisme de l'Eglise grecque, qui durait depuis plusieurs siècles. *Voy.* l'article LYON, (XIVe concile général tenu à Lyon en 1274).

Saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure avaient reçu l'ordre de se préparer sur ce dernier objet, et de se rendre au concile pour y résoudre les difficultés des Grecs. Saint Thomas mourut en route, et saint Bonaventure fit le voyage avec le Pape. L'ouverture du concile n'eut lieu que le 7 mai 1274. Saint Bonaventure s'assit à côté du Pape, et fut chargé de faire le premier discours à cette auguste assemblée, composée de cinq cents évêques, de soixante-dix abbés, de plusieurs princes et d'un grand nombre de prêtres. Entre la première et la seconde session du concile, saint Bonaventure tint le chapitre de son ordre et s'y démit du généralat. Il sut encore trouver du temps pour annoncer la parole de Dieu, et il établit, à Lyon, la confrérie *del Gonfalone*, qu'il avait d'abord instituée à Rome.

Dès que les députés de l'Eglise grecque furent arrivés, le Pape chargea Bonaventure de conférer avec eux. Sa douceur les charma, et la solidité de ses raisons les convainquit; ils acquiescèrent à tout, renoncèrent à leur schisme et à leurs erreurs dans la seconde session du concile. En reconnaissance d'un si heureux succès, Grégoire chanta la messe le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et voulut qu'on y lût l'évangile en grec et en latin. Saint Bonaventure y prêcha sur l'unité de la foi et de l'Eglise, puis on chanta le Symbole dans les deux langues, latine et grecque, pour la réunion des deux Eglises, et l'on répéta trois fois ces paroles : *Qui procède du Père et du Fils*, pour exprimer le dogme de la double procession du Saint-Esprit, que l'Eglise grecque avait rejeté. C'est en mémoire de cet heureux événement qu'on plaça deux croix sur le grand autel de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Lyon.

Après la troisième session, la maladie arrêta saint Bonaventure dans sa course. Il assista cependant encore à la quatrième session, dans laquelle le logothète de Constantinople prononça, pour l'empereur et pour lui, l'abjuration du schisme. Puis ses forces l'abandonnèrent; il comprit que sa mission sur la terre allait finir, et il ne songea plus qu'à se préparer au grand passage du temps à l'éternité. Son corps marchait à sa dissolution, mais son âme s'agrandissait en voyant apparaître devant elle les siècles éternels; et déjà, dans le calme du ciel, elle répandait la sérénité sur son visage mourant. Le Pape lui-même lui administra le sacrement qui fortifie l'âme et lui aide à briser ses liens pour voler avec amour vers le trône de Dieu. Après avoir reçu l'extrême-onction, il ne détacha plus les yeux de son crucifix jusqu'au moment suprême, où le voile des organes du corps ne lui dérobe plus la contemplation ineffable de son Dieu, de son Créateur et de son Sauveur. Enfin, après cinquante-trois ans passés sur la terre, il mourut le 14 juillet 1274.

Le Pape et tous les Pères du concile assistèrent à ses funérailles, qui furent célébrées dans le couvent des Cordeliers de Lyon, où son corps reposa. Pierre de Tarentaise, cardinal-évêque d'Ostie, et depuis Pape sous le nom d'Innocent V, prononça l'oraison funèbre du saint sur ces paroles de David : « Je vous pleure, mon frère, Jonathas! » et il toucha plus par ses larmes et celles qu'il fit répandre dans l'assemblée, que par l'éloquence d'un discours improvisé.

XI. En 1434, le corps de saint Bonaventure fut transféré dans la nouvelle église des Cordeliers, puis au couvent des mêmes religieux, fondé en 1494 au pied du château de Pierre-Encise, par Charles VIII, roi de France. Ce prince fit donner une partie de la mâchoire inférieure à la chapelle de Fontainebleau, et elle passa ensuite au grand couvent des Cordeliers de Paris.

Les villes de Bagnarea et de Venise possédèrent aussi quelques ossements du saint cardinal. La maison où il naquit à Bagnarea est devenue une église dédiée sous son invocation. En 1562, les calvinistes pillèrent sa châsse, brûlèrent ses reliques dans la place publique, et en jetèrent les cendres dans la Saône. Ils massacrèrent le gardien du couvent avec un officier catholique, réduisirent en cendres le couvent avec ses archives et sa bibliothèque. On parvint cependant à dérober à leur fureur le chef du saint et quelques autres reliques.

Saint Bonaventure fut canonisé par Sixte IV, en 1482. Sixte V le mit au nombre des docteurs de l'Eglise, comme Pie V y avait mis saint Thomas d'Aquin. On lit dans les Actes de la canonisation de Bonaventure l'histoire de plusieurs miracles opérés par son intercession. La peste ayant attaqué la ville de Lyon en 1628, on fit une procession où l'on porta quelques reliques du serviteur de Dieu, et aussitôt le fléau cessa ses ravages. D'autres villes ont été aussi délivrées de plusieurs calamités publiques en invoquant le même saint (720).

Notre saint et son ami saint Thomas d'Aquin sont les deux grandes figures de leur siècle; ils le dominèrent. Ces deux génies se comprirent et s'entrelacèrent dans les liens de la charité chrétienne, et, après avoir vécu ensemble, ils moururent aussi presque

(720) *Acta SS.*, 14 juill.

ensemble, en servant l'Eglise et la société, qui était alors presque tout entière dans l'Eglise. Grands en œuvres et en doctrine, ils illuminent encore l'Eglise.

XII. Gerson, qui a si bien apprécié les œuvres mystiques de saint Bonaventure (*Voy.* n° VII), ne rend pas moins hommage à ses écrits que nous appellerons scientifiques. « De tous les docteurs catholiques, dit-il (721), il me paraît le plus propre à éclairer l'esprit et à échauffer le cœur. Son *Breviloquium* et son *Itinéraire* surtout sont écrits avec tant de force, d'art et de concision, qu'il n'y a rien qui leur soit comparable en ce genre. »

Rien n'est plus beau, ni plus large que l'ensemble de sa théologie. Du haut de la région mystique où il s'élevait sans effort et où il planait toujours, il communiqua, par une série de rapports logiques, avec les dernières et les plus humbles régions de la science. Il disposait les connaissances humaines comme des degrés, par lesquels la pensée pouvait à loisir monter et redescendre, comme un édifice dont les autres facultés poseraient les bases, mais dont la contemplation formerait le couronnement lumineux (722).

Se dégageant des entraves qui commençaient à arrêter la scolastique, cet éminent penseur (723) participa dans de justes bornes à l'influence d'Aristote, qui domina toute la science au moyen âge. « Il reprit, dit un des écrivains les plus compétents pour apprécier la méthode scientifique du saint docteur (724), il reprit la théologie d'une manière plus complète que nul avant lui, et la soumit tout à fait à la méthode aristotélicienne. C'est la même marche logique que celle du créateur des sciences ; posant d'abord les généralités, puis entrant dans le détail des questions, en réfutant, comme Aristote, les opinions contraires, il embrasse tout l'ensemble du dogme chrétien, dans l'ordre, pour ainsi dire, chronologique. Après avoir traité de Dieu et de sa nature, il traite de ses œuvres ; de la création en général ; de la création et de la nature des anges ; de la création des autres êtres, et surtout de celle de l'homme, qu'il considère dans ses rapports avec Dieu, avec les anges et les autres êtres ; et, enfin, en lui-même, dans son âme et dans son corps, ce qui le ramène à étudier au moins les principes généraux de son histoire naturelle.

« Après avoir considéré l'homme dans les deux parties de son être, il le considère dans l'union de ces parties, et arrive à l'étude des lois morales et des rapports positifs établis par la révélation entre Dieu et l'homme ; ce qui le conduit aux commandements de Dieu, à l'infraction de la loi, et enfin à sa réparation par les mérites du Rédempteur, appliqués dans les sacrements. Dieu, l'homme et tous les êtres ainsi étudiés dans le passé ou leur origine, dans le présent ou dans leurs rapports d'existence en ce monde, le Docteur séraphique plonge dans l'avenir, et les étudie dans la vie future. Se présente alors le grand drame du jugement dernier, qui finit le temps et commence l'éternité, pendant laquelle s'accomplira le dogme des récompenses et des peines éternelles, ce qui achève le sublime tableau des rapports de l'intelligence incréée et de l'intelligence créée. »

Où sont, de nos jours, les philosophes ou ceux qui se prétendent tels, qui sachent embrasser ce vaste ensemble ? C'est cependant tout ce qu'on doit étudier si l'on veut faire quelque chose d'utile pour ses semblables. Nul en effet ne saurait raisonner sur l'homme et ses destinées, s'il ne cherche pas à comprendre tout l'ensemble de la création. Et combien, aussi, l'apologétique contemporaine serait plus forte et atteindrait plus sûrement le but, si, considérant les rapports de la science avec la révélation, elle s'attachait, comme saint Bonaventure, à montrer les mystères fondamentaux du christianisme, la Trinité, l'Incarnation du Verbe, la Rédemption clairement écrits dans la nature et dans l'homme, dans les phénomènes physiques, dans les lois de l'intelligence et jusque dans les arts mécaniques ! Le Docteur séraphique est allé jusque-là, et c'est ce qui fait la grandeur et la force vivifiante de sa philosophie.

BONAVENTURE (Le Bienheureux). *Voy.* l'article Bonacorsi (Bonaventure).

BONIFACE (Saint), intendant d'Aglaé, martyr au commencement du IVe siècle ; nous avons parlé des Actes du martyre de ce saint. — *Voy.* t. I, col. 144. — Voici maintenant l'analyse de ces Actes.

I. Il y avait à Rome, au IIIe siècle, une femme puissante, nommée Aglaé, fille d'Acare, qui avait été proconsul, de race de sénateurs (725). Elle avait donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avait soixante-treize intendants pour gouverner son bien, et un au-dessus de tous, nommé Boniface, avec lequel elle entretenait un commerce criminel. Il était adonné

(721) *De libris quos religiosi legere debent.*

(722) *Voy.* Ozanam, *Etudes sur le siècle du Dante*, dans l'*Université catholique*, t. IV, p. 376.

(723) Semblable à son glorieux ami saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure joignait un sens poétique très-développé, à la profondeur de la pensée et à l'étendue de l'érudition. Nous en avons pour preuve une *Prose en l'honneur de la sainte Croix*, où règne l'onction la plus tendre et une facilité de style qui laisse à peine apercevoir les difficultés vaincues. On reconnaît sans peine l'auteur des *Méditations de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* ; c'est la même simplicité, la même chaleur, le même bonheur d'expression. On trouve cette prose dans les Œuvres du saint docteur, tom. VI, p. 423, in-fol. Moguntiæ, 1609 ; et M. Alexis Combeguilles la cite dans son intéressant *Spicilége liturgique*, apud *Annales de philosophie chrétienne*, t. XXXIV, p. 330 et suiv.

(724) M. l'abbé F.-L.-M. Maupied, *Histoire des sciences*, etc., 3 vol. in-8°, 1845, tom. II, pag. 67, 70.

(725) Vales., in lib. XXVII, Aimon., p. 332.

au vin et à toutes sortes de débanches, mais il avait trois bonnes qualités, l'hospitalité, la libéralité, la compassion. S'il voyait un étranger ou un voyageur, il le servait avec toute sorte d'affection; la nuit il allait par les places et par les rues, et donnait aux pauvres ce dont ils avaient besoin. Après plusieurs années, passées dans le désordre, Aglaé, touchée de componction, l'appela et lui dit : « Mon frère Boniface, tu vois en quels péchés nous sommes engagés sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, et lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai ouï dire aux Chrétiens que, si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jésus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de Jésus-Christ combattent contre le démon en Orient, et livrent leurs corps aux tourments pour ne point nier Jésus-Christ. Va donc, et nous apporte des reliques des saints martyrs, afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, et que par leur moyen nous soyons sauvés, nous et plusieurs autres. »

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques et pour donner aux pauvres, avec douze chevaux, trois litières et divers parfums pour honorer les martyrs. En partant il dit à sa maîtresse par plaisanterie : « Madame, si je trouve des reliques des martyrs, je les apporterai; mais si mes reliques viennent sous le nom de martyr, recevez-les. » Aglaé lui dit : « Quitte tes folies, et songe que tu vas chercher des reliques des saints martyrs. Pour moi, pauvre pécheresse, je t'attends dans peu, et je prie le Dieu tout-puissant, qui a pris pour nous la forme d'esclave et répandu son sang pour le salut du genre humain, d'envoyer son ange devant toi, de conduire tes pas par sa miséricorde, et d'accomplir mon désir sans considérer mes péchés. » Boniface partit, et durant le chemin il disait en lui-même : « Il est juste que je ne mange point de chair et que je ne boive point de vin, puisque, tout indigne et tout pécheur que je suis, je dois porter les reliques des saints martyrs; » et, levant les yeux au ciel, il ajouta : « Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de votre Fils unique, venez à mon secours et conduisez mon voyage, afin que votre nom soit glorifié dans tous les siècles. Amen. »

II. Déjà, du temps d'Origène, on voyait des Chrétiens dans l'Eglise, qui avaient beaucoup de zèle pour les œuvres extérieures de charité, sans avoir encore la force de renoncer à leur genre de vie toute païenne. Aglaé et Boniface étaient de ce nombre.

L'Eglise d'Occident jouissait alors d'une paix profonde. Maxence même, qui avait pris à Rome le titre d'empereur en 306, fit d'abord semblant d'embrasser la foi chrétienne, pour flatter le peuple romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution, et voulut paraître plus doux et plus humain que ses prédécesseurs. On trouve, vers ce même temps, que Melchiade ou Miltiade, alors prêtre de l'Eglise romaine et depuis Pape (*Voy.* son article), envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence et du préfet du prétoire, au préfet de Rome, pour rentrer dans les lieux que l'on avait ôtés aux Chrétiens pendant la persécution (726).

Mais les choses ne se passaient pas de même en Orient. La persécution y était plus cruelle que jamais, sous l'empire de Galérius et de Maximin Daïa : surtout dans la Cilicie, qui avait Simplicius pour gouverneur. Boniface donc, après quelques jours de chemin, arriva dans la ville de Tarse, et, sachant qu'il y avait des martyrs qui combattaient, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Mes frères, allez chercher une hôtellerie, et faites reposer les chevaux; je m'en vais voir ceux que je désire le plus contempler. » Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourments, et les tortures qu'on leur faisait endurer excitaient l'horreur des spectateurs. Boniface s'approcha des martyrs et les baisait en s'écriant : « Qu'il est grand le Dieu des Chrétiens; qu'il est grand le Dieu des saints martyrs! Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. » Il s'assit à leurs pieds, et embrassait leurs liens, les baisant et disant : « Combattez, martyrs! de Jésus-Christ, foulez aux pieds le démon; un peu de patience, le travail est petit, et la récompense est grande!... »

III. Le gouverneur, jetant les yeux sur le peuple, interpella Boniface : « Qui es-tu donc toi, qui méprises la splendeur de mon siége? » Boniface répondit : « Je suis Chrétien, et ayant Jésus-Christ pour maître, je vous méprise, vous et votre tribunal. » Le gouverneur : « Comment t'appelles-tu? » Boniface : « Je vous l'ai déjà dit, je suis Chrétien; mais si vous voulez savoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. » Le gouverneur : « Avant que je te touche les côtés, approche et sacrifie. » Boniface : « Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je suis chrétien, et que je ne sacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque chose, faites; voilà mon corps devant vous. » Le gouverneur en colère fit aiguiser des roseaux, et les lui fit enfoncer sous les ongles des mains. Boniface regardait le ciel et souffrait patiemment. Ce que voyant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche et qu'on y versât du plomb bouillant. Avant qu'on le fît, Boniface, regardant au ciel, fit cette prière : « Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, venez au secours de votre serviteur, soulagez-moi dans ces peines, et ne permettez

(726) Euseb., lib. VIII, c. 4; Aug., *Brevic. dici* 3.

pas que je sois vaincu. Vous savez que c'est pour votre nom que je souffre. »

Ayant achevé sa prière, il cria aux autres martyrs : « Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi. » Les martyrs lui répondirent : « Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même enverra son ange pour vous délivrer ; il achèvera dans peu votre course, et placera votre nom entre les premiers-nés. » Après qu'ils eurent achevé leur prière et dit *amen*, le peuple se mit à pleurer, et cria à haute voix : « Il est grand le Dieu des Chrétiens, il est grand le Dieu des martyrs ; Jésus-Christ, Fils de Dieu, sauvez-nous. Nous croyons tous en vous, et nous avons recours à vous : anathème aux idoles des gentils. » Alors, tout le peuple courut renverser l'autel et jeter des pierres au gouverneur. Il se leva et se retira effrayé de ce tumulte.

IV. Le lendemain, il s'assit sur son tribunal, fit amener Boniface, et lui dit : « Misérable, d'où te vient cette fureur de mettre tes espérances en un homme, et un homme qui a été crucifié comme malfaiteur ? » Boniface lui dit : « Tais-toi, n'ouvre pas tes lèvres infâmes pour nommer Notre-Seigneur Jésus-Christ, serpent dont l'esprit est ténébreux, qui as vieilli en de mauvais jours. Malheur à toi, car Jésus-Christ, mon maître, a souffert pour sauver le genre humain. » Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudière de poix, et que quand elle serait bouillante on y jetât Boniface la tête la première. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, y fut jeté. Mais un ange descendit du ciel et toucha la chaudière, qui fondit aussitôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface ; mais elle brûla plusieurs des ministres. Le gouverneur, épouvanté de la puissance de Jésus-Christ et de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, disant : « Nous ordonnons que celui qui n'obéit pas aux lois des empereurs souffre la peine capitale. » Les soldats le tirèrent promptement du tribunal. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de temps pour prier, et se tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : « Seigneur Dieu tout-puissant, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, venez au secours de votre serviteur, envoyez votre ange et recevez mon âme en paix, afin que le dragon meurtrier ne lui puisse nuire. Mettez-moi en repos avec le chœur de vos saints martyrs, et délivrez votre peuple de cette oppression des impies. Car, à vous appartiennent l'honneur et la puissance avec votre Fils unique, et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. » Ayant achevé cette prière, il fut exécuté, et il se fit un grand tremblement de terre, en sorte que tous s'écrièrent : « Il est grand le Dieu des Chrétiens, » et plusieurs crurent en Jésus-Christ.

V. Cependant, les compagnons de Boniface le cherchaient partout, et, ne le trouvant point, ils se disaient l'un à l'autre : « Il est à présent dans un cabaret ou ailleurs à se réjouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. » En discourant ainsi, ils rencontrèrent le frère du geôlier, et lui dirent : « N'avez-vous point vu ici un étranger venu de Rome ? » Il leur dit : « Hier il y eut un étranger qui fut martyrisé pour Jésus-Christ, et il eut la tête coupée. » « Et où est-il ? » dirent-ils. Il répondit : « Dans l'arène, » et ajouta : « Comment est-il fait ? » Ils dirent : « C'est un homme carré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlate. » Il dit : « Celui que vous cherchez souffrit hier le martyre. » Ils répondirent : « Celui que nous cherchons est un ivrogne et un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. » Il leur dit : « Que vous coûtera-t-il de venir jusqu'à l'arène et de le voir ? » Ils le suivirent, et il leur montra son corps étendu. Ils le prièrent de leur montrer aussi sa tête, il l'alla chercher et la leur apporta. Le visage du martyr, étant présenté à ses compagnons, leur parut miraculeusement sourire. Eux l'ayant reconnu pleurèrent amèrement, en disant : « Ne vous souvenez pas de notre péché et du mal que nous avons dit de vous, serviteur de Jésus-Christ, » et se tournant vers l'officier : « Voilà celui que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. » Il refusa de le leur donner gratuitement ; ils lui donnèrent cinq cents sous d'or et l'emportèrent. Ils l'embaumèrent et l'enveloppèrent de linges précieux, le mirent dans une des litières, et reprirent leur chemin avec joie, louant Dieu de l'heureuse fin du saint martyr.

VI. Dans le même temps, un ange apparut à Aglaé, et lui dit : « Celui qui était votre esclave est à présent votre frère, recevez-le comme votre seigneur, et placez-le dignement ; car, par son intercession, tous vos péchés vous seront remis. » Elle se leva promptement, prit avec elle des ecclésiastiques pieux, avec des cierges et des parfums, et ils allèrent au-devant des saintes reliques en récitant des prières.

Déjà, un demi-siècle auparavant, et dans le fort même de la persécution, on avait vu les reliques de saint Cyprien transportées ainsi avec des cierges et des flambeaux. Celles du martyr saint Boniface furent placées à cinquante stades de Rome, et Aglaé y fit bâtir un oratoire digne du glorieux martyr. Il s'y opéra plusieurs miracles : les démons y étaient chassés, et les malades guéris (727).

Quant à Aglaé, elle renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres et affranchit ses esclaves ; car, dès qu'on pratiquait le christianisme, c'était la première chose qu'on accomplissait. Le christianisme ne veut que des hommes libres, et se déclare le seul défenseur de la dignité humaine ! Aglaé ne retint que quelques filles, qui re-

(727) Dom Ruinart, et *Acta SS.*, 14 Maii.

noncèrent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de Jésus-Christ, et lui devint si agréable, qu'elle chassait les démons et guérissait toutes sortes de maladies par ses prières. Elle vécut encore dans les exercices de la piété treize ans, après lesquels elle s'endormit en paix, et fut enterrée auprès de saint Boniface.

On honore saint Boniface le 14 mai. Quelques auteurs disent que son corps est à Rome dans l'église des Jéronimites, bâtie sur le mont Aventin et sur son tombeau; d'autres prétendent, au contraire, qu'il est à Bénévent, et l'on croit le posséder dans cette église. Comme on a pu le voir, d'après les *Actes* du martyre de saint Boniface, sa mort dut arriver en 305; il en est qui la placent en 290, et d'autres en 307 ou 309. Nous croyons que ce fut plutôt en 305.

BONIFACE (Saint), apôtre des Russes. *Voy.* Brunon (Saint), apôtre des Russes.

BONIFACE (Le comte), célèbre dans les annales romaines de la première moitié du v° siècle, était loué par les populations africaines pour sa justice, et estimé des évêques contemporains pour sa piété chrétienne.

I. En 413, Boniface avait défendu Marseille contre les Goths; en 417 il gouvernait l'Afrique, et était regardé, avec Aétius, comme un des appuis de l'empire. Il fut envoyé en Espagne contre les Vandales, et fut tellement traversé par Castinus, son collègue, l'an 422, qu'il repassa en Afrique où, par sa position, il s'acquit de grands biens.

A la mort d'Honorius et pendant l'usurpation de Jean, il avait conservé l'Afrique à la princesse Placidie et au jeune Valentinien. Il se lia d'amitié avec saint Augustin, et les conversations de ce saint firent une grande impression sur son esprit, tellement qu'à la mort de sa femme il avait résolu de quitter les armes, et même d'embrasser l'état monastique. Mais saint Augustin et saint Alypius l'en détournèrent croyant qu'en demeurant dans le monde il serait plus utile à l'Eglise. Cet entretien eut lieu à Tubunes.

Boniface resta donc dans son état, et nous voyons dans l'histoire qu'il continua à entretenir quelques relations avec le saint évêque d'Hippone. Ainsi Boniface, plus accoutumé au maniement des armes qu'aux discussions théologiques, n'était pas pleinement au courant de la question des donatistes, qui revenait sans cesse, malgré leur défaite, et qui occupait alors les esprits. Il s'adressa à saint Augustin pour être exactement instruit de l'erreur des donatistes et des faits qui avaient amené contre eux l'emploi de la force.

L'évêque, tout en s'excusant d'écrire longuement à un personnage qui n'avait que bien peu de temps à donner à la lecture, fit une réponse étendue (728), où se trouve supérieurement résumée cette question du donatisme dont il s'était tant et si fortement occupé. *Voy.* l'article Confessions de saint Augustin, n° XI.

Indépendamment du but particulier de cette lettre dont nous disons un mot ailleurs (*Voy.* l'article Confessions de saint Augustin, n° XV), on y trouve deux faits curieux que nous croyons devoir signaler, car ils montrent combien fut plus malheureuse la faute dans laquelle tomba un peu plus tard Boniface, puisqu'il n'ignorait pas ces faits.

Le premier, c'est que des troupes de donatistes, avant l'abolition du culte païen, se jetaient à travers les polythéistes le jour de leurs fêtes solennelles, non point pour briser les idoles, mais pour chercher la mort sous les coups de leurs adorateurs. Le second fait, et Boniface aurait dû s'en souvenir, c'est que parmi les donatistes, toujours unis d'espérance aux ennemis de l'empire, il s'était élevé un parti qui, pour se ménager la faveur des Goths, appartenant à l'arianisme, s'efforçait d'accréditer l'idée d'une communauté de foi entre le donatisme et la secte d'Arius (729).

II. Malgré les efforts de saint Augustin pour instruire Boniface, celui-ci ne persévéra pas dans ses bonnes résolutions.

En effet, lors de son expédition d'Espagne contre les Vandales, il devint éperdument amoureux d'une fille très-riche et alliée au roi de ces barbares (730). Il l'épousa quoiqu'il eût résolu précédemment de garder la continence; et, par ce mariage, il tomba dans la secte arienne, car sa nouvelle femme en était.

Il est vrai qu'elle s'était faite catholique par ambition de cette alliance, mais son cœur resta toujours attaché à l'hérésie. Boniface lui-même, oubliant toute sa vertu, se livra par la suite à des concubines. D'un autre côté, ses richesses, ses dignités et cette puissante alliance excitèrent l'envie de ses rivaux, parmi lesquels se trouvait surtout, sans qu'il s'en doutât, Aétius.

Ce patrice, que Boniface croyait son ami sincère et dévoué, usa effectivement, comme nous l'avons dit plus haut (*Voy.* l'article Aetius, t. I, col. 379), de la plus odieuse fourberie pour le perdre. Il lui manda par une lettre secrète que tout était changé pour lui à la cour; que l'impératrice avait juré sa perte; qu'elle était sur le point de le rappeler, et que, s'il quittait l'Afrique, sa mort était assurée. En même temps, il va trouver Placidie et lui apprend, comme bien malgré lui, que son ami Boniface n'avait si

(728) Epist. 134. Cette épître est un des écrits de saint Augustin, dont Bayle a donné les plus étranges interprétations. Bayle s'est montré à la fois grossier, injurieux et inexact dans ses critiques de l'évêque d'Hippone. *V.* la *Réfutation des critiques de Bayle sur saint Augustin*, par le P. Merlin, 1 vol. in-4°, 1732, Paris.

(729) M. Poujoulat, *Histoire de saint Augustin*, 3 vol. in-8°, 1846, t. II, p. 386.

(730) Elle s'appelait Pélagie, et descendait, selon quelques savants, entre autres Baronius, des rois Vandales.

bien défendu l'Afrique que pour s'y rendre indépendant; que déjà il s'en regardait comme souverain, et, pour preuve, il ajouta: « Si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera. » Trompée par ces paroles, l'impératrice fait envoyer l'ordre; trompé de son côté, Boniface refuse de s'y soumettre.

Il est déclaré rebelle. On envoie contre lui trois généraux : il les défait. On envoie un quatrième, qui remporte quelques avantages. Alors Boniface députe à Genséric, roi des Vandales en Espagne, et lui offre de partager l'Afrique entre eux. Genséric accepte et quitte l'Espagne au mois de mai 428, à la tête de quatre-vingt mille hommes, en y comprenant les vieillards, les enfants et les esclaves. Pour augmenter la terreur, il fit courir le bruit que c'étaient quatre-vingt mille combattants (731).

III. On se demande ici quelle était l'attitude de saint Augustin vis-à-vis de l'homme, son ami, dont la trahison venait de faire un révolté et que des décrets de l'empire venaient de déclarer ennemi public.

A la fin de l'année 427, Boniface était allé le visiter à Hippone; mais le saint évêque se trouvait alors si souffrant, qu'il n'eut pas même assez de force pour lui adresser la parole. Depuis ce temps, Augustin n'avait point vu Boniface et n'avait pu lui écrire. Il n'était plus facile de garder des relations avec le comte; on eût été frappé de suspicion pour la moindre trace de correspondance avec le *rebelle*. L'évêque d'Hippone gémissait des maux qui commençaient à désoler l'Afrique, et surtout des maux plus grands encore qui la menaçaient; il attendait une occasion sûre pour donner d'utiles conseils à Boniface. Cette occasion se présenta : le diacre Paul fut chargé d'une lettre touchante, où Augustin s'efforce de faire rentrer son ami en lui-même (732).

Il déclare d'abord qu'il ne veut lui parler ni de sa puissance, ni de la conservation de sa vie, mais seulement de son salut. « Je sais,» ajoute-t-il, « que vous ne manquez pas de gens qui vous aiment selon le monde et vous donnent de ces sortes de conseils; mais on ne vous en donne pas aisément sur le salut de votre âme, faute d'en trouver l'occasion. »

Le saint rappelle ensuite à Boniface le dessein qu'il avait eu de se retirer, et il lui reproche son second mariage. « Encore, » dit-il, « j'ai trouvé quelque consolation en ce que j'ai appris que vous n'avez pas voulu épouser cette femme, qu'elle ne se fût faite catholique; et toutefois les ariens ont tellement prévalu dans votre maison, qu'ils ont baptisé votre fille; et, si on nous a dit vrai, ils ont rebaptisé des vierges consacrées à Dieu. On dit même que votre femme ne vous suffit pas et que vous entretenez des concubines. » Il lui représente ensuite les maux qui avaient suivi ce malheureux mariage, c'est-à-dire sa révolte, et ajoute : « Vous ne pouvez nier devant Dieu que l'amour des biens de ce monde vous fait faire tout ce mal. Vous en faites peu par vous-même; mais vous donnez occasion d'en faire beaucoup à tant de gens qui ne songent qu'à parvenir par votre moyen; ainsi, loin de réprimer votre cupidité, vous êtes réduit à contenter celle d'autrui. Vous direz que vous avez de bonnes raisons, et qu'il faut plutôt s'en prendre à ceux qui vous ont rendu le mal pour le bien. C'est de quoi je ne suis point juge, parce que je ne puis entendre les deux parties; mais jugez-vous vous-même à l'égard de Dieu. Si l'empire romain vous a fait du bien, ne rendez pas le mal pour le bien : si on vous a fait du mal, ne rendez pas le mal pour le mal. »

Saint Augustin continue : « *Vous me direz peut-être, que voulez-vous que je fasse* en cette extrémité? Si vous me demandez conseil sur vos affaires temporelles, je ne sais que vous répondre; mais si vous me consultez pour le salut de votre âme, je sais très-bien ce que j'ai à vous dire. N'aimez point le monde et ce qui est dans le monde, montrez votre courage en domptant la cupidité; faites pénitence; priez fortement d'être délivré de vos ennemis invisibles, c'est-à-dire de vos passions. Faites des aumônes, jeûnez autant que vous pourrez, sans nuire à votre santé. Si vous n'aviez point de femme, je vous conseillerais d'embrasser la continence, de quitter le service et vous retirer dans un monastère; mais vous ne le pouvez sans le consentement de votre femme; car, encore que vous n'ayez pas dû vous marier après ce que vous nous aviez dit à Tubunes, elle est dans la bonne foi, puisqu'elle n'en savait rien quand elle vous a épousé. Plût à Dieu que vous puissiez lui persuader la continence; mais du moins gardez la chasteté conjugale. Votre femme ne doit point vous empêcher d'aimer Dieu, de ne point aimer le monde, de garder la foi, même dans la guerre, et d'y chercher la paix, de vous servir des biens de ce monde pour faire des bonnes œuvres, et ne faire jamais aucun mal pour ces biens fragiles. »

IV. Une remarque s'offre naturellement à l'esprit : si l'évêque d'Hippone avait laissé Boniface obéir à son goût pour la vie monastique, à son pieux dessein né tout à coup de la douleur, les Vandales ne se seraient pas sitôt précipités sur l'Afrique; ils auraient pu y entrer plus tard, mais tant que Boniface eût été comte d'Afrique, les Barbares seraient restés enchaînés de l'autre côté du détroit. Cependant le conseil d'Augustin n'en fut pas moins dicté par une profonde sagesse et un intelligent amour de l'empire et de la foi catholique : nul génie ne pouvait prévoir alors les événements à la suite desquels Boniface ouvrit le passage aux Vandales (733)!

(731) Tillemont, *Hist. des empereurs*. Valentinien III; *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXI.

(732) S. Aug., epist. 220, al. 70.

(733) M. Poujoulat, *Hist. de saint Aug.*, t. III, p. 247.

Mais maintenant que le mal est fait, Augustin, qui était resté avec le souvenir de l'entretien et des résolutions de Tubunes, et qui fut, dès lors, d'autant plus affecté à la nouvelle des désordres de la conduite de Boniface, n'épargna aucune vérité au coupable. Il trace hardiment, nous venons de le voir, la ligne du devoir à ce Romain dont la susceptibilité venait de changer tout à coup la face de l'Afrique. C'est ainsi que la religion, toujours courageuse, reprend les hommes quelle que soit leur puissance.

Ce précepte du christianisme qu'*il faut rendre le bien pour le mal* est d'un grand effet dans la lettre de saint Augustin à l'homme de guerre qui avait été joué par les manœuvres d'Aétius. Une touchante éloquence anime la parole de l'évêque d'Hippone ; Boniface lui paraît si coupable comme chrétien, si dangereux comme chef d'une vaste coalition africaine contre l'empire, qu'il voudrait le voir au fond d'un monastère ! et dans ce passage de sa lettre, Augustin laisse presque percer une sorte de regret de l'avoir retenu à Tubunes dans l'accomplissement de son projet de vie monastique (734).

V. La plupart des historiens (735) disent qu'on ne voit point que le comte Boniface ait profité des avis de saint Augustin, et qu'il ne put réparer le mal qu'il avait fait.

Il n'y a pas de doute pour la dernière partie de cette assertion, mais quant à la seconde, ce n'est pas aussi sûr. Un récent biographe de l'évêque d'Hippone dit (736) que la lettre d'Augustin, qui exprimait aussi les opinions des peuples catholiques d'Afrique, produisit *une vive impression sur le cœur de Boniface*, et qu'elle fit naître en lui des *sentiments généreux* qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater.

Un peu plus loin, partant de l'effet produit dans l'empire par l'alliance incroyable de Boniface avec Genséric, il dit aussi (737) : « On soupçonnait que l'origine de ces déplorables événements cachait une trame de mensonge ; mais comment se faire jour dans les ténébreuses profondeurs des intrigues de cour ? Augustin s'en occupait tristement et presque sans cesse ; sa sévère et belle lettre à Boniface avait parlé de devoir et de dévouement ; il avait disposé le comte à revenir à la cause impériale, et depuis lors, il travaillait à lui ouvrir la porte de la réconciliation. Par son inspiration, une ambassade d'évêques, à la tête desquels figurait Alypius, prit le chemin de l'Italie ; cette ambassade avait mission de découvrir la vérité et d'opérer un rapprochement entre l'impératrice Placidie et le comte Boniface. A la fin d'une lettre à Quodvultdeus, diacre de Carthage, Augustin lui disait : *Si vous avez des nouvelles du voyage de nos saints évêques, je vous prie de m'en informer* (738).... »

Enfin, le même écrivain ajoute encore : « Le retour sincère de Boniface est une des plus belles pages de sa vie ; il fallait pour cela une force d'âme bien supérieure à la grandeur qu'on déploie sur un champ de bataille. C'est la religion qui, par la bouche d'Augustin, avait préparé Boniface à cet acte d'héroïsme (739).... »

D'un autre côté, il est certain que Placidie, ne pouvant comprendre pourquoi, après lui avoir donné tant de preuves de dévouement, Boniface avait fini par la trahir, lui envoya un officier de confiance pour en savoir la cause ; que Boniface montra alors la lettre perfide d'Aétius (740), et que Placidie, indignée d'une si abominable intrigue, mais ne pouvant punir Aétius dont elle avait grand besoin contre les Barbares qui envahissaient les Gaules, rendit sa bienveillance à Boniface, ne lui demandant que ses bons offices pour réparer les maux qu'il avait attirés sur l'Afrique (741).

Voilà ce que les faits de l'histoire, bien étudiés, nous attestent. On ne peut donc pas dire que les exhortations de saint Augustin ne produisirent aucun effet favorable, et que Boniface aurait persisté dans une sorte de révolte. Seulement, il arriva ce que l'on voit presque toujours dans ces conjonctures ; c'est que le repentir de Boniface, bien que sincère, vint trop tard et n'amena aucun résultat réparateur. Les Barbares avaient la clef de l'Afrique, et le comte n'était plus maître d'arrêter des événements dont il avait comme provoqué le cours.

VI. Il s'efforça bien, en effet, de réparer les maux commencés. Il marcha contre Genséric, qui le rejeta dans Hippone en l'an 430. Saint Augustin était mort cette année là. Dieu avait voulu lui épargner le spectacle des douleurs de sa chère ville épiscopale. Boniface en soutint le siége pendant plus de onze mois, et déploya beaucoup de courage.

D'ailleurs, les Vandales avaient peu de moyens de s'emparer d'une place ; il suffisait d'une résistance opiniâtre pour les lasser. Les Vandales levèrent donc le siége. Peu de temps après, un secours était arrivé de Rome et de Constantinople ; Boniface tenta un dernier coup contre l'ennemi. Mais, dans une seconde bataille, comme dans la première avant le siége d'Hippone, la fortune trahit son génie.

Il put néanmoins gagner l'Italie en 432. Placidie l'éleva au rang de patricien pour effacer plus complétement les souvenirs du passé. Placidie et Boniface se voyant plei-

(734) M. Poujoulat, *hist. de S. Aug.*, p. 253.
(735) Entre autres Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXIV, n. 52.
(736) M. Poujoulat, op. cit., tom. III, pag. 253.
(737) Ibid., p. 283.
(738) S. Aug., epist. 223.
(739) M. Poujoulat, loc. cit., p. 284.
(740) Tout ceci est attesté par les historiens les plus graves. Nous ne comprenons donc pas comment M. Poujoulat a pu écrire, *loc. cit.*, p. 284 : « Nous ne savons rien de précis sur la manière dont furent découvertes les machinations d'Aétius. »
(741) Procope, *Guerre des Vandales*, l. I.

nement réconciliés, s'imaginèrent qu'ils étaient victorieux. Une médaille fut frappée avec la tête de Valentinien d'un côté, et, de l'autre, Boniface (742) assis sur un char de triomphe, attelé de quatre coursiers, tenant un fouet dans la main droite et une palme dans la main gauche ; mais c'était comme une moquerie jetée à la face du sort !

Boniface, dit le dernier historien de saint Augustin, *avait un compte à demander à Aétius* (743). Il le demanda en effet à son ennemi, avec lequel il se rencontra à la tête des légions qui se trouvaient dans Ravenne. Aétius fut vaincu, mais Boniface, blessé de la main de son rival, mourut des suites de cette blessure trois mois plus tard, cette même année 432.

Et ce dernier trait nous fournit cette réflexion que, si Boniface suivit complétement les avis de saint Augustin, quant à sa conduite politique, ainsi qu'on ne peut en douter par les derniers faits ci-dessus rapportés, il est à craindre, néanmoins, qu'il n'en ait guère profité dans sa conduite intérieure. Car ici on ne peut pas dire que le conseil du saint évêque : *Ne rendez pas le mal pour le mal*, ait été observé. C'est peut-être là ce qui a donné lieu de dire à quelques historiens qu'il ne mit point en pratique les sages leçons du saint évêque d'Hippone. Nous avons vu qu'il fallait distinguer ; mais si la conduite de l'homme politique fut ce qu'elle devait être après sa révolte, nous avouons qu'on ne voit pas que le Chrétien ait réparé ses autres fautes. Et s'il est vrai, comme l'avance, nous ne saurions sur quel fondement, un écrivain, « qu'en mourant, Boniface recommanda à sa femme de ne se marier qu'avec Aétius (744), » il faudra convenir que bien problématiques sont les derniers faits de son existence qu'on a partagés en deux périodes distinctes : la première, toute de dévouement à l'empire; l'autre, toute de défection et d'un tardif repentir.

Quoi qu'il en soit, les fautes d'Aétius et de Boniface, et la mort de ce dernier, ou plutôt Dieu irrité des désordres et des crimes de l'Afrique, laissèrent ce pays où tant d'églises, tant d'évêques et tant de conciles s'élevaient, en proie aux affreux ravages des Barbares, ministres de la volonté divine, pour punir des peuples coupables ! *Voy.* l'article ÉGLISE D'AFRIQUE.

BONIFACE (Saint), apôtre de l'Allemagne, se nommait Winfried, mais est plus connu sous le nom de Boniface.

I. Il naquit vers l'an 680, dans le Wessex, à Kiston, comté de Devonshire. Dès sa plus tendre jeunesse, il prenait un singulier plaisir à entendre parler de Dieu et des choses divines. Quelques moines, qui faisaient des missions dans le pays, étant venus chez son père, il fut si touché de leur conduite édifiante et de leurs instructions, qu'il conçut un ardent désir d'embrasser l'état monastique.

Son père crut d'abord que ce désir s'évanouirait avec l'âge ; mais il employa inutilement toute son autorité pour engager Winfried à prendre d'autres idées et d'autres sentiments. Frappé d'une maladie dangereuse, il reconnut la volonté de Dieu et ne s'opposa plus à la vocation de son fils, qui, à l'âge de sept ans, entra dans le monastère d'Excester devenu plus tard la ville de ce nom.

Boniface y sanctifia l'étude de la grammaire par une grande assiduité à la prière et à la méditation. Ayant ensuite été renvoyé au monastère de Nutscell, renommé autant pour la régularité de sa discipline, que pour son école, il y fit des progrès extraordinaires dans la poésie, la rhétorique, l'histoire et la connaissance de l'Ecriture. Son abbé le chargea depuis d'enseigner aux autres les mêmes sciences, et le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans. A partir de cette époque, il s'appliqua principalement au ministère de la parole et à la sanctification des âmes. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile sans attendre les ordres de saint Britwald, archevêque de Cantorbéry, on lui envoya, avec la permission du roi Ina, le prêtre Winfried pour lui en rendre compte ; et depuis ce temps les évêques l'appelèrent souvent à leurs conciles.

Aucun emploi ne paraissait trop grand pour lui, dit un écrivain, « la réputation de son savoir l'avait fait appeler dans les chaires des couvents et dans les conseils des prélats. Au milieu de tant d'honneurs, il s'était senti pressé de cette passion de l'apostolat, qui commençait à gagner les monastères anglo-saxons, et se rendant en Frise (vers l'an 716), il avait voulu voir *de quel côté ce peuple donnerait accès à l'Evangile*. Mais au moment où il commençait à parcourir le pays, la guerre qui éclata entre Ratbod, duc des Frisons, et Charles Martel, ayant dispersé pour quelque temps les chrétientés naissantes, Winfried s'était retiré en Grande-Bretagne (745). » Il avait d'abord essayé de faire des représentations à Ratbod, qui avait rétabli l'idolâtrie dans la Frise, et qui persécutait les Chrétiens ; il était venu à Utrecht pour l'entretenir ; mais voyant qu'il n'y avait rien à faire pour la religion dans ce pays, Winfried repassa, en effet, en Angleterre avec ses compagnons, et retourna au monastère de Nutscell.

II. Peu de temps après son retour, l'abbé de ce monastère mourut, et la communauté voulut le mettre à sa place ; mais il refusa

(742) Gibbon dit « qu'il n'y a peut-être pas de second exemple de la représentation d'un sujet sur le revers de la médaille d'un empereur. »

(743) M. Poujoulat, t. III p. 309.

(744) Dubois, dans la traduction des *Lettres de saint Augustin*, 6 vol. in-8°, 1701, t. VI, p 171, *note*.

(745) M. A.-F. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, in-8°, 1849, p. 172.

et s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque : c'était Daniel, évêque de Winchester, célèbre par sa vertu et sa doctrine.

Winfried étant arrivé à Rome, se présenta au Pape Grégoire II, qui l'accueillit favorablement. Il le retint, s'assura de sa doctrine et de sa piété, et, après de fréquents entretiens dans lesquels Winfried fit part au Pape du désir qu'il avait de travailler à la conversion des infidèles, Grégoire lui conféra les pleins pouvoirs dont la teneur suit :

« Au prêtre Winfried, Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu. Les pieux desseins de votre zèle enflammé dans le Christ, et les preuves que vous nous avez données de votre foi, exigent que nous vous appelions au partage de notre ministère, pour la dispensation de la parole divine. Apprenant donc que dès l'enfance vous avez étudié les Lettres sacrées, et que, pressé par la crainte de Dieu de faire valoir le talent qui vous fut confié, vous êtes parti pour répandre chez les nations incrédules le mystère de la foi, nous vous félicitons de votre religion, et nous voulons aider à la grâce. Puis donc que vous avez eu la modestie de soumettre votre désir à l'avis du Siége apostolique, comme un membre qui attend son mouvement de la tête, directrice de tout le corps; au nom de l'invisible Trinité, par l'inébranlable autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont nous occupons la chaire, nous ordonnons que vous portiez la croyance de Dieu à toutes les nations infidèles qu'il vous sera possible de visiter; et que, par l'esprit de vertu, d'amour et de sobriété, vous versiez dans ces âmes incultes la prédication des deux Testaments. Enfin, nous voulons que vous veilliez à l'observation du rit du baptême, selon la formule qui sera rédigée à votre usage par la chancellerie du Saint-Siége. Ce qui vous manquera une fois l'œuvre commencée, vous aurez soin de nous le faire savoir. Portez-vous bien (746). »

Cette lettre est datée du 15 mai 719.

Winfried, muni de ces pouvoirs, passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand; ensuite il traversa la Bavière, vint en Thuringe et commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands et au peuple pour les ramener à la connaissance de la vraie religion, altérée et presque éteinte par de faux docteurs; car bien qu'il trouvât des évêques et des prêtres zélés pour le service de Dieu, il y en avait d'autres qui s'étaient abandonnés à l'incontinence, et il fit son possible, par ses exhortations, pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant, ayant appris la mort de Ratbod, roi des Frisons, il eut une grande joie de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'Evangile; et il y passa aussitôt pour seconder les travaux de saint Willibrod. Il fit part de ces heureuses nouvelles à Edburge, abbesse dans le pays de Cant, la priant en même temps de lui envoyer des Actes des martyrs. Dans sa réponse, l'abbesse le prie d'offrir des Messes pour l'âme d'un de ses parents, lui envoie cinquante sous d'or et un tapis d'autel. Winfried travailla trois ans en Frise avec saint Willibrod, convertit beaucoup de peuples, ruina des temples d'idoles et bâtit des églises.

Saint Willibrod, se voyant fort âgé, le prit pour son successeur; mais Winfried s'en excusa; et comme le saint évêque le pressait fortement, il lui dit enfin que le Pape l'avait destiné aux nations de la Germanie orientale, et le pria de permettre qu'il exécutât sa promesse. Saint Willibrod y consentit et lui donna sa bénédiction. Winfried partit aussitôt et arriva dans la Hesse, à un lieu nommé Amenbourg, appartenant à deux frères, qui portant le nom de Chrétiens, exerçaient l'idolâtrie. Il les convertit avec un grand nombre de peuples, et bâtit un monastère dans ce lieu, que lui donnèrent les deux seigneurs. Ensuite il s'avança aux confins de la Hesse, vers la Saxe, où il convertit et baptisa plusieurs milliers d'infidèles.

Dans ce voyage, Winfried avait avec lui un jeune homme nommé Grégoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il était Franc d'origine, fils d'Albéric, dont la mère, Adèle, était fille du roi Dagobert II. Winfried, passant de Frise en Hesse, arriva à Psalz, près de Trèves, où Adèle avait fondé un monastère, dont elle était abbesse. Il y fut reçu avec une grande charité, et après qu'il eut célébré la Messe, comme il faisait presque tous les jours, il se mit à table avec l'abbesse et sa famille. Pendant le repas, on fit lire l'Ecriture sainte par le jeune Grégoire, âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles et de la cour, et encore laïque. On lui donna le livre, et après avoir reçu la bénédiction, il commença à lire et s'en acquitta fort bien. Alors le saint prêtre lui dit : « Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. » Le jeune homme dit qu'il le savait bien et recommença à lire. Le prêtre l'arrêta et lui dit : « Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez, en votre langue maternelle, ce que vous lisez. » Il avoua qu'il ne le pouvait; et le saint prêtre lui dit : « Voulez-vous que je le fasse? — Je vous en prie, » répondit-il. Alors Winfried lui dit : « Recommencez et lisez distinctement; » d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse et toute sa famille. Ainsi, l'on voit que ces lectures se faisaient en latin.

Grégoire fut si touché du discours de Winfried, qu'aussitôt il alla trouver l'abbesse, son aïeule, et lui dit qu'il voulait aller avec le saint homme pour apprendre l'Ecriture sainte et devenir son disciple. Elle refusa d'abord de lui laisser suivre un

(746) Willibald, *Vita Bonifacii*, 1, 5, edit. Gil.; Othlo, *Vita Bonifacii*, lib. 1, cap. 1, 8; *Epist. Gregorii*, inter *Bonifacii Epist.*, edit. Gil., 2.

homme qu'elle ne connaissait point et qu'elle ne savait où devoir aller. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Grégoire, je le suivrai à pied. Enfin, il insista tellement, qu'elle lui donna des valets et des chevaux et lui permit de le suivre. Le jeune Grégoire devint dans la suite evêque d'Utrecht et s'acquit une grande sainteté. *Voy.* son article.

Ce voyage fut très-rude, principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison paternelle. Car, quand ils entrèrent dans la Thuringe, ils la trouvèrent brûlée et ruinée par les Saxons idolâtres, qui en étaient voisins. Le peuple était si pauvre, qu'à peine avait-il de quoi vivre; encore fallait-il le faire venir de loin. Ainsi, les missionnaires étaient réduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeait à se réfugier dans la ville avec les gens du pays, et à y vivre longtemps au milieu de grandes privations.

III. Après avoir ainsi travaillé quelque temps, et étant assuré de ne point compromettre par une prédication impuissante la gloire de l'Evangile, Winfried envoya Binna, un autre de ses disciples, au Souverain Pontife, pour rendre compte des fruits obtenus et le consulter sur quelques difficultés.

Le Pape l'invita, par sa réponse, à venir lui-même. Il obéit; il arriva à Rome, accompagné de plusieurs disciples, et ce second voyage ouvre une nouvelle période de la mission du saint prêtre.

Grégoire II le reçut dans la basilique du Vatican, l'entretint longuement, et lui demanda sa profession de foi, que le missionnaire écrivit, pour ne rien laisser au hasard du discours dans une matière si grave. Winfried la remit au Pape qui la lui rendit quelques jours après; et l'ayant fait asseoir il l'exhorta à conserver cette doctrine et à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conférer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matières de la religion et sur la conversion des infidèles. Enfin il lui déclara qu'il voulait le faire évêque pour ces peuples qui n'avaient point de pasteurs. Le saint prêtre se soumit, et le jour de Saint-André de l'an 723, Grégoire II le consacra évêque régionnaire, c'est-à-dire sans limites de juridiction. De ce jour-là, le Pape changea le nom barbare de Winfried contre le nom prophétique de Bonifacius.

L'élu prêta le serment épiscopal usité dès le temps du Pape Gélase, et qu'il faut rapporter, comme l'acte solennel qui fonda le droit ecclésiastique de l'Eglise d'Allemagne: « Au nom du Seigneur Dieu Jésus-Christ, qui nous a sauvés, etc. — Moi, Boniface, par la grâce de Dieu, évêque, je promets à vous, bienheureux Pierre, prince des apôtres, et à votre vicaire le bienheureux Grégoire, comme à ses successeurs, par la Trinité invisible, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre corps très-sacré ici présent, de garder la fidélité et la pureté de la foi catholique, et de persévérer, avec l'aide de Dieu, dans l'unité de la même foi, d'où dépend, sans aucun doute, tout le salut des Chrétiens. Je promets aussi de ne jamais consentir à aucune instigation contre l'union de l'Eglise commune et universelle; mais de prêter en toutes choses, comme je l'ai dit, ma fidélité, ma sincérité et mon concours, à vous et aux intérêts de votre Eglise, à qui le Seigneur a donné le pouvoir de lier et de délier, ainsi qu'à votre vicaire et à ceux qui lui succèderont. Si je viens à connaître des prélats qui vivent contrairement aux règles anciennes des saints Pères, je m'engage à n'avoir avec eux ni communion ni commerce, mais, au contraire, à les réprimer si je puis; sinon, j'en ferai *aussitôt* un rapport fidèle à mon seigneur le successeur de l'Apôtre. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise!) je tente d'agir contre les termes de la présente déclaration, en quelque manière ou dans quelque occasion que ce soit, je veux être trouvé coupable au jugement éternel, et encourir le châtiment d'Ananie et de Saphire, qui osèrent vous tromper en vous cachant leurs biens. — Moi, Boniface, humble évêque, j'ai écrit de ma propre main ce texte de mon serment, et, le déposant sur le corps très-sacré de saint Pierre, j'ai fait devant Dieu, pris pour témoin et pour juge, le serment que je promets d'observer (747). »

En renvoyant Boniface aux nations du Nord, le Pape Grégoire II lui remit le livre des saints canons; il y joignit des lettres pour Charles Martel, pour les évêques, pour le peuple chrétien, qu'il exhortait à protéger ce délégué du Saint-Siége, à le secourir; enfin pour les idolâtres thuringiens et saxons, auprès desquels il l'accréditait comme l'envoyé de Dieu dans l'intérêt de leurs âmes (748).

IV. Muni de toutes ces lettres du Pape, Boniface revint en France, où Charles Martel lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques et autres officiers, pour leur notifier qu'il avait pris l'évêque Boniface sous sa protection, et pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions. Mais, dit un écrivain (749), on a lieu de douter que ces officiers, et surtout le maire du palais, distraits par les soins de la guerre et du gouvernement, circonvenus par des prêtres relâchés, aussi peu favorables au prosélytisme des Anglo-Saxons qu'aux austérités des Irlandais, s'occupèrent d'entourer Boniface de cette protection vigilante que Charles Martel demandait pour lui.

Le fait est qu'au moment de rentrer dans ses missions de Hesse et de Thuringe, on

(747) Othlon, I, 14. — La formule de serment est à peu près la même que pour les évêques suburbicaires.

(748) *Voy.* ces lettres dans Labbe, t. VI, p. 1439, 1445.

(749) M. A.-F. Ozanam, ouv. cit., pag. 178, 179.

voit le grand évêque s'effrayer de son isolement. Il croit encore, et peut-être plus qu'il ne faut, à la nécessité de l'intervention séculière pour contenir les mauvais Chrétiens, et pour commencer la conversion des païens, non par la violence, mais par le respect. D'un autre côté, il trouve le prince entouré de prélats courtisans, d'adultères et d'homicides élevés aux saints ordres, de faux docteurs qui, à l'exemple des Manichéens, défendent les viandes permises. Alors il se souvient des monastères de Bretagne, de ce peuple de saints, où la jeunesse trouvait tant de lumières et de consolations. Il écrit à son évêque Daniel, « selon cette habitude des hommes, quand ils sont dans la peine, de chercher des adoucissements et des conseils auprès de ceux dont ils connaissent la sagesse et l'amitié. »

Daniel lui répond; il l'encourage par le souvenir des apôtres et des martyrs; il l'engage à chercher au-dessus des princes de la terre le seul appui qui ne le trahira point. Surtout il lui prodigue les conseils de sa vieille expérience pour la conversion des païens, dans une lettre qu'il faut citer pour y voir la suite de cette politique pleine de mansuétude de saint Grégoire, dont l'Eglise anglo-saxonne avait conservé la tradition.

« Vous ne devez point, écrivait-il, vous élever contre les généalogies de leurs faux dieux. Laissez-les répéter devant vous que leurs dieux naquirent les uns des autres, par l'embrassement de l'époux et de l'épouse. Vous leur prouverez ensuite que des dieux et des déesses nés d'une naissance humaine ne sont que des hommes, et qu'ayant commencé d'être, ils n'existèrent donc pas toujours. Alors demandez-leur si le monde a eu un commencement, ou s'il est éternel; et s'il a commencé, qui l'a créé? Et dans quel lieu, avant la création, résidaient ces divinités qui naissent? S'ils le disent éternel, qui le gouvernait avant la venue des dieux? Comment soumirent-ils à leurs lois ce monde qui n'en avait pas besoin? D'où est venu le premier d'entre eux, et par qui fut engendré celui de qui descendirent tous les autres? Pensent-ils aussi qu'il faille honorer leurs dieux pour le bonheur temporel et présent, ou pour le bonheur éternel? Si c'est pour le bonheur temporel, qu'ils disent en quoi les païens sont plus heureux que les Chrétiens?...

« Vous leur adresserez ces objections et plusieurs autres semblables, non comme des provocations et des insultes, mais avec beaucoup de modération et de douceur. Et par intervalles il faudra comparer leurs superstitions à nos dogmes, les effleurant pour ainsi dire, afin que les païens demeurent confus plutôt qu'exaspérés, qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, et ne pensent point que nous ignorions leurs fables et leurs criminelles observances. Vous leur représenterez aussi la grandeur du monde chrétien, en comparaison de quoi ils sont si peu de chose. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire immémorial de leurs idoles, apprenez-leur que les idoles furent adorées par toute la terre, jusqu'à ce que la terre eût été réconciliée avec Dieu par la grâce de Jésus-Christ (750). »

Tels étaient les conseils que Boniface méditait, en pénétrant de nouveau chez les tribus païennes de la Hesse. Ces ménagements pour les traditions nationales, cette indulgence soutenue de tant de zèle et d'austérité, attiraient les Barbares. Mais le saint évêque, ayant donné la confirmation, par l'imposition des mains, à plusieurs qui avaient reçu la foi, en trouva qui refusèrent ses instructions. Les uns sacrifiaient aux arbres et aux fontaines; d'autres consultaient les auspices et les devins, exerçaient des prestiges et des enchantements, observaient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçaient toutes ces superstitions en cachette, quelques autres à découvert. Les mieux convertis conseillèrent à saint Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelaient le chêne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'hui la ville de Geismar. Une foule de païens s'assemblèrent à ce spectacle, et ils donnaient des malédictions secrètes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre, ébranlé par quelques coups de cognée, se fendit en quatre parties égales; ce qui parut si miraculeux aux Barbares, qu'ils bénirent Dieu et crurent en lui (751). Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de saint Pierre, et passa de la Hesse dans la Thuringe, où il s'appliqua aussi à mettre à profit les conseils de Daniel pour la conversion des peuples.

V. La Thuringe était alors désolée par la tyrannie de ses ducs, Théobald et Hidène; en sorte qu'une grande partie s'était donnée aux Saxons, et avait embrassé leur culte. Il s'était aussi élevé parmi les Chrétiens de faux docteurs, plongés dans tous les désordres de l'impudicité. Boniface les confondit et les décrédita en les démasquant. Par là il fit en peu de temps refleurir la foi dans cette province. Il bâtit même des églises et des monastères en divers endroits. Il eut aussi à se défendre contre la jalousie.

Un évêque du voisinage, qu'on croit être celui de Cologne, après avoir négligé de défricher les terres où travaillait le nouvel apôtre, prétendit, lorsqu'il les vit si bien cultivées, qu'elles étaient de son diocèse. Boniface crut que le bien de la mission l'obligeait de soutenir ses droits. Il eut recours au Pape; et, en lui rendant compte des progrès de l'Evangile, il l'instruisit des contradictions qu'il avait à essuyer. Grégoire lui fit une réponse obligeante, où,

(750) *Daniel Bonifacio*, *Epist. Bonifacii*, 11-14.
(751) Willibald, cap. 8. — Sur le culte des arbres chez les Germains, V. Grimm., *Mythologie*, p. 90 et suiv.

après l'avoir félicité du fruit de ses travaux, il l'exhortait à ne point se laisser intimider par les menaces des hommes, mais à mettre toute sa confiance dans le Seigneur, qui ne manque pas de bénir les droites intentions de ses serviteurs. Il ajoutait : « Quant à l'évêque qui a négligé de prêcher la foi à cette nation et qui prétend aujourd'hui qu'une partie de la province est de son diocèse, nous avons écrit des lettres paternelles à notre très-excellent fils le patrice Charles, pour l'engager à le réprimer, et nous sommes persuadés qu'il y donnera ses soins (752.) » La lettre est du 5 décembre 724.

Saint Boniface, animé par la protection du Saint-Siége, redoubla ses soins et ses travaux pour la conversion des nations germaniques. Il eut la consolation de voir les Chrétiens, et d'Angleterre et de France, concourir à cette bonne œuvre. Ethelbert, roi de Cant, le duc Charles, et Pépin, son fils, lui donnèrent des marques de leur libéralité. De pieuses abbesses avaient soin de le fournir d'habits et de livres. En remerciant l'abbesse Eadburg des livres qu'elle lui avait envoyés, il la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de saint Paul, afin de frapper par cet éclat les yeux des infidèles, et leur inspirer plus de respect pour les saintes Ecritures (753).

Surtout, saint Boniface demandait à ceux qui concouraient à son œuvre des ouvriers pour la moisson blanchissante de l'Evangile (754). Les monastères Anglo-Saxons s'ouvrirent à son appel : il en sortit un grand nombre de serviteurs de Dieu, lecteurs, écrivains, hommes habiles en différents arts, et ils se rendirent en Germanie. Une génération de disciples se forma autour du maître : c'était Lul, qui devait lui succéder un jour ; Willibald, revenu du pèlerinage de Jérusalem ; Wunnibald, Witta. Il avait déjà auprès de lui, nous l'avons vu (n° II), le jeune Grégoire et Wigberd, qu'il mit à la tête de la colonie monastique de Fritzler. Plus tard, un homme noble, de la province du Norique, vint lui présenter son jeune fils, pour l'élever au service de Dieu. Celui-ci s'appelait Sturme, et devint le fondement de l'abbaye de Fulde.

On vit sortir aussi des couvents de la Grande-Bretagne, pour les colonies Anglo-Saxones que fondait Boniface, un essaim de veuves et de vierges, mères, sœurs, parentes des missionnaires, jalouses de partager leurs mérites et leurs périls. Chunihild et Bezathgit, sa fille, s'arrêtèrent en Thuringe. Chunidrad fut envoyée en Bavière ; Thecle demeura à Kitzzinger, sur le Mein. Lioba, « belle comme un ange, ravissante dans ses discours, savante dans les Ecritures et les saints canons, » gouverna l'abbaye de Bischofsheim. Les farouches Germains, qui autrefois aimaient le sang et se mêlaient aux batailles, venaient maintenant s'agenouiller aux pieds de ces douces maîtresses. Le silence et l'humilité ont caché leurs travaux aux regards du monde ; mais l'histoire marque leur place aux origines de la civilisation germanique : la Providence a mis des femmes auprès de tous les berceaux.

VI. Au bout de quelques années, Boniface comptait cent mille convertis. Mais c'était peu de mener au baptême ces hommes qui étaient naguère si faibles, si tentés, si prompts à quitter le Christ pour retourner aux faux dieux, au meurtre, au pillage : il fallait mettre la cognée aux racines du paganisme dans les cœurs, plus fortes et plus tenaces que celles du chêne sacré de Geismar (n° IV). Ce fut l'ouvrage de la prédication de Boniface et de ses disciples, si nous pouvons en juger par le recueil d'*homélies* qui nous est parvenu.

On y trouve bien la parole toute *vivante* de l'Apôtre, telle qu'il la devait à des néophytes grossiers, mais recueillie et traduite en latin, pour servir de modèle et comme de manuel aux prêtres chargés du même ministère. Ces homélies sont au nombre de quinze, en général très-correctes et adressées à un auditoire aussi peu instruit des choses humaines que des divines. C'est ainsi que, racontant à ces Barbares la naissance du Sauveur, le prédicateur leur apprend qu'il y avait alors une grande ville qui s'appelait Rome, un chef puissant qui se nommait Auguste, et qui fit régner la paix par toute la terre. Il trouva cependant le secret d'instruire ces esprits charnels aux plus hautes considérations du christianisme, aux mystères des saintes Ecritures qu'il cite partout, à la théologie des Pères qu'il rappelle souvent ; on remarque dans le sermon dixième, sur l'Incarnation, le souvenir d'un admirable passage des *Dialogues* de saint Grégoire. Plusieurs de ces discours prennent occasion d'une solennité, de la Nativité, du Carême, de la fête de Pâques, pour résumer en peu de paroles, mais avec beaucoup de simplicité, de clarté et de chaleur, l'économie de la Rédemption, les points principaux de la foi, de la morale, de la discipline.

Mais c'est surtout dans le quinzième sermon qu'on surprend pour ainsi dire les communications de l'évêque avec les nouveaux baptisés, lorsqu'au sortir de l'eau sainte il les instruit des devoirs de la vie chrétienne : « Ecoutez, mes frères, et méditez attentivement ce que vous venez d'abjurer au baptême. Vous avez abjuré le démon, ses œuvres et ses pompes. Qu'est-ce donc que les œuvres du démon ? ce sont l'orgueil, l'idolâtrie, l'envie, l'homicide, la calomnie, le mensonge, le parjure, la haine, la fornication, l'adultère, et tout ce qui souille l'homme ; le vol, le faux témoignage, la gourmandise, l'ivresse, les paroles honteuses, les querelles. C'est de s'attacher aux

(752) Labbe, *Conc.*, t. VI p. 1446.
(753) Bonif., epist. 28. *Bibl. PP.*, t. XIII.
(754) M. A.-F. Ozanam, ouv. cit., p. 183 et suiv.

sortiléges et aux incantations, de croire aux magiciennes et aux hommes-loups, de porter des amulettes et de désobéir à Dieu. Ces œuvres et celles qui leur ressemblent sont du démon; vous les avez abjurées au baptême, et, selon les paroles de l'Apôtre, ceux qui vivent de la sorte n'entreront point dans le royaume des cieux. Mais comme nous croyons que, par la miséricorde divine, vous avez renoncé à toutes ces choses, de fait et d'intention, il me reste à vous rappeler, mes frères bien-aimés, ce que vous avez promis au Dieu tout-puissant.

« Car vous avez premièrement promis de croire en Dieu tout-puissant, en Jésus-Christ son Fils, et en l'Esprit-Saint : un seul Dieu dans une Trinité parfaite. Voici les commandements que vous devez garder : Vous aimerez ce Dieu, que vous avez confessé, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces; ensuite le prochain comme vous-mêmes. Soyez patients, miséricordieux, bons et chastes. Enseignez la crainte de Dieu à vos enfants et à vos serviteurs. Mettez la paix dans les discordes; que celui qui juge ne reçoive pas de présents, car les présents aveuglent même l'esprit des sages. Observez le jour du dimanche, et rendez-vous à l'église pour y prier, non pour y tenir de vains discours. Donnez l'aumône selon vos forces. Si vous avez des festins, invitez-y les pauvres, exercez l'hospitalité; visitez les malades, servez les veuves et les orphelins, rendez la dîme aux églises; ne faites point ce que vous ne voulez point qu'on vous fasse : ne craignez que Dieu, mais craignez-le toujours. Croyez à la venue du Christ, à la résurrection de la chair et au jugement universel (755). »

Tout indique dans ce discours une église constituée qui a ses oratoires, ses fêtes, ses observances régulières. Aussi, après que Boniface eût fait de la Thuringe, et en assez peu de temps, une chrétienté florissante, il députa le prêtre Denval pour en rendre compte au Pape et pour le consulter sur quelques doutes concernant son ministère.

VII. Grégoire II, après l'avoir félicité des fruits de son apostolat, le loue de ce qu'il a recours au Siége apostolique dans ses doutes. « Comme saint Pierre, dit-il, a été le principe de l'épiscopat et de l'apostolat, vous faites prudemment de vous adresser à son Siége, et nous répondrons à vos doutes, non de nous-mêmes, mais par la grâce de Celui qui rend disertes les langues des enfants. » Le Pape résoud ensuite les questions proposées.

Les deux premières concernent le mariage. Grégoire dit qu'il serait à souhaiter qu'on n'en contractât pas entre parents, à quelque degré que ce fût : « mais, ajoute-t-il, comme nous penchons à l'indulgence plutôt qu'à l'application du droit strict, surtout en faveur d'une nation barbare, nous voulons qu'après la quatrième génération les noces puissent être permises... » C'est-à-dire que Grégoire II leur permet le mariage jusqu'au cinquième dégré. Voici sa réponse à la seconde question : « Si par quelque infirmité une femme n'a pu rendre le devoir conjugal à son mari, vous demandez ce que fera le mari. Il serait bon qu'il demeurât ainsi et gardât la continence; mais s'il ne peut la garder, qu'il se marie plutôt, sans refuser toutefois l'assistance nécessaire à celle qui a été empêchée par l'infirmité et non par sa faute. »

Cette dernière décision n'a paru étrange à quelques auteurs (756) que parce qu'ils n'ont pas fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement qui a ôté le pouvoir de consommer le mariage; car Grégoire II ne dit pas : *si la femme ne peut*; il dit : *si elle n'a pu, si non valuerit* (757). — Nous donnerons succinctement le résumé des réponses aux autres questions.

Si un prêtre est accusé par le peuple et qu'on ne puisse prouver le crime par des témoins certains, il faut s'en rapporter au serment de l'accusé. On ne doit pas réitérer la confirmation donnée par l'évêque. On ne doit pas mettre sur l'autel deux ou trois calices pour la consécration du sang, mais un seul, à l'exemple de Jésus Christ même. Touchant les viandes immolées, il faut s'en tenir à la règle prescrite par saint Paul. Si quelqu'un vous dit : « Voilà qui a été immolé aux idoles, » abstenez-vous-en à cause de celui qui vous l'a appris, et par égard pour sa conscience. On ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui, dans leur enfance, ont été offerts par leurs parents dans les monastères, de sortir ou de se marier. « La discipline a varié sur ce point. » Ceux qui ont été baptisés par des prêtres indignes ou adultères, sans avoir été interrogés sur la foi, ne doivent pas être rebaptisés, si le baptême leur a été administré au nom de la Trinité. Mais pour ceux qui, ayant été enlevés à leurs parents dans leur enfance, ne savent s'ils ont été baptisés ou non, il faut les baptiser. On doit accorder aux lépreux la communion du corps et du sang du Seigneur; mais il faut les empêcher de manger avec ceux qui sont en santé. Quand il y a une maladie contagieuse dans une église ou dans un monastère, c'est une folie que de vouloir fuir; car personne ne peut éviter la main de Dieu. Enfin, le Pape déclare à saint Boniface qu'il peut manger et converser avec les prêtres et les évêques dont la conduite est scandaleuse, et il lui permet, pour un plus grand bien, d'en user de même avec les seigneurs qui le protégent : « En ce qui concerne

(755) *Opera S. Bonifacii*, edit. Gilles, tom. II, p. 57 et seqq.

(756) Entre autre Fleury, qui dit : « Cette décision, prise à la rigueur, serait contraire à l'Evangile et à saint Paul, comme Gratien l'a observé : c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement convertis. » (*Hist. ecclés.*, liv. XLI, n° 47.)

(757) Cette remarque est de M. l'abbé Rohrbacher, tom. X, p. 471.

les prêtres et les évêques irréguliers, dit il, ne refusez pas de les admettre à vos entretiens et à votre table. Il arrive souvent que les esprits rebelles aux corrections de la vérité se laissent captiver par la familiarité d'une vie commune et par la séduction d'un avertissement amical. Vous en userez de même à l'égard des chefs temporels qui vous prêteront leur appui (758). »

Les décisions du Pape consolaient le charitable évêque. Cet homme inflexible pour lui-même, qui n'interrompait jamais les jeûnes monastiques au milieu des fatigues de l'apostolat, ne se lassait point de solliciter des décisions, des interprétations indulgentes pour adoucir à sa jeune église les rigueurs des saints canons. Ainsi, avant que de recevoir cette réponse du Pape, en date du 22 novembre 726, saint Boniface avait consulté sur le dernier article dont il vient d'être parlé, l'évêque Daniel, son ami, dans les lumières de qui il avait une grande confiance.

VIII. Boniface lui mandait qu'il trouvait en France et en Germanie plusieurs faux évêques qui semaient l'ivraie avec le bon grain et qui enseignaient diverses erreurs (759).

« Quelques-uns, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu a créées pour la nourriture; d'autres ne se nourrissent que de lait et de miel, et rejettent le pain et les autres mets. Il y en a même qui soutiennent qu'on peut élever au sacerdoce des homicides et des adultères qui persévèrent dans leurs péchés. Quand nous allons au palais des Francs pour demander de la protection dans notre ministère, nous sommes obligés de communiquer avec ces mauvais pasteurs, quoique nous ne le fassions pas au sacrifice de la messe ni à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, et que nous évitions aussi de nous trouver à leurs assemblées. Je voudrais savoir ce que vous pensez là-dessus de ma conduite.

« Je ne puis, sans la protection du prince des Francs, gouverner le peuple, défendre les prêtres et les clercs, les moines et les servantes de Dieu, ni empêcher les superstitions païennes sans son autorité. Or, quand je vais le trouver, je suis contraint de communiquer avec des évêques du caractère de ceux dont je viens de parler, et je crains que cela ne me soit cependant imputé à péché, parce que je me souviens qu'au temps de mon ordination j'ai juré sur le corps de saint Pierre que j'éviterais la communion de ces sortes de personnes, si je ne pouvais les faire rentrer dans les voies canoniques; mais, d'un autre côté, je crains encore plus le dommage qui en reviendrait à la maison, si je n'allais plus à la cour du prince des Francs. Je prie votre Paternité d'avoir la bonté de mander à son fils ce qu'elle en pense. Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophètes, que l'abbé Wimbert, autrefois mon maître, a laissé en mourant, et qui renferme six prophètes en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse; car je ne puis trouver de livre semblable en ce pays-ci, et, ma vue s'affaiblissant, je ne puis plus distinguer aisément les lettres menues et liées ensemble. En attendant, je vous envoie par le prêtre Forthère de petits présents, savoir: une chasuble, qui n'est pas toute de soie, mais mêlée de poil de chèvre, et une serviette à long poil pour essuyer vos pieds. » Enfin Boniface console son vieil ami sur ce qu'il avait perdu la vue.

On voit par cette lettre et par la réponse de Daniel, qu'il y avait alors parmi le clergé de France un grand nombre de pasteurs scandaleux ou de séducteurs *hypocrites*, et que la cour du duc Charles *était surtout* infectée de ces mauvais évêques. La réponse de Daniel montre aussi qu'il était versé dans la science ecclésiastique. Il décide que Boniface peut, par nécessité et pour le bien des églises, communiquer dans les usages de la vie civile avec les mauvais pasteurs dont il lui avait écrit. Il apporte là-dessus plusieurs autorités, après quoi il ajoute: « Nous vous avons écrit ceci en tremblant, parce que nous avons appris que vous avez porté cette affaire à des personnes d'un rang plus élevé que nous (760). » Il parle du Pape que Boniface avait en effet consulté (n° VII).

IX. A quelques années de là, et le Pape Grégoire II étant mort, Boniface, ayant appris l'élection de son successeur Grégoire III, lui envoya des députés avec des lettres pour l'assurer de son obéissance.

Le nouveau Pontife lui accorda, non-seulement la communion et l'amitié du Saint-Siége qu'il demandait, mais il lui donna, en 732, le pallium, insigne de l'autorité métropolitaine, et le pouvoir d'achever, par l'établissement de plusieurs évêchés, l'organisation de la société catholique aux mêmes lieux où, neuf ans auparavant, il s'effrayait de sa solitude.

Grégoire III envoya encore à Boniface des reliques et d'autres présents avec une lettre, où, après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoute: « Et parce que vous nous assurez que par la grâce de Dieu il s'est converti une si grande quantité de peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction, nous ordonnons que, suivant les canons et l'autorité du Saint-Siége, vous établissiez des évêques dans des lieux où le nombre des fidèles sera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiscopat, et à ne point faire de consécration d'évêque sans y en appeler deux ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année passée, et qui prétend avoir été absous de ses crimes, sachez qu'il ne nous a fait aucune confession, et n'a reçu aucune absolution de

(758) Labbe, tom. VI, p. 1448.
(759) Ibid.

(760) *Bibl. PP.*, tom. XIII, epist. 3, et in not.

nous. Il nous demanda seulement des lettres de recommandations pour notre fils Charles. Ceux qui ont été baptisés par les païens doivent être baptisés encore au nom de la sainte Trinité. De même ceux qui ont été baptisés par un prêtre qui sacrifie à Jupiter et mange des viandes immolées, ou qui doutent, s'ils ont été baptisés (761). » Il faut croire que le baptême administré par ces païens n'était pas selon la forme de l'Eglise, car nous n'avons pas les questions de saint Boniface pour savoir les circonstances des cas proposés.

Le Pape continue : « On peut offrir pour les morts véritablement Chrétiens, mais non pas pour les impies. On doit observer les degrés de parenté pour les mariages jusqu'à la septième génération; et, si vous le pouvez, détournez les hommes de se remarier plus de deux fois (762). » C'est-à-dire que l'Eglise, sans les condamner absolument, n'approuvait pas les quatrièmes noces. « Les parricides ne recevront la communion qu'à la mort en viatique, et toute leur vie s'abstiendront de chair et de vin, et jeûneront le lundi, le mardi et le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infidèles pour les immoler feront la même pénitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux Chrétiens de manger de la chair de cheval (763), et imposez leur une pénitence (764). »

On voit, par tout ceci, combien étaient féroces les mœurs des nations barbares de la Germanie, puisque les païens immolaient encore des hommes, et que des Chrétiens leur vendaient pour cela des esclaves. Aussi doit-on bénir la papauté d'avoir fait œuvre de civilisation ici, comme ailleurs, en combattant ces épouvantables usages.

Saint Boniface ayant reçu la lettre du Pape, fut grandement encouragé dans sa mission. Il bâtit deux églises, l'une à Fritzlar, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, une autre à Hamanaborg, en l'honneur de saint Michel : il joignit à chacune un monastère nombreux. Le monastère de Fritzlar était dans la Hesse, sur l'Eder, à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom : son premier abbé fut saint Wigbert, moine anglais du pays de Wessex, qui passa en Germanie, étant déjà prêtre, pour travailler avec saint Boniface. Il était fort exact dans l'observance de la règle; et s'il était appelé pour entendre la confession de quelqu'un, il ne parlait à personne en chemin, ou ne parlait que de choses spirituelles. Il mourut en 747, et l'Eglise honore sa mémoire le treize août (765).

X. Après la fondation de ces deux monastères, saint Boniface passa en Bavière, où commandait le duc Hubert, et il en visita les églises. Saint Corbinien évêque de Frisingue, était mort dès l'an 730, et Boniface trouva la Bavière troublée par un hérétique nommé Eremwolf, qui ramenait le peuple à l'idolâtrie. Il le condamna selon les canons, et en ayant délivré le pays et rétabli la discipline, il retourna à sa mission ordinaire. Mais quelques années après, c'est-à-dire à la suite de son troisième voyage de Rome, dont nous allons parler, il revint en Bavière l'an 739 (766) et, cette fois, il y demeura longtemps, affermissant la foi catholique dans cette contrée. Nous n'aurons pas ici à nous occuper de cette partie des travaux de notre saint, l'ayant fait ailleurs. *Voy.* l'article BAVIÈRE (Eglise catholique en), n. XI, tom. II, col. 1316, 1317.)

C'est vers ce temps, c'est-à-dire l'an 732, que Boniface écrivit en ces termes à Nothelme, archevêque de Cantorbéri : « Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prières, afin d'affermir mon esprit agité par les différents assauts des nations germaniques, et afin que je ne sois pas moins uni à vous par la communion et la charité fraternelle, que je l'étais à votre prédécesseur Britwald, quand je sortis de mon pays. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre qui contient les questions de l'évêque Augustin, avec les réponses du Pape Grégoire, où, entre autres articles, il est dit qu'il est permis aux fidèles de se marier à la troisième génération. Examinez soigneusement si cet écrit est de saint Grégoire; car ceux qui gardent les archives de l'Eglise romaine disent qu'après l'avoir cherché avec les autres lettres du même Pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi votre conseil sur une faute que j'ai commise, en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême a épousé la mère devenue veuve. Les Romains disent que c'est un péché capital : ils ordonnent aux parties de se séparer, et assurent que, sous les empereurs chrétiens, ce mariage serait un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pèlerinage perpétuel. Apprenez-moi si vous avez trouvé dans les décrets des Pères, dans les canons ou dans l'Ecriture, que ce soit un si grand crime; car je ne puis comprendre pourquoi, en un certain lieu, la parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque nous sommes tous frères par le baptême. Apprenez-moi aussi en quelle année de

(761) Labbe., *Conc.*, tom. VI, p. 1468, epist. 1.
(762) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XLII, n. 10.
(763) « On s'étonne, dit M. Ozanam, de trouver que saint Boniface demande au Souverain Pontife s'il est permis de manger de la chair de cheval, et d'autres animaux que la loi juive déclarait immondes. Il faut considérer que des actes, parfaitement indifférents en eux-mêmes, pouvaient devenir coupables par la superstition païenne qui s'y mêlait. Le cheval, par exemple, était la victime préférée des dieux scandinaves. » (*La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 189, note 1.)
(764) Labbe, tom. VI, p. 1468.
(765) *Acta SS.*, 13 Aug., *Act. Bened.*
(766) Et non en 730, comme une faute d'impression nous l'a fait dire plus haut, au tom. II, col. 1316, ligne 39.

l'incarnation arrivèrent les premiers missionnaires envoyés par saint Grégoire aux Anglais. Saint Boniface consulta sur la même question d'affinité spirituelle, Pethelme, premier évêque de Maison-Blanche en Northumbrie, et l'abbé Duddon, qui avait été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traités des Pères sur l'Ecriture (767) ».

Ce que dit saint Boniface, que nous sommes tous frères par le baptême, est très-vrai (768); mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait une affinité particulière entre les parrains et le filleul, ainsi que son père et sa mère; comme de ce que nous sommes tous frères par la création, cela n'empêche pas qu'il n'y ait des liens particuliers de famille, dont le respect est un empêchement à l'union conjugale.

Le prêtre Eoba était chargé de cette lettre et d'une autre à l'abbesse Edburge, par laquelle saint Boniface la remercie du secours de livres et d'habits qu'elle lui avait envoyés, et la prie de lui écrire en lettres d'or les Epîtres de saint Pierre, pour donner plus de respect aux hommes grossiers et pour contenter sa dévotion envers le saint apôtre, qu'il regardait comme le protecteur de sa mission. Dans une autre lettre, il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre; « c'est, dit-il, de tous côtés travail et fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux-frères sont pires que la malice des païens. »

Nous avons quantité d'autres lettres du saint, qui prouvent son zèle, sa sollicitude, la délicatesse de sa conscience, la beauté de son âme, et les nombreuses liaisons qu'il avait avec les évêques, les abbesses, de simples religieuses, qui tous s'intéressaient avec une amitié fraternelle au missionnaire apostolique de l'Allemagne, lui envoyaient des secours et lui écrivaient, de leur côté, d'aimables lettres, qui montrent à la fois et le goût de la bonne piété et le goût de la bonne littérature. Nous dirons, plus loin, un mot de cette correspondance.

XI. En 738, saint Boniface fit un voyage à Rome. Il l'entreprit tant pour conférer avec le pape Grégoire III, qu'il n'avait jamais vu, que pour se recommander aux prières des saints, étant déjà fort avancé en âge.

Il fut très bien reçu par le Saint-Père, comme il l'écrivit aux siens en Allemagne, et extrêmement respecté tant par les Romains que par les étrangers; en sorte qu'il était suivi d'une grande multitude de Francs, de Bavarois, d'Anglais et d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année, et, après avoir visité les tombeaux des saints, il prit congé du Pape, qui le renvoya, l'an 739, chargé de présents et de reliques, avec trois lettres, qui témoignent de la sollicitude de la Papauté pour la civilisation des princes et des peuples de l'Allemagne.

La première est adressée à tous les évêques et à tous les abbés pour leur recommander saint Boniface et les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde est adressée aux peuples de Germanie nouvellement convertis. Le Pape y nomme les Thuringiens, les Hessois et plusieurs autres Barbares, et généralement tous ceux qui sont du côté de l'Orient, ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, et à recevoir les évêques et les prêtres qu'il leur ordonnera par l'autorité du Siége apostolique; puis il ajoute : « Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéissent, sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous, qui êtes *baptisés au nom de Jésus-Christ, abstenez-vous* de tout culte du paganisme et détournez-en vos sujets. Rejetez les devins et les sorciers, les sacrifices des morts, des bois et des fontaines, les augures, les caractères, les enchantements, les maléfices et toutes les autres superstitions qui avaient cours en votre pays. » La troisième lettre est adressée aux évêques de Bavière et d'Allemagne, savoir: Vigon d'Augsbourg, Luidon de Spire, Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau, et Adda ou Heddon de Strasbourg. Le Pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, à écouter ses instructions, à rejeter les hérétiques et les faux évêques, de quelque part qu'ils viennent, particulièrement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de superstition, et à célébrer un concile près du Danube, à Augsbourg ou en tel lieu que Boniface jugerait à propos (769).

Pendant ce voyage, Boniface avait invité plusieurs Anglais, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie; et il y attira, entre autres, deux frères, saint Willibalde et saint Wunebalde, qui étaient des parents.—*Voy.* leurs articles. —De Rome, qu'il avait quittée, comme nous l'avons dit, en 739, notre saint arriva à Pavie, où il fut reçu chez le roi Luitprand, et prit un peu de repos que demandait sa vieillesse. De là il passa en Bavière (*Voy.* cet article n° XI), pour être bientôt chargé des affaires les plus importantes par le successeur du Pape Grégoire III.

XII. Ce successeur fut saint Zacharie, et c'est avec lui que nous allons voir maintenant Boniface traiter des affaires de sa mission. Charles Martel était mort aussi, et ses deux fils, Carloman et Pepin, le remplaçaient. Le premier, à qui le royaume d'Austrasie était échu, montra du zèle pour la propagation de la Foi et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Dès le commencement de son gouvernement, il manda à ce sujet auprès de lui saint Boniface, et il

(767) *Epist. S. Bonifacii*, 15, 11 et 22; *Bibl. PP.*, tom. XIII.

(768) Voy. *Hist. univ. de l'Egl.*, tom. X, p. 531.

(769) Labbe, tom. VI, p. 1470 et seqq.

le pria d'assembler un concile dans ses états, pour corriger les abus introduits dans les églises des Gaules depuis plus de soixante ans.

Notre saint en écrivit donc au Pape Zacharie. Après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent de son exaltation, et l'avoir assuré qu'il ne lui sera pas moins soumis qu'il ne l'a été à ses prédécesseurs, il le supplie de confirmer, sur l'autorité apostolique, l'érection des trois nouveaux évêchés qu'il avait établis en Allemagne; le premier à Wustzbourg, le second à Burabourg, et le troisième à Erfurt (770), capitale de la Thuringe. Il avait ordonné évêque de Wustzbourg Burchard, de Burabourg Vatta et d'Erfurt Adelaire.

Boniface, venant ensuite à l'affaire du concile, dit au Pape que Carloman, duc des Francs, l'a mandé à sa cour et l'a prié d'assembler un concile dans ses états, afin de corriger les abus et de rétablir les règles de la discipline, qui ont été méprisées et violées depuis environ soixante ou soixante dix ans. « C'est pourquoi, ajoute Boniface, s'il veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres de votre sainte autorité, c'est-à-dire du Siége apostolique. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les Francs n'ont tenu de concile et n'ont eu d'archevêque, et, à présent, la plupart des évêchés sont donnés à des laïques, ou à de faux clercs fornicateurs ou usuriers, qui ne cherchent dans ces places que les biens de l'Eglise, qu'ils consument sans la servir. »

Quand saint Boniface dit qu'il y a plus de quatre-vingts ans qu'on n'avait tenu de concile en France et qu'on n'avait eu d'archevêque, il entend un concile national et un archevêque qui fût en même temps vicaire du Saint Siége, afin qu'il eût plus d'autorité pour la convocation des conciles. Il était encore rare qu'on donnât le nom d'archevêque aux simples métropolitains, surtout quand ils n'avaient pas reçu le pallium.

Saint Boniface continue : « Si donc, par vos ordres et à la prière du duc Carloman, j'entreprends la réforme de ces abus, il est nécessaire que je sois soutenu par votre jugement et par les canons de l'Eglise. Si je trouve, par exemple, parmi les Francs, des personnes qui, après avoir passé leur jeunesse dans toutes sortes de débauches et de dissolutions, aient été néanmoins élevées au diaconat, et qui, dans cet ordre sacré, entretiennent encore quatre ou cinq concubines, ou même davantage, et ne rougissent pas cependant de lire l'Evangile; ou même qui se soient élevées à la prêtrise, et, ce qui est encore plus déplorable, qui aient été nommées et ordonnées évêques, il faut bien que je sois autorisé d'un ordre de votre part, afin de pouvoir les reprendre et les convaincre de péché par l'autorité même du Siége apostolique. On trouve aussi parmi les Francs quelques évêques qui se glorifient, à la vérité, de n'être ni adultères ni fornicateurs, mais ils sont ivrognes, querelleurs et chasseurs; ils portent les armes à la guerre et versent le sang des païens ou même des Chrétiens. Or, comme j'ai l'honneur d'être légat du Siége apostolique pour corriger ces désordres, il est à propos que vous parliez à Rome comme je parlerai ici, et que votre jugement soit conforme au mien, s'il arrive qu'on envoie de part et d'autre des députés à votre tribunal. »

Saint Boniface traite dans la même lettre plusieurs autres affaires. Gregoire III lui avait commandé d'ordonner pour son successeur un prêtre qu'il lui avait marqué. Il représente à Zacharie qu'il ne paraît plus convenable de s'en tenir à ce choix, parce que le frère de ce prêtre avait tué l'oncle du duc Carloman, et que l'affaire n'était pas encore accommodée. Ainsi il demande la permission de choisir celui qu'il jugera le plus digne, après avoir consulté les évêques.

Un seigneur arrivé de Rome publiait qu'il y avait obtenu la dispense d'épouser la veuve de son oncle, quoiqu'elle eût été religieuse. Boniface marque au Pape qu'il doute qu'il ait accordé cette dispense, parce qu'il a appris en Angleterre qu'un tel mariage avait été déclaré très-criminel dans un concile tenu à Londres par les disciples de saint Grégoire le Grand.

Il restait encore des superstitions qui se pratiquaient le premier jour de janvier; les Francs et les Allemands qui avaient voyagé à Rome, s'autorisaient de ce qu'ils y avaient vu en usage. Ils racontaient que ce jour-là on faisait des danses semblables à celles des païens, près de l'église de Saint-Pierre; qu'on chargeait les tables de viandes, et que personne n'aurait prêté à son voisin ce jour-là aucune chose de sa maison, et n'aurait souffert qu'on emportât du feu; qu'ils avaient vu des femmes ornées de bandelettes aux bras et aux cuisses, à la façon des païens, et exposer en vente de ces bandelettes. Bonifice prie le Pape de réprimer à Rome ces abus, afin que les Francs et les Allemands ne puissent plus s'en prévaloir. Enfin, il l'avertit que plusieurs prêtres ou évêques d'entre les Francs, convaincus d'adultère par les enfants nés de leurs débauches, publiaient en revenant de Rome qu'ils avaient obtenu la permission de servir à l'autel; ce qui serait contre les canons. Il demande à être éclairci sur tous ces articles, et envoie au Pape en présent une serviette à longs poils et quelque argent dont le Saint-Siége pouvait alors avoir besoin, à cause du ravage des Lombards (771).

A la triste peinture que fait saint Boniface des Eglises de France, on ne peut que bénir Dieu d'avoir donné à saint Pierre et à ses successeurs, avec la fermeté invincible dans la foi, une autorité souveraine pour ramener à la règle tous ceux qui s'en écar-

(770) On écrit aussi Ersford.

(771) Labbe, tom. VI, p. 1494.

tent. Sans cela, les maux des Eglises et des nations, les maux de l'humanité entière, seraient sans remède (772).

XIII. Le Pape saint Zacharie s'empresse de répondre à l'apôtre de la Germanie, et sa lettre est remplie de bienveillance. Il y confirma l'érection de trois nouveaux évêchés, et permit la tenue du concile, comme l'avait demandé Carloman, pour le rétablissement des règles de la discipline, « qui sont, dit le Pape, entièrement abolies dans ces provinces, par la déplorable négligence qu'on a depuis si longtemps à tenir des conciles. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous accordons volontiers d'en assembler, et même nous l'ordonnons. Car on ne connaît plus, ni ce que c'est que le sacerdoce, ni ce que sont ceux qui s'en disent revêtus. » Il exhorte Boniface à déposer les évêques, les prêtres et les diacres qu'il trouvera coupables d'adultère, de fornication ou de bigamie, d'homicide ou de quelque autre excès contre les canons. Il lui refuse la permission d'ordonner son successeur de son vivant; mais il lui accorde comme une grâce singulière le pouvoir de le désigner en mourant, afin que celui qu'il aura désigné aille se faire ordonner à Rome.

Sur les autres articles, Zacharie répond que l'on ne doit pas croire que son prédécesseur ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve de son oncle, surtout cette femme ayant porté le voile de religieuse. « Car, dit-il, le Siége apostolique ne permet pas ce qui est contraire aux canons et aux règlements des Pères, et qu'ainsi il ne doit pas ajouter foi aux prêtres adultères, qui prétendent avoir reçu du Siége apostolique la permission d'exercer les fonctions de leur ministère. Pour les supertitions du premier jour de janvier, il dit que lui et ses prédécesseurs les ont entièrement abolies (773). » Cette lettre est datée du 1er avril 743.

Zacharie écrivit en même temps une lettre aux trois nouveaux évêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs évêchés. Nous avons la lettre qu'il adresse à saint Burchard, évêque de Wurtzbourg, laquelle était sans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner des évêques dans ces Eglises, sans le consentement de celui qui sera alors vicaire du Saint-Siége dans l'Allemagne (774). Le Pape écrivit aussi au prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à consommer le projet qu'il avait formé touchant le rétablissement de la discipline.

XIV. Mais Carloman n'avait pas attendu ces lettres pour assembler un concile des provinces germaniques, ce qui ne serait pas bien, si la présence de saint Boniface à ce concile n'en avait corrigé les irrégularités, car on ne doute pas que le saint ne l'ait présidé (775), bien qu'on ne connaisse plus le lieu où il se tint.

On y reconnut l'autorité archiépiscopale de Boniface, et l'on commença par rétablir les Eglises dans leurs droits et dans leurs biens. Le concile prononça la dégradation des prêtres intrus et concubinaires; rappela le clergé aux anciennes maximes qui lui interdisaient l'habit laïque, la compagnie des femmes, l'usage des armes, des meutes et des faucons. Enfin, des prohibitions sévères poursuivirent les restes du paganisme, l'observation des augures, les sortiléges, les feux allumés en l'honneur des faux dieux, les sacrifices sur *les tombeaux*. Tels sont, fort succinctement (776), les règlements du concile germanique tenu par saint Boniface en 742. C'est le premier des cinq conciles qu'il tint pendant sa légation.

L'année suivante, 743, en présence de Carloman, mais sans qu'il y exerçât aucune autorité, comme ont paru le croire certains auteurs, une autre assemblée fut tenue, pour l'Austrasie, à Leptines, non loin de Cambrai : Boniface y présida. Tous les ordres du clergé, « évêques, prêtres et diacres, avec les clercs inférieurs, promirent de faire revivre, par leurs mœurs et leur doctrine, les saintes règles des Pères et les lois de l'Eglise. » Les abbés et les moines se soumirent à la règle de saint Benoît. Les périls de la guerre et les besoins de l'Etat décidèrent les évêques et le peuple à laisser au prince la jouissance précaire d'une partie des biens ecclésiastiques, à charge d'une redevance annuelle de douze deniers par feu. D'autres articles interdirent l'adultère, l'inceste, les noces illicites, la vente des esclaves Chrétiens aux idolâtres. Le dernier renouvelait la défense des pratiques païennes, sous peine de quinze pièces de monnaie (777). On dressa, pour éclairer le zèle des prédicateurs, une liste de trente superstitions populaires, monument instructif du paganisme germanique; la formule suivante, rédigée en langue tudesque, fut proposée aux convertis : « Je renonce au démon, à la communion du démon, aux œuvres et aux paroles du démon, à Dunar, Woden et Saxnot, et à tous les esprits impurs qui sont avec eux (778). »

Saint Boniface envoya au Pape Zacharie une relation de ce qui s'était passé dans ces conciles. Le Pape, satisfait de ces heu-

(772) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XI, p. 7.

(773) Labbe, tom. VI, p. 1498. — M. Ozanam qui parle de ses superstions (Ouvrage cité p. 201, 202), et qui fait, avec raison, un mérite à saint Boniface de son courage à en demander au Pape la suppression, aurait dû, en même temps, ne pas oublier la réponse que fit à ce sujet le Pape Zacharie. Sur les quelques avis que donna, avec une liberté toute chrétienne, saint Boniface au Saint-Siége, *Voy.* l'ouvrage de M. l'abbé Gorini : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., 2 vol. in-8°, 1853, t. I, p. 561 et suiv.

(774) Labbe, loc. cit., p. 1501.

(775) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., p. 289, an. 744.

(776) *Voy.* d'amples détails sur ce concile dans Labbe, tom. VI, p. 1534.

(777) Labbe, tom. VI, p. 1537.

(778) *Voy.* M. Ozanam, ouv. cit., p. 195.

reux commencements de réforme, écrivit une lettre adressée à tous les évêques, à tous les prêtres et diacres, aux abbés, aux ducs et aux comtes dans l'étendue des Gaules et des autres provinces de la domination des Francs. Il les félicite des heureuses dispositions qu'ils ont montrées pour la réformation du clergé. « Jusqu'à présent, leur dit-il, vous avez eu parmi vous, en punition de vos péchés, de faux et de mauvais prêtres. Est-il surprenant que les nations païennes aient prévalu contre vous, puisqu'il n'y avait point de différence entre les laïques et les ministres du Seigneur? Il n'est nullement permis à ceux-ci d'aller à la guerre; car qu'elle victoire peut-on espérer quand les prêtres, avec les mêmes mains sacriléges dont ils viennent de célébrer les saints mystères et de distribuer le corps du Seigneur, versent le sang des Chrétiens, à qui ils auraient dû administrer le pain céleste, ou le sang des païens, à qui ils auraient dû annoncer Jésus-Christ? Au contraire, si le clergé de votre royaume se rend recommandable pour sa régularité et sa chasteté, comme les canons l'ordonnent, et que notre frère Boniface vous le prêche de notre part, aucune nation ne pourra tenir devant vous (779). » Le Pape termine sa lettre en recommandant aux Francs de réunir tous les ans un concile pour remédier aux abus et aux erreurs qui pourraient déshonorer la sainteté de l'Eglise ou en diviser l'unité.

XV. En 744, il y eût encore un concile, sous Pépin, où assistèrent vingt-trois évêques, ayant à leur tête saint Boniface, qui en fut l'âme comme dans les précédents.

Ce concile, qui s'assembla à Soissons, étendit les mêmes bienfaits aux provinces neustriennes (780). On y ajouta l'ordre de publier dans tout le pays le symbole de Nicée et les canons des anciens conciles. Cette mesure indique le péril de la foi, ébranlée par les prédications des sectaires; et, en effet, il est recommandé de détruire des croix superstitieuses que l'hérétique Aldebert, ou plutôt Adalbert (*Voy.* son article, tom. I, col. 208, 209) plantait sur son chemin. Enfin le bras séculier se fait sentir, en infligeant une amende proportionnelle « à quiconque enfreindra un de ces articles établis par vingt-trois évêques et d'autres serviteurs de Dieu, avec le consentement du duc Pépin et des chefs des Francs. »

Il ne restait plus que de réunir les deux clergés d'Austrasie et de Neustrie, pour donner à ces décisions le sceau d'une loi nationale; et tel semble l'objet d'un synode tenu, l'année suivante, en présence des deux maires à la fois, Pépin et Carloman. Ces assemblées solennelles, bénies par le Souverain Pontife, conduites par un saint, sous la protection de deux chefs puissants, excitèrent l'admiration des peuples. Elles renouaient la suite des synodes nationaux, interrompus depuis quatre-vingts ans. Les contemporains les comparèrent aux grands conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Les uns et les autres servirent puissamment le christianisme. Les définitions de Nicée et d'Ephèse fixèrent les dogmes dans l'Eglise; les règlements de Soissons et de Leptines y fixèrent les nations (781).

Le concile de Soissons avait ordonné que les synodes seraient célébrés tous les ans; et Boniface, principal auteur du décret, en pressa l'exécution dans une suite d'assemblées, dont les statuts annuels, appropriés au besoin des temps et des lieux, naturalisèrent en quelque façon la foi chrétienne dans l'esprit et jusque dans la langue des Barbares. Injonction fut faite aux prêtres d'enseigner à tous les fidèles de leurs paroisses l'Oraison dominicale et le symbole, comme aussi de se mettre en état d'entendre dans l'idiome du pays les abjurations, professions de foi et confessions des Catholiques. Enfin, pour affermir la discipline de l'épiscopat, dont les désordres avaient fait le péril principal de ce siècle, on releva la juridiction des métropolitains, qui devaient se rattacher par un lien plus étroit à la chaire de saint Pierre.

Boniface ne réussit qu'imparfaitement à reconstituer la juridiction archiépiscopale en Neustrie. Mais, à moins d'abandonner l'ouvrage de tant d'années, il fallait sur les bords du Rhin un siége puissant, dont l'autorité s'étendît à la fois sur la frontière chrétienne et sur le champ même des missions. L'assemblée des Francs choisit Mayence pour métropole; et Boniface, qu'on a accusé d'avoir convoité ce siége (782), d'en avoir dépossédé Gewielieb afin de s'en ménager l'usurpation, ne l'accepta qu'après une longue résistance. Ses vues s'étaient arrêtées sur Cologne, plus près du Nord et des païens de la Frise, dont le souvenir le poursuivait (783). Cependant le Pape Zacharie lui conféra l'église de Mayence, ainsi que nous le verrons tout à l'heure (n° XVIII).

Le travail de restauration qui s'achevait ainsi dans l'église germanique devait se continuer dans l'Etat. L'esprit de discipline, ramené dans les rangs du clergé, gagna les grands; tout tendit à l'unité. Il était temps de mettre fin au désordre d'une royauté impuissante sous des maires souverains. Le Pape, consulté, conseilla de rétablir la vérité, en réunissant sur une même tête le

(779) Labbe, loc. cit., p. 1545.

(780) Sur le concile de Soissons, *Voy.* Labbe, loc. cit., pag. 1552 et seqq.

(781) M. A. F. Ozanam, p. 196.

(782) *Voy.* M. l'abbé Gorini, ouvrage cité, t. I, p. 576.

(783) Sur l'affaire des juridictions archiépiscopales, *voy.* surtout la lettre LIV de Zacharie à Boniface. Boniface expose ses idées en ce qui touche les droits et les devoirs des métropolitains dans la lettre 63 *à Cuthbert*, lettre assez longuement analysée dans Fleury (liv. XLII, n. 35), et dans Rohrbacher, tom. XI, p. 26 et suiv. — Sur l'élévation de Boniface au siége de Mayence, *Voy.* Bonifacio, epist. 72, Zacharias Bonifacio. La lettre du Pape résume les travaux de saint Boniface jusqu'à cette époque.

titre et le pouvoir (784). Bref, en 752, les guerriers assemblés à Soissons élevèrent Pépin le Bref sur le bouclier, et les évêques lui donnèrent l'onction des rois d'Israël. Ce rit nouveau, inconnu des Francs mérovingiens, était emprunté à la liturgie de l'Eglise anglo-saxonne, et plusieurs chroniques témoignent, en effet, que saint Boniface sacra Pépin (785).

XVI. Cependant Boniface eut à essuyer diverses contradictions vers ce temps, c'est-à-dire environ l'an 748. Nous nous y arrêterons quelque peu, car nous y verrons de nouvelles preuves de son zèle, de sa sollicitude, et de l'entière confiance que le Pape Zacharie avait en lui.

Il faut que ces contrariétés aient été grandes, puisqu'elles firent souhaiter à notre saint d'être déchargé de l'épiscopat, et que le Pape nommât un autre légat dans les Gaules, pour y présider aux conciles. Ce furent surtout les deux missionnaires, Virgile ou Vigile et Sidoine qui exercèrent le plus sa patience. Il écrivit contre eux et contre quelques autres une lettre au Pape, dont saint Burchard fut porteur.

Boniface se plaignait dans cette lettre que Virgile s'efforçait de le mettre mal dans l'esprit d'Odilon, duc de Bavière; qu'il débitait des propositions erronées. Il joignit à cette lettre quelques questions touchant l'administration du baptême, sur lesquelles il prie Zacharie de l'éclairer. En même temps il lui envoyait un ouvrage qu'il avait composé sur l'*unité de la foi catholique*, et qui était adressé à tous les évêques; enfin il le priait de nommer un autre légat à sa place. Par une autre lettre, saint Boniface faisait connaître au Pasteur suprême que les Francs n'ayant pas persévéré dans le dessein d'ériger Cologne en métropole, il occupait le siége de Mayence; mais qu'il priait le Pape de lui permettre d'établir un autre évêque à sa place, s'il trouvait quelqu'un qui en fût digne.

Zacharie, dans sa réponse, l'exhorte d'abord à combattre avec un nouveau courage pour la foi orthodoxe. Ensuite, touchant les questions proposées sur le baptême, il déclare, selon ce qui en avait été réglé d'Angleterre, que quiconque n'avait pas été baptisé par l'invocation des trois personnes de la très-sainte Trinité, n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fût le ministre; mais aussi que, quoique le ministre fût hérétique et coupable de toutes sortes de crimes, le baptême est valide s'il a proféré les paroles marquées dans l'Evangile. Il approuve que saint Boniface ait fait baptiser, dans le doute, ceux qui l'avaient déjà été par des prêtres sacriléges, qui immolaient des taureaux et des boucs aux faux dieux, parce que ces prêtres étant morts, on ne pouvait savoir s'ils avaient baptisé au nom des trois personnes de la Trinité; et il veut qu'il en agisse ainsi, lorsqu'après une exacte recherche, il ne pourra s'assurer si le baptême a été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit: ce que Grégoire III avait déjà décidé, comme le marque Zacharie.

Saint Boniface avait trouvé dans le cours de ses missions un grand nombre de faux prêtres et de faux évêques, qui n'avaient jamais été ordonnés par des prélats catholiques. C'étaient la plupart des esclaves fugitifs, qui, pour mieux se déguiser, prenaient la tonsure et se transformaient en ministres du Seigneur, assemblant les peuples dans les cabanes des paysans, où ils pussent cacher leur ignorance et leurs infâmes débauches. Dans l'administration du baptême, ils ne faisaient point *faire les* renonciations ordinaires, et n'*enseignaient* pas les premiers principes de la créance chrétienne, qu'ils ignoraient. Le Pape recommande à saint Boniface de sévir contre ces ministres de Satan, et de les faire enfermer dans des monastères, pour y vivre en pénitence. Il parle nommément contre un prêtre écossais, nommé Samson, qui enseignait que l'imposition des mains de l'évêque pouvait tenir lieu de baptême, et il ordonne de le chasser de l'Eglise.

Le Pape ajoute, parlant de l'ouvrage que lui avait adressé Boniface: « Nous avons vu le livre que vous avez composé sur l'*Unité de la foi catholique* et sur la doctrine évangélique que vous avez adressé à tous les évêques, les prêtres et les diacres; sachez que nous en avons été très-satisfaits. C'est la grâce du Saint-Esprit qui vous a porté à composer cet ouvrage. Vous nous avez prié par une autre lettre d'envoyer un évêque à votre place pour tenir les conciles en France et en Gaule. Mais tandis que, par la grâce de Dieu, vous vivrez, il n'est pas nécessaire que nous fassions ce changement... » Le Pape parle ensuite d'une profession de la foi et de l'unité catholique, et de diverses lettres des évêques relatives aux derniers conciles tenus, pièces que saint Boniface avait fait passer au Saint-Père, et sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas, ne pouvant tout rapporter dans cette étude. Puis, arrivant à Virgile et à Sidoine, dont Boniface s'était plaint, le Pape lui mande qu'il lui a écrit des lettres menaçantes, et qu'il a chargé le duc Odilon de les lui envoyer à Rome, si cela est nécessaire; et, pour ce qui est en particulier de Virgile, le Souverain Pontife dit quelques paroles que nous allons citer ici, afin d'examiner un point de critique que nous avons promis d'étudier à l'article Aventin (Jean), t. II, col. 771.

XVII. Le Pape dit donc au sujet de Virgile: « Quant à la perverse doctrine que

(784) Sur cette consultation adressée au Pape Zacharie et sur sa réponse, *Voy.* nos notes aux pages 127, 192, 193 de la Dissertation de Fénelon *De l'autorité du Souverain Pontife*, etc., 1 vol. in-8°, 1854.

(785) M. Ozanam, p. 198, 199; *Voy.* aussi les *Annales du moyen âge*, etc., par M. Frantin, 8 vol. in-8°, 1836, tom. VI, p. 540.

Virgile énonce contre le Seigneur et son âme, à savoir qu'il y a sous terre un autre monde et d'autres hommes, un autre soleil et une autre lune, s'il est convaincu de le soutenir, réunissez un concile; qu'on le chasse de l'Eglise, et qu'on le prive de l'honneur du sacerdoce (786). » Telles sont les paroles du Pape Zacharie, les seules qui nous apprennent cette accusation.

Eh bien! sur ces indices assez peu précis, un auteur protestant (787) a forgé toute une histoire, et des écrivains français (788) ont été assez mal avisés pour la répéter. Ils ont dit que Boniface, archevêque de Mayence et légat du Pape Zacharie, dans le VIIIe siècle, *déclara hérétique* un évêque de ce temps, nommé Vigile ou Virgile, *pour avoir osé soutenir qu'il y a des antipodes.* Jean Aventin, dans ses *Annales de Bavière*, a aussi avancé cela; et, en vérité, il fallait être bien préoccupé ou bien tourmenté de l'envie de faire naître quelque soupçon fâcheux contre la papauté, pour voir, dans les lignes du Pape Zacharie, la condamnation de l'existence des antipodes et du système de la rotondité de la terre.

D'abord, dans ces paroles, il n'est pas question d'un évêque, mais d'un prêtre. Ensuite, on ne le déclare pas hérétique, mais on l'accuse seulement d'enseigner une doctrine erronée. Cette doctrine, telle que le Pape la comprenait, ne consistait point à dire simplement qu'il y a des antipodes, mais qu'il y a dans un autre monde d'autres hommes, c'est-à-dire des hommes d'une espèce différente de la nôtre, et qui ne sont pas, comme nous, existants d'Adam; un autre soleil et une autre lune que ceux qui nous éclairent. Or, une semblable assertion est certainement contraire à l'Ecriture Sainte. Si la zone australe était sans rapport avec la boréale, d'où venaient donc ses habitants? Ils étaient donc autochthones? Il n'y avait donc plus communauté d'origine pour le genre humain? Il paraît que la doctrine de Virgile n'était pas faite pour diminuer ces justes craintes, et les hommes qu'il plaçait sous un autre soleil ne devaient pas paraître moins étrangers à la famille d'Adam, que le flambeau de leurs jours à notre hémisphère.

En examinant bien, on voit que Zacharie n'en voulait point aux antipodes, ni aux savants, mais à ce qu'il y avait de faux et de dangereux dans l'opinion des savants sur les antipodes. C'est uniquement ce qu'entendait le Pape, et c'est dans ce sens unique que saint Augustin (789) a rejeté les antipodes. On ne peut donc pas dire que Zacharie ait eu tort (790) de condamner, ou plutôt, — car il n'y a pas autre chose dans ses paroles, — de demander l'examen, et ensuite la condamnation, s'il y avait lieu, d'une opinion dangereuse par un alliage d'erreurs dont elle ne savait pas se préserver.

Admettons, si l'on veut, qu'il n'en est pas moins vrai que les Pères de l'Eglise ont nié les antipodes. Qu'en voudrait-on conclure? Nous répondrions que plusieurs savants conviennent que les anciens philosophes les ont niés aussi, et que les Pères de l'Eglise n'étaient pas obligés d'être plus habiles en cosmographie que les philosophes de leur siècle. Mais nous ne pouvons même pas faire cette concession pour la généralité des Pères; car Philoponus, qui vivait sur la fin du XVIe siècle, a démontré (791) que saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Athanase et la plus grande partie des Pères de l'Eglise, ont su que la terre est ronde. Il est même parlé des antipodes dans saint Hilaire (792), dans Origène (793), dans saint Clément, Pape (794). Il n'est donc pas vrai qu'en général les écrivains ecclésiastiques aient été dans le doute sur les antipodes jusqu'au XVe siècle, comme quelques auteurs l'ont prétendu (795). *Voy.* l'article VIRGILE (Saint), évêque de Saltzbourg.

Nous ne connaissons rien des suites de l'affaire du prêtre Virgile; mais il n'y a pas de doute que, sur ce chef d'accusation et sur d'autres non moins graves, il ne dût se justifier pleinement, soit dans un concile de Germanie, soit auprès du Pape, si Zacharie évoqua la cause à son tribunal, comme il en avait l'intention (796) : le titre d'évêque décerné à Virgile, peu de temps après, en serait une preuve.—*Voy.* son article.—Mais achevons l'analyse de la réponse que fit Zacharie à Boniface.

XVIII. Ce Pontife connaissait trop bien le zèle et le mérite du saint apôtre de l'Allemagne, pour lui permettre de quitter, comme il l'avait demandé, le siége de Mayence et la légation du Saint-Siége. Dans sa réponse, Zacharie l'exhorte, avec une tendresse paternelle, à continuer ses fonctions : « Mon bien aimé, lui dit-il, vous êtes encore légat et envoyé du Siége apostolique, comme vous l'avez été. Le zèle pour le salut des âmes nous porte à conseiller à votre Sainteté de ne jamais quitter le siége

(786) Sirmond, *Concil.*, tom. I, p. 573.

(787) Sir Thomas Moore, *Hist. d'Irlande*, trad. de M. Faucompret, tom. I, p. 461.

(788) *Voy.*, entre autres, M. Michelet, *Hist. de France*, tom. I, p. 282.

(789) *Cité de Dieu*, lib. XVI, cap. 9.

(790) L'auteur d'une *Dissertation* (publiée dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1708), soutient « que le Pape Zacharie n'avait pas tort; que si Virgile avait soutenu qu'il y avait dans un autre monde d'autres hommes, c'est-à-dire, des hommes d'une espèce différente de la nôtre, et qui n'étaient pas comme nous enfants d'Adam; un autre soleil et une autre lune différents de ceux qui nous éclairent, cet évêque aurait été véritablement condamnable, parce que ce paradoxe serait contraire à nos livres Saints. »

(791) Dans son livre *De mundi creat.*, I, V, c. 13.

(792) *In psal.* II, n. 23.

(793) L. 2, *De princip.*, c. 3.

(794) Epist. 1, *ad Cor.*, n. 20.

(795) V. *Théologie dogmatique*, par M. l'abbé Giraud, 10e leçon, p. 39, note A.

(796) Sirmond, *Concil.*, tom. I, p. 573.

de Mayence que vous occupez. Si cependant vous trouviez un homme digne de vous succéder, vous l'ordonnerez évêque, afin qu'il serve l'Eglise dans le ministère qui vous a été confié. Nous prions notre Seigneur et Rédempteur, par l'intercession de Marie, sa sainte Mère, toujours Vierge et Notre Dame, et par celle des saints apôtres Pierre et Paul, de vous conserver en parfaite santé. Priez pour nous (797). » Cette lettre est du 1er mai 748.

Par une autre lettre, du 3 novembre de la même année, le Pape mande qu'il érige la ville de Mayence, à la prière des Francs, et en considération des travaux de saint Boniface, qui, depuis vingt-cinq ans qu'il est évêque, n'a cessé de s'employer infatigablement à l'œuvre du Seigneur. « Nous ordonnons, lui dit-il, par l'autorité du Bienheureux apôtre Pierre, que la susdite église de Mayence soit à perpétuité métropole, pour vous et pour vos successeurs; qu'elle ait sous elle cinq villes, savoir : Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht, et toutes les autres de la Germanie que vous avez converties à la foi du Christ (798). »

Notre saint apôtre, animé par les lettres paternelles du Souverain Pontife, continua, pour un temps, à s'acquiter avec zèle des fonctions de son ministère; mais il n'était pas sans inquiétudes sur la manière dont il s'y comportait, et, s'il s'attachait à porter partout la réforme et le redressement des abus, il ne cessait aussi de consulter son oracle ordinaire, c'est-à-dire le Saint-Siége. Ainsi, nous avons de lui, dans les années 750, 751, des lettres qui témoignent de sa continuelle sollicitude (799).

XIX. Devenu, de la sorte, le législateur religieux d'un nouvel empire, et, après le Souverain Pontife, le plus grand nom de l'Eglise d'Occident, Boniface tenait le serment qu'il avait prêté le jour de son ordination (n° III) : il étendait sa sollicitude aux intérêts généraux de la chrétienté.

Déjà il avait visité dans Pavie Luitprand, roi des Lombards (n° XI), afin de contenir ce prince ambitieux, que Rome avait vu plusieurs fois camper sous ses murs. Il écrivait au roi anglo-saxon, Ethelbald, prince des Merciens, pour l'arracher aux désordres d'une mauvaise vie. Dans cette lettre, signée de lui et de ses quatre suffragants, on reconnaît toute la prudence d'un zèle vraiment chrétien, et moins pressé de foudroyer le pécheur que de le convertir (800).

Boniface loue premièrement le roi de ses aumônes, et de sa fermeté à réprimer les violences, les rapines et les parjures. Mais il s'afflige d'apprendre qu'un si grand prince, se refusant aux liens d'un mariage légitime, se déshonore par la luxure et l'adultère, portant ses mains jusque sur les vierges consacrées à Dieu. Après avoir rappelé avec la gravité d'un théologien les menaces de l'Ecriture sainte contre les crimes de la chair, il s'arrêta à deux considérations, où perce une grande sagesse politique, éclairée par l'étude et la comparaison des peuples, et qui a trouvé dans la pureté ou dans la corruption précoce des races barbares la raison de leurs destinées.

D'un côté, il cite au prince l'exemple des vieux Saxons, de cette branche encore païenne de la même famille, chez qui « la femme adultère est contrainte de se pendre de sa propre main; et, après qu'on a brûlé son corps, le séducteur est pendu lui-même au-dessus du bûcher. D'autres fois les femmes du pays se rassemblent autour de la pécheresse, et, déchirant ses vêtements au-dessus de la ceinture, elles la poursuivent à coups de verges et de couteaux, et la chassent ainsi de manoir en manoir, jusqu'à ce qu'elles la laissent morte ou mourante. Tel est le respect des gentils, de ces hommes sans loi, pour la loi de la nature écrite dans les cœurs. » D'un autre côté, il représente les habitants de l'Espagne, de la Provence et de la Bourgogne, gagnés par ces vices honteux que Dieu châtie par l'épée des Sarrasins. « Prenez garde, continue-t-il, que votre peuple ne se perde à son tour par l'exemple du prince; car si la nation des Anglais, ainsi qu'on le répète en ce pays, et qu'on nous en fait le reproche en France, en Italie et jusque chez les païens, méprisant les noces légitimes, en vient à mener une vie digne de Sodome, les flancs des prostituées donneront le jour à une race dégénérée, abjecte dans ses penchants, qui ne sera plus ni forte à la guerre ni fidèle à sa parole, ni aimable à Dieu, ni honorée des hommes. »

Assurément l'accent du patriotisme indigné éclate ici, et l'on n'y voit rien de cette faiblesse reprochée à saint Boniface par quelques historiens (801). Il gourmanda le zèle endormi du clergé d'Angleterre (*Voy.* l'article CUTHBERT, archevêque de Cantorbéry), afin de le porter à réformer les abus et les désordres de leurs églises. « Soyons fermes dans la justice, écrit-il à Cuthbert, et préparons nos cœurs à l'épreuve, mettant notre confiance en Celui qui a placé le fardeau sur nos épaules. Mourons, si Dieu le veut, pour les saintes lois de nos pères, afin de mériter avec eux l'héritage éternel. » Cet homme, accusé de s'être rendu l'aveugle instrument des Papes, de les avoir im-

(797) Labbe, tom. VI, epist. 10, p. 1518.

(798) Ibid., epist. 13, p. 1527.

(799) Dans l'impossibilité de donner même le résumé de ces lettres, nous y renverrons le lecteur. *Voy.* Labbe, tom. VI, p. 1524, 1528.

(800) Déjà nous avons eu, dans le cours de cet article, des preuves de la longanimité et de la mansuétude de saint Boniface. Nous en voyons ici un nouvel exemple. Malgré ces faits, MM. Michelet et Ampère n'en ont pas moins accusé l'archevêque de Mayence de zèle âpre et farouche contre les hérésies. *Voy.* sur ce point le livre cité de M. l'abbé Gorini, tom. I, p. 564 et suiv.

(801) *Voy.* M. l'abbé Gorini, ouv. cit., tom. I, p. 551 et seqq.

portunés de consultations qui attestent la timidité de son esprit et de son caractère, ne craignit pas, nous l'avons vu (n° XIII), de faire entendre au Siége apostolique des avis, et cela, non certes dans une pensée de schisme, mais dans celle, au contraire, d'un amour ardent et jaloux, qui ne veut rien d'imparfait dans l'exercice d'une autorité qu'il voudrait faire honorer de toute la terre

XX. Il restait à saint Boniface d'assurer la durée de son œuvre, en fixant pour longtemps au cœur de la Germanie ces missions anglo-saxonnes qui avaient mis à son service tant d'excellents ouvriers (n° V). Le secret de ses succès (802) était dans le nombre, le zèle et la discipline de cette milice religieuse que l'Angleterre lui donna, qu'il distribua d'abord sur les points les plus importants, à Amoneburg, à Ohrdruff, à Burnburg, à Fritzlar.

Mais il importait de relier entre eux ces différents postes, et de les fortifier par un établissement plus considérable, destiné à devenir comme la citadelle du monachisme au centre de la barbarie et sur les confins des Saxons. Le disciple Sturm ou Sturme, chargé de cette mission, « scella son âme, et prenant le viatique, il partit seul, se recommandant au Christ, qui est la vérité, la voie et la vie. Il s'enfonça dans la forêt qu'on nommait *Buchonia*, et il commença à parcourir les vastes espaces, remarquant les collines, les vallons, les torrents, les rivières. Il cheminait ainsi en récitant les psaumes, et ne se reposait que la nuit. Alors, avec la serpe qu'il portait, il abattait du bois pour abriter son âne contre les bêtes sauvages ; et lui, s'étant signé, dormait tranquille. » Pendant plusieurs jours, Sturm erra dans les profondeurs de la forêt vierge, sans rien voir que le ciel, la terre et de grands arbres, sans rencontrer autre chose que les bêtes fauves, des volées d'oiseaux effrayés, et des bandes de sauvages, qui descendirent à la nage le cours de la Fulda. Il s'arrêta enfin dans un lieu voisin de la rivière, dont la beauté lui plut, et l'ayant béni et marqué d'un signe, il alla dire à l'archevêque ce qu'il avait trouvé. Saint Boniface approuva le choix, se rendit auprès du duc Carloman, et en obtint la concession du lieu indiqué, » jusqu'à un rayon de quatre mille pas à l'Orient et à l'Occident, au septentrion et au midi (803).

Le 12 mars de l'an 744, sept moines sous la conduite de Sturme, pourvus d'une donation de Carloman, avec l'assentiment de tous les hommes nobles du pays, prirent possession du sol avec des chants et des prières. Ils défrichèrent ensuite l'espace où devait s'élever le monastère, et au bout de deux mois Boniface vint les trouver avec un grand nombre de disciples et de serviteurs. Pendant que ceux-ci aidaient les frères à renverser les arbres, à balayer les ronces et les broussailles, l'archevêque bénissait Dieu d'avoir préparé un tel séjour à ses serviteurs. En effet, il aima cette solitude, il y revint souvent ; il s'y plaisait à instruire les moines, à leur interpréter les Ecritures, à leur donner l'exemple des austérités et du travail.

Il avait voulu, en 748, que Sturme, accompagné de deux frères, allât se former à la règle de saint Benoît dans les plus saints monastères d'Italie. En 751, il sollicitait du Saint-Siége apostolique un privilége qui mît sa nouvelle abbaye hors de toute juridiction épiscopale. « Il y a, écrivait-il, un lieu sauvage, au plus profond d'une solitude immense, au milieu des peuples de mon apostolat, où j'ai élevé un monastère pour y mettre des moines sous la règle de saint Benoît, des hommes d'une sévère abstinence, qui n'usent ni de vin, ni de viande, ni de serviteurs, mais qui se contentent du travail de leurs mains. J'ai obtenu cette possession de plusieurs hommes religieux, et surtout de Carloman, alors prince des Francs, et je l'ai consacrée au nom du Sauveur. C'est là qu'avec le bon plaisir de Votre Sainteté, j'ai résolu de donner un repos de quelques jours à mon corps brisé par la vieillesse, et de choisir une sépulture ; car cet endroit est dans le voisinage des quatre peuples auxquels, par la grâce de Dieu, j'ai annoncé la parole du Christ (804). »

Le privilége fut accordé, et commença la grandeur de cette puissante abbaye de Fulde, qui rivalisa avec celle de Saint-Gall, réalisa l'idéal des colonies monastiques de l'Angleterre, et porta dans l'Allemagne centrale toutes les lumières de l'île des saints (805). Pour compléter son œuvre et assurer de plus en plus la conversion de l'Allemagne, saint Boniface fonda aussi des monastères de filles, et il fut, pour cela, secondé par sainte Liobe. (*Voy.* son article.)

XXI. Boniface devait encore voir un nouveau Pontife assis sur la chaire de saint Pierre. Zacharie était mort en 752, et Etienne II le remplaça.

Au commencement de 755, Boniface écrivit à ce Pape pour l'assurer qu'il aurait pour lui la même soumission qu'il se faisait gloire d'avoir eue pour ses trois prédécesseurs, depuis trente-six ans qu'il était légat du Saint-Siége. Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt, sur ce qu'il avait été occupé à rétablir plus de trente églises, que les païens (apparemment les Saxons), avaient brûlées dans l'étendue de la nouvelle chrétienté qu'il avait établie en Allemagne (806)

(802) M. Michelet (*Histoire de France*, tom. I, p. 292) a des idées tout à fait fausses sur les succès de saint Boniface en Germanie ; *Voy.* comment M. l'abbé Gorini les redresse dans son ouvrage cité, tom. I, p. 553 et suiv.

(803) M. A. F. Ozanam, ouv. cit., p. 203, 204.

(804) S. Bonifac., epist. 75.

(805) *Vita S. Sturmi*, Mabillon, etc., apud A. F. Ozanam, loc. cit.

(806) S. Bonifacio, epist. 91.

Vers le même temps, saint Boniface écrivit au Pape une autre lettre pour se plaindre des entreprises de l'évêque de Cologne sur l'église d'Utrecht.—*Voy.* l'article HILDEBERT.—Puis voyant enfin que ses infirmités ne lui permettaient plus d'assister aux conciles, il se servit de la permission qu'il avait obtenue du Pape Zacharie (n° XVI et XVII), d'établir un évêque à sa place sur le siége de Mayence. Il jeta les yeux sur saint Lul (807), un de ses plus chers disciples, et remit entre ses mains le soin de son église, afin de pouvoir consacrer le reste de ses jours aux missions de la Frise, dont il se croyait plus particulièrement chargé depuis la mort de saint Willibrad.

Mais avant de rentrer dans ces missions, dont il avait un pressentiment qu'il ne reviendrait pas, Boniface écrivit à Fulrade, abbé de Saint-Denis, et conseiller de Pepin, pour le prier de recommander ses disciples au roi. « Ce sont presque tous des étrangers, dit-il; les uns sont prêtres et desservent diverses églises, les autres ne s'occupent que des devoirs de la vie monastique. Il y a parmi eux des enfants destinés à apprendre les lettres, et des vieillards qui ont blanchi avec moi dans les travaux de l'apostolat. Je suis fort inquiet à leur sujet, parce que je crains qu'après ma mort ils ne soient dispersés comme des brebis sans pasteur, et que les peuples qui sont sur la frontière des païens ne perdent la foi. » Boniface prie ensuite Fulrade de faire donner le soin de ces églises et de ces monastères à son cher disciple, l'évêque Lul, parce qu'il espère que le clergé, les moines et les peuples trouveront en lui un docteur habile, un prédicateur zélé et un maître charitable. « Ce qui me le fait le plus souhaiter, ajoute-t-il, c'est que les prêtres, mes disciples, ont bien de la peine à subsister à cause du voisinage des païens. Ils peuvent bien avoir du pain pour vivre; mais ils n'ont pas de quoi s'acheter des habits, si on ne leur donne d'ailleurs quelques secours, comme j'ai tâché de le faire (808). » Pépin accorda ce qu'on lui demandait, et Boniface lui écrivit pour le remercier de ce qu'il avait ainsi consolé sa vieillesse.

XXII. Saint Boniface s'étant déchargé du soin de son église, et ayant pourvu aux besoins que ses disciples pourraient avoir après sa mort, ne songea plus qu'à consacrer le peu de temps qui lui restait au salut des païens, afin de mourir, pour ainsi dire, les armes à la main en combattant l'idolâtrie. Il résolut d'aller finir sa carrière apostolique dans la Frise, là même où il l'avait commencée quarante ans auparavant. Le zèle de ce saint vieillard ranima celui de ses compagnons, qui s'offrirent en grand nombre pour l'accompagner.

Etant sur le point de partir, il parla ainsi à saint Lul : « Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entreprendre ce voyage tant désiré; mais je sais que je n'en reviendrait pas et que ma fin est proche. Je vous prie seulement de faire achever les églises que j'ai commencé à bâtir en Thuringe, aussi bien que celle du monastère de Fulde, où vous ferez transférer mon corps. Pour vous, travaillez sans relâche à l'instruction des peuples, et faites préparer, selon votre prudence, ce qui est nécessaire pour notre voyage; n'oubliez pas de mettre dans le ballot de mes livres un linceul pour ensevelir mon corps. » Lui ne put répondre à ce discours que par ses larmes.

Le saint ne voulut point partir sans dire adieu aussi à Liobe, cette sainte abbesse, sa parente, qui l'avait aidé dans ses fondations de monastères de filles. Il la fit prier de se rendre auprès de lui pour recevoir ses derniers avis, et, lorsqu'elle fut venue, il l'exhorta à ne point se relâcher de ses austérités, malgré la faiblesse de son tempérament et la caducité de son âge; il lui conseil a aussi de ne jamais retourner dans sa patrie. Ensuite il la recommanda instamment à saint Lul et aux anciens du monastère de Fulde, ordonna qu'après sa mort elle fut mise avec lui dans le même tombeau, afin qu'ils attendissent ensemble la résurrection. N'ayant rien autre chose à donner à cette sainte fille pour l'engager à se souvenir de lui, il lui légua sa cuculle : gage également précieux et de sa tendre amitié pour elle et de l'exacte pauvreté dont il faisait profession.

Après ces dispositions, qui furent comme son testament, Boniface s'embarqua sur le Rhin pour se rendre dans la Frise, avec Eoban, évêque d'Utrecht, et un grand nombre de prêtres et diacres, qui se consacrèrent à ces missions. Le zèle du saint archevêque semble lui rendre les forces que l'âge et ses fatigues lui avaient enlevées. La moisson croissait sous ses pas, et, comme il avait peu de temps pour la recueillir, Dieu versait ses plus abondantes bénédictions sur ses derniers travaux. Le saint apôtre eut en peu de temps la consolation de baptiser plusieurs milliers d'idolâtres; et, afin de les affermir dans la foi, il leur marqua un jour et un lieu auquel tous ces nouveaux fidèles devaient se rassembler pour recevoir la confirmation. Il se rendit en ce lieu, et y campa, avec ses missionnaires, sur les bords d'une petite rivière nommée alors Bordne.

Le jour marqué commençait à peine à luire, qu'on vit venir, au lieu des néophytes qu'on attendait, une troupe de païens armés, qui se jettèrent impétueusement sur le camp des missionnaires. Les serviteurs coururent aux armes, et se préparèrent à défendre leurs maîtres. Mais l'homme de Dieu, au premier tumulte de l'attaque, sortit de sa tente entouré de ses clercs, et portant le livre des Evangiles, et les saintes reliques qui ne le quittaient point. « Cessez ce combat, mes enfants ! s'écria-t-il, souvenez-vous que l'Ecriture nous apprend à rendre le bien

(807) On écrit aussi Lull.

(808) S. Bonifac., epist. 92.

pour le mal; car ce jour est celui que j'ai désiré longtemps, et l'heure de notre délivrance est venue. Soyez forts dans le Seigneur; espérez en lui et il sauvera vos âmes.» Puis, se retournant vers les prêtres, les diacres et les clercs inférieurs, il leur dit ces paroles : « Frères, soyez fermes, et ne craignez point ceux qui ne peuvent rien sur l'âme; mais réjouissez-vous en Dieu, qui vous prépare une demeure dans la cité des anges. Ne regrettez pas les vaines joies du monde, mais traversez courageusement ce court passage de la mort, qui nous mène à un royaume éternel. »

A peine Boniface eût-il prononcé ces paroles, qu'il vit les barbares idolâtres venir fondre sur lui l'épée à la main. Il ne pensa ni à fuir ni à se défendre. Il mit seulement sur sa tête le livre des Evangiles, non pour parer aux coups qu'on lui portait, mais pour faire voir qu'il mourait pour les vérités qui y sont contenues. Il fut à l'instant massacré par ces furieux avec toute la troupe des missionnaires qui l'accompagnaient, et qui furent égorgés avec leur pasteur, comme un troupeau de brebis qui est à la merci des loups. On compte jusqu'à cinquante-deux compagnons du martyre de saint Boniface, qui eurent la gloire de verser leur sang avec lui pour la foi. Les plus célèbres sont saint Koban, évêque d'Utrecht, et le prêtre Adélaire.

Après cette sanglante exécution, les idolâtres, encore plus avides du butin que du sang de ces saints martyrs, coururent piller leurs tentes et les bateaux qui portaient les provisions. Ils burent d'abord le vin réservé pour le saint sacrifice, et enlevèrent avec joie les caisses qu'ils jugèrent être remplies d'or et d'argent. Mais ils ne tardèrent pas à se quereller au sujet du partage de ces prétendus trésors, et tournèrent les uns contre les autres leurs armes encore teintes du sang des saints martyrs. Il resta plusieurs de ces Barbares sur la place. Les autres ayant enfin enfoncé les coffres, furent bien trompés de n'y trouver que des reliques et des livres, qu'ils dispersèrent de dépit dans la campagne et dans les marais.

C'est ainsi que saint Boniface termina par une glorieuse mort, le 5 juin 755, une vie qui fut un apostolat continuel. Son corps fut retrouvé au milieu de ceux des autres martyrs. Auprès de lui était un livre mutilé par le fer, taché de sang, et qui semblait tombé de ses mains. I contenait plusieurs opuscules des Pères, entre lesquels un écrit de Saint-Ambroise : *Du bienfait de la mort* (809).

XXIII. Le bruit de la mort du saint apôtre et de ses compagnons s'étant répandu, les Chrétiens de la province en furent fort affligés. Mais ils ne montrèrent pas la vertu de leur pasteur; car, s'étant armés, ils attaquèrent les terres des idolâtres, pillèrent, tuèrent et emmenèrent les femmes, les enfants et les esclaves de ces misérables. Néanmoins, plusieurs des idolâtres rentrèrent en eux-mêmes, et se convertirent. Boniface leur obtint cette grâce, et c'était une vengeance digne d'un saint.

Son corps fut reporté à Utrecht, où il fut d'abord enterré; toutefois, saint Lul envoya des moines de Fulde, pour le transférer à leur monastère. Le peuple de Mayence, où il arriva le trentième jour après son martyre, voulut le retenir comme étant le corps de son pasteur; mais enfin la volonté du saint fut exécutée, et on l'enterra dans l'église de Fulde, où il est encore. On y rapporta aussi les livres qui avaient été dispersés par les idolâtres. On en montre trois à Fulde, au rapport d'un historien moderne (810). Le premier volume est de la grandeur d'un petit in-folio, et porte encore les marques du martyre du saint, étant percé en quelques endroits de coups d'épée; c'est le volume dont nous venons de parler, qui contient plusieurs opuscules des Pères. Le second volume est un livre des Evangiles, de la grandeur d'un petit in-octavo. Il est d'autant plus précieux, qu'on croit qu'il a été écrit de la main de saint Boniface, comme le marque une inscription qui est à la fin du livre. Le troisième volume contient, en lettres majuscules, une concordance des Evangiles, avec des notes sur l'Épître de saint Jacques, en petits caractères, que l'on croit également de la main de saint Boniface.

Dès que Cutbert, archevêque de Cantorbéry, eut appris la glorieuse mort de saint Boniface, il assembla le concile de sa province, et il fut résolu de célébrer, tous les ans, la fête du saint martyr et celle de ses compagnons; c'est ce qu'il manda à saint Lul par une lettre, où, après avoir fait un bel éloge de saint Boniface, il dit qu'il le met, avec saint Grégoire et saint Augustin de Cantorbéry, au rang des principaux patrons de l'Angleterre (811). L'Allemagne catholique n'oublie pas son saint apôtre. Outre sa fête, qui se fait tous les ans, on célèbre, à Fulde et à Mayence, le 5 juin, avec une grande solennité, tous les cent ans, la gloire du triomphe de saint Boniface. C'est ainsi que le onzième anniversaire séculaire vient d'avoir lieu au milieu d'une pompe et d'un élan tout catholiques (812).

XXIV. Malgré les agitations d'une vie mêlée à toutes les affaires de l'Eglise et de l'état, saint Boniface, nous l'avons vu, n'avait perdu ni les traditions ni les habitudes du cloître, et, sous son manteau d'archevêque, c'était le cœur d'un moine qu'il gardait.

On le vit aussi conserver le goût des lettres qu'il avait contracté dans les monastères de sa patrie (813). Il y avait enseigné la grammaire, l'éloquence et l'art des vers,

(809) Willibald, lib. xi, *De passione sancti Bonifacii*, oth
olan, II, 21; et *Acta SS.*, 5 Jun.; *Act Bened.*, sæc. iii, part. ii.

(810) M. Rohrbacher, tom. XI, p. 143.

(811) Inter. epist. Bonif., epist. 70.

(812) *Voy.* le *Mémorial cathol.*, t. XI, p. 255.

(813) M. A. F. Ozanam, ouv. cit., pag. 205 et suiv.

avec un éclat qui attirait autour de lui un nombreux auditoire ; et cet homme destiné à de si grandes choses avait composé un *Traité des huit parties du discours*. Plus tard, et lorsqu'il fut en Thuringe, l'ancien maître entretient une correspondance littéraire avec ceux qui regrettent ses leçons. S'il presse de sollicitations ses amis de la Grande-Bretagne, ce n'est pas seulement pour en obtenir des livres de liturgie, de théologie, de droit canonique : il veut suivre les progrès de ces écoles dont il a vu commencer la prospérité. Il prie l'archevêque Egbert, d'York, de lui transcrire « quelques-uns des opuscules de Bède, de ce maître fameux qu'il a entendu vanter comme une intelligence enrichie des dons de la grâce divine ; afin, dit-il, que si Dieu vous a donné un flambeau, nous en jouissions aussi. » En échange de ces écrits que les évêques et les moines tiraient pour lui de leurs bibliothèques, il leur envoyait les productions des pays barbares, des tissus de poils de chèvre, des peaux préparées.

Tout le recueil de ses lettres témoigne de cette politesse d'esprit et de mœurs qui ne s'altérait ni par l'isolement, ni par le commerce des Barbares. Sa latinité n'a pas toute l'enflure, toute la recherche que les écrivains anglo-saxons avaient imitées des derniers rhéteurs romains. Mais les hellénismes nombreux dont elle est mêlée indiquent une connaissance de la langue grecque, moins rare qu'on ne pense quand les disciples de saint Théodore de Cantorbéry occupaient toutes les chaires. Peut-être le grammairien se trahit-il plus qu'il ne faut, quand il doute de la validité du sacrement conféré par un prêtre qui baptisait *in nomine Patria et Filia* (814). Mais lorsqu'il félicite le Pape Zacharie de son joyeux avénement, on aime à le voir trouver sous sa plume d'élégants hexamètres, et prouver qu'à soixante ans il se souvient des jeux classiques de sa jeunesse.

Nous ne pouvons montrer jusqu'à quel point l'amour des vers possédait ces Anglo-Saxons, hommes et femmes, derrière les murs des cloîtres comme dans les périls de l'apostolat (815) ; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer tout ce qu'il y a de légitime, de respectable, dans les lettres humaines, pour qu'un homme si saint que Boniface, si occupé des intérêts de l'éternité, n'ait pu se détacher de cette dernière consolation terrestre.

C'est qu'en effet, en étudiant de plus près la correspondance de notre saint, on y trouve plusieurs de ces faiblesses qu'on aime dans les grandes âmes chrétiennes, comme une preuve qu'on a affaire à des cœurs de chair, et non de bronze. On sait bien que ces scrupuleux, ces mélancoliques, ces pusillanimes, remueront le monde, parce qu'ils trouvent leur force dans la pensée même des devoirs qui les effrayent, mais qu'ils remplissent.

En suivant l'apôtre des Germains dans ses travaux qui égalent en hardiesse, en activité, en persévérance, les plus belles conquêtes romaines, on ne se douterait pas que toutes ses lettres font voir une âme délicate, froissée de la dureté d'un siècle pour lequel elle ne semble pas née, tourmentée de scrupules du côté de Dieu, d'inquiétudes du côté des hommes. Ainsi, à son entrée en Germanie, vers 724, nous le voyons confier à son ancien évêque Daniel le *trouble de sa* conscience, partagée entre la *nécessité de* porter ses conseils et ses représentations au duc des Francs, et la crainte de violer les saints canons en communiquant avec les prêtres sacriléges qui fréquentent le palais. C'est en vain que Daniel le rassure par l'exemple du Christ, qui s'asseyait à la table des pécheurs, et que, plus tard, le Pape Grégoire II lui répond dans le même sens. Vingt-six ans après, la même crainte le poursuit ; il s'accuse auprès du Pape Zacharie de n'avoir pu s'abstenir corporellement du commerce des excommuniés, quand le besoin des églises le conduisait au palais des princes. « Seulement, ajoute-t-il, j'ai gardé, sinon la lettre, du moins l'esprit de mon serment, puisque mon cœur ne s'est point associé à leurs conseils. » Enfin, un autre soin le tourmente et le presse d'avantage, à mesure que ses années se multiplient. Cet homme qui avait tant éprouvé, pendant sa longue carrière, la protection divine, se tourmente pourtant du sort de tant de disciples qu'il a tirés des cloîtres d'Angleterre, et qu'il laissera exposés à tous les hasards de l'exil et de la persécution chez un peuple à demi barbare : et, nous le voyons leur chercher un protecteur puissant, l'abbé de Saint-Denis, qui sollicitera, à son tour la protection du prince, de Pépin !... Voilà de ces contrastes dans la vie d'un saint qui nous font voir qu'ils étaient hommes comme nous, et que nous ne devons pas désespérer, avec de persévérants efforts, de devenir saints comme eux...

XXV. Qu'on ne soit pas surpris si nous nous sommes longuement occupé de saint Boniface. Il fallait, dirons-nous avec un écrivain que nous avons souvent cité dans

(814) Les prêtres Virgile et Sidoine, qui coopéraient, sous la conduite de saint Boniface, à la mission de Bavière, avaient écrit au Pape Zacharie qu'il s'était trouvé dans cette province un prêtre qui, ne sachant point le latin, baptisait en cette forme : *Baptizo te in nomine Patria et Filia, et Spiritua Sancta*, et que Boniface avai jugé que l'on devait réitérer le baptême ainsi donné. Le Pape répondit qu'il s'étonnait de cette décision du saint. « Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisés ainsi par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur, puisqu'on ne baptise point ceux mêmes qui ont été baptisés par les hérétiques, pourvu que ce soit au nom de la Trinité. » (Labbe, *Conc.*, tom. VI, p. 1505.) *Voy.* plus haut le n° XVI, et l'article BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES (Question du), tom. II, col. 996 et suiv.

(815) *Voy.* à ce sujet d'intéressants détails dans M. Ozanam, ouv. cit., pag. 207, 211.

cette étude (816), il fallait s'arrêter devant ce grand homme, comme, au terme d'une longue marche dans les forêts du Nord, le voyageur s'arrêtait devant la statue d'un saint qui lui annonçait les approches de l'abbaye voisine, et par conséquent de la civilisation. Il fallait étudier le missionnaire intrépide jusqu'au martyre, l'évêque qui eut le courage plus grand de mettre la main à la réforme d'une société dégénérée, le moine qui n'eut pas peur de la solitude, ni de confier au désert de Fulde l'école de la Germanie chrétienne. Il fallait animer, s'il se pouvait, cette image de sa vie, en faisant revivre sa belle âme, en pénétrant dans la familiarité de cet esprit passionné pour les lettres, dans les faiblesses de ce cœur tourmenté, mais invincible. Il fallait enfin lui donner la couronne d'une sainte mort.

Mais, après avoir admiré avec émotion cette héroïque figure, ne craignons pas de rabaisser la statue en considérant le piédestal qui la porte. Il n'y a pas d'homme si grand qui ne soit soutenu par une pensée plus grande que lui. C'est une partie de la gloire de saint Boniface, de ne point s'être enfermé dans cet établissement où la mission de saint Colomban se borna (*Voy.* son article); d'avoir emporté avec lui l'esprit indulgent de l'Eglise anglo-saxonne; de s'être rendu l'esclave de tous, en se livrant à tous les bons desseins des peuples et des Papes. La docilité que certains esprits lui reprochent fait sa force : il ne maîtrisa son temps qu'après lui avoir obéi, et sa vie ne nous attache que par la bienfaisante révolution qu'elle sert.

A l'entrée du VIIIe siècle, on était encore en pleine barbarie ; c'était en vain que depuis quatre cents ans les Germains erraient au milieu des institutions de la société chrétienne ; vainement l'épiscopat et le monachisme s'étaient réunis pour l'éducation de ces peuples ignorants. Après dix générations de rois catholiques, les Francs allaient retourner aux idoles. Les sacrifices de Woden ensanglantaient l'autel du Christ, et peut-être, quelque temps plus tard, ne serait-il resté qu'un souvenir lointain de l'Evangile, comme une fable de plus dans la mythologie de l'Edda. Voilà ce que fut devenu le christianisme abandonné, comme plusieurs écrivains le voudraient, au libre génie des Germains.

Ces esprits indomptés, qui résistaient aux lumières, ne devaient céder qu'à l'ascendant d'un grand pouvoir : la papauté l'exerça. Elle avait ce caractère de paternité qu'elle tient de son institution divine; elle avait la force des idées, les habitudes du gouvernement, avec le prestige du temps et de la distance, et la majesté du nom latin. C'est par là qu'elle maîtrisa les Francs, et par eux le reste des peuples.

Le moment décisif fut celui où Grégoire II dicta à Boniface, évêque, le serment d'obéissance. Ce jour-là seulement, Rome vit s'accomplir ce qu'elle avait pressenti lorsque les soldats d'Alaric rapportèrent en pompe les vases sacrés dans la basilique de Saint-Pierre. Rome vit recommencer son empire sur ces nations qui l'avaient renversée (817); elle vit un pontife saxon agenouillé, au nom de la Germanie, aux pieds d'un citoyen romain. Le représentant des Barbares se releva délégué du Vatican. Ce proconsul des temps nouveaux, sans licteurs, sans glaive et sans fisc, portait avec lui le génie législatif du vieux sénat. Pendant trente-sept ans il poursuivit les desseins de cette politique romaine dont il s'était fait le serviteur. Les hommes du Nord reçurent la domination bienfaisante qui venait à eux (818), non plus avec les aigles, mais avec les symboles de la co-

(816) M. Ozanam, ouv. c.t., p. 216 et suiv.

(817) M. Michelet prétend que c'est par Rome que saint Boniface eut prise sur la Germanie, parce que les Celtes, dans leur dure opposition à la race germanique, ne pouvaient être les instruments de sa conversion : « Il fallait, dit-il, un élément plus liant, plus sympathique, pour attirer au christianisme les derniers venus des Barbares. Il fallait leur parler du Christ au nom de Rome, ce grand nom qui, depuis tant de générations, remplissait leur oreille. Il fallait, pour convertir l'Allemagne, que le génie désintéressé de l'Allemagne elle-même donnât au monde l'exemple de la soumission à la hiérarchie, et lui apprît à se résigner, pour la seconde fois, à la centralisation romaine. » (*Histoire de France*, tom. I, p. 292). M. l'abbé Gorini combat ces paroles de M. Michelet (Voy. *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., tom. I, p. 554 et suiv.), et peut-être le fait-il avec quelque raison, si cet historien a surtout entendu ici qu'il fallait attribuer la cause des succès de saint Boniface *au souvenir* des conquêtes *sanglantes et détestées de la Rome des Césars*, comme l'écrit M. Gorini. Mais ce respectable ecclésiastique ne force-t-il pas un peu la pensée de l'historien? Est-ce bien ce qu'a voulu dire M. Michelet? Si, par hasard, il n'avait péché que faute de s'être expliqué avec une clarté suffisante, il n'y aurait pas de mal, bien au contraire, à prétendre que l'influence de Rome fut pour beaucoup dans la conquête spirituelle des Germains. Quoiqu'il en soit de cette discussion que nous n'apprécierons pas davantage, nous ne saurions admettre complétement la conclusion de M. l'abbé Gorini : « Les causes des vastes conquêtes religieuses de saint Boniface chez les Barbares, dit-il, n'ont pas été fort heureusement indiquées par M. Michelet (nous voulons le croire); c'est par conséquent ailleurs qu'il en faut chercher le secret, c'est-à-dire *dans le caractère et le zèle de ce prêtre, dans la protection des princes francs et dans les bénédictions de la Providence.* » (*Défense*, etc., tom. I, p. 557.) Nous ne nions pas ces causes assurément, surtout le zèle de saint Boniface, et, par-dessus tout, les bénédictions divines. Mais nous nous étonnons que M. Gorini ait oublié de compter les efforts de la papauté et la constante et efficace protection qu'elle donna au saint apôtre.

(818) Les princes francs ne pouvaient qu'en être satisfaits, et, en vérité, *leur protection* dont s'applaudit tant M. Gorini n'était pas *si désintéressée!* Les missionnaires faisaient plus pour leurs propres intérêts, qu'eux pour le bien de l'Eglise. « Les chefs austrasiens, dit M. Guizot, Arnoul, Pépin d'Héristal, Charles Martel ne tardèrent pas à pressentir quels avantages pouvaient avoir pour eux de tels travaux (ceux des missionnaires). En devenant chrétiennes,

lombe et de l'agneau. Ils sortirent de l'incertitude entre l'idolâtrie et l'Evangile, où ils avaient hésité durant quatre cents ans. Le légat du Siége apostolique renouvela l'onction des rois de Juda sur le front des ducs austrasiens. Les Francs, confirmés dans leur mission, se trouvèrent, comme la Providence les avait voulus, les défenseurs de l'Eglise, les continuateurs des Romains, et l'obstacle invincible des invasions.

XXVI. Voilà la place que tient saint Boniface dans l'histoire de son temps. Elle est grande et belle, et elle l'est surtout parce qu'il puisa sa force, sa lumière, sa vie au centre de l'unité où se trouve, en effet, toute force, toute lumière et toute vie; et c'est ce que nous tenions à faire remarquer, d'autant plus qu'on ne l'a pas généralement assez fait (819).

Maintenant, disons un mot sur les miracles de notre saint; c'est par là que nous terminerons cette étude. Un historien, un critique a écrit : « Le plus célèbre des missionnaires est Wilfrid, qui a rendu si glorieux son nom latin de saint Boniface... Wilfrid (820) est un Saxon... Un fait à remarquer dans la vie de saint Boniface, qu'on peut à peine appeler une légende, c'est l'absence des miracles. Il ne s'y trouve, au moins jusqu'à la mort du saint, aucun récit merveilleux. Il semble que l'*imagination a respecté cette vie, et l'a trouvée trop grande par elle-même pour oser rien y ajouter.* Pour célébrer ce personnage, dont la destinée fut tellement historique, la légende devint de l'histoire (821). »

Etrange langage! Il révèle bien l'esprit de ce temps, qui ne sait plus espérer, qui n'a plus cette confiance et cette foi qu'avaient nos pères, et pour qui les faits miraculeux étaient en quelque sorte naturels, tant ils ne perdaient pas de vue l'action constante de la divine Providence. Aujourd'hui s'agit-il d'un Ambroise, d'un Grégoire VII, d'un François d'Assise, d'un Thomas d'Aquin, d'une Thérèse, d'un Boniface, on consent à admirer leurs grandes vertus, leurs talents, leur science, leur intelligence prodigieuse; on ne met point en doute l'influence de ces personnages sur l'époque qui les a vus et sur les âges qui ont suivi. Mais ces mêmes personnages ont eu des révélations, des apparations; ils ont subitement guéri des malades, apaisé des tempêtes avec le signe de la croix, ressuscité des morts! Oh! alors c'est une autre affaire. On change de langage; on cherche à éliminer les faits surnaturels, à les torturer, et l'on va jusqu'à se demander si ces choses étranges sont bien nettes d'un peu de fraude pieuse, ou d'un peu d'hallucination.

Dans le passage que nous venons de citer, on est encore plus expéditif. M. Ampère s'applaudit de n'avoir point rencontré de récits merveilleux dans l'histoire de saint Boniface, et il semble en conclure qu'au moins cette histoire *est plus certaine.* Mais il y a dans cette vie des faits de l'ordre surnaturel; ils sont consignés dans des ouvrages dignes de la plus sérieuse attention.

Nous avons vu (n° IV) que, dans la Hesse, Boniface trouva un chêne de Thor *et qu'il* le fit abattre. Pendant l'opération, *un souffle* divin agite et brise le sommet, puis une force supérieure partage le tronc en quatre morceaux, aux yeux des païens qui se convertissent (822). Ce n'est pas tout. Saint Boniface connut par révélation la mort de son ancien maître, Willibrorde, qui même lui apparut plus tard (823). Pendant toute sa vie, il fut en communication avec les anges (824), et l'on croyait même qu'au début de sa carrière apostolique, c'était un de ces esprits bienheureux qui lui avait commandé de se rendre à Rome (825). Il prophétisa sa mort (826). Et si nous ne nous bornions pas aux auteurs de l'époque même de saint Boniface, on aurait bien d'autres merveilles à mentionner. Une nuit, par exemple, on vit la tente du missionnaire briller d'une lumière céleste, tandis que des anges daignaient converser avec lui. Le lendemain, un oiseau laissa tomber de la nourriture sur la table vide du saint en voyage (827). De prophétiques menaces contre les usurpateurs de biens ecclésiastiques s'accomplirent comme saint Boniface l'avait annoncé (828).

En présence de ces faits, que devient donc l'assertion du critique, qui prétend que l'histoire de saint Boniface est dénuée de merveilleux? Ou il les a ignorés, et ce serait étrange chez un homme instruit; ou il n'a pas dû s'élever au-dessus des préjugés et des faiblesses de notre temps qui ne peut

ces peuplades incommodes devaient se fixer, subir quelque influence régulière, entrer du moins dans la voie de la civilisation. Les missionnaires d'ailleurs étaient d'excellents explorateurs de ces contrées, avec lesquelles les communications étaient si difficiles; on pouvait se procurer, par leur entremise, des renseignements, des avis : où trouver d'aussi habiles agents, d'aussi utiles alliés?.. La conquête de la Germanie s'était faite aussi au profit des Francs d'Austrasie, de leur sûreté, de leur pouvoir.» (Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, tom. I, leçon 19, p. 99 et 101.) Combien de *protections*, accordées à l'Eglise par les princes, ont eu, quand on examine bien l'histoire, pour principe l'intérêt, pour but le profit qu'on en peut tirer!

(819) On a vu comment un écrivain catholique a même oublié ce point important.

(820) Saint Boniface ne s'appela pas d'abord *Vilfrid*, comme le dit ici M. Ampère, mais *Winfried* ou *Winfrid.* Il importait d'autant plus de ne pas confondre ces deux noms, qu'il y eut en Frise un autre célèbre missionnaire nommé *Wilfrid.* (*Voy.* Bède, *Hist. ecclés.*, l. v, c. 20.)

(821) *Hist. litt.*, etc., t. II, p. 410.

(822) *Vit. S. Bonif.*, p. 467.

(823) Ibid., p. 479, n° 12.

(824) Ibid., n° 11.

(825) Ibid., p. 478, c. 1, n° 7

(826) Ibid., p. 470, c. 4, n° 48. — *Voy.* le présent article, n° XX.

(827) Ibid., p. 474, c. 2, n° 6.

(828) Ibid., p. 475, n° 7, apud *Défense de l'Egl.*, par M. l'abbé Gorini, t. II, p. 578.

plus supporter ce qui ne tombe pas sous ses sens, et ce ne serait pas digne d'un philosophe, qui doit bien savoir que la source des miracles ne se tarit jamais en Dieu, et qu'il n'a jamais cessé, comme il ne cesse point, d'être *admirable dans ses saints*.

BONIFACE (Saint-). Monastère de ce nom à Rome, au xe siècle, mais plus connu sous celui de Saint-Alexis. *Voy.* cet article.

BONIFACE Ier (Saint), Pape. Nous n'avons aucun détail sur sa vie jusqu'à l'époque de son élection. On nous apprend seulement qu'il était fils du prêtre Secundus, ou Jucundus, qui, sous le pontificat d'Innocent Ier, résidait à Constantinople, auprès de l'empereur, de la part du Pape (829). On nous dit aussi que, parvenu au sacerdoce, il acquit une grande connaissance dans la loi divine, et que ses bonnes mœurs le mirent en évidence et lui méritèrent une haute réputation dans le peuple. Ce fut même là, paraît-il, le seul motif, de son élection au souverain pontificat en 418.

I. Le Pape Zosime étant mort, Symmaque préfet de Rome, s'empressa d'avertir le peuple de ne point troubler l'élection de son successeur, et de laisser au clergé la liberté de décider tranquillement de toutes choses. Il menaça même les corps de métiers et les chefs des quartiers, s'ils troublaient le repos de la ville. Tout fut parfaitement tranquille jusqu'aux funérailles du Pape défunt, et il avait été résolu que l'on s'assemblerait dans l'église de Théodore, pour procéder à l'élection.

Mais on n'eut pas la patience d'attendre. Avant même que les funérailles fussent achevées, une partie du peuple avec les diacres et quelques prêtres s'emparèrent de la basilique de Latran et s'y enfermèrent. Ils avaient avec eux l'archidiacre Eulalius, qu'ils se proposaient d'élire Pape. C'était un parti qui voulait l'emporter de haute lutte et qui prenait les devants afin de tromper les fidèles.

Cependant la plus grande partie du clergé et du peuple s'était aussi assemblée, selon qu'il avait été convenu, dans l'église de Théodore; neuf évêques de diverses provinces s'y trouvèrent également, et ils résolurent d'élire Boniface qui jouissait du respect de tous et qui, ayant déjà refusé d'être évêque, leur paraissait d'autant plus digne d'être élevé à la charge suprême. C'était ici la réunion des fidèles et de leurs pasteurs agissant en liberté et ne subissant d'autre influence que celle de la vertu et du bien de l'Eglise.

Naturellement ils n'avaient pas pour eux le pouvoir temporel. Symmaque favorisait Eulalius et voulait son triomphe. Aussi, lorsqu'il eût connaissance de la réunion de l'église de Théodore, il fit venir tous ces prêtres (ils étaient au nombre d'environ soixante et dix), et les avertit de ne rien faire contre les règles, c'est-à-dire contre son bon plaisir. Mais ils ne se laissèrent pas intimider par les menaces du préfet, et ils envoyèrent eux-mêmes trois prêtres dénoncer par écrit à Eulalius, au nom de tous les autres, de ne rien entreprendre sans le consentement de la plus grande partie du clergé.

Ces trois prêtres furent maltraités par le parti d'Eulalius, et mis en prison. Ceux qui les avaient envoyés ne s'assemblèrent pas moins dans l'église de Saint-Marcel, et ils élirent Boniface Souverain Pontife, le 29 décembre 418. Il fut consacré avec toutes les solennités requises, par les neuf évêques dont nous avons parlé, et les prêtres qui s'étaient assemblés avec eux souscrivirent à l'acte qui en fut dressé. On le conduisit ensuite en cérémonie à l'église Saint-Pierre, et le peuple en témoigna sa joie par ses acclamations. Eulalius, de son côté, se fit ordonner le même jour par quelques évêques, et entre autres par celui d'Ostie, que ceux de son parti avaient fait venir, quoique très-malade, parce que la coutume était que l'évêque d'Ostie ordonnât le Pape.

II. Le préfet Symmaque s'empressa d'adresser à son maître, l'empereur Honorius, à Ravenne, une relation de tout ce qui s'était passé; mais relation faite, bien entendu, à son point de vue. Il y parle d'Eulalius comme d'un saint personnage, qui est bien, à ses yeux, le Pontife légitime, et l'élection de Boniface est traitée par lui d'entreprise factieuse.

Trompé par ce rapport, Honorius se déclara entièrement pour Eulalius, et ordonna que Boniface sortirait de Rome, et qu'il en serait même chassé de force, s'il résistait. Le rescrit d'Honorius était du 3 janvier 419. Symmaque le reçut au jour d'une solennité, c'est-à-dire en celle de l'Epiphanie, lorsque Boniface était près d'aller processionnellement à l'église de Saint-Paul faire l'office. Aussitôt le préfet lui envoya dire, par son premier secrétaire, de s'abstenir de cette cérémonie, et de venir le trouver pour apprendre l'ordre de l'empereur. Boniface n'en fit rien et se mit en chemin : le peuple battit l'officier que Symmaque avait envoyé. Celui-ci en étant averti, marcha sur Saint-Paul hors des murs, et voulut, mais en vain, empêcher Boniface d'entrer. Pendant ce temps, Eulalius faisait l'office dans l'église de Saint-Pierre, appuyé de l'autorité du préfet. Tout cela se passa sans aucune sédition, et Symmaque en écrivit à Honorius le 8 janvier 419, faisant un grand éloge d'Eulalius et de son parti, qu'il donnait à peu près pour tout le peuple de Rome.

Mais, dans le même temps, les soixante et dix prêtres qui avaient élu Boniface, adressèrent une requête à l'empereur. Ils lui exposèrent comment tout s'était réellement passé; ils le priaient de révoquer son premier édit, et d'obliger Eulalius avec ceux de son parti de se rendre à la cour, promettant, de leur part, que Boniface s'y rendrait aussi avec ceux qui l'avaient élu. Cette requête eut son effet.

(829) Platine, *in Bonif.* I.

Honorius envoya l'ordre à Symmaque de suspendre l'exécution de son premier édit, et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne le 8 février, avec ceux qui les avaient élus, afin que l'on jugeât lequel des deux l'avait été légitimement; il ajouta que celui qui manquerait de se rendre au jour marqué, se jugerait lui-même coupable. L'empereur convoqua en même temps des évêques de diverses provinces. Il leur dit que, pour plus de sûreté, ceux qui avaient assisté ou souscrit aux deux ordinations contestées, ne seraient reçus ni comme juges, ni comme témoins; il leur recommanda de juger avec grande maturité, comme devant prononcer le jugement de Dieu.

III. Le concile se réunit plusieurs fois, mais il ne put terminer cette affaire; outre qu'il était peu nombreux, il se trouva encore divisé; de plus la fête de Pâques était proche; elle tombait, en l'année 419, au trentième de mars. Il fut donc résolu d'attendre qu'on pût assembler après Pâques un plus grand nombre d'évêques. Cependant le concile de Ravenne ordonna qu'aucun des deux contendants n'entrerait dans Rome, de peur qu'ils n'y occasionnassent quelque sédition parmi le peuple, déclarant que celui qui le ferait, perdrait par cela seul tout le droit qu'il pouvait prétendre. Honorius autorisa cette sentence, et les parties consentirent même par écrit de l'observer.

Mais, comme on ne pouvait se passer d'un évêque qui y célébrât la fête de Pâques, ce prince, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que les saints mystères y seraient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui ne s'était déclaré ni pour Boniface ni pour Eulalius. Ce dernier, oubliant sa promesse, vint à Rome le 18 mars, et y entra en plein midi. Dès le soir même, Symmaque reçut des lettres d'Achille, qui lui mandait qu'il était commis pour célébrer à Rome l'office de Pâques, et il y arriva en effet trois jours après. A son arrivée, il se fit quelque émotion parmi le peuple. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour l'apaiser; mais le désordre s'augmenta de telle sorte qu'Achille ne put s'ouvrir aucun passage au milieu de la foule, ni accomplir sa mission.

Le préfet, qui ne s'était point opposé à l'entrée d'Eulalius, parce qu'il n'avait point encore reçu les ordres de l'empereur à cet égard, manda à Constantius, beau-frère du prince, ce qui était arrivé, en le priant d'envoyer ses prescriptions avant Pâques, pour éviter de nouveaux tumultes parmi le peuple. Il y eut le 25 mars un rescrit impérial portant ceci : « Puisque Eulalius est entré dans Rome au mépris des ordres précédents, il doit absolument en sortir, sous peine de perdre non-seulement sa dignité, mais sa liberté. Quiconque d'entre les clercs communiquera avec lui sera puni de même, et les laïques à proportion. L'évêque de Spolète fera l'office pendant les cinq jours de Pâques; c'est pourquoi l'église de Latran ne sera ouverte qu'à lui seul. » Eulalius, à qui Symmaque fit signifier ce rescrit le même jour qu'il l'avait reçu, dit qu'il en délibérerait; mais il ne voulut point sortir de Rome, quoiqu'on l'en priât extrêmement. Le lendemain, on le somma de nouveau de sortir; mais, au lieu de le faire, il s'assembla avec le peuple dans la basilique de Latran. Symmaque, après en avoir délibéré, y envoya toute la milice de la ville, qui contraignit Eulalius de sortir de cette église. Ensuite, il la fit garder, afin qu'Achille y pût faire l'office sans aucun trouble. Honorius, informé du refus qu'Eulalius avait fait de sortir de Rome, adressa, le 3 avril, un rescrit à Symmaque, par lequel il déclarait qu'Eulalius s'étant condamné lui-*même par* sa conduite, selon la sentence du *concile* et selon sa signature, et étant ainsi déchu de tout le droit qu'il prétendait avoir au pontificat, il fallait recevoir Boniface dans la ville et lui en laisser le gouvernement qu'il avait si justement mérité par sa modération.

Le sénat et le peuple en témoignèrent une extrême joie, et deux jours après, Boniface entra dans Rome au milieu d'un grand concours et d'acclamations joyeuses. Le schisme ainsi terminé, Honorius contre-manda les évêques d'Afrique et des autres pays, qu'il avait invités au concile indiqué à Spolète pour le 13 juin. Toute cette histoire est tirée des actes mêmes, retrouvés par le cardinal Baronius (830).

IV. Deux mois après son entrée solennelle à Rome, le Pape saint Boniface reçut, en date du 31 mai 419, une lettre synodale de deux cent dix-sept évêques d'Afrique, au sujet des débats auxquels avait donné lieu un prêtre de Mauritanie, nommé Apiarius.— *Voy.* son article. — Ce fut aussi à cette époque que Boniface reçut avec joie et garda quelque temps auprès de lui saint Alypius, évêque de Tagaste, et ami particulier de saint Augustin. *Voy.* l'article de ALYPIUS (saint), n° III.

Quelques historiens attribuent aux sollicitations du Pape Boniface une constitution de l'empereur Honorius, mentionnée dans une lettre qu'il écrivit de Ravenne à Aurélius, évêque de Carthage, le 9 juin 419 (831). Elle porte que, pour réprimer l'opiniâtreté de quelques évêques qui soutiennent encore la doctrine de Pélage, il est enjoint à Aurélius de les avertir que ceux qui ne souscriront pas sa condamnation seront déposés de l'épiscopat, chassés des villes et excommuniés. La même lettre de l'empereur fut envoyée à saint Augustin, ce qui fait voir qu'il était autant distingué par son mérite entre les évêques d'Afrique qu'Aurélius par sa dignité. Aurélius ne manqua pas d'exécuter cet ordre, ainsi que nous le voyons par sa lettre du 1er août de la même année, pour obliger tous les évêques de

(830) Baronius, ad an. 418, 419.

(831) Apud S. Aug., epist. 201.

souffrir la condamnation de Célestius et de Pélage.

Dès le 13 juin 419, Boniface avait écrit une lettre aux évêques des Gaules et des sept provinces, particulièrement à Patrocle d'Arles et à treize autres qui sont nommés. L'objet de la lettre était le jugement de Maxime, évêque de Valence.

Il était accusé de plusieurs crimes, entre autres d'être manichéen, et on le prouvait par des actes synodaux. On montrait aussi, par des actes de juges séculiers, qu'il avait été mis à la question et condamné pour homicide. Il ne laissait pas de se dire toujours évêque dans les lieux où il se tenait caché, et ne voulait point subir le jugement de ses confrères, quoique les Papes l'y eussent renvoyé bien des fois. Le clergé de l'église de Valence adressa de nouvelles plaintes au Pape Boniface, et les évêques des Gaules y joignirent des mémoires. Quoique les fuites de Maxime donnassent assez de droit de le condamner dès lors, le Pape voulut bien encore lui donner un délai, et ordonna qu'il serait jugé par les évêques des Gaules, assemblés en concile avant le premier de novembre, et que, présent ou absent, il serait jugé sans aucun autre délai, à la condition déclarée nécessaire dans la lettre, que le jugement serait confirmé par l'autorité du Pape (832).

V. Vers le mois d'août de cette même année 419, les Corinthiens adressèrent une requête à Boniface. En voici l'occasion.

Il y avait chez eux un nommé Périgène, homme en grande réputation de probité. Il était né à Corinthe, y avait été baptisé, et, après avoir passé par tous les degrés de la cléricature, il y remplissait depuis plusieurs années les fonctions de prêtre avec beaucoup d'édification et d'intégrité. Le siége de Patras en Achaïe étant devenu vacant, l'évêque de Corinthe en ordonna Périgène évêque; mais le peuple ne l'ayant pas voulu recevoir, ni permettre qu'il entrât dans la ville, il s'en retourna à Corinthe. Quelque temps après, l'évêque de cette ville étant mort, les Corinthiens demandèrent au Pape Boniface qu'il leur donna Périgène pour évêque, et qu'il agréât sa translation de l'évêché de Patras à celui de Corinthe. Boniface ne douta point que leur demande ne vînt de l'amour ardent qu'ils avaient pour la religion et le bien de leur église; mais il fut surpris qu'en lui demandant Périgène pour évêque, ils n'eussent pas joint à leur requête une lettre de Rufus de Thessalonique, vicaire ou légat du Siége apostolique dans l'Achaïe et la Macédoine, selon les décrets des Papes Damase, Sirice et Innocent. Il écrivit donc à Rufus, et lui envoya en même temps la requête des Corinthiens.

Comme Rufus, depuis qu'il avait été constitué vicaire du Saint-Siége dans l'Illyrie, avait consulté le Pape Boniface sur divers points de discipline, il en reçut aussi une ample réponse avec plusieurs lettres que Boniface écrivait à divers évêques, pour maintenir la discipline dans sa pureté, et fermer la porte aux nouveautés que l'on voulait introduire. Rufus notifia toutes ces lettres à ceux à qui elles étaient adressées, et manda ensuite au Pape que la plupart des évêques, nommément Adelphius et Périgène consentaient à observer ce qu'il leur avait écrit; mais que quelques uns s'y opposaient, et qu'il y avait des abus à corriger. Les lettres de Rufus et celles que Boniface lui adressa pour divers évêques, ne sont point parvenues jusqu'à nous; mais nous en avons le sommaire dans d'autres qui ont été conservées.

Le Pape ne recevant rien de l'évêque de Thessalonique sur l'affaire de Corinthe, lui écrivit de nouveau à ce sujet, le 19 septembre 419. Boniface y loue sa vigilance, son zèle et ses vues pleines de foi. « Vous avez très-bien dit, dans vos lettres, que l'apôtre saint Pierre fixe sur vous ses regards; oui, il regarde comment vous vous acquittez de votre part au gouvernement suprême. Il ne peut point n'être pas près de vous, celui qui a été constitué pasteur perpétuel des brebis du Seigneur; il ne peut point ne pas soigner une église quelconque, celui qui a été posé le fondateur de l'Eglise universelle. » Il l'exhorte, en conséquence, à veiller toujours de même sur toutes les églises que le Siége apostolique lui avait confiées. Il lui parle avec beaucoup d'éloge de celle de Corinthe, particulièrement de Périgène qu'elle demandait pour évêque, et auquel, dit le Pape, « il ne manque plus, pour la pleine confirmation de son épiscopat, que d'avoir reçu des lettres de notre part. » Cependant, pour lui écrire, il attendait une lettre de Rufus, afin de maintenir à la fois et l'autorité de la Chaire apostolique et l'honneur de son légat. Ayant reçu une réponse favorable, tout bien examiné, il établit Périgène évêque de Corinthe, en ordonnant qu'il serait intronisé dans le siége métropolitain de cette ville, et il envoya pour cela une autorisation à Rufus (833).

Voilà ce que nous apprennent les lettres du Pape saint Boniface. L'historien Socrate, qui écrivait dans ce temps-là même, raconte la même chose en ces termes : « Périgène avait été ordonné évêque pour Patras; mais, parce que les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir, l'évêque de Rome ordonna qu'il fût intronisé dans la métropole de Corinthe, après la mort de l'évêque de cette église. En conséquence, Périgène la gouverna toute sa vie (834). »

VI. Cependant Boniface I[er] fut attaqué d'une longue maladie pendant l'été de l'année 420. Tout le clergé et le peuple lui en témoignèrent beaucoup d'alarmes, et le prièrent de pourvoir au repos de l'Eglise;

(832) Bonif. I, epist. 3.
(833) Idem., 4, 5 et 15.

(834) Socrat., *Hist. ecclés.*, l. VII, cap. 36.

car on craignait des brigues pour l'élection de son successeur.

Le Pape, à peine convalescent, écrivit à l'empereur Honorius, par des évêques députés en son nom et au nom de toute l'Eglise romaine, le priant que sous son règne l'Eglise eût au moins la liberté qu'elle avait sous les empereurs païens, de maintenir ses anciens règlements. Pour l'y engager, il lui parle des prières que l'Eglise faisait dans la célébration des divins mystères pour la prospérité de son empire. Il relève aussi le zèle que ce prince faisait paraître pour la véritable religion, soit en maintenant la vérité, soit en détruisant le culte des idoles, soit en réprimant l'insolence des hérétiques. Cette lettre est du premier de juillet. L'empereur y répondit par un rescrit dont il chargea les mêmes députés, et dans lequel, après plusieurs choses affectueuses pour le Pape, il dit: « Si, contre nos vœux, il arrivait quelque accident à Votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues; et que si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucune des deux ne sera évêque, mais seulement celle qui sera élue de nouveau du consentement de tous (835). »

Ce fut peu après ce temps que Boniface eut à réprimer l'entreprise ambitieuse d'Atticus, patriarche de Constantinople (*Voy.* son article n° V): il y déploie toute l'énergie et tout le zèle d'un digne successeur de saint Pierre.

Atticus s'autorisait d'une loi de Théodose le Jeune, pour se permettre des empiétements sur les droits du Saint-Siége. Boniface s'adressa d'abord à l'empereur d'Occident, Honorius, et lui envoya des députés pour obtenir, à la recommandation de ce prince, que cette loi n'eût pas de suite, et qu'on ne violât point, par de nouvelles constitutions, les priviléges établis par les Pères en faveur de l'Eglise romaine, qui avaient été en vigueur jusqu'alors. Honorius fit ce que le Pape souhaitait. Il écrivit à l'empereur d'Orient, Théodose, qui cassa aussitôt ce que des évêques d'Illyrie avaient obtenu par subreption. Ce prince déclare dans sa réponse à l'empereur Honorius, que, conformément à sa volonté, il a écrit aux officiers des provinces d'Illyrie, de rétablir l'ordre ancien et de maintenir les priviléges de l'Eglise romaine, sans aucun égard aux subreptions des évêques. Cette seconde loi de Théodose, ainsi que la première, comme aussi la lettre d'Honorius, se sont conservées dans les archives de l'Eglise romaine (836). Les compilations de lois faites à Constantinople sous Théodose et sous Justinien, ne mettent que la première. C'est qu'il n'y avait que celle-là de favorable aux évêques ambitieux de la capitale.

Le Pape saint Boniface écrivit surtout à Rufus de Thessalonique. Il lui rappelle que c'est saint Pierre qui lui a commis une portion de son autorité sur les provinces de l'Illyrie. Les tentatives récentes pour l'amoindrir ne devaient et ne pouvaient avoir d'effet; car il ne faut point céder aux entreprises de ceux qu'anime l'esprit d'innovation et le désir d'une dignité qui ne leur est pas due; mais il faut combattre de telle sorte, qu'avec le secours de Dieu, quiconque s'élève contre le droit, trouve partout de la résistance. « C'est pourquoi, bien-aimé frère, fort de l'autorité que vous avez reçue depuis longtemps, armez-vous comme un vaillant soldat de Dieu contre les bataillons ennemis. Vous n'avez point à craindre d'issue incertaine. Le bienheureux apôtre Pierre, assez puissant tout seul, combattra devant vous. Ne vous effrayez point des agitations de la mer. Le pêcheur pour qui vous travaillez ne souffrira point que la prérogative de son Siége périsse. Toute tempête cessera par la protection de qui seul a marché sur la mer. Il se trouvera près de vous et réprimera les violateurs des canons et du droit ecclésiastique, par l'autorité de Dieu, qui toujours se plaît à frustrer les vœux de pareils esprits. » Le Pape ne nomme point Atticus de Constantinople, mais on sent bien que c'est de lui qu'il est question.

« Contre les autres récalcitrants, continue le saint Pape, exercez la puissance qui vous a été donnée. Vous voyez que nous n'oublions rien. A ceux de Thessalie, nous avons envoyé des lettres pleines de menaces et de réprimandes. Au concile qu'on dit qui doit s'assembler illicitement à Corinthe, touchant la cause de notre frère et coévêque Périgène, dont nous avons écrit que l'état ne pouvait être troublé d'aucune manière; à ce concile nous adressons des lettres telles qu'elles feront comprendre à tous les frères, premièrement: qu'ils ne devaient aucunement s'assembler sans votre avis; ensuite, qu'on ne doit point revenir sur notre jugement. Car jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui a été une fois statué par le Siége apostolique (837). »

(835) Constant, Bonif., epist. 7 et 8, apud Fleury, l. XXIV, n. 46.

(836) Constant, col. 1029, 1030.

(837) Ibid.; Bonif. I, epist. 13. — Fleury fait remarquer (*Hist. ecclés.*, l. XXIV, n° 31), que, dans le Code des lois, on a bien mis la première loi de Théodose touchant l'Illyrie, comme avantageuse à la ville de Constantinople où ces codes furent compilés, mais qu'on s'est gardé d'y mettre la seconde qui révoque la première. Mais Fleury ne fait pas attention qu'il se permet des omissions semblables et dans des cas bien plus graves. Ainsi, dans la plupart des lettres de tous les Papes des premiers siècles, il a grand soin de passer sous silence ce qu'ils disent sur l'irréformabilité de leurs jugements. Pourquoi cette façon d'agir? Serait-ce pour dire et répéter, plus tard, comme le fait Fleury, que ce sont les fausses décrétales qui ont introduit dans l'Eglise de pareilles maximes, inconnues à l'antiquité? Mais, sans aller chercher plus loin, dans l'endroit même où Fleury se plaint d'omission, il se permet de taire certaines paroles de Boniface Ier, qui lui parurent sans doute compromettantes pour son système. *Voy.* là-dessus Marchetti, *Critique de l'Histoire ecclés.*, édit. de 1829, 2 vol. in-12, t. II, art. 2, cap. 2, n° 49.

Dans sa lettre aux évêques de Thessalie, Boniface Ier dit : « L'institution de l'Eglise universelle a commencé, dès sa naissance, par l'honneur du bienheureux Pierre, en qui consiste son gouvernement et son ensemble. C'est de cette source que, avec les progrès de la religion, la discipline ecclésiastique s'est répandue dans toutes les Églises. Les actes du concile de Nicée l'attestent. Cette assemblée n'a rien osé statuer à son égard ; elle voyait qu'on ne pouvait rien lui conférer au-dessus de son mérite ; elle savait que tout lui avait été accordé par la parole du Seigneur. Il est donc certain que cette Eglise est, pour toutes les Eglises répandues dans l'univers, ce qu'est la tête pour les autres membres : quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il n'est plus dans le même ensemble (838). »

Boniface continue en ces termes : « J'apprends que quelques évêques, au mépris du droit de l'Apôtre, tentent d'innover contre les préceptes formels du Christ, en cherchant à se séparer de la communion, et, pour dire plus vrai, de la puissance du Siége apostolique, en invoquant le secours de ceux à qui les canons de l'Eglise n'accordent aucune prééminence. On lit les préceptes des ancêtres ; on y voit à qui ils ont conféré quelque droit sur les Eglises. Celui-là donc est un violateur de la discipline ecclésiastique, qui en subtilise les lois en s'arrogeant lui-même ce que les Pères lui refusent. Recevez donc notre admonition et notre réprimande, dont nous adressons l'une aux Pontifes, l'autre aux récalcitrants. Rendez à votre chef l'honneur qui lui est dû. Que si Rufus avait excédé en quelque chose, il fallait nous en prévenir par une députation, nous qui sommes chargés du soin de toutes les choses; car si le Siége apostolique possède la principauté, c'est pour recevoir les plaintes légitimes de tout le monde. Qu'elle cesse donc la présomption nouvelle ; que personne n'ose espérer ce qui n'est pas permis; que nul n'entreprenne de violer ce qui a été fait par les Pères et observé depuis si longtemps. Quiconque se reconnaît évêque, qu'il obéisse à ce que nous avons réglé. Que nul ne présume ordonner des évêques dans l'Illyrie, sans l'aveu de notre coévêque Rufus (839). »

Le Pape ajoute ce qu'il avait déjà dit dans sa première lettre, savoir : qu'il a chargé Rufus d'examiner l'affaire de l'évêque de Pharsale, qui avait envoyé un Mémoire au Saint-Siége, où il se plaignait des tracasseries de ses collègues. Boniface leur parle ensuite de trois évêques qu'il juge devoir excommunier, à moins que Rufus n'intercède pour eux. Quant à un quatrième, qui avait été mal ordonné, il le dépose absolument de l'épiscopat.

VII. Boniface écrivit le même jour, 11 mars 422, une troisième lettre à Rufus en particulier, et en général à tous les évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Epire, de Prévale et de Dacie, au sujet du concile qui devait s'assembler à Corinthe pour examiner l'élection de Périgène. « C'est sur le bienheureux apôtre Pierre que, par la sentence du Seigneur, repose la sollicitude de l'Eglise universelle ; car, d'après le témoignage de l'Evangile, c'est sur lui qu'elle est fondée. Aussi cet honneur ne peut-il jamais être exempt de soins, étant certain que c'est de sa délibération que dépend l'ensemble et la décision souveraine des choses. » De là la vigilance du Pape jusque sur l'Orient ; de là sa surprise quand il apprit qu'un concile devait se réunir à Corinthe pour discuter l'élection d'un évêque que le Siége apostolique avait confirmée. Il rapporte en détail toute l'affaire de Périgène, la maturité que le Saint-Siége avait mise à la juger. Il rappelle quel danger c'est de résister au bienheureux Pierre, lui qui a les clefs du ciel, et sans qui on ne saurait ainsi parvenir à Dieu. « Et l'on assemblerait un concile pour faire ce qui ne peut absolument se faire d'après les canons? Et l'on mettrait en doute l'honneur de notre frère et coévêque Périgène, lui que notre sentence a placé sur son siége? Est-il arrivé peut-être quelque nouvel accusateur des contrées lointaines? Qui est celui des pontifes qui, après avoir lu nos lettres, a commandé que la foule de nos frères s'assemble ? Puisque le lieu le demande, relisez les canons; vous y trouverez quel est, après l'Eglise romaine, le second Siége, et quel est le troisième. Jamais personne n'a levé une main audacieuse contre la sommité apostolique, sur le jugement de laquelle il n'est pas permis de revenir; nul n'a été rebelle en ce point, si ce n'est celui qui a voulu être mis lui-même en jugement. Les grandes Eglises dont nous parlons, celle d'Alexandrie et celle d'Antioche, gardent leur rang suivant les canons ; car elles connaissent le droit ecclésiastique. Elles gardent les ordonnances des anciens, nous déférant en toutes choses, et recevant en retour cette grâce, qu'elles connaissent nous devoir dans le Seigneur, qui est notre paix.

« Mais puisque la chose le demande, il faut prouver par les documents, que les plus grandes Eglises de l'Orient ont toujours consulté le Siége de Rome dans les grandes affaires où il était besoin d'une plus grande discussion, et qu'elles en ont imploré l'assistance chaque fois que l'usage ou l'utilité l'exigeait. Athanase, de sainte mémoire, et Pierre, pontifes de l'église d'Alexandrie, ont imploré la protection de ce Siége. Et tout le temps que l'église d'Antioche était en souffrance et qu'il y eut à ce sujet tant de députations de là ici, d'abord sous Mélèce, ensuite sous Flavien, il est bien manifeste qu'on a consulté le Siége apostolique. Et personne ne doute que ce ne fut par l'autorité de ce Siége que Fa-

(838) Bonif., epist. 14.

(839) Id., ibid.

vien reçut enfin la grâce de la communion, de laquelle il eût été privé à jamais, si des lettres n'avaient émané d'ici à cet égard. De même l'empereur Théodose, persuadé que l'ordination de Nectaire n'avait point de force, sous le prétexte que nous ne le connaissions pas, envoya des évêques avec des personnages de sa cour, et demanda, suivant les règles, qu'on lui envoyât du Siége de Rome une lettre formée qui affermît son sacerdoce. Récemment encore, sous mon prédécesseur Innocent, de sainte mémoire, les pontifes des Eglises orientales, affligés de se voir séparés de la communion du bienheureux Pierre (c'était par suite de l'injuste disposition de saint Chrysostome), envoyèrent les députés demander la paix, comme votre charité s'en souvient. Et le Siége apostolique, à l'exemple de l'Apôtre, pardonna et accorda tout avec beaucoup d'indulgence (840). »

D'après ces autorités et ces exemples, Boniface Ier engage les évêques, comme ses frères, s'ils veulent demeurer dans sa communion, de ne point discuter de nouveau la cause de Périgène, dont l'apôtre Pierre, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, avait une fois affermi l'épiscopat. « Mais si, depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, il a commis quelque faute, notre frère Rufus en prendra connaissance avec ceux de nos frères qu'il choisira, et il nous en fera le rapport (841). »

Le résultat de toutes ces lettres du saint Pontife fut, comme déjà nous l'avons appris de l'historien Socrate (n° V), que Périgène gouverna paisiblement l'Eglise de Corinthe jusqu'à la fin de ses jours; et que les contestations au sujet de la juridiction sur les Eglises d'Illyrie furent terminées.

VIII. En cette même année 422, Boniface réprima aussi et termina une autre affaire qui agitait l'Eglise des Gaules.

Patrocle, évêque d'Arles, ayant exercé dans la province de Narbonne les droits de métropolitain, que le Pape Zozime lui avait accordés (842), et ayant ordonné un évêque à Lodève, le peuple et le clergé de cette ville se joignirent à Hilaire de Narbonne pour s'en plaindre au Saint-Siége. Boniface répondit à Hilaire (843), évêque de Narbonne, métropole de la province, et lui envoya la requête du clergé et du peuple de Lodève, lui ordonnant d'aller sur les lieux, et, si les choses étaient telles qu'on le disait, d'y ordonner un évêque suivant leur désir, tant par son droit de métropolitain, que par l'autorité du Saint-Siége; le tout conformément au VIe canon de Nicée, qui conserve les droits des métropolitains dans chaque province (844).

Boniface fit aussi quelques règlements; ainsi, il défendit qu'aucune femme ou religieuse ne touchât ou ne lavât la pale sacrée, ou nappe d'autel, mais seulement les ministres de l'église; ni que l'on ordonnât clercs des esclaves, ou des gens attachés aux charges des villes, ou autrement engagés. Il fit une ordination à Rome au mois de décembre 422, et ordonna treize prêtres, trois diacres et trente-six évêques pour divers lieux. Il bâtit un oratoire au cimetière de Sainte-Félicité, et orna son sépulcre et celui de saint Sylvain, où il mit une patène du poids de vingt livres, un vase de treize livres, deux petits calices de quatre livres, trois couronnes ou cercles à porter des lampes de quinze livres; ce sont quatre-vingt-quatre marcs d'argent, car ces *livres* sont de douze onces (845).

Enfin, après avoir siégé à peine quatre ans, il mourut en 423. Cette date nous paraît plus exacte, bien que plusieurs historiens disent que ce fut au mois de septembre 422 que ce Pontife, dont le nom est inscrit au Martyrologe romain, quitta cette vie. Une ancienne épitaphe marque que saint Boniface mourut vieux, qu'il avait servi le Saint-Siége dès ses premières années, qu'il éteignit le schisme par sa douceur et sa clémence, et qu'il soulagea Rome dans une année de stérilité. On sait que c'est au Pape saint Boniface que saint Augustin a adressé ses quatre livres en réponse aux lettres des pélagiens.

Boniface fut enterré auprès du corps de sainte Félicité, dans l'oratoire qu'il avait élevé. Le Saint-Siége ne vaqua que neuf jours, après lesquels on élut sans contestation Célestin. Quelques clercs et quelques prêtres tentèrent de rappeler Eulalius qui, comme nous l'avons vu (nos I à III), avait disputé le pontificat à Boniface; mais il ne voulut point revenir à Rome, et demeura dans le lieu de sa retraite en Campanie, où il mourut au bout d'un an.

BONIFACE II, Pape, successeur de Félix IV, était Romain de naissance, fils de Sigisvult, de la race des Goths.

I. Félix étant mort le 12 octobre 529, on lui donna pour successeur, le 12 du même mois, Boniface, sur lequel nous n'avons aucun détail. On commença, à la mort de Félix et à l'élection de Boniface, à ressentir plus que jamais les maux de l'usurpation séculière dans le domaine de l'Eglise.

En effet, Boniface ayant été élu dans la basilique de Jules, un autre parti s'empressa d'élire, en même temps, dans la ba-

(840) Bonif. I, in epist. 15.
(841) Id., ibid.
(842) Bonif., *Epist. ad Hilar. Narb.*, t. I, *Conc. Gall.*, *epist.* p. 49.
(843) Les auteurs de *l'Histoire de l'Eglise gallicane* disent à ce sujet: « Boniface, qui succéda à Zozime, ne soutint pas les démarches un peu précipitées que ce Pape avait faites en faveur de l'Eglise d'Arles: ce qui pouvait faire croire qu'il avait été trompé par Patrocle, ou gagné par le général Constance, protecteur de cet évêque. » (Tom. II, p. 98, de l'édit. in-12, 1826.)
(844) Ce qui n'a pas empêché Dupin de s'élever contre cette prescription de Boniface. (*Nouv. Bibl. des aut. ecclés.*, t. III, part. I, p. 833.) Mais que n'attaque pas cet auteur?
(845) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXIV, n. 32.

silique de Constantin, un nommé Dioscore, que quelques-uns supposent l'ancien légat du Pape Hormisdas à Constantinople. Et l'on est autorisé à croire que ce fut le roi Athalaric qui donna occasion à ce schisme, en voulant, à l'imitation de Théodoric, avoir part à l'élection du Pontife romain. Heureusement le schisme ne dura que vingt-neuf jours, Dioscore étant mort le 12 novembre suivant. Mais il eut d'autres suites fâcheuses.

Par un excès de zèle, Boniface fit anathématiser Dioscore après sa mort, comme ayant été élu par simonie. Ensuite, il assembla un concile, et il y fit passer un décret qui l'autorisait à se désigner un successeur. En vertu de ce décret, signé des évêques, il les obligea de reconnaître pour son successeur le diacre Vigile. Boniface voulait probablement, par là, soustraire l'élection du Pape à l'usurpation de César; mais le remède était mauvais, car il ôtait, en même temps, cette élection à l'Eglise. Aussi ce décret fut-il cassé dans un concile qui se tint quelque temps après, comme étant déshonorant pour le Saint-Siége et contraire aux saints canons. Boniface s'avoua même coupable de ce qu'il s'était nommé Vigile pour successeur, et brûla, en présence de tous les évêques, du clergé et du sénat, le décret qu'il avait fait passer pour s'autoriser à ce sujet. Nous tenons d'Anastase le Bibliothécaire les détails de cet acte de sincère humilité.

II. Quand ces malheurs, occasionnés par le désir de se sauver des piéges du pouvoir temporel furent passés, Boniface pourvut à un besoin urgent de l'Eglise des Gaules.

Avant même qu'il fut élu Pape, saint Césaire d'Arles lui avait écrit, par le prêtre Arménius, pour le prier d'agir auprès du Pape Félix IV, et d'en obtenir les décrets qu'il avait sollicités pour l'affermissement de la foi catholique dans les Gaules (846). Boniface ne différa pas de les donner lui-même, en confirmant ce qui avait été décidé dans le IIe concile d'Orange, tenu au mois de juillet de l'année 529.

Ce concile avait déclaré la nécessité de la grâce prévenante pour les bonnes œuvres, et même pour le commencement de la foi (847). « Vous me marquez, dit Boniface II dans sa reponse à saint Césaire (848), vous me marquez que quelques évêques des Gaules reconnaissent, à la vérité, que tous les autres biens viennent de la grâce, mais qu'ils attribuent à la nature, et non à la grâce, la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ, et vous souhaitez que, pour ôter tout sujet de doute, nous confirmions, par l'autorité du Siége apostolique, la confession de foi que vous leur avez opposée, et par laquelle vous définissez, selon la foi catholique, que la vraie foi en Jésus-Christ et le commencement de la bonne œuvre sont inspirés par la grâce prévenante de Dieu. Plusieurs Pères, et surtout l'évêque Augustin d'heureuse mémoire, et nos prédécesseurs les Pontifes romains ont démontré suffisamment cette vérité. C'est pourquoi nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de vous faire une réponse plus étendue. Nous avons bien de la joie, continue le Pape, que dans la conférence que vous avez eue avec quelques évêques des Gaules, on ait suivi la foi catholique, en définissant, comme vous le marquez, d'un commun consentement, que la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ nous est donnée par la grâce divine, qui nous prévient, et en ajoutant qu'il n'y a aucun bien selon Dieu, qu'on puisse vouloir, commencer, faire ou achever, sans la grâce de Dieu, suivant ces paroles du Sauveur : *Sans moi, vous ne pouvez rien* (849). C'est pourquoi, recevant votre confession de foi avec l'affection convenable, nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères (849). »

Saint Césaire avait envoyé à Boniface la lettre d'un évêque qui combattait ces sentiments. Le Pape croit inutile de la réfuter, parce qu'il juge ce qu'il a dit suffisant pour confondre les autres extravagances de l'erreur pélagienne. La lettre de Boniface est datée du 25 janvier 530; et cette approbation du Saint-Siége a donné tant d'autorité au IIe concile d'Orange, que les décisions de quatorze évêques ont été reçues de toute l'Eglise, et sont devenues des règles de foi contre lesquelles il n'a plus été permis de s'élever sans se déclarer hérétique. *Voy.* l'article CÉSAIRE (Saint), évêque d'Arles.

III. Les difficultés qui s'étaient élevées sous le pontificat de saint Boniface Ier (*Voy.* cet article), se représentèrent sous celui de Boniface II, et ce Pontife dût tenir un concile à Rome, sur l'appel fait au Siége apostolique par Etienne de Larisse, métropole de Thessalie. Nous devons nous arrêter quelque peu sur ces difficultés.

Depuis que les évêques de Constantinople, abusant des décrets du concile des cent cinquante Pères et de celui de Chalcédoine, avaient commencé d'usurper les ordinations des évêques, spécialement des métropolitains d'Orient, ils étaient attentifs à profiter de toutes les conjonctures pour étendre leur prétendu droit sur les évêques même de l'Illyrie occidentale, particulièrement depuis que Valentinien III l'eut cédée au jeune Théodose. Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Epiphane lui-même, qui était alors assis sur le siége de la ville impériale, ne voulut point laisser passer l'occasion que lui donnèrent deux évêques de Thessalie, d'y exercer son autorité. C'était Probien de Démétriade et Démétrius

(846) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. v, t. III, p. 186 de l'édit in-12, 1826.

(847) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des conciles, etc.*, p. 247.

(848) Bonif. *Epist ad Cæsarium*, t. I, *Conc. Gall.*, p. 223.

(849) *Joan.* xv, 5.

de Sciate, dégoûtés l'un et l'autre, on ne sait pourquoi, d'Etienne de Larisse, leur métropolitain, qui avait été ordonné après la mort de Proclus, son prédécesseur, avec le consentement unanime d'eux d'abord, puis des autres évêques de la province, de tout le clergé et du peuple de la ville. Probien même, le jour de l'ordination d'Etienne, avait fait publiquement son éloge.

Toutefois, ces deux évêques, étant allés peu après à Constantinople, formèrent contre lui des accusations et les présentèrent à Epiphane pour prouver que son ordinanation avait été illégitime. Leur dessein était de le faire déposer, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évêque de Larisse. Epiphane, sans le citer et sans entendre les défenses, le suspendit des fonctions de l'épiscopat, de la communion des évêques de sa province et du clergé de son église, lui défendant même d'en tirer sa subsistance, et lui ordonnant de venir à Constantinople avec les évêques qui l'avaient ordonné, afin d'intervenir en personne au jugement final de sa cause. Cette sentence lui ayant été signifiée de la part d'Epiphane par un diacre nommé André, Etienne déclara par un acte public, que, s'il devait être jugé sur son ordination, ce n'était pas à Constantinople, mais à Rome, devant le Siége apostolique et le Pontife romain.

Cette déclaration n'empêcha pas qu'il ne fût conduit, malgré lui, à Constantinople, où, en présence d'Epiphane et de son concile, il se mit à protester de nouveau que, d'après les canons de l'ancienne coutume, ce n'était point à eux, mais au Siége de Rome, qu'appartenait l'inspection des évêques et des églises d'Illyrie, et par conséquent le jugement de sa cause. Mais plus il nommait le Pape, plus Epiphane s'irritait, persuadé que le recours de l'évêque de Larisse au Saint-Siége était contraire et préjudiciable aux droits de son église. C'est pourquoi, au lieu d'avoir aucun égard à ses protestations; pour prévenir, au contraire, un ordre quelconque qui eût pu venir de Rome, ils se hâtèrent de prononcer la sentence; et quoiqu'il n'eût été convaincu d'aucun crime, mais par la seule ambition d'exercer leur prétendue juridiction sur les évêques d'Illyrie, ils le suspendirent de nouveau de toutes les fonctions du sacerdoce. Et parce qu'il persistait dans son appel au Saint-Siége, de crainte qu'il ne prît le parti de s'en aller à Rome, il fut donné en garde aux défenseurs de l'Eglise, qui même l'auraient mis en prison, si des personnes de piété, compatissant à sa misère, n'eussent promis, sous de grosses amendes, qu'il ne sortirait point de Constantinople sans de nouveaux ordres.

Tandis qu'Etienne avait Constantinople pour prison, arriva à Rome Théodose, évêque d'Echine dans la Thessalie, pour implorer, au nom de son métropolitain, le secours du Saint-Siége contre l'oppression et la puissance de ses ennemis. Boniface II, pour entendre ses plaintes et examiner sa cause, assembla un concile dans le consistoire de Saint-André, près de la basilique de Saint-Pierre.

Il y assista quatre évêques, trente-neuf prêtres et quatre diacres; les évêques étaient : Sabin de Gnosse, Abundantius de Démétriade, dont Probien avait usurpé le siége, Corose de Centumalle et Félix de Nomente.

Théodose introduit dans le concile, présenta deux requêtes ou lettres d'Etienne à Boniface, auquel il donne les titres de son *seigneur*, *de saint*, *de bienheureux*, *de vénérable Père des Pères et de Patriarche universel*. Ensuite, après un long et triste récit des faits, des violences qu'il avait déjà souffertes, de celles qu'il souffrait encore et de celles plus graves qu'il avait à craindre, y compris l'exil et la mort, il apporte à Sa Sainteté les plus puissants motifs pour prendre sa défense. Il dit comment il avait soutenu en face à Epiphane et à son concile, les droits du Siége apostolique, non-seulement ceux qui lui appartenaient, à raison de sa primauté sur toutes les Eglises de l'univers, mais encore ceux dont le Pontife romain était plus spécialement en possession sur les provinces illyriennes, comme unique et universel patriarche de l'Occident.

A la demande de Théodose, évêque d'Echine, les deux requêtes d'Etienne furent lues dans le concile, et cette lecture remplit toute la première session, si ce n'est qu'à la fin de cette session, Abundantius de Démétriade représenta que Probien, le principal accusateur d'Etienne et le principal auteur de ses maux, avait envahi son église à lui-même, et, pendant qu'il venait à Rome, profité de son absence pour se mettre à sa place. Par conséquent, suivant les canons, il n'était pas même digne du nom d'évêque; et il demanda que, suivant les mêmes canons, on lui fît justice. Boniface, après avoir ordonné d'enregistrer dans les annales ecclésiastiques tout ce qu'on avait lu, termina cette première session, parce qu'il était tard.

IV. Ce ne fut que deux jours après, c'est-à-dire le 9 décembre, qu'on reprit ces débats. Le concile s'étant de nouveau réuni dans le consistoire de Saint-André, le même Théodose d'Echine demanda qu'on lût une autre requête que trois évêques de Thessalie, Elpide, Etienne et Timothée, adressaient à Boniface, et qu'ils présentaient au Siége apostolique et au concile par ses mains. Ils s'y plaignaient des attentats de l'évêque de Constantinople pour s'assujettir indûment l'Illyrie, et de la sentence qu'il avait rendue, au mépris de l'antiquité et des canons, contre l'évêque de Larisse. Ils en appelaient à Sa Béatitude et à la Chaire apostolique, disant que par elle ils croyaient entendre et adorer le bienheureux Pierre et Notre-Seigneur Jésus-Christ, le premier pasteur de l'Eglise. Ils suppliaient donc Sa Sainteté de rétablir dans son poste l'évêque de Larisse, qui, pour soutenir les droits du Saint-

Siége, s'était exposé à tant de périls, et de prendre les mesures convenables pour qu'à l'avenir on ne renversât pas dans leur province la coutume des Eglises.

Après la lecture de cette troisième requête, le Pape demanda s'il y avait encore quelque chose à dire. L'évêque Théodose dit, par son interprète : « Votre Béatitude a vu, par la lecture des requêtes, ce qui a été fait contre les saints canons et les ordonnances de vos prédécesseurs. Car il est certain qu'encore que le Siége apostolique s'attribue à bon droit la principauté sur toutes les Eglises du monde, et que toute appellation dans les causes ecclésiastiques doive nécessairement être adressée à lui seul, il s'est néanmoins spécialement réservé le gouvernement des Eglises d'Illyrie. » Ces paroles d'un évêque grec, au commencement du VIe siècle, sont très-remarquables, et il est fâcheux pour Fleury de les avoir tronquées (850).

L'évêque Théodose ajouta : « Vous connaissez bien les lettres de tous les Pontifes qui vous ont précédé (*Voy.* entre autres, BONIFACE Ier (Saint) n°s VI, VII et VIII); toutefois, en ayant sous la main quelques copies, je vous prie d'avoir la bonté de les confronter avec les originaux que vous avez dans les archives. »

Boniface ayant consenti à cette demande, le notaire Menas lut, dans les registres du Siége apostolique, les lettres suivantes des Papes antérieurs. Deux de saint Damase à Ascole de Thessalonique; une de Sirice à Anysius; deux d'Innocent, une au même Anysius, et l'autre à Rufus; cinq de Boniface Ier, savoir : trois au même Rufus et deux aux évêques de Thessalie ; une lettre de l'empereur Honorius, avec la réponse du jeune Théodose ; une de saint Célestin aux évêques d'Illyrie; quatre de Sixte III, une à Périgène, l'autre au concile de Thessalonique, la troisième à Proclus de Constantinople, et la quatrième à tous les évêques illyriens ; une de l'empereur Marcien à saint Léon, et sept du même Pape, soit au même empereur, soit à Anatolius de Constantinople, soit à divers évêques de l'Illyrie et de l'Achaïe. On en lut encore d'autres que nous ne connaissons pas, parce que nous n'avons qu'une copie imparfaite des actes de ce concile; pour la même raison, l'on ignore qu'elle fut l'issue de cette affaire d'Etienne de Larisse (851).

V. Boniface II mourut peu de temps après ces débats, dans le même mois de décembre 531.

Quelque temps avant sa mort, les évêques d'Afrique lui avaient envoyé une députation, pour obtenir de lui une constitution qui obligeât l'évêque de Carthage de faire toutes choses avec le conseil du Siége apostolique. L'évêque de Carthage était alors Réparatus.—*Voy.* son article.—On attribue à Boniface II une lettre à un nommé Eulalius, évêque d'Alexandrie, relative à cette affaire de l'évêque de Carthage ; mais il paraît que c'est une pièce fausse, et nous ne nous y arrêtons pas (852).

On loue Boniface II d'avoir fait des libéralités à son clergé, et d'avoir distribué une grande quantité de vivre dans un péril de famine. Un biographe, s'appuyant d'un historien d'une réputation plus grande que réellement méritée (853), dit que ce furent les prêtres de Rome qui anéantirent le décret par lequel Boniface avait pourvu à son successeur. Mais c'est une erreur palpable. Nous avons vu (n° I) que l'honneur de cette action appartient toutefois au Pape lui-même, et lui seul pouvait réparer une faute qu'il avait reconnue avec une parfaite humilité.

BONIFACE III, Pape, succéda à Sabinian le 19 janvier 607 ; il était Romain de naissance, et fut fait apocrisiaire ou nonce de l'Eglise auprès de l'empereur Phocas, par saint Grégoire le Grand.

Il n'était que diacre lorsqu'il fut élu Souverain Pontife après une vacance du Saint-Siége de plus d'un an, et lui-même ne siégea pas une année sur la Chaire de saint Pierre.

Boniface III obtint de Phocas ce que les Papes Pélage II et Grégoire le Grand n'avaient pu obtenir de l'empereur Maurice, c'est-à-dire, une déclaration authentique que le Siége apostolique de saint Pierre, autrement dit l'Eglise romaine, était le chef de toutes les Eglises, parce que l'Eglise de Constantinople se prétendait la première de toutes, depuis que ses évêques affectaient le titre de patriarche œcuménique. C'est du moins ce que nous apprennent Anastase le Bibliothécaire, et Paul, diacre (854).

Durant son si court pontificat, Boniface III ne put accomplir grand chose. Nous voyons seulement par un concile qu'il assembla à Rome, combien les Souverains Pontifes étaient préoccupés alors des moyens d'empêcher les brigues qui attristaient la plupart des élections, et les usurpations incessantes que se permettaient les Césars dans une affaire de si grande importance.

Ce fut dans l'église de Saint-Pierre que Boniface III assembla ce concile. Il s'y trouva soixante et douze évêques, trente-quatre prêtres, les diacres et tout le clergé de la ville. Le dessein de Boniface était de réformer les abus qui se commettaient dans l'élection du Pape et des autres évêques. Il fut donc défendu dans ce concile, sous

(850) Voici les mots qu'il met simplement dans la bouche de l'évêque Théodose : « Vous voyez ce qui a été fait contre les canons, car il est certain qu'encore que le Saint-Siége *s'attribue* à bon droit la primauté de toutes les Eglises du monde, il a un droit particulier pour gouverner les Eglises d'Illyrie. (*Hist. ecclés.*, l. XXXII, n° 24.) »

(851) Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1691.

(852) *Voy.* D. Richard, *Bibl. sac.*

(853) M. Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes.*

(854) Anast., *in Bonif.;* Paul. diac., lib. IV, c. 37.

peine d'anathème, à qui que ce fût, du vivant du Pape ou de quelque autre évêque, de parler de son successeur, et ordonné que, trois jours après ses funérailles, le clergé et les enfants de l'Eglise s'assembleraient pour procéder à l'élection.

Peu après ce concile, Boniface III mourut le 10 novembre 607 (855). Le Saint-Siége resta encore vacant jusqu'au 21 août 608, époque à laquelle on lui donna enfin un successeur, qui prit le nom de Boniface IV.

BONIFACE IV (saint), Pape, fut élu le 25 août 608, et mourut le 7 mai 615, après un pontificat de six ans, huit mois et treize jours.

Il était natif de Valérie, au pays des Marses, et fils d'un médecin nommé Jean. Il obtint de l'empereur Phocas le fameux temple de Rome, nommé Panthéon, parce qu'il était dédié à tous les dieux. Ce temple avait été bâti par Agrippa, gendre de César-Auguste, vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne. Le Pape, sans changer l'édifice, en fit une église, qu'il dédia en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs. Elle subsiste encore à Rome, sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde. De cette dédicace est venue la fête de Tous les Saints le premier jour de novembre, qui était auparavant un jour de jeûne, et cette fête fut dès lors observée à Rome (856).

Le Pape saint Boniface IV fit de sa maison un monastère, et lui donna de grands biens. L'an 610, il assembla un concile pour condamner ceux qui, ayant pour principe la jalousie et non la charité, soutenaient que les moines étant morts au monde et faisant profession de ne vivre que pour Dieu, étaient par cette raison indignes du sacerdoce et incapables d'en faire les fonctions; qu'ainsi ils ne pouvaient administrer les sacrements du baptême et de la pénitence. Cette doctrine fut condamnée comme folle, et il fut décidé que les religieux élevés au sacerdoce par une ordination légitime, pouvaient en exercer le ministère et user du pouvoir de lier et de délier : ce que Boniface confirma, tant par l'exemple de saint Grégoire, son prédécesseur, de saint Augustin, apôtre des Anglais, et de saint Martin, que par la conduite de saint Benoît, qui n'interdit point à ses disciples les fonctions sacerdotales (857).

Ainsi que nous l'avons dit, Boniface IV mourut le 7 mai 615; il fut enseveli le lendemain dans l'église de Latran, et transféré le 25 du même mois à l'église de Saint-Pierre. C'est ce dernier jour que l'Eglise honore sa mémoire (858). On attribue à ce Pape diverses épîtres, qui sont perdues, et quelques traités que Dom Richard prétend (859) n'être pas de Boniface IV.

BONIFACE V, Pape, succéda au saint Pontife Dieu-Donné Ier (*Deus Dedit*), le 24 décembre 618, au milieu de grandes désolations. — *Voy.* l'article DIEU-DONNÉ Ier. — Il était natif de Campanie et de la ville de Naples, et n'occupa le Saint-Siége que cinq ans, dix mois.

Ce Pontife protégea d'une manière spéciale les asiles des églises, et défendit aux juges de faire violence à ceux qui s'y réfugieraient. On lui attribue quelques *lettres*, dont il ne nous reste que *trois (860)* : la première à Juste, archevêque *de Cantorbéry*, auquel il envoie le *pallium*; la seconde à Edouard V, roi de Northumbre, pour l'engager à embrasser la foi catholique; la troisième à la reine Edelborge, pour la prier de travailler avec tout le zèle possible à gagner à Dieu le roi Edouard, son époux.

Ce prince, instruit et convaincu par l'évêque Paulin, se convertit en effet, et reçut le baptême en 627; mais Boniface V n'eût pas la joie de voir ce retour, car il mourut le 27 octobre 624. Il eut pour successeur Honoré I, qui monta sur le Saint-Siége un an après lui. Boniface V a laissé une précieuse mémoire : celle d'un Pontife plein de douceur et de miséricorde.

BONIFACE VI, Pape, que le peuple força par acclamations d'accepter le souverain pontificat (861), en remplacement de Formose, était Romain de naissance. Ce fut peu après Pâques, de l'année 896, que Boniface fut élu; mais il mourut de la goutte au bout de vingt ou vingt-quatre jours.

Ainsi, c'est à tort qu'un biographe dit qu'il « fut chassé quinze jours après son élection (862). » Il est vrai que Baronius prétend (863) que son élection ne fut point canonique; mais aucun historien important ne parle de cette expulsion, et constate, au contraire, sa mort prématurée. Le biographe dont nous parlons ne nous paraît pas davantage dans le vrai lorsqu'il avance que Boniface VI « était un méchant homme (864). » Ce n'est pas ainsi qu'en parle un historien qui écrivait dans ce temps-là

(855) Suivant Pagi; mais d'autres disent que Boniface III mourut le 20 octobre 607.

(856) « Alors, dit Alzog, s'introduisit généralement, parmi les peuples germains, la fête de la Toussaint, instituée par Boniface IV, à laquelle, selon une pieuse tradition, le saint abbé Odon de Clugny rattache la *Commémoration des morts*, qu'il fit (998) le premier célébrer dans les couvents de son ordre (D. Mabill., *SS. ord. Ben*, sæc. VI, p. I, p. 584; Petri Domiani *Vita Odilon.*, c. 10, Boll. *Acta SS.*, mens. jan., t. I, p. 74, seqq; et Siegebert Gemblac. ad an. 998), et qui, bientôt, fut généralement admise (2 novembre) comme expression du dogme catholique du purgatoire et de l'union intime des fidèles vivants et trépassés. » (Alzog., *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 215.)

(857) Labbe, *Conc.*, t. V, p. 1618.

(858) Cenni. in Anast., tom. IV, edit. Romæ, p. 20.

(859) *Dict. des scienc. ecclés.*, etc., in-fol. 1760, t. I. p. 699, col. 2.

(860) *Voy.* Duchesne, in *Vit. Pontif. Rom.*

(861) Henri Leo, *Histoire d'Italie pendant le moyen âge*, t. I, p. 171, col. 1, édit. grand in-8°, 1837.

(862) Dom Richard, *Dict. des scienc. ecclés.*, édit. in-fol., 1760, t. I, p. 699, col. 2.

(863) Baronius, ad an. 877 et 904.

(864) Dom Richard, loc. cit.

même, et qui ne tenait à aucun des partis qui aigrissaient si vivement les Italiens, et les Romains surtout les uns contre les autres. Cet historien est Flodoard : or, il fait l'éloge de Boniface VI, et le place dans le ciel avec les plus saints Papes (865).

Il est vrai de dire aussi que quelques auteurs le regardent comme un antipape. Il eut pour successeur Etienne VI, Romain de naissance comme lui, qui tint le Saint-Siége quinze mois.

BONIFACE VII, anti-pape. *Voy.* FRANCON.

BONIFACE VIII, Pape de qui le pontificat vit finir le XIIIe siècle et commencer le XIVe avec le premier Jubilé ; de qui le règne s'ouvrit sous les plus glorieux auspices, mais se termina dans l'adversité et fut calomnié avec une telle violence que l'histoire n'a pu encore effacer la trace des haines et des injures accumulées de toutes parts contre lui (866) ; Pape qui consacra à la poursuite d'un but vraiment noble les forces d'un génie nourri par de profondes méditations et formé de longue main à la pratique des plus délicates affaires de l'Eglise ; qui, dans le cours de sa carrière si extraordinairement agitée, fit preuve des plus éclatantes vertus, et peut alléguer pour excuse à ses défauts le désordre de la chose publique, la rudesse du siècle où il vécut et le caractère violent et sans foi de beaucoup d'entre ceux avec lesquels il eut affaire.

Nous voyons tout cela, en effet, dans le pontificat de Boniface VIII, dont un écrivain (867) nous a tracé un tableau rapide que nous citerons en partie, dès l'entrée de cet article, afin qu'on en juge mieux ensuite les détails. Boniface, dit-il, était animé d'un grand amour pour la paix et la prospérité des nations. On le voyait intervenir entre les cités tumultueuses de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne ; ses reproches allaient troubler le roi d'Angleterre dans sa conquête injuste de l'Ecosse et faisaient rendre à la liberté Baliol captif ; un traité qu'il dictait mettait fin aux guerres sanglantes des maisons de Naples et de Sicile ; les querelles de succession en Hongrie se terminaient par son arbitrage ; et cependant il encourageait les dernières espérances du christianisme en Orient ; il cherchait des alliés aux princes d'Arménie et aux kans des Tartares, qui seuls arrêtaient encore la marche conquérante de l'islamisme. C'était enfin un zèle pareil pour les droits de l'Eglise. Ces dispositions étaient soutenues par une intelligence peu commune et par une volonté énergique.... D'un autre côté, des passions haineuses s'étaient manifestées dans la noblesse française dès le temps de saint Louis, et les grands vassaux de la couronne s'étaient ligués contre les juridictions ecclésiastiques (868). Des défiances d'une autre genre s'étaient formulées dans la *Pragmatique sanction* (869). Ces mécontentements furent entretenus, et mis à profit par Philippe le Bel dont le règne ne fut qu'une longue exploitation des sueurs et des larmes publiques. Entouré de jurisconsultes qui lui enseignaient les théories de l'absolutisme, et d'usuriers qui lui conseil-

(865) *Act. Bened.*, t. IV, p. 548, édit. Venet., al. 605.

(866) Les injurieuses et fausses interprétations dirigées contre Boniface VIII, commencèrent durant sa vie, et se répétèrent parmi une foule innombrable de pamphlétaires, de biographes, d'historiens, de publicistes, depuis Guillaume de Nogaret, son plus mortel ennemi, jusqu'à nos jours. On comprend bien que nous n'énumérerons pas la liste complète de tous ces ennemis dont quelques-uns, d'ailleurs, seront mentionnés à l'occasion dans le cours de cet article. — Mais pouvons-nous ne pas nommer le plus illustre, sans contredit, d'entre eux ? On sait la haine personnelle de Dante contre ce Pontife ; de Dante dont les sentiments et les paroles, quelles que soient la renommée de son génie et la beauté de ses vers, doivent être attribués en grande partie aux violentes passions du Gibelin. Dans le XXVIIe chant de son *Enfer*, Dante parle à Guido de Montefeltro, guerrier fameux, devenu avant sa mort religieux de l'ordre de Saint-François, et qui met son éternelle condamnation sur le compte du Pape, qui l'aurait induit à conseiller des moyens frauduleux pour s'emparer de Palestrina. Le poëte se déchaîne librement contre le Pontife par la bouche de Guido, dans les termes les plus injurieux et avec les plus sinistres présages, l'appelant « le prince des nouveaux pharisiens (ibid., 85), » et « le Grand-Prêtre à qui mal en prendra » (Ibid., 68.) Dans son *Paradis*, il déclare que Boniface n'est point le Pape légitime, et que le Siége laissé vacant par Célestin V est inoccupé ; il fait appeler Boniface *un homme de sang et de crimes* : il l'accuse de simonie (*Inf.*, XIX, 62 ; *Parad.* XXX, in fine), de cupidité (*Parad.*, XVIII, in fine) ; il lui reproche l'abandon de la Terre-Sainte. (*Inf.*, XXVII, 85.) — Nous avons dit que la haine de Dante s'expliquait par ses passions politiques. En effet, Boniface ayant été amené, par les circonstances, à protéger les Guelfes noirs, sans pouvoir les remettre en paix avec les blancs, ceux-ci furent exilés, et Dante avec eux. De là, les colères du poëte. Si elles s'expliquent du moins, que penser des invectives de ces historiens qui se sont plu à *froid* à noircir la mémoire du Pontife ? Dante cependant, et nous sommes heureux de le constater, respectait Boniface. On a conservé ce fragment d'une lettre qu'il lui écrivit : « La sainteté de Votre Béatitude ne peut imaginer rien d'impur, elle qui tient sur la terre la place du Christ ; elle est le siége de toute miséricorde, le modèle de la vraie piété, le sommet de la haute religion » (*Vie de Dante*, par Pilelphe, Florence, 1828.)

(867) A. F. Ozanam, apud *Université catholique*, t. III, p. 364 et suiv.

(868) Voici les termes de cette ligue : « Attendu que la superstition des clercs (oubliant que c'est par la guerre et par le sang répandu sous Charlemagne ou d'autres que ce royaume de France a été converti à la foi catholique), absorbe tellement la juridiction des princes, que ces fils de serfs jugent, suivant leurs lois, les libres et les fils de libres ; tandis que, suivant la loi des premiers conquérants, ce serait eux plutôt que nous devrions juger Nous tous grands du royaume, nous statuons que désormais personne, clerc ou laïque, ne traîne à l'avenir qui que ce soit devant le juge ordinaire ou délégué, si ce n'est pour hérésie, mariage ou usure, à peine pour l'infracteur de la mutilation d'un membre. » (*Trésor des chartes*, Champagne. VI. 84.)

(869) Surtout l'article 6.

laient les honteuses mesures d'où lui vint le surnom de *faux monayeur*, il voulait de l'argent et du pouvoir, et en prenait partout où sa main trouvait prise. Il étendit cette main rapace sur le clergé de son royaume, prétendant s'immiscer dans l'érection et l'administration des siéges épiscopaux, et faisant plier sous ses exactions pécuniaires les immunités antiques des clercs et des prélats (870). En même temps il repoussait la sentence équitable prononcée entre lui et le comte de Flandre et le roi d'Angleterre par Boniface VIII, dont lui-même avait accepté la médiation et le jugement futur.

Telles furent les causes qui firent redescendre dans l'arène les deux puissances spirituelle et temporelle, réprésentées par d'autres athlètes, sur un autre terrain qu'autrefois, mais avec une issue plus tragique... Certes, du côté du Pape était le droit, le droit de réclamer des libertés sacrées, de défendre des propriétés acquises, de faire exécuter des lois reconnues; le droit de censurer hautement, au nom de la morale catholique, un despotisme cupide et déloyal. Mais du côté de Philippe le Bel ne se rencontraient ni le droit, ni la forme, ni l'intérêt public, ni l'honneur lorsqu'il prétendait livrer un évêque légat à des tribunaux incompétents; lorsqu'il réunissait deux fois les états généraux pour proclamer, sous le titre d'indépendance de la couronne, la servitude morale de la nation (871), qu'il faisait brûler une bulle du Souverain-Pontife après en avoir falsifié les termes dans une lecture solennelle, diffamait calomnieusement le Pontife lui-même, et ne craignait pas de compromettre pour le service de sa colère les croyances et les consciences d'un grand royaume. Peu de temps après, on vit une bande d'aventuriers rassemblés à prix d'argent sous la bannière des lis et sous la conduite d'un garde des sceaux de France, entrer par trahison dans Anagni : on vit le vieillard apostolique intrépide au milieu de ses ennemis mortels; on vit sa captivité, sa merveilleuse délivrance, son retour triomphal à Rome où il mourut de douleur; et une horreur profonde remplit le monde chrétien, et dans toutes les mémoires le nom de Philippe le Bel fut gravé avec celui de Frédéric II parmi les noms des tyrans (872). — Voilà, en raccourci, le tableau qui va se dérouler sous nos yeux, et que nous allons exposer avec tous les détails que l'espace dont nous pouvons disposer nous permettra de donner.

I. Benedetto Gaëtani (Benoît Cajetan), était né à Anagni, dans la campagne de Rome, vers l'année 1217. Cette ville avait déjà fourni à l'Eglise trois illustres Pontifes, Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV, et elle était le berceau de cinq grandes familles romaines, celles de Caccano, de Toscanella, de Frajapane, de Collemedio et d'Anibaldesca, auxquelles étaient venues se joindre celles des comtes de Segni et de Gaëtani. Cette dernière tirait son origine de Gaëte, comme son nom l'indique, et l'on ignore comment elle se trouvait établie à Anagni. Tout ce qu'on sait de son histoire, c'est qu'au commencement du XIII[e] siècle Loffredo Gaëtani, fils de Matthio Gaëtani, épousa une femme dei Conti, nièce du Pape Alexandre IV, dont il eut plusieurs enfants, entre autre Benedetto dont nous écrivons la *Notice*.

De bonne heure Gaëtani se fit remarquer par la pénétration de son esprit et la vivacité de son caractère. Il reçut à Velletri, dans le couvent des frères Mineurs, les premières teintures de la religion et des lettres. On l'y avait confié à la sollicitude d'un frère nommé Patrasso, qui veillait sur lui comme un père. Benedetto se souvint toute sa vie des soins que lui avait donnés ce bon frère, et le promut plus tard (en 1300) au cardinalat (873). Ses progrès dans le droit civil et le droit canonique lui acquirent une grande réputation, et cette réputation lui ouvrit la porte des dignités ecclésiastiques. Les chapitres canoniaux d'Anagni, de Todi, de Lyon, de Saint-Pierre du Vatican, le comptèrent au nombre de leurs membres. Il fut successivement notaire apostolique et avocat consistorial.

Son premier emploi fut auprès du cardinal Ottoboni, légat en Angleterre. En 1220, le Pape Nicolas II l'envoya avec le cardinal Mathieu des Ursins pour le traité entre

(870) Philippe le Bel, accusé de fausser la monnaie, *Parad.*, XIX, 118; sacrilége rapacité du même prince, *Purg.* XX, 91.

(871) Le jurisconsulte Pierre de Bosco, parlant au nom de Philippe le Bel, définissait ainsi la prérogative royale : « Summa regis libertas est et semper fuit nulli subesse et toti regno imperare sine reprehensionis humanæ timore. » — *Voy.* dans l'*Encyclopédie catholique* notre article BONIFACE VIII, t. IV, p. 37 et suiv. Nous achevons de venger ce Pape dans notre article CÉLESTIN V, inséré dans la même *Encyclopédie*, tome VI, pag. 107 et suiv.

(872) Violences exercées contre Boniface VIII à Anagni, *Voy.* Dante, *Purg.*, XX, 86, in fine.—En ce qui touche les démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel, dit en *note* M. Ozanam, dont nous venons de citer le résumé, nous avons principalement consulté la *Chronique de Flandre* et l'*Histoire de J. Villani*, le président Hénault et Raynaldus, continuateur de Baronius. Nous croyons devoir rapporter les conclusions de ce dernier, écrivain officiel de Rome, pour donner un exemple de l'impartialité des historiens catholiques: *Super ipsum itaque Bonifacium qui reges et pontifices ac religiosos clerumque ac populum horrende tremere fecerat, repente timor et tremor et dolor una die irruerunt, ut ejus exemplo discant superiores prælati non superbe dominari in clero et populo; sed forma facti gregis, curam subditorum gerant, precesque appetant amari quam timeri.*

(873) *Voy.* dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, *Histoire de Boniface VIII et de son siècle, avec des notes et des pièces justificatives*, traduite de l'italien, par M. l'abbé Marie Duclos, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché de Bayeux, ancien chapelain de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, 2 vol. in-8°, 1854, tom. I, p. 43. — Cette traduction a été approuvée par l'auteur, D. Tosti.

Rodolphe, roi des Romains, et Charles Ier, roi de Sicile. L'année suivante, le Pape Martin IV le fit cardinal du titre de Saint-Nicolas, puis l'envoya au même roi Charles, pour le détourner du duel avec Pierre d'Aragon. Nicolas IV le fit légat en Apulie, puis le chargea de l'accommodement entre le clergé de Portugal et le roi Denis. Ce même Pape le fit cardinal-prêtre, et l'envoya, avec le cardinal Gérard de Parme, pour terminer le différend entre le roi Charles de Sicile et Alphonse roi d'Aragon, entre Philippe le Bel et Edouard d'Angleterre. « Nous devons, déclare dom Louis Tosti (874), nous devons dire que Cajetan, non-seulement ne fit point défaut à la sainteté de ces emplois, mais qu'il montra même un esprit et un cœur supérieur à sa position, et parut digne de participer au maniement des affaires difficiles où l'Eglise se trouvait engagée avec les princes. »

Benedetto était cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-aux-Monts, quand le Pape Célestin V abdiqua le souverain pontificat. Après cette abdication, les cardinaux qui étaient à Naples attendirent dix jours, suivant la règle ; puis, s'étant enfermés en conclave dans le château royal, *où leur liberté fut menacée par l'intrusion du prince* (875), ils célébrèrent la Messe et firent les prières accoutumées, et le 24 décembre 1294, veille de Noël, ils élurent Pape, à la pluralité des voix, le cardinal Benedetto Gaëtani (Benoît Cajetan), qui prit le nom de Boniface VIII. Quoique d'un âge déjà avancé, son âme n'avait rien perdu de l'ardeur et de l'énergie de la jeunesse. Pétrarque nous a peint Boniface VIII comme un homme puissant et inexorable, difficile à vaincre par les armes, et incapable de fléchir devant la soumission et les caresses (876) : « Inexorable, dit un récent historien (877), il ne l'était pas ; incapable de fléchir devant la soumission, il fléchit plus d'une fois, car les grandes âmes sont généreuses. Mais c'était un de ces hommes d'élite en qui la hauteur du caractère est au niveau du talent, un de ces hommes vigoureux qui sentent leur mission et vont à leur but avec l'inflexibilité d'une conscience mue par la volonté divine. »

II. Quoi qu'il en soit, les causes de l'avénement de Boniface VIII au pontificat ont été, de la part des historiens, la matière d'âpres censures, et nous devons dès maintenant aborder leurs accusations. Tous admettent de prime-abord, comme fait hors de doute, qu'il engagea Célestin à renoncer à la papauté pour lui faire place, et qu'il employa dans ce but les plus vils moyens.

Mosheim en parle ainsi : « Il arriva donc que plusieurs cardinaux, et en particulier Benoît Gaëtani, lui conseillèrent (à Célestin), d'abdiquer le pontificat qu'il avait accepté avec tant de répugnance : ils eurent le plaisir de voir leur conseil suivi avec la plus grande docilité (878). » Sismondi va plus loin, et ajoute à toutes les allégations les plus fausses publiées par les ennemis déclarés du Pape. Il dit de lui (alors encore cardinal Benedetto Gaëtani) : « Il avait su à la fois tromper les cardinaux, qui l'avaient pour soutien de leurs priviléges, et dominer l'esprit de Célestin, qui n'agissait que d'après ses conseils, et qui peut-être n'avait commis tant de fautes que parce que son perfide directeur le voulait rendre odieux et ridicule (879). » Il affirme ensuite que le cardinal Benedetto offrit ses services à Charles, si ce dernier lui obtenait la papauté, et il ajoute : « Alors il mit tous ses soins à persuader à Célestin de renoncer à une dignité qui n'était pas faite pour lui. » Il répète la fable ridicule d'après laquelle Benedetto aurait, au moyen d'un porte-voix, imité une voix céleste afin de décider tout à fait Célestin ; puis il conclut : « Outre cette supercherie, il avait encore mille autres moyens de déterminer cet homme simple et timide dont il avait effrayé la conscience. »

Tout cet exposé est faux (880). Les monuments historiques mêmes que ces auteurs avaient ou auraient dû avoir sous les yeux suffiraient pour le leur démontrer. Deux questions réclament ici notre examen : 1° Le cardinal Benedetto Gaëtani usa-t-il de quelque moyen illégitime pour amener le Pape Célestin à cette abdication ? 2° S'il ne fit usage que des moyens légitimes, peut-on l'en blâmer ?

Nous répondons à la première question que, non-seulement il n'employa aucun moyen odieux ou injuste, mais qu'il ne fut pas même l'instigateur ou la cause de cette abdication. Si elle fut la suite de quelque conseil reçu, ce conseil avait été donné par le collége entier des cardinaux, et non en particulier par Benedetto que les historiens contemporains les plus dignes de foi se contentent de joindre aux autres. Barthélemy de Lucques dit : « Benedetto, avec quelques autres cardinaux, persuada à Célestin de se démettre de ses fonctions, parce que bien que sa vie fut sainte et exemplaire, sa grande simplicité le rendait trop souvent incapable de gouverner l'Eglise et le monde (881). » Le cardinal Stefanerio (882), dans son poëme sur l'abdication de Célestin, déclare en termes précis que le Pape appela le cardinal Gaëtani pour lui demander con-

(874) *Histoire de Boniface VIII*, ubi supra, t. I, p. 46.
(875) Id. ibid., p. 115.
(876) *Famil.*, l. II, ep. 3.
(877) M. l'abbé J. B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, 3 vol. in-8°, 1853, tom. I, p. 79, et n° 1. des *Pièces justificatives* de ce tome.
(878) *Hist. Eccles.*, vol. II, 1826, p. 367.
(879) Sismondi, *Hist. des rép. ital.*, 2e édit., tom. IV, p. 78

(880) Voy. *Réponse aux attaques dirigées contre Boniface VIII au sujet de quelques circonstances de sa vie ;* Dissertation lue par Mgr Nicolas Wiseman à l'Académie de la religion catholique, à Rome, le 4 juin 1840. Nous nous servons, en grande partie, de cette Dissertation pour réfuter les accusations portées contre Boniface VIII.
(881) Ap. Raynald., ad an. 1294.
(882) Ap. Rub., Bonif. VIII, Romæ. 1657. n. 262

seil, et que celui-ci chercha à le détourner de son dessein. Il lui prête ces paroles : « Qu'est-il besoin de tout ceci, mon Père? et pourquoi vous tourmenter par ces hésitations? Ah ! ne laissez pas de si graves questions troubler votre repos (883). » Un autre auteur, Egidius Calonna, disciple de saint Thomas et écrivain contemporain, dans son livre *De l'abdication du Pape*, écrit ouvertement : « Qu'il serait facile de prouver par plusieurs personnes encore vivantes que le Pape Boniface VIII, alors cardinal, conseillait à Célestin de ne pas abdiquer, parce qu'il suffisait à l'assemblée des cardinaux que le nom de Sa Sainteté couvrît leurs actes (884). »

De tous ces témoignages il résulte que le cardinal Benedetto Gaëtani (Benoît Cajetan) ne fût pas le principal instigateur de l'abdication de Célestin et que par conséquent il n'a pu employer aucun artifice indigne pour l'obtenir. Mais cela est encore plus hautement confirmé par l'auteur anonyme de la vie de Célestin, conservée dans les archives secrètes du Vatican (885) et qui a pour titre : *Ici commence le récit de ses actions* (de Célestin) *écrit par un de ses dévoués* (886). On y lit le fait suivant : « On était au Carême de la Saint-Martin. Le saint Pape résolut de demeurer seul pour vaquer à l'oraison. Il s'était fait construire dans sa chambre une cellule en bois, où il commença de demeurer seul, ainsi qu'il avait coutume auparavant. Là, il se prit à réfléchir au fardeau qu'il portait et au moyen de le déposer sans péril pour son âme. Afin d'éclairer ses réflexions, il appelle un des cardinaux les plus intelligents et les mieux éprouvés de ce temps, Benoît, qui fut ravi de ce que lui confia Célestin et lui répondit qu'il pouvait librement abdiquer. Il lui cita même l'exemple de quelques pontifes (sans doute celui de saint Clément, cité par Célestin dans sa Constitution) qui autrefois renoncèrent à leurs fonctions. En apprenant qu'il pouvait ainsi abdiquer le pontificat, Célestin s'affermit tellement dans son dessein que personne depuis ne put l'en détourner. »

Tel est le témoignage d'un disciple affectueux et dévoué de Célestin, qui montre dans tout son récit la plus parfaite connaissance des actions de ce Pape et qui parle constamment de Boniface avec amertume. Cet écrivain ajoute que le bruit de la résolution de Célestin s'étant répandu au loin, le clergé de Naples, l'archevêque en tête, se rendit à Castel Nuovo, où il séjournait, pour le prier de renoncer à son projet (887) ; Barthélemy de Lucques dit avoir fait lui-même partie du cortége. Puis notre auteur poursuit ainsi : « Le Pape, à la vue de tant de dévouement, différa l'exécution de sa volonté, mais ni les pleurs, ni les cris, ni les sollicitations ne purent jamais l'y faire renoncer. Il garda le silence pendant environ huit jours, afin d'éviter les persécutions, de telle sorte que déjà l'on croyait qu'il se repentait de son dessein. Mais, au bout de ce temps, il appela auprès de lui le cardinal Benoît et lui fit dresser un brouillon de l'acte d'abdication. »

Combien ce récit diffère de celui de Sismondi ! Ici, pas un mot de l'influence du cardinal Gaëtani sur l'esprit de Célestin ou des artifices employés pour le déterminer à céder. Et pourtant c'est le récit d'un homme à qui évidemment Boniface ne plaisait pas.

La narration de Sismondi contient une ou deux circonstances qui dénotent bien clairement sa mauvaise foi. Il prétend que le cardinal Benedetto offrit ses *services* à Charles, roi de Naples, à *condition que celui-ci l'aiderait à obtenir la papauté. Mais comment* accorder cette assertion avec ce que le même Sismondi affirme en un autre endroit, savoir, en premier lieu, que Benedetto et Charles étaient, à cette époque, ennemis déclarés (888) ; et en second lieu, que Charles et le roi de Hongrie avaient une grande influence sur l'esprit de Célestin? Est-il donc croyable que Benedetto, dépeint par Sismondi lui-même comme l'homme le plus fier et de qui rien au monde n'aurait fait fléchir l'arrogance, ait voulu s'abaisser jusqu'à demander une faveur à son ennemi? Et n'est-il pas moins croyable encore que cet homme si prudent (ou, comme ses ennemis l'affirment, si rusé), ait jamais recouru à Charles pour détrôner Célestin, que Charles gouvernait et de l'amitié duquel il était sûr. Cette contradiction devient plus palpable encore lorsqu'on sait que les offres de service faites à Charles par Boniface sont antérieures à son avénement au trône pontifical, suivant Jean Villani, le seul auteur qui en fasse mention. De telles offres, à une pareille époque, n'avaient rien que de convenable ; c'était un acte de courtoisie et de bienveillance à l'égard d'un ancien adversaire. Il est vrai qu'une pareille interprétation ne pouvait plaire à Sismondi. Aussi ne se fait-il aucun scrupule, en admettant la réconciliation indiquée par Villani, de la reporter arbitrairement au temps où vivait Célestin, ce qui secondait à merveille son projet d'obscurcir la réputation de Boniface.

Ces infidélités, indignes d'un historien, suffisent pour ôter toute créance aux autres allégations mises en avant par Sismondi contre ce Pape. Nous voulons cependant donner un exemple de la manière dont cet écrivain fait usage de ce qu'il emprunte aux autres auteurs. Pour prouver l'arrogance de Boniface, il nous raconte solennellement l'histoire trop connue de Porchetto Spinola, archevêque de Gênes, d'après laquelle ce-

(883) *Quid Pater his opus est? quænam cunctatio curam ingerit? o tantis absiste gravare quietem.*

(884) Ap. Rub. Bonif., VIII.

(885) *Cod. Arm.*, VII, capsula 1, n. 1.

(886) *Incipit de continua conversatione ejus quam quidam suus scripsit devotus.*

(887) Raynald.

(888) Il appelle ce roi l'*ennemi puissant* de Benedetto.

lui-ci s'étant présenté devant le Pontife, le mercredi des Cendres, pour les recevoir selon l'usage, Boniface lui aurait jeté les cendres dans les yeux, en disant : « Souviens-toi que tu es gibelin, et qu'avec les gibelins, tes amis, tu seras réduit en poussière. » Il cite à l'appui Muratori (889). Mais il ne dit pas que Muratori, qui rapporte accidentellement cette anecdote, la traite de fable. Telle est la bonne foi des hommes qui, de nos jours, sont regardés comme de grands historiens : ils vous donnent des faits sur l'autorité d'écrivains qui n'y croient pas. Sismondi estimait sans doute que le nom de Muratori donnerait beaucoup plus de crédit à cette fable que le nom des anciens calomniateurs de Boniface, qui l'ont inventée.

Nous passons à la seconde question posée plus haut. Si le cardinal Gaëtani conseilla à Célestin d'abdiquer, est-ce une preuve qu'il fut ambitieux ou qu'il ait employé l'artifice et la fraude ?

Il est certain que ce saint Pontife, porté à cette dignité éminente malgré sa volonté et contre son attente, se sentit dès le principe au-dessous de la mission qu'il avait à remplir. Mosheim nous dit (890) « que l'austérité de ses mœurs, qui était une condamnation tacite de la corruption de la cour romaine, et particulièrement du luxe des cardinaux, le rendait odieux à un clergé dégénéré et plein de licence, et que les allures de son administration (lesquelles prouvaient qu'il avait plus à cœur la réforme et la pureté de l'Eglise que l'accroissement de ses richesses et la propagation de son autorité) accrurent tellement la malveillance, que presque universellement on le tenait pour indigne du pontificat. » Il est assurément très-singulier d'entendre un historien protestant parler de la sorte d'un Souverain Pontife. Et, en réalité, c'est trop ; il est honteux de le voir sacrifier à la fois la vérité historique et ses propres opinions, pour satisfaire sa haine contre un autre Pape. Tous les historiens de ce temps (891) s'accordent à dire que la simplicité du saint ermite le rendit le jouet de ses ministres, qu'il ordonnait sans cesse les choses les plus contradictoires, donnait le même bénéfice à quatre ou cinq personnes différentes, et concédait les indulgences d'une main si libérale, qu'il mettait en danger la discipline de l'Eglise. Un protestant comme Mosheim, qui tenait à justifier ce qu'on appelle si faussement la réforme de Luther, causée, en partie, par les abus en matière d'indulgences, pouvait-il, d'accord avec ses principes, appeler ce relâchement extraordinaire « avoir à cœur la réforme et la pureté de l'Eglise ? » Un des premiers actes de Boniface fut l'abolition d'une grande quantité de ces indulgences, particulièrement d'une beaucoup trop large concédée par Célestin à l'église de Sainte-Marie de Collimadio, près d'Aquilée, et la suspension de toutes les autres jusqu'à nouvel examen (892).

Sismondi tient encore moins à son dessein, ou, si l'on veut, se met davantage en contradiction avec lui-même. Nous l'avons entendu dire, sans le moindre fondement, que ce fut probablement grâce aux conseils perfides du cardinal Benedetto que Célestin fit une si pauvre figure sur le trône pontifical. Cependant il convient qu'il était tout à fait incapable de l'occuper : « Bientôt Célestin donna des preuves plus éclatantes de son absolue incapacité pour gouverner l'Eglise. » Parmi ces preuves qu'il énumère, se trouve l'habitude qu'avait le Pontife de faire quatre carêmes l'an dans une cellule pratiquée dans son palais. Si donc la conduite de ce saint homme était telle qu'elle mettait en danger toute l'Eglise, à coup sûr il ne peut y avoir lieu à blâmer Boniface, lorsqu'il fut pris pour conseil par ce timide et humble Pontife, de lui avoir indiqué l'abdication comme la voie la plus utile à l'Eglise et à la paix de son âme.

Aussi les meilleurs amis de Célestin, loin de croire de sa part à une abdication inopportune et forcée, l'eurent au contraire pour agréable au ciel à cause des miracles qu'il opéra dans la suite. C'est ainsi que raisonne son biographe inédit déjà cité : il ajoute que Célestin prédit au cardinal Gaëtani et à un autre celui qui devait lui succéder. « Ensuite les cardinaux se réunirent (893) pour l'élection d'un autre Pape. Le saint homme nomma celui qui devait l'être à Thomas, qu'il avait lui-même promu au cardinalat, et à Benoît, qui fut élu. Après son élection, celui-là même que le Saint-Père avait indiqué, s'approcha de lui et baisa ses pieds. » — Ceci suffit pour montrer combien nos modernes historiens ont faussement représenté le glorieux avénement de Boniface au trône pontifical. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ensuite ils l'aient poursuivi de leurs calomnies jusqu'à la tombe ?

III. Boniface commença donc l'exercice de ses fonctions, comme nous venons de le dire, par la révocation de toutes les grâces et concessions que son prédécesseur avait faites, « non dans la plénitude de son pouvoir, mais dans la plénitude de sa simplicité, » selon la remarque de Jacques de Voragine (894) ; et cette révocation se fit de l'avis des cardinaux, dès le jour de saint Jean l'Evangéliste, 27 décembre 1294.

Cette mesure a paru à Jordanus (895) l'œuvre d'un esprit orgueilleux et méprisant ; mais, dit dom Louis Tosti (896), en réfléchissant à la fabrication de ces bulles qui

(889) *Præf. in Chronic. Jacobi de Voragine*, dans le IXe vol. de ses *Rer. Ital. script.*

(890) *Hist. Eccl.*, loc. cit., p. 367.

(891) *Voy.* Raynaldus, ubi sup. ; Sismondi, p. 77.

(892) *Reg. Bonif. VIII*, in *Archiv. Vat.* epist. 75 et 120.

(893) Fol. 41.

(894) *Chron. Genet. S. R. I.*, t. IX.

(895) Jord., *Ms. Vatic.*, 1960.

(896) *Hist. de Bonif. VIII et de son siècle*, tom. I, p. 127

n'avaient de papal que le nom, et que Célestin lui-même ignorait, nous nous demandons pourquoi ne pas l'attribuer plutôt à sa sollicitude pour le bien de l'Eglise qu'au vice grossier d'un puéril orgueil? Ce qui est certain, c'est que cet acte fut le premier qui révéla la forte trempe d'âme du nouveau Pape (897). Oser, à peine assis sur le trône pontifical, jeter le mécontentement au milieu de tant de gens qui jouissaient des faveurs de Célestin et qui s'en voyaient tout à coup privés, fut une preuve éclatante de l'énergique résolution de Boniface d'observer la justice en dépit de tout obstacle. Aux bons moines célestins que le peuple révérait comme saints, et qui se plaignaient de l'abdication de leur chef, à la foule de ces pervers agents de la cour, auxquels il ne restait plus autre chose à faire que de pleurer les bienheureux temps de Célestin, s'adjoignirent, pour augmenter les lamentations et les haines contre Boniface, tous ceux qui furent immédiatement dépouillés des bénéfices et des priviléges qu'ils avaient si indignement acquis. Ainsi l'on voit, ajoute très-bien le docte religieux que nous citons (898), qu'au moment même où Boniface fit sa première apparition devant le monde, en qualité de Souverain Pontife, il ne profita point de cette indulgence universelle de jugement qui accompagne ordinairement les princes au début de leur règne.

Après ce premier acte de son autorité, Boniface se mit en chemin pour aller à Rome, malgré la rigueur de la saison, et partit de Naples au commencement de janvier 1295. Il passa par Capoue, et visita sur sa route le Mont Cassin, ainsi qu'Anagni, sa ville natale. Il trouva dans cette cité une députation de nobles citoyens romains, chargés de lui remettre le pouvoir d'élire le sénateur. Les plus grands honneurs l'accueillirent partout. Rome, à cet égard, surpassa ce qu'elle avait jamais fait pour ses Pontifes les plus aimés (899). Les factions semblaient s'être enfuies à sa présence pour ne point troubler le concert unanime d'enthousiasme que manifestaient tous les ordres de l'Etat. Le clergé vint au-devant de lui avec l'encens, chantant des hymnes et des cantiques.

Le nouveau Pontife alla d'abord à Saint-Jean de Latran; puis il vint loger à Saint-Pierre où il fut sacré solennellement le dimanche 6 janvier, puis couronné à la porte de la basilique, au haut des degrés, de la couronne que l'on croyait alors avoir été donnée au Pape saint Sylvestre par Constantin. Ensuite le Pape marcha en cavalcade à Saint-Jean de Latran, accompagné de deux rois à pied, Charles, roi de Sicile, tenant la bride de son cheval à droite, et son fils, le roi de Hongrie à gauche. Les mêmes princes le servirent à table au festin solennel, la couronne en tête. Boniface, avant son sacre, fit serment sur l'autel de saint Pierre, de conserver la foi et la discipline de l'Eglise, particulièrement les huit conseils généraux; ce qui montre que cette formule du serment était au moins du Xe siècle.

Un écrivain moderne (900) cite, en exemple de l'arrogance et de l'ambition de Boniface, ce fait, qu'à son entrée dans Rome, après son élection, deux rois marchaient à ses côtés, comme des serviteurs. Or nous savons que Célestin V, son prédécesseur, de qui les historiens vantent, contre leur habitude, la douceur et l'humilité, afin de faire contraste entre lui et Boniface, résolut, lors de son élection, d'entrer en Aquilée, monté sur un âne, ce qu'il fit malgré les représentations de ses cardinaux. Et cependant, les rois de Naples et de Hongrie, *les deux* mêmes rois, marchèrent à *ses côtés* exactement comme ils le firent depuis, lors de l'entrée de Boniface. Si donc ce ne fut point, dans le premier cas, marque d'ambition et de hauteur, pourquoi le considérer comme tel dans le second? Le fait est que, dans les deux cas, l'acte d'humilité de ces princes venait de la religieuse vénération qu'on avait dans ce siècle pour les vicaires du Christ, vénération si grande que les plus nobles personnages tenaient à honneur de montrer publiquement leur respect pour eux.

Quelques auteurs l'accusent d'avoir porté, en cette occasion et en d'autres, une couronne, comme s'il eût été empereur. Et Hallam nous raconte la fable qui lui fait revêtir le costume impérial au Jubilé. Il ajoute par précaution : *Si l'on peut ajouter foi à certains historiens* (901); et il avoue dans une note n'avoir trouvé de traces de ce fait dans aucun bon auteur. Pourquoi donc penche-t-il à le croire vrai? Parce que *c'était dans le caractère de Boniface.* Telle est trop souvent l'histoire moderne. Sur des récits aussi peu authentiques que cette fable et celle relative à Sinola, le portrait d'un personnage historique est tracé. Puis on donne créance à toutes sortes d'allégations semblables, *qu'aucun bon auteur n'appuie de son récit*, uniquement parce qu'elles s'accordent avec le caractère supposé de ce personnage. Ainsi toute cette histoire est convaincue de fausseté, par l'aveu même de ceux qui l'exposent. Il suffira d'ailleurs de rappeler une circonstance bien simple pour montrer comment ces récits erronés ont leur source dans l'ignorance des contemporains. Par la couronne que Boniface portait, les auteurs contemporaiens entendent l'insigne accoutumé de la dignité papale, la tiare représentée sur les monuments d'art relatifs à Boniface (902), comme formée d'une seule couronne. Cela résulte du passage suivant de la réponse faite par son

(897) *Regest. Bonif., Ms. Vatic.*, an. 1, n. 75.
(898) Dom Louis Tosti, ubi supra, p. 128.
(899) Card., S. Georgii, lit. II, c. 5, apud. *Hist. de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, tom. I, p. 80.

(900) *Rees, Encycl.*, art. *Bon. VIII.*
(901) *L'Europe au moyen âge*, 3e édit. t. XI, p. 322.
(902) Dans son célèbre portrait, à Latran

neveu, dans le concile de famille des Colonne. Il y est dit que les Colonne s'approchèrent de Boniface, « alors assis sur son trône (903), et portant sur la tête la *couronne* que jamais personne ne porta ni ne dut porter que le seul vrai et le légitime pontife (904). »

IV. Quand Boniface se vit sur le Siége apostolique, il voulut annoncer à l'Eglise universelle son élévation au pontificat, et il fit une lettre qui est un splendide monument de cette éloquence dont la source est en Dieu, et que la longue et cruelle domination des Barbares ne put jamais ni corrompre ni tarir entièrement dans la Péninsule (905).

Dans la belle collection des épîtres de ce Pontife, laquelle se trouve aux archives secrètes du Vatican, on ne trouve aucune lettre adressée aux princes pour leur notifier son élévation. Il n'y en a qu'une qui y soit relative; elle est écrite à Philippe le Bel, et doit être mentionnée ici (906). C'est une preuve manifeste de l'amour que Boniface portait à ce prince, avec lequel il était lié depuis la légation qu'il avait exercé en France, par ordre de Nicolas IV. Il lui rappelle ce souvenir avec une tendresse toute fraternelle, et lui promet de le combler de toutes les grâces pontificales; puis il lui adresse les plus salutaires enseignements : « Nous prions et exhortons, lui dit-il, Votre Altesse Royale, nous la conjurons dans le Seigneur Jésus de considérer attentivement que l'*honneur du roi aime la justice*, de respecter avec soin les limites de cette vertu, de la chérir sincèrement, n'abandonnant jamais l'équité, n'omettant jamais la clémence, afin que le peuple nombreux, qui vous est soumis, repose au sein de la douce paix et de l'opulence. Honorez constamment et avec zèle la sainte Eglise votre mère, ses prélats qui sont les ministres de notre Sauveur et toutes les personnes ecclésiastiques consacrées à son service ; ou plutôt honorez en elle et en eux le Roi du ciel et le Seigneur par qui vous régnez et êtes gouverné ; comblez-les de vos royales faveurs, efforcez-vous de protéger et de défendre efficacement, et dans toute leur plénitude, leurs libertés et leurs autres droits ; conduisez-vous envers eux comme un fils de grâce et de bénédictions, de manière à montrer, pour la gloire de Dieu et l'accroissement de votre propre honneur et de votre éclatante renommée, que non-seulement vous imitez avec soin, mais que vous surpassez même vos ancêtres de glorieuse mémoire, lesquels furent des modèles de dévouement et de respect envers cette Eglise. Puis mettant en nous, comme dans un père bienveillant et sincère, une espérance assurée et une ferme confiance, en nous qui, placé dans une plus humble condition, vous avons si tendrement aimé et ne cessons de vous chérir, ne manquez pas de recourir à nous dans vos affaires, dans vos besoins et dans ceux de votre royaume; car nous condescendrons bien volontiers à vos vœux royaux, en tout ce que requerra de nous votre royale personne et ce qui nous sera possible devant Dieu ; nous proposant non-seulement de maintenir soigneusement votre prospérité et celle de votre royaume, mais encore de l'accroître par les plus larges faveurs. »

Telles étaient les dispositions de Boniface pour Philippe le Bel, lorsqu'il parvint au gouvernement de l'Eglise, pour ce Philippe, disons-nous, que nous allons voir poussé par son orgueilleuse nature, par les fausses inpirations de ses courtisans et les jalousies d'Etat, à lui déclarer une guerre brutale, le précipiter dans la tombe et s'acharner, avec une sorte de rage, sur sa mémoire, ne rougissant pas de se déshonorer lui-même par l'invention d'infâmes calomnies contre le magnanime successeur de saint Pierre (907).

L'une de ces calomnies, après celles qui furent répandues au sujet de son élévation sur le Saint-Siége et que nous avons détruites, porta principalement sur le traitement, prétendu *barbare*, qu'il fit subir à son prédécesseur après l'abdication. Mais le simple exposé des faits suffira pour faire apprécier à leur valeur les allégations mises à la charge de Boniface VIII (908).

V. Il est certain que les premières inquiétudes du nouveau Pape lui vinrent de Pierre de Moron, ou Célestin, son prédécesseur. Boniface ne le craignait pas personnellement: il n'y avait aucun danger que le feu de l'ambition humaine s'allumât sous le cilice du saint ermite qui avait si volontiers déposé le fardeau du souverain pontificat. Mais il redoutait, jusqu'à en perdre le repos, les machinations de ceux que l'abdication de Célestin mécontentait, et qui pouvaient, à l'aide des arguments mêmes dont ils s'étaient servis pour engager ce dernier à descendre du Siége apostolique, le pousser à y remonter.

Angelario, abbé du Mont-Cassin, avait été chargé par Boniface de veiller à la garde de Pierre de Moron, et de le conduire à Rome. Mais, au moment où le Pontife se disposait à partir de Naples (*Voy.* n° III) pour la ville éternelle, le saint disparut tout à coup. Célestin se dirigea vers San-Germano, et passa la nuit au palais abbatial. Là, il fit connaître à un prêtre la cause de sa fuite, le priant d'en garder le secret. Le même ecclésiastique lui procura une monture et tout ce dont il eut besoin pour retourner à sa cellule] du Saint-Esprit Il y

(903) Petrini, *Memorie prenest.*, p. 402.
(904) *Dissertation* de Mgr Nicolas Wiseman, ubi supra.
(905) Dom Tosti, tom. I, p. 146, et Documents à la fin du vol., p. 375 et suiv.
(906) Ibid., t. I, p. 152 et suiv.
(907) Ibid., t. I, p. 154.
(908) Nous suivrons ici le récit de dom Tosti, t. I, p. 170 et suiv.

eut grande fête à Salmone lorsque l'ermite y arriva : le peuple alla à sa rencontre et l'accueillit comme un thaumaturge. Le saint ne voulait que s'ensevelir de nouveau dans sa retraite de Moron.

Informé de cet événement par l'abbé du Mont-Cassin, Boniface trembla devant le péril d'un schisme, que rendaient probable et les luttes des Guelfes et des Gibelins qui déchiraient alors l'Eglise, et les nombreux mécontents de l'abdication de Célestin; le Pape expédia donc sur-le-champ Thierri d'Orviète, son camerlingue, à Salmone, pour observer les mouvements de Célestin. Thierri le trouva fort tranquille dans sa cellule et s'en retournait déjà, quand accoururent de nouveaux messages avec d'autres instructions relatives à Célestin. Mais il était trop tard : ce dernier avait, pour la seconde fois, pris la fuite. Après avoir erré pendant deux mois, il arriva enfin dans une sombre forêt de la Pouille et s'y fixa.

Cependant le bruit de cette fuite, en se répandant, piqua vivement la curiosité du peuple, qui voulait voir l'homme des miracles et du grand refus; et, partout où passait le fugitif, une voix importune à Célestin et à Boniface se faisait entendre : *Voilà le saint, voilà frère Pierre de Moron !* — Célestin fuyait, non par crainte du Pape, qui par prudence voulait le tenir à ses côtés, mais parce que, soupirant après la solitude et obligé de vivre à la cour pontificale, il perdait ainsi le bénéfice de son abdication. Les siens lui avaient nolisé un navire pour le transporter outre mer, selon son désir; mais, une longue tempête l'ayant empêché de partir, il fut enfin pris à quelques milles de Viesti, et retenu dans cette ville jusqu'à ce que Boniface eût exprimé ses volontés à son égard.

Le roi de Naples, Charles, profondément incliné devant la puissance de Boniface, chargea Guillaume Stendanso, son connétable, de conduire Pierre de Moron, bien escorté, jusqu'aux frontières, et le remit au camerlingue du Pape; le prélat présenta à la mi-juin l'illustre prisonnier à Boniface alors résidant à Anagni (909). Celui-ci savait parfaitement tous les dangers que courait l'Eglise s'il laissait Célestin au pouvoir de ses moines et d'un peuple émerveillé des miracles que l'on racontait de lui. On avait déjà, en effet, excité Pierre à reprendre les rênes du gouvernement pontifical (910); et ce conseil était approuvé de tous ceux qui, ne tenant point la renonciation de Célestin pour valide (et le nombre en était grand), ne pouvaient se persuader que l'élection de son successeur fût légitime.

Toutefois, comme il s'agissait d'un saint, et qu'il était facile de froisser la piété des fidèles Boniface voulut procéder avec précaution. Après avoir reçu Célestin avec beaucoup d'égards, et lui avoir donné un appartement dans son propre palais, il convoqua les cardinaux en consistoire afin de prendre leur avis sur ce qu'il y avait à faire (911). Quelques-uns pensèrent qu'on pouvait, sans danger, laisser le saint retourner librement à sa cellule de Moron; d'autres qu'il fallait le garder soigneusement à vue, dans la crainte qu'on n'abusât de sa simplicité au détriment de la paix de l'Eglise.

Boniface suivit ce dernier parti, et fit enfermer Célestin au château de Fumone, en Campanie, où l'on construisit pour son habitation, et d'après son désir, une petite cellule en tout semblable à celle de Moron (912). Il défendit à qui que ce fût d'avoir des rapports avec le pieux reclus; deux frères de son ordre furent seuls exemptés de la mesure, à la demande de Célestin. On dit que, ne pouvant supporter longtemps les souffrances et la dureté de cette prison, ils tombaient bientôt malades, et étaient obligés de se succéder tour à tour. Pierre d'Ailly raconte que Boniface avait préposé à la garde de Célestin des soldats au nombre de six et trente autres hommes qu'il appelle satellites (913).

On peut facilement imaginer la manière dont parlaient de la prison d'un homme aussi vénéré les moines célestins et tous ceux qui, mécontents de l'élévation de Benedetto Gaëtani, se voyaient arracher le seul contre-poids qu'ils pussent opposer au pouvoir de Boniface. Le dénûment de la cellule habitée par Célestin au château de Fumone, les austères pénitences auxquelles il s'y livra et qui, à Moron, lui avaient déjà valu le nom de saint, lui attirèrent les honneurs du martyre et à Boniface la réputation d'un bourreau. La présence de gens armés au château et la séquestration du prisonnier furent interprétées dans le sens d'une cruelle jalousie d'autorité, et non dans celui d'une mesure nécessaire au repos de l'Eglise. Le danger d'un schisme échappait aux regards du peuple, qui ne voyait que l'innocent homme de Dieu renfermé dans une forteresse. Boniface avait donc une réputation sinistre; et malheur quand une réputation de ce genre est fondée sur la violation réelle ou apparente des convictions religieuses d'un peuple et d'un peuple comme celui du XIII[e] siècle. Le blâme qui s'accumulait sur la tête de Boniface devenait quelque chose de surnaturel, dont ses ennemis se faisaient l'arme la plus puissante.

Célestin vécut neuf mois dans le château de Fumone. Au mois de mai, une tumeur d'un caractère pernicieux lui survint au côté droit : les remèdes furent inutiles, elle le conduisit au tombeau, le 19 du même mois, à l'âge de soixante-treize ans (914).

(909) *Supp. Hist. Lelii. Marini*, ad *Vit. S. Petri Cœlest.*. ap. Bollan., cap. 10 et 11.
(910) Id., cap. 11.
(911) Petro Alliaco, *Vita S. Petri Cœlest.*
(912) Id., ibid., n° 118.
(913) Id., ibid., c. 3, n. 17, ap. Bollan.
(914) Lelii Marini, sup. *Vit. M. S. Cœlest.*, c. 11, n° 121.

A cette nouvelle, Boniface, qui était à Rome, expédia à Fumone le cardinal Thomas de Sainte-Cécile et son camerlingue pour prendre soin des obsèques du saint. Elles eurent lieu dans l'église de Saint-Antoine de Ferentino, au milieu d'un grand concours de clercs et de prélats de la province. Lui-même célébra un service solennel pour le défunt, dans la basilique Vaticane. Le corps du saint reposa dans l'église de Saint-Antoine jusqu'en 1325, époque où il fut transporté à Aquila, dans celle de Colle Maggio.

Alors l'effervescence des fanatiques commença à éclater; le crâne du saint ayant été trouvé perforé, ils répandirent le bruit que Boniface avait abrégé sa vie en lui faisant enfoncer un clou dans la tête. Le clou fut trouvé (par qui ? On n'en sait rien), mais la pointe était encore ensanglantée. Ils l'introduisirent dans le trou du crâne, et, comme il s'y adaptait à merveille, il resta prouvé qu'il avait été l'instrument de sa mort. Dès lors ce clou fut conservé comme une relique; une peinture à fresque, exécutée dans l'église de Sainte-Marie de la Magelle, et aux pieds de laquelle était une légende explicative reproduisit ce tragique événement dans tous ses détails. On ne douta plus du martyre du saint, on orna de palmes son tombeau, et ceux qui le baisaient, apprenaient qu'un Souverain-Pontife lui-même, Boniface VIII, s'était rangé au nombre des persécuteurs de l'Eglise ! On vient de voir ce qu'il en est (915).

VI. Mais, il est une autre affaire que les ennemis de ce Pape lui reprochent violemment, et qu'ils considèrent comme la tache la plus grave à sa réputation. Nous voulons parler de ses démêlées avec la famille des Colonne; démêlés dont l'histoire assez embrouillée (916), et sur lesquels nous ne nous arrêterons qu'autant qu'il le faudra pour justifier Boniface des reproches qui lui sont faits à ce sujet.

Sismondi, comme de coutume, atténue les torts de la puissante famille des Colonne, et attribue toutes les hostilités qui eurent lieu entre elle et le Pape, à l'opposition qu'elle avait apportée à son élection et aux artifices par lesquels il sut obtenir les votes (917). Mosheim parle de la même manière « de sa déclaration de guerre contre l'illustre famille des Colonne qui lui contestait ses droits au pontifical. »

Or, la vérité est que, dans le principe, la famille Colonne fut un des plus forts appuis de Boniface (918); et les deux cardinaux, oncle et neveu, qu'elle comptait dans son sein, votèrent pour lui dans le conclave (919) Aussi trouve-t-on, dans le cours de la seconde année de son pontificat, une faveur accordée *par lui à l'un* des membres de cette famille (920). Tous les récits modernes de la querelle de Boniface avec les Colonne contiennent une autre erreur, qui consiste à représenter ces dissensions comme une affaire d'inimitié privée et d'envie de la part du Pape contre la famille entière. Tout au contraire, la cause de la querelle fut, en grande partie la tyrannie employée par le cardinal Giacomo et ses adhérents, contre ses propres frères Matteo, Odone et Landolfo, qui eurent recours à la protection du Pape (921) pour être remis en possession de leurs biens et de leurs droits de famille. Ce ne fut donc pas la haine contre les Colonne qui poussa Boniface aux résolutions extrêmes qu'il prit : la famille elle-même était partagée entre lui et le cardinal. La querelle ne provint, en outre, d'aucune opposition

(915) Ptolémée de Lucques, écrivain contemporain, et Jean Villani, autre auteur aussi contemporain, ne parlent nullement ni de mauvais traitements ni du fameux clou. Georges Stella, ennemi déclaré de Boniface VIII, ne dit rien non plus ni des sévices ni des clous. Leurs récits se bornent à ceci : « que Célestin fut gardé à part au château de Fumone *dans une douce captivité.* » Dom Tosti rapporte tous ces témoignages dans ses pièces justificatives. (Tom. I, p. 379, 390.) En présence de ces puissants témoignages d'écrivains du temps, est-il permis, pour peu qu'on ait de bonne foi, de s'inspirer de préférence, ainsi que le font des gens même instruits, du récit d'écrivains très-éloignés du fait? Les prétendues cruautés exercées par Boniface sur le pauvre saint Pierre Célestin sont rapportées très-longuement et d'un ton très-larmoyant par Pierre d'Ailly, qui naquit cinquante ans après la mort de Célestin, et qui était Français. Or, que pouvait-il savoir de net et de vrai sur la question, dans le pays de Nogaret et de Philippe le Bel? On trouvera une admirable preuve de l'innocence de Boniface et la confirmation de tout ce que nous avons dit sur la renonciation, la captivité et la mort de Célestin, dans une vie encore inédite de ce saint, qui existe à la bibliothèque Vaticane. La *préface* et la narration elles-mêmes prouvent évidemment que l'auteur était un disciple de Célestin. Dom Tosti cite de cet ouvrage (t. I, p. 381 et suiv.) les chapitres qui touchent aux trois faits sus-énoncés; le docte religieux en fait ressortir la haute valeur quant à l'abdication et à la captivité; puis, sur le chapitre 22 relatif à la mort de Célestin, il ajoute : On le voit, saint Pierre Célestin mourut d'un abcès, et non de faim, de coups ou d'étouffement. Or, que devient maintenant le fameux clou qui aurait servi à le tuer? Comment ! un clou ! ce farouche Boniface manquait sans doute de poisons, d'une corde, puisqu'il était obligé de recourir à ce singulier moyen pour assassiner un homme? Les auteurs invoqués plus haut, Pierre d'Ailly lui-même, n'ont rien dit de ce clou. Même silence de la part des Colonne et de Philippe le Bel, qui donc l'a trouvé ? Mais, le trou existant au crâne desséché du saint, mais le caractère cruel de Boniface, bien capable d'une pareille scélératesse, ne prêtent-ils point à la conjecture? Nos lecteurs nous dispenseront de discuter cette folie.

(916) *Voy.* sur cette querelle l'*Hist. de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, par M. l'abbé Christophe, t. I, p. 83 et suiv.; et surtout l'*Histoire de Boniface VIII*, par dom Louis Tosti, tom. I, liv. II, in init.

(917) *Rép. Ital.*, p. 131.

(918) *Voy.* l'*Histoire de la Papauté pendant le* XIVe *siècle*, par M. l'abbé Christophe, tom. I, pag. 84.

(919) S. Anton., Petr. 145.

(920) *Reg.*, vol. II, p. 442. Jacques, clerc romain, fils du noble Pierre Colonne, reçoit une dispense pour un défaut de naissance.

(921) Bon., *Bull.*, ap. Reg. 1252; Petr. 147

faite dans le conclave, mais Boniface s'y engagea par les raisons les plus justes, les Colonne par les plus injustes motifs.

On connaissait parfaitement l'affection du cardinal et de ses adhérents pour la maison d'Aragon, alors ennemie du Pontife, à cause de l'injuste occupation de la Sicile. Aussi Boniface demanda-t-il qu'en gage de leur fidélité, ils reçussent garnison dans leur forteresse de Palestrina. C'était un droit que tout seigneur avait coutume d'exercer lorsqu'il soupçonnait la fidélité de ses vassaux; et certes il n'est pas douteux que les Colonne tinssent leur ville de Palestrina en fief du Saint-Siége (922). En même temps il demanda la réparation des torts faits aux trois frères que nous avons nommés. Mais les Colonne, au lieu de se soumettre tranquillement à ces conditions et de rassurer pleinement le souverain sur leur fidélité, ou du moins d'entrer en pourparlers avec lui, aimèrent mieux se jeter dans une voie déraisonnable, et contester la validité de son élection et ses droits au pontificat. Alors Boniface, le 4 mai 1297, ayant appelé Jean de Palestrina, l'un de ses camériers, l'envoya porter au cardinal Pierre Colonne l'ordre de comparaître devant lui le soir même, parce qu'il désirait apprendre de sa propre bouche s'il le regardait ou non comme son Pape (923). Le cardinal, au lieu d'obéir, s'enfuit de Rome avec son oncle, le cardinal Giovanni, et le reste de la famille. Dans la matinée du 10, à Lunghezza, réunis au fameux frère Jacopone de Todi, à Giovanni et à quelques autres, ils firent rédiger par un notaire de Palestrina, Dominique Leonardi, un acte dans lequel ils rejetaient sur la crainte qu'ils éprouvaient, leur refus d'obéir à l'ordre du Pontife, et déclaraient ouvertement que Boniface n'était point Pape, parce que Célestin ne pouvait abdiquer, et que, lors même qu'il l'aurait pu, son abdication n'avait pas été volontaire.

Ce fut le premier coup porté dans cette querelle, et le blâme en retomba tout entier sur les Colonne. En même temps, Boniface n'avait pas manqué de témoigner sa juste indignation du mépris qu'on faisait de son autorité; car le même jour, il convoquait un consistoire, et, ayant déclaré les Colonne contumaces, rebelles et coupables des plus grands torts envers le reste de leur famille, il les privait de leurs bénéfices ecclésiastiques et de leurs chapeaux de cardinal. Certainement personne ne niera, en laissant même de côté l'acte formel de rébellion commis le même jour et peut-être encore ignoré de Boniface (bien qu'il soit à peine possible de croire qu'il ignorât ce qu'on méditait contre lui), personne ne niera que non-seulement il avait le droit, mais qu'il était encore de son devoir de procéder contre des ecclésiastiques qui, dans la cité même de Rome, avaient bravé son autorité.

Les Colonne ne tardèrent pas à élargir la brèche et à la rendre irréparable, en répandant de toutes parts l'acte qu'ils avaient publié plein de calomnies contre le Pape, et poussant l'impudence jusqu'à en faire attacher une copie à l'autel de saint Pierre (924). Bernard Guidi, dans sa *Vie de Boniface VIII*, s'exprime ainsi : « L'an du Seigneur 1296, Boniface, Pape, commença de faire le procès aux Colonne, à l'occasion de la violence commise contre Etienne, son trésorier (925). Alors Jacques et Pierre Colonne, oncle et neveu, cardinaux, voyant le Pape animé contre eux, répandirent de tous côtés un libelle diffamatoire, dans lequel ils soutenaient que Célestin seul était Pape. Cités pour ce fait par Boniface, ils ne comparurent point et furent déclarés contumaces. » Amalric donne à peu près la même relation (926). Mais il parle plus expressément encore de la publication du libelle : « Ils l'envoyèrent de différents côtés, et le firent publier (927). » En effet, peu après, ils adressèrent ce libelle ou un autre semblable à l'Université de Paris.

Sismondi passe sous silence toutes ces insultes et ces actes de rébellion de la part des Colonne. Il se contente de dire que le Pape fulmina contre eux des excommunications, à cause de leurs liaisons intimes avec le roi de Sicile (c'est-à-dire alors le roi d'Aragon), et que, par suite, ils nièrent ses droits au pontificat. Cependant, leur déclaration à cet égard fut signée le 10 mai, à Lunghezza, et la bulle de Boniface *Ad succidendas*, rapportée dans le VI[e] livre des *Décrétales*, porte la date du 23 du même mois, époque postérieure même à celle où la déclaration fut affichée au grand autel de saint Pierre.

L'acte de Boniface, loin d'être provocateur, fut donc provoqué; il fut l'effet et non la cause de la conduite des Colonne. Et, en vérité, Boniface ne pouvait, sans renoncer de fait à son autorité, se dispenser de déclarer schismatiques ceux qui niaient sa qualité de Pape légitime (928). Il était le souverain temporel et spirituel des Colonne, et ceux-ci avaient secoué comme un joug insupportable cette souveraineté. Ils s'étaient fortifiés dans Palestrina, et continuaient d'y insulter à son pouvoir. Que devait faire le Pape pour les amener à l'obéissance? sans doute, user de toute la longanimité imaginable, et au besoin souffrir, attendant de Dieu la justice et le triomphe. C'eût été là la perfection, le comble de la charité évangélique. Mais est-on coupable pour n'être pas parfait? est-on digne d'anathèmes pour laisser percer

(922) Petr., *Mém*., p. 428.
(923) Pierre Dupuis, *Hist. particulière du grand différend*, Murat., *App.*, tom. VII, part. IX, p. 35.
(924) Ap. Murat., *Rerum Ital. script.*, t. III, p. 676.
(925) Boniface ne fait mention de cet acte de violence dans aucune de ses bulles; ainsi on peut douter qu'il ait été commis.
(926) Ap. eumd., t. III, p. II, 436.
(927) Petr. 116.
(928) *Dissert.* de Mgr Nicolas Wiseman, *ubi supra.*

dans ses actes les faiblesses et les imperfections humaines? Boniface nous eût paru plus grand, plus magnanime envers ses ennemis, dont les torts étaient si réels et si graves, s'il n'avait pas usé contre eux des armes qu'ils employaient contre lui ; mais enfin, à juger les choses humainement (et ici c'était plus le souverain temporel qui agissait, que le Pontife spirituel), la guerre contre Palestrina s'explique donc, et les circonstances paraissent l'avoir rendue indispensable.

VII. Mais un autre fait va nous montrer avec une nouvelle évidence de quel côté l'on se comporta encore le mieux dans cette querelle, qui demande surtout à être appréciée au point de vue de l'époque malheureuse et de dureté où l'on était toujours.

Le sénat de Rome, désireux d'empêcher une guerre civile, interposa sa médiation. Les Colonne promirent d'implorer leur pardon, et Boniface consentit à le leur accorder, sous la condition qu'ils se mettraient à sa discrétion, eux et leurs terres fortifiées, condition presque toujours imposée dans ces temps féodaux aux vassaux rebelles à qui l'on pardonnait. Mais loin de remplir leur promesse, les Colonne reçurent dans leur ville François Crescenzi, Nicolas Pazzi, ennemis mortels du Pape, et quelques envoyés du roi d'Aragon. Alors seulement Boniface promulgua une croisade contre eux, comme schismatiques et ennemis du Saint-Siége. La guerre, comme on le voit, fut manifestement provoquée par les Colonne, et nul ne peut affirmer que Boniface eût pu absolument l'éviter : il est quelquefois de terribles nécessités que l'on subit, croyant d'ailleurs éviter de plus grands maux ! Néanmoins, la manière dont cette guerre se termina a été l'occasion des plus graves accusations portées contre le Pape : tant il est vrai que l'emploi de la force ne s'explique pas chez un Pontife, et tant les hommes sont injustes et peu conséquents avec eux-mêmes ; car ceux qui ont attaqué Boniface ne se sont pas fait faute de soutenir au besoin l'emploi de moyens qu'ils n'ont condamné en lui que parce qu'ils y étaient intéressés !

Nous avons vu (note 866) que Dante place Guido de Montefeltro dans l'enfer pour la part qu'il prit à cet événement. C'est d'après les anathèmes poétiques du grand Alighieri, et sur le témoignage de l'écrivain le plus acerbe qui ait écrit contre Boniface, Ferreto de Vicence, et d'un ou deux autres, que l'on affirme que Boniface promit plein pardon aux Colonne ; que ceux-ci devaient conserver la possession de leurs forteresses ; que seulement le drapeau du Pontife devait être planté sur les murs de Palestrina et des autres places ; que cette promesse fut faite « par écrit et par l'entremise de personnages importants » savoir, en présence de magistrats de Rome ; qu'enfin ayant obtenu de cette manière la possession de la ville, Boniface, violant ses promesses, la fit démanteler. Présenté aussi sèchement et sous l'aspect le plus contraire à la réputation de Boniface, ce trait d'histoire a trouvé naturellement place sous la plume de Sismondi et des autres auteurs ennemis du Saint-Siége.

Mais Sismondi a oublié de consulter les documents publiés par Petrini en 1795, et qui lui auraient démontré l'évidente fausseté de cette narration; ou du moins, s'ils avaient pu laisser quelques doutes dans l'esprit, ils auraient éveillé l'attention d'un écrivain impartial et l'auraient engagé à placer dans l'autre plateau de balance les raisons qui font contre-poids aux affirmations des ennemis de Boniface. Aucun de ceux qui sont versés dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique n'ignore qu'au concile de Vienne, sur la demande de Philippe le Bel, de Guillaume de Nogaret et des Colonne, le Pape Clément V permit d'instruire le procès de Boniface VIII, qui fut défendu par son neveu le cardinal Gaëtani, assisté de quelques autres personnes. Or une des principales accusations des Colonne se fondait sur cette prétendue violation de la parole donnée. La réponse du cardinal Gaëtani est suffisamment claire et nous paraît satisfaisante. Elle a été publiée par Petrini, qui l'a tirée des mémoires contenus dans les archives secrètes du Vatican.

En voici les points principaux : 1° Le Pape Boniface étant à Rieti, les deux cardinaux s'y rendirent, et, en plein consistoire, ils se prosternèrent devant lui, vêtus de noir, la corde au cou, et lui demandèrent pardon (929) ; l'un d'eux s'écriait : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; » l'autre ajouta : « Vous nous avez brisés à cause de nos crimes. » De tout ceci il ne résulte pas qu'il y ait eu ni pacte ni traité, mais bien plutôt qu'on s'était rendu à discrétion ; 2° avant que les Colonne vinssent à lui, la ville était déjà entre les mains du capitaine général du Pape. Est-il probable, demande ici le cardinal Gaëtani, que le Pape se soit contenté du droit de planter ses enseignes sur le mur de la place quand cette place elle-même était en son pouvoir? 3° aucune lettre ou bulle de Boniface ne fut jamais produite à l'appui de la prétention des Colonne, et l'on n'en peut produire ; 4° il n'était venu de Rome aucun ambassadeur pour stipuler les conditions du traité. Les personnes que les Colonne indiquaient comme ayant agi en cette qualité, n'étaient autres que celles mêmes qu'ils avaient amenées afin qu'elles intercédassent pour eux ; 5° une foule de témoins encore vivants, et parmi eux le prince de Tarente, pouvaient certifier qu'aucune convention n'avait eu lieu ; mais que les deux cardinaux avaient imploré grâce et pardon comme coupables des plus grandes fautes ;

(929) *Voy.* les dépositions des témoins dans Petr., p. 150.

6° le Pape leur pardonna et leva l'excommunication; 7° on nia absolument que le Pontife eût cherché dans la suite à faire mourir Etienne Colonne, allégation dénuée de toute preuve (930).

Telle est donc l'histoire de cet événement sur lequel on a bâti tant d'injustes et calomnieux récits. Que s'il faut bien convenir que l'ordre donnée par Boniface de faire raser la ville, est trop sévère, on ne doit pas oublier néanmoins, qu'indépendamment des tristes imperfections des hommes, tout cela s'explique par la double rébellion des maîtres de cette place, rébellion dans laquelle ils furent soutenus par leurs vassaux; par le caractère inflexible du Pontife qu'on avait si souvent provoqué; et par les usages de ce siècle si dur dans les cas de guerre. Certes, il serait mieux que l'on pût, sur ces points justifier *pleinement* Boniface. Mais n'est-ce pas beaucoup, pour ces temps, que sa conduite soit du moins excusable? Ajoutons qu'il importe aussi de ne pas juger un homme sur quelques faits particuliers, mais sur l'ensemble de toute sa vie. Or, à ce point de vue général, Boniface est loin, bien loin de nous apparaître comme un homme qui aimait la lutte et la guerre! Il ne faut pas oublier non plus, quant à l'événement qui vient de nous occuper, la libéralité du Pontife qui rendit, dans la suite, à tous les habitants leurs terres et leur position, à la seule condition qu'ils ne les tiendraient plus en fief des Colonne, mais de lui-même au moyen d'une redevance purement nominale.

VIII. Non, Boniface VIII ne fut point l'homme de la force! Ses négociations avec les souverains étrangers, tels que l'empereur, le roi de Sicile, et particulièrement le roi de France, portent toutes, à la gloire de ce grand Pape, un cachet remarquable, qui semble avoir échappé aux regards des historiens modernes (931), et qui fait disparaître, comme mensonger, tout ce qu'on a dit de son caractère intraitable et de son ambition démesurée. Chacune de ces négociations, en effet, n'a pour but que d'obtenir la paix et de mettre fin aux querelles et à l'effusion du sang. Quelque fortes et énergiques que fussent les représentations du Pape, quelque rudes que fussent les formes qu'il employait (932), son âme n'avait qu'un désir, c'était de voir les souverains remettre l'épée dans le fourreau, respecter le bon droit de leurs voisins plus faibles, et unir leurs forces pour le grand dessein dont toute fédération chrétienne poursuivait à cette époque l'accomplissement, c'est-à-dire l'anéantissement de la puissance toujours croissante des Sarrasins.

Si la maxime des fourbes et des tyrans est : *diviser pour régner*, Boniface VIII ne fut, certes, ni rusé, ni tyran (933). Si le système des ambitieux est de pousser les autres à s'entre-détruire pour assurer leur propre domination, il ne fut point ambitieux et ne désira pas de gouverner à la faveur du désordre. Aussitôt après son avénement sur la Chaire apostolique, il chercha à réconcilier l'empereur avec les rois d'Angleterre et de France, et plus tard ces deux derniers entre eux (934). Hallam convient que le compromis qu'il dressa était tout à fait équitable. Il pacifia les républiques rivales de Venise et de Gênes, depuis longtemps en guerre. Pise lui remit d'elle-même les rênes de son gouvernement et voulut lui payer un tribut annuel : il y envoya un gouverneur qui dut jurer d'observer les lois et employer le produit du tribut à entretenir la milice de cet état. Velletri le nomma podestat. Florence, Bologne et Orvieto lui élevèrent des statues de marbre d'un grand prix. Lorsqu'il fut obligé de faire la guerre, Florence, Orvieto, Matelica et d'autres villes lui envoyèrent des soldats, et l'on raconte que les femmes même, chose étrange! ne pouvant combattre (935), lui recrutèrent des hommes d'armes. Il était aimé du peuple romain qui ne désirait rien tant que de le voir demeurer toujours au milieu de lui. — Tous ces faits, dont le détail ne saurait entrer dans ces pages, démontrent que Boniface VIII fut pacifique et juste, respecté des gens de bien de son époque. Mais abordons des faits qui rentrent plus dans notre sujet et qui nous montreront davantage le vrai Pontife.

Nous nous arrêterons d'abord sur son intervention dans l'affaire de l'archevêque de Lunden en Danemark. — En 1289, Jean Drosse, archevêque de Lunden étant mort, on élut à sa place, d'un consentement unanime, Jean Grundt, évêque, ou, selon d'autres, prévôt de Rotschild. Cette élection ne plut point au roi Eric VII, ni à la reine, sa mère, qui avait la principale autorité sous ce prince, âgé seulement de quinze ans. Jean Grundt ne se rendit pas moins à Rome, malgré ce roi, pour suivre la confirmation de son élection, et il l'obtint. Etant de retour, il tint un concile à Rotschild, en 1291 ou 1292; là il travailla principalement à la con-

(930) *Dissertat.* de Mgr Nicolas Wiseman, ubi supra.

(931) Id., ibid.

(932) *Voy.* l'art. ALBERT Ier, empereur des Romains, au tom. I, col. 549 et suiv.

(933) M. Ott n'a pas craint de dire que «Boniface était un homme violent et rusé.» (*Manuel d'Histoire universelle*, t. I, 1842, p. 294.) C'est la répétition de ce qu'on dit plus longuement les historiens protestants comme les Centuriateurs et Mosheim, et une foule d'écrivains tels que Gibbon, Hallam et Sismondi, qui se copient l'un l'autre, sans se donner la peine de vérifier ni de peser les jugements de leurs prédécesseurs. Il est vrai que M. Ott en disant que Boniface a été «accusé d'athéisme, d'hérésie, d'infamies de toute espèce,» ajoute que «toutes ces accusations *paraissent* calomnieuses.» (Ibid., p. 292.) Mais comme tous les jugements qu'il porte ensuite sur cette époque sont peu exacts, confus et entachés d'esprit de parti!

(934) *Voy.* sur tous ces faits dom Tosti, *Histoire de Boniface VIII.*

(935) Petrini, *Mém.*

servation des droits et des priviléges de l'Eglise qui, selon lui, avait reçus des atteintes considérables sous les deux derniers rois, Christophe et Eric VI.

Il n'en fallait pas davantage pour augmenter les ressentiments qu'on avait contre Jean Grandt. En 1294, l'on mit en prison Rannon, qui avait été chambellan du même Eric VI, père du roi régnant, et qui était un des conjurés qui avaient assassiné ce prince en 1286. Rannon était neveu de l'archevêque de Lunden; et, ayant été mis à la question, il confessa son crime et fut exécuté à mort. Peu de temps après, Christophe, frère d'Eric VII, fit emprisonner par son ordre l'archevêque même et Jacques Lang, prévôt de l'église de Lunden, comme ayant été l'un et l'autre d'intelligence avec les conjurés, et leur ayant donné secours. Mais, afin que l'absence du pasteur ne nuisît point au troupeau, le roi, s'arrogeant le gouvernement de l'Eglise, déclara par des lettres du 15 juillet, qu'il prenait sous *sa protection* le chapitre de Lunden et tout le clergé du diocèse (936). Le prévôt Lang se sauva de prison quelques semaines après sa détention, s'en alla à Rome, et se plaignit fortement au Pape de la manière dont on l'avait traité, ainsi que l'archevêque.

Boniface VIII envoya donc en Danemark Isarn, archiprêtre de Carcassonne, avec une lettre au roi Eric VII. Il reproche à celui-ci d'avoir suivi de mauvais conseils en faisant emprisonner l'archevêque de Lunden. « En quoi, ajoute-t-il, vous avez notablement offensé la majesté divine, méprisé le Saint-Siége et blessé la liberté ecclésiastique. C'est pourquoi nous vous prions et vous ordonnons de mettre en liberté l'archevêque, et de lui permettre de venir librement en notre présence avec notre nonce Isarn. Nous voulons aussi que vous nous envoyiez au plus tôt des ambassadeurs, qui puissent nous instruire pleinement de l'état de votre royaume, afin que nous puissions travailler à y établir la paix. » Cette lettre est datée d'Anagni, le 23 août 1295.

Cependant l'archevêque de Lunden, Jean Grandt, était gardé dans une tour les fers aux pieds. Mais il fit si bien qu'il put s'échapper par le moyen d'une lime et d'une échelle de corde, qu'on lui avait fait passer dans un pain. Il se retira d'abord dans l'île de Bornholm, et ensuite à Rome, où le roi de Danemark envoya des ambassadeurs, selon le désir du Pape. C'étaient Martin, son chancelier, et Gui, prévôt de Ripen. Boniface VIII nomma quelques cardinaux pour commissaires, et, après que l'affaire eut été longtemps examinée, le Pape excommunia Eric, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'archevêque, et mit le royaume en interdit, quant aux lieux où le roi se trouverait. Le nonce Isarn fut envoyé, l'an 1298, pour faire exécuter cette sentence; et comme il était à Lubeck, où il s'arrêta quelque temps, Jacques Lang, prévôt de Lunden, mourut. Au mois de janvier de l'année suivante 1299, le nonce entra en Danemark et fit publier l'interdit à Odensée, dans l'île de Funen. Ensuite, vers le Carême, il écrivit au roi une lettre où il lui déclarait la somme qu'il était condamné de payer à l'archevêque, le menaçant, s'il ne satisfaisait, de perdre sa couronne, qui serait donnée à un autre. Cette lettre ne produisit qu'un sauf-conduit à l'archevêque pour venir à Copenhague et tenter de terminer l'affaire à l'amiable; mais le prélat demeura dans l'île de Bornholm, et se contenta d'envoyer à la conférence un chanoine de Rotschild pour agir en son nom.

Eric et Christophe, son frère, firent prier Boniface de lever les censures, offrant satisfaction envers l'archevêque. Sur quoi le Pape écrivit à son nonce de lever les censures à cette condition. La lettre est du 18 mars 1299. En même temps le Pape lui donna pouvoir de confirmer le mariage du roi avec Ingeburge, sœur du roi de Suède, quoique contracté au quatrième degré de parenté, et de lui accorder quelques autres grâces: le tout après qu'il aurait été absous de l'excommunication encourue pour la capture de l'archevêque. La conférence de Copenhague dura longtemps. Enfin le nonce Isarn donna sa sentence par laquelle il adjugea à l'archevêque le titre de la ville de Lunden et de la fabrique de la monnaie, et les domaines qu'avait le roi dans l'île de Bornholm et dans le diocèse de Lunden. Mais le roi appela au Pape de ce jugement, et le nonce ne leva point l'interdit; en sorte que l'office divin cessait partout où le roi et la reine se trouvaient (937). Enfin les choses ne s'arrangèrent tout à fait qu'en 1302, l'archevêque de Lunden ayant été transféré à Riga en Livonie, et Isarn de Riga à Lunden.

IX. Dans les années de 1295, 1296 et 1298, Boniface fit des promotions de plusieurs cardinaux, dont beaucoup sont célèbres. En 1297, il termina lui-même une affaire glorieuse pour la France, nous voulons parler de la canonisation du roi saint Louis *Voy.* son article. — Puis il s'occupa de publier le texte des *Décrétales.* C'est le recueil des constitutions des Papes, publiées depuis la collection de Grégoire IX; c'est-à-dire celles du même Grégoire, d'Innocent IV, d'Alexandre IV, de Clément IV, de Grégoire X, de Nicolas III et de Boniface lui-même. Il fit choisir entre toutes leurs constitutions, celles qui paraissent les plus utiles pour être suivies dans les jugements et enseignées dans les écoles; on en retrancha et on changea ce qu'on jugea à propos; et comme les décrétales de Grégoire IX étaient divisées en cinq livres, ce nouveau recueil fut

(936) « Il voulait chasser les tyrans, dit dom Tosti, et en se faisant Pape, c'était un loup dans le bercail! » Voy. *Histoire de Boniface VIII*, t. I, p. 224-231.

(937) Raynaldi, an. 1295, n. 50; 1299, n° 9 et seqq.

nommé le *Sexte*, c'est-à-dire le sixième, et toutefois il est encore divisé en cinq. Boniface employa à ce travail Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun ; Béranger de Frédol, évêque de Béziers, et Richard de Sienne. C'est ce que porte la bulle mise en tête du *Sexte*, et adressée aux universités de Bologne, de Padoue, de Paris et d'Orléans. Ce livre fut publié le troisième jour de mars, à la fin de l'année 1298, c'est-à-dire 1299 avant Pâques.

Vers la fin de cette même année, avant dernière du XIIIᵉ siècle, le bruit se répandit dans Rome que, l'année suivante, 1300, tous les Romains qui visiteraient l'église de Saint-Pierre, gagneraient une indulgence plénière de tous les péchés, et que chaque centième année avait cette prérogative.

Ce bruit étant venu jusqu'à Boniface, il fit rechercher dans les anciens livres ; mais on n'y trouva rien de clair pour l'autoriser. Le premier jour de janvier se passa presque entier, sans qu'on vît rien d'extraordinaire ; mais le soir et jusqu'à minuit, il se fit à Saint-Pierre un concours prodigieux de peuple, qui s'empressait d'y venir, comme si l'Indulgence devait finir avec cette journée. Ce concours dura près de deux mois ; les uns disant que le premier jour de la centième année on gagnait l'indulgence plénière ; les autres, que c'était seulement une indulgence de cent ans. La presse fut grande le jour où l'on montrait la *Véronique*, c'est-à-dire la sainte Face de Notre-Seigneur. C'était le dimanche après l'octave de l'Epiphanie, lequel se rencontrait cette année le 17 janvier.

Le Pape, qui résidait au palais de Latran, observait attentivement cette dévotion du peuple et la favorisait. Il fit venir devant lui un vieillard, qui disait avoir cent sept ans, et qui déclara en présence de plusieurs témoins appelés exprès : « Je me souviens qu'à l'autre centième année, mon père qui était un laboureur, vint à Rome et y demeura pour gagner l'indulgence autant que durèrent les vivres qu'il avait apportés ; il m'avertit de ne pas manquer d'y venir à la prochaine centième année, si je vivais encore ; ce qu'il ne croyait pas. » Quelques-uns des assistants ayant demandé à ce vieillard ce qui l'avait fait venir à Rome, il dit que l'on pouvait gagner cent ans d'indulgence chaque jour de cette année. On avait en France la même opinion sur l'indulgence qu'on gagnait à Rome, comme le témoignèrent deux hommes du diocèse de Beauvais, âgés de plus de cent ans ; et plusieurs Italiens parlèrent de même.

Après ces informations qui paraissent positives, et voyant cet empressement du peuple, Boniface consulta les cardinaux, et, d'après leur avis, il fit dresser la bulle suivante : « Boniface, évêque, pour mémoire perpétuelle. On sait, sur le rapport fidèle des anciens, qu'il y a de grandes indulgences et rémissions de péchés accordés à ceux qui visitent la vénérable basilique du prince des apôtres. Nous, donc, qui, par notre ministère, devons désirer de procurer le salut de chacun, ayant pour agréables ces sortes de rémissions et indulgences, nous les confirmons et approuvons, et même nous les renouvelons et autorisons par le présent écrit. Et afin que les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul soient toujours plus honorés par les visites que les fidèles feront de leurs basiliques de la ville, et par l'abondance des grâces que les mêmes fidèles y recevront, nous, par la confiance que nous avons en la miséricorde du Dieu tout-puissant, ainsi qu'aux mérites et en l'autorité des mêmes apôtres, de l'avis de nos frères, et par la plénitude de notre puissance apostolique, accordons à tous ceux qui, vraiment pénitents et confessés, visiteront ces basiliques pendant cette année 1300, qui a commencé au jour de la Nativité de Notre-Seigneur, et chaque centième année dans la suite, une pleine et entière rémission de tous leurs péchés. Déclarant et entendant que ceux qui voudront participer à cette Indulgence que nous accordons, s'ils sont Romains, visiteront ces basiliques pendant trente jours de suite ou interrompus, et au moins une fois le jour ; s'ils sont pèlerins ou étrangers, ils les visiteront de même pendant quinze jours. Mais plus ils y viendront souvent et dévotement, plus leur mérite sera grand et l'Indulgence efficace. Donné à Rome, à Saint-Pierre, aux calendes de mars l'an six de notre pontificat. »

Cette bulle fut reçue avec une joie extrême de la part des peuples. Les Romains les premiers, sans distinction d'âge et de sexe, visitaient les églises des saints apôtres pendant le nombre de jours prescrits. Ensuite on vint de toute l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Hongrie. Non-seulement les jeunes gens et les hommes vigoureux y venaient, mais les vieillards de soixante-dix ans et les infirmes s'y faisaient porter dans des litières. On remarqua entre autres un Savoyard âgé de plus de cent ans, que ses enfants portaient et qui se souvenait d'avoir assisté à la cérémonie de l'autre centième année. Ces circonstances sont rapportées par le cardinal Jacques Stephaneschi, qui était alors à Rome et qui avait part aux conseils du Pape. L'historien de Florence, Jean Villani, rend le même témoignage, et dit que la plus grande merveille qu'on eût jamais vue, fut que, pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cent mille pèlerins, outre le peuple romain, sans compter ceux qui étaient par les routes ; et tous furent pourvus suffisamment de vivres, tant les hommes que les chevaux. Enfin, une inscription monumentale de Florence atteste qu'en l'année 1300 de Notre-Seigneur, les Tartares eux-mêmes vinrent à Rome pour gagner l'indulgence plénière du Jubilé (938.)

(938) Apud Raynald., an. 1300, n° 1 et seq., note de Mansi.

C'est ainsi que la foi et la dévotion des peuples, malgré les divisions et les guerres des rois de ce temps, proclamèrent, pour l'humanité chrétienne, l'année séculaire du jubilé, la grande année de la rémission, de la paix, de l'indulgence, de la réconciliation universelle. Tandis que les conducteurs, ou plus souvent les dominateurs des peuples se déchirent et sèment partout la division, les peuples, eux, se sentent attirés vers le centre de l'unité et de la fraternité catholiques : au tombeau du prince des apôtres ! On voit s'y réunir toutes les nations de la terre. Ah ! que serait-ce si les peuples pouvaient suivre leurs bonnes aspirations, et si elles n'étaient trop souvent détournées au profit de l'ambition et de l'égoïsme ?

Ce fut également dès le commencement de son pontificat que Boniface travailla à l'accroissement du culte divin. Chef de la religion de Jésus-Christ (939) ; digne par la générosité de ses sentiments d'en comprendre toute la pensée, qui, seule, féconde le génie de l'homme et enfante toute affection sainte ; élevé si haut, il lui était impossible de ne pas atteindre de son regard les hommes d'élite qui, par leur esprit et par leur éloquence, sont comme le fondement de l'Eglise.

On rendait déjà un culte aux apôtres, aux Evangélistes, aux quatre docteurs Ambroise, Jérôme, Grégoire le Grand et Augustin ; mais Boniface voulut accroître les marques de vénération que l'Eglise leur donnait. Il ne lui semblait pas que les fidèles pussent jamais rendre assez d'honneurs ni aux apôtres qui, les premiers, avaient parlé la parole divine, par laquelle avait été renouvelée la face de la terre, ni aux évangélistes qui, les premiers, l'avaient écrite, ni enfin aux Pères de l'Eglise, ces grands prêtres des traditions divines. Assis sur la Chaire de saint Pierre, il sentait sous ses pieds une consistance qu'il savait bien ne pouvoir venir d'une force humaine, mais des apôtres et des Pères, les saintes bases, les appuis inébranlables du divin édifice.

Il publia donc un décret adressé à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, décret obligatoire pour tous les fidèles, par lequel il ordonnait de célébrer, sous un rite plus solennel, les fêtes des saints apôtres, des Evangélistes et des quatre grands docteurs Grégoire le Grand, Ambroise, Augustin, Jérôme, dont deux étaient Italiens. Ses paroles sont remarquablement belles : « Les brillants et salutaires enseignements de ces docteurs, dit-il, ont éclairé l'Eglise, l'ont ornée de vertus et ont formé les mœurs de ses enfants. Placés comme des lumières ardentes et resplendissantes, sur le chandelier, dans la maison du Seigneur, ils ont dissipé les ténèbres, et tout le corps de l'Eglise a lui par eux, comme l'étoile du matin ; leur féconde éloquence, où l'on sent couler avec abondance la grâce céleste, pénètre les mystères des Ecritures, en résoud les difficultés, en dissipe l'obscurité, en éclaircit les doutes. Leurs profonds et magnifiques écrits sont pour le grand édifice de l'Eglise comme un revêtement d'éclatantes pierreries, et la rare élégance de leurs paroles en accroît la gloire et la splendeur (940). »

X. Mais il nous faut aborder le détail des faits de l'époque la plus troublée du pontificat de Boniface VIII ; nous voulons parler du démêlé entre ce grand Pape et Philippe le Bel, ce roi que l'impartiale histoire a qualifié de *faux monnayeur* (941) et qui fit tant de mal au peuple.

Quand Boniface monta sur la Chaire de saint Pierre, l'Italie était déchirée par deux factions implacables, les Guelfes et les Gibelins : les premiers, partisans du Pape et de la liberté de l'Italie ; les seconds, partisans de la domination teutonique (942). Boniface eut naturellement pour ennemis les Gibelins, à la tête desquels était la puissante famille des Colonne dont nous avons déjà parlé N.° VI et VII. — Il encourut encore l'inimitié des Français par suite de ses démêlés avec Philippe ; d'où l'on voit que les auteurs gibelins et gallicans sont récusables, soit comme témoins, soit comme juges, dans tout ce qui tend à incriminer Boniface VIII. Pour être juste, on ne doit que s'en rapporter aux actes ; c'est ce que nous avons déjà fait dans les chapitres qui précèdent, et c'est ce que nous devons faire dans les récits qui vont suivre.

Avant tout, laissons un auteur non suspect nous tracer en peu de mots le tableau du règne de Philippe le Bel. « Ce règne, dit cet auteur qui n'est autre que le fils de Louis XIV, ou plutôt Bossuet, son précep-

(939) Dom Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, t. I, p. 246 248.

(940) Apud Raynald., an. 1295, n° 55. — Quand Sa Sainteté Pie IX mit saint Hilaire au rang des docteurs de l'Eglise (*Voy.* notre *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 171, 175), Mgr l'évêque de Poitiers dit dans le mandement qu'il publia (*Ibid.*, t. IX, p. 150-153) pour la promulgation du décret apostolique : « Il est beau, d'entendre le Pape Boniface VIII dans la célèbre constitution où, proclamant authentiquement le Pape saint Grégoire le Grand, les évêques saint Ambroise et saint Augustin, et le prêtre saint Jérôme, docteurs de l'Eglise universelle, il les place, quant au culte extérieur qui leur sera rendu, sur un même rang avec les apôtres et les évangélistes, ordonnant que leur fête soit du même degré et du même rite à perpétuité dans les églises de l'univers. Conformément à l'esprit de ce décret, l'Eglise romaine, dans la messe des docteurs reconnus par elle, comme dans celle des apôtres et des écrivains inspirés, récite ce Symbole de Nicée dont une seule syllabe a coûté tant de peines et de travaux à plusieurs de nos Pères dans la foi ; et de plus aux premières et aux secondes vêpres de leur office, et elle les salue expressément du nom de *docteurs*, et les appelle *la lumière de l'Eglise....* »

(941) *Voy.* Leblanc, *Traité des monnaies*, 1 vol. in-4°, Amsterdam, p. 182.

(942) *Voy.* sur la lutte des Guelfes et des Gibelins, dom Tosti, l. II ; et M. l'abbé J.-B. Christophe, l. I.

teur (943), ce règne fut plein de séditions et de révoltes, parce que le peuple et le clergé furent fort chargés, à cause qu'on haussait et baissait les monnaies à contre-temps, et même qu'on les fabriquait à bas aloi, ce qui causait de grandes pertes aux particuliers, et ruinait tout le commerce. Le roi alla en personne en Languedoc et en Guyenne, pour apaiser les mouvements de ces provinces, ce qu'il fit en caressant la noblesse et en traitant doucement les villes. »

Un autre auteur (944) d'une autorité non moins grande en ceci, achève ce tableau par le trait que voici : « Le petit peuple de Paris, qui souffrait le plus de cette continuelle altération des monnaies, s'étant mutiné par l'excès de sa misère, Philippe, qui avait promis plus d'une fois de réparer les pertes, fit *pendre* un bon nombre de ces malheureux. » Ainsi, roi faux-monnayeur, qui trompe, qui ruine le peuple, et qui, pour toute indemnité, fait pendre les plus misérables; tel paraît dans ce tableau Philippe le Bel. Et pourquoi un argent si cruellement ramassé! Pour faire la guerre aux rois d'Aragon, d'Angleterre et de Germanie.

En présence d'un pareil homme que fera Boniface VIII? La première année de son pontificat, 1295, il s'attache, nous l'avons dit (n° VIII), à procurer la paix avec l'Aragon, et travaille à la lui faire avoir avec toutes les puissances. Edouard d'Angleterre soudoyait contre Philippe le comte de Flandre et le roi des Romains, Adolphe. Boniface envoie des légats à Edouard et à Adolphe avec des lettres pressantes, où il leur reproche de faire la guerre à un roi catholique, les conjure de ne pas attaquer davantage son très-cher fils Philippe, roi de France, mais de s'accorder à la paix ou du moins à une longue trêve (945).

Ses instances restant infructueuses, il intime, sous peine d'excommunication, le 13 août 1296, aux rois d'Angleterre, de France et de Germanie, une trêve de deux ans. Edouard et Adolphe l'acceptent et soumettent leur différend au Saint-Siége (946). Philippe, pour qui Boniface se donne ce mouvement, est le seul à résister; livré à de mauvais conseils, au lieu de seconder les pacifiques et bienveillantes intentions du Pontife, il se met à protester que le gouvernement de son royaume dans les choses temporelles appartient à lui seul, qu'il n'y reconnaît aucun supérieur sur la terre, qu'il n'entend se soumettre à qui que ce soit pour le temporel de son royaume; mais que, pour ce qui regarde le salut de son âme et les choses purement spirituelles, il est prêt à obéir aux admonitions du siége apostolique (947).

Ainsi, comme le remarque un historien, c'était supposer que de chercher à concilier les princes chrétiens, d'employer les armes spirituelles pour empêcher les meurtres, les incendies, les rapines et autres crimes qu'entraîne inévitablement la guerre, n'est aucunement dans les attributions du Pontife romain, père commun des rois aussi bien que de tous les fidèles; c'était supposer que le Vicaire de Jésus-Christ peut bien excommunier un obscur brigand qui ne désole qu'un petit canton, mais que, quand les rois s'amuseront à ravager les provinces, à ruiner leurs peuples, à désoler la chrétienté entière, il ne pourra que bénir et bourreaux et victimes; c'était supposer que telle guerre que fassent ces rois, tels moyens qu'ils emploient pour la soutenir, cela n'intéresse point le for intérieur; enfin, c'était supposer que le roi, *en tant que* roi, est indépendant de la *loi de Dieu* interprétée par l'Eglise, c'est-à-dire *que le* roi souverain, en tant que souverain, est athée et doit l'être (948). Une telle doctrine de la part d'un homme comme Philippe, ne nous surprend guère; mais qu'elle soit encore aujourd'hui celle de beaucoup d'esprits, même catholiques, c'est ce qui doit nous étonner et nous affliger!

XI. Pour continuer la guerre que Boniface voulait éteindre, les princes, comme l'avouent Jordan et Polidore Virgile, auteurs de l'époque (949), non-seulement épuisaient leurs peuples, mais accablaient le clergé et les églises de taxes nouvelles et extraordinaires. Dans la vue de les forcer à la paix, Boniface écrivit et publia, le 18 août 1296, la fameuse constitution commençant par ces mots : *Clericis laicos*, laquelle respirant d'un bout à l'autre la sainteté des droits de l'Eglise, sonna désagréablement aux oreilles et à la cour des rois. Elle fut un scandale pour les superbes, comme l'a été et le sera toujours aux méchants l'Auteur même de la justice.

Le Pape commence ainsi : « L'antiquité nous apprend et l'expérience de chaque jour nous prouve jusqu'à l'évidence, que les laïques ont toujours eu pour les clercs des sentiments hostiles. A l'étroit dans les limites qui leur sont tracées, ils s'efforcent constamment d'en sortir par la désobéissance et l'iniquité, ne réfléchissant pas que tout pouvoir sur les clercs, sur les biens et les personnes de l'Eglise leur a été refusé, ils imposent de lourdes charges aux prélats, aux églises, aux ecclésiastiques réguliers et séculiers, les écrasent de tailles et de taxes, leur enlèvent tantôt la moitié, tantôt le dixième, tantôt le vingtième, ou une autre partie de leurs revenus, essayant ainsi, de mille manières, de les réduire à la servitude. Or, nous le disons dans l'amertume de notre âme, quelques prélats, quelques personnes ecclésiastiques, tremblant

(943) *Abrégé de l'Histoire de France*, par le Dauphin; mais dans le manuscrit original, le règne de Philippe le Bel est écrit de la main de Bossuet.
(944) Le P. Daniel, *Hist. de France*
(945) Raynald., an 1295, n° 41 46.
(946) Dom Tosti, op. cit., l. III, t. I, p. 271.
(947) Raynald., en 1296, n° 18 et seqq.
(948) M. l'abbé Rohrbacher, t. XIX, p. 449.
(949) Raynald., au 1296, n° 23.

là où il n'y a point à craindre, cherchant une paix fugitive et redoutant plus la majesté temporelle que la majesté éternelle, se prêtent à cet abus, moins toutefois par témérité que par imprudence, mais sans en avoir obtenu du Siége apostolique le pouvoir et la faculté. »

Suivant les terribles censures contre toute personne ecclésiastique, qui, sans l'autorisation pontificale, oserait, n'importe sous quel prétexte, accorder aux laïques une partie quelconque du patrimoine de l'Eglise, et contre les laïques, rois ou empereurs, qui, sans cette permission, requerraient ou forceraient les clercs de la leur abandonner; toute autre constitution contraire à celle-ci était abrogée.

Beaucoup ont vu dans cette décrétale, que Bossuet appelle l'étincelle qui alluma l'incendie (950), la cause des emportements auxquels se livrèrent Philippe et Boniface, et ainsi ont fait peser la responsabilité des scandales qui la suivirent sur la tête de ce Pontife. Ce serait manquer aux devoirs de l'historien, que de ne pas éclaircir un point aussi grave; nous nous y arrêterons donc avec étendue.

XII. Il est à remarquer d'abord que Boniface ne faisait point une constitution nouvelle (951), mais qu'il confirmait plutôt les sentences nombreuses et solennelles publiées, avant lui, par les conciles et par les Papes, pour lier les mains des laïques toujours prêtes à s'étendre sur les biens des églises. Le 19e canon du IIIe concile de Latran, frappe de censures les laïques qui imposent des taxes sur ces biens; la quarante-quatrième du IVe concile de ce nom, confirme ces censures et ajoute, en outre, qu'on ne peut, même en cas de nécessité, tirer des subsides des églises, sans la permission du Pape (952). Alexandre IV, renouvela plus particulièrement pour la France ces mêmes censures (953). On ne peut pas dire que la défense de Boniface et la décrétale d'Alexandre fussent une nouveauté pour ce pays; car le docte Thomassin affirme (954), et prouve parfaitement que jamais les rois de France, dans l'excès de leur pouvoir, n'avaient rien perçu du clergé, si ce n'est en vertu de l'autorité apostolique et dans le cas d'une suprême nécessité.

La constitution *Clericis laicos* n'était donc ni nouvelle ni particulière à Philippe; elle ne pouvait être taxée d'inopportunité à une époque où les princes, et surtout le roi de France, falsificateur éhonté de la monnaie, dévoraient avidement les biens ecclésiastiques; enfin, elle ne devait pas être considérée comme une indiscrète aggravation de charge, puisque les canons qui en renfermaient toute la substance, étaient généralement admis dans les royaumes chrétiens, et spécialement en France. En réfléchissant que le droit de l'Eglise, alors plein de vie, n'avait pas encore été, comme aujourd'hui, accommodé au temps, en vertu des concordats arrachés à la prudence qui craint un plus grand mal, et qu'ainsi pour juger sainement de ce siècle, il faut faire abstraction de l'époque actuelle, le lecteur comprendra que Boniface ait fait retentir dans cette constitution la foudre des censures aux oreilles des rois et des empereurs.

Malgré tout cela, cette constitution, reçue, observée en Angleterre et en Allemagne, souleva une grande rumeur à la cour de Philippe. On vit l'essaim de docteurs courtisans qui environnait ce prince orgueilleux, gémir d'un air hypocrite de l'abus de pouvoir caché, disaient-ils, dans la décrétale de Boniface. Ils semblaient se serrer autour de leur maître, pour retenir sur sa tête la couronne que, suivant leurs perfides insinuations, l'ambitieux Pontife voulait arracher, ainsi que n'ont cessé de le répéter tous les écrivains gallicans, bien qu'il soit évident qu'il ne s'agissait d'abord que des immunités ecclésiastiques sans cesse violées par Philippe. *Voy*, n° XV.

Celui-ci entra donc en fureur, et pour se venger de la constitution de Boniface, quoique aucune syllabe n'y avait trait à la France, il rendit un édit par lequel il défendait de transporter sans sa permission aucun argent hors du royaume, n'exceptant ni Rome ni le Saint-Siége. Dans une lettre du 24 septembre de la même année 1296, le Pape se plaignit à Philippe d'être si mal récompensé d'un roi pour lequel il se donnait tant de peines et passait tant de nuits sans repos : ce qu'il avait prescrit était conforme aux canons; il ne prohibait point les contributions ecclésiastiques d'une manière absolue, il voulait seulement qu'on n'en fît point sans l'autorité du Saint-Siége, et cela pour empêcher les exactions intolérables des gens du roi; que si la France éprouvait une nécessité grave, non-seulement il permettrait ces impositions, mais, s'il en était besoin, il sacrifierait jusqu'aux calices, croix et autres vases sacrés, pour défendre un royaume aussi noble et aussi cher au Siége apostolique (955).

Le 16 février 1297, Boniface écrivit au clergé et au roi dans le même sens : si le royaume de France était menacé dans ses droits ou dans son existence, non-seulement il approuverait les subventions des églises gallicanes, il exposerait les biens et la puissance de l'Eglise romaine, autant du moins que le souffriraient son honneur et celui de l'Eglise. Enfin, le vingt-deux juillet de la même année, Boniface déclara par

(950) *Défens. de declaration. cler. Galliæ*, t. I, part. II, lib. VII, c. 23, p. 286, col. 2 in fin.

(951) Dom Tosti, t. I, p. 281 et suiv.

(952) *Sex dom de Eccl. immunit., cap. Non minus*, et sous le même titre *Adversus*.

(953) Ibid., lib. III, tit. 23, cap. 4.

(954) Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline ecclés., Des Benef.*, part. III, l. I, chap. 45, n° 9, in fin.

(955) Raynald., an 1296, n° 25 et seq.

une bulle que sa constitution du 18 août 1296 ne s'étendait point au cas de défense nécessaire du royaume ; que, dans ces occasions, les subventions ecclésiastiques pouvaient être demandées et payées sans consulter le Pontife romain ; que le Saint-Siége s'en rapportait à la conscience du roi et de son conseil, supposé que le roi n'eût pas vingt ans, pour décider si le cas de nécessité existait ou non ; voulant ainsi que, hors la nécessité de défendre le royaume, on suivît la règle commune qui demandait le consentement du Pape (956).

XIII. Voilà comment Boniface VIII agissait. Etait-il possible d'y mettre plus de condescendance et de bonne volonté, à moins de trahir les devoirs les plus sacrés ? Evidemment tous les torts jusqu'ici sont du côté de Philippe. Eh bien ! Bossuet n'a pas reculé devant le besoin de les faire retomber sur ce Pape ! Dans sa *Défense de la déclaration gallicane*, il s'en prend à la Bulle *Ineffabilis* adressée à Philippe au mois de septembre 1296, pour lui faire révoquer son édit ; bulle que dom Tosti (957), qualifié de *chef-d'œuvre de paternelle dignité* et que Bossuet semble dénaturer. Boniface y avouait qu'il est quelquefois à propos de faire ces sortes de défenses, de peur que les sujets ne soient privés des choses nécessaires et qu'elles ne passent aux ennemis. « Mais, ajoute-il, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'intention de ceux qui ont dressé cette ordonnance avait été de l'étendre à nous, à nos frères les prélats, aux autres personnes ecclésiastiques, aux églises même, en comprenant dans la défense les biens que l'Eglise possède au dedans et au dehors de votre royaume, ce serait une entreprise non-seulement imprudente, mais insensée, de vouloir ainsi porter une main téméraire à des choses sur lesquelles ni à vous ni à aucun prince séculier n'est attribuée aucune puissance. Bien plus, violant par là la liberté ecclésiastique, vous auriez encouru la sentence d'excommunication prononcée par les canons. »

Là-dessus Bossuet s'écrie : « En vérité, je ne crois pas que, parmi les défenseurs les plus outrés des décrets des Papes, il s'en trouve un seul qui ose soutenir ce que dit ici Boniface : *Qu'un prince fait une action imprudente, insensée et digne d'anathème, dès qu'il défend aux ecclésiastiques de transporter hors de son royaume, sans sa permission, des choses aussi nécessaires.* Défendre de la sorte la liberté de l'Eglise, certes ce n'est pas la défendre, mais la rendre odieuse et funeste aux empires ; c'est faire des ecclésiastiques non pas des citoyens, mais presque des ennemis à charge et en haine à tout le monde. Aussi Philippe ne *se relâcha-t-il point de la gravité et de l'autorité de son Edit* (958). »

Mais pour parler sur ce ton d'un Pape si renommé par la science qu'il avait du Droit, Bossuet oublie qu'il ne s'agit ni de la défense nécessaire de l'Etat, ni des contributions légales, mais d'exactions contraires aux lois ; Bossuet oublie que Boniface en agissant et en s'exprimant comme il l'a fait, parlait le langage des canons et les suivait avec respect ; Bossuet oublie qu'Innocent III avait rappelé dans une décrétale qu'il n'a été attribué aux laïques, même pieux, aucun pouvoir sur les églises et les personnes ecclésiastiques : que leur part en cela est la nécessité d'obéir, non l'autorité de commander, et que ce qu'ils régleraient là-dessus de leur propre mouvement, fût-il avantageux aux églises, n'a aucune force, à moins que l'Eglise ne l'approuve ; Bossuet oublie que le successeur d'Innocent, Honorius III, avait excommunié tous ceux qui établiraient, transcriraient, *voudraient faire* observer, suivraient dans leurs jugements, des statuts, édits, usages contraires à la liberté de l'Eglise ; Bossuet oublie que les Décrétales de ces deux Papes avaient été insérées au corps du droit canon, près d'un siècle avant le pontificat de Boniface VIII (959).

Que disons-nous ? La première d'entre elles ne fait que rappeler les dispositions, les paroles mêmes du concile tenu à Rome, au commencement du VIe siècle. En 483, Odoacre, roi d'Italie, avait défendu d'aliéner les biens de l'Eglise romaine. Sans doute, ce décret était juste en soi, l'intention en était bonne ; néanmoins, ayant été lu dans le concile de 502, le quatrième tenu sous le Pape saint Symmaque, qui le présidait, l'évêque de Milan fit cette observation : « Cet écrit n'a dû obliger aucun Pontife de Rome, parce qu'il n'est point donné à un laïque d'avoir aucun pouvoir de rien statuer dans l'Eglise *sans l'aveu du Pontife romain*, « *præter Papam Romanum* (960) : sa part est d'obéir, non l'autorité de commander. » L'évêque de Ravenne parla dans le même sens. Celui de Syracuse dit : « Ce décret est évidemment nul, parce que, contre la règle des Pères, il a été fait par des laïques, auxquels, si pieux qu'ils soient, on ne lit point qu'il ait été attribué aucun pouvoir de rien statuer sur les biens ecclésiastiques. » Enfin tout le concile conclut en s'adressant au Pape : « Il est clair que cet écrit est de nulle autorité, et, en eût-il, Votre Béatitude devrait l'annuler, afin qu'il ne fût pas un exemple aux laïques, de quelle condition et de quelle piété qu'ils soient, pour avoir la présomption de rien décerner en façon quelconque touchant les biens ecclésiastiques, desquels il est enseigné que la disposition a été incontestablement commise de Dieu aux prêtres seuls (961). » Il est fâcheux, pour la mémoire de Bossuet, qu'il n'ait pas pensé à ces faits antérieurs, et qu'il se trouve si bien d'accord, sur le point qui nous occupe, avec Fleury (962).

(956) Raynald., an 1297, n° 47 et seqq.
(957) T. I, p. 286.
(958) Defensio declarat.
(959) *Vid.* Rohrbacher, *Des rapports naturels entre les deux puissances*, etc., t. II.
(960) Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1336.
(961) Id. ibid.
(962) *Hist Ecclés.*, l. LXXXIX, n 43, 44 et passim.

Mais ce n'est pas tout. L'édit de Philippe contre la bulle *Clericis laicos*, cet édit tant défendu par Bossuet, empiétait, par sa généralité, sur les legs et les oblations que faisaient alors les fidèles pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Or, sans parler ici des peines que prononce le droit canon contre quiconque entraverait l'emploi de ces pieuses contributions, voici ce que le même Pape Symmaque, dans le VI[e] concile de Rome, où assistaient plus de cent évêques, décrétait, en 504, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Après avoir rappelé en quels termes le concile de Gangres, vers l'an 324, anathématisa tous ceux qui recevraient les oblations des fidèles et en disposeraient sans l'autorité de l'évêque, il ajoute : « C'est donc une iniquité et un énorme sacrilége que les oblations et les legs que quelqu'un aura faits à l'Eglise pour la rémission de ses péchés et le repos de son âme, soient détournés à autre fin par ceux qui devraient le plus y tenir la main, savoir, les Chrétiens, mais surtout les princes et les magistrats. » En conséquence, il frappe d'un perpétuel anathème, à moins d'une prompte correction, quiconque se rendrait coupable de ce crime, et généralement tous ceux qui, par fraude, par violence, par la faveur des princes, par la tyrannie des hommes puissants, oseraient confisquer, envahir ou retenir les biens de l'Eglise (963.)

Le même Pontife disait aussi aux évêques : « Il n'est pas juste que nous soyons seulement les gardiens des papiers, au lieu d'être les défenseurs des choses qui nous sont confiées. Il n'est point permis à l'empereur ni à quiconque professe la piété de rien présumer contre les commandements divins, ni de rien faire qui soit opposé aux règles de l'Evangile, des prophètes et des apôtres. Tout jugement injuste, toute injuste décision que prononceraient les juges par la crainte ou par l'ordre du Souverain, est sans autorité. Nul acte ne subsistera de contraire, soit à la doctrine, soit à une constitution de l'Evangile, des prophètes, des apôtres ou des saints Pères ; ce qui aura été fait par les infidèles ou par les hérétiques sera absolument cassé. »

Ainsi parlait Symmaque ; et le concile se leva tout entier en criant : « Jésus-Christ, exaucez-nous ! longue vie à Symmaque ! tout cela nous plaît ; quiconque y contreviendra volontairement, qu'il soit frappé d'un perpétuel anathème ; confirmez nos décrets, nous vous en prions ! » Ces dernières paroles furent répétées dix-huit fois. Symmaque répondit aux évêques que leurs acclamations seraient consignées dans les archives du concile, avec ses ordonnances qu'il confirma à perpétuité, soumettant aux peines susdites tout contrevenant, sans distinction des personnes (964.)

Tout cela se trouve dans les collections des conciles et dans le corps du droit canon. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est qu'un roi goth et arien, Théodoric, se soumit à ces décrets et les fit observer dans toute sa domination. Eh bien ! Fleury (965) et Bossuet (966) ne disent pas le moindre mot ni du concile, ni de ses décrets, ni de la conduite de Théodoric. Pourquoi ? « Parce que, « répond un historien (967), » tout cela condamnait, huit siècles d'avance, la conduite de Philippe le Bel et autres. On supprime ce que dit un Pape à la tête d'un concile, au sortir du V[e] siècle, pour blâmer plus hardiment un Pape qui répète la même chose à la fin du VIII[e]. On tait l'admirable soumission d'un prince hérétique, et on loue la coupable désobéissance d'un prince catholique. »

Boniface disait encore à Philippe dans sa bulle *Ineffabilis* : « Songez aux royaumes des Romains, d'Angleterre et d'Espagne, qui vous entourent de toutes parts ; songez à leur puissance, à la valeur et à la multitude de leurs habitants, et vous reconnaîtrez clairement que le temps n'est pas favorable pour nous harceler, nous et l'Eglise, par des piqûres pareilles. Vous auriez dû ne point oublier que la seule soustraction de notre assistance et de notre faveur, ainsi que celle de l'Eglise, vous affaiblirait au point, vous et les vôtres, que, sans parler des autres désavantages que vous éprouveriez, vous seriez hors d'état de résister aux attaques du dehors. Que vous arriverait-il donc si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous offensiez grièvement le Saint-Siége, et en faisiez l'auxiliaire de vos ennemis, ou plutôt votre principal adversaire ? »

Et là-dessus, Bossuet s'écrie encore : « que le lecteur juge s'il est d'un Pontife et d'un Père de faire de pareilles menaces à un roi catholique, *qui remplissait avec fermeté et sans reproche son devoir de roi*, sans rien entreprendre contre la religion ou l'Eglise ; s'il est d'un Pontife et d'un Père d'exciter contre lui les rois, ses voisins, de leur donner du secours, de se déclarer même son principal adversaire (968). »

Mais où Bossuet a-t-il vu ce que suppose insidieusement ce passage si étrange ? où a-t-il vu que Boniface VIII excitât contre Philippe les autres souverains, qu'il leur donnât du secours, qu'il se fît même son principal ennemi ? Lorsque Boniface devint Pape, Philippe n'avait-il pas la guerre avec le roi d'Aragon, avec le roi d'Angleterre, avec Adolphe, roi des Romains ? N'est-ce pas Boniface même qui lui avait procuré la paix avec le premier, et qui travaillait continuellement à la lui procurer avec les deux autres ? Ce même Boniface n'avait-il pas écrit à ceux-ci des lettres pleines de reproches sur ce qu'ils attaquaient alors son fils bien-aimé, le roi Philippe, et le royaume de France ? Pour leur en ôter les moyens, ne

(963) Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1376.
(964) Id. ibid.
(965) Dans son *Hist. ecclés.*, loc. cit.
(966) Dans sa *Défense de la déclaration gallicane.*
(967) M. Rohrbacher, ouv. cité.
(968) *Defensio*, etc.

leur avait-il pas défendu, sous peine d'excommunication, de faire, sans son consentement, aucune nouvelle levée sur les biens ecclésiastiques? Philippe n'était-il pas le seul qui résistât à la pacifique médiation du Pontife? Pour se venger de Boniface, qui voulait l'observation des canons et la paix, Philippe ne violait-il pas les canons pour faire la guerre, en empêchant l'Eglise de disposer de ses revenus ainsi que des oblations des fidèles pour la Terre-Sainte? Que le lecteur juge après cela s'il était d'un roi très-chrétien d'en agir de la sorte. Que le lecteur juge si, dans de pareilles circonstances, il n'était pas d'un Pontife et d'un père de rappeler à un prince ingrat et entêté à quoi il s'exposerait si, par des offenses encore plus graves, il forçait le Saint-Siége, soit à l'excommunier, soit à simplement approuver l'entreprise de ses ennemis. Que le lecteur juge enfin s'il était d'un évêque catholique, s'il était d'un Bossuet de travestir ainsi les faits et les paroles pour blâmer la conduite louable d'un Pape attaché aux canons, et louer la conduite blâmable d'un roi livré à de mauvais conseils (969). — Mais continuons à examiner les actes de Boniface VIII.

XIV. Non content d'avoir donné, comme nous l'avons vu (n° XII), les explications les plus avantageuses de sa décrétale *Clericis laicos*, Boniface écrivit le 6 Mars 1297, au clergé de France que, sans crainte de cette bulle, il pouvait accorder au roi, sur les biens ecclésiastiques, les subsides jugés convenables pour l'aider à réduire le comte de Flandre; peu après, il confirma et loua la délibération du clergé, de payer au roi la décime pendant deux ans; il permit de plus à Philippe d'employer à la même fin la moitié des legs pour la Terre-Sainte; en outre, il lui accorda le privilége de nommer à un bénéfice dans chaque église cathédrale ou collégiale de son royaume: tout cela avant que Philippe eût révoqué son édit anticanonique. Une nouvelle marque d'affection pour la France fut la canonisation de saint Louis que nous avons déjà notée. (N° IX.)

Au commencement de l'année suivante 1298, pour ménager la paix entre Edouard et Philippe, et procurer à celui-ci le moyen de réduire les Flamands rebelles, le Pontife envoya des légats en Angleterre et en France. Les deux rois s'en remirent à Boniface, non comme Pape, mais comme médiateur amical, et firent une trêve de deux ans, pour lui donner le loisir de concilier leurs différends. Dès le 17 juin 1298, Boniface publia le traité de paix, où pour resserrer l'union entre les deux royaumes, il proposa le mariage de la sœur de Philippe avec Edouard, et celui de la fille de Philippe avec le fils du monarque anglais. Il en est qui prétendent que Philippe ne fut point satisfait de la sentence arbitrale, parce que, contre son attente, Boniface y comprenait le comte de Flandre. Mais il n'est question du comte ni dans la sentence ni dans les lettres du Pontife. Ce qu'il y a de certain, c'est que le traité de paix fut accepté de part et d'autre, et les mariages proposés eurent lieu. — Ce fut aussi durant ces dernières années qu'eurent lieu les démêlés avec les Colonne et la révolte de ceux-ci (an 1296-1298), faits déplorables dont nous avons suffisamment parlé plus haut (n°s VI et VII), et dans lesquels Boniface VIII est certainement loin d'avoir une part aussi noire que celle que lui ont faite ses calomniateurs.

Nous l'avons dit bien des fois, ce Pontife que l'on nous a représenté comme un homme *dur*, *fougueux* et *querelleur*, n'aspirait qu'à la paix et ne travaillait qu'à l'établir partout. Dès 1296, il la ménagea entre Charles II, roi de Naples, et Jacques, roi d'Aragon.

Robert, fils de Charles, avait épousé Yolande, sœur de Jacques, qui venait de se réconcilier avec l'Eglise. A cette occasion Boniface donna une bulle en faveur du roi d'Aragon. Après y avoir déploré la perte de la Terre-Sainte, il dit qu'entre les princes chrétiens il n'en voyait point de plus capable de la secourir que ce roi nouvellement réconcilié à l'Eglise romaine, de laquelle il le fait gonfalonier, capitaine et amiral général pendant sa vie, pour commander toutes les armées de mer que l'Eglise formera et qu'elle entretiendra à ses dépens, et pour les conduire suivant les ordres qu'il recevra d'elle, soit pour le secours de la Terre-Sainte, soit contre tous les autres ennemis de l'Eglise; aux conditions spécifiées dans la bulle, entre autres que tant qu'il fera ce service en personne, il recevra la décime des revenus ecclésiastiques dans tous ses Etats pendant trois ans, et tous les legs pieux destinés au service de la Terre-Sainte. La bulle est du 20 janvier 1296 (970). On voit bien que le Pape ne savait pas que ce même prince avait fait avec le sultan d'Egypte un traité secret au préjudice de la chrétienté.

Jacques d'Aragon vint à Rome l'année suivante 1297; et, le 4 avril, Boniface lui donna en fief, pour lui et pour toute sa postérité, le royaume de Sardaigne et de Corse, à condition de certaines redevances qu'il devait fournir à l'Eglise romaine. Le Pape lui donna l'investiture par une coupe d'or, et reçut son serment de fidélité (971). Il lui avait déjà promis ce royaume par sa bulle du 20 janvier 1292, en le faisant gonfalonier de l'Eglise romaine.

Une chose que le Pape Boniface avait particulièrement à cœur, c'était de faire rentrer la Sicile sous la domination de la dynastie française de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Il employa les exhortations orales, les lettres et même les armes spirituelles pour porter Frédéric d'Aragon à remettre

(969) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, loc. cit., p. 155.
(970) Raynald., an. 1297, n. 18.
(971) Ibid., n° 1 et seqq.

la Sicile, et les Siciliens à s'attacher eux-mêmes au roi Charles II. Il obligea Jacques d'Aragon, non-seulement à ne pas aider son frère Frédéric, mais à aider contre lui le roi Charles. Cependant l'affaire ne s'arrangeait pas. Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, vint aider son parent de Naples à récupérer la Sicile. Obligé, l'an 1302, de revenir en France, il traita avec Frédéric pour terminer ce différend, de concert avec Robert, fils aîné du roi de Naples. Les principales conditions furent que Frédéric serait pendant toute sa vie roi de l'île de Sicile, et la posséderait en chef sans en devoir aucun service à personne; qu'il épouserait Eléonore, fille du roi Charles, et que le traité serait ratifié et confirmé par le Pape. Le traité était daté du 19 août 1302. Frédéric en ayant demandé la confirmation, Boniface la refusa jusqu'à ce que ce traité fût corrigé, et qu'on y eût ajouté la reconnaissance que la Sicile relevait de l'Eglise romaine. En attendant, pour déterminer Frédéric à se réconcilier, il le fit absoudre de l'excommunication et leva l'interdit sur la Sicile, et lui accorda la dispense de parenté pour son mariage avec Eléonore. La lettre est du 6 décembre 1302 (972).

Frédéric, résolu de satisfaire le Pape, lui envoya trois ambassadeurs avec plein pouvoir de réformer le traité et de suppléer ce qui y manquerait. Il convint donc de tenir du Pape l'île de Sicile en qualité de vassal et de lui payer divers tributs. Il promit aussi de tenir pour amis et ennemis ceux de l'Eglise romaine; et à ces conditions le Pape confirma le traité, de l'avis de tous les cardinaux, excepté Mathieu des Ursins. Et comme Frédéric avait offert de prendre le nom de roi de Sicile ou de Trinacrie, selon que le roi Charles l'aimerait mieux, ce prince, voulant garder le titre de roi de Sicile, fit déclarer par ses envoyés que Frédéric serait nommé roi de Trinacrie, qui était un ancien nom grec de cette île. La bulle de confirmation de ce traité est du 21 mai 1303. D'un autre côté, Boniface traita avec non moins de générosité Charles de Valois, frère du roi Philippe de France; il le reçut avec amitié à Anagni, le combla d'honneurs et lui donna la dispense qu'il demandait pour son mariage, en secondes noces, avec Catherine de Courtenai, héritière unique de Baudouin II, dernier empereur latin de Constantinople.

XV. Ainsi Philippe le Bel ne pouvait se plaindre de Boniface VIII, et cependant, c'est de ce prince que le Pape aura le plus à souffrir pendant le reste de sa vie et après sa mort!

Les Colonne schismatiques, à peine reçus en grâce et absous de l'excommunication par le Pape (n° VII), recommencèrent la guerre. Expulsés de l'Italie, les principaux se réfugièrent en France, où Philippe le Bel les reçut avec une bienveillance affectée, dès l'an 1296. La même année, Boniface ayant suspendu de ses fonctions et cité à Rome l'évêque de Laon, aussitôt Philippe saisit les biens de son église comme si elle eût été vacante. Il n'ignorait pas sans doute ce qu'il en était; mais à la rapacité de ses ministres, tout prétexte était bon. Ce n'est pas tout. En 1296, Jean, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, ayant laissé par testament, pour œuvres pies, entre autres pour fonder à Paris un collége en faveur des pauvres clercs, une partie considérable de ses biens, Philippe confisqua tous ces legs à son profit. Tout cela nous découvre la véritable cause de la lutte entre Philippe et Boniface. Un roi si hautain, si rapace et gouverné par des ministres sans probité, ne pouvait souffrir les justes reproches du Pontife; il ne pouvait aussi que se laisser aller contre lui aux sacriléges excès que nous verrons.

Quelque peu de fruits qu'il retirât de ses remontrances, Boniface VIII, obéissant à sa conscience, ne laissait pas que d'en faire, et sur les griefs précédents et sur l'occupation de Cambrai, dont la juridiction temporelle et spirituelle appartenait à l'évêque; et sur l'installation de l'archevêque de Reims qu'empêchait Philippe, pour s'attribuer plus longtemps les revenus de cette église; et sur les plaintes du clergé, que Philippe opprimait de plus en plus, en abusant du privilége que lui avait accordé le Pape de percevoir le revenu d'une année de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer pendant la guerre de Flandre (973); et sur les maux extrêmes que souffrait le peuple par le changement continuel des monnaies, etc., etc.

Et dans toutes ses admonitions, le Pape n'employait que le plus pacifique langage. Becchetti, continuateur du cardinal Orsi, nous dit que Boniface *exhortait* Philippe *avec les expressions les plus affectueuses* à cesser enfin de molester les Eglises de son royaume. Mais, dit l'historien des Papes, Novaës, « loin de répondre aux prévenances de Boniface, Philippe le Bel, *se faisait plus furieux à mesure que le Pape usait de plus de douceur pour le calmer.* » En effet, au lieu de mettre fin à son brigandage royal, comme l'attestent ses spoliations envers les églises de Laon et de Reims, Philippe l'étendit encore aux églises d'Orléans, de Poitiers, de Narbonne, de Lyon, de Pamiers, etc.; et ce ne fut qu'à la *sollicitation des évêques de France*, ruinés par tant d'exactions, que le Pape écrivit de nouveau au roi.

Il ressort tout du moins de ces faits que, pour qui veut étudier un peu attentivement et sans prévention l'histoire de cette épo-

(972) Raynald., an. 1302, n° 2 et seq., et dom Tosti, liv. IV.

(973) Tous les historiens, Novaës, Becchetti, Sponde, Raynaldi, Noël-Alexandre lui-même, parlent de la grande facilité de Boniface VIII à accorder à Philippe des subsides ecclésiastiques, pour l'aider à soutenir les guerres où la gloire et le bien de la France étaient intéressés.

que, il s'agissait, dans ces luttes, des immunités ecclésiastiques dont le Souverain Pontife est le défenseur naturel et obligé; immunités sans cesse violées par Philippe, et non de cette puérile ambition que certains historiens n'ont pas craint de prêter à Boniface, celle de chercher à usurper le pouvoir temporel de Philippe et de vouloir s'emparer de sa puissance.

Mais plusieurs actes du Pontife témoignent du contraire. Dans la bulle où Boniface prit, du consentement des parties, le caractère d'arbitre entre les rois de France et d'Angleterre (*Voy.* n° XIV), il porta la condescendance aux désirs de Philippe jusqu'à déclarer qu'il exerçait cet arbitrage non pas comme Pape, mais en sa simple qualité de Benedetto Gaëtani. En outre, dit Becchetti, il permit de déclarer positivement « que le gouvernement du royaume de France appartenait au roi lui seul, qui en cela ne reconnaissait aucun supérieur, et ne pouvait par conséquent, pour ce qui est gouvernemental, être frappé de censures. » Que si, malgré cela, on voulait arguer de la bulle *Ausculta, fili* pour prétendre que les démêlés de Boniface et de Philippe eurent pour cause l'envahissement du pouvoir temporel par le Pape, nous verrons tout à l'heure qu'on ne saurait raisonnablement tirer cette conséquence de cet acte (*voy.* n° XVII). Suivons, en attendant, l'ordre des faits.

XVI. Parmi les sollicitudes qui occupaient la grande âme de Boniface VIII, la principale était de propager le nom chrétien en Orient. C'est dans cette vue aussi qu'il travaillait, avec le zèle que nous avons dit, à ménager la paix entre les princes catholiques. Partageant les idées de son temps au sujet de la Terre-Sainte, il espérait que, une fois d'accord, ces princes se ligueraient ensemble pour récupérer cette terre bénie. Il avait mis cette clause au bas de la sentence arbitrale entre Philippe et Edouard. Une circonstance bien extraordinaire vint augmenter ses espérances et sa sollicitude. L'année même du Jubilé, 1300, un roi chrétien des Barbares, nommé Casan, fils d'Argou (*Voy.* cet article, tom. II, col. 388), envoya des ambassadeurs à Rome et dans tout l'Occident, demandant du secours, afin de pouvoir conserver les villes de Syrie et de Palestine, entre autres celle de Jérusalem, qu'il venait de conquérir sur les mahométans.

Boniface tint à ce sujet un concile, et envoya des lettres pressantes à tous les souverains de l'Europe, en particulier à Philippe le Bel. Mais celui-ci, au lieu de terminer la guerre avec les Flamands, comme il en avait eu l'occasion, l'avait rendue plus terrible, et l'avait envenimée par les traits de la plus insigne déloyauté (974).

Ce fut dans ces conjonctures que Boniface envoya, en 1301, comme légat en France, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, pour engager Philippe à la croisade, ainsi qu'il l'avait promis l'année précédente, lui défendant de détourner à d'autres usages les décimes accordés pour l'expédition d'Orient, de retenir les fruits des églises vacantes, d'en conférer les bénéfices sans le consentement du Siége apostolique, et de violer les libertés de l'Eglise : toutes choses dont la renommée accusait Philippe (975). Le légat, disent certains historiens, exécuta sa commission avec hauteur et jusqu'à menacer le roi de la déposition, s'il ne se corrigeait de tout ce qu'on lui reprochait. Mais il n'y a aucune preuve de ces menaces dans les actes, d'ailleurs si nombreux, du temps (976). Quoi qu'il en soit, Bernard de Saisset fut arrêté, accusé de haute trahison, et, pour donner le change à l'opinion publique, on le remit à l'archevêque de Narbonne pour être jugé par ses comprovinciaux (977).

A ces nouvelles, Boniface VIII, qui pensait avec raison que des imputations si subites étaient des calomnies, écrivit à Philippe pour qu'il mît en liberté ledit prélat, lui permît de se présenter au Saint-Siége, et lui rendît les biens de son église, ajoutant que, si Philippe ne donnait de cet emprisonnement une excuse raisonnable, il ne voyait point comment il n'avait point encouru l'excommunication. En même temps, pour garder en tout la plus exacte justice, le Pape manda à l'archevêque de Narbonne

(974) On peut voir là-dessus, l'*Histoire de France*, par M. Henrion, tom. II, p. 414 et suiv.; et celle de M. Laurentie, tom. III, p. 258 et suiv.

(975) Voy. *Des rap. nat. entre les deux puiss.*, etc., tom. II, p. 161.

(976) Dom Tosti dit (tom. II, p. 209) que le « légat menaça Philippe de peines spirituelles et de celles qui, à cette époque, en étaient toujours la suite. » Par cette phrase, le docte religieux du Mont-Cassin semblerait confirmer les dires des historiens gallicans. Mais ce qu'il ajoute aussitôt détruit cette supposition et prouve ce que nous avançons ici, à savoir qu'il n'y a aucun témoignage des prétendues menaces de Bernard à Philippe : « Les anciens, dit dom Tosti, ne nous ont laissé aucuns détails sur l'entrevue du légat et du roi. Les uns ont conjecturé que l'envoyé était allé trop loin, jusqu'à reprocher au roi la captivité de Guy de Dampierre, comte de Flandre, et de Philippine, et qu'il lui avait intimé l'ordre de les rendre à la liberté. Cette conjecture n'est appuyée sur aucun fondement. (Sismondi, *Hist. des Français*, tom. VI, p. 45) D'autres ont pensé qu'il avait été trop menaçant. (Sponde, ad an. 1301; Pagi, *Breviar. gest. Rom. Pont.*, sæc. XIII, tom. III, p. 335.) Mais, le roi et ses ministres pouvaient seuls témoigner de ce manque d'égards et de respect; or, il n'est nullement question de ce crime de lèse-majesté dans le procès qu'ils intentèrent au légat. A la vérité, les adulateurs qui environnaient Philippe, toujours disposés à faire son bon plaisir, le voyant mécontent de la légation de l'évêque de Pamiers, accablèrent ce dernier d'accusations graves, même de celle de haute trahison. Il fallait trouver les crimes, et l'on sut suborner autant de témoins qu'on en voulait. (D. Tosti, *Hist. de Boniface VIII*, tom. II, p. 209, 210, 211.)

(977) *Voy.* Dupuis, *Hist. du différend.*, etc., p. 633, et Henrion, tom. II, p. 415, 416 de son *Histoire de France*.

de tirer Bernard de Saisset des mains des juges séculiers, s'il y était encore; de faire des informations sur tous les faits dont on l'accusait, de les lui envoyer quand elles seraient dressées, et enfin de faire transporter l'évêque en Italie sous bonne et sûre garde.

Conséquent à son système de violences, et voulant toutefois paraître justifier son procédé, Philippe députa à Rome son chancelier Pierre Flotte, homme brutal, guerrier jurisconsulte (978), qui remit à Boniface VIII les chefs d'accusation entassés contre le légat, mais non les détails du procès, ni les raisons dont on les avait étayés. Un écrivain non catholique qui a eu en main les pièces de la procédure affirme, qu'elle fut *un modèle de pure injustice et de violence* (979). Cela ne serait pas prouvé, que tous les faits qui suivirent le démontreraient suffisamment. Pierre Flotte soutint avec tant d'ardeur et d'insolence ce que Philippe se permettait contre les églises et contre les personnes ecclésiastiques, que le Pape ne put s'empêcher de lui faire entendre qu'il avait la puissance de punir le roi et de tirer contre lui le glaive spirituel. Flotte répondit : « Votre glaive n'est qu'en paroles, au lieu que celui de mon maître est réel et de bonne trempe (980); » c'est-à-dire : droit, justice, religion ne sont que des mots; il n'y a de réel que la force. C'est la logique des voleurs (981).

Le Pape envoya un autre légat, Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne, homme distingué et loué de tous les écrivains de son temps. Il devait, de la part du Saint-Siége, enjoindre à Philippe de relâcher l'évêque de Pamiers, de ne plus vexer le clergé, opprimer la liberté de l'Eglise, usurper les revenus des églises vacantes, conférer les bénéfices ecclésiastiques, ni s'approprier les décimes qui appartenaient aux expéditions de la Terre-Sainte, avec ordre, en cas de refus, de soumettre le royaume aux censures de l'Eglise, et d'intimer à tous les prélats et docteurs de France de se trouver à Rome le premier novembre de l'année suivante, pour redresser, avec leur conseil, les injures et les dommages que soit les ecclésiastiques, soit les laïques, souffraient de la part du roi et de ses agents.

Des auteurs modernes ajoutent qu'en cas de résistance, l'archidiacre devait déclarer le royaume de France dévolu au Saint-Siége, et relever les sujets du serment de fidélité. Mais cette imputation, contre laquelle, comme nous allons le faire voir, ont protesté et Boniface et le collége des cardinaux, ne repose que sur les bruits mensongers répandus par les conseillers de Philippe, pour donner le change et pour colorer leurs attentats contre le Pape.

Enfin, Boniface, voyant que Philippe outrageait de plus en plus le Siége apostolique; qu'il en méprisait l'autorité, qu'il repoussait ses corrections, et que, se faisant juge en sa propre cause, il s'arrogeait les droits du sacerdoce, disposant à son gré des biens et des personnes ecclésiastiques, conférant les titres spirituels, en un mot, faisant plus que le Pape, comme l'ont écrit deux historiens désintéressés (982); Boniface, disons-nous, voyant toutes ces usurpations et ces empiètements, resolut d'employer des remèdes plus efficaces.

XVII. Fleury a écrit quelque part : « Quand il s'agit de faire observer les canons, et de maintenir les règles, la puissance des Papes est souveraine et s'élève au-dessus de tout (983). » Or c'est précisément de cela qu'il s'agissait avec Philippe IV.

Boniface VIII expédia donc, le 5 décembre 1301, la bulle *Salvator mundi* qu'il adresse à Philippe dans une lettre commençant par ces mots : *Nuper ex rationabilibus causis.* Il suspendait, par elle, toutes les grâces, tous les priviléges, toutes les concessions que le Saint-Siége avait accordés à Philippe; la suspension devait durer jusqu'à la tenue du concile auquel le Pontife convoquait tous les prélats de France pour en délibérer (984). Le même jour, il publia la fameuse constitution *Ausculta, fili.* Quoique adressée à Philippe, cette bulle fut transmise à tous les prélats français, afin que, se rendant à Rome pour le concile, ils sussent d'avance où en étaient les choses avec le roi et délibérassent plus utilement. Et c'est à cette multiplication d'exemplaires que cette constitution doit d'être parvenue jusqu'à nous; car elle partagea le sort des bulles et des lettres de Boniface, qui blessaient le plus Philippe et qu'il fit indignement disparaître, comme s'il eût pu supprimer l'histoire!

Malgré l'étendue de cet article (et l'on comprend que la matière est trop importante pour que nous ne la traitions pas avec les développements nécessaires), nous ne nous bornerons pas à analyser cette grave constitution (985), nous la citerons d'après dom Tosti (986) qui lui-même a suivi l'édition

(978) Noël Alexandre appelle Flotte un homme « diabolique, borgne de corps, aveugle d'esprit, hérétique, plein de fiel, auteur de la discorde entre le roi et l'Eglise romaine. »

(979) M. Guizot, *Cours d'histoire de la civilisation en France*, 45e leçon.

(980) H. de Sponde, n° 7.

(981) Rohrbacher, *Des rapp. nat. entre les deux puiss.*, etc., répété par Henrion, ouv. cit., p. 417.

(982) Vicérius, dans la *Vie de l'empereur Henri VIII*, et Mutius, dans sa *Chronographie germanique.*

(983) *Discours sur les libertés de l'église gallicane*, dans les *Nouveaux opuscules de Fleury*, publiés par l'abbé Emery, 1 vol. in-12, 1807.

(984) Raynald., ad. an. 1301, n° 32.

(985) Comme il est à regretter que M. Rohrbacher l'ait fait, en se contentant de citer (tom. XIX, p. 468) le résumé qu'en donne Fleury (*Hist. eccles.*, liv. xc, n. 7.)

(986) *Hist. de Boniface VIII*, tom. II, p. 215 et suiv.

publiée par Rossi (987), parce qu'elle lui a paru moins incomplète que celle qu'a donnée Raynaldi.

Boniface VIII débute ainsi : « Ecoutez, très-cher fils, le précepte d'un père, inclinez l'oreille aux enseignements d'un maître qui tient la place de Celui qui est maître et seigneur. Recevez de bonne grâce et tâchez de suivre les remontrances de votre affectueuse mère la sainte Eglise. Rentrez dans le chemin qui conduit à Dieu, dont vous vous êtes fort éloigné, vous le savez, soit par faiblesse, soit à l'instigation de conseillers coupables. C'est à vous que s'adressent nos paroles; c'est à vous que parle notre amour paternel; c'est à vous que cette tendre mère l'Eglise ouvre son cœur.

« Considérez que, par le baptême, vous avez renoncé au démon et êtes entré dans le bercail du Seigneur, pour combattre, non-seulement la chair et le sang, mais encore les puissances de l'air et le prince des ténèbres du siècle présent. L'Eglise catholique est une, parce que l'épouse de Jésus-Christ est une; un est son chef, placé par Dieu sur le trône du jugement pour juger les vivants et les morts. Pure, sans tâche et toute belle, elle ne peut souffrir plusieurs chefs dans son corps qui est un. Malgré notre indignité, Dieu nous a établi, en vertu de la charge apostolique, sur les rois et sur les royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter, en son nom et par sa doctrine; il nous a chargé, comme pasteur du troupeau du Seigneur, de soutenir les faibles, de guérir les malades, de ramener dans la voie ceux qui sont égarés, et de verser sur les plaies des blessés le vin et l'huile mystiques.

« Ne vous laissez donc point persuader que vous n'avez point de supérieur, et que vous n'êtes pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est un insensé; et qui le soutient est un infidèle déjà séparé du troupeau du bon Pasteur. Nous embrassons dans notre sollicitude tous les princes, mais vous plus particulièrement que les autres, parce que vous êtes plus avant dans notre cœur et plus rempli de nos bienfaits. Aussi, cette affection ne nous permet pas de vous dissimuler les offenses que vous faites à Dieu, le trouble où vous jetez notre cœur, en écrasant et en affligeant les églises et les ministres sacrés, à l'aide de vos barons. Nous vous avons souvent averti, mais, notre âme en est dans l'amertume! nos avertissements ont été inutiles; vous n'avez fait que vous précipiter de plus en plus dans le mal, et vos fautes semblent s'être transformées en habitudes. »

Ensuite, laissant les considérations générales, Boniface VIII en vient au détail et entre dans le vif de la situation :

« Quoiqu'il soit certain que le Pape possède la souveraine et principale disposition des dignités et des bénéfices vacants, soit en cour de Rome, soit au dehors, et que vous n'avez aucun droit de les conférer, sans l'autorité et le consentement du Saint-Siége; que c'est une usurpation de les conférer autrement; que ceux qui les possèdent de la sorte n'en jouissent pas légitimement : toutefois, ennemi du droit d'autrui, vous empêchez l'exécution de ces collations quand elles précèdent les vôtres, et vous prétendez être juge dans votre propre cause. Vous ne reconnaissez d'autres juges que vos officiers, d'autre tribunal que le vôtre, auquel vous traînez les laïques et les clercs, ne tenant aucun compte de celui du Pape. Sans retenue et sans modération dans les impôts dont vous frappez les biens ecclésiastiques, vous repoussez toute autorité, tout contrôle. Vous ne voulez *admettre aucune distinction dans la nature de ces biens*, que vous considérez tous *comme des fiefs* dépendants de vous; vous vous *établissez* comme gardien dans les Eglises et dans les monastères, et, sous ce titre, vous enchaînez les bras des pasteurs qui veulent employer les armes spirituelles contre les agresseurs, vous révoquez et détruisez à votre gré leurs sentences. Vous traitez si mal la noble Eglise de Lyon, jadis si florissante; vous l'avez réduite à une telle pauvreté, qu'il est difficile qu'elle s'en retire. Grâce à ces abus que vous et les vôtres appelez *régales*, vous conservez et absorbez les revenus des églises vacantes. Par un acte inouï de tyrannie, vous défendez, non-seulement aux clercs français, mais même aux clercs étrangers voyageant en France, d'exporter hors de ce royaume aucun argent.

« Laissons de côté, pour le moment, l'altération des monnaies et les autres griefs dont se plaignent vos sujets; vous avez entièrement dégénéré de la vertu de vos ancêtres, vous avez conduit à un honteux esclavage l'Eglise de France, dont on entend tous les jours les lamentations. Aussi, avons-nous protesté si hautement que notre voix en est devenue rauque; aussi avons-nous découvert vos fautes et multiplié les avertissements pour vous exciter au repentir : nos cris ont été vains, nos avis stériles, vous êtes devenu pire. Nous pourrions aujourd'hui prendre en main, avec justice, le glaive du châtiment; cependant, nous nous abstenons de le faire, attendant votre retour à résipiscence.

« Mais, nous ne voulons pas, par un trop long et coupable silence, participer à vos fautes; c'est pourquoi, après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous avons arrêté de réunir un concile devant nous, le premier jour de novembre, et d'y convoquer tous les archevêques, évêques, abbés et docteurs en l'un et l'autre droit de votre royaume, comme personnes qui vous sont affectionnées et agréables, afin de les consulter sur les remèdes à tant de désordres. Vous pourrez vous y trouver

(987) *Vita Bonif.*, cap. 17 p. 167.

vous-même personnellement ou par des envoyés ; autrement nous ne laisserons pas de procéder, en votre absence, ainsi que nous jugerons à propos. Eloignez de la cour ces conseillers ennemis de votre salut, qui justifient toutes vos mauvaises actions, sèment la zizanie, entretiennent les guerres ; éloignez ces faux prophètes non inspirés de de Dieu, qui ne vous parlent que le langage du mensonge et de la folie, et sont un véritable fléau. » La bulle finit par une chaleureuse exhortation à secourir la Terre-Sainte.

Tel est la bulle *Ausculta, fili ;* vigoureuse dans la forme, comme cela convenait, elle portait au fond le caractère d'une incontestable modération : on n'y remarque aucune censure, aucune menace de délier les Français du serment de fidélité : on n'y voit point non plus de déposition du roi. Cette bulle, d'ailleurs, fut lue en plein consistoire, et approuvée comme un chef-d'œuvre de tendresse paternelle ; si Boniface y fait quelques applications de l'Ecriture sainte à la puissance pontificale, elles avaient été faites avant lui par les plus saints personnages, et, entre autres Français, par Pierre le Vénérable. On ne saurait, dans tous les cas, en faire un reproche à Boniface, et il ne manquait en rien dans l'exactitude de l'interprétation.

Malgré tout cela, cet acte solennel n'en a pas moins été incriminé par certains écrivains gallicans. Ils n'ont pas craint d'en conclure que Boniface VIII, fou d'ambition, prétendait usurper le pouvoir temporel de Philippe ! Ils ont même soutenu que, par cette constitution, Boniface confondait les deux puissances, et qu'évidemment c'était lui qui était l'auteur de tous les troubles.

Or, qu'on relise la bulle *Ausculta, fili*, et l'on verra s'il y a quoi que ce soit qui décèle cette prétendue ambition et qui sente cette doctrine de la *confusion*. Dans le passage suivant, le seul de toute la bulle qui puisse porter ombrage aux écrivains dont nous parlons : « Ne vous laissez point persuader que vous n'avez point de supérieur, et que vous n'êtes pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est un insensé ; et qui le soutient est un infidèle déjà séparé du troupeau du bon Pasteur ; » — dans ce passage, disons-nous, loin qu'il y ait la *confusion* des deux pouvoirs, leur *distinction* s'y trouve établie, au contraire, par leur hiérarchisation que le Pape constate. Or pouvait-il faire autre chose, à moins de faillir à la vérité, à moins que ses adversaires veuillent les deux principes égaux et indépendants de Manès ? ce qui serait hérétique.— *Voy.* n° XX et XXI.

Remarquons, d'un autre côté, que le cardinal d'Acquasparta, qui fut chargé de répondre aux envoyés de la noblesse française, protesta en même temps au nom du Pape et du Sacré-Collége, que cette bulle ne contenait pas un mot contre l'autorité temporelle de Philippe, et que l'exemplaire produit et brûlé en France, comme nous allons le dire (n° XVIII), ne pouvait pas être authentique. Mais si l'on veut prétendre que ce cardinal n'était pas l'interprète fidèle de la pensée pontificale, on admettra sans doute les explications de Boniface lui-même, interprétant sa propre pensée. Or, Boniface approuva tout ce qu'avait dit le cardinal d'Acquasparta, et accusa Pierre Flotte d'avoir falsifié ses lettres, protestant solennellement n'avoir jamais dit que Philippe tînt son royaume du Saint-Siége. « Après quarante ans d'étude du droit, ajouta-t-il avec dignité, je dois bien savoir qu'il y a deux puissances établies de Dieu. Non, nous ne voulons point usurper la juridiction royale ; mais le roi doit savoir qu'il nous est soumis à raison du péché ; et nous ne voulons que l'amener à faire licitement ce qu'il fait illicitement. » Paroles remarquables, qui prouvent à la fois et la fidélité du *compte rendu* de la bulle *Ausculta, fili* fait par le cardinal d'Acquasparta, et l'inexplicable légèreté, pour ne pas dire plus, avec laquelle les écrivains gallicans accusent « d'aggression violente, capable de compromettre la séparation des deux puissances, » un Pape qui, comprenant parfaitement l'étendue de son pouvoir, déclare ouvertement et de vive voix, et par écrit, l'indépendance du temporel en matière purement gouvernementale. *Voy.* n° XIX.

Après tout, voudrait-on faire de la séparation des deux puissances (séparation qui peut, dans certains cas, être nécessaire ; mais qui n'est pas, au fond, l'état normal des sociétés chrétiennes) une loi naturelle absolue, tellement nécessaire à la liberté humaine, que la combattre, ce serait, ainsi qu'on l'a dit, faire l'apologie de Mahomet et de Henri VIII, le fondateur du schisme anglican ? Eh quoi ! parce que dans les mains d'un aventurier déjà maître du pouvoir matériel, le pouvoir spirituel aura été une monstrueuse usurpation, il sera faux que Jésus-Christ eût pu réunir les deux pouvoirs (et ce serait l'idéal d'une société chrétienne parfaite) dans un seul et unique chef ! Il sera faux que cette réunion puisse exister quelque part que ce soit ! Il sera faux enfin que le chef visible de nos consciences puisse avoir rien de commun avec le pouvoir, quel qu'il soit, qui commande nos actes extérieurs ! Mais, sans nous étendre davantage là dessus et sans vouloir entrer dans le fond de cette question que nous avons examinée ailleurs (988), nous ne croyons pas que la liberté humaine puisse jamais perdre quelque chose à ce que l'exercice du pouvoir temporel soit soumis à la douce et sage modération d'un pouvoir spirituel divinement institué : nous pensons même qu'elle a tout à y gagner, comme, de fait, elle y a tout gagné, ainsi que paraissent l'avoir bien compris ces

(988) *Voy.* l'Introduction que nous avons mise en tête de la Dissertation de Fénelon : *De l'autorité du Souverain Pontife*, et nos *Notes* sur cet ouvrage, 1 vol. in-8°, 1854.

siècles qui n'ont été ni si barbares, ni si ignorants que les passions ont voulu les faire. Et si, aujourd'hui, le droit est nié, la dignité humaine est foulée aux pieds; si les peuples souffrent tant de maux et gémissent sous toutes les oppressions, c'est parce qu'on les a soustraits à cette influence tutélaire et bienfaitrice! — Mais reprenons la suite des événements du pontificat de Boniface VIII.

XVIII. Si, d'un côté, la bulle *Ausculta, fili*, respirait un ton de charité chrétienne et de tendresse paternelle, d'un autre côté, elle ne disait rien que de vrai en énumérant les torts de Philippe, ce qui n'était pas fait pour plaire à ce prince irascible. Aussi la tint-on cachée, et s'empressa-t-on de faire circuler une missive brève et piquante adressée à Philippe, en tête de laquelle Pierre Flotte, auteur de cette pièce fausse, plaça le nom de Boniface, qui était censé l'écrire. La voici telle que Henri de Sponde l'a publiée :

« Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Francs. Craignez Dieu, et gardez ses commandements. Apprenez que vous nous êtes soumis pour le spirituel et le temporel. La collation des bénéfices ne vous appartient en aucune manière. Si vous avez la garde de quelques-uns de ces bénéfices pendant qu'ils sont vacants, vous êtes obligé d'en réserver les fruits à leurs successeurs. Si vous avez conféré quelques bénéfices, nous déclarons nulle cette collation pour le droit, et nous révoquons tout ce qui s'est passé dans ce cas pour le fait. Ceux qui croient autrement, nous les réputons hérétiques. — Au palais de Latran, le cinquième jour de décembre, l'an sept de notre pontificat, » c'est-à-dire le même jour où fut expédiée la Bulle *Ausculta, fili*.

Que cette lettre ait été fabriquée avant cette bulle et afin de la prévenir, comme le dit dom Tosti (989), ou après et afin de la substituer à la bulle elle-même, comme le rapportent presque tous les historiens à la suite de Henri de Sponde et de Pagi (990), toujours est-il qu'elle existe et que sa fausseté est évidente, ainsi que de Marca lui-même en convient (991). Mais pour atténuer la faute de Philippe et ses excès sacriléges envers le Pape, quelques-uns en font peser la responsabilité sur ses ministres, qui le trompaient. Cela est possible, et nous voulons croire que de scandaleux ministres, tels que Flotte, furent pour beaucoup dans la querelle et qu'ils contribuèrent certainement à l'envenimer. Mais prétendre *que le* roi était sans intelligence, *qu'il se laissait* mener et conduire par ses ministres, cela n'est pas soutenable. Philippe connaissait trop bien le style viril de Boniface, qui l'avait tant de fois averti par écrit pour lui attribuer ce misérable billet. Au surplus, qui voudra soutenir que, tandis que Boniface s'était précédemment attaché à épuiser envers Philippe toutes les expressions de douceur et de charité, et que, plus tard, il suivit la même ligne, pour tâcher d'adoucir et d'aprivoiser cet esprit ombrageux, il y eut un moment où, renonçant à toute sa conduite, Boniface se laissa aller au plaisir d'irriter, par un billet désobligeant et rempli de reproches laconiquement et sévèrement énoncés, celui dans l'esprit duquel il cherchait, au contraire, à s'insinuer?

Qu'on reconnaisse donc tout simplement (992) que tous les moyens étaient bons aux ministres de Philippe, car bien que la fraude

(989) *Hist de Boniface VIII*, tom. II, p. 221 et suiv. Les raisons qu'apporte le docte religieux nous paraissent péremptoires; il en résulte, à cet endroit de son ouvrage, une rectification, ou plutôt un rétablissement dans l'ordre de quelques faits, que les historiens avaient présentés jusqu'ici dans un ordre tout différent. Mais, bien que la rectification de dom Tosti ait son utilité, elle n'est cependant pas d'une importance telle que nous ayons à faire autre chose ici qu'à modifier les justes jugements qu'en a porté l'histoire.

(990) Spond., ad an. 1301, n. 2; Pagi, *Brev. Rom. Pont. Bonif. VIII.*

(991) *De concordia*, lib. IV, cap. 16.

(992) M. l'abbé Guettée, dans son *Histoire de France* (t. VI, p. 245, note), sans se prononcer d'une manière catégorique, parle cependant de cette *fausse pièce* de manière à laisser croire qu'elle put bien n'avoir point été fabriquée en France, et que Boniface peut bien en avoir été réellement l'auteur. Il est triste, quand on avait tant de preuves du contraire, quand on pouvait consulter tant d'autorités, et quand le raisonnement, à défaut d'autres preuves, pouvait encore apporter le témoignage si fort du *simple bon sens*, — il est triste, disons-nous, de voir un historien catholique biaiser de la sorte sur un point aussi clair, et qui ne laisse aucun doute dans tout esprit exempt de préjugés! Au reste, et nous regrettons d'avoir à le dire, cette *Histoire de l'église de France* est bien loin de réaliser l'espérance que nous en avions conçue à l'apparition du 1er volume. L'auteur s'est laissé aller à un esprit de critique tel qu'il dépasse souvent, non-seulement les bornes de la modération et de la sagesse, mais aussi celles d'un amour filial envers l'Eglise et de la vérité historique. Comme il puise, la plupart du temps, à des sources suspectes et hétérodoxes, ses jugements sont malheureusement empreints de passion, et laissent dans l'esprit quelque chose qui afflige tout lecteur catholique. Ainsi, pour n'en citer que deux exemples, il est certain que l'époque de la Saint-Barthélemy, comme le pontificat de Boniface VIII, ne sont pas traités, par cet historien, autrement que ne l'auraient fait des auteurs ennemis de l'Eglise. Assurément, telle n'a pas été son intention; M. Guettée est un prêtre honorable, doué de talent, rempli de zèle, mais il nous offre une nouvelle preuve du danger qu'il y a à se fier trop à ses propres lumières, et à se laisser dominer par l'esprit de critique et par l'amour de l'indépendance. Il ne faut jamais, sans doute, que la vérité soit blessée en quoi que ce soit, et la tâche de l'historien intègre est de la rechercher et de la dire en toute sincérité, dût-elle même contrister sa manière de voir. Mais il n'est pas moins certain, non plus, que cette grave mission est remplie différemment, selon que celui qui se la donne s'inspire de son esprit particulier, ou de l'esprit véritablement catholique. Dans le premier cas, il s'expose à juger mal et à ne jamais rester dans une juste et sage mesure; tandis que, dans le second cas, il a tout du moins un guide certain, un

fut palpable, elle ne pouvait être inutile à leurs desseins. Ces petits écrits empoisonnés où l'on peignait Boniface sous les traits d'un ravisseur de couronnes, d'un perturbateur du repos des nations, étaient répandus dans le peuple, qui, comme il arrive toujours, crédule et incapable de critique, devait nécessairement juger défavorablement le pontife et le prendre en haine. C'est tout ce qu'on voulait; on formait ainsi l'opinion publique, et l'on y parvint si bien que des écrivains contemporains, d'ailleurs influencés par l'esprit de parti ou par des griefs particuliers, ne purent se soustraire à son empire.

Une chose qui prouverait encore, s'il en était besoin, l'iniquité de cette pièce, c'est que ce ne fut point ce laconique billet qu'on brûla solennellement, mais la bulle *Ausculta, fili*. Les antécédents de Philippe et de ses ministres étant connus, on peut tirer cette conclusion: la destruction du document le plus étendu prouve que c'était le véritable, comme la conservation de l'autre démontre la fausseté du billet; l'importance qu'on attachait à celui-ci fait bien voir que l'on comptait beaucoup sur lui pour les besoins de la cause.

On sait, en effet, que l'on multiplia à l'infini les exemplaires de ce billet, tandis qu'on étouffa le plus qu'on put la publicité de la bulle, et qu'enfin on la brûla. A peine Philippe en eut-il pris connaissance que lui et ses courtisans se montrèrent fort troublés, en présence des requêtes, abusives selon eux, de Boniface. Ils firent à la hâte une délibération où la flatterie s'évertua, et où l'on résolut de convoquer en états les grands du royaume, les abbés et beaucoup d'ecclésiastiques séculiers et réguliers. Cependant, Philippe, qui ne pouvait supporter même la vue de cette bulle, n'attendit pas davantage, et il la fit brûler, le 11 février 1302, en présence de tous les nobles qui se trouvaient à Paris, action indigne qu'un héraut publia ensuite, par ordre du roi, dans toute la ville.

Ce fut le comte d'Artois qui arracha les lettres des mains du légat et les jeta au feu. L'histoire ne nous a conservé le souvenir que de deux bulles ainsi publiquement brûlées, l'une par un roi, l'autre à Wittemberg, par un moine. Tout le monde connaît les suites de la sacrilége violence de Luther; qu'on s'imagine l'impression produite sur le peuple et sur l'Eglise de France (993) par celle de Philippe. Le légat eut ordre de s'en retourner à Rome, avec l'évêque de Pamiers, que l'on mit en liberté; des gardes furent placés aux frontières, et le roi défendit à tout ecclésiastique français de passer les monts et d'exporter de l'argent hors du royaume.

Pour achever cette œuvre de ténèbres, un autre conseiller du roi, Guillaume de Nogaret, inspiré par les schismatiques Colonne, présenta, le 12 mars 1302, un réquisitoire à Philippe, où il soutenait les quatre articles suivants: 1° que Boniface n'était point Pape; 2° qu'il était hérétique manifeste et entièrement retranché du corps de l'Eglise; 3° qu'il était si horriblement simoniaque, que jamais personne ne l'avait été davantage depuis le commencement du monde; 4° qu'il était manifestement plongé dans des crimes énormes, infinis, qu'il y était endurci au point d'être entièrement incorrigible. En conséquence, il suppliait le roi d'assembler un concile pour juger et punir ce monstre.

Se peut-il un Catholique qui n'envisage avec horreur, nous ne dirons pas seulement la sacrilége impudence de Nogaret, mais la connivence de Philippe? Il ne se contenta pas d'accueillir ce réquisitoire, mais, pour donner à toutes ces manœuvres une apparence légale, il réunit le 10 avril 1302 sa fameuse assemblée de notables, et cela dans la grande église de Notre-Dame de Paris.

Pierre Flotte, devenu garde-des-sceaux, parla au nom de Philippe (994). Tous les maux que les églises de France avaient à souffrir de la part du roi, de ses ministres et des seigneurs, il en accusa le Saint-Siége. Mais surtout il accusa Boniface de prétendre que le roi lui était soumis pour le temporel de son royaume, et qu'il devait reconnaître le tenir de lui; en preuve, Flotte produisit la lettre que lui-même avait fabriquée. Et, pour que la comédie fût plus complète, Philippe demanda gravement aux prélats et aux barons, de qui ils tenaient leurs fiefs, de lui ou du Pape, comme si Boniface prétendait que le royaume de France fût un fief de l'Eglise romaine!

Les barons, trompés par Flotte ou feignant de l'être, répondirent dans son sens. Ils avaient pour cela des raisons particulières; à l'exemple du roi, ils tyrannisaient, dépouillaient les églises de leurs domaines; un Pape qui voulait pour les églises la liberté et la justice leur était naturellement odieux. Les prélats, interpellés à leur tour, demandèrent du temps pour délibérer, et

foyer de lumières vives, et son cœur, puisant sa force au centre catholique, qui seul communique la vie, il donnera à ces appréciations un tout autre caractère, et ses jugements auront aussi une tout autre portée. Faute d'avoir compris cette distinction, M. Guettée s'est engagé dans la voie la plus dangereuse, et elle l'a conduit en des écarts nombreux et déplorables. Aussi ne nous étonnons-nous pas de la mise à l'*index* de son ouvrage; et, après ce jugement suprême, la présente *note* eût été inutile, si, ayant eu quelquefois l'occasion, dans nos précédents volumes, de citer l'*Histoire de l'église de France*, nous ne devions pas faire remarquer que ces citations ont, bien entendu, été prises en des parties irrépréhensibles, mais que, dans tous les cas, par respect pour la décision de la Sacrée-Congrégation de l'*Index*, nous nous en abstiendrons désormais, à moins que ce ne soit dans des cas graves et pour rectifier les assertions erronées de l'auteur.

(993) Dupuy, *Hist. du diff.*, etc., p. 68, 69.

(994) On peut voir dans dom Tosti, t. II, p. 229, le discours de Pierre Flotte.

s'efforcèrent de persuader au roi et aux principaux seigneurs, que l'intention du Pape n'était pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale; mais on les pressa de répondre sur-le-champ, et on déclara publiquement que, si quelqu'un paraissait d'un avis contraire, *il serait tenu pour ennemi du roi et du royaume.* Telle était la liberté des suffrages dans cette assemblée (995). On dirait un concile impérial du Bas-Empire chez les Grecs de Byzance.

Forcés donc de répondre catégoriquement, et sachant qu'ils avaient affaire à Philippe et à un vil troupeau de grands asservis, les prélats finirent par faire la déclaration suivante : qu'en raison des fiefs qu'ils tenaient du roi, ou de la fidélité que les ecclésiastiques eux-mêmes lui doivent, tous étaient disposés à l'assister de leurs conseils et de toute autre manière convenable pour la conservation de sa personne, des siens, de sa dignité, de la liberté et des droits du royaume... En même temps, ils *supplièrent* le roi de leur permettre d'aller trouver le Pape suivant l'invitation qu'ils en avaient reçue (*Voy.* n° XVI), et à cause de l'obéissance qu'ils lui devaient. Mais Philippe, fort de l'appui de tous ses barons, déclara qu'il ne le souffrirait en aucune sorte. Telle était déjà la liberté gallicane, pour laquelle Philippe voulait tout sacrifier!

C'est alors, dit Sismondi, — et de telles paroles sont assez surprenantes dans sa bouche, — « c'est alors que, pour la première fois, la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre les libertés de l'Eglise gallicane. Avides de servitude, ils appelèrent *liberté* le droit de sacrifier jusqu'à leur conscience aux caprices de leurs maîtres, et de repousser la protection qu'un *chef étranger* et indépendant leur offrait *contre la tyrannie* (996). » Et Fleury dit à peu près la même chose, quand il appelle les libertés gallicanes, « libertés à l'égard du Pape,

(995) Eh bien! c'est pourtant du sein des états généraux de 1302 qu'un publiciste en renom fait *glorieusement* éclore le dogme gallican. Belle origine, en vérité! Il appelle cette assemblée une *assemblée nationale* qui représentait, suivant lui, la nation tout entière, « accourant dans sa force et sa liberté au secours de son roi indignement opprimé par le Souverain Pontife. » La nation accourant *dans sa force*, et quelle force? dans *sa liberté!* On a déjà vu de quelle liberté, de quelle indépendance jouissaient les états généraux, convoqués, trompés, menacés, violentés par Philippe le Bel! Mais, enfin, cette *force* et cette *liberté* eussent-elles existé, une assemblée politique n'avait pas plus qu'un roi le droit de trancher les questions religieuses et de porter des décisions doctrinales.

Le même publiciste veut que la *Déclaration* des états généraux *protestant contre les envahissements de Boniface*, ait été *unanime*; mais peut-on dire que ces états représentaient réellement toute la nation? Quoi qu'il en soit, nous nous préoccupons davantage de la *déclaration* du clergé. Or il est faux qu'elle ait été, sur ce point, conforme à celle de la noblesse, comme on l'a dit aussi. D'abord cette *déclaration* du clergé ne fut point *unanime*; ensuite les prélats présents aux états généraux ne représentaient point suffisamment le clergé français; enfin, l'eussent-ils effectivement représenté, il est certain que leur déclaration n'aurait aucune valeur, puisqu'elle ne fut point l'expression libre et spontanée de leurs sentiments, mais seulement le fruit de la lâcheté résultant des menaces et de la violence.

Selon Henri de Sponde, qui cite plusieurs historiens à l'appui de ce qu'il dit, Jean de Pontoise, abbé de Cîteaux, refusa positivement d'adhérer à l'appel des autres prélats, et craignant que le roi ne s'en vengeât sur tout son Ordre, il donna sa démission, ce qui ne l'empêcha point d'être incarcéré avec *plusieurs* autres qui *refusèrent* pareillement leur adhésion. Becchetti assure que Bertrand de Got, alors archevêque de Bordeaux, et depuis Pape sous le nom de Clément V, fut obligé de fuir de France, parce qu'aux états généraux il avait chaudement pris la défense de Boniface. La déclaration du clergé ne fut donc point faite à l'unanimité.

On ne peut pas d'avantage soutenir que le clergé français ait été complétement représenté à ces états. Sponde nous apprend encore que le nombre des prélats fut de cinq archevêques, de vingt-un évêques, de onze abbés et d'un visiteur d'ordres, en tout trente-huit prélats. Or, est-ce là une représentation dont on puisse tant se prévaloir? — Mais c'est surtout le défaut de liberté de cette assemblée qui doit frapper tout esprit exempt de passion. Nous avons vu que les menaces et la violence de Philippe y éclatèrent d'une manière plus scandaleuse encore que partout ailleurs. Les prélats, dit Becchetti, essayèrent de calmer l'esprit du roi et des seigneurs, et de leur persuader que l'intention Souverain Pontife *n'était point de compromettre la liberté du royaume ni la dignité royale.* Vain espoir! il leur fut aussitôt enjoint de répondre catégoriquement, et déclaré que quiconque opinerait différemment des seigneurs laïques serait tenu pour ennemi du roi et de l'Etat. C'est sous le poids de ces effrayantes injonctions que ces prélats, cherchant, dit Rainaldi, *Quæ sua sunt*, *non quæ Jesu Christi*, firent leur déclaration, vrai modèle de spontanéité et de liberté. Ils ne l'eurent pas plutôt faite cependant que, dans le désir sans doute de pouvoir apaiser les cris de leur conscience par une déclaration plus libre, ils demandèrent la permission de se rendre à Rome pour obéir aux ordres du Souverain-Pontife. Cette permission, comme nous l'avons dit, leur fut obstinément refusée, et les biens de ceux qui sortirent du royaume furent confisqués. Ainsi menaces, confiscations et prisons (car il paraît aussi que Philippe jeta dans les fers plusieurs évêques qui ne voulurent pas condescendre à ses iniques provocations), voilà les moyens de persuasion employés par le prétendu *restaurateur des libertés du royaume* pour obtenir les adhésions du clergé français!

Il reste donc évident que la *déclaration* des quelques prélats présents aux Etats généraux de 1302 ne fût point libre, et que l'eût elle été, elle ne pourrait nullement être considérée comme la manifestation des sentiments du clergé français. Un autre fait éclatant ressort encore de ceci, c'est que, comme nous l'avons prouvé ailleurs, le gallicanisme (et il porte dans toute son histoire le sceau ineffaçable et honteux de son origine) a été créé et mis au monde par le pouvoir temporel, et que jamais la France n'a pu comprendre que le droit d'imposer aux consciences une doctrine, une opinion religieuse, appartînt à la puissance politique.

(996) Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, t. IV, c. 24, p. 141 et suiv.

servitudes à l'égard du roi(997). » Mais, remarque un écrivain (998), Bossuet a dit quelque chose de bien autrement fort sur le caractère intime des libertés ou maximes gallicanes. La principale de ces maximes est la non subordination du temporel au spirituel. Bossuet a travaillé vingt ans pour l'établir. Or, voici quel principe il pose comme fondement de toute son argumentation : « L'empire ou le gouvernement civil est subordonné à la vraie religion et en dépend dans l'ordre moral, mais non dans l'ordre politique, ou en ce qui concerne les droits de la société humaine (999). » D'après cela, il est clair que, selon Bossuet, l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée, et même qu'il doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale ; qu'enfin telle est la base nécessaire du gallicanisme.

XIX. Les barons laïques communiquèrent à Boniface VIII, mais par l'entremise du Sacré Collége, les résolutions de l'assemblée de 1302, qui avait préparé les voies à ce qui devait se faire plus tard, en l'assemblée de 1682. Les ecclésiastiques s'adressèrent directement au Pape. Les premiers écrivirent en français, et Fleury remarque qu'ils le firent à dessein, pour montrer, même par leur langage, que leurs sentiments étaient français (1000). Ils ne firent que répéter ce que le roi avait dit dans l'assemblée ; ils y ajoutèrent cependant que l'opinion du Pape était déplorable et digne des temps de l'Antechrist : langage ridicule dans la bouche de tels hommes, qui travaillaient plutôt assurément pour l'Antechrist lui-même que pour le règne de Dieu ! En terminant, ils engagèrent les cardinaux à laisser Philippe en paix, afin qu'il pût aller combattre les infidèles en Terre-Sainte, comme si quelqu'un l'en empêchait, et comme si le Pape ne l'y avait pas souvent exhorté !

De leur côté, les prélats s'étonnent aussi, dans leur lettre, de la *nouveauté* de la doctrine de Boniface sur l'assujettissement du roi au Souverain Pontife quant au temporel ; puis, ils conjurent le Pape avec larmes de les dispenser de l'obligation d'aller à Rome au concile annoncé, et lui représentent qu'avec Philippe et les siens il fallait peu compter sur l'efficacité des censures. Ces lettres, qui témoignent suffisamment de la honteuse faiblesse du clergé(1001), furent portées à Rome par les évêques de Noyon, de Coutances et de Béziers. Philippe en envoya un de son côté, celui d'Auxerre, pour obtenir l'ajournement du concile.

Il est évident, d'après Sponde quoiqu'il cite à tort le moine continuateur de Nangis, dont la *Chronique* a été publiée par d'Achéry (1002), qu'une autre lettre portant en suscription le nom de Philippe, et adressée à Boniface, dans laquelle ce roi descend au plus viles injures envers le Pape, fut aussi l'œuvre de Flotte, homme vraiment possédé du démon. On la lira au bas de cette page, que nous n'avons pas voulu souiller en y insérant une pièce qui blesse si profondément la dignité de l'histoire (1003).

Les députés français, porteurs de ces lettres, furent reçus en plein consistoire. Le cardinal de Porto y parla au nom de tous ses collègues (1004). Ayant pris pour texte ces paroles dites à Jérémie : *Voici que je t'ai établi sur les nations et les royaumes pour arracher et détruire, pour planter et bâtir*, il dit que ces paroles prophétiques devaient s'entendre de la puissance du Pape sur tous les peuples de la terre, non-seulement par le ministère évangélique de la parole de Dieu, mais encore par un droit de juridiction dévolu aux successeurs de saint Pierre, et que l'usage de cette puissance regardait aussi bien la punition des méchants que la récompense des bons ; qu'il y avait une union si étroite entre le Pape et le sacré collége, que l'un ne voulait rien sans l'autre ; et que, dans ce qui regardait l'affaire présente, rien ne s'était fait que d'un commun accord ; que la bulle écrite par le Pape au roi, et dont on se plaignait si haut en France, avait été lue et relue en plein consistoire ; qu'elle y avait été examinée fort exactement, et qu'elle ne respirait que la charité chrétienne en des termes pleins de douceur et de tendresse ; qu'on s'était trompé en France de croire que l'intention du Saint Père, dans cette lettre, fût d'obliger le roi à reconnaître qu'il tenait son temporel de l'Eglise ; que ce n'avait été la pensée ni du Pape ni du sacré collége, et que ce n'était nullement le sens de la lettre ; qu'à la vérité l'on parlait d'une autre petite lettre en forme de billet, où se trouvaient les prétentions dont on se plaignait, et que l'on avait fait courir en France sous le nom du Pape ; mais qu'on n'en connaissait pas l'au-

(997) *Discours sur les libertés de l'Eglise gall.*, édit. citée.

(998) *Des rapp. nat. entre les deux puissances*, etc.

(999) *Defens. Declarat.*, lib. I, sect. 2, cap. 5, 32 et 35.

(1000) *Hist. eccles.*, l. XC, n. 9.

(1001) Dom Tosti, p. 233.

(1002) *Spicil.*, t. II.

(1003) « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant Pape, peu ou point de salut. — Sache ta très-grande fatuité que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne ; que la collation des bénéfices et des prébendes vacantes nous appartient par le droit de notre couronne ; que les fruits de ces bénéfices sont à nous ; que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont valides pour le passé et pour l'avenir, et que nous en maintiendrons courageusement les possesseurs envers et contre tous. Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous et en démence. Donné à Paris, etc. » (*Voy.* Pagi, *Brevi. R. Pontif.* 73, p. 539. Cette lettre est aussi rapportée par Dupuy, dans son *Histoire du différend*, etc.

(1004) Dom Tosti cite textuellement ce discours du cardinal de Porto, *Voy.* tom. II, pag. 234 et suiv.

teur à Rome, et qu'on y était très-persuadé que le Pape n'y avait point de part; qu'il voulait croire que le roi était un bon prince et fort catholique, mais qu'il avait auprès de lui de mauvais conseillers qui abusaient de sa facilité et de ses bonnes intentions; qu'à l'égard de la collation des bénéfices, il était certain qu'elle ne pouvait appartenir aux laïques par aucun droit, et qu'une marque de cette vérité, c'est que le roi lui-même avait demandé là-dessus le privilége de l'Eglise.

Quand le cardinal eut parlé, Boniface adressa lui-même au Sacré Collége une Allocution, où il prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *Ce que Dieu a joint ensemble, que l'homme ne le sépare point* (1005). Il fit observer d'abord qu'un heureux lien unissait la France à l'Eglise romaine, et que la prospérité du royaume et celle du roi étaient attachées, selon la prédiction de saint Remi, à la perpétuité de cette union. Légat en France (*Voy.* n° I), il avait rappelé ce souvenir à Philippe, qui s'en était montré touché et respectueusement reconnaissant. Un homme de perdition, Pierre Flotte, et ses suppôts les comtes d'Artois et de Saint-Pol, à peine entrés dans les conseils du roi, avaient essayé de détruire cette bonne harmonie en poussant Philippe aux partis les plus désespérés. Tandis que la lettre du Pape au roi était encore soumise aux délibérations et au mûr examen des cardinaux, Flotte en avait fabriqué une autre, avec laquelle il s'était présenté devant Philippe, lui persuadant que le Pape voulait faire de ce prince son vassal, et l'obliger à reconnaître qu'il tenait de lui la couronne et son temporel.

Puis, s'animant au souvenir de ces iniquités, Boniface ajouta les paroles que nous avons citées plus haut (n° XVII); et, continuant, il dit encore : « Quant à la collation des bénéfices, nous avons souvent déclaré aux ambassadeurs de France que nous voulions que le roi fît licitement ce qu'il faisait illicitement, disposé que nous étions à lui concéder tout privilége à cet égard, car il est certain, d'après les canons, que cette collation de bénéfices ne peut appartenir à un laïque, comme s'il en avait le droit spirituel. Nous avons accordé au roi le pouvoir de conférer un canonicat dans chaque église du royaume et de disposer de toutes les prébendes de l'Eglise de Paris, pourvu qu'elles fussent conférées à des docteurs en théologie et en droit, ou à d'autres ecclésiastiques distingués par leur science et par leur vertu. Si, du reste, nous nous sommes trompé, comme on nous en accuse, dans la collation de quelques bénéfices, nous sommes prêt à réparer cette erreur d'après le jugement des cardinaux ou même de seigneurs de France, au choix de Philippe, mais qui soient hommes d'honneur et de probité, tels que le duc de Bourgogne et le comte de Bretagne. Nous sommes prêt à révoquer tout acte qu'ils estimeraient préjudiciable au roi ou au royaume, car nous n'avons rien tant à cœur que de conserver la bonne intelligence avec le roi. Notre penchant pour la France est si connu qu'on nous reproche d'être plus Français qu'Italien. Malgré tout cela, si le roi ne rentrait pas dans le droit chemin, s'il ne permettait pas aux prélats de se présenter devant le Siége apostolique, nous serions forcé, par notre devoir, à ne pas laisser cette entreprise impunie. Nous ne révoquons pas, mais nous confirmons l'appel des évêques français au concile; malheur aux rebelles à la volonté du Pontife; nous obligeons même les évêques, ou autres personnes convoqués, à venir à pied, s'ils n'ont pas de chevaux (1006). »

Telle est l'Allocution que Boniface VIII prononça dans ce consistoire *nombreux*, tenu à la fin d'août. On ne *peut se lasser* d'admirer la douceur de langage, la solidité de raisonnement et la modération d'esprit dont il fit preuve en cette occasion, surtout quand on pense aux hommes que représentaient les députés et à l'objet de leur mission. Les doctrines opposées dans cette Allocution, comme dans le discours du cardinal de Porto, servirent de base aux lettres dont on chargea les évêques de France pour leurs commettants. Les cardinaux répondirent aux seigneurs laïques, le Pape aux évêques (1007); et il est certain que si la bulle *Ausculta, fili* avait pu faire supposer dans Boniface l'excessive ambition de vouloir commander à la France, même au temporel, ces discours et ces lettres furent de nature à dissiper tout soupçon, ainsi que nous l'avons démontré. — *Voy.* n° XVII. — Mais Philippe et ses ministres renouvelèrent leurs assertions et leurs doléances; preuve très-certaine qu'elles n'étaient que de la tactique et un prétexte dont ils se couvraient pour agir à leur gré dans les choses qui touchaient à l'autorité spirituelle du Pontife.

XX. Et ce qu'il y avait de plus malheureux et de plus digne de larmes dans les affaires de l'Eglise de France, était une sorte d'énervation des courages abattus par la peur du pouvoir royal, c'est-à-dire, l'effet le plus lamentable de la mort de la liberté, et du triomphe de la tyrannie sur elle.

Boniface avait dit qu'il voulait tenir le concile à Rome : il le tint. Philippe en était plus effrayé que des censures (1008). Il savait bien que les prélats qui s'étaient si humblement courbés devant lui ne seraient pas plutôt sortis de France et n'auraient pas plutôt respiré l'air libre de Rome, qu'ils reprendraient courage, et reconnaîtraient leur honteuse faiblesse; qu'ils en rougiraient certainement, et ruineraient ses plans; d'autant plus que, rudement maltraités dans leurs droits et dans leurs biens, ils ne servaient pas sincèrement les usurpations du roi. De Sponde ne croit pas que

(1005) *Matth.* xix, 6.
(1006) Dom Tosti, t. II, p. 258, 259.
(1007) *Hist. du diff.*, p. 65.
(1008) Dom Tosti, t. II, p. 256, 257.

Boniface ait tenu le concile (1009); mais le fait contraire est indubitable, car il est affirmé par l'écrivain anonyme de la vie de Boniface; et l'on trouve, dans la grande collection de Mansi (1010), l'indication de cette assemblée, qui eut lieu le trentième jour d'octobre 1302 (1011). A la vérité, il semble qu'il n'y assista pas autant de Français que le pense l'écrivain anonyme. Il dit que le concile fut célébré en présence des prélats de France et de tous les docteurs en théologie et en droit de ce royaume. Philippe avait trop bien gardé les frontières pour que tous ces docteurs pussent et voulussent s'exposer au danger en essayant de les franchir. Il est probable qu'en parlant de la célébration de ce concile, en présence des prélats français, l'auteur que nous citons fait allusion à la présence des députés français qui intervinrent au consistoire, et entendirent les discours du cardinal de Porto et du Pape (1012).

Quoi qu'il en soit, la modération de Boniface dans cette réunion fut très-grande. On n'y fulmina point de censures, et Philippe ne fut pas même nommé dans la fameuse constitution *Unam sanctam*, œuvre du concile. Voici la substance de cette bulle dogmatique :

« Nous croyons et confessons une Eglise, sainte, catholique et apostolique, hors laquelle il n'y a point de salut; nous reconnaissons aussi qu'elle est unique, que c'est un seul corps qui n'a qu'un chef, et non pas deux, comme un monstre. Ce seul chef est Jésus-Christ, et saint Pierre, son vicaire, et le successeur de saint Pierre. Soit donc les Grecs, soit d'autres qui disent qu'ils ne sont pas soumis à ce successeur, il faut qu'ils avouent qu'ils ne sont pas des ouailles de Jésus-Christ, puisqu'il dit lui-même qu'il n'y a qu'un troupeau et un pasteur. Que dans cette Eglise et sous sa puissance il y a deux glaives, le spirituel et le temporel, nous l'apprenons de l'Evangile; car les apôtres ayant dit : *Voici deux glaives ici*, c'est-à-dire dans l'Eglise, le Seigneur ne leur répondit pas : C'est trop, mais : *C'est assez*. Assurément celui qui nie que le glaive temporel soit en la puissance de Pierre méconnaît cette parole du Sauveur : *Remets ton glaive dans le fourreau*. Le glaive spirituel et le glaive matériel sont donc l'un et l'autre en la puissance de l'Eglise; mais le second doit être employé pour l'Eglise et l'autre par l'Eglise. Celui-ci est dans la main du prêtre, celui-là est dans la main des rois et des guerriers, mais sous la direction du prêtre. Or, il faut que l'un de ces glaives soit soumis à l'autre, et la puissance temporelle au pouvoir spirituel. Car, suivant l'Apôtre, *toute puissance vient de Dieu, et celles qui existent sont ordonnées de Dieu*; or, elles ne seraient pas ordonnées si un glaive n'était pas soumis à l'autre glaive, et, comme inférieur, ramené par lui à ce qu'il y a de suprême. Car, suivant saint Denys, c'est une loi de la Divinité que ce qui est infime soit coordonné par des intermédiaires à ce qui est au-dessus de tout. Ainsi, en vertu des lois de l'univers, toutes choses ne sont pas ramenées à l'ordre immédiatement et de la même manière, mais les choses basses par les choses moyennes, ce qui est inférieur par ce qui est supérieur.

« Or, que la puissance spirituelle surpasse en noblesse et en dignité toute puissance terrestre, nous devons le confesser d'autant plus clairement, que les choses spirituelles sont plus au-dessus des choses temporelles. Nous le voyons évidemment encore par l'oblation, la bénédiction et la sanctification des dîmes, par l'institution de la puissance et le gouvernement du monde. En effet, d'après le témoignage de la vérité même, il appartient à la puissance spirituelle d'instituer la puissance terrestre, et de la juger si elle n'est pas bonne. Ainsi se vérifie l'oracle de Jérémie touchant l'Eglise et la puissance ecclésiastique : *Voilà que je t'ai établi sur les nations et les royaumes*, et le reste comme il suit. Si donc la puissance terrestre dévie, elle sera jugée par la puissance spirituelle. Si la puissance spirituelle d'un ordre inférieur dévie, elle sera jugée par son supérieur. Si c'est la puissance suprême, ce n'est pas l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul, suivant la parole de l'Apôtre : *L'homme spirituel juge toutes choses, et n'est jugé lui-même par personne*.

« Or, cette puissance qui, bien qu'elle ait été donnée à l'homme, est, non pas humaine, mais plutôt divine, Pierre l'a reçue de la bouche divine elle-même, et celui qu'il confessa l'a rendue, pour lui et ses successeurs, inébranlable comme la pierre; car le Seigneur lui a dit : *Tout ce que tu lieras*, etc. Donc, quiconque résiste à cette puissance résiste à l'ordre même de Dieu, à moins que, comme Manès, il n'imagine deux principes : ce que nous jugeons faux et hérétique; car, suivant le témoignage de Moïse, c'est, non pas *dans les principes*, mais *dans le principe que Dieu créa le ciel*

(1009) Auctor. *Vit. Bonif.* apud Raynal., an. 1302, 12.

(1010) *Coll. Conc.*, t. XXV, pag. 97; Raynaldi affirme aussi que ce concile fut tenu.

(1011) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, parlent de ce concile à l'an 1302; *Voy.* nos *notes* sur ce qu'ils en disent, *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, p. 534-536.

(1012) Telle est l'opinion de dom Tosti (t. II, p. 256, 257), et nous la trouvons plus fondée que celle de M. l'abbé Rohrbacher qui dit (t. XIX, p. 477) que, « malgré les défenses et les menaces de Philippe le Bel, plus de la moitié des prélats, savoir, quatre archevêques et trente cinq évêques, arrivèrent à Rome pour le concile. » Becchetti fait monter le nombre des prélats à quarante cinq; mais il pourrait bien y avoir quelque *confusion* dans tout ceci, et il est possible que ces historiens aient pris le nombre des prélats qui assistèrent aux états-généraux de 1302 (*Voy.* la note 995), pour celui des prélats qui se rendirent au concile.

et la terre. Ainsi toute créature humaine doit être soumise au Pontife romain, et nous déclarons, affirmons, définissons et prononçons que cette soumission est absolument de nécessité de salut. »

XXI. La bulle *Unam sanctam*, attentivement lue, ne définit donc pas « comme un article de foi, dont la créance est nécessaire au salut, que les Papes ont *une puissance souveraine sur tous les royaumes du monde pour le temporel.* » ainsi que le prétend le P. Maimbourg (1013), et comme l'ont dit tous les écrivains gallicans avant lui et après lui, mais, ce qui est bien différent, elle se borne à définir *que la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle;* chose reconnue par les défenseurs même de Philippe le Bel, et déjà consignée dans le Droit canon par la décrétale *Novit*, d'Innocent III (1014.)

En effet, dans le démêlé entre Boniface VIII et Philippe le Bel, un des membres de la famille des Colonne, le bienheureux Gilles Romain (*Voy.* son article), qui fut élevé à l'école de saint Thomas d'Aquin et qui devint archevêque de Bourges, et Jean de Paris, bien que partisans du roi, ont cependant signalé leur zèle en défendant le Pape. Voici ce que dit le premier : « Les causes mixtes sont des causes temporelles qui ont une certaine connexion avec les causes spirituelles; ainsi, une cause féodale est de soi temporelle, mais elle peut avoir une connexion avec le serment ou le pacte... Et de cette manière le roi de France, suivant le droit, n'est point sujet au Souverain Pontife, ni tenu de lui répondre, quant à son fief; il peut toutefois lui être soumis incidemment, à raison de la connexion avec une cause spirituelle, comme il est dit dans le décrétale d'Innocent III, chap. *Novit* (1015).

Le second s'exprime en ces termes : « Si le prince était hérétique et incorrigible, le Pape pourrait faire en sorte qu'il fût dépouillé de sa dignité séculière et *déposé par le peuple;* le Pape le ferait dans un crime ecclésiastique dont la connaissance lui appartient, savoir : il excommunierait tous ceux qui lui obéiraient encore comme à leur seigneur; et de cette manière le peuple le déposerait, et le Pape seulement par accident (1016.) » Comme on le voit, et avant et pendant le démêlé, les partisans de Philippe reconnaissaient que le roi est soumis au Pape et tenu de lui répondre, même pour une cause temporelle, lorsqu'*elle* est liée à une cause spirituelle.

Si Boniface rappelle *cette doctrine et en* fait une décision, la raison en est facile à comprendre (1017) : Philippe ne voulait point reconnaître dans la pratique la souveraineté spirituelle du Pontife ni reprendre de péché qui que ce fût ; et, par suite, il lui refusait ouvertement l'obéissance, et empêchait les prélats de la lui rendre. Pour qu'un aussi pernicieux exemple n'occasionnât point un grave scandale dans l'Eglise, il était donc urgent de déclarer que, par nécessité de salut, toute créature humaine, c'est-à-dire (dans le sens de l'Epître de saint Pierre, d'où cette expression est tirée) toute puissance humaine est soumise au Pontife romain. L'exposé de la bulle tend à prouver que la souveraineté temporelle n'exempte point le prince de cette subordination *à la puissance directive et ordinative* de l'Eglise, comme l'appelle Gerson (1018)

(1013) Et comme une telle définition est assurément fausse, ajoute Maimbourg, et que d'ailleurs « on sait que Clément V révoqua cette bulle au concile de Vienne, » il en conclut que le Pape Clément, ce concile et ensuite toute l'Eglise, « ne croyaient pas, au XIVe siècle, que le Pape fût infaillible. » (*Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome et de ses évêques*, in-4°, 1685, p. 153.) On sait combien cet ouvrage, servilement dédié à Louis XIV et fait peu de temps après la déclaration de 1682, est rempli d'inexactitudes, et combien l'esprit général en est mauvais. On en a fait une courte réfutation sous ce titre : *Considérations* sur le traité historique, etc., petit in-12, 1686, Cologne, sans nom d'auteur. Or cet anonyme, qui est loin d'être favorable à Boniface VIII, dit cependant sur cet endroit du P. Maimbourg, ce qui suit : « Il est faux que dans cette bulle (la bulle *Unam sanctam*) le Pape propose à tous les fidèles, et y définisse comme un article de foi, dont la créance est nécessaire au salut, que les Papes ont une puissance souveraine sur tous les royaumes du monde, pour le temporel. La vérité est qu'il suppose cette doctrine, et qu'il en fait la principale raison, dont il se sert pour user de son autorité contre Philippe le Bel. Mais il y a bien de la différence, entre supposer un sentiment et en faire une définition. Si c'était la même chose, il serait aisé de faire voir à Maimbourg que le concile universel de Constance n'a pas été infaillible. Car il suppose la même doctrine à la session 14e, où il défend aux rois et aux empereurs de troubler le concile, et où il leur ordonne de lui obéir en toutes choses, sous peine de perdre leurs dignités temporelles, sans espérance de retour. Car cela n'a jamais pu se dire, qu'en supposant que l'Eglise assemblée dans un concile a une autorité souveraine sur le temporel des rois. » L'auteur anonyme cite ici les paroles du concile à la session 14 : *Quod nullus recedat sine licentia* au t. III, des conciles de Benius de 1618, p. 886, et il ajoute : « Si on faisait cette objection à Maimbourg, contre l'infaillibilité du concile général, il nous dirait sans peine qu'elle est impertinente : c'est donc à lui à nous faire voir la différence qu'il y a, et qui lui a donné le droit de la proposer contre l'infaillibilité du Pape. » (*Considérations*, etc. p, 90-92.)

(1014) *Voy.* dans dom Tosti, t. II, p. 241 et suiv. p. 266 et suiv., les preuves qu'il donne pour montrer que tel était le sentiment général alors. On croyait, et l'on croit encore aujourd'hui, que tout fidèle chrétien est soumis au Vicaire de Jésus-Christ dans les choses spirituelles : roi ou homme du peuple devait, et doit toujours, pour être catholique, demeurer dans cette dépendance.

(1015) *Egidius Romanus*, disput., art. 4

(1016) Joan de Parisiis. *Tract. de potest reg. et populi*, c. 7.

(1017) *Des rapports naturels entre les deux puissances, d'après la tradition universelle*, etc.

(1018) *Voy* sur tout ceci et sur la Bulle *Unam sanctam*, le sentiment si juste et si vrai de Fénelon dans sa dissertation : *De summi pontificis Auctoritate*, cap. 27, ouvrage dont nous avons publié

Des diverses raisons qu'en apporte Boniface, il n'en est pas une qui lui appartienne en propre : toutes sont empruntées aux Pères de l'Eglise. D'abord, que l'Eglise *soit une*, que son chef soit *un*, et que ce chef soit le successeur de saint Pierre, cela est de foi. Ce qu'il dit des deux glaives et de leur subordination est pris mot à mot d'un des plus illustres docteurs de l'église des Gaules, saint Bernard, et ne signifie d'ailleurs que la subordination générale du temporel au spirituel, de la force à la justice, comme du corps à l'âme : doctrine enseignée bien avant lui, par saint Grégoire de Nazianze, saint Isidore de Péluse, Yves de Chartres, Hugues de Saint-Victor, Alexandre de Halès et saint Thomas. Qu'il appartienne à la puissance spirituelle d'instituer la puissance terrestre et de la juger si elle n'est pas bonne, cela se trouve en toutes lettres dans un des plus fameux docteurs de Paris, Hugues de Saint-Victor, et équivalemment dans la consultation de la nation française pour substituer Pépin le Bref à Childéric (1019), dans le discours de Charles le Chauve au concile de Toul, dans la lettre de l'empereur Louis II à Basile de Constantinople, sans parler du reste.

L'application au sacerdoce chrétien des paroles dites au prophète Jérémie avait été faite bien avant lui : en 431, par Théodote, évêque d'Ancyre, au concile d'Ephèse ; en 512, par toute l'Eglise d'Orient dans sa lettre au Pape Symmaque ; en 518, par Jean, patriarche de Jérusalem, dans une lettre synodale souscrite de trente évêques de sa province ; en 536, par le patriarche Mennas de Constantinople, dans un décret approuvé par soixante-onze évêques ; en 845, par le concile de Meaux, où assistait Hincmar de Reims ; en 878 et 879, par le Pape Jean VIII, dans ses lettres à Basile, empereur d'Orient ; plus tard, mais toujours avant Boniface, par saint Bernard, par Pierre le Vénérable, par Hugues de Saint-Victor, par Guillaume, archevêque de Sens, par Pierre de Blois, par Innocent III (1020).

Quant à la remarque que Moïse ne dit pas *dans les principes*, mais *dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre*, elle est fondée sur l'interprétation la plus haute qu'aient donnée du premier mot de la *Genèse* et les docteurs de la Synagogue et les Pères de l'Eglise (1021) : savoir que le principe dans lequel Dieu créa le ciel et la terre est la Sagesse éternelle, le Verbe, le Fils, par qui toutes choses ont été faites, qui lui-même, dans l'Evangile, s'appelle le Principe, et que saint Paul appelle également le Principe dans lequel toutes choses ont été créées et tiennent ensemble. Saint Ambroise, en rappelant les divers sens que l'on donne à cette première parole, sens qui ne s'excluent pas l'un l'autre, dit positivement : « C'est dans ce principe, c'est-à-dire dans le Christ que Dieu a fait la terre, parce que toutes choses ont été faites par lui, et que sans lui rien n'a été fait. Ce qui a été fait était vie en lui, parce que c'est en lui que tout subsiste (1022). » Or, ce Christ, *alpha* et *oméga*, principe et fin de toutes choses, ce Christ à qui a été donné toute puissance au ciel et sur la terre, n'a établi qu'une loi pour toute créature humaine, qu'un interprète infaillible de cette loi, l'Eglise catholique ; et dans cette Eglise qu'un chef son organe nécessaire. Donc prétendre que la puissance temporelle est indépendante, soit de la loi divine, soit de l'Eglise catholique, soit du Pape, c'est supposer nécessairement que, pour la puissance temporelle, il est un autre principe que le Christ ; que ce n'est pas dans ce seul principe, mais dans plusieurs, que Dieu a créé et qu'il gouverne le ciel et la terre, c'est tomber nécessairement dans un dualisme manichéen (1023).

Ainsi, et pour ce qu'elle décide et pour les preuves sur lesquelles elle s'appuie, la bulle *Unam sanctam* est conforme à la tradition des Pères et des docteurs. Quant à l'incroyable opinion de ceux qui prétendent que cet acte dogmatique de Boniface VIII a été révoqué par le Pape Clément V au concile de Vienne, nous examinons ce fait ailleurs. *Voy.* les articles Benoit XI et Clément V; *Voy.* aussi Bertrandi (Pierre), n° II.

XXII. Le droit étant donc défini, restait à l'appuyer par le fait. C'est ce que fit Boniface VIII. Le jour même (18 novembre 1302) où il publia la bulle *Unam sanctam*, il excommunia par une autre bulle quiconque empêcherait ou molesterait ceux qui allaient à Rome ou qui en revenaient. Philippe n'était nommé ni dans l'une ni dans l'autre. Boniface voulut moins se venger que prévenir les suites d'un si mauvais exemple.

Pour ne négliger aucun moyen de ramener le roi, il lui envoya le cardinal Lemoine, homme estimable sous tous les rapports, et Français de nation ; en même temps, il traitait avec son frère, Charles de Valois, qui lui avait promis d'arranger le différend. L'an 1303, le légat étant arrivé en France,

la traduction accompagnée d'une Introduction, de notes et d'un appendice, etc. 1 vol. in 8°, 1854.

(1019) *Voy.* là dessus *De l'autorité du Souverain Pontife*, par Fénelon, in 8°, 1854, p. 192, *note*.

(1020) Theod. Ancyr., *Nom. contra Nestorium*. Labbe, t. III, col. 1024; *Epist Eccl. orient. ad Symmach*, Labbe, t. IV, col. 1304 ; *Epist. Joan. Hieros.*, Labbe, t. V, p. 190 ; *Conc. Const. sub Menna*, act. 4, Labbe, t. V, p. 90 ; *Conc. Meld.*, Labbe, t. VI, p. 1816 ; *Epist. Joan. VIII ad Basil imp.*, Labbe, t. IX, p. 66 ; S. Bernard, epist. 237 ; Petr. Ven., l. V, epist. 24 ; Aug. Victor l. II, *De Sacrament fidei*, part. 2, can 4 ; Guillelm. Senon., *Exhort ad Alex. III* ; Petr. Bles, epist. 144 *ad Celestin. III* ; Innoc. III, serm. 1, *in Consecr. sui pontif.*

(1021) *Voy.* Janseus, *in Pentateuq.*, et les lettres de M. Drach, rabbin converti.

(1022) Saint Ambroise, *in Hexamer*, lib. I, c. 4.

(1023) Ceci répond à l'assertion de M. l'abbé Guettée qui prétend (t. VI, p. 255), que Boniface VIII fait une fausse application des *deux principes de Manès* dans sa bulle *Unam sanctam*. On peut voir aussi là dessus, dom Tosti, t. II, p. 261.

Boniface lui adressa douze griefs sur lesquels Charles de Valois et l'ambassadeur de Philippe, auxquels ils avaient été communiqués, assuraient que le roi donnerait satisfaction. Le légat devait les lui présenter, et si, dans un certain temps, il n'y mettait ordre, comme l'avaient promis son frère et son ambassadeur, lui annoncer que le Pape procéderait contre lui spirituellement et temporellement. Les réponses de Philippe sur ces articles, ayant été examinées par le collége des cardinaux, furent trouvées inadmissibles; Boniface se plaignit au prince Charles qu'elles ne répondaient nullement aux promesses qu'il lui avait faites, ni à celles de l'ambassadeur du roi à Rome; il avertit que si Philippe ne les corrigeait de façon que le Saint-Siége pût s'en contenter, il serait procédé contre lui. Cette lettre est du 29 février 1303.

Mais quelque graves que fussent les affaires de France, elles ne pouvaient détourner entièrement la grande âme de Boniface du soin de l'Eglise universelle, ni lui faire oublier les autres Etats. La Hongrie était horriblement bouleversée par les factions; et Boniface avait tourné ses regards de ce côté. Dès l'année 1301, il avait envoyé comme légat dans ce pays Nicolas de Trévise, cardinal-évêque d'Ostie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, étendant sa légation sur les pays voisins, la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Le sujet de sa légation était de pacifier la Hongrie, divisée entre le parti de Charobert et celui d'André; et, pour donner plus d'autorité au légat, le Pape lui permit de porter, mais en Hongrie seulement, les mêmes marques qui distinguaient les légats *a latere* qui passaient la mer, et par lesquelles ils représentaient le Pape en personne. La commission est du 13 mai 1301; et par une lettre à tout le clergé du pays, il leur ordonne de procurer au légat et à sa suite tous les secours nécessaires, non-seulement pour la sûreté des chemins, mais pour les voitures et la subsistance.

Le roi André étant mort peu après, les seigneurs hongrois qui tenaient son parti envoyèrent en Bohême, au mois de juillet 1301, prier le roi Wenceslas de prendre possession du royaume de Hongrie, « de peur, disaient-ils, que nous ne perdions notre liberté en recevant un roi de la main de l'Eglise. » Or, ils s'adressaient à Wenceslas, parce que par sa mère il était fils d'Anne, fille de Béla IV, roi de Hongrie. Wenceslas, qui était fort avancé en âge, ne voulut point quitter son royaume, et déclara qu'il cédait tout son droit sur la Hongrie à son fils, nommé Wenceslas comme lui. Les Hongrois emmenèrent donc ce jeune prince, qu'ils nommèrent Ladislas, et le couronnèrent à Albe-Royale. Ce fut Jean, archevêque de Colocza, qui en fit la cérémonie, parce que le siége de Strigonie était vacant.

Le Pape Boniface ayant appris ce couronnement, le trouva fort mauvais et en écrivit en ces termes à l'évêque d'Ostie, son légat. « Le Pontife romain, établi de Dieu sur les rois et les royaumes, souverain chef de la hiérarchie dans l'Eglise militante et tenant le premier rang sur les mortels, juge tranquillement de dessus son trône et dissipe tous les maux par son regard. Nos prédécesseurs, de sainte mémoire, au milieu de leur sollicitude pastorale pour les divers rois et royaumes, ont cependant veillé au salut de la Hongrie avec une attention particulière, attendu que ce royaume appartient d'une manière spéciale au Siége apostolique. Aussi, quand nous l'avons vu divisé contre lui-même, vous y avons-nous envoyé avec des pleins pouvoirs de légat. Mais, après votre départ, nous avons appris que l'archevêque de Colocza, accompagné de quelques évêques, prélats et barons, est venu à ce point d'audace ou plutôt de folie, de couronner roi de Hongrie Wenceslas, fils du roi de Bohême, sans attendre votre arrivée dans le royaume où vous alliez entrer; et il n'a pas considéré que cette fonction appartenait à l'archevêque de Strigonie, que Wenceslas n'a aucun droit que nous sachions sur ce royaume, et qu'au moins, dans le doute, il devait nous consulter, ou vous qui nous représentiez dans le pays; d'autant plus que le prince Charles, petit-fils du roi de Sicile, a été couronné roi de Hongrie par l'archevêque élu de Strigonie, établi par notre autorité administrateur de cette église. Vous devez encore savoir que saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, offrit et donna ce royaume à l'Eglise romaine, et ne voulut pas en prendre la couronne de son autorité, mais la recevoir du vicaire de Jésus-Christ, sachant que personne ne doit s'attribuer l'honneur, s'il n'est appelé de Dieu. Tout cela est conservé dans les archives de l'Eglise romaine. Comme l'archevêque de Colocza a pu le savoir, il en est d'autant plus coupable. »

En conséquence, Boniface VIII ordonne au légat de citer cet archevêque à comparaître dans quatre mois en cour de Rome, sous peine de privation de son archevêché. La lettre est du 17 octobre 1301. Mais l'archevêque mourut peu après le couronnement de Wencelas. En même temps, le Pape écrivit amicalement au roi de Bohême, père du jeune prince; il dit en terminant: « Si vous ou votre fils avez quelque droit sur la Hongrie ou sur d'autres provinces, et que vous les poursuiviez devant nous, nous sommes disposés à vous les conserver en leur entier (1024). »

Le cardinal-légat, évêque d'Ostie, étant arrivé en Hongrie, assembla tous les prélats du royaume, et fit tous ses efforts pour y rétablir la paix; mais voyant qu'il n'avançait pas, il sortit de la Hongrie, et revint à Vienne, en Autriche, d'où il envoya au

(1024) Raynald, ad an. 1301, n° 7-10.

Pape pour l'informer de sa négociation : c'était en 1302. Cependant le roi de Bohême, Wenceslas, fit réponse au Pape, et envoya sa lettre par un chanoine de Prague, docteur en droit. Il soutenait que son fils avait été légitimement élu roi de Hongrie, et priait le Pape de lui être favorable. Le Pape lui répliqua : « Le trône apostolique est établi de Dieu sur les rois et les royaumes, pour rendre à chacun ce qui lui appartient. Or Marie, reine de Sicile, soutient que le royaume de Hongrie appartient à elle et à Charles, son petit-fils ; c'est pourquoi nous ne pouvons vous accorder votre demande sans lui porter préjudice ; mais pour rendre justice à tout le monde, nous nous proposons de vous faire citer devant nous, vous, cette reine, son petit-fils, et tous les autres qui croient y avoir intérêt. »

Wenceslas, dans sa lettre, outre le titre de roi de Bohême, prenait aussi celui de roi de Pologne. Le Pape Boniface lui en fait de grands reproches, supposant comme notoire que la Pologne appartient au Saint-Siége, et traitant cette entreprise de crime d'Etat. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous défendons étroitement, sous les peines spirituelles et temporelles que nous voudrons vous imposer, de prendre davantage le nom et le sceau de roi de Pologne, ou d'en faire aucune fonction. Mais nous offrons de vous conserver les droits que vous pouvez avoir sur ce royaume, en les prouvant légitimement devant nous. » La lettre est du 10 juin 1302. En exécution de l'ordre du Pape, les prétendants au royaume de Hongrie furent cités par le légat Nicolas d'Ostie (1025).

Marie, reine de Naples, et son petit-fils Charobert, ne manquèrent pas, l'année suivante 1303, de se présenter devant le Pape par leurs procureurs. Mais Wenceslas, roi de Bohême, ni son fils ne comparurent. Ils se contentèrent d'envoyer trois députés, mais sans les pouvoirs nécessaires, qui proposèrent d'abord de vaines excuses, et finirent par déclarer que le roi, leur maître, ne prétendait point plaider pour le royaume de Hongrie. Sur quoi le Pape, ayant examiné l'affaire à fond, décida que ce royaume était successif et non électif, et en conséquence l'adjugea à la reine Marie et à Charobert, son petit-fils, donnant quatre mois à Wenceslas, comme terme péremptoire, pour prouver ses droits, après lequel il ne serait plus recevable. Cette sentence est du 30 mai 1303. Boniface en écrivit au roi Charobert, l'exhortant à toutes les vertus d'un Chrétien. Fleury prétend (1026) que cette sentence ne fut point exécutée ; mais plusieurs historiens (1027) rapportent que les Hongrois obéirent aux ordres du Pape, et qu'ils abandonnèrent le jeune Wenceslas. *Voy.* l'article CLÉMENT V, n° XII.

XXIII. A peu près dans le même temps, Boniface publia une bulle au sujet des quatre églises patriarcales de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Il y prescrit que, tant que ces villes seront soumises aux schismatiques ou aux infidèles, les chanoines ne procéderont point à l'élection du patriarche sans en avoir obtenu la permission du Saint-Siége, auquel ils donneront avis de la vacance dans le moindre délai possible (1028). La bulle est du 23 décembre 1301.

Cette même année, le 6 septembre, Boniface en donna une autre, par laquelle il légitima les enfants de la reine de Castille, Marie de Molina, veuve de Sanche le Brave. Mais il est une constitution bien plus importante que celle-là, et dont nous devons dire un mot ; nous voulons parler de la constitution que fit Boniface pour régler les différends des prélats et des curés avec les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, touchant les prédications, les confessions et les sépultures.

Afin donc de mettre la paix entre eux, le Pape ordonne que les frères de ces deux ordres pourront prêcher librement dans leurs églises et dans les places publiques, excepté à l'heure à laquelle les légats prêcheront ou feront prêcher en leur présence (1029). Dans les églises paroissiales, ils ne prêcheront qu'à la prière, ou du consentement des curés. Quant aux confessions, les supérieurs des frères se présenteront aux prélats pour leur demander humblement que les frères qu'ils auront choisis puissent entendre les confessions de ceux qui s'adresseront à eux, et leur donner l'absolution. Ensuite les supérieurs choisiront des personnes capables de cette fonction, et les présenteront aux prélats, pour obtenir la permission de l'exercer. « Si les prélats en refusent quelqu'un, les supérieurs en substitueront un autre ; mais, s'ils les refusent tous, nous leur donnons pouvoir, dit le Pape, d'administrer le sacrement de pénitence. »

Quant à ce qui est de la sépulture, les frères pourront l'accorder librement chez eux à tous ceux qui la désireront, mais à la charge de donner aux curés le quart de tout ce qui leur sera laissé à cette occasion, sans que les curés, de leur part, puissent rien exiger au delà. « Au reste, nous exhortons les prélats et les curés, et leur enjoignons de traiter favorablement les frères, sans se rendre durs et difficiles à leur égard ; autrement ils doivent savoir qu'outre l'indignation de Dieu qu'ils s'attireront, le Saint-Siége ne manquerait pas d'y pourvoir. » Dès l'année 1300, le 18 février, Boniface avait donné une constitution pour

(1025) Raynald., an. 1302, n. 20, 22, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xc, n. 10.

(1026) Ibid., n° 24.

(1027) Entre autres Dubraw, dans son *Histoire de Bohême*, liv. xviii.

(1028) Fleury, liv. xc, n° 13.

(1029) C 2 *Extrav. com. de sepult.*

abolir l'usage de mettre en pièces les corps morts des princes ou des autres personnes constituées en dignité, pour les faire bouillir, consumer les chairs et transporter les os en pays éloignés. Le Pape traite cette coutume de *barbarie détestable ;* il la défend absolument, sous peine d'excommunication contre ceux qui la pratiqueront, et de privation de la sépulture ecclésiastique à l'égard des corps ainsi dépecés (1030). Mais revenons aux affaires de France. Les événements se précipitent, et nous allons assister aux derniers et aux plus sacriléges attentats du César contre le vicaire de Jésus-Christ, dont la grandeur ne fera que s'accroître au milieu des persécutions et des malheurs.

XXIV. Nous avons vu (n° XXII) que Boniface ne fut point satisfait des réponses que Philippe avait faites aux douze articles qui lui avaient été présentés par le cardinal Lemoine, légat du Saint-Siége.

C'est que dans ses réponses Philippe avait été insidieux et rusé; il était passé de la violence la plus brutale à la dernière impudence et à une hypocrisie capable de lasser la patience d'un saint. Aussi, après avoir reçu ces réponses et les avoir fait sérieusement examiner et discuter en sa présence, Boniface fut-il en droit d'écrire à son légat (1031), que les unes étaient contraires à la vérité, que d'autres, malgré les grandes paroles dont on s'était plu à les entourer, ne signifiaient rien au fond et ne méritaient pas qu'on y eût égard; que d'autres enfin étaient dilatoires et un leurre bon à tenir l'esprit en suspens, sans aucune utilité; que cependant, pour manifester la pureté de ses intentions et prouver qu'il ne marchait pas dans les ténèbres, mais dans la lumière, il se proposait de s'en rapporter aux ducs de Bretagne et de Bourgogne, selon que le permettraient son propre honneur et celui du Siége apostolique. Telle était, en résumé, la lettre que Boniface écrivit du palais de Latran, et qui est datée, comme nous l'avons dit, du 29 février 1303. Le Pape la terminait par une nouvelle menace de châtiments spirituels et temporels, et en exhortant le légat à l'informer, non par lettre, mais en personne, de l'issue des négociations (1032).

La position était trop tendue pour pouvoir durer : il fallait ou démêler le nœud par la raison, ou le trancher par la violence. Le Pape espérait toujours arriver par le premier moyen à quelque solution pacifique ; tous ses actes le prouvent. Mais Philippe s'enfonçait de plus en plus dans l'abîme que lui et les siens avaient ouvert. Dans une assemblée tenue au Louvre, le 12 mars 1303, Guillaume de Nogaret, qui avait succédé à Pierre Flotte dans la charge de garde des sceaux, présenta une requête au roi contre Boniface, qu'il accusait d'être un malfaiteur, un Pape intrus, un hérétique, un schismatique, chargé de crimes affreux, endurci et incorrigible. Il supplia son maître *qu'il lui plût* d'assembler les états pour *y procéder* à la convocation d'un concile général, où Boniface fût déposé ; qu'en attendant, on fît gouverner l'Eglise par un vicaire, afin d'ôter toute occasion de schisme ; et qu'enfin on se saisît de la personne de Boniface, de peur qu'il ne traversât *cette bonne œuvre.*

Un mois après, le 13 avril, environ deux mois après que les réponses de Philippe eurent été examinées à Rome, Boniface, qui, dans cet intervalle, pouvait avoir appris ce qui s'était passé au Louvre, écrivit au légat de signifier au roi, en présence de son conseil, qu'à l'exception de ce qui regardait l'église de Lyon, il s'en rapporterait volontiers aux ducs de Bretagne et de Bourgogne, s'il voulait les envoyer à Rome. Il adressait au légat, en même temps, plusieurs décrets : l'un où il excommuniait nommément Philippe, l'autre où il convoquait à Rome les prélats français qui ne s'y étaient pas encore rendus. Ces décrets ne furent pas publiés ce jour-là, mais seulement envoyés au légat pour qu'il les publiât en France, dans le cas où le roi s'opiniâtrerait à ne point satisfaire le Saint-Siége. Noël Alexandre est bien obligé d'en convenir ; il eût été, en effet, par trop absurde de soutenir que le Pape excommuniait Philippe le jour même où il lui offrait des moyens plus faciles d'accommodement (1033). Mais l'aveugle précipitation de Philippe

(1030) C. 1. eod. apud Fleury, liv. LXXXVI, n° 10.

(1031) Epist., apud Rubessen., *Vita Bonif. VIII*, p. 201.

(1032) Cette lettre, comme on le voit, ne renfermait que des menaces de censures particulières, et non une sentence d'excommunication. Pourquoi donc Noël Alexandre met-il entre les mains de Boniface la foudre de l'excommunication, et la lui fait-il lancer contre Philippe, quand il s'agissait encore d'accommodement ? Versé dans la science de l'histoire, pourquoi presse-t-il ainsi les événements, ou plutôt pourquoi les déplace-t-il, si ce n'est par le désir de récriminer contre le Pape, en l'accusant d'avoir usé injustement et sans opportunité de son autorité contre Philippe. (Dom Tosti, tom. II, pag. 295, 296). Beaucoup d'autres écrivains, toujours disposés à sacrifier la vérité de l'histoire à l'amitié de César, ont fait comme Noël Alexandre.

(1033) « Pour l'intelligence des faits, dit un récent historien, il faut remarquer que la Constitution qui frappe le coup extrême est du 13 avril 1303, c'est-à-dire de la même date que celle où le Pape, en priant Philippe de changer ses réponses, et en acceptant la médiation qu'il lui avait offerte, ouvrait à ce prince un dernier moyen d'éviter l'anathème. La simultanéité de ces deux bulles, si différentes d'esprit et de ton, les rendrait inintelligibles, si leur publication avait dû suivre immédiatement leur expédition au cardinal légat. Mais il est évident, à moins de supposer Boniface privé de sens, qu'il n'en devait pas être ainsi, que la Bulle *Per processus nostros* n'était donnée que par provision, et ne devait être fulminée qu'au cas où le roi, refusant tout moyen de conciliation, forcerait enfin le Pape à recourir aux foudres de l'Eglise. » (M. l'abbé J. B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, tom. I, p. 134). Ce simple raisonnement aurait dû avertir Baillet que ce n'était ni l'*impatience*, ni le *chagrin* qui porta Boniface à expédier le même jour ces deux bulles. *Voy.* son *Histoire des démêlés*

rendit inutiles tous les calculs de la prudence humaine, et amena les dernières luttes. Le légat ne put traiter avec le roi, ni exécuter les commissions du Pontife. Le roi et les ministres, qui avaient déjà perdu le respect au Siége apostolique, violèrent encore à son égard le droit des gens. Le courrier du légat, l'archidiacre de Constance, fut arrêté, mis en prison, et ses dépêches interceptées.

Pour couvrir l'odieux d'une pareille violence, on entreprit quelque chose de plus monstrueux encore. Dans une assemblée des trois ordres de l'Etat, convoquée et tenue au mois de juin, Guillaume du Plessis, au nom de quatre ou cinq laïques, les seuls à parler dans cette assemblée, accusa Boniface de nier l'immortalité de l'âme, la vie éternelle, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de pratiquer des sortiléges, d'entretenir des familiarités avec le diable, d'avoir commis tous les péchés défendus dans le Décalogue, violé les lois divines et humaines, soit dans sa conduite particulière, soit dans celle qu'il avait gardée avec la France. En même temps, Guillaume du Plessis ayant assuré qu'il se portait à cette accusation, non par haine, mais par zèle de la foi et par dévouement au Saint-Siége, en appela au concile général, et au Saint-Siége apostolique, et à celui et à ceux à qui il appartiendrait, etc. Vraisemblablement le saint homme dut à ce moment croiser les bras sur sa poitrine et baisser la tête. Se tournant vers son roi, il *le supplia*, en sa qualité de *défenseur de l'Eglise et de la foi catholique*, ainsi que les prélats qui devaient siéger comme juges au concile, d'en procurer la convocation. Et Philippe, faisant droit à sa requête, en appela audit concile général, ainsi qu'au vrai et légitime Pape futur, etc.; c'est-à-dire que Philippe se déclara schismatique. Le légat, que l'on gardait à vue, s'était enfui.

Tel fut le résultat des deux premières séances des états (1034). Il y avait dans cette assemblée trente-neuf prélats, savoir: cinq archevêques, ceux de Nicosie, dans l'île de Chypre, de Reims, de Sens, de Narbonne et de Tours; vingt et un évêques; onze abbés, parmi lesquels ceux de Cluny, de Prémontré et de Cîteaux. Saisis de dégoût devant ce tissu de calomnies, ils refusèrent de figurer comme partie dans l'accusation; mais leur courage n'alla pas au-delà. Condescendant à la demande du César qui imposait partout sa volonté, ils admirent la convocation du concile, *pour faire éclater*, disaient-ils, *l'innocence du Pape!* Leurs paroles furent accompagnées de démonstrations chaleureuses, des formules accoutumées de dévouement au Saint-Siége; mais en même temps ils invoquaient l'observation rigoureuse des canons, et des règles tracées par les saints Pères. Bien plus, craignant le Pape (crainte bien fondée), et voulant conjurer les justes châtiments que méritaient leur honteuse défection, ils présentèrent au roi, le 15 juin, un écrit, scellé de trente sceaux, dans lequel ils lui promettaient secours et appui dans le cas où Boniface agirait contre leur insolent appel. Philippe, de son côté, les assura de sa royale protection, eux et tous ceux qui s'attacheraient à sa cause. C'est ainsi que, dans un clin d'œil, ajoute dom Tosti (1035), les remparts de l'Eglise furent renversés, ses limites effacées, l'épiscopat inféodé au roi, le sacrifice des libertés ecclésiastiques consommé, le Pontife enchaîné par ses frères, et ignominieusement traduit au tribunal d'un concile convoqué par Philippe le Bel, et auquel il se proposait d'assister (1036).

Après une lâcheté pareille de la part des évêques de l'assemblée, Philippe entreprit d'entraîner dans son schisme tous les autres. Il y employa la ruse et la violence, et le malheur est qu'il rencontra trop d'âmes serviles ou faibles disposées à se rendre. Tous protestèrent qu'ils en appelaient au futur concile général, et au Pape légitime, qui devait être élu. L'Eglise de Paris appela, l'Université de Paris appela, les Frères prêcheurs appelèrent, et nous ne savons combien d'autres encore, par le très-raisonnable et très-saint motif qu'ils ne voulaient pas encourir le ressentiment de leur roi (1037). Des religieux de Montpellier, qui, soutenus et encouragés par frère Raimond, leur provincial, refusèrent leur adhésion, furent bannis par Philippe. Tous ceux qui conservèrent assez de dignité d'âme pour résister aux volontés du despote en délire partagèrent le même sort; tels furent les ecclésiastiques italiens qui se trouvaient en France, et l'abbé de Cîteaux, qu'on emprisonna.

Boniface VIII ayant appris, non par les légats, mais probablement par quelque victime échappée des mains de Philippe ou par le cri public, ce qui s'était passé à Paris, se justifia par un serment en plein consistoire, tenu le 15 août 1303, des horreurs qu'on lui imputait en France, surtout du crime d'hérésie. Puis, rappelant la série des faits, il montra que Philippe ne se retirait de son obédience que parce qu'il ne voulait pas être repris de ses péchés; que, s'il était permis une fois aux princes d'accuser le Pape d'hérésie pour se soustraire à sa correction, c'en serait fait de l'autorité de l'Eglise et des Pontifes. En conséquence, pour qu'un si détestable exemple ne prît point racine dans l'Eglise catholique, il fit le même jour, 15 août, plusieurs constitutions. L'une portait que, conformément aux an-

du Pape Boniface VIII avec Philippe le Bel, roi de France, 1 vol. in-12, ouvrage que Feller qualifie de *savant et de curieux*, mais qui est d'une partialité révoltante.

(1034) Dupuy, *Hist. du différend*, p. 107.

(1035) *Histoire de Boniface VIII*, tom. II, p. 304.

(1036) *Personaliter intendit interesse.* (*Natal. Alex.*, art. 4, n. 1.)

(1037) *Ne indignationem domini nostri regis incurrere... possitis.* (*Hist du diff.*, p. 163.)

ciennes règles établies sur cette matière, les citations faites par autorité du Pape, à quelque personne que ce soit, principalement s'ils empêchent qu'elles ne viennent jusqu'à eux, seront faites dans la salle du palais pontifical, et ensuite affichées aux portes de la principale église du lieu où réside le Pape; après quoi le terme de la citation, suivant la distance des lieux, étant expiré, elle vaudra comme si elle avait été faite à la personne. Par deux autres, il suspend les docteurs de Paris de la faculté d'enseigner, de conférer les grades; se réserve la provision de tous les évêchés et abbayes qui viendraient à vaquer, jusqu'à ce que le roi revienne à l'obéissance du Saint-Siége.

XXV. Cependant se tramait un attentat dont l'histoire frémit, et qui ne trouva son pendant que plusieurs siècles après, lors de l'emprisonnement de Fontainebleau.

Philippe ne tarda pas à s'apercevoir que s'il avait pu jeter le cri d'appel et le faire retentir dans tout son royaume, il n'était pas en son pouvoir d'assembler un concile général pour le recevoir comme appelant (1038). L'Eglise ne finissait pas aux frontières de la France. Quand donc les officiers du roi auraient traîné au concile, malgré le silence et sans l'ordre du Pontife, les évêques de ce royaume, le reste de l'épiscopat n'aurait pas remué. Philippe pouvait alors se contenter de son concile des jardins du Louvre. Il voulait s'appuyer sur un droit; mais, ne trouvant entre ses mains que l'épée, qui est le droit de la force, il résolut d'en user. Il tint, avec Nogaret et Sciarra Colonne, scélérat émérite, un conseil satanique où l'on arrêta le plan d'un crime épouvantable. Une poignée de sicaires, lancés par Philippe, passèrent les Alpes et descendirent en Italie. A leur tête marchaient, agités par la fureur même du roi et par la vengeance, Nogaret, du Plessis et Sciarra. Pour cacher leurs desseins, ils s'annonçaient faussement comme venant négocier la paix entre le Pape et Philippe. Craignant que l'or dont il les avait chargés ne suffît pas, ce dernier les avait mis à même, au moyen de lettres de crédit sur les Petrucci, banquiers florentins, de s'en procurer en Italie. Ils arrivèrent en Toscane et se réunirent près de Sienne, au château de Staggia, propriété de Musaccio Franzese (1039), qui, venu de France, dit Villani (1040), pour servir de guide à Charles, avait puissamment contribué par ses conseils à la ruine des affaires à Florence.

On tint là un conciliabule d'iniquité où la mort de Boniface fut, à n'en pas douter (1041), complotée. Du haut de cette forteresse, les lâches satellites de Philippe de France épiaient l'occasion de consommer leur attentat, et préparaient leurs moyens. Trois de leurs complices, Jean Mouchet, Thiers d'Hiricon et Jacques de Gasserin, parcouraient les cités du patrimoine de saint Pierre, pour sonder les dispositions du peuple, prévenir les esprits en faveur du roi, et les amener, sans trop de surprise, au dénoûment qui se tramait. Ils appelaient à leur aide les Gibelins, soulevaient les méchants, endormaient les bons sous les plus fallacieux prétextes. Les fils de Jean de Ceccaco, emprisonnés par Boniface, ceux de Maffeo, d'Anagni, et Rinaldo de Supino, gouverneur de Ferentino, et d'autres barons de la province appelée *la Campagne*, se livrèrent aux Français. Tandis que ces actes s'accomplissaient, les troupes de Charles de Valois, appelé par Boniface, au prix de tant de sacrifices et de promesses, promenaient encore leur honte à travers la Toscane; n'ayant rien de mieux à faire, elles offrirent à Nogaret de concourir à son affreux sacrilége, et les armes si chèrement achetées pour la défense du Saint-Siége se tournèrent contre le sein de Boniface. Preuve terrible que le secours de l'étranger finit toujours par devenir fatal à ceux qui l'implorent (1042)!

Nogaret disposait d'un bon nombre de soldats; Sciarra, de son côté, avait réuni trois cents chevaux et plusieurs compagnies de fantassins, auxquels s'étaient encore joints deux cents chevaux détachés de l'armée de Valois. La troupe s'élevait à environ huit cents hommes. L'or de la France coulait à Anagni, où le Pontife tenait sa cour, et ce honteux mobile de tant d'actions y exerçait sa funeste influence sur les cœurs. Beaucoup de seigneurs de la ville, quelques cardinaux du parti, et même des domestiques et des serviteurs du Pape, entrèrent dans les desseins des conjurés. L'inexorable histoire doit mentionner, parmi les seconds, Richard de Sienne et Napoléon des Ursins; elle doit les attacher à son pilori et les flétrir devant tous les âges. Comblés des bienfaits de Boniface, ils le trahirent avec la plus monstrueuse ingratitude.

Plus altéré de vengeances et connaissant mieux les lieux, Sciarra Colonne approcha le premier avec trois cents cavaliers et une petite troupe d'hommes de pied, et se mit à voltiger secrètement dans les environs d'A-

(1038) Dom Tosti, tom. II, p. 317, 318.

(1039) Quoique les auteurs qui ont cru Musaccio Français soient contredits par Baillet (*Hist. du démêlé*, etc., p. 211), nous ne laissons pas de suivre leur opinion, tant les termes de Villani sont clairs et précis.

(1040) Villani, lib. VIII, c. 48.

(1041) « L'on ne peut guère douter, dit le protestant Sismondi, que l'intention des conjurés ne fût de massacrer le Pape; ils n'avaient pris aucune mesure, ni pour le conduire ailleurs, ni pour le garder avec sûreté où ils étaient. Mais ce vieillard, que son grand âge seul de quatre-vingt six ans aurait dû rendre vénérable, et qui, à l'approche de ses ennemis, s'était revêtu de ses habits pontificaux et s'était mis à genoux en prières, devant l'autel, frappa, malgré eux, les conjurés d'un respect insurmontable. (*Hist. des rép. ital.*, tom. IV, c. 24.)

(1042) Dom Tosti, loc. cit., p. 319.

nagni (1043). Boniface ne s'en apercevait point, car le retour de l'ère sanglante de Néron, où les Pontifes étaient persécutés avec le fer, ne lui paraissait pas possible. D'ailleurs, les affaires de France et la bulle d'excommunication qu'il devait publier le lendemain l'absorbaient entièrement. Les portes de la ville furent ouvertes pendant la nuit aux Français, qui entrèrent enseignes déployées et en criant : *Mort au Pape Boniface! Vive le roi de France!* Le peuple d'Anagni, trahissant ce Pontife, son compatriote, les suivaient en répondant à leurs vociférations.

La maison de Pierre Cajetan, neveu du Pape, fut prise et saccagée. Le 7 septembre 1303, au point du jour, l'émeute en délire vint heurter aux portes du palais où un vénérable vieillard, protégé par la sainte dignité de sa charge souveraine, reposait sans doute encore. La peur et la corruption avaient rendu son palais désert. Les cardinaux s'étaient enfuis sous un déguisement pour sauver leur vie : il n'en restait que deux dont l'âme se montra plus grande que ce grand et terrible malheur ; c'étaient Nicolas Boccasini, évêque d'Ostie, et Pierre d'Espagne, évêque de Sabine. Ainsi, quand, se réveillant à l'approche du péril, le Pontife, troublé, promena ses regards autour de lui, il se trouva presque seul; mais il se restait à lui-même, et c'était assez. Il demanda une trêve à Sciarra, et l'obtint de neuf heures seulement. Il les employa à intéresser les habitants d'Anagni à sa délivrance, mais tout fut inutile. Alors il fit demander au superbe Colonne ce qu'il voulait de lui. Ivre de colère et savourant les douleurs du Pontife, il répondit par écrit : « que mon frère, mon oncle et tous les membres de notre famille soient remis dans leur ancienne position, et que vous renonciez à la papauté. » Le noble pontife refusa, puis garda le silence, le cœur ému à la pensée des extrémités auxquelles allait bientôt se porter le farouche Sciarra. En effet, désespérant de parvenir à leur but par l'intimidation, les Français entrèrent ouvertement dans la voie de la violence.

On avait fermé les portes du palais pontifical, dont les fortifications arrêtaient l'impétuosité des assaillants ; mais comme il confinait à la cathédrale d'Anagni, ils se frayèrent, pour y pénétrer, un chemin à travers le lieu saint, auquel ils mirent le feu. Cajetan, neveu de Boniface, soutint le premier choc et fut obligé de se rendre, lui et les siens, après avoir combattu. Les assaillants s'avancèrent, laissant derrière eux l'église profanée : les flammes qui la consumaient projetaient une clarté sinistre sur les cadavres de ceux qui, ayant péri dans la mêlée, gisaient à terre, parmi lesquels se trouvait l'archevêque élu de Strigonie (1044). Le soir de ce jour infernal étant arrivé, les ténèbres de la nuit augmentèrent, en la favorisant, la fureur de cette horde, qui investit complétement le palais.

Le vieux Pontife retiré dans ses appartements, y attendait la mort ; quelques larmes coulèrent sur son visage : mais à peine a-t-il entendu briser les portes et les fenêtres de son palais ; à peine a-t-il vu la lueur de l'incendie, que, rougissant en quelque sorte de ces pleurs, il les essuie, et dit à deux ecclésiastiques placés à ses côtés : « Puisque aujourd'hui je suis pris par trahison, comme Jésus-Christ, et mené à la mort par mes ennemis, je désire et je veux mourir en Souverain Pontife. » Aussitôt il se revêt de la chape pontificale, place le trirègne sur sa tête, prend entre ses mains les saintes clefs et une croix : pressant contre son cœur et baisant l'instrument du salut, il semble vouloir en tirer cette force que Jésus-Christ y a cachée, et qui finit par triompher de l'erreur et de l'injustice. Ainsi revêtu des ornements sacerdotaux, et préparé à la mort, il monte sur son trône et s'y asseoit ; les deux cardinaux que nous avons nommés le couvrent de leur corps.

Il ne s'y trouvait pas même un Italien ! Les cheveux blancs du vénérable vieillard, le sentiment de la liberté ecclésiastique, dont il allait mourir martyr, la beauté de sa grande âme comme répandue sur son visage et dans toute sa personne, enfin cette mystérieuse et touchante dignité qui entoure l'homme lorsqu'il n'est plus qu'à quelques pas du tombeau, enchaînèrent pour un instant le bras de Sciarra, qui, après avoir enfoncé les portes, entrait dans l'appartement du Pontife pour le frapper au milieu de ce majestueux appareil. Nogaret, qui le suivait, le front haut et superbe, dit au Pontife, avec le ton insolent d'un bourreau, qu'il venait pour l'emmener captif à Lyon, afin de l'y faire déposer dans un concile que l'on convoquerait à cet effet. Puis, ajoutant les voies de fait à l'insulte, il l'arracha brusquement du trône où il siégeait. Boniface lui répondit avec un noble courage : « Voici ma tête, voici mon cou. Catholique, Pontife légitime, vicaire de Jésus-Christ, je me verrais avec joie déposé et condamné par les patarins (1045). J'ai soif de la mort pour la foi de Jésus-Christ et pour l'Eglise (1046). »

Ce fut un coup de foudre pour le scélérat. Boniface était sans armes, mais une vertu surhumaine brillait dans ses yeux et dans ses paroles, la vertu de Dieu qui jamais n'abandonne ses ministres dans la persécution. Ah ! plût à Dieu qu'ils en fussent toujours convaincus et ne déshonorassent jamais la vénérable dignité du sacer-

(1043) Ferreto, *Vic. hist.*, liv. III, apud D. Tosti, t. II, p. 320 et suiv.
(1044) *Process.*, ap. Rub. 214.
(1045) Nom donné aux hérétiques et principalement aux albigeois.
(1046) *Ecce caput, ecce collum, patienter pro libertate Ecclesiæ feram me catholicam et legitimum Pontificem et Christi vicarium condemnari et deponi per patarenos : cupio pro Christi fide et Ecclesia mori.* (Bon., ap. Rup., p. 215.)

doce, en se traînant aux pieds des grands pour mendier cet appui si fragile que les peuples en furie renversent au plus léger mouvement de tête (1047). Nogaret, atterré et tout honteux, car le mot de *patarins* lui rappelait le souvenir de son aïeul brûlé comme hérétique, ne trouva pas un mot à répondre. Mais le brutal Sciarra trouva des paroles et des procédés dignes de lui ; il accabla d'injures le vieux Pontife, et eut l'audace de le frapper à la figure avec un gantelet (1048). Désespérant de pouvoir fléchir par la force l'âme indomptable du Pape, ils le remirent à la garde de quelques soldats et retournèrent vers les leurs, occupés au sac du palais. Le trésor fut pillé ; les ossements des saints furent arrachés des précieux reliquaires où ils attendaient la gloire, et profanés ; les archives de l'Eglise romaine furent violées et les actes qu'elles renfermaient mis en lambeaux. Pendant trois jours que ce tourbillon exerça ses ravages dans le palais, Boniface ne prit aucune nourriture, soit par tristesse, soit que ses geôliers, voulant sa mort, lui en refusassent.

XXVI. Les habitants d'Anagni avaient commis une sacrilége trahison. Un homme, leur compatriote, le Père universel des fidèles, avait été non-seulement abandonné par eux, mais encore perfidement vendu à ses ennemis, dans le temps même où, séjournant au milieu d'eux, il se confiait à leur garde et à leur fidélité. La trahison n'a pas besoin de vengeurs : elle est elle-même son juge et son bourreau. Dans les méchants, elle révolte quelquefois contre le repentir, et les ronge intérieurement ; jamais dans le peuple : aveugle dans ses transports, il voit, à ses heures de calme, plus clair que les philosophes. Le troisième jour de l'invasion française, le peuple d'Anagni, excité par le cardinal Fieschi de la Vagna, fut pris d'un sentiment si vif et si soudain de repentir et de honte à la vue du crime dont il s'était rendu coupable, qu'il courut aux armes et se précipita sur les Français, au cri de : *Vive le Pape, mort aux traîtres*. Il en tua un grand nombre, les chassa tous ; une grande partie du trésor fut recouvrée, et les étendards aux fleurs de lis furent traînés dans la boue.

La tempête apaisée et les ennemis du Pontife dispersés, il se présenta au haut des degrés qui conduisaient au palais : abattu et épuisé, mais la sérénité peinte sur le visage, il prononça des paroles de paix et de clémence (1049), pardonnant et à ceux qui l'avaient trahi, et à ceux qui l'avaient tenu prisonnier, et aux cardinaux Richard de Sienne et des Ursins, même à ce Rinaldo d'Anagni, chef et guide des traîtres du pays, que le peuple lui avait amené enchaîné avec ses fils. L'âme qui était restée inébranlable au milieu des poignards, sut résister, intacte et pure, aux attraits beaucoup plus dangereux de la vengeance (1050).

A la nouvelle du lâche attentat d'Anagni, les Romains, indignés de l'injure faite au Pontife, lui envoyèrent aussitôt *quatre cents* cavaliers sous la conduite de Matthieu et de Jacques des Ursins. En sûreté avec cette escorte, il partit, laissant Anagni plongée dans la douleur : les habitants le conjuraient de ne pas les quitter et de leur donner le temps d'effacer leur infamie en lui témoignant la sincérité de leur repentir. Arrivé à Rome, il trouva sur son passage un peuple immense venu à sa rencontre pour le fêter et l'applaudir. Et cependant le Pontife revenait de la plus grande tribulation, d'une tribulation dans laquelle il avait paru humilié et vaincu ; preuve évidente que le renversement de la force matérielle de l'Eglise, loin de l'affaiblir, fortifie et élève sa puissance dans le cœur des peuples (1051) !

Boniface fut apporté en triomphe sur la place publique, la foule fit retentir ses cris de jubilation et ses actions de grâce ; tous pleuraient à la vue du Pontife qu'ils avaient abandonné à *ses bourreaux* ; ils voulaient baiser ses pieds et ses vêtements. Boniface, heureux de leur pardonner, leur raconta d'une voix affaiblie et entrecoupée de sanglots toutes ses souffrances ; il se recommanda à l'amour de ses enfants, et promit les bénédictions du ciel à ceux qui lui donneraient un peu de pain et du vin (1052).

(1047) Dom Tosti, loc. cit., p. 324.

(1048) Baillet, *Hist. du démêlé*, etc., p. 225. *Voy.* aussi la collection du gallican Dupuy, p. 24 ; Raynaldi, Félix Osius, p. 161.

(1049) Ciacconi, *Process. Bonif.*, p. 24 ; Jac. Steph., lib. 1, *De canon. S. Petr.*, apud dom Tosti, t. II, p. 326.

(1050) Aussi ne savons-nous où un écrivain catholique a pris les paroles suivantes qu'il prête à Boniface, et que ce Pape aurait, suivant sa version, adressées à Nogaret, lorsque ce misérable envahit sa demeure : « Et toi, Nogaret, le dernier des hommes, tu es l'auteur des maux de la chrétienté ; sois maudit, toi, et ton maître, le roi de France... Soyez maudits l'un et l'autre jusqu'à la quatrième génération... » Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que cet écrivain qui fait parler ainsi Boniface, le compare à Jésus-Christ dans sa Passion. Or il aurait dû se rappeler que le Sauveur, loin de maudire qui que ce fût de ses bourreaux, leur pardonna, au contraire, et demanda grâce pour eux ; et il eût été plus juste dans sa comparaison s'il avait fait attention qu'en effet Boniface VIII imita son divin Maître *en pardonnant*. « Je ne sache point, dit M. l'abbé J.-B. Christophe, qu'il y ait dans l'histoire un trait plus touchant, plus magnanime, plus héroïque, que celui de cet auguste vieillard, ne répondant à des outrages inouïs, et qu'il peut venger, que par ces mots : *Je pardonne !* Et qu'on se souvienne bien que ce vieillard est le *violent*, l'*implacable*, le *décrié* Boniface !... » (*Hist. de la Papauté pendant le* XIV*e siècle*, t. I, p. 149.) En présence de ces preuves de la clémence de Boniface, on peut dire qu'il n'a point prononcé, ou qu'on a mal rapporté les malédictions que l'écrivain dont nous venons de parler, lui prête dans un article sur les scènes d'Anagni, inséré dans l'*Univers* du 27 mai 1841.

(1051) Nous avons souvent fait cette remarque ; nous sommes bien aise de la voir confirmée par le docte religieux du Mont-Cassin, dom Tosti, t. II, p. 327.

(1052) Thom. Walsingham., et *Historia Pistoriacensis*, citée par Dupuy, p. 24.

La chrétienté entière fut dans la consternation à la nouvelle des ignominies et des douleurs de son chef. Le saint évêque de Maurienne ayant appris ce crime, s'écria : « Le roi de France aura une grande joie, mais bientôt dans son cœur les larmes et le deuil chasseront l'allégresse ; car pour un si grand attentat le jugement du Seigneur Dieu tombera pesant et terrible sur lui et sa postérité ; il portera de grandes peines, il souffrira de grandes douleurs, et de toutes parts on s'élèvera contre lui et contre ses fils. » — « Tout cela, dit saint Antonin, s'est accompli peu de temps après, et j'ai consigné ce fait dans mon histoire pour l'instruction des grands de la terre : *Prenez garde de toucher mes christs ; car celui qui les touche, c'est comme s'il froissait la prunelle de mon œil* (1053). »

La poésie vint pleurer avec l'Eglise ; le vieux poëte Gibelin ne put s'empêcher de laisser tomber ces paroles avec ses larmes ; il fait dire à Hugues Capet : « Je vois le *Fleurdelisé* (*lo Fiordaliso*) entrer dans Anagni, et le Christ prisonnier dans la personne de son vicaire ; je le vois encore une fois moqué ; je vois renouveler le vinaigre et le fiel, je le vois mourir entre deux larrons vivants. Je vois un nouveau Pilate si cruel, qu'il n'est pas encore rassasié ; il porte dans le temple ses désirs cupides. O mon souverain maître ! quand serai-je assez heureux pour être témoin de la vengeance qui, cachée dans tes vues secrètes, satisfait ta juste colère (1054). »

Mais pour pallier aux yeux de la France l'indigne conduite que son chef venait de tenir envers le Pontife suprême, on lui fit accroire que Boniface VIII venait de rédiger une bulle où il menaçait de déposer le roi, et, en attendant, l'excommuniait et déliait ses sujets du serment de fidélité. La chose eût-elle été vraie, Boniface n'aurait fait qu'user des droits que tout le monde lui reconnaissait, de déclarer que tel prince s'opiniâtrant dans le schisme, ses sujets n'étaient plus tenus de lui obéir. Mais l'unique preuve que l'on apporte de cette bulle est un manuscrit de Paris, où il est dit qu'elle devait être publiée le 8 septembre, tandis qu'elle est datée du 8 décembre, deux mois après la mort de Boniface.

XXVII. Cependant de nouvelles épreuves attendaient encore le grand Pontife, et elles devaient lui être d'autant plus pénibles qu'elles lui venaient d'un cardinal, de la famille des Ursins. Il fallait que les chagrins lui vinssent aussi de la part des membres du Sacré Collége, et c'était la plus grande douleur pour le Pontife.

Le cardinal Napoléon des Ursins avait suivi Boniface lors de son entrée dans Rome ; afin de montrer qu'il lui avait sincèrement pardonné, le Pape l'invita gracieusement à sa table : mais cet homme sans cœur, jugeant de l'état moral de Boniface par l'affaissement physique où les injures l'avaient réduit, osa lui dire avec hauteur qu'il était temps désormais de rendre ses bonnes grâces aux Colonne et d'accorder, de bon gré, ce que la force lui arracherait. Il est certain que ce langage, après les nouveaux crimes de Sciarra Colonne, était une odieuse insolence. Boniface répondit par le refus au fier des Ursins. Il voulait pardonner, mais sans contrainte, comme l'exigeait sa dignité de souverain. Ici vient se placer, selon toute vraisemblance, le fait raconté par Ferreto de Vicence et par la *Chronique de Parme*, que les Ursins séquestrèrent si rigoureusement le Pape dans le palais du Vatican, qu'ils en firent pour lui une seconde prison (1055).

Boniface s'aperçut, à l'audace du cardinal, que les scandales d'Anagni avaient porté une rude atteinte à son autorité ; ne doutant point que la colère de Philippe le Bel, à demi assouvie, n'en devînt plus ardente, et que les Ursins n'offrissent leurs services à ce prince, il écrivit à Charles II, roi de Naples, pour le conjurer de venir à son secours ; mais la lettre fut interceptée par le cardinal des Ursins. Cette nouvelle injure de la part d'un cardinal tout couvert de ses bienfaits, et si généreusement reçu en grâce à Anagni, lui perça le cœur et lui persuada qu'on tramait sa mort. Il en fut si douloureusement affligé qu'il en tomba mortellement malade.

Un fait horrible aurait, selon Ferreto de Vicence, signalé les derniers moments de Boniface, « mort, dit cet historien, dans les transports du désespoir. » Il raconte que ce grand Pontife, devenu frénétique par suite d'un poison qu'on lui avait donné, et ayant éloigné Jean Campano, son domestique, se mit, une fois seul dans son appartement, à ronger un bâton, à se frapper la tête contre le mur, de manière à ensanglanter ses cheveux blancs, et qu'il s'étouffa dans les couvertures de son lit, en invoquant Belzébub (1056). Quand on pense que Boniface était parvenu à une extrême vieillesse tout brisé par le malheur ; que, renfermé dans ses

(1053) S. Antonin., *Chronicon.*, part. III, tit. 20, cap. 8, § 21 ; — Villani rapporte le même fait, *Chronique*, l. VII, chap. 61.

(1054) Veggio in Alagna entrar le fiordaliso
E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un' altra volta esser deriso :
Veggio rinovellar l' aceto e'l fele
Etra vivi ladroni esser anciso.
(*Purg.* XX, 86.)

(1055) Dom Louis Tosti, tom. II, pag. 328 et suiv.

(1056) Le docteur Henri Léo ne craint pas de se faire l'écho de toutes ces ignobles calomnies. Après avoir rapporté l'affaire d'Anagni, il dit que Boniface « se dirigea en toute hâte vers Rome, ne respirant que la vengeance ; un concile général, ajoute-t-il, devait en être l'instrument : mais à peine arrivé, une sorte de frénésie s'empara du Pape ; il en mourut le 11 octobre. » (*Histoire de l'Italie*, l. VIII, c. 1, ou t. II, p. 274 de la traduction de l'allemand, de Dochez, 3 vol. grand in-8°, 1838.) Combien d'autres historiens, sans se donner la peine de rien examiner, ont répété ces odieuses calomnies !

appartements, il n'avait pas de témoins pour aller porter à Ferreto ces dégoûtants détails ; enfin que la mort de ce Pontife magnanime est tout autrement rapportée par des témoins oculaires, on ne sait pour quels lecteurs Sismondi croyait écrire, en souillant son histoire des contes de Ferreto (1057).

Il est certain que Boniface mourut d'une mort tranquille au palais du Vatican : le témoignage du cardinal Stefanerio (1058), qui était présent, et l'information dressée plus tard sur les actes de ce Pontife ne permettent pas d'en douter. Huit cardinaux et d'autres personnages de distinction entouraient le lit du Pape mourant ; il leur fit, d'une voix faible, et selon l'usage de ses prédécesseurs, sa confession de foi, affirmant qu'il avait toujours vécu dans la foi catholique et voulait y mourir. Puis, muni du saint viatique, il rendit à Dieu, le 7 octobre 1303 (1059), trente-cinq jours après la captivité d'Anagni, son âme fatiguée du long combat qu'elle avait soutenu pour les droits de l'Église, affligée des ingratitudes et des méchancetés des hommes, mais non vaincue, et demeurée pure dans sa grandeur. Son corps fut transféré au tombeau qu'il s'était préparé dans la basilique Vaticane, près de l'autel de Saint-André. Les obsèques furent papales. Parmi les nombreux et illustres personnages qui y assistèrent, on vit Charles II de Naples, venu trop tard pour secourir le Pontife vivant, venu à propos pour ajouter aux honneurs qu'on lui rendait après sa mort. En effet, quand on pense que le ciel avait puni la confiance trop humaine des Papes dans la maison française d'Anjou par l'ingratitude et les sourdes menées de cette famille, on comprend qu'il fallait qu'un prince d'Anjou conduisît au tombeau le Pape Boniface, dans le cœur duquel le pontificat politique s'ensevelissait comme dans un sanctuaire de fermeté apostolique ; de sorte que ce fut plutôt au pontificat lui-même qu'au Pontife, que Charles vint rendre les honneurs funèbres (1060).

XXVIII. Mais cette mort si glorieuse de Boniface VIII a tant été calomniée, et tant d'auteurs ont répété, après le protestant Sismondi, les assertions de Ferreto, comme, au reste, ils ont ressassé, jusque de nos jours, toutes les faussetés débitées contre ce Pape (1061), que nous croyons devoir nous y arrêter encore un peu ; nous citerons

(1057) *Histoire des républiques italiennes*, p. 144, tom. IV.

(1058) Apud dom Tosti, tom. II, p. 329 et suiv.

(1059) Quelques historiens disent le 11 octobre ; mais c'est une erreur.

(1060) D. Louis Tosti met cette note en cet endroit : « Il ne s'agit point ici, on le comprend, du pontificat considéré dans sa mission purement spirituelle ou religieuse, puisque, sous ce rapport, il est perpétuel comme l'Église. » (*Hist. de Boniface VIII*, t. II, p. 331, note.)

(1061) Boniface VIII est, en effet, attaqué dans la plupart des livres d'histoire moderne. Indépendamment des *Biographies*, et même de la *Biographie universelle* où on le tance (t. III, p. 110) de *ses prétentions pour la suprématie du souverain pontifical sur tous les pouvoirs de la terre*, etc., ce Pape est injurié dans une foule d'ouvrages où l'on devait le moins s'y attendre. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, M. Michaud, dans une *Histoire du saint-simonisme*, qui a paru en 1847, in-8°, ne craint pas de dire, p. 31, que « les doctrines des saints-simoniens sur la hiérarchie, sur l'omnipotence de leur pontificat, se trouvaient bien plus en rapport avec *les prétentions de Boniface VIII*, qu'avec les dogmes politiques de Marat et de Robespierre ! »

Notre glorieux Pontife est encore maltraité de la manière la plus inintelligente et la plus passionnée dans l'*Histoire complète des états généraux et autres assemblées représentatives de France*, depuis 1302 jusqu'en 1626, par M. Boullié, ouvrage mentionné honorablement par l'Institut, 2 vol. in-8°, 1845. Nous en dirons autant de l'*Europe, histoire des nations contemporaines*, par M. Robinet, 2 vol. in-12, 1846. Inutile de parler de l'*Encyclopédie nouvelle*, où l'article Boniface VIII est traité avec une partialité une ignorance des questions, une étroitesse de vues incroyables de la part de *libéraux*. La perfidie que l'on remarque partout dans cet article est d'autant plus dangereuse, qu'il est fait avec un certain talent.

Et quelle liste d'ennemis n'aurions-nous pas à dresser si nous voulions énumérer les historiens gallicans et monarchiques *quand même ?* Mais nous n'en finirions pas. Nous ne pouvons cependant passer sous silence une polémique très-vive qui eut lieu, il y a quelques années à peine, au sujet de Boniface. Or, dans cette polémique, toutes les vieilles accusations ont été remises au jour par les écrivains gallicans. L'un d'eux, que nous devons cependant supposer grave et sérieux, n'a pas craint d'invoquer le passage suivant des *Chroniques de Saint-Denis :* « Dedans Romme s'en alla (le Pape) et si reçut, et par le flux de ventre, si comme l'on dist en chéant en *frenaise*, si qu'il mangeoit ses mains, furent oys de toutes parts par le chastel (Saint-Ange), les *tonnances* et vues *les foudres* non accoutumées et non apparents ès contrées voisines, Icelui Pape *sans dévotion* et *profession de foi* mourut. »

Tel est le récit des *Chroniques de Saint-Denis ;* c'est la répétition de ce qu'a dit Ferreto. Dans tous les cas, il faut avouer qu'elles étaient fort bien placées pour enregistrer ce qui se passait à Rome ! Mais n'importe ! notre auteur s'en fit une grande autorité, et, de peur qu'on en doutât, il invita ses adversaires à lire « Daniel et Feller, dont le témoignage, dit-il, n'est certes pas suspect, et *tant d'autres encore.* » Or, chacun sait qu'en histoire et en discussion sérieuse, le nom de Feller ne peut être prononcé. Le P. Daniel ne fait point autorité jusqu'à Boniface VIII. Ce Jésuite, qui avait sans doute assez de science pour éclaircir quelques points de notre histoire, n'en avait pas assez pour l'embrasser tout entière. Son intrépidité d'esprit ne put se soutenir, et, après les six premiers volumes, il se traîne dans la vieille ornière. Au surplus, il n'était pas assez indépendant et il était trop attaché à la *cause royale* pour traiter avec impartialité et comprendre la vie de Boniface. La *censure* royale ne lui eût pas permis, dans tous les cas, de dire la vérité !

Reste le *tant d'autres encore* de notre critique. Qui a-t-il voulu entendre par là ? Est-ce Mézeray, qui *ignorait* ou négligeait les sources, dit le P. Daniel dans sa préface ? Est-ce Anquetil, qui, « dans son histoire sans couleur, ne s'écarte de Velly que pour suivre Mézeray, » dit M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'Histoire de France*, lett. 4) ? Est-ce enfin cet aimable abbé Velly lui-même ! Oh ! il était bien digne en effet de figurer parmi les autorités du critique ; car nul plus que lui n'a aussi maltraité Boniface. On ne peut comprendre comment un historien qui se respecte peut admettre sans examen les erreurs qu'il a entassées, et se montrer aussi

donc de la *Dissertation* de Mgr Wiseman, déjà mentionnée par nous au commencement de cet article, le passage où ce savant prélat fait justice des insipides mensonges débités par les ennemis du grand Pontife : nous ajouterons à ce passage quelques notes confirmatives.

Qu'un homme de la trempe de Boniface, dit Mgr Wiseman (1062), ait cruellement souffert de se trouver pendant trois jours aux mains d'ennemis sans pitié, objet des railleries de ces misérables, et cela au milieu d'une ville ingrate qu'il avait comblée de bienfaits, on ne peut en douter. Et si l'on veut se rappeler qu'il avait atteint l'âge avancé de quatre-vingt-six ans, on ne s'étonnera pas qu'il ait été en proie à une douleur assez amère pour avancer ses jours (1063). Un pareil événement, après l'héroïque conduite qu'il avait tenue, devait appeler non pas la joie et le mépris, mais la pitié et l'indignation. Si beaucoup d'anciens écrivains ont attribué la mort de Boniface à la douleur qu'il éprouva durant sa captivité, ils ajoutent aussi que cette douleur lui vint de son grand cœur, « car il avait, dit Guidi, un cœur magnanime. » Et pourquoi donc Sismondi passe-t-il sous silence ce trait digne d'un vicaire du Christ, raconté par le cardinal Stefanerio, qu'après sa délivrance, un de ses ennemis mortels ayant été pris et conduit en sa présence, il lui pardonna sur-le-champ ?

Et de fait, loin qu'il soit mort furieux, comme l'écrit Ferreto, et après lui Sismondi, le procès (1064) dont nous avons déjà parlé (n° VII) a prouvé que, s'étant mis au lit en présence de huit cardinaux et d'autres personnages recommandables, il fit sa profession de foi « à la manière accoutumée des Souverains Pontifes (1065). » C'est ce qu'atteste aussi (comme nous sortons de le dire d'après D. Louis Tosti), son contemporain le cardinal Stefanerio, qui ajoute : « Alors il rendit au Christ sa noble âme, qui n'a pas connu, il est permis de le croire, la justice irritée d'un Dieu, mais la douceur et la bonté d'un père. »

Mais que dire des cheveux imprégnés de sang, des blessures à la tête, et, comme d'autres le racontent, des mains déchirées de ses propres dents (1066). Sismondi (1067) se contente de rapporter qu'on trouva son bâton qu'il avait rongé. Heureusement que la Providence a pris soin de confondre ces calomnies. En l'an 1605, sous le pontificat de Paul V, on fut obligé de démolir, dans la basilique du Vatican, la chapelle que Boniface avait fait construire, de son vivant, pour sa sépulture. Avant de le porter à la nouvelle tombe qui lui était destinée dans les caveaux du palais, on ouvrit son cercueil en présence d'une foule de prélats et de seigneurs, et un procès-verbal très-circonstancié de cette ouverture fut dressé par le notaire Grimaldi (1068). Or, après trois

injurieusement partial. Fréron en a précisément enrichi son *Année littéraire* (*Voy.* année 1760, tom. III, p. 289), et c'est dommage que notre critique ne l'ait pas su, car il eût eu d'un seul coup deux autorités au lieu d'une seule ; mais, pour en revenir à l'historien-abbé, c'est encore M. Augustin Thierry, auteur *non suspect assurément*, qui a dit : « C'est une honte pour le XVIII[e] siècle que le succès de l'ouvrage de Velly. » (*Lett. sur l'Hist. de France*, lettre 4.)

C'est assez. Il nous faudrait maintenant indiquer les ouvrages où ces prétendus historiens sont réfutés. Mais outre que cette tâche allongerait trop cette *note* déjà fort étendue, on a pu en remarquer plusieurs dans le cours de cette étude. Toutefois nous ne devons pas omettre d'y joindre un très-solide, très-savant et très-concluant travail historique qui a été publié en 1842 sous ce titre : *Examen des accusations portées contre le Pape Boniface VIII, et réfutation de Sismondi et d'autres auteurs.* (*Voy.* les *Annales de philosophie chrétienne*, 3[e] série, t. V, p. 405 et suiv.; tom. VI, p. 23 et suiv.) Ce travail, qui est fort étendu, a été extrait et traduit de la *Revue de Dublin.*

(1062) *Réponse aux attaques dirigées contre Boniface VIII au sujet de quelques circonstances de sa vie*, Dissertation insérée dans l'*Université catholique*, tom. XI, p. 56-68. M. l'abbé Migne a aussi donné cette Dissertation dans le tome XVI, col. 591-608, des *Démonstrations évangéliques.*

(1063) Un de ses contemporains dit « qu'il est mort *exténué de fatigue* pour la foi : *Lecto prostratus anhelus procubuit; « fassusque fidem, » veramque professus, romanæ Ecclesiæ, Christo tunc redditur almus spiritus.*» (Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 660.)

(1064) Rub., p. 218.

(1065) Rainaldi parle positivement, avec tous les historiens de valeur, de cette *profession de foi.* Que devient alors l'assertion des *Chroniques de Saint-Denis*, que nous citions tout à l'heure ? (*Voy.* note 1061.) De plus, ce que dit Rainaldi à ce sujet est appuyé sur des actes authentiques, et les paroles qu'il rapporte furent prononcées dans le concile de Vienne. (*Voy.* l'article CLÉMENT V), sans trouver de contradicteurs; car Philippe, tout confus ainsi que les siens de voir Boniface si pleinement justifié, garda un prudent silence. Les détracteurs de Boniface pourraient encore lire les vers du cardinal de Saint-Georges, un de ceux qui assistèrent aux derniers moments du Pape ; il parle aussi en termes exprès de la *profession de foi* qu'il fit, profession, « après laquelle, dit ce cardinal, le Pape rendit *doucement* l'âme à Dieu. » Et comment en eût-il été autrement d'un Pontife dont Rainaldi a dit encore « qu'il était si pieux que bien souvent il fondait en larmes pendant la célébration des saints mystères ? » Nouveau démenti aux *Chroniques de Saint-Denis*, qui n'ont pas craint d'écrire : Pape *sans dévotion, et profession de foi !* Nouveau démenti à ceux qui s'appuient sur ces *Chroniques* pour répéter les calomnies dont la *cour* et les historiens serviles ont chargé la mémoire de ce grand Pape ; calomnies que Henri de Sponde appelle *dégoûtantes* ou même quelque chose de pire (*calumnias putridas*), « inventées, ajoute-t-il, pas quelques hérétiques ou bateleurs (*histrionibus*). »

(1066) La plupart des historiens gallicans, pour ne pas dire tous, n'ont pas rougi d'écrire sérieusement ces horreurs, et, ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'on les lit encore dans des ouvrages récents, malgré les preuves du contraire accumulées depuis long-temps et livrées à la publicité par les auteurs les plus recommandables.

(1067) Loc. cit.

(1068) Sponde, qui se trouvait à Rome lors de l'ouverture du tombeau de Boniface, nous dit que « le corps de ce Pape, comme si Dieu eût voulu donner un démenti solennel à ses calomniateurs.

cents ans écoulés, jour pour jour, depuis la mort du Pontife, on retrouva son corps entier et intact. Des professeurs et d'autres personnes l'examinèrent et le décrivirent avec soin; les veines et les moindres signes s'y voyaient. La nature, chacun le sait, ne guérit pas les blessures après la mort: ainsi celles qui auraient pu être reçues quelques moments auparavant devaient apparaître encore sur le cadavre. On n'en apercevait cependant aucune trace (1069). La peau de la tête était très-saine, les mains parfaitement conservées, « de telle sorte que les spectateurs en étaient remplis d'admiration. » Mais le sang qui teignait les cheveux avait sans doute été lavé? Point du tout: ce n'avait pas même été nécessaire, car le Pontife était presque entièrement chauve (1070).

XXIX. Confondus de calomnie et de mensonge sur tous ces points, les implacables détracteurs de Boniface ont voulu nier qu'il ait jamais joui de l'estime et de la considération de ses contemporains (1071). Il est toutefois un point sur lequel ses ennemis les plus acharnés n'ont osé l'attaquer: c'est celui des mœurs. Ils n'ont pu lui reprocher aucun vice, à l'exception de l'*orgueil* et de l'*ambition* qu'ils lui supposent. « Ils vont, dit le savant prélat que nous venons de citer (1072), jusqu'à déclarer positivement Boniface irréprochable sur tout autre rapport. Et d'ailleurs, bien que ces accusations même de tyrannie et d'ambition soient souvent répétées, on ne cite point un seul cas où il ait refusé pardon à qui le demandait: encore moins dit-on qu'il ait jamais puni de mort un ennemi tombé en son pouvoir. » *Voy.* n° VIII.

Sur la question de l'*orgueil* et de l'*ambition*, on sait assez maintenant à quoi s'en tenir; l'exposé des faits de la vie de Boniface a suffisamment réduit à leur juste valeur ces éternels reproches, et *la vérité est*, désormais, que Boniface fit constamment preuve d'une grande modération (1073). C'était, en définitive, un homme doux, que

fut trouvé absolument intact, moins le nez et les lèvres (et encore ces deux parties étaient-elles seulement altérées), mais avec tout ses doigts et même les ongles qui étaient dans un parfait état de conservation. » (Raynald., n. 44; Spond.)

(1069) Rub., p. 380.

(1070) Mgr Wiseman, *Réponses*, etc. — On peut voir dans dom Tosti les plus intéressants détails sur cette ouverture du tombeau de Boniface VIII, tom. II, pag. 337-342.

(1071) Notre approbateur des *Chroniques de Saint-Denys* (*Voy.* note 1061) s'est encore fait, dans ces derniers temps, l'écho de ces assertions mensongères. Il prétend qu'il est « parfaitement faux que Boniface VIII ait joui de cette estime générale dont ses partisans le glorifient. » Et le critique invoque à l'appui de ceci et contre Villani qui l'embarrasse, la *Chronique de Flandres* de Meyer Jordanus, la *Lettre de l'archevêque de Reims à Boniface VIII*, les *sept cents actes d'adhésion* envoyés à Philippe le Bel par les évêques et communautés, et enfin Dante lui-même qui place Boniface dans son Enfer à côté des grands criminels. L'adversaire du Pape ajoute: « Partout dans ces auteurs, on verra quel caractère et quelle ambition le *public contemporain* décernait à Boniface VIII. » Voilà les témoignages du contradicteur. Eh bien! ils sont nuls! Il n'est pas un critique sérieux qui ne sache que la *Chronique de Flandres* n'a aucune autorité en cette occasion. Pour qui connaît, — et nous l'avons fait voir dans cet article, — les dispositions du clergé de France à l'égard de Boniface, son peu d'indépendance et sa conduite *faible*, pour ne pas dire autre chose, on comprendra combien peu la *Lettre de l'archevêque de Reims* au Pape pèse dans ce débat. Pour ce qui est des *sept cents actes d'adhésion*, il suffit de se rappeler de quelle liberté on jouissait sous Philippe le Bel et de quels moyens il se servait pour intimider les courageux, et s'attirer les bonnes grâces des âmes vénales! Enfin, quant au témoignage de Dante, cette puérilité ne vaut vraiment pas une réponse sérieuse. Aussi nous contenterons-nous de dire ici que si Dante met Boniface dans son *Enfer*, il s'est pourtant apitoyé sur les persécutions qu'on lui faisait endurer, et que, dans tous les cas, il donne au Pape pour compagnie dans ce lieu de supplices Philippe le Bel avec une bonne partie de sa famille et de sa cour.

(1072) Mgr Wiseman, *Dissertation*, ubi supra.

(1073) Bien que nous ayons surabondamment établi cette vérité par l'ensemble des faits de la vie de Boniface VIII, nous ne pouvons nous empêcher de donner encore sur ce point quelques-unes des appréciations des auteurs les plus graves. Ainsi, l'historien des Papes, Novaës, nous montre Boniface constamment occupé « à rétablir la concorde entre les rois de l'Europe; » et, plus loin, quand les habitants d'Anagni, repentants de la violence faite au Saint-Père, jetèrent en prison le fougueux Nogaret, le même historien assure que Boniface, *par une clémence inouïe*, fit mettre en liberté ce sacrilége auteur de l'injure faite au vicaire de Jésus-Christ. Becchetti, continuateur du cardinal Orsi, en parle comme Novaës, et venant à la bulle *Ausculta, fili*, il dit que si elle était ferme, elle n'en était pas moins remplie des plus grandes preuves de tendresse pour les Français et en particulier pour leur roi Philippe le Bel. Raynaldi, après nous avoir également montré Boniface tout dévoué à l'agrandissement des princes français: « Tout à coup, dit-il, à l'instigation du diable, et non sans une faute grave de Philippe et de ses conseillers, Boniface vit commencer cet atroce démêlé entre lui et le roi... Quoique Philippe s'écartât des devoirs d'un bon prince, le Pape agit envers lui *avec modération*. » Puis, écrivant le pontificat de Clément V, il résulte, dit encore le même historien, « des actes de ces démêlés, que Boniface fut persécuté pour la justice. »

Voilà d'assez graves autorités qui suffiraient, ce nous semble, pour confirmer la *modération* de Boniface, lors même que tous ses actes, bien examinés, ne déposeraient pas en sa faveur. Après cela, nous n'ignorons pas qu'un écrivain, aux sentiments duquel nous nous plaisons à rendre hommage, paraît mettre en doute cette *modération* de Boniface, lorsqu'il dit dans le tableau de son pontificat dont nous avons cité la plus grande partie dès le début de cet article: « Peut-être une longue étude du droit canon avait-elle donné à cette intelligence des habitudes trop sévères et plus convenables à un juge qu'à un pasteur; peut-être cette volonté impétueuse manquait-elle de la modération que l'on doit rencontrer dans le représentant du Dieu qui est patient parce qu'il est éternel. » (*Université catholique*, t. III, p. 364, col. 1.) Malgré notre déférence pour les belles qualités et le talent de M. Ozanam, nous ne pouvons néanmoins souscrire à *ses restrictions*, surtout après l'étude que nous venons de faire de toute la vie de Boniface; nous ne pouvons davantage, et le lecteur qui aura bien

le seul sentiment du devoir rendit ferme et inébranlable dans son accomplissement. Quant à l'estime dont ce Pontife jouit de son vivant, elle n'est pas moins incontestable. Nous en avons dit un mot plus haut (n° VIII), et il serait superflu de nous arrêter davantage sur un sujet qui ne fait aucun doute pour tout esprit droit et attentif. On ne peut pas plus révoquer en doute son savoir et son expérience. Il n'est aucun écrivain de valeur qui ait cherché à nier sa grande capacité ; tous les savants, au contraire, l'ont louée. Noël Alexandre lui-même reconnaît à ce Pape « une âme grande, beaucoup de science et de magnanimité ; » Sponde affirme que Boniface a très-bien mérité de l'Eglise, et c'est là, ajoute-t-il, ce qui apparaîtra de ses actes bien examinés ; enfin D. Louis Tosti fait de notre grand Pontife, et d'après Villani, un portrait moral et physique que nous avons un vrai bonheur à citer, en nous permettant, toutefois, d'y introduire quelques traits qui ont sans doute échappé au savant religieux.

Boniface fut l'homme le plus remarquable de son temps par sa magnanimité (1074); et comme la charge qu'il exerçait était souverainement grande, il l'embrassa de même si largement et avec tant d'énergie qu'il se l'identifia..... Sachant que l'édifice pontifical ne se soutient pas, comme les autres trônes, par des moyens matériels, il tira de la foule, pour s'en servir, ceux que leur pénétration d'esprit et leur doctrine désignaient à son attention, et il les combla de faveurs et de richesses pour se les attacher..... Admirable par sa promptitude à voir, à comparer les affaires et à les juger; très-habile et très-prudent dans la manière de les conduire, il employait, dans leur ordre, et avec un esprit de suite que rien ne pouvait distraire, les moyens capables d'en assurer le succès. Fort contre les autres, il n'était pas faible pour lui-même; en sorte qu'au milieu des invitations si engageantes de la passion et des entraînements de colère, son cœur, non-seulement y résistait, mais s'ouvrait même à la générosité : les pardons d'Anagni en sont la preuve.

Profondément versé dans la science des lois divines et humaines, il les interprétait avec éloquence dans ses discours, avec élégance dans ses écrits, les défendait avec un courage supérieur à tout. Aussi, il est peu de pontificats au-dessus du sien. La religion lui doit l'institution si consolante du Jubilé; la jurisprudence ecclésiastique (1075), le VI° livre des *Décrétales;* la science en général, la fondation de l'Université des études à Rome, connue sous le nom de *Sapienza* (1076), et l'établissement, à Avignon, d'écoles célèbres. Son altière et dédaigneuse nature, la haine de ses ennemis l'auraient rendu humainement chaste, quand la religion ne l'aurait pas conservé pur. Il célébrait la Messe souvent et avec piété; et la redoutable sainteté du sacrifice, qui lui arrachait d'abondantes larmes (1077), le préservait des honteuses souillures dont ses ennemis l'ont couvert, beaucoup plus à leur déshonneur qu'au sien.

Sa taille élevée répondait à la grandeur de son esprit; ses membres étaient robustes et en parfaite harmonie; et tout, dans sa personne, ses mouvements et sa pose, annonçait un homme fait pour le trône. Il avait le front haut et large, les joues pleines, et la majesté intérieure de son âme se peignait dans la paisible sévérité de son regard et de son visage. Il était réellement, par les qualités de l'esprit et du corps, tel que l'a jugé Pétrarque : la merveille du monde (1078). Enfin, et pour tout dire d'un mot, actif, infatigable au travail, zélateur ardent de la justice, Boniface VIII fut le protecteur invincible des droits de l'Eglise romaine, il le fut aussi de l'humanité : quand les historiens se seront affranchis des passions qui les aveuglent, ils le reconnaîtront sans doute (1079).

XXX. Ordinairement les hommes, quelque méchants qu'ils soient, font grâce aux tombeaux : leur colère s'y arrête enfin, comme épuisée; la vengeance y dépose ses armes, car ceux qui y dorment sont devenus quelque chose de sacré, qui rend même le respect et la piété faciles. Mais telles ne furent pas la colère et les vengeances de Philippe; et ce sont ces odieuses menées après la mort du Pontife, ces noires calomnies contre sa sainte mémoire que nous avons vu se reproduire dans tant d'histo-

voulu nous suivre dans le détail de tous ces faits et dans les citations des actes les plus solennels du Pontife, le comprendra, — nous ne pouvons admettre ces autres assertions du même écrivain : « Si, en envoyant comme légat au roi de France l'évêque de Pamiers qui ne pouvait lui plaire; en convoquant à Rome une assemblée de prélats et de docteurs du royaume, alors que des ordres (donnés par Philippe !) sévères en fermaient les issues; en ne ménageant pas dans ses bulles *les paroles amères*, en prononçant à la fois des excommunications, des interdits, des déchéances, des déclarations de guerre; si Boniface VIII péchait par la dureté de la forme, certes, » etc. (*Ibid.*, p. 365.) On sait maintenant à quoi s'en tenir sur tout ceci, et l'on avouera qu'il est bien à regretter qu'une intelligence aussi belle que celle de M. Ozanam ait eu elle-même tant de peine à se défaire des préjugés communs contre le Pontife, car il y en a évidemment des traces ic-

(1074) Villani, c. 61, l. VIII, apud D. Tosti, t. II, p. 334 et suiv.;—Benvenuto d'Imola, *Com. div. com*, S.-R.-I.; — Saint Antonin, donnent à Boniface le titre de *Magnanime*.

(1075) Une constitution dont Boniface VIII honora son pontificat, défendit aux juges ecclésiastiques l'abus des censures, et prohiba l'usage de l'interdit en toutes causes d'intérêt pécuniaire.

(1076) Renazzi, *Storia dell' universita degli studi di Roma*, 4 vol. in-4°.

(1077) Justinian., in *Chron. Riccard.*, ab. S. Just. in Rey. S. Ben.; c'est aussi, comme nous l'avons vu dans une précédente note (note 1065), ce qu'atteste Raynaldi. *Voy.* sur la piété de Boniface VIII de très-intéressants et édifiants détails donnés par dom Tosti, *Document R.*, t. II. p. 500-502.

(1078) *De octio religiosorum.*

(1079) M. l'abbé J.-B. Christophe, *Hist. de la Papauté pendant le* XIV° *siècle*, t. I, p. 151.

riens prévenus contre la papauté, et qui ont accepté tous ses faits sans examen, sans la moindre réflexion : de là cette longue suite de mensonges historiques qui se sont répétés d'époque en époque dans les histoires.

Philippe avait été frappé du glaive spirituel, non par Benoît Gaëtano, mais par un Souverain Pontife qui, en mourant, avait laissé en héritage à ses successeurs l'obligation de punir le prince français, violateur des saints droits de l'Eglise, brutal persécuteur de son chef. La voix terrible de Boniface se taisait; mais le scandale d'Anagni criait contre les coupables; Philippe voulut étouffer ce cri. Après avoir rejeté sur les agents de sa fureur la responsabilité d'actes qu'il permettait de punir par quelque pénitence spirituelle, il entendit se présenter devant le nouveau Pape Benoît XI et le concile (*Voy.* l'article Benoit XI), non comme un coupable qui devait être condamné, mais comme un homme blessé dans son honneur et dans ses droits, auquel on devait une juste réparation. Non-seulement il espéra réussir dans son projet, mais il s'en crut certain à l'arrivée des courriers venus en toute hâte pour lui apprendre la mort de Boniface.

Cet événement le transporta d'allégresse. Sans entraves désormais, il se promettait le plus brillant avenir. Mais on connaît les paroles prophétiques de l'évêque de Maurienne, que nous avons rapportées plus haut (n° XXVI), et nous verrons (ailleurs articles Benoit XI et Clément V), qui de l'homme ou de Dieu cette prédiction de l'évêque eut pour auteur.

Nous renvoyons donc aux deux Pontifes que nous venons de nommer, pour la suite de ce qui regarde le démêlé de Philippe avec Boniface, car cette pénible affaire ne se termina pas à la mort de ce grand Pape : la méchanceté et l'hypocrisie de Philippe la prolongèrent au delà, et l'on peut dire que son histoire s'étend aussi jusque dans celle de ses deux successeurs immédiats, Benoît XI et Clément V. Mais il est une remarque (1080) que nous devons faire ici avant de terminer; c'est qu'après Boniface VIII, l'histoire de l'Eglise entre dans une époque bien différente des temps anciens, et de ceux qui ont été l'objet de la présente étude.

La fin tragique de Boniface VIII est aussi celle de l'ère glorieuse de la papauté. — (*Voy.* au tom. Ier notre *Discours préliminaire*, § 30 à 34. — On ne verra plus les rois, comme Henri, Frédéric Barberousse, Mainfroi et Philippe, contenus par la sévérité du commandement, mais ménagés par des arrangements où ils sont placés sur le pied d'une sorte d'égalité. Le pontificat, environné et fortifié de toute la puissance morale du sacerdoce, qui avait d'abord imposé solennellement des lois, négociera désormais, tant les temps sont mauvais ! de pâles traités, dictés par la prudence. On craignait, non le martyre, mais l'inefficacité des armes spirituelles émoussées par le mépris des peuples, ou plutôt par la révolte ouverte de leurs conducteurs, — comme si Jésus-Christ, en mettant ces armes aux mains de ses vicaires, n'avait pas pensé à les tremper de telle sorte qu'elles durassent à jamais, comme les besoins de l'Eglise! Du reste, à la vue de la triste situation que la politique des gouvernements a faite aux droits et à la liberté de l'Eglise, on peut facilement juger si la prudence a mieux réussi que l'emploi de la puissance spirituelle donnée par le Rédempteur à ses représentants sur la terre. (1081).

BONIFACE IX, Pape, était de Naples, de la famille Thomacelli, fut fait cardinal en 1381 du titre de Saint-Georges, puis de Saint-Anastase, et ensuite Pape, après Urbain VI, le 2 novembre 1389, à l'époque où les cardinaux qui étaient à Avignon, avait élu Clément VII, puis Benoît XIII.

I. Il prit le nom de Boniface IX, et fut consacré et couronné le 9 novembre. Il fit aussitôt part de son exaltation aux princes et Etats de l'obédience de son prédécesseur; savoir, à l'empereur Wenceslas, aux rois de Hongrie, d'Angleterre et de Portugal, à Marguerite, reine de Norwége, aux républiques de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, aux ducs d'Autriche, de Bavière, de Brunswick et autres (1082).

Il créa quatre cardinaux, et en rétablit quatre autres qu'Urbain avait déposés. Ces derniers furent l'Anglais Adam, évêque de Londres; Barthélemy Mezzavacca, évêque de Riéti; Landulphe Matamaure, archevêque de Bari, et Pileus de Prata, qui fut appelé le cardinal des Trois-Chapeaux, parce que, ayant reçu d'abord le chapeau des mains d'Urbain, il avait passé au parti de Clément, qui lui en avait donné un nouveau; d'où il était revenu à Boniface, qui lui en avait rendu un autre.

Suivant la constitution d'Urbain VI, Boniface V célébra le Jubilé à Rome, en l'année 1390. Et comme la diversité des obédiences avait empêché une grande partie des peuples chrétiens de s'y rendre pour le gagner, il en accorda l'extension dans les provinces de l'Eglise, sur la prière que lui en firent les princes de sa communion.

Il institua l'Université de Ferrare, dans laquelle Barthélemy Salicet, fameux jurisconsulte, donna ses premières leçons du droit. Il institua aussi celle d'Erfurt en Thuringe; ce fut la première dans l'Allemagne proprement dite. Il canonisa sainte Brigitte de Suède, morte à Rome en 1373.

II. Boniface IX envoya des députés à

(1080) Cette remarque est de dom Tosti, t. II, p. 344, 345; elle vient confirmer ce que nous avons dit dans notre *Discours préliminaire*. *Voy.* t. I col. 115 et seqq.

(1081) Ce fut le Pape Boniface VIII qui ajouta une 2e couronne à la tiare. *Voy.* notre article Benoit XII, n° 23, ad fin.

(1082) Raynald., 1389, n° 10

Charles VI, roi de France, pour le prier de donner ses soins à l'extinction du schisme, promettant que, de sa part, il n'omettrait rien pour faire réussir la chose. Clément VII, de son côté, l'un des compétiteurs de Boniface, ordonna des prières publiques pour la même fin, dans toutes les églises de son obédience. Mais on reconnut bientôt que l'un et l'autre ne voulaient la paix qu'à la condition qu'elle profiterait à lui seul, car chacun d'eux en particulier prétendait que son droit était indubitable, et qu'il devait l'emporter sur son compétiteur (1083).

L'Université de Paris proposa le choix d'un des trois moyens suivants pour terminer la dispute : ou la décision d'un concile général, ou la voie du compromis ou celle de la cession ou de la renonciation pleine et absolue des deux prétendants. Charles VI s'en mêla aussi et voulut réunir les deux obédiences. Rien ne put aboutir, parce que, de part ni d'autre, personne n'y apportait un vrai désintéressement, un sincère amour du bien.

Un instant on put croire que le schisme allait finir, à la mort de Clément VII, le 16 septembre 1394. Mais les cardinaux d'Avignon élurent aussitôt Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII, et l'Eglise se retrouva plongée dans le schisme, dans les luttes intestines, plus déplorables que tous les autres maux. Boniface IX n'en persista pas moins à demeurer sur le Saint Siége, car, après tout, il était le Pape légitime.

III. Se trouvant à Pérouse en 1400, il revint à Rome à l'occasion du Jubilé de cette année. Cette cérémonie attira à Rome un nombre presque incroyable d'étrangers; le roi Charles VI s'en ombragea, et craignant les suites de ce voyage qui faisait passer de grandes richesses au Pape Boniface, il le défendit absolument, sous peine aux ecclésiastiques de saisie de leur temporel, et aux autres de prise de leur personne. Ainsi, de par le roi, on ne pouvait aller à Rome prier sur le tombeau des apôtres et se retremper dans la foi à l'unité !...

Boniface demeura à Rome où il rétablit et affermit la domination temporelle du Saint-Siége, qu'avaient usurpée certains magistrats de la ville, appelés bannerets. Ce fut une grande préoccupation pour ce Pape, que nous voyons malheureusement trop attaché à ces sortes d'intérêts. Il réussit dans son entreprise, et le cardinal Gilles de Viterbe, qui vivait du temps de Léon X, a parlé de cet événement en ces termes quelque peu pompeux et que l'histoire ne peut prendre tous pour un éloge : « Jusqu'alors les Romains n'avaient pu être domptés ou rendus obéissants par nulle force, nulles armes, nuls empereurs, nulle puissance des Barbares. En vain, pour les réduire à l'état d'une vraie sujétion, avait-on employé tant de guerres, tant d'armées, tant d'incendies, tant de saccagements, tant d'anathèmes, tant d'années, tant de siècles : Boniface seul l'a fait ; Boniface seul, après tant de siècles, en est venu à bout, et ce que les autres n'ont pu exécuter par les lois ni par la violence, celui-ci l'a pleinement accompli en fuyant, en dissimulant, en temporisant. De sorte que le clergé a pu répéter à juste titre ce vers d'Ennius : *Un seul homme à force de temporiser, nous a rétabli la chose.* Ainsi la sagesse de ce Pontife a fait que, ménageant le temps, la ville de Rome s'est soumise à l'Eglise ; la réputation de sa vie chaste et sainte a fait que les Romains n'ont osé lui contredire ; le grand pouvoir de la vertu a fait qu'enfin, après tant de siècles, le Pape gouverne tout à Rome à sa volonté (1084). »

IV. Boniface IX confirma la déposition que, de son consentement et après l'avoir consulté, les électeurs de l'empire avaient prononcée contre l'empereur Wenceslas, et il approuva l'élection de Robert de Bavière.

En 1404, son compétiteur, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, envoya des prélats de son parti à Rome, pour prier et exhorter Boniface de concourir avec leur maître à donner la paix à l'Eglise, mais peut-être aussi pour y nouer quelques intrigues. Dans l'audience qu'ils eurent au Vatican, on s'échauffa en paroles de part et d'autre, de manière que Boniface, qui était travaillé des douleurs de la pierre, en prit la fièvre qui l'enleva de ce monde le premier jour d'octobre. Il avait siégé quatorze ans onze mois et un jour, à compter depuis celui de son élection. Il n'avait que quarante-quatre ou quarante-cinq ans lorsqu'il mourut.

L'histoire peut faire de graves reproches à ce Pontife, mais elle lui doit des louanges pour ses mœurs. Elles étaient si pures que jamais il ne s'éleva une ombre de soupçon contre lui à cet égard. On rapporte même que les médecins lui ayant conseillé un remède qui choquait la vertu de pureté pour se guérir de la pierre, il aima mieux mourir que de conserver la vie par un sacrilége. Son malheur fut d'aimer trop ses parents qui étaient nobles mais pauvres, et profitèrent de sa faiblesse pour s'enrichir et acquérir de grands domaines. Cette fortune, venue de l'autel, ne leur profita pas mieux qu'aux parents d'Urbain VI. Après la mort de Boniface, observe saint Antonin, ses neveux retombèrent dans une extrême pauvreté, afin que les autres apprennent par leur exemple à ne pas vouloir s'enrichir du patrimoine du Crucifié (1085).

Boniface IX imposa quelquefois de nouvelles taxes sur le clergé de son obédience : ce qui fit murmurer contre lui en Hongrie et en Angleterre ; il prodigua les indulgen-

(1083) Sponde, an. 1393.
(1084) Ægid. card. Viterb. in *Hist. ms.*, apud Sommier, t. VI, p. 103, in-12.
(1085) S. Anton., part. IIIe, tit. 22, c. 3.

ces, et encore pour de l'argent, dit-on (1086).

Il établit ou plutôt exigea plus généralement les *Annates* (*Voy.* l'article Bénéfices ecclésiastiques), en attribuant au Saint-Siége le droit de percevoir sur les bénéfices les fruits de la première année des évêchés et des abbayes qui venaient à vaquer. Ce droit était comme une pension que l'on payait au Souverain Pontife pour son entretien et pour celui de ses ministres appliqués au gouvernement de l'Eglise. Mais en général les impôts, quels qu'ils puissent être, sont toujours moins agréables à ceux qui payent qu'à ceux qui reçoivent.

Toujours est-il que Boniface IX paraît avoir été entaché d'avarice, et s'il faut beaucoup rabattre des reproches qu'une foule d'historiens passionnés lui font, il n'est pas facile de le disculper sur ce chapitre. Ce qui peut l'excuser jusqu'à un certain point, c'est qu'il restaura plusieurs édifices publics, qu'il eut la guerre à soutenir dans le royaume de Naples, et qu'il songeait à une expédition en Orient pour secourir les Grecs contre les Turcs. Quant aux moyens d'éteindre le schisme, il ne voulut jamais de la voie de la cession, mais il aurait accepté celle d'un concile général (1087).

Le corps de Boniface IX fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, où son tombeau fut décoré d'une épitaphe fastueuse. On lui attribue des épîtres et des constitutions. Des biographes s'appuient de Théodore de Niem qui avait été domestique du Pontife, et qui parle de lui avec beaucoup de mépris; mais c'est là une mauvaise source, et il est certain que cet auteur a étrangement chargé le tableau de ses défauts.

BONITO (Louis), archevêque de Tarente, fut créé cardinal par Grégoire XII, auquel il demeura toujours attaché. *Voy.* l'article Adimari.

BONNARD (Jean-Louis), prêtre missionnaire et martyr en Chine, en 1852. *Voy.* l'article Martyrs en Chine, au Tong king et en Cochinchine, etc.

BONNET (Guillaume), évêque de Bayeux au xive siècle. *Voy.* l'article Clément V, Pape, n° IV.

BONOSE (Saint). *Voy.* Benoit Ier, Pape.

BORDE (La), Oratorien appelant. *Voy.* l'article Benoit XIV, n° VI.

BORIE (Pierre-Rose-Ursule DUMOULIN), évêque nommé d'Acanthe, vicaire apostolique du Tonkin occidental, naquit à Beynat, au diocèse de Tulle, le 20 février 1808, et fut martyrisé en 1838, le 24 novembre. *Voy.* l'article Martyrs en Chine, au Tonkin et en Cochinchine, etc.

BORSIVOY, duc de Bohême, se convertit au christianisme. *Voy.* l'article Bohême (Eglise catholique en), n° I.

BOSCOVITH (Roger-Joseph), Jésuite, célèbre polygraphe et mathématicien, né à Raguse le 18 mai 1711, mort à Milan le 12 février 1787. *Voy.* l'article Benoit XIV, n° X.

BOSNIE (Eglise catholique en). *Voy.* Hongrie et l'article Bulgares, n° XV et XVI.

BOSQUET (Albert), Frère Prêcheur, évêque de Modène au xiiie siècle. Guillaume, évêque de Modène, ayant quitté cet évêché pour aller remplir une légation que lui avait donnée le Pape Honorius III en 1234, on élut à sa place, par le consentement du clergé et du peuple, Albert Bosquet, fils de Gérard, un des plus considérables citoyens de Modène. Albert était de l'ordre des Frères-Prêcheurs et en grande réputation de sainteté (1088). Il fut élu le 3 avril, confirmé par le Pape, et sacré le jour de saint Barnabé, 11 juin de la même année 1234, au contentement de toute la ville. Il tint le siége de Modène trente ans.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux, naquit à Dijon, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1627, de Bénigne Bossuet et de Madeleine Mochette. Il fut baptisé le surlendemain 29, dans l'église paroissiale de Saint-Jean de la même ville. De dix enfants qu'eut son père, dont six garçons et quatre filles, Bossuet fut le septième dans l'ordre de la naissance et le cinquième des garçons.

I. Le jour de sa naissance, son grand-père écrivit sur les registres de famille ces paroles de la Bible : *Circumduxit eum, et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi:* « *Le Seigneur a daigné lui servir de guide; il l'a conduit par divers chemins, il l'a instruit de sa loi, il l'a conservé comme la prunelle de son œil* (1088*). »

Sa famille était originaire de Seure en Bourgogne. Etablie à Dijon, elle contracta des alliances honorables avec des maisons distinguées dans la noblesse et dans la magistrature de cette province. Le père de Bossuet ne put être admis au parlement de Dijon, à cause du grand nombre de ses parents paternels et maternels qui en étaient déjà membres. C'est ce qui lui fit accepter une place de conseiller au parlement de Metz, où son oncle maternel, Antoine de Bretaigne, était premier président. Il laissa ses enfants à Dijon, et les confia aux soins de son frère aîné, Claude Bossuet, conseiller au parlement de cette ville.

Jacques-Bénigne n'avait pas encore six ans. Il fit ses premières études au collége des Jésuites, voisin de la maison de son oncle. Il goûtait beaucoup et retenait facilement les anciens poëtes, notamment Virgile. Mais ayant trouvé une Bible dans le cabinet de son père, il en éprouva une émotion qu'il n'avait point encore ressentie: la littérature profane ne lui parut plus rien à côté. Il avait reçu la tonsure à peine âgé de huit ans, et fut nommé à un canonicat

(1086) *Voy.* Fleury, liv. xcviii, n. 54. Cet historien nous paraît en général suivre les auteurs les plus passionnés contre Boniface IX.

(1087) Raynald., 1397, n° 3 et seqq.

(1088) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. lxxx, n. 44.

(1088*) *Deut.* xxxii, 10.

de la cathédrale de Metz à treize ans et deux mois. Il vint à Paris au mois de septembre 1642, le même jour où le cardinal de Richelieu y rentrait mourant. Bossuet entra en philosophie au collége de Navarre; Nicolas Cornet en était alors grand maître. C'est lui qui réduisit à un petit nombre de propositions tout le système du livre de Jansénius. Il fut le guide de Bossuet dans ses études de philosophie et de théologie.

Pendant son cours même de philosophie, Bossuet acquit une connaissance approfondie de la langue grecque; il y apporta autant de suite que d'ardeur; il lut tous les historiens grecs et latins, et il se familiarisa avec le style des poëtes de Rome et d'Athènes; il s'était si bien approprié leurs expressions et leurs pensées, que, dans un âge très-avancé, il en récitait souvent de longs fragments, quoiqu'il ne les eût pas relus depuis un grand nombre d'années. Mais toutes ces magnifiques créations des hommes disparaissaient à ses yeux et à sa pensée, lorsqu'il revenait à l'étude des Livres divins. Ce qui frappait le plus ses condisciples, c'était de le voir aussi ardent pour tous les divertissements permis à la jeunesse que profondément appliqué aux plus sérieuses études, lorsqu'il y était rappelé par son goût et par le devoir. Il soutint sa première thèse de philosophie en 1643. La même année, on lui fit prêcher à l'hôtel de Rambouillet un sermon impromptu à onze heures du soir; ce qui fit dire à Voiture, bel esprit du temps, qu'il n'avait jamais ouï prêcher *ni si tôt ni si tard*. Le 25 janvier 1648, il soutint sa thèse de bachelier en théologie. Le grand Condé voulut y assister lui-même. Le combat fut très-animé : ce prince fut tenté, comme il l'a dit plus d'une fois depuis, d'attaquer un répondant si habile et de lui disputer les lauriers même de la théologie. Tels furent les premiers rapports de Bossuet avec le grand Condé, et l'origine de la noble et glorieuse amitié dont ce prince ne cessa de l'honorer.

Bossuet reçut le sous-diaconat en 1648, le diaconat l'année suivante, et la prêtrise en 1652. Cette même année, il fit sa licence avec l'abbé de Rancé et reçut le bonnet de docteur : en même temps il fut nommé archidiacre de l'église de Metz, sous le titre d'archidiacre de Sarrebourg. Pour se disposer saintement à la prêtrise, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul. Il y assistait aux conférences des mardis. Retiré ensuite à Metz, de 1652 à 1658, il y continua l'étude de l'Ecriture et des Pères (1089).

II. Il ne tarda pas à se signaler comme controversiste. C'est par la lutte que Bossuet débuta et révéla la force de son génie! Il devait être le marteau du protestantisme, comme saint Augustin avait été le marteau des hérésies de son temps, et c'est à Metz qu'il eut l'occasion de montrer le talent qu'il déploiera un jour dans cette grande mission.

La ville de Metz comptait plusieurs protestants, et leur principal ministre était Paul Ferry. La douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs, son goût pour l'étude le lièrent d'amitié avec Bossuet. Cependant il dût bientôt le combattre, et voici à quelle occasion.

Ferry venait de publier un *Catéchisme*, où il prétendit prouver que « la Réformation avait été nécessaire, et qu'encore qu'avant la Réformation on pût se sauver dans l'Eglise romaine, on ne le pouvait plus depuis la Réformation. » Il alla même jusqu'à inscrire une date après laquelle il n'y avait plus moyen de faire son salut dans les anciennes voies du catholicisme. Bossuet donna une réfutation de ce *Catéchisme*, et, chose remarquable, à la louange du ministre protestant, cette réfutation ne fit que resserrer plus étroitement les liens d'estime et d'amitié qui unissaient déjà Paul Ferry à l'auteur qui venait le combattre.

Dans sa réfutation, Bossuet ne s'attache (1090) qu'à faire voir au ministre les *conséquences très-légitimes de quelques vérités qu'il avait confessées*, démontre, en face de ces deux positions, « que la Réformation, comme on l'avait entreprise, avait été pernicieuse, et que si on avait pu se sauver en l'Eglise romaine avant la Réformation prétendue, il s'ensuivait qu'on pouvait y faire encore son salut. » Il demande à Paul Ferry quel crime a commis l'Eglise catholique, de quelle hérésie elle s'est infectée depuis le XVIe siècle : est-ce que depuis ce temps les Catholiques ne croient plus ce qu'ils croyaient auparavant? Est-ce que, à l'apparition de Luther, on ne s'est pas étonné de la nouveauté de sa doctrine? N'était-ce pas là une marque évidente que la foi qu'il venait combattre était profondément imprimée en l'esprit des peuples? Les siècles étaient donc derrière cette foi des nations.

La messe, que les protestants ont le plus en exécration, était, avant le XVIe siècle, *le service public de l'Eglise*. Un des plus grands attentats reprochés à l'Eglise romaine contre l'Evangile, c'était de ne pas donner la communion sous les deux espèces : mais n'est-il pas vrai que depuis de longs siècles l'Eglise catholique n'administrait l'Eucharistie que sous une seule espèce? Et si c'est là une chose abominable, comment pouvait-on se sauver en de telles conditions? Les protestants condamnent l'invocation des saints, le culte des images, le

(1089) Ceux qui voudront connaître complétement les premières années de la vie de Bossuet, devront lire les *Etudes sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin* (1627-1670), par M. A. Floquet, 3 vol. in-8° 1855 ; chez Didot ; ouvrage fort curieux, rempli de détails cherchés avec un soin, une patience dignes d'éloges, mais peut-être un peu trop constamment sur le ton d'une admiration toujours exclusive.

(1090) Nous nous servirons pour l'analyse des travaux de Bossuet contre le protestantisme, du récent ouvrage de M. Poujoulat, intitulé : *Lettres sur Bossuet*, 2e édit., 1 vol. grand in 18, 1855.

purgatoire, la primauté du Pape, l'invocation de la très-sainte Vierge, la doctrine catholique sur la justification et le mérite des bonnes œuvres, sur l'administration de l'Eucharistie et la transsubstantiation : mais tous ces points si violemment attaqués étaient reconnus et professés par les générations catholiques qui se sont écoulées avant la Réforme.

Quand les réformés se donnent pour aïeux les vaudois et les albigeois, ils oublient que ces hérétiques, leurs prédécesseurs, furent condamnés par l'Eglise, et que les sentiments contraires furent reçus par l'autorité. Le concile général de Constance et le Pape Martin V renouvelèrent contre Jean Viclef et Jean Huss les anathèmes lancés contre les vaudois. Le concile de Trente, accusé d'avoir innové, n'a fait que maintenir les traditions séculaires de l'Eglise. Si la foi catholique est la même que celle des temps antérieurs à Luther, on peut donc aujourd'hui comme autrefois se sauver dans l'Eglise romaine. Et quand la croyance est la même, avec quelle logique les protestants sauveront-ils les uns et damneront-ils les autres? Bossuet, poursuivant ses raisonnements et armé des vérités confessées par le ministre de la religion réformée, démolit pièce à pièce toutes ses argumentations. — Telle est la première partie de la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*. Elle prouve qu'on *peut se sauver en la communion de l'Eglise romaine*.

Bossuet va plus loin et démontre aux réformés que le salut n'est pas dans leurs rangs, qu'ils ne sont que des rameaux séparés du tronc, qu'ils ont formé un schisme nouveau en face de l'unité catholique. L'Eglise prétendue réformée, en confessant sa nouveauté, a prononcé sa condamnation. La durée de l'Eglise de Dieu n'a point de limites; il n'y a ni mers ni nations qui puissent borner ses conquêtes. Elle aspire à tous les lieux et à tous les temps. Elle est un lien de concorde universelle.

Rien n'a pu donner aux protestants un juste fondement de séparation. Ils se sont révoltés contre la majesté des siècles et la majesté des conciles. Luther a déclaré « qu'il est tellement assuré de sa doctrine, qu'il ne veut pas même la soumettre au jugement d'un ange, mais que, par le témoignage de cette doctrine, il les jugera eux tous (les évêques) et les anges mêmes. » La vérité est dans l'unité; or quelle unité attendez-vous d'une réformation qui attribue à chaque homme le droit de se prononcer sur la doctrine et de se faire une croyance à sa guise? Paul Ferry avait dénaturé en plusieurs passages de son *Catéchisme* l'enseignement catholique : Bossuet relève ces faussetés, nées de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Le ministre de Metz avait invoqué à l'appui de sa cause le témoignage de grands personnages de l'Eglise, qui, à des époques reculées, demandèrent une réforme; Bossuet lui répond avec la plus frappante évidence que ces illustres et saints personnages ne demandaient pas une réforme dans la foi, ce qui eût été un attentat contre l'infaillibilité de l'Eglise, mais une réforme dans la discipline ecclésiastique, dans les mœurs.

Bossuet termine son livre par une exhortation à ses frères égarés, et leur fait toucher du doigt les contradictions de ceux en qui ils ont placé leur confiance. Il met sous leurs yeux la chaîne non interrompue des traditions et des croyances catholiques, et s'écrie : « Votre nouveauté s'égalera-t-elle à cette antiquité vénérable, à cette constance de tant de siècles et à cette majesté de l'Eglise? Qui êtes-vous, et d'où venez-vous? A qui avez-vous succédé, et où était l'Eglise de Dieu, lorsque vous êtes tout d'un coup parus dans le monde? » On pressent ici l'orateur chrétien, le plus grand de nos temps modernes.

Ce livre, dont nous devions donner une idée parce qu'il marque la première trace dans ce champ de la controverse où tant de gloire attendait Bossuet, ce livre était l'œuvre d'un jeune homme de vingt-sept ans. Les protestants purent dès lors comprendre que nul d'entre eux ne tiendrait devant un pareil adversaire. La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, faite pour les réformés de Metz qui étaient très-nombreux, produisit un grand effet : les dissidents revinrent en foule; Paul Ferry lui-même, frappé d'une aussi vive lumière, reconnut la vérité et ne songea plus, de concert avec Bossuet, qu'à préparer l'unité. La mort s'étant présentée à lui au milieu de ce travail nouveau, il exprima la formelle intention d'abjurer entre les mains de l'ecclésiastique dont la parole avait dissipé ses ténèbres, et de recevoir de lui les sacrements catholiques; mais quelques pasteurs de Metz, redoutant pour leur cause le retentissement de ce complet retour du principal d'entre eux, firent bonne garde autour de sa dernière heure, et ne permirent pas que ses suprêmes désirs fussent accomplis.

III. En 1658, Bossuet prit part à la mission de Metz avec les ouvriers envoyés par saint Vincent de Paul. Il établit aussi dans cette ville les conférences ecclésiastiques à l'imitation de celles de Saint-Lazare. En travaillant à la conversion des protestants, il remarqua que l'une des principales causes de leur opposition à la religion catholique était la fausse idée qu'on leur avait donnée de sa doctrine. C'est que la grande ressource des chefs du protestantisme, leur moyen d'action et de succès, c'était de dénaturer l'enseignement catholique, de peindre aux yeux de leurs adhérents la foi de l'Eglise romaine sous les couleurs les plus étranges et les plus odieusement fausses ; c'était encore de présenter des opinions particulières comme des croyances, et d'attribuer au corps entier les sentiments de quelques-uns.

Le plus important service à rendre à la vérité et à ceux qui la cherchaient de bonne

foi était donc une sorte de déclaration pure et simple de la doctrine catholique; il fallait l'affirmer avec une clarté qui écartât toute ombre d'ambiguïté, avec une précision qui coupât court aux subterfuges; il fallait enfin dégager la foi des disputes de l'école. Il n'appartenait qu'à un esprit supérieur de faire une œuvre si simple en apparence; les rares intelligences ne manquaient pas dans les rangs catholiques à cette époque; mais nul ne pouvait aussi bien que Bossuet remplir une pareille tâche : une chose que tout le monde semble pouvoir faire n'est jamais bien faite que quand elle l'est par un homme de génie (1091). Bossuet conçut donc, dès lors, l'idée d'un écrit très-court et très-précis, qui ne devait offrir que la déclaration claire et exacte des principes de l'Eglise sur les questions de controverses agitées depuis le XVIe siècle. Ce fut le livre de l'*Exposition de la foi catholique*.

Le premier essai de cet ouvrage fut consacré à l'instruction du marquis de Dangeau et de l'abbé de Dangeau, son frère, tous deux petits-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, surnommé de son temps le pape des huguenots. Ils se convertirent l'un et l'autre. Une conquête plus illustre encore, déterminée par ce petit livre, fut celle de Turenne. Ce grand homme, à son tour, le pressa de publier cet ouvrage, afin qu'il fût utile à un plus grand nombre. Bossuet l'envoya manuscrit à tous les évêques de France, et même au pieux et savant cardinal Bona de Rome, afin de profiter de leurs observations.

Les réformés qui avaient aussi tenu dans leurs mains le manuscrit de l'*Exposition* s'en allaient répétant que jamais Bossuet n'oserait le publier, de peur d'encourir la désapprobation de l'Eglise. Cette doctrine, si peu conforme aux portraits qu'ils en avaient tracés eux-mêmes, leur parut d'abord l'œuvre d'un homme *qui cherchait des tempéraments propres à contenter tout le monde*, une œuvre dont Rome ne voudrait pas. Mais lorsque l'*Exposition* fut imprimée, en 1671, avec les suffrages de l'épiscopat français; lorsque arrivèrent de Rome les approbations des personnages les plus compétents, et qu'enfin le témoignage du Pape Innocent XI l'approuva expressément par un bref du 4 janvier 1679, et un autre du 12 juillet de la même année, l'embarras des chefs de la Réforme fut très-grand. On avait cependant le *Catéchisme du concile de Trente*, et beaucoup d'autres livres qui présentaient la doctrine catholique dans son ensemble et avec clarté; mais le petit ouvrage de Bossuet avait été fait directement pour les dissidents, et à ce titre il jeta le trouble dans leurs rangs, car c'était un trait de lumière qui pénétrait les ténèbres qu'ils avaient amoncelées.

Aussi l'*Exposition* produisit en Europe un effet immense. Traduite dans toutes les langues de la chrétienté, elle fit voir la vérité à toute intelligence qui désirait la connaître. Elle ramena au catholicisme un grand nombre de dissidents en Allemagne, en Angleterre et surtout en France. En la lisant, on y admira ce que le docte cardinal Bona appelait « la méthode géométrique pour convaincre les calvinistes par des principes communs et approuvés; » on vit Bossuet « enfermé dans la vérité comme dans un fort, » selon les expressions d'un autre approbateur romain. Il procède comme le concile de Trente et comme avaient quelquefois procédé Tertullien et saint Augustin. Mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que la modération d'esprit de ce livre, les formes douces et bienveillantes qu'on y voit mêlées à l'inflexibilité de la doctrine, ne servirent pas peu à multiplier les retours religieux.

IV. Telles étaient les occupations et les premiers succès de Bossuet, lorsqu'il fut député à Paris, vers la fin de 1658, par le chapitre de Metz, pour les intérêts de ce corps.

Sa réputation le fit choisir pour prêcher le carême de 1659, dans l'église des Minimes de la place Royale; il y attira un concours extraordinaire, et excita une telle admiration, que la reine-mère voulut l'entendre. On lui proposa en conséquence de prêcher le panégyrique de saint Joseph dans l'église des Feuillants, où elle se rendit avec toute la cour. Bossuet prêcha ensuite le carême de 1661 dans l'église des Carmélites, où la reine-mère voulut se rendre encore, avec la reine femme de Louis XIV, pour entendre de nouveau le même panégyrique, dont elle avait été vivement frappée. Il fut appelé à prêcher l'Avent de la même année à la cour; et ce qui prouve l'admiration générale qu'il excita, c'est qu'il fut invité à prêcher à la cour le carême l'année suivante, et qu'on lui demanda encore la station du Carême de 1663 dans l'église du Val-de-Grâce. Il prêcha aussi, au milieu d'un grand concours, pendant le carême de 1665, dans l'église de Saint-Thomas du Louvre. Il fut appelé de nouveau à la cour pour l'Avent de la même année, pour le carême de 1666, et enfin pour l'Avent de 1669. Ce fut la dernière station qu'il prêcha.

Il s'était montré pendant une période de dix ans dans toutes les chaires de Paris; car nous sommes loin d'avoir cité toutes les occasions où il se fit entendre : et telle était la fécondité de son génie, que jamais il ne répétait le même sermon, et qu'en traitant les mêmes sujets, il savait toujours les envisager sous un nouveau point de vue et se tracer un plan différent. Il prêcha aussi dans plusieurs églises de province, notamment à Dijon ; et il se fit surtout remarquer dans ses *Oraisons funèbres*. Aucune grandeur ne mourait sans que Bossuet ne vînt s'écrier sur son tombeau : « La grandeur et la gloire! pouvons-nous encore entendre ces noms dans le triomphe de la

(1091) M. Poujoulat, *Lettres sur Bossuet*, etc.

mort! Non, je ne puis plus soutenir ces grandes paroles par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas s'apercevoir de son néant. » Le tombeau est comme la patrie du génie de Bossuet, a dit très-bien un écrivain (1092); c'est son domaine. Il respire plus à l'aise à la hauteur où le place le spectacle du grand combat du temps et de l'éternité; et c'est de cette hauteur qu'il considère les rois, les trônes et toutes les grandeurs du monde, comme de simples témoignages de la toute-puissance de Dieu, qui les brise et les anéantit quand il lui plaît. « Je vous envoie, s'écrie-t-il à l'abbé de la Trappe, je vous envoie l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre et celle de Mme Henriette; elles font voir le néant du monde, et en tout cas vous pouvez les regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. »

Bossuet avait choisi pour sa demeure à Paris une communauté ecclésiastique établie au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, où il pouvait se livrer sans distraction aux études et aux travaux de son ministère; et dès qu'il avait rempli les fonctions qui l'y appelaient, il retournait tous les ans à Metz, où il reprenait ses occupations ordinaires.

A Paris, pendant les séjours qu'il y faisait, ses travaux ne se bornèrent pas à la prédication. Sa réputation et ses talents lui fournirent d'autres moyens de se rendre utile. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui avait beaucoup d'affection et d'estime pour lui, l'employa dans plusieurs affaires, et le chargea notamment d'écrire aux religieuses de Port-Royal pour les décider à la signature du Formulaire concernant les erreurs de Jansénius. Cette lettre où les raisons les plus fortes se trouvaient développées avec toute l'autorité de la science et de la modération, demeura sans effet. Mais après la paix de Clément IX, les écrivains de Port-Royal, dignes appréciateurs du mérite de Bossuet, le demandèrent eux-mêmes pour censeur et examinateur du livre de la *Perpétuité de la foi*, et cette demande fut accueillie avec empressement. Il consentit aussi, d'après leur demande, à revoir et à corriger la version du Nouveau Testament, dite de Mons, dont ils étaient les auteurs. Mais les circonstances l'empêchèrent de terminer ce travail.

V. Cependant l'opinion publique désignait depuis longtemps Bossuet pour l'épiscopat. Louis XIV le nomma, au mois de septembre 1669, évêque de Condom; et il fut sacré dans l'église des Cordeliers de Pontoise, au milieu de l'assemblée du clergé de France. Il était donc évêque de Condom lorsqu'il publia son *Exposition de la foi catholique*, dont nous avons dit un mot (n° III), et qui produisit une si grande sensation.

Après les premiers moments de troubles, causés par cet ouvrage dans les rangs du protestantisme, les réformés essayèrent une lutte; de la Bastide, qui gardait l'anonyme, et Noguier signalèrent leur zèle contre le livre de l'*Exposition*. Bossuet répondit à ces divers écrits, forte réponse qui ne sera jamais inutilement méditée par les protestants de bonne foi, sur laquelle nous devons nous arrêter, comme, au reste, sur tous les travaux de ce genre de Bossuet, parce qu'il est le plus illustre représentant du grand combat du catholicisme contre le protestantisme en France.

Les adversaires du redoutable champion accusaient la foi catholique de méconnaître la nature du culte qui est dû à Dieu, et de rendre à la créature une partie de l'honneur réservé à cette essence infinie. Bossuet établit (1093) la doctrine des catholiques sur Dieu, le seul qui possède l'être et le seul qui le donne, le seul qui peut rendre heureux ceux qu'il a faits capables de bonheur. « Les créatures ne sont rien par elles-mêmes : lorsqu'on admire leurs perfections, toute la gloire en retourne à Dieu. Un saint n'est autre chose qu'une créature entièrement dévouée à son Créateur; un saint, sur la terre, s'humilie jusqu'au néant; dans le ciel il se sent à peine lui-même, tant il est possédé de Dieu et abîmé dans sa gloire! Après cela, est-il permis à nos adversaires de nous attribuer quelque espèce d'idolâtrie? L'antiquité païenne ignorait le premier principe qui fait la différence essentielle entre le Créateur et la créature; voilà pourquoi l'antiquité tomba dans l'idolâtrie; mais qu'y a-t-il de commun entre elle et nous? Tous ceux qu'on a jamais accusés d'avoir quelque teinture d'idolâtrie, comme les manichéens et les ariens, erraient dans le sentiment qu'ils avaient de Dieu; mais les catholiques ne proclament-ils pas Dieu créateur unique, qui a tout tiré du néant? Aussi nos adversaires ont-ils tort de nous attribuer sur les anges les idées platoniciennes; nous invoquons les anges comme nous invoquons les saints; nos anges ne sont pas les petits dieux de Platon, qui ont un rôle dans la création et sont les entremetteurs chargés de rapprocher l'homme de Dieu; nos anges ne sont que des créatures plus parfaites que nous-mêmes, et nous ne connaissons qu'un médiateur, Jésus-Christ.

Bossuet examine les actes intérieurs et extérieurs par lesquels on rend hommage à Dieu; il montre qu'il est impossible de reconnaître dans la religion catholique la moindre trace d'idolâtrie. Un grand fait devrait nous protéger contre ces sortes d'accusations, c'est le sacrifice catholique, sacrifice offert à Dieu seul et dont la nécessité est fondée sur la distinction entre Dieu et tout être créé. Dieu seul a parmi nous des prêtres, des temples et des autels. Les confusions et les équivoques dont usent nos adversaires ne changeront pas ce qui est.

(1092) M. Emile Chavin, *Introd.* à l'édit. qu'il a donnée des *Elévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne*, 1 vol. in-12, 1842.

(1093) M. Poujoulat, *Lettres sur Bossuet*, etc.

Personne ne dit dans l'Eglise catholique que la créature puisse être l'objet de la *religion*. L'*honneur* rendu à la Vierge, aux anges, aux saints n'est pas religieux par lui-même; mais il s'y mêle quelque chose de religieux, parce que c'est Dieu même qu'on honore dans ces créatures.

Bossuet, poursuivant ses réponses, traite du *culte des images;* il faut voir qu'aux yeux des catholiques la divinité n'est ni renfermée, ni représentée dans les images, et que l'*honneur de l'image passe à l'original.*

Les adversaires de l'*Exposition* lui reprochaient d'*anéantir la croix de Jésus-Christ* et les *mérites infinis* de sa mort. Bossuet dit que Jésus-Christ a payé pour nous, et gémi pour nous; mais que nous ne sommes pas pour cela dispensés de crier à Dieu miséricorde : l'homme coupable sent qu'il ne peut acquitter sa dette envers une majesté infinie, mais il fait effort pour payer autant qu'il le peut : telle était l'inspiration des anciens pénitents. Jésus-Christ est pour le Chrétien un modèle; est-ce quand il chemine sous le poids de la croix qu'il faudra ne pas l'imiter! Il y a dans ce fragment, intitulé *De la satisfaction de Jésus-Christ*, d'admirables pages de théologie, auxquelles il est impossible que le protestantisme réponde: on sait quelle grande place a occupée la doctrine de la justification dans les controverses de la Réforme.

C'est sur l'importante question de l'Eucharistie que les dissidents ont laissé voir le plus d'embarras et de contradictions; d'un côté ils voulaient donner satisfaction aux raisonnements humains, et de l'autre ils voulaient demeurer fidèles au sens véritable de l'Ecriture; cette double prétention les a conduits à des conclusions insoutenables. « Ce n'est pas que la droite raison soit jamais contraire à la foi, dit Bossuet, mais il n'a pas plu à Dieu que nous eussions toujours le moyen de les accorder ensemble. Il faut avoir pénétré le fond des conseils de Dieu pour faire parfaitement cet accord; il dépend de l'entière compréhension de la vérité, que Dieu nous a réservée pour la vie future. » Bossuet, ne se servant ici de sa raison que pour écouter *ce que Dieu dit*, reprend une à une les difficultés et les objections des réformés, et trouve dans leurs aveux mêmes les moyens d'établir victorieusement la foi catholique sur l'Eucharistie : il a traité ce point avec l'étendue qu'exigeait une aussi grande matière.

L'évêque de Condom, dans l'*Exposition*, avait eu peu à parler de la tradition et de son autorité dans l'Eglise catholique; son dessein n'était pas de prouver, mais d'exposer. Il avait plu à ses adversaires de l'attaquer longuement sur cet article, Bossuet, dans ses réponses accourt sur ce terrain où on le provoque. Les dissidents prétendent que toute doctrine que les apôtres n'ont pas écrite est condamnée par ce seul silence, quelque antiquité qu'elle ait dans l'Eglise. Bossuet leur prouve, par le témoignage même de saint Paul, qu'il y a des vérités non écrites que les générations chrétiennes doivent se transmettre. La règle catholique, c'est qu'une doctrine, reçue par toute l'antiquité chrétienne, sans qu'on en puisse marquer le commencement, vient nécessairement des apôtres. La parole a précédé l'Ecriture; la parole et l'Ecriture se complètent.

Ces cinq fragments, consacrés à cinq questions différentes, et qui ne laissent sans réponse aucune des objections des réformés, forment une œuvre capitale; dans la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferry*, Bossuet s'était d'un premier bond placé très-haut comme controversiste; mais ces fragments en réponse aux adversaires de l'*Exposition* sont d'une force plus évidente; l'évêque de Condom a déjà toute la grandeur de l'évêque de Meaux.

Nous avons déjà dit de quels nombreux retours à la foi catholique fut suivi le livre de l'*Exposition;* nous ne pouvons citer cette foule de noms dont on peut voir ailleurs l'énumération (1094); mais il en est un au souvenir duquel nous voulons nous arrêter : c'est celui de milord Perth, grand chancelier d'Ecosse, dont la destinée fut mêlée à celle de Jacques II. L'ouvrage de Bossuet fit luire à ses yeux la vérité religieuse; il entra dans l'Eglise catholique. Milord Perth, en reconnaissance de ce qu'il devait à l'évêque, aurait voulu, disait-il, *lui baiser les pieds tous les jours*. « Vos talents naturels, écrivait-il à Bossuet, augmentés par la lumière divine, et maintenant en vigueur par un travail continuel dans la vigne du Seigneur, vous mettent au-dessus des autres hommes. Il faut fermer les yeux à la lumière pour ne pas reconnaître la vérité, de la manière dont elle est exposée par votre excellente plume. Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province : vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe, et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas. »

La correspondance qui s'établit alors entre Bossuet et le grand chancelier d'Ecosse, pieusement reconnaissant, est des plus intéressantes. La conversion de milord Perth mit au cœur de Bossuet un désir profond de voir l'Angleterre rentrer dans l'unité; c'est ce que nous voyons dans le passage suivant d'une lettre écrite de Paris le 28 novembre 1685 ; il nous donne une idée de l'ardeur qui consumait déjà Bossuet pour cette œuvre à laquelle nous le verrons travailler une grande partie de sa vie : « Je suis sollicité à redoubler les vœux que je fais depuis si longtemps pour la conversion de la Grande-Bretagne. Je vous avoue que, lorsque je considère la piété admirable qui a si longtemps fleuri dans

(1094) Voy. *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. II, p. 430 et suiv., de l'édit. de 1819, Versailles.

cette île, autrefois l'exemple du monde, je sens, s'il m'est permis de le dire, mon esprit ému en moi-même, à l'exemple de saint Paul, en la voyant attachée à l'hérésie; et je frémis de voir qu'en quittant la foi de tant de saints qu'elle a portés, elle soit obligée de condamner leur conduite, et de perdre en même temps de si beaux exemples qui lui étaient donnés pour l'éclairer. Mais j'espère plus que jamais que Dieu la regardera en pitié. »

VI. Cependant, Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, se disposait à quitter Paris pour aller remplir ses devoirs de pasteur dans le diocèse que la Providence venait de lui confier aux extrémités du royaume, lorsqu'un événement imprévu changea sa destinée et le cours de sa vie entière.

Le 13 septembre 1670 Louis XIV nomma Bossuet précepteur du Dauphin, et ce fut de Péréfixe, archevêque de Paris, qui vint lui en apporter la nouvelle au doyenné de Saint-Thomas du Louvre. Bossuet va donc vivre à la cour, à la cour dont un écrivain, qui certes l'a bien connue (1095), nous donne la définition que voici : « Qui peut nommer de certaines couleurs changeantes, et qui sont diverses selon les divers jours dont on les regarde ? de même qui peut définir la cour ?.... La cour est comme un édifice bâti de marbre, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort polis.... La cour ne saurait se passer d'une certaine espèce de courtisans, hommes flatteurs, complaisants, insinuants, dévoués aux femmes, dont ils ménagent les plaisirs, étudient les faibles, et flattent toutes les passions; ils leur soufflent à l'oreille des grossièretés, leur parlent de leurs maris et de leurs amants dans les termes convenables, devinent leurs chagrins et fixent leurs couches..... Ils mangent délicatement et avec réflexion; il n'y a sorte de volupté qu'ils n'essayent et dont ils ne puissent rendre compte.... Les femmes craignent de ne pas se montrer assez.... A la cour on dit du bien de quelqu'un pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que nous disons du bien de lui; la seconde, afin qu'il en dise de nous.... Il faut des fripons à la cour auprès des grands et des ministres.... Que voulez-vous qu'on y fasse d'un homme de bien ?.... Les grands de la nation s'assemblent tous les jours, à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église; il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables; les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel, et paraissent debout, le dos tourné directement aux prêtres et aux saints mystères, et les faces élevées vers leur roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqué. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de surbordination; car ce peuple paraît adorer le prince, et le prince adorer Dieu.... N'espérez plus de candeur, de franchise, d'équité, de bons offices, de services, de bienveillance, de générosité, de fermeté dans un homme qui s'est livré à la cour. »

Voilà où Bossuet allait s'enfermer Nous verrons ce que la cour lui a coûté. Sa conduite morale y fut digne devant Dieu et irréprochable devant les hommes. Il s'appliqua tout entier à l'éducation du Dauphin, être, dit un écrivain (1096), d'une intelligence nulle et d'un esprit inappliqué, qui lui donna beaucoup à souffrir : pendant sept ans il espéra contre toute espérance, et il le traita comme un jeune homme d'esprit et de cœur. C'est pour ce Dauphin qu'il fit jaillir de son génie d'admirables créations : le *Discours sur l'histoire universelle*, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, le *Traité du libre arbitre*, une *Politique sacrée tirée de l'Ecriture sainte*. Mais on a dit de cette éducation que le précepteur y était tout et que l'évêque n'y était rien; ce qui est très-vrai. Bossuet lui-même déclare dans une lettre au maréchal de Bellefonds : « Me voici quasi à la fin de mon travail. M. le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. *Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué*. On n'a nulle consolation sensible, et on marche, dit saint Paul, en espérant contre l'espérance. Car encore qu'il se commence d'assez bonnes dispositions, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du monde peut tout renverser : je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé, mais Dieu le fera peut-être sans nous (1097). »

Louis XIV, qu'on est convenu d'appeler un grand roi, était aussi le plus grand des libertins de son siècle (1098). Fidèle aux traditions voluptueuses de son aïeul François I[er], il ouvrit devant sa cour les voies larges d'un sensualisme effréné. Un des plus beaux titres de gloire de Bossuet, c'est la générosité de ses efforts pour élever ce César au-dessus de cette atmosphère païenne de plaisirs; et s'il ne réussit pas dans cette difficile entreprise, il eut du moins la consolation de mettre sur l'autel de la pénitence une bien touchante victime : Mme de la Vallière : « Et vous, descendez, allez à l'autel, victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice; le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré; le glaive est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même, pour l'attacher uniquement à Dieu. »

Cette femme, que Dieu prévint des plus grandes grâces et des plus grandes miséricordes, commença d'abord à marcher dans le chemin de la vie spirituelle, doucement et lentement, comme s'explique Bossuet; mais bientôt, étonné, accablé du courage de cette âme qui ne respirait plus que du côté

(1095) La Bruyère.
(1096) M. Emile Chavin, loc. cit.
(1097) *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, liv. IV, n° 26.
(1098) M. Emile Chavin, loc. cit.

du ciel, il écrivait au maréchal de Bellefonds: « En vérité, ses sentiments sont si divins, que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces; et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées. Elle ne respire plus que la pénitence, et, sans être effrayée de l'austérité des Carmélites, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond. Je parle et elle fait; j'ai les discours et elle les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot où je ne croie prononcer ma condamnation (1099). »

Après cette victoire, Bossuet voulut livrer un second combat; il écrivit à Louis XIV, alors à la tête de son armée: « On ne parle, Sire, que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables sous un si grand capitaine; et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante, et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose... » Mais Bossuet avait pour adversaire une femme orgueilleuse et impudique entre toutes, et le diable remporta à son tour une grande victoire. Cet évêque si pieux et si dévoué essuya la honte de ces accablantes paroles du roi: « Ne me dites rien, j'ai donné mes ordres pour qu'on prépare au château un appartement à Mme de Montespan. » A notre sens, dit l'auteur que nous avons déjà cité (1100), l'évêque aurait dû quitter Versailles pour toujours. Pour son malheur il y resta; et lui qui n'était pas un flatteur; lui, cet intrépide défenseur de l'Eglise, de la foi et des mœurs, il vint échouer sous les coups de l'ennemi le plus lâche, sous les coups de la peur. Mais nous n'avons pas à parler ici de cette chute; nous en rapporterons ailleurs la cause et les suites. *Voy.* l'art. GALLICANISME où nous parlons de la *Déclaration gallicane* de 1682, et l'article BONIFACE VIII, n° XIII.

VII. Peu de temps après la nomination de Bossuet comme précepteur du Dauphin, l'Académie française s'était associé l'évêque de Condom. Quand cette éducation fut terminée, il reçut en 1680, le titre de premier aumônier de M. le Dauphin, et l'année suivante il fut nommé à l'évêché de Meaux. C'est revêtu de ce titre qu'il vit s'ouvrir l'année, si fatale pour lui, de 1682, et qu'il assista à l'assemblée du clergé.

Après cette assemblée, où le clergé venait d'abdiquer entre les mains du César qui dominait les consciences, Bossuet alla se recueillir quelques jours dans les déserts de la Trappe. Il voulait puiser dans les entretiens de son ami l'abbé de Rancé, et dans la sainte et austère discipline des religieux qui avaient embrassé sa réforme, le courage, la force et la piété qu'il se proposait de porter dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Pendant le cours de son épiscopat, Bossuet fit, à différentes époques, huit voyages à la Trappe. Il disait que c'était le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse. Il assistait à tous les exercices de la communauté. Il était le premier levé pour les Matines pendant les huit jours que durait ordinairement son voyage de la Trappe. Il montra la même assiduité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, quoiqu'il joignît à ses veilles toute l'austérité de la vie d'un religieux; ce ne fut qu'à l'un de ses derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin. Il trouvait un charme particulier dans les manières dont on y célébrait l'office divin. Le chant des psaumes, qui venait seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses des Complies, les sons doux, tendres et émouvants du *Salve Regina* lui inspiraient une sorte de mélancolie religieuse (1101).

Quoiqu'il fût toujours attaché à la cour par ses fonctions d'aumônier de la Dauphine, Bossuet résidait le plus qu'il pouvait dans son diocèse, où il remplissait avec une scrupuleuse exactitude les devoirs et les fonctions de l'épiscopat. Séminaire, missions, conférences ecclésiastiques, visites pastorales, hôpitaux, synodes, il ne négligea rien. Il publia un *Catéchisme* pour le diocèse de Meaux, une *Instruction pour les nouveaux convertis du protestantisme*, une *Lettre sur la communion pascale*. Il composa pour les religieuses de son diocèse, deux admirables ouvrages: *Elévations sur les mystères*, et *Méditations sur l'Evangile*, sans compter un très-grand nombre de lettres qu'il leur écrivait, surtout à celles qu'il dirigeait d'une manière spéciale.

Et, en même temps, il poursuivait ses grands travaux pour la conversion des protestants; et, en s'efforçant de prouver la réunion des communions séparées, il travaillait, nous l'avons déjà dit (n° V), pour l'Angleterre. Cette noble et chrétienne espérance du retour à l'unité, il la poursuivit pendant trente ans à travers les œuvres les plus diverses, les occupations les plus multipliées. Il y songeait dans ses *Conférences avec le ministre Claude;* il y songeait dans son *Traité de la communion sous les deux espèces*, et surtout dans son merveilleux ouvrage intitulé: *Histoire des variations des églises protestantes.*

Cette vaste composition, d'un tour vif, serré, plein d'esprit, d'un savoir immense, d'une puissante logique et d'une force inexorable contre ce qui n'est pas la vérité, tient à la fois de l'histoire et de la controverse (1102). Après bientôt deux cents ans, elle garde l'intérêt qui s'attache à de mémorables événements et à de très-graves questions de doctrine que Bossuet a jugées en théologien, en penseur, en prophète. Quand le génie, en plein dans la vérité, se trouve en face de doctrines sans fondement, il en marque avec sûreté la portée, il leur

(1099) Bossuet, *Correspondance.*
(1100) M. Chavin, *loc. cit.*
(1101) *Hist. de Bossuet*, liv. VII, n° 2.
(1102) *Lettres sur Bossuet*, etc.

montre le chemin qu'elles sont condamnées à suivre, les vicissitudes qu'elles doivent subir, jusqu'à ce que, séparées de toute raison d'être, et ne tenant plus à rien, elles aillent se perdre dans les derniers abîmes de l'erreur et du néant.

L'*Histoire des variations* a porté au protestantisme des coups dont il ne s'est pas relevé, dont il ne pouvait pas se relever. Lorsqu'on a la prétention de proclamer l'enseignement religieux le plus vrai, le plus pur, le meilleur, n'est-il pas étrange de voir les nouveaux apôtres ne s'entendre sur aucun point important, changer de *confession* à chaque rédaction, professer en même temps les symboles les plus contradictoires, et substituer au caractère immuable de la foi les mobiles fantaisies de la pensée humaine!

VIII. Tout missionnaire de la vérité en ce monde recommande son œuvre par son propre caractère et par l'honneur de sa vie (1103). Quelle fut la conduite de Luther, moine et prêtre qui arracha au cloître une jeune religieuse pour l'épouser; qui fit de la seconde moitié de sa vie un tissu de scandales, de mensonges et d'impostures; qui mit en thèses toutes ses fureurs et en dogmes tous ses excès; qui, parlant sans cesse de liberté, courbait tout sous sa tyrannie; qui prêcha la révolte aux peuples, mit les armes aux mains des paysans et le feu aux quatre coins de l'Allemagne? Le succès de la mission religieuse que s'était donnée Luther est un prodige dans l'histoire. C'est le plus frappant témoignage de l'aveuglement des hommes, ou plutôt de ce que peut le désordre des passions.

Tout le monde alors sollicitait à grands cris la réforme, celle des mœurs et de la discipline, bien entendu; Luther se présenta comme apôtre de la réforme, apôtre hardi, éloquent, impétueux; et les peuples le suivirent, étonnés à la fin de l'avoir suivi si loin! Il fit servir à sa cause les passions populaires, les goûts violents d'émancipation, les cupidités d'en bas et d'en haut. Il eut pour auxiliaires tous les mauvais penchants du cœur, toutes les perversités. Cette réforme des mœurs, tant annoncée, n'aboutit d'abord qu'à la corruption; les peuples, affranchis du joug religieux, se trouvèrent sans frein; le mal ne rencontra plus de barrières. Erasme disait qu'on n'était pas devenu *meilleur*, mais plus *mauvais;* le réformateur Bucer et Luther lui-même reconnurent que les mœurs n'avaient rien gagné.

On connaît la tyrannie de Luther. Cet homme qui voulait pour lui la liberté, ou plutôt la licence la plus complète, était d'un despotisme effréné. Mélanchthon fut sa principale victime, Mélanchthon, le plus sincère et le plus poli des chefs de la Réforme. Ses tristesses et ses mécomptes ne furent pas un mystère pour ses contemporains; il cherchait à échapper par la fuite à l'oppression de Luther. « Je suis en servitude, écrivait-il à son ami Camérarius, je suis en servitude comme dans l'antre du cyclope, et je pense souvent à m'enfuir. » Ce pauvre Mélanchthon prêta plus d'une fois sa plume à des doctrines qui n'étaient pas les siennes, et mourut sans avoir osé s'expliquer. Même après la mort de Luther, sa pensée était restée esclave : « Je suis, écrivait-il, comme Daniel dans la fosse aux lions. »

Mélanchthon comprit que la paix et l'unité sans lesquelles il ne peut y avoir ni foi, ni église, n'avaient pas d'autres soutiens sur la terre que l'autorité des anciens pasteurs, il pressentit les calamités qui devaient sortir de la Réforme : « Bon Dieu ! s'écriait-il, quelle tragédie verra la postérité ! » Les disputes de son temps et de son parti, remarque l'évêque de Meaux, suffisaient pour lui faire croire qu'à moins d'un miracle visible, toute la religion allait être dissipée.

Bossuet a peint, mieux qu'on ne l'a jamais fait, Luther, Bucer, Mélanchthon, Zwingle, tous les personnages de la Réforme; on n'a jamais mieux pénétré dans les secrets de la politique mêlée ouvertement aux questions religieuses de ce temps; Bossuet ne procède que pièces en main, il marche toujours d'un pas sûr; il cite, il démontre, il est irréfutable. Dans son sixième livre de l'*Histoire des variations*, il y a quelque chose qui fut un coup d'assommoir contre la religion prétendue réformée; nous voulons parler des pièces longtemps cachées à l'aide desquelles l'affaire de Philippe, landgrave de Hesse, éclata dans sa scandaleuse vérité. Ce prince, dont les efforts retenaient le parti protestant, toujours prêt à se rompre, était d'une rare intempérance; cela n'empêchait pas les réformateurs de le porter aux cieux, parce qu'ils avaient grand besoin de lui. Le landgrave eut la fantaisie d'épouser une seconde femme, pendant que la sienne vivait encore, de manière à avoir deux femmes à la fois; il voulut s'y faire religieusement autoriser. Il chargea Bucer des négociations auprès de Luther et des autres chefs du parti, et j'aime mieux vous renvoyer à son instruction que de vous transcrire les motifs grossiers sur lesquels il s'appuyait; le prince ne négligeait pas de promettre à Luther *les biens des monastères ou autres choses semblables*, si on favorisait ses désirs. Luther et les autres chefs répondirent par un avis doctrinal qui autorisait la bigamie, pourvu seulement que le landgrave tînt le *cas secret*. Avouez qu'il ne valait pas la peine de tant crier contre les dispenses de l'Eglise de Rome, dispenses qui d'ailleurs n'affectèrent jamais ni la morale, ni la foi. L'infamie de cet avis doctrinal voue au mépris des siècles ces prétendus réformateurs des mœurs chrétiennes de l'Europe Jurieu, malgré la difficulté de l'entreprise, essaya d'excuser les signataires de cette réponse, et soutint que les théologiens luthériens s'étaient trompés *beaucoup plus dans le fait que dans le droit*, comme si le landgrave n'avait pas positivement demandé un moyen légitime d'avoir deux femmes à

(1103) *Lettres sur Bossuet*, etc.

la fois, et comme si l'unité du mariage n'était pas un dogme certain de la religion chrétienne !

Il faut voir comment Bossuet, dans son *Quatrième avertissement*, renverse les extravagances de Jurieu sur cette matière, et comment il traite ce qu'il appelle une *grande prostitution de la théologie réformée*. Du reste, Luther avait sur le mariage des idées étranges; dans un sermon, à Wittemberg, il prononça des paroles que l'on n'oserait pas répéter. Déjà, en 1524, quinze ans avant que la Réforme se mît à genoux devant l'incontinence du landgrave, Luther avait écrit que la *polygamie était permise*, qu'il ne pouvait *s'opposer à ce qu'on épousât plusieurs femmes*, et que cela ne *répugnait pas à l'Ecriture sainte*. Pourtant il éprouvait quelques scrupules en traçant de pareilles sentences; il voulait bien ne pas engager les Chrétiens à profiter de cette permission. Le protestantisme, avec sa prétention de ramener les peuples aux Livres sacrés, sans toutefois tenir compte de l'Évangile, se trouva conduit à la polygamie comme à un principe.

Le moine Luther, qui aimait sa femme et ses enfants, a quelquefois trouvé de bonnes paroles comme époux et comme père; mais, en général, son langage sur le mariage, cette fondamentale et sainte institution de la société chrétienne, suffirait pour faire juger son œuvre de réformateur.

Il se refusait, disait-il, à condamner l'*Ancien Testament*; mais l'enseignement chrétien ne nous a-t-il pas révélé l'intention particulière du divin Législateur, en permettant aux Hébreux la polygamie ? C'est en comparant la parole catholique à la parole luthérienne touchant le mariage, que l'on comprend tout d'abord de quel côté est la vie morale et religieuse. Bossuet, dans un sermon *Sur la divinité de la religion*, nous fait admirer ce que Jésus-Christ a institué pour ordonner les familles : « Il en a, dit-il, retranché la polygamie, qu'il avait permise un temps en faveur de l'accroissement de son peuple, et le divorce qu'il avait souffert à cause de la dureté des cœurs. Il ne permet plus que l'amour s'égare dans la multitude; il le rétablit dans son naturel, en le faisant régner sur deux cœurs unis, pour faire découler de cette union une concorde inviolable dans les familles et entre les frères. Après avoir ramené les choses à leur première institution, il a voulu désormais que la plus sainte alliance du genre humain fût aussi la plus durable et la plus ferme, et que le nœud conjugal fût indissoluble, tant par la première force de la foi donnée, que par l'obligation naturelle d'élever les enfants communs, gages précieux d'une éternelle correspondance. Ainsi il a donné au mariage des fidèles une forme auguste et vénérable, qui honore la nature, qui supporte la faiblesse, qui garde la tempérance, qui bride la sensualité. »

IX. Le septième livre de l'*Histoire des variations* offre un grand intérêt, surtout en ce qui concerne l'Eglise anglicane; il est rempli de critique et de pénétration, de vues supérieures et de fines railleries. Le fameux Cranmer, que les écrivains anglais nous représentent comme un Cyrille et un Athanase, y est déshabillé de la main du génie armé des faits. Henri VIII, qui rompit avec Rome, pour assouvir ses passions, et se fit chef de l'Eglise *pour la piller avec titre*, nous apparaît dans ses excès et ses horribles cruautés

Bossuet, en terminant cette partie de son ouvrage, s'exprimait ainsi en pensant à la nation anglaise : « Mais une nation si savante ne demeure pas longtemps dans cet éblouissement; le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme.... Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements des saints. »

La nouveauté est, pour une doctrine religieuse, une terrible accusation; il faut la chaîne de la tradition et l'autorité des siècles; il faut de lointains aïeux de la foi. Les protestants n'étant que du XVIe siècle, ils eurent besoin de se chercher des ancêtres, et comme ils n'avaient pas le choix de leurs prédécesseurs, les réformés furent réduits à chercher une place dans la famille des vaudois et des albigeois, oubliant à la fois que ces deux sectes différaient entre elles sur les points les plus graves, qu'elles avaient des doctrines répudiées par les protestants eux-mêmes, que, malgré la meilleure volonté, on était forcé de s'arrêter court sur le chemin des siècles, et qu'enfin on ne pouvait pas, sans ignominie, tendre filialement la main à des hérésies, accusées de ténébreuses et immondes pratiques. Le onzième livre de l'*Histoire des variations* nous offre donc un récit savant et curieux des origines et des opinions des albigeois et des vaudois, des frères de Bohême, des viclefites et des hussites. Les albigeois n'étaient que des manichéens. Saint Bernard, voyageant en Provence et en Languedoc, les avait connus et avait trouvé dans leurs abominables erreurs le *mystère d'iniquité* prédit par saint Paul. Bossuet parle de la farouche hypocrisie de leurs opinions, et dit très-bien : « Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu. »

Bossuet, regardant et jugeant du haut de l'immobile unité de l'Eglise catholique, fait en quelque sorte tableau en face de ces communions nouvelles qui marquent leur entrée dans le monde par des discordes et des chocs ; il assiste à leurs luttes, à leurs déchirements, à leurs subdivisions inévitables, et semble dire au monde qui l'écoute : Voilà la destinée des intelligences séparées de toute règle certaine, la destinée de tout ce qui ne porte pas avec soi la vérité ! — Le quinzième livre de l'*Histoire des variations* sur l'unité de l'Eglise produit un

grand effet au milieu de ces incessantes divisions enfantées par l'erreur.

Le faux a sa logique comme le vrai. Lorsqu'on a posé en principe le droit de se faire une religion, pourquoi les derniers venus de la Réforme n'en useraient-ils pas aussi bien que les premiers? Quoi d'étonnant que le protestantisme du XIXe siècle diffère si profondément du protestantisme du XVIe siècle? Parmi les luthériens d'aujourd'hui, Luther ne reconnaîtrait pas sa doctrine, ni Calvin la sienne parmi les calvinistes. Cela est tout simple, et les luthériens et les calvinistes futurs en auraient fait voir bien d'autres, si, à l'heure qu'il est, les communions séparées n'avaient point parcouru le cercle entier des erreurs, cercle étroit d'ailleurs, car les erreurs humaines sont vite épuisées et se répètent à travers le temps. Les divers partis de la Réforme, accomplissant les prophéties de Bossuet, se sont précipités dans le socinianisme, dans la négation de la divinité du Christ, comme des torrents qui, après avoir parcouru un certain espace, s'en iraient disparaître dans un marais. Le protestantisme, qui n'a plus de corps de doctrines, repose uniquement sur deux choses : en bas l'ignorance, en haut l'indifférence en matière de religion.

X. Comme on le sait, l'*Histoire des variations*, ce brûlot terrible lancé dans le camp de la Réforme, fut attaquée, mais avec quelle faiblesse! Deux hommes s'étaient présentés pour répondre à Bossuet, le ministre Jurieu et le ministre Basnage de Beauval.

Les Eglises protestantes, un peu lasses des violences et des maladresses de Jurieu, confièrent leur cause au ministre de Rotterdam, homme instruit et habituellement modéré, mais dont le caractère en cette circonstance descendit jusqu'aux injures et aux calomnies. Son plaidoyer tomba en poussière devant la *Defense de l'Histoire des variations* que publia Bossuet : un écrit vif et piquant de Bayle, intitulé : *Avis aux réfugiés*, était venu en aide à l'athlète catholique. Jurieu avait une belle occasion de se taire ; il la manqua, et publia ses *Lettres pastorales*, qui nous ont valu les *Avertissements aux protestants*, au nombre de six, où Bossuet a exposé, dans le Ve, ses doctrines politiques sur la souveraineté.

Ce grand homme n'était pas seulement un joûteur invincible dans la controverse, mais ses historiens le peignent comme très-habile dans l'art de rapprocher les hommes et de manier les esprits. Aussi, l'opinion en Europe le désignait-elle comme le seul qui pût être le lien de conciliation entre l'Eglise catholique et les communions séparées, et qui pût faire la paix morale dans le monde chrétien.

Les pensées de réunion circulaient en Allemagne au milieu du vaste ébranlement des consciences produit par les écrits de Bossuet et les réflexions des cœurs droits (1104). Léopold Ier, soutenu par les vœux de la diète de l'Empire, songeait à réaliser ces projets qui auraient reconstitué la vieille république chrétienne et replacé l'Europe politique sur de solides fondements. L'impératrice Marguerite-Thérèse, première femme de Léopold Ier, avait pour confesseur un prêtre pieux, instruit et modéré, d'origine génoise, et portant le titre d'évêque de Tina en Bosnie; ce prélat, nommé Christophe Royas de Spinola, s'était fait connaître par d'utiles conférences avec les ministres luthériens ; il était parvenu à faire comprendre aux dissidents combien peu les points essentiels de la confession d'Augsbourg différaient du concile de Trente. Léopold Ier, pour lui donner plus d'autorité, le nomma évêque de Neustadt, dans le voisinage de Vienne. Dans un rescrit du 20 mars 1691, il lui concéda tout pouvoir pour travailler à l'œuvre de la réunion. L'évêque de Neustadt écrivit, voyagea, se porta partout où l'appelait l'intérêt d'une aussi grande œuvre ; ce fut surtout dans les Etats de la maison de Hanovre que sa mission rencontra bon accueil. Son âme s'ouvrit plus vivement à l'espérance après avoir passé sept mois avec l'homme le plus important des Eglises de Hanovre, le docteur Molanus, abbé de Lokkum, esprit sincère, éclairé, fort disposé à la paix et à la vérité. De ces conversations et de ces longs échanges entre le prélat catholique et les ministres luthériens naquirent *les Règles touchant la réunion de tous les Chrétiens* : « *Regulæ circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem*, » que formulèrent les théologiens de Hanovre. Ce n'était pas tout ce que pouvait souhaiter l'évêque de Neustadt, mais c'était quelque chose. Il avait, dans ses conférences, suivi la méthode de l'*Exposition*, et Bossuet était son guide et son modèle. L'évêque de Neustadt transmit à l'évêque de Meaux l'écrit des docteurs de Hanovre et lui demanda son avis. Bossuet, comme on le pense bien, applaudit.

Son historien nous montre (1105) comment il entra dans cette négociation sur la demande de la duchesse de Hanovre, Sophie, sœur de la princesse palatine Louise-Hollandine, qui s'était tout à coup convertie à la foi catholique, et que Louis XIV *avait nommée* abbesse de Maubuisson. Rien de plus curieux que tous ces princes et ces princesses d'Allemagne, versés dans les matières religieuses, vivement attentifs à la controverse, faisant venir de France chaque écrit nouveau qui pouvait les éclairer. Bossuet répondait à tous ces nobles esprits qui cherchaient la vérité, et il s'efforçait de les attirer.

Un grand nom, celui de Leibnitz, vient se mêler au nom de Bossuet dans ces négociations intéressantes. Leibnitz était déjà en correspondance avec Pellisson, écrivain

(1104) *Lettres sur Bossuet.*

(1105) Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, liv. XII; *Voy.* aussi l'*Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes*, par Tabaraud, 1 vol. in-8°, 1814, chap. 11, pag. 373 et suiv.

de peu de génie mais noblement honnête, dont la conversion au catholicisme avait fait du bruit. Leurs lettres passaient par les mains de Mme de Brinon, femme d'un esprit vif, remuant et dominateur, première supérieure de la maison de Saint-Cyr, disgraciée pour avoir laissé paraître trop de crédit autour de Mme de Maintenon, et qui, retirée dans l'abbaye de Maubuisson auprès de la princesse Louise-Hollandine, occupait de son mieux son ambitieuse imagination. Un esprit comme Pellisson ne pouvait suffire sur ces matières à un génie comme Leibnitz. Celui-ci aspirait à se mettre en rapport avec Bossuet. On trouve toute cette correspondance dans les œuvres de l'évêque de Meaux.

Leibnitz, si grand philosophe, apparaît ici plus subtil que profond, plus spécieux que puissant; on a quelque droit, dit M. Poujoulat (1106), de mettre en doute la sincérité de Leibnitz dans cette affaire. En écartant l'abbé de Lokkum pour se poser seul comme le mandataire de la Confession d'Augsbourg, il diminua tout d'abord les chances d'une entente conciliatrice. Bossuet pressentit ce qu'il y avait d'ambigu dans l'attitude du philosophe allemand; sa patience parut en éprouver quelque lassitude. Pour expliquer la conduite de Leibnitz dans ces graves et longs débats, il faut se rendre compte de sa position à la cour de Hanovre, et des intérêts anti-catholiques que la politique des rois, cette éternelle ennemie de l'avancement du règne de la vérité, vint créer soudain.

La princesse Anne étant restée avec un seul fils à la fin de l'année 1699, la couronne d'Angleterre s'offrait à la maison de Hanovre; le plus clair de ses droits était son hostilité religieuse à l'Eglise romaine; il importait de ne donner à la Grande-Bretagne aucun soupçon à cet égard. La date de la mort du duc de Glocester, dernier fils de la princesse Anne, est précisément la date du silence de Leibnitz avec Bossuet. Si l'on gardait les moindres doutes sur ces conjectures, il suffirait de lire quelques lignes de Leibnitz écrites, en 1708, au célèbre professeur Fabricius, dans lesquelles il dit « que tous les droits de la maison de Hanovre au trône d'Anglèterre étant uniquement fondés sur la haine et l'exclusion de l'Eglise romaine, il faut éviter avec soin tout ce qui annoncerait de la mollesse et de la tiédeur sur cet article. »

Ainsi, Leïbnitz, suspect aux protestants, Catholique par le génie, eut la faiblesse de faire fléchir la vérité devant les intérêts humains! Le projet de réunion des protestants d'Allemagne ne fut point pour cela abandonné; le duc de Saxe-Gotha avait préparé un plan de conciliation; il fit même, dans ce but, le voyage de Rome. Le Pape Clément XI s'adressa à Bossuet pour conduire à bonne fin une telle entreprise; la guerre de 1702, qui mit en mouvement toute l'Allemagne, renversa ces nouvelles espérances. La rentrée des dissidents de l'Europe ne put s'accomplir du vivant de Bossuet; mais lorsque tout ce qui est séparé de l'Eglise voudra sérieusement revenir au giron, c'est Bossuet qui restera l'arbitre conciliant et ferme de la réunion religieuse. Les communions séparées obtiendraient tout ce qui n'est pas incompatible avec les croyances catholiques, et ne perdraient rien de leur dignité dans la soumission à tout ce qui est de foi.

XI. Cependant, il faut le dire, une autre cause encore que les défaillances et la conduite peu droite de Leibnitz avait sans doute contribué au peu de succès de la grande affaire de la réunion : c'était la révocation de l'édit de Nantes, qui avait changé en France les conditions du protestantisme, et à laquelle Bossuet, comme tout le clergé et tout les corps de l'Etat, avait applaudi. *Voy.* l'article Edit de Nantes.

Chose étrange! l'évêque de Meaux, qui approuvait les mesures violentes de Louis XIV, avait pourtant, nous l'avons remarqué déjà, un certain penchant à l'esprit de conciliation, et il paraît certain que, dans son diocèse, il n'employa jamais que des moyens de douceur et d'instruction. On rapporte même qu'il se servit de son crédit et de son influence pour prévenir les mesures rigoureuses du pouvoir civil, et protéger même quelquefois des protestants séditieux contre les atteintes de la justice humaine. Et Bossuet dut comprendre que ce système de modération n'était pas le moins bon, car toutes les fois qu'il le mit en pratique, il eut la consolation de le voir couronné de succès. Ainsi, à Meaux, cette conduite ramena un bon nombre de protestants; et ce fut pour achever de les instruire et pour les affermir dans la foi que Bossuet publia plusieurs instructions pastorales fort étendues sur des points importants de la doctrine catholique, savoir une en 1686 sur la *Communion pascale*, et deux autres, en 1700 et l'année suivante, sur les *Promesses de Jésus-Christ à son Eglise*.

Notons de suite, qu'outre une foule d'ouvrages et de mémoires, dont un contre les doctrines de Malebranche où il manifesta ses craintes de voir un grand combat contre l'Eglise et plus d'une hérésie sortir des principes cartésiens entendus comme le faisait le célèbre Oratorien, Bossuet publia, contre les casuistes relâchés, son *Traité de l'amour de Dieu*, son *Traité de l'usure*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort, et quelques écrits sur le probabilisme, qu'il fit imprimer en 1700. De plus, Bossuet avait signalé et combattu, en 1692, les inexactitudes et les assertions téméraires et coupables contenues dans la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin, dont les premiers volumes furent condamnés l'année suivante par l'archevêque de Paris; et dans son examen de cet ouvrage Bossuet rendit le plus éclatant

(1106) *Lettres sur Bossuet.*

hommage à l'autorité du Souverain Pontife. Il publia deux ans plus tard ses *Maximes sur la comédie*, en réponse à un écrit où l'on s'attachait à la justifier ; il dénonça au Pape Innocent XII, en 1699, de concert avec quelques autres évêques, un ouvrage du cardinal Sfondrate (*Voy.* son article) sur la prédestination. Il s'éleva, en 1701, contre la témérité de certains auteurs qui prétendaient justifier l'ancienne religion des Chinois et celle des anciens Perses. Il condamna, en 1702, la version du Nouveau Testament dite de Trévoux par Richard Simon (*Voy.* son article), et publia l'année suivante jusqu'à deux *Instructions pastorales*, pour signaler le venin de sa version et de ses notes.

Bossuet récapitule ainsi ses deux *Instructions* : « C'en est assez, dit-il, et il me suffit d'avoir démontré que l'auteur fait ce qu'il lui plaît du texte de l'Evangile, sans autorité et sans règle ; qu'il n'a aucun égard à la tradition et qu'il méprise partout la loi du concile de Trente, qui nous oblige à la suivre dans l'interprétation des Ecritures ; qu'il ne se montre savant qu'en affectant de perpétuelles et dangereuses singularités, et qu'il ne cesse de substituer ses propres pensées à celles du Saint-Esprit ; que sa critique est pleine de minuties, et d'ailleurs hardie, téméraire, licencieuse, ignorante, sans théologie, ennemie des principes de cette science ; et qu'au lieu de concilier les saints docteurs et d'établir l'uniformité de la doctrine chrétienne par toute la terre, elle allume une secrète querelle entre les Grecs et les Latins, dans des matières capitales ; qu'enfin elle tend partout à affaiblir la doctrine et les sacrements de l'Eglise, en diminue et en obscurcit les preuves contre les hérétiques, et en particulier contre les sociniens, leur fournit des solutions, leur met en main des défenses, pour éluder ce qu'il a dit lui-même contre leurs erreurs, et ouvre une large porte à toute sorte de nouveautés (1107). »

L'évêque de Meaux ne s'en tint pas là. Il composa un ouvrage considérable en deux parties, *Défense de la tradition et des saints Pères*. Dans la première partie, il découvre les erreurs expresses de Richard Simon sur la *Trinité et sur l Eglise*, le *Mépris des Pères, avec l'affaiblissement de la foi de la Trinité et de l'Incarnation, et la pente vers les ennemis de ces mystères ;* dans la seconde, les erreurs du même auteur sur la *Matière du péché originel et de la grâce*.

Un passage de la *Préface* de Bossuet nous fera connaître toute la pensée de ce beau travail qui fut l'occupation des dix dernières années de sa vie, et qui ne parut qu'après sa mort : « Il ne faut pas, dit-il, abandonner plus longtemps aux nouveaux critiques la doctrine des Pères et la tradition de l'Eglise. S'il n'y avait que les hérétiques qui s'élevassent contre une autorité si sainte, comme on connaît leur erreur, la séduction serait moins à craindre ; mais lorsque des Catholiques et des prêtres, des prêtres, dis-je, ce que je répète avec douleur, entrent dans leur sentiment, et lèvent dans l'Eglise même l'étendard de la rébellion contre les Pères ; lorsqu'ils prennent contre eux et contre l'Eglise, sous une belle apparence, le parti des novateurs, il faut craindre que les fidèles séduits ne disent comme quelques Juifs, lorsque le trompeur Alcime s'insinua parmi eux (1108) : *Un prêtre du sang d'Aaron*, de cette ancienne succession, de cette ordination apostolique à laquelle Jésus-Christ a promis qu'elle durera toujours, *est venu à nous, il ne nous trompera pas ;* et si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point de la trompe, Dieu demandera de leur main le sang de leurs frères, qui seront déçus, faute d'avoir été avertis (1109). »

C'est ainsi que Bossuet, vieilli de corps, non de génie, retrouva le feu de la jeunesse et la verve de l'esprit pour convaincre d'erreur le prêtre mal inspiré qui avait cru pouvoir imposer au monde « et décider sur la foi et sur la théologie par le grec ou par l'hébreu dont il se vantait. » C'est ainsi que, par des Mémoires au chancelier ou chef de la justice séculière en France, et par des *Instructions pastorales* au clergé et au peuple de son diocèse, et par des ouvrages plus considérables adressés à la chrétienté entière, Bossuet signalait l'invasion de l'arianisme moderne, de la grande apostasie, parmi les prêtres français, et notamment parmi les docteurs de Sorbonne.

XII. Mais des controverses d'un autre genre occupèrent longtemps l'activité et le génie de Bossuet ; nous voulons parler de sa lutte contre son ancien ami, le doux et immortel Fénelon, et de l'affaire des jansénistes, contre lesquels il se montra certainement moins rude qu'à l'endroit de l'archevêque de Cambrai. Nous renverrons ailleurs cette dernière et grave discussion (*Voy.* l'article QUIÉTISME), pour dire ici un mot de la part que Bossuet prit dans la querelle des jansénistes.

S'il y a quelque chose d'inexplicable dans l'histoire de ces temps et de ces choses, dit le comte de Maistre (1110), c'est la conduite de l'évêque de Meaux à l'égard du jansénisme. Si l'on n'examine que ses principes, personne n'a le moindre droit d'en douter ; j'oserais dire même qu'on ne saurait les mettre en question sans commettre une injustice qui pourrait s'appeler *crime*. Non-seulement il est convenu, et a dit et prouvé que les cinq propositions trop fameuses étaient dans le livre de l'évêque d'Ypres ; mais il a ajouté, comme le savent tous les théologiens, *que le livre entier n'était que les cinq propositions*. On croirait entendre Bour-

(1107) Bossuet, *Œuvres*, édit. de Versailles, t. IV, p. 617.

(1108) *I Mach.* VII, 11.

(1109) Bossuet, *Œuvres*, édit. de Versailles, tom. V.

(1110) *De l'église gallicane*, liv. II, chap. 11.

daloue, lorsqu'il s'écrie : « Dans quel pays et dans quelle partie de l'univers la bulle d'Innocent X et les autres constitutions des Papes contre le jansénisme ont-elles été reçues avec plus de respect (qu'en France)?... En vain les partisans, soit secrets, soit déclarés de Jansénius, interjetteraient cent appels au futur concile œcuménique, etc. » Dans la conversation intime, il parle comme dans ses livres: » Ce sont les jansénistes, disait-il en parlant à son secrétaire, qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Eglise, et non-seulement pour celles des évêques, mais encore pour celles de Rome même. » Et lorsque la France vit cette révolte burlesque des religieuses de Port-Royal, qui ne croyaient pas devoir obéir à l'Eglise en conscience, Bossuet ne dédaigna point de traiter avec elles, pour ainsi dire d'égal à égal, et de leur parler sur le jansénisme comme il aurait parlé à la Sorbonne, dans un esprit entièrement romain.

On connaît, en effet, pour reprendre les choses d'un peu plus haut, — la résistance des religieuses de Port-Royal à la signature du célèbre Formulaire prescrit par l'assemblée générale du clergé en 1656, et les vives instances de l'archevêque de Paris, de Péréfixe, pour arriver à les soumettre. Le prélat, à bout de voie, eut recours à Bossuet; il lui confia la mission de ramener ces femmes à la vérité; Bossuet avait alors trente-trois ou trente-quatre ans, et n'était pas évêque. Il eut plusieurs entretiens avec les religieuses de Port-Royal, trop dociles à une direction orgueilleuse, trop indociles à l'Eglise. Il n'y a rien de muré, de sourd, d'invincible, comme l'entêtement; dans les cellules de Port-Royal il se trouve plus fort que la parole de Bossuet (1111).

Ce fut alors (probablement en 1665), que, tentant un dernier effort, Bossuet adressa aux religieuses obstinées cette lettre où il leur démontre leurs torts avec une réunion de preuves si frappantes. Elles avaient déclaré qu'elles obéiraient sans réserve aux supérieurs ecclésiastiques en tout ce que la conscience pouvait permettre : il s'agissait donc d'examiner si la chose qu'on leur demandait était mauvaise en soi. Bossuet établit qu'on n'exige pas, à l'égard du fait contenu dans le Formulaire, une foi divine, comme pour les vérités révélées, mais que, dès la première antiquité, dans les professions de foi des Chrétiens, la condamnation des mauvaises doctrines a toujours été accompagnée de la condamnation de leurs défenseurs. Le Pape saint Grégoire frappe du même anathème les faits et les dogmes. Les actes des saints conciles et les registres publics de l'Eglise nous montrent de nombreuses professions de foi qui renferment des faits jugés par l'autorité ecclésiastique. Dans les termes du Formulaire, ce qui touche le livre de Jansénius n'est pas proposé avec la même certitude que les vérités de la foi; les directeurs des religieuses de Port-Royal les ont, sur ce point, effrayées d'un scrupule sans fondement. Pourquoi n'accorderaient-elles pas soumission à leur archevêque?

La validité du jugement dont il s'agit est incontestable; il est rendu sur une matière qui appartient au tribunal de l'Eglise; il est rendu par le Saint-Siége; il est rendu avec connaissance : le fait a été aussi exactement examiné que le droit, et le jugement a reçu sa dernière forme par l'acceptation unanime de tous ceux qui ont caractère et autorité de juges dans l'Eglise, c'est-à-dire de tous les évêques. Aucune diversité ne s'est rencontrée parmi les prélats de France sur le point le plus essentiel, la réception des constitutions. Il n'est plus permis de parler de brigue en présence d'un consentement aussi universel. A quoi bon répéter que le Pape n'a entendu qu'une des parties? Quand même le livre de Jansénius n'aurait jamais eu d'adversaires ni de sectateurs, il n'eût pas moins été sujet à l'examen de l'Eglise : dans un tel examen, un livre est lui-même son accusateur et son défenseur. Nul ne révoque en doute que la condamnation des cinq propositions ne soit canonique; comment ne le serait-elle pas en ce qui touche le livre de Jansénius, puisqu'on y voit concourir la même puissance, les mêmes formes, le même examen, la même acceptation, le même consentement unanime de tous les évêques?

Il faut avouer qu'il n'y avait rien à répondre à ceci, et que le refus des religieuses d'abaisser leur jugement sous l'autorité d'un jugement pareil prenait un étrange caractère. Leur crainte d'offenser Dieu, en se soumettant à un jugement canonique de toute l'Eglise dans un fait de sa connaissance, était un *excès inouï* : « En vérité, mes très-chères sœurs, leur dit Bossuet, ce sentiment est-il supportable? » Pour souscrire à la condamnation d'un auteur, il n'est pas besoin de savoir par soi-même si cet auteur a enseigné tels ou tels dogmes; on ne demandait pas aux religieuses de souscrire en *définissant*, mais en *obéissant*. Elles répétaient souvent qu'elles n'avaient nulle connaissance de ces matières et nulle obligation de s'en instruire. « A la bonne heure! mes sœurs, leur dit Bossuet, ne prenez jamais de part aux contestations; mais n'est-ce pas trop d'indifférence de n'en vouloir point prendre aux décisions? et si vous persistez, ne donnerez-vous pas sujet de penser que le motif qui vous y oblige, c'est que vous en avez trop pris aux contestations? »

Voilà un résumé rapide de cette lettre, où rien n'est oublié pour éclairer la conscience des Filles de Port-Royal, pour faire toucher du doigt la valeur légitime des jugements d'Innocent X et d'Alexandre VII sur le livre de Jansénius. Quelque forte et persuasive qu'elle fût, elle ne triompha point de l'opiniâtreté. Racine, dans son *Histoire de Port-Royal*, ne parle ni des démarches, ni de la

(1111) M. Poujoulat. *Lettres sur Bossuet*

lettre de Bossuet. Il trace un récit complaisant de tout ce qui fut entrepris pour obtenir la signature du Formulaire, exalte les écrits apologétiques d'Arnauld et de Nicole; mais il est évident qu'il n'a pas approfondi ces matières de controverse. Racine ne voit que de pieuses filles qui ne veulent pas *biaiser avec Dieu*, et ne se préoccupe nullement de ce que deviendrait l'Eglise, si tous ses enfants avaient le droit de lui soutenir en face qu'ils ne peuvent pas, sans offenser Dieu, croire respectueusement qu'elle a bien jugé. « Je dirai, si on veut, ajoute M. Poujoulat, que nous venons de citer en tout ceci; je dirai, avec M. de Péréfixe, que les compagnes de la Mère Agnès et de la Mère Angélique étaient *pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons;* toutefois, *je n'applaudis point aux longues persécutions qui les atteignirent dans leur solitude, et qui se terminèrent par la destruction de Port-Royal des Champs, en* 1710 (1112). »

XIII. Encore une fois donc cette part d'action de Bossuet est digne d'admiration, et a été louée comme elle le méritait; mais après le fait de cette lettre, après ces démarches, peut-on prétendre, comme le fait M. Poujoulat (1113), que l'évêque de Meaux ait déployé contre le jansénisme cette ardeur, ce zèle, nous dirions cette fougue qu'il déploya dans diverses autres circonstances? Tout pesé, tout considéré, nous ne le pensons pas; et, bien que nous reconnaissions aisément que le comte de Maistre, dans ses accusations à cet égard, soit tombé dans quelques exagérations assez ordinaires à la trempe de son génie, nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que la plupart de ses remarques sur ce point sont fondées.

Assurément, et nous l'avons déjà dit, les principes de Bossuet sont tout à fait hors de cause: mais il n'en est pas de même de l'action, quelque bonne volonté qu'on ait eue d'en faire la part étendue. S'agit-il de frapper l'ennemi, il est visible pour tout le monde qu'il retient ses coups, et semble craindre de le toucher, A la vue de l'erreur, *il prend feu d'abord; mais voit-il un de ses amis pencher vers la nouvelle opinion, tout de suite il affecte de garder le silence et ne veut plus s'expliquer* (1114). Il déclare à un maréchal de France, de ses amis, *que rien ne peut excuser le jansénisme;* mais il ajoute : « Vous pouvez sans difficulté dire ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à propos, *toutefois avec quelque réserve* (1115). » On le voit aussi pardonner à une proposition de janséniste, par égard seulement pour la mémoire d'Arnauld, après avoir dénoncé lui-même à l'assemblée *les excès outrés du jansénisme* (1116).

Les *luthériens* et les *calvinistes* n'aiment point qu'on les nomme ainsi, bien que ces noms leur appartiennent incontestablement; mais enfin ils s'en blessent, parce que la conscience leur dit assez que *tout système religieux qui porte le nom d'un homme est faux.* Par la même raison, les *jansénistes* devaient éprouver une aversion du même genre, et Bossuet ne refusa pas de se prêter jusqu'à un certain point à ces répugnances de l'erreur. Voici ses paroles : « On ne peut pas dire que ceux qu'on appelle communément *jansénistes* soient hérétiques, puisqu'ils condamnent les cinq propositions condamnées par l'Eglise; mais on a droit de leur reprocher de se montrer favorables à un schisme et à des erreurs condamnées, deux qualifications que j'avais données exprès à leur secte dans la dernière assemblée de 1700 (1117). »

A l'aspect de tant de froideur, écrit un historien (1118), d'après de Maistre, on se demande ce que devient, lorsqu'il s'agit du jansénisme, ce grand et impétueux courage qui permettait, il n'y a qu'un instant (au sujet des propositions de morale relâchée), de parler *seul* à toute la terre? En face de l'un des ennemis les plus dangereux de l'Eglise, on cherche Bossuet sans le trouver : est-ce bien le même homme qu'on a vu se jeter aux pieds de Louis XIV pour lui dénoncer les *Maximes des saints*, en demandant pardon à son maître de lui avoir laissé ignorer si longtemps un si grand scandale? qui laisse échapper les noms de Montan et de Priscille? qui parle du fanatisme de son collègue, du danger *de l'Etat et de l'Eglise;* et qui menace enfin ouvertement le Pape d'une scission, s'il ne se hâte d'obéir aux volontés de Louis XIV? — *Voy.* l'article QUIÉTISME. Quel motif, quel ressort secret

(1112) M. Poujoulat, *Lettres sur Bossuet.*

(1113) Ibid. — Voici le raisonnement de cet écrivain pour soutenir sa thèse: « Parmi les gens, dit-il, qui reprochent à Bossuet de s'être trop occupé du quiétisme, il en est qui voudraient lui faire un crime de s'être trop occupé du jansénisme. Ce grief n'a pas pu partir d'esprits réfléchis (nous avons pourtant là, sous les yeux, des auteurs qu'on ne peut accuser de légèreté) et qui se soient *profondément* (M. Poujoulat a l'air de croire qu'il a seul approfondi ces matières !) appliqués à l'étude des choses religieuses du XVII[e] siècle. L'affaire du jansénisme ne se présente pas comme un débat théologique, mais comme une simple question de fait: les cinq propositions condamnées à Rome se trouvaient-elles, oui ou non, dans l'ouvrage de Jansénius? Tout le monde les réprouvait, mais tout le monde ne convenait pas qu'elles fussent tirées du livre de l'évêque d'Ypres. Y eut-il là tout d'abord matière à grande controverse ! Non. Ce n'était qu'une question de bonne foi et de soumission à l'Eglise. Bossuet, tout en se plaçant au-dessus des misérables passions qui se mêlèrent beaucoup à cette affaire, dit à qui voulut l'entendre que les cinq propositions étaient dans Jansénius... » Sans doute Bossuet a dit cela, tout le monde le reconnaît. M. Poujoulat se fait donc un argument de ce qui n'est contesté par personne! Il eût été mieux de discuter les autres faits qu'on expose, et c'est ce que le critique ne fait pas.

(1114) Le cardinal de Bausset, *Hist. de Bossuet,* tom. IV, l. XIII, n° 2.

(1115) Ibid., t. I, l. II, n° 18.

(1116) Ibid., t. IV, l. XI.

(1117) Voy. *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, t. XXVI, p. 321.

(1118) Ibid.

agissait sur l'esprit du grand évêque de Meaux, et semblait le priver de ses forces en face du jansénisme? Pourquoi, dans le moment même qu'il poursuit à outrance Fénelon si admirablement soumis à l'Eglise, prend-il sur lui de louer, excuser, justifier les *Réflexions morales* du janséniste Quesnel, rebelle à l'Eglise (1119); *réflexions* qui renferment et distillent tout le venin du jansénisme, *cette hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue?* — *Voy.* l'article QUESNEL. — Pourquoi donc ces invariables égards pour le serpent qu'il pouvait écraser si aisément sous le poids de son génie, de sa réputation et de son influence? « Je n'en sais rien, » répond Joseph de Maistre (1120), qui, hâtons-nous de le dire, ajoute aussitôt à la même page: « Jamais Bossuet ne leur a appartenu (aux jansénistes), et l'on ne pourrait, sans manquer de respect et même de justice envers la mémoire de l'un des plus grands hommes du grand siècle, élever le moindre doute sur la sincérité de ses sentiments et de ses déclarations (1121). »

C'est ce que nous avons déjà eu le soin de dire un peu plus haut (n° XII); mais toujours est-il que, de son vivant même, Bossuet recevait des observations de cette nature. Ainsi, en 1703, un docteur, Pussyran, lui adresse la lettre suivante: « On a appris que Votre Grandeur travaillait contre le *silence respectueux*. On en serait édifié si on n'avait su depuis que vous supposez dans cet ouvrage que l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, et que vous n'exigez des fidèles qu'un simple préjugé en faveur des décisions de l'Eglise. Si vous prévariquez à ce point, vous devez vous attendre que les docteurs catholiques fondront sur vous, et qu'en vous relevant sur cet article, ils ne vous épargneront pas sur les autres fautes de vos ouvrages. J'en ai en mon particulier un recueil assez ample pour vous donner du chagrin le reste de votre vie, dût-elle être bien plus longue qu'on n'a lieu de l'espérer. Eh! Monseigneur, si vous voulez avoir l'honneur de défendre l'Eglise, défendez-la sans la trahir, et ne confirmez pas le juste soupçon qu'on a eu que vous ne faisiez pas, à l'égard des nouvelles hérésies, ce qu'on devait attendre d'un prélat de votre distinction. Il faut même que je vous avoue qu'il y a déjà sur votre chapitre un petit volume tout prêt, sous ce titre: *Rétractation de messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*. Il est plein d'onction et de vérité; l'auteur écrit d'une manière à se faire lire. Vous ne pouvez vous épargner cette critique publique qu'en vous déclarant sans ménagement contre les fauteurs du *silence respectueux*. Au reste, Monseigneur, quand vous expliquerez la grâce efficace par elle-même, appliquez-vous bien à la distinguer de celle de Calvin, premier auteur de cette expression (1122.) »

XIV. Bossuet travaillait alors à un écrit *De l'autorité des jugements ecclésiastiques, où sont notés les auteurs des schismes et des hérésies*. Nous n'en avons qu'un précis, les éditeurs jansénistes du grand évêque ayant brûlé l'original. Bossuet le composa sur la fin de sa vie (1123), à l'occasion du fameux

(1119) Nous savons tout ce que cette assertion a soulevé de discussions de la part des historiens de Bossuet, et comment, tout récemment encore, une assez vive polémique s'est élevée à ce sujet. Mais nous examinerons cette question ailleurs. *Voy.* l'article QUESNEL.

(1120) *De l'Eglise gallicane*, liv. II, chap. 11.

(1121) De Maistre ajoute à cet endroit la note suivante: « On serait seulement tenté de faire à Bossuet le reproche de n'avoir pas bien connu le jansénisme; ce qui semble d'abord une proposition paradoxale jusqu'à l'extrême ridicule. Cependant rien n'est plus vrai. En raisonnant sur cette secte, il ne parle jamais que des *cinq propositions* (ce que fait aussi M. Poujoulat); tandis que les cinq propositions sont la peccadille du jansénisme. C'est surtout par son caractère politique qu'il doit être examiné; mais à l'époque de Bossuet, il n'avait pas encore fait toutes ses preuves; et la meilleure vue d'ailleurs ne peut tout *voir*, par la raison toute simple que le temps lui manque pour *regarder* tout. » Il nous semble que cette explication vaudrait mieux, dans tous les cas, que celle que M. Poujoulat a tenté de donner, mais sans réussir, nous paraît-il, par la raison qu'il n'a rien concédé.

(1122) Bossuet, *Œuvres*, édit. de Versailles, t. XXII, p. 711-713.

(1123) « L'évêque de Meaux, a dit M. Poujoulat dont nous tenons à produire le jugement sur cet ouvrage, afin qu'on ne nous accuse pas de partialité, — l'évêque de Meaux avait alors soixante-seize ans; il ne lui restait plus qu'une année à passer sur la terre, mais *ses derniers succès remportés sur le jansénisme* ne lui suffisaient pas. Toute cette question se présenta à son génie: *Il faut*, dit-il, *faire quelque chose qui frappe un grand coup et ne reçoive pas de réplique*. Le sublime vieillard, se mettant à l'œuvre, relut Jansénius et saint Augustin, repassa tous les conciles généraux, et dicta ou écrivit un livre sur l'*autorité des jugements ecclésiastiques*: il y consacra ses dernières forces; l'ouvrage fut interrompu lorsque l'excès des souffrances rendit tout travail impossible.

« Avec quel respect et quel pieux attendrissement nous lirions ce suprême effort d'un grand génie au profit de la vérité! mais nous n'avons de ce livre, interrompu par la mort, que le préambule et quelques indications; le manuscrit original de l'œuvre inachevée existait encore en 1760; des mains infidèles le livrèrent aux flammes. Le jansénisme fit un barbare de l'homme qui avait ce manuscrit en son pouvoir. L'ouvrage, tel qu'il était et d'après ce que nous savons de son plan, serait resté comme un monument du génie et de l'autorité des siècles catholiques: le parti janséniste le détruisit *pour respirer plus à l'aise, mais il n'en demeure pas moins écrasé sous le poids du nom de Bossuet comme sous le poids du nom de l'Eglise.* » (*Lettres sur Bossuet*, etc.) Nous ne contestons pas la légitimité du sentiment qui a inspiré ce passage; mais on avouera que la première partie de ces dernières lignes du critique est au moins une exagération, car on ne peut pas dire que le jansénisme ait été *écrasé sous le poids du nom de Bossuet*; il l'a été assurément sous celui de l'Eglise; mais il faut être poussé par le besoin de *tout admirer*, de ne pouvoir admettre aucune *tache au soleil*, pour soutenir que l'évêque de Meaux a refoulé le jansénisme, quand l'histoire trouve si peu d'actes de l'immortel prélat contre cette erreur! Au reste, M. Poujoulat ne s'est-il pas attaché lui-même à expliquer pourquoi Bossuet ne pouvait ou ne devait pas faire davantage à

Cas de conscience (1124). On y supposait un confesseur de province consultant les docteurs de Sorbonne sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des Papes contre le *jansénisme*, et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la *question de fait*, *le silence respectueux* suffisait pour rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur était due. Parmi les quarante signataires était le Dominicain Noël Alexandre. Au premier éclat que fit cette nouvelle attaque du parti janséniste, Bossuet *prit feu*, suivant l'expression de son secrétaire. Cependant il affecta ensuite de garder le silence et d'éviter de s'expliquer.

Son ami, l'archevêque de Reims, paraissait un peu favorable à la décision du *Cas de conscience*. Le cardinal de Noailles passait pour n'y avoir pas été entièrement étranger, du moins il ne se pressait pas de le condamner. Bossuet lui adressa un Mémoire, eut avec lui des conférences en présence de l'évêque de Chartres. On convint de demander une rétractation aux signataires. Noël Alexandre en donna le premier l'exemple et déclara que, *par le silence respectueux*, il avait toujours entendu et voulu exprimer une *soumission intérieure et sincère*. Le plus rétif fut le docteur Couet, grand vicaire de Rouen, soupçonné généralement d'être l'auteur de la consultation. Trois évêques négocièrent la chose pendant six mois; Louis XIV s'en mêlat, ainsi que Bossuet. Enfin l'abbé Couet signa une déclaration de la rédaction de l'évêque de Meaux, par laquelle il reconnaît « que l'Eglise est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation, non-seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits... qu'il faut aller jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens de Jansénius est justement condamné (1125). » *Voy.* l'article Cas de conscience.

C'est dans le sens de ces principes que Bossuet composait son écrit sur *l'autorité des jugements ecclésiastiques*. Il en était à la page 107 de l'original, lorsqu'il fut arrêté par les souffrances qui précédèrent sa mort. L'ouvrage est un développement de sa lettre écrite en 1665 aux religieuses de Port-Royal (n° XII), pour les porter à se soumettre aux décisions de l'Eglise et à souscrire le formulaire d'Alexandre VII, suivant l'ordonnance de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe. Voici comment commence cet ouvrage, dont le préambule nous a été conservé: « Il revient de beaucoup d'endroits des plaintes amères, qui font sentir que plusieurs sont scandalisés de l'autorité qu'on donne aux jugements ecclésiastiques, où sont flétris et notés les auteurs des schismes et des hérésies avec leur mauvaise doctrine. Plusieurs gens doctes, éblouis du savoir et de l'éloquence d'un certain auteur célèbre parmi nous (Arnaud), croient rendre service à Dieu en affaiblissant l'autorité de ces jugements. A les entendre, on croirait que les *Formulaires* et les souscriptions sur la condamnation des hérétiques sont choses nouvelles dans l'Eglise de Jésus-Christ; qu'elles sont introduites pour opprimer qui on voudra; ou que l'Eglise n'a pas toujours exigé, selon l'occurrence, que les fidèles passassent des actes qui marquassent leur consentement et leur approbation expresse, ou de vive voix, ou par écrit, aux jugements dont nous parlons *avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur*. Le contraire leur paraît sans difficulté; ils prennent un air de décision qui semble fermer la bouche aux contredisants; et ils voudraient faire croire qu'on ne peut soutenir la certitude des jugements *sur les faits*, sans offenser la pudeur et la vérité manifeste. Cependant toute l'histoire de l'Eglise est remplie de semblables actes et de semblables soumissions, dès l'origine du christianisme. — Il m'est venu dans l'esprit qu'il serait utile au bien de la paix de représenter ces actes, à peu près dans l'ordre des temps, en toute simplicité et vérité. Je pourrais en faire l'application aux matières contentieuses du temps; mais j'ai cru plus pacifique de la laisser à chacun (1126). »

Assurément ces désirs de paix, de pacification, sont honorables et dignes d'un évêque; ils ne contrastent dans Bossuet que parce que, dans d'autres circonstances, il eut le malheur de ne pas se montrer animé de cette modération. « On voit encore ici, dit un historien (1127), les *égards invariables* de l'évêque de Meaux pour les jansénistes. Il veut bien rappeler les faits et les règles qui les condamnent, mais non pas leur en faire l'application. Il n'avait pas cette tendresse pour son cher confrère, l'ami de toute sa vie, l'archevêque de Cambrai. » Cela tient, et c'est notre conviction profonde, ajoute l'historien que nous citons, à ce que Bossuet « ne concevait pas d'une manière nette et précise la doctrine de l'Eglise catholique sur la grâce et la nature (*Voy.* l'article Quesnel), quoiqu'elle l'eût fait connaître assez clairement par la condamnation des propositions de Baïus. Nous avons vu Bossuet reproduire au moins indirectement de ces propositions proscrites. Nous avons vu Fénelon le sommer plusieurs fois de dire nettement s'il ne reconnaissait point de milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse, sans recevoir jamais aucune réponse. Effectivement, ni dans ses œuvres de piété, ni dans ses ou-

l'endroit du jansénisme qui, dit-il, *ne se présenta pas comme un débat théologique, mais comme une question de fait?* (*Voy.* plus haut, note 1113.)

(1124) *Voy.* l'article Cas de conscience.

(1125) *Hist. de Bossuet*, liv. XIII.

(1126) Bossuet, *Œuvres*, tom. XXXVII, p. 166, 167.

(1127) M. l'abbé Rohrbacher, t. XXVI, p. 321

vrages contre les protestants, ni dans ses écrits contre Fénelon, on ne trouve une définition, une idée nette et précise de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ; bien des fois il semble confondre l'un avec l'autre, subordonner même la grâce à la nature, l'ordre surnaturel à l'ordre naturel. Nulle part on ne trouve, ce que toutefois l'on attend naturellement de sa pénétration et de son génie, cette observation capitale : Que Jansénius, comme Luther et Calvin, et leur commun ancêtre Viclef, détruisant le libre arbitre de l'homme, fait de Dieu l'auteur du péché, fait de Dieu un tyran cruel qui nous punit non-seulement du mal que nous ne pouvons éviter, mais même du bien que nous faisons de notre mieux : nulle part il ne dit de Jansénius ce qu'il dit de Viclef, que sa doctrine est ainsi quelque chose de pire que l'athéisme (1128). » Nous remarquerons que ce dualisme de Bossuet se découvre jusque dans son fameux discours sur l'unité de l'Eglise, prêché devant l'assemblée du clergé de 1682. *Voy.* l'article GALLICANISME.

XV. Comme nous venons de le dire, Bossuet était très-souffrant lorsqu'il entreprit l'ouvrage dont nous sortons de donner une idée, et qu'il ne put achever. Il avait éprouvé, pendant les nuits de novembre et de décembre 1701, des douleurs violentes qui firent juger qu'il avait la pierre ; elles recommencèrent au mois de novembre 1702, et se prolongèrent malgré des interruptions avec assez de persistance pour faire juger nécessaire, au mois d'avril 1703, l'opération de la taille ; comme on ne put le déterminer à y consentir, tous les soins des médecins n'eurent d'autre effet que de calmer ses douleurs par des palliatifs, et de rendre moins fréquentes les crises de cette cruelle maladie, qui le conduisit enfin au tombeau, le 12 avril 1704 (1129).

Dès 1695, Bossuet avait fondé à perpétuité, dans sa cathédrale, une Messe solennelle pour le jour anniversaire de sa consécration épiscopale : cette Messe devait se célébrer de son vivant et après sa mort ; lui même chanta la première, le 21 septembre 1695, et écrivit à son neveu, qui était alors à Rome : « Je viens de célébrer solennellement mes obsèques avec un grand concours. M. le théologal a fait un beau sermon (1130). »

Du vivant même de Bossuet, la Bruyère, dévançant le jugement de la postérité, lui décerna dans son discours de réception à l'Académie le titre de *Père de l'Eglise ;* et Massillon, peut-être avec moins d'exagération, mais dans des limites plus vraies quoique encore assez magnifiques, disait de l'Aigle de Meaux : « Un homme s'est rencontré d'un génie vaste et heureux, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits du premier ordre, l'ornement de l'épiscopat, et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles, un évêque au milieu de la cour, l'homme de tous les talents et de toutes les sciences, le docteur de toutes les Eglises, la terreur de toutes les sectes, le Père du XVII[e] siècle, et à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons et présidé à Nicée ou à Ephèse. »

Si l'on réduit à sa juste part la supériorité de Bossuet comme théologien, ce jugement sera équitable. Car, si à notre sens, l'auréole de thélogien sans tache, accompli, en un mot, ne peut briller sur le front de l'évêque de Meaux (1131), il est

(1128) M. l'abbé Rohrbacher, t. XXVI, p. 325.

(1129) Une bonne action de Bossuet servit à la malveillance pour le calomnier après sa mort. Comme plusieurs biographes ont répété cette calomnie sans prendre la peine d'en étudier la source et d'en faire justice, nous devons un mot là-dessus. En 1664 ou 1665, Bossuet, qui avait alors trente-huit ans et treize ans de prêtrise, demeurait chez de Lameth, mort curé de Saint-Eustache. Auprès de Laméth demeurait une jeune fille de neuf ou dix ans, dont la tante était au service de la princesse Henriette de France, à qui elle fit connaître le mérite de Bossuet. Cette nièce de neuf ou dix ans venait assez souvent chez de Lameth, et on la recevait comme un enfant, la faisant chanter et causer. Bossuet, qui avait de l'obligation à sa tante, lui faisait plus d'amitié que les autres. Il se rendit même plus tard caution pour elle de quarante mille francs, dont elle avait besoin pour récupérer certains biens. Comme elle gouvernait assez mal ses affaires, Bossuet était souvent obligé, par suite du contrat de cautionnement, de payer les intérêts de la somme empruntée. Il avait soin d'en tirer bonnes quittances : son neveu s'en servit après sa mort pour contraindre cette personne à rembourser les intérêts payés par son oncle, ce qui la réduisit à une grande gêne. Huit ans après la mort de Bossuet, un moine apostat, réfugié à Genève et puis en Angleterre, transforma ce contrat de cautionnement en un contrat de mariage, et répandit la fable que Bossuet avait été marié ; fable que se sont plu à broder de circonstances même contradictoires, des écrivains qui ressemblent à l'inventeur.

(1130) *Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n° 7.

(1131) Nous sommes bien aise de voir notre opinion à cet égard confirmée par un écrivain de mérite. M. Charles Sainte-Foi, rendant compte dans l'*Univers* (n° du 18 février 1855) du si remarquable livre du R. P. Gratry : *De la logique*, 2 vol. in-8°, 1855, fait un reproche au savant prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée Conception, celui de s'être laissé entraîner dans une exagération par son admiration bien légitime, d'ailleurs, pour Bossuet : « Voulant, dit M. Ch. Sainte-Foi, nommer les trois plus grands théologiens de l'Eglise catholique, le R. P. Gratry place Bossuet après saint Augustin et saint Thomas, en ajoutant, il est vrai, qu'il pourrait en choisir vingt autres à sa place, mais qu'il le prend parce qu'il est plus connu des lecteurs auxquels il s'adresse. Bossuet est assurément un grand orateur, un auteur mystique et ascétique très-profond, et un grand théologien *dans les parties où son esprit n'était point préoccupé ni obscurci par des préjugés d'école.* Mais il est, à mon avis, très-dangereux de mettre au premier rang parmi les théologiens, et de placer à côté de saint Augustin et de saint Thomas un homme qui *n'a pas vu clair dans les questions qui touchent à la constitution même de l'Eglise, et qui, dans les matières agitées entre les Catholiques et les jansénistes, a laissé plus d'une fois sa pensée indécise.* Il ne fallait

certain du moins que comme controversiste, orateur, moraliste, historien, Bossuet s'est signalé dans chacun de ces genres par des écrits d'un mérite supérieur, et l'on peut dire de chacun qu'il aurait suffi à illustrer l'auteur. Soit, en effet, que l'évêque de Meaux expose les desseins admirables de la Providence sur les empires, soit qu'il prenne la défense de la doctrine catholique et réfute les erreurs qui y sont opposées, soit qu'il annonce dans la chaire les vérités évangéliques, il est toujours noble, élevé, imposant et toujours maître de son sujet. Il ne se sert point de la langue comme les autres hommes. Il ne s'occupe que des pensées ; et s'il est éloquent, il le doit bien moins encore à son génie qu'à une étude constante de l'Ecriture sainte et des monuments de la tradition.

Dans la pensée de Bossuet comme dans celle de Fénelon, et c'est en ceci qu'on peut dire que ces deux beaux génies du XVIIe siècle sont identiques (*Voy.* l'article Bausset (Louis-François de) n^{os} V et VI), dans sa pensée, disons-nous, la grande preuve de la vraie religion et de la vraie Eglise, c'est son existence perpétuelle et visible sur la terre, c'est sa présence réelle à travers les siècles et au milieu des peuples : la seule existence, la seule histoire de l'Eglise catholique décide toutes les questions. Et cette preuve de la religion chrétienne, et cette autorité de l'Eglise catholique, bien loin de s'affaiblir avec le temps, s'accroît au contraire avec les jours, les années et les siècles. Il y a quinze siècles déjà, saint Augustin disait aux manichéens : « Ce qui me retient dans l'Eglise catholique, c'est le consentement des peuples et des nations ; c'est l'autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, affermie par l'ancienneté. Ce qui m'y retient, c'est la succession continue des Pontifes, depuis l'apôtre saint Pierre, à qui le Seigneur, après sa résurrection, a recommandé de paître ses brebis, jusqu'à l'évêque qui occupe actuellement le Siége. Ce qui m'y retient, c'est le nom même de catholique, que l'Eglise seule a toujours conservé, avec beaucoup de raison, parmi un si grand nombre d'hérésies qui se sont soulevées contre elle. » Les manichéens avaient beau en appeler à l'Evangile en faveur de Manès, saint Augustin leur répondait : « Pour moi, je ne croirais point à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne me le persuadait. Mais si je m'en rapporte à elle, quand elle me dit : *Croyez-en l'Evangile*, pourquoi ne m'en rapporterais-je pas à elle, quand elle me dit : *N'en croyez pas les manichéens ?* » Ce que saint Augustin, dès le IVe siècle, répondait aux sectateurs de Manès, Bossuet le disait aux sectateurs de Luther, de Calvin, de Viclef ; Fénelon le disait aux disciples de Jansénius, et pour combattre l'incrédulité de son temps (1132) : aujourd'hui, le fidèle catholique peut encore le dire ; avec toujours plus de raison, à tous ceux qui vivent dans les voies de l'erreur.

XVI. Chacun connaît la vie de Bossuet, écrite par le cardinal de Bausset, et comme nous avons parlé ailleurs de cet ouvrage (*Voy.* l'article de ce cardinal n^{os} V et VI), nous n'y reviendrons pas. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les diverses éditions qu'on a données des *Œuvres* si volumineuses de Bossuet, cette tâche appartenant surtout aux *Biographies*. Mais nous devons dire un mot de l'ouverture de son cercueil, qui a été faite tout récemment.

On savait que la cathédrale de Meaux possédait les restes mortels de Bossuet ; mais comme son successeur, le cardinal de Bissy, avait fait déplacer la pierre tombale qui porte l'épitaphe de Bossuet, parce qu'elle nuisait apparemment à la symétrie du dallage dont il orna le sanctuaire de sa cathédrale en 1724, rien n'indiquait depuis cette époque le lieu même de cette sépulture vénérable.

L'étranger qui venait à Meaux interroger les souvenirs que Bossuet y a laissés, demandait à voir son tombeau ; on lui montrait la pierre tumulaire placée derrière le grand autel, puis on le conduisait au pied de ce même autel, du côté de l'épître, pour lui indiquer d'un geste un peu vague un espace assez étendu dans lequel se trouvait sans doute le corps de Bossuet, qui avait désigné ce lieu dans son testament. Ce n'était pas assez pour répondre d'une manière précise à une curiosité si légitime. On avait depuis longtemps l'intention de faire exécuter les travaux nécessaires pour être fixé sur ce point ; et le mercredi 8 novembre 1854, des fouilles commencées vers midi, sur les indications données par Mgr l'évêque actuel de Meaux, d'après le testament de Bossuet qui avait demandé, par ce testament, à être enterré *aux pieds de ses prédécesseurs*, et d'après le procès-verbal d'une levée des tombes faite en 1723, on parvint, en moins de deux heures, à découvrir le cercueil de l'illustre évêque.

Mais, demande un vicaire général de Meaux, dont les lettres nous fournissent ces

pas nommer Bossuet, quand on pouvait nommer Bellarmin, Suarez, Vasquez, Thomassin et tant d'autres qui ne se sont pas trompés gravement en des points fondamentaux, et dont les opinions n'ont jamais contristé le Saint-Siége. »

(1132) *Voy.* ses écrits contre les jansénistes, et sa *Lettre sur l'existence de Dieu*, *le christianisme et la vraie Eglise*, etc. — Il y a encore un point où l'on peut dire que les pensées de Bossuet sont identiques à celles de Fénelon, c'est celui qui concerne les premiers principes de la raison humaine (*Voy.* là-dessus, M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXVI, pag. 401-405) ; mais, à part ces points, nous ne pensons pas qu'on puisse dire qu'il y eut entre ces deux grands hommes une *complète* conformité de vues, comme on l'a prétendu. *Voy.* notre article Bausset (Louis-François de), n° V et VI.

détails (1133), et que nous allons laisser parler, — « l'exploration devait-elle s'arrêter là ? Le respect dû aux restes mortels de Bossuet ne commandait-il pas de tenir son cercueil inviolablement fermé et de laisser à la mort son secret ? ou bien une pieuse curiosité n'était-elle pas légitime, et ne devait-on pas au nom de Bossuet, à sa mémoire, en raison même du respect qu'elle inspire, constater l'état de son corps après un siècle et demi passé dans le tombeau ? Ne devait-on pas désirer vivement de contempler ce que la mort avait pu épargner ? Ce dernier et louable sentiment fut celui auquel s'arrêta Mgr l'évêque de Meaux, qui fixa le moment de l'ouverture du cercueil à midi et demi (le 14 novembre). L'opération devait être faite presque secrètement. En effet, si cette boîte de plomb ne renfermait que des restes décomposés, pourquoi offrir aux regards attristés un pareil spectacle ?

« Sa Grandeur, accompagnée de ses vicaires généraux et de son secrétaire, avec le nombre d'ouvriers strictement nécessaire, se rendit à l'heure indiquée dans la cathédrale, dont toutes les portes avaient été soigneusement fermées. Il serait difficile de dire ce que la solitude et le silence du vaste édifice avaient d'imposant en ce moment. Mgr fit retirer le cercueil du petit caveau où il était resté. Au bout d'un quart d'heure, les ouvriers, avec des fers chauds, commençaient à desceller le couvercle de plomb. A une heure, la partie ronde qui recouvrait la tête était ouverte. Tout était rempli d'une matière brune, presque noirâtre, que l'on enleva avec beaucoup de précaution. C'était un mélange de tan et de plâtre en poudre en quantité considérable, et qui formait une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur. Quant elle fut écartée, il était près d'une heure et demie.

« Le moment solennel approchait. Nous étions arrivés à une toile épaisse et forte, sous laquelle se dessinaient un peu vaguement les différentes parties du visage, depuis le front jusqu'au menton. On se demandait, quand ce voile serait écarté, ce que serait cette révélation d'outre-tombe ! La figure de Bossuet, épargnée par le temps, allait-elle apparaître avec cette majesté dont le portrait si connu de Rigaut porte le reflet ? Les uns l'espéraient. Ou bien devions-nous voir le résultat d'un long travail de décomposition, *un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue ?* On le craignait. Il y avait exagération dans l'espoir, exagération dans la crainte : la toile fut coupée ; nous en trouvâmes une seconde, aussi forte que la première... puis une troisième... puis une quatrième, sous laquelle les formes du visage étaient mieux accusées... Nous étions en suspens... nous osions à peine respirer. Enfin la quatrième enveloppe, aussi bien conservée que les autres, est incisée avec d'extrêmes précautions ; elle est écartée... Nous voyons Bossuet à découvert ! Bossuet *tel que la mort l'a fait !* la tête légèrement penchée sur le côté droit, dans l'attitude d'un paisible sommeil. La mort, quelquefois plus cruelle, n'avait cependant pas épargné cette tête vénérable. C'est un crâne parfaitement conformé, solide encore, mais recouvert seulement d'une peau desséchée, parcheminée pour ainsi dire, assez blanche toutefois. Des pommettes saillantes, un nez dont l'extrémité est déformée par l'effet d'une pression quelconque, une petite touffe de barbe sous la lèvre inférieure, la bouche entr'ouverte, les dents de la mâchoire supérieure parfaitement conservées, des yeux éteints, ou plutôt disparition complète de cet organe, telles sont les particularités que je puis mentionner. Le crâne présente une petite ouverture au front, un peu au-dessus de l'œil droit. Le tissu cutané, incisé perpendiculairement à cet endroit, s'est écarté. Cette ouverture, pratiquée à dessein, a dû servir à retirer le cerveau du crâne, qui est complètement vide. Bossuet a conservé ses cheveux. J'ai touché ces cheveux blanchis dans les travaux d'un glorieux apostolat. Mais que dis-je ? Ce n'est plus cette chevelure blanche que nous nous représentons penchée sur le cercueil du grand Condé. L'action de la mort et du temps les a brunis. Ils sont devenus châtains : ce sont presque les cheveux blonds de la jeunesse. Quel spectacle ! Nous étions en contemplation devant ce visage, si imposant encore dans le sommeil de la mort ! A la vue de cette bouche entr'ouverte, cette bouche d'or qui fut si éloquente, je me rappelais les paroles du premier Chrysostome, qui brûlait de voir la poussière de la bouche de Paul, organe des mystères du Christ : *Pulverem videam oris hujus quo magna et arcana Christus locutus est !* »

Le secret du cercueil pouvait maintenant être révélé. Des cierges furent allumés autour du corps, et les nombreux témoins de cette cérémonie, parmi lesquels on comptait des notabilités ecclésiastiques et littéraires, purent s'incliner respectueusement au-dessus des restes de Bossuet. Lorsque le pieux empressement fut satisfait, le visage de Bossuet fut recouvert. Le reste du cercueil fut laissé intact. Alors un *De profundis* fut récité, et de jeunes ecclésiastiques passèrent la nuit dans de pieuses veilles autour du cercueil vénéré. Cette nuit même, la plaque de plomb qui recouvrait la tête de Bossuet fut enlevée pour faire place à un cristal bien scellé, recouvert ensuite d'une porte en métal, de façon à ce que, si l'illustre tombeau devait reparaître au jour, on n'eût qu'une serrure à ouvrir.

(1133) Lettres de M. l'abbé Josse (au nombre de quatre), insérées dans l'*Univers*, à partir du 12 novembre 1854.

Le lendemain, 15 novembre, un service fut célébré à dix heures du matin, au milieu d'un grand concours : tout contribuait à rendre aussi solennel qu'imposant cet office célébré, le *corps présent*, le corps de Bossuet rendu au jour après un siècle et demi et placé dans le sanctuaire où le grand évêque avait si souvent célébré nos augustes mystères. Après la Messe, son éloge fut prononcé ; le corps de Bossuet est demeuré exposé toute l'après-midi, et une foule compacte et sans cesse renouvelée vint lui rendre ses hommages. Dans la matinée du 16 novembre, le corps resta exposé ; enfin le cercueil reprit sa place dans le caveau funéraire, sous l'ancienne pierre de marbre dont l'inscription annonce désormais la tombe de Bossuet.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), évêque de Troyes, janséniste et indigne neveu d'un grand homme, naquit en 1664. Il entra dans l'état ecclésiastique, et Bossuet, son oncle, mit auprès de lui l'abbé Phelipeaux pour le diriger dans ses études. Ils étaient ensemble à Rome lors de la naissance de la controverse du quiétisme, et Bossuet les y fit rester pour suivre cette affaire. De là une correspondance entre l'oncle et le neveu, qui a été publiée par Déforis, et qui nous montre l'abbé Bossuet comme un homme d'un caractère odieux et violent. *Voy.* l'article Quiétisme.

L'abbé Bossuet resta quatre ans à Rome, il ne fut ordonné prêtre qu'à son retour en 1699. Son oncle l'avait, huit ans auparavant, nommé archidiacre ; il le fit alors son grand vicaire, et s'en servit dans l'administration du diocèse. Ce fut là une faiblesse et un malheur ! Bossuet alla même jusqu'à le demander pour coadjuteur, ou pour successeur dans un placet qu'il présenta, en 1703, à Louis XIV (1134). L'évêque de Meaux y fait de son neveu un éloge que celui-ci ne méritait et ne justifia guère. Bossuet n'obtint point ce qu'il souhaitait, et tant que Louis XIV vécut, son neveu fut écarté de l'épiscopat.

On assure que lors de l'affaire du *Cas de conscience* (*Voy.* cet article), l'abbé Bossuet se donna beaucoup de mouvement pour engager les docteurs signataires à se rétracter (1135), et l'on dit qu'il s'attira à cette occasion des reproches assez vifs sur son ambition et sur le désir d'être évêque (1136).

Après la mort de l'évêque de Meaux, l'abbé Bossuet parut oublié. On voit pourtant qu'il présenta à Louis XIV un exemplaire manuscrit de la *Défense de la déclaration de* 1682, et ce qu'il fit pour cet ouvrage n'était guère de nature à servir la mémoire de son oncle. La régence le remit en évidence. Le 9 mars 1716, il fut nommé à l'évêché de Troyes par le crédit du cardinal de Noailles ; mais le Pape, alarmé de ce choix, comme de deux autres qui avaient été faits en même temps, parce que ces ecclésiastiques avaient une doctrine et des liaisons suspectes, ne voulut point consentir à cette nomination (1137).

Ce ne fut qu'en 1718 que l'abbé Bossuet obtint ses bulles, encore fallut-il que le cardinal de la Trémouille donnât une attestation en sa faveur. Un de ses premiers actes fut de lancer un mandement contre l'office de saint Grégoire VII. Il devait bien cela à ses amis gallicans et jansénistes ! Ensuite il adhéra à l'accommodement de 1720. En 1725, il se déclara pour l'évêque de Montpellier dans l'assemblée du clergé, et depuis il signa les lettres du janséniste Soanen. On dit pourtant que, dans un moment de mécontentement, il avait retiré ses pouvoirs aux ecclésiastiques de son diocèse qui s'étaient fait mettre sur une liste d'adhérents à cet évêque ; démarche qu'on lui fit bientôt rétracter.

En 1730, il fut nommé, par Colbert et de Caylus, un des supérieurs des religieuses du Calvaire, et prit, quoique assez faiblement, part à leur résistance. Il publia plusieurs ouvrages posthumes de son oncle, tels que les *Élévations sur les mystères*, les *Méditations sur l'Evangile*, le *Traité de l'amour de Dieu*, celui *Du libre arbitre et de la concupiscence*, et celui de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*. On prétendit que ces ouvrages n'étaient pas de l'évêque de Meaux, et l'abbé Fichant dénonça à ce sujet l'évêque de Troyes. Le prélat fit paraître contre lui deux instructions pastorales extrêmement violentes. Il ne s'en contenta pas. Ayant eu recours au parlement, il en obtint un arrêt du 7 septembre 1733 qui décida l'affaire en sa faveur. Ses adversaires furent obligés de se rétracter, et l'authenticité de ses écrits n'a plus été que faiblement contestée (1138). Depuis, l'abbé Pelletier (1139), dénonça à Languet, archevêque de Sens, les *Instructions pastorales* de l'évêque de Troyes, qui obtint contre le dénonciateur un arrêt du parlement de Paris du 2 juillet 1735.

Ce prélat eut de longues disputes avec son métropolitain, d'abord sur un nouveau Catéchisme en 1732, puis sur un nouveau Missel qu'il donna à son diocèse en 1733. Le métropolitain publia sur ce sujet trois *Mandements* des 20 avril et 8 septembre 1737, et 5 avril 1738, auxquels l'évêque de Troyes répondit, ou plutôt fit répondre, au grand scandale des fidèles, par trois *Instructions*

(1134) Ce placet a été imprimé dans les *Mémoires de Trévoux*, en 1765.

(1135) Picot, *Mém.*, tom. IV, p. 198.

(1136) *Voy.* l'*Hist. du cas de conscience*, par Fouillon.

(1137) Picot, *Mém.*, tom. I, p. 149.

(1138) Sur l'authenticité des *Elévations sur les mystères*, et des *Méditations sur l'Evangile*, *Voy.* l'*Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. II, p. 451 et suiv. de l'édit. de 1819, Versailles.

(1139) *Voy.*, sur cet ecclésiastique, Picot, *Mém.*, tom. IV, p. 119, *note*.

pastorales des 8 septembre 1737, 28 du même mois et 1er mai 1738. Ce fut Petitpied qui les rédigea, car ce janséniste, né à Paris en 1665, était un fabricant infatigable de Mémoires, de mandements, d'instructions pastorales pour tous les évêques du parti. Cependant l'évêque de Troyes rétracta plusieurs dispositions de son Missel par un *Mandement* du 15 octobre 1738, ce qui fut regardé comme une faiblesse parmi ses amis.

On comprend le mal qu'un tel évêque dut causer à son diocèse. Il n'y resta que trop longtemps pour y semer des germes de ses erreurs. Enfin le 30 mars 1742, il donna sa démission, et obtint une pension. Il mourut l'année suivante. Picot lui-même dit ceci de ce prélat : « Nous ne voulons pas oublier les égards dus à son nom et à son caractère d'évêque ; nous pouvons dire néanmoins, sans les blesser, que ni sa doctrine, ni sa conduite ne rappelaient l'évêque de Meaux (1140). » Les manuscrits de son oncle, dont il était dépositaire, passèrent après sa mort, à son neveu le président de Chazot, puis aux Bénédictins des Blancs-Manteaux à Paris. Il provoqua l'édition des *OEuvres* de son oncle, donnée par Péran et le Roy en 1745.

BOUCHARD, évêque de Worms. *Voy.* Burchard.

BOUCHER (Geoffroi), évêque d'Avranches. *Voy.* l'art. Clément V, n° IV.

BOUCHET, missionnaire Jésuite dans le Maduré. *Voy.* l'article Inde (Eglise catholique dans l').

BOUDIZE ou Boidize, traître qui livra la ville d'Amorium et fit souffrir les saints martyrs de cette ville. *Voy.* l'article Amorium, n°s II et V.

BOULOGNE (Etienne-Antoine de), évêque de Troyes, acquit une grande réputation comme orateur, comme écrivain polémique, et ne fut pas sans d'éclatants mérites comme évêque.

I. Né le 26 décembre 1747, à Avignon, où il fit ses études, de Boulogne, qui se destinait à l'état ecclésiastique, entra au séminaire de Saint-Charles, et, jeune encore, il manifesta beaucoup de goût pour la prédication. On rapporte (1141-42) qu'alors il composait des sermons qu'il s'amusait à débiter devant ses camarades. Consulté à l'âge de 14 ans environ, sur un discours qu'il venait d'entendre, il répondit qu'il le trouvait mauvais et qu'il en ferait lui-même un meilleur. Au bout de huit jours il présenta son discours dans lequel il traitait de l'orgueil ; on y remarque de l'ordre, de la régularité et une certaine éloquence.

Ordonné prêtre en 1771, avant l'âge requis, de Boulogne prononça devant une réunion d'hommes, à Avignon, un discours sur la religion chrétienne, et, bientôt après, il fut couronné par l'académie de Montauban pour une pièce d'éloquence sur ce sujet : *Il n'y a point de meilleur garant de la probité que la religion.* De Boulogne concourut donc et, dans son discours qui remporta le prix, il établit que la véritable philosophie consiste dans les mœurs plus que dans les paroles, d'après ce texte de l'Ecriture : *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* Encouragé par ces succès, il se mit à composer des sermons, et fut applaudi dans les chaires d'Avignon, de Tarascon et de Villeneuve.

En 1774, l'abbé de Boulogne arriva dans la capitale, où il fut accueilli par l'abbé Poulle, son compatriote, qui jouissait de la réputation d'orateur. Cet ecclésiastique adressa le jeune provincial au curé de Saint-Roch, en lui disant : « Je vous envoie un jeune homme à qui j'ai donné quelques leçons ; ce n'est pas mon écolier, mais mon maître. » De Boulogne exerça d'abord les fonctions du saint ministère dans deux paroisses ; mais il ne tarda pas d'y renoncer, afin de se livrer avec plus de loisir à la composition.

C'est en 1775 qu'il parut dans les chaires de Paris ; deux ans après, il prêcha dans l'église des Récollets de Versailles devant des dames de la cour. Les habitants de Canon, Vieux-Fumé et Mézidon, paroisses de Normandie, où, chaque année, à la *Fête des bonnes gens*, fondée par Elie de Beaumont, avocat célèbre, on couronnait un vieillard et une jeune fille, entendirent l'abbé de Boulogne en 1777, 1778 et 1779.

Il paraît que la calomnie chercha bientôt à flétrir la gloire naissante du jeune orateur : sur une fausse accusation dont on ne nous dit pas la nature, de Beaumont, archevêque de Paris, lança contre lui un interdit, et l'abbé de Boulogne, condamné injustement au silence, ne sortit de cette disgrâce qu'en remportant le prix proposé pour l'éloge du Dauphin, fils de Louis XV. Il fallut surtout, pour le réhabiliter, de vives instances auprès de l'archevêque qui lui imposa la condition d'aller faire une retraite dans une communauté.

II. Alors l'abbé de Boulogne reprit ses travaux. Appelé, en 1782, à prêcher le panégyrique de saint Louis devant l'Académie des sciences et celle des belles-lettres, il soutint la réputation qu'il s'était acquise. Alors s'ouvrit aussi devant lui la carrière des dignités ecclésiastiques.

De Clermont-Tonnerre qui devint, la même année, évêque de Châlons-sur-Marne, le nomma son grand vicaire. Toutefois, jaloux de poursuivre la voie où il était entré, l'abbé de Boulogne resta peu de temps dans ce diocèse. Il parut à la cour en 1783, et son talent lui valut une pension de deux mille francs sur l'archevêché d'Auch. En 1784, il fut nommé archidiacre et chanoine de la cathédrale de Châlons, et, en 1785, il prononça devant l'assemblée du clergé, le panégyrique de saint Augustin.

Les deux années suivantes, il prêcha le

(1140) Picot, *Mém*, tom. IV, p. 200.

(1141-42) *Tablettes du clergé*, octobre 1825, ou tom. VIII°, pag. 253.

carême aux Quinze-Vingts et à Versailles, et il paraît que, comme l'abbé Beauregard (*Voy.* son article), il fit pressentir les malheurs qu'entraîna plus tard la révolution. On dit même que Louis XVI se plaignit que l'orateur était allé trop loin dans cette fatale prédiction. Hélas! le prince comme tous les grands étaient aveuglés et ne voyaient pas tout ce que les désordres du règne passé et ceux des temps présents devaient attirer de providentiels châtiments!

Après sa dernière station, de Boulogne eut l'abbaye de Tonnay-Charente, au diocèse de Saintes. Il fit en 1788 le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne, et, l'année d'après, il prêcha la Cène à Versailles devant la reine. Mais les premiers éclats du tonnerre révolutionnaire arrêtèrent l'orateur dans sa carrière; au commencement de la révolution il fut élu député ecclésiastique de la paroisse Saint-Sulpice à l'assemblée bailliagère de Paris, et commissaire pour la rédaction des cahiers; puis la bourrasque lui ravit ses titres, ses bénéfices et ses revenus.

III. Malgré la tempête politique qui devenait chaque jour plus terrible, l'abbé de Boulogne eut le mérite de ne point quitter la France, et, bien qu'il se tînt caché, il fut emprisonné trois fois, d'abord au séminaire Saint-Sulpice, converti en maison d'arrêt, et, le 26 juillet 1794, à la maison des Carmes. Il sortit de cette dernière prison à la mort de Robespierre, sous lequel il avait eu à redouter l'échafaud.

Libre de toute crainte, il réfuta, en 1796, la seconde encyclique que les évêques constitutionnels avaient publiée en décembre 1795. Ses *Réflexions adressées aux soi-disants évêques signataires de la seconde encyclique* (1143), écrit vif et piquant, décelèrent dans l'abbé de Boulogne un nouveau genre de talent, et ce fut là ce qui suggéra l'idée de lui confier la rédaction des *Annales religieuses*, qu'il nomma *Annales catholiques*, lorsqu'il en fut le seul rédacteur. Mais son journal fut supprimé au 18 fructidor.

Dans le calme qui avait précédé cette journée, de Boulogne avait reparu plusieurs fois en chaire; et, le 19 juillet 1797, il avait prêché dans l'église des Minimes, devant un auditoire nombreux, un discours sur la Providence, auquel il sut joindre un morceau du panégyrique de saint Vincent de Paul, qu'il n'avait pu prononcer, en 1789, dans l'église de Saint-Lazare.

Se dérobant encore aux regards sous le directoire, il rompit le silence lorsque Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, s'étant fait transférer à Paris, le 15 août 1798, eut publié une lettre pastorale en qualité de métropolitain. L'abbé de Boulogne plaisanta cette pastorale dans une *Lettre d'un paroissien de Saint-Roch à J. B. Royer, évêque métropolitain.*

En 1800, il recommença son journal dont les circonstances le contraignirent encore de changer plusieurs fois le titre, et qu'il publia au milieu de grandes traverses, jusqu'à la fin de 1801. Après le concordat, nommé par l'évêque de Versailles chanoine et ensuite grand vicaire, il remplit plusieurs fonctions dans ce diocèse, et prêcha à Versailles, à Etampes et dans d'autres endroits. En 1803, il fit encore reparaître, avec un titre différent, le journal où il avait défendu la religion avec courage, et enfin il en abandonna, en 1807, la rédaction à Picot, quelque temps après avoir été forcé de l'interrompre de nouveau en 1806. Les *Annales* devinrent, quelques années après, l'*Ami de la religion et du roi* (1144).

Sous l'empire, l'abbé de Boulogne accepta avec beaucoup de peine le titre de chapelain de la cour, et dès lors il entra en communication avec Fesch. Bonaparte voulant attacher à sa chapelle un orateur aussi distingué, rendit, en mars 1807, un décret par lequel il nommait de Boulogne évêque d'Acqui et aumônier. Ce dernier représenta qu'il ne pourrait être utile à un diocèse du Piémont, dont il ignorait la langue, et qu'il lui serait plus facile de servir la religion en France. L'abbé de Boulogne resta donc dans sa patrie, se fit entendre dans plusieurs circonstances solennelles, et, quelque temps après, il fut nommé secrétaire du chapitre général des sœurs hospitalières convoqué à Paris, et prononça, le 17 novembre, le discours d'ouverture.

IV. Le 8 mars 1808, on le nomma à l'évêché de Troyes, vacant par la mort de Latour du Pin, ancien archevêque d'Auch. Préconisé à Rome dans le consistoire du 11 juillet, de Boulogne ne fut sacré que le 2 février 1809. Cette cérémonie, que retarda la difficulté des temps, fut faite par le cardinal Fesch, assisté des évêques de Versailles et de Gand, aumôniers.

La carrière épiscopale de de Boulogne a été généralement honorable au milieu de temps très-difficiles et d'épreuves de plus d'un genre (1145). Presque tous ses *Mandements* montrent un esprit juste et courageux qui voyait les maux de son siècle et les déplorait avec des accents souvent éloquents. Dans sa première *Lettre pastorale*, en 1809, il signalait avec énergie la grande plaie qui nous ronge: l'*indifférentisme*. Cette *Lettre* semblait appeler en 1809 le Ier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qui, huit ans plus tard, non-seulement dévoila toute la profondeur de la plaie, mais encore indiqua l'unique remède qui puisse la guérir.

On a reproché à l'évêque de Troyes quelques mandements à l'occasion des victoires et d'autres événements politiques; et, à vrai dire, il y eut matière à quelques regrets. Mais s'il a payé ce tribut au temps, comme

(1143) *Voy.* dans ses *Œuvres*, publiées en 1827, 10 vol. in-8°, par Picot, le t. I, p. 1 et suiv.

(1144) *Notice sur la vie de M. Picot*, par M. Henrion, in-8°, p. 13.

(1145) *Voy.* l'ancien *Mémorial catholique* t. VIII, pag. 79.

beaucoup d'autres, il est juste de reconnaître aussi qu'il y entremêlait toujours quelques vérités fortes qui sont loin de déceler une servile adulation : témoin le discours du 1er mars 1809, et celui du 3 décembre de la même année, qui fut tel que les courtisans ombrageux y remarquèrent des passages et des allusions dont le ministre des cultes de cette époque demanda l'explication à l'orateur, dans une lettre du 8 décembre. D'ailleurs, c'est là un malheur où tombent lamentablement tous ceux qui louent les puissants du jour. Par exemple, ce qu'a dit Bossuet de l'Eglise humaine sera toujours aussi éloquent que vrai ; mais pour les compliments si directs à Louis XIV, il n'en est certes pas ainsi.

Dès que de Boulogne fut installé, le 29 mars 1809, il montra la plus vive sollicitude pour le troupeau qui lui était confié. Il visita bientôt après une partie de son diocèse, alla dans le département de l'Yonne à Sens et à Auxerre, et partout il adressa aux fidèles des paroles de paix et d'édification. Il était occupé à remplir ses fonctions pastorales et à pourvoir aux besoins de ses ouailles, lorsque, en 1811, il fut mandé à Paris pour assister à l'assemblée ou prétendu *concile* (1146) qui venait d'être convoqué. Il s'y rendit, et, dans cette assemblée d'évêques qui ne laissait pas que d'inspirer des inquiétudes aux Catholiques clairvoyants, sa conduite fut digne.

V. Il fut chargé de faire le discours d'ouverture, le 17 juin, et il ne craignit pas de manifester hautement son attachement à la chaire apostolique. Ainsi, il traita de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires : par les maximes qu'elle établit, par la nature de son culte, et par le ministère de ses pasteurs; et dans cette troisième partie, après avoir exposé les immenses difficultés que les évêques avaient à résoudre, il ajouta ces paroles, alors surtout bien remarquables et bien courageuses :

« Mais quelle que soit l'issue de vos délibérations, quel que soit le parti que la sagesse et l'intérêt de nos Eglises pourront nous suggérer, jamais nous n'abandonnerons ces principes immuables qui nous attachent à l'unité, à cette pierre angulaire, à cette clef de la voûte sans laquelle tout l'édifice s'écroulerait sur lui-même : jamais nous ne nous détacherons de ce premier anneau sans lequel tous les autres se dérouleraient et ne laisseraient plus voir que confusion, anarchie et ruine : jamais nous n'oublierons tout ce que nous devons de respect et d'amour à cette Eglise romaine qui nous a engendrés à Jésus-Christ, et qui nous a nourris du lait de la doctrine ; à cette chaire auguste que les Pères appellent la citadelle de la vérité, et le chef suprême de l'épiscopat, sans lequel tout l'épiscopat se détruirait lui-même et ne ferait plus que languir comme une branche détachée du tronc, ou s'agiter au gré des flots comme un vaisseau sans gouvernail et sans pilote. Oui, quelque vicissitude qu'éprouve le Siége de Pierre, quels que soient l'état et la condition de son auguste successeur, toujours nous tiendrons à lui par les liens du respect et de la révérence filiale. Ce siége pourra être déplacé, il ne pourra pas être détruit; on pourra lui ôter de sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter de sa force ; partout où ce Siége sera, tous les autres se réuniront ; partout où ce Siége se transportera, là tous les Catholiques le suivront, parce que partout où il se fixera, partout sera la tige de la succession, le centre du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques.

« Tels sont nos sentiments invariables, que nous proclamons aujourd'hui à la face de l'univers, à la face de toutes nos églises dont nous portons en ce moment les vœux, et dont nous attestons la foi, à la face des saints autels, et au milieu de cette basilique où nos pères assemblés vinrent plus d'une fois cimenter la paix de l'Eglise, et apaiser par leur sagesse des troubles et des différends, hélas ! trop ressemblants à ceux qui nous occupent aujourd'hui. Il me semble en ce moment les entendre, il me semble voir leurs ombres vénérables apparaître au milieu de nous, comme pour nous dire de ne rien faire qui ne soit digne d'eux, qui ne soit digne de nous, et de ne jamais dévier de l'antique chemin qu'ont tenu nos ancêtres (1147). »

Ces paroles firent une profonde impression sur les évêques ; mais elles commencèrent à irriter le maître contre de Boulogne. Ce maître voulait que l'assemblée se déclarât compétente pour constituer l'*Eglise gallicane* sans le Pape, et, assurément, l'hommage éclatant que l'évêque de Troyes venait de rendre à la chaire de Pierre ne pouvait être bien accueilli.

La commission, composée entre autres de l'archevêque de Bordeaux (*Voy.* l'article Aviau (d'), n° VIII), des évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, vota dans un sens contraire à cette *volonté*, malgré les efforts d'un évêque courtisan, qui les menaçait de la colère de Bonaparte. Pour réparer cet échec, celui-ci dicta lui-même un projet de décret en six articles. La même commission, ayant à sa tête l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand, y ajouta la condition expresse « qu'avant d'avoir force de loi, le décret devrait être approuvé par le Souverain Pontife, » et le rapport, rédigé par l'évêque de Tournay et revu par de Boulogne, fut fait à l'assemblée dans ce sens. L'assemblée, après un mot fort éloquent de

(1146) Dans le même recueil que ci-dessus, on démontre très-bien, p. 83, 84, que cette assemblée ne pouvait prendre le titre de *concile*, par la raison qu'il ne peut se tenir de concile national sans l'autorité du Pape.

(1147) *Sermons et discours inédits de M. de Boulogne*, évêque de Troyes, Paris, 1826 tome III, pag. 427.

l'archevêque de Bordeaux (*Voy.* l'article HISTORIQUE DES CONCILES ANTI-CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIX[e] SIÈCLE), allait adopter l'avis de la commission, lorsque Fesch leva la séance, et le même jour, son neveu irrité dispersa le concile.

Le lendemain, de Broglie, évêque de Gand; Hira, évêque de Tournay et de Boulogne, furent arrêtés et conduits au donjon de Vincennes, tandis que d'autres, qui s'étaient montrés plus complaisants, furent envoyés à Savone, pour être, auprès du Vicaire de Jésus-Christ captif, d'honorables espions, travailler à le faire tomber dans quelque piége, et le peindre dans leurs dépêches officielles comme un homme faible et scrupuleux, qui tient à des *opinions* exagérées, et qu'on pourra amener, par *lassitude*, à ce que l'on voudra (1148).

VI. Cette persécution fut assurément pour de Boulogne la plus belle époque de son épiscopat. La manière dont il la souffrit rachète, ce nous semble, la signature qu'il apposa à une lettre adressée par quelques évêques à Pie VII; lettre qu'il eut même le malheur de rédiger et qui répand sur sa vie certaine tache que l'histoire ne peut cacher.

Le successeur de saint Pierre, arraché indignement de la capitale du monde chrétien, était captif à Savone, privé de ses conseillers naturels, au point de ne pouvoir pas même obtenir qu'on lui laissât un seul de ses secrétaires. Un sénatus-consulte organique, après avoir déclaré que le territoire pontifical faisait partie intégrante de l'empire français, avait *statué* (quelle démence de l'orgueil!) que lors de leur exaltation, les Papes prêteraient serment de ne jamais rien faire contre les *quatre propositions de l'Eglise gallicane* arrêtées dans l'assemblée de 1682; — et un décret venait d'assimiler aux lois de l'empire, pour le *département de Rome* comme pour ceux de France, l'édit du mois de mars 1682 sur la *declaration*.

Tout ceci, après tout, n'est pas surprenant; mais ce qui l'est et ce qui afflige, c'est que dans de telles conjonctures, des évêques assemblés, avec l'approbation de Bonaparte, écrivirent au prisonnier apostolique une lettre, où ils lui demandent pour eux-mêmes des pouvoirs, sans restriction, et des bulles pour les évêques nommés, et c'est à cette action que de Boulogne eut le malheur de participer (1149).

Dans cette lettre, les évêques, après leurs demandes, ajoutent cette supplication menaçante : « Cette Eglise (de France) qui est devenue comme votre propre ouvrage, voudrez-vous, très-saint Père, l'abandonner à elle-même, en refusant de lui donner les évêques qu'elle réclame, pour vous en tenir à des formes non essentielles dont l'omission temporaire ne peut nullement compromettre ni les vrais intérêts du Saint-Siége, ni les principes de la religion, *et la réduire ainsi à la triste nécessité et à l'extrémité fâcheuse* DE POURVOIR ELLE-MÊME *aux besoins des fidèles et à sa propre conservation?* »

Certes, c'est là un langage aussi contraire aux règles anciennes que peu délicat envers un Pontife dans les fers! En 646, lorsque les empereurs et les évêques de Constantinople travaillaient de concert à faire triompher le monothélisme, trois conciles d'Afrique écrivirent au Pape Théodore une lettre qu'on trouve dans les Actes du concile que tint à Rome le Pape saint Martin, peu avant d'être enlevé par l'exarque impérial, traîné à Constantinople, jeté en prison, puis exilé en Chersonèse jusqu'à sa mort. Ces évêques africains auraient pu facilement se prévaloir des dispositions du chef de l'empire, et aussi de l'imprudence précédemment commise par le Pape Honorius, pour *prescrire* au Souverain Pontife des règles de conduite par manière de déclaration, et s'octroyer soi-même quelques libertés nationales. Mais, loin d'agir ainsi, ces évêques donnent les preuves de la plus affectueuse soumission au Saint-Siége, et attendent toute décision suprême de sa paternelle et vivante autorité. (*Voy.* l'article THÉODORE I[er], Pape.)

VII. Sans doute que de Boulogne eut le sentiment d'avoir commis une faute en cette circonstance, et la conduite épiscopale qu'il tint lorsque lui-même ressentit les atteintes directes du despotisme, ferait penser qu'il voulut l'effacer.

A la fin de novembre 1811, on vint demander aux évêques, enfermés à Vincennes, la démission de leurs siéges et, de plus, de souscrire aux promesses de ne point se mêler du gouvernement de leurs diocèses. De Boulogne convient qu'il y aurait eu plus de gloire à refuser cette démission; cependant il la donna, ainsi que les deux autres évêques, mais dans une forme qui montrait assez qu'elle avait été extorquée par la violence : *Moi, Etienne-Antoine, évêque de Troyes, donne ma démission. Fait au donjon de Vincennes, le 26 novembre* 1811. Cette démission ainsi arrachée, les prélats quittèrent leur prison et furent relégués dans différents exils : on conduisit de Boulogne à Falaise.

La démission des trois évêques, donnée sous les verroux, et non acceptée par le Pape, était évidemment nulle. Bonaparte, environ dix-huit mois après, n'en nomma pas moins à ces trois siéges, quoique non vacants. Le ministre des cultes, en notifiant le décret aux chapitres respectifs, leur recommandait de donner sur-le-champ des pouvoirs aux sujets nommés. Le 25 avril 1813, le chapitre de Troyes proposa ses

(1148) *Voy.* l'*Ami de la religion et du roi*, t. III, p. 371.

(1149) *Voy.* l'ancien *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 81, 82.

difficultés, et demanda entre autres si le Pape avait agréé la démission de de Boulogne; mais le ministre insista par sa lettre du 30 avril, et prétendit que le chapitre n'avait pas le droit de demander si la démission de l'évêque était agréée. Le chapitre délibéra pendant plusieurs jours, et enfin, sur huit chanoines, cinq furent d'avis de préférer la théologie ministérielle de Bigot de Préameneu, à la décision de Pie VII, et d'accorder des pouvoirs à l'évêque nommé, l'abbé de Cussy. Le 11 mai, le chapitre écrivit, en effet, à cet ecclésiastique, qui vint résider à l'évêché.

L'inquiétude se répandit dans le diocèse. Un curé fit le voyage de Fontainebleau, où Pie VII était captif, pour consulter le Pape et ses cardinaux; la réponse fut que les droits de de Boulogne étaient entiers, et que le chapitre n'avait aucune juridiction; que la démission de de Boulogne n'ayant pas été acceptée par le Souverain Pontife, et n'ayant pas été donnée spontanément, devait être regardée comme non avenue, et restait absolument nulle; que de Cussy était un intrus, un schismatique. L'abbé de Bourdeille alla pour le même sujet à Fontainebleau, et obtint une réponse semblable (1150). Un troisième ecclésiastique fut envoyé à Falaise pour consulter l'évêque qui y était toujours détenu, et qui déclara simplement que, *dans la situation rigoureuse où il se trouvait, il ne pouvait rien répondre*. Il était clair que le prélat ne voulait pas se compromettre par une réponse qui serait bientôt devenue publique, et qui aurait appelé sur lui de nouvelles rigueurs. On ne pouvait donc plus douter de ses droits (1150*).

Aussi, le 6 août 1813, l'abbé Arvisenet, connu par le *Memoriale vitæ sacerdotalis* et par d'autres écrits de piété, chanoine et grand vicaire, qui jusque-là avait cru pouvoir exercer la juridiction au nom du chapitre, publia une rétractation très-précise, et déclara qu'il reconnaissait de Boulogne pour son évêque. Cette démarche d'un homme si pieux et si révéré fit une grande impresssion dans le diocèse; une forte conviction avait pu seule porter l'abbé Arvisenet à un acte qui allait attirer sur lui l'animadversion du gouvernement. Le chapitre de Troyes se trouvait partagé par égale portion: quatre chanoines croyaient pouvoir exercer la juridiction; les autres ne reconnaissaient que la juridiction de l'évêque. Les premiers crurent soutenir leurs prétentions en publiant des circulaires le 4 octobre et le 11 novembre; mais la majorité du diocèse se déclara pour l'évêque; le séminaire resta vide, les jeunes gens n'ayant pas voulu se soumettre au chapitre ouvertement schismatique, et les grands vicaires du prélat administrèrent publiquement en son nom (1151).

Ayant refusé de souscrire un nouvel acte de soumission, de Boulogne fut arrêté le 27 novembre 1813, et reconduit à Vincennes où il avait été enfermé deux ans auparavant. Cette nouvelle violence ne calma pas le diocèse de Troyes. Toutes les consciences droites étaient justement indignées, et les fidèles gémissaient qu'on les privât de leur pasteur.

Mais cela importait peu au pouvoir. Est-ce que tout ne lui était pas permis? Bonaparte vint à Troyes le 23 février 1814, et obtint des quatre chanoines schismatiques des pouvoirs pour l'évêque nommé. On lui objecta cependant que le siége n'était pas vacant, puisque l'évêque vivait. Cela ne le gênait guère aussi; il répondit brusquement: *Eh bien! Je le ferai fusiller, le siége sera bien vacant alors!* Le 6 février de cette même année de Boulogne avait été tiré du donjon de Vincennes, et conduit à la Force, où il se trouva avec le P. Fontana, de Grégorio et quelques autres prêtres et ecclésiastiques. Ils restèrent dans cette prison durant les guerres qui entraînèrent la chute de leur persécuteur, et le 1er avril, celui-ci étant tombé, ils obtinrent leur élargissement.

VIII. A cette époque, l'évêque de Troyes reprit le gouvernement de son diocèse, et fut le premier qui prêcha à la nouvelle cour. Il tenta de ramener à l'obéissance ceux qui s'étaient déclarés contre son autorité. Le 10 juillet, quatre chanoines signèrent une protestation contre la juridiction du chapitre, et, dans une réunion capitulaire, le 26 du même mois, les délibérations prises contre les droits épiscopaux furent biffées en présence de l'évêque. Les dernières traces de ces divisions ne disparurent que quelques années après. De Boulogne avait préparé une ordonnance contre l'adminis-

(1150) Voy. *Tablettes du clergé et des amis de la religion*, tome VIII, pag. 258. Pie VII consulté deux fois sur cette question, dans sa prison de Fontainebleau, dit l'ancien *Mémorial catholique*, tome VIII, pag. 86, répondit deux fois: « La démission de M. de Boulogne n'ayant pas été acceptée par le Souverain Pontife et n'ayant pas été donnée spontanément, doit être regardée comme non avenue et reste absolument nulle. Les pouvoirs donnés par le chapitre qui n'en a aucun, sont absolument nuls; nous ne connaissons point M. de Cussy, *c'est un intrus, un schismatique*; M. de Boulogne est le seul et légitime évêque de Troyes. S'il a renoncé à gouverner immédiatement le diocèse dont il est l'unique pasteur, il n'a pu, sans l'autorisation du Souverain Pontife, y renoncer par les grands vicaires qui le représentent, et qui doivent administrer en son nom et sous son autorité. Tant qu'il ne révoquera pas les pouvoirs qu'il leur a donnés, ils resteront chargés de la conduite du diocèse. On ne peut, dans aucun cas, avoir recours à la prétendue juridiction du chapitre ou de ses représentants. » Il faut ajouter que les chanoines schismatiques voulurent bien avouer en 1818, que le chef de l'Eglise n'avait pas eu tout à fait tort. *Voy.* n° VIII.

(1150*) Au reste, les sentiments de l'évêque étaient assez connus, et il entretenait une correspondance suivie avec l'abbé de Latour, archiprêtre de la cathédrale et son grand vicaire. Voy. *Tablettes du clergé*, loc. cit.

(1151) *Notice historique sur Mgr de Boulogne*, tom. I de ses *Œuvres*, publiées par Picot, Paris, 1826.

tration capitulaire, mais il s'abstint de la publier, afin de ne point irriter l'esprit des opposants (1152). Ce prélat s'occupa des améliorations que réclamait son troupeau, et il obtint de Louis XVIII que les troupes évacuassent l'ancien séminaire qui fut peu à peu rendu à sa première destination. Mais nous devons nous arrêter un peu sur une affaire plus importante encore par sa généralité.

Peu de temps après sa réhabilitation, de Boulogne reçut une marque particulière de confiance de la part de Pie VII, par un bref que lui remit Della Genga, alors nonce extraordinaire en France, et qui fut depuis Léon XII. Dans ce bref, le Pape censurait vivement le plan de constitution que l'on projetait, et chargeait le prélat de faire au roi les plus fortes représentations à ce sujet. Ce que le Pape y trouvait de plus révoltant, c'est que non-seulement on y gardait le plus profond silence sur la religion catholique, mais qu'on n'y faisait pas même mention de Dieu.

Un nouveau concordat se négociait, qui ne fut conclu qu'après trois ans et exécuté en partie qu'après cinq. Cette lenteur paraissait un mystère inexplicable. La *Notice* qu'a publiée Picot sur de Boulogne lève un coin du voile. Lorsqu'en 1801, pour terminer le long schisme qui désolait la France, Pie VII exigea la démission des anciens évêques, la minorité parmi eux refusa d'obtempérer à la voix de leur chef, et par cette résistance occasionna un nouveau schisme, connu sous le nom de PETITE EGLISE. *Voy.* cet article.

Le petit nombre de ces évêques récalcitrants, étant rentrés en France en 1814, voulaient qu'on fît, pour justifier leur précédente insoumission, ce que Pie VII avait fait pour sauver la France du schisme : que tous les évêques donnassent leur démission, et que le Pape lui-même déclarât nul ce qu'il avait fait. On écrivit en conséquence officiellement aux évêques qui étaient en place, que le roi verrait avec plaisir qu'ils donnassent la démission de leurs siéges. Les prélats tinrent une conduite diverse : les uns se prêtèrent à ce qu'on souhaitait, d'autres évitèrent de répondre ou répondirent par un refus ; le plus grand nombre annonça qu'ils étaient disposés à faire ce que le Pape et le roi demanderaient de concert.

L'évêque de Troyes qui, en 1814, s'était opposé au projet des démissions, n'osa résister cette fois. Il adressa sa démission au roi, et quinze jours après en instruisit le Pape, en la soumettant à son jugement et en déclarant qu'il en pourrait faire ce qu'il jugerait convenable. Pie VII répondit ce qui suit à une seconde lettre de de Boulogne : « Dans une affaire si grave et qui ne dépend que de notre jugement, nous pensions que vous n'auriez rien fait sans nous consulter : nous en sommes d'autant plus étonnés, que beaucoup d'évêques en France, qui, comme vous, avaient été excités à donner leur démission, nous ont écrit avant de répondre, pour connaître nos intentions. Ils étaient disposés à se désister de leurs titres, si nous le jugions convenable, mais ils ne voulaient rien faire sans notre participation ; quelques-uns même nous ont marqué qu'ils ne voulaient et ne pouvaient se démettre que sur notre demande. Dans nos réponses, nous avons approuvé leur conduite et accueilli leur dévouement. Si vous nous aviez consulté, nous vous aurions averti aussi qu'il n'existait aucune cause canonique pour laquelle tous les évêques de France dussent se démettre de leurs siéges (1153). »

Ces difficultés inattendues retardèrent la conclusion du concordat jusqu'en 1817. Quand il fut question de l'exécuter, alors vinrent les oppositions ministérielles, pendant lesquelles quarante évêques de France, et parmi eux celui de Troyes, écrivirent au Pape une lettre où ils s'en remettaient à la sagesse du Saint-Père pour les intérêts de l'Eglise de France. Enfin toutes ces longueurs aboutirent à un arrangement provisoire en 1819.

IX. A la suite du concordat de 1817, de Boulogne fut nommé à l'archevêché de Vienne, et préconisé pour ce siége dans le consistoire du 1er octobre. Cette translation causait déjà une vive douleur à tout son diocèse, mais elle fut sans effet, et le prélat resta sur le siége de Troyes.

Le 31 octobre 1822, il fut nommé pair de France. De Boulogne prononça quelques discours à la chambre haute. Dans une de ces circonstances, il traça de notre législation un tableau, dont il est assez intéressant de citer quelques lignes : « Voici, nobles pairs, ce qui doit exciter encore vos plus sérieuses attentions, c'est que notre *Code civil* n'est pas moins entaché du même vice, c'est-à-dire du même isolement systématique de la Divinité, que notre *Code pénal ;* c'est que, du propre aveu des rapporteurs de ce code civil, *on a voulu séculariser la législation*, et en effet, rien n'est plus séculier, ni plus profane qu'elle. C'est un esprit tout matériel qui s'est insinué dans toutes nos institutions, et qui pénètre dans toutes les veines du corps social. Qu'est devenue la sainteté du mariage, et qu'est-il aux yeux de la loi ? qu'un simple contrat qui n'a pas plus de dignité qu'un contrat de vente. Qu'est-ce encore que la religion tout entière ? Un simple fait, qu'on ne désigne plus que sous le nom de *culte*, comme sa partie extérieure et sensible ; et même, selon l'expression d'un noble pair, elle n'est *qu'une affaire de bureau et un article du budget...* »

Malgré son âge avancé, de Boulogne monta encore en chaire dans des circonstances solennelles ; il se fit aussi entendre dans plusieurs assemblées de charité, entre autres à l'archevêché de Paris, où il parla

(1152) *Tablettes du clergé*, loc. cit., p. 259.
(1153) *Voy.* l'ancien *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 88.

de l'excellence des missions. En 1825, le 25 février, Léon XII lui adressa un bref honorable et l'autorisa à porter le titre d'archevêque-évêque. Le pape avait en même temps chargé son nonce à Paris de revêtir l'évêque de Troyes, avec le cérémonial ordinaire, du pallium qu'il avait reçu en 1817, après sa promotion au siége de Vienne.

Le prélat devait assister aux cérémonies du sacre de Charles X; mais la mort l'enleva presque subitement, le 31 mai 1825, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il ne put recevoir que l'Extrême-Onction. Ses obsèques se firent solennellement dans l'église Saint-Sulpice sa paroisse. Les archevêques de Besançon et de Bourges, les évêques d'Autun, d'Evreux, de Nancy, et l'ancien évêque de Tulle, y assistèrent. Après la messe, l'archevêque de Bourges fit les absoutes accoutumées, et le corps du défunt fut conduit au cimetière du Mont-Valérien, où nous avons encore vu, il y a quelques années, sa tombe, à côté de celle de de Beauvais, évêque de Senez.

BOURDIN (Maurice), évêque de Brague et antipape. C'était un moine d'Uzerche, dans le Limousin, que Bernard, archevêque de Tolède (*Voy.* cet article), avait amené en Espagne, en considération de son esprit et de ses talents, et qu'il avait fait d'abord archidiacre de Tolède, puis évêque de Conimbre.

Bourdin Maurice fit le pèlerinage de Jérusalem vers 1108, et passa à Constantinople, où il fut chéri des grands et de l'empereur Alexis. Après avoir employé trois ans à ce voyage, il revint en Portugal, où il fut élu pour succéder, sur le siége de Brague, au bienheureux Gérald en 1110. Afin de faire confirmer sa translation et de recevoir le pallium, il se rendit à Rome, où le Pape Pascal II lui accorda l'un et l'autre. Bourdin soutint vigoureusement la dignité de son siége contre Bernard, archevêque de Tolède, qui voulait l'assujettir à sa primatie, et qui se prévalait contre lui de son autorité de légat en Espagne. Bourdin alla à Rome, en 1115, implorer le secours de Pascal II, qui, après avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations, lui déclara enfin qu'il le déchargeait de sa légation sur la province de Brague, afin que Bourdin pût exercer librement sa juridiction (1154). Nous verrons, aux articles Gélase II et Calixte II, quelle fut la reconnaissance de Bourdin pour le Pape et pour l'Eglise romaine.

BOURDOISE (Adrien). *Voy.* l'article Oratoire (l') et les Oratoriens.

BOURGOIN (Edouard), d'autres disent Edmond Bourgoin, religieux Dominicain, auquel on reproche d'avoir pris la défense de son confrère Jacques Clément, le meurtrier de Henri III, et dont toutes les *Biographies* ont plus ou moins chargé la mémoire. Un protestant (Sismondi) nous le représente comme l'une des victimes des troubles de la Ligue, et nous croyons que ce fut là, en effet, le crime du P. Bourgoin: « On l'accusait, dit cet historien (1155), d'être prieur du couvent dont était sorti Jacques Clément, et on le soupçonnait de l'avoir encouragé à son attentat. Il fut traduit devant le parlement de Tours, toutes les chambres assemblées. Il nia toujours d'avoir eu aucune connaissance des desseins du meurtrier; mais des témoins déposèrent qu'ils l'avaient publiquement entendu louer en chaire Jacques Clément; et sur ce témoignage le parlement le condamna, le 23 février 1590, à être tiré à quatre chevaux, puis brûlé et ses cendres jetées au vent. Il supporta d'abord la question, puis ce supplice atroce, avec une admirable constance, en protestant jusqu'à la fin de son innocence.

BOURRY, prêtre de la société des Missions étrangères, missionnaire dans le Tibet (1156), massacré par les sauvages de l'Hymalaya, en compagnie d'un autre missionnaire, l'abbé Kick, en 1854. *Voy.* Martyrs en Chine, au Tonkin, en Cochinchine, etc.

BOUVET, Jésuite, missionnaire en Chine. *Voy.* l'article Chine (Histoire du christianisme en), n° VII, et l'article Missionnaires en Chine (Notice sur quelques).

*BOUVIER (Jean-Baptiste), evêque du Mans, était né le 17 janvier 1783, et est mort tout récemment, le 29 novembre 1854, âgé de 71 ans.

I. Avant son élévation (nommé le 22 novembre 1833, et sacré le 16 mars 1834), sur le siége épiscopal du Mans, Bouvier fut vicaire général et supérieur du grand séminaire de ce diocèse, préludant ainsi aux efforts qu'il devait tenter pour l'amélioration des études ecclésiastiques.

Pendant toute la durée de l'empire et sous la Restauration, ces études avaient été fort négligées, et elles étaient généralement d'une assez grande faiblesse.

Un pieux et savant ecclésiastique, l'abbé Foisset, supérieur du petit séminaire de Dijon, entreprit de les attaquer et de ramener l'enseignement clérical à ses premiers principes et à sa méthode primitive. « Ce sont, répondit-il à ceux qu'effarouche toute tentative d'amélioration, ce sont les scolastiques qui furent coupables de nouveauté. Les saints Pères disputaient moins que nous, ils édifiaient davantage (1157). »

L'abbé Bouvier fut du nombre des critiques de l'abbé Foisset, non qu'il niât qu'il n'y avait rien à désirer, rien de mieux à faire, mais parce qu'il voulait, disait-il, qu'on n'exagérât rien. Il soutint une discussion à ce sujet (1158), et se constitua le défenseur de la méthode scolastique, du

(1154) *Voy.* Pagi et Baluze.
(1155) Sismondi, *Hist. de France*, tom. XX, p. 42.
(1156) *Voy.* sur la mission du Tibet, les *Annales de la propagation de la foi*, t. XXV, p. 451 et suiv.
(1157) *Voy.* les *Annales de philosophie chrétienne*, t. II, p. 392.
(1158) Dans le recueil ci-dessus cité, t. IV, p. 71 et suiv.

moins de la scolastique entendue d'une certaine manière.

Ainsi, il avouait qu'à une certaine époque les livres d'Aristote sur la dialectique engendrèrent une foule de questions oiseuses et de vaines disputes auxquelles on consumait inutilement un temps précieux; « si c'est là, ajoutait-il, ce qu'on entend par scolastique, qu'on la traite de barbare, qu'on lui donne toutes les qualifications que l'on voudra, je n'en entreprendrai certainement pas la défense. »

Mais il entendait par scolastique, et c'est ce qu'il voulait qu'on maintînt, « l'art de réduire les vérités chrétiennes en corps de doctrines, de procéder selon les règles d'une dialectique rigoureuse, posant des principes incontestables, donnant des définitions précises, établissant des divisions et des sous-divisions autant qu'il le faut pour éclairer la question, rangeant, dans l'ordre le plus propre à convaincre, les raisons qui appuient la proposition qu'il s'agit de prouver, saisissant avec habileté le faux des raisonnements qu'on y oppose, et en en montrant la nullité. »

Cette méthode, continuait le supérieur du grand séminaire du Mans, « cette méthode, employée par les hommes les plus distingués du XIe siècle, tels que Lanfranc et saint Anselme, se répandit dans toutes les écoles et reçut de là le nom de *scolastique*. Pierre Lombard en fit l'application dans son fameux livre des *Sentences*, qui fut classique pendant longtemps, et qui a été commenté une infinité de fois. Saint Thomas, surnommé le Docteur angélique, éclipsa tous ceux qui l'avaient précédé, et sa *Somme de théologie*, devenue si célèbre, peut être regardée comme un des principaux monuments de la théologie scolastique. Il ne faudrait pas y chercher le style nerveux de Tertullien, ni l'éloquence de saint Jean Chrysostome : ce n'était point là le but du saint docteur. Mais il y aurait une grande injustice à dire que *la simplicité touchante de l'Evangile* y a cédé à un *jargon scientifique inintelligible; que la science de Dieu y est noyée dans de vains systèmes, dans de stériles disputes de mots*.

« Il y a sans doute des systèmes et des disputes de mots : son style et ses argumentations ne sont pas sans défauts; mais en lisant ce grand ouvrage et en se reportant à l'époque où il a été écrit, on ne peut s'empêcher d'admirer les vastes connaissances et le génie profond de l'auteur, qui a su débrouiller, en si peu de temps, les innombrables manuscrits dont il fallait se servir alors pour connaître l'Ecriture, les Pères, les conciles, l'histoire de l'Eglise, les opinions et les commentaires des docteurs, et a su recueillir les vérités éparses dans ces monuments si rares et si évidemment hors de la portée du plus grand nombre des étudiants, pour en faire un corps de doctrine admirable par sa clarté, où la raison a tous ses droits, sans cesser jamais d'être subordonné à la foi.

« Cet ouvrage, adopté dans toutes les écoles chrétiennes, a été l'expression de l'enseignement scolastique. Il y a eu sûrement dans les XIVe et XVe siècles des ouvrages qui lui étaient très-inférieurs; mais aussi depuis, il en a paru de bien supérieurs; Bellarmin, Petau, de Lugo, Suarez, Sylvius, Estius, Noël Alexandre, Thomassin, Tournely et une infinité d'autres étaient des scolastiques. Peut-on dire qu'il n'y ait dans leurs livres qu'un jargon inintelligible? que la science de Dieu y est noyée sous de vains systèmes? qu'ils ont négligé et dédaigné l'étude de l'Ecriture sainte et des saints Pères?... »

Voilà ce que soutenait le plus l'abbé Bouvier; mais, encore une fois, il ne contestait pas la nécessité de quelques améliorations, bien que ses idées de réforme fussent fort bornées. Il reprochait à son adversaire certaines exagérations ou des reproches qu'il généralisait trop, selon lui. « Ce n'est pas dire, ajoutait-il, que les auteurs qu'on met entre les mains des élèves soient parfaits, qu'il n'y ait rien à désirer sous ce rapport. Le changement de circonstance, la marche des controverses, l'état actuel de la société, tout cela fait naître une foule de questions auxquelles on n'aurait pas même pensé autrefois, et en laisse d'autres en arrière qui ne peuvent plus avoir d'application. Au milieu du scepticisme qui nous environne, il faut surtout nous attacher à l'autorité de l'Eglise, en montrer la nécessité, l'existence et les attributions. »

Et, dans un autre article, relevant quelques assertions de l'abbé Foisset, ou développant davantage ce qu'il avait déjà dit, il avouait encore « que personne ne désire plus que lui qu'on cherche à améliorer les études cléricales, en les proportionnant aux besoins présents, et que rien ne lui paraît plus propre à y contribuer qu'une discussion calme, franche, faite avec bonne foi et charité (1159). » Enfin il déclarait en terminant qu'il ne suffit pas d'indiquer une nouvelle marche à suivre : « Il faut, dit-il, que quelqu'un se mette à la besogne et prépare un ouvrage élémentaire qui puisse être substitué à ceux qui sont maintenant en usage... Il nous faut d'une manière ou d'une autre des ouvrages élémentaires, par lesquels nous puissions conduire les élèves à une juste appréciation des chefs-d'œuvre, à les lire avec goût, avec fruit, et à en faire l'usage le plus convenable pour le succès de leur ministère (1160). »

II. Il semble que ces dernières paroles, écrites en 1832, contenaient une promesse; car, en 1835, leur auteur étant devenu évêque, fit paraître ses *Institutiones theologicæ* 6 forts vol. in-12, et l'abbé Foisset en fit un compte rendu (1161).

On voit, malgré les éloges qu'il donne à cet

(1159) Dans le recueil ci-dessus cité, t. IV, p. 231.
(1160) Ibid., p. 236.

(1161) Dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XI, p. 62 et suiv.

ouvrage, que ce n'est pas encore tout ce que souhaitait son cœur pieusement et ardemment animé du désir de voir prendre aux études une direction et plus large et plus forte. « Le progrès, dit-il avec raison, nous semble imperceptible! Néanmoins, ajoute l'abbé Foisset, nous devons à la théologie de Bouvier cette justice : elle a élagué bien des questions vicieuses, elle a éclairci et fixé plus d'une difficulté fort embrouillée dans les autres livres de cette nature; elle résume avec un rare mérite de logique et de netteté certaines questions capitales, texte favori d'éternelles disputes aux beaux jours de la Sorbonne. L'auteur n'a pas craint d'aborder franchement les objections soulevées dans ces dernières années : les solutions en sont péremptoires et décèlent de graves et consciencieuses études... »

Puis, venant à la *méthode scolastique* que Bouvier a pris soin de justifier dans ses *Prolégomènes*, l'abbé Foisset fait de conciliantes observations : « Si l'on entend, dit-il, par scolastique la réunion en un seul tout des matières diverses dont se compose la théologie, leur distribution par ordre, la solution méthodique des arguments soulevés contre la vérité catholique, il n'y aura qu'une voix à ce sujet. Seulement on pourrait peut-être concevoir un ensemble plus puissant, une ordonnance plus satisfaisante, que la distribution en traités isolés qui est toutefois dans l'usage et pour la majorité des élèves, peu capables de saisir un ensemble un peu vaste, d'une utilité incontestable.

« Mais si, par scolastique, on entend l'application continue du syllogisme à l'enseignement des choses du ciel, n'y aurait-il pas à dire que cette méthode (parfaite pour la controverse en ce qu'elle précise les questions, et fait bonne justice des *effugia* des sophistes) n'est pas aussi excellente pour l'exposition de vérités qui veulent être senties autant que comprises, et nuit peut-être à l'élan de l'âme et à l'expansion religieuse? On a beau revendiquer Bossuet pour la scolastique, ce n'est pas la forme péripatéticienne qui a dicté les *Elévations sur les mystères*, le *Discours sur la vie cachée en Dieu*, et les inimitables sermons du grand homme. Bossuet a été éloquent plutôt malgré la scolastique, que par elle. La *Cité de Dieu* de saint Augustin, les pages philosophiques et dogmatiques qui abondent dans ses *Confessions*, les traits brûlants d'enthousiasme, de poésie et d'amour divin qui font de ses *Soliloques* un livre angélique, ne sentent nullement le syllogisme ni l'école. Qui ne sait que cette méthode, au moins dans ce qu'elle a d'exclusif, était peu agréable aux Pères du IVe siècle, qui procédaient d'une manière bien autrement entraînante dans le développement des vérités religieuses?

« Toutefois, même dans l'exposition, elle a ses avantages. Elle ne franchit aucune idée intermédiaire; et par là elle convient aux esprits les plus lents, qu'une méthode plus oratoire éblouirait plus qu'elle n'instruirait peut-être. On ne saurait nier que l'enseignement doit se plier à tous les esprits; et ce ne sera pas nous, du reste, qui ferons aux *Eléments de théologie* du Mans un crime de ce religieux respect pour une méthode approuvée par l'Eglise et sanctionnée par une longue expérience. »

Ensuite l'abbé Foisset indique les divisions de l'ouvrage, et fait quelques légères critiques de détails, comme par exemple, d'avoir à tort disjoint du *Traité de la Trinité* celui *de Dieu* pour le réserver au *Cours de philosophie*. Mais il y avait de bien plus graves reproches à faire à cet ouvrage, et sans doute que l'abbé Foisset les lui eût adressés, s'il avait continué les articles qu'il s'était proposé de publier sur la *Théologie* du Mans (1162).

III. Le reproche le plus grave était surtout celui de gallicanisme dont le *Traité de l'Eglise* est rempli; traité où l'on déplace le siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise en attribuant au *corps des évêques* tous les priviléges divins que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a conférés qu'à saint Pierre et à ses successeurs.

Bouvier, en effet, était malheureusement imbu des doctrines gallicanes (1163), et si, dans les derniers temps de sa vie, ses idées s'étaient améliorées, comme on l'a dit, il n'en est pas moins vrai qu'il ne corrigea rien d'essentiel quant aux questions relatives à l'autorité du Souverain Pontife. On continua à trouver dans sa *Théologie* le venin des funestes doctrines de 1682, doctrines, nous l'avons dit souvent, empreintes d'un poison mortel pour ses adhérents, *perniciosius venenum*, ainsi qu'un prélat français les stigmatisait encore en 1853, en signalant les dangers de la *Théologie* de l'évêque du Mans. Car les sept premières éditions de cet ouvrage ont été déférées, à cette époque, à l'*Index romain;* toutefois on n'en a pas vu de suite (1164).

Si cette sacrée congrégation ne le mit pas dans le catalogue des livres condamnés, comme elle y inséra en 1852 la *Théologie* de Bailly. (*Voy.* son article, n° IV), c'est sans doute par déférence pour l'âge et la position de l'auteur; mais il est à présumer que son œuvre finira par être frappée, si quelque main amie n'y introduit pas d'es-

(1162) Le seul qu'il ait donné est inséré au tom. XI, p. 62. Nous avons en vain cherché la suite de ce travail dans la collection des *Annales*.

(1163) On sait que l'ancien *Mémorial catholique* l'attaqua à ce sujet, avec des arguments solides sans doute, mais pas toujours avec mesure et respect.

(1164) Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe et professeur d'histoire ecclésiastique à la Sapience, prélat non moins distingué par sa science que par son zèle apostolique, fut chargé par S. S. Pie IX de s'entendre avec l'évêque du Mans, pour la correction de son *Cours de théologie;* et c'est sans doute à cause de la maladie de ce prélat que cette affaire s'est trouvée ajournée, puis tout à fait abandonnée par suite de sa mort. Toute responsabilité incombe désormais aux éditeurs.

sentielles et fondamentales modifications.

Et le fît-on, que cela ne remédierait pas aux inconvénients qui résultent de la multiplicité et de la diversité des ouvrages qui existent pour enseigner la théologie; inconvénients dont le principal est le défaut d'*unité* dans cet enseignement, quand, dans ces nombreux ouvrages, il ne se serait pas glissé de fâcheuses erreurs ou des divergences choquantes et déplorables sur des points importants. Or, il n'est que trop vrai qu'indépendamment de la diversité, ces ouvrages sont plus ou moins entachés des doctrines gallicanes, et que c'est par eux qu'elles se propagent et s'enracinent dans le clergé.

Nous avons la théologie de Rouen, la théologie de Poitiers, la théologie de Strasbourg, la théologie du Mans, la théologie de Toulouse, etc., etc., et si cela continue, chaque diocèse aura la sienne, comme il eut sa liturgie propre, comme il a encore son catéchisme particulier, où le plus souvent, comme ces *Théologies* l'apprennent aux élèves du sanctuaire, on redit aux fidèles que c'est « le corps des évêques qui nous enseignent *infailliblement* ce que nous devons croire, et qu'on le connaît *sûrement* lorsque le plus grand nombre des évêques est uni au Pape. »

Chacune de ces théologies prétend combler une lacune, suppléer à l'insuffisance de ses devancières, expliquer dans un meilleur ordre les vérités de la religion, répondre aux besoins universellement sentis, être plus complète, etc. Il est possible que tout cela soit vrai; il peut même arriver, quoique nous en doutions, qu'on fasse quelque peu progresser la science. Mais toujours est-il qu'on ne cesse de tournoyer dans le même cercle; que les mêmes erreurs se reproduisent sans cesse (1165), et que le résultat final est une certaine confusion dans les questions, un accroissement d'incertitudes, et un grand affaiblissement dans les études.

Or, nous pensons qu'elles ne seront fortes, qu'elles n'auront de vie et de puissance que quand l'enseignement sera *un*, et que quand cet enseignement sera puisé à la source, c'est-à-dire au centre de l'unité catholique. Oui, tant que les livres élémentaires destinés à enseigner la première des sciences à ceux qui sont appelés à diriger les âmes, ne seront pas en parfaite communion avec toutes les doctrines du Saint-Siége; tant que ces livres n'auront pas le même point de départ, la doctrine catholique ne sera jamais exposée clairement et l'on s'exposera à demeurer toujours sur les confins de l'erreur et à donner un enseignement suspect. Que l'on juge des tristes conséquences d'une pareille situation pour les études cléricales et de ses résultats funestes pour les fidèles!

IV. Les *Institutiones theologicæ* de Bouvier furent immédiatement suivies des *Institutiones philosophicæ*. Ces deux ouvrages, tant il y avait pénurie à cet égard, ou le besoin de nouveauté, furent aussitôt adoptés dans plusieurs séminaires de France, de Savoie et de Belgique. Ils allèrent même jusque dans la Nouvelle-Grenade, à Mechoacan, servir à l'éducation des jeunes ouvriers théologiques.

Le premier de ces ouvrages renferme treize *Traités* (1166), parmi lesquels on distingue ceux qui sont relatifs au *mariage*, à la *justice* et aux *contrats*, que l'auteur avait mis en rapport avec le *Code civil*. Le *Cours de philosophie* a une grande ressemblance avec ce qu'on appelle la *Philosophie de Lyon*: c'est le même plan; mais les questions ont reçu de plus grands développements, et plusieurs questions nouvelles y sont traitées sous la forme de dissertations. Puis le prélat publia divers autres ouvrages, entre autres, un *Traité*, en latin, sur le mariage, et un *Traité des indulgences*, *des confréries et du jubilé*, qui a eu un grand nombre d'éditions.

En 1841, il donna une *Histoire abrégée de la philosophie*, à l'usage des séminaires et des écoles, 2 vol. in-8°, mais moins, dit un un ecclésiastique (1167), « pour accomplir une œuvre parfaite en son genre, que pour remplir, le plus tôt possible, un vide considérable dans l'enseignement catholique. Son ouvrage se ressent de cette précipitation; souvent il ne fait que suivre des auteurs qui ne sont rien moins que recommandables par la bonne foi et la pureté de leurs doctrines; et presque jamais il ne puise aux sources originales (1168). »

L'année suivante, 1842, Bouvier fut atta-

(1165) Notons-en un exemple récent. Des hommes graves avaient cru de leur devoir de dénoncer à la sacrée congrégation de l'Index la *Théologie de Toulouse*, dans le courant de l'année 1853. L'examen en ayant été fait, elle fut trouvée répréhensible en plusieurs points, et le décret de prohibition fut préparé. Des personnages de grande autorité intervinrent et obtinrent la suspension du décret, sous la promesse de faire les changements demandés. Rome, toujours pleine de condescendance, de mansuétude et de bonté, accéda à ces vœux, suivant les termes de la constitution *Sollicitudo*, § 9, qui le permet. On publia donc, en 1854, une nouvelle édition de cette *Théologie*, en annonçant que cette édition, revue, corrigée, *était désormais irrépréhensible*. Or cette édition examinée, loin d'être irrépréhensible, présente la plupart des erreurs dont on avait demandé la suppression, et les cartons les plus récents en contiennent même de très-graves, comme l'a démontré M. l'abbé J.-A. Boullan, dans un consciencieux examen de cet ouvrage. (Voy. *Université catholique*, n° de mars 1855.)

(1166) M. l'abbé Boullan, que nous citions tout à l'heure à propos de la *Théologie de Toulouse*, rend cette justice à la *Théologie* de Bouvier, « qu'il a su éviter une rigueur qui est de plus en plus dangereuse dans ces temps. Sa morale, dit-il, est en général dans les principes de saint Liguori; pour le dogme, il y a bien des reproches à lui adresser, mais nous ne pensons pas qu'il y ait autant à relever que dans la *Théologie de Toulouse*. » (*Université catholique*, n° de mars 1855.)

(1167) M. l'abbé Espitalier, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XXXVI, p. 178.

(1168) L'auteur a divisé son *Histoire de la phi-*

qué à la chambre des députés comme trop enclin à donner son approbation aux actes du gouvernement de Louis-Philippe. Mais il est juste de dire que le prélat avait, trois ans auparavant, adressé au ministre de l'instruction publique, une longue lettre dans laquelle il revendiquait la liberté d'enseignement (1169). Ce document, rendu public, fut alors vivement discuté dans la presse.

Du reste, Bouvier n'aimait pas l'éclat, et durant sa longue carrière il fit peu parler de lui dans les journaux. Il s'occupait de son diocèse, s'attachait à ce que ses diocésains fussent instruits, et se faisait aimer par ses vertus modestes. Il ne cédait à aucune idée préconçue ou intéressée, et, une fois qu'il s'était convaincu de la bonté et de la légitimité d'une chose, il en poursuivait l'exécution avec persévérance et courage.

V. C'est ce qui arriva pour la liturgie. Le diocèse du Mans, comme tant d'autres, avait aussi dévié depuis longtemps sous ce rapport. Bouvier avait d'abord hésité à suivre l'heureux mouvement qui entraînait nos Eglises vers le retour à l'unité liturgique. Son chapitre lui exprima le désir de voir son diocèse renouer ses liens avec l'Eglise mère et maîtresse. Le prélat se mit à étudier la question, recueillant tous les documents, interrogeant toutes les personnes qui par leur position ou leurs talents pouvaient lui apporter quelque lumière, et, au mois d'octobre 1852, il adressa à son clergé une *circulaire*, pour lui annoncer la détermination qu'il avait prise.

On voit dès le début la ligne de conduite que le prélat s'était tracée au milieu des débats, quelquefois très-vifs, soulevés par cette grande question Homme de modération et de prudence, il avait voulu attendre : « Dans ces derniers temps, dit-il, vous le savez comme nous, nos chers coopérateurs, de graves controverses se sont élevées au sujet de la liturgie ; de nombreux écrits ont paru en sens opposés ; des journaux même sont entrés en lice et ont combattu pour ou contre, devant un public souvent peu en état d'apprécier leurs discussions, et manquant des éléments nécessaires pour porter un jugement éclairé. On a vu de part et d'autre, comme il arrive presque toujours quand les esprits s'échauffent, des citations peu exactes, des applications fausses, des raisonnements vicieux et des longueurs inutiles. Nous avons surtout regretté des exagérations fâcheuses et une forme blessante, bien plus propre à aigrir et à diviser, qu'à convaincre et à persuader.

« Ne pouvant être indifférent à un débat de cette nature, nous l'avons suivi dans toutes ses phases, sans vouloir nous y mêler activement. Une pensée, néanmoins, nous a occupé pendant quelque temps : il nous aurait paru important de dégager la question des accessoires superflus et de la réduire à sa plus simple expression, pour la traiter avec simplicité, en évitant soigneusement tout ce qui aurait pu exciter les moindres susceptibilités. Ce projet, auquel nous nous étions d'abord arrêté, n'a pas tardé à nous paraître disproportionné à nos forces et au temps que nous aurions pu y consacrer. Appelé aujourd'hui à vous entretenir de cette grave question, nous ne croyons même pas devoir nous engager devant vous dans l'analyse des raisons alléguées par les uns et repoussées par les autres, notre intention étant de nous abstenir de tout ce qui pourrait prêter à quelque discussion nouvelle. »

Et, en effet, le prélat se contente, dans sa *Lettre*, pourtant assez étendue, d'exposer quelques faits non contestables et l'histoire abrégée de la controverse ; ce qui l'amène, malgré certaines observations de détails qu'on pourrait critiquer, à conclure que l'autorité du principe, la fixité du texte et ses règles appartiennent incontestablement à la liturgie romaine.

« Puisque nous signalons cet avantage, ajoute le prélat, nous en indiquerons d'autres encore, que les liturgies particulières, quelle que soit d'ailleurs leur valeur intrinsèque, ne peuvent revendiquer. D'abord l'union de prières plus intime avec l'Eglise universelle et avec le Saint-Siége, centre de l'unité catholique. Cette pensée et les souvenirs de tant de saints qui ont récité ces mêmes prières doivent être chers à la piété. En second lieu, la science liturgique, qui appartient surtout à la liturgie du Siége apostolique ; c'est en effet sur cette dernière que les écrivains les plus doctes en ces matières se sont exercés pour en rechercher les origines, en tracer l'histoire, en justifier les pratiques, en expliquer le sens mystique, en discuter les règles. Ces travaux précieux éclairent bien en partie les liturgies modernes, qui ont conservé beaucoup de choses communes avec la liturgie romaine, mais ne peuvent leur être complétement appropriées. »

Enfin le prélat termine en annonçant

losophie en onze livres, embrassant chacun une époque spéciale. Ainsi il considère la philosophie : 1° chez les Hébreux, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ ; 2° chez les nations orientales, avant les Grecs ; 3° chez les Grecs ; 4° chez les Romains ; 5° chez les Chrétiens jusqu'à la chute des lettres ; 6° chez les Arabes, depuis leur origine jusqu'à nos jours ; 7° chez les Chrétiens dans le moyen âge ; 8° chez les Chrétiens depuis la renaissance des lettres jusqu'au XVIII° siècle ; 9° pendant le XVIII° siècle ; 10° au commencement du XIX° siècle ; et enfin, 11° un dernier livre est consacré à la philosophie catholique, que l'auteur oppose aux systèmes philosophiques de tous les temps, et amène sa conclusion.

(1169) Voy. *Recueil des actes épiscopaux relatifs à la liberté d'enseignement*, 4 vol. in-18, 1845, tom. II, p. 7 et 8. Bouvier adhéra aussi à la condamnation du *Manuel de droit ecclésiastique*, par M. Dupin, ibid., tom. IV, pag. 228. Mais nous ne voyons pas, dans ce même *Recueil*, qu'il ait adhéré à la fameuse *Lettre* de Denis Affre, archevêque de Paris, contre les *Articles* dits *organiques*. (Ibid., tom. III, p. 60 et suiv.)

qu'il a résolu de faire rentrer son diocèse dans l'unité : « Quoique la liturgie du Mans, dit-il, fût peut-être l'une des plus irréprochables des liturgies du dernier siècle, qu'elle eût conservé plus de textes de la liturgie ancienne, et qu'à l'origine elle eût l'honneur d'être attaquée plusieurs fois par les rédacteurs jansénistes des *Nouvelles ecclésiastiques ;* enfin, malgré ses beautés réelles et la disposition remarquable des parties qui la composent, nous avons pris, de concert avec notre vénérable chapitre, la résolution de lui substituer la liturgie romaine. Du reste, en déférant ainsi à la volonté manifestée du Saint-Siége, nous n'avons fait que suivre nos sentiments de profonde vénération et de soumission entière envers le Vicaire de Jésus-Christ. »

Ainsi dès que Bouvier se fut assuré par lui-même des intentions formelles du Saint-Siége, il s'empressa, sa conviction une fois formée, de prendre les mesures nécessaires pour établir le rit catholique, et ce fut en 1853 que le diocèse du Mans eut le bonheur de se retrouver en communauté de prières avec Rome.

VI. La plupart de ses *Instructions pastorales* étaient de véritables traités sur la matière dont il s'occupait, tant il y déployait de science et de recherches. Nous citerons, entre autres, son *Instruction sur les reliques*, qui ne fait pas moins de 70 pages in-4° 1845. Il y traite avec érudition des reliques en général, des reliques de la vraie croix et des reliques des saints, c'est-à-dire de leur histoire, de leur authenticité, de leur exposition, des différentes classes de reliques des saints, du culte à leur rendre, etc. Mais l'érudition, l'exactitude, la clarté sont à peu près les seules qualités des écrits du prélat ; il n'y faut pas chercher l'abondance des idées, le mouvement et la chaleur.

Dans ses dernières années, il publia les statuts de son diocèse : *Statuta diœcesis Cenomanensis, promulgata in synodo habita anno Domini* 1851 ; *Cenomani*, 1852 (1170) ; puis il donna un *Précis historique et canonique sur les jugements ecclésiastiques, ce qu'ils ont été autrefois et ce qu'ils peuvent être de nos jours ;* le Mans 1852, in-8°. Mais arrivons aux derniers jours du prélat. Dans ce récit nous apprendrons quelques-unes de ses autres œuvres, plus excellentes encore.

L'évêque du Mans, qui avait toujours manifesté une piété ardente envers la très-sainte Vierge, se réjouit vivement quand il vit arriver le temps où le Pape Pie IX, glorieusement régnant, devait définir, comme dogme, le plus beau des priviléges de la Mère de Dieu, son Immaculée Conception. *Voy.* l'article IMMACULÉE-CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Malgré son âge avancé et une indisposition assez grave, il voulut se rendre à Rome avec les autres évêques convoqués pour l'immortelle cérémonie du 8 décembre 1854. Bouvier eut beaucoup de peine à arriver dans la Ville éternelle. Il avait été obligé de rester quelque temps à Lyon, et cette attente n'avait fait qu'exciter son vif désir d'assister au glorieux triomphe de la Reine des anges et des hommes. Enfin il parvint jusqu'à Rome, et eut la consolation qu'il souhaitait. Une amélioration assez sensible, survenue dans son état après la grande fête du 8 décembre, avait même fait un moment espérer sa guérison. Mais bientôt la maladie reprit le dessus et l'on dut perdre tout espoir (1171).

Le 25 décembre, des symptômes très-alarmants s'étant manifestés, il fut décidé que le malade serait administré le soir. Et à huit heures et demie, en présence des archevêques de Paris et d'Avignon, des évêques de Valence, de Montréal, de Bruges, de Blois, de Grenoble, de Saint-Flour, de Mgr Tizzani, ancien évêque de Terni, ami dévoué de Bouvier, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de plusieurs de ses diocésains présents à Rome, il reçut des mains du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, le sacrement des mourants.

Dans ce moment solennel, il s'unit de cœur et de bouche aux prières de l'Eglise dans l'administration de l'extrême-onction, et il retrouva assez de force pour protester de sa foi à tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et en particulier au dogme nouvellement défini de l'Immaculée Conception, qui avait toujours été sa croyance. Un seul regret, alors, s'échappa de son cœur (1172) : celui de mourir loin de ses enfants ; mais il voulut qu'on publiât partout qu'il acceptait ce sacrifice comme tous les autres, *avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu.* Il se consolait de n'être pas au milieu de ses diocésains par ces paroles : « Mourir à Rome, c'est mourir dans la patrie, puisque Rome est la patrie de tous les Chrétiens, mais surtout des évêques. »

Puis, le 26 décembre quand vint le moment de recevoir le corps du divin Sauveur, comme le *viatique* de son passage du temps à l'éternité, réunissant toutes les forces que lui avaient laissées ses longues souffrances, le prélat sut trouver dans son cœur un souvenir pour tous ses diocésains, et, dans sa charité, il n'oublia personne : « Je remercie bien sincèrement, dit-il, cette petite portion de ma famille qui m'a assisté avec tant d'empressement et d'affection.—Quand Dieu m'a créé et m'a destiné à gouverner un si vaste diocèse, chose à laquelle je n'avais jamais pensé, il m'a donné des entrailles de père. Mes sentiments n'ont pas changé pour mes diocésains, et je les conserverai

(1170) *Voy. Mém. cath.*, t. IX, p. 251 et suiv., et notre *Manuel de l'histoire des conciles*, 2e édit. 1856, t. II, p. 353, 354.

(1171) *Univers.*, n° du 7 janvier 1855.

(1172) *Mandement de MM. les vicaires généraux capitulaires*, en date du 1er janvier 1855, ordonnant des prières pour le repos de l'âme du prélat.

toujours.—Pendant une aussi longue carrière, sans doute il m'est échappé bien des fautes, j'ai pu faire de la peine à beaucoup de personnes qui ne voyaient pas les choses comme moi ; mais j'agissais par conviction. Peut-être me suis-je trompé, mais je puis me rendre le témoignage que je ne me suis proposé que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Je demande pardon à tous ceux envers qui j'ai pu avoir des torts, et je pardonne moi-même de très-grand cœur. Je voudrais être au milieu de mes diocésains pour les bénir tous; mais, d'ici, je les bénis. Je bénis mon grand séminaire, que j'ai vu naître et prospérer, qui a toutes mes affections et qui a toujours été l'objet de toute ma sollicitude. Je bénis toutes les communautés de mon diocèse, mes deux congrégations de la charité, que j'ai vues se développer et s'accroître, et qui me sont si chères. Je bénis mon petit séminaire de Précigné, l'espérance de mon diocèse. Je bénis le collége de Châteaugontier, qui me donne tant de consolations, et où j'ai commencé à travailler. Je bénis tant de personnes de ma ville épiscopale, de Laval, de tout mon diocèse, qui m'ont donné de si touchants témoignages d'attachement. Je bénis surtout mes grands vicaires, Messieurs du chapitre, de la cathédrale, de l'évêché ; et enfin, car je ne puis tout nommer, je bénis tout mon diocèse et je prie ceux de mes diocésains qui m'entendent de le dire partout et de faire connaître que je meurs avec une parfaite résignation (1173). »

Que pouvait-il manquer encore à cette scène si touchante? Une seule chose, ce semble ; une ineffable consolation, et elle était réservée au vénérable prélat pour la soirée de ce même jour. Par une insigne faveur, le saint Pontife Pie IX, mû par son affectueuse estime pour le malade, daigna l'honorer de sa visite. Reçu à la porte de l'appartement par l'évêque de Marseille et Mgr Tizzani, le Saint-Père se rendit au lit du prélat, y resta seul avec lui pendant vingt-cinq minutes, lui prodigua les témoignages du plus tendre intérêt et le laissa pénétré de la plus douce consolation et de la plus vive reconnaissance : « Jamais, a dit ensuite le digne prélat, jamais je n'ai reçu de mon propre père des témoignages aussi touchants de tendresse et d'affection (1174). »

Parole précieuse ! qui nous peint le cœur de notre glorieux et saint Pontife; parole à laquelle il faut joindre le passage suivant du *Mandement* des vicaires capitulaires du Mans, car il achève de nous découvrir la touchante tendresse de Pie IX, en même temps qu'il est des plus honorables à la mémoire du prélat : « Pendant longtemps le vicaire de Jésus-Christ et l'évêque s'entretinrent en secret. Oh ! que se passa-t-il alors entre cet évêque arrêté un instant sur le seuil de son éternité et le Père commun des fidèles, qui était venu recevoir ses dernières confidences ?... Nous l'ignorons, et Dieu seul le sait... Mais qu'ils durent être touchants et dignes du ciel, ces épanchements réciproques qui émurent tellement le cœur de Pie IX, qu'au sortir de cette *conversation céleste*, il s'écriait tout en larmes : « Oh ! qu'il est bon, ce cher et pauvre malade ! » et qu'à la nouvelle de sa mort il laissa échapper cette parole si consolante pour nous : « Ne pleurez pas, il est mort de la mort des saints : il est au ciel ! »

Cette visite du Saint-Père produisit une impression profonde ; elle consola tous ceux qui connaissaient et vénéraient le digne évêque du Mans, et surtout ses frères dans l'épiscopat présents à Rome. Deux jours après, c'est-à-dire le 29 décembre 1854, arrivèrent pour le malade les heures de l'agonie, pendant lesquelles il fut assisté de la manière la plus touchante par les évêques de Marseille, de Montréal et de Blois. Pendant ce temps, il s'unissait aux pieuses pensées qui lui étaient suggérées ; il baisait avec amour le crucifix que le Saint-Père avait béni et indulgencié pour lui au moment de sa visite, et la médaille de l'Immaculée Conception qu'il en avait reçue. Enfin, après avoir conservé jusqu'au dernier moment sa connaissance, il s'est endormi doucement du sommeil des justes le vendredi, à trois heures après-midi, à l'heure où Notre-Seigneur Jésus-Christ voulut mourir pour le salut du monde.

VII. Les obsèques du prélat ont eu lieu avec une pompe extraordinaire, le 2 janvier 1855 (1175), au milieu d'un nombreux concours d'évêques. C'est l'archevêque de Paris qui a célébré la messe solennelle de *Requiem*.

Dès que Pie IX fut instruit de la mort de l'évêque du Mans, il manifesta l'intention de continuer jusque dans les funérailles l'hospitalité si généreuse et si pleine d'attentions qu'il avait accordée au défunt dans le palais apostolique du Quirinal. Afin de donner à cet acte un caractère plus spécialement pontifical, le Saint-Père voulut que la cérémonie funèbre s'accomplît dans une église romaine, et il désigna celle des Saints-Apôtres, qui est voisine du Quirinal, et où le service fut en effet célébré. Pie IX voulut même supporter tous les frais des obsèques et il en régla lui-même la pompe et les détails.

C'est ainsi que fut honoré dans ses derniers jours et jusque dans la mort, un prélat qui s'était fait surtout remarquer par la modestie et la grande simplicité de sa vie. On peut dire qu'il est mort sous les yeux et entre les bras de l'épiscopat de toute la terre. Les Pontifes des nations étrangères, venus de tous les points dans la Ville éternelle pour assister au triomphe de Marie, ont été vus autour de la couche de douleur

(1173) *Mandement de MM. les vicaires capitulaires*, etc.

(1174) Ibid, et *Univers* du 7 janvier 1855.

(1175) Voy. l'*Univers* du 14 janvier 1855, et notre *Mémorial catholique*, n° de janvier 1855, ou t. IX, p. 34

et du lit d'agonie de l'évêque du Mans aussi empressés, aussi affectueux que les prélats français. Tout le monde se rappelait les paroles qu'il prononça en sortant de la cérémonie du 8 décembre : « Je puis bien mourir à Rome ; il serait doux de mourir à Rome après ce que je viens de voir. » Aussi ne put-on s'empêcher de voir dans sa mort le glorieux et providentiel couronnement d'une pieuse existence.

Achevons ces détails, qui forment certainement l'une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise contemporaine, par une citation qui sera comme le résumé de cet article. Nous voulons parler des paroles suivantes du Testament de Jean-Baptiste Bouvier, qui peignent sa foi vive, son humilité sincère, et cette crainte salutaire dont le juste même n'est pas exempt au souvenir des fautes inhérentes à la faiblesse humaine :

« La pensée des jugements de Dieu me saisit de frayeur. Néanmoins, lorsque le moment suprême sera venu, je me jetterai avec confiance entre les bras de la divine miséricorde. Je compte beaucoup sur les prières et les bonnes œuvres des âmes pieuses avec qui j'ai été en relation ; sur les suffrages et communions des religieuses, et principalement sur le souvenir au saint autel des prêtres de mon diocèse, de ceux surtout qui ont été au séminaire de mon temps. Plusieurs m'ont trouvé trop sévère à leur égard. Il me semble avoir voulu faire pour le mieux et ne m'être point déterminé par des motifs condamnables. Si je me suis trompé, je compte sur leur indulgence et plus encore sur celle de Dieu. Je pardonne de grand cœur, comme c'est mon devoir, à ceux qui auraient eu des torts à mon égard ; mais je conjure toutes les personnes que j'ai choquées, scandalisées ou contristées d'une manière ou d'une autre, de me pardonner aussi, sans aucune réserve, tout ce qu'elles auraient sur le cœur contre moi. »

BOVET (François de), évêque de Sisteron, archevêque de Toulouse, naquit à Grenoble le 21 mars 1745, et entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique. Le 13 septembre 1789, il fut sacré évêque de Sistéron ; mais il n'administra pas longtemps ce diocèse parce que, voulant partager tous les principes comme toutes les épreuves du clergé, il se vit contraint de quitter la France en 1791, par suite du refus de serment à la constitution civile du clergé (1176).

Son esprit et son cœur demeurèrent dans son diocèse, et il lui adressa de loin des *Réflexions sur le nouveau serment prescrit en France et sur les motifs par lesquels on prétend le justifier*, Ferrare, 2 janvier 1792 ; d'autres sur un écrit intitulé : *Mandement de J.-B. Villeneuve, évêque, aux fidèles des Basses-Alpes*, 20 décembre 1795. Deux ans après de Bovet publia, à Lucerne, des *Réflexions sur le prétendu bref du 5 juillet* 1796, par lequel on avait voulu rendre jusqu'au chef de l'Eglise catholique fauteur de l'Eglise constitutionnelle ; et enfin les *Consolations de la foi, sur les malheurs de l'Eglise*, qu'on a réimprimées de nos jours, et qu'on a presque aussitôt traduites en italien et en anglais.

François de Bovet fut un des évêques qui ne donnèrent point leur démission à la suite du bref *Tam multa*, du 15 août 1801, et envoyé aux titulaires des siéges épiscopaux pour obtenir que ces prélats résignassent leurs fonctions. Il signa avec les prélats non démissionnaires l'adresse respectueuse envoyée à Pie VII à l'occasion de son bref. Cependant de Bovet finit par donner sa démission en 1810, mais ne rentra en France qu'en 1814.

En 1817 il fut élevé à l'archevêché de Toulouse ; mais les obstacles que rencontra l'application du concordat reculèrent jusqu'en 1819 sa prise de possession de ce siége, qu'il ne put administrer que par procureur à cause du mauvais état de sa santé. Ne croyant pas pouvoir vaquer suffisamment à la charge épiscopale, il se démit de ce siége en 1820, et fut nommé, la même année, membre du premier ordre du chapitre de Saint-Denis.

Il sanctifia sa retraite par une piété fervente et par la composition de deux ouvrages utiles à la critique biblique, savoir : *Des dynasties égyptiennes*, suivant Manéthon, considérées en elles-mêmes et sous le rapport de la chronologie et de l'histoire, in-8° : cet ouvrage a eu deux éditions, la première, Paris, Blaise, 1829, la seconde, Avignon, Séguin, 1835 ; *Histoire des derniers pharaons, et des premiers rois de Perse, selon Hérodote, tirée des livres prophétiques et du livre d'Esther*, 2 vol. in-8° ; Avignon, Séguin, 1835 (1177).

L'auteur, savant estimable, après avoir applaudi aux travaux de Champollion, se tint en garde contre les illusions et l'enthousiasme de ceux qui croient voir tous les nuages se dissiper aux rayons d'une science respectable assurément, mais qui vraisemblablement ne percera pas tous les doutes que l'antiquité égyptienne a fait concevoir (1178). François de Bovet mourut à Paris, le 6 avril 1838, à l'âge de 93 ans et quinze jours.

BOYER (Pierre-Denis), directeur du séminaire de Saint-Sulpice, s'acquit surtout un nom par ses prédications dans les retraites ecclésiastiques (1179), et c'est à ce titre que nous en parlons, par exception à d'autres dignes prêtres dont il semble que nous devrions dire un mot puisqu'ils ont

(1176) Le *Propagateur de la foi*, t. II, p. 383.

(1177) Le si regrettable et savant abbé A. F. James a cité ces ouvrages dans son excellente *Histoire de l'Ancien Testament*.

(1178) M. A. Rispal.— *Voy.* aussi les *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XIII, p. 258 ; t. XVII. p. 78.

(1179) L'*Ami de la religion* a donné une *Notice* fort étendue sur l'abbé Boyer, dans ses nos 3617, 3619, 3621, et 3624.

tous aussi, à des degrés divers, servi l'Eglise : mais nous rappelons que cet ouvrage n'est point une *Biographie*, et qu'on ne saurait, dès lors, y voir figurer tous les personnages qui, par leurs titres ou par leurs écrits, appartiennent à la société chrétienne.

I. Boyer naquit dans l'Aveyron, à Caissac, au mois d'octobre 1766. Il fut condisciple de Frayssinous au collége de Rhodez. Il reçut la tonsure le 28 mai 1785, et le sous-diaconat le 17 mai 1788. Elevé au sacerdoce le 18 décembre 1790, il se préparait aux épreuves de la licence en Sorbonne; mais les événements firent évanouir ce projet.

A cette époque de la révolution, il se rendit, en compagnie de son ami Frayssinous, dans les montagnes du Rouergue; et là, dans une modeste église, Boyer attira un auditoire composé de personnes du monde, bien qu'il s'exprimât en patois du pays. Mais il ne put néanmoins éviter d'être poursuivi comme la plupart des prêtres. Arrêté et conduit en prison, il fut, dit-on, sauvé de l'échafaud par une supercherie d'un de ses amis : « Allons, fanatique, lui dit-il, suis-moi. » Puis l'accablant d'injures, les satellites révolutionnaires crurent qu'on le menait au tribunal, et le laissèrent échapper.

En 1800, Emery, s'occupant de rétablir l'enseignement ecclésiastique à Paris, jeta les yeux sur Boyer, qui fit un cours de philosophie dans la maison de la Vache-Noire, de la rue du faubourg Saint-Jacques; ensuite au séminaire de la rue du Pot-de-Fer. En 1802, parut son premier écrit, intitulé : *Le duel jugé au tribunal de la raison et de l'honneur*. Ayant prêché à l'église Saint-Sulpice, en présence du cardinal Maury, ce juge compétent en matière d'éloquence formula ainsi son opinion sur Boyer : « C'est l'orateur tel que je l'avais conçu; nous n'avions que des rhéteurs étudiés et des déclamateurs ampoulés. »

La chaire de théologie dogmatique, occupée par Frayssinous, étant devenue vacante, l'abbé Boyer en fut pourvu. Mais la compagnie de Saint-Sulpice ayant été dispersée au mois d'octobre 1811, par l'ordre du César régnant (*Voy.* l'article DENIS-AUGUSTE AFFRE, archevêque de Paris, n° I), Boyer s'enferma pendant quelque temps chez lui, puis s'en alla en 1812 et 1813, prêcher des stations à Montpellier et à Lyon.

II. La maison de Saint-Sulpice fut rouverte sous Louis XVIII. Alors Boyer reprit sa chaire de théologie dogmatique, qu'il conserva jusqu'en 1818, époque où il refusa les offres du cardinal de Périgord, qui voulait l'attacher à l'administration du diocèse de Paris, en qualité de grand-vicaire. L'année précédente, 1817, il avait publié un second écrit ayant pour titre : *Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage*, etc., in-8°. Paris; écrit dirigé contre la doctrine hérétique qui méconnaît à l'Eglise le droit d'établir des empêchements dirimants au mariage, et où Boyer combat particulièrement les fausses doctrines de Tabaraud et du président Agier.

Mais il est aussi question d'autres points importants dans ce livre. Tabaraud se plaignit vivement des écoles ecclésiastiques, de l'esprit contentieux qui, suivant lui, y régnait, de ces questions subtiles qui y servaient d'aliment à des disputes frivoles ; il se plaignait que les quatre articles de la fameuse Déclaration de 1682, fussent méconnus et oubliés; que les croyances, *soi-disant pieuses* (toujours selon Tabaraud) de l'Immaculée Conception, de l'Assomption de la très-sainte Vierge, et que la dévotion au Sacré Cœur de Jésus fussent devenus des articles de foi; qu'enfin des erreurs graves, mêlées au dogme de la grâce, s'étaient glissées à l'ombre de l'obscurité des matières. Telles étaient, au dire de Tabaraud, les grands abus qui existaient alors dans l'Eglise et dont il demandait la réforme. De là, dans le livre de l'abbé Boyer, une deuxième partie, où il s'attache à réfuter ces diverses accusations.

Assurément il le fait avec zèle, avec solidité en plusieurs points (1180) ; mais, en ce qui concerne la prétendue Déclaration de

(1180) Ainsi, par exemple, il réfute parfaitement son adversaire en ce qui touche les questions du Sacré-Cœur, de l'Immaculée Conception et de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Tout cela est excellent, et si l'Immaculée Conception n'était pas maintenant définie dogmatiquement, nous serions heureux de citer les solides arguments de Boyer à ce sujet, p. 196 et suiv.

Mais nous n'avons pas le même motif en ce qui concerne le deuxième privilége de notre divine Mère; et comme ce que l'auteur dit de la glorieuse Assomption de Marie confirme de la manière la plus formelle ce que nous avons écrit dans l'article ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, tom. II, col. 568 et suiv., nous ne pouvons résister au désir de donner ici cet extrait de l'*Examen*, p. 201 et suiv :

«... Je m'arrête, dit Boyer, à cette unique réflexion, qui n'avance rien contre mon adversaire, mais qui me paraît convaincante aux yeux d'un Catholique. Je le prie d'observer que les ténèbres de l'erreur, dont il croit que l'Eglise peut être enveloppée à certaines époques, ne laissent aucune place aux arguments que l'on tire de sa visibilité et de son infaillibilité, dans les controverses théologiques ; et dès lors combien de preuves concluantes et même démonstratives, devenues pour lui de pures pétitions de principe? Par exemple, sur cette matière, je puis raisonner ainsi dans une controverse contre des catholiques, et ils trouveront que je raisonne sur des principes fermes. L'Eglise est sainte dans son culte, comme elle est infaillible dans l'enseignement de sa doctrine : d'où je conclus que si, sans définir une croyance, elle l'adopte, l'approuve, et qu'elle aille jusqu'à la réduire en pratique, l'exprimer par des cérémonies visibles de la religion, il faut que cette croyance soit véritable ; autrement l'Eglise serait superstitieuse dans son culte, et de plus ce culte ayant pour fondement sa croyance erronée, elle enseignerait l'erreur par ses œuvres, langage plus significatif que ces paroles. Appliquons ces principes à la question présente.

« Une fête établie par l'Eglise, et qui oblige toutes les églises, si elle est dédiée au culte de Marie ressuscitée et montée glorieuse dans le ciel,

1682, il répond par des arguments tels, qu'il n'y a véritablement, entre lui et son adversaire, qu'une différence du plus ou moins dans une même erreur qu'on voit qu'il partage avec celui qu'il combat. Boyer, en effet, était malheureusement imbu des doctrines gallicanes. Aussi est-il sans force contre Tabaraud; on en peut juger par le passage suivant qui donnera à la fois une idée de son argumentation contre l'ex-oratorien janséniste, et du gallicanisme même de l'auteur.

« Les opinions de l'école de Paris sur les droits respectifs du Pape et des évêques, dit Boyer (1181), la stabilité des coutumes des Eglises, l'indépendance des rois de la puissance ecclésiastique dans l'administration temporelle de leurs Etats, ces opinions forment un corps de doctrine que le clergé de France prétend avoir puisé dans le pur canal de la tradition, qu'il a inséré dans sa fameuse Déclaration de 1682, et qu'il soutient avoir reçu le suffrage de l'Eglise universelle, aux conciles de Constances et de Bâle. Nous croyons que ces opinions sont le remède que Dieu a préparé à son Eglise contre les schismes et les abus de pouvoir dont il y a de funestes exemples

« La France a montré un zèle spécial pour la défense de ces articles; et ses universités se les transmettent de main en main, comme un précieux héritage, par l'enseignement de leurs écoles. Connue de l'Eglise romaine, qui n'en a jamais conçu de frayeurs ni d'alarmes; favorable à la puissance des ordinaires, cette doctrine n'ôte rien au Saint-Siége de la force et de la majesté qui le rendent vénérable aux peuples et redoutables aux hérésies : elle laisse au Pape, pasteur universel, la plénitude de la puissance, tant que l'Eglise n'est pas assemblée. Ses décrets sur la foi et la discipline obligent toutes les églises; et il voit s'abaisser devant lui toute autorité qui n'est pas l'Eglise elle-même.

« Cette même doctrine insinuée, ou plutôt montrée à découvert dans l'*Exposition de la doctrine* de Bossuet, n'a pas empêché le Pape d'appeler cet écrit un livre d'or (1182). Les cardinaux de l'Eglise romaine ont enchéri sur ces magnifiques éloges. Le discours du même prélat, *sur l'unité de l'Eglise*, est l'application authentique des quatre articles : il a, dit-on, passé sous les yeux du Pape, et d'après les éloges qu'il en a reçus, cet ouvrage serait aujourd'hui sans défaut,

me paraît un enseignement si éclatant de ce fait, que ce serait visiblement une témérité d'y contredire. Or cette solennité existe; elle date du VIIe, et selon quelques-uns du VIe siècle; d'où je conclus qu'à cette époque, la tradition de ce fait était notoire et manifeste, par l'impossibilité qu'il y a qu'un fait faux serve de fondement au culte de l'Eglise. Je sais qu'on oppose qu'il n'est pas clair que l'Eglise honore, par cette fête, autre chose que la mort sainte, le sommeil ou le repos de Marie dans la paix du Seigneur, et je conviens que ce mot d'*Assomption* peut avoir toutes ces significations; et c'est parce que cet enseignement de l'Eglise peut être combattu par des arguties, que je m'abstiens de faire de l'Assomption de Marie un article de foi.

« L'intention de l'Eglise, d'honorer l'Assomption glorieuse de Marie dans le ciel en corps et en âme au moment de son trépas, n'est pas équivoque à qui lit les prières de l'Eglise dans cette solennité; la collecte insérée dans le sacramentaire du Pape Gélase, recueillie par saint Grégoire, où il est fait mention *de ces liens de la mort, qui n'ont pu retenir le corps de Marie sur la terre:* le Missel gallican ou gothique, publié par le P. Mabillon, et qui a au moins neuf cents ans d'antiquité où l'on implore par de profondes supplications, la divine Bonté *qui a délivré les âmes justes du cachot, et le corps de Marie du sépulcre.* Et dans la préface du même jour, on apostrophe ainsi Marie : « Il était bien « juste que celui-là vous reçût au jour de votre « assomption, que vous aviez reçu avec piété et « conçu par la foi, et qu'exempte de tout crime, « vous ne fussiez pas enchaînée, comme nous, « sous la pierre. » (*Liturg. Gallic.*, lib. III, pag. « 212.

« Que dire de ces homélies de saint Bernard et de saint Jean Damascène, pleines de magnifiques éloges de l'Assomption, qu'on lisait au milieu du sacrifice de la messe. Tout cela est démontré jusqu'à l'évidence, que la fête de l'Assomption de Marie avait un autre objet que d'honorer la mort sainte de la Mère de Dieu. Je le répète, cet argument qui se tire de la fête de l'Assomption ne conclut rien contre ceux qui ont effacé du symbole les notes de l'Eglise;

mais il a fait une impression si profonde sur les plus grands docteurs de l'Eglise moderne, un Suarez, un Thomassin, un Melchior Canus, qu'ils ont qualifié de *téméraire* la proposition contraire; non pas, disent-ils, que celui qui l'énonce contredise ouvertement l'Ecriture, la tradition ou les définitions de l'Eglise; mais il est plus que suspect de croire l'Eglise capable d'enseigner l'erreur par les pratiques de son culte. » (Suarez, part. III, art. 4, disp. 25, sect. 8.)

Ceux qui voudront bien rapprocher notre article Assomption, de cette citation de l'ouvrage de Boyer, comprendront que nous l'ayons faite et voudront bien nous en pardonner la longueur en faveur du pieux, consolant et important sujet qui en fait la matière.

(1181) *Examen*, etc., p. 179-181.

(1182) Et ici, Boyer met la *note* suivante qui, — et on a lieu d'être surpris qu'il ne s'en soit pas aperçu, — n'est guère favorable au livre de l'*Exposition* de Bossuet : « Ce n'est pas qu'on lise les quatre articles dans l'*Exposition:* mais la *réticence* qu'on y fait de l'infaillibilité, de la monarchie universelle dans l'ordre temporel, et de la *supériorité du Pape sur l'Eglise*, à l'endroit de ce livre où l'on expose la foi catholique sur la juridiction du Pape, et *ses droits essentiels*, démontrent que ces objets n'appartiennent pas à la foi, et que les propositions contraires, énoncées dans la Déclaration, *ne méritent aucune censure.* Aussi Bossuet n'a cessé de faire valoir les approbations que Rome a données à son livre, comme des suffrages *en faveur de l'orthodoxie des quatre articles.* » (Note de Boyer, sauf les *italiques.*) Ainsi, le livre de Bossuet nous apparaît ici comme une œuvre astucieusement combinée pour faire subrepticement *approuver* à Rome les doctrines de 1682. Nous ne nous y serions pas attendu! On ne pouvait, croyons-nous, porter un plus rude coup à un ouvrage célèbre dont Dieu s'est servi pour ramener bien des dissidents, et l'on n'a pas vu qu'en voulant s'en appuyer pour défendre des doctrines funestes, on ne servait pas la mémoire de l'évêque de Meaux, tant il est vrai qu'on est presque toujours trahi par ses amis! *Voy.* L'article Bossuet, n°s III et V.

vu que ce grand théologien en effaça aussitôt le seul mot que le Pape y trouvait à reprendre. J'aurais, disait ce grand évêque, prononcé ce discours avec confiance devant l'Eglise romaine assemblée. Et, dans le vrai, c'est dans ce tempérament de modération et de force qu'il faut présenter la puissance du Pape, pour ne pas aigrir la prévention des sectaires et la haine des impies, » etc.

On voit combien tout cela est mauvais, combien c'est faux, même au seul point de vue historique : ce serait perfide et marqué au coin de l'astuce d'un sectaire, si le caractère de l'auteur et sa vertu n'obligeaient pas de mettre tout cela sur le compte de la plus profonde illusion, plus que sur celui d'un parti pris. Après cette tirade, Boyer s'efforce de rassurer son adversaire et de lui montrer que les *quatre articles* ne sont nullement un danger, comme il le craint. « Où sont, lui dit-il, les preuves de ce *progrès effrayant de l'ultramontanisme en France?* les livres et les thèses imprimées, où l'on enseigne cette doctrine? Pour moi, je suis témoin du contraire. Je lis les quatre articles dans les thèses soutenues au Plessis, comme dans celles qu'on affichait autrefois sur les murs de la Sorbonne. M. Bailly, théologien de Dijon, n'est pas moins ferme sur cette matière que M. T., théologien de Limoges. La théologie du premier, adoptée dans plusieurs séminaires, ne le cède en rien, pour la bonté des preuves qu'elle allègue en faveur des quatre articles (1183), etc., etc. »

Voilà où nous en étions en 1817! Qu'on juge de l'heureux chemin que les doctrines romaines ont fait, en comparant ce qu'il en est aujourd'hui avec ces incroyables choses qui se débitaient, il y a un demi-siècle, par des hommes graves chargés d'instruire et de former les élèves du sanctuaire! Mais nous n'avons pas à nous arrêter plus longtemps là-dessus. Ce que nous venons de citer suffit, ce nous semble, pour donner une idée de la valeur de l'enseignement de Boyer sur les questions de l'autorité du Pape, et c'est tout ce que notre devoir exigeait.

III. Après avoir publié cet ouvrage, où l'on trouve encore une *Dissertation sur la réception du concile de Trente en France*, dissertation entachée des mêmes doctrines gallicanes de l'auteur, Boyer intervint dans la discussion relative au concordat de 1817, et se montra partisan de cet acte. Dans cette discussion, il vit deux sortes d'adversaires : les uns qui voulaient asservir l'Eglise à l'Etat; les autres qui prétendaient que l'Etat devait professer une indifférence absolue en matière religieuse. Il combattit ces deux doctrines également pernicieuses dans un écrit intitulé : *De la liberté des cultes selon la charte*, etc., mais ne se plaça pas au point de vue élevé de la question, par l'infirmité de ses propres principes à l'égard de l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, et ne put, dès lors, opposer qu'une faible argumentation qui ne servit pas autant qu'il eût fallu la cause qu'il avait le bon désir de défendre.

Vers cette époque, il engagea avec Tabaraud, dans l'*Ami de la religion*, une polémique qui fut tout à coup suspendue, et il semble que, par son peu de succès dans les luttes de la presse, Dieu le poussait vers sa vraie vocation qui était de se livrer à l'œuvre des *Retraites ecclésiastiques*. Boyer le comprit sans doute, car il consacra plus de vingt années à cette œuvre, et il y a peu de diocèses en France où son zèle ne se soit exercé avec fruit. On rapporte qu'afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur ces retraites, il joignait à la prière et à l'aumône la pratique de la mortification, et que, pendant leur durée, il portait constamment un cilice : précieuse et sainte coutume renouvelée de tant de saints prédicateurs de l'Evangile et qui communiquait à leur parole une si puissante et salutaire efficacité!

On a publié, en 1843, les *Discours* que Boyer prononça dans ces retraites (1184). Ils sont au nombre de vingt-neuf, et traitent des devoirs des prêtres et se distinguent par un grand zèle et un grand désir de voir le clergé correspondre à sa divine vocation, et être véritablement *le sel de la terre*. On a loué (1185) les qualités oratoires des discours de cet apôtre du clergé, la puissance de sa parole « aussi exacte à peindre les moindres détails des mœurs, que forte et énergique lorsqu'il s'agissait de remuer profondément les âmes; » mais les heureux résultats produits par ces discours en font surtout l'éloge le plus vrai et le meilleur.

Dans l'intervalle de ses retraites, Boyer composait divers écrits, tous de circonstances (1186), et s'attachait à combattre les erreurs du temps. La révolution de 1830 le renvoya de nouveau dans le Rouergue, et quand il put revenir, ce fut pour reprendre ses tournées apostoliques, et pour écrire contre les doctrines de l'abbé de Lamennais. Dans tous ces ouvrages, l'auteur fait toujours preuve de zèle, plus que de largeur d'idées et de puissance d'argumentation ; et l'on regrette de trouver, dans la plupart, un ton et une manière dure qui contrastent avec la piété du saint prêtre. En somme, Boyer a rendu de réels services à l'Eglise de Dieu, pendant sa vie ; mais il paraît douteux que ses écrits polémiques puissent en rendre beaucoup après sa mort : nous en exceptons ses *Discours* posthumes qui seront toujours lus avec profit par le clergé.

En 1841, Boyer fit le voyage de Rome, où Grégoire XVI lui accorda une audience. Peut-être, s'il eût vécu plus longtemps après ce voyage, ses idées sur les doctrines romaines se fussent-elles modifiées, comme

(1183) *Examen*, etc., pag. 181.
(1184) 2 vol. in-8°.
(1185) *Ami de la religion*, n° du 29 juillet 1843.

(1186) On peut en voir la liste dans le *Dict. de biographie chrétienne*, par M. Pérennès, édit. Migne, tom. I, col. 691.

nous avons vu que cela arriva pour plusieurs. Mais Boyer n'avait plus guère à vivre. Il semble qu'il avait pressenti sa fin prochaine. Dans cette même année 1841, il avait fait le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, où il voulut se préparer à une bonne mort, par une retraite de plusieurs jours. Ainsi fortifié, il revint en France, donna encore quelques *Retraites*; puis, étant de retour à Paris, il y mourut le 24 avril 1842, dans de vifs sentiments de foi et de piété.

BRADAGIO ou BRAGADIN, gouverneur de Famagouste, dans l'île de Chypre, assiégé en 1571 par les Turcs; pris et martyrisé par ordre du cruel Mustapha, il mourut dans les plus beaux sentiments de foi et en se recommandant à la miséricorde de Dieu. *Voy.* l'article CHYPRE (Histoire de l'Eglise de) n° XV). Après sa mort, son barbare assassin se livra sur ses restes aux plus atroces vengeances.

BREMOND (FRANÇOISE DE) fut, avec Cassandre de Bus, l'une des premières religieuses de la congrégation des filles de la Doctrine chrétienne, appelées aussi *Ursulines de Toulouse*. *Voy.* dans le Supp. l'article BUS (Cassandre de).

BRERACH (Saint), Irlandais. *Voy.* FECHIN (Saint).

BRÉVIAIRE. *Voy.* l'article LITURGIE (Du mouvement liturgique en France).

BRIAND (OLIVIER), évêque de Québec (Canada). De Pontbriand, dernier évêque de Québec, étant mort à Montréal, pendant le siége, le 9 juin 1760, n'avait point encore de successeur, lorsque les Anglais permirent qu'on lui en donnât un. On fit choix d'un chanoine de Québec, Olivier Briand, qui avait été envoyé en Angleterre après la conquête du Canada, pour y plaider les intérêts des habitants. Il fut donc élu évêque le 11 septembre 1764, et contribua aux progrès de la religion dans ce pays.

I. Ce prélat qui, dit Montgolfier, supérieur du séminaire de Montréal, « à la pureté de foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée, joignait en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples, » n'accepta cette charge redoutable que par dévouement et dans l'espoir de maintenir l'indépendance de l'Eglise du Canada. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, dans une lettre du 6 juillet 1765, écrite de Londres à un de ses amis, alors qu'il se trouvait dans cette ville pour y défendre les droits des catholiques: « Je vous avoue, dit-il, que c'est tout ce que je puis faire que de continuer des démarches pour un fardeau pour lequel j'ai toujours une répugnance extrême, et que je redoute en vérité plus que la mort... Je n'y consentirais jamais, si je ne prévoyais pas ce qui en arriverait de fâcheux, et si je ne me flattais pas de l'espérance de pouvoir m'en décharger bientôt en faveur de quelque autre plus capable... Je vous prie d'assurer tous nos curés de mon sincère et parfait attachement, et de me recommander à leurs prières et saints sacrifices. J'en ai grand besoin et je crois les mériter, puisque ce n'est que par amour pour leur patrie que j'ai entrepris un voyage si pénible, si dégoûtant et si contraire à mon caractère et à mes inclinations. »

Elu en 1764, Briand fut accepté par le gouvernement anglais, et il revint au Canada où il publia son *Mandement* d'intronisation, et dans lequel il prit le titre d'évêque de Québec. Le 16 mars 1768, le cardinal Castelli, préfet de la sacrée Congrégation de la Propagande, écrivit à ce prélat: « La volonté du Pape est que vous demandiez un coadjuteur, pourvu que les Anglais n'y mettent aucun empêchement. » Il félicitait en même temps Briand sur la manière honorable dont il avait été reçu au Canada par les administrateurs du gouvernement.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1770, l'évêque de Québec pria le nonce du Pape, à Paris, de demander d'Esgly pour son coadjuteur, et lui rapporta ce qui s'était passé dans ses rapports avec le chef de la colonie. La présentation ainsi faite fut acceptée par le Saint-Siége; le cardinal Castelli l'annonça à Briand peu de temps après, et ajouta ces mots: *Quas tibi gratias non agam... Cum nihil permiseris attentari, quod præter jus esset ac dignitatem apostolicæ Sedis.* Quels remercîments n'ai-je pas à vous faire de ce que vous avez empêché qu'on n'empiétât sur les droits et l'autorité du Siége apostolique! »

II. L'approbation de la conduite de Briand, venant d'une autorité aussi respectable, peut contrebalancer assurément les critiques aussi peu fondées qu'inconvenantes qu'un récent et très-inexact historien du Canada (1187) s'est permises contre l'évêque de Québec. Ainsi, entre autres choses, en parlant des rapports du prélat avec le gouvernement, cet historien dit: « Mais Briand, intimidé déjà par tout ce qui s'était passé, n'osa pas répondre d'une manière énergique, et, après une faible résistance, se laissa imposer toutes les conditions qu'on voulut bien lui imposer (1188). »

C'était bien peu connaître Briand qui avait dit à un gouverneur du Canada: « Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure; » qui, pendant sa dernière maladie, avait écrit à lord Dorchester: « De ma vie je

(1187) M. l'abbé Brasseur, *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses missions*, etc., 2 vol. in-8°, 1852. « Cette histoire, avons-nous dit ailleurs, fourmille d'erreurs; elle n'est, en plusieurs de ses pages, qu'un triste pamphlet, une maladroite compilation de documents puisés aux sources les plus suspectes et ne peut, comme l'a écrit Mgr l'archevêque de Québec, que donner, par ses renseignements inexacts, une idée défavorable de l'état de la religion en Canada. » Cet ouvrage ne mérite donc aucune confiance, et l'histoire si importante et si intéressante des travaux de nos premiers colons, et surtout de nos premiers missionnaires du Canada et de la Nouvelle-France reste encore à faire... » (*Mémorial catholique*, tom. X, p. 360).

(1188) *Histoire du Canada*, etc., tom II, p. 21

n'ai craint homme; je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge; je sais aimer, mais non craindre; les bontés me rendent faible et mou; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme (1189). »

Le même historien dit que « ce ne fut qu'à la sollicitation du gouverneur, que l'évêque Briand déclara l'abbé d'Esgly coadjuteur (1190). » Mais c'est encore une erreur grossière. La sollicitation du gouverneur n'eut rien à faire dans cet acte.

Des circonstances liées avec les prétentions qu'émettaient les marguilliers de Québec, élèves des parlementaires français, empêchèrent seules Briand de présenter plus tôt son coadjuteur au clergé et au peuple du diocèse. Il voulait accomplir cette cérémonie dans sa cathédrale même, dont il n'avait encore pu prendre possession depuis qu'elle avait été rétablie. L'obstination des marguilliers, parmi lesquels étaient de proches parents de l'évêque de Doribée, fut enfin convaincue par les murmures du peuple, et Briand put accomplir son désir.

Ce fut le 16 mars 1774, que ce prélat fit sa première entrée dans l'église cathédrale. Après la sainte messe, célébrée pontificalement, il proclama d'Esgly comme son coadjuteur. « N'étant pas moi-même, dit Briand, universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siége, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont enfin arrivés ces jours heureux; je suis entré en Sion, j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son Fils pour mes chères ouailles.... Voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même.... Plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en lui disant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut (1191). »

Assurément ce langage n'indique pas que d'Esgly aurait été imposé par violence. Tout au contraire, il prouve que Briand avait confiance en lui, et il est certain que ces deux prélats procurèrent, autant qu'il fut en eux, le bien de la religion au Canada. *Voy.* l'article ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA.

BRICH-JÉSUS, c'est-à-dire *Béni-Jésus*, martyr de Perse. *Voy.* l'article JONAS (Saint), martyr.

BRIGITTE (Sainte), vierge d'Ecosse, morte en 518, selon Sigebert, mais plutôt en 623 (1192), et sur laquelle nous ne trouvons pas d'autres renseignements. Les auteurs des *Vies des saints* n'en font aucune mention.

BRIGITTE (Sainte). Ce que le Sauveur dit à Nicodème : « L'Esprit souffle où il veut, *Spiritus ubi vult spirat* (1193), » le monde chrétien le vit vers la fin du XIVᵉ siècle, dans sainte Catherine de Sienne et dans sainte Brigitte de Suède.

I. Celle-ci naquit vers l'an 1302 à l'extrémité de la Suède, en la province d'Upland, dans le domaine de Finstad, non loin d'Upsal, alors capitale de tout le royaume. Son nom est proprement Birgitte (1194), transformé en Brigitte par l'usage commun. Sa famille était, selon le monde, illustre; mais elle l'était vraiment par la piété qui y était héréditaire. L'aïeul, le bisaïeul et le trisaïeul du père de Brigitte, par dévotion pour les mystères de la Passion du Sauveur, firent le pèlerinage de Jérusalem et des autres saints lieux, que Jésus-Christ a sanctifiés par sa présence. Le père de notre sainte fut lui-même doué d'une très-haute piété. *Voy.* l'article BIRGER, prince de Suède.

La naissance de Brigitte fut marquée par divers prodiges. Sa mère, la princesse Ingeburge, cachait une tendre piété (1195) sous des habits convenables à son haut rang. Une religieuse, la voyant ainsi parée, la taxa d'orgueil dans son cœur. La nuit suivante, pendant le sommeil, un personnage vénérable lui apparut, disant : *Pourquoi as-tu pensé mal de ma servante, en la traitant d'orgueilleuse, ce qui cependant n'est pas vrai? car d'elle je ferai naître une fille, avec qui je ferai alliance, lui conférant une grâce si grande, que toutes les nations ne suffiront point à l'admirer.* A cette circonstance merveilleuse, un écrivain contemporain, Birger, archevêque d'Upsal, ainsi que les autres biographes de notre sainte, en joignent une seconde. La princesse Ingeburge, étant enceinte de Brigitte, fit naufrage sur les côtes de la Suède, et fut sauvée du péril par le frère du roi. La nuit d'après, un personnage vêtu d'une robe éclatante apparut à Ingeburge, et lui dit : *C'est en considération de l'enfant que vous portez, que vous avez été arrachée à la mort; ayez soin de nourrir de l'amour de Dieu ce que Dieu vous a donné spécialement.* Enfin, à la naissance de Brigitte, le curé de la paroisse, homme vénérable par son âge et sa vertu, vaquait la nuit à l'oraison dans une église voisine, lorsqu'il vit une nuée lumineuse, et au mi-

(1189) Voy. *Observations sur un ouvrage intitulé: Histoire du Canada*, etc., par J. B. A. Ferland, prêtre de l'archevêché de Québec, in-8°, 1854, p. 51. (*Voy.* sur ces observations critiques, qui sont une réfutation de l'ouvrage de l'abbé Brasseur, le *Mém. cath.*, tom. X, p. 106, 350.)

(1190) *Hist. du Canada*, etc., loc. cit., p. 25.

(1191) *Observations*, etc., p. 52.

(1192) Selon Moréri.

(1193) *Joan.* III, 8.

(1194) Fleury l'appelle *Brigide*, *Hist. ecclés.*, l. XCVII, n. 17.

(1195) *Voy.* l'art. INGEBURGE.

lieu de la nuée la sainte Vierge assise, tenant dans ses mains un livre, et lui disant : *Il est né à Birger une certaine fille dont la voix admirable s'entendra par tout le monde.*

II. Cependant la merveilleuse enfant demeura muette les trois premières années. A la fin de cette époque, elle commença, non pas de bégayer comme les enfants, mais de parler parfaitement comme les grandes personnes. On y vit un effet de cette sagesse divine, qui ouvre la bouche des muets et rend éloquentes les langues des enfants, afin de tirer de la bouche des enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle une louange plus parfaite (1196). Mais sa pieuse mère ne put jouir longtemps des premiers effets de la grâce sur son enfant; elle mourut comme Brigitte était encore en bas âge, et celle-ci fut alors confiée par son père à une tante maternelle aussi prudente que pieuse. *Voy.* l'article INGEBURGE.

A l'âge de sept ans, Brigitte aperçut vis-à-vis de son lit un autel, et sur cet autel une dame assise avec des habits resplendissants, et tenant une couronne, qui lui dit : *Viens, Brigitte.* L'enfant se leva aussitôt et courut à l'autel. La dame lui demanda : *Veux-tu cette couronne?* L'enfant ayant accepté, la dame lui mit la couronne sur la tête, et Brigitte l'y sentit comme un cercle. Elle se remit au lit, et la vision disparut : mais jamais elle ne put l'oublier. Ce qui n'est pas étonnant, observe l'archevêque d'Upsal, car c'était un signe qu'elle serait un autel d'holocauste, où le feu de la charité divine brûlerait toujours, et que Jésus-Christ, son époux, lui conserverait une couronne immortelle dans les cieux.

Vers l'âge de dix ans, c'était comme un lis très-pur qui s'élevait de la terre au ciel. On y voyait le modèle de toutes les vertus, la sobriété avec la modestie, la simplicité avec la retenue, l'humilité avec l'obéissance, la beauté dans la conscience, l'hilarité dans la patience, avec une charité infatigable. Elle apparaissait comme une épouse de Dieu, comme une perle brillante, pleine de grâces à tous les yeux et aimée de tout le monde. Mais elle devait monter encore plus haut.

Un jour elle entendit un sermon sur la Passion de Jésus-Christ; elle en fut si touchée, qu'elle inscrivit cette Passion sur les tables de son cœur. Dès la nuit suivante, elle vit Jésus-Christ comme venant d'être crucifié et lui disant : *Voilà comme j'ai été traité.* Elle, pensant que la chose était toute récente, lui répondit : *Seigneur, qui vous a fait cela? — Ceux qui me méprisent et sont insensibles à mon amour*, répondit Jésus-Christ. Dès ce moment, revenue à elle-même, elle fut si sensible à la Passion du Sauveur, qu'elle ne pouvait guère y penser sans verser des larmes. Une nuit, pendant que ses jeunes compagnes dormaient, elle sortit de sa couche et se prosterna en adoration et en larmes devant le crucifix de sa chambre. Dans ce moment-là même y entra secrètement sa tante, qui, fort étonnée de la voir dans cette situation, crut que c'était une légèreté de jeune fille, et se fit apporter des verges pour la rendre plus discrète. Mais, à sa grande surprise, les verges se rompirent entre ses mains. Elle dit alors : *Qu'avez-vous donc fait, Brigitte? Est-ce que des femmes vous ont enseigné de trompeuses prières?* La jeune fille répondit en pleurant : *Non, Madame, mais je me suis levée de mon lit pour louer celui qui m'assiste toujours. — Et quel est celui-là? — C'est le crucifié, que j'ai vu dernièrement.* — Dès ce jour, la tante commença à avoir pour elle plus d'affection et de vénération, comprenant que des dispositions pareilles ne s'apprenaient pas de l'homme, mais de Dieu.

On rapporte encore d'autres faits non moins merveilleux arrivés pendant la jeunesse de Brigitte (1197). Nous n'en pouvons citer que quelques-uns, et ceux qui précèdent suffisent pour montrer comment cette enfant fut favorisée de Dieu dès son plus jeune âge.

III. Brigitte eût bien désiré demeurer toujours vierge; mais, à l'âge de treize ans, son père lui fit épouser Ulphon, prince ou gouverneur de Néricie, qui en avait dix-huit. A l'exemple du jeune Tobie et de Sara, son épouse, ils gardèrent la continence, mais près de deux ans, pour obtenir de Dieu la grâce d'user saintement du mariage, et d'avoir des enfants fidèles à le servir. Ils en eurent, en effet, huit : quatre fils et quatre filles. Les deux fils puînés, Benoît et Gudmar, moururent en bas âge. Les deux aînés, Charles et Birger suivirent leur mère en son pèlerinage à la Terre-Sainte. — *Voy.* les articles BIRGER et CHARLES.— Des quatre filles de notre sainte, Marthe et Cécile se sanctifièrent dans l'état de mariage; Ingeburge et Catherine embrassèrent la vie religieuse : celle-ci est plus connue dans l'histoire, et est honorée comme sainte le 22 mars. *Voy.* l'article CATHERINE (Sainte) DE SUÈDE.

IV. Brigitte qui avait vécu saintement dans la virginité, ne vécut pas moins saintement dans l'état du mariage. Elle régla si bien toute sa vie, qu'elle ne laissait rien à aucun mauvais soupçon ni à aucune médisance. Pour cela, elle n'admettait ni compagnes, ni servantes dont la réputation ne fût sans tâche, de peur que leur familiarité ne lui attirât quelque mauvaise renommée. Sachant que l'oisiveté est la mère de bien des vices, elle travaillait avec ses servantes à des ouvrages pour les églises et pour les pauvres, lisait les Vies des saints et la Bible, qu'elle s'était fait traduire en langue gothique; tantôt elle allait à l'Eglise et entendait avec joie l'Office divin. Ainsi que son époux, le prince Ulphon, elle se confessait tous les vendredis, et communiait

(1196) *Psal.* VIII, 3, et *Matth.* XXI, 15, 16.

(1197) *Acta SS.*, 8 Octob. *Vita S. Birgittæ, auctore Birgero, archiepiscopo Upsalensi*, cap. 1, apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXX, t. XX, p. 428-431.

tous les dimanches et fêtes. Comme Judith, elle avait un oratoire secret, où, de temps en temps elle se recueillait en la présence de Dieu, examinait sa conscience, pleurait ses fautes; où, lorsque son mari était absent, elle passait les nuits entières dans la prière, les veilles, les jeûnes et autres mortifications; toujours elle s'abstenait des mets les plus délicats, mais secrètement, pour n'être point remarquée par son mari ou par d'autres.

Elle avait la plus tendre dévotion à la sainte Vierge, qui, dans des couches très-laborieuses, lui procura une heureuse délivrance au moment où tout le monde désespérait de sa vie. Ses aumônes étaient très-considérables. Elle avait une grande maison pour les pauvres. De plus, chaque jour elle en nourrissait douze chez elle : le jeudi, elle leur lavait et baisait humblement les pieds, en mémoire de ce que Notre-Seigneur fit à ses apôtres. Elle répara un grand nombre d'hôpitaux dans son pays natal et dans ses terres; elle y allait visiter les pauvres et les malades, accompagnée de ses jeunes filles, notamment de Catherine. Là, cette pieuse mère pansait de ses propres mains les plaies et les ulcères des infirmes, leur distribuant des aumônes et leur adressant des paroles de consolation, et montrant à ses enfants, par son exemple, comment elles devaient un jour servir elles-mêmes les pauvres et les malades pour l'amour de Dieu.

V. Après la naissance de leurs huit enfants, Ulphon et Brigitte gardèrent ensemble la continence. En 1335, le roi Magnus de Suède épousa Blanche, fille du comte de Namur; il voulut que Brigitte, qui était de ses parents, fût gouvernante de la jeune reine. Brigitte s'intéressa vivement au salut et à la prospérité de l'un et de l'autre, d'autant plus que tous deux étaient jeunes. Elle priait pour eux, leur donnait de bons conseils, quelquefois même des avertissements par suite de révélations surnaturelles. Ils en profitèrent d'abord. Mais ils étaient d'un caractère inconstant; d'autres conseils leur étaient suggérés d'autre part. Avec le temps le mal l'emporta sur le bien, et Brigitte, ne pouvant plus exercer envers eux sa charité, n'eut plus qu'à gémir sur leur sort, et à leur annoncer de tristes calamités, qui eurent leur effet. *Voy.* l'article Magnus II, roi de Suède.

Brigitte quitta la cour de bonne heure, et Ulphon suivit son exemple. Ils ne pensèrent plus qu'à se sanctifier tous deux, ainsi que leur famille. Ils firent un grand nombre de pèlerinages en Norwége, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne. En Norwége, ils visitèrent, à Nidrosie ou Drontheim, capitale du royaume, le tombeau du roi et martyr saint Olaüs; en Espagne, saint Jacques de Compostelle. Quoiqu'ils eussent de nombreux équipages, Brigitte fit une partie du chemin à pied, par esprit de piété et de mortification. Après avoir ainsi visité bien des sanctuaires, ils s'en retournaient en leur patrie, lorsque le prince Ulphon tomba malade dans la ville d'Arras; le mal devint si grave, qu'il reçut les derniers sacrements des mains de l'évêque, et que Brigitte était dans une vive anxiété. Elle invoqua saint Denis, apôtre de la France. Le saint lui apparut, lui prédit que Dieu voulait se faire connaître au monde par elle, qu'elle était commise à sa protection spéciale, et que, pour preuve, son époux ne mourrait point de cette maladie. Quelques jours après, elle vit en révélation comment elle passerait à Rome et à la sainte cité de Jérusalem, et enfin sortirait de ce monde. Dieu accomplit miséricordieusement tout cela, dit l'archevêque d'Upsal. Ulphon ayant retrouvé la santé après une maladie fort longue, ils revinrent tous deux bien portants dans leur patrie. Ils y renouvelèrent leur vœu de garder la continence, et résolurent d'entrer chacun dans un monastère. Ulphon entra dans celui d'Alvastre, où il mourut au bout de quelques années. *Voy.* l'article Ulphon.

VI. Quelques jours après la mort de son époux, Brigitte partagea tous ses biens entre ses enfants et les pauvres. Elle renonça au rang de princesse, pour se consacrer entièrement à la pénitence. Elle ne porta plus de linge, à l'exception du voile dont elle se couvrait la tête; elle se revêtit d'un habit grossier, qu'elle attachait avec des cordes pleines de nœuds. Les austérités qu'elle pratiquait sont incroyables; elle les redoublait encore les vendredis, et elle ne vivait, ces jours-là, que d'un peu de pain et d'eau.

Elle fit bâtir le monastère de Watstein, au diocèse de Lincopen en Suède, et y mit soixante religieuses; elle plaça dans un bâtiment séparé du monastère treize prêtres en l'honneur des douze apôtres et de saint Paul, quatre diacres pour représenter les quatre docteurs de l'Eglise, et huit frères convers; elle leur donna à tous la règle de Saint-Augustin, à laquelle elle ajouta quelques constitutions particulières. On lit dans quelques auteurs, dit un historien (1198), que le Sauveur lui-même

(1198) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XX, pag. 436. — Le cardinal Bona ne paraît pas douter de la vérité de ce fait : « Lorsque Dieu, dit-il, révèle quelque chose, il ne parle point d'une manière humaine, en disant les paroles les unes après les autres; mais il fait entendre en un moment tout à la fois plusieurs pensées, à peu près comme lorsque des gens experts à compter payent des sommes, ils ne comptent pas les espèces les unes après les autres, mais ils en jettent sur une table plusieurs à la fois. Sainte Brigitte témoigna (*Reg.* cap. 29) que ce fut en cette manière que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui révéla la règle qu'elle a écrite, laquelle étant assez étendue, lui fut néanmoins dictée en très-peu de temps; en sorte qu'elle n'a pu raconter ni personne comprendre comment tant de paroles ont pu être proférées ou reçues en si peu de temps. Saint Grégoire le Grand traite dans ses *Morales* (l. xxviii, cap. 7) de cette admirable façon

dicta cette règle, mais avec ordre de la soumettre à l'examen du Souverain Pontife, attendu que Jésus-Christ est venu en ce monde, non pour renverser la loi, mais pour l'accomplir.

Tous les monastères de l'ordre de Sainte-Brigitte ou du Saint-Sauveur sont soumis aux évêques diocésains, et il faut une permission expresse du Pape pour en ériger de nouveaux. On s'y propose principalement d'y honorer la Passion du Sauveur, et sa très-sainte Mère. Les hommes y sont soumis à la prieure des religieuses pour le temporel, comme dans l'ordre de Fontevrault; mais les religieuses sont sous la conduite des religieux quant au spirituel. La raison de ce règlement particulier est fondée sur ce que l'ordre ayant été spécialement institué pour les femmes, les hommes n'y sont admis que pour leur procurer les secours spirituels. L'habitation des unes et des autres est séparée par une clôture inviolable; mais l'église leur est commune, en sorte cependant qu'ils ne peuvent s'y voir. Les monastères du Nord furent détruits lors de la révolution causée par l'introduction de l'hérésie.

VII. Sainte Brigitte demeura ainsi deux années en Suède tant auprès du monastère d'Alvastre où était enterré son époux (*Voy.* l'article ULPHON), que dans le nouveau monastère de Walstein. Sa vie pauvre et pénitente, après sa condition de princesse, lui attira les railleries de bien du monde. Elle repondit : *Ce n'est point à cause de vous que j'ai commencé, ce n'est point à cause de vous que je cesserai. J'ai résolu dans mon cœur de supporter les paroles. Priez pour que je persévère.*

Quoique pauvrement vêtue, elle ne laissa pas de se présenter devant le roi de Suède, pour lui annoncer que lui et son royaume seraient punis de grandes calamités, s'ils ne se corrigeaient de certains défauts et désordres. Quelques-uns des grands en murmuraient; ils l'eussent même insultée, s'ils ne l'avaient sue parente du roi. Au moins ils s'en moquèrent entre eux, la traitant de sorcière, à tel point que ses fils voulaient en tirer vengeance. Mais elle les pria de n'en rien faire, et dit en cette circonstance: *Dieu m'est témoin que j'aime mieux pour l'amour de Jésus-Christ souffrir ces mépris et ces dérisions, que d'avoir la couronne du roi sur ma tête.*

VIII. Si la sainte veuve eut à souffrir de la part des hommes, Dieu l'en consola surabondamment.

Quelque temps après la mort de son époux, comme elle était en peine du parti qu'elle devait prendre, elle fut ravie en extase, vit une nuée éclatante, et, du milieu de la nuée, entendit une voix qui lui disait : *Je suis ton Dieu, qui veux te parler.* Saisie d'épouvante, elle craignit que ce ne fût une illusion du malin esprit. Mais elle entendit de nouveau : *Ne crains pas, car je suis le Créateur et non le trompeur de tout ce qui est ; je ne parle pas pour toi seule, mais pour le salut des autres. Ecoute ce que je dis, et va au Maître Mathias* (*Voy.* l'article MATHIAS, surnommé le docteur de Suède) *qui connaît par expérience la différence des deux esprits, et dis-lui ce que je te dis, savoir : que tu seras mon épouse et mon canal : tu entendras et verras les choses spirituelles, et mon esprit demeurera avec toi jusqu'à la mort.* Cette première vision est consignée à peu près dans les mêmes termes, et dans la Vie de sainte Brigitte, par l'archevêque d'Upsal, et dans le recueil de ses révélations (1199).

D'après l'ordre qu'elle en avait reçu, sainte Brigitte écrivait ses révélations en langue vulgaire; trois de ses confesseurs, le docteur Mathias, Pierre, prieur du monastère d'Alvastre et Alphonse, évêque de Jaën (*Voy.* ces articles) les traduisirent en latin et en dressèrent le recueil. L'évêque Alphonse fut deux fois chargé d'examiner ces révélations : la première en 1377, par Grégoire XI ; et la seconde, en 1379, par le Pape Urbain VI (1200). Nous donnerons, un peu plus loin, le jugement que de graves autorités ont porté sur les révélations de notre sainte, et nous ferons connaître leur objet.

IX. En 1346, sainte Brigitte se rendit à Rome : elle était alors dans la quarante-deuxième année de son âge, et demeura quinze ans dans la ville éternelle. Elle y vint par inspiration divine, pour prier sur le tombeau des apôtres et vénérer les reliques de tant de saints et de martyrs que l'on honore dans cette capitale du monde chrétien.

Sainte Brigitte s'y fit admirer par l'éclat de ses vertus. Elle y vivait dans la retraite et dans la pratique des veilles et des autres rigueurs de la pénitence. Elle visitait les églises et allait servir les malades dans les hôpitaux. Dure à elle-même, elle était pleine de douceur pour les autres. Toutes ses actions portaient l'empreinte de l'humanité et de la charité. On voit encore divers monuments de sa dévotion à Rome et dans le voisinage. Elle fonda dans cette ville une maison pour les étudiants et les pèlerins suédois, laquelle fut rebâtie sous le pontificat de Léon X.

Pendant ce séjour de quinze ans à Rome, Brigitte eut beaucoup de révélations sur l'état de cette ville, sur les désordres de ses habitants et sur les châtiments qui les menaçaient. Comme ces révélations devenaient publiques, les Romains en furent très-

de parler de Dieu, disant entre autres choses : *Lorsque Dieu parle par lui-même, il instruit le cœur de sa parole sans employer de parole extérieure ni de syllabe. C'est un langage qui ne fait point de bruit, qui ouvre les oreilles, et qui ne fait point entendre de son.* » (Le cardinal Bona, *Traité du discernement des esprits*, chap. 20.)

(1199) *Vita*, n° 19 : *Revelat. extrav.*, c. 47.

(1200) *Acta SS.*, 8 Octob., *Dissert. prævia*, § 2.

piqués. Il y en eut quelques-uns qui allèrent jusqu'à menacer de la brûler vive ; d'autres la traitaient de trompeuse et de pythonisse. Brigitte souffrit avec patience et leurs menaces et leurs outrages, se confiant en Dieu, qui lui ordonna de demeurer ferme. Elle eut particulièrement des révélations sur les Papes de son temps.

Le Pape Clément VI étant mort en 1352 et ayant eu pour successeur Innocent VI, Brigitte eut sur ce dernier la révélation suivante : « Le Fils de Dieu parle à l'épouse, disant : Ce Pape Innocent est d'un airain meilleur que son prédécesseur, et une matière plus apte à recevoir les plus excellentes couleurs ; mais la malice des hommes exige qu'il soit promptement enlevé. Sa bonne volonté lui comptera pour la couronne et l'augmentation de gloire. Néanmoins, s'il entendait les paroles que je vous ai révélées, il deviendrait encore meilleur, et ceux qui les lui porteraient seraient plus éminemment couronnés (1201). »

Urbain V, successeur d'Innocent VI, étant venu à Rome, ainsi que l'empereur Charles de Bohême, sainte Brigitte leur présenta ses révélations pour la réformation de l'Eglise. Elle eut sur le nouveau Pape les révélations qui suivent : « Le Fils de Dieu dit à l'épouse : Celui qui a une pelotte de fil dans laquelle est enfermé un or très-pur, ne cesse de la défiler jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'or ; il s'en sert ensuite pour son honneur et son utilité. De même ce Pape Urbain est un or ductile au bien, mais il est entouré des sollicitudes du monde. Va donc, et dis lui de ma part : Votre temps est court, levez-vous et considérez comment se sauveront les âmes qui vous sont commises (1202). »

Ce Pape, après un court séjour en Italie et à Rome, se laissa persuader de retourner en France. Sainte Brigitte lui fit dire, par Nicolas, comte de Nole, que, s'il se retirait, il ferait une folie et n'achèverait pas son voyage. De plus, elle déclara au cardinal de Beaufort, en présence d'Alphonse, évêque de Jaën (*Voy.* cet article), que, pendant qu'elle était à Rome, la sainte Vierge lui avait révélé ce qui suit : « La volonté de Dieu est que le Pape ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure jusqu'à la mort, à Rome ou ailleurs. Autrement, s'il retourne à Avignon, il mourra aussitôt et rendra compte à Dieu de sa conduite. » Brigitte découvrit au cardinal cette révélation, afin qu'il la donnât par écrit au Pape très-secrètement ; mais le cardinal n'osa le faire, et la sainte veuve la donna elle-même au Pape, écrite de la main d'Alphonse. Urbain V mourut en effet à Avignon, le 19 décembre 1370, peu de temps après son retour en cette ville et au moment où il se disposait à se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre, pour les amener à la paix. Il mourut, suivant le témoignage de l'évêque Alphonse, avec le regret de n'avoir pas été plus docile, et après avoir fait vœu de retourner en Italie, et à Rome, s'il guérissait (1203). »

La vacance du Saint-Siége ne dura que les dix jours destinés au deuil de l'Eglise romaine. Le 29 décembre, les cardinaux qui étaient à Avignon entrèrent au conclave, et dès le lendemain matin, ils élurent tout d'une voix, comme par inspiration, le cardinal de Beaufort. C'était Pierre Roger, qui, une fois élevé sur la Chaire de Saint-Pierre, prit le nom de Grégoire XI. *Voy.* cet article.

XI. Ce Pape resta aussi à Avignon ; mais il fut fortement pressé par sainte Catherine de Sienne (*Voy.* cet article) de retourner à Rome. Sainte Brigitte, peu de temps avant sa mort, le sollicita de son côté, et lui écrivit dans le même sens. Nous parlerons, plus loin, de cette circonstance particulière de la vie de notre sainte.

L'an 1371, l'illustre veuve suédoise, comme autrefois l'illustre veuve romaine sainte Paule, de la famille des Gracques et des Scipions, entreprit dans un âge avancé, sur une révélation particulière, le pèlerinage de Jérusalem. Elle se mit en route avec neuf personnes, parmi lesquelles ses fils Charles et Birger, et sa fille sainte Catherine. *Voy.* ces articles.

Quand ils arrivèrent à Naples, la reine Jeanne fut tellement éprise de Charles, qu'elle voulait absolument l'épouser, quoique la femme de Charles fût encore vivante. Sainte Brigitte, vivement émue, recommanda le salut de son fils à Dieu ; Charles tomba malade et mourut dans de grands sentiments de piété ; la reine Jeanne lui fit faire des funérailles de roi.

De Naples, sainte Brigitte aborda en Chypre au mois d'avril 1372. Elle y arriva dans les conjonctures les plus fâcheuses, et sur lesquelles nous devons dire un mot, en passant.

Pierre de Lusignan, qui était roi de cette île, avait abandonné de la manière la plus scandaleuse la reine Eléonore, son épouse, fille de Pierre d'Aragon. Il fut tué et son fils mineur, Pierre II, lui succéda, sous la régence de deux de ses oncles, à l'exclusion de sa mère Eléonore. — *Voy.* l'article PIERRE DE LUSIGNAN I. — Il y eut alors des conflits dont le récit appartient à l'histoire civile ; ce fut dans ces conjonctures que la reine douairière consulta sainte Brigitte sur le parti qu'elle avait à prendre.

Celle-ci, après avoir elle-même consulté Dieu dans l'oraison, lui conseilla : De ne pas retourner en Espagne, mais de rester en Chypre, pour y servir Dieu de tout son cœur ; de ne point convoler à de secondes noces, mais de pleurer les péchés qu'elle avait commis, et de réparer par la pénitence le temps mal employé ; de travailler à la paix et à la concorde du royaume, au règne

(1201) *Revelat.*, l. IV, c. 136.
(1202) Id., ibid., c. 137.
(1203) *Acta SS.*, 8 Octob., *Dissert. præv.*, n° 250-252.

des bonnes mœurs et de la justice, et à ce qu'on n'imposât point au peuple de nouvelles charges; d'oublier les maux qu'on avait faits à son mari, et cela pour l'amour de Dieu, à qui appartient la vengeance; d'abolir la mauvaise coutume des femmes de se vêtir d'une manière indécente; d'avoir un confesseur mort au monde, qui aime le salut des âmes plus que les présents, qui ne dissimule point les péchés, qui n'ait ni honte ni crainte de les reprendre, et à qui elle obéisse en ce qui concerne le salut de son âme comme à Dieu même; de considérer l'exemple des saintes reines et autres saintes femmes, pour voir comment elle-même pourra contribuer à l'honneur de Dieu; enfin d'être raisonnable en ses dons et de payer avant tout ses dettes, car il est plus agréable à Dieu de donner peu ou rien, que de ne pas payer ce que l'on doit et d'incommoder le prochain (1204).

N'oublions pas de marquer que sainte Brigitte donna également à la reine Eléonore des conseils touchant l'instruction de son fils : nous les avons rapportés à l'article Pierre II, roi de Chypre. Après ces sages avis, notre sainte fit entendre des avertissements prophétiques sur le royaume de Chypre, avertissements qui seront mieux placés à l'endroit où nous parlons de l'histoire de l'Eglise de ce royaume (1205).

XII. Quand la sainte eut accompli ces devoirs de charité envers la reine Eléonore, elle continua sa route pour Jérusalem. De cette ville elle envoya de nouveaux avertissements au roi, aux princes et au peuple de Chypre (1206). Puis ayant accompli son pieux pèlerinage aux lieux sanctifiés par les augustes mystères de la Rédemption, et repassant par Naples, Brigitte donna des avertissements semblables aux habitants de cette ville, particulièrement à l'archevêque Bernard, sur certains désordres qui régnaient parmi eux.

En effet, beaucoup de Napolitains achetaient des païens et des infidèles pour leur service; mais quelques-uns ni ne se souciaient qu'ils fussent baptisés, ni ne voulaient les convertir à la foi chrétienne. Que si quelques-uns recevaient le baptême, leurs maîtres n'en avaient pas plus de soin de les faire instruire et de les disposer aux autres sacrements de l'Eglise. En sorte que ces esclaves, même après leurs conversion, commettent mille péchés, et ne savent point revenir aux sacrements de pénitence et d'Eucharistie, pour rentrer en grâce avec Dieu (1207).

« Quelques-uns, ajoute la sainte, traitent leurs servantes ou esclaves femelles avec non moins d'abjection que si c'étaient des chiennes; non-seulement ils les vendent, mais ils les exposent en des lieux infâmes, pour en tirer un argent de turpitude et d'abomination. D'autres les tiennent en leurs maisons comme des prostituées, tant pour eux que pour les autres. Crimes abominables devant Dieu, la sainte Vierge et toute la cour céleste ! D'autres rudoient et exaspèrent tellement leurs esclaves par paroles et par coups, que quelques-uns en viennent au désespoir et à la volonté de se tuer eux-mêmes. Ce péché déplaît grandement à Dieu et à toute la cour céleste.

« Car Dieu aime les esclaves, dit en terminant sainte Brigitte, parce qu'il les a créés, et que, pour les sauver tous, il est venu en ce monde, a pris la nature humaine, a souffert la Passion et la mort sur la croix. Sachez aussi que ceux qui achètent de ces infidèles, dans l'intention de les amener à la foi chrétienne, de les y instruire, de les former à la vertu, et de leur donner la liberté pendant leur vie ou à leur mort, afin qu'ils ne passent point à leurs héritiers, ceux-là en auront un grand mérite devant Dieu, et lui seront très-agréables. Mais aussi, tenez pour très-certain que ceux qui font le contraire seront grandement punis de Dieu (1208). »

XIII. Revenue à Rome, déjà indisposée, sainte Brigitte y tomba malade encore. Elle sentit sa fin approcher. Mais avant de quitter ce monde elle avait rempli un grand devoir envers le Pape Grégoire XI, celui de l'avertir des desseins de Dieu sur lui; c'est ici le lieu de parler de cette importante affaire.

A peine ce Pape eut-il été élu, le 30 décembre 1370, que notre sainte eut une vision où la Mère de Dieu lui parla du nouveau Pontife, déclarant que la volonté de Dieu était qu'il vînt à Rome avec une humilité et une charité pastorales, qu'il y réformât l'Eglise universelle et qu'il y persévérât jusqu'à la mort. La révélation finit en ces termes : « S'il n'obéit point aux choses susdites, il sentira indubitablement la verge de la justice, savoir : l'indignation de mon Fils : car alors sa vie sera abrégée, et il sera appelé au jugement de Dieu. Nulle puissance des seigneurs temporels ne lui aidera. La sagesse et la science des médecins ne lui profiteront de rien, non plus que l'air natal, pour prolonger sa vie quelque peu. C'est-à-dire, bien qu'il vienne à Rome, s'il ne fait les choses susdites, sa vie lui sera abrégée, les médecins n'avanceront rien, il ne retournera point à Avignon pour profiter de l'air natal, mais il mourra (1209). »

Cette révélation fut écrite de la main d'Alphonse, ancien évêque de Jaën (*Voy.* son article), et remise à Grégoire XI par un seigneur de Rome, Latino des Ursins.

Mais, dit l'évêque Alphonse, le Pape, l'ayant reçue, n'y crut pas facilement, et fit consulter de nouveau la sainte par son non-

(1204) S. Brigitt., *Revel.*, l. vii, c. 16.
(1205) *Voy.* l'article CHYPRE (Histoire de l'Eglise de), n° 13.
(1206) Id., ibid.
(1207) S. Birgitt., *Revel.*, l. vii, c. 28.
(1208) Id., ibid.
(1209) *Revel.*, lib. iv, cap. 139, et *Vita*, *Dissert. præv.*, n° 253.

ce, le comte de Nole. Brigitte s'étant mise en prière, la sainte Vierge lui apparut et lui parla de nouveau du Pape, à qui elle fixa un terme certain, le mois de mars ou d'avril 1371, pour venir à Rome; faute de quoi il souffrirait des dommages intolérables, tant en lui-même que dans les terres qui lui étaient soumises temporellement. Elle envoya aussitôt cette révélation, écrite de la main de l'évêque Alphonse, et certifiée de sa main propre. Mais, ajoute cet évêque, après l'avoir reçue, le Pape demeura encore dans Avignon avec la chair et le sang, c'est-à-dire avec ses parents charnels; attendu que, suivant l'Apôtre, l'homme charnel et animal ne conçoit point ce qui est de Dieu (1210). Il envoya une seconde fois le comte de Nole consulter la bienheureuse Brigitte à Naples, et fit venir l'évêque Alphonse pour conférer avec lui sur cette matière (1211).

Dans l'intervalle, le Sauveur apparut à la sainte, pendant qu'elle priait pour Grégoire XI, et lui dit : « Faites bien attention à mes paroles. Sachez que ce Pape Grégoire est semblable à un paralytique, qui ne remue ni les mains pour travailler, ni les pieds pour marcher. Comme la paralysie s'engendre du sang et de l'humeur corrompue, ainsi que du froid, de même l'amour immodéré de ses parents, le froid de son amour envers moi, tiennent ce Pape comme empêché. Mais, par l'oraison de la Vierge Marie, ma mère, il commencera de mouvoir les mains et les pieds, c'est-à-dire de faire ma volonté et de travailler à mon honneur en venant à Rome. C'est pourquoi sachez très-certainement qu'il viendra à Rome; là, il commencera la voie de quelques biens futurs, mais il n'achèvera point. »

Sainte Brigitte dit alors : « O Seigneur! mon Dieu! la reine de Naples et beaucoup d'autres me disent qu'il est impossible qu'il vienne à Rome, parce que le roi de France et les cardinaux l'en empêchent, ainsi que plusieurs autres. De plus, j'ai entendu dire qu'il y en a beaucoup qui prétendent avoir l'esprit de Dieu, des révélations et des visions divines, sous prétexte desquelles ils le dissuadent de venir : c'est pourquoi je crains beaucoup qu'on empêche qu'il vienne. »

Dieu répondit : « Vous avez entendu lire que dans son temps Jérémie prophétisait en Israël, mais que plusieurs aussi avaient l'esprit de songes et de mensonges; un roi inique les crut, c'est pourquoi il fut emmené en captivité, lui et son peuple. S'il avait cru à Jérémie seul, ma colère eût été apaisée. Il en est de même maintenant. Qui que ce soit, sages, fous, rêveurs, amis de la chair et non de l'esprit, qui conseillent au Pape Grégoire le contraire, je prévaudrai néanmoins contre eux, je conduirai ce Pape à Rome, mais non pour leur consolation. Quant à vous, il ne vous est pas permis de savoir si vous le verrez venir ou non (1212). » Sainte Brigitte n'envoya pas cette révélation, parce qu'elle n'en avait pas reçu l'ordre.

XIV. Mais le comte de Nole étant venu la consulter de la part du Pontife, elle eut une révélation nouvelle et terrible qu'elle lui envoya. Nous la rapporterons, car elle montre l'état dans lequel se trouvait alors la cour romaine et prouve admirablement de quelles vertus et de quels mérites Jésus-Christ veut que les ministres de son Eglise soient revêtus, pour le salut des âmes qu'il a conquises au prix de son sang. Voici donc les termes de cette révélation :

« Saint-Père, cette personne que votre Sainteté connaît bien, veillant en oraison et ravie en extase, vit un trône où était un homme d'une beauté inestimable et d'une puissance incompréhensible, le Seigneur; autour du trône se tenait debout une grande multitude de saints, une innombrable armée d'anges; devant le trône, mais au loin, était debout un certain évêque revêtu des habits pontificaux. Le Seigneur, assis sur le trône, me dit : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre par mon Père; et quoique je vous semble parler comme d'une seule bouche, cependant je ne vous parle pas seul, attendu que le Père parle avec moi, et le Saint-Esprit, trois personnes qui sommes une même chose en la substance de la divinité.

« Après quoi il dit à l'évêque : Ecoutez, Pape Grégoire XI, les paroles que je vous adresse. Pourquoi me haïssez-vous tant? Pourquoi votre audace est-elle si grande et votre présomption si insupportable contre moi? car votre cour mondaine ruine ma cour céleste. Vous me dépouillez orgueilleusement de mes brebis; vous extorquez et dérobez injustement, pour donner à vos amis temporels, les biens ecclésiastiques qui sont proprement à moi, et les biens des sujets de mon Eglise. Vous prenez encore et recevez injustement les biens des pauvres, et les distribuez indécemment à vos riches.

« Que vous ai-je fait, ô Grégoire? J'ai permis patiemment que vous soyez monté au souverain pontificat; je vous ai prédit ma volonté par des lettres envoyées de Rome et contenant une révélation divine, vous y avertissant du salut de votre âme, et vous y prévenant du grand dommage que vous pouviez encourir. Or, qu'est-ce que vous me rendez pour tant de bienfaits? Pourquoi faites-vous qu'en votre cœur règne une si grande superbe, une cupidité insatiable, une exécrable luxure, avec l'abîme funeste d'une horrible simonie? De plus, vous me ravissez et me dérobez des âmes innombrables. Car, presque toutes celles qui viennent à votre cour, vous les envoyez dans la géhenne du feu, parce que vous ne considérez point attentivement ce

(1210) *I Cor.* II, 14.
(1211) *Revel.*, lib. IV, cap. 148, et *Vita*, *Dissert. præv.*, n° 254.
(1212) *Revel.*, lib. IV, cap. 141.

qui est de ma cour, quoique vous soyez le prélat et le pasteur de toutes mes brebis. Et c'est pourquoi c'est votre faute, parce que vous ne considérez point avec discernement ce qu'il faut faire et corriger pour leur salut spirituel.

« Et bien que, pour les choses susdites, je puisse vous condamner justement, toutefois, par miséricorde, je vous avertis de nouveau du salut de votre âme, à savoir, que vous veniez à Rome, à votre Siége, le plus tôt que vous pourrez; car j'en remets l'époque à votre jugement. Sachez néanmoins que, plus vous retarderez, plus vous diminuerez les progrès de votre âme et de toutes vos vertus. Au contraire, plus tôt vous viendrez, plus tôt s'accroîtront en vous les vertus et les dons de l'Esprit-Saint, et serez-vous enflammé du feu de ma charité ? Venez donc, et ne tardez pas. Venez, non avec la superbe accoutumée, avec la pompe mondaine, mais avec humilité et une charité ardente. Et après que vous serez ainsi venu, extirpez, arrachez et dissipez de votre cour tous les vices. Ecartez également de vous les conseils de vos amis charnels et mondains. Entreprenez donc, ne craignez point, levez-vous généreusement et revêtez-vous de force. *Commencez avec confiance à renouveler mon Eglise, elle que j'ai acquise au prix de mon sang; qu'elle soit renouvelée et ramenée spirituellement à son saint état d'autrefois;* car maintenant on honore plus un mauvais lieu que ma sainte Eglise.

« Que si vous n'obéissez pas à ma susdite volonté, sachez que vous serez condamné en la justice spirituelle devant toute ma cour céleste, comme un prélat qu'on dégrade est condamné et puni temporellement, dépouillé de ses vêtements de gloire, avec honte et malédiction, et couvert d'ignominie et de confusion. Ainsi en ferai-je envers vous; car je vous déposerai de la cour céleste, et toutes les choses qui vous sont maintenant à paix et à honneur vous seront à malédiction et à confusion éternelle. Chaque démon de l'enfer recevra un lambeau de votre âme, quoiqu'elle soit immortelle et incorruptible, et, pour bénédiction, vous serez rempli d'une éternelle malédiction. Tant que je vous trouverai désobéissant, vous ne prospérerez pas.

« Cependant, mon fils Grégoire, je vous avertis encore de revenir humblement à moi et d'obéir à mon conseil, moi votre père et votre créateur. Que si vous m'obéissez, je vous accueillerai comme un père plein de tendresse. Entrez donc virilement dans la voie de la justice, et vous prospérerez. Ne méprisez pas qui vous aime; car si vous obéissez, je vous ferai miséricorde, je vous bénirai, je vous revêtirai des ornements précieux et pontificaux d'un vrai Pape; je vous revêtirai de moi-même, en sorte que vous serez en moi et moi en vous, et que j'y serai glorifié éternellement (1213). »

Cette révélation, signée de la main de sainte Brigitte et enfermée dans sa lettre close, fut portée à Avignon par l'évêque Alphonse, au Pape, dans un grand secret.

XV. Grégoire envoya de nouveau des lettres à Rome, pour consulter très-secrètement la sainte sur la même matière. Au mois de juillet 1373, l'année et le mois où elle mourut, Brigitte reçut une réponse du Sauveur, qu'elle envoya tout de suite à l'évêque Alphonse, pour la communiquer au Pape. Elle le pressait encore de venir à Rome, sans quoi il perdrait non-seulement le temporel, mais le spirituel. Quant à son différend avec Barnabé Visconti, le Pape eût-il été chassé de son trône, il vaudrait encore mieux qu'il s'humiliât et qu'il fît la paix en quelque manière qu'il se pût, afin de prévenir la perte de tant d'âmes (1214).

Le Pape Grégoire ayant reçu cette dernière lettre de la sainte, envoya aussitôt l'évêque Alphonse en Italie, et donna des ordres pour son propre voyage de Rome, mais avec lenteur et négligence

Nous verrons que sainte Catherine de Sienne ne le pressa pas moins vivement de quitter Avignon pour revenir à Rome (1215). Nous achèverons ainsi de montrer comment les âmes les plus saintes et les plus éclairées des lumières d'en haut envisageaient le long séjour des Papes en France, les fâcheuses conséquences qui en résultaient pour le présent et pour l'avenir, l'obligation pour le Pontife romain de résider à Rome, afin d'y travailler plus efficacement à la réforme de l'Eglise universelle, à commencer par la cour pontificale.

XVI. Sainte Brigitte ne vit pas l'effet de ses vives instances. Nous l'avons laissée malade à Rome et ayant le sentiment de sa fin prochaine (n° XIII). Dans ses derniers instants, à cette heure suprême où l'âme chrétienne va retourner vers son Créateur, l'illustre veuve donna des avis fort touchants à son fils, le prince Birger, et à sa fille, sainte Catherine de Suède, qui était avec elle. Ensuite elle se fit étendre sur un cilice pour recevoir les derniers sacrements. Elle mourut le 23 juillet 1373, à l'âge de soixante et onze ans. On l'enterra dans l'Eglise de Saint-Laurent *in panis-perna*, qui appartenaient aux pauvres Clarisses.

L'année suivante, le prince Birger, son fils, et sainte Catherine sa fille, firent porter son corps dans le monastère de Watstein en Suède. Des miracles sans nombre s'é-

(1213) *Revel.*, lib. IV, cap. 142.

(1214) *Revel.*, lib. IV, cap. 143. *Vita*, *Dissert. præv*, n° 255.

(1215) L'auteur anonyme de l'*Histoire des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon*, 1 vol. in-4°, 1774 (Ouvrage qui est de Tessier, avocat), ne fait pas mention, à l'article *Grégoire XI*, p. 293 et seqq., des instances de sainte Brigitte pour le faire rentrer à Rome. Il parle des efforts de sainte Catherine de Sienne, et dit seulement, p. 312, qu'*elle s'associa Brigitte*. On avouera que c'est n'être guère complet pour une histoire spéciale.

tant opérés au tombeau de sainte Brigitte, sainte Catherine (*Voy.* son article), retourna à Rome en 1376, afin de procurer la canonisation de sa mère, au nom des évêques, du roi et des seigneurs de Suède. Elle poursuivit l'affaire pendant cinq ans. Le schisme étant survenu et mettant obstacle à la conclusion, elle déposa toutes les pièces aux archives de l'Eglise romaine, et s'en retourna dans sa patrie où elle mourut sans avoir eu le bonheur de voir sa sainte mère honorée d'un culte public. *Voy.* l'article CATHERINE (Sainte) DE SUÈDE.

Sainte Brigitte ne fut, en effet, canonisée qu'en 1391, par une bulle de Boniface IX, en date du 7 octobre (1216) : il mit sa fête au 23 juillet, jour de sa naissance à la bienheureuse éternité ; mais depuis elle a été transférée au 8 octobre. Cependant l'autorité douteuse du Pape Boniface IX fit que les peuples du Nord ne comptaient pas trop sur son décret, et, à la prière des ambassadeurs de Suède, de Danemark et de Norwége, le Pape Jean XXIII canonisa solennellement notre sainte dans les premiers jours de février 1415 : la même raison fit apparemment qu'ils s'adressèrent encore depuis à Martin V, pour réhabiliter tout ce qu'il y aurait eu de défectueux dans le jugement de Jean XXIII. Ainsi sainte Brigitte reçut trois fois les honneurs de la canonisation. Au concile de Constance, tenu en 1414 et années suivantes, on entendit un grand nombre de témoins sur les merveilles qu'elle avait opérées durant sa vie et après sa mort (1217), et ce fut alors que Jean XXIII la canonisa. C'est à ce concile que le fameux Gerson écrivit un *Traité* sur les marques par lesquelles on peut distinguer sûrement les opérations divines dans certaines âmes, de celles qui n'ont d'autres principes que l'hypocrisie ou l'illusion : nous verrons tout à l'heure les règles qu'il donne à ce sujet.

XVII. Il nous faut, à présent, nous arrêter spécialement sur les révélations de sainte Brigitte, et voir leur degré d'autorité, ainsi que nous l'avons promis plus haut (n° VIII).

Les principaux objets des révélations de cette sainte sont la Passion du Sauveur et la très-sainte Vierge. Quant à la Passion de Jésus-Christ, on n'y voit rien de plus que dans l'Evangile, sinon certaines circonstances de détail assez naturelles. Concernant la Vierge Marie, il y est dit expressément qu'elle *a été conçue sans péché* (1218), et qu'elle est montée au ciel en corps et en âme (1219).

Une des particularités les plus touchantes de ce livre, c'est la très-sainte Vierge elle-même racontant à sainte Brigitte ses progrès dans la connaissance de Dieu et de sa loi. « Dès le commencement de mon enfance, dit-elle, lorsque j'entendis et compris que Dieu était, j'ai toujours été soigneuse et craintive de mon salut et de ma conduite. Mais quand j'eus entendu plus pleinement que le même Dieu était mon créateur et le juge de toutes mes actions, je l'ai aimé intimement, j'ai craint à toute heure de l'offenser, soit par actions, soit par paroles. Après, quand je sus qu'il avait donné sa loi et ses commandements au peuple, et avait fait avec eux tant de merveilles, je résolus fermement en mon âme de n'aimer rien que lui, et les choses mondaines m'étaient grandement amères. Enfin, ayant appris que le même Dieu rachèterait le monde et qu'il naîtrait d'une Vierge, j'ai été touchée d'un si grand amour envers lui, que je ne pensais qu'à Dieu, que je ne voulais que Dieu. Je m'éloignai autant que je pus des discours familiers et de la présence de mes parents et de mes amis. Je donnai aux pauvres tout ce que je pouvais avoir, et ne me réservais que le simple vêtement et quelque peu pour vivre ; rien ne me plaisait que Dieu. Toujours je désirais dans mon cœur de vivre jusqu'au temps de sa naissance, dans l'espoir que je mériterais peut-être de devenir l'indigne servante de la Mère de Dieu. Je fis aussi vœu dans mon cœur de garder la virginité, si Dieu l'avait pour agréable et de ne rien posséder au monde (1220). »

Outre les révélations qui concernent la croyance, il y a, dans sainte Brigitte, comme dans les prophètes de l'ancienne loi, beaucoup d'exhortations, d'avertissements, quelquefois très-sévères, à des Papes, à des rois, à des peuples, à des classes d'hommes, comme de prêtres et de chevaliers : nous en avons rapporté quelques exemples

Tel chapitre contient des reproches très-véhéments contre les mauvais prêtres, et même contre le Pape qui ne déployait point assez de vigueur pour réprimer leurs scandales. Ce Pape semble avoir été Clément VI; car on lui reproche nommément sa négligence à réformer, autant qu'il aurait pu, l'avarice et l'ambition des clercs, ainsi que d'autres abus, et on lui recommande d'aller s'établir à Rome afin de pouvoir corriger de là plus facilement ce qui est à corriger ; il est blâmé en particulier de sa tiédeur à procurer la paix entre les rois d'Angleterre et de France, qui sont appelés deux bêtes dangereuses et deux traîtres des âmes. C'est probablement ce même Pontife qui fut vu en purgatoire pour ces fautes dont il se re-

(1216) *Spicil.*, supp., lib. XVII, n. 12, 28.

(1217) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLV, ou t. XIX, p. 467, 468 de l'édit. in-12. 1826-1827.

(1218) Lib. VI, c. 49.—Le cardinal Lambruschini, dans sa *Dissertation polémique sur l'Immaculée Conception de Marie*, in-8°, 1843, s'appuie sur ce passage ; « Parmi les saints qui se sont prononcés solennellement en faveur de notre cause, dit-il, il faut compter sainte Brigitte, très-versée dans la science des choses divines, parce qu'elle y avait eu pour maître Jésus Christ lui-même, et dont les révélations par conséquent, d'après le sentiment du docte cardinal Turrecremata, méritent la foi la plus entière. » (Pag. 105, 106.)

(1219) Lib. VI, c. 60, 61 et 62. *Voy.* l'art. IMMACULÉE CONCEPTION.

(1220) Lib. I, c. 10.

pentit avant sa mort (1221). Toutefois, plusieurs chapitres rappellent ou établissent expressément que le Pape et les prêtres, si coupables qu'on le suppose, ne perdent point leur juridiction et la puissance d'absoudre des péchés (1222).

XVIII. Quant à ce qui est de l'autorité des révélations de sainte Brigitte, on ne saurait, ce nous semble, la mettre raisonnablement en doute. Il va sans dire que nous ne prétendons pas leur attribuer une autre autorité qu'une autorité humaine, mais suffisante pour qu'on puisse suivre les pieux avis qu'elles contiennent.

Elles ont été examinées en 1377, par ordre de Grégoire XI, et en 1379 par celui d'Urbain VI. — *Voy.* l'article ALPHONSE, évêque de Jaën. — Boniface IX les a approuvées. Plus tard, ayant été déférées au concile de Constance (1223), le célèbre Jean de Turrecremata, qui devint cardinal, fut chargé par ordre de ce concile de les examiner et de les approuver comme utiles pour l'instruction des fidèles (1224). Le concile regarda cette approbation comme suffisante: Il n'en résultait cependant autre chose, sinon que le livre dont il s'agit ne renferme rien de contraire à la foi, et que les révélations étant appuyées sur une probabilité historique, on peut les croire pieusement.

L'abbé de Feller dit que « Gerson et d'autres théologiens voulaient qu'on les censurât (1225). » Mais c'est là une erreur complète. Nous en avons pour preuve les déclarations d'un auteur qui n'eût pas mieux demandé que Gerson s'élevât contre les révélations de Brigitte et qui n'eût pas manqué de noter cette circonstance. Nous voulons parler de Jacques Lenfant dans son *Histoire du concile de Constance*. Or, cet écrivain protestant écrit ceci : « Après la canonisation de sainte Brigitte, le roi et la reine de Suède avaient écrit à Jean XXIII pour obtenir celle de trois autres saints, savoir de Nicolas évêque de Lincopen, mort en odeur de sainteté en 1391, de Brynolphe évêque de Scarren, mort de même en 1317, et d'un certain Nigris, moine de l'ordre de Saint-Augustin. Mais comme Jean XXIII commençait à chanceler lorsque cette lettre arriva, elle ne lui fut point rendue, et l'affaire fut portée au concile, après son évasion. C'est ce qui donna lieu à une commission pour examiner les saints, leur vie et leurs miracles, et pour voir s'il ne serait pas plus à propos d'en diminuer que d'en augmenter le nombre. Gerson, qui était un des commissaires, composa donc alors son *Traité de l'examen des esprits* (1226). » Voilà ce que dit Jacques Lenfant. D'où l'on voit que sainte Brigitte avait été canonisée avant cette circonstance et que ce n'est point à cause de la sainte que Gerson entreprit son *Traité*, mais en vue des nouveaux saints qu'on proposait. Aussi l'historien protestant ajoute-t-il, après avoir analysé le livre du chancelier de l'Université : « Ce discours de Gerson ne fut pas inutile. La canonisation fut renvoyée à une autre fois par une bulle du concile, et les Suédois eurent ordre d'en faire un rapport plus exact au Pape futur (1227). » Il est donc bien évident que tout ceci ne touchait en rien sainte Brigitte, puisque l'acte de sa canonisation était consommé.

XIX. Au surplus, Gerson, dans son *Traité* même, donne pour connaître les vrais esprits et pour discerner les vraies révélations des fausses, des règles qui, loin d'être défavorables aux révélations de notre sainte, sont, au contraire, une excellente pierre de touche pour en reconnaître la vérité. Les lecteurs vont en juger en rapprochant de ces règles tout ce qu'ils savent de la vie de Brigitte.

Selon Gerson, la première de ces règles, et celle qui peut tenir lieu de toutes les autres, c'est l'humilité. Mais cette humilité constante d'une âme que les faveurs de Dieu n'enflent point; qui, bien loin de s'en glorifier et de les rechercher, les craint et s'en éloigne; qui les cache tant qu'elle peut; qui ne les découvre que par obéissance et par la défiance où elle est d'elle-même; qui le fait avec simplicité quand on le lui prescrit, et qui est toujours prête à préférer l'obéissance à ces faveurs. C'est par l'autorité de ses supérieurs qu'une telle âme se règle, et non par ses révélations et par son esprit; elle est toujours prête à sacrifier ses propres lumières, même ses lumières surnaturelles, à l'obéissance, au jugement de ses supérieurs et à leur volonté : elle le fait sans murmure, sans retour sur elle-même, sans attachement à sa propre gloire. Une telle humilité, selon Gerson, non-seulement est une bonne marque de la vérité des révélations; mais elle est même une marque si sûre, que celle-là est même suffisante, quand on n'aurait point d'autre. Or c'est de saint Grégoire Pape que Gerson emprunte cette marque et sa certitude, selon le mot de ce Père : ***Mens quæ divino Spiritu impletur, habet evidentissima signa sua, veritatem et humilitatem.***

La seconde règle de la vérité des révélations, c'est la discrétion dans la conduite. Cette discrétion se trouve dans la personne favorisée extraordinairement, si elle aime la règle et l'ordre, si elle cherche les conseils, si elle les suit volontiers, si elle se tient dans la subordination, si elle s'y assujettit aisément, si elle préfère les voies communes aux routes extraordinaires, si elle est fidèle aux pratiques et aux vertus de

(1221) *Revel.*, lib. I, cap. 41; lib. IV, cap. 143; lib. VI, cap. 63.

(1222) Ibid., lib. VII, cap. 7.

(1223) Et non *de Bâle*, comme le dit Feller (*Dict. hist.*, article BRIGITTE, et, après lui, M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXXX, tom. XX, pag. 438.)

(1224) On peut lire le cardinal Turrecremata, *in Prologo defens. earumdem Revelationum*, et l'on y trouvera la plus forte et la plus solide défense de ces Révélations.

(1225) *Dict. hist.*, article BRIGITTE.

(1226) *Histoire du concile de Constance*, 2 vol. in-4°, 1714, tom. I, lib. IV, § 8, p. 307 et 308.

(1227) Id. ibid., § 9, p. 310.

son état. L'Esprit de Dieu se fait connaître à cette marque; et, au contraire, on doit se défier des miracles mêmes de celui ou de celle qui les ferait au préjudice du bon ordre et des bienséances de son état; qui renverserait la subordination; qui mépriserait les conseils; qui, donnant dans des pratiques qui paraîtraient indiscrètes et excessives, les préférerait à l'obéissance. Ce fut à cette marque que les Pères du désert reconnurent autrefois que l'Esprit de Dieu conduisait saint Siméon Stylite dans sa pénitence. Cette pénitence leur parut d'abord excessive et indiscrète; mais dès qu'ils eurent éprouvé que l'esprit d'obéissance était en lui; qu'il se rangeait de bonne foi à leur conseil; qu'il était prêt enfin d'abandonner cette voie extraordinaire par déférence à leurs avis, aussitôt ils l'encouragèrent à suivre les mouvements de l'Esprit de Dieu dont ils ne doutèrent plus qu'il était animé et dont ils admirèrent la puissance.

Le chancelier de l'Université donne la patience pour troisième marque; non une patience commune, mais une patience héroïque et constante, même au milieu des railleries, des mépris et des contradictions. C'est là en effet ce que l'homme souffre ordinairement avec plus de peine; et la contradiction tire au moins de lui des excuses et des plaintes. Si la personne éclairée d'en haut souffre en paix qu'on méprise son état et ses révélations; si elle se borne à attendre les moments de Dieu, et qu'elle se renferme avec joie dans la confusion qu'elle éprouve, sans murmurer, sans se plaindre, sans se défendre, et qu'elle soutienne longtemps cet état, on peut juger que l'esprit qui la conduit est de Dieu.

Enfin la quatrième marque que propose Gerson, c'est la vérité. Ainsi, il faut remarquer si, dans tout ce qu'on rapporte de la personne éclairée, si dans tout ce qui lui a été manifesté ou prescrit par l'esprit qui la conduit intérieurement, il n'y a rien qui soit contre la foi, contre les maximes de l'Evangile et la doctrine des saints, ou contre la subordination et l'obéissance dues à l'autorité des premiers pasteurs; si même il n'y a rien qui soit contre la bienséance, le bon ordre et la droite raison. Car, quoique nous voyions dans les écrits des prophètes, que Dieu leur a ordonné quelquefois des choses qui semblent n'être pas réglées selon cette maxime, cependant ces événements mystérieux ne doivent pas être tirés à conséquence, et il est de la discrétion de ceux qui examinent les révélations de rejeter tout ce qui serait de cette nature, et qui pourrait servir à les rendre ridicules ou odieuses aux yeux des hommes prudents. (1228).

XX. Il nous semble que les révélations de sainte Brigitte peuvent supporter l'épreuve que propose ici Gerson, et les règles non moins profondes que propose, pour ces sortes de matières, le célèbre cardinal Bona (1229).

Mais c'est assez sur ce sujet (1230). Nous terminerons par les paroles suivantes de Benoît XIV, qui résument parfaitement notre sentiment sur cette question : « L'approbation de semblables révélations, dit ce savant Pape, n'emporte autre chose, sinon qu'après un mur examen, il est permis de les publier pour l'utilité des fidèles. Quoiqu'on ne leur doive pas et qu'on ne puisse pas leur donner un assentiment de foi catholique, on doit cependant les croire d'une foi humaine, conformément aux règles de la prudence, selon lesquelles elles sont probables, et appuyées sur des motifs suffisants pour qu'on les croie pieusement. Telles sont, suivant des docteurs, les révélations de la bienheureuse Hildegarde, approuvées, dit-on, par Eugène III; de sainte Brigitte par Boniface IX, et de sainte Catherine de Sienne, par Grégoire XI (1231). »

Il existe plusieurs éditions des révélations de sainte Brigitte dont le manuscrit est, dit-on, déposé dans la bibliothèque royale de Berlin (1232). On en a donné une traduction française qui a été souvent réimprimée sous ce titre : *Les révélations célestes et divines de sainte Brigitte de Suède, communément appelée chère épouse*, et traduite par Jacques Ferraige, docteur en théologie. On vient d'en publier une nouvelle édition, 4 vol. in-12, chez Séguin à Avignon.

BROGLIE (Maurice-Jean-Madeleine), évêque de Gand, naquit au château de Broglie, le 5 septembre 1766, fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice et entra dans l'état ecclésiastique.

I. Il émigra en Pologne pendant la révolution. A son retour en France en 1803, il fut nommé aumônier de Bonaparte, et, en 1805, évêque d'Acqui en Piémont. A cette époque, il épuisa toutes les formules des plus pompeux éloges envers le soldat couronné, et, notamment, dans son *Mandement* publié à l'occasion de la victoire d'Austerlitz.

Mais il vint un moment où de Broglie se souvint qu'il était évêque. Il avait été transféré d'Acqui à Gand, en 1807, et, dès ce temps, il ouvrit les yeux sur les menées de prétendus protecteurs de l'Eglise, qui ne voulaient, en définitive, que s'en faire un docile instrument. De Broglie devint plus froid. On s'en aperçut bientôt, et l'on commença par lui enlever son grand vicaire,

(1228) J.-J. Languet, évêque de Soissons, résume ces quatre règles de Gerson, dans sa *Vie de la vénérable Marguerite-Marie*, etc., in-4°, 1729, *Disc. prélim.*, chap. 15, 16 et 17.

(1229) *Traité du discernement des esprits*, c. 20, p. 398, de l'édit. française de 1840, Tournay.

(1230) *Voy.* nos articles Marguerite-Marie Alacoque, n° 13, et Thérèse sainte).

(1231) Bened. xiv, *De canonisat.*, l. ii, c. 32, n° 11; — *Vid.* Trithème, in *Chron. Hirsaugiensi*, an. 1369.

(1232) Baron., *Martyr.*, p. 391, et Bzov., ad an. 1391, n° 10.

malgré les efforts qu'il fit pour le conserver. En 1810, de Broglie refusa la croix d'honneur, « persuadé, dit un biographe (1233), qu'il ne pouvait prêter un serment qui l'obligeait à soutenir l'intégrité de l'empire, au moment même où les Etats du Saint-Siége venaient d'y être réunis, et il motiva son refus dans un *Mémoire* plein de modération qu'il adressa au ministre des cultes. »

Dès lors la fermeté de l'évêque de Gand ne se démentit plus. Appelé au prétendu concile du 9 juillet 1811, qui avait été convoqué pour aviser aux moyens *de se passer du Pape* dans l'institution des évêques, de Broglie s'opposa courageusement aux mesures proposées pendant les deux jours que dura cette assemblée qui fut dissoute le 11 du même mois. Aussi sa noble résistance lui mérita-t-elle la persécution. Le 12 il fut arrêté et enfermé, ainsi que les évêques de Troyes et de Tournai, au donjon de Vincennes. *Voy.* les articles Aviau (d') archevêque de Bordeaux, et Boulogne (de) évêque de Troyes.

II. Après quatre mois et demi de détention, de Broglie fut pressé de donner sa démission; il y consentit et fut exilé à Beaune. Mais, bientôt accusé d'entretenir des intelligences avec son clergé, on le transféra dans l'île de Sainte-Marguerite sur les côtes de la Provence, et, en 1813, le siége de Gand fut pourvu de la manière suivante.

Le 9 juillet de cette année l'abbé de la Brue arriva à Gand, porteur d'une nomination à l'évêché. On y avait précédemment envoyé un acte souscrit à Dijon par de Broglie, acte par lequel ce prélat renonçait à l'administration de son diocèse. Cet écrit servit de prétexte à une délibération du chapitre du 22 juillet, qui nomma l'abbé de la Brue vicaire capitulaire.

Cette élection fut faite par cinq chanoines, dont un même ne paraissait pas avoir un titre bien solide. Deux grands vicaires de de Broglie protestèrent, et la majorité du clergé ne reconnut point l'élection. Les séminaristes ayant suivi cet exemple, le supérieur fut envoyé à Vincennes; deux professeurs furent déportés, et les séminaristes enrôlés dans les troupes. Une partie furent conduits à Wésel, et enfermés dans la citadelle, où quarante-huit périrent successivement, victimes d'une maladie contagieuse. Les autres ne revinrent qu'après la délivrance des Pays-Bas. Ce traitement barbare ne servit pas peu à rendre odieux le nouveau grand vicariat de Gand et celui qui en dirigeait les démarches.

Un second éclat acheva de les ruiner dans l'opinion. Le 15 août, jour de l'Assomption, l'abbé de la Brue fit, pour la fête de Bonaparte, une procession par toute la ville. Sept curés refusèrent d'y assister pour ne pas communiquer avec lui, et firent la procession et les prières d'usage dans leurs églises. Le lendemain, on afficha contre eux un interdit conçu dans les termes les plus offensants, et où l'on semblait se jouer des règles tout en les invoquant. Les sept curés se cachèrent, et l'auteur de ces coups d'autorité crut avoir terrassé par cet éclat ceux qui lui étaient le plus opposés. Il ne fit, au contraire, que gâter sa cause par de telles violences, et il fut blâmé par ceux même de son parti. Sur douze cents ecclésiastiques qui composaient le clergé du diocèse, à peine une trentaine reconnurent les nouveaux grands vicaires; c'étaient à peu près les mêmes qui avaient déjà donné des preuves de complaisance à d'autres époques. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la fin de janvier suivant, que l'abbé de la Brue et son conseil quittèrent la ville, qui fut abandonnée par les Français dans la nuit du 1er au 2 février. Alors le schisme s'éteignit; les prêtres reparurent, les grands vicaires de l'évêque rentrèrent en fonction, et ceux qui avaient coopéré aux derniers troubles firent quelque satisfaction (1234).

On pressa encore de Broglie de renouveler sa démission, ce qu'il fit, mais sans révoquer les pouvoirs de ses grands vicaires. Cette restriction motiva contre son clergé une suite de vexations qui ne finirent que par la chute de Bonaparte, en 1814. La démission de l'évêque de Gand fut regardée, avec raison, comme nulle, et il revint dans son diocèse au milieu des démonstrations de la joie publique. Mais de nouveaux chagrins attendaient de Broglie.

III. Bonaparte avait perdu son empire, et notamment les Pays-Bas, en 1814. Guillaume de Nassau, fait roi de ce dernier Etat par la grâce des souverains alliés, y persécuta l'Eglise catholique, à l'exemple de Joseph II et de Bonaparte.

Le 7 mars 1814, il avait publié un arrêté, sanctionné par les commissaires des puissances alliées, où il était dit « qu'on maintiendrait inviolablement la puissance spirituelle et la puissance civile dans leurs bornes respectives, ainsi qu'elles sont fixées dans les lois canoniques et les anciennes lois constitutionnelles du pays. » Mais le 18 juillet 1815, Guillaume de Nassau, qui était chef protestant d'une nation presque toute catholique, annonça aux Belges une constitution qui dépouillait leur religion de tous ses priviléges, pour les transporter à la religion protestante.

On dut protester. Les évêques de Gand, de Namur et de Tournay, avec les vicaires capitulaires de Liége et de Malines, adressèrent, le 28 juillet, des représentations au roi, et publièrent à ce sujet des *Instructions pastorales*. Les notables de la Belgique, appelés à voter sur la constitution proposée, la rejetèrent par sept cent quatre-vingt-seize votes contre cinq cent vingt-sept: deux cent quatre-vingts notables s'étaient abstenus. Néanmoins Guillaume de Nassau, par une ordonnance du 24 août, sanctionna

(1233) M. François Pérennès, *Dict. de biog chrét.*, t. I, col. 725.
(1234) Picot, *Mémoires*, an. 1813.

cette loi même qui venait d'être rejetée, et ordonna de la regarder comme fondamentale et obligatoire pour tous les sujets, quoique, suivant l'un des articles arrêtés à Londres en juin 1814, par les plénipotentiaires des puissances alliées, la constitution hollandaise de 1814, qui servit de base à la nouvelle loi fondamentale, dût être *modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances.*

Les évêques, ayant à leur tête Maurice de Broglie, crurent devoir s'expliquer en cette rencontre, et dans un *Jugement doctrinal*, signé de trois prélats, sur la fin du mois d'août, et auquel les deux grands vicaires adhérèrent, ils présentèrent des observations sur huit articles de la nouvelle constitution, et déclarèrent qu'on ne pouvait s'engager par serment à les observer. Des députés belges mirent à leur serment la restriction : *sauf les articles qui peuvent être contraires à la religion catholique.* Guillaume de Nassau fit déclarer par son ministre que *tous* avaient prêté le serment *sans la plus légère altération.* Un des principaux membres de la noblesse, le comte de Robiano, adressa au roi et fit imprimer une réclamation très-forte ; et, de leur côté, les évêques envoyèrent leur *Jugement doctrinal* au Pape.

Pie VII leur répondit le 1er mai 1816, par un bref adressé à l'évêque de Gand, Maurice de Broglie. Le Pape donnait, dans ce bref, des éloges à la conduite des évêques, et les invitait à se joindre à lui pour aplanir les difficultés auprès des gouvernements. Mais on sait comment on y parvient auprès de ces pouvoirs, et qu'il n'en revient presque toujours en définitive, pour l'Eglise, que des vexations et des insultes nouvelles ! C'est en effet ce qui arriva dans ces conjonctures. Le 10 du même mois, le protestant Guillaume de Nassau prescrivit l'observation des *Articles organiques* de Bonaparte, et fit poursuivre criminellement de Broglie devant les tribunaux séculiers, qui, naturellement, le condamnèrent à la déportation. L'arrêt fut affiché, par le bourreau, sur un échafaud où deux voleurs étaient exposés, et Guillaume prétendit que, par suite de cette sentence séculière, l'évêque de Gand avait perdu sa juridiction spirituelle, et qu'elle était dévolue au chapitre de la cathédrale. De là des troubles, des persécutions dans le diocèse de Gand, comme sous les dernières années de Bonaparte.

IV. En effet, ce fut en vain que de Broglie protesta contre la procédure et le jugement qui l'avaient condamné. On exila deux de ses vicaires généraux, et deux autres furent traduits et mis en jugement. Des chanoines furent expulsés ; des curés, privés de traitement, et les élèves du séminaire forcés d'entrer dans la milice. Le César protestant s'en prit même à d'humbles femmes. Ainsi on inquiéta jusque dans leurs asiles de pauvres religieuses, et les fidèles furent entravés dans l'exercice de leurs pratiques de piété, comme la religion était violée dans ses droits.

N'oublions pas de dire que de Broglie, lors de la création de nouvelles universités en Belgique, avait adressé au roi une *Représentation* dans laquelle il signalait l'introduction de certains ouvrages funestes dans l'enseignement, et exprimait ses craintes sur le sort des séminaires épiscopaux. Tout cela avait contribué à exciter contre lui ces violences qui aboutirent, comme nous venons de le dire, à cette ignominieuse condamnation, à la déportation.

Mais de Broglie se sauva en France où n'était plus l'autre persécuteur. Il vécut tantôt à Beaune, tantôt à Paris ; et sa santé, déjà chancelante, n'ayant pu résister à tant d'épreuves, ce prélat mourut, dans cette dernière ville, le 20 juin 1821, à l'âge de 55 ans. Pendant son exil, il avait fait imprimer, en 1819, une *Réclamation respectueuse*, datée de Beaune le 4 octobre 1818. Ce document est curieux pour l'histoire de la religion en Belgique, à cette époque ; mais on ne s'explique guère pourquoi ce prélat l'avait adressé aux souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie, quand il est écrit que le salut ne saurait venir des princes : *Nolite confidere in principibus,... in quibus non est salus* (1235).

BROSSE (Guillaume de la), archevêque de Bourges. *Voy.* l'article Conférences entre les évêques français et les magistrats, sur les rapports de l'Église et de l'Etat au xive siècle, n° IV.

BRUE (de la), ecclésiastique qui devint vicaire capitulaire intrus dans le diocèse de Gand, en 1813. *Voy.* l'article Broglie (Maurice-Jean-Madeleine de), évêque de Gand.

BRUMONT, évêque d'Olmutz au xiiie siècle, était Saxon et comte de Stheumberg, et contribua aux progrès de l'Eglise du Nord.

I. En 1255, le Pape Alexandre IV avait accordé à Mendog, roi de Lithuanie, la faculté de faire couronner roi son fils par tel évêque latin qu'il lui plairait, et lui avait donné les terres qu'il pourrait conquérir sur les païens de Russie. Mais, cette même année, Mendog tourna ses armes contre les Chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, et emmena plusieurs esclaves en Lithuanie (1236). C'est que sa prétendue conversion n'avait pas été sincère (*Voy.* son article) : aussi ses successeurs demeurèrent-ils païens encore cent trente ans.

Dès la fin de l'année précédente, une grande armée de croisés était venue au secours des Chrétiens de Prusse. Elle était conduite par Othocar, nouveau roi de Bohême, avec Othon, marquis de Brandebourg, son neveu. Après un combat où les Prussiens furent défaits et grand nombre pris prisonniers, le roi Othocar donna la vie à tous ceux qui se firent baptiser ou qui revinrent à l'Eglise après avoir apostasié ;

(1235) *Psal.* cxlv, 3.

(1236) Raynald., an. 1255.

tous les autres furent passés au fil de l'épée. Les deux chefs des Prussiens s'étaient enfermés dans une ville où, manquant de provisions, ils ne pouvaient soutenir un siége; ils demandèrent conseil aux habitants, qui répondirent : « Nous avons déjà résolu d'embrasser la religion chrétienne, plutôt que de périr avec nos enfants et nos biens. — Et nous aussi, dirent les capitaines, nous acceptons, puisque nous voyons clairement que nous combattons en vain contre Dieu. »

Ils envoyèrent donc au roi Othocar des députés, offrant de se rendre le lendemain à discrétion. Celui-ci les reçut, et dès le matin les deux chefs des Prussiens furent baptisés par Brumont, évêque d'Olmutz. Le roi fut parrain de l'un, le marquis Othon de l'autre, et ils leur donnèrent chacun leur nom ; le roi les revêtit l'un et l'autre d'une robe de soie blanche mêlée d'or, et les appela ses amis. Ensuite le reste des païens, non-seulement du lieu, mais de toute la Prusse, s'empressa de recevoir le baptême; et le roi, ayant poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, donna des ordres nécessaires pour y bâtir une ville, qui fut nommée Konisberg, c'est-à-dire mont royal, et ses ordres furent exécutés par les chevaliers teutoniques.

II. Brumont, par la permission d'Othocar, fonda aussi une ville, qu'il nomma Brunsberg, de son nom, et où Albert, évêque de Varsovie, fit quelque temps sa résidence; mais la nouvelle ville ayant été brûlée par les Prussiens, il se retira à Elbing, où il mourut dans une grande vieillesse.

Quant à Brumont, il y avait près de vingt-six ans qu'il gouvernait l'Eglise d'Olmutz avec beaucoup de prudence, et s'étant, dit Fleury, acquis une grande réputation (1237), lorsque le Pape Grégoire X convoqua, en 1272, un concile général pour être tenu à Lyon, le 1er mai 1274. Et comme ce Pontife, dans sa bulle de convocation, avait ordonné aux évêques de lui envoyer des Mémoires touchant les abus qu'ils trouvaient à réformer chacun dans leur province, Brumont envoya le sien.

Ce Mémoire fait connaître l'état de l'Eglise d'Allemagne à cette époque, et, à ce titre, nous en présenterons le résumé. L'évêque d'Olmutz y parle ainsi : « Tous les hommes, tant ecclésiastiques que séculiers, craignant d'avoir des supérieurs, élisent les rois ou les prélats tels qu'ils leur soient plutôt soumis, ou bien ils partagent leurs suffrages, soit pour tirer de l'argent des deux côtés, soit pour se faire des protecteurs, en cas que l'élu veuille procéder contre eux suivant la rigueur de la justice.» Brumont se plaint ensuite de ce qu'ils *semblent avoir en horreur la puissance impériale*, ce qui venait sans doute de l'expérience qu'ils avaient de l'abus qu'en faisaient les empereurs pour opprimer l'Eglise, et, en cela, les plaignants n'étaient pas si mal avisés.

Les reproches suivants sont plus fondés : « Les royaumes voisins de nos quartiers, dit l'évêque d'Olmutz, sont la Hongrie, la Russie, la Lithuanie et la Prusse. En Hongrie, on maintient les Cumains, ennemis mortels, non-seulement des étrangers, mais des Hongrois mêmes, qui, dans leurs guerres, n'épargnent ni les enfants ni les vieillards, et emmènent esclave la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, pour les élever dans leurs mœurs et augmenter leur puissance. Dans le même royaume on protége les hérétiques et les schismatiques qui s'y réfugient des autres pays. La reine de Hongrie est cumaine, et ses plus proches parents sont païens ; deux filles du roi de Hongrie ont été fiancées à des Russes, qui sont schismatiques et soumis aux Tartares. Les Lithuaniens et les Prussiens, comme étant païens, ont déjà ruiné plusieurs évêchés en Pologne : voilà nos plus proches voisins. »

Cette reine de Hongrie était la veuve d'Etienne V, fils de Béla IV, qui mourut le 3 mai 1270, laissant, entre autres enfants, Marguerite. Ayant été consacrée à Dieu dès l'enfance, elle entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et s'y signala tellement par ses vertus, qu'il y eut des procédures faites pour sa canonisation : elle mourut le 18 janvier 1271, âgée de 28 ans. Son frère, le roi Etienne, mourut l'année suivante, n'ayant régné que deux ans : il laissa pour successeur Ladislas III, encore fort jeune.

III. L'évêque d'Olmutz continue : « Les princes d'Allemagne sont tellement divisés, qu'ils semblent s'attendre à voir leurs terres détruites les uns par les autres, en sorte qu'ils sont entièrement incapables de défendre la chrétienté chez nous, ou de secourir la Terre-Sainte. Le roi de Bohême est seul en ces quartiers qui puisse soutenir la religion. C'est de ce côté que sont entrés les Tartares, et on les y attend encore, si vous n'avez la bonté d'y pourvoir, et de ne pas négliger un péril si prochain, en songeant au recouvrement de la Terre-Sainte.

« Pour ce qui regarde le clergé, la multitude de ceux qui veulent jouir du privilége clérical est excessive, vu le petit nombre et la pauvreté des bénéfices; ce qui nous jette dans un grand embarras, nous autres évêques ; car, comme nous ne pouvons les pourvoir de bénéfices, ils sont réduits à mendier, à la honte du clergé ; ou, ne voulant pas travailler à la terre, ne sachant point de métier, ils s'abandonnent aux vols et aux sacriléges, et étant pris ils sont quelquefois livrés aux évêques ; ils s'évadent de leurs prisons, persévèrent dans le crime, sont repris et suppliciés : ce qui attire des excommunications sur des laïques et du scandale entre eux et les prélats. Trouvez donc bon que l'évêque

(1237) Fleury, liv. LXXXVI, n° 26.

puisse lui seul les dégrader dans son synode, puisque les évêques sont si éloignés en nos quartiers qu'ils ne peuvent aisément s'assembler pour la dégradation des clercs incorrigibles; et pourvoyez d'ailleurs à l'absolution des laïques qui les prennent à cause de leur multitude et de la difficulté d'aller à Rome.

« Au reste, les églises séculières, collégiales ou paroissiales perdent tous les jours de leurs biens et de leurs droits; le peuple ne les fréquente plus, il méprise la prédication des curés et ne se confesse plus à eux, principalement dans les villes où les frères Prêcheurs et les Mineurs ont des maisons; car ces frères disent sans cesse des messes depuis le point du jour jusqu'à Tierce; et outre la messe conventuelle qu'ils disent solennellement, ils continuent encore d'en dire plusieurs basses. Or, comme on aime aujourd'hui la brièveté, le peuple cherche plutôt ces Messes que celles des autres églises. Les frères retiennent le peuple à ces Messes par un sermon, ce qui l'empêche de visiter les autres églises comme il devrait. Ils donnent aussi à leurs fêtes, et pendant les octaves, des indulgences de deux, trois, quatre années ou plus. » Voilà ce qui regarde le clergé.

On peut être surpris de trouver au rang des abus ou des maux que signale l'évêque d'Olmutz, les faits consignés en ces dernières lignes On voit par là percer ces mésintelligences qui ont si souvent régné entre le clergé régulier et le clergé séculier, celui-ci se plaignant de ce que celui-là attire davantage les fidèles. Hélas! n'aurait-on pas dû plutôt se réjouir de voir le bien s'accomplir, de quelque part qu'il vînt, et n'eût-on pas mieux fait de comprendre que tout ceci n'est qu'un vif stimulant pour le zèle et pour porter les divers ouvriers de la vigne du Seigneur à entreprendre, chacun de son côté, le plus d'œuvres possibles et capables d'affermir et d'étendre le règne de Dieu?...

IV. Enfin l'évêque d'Olmutz termine son Mémoire par l'exposé des faits suivants :

« Quant aux laïques, dit-il au Pape, vous savez, comme ayant été archidiacre de Liége, qu'en quelques lieux on tient plusieurs fois l'année un synode où ils sont appelés, et où des témoins choisis déposent de ce que les laïques ont fait publiquement cette année-là contre Dieu et la religion, ou ce que porte le bruit public, et les accusés doivent se purger ou être frappés de la peine canonique. Cet usage n'est pas reçu dans les autres diocèses, d'où il arrive que les crimes des laïques; quoique manifestes, demeurent impunis; et si le curé veut les accuser dans sa paroisse, souvent c'est au péril de sa vie. Faites donc, s'il vous plaît, que l'on tienne partout ce synode pour l'honneur de la religion.

« Il y a chez nous des personnes de l'un et de l'autre sexe qui prennent l'habit et le nom de religieux, sans que leur institut soit approuvé par le Saint-Siége, ce qui nous les fait comprendre sous le nom de sectes. Ils ne cherchent qu'à se soustraire par une mauvaise liberté à l'obéissance de leurs maîtres, de leurs maîtresses ou de leurs pasteurs, les femmes à s'affranchir de leurs maris, ou même de jeunes veuves renoncent au mariage, contre l'avis de l'Apôtre (1238). Ces fausses dévotes excitent des séditions contre les prêtres, évitant de se confesser ou de recevoir d'eux les sacrements, et faisant entendre qu'ils sont souillés entre leurs mains. Nous serions d'avis qu'elles se mariassent ou qu'elles fussent renfermées dans des maisons de religion approuvées. »

Tel est le Mémoire de Brumont, évêque d'Olmutz. Il paraît que ce prélat enrichit extrêmement son église, lui acquit plusieurs terres, et fortifia ses places (1239). Il fit plusieurs fondations dans les églises, et érigea plusieurs fiefs, en sorte qu'il marchait accompagné d'un grand nombre de chevaliers : assurément ce n'était pas aussi bien que ses prédécesseurs qui n'avaient pour leur suite que quelques ecclésiastiques.

BRUNEHAUT, fille, femme, sœur, mère et aïeule de rois, mais à jamais exécrée pour ses crimes. Nous la verrons persécutant saint Colomban, tuant saint Didier, évêque de Vienne, tourmentant d'autres saints, et ce sera tout ce que nous aurons à en dire. Nous ne la mentionnons ici que parce que des modernes ont voulu la réhabiliter : entreprise impossible, alors même qu'on reconnaîtrait de l'exagération dans des écrits dictés par la haine de ses contemporains; haine qui a laissé de profondes traces dans l'histoire, et qu'expliquent, s'ils ne justifient pas, les épouvantables forfaits de cette femme indigne!

Quand Brunehaut, répéterons-nous avec un historien (1240), « eût montré plus d'humanité qu'on ne le suppose, quand elle aurait rendu quelques services et déployé des talents d'administration et de gouvernement, cette reine fière, égoïste et cupide, n'ayant rien fait pour l'unité de la nation, rebelle au joug de la religion, ennemie de ses plus illustres ministres, reste justement condamnée par l'histoire comme un long

(1238) L'Apôtre dit : « La femme est liée à la loi (à la loi du mariage, la loi chrétienne), tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur (c'est-à-dire en épousant un Chrétien) *I Cor.* VII, 39. » Mais l'Apôtre ajoute aussitôt : « Elle sera *plus heureuse* si elle demeure veuve (car elle pourra mieux vaquer aux exercices de religion), *comme je le lui conseille.* » (*Ibid.*, 40.) *Voy.* les *Commentaires du docteur d'Allioli*, tom. IX, 1853, p. 323.

(1239) *Dissert. præv.*, p. 213 : *De episc. Olm.*, p. 182; Frecher. apud Fleury, liv. LXXXIV. n° 2.

(1240) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire*, 2° édit. 2 vol. in-12, t. II, p. 194.

obstacle aux destinées de la France et de l'Europe. »

Il faut en dire autant de Frédégonde dont Brunehaut suivit les traces. Cette malheureuse, honte aussi de son sexe, ne régna que pour l'affliction de l'Eglise et le malheur de la France. Elle fit périr un roi, deux reines, deux fils de roi et une infinité de personnes, dont elle voulut la perte pour satisfaire son ambition et ses implacables ressentiments. « Ce fut, dit un historien connu (1241), la plus ambitieuse princesse, la plus vindicative, la plus cruelle qu'on eût vue de longtemps, et la plus digne de la haine de tout le genre humain. » Devant de tels noms on n'a qu'à se taire et à passer, ou à ne s'y arrêter, quand ils se rencontrent sous la plume, que pour les flétrir et se hâter de détourner les yeux des traces souillées qu'ils ont laissées dans nos annales.

BRUNO (Saint), fondateur des Chartreux au XI° siècle. Tandis, dit un historien, que le grand et saint Pape Grégoire VII, à l'exemple et à la suite de saint Léon IX, travaillait, avec une foi et un courage invincibles, à la réformation du clergé, à l'extirpation de la simonie et de l'incontinence qui le déshonoraient et le rongeaient alors, Dieu, qui proportionne les remèdes aux maux de son Eglise, suscita un nouveau patriarche de la vie solitaire, un homme pareil aux Antoine de la Thébaïde, aux Hilarion de la Palestine; un homme et un ordre qui, par la vie pénitente, devaient servir de leçon et de modèle au clergé et au peuple chrétien, et attirer à jamais les bénédictions du ciel sur toute l'Eglise; un ordre qui, après huit siècles, est encore le même, sans avoir jamais eu besoin de réforme, ni pour la pureté de la foi, ni pour l'austérité de la discipline. Cet homme est saint Bruno; cet ordre, ce sont les Chartreux.

I. Bruno naquit à Cologne vers le milieu du XI° siècle, et il y fut élevé. Il fit ses études en France, où la capacité qu'il acquit lui fit donner la chaire des grandes études de l'école de Reims (1242). Manassès, archevêque de Reims, le fit son chancelier, comme il paraît par quelques actes que Bruno a signés en cette qualité. Mais les bienfaits dont Manassès le combla ne lui fermèrent pas les yeux sur les excès où ce prélat se portait, et n'affaiblirent pas son zèle. Bruno fut un des principaux accusateurs de ce prélat, qui, pour l'en punir, le priva de ses bénéfices. Bruno eut moins de chagrin de ces mauvais traitements que des scandales que donnait l'archevêque. Il se retira d'abord à Cologne, où il fut quelque temps chanoine de Saint-Cunibert; mais Dieu l'appelait à un état plus parfait

Dès le temps où Bruno était à Reims, sous l'archevêque Manassès, il forma, avec quelques-uns de ses amis, le dessein d'embrasser ensemble la vie monastique. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre à Radulfe le Vert, alors prévôt de l'église de Reims : « Vous vous souvenez, dit-il, que vous et moi, et Fulcius le Borgne, nous promenant un jour dans un jardin, proche la maison d'Adam, où je logeais, après avoir discouru ensemble de la caducité des biens et des plaisirs de la terre, comparés à la durée des joies célestes, nous fûmes si embrasés de ferveur, que nous promîmes et vouâmes au Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables et de prendre l'habit monastique, pour tâcher de mériter les biens éternels : ce que nous n'aurions pas différé d'exécuter, sans un voyage que Fulcius fit alors à Rome. »

Cette lettre de saint Bruno fait assez voir que la conférence qu'il eut avec ses amis sur la vanité des biens de la terre, fut la première cause de sa retraite, après le dégoût et les chagrins qu'il avait de vivre sous un archevêque aussi scandaleux que Manassès. Ce prélat, quoique déposé, se maintint quelque temps sur son siége; mais il fut enfin chassé par son peuple, et il se retira à la cour de Henri, roi de Germanie, où il mourut misérablement hors de la communion de l'Eglise. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, qui avait été élu à sa place, devint tranquille possesseur de ce grand siége.

Ce changement ne fit pas perdre à Bruno le pieux dessein qu'il avait conçu. Pour l'exécuter, il s'associa six compagnons d'une grande ferveur. Ils délibéraient encore quel genre de vie ils embrasseraient pour servir le Seigneur. Mais, après avoir consulté plusieurs savants personnages, et entre autres un saint ermite d'une grande réputation, qui pouvait être saint Etienne de Muret ou saint Robert de Molesmes, ils se rendirent à Grenoble, auprès de saint Hugues, évêque de cette ville. Ce saint évêque, qui, la nuit précédente, avait vu en songe sept étoiles, jugea que Dieu avait voulu par là faire connaître le mérite de ces sept pèlerins, et que c'était comme autant d'astres qui venaient éclairer son diocèse.

Il les reçut avec joie, et leur donna, pour leur demeure, des montagnes affreuses près de Grenoble, nommées la *Chartreuse* (1243). Ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, et, s'étant fait des cellules autour de cette chapelle, ils en prirent possession vers la Saint-Jean de l'an 1084. Tels furent les commencements du nouvel Ordre qui a donné et ne cesse de donner tant d'édification à l'Eglise, et en particulier à la France, où il a pris naissance. La Chartreuse, cette première demeure des disciples de saint Bruno, a donné son nom

(1241) Daniel, *Hist. de France.*

(1242) Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 240.

(1243) Hurter donne une description détaillée de ces affreuses solitudes. Voy. *Tableau des institutions et des mœurs de l'Eglise au moyen âge*, 3 vol. in-8°, 1843, t. II, p. 397, 398.

à toutes les maisons de cet institut et aux religieux solitaires qui l'ont embrassé.

II. Bruno mena avec ses compagnons une vie angélique dans les montagnes que saint Hugues leur avait données. Nous laisserons un célèbre auteur de ce temps-là, Guibert, abbé de Nogent, nous raconter la manière dont vivaient les premiers Chartreux.

« Leur église, dit-il (1244), est bâtie auprès du sommet de la montagne. Ils ont un cloître assez commode; mais ils ne demeurent pas ensemble comme les autres moines. Chacun a sa cellule autour du cloître, où ils travaillent, dorment et prennent leur réfection. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire chez eux; une fontaine leur fournit de l'eau pour boire et pour les autres usages, par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les dimanches et les jours solennels ils mangent du fromage et quelques poissons, quand des personnes de piété leur en ont donné : car ils n'en achètent point. Pour de l'or, de l'argent et des ornements de l'église, ils n'en reçoivent pas quand on leur en offre. Ils n'ont pour toute argenterie qu'un calice; ils ne s'assemblent pas dans l'église aux heures ordinaires; si je ne me trompe, ils entendent la messe les dimanches et les jours de fête. Ils ne parlent presque jamais, et, s'il est besoin de faire entendre quelque chose, ils le font par signe. Quand ils boivent du vin, il est si trempé qu'il n'a aucun goût et ne vaut guère mieux que de l'eau. Ils portent le cilice sur la chair : leurs autres habits sont assez minces. Ils sont gouvernés par un prieur; l'évêque de Grenoble leur tient lieu d'abbé. Mais, quoiqu'ils soient pauvres, ils ont cependant une riche bibliothèque. »

« Le comte de Nevers, continue Guibert, étant allé les visiter cette année par dévotion, eut pitié de leur pauvreté, et leur envoya, à son retour, de l'argenterie d'un grand prix. Ils la lui renvoyèrent, et le comte, édifié de ce refus, leur envoya des cuirs et des parchemins, qu'il savait leur être nécessaires pour transcrire des livres. Comme la Chartreuse est une terre stérile, ils sèment peu de blé; mais ils en achètent avec les toisons de leurs brebis, dont ils nourrissent de grands troupeaux. Au bas de la montagne demeurent plus de vingt laïques qui les servent avec une grande affection et qui ont soin de leurs affaires temporelles, tandis qu'eux ne s'appliquent qu'à la contemplation. »

Guibert parle ensuite du grand nombre de conversions que l'exemple de ces solitaires de la Chartreuse opéra dans la France, et de l'empressement qu'on témoigna dans toutes les provinces pour bâtir des monastères de cet institut.

Au portrait que l'abbé de Nogent nous fait de la vie des premiers Chartreux, Pierre le Vénérable ajoute plusieurs traits édifiants. Il dit que leurs habits étaient vils, courts et étroits; qu'autour de leurs cellules ils avaient marqué une certaine enceinte, hors de laquelle, quelque chose qu'on pût leur offrir, ils n'auraient pas accepté un pied de terre; qu'ils avaient un nombre fixe de bœufs, de brebis, d'ânesses et de chèvres; que, pour n'être pas obligés de l'augmenter, ils ne recevaient que douze moines dans une maison, sans compter le prieur avec dix-huit convers et quelques valets; qu'ils ne mangeaient jamais de chair, même étant malades; que le mardi et le samedi ils ne mangeaient que des légumes, et les lundi, mercredi et vendredi, que du pain bis, et ne buvaient que de l'eau; qu'ils ne faisaient qu'un repas par jour, excepté les dimanches, les fêtes solennelles et les octaves de Pâques, de Noël et de la Pentecôte, et qu'on ne leur disait la messe que le dimanche et les fêtes (1245). Les six premiers compagnons de saint Bruno furent Landuin, qui lui succéda dans le gouvernement de la grande Chartreuse, deux Etienne, chanoines de Saint-Rufe, Hugues, qui était seul prêtre de la communauté, Audré et Garin, laïques.

Le saint évêque de Grenoble, Hugues, n'avait pas de plus grande consolation que d'aller souvent à la Chartreuse s'édifier de la vie sainte que menaient ces pieux solitaires. Mais ils étaient encore plus édifiés de son humilité qu'il ne pouvait l'être de leurs austérités. — *Voy.* son article. — Il prenait un si grand soin de cet ordre naissant qu'il est regardé, après saint Bruno, comme le père des Chartreux. Il fit une ordonnance par laquelle il défendit aux femmes de passer par la terre de ces religieux, de peur qu'elles ne troublassent leur solitude. Elle est datée du mois de juillet 1084 (1246). C'est l'année où on rapporte plus vraisemblablement les commencements de l'institut des Chartreux (1247).

III. Le Pape Urbain II, qui avait été disciple de saint Bruno, à Reims, ayant appris la sainte vie qu'il menait depuis six ans dans les montagnes de la Chartreuse, et, connaissant d'ailleurs son savoir, son érudition et sa sagesse, l'appela auprès de lui pour profiter de ses conseils dans le gouvernement de l'Eglise.

L'humble solitaire ne pouvait recevoir un ordre auquel il lui coutât plus d'obéir. Il fallait s'arracher à sa chère solitude, quitter ses frères qu'il aimait tendrement, et s'exposer au danger de voir dissiper le petit troupeau qu'il avait rassemblé avec tant de peine; mais son respect pour le Saint-Siége ne lui permit pas de délibérer. Le Pape recommanda la Chartreuse à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, personnage distingué par sa piété et son autorité, et Bruno nomma Landuin prieur de la Chartreuse pendant son séjour en Italie.

Mais ces solitaires, accoutumés à souffrir

(1244) *De vita sua*, l. I, c. 10.
(1245) *Mirac.*, c. 28.
(1246) *Acta SS.*, 6 Octob. et 1 April.
(1247) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXI.

avec joie les plus grandes austérités, ne purent supporter l'absence de leur Père. La Chartreuse qui, avec lui, leur paraissait un paradis terrestre, redevint à leurs yeux ce qu'elle était en effet, c'est-à-dire, un désert affreux et inhabitable. Ils ne purent en supporter les ennuis et les incommodités, et ils en sortirent, sans cependant se séparer. Leur désertion engagea saint Bruno à donner ce lieu à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu. Cependant Landuin, qui avait été nommé prieur, exhorta si pathétiquement ses frères à la persévérance, qu'après une absence de peu de durée, ils retournèrent à la Chartreuse que l'abbé de la Chaise-Dieu leur rendit par un acte daté du 17 septembre 1090.]

Bruno fut reçu du Pape avec la distinction due à sa piété et à son mérite; et Urbain II, qui connaissait sa prudence, le consultait souvent sur les affaires les plus importantes de l'Eglise; mais l'embarras et le tumulte inséparables de la cour romaine, où toutes les causes du monde chrétien étaient portées, n'étaient pas du goût d'un religieux qui avait éprouvé les douceurs de la solitude et de la contemplation.

Aussi Bruno demanda-t-il instamment la permission de retourner s'ensevelir dans sa chère Chartreuse. Urbain l'estimait trop et appréciait trop le prix de ses services pour la lui accorder. Il le pressa même d'accepter l'archevêché de Reggio; mais le pieux solitaire s'en excusa avec une humilité qui parut si sincère, que le Pape ne crut pas devoir faire violence à sa modestie. Il consentit même enfin qu'il se retirât dans une solitude de la Calabre, où il mena, avec quelques compagnons qu'il avait gagnés à Dieu en Italie, une vie semblable à celle qu'il avait pratiquée dans les montagnes de la Chartreuse.

Roger, comte de Calabre et de Sicile, se félicita d'avoir dans ses Etats une si sainte colonie, et il leur assigna des terres où ils bâtirent, au diocèse de Squillace, un monastère nommé la Tour, dont l'église fut dédiée en 1094 (1248).

IV. Ce fut de cette solitude que Bruno écrivit à Radulfe le Vert, alors prévôt de l'Eglise de Reims, et son ancien ami, pour l'engager à renoncer au monde.

Après l'avoir remercié des marques qu'il lui avait données de son souvenir et de son amitié, il lui fait la peinture suivante des agréments qu'il trouve dans sa nouvelle retraite : « J'habite, dit-il, un désert sur les confins de la Calabre, assez éloigné du commerce des hommes. Que dirai-je pour vous décrire la beauté de ce lieu et la bonté de l'air qu'on y respire? C'est une plaine spacieuse et agréable, qui s'étend au loin entre des montagnes, et où l'on trouve des prairies toujours vertes et des pâturages toujours fleuris. Il ne m'est pas possible de vous peindre l'agréable perspective que forment les collines qui s'élèvent insensiblement, et l'enfoncement obscur des vallées, où les fontaines, les ruisseaux et les rivières qui les arrosent, présentent aux yeux le plus charmant spectacle. La vue peut aussi se promener dans des jardins délicieux, et y admirer des arbres de toute espèce, chargés des plus beaux fruits. Mais pourquoi m'arrêter à faire ce détail des agréments de notre solitude? L'homme sage y trouve d'autres plaisirs plus agréables et plus divins, parce qu'ils sont divins. Cependant l'esprit, fatigué par la méditation et par les exercices de la discipline régulière, a besoin de trouver dans ses plaisirs une belle campagne, un délassement innocent; car un arc toujours tendu perd sa force. »

Après l'éloge de sa solitude, saint Bruno fait l'éloge de la vie solitaire, et presse son ami de l'embrasser, selon la promesse qu'il en avait faite. « Vous savez, lui dit-il, à quoi vous vous êtes obligé, et combien le Dieu à qui vous vous êtes dévoué est terrible. Il n'est pas permis de lui mentir; car on ne se moque pas impunément de lui. » Bruno rappelle à son ami les pieux entretiens qu'ils eurent ensemble à Reims, par suite desquels ils s'étaient engagés l'un et l'autre à embrasser la vie monastique. Il somme enfin Radulfe d'exécuter son vœu, et l'exhorte à venir en pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari, afin qu'il ait la consolation de le voir. Radulfe le Vert demeura néanmoins dans l'état ecclésiastique, et il fut, dans la suite, élevé sur le siége de Reims.

Saint Bruno écrivit, de la même solitude, une lettre à ses frères de la Chartreuse de Grenoble, pour les féliciter du bien que Landuin, leur prieur, qui était venu le voir, lui avait appris d'eux, et pour les exhorter à la persévérance. Il les félicite en particulier de la piété et de l'obéissance des frères convers. En finissant, il assure les solitaires de la Chartreuse qu'il a un désir ardent de les aller voir; mais il ne put le satisfaire (1249).

V. Après avoir jeté ainsi, dans cette solitude de la Calabre, les fondements de la grande Chartreuse de Saint-Etienne dans le Bois (1250), saint Bruno sentit sa fin et connut que son heure était arrivée. Alors il fit assembler ses frères et leur exposa toute la suite de sa vie, depuis son enfance, comme pour leur faire une confession générale.

Ensuite il fit sa profession de foi, insistant particulièrement sur la divine Eucharistie, pour faire connaître qu'il détestait l'hérésie de Bérenger, son ancien maître. « Je crois, dit-il, que le pain et le vin qui sont consacrés sur l'autel sont, après la consécration, le vrai corps de Jésus-Christ, sa vraie chair et son vrai sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés et

(1248) Voy. *Brevis historia*, etc., sur la manière dont il découvrit l'ermite et ses compagnons.

(1249) Voy. *Brevis historia*, etc.

(1250) Elle devint plus tard la propriété de l'ordre de Cîteaux, mais Léon X la rendit à l'ordre du fondateur.

dans l'espérance du salut éternel. » Ayant accompli ces pieux devoirs, saint Bruno mourut sans avoir jamais reçu les ordres sacrés (1251), le dimanche 6 octobre 1101, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

On jugera de la considération générale dont il jouissait, quand on saura que ses disciples crurent devoir faire part de sa mort à toutes les églises de France et à plusieurs de celles d'Angleterre, et qu'ils reçurent en réponse plus de deux cents lettres de condoléance (1252). Elles contiennent des éloges de saint Bruno, la plupart en vers, et l'on y dit qu'il a moins besoin des prières des autres qu'ils n'ont besoin des siennes. Dans ces réponses, l'église de Reims le reconnaît pour son élève, et témoigne qu'il a quitté le monde dans le temps de sa plus grande prospérité, lorsqu'il était comblé d'honneurs et de richesses. L'église de Paris le nomme la gloire des docteurs, et celle d'Angers le proclame leur maître, et dit qu'il fallait être habile pour profiter de ses leçons : toutes relèvent sa doctrine (1253).

Citons au moins une de ces lettres si glorieuses pour notre saint. C'est celle de Maynard, abbé de Cormeri (*Voy.* son article); il s'exprime ainsi : « Aux frères qui servent le Seigneur dans le monastère de la Tour (en Calabre). J'ai reçu votre billet le 31 d'octobre de cette année 1102, et j'y ai appris que la bienheureuse âme de mon très-cher maître Bruno est sortie de ce monde périssable et a été portée aux cieux sur les ailes des vertus. La fin si glorieuse de ce grand homme m'a rempli de consolation. Cependant, comme je désirais depuis longtemps de l'aller voir pour lui découvrir ma conscience et vivre avec vous sous sa conduite, je n'ai pu retenir mes larmes en apprenant sa mort. Je suis originaire de Reims, j'ai étudié sous le seigneur Bruno, et, grâce à Dieu, j'ai fait quelques progrès dans les lettres, que je reconnais lui devoir. Mais comme je n'ai pu, de son vivant, lui en marquer ma reconnaissance, je tâcherai de lui en donner des preuves après sa mort, en priant pour lui comme pour moi-même. »

Toutes ces lettres sont des monuments bien certains de la haute idée qu'on avait de la science et de la piété de saint Bruno. Et pourtant l'humilité, l'amour de l'obscurité et du silence qu'il avait inspirés à ses disciples étaient tels, que personne alors ne songea à écrire sa vie ni l'histoire de son ordre ; et ce ne fut que plus de quatre cents ans après sa mort, que ce grand saint fut solennellement canonisé par le Pape Léon X (1254) en 1514.

On a publié deux volumes in-folio des ouvrages de saint Bruno. Mais, à l'exception de son *Commentaire sur les Psaumes* et sur les *Epîtres de saint Paul*, et des deux *Epîtres* dont nous avons cité quelques passages dans cet article, tous les autres écrits qui portent son nom appartiennent à saint Brunon d'Aste, évêque de Ségni.— *Voy.* cet article. — La latinité de saint Bruno est remarquable, et il serait à désirer qu'on nous donnât un recueil en un format commode de ses écrits authentiques; le cœur aussi bien que l'esprit y puiseraient force, lumière et chaleur.

S'il était besoin, nous confirmerions notre opinion par le jugement d'un savant historien. « La place de maître des grandes études que Bruno avait remplie à Reims, dit Hurter (1255), prouve qu'il avait cultivé les lettres. On sait avec certitude qu'il comprenait non-seulement le grec, mais encore l'hébreu. Son *Explication des psaumes* mériterait d'être lue, même de nos jours, par sa profondeur et sa clarté (1256). Il serait très-difficile de trouver un écrit en ce genre qui soit à la fois plus solide et plus lumineux, plus concis et plus clair. Si l'on en avait pris plus de connaissance, on en aurait fait plus d'usage (1257). On dit aussi beaucoup de bien d'un ouvrage de lui sur les *Epîtres de saint Paul* (1258).

Les détracteurs des ordres religieux n'ont pas voulu reconnaître les services qu'ils ont rendus, sous tous les rapports, à la société, et en particulier aux lettres. A cet égard, les Chartreux ont un droit spécial à la reconnaissance des hommes instruits. Dès le temps même de saint Bruno, ces religieux consacraient leurs moments de loisirs à copier des livres. Sous Landuin, son successeur, qui passait pour être aussi un homme instruit (1259), ils firent de même.

Mais le prieur Guigues (*Voy.* son article) fit surtout beaucoup, sous ce rapport, par son activité, pour le succès de l'ordre, conformément à ses règles primitives. Il était lié par des rapports religieux et scientifiques avec les savants contemporains,

(1251) Petr. Bles., epist. 86.

(1252) On les trouve dans une *Vie de saint Bruno*, imprimée en 1515, *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 240.

(1253) *Annal. Bened.*, t. V, p. 660; D. Mabill. *Analect.*, t. IV, p. 400 ; *Acta SS.*, 6 Octob.: *Hist. de l'égl. gall.*, l. XXIII.

(1254) La grande sévérité de l'ordre des Chartreux fit qu'il s'étendit lentement. *Voy.* sur la règle de Saint-Bruno et sur les Chartreux, la *Vie de saint Bruno*, par le P. Tracy, 1 vol. in-12, Paris, 1786; Hélyot, *Hist. des ord. mon.*, etc., tom. II, p. 400 et suiv.

(1255) *Tableau des institutions*, etc., tom. II, p. 408.

(1256) Elle a été seulement confondue avec des contemporains; l'un, comme nous l'avons dit, de l'évêque de Ségni, et l'autre d'un autre saint Bruno, évêque de Wurzburg. *Bibl. PP. Lugd.*, XVIII, 65 seqq.

(1257) *Histoire littér. de la France*, t. IX, p. 245.

(1258) Cet écrit a été publié à Paris en 1509, in-4°. Badius Ascensius donna quinze ans après les *Œuvres complètes* de saint Bruno, mais dans le nombre il s'en trouve plusieurs qui ne sont pas de ce saint. Dom Maur Marchesi les restitua le premier à leur véritable auteur, dans l'édition de ses *Œuvres* qu'il publia à Venise en 1651, in-fol.

(1259) *Magnæ litteraturæ brev. hist.*

saint Bernard (1260) et Pierre le Vénérable, de Cluny (1261); il jouit d'une haute considération auprès de plusieurs Papes et cardinaux (1262), et son entier dévouement à toutes les exigences de l'ordre le plus sévère (1263) ne lui fit point perdre le goût des travaux littéraires. Il ne se borna pas à rassembler des manuscrits et à les faire copier (1264), il employa encore la perspicacité naturelle de son esprit à en perfectionner le texte et à distinguer les écrits authentiques de ceux qui avaient été supposés (1265); il en composa lui-même quelques-uns (1266), entre autres un sur les exercices religieux de sa cellule (1267), qu'il dédia à un autre prieur, afin de l'engager à remplir fidèlement les devoirs d'un vrai Chartreux, en faisant copier des livres.

Aussi la règle voulait-elle que chacun des frères fût muni de tout ce qui était nécessaire pour écrire. Chacun pouvait toujours avoir dans sa cellule deux volumes de la bibliothèque; mais on lui recommandait soigneusement de les défendre contre la poussière, la fumée ou les taches. Un des frères était chargé de collationner les livres transcrits et de corriger les fautes qui pouvaient s'y être glissées; il devait surtout mettre la plus grande exactitude quand il s'agissait de l'Écriture sainte, des livres d'office et des ouvrages des Pères. Le prieur et quelques-uns des religieux les plus instruits devaient être consultés, et les principaux manuscrits collationnés (1268). Un autre religieux était chargé de la reliure. Guigues exhortait tous les nouveaux frères à se livrer à la transcription des livres (1269) avec le plus grand zèle (1270). On faisait venir les livres d'autres lieux, et l'on entretenait à ce sujet une correspondance suivie avec Pierre le Vénérable (1271); on dressait des actes par lesquels il était défendu de vendre ou même d'engager, sous quelque prétexte que ce fût, les livres qui avaient été donnés à la maison (1272). Ceux qui avaient le goût et le talent nécessaire pour composer des ouvrages originaux, ne renonçaient pas pour cela à en copier d'autres (1273). Saint Bernard, soit comme une preuve d'amitié, soit comme une marque de la haute confiance que lui inspirait son jugement, demanda à un Chartreux s'il lui conseillait ou non de continuer ses sermons sur le *Cantique des cantiques* (1274). L'activité scientifique de cet Ordre fut maintenue par la prédilection que les hommes les plus savants lui montraient lorsqu'ils voulaient se consacrer à l'état religieux. Le plus grand nombre d'évêques fournis par cet Ordre en sortiront dans les XIIe et XIIIe siècles.

BRUNON (saint), archevêque de Cologne au Xe siècle, l'un des plus grands ornements de l'église d'Allemagne. Il était fils de la reine Mathilde et frère de l'empereur Othon (1275).

I. Dès l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrecht pour étudier sous la conduite de l'évêque Baldric. Après qu'il eut appris les premiers éléments de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement; ensuite il parcourut tous les auteurs de la littérature grecque et latine. Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnaient ne le détournaient de l'étude, et il aimait tellement ses livres, qu'il ne souffrait point qu'on les gâtât ni qu'on les maniât légèrement. Othon, son frère, étant devenu roi, le fit venir à sa cour, où il fut un modèle de doctrine et de vertu. Il renouvela l'étude des sept arts libéraux; il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes et les philosophes, avec les hommes les plus savants, grecs et latins, leur servant quelquefois d'interprète, et le roi, son frère, étant souvent témoin de leurs doctes entretiens. Israël, évêque écossais, qui était un de ses maîtres, en parlait comme d'un saint; les Grecs, qu'il faisait venir pour l'instruire, l'admiraient et rapportaient chez eux les merveilles de sa conduite.

Il était fort occupé à secourir les malheureux, qui sans cesse recouraient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composait, il dictait, il cultivait l'élégance de la langue latine et l'inspirait aux autres, mais sans faste et avec une gravité polie. Il s'appliquait, même après les repas, à la lec-

(1260) S. Bern., epist. 2, n° 12.
(1261) *Voy.* Hurter, t. II, p. 400 et suiv.
(1262) Guigonis *Epistolæ quædam*, in *Opp. S. Bern.*, in Mabillon, II, 1060.
(1263) Une lettre, adressée aux frères de Mont-Dieu, dit « que l'austérité est l'idéal auquel l'homme doit tendre de toutes ses forces pour parvenir à la félicité. »
(1264) *Brev. hist.*, p. 163.
(1265) Dom Mabillon, *Opp. S. Bern.*, t. II, 1066 et sqq.; parmi plusieurs lettres de Guigues, en a publié une aux religieux de Durbon, dans laquelle il indique les motifs pour lesquels il faut regarder comme apocryphes plusieurs lettres de saint Jérôme.
(1266) Hamberger, *Relations authentiques*, IV, 124, indique les recueils où l'on peut les chercher. Idées principales de la *Scala monstralium*, chez Raumer, VI, 415 et sqq.
(1267) *De quadripartito:* La lecture, la méditation, la prière, le travail.
(1268) *Histoire littér. de la France*, tom. IX, p. 120.
(1269) Pierre le Vénérable, l. c., dit : *Operi manuum, maxime in scribendis libris, irrequieti insistant.*
(1270) *Hist. litt. de la Fr.*, ibid., p. 119.
(1271) Petr. Ven., epist. 1, n° 24; 4, n° 38. La première lettre contient une liste des livres qu'il envoie; il n'a pas le Prosper contre le Cassien, mais il le fera venir de Saint-Jean d'Angely. En retour il demande les lettres de saint Augustin. La Chartreuse de Cluny entretenait encore une correspondance sur d'autres objets. (Ibid., 2, n° 12; 6, 40, 41.
(1272) C'était entre autres une Bible en 12 volumes que l'évêque de Cambrai légua à la Chartreuse de Marcour. Dom Martène, *Thes.*, I, 1314.
(1273) *Histoire littéraire de la France*, ibid., p. 141, 189.
(1274) Epist. 153, 154.
(1275) *Acta SS.*, 11 Octob.; *Act. Bened.*, sæc. V.

ture et à la méditation, et ménageait très-soigneusement les matinées. Il lisait sérieusement jusqu'aux comédies, ne s'attachant qu'au style et comptant pour rien la matière. Comme la cour du roi son frère était ambulante, il faisait porter avec lui sa bibliothèque et gardait sa tranquillité au milieu de cette agitation, s'occupant même dans les marches. Il était très-attentif aux divins offices, et, voyant son frère Henri s'entretenir pendant la messe avec Conrad, duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produirait de grands maux : ce qui en effet eut lieu; car il en résulta des guerres civiles. Tout ce qu'il y avait en ce temps-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avaient quelque grand dessein pour la religion, regardaient Brunon comme leur appui et ne croyaient pas leur autorité suffisante pour faire le bien, sans le secours de la sienne.

II. Son premier gouvernement ecclésiastique fut la conduite de quelques monastères, qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en servit pour les réduire à l'observance religieuse, partie de gré, partie de force, et pour les rétablir dans leurs anciens priviléges, par l'autorité de son frère, ne se réservant rien du revenu, pour lui ou pour les siens, que ce que les supérieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monastères, était celui de Lauresham ou Lauresheim, que le roi Henri avait refusé à un seigneur qui le demandait à contre-temps; car, dans la guerre que lui fit au commencement de son règne Gislebert, duc de Lorraine, soutenu par le roi de France, un comte très-puissant et qui lui avait amené de grandes troupes de ses vassaux, voyant le roi abadonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne pourrait rien lui refuser.

Il lui envoya donc demander l'abbaye de Lauresheim, dont les grands revenus lui aideraient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui ferait réponse de bouche; le comte accourut, croyant avoir obtenu ce qu'il demandait. Le roi lui dit en présence de tout le monde : « Les biens des monastères ne sont pas destinés à entretenir des gens de guerre, et d'ailleurs, votre demande est plûtôt une menace qu'une prière; c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grâce ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plus tôt. » Le comte, chargé de confusion, se jeta aux pieds du roi, reconnaissant la grandeur de sa faute.

Vicfrid, archevêque de Cologne, étant mort en 963, le clergé et tout le peuple s'accordèrent à désirer que Brunon lui succédât. Sa jeunesse était balancée par la maturité des mœurs; l'éclat de sa naissance, par l'humilité et la douceur; sa science, par la sagesse et la modestie; ses richesses, par sa libéralité. Il fut donc élu tout d'une voix; mais il en est qui, jugeant de tout selon l'esprit du monde, craignirent que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince, comme si l'honneur du sacerdoce n'était pas plus haut que toutes les dignités terrestres, quelque élevées qu'elles paraissent aux yeux des hommes irréfléchis.

On envoya donc à l'empereur Othon, frère de Brunon, quatre députés du clergé et quatre laïques, pour lui demander son consentement. Pendant ce temps l'élection s'était faite, selon la coutume, avant que le prédécesseur fût enterré. Othon accorda de suite son consentement, et envoya aussitôt son frère Brunon à Cologne. Il y fut reçu avec une grande joie, ordonné archevêque et intronisé sur son siége. Othon lui donna en même temps la gestion du royaume de Lorraine, c'est-à-dire qu'il le fit gouverneur du royaume de Lothaire.

III. Les premiers soins du ministère spirituel de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendaient de son siége, de retrancher la superfluité des habits, et de faire l'office divin avec toute la décence possible.

Aussitôt après son ordination, il députa à Rome Hadumar, abbé de Fulde, avec une lettre synodique au Pape Agapet, dans laquelle il faisait sa profession de foi et demandait le pallium. Le pape Agapet, que le biographe de saint Brunon appelle un Pontife d'une admirable sainteté, lui accorda non-seulement le pallium, mais encore le privilége d'en user quand il voudrait; il y joignit les reliques du martyr saint Pantaléon. Quand l'abbé Hadumar approcha de Cologne avec le pallium et les reliques, toute la ville alla au-devant, et les reliques furent déposées dans une ancienne église des faubourgs.

Quand Othon passa en Italie pour recevoir la couronne impériale, il laissa l'Allemagne et le jeune Othon, son fils, sous la conduite sûre et paternelle de saint Brunon son frère. Mais les occupations temporelles n'empêchèrent jamais cet illustre prélat de s'appliquer aux devoirs de son sublime ministère et aux exercices de la religion. Il ne négligea jamais non plus la lecture, qu'il aimait passionnément et à laquelle il excitait tous ceux qui étaient auprès de lui; de telle sorte qu'il avait moins de confiance en ceux qui n'avaient point d'affection pour l'étude.

Il haïssait le luxe et les divertissements dont les grands du monde s'occupent, et s'il y donnait quelque peu par complaisance, il lui en coûtait ensuite beaucoup de larmes. Dégoûté de la vie de ce monde de vanité, et de tout ce qu'elle a de plus flatteur, il n'aspirait qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendait souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeait pas aux repas, où il paraissait plus gai que les autres. Au milieu de ses officiers et de ses vassaux, ornés de pourpre et d'or, il portait un habit simple et des fourrures communes, et il prenait rarement des bains, quoique accoutumé dès son berceau à la propreté et à la délicatesse convenables à sa naissance.

IV. Saint Brunon eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocèse. Il bâtit ou répara grand nombre d'églises ou de monastères; il eut un soin particulier des reclus, pour les attacher à certaines églises et pourvoir à leur subsistance. Il prêchait la parole de Dieu et expliquait les Ecritures avec beaucoup d'étendue et d'habileté.

Dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, le clergé était tombé dans un grand désordre, envieux, indocile et incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles et vertueux. Il pacifia le royaume de Lorraine, et y adoucit les esprits; il soutint le roi de France Lothaire, son neveu, contre les entreprises des seigneurs (1276).

L'empereur Othon, après son retour d'Italie, la trentième année de son règne, c'est-à-dire l'an 965, célébra la fête de la Pentecôte à Cologne avec le saint archevêque son frère, avec leur mère sainte Mathilde, et leur sœur Gerberge, reine de France : ce fut la plus grande assemblée et la plus solennelle qu'on eût vue depuis longtemps. En se séparant, ils s'embrassèrent avec beaucoup de larmes, et l'archevêque vint à Compiègne, pour remettre la paix entre ses neveux, le roi Lothaire et les enfants de Hugues le Grand.

Tandis qu'il y travaillait, il tomba malade et se fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric, archevêque de Reims, le reçut avec grand honneur et lui donna tous les soulagements possibles. Interrogé de quelle maladie il souffrait, il répondit : « que ce n'était pas une maladie, mais la dissolution de son corps. »

Alors le saint prélat appela deux évêques qui l'avaient suivi, Théodoric de Metz, son neveu, qui avait succédé à Adalbéron, mort l'année précédente, et Vigfrid de Verdun. Il les pria de l'aider à faire son testament. Ceux-ci s'en excusèrent avec larmes, lui promettant que sa santé se rétablirait bientôt; mais, plein de courage comme toujours, le saint répondit : « Il faut le faire tandis que nous en avons le temps : nous aurons encore beaucoup de choses à faire après. » Il les prit donc pour témoins, appela un notaire, dicta lui-même le testament par lequel il disposa de tous ses biens, marquant dans un état séparé ce qu'il laissait pour les bâtiments des églises. Ensuite il se confessa avec beaucoup de larmes aux mêmes évêques, et, ayant demandé le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, il se prosterna de tout son corps pour le recevoir.

V. Le 10 octobre 965, fête solennelle à Cologne de saint Géréon et ses compagnons, martyrs, l'esprit du saint archevêque ayant été ravi en extase, les évêques, les ducs, les comtes, et tous les autres assistants poussèrent des cris lamentables, persuadés que c'était son dernier moment. Revenu à lui, il apaisa le tumulte de sa main, calma les gémissements et les pleurs, et, appelant une dernière fois par leur nom les plus distingués de l'assistance : « Mes frères, leur dit-il, ne vous affligez pas de l'état dans lequel vous me voyez. La justice de Dieu impose la même condition à tous les mortels. Il n'est pas permis de ne pas vouloir ce que le Tout-Puissant a rendu inévitable. A ces tristes moments en succèdent bientôt de joyeux; la vie n'y est point anéantie, mais changée en mieux. Je vais où je verrai des hommes en plus grand nombre et plus illustres que je n'en ai jamais vu. »

Ayant ainsi parlé, Brunon se reposa un peu. Ensuite il récita les Vêpres avec les assistants, et, quand la nuit fut bien avancée, il dit Complies, se recommanda plus instamment à Dieu et à ses saints, et consacra son prochain passage par le signe de la rédemption, qu'il fit sur lui-même, sur les évêques et sur tous les assistants. Après minuit, il se tourna vers l'évêque Théodoric, et lui dit : « Priez, seigneur ! » Un instant après, pendant que les assistants priaient et pleuraient, il expira, âgé seulement de quarante ans, le douzième de son pontificat. Ce fut un deuil universel, surtout parmi les provinces qu'il avait gouvernées.

Pendant tout le trajet de Reims à Cologne, où son corps fut reporté, tout le monde accourait, tout le monde le louait comme un homme digne de Dieu, tout le monde relevait les services qu'il avait rendus à l'Empire, à l'empereur, aux rois, aux princes, à tout le peuple. Il fut enterré, suivant ses ordres, au monastère de Saint-Pantaléon, qu'il avait fondé dans un faubourg de Cologne. Il eut pour successeur Folcmar, diacre et économe de la même église, qui fit écrire sa Vie, lorsque la mémoire en était encore récente, et cette Vie a été insérée dans les *Acta sanctorum*.

BRUNON (saint), ou Boniface, apôtre des Russes et martyr. Il était de la première noblesse de Saxe et parent des rois. Sa mère l'envoya à Magdebourg, étudier sous Giddon, surnommé le Philosophe; et après saint Adalbert de Prague, il gouverna cette école (1277).

L'empereur Othon III ayant fait venir Brunon à sa cour, il servit quelque temps à sa chapelle, et cet empereur l'aimait si tendrement, qu'il l'appelait son ami. Mais Brunon ne put se plaire à cette vie de la cour. Il aspirait à quelque chose de plus haut, et embrassa la vie monastique vers l'année 997. Il vivait du travail de ses mains, et souvent ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi ; il allait toujours nu-pieds, et quelquefois se roulait dans les orties ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Othon, il s'attacha

(1276) Sig., *Chron.*

(1277) *Act. Bened.*, sæc. VI, Ditm., l. VI.

à saint Romuald, qu'il suivit d'abord au Mont-Cassin, puis à Pérée, près de Ravenne; et, après avoir longtemps mené la vie érémitique, voulant prêcher aux infidèles, il alla à Rome en demander la permission au Pape Grégoire V. Il fit ce voyage, non-seulement à pied, mais nu-pieds, marchant loin devant les autres, et chantant continuellement des Psaumes. Il mangeait tous les jours pour soutenir le travail du voyage; mais seulement un demi-pain, y ajoutant, les jours de fête, des fruits ou des racines, et ne buvait que de l'eau. Le Pape lui accorda la permission, non-seulement de prêcher, mais de se faire consacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne, il allait à cheval, mais toujours nu-pieds, même par les plus grands froids; en sorte qu'il fallait quelquefois de l'eau chaude pour détacher son pied gelé à l'étrier.

Il vint à Mersebourg trouver le saint roi Henri; et, Tagmon, archevêque de Magdebourg, le sacra et lui donna le pallium, que lui-même avait apporté. Depuis sa consécration, il récitait tous les jours l'office monastique et l'office canonial, et continuait de mortifier son corps par les jeûnes et les veilles, nonobstant ses grands voyages. Boleslas, duc de Pologne, et les autres seigneurs, lui firent de grands présents; mais il donna tout aux églises, à ses amis et aux pauvres, sans se rien réserver.

Enfin, la douzième année de sa conversion, il alla prêcher en Prusse, mais sans effet. Il s'avança sur les confins de la Russie, et commença à y annoncer l'Evangile, sans s'arrêter à la défense des habitants qui voulaient l'en empêcher. A la fin, comme il continuait toujours, ils le prirent et lui coupèrent la tête avec dix-huit des siens, le 14 février, l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurèrent sans sépulture, jusqu'à ce que Boleslas les racheta à un prix considérable pour être la protection de sa maison. L'Eglise honore ce saint martyr sous le nom de Brunon, le 15 octobre.

BRUNON (Saint), évêque de Ségni; il naquit dans la Ligurie et avait été élevé dans le monastère de Sainte-Perpétue, au diocèse d'Asti.

I. Ses études étant avancées, Brunon passa à Bologne pour les compléter et les achever. Puis il alla à Ségni, où il fut admis par l'évêque parmi les chanoines de la cathédrale. Quelque temps après, il fit le voyage de Rome, et assista au concile qui s'y tint l'an 1079 contre l'hérétique Bérenger. Le Pape saint Grégoire VII, satisfait de la manière dont il avait défendu la foi de l'Eglise touchant la divine Eucharistie, le fit évêque de Ségni, malgré sa résistance, et Brunon le gouverna avec prudence.

Il accompagna Urbain II dans son voyage de France, et assista au concile de Clermont de l'an 1055 (1278). Mais, quelques années après, sentant de plus en plus son attrait pour la solitude, il quitta son église et vint au Mont-Cassin où il se fit moine sous l'abbé Orderise (1279). Le peuple de Ségni en porta des plaintes à Pascal II, qui envoya ordonner à Brunon de revenir prendre soin de son troupeau, et de se tenir auprès du Pape pour l'assister dans les affaires de l'Eglise, lui faisant des reproches d'être entré dans un monastère sans la permission du Saint-Siége. Brunon répondit : « Toute l'Eglise romaine sait que j'aurais exécuté ce dessein il y a plusieurs années, si je n'avais vu l'Eglise attaquée violemment par les schismatiques; maintenant qu'elle est en paix, j'ai cru devoir accomplir mon vœu, et je ne manque pas d'exemples de saints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. » Comme le Pape ne se laissait point fléchir, l'abbé Orderise le pria de trouver bon que Brunon pût demeurer dans le monastère, à la charge d'aller de temps en temps à Rome pour le service de l'Eglise.

Brunon était dans cette situation, lorsqu'il fut chargé d'une légation en France, où il se trouva avec Boémond, prince de Tarente et ensuite d'Antioche (1280). Etant rentré dans son monastère, après cette légation, en 1106, Brunon fut élu abbé du Mont-Cassin, l'année suivante 1107. Malgré tout, il dut quitter son monastère, et une circonstance surtout décida de son sort à cet égard. Nous voulons parler de l'affaire de Henri V contre Pascal II, et du privilége que ce César avait extorqué au Pape (*Voy.* l'article Pascal II); affaire dans laquelle Brunon se montra l'adversaire du Pontife.

II. L'évêque de Ségni et abbé du Mont-Cassin avait avec lui, dans cette opposition, deux évêques et plusieurs cardinaux; et, tous ensemble, ils pressaient le Pape de casser la bulle qui lui avait été arrachée, et d'excommunier l'empereur.

Brunon ayant appris qu'on l'avait dénoncé à Pascal, comme chef de ceux qui opinaient pour les voies de la rigueur, s'adressa au Pape et lui tint ce langage : « Mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas et que je parle mal de vous; mais ils mentent. Je vous aime comme mon père et mon seigneur, et ne veux point avoir d'autre Pape de votre vivant, comme je vous l'ai promis avec plusieurs autres; mais je dois aimer plus encore celui qui nous a faits vous et moi. Je n'approuve point ce traité si honteux, si forcé, si contraire à la religion, et j'apprends que vous ne l'approuvez pas vous-même. Qui peut, en effet, approuver un traité qui ôte la liberté de l'Eglise, qui ruine le sacerdoce, qui ferme l'unique porte pour y entrer, et en ouvre plusieurs

(1278) *Voy.* sur ce concile notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, pag. 400 et 401.

(1279) *Chron. Cass.*, IV, c. 31.

(1280) Moréri dit que cette légation n'est pas certaine (*Dict.*, t. II, p. 518, col. 1 de l'édit. de 1725); mais les historiens les plus autorisés en parlent formellement.

autres pour y faire entrer les voleurs? Nous avons les canons depuis les apôtres jusqu'à vous : c'est le grand chemin dont il ne faut point se détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une Eglise par la puissance séculière; car les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des Eglises. Votre constitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'investiture de la main d'un laïque. Ces constitutions sont saintes, et quiconque y contredit n'est pas catholique. Confirmez-les donc, vénérable Père, et, par l'autorité apostolique, condamnez l'erreur contraire, que vous avez souvent vous-même qualifiée d'hérésie; vous verrez aussitôt l'Eglise paisible et tout le monde à vos pieds, vous obéissant avec joie comme à leur père et à leur seigneur. Ayez pitié de l'Eglise de Dieu, ayez pitié de l'épouse du Christ, et qu'elle récupère, par votre prudence, la liberté qu'elle paraît avoir perdue par vous. Pour moi, je fais peu de cas du serment que vous avez fait; et, quand vous l'auriez violé, je ne vous en serais pas moins soumis (1281). » Ceci fut écrit en 1111.

Quoi qu'il en soit, Pascal II fut piqué de cette lettre, et craignit que Brunon ne voulût le faire déposer. C'est pourquoi il résolut de lui ôter l'abbaye du Mont-Cassin, qui lui donnait d'ailleurs un grand crédit. C'était la quatrième année qu'il la gouvernait; et, peu de temps après qu'il en avait été élu abbé, Pascal II étant venu à ce célèbre monastère, avait dit en plein chapitre, « que Brunon n'était pas seulement digne de remplir cette place, mais d'être à la sienne sur le Saint-Siége. »

Malgré cela la lettre de Brunon, touchant les investitures, fut mal reçue du Pape, ainsi que nous venons de le dire, et Pascal écrivit aussitôt à Brunon qu'il ne pouvait plus souffrir qu'il fût tout ensemble évêque et abbé; car il était toujours évêque de Ségni, et, quelque instance qu'il eût faite pour être déchargé de cette église, le Pape n'avait jamais voulu accepter sa renonciation.

Pascal II écrivit également aux religieux du Mont-Cassin, et chargea de la lettre Léon, évêque d'Ostie, tiré de ce monastère, leur défendant de ne plus obéir à Brunon, et leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon assembla leur communauté, et voulut leur donner pour abbé un de leurs confrères nommé Pérégrin, son compatriote; mais ils lui dirent : « Tant que vous voudrez nous gouverner, nous vous obéirons comme à notre père; mais si vous voulez nous quitter, laissez-nous l'élection libre. » Brunon, tant il est vrai que chez les hommes les plus saints il y a toujours des traces de la misère humaine, crut pouvoir se faire obéir par force, et fit venir des gens armés qui surprirent les moines comme ils entraient à la messe, demandant en furie qui étaient ceux qui ne voulaient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignés les mirent dehors, et l'abbé, l'ayant appris, assembla les frères et leur dit : « Je ne veux pas être la cause d'un scandale entre vous et l'Eglise romaine; c'est pourquoi je vous rends le bâton pastoral que vous m'avez donné. » Aussitôt il le remit sur l'autel, et, prenant congé des moines, il retourna à son évêché, où il passa les quatorze ans qu'il vécut encore. Il avait gouverné l'abbaye du Mont-Cassin trois ans et dix mois (1282), et mourut le 31 août 1125.

III. Nous avons de Brunon, qui fut mis au catalogue des saints par le Pape Luce III, plusieurs ouvrages qui se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères* (1283), et dont le savant Dom Ceillier a fait l'analyse (1284).

Ce sont d'abord de nombreux commentaires sur l'Ecriture sainte, cent quarante-cinq sermons ou homélies, dont la plupart ont été imprimés sous le nom d'Eusèbe d'Emèse, et plusieurs autres ouvrages et lettres, entre autres deux Vies de saints, l'une de saint Léon IX, l'autre de saint Pierre, évêque d'Anagni, célèbre par sa vertu, sa doctrine et ses miracles, mis au rang des saints par le Pape Pascal II, sur la relation que Brunon avait faite de ses saintes actions et des guérisons miraculeuses opérées à son tombeau.

Saint Brunon se trouvant un jour à Rome, dans la maison de l'évêque de Porto, avec Geoffroi, évêque de Maguelone, la conversation tomba sur ce qui est dit dans l'*Exode*, du tabernacle et des ornements du grand prêtre Aaron. L'évêque de Ségni fit voir que ce n'étaient que des figures de ce qui se passe dans la célébration des mystères de la Loi nouvelle. La conversation finie, Geoffroi le pria de mettre par écrit ce qu'il avait dit sur ce sujet. C'est la matière du traité qui a pour titre : *Des Sacrements de l'Eglise, des mystères et des rites ecclésiastiques*. Il le commence par l'explication des cérémonies de la dédicace des églises; puis il marque en détail ce que signifiaient l'eau, le sel, l'hyssope, les lettres de l'alphabet écrites sur le pavé de l'église, la cendre, l'huile, le baume, les douze cierges, l'autel, l'église elle-même, l'amict, l'éphod, l'étole, la tunique, la dalmatique, la planète ou chasuble, la chape, la mitre et les autres ornements pontificaux. Il finit par les cérémonies de la consécration d'un évêque. Les ouvrages de saint Brunon de Ségni ont été imprimés à Venise en deux volumes in-folio, 1630. On trouve en tête de cette édition, une *Dissertation historique*, par D. Maur Marchesio, religieux de la congrégation du Mont-Cassin, et dans laquelle il donne des détails sur ces ouvrages.

BRUNON (EUSÈBE) fut fait évêque d'Angers le 6 décembre 1047, et succéda ainsi à Hubert de Vendôme. Il assista au concile

(1281) Baronius, ad an. 1111.
(1282) *Chron. Cass.*, IV, c. 42.
(1283) Au tome XX.
(1284) *Histoire des aut. sac. et ecclés.*, tom. XXI.

de Reims de l'année 1049, et, en 1062, à l'assemblée d'évêques qui se tint à Angers pour la dédicace de l'église de Saint-Sauveur.

Dom Richard dit, en parlant de ce prélat : « On a pensé mal des sentiments de cet évêque sur l'Eucharistie. On a prétendu que Bérenger, son archidiacre, qui soutenait alors que ce sacrement ne renfermait que la figure du corps de Jésus-Christ, l'avait engagé dans cette erreur, afin de pouvoir la répandre plus librement. Ce qu'il y a de certain, c'est que Brunon n'apporta pas assez d'empressement pour arrêter le cours d'une hérésie qu'il aurait pu étouffer dès sa naissance (1285). »

Nous savons bien qu'on a cherché à justifier Brunon du reproche d'hérésie (1286); mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'un contemporain, Théoduin, évêque de Liége, ayant appris qu'on devait tenir, au mois d'octobre 1050, un concile à Paris, sur l'affaire de Bérenger, écrivit au roi Henri de France pour lui dénoncer Brunon comme l'auteur et partisan des erreurs de Bérenger. — *Voy.* l'article THÉODUIN. — Ce qu'il y a de certain, c'est que Brunon était l'ami et le protecteur de Bérenger, et que le concile d'Angers de l'an 1062 ayant fait craindre à Brunon sa déposition, celui-ci s'empressa *d'abjurer* (1287). Or, qu'a-t-on besoin d'abjurer quand on n'est pas dans l'erreur ?

Il paraît, disent les historiens, qu'il le fit de bonne foi, c'est-à-dire avec *sincérité*. Voilà ce que l'on peut croire, mais non que l'évêque d'Angers n'ait point participé aux erreurs de celui qu'il avait fait son archidiacre. Ce qui vient encore à l'appui de la sincérité de son retour, c'est qu'il écrivit à Bérenger pour le porter à la soumission. « Pour nous, lui dit-il, nous avons horreur de ce qui est un sujet de scandale pour toute l'Église : nous aimons mieux opérer notre salut et vivre dans la paix chrétienne en suivant avec simplicité les paroles de Jésus-Christ. Elles suffisent pour affermir notre foi, ainsi que nous le croyons et que nous savons que le pensent plusieurs personnes qui sont plus habiles que nous. C'est sur ces principes que la dispute a été terminée à Tours, en présence du légat Gérald; c'est sur ces principes que la même contestation a été apaisée, dans la même ville, par le jugement du légat Hildebrand, et qu'ensuite, par ordre de notre prince (le comte d'Anjou), la même erreur a été proscrite dans la petite chapelle dont vous faites mention dans votre lettre. Ce monstre qui, par la méchanceté de quelques personnes, commençait à lever la tête, y fut foulé aux pieds par l'autorité du seigneur archevêque de Besançon et de plusieurs grands hommes (1288). » — Eusèbe Brunon mourut en 1081. *Voy.* l'article BÉRENGER, n° V.

BRUNON, archevêque de Trèves, au XIIe siècle, se présenta au Pape Pascal II, la troisième année de son ordination, pour lui en demander la confirmation. Le Pape le reçut avec honneur, comme métropolitain de la première province Belgique; mais il lui fit une réprimande sévère de ce qu'il avait reçu l'investiture par l'anneau et la crosse de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'empereur Henri, et de ce qu'il avait dédié des églises et ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu le pallium.

Brunon, de l'avis des évêques qui composaient le concile de Rome, de l'an 1104, renonça à son archevêché; mais trois jours après il fut rétabli, témoignant se repentir du passé. Il leur parut d'ailleurs propre, par sa discrétion et sa prudence, à servir l'Eglise dans ces circonstances. On lui imposa seulement pour pénitence, de ne point porter de dalmatique à la messe pendant trois ans. Le Pape lui donna le *pallium* avec l'instruction touchant la foi et la conduite pastorale, et il s'en retourna chez lui plein de joie.

Cependant ce prélat ne parut pas avoir changé de doctrine, touchant l'investiture des évêques et l'indépendance de l'Eglise ; car on le vit défendre l'empereur Henri V dans la conférence de Châlons-sur-Marne, de l'an 1107 (*Voy.* l'article PASCAL II, Pape), et soutenir, à cet égard, plutôt l'asservissement de l'Eglise que sa liberté. Aussi fut-il un de ceux qui demeurèrent le plus longtemps attachés à Henri, à qui même, par le conseil des seigneurs, il avait servi de tuteur dans le commencement de son règne ; mais, irrité des mauvais offices que lui rendait le chancelier Albert, depuis archevêque de Mayence, il remit aux seigneurs la conduite du prince et de l'Etat. Et toutefois quand Albert fut tombé dans la disgrâce de l'empereur, Brunon se rendit sa caution envers Henri, et l'assura qu'il ne lui nuirait jamais.

En 1120, la dix-neuvième année de son épiscopat, Brunon résolut d'aller à Rome faire renouveler les priviléges de son Eglise, principalement à cause des entreprises d'Albert de Mayence (*Voy.* t. I, col. 538), qui prétendait avoir autorité sur lui en qualité de légat, quoique l'archevêque de Trèves fût en possession de ne connaître pour supérieur que le Pape ou son légat *a latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Brunon se plaignait encore d'Etienne, évêque de Metz, neveu du Pape Calixte, qui lui avait accordé le pallium, sauf toutefois la juridiction de l'archevêque de Trèves, son métropolitain ; mais Etienne, fier de la faveur de son oncle,

(1285) *Dict. des sciences ecclés.*, 6 vol. in folio, 1760, t. I, p. 231, col. 2.
(1286) Roye, dans son livre *De vita et hæres. Berengarii*, Angers, 1656, in-4°.
(1287) On trouve cette condamnation dans une profession de foi rapportée par dom Mabillon, *Præf.* t. IX, *Actor*, p. 15.
(1288) Labbe, *Biblioth. nov.*, t. I, p. 276-288 ; et dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, t. XX, p. 475 et suiv.

espérait faire ériger son siége en métropole.

Brunon se mit donc en route ; mais ayant rencontré le Pape à Autun, il en fut très-bien reçu, et y célébra avec lui la fête de Noël de cette année. Après les fêtes, il le suivit à Cluny, où il obtint du Pape l'indulgence de ses péchés et la confirmation des priviléges de son Eglise, particulièrement l'exemption de l'autorité de tout légat, sinon du légat *a latere*. Brunon mourut vers l'an 1124.

BRUNON (Saint), évêque de Toul, parvint à la papauté. *Voy.* Léon IX (Saint), Pape.

BULGARES, peuples de la Bulgarie, située entre le Danube et la mer Noire, convertis au christianisme au IXe siècle.

I. En 811, l'empereur Nicéphore partait de Constantinople pour marcher contre les Bulgares qu'il voulait réduire, et, avant d'entreprendre cette campagne, il fit un dernier effort pour gagner à sa cause saint Théodore Studite (*Voy.* son article) : dans ce but, il lui envoya quelques magistrats ; mais le saint leur répondit, comme s'il parlait à l'empereur lui-même, par ces paroles prophétiques : « Vous deviez vous repentir, et ne pas rendre le mal sans remède ; mais puisque, non content de vous jeter dans le précipice, vous y entraînez les autres, l'œil qui voit tout vous déclare par ma bouche que vous ne reviendrez point de ce voyage. »

En effet, étant entré dans la Bulgarie le plus fort, et, ayant plusieurs fois refusé la paix que le roi Chramne lui offrait, Nicéphore le poussa au désespoir, se trouva enfermé, fut attaqué et tué dans sa tente le 25 juillet 811. Les Bulgares se jouèrent de sa tête, et leur roi Chramne fit faire une coupe de son crâne pour s'en servir dans les festins solennels, suivant l'ancienne coutume des Scythes. Plusieurs patrices et toute la fleur de l'armée chrétienne périrent dans cette guerre. Il y eut un grand nombre de captifs, que les Bulgares encore païens voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent souffrir plusieurs tourments, coupèrent la tête aux uns, pendirent les autres, percèrent les autres de flèches ; le reste mourut en prison. L'Eglise honore ces martyrs le 23 juillet (1289). Le premier jour du même mois, les Grecs font mémoire du patrice Pierre, qui, ayant été pris en la même occasion et s'étant sauvé, embrassa la vie monastique, et se retira au mont Olympe avec saint Joanice, après la mort duquel il revint à Constantinople, et demeura dans une église qu'il avait bâtie au lieu nommé Evandre, où il mourut, illustre par sa vertu et par ses miracles.

Michel Curopalate ayant succédé à Nicéphore, le roi des Bulgares lui envoya faire des propositions de paix, dont l'une était la restitution des transfuges de part et d'autre. On fit scrupule à l'empereur Michel de rendre aux Bulgares païens ceux d'entre eux qui s'étaient convertis; ainsi, la paix n'ayant pas été acceptée, le roi des Bulgares assiégea Mésembrie, comme il en avait menacé. Alors l'empereur, embarrassé, assembla son conseil le 1er novembre 812, où il appela le patriarche Nicéphore, et les métropolitains de Nicée et de Cyzique. Ces trois prélats conseillaient d'accepter la paix, que l'empereur désirait aussi ; mais Théodore Studite et plusieurs autres s'y opposèrent, se fondant sur ce passage de l'Evangile (1290) : *Je ne chasserai point dehors celui qui vient à moi*. Les autres disaient qu'il fallait préférer la liberté d'un grand nombre de Chrétiens que retenaient les Bulgares, à la conservation d'un petit nombre de Bulgares qui étaient chez les Chrétiens, et que, suivant saint Paul (1291), celui qui n'a pas soin de la conservation des siens est pire qu'un infidèle, joint que l'on avait déjà rendu des Bulgares qui étaient à la cour, quoiqu'ils ne fussent point transfuges, et qu'on eût pu les conserver par la paix. Toutefois, l'avis contraire l'emporta ; on refusa la paix, et quatre jours après on reçut la nouvelle de la prise de Mésembrie (1292).

La guerre continua donc, et tandis que Michel était occupé de cette guerre, on le déposa pour mettre à sa place Léon Arménien, en 813. Celui-ci poursuivit les Bulgares qui étaient venus jusqu'aux portes de Constantinople, sans toutefois oser l'assiéger. Mais Léon ayant voulu faire tuer Chramne sous prétexte d'une conférence, le roi des Bulgares se retira furieux, brûla les églises, ravagea tout le pays jusqu'à Andrinople, l'assiégea et la prit. Il en emmena tous les habitants captifs en Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel, qui, profitant de son exil, convertit grand nombre des Bulgares à la foi chrétienne, aidé par d'autres captifs (1293).

Mais le roi Chramne étant mort, son successeur, irrité de ces conversions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le coupa par le milieu du corps, et le donna à manger aux bêtes. Il fit aussi déchirer de coups Georges, archevêque de Débolte, et un autre évêque, nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête ; il fit fendre le ventre à Léon, évêque de Nicée, et lapider le prêtre Parode ; Léon et Jean, tribuns, eurent la tête coupée, aussi bien que Gabriel et Sionius. On compte trois cent soixante et dix-sept Chrétiens tués en cette occasion, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi ; l'Eglise grecque les honore tous comme martyrs le vingt-deuxième de janvier.

II. Bogoris avait succédé à Chramne, et la paix se fit entre les Romains et les Bulgares. Vers 845, l'impératrice Théodora renouvela ce traité de paix avec Bogoris, et lui rendit

(1289) *Ménol.*, 22 Jul. et 1 Jul.; *Martyr. Rom.*, 22 Jul.
(1290) *Joan.* VI, 37.

(1291) *I Tim.* V, 8.
(1292) Fleury, liv. XLV, n. 57.
(1293) Bolland., tom. II, p. 441, 22 Jan.

sa sœur, qui était captive, en échange du moine Théodore, surnommé Couphara, que les Bulgares avaient pris longtemps auparavant.

La sœur de Bogoris, pendant sa captivité, demeurant à la cour de Constantinople, était devenue bonne chrétienne, et, ayant appris à lire, elle s'était fort bien instruite de la religion, et en avait conçu une haute idée. A son retour elle ne cessait d'exhorter son frère à embrasser la foi dont il avait déjà reçu quelques légères instructions par le moine Théodore. Il demeura néanmoins encore attaché à son ancienne superstition; mais ces semences fructifièrent et ne tardèrent pas à amener son entière conversion.

En effet, vers 865, une famine qui affligea son pays le porta à invoquer le Dieu des Chrétiens, dont le moine Théodore Couphara, ainsi que nous l'avons dit, lui avait autrefois parlé, et dont sa sœur lui avait dit de grandes choses. La famine ayant cessé, il résolut de se faire Chrétien, et on dit qu'il y fut encore excité par une image terrible du jugement dernier, que lui fit un moine, nommé Méthodius, qu'il avait fait venir pour lui peindre des chasses, car il aimait passionnément cet exercice. Il se fit donc instruire, et envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque qui le baptisa et le nomma Michel comme l'empereur.

Mais bien qu'il eût été baptisé de nuit, les grands de sa cour, en ayant connaissance, excitèrent contre lui tout le peuple, et vinrent l'assiéger dans son château. Il sortit et marcha contre eux, portant la croix dans son sein, et accompagné de quarante-huit hommes, qui lui étaient fidèles. Ceux-ci, quoiqu'en si petit nombre, étonnèrent tellement les rebelles, qu'ils ne purent les soutenir, et leur défaite parut un miracle. Le roi fit mourir cinquante-deux des grands les plus séditieux, et pardonna à la multitude. Alors il les exhorta tous à se faire Chrétiens, et en persuada un grand nombre, puis il demanda à l'empereur des terres incultes de sa frontière, pour étendre son peuple trop serré dans son pays, et l'empereur leur accorda un canton qu'ils nommèrent Zagora, et dont quelques-uns leur ont depuis donné le nom.

Cette conversion arriva donc vers 865. L'année suivante, Bogoris, maintenant Michel, envoya vers le roi Louis de Germanie, avec lequel il avait paix et alliance, pour lui demander un évêque et des prêtres. Ceux qui vinrent de sa part dirent que, quand Bogoris sortit de son château contre les rebelles, on vit marcher devant lui sept clercs, dont chacun portait un cierge allumé; que les rebelles crurent voir tomber sur eux une grande maison ardente, et que les chevaux de ceux qui accompagnaient le roi marchaient sur les pieds de derrière et frappaient les rebelles des pieds de devant; qu'ils en furent si épouvantés, que, sans songer à fuir ni à se défendre, ils demeurèrent étendus par terre. C'est ce que racontaient les Bulgares (1294).

Le roi Louis envoya demander pour eux au roi Charles, son frère, des vases sacrés, des habits sacerdotaux et des livres, pour les clercs qu'il y devait envoyer; et le roi Charles tira pour cet effet une grande somme des évêques de son royaume. Louis envoya l'année suivante en Bulgarie Ermenric, évêque, avec des prêtres et des diacres; mais, quand ils arrivèrent, ils trouvèrent que les évêques envoyés par le Pape avaient déjà prêché et baptisé dans tout le pays, et ils repartirent.

C'est que le roi des Bulgares avait envoyé à Rome son fils avec plusieurs seigneurs, portant des offrandes à saint Pierre, entre autres les armes qu'avait Bogoris lorsqu'il repoussa les rebelles. Ces députés étaient chargés de consulter le Pape (c'était alors Nicolas Ier) sur plusieurs questions relatives à la religion, et de lui demander des évêques et des prêtres : ils arrivèrent à Rome au mois d'août 866.

III. Le saint Pape Nicolas eut une joie extrême de l'arrivée des Bulgares, tant à cause de leur conversion, que parce qu'ils étaient venus de si loin pour chercher les instructions du Saint-Siége, et parce qu'ils lui ouvraient ainsi un chemin pour envoyer ses légats par terre à Constantinople, en passant par la Bulgarie.

Se rendant donc aux désirs de cette Eglise naissante, il nomma pour aller instruire les Bulgares Paul, évêque de Populonie en Toscane, et Formose, évêque de Porto, prélats de grande vertu, et les chargea de sa réponse à leurs consultations, ainsi que de plusieurs exemplaires de l'Ecriture sainte et des autres livres qu'il jugea nécessaires. Cette réponse contient cent six articles, comme la consultation; en voici les plus importants, presque toujours fondés sur l'Ecriture et les Pères, mais notamment sur les décrétales des Papes et surtout de saint Grégoire le Grand. Le Pape y cite même souvent les lois romaines, particulièrement les *Institutes* de Justinien.

« Vous nous avez rapporté, dit-il au roi, que vous avez fait baptiser tout votre peuple, mais qu'ensuite ils se sont élevés contre vous avec fureur, disant que vous ne leur aviez pas donné une bonne loi, voulant même vous tuer et se donner un autre maître; que, les ayant tous vaincus, avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les grands avec leurs enfants, et vous demandez si en cela vous avez péché. Oui, sans doute, à l'égard des enfants innocents, qui n'avaient point pris les armes contre vous, ni participé à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie aux pères que vous aviez pris et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais, parce que vous l'avez fait par le zèle de la religion, et plus par ignorance que par malice, vous

(1294) *An. Bert.*, 866, *Metens.* 868.

en obtiendrez le pardon en faisant pénitence. Et si ce peuple qui s'est révolté contre vous le veut également faire, il faut l'y recevoir au jugement de l'évêque ou du prêtre ; autrement ce serait agir comme les hérétiques novatiens. Ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême. S'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Eglise, et, s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, ils seront regardés comme des païens et réprimés par la puissance séculière ; car le roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infidèles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidélité à lui-même. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir; contentez-vous de les exhorter et de leur montrer, par raison, la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne mangez point avec eux, n'ayez aucune communication ; mais éloignez-les de vous comme des étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera à se convertir.

« Un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé plusieurs personnes chez vous; ayant découvert qu'il ne l'était pas, vous l'avez condamné à avoir le nez et les oreilles coupés, à être fouetté rudement et chassé de votre pays. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que du bien en prêchant Jésus-Christ et donnant le baptême; et s'il l'a donné au nom de la sainte Trinité, ceux qu'il a baptisés sont bien baptisés. Car le baptême ne dépend point de la vertu du ministre. Vous avez donc péché en le traitant si cruellement, quoiqu'il fût blâmable de se dire ce qu'il n'était pas, il suffisait de le chasser sans le mutiler. Les jours solennels du baptême sont seulement Pâques et la Pentecôte; mais pour vous il n'y a point de temps à observer, non plus que ceux qui sont en péril de mort. Au reste, le jour du baptême ni les suivants, il n'y aucune abstinence particulière à garder.

« Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de recevoir la communion sans avoir des ceintures, et qu'ils vous font un crime de prier dans l'église sans avoir les bras croisés contre la poitrine. Ces pratiques sont indifférentes, pourvu qu'on ne refuse pas avec opiniâtreté de se conformer aux autres. » On voit, par plusieurs articles semblables, que les Grecs qui les avaient instruits les premiers avaient voulu les assujettir à toutes leurs observances, sans distinguer celles qui étaient importantes à la religion. Le Pape continue :

« Il est bon de prier pour demander de la pluie; mais il est plus convenable que les évêques règlent ces sortes de prières. Les laïques mêmes doivent prier tous les jours à certaines heures, puisqu'il est ordonné à tous de prier sans relâche, et l'on peut prier en tout lieu. Il faut fêter le dimanche, mais non pas le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des douze apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit point rendre la justice publiquement. On doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont : le carême avant Pâques, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la très-sainte Vierge, et celui d'avant Noël. Il faut aussi jeûner tous les vendredis et toutes les veilles de grandes fêtes; mais nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur dans ces commencements. Pour le mercredi, vous pouvez manger de la chair, et il n'est pas nécessaire de s'abstenir du boire ce jour-là, ni même le vendredi, comme disent les Grecs.

« Vous pouvez communier tous les jours en carême, comme en autre temps. Mais, pendant ce saint temps, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de bouffonneries ou de vains discours. Il ne faut faire en ce temps ni festins, ni noces, et les mariés doivent vivre en continence. Mais nous laissons à la discrétion du prêtre et de l'évêque la pénitence de celui qui, en carême, aura habité avec sa femme. On peut faire la guerre en carême, si elle est absolument nécessaire pour se défendre. Il est permis de manger de toutes sortes d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi, que nous entendons dans un sens spirituel. Il est permis aux laïques, au défaut de clercs, de bénir la table avec le signe de la croix. La coutume de l'Eglise est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin. Un Chrétien ne doit point manger de la chasse d'un païen, pour ne pas communiquer avec lui et ne pas lui laisser accroire que l'idolâtrie est une chose indifférente.

« L'usage de l'Eglise romaine touchant les mariages est qu'après les fiançailles et le contrat qui règle les conventions, les parties font leurs offrandes à l'Eglise par les mains du prêtre, et reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donne point aux secondes noces. Au sortir de l'église, ils portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'église. Mais ces cérémonies ne sont point nécessaires, et il n'y a d'essentiel que le consentement donné selon les lois. Celui qui a deux femmes doit garder la première, et faire pénitence pour le passé. Les mariés doivent observer la continence tous les dimanches, comme en carême, et tandis que la femme nourrit l'enfant de son lait. Mais elle peut entrer dans l'église quand il lui plaît, après ses couches. »

IV. Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux lois romaines, que l'évêque leur portait; toutefois, il ne veut pas qu'il laisse ces livres chez eux, de peur qu'ils n'en abusent. Car, comme ils lui avaient demandé des lois pour les choses temporelles, il répond : « Nous vous aurions volontiers envoyé les livres que nous au-

rions crus nécessaires, si nous savions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les expliquer. » Aussi ne l'avaient-ils pas seulement consulté sur la religion, mais sur plusieurs pratiques indifférentes de leurs mœurs ; comme si leur roi devait continuer à manger seul à une table, tandis que sa femme, ses enfants et les grands de sa cour mangeaient autour de lui par terre, comme encore quelle dot ils pouvaient donner à leurs femmes, et même si elles pouvaient porter des fémoraux. Telles étaient leur simplicité et leur confiance. Le saint Pape y répond en père, avec une bonté et une sagesse merveilleuses, tirant des choses les plus indifférentes quelque instruction spirituelle. Ainsi, pour ses repas, il conseille au roi de déposer le faste, d'imiter les princes chrétiens, mais surtout Jésus-Christ, le Roi des rois, qui non-seulement a mangé avec ses amis, avec les apôtres, mais même avec les publicains et les pécheurs.

Ils l'avaient aussi consulté sur plusieurs superstitions que le Pape condamne ; comme d'observer des jours heureux ou malheureux, des augures, des enchantements, de guérir des maladies par certaine pierre ou certaine ligature. Il y en avait que les Grecs leur avaient inspirées, comme de deviner par l'ouverture d'un livre. Les Grecs leur avaient encore fait accroire que le saint chrême ne venait que chez eux, et que c'étaient eux qui en donnaient à tout le monde. A la place de leurs anciennes superstitions pour la guerre, le Pape leur conseille de s'y préparer en fréquentant les églises, en assistant à la messe, en faisant des offrandes, des aumônes et toutes sortes d'œuvres de charité, en se confessant et en communiant, et de ne pas omettre leurs prières pendant la guerre, où ils ont le plus besoin du secours de Dieu. Jusque-là les Bulgares avaient pour enseigne militaire une queue de cheval, comme font encore les Turcs ; le Pape leur conseille de prendre désormais pour étendard la croix, à l'exemple du *labarum* de Constantin. Il recommande la fidélité dans les traités de paix ; mais il défend d'en faire avec les infidèles, si ce n'est à l'intention de les attirer au culte du vrai Dieu. Il veut qu'ils jurent sur l'Evangile au lieu de l'épée, sur laquelle ils avaient coutume de faire leurs serments.

« Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous un patriarche ? Sur quoi nous ne pouvons rien décider jusqu'au retour de nos légats, qui nous rapporteront quelle est chez vous la quantité et l'union des Chrétiens. Nous vous donnerons maintenant un évêque, à qui, lorsque le peuple chrétien sera augmenté, nous donnerons les priviléges d'archevêque. Alors il établira des évêques qui auront recours à lui pour les plus grandes affaires, et après sa mort lui donneront un successeur, qu'ils consacreront sans qu'ils soient obligés de venir ici, à cause de la longueur du chemin. Mais il ne pourra consacrer que le corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il reçoive du Siége apostolique le *pallium*, comme font tous les archevêques des Gaules, de Germanie et des autres pays. Vous désirez savoir exactement combien il y a de patriarches. Ceux-là sont véritablement patriarches, qui, par une succession non interrompue de Pontifes, sont assis sur les Siéges apostoliques, c'est-à dire président aux églises certainement fondées par les apôtres, savoir :

« L'Eglise de Rome, que les princes des apôtres, Pierre et Paul, fondèrent par leur prédication et consacrèrent de leur propre sang, pour l'amour du Christ ; l'Eglise d'Alexandrie, que l'évangéliste saint Marc, disciple et fils de saint Pierre, qui l'avait enfanté dans le baptême, établit et dédia par le sang de Jésus-Christ, après en avoir reçu la mission de saint Pierre ; enfin l'Eglise d'Antioche, où les fidèles, formant une nombreuse assemblée, reçurent pour la première fois le nom de Chrétiens, et que saint Pierre gouverna plusieurs années avant de venir à Rome. L'évêque de Constantinople et celui de Jérusalem ont le nom de patriarches, mais non pas la même autorité ; car l'Eglise de Constantinople n'a été fondée par aucun apôtre, et le concile de Nicée n'en fait point mention ; mais parce que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche par la faveur des princes plutôt que par raison. L'évêque de Jérusalem porte aussi le nom de patriarche et doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le concile de Nicée, qui, toutefois, réserve la dignité de son métropolitain et ne le nomme qu'évêque. Au reste, le second patriarche, après celui de Rome, est celui d'Alexandrie. »

Les distinctions que fait ici le Pape saint Nicolas, entre les patriarches véritables et les patriarches honoraires, sont prises, pour ainsi dire mot à mot, des Papes saint Léon, saint Gélase et saint Grégoire le Grand. Il ajoute :

« Les évêques que nous vous enverrons vous porteront les règles de pénitence que vous demandez ; car les séculiers ne doivent pas les avoir, et nous en disons autant des livres de la Messe (1295). Vous ne devez point juger des prêtres ou des clercs, vous autres laïques, ni examiner leur vie ; vous devez tout laisser au jugement des évêques. Les criminels qui se réfugient dans les églises n'en doivent point être tirés contre leur gré ; mais il faut leur sauver la vie et les soumettre à la pénitence, au jugement de l'évêque ou du prêtre. Vous dites qu'il est venu chez vous des Chrétiens de divers pays, Grecs, Arméniens et autres, qui parlent différemment selon leurs divers sentiments, et vous devez savoir quel est le pur christianisme. La foi de l'Eglise romaine a tou-

(1295) C'est-à-dire du Sacramentaire ou Missel. On voit aussi par là que les canons pénitentiaires et la formule des sacrements étaient encore un secret entre les prêtres.

jours été sans tache ; nous vous envoyons nos légats et nos écrits pour vous en instruire, et nous ne cesserons pas de vous cultiver comme de nouvelles plantes ; mais, au reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe pas de qui elle vienne.

Les Bulgares étaient dans le malheureux usage de faire mourir les gardes de la frontière par laquelle s'était enfui un esclave ou un homme libre, comme aussi tous les hommes convoqués à la guerre, dont les chevaux ou les armes n'étaient pas bien en état à la revue de l'inspecteur. Le Pape trouve cette rigueur excessive et les exhorte, pour l'avenir, à conserver d'autant plus volontiers la vie des hommes, que précédemment ils étaient plus habitués à la leur ôter. Quant à la punition des déserteurs, des calomniateurs et des empoisonneurs, il renvoie aux lois romaines, mais cependant recommande la modération et l'humanité. Pour ce qui est de l'usage où étaient les juges des Bulgares, de mettre à la torture ceux qui étaient prévenus de quelque crime, le saint Pape Nicolas déclare que ni la loi divine ni la loi humaine ne l'admet : il entend la loi romaine ; car la confession doit être volontaire, dit-il, et non forcée. Pour la torture, un innocent peut souffrir à l'excès sans faire aucun aveu ; et alors quelle impiété pour le juge ! ou bien, vaincu par la douleur, il s'avouera coupable, quoiqu'il ne le soit pas, ce qui est pour le juge une impiété non moins grande. Le saint Pape décide donc qu'un homme libre ne doit être condamné que quand il est convaincu par la déposition de trois témoins, et que, quand il ne peut être ainsi convaincu, il soit acquitté sur son serment (1296).

Telle est la réponse du saint Pape Nicolas aux consultations des Bulgares. On voit qu'elle tend à adoucir leurs mœurs farouches et à leur inspirer l'humanité et la charité chrétienne. On ne peut qu'admirer les décisions du grand et saint Pape, et vraiment on demeure confus de voir Fleury, en présence de ce large et chrétien enseignement, mettre à son adhésion les étranges restrictions que voici : « Sans le motif de la charité et de l'humanité qui a inspiré Nicolas, on aurait peine à approuver, dit-il, certaines décisions, qui semblent affaiblir l'exercice de la justice et de la puissance publique, comme quand il leur défend de mettre personne à la question, et veut que l'on pardonne aux calomniateurs et aux empoisonneurs, à ceux qui ne sont pas armés ou montés comme ils doivent pour le service de guerre, et à plusieurs autres coupables (1297). » Ainsi, au lieu de se réjouir de ce que le Souverain Pontife oppose la pure doctrine chrétienne et la charité à des lois païennes, Fleury, comme un avocat chicaneur, s'inquiète du sort de ces lois ! Au lieu d'être satisfait de voir l'esprit chrétien se répandre par l'autorité du siége apostolique dans une nation barbare et païenne, Fleury aurait voulu que l'on prît des mesures propres à conserver l'esprit païen, c'est-à-dire qu'il semble mettre les lois humaines, le code romain, au-dessus de l'Evangile ! Il y a dans ce seul fait toute une leçon ; c'est que les doctrines dont Fleury était malheureusement imbu rétrécissent le cœur, tuent l'idéal de la perfection, en un mot, ébrèchent le christianisme dans son essence même.

V. Les légats, porteurs de cette réponse, furent parfaitement reçus par le roi des Bulgares. On sait que c'étaient Paul, évêque de Populonie, et Formose, évêque de Porto. Ils commencèrent à prêcher l'Evangile en Bulgarie avec beaucoup de succès. Ils baptisaient quantité de peuple, et le roi Bogoris ou Michel fut si satisfait de ces légats, qu'il chassa de son royaume tous les missionnaires des autres nations, voulant que les Romains y prêchassent seuls. Il envoya à Rome une seconde ambassade demander au Pape, pour l'évêque Formose, la qualité d'archevêque de Bulgarie, et des prêtres pour continuer d'instruire la nation. Le Pape, ravi de ce bon succès, examina plusieurs prêtres, et envoya à cette mission ceux qu'il en trouva dignes, avec deux évêques, Dominique de Trivente, près de Bénévent, et Grimoald de Polymarte, en Toscane. Ils avaient ordre de choisir entre ces prêtres celui qui serait digne d'être archevêque, et de l'envoyer à Rome pour être consacré par le Pape, afin de ne pas ôter Formose à son peuple. Les deux évêques Paul et Grimoald devaient demeurer en Bulgarie pour l'établissement de cette nouvelle Eglise ; mais Formose et Dominique devaient encore tenter de passer à Constantinople pour y terminer le schisme (1298). Le roi Bogoris ou Michel fit de grands progrès dans la piété chrétienne. Si, pendant le jour, il conservait les dehors de sa dignité, il passait les nuits en prières sur le pavé de l'église, revêtu d'un sac et couché sur un cilice. Il fit davantage encore. Aspirant à une plus haute perfection, il abdiqua la royauté, la remit à son fils aîné, se fit couper les cheveux, prit l'habit monastique et se retira complétement du monde, s'appliquant nuit et jour aux veilles, aux prières et aux aumônes.

Mais le fils ne répondit pas à l'attente du père. Il s'abandonna au pillage, à l'ivrognerie et à d'autres excès, s'efforçant même de ramener au paganisme la nation nouvellement convertie. Le péril était bien grand ; il était à son comble, lorsque le royal solitaire sortit tout d'un coup de sa retraite, reprit le titre et la dignité de roi, et ressaisit d'une main ferme les rênes du gouvernement. Le mauvais fils ne put résister à son père ; car tous les anciens serviteurs se réunirent autour du vieillard. Le fils dégénéré devint le prisonnier de son père, et celui-ci,

(1296) Labbe, *Conc.*, tom. VIII, p. 516, 549.
(1297) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. L, n° 51.

(1298) Anast., *in Nicol.*, et *Ann. Met.* 868.

par un reste de ses anciennes mœurs barbares, eut le malheur de ne pas se contenter de le confiner dans une prison : il donna ordre qu'on le privât de la vie, méconnaissant ainsi l'esprit chrétien et les instructions si remplies de douceur et de modération qu'il avait reçues du saint Pape Nicolas.

Après ce triste retour vers les usages barbares, Bogoris convoqua tous les grands du royaume, établit son second fils, en le prévenant, devant toute l'assemblée, qu'il aurait un sort pareil si jamais il s'écartait de la loi chrétienne. Ensuite il déposa le baudrier, reprit l'habit monastique, et, rentré dans le monastère, y passa saintement le reste de sa vie.

VI. La nation des Bulgares eût pu devenir un modèle parmi les nations chrétiennes, si elle n'avait été aussi exposée qu'elle le fut aux malignes influences de ses voisins, les Grecs de Constantinople.

On a pu remarquer, par la réponse de Nicolas Ier, quelle influence ces peuples avaient déjà subie de la part des missionnaires grecs que le faux patriarche Photius leur avait envoyés. Ils s'occupaient moins de les instruire dans l'essentiel du christianisme, que de les assujettir à des coutumes grecques, comme à des choses indispensables, et cela pour les asservir d'autant plus à Constantinople.

Aussi, quand Photius apprit que tous ses missionnaires avaient été renvoyés au delà des frontières (*Voy.* n° V), il en fut irrité au dernier point. Sa colère monta jusqu'à la fureur, quand il sut que les légats romains n'avaient pas reconnu la confirmation donnée par ses prêtres, ni le chrême qu'il avait consacré, et que, par conséquent, ils ne le reconnaissaient point pour évêque lui-même (1299). Ce fut là un de ses grands griefs contre le Pape.

Mais pour ne nous occuper que de ce qui regarde les Bulgares, Photius écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Orient, où il attaque audacieusement toute l'Eglise d'Occident. Citons quelques traits.

« Les hérésies semblaient éteintes, dit Photius, et la foi se répandait de cette ville impériale (Constantinople) sur les nations infidèles; les Bulgares, nation barbare et ennemie de Jésus-Christ, avaient renoncé aux superstitions païennes, pour embrasser la foi; mais il n'y avait pas encore deux ans qu'ils étaient convertis, quand des hommes impies et abominables, car quel autre nom un Chrétien peut-il leur donner? des hommes sortis des ténèbres de l'Occident; hélas! comment dirai-je le reste? sont venus, comme un tremblement de terre, ou comme une grêle épaisse, ou plutôt comme un sanglier farouche ravager avec ses pieds et ses dents, c'est-à-dire avec les sentiers d'une honteuse conduite et d'une perverse doctrine, cette vigne du Seigneur, vigne choisie et nouvellement plantée, et corrompre en eux la pureté de la foi par leurs erreurs... »

Il en vient à ces prétendues erreurs; il accuse l'Eglise latine de judaïsme, à cause du jeûne du samedi; de relâchement, à cause des aliments et de la courte durée du carême; de manichéisme, à cause du célibat des prêtres; enfin d'hérésie, à cause de l'addition au Symbole du *Filioque;* et il représente ces griefs avec tout le prestige de son éloquence, et, comme nous venons déjà de le voir, avec cette énergie que lui donne sa haine contre le Pape.

« Premièrement, dit-il, ils leur ordonnent (les légats) de jeûner les samedis, quoique le moindre mépris de la tradition tende à renverser la religion tout entière; de plus, ils retranchent du carême la première semaine, permettant de s'y gorger de lait et de fromage. De là, s'écartant du grand chemin et suivant les erreurs de Manès, ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime; eux, chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, et plusieurs enfants dont on ne sait point les pères. Ils ne craignent pas de réitérer l'onction du saint chrême à ceux qui l'ont reçue des prêtres, disant qu'ils sont évêques, et que l'onction des prêtres est inutile... »

Il s'agit, dans ces dernières lignes, du sacrement de confirmation, qui avait été conféré aux Bulgares par les prêtres que Photius y avait envoyés. Il regardait, ainsi que nous l'avons dit, la réitération de ce sacrement comme un affront personnel. Et en réalité, les légats, en donnant de nouveau la confirmation à ceux qui l'avaient reçue des prêtres envoyés de Constantinople, montraient que Photius n'était rien dans l'Eglise, et qu'il n'avait pu donner le pouvoir extraordinaire qui est nécessaire aux prêtres pour confirmer. Car l'évêque seul est le ministre ordinaire de ce sacrement : le prêtre ne peut le donner sans une mission spéciale, mission que Photius ne pouvait pas conférer. Et puis, la Bulgarie ne dépendait pas du siége de Constantinople: car ce pays, avant l'invasion des Barbares, était gouverné par l'évêque de Thessalonique, vicaire apostolique du Saint-Siége.

Mais Photius arrive à son grand reproche, à ce qu'il appelle *le comble de l'impiété*, il commence cette longue querelle entre les Grecs et les Latins, au sujet de la procession du Saint-Esprit, querelle qui a eu tant de retentissement et qui dure encore aujourd'hui. Il débute ainsi :

« Ils (les légats) ne se sont pas arrêtés à ces prévarications; ils se sont portés à de bien plus grands excès, au point extrême de l'impiété. Par une audace que rien ne peut égaler, ils ont osé altérer, falsifier, par des expressions bâtardes et surajoutées, le sacré Symbole qui avait été sanctionné par

(1299) Voy. *Histoire de Photius, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs*, par M. l'abbé Jager, 1 vol. in-8°, 1844, liv. V, p. 115 et suiv.

les conciles généraux et particuliers, et qui avait reçu une force irrésistible. O inventions diaboliques! Se servant de termes nouveaux, inouis jusqu'à présent (1300), ils disent que le Saint-Esprit procède, non du Père seul, mais encore du Fils; qui a jamais entendu un pareil langage? Quel impie s'en est servi dans les siècles précédents? Quel serpent tortueux a répandu une telle doctrine dans leurs cœurs?... »

Photius s'emporte furieusement (1301) contre cette doctrine, jusqu'à dire que ceux qui la soutiennent prennent en vain le nom de Chrétien. Il s'efforce de la réfuter par des raisonnements subtils, prétendant que c'est admettre deux principes dans la Trinité, confondre les propriétés des personnes divines, et ramener le polythéisme. Il soutient en général que ce dogme est contraire à l'Evangile et à tous les Pères; mais il ne le prouve par aucun texte. S'il avait voulu être franc, il aurait pu citer saint Epiphane, qui répète jusqu'à dix fois que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et qu'il est de l'un et de l'autre. Mais nous aurons à nous occuper spécialement de cette dispute (*Voy.* l'article Procession du Saint-Esprit), et nous passons à ce que Photius ajoute après les longs raisonnements qu'il fait à ce sujet :

« C'est, dit-il, cette impiété que, avec d'autres choses criminelles, ces évêques de ténèbres, car ils se disaient évêques! ont semée dans la nation des Bulgares. Quand la nouvelle en est venue à nos oreilles, nos entrailles ont été émues comme celles d'un père qui voit ses enfants déchirés par des serpents et des bêtes cruelles, et nous ne nous donnerons point de repos que nous ne les ayons désabusés. Cependant, ces nouveaux précurseurs de l'apostasie, ces ministres de l'Antechrist, ces hommes dignes de mille morts, ces corrupteurs publics, ces séducteurs et ces ennemis de Dieu, nous les avons condamnés en un concile (1302), en renouvelant les condamnations des apôtres et des conciles, qu'ils ont encourues.

« Nous avons cru, mes frères, devoir vous donner connaissance de tout ceci, suivant l'ancien usage de l'Eglise; nous vous prions de concourir à la condamnation de ces articles impies et athées, et d'envoyer, pour cela, des légats qui représentent votre personne. Nous espérons aussi ramener les Bulgares à la foi qu'ils ont d'abord reçue (1303)... »

VII. Photius ne s'arrêta pas là. Plein de rage de voir la Bulgarie soustraite à sa prétendue juridiction, ou plutôt préservée des ravages du loup ravisseur; furieux de l'affront qu'on lui avait fait de réitérer le sacrement de confirmation, et se voyant de nouveau condamné à Rome, il employa toutes les ressources de son esprit pervers pour rendre l'Eglise latine odieuse, pour exciter les esprits à la révolte.

Il écrivit donc de tous côtés des lettres du genre de celle que nous venons de lire; il ne craignit pas de se servir du mensonge et de la calomnie, pourvu qu'il parvînt à son but. C'est ce qu'il fit dans une lettre adressée au roi des Bulgares, par les empereurs Michel et Basile, dont il était l'écrivain et l'instigateur. Dans cette lettre il reproduisit les mêmes griefs que dans celle qu'il avait écrite aux Orientaux : il alla même plus loin, en y ajoutant diverses calomnies, comme celle de faire le saint-chrême avec de l'eau, de condamner le mariage, de poser un agneau sur l'autel dans le temps de l'oblation eucharistique, et des deux oblations n'en faire qu'une; d'élever des diacres à l'épiscopat, sans les faire passer par l'ordre de la prêtrise; autant de noires calomnies audacieusement propagées par Photius, pour qui tout était bon pour tromper le peuple néophyte des Bulgares! Il alla jusqu'à faire un crime à l'Eglise romaine d'ordonner aux clercs de se raser la barbe (1304). Le roi des Bulgares, en recevant cette lettre, n'eut rien de plus pressé que de l'envoyer au Pape, et c'est ainsi que Nicolas apprit toutes les démarches de Photius. *Voy.* l'article Nicolas Ier, Pape.

Mais les prétentions des Grecs sur la juridiction de la Bulgarie ne firent que s'accroître, et nous allons voir le résultat des menées de Photius à ce sujet.

VIII. Le Pape saint Nicolas Ier était mort en 867, et Adrien II lui avait succédé, et avait en même temps hérité de la sollicitude du saint Pontife pour la Bulgarie.

Les évêques Formose et Paul, que le Pape Nicolas avait envoyés en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapportèrent que cette nouvelle église était entièrement soumise à l'Eglise romaine, et présentèrent au Pape, Pierre, envoyé du roi des Bulgares. Il lui rendit des présents et des lettres du roi, par lesquelles il le priait instamment de sacrer archevêque le diacre Marin, dont il connaissait le mérite, et le lui renvoyer, ou quelqu'un des cardinaux de son Eglise, digne de la même place, afin que, quand les Bulgares l'auraient approuvé et élu, il retournât pour être ordonné par le Pape.

Marin ayant été désigné légat à Constantinople, le Pape envoya aux Bulgares un nommé Sylvestre pour être élu archevêque; mais ils le renvoyèrent promptement avec Léopard, évêque d'Ancône, et Dominique de Trévise, demandant qu'on leur envoyât un archevêque, ou Formose, évêque de Porto. Le Pape répondit qu'il leur donnerait

(1300) Photius appelle ces termes nouveaux et inouïs, tandis que, depuis de longs siècles, les deux Eglises récitaient le symbole de saint Athanase, où il est dit : *Spiritus sanctus a Patre et Filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens.* (*Note de M. l'abbé Jager.*)

(1301) *Hist. de Photius*, etc., n° 155.

(1302) Le concile supposé.

(1303) Phot., epist. 2, édit. de Lond., p. 47.

(1304) Nicol., epist. 70; Labbe, *Conc.*, tom. VIII, p. 468.

pour archevêque celui que le roi demanderait. Mais ce prince, ennuyé de ces délais, envoya à Constantinople, à l'occasion d'une autre affaire, le même Pierre, qu'il avait chargé d'aller à Rome : il lui recommanda de demander à quel siége l'Eglise des Bulgares devait appartenir, et ce fut le sujet d'une conférence qui eut lieu à la suite du VIII° concile général, tenu, comme l'on sait, à Constantinople l'an 869.

Trois jours donc après que les actes de ce concile eurent été mis au net et déposés à Sainte-Sophie, l'empereur fit assembler les légats du Pape avec ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et le patriarche Ignace, pour entendre les ambassadeurs du roi des Bulgares. Pierre, chef de l'ambassade, parla ainsi : « Michel, prince des Bulgares, sachant que vous êtes assemblés pour l'utilité de l'Eglise, en a bien de la joie, et vous rend grâces à vous, légats du Saint-Siége, de ce qu'en passant vous l'avez visité par lettres. » Les légats du Pape répondirent : « Comme nous savons que vous êtes enfants de l'Eglise romaine, nous n'avons pas dû manquer à vous saluer; car la chaire apostolique vous chérit comme ses propres membres. »

Les Bulgares reprirent : « Ayant nouvellement reçu la grâce du christianisme, nous craignons de nous tromper; c'est pourquoi nous vous demandons, à vous qui représentez les patriarches, à quelle église nous devons être soumis. » Les légats du Pape répondirent : « C'est à l'Eglise romaine, à laquelle votre maître s'est soumis, par votre bouche, avec tout son peuple. Il a reçu du Pape Nicolas des règles de conduite des évêques et des prêtres, que vous gardez encore avec le respect convenable. »

« Nous confessons, dirent les Bulgares, que nous avons demandé des prêtres à l'Eglise romaine, et que nous les avons encore, prétendant leur obéir en tout; mais nous vous prions de décider, avec ces légats des patriarches, lequel est le plus raisonnable, que nous soyons soumis à l'Eglise romaine ou à celle de Constantinople. » Les légats du Pape répondirent : « Nous avons fini les affaires que le Siége apostolique nous avait chargés de régler avec les Orientaux, et nous n'avons dans nos pouvoirs rien qui vous regarde, nous n'en pouvons rien décider au préjudice de l'Eglise romaine; au contraire, puisque votre pays est plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que ce n'est qu'à l'Eglise romaine que vous devez appartenir. »

Là-dessus, les légats d'Orient se récrièrent et prétendirent que la Bulgarie, faisant autrefois partie de l'empire grec, sous le nom de Dardanie, et que les Bulgares, en la conquérant, y ayant trouvé des prêtres grecs, et non des latins, ce pays devait être réputé de la juridiction de Constantinople. « Il ne s'agit pas ici, repartirent les légats romains, de la division des empires, mais uniquement des droits des siéges et de l'ordre hiérarchique. » — « Nous voudrions savoir, dirent les Orientaux, comment vous prétendez que la Bulgarie vous appartient ? » A quoi les légats du Pape répliquèrent fort justement :

« Vous pouvez apprendre, par les décrets des Pontifes romains, que le Siége apostolique a gouverné anciennement l'une et l'autre Epire, la vieille et la nouvelle, toute la Thessalie et la Dardanie, qui est le pays qu'on nomme aujourd'hui Bulgarie. Ainsi le Siége apostolique n'a pas ôté ce gouvernement à l'Eglise de Constantinople, comme on le suppose; mais, l'ayant perdu par l'irruption des Bulgares païens, il l'a récupéré d'eux, maintenant qu'ils sont Chrétiens. Secondement, les Bulgares, qui ont conquis ce pays et le gardent depuis tant d'années, se sont soumis volontairement à la protection et au gouvernement du Saint-Siége. Enfin, le Siége apostolique, par l'ordre du très-saint Pape Nicolas, y a envoyé quelques-uns de nous, qui sommes ici, et les évêques Paul, Dominique, Léopard, Formose et Grimoald, qui y est encore avec plusieurs de nos prêtres, comme les Bulgares viennent d'avouer devant nous. Nous y avons consacré des églises, ordonné des prêtres, instruit plusieurs fidèles avec de grands travaux : ainsi l'Eglise romaine en étant en possession depuis plus de trois ans, elle n'en doit pas être dépouillée à l'insu du Pontife romain. »

Cette réponse était péremptoire, et d'après les saints canons, et d'après l'histoire, et d'après le simple bon sens; mais, bien entendu, elles ne persuadèrent point les légats d'Orient, qui avaient été prévenus par leur empereur et qui agissaient sous l'influence des écrits de Photius. Ils s'écrièrent avec arrogance, et commencèrent une sorte d'interrogatoire, comme des juges s'adressant à des parties de leur dépendance : « Duquel de ces droits, dirent-ils, voulez-vous maintenant user? » Les Romains crurent la dignité du Saint-Siége violée. On s'échauffa, on se piqua de part et d'autre, et on en vint à des paroles pleines de raideur; du moins on eût désiré ne pas les trouver sur les lèvres des représentants du Siége apostolique.

Ceux-ci répondirent ce qui suit à la question qui leur était posée : « Le Saint-Siége ne vous a point choisis pour juges de sa cause, vous qui êtes ses inférieurs; lui seul a droit de juger toute l'Eglise : c'est pourquoi nous réservons à son jugement cette affaire, dont il ne nous a point chargés. Quant à votre avis, il le méprise aussi facilement que vous le donnez légèrement. » Les légats d'Orient dirent : « Il n'est pas convenable que vous, qui avez quitté l'empire des Grecs pour faire alliance avec les Francs, conserviez quelque juridiction dans l'empire de notre prince. C'est pourquoi nous jugeons que le pays des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance des Grecs et a eu des prêtres grecs, doit revenir maintenant par le christianisme à l'Eglise de Constantinople, dont il s'était soustrait par le paganisme. »

C'est ainsi que trois particuliers, un évêque et deux prêtres, sujets des musulmans, s'arrogèrent le droit d'enlever à l'Eglise romaine ce qui lui avait toujours appartenu, pour le donner à l'Eglise de Constantinople, qui canoniquement n'y avait aucun droit. Nous disons, trois particuliers; car les légats d'Orient, n'ayant point reçu de pouvoir pour cette affaire, n'y étaient pas plus autorisés que d'autres individus quelconques. Leurs patriarches ne pouvaient pas même leur donner de pouvoir pour cela, par la raison que jamais des inférieurs ne peuvent, ni par eux-mêmes, ni par des délégués, juger la cause de leur supérieur, à moins que celui-ci ne les y autorise, ou ne les accepte pour arbitres. Enfin, cette sentence, nulle en soi, s'appuie encore sur une fausseté; car la Bulgarie, ou l'ancienne Dardanie, ne s'était point soustraite à l'Eglise de Constantinople par le paganisme, puisque jamais elle n'avait été soumise à la juridiction de cette Eglise, mais toujours à la juridiction immédiate de l'Eglise romaine.

Aussi les légats du Pape se récrièrent-ils, et dirent : « Nous cassons absolument et déclarons nulle, par l'autorité de l'Esprit-Saint, jusqu'au jugement du Saint-Siége apostolique, cette sentence que, sans être choisis ni reconnus pour juges, vous avez plutôt précipitée que prononcée, par présomption, par faveur, ou par quelque autre motif que ce soit. Et nous vous conjurons, vous, Ignace (1305), conformément à cette lettre du très-saint et Souverain Pontife Adrien, que nous vous présentons, de ne vous point mêler du gouvernement des Bulgares, et de n'y envoyer personne des vôtres, afin que vous ne fassiez pas perdre ses droits au Siége apostolique, qui vous a rendu les vôtres. Que si vous croyez avoir quelque juste sujet de plainte, représentez-les dans les formes à l'Eglise romaine, votre protectrice. »

Le patriarche Ignace reçut la lettre du Pape; mais il remit à la lire une autre fois, malgré les instances des légats du Pape, et répondit : « Dieu me garde de m'engager, dans ces prétentions, contre l'honneur du Siége apostolique : je ne suis ni assez jeune pour me laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter et faire ce que je dois reprendre dans les autres. » Ainsi finit cette conférence.

IX. Anastase le Bibliothécaire, qui était sur les lieux et témoin oculaire des faits qu'il rapporte, nous apprend que la vraie cause de toute cette affaire fut la jalousie des Grecs.

Le roi des Bulgares était si dévoué à l'Eglise romaine, qu'un jour, à la vue de tout le monde, il protesta aux légats romains qu'il serait toujours, après Dieu, le serviteur de saint Pierre et de son vicaire. Mais il avait compté sans les Grecs, car ceux-ci employèrent tous les moyens, présents et arguments, pour le détacher du Saint-Siége, et pour en arracher le peuple. Pour cela, ils se servirent du nom des légats d'Orient, et l'empereur Basile y joignit d'autres artifices. Il assista lui-même à la conférence; mais on n'y laissa entrer que ceux que lui et le patriarche Ignace voulurent. Les légats d'Orient ni les ambassadeurs bulgares n'entendaient point ce que disaient les Romains, et les Romains ni les Bulgares n'entendaient point ce que disaient les Orientaux. Il n'y avait qu'un seul interprète de l'empereur, qui n'osait rapporter les discours des Orientaux ou des Romains autrement que son maître lui commandait, pour persuader ce qu'il voulait aux Bulgares; et on leur donna un écrit en grec, contenant que les légats d'Orient, comme arbitres entre les légats du Pape et le patriarche Ignace, avaient jugé que la Bulgarie devait être soumise à la juridiction de Constantinople (1306). Voilà ce qu'atteste Anastase.

La résistance des légats du Pape à cette prétention augmenta la colère de l'empereur Basile, déjà irrité pour d'autres causes non moins injustes. Il dissimula toutefois; il invita les légats à dîner et leur fit de grands présents; puis il les renvoya, accompagnés de l'écuyer Théodose, qui les conduisit jusqu'à Durazzo. Mais il donna si peu d'ordre à leur sûreté, que, s'étant embarqués quelques jours après, ils tombèrent entre les mains des Slaves, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, entre autres l'original des actes du concile, où étaient les souscriptions. Ils leur eussent même ôté la vie, s'ils n'avaient craint quelques-uns d'entre eux qui leur avaient échappé. Enfin, le Pape et l'empereur ayant écrit pour leur délivrance, ils obtinrent leur liberté et arrivèrent à Rome, le 22 décembre 870. Quant aux actes du VIIIe concile, ils arrivèrent aussi, et nous verrons ailleurs (*Voy.* l'article CONSTANTINOPLE [VIIIe concile général tenu à] vers la fin), comment on y avait rapporté l'affaire des Bulgares.

Peu après l'empereur Basile et le patriarche Ignace eurent occasion d'écrire au Pape Adrien II, pour l'entretenir de différentes affaires, et lui demander des grâces. Dans cette lettre, l'empereur, soit qu'il ignorât le retour des légats à Rome, soit que ce fût une feinte de sa part, témoigna être en peine à leur sujet. Mais ce qui est surtout à remarquer, c'est que ni l'empereur ni le patriarche ne disent rien de l'affaire des Bulgares. Or, dans sa réponse, Adrien II ne cacha pas qu'il désapprouvait formellement ce qui avait été fait à ce sujet.

« Nos légats, dit-il, sont enfin revenus, quoique tard et après beaucoup de périls. On les a pillés, on a tué leurs gens; ils sont arrivés dépouillés de tout, et sans aucun secours humain. Tout le monde en gémit, et on s'étonne qu'ils aient souffert ce qui n'est arrivé à aucun légat du Saint-Siége sous

(1305) Patriarche de Constantinople.
(1306) Anast., in *Adr II*; Labbe, *Conc.*, t. VIII, n. 971.

aucun empereur, et que vous ayez si mal pourvu à leur sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de Michel, votre prédécesseur, qui renvoya avec une bonne escorte ceux qui lui furent envoyés. Il y a encore un autre point, sur lequel vous avez effacé toutes les marques de bonté que vous aviez données au Saint-Siége; c'est que, sous votre protection, notre frère Ignace a bien osé consacrer un évêque chez les Bulgares. Nous vous supplions de l'obliger, du moins à présent, à s'abstenir du gouvernement de ce pays; autrement il n'évitera pas la peine canonique, et ceux qui s'attribuent en ce pays-là le titre d'évêque, ou quelqu'autre que ce soit, seront déposés, outre l'excommunication qu'ils ont déjà encourue. »

Le Pape Adrien II répond ensuite aux autres demandes qui lui avaient été faites (1307), et la lettre est datée du 10 novembre 871. Nous n'avons point la réponse au patriarche Ignace, mais seulement un fragment d'une autre lettre, où ce Pontife se prononce d'une manière encore plus formelle et directe contre ce que les légats orientaux avaient décidé dans l'affaire des Bulgares :

« Vous m'avez écrit, dit Adrien II, pour que nos prêtres et nos évêques fussent chassés honteusement de Bulgarie, quoiqu'il n'y ait eu encore sur ce point aucun jugement devant nous ; car nous n'avons jamais été appelés en justice pour ce sujet. Si vous dites que nous avons commencé à défendre aux prêtres de la dépendance de Constantinople de faire leurs fonctions en ce pays-là, nous ne le nions pas. C'étaient des gens de la communion de Photius que nous avons interdits, non-seulement en Bulgarie, mais par toute l'Eglise, comme nous faisons encore. Vous qui le saviez, vous ne deviez pas les souffrir en Bulgarie. Nous avons appris que vous faites plusieurs autres choses contre les canons, et, en particulier, que vous ordonnez des laïques tout d'un coup diacres, nonobstant les décrets du dernier concile. Vous savez que la chute de Photius a commencé par là. »

X. Le fondement de cette plainte du Pape Adrien II n'était pas seulement la décision arbitraire qu'avaient osé prendre les légats d'Orient ; mais c'est qu'après la conférence de Constantinople, ces mêmes légats et les Grecs avaient persuadé aux Bulgares de chasser les prêtres latins et de recevoir des Grecs.

Les Bulgares n'avaient que trop suivi leurs perfides conseils ; car ils renvoyèrent à Rome l'évêque Grimoald, qui se retira chargé de richesses, sans congé du Pape, et apporta une lettre du roi des Bulgares, où ce prince prétendait justifier sa conduite par le jugement des légats orientaux, c'est-à-dire par un acte nul en soi. Grimoald disait que les Bulgares l'avaient chassé quoique la lettre n'en dît rien : les prêtres qui l'accompagnaient soutenaient, au contraire, qu'ils n'avaient été chassés ni par les Grecs ni par les Bulgares, mais qu'ils avaient été trompés par Grimoald lui-même; ce qui donna grand sujet de le soupçonner d'avoir trahi son ministère.

Ce fut donc alors que les Bulgares, gagnés par les exhortations et par les libéralités de l'empereur Basile, eurent le malheur de recevoir un archevêque grec et lui laissèrent ordonner, dans leur pays, grand nombre d'évêques. On y envoya aussi quantité de moines pour travailler à leur instruction, ou plutôt à l'insinuation de l'erreur dans leurs âmes. Ainsi la religion chrétienne s'affermit en Bulgarie, mais avec le rite grec et la dépendance au siége de Constantinople : ce qui les exposa plus tard à se laisser entraîner dans le schisme et à voir, peu à peu, diminuer leur Eglise.

C'est probablement à ce premier archevêque de Bulgarie que Pierre de Sicile (*Voy.* son article) dédia son *Histoire des manichéens*. Il avait appris que ces hérétiques devaient envoyer en Bulgarie des leurs afin de séduire ces nouveaux Chrétiens, croyant qu'il serait plus facile dans ces commencements d'y répandre leurs erreurs ; « car, dit Pierre de Sicile, ils ont la coutume d'en user ainsi, et ils s'exposent volontiers à de grands travaux et à de grands périls pour la propagation de leur doctrine. » C'est donc pour la combattre qu'il écrivit son *Histoire*, et il l'adressa à l'archevêque de Bulgarie, pour le précautionner contre les émissaires de ces hérétiques. Sa crainte n'était que trop bien fondée; l'hérésie des manichéens s'insinua et s'établit en Bulgarie; elle y jeta de profondes racines, et de là s'étendit dans le reste de l'Europe (1308).

XI. Cependant le successeur du Pape Adrien II, Jean VIII, s'efforça aussi d'arra-

(1307) Labbe, *Conc.*, tom. VIII, p. 1173.

(1308) Séduits par les doctrines de ces manichéens, beaucoup de néophytes parmi les Bulgares, dont ces doctrines flattaient les penchants encore grossiers et barbares, adoptèrent, avec quelques légers changements, cette hérésie qui fit parmi eux de trop rapides progrès. De là elle se répandit dans diverses contrées d'Europe, particulièrement en Italie, en Flandre et en France. Alors la denomination de *Bulgares*, qui était le nom du peuple où l'hérésie s'était comme fortifiée, fut étendue aux hérétiques d'autres pays, dont les croyances n'étaient que des modifications de celles des manichéens Bulgares. Tels furent entre autres les *vatarins*, *bogomiles*, *joviniens*, *albigeois*, *vaudois*, que l'on trouve souvent désignés et confondus sous le nom général de *Bulgares*. De l'abominable doctrine de ces *Bulgares* touchant le mariage est née sans doute « l'injure la plus infâme de notre langue (Fleury, liv. LXXV, n. 35), » et l'opinion qui leur attribue un vice odieux, dont le nom qui ne se trouve que dans la bouche des gens les plus grossiers, est venu de l'altération du mot *bulgari* ou *bougari*, *bagari*, en français *bougares*. On peut voir pour plus de détails le *Dict. de Trévoux*, édit. en 6 vol. in-fol. 1771, tom. I, p. 990, col. 2, et de Marca, *Hist. de Béarn.*, liv. VIII, p. 728.

cher les Bulgares à l'influence et au joug des Grecs, mais malheureusement sans succès.

Après avoir écrit deux fois au patriarche Ignace (1309), pour l'engager à retirer ses missionnaires de la Bulgarie, Jean VIII lui envoya, par des légats, une troisième lettre conçue en ces termes: « Nous vous avons déjà averti deux fois de vous désister de vos prétentions sur le pays des Bulgares, qui a été soumis immédiatement à l'Eglise romaine dès le temps du Pape Damase, et qui doit y retourner depuis la conversion de ces peuples. Mais, fermant les yeux avec obstination à ce que les lois divines et humaines exigent de vous, vous avez indignement foulé aux pieds les décrets des saints Pères, et vous êtes entré, contre le précepte du Seigneur, dans la maison d'autrui. Nous sommes donc en droit de vous séparer dès ce moment de la communion catholique. Mais, afin de porter l'indulgence pontificale aussi loin qu'elle peut aller légitimement, nous voulons bien encore vous avertir une troisième fois, comme nous le faisons par nos légats et par nos lettres, en vous enjoignant d'envoyer sans délai en Bulgarie des hommes diligents qui parcourent tout le pays, et ramènent tous ceux qui ont été ordonnés par vous ou par ceux de votre dépendance; en sorte que dans un mois il n'y reste ni évêques ni clercs de votre ordination. Car nous ne pouvons souffrir qu'ils infestent de leur erreur cette nouvelle Eglise, que nous avons formée. Que si vous ne les retirez dans ce temps et ne renoncez à toute juridiction sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux mois après la réception de cette lettre. Et si vous demeurez opiniâtre, vous serez privé de la dignité patriarcale, que vous avez recouvrée par notre faveur (1310). »

Ainsi, une des raisons qui portaient le Pape Jean VIII à user de cette rigueur, ce n'est pas seulement que la Bulgarie avait été autrefois soumise à l'Eglise Romaine, comme ayant été d'abord éclairée des flambeaux de la foi par des missionnaires romains; mais c'est que, dans ces derniers temps, les Grecs du parti de Photius, profitant du grand âge et de la faiblesse d'Ignace (*Voy.* l'article de ce patriarche), y répandaient l'esprit d'erreur et d'indépendance.

Le Pape écrivit aussi aux clercs qui étaient en Bulgarie (1311). Il les déclare excommuniés, et les menace de déposition s'ils ne sortent du pays dans un mois : au contraire, s'ils obéissent, il promet de les rétablir dans l'évêché qu'ils ont eu en Grèce, ou de leur en donner un vacant. Il s'adresse pour le même sujet au roi des Bulgares, l'exhortant à se séparer des Grecs, de peur d'être entraîné dans les hérésies où ils tombent souvent, par l'autorité de leurs patriarches ou de leurs empereurs. Enfin Jean VIII écrivit au comte Pierre, qui avait été envoyé à Rome par Bogoris ou Michel, du temps du saint Pape Nicolas. Ces lettres sont du 16 avril 878.

Des historiens, entre autres Bérault-Bercastel (1312), prétendent que le ton de ces lettres ne servit qu'à irriter les Orientaux; mais ils n'en apportent aucune preuve, et il est bien plus probable que les Orientaux furent détournés de tout accommodement par les manœuvres de Photius, qui était alors rentré en faveur à la cour. Ce qu'il y a de certain, c'est que les efforts du Pape Jean VIII et ses injonctions furent éludés dans le faux huitième concile général que Photius fit assembler à Constantinople, au mois de novembre 879 (1313), et que les Bulgares demeurèrent sous le joug des Grecs.

XII. Après y être restés soumis plus de cent ans, ils se révoltèrent sous Isaac l'Ange, ayant pour chefs Pierre et Asan, frères descendus de leurs anciens rois (1314), Asan mourut vers l'an 1189, Pierre ne lui survécut pas longtemps, et laissa pour successeur un troisième frère qu'il avait associé au royaume : il se nommait Jean ou Joannice (1315).

Celui-ci voulant affermir sa puissance contre les Grecs, envoya à Rome dès l'année 1167, témoignant vouloir se soumettre au Pape et recevoir de lui la couronne. Il envoya jusqu'à trois fois avant de recevoir une réponse. C'est que ces députés étaient tombés au pouvoir de l'empereur Byzantin; un seul d'entre eux s'échappa et arriva à destination.

Pendant ce temps, Innocent III était monté sur la chaire de Pierre. Sa prudence lui conseilla de faire éprouver d'abord la sincérité de l'offre et l'état des choses. Aussi, avant de faire partir une ambassade solennelle, suivant la coutume du Saint-Siége dans de pareilles occasions, il n'envoya à Joannice que l'archiprêtre de Brindisi (1316), homme versé dans la connaissance des langues grecque et latine, et qui pouvait parfaitement se faire comprendre en Bulgarie; car, bien que la langue de ce pays fût la langue sclavone, les prêtres et les gens de lettres parmi les Bulgares savaient le grec, qui était leur langue savante.

Cet archiprêtre se nommait Dominique, et était porteur d'une lettre du Pape, que

(1309) Epist. 78 et 79.
(1310) Epist. 78.
(1311) Ibid. 79.
(1312) *Hist. de l'Egl.*, édit. de l'abbé Robiano, 1835, tom. IV, p. 514.
(1313) *Voy.* là-dessus, Fleury, liv. LIII, n. 15, 16 et 18.
(1314) *Voy.* sur cette révolte les intéressants détails que donne Frédéric Hurter, *Histoire du Pape Innocent III* et de ses contemporains, trad. de l'allemand par MM. Haiber et de Saint-Chéron, 3 vol. in-8°, 1839, tom. I, p. 261.
(1315) Hurter dit : « Jean, appelé Joannitius dans les lettres du Pape, et Kolojohannes par les écrivains. »
(1316) D'autres historiens disent de *Brunduse*, mais c'est le même endroit.

l'historien Hurter rapporte ainsi : « Le saint Père, ayant appris que le roi faisait descendre son origine de la ville de Rome, et que pour cette raison il aura hérité de son père quelque dévouement au Saint-Siége, avait eu depuis longtemps l'intention de lui écrire; il n'en avait été empêché que par les autres nombreux soins à donner à l'Eglise. Mais, à présent, son devoir le plus important, c'est de fortifier le roi dans sa louable résolution de s'unir avec le Saint-Siége. C'est pourquoi il lui envoie un député, le priant de le bien recevoir; et aussitôt que sa résolution se maintiendra sincère et solide, il lui dépêchera un légat pour l'assurer de la bienveillance pontificale (1317). »

Joannice retint longtemps l'archidiacre Dominique, craignant qu'il ne fût venu pour le surprendre. Il ne le renvoya qu'en 1202, avec un prêtre nommé Blaise, élu évêque de Brandizubère, par lequel il écrivit à Innocent III une lettre pleine de respect et de soumission. Il priait le Pape de lui envoyer les noms qu'il lui avait fait espérer. Basile, archevêque de Zagora, accompagna la lettre de son roi de la sienne, écrite dans le même sens.

Innocent III répondit à l'un et à l'autre. La lettre à Joannice est datée du 27 novembre 1202, et le Pape y récapitule l'histoire religieuse des Bulgares : « Nous avons fait lire exactement nos annales, dit-il, et nous avons trouvé que, dans le pays qui vous est soumis, il y a eu plusieurs rois couronnés; que, du temps du Pape Nicolas, Michel, roi des Bulgares, qui le consultait souvent, avait été baptisé par ses instructions avec tout son royaume, et lui avait demandé un archevêque; qu'un ambassadeur du même roi avait apporté des lettres et des présents au Pape Adrien et l'avait prié d'envoyer un cardinal, pour être élu archevêque et sacré par le Pape. Mais Adrien ayant envoyé un sous-diacre avec deux évêques, les Bulgares, gagnés par les présents et les promesses des Grecs, chassèrent les Romains et reçurent des prêtres grecs. Cette légèreté nous a fait prendre la précaution de ne vous pas envoyer un cardinal, mais seulement Jean notre chapelain en qualité de légat du Saint-Siége, avec pouvoir de réformer et ordonner dans toutes vos terres, quant au spirituel, tout ce qu'il jugera à propos. Il donnera de notre part le *pallium* à l'archevêque du pays, il fera ordonner les clercs et sacrer les évêques par les évêques catholiques du voisinage; il s'informera soigneusement, tant par les anciens livres que par les autres documents, de la couronne donnée à vos ancêtres par l'Eglise romaine, et traitera avec vous de tout ce qui conviendra. » La lettre à l'archevêque Basile marque les mêmes pouvoirs du légat.

Mais avant que Joannice eût reçu cette réponse du Pape, il lui avait écrit une nouvelle lettre où il lui mande : « Dès que les Grecs ont su que j'avais envoyé vers vous, le patriarche et l'empereur m'ont envoyé dire : *Venez à nous, nous vous couronnerons empereur et vous donnerons un patriarche, car votre empire ne subsisterait pas sans cette dignité.* Mais je n'ai pas voulu, parce que je veux être serviteur de saint Pierre et de Votre Sainteté, et sachez que je vous ai envoyé mon archevêque avec de l'argent monnayé et en vaisselle, des étoffes de soie, de la cire, des chevaux et des mulets, pour marque de mon respect, et je vous prie de m'envoyer des cardinaux pour me couronner empereur et établir un patriarche dans mes terres. » Joannice prenait le titre d'empereur des Bulgares, affectait dans ces lettres d'imiter le style des Grecs, et les scellait de bulles d'or.

L'archevêque qu'il envoya au Pape était Basile : il partit le 4 juillet 1203. Mais étant arrivé au port de Durazzo, les Grecs l'y retinrent et l'empêchèrent de s'embarquer (1318). Alors, il envoya au Pape deux hommes fidèles, Constantin prêtre, et Sergius connétable. Toutefois, peu après, il reçut un ordre de Joannice, par lequel ce prince lui enjoignait de revenir promptement près de lui, attendu que le légat du Pape y était arrivé. Basile partit donc; il se trouva à Driane au mois de septembre, et il y rencontra Jean, chapelain d'Innocent III.

XIII. Ce prélat avait passé par la Bossine, où il travailla à ramener à l'Eglise des patarins ou manichéens; ensuite il passa en Hongrie, où il fut retenu quelque temps. Des envoyés de Joannice vinrent au-devant de lui, et le conduisirent à leur maître.

Etant enfin arrivé en Bulgarie, le légat Jean rendit à l'archevêque Basile la lettre du Pape, et lui donna le *pallium* le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, 8 septembre 1203. Après l'avoir reçu, l'archevêque primat promit publiquement, dans l'église et en présence de plusieurs évêques : « D'être fidèle et obéissant à saint Pierre, à l'Eglise romaine, à son seigneur Innocent et à tous ses successeurs catholiques; de ne rien entreprendre ni contre leur vie ni contre leur liberté, de ne donner à personne des conseils à leur préjudice, de défendre l'honneur, la dignité et les droits du siége pontifical; de se rendre aux conciles quand il y sera appelé, d'exiger le même serment de tous les évêques qu'il sacrerait, et de faire jurer aux rois qu'il oindra que leurs personnes, leur peuple et

(1317) *Hist du Pape Innocent III*, ubi supra, t. I, p. 263.

(1318) Hurter, ouv. cit., tom. II, p. 105, dit que « le clergé latin de Durazzo eut de la peine à empêcher les Grecs de jeter l'archevêque dans l'eau. » Et du Cange, *Famil. Byzant.*, p. 249, dit que l'empereur de Byzance avait fait tous ses efforts pour empêcher Johannitius de s'unir avec l'Eglise romaine.

leur pays seront dévoués au Siége apostolique (1319). »

Dans sa lettre à Innocent III, l'archevêque-primat témoigne de ce serment de fidélité qu'il prononça; il rend compte de la cérémonie au Pape, et il ajoute : « Nous n'avons point le saint chrême; nous le recevions des Grecs, mais nous leur sommes désormais aussi odieux que vous. Apprenez-nous comment nous devons avoir le saint chrême pour baptiser notre peuple, afin qu'il ne soit pas privé de cette onction, ce qui serait un péché. Envoyez-nous deux palliums pour les deux métropolitains de Prishlave (ou Preslau) et de Balesbude. »

Le légat avait établi ces deux archevêchés de concert avec Joannice, les soumettant à l'archevêque Basile comme à leur primat, et mit le siége primatial dans la ville de Ternove, qui était alors la capitale de la Bulgarie. En renvoyant le légat Jean, Joannice envoya avec lui Blaise, évêque de Brandizubère, avec une lettre au Pape, par laquelle il le prie d'envoyer à l'archevêque Basile le bâton pastoral et tout ce qui convient à un patriarche. Le légat, outre le pallium lui avait donné la mitre et l'anneau. Joannice ajoute : « Et parce qu'il serait difficile de recourir à Rome à la mort de chaque patriarche, accordez à l'église de Ternove le pouvoir de l'élire et de le sacrer, de peur que votre conscience ne soit chargée de la vacance de ce grand siége. Accordez aussi à cette église le pouvoir de faire le saint-chrême à l'usage du baptême; car les Grecs ne nous le donneront plus quand ils sauront que nous avons reçu la consécration de votre Sainteté. Je vous prie aussi d'envoyer un cardinal qui m'apporte le sceptre et la couronne pour me sacrer et me couronner. Quant aux limites de la Hongrie et de la Bulgarie, je laisse à Votre Sainteté de les régler en sa conscience, afin de faire cesser les meurtres des Chrétiens. Or vous devez savoir que le roi de Hongrie a usurpé cinq évêchés qui m'appartiennent avec leurs droits, en sorte que ces évêchés sont ruinés. Jugez s'il est juste d'en user ainsi. Je ne vois pas pourquoi les évêques des Bulgares ne faisaient pas eux-mêmes le saint-chrême, et croyaient avoir besoin de le recevoir d'autres mains (1320). »

Le légat Jean partit donc pour Rome porteur de ces lettres. Il était, de plus, chargé d'une patente du roi Joannice, par laquelle celui-ci reconnaissait que ses prédécesseurs, Siméon, Pierre et Samuel, avaient reçu du Saint-Siége la couronne impériale, et les patriarches leur dignité; et en conséquence, il déclarait qu'il voulait recevoir sa couronne du Pape Innocent III, et il promettait de ne jamais se départir de l'obéissance de l'Eglise romaine, et d'y soumettre toutes les terres qu'il pourrait conquérir, soit sur les Chrétiens, soit sur les païens. Cette patente était scellée d'une bulle d'or et datée de la fin de 1203.

XIV. Arrivé à Rome avec l'évêque Blaise, le légat Jean rendit compte de sa mission à Innocent III, et lui remit les lettres dont il était porteur. Ce grand Pontife écouta favorablement les demandes du prince des Bulgares, et, après une mûre délibération, il résolut de lui donner le titre et les ornements de la royauté (1321).

A cet effet, il lui envoya Léon, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix. Dans les derniers jours de février 1204, ce prélat quitta donc Anagni où le Pape résidait. L'évêque Basile devait probablement être son compagnon de voyage. Mais comme ni celui-ci, ni aucun prêtre du pays n'avait reçu, à l'époque de son sacre, l'onction selon le rite romain (1322), le Pape les lui fit donner en sa présence par un cardinal, assisté de deux évêques, et il ordonna qu'à l'avenir aucun ecclésiastique ne fût élevé à la dignité sacerdotale ou épiscopale, sans avoir été oint selon le même rite. Il en développe les motifs à l'archevêque de Ternove, dans une longue lettre dont a été tirée la décrétale *Cum venisset*.

Innocent III dit dans cette lettre que l'onction sacerdotale vient du précepte divin et de l'exemple des apôtres. « Car, continue-t-il, Anaclet, Grec d'origine, qui fut ordonné prêtre par saint Pierre, dit que les évêques à leur ordination doivent être oints, suivant l'usage des apôtres et de Moïse, parce que toute sanctification consiste dans le Saint-Esprit, dont la vertu invisible est mêlée au saint-chrême. » Innocent s'étend ensuite sur toutes les onctions des évêques et des prêtres à leur ordination, des nouveaux baptisés, de la confirmation, des malades, des vases sacrés, des autels et des églises, et en explique les mystères par les passages de l'Ecriture pris en des sens figurés. En ordonnant au primat de Bulgarie de recevoir l'onction et la donner ensuite aux évêques, qui la donneront aux prêtres, et de faire observer à l'avenir cette cérémonie dans l'ordination, il ajoute : « Nous vous envoyons, par le cardinal Léon, les ornements pontificaux, même le bâton pastoral, quoique le Pape ne s'en serve point. » Mais revenons à la mission du cardinal Léon.

Ce prélat était porteur d'une Bulle adressée à Joannice. Le Pape y explique par des citations de l'Ecriture sainte et des paroles

(1319) *Voy.* Hurter, ouv. cit., tom. II, p. 107.

(1320) Fleury, liv. LXXV, n. 54.

(1321) Un écrivain dit, en parlant de la demande que Joannice avait faite à Innocent III de lui donner l'investiture : « Le Pontife saisit avec *empressement* cette occasion d'étendre sa souveraineté spirituelle et *temporelle* sur une contrée nouvelle. » (*Encyclopédie catholique*, tom. IV, p. 578, col. 1.) On vient de voir l'*empressement* que mit Innocent III dans cette affaire, et quelle part de souveraineté *temporelle* il prit!

(1322) Depuis qu'ils s'étaient abandonnés aux Grecs (*Voy.* n°s X, XI), ils suivaient leur rite, et n'usaient point d'onction non plus qu'eux dans l'ordination des prêtres ni des évêques.

du Sauveur les priviléges de saint Pierre et de ses successeurs. C'est en vertu de ces priviléges, que le Pape lui envoie la couronne et le sceptre, et donne au cardinal Léon le pouvoir de le sacrer, après avoir reçu de lui serment d'être constamment dévoué à l'Eglise romaine. Le Pape accorda de plus à Joannice le droit de battre monnaie à son nom, et lui fit présent d'un étendard sur lequel on voyait la croix et les clefs de saint Pierre. La croix servait à rappeler que c'était à Dieu et non à lui-même que le roi devait attribuer ses victoires; les clefs étaient le symbole de la prudence et de la force; enfin, la croix et les clefs étaient les signes du salut par les souffrances de Notre-Seigneur et par son Eglise.

Une lettre particulière du Pape faisait connaître au roi la mission du légat, les pleins pouvoirs dont il était revêtu, les honneurs et priviléges accordés aux évêques de son pays, et elle l'engageait non-seulement à le recevoir avec respect, mais à veiller encore à ce qu'on obéît à ses ordres dans tout son royaume. Innocent attacha le privilége de couronner le roi à la dignité de primat qui avait été conférée à l'archevêque de Ternove, et il ordonna au clergé de reconnaître le primat pour chef, attendu que la dignité de primat et de patriarche était la même. Le successeur du primat devait être élu selon les formes canoniques, et sacré par le métropolitain et les suffragants de son église. Il était tenu de prêter serment au Saint-Siége, et de recevoir, ainsi que les métropolitains, le pallium des mains du Pape. En général il leur fut enjoint d'observer les rites de l'Eglise romaine, ou plutôt les préceptes de Dieu.

Innocent III annonça ensuite à tout le clergé et à tout le peuple de la Servie et de la Hongrie, la mission du légat et l'heureux événement du retour des Valaques et des Bulgares au sein de l'Eglise. Il charge le cardinal Léon de prononcer une décision ou d'ordonner une enquête sur toutes les questions qui lui seraient proposées dans les provinces qu'il traverserait, partout de faire cesser le scandale et de rétablir la paix et la concorde (1323).

Le cardinal légat arriva, le 15 octobre 1204, à Ternove ou Ternovo, capitale fortifiée de la Bulgarie, sur le Balkan, et, le 7 novembre, il sacra le primat, qui ordonna à son tour les métropolitains et les évêques; après quoi les premiers reçurent le pallium des mains du légat. Le lendemain, le cardinal couronna le roi aux acclamations du peuple, et repartit le 15, emmenant avec lui deux jeunes gens que Joannice lui confia pour les faire instruire à Rome dans la langue latine, et les rendre capables de traduire les lettres envoyées en Bulgarie.

Dans la lettre qu'il remit au légat, Joannice exprima, il est vrai, sa joie d'être arrivé au but de ses vœux les plus ardents; mais il fait connaître aussi sa ferme résolution de n'accorder au Pape d'autre influence sur sa personne et sur son royaume, que celle qui se rattachait aux affaires spirituelles. Il ne voulait pas rompre avec l'empereur de Byzance, pour se soumettre à une sujétion plus grande que celle qu'il éprouvait déjà. « Le légat, écrit-il au Saint-Père, vous donnera des explications suffisantes sur ma position à l'égard du roi de Hongrie, et vous jugerez lequel de nous deux méprise l'autre. S'il vient à m'attaquer, Dieu me donnera la victoire; mais que dans ce cas Votre Sainteté ne conçoive aucun soupçon contre moi. » Il prie le Pape de recommander aux Latins, alors maîtres de Constantinople, de ne point inquiéter son royaume; car il se réservait aussi les mains libres sous ce rapport. Enfin il envoie au Pape quelques présents, comme marques de souvenir (1324).

XV. Ce roi Joannice qui avait cherché à établir la légitimité de ses prétentions par l'histoire même des Bulgares, et qui, après avoir obtenu du Pape ce qu'il désirait, se méfiait déjà de son influence salutaire, aurait mieux fait de la réclamer au contraire, et d'accepter la pacifique médiation que le Pape Innocent III aurait voulu interposer dans la guerre des croisés latins contre les Grecs et où les Bulgares prêtèrent secours aux Grecs (1325). Car, de ce moment (an 1207), la Bulgarie ne fut plus guère livrée qu'aux fléaux des guerres intestines et extérieures. Ses maîtres, dans des successions rapides, l'énervèrent, et ses affaires temporelles allèrent toujours en déclinant, jusque-là qu'elle finit par tomber sous la dépendance de la Servie (an 1331).

Ce ne fut pas tout. Le kral de Servie, Etienne, mit sur le trône des Bulgares sa sœur Neda. Les Bulgares la chassèrent et la remplacèrent par Alexandre (an 1332). Celui-ci prit parti (an 1344) pour l'empereur Jean Paléologue dans ses démêlés avec Jean Cantacuzène, et fut obligé de se reconnaître vassal et tributaire du roi de Hongrie. Il mourut (an 1350). Sisman, l'un de ses fils, ayant refusé de payer le tribut imposé à son père, vit ses états envahis par les Hongrois (an 1362), tomba au pouvoir de l'ennemi, et acheta sa liberté en se reconnaissant tributaire de la Hongrie.

Alors une querelle au sujet du partage de la Bulgarie s'engagea entre Sisman et ses frères. Tandis qu'ils épuisaient leurs forces dans cette guerre intestine, le sultan Mourad (Amurat Ier) fit la conquête de la Zagorie (an 1372). Sisman n'obtint sa retraite qu'en lui donnant la main de sa fille. Voulant se venger de l'agression du sultan, il se ligua contre lui (an 1388) avec Lazare, kral de Servie. Aussitôt Ali-Pacha, général de Mourad, envahit la Bulgarie, fit

(1323) Gesta, c. 70-77, liv. vii. Epist. 1-14, apud Hurter, tom. II, pag. 107, 108.

(1324) Epist. 8, 137. *Voy.*, sur la situation du Balkan, Nicétas, *in Alex.*, i, 5, epist. 7, 230, 231.

(1325) *Voy.* sur cette guerre du Cange, *Famil Byzant.*, et Hurter, tom. I, p. 261 et alib.

prisonnier Sisman, qui ne dut la vie qu'à la générosité du sultan. Mais la majeure partie de la Bulgarie resta au pouvoir des Turcs. Enfin, car nous devons passer vite sur ces faits, — Bagezid (Bajazet), son fils et son successeur, en acheva la conquête (an 1396), après la bataille de Nicopolis. Dès lors, la Bulgarie devint une province de l'empire ottoman, ce qu'elle est encore aujourd'hui (1326).

Comme on le pense bien, pendant toutes ces guerres et ces successions anarchiques, pendant ces déchirements occasionnés par l'ambition et l'orgueil de quelques tyrans, non-seulement les peuples souffrirent cruellement, mais le règne de la religion ne put que s'affaiblir insensiblement. Les désordres civils ouvrirent la porte aux erreurs. Les manichéens, qui avaient déjà pris racine (n° X) dans cette contrée, profitèrent de ces conflits et se multiplièrent; les Grecs renouvelèrent leurs séductions, tendirent de nouveau leurs piéges et, naturellement, s'implantèrent plus facilement; enfin les pasteurs ne pouvant plus veiller avec autant de vigilance, ou plutôt négligeant de le faire parce qu'eux-mêmes furent atteints par l'énervement général, les Bulgares se laissèrent, pour la plupart, entraîner dans le schisme et dans toutes sortes de doctrines pernicieuses, parmi lesquelles le mahométisme ne manqua pas d'avoir une puissante part d'action dans ce travail de dissolution.

Aussi, l'Eglise ne put-elle plus guère que chercher à arracher le plus possible de ces infortunés aux ravages de l'erreur. Sur ce pays qu'elle avait vivifié autrefois, il ne lui fut plus permis que d'agir par des missions, comme elle le fait dans les contrées idolâtres, mais non d'une manière constante et régulière. Et néanmoins, même dans cette action si restreinte, il lui fut encore donné de recueillir quelques consolations.

XVI. En effet, Marc de Viterbe, général de l'ordre de saint François, nous apprend, dans une lettre de l'année 1366, que les religieux de son ordre firent en Bulgarie, des conversions considérables :

« Je reçus hier, dit-il (1327), des lettres très-agréables du roi Louis de Hongrie et du vicaire de Bosnie. Il me mande qu'à la prière du roi il a envoyé dans un pays voisin huit frères de notre ordre, qui, en cinquante jours, ont baptisé plus de deux cent mille hommes; et, afin qu'on ne doute pas du nombre, le roi a fait écrire tous les noms des baptisés sur des registres publics; toutefois, on mande qu'ils n'ont pas encore converti le tiers du pays. Les princes infidèles accourent avec leurs sujets en foule au baptême; les hérétiques et les schismatiques se réunissent à l'Eglise romaine, avec leurs prêtres et leurs caloyers, si opiniâtres auparavant. Ce qui tempère cette joie, c'est que les ouvriers manquent pour une si ample moisson; on craint la perte de la Bulgarie, si peuplée, dont le roi de Hongrie s'est rendu maître. Les patarins et les manichéens sont plus disposés qu'à l'ordinaire à recevoir le baptême. Le roi demande qu'on lui envoie jusqu'à deux mille de nos frères, et voudrait exposer sa personne pour la conversion des infidèles. Faites lire cette lettre à tous les frères qui viennent à l'indulgence de la Portioncule, et exhortez-les à se disposer promptement à prendre part à cette bonne œuvre, leur dénonçant de ma part que ceux qui, touchés de l'esprit de Dieu, voudront faire ce voyage, viennent se présenter à moi pour recevoir leur obédience et ma bénédiction. »

Il fallait que ces pauvres peuples eussent faim et soif de la vérité pour que, dans une mission de si peu de durée, il y en eût un si grand nombre qui vînt puiser aux sources fortifiantes de la foi et de l'espérance !... Le bien continua les années suivantes. En 1368, le Pape Urbain V apprit que les frères Mineurs, excités et protégés par le roi Louis de Hongrie, avaient converti grand nombre d'hérétiques et de schismatiques en Bulgarie, en Rascie et en Bosnie, comme on voit par la lettre de remerciement qu'il en écrivit au roi le quatorzième de juillet 1368.

Afin donc d'affermir ces conversions et d'arrêter les progrès des hérétiques qui étaient encore en grand nombre dans ces provinces, le Pape écrivit aux archevêques de Spalatro et de Raguse, ainsi qu'à leurs suffragants, d'empêcher, autant qu'il leur serait possible, le commerce réciproque entre leurs diocésains et les hérétiques de la Bosnie, soit que les hérétiques apportassent des marchandises aux Catholiques, ou que les catholiques leur en portassent; le tout sous peine d'excommunication, et même de prison à l'égard des hérétiques. La lettre est du 13 novembre 1369 (1328).

Clara, veuve d'Alexandre, vaïvode de Valachie, princesse catholique et pieuse, avait deux filles mariées, l'une au roi de Bulgarie, l'autre au roi de Servie. Elle avait retiré la première du schisme et de l'hérésie. Le Pape l'en félicite, dans une lettre datée du 19 janvier 1370, et l'exhorte à travailler à la conversion de son autre fille. Le 8 avril, Urbain écrivit également à Ladislas, beau-fils de Clara, l'exhortant aussi à quitter le schisme.

XVII. Ces conversions arrivèrent, comme on le voit, avant que la Bulgarie eût été conquise par les musulmans, et fût devenue une province de la Turquie d'Europe. Depuis cette conquête, trois espèces d'habitants se mêlèrent dans cette contrée : les Turcs, c'est-à-dire les maîtres, les anciens colons qui gardèrent leur nom de Bulgares, et les Grecs. Ces Bulgares furent partagés quant au rite : les uns furent du rite grec, et

(1326) *Ency. cath.*, art. *Bulgarie* (*Histoire de la*), et Malte-Brun, *Géog.* 1830, tom. I, p. 364.

(1327) Wadding, 1366, n. 15, *Sanct. Antonin.*

(1328) Raynaldi, ad an. 1368, n° 18, 1369, n° 13.

tous schismatiques ; ils se servaient de la langue grecque dans leurs offices, quoique ce ne fût pas celle qu'ils parlaient ; les autres suivirent le rite latin, et restèrent tous catholiques.

Vers l'an 1760, les Bulgares catholiques qui avaient à Sophie, ville principale, un clergé et des églises, — à l'occasion de nous ne savons quelle vexation ou avanie, — firent un acte d'opposition aux ordres du Grand Seigneur ; en punition, ils furent exilés en masse, et tous leurs biens confisqués : une partie des familles se retira en Moldavie, où l'évêque de Bucharest les accueillit ; l'autre partie passa les montagnes du Balkan, et vint se fixer à Philippopoli et dans les environs. C'est de cette mission qu'il s'agit lorsque, de nos jours, il arrive aux recueils catholiques de nous entretenir quelquefois de notre sainte religion en Bulgarie.

La direction spirituelle de cette mission fut remise en 1782 à la congrégation des Passionnistes. Depuis cette époque, jusqu'au temps présent, ces religieux ont envoyé dans cette province vingt-quatre missionnaires, dont la vie s'est consumée en efforts plus méritoires que fructueux. Mais, s'ils n'ont pu léguer à l'Eglise une multitude d'infidèles convertis, s'il ne leur a pas été donné de répandre leur sang pour la sainte cause de la foi, ils ont du moins conservé et vu s'accroître le petit troupeau confié à leur sollicitude.

C'est ce que nous apprend un religieux Passionniste, le R. P. Charles Romain(1329) « Je n'essayerai point, ajoute-t-il, de peindre l'état où se trouvaient les catholiques de Bulgarie, lorsque, pour la première fois, nos pères vinrent au secours de leur détresse. Sans églises et presque sans prêtres, ignorant les premiers devoirs du Chrétien et les vérités les plus nécessaires au salut, privés des sacrements qui seuls auraient pu les soutenir contre la persécution ottomane, ils en étaient presque à regretter leur baptême comme un malheur, et à maudire une religion qui servait de prétexte à leurs maîtres pour les humilier et les appauvrir. »

Triste déchéance d'un peuple autrefois si favorisé sous le rapport spirituel ! Lamentable obscurité, après tant de lumières répandues dans ces contrées ! C'est là un terrible exemple des malheurs réservés aux nations qui se séparent du tronc, qui ne se tiennent pas constamment attachés au roc de Pierre, au centre de l'unité d'où la vie découle ! Le pieux missionnaire continue : « Le premier soin de nos confrères, dit-il (1330), fut de réunir le troupeau dispersé. A leur voix on se rassemble d'abord dans un réduit souterrain, puis dans quelque cabane isolée, et le plus souvent au fond d'une étable : là, dans le coin le plus obscur, on élevait à la hâte un autel ; là, tremblant d'être découverts et se croyant déjà sous le fer des musulmans, nos fidèles se pressaient dans l'ombre, afin d'écouter la divine parole et de participer aux saints mystères. Ce fut pour notre mission l'époque des catacombes. »

Vint le jour où il fut donné d'en sortir. L'habitude de se voir réunis avait peu à peu rendu les Catholiques moins timides. Alors les missionnaires pensèrent que le meilleur moyen d'encourager leur confiance serait d'obtenir du gouvernement l'autorisation de construire une église, ce qui eût passé aux yeux des Bulgares pour une reconnaissance implicite de leur culte. On s'adressa donc au pacha, mais toutes les suppliques furent repoussées : il fut toujours répondu que des souterrains et des étables étaient d'assez beaux sanctuaires pour des Chrétiens qui commençaient à trop lever la tête.

Enfin la permission si longtemps désirée fut obtenue en 1832 par le médecin du pacha de Nicopolis. Toutefois, l'orgueil musulman fit des réserves. « Dans la crainte que nos églises ne rivalisassent de grandeur avec les mosquées du pays, dit le missionnaire que nous citons (1331), on mit deux conditions à la faveur accordée : la première que nous élèverions nos temples à quelques pieds seulement au-dessus du sol ; la seconde, qu'ils présenteraient au dehors toutes les apparences de la plus humble pauvreté. » C'était bien peu pour la Majesté divine ; mais pour nous, mais pour nos pauvres Chrétiens condamnés si longtemps à ne rendre au Seigneur qu'un culte clandestin, c'était presque un triomphe ; au souvenir des jours mauvais succédaient enfin la conciliation et l'espérance. Il serait impossible d'exprimer la joie de nos pauvres Catholiques lorsqu'ils virent s'élever le modeste asile que le Dieu du ciel devait habiter : des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux, la première fois qu'ils se trouvèrent réunis dans la maison de notre commun Père. » Ceci se passait en 1832.

XVIII. En 1836, Mgr Hilléreau, vicaire apostolique patriarcal de Constantinople, traçait de la Bulgarie la situation suivante, tirée de ses lettres (1332).

A cette époque, la mission comptait environ six mille âmes ; elle était administrée par sept missionnaires du pays, sous la direction d'un vicaire apostolique de Sophie en Bulgarie. Les fidèles étaient dispersés en plusieurs villages bâtis par eux, et où ils habitaient presque seuls. « Les Catholiques bulgares, ajoute le prélat, sont tous très-pauvres ; ils sont pour le plus grand nombre au service des Turcs, pour cultiver

(1329) Lettre insérée dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, n° de novembre 1842, ou t. XIV, p. 467.

(1330) Ibid.

(1331) Ibid., p. 468.

(1332) *Annales de la Propagation de la Foi*, t. VIII, p. 481, 482.

leurs terres ou garder leurs troupeaux ; il y a chez eux une foi vive et beaucoup d'attachement à l'Eglise catholique; comme ils sont en petit nombre, comparativement aux hérétiques qui habitent le pays où ils se trouvent, ils sont souvent vexés et maltraités : le moyen dont se servent leurs adversaires est de faire entendre aux Turcs que ces Catholiques qui sont unis aux Francs (c'est le nom par lequel on désigne ici ceux du rite latin), par les liens de la foi et de l'obéissance à la même Eglise, sont aussi unis pour les intérêts politiques. Ainsi, du temps que les Français avaient la guerre avec les Turcs, l'évêque grec de Philippopoli ayant fait croire au gouverneur que les Bulgares catholiques étaient des Francs, ils ne purent échapper à un nouveau bannissement qu'en donnant à ce gouverneur les sommes d'argent qu'il lui plut de leur demander. »

En 1838, la petite chrétienté de Bulgarie reçut des secours de l'*Association de la Propagation de la foi* (1333), et avec ces secours les missionnaires purent construire deux églises en pierres, beaucoup plus vastes et plus solides que les précédentes. Maintenant nous laisserons parler le religieux Passionniste auquel nous avons déjà emprunté quelques détails.

« Aujourd'hui, dit-il dans sa lettre de 1842 (1334), la situation du vicariat de Bulgarie est assez florissante. « S'il ne faut pas compter sur beaucoup de conversions parmi les infidèles et les schismatiques, au moins n'avons-nous qu'à nous louer des heureuses dispositions de notre bien-aimé troupeau. Ses vices d'autrefois tenaient en grande partie à son ignorance; mais il lui restait la foi, une foi vive pour les guérir : à présent qu'il est mieux instruit, ses vertus nous rappellent les beaux siècles de la primitive Eglise. Le blasphème, le parjure, la profanation du dimanche, sont des fautes inconnues à nos Catholiques; ils se reprochent comme des crimes les malédictions et jusqu'aux murmures proférés dans un premier moment de colère, contre leurs iniques oppresseurs. Chaque matin, à un signal convenu, ils accourent dans nos temples pour y faire en commun la prière, assister au saint sacrifice et entendre une courte instruction; puis ils vont à leurs travaux accoutumés. Et le soir, la nuit les retrouve encore réunis au pied de l'autel pour réciter ensemble le Rosaire et chanter en langue bulgare quelques cantiques pieux. »

Ne dirait-on pas les Hébreux, dans le dur exil d'Egypte, se souvenant des solennités de Jérusalem, et chantant les cantiques du Seigneur sur la terre étrangère ! Plus d'une fois le courage de ces bons Bulgares a commandé l'admiration à leurs oppresseurs. « En 1836, dit le R. P. Charles Romain (1335), le jour de la Fête-Dieu, nous avons vu toute la population catholique accompagner en procession le très-saint Sacrement qu'un de nos Pères portait avec la plus grande solennité dans les rues de Bellini. A ce spectacle, les musulmans frémirent d'abord d'indignation ; mais bientôt, forcés de rendre hommage à la sainte intrépidité de nos néophites, ils voulurent contribuer eux-mêmes à l'éclat de cette imposante cérémonie; et, les années suivantes, sans aucune invitation de notre part, ils se sont empressés de suspendre à leurs fenêtres leurs plus beaux tapis, afin d'orner autant qu'il était possible les lieux que notre divin Sauveur parcourait en triomphe. »

Le pieux missionnaire dit ensuite que, de tous les religieux, celui qui a le plus puissamment contribué à l'amélioration de ce petit troupeau, est Mgr Mulajossi (1336), troisième évêque passionniste de Nicopolis. Il fait le plus tendre et le plus touchant éloge de la charité de ce prélat, et il ajoute : « Tant d'abnégation n'est pas restée sans fruit : déjà plus de trois cents dissidents doivent à son zèle et à l'admiration que sa conduite inspire, le retour à l'unité. Il n'est pas jusqu'aux Turcs qui ne lui prodiguent les témoignages de l'estime et de la vénération ; tous, sans exception, se découvrent sur son passage et le saluent avec respect. Quant aux Grecs schismatiques, lorsqu'ils voient notre évêque, le soir, au sortir de l'église, traverser, silencieux et priant, les rues de Bellini, en recueillant à chaque pas les bénédictions des malheureux qu'il a soulagés, ils ne peuvent s'empêcher de rendre hommage aux vertus du pasteur et à la piété du troupeau; ils sont frappés surtout de la bonne harmonie qui règne entre nous, et de cette fraternité cordiale qui d'un vaste diocèse ne fait qu'un même corps, soumis à l'impulsion d'une seule volonté. »

A ce double caractère de dévouement et d'unité, les Grecs schismatiques, reconnais-

(1333) *Annales*, t. XIV, p. 468. L'œuvre continue, chaque année, ses secours au vicariat apostolique patriarcal de Constantinople (*Voy.* le compte-rendu de 1854, *Annales*, t. XXVII, p. 192), et nous pensons que la mission de Bulgarie reçoit, à son tour, quelque secours de ce vicariat.

(1334) *Annales*, loc. cit., ubi supra, p. 469.

(1335) Ibid., p. 470.

(1336) Ce prélat est en même temps administrateur apostolique de la Valachie et de la Bulgarie. Dans une lettre datée du 1er janvier 1842, et inséré dans les *Annales* (t. XIV, p. 474), Mgr Malajoni dit: « A une époque plus heureuse, la Bulgarie entière était catholique. Depuis, la domination des Grecs schismatiques, et, plus tard, la conquête des Turcs ont, sinon brisé le lien qui l'attachait au Saint-Siége, du moins porté à ses mœurs primitives une funeste atteinte; par malheur nos missionnaires ne pouvaient voler au secours de son orthodoxie menacée, arrêtés qu'ils étaient à la frontière par les guerres sanglantes dont cette contrée fut longtemps le théâtre. Aujourd'hui nous pouvons tracer de cette chrétienté un tableau plus consolant... » Or les traits principaux dont se compose ce tableau, viennent d'être retracés par les extraits que nous venons de donner de la lettre du R. P. Charles Romain.

sant la véritable Eglise, reviendraient volontiers dans son sein. Mais ils craignent à la fois les Turcs et leurs coreligionnaires. Les Turcs ne se contentent pas d'afficher un grand mépris pour les Catholiques, ils déploient souvent le caractère tyrannique; et chaque fois que par un acte de zèle ou de vertu les pasteurs ou les fidèles offensent leur farouche délicatesse, ils s'en vengent tantôt par l'exil et les prisons, tantôt au moins par de fortes amendes.

Au reste, quand le ministère des missionnaires ne serait pas entravé par la crainte des musulmans, il le serait par les vexations des Grecs schismatiques. Voici ce que nous dit à ce sujet, en terminant, le R. P. Charles Romain (1336*). « C'est un peuple à qui nous faisons toutes les avances de la charité, que nous aimons vraiment en frères, et qui nous repousse comme des ennemis. Semer contre nous la calomnie, réveiller la fureur des mahométans quand elle paraît s'assoupir, inventer des prétextes pour nous traîner devant les tribunaux, et nous faire condamner ou aux cachots ou à d'exorbitantes amendes, tel semble être leur plaisir, telle est au moins, on peut le dire, leur occupation la plus constante, et malheureusement le succès ne répond que trop à leurs funestes efforts. Il y a vingt-quatre ans que le pacha, sur leur instigation, condamna, par un décret, à payer cinq cents piastres, tous ceux qui, désertant le schisme, reviendraient à l'unité; et maintenant encore cette ordonnance s'applique aux convertis avec une sévérité inflexible. Si du moins, à ce prix, le nouveau fidèle pouvait avoir la paix, nous ferions des sacrifices pour acquitter cet inique tribut; mais non : après les rigueurs de la loi viennent les violences de l'arbitraire; on dévaste les champs, on incendie la maison de celui qu'on accuse d'apostasie, parce qu'il revient à la vérité; on le poursuit non-seulement dans sa personne, mais dans ses enfants, dans sa famille et jusque dans ses amis. Nous avons beau réclamer à Constantinople contre ces vexations : on ne nous écoute pas; en sorte que, sur les points où l'autorité ne nous fait pas les victimes de sa force, nous le sommes au moins de son indifférence.... »

Voilà donc tout ce qui reste de l'ancienne Eglise de Bulgarie : une pauvre petite chrétienté, composée de quelques milliers d'âmes catholiques, n'ayant pas même sa liberté d'action, et étant sans cesse exposée aux iniquités de ses dominateurs, aux séductions et au prosélytisme diabolique de l'erreur! Ah! puissent, du moins, la vie véritablement chrétienne, et les prières ferventes des quelques fidèles qui habitent encore cette contrée autrefois si privilégiée, permettre à l'Eglise de faire fructifier ces débris et de conquérir, chaque jour, sur cette terre des Bulgares, un nombre plus grand d'enfants dévoués!...

(1336*) *Annales*, loc. cit., p. 472, 473.

BULGARIE (Eglise catholique en.) *Voy.* Bulgares.

BULLE BENEDICTINE. On nomme ainsi une bulle du 20 juin 1346, publiée par le Pape Benoît XII, et qui règle, en trente-neuf articles, toute la discipline régulière de l'ordre des Bénédictins. Nous l'avons analysée avec assez d'étendue à l'article Benoit XII, n° VIII. — Cette bulle fut adressée en particulier, par le Pape, aux abbés de Saint-Denis et de Sainte-Colombe de Sens, en leur donnant commission de la publier dans le chapitre provincial, composé des deux provinces de Sens et de Reims. Ces abbés exécutèrent ponctuellement les ordres du Saint-Père. Il y eut le 26 juin de l'année suivante, 1337, un grand chapitre composé de plus de cent religieux ayant droit de suffrage; ils se rassemblèrent tous à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés. On y lut la *Bulle bénédictine*; on en donna copie à tout le monde et l'on promit solennellement de s'y conformer

BURALIS D'ARETIO, cardinal. *Voy.* l'article de Benoit xiv, n° VII.

BURCHARD (Saint), premier évêque de Wurstbourg. *Voy* l'article Boniface I (Saint), apôtre de l'Allemagne, n°s XII et XIII.

BURCHARD, évêque de Worsms, vivait au xi° siècle, était né dans la province de Hesse, de parents nobles, qui le mirent premièrement à Coblentz pour le faire instruire; de là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre autres à l'abbaye de Lobbes et à Liége, où l'on dit qu'il fut chanoine.

I. Après avoir passé par la vie religieuse, Burchard s'attacha à Villegise, archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrés jusqu'au diaconat, et lui donna le gouvernement d'une église très-pauvre, que Burchard rétablit magnifiquement et pour le temporel et pour le spirituel. Villegise le fit, en outre, maître de sa chambre et le premier de la ville de Mayence; Burchard occupait ce poste lorsque l'évêché de Worms lui fut proposé.

Il avait été précepteur de Conrad, dit *le Salique*, depuis empereur, fils d'Herman duc de Worms, et ce fut ce prince qui lui procura cet évêché, le pressant de l'accepter. Mais Burchard ne put se résoudre qu'après avoir consulté l'archevêque Villegise : celui-ci l'engagea à prendre ce fardeau, et le sacra environ l'an 1000.

Burchard assista au concile de Selingstatd près de Mayence, tenu au mois d'août de l'an 1022; il nous en a conservé les décrets, qui sont au nombre de vingt et assez importants pour la discipline ecclésiastique. Burchard s'est surtout rendu fameux par son grand *Recueil* des canons : *Magnum volumen canonum* divisé en vingt livres.

II. Il fut aidé, dans ce travail, par Vautier, évêque de Spire; par Brunechon, prévôt de son église de Worsms, et principalement par Albert ou Olbert, moine de Lobbes,

et depuis abbé de Gemblours (1337). Car comme Burchard, encore jeune, avait une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri, évêque de Liége, avec lequel il avait lié à la cour une amitié particulière, de lui envoyer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des Ecritures.

L'évêque Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Albert ou Olbert, qui avait étudié premièrement sous Hériger, abbé de Lobes, puis à Saint-Germain de Paris, à Troyes et à Chartres, sous l'évêque Fulbert.—*Voy.* l'article ALBERT de Lobbes. —Etant abbé, il amassa à Gemblours plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques, et cinquante d'auteurs profanes, ce qui passait pour une grande bibliothèque. Burchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus savant prélat de son temps, et composa avec lui le grand recueil de canons que nous avons marqué.

III. Burchard en explique lui-même le dessein dans la *Préface* adressée au prévôt de son église. C'était pour l'instruction des prêtres chargés de la conduite des âmes, et principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la plupart. L'ouvrage est divisé en vingt livres, il commence par l'autorité du Pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs et la manière de les juger; puis il parle du reste du clergé, des églises et de leurs biens temporels, et enfin des sacrements. Au sixième livre, il commence à traiter des crimes et de leurs pénitences, et c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la manière d'imposer et de pratiquer la pénitence; mais il explique aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux qui ne la pouvaient accomplir.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chantera cinquante psaumes à genoux dans l'église, et nourrira un pauvre ce jour-là, moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair et la graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante psaumes, et les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'était que pour ceux à qui il était impossible de l'accomplir à la lettre, et que cette impossibilité n'était pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pécheur se punît de la manière qu'il le pouvait.

Ce recueil de Burchard est fait avec assez d'ordre, mais sans choix; comme les autres recueils du temps, celui-ci est rempli de fausses décrétales, et les pièces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précédents, particulièrement de celui de Réginon, dont Burchard a souvent copié les fautes, et y en a ajouté de nouvelles. C'est le jugement de Fleury, d'après Baluze (1338).

IV. Burchard remplissait tous les devoirs d'un digne évêque, suivant l'état où l'Eglise était de son temps. Ayant trouvé la ville de Worms presque déserte, et devenue une retraite de voleurs et de bêtes sauvages, il en rebâtit les murailles, rappela les habitants dispersés à la campagne, et la rétablit en cinq ans, malgré l'opposition du duc Othon qui, ayant une forteresse dans la ville, y donnait retraite aux pillards. Mais ensuite, par l'autorité du roi Henri, Othon céda à l'évêque cette forteresse en échange d'une terre; et Burchard, l'ayant fait abattre, en employa les matériaux à bâtir un monastère de chanoines.

Il se fit aussi une maison dans une forêt, à deux milles de Worms, pour se retirer du tumulte des affaires, et ce fut là qu'il composa son *Décret* ou recueil de canons (1339). Il donna des lois à la famille de saint Pierre, c'est-à-dire aux habitants des terres de sa cathédrale, pour régler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monastères, et par ses exhortations plusieurs personnes illustres quittèrent le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois, voyant que cette ferveur allait trop loin, il appela un jour les frères de toutes les communautés, et leur représenta l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, et de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

V. L'évêque de Worms ne vivait ordinairement que de pain, de légumes et de fruits, et ne buvait que de l'eau. Souvent il passait une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, et leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermait tous les matins avant le jour pour prier jusqu'à Prime, et célébrait tous les jours la messe pour les vivants et pour les morts. Il ne survécut que quatre ans au concile de Sélingstald, et, se voyant près de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avait excommuniés; puis il se baigna, se fit raser la barbe et la couronne, et se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux et les autres qui s'y trouvèrent, et leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs et des richesses par son propre exemple.

Etant ainsi disposé, Burchard mourut le 20 août de l'an 1026, d'autres disent le 14 octobre, et il fut enterré dans son église, où l'on mit son épitaphe, par laquelle on rappela qu'il avait rebâti les murailles de Worms. On ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son gant; mais, en revanche, on trouva dans un coffret un cilice très-rude,

(1337) *Vita Burchard. cum Decret.*, edit. Colon., *Vita Olberti*, n. 3, sæc. VI; Ben., p. 400.

(1338) *Hist. eccles.*, l. LVIII, n° 52. Baluz. *Præf. in Reg.*, n. 12.

(1339) *In edit. Colon.*

et une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée. Les auteurs latins nomment cet évêque *Burcardus*, *Brucendus* et *Brocardus* (1340). On cite souvent son Recueil dans les ouvrages de droit canon et de discipline ecclésiastique.

BUSMAS (Henri), archevêque de Trèves. *Voy.* Wirnebourg (Henri de).

BYSKOSKI (Joseph), abbé de Mohilow. *Voy.* l'article Bohusz (Stanislas).

C

CACAULT (François), diplomate, né en 1742 à Nantes, mort le 1er octobre 1805, à Clisson, fut employé dans l'affaire du concordat de 1801. *Voy.* les articles Concordat de 1801, et Pie VIII.

CADALOUS, anti pape, fut élu en 1061 par la faction de l'empereur Henri IV contre Alexandre II (*voy.* cet article), qui avait été légitimement placé sur le Saint-Siége par les cardinaux, après la mort de Nicolas II.

I. Cadaloüs était évêque de Parme, mais évêque indigne ; il était concubinaire et simoniaque, comme le lui reproche saint Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après son élection ; c'est par cette lettre que nous connaissons surtout cet antipape.

Pierre Damien lui dit d'abord que l'Eglise romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné dans trois conciles, à Pavie, à Mantoue et à Florence. « Comment donc, continue-t-il, avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome à l'insu de l'Eglise romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et du peuple ? Et que vous semble des évêques-cardinaux, qui sont les principaux électeurs du Pape, et ont d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus non-seulement des évêques, mais des patriarches et des primats ? » Il rappelle que le Pape doit être élu principalement par les évêques-cardinaux ; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple. »

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, saint Pierre Damien dit : « Jusqu'ici on ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres actions bien plus infâmes que j'ai honte de dire ; maintenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochais, comme vous pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel et de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme tous ceux qui désirent des dignités et sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls de pécher (1341). »

II. Cadaloüs n'en fut pas moins proclamé Pape, par son parti, sous le nom d'Honorius II, et il se disposa à venir prendre de force le Saint-Siége. Ayant en effet amassé beaucoup d'argent et de troupes, il se présenta devant Rome à l'improviste, le 4 avril 1062. Il y avait gagné beaucoup de gens par ses largesses, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prairies de Néron, près le Vatican, et eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués. Mais Godefroi, duc de Toscane et de Lorraine, étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de prières et de présents. Il retourna donc à Parme, sans toutefois abandonner son entreprise.

Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre, beaucoup plus forte, où il lui reproche qu'il ruine son Eglise pour en usurper une étrangère ; qu'il met sa confiance en ses trésors, et qu'il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le père. Il conclut en ces termes : « Supposé que, Dieu négligeant le monde, vous veniez à vous asseoir sur la Chaire apostolique, tous les méchants s'en réjouissent, tous les ennemis de la religion chrétienne en triomphent ; au contraire, tous ceux qui aiment la justice de Dieu, tous ceux qui désirent voir les œuvres de la piété, regardent votre avénement au faîte des choses comme la ruine de l'Eglise entière (1342). »

III. Sa première tentative insurrectionnelle n'ayant pas réussi, Cadaloüs revint une seconde fois à Rome en cachette ; et, ayant gagné les capitaines et distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la cité Léonine, et s'empara de l'église de Saint-Pierre. Le matin, le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à Saint-Pierre : ce qui épouvanta tellement les soldats qui étaient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnèrent tous et se cachèrent dans les caves et d'autres lieux. Alors Cencius, fils du préfet, méchant homme, vint au secours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint-Ange, et lui promit, par serment, de le défendre. Il y demeura deux ans assiégé par les serviteurs du Pape Alexandre, et n'en sortit qu'en se rachetant de Cencius, moyennant trois cents livres d'argent. Il se retira, en cachette, parmi les pèlerins, pauvre et dépouillé de tout, et arriva au mont Bardon, puis au bourg de Barrette.

Quelque temps après, c'est-à-dire en 1064, ou 1067, comme d'autres le soutiennent

(1340) Sigebert, in *Chron.*, ad an. 1008, et 141 *De vir. illustr.*; Baronius. A. C. 999, 1024 et 1026. et *Gallia. Christian.*

(1341) S. Petr. Dam., epist. 20.

(1342) Ibid., epist. 21.

on assembla un concile à Mantoue pour juger le différend entre Alexandre II, le Pape légitime, et Cadaloüs, l'usurpateur.

Alexandre se mit en route avec les évêques et les cardinaux pour se rendre à ce concile. Il passa par Milan, et fut accompagné à Mantoue de l'archevêque Annon de Cologne et du duc Godefroi de Toscane, qui avait profité des remontrances de saint Pierre Damien. Tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. Là, ainsi que nous l'avons dit (1342*), le Pape Alexandre se justifia, par serment, de la simonie dont il était accusé, prouva la validité de son élection, et se réconcilia les évêques de Lombardie qui lui avaient été opposés. Quant à Cadaloüs, il fut condamné unanimement comme simoniaque, et le schisme fut heureusement et complétement terminé en 1067.

Un biographe (1343) dit que Cadaloüs « mourut misérablement, sans avoir voulu renoncer à sa qualité de Pape. » Mais c'est là une erreur. Suivant deux auteurs d'Italie (1344), naturellement mieux instruits de ces faits que les écrivains d'Allemagne, le malheureux antipape eut le bonheur de se reconnaître avant sa mort, de demander l'absolution au Pape véritable, et de l'obtenir en promettant une digne satisfaction.

CAIOUC-KAN, petit-fils et successeur du fameux Gengis-can, fondateur de l'empire des Tartares-Mongols.

Du temps de Gengis-kan même, ces Tartares avaient pris quelque teinture du christianisme dans l'empire de Thogrulouk, kan des Tartares Keraïts, prêtre chrétien de la secte nestorienne, et fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance musulmane les disposait puissamment en faveur des Chrétiens, ses ennemis irréconciliables (1345).

Encouragé par ces lueurs d'espérance, et voulant arrêter les ravages qu'ils avaient déjà exercés au nord de l'Europe, le Pape Innocent IV leur avait envoyé, en 1245, des missionnaires franciscains, avec des lettres adressées à Caïouc-kan.

Ces religieux, qui avaient à leur tête frère Jean de Plan-Carpin, prirent leur route par la Russie, et parvinrent, après bien des difficultés et des travaux, jusqu'à Caïouc-kan. On était au mois de juillet 1245, et comme Caïouc-kan n'était pas encore élu empereur, depuis l'année que son père Octaï, fils de Gengis-kan, était mort en le désignant pour successeur, les missionnaires durent attendre un mois avant d'avoir une audience.

Pendant ce délai, Toura-Kina, mère de Caïouc-kan, avait été chargée de la régence. Elle était assez favorable aux Chrétiens, pour avoir été réputée chrétienne elle-même, et fille du prêtre Jean Caïouc envoya les frères Mineurs auprès de cette princesse, au lieu où se tenait l'assemblée générale, et où ils attendirent le temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, était Chrétien déjà baptisé, et Chincaï, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui cédait pas en bienveillance pour les fidèles : tous deux s'étudiaient à leur concilier celle de l'empereur ; ils traitaient avec honneur les évêques et les prêtres, ils marquaient de l'estime pour les peuples chrétiens, et spécialement pour les Francs.

Caïouc ayant été reconnu empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint la fit différer, mais elle se fit enfin le jour de Saint-Barthélemi, 24 août. Il parut en public sur son trône ; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets.

Le nouvel empereur était un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave et d'un air réfléchi qui justifiait la réputation de prudence et d'habileté dont il jouissait. Les Chrétiens de sa cour assuraient qu'il devait embrasser le christianisme, et déjà il tenait auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenait à ses dépens, et avait devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantaient publiquement l'office et donnaient le signal pour y assister ; ce que les autres chefs des Tartares ne permettaient point.

Ce prince ne régna pas trois ans entiers, et ce qu'il fit pour les Chrétiens ne dépassa guère les bornes d'une certaine bienveillance. Son neveu et son successeur Mangoucan paraît leur avoir été plus effectivement favorable : il n'est pas douteux au moins qu'un grand nombre de Tartares embrassèrent la foi sous son règne ; mais il paraît qu'ils ne furent Chrétiens que de nom et d'appareil, et qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du mahométisme en Asie. Toutefois ils marquèrent longtemps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le christianisme, que les autres nations musulmanes.

CAIUS, Macédonien, disciple de saint Paul, dans le Ier siècle, fut converti à Corinthe par ce saint apôtre avec Crispe, l'an 52 de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1346). Caïus accompagna saint Paul dans ses voyages, eut part à ses persécutions, et fut pris en 57 avec Aristarque par les séditieux d'Ephèse, que Démétrius, orfèvre, avait ameutés contre l'Apôtre des gentils. — On doit distinguer ce Caïus de Caïus de Derbe en

(1342*) Articl ALEXANDRE II, n° 3.
(1343) Moréri
(1344) Baronius, an. 1064, n° 40 ; Pagi, 1061, n° 3.
(1345) Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, liv. XL.
(1346) *Act. apost.* XIX, 29 etc. ; XX, 4.

Lycaonie, autre disciple de saint Paul.

CAIUS, prêtre de l'Eglise de Rome, fleurit sous les Papes saint Victor et saint Zéphirin dans les commencements du IIIe siècle. On ignore son origine. Quelques-uns conjecturent qu'ayant été disciple de saint Irénée, il naquit dans la Gaule; mais cela ne paraît pas établi. Il semble plus certain qu'il puisa sa doctrine dans l'Eglise de Lyon, et l'on ne sait pas pour quelle cause il se sépara de saint Irénée (1347).

Caïus, au rapport de Photius, fut admis dans le clergé romain. En 210, il fut nommé *évêque des nations*, et, comme tel, chargé de porter la foi parmi les idolâtres. A Rome, il se fit remarquer par son zèle et par son éloquence. Une conférence qu'il eut avec Procle ou Procule, l'un des chefs montanistes, contribua beaucoup à étendre sa renommée. Il rédigea par écrit et en forme de dialogue, le résultat de cette conférence. Eusèbe en avait vu la relation, et il en parle en trois endroits de son histoire.

Dans le premier (1348) il cite un passage touchant les sépulcres de saint Pierre et de saint Paul, qu'on voyait à Rome du temps de Caïus. Dans le second (1349), Eusèbe nous apprend que Caïus combattit l'erreur de Cérinthe (*Voy.* son article) au sujet du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, pendant lequel cet hérétique prétendait que les hommes jouiraient des voluptés et des plaisirs charnels. Dans le troisième (1350), Eusèbe remarque que Caïus en condamnant la hardiesse avec laquelle les ennemis de l'Eglise supposaient des livres sacrés, ne compte que treize Epîtres de saint Paul, ne mettant pas celle qui fut écrite aux Hébreux au nombre des Epîtres de cet apôtre. Eusèbe rapporte encore quelques paroles tirées du *Dialogue* de Caïus, et qui sont relatives aux filles du diacre Philippe (1351).

Saint Jérôme a fait l'éloge de Caïus (1352), et il mentionne sa conférence avec Procle. Théodoret parle aussi du livre de Caïus contre Cérinthe, sur quoi Tillemont dit que Caïus est le premier auteur qui ait combattu les millénaires (1353), ce qu'il faut entendre des millénaires partisans de la dégradante doctrine de Cérinthe, mais non des millénaristes qui comptent des saints parmi eux, par exemple, Papias, saint Justin, saint Irénée, etc. Théodoret parle encore de quelques autres ouvrages de Caïus.

Outre ceux dont nous venons de dire un mot, Photius nous en fait connaître trois qui sont attribués au même auteur (1354). Le premier contre l'hérésie d'Artémon (*Voy.* son article), qui professait que Jésus-Christ était un pur homme. Le second, intitulé : *Le petit labyrinthe*, d'où Eusèbe a tiré l'histoire de la pénitence de Natalis; et le troisième *De l'univers* dont il dit qu'il y avait de son temps un ouvrage sous ce titre qui, dans quelques manuscrits, était attribué à Joseph, et, dans d'autres, à saint Justin ou à saint Irénée. Photius ajoute que ce dernier traité ne peut guère être de Josèphe, attendu qu'il y est parlé de Notre-Seigneur d'une manière très-catholique, et que quelqu'un avait remarqué qu'il n'était pas en effet de ce célèbre historien, mais de Caïus. Quoi qu'il en soit, Photius ne prend aucun parti et laisse indécis tout ce qui concerne ces trois ouvrages.

Enfin on a attribué à Caïus le livre des *Philosophumena*. Ceci est un point assez grave à étudier, et d'autant plus que ce livre, récemment découvert (1355), nous révèle des faits d'une haute importance relatifs aux commencements du christianisme, et, en particulier, de l'Eglise de Rome. En examinant ce livre, nous ne retrouverons donc pas seulement Caïus et d'autres personnages plus dignes d'attention encore, comme par exemple, le Pape saint Calixte Ier, mais nous aurons lieu de préciser divers points concernant les origines de l'Eglise. *Voy.* l'article PHILOSOPHUMENA (Livre des).

CAIUS (Saint) Pape. On croit qu'il était originaire de Dalmatie et parent de Dioclétien. Il fut élu Pape en remplacement de saint Eutychien, en l'an 283 de la Rédemption, ou plutôt, selon Eusèbe (1356) et les anciens catalogues des Papes, en 276. C'est apparemment de lui dont Anastase a voulu parler, lorsqu'il dit que le Pape Etienne fut mis en prison en 257, avec les diacres Sixte, Denis et Caïus : d'où notre saint peut avoir acquis, dès ce temps-là, le titre de *confesseur*. Il en est qui prétendent que le soin qu'il eut d'exciter les martyrs à souffrir courageusement la mort, et surtout sa nièce Suzanne, fille de Gabinius, que Dioclétien voulait marier à Maximin Galère, son gendre et son associé à l'empire, lui acquit la couronne du martyre, mais ceci ne paraît pas prouvé.

Ce qu'il y a de certain, c'est que durant la cruelle persécution de Dioclétien, le saint Pape Caïus fut très-utile aux Chrétiens et qu'il les aida puissamment en ces pénibles circonstances. Il conseille à saint Chromace (*Voy.* cet article) de les retirer tous chez lui, c'est-à-dire tous ceux qui avaient été convertis depuis peu. Ce saint en eut tant de soin, qu'aucun d'eux ne fut réduit à la nécessité de sacrifier.

Mais il était difficile que Chromace pût cacher longtemps l'hospitalité qu'il donnait aux chrétiens. Il le comprit et il demanda à l'empereur la permission de se retirer en Campanie, où il avait de fort belles terres :

(1347) *Histoire littéraire de la France*, t. I, pag. 356 et suiv.
(1348) Lib. II, c. 25.
(1349) Lib. III, c. 28.
(1350) Lib. VI, c. 20.
(1351) Lib. III, c. 31
(1352) *De script. Eccles.*, c. 59.
(1353) Tillemont, *Mémoires*, etc., t. II, p. 335.
(1354) Photius, col. 48.
(1355) *Voy.* les importantes *Etudes* que vient de publier M. l'abbé Cruice, sur l'ouvrage des *Philosophumena*, 1 vol. in-8°, 1853.
(1356) *Chron.*, l. VII, c. 26.

c'est ce qui lui fut accordé; et aussitôt il s'empressa d'offrir au Pape d'emmener avec lui, dans ses terres, tous les chrétiens qui voudraient le suivre. Alors une dispute s'éleva entre Sébastien et Polycarpe, pour savoir qui des deux resterait dans la ville ou accompagnerait les nouveaux fidèles en Campanie. Chacun voulait demeurer à Rome, pour y trouver plus aisément la gloire du martyre.

Le saint Pape Caïus termina cette sublime dispute en décidant que Polycarpe, qui exerçait si dignement le sacerdoce et qui était plein de la science de Dieu, devait aller avec ceux qui se retireraient en Campanie, pour les assister et les fortifier.

Le dimanche étant donc venu, Caïus célébra les saints mystères dans la maison de Chromace. Il adressa une allocution à toute l'assemblée et dit ces remarquables paroles: « Notre-Seigneur Jésus-Christ, connaissant la fragilité humaine, a établi deux degrés parmi ceux qui croient en lui, les confesseurs et les martyrs, afin que ceux qui ne se croient pas assez forts pour supporter le poids du martyre, gardent la grâce de la confession, et que, laissant la principale louange aux soldats du Christ, qui vont combattre pour son nom, ils aient grand soin d'eux. Que ceux-là donc qui veulent s'en aillent avec nos fils Chromace et Tiburce (*Voy.* cet article); et que ceux qui le veulent, restent avec moi dans la ville. La distance des terres ne sépare point ceux qu'unit la grâce du Christ; et nos yeux ne sentiront point votre absence, parce que nous vous contemplerons du regard de l'homme intérieur. »

Caïus ayant parlé de la sorte, Tiburce s'écria à haute voix: « Je vous conjure, ô Père et évêque des évêques, ne veuillez pas que je tourne le dos aux persécuteurs; car mon bonheur et mon désir est d'être mis à mort pour Dieu, mille fois, si cela est possible, pourvu que j'obtienne la dignité de cette vie, qu'aucun successeur ne m'enlèvera, et à laquelle nuls temps ne mettront fin. » Le saint Pape, pleurant de joie, demanda à Dieu que tous ceux qui demeureraient avec lui obtinssent le triomphe du martyre.

Nous voyons ici deux choses dignes de remarque. C'est que, comme il est mentionné dans saint Cyprien, on mettait au rang des confesseurs, non-seulement ceux qui confessaient la foi devant les tribunaux, mais encore ceux qui, pour ne pas la renier, prenaient la fuite. La seconde chose, c'est le titre d'*évêque des évêques* donné au Pape. Ce titre se trouve aussi dans saint Cyprien, comme il se voyait, avant lui, dans Tertullien.

Tiburce demeura donc avec le Pape Caïus, ainsi que Sébastien, Marcellien et Marc, Tranquillin, leur père; Nicostrate, Zoé, sa femme, et Castor, son frère; Claude et son frère Victorin, avec son fils Symphorien, qui avait été guéri de l'hydropisie. Tous les autres se retirèrent avec Chromace. Le Pape fit Tranquillin prêtre, et ses enfants diacres. Les autres furent ordonnés sous-diacres, hormis Sébastien, qui, servant beaucoup les fidèles sous l'habit de capitaine, fut fait, disent les actes, défenseur de l'Eglise par le Pape. Ce titre marquait, du temps de saint Grégoire, ceux que les Papes employaient particulièrement au secours et à l'assistance des pauvres. Les saints qui étaient demeurés à Rome, n'y trouvant pas de lieu pour y être en sûreté, se retirèrent avec le Pape dans le palais même de l'empereur, chez un nommé Castule, qui était chrétien avec toute sa famille, et d'autant plus propre pour les cacher, que, demeurant dans le palais où il avait l'intendance des bains et étuves, il n'était nullement suspect.

Les saints demeuraient là, occupés jour et nuit aux larmes, aux jeûnes et à la prière, pour obtenir de Dieu la persévérance et la grâce du martyre. Ils y faisaient aussi beaucoup de miracles en faveur des chrétiens qui y venaient implorer leur assistance.

Tiburce étant une fois sorti, rencontra un jeune homme qui était tombé de fort haut et s'était tellement brisé les membres qu'on ne songeait plus qu'à l'enterrer. Tiburce demanda aux parents en pleurs, de lui laisser dire quelques paroles, pour voir s'il ne le guérirait point. On se retira à quelque distance. Il prononça sur lui l'Oraison dominicale avec le Symbole, et le jeune homme se trouva guéri comme s'il n'avait rien souffert. Tiburce s'en allait, mais le père et la mère le retinrent, en disant: « Venez et prenez-le pour votre esclave, et nous vous donnerons avec lui tous nos biens; car il était notre fils unique, et, de mort qu'il était, vous nous l'avez rendu vivant. » Tiburce leur répondit: « Si vous voulez faire ce que je vous dirai, j'estimerai beaucoup la récompense de cette guérison. » Eux lui dirent: « Et si vous voulez nous avoir nous-mêmes pour esclaves, nous ne nous y opposerons pas; nous le désirons même, si vous nous en croyez dignes. » Alors, les prenant par la main, il les conduisit à l'écart de la foule, et leur apprit la vertu du nom de Jésus-Christ. Quand il les vit affermis dans la crainte de Dieu, il les conduisit à Caïus, en disant: « Vénérable Pape et pontife de la loi divine, voici ceux que le Christ a gagnés aujourd'hui par moi; comme un nouvel arbuste, ma foi a produit en eux son premier fruit. » Magnifiques paroles! témoignage du saint zèle qui animait les premiers chrétiens pour étendre et augmenter le royaume de Jésus-Christ! Que n'avons-nous toujours ce zèle et cette ardeur! Le saint Pape, rempli de joie, baptisa le jeune homme et ses parents.

Outre ces quelques actions que nous avons recueillies sur notre saint Pape, le Pontifical porte qu'il ordonna vingt-cinq prêtres, huit diacres et cinq évêques pour diverses églises (1357). Il ordonna aussi que

(1357) Tillemont et Nicephore, l. vi, c. 34.

les évêques passeraient par les sept ordres inférieurs de l'Eglise avant d'être admis à l'épiscopat, sans qu'il ait, toutefois, par cette prescription, établi ces ordres qui l'étaient déjà depuis les apôtres. On lui attribue une épître écrite à un certain Félix; mais elle est fausse.

Saint Caïus mourut en paix en 296, après avoir gouverné l'Eglise pendant près de quinze ans. C'était, selon quelques historiens, un homme d'une rare prudence et d'une vertu courageuse. On prétend qu'il fut enterré dans le cimetière de Calixte, d'où l'on dit que son corps aurait été tiré le 21 avril 1622, et transporté en 1631 dans une fort ancienne église de son nom. D'autres soutiennent qu'il fut transporté dès 1622 à Novellara, entre Reggo et Mantoue, fait dont les Bollandistes n'ont pu avoir la certitude. Sa fête est marquée au 22 avril.

CAIUS (Saint), confesseur de la foi à Saragosse en 304. *Voy.* l'article ACTES DE DIX-HUIT MARTYRS DE SARAGOSSE ET DE SAINTE ENCRATIDE.

CAJETAN (THOMAS DE VICO), cardinal, naquit à Cajette ou Caïette le 25 juillet 1470, et mourut en 1534.

I. Il entra dans l'ordre des Frères-Prêcheurs à l'âge de seize ans. Il étudia la philosophie à Naples, et la théologie à Bologne. A vingt-six ans il fut reçu docteur dans l'assemblée générale de son ordre, et vint professer à Rome. En 1508, il fut élu général des Frères-Prêcheurs, à la recommandation du Pape Jules II. Lorsque ce Pape fut cité à comparaître devant les cardinaux réunis à Pise, puis à Milan, Cajetan prit sa défense, et n'eut pas beaucoup de mal à montrer que le Pape seul peut assembler un concile.

En 1512, il assista au v° concile général de Latran, où il prononça un discours (*Voy.* l'article sur ce concile); et ce fut vers ce temps qu'il critiqua vivement les monts-de-piété qu'un autre religieux, Bernardin de Feltre (*Voy.* son article), contribuait puissamment à propager.

Ce n'est pas, on le pense bien, que Cajetan cherchait à venir en aide aux usuriers: c'est l'usure, au contraire, qu'il poursuivait dans l'institution des monts-de-piété. Rigide, argumentateur, il désapprouvait le prêt à intérêt, quelque forme qu'il revêtit, et accusait formellement les fondateurs de ces banques de désobéissance aux commandements de Dieu et de l'Eglise. Au fond, les deux moines plaidaient la même cause, celle du pauvre: l'un en attaquant comme usuraire, l'autre en défendant comme charitable la banque populaire. La querelle dura longtemps. Les ordres s'en mêlèrent: celui de Saint-Dominique se signala par sa polémique toute théologique; celui de Saint-François, par une pensée pratique voulait courir aux besoins de la société du temps.

Dans cet antagonisme des couvents la papauté se tut et écouta (1358). Cependant Sixte IV, en 1484, à Savone, et vingt-deux ans plus tard, Jules II, s'étaient formellement prononcés en faveur des monts-de-piété. Malgré cela, la papauté laissait la liberté des controverses. Si le dogme eût été mis en cause, elle aurait imposé silence à qui l'aurait attaqué; mais elle ne voyait dans cette institution qu'une œuvre humaine dont il était permis à un simple religieux de contester l'efficacité, même quand Rome l'avait prise sous sa protection.

II. C'est ainsi que Cajetan, l'un des orateurs de Jules II, au sortir de la chapelle pontificale où il avait prouvé éloquemment l'immortalité de l'âme, vint en véritable aristotélicien, accabler de ses arguments, pris dans la Bible, une institution que le Pape Jules II avait voulu lui-même fonder à Bologne, « afin, dit la bulle (1359), que la charité des fidèles qui formaient ces pieux établissements pût procurer aux pauvres des secours abondants, et prévenir les maux qui provenaient des usures dont les Juifs fatiguaient les Bolonais. » Et en laissant attaquer ainsi un établissement que Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI avaient approuvé, Jules II donna un grand exemple de tolérance à ces hommes qui ne veulent pas qu'on discute des doctrines qu'ils ne partagent point, et lors même qu'elles sont du domaine des opinions controversables. Néanmoins, la papauté résolut de terminer des disputes qui troublaient les consciences; les questions sur le prêt, en divisant les religieux, jetaient dans les couvents des germes d'inquiétude qui menaçaient le repos de ces retraites, et Léon X saisit le concile de Latran des monts-de-piété.

Quant à Cajetan, après le v° concile général, il fut nommé cardinal par le Pape Léon X le 1er juillet 1517, et envoyé en qualité de légat en Allemagne pour associer à la ligue contre les Turcs, l'empereur Maximilien et le roi de Danemark. Il était à Augsbourg lorsque, sur un bref du Pape, il cita Luther à son tribunal. Celui-ci s'y rendit, et parut faire des concessions, qu'il rétracta publiquement dès le lendemain. En 1519, Cajetan assista, encore comme légat, à l'assemblée des princes électeurs de l'Empire, à Francfort, et porta Charles-Quint pour candidat du Saint-Siége. Puis il retourna dans la ville sainte, d'où il se rendit, sous Adrien VI et par son ordre, en Hongrie, pour y soutenir la guerre contre les Ottomans. Rappelé à Rome, en 1524, par Clément VII, il fut fait prisonnier lors de la prise de cette ville en 1527, et ne recouvra sa liberté que moyennant une forte rançon, qu'il emprunta à ses amis. Enfin il mourut au mois de septembre 1534, laissant plusieurs ouvrages, entre autres, un *Commentaire sur la Bible*, qui fut attaqué par Catharin, et censuré par la Faculté de théologie de Paris.

(1358) Audin, *Histoire de Léon X*, 2 vol. in-8°, 1844, t. II, c. 2.

(1359) Bulle donné à Bologne, en 1506.

-CAJUS, confesseur de la foi avec saint Denys, évêque d'Alexandrie. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n. III.

CALCÉDOINE (IVe CONCILE GÉNÉRAL TENU A CALCÉDOINE EN 451). Ce concile eut lieu principalement pour condamner les erreurs d'Eutychès, abbé d'un riche monastère de Constantinople. Rappelons d'abord, en peu de mots, les faits qui ont précédé la tenue de cette assemblée œcuménique.

I. Eutychès avait combattu l'hérésie de Nestorius, mais il le fit avec une telle violence, qu'il tomba lui-même dans un abîme d'erreurs, ce qu'il eut sûrement évité s'il avait été, d'ailleurs, moins ignorant (1360). Dès l'année 448, il prétendit que, comme il n'y avait qu'une seule personne en Jésus-Christ, il n'y avait aussi qu'une nature; qu'à la vérité, la nature divine et la nature humaine étaient réellement distinctes avant l'incarnation du Verbe; mais qu'ensuite, il s'était fait un tel mélange de ces deux natures, qu'elles n'en faisaient plus qu'une, qui était divine, d'où l'hérésiarque concluait que le Sauveur n'était pas consubstantiel à l'homme selon la chair.

Soutenue par le favori Chrysaphe, la doctrine d'Eutychès se répandit et causa de grands maux dans l'Eglise d'Orient. Vainement Eusèbe de Dorylée, en Phrygie, employa l'influence de l'amitié pour ramener Eutychès avec qui il était intimement lié: ce prêtre opiniâtre résista à toutes ses sollicitations. Dès lors, Eusèbe signala l'hérésie à saint Flavien, évêque de Constantinople, qui convoqua dans cette dernière ville un concile particulier composé de trente-deux évêques et de vingt-trois abbés. Ce concile tenu en 448 déposa et excommunia l'hérésiarque appelé et entendu.

Un second concile tenu pareillement à Constantinople, l'année suivante, approuva cette sentence. Mais le conciliabule ou brigandage d'Ephèse (*Latrocinium Ephesinum*), dominé par Chrysaphe, par le fougueux Dioscore d'Alexandrie, et par l'infidèle abbé Barsumas, ne prétendit pas seulement casser les décisions des deux conciles de Constantinople, mais encore de déposer saint Flavien, Eusèbe de Dorylée, Théodoret, évêque de Cyr, Ibas, évêque d'Edesse, et Domnus, évêque d'Antioche.

Toute l'Eglise était donc émue de ces désordres et de cette abominable doctrine, lorsque le grand Pape saint Léon, pour pacifier l'Eglise et faire triompher la vérité de l'erreur, ne vit d'autre moyen que l'indiction d'un concile œcuménique (1361). Il fit d'abord la convocation pour Nicée; mais informé que les Barbares menaçaient l'Illyrie, il transféra le lieu de la réunion à Calcédoine, qui n'était séparée que par le Bosphore de Constantinople, d'où l'empereur Marcien ne jugea pas prudent de s'éloigner.

II. Six cents évêques, d'après ce qu'a écrit saint Léon (1362), composèrent le IVe concile général. Parmi eux, on remarque Eusèbe de Dorylée, Théodoret de Cyr, évêque, dit Tillemont (1363), le plus illustre, le plus savant, et peut-être le plus saint qui fut alors dans l'Eglise. Les légats que saint Léon envoya au concile pour le représenter, sont Pascasin, évêque de Lylibie, en Sicile; Lucence, évêque d'Ascoli, et Boniface, prêtre de l'Eglise romaine. Le Pape chargea encore expressément Julien, évêque de Coos, de se joindre aux légats. L'empereur Marcien et sa femme Pulchérie, qui n'assistèrent en personne qu'à la 6e session, se firent représenter aux premières par les principaux officiers de l'Empire.

Le concile s'ouvrit le 8 octobre 451, dans l'église de Sainte-Euphémie. Du côté de l'Epître, se placèrent les légats du Pape, les évêques de Constantinople, de Césarée en Cappadoce, et tous ceux de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace. Du côté de l'Evangile, Dioscore, Juvénal, Thalassius et les autres évêques qui, pour la plupart, avaient assisté au faux concile d'Ephèse. On fit placer au milieu, c'est-à-dire à part, les officiers de Marcien.

Dès que le concile fut constitué, les légats du Pape demandèrent l'expulsion de Dioscore, à cause de la conduite abominable qu'il avait tenue dans cette ville, et les officiers enjoignirent à cet évêque coupable de quitter son rang et de s'asseoir sur le banc placé pour les accusés. Il résulta de l'instruction dirigée contre lui, qu'il avait violenté les membres innocents du conciliabule d'Ephèse, pour protéger Eutychès; qu'il les avait ou frappés, ou menacés d'exil, ou repoussés par la force des armes; enfin, qu'il les avait contraints de donner leur blanc-seing à un papier sur lequel il inscrivit postérieurement des résolutions qui consacraient la prétendue orthodoxie de l'hérésiarque.

L'innocence de saint Flavien fut proclamée (1364), et tous les évêques qui avaient donné forcément la main au brigandage d'Ephèse, avouèrent leur faute. Dioscore seul, par un orgueilleux entêtement, persista dans ses opinions. Lecture faite de la profession de foi d'Eutychès, Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Bérite et Basile de Séleucie, qui tous l'avaient approuvée, furent déposés de la dignité épiscopale.

III. Dans la seconde session, qui com-

(1360) Saint Léon appelle Eutychès, un vieillard également imprudent et ignorant.

(1361) *Voy.* d'intéressants détails sur tout ce concile dans l'*Histoire du pontificat de saint Léon le Grand et son siècle*, par M. Alex. de Saint-Cheron, 2 vol. in 8°, 1846, t. I, c. 8 et 9.

(1362) Marcellin dans sa *Chronique*, et Liberatus dans son *Bréviaire*, en comptent 630; Nicéphore en porte le nombre à 632.

(1363) *Mémoires*, etc.

(1364) Déjà Marcien et Pulchérie avaient fait procéder à la translation solennelle du corps de saint Flavien à Constantinople, rappelé les évêques bannis de l'exil, et relégué Eutychès loin de la capitale.

mença le 10 octobre, et à laquelle n'assistèrent ni Dioscore, ni ses partisans, on examina ce qui concernait le dogme.

On lut d'abord la lettre de saint Léon à saint Flavien, où le mystère de l'Incarnation est développé de la manière la plus claire et la plus précise. « La nature divine et la nature humaine, y est-il dit, demeurant chacune en son entier, ont été unies en une seule personne, afin que le même Médiateur pût mourir, étant d'ailleurs immortel et impassible... Une nature n'est point altérée par l'autre. Le même qui est vrai Dieu, est vrai homme. L'Ecriture sainte prouve également la vérité des deux natures. Il est Dieu, puisqu'il est dit : Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu ; il est homme, puisqu'il est dit : Le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous. Comme homme, il est tenté par le démon ; comme Dieu, il est servi par les anges..... Comme homme, il pleure Lazare, mort ; comme Dieu, il le ressuscite. Comme homme, il est attaché à la croix ; comme Dieu, il fait trembler en mourant toute la nature. C'est à cause de l'unité de personne que nous disons que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. »

A cette lecture tous les évêques s'écrièrent d'une commune voix : *Telle est la foi de nos pères, nous pensons tous ainsi; anathème à quiconque ne pense pas comme nous !* Les évêques de Palestine et de l'Illyrie sollicitèrent ensuite le pardon des chefs du faux concile d'Ephèse, sans excepter Dioscore. Les autres Pères ne se prononcèrent dans cette séance que sur le sort de ce dernier, qu'ils traitèrent d'hérétique, et dont ils demandèrent l'exil.

Comme la session qui s'ouvrit le 13 octobre devait être consacrée à juger, dans toutes les formes, le principal auteur du brigandage d'Ephèse, les officiers de l'empereur s'abstinrent d'y assister, de peur qu'on ne dît qu'ils avaient influencé les Pères par leur présence. Convaincu des atrocités qui lui étaient reprochées (1365), Dioscore, qu'on avait cité par trois fois de comparaître pour se justifier, sans qu'il en tînt compte, fut privé de toutes les dignités ecclésiastiques. Le condamné ne rabattit rien de son audace, mais peu de temps après, il fut exilé à Gangres, dans la Paphlagonie, où il mourut, la troisième année de son bannissement.

IV. La quatrième session commença le 17 octobre. Il y fut arrêté que le concile adoptait les résolutions de ceux de Nicée et de Constantinople, suivant l'exposé fait par saint Cyrille, et les écrits de saint Léon contre les Nestoriens et les Eutychéens.

Le concile reconnut ensuite, que Juvenal, Thalassius, Eusèbe de Séleucie et Basile avaient moins agi à Ephèse de leur propre mouvement que par la violence de Dioscore ; aussi leur admission immédiate dans l'assemblée fut-elle prononcée sans opposition. D'un autre côté, au lieu d'accueillir une requête présentée par les abbés schismatiques, qui sollicitaient la réhabilitation de Dioscore, les Pères anathématisèrent de nouveau ce coupable déserteur de la foi.

On rappela les quatrième et cinquième canons du concile d'Antioche, contre le prêtre ou le diacre qui se sépare de la communion de son évêque.

Enfin le concile régla un différend d'autorité entre Photius de Tyr et Eustathe de Béryte.

La cinquième session se fait remarquer par un décret sur les matières de foi, d'une grande étendue ; car les Pères y insérèrent les symboles de Nicée et de Constantinople, les lettres de saint Cyrille contre Nestorius, et de saint Léon contre ce dernier et Eutychès. Le décret contient à la suite de ces commentaires vénérés un abrégé de la foi sur l'Incarnation, exprimant l'opinion particulière du concile. En voici la substance : « Nous déclarons tous d'une voix que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre Seigneur, le même parfait dans la divinité, et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps consubstantiel à Dieu le Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité ; en tout semblable à nous, hormis le péché ; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité, et dans les derniers temps, né de la Vierge Marie, Mère de Dieu, selon l'humanité, pour nous et pour notre salut. En un seul et même Jésus Christ, Fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, *sans que l'union ôte la différence des natures :* au contraire, la propriété de chacune est conservée, et concourt en une seule personne et en une seule hypostase, en sorte qu'il n'est pas divisé ni séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le concile obligea de croire à ce décret sous peine d'encourir les foudres de l'Eglise

V. La sixième session commença le 25 octobre. Marcien y assista et prononça un discours où il déclara : « qu'il venait assister au concile, non pour y exercer aucune autorité, mais pour y protéger la foi, afin qu'on ne pût plus désormais induire personne, par de mauvais conseils, à s'en séparer.

On lut le décret rendu dans la précédente session, et les Pères dirent : *Nous croyons tous ainsi.* Ensuite ils signèrent le décret, après quoi le concile arrêta : 1° qu'il ne pourrait être bâti de monastère sans le consentement de l'évêque de la ville, et que

(1365) Il n'était pas seulement accusé des cruautés d'Ephèse, il l'était encore d'avoir assassiné et incendié, d'avoir toujours mené une vie infâme, d'avoir spéculé sur la misère publique en accaparant le blé pour le revendre fort cher, etc.

les religieux seraient soumis à l'Ordinaire et vivraient en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne et à la prière; 2° qu'aucun clerc ne pourrait prendre d'autres terres à ferme que celles de l'Eglise, avec la permission de son évêque, à peine d'être dépouillé de sa dignité; 3° et que les clercs attachés à une église ne pourraient être employés dans une autre, hors le cas d'urgence et de nécessité.

Le concile approuva la demande qui lui fut faite par Marcien, pour que la ville de Calcédoine, en considération tant de Sainte-Euphémie que parce que le concile y avait été assemblé, eut à l'avenir les priviléges de métropole, mais pour le nom seulement, sauf la dignité qu'on réserverait pour la métropole de Nicomédie.

Après cette sixième session les évêques prièrent Marcien de les laisser retourner à leurs églises, car, en effet, la plus grande question, celle pour laquelle le Pape saint Léon avait réuni le concile, la question de foi, avait été définitivement réglée. Mais Marcien les engagea de patienter encore trois ou quatre jours, pour terminer les affaires dont on leur demandait la décision. C'est ainsi que finit la sixième session, que quelques-uns ont regardée, mais à tort, comme la dernière du concile. Aussi remarque-t-on que beaucoup d'églises n'avaient dans leurs copies que six sessions avec les canons, que le Pape Pélage tenait comme faisant partie de la sixième. Evagre, qui s'étend beaucoup sur les six premières, passe légèrement sur les suivantes. Mais tout ceci n'empêche pas qu'on ne doive regarder les choses qui y furent traitées comme appartenant au concile.

Ces choses regardent quelques personnes ou des circonscriptions de siéges, et divers points de discipline ecclésiastique, pour lesquels le concile fit vingt-sept canons (1366). Mais dans la quinzième session, tenue le 31 octobre, les Pères, en l'absence des légats, et poussés par l'empereur, ayant fait un canon (1367) qui accordait à l'Eglise de Constantinople une juridiction égale à celle du Pontife de Rome, les représentants du Saint-Siége reclamèrent vivement.

VI. Cette question occupa toute la seizième et dernière session qui eut lieu le 1er novembre 451. Les légats tinrent bon, et il y eut échange de plusieurs lettres du Pape et de l'empereur, lettres où saint Léon établit formellement les droits de Rome et sa suprême prééminence (1368).

Un moment il y eut danger de schisme, Mais la décision du Pape termina tout heureusement. En confirmant le concile général de Calcédoine, saint Léon déclara avec une sainte et légitime fermeté qu'il n'approuverait jamais le dernier canon qui était contraire au concile de Nicée, où avait été reconnue la primauté de l'Eglise romaine, et l'on dut retirer ce canon.

Ainsi malgré le vœu fortement prononcé d'un concile général, malgré le vif intérêt que Marcien et l'évêque de Constantinople attachaient à l'agrandissement de ce siége, il fallut céder à l'autorité à qui tous les siéges doivent être soumis. C'est ce que nous apprenons de saint Léon (1369) et saint Gélase, dans sa lettre aux évêques de Dardanie, nous montre Anatolius, qui était alors patriarche de Constantinople, rejetant sur son clergé cette vaine tentative, dont le succès dépendait entièrement du Souverain Pontife (1370).

En effet, Anatolius lui-même finit par écrire à saint Léon les lignes suivantes : « Quant à ce qui a été réglé dans le concile général de Calcédoine, en faveur de l'église de Constantinople, que Votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a point de ma faute, et, qu'au contraire, j'aimai toujours à me tenir dans un état humble, à cause du repos et de la paix que j'ai chéris dès mon jeune âge. C'est le vénérable clergé de l'Eglise de Constantinople qui a conçu ce projet d'élévation ; en quoi il a été unanimement secondé par les très-religieux pontifes de ces contrées. Mais la confirmation de ce qui a été fait appartient à votre Sainteté, *et rien ne peut avoir de force que par son autorité* (1371). » On a lieu de douter que ces paroles aient été bien sincères. Quoi qu'il en soit, ce sont elles sans doute qui ont empêché saint Léon de retrancher Anatolius de sa communion, ainsi qu'il l'en avait menacé. *Voy.* l'article ANATOLIUS, patriarche de Constantinople, n° II, tom. Ier, col. 1104.)

Cependant les partisans d'Eutychès répandirent le bruit que le Pape n'approuvait point le concile de Calcédoine, sous prétexte qu'il n'avait pas voulu recevoir le canon fait en faveur du siége de Constantinople. La lettre que saint Léon avait écrite à Anatolius au sujet de cette affaire aurait pu les désabuser; mais Anatolius n'avait garde de la publier, et on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression que l'empereur Marcien pria le Pape de s'en expliquer nettement. Saint Léon croyait l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien, et depuis, par celles qu'il avait écrites à Marcien, à Pulchérie et à Anatolius au sujet des prérogatives illégitimes qu'on voulait conférer au siége de Constantinople. Toutefois, voulant dissiper les faux bruits, le Pontife écrivit, le 21 mars 453, une lettre adressée à tous les évêques qui avaient assisté au concile de Calcédoine, par laquelle il déclare qu'il approuve

(1366) On peut les voir analysés dans le *Dictionnaire des conciles*, article du IVe concile général.

(1367) Le XXVIIIe.

(1368) *Voy.* ces lettres citées ou analysées dans l'ouvrage mentionné plus haut, *Histoire de saint Léon le Grand*, etc., t. I, ch. 9.

(1369) Epist. 135.

(1370) Gelase, epist. 13, apud Labbe, t. IV, col. 1207.

(1371) Bullar., epist. 132.

tout ce qui s'y est fait touchant la foi, et que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius ou d'Eutychès, et de Dioscore, doit être retranché de l'Eglise. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée et de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alléguer en sa faveur, comme on le voit par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople (1372).

Telle fut la suite et la fin du IVe concile général, pour lequel l'Eglise a toujours témoigné le plus grand respect, tant à cause des dogmes de foi dont il s'occupa, que de l'inaltérable dignité avec laquelle il procéda, et de la soumission de tous ses membres à l'autorité du Souverain Pontife.

CALENDRIER (SA RÉFORMATION PAR GRÉGOIRE XIII). Le calendrier, fondement de la liturgie, comme il l'est des relations des hommes entre eux, était tombé dans un désordre complet. Le soin de le réformer appartenait aux Pontifes romains qui avaient déjà rendu tant de services à l'ordre social, et auxquels ce bienfait incombait d'autant plus naturellement que, dès l'origine de l'Eglise, nous les voyons chargés de faire parvenir aux églises la date pascale, centre de l'année chrétienne, et que cette date devenait de plus en plus incertaine. *Voy.* l'article PAQUE.

I. Le mot *calendrier* vient de celui de *calendes*, lequel dérive à son tour du mot latin *calare*, que les Romains avaient tiré d'un mot grec qui signifie *appeler*. Cette dénomination, dans son origine, était relative à ce qui se passait dans l'ancienne Rome le jour des calendes. On appelait le peuple au Capitole pour lui annoncer à chaque mois la première apparition de la lune et le quantième des nones. Le premier jour de chaque mois était celui des calendes. C'étaient des jours célèbres par l'échéance des payements et par les époques des contrats. De là vient le nom de calendrier, pour signifier en général la distribution qui fut faite du temps, des saisons, des foires et des jours de solennités. Ce nom s'est perpétué jusqu'à nous, quoique l'usage des calendes soit devenu à peu près inutile.

La nécessité d'un calendrier a été sentie par tous les peuples. Mais il ne suffisait pas de sentir cette nécessité, il fallait des siècles d'observation, il fallait beaucoup de calculs pour parvenir enfin à rédiger un calendrier qui eût quelque mérite. Bien peu de personnes sont en état d'apprécier ce qu'a coûté de travail celui dont nous nous servons.

Originairement le calendrier romain avait été formé par Romulus, et disposé en meilleur ordre par Numa Pompilius, et il appartenait à un des grands hommes de l'empire de contribuer à perfectionner ce travail. Sossigène, célèbre mathématicien d'Alexandrie, développait les avantages de sa réformation, et demandait que le calendrier s'appelât dorénavant la correction Julienne. Il en fut ainsi, et l'année Julienne commença quarante-cinq ans avant la naissance de Notre-Seigneur.

On y fit quelques changements au concile de Nicée, l'an 325. Les conciles de Constance en 1414, de Bâle en 1439, et de Latran en 1516, s'occupèrent de cette question. Nicolas V, et trente ans après, Sixte IV, donnèrent des soins à cette controverse. Sixte IV employa le célèbre mathématicien Regio-Montanus. Le concile de Trente, enfin, remit toute l'affaire au Pontife suprême.

Sous Jules César on avait approché du but, mais on ne le touchait pas tout à fait; car, pour qu'il n'y eût pas de mécompte, il eût fallu que le temps employé par la terre à parcourir son orbite eût été exactement de trois cent soixante-cinq jours et six heures; mais il s'en faut d'environ onze minutes, et cette quantité, quoique très-petite, répétée pendant un très-grand nombre d'années, devint si considérable, qu'à la fin du XVIe siècle les équinoxes étaient avancées de dix jours. Voici comment ce fait est expliqué (1373-76.)

Les onze minutes négligées dans la réformation de Jules César, et non observées par le concile de Nicée, après cent trente-trois ans formaient un jour de vingt-quatre heures: par quatre siècles, cela formait trois jours. De l'époque de la correction Nicéenne, en 325, jusqu'à l'année dixième du pontificat de Grégoire XIII en 1582, il s'était écoulé mille deux cent cinquante-sept ans, qui contiennent à peu près dix fois le nombre cent trente-trois; il s'ensuivait directement que l'équinoxe d'hiver ou de printemps, lequel, au temps du concile de Nicée, tombait entre le 20 et le 21 Mars, avançait de dix jours, et tombait entre le 10 et le 11 du même mois: ce qui introduisait de la confusion pour la fête de Pâque, laquelle, par ordre du concile de Nicée, doit se célébrer le dimanche qui suit la quatorzième lune tombant dans l'équinoxe d'hiver, entre le 20 et le 21 Mars.

II. Ce fut donc pour mettre fin à ce désordre, qui avait occupé tant d'hommes habiles, que Grégoire XIII fit rassembler à Rome les plus célèbres mathématiciens, parmi lesquels on distinguait le cardinal Sirlet, Ignace Numal, patriarche des Syriens; Pierre Chacon, prêtre appelé le Varron de l'Espagne; Ignace Danti, Dominicain de Pérugia; Antoine Lilio, médecin calabrais; Vincent Lanri, Napolitain, depuis cardinal; Christophe Clavius, Jésuite allemand, appelé l'Euclide de son temps; Jacques Mazzoni, célèbre homme de lettres de Césène.

Louis Lilio, Calabrais et fameux astro-

(1372) Bullar., epist. 114.

(1373-76) Le chevalier Artaud de Montor, *Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in-8°, 1854, Grégoire XIII, c. 19, p. 172 et suiv.

nome, après un travail de dix ans, avait trouvé la forme de la correction de l'année solaire; mais étant mort il avait laissé son travail à son frère Antoine (1377). Celui-ci présenta le Mémoire à Grégoire XIII, le conjurant de lui accorder le privilége de l'impression en récompense des veilles de son frère. Le Pape y consentit et envoya le livre imprimé à tous les souverains de l'Europe, les priant de le faire examiner par tous les mathématiciens de leurs pays. Tous ou presque tous applaudirent à ce travail si fortement raisonné, louèrent les calculs de Louis Lilio et l'acceptèrent avec empressement.

Alors Grégoire publia pour ordonner l'adoption de cette réformation, une constitution qui commence ainsi: *Inter gravissimas*, et qui est datée de Frascati le 24 février 1582 (1378). Il y ordonna qu'à dater du 5 octobre inclusivement, de la même année, on supprimât dix jours, et qu'ainsi le 6 octobre devint le 15 du même mois: ce qui rétablissait l'ordre pour le temps passé. Afin de pourvoir ainsi à ce qui pourrait arriver pour les onze minutes que Jules César et le concile de Nicée avaient négligées, et qui reviendraient plus tard, causer la variation des équinoxes dont nous avons déjà parlé, le Pape ordonna que tous les cent ans à dater de l'an 1700 jusqu'à l'an 2000, on omettrait par siècle une année bissextile. Ainsi l'année 1600 le serait, mais les années 1700, 1800 et 1900 ne le seraient pas, et l'année 2000 le redeviendrait: cela faisait bien entendre que les ans 1600 et 2000 seraient de trois cent soixante-six jours, tandis que les années 1700, 1800 et 1900 n'en auraient que trois cent soixante-cinq. Cette manière sublime de porter des lois pour les siècles à venir convient bien à celui que Jésus-Christ a commis au soin d'une Eglise qui ne doit pas périr!

Nous avons obéi aux savants assemblés par Grégoire XIII. Ces années 1700 et 1800 n'ont pas été bissextiles (1379); nos descendants veilleront à ce que l'an 1900, dans quarante-cinq ans (1380), ne le soit pas davantage.

La réforme (1381) fut reçue en France l'année même de la publication de cette bulle. Il en fut ainsi un peu plus tard dans les autres Etats catholiques. Les Anglais et quelques protestants, en haine du Saint-Siége, continuèrent à se servir de l'ancien calendrier Julien, comme s'il était possible, dit Bossuet, à un homme raisonnable de ne pas recevoir la raison de quelque part qu'elle vienne. Mais ils étaient obligés d'adopter deux computs et de dicter suivant l'ancien et le nouveau style. L'Angleterre adopta enfin le calendrier grégorien en 1752; la Suède en 1753, et l'Allemagne en 1770. Il ne reste plus aujourd'hui en Europe que la Russie qui tienne à l'ancien style, ou plutôt qui le rappelle, car elle célèbre la fête de Pâques le même jour que nous. Il résulte du travail ci-dessus analysé que la fête de Pâques de 1583 se retrouva à la même époque qu'au concile de Nicée.

CALIXTE Ier (Saint) ou CALLISTE (1382), Pape, succéda à Zéphyrin, le 2 août 217 ou 218. Quelques auteurs le font Romain de naissance et fils de Domice.

Ce saint pontife fut estimé de Sévère Alexandre, qui, suivant Lampride (1383), proposait son exemple aux officiers de sa cour et au peuple. — *Voy.* son article. — Mais ce qui vaut mieux, il eut l'estime de l'Eglise qui l'a placé au catalogue de ses saints, honneur qu'il mérita surtout par son martyre; car il est certain qu'il remporta la palme des martyrs, bien qu'il n'y ait pas eu de persécution ouverte contre les chrétiens, sous son pontificat. Tillemont, et c'est beaucoup dire, ne doute pas que cette gloire n'appartienne à Calixte Ier. « Nous avons, dit-il (1384), des preuves très-considérables pour le croire. Ses Actes, qui d'ailleurs n'ont pas une grande autorité, selon le jugement qu'en fait Baronius (1385), portent qu'il fut précipité dans un puits. On montre encore aujourd'hui le puits dans lequel on tient qu'il fut jeté, et on a bâti autour une église.»

Le martyre de saint Calixte arriva le 14 octobre 223, de telle sorte qu'il n'aurait pas tout à fait achevé les cinq ans qu'Eusèbe (1386) donne à son pontificat. Sa fête est marquée au 14 octobre, dans tous les anciens monuments de l'Eglise, comme dans les martyrologes de saint Jérôme, dans celui de Bède et des autres, postérieurs, dans le Sacramentaire de saint Grégoire, dans l'ancien calendrier romain de Fronton et même dans celui de Bucherius, qu'on croit écrit dès l'an 354. On voit aussi, dans ces divers monuments, que le corps de saint Calixte avait été enterré sur le chemin d'Aurèle, à trois milles de Rome, et qu'on l'honorait en cet endroit (1387).

On attribue à saint Calixte l'institution du jeûne des Quatre-Temps. Mais, dit Tille-

(1377) Ceci explique pourquoi on attribue une partie de la gloire à Louis Lilio, mais il n'en jouit pas de son vivant, et ce fut son frère Antoine qui assista aux délibérations.

(1378) *Bullaire romain*, t. IV, p. 10.

(1379) La suppression d'un jour, faite en 1700, est cause que depuis le commencement du XVIIIe siècle, les deux calendriers diffèrent de onze jours.

(1380) Nous écrivons ces lignes le 10 novembre 1855.

(1381) On appelle *vieux style* l'ancienne manière de compter les jours; celle que le Pape Grégoire XIII a introduite s'appelle le *nouveau style*, ou *Calendrier grégorien*.

(1382) Saint Optat (l. II, p. 48) et saint Augustin (epist. 55, p. 120) le nomment *Calixte*.

(1383) Dans la vie de cet empereur.

(1384) *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. des six prem. siècles*, tom. III, pag. 251, et les notes, pag. 681.

(1385) Baronius, 226, § 2.

(1386) Eusèbe, l. VI, c. 21.

(1387) Tillemont, loc. cit., p. 252, fait une longue énumération des diverses translations des reliques de saint Calixte.

mont, cela ne paraît fondé que sur un endroit fort obscur des pontificaux, que Bollandus explique d'une autre manière. Quelques auteurs mettent aussi sous le nom de ce saint Pontife deux décrétales, et d'autres les rejettent, ou n'en admettent qu'une. Un fait qui paraît certain, c'est que ce fut sous son pontificat que les chrétiens commencèrent à bâtir des églises, sous la tolérance des magistrats.

Le nom de Calixte est célèbre par le cimetière placé sur le chemin d'Ardée, et qui s'étend jusqu'à la voie Appienne. Ce cimetière porta d'abord le nom de Saint-Calixte, et reçut, dans le IVe siècle, celui de *Catacombe*. Ce lieu sacré est aujourd'hui connu sous le nom de *Catacombe de Saint-Sébastien*, parce que ce saint y fut enterré primitivement, et qu'il est patron d'une des sept principales églises de Rome, située à l'entrée de cette catacombe. On lit sur une inscription placée dans l'église : « C'est ici le cimetière du célèbre Pape Calliste, martyr... Cent soixante-quatorze mille martyrs ont été enterrés là, avec quarante-six évêques illustres, etc. » Plusieurs auteurs entendent, par ces quarante-six évêques, quarante-six Papes. Les historiens en citent au moins dix-sept.

Ce cimetière, le plus renommé de tous ceux qu'on voit autour de Rome, est plus ancien que saint Calixte, qui ne fit que l'agrandir et l'orner. On y voit un ancien autel de pierre, que le peuple dit être celui qui servait au saint Pontife, mais que Fonseca croit postérieur au temps de saint Sylvestre (1388).

Saint Calixte I[er], qui eut pour successeur saint Urbain, a été dépeint sous les couleurs les plus noires par quelques ennemis de l'Eglise ; c'est surtout dans le livre des *Philosophumena*, récemment découvert, que ces calomnies sont rassemblées : elles ont été répétées de nos jours, avec une ignorance ou une malveillance insignes (1389). Nous devrons examiner et réfuter ces incroyables accusations (1390) dont les protestants voudraient tirer parti, et qu'on a cherché à accréditer pour détruire, s'il était possible, l'autorité de nos plus anciens et de nos plus respectables monuments hagiographiques. C'est ce que nous devrons faire ailleurs, dans un article où nous aurons, en même temps, l'occasion d'étudier quelques questions relatives aux commencements du christianisme (1391). *Voy.* l'article PHILOSOPHUMENA (Livre des).

CALIXTE II ou CALLISTE, Pape, d'abord archevêque de Vienne, succéda à Gélase II en 1119. Il fut couronné solennellement à Vienne, par Lambert, évêque d'Ostie, et plusieurs autres, le dimanche de Quinquagésime, 9 février de cette année. Son élection fut publiée partout, particulièrement en Allemagne, dans la diète qui se tenait à Fribourg.

I. Dans cette assemblée, on établit une paix générale ; mais elle ne fut pas solide. Il s'y trouva des députés de Rome, de Vienne et de plusieurs autres Eglises, qui confirmèrent la nouvelle de l'élection de Calixte. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéissance et approuvèrent la convocation du concile qu'il devait tenir pour régler les difficultés entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle, et l'empereur Henri V promit de s'y trouver.

En attendant ce concile, qui devait se réunir à Reims, Calixte en tint un à Toulouse, composé des cardinaux de sa suite, des évêques et des abbés de la Provence, du Languedoc, de la Gascogne et de la petite Bretagne. On y remarqua, entre autres illustres personnages, saint Oldegaire, archevêque de Tarragone, et l'on y dressa dix canons (1392).

Dans le désir de préparer la paix qui devait se signer au concile de Reims, le Pape députa vers Henri, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Pons, abbé de Cluny. L'empereur, qu'ils trouvèrent à Strasbourg, leur demanda comment pourrait se faire cette paix sans aucune démarcation de son autorité. L'évêque répondit : « Seigneur, si vous désirez avoir une paix véritable, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchés et des abbayes. » C'était beaucoup pour le César ; néanmoins il parut accéder. L'évêque reprit : « Si vous voulez donc renoncer aux investitures, rendre les terres aux églises et à ceux qui ont travaillé pour l'Eglise, et leur accorder une véritable paix, nous essayerons, avec l'aide de Dieu, de terminer ce différend. Henri ayant pris conseil de ses ministres, promit de le faire, s'il trouvait de la part du Pape de la fidélité et de la justice, et si on lui rendait, à lui et aux siens, les terres qu'ils avaient perdues. Guillaume de Champeaux demanda quelque assurance de cette promesse, afin que leur travail ne fût pas inutile. L'empereur fit serment par la foi chrétienne, entre les mains de l'évê-

(1388) Baronius, à propos de saint Calixte, fait une digression considérable sur les cimetières de Rome.

(1389) Elles ont été reproduites notamment dans la *Nouvelle biogr. univer.*, tom. VIII, 1854, col. 223 et suiv.

(1390) Ces accusations ont été, au reste, réfutées tout dernièrement par M. l'abbé Cruice, supérieur de l'Ecole des hautes études ecclésiastique des Carmes, dans un savant ouvrage intitulé : *Etudes sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des Philosophumena et relatifs aux commencements du christianisme et en particulier de l'Eglise de Rome*, 1 vol. in-8°, 1853.

(1391) Ceci était écrit lorsque nous avons vu avec joie, paraître un nouvel ouvrage de M. l'abbé Cruice, ayant pour titre : *Histoire de l'Eglise de Rome, sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Callixte, de l'an 192 à l'an 224, un siècle avant le concile de Nicée*, 1 vol. in-8°, 1856, excellent travail historique où sont solidement détruites les erreurs dont nous venons de parler, et que nous devrons citer lorsque nous reviendrons sur notre saint Pontife.

(1392) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, p. 416.

que et de l'abbé, d'observer *sans fraude* ces articles. Après lui, l'évêque de Lausanne, le comte Palatin et ceux qui l'accompagnaient, clercs et laïques, firent le même serment.

Ainsi munis, Guillaume de Champeaux et Pons retournèrent vers Calixte II. Ce pontife, après avoir parcouru toute la France, se trouvait à Paris, et ce fut le 6 octobre qu'il vit ces deux députés. Il approuva la négociation et s'écria, tant cela lui paraissait extraordinaire : « Plût à Dieu que la chose fût déjà faite, si elle pouvait se faire sans fraude ! » Puis, après en avoir conféré avec les évêques et les cardinaux, il renvoya à Henri les mêmes députés, auxquels il adjoignit l'évêque-cardinal d'Ostie et le cardinal Grégoire. Ils avaient ordre d'examiner soigneusement les articles de la négociation, de les arrêter par écrit, de les signer de part et d'autre, et si l'empereur voulait les exécuter, de lui assigner un jour avant la fin du concile.

Ces envoyés partirent donc, et ils rencontrèrent Henri entre Verdun et Metz. Ils lui dirent que le Pape le recevrait volontiers aux conditions convenues. L'empereur en témoigna de la joie, et jura de nouveau, entre les mains des quatre députés, ce qu'il avait juré à Strasbourg. Mais il importe de citer la formule de sa promesse : « Moi, Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, pour l'amour de Dieu, de saint Pierre et du seigneur Pape Calixte, je renonce à toute investiture des églises et j'accorde une vraie paix à tous ceux qui, depuis le commencement de cette discorde (*Voy.* l'article GÉLASE II, Pape), ont été ou sont encore en guerre. Je restitue les biens que j'ai des églises et de ceux qui ont travaillé pour l'Église. Quant aux biens que je n'ai point, j'en procurerai la restitution. Que s'il naît là dessus quelque procès, les causes ecclésiastiques seront terminées par un jugement canonique, et les causes civiles, par un tribunal séculier (1393). » Nous verrons ce que devinrent ces promesses.

De son côté, le Pape fit un écrit dont voici la teneur : « Moi, Calixte II, par la grâce de Dieu, évêque universel de l'Église romaine, je donne une vraie paix à Henri, empereur auguste des Romains, et à tous ceux qui ont été ou sont encore avec lui contre l'Église. Je restitue les biens qu'ils ont perdus dans cette guerre et que j'ai, et, ceux que je n'ai point, je les aiderai à les recouvrer. S'il naît là-dessus quelque procès, les causes ecclésiastiques seront terminées par un jugement canonique, et les causes civiles, par un tribunal séculier (1394). »

II. Les conditions de l'accord ayant été ainsi réglées, et le jour de la conférence entre le Pape et Henri arrêté, les envoyés revinrent à Reims, où Calixte II s'était déjà rendu pour tenir le concile. Il s'y trouva des évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Bretagne, d'Angleterre, des autres îles de l'Océan et de toutes les provinces de l'Occident. On y compta quinze métropolitains, plus de deux cents évêques et un pareil nombre d'abbés. L'archevêque Adalbert de Mayence s'y rendit avec sept prélats allemands, que la crainte de l'empereur avait obligés à se faire accompagner de cinq cents chevaliers. Le Pape, fort joyeux de leur arrivée, envoya au-devant d'eux, avec des troupes, Hugues, comte de Troyes.

Henri, roi d'Angleterre, en permettant aux évêques de son royaume d'aller au concile de Reims, leur défendit d'y faire aucune plainte contre personne ; « car, leur dit-il, je rendrai bonne justice dans l'étendue de mon royaume à ceux qui me porteront leurs plaintes. Je fais payer exactement chaque année, toutes les redevances accordées au Saint-Siége par mes prédécesseurs ; mais je maintiens les priviléges qui m'ont été accordés. Allez donc et saluez bien de ma part le Pape, écoutez avec humilité ses ordres ; mais ne rapportez pas de ce concile de nouveaux règlements pour les introduire dans mon royaume. »

Thurstan, élu archevêque d'York, demanda au roi la *permission* d'aller au concile de Reims ; le roi la lui donna, à condition qu'il ne se ferait pas ordonner par le Pape, au préjudice de l'archevêque de Cantorbéry, à qui il appartenait de le sacrer. Ce prince chargea même son ambassadeur de prévenir le Pape là-dessus, et l'on assure qu'il promit de ne rien faire contre les droits de l'archevêque de Cantorbéry. Cependant, quand il eut entendu les raisons de Thurstan, il le sacra le dimanche 19 octobre, malgré les protestations de quelques Anglais. Le roi d'Angleterre en fut si irrité, qu'il fit défense à Thurstan de rentrer en Angleterre et même en Normandie. Toutefois, le Pape concilia plus tard cette affaire.

Le lundi, 20 octobre 1119, il fit l'ouverture du concile, qui se tint dans la cathédrale. On plaça les siéges des prélats devant le crucifix et on éleva un trône fort haut pour le Pape devant la porte de l'église. Après qu'il eut célébré les saints mystères, il alla s'y placer. Au premier rang, vis-à-vis du Pape, était Conon de Préneste, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, Jean de Crémone et Atton de Viviers ; car, comme ils étaient fort habiles, ils furent choisis pour discuter les affaires qui seraient proposées, et rendre les réponses convenables. Le diacre Chrysogone, revêtu de la dalmatique, était debout à côté du Pape, tenant en main le livre des canons, pour lire ceux dont on aurait besoin. Six autres ministres en tunique et en dalmatique entouraient le trône du Pape, et ils étaient chargés de faire faire silence (1395).

Tout le monde ayant pris sa place, on récita les litanies, et, après les autres prières

(1393) Labbe, t. X, p. 872.
(1394) Id., ibid.

(1395) Labbe, t. X, p. 865, Mansi, t. XXI. et Baronius, an. 1119.

usitées pour l'ouverture des conciles, le Pape fit en latin un discours fort éloquent sur les tempêtes dont le vaisseau de l'Eglise était battu, et que le Seigneur, qui commande aux vents et à la mer, apaise quand il le juge à propos. Ensuite le cardinal Conon parla avec beaucoup de force sur les devoirs des premiers pasteurs.

Le Pape reprit ensuite la parole et dit : «Seigneurs, Pères et frères, voici le sujet pour lequel nous vous avons appelés de si loin. Vous savez combien de temps l'Eglise a combattu contre les hérésies et comment Simon le Magicien, chassé de l'Eglise de Dieu, a péri par le jugement de l'Esprit-Saint et le ministère du bienheureux Pierre, à qui le Seigneur a dit spécialement : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point; quand tu seras converti, affermis tes frères.* Le même Pierre n'a pas cessé jusqu'à nos jours, par ceux qui tiennent sa place, d'extirper de l'Eglise de Dieu les sectateurs de Simon le Magicien, et moi, qui suis son Vicaire, quoique indigne, je désire ardemment et par tous les moyens, avec le secours de Dieu, chasser de sa sainte Eglise l'hérésie de Simon, qui a été renouvelée principalement par les investitures. C'est pourquoi, pour vous instruire de l'état où en est cette affaire, écoutez le rapport de nos frères qui ont porté des paroles de paix au roi de Germanie, et donnez-nous conseil sur ce que nous devons faire, puisque la cause est commune. » L'évêque d'Ostie qui avait été envoyé à l'empereur, fit en latin le rapport de ce qui s'était fait, et, quand il eut cessé, l'évêque de Châlons en faveur des laïques, fit le même rapport en français. On proposa ensuite plusieurs articles dont la décision fut remise à la fin du concile.

III. Dans ce concile de Reims on voit comme les grandes assises de l'Europe de ce temps. Ces assises sont présidées par le chef de la chrétienté entière. Les causes des empereurs, des rois et autres principaux personnages y sont plaidées pour et contre, souvent par les parties elles-mêmes. Cette publicité seule était bien puissante pour réprimer l'iniquité la plus audacieuse et encourager la vertu la plus timide ; si le président du tribunal, si le pontife romain ne prononçait pas toujours la sentence sur le moment, du moins il donnait des avertissements qui valaient des sentences : cet arbitre suprême de l'Europe et du monde, avant de prononcer, épuisait souvent toutes les voies de la conciliation ; il laissait s'user les passions, et ne sévissait que quand il n'avait plus l'espoir de retrancher autrement le mal.

Ainsi nous voyons apparaître plusieurs causes au concile tenu par Calixte II. Le roi de France, Louis le Gros, s'y présenta et porta ses plaintes au sujet de la Normandie, dont le roi d'Anglelere privait son neveu : mais l'assemblée n'en jugea point. Hildegarde, comtesse de Poitiers, vint aussi se plaindre de ce qu'elle avait été répudiée par le comte Guillaume, son mari, qui avait épousé la femme, ou, suivant d'autres, la fille du vicomte de Châtellerault. Hildegarde entra dans le concile avec toutes les dames de sa suite et fut entendue. Le Pape demanda si le comte de Poitiers s'était rendu au concile selon ses ordres. Guillaume, évêque de Saintes, se leva avec plusieurs évêques et abbés d'Acquitaine, et ils tâchèrent d'excuser le comte, en assurant qu'il s'était mis en chemin pour se rendre au concile, mais qu'une maladie l'avait obligé de s'arrêter. Le Pape reçut cette excuse et marqua un terme au comte pour venir à Rome se justifier.

Une autre affaire importante fut présentée au concile. Audin le Barbu, évêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri de Montfort. Il dit que ce seigneur l'avait honteusement chassé de son siége et avait brûlé l'évêché. —*Voy.* l'article Montfort (Amauri de.)—Un chapelain d'Amauri se leva, et, interpellant l'évêque devant toute l'assemblée : « Ce n'est pas Amauri, dit-il, c'est votre méchanceté qui est la cause de votre expulsion et de l'incendie de l'évêché ; car votre malice ayant engagé le roi d'Angleterre à dépouiller Amauri du comté d'Evreux, il a recouvré sa dignité par sa valeur et la force de ses armes. Le roi d'Angleterre étant venu ensuite assiéger la ville, c'est par votre ordre qu'il y a mis le feu, lequel à brûlé les églises et l'évêché. Que le saint concile juge lequel, d'Audin ou d'Amauri, est coupable de l'incendie des églises. » On voit quelles luttes existaient entre les évêques et les seigneurs; ceux-ci diposant des premiers, guerroyant par ambition ou pour soutenir leurs droits, entraînant les pasteurs dans des démêlés auxquels ils n'auraient dû jamais prendre part, et le tout au détriment de la foi des peuples et même de leur bien-être social !

Cette affaire de l'évêque d'Evreux et du comte de Montfort occasionna une contestation très-vive dans le concile. Les Normands étaient pour le premier, les Français pour le second. Calixte II ayant fait faire silence, prit la parole en ces termes : « Ne veuillez pas, mes bien-aimés, disputer inutilement par la multiplicité des paroles, mais comme des enfants de Dieu, cherchez la paix de tous vos efforts ; car c'est pour la paix que le Fils de Dieu est descendu du ciel. Si, dans sa clémence, il a pris un corps humain dans le sein de l'immaculée Vierge Marie, c'est pour apaiser miséricordieusement la guerre mortelle née du péché de notre premier père, c'est pour être le médiateur de la paix entre Dieu et l'homme, c'est pour réconcilier la nature angélique et la nature humaine. Cest lui que nous devons suivre en toutes choses, nous qui sommes ses vicaires tels quels parmi son peuple. Appliquons-nous à procurer de toutes manières la paix et le salut à ses membres, car nous sommes les ministres et les dispensateurs des mystères de Dieu. J'appelle membres

du-Christ le peuple chrétien qu'il a racheté lui-même au prix de son sang. »

Le Pape développa ensuite les maux de la guerre et les avantages de la paix, tant pour le temporel que pour le spirituel. Puis il ordonna *la trêve de Dieu*, comme le Pape Urbain l'avait établie au concile de Clermont, dont Calixte II confirma tous les décrets. Enfin il ajouta : « L'empereur des Allemands m'a mandé d'aller à Mouzon faire la paix avec lui pour l'utilité de la sainte Eglise, notre mère. Je mènerai l'archevêque de Reims, celui de Rouen et quelques autres de nos frères les évêques que j'estime les plus nécessaires à cette conférence. J'ordonne à tous les autres d'attendre ici, où je reviendrai au plus tôt. Priez pour le bon succès de notre voyage. A mon retour j'écouterai vos plaintes et vos raisons, et, Dieu aidant, je vous renverrai en paix chacun chez vous; ensuite j'irai trouver le roi d'Angleterre, mon filleul et mon parent, et je l'exhorterai, lui et le comte Thibauld, son neveu (c'était le comte de Champagne), et les autres qui sont en différend, de se faire justice et de se donner la paix, à eux et à leurs sujets ; mais je frapperai d'un terrible anathème ceux qui ne voudront pas m'écouter et s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique. »

IV. C'était le mardi 20 octobre, second jour du concile, que Calixte II parlait ainsi. Il avait consenti, par amour de la paix, pour tenter tous les moyens de conciliation, à condescendre à la demande de l'empereur en se rendant à Mouzon.

En partant il recommanda aux évêques, pendant son absence et principalement le jour de la conférence même, d'offrir à Dieu des prières et des sacrifices, et d'aller en procession, pieds nus, de l'église métropolitaine à Saint-Remy. Il partit le lendemain mercredi et arriva le jeudi au soir à Mouzon fort fatigué. Le vendredi, il fit assembler dans sa chambre les prélats qui l'accompagnaient, et leur fit lire la promesse de l'empereur et la sienne. Ils firent quelques remarques sur certains termes dont l'empereur pourrait abuser, s'il n'agissait pas avec sincérité; et l'on prit des précautions contre les abus qu'on pourrait en faire. Après quoi le Pape envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny. Ils présentèrent à ce prince les écrits dont ils étaient convenus avec lui.

L'empereur, en ayant entendu la lecture, osa soutenir qu'il n'avait rien promis de tout cela ! Mais l'évêque de Châlons lui dit : « Si vous voulez désavouer cet écrit que nous tenons en main, je suis prêt à jurer sur les reliques ou sur l'Evangile que vous êtes tombé d'accord avec moi sur ces articles. » Henri, se voyant convaincu par le témoignage de tous ceux qui étaient présents, fut contraint d'avouer ce qu'il avait nié.

A la mauvaise foi il joignit les mauvaises raisons, et se plaignit de ce qu'on l'avait engagé à promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans donner atteinte aux droits de sa couronne. L'évêque lui répondit : « Prince, vous nous trouverez fidèles en toutes nos promesses ; car le Pape ne prétend pas diminuer les droits de votre couronne, ainsi que des esprits brouillons tâchent de vous le persuader. Au contraire, il déclare à tous vos sujets qu'ils doivent vous obéir pour le service de la guerre et pour les autres services qu'ils ont rendus et à vous et à vos prédécesseurs. Si vous cessez de vendre les évêchés, ce n'est pas là ce qui diminuera votre puissance, c'est plutôt ce qui servira à l'augmenter. »

Ces dernières paroles indiquent le point capital de l'affaire des investitures ; c'était, entre les mains de César, le trafic des évêchés et des abbayes, pour asservir et séculariser l'Eglise, but supême vers lequel ont toujours tendu les princes de ce monde !

Henri, n'ayant rien à répondre, commença à parler plus doucement et à demander un délai, au moins jusqu'au lendemain, disant qu'il voulait en conférer cette nuit avec ses barons, pour les porter s'il était possible, à consentir à l'exécution de cette promesse, et qu'il en rendrait réponse dès le grand matin. Au fond, ce que cherchait le rusé Allemand, par ces tergiversations et ses délais affectés, c'était de s'emparer de la personne de Calixte II, comme il s'était emparé précédemment de Pascal II. *Voy.* cet article.

Après que cet empereur eut parlé, ses gens s'entretinrent avec les envoyés du Pape, et leur demandèrent comment leur maître serait réconcilié avec l'Eglise ; ils demandèrent si on l'obligerait, comme cela se pratiquait communément, de venir nu-pieds recevoir l'absolution. Les envoyés répondirent qu'ils tâcheraient d'engager le Pape à absoudre l'empereur en particulier et sans qu'il fût astreint à la pénitence.

Calixte ayant appris ces fourberies et ces faux-fuyants, désespéra de la paix de l'Eglise. Aussi voulait-il repartir sur-le-champ pour retourner à Reims. Cependant, afin d'enlever tout prétexte à l'empereur, il attendit encore, et lui renvoya le samedi matin, l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny, pour savoir ce qu'il avait déterminé. Henri entra alors en colère, et demanda du temps, jusqu'à ce qu'il eût tenu une assemblée générale de la nation. Le Pape partit sur-le-champ de Mouzon et se retira dans un château du comte de Troyes. L'empereur l'envoya prier d'attendre jusqu'au lundi. Le Pape répondit : « J'ai fait pour l'empereur ce que je ne sache pas qu'aucun de mes prédécesseurs ait jamais fait. J'ai quitté un concile général pour traiter avec lui ; je ne l'attendrai plus, il faut que je retourne à mes frères. Si Dieu veut nous accorder la paix, je serai toujours prêt à recevoir ce prince, soit dans le concile, soit après le concile. »

V. Le Souverain Pontife, avait quitté Mouzon le dimanche avant le jour, et mar-

cha si grand train, qu'il arriva à Reims, après avoir fait vingt lieues, assez à temps pour célébrer la messe, à laquelle il sacra Frédéric, élu évêque de Liége.

Dès le lendemain, on recommença les séances du concile. Mais Calixte II était si fatigué de tout ce qu'il avait fait la veille, qu'à peine y put-il venir. Il se contenta d'y faire exposer le résultat de sa démarche à Mouzon. Ce fut Jean de Crémone, prêtre-cardinal, qui en fit la relation. Il dit : « Vous n'ignorez pas que nous sommes allés à Mouzon, mais, par malheur, nous n'avons abouti à rien de bon. Nous y sommes allés promptement, nous en sommes revenus plus promptement encore ; car l'empereur s'y est trouvé, comme pour combattre, avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'ayant vu, nous avons tenu le Pape enfermé dans cette place, qui appartient à l'archevêque de Reims, et nous l'avons empêché d'en sortir. Quant à nous, allant à la conférence convenue, nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'empereur en particulier ; mais sitôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnés d'un nombre infini des gens de sa suite, qui nous intimidaient en branlant leurs lances et leurs épées. Car nous étions venus sans armes, non pour combattre, mais pour traiter la paix de l'Eglise. L'empereur nous parlait artificieusement, usant de divers détours, et attendait que le Pape vînt en sa présence pour le prendre ; mais nous eûmes grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment il avait pris à Rome le Pape Pascal. La nuit nous sépara ; craignant qu'il ne nous arrivât pis encore et que ce tyran ne nous poursuivît avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vite. Voilà pour ce qui est de cette affaire. Une autre, plus agréable, c'est que l'archevêque de Cologne a envoyé des députés et des lettres au Pape, lui a promis obéissance, a fait sa paix avec lui, et, en preuve d'affection, lui a rendu gratuitement le fils de Pierre de Léon, qu'il avait en otage. »

Aussitôt le cardinal montra du doigt le jeune homme, qui venait d'entrer dans le concile. Il était richement vêtu, mais noir et de mauvaise mine. Les Français s'en moquèrent et le chargèrent d'imprécations, parce que son père qui avait été Juif était encore odieux pour ses usures. C'était une singulière manière d'entendre la charité et de réprouver le mal !

Le mardi 28 octobre, le Pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au concile. Le lendemain il s'y rendit vers les neuf heures du matin, reçut diverses plaintes et traita plusieurs affaires, jusqu'à trois heures ; après quoi il fit lire les décrets du concile, au nombre de cinq, un contre la simonie et l'autre contre les investitures des évêchés et des abbayes, qui sont défendues sous peine d'anathème et de la perte de la dignité ainsi reçue, sans espérance de retour. Le troisième contre les usurpateurs des biens de l'Eglise, et renouvelle les peines prononcées par le saint Pape Symmaque. Par le quatrième, le concile défend de laisser les bénéfices comme par droit héréditaire, et de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades. Enfin le cinquième regarde la continence des clercs. On fit aussi dans ce concile un grand décret pour l'observation de la trêve de Dieu.

L'article des investitures avait d'abord été conçu en termes plus généraux, comprenant toutes les églises et tous les biens ecclésiastiques ; mais il excita un si grand murmure de tous les laïques et de quelques clercs, que cette dispute fit durer la séance jusqu'à la nuit. Car il leur semblait que, par cet article, le Pape voulait ôter aux laïques les dîmes et les autres biens ecclésiastiques qu'ils possédaient depuis longtemps. Le Pape ne put donc terminer le concile ce jour-là, comme il avait résolu, et remit au lendemain pour régler cet article et les autres d'un commun accord.

VI. La dernière séance du concile eut lieu le 30 octobre 1119. Après que l'on eut chanté le *Veni Creator*, le Pape fit un sermon sur les dons du Saint-Esprit, particulièrement sur la sagesse et la charité, exhortant tous les assistants à la concorde, et donnant liberté de se retirer à ceux qui ne voudraient pas se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Enfin il parla si efficacement, que tous convinrent du canon des investitures, qu'il restreignit toutefois aux évêchés et aux abbayes.

Les cinq canons, approuvés par tout le concile, furent dictés par le cardinal Jean de Crémone, écrits par le moine Jean de Rouen et récités publiquement par le cardinal diacre Chrysogone. Le concile fit des prières pour le cardinal de Tusculum et le jeune comte de Flandre, neveu du Pape, desquels on venait d'apprendre la mort. L'évêque de Barcelone, saint Oldegaire, fit un docte discours sur la dignité sacerdotale, où il fit la part du pouvoir temporel. Ensuite on apporta quatre cent vingt-sept cierges allumés, qu'on distribua aux évêques et aux abbés portant crosse.

Tous ces prélats étant debout, le cierge à la main, on récita les noms d'un grand nombre que le Pape s'était proposé d'excommunier. Les premiers qui furent nommés et excommuniés avec beaucoup d'autres, furent l'empereur Henri et l'antipape Bourdin (*Voy.* son article), que ce César appuyait. Calixte II, par l'autorité apostolique, délia, aussi tous les sujets de Henri de leur serment de fidélité, à moins qu'il ne vînt à résipiscence et qu'il ne satisfît à l'Eglise. Après cette sentence, il donna l'absolution et la bénédiction à tout le monde, et permit à chacun de s'en retourner.

Cet exemple de l'autorité suprême du Pontife romain, est d'autant plus mémorable qu'il s'accomplit en présence du roi et des seigneurs de France, et l'on s'étonne que, plus tard, les légistes de ce pays ne s'en

soient pas souvenus; ou, plutôt, ils ne se le rappelèrent que pour contester au Pape un droit qu'il avait toujours exercé et qui est inhérent à sa mission d'arbitre de toutes les âmes et de défenseur de tous les principes éternels de vérité et de justice ! C'est sans doute parce que cet exemple les embarrassait, que Fleury et le P. Longueval l'ont passé sous silence (1396). Toutefois la suppression qu'ils en ont faite dans leurs récits, n'empêche pas que Calixte II, n'ait réellement usé du pouvoir de délier les sujets de Henri (1397), et l'histoire, désormais plus véridique, non-seulement ne taira plus ces grands actes protecteurs, mais elle y applaudira. — N'oublions pas de noter que, pendant le concile de Reims, Calixte accorda une audience à saint Norbert. *Voy.* son article.

VII. Peu à près le concile, c'est-à-dire au mois de novembre, Calixte vint en Normandie pour conférer de la paix avec un autre Henri. C'était le roi d'Angleterre son parent, et cette conférence eut lieu à Gisors.

Ce roi reçut le Pape avec toute sorte d'honneurs. Il se prosterna humblement à ses pieds : le Pape le bénit au nom du Seigneur, le releva avec tendresse, et ils s'embrassèrent tous deux avec grande joie. Le Pape dit alors : « Au concile de Reims, j'ai promis de travailler pour la paix; c'est pour cela, très-glorieux fils, que je suis venu ici promptement : je supplie la clémence divine de bénir nos efforts et de les faire tourner à l'utilité générale de toute son Eglise. Je vous prie, de votre côté, de me seconder pieusement, et d'accorder la paix à vos ennemis, qui vous la demandent par nous. » Le roi promit d'obéir de bon cœur à tout ce qu'ordonnerait le Pape, qui reprit ainsi : « La loi de Dieu, pour le bien de tous, ordonne que chacun possède son bien légitimement, mais qu'il ne convoite pas le bien d'autrui, ni ne fasse à un autre ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même. Le concile général des fidèles est donc d'avis et vous prie humblement, grand roi, que vous rendiez la liberté à Robert, votre frère, que vous tenez en prison depuis longtemps et que vous restituiez, à lui et à son fils, le duché de Normandie. »

Henri répondit qu'il le ferait, puisqu'il avait promis d'obéir aux ordres du Pape. Mais il lui fit toutefois remarquer qu'il n'avait agi ainsi contre son frère que parce que son incapacité à gouverner avait été la cause de beaucoup de désordres et de préjudices pour la religion comme pour le bien temporel des peuples. Il fit à Calixte un triste tableau de ces maux, et conclut en disant : « Voilà, Seigneur Pape, ce que votre sainteté voudra bien considérer dans sa sagesse afin de donner un conseil utile et à ceux qui gouvernent et à ceux qui sont gouvernés (1398). » Un historien normand prétend que le Pape se montra satisfait.

Ensuite Calixte parla des plaintes particulières du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit aussi les siennes; mais, enfin, par la médiation du Pontife, la paix fut rétablie entre les deux rois, à la grande satisfaction des peuples, ruinés par tant d'attaques réciproques. Les châteaux qui avaient été pris de part et d'autre, soit par force, soit par fraude, furent rendus à leurs seigneurs; tous les prisonniers furent mis en liberté, et rentrèrent joyeusement dans leurs familles. Le roi de France reçut l'hommage que lui fit Guillaume, fils du roi d'Angleterre, pour le duché de Normandie.

Dans cette même conférence de Gisors, Calixte II pria le roi d'Angleterre de rendre ses bonnes grâces à Thurstan, archevêque d'York, que le Pape avait sacré à Reims. Henri se montra fort difficile. Cependant il y consentit, à condition que Thurstan ferait sans délai sa soumission à l'archevêque de Cantorbéry. Comme Thurstan ne se pressa pas de le faire, il eut défense de demeurer dans les terres du roi. Mais plus tard, le Pape ayant envoyé en Angleterre des lettres qui ordonnaient que Thurstan fût mis en possession de son archevêché, sous peine d'excommunication contre le roi et de suspense contre l'archevêque de Cantorbéry, le roi lui permit de revenir en Angleterre et d'aller droit à York, à condition qu'il ne ferait aucune fonction hors de son diocèse, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'église de Cantorbéry. L'historien Eadmer, moine de Cantorbéry, et qui ne voit dans tout ceci que son église et son archevêque, ne paraît pas toujours impartial envers celui d'York (1399).

VIII. Cependant Calixte II, après avoir accompli ces missions de paix et de conciliation, s'achemina vers l'Italie, réglant encore plusieurs affaires sur sa route.

En Bourgogne, à la prière de saint Etienne, abbé de Cîteaux, il confirma les règlements de cet Ordre. A Autun, où il célébra la fête de Noël, 1119, il reçut avec bonté l'archevêque Brunon de Trèves, auquel il accorda l'indulgence de ses péchés et la confirmation des priviléges de son église. Calixte, voulant orner de quelque privilége l'Eglise de Vienne, qui avait été son premier siége, lui accorda la primatie sur sept provinces. Comme dans ces provinces il y avait déjà deux archevêques, celui de Narbonne et celui de Bourges, qui avaient le titre de primat, l'archevêque de Vienne prit occasion de se qualifier primat des primats; mais ce ne fut jamais guère qu'un titre.

Le Pape Calixte, ayant passé les Alpes, entra dans la Lombardie. Les peuples, accourant de toutes parts, le reçurent avec une grande dévotion, comme le vrai pasteur de l'Eglise universelle. A Lucques, la milice vint à sa rencontre, et il fut conduit, par le clergé et le peuple, à l'église et au palais.

(1396) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXVII, n° 8; le P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXIII.
(1397) *Voy.* Labbe, t. X, p. 878.
(1398) Order. Vital, l. XII.
(1399) Eadmer. Novar., l. V et VI.

A Pise, il fut reçu de même, en procession, et dédia solennellement la grande église.

La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, toute la ville en eut une grande joie et un grand désir de le recevoir : ce qui épouvanta les schismatiques, lesquels y tenaient le parti de l'empereur. L'antipape Bourdin ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri, qu'il avait ôté à Pierre de Léon, et s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de l'empereur, qui ne devait pas venir. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au-devant du Pape Calixte. Quand il approcha de la ville, les enfants, portant des branches d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges. Il entra couronné dans la ville, dont les rues étaient tapissées. Les Grecs et les Latins chantaient de concert, les Juifs même y applaudissaient. Les processions étaient si nombreuses, qu'elles durèrent depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi; enfin, au milieu des chants d'acclamations, le Pape fut conduit par les magistrats au palais de Latran, suivant la coutume. C'était le 3 juin 1120, et le Pape demeura à Rome le reste du mois, recevant tout le monde avec affabilité et bienveillance (1400).

Mais comme il importait de forcer l'anti-Pape Bourdin à se soumettre, Calixte se rendit en Apulie afin d'y chercher le secours des Normands. Il vint premièrement au Mont-Cassin, où il fut défrayé libéralement par l'abbé, non-seulement tant qu'il y fut, mais pendant deux mois environ qu'il demeura dans le pays. De là il passa à Bénévent, où Guillaume, duc d'Apulie et de Calabre, vint le trouver et lui fit hommage-lige, comme Robert Guiscard, son aïeul, et Roger, son père, l'avaient fait aux Papes précédents; et Calixte lui donna l'investiture de tout le pays par l'étendard. Le Pape demeura longtemps à Bénévent, sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avait pas de sûreté : les schismatiques arrêtaient même ceux qui allaient le voir, et les tuaient ou les maltraitaient. Enfin il revint dans la ville éternelle par mer, et y célébra la fête de Pâques de l'année 1121 (1401).

Ce fut après ces fêtes qu'il réduisit l'anti-Pape Bourdin (*Voy.* son article); il le traita avec beaucoup d'humanité, et dès qu'il fut pris, Calixte en écrivit à tous les évêques et à tous les fidèles des Gaules, et sans doute aussi à ceux des autres nations. Ensuite Calixte II pourvut aux besoins de l'Eglise et de ses Etats. Il rétablit à Rome la paix et la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane et des autres petits tyrans, et soumit quelques comtes qui pillaient les biens de l'Eglise. Les chemins étaient libres pour aller à Rome, et personne n'insultait aux étrangers quand ils étaient arrivés. Auparavant, les offrandes de Saint-Pierre étaient pillées impunément par les plus puissants des Romains, devant lesquels les précédents Papes n'osaient ouvrir la bouche. Calixte fit revenir ces offrandes à sa disposition, pour les employer à l'utilité de l'Eglise. Ce n'est pas qu'il fût intéressé, au contraire il conseillait aux Anglais d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques plutôt qu'à Rome, à cause de la longueur du chemin, et il donnait la même indulgence à ceux qui y allaient deux fois que s'ils avaient été à Rome.

IX. Cependant on était assez agité en Allemagne à cause des différends qui existaient entre le Pape et l'empereur, et peut-être aussi, l'excommunication lancée contre Henri paraissait-elle lourde et compromettante. L'état des esprits était tel qu'on se disposait à une guerre civile, et les seigneurs révoltés contre Henri faisaient leurs préparatifs. Mais Dieu toucha les cœurs, et lorsqu'on allait en venir aux mains, les choses tournèrent à la paix.

En effet, les seigneurs choisirent, parmi eux et dans les différents partis, ceux qui avaient plus de sagesse, avec mission de traiter un accommodement. Il firent tant par leurs raisons et par leurs prières, que l'empereur consentit à s'en rapporter aux seigneurs. On en nomma onze de chaque côté, et l'on se réunit à Wurtzbourg, en 1121, pour chercher les moyens de terminer le schisme et de rétablir l'union entre l'Eglise et l'Etat. On établit premièrement une paix très-ferme pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie, avec restitution de toutes les terres usurpées sur l'Eglise, sur le prince ou sur les particuliers. Quant à l'excommunication, qui était la source de presque toutes les difficultés, on s'en remit au jugement du Pape, et on nomma deux députés : Brunon, évêque de Spire, et Arnoulphe, abbé de Fulde, pour aller à Rome, et prier Calixte d'indiquer un concile général où cette grande affaire fut terminée.

En attendant, on envoya saint Otton, évêque de Bamberg, et le duc Henri aux seigneurs de Bavière, qui n'avaient pu se trouver à Wurtzbourg, et qui, s'étant assemblés à Ratisbonne au 1er novembre, approuvèrent les résolutions communes.

L'évêque de Spire et l'abbé de Fulde, députés à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois cardinaux légats du Pape : Lambert, évêque d'Ostie; Saxon, prêtre, et Grégoire diacre, que le Pape avait envoyés par le conseil des cardinaux et de tous les évêques d'Italie. On avait indiqué, pour traiter avec eux, une diète à Wurtzbourg; mais l'absence de l'empereur Henri empêcha de s'assembler. Enfin elle se tint à Worms, au mois de septembre 1121, à la Nativité de la très-sainte Vierge, et après plus d'une semaine de conférences, la paix fut conclue.

La grande difficulté était d'arriver à respecter complétement les droits et les libertés de l'Eglise. On voulait bien les respecter, mais on cherchait une conciliation avec les usages et ce qu'on appelait les droits de

(1400) Baron., an. 1120.

(1401) *Chron. Cass.*

l'empire. Les princes regardaient comme un droit héréditaire de donner l'investiture par la crosse et l'anneau; mais, depuis longtemps ils abusaient de cette cérémonie pour confisquer à leur profit la liberté des élections. On trouva un moyen terme, et ce fut le suivant.

L'empereur renoncerait à l'investiture par la crosse et l'anneau, il laisserait les élections et les consécrations libres; mais l'évêque ou l'abbé, librement élu et sacré, recevrait de lui l'investiture des régales par le sceptre, et lui rendrait tous les services attachés à ces régales ou droits royaux. L'accord se fit à ces conditions, dans la confiance que le Pape ne manquerait pas de le ratifier; car, comme le lui écrivait l'archevêque de Mayence, « tout fut réservé à sa décision finale. »

On dressa donc deux écrits, l'un au nom du Pape, l'autre au nom de l'empereur. Le Pape disait dans le sien : « Moi Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, j'accorde à vous, mon cher fils Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique soient faites en votre présence, sans violence ni simonie, afin que, s'il arrive quelque division, vous donniez votre consentement et votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain et des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les régales par le sceptre, excepté ce qui appartient à l'Eglise romaine, et vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les régales dans six mois. Je vous prêterai secours, selon le devoir de ma charge, quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraie paix, ainsi qu'à tous ceux qui sont ou ont été de votre côté du temps de cette discorde. »

Voici l'écrit de l'empereur : « Moi Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Eglise romaine et du seigneur Pape Calixte, et pour le salut de mon âme, je remets à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul et à la sainte Eglise catholique, toute investiture par l'anneau et la crosse, et j'accorde, dans toutes les églises de mon royaume et de mon empire, les élections canoniques et les consécrations libres. Je restitue à l'Eglise romaine les terres et les régales de saint Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette discorde, soit du temps de mon père, soit de mon temps, et que je possède, et j'aiderai fidèlement à la restitution de celles que je ne possède pas. Je restituerai de même les domaines des autres églises, des seigneurs et des particuliers. Je donne une vraie paix au seigneur Pape Calixte, à la sainte Eglise romaine et à tous ceux qui sont ou ont été de son côté. Et quand l'Eglise romaine me demandera secours, je le lui prêterai fidèlement, et je ferai une due justice à ses plaintes » (1402).

Ces deux écrits sont datés du 23 septembre 1122. Ils furent lus et échangés dans une plaine sur les bords du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée. On rendit solennellement à Dieu des actions de grâces; l'évêque d'Ostie célébra la messe, il y reçut l'empereur au baiser de paix, et lui donna la communion en signe de réconciliation parfaite. Les légats donnèrent aussi l'absolution à toute l'armée de l'empereur et à tous ceux qui avaient eu part au schisme, et l'assemblée de Worms se sépara avec une grande joie.

A la Saint-Martin de la même année, l'empereur Henri en tint une autre à Bamberg avec les seigneurs qui n'avaient point assisté à la première. Entre autres choses, il y nomma des ambassadeurs pour aller à Rome avec un des légats du Pape, et lui porter des présents. Le Pape, ayant reçu cette ambassade, écrivit à Henri une lettre du 13 décembre, où il le félicite de s'être soumis à l'obéissance de l'Eglise, et témoigna s'en réjouir particulièrement à cause de la parenté qui les unit ensemble. Il le prie ensuite de renvoyer au plus tôt les autres légats, à cause du concile général qu'il allait réunir, et qu'il tint en effet pendant le carême de l'année suivante 1123. C'est le IXe concile œcuménique et le Ier de Latran. *Voy.* l'article sur ce concile.

X. Après ce concile, Calixte II s'occupa encore de quelques autres affaires importantes, que nous ne ferons qu'indiquer.

Henri, roi d'Angleterre, ayant perdu sa femme et son fils, résolut de se remarier. Il épousa en secondes noces Adélaïde, fille du duc de Lorraine, comte de Louvain, qui était nièce du Pape aussi bien que la reine de France. Il espérait qu'en considération de cette alliance, le Pape aurait plus d'égards pour lui; mais Henri, de son côté, n'en avait guère pour le Pape. Il reçut avec honneur le légat que Calixte lui avait envoyé, le fit venir jusqu'à Londres; mais, après lui avoir parlé, il le renvoya par le même chemin, sans lui laisser la liberté de faire aucune fonction de sa légation pour travailler au rétablissement de la discipline.

Heureusement le roi de France n'agit pas ainsi envers les députés du Pape. Il reçut convenablement et laissa en pleine liberté, les deux cardinaux Pierre de Léon et Grégoire de Saint-Ange, que Calixte II envoya comme légats en France, et qui allèrent visiter saint Etienne de Grandmont ou de Muret, peu de jours avant sa mort.

Le Pape avait soumis le métropolitain de Sens à la Primatie de celui de Lyon; mais, sur les remontrances du roi Louis, la chose fut sans exécution : la grande raison, c'est que Sens était du royaume de France, et Lyon du royaume de Germanie. Le même Pape conféra à Gérard, évêque d'Angou-

(1402) Labbe, t. X, p. 889.

lême, la légation du Saint-Siége dans les provinces d'Aquitaine. Il donna le même pouvoir à saint Oldegaire, archevêque de Tarragone, par rapport aux armées chrétiennes, qui combattaient en Espagne contre les Maures. Il érigea Compostelle en archevêché, en l'honneur de saint Jacques.

A Rome, Calixte II rétablit en peu de temps la paix et le bon ordre, comme dans toute l'Eglise; il fit amener de l'eau dans cette ville, et y répara plusieurs ouvrages publics. Oncle des rois de France et d'Angleterre, proche parent de l'empereur, plein de piété, de courage et de prudence, on pouvait tout espérer de son gouvernement, lorsqu'il mourut assez promptement de la fièvre, le 12 décembre 1124, après un pontificat de cinq ans et dix mois.

Le nom de Calixte II se trouve dans un Martyrologe (1403.) Nous avons de lui plusieurs écrits, dans différents recueils, ou imprimés séparément. Muratori a donné la *Vie* de ce Pontife par Pandulphe Alatrin et par Nicolas de Rosellis.

CALIXTE III, Pape, Espagnol d'origine, fut élu le 8 avril 1455, en remplacement de Nicolas V. Il s'appelait Alphonse Borgia, était cardinal prêtre du titre des Quatre-Couronnes, et prit le nom de Calixte III. L'histoire lui fait de graves reproches.

I. Il avait prédit son élévation, et cela sur l'assurance qu'il en avait reçue, disait-il, de saint Vincent Ferrier, son compatriote. On le traitait à cet égard de vieux rêveur, à cause de son grand, (âge près de soixante-dix-huit ans) et du peu d'apparence de son exaltation. Mais il s'en tenait si sûr, qu'avant son élection il avait fait une formule de vœu sous le nom pontifical qu'il prit ensuite, et conçue en ces termes : « Moi Calixte, Pape, je voue à Dieu tout-puissant et à la sainte et indivisible Trinité, que je poursuivrai les Turcs, ennemis très-cruels du nom chrétien, par la guerre, les malédictions, les anathèmes, les exécrations, et de toutes manières qui seront en ma puissance (1404). »

C'était, comme l'on voit, déterminé, et quelque peu dans l'esprit judaïque plus assurément que dans l'esprit chrétien. Cette fougue s'explique par le temps, et Calixte III, persuadé qu'il agissait pour le bien, — ce qui était vrai, seulement il méconnaissait les vrais moyens, — accomplit son vœu dans toute la rigueur de son emportement et de son zèle. Ses premiers soins furent d'envoyer des prédicateurs par toute la chrétienté, pour exhorter les princes et les peuples à contribuer de leurs biens et de leurs personnes, autant qu'ils pourraient, à cette expédition. Il continua au Franciscain saint Jean de Capistran la commission de prêcher la croisade en Allemagne.

La plupart des princes chrétiens promirent d'abord qu'ils seconderaient les desseins du Pontife. Par la harangue d'Æneas Sylvius, envoyé de l'empereur auprès du Pape, on voit que ce prince était dans la résolution d'y employer toutes ses forces; que les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Portugal étaient disposés à faire de même; que le duc de Bourgogne s'était croisé à cette fin, et que plusieurs princes d'Allemagne en avaient fait vœu (1405). Les peuples chrétiens, de leur côté, excités par les discours des prédicateurs apostoliques, fournirent des sommes considérables, et le Pape s'en servit pour construire et équiper une flotte de seize galères, qu'il envoya contre les ennemis de la croix du Sauveur. Calixte III eut aussi recours aux prières, et en ordonna dans toute l'Eglise, afin d'obtenir la protection et le secours du Ciel.

Les princes qui, en Europe et en Asie, tournèrent leurs armes contre les ennemis de la chrétienté, remportèrent des victoires, et « c'en était fait des Turcs, dit un auteur contemporain (1406), si ces princes, renonçant aux guerres intestines et à la haine qu'ils se portaient les uns aux autres, avaient profité de ces avantages, en poursuivant cet ennemi commun par mer et par terre, comme le Pape ne cessait de les y exhorter. » Nous voyons, en effet, Calixte III singulièrement préoccupé de ces guerres et y consacrer la plus grande part de sollicitude.

II. Les Allemands profitèrent de cela pour chercher querelle au Pape. Ils se plaignirent avec amertume que, sous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre, il exigeait beaucoup plus d'argent qu'il ne devait. De plus, ils l'accusèrent de violer le concordat dans les élections des évêques et des abbés, et dans les réserves des bénéfices.

Ænéas Sylvius leur montra, au nom de Calixte III, que leurs plaintes étaient mal fondées. « L'argent que le Pape a reçu, dit-il, pour la guerre contre les Turcs n'est point entré dans ses coffres, mais a été dépensé effectivement à la guerre contre les Turcs; et cette dépense n'a pas été inutile : le Saint-Père peut se glorifier en Jésus-Christ d'avoir beaucoup affaibli la puissance de Mahomet, malgré la lâcheté de presque tous les princes chrétiens; il a rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion chrétienne était menacée d'une ruine entière; sans les vaisseaux envoyés à Rhodes, en Chypre, à Mitylène et en d'autres îles, les Chrétiens n'auraient pu résister aux infidèles; son légat, le patriarche d'Aquilée, par sa bonne conduite et la force de ses armes, non-seulement a défendu ces îles, mais il a converti un grand nombre d'habitants qui faisaient profession de mahométisme; l'Albanie eût été perdue, sans l'argent qu'on avait envoyé à

(1403) Baron. Pagi, an. 1124.
(1404) Raynald, 1455, n° 17.
(1405) Æneas Sylvius, epist. 398.
(1406) Platine, *in Calist. III*; Raynald, 1457, n° 66.

Scanderbeg. Voilà, ajoute Æénéas, l'usage que le Pape a fait de ces grandes sommes au sujet desquelles se plaignent les Allemands. Convenait-il de laisser le Turc fouler aux pieds le nom chrétien ? et le Saint-Père n'y pouvant suffire lui seul, tous les autres n'étaient-ils pas obligés d'y contribuer et de fournir à la défense de la cause commune ? »

Quant au second chef de plaintes, Ænéas fait observer aux Allemands que, par le concordat, le Pape n'était pas obligé à confirmer toutes sortes d'élections, mais seulement les élections canoniques ; que, dans la réalité, il n'avait fait qu'appliquer cette règle. Autant en est-il des réserves et des provisions. D'ailleurs, y eût-il quelque chose à reprendre dans la conduite du Saint-Siége, ce n'est point aux particuliers à se faire eux-mêmes justice, détruisant ainsi la hiérarchie ecclésiastique : il fallait avoir recours au Saint-Siége, et lui demander le redressement de leurs griefs, s'il y avait lieu (1407).

S'il y eut, dit un historien auquel nous laissons le jugement de tous ces tristes démêlés au sujet de ces guerres (1408), s'il y eut des abus dans l'emploi de l'argent destiné à la guerre contre les Turcs, ce ne fut pas de la part du Pape. Le roi de Castille s'en réserva la moitié pour faire la guerre aux Mahométans de Grenade. Christiern, roi de Danemark, en fit autant, et leurra le nonce Marin, sous prétexte d'employer les levées contre les schismatiques qui étaient aux confins de son royaume. Saint Antonin reproche à la France d'avoir fait la même chose pour continuer la guerre contre les Anglais (1409). Le clergé de Normandie donna même l'exemple ou le scandale d'appeler du Pape au concile œcuménique, touchant les subsides qu'on levait pour la guerre contre les Turcs et la défense de la chrétienté. Le Pape annula, et avec raison, une tentative aussi téméraire que peu généreuse. Mais passons à d'autres faits.

III. Il y avait vingt-cinq ans que, dans la capitale de la Normandie, les partisans français de la domination anglaise avaient condamné au feu Jeanne d'Arc. Charles VII, étant devenu maître de Rouen, voulut effacer ce qu'il y avait de flétrissant pour lui dans cette affaire. A cet effet, il obligea les parents de Jeanne à se pourvoir au Saint-Siége, pour obtenir la révision de son procès.

Calixte III accorda leur demande par une bulle du 15 juillet 1455, et nomma l'archevêque de Reims et d'autres commissaires pour travailler à cette révision. On entendit plus de cent témoins, tant en Lorraine qu'en France, sur la naissance et la vie de Jeanne d'Arc. Et par le jugement qui intervint, il fut déclaré que le procès fait à la défunte et la sentence prononcée contre elle étaient un tissu de dol, de calomnies, d'injustices, de contradictions et d'erreurs, dans le fait et dans le droit ; que, pour ces causes, les juges nommés par le Saint-Siége cassaient et annulaient cette procédure inique, avec tout ce qui s'en était suivi, et déclaraient Jeanne d'Arc et tous ses parents n'avoir encouru par telle mort aucune tache ni infamie. La mort de ses premiers juges, qui avaient péri d'une manière si funeste, exempta les seconds d'en faire la recherche (1410).

Vers ce même temps, Calixte, en reconnaissance des victoires remportées sur les Turcs à Belgrade, ordonna qu'on célébrerait, le 6 août, dans toute l'Eglise, la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur ; il en composa lui-même un office propre, et y attacha les mêmes indulgences qu'à la Fête-Dieu.

Le même Pontife, à la demande des peuples de la Perse et de la Géorgie, qui s'appelaient Francs, leur accorda la permission de se choisir un archevêque, qui serait confirmé par le Saint-Siége, à condition de venir à Rome dès qu'il pourrait (1411). La demande de ces peuples fut apportée à Calixte III par Louis de Bologne, Frère Mineur, qu'il avait envoyé, avec la qualité de nonce, à divers rois et peuples d'Orient, notamment à l'empereur de l'Ethiopie. Un autre personnage que Calixte employa dans diverses légations fut saint Jacques de la Manche, également religieux de Saint-François. — *Voy.* son article. — Enfin, ce Pontife canonisa saint Vincent Ferrier, de Valence en Espagne, qui était mort en 1419 ; et Calixte lui-même quitta cette vie le 6 août 1458, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir tenu le Saint-Siége un peu plus de trois ans.

Calixte III fut plus oncle que Pape. Il avait deux sœurs mariées en Espagne. Chacune d'elles avait un fils, parmi lesquels le fameux Rodrigue Lenzuoli, depuis Pape sous le nom d'Alexandre VI. Calixte eut le malheur de mettre au rang des cardinaux ses deux neveux, qui en étaient indignes. On lui reproche aussi d'avoir laissé à sa mort une grande somme d'argent. On attribue à ce Pape quelques lettres qui ont été recueillies par d'Achéry, Labbe et Ughelli.

CALVIN (Jean) ou CAUVIN, l'un des fondateurs du protestantisme, né à Noyon près de Paris, le 10 juillet 1509, mort à Genève le 22 mai 1564.

Nous n'avons pas à nous arrêter longtemps sur ce père de la prétendue réforme; nous avons assez des propres annales de notre Eglise, *colonne et fondement de la vérité*, sans nous arrêter sur l'un de ses ennemis déclarés. Vraiment, nous regretterions de prendre une place nécessaire pour des

(1407) Æneas Sylvius, epist. 371.
(1408) Rohrbacher, t. XXII, p. 254.
(1409) Antonin, tit. 22, c. 18 § 1.
(1410) *Voy.* sur la révision du procès de Jeanne d'Arc, *Jeanne d'Arc d'après les Chroniques contemporaines*, par Guido Gœrres, 1 vol. in-8°, 1843, pag. 384 et suiv.
(1411) Raynald, an. 1457, p. 68.

faits d'une plus grave importance; et que ferait, d'ailleurs, en cet ouvrage, un récit où l'on verrait Calvin dans toutes les phases de son existence? Calvin adolescent aux écoles de Paris; Calvin à Genève, avec Farel et Froment, quand le germe de la réforme se développe et mûrit; Calvin banni se mêlant, à Strasbourg, aux discussions religieuses des diètes de Worms, de Francfort et de Ratisbonne; Calvin au retour de l'exil, théocrate, théologien, législateur, dans toutes ses luttes avec les représentants du libre arbitre: Bolsec, Castalion, Gentilis, Servet et Gruet, et ces apôtres exaltés des franchises nationales: Arnault, Pierre Ami, François Favre, Berthelier; Calvin, enfin, aux prises avec le principe catholique représenté par Paul III et la Sorbonne. Contentons-nous donc de considérer ici l'origine de la réforme génevoise dont Calvin est le fondateur, et les caractères qui la distinguent de la réforme de Wittemberg; et pour remplir cette tâche, citons un historien qui a parfaitement étudié ce sujet:

« A peine, dit Audin, (1412) si l'on connaissait à Genève une seule ligne de la symbolique luthérienne, quand Froment et Farel vinrent y prêcher leurs nouveautés. La haine de la maison de Savoie jeta dans la révolte une foule de patriotes, qui s'imaginaient follement que le catholicisme, au jour du danger, leur refuserait aide et assistance. Comme s'il ne s'était pas déjà noblement associé, dans la personne de ses évêques, aux luttes de la commune contre les prétentions des empereurs! comme si la Cité ne devait pas ses franchises à Adhémar Fabri, un des ornements de l'épiscopat génevois! C'est que le catholicisme n'a jamais laissé sur son chemin une gloire même humaine qu'il n'ait voulu rattacher à sa couronne. Ce pont d'Arve, où Froment venait appeler un peuple à la révolte contre le souverain spirituel, c'était un évêque qui l'avait construit de ses deniers. N'est-ce pas le catholicisme qui, au moyen âge, réveilla les arts, ranima le culte des Muses, ressuscita l'industrie, féconda l'esprit d'association! Il ne pouvait pas plus laisser un peuple dans les ténèbres que dans l'esclavage! Voyez-le au moment de son plus grand développement! Ne soutient-il pas les cités et les républiques italiennes dans leurs luttes avec l'empire germanique? Au XIII[e] siècle, ne se mêle-t-il pas à ce mouvement de liberté politique qui travaille toutes les nations? Au Grutli, n'apparaît-il pas pour sanctifier le serment des trois libérateurs contre l'oppression de la maison d'Autriche? N'est-ce pas une main catholique qui a planté à Fribourg le tilleul de Morat? Et Byron n'a-t-il pas vu entrer dans la petite tourelle de Stanzad l'ombre de Nicolas de Flue, aussi bon patriote que Guillaume Tell? Il suffirait de jeter un coup d'œil sur la nation allemande pour se convaincre que, de toutes les formes religieuses, le protestantisme est celle qui est la plus ennemie de la liberté des peuples. Et il faudrait bien se garder de nous opposer l'Angleterre, où le catholicisme avait fondé des libertés tellement vivaces que le protestantisme dut les accepter comme loi de l'Etat.

« A l'arrivée de Calvin à Genève, la réformation était accomplie. On pouvait la suivre, comme les soldats de Vitellius, aux traces de désordre qu'elle laissait sur son passage. Son triomphe se lisait sur les débris de nos églises, sur les palais de nos évêques, sur les tombeaux des chanoines, sur nos cimetières et jusque sur les murailles de quelques habitations encore toutes tachées de sang...

« Quelques historiens modernes, inquiets des destinées de la réforme, se sont demandé quel sort elle aurait eu si Calvin ne fût pas venu s'en emparer comme d'un instrument de domination. Les uns croient qu'elle aurait revêtu la forme zwinglienne; d'autres qu'elle se serait absorbée dans le luthéranisme. Peut-être que, fatigué de doutes, Genève eût suivi sa pente naturelle, et serait retourné au catholicisme. Il faut bien reconnaître que Calvin a été le plus puissant obstacle à l'abjuration de la Cité. Toutefois, une réconciliation était difficile à opérer. Le vainqueur n'aurait pas sans peine restitué au vaincu les dépouilles qu'il lui avait dérobées; car la réforme, en Suisse, s'y prit de manière à empêcher tout retour à l'ordre. Elle affichait sur les murs la vente des biens des monastères et des églises; les achéteurs étaient nombreux, le magistrat ayant ordre d'adjuger à tout prix... « Trésors d'églises et des couvents, disait « Mélanchthon, les électeurs gardent tout et « ne veulent même rien donner pour l'en- « tretien des écoles. » Ils consentaient à casser le mariage des prêtres, mais ils ne pouvaient entendre parler de restituer les dépouilles du clergé, qu'ils avaient dérobées, ou que Luther leur avait abandonnées. Le bien d'autrui était devenu pour eux un patrimoine de famille.

« Luther, à son avénement, ne trouva que des germes imparfaits de révolte. Sa mission fut de les féconder, et, pour le malheur de l'humanité, Dieu voulut qu'il réussît. A la venue de Calvin, la scission de Genève avec l'autorité était un fait accompli. Luther réveille une idée toute spirituelle: c'est l'apôtre de la raison, mais de la raison déchue, contre la foi ou l'autorité. Sa vie est celle d'un théologien qui a jeté sur sa route assez de bruit, de style, de poésie, de colères, de ruines et de sang pour donner de l'intérêt au drame où il a joué. Au dernier acte la toile tombe, et l'acteur, resté théologien, paraît sur une autre scène, dans un misérable cabaret où il épuise les derniers restes d'une imagination désordonnée. Qu'il meure, et l'Allemagne protestante continuera de perdre chaque jour quelque lambeau nouveau de sa nationalité, quel-

(1412) *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, 2 vol. in-8°, Introduction.

que trait de son imagination primitive, quelque lien qui la rattachait à son passé historique et intellectuel, enchaînée qu'elle est par la main du pouvoir à l'œuvre du réformateur.

« Les protestants avancés refusent à Calvin le titre de démagogue qu'ils donnent au Christ et à Luther. Tzschirner appelle Jésus Luther Ier, et ne regarde Jean de Noyon que comme un usurpateur qui s'est servi du peuple pour se couronner. La vie psychologique de Calvin commence quand finit celle de Luther, c'est à-dire quand la réforme vit et se meut; parce que Jean de Noyon, ainsi que Henri VIII, adopta l'idée protestante pour se faire chef de l'Eglise et de la société. En lui donc une double individualité.

« Comme sectaire, sa puissance est de beaucoup inférieure à celle de Luther, qui ressuscita le principe du libre examen, l'illumination par la Bible, la justification par la foi et le libre arbitre, vieilles formules enfouies dans les théologiens hétérodoxes qui l'avaient précédé, mais qu'il raviva par sa parole créatrice. Calvin fut obligé de recevoir, en partie, la symbolique saxonne: ce qui lui appartient dans la confession qui porte son nom, c'est son système hermaphrodite sur la cène, moitié zwinglien, moitié luthérien, trope et réalisme, figure et sensualisme tout ensemble; car son Dieu, ou plutôt son destin, qui damne et sauve suivant son bon plaisir, se retrouve dans œcolampade. »

Si de ces considérations générales nous descendions dans le détail des faits nous verrions les plus affligeants désordres occasionnés partout par l'apôtre absolu du *moi*; nous verrions un despote bilieux imposant ses idées, nous ne disons pas ses croyances, à tout ce qui l'approche, briser tout ce qui lui résiste, flétrir tout ce qui le contrarie, hommes et croyances... Encore une fois à quoi bon? Nous ne devons parler de ces choses qu'autant qu'elles touchent ou qu'elles ont quelque rapport avec les faits généraux et les personnages dont nous avons plus particulièrement à écrire l'histoire; c'est ce que nous faisons dans plusieurs articles, où nous touchons accessoirement ce qui regarde les chefs de la réforme, et c'est pourquoi il suffit à notre but de rester ici dans ces généralités.

Calvin a essayé de ressembler à Luther en bâtissant sur des ruines, et tous les deux n'ont fait que semer l'anarchie; apôtres d'un fatalisme dégradant; chevaliers aux gantelets de fer, de la force brutale qu'ils ont couronnée sous le nom de raison, tous les deux n'ont pas craint de prétendre qu'on devait croire aveuglément à leur parole. L'impanation de Luther et le prédestinatianisme de Calvin sont deux vérités de salut! L'un voue aux flammes éternelles quiconque refuse d'accepter sa symbolique eucharistique; et l'incrédule, c'est Œcolampade, Zwingli, Bucer, Brenz, Bullinger, Calvin lui-même, ces représentants glorieux de l'émancipation religieuse! L'autre n'a pas assez du feu de la vie future pour punir ceux qui lui résistent. Il chasse Bolsec, il exile Gentilis, il brûle Servet, il décapite Gruet, qui ne veulent pas adorer son dieu!

La vie dogmatique de Luther est plus dramatique que celle de Calvin, parce qu'elle s'agite devant des Papes et des empereurs, des rois et des électeurs, dans la Pathmos de la Wartbourg et dans l'antichambre des légats de Léon X, sur les bancs des auberges d'Orlamunde et dans les cités impériales de Worms et d'Augsbourg. Calvin, lui, passe toute sa vie à lutter avec tous les déserteurs de l'école catholique, Gentilis, Ochin, Castalion, Westphal, qui s'étudient à montrer combien il y a dans sa parole magistrale de faiblesse, de déception et d'inanité. Rejeté par Westphal, maudit par Bellius, méprisé par Léo Juduc, anathématisé par Luther, quelle opinion Calvin personnifie-t-il donc? La sienne seule. Ses maîtres, ses disciples, ceux qui l'ont précédé, ceux qui le suivront dans la voie de la révolte, Zwingle, dans ses montagnes de l'Albis, Mélanchthon à l'Université de Wittemberg, Œcolampade au pied du Hauenstein, Bucer à Strasbourg, le frère Martin à Marbourg, enseignent une autre doctrine que celle que Calvin fait entendre dans l'église de Saint-Pierre à Genève... Ainsi, les chefs de la réforme ont pris soin de détruire eux-mêmes leur œuvre, et les principes qu'ils ont semés devaient conduire à cette dissolution que nous voyons, de nos jours, augmenter de plus en plus! « Aux Verrières, près de Pontarlier, dit Audin (1413), est une habitation dont le double toit verse les eaux du ciel dans un double ruisseau qui les mène doucement l'un à l'Océan, l'autre à la Méditerranée: c'est l'image de la parole réformée qui va se perdre dans deux fleuves divers, tandis que la parole catholique n'a qu'une source et qu'un réservoir. » *Voy.* dans le *Dictionnaire des hérésies*, etc., 2 vol., publié par M. l'abbé Migne, les articles *Calvin*, *Calvinistes*.

CAMILLE DE LELLIS (Saint). *Voy.* PHILIPPE NÉRY (Saint), et l'article PESTE.

CANADA. *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE AU CANADA.

CANDIDE, auteur ecclésiastique du IIe siècle, composa, comme Apion, un *Traité sur la création*, ou l'ouvrage des six jours (1414). Saint Jérôme loue celui de Candide comme fort beau: *Candidus regnantibus suprascriptis in Hexaemeron pulcherrimos tractatus edidit* (1415); et Nicéphore prétend qu'il est le premier des anciens qui ait traité cette matière (1416). Mais Nicéphore se trompe en ceci, car avant Candide, Philon et saint Ju-

(1413) Loc. cit.
(1414) Eusèbe, *Hist.*, lib. V, cap. 27; in *Chron.* ann. 3 Severi.
(1415) Hieron., in *Catalog.*, cap. 48.
(1416) Niceph., l. IV, c. 33.

lien le martyr, avaient travaillé sur cette partie de la *Genèse*. Nicéphore ajoute (1417) que Candide avait encore composé plusieurs autres ouvrages : toutefois il ne les nomme point. La vérité est que nous n'avons plus rien de cet auteur ni d'Apion. Ce ne peut être que par erreur qu'une *Biographie* moderne dit qu'Apion vivait vers la fin du IIe siècle *avant* l'ère chrétienne (1418). C'était vers la fin du IIe siècle (an 196) de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vivait.

CANDIDUS, évêque de Sergiopolis au VIe siècle, fut la victime de Chosroès, roi de Perse. Ce prince avait, par un trait de perfidie inouïe, fait prisonniers les habitants de la petite ville de Sura sur l'Euphrate. Les captifs étaient au nombre de 12,000, et Chosroès, voulant en tirer parti, proposa à Candidus de les lui vendre pour deux cents livres d'or. L'évêque s'excusa sur ce qu'il manquait d'argent. Le roi de Perse lui fit dire qu'il se contenterait de sa promesse par écrit, pourvu qu'il jurât d'acquitter cette somme dans l'espace d'une année. Candidus donna sa promesse, ajoutant même que, s'il manquait à sa parole, il consentait à payer le double et à quitter son évêché. Dès lors les prisonniers lui furent délivrés ; mais la plupart moururent en peu de jours des blessures et des mauvais traitements qu'ils avaient reçus à la prise de leur ville ; c'est-à-dire que Chosroès avait vendu de pauvres mourants ! L'année d'après, Candidus n'ayant pu remplir la promesse qu'il lui avait faite, alla se jeter à ses pieds, s'excusant sur son indigence et sur la dureté de l'empereur Justinien, qui avait refusé de le secourir. Chosroès le fit mettre aux fers, déchirer à coups de fouets, et le condamna à fournir le double de la somme promise. Candidus le supplia d'envoyer à Sergiopolis pour y prendre tout ce qu'il y avait de richesses dans l'église de cette ville. Chosroès pilla volontiers l'église ; mais il n'en retint pas moins l'évêque dans les fers : ceci se passa vers l'an 540 (1419).

CANISIUS (PIERRE), Jésuite, apôtre de l'Allemagne, que l'Eglise catholique comptera un jour au nombre de ses saints.

I. Il naquit à Nimègue, capitale du duché de Gueldre, le 8 mai 1521 (1420). Son père, Jacques Canisius, distingué par ses vertus et ses connaissances, remplit avec succès plusieurs places importantes. Sa mère, Gilette Hovingene, d'une tendre piété, exacte à tous ses devoirs, s'en faisait un particulier de l'éducation de cet enfant, qui était aussi toute sa joie ; mais Pierre la perdit de bonne heure. Son père s'étant remarié, la sœur de sa nouvelle femme prit le jeune Canisius tellement en affection, que sa propre mère n'eût pu lui en témoigner davantage.

Cette demoiselle, retirée chez son beau-frère, y vivait dans une retraite aussi complète que dans le cloître le plus austère. Là, uniquement occupée du désir de plaire à Dieu, elle crut ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de cultiver les bonnes dispositions qu'elle admirait dans cet enfant, et de travailler à les faire servir aux desseins que le Ciel avait sur lui. Soit inclination, soit inspiration qui la fit agir, elle ne se trompa point : Canisius croissait en perfection à mesure qu'il avançait en âge ; il était doux, honnête, respectueux et porté merveilleusement à remplir ses devoirs. Pour l'esprit, il l'avait excellent ; une mémoire heureuse, une pénétration vive, une ardeur extraordinaire, jointe à une facilité surprenante : tout cela faisait l'étonnement de ses maîtres. Mais ce qui charmait ses parents, c'était une inclination comme naturelle qu'ils lui voyaient à la piété ; tous ses plaisirs étaient à orner de petits oratoires, à représenter les cérémonies de l'Eglise, à imiter les prêtres à l'autel et dans la chaire. Ces petites choses, qu'on ne regarde souvent que comme de légers amusements de l'âge, sont quelquefois des présages de celles qui doivent être un jour les plus importantes dans la vie d'un serviteur de Dieu, ainsi que Canisius le remarque lui-même en rapportant ce qui faisait le divertissement de son enfance.

Ce qui suit est moins équivoque et paraîtra plus merveilleux. Il avait dès ses plus tendres années un attrait singulier à la prière ; afin d'y vaquer avec plus de recueillement, il cherchait les lieux les plus retirés ; il retranchait de son sommeil pour y donner encore une partie de la nuit ; il mortifiait même son corps innocent par le cilice. On n'a jamais pu savoir qui lui avait inspiré de si bonne heure cette sainte rigueur contre soi-même, qu'il a conservée jusqu'à la mort. Enfin, comme si Notre-Seigneur eût voulu faire connaître par avance le zèle qu'il aurait dans la suite pour réprimer l'impiété des libertins durant les derniers jours du carnaval, selon l'esprit de la compagnie à laquelle il le destinait, il ajoutait dans ces mêmes jours à de plus longues prières une austérité encore plus grande, ne touchant point aux viandes les plus exquises qu'on lui servait, et se passant même de vin.

On voit par là que Notre-Seigneur avait déjà pris possession de son cœur, qu'il se plaisait à y répandre ses dons avec abondance, et que cet enfant, par sa fidélité à suivre les mouvements du Saint-Esprit, se rendait digne d'en recevoir tous les jours de nouvelles grâces. C'est ce qu'il reconnaît lui-même dans le livre de ses *Confessions*, écrit à l'imitation de saint Augustin : « Tout enfant que j'étais, ô mon Dieu ! s'écrie-t-il, mais mûr au-dessus de mon âge, par un

(1417) Niceph., l. IV, c. 35, apud D. Cellier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. II, pag. 207.

(1418) *Nouv. Biog. univ.*, tom. II, col. 925. (Les premiers volumes de cet ouvrage ont été mis à l'*index*.)

(1419) Procop. *De bello persico*, l. II, c. 5 et 20.

(1420) Dorigny, *Vie du P. Canisius*, liv. I.

effet de votre miséricorde, j'avais assez de lumières pour connaître que je devais m'adresser à vous pour ce qui concernait mon salut. Ainsi, je ne puis oublier la grâce que vous me fîtes dès lors, quand, prosterné au pied de vos autels, dans l'église de Saint-Etienne de Nimègue, j'y adorais votre divine majesté dans le sacrement de votre amour; car, autant que je puis m'en souvenir, l'esprit agité et inquiet, j'invoquais votre saint nom avec beaucoup de larmes, et je vous exposais tous mes désirs et toutes mes peines, à la vue des terribles dangers qui paraissent inévitables au temps de la jeunesse. Dans cet état, je vous priais, ô mon Dieu! d'avoir égard à ma faiblesse, et il me semble que je vous adressais ces paroles de votre Prophète, ou du moins quelques autres qui avaient le même sens : *Découvrez-moi vos voies, Seigneur, enseignez-moi par quelle route vous voulez que j'aille à vous, parce que vous êtes mon Dieu et mon Sauveur.* Je suis convaincu, » dit-il un peu plus bas, « que c'était vous uniquement qui produisiez en moi cet esprit de crainte. C'est ce même esprit qui, par un effet particulier de votre grâce, retenait mon cœur sur le penchant du plaisir, dans un âge si dangereux, et où il est si difficile de ne pas s'y laisser aller; car vous perciez dès lors ma chair de votre crainte, afin que je commençasse à redouter vos jugements. »

En même temps que Dieu faisait sentir intérieurement à Canisius qu'il voulait qu'il fût entièrement à lui, il lui fit encore connaître quelque chose de plus particulier touchant l'état auquel il le destinait, par le moyen de quelques saintes âmes qu'il favorisait de plusieurs grâces extraordinaires.

Il y avait à Arnheim, qui n'est qu'à deux lieues de Nimègue, une parente de Canisius : elle y vivait dans une haute réputation de sainteté, et il plaisait au Seigneur de lui révéler plusieurs choses. Comme il lui eut un jour fait connaître les troubles que l'hérésie allait exciter en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas, et les services qu'il prétendait tirer d'un nouvel ordre de prêtres qui était près de paraître dans l'Eglise, elle s'en expliqua d'un air inspiré en présence de ses parents, qui l'étaient venus visiter. Le petit Canisius était de la compagnie. Cette bonne veuve se tournant tout à coup vers lui et le touchant doucement de la main : « Voyez-vous cet enfant? dit-elle, il sera de cette société des prêtres de Jésus, et travaillera beaucoup pour réparer les désordres que l'hérésie s'efforcera de causer dans l'Eglise de Jésus-Christ. » — « Courage, mon fils, ajouta-t-elle, s'adressant à lui; soutenez-vous par cette espérance; car vous ne serez pas longtemps sans jouir de l'avantage qu'il vous a destiné. » Ce qu'il y eut de plus singulier dans cet événement, c'est qu'il arriva la même année que saint Ignace se consacra à Notre-Seigneur dans la chapelle de Montmartre, à Paris, où il jetait avec ses premiers compagnons les fondements de cette compagnie dont Canisius devait être un jour un des plus illustres sujets.

II. A l'âge de treize ans, il fut envoyé à l'Université de Cologne. Outre les dangers ordinaires parmi la jeunesse, il y avait de plus à craindre les séductions de l'hérésie, qui se glissait partout. Le Ciel préparait au jeune Canisius un préservatif contre tous ces périls, en la personne d'un saint prêtre, Nicolas Eskius, que les parents du jeune étudiant avaient prié de prendre soin de sa conduite. Il était un des professeurs du collége où l'on avait mis cet enfant. Sous la direction de ce sage ecclésiastique, le jeune Pierre fit des progrès dans les lettres humaines, au delà même de ce qu'on pouvait attendre d'un esprit mûr, solide et appliqué. Avec cela, l'étude ne nuisait point à ses exercices de piété : il purifiait souvent son cœur par le sacrement de pénitence; il donnait tous les jours un temps réglé à la prière et à la lecture spirituelle; la *Vie des saints* en faisait d'ordinaire le sujet, et il avouait qu'il se sentait merveilleusement excité à la piété par les grands exemples qu'il tirait de cette lecture. Il lisait encore chaque jour, par le conseil de son directeur, un chapitre de l'Evangile, il en apprenait par cœur quelques traits, pour se les imprimer plus facilement par la méditation. Uniquement occupé des exercices de l'esprit, il négligeait assez le soin de son corps; il aimait à être vêtu simplement; ennemi du jeu et des plaisirs propres à son âge, il employait en aumône, ou à acheter de bons livres, l'argent que ses parents lui donnaient pour ses divertissements. Ainsi, il s'appliquait de telle sorte à devenir savant, que rien ne l'empêcha de devenir saint.

Cependant son père, apprenant tous les jours des nouvelles de son mérite, lui procura un mariage très-avantageux dans le monde. Le fils avait d'autres pensées, et se consacra sans retour à Dieu par le vœu de chasteté, dans la vingtième année de son âge. Son père, voyant qu'il penchait pour l'état ecclésiastique, lui conseilla l'étude de la jurisprudence, nécessaire pour les hautes fonctions : le fils y joignit par goût l'étude de la théologie.

Il ne parut pas plus tôt sur les bancs, qu'il attira sur lui les yeux de toute l'Université. C'était, pour un homme de son âge, une pénétration, une facilité qui allaient jusqu'au prodige. Mais ce qui est beaucoup plus admirable, c'est qu'il était aussi petit à ses yeux qu'il paraissait grand aux yeux des autres : la science, qui enfle, n'eut point cet effet sur lui; il avançait également dans les connaissances sublimes de la théologie et dans l'humble science, de la croix : «Ignorer toute chose, mais connaître parfaitement Jésus-Christ, c'est, disait-il avec son cher maître Eskius, c'est tout savoir; tout le reste n'est que tromperie et vanité. » L'on dit même, et c'est ce que d'anciennes estampes justifient, que pour se précautionner contre la vanité, qui se glisse impercep-

tiblement dans l'esprit des gens d'étude dont le cœur n'est pas solidement humble, il avait toujours une tête de mort sur sa table lorsqu'il étudiait : c'était là le livre qui ne le flattait pas; il le consultait à tout moment, et il en tirait ces grandes maximes de vertu qui, tout le reste de sa vie, le garantirent de la vaine gloire, au milieu des applaudissements. Parmi ses amis d'étude, était Laurent Surius, qui, d'après ses conseils, entra dans l'ordre des Chartreux et s'y rendit célèbre par ses vertus et ses écrits. Lui-même cependant priait Dieu de lui faire connaître sa vocation propre : Dieu la lui fit bientôt connaître.

III. Le P. Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace, allant de Spire au concile de Trente, se vit obligé de séjourner à Mayence plus longtemps qu'il ne s'y attendait, à cause des guerres entre Charles-Quint et François Ier. En attendant, le cardinal-archevêque de Mayence le pria d'expliquer l'Ecriture sainte dans son Université. Il s'acquitta de cet emploi avec un succès qui répondit à l'attente qu'on avait conçue de sa haute réputation. Mais son zèle ne put se contenir dans des bornes si étroites : il se répandit encore avec bien plus d'éclat dans la chaire et dans la conversation, dans les conférences particulières avec les nouveaux hérétiques; mais surtout dans les retraites qu'il faisait faire, selon la méthode de saint Ignace, à toutes sortes de personnes qui s'empressaient de se mettre sous sa conduite, pour arriver à une plus haute perfection.

Le bruit de ces changements merveilleux étant passé jusqu'à Cologne, Canisius en fut vivement frappé. Il conçut que ce pouvait bien là être l'homme que Dieu lui destinait pour guide dans sa vocation. Il part aussitôt pour Mayence et vient loger chez un ecclésiastique nommé Contade, qui, plein de cet esprit de ferveur qu'il avait reçu dans la retraite, faisait autant d'honneur à son caractère par la vie nouvelle qu'il menait, qu'il l'avait déshonoré auparavant par une vie toute déréglée.

Canisius, reçu dans la Compagnie de Jésus par Le Fèvre, revint à Cologne avec d'autres jeunes Jésuites qui devaient y achever leurs études. On le vit s'occuper de toutes les œuvres de miséricorde et d'humilité, avec une ferveur et une joie que la grâce seule peut donner; il instruisait les ignorants, soulageait la misère des pauvres par les charités qu'il leur procurait, consolait les affligés, visitait les hôpitaux, et rendait aux malades les services les plus vils et les plus dégoûtants.

Son père, tombé dangereusement malade, ayant témoigné le désir de le voir une dernière fois, il se rendit à Nimègue : le pauvre père fut si touché de sa venue, qu'il expira subitement. Cette mort soudaine jeta Canisius dans une cruelle inquiétude, à cause que son père avait passé une grande partie de sa vie dans les affaires du monde; il craignait pour son salut et passa toute la nuit en prière. Dieu daigna lui faire connaître que son père et sa mère étaient sauvés; sa tristesse se changea aussitôt en joie, et, dans sa reconnaissance, il distribua tous ses biens aux pauvres et reprit le chemin de Cologne.

Sur sa route, il fut joint par trois jeunes hommes. Marchant avec eux, il leur parla de Dieu avec tant d'onction et de force, qu'ils prirent tous trois la résolution de tout quitter pour se consacrer à son service. Ils furent fidèles à leur vocation : deux, aussitôt après leur arrivée à Cologne, se firent Chartreux, le troisième entra dans la Compagnie de Jésus. Pierre Canisius n'était encore que novice.

Ayant été admis à la profession, il reprit ses études avec plus d'application que jamais. Non-seulement il brillait dans les exercices de l'école, mais au collége Montan il faisait régulièrement des leçons sur l'Evangile, en même temps qu'il s'acquittait d'une pareille fonction dans l'Université, où il expliquait les Epîtres de saint Paul à Timothée. Infatigable dans le travail, il s'appliquait encore à la lecture des Pères. C'est à ses soins et à ses veilles que l'on doit une traduction plus correcte de saint Cyrille, en deux volumes : il dédia le premier à l'archevêque de Mayence, et le second aux théologiens qui étudiaient avec lui dans cette même université. Ce fut encore en ce temps-là qu'il donna les *OEuvres* du grand saint Léon, exactement corrigées.

L'on ne concevait pas qu'un homme de son âge pût suffire seul à tant de choses différentes. Quand il eut atteint celui qui est nécessaire pour entrer dans les ordres sacrés, il fut ordonné par les mains d'un évêque catholique. C'est ce qu'il rapporte lui-même, regardant cela comme une grâce singulière du Ciel, dans un temps où la foi de quelques prélats d'Allemagne commençait à devenir suspecte. Revêtu de ce nouveau caractère qui lui donnait plus d'autorité, il était de toutes les bonnes œuvres de la ville. Et, comme si tout ce que nous venons de rapporter n'eût pas suffi pour l'occuper ou pour contenter son zèle, il trouvait encore du temps pour catéchiser, instruire, prêcher, et pour agiter et démêler plusieurs points controversés entre les catholiques et les hérétiques; enfin il s'appliquait à porter tout le monde à la vertu, par tous les moyens qu'un zèle ardent et éclairé peut suggérer à celui qui en est entièrement pénétré.

IV. En ce temps-là, l'archevêque Herman de Cologne se laissa circonvenir par les novateurs, à tel point que Bucer et Mélanchthon prêchèrent hautement le luthéranisme dans son diocèse. Tout ce qu'il y eut de gens de bien frémit à la vue d'un tel scandale; le clergé, l'Université, le magistrat, le peuple, tout s'émut. Le célèbre docteur Jean Gropper, qui, par ses belles ordonnances qu'on voit insérées dans le premier concile de Cologne, avait fait tant d'honneur aux premières années de l'épiscopat de

Herman, croyant qu'il n'y eût plus rien à ménager, se déclara hautement contre les hérétiques, et de vive voix et par écrit, avec une vigueur d'apôtre.

Canisius et ses frères, animés par l'exemple de ce grand homme et soutenus de l'autorité du nonce apostolique, firent paraître un pareil zèle et eurent un succès qui donna autant de joie aux catholiques que de dépit aux hérétiques. Ceux-ci conçurent bien que, partout où il s'agirait de la doctrine de l'Eglise romaine, ils trouveraient toujours les Jésuites en leur chemin, et qu'ainsi le plus court était de les écarter et de s'en défaire. Insultes, menaces, calomnies, rien ne fut épargné. Mais tout cela ne fut qu'un prélude des accusations que l'on intenta contre eux dans les formes. On ne prétendait pas moins que de les chasser de Cologne. Enfin, par les intrigues de certaines gens qui se sentaient appuyés, en conséquence d'un ancien décret de la ville qui défendait qu'il ne s'y fît aucun nouvel établissement, l'on obtint du magistrat un arrêt par lequel les Jésuites étaient obligés de sortir incessamment de Cologne, ou du moins de quitter leur maison, de vivre séparément les uns des autres, et de s'abstenir, dans leurs fonctions, de tout ce qui paraîtrait avoir quelque air de communauté. L'arrêt leur fut intimé, ils s'y soumirent avec respect. Si leurs adversaires n'avaient pas tout ce qu'ils avaient prétendu par leur requête, ils eurent du moins et la joie de voir les Jésuites humiliés, et l'espérance que les incommodités inséparables de l'état où ils les réduisaient pouvaient les dégoûter, ralentir leur zèle et les déterminer enfin à se retirer de Cologne.

Mais ces Pères ne prirent pas le change, résolus de tout souffrir plutôt que d'abandonner la cause de l'Eglise dans un danger si pressant. Ils ne doutèrent point que Dieu, qui fait tout servir au bien de ses serviteurs, ne tirât sa gloire et leur propre avantage de cette petite disgrâce.

En effet, l'obligation de vivre séparément ne servit qu'à les unir davantage en l'esprit de charité: par là ils se virent plus à portée de découvrir et de déconcerter les desseins des novateurs dans tous les différents quartiers où ils étaient répandus. La patience avec laquelle ces Pères s'élevaient au-dessus de la passion, qu'on remarquait dans ceux qui les poussaient si vivement, contribua fort à leur attirer de la compassion, de l'estime, de l'affection, un désir sincère de les soulager. Les Jésuites seraient les plus ingrats de tous les hommes, dit le P. Dorigny, biographe français de Canisius, s'ils oubliaient jamais la charité que les RR. PP. Chartreux firent paraître pour eux en cette occasion. Ces saints solitaires en reçurent quelques-uns dans leur maison, contribuèrent par leurs aumônes à en entretenir d'autres en différents endroits de la ville, où on les avait obligés de se retirer; enfin il les assistèrent tous par leurs prières auprès de Dieu, et par leur crédit auprès des magistrats. Les magistrats eux-mêmes, le premier feu de cette émotion s'étant ralenti, en revinrent à l'égard des Jésuites; ils leur permirent de rentrer dans leur maison, et, quelque temps après, d'y vivre à leur manière et d'y exercer toutes leurs fonctions. On n'en resta pas là: du consentement unanime du clergé et de l'Université, Canisius fut député vers le prince-évêque de Liége et vers l'empereur Charles-Quint, pour les prier de venir en aide aux catholiques de Cologne; et il réussit dans sa double ambassade.

Envoyé par le cardinal d'Augsbourg au concile de Trente, il se rendit de là à Rome, d'où saint Ignace, pour éprouver son obéissance, l'envoya professer la rhétorique à Messine en Sicile. Voici comment l'humble religieux s'en expliqua dans un écrit que l'on conserve encore: « Ayant examiné devant Dieu ce que le P. Ignace, mon vénérable père et maître en Jésus-Christ, m'a proposé: 1° Je me sens également porté soit à demeurer ici pour toujours, soit à aller en Sicile, aux Indes, et partout ailleurs où il jugera à propos de m'envoyer; 2° s'il me faut aller en Sicile, je proteste que, quelque emploi qu'on me donne, soit de cuisinier, soit de jardinier et de portier, d'écolier ou de professeur, en quelque faculté que ce soit, quand elle me serait jusqu'ici entièrement inconnue, ce me sera une chose très-agréable de m'y appliquer. » Il ajoute ces paroles, qui marquent bien la solidité de sa vertu: « Je m'engage par un vœu exprès, que je fais à mon Dieu sans nul retour, sans nulle réserve, de ne jamais me procurer rien qui puisse contribuer à ma commodité, soit dans les emplois, soit dans les lieux de ma demeure: laissant une bonne fois et pour toujours ce droit à mon père en Jésus-Christ, le P. Ignace, auquel, pour la conduite de mon âme et pour le soin de mon corps, je me remets entièrement de tout, lui soumettant et lui abandonnant en Notre-Seigneur mon jugement et ma volonté, avec une humble et parfaite connaissance (1421). » Cet écrit est daté du 5 février 1548.

V. Cependant l'hérésie faisait d'épouvantables progrès en Allemagne. Saint Ignace, sur l'ordre du Pape, envoya trois de ses religieux dans les villes qui étaient le plus infectées; Messine échut à Canisius, et là il commenta saint Thomas, annonça la parole de Dieu, et s'attacha à instruire les petits enfants.

En 1550, il fut nommé, d'un consentement unanime, recteur de l'Université. On l'avait forcé d'accepter ces fonctions; il en prit les charges, en abandonna aux pauvres tous les bénéfices, et s'occupa aussitôt d'introduire toutes les réformes désirables. Avec le secours du P. Gaudanus, qui fut souvent depuis le compagnon de ses tra-

(1421) Dorigny, *Vie du P. Canisius*, liv. I.

vaux apostoliques, il rétablit dans la philosophie l'exercice de la dispute, qui languissait depuis quelques années. Ses soins s'étendirent jusqu'aux dernières classes de la grammaire : lui-même traduisit les rudiments de Codret et y ajouta un petit abrégé de la doctrine chrétienne, afin que ces enfants, avec les éléments des sciences profanes, apprissent insensiblement ceux de la doctrine de Jésus-Christ. Il introduisit encore dans l'Académie quelques pratiques de piété qui attirassent la bénédiction sur les professeurs et sur les élèves. Il faisait souvent pour cela des sermons à ces derniers, pour leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Enfin, agissant de concert avec l'évêque d'Eichstedt, chancelier-né de l'Université, il n'omit rien pour y rétablir la discipline et la piété, qui se ressentaient beaucoup du libertinage des prétendus réformateurs.

Dieu bénit les travaux de son serviteur. L'Université changea de face en peu de temps. C'est ce qu'elle-même a cru devoir marquer dans ses archives, comme un témoignage authentique de sa reconnaissance. Là, après des éloges extraordinaires qu'elle fait de l'esprit, de la doctrine et de la vertu de l'*incomparable* Canisius, c'est le terme dont elle se sert, elle reconnaît de bonne foi qu'elle lui doit aussi bien qu'à ses frères le rétablissement de sa gloire et la conservation de la saine doctrine. Mais Canisius était appelé à une autre et plus importante mission : il devait exercer son zèle dans la capitale même de l'Autriche, où l'hérésie avait causé d'incalculables ravages.

C'était un sentiment commun dans ce temps-là, qu'à peine y avait-il la vingtième partie, dans un pays si catholique, qui eût pu se garantir de la contagion. Elle s'était répandue dans tous les ordres de l'Etat ; les écoles publiques en étaient infectées : la piété, jusque dans les cloîtres, n'était pas hors de ses atteintes : plusieurs monastères étaient abandonnés ; la profession religieuse était dans le dernier mépris : l'état ecclésiastique n'était guère moins décrié ; de sorte que, selon la remarque de l'évêque de Laybach, confesseur du roi Ferdinand, depuis près de vingt ans personne de la ville de Vienne n'avait été promu aux ordres sacrés. Par le même principe, plusieurs paroisses manquaient de pasteurs, ou, ce qui n'était pas moins déplorable, des sujets les plus indignes, qui s'y étaient ingérés sans vocation, y vivaient de la manière la plus scandaleuse, et faisaient voir l'abomination dans le lieu saint. Les Catholiques, que par dérision l'on traitait de papistes, avaient honte de paraître ce qu'ils étaient ; l'usage des sacrements était rare parmi eux, et souvent même défectueux ; les prédicateurs, par une lâche complaisance pour les nouveaux hérétiques, faisaient sonner bien haut dans la chaire l'excellence de la foi et les mérites de Jésus-Christ, et gardaient un profond silence sur la nécessité des bonnes œuvres ; les livres de ces mêmes hérétiques étaient impunément entre les mains de tout le monde ; c'était dans ces sources empoisonnées que les parents puisaient l'instruction qu'ils donnaient à leurs enfants : en un mot, il n'était guère de parties dans tout le corps de l'Etat, qui fussent exemptes de la corruption générale.

Canisius, dans sa chaire de l'Université, répandait parmi ses auditeurs la semence catholique ; il inspirait aux docteurs la crainte des innovations ; il avait des conférences avec les hérétiques, en ramenait un grand nombre, entre autres un ministre, qui entra dans la Compagnie de Jésus. Mais les progrès étaient trop lents à son gré. Il fallait commencer l'œuvre par la base. Il choisit donc cinquante jeunes gens ; il les réunit dans une maison voisine du collége, et là il les fit élever dans les principes que saint Ignace a prescrits. C'était son séminaire.

VI. Ce zélé religieux évangélisait les pauvres de la campagne. Plus de trois cents paroisses de l'Autriche, faute de pasteurs, se voyaient depuis quelque temps privées de tout secours spirituel. En 1553, Canisius, aidé de ses frères, courut après ces brebis délaissées, instruisant, catéchisant, prêchant, confessant, administrant les sacrements, consolant les Catholiques, les précautionnant contre les surprises des hérétiques, qui, dans l'absence des pasteurs, trouvaient l'entrée libre dans la bergerie et désolaient le troupeau.

Sur ces entrefaites, Frédéric Nausia, évêque de Vienne, étant mort, Canisius fut désigné pour lui succéder. Effrayé, il en écrivit aussitôt à saint Ignace. Celui-ci détourna de la tête de l'un des siens ces honneurs qui le surprenaient au milieu de ses travaux : cependant il ordonna au religieux d'accepter les fonctions d'administrateur de ce siége, mais sans jamais toucher aux riches revenus qui y étaient attachés. Canisius obéit, et, fort de l'autorité dont il était investi, il ne s'occupa qu'à réaliser le bien qui était dans son âme.

Le roi Ferdinand, contrarié de n'avoir pu obtenir Canisius pour évêque de Vienne, lui demanda, par une lettre du 15 janvier 1554, un catéchisme, qui pût être mis entre les mains des plus simples, c'est-à-dire un abrégé de la doctrine chrétienne, par demandes et par réponses, dans un style familier et facile à comprendre, contenant la substance de la sainte Ecriture, de la tradition, des conciles, des Pères, des docteurs, de la théologie, de la philosophie et de l'histoire humaine. C'est en effet ce que fit Canisius dans un *Catéchisme*, regardé comme un véritable chef-d'œuvre, écrit en fort bon style, d'une latinité remarquable, et où, avec érudition, solidité et grande sagesse, il opposa aux erreurs incohérentes des catéchismes de Luther (1422) la doctrine chrétienne de tous les lieux et de tous les temps. Aussi

(1422) Luther avait, depuis une vingtaine d'années, composé deux *Catéchismes*, un petit et un

son livre produisit-il les plus heureux fruits, et ce fut à Pierre Canisius et à ses frères que l'Allemagne doit d'avoir conservé la foi catholique, et avec elle le bon sens et les beaux arts.

Elle sut bien le reconnaître alors. Partout elle appelait les Jésuites à son secours. Le vayvode de Transylvanie en réclamait pour ses Etats; l'archevêque de Strigonie les appelait en Hongrie; l'évêque de Breslau sollicitait de pareils ouvriers pour la Silésie; l'historien polonais Crommer, ministre du roi Sigismond à Vienne, priait Canisius d'écouter favorablement les vœux de la Pologne et les siens propres. Le R. Père était le docteur de l'Allemagne; l'Allemagne catholique venait donc aux Jésuites, comme des naufragés à des nautoniers sauveurs. Cette lumière que Canisius projetait, il fallait la répandre; les forces d'un seul homme n'y suffisaient pas. Pour continuer son œuvre, il pensa qu'il n'existait point de moyens plus efficaces que de créer des colléges. Celui de Vienne prospérait, il en établit un autre à Prague.

VII. Il y avait sur les bords de la Moldau un grand nombre de juifs et d'hussites. Ces différentes sectes, jointes aux luthériens, formaient une masse toujours compacte contre l'Eglise catholique, toujours prête à l'attaquer avec les armes que la passion lui fournissait. Canisius avait voulu que le collége de Prague fût ouvert aux enfants catholiques, comme à ceux des ennemis de la foi. Ceci exaspéra quelques hommes. Des menaces furent adressées aux Jésuites; on les poursuivit dans leurs personnes et dans leurs élèves. Enfin l'orage s'apaisa, et Canisius triompha dans sa patience (1423). Il contribua à la fondation des colléges de Trèves et de Mayence.

Le cardinal d'Augsbourg avait pour Canisius la plus profonde vénération. Un jour que le saint religieux revenait de ses courses apostoliques, le pieux cardinal se prosterna à ses pieds, et lui protesta qu'il ne se relèverait point qu'il ne les lui eût lavés. On ne saurait dire quelle fut la confusion de l'humble serviteur de Dieu, voyant le cardinal à ses pieds, en disposition de les lui laver, ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fit pour le détourner de cette action; mais tout fut inutile. « Vous le voulez, Monseigneur, lui dit-il enfin, et je ne puis, à l'exemple de saint Pierre, mon patron, que me soumettre aux ordres de celui qui me représente la personne de Jésus-Christ; mais je vous supplie de croire que, si en ce point vous emportez devant Dieu et devant les hommes la gloire d'être plus humble que moi, j'aurai du moins l'avantage d'être plus humilié que vous (1424). »

La foi de l'humble cardinal eut sa récompense. Malgré tous les efforts de son zèle, la ville d'Augsbourg était dans un état déplorable : l'hérésie y avait fait de si grands progrès, qu'à peine y avait-il la dixième partie des Catholiques qui ne fût infectée de sa contagion, lorsque le prélat nomma Canisius pour prêcher en sa cathédrale. C'était le seul prédicateur qui soutînt les intérêts de la religion véritable pendant que douze ministres protestants y débitaient impunément leurs erreurs dans la chaire de pestilence. Par un effet de l'ascendant que le parti des hérétiques avait pris sur celui des Catholiques, les pratiques de l'Eglise y étaient terriblement décriées, la plupart des anciennes cérémonies abolies, le service des autels négligé. Et comme les mœurs se corrompent à mesure que la foi se perd, le libertinage s'était répandu dans toutes les conditions, sans que la piété pût presque trouver un asile dans le cloître, tant était grande l'horreur que l'esprit de l'hérésie inspirait pour la perfection chrétienne et les conseils évangéliques. C'était le champ que cet ouvrier apostolique avait à défricher et où il devait jeter la semence de la parole. Voici comment il s'y prit.

Il avait affaire aux hérétiques et aux Catholiques. Il fallait ramener les premiers à l'ancienne créance de l'Eglise, y retenir les seconds, et retirer les uns et les autres des désordres que l'erreur, le mauvais exemple et le malheur des temps avaient causés. Il fit pour cela des sermons de controverse et de morale. Il commença par la controverse. L'idée qu'on avait de sa capacité y attira un monde extraordinaire. Le propre des hérétiques est de faire sonner fort haut la parole de Dieu, qu'ils s'imaginent leur avoir été confiée préférablement aux autres. Canisius les attaqua par cet endroit. Il leur exposa d'une manière claire et solide les marques auxquelles on doit reconnaître cette divine parole; de sorte que plusieurs, ne trouvant point ces marques dans ce que leurs ministres leur débitaient, conçurent une mauvaise opinion de la nouvelle secte et y renoncèrent tout à fait.

Quelques-uns, attirés par le bruit de sa réputation, vinrent du milieu de la Saxe à Augsbourg, pour l'entendre et conférer avec lui. L'homme de Dieu dissipa leurs préventions, leur fit connaître la vérité : ils l'embrassèrent avec joie et retournèrent en leur pays, glorifiant Dieu de la grâce qu'il leur avait faite par le ministère de son serviteur.

Ces premiers succès relevèrent le courage aux Catholiques, déconcertèrent les hérétiques, et tous avouèrent que Canisius était le plus grand obstacle aux progrès du nouvel Evangile dans Augsbourg. « Il n'y a pas moyen de résister à la vérité que cet homme nous annonce, » s'écria un jour un protestant, l'entendant prêcher, tant la vérité a quelquefois de force sur les esprits les plus prévenus!

Si les sermons de controverse firent ou-

grand, pour populariser plus facilement son erreur. *Voy.* sur ces *Catéchismes*, M. l'abbé Rohrbacher, tom. XXIV, p. 270, 271.

(1423) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, tom. I.

(1424) Dorigny, *Vie de Canisius*.

vrir les yeux, les sermons de morale remuèrent fortement les cœurs. Canisius crut devoir les commencer par quelque chose de propre à pénétrer l'âme de cette crainte salutaire qui dispose à la justification. Il fit pour cela plusieurs discours sur le jugement dernier. « L'on ne peut, disait-il, revenir assez sur ces sortes de matières. Quand le cœur serait aussi dur que le fer, à force de le frapper, s'il est une fois pénétré de la frayeur qu'inspirent ces grandes vérités, il s'amollit, il devient maniable, on en fait ce qu'on veut. » C'est ce qu'il eut le bonheur d'éprouver. Le feu du Saint-Esprit animant ses paroles, elles firent de grandes impressions sur les cœurs : l'on ne se souvenait point d'avoir jamais rien vu de pareil dans Augsbourg. Il se fit un changement sensible dans les mœurs des Catholiques : il passa jusqu'aux hérétiques. L'on en vit surtout un exemple admirable dans la personne de deux dames de la première qualité.

VIII. La première fut Ursule, de l'illustre maison de Lichtenstein, femme du comte Georges Fugger, convertie par Canisius. Par les soins qu'il prit de la former aux exercices de la plus haute vertu, elle devint un modèle de sainteté, qu'on put proposer à toutes les dames chrétiennes. Mais la conversion de sa belle-sœur, Sybille d'Eberstein, qui avait épousé le comte Marc Fugger, frère du comte Georges, a quelque chose encore de plus singulier.

Cette dame, élevée dans l'hérésie, ne pouvait souffrir ni la vue, ni l'entretien des Jésuites, tant la peinture qu'on lui avait faite de ces religieux était affreuse ! Ce fut cependant d'un Jésuite que Notre-Seigneur voulut se servir pour la remettre dans le bon chemin, et ce Jésuite fut le P. Canisius.

En effet, une nuit qu'elle dormait, il lui sembla le voir en songe, qui l'exhortait sérieusement à penser à son salut et à rentrer dans la religion de ses pères, l'unique voie qui pût l'y conduire. Le changement qui se fit dans son cœur, à son réveil, lui fut une preuve bien forte que ce songe n'était point un effet de l'imagination, et que le Ciel, qui, comme on le voit dans l'Ecriture, s'explique quelquefois dans les songes, n'avait point permis celui-ci sans dessein. Prévenue de cette pensée, elle donne ordre dès le lendemain qu'on lui fasse venir Canisius. On l'avertit, il vient aussitôt. Son compagnon, par hasard, avait paru devant cette dame pendant que Canisius, arrêté par le comte, son mari, s'avançait plus lentement. « Ce n'est pas celui-ci que j'ai vu, dit-elle, c'est le P. Canisius que je demande. » Il n'était pas loin, il entre. Elle ne l'eut pas plus tôt aperçu que le reconnaissant distinctement : « Voilà, dit-elle, celui que j'ai vu pendant mon sommeil ! » Puis, lui adressant la parole : « C'est vous que Notre-Seigneur m'ordonne d'écouter; c'est à vous, mon père, de m'instruire. » Il ne fut pas difficile de le faire. Le voile de la prévention dans laquelle elle avait été jusque-là, étant levé, elle découvrit aisément les lumières de la vérité, que la grâce lui présentait par le ministère de Canisius.

Que ne firent pas les protestants pour empêcher ce coup, qu'ils prévoyaient devoir être si fatal au parti, dont cette dame avait fait jusque-là tout l'honneur. Le consistoire s'assembla ; on y ordonna des prières publiques pour elle, on lui députa les plus habiles d'entre les ministres, pour la détourner d'une résolution qui allait causer un si grand scandale. Prières, promesses, menaces, tout fut employé, mais inutilement. Elle fit son abjuration avec d'autant plus de joie, qu'aucune considération humaine n'y avait eu part. « Je loue Dieu, disait-elle, de ce que, insensible jusqu'à présent aux prières de mon beau-frère et de mon époux, qui me pressaient d'embrasser la religion romaine, l'on ne pourra pas dire que l'éclat de l'or et des pierreries m'ait éblouie, et que la chair et le sang m'aient fait trahir ma foi par un lâche intérêt : par la grâce du Seigneur, je me sens bien à l'épreuve des remords de ma conscience de ce côté-là. »

Sa conduite subséquente justifia bien cette première démarche. Après s'être instruite de tous les devoirs de la religion, elle résolut, à l'exemple de sa belle-sœur, de s'avancer dans les voies les plus élevées de la perfection. Elle fit, comme elle, les exercices spirituels de saint Ignace, sous la conduite de Canisius. Le premier effet de sa retraite fut de purger sa maison du vieux levain de l'erreur, renvoyant tous ses domestiques qui en étaient infectés, et puis de communiquer à certaines personnes le trésor qu'elle avait eu le bonheur de trouver. Ensuite, pour réparer autant qu'elle pouvait l'outrage qu'elle avait fait à Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, elle consacra ses précieux habits au service et à la décoration des autels. Dans le désir de procurer de bons ministres à la religion, elle fournissait à l'entretien de plusieurs pauvres écoliers qu'elle faisait étudier dans cette vue. On ne peut dire avec quelle ferveur elle se porta à la pratique de toutes sortes de vertus. C'était un modèle de régularité dans son domestique, de charité à l'égard des pauvres, de modestie et de dévotion dans les églises : elle y faisait de longues prières, et régulièrement tous les huit jours elle y participait aux saints mystères. Enfin, pour rendre les effets de son zèle et de sa piété plus durables, elle ne contribua pas peu à porter le comte, son mari, à fonder un collége de Jésuites à Augsbourg (1425).

IX. Canisius, après avoir tant fait pour la foi en Allemagne, devait en porter les bienfaits ailleurs, et faire sentir les effets de son zèle dans une autre contrée. A l'âge de soixante ans, il fut appelé en Suisse de la manière suivante :

L'évêque de Verceil, nonce apostolique

(1425) Dorigny, loc. cit., liv. III.

en Allemagne, reçut ordre du Saint-Siége de visiter les cantons catholiques de l'Helvétie. Ce prélat s'y rendit et emmena avec lui notre saint religieux. Ayant tout examiné, il manda au Pape que le meilleur moyen de préserver la Suisse catholique contre les séductions de l'hérésie qui l'environnaient, serait de fonder un collége de Jésuites à Fribourg, afin que la jeunesse ne fût plus exposée à se laisser pervertir dans les écoles publiques de Bâle, de Lausanne et de Genève. Grégoire XIII approuva fort ce projet. Mais au seul nom de Jésuites, ce fut grande rumeur dans toute la Suisse. Les protestants en faisaient un portrait épouvantable; les Catholiques, qui n'en avaient jamais vu, ne savaient que penser. Pour dissiper toutes les préventions et les craintes, le nonce fit venir Canisius à Fribourg, et dit aux magistrats et aux habitants: « Voici un homme qui doit vous être bien cher; vous ne sauriez le garder assez précieusement: c'est un saint dont vous devez vous faire honneur d'avoir les reliques dans votre ville. »

Ces paroles furent comme une prophétie. A peine eut-on vu Canisius durant quelques jours, que les habitants disaient: « Ce n'est pas sur le témoignage du nonce que nous l'estimons, mais sur ce que nous voyons nous-mêmes de nos yeux. » Ils le respectaient comme leur maître, ils l'aimaient comme leur père, ils le révéraient comme leur apôtre et leur patriarche: C'est l'éloge qu'ils gravèrent sur son tombeau après sa mort.

Il passa au milieu d'eux les dix-sept dernières années de sa vie, fonda leur collége, ranima la foi et la piété par ses prédications, ses catéchismes, ses instructions familières, tant à la ville que dans les campagnes, qu'il parcourait un bâton à la main. Il continua ces travaux apostoliques jusqu'à l'âge de soixante-huit ans.

Une attaque d'apoplexie, dont il se remit cependant peu à peu, le mit alors hors d'état de continuer le même genre de vie. Il se mit à prêcher d'une autre manière. Il composa dans la langue du peuple de petits livres de piété, et les *Vies* des principaux saints du pays: ce qui fit un bien incalculable et peut servir d'exemple. Il mourut saintement le 21 décembre 1597, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et n'a cessé d'être vénéré comme un saint par les peuples d'Allemagne, vénération qui a été autorisée par un grand nombre de miracles (1426).

Un trait de sa vie est surtout propre à nous le faire mieux connaître encore. Pie IV l'avait envoyé en qualité de nonce en Allemagne. Dans le cours de sa nonciature, il vint à Nimègue, sa ville natale. Ce fut une grande joie pour tout le monde, mais principalement pour les Catholiques. Ses parents, qui étaient fort nombreux, s'empressèrent à l'envi l'un de l'autre de le loger et de le régaler durant son séjour. Pour les contenter tous, ou plutôt pour ne mécontenter personne, il ne logea chez aucun. Quant à l'invitation de manger avec eux, voici le moyen qu'il prit de les satisfaire tous à la fois. « Eh bien! leur dit-il un jour, il faut vous contenter, et je veux bien accepter l'honneur que vous voulez me faire; mais je vous prie que ce soit à l'hôpital, afin que les pauvres, qui sont nos frères en Jésus-Christ, puissent participer à cette fête. Je prétends bien aussi vous y régaler à mon tour, et j'espère, avant que de vous quitter, avoir la consolation de vous voir tous réunis à la table sainte, et vous y servir le mets le plus exquis et le plus délicieux, en vous y donnant le corps adorable de Jésus-Christ. » Tous, avec grande joie, se conforment à son invitation. Ils envoient à l'hôpital ce qu'ils ont préparé pour le festin, et se disposent à venir à celui que leur saint parent souhaitait si fort leur donner. Au jour et à l'heure marqués, ils se rendent à l'hôpital, ils y entendent sa messe, ils y communient tous de sa main. Au sortir de l'église, ils trouvent plusieurs tables que Canisius avait fait dresser pour y recevoir toute sa famille, qui était fort nombreuse. Il prit place au milieu d'eux comme Notre-Seigneur au milieu de ses disciples. Jamais on ne vit une agape plus sainte ni plus cordiale. Canisius les entretenait d'une manière également édifiante et agréable: ce que l'on desservait était pour les pauvres. Il termina la fête par une touchante exhortation, où il les conjura tous d'être fidèles à Dieu et à leur religion, de tenir ferme contre les nouveautés qui avaient ravagé tant de pays, et qui menaçaient déjà leur province. L'impression de ses paroles fut si vive dans leurs cœurs, que tous, levant la main, lui promirent avec serment de quitter plutôt la vie que la religion de leurs pères (1427).

X. Bientôt le bruit de la sainteté de Pierre Canisius se répandit dans la Suisse, dans l'Allemagne et dans les autres pays voisins; son nom retentit au loin, et on aimait à le bénir. Dès lors les religieux de la Compagnie de Jésus firent instruire des procès à Fribourg et à Frisingue dans les années 1625 et 1630, sur la vie et les actions du défunt.

Plusieurs années s'étaient déjà écoulées depuis sa mort. Ces pièces n'arrivèrent que longtemps après à la sacrée congrégation des Rites, ainsi que l'atteste l'ouverture qui en fut faite dans les années 1693 et 1729. Mais dans l'année 1735, les mêmes Pères se mirent de nouveau en instance, pour que les honneurs rendus aux saints fussent décernés, avec la permission du Saint-Siége, au vénérable serviteur de Dieu, qui avait rendu à la religion de si éminents services. Plusieurs procès apostoliques furent donc instruits sur différents points, afin que toutes les formalités qui concernent la discussion d'une cause fussent soigneusement

(1426) *Hist. univ. de l'Eglise*, t. XXIV, p. 699.

(1427) Dorigny, *Vie du P. Canisius*, liv. IV.

accomplies, suivant les décrets des Souverains Pontifes et la coutume reçue.

Mais un siècle et plus s'écoula sans que l'on s'occupât de cette affaire. Il fallut aller chercher les preuves dans les dépositions des témoins qui avaient été entendus, et dans le récit des historiens. De plus, la distance des lieux et la complication des événements amenèrent encore un long intervalle de temps qui ajourna l'instruction de la cause. Il faut joindre à tout ceci les malheurs de la Société de Jésus elle-même, et ensuite, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, les troubles ainsi que les guerres qui mirent en mouvement Rome, l'Italie et l'Europe tout entière.

Cependant quand la paix fut rendue, par les bienfaits de la divine Providence, l'Eglise, qui ne compte point les années et qui n'oublie rien malgré les siècles qui s'écoulent, reprit, en 1833, la cause du vénérable Pierre Canisius. Après les préliminaires indispensables et l'examen attentif des principales circonstances de la cause elle-même, plusieurs fois interrompue, on arriva à l'information sur les vertus théologales et cardinales dans la personne du vénérable serviteur de Dieu. La question fut agitée dans trois délibérations successives, et suivant la forme usitée : la première en 1834, la seconde en 1842, et enfin la troisième eut lieu en présence du Pape Grégoire XVI, le 2 décembre 1843.

Dans cette dernière assemblée, le doute : « s'il conste des vertus théologales, la foi, l'espérance, la charité envers Dieu et le prochain; ainsi que des vertus cardinales, la prudence, la justice, la force, la tempérance, et leurs annexes dans un degré héroïque, » a donc été présenté. Le Pape écouta tous les opinants; mais, attendu qu'au souverain Pontife seul appartient le pouvoir de prononcer dans ces causes de la plus haute gravité, Grégoire XVI différa de porter la sentence suprême, afin d'invoquer le secours de l'éternelle Sagesse. Enfin ce Pontife ayant imploré la lumière d'en haut, et ayant repassé en lui-même toute la suite de cette affaire, résolut de manifester sa décision, selon la forme usitée : « Oui, il conste des vertus théologales et cardinales, ainsi que de leurs annexes en un degré héroïque, dans la personne du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Canisius, de sorte qu'on peut procéder en toute sûreté aux informations ultérieures, c'est-à-dire à la discussion des quatre miracles (1428). » C'est à ce point que se trouve aujourd'hui cette sainte cause.

Pierre Canisius ne fut pas seulement un saint religieux, un zélé et infatigable prédicateur de la parole de Dieu, comme nous venons de le voir, mais il fut encore un savant très-distingué, un théologien profond, un auteur fécond (1429). Aussi demandons-nous la permission de répéter ici les lignes suivantes que nous écrivions en 1846 (1430) : « Une belle œuvre littéraire à entreprendre aujourd'hui serait la réhabilitation de ce docte religieux : nous disons réhabilitation parce que ses œuvres sont peu connues parmi nous, et nous ne doutons pas qu'une Vie bien faite avec un bon résumé de ses écrits ne soit favorablement accueillie des hommes studieux. Nous serions heureux si ce simple vœu, que nous émettait naguère un homme voué, lui aussi, à la science historique, M. Audin, pouvait être entendu et réalisé. Les matériaux ne manqueraient pas pour ce travail : Radérus, Sacchinus et Nieremberg ont écrit en latin la Vie de Canisius : Filigati l'a écrite en italien, et le P. Dorigny a donné en français une *Histoire* de ce vénérable serviteur de Dieu. »

CANONS APOSTOLIQUES. La question de savoir si les canons dits *apostoliques* sont réellement des règles qu'auraient dressées les apôtres, a bien exercé le savoir et l'érudition des savants. Après toutes leurs recherches, ils ne sont point parvenus à tomber d'accord. Ceux-ci admettent une chose, ceux-là une autre. Nous avons résumé ce qui a été dit à cet égard (1431); nous ferons d'abord connaître les diverses opinions produites sur ces canons, et nous constaterons en dernier lieu les résultats des plus récents travaux de la critique sur ce point d'histoire.

I. Les canons ou règlements concernant la discipline des premiers siècles de l'Eglise sont au nombre de quatre-vingt-cinq, selon les Grecs, et seulement de cinquante, selon les Latins (1432). D'après quelques auteurs, ils auraient été dictés par saint Pierre à saint Clément. D'autres pensent qu'ils ne sont pas des apôtres, ni en tout, comme Turrien a essayé de le prouver (1433), ni en partie, comme l'a prétendu Sixte de Sienne et d'autres auteurs avec lui.

Mais si ces canons ne sont pas réellement des apôtres,—question sur laquelle nous hasarderons plus loin notre sentiment,—on ne peut pourtant pas dire qu'ils aient été faits dans le ve siècle seulement, ainsi que le soutient le ministre Daillé (1434) et un autre auteur aussi peu orthodoxe que lui (1435). On ne saurait douter qu'ils ne soient

(1428) *Mémorial catholique*, tom. IV, pag. 260, 261.

(1429) On peut voir la liste de ses nombreux ouvrages dans le *Dictionnaire historique* de Feller, édit. de Besançon, 1833, art. *Canisius*.

(1430) *Mémorial catholique*, janvier 1845, ou tom. IV, p. 302, 303.

(1431) Dans notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., 2 vol. in-8°, 2° édit. 1856, tom. I, p. 118 et suiv. Nous faisons subir quelques rectifications à ce premier travail, et nous y ajoutons quelques remarques nouvelles.

(1432) Ils sont intitulés dans quelques collections. *Canones sanctorum apostolorum per Clementem, a Petro apostolo Romæ ordinatum, in unum congesti.*

(1433) In *Defensione pro concilio apost.*

(1434) *De pseudo-epigraph. apost.*, l. III.

(1435) Pasquier Quesnel, *La discipline de l'Eglise tirée du Nouv. Test. et de quelques anc. conc.*, 2 vol. in-4°, 1689, tom. II, p. 25.

très-anciens. Des savants disent que c'est proprement une collection de divers règlements de discipline, établis avant le concile de Nicée, soit dans différents conciles particuliers tenus dans le IIe et le IIIe siècle, soit par les évêques de ce temps-là, qu'on a appelés *hommes apostoliques*, parce qu'ils vivrent peu de temps après les apôtres. C'est le sentiment de l'Aubespine, évêque d'Orléans (1436), de de Marca (1437), de Bévéregius (1438), savant anglais, et de plusieurs autres. Mais nous reviendrons tout à l'heure sur ce point : voyons d'abord les raisons alléguées contre l'apostolicité de nos canons.

II. On allègue diverses raisons pour montrer que ces canons ne sont pas des apôtres. Ce qui le prouve, selon quelques-uns (1439), c'est non-seulement qu'ils n'ont jamais été mis par l'Eglise au rang des divines Ecritures, mais qu'aucun Père ni aucun concile, avant celui d'Ephèse, ne les ont cités sous le nom des apôtres : et même à l'endroit où il en est question dans ce dernier concile, plusieurs prétendent qu'au lieu de *Canons des apôtres*, il faut lire *Canons des Pères*. Les anciens, qui s'en sont servis, les ont simplement appelés *Canons anciens*, *Canons des Pères*, *Canons ecclésiastiques* ; et si quelquefois on les a nommés ou intitulés *Canons apostoliques*, ce n'est que parce que quelques-uns ont été faits par des évêques qui touchaient au temps des apôtres, et qu'on nommait pour cette raison *hommes apostoliques*.

Une autre preuve, c'est qu'il est parlé dans ces canons de certaines cérémonies, qu'on ne voit pas avoir été usitées du temps des apôtres : telles sont celles dont il est fait mention dans les canons 3e et 4e, d'offrir sur l'autel des épis nouveaux, des raisins, de l'huile pour le luminaire, et de l'encens pour brûler dans le temps de la sainte oblation. Le canon 36e, qui défend à un évêque de faire des ordinations dans les villes ou villages hors de sa juridiction, ne convient pas au siècle des apôtres, où les limites des diocèses n'étaient pas fixées, chaque apôtre exerçant sa mission partout la terre, suivant le pouvoir qu'il en avait reçu de Jésus-Christ. Il est décidé dans le 8e canon qu'il n'est pas permis de célébrer la Pâque avec les Juifs, question qui ne commença d'être agitée que sous le Pape Victor, et qui ne l'aurait jamais été, si les apôtres eussent décidé comme le porte ce canon.

Les canons 51e et 53e en veulent à l'hérésie des manichéens, et le 52e à celles des novatiens et des montanistes, hérésies qui ne se sont élevées que longtemps après les apôtres. Le 46e et le 47e ordonnent de déposer un évêque ou un prêtre qui aurait admis comme valide le baptême des hérétiques. Ces canons n'étaient donc pas reconnus pour être des apôtres, dans le temps de la contestation sur le baptême, puisque, s'ils l'avaient été, saint Cyprien et saint Firmilien n'auraient pas manqué de s'en prévaloir.

Il est donc constant, conclut dom Richard (1440), que ces canons ne sont pas des apôtres. Mais, sans être aussi exclusif, ne pourrait-on pas croire que plusieurs de ces canons semblent bien être l'œuvre ou l'inspiration des apôtres, et que ceux qui sont manifestement contraires aux usages ou aux faits de leur temps ont été interpolés? Voilà, pour nous, le sentiment que nous adopterions.

III. Ce qui paraît encore diminuer pour plusieurs l'autorité de ces canons, c'est qu'on prétend, dit Fleury (1441), qu'ils furent rejetés par le Pape Damase. Il existe aussi un décret publié sous le nom de Gélase Ier, et prononcé en 494 dans un concile composé de soixante-dix évêques. Ce Pape y censure, et même anathématise, avec leurs écrits, plusieurs auteurs, qui sont néanmoins morts en opinion de sainteté. Les canons des apôtres y sont déclarés apocryphes.

Mais D. Richard prétend que cette déclaration ne se lit pas dans quelques exemplaires du décret, lequel est lui-même apocryphe (1442). Isidore, cité par Gratien (1443), et qu'il prend pour Isidore Mercator, quoique ce fût Isidore de Séville, prétend que ces canons avaient été composés par des hérétiques sous le nom des apôtres. Il fallait que cet Isidore ne les eût pas lus ; ou bien il peut se faire que, depuis la collection de ces copies, on y eût ajouté beaucoup d'apocryphes.

Gratien suppose qu'Isidore avait depuis changé de sentiment, et qu'il mettait ces canons au-dessus des conciles, et que le Pape Adrien Ier les avait approuvés, en les insérant dans le VIe concile. Mais le second passage cité par Gratien est d'Isidore Mercator, et quant au concile dont il parle, c'est le IIe concile *in trullo*, que les Grecs appellent souvent le VIe concile. Antoine Augustin, archevêque de Tarragone, tient qu'il faut suivre l'opinion de Léon IX, savoir qu'il y a cinquante de ces canons qui ont été reçus dans l'Eglise d'Occident, et

(1436) L. I *Observat.*, c. 13.
(1437) *De concord. sacerdot.*, c. 2.
(1438) *Déf. du cod. des can. de l'Egl. primit.*
(1439) Dom Richard, *Analyse des conc.*, *Traité des conciles*, t. I, p. 150 et suiv. ; Fleury, *Inst. jur.*, part. I, c. 1 ; tom. I, pag. 3, *note* ; Hermant, *Hist. des conc.*, tom. I, p. 17 et suiv., édit. in-12 de 1699.
(1440) Loc. cit.
(1441) *Inst. jur.*, part. I, c. 1.
(1442) *Traité des conc.*, ou t. I de l'*Anal. des conc.*, p. 152. — Hincmar, archevêque de Reims, explique favorablement le canon de Gélase, en disant qu'il ne les a point mis au nombre des livres apocryphes et pleins d'erreurs, mais seulement au rang de ceux à l'égard desquels on doit observer cette règle de saint Paul : *Eprouvez tout, et retenez ce qui est bon.* (*Voy.* Dupin, *Prolég. sur la Bible*, t. III, part. II, p. 369.)
(1443) Dist. 16, c. 1.

que les autres n'y ont aucune autorité (1444).

IV. Quoi qu'il en soit, ces canons sont au moins fort respectables par leur haute antiquité : c'est là un point sur lequel nous voulons insister.

Ils sont certainement plus anciens que ne le prétend Daillé, puisqu'il en est parlé dans la lettre d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, à celui de Constantinople (1445), écrite avant le concile de Nicée, tenu en 325, et qu'ils étaient si bien connus dès l'an 441, que de vingt-cinq canons qui furent dressés dans le concile d'Antioche, tenu cette même année, il y en a dix-huit qui sont visiblement tirés des *Canons apostoliques;* et l'on ne peut répondre que ce sont plutôt les canons apostoliques qui ont été fabriqués sur ceux d'Antioche, puisque ce concile rappelle un ancien canon, qui se trouve être le 35ᵉ des apôtres (1446).

Outre les conciles dont on a parlé qui citent ces canons, ils ont été adoptés en diverses occasions. Jean d'Antioche, qui vivait du temps de Justinien, les a insérés dans sa collection des canons ; Justinien les cite dans sa 6ᵉ Novelle. Ils sont aussi loués par Jean Damascène et par Photius. On eut le même respect en Occident pour les cinquante premiers canons. Denys le Petit en mit une traduction latine en tête de la collection des canons qu'il publia peu après, l'année 500; et depuis ce temps, ils ont toujours fait partie du droit canon. Jean II les comprit parmi ceux qu'il donna en 532 ou 533 aux évêques de la province d'Arles, pour terminer l'affaire de Contuméliosus, évêque de Riez.

Cassiodore assure que l'Eglise de Rome en faisait beaucoup usage de son temps. Les évêques de France, dit Fleury (1447), s'en servirent pour la première fois, en 577, dans l'affaire de Prétextat, du temps de Chilpéric. Cresconius les mit dans la collection qu'il publia vers la fin du VIIᵉ siècle (1448). Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (1449) et Dupin (1450), tout en ne voulant pas non plus reconnaître ces canons comme étant des apôtres, reconnaissent leur haute antiquité. Ils semblent se ranger de l'opinion d'Hincmar, archevêque de Reims, qui déclare que « les canons qu'on appelle des apôtres, recueillis par quelques Chrétiens, sont du temps auquel les évêques ne pouvaient pas s'assembler, ni tenir des conciles librement (1451)...»

Il y a encore quelques autres auteurs qui parlent de ces canons, et qui arrivent aux mêmes conclusions (1452). On sait que le savant Cotelier a inséré ces canons parmi les *Ecrits des Pères apostoliques* (1453), et l'on peut consulter Salmon pour connaître beaucoup d'autres recueils où ils se trouvent également (1454).

Voilà, à peu près, les diverses opinions qui ont été émises touchant les *Canons apostoliques*. Le sentiment général de ces auteurs est que ces canons ne sont pas des apôtres; que, dans tous les cas, ils sont très-anciens et très-respectables ; qu'il y a apparence qu'ils ont été faits à différentes époques et qu'on y a apporté de temps à autre quelques canons, parce qu'il n'y a aucun ordre observé, que les canons sur une même matière se trouvent souvent séparés, et qu'il y a même quelques contradictions.

V. Pour nous, après étude de tous ces critiques, nous ne serions ni si exclusif que les uns, ni si indécis que les autres. Nous ne pensons pas que les canons qui portent le nom des saints apôtres puissent tous leur être attribués ; un choix a été fait, surtout par Denys le Petit, et c'est ce choix qui forme les canons adoptés par l'Eglise latine. Nous nous en tenons là, et nous croyons que si les critiques avaient distingué entre les canons des temps apostoliques et les canons interpolés successivement, la question eût été moins embrouillée et qu'une solution satisfaisante eût pu être donnée.

Il est vrai que la distinction dont nous parlons ne tranche pas cette question-ci, la principale du débat : Les canons qu'on peut reconnaître comme appartenant aux temps apostoliques sont-ils réellement des apôtres, ou plutôt ont-ils été écrits par eux? A cet égard, nous croyons qu'il est difficile, sinon impossible, de rien décider d'une manière certaine. Ce qui ne paraît pas douteux, selon les remarques d'un auteur (1455), c'est que « dans le principe, l'Eglise ne fut pas gouvernée *d'après des lois écrites*, mais d'après la *tradition* des apôtres et de ceux qui, parmi leurs successeurs immédiats, jouissaient de plus de considération. » D'où l'on peut inférer que ce qu'il y aurait de plus plausible, pour la question posée, ce serait de dire :

La plupart de ces canons (ceux admis par l'Eglise latine) sont certainement de tradition apostolique. S'ils n'ont pas été écrits expressément par les apôtres, ils ont été inspirés, mis en pratique par les apôtres, et la

(1444) Fleury, ubi supra.
(1445) Théodoret, *Hist. ecclés.*, lib. I, c. 2.
(1446) Dom Richard, ubi supra.
(1447) Op. cit., t. I, p. 4, *note*.
(1448) *Voy.* encore sur l'antiquité des *Canons apostoliques*, Dupin, *Prolég. sur la Bible*, l. II, c. 6, § 10, édit. in-8°, 1701, t. II, part. II, p. 365.
(1449) *Part. des conc.* Ces auteurs disent : « Les canons dits apostoliques sont des temps apostoliques, mais ils ne sont point des apôtres. »
(1450) *Proleg. sur la Bible*, l. II, c. 6, § 10.
(1451) *Voy.* son *Ecrit des 54 chap.*, c. 24.
(1452) *Voy.* Dom Ceillier, *Sur les Canons apostoliques*, dans son *Hist. des aut. sacrés et ecclés.*, t. III, chap. 32.
(1453) *Traité de l'étude des conciles et de leurs collections*, etc., 1 vol. in-4°, 1724, part. I, c. 2, art. 3.
(1454) Ibid. p. 196 et seqq.
(1455) Le docteur Dœllinger, *Origines du christianisme*, trad. de M. Léon Boré, 2 vol. in-8°, 1842, tom. II, p. 402. *Voy.* aussi notre article CATÉCHÈSES, n° 1.

rédaction, bien que n'étant peut-être pas d'eux-mêmes, n'empêche pas de les qualifier du titre de *Canons apostoliques*, car il suffit qu'on y retrouve l'esprit de ces premiers Pères, pour qu'on puisse les tenir comme en étant bien les auteurs. Une tradition orale, pour devenir écrite, n'en conserve pas moins la légitimité de son origine, et il n'y a pas d'autre différence ici que celle qui existe entre celui qui inspire et celui ou ceux qui recueillent la pensée traditionnelle pour qu'elle ne se perde point. *Voy.* les articles ENSEIGNEMENT DANS L'ÉGLISE PRIMITIVE, TRADITION ORALE et TRADITION ÉCRITE DANS L'ÉGLISE.

D'une part donc, distinction des canons véritablement empreints de l'esprit et des traditions de l'Eglise primitive; et, d'autre part, admission d'une rédaction non suffisamment établie comme venant des apôtres en propre, mais comme étant certainement l'expression de leur enseignement et de leur pratique, telle serait notre conclusion; et, ainsi, selon nous, se trouveraient peut-être conciliées tant de difficultés accumulées sur cette question.

VI. Mais ce sentiment, que nous donnons pour ce qu'il vaut, ne saurait nous dispenser de rapporter l'opinion d'un savant italien de nos jours; opinion qui peut d'ailleurs autoriser, sous plus d'un rapport, l'observation que nous venons de soumettre.

Dans une très-intéressante *Dissertation sur un manuscrit des canons apostoliques* (1456), le P. de Ferrari nous présente la question sous un tout autre jour que les auteurs cités plus haut. Nous croyons qu'on nous saura d'autant plus gré de donner les passages essentiels de cette *Dissertation*, que le docte préfet de la bibliothèque Cazanate éclaircit certains points, rectifie quelques confusions, et même contredit indirectement plusieurs des critiques résumés par nous : autant de motifs qui ajoutent beaucoup à l'obligation où nous sommes de faire connaître sa thèse.

Parlant d'abord de la traduction qu'a donnée des *Canons apostoliques* Denys le Petit, le P. de Ferrari dit : « On sait que Denys le Petit, moine originaire de Scythie, qui vint à Rome au commencement du VIe siècle, se fit une grande réputation par ses ouvrages de théologie et de discipline ecclésiastique, comme l'atteste Cassiodore dans son livre *De divinis lectionibus* écrit peu de temps après la mort de Denys. Parmi les plus célèbres productions de ce moine, on distingua la traduction des *Canons apostoliques*, de grec en latin, entreprise à la prière d'Etienne, évêque de Salone. Il existait déjà une ancienne version de ces canons, mais pleine de confusion et d'obscurité; et il fallait rendre plus intelligibles ces décrets du collége apostolique. Vous savez quelles vicissitudes ils éprouvèrent dans la suite des siècles, combien furent vives les disputes théologiques qui s'élevèrent tant au sujet de leur nombre que touchant la doctrine qu'ils contiennent; mais nous passons toutes ces choses sous silence, comme très-connues des théologiens, et nous nous contentons de faire remarquer l'ancienne paléographie du *Codex* de la bibliothèque Cazanate, qui n'est cité par aucun auteur, et qui présente d'importantes variantes. . . »

Après avoir décrit ce manuscrit, s'être attaché à la question de son origine et avoir établi les raisons qui le portent à le faire remonter jusqu'au VIIe siècle, le P. de Ferrari examine sa valeur intrinsèque : nous citerons toute cette partie de sa dissertation, bien qu'elle offre quelques répétitions avec ce que nous avons dit plus haut. Mais nous pensons qu'on ne saurait trop apporter de lumières sur un sujet si intéressant pour les origines d'une foule de points de l'histoire ecclésiastique.

« Les Grecs, dit donc le P. de Ferrari, divisent les *Canons apostoliques* de différentes manières; tantôt ils en comptent soixante-six et tantôt quatre-vingt-cinq, ainsi qu'on peut le voir dans Hervet, Cotelier et Labbe. Une tradition constante nous apprend que c'est le Pape saint Clément qui réunit ces canons écrits en grec. On ne peut douter que des mains téméraires ne leur aient fait souffrir quelques altérations. C'est aussi pourquoi l'on pria Denys le Petit de les traduire du grec en latin; mais il ne se borna pas à traduire : il fit plus, il sépara avec une critique sûre et profonde la doctrine apostolique des interpolations qui s'y étaient furtivement glissées, et réduisit ces canons à *cinquante*, comme le prouvent encore d'autres manuscrits cités par le laborieux et savant Labbe.

« On connaît les différentes opinions soutenues par les Catholiques et les protestants, au sujet de l'autorité des *Canons apostoliques* aussi bien qu'au sujet de leur nombre. Il faut d'abord faire attention au titre des canons, ainsi conçu : *Incipiunt regulæ ecclesiasticæ sanctorum apostolorum probatæ per Clementem Ecclesiæ Romanæ Pontificem, numero* L. D'autres manuscrits, consultés par Labbe (1457), portent aussi le même titre, qui pourtant manque dans d'autres; mais quoique différents entre eux sur ce point, tous les manuscrits s'accordent à rapporter ces règles ou canons comme promulgués par les saints apôtres, et rassemblés par saint Clément.

« De longues et opiniâtres discussions s'élevèrent au sujet de la justesse de ce titre. Turrianus (1458) soutient avec chaleur que tous les quatre-vingt-cinq canons grecs

(1456) Voy. *Dissertation sur un vieux parchemin contenant les Canons apostoliques, et un fragment inédit du V. Bède*, lue à Rome dans une séance de l'Académie pontificale romaine d'archéologie, par le R. P. H. de Ferrari, préfet de la Bibliothèque Cazanate (année 1845), traduite de l'italien par M. J. Rivage, apud *Annales de philosophie chrétienne*, tome XXVII, p. 231 et suiv.

(1457) Tom. I *Concil.*, p. 46, in *notis*.

(1458) Apud Natal. Alex., dissert. 18, n° 1.

sont véritablement l'œuvre des apôtres ; Bellarmin (1459) n'en admet que les cinquante premiers ; telle est aussi l'opinion de Baronius (1460) et de Possevin (1461). Binius (1462) admet non-seulement les cinquante canons reçus dans l'Eglise latine, mais encore il démontre que les trente-cinq autres admis parmi les Grecs sont authentiques, à l'exception du 65ᵉ et du 84ᵉ. Noël Alexandre dit (1463) que les quatre-vingt-cinq canons apostoliques commencèrent à être reconnus dans les Eglises d'Orient sur la fin du VIIᵉ siècle. Annat (1464) les regarde tous comme apocryphes, et Dévoti (1465) embrasse son opinion malgré l'autorité du Pape Gélase et d'Isidore.

« Il faut avouer que le savant Dévoti ne s'est pas expliqué clairement sur ce point, et l'obscurité est le défaut de beaucoup d'autres auteurs qui n'ont pas traité à fond cette matière d'ailleurs fort difficile. Comme cette question n'est pas l'objet principal qui nous occupe, nous dirons seulement en peu de mots que certains auteurs ont confondu les cinquante canons des Latins avec les quatre-vingt-cinq des Grecs, que d'autres ont appliqué aux seconds les opinions émises sur les premiers, et *vice versa*, que d'autres enfin les ont rejetés absolument à cause de l'épithète d'*apocryphes* qui leur fut appliquée, sans faire attention que ce nom, donné à un livre quelconque, signifie seulement que ce livre n'est pas de l'auteur dont il porte le nom. C'est ainsi que l'entend Gratien (1466) dans le commentaire de ces paroles : « Apocryphe, c'est-à-dire sans « auteur certain, comme la Sapience de Salomon, le livre de Jésus fils de Sirach, « connu sous le nom de l'*Ecclésiastique*, le « *livre des Juges*, celui de *Tobie* et celui des « *Machabées*. Ces livres sont appelés *apo*« *cryphes*, ce qui n'empêche pas de les lire « (dans les églises). » Nous remarquerons en passant que Gratien écrivait ces lignes avant le concile de Trente qui décréta la canonicité de ces livres (1467).

« Toute la conséquence qu'on peut tirer de ce que les *Canons apostoliques* ont été regardés comme apocryphes, ajoute le P. de Ferrari, c'est qu'ils ne sont pas *écriture canonique*, et non qu'ils ne doivent avoir aucune autorité. Aussi Isidore, cité par Dévoti, démontre qu'ils doivent être reçus ; comme on lit clairement au mot *Isidorus* dans le décret de Gratien : « Isidore prouve « dans ce chapitre que les canons apostoli« ques doivent être reçus, et cela pour trois motifs : 1° parce qu'ils sont presque « généralement reçus ; 2° parce que les « saints Pères en ont appuyé les décisions, « et les ont mis au rang des constitutions « canoniques ; 3° parce qu'ils ont été mis et « insérés dans le bréviaire, où furent mis « les décrets des différents conciles, et c'est « ce qui eut lieu depuis Clément jusqu'à « Sylvestre (1468). »

« Tel est le sentiment de Zéphyrin (1469) et de Léon IX (1470); c'est d'après ces témoignages, et d'autres aussi authentiques, que Gratien déclare qu'on doit admettre les *Canons apostoliques* (1471), et, pour mieux préciser encore sa pensée, il ajoute, après sa proposition générale : *Excepté cinquante articles, les canons des apôtres sont mis au rang des ouvrages apocryphes* (1472). Voilà certes de grandes autorités en faveur de la collection de Denys le Petit. . . »

VII. Le P. de Ferrari passe sous silence toutes les discussions auxquelles ont donné lieu les canons grecs, et se borne aux cinquante canons latins, qui, dit-il, au commencement du VIᵉ siècle, furent mis au nombre des constitutions de l'Eglise latine. « Et quoique leur autorité, ajoute-t-il, n'ait pas été reconnue alors tout de suite dans toutes les Eglises du monde, elle le fut du moins dans celles d'Occident, comme l'atteste Denys le Petit dans une lettre adressée à Etienne, évêque de Salone : « J'ai « traduit, dit-il, sur le texte grec les canons « attribués aux apôtres. Nous n'avons pas « voulu laisser ignorer à Votre Sainteté, que « dans une grande partie de l'Eglise ils ne « furent pas admis facilement, quoique « dans la suite les décrets des Pontifes pa« raissent avoir été tirés de ces canons « mêmes (1473). »

« Mais les paroles d'Urbain II nous font voir que, dans la suite, leur autorité ne fut plus contestée : « Il faut savoir, dit ce Pape, « que les canons des apôtres font autorité « dans l'Eglise d'Orient, et une partie d'en« tre eux, dans l'Eglise romaine (1474). » Ce qui signifie, selon Noël Alexandre, que les Grecs admettaient tous les quatre-vingt-cinq canons, tandis que les Latins n'en admettaient que cinquante. C'est pour quoi Isidore, auteur d'une fameuse collection d'écritures apocryphes, n'osa en faire entrer dans sa collection plus de cinquante (1475) : de tout cela Noël Alexandre conclut que l'*autorité des cinquante canons des Latins fut reconnue* après Denys (1476). »

Dans le reste de sa *Dissertation* (1477), le

(1459) *De scrip. eccle.*, in Clemente
(1460) *Annal.*, ad ann. 102.
(1461) *Apparatus sacer*, verb. *Clemens.*
(1462) *Concil.*, *Not. in Can. Apost.*
(1463) Loc. cit.
(1464) *Apparatus ad theologiam*, I, VI, art. 7.
(1465) *Inst. canon.*, t. I, p. 49, Romæ 1785.
(1466) Distinct. 16, cap. 1, in *notis*.
(1467) *Conc. Trid.*, sess. 4, *De can. scrip.*
(1468) Gratian., ibid., cap. 4, in *notis*.
(1469) Epist. 1, *ad episc. Sicil.*
(1470) *Contra epist. Nicetæ abbatis.*, *Natal Alex.*, loc. cit.
(1471) *Apostolorum canones sunt recipiendi*, dist., 16, c. 2.
(1472) *Exceptis quinquaginta capitulis, Canones apostolorum inter apocrypha deputantur.* (Loc. cit.)
(1473) Vid. *Nat. Alex.*, t. III, sæc. I, dist. 17.
(1474) Apud Gratian., dist. 32, cap. *Præter.*
(1475) Apud Baronius, ad ann. 102.
(1476) *Sensim tamen obtinuisse quinquaginta priores auctoritatem.* (Loc. cit.)
(1477) *Annales de phil. chrét.*, loc. cit., p. 243 et suiv.

P. de Ferrari s'attache à discuter et éclaircir le sens de quelques canons qui ont été rejetés par certains critiques, ou soupçonnés de ne pas appartenir aux temps apostoliques. C'est une discussion fort intéressante, mais en grande partie philologique, et dont, par conséquent, nous n'avons pas à nous occuper ici.

On a pu remarquer combien ce que nous venons de rapporter du P. de Ferrari est plus net et plus concluant, que ce que disent généralement les critiques des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Il résulte donc des paroles et des autorités invoquées par le savant bibliothécaire que parmi les règles publiées sous le titre de *Canons apostoliques*, cinquante de ces canons font véritablement autorité dans l'Eglise latine, et que la collection de ces canons la plus respectable et la plus digne de foi, est celle de Denys le Petit (1478). Ajoutons à tout ceci qu'une marque précieuse pour ces monuments de l'antiquité ecclésiastique, c'est qu'ils ne contiennent rien qui ne soit conforme aux mœurs et à la discipline de l'Eglise primitive, et qui n'ait été pratiqué dans quelques églises et ordonné par quelques conciles, au moins pendant les II[e], III[e] et IV[e] siècles (1479); de telle sorte que, dût-on même (et nous avons vu qu'il y a plus ici) ne les prendre que comme l'expression de ce qu'ont décidé les premiers conciles, tenus avant les persécutions, ils seraient toujours dignes de la plus grande vénération et que leur étude serait toujours de la plus haute importance.

CANONS PÉNITENTIAUX. Nom donné aux *règles* de saint Basile *Voy.* l'article ASCÉTIQUE (Vie).

CANON PASCAL. *Voy.* PAQUE.

CANTACUZÈNE (Jean), empereur de CP. *Voy.* les articles CLÉMENT VI, Pape, n° X, et INNOCENT VI, Pape.

CANUS ou CANO (MELCHIOR), savant Dominicain, naquit au diocèse de Tolède dans les commencements du XVI[e] siècle, entra dans l'ordre de Saint-Dominique en 1523, mourut le 30 septembre 1560, après avoir successivement étudié et professé la théologie dans les universités de Salamanque, de Valladolid et d'Alcala ou Complut, avoir paru avec distinction au saint concile de Trente (1480), et occupé pendant quelque temps l'évêché des îles Canaries ou Fortunées.

I. L'un des grands services surtout que Canus rendit à l'Eglise est d'avoir, dans son célèbre traité *Des lieux théologiques*, rétabli les vraies notions sur la théologie et les preuves dont elle se sert. Notre ouvrage n'étant pas seulement l'histoire des faits, mais aussi celle des idées, nous devons offrir l'analyse du livre de Canus (1481).

La théologie est la science de ce que Jésus-Christ nous enseigne, par son Eglise, sur Dieu et les choses divines : Vous n'avez, dit le savant Dominicain, qu'un seul Maître ou Docteur, le Christ. Dieu et homme, il était hier, il est aujourd'hui. C'est par lui et avec lui que Dieu le Père a fait toutes choses, et le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique. Il est cette sagesse qui procède éternellement de la bouche du Très-Haut, qui était avec lui dès l'origine, créant l'univers et s'y jouant ; cette sagesse qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose tout avec douceur, qui fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, qui établit des prophètes et des amis de Dieu parmi les nations, qui fut spécialement avec Moïse et les autres patriarches : il est cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, ce Verbe éternel et unique de qui tout reçoit sa parole, ce même Verbe que tout parle, et ce principe qui nous parle à nous-mêmes, et sans qui personne ne comprend ni ne juge droitement (1482). Jésus-Christ, Dieu et homme, est ainsi la source première de toute vérité, de toute connaissance certaine, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

Il en est de même, à proportion, de son Eglise, l'Eglise catholique. — En tant que société naturelle, en tant qu'elle représente le genre humain, comme sa portion capitale et intelligente, cette Eglise est l'organe naturel, nécessaire, irrécusable de la raison humaine. — En tant que société surnaturelle, en tant qu'elle représente Dieu sur la terre, en tant que Dieu lui-même s'est incorporé en elle (1483), cette Eglise est l'organe surnaturellement naturel, nécessaire et infaillible de la foi et raison divines.

Jésus-Christ unit dans sa personne la na-

(1478) On peut juger, d'après ce qui vient d'être dit, de ce que vaut cette assertion de Guillon, dans sa *Biblioth. choisie des Pères de l'Egl.*, t. I, p. 182: « Saint Epiphane est le premier qui ait parlé de ces *canons* en les supposant composés par les apôtres; *opinion depuis longtemps abandonnée.* » Ce critique, souvent superficiel, veut pourtant bien ajouter : « Ils (*ces canons*) n'en sont pas moins précieux pour quiconque veut connaître nos traditions. On les a souvent cités en chaire, et ils *méritent cet honneur.* » Ce dernier trait est curieux !

(1479) Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'analyser ici ces canons. Mais ceux qui veulent en prendre une connaissance exacte doivent les étudier dans les *Ecrits des Pères apostoliques*, de Cottelier, in-fol. 1724. Quant à ceux qui ne pourraient pas les consulter dans ce *Recueil*, ou dans les *Collections des conciles*, comme celle du P. Labbe, ils en trouveront des analyses fort étendues, quoique mêlées de critiques souvent forcées, ou que la science philologique a depuis convaincues d'inexactitude, dans dom Richard, *Analyse des conciles généraux et particuliers*, etc. 5 vol. in-4°, 1772, t. I, p. 152 et suiv., et dans dom Ceillier, *Hist. gén. des aut. sacrées et ecclés.*, tom. III, pag. 620 à 634.

(1480) *Hist. du conc. de Trente*, par le cardinal Pallavicini, l. VI, ch. 17.

(1481) Nous empruntons le résumé qu'en a donné l'abbé Rohrbacher, t. XXIII, p. 475 et suiv.

(1482) *Imitat.*, l. I, c. 3.

(1483) *Pro corpore ejus, id est Ecclesia*, dit saint Paul. (*Coloss.* I, 24.)

ture humaine à la nature divine : ainsi l'Eglise unit dans sa personne la nature humaine à la nature divine, la raison humaine à la foi divine. — Jésus-Christ n'est qu'une personne, une personne divine. L'Eglise n'est qu'une société, société surhumaine. — L'union des deux natures en Jésus-Christ n'est ni confusion, ni séparation, ni opposition ; chaque nature a ses opérations distinctes : dans Jésus-Christ, la nature divine ne détruit point la nature humaine, mais la perfectionne. Ainsi en est-il dans l'Eglise.

Pour bien connaître Jésus-Christ, il faut le connaître non-seulement en tant que Dieu, mais encore en tant qu'homme. — Pour bien connaître l'Eglise, il faut la connaître non-seulement en tant que société surnaturelle et divine, mais encore en tant que société naturelle et humaine. — Pour bien connaître la théologie, il faut la connaître non-seulement en tant que science surnaturelle et divine, mais encore en tant que science naturelle et humaine (1484). — L'Eglise, la théologie embrassent donc nécessairement non-seulement la révélation proprement dite, les vérités révélées surnaturellement aux prophètes et aux apôtres, et qui forment le *fidèle*, mais encore la raison humaine, les vérités communiquées de Dieu à l'homme nécessairement pour qu'il fût *homme*.

Ainsi l'Eglise, comme société naturelle et comme société surnaturelle, renferme tous les lieux théologiques; c'est d'elle qu'il faut apprendre l'autorité qu'elle accorde et que nous devons accorder à chacun d'eux. Ce que Canus a fait là-dessus est un chef-d'œuvre.

II. Il compte dix *lieux théologiques* ou sources, d'où le théologien peut tirer des arguments convenables, soit pour prouver ses propres conclusions, soit pour réfuter des conclusions contraires. Ce sont les autorités suivantes : 1° l'Ecriture Sainte; 2° les traditions divines et apostoliques; 3° l'Eglise universelle; 4° les conciles et principalement les conciles généraux; 5° l'Eglise romaine; 6° les saints Pères; 7° les théologiens scolastiques et les canonistes; 8° la raison naturelle; 9° les philosophes et les juristes; 10° l'histoire humaine. Les sept premières autorités appartiennent à la théologie en propre; les trois autres lui sont communes avec d'autres sciences.

La première de ces autorités sont les saintes Ecritures que Dieu a inspirées, et que l'Eglise toujours vivante de Dieu, reçoit, approuve et interprète. Dans ce qui regarde la foi et les mœurs, la version latine suffit; mais il est utile d'étudier les textes hébreu et grec pour pénétrer mieux le sens et réfuter avec plus d'avantage les hérétiques (1485).

Le second lieu théologique est la tradition. Canus en fonde l'autorité sur quatre raisons : 1° l'Eglise est plus ancienne que l'Ecriture; 2° l'Ecriture ne renferme point d'une manière expresse tout ce qui appartient à la doctrine chrétienne; 3° bien des choses appartiennent à cette doctrine, qui ne sont contenues ni expressément, ni obscurément; 4° les apôtres, pour des raisons graves, ont transmis des choses par écrit, d'autres de vive voix.

Quant à la première raison, le savant théologien la développe ainsi : « C'est que l'Eglise est plus ancienne que l'Ecriture, et que la foi et la religion subsistent complètes dans l'Ecriture (1486); car les anciens patriarches, qui vécurent avant Moïse, conservèrent le vrai culte de Dieu, sans lois écrites, mais par la coutume de leurs ancêtres. Abraham reçut d'abord de Dieu la circoncision et la transmit à sa famille. Ces anciens Hébreux conservèrent la religion véritable, et, dans le pays de Chanaan et en Egypte, sans aucune loi écrite, par la seule tradition. Jésus Christ n'a pas dit à ses apôtres : *Allez et écrivez*, mais : *Allez et prêchez l'Evangile à toute créature.* »

Canus assigne ensuite quatre règles pour reconnaître les traditions de Jésus-Christ et des apôtres. La première se trouve dans ces paroles de saint Augustin : Ce que tient l'Eglise universelle, et qui n'a point été institué par des conciles, mais retenu toujours, on croit avec beaucoup de raison qu'il n'a été transmis que par l'autorité des apôtres : tel est le jeûne des Quatre-Temps. La seconde règle approche de la première, et présente même plus de facilité : Si depuis l'origine les Pères ont tenu unanimement un dogme de foi, et qu'ils ont rejeté le contraire comme hérétique, sans que cependant ce dogme se trouve dans l'Ecriture, l'Eglise l'a certainement reçu par la tradition apostolique : tels sont la perpétuelle virginité de Marie, la descente de Jésus-Christ aux enfers, le nombre certain des Evangiles. En troisième lieu : quand une chose est maintenant approuvée dans l'Eglise par le commun consentement des fidèles, et qu'elle est au-dessus de la puissance humaine, elle vient nécessairement de la tradition des

(1484) *Theologia omnem de Deo cognitionem tradit, sive ea per naturæ lumen, seu divino solum munere et illustratione habetur.* (Melchior Canus, p. 554.)

(1485) Un confrère de Canus (Melchior), le dominicain Sanctes Pagninus, célèbre prédicateur et savant orientaliste, né à Luques vers 1470, et mort en 1541, avait rendu cette étude plus facile, par sa version littérale de l'Ancien Testament sur l'hébreu, son *Dictionnaire* ou *trésor* de la langue sainte, et d'autres ouvrages élémentaires. Sa version latine se trouve dans la Bible polyglotte d'Anvers, imprimée par Christophe Plantin, sous la direction d'Arias-Montanus, moine de l'ordre de Saint-Jacques, né en 1527 dans la province de l'Estramadure.

(1486) Mgr l'évêque de Lintz, Grégoire Thomas de Ziegler met dans tout son jour cette doctrine. *Voy.* l'*Avant-propos* de ce prélat, placé en tête du *Nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs sur tous les livres des divines Ecritures*; par le docteur J. F. d'Allioli, etc., traduction de l'abbé Gimarey, 10 vol. in-8°, 1853-1854, t. 1, p. 35 et suiv.

apôtres, comme de dissoudre des vœux. La quatrième règle est la plus usitée : Si les auteurs ecclésiastiques attestent d'une voix unanime qu'un dogme ou un usage vient des apôtres, c'en est une preuve certaine. C'est ainsi que les Pères du septième concile témoignent que les images viennent des apôtres : il en est de même du Symbole.

Le troisième lieu théologique est l'autorité de l'Eglise. Sur quoi Melchior Canus présente quatre conclusions : 1° La foi de l'Eglise ne peut défaillir : 2° l'Eglise ne peut errer dans sa croyance ; 3° non seulement l'Eglise ancienne ne peut errer dans la foi, mais ni l'Eglise présente, ni l'Eglise avenir, jusqu'à la consommation des siècles, ne peut ni ne pourra y errer ; 4° non-seulement l'Eglise universelle, c'est-à-dire la collection de tous les fidèles, a pour toujours cet esprit de vérité, mais les princes et pasteurs de l'Eglise l'ont aussi.

L'autorité des conciles forme le quatrième lieu théologique, que l'auteur résume en huit conclusions : 1° Un concile général qui n'a été ni assemblé ni confirmé par l'autorité du Pontife romain, peut errer dans la foi : tel est le concile de Rimini ; 2° un concile général, même assemblé par l'autorité du Pontife romain, mais non confirmé par elle, peut errer dans la foi : tel le concile ou brigandage d'Ephèse ; 3° un concile général, confirmé par l'autorité du Pontife romain, fait foi certaine des dogmes catholiques. Cette conclusion est tellement indubitable pour l'auteur, que le contraire lui paraît hérétique ; 4° un concile provincial, non confirmé par le Souverain Pontife, peut errer dans la foi ; 5° un concile provincial, confirmé par l'autorité du Souverain Pontife, ne peut errer dans la foi ; 6° des conciles provinciaux, quoiqu'il leur manque l'autorité du Pontife romain, on peut tirer un argument probable pour persuader les dogmes de la foi ; 7° les conciles épiscopaux, s'ils sont confirmés par le Pontife romain, dans les décrets de la foi, présentent un argument certain de la vérité ; 8° un synode épiscopal peut, par lui-même, faire foi probable, mais non certaine, dans un jugement d'hérésie.

Comme cinquième lieu théologique vient l'autorité de l'Eglise romaine ; au sujet de quoi Melchior Canus établit les trois propositions suivantes : Pierre a été institué par le Christ, pasteur de l'Eglise universelle. Pierre, lorsqu'il enseignait l'Eglise ou affermissait les ouailles dans la foi, ne pouvait errer. Pierre défunt, quelqu'un lui succédait de droit divin dans la même autorité et puissance. L'auteur prouve que ce successeur est l'évêque de Rome.

En sixième lieu, est l'autorité des saints Pères ; sur quoi il y a six conclusions : 1° L'autorité des saints, soit en petit ou en plus grand nombre, lorsqu'il s'agit de facultés contenues dans la lumière naturelle, ne fournit point d'arguments certains : elle ne vaut qu'autant que le persuade la raison conforme à la nature. 2° L'autorité d'un ou de deux saints, même dans ce qui appartient à la sainte Ecriture et à la doctrine de la foi, peut présenter bien un argument probable, mais ne saurait en présenter de ferme. Ainsi, le mépriser et le compter pour rien, c'est de l'impudence ; mais le recevoir et le tenir pour certain, c'est de l'imprudence. 3° L'autorité de plusieurs saints, lorsque les autres, quoique en plus petit nombre, réclament, ne saurait fournir aux théologiens des arguments solides. 4° L'autorité même de tous les saints, dans les questions qui n'appartiennent nullement à la foi, fait foi probable, mais non pas certaine. 5° Dans l'exposition des saintes lettres, la commune interprétation de tous les anciens saints Pères fournit au théologien un argument très-certain pour corroborer les assertions théologiques ; car le sens de tous les saints est le sens même du Saint-Esprit. 6° Tous les saints ensemble ne sauraient errer dans un dogme de foi.

Le cinquième lieu est des plus importants et des plus nécessaires : c'est l'autorité de l'école théologique. Les hérétiques modernes non-seulement la comptent pour peu, mais la rejettent avec dédain. Luther, disciple de Viclef en ceci comme dans le reste, prétend que la théologie scolastique n'est autre que l'ignorance de la vérité et une vaine tromperie ; il appelle même les académies, les lupanars de l'Antechrist. Mélanchthon dit que c'est à Paris qu'est née la scolastique profane, qui a obscurci l'Evangile et éteint la foi. En un mot, tous les luthériens sans exception, méprisent souverainement et maltraitent hostilement l'autorité de notre école. De là peut-être, comme de la première source, viennent leurs autres hérésies. Qui méprise les auteurs scolastiques, méprisera facilement et comme nécessairement les jugements de l'école, puis les anciens Pères dont les théologiens modernes résument la doctrine, puis les conciles composés de ces Pères, puis l'autorité de l'Eglise, enfin certains livres canoniques : c'est en effet ce qui est arrivé aux luthériens. Tant il est vrai que celui qui méprise les petites choses tombe peu à peu. Ce n'est pas que l'autorité de l'école soit petite, elle que personne ne saurait mépriser sans péril pour la foi ; car depuis la naissance de l'école, le mépris de l'école et la peste des hérésies sont et furent toujours inséparables. Ces observations de Melchior Canus méritent attention.

« Mais dans tout ceci, continue-t-il, le lecteur doit se souvenir que je défends la doctrine de l'école, qui est établie sur les fondements des saintes lettres. Aussi, avec l'assentiment de tout le monde, appellerai-je misérable cette doctrine de l'école qui se défend par les titres de maîtres, qui, négligeant l'autorité de l'Ecriture sainte, disserte des choses divines par des syllogismes entortillés, ou plutôt qui disserte ainsi, non pas des choses divines ou humaines, mais d'autres qui ne nous intéressent en rien. Je sais que dans l'école, il y a eu quelques

théologiens d'inscription qui ont décidé toutes les questions par des arguments frivoles, et qui, faisant perdre leur poids aux choses les plus graves par leurs vaines *raisonnettes*, ont publié des commentaires à peine dignes de vieilles femmes, ils citent rarement l'Ecriture, ne font nulle mention des conciles, n'ont rien qui sente les anciens Pères, ni même une philosophie sérieuse, mais quelques connaissances puériles : cependant on les appelle théologiens scolastiques, quoiqu'ils ne soient ni scolastiques ni théologiens surtout, eux qui, introduisant dans l'école la lie des sophismes, excitent le rire des doctes et le mépris des hommes de goût. Qui donc entendons-nous par théologien scolastique? Celui qui raisonne de Dieu et des choses divines convenablement, prudemment, doctement, d'après les lettres et les institutions sacrées. Sans cela, nul n'est un théologien de l'école (1487). » Melchior signale encore, avec un blâme sévère, certains théologiens qui semblent nés pour la discorde, et qui s'occupent, non à découvrir la vérité, mais à contredire les autres. Mais ces torts de quelques-uns ne doivent pas être imputés à tous, encore moins à la science, dont ils abusent.

Le premier office de la théologie scolastique, est de mettre en lumière ce qui est caché dans les saintes lettres et les traditions apostoliques; car, des principes révélés de la foi, le théologien tire les conséquences qui y sont renfermées, et les développe par l'argumentation. Erasme est absurde quand il blâme les théologiens de tirer les conséquences des principes : sans cela, il n'y aurait jamais de science.

Le second office de la théologie est de défendre la vraie foi contre les hérétiques. Qui ne sait pas le faire, ne mérite pas le nom de théologien. Aussi les hérétiques haïssent-ils les docteurs de l'école, comme les loups haïssent les chiens qui gardent le troupeau. Un troisième but de la théologie scolastique, c'est d'éclaircir ou même de confirmer, autant que possible, la doctrine du Christ et de l'Eglise par les sciences humaines : comme les dépouilles de l'Egypte servirent autrefois à orner le tabernacle de l'Eternel.

Quant à l'autorité de l'école, l'auteur établit les conclusions suivantes : 1° Le témoignage des théologiens scolastiques mêmes, en grand nombre, s'il est contredit par d'autres hommes doctes, ne vaut que suivant leurs raisons ou leur autorité. On en juge, non par le nombre, mais par le poids. 2° Du sentiment commun de tous les auteurs scolastiques, dans une matière grave, on tire des arguments probables, en sorte qu'il est difficile d'y résister. La raison dit en effet que, dans un art quelconque, il faut en croire les habiles. 3° Contredire la sentence unanime de tous les théologiens de l'école touchant la foi ou les mœurs, si ce n'est pas une hérésie, certainement c'en approche. En effet, on ne trouvera aucun dogme soutenu unanimement et constamment par tous les scolastiques, que l'Eglise universelle ne le tienne, mue par leur autorité. Ajoutez-y qu'il n'y a pas un décret, une décision si propre à l'école, qu'il ne soit fondé ou sur l'Ecriture sainte, ou sur la tradition des apôtres, ou sur les décisions soit des conciles, soit des Souverains Pontifes. D'ailleurs, si tous les théologiens pouvaient se tromper, lorsqu'ils sont d'accord sur une question, ils exposeraient l'Eglise à se tromper de même; car et les confesseurs et les prédicateurs enseignent le peuple comme ils ont appris des théologiens. Si donc l'Eglise dissimulait une erreur commune de ceux-ci dans la foi, elle tromperait les fidèles par son silence; car c'est approuver l'erreur que de ne pas y résister, et c'est opprimer la vérité que de ne pas la défendre, comme dit le Pape Innocent. Dieu lui-même manquerait au peuple chrétien dans les choses nécessaires, s'il ne découvrait l'erreur de tous les théologiens. Après tout cela, la théologie de l'école est-elle encore à mépriser? Je le croirais, si ce n'était par son autorité que l'Eglise a défini bien des choses; car depuis trois cents ans que l'Eglise a condamné des hérésies, si elle a porté des décrets sur la foi et les mœurs, dans l'un et l'autre elle s'est beaucoup aidé du secours et des travaux des scolastiques.

De plus, quand le Seigneur dit : *Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise*, il parlait non-seulement aux premiers théologiens, c'est-à-dire les apôtres, mais encore aux docteurs à venir dans l'Eglise, tant qu'il y aurait des brebis à paître dans la science et la doctrine. Celui donc qui méprisait les théologiens succédant au Christ,

(1487) Feller, dans son article *Canus Melchior*, dit que ce savant théologien « condamnait avec raison ces questions vaines et absurdes, par lesquelles on a longtemps défiguré la simplicité et la majesté de la science de la religion; » mais, ajoute le biographe, « on ne peut s'empêcher de convenir que Canus montrait trop d'aigreur contre les scolastiques. » Il fallait dire, ce semble, contre ceux qui abusaient de la méthode scolastique. Ensuite, Feller fait l'apologie de la scolastique, en citant les paroles suivantes d'un prélat qu'il ne nomme pas : « Nous savons que la scolastique n'est point d'une indispensable nécessité pour conserver intact le dépôt de la foi ; les promesses de Jésus-Christ sont à la vérité son principal appui; mais ces promesses n'excluent pas les moyens humains que la prudence suggère et varie selon les conjonctures. L'Eglise a eu des motifs très-pressants pour mettre ceux que lui fournissait la scolastique; car cette forme d'enseignement lui a fait remporter des avantages précieux contre les sectaires, qui n'en ont jamais condamné l'usage, que parce qu'ils n'en pouvaient soutenir la force; et les sarcasmes qu'ils ont lancés contre cette pratique doivent être une raison de plus pour la conserver. » Nous, ne nions pas que cette méthode n'ait eu son utilité, et qu'on en ait recueilli de réels avantages; mais il fallait pourtant reconnaître aussi ses désavantages et ce qu'elle a d'incomplet et d'infructueux pour les temps postérieurs. *Voy.* l'article BOUVIER (Jean-Baptiste).

méprisait le Christ lui-même; ainsi en est-il nécessairement de qui méprise les théologiens modernes succédant aux anciens. Aussi l'auteur du Commentaire imparfait sur saint Matthieu dit-il : « Quand vous entendez quelqu'un prôner les anciens docteurs, voyez quel il est envers les docteurs de son temps. S'il honore ceux avec lesquels il vit, sans doute qu'il eût honoré les autres s'il eût vécu avec eux. S'il méprise les siens, il eût méprisé les autres. — Enfin, comme dit l'Apôtre, *le Christ a placé dans l'Eglise, les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, pour la consommation des saints, l'œuvre du ministère, l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi, dans l'homme parfait, afin que nous ne soyons plus des enfants flottants et ballottés à tout vent de doctrine* (1488). Donc, aussi longtemps que durera le corps du Christ ou l'Eglise, il sera de la Providence divine de faire en sorte que ceux qui enseignent dans l'Eglise la doctrine sacrée tiennent, comme étant donnés de Dieu, la vérité de la foi, afin que le peuple ne soit pas porté çà et là comme des enfants.

IV. Le huitième lieu théologique est la raison naturelle; sur quoi il y a deux erreurs à éviter : la première, de ne consulter en théologie que la raison, négligeant l'Ecriture sainte et les Pères : tels étaient plusieurs théologiens qui, bornés à quelques arguties syllogistiques, se trouvèrent sans armes quand il fallut combattre l'hérésie luthérienne. La seconde erreur est de ceux qui décident tout par les seuls textes de l'Ecriture ou quelquefois des Pères, évitant tous les arguments naturels, comme s'ils étaient contraires à la théologie : tel est Luther, qui non-seulement soutient que la philosophie est inutile et nuisible au théologien, mais que toutes les sciences spéculatives sont autant d'erreurs : ce qui est à nos yeux une erreur des plus grandes.

Celui qui enseigne la doctrine chrétienne remplit à la fois deux personnages : il est homme et théologien. Comme homme raisonnable, le raisonnement lui est inné, qu'il discute tout seul ou avec autrui les choses humaines ou les choses divines. Il ne peut pas plus s'en défaire que de cesser d'être homme. On se sert à la fois de son pied et de sa tête, sans rejeter l'un pour l'autre; ainsi en est-il du théologien : il se sert à la fois de la raison naturelle et de la révélation surnaturelle, sans rejeter aucune des deux. D'ailleurs, la grâce n'ôte pas la nature, mais la perfectionne; ni la nature ne repousse pas la grâce, mais la reçoit. La théologie ne rejettera donc pas la raison de la nature humaine.

La philosophie est nécessaire au théologien, pour instruire les philosophes; car, comme l'Apôtre, il doit se faire *tout à tous*. Elle lui est nécessaire pour réfuter les sophistes, et enfin parce que la variété de connaissances dans le précepteur fait plaisir à l'auditeur, lui inspire l'admiration, et enfin le gagne.

Parmi les argumentations de la raison naturelle, il y en a de certaines, et d'autres qui ne le sont pas. Sont certaines celles que les dialecticiens appellent démonstrations, c'est-à-dire qui, de principes clairs et incontestables, déduisent une conséquence certaine et évidente. Sont incertaines celles qui, étant probables, sont néanmoins sujettes à conjecture et n'emportent aucune nécessité d'assentiment. Après avoir cité de l'Ecriture même des exemples de l'une et de l'autre espèce, Melchior Canus ajoute : « Il est donc clair que les argumentations naturelles dont peut user la théologie sont quelquefois infirmes, et souvent fermes; car ceux qui prétendent que tout reste en question et que la vérité ne persiste constante nulle part, ceux-là sont impies et envers la nature et envers Dieu. L'Apôtre, après avoir dit que les raisons naturelles sont manifestes, les rappelle sagement à Dieu, leur auteur. Ce qui est connaissable de Dieu, dit-il, leur est manifeste; car Dieu le leur a manifesté. Est-ce par les anges, par les prophètes, par les apôtres? Nullement. Mais ce qui est invisible de Dieu se voit intellectuellement depuis la création du monde dans les choses qui ont été faites. Il y a donc des raisons naturelles qui sont évidentes et certaines. Les sciences spéculatives qui se composent d'argumentations de cette espèce ne sont donc pas des erreurs et de vaines tromperies, comme Luther a prétendu non-seulement en insensé, mais en impie (1489).»

Répondant aux objections, Melchior Canus dit, entre autres, avec Clément d'Alexandrie : Dans l'Epître aux Colossiens, l'Apôtre ne blâme pas la philosophie véritable, c'est-à-dire qui a des sentiments vrais sur la nature, mais la philosophie épicurienne, qui ôte la Providence, met la volupté au nombre des dieux, et ne croit à rien d'incorporel. Ce sont ces doctrines philosophiques et autres semblables que condamne saint Paul, doctrines que leurs auteurs décorent du nom de philosophie, tandis qu'elles ne sont rien moins que cela, mais des traditions d'hommes ignorants, ainsi que l'Apôtre les appelle. La philosophie véritable et naturelle, au contraire, ne vient pas de la tradition des hommes, mais de la révélation de Dieu, comme nous l'avons montré plus haut par le témoignage de l'Apôtre même (1489).

Le neuvième lieu théologique, suite du huitième, est l'autorité des philosophes qui prennent la nature pour guide. Ici encore se rencontre une erreur de Luther, qui condamne tous les scolastiques, principalement saint Thomas, comme ayant introduit le règne d'Aristote, le dévastateur de la

(1488) *Ephes.* IV.

(1489) C. IX.

sainte doctrine; car c'est ainsi qu'il parle contre Latomus. Melchior Canus expose ce que la foi catholique et le bon sens tiennent à cet égard. Voici ses conclusions.

Le consentement unanime de tous les philosophes donne la certitude d'un dogme philosophique. Il le prouve entre autres par les considérations suivantes. S'il y a quelque chose de tout à fait probable, rien ne l'est assurément plus, si ce n'est que le Maître de la nature ait envoyé des docteurs au genre humain pour lui enseigner les connaissances naturelles; car qui serait assez insensé pour établir une université sans professeurs? Parce que Dieu était connu dans la Judée, il y érigea une école de la science divine, et y procura les rabbins. Et parce qu'il a voulu que chez les Chrétiens il y eût des académies pour la doctrine évangélique, il a donné aussi des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des docteurs pour professer cette doctrine dans la république du Christ. C'est pourquoi, comme, pour leur instruction, il a manifesté à toutes les nations les lois et les connaissances de la nature, il n'est pas vraisemblable qu'il n'ait institué aucun maître pour enseigner ces lois et ces sciences. De plus, s'il est permis d'argumenter de cette similitude, Clément d'Alexandrie dit que la philosophie a été donnée de Dieu aux Grecs comme leur propre testament. Comme donc il n'a pas laissé sans interprète le testament des Juifs et celui des Chrétiens, il n'en a pas frustré non plus le testament des Grecs. Il était donc aussi de la Providence divine, que tous les philosophes n'errassent point ensemble ou dans la connaissance de Dieu, ou dans la morale, ou même dans l'intelligence des choses naturelles, nécessaire aux deux premières; d'où il suit que, selon saint Paul, les Grecs sont inexcusables. Ils seraient excusables, cependant, si leurs précepteurs, sous la direction de l'auteur souverainement bon de la nature, n'étaient pas assez instruits de la vérité.

Boëce, ce grand et savant homme (*Voy.* son article), n'estime pas moins les conceptions communes des sages que si c'étaient les conceptions communes de tous les hommes. Canus a lui-même montré que les communs jugements des docteurs ecclésiastiques doivent être regardés comme les sentences communes de tous les fidèles. C'est pourquoi il n'y a point de doute que cela ne soit vrai et incontestable, et la raison de tous les philosophes en est d'accord.

Mais quand il s'agit de la secte de tel ou tel philosophe, la question est bien différente. Et plus quelqu'un est docte et grave, plus son autorité est probable et son témoignage digne de foi. Cependant le théologien ne doit s'attacher à aucun, de manière à n'oser s'en écarter le moins du monde. Saint Augustin préférait Platon, saint Thomas Aristote. Melchior fait voir qu'il ne faut pas donner à ce dernier philosophe une confiance entière et sans restriction, attendu plusieurs erreurs qui se trouvent dans ses œuvres (1490.)

V. Le dixième et dernier lieu théologique, c'est l'autorité de l'histoire humaine. Canus en montre que la connaissance de l'histoire est non-seulement utile, mais nécessaire au théologien.

Pour faire sentir quelle est l'autorité de l'histoire en général, il pose en principe qu'il est nécessaire que les hommes en croient les hommes, à moins qu'ils ne veuillent vivre comme les bêtes Il le prouve au long par saint Augustin et Théodoret. D'où il tire ensuite, pour le détail, les conclusions suivantes : 1° A l'exception des auteurs sacrés, nul historien, pris isolément, ne peut donner la certitude en théologie. 2° Des historiens graves et dignes de foi, comme il y en a certainement plusieurs et pour l'Eglise et pour le siècle, fournissent au théologien un argument probable, tant pour confirmer ce qui est de son domaine que pour réfuter les fausses opinions des adversaires. 3° Si tous les historiens approuvés et graves s'accordent sur un même fait, alors leur autorité offre un argument certain pour confirmer les dogmes théologiques mêmes par une raison incontestable. Melchior en cite plusieurs exemples, comme le voyage de saint Pierre à Rome, la tenue du concile de Nicée. Il y a bien des faits de ce genre qui nous sont transmis par le commun consentement des historiens. Non-seulement de les nier, mais même de les révoquer en doute, est le comble de la folie (1491.)

A ses onze livres sur les lieux théologiques, Melchior Canus comptait en ajouter trois : un sur l'usage de ces lieux, l'autre sur la manière de convaincre les Juifs, le troisième sur la manière de convaincre les mahométans. La mort ne lui permit d'achever que le premier.

Il y fait entre autres cette observation : « C'est à la théologie à donner de Dieu toutes les espèces de connaissances, qu'elles viennent de la lumière naturelle ou de la révélation divine (1492). » Nous croyons, dit l'abbé Rohrbacher (1493), que les théologiens de nos jours, et même les premiers pasteurs, ne font point assez d'attention à ceci, et qu'on permet trop facilement à la philosophie séculière, dans les écoles publiques, d'usurper la théologie sous le nom de métaphysique ou de théodicée, sans aucune mission ni contrôle de l'Eglise de Dieu. Cette observation n'est pas sans quelque fondement; cependant il faudrait prendre garde d'être exclusif, et il faut remarquer que si ce qui ne serait pas accueilli ou étudié à cause d'une foule de préjugés ou de l'ignorance, à titre de théologie, peut l'être, et l'est en effet parmi certains esprits, sous les noms de métaphysique ou de théo-

(1490) L. x.
(1491) L. xi.
(1492) L. iii, c. 2.
(1493) T. XXII, p. 486.

dicée. Comme, au fond, les noms ne font rien à la chose, il est bon d'user de ces moyens pour faire pénétrer des vérités qui, sans ces noms scientifiques, ne seraient souvent pas abordées par les hommes du monde; car nous entendons surtout ceci des écoles du monde, et non sans doute des écoles ecclésiastiques pour lesquelles l'observation de l'auteur cité reste entière.

Voici maintenant la distinction que Canus établit entre la théologie naturelle et la théologie surnaturelle : « J'appelle théologie naturelle, dit-il, cette partie de la métaphysique qui étudie la nature de Dieu par les raisons de la nature, et qui nous est commune avec les philosophes de la Gentilité; théologie surnaturelle, celle qui étudie la nature et les attributs de Dieu par les principes que Dieu lui-même a révélés aux hommes. J'entends ici par révélation, suivant la coutume des théologiens, celle qui surpasse la portée et le génie de l'homme; car saint Paul attribue à la révélation et manifestation de Dieu, même les choses que l'on connaît par la raison et la lumière naturelles (1494). »

VI. Cet ouvrage de Canus fait honneur à l'auteur et à l'ordre de Saint-Dominique (1495.) Le style en est d'une élégante latinité, mais sans cette affectation pédantesque de locutions païennes qu'on remarque dans Erasme.

L'excellence de fond l'emporte encore sur la beauté de la forme. C'est le bon sens même, mais élevé à sa plus haute puissance par la science chrétienne, qui concilie dans un harmonieux ensemble la nature et la grâce, l'humanité et l'Eglise, la raison et la foi, la philosophie et la théologie. Il assigne à chaque chose les limites que Dieu lui a données; sur chaque chose il dissipe les erreurs et les ténèbres que les hérétiques, notamment Luther, y ont accumulées. Désormais, avec lui et par lui, les défenseurs de la vérité s'entendront sans peine entre eux pour combattre efficacement l'hérésie luthérienne et toutes les erreurs qui en découlent.

Canus n'a pas, néanmoins, à ce qu'il semble, été exempt de fautes. On lui reproche d'avoir flatté les passions de Philippe II, jusqu'à lui affirmer qu'il pouvait faire la guerre à quelque prince que ce fût, lorsque son peuple devait y trouver de l'avantage. Maxime païenne et bien surprenante dans un tel homme! Rome, bien entendu, la désapprouva, et l'Université de Salamanque la condamna sévèrement. D'autres lui font un grief de n'avoir pas été l'ami des Jésuites, de les avoir vivement combattus, et de les avoir regardés comme des *précurseurs de l'Antechrist* (1496). Le P. Bouhours va jusqu'à l'accuser d'une falsification manifeste dans un manuscrit des *Exercices spirituels* de saint Ignace, et cela pour arriver à faire condamner cet ouvrage (1497). Mais ces faits ne nous paraissent pas assez prouvés, et nous craignons qu'il n'y ait, de part et d'autre, quelque passion. Tout cela montrerait, une fois de plus, que les hommes les plus instruits, même les plus saints, ne sont pas sans faiblesses; et nous croyons, dans tous les cas, qu'on doit mettre beaucoup de circonspection avant de se prononcer, surtout lorsqu'on ne connaît pas au juste les circonstances et le mobile d'actions qui paraissent blâmables à leur énoncé, mais dont souvent beaucoup de malentendus atténueraient la malignité s'ils pouvaient être éclaircis.

CANUT LE GRAND, roi de Danemark et d'Angleterre, le plus puissant monarque du Nord, né vers 995, mort en 1035, dont la plus grande partie de la vie se passa en guerres, en brigandages et en actions qui ne sont pas de notre domaine.

I. Quoique baptisé dans son enfance, le Danois connaissait et suivait fort peu les doctrines du christianisme. Mais dès qu'il fut assis sur le trône d'Angleterre, vers 1016, les préceptes de la religion adoucirent la férocité de son caractère, et ce cruel roi de la mer devint insensiblement un monarque juste et bienfaisant. Il déplorait souvent l'effusion du sang, plaignait la misère qui avait été pour les indigènes les conséquences de sa rapacité et de celle de son père, et regardait comme un devoir de compenser tant de souffrances par un règne paisible et équitable. Il les traita toujours avec une attention marquée, les protégea contre l'insolence de ses favoris danois, plaça les deux nations sur le pied de l'égalité, et les admit indistinctement aux emplois de confiance et de fortune.

Il érigea une magnifique église à Assington, théâtre de sa dernière victoire, et fit relever de leurs ruines les édifices religieux qui avaient souffert pendant la dernière invasion. L'abbaye de Saint-Edmond, triste monument de la cruauté de ses pères, devint, par ses donations et pour des siècles, l'établissement monastique le plus riche du royaume. Dans une assemblée nationale tenue à Oxford, il confirma les lois d'Edgar, et engagea les seigneurs anglais et danois à oublier de part et d'autre toutes les anciennes offenses, et à se promettre pour l'avenir une amitié mutuelle.

Canut fit établir par une autre assemblée, à Winchester, un code de lois basé sur les ordonnances des premiers rois, avec les additions et les changements qu'exigeait l'état présent de la société. Et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on trouvait dans ce code plus d'une trace de l'esprit chrétien.

Ce roi y exhortait tous les ministres de

(1494) L. XIII, c. 2.

(1495) *Locorum theologicorum libri* XII, Salamanque, 1562, in-fol., et Vienne, 1754, 2 vol. in-4°.

(1496) *Vie de saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus*, par le P. Bouhours, 1 vol. in-4°, 1679, p. 305, 373.

(1497) Ibid., p. 378, 379.

la justice à être vigilants dans la recherche et la punition des crimes, mais avares de la vie des hommes ; à user d'indulgence envers le repentir, mais à sévir avec rigueur contre le coupable endurci ; à considérer le faible et l'indigent comme dignes de pitié ; le riche et le puissant comme méritant toute la sévérité de la loi ; car les premiers sont souvent induits à commettre des fautes par des causes que les seconds ne peuvent donner pour excuse, l'oppression et le besoin. Il blâmait et prohibait l'usage de vendre des Chrétiens dans les pays étrangers. L'incorporation des Danois parmi les Anglais ayant encore introduit dans l'île des rites du paganisme, Canut défendit le culte des dieux païens, du soleil ou de la lune, du feu ou de l'eau, des pierres ou des fontaines, des forêts ou des arbres. Il punissait ceux qui se mêlaient de sorcellerie. En même temps, pour soulager ses peuples des charges féodales, il abolit entièrement la coutume de lui fournir des provisions gratuites, défendit à ses officiers d'en enlever pour son usage et commanda à ses baillis d'entretenir sa table du produit de ses propres fermes.

Comme le roi Canut régnait sur plusieurs pays maritimes, ses flatteurs allaient lui redisant qu'il commandait à la terre et à la mer. Un jour donc, s'étant assis sur la plage de Southampton, il commanda à la mer de respecter son souverain ; mais le flux de la marée l'obligea bientôt à se retirer. Alors, se tournant vers ses adulateurs : *Voyez*, dit-il, *comme la mer m'écoute!* Apprenez que celui-là seul est tout-puissant à qui l'Océan a obéi quand il lui a dit : *Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin.* Frappé lui-même de cette pensée, le roi, de retour à Winchester, prit sa couronne, la plaça sur le grand crucifix de la cathédrale et ne la porta plus, depuis ce jour, même dans les cérémonies publiques (1198).

Quoique Canut résidât ordinairement en Angleterre, il visitait souvent le Danemark. Il se faisait accompagner d'une flotte anglaise et menait avec lui un grand nombre d'évêques, pour instruire et civiliser ses compatriotes. Il plaça entre autres l'évêque Bernard dans la Scanie, Gerbrand dans la Sélande, et Rainer dans la Fionie. C'est ainsi qu'à cette époque, les révolutions du Danemark et de l'Angleterre, qui semblaient devoir anéantir le christianisme dans ces deux pays, le ranimèrent et l'affermirent dans l'un et dans l'autre.

II. Mais Canut longtemps cruel et injuste, ensuite humain et équitable, se convertit surtout entièrement lors d'un pèlerinage qu'il fit à Rome, en 1026, « pour obtenir la rémission de ses péchés, et pour le salut de ses royaumes. »

En traversant l'Allemagne, la Flandre et la France, il se fit remarquer par sa munificence. Il fut accueilli avec distinction par le Pape Jean XX et par plusieurs princes présents dans la ville éternelle. Il s'acquit l'amitié de l'empereur Conrad II, qui demanda la sœur de Canut en mariage pour son fils, lui abandonna le margraviat de Slesvig, et lui promit libre passage, sans taxes ni impôts, pour les voyageurs ou commerçants danois. Sur la demande de Canut, le Pape diminua considérablement le tribut que devaient payer au Saint-Siége les clergés danois et anglais, et permit la fondation d'un asile à Rome pour tout voyageur venant des Etats de Canut. En visitant les tombeaux des apôtres, ce prince fit vœu de prendre pour unique règle de conduite la justice et la piété. Il fit part de cette bonne résolution à ses sujets dans une lettre trop importante pour que nous ne la reproduisions pas :

« Canut, roi de tout le Danemark, de l'Angleterre, de la Norwége et d'une partie de la Suède, à Egelnoth, le métropolitain, à l'archevêque Alfric, à tous les évêques et primats, et à toute la nation des Anglais, nobles et gens du peuple, salut. Je vous fais savoir que je suis allé à Rome pour la rédemption de mes péchés et pour le salut des royaumes et des peuples qui sont assujettis à mon gouvernement. Il y a longtemps que je m'étais engagé, par un vœu, à faire ce pèlerinage ; mais j'en avais été empêché jusqu'ici par les affaires d'Etat et autres obstacles. Maintenant, j'adresse d'humbles actions de grâces à mon Dieu tout-puissant de ce qu'il m'a octroyé, une fois en ma vie, de visiter ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et tous les saints lieux au dedans et au dehors de Rome, de les honorer et de les révérer en personne. Et j'ai fait cela, parce que j'ai appris des sages que le saint apôtre Pierre a reçu du Seigneur le grand pouvoir de lier et de délier, et qu'il est le porte-clef du royaume céleste. Voilà pourquoi j'ai jugé très-utile de solliciter spécialement son patronage auprès de Dieu.

« Or, sachez qu'il s'est tenu ici, dans la solennité pascale, une grande assemblée d'illustres personnes, savoir : avec le Pape Jean et l'empereur Conrad, tous les princes des nations depuis le mont Gargan jusqu'à la mer qui nous avoisine. Tous m'ont accueilli avec distinction, et m'ont honoré de riches présents ; j'ai reçu, particulièrement de l'empereur, des vases d'or et d'argent, des étoffes et des vêtements de grand prix. Je me suis donc entretenu avec l'empereur même, avec le seigneur Pape et les princes qui étaient là, sur les besoins de tout le peuple de mes royaumes, tant Anglais que Danois. J'ai tâché d'obtenir pour mes peuples plus de justice et de sûreté dans leurs voyages à Rome, et surtout qu'ils ne soient plus dorénavant retardés par tant de barrières, ni fatigués par d'injustes péages. L'empereur a consenti à ma demande, ainsi que le roi Rodolphe, qui possède les principales clôtures des montagnes, et tous les princes l'ont confirmée par leurs édits, en sorte que

(1198) Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. I.

mes hommes, soit marchands, soit pèlerins, iront à Rome et en reviendront en toute sûreté et sans aucune vexation de barrière ni de péage.

« Je me suis aussi plaint devant le seigneur Pape, et ai témoigné un grand déplaisir sur l'énormité des sommes d'argent exigées jusqu'à ce jour de mes archevêques quand ils se rendaient, suivant l'usage, auprès du Siége apostolique, afin d'obtenir le pallium. Il a été décidé que cela n'aurait plus lieu à l'avenir. Enfin, tout ce que j'ai, pour l'utilité de ma nation, demandé au Pape, à l'empereur, au roi Rudolphe et aux autres princes par les terres desquels nous allons à Rome, ils me l'ont accordé de grand cœur et même confirmé par serment, sous l'attestation de quatre archevêques, de vingt évêques, ainsi que d'une multitude innombrable de ducs et de nobles, qui était présente. C'est pourquoi je rends au Dieu tout-puissant de très-grandes actions de grâces de ce que j'ai réussi à mon gré dans tous mes désirs et mes projets.

« Sachez donc maintenant que j'ai voué à Dieu de mener désormais une vie en tout exemplaire, de gouverner selon la justice et la piété les royaumes et les peuples qui me sont soumis, et de garder un jugement équitable en toutes choses. Si, par l'ardeur ou la négligence de ma jeunesse, j'ai jadis violé la justice, mon intention est de le corriger, avec l'aide de Dieu. C'est pourquoi j'adjure mes conseillers à qui j'ai confié le gouvernement, et je leur commande, ainsi qu'à tous les vicomtes et magistrats du royaume, s'ils veulent conserver mon amitié et sauver leur âme, de ne faire désormais aucune injustice, soit au riche, soit au pauvre. Que toute personne, noble ou non, jouisse de ses droits selon la loi, de laquelle aucune déviation ne doit se permettre, soit en crainte de moi, soit en faveur de l'homme puissant, ou dans le dessein de remplir mon trésor. Je n'ai pas besoin d'argent levé par injustice.

« Je veux en outre que vous sachiez que, reprenant la route par laquelle je suis venu, je vais en Danemark, pour, avec le conseil de tous les Danois, faire une paix et une alliance avec les nations qui ont voulu, s'il leur avait été possible, nous priver et de la vie et du royaume; mais elles ne l'ont pu, Dieu détruisant leur force, lui qui veuille nous conserver dans la royauté et l'honneur, et anéantir la puissance de tous nos ennemis. Lors donc que j'aurai fait la paix avec les nations circonvoisines, et réglé notre royaume oriental de manière à n'avoir à craindre ni guerre ni hostilité d'aucune part, je m'embarquerai au plus tôt, cet été même, pour revenir en Angleterre.

« J'ai envoyé par avance cette lettre, afin que tout le peuple de mon royaume se réjouisse de ma prospérité; car, comme vous le savez vous-mêmes, jamais je n'ai épargné ni ma personne ni mon travail, et jamais je ne les épargnerai pour l'utilité nécessaire de tout mon peuple. Maintenant je conjure tous les évêques et les magistrats de mon royaume, par la fidélité que vous me devez ainsi qu'à Dieu, de faire en sorte qu'avant mon arrivée en Angleterre, toutes les redevances que nous devons suivant la loi ancienne soient acquittées savoir : l'aumône pour les charrues, la dîme des animaux produits pendant l'année, et les deniers que vous devez à Saint-Pierre de Rome par chaque maison des villes et des villages; de plus, à la mi-août, la dîme des maisons, et à la Saint-Martin, les prémices des semences. Que si, à mon prochain débarquement, ces redevances ne sont pas entièrement payées, la puissance royale s'exercera contre les délinquants, selon la rigueur de la loi et sans aucune grâce (1499). »

III. Cette lettre fut écrite en 1027. Voilà ce que la religion chrétienne avait inspiré à ce roi le plus puissant de ces terribles hommes du Nord, qui, sous les noms de Danois et de Normands, ravagèrent pendant plus d'un siècle l'Europe. On y voit le changement prodigieux que la piété avait opéré dans ce chef de barbares et de pirates.

Le préambule suivant d'un des diplômes de Canut en faveur du monastère de Croiland, ne nous montre pas moins les traces de cette action chrétienne que nous sommes si heureux de saisir partout où nous la sentons : « Canut, etc. Comme mes ancêtres et mes parents ont souvent opprimé l'Angleterre par de dures extorsions et des déprédations cruelles, et qu'ils y ont versé fréquemment, je le confesse, le sang innocent, mon application a été depuis le commencement de mon règne et le sera toujours à l'avenir, tant devant Dieu que devant les hommes, de satisfaire tous ces miens péchés et ceux de mes parents ; de réparer avec la dévotion que je dois l'état de toute la sainte Eglise, notre mère, ainsi que de tous les monastères situés en mon royaume et qui auraient besoin en quelques chose de ma protection, et de me rendre ainsi secourable dans mes nécessités et favorables à mes prières tous les saints de Dieu (1500). »

C'est avec cette pieuse humilité que parlait Canut au faîte de la puissance, lui qui, au commencement de sa conquête d'Angleterre, disait encore : « Qui m'apportera la tête d'un de mes ennemis, me sera plus cher que s'il était mon frère (1501). »

Ainsi que nous l'avons vu, Canut emmena en Danemark plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Gerbrand en Zélande. Unvan, archevêque de Brême, reçut fort bien l'évêque Gerbrand : mais il l'obligea à le reconnaître pour son supérieur et à lui promettre fidélité. L'ayant pris en amitié, il se servait de lui pour envoyer à Canut des dé-

(1499) Wilkins, *Concil. Mag. Brit.*, t. I, p. 297; Labbe, t. V, p. 861.

(1500) *Act. Bened*, sæc. VI, part. I, p. 449.

(1501) Florent. Wigorn., *Chron.*, p. 619, edit. Francfort, 1601.

putés avec des présents, le félicitant des victoires qu'il avait remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avait osé en enlever des évêques. Canut accepta cette réprimande, et vécut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisait rien sans son avis : jusque là qu'il fut le médiateur de la paix entre ce prince et le roi Conrad le Salique (1502). Mais celui qui contribua le plus aux heureux changements qui marquèrent la fin de la vie de ce prince, fut saint Egelnoth, archevêque de Cantorbéry. *Voy.* son article.

CANUT (Saint), roi de Danemark, était fils naturel de Suénon II et petit-neveu de Canut le Grand.

I. Son père qui n'avait point d'enfants légitimes, s'étant converti au bien, sous la conduite de saint Guillaume, évêque de Rotschild, eut soin de le faire élever par de sages gouverneurs. Canut répondit parfaitement à leurs soins et se perfectionna en peu de temps dans les exercices de l'esprit et du corps.

Dès sa jeunesse il se signala par une foule d'actions guerrières qui présageaient plutôt un grand capitaine qu'un saint; et ses succès mondains semblaient lui frayer le chemin du trône. Mais, après la mort du roi Suénon, son père, les Danois, se souvenant des périls auxquels son courage les avait exposés lorsqu'il n'était encore qu'au second rang, craignirent que, s'ils lui mettaient la couronne sur la tête, son humeur guerrière ne leur en fît courir de nouveaux et de plus grands. C'est pour cette raison qu'ils lui préférèrent son frère Harold, qui était son aîné, mais peu capable. Canut, se voyant chassé, se retira auprès du roi Hulstan qui le traita avec honneur.

Cependant Harold, qui ne pouvait longtemps soutenir le poids d'une couronne, envoya vers Canut pour le presser de revenir, et lui offrir de la partager avec lui. Mais le jeune prince ayant reconnu que c'était un artifice pour le perdre, eut assez de prudence pour ne pas se fier, dans sa mauvaise fortune, aux promesses d'un homme qui, lorsqu'elle était meilleure, lui avait fait connaître ses intentions malveillantes. Il sut même résister aux occasions qui se présentèrent de se venger, et, en cela, il se montra digne du glorieux titre de saint qu'il devait porter un jour. Enfin, Harold étant mort après deux ans seulement de règne, Canut fut appelé avec honneur et élevé sur le trône en 1080.

II. Ses premiers soins furent d'employer les forces du royaume pour terminer la guerre qu'il avait commencée fort jeune et continuée pendant son exil. Il subjugua les provinces de Courlande, de Samogitie et d'Esthonie, et s'efforça d'y implanter la foi en Jésus-Christ.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, Canut songea à se marier; il épousa Adèle, fille de Robert, comte de Flandre, dont il eut Charles, aussi comte de Flandre, et surnommé le Bon, duquel l'Eglise honore la mémoire comme d'un bienheureux, le 2 mars. Canut s'appliqua à faire refleurir les lois et la justice dans son royaume, et à rétablir l'ancienne discipline, que l'insolence et les diverses entreprises des grands avaient fait relâcher pour tous ses Etats. Il rendit de sévères ordonnances à ce sujet, sans que ni la proximité du sang, ni l'amitié, ni telle autre considération que ce fût, pût lui arracher l'impunité du crime et du désordre. Mais ce qui devait faire aimer sa vertu, lui attira la haine et le mépris des personnes les plus puissantes, qui ne pouvaient souffrir que l'on réprimât la tyrannie qu'ils exerçaient sur leurs inférieurs. Canut ne crut pas devoir s'arrêter à leurs murmures et à leurs mécontentements.

Comme les peuples grossiers et rustiques de son royaume étaient peu accoutumés à rendre aux évêques le respect qui leur était dû, et qu'il ne pouvait souffrir qu'on les traitât en hommes ordinaires, il ordonna, par une déclaration expresse, qu'ils précéderaient les ducs et auraient le rang de princes dans l'Etat, afin de les autoriser et d'élever, par ces honneurs, qui sont inutiles à l'Eglise, d'ailleurs, les esprits à la considération de celui qu'ils représentent. Il exempta même les ecclésiastiques de la juridiction séculière, voulant qu'ils n'eussent plus à répondre qu'à leurs évêques. Il fit aussi ce qu'il put pour accoutumer les peuples à payer les décimes à l'Eglise, mais il n'en put venir à bout. Il fit paraître une magnificence vraiment royale à bâtir et à fonder des églises en beaucoup de lieux, et de libéralité à les orner et à les enrichir.

III. La charité de Canut pour ses sujets était si tendre, que, pour les décharger de l'incommodité que leur causait l'excessive dépense de ses jeunes frères, il se chargea de leur entretien et laissa seulement à Olaf la province de Slesvic comme en apanage. Rien n'était plus contraire au dessein qu'il avait de corriger les vices de ses peuples, que la fainéantise et l'oisiveté. C'est ce qui lui faisait chercher de louables et d'utiles occupations pour les soutenir dans l'action. Le commerce n'était point assez grand en Danemark pour produire cet effet; la stérilité du terrain ne faisait guère envie de labourer, et les exercices de l'esprit n'étaient que pour un très-petit nombre de personnes. Le roi, méditant sur les moyens de trouver quelque autre expédient, songea que la plus grande gloire que le Danemark eût jamais acquise, avait été la conquête de l'Angleterre, faite l'an 1016 par Canut le Grand, et perdue depuis sous ses successeurs. Il crut que s'il entreprenait de la reconquérir, il donnerait assez d'occupation à ses peuples. Il en communiqua le dessein à Olaf, l'aîné de ses frères, et,

(1502) Adam, Brem., l. II, c. 38.

par son avis, il en fit l'ouverture à ses peuples, qui témoignèrent s'y porter avec joie. Mais tous ces projets de guerre ne réussirent pas....

Alors, Canut imposa une dîme que les commissaires chargés de la percevoir exigèrent avec dureté. Ces rigueurs excitèrent des mécontentements, et les peuples se soulevèrent contre le roi. Les commissaires furent massacrés, et la fureur des rebelles alla si loin, que Canut fut obligé de se réfugier en Fionie. Mais poursuivi par les insurgés, il s'enferma dans l'église de Saint-Alban à Odense, Canut voyant que le péril était inévitable, abandonna le soin de son corps pour ne s'occuper qu'à sauver son âme. Il se confessa avec la même tranquillité que s'il n'eût couru aucun danger, et, comme il priait au pied de l'autel, il fut percé d'un dard, lancé par une fenêtre, le 10 juillet 1081.

IV. Saxon le Grammairien, auteur qui vivait dans le siècle suivant, témoigne que Dieu attesta la sainteté de Canut par divers miracles, contre l'insolence des Danois, qui osaient faire passer leur parricide, pour un acte de piété, comme s'ils avaient délivré leur pays de la tyrannie par sa mort. Il ajoute que ces misérables, ne pouvant obscurcir l'éclat de ces miracles, qui continuaient encore de son temps en faveur du saint, ils aimèrent mieux dire que Dieu lui avait pardonné ses injustices en lui accordant la pénitence à la mort, que d'avouer leur crime; mais que leurs descendants reconnurent enfin sa piété par un culte public qui fut rendu à sa mémoire. Pour expier le crime de leurs pères, ils dressèrent des autels et des églises en l'honneur de saint Canut, et y établirent des fêtes le 10 juillet, qui fut celui de sa mort, et le 19 avril, qui fut celui de sa translation (1503).

Nous avons deux lettres du Pape saint Grégoire VII au roi Canut. La première est du 15 octobre 1079, et fut écrite pour répondre à une demande de conseils qu'avait adressée au chef de l'Eglise le roi Canut, lorsqu'il succéda à son père Harold : « Nous félicitons avec une charité sincère votre dilection, lui dit le Pape, de ce qu'étant placé aux extrémités de la terre, vous recherchez néanmoins avec zèle tout ce qui intéresse l'honneur de la religion chrétienne, et de ce que, reconnaissant l'Eglise romaine pour votre mère et pour celle de tout le monde, vous réclamez ses instructions et ses conseils. Nous voulons et vous recommandons que votre dévotion persévère dans cet empressement et ces désirs, qu'elle y croisse avec la grâce divine, qu'elle ne relâche jamais de ce bon dessein, mais que chaque jour elle se rende capable de quelque chose de meilleur, comme il convient à un homme sage et à la constance d'un roi; car Votre Excellence doit considérer que, plus elle est élevée et domine au-dessus du grand nombre, plus elle peut, par son exemple, ou incliner ses sujets au mal, ce qu'à Dieu ne plaise, ou ramener au bien les lâches mêmes. Votre Prudence doit considérer encore les joies de cette vie temporelle, combien elles sont caduques, combien fugitives, et, pût-on espérer la vie la plus longue, combien elles sont sujettes à être troublées par des adversités imprévues. Il faut donc vous appliquer par-dessus tout à diriger vos pas et vos intentions vers les choses qui ne passent pas et qui n'abandonnent pas celui qui les possède. Nous serions fort aise qu'un homme prudent d'entre vos clercs vînt à nous, pour nous faire connaître les mœurs de votre nation et vous rapporter avec plus d'intelligence les instructions et les mandements du Siége apostolique (1504). »

La seconde lettre que Grégoire VII adressa à Canut, est du mois d'avril de l'année suivante 1080 (1505). Le saint Pape l'exhorte avec une affection paternelle à persévérer dans l'obéissance et l'amour du Saint-Siége, à imiter les vertus de son père, dont il fait le plus affectueux éloge, disant qu'il l'avait aimé encore plus qu'il n'avait fait pour l'empereur Henri défunt. Il l'exhorte enfin à bannir de son royaume la coutume barbare d'attribuer aux péchés des prêtres le dérèglement des saisons et les maladies, et de condamner pour le même sujet des femmes innocentes.

CAPRAIS (Saint), martyr du IIIe siècle. — *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, etc., n° III, t. I, col. 150. — Nous ajouterons quelques détails à cette indication.

L'empereur Dioclétien étant à Agen vers l'an 287, fit informer contre les Chrétiens. Dès lors ceux-ci furent obligés de se retirer. Caprais s'enfuit dans la caverne d'une montagne voisine de la ville. Mais bientôt après, il rentra et se déclara Chrétien devant le tribunal du juge. Cet acte de courage fit qu'on le chargea de chaînes, et qu'on n'oublia rien pour l'amener à renoncer à sa religion. Il fut invincible, et sa pieuse persévérance excita la rage des persécuteurs. On lui déchira le corps par diverses sortes de tourments, et enfin on lui trancha la tête, le 6 octobre 287. On martyrisa également sainte Foy, et quelques autres païens qui s'étaient convertis en voyant leur constance et leurs supplices (1506).

Dulcide ou Dulcice, évêque d'Agen, fit transporter les corps de ces saints martyrs, vers le milieu du Ve siècle, dans une nouvelle église qu'il avait fait bâtir à ce dessein. Du temps de saint Grégoire de Tours, il y avait à Agen une église célèbre sous le vocable de saint Caprais. Cette église devint collégiale dans la suite; elle subsistait encore

(1503) *Acta SS.*, 10 Julii, *Elnoth. et Saxo Gram.*

(1504) Lib. VII, epist. 5.

(1505) Ibid., epist. 21.

(1506) Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. IV.

en 1760, et l'on y conservait le chef de ce saint martyr. La plupart des Martyrologes marquent la fête de saint Caprais au 20 d'octobre, quoiqu'il ait été martyrisé avec sainte Foy le 6 du même mois. Leurs *Actes* ne paraissent point avoir été écrits avant le VIe siècle. Ils ne sont point originaux par conséquent, quoique croyables pour le fond de l'histoire, dit un critique non suspect. On les trouve dans plusieurs auteurs (1507). *Voy.* l'article FOI (Sainte).

CAPRAIS ou CAPRAISE (Saint), abbé de Lérins au Ve siècle. Il quitta les grands biens qu'il possédait pour se consacrer à Dieu dans une solitude située vers les montagnes qui séparaient la Gaule-Belgique et la Lyonnaise d'avec la Germanie. Là il vécut plusieurs années dans les exercices laborieux d'une pénitence et d'une prière continuelles (1508).

Un jeune seigneur nommé Honorat, qui fut depuis évêque d'Arles, vint le trouver avec son frère Venance, pour le prier de les accompagner comme leur directeur et leur guide, dans les voyages de piété qu'ils avaient résolu de faire pour servir Dieu avec plus de liberté loin de leurs parents et de leur patrie. Caprais se rendit à leurs prières; et en les conduisant aux lieux consacrés par le sang des martyrs, il les instruisait dans la vie spirituelle. La mort de Venance, arrivée en Grèce, leur fit reprendre la route des Gaules.

Ils s'arrêtèrent d'abord dans le diocèse de Fréjus, où Honorat rassembla quelques compagnons, qui servirent Dieu avec lui jusqu'à ce qu'il passât dans l'île de Lérins, où il fonda le célèbre monastère de ce nom. Notre saint l'y suivit et voulut lui obéir comme à son abbé, tandis que saint Honorat, de son côté, ne voulut gouverner que par les conseils de Caprais; ce qui peut bien avoir donné lieu de le qualifier abbé de Lérins. Il mourut, selon le sentiment le plus commun, en 430, le premier jour de juin. Son corps fut enterré dans le monastère de Lérins, et ses reliques s'y gardaient encore vers le milieu du XVIIIe siècle. Son nom se trouve dans la plupart des Martyrologes latins avec le titre d'abbé de Lérins. Fleury (1509) ne fait guère qu'indiquer ce saint ermite. Venance, dont il est parlé ici, est aussi appelé *Venantius* dans l'histoire.

CAPRARA (JEAN-BAPTISTE), cardinal-prêtre du titre de Saint-Onuphre, naquit à Bologne, en 1733, était fils de François, comte de Montecuculli; mais il porta toujours le nom des *Caprara*, l'une des maisons les plus célèbres d'Italie, dont sa mère était le dernier rejeton.

I. Jeune encore, Caprara entra dans l'Eglise. Son mérite et la connaissance toute spéciale qu'il avait du droit politique fixèrent sur lui l'attention du Pape Benoît XIV, qui le nomma vice-légat de Ravenne, quoiqu'il ne fût pas encore âgé de vingt-cinq ans.

Sous le Pape Clément XIII, Caprara fut, en 1767, envoyé à Cologne, avec le titre de nonce; en 1775, Pie VI le fit passer à Lucerne, en la même qualité. En 1785, il eut la nonciature de Vienne, où il se fit aimer par sa bienfaisance. Nommé cardinal, en 1792, il revint l'année suivante à Rome, et passa, en 1800, à l'évêché d'Iesi. Dans un moment de disette, au milieu d'un froid cruel, il fit les plus généreux sacrifices pour secourir le troupeau dont il avait la charge.

En 1801, Pie VII nomma Caprara légat *a latere* auprès du gouvernement français. Celui-ci fut quelque temps sans le reconnaître; mais la convention du 15 juillet 1801 étant devenue loi de l'Etat, le cardinal Caprara fut, le 8 avril 1802, *autorisé* à exercer en France les fonctions de légat. Il eut, le lendemain, une audience du premier consul, et fut contraint, dit un historien (1510), de prononcer et de signer un serment conforme à celui que prêtaient autrefois les légats *a latere*.

Bonaparte nomma aussitôt à plusieurs des siéges récemment institués, et les autres furent successivement remplis de la même manière. Dix-huit anciens archevêques ou évêques furent désignés à de nouveaux siéges; par une fatale compensation, on choisit aussi douze évêques constitutionnels. Portalis avait proposé de ne nommer que Charrier de la Roche et Montault qui, tous les deux, s'étaient déjà réconciliés avec le Pape : mais Fouché, ministre de la police, persista à soutenir que le meilleur moyen d'éteindre les divisions était de fondre les deux partis. Outre les deux évêques que nous venons de nommer, il fit adopter le Coz, Primat, Beaulieu, Lacombe, Pirier, Bécherel, Sanrine, Reymond, Bertholet et Belmas.

Les instructions du légat portaient de n'admettre les conventionnels qu'avec des témoignages de leur soumission aux jugements du Pontife romain. Mais se sentant appuyés par Fouché, et comptant sur la faiblesse de Caprara, ils refusèrent de signer la lettre que celui-ci leur présenta, lui parlèrent avec arrogance et coururent le dénoncer au gouvernement. Bernier, l'un des négociateurs du Concordat, qui venait d'être nommé au siége d'Orléans, se conduisit alors d'une manière très-blâmable.

En effet, instruit de l'hésitation du légat, il intervint pour la faire cesser. Il lui proposa de souscrire lui-même une déclaration qui ne laisserait aucun doute sur le retour des constitutionnels à l'unité catho-

(1507) Mombrice, t. I; Surius, 20 Octob.; Labbe, *Biblioth.*, t. II.

(1508) *Voy.* saint Eucher, de Lyon, saint Sidoine Apollinaire et saint Hilaire d'Arles dans sa *Vie de saint Honorat.*

(1509) *Hist. ecclés.*, l. XXIV, n. 57.

(1510) Jouffret, *Mém. hist. sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les prem. ann. du XIXe siècle*, 2 vol. in 8°, t. I, p. 36.

lique, et qui le mettrait à l'abri des reproches du Saint-Siége (1511). Caprara ayant accepté cette offre, il fit signer aux schismatiques opiniâtres une formule en termes généraux, puis il osa attester par écrit qu'il leur avait remis le décret d'absolution du légat, lequel avait été reçu avec le respect convenable (1512).

Sur cette attestation, les constitutionnels obtinrent leurs bulles d'institution canonique. Ils prêtèrent leur serment le 18 avril, et les pièces de cette affaire ayant été envoyées à Rome, Pie VII dut croire que tout s'était passé comme il le souhaitait, il le témoigna formellement dans son allocution du 24 mai. Mais bientôt le secret se divulgua : le Coz, Lacombe et Reymond se vantèrent publiquement de ne s'être point rétractés.

II. Cet exemple ne fut pas perdu pour les prêtres constitutionnels, dispersés dans les départements. On les encouragea d'ailleurs à résister à leurs évêques, s'ils leur imposaient quelque acte de soumission (1513).

Fouché écrivit une circulaire aux préfets contre les demandes de rétractations; et, Caprara, qui toujours faisait des concessions, adressa aux évêques, par une lettre du 10 juin 1802, une formule qui n'exigeait qu'adhésion au Concordat et soumission à l'évêque. Toutefois, des prélats, en dépit de la circulaire, voulurent des déclarations diversement rédigées, et il y eut aussi, dans plusieurs diocèses, de grands exemples de retour à l'unité.

Mais il n'en est pas moins déplorable que le représentant du Saint-Siége ait montré tant de faiblesse, et que son dévouement à Bonaparte l'ait engagé dans des démarches malheureuses, dans des mesures compromettantes. Dans un temps comme celui où il agissait et dans sa position, il eût fallu une main ferme, un homme uniquement préoccupé de servir l'Eglise et le Saint-Siége. — *Voy.* les articles CONCORDAT DE 1801, PIE VII. — On a aussi reproché à Caprara quelques décisions qui ont paru peu conformes aux principes d'une saine théologie, entre autres sur la légitimité des biens nationaux

Le rétablissement de l'exercice public de la religion catholique en France fut solennisé le 18 avril 1802, jour de Pâques, dans l'église métropolitaine de Paris, par une cérémonie et un *Te Deum* auquel les consuls assistèrent. Ce fut Caprara qui célébra la Messe, et un pontife de l'ancien clergé de France, De Boisgelin, qui, de l'archevêché d'Aix venait de passer à celui de Tours, prononça le discours. — *Voy.* son article. — Ce fut aussi Caprara qui sacra Bonaparte comme roi d'Italie, à Milan, en 1805 : on ne pouvait pas lui donner une plus grande preuve d'attachement.

Pendant neuf ans Caprara eut des relations très-fréquentes avec le pouvoir, et celui-ci n'eut pas à se plaindre de lui. Quand le Pape fut brutalement emmené et fait prisonnier en France, les pouvoirs de légat furent retirés à Caprara. Il n'en continua pas moins d'habiter à Paris, où il mourut aveugle et infirme le 21 juin 1810. L'abbé Rauzan prononça son oraison funèbre, et un décret ordonna que ses restes seraient inhumés dans l'église Sainte-Geneviève, qu'on appelait *Panthéon* Par son testament, Caprara légua tous ses biens à l'hospice de Milan. Il a laissé un écrit intitulé : *Concordat et recueil des bulles et brefs de N. S. P. le Pape, Pie VII, sur les affaires de l'Eglise de France;* Paris, an X (1802), in-8° avec tableau.

CARANNUS (Saint), de Chartres (1514), dont le *Martyrologe romain* rapporte le martyre au temps de Domitien (1515); de telle sorte que la foi aurait été annoncée dans ce pays, à une époque plus ancienne que celle assignée par divers auteurs, puisque Domitien persécuta l'Eglise en 95. — *Voy.* son article n° IV. — Nous examinerons ce point à l'article EODALD (Saint).

L'Eglise de Chartres honore (1516), un autre de ses apôtres nommé *Carannus* (saint Chéron), et qui, après avoir prêché avec zèle la foi en cette ville, fut assassiné par des barbares, lorsqu'il se rendait de Chartres à Paris. On met sa mort au v° siècle, ce que le P. Longueval conteste (1517), et l'on voit, d'après les faits rapportés dans la vie de ce saint (1518), qu'il fut martyr de la charité. On l'enterra près de Chartres, et l'on bâtit sur son tombeau une église qui devint, dans la suite, une abbaye de chanoines réguliers.

CARAUSE ou CAROSE (1519), était un religieux et devint abbé d'un monastère dont on ne nous dit pas le nom. Il vivait au v° siècle, sous le pontificat de saint Léon, et eut le malheur de tomber dans les erreurs d'Eutychès dont il se montra l'ardent partisan.

Il se joignit à Dorothée, et ils soutinrent tous deux, que l'empereur Marcien avait ordonné qu'il se fît en sa présence une conférence entre les évêques et les moines, afin de déterminer les questions controversées. Ils furent condamnés au concile de Chalcédoine de l'an 451, après que le prêtre Alexandre eut rapporté à cette assemblée que Marcien n'avait pas tenu le langage qu'on lui prêtait; mais qu'il avait simplement répondu que, s'il eût voulu connaître de ce différend, il n'aurait pas donné aux

(1511) Jouffret, *Mém. hist.*, etc., tom. I, p. 55.
(1512) On croit que Bertholet avait fait quelque acte de satisfaction. Pour Bécherel, il ne fut nommé que plus tard.
(1513) *Précis hist. sur l'Egl. constit.*, p. CXXXII CXXXIII.
(1514) Saint-Chéron.
(1515) *Marty. rom.*, 28 mai.
(1516) Le 28 mai.
(1517) *Hist. de l'égl. gall.*, l. I, t. I, p. 158, 159, de l'édit. in-12, 1825.
(1518) Baillet et autres, *Vies des saints.*
(1519) *Carosus.*

évêques la peine de se réunir en concile (1520).

Le moine Carause partisan d'Eutychès, ne doit pas être confondu avec cet autre Carause dont nous faisons mention ailleurs (t. I, col. 148), et qui appartient au IIIe siècle. Celui-ci était un grand capitaine; il avait eut mission de tenir la mer libre sur les côtes de la Belgique et de l'Armorique, contre les courses des Francs et des Saxons. Mais étant devenu suspect, Carause se révolta et se rendit maître de la Grande-Bretagne, où il subsista pendant sept ans (1521).

CARLOMAN, fils de Charles le Chauve. (*Voy*. l'article ADRIEN II, Pape n° XVII, XVIII, XIX et XXI.)

CAROLINS (LIVRES). C'est ainsi qu on appelle une sorte de compilation composée pour réfuter le second concile de Nicée, tenu, comme l'on sait, en 787.

I. Les évêques des Gaules, choqués de certains points, plutôt mal compris que inexacts, touchant le culte des saintes images, refusèrent de recevoir ce concile. Au lieu de s'adresser, pour faire valoir leurs raisons, au Souverain Pontife, qui seul devait en juger, portèrent leurs plaintes à Charlemagne. Celui-ci donna commission à quelques-uns de ces évêques de faire un recueil de ce que les saints Pères ont dit sur le culte des images et c'est cette compilation, qui parut trois ans après le concile, c'est-à-dire en 790, qui est divisée en quatre livres, qu'on appelle *Livres Carolins* (1522).

Quelques auteurs attribuent ces livres à Angelran. évêque de Metz, d'autres à Almin, et d'autres enfin les croient supposés. Ce dernier sentiment est tout à fait sans aucun fondement, puisque Hincmar et plusieurs anciens qui les citent, le Pape Adrien Ier qui les réfute, comme nous allons le voir, les conciles de Paris et de Francfort, ne laissent point de doute sur leur authenticité, sans parler des anciens manuscrits qu'on en a trouvés (1523).

En 792, Charlemagne envoya ces livres au Pape Adrien Ier (*Voy*. son article n° XV) par Angilbert ou Engilbert, abbé de Centulle, en le priant de répondre aux difficultés que les évêques des Gaules opposaient au décret du concile.

Remarquons d'abord que l'auteur ou les auteurs de ces livres étaient surtout choqués de deux choses; la principale était la sentence impie que la version latine attribuait à l'évêque de Chypre; la seconde était l'application que l'on faisait au culte des saintes images du mot latin *adorare*. La première tenait uniquement à l'infidélité de cette version, et la seconde à l'équivoque du mot, qui, en Occident, se prenait plus volontiers pour le culte suprême. Avec ces deux points, qui présentaient quelque apparence, les livres Carolins en blâment plusieurs autres, qui étaient indifférents ou même louables, et ils les blâment avec un ton de mépris et d'emportement fort étrange, et par des raisonnements qui ne le sont pas moins.

Mais une chose plus remarquable, c'est qu'au milieu de ces *libertés* déjà quelque peu gallicanes, et malgré leur emportement, les auteurs y posent en principe : « que l'église romaine, la première des églises apostoliques, a reçu de Dieu, par saint Pierre, la primauté sur toutes les autres; qu'on ne doit reconnaître pour Ecriture canonique que celle que le Pape Gélase et les autres Pontifes romains ont reçue pour telle; que, dans les questions de la foi, ce sont eux qu'il faut consulter, comme a fait saint Jérôme, et que toujours il faut conserver leur communion; enfin, que c'est par suite de ces règles que Charlemagne et son père avaient cherché à introduire partout la conformité avec cette église, même pour le chant ecclésiastique (1524). »

II. Le Pape Adrien Ier ayant donc reçu ces livres, y répondit avec beaucoup de modération, par une lettre adressée à Charlemagne, où, après avoir rappelé l'autorité de saint Pierre, il lui parle ainsi : « Nous avons reçu gracieusement l'abbé Engilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance, et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant, comme à vous-même, les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Eglise romaine et pour celle de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre, non par des vues humaines, pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Eglise. »

Adrien rapporte article par article, le texte des livres Carolins, et met ensuite la réponse, dont la modération et la force paraissent mieux par l'opposition aux termes peu mesurés et à la faiblesse des objections qu'il réfute. Cette réponse est presque toujours tirée des saints Pères. Le dernier article des livres Carolins est conçu en ces termes : « Afin que le Seigneur apostolique, notre Père, et toute l'Eglise romaine connaissent que nous suivons ce que saint Grégoire a marqué à Sérène, évêque de Marseille, nous permettons d'exposer, dans

(1520) Labbe, *Conc. Chalc.*, sess. 5.

(1521) Fleury. *Histoire ecclésiastique*, l. VIII, n. 19.

(1522) *Voy*. le P. Hardouin. *Collect. Conc.*, t. IV; dom Richard, *Analy. des Conc.*, tom. I, pag. 759.

(1523) Fleury dit (*Hist. ecclés.*, l. XLIV) que ces livres sont l'œuvre de quelques évêques, comme nous l'avons vu dans notre article ADRIEN Ier, t. I, col. 289.

(1524) *Lib. Carol.*, l. I.

l'église et hors de l'église, les images des saints, pour l'amour de Dieu et de ses saints; mais nous ne contraignons pas de les adorer ceux qui ne le veulent point, et nous ne permettons nullement de les briser ou de les détruire à ceux qui voudraient se porter à ces excès. »

Sur quoi Adrien dit à Charlemagne : « Cet article sacré et respectable est bien différent de tous ceux qui précèdent, c'est pourquoi nous avons reconnu qu'il était de vous, en ce que, plein de foi, vous y faites profession de suivre le sentiment de saint Grégoire. » Il montre ensuite quel est le véritable sentiment de saint Grégoire, par les extraits de ses lettres à l'évêque Sérène et à Secondin, reclus dans les Gaules. « Ce saint docteur, dit-il, écrit à ce dernier, en lui envoyant l'image du Sauveur : Vous la demandez, non pour l'adorer comme une divinité, mais pour vous exciter à l'amour du Fils de Dieu, dont vous désiriez de voir l'image. Nous ne nous prosternons pas devant les images comme devant des divinités; mais nous adorons celui de la naissance, de la passion ou de la gloire duquel l'image nous rappelle le souvenir. »

III. On se prosternerait donc, selon saint Grégoire, devant les images, puisque, selon lui, on adorait celui dont l'image rappelait le souvenir. Adrien fait voir qu'il n'a pas d'autres sentiments sur le culte des images que ceux de ce grand Pape; ce qu'il prouve par un extrait d'une lettre qu'il avait écrite à Constantin et à Irène, pour les porter à rétablir le culte des saintes images.

Le Pape ajoute : « La définition de foi que les Grecs ont faite, est conforme à nos lettres et à la doctrine de saint Grégoire. Ils ont décerné aux images le baiser et un salut d'honneur; mais ils ne leur ont pas déféré le vrai culte, qui ne convient qu'à Dieu. C'est pourquoi nous avons reçu leur concile; car si nous ne l'eussions pas reçu, ils fussent retournés à leur ancienne erreur. Et qui aurait rendu compte à Dieu de la perte de tant d'âmes, si ce n'est nous? Cependant nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur, touchant ce concile, dans la crainte de l'inconstance des Grecs (1525). » On voit par là que le Pape Adrien n'avait pas encore confirmé dans les formes le second concile de Nicée.

Mais les réponses solides du Pontife aux livres carolins ne firent point changer de sentiment aux évêques, et c'est là un fait affligeant. Loin de se soumettre, ils allèrent jusqu'à donner un décret tout contraire à celui de Nicée sur le culte des images, dans le concile de Francfort, tenu en 794 (1526). C'était déroger à leurs droits. Il paraît que ce ne fut que dans les dernières années du IXe siècle, ou au commencement du Xe, que l'Eglise de France se réunit avec les Grecs et les Romains sur le culte des images : c'était, comme nous l'avons dit ailleurs (1527), se rendre un peu tard à des décisions supérieures et basées évidemment sur la tradition et sur la vérité.

CARPUALD, roi d'Estangle ou des Anglais orientaux au VIIe siècle, fut converti au christianisme par le roi saint Edwin, et fut tué peu de temps après sa conversion, ce qui fit que la province qu'il gouvernait demeura trois ans dans l'erreur, jusqu'au règne de Sibert ou Sigebert son frère et son successeur. Le Vénérable Bède (1528) parle du roi Carpuald, à l'année 633.—*Voy.* les articles EDWIN (Saint) et SIGEBERT. — Ce prince eut pour père Reduald auquel nous consacrons aussi une courte *notice*.

CARRANZA (Barthélemy de), archevêque de Tolède au XVIe siècle, joua un rôle important dans l'histoire.

I. Il naquit en 1503, dans le village de Miranda, d'une illustre famille. Ses parents lui trouvant d'heureuses dispositions pour les sciences, l'envoyèrent à Alcala où il étudia pendant trois ans les belles-lettres et la philosophie. Il entra dans l'ordre des Frères prêcheurs à l'âge de dix-sept ans, en 1520, dans le couvent de Bénalac et fit profession l'année suivante.

Carranza ne tarda pas à développer les rares talents que Dieu lui avait donnés pour la gloire de son Eglise, et ses supérieurs l'engagèrent à les employer d'abord à l'instruction de ses confrères en différentes maisons de son ordre, et à les entendre même au dehors. Il enseigna la théologie à Salamanque dans l'université, dont il obtint la première chaire, qui ne se donnait alors qu'au mérite. Il se trouva au chapitre général de son ordre qui se tint à Rome en 1539, où il fut chargé de présider à toutes les thèses qui s'y soutinrent, et il s'acquitta de cette commission avec un si heureux succès, que le Pape Paul III lui donna le titre de qualificateur du Saint-Office, et qu'il reçut le bonnet de docteur.

De retour en Espagne, le conseil royal des Indes le demanda pour évêque; mais, malgré les instances qu'on lui fit, il refusa toujours avec une modestie qui augmenta l'estime qu'on avait déjà de lui. Il alla au concile de Trente l'an 1545 en qualité de théologien de l'empereur Charles-Quint, et il y prononça un sermon, le premier dimanche de carême en présence des Pères du concile. Il y soutint fortement que la résidence des évêques était de droit divin.

Le concile ayant été interrompu en 1548, Carranza retourna en Espagne où il refusa constamment l'emploi de confesseur de Philippe d'Autriche, héritier présomptif de Charles-Quint, et l'évêché des Canaries. Il accepta cependant la charge de provincial de la province d'Espagne, et fut envoyé une

(1525) Labbe, *Conc.*, t. VII, p. 915-963.

(1526) On peut voir comment les auteurs de l'*Hist. de l'égl. gall.* jugent ce concile, l. XIII, t. VI, p. 234, 235 de l'édit. in-12, 1826.

(1527) Dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, 2e édit., 1856, t. I, p. 300, 301.

(1528) *Hist. angl.*, l. II, c. 15.

seconde fois par l'empereur au concile de Trente, où il soutint toute la réputation qu'il s'y était acquise (1529).

Il quitta Trente pour se rendre en Espagne en 1553, et ne fut pas plutôt arrivé à Valladolid, que Philippe qui avait de lui la plus haute estime, le choisit pour son prédicateur et son aumônier, n'ayant pu l'avoir pour son confesseur. Philippe l'emmena en Angleterre, et Carranza fit beaucoup, en faveur de l'Eglise romaine, dans ce royaume qui s'en était séparé, et qui abjura par ses soins le schisme et l'hérésie.

Peu de temps après, Philippe étant parvenu au trône d'Espagne par la retraite de Charles-Quint, nomma Carranza archevêque de Tolède. Il fut sacré, malgré sa résistance et ses larmes, par le cardinal de Granvelle, à Bruxelles dans l'église de son ordre, l'an 1558, le 27 février; prit possession par procureur; et, après avoir obtenu de Philippe quelques faveurs pour son chapitre, il partit pour l'Espagne.

II. Charles-Quint s'était retiré dans le monastère de Saint-Juste, ou Saint-Just, diocèse de Tolède; il y tomba malade dans le temps que Barthélemi Carranza arrivait en Espagne. Le prélat se hâta de visiter le prince; il reçut sa confession et lui administra les derniers sacrements (1530). Charles-Quint mourut le 21 septembre 1558, et l'on croit communément que c'est ce qui fut cause de la persécution dont souffrit Carranza le reste de sa vie.

On soupçonna que Charles-Quint n'était pas mort dans des sentiments fort catholiques, et l'on accusait Carranza d'y avoir contribué. Il n'en fallut pas davantage pour exciter le zèle du tribunal préposé pour l'examen de ces sortes de matières. L'Inquisition fit arrêter Carranza dans le temps où il faisait ses visites épiscopales; et sans respect pour son caractère, sa dignité, son mérite personnel, on le jeta dans une affreuse prison le 22 août 1559.

Une action de cet éclat frappa tous les esprits, et l'étonnement fut général. Carranza tout seul n'en fut point troublé; et sa constance ne l'abandonna pas dans une occasion si capable d'abattre le courage le plus héroïque. A la première audience qui lui fut donnée, il récusa pour juges l'inquisiteur général et deux de ses assesseurs, et appela au Pape de tout ce qui pourrait arriver. C'était alors Pie IV qui ordonna qu'il lui fut donné des commissaires au choix de Philippe II, lesquels rapporteraient l'instruction à Rome, pour que le Pape en jugeât lui-même.

On vit alors de quoi sont capables des juges qui ne consultent que leur passion. Pie IV nomma lui-même plusieurs commissaires sur les lieux, dont trois furent depuis Souverains Pontifes; mais les inquisiteurs d'Espagne n'étaient pas d'humeur à laisser échapper de leurs mains une affaire qu'ils avaient intérêt de poursuivre. Ils firent tant de chicanes aux commissaires, qu'ils furent obligés de quitter la partie et de s'en retourner sans avoir rien fait.

Pie IV étant mort, Pie V eût à s'occuper de cette affaire. Il voulut que le prétendu coupable vint à Rome, Carranza y fut conduit en effet, malgré l'opposition de Philippe II que les inquisiteurs avaient dû mettre dans leur parti. Il arriva donc à Rome comme un criminel environné des satellites et des archers de l'Inquisition; mais le Pape jugea à propos de le traiter avec plus d'humanité. Il lui donna pour prison le château Saint-Ange, et voulût qu'il logeât dans l'appartement qu'occupent ordinairement les Souverains Pontifes. On était communément persuadé que les grands revenus de son bénéfice faisaient son plus grand crime; et lui-même ne pensait point autrement. On rapporte que lorsqu'il entra dans le château Saint-Ange, il dit : « Je me trouve toujours entre mon plus grand ami et mon plus grand ennemi : mon plus grand ami, c'est mon innocence; et mon plus grand ennemi, c'est mon archevêché de Tolède. »

Le Pape Pie V aurait bien voulu finir cette affaire au plutôt; mais les lenteurs du tribunal espagnol ne lui permirent pas d'en voir la fin. Grégoire XIII, qui lui succéda, trouva les mêmes obstacles à une conclusion. Enfin, après quatre années de son pontificat, c'est-à-dire en 1576, ce Pape prononça qu'encore que l'on n'eût point de preuves certaines de l'hérésie de Carranza, néanmoins vu les fortes présomptions que l'on avait contre lui, il ferait une abjuration solennelle des erreurs dont il était accusé (1531).

III. Pour beaucoup d'autres que pour une âme aussi fortement humble que celle de Barthélemi de Carranza, une telle décision eût été peu satisfaisante. Mais l'illustre archevêque exécuta cet ordre avec une parfaite soumission, préférant paraître avoir été coupable, plutôt que de résister à un jugement du Pape.

Ensuite il se retira au couvent de son ordre dit de la Minerve, se proposant de passer le reste de sa vie dans la paix et loin des honneurs qu'il aurait toujours voulu éviter. Mais il n'y demeura pas longtemps. Il mourut peu de temps après le 2 mai 1576, âgé de soixante-douze ans.

Carranza, en quittant la vie, donna des marques de sa catholicité et de son humi-

(1529) *Voy.* Pallavicini, *Histoire du concile de Trente*, tom. II, col. 751; III, 340, édit. Migne.

(1530) Dans une séance du 9 janvier 1854, de l'Académie de Belgique, M. Gachard, a lu une *Notice* intéressante sur deux lettres inédites relatives aux derniers moments de Charles-Quint. L'une de ces lettres est de M. Barthélemy de Craranza, et est datée du monastère de Juste, le jour de saint Matthieu 1558, à cinq heures du matin. On trouve cette lettre et un extrait de la *Notice* de M. Gachard, dans l'*Athenæum français*, n° du 11 mars 1854, p. 221 et suiv.

(1531) Le P. Touron, *Hom. illust. de l'ordre de de Saint-Domin.*, t. IV, p. 421 et suiv.; Pallavicini; *Hist. du conc. de Trente*, t. II, col. 888.

lité profonde. En effet, il déclara publiquement, en présence du très-saint Sacrement qu'il allait recevoir, qu'il n'avait jamais eu de sentiments hérétiques, et que néanmoins il croyait que la sentence rendue contre lui était juste, en conséquence de ce qui avait été allégué et prouvé : il voulait, dit dom Richard (1532), par un excès de charité et d'humilité, excuser ses juges qui avaient reconnu par leur sentence qu'il n'y avait point de preuves contre lui, mais de simples présomptions.

Ce prélat joignit beaucoup de science à ses vertus. Il a laissé plusieurs ouvrages dont le P. Echard nous donne la liste (1533). Parmi eux il y a un catéchisme qui, suivant quelques-uns, aurait été l'occasion de l'affaire si pénible qu'on lui suscita. Mais, outre que ce catéchisme avait été approuvé en Flandre par les plus habiles théologiens, il fut encore très-bien reçu par les Pères du concile de Trente, qui, après un mûr examen, firent expédier par le secrétaire du concile, le 25 juin 1553, une nouvelle permission pour l'imprimer. Flavius Ursinus, évêque de Mure, et auditeur de la chambre Apostolique, assure même que le Pape Pie IV le fit imprimer à ses frais.

Néanmoins il est certain que Carranza fut en butte à bien des tourments à cause de cet ouvrage. L'ambassadeur d'Espagne ayant trouvé mauvais que ce catéchisme eut été approuvé dans le concile, comme si cela l'eût regardé ! menaça d'en porter ses plaintes à Philippe II, et l'évêque de Lérida (il y a toujours des hommes qui ont le malheur d'appuyer le pouvoir civil dans ses usurpations) osa en faire des reproches aux approbateurs et s'emporta contre eux. Mais l'archevêque de Prague, qui était à la tête de cette congrégation, protesta qu'il n'assisterait à aucun acte du concile, qu'il n'eût reçu satisfaction de cette insulte, de telle sorte que l'évêque de Lérida, sur la réquisition du cardinal Moron, fut obligé de faire réparation.

Disons en terminant qu'on a fini par rendre justice à la mémoire de Barthélemi de Carranza. Elle est devenue en vénération parmi les personnes équitables et l'estime envers lui n'a fait que s'accroître. On admirera toujours les rares vertus de ce grand homme, et surtout la parfaite humilité et la constance inébranlable qu'il a fait paraître dans toute la suite de ses adversités.

CARROLL, archevêque de Baltimore. *Voy.* l'article Cheverus.

CARTHAGE. *Voy.* Actes de la conférence de Carthage, dressés par saint Augustin.

CARTHAGE (Eglise de). Les origines de l'Eglise catholique dans l'Afrique occidentale, sont obscures. Les uns prétendent que les églises d'Afrique furent établies par les apôtres ; les autres le contestent et s'appuient, en ceci, de Pétilien qui assure que les Africains sont les derniers peuples qui ont reçu l'Evangile.

Saint Augustin ne dit point que l'Evangile ait été porté en Afrique du temps des apôtres, mais seulement qu'il y a des nations barbares qui l'ont reçu postérieurement aux Africains (1534). Tertullien (1535) ne met point les églises d'Afrique au nombre des églises apostoliques. Il est vrai que Salvien semble dire (1536), que l'église de Carthage a été fondée par les apôtres ; mais on conteste son témoignage comme étant d'un auteur trop éloigné et d'ailleurs trop récent. Ce qui paraît de plus certain, c'est que Rome y envoya de bonne heure des ouvriers évangéliques. Saint Augustin (1537), le Pape Innocent Iᵉʳ (1538) et saint Grégoire le Grand (1539), assurent positivement que les Africains ont reçu l'Evangile des Romains ; c'est-à-dire que les successeurs de saint Pierre, y ont envoyé des prédicateurs qui ont fondé ces nombreuses églises dont l'Afrique fut illustrée et dont Carthage devint la métropole.

I. De cette ville, la doctrine chrétienne se répandit en Numidie et en Mauritanie, avec tant de succès que Tertullien, l'illustre prêtre de Carthage (vers 240), dit (1540) que le nombre des Chrétiens surpassait celui des païens dans les villes de l'Afrique. A la fin du IIᵉ siècle, Agrippinus, évêque de Carthage, tenait déjà un synode de soixante-dix évêques d'Afrique et de Numidie, et saint Cyprien réunissait autour de lui les évêques de trois provinces, au nombre de quatre-vingt sept (1541).

Les persécutions des empereurs païens firent à Carthage quantité de martyrs, dont le sang, dit encore Tertullien, fut comme une semence qui produisit quantité de nouveaux Chrétiens. *Voy.* au tom. I, col. 167, 168, 170, 176 et suiv., et les articles : Martyrs Scilitains, et : Martyre des saintes Perpétue, Félicité et de leurs compagnons.

Cependant bien des Chrétiens ne soutinrent pas la gloire de tant d'illustres martyrs. On vit, hélas ! bien des apostasies, et saint Cyprien nous a fait un triste tableau du relâchement des Chrétiens de son temps. Il n'est que trop certain que le nombre de ceux qui tombèrent fut grand en Afrique, et à Carthage plus que partout ailleurs. Ecoutons les lamentables plaintes du saint évêque :

« Aux premières menaces de l'ennemi,

(1532) *Dict. des scienc. sac.*, t. I, p. 864, col. 2, édit. in-fol.
(1533) *Script. ord. Præd.*, tom. II, pag. 236 et suiv.
(1534) *De unit. Eccles.*, cap. 15.
(1535) Dans ses *Prescriptions.*
(1536) *De la Providence*, l. VII.
(1537) Epist. 43.
(1538) *Epist. ad Decentium.*
(1539) L. VII, epist. 32.
(1540) *Ad Scapul.*, cap. 2 et 5 ; *Apologet.*, cap. 37.
(1541) S. Cyp., epist. 71 et 73 ; S. Aug., *De baptismo*, II, 13 ; apud Alzog, *Hist. de l'Egl.*, t. I, p. 189.

dit-il, le plus grand nombre de nos frères a trahi sa foi; il n'a point été abattu par la violence de la persécution, mais s'est abattu lui-même par une chute volontaire. Sans attendre d'être interrogés ni d'être pris, ils coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion. Il y en eut un si grand nombre qui se présentaient tous à la fois pour renoncer au christianisme, que les magistrats voulaient les remettre au lendemain, parce qu'il était trop tard; mais ils suppliaient que l'on ne différât point. Plusieurs, non contents de se perdre eux-mêmes, pervertissaient encore les autres. Quelques-uns apportaient leurs enfants, et les présentaient de leurs propres mains pour leur faire perdre la grâce du baptême. C'étaient les riches qui étaient les plus faibles et que leurs biens retenaient, les empêchant de fuir (1542). »

Les degrés de chutes étaient différents: les uns avaient sacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées; les autres avaient offert de l'encens; d'autres étaient allés ou avaient envoyé aux magistrats, leur déclarant qu'ils étaient Chrétiens, qu'il ne leur était pas permis de sacrifier, mais offrant de l'argent pour qu'on les exemptât de ce qui ne leur était pas permis de faire. Lorsque c'était un magistrat humain ou seulement avare, ils en recevaient ou lui donnaient un billet portant qu'ils avaient renoncé à Jésus-Christ et sacrifié aux idoles, quoiqu'ils n'en eussent rien fait; et ces billets ou libelles se lisaient publiquement. De là le nom de *libellatiques*, que l'on donnaient aux Chrétiens qui recouraient à ces certificats de paganisme. Quelques-uns, si ce n'est pas tous, le firent dans la bonne foi et par ignorance. Aussi l'Eglise les reçut-elle en grâce plus facilement que les autres (1543).

II. L'Eglise d'Afrique, au milieu même de ces défections, n'était pourtant pas sans quelques consolations. Ainsi, tandis que tant de Chrétiens apostasiaient lâchement ou succombaient à la peur, on en vit un grand nombre qui confessèrent généreusement la foi, et qui, pour cela, furent mis en prison.

On vit, parmi ceux-ci, non-seulement des hommes, mais des femmes et des enfants. Le prêtre Rogatien était à leur tête. Saint Cyprien (*Voy.* son article) leur écrivit du fond de sa retraite, pour les féliciter et les exhorter à la persévérance. Il écrivit également à son clergé de pourvoir à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des pauvres qui demeuraient fidèles, avec les sommes qu'il lui avait laissées à son départ et celles qu'il lui envoyait encore. Comme les Chrétiens s'empressaient de visiter les confesseurs en prison, il recommanda qu'on n'y aille pas en grandes troupes, de peur qu'on en refusât l'entrée tout à fait; il veut aussi que les prêtres qui offraient le sacrifice dans les prisons des confesseurs, y aillent tour à tour avec un diacre, parce que le changement de personnes les rendait moins suspectes.

D'autres confesseurs avaient été bannis; quelques-uns d'entre eux se permettaient de revenir dans leur patrie, ce qui les exposait à être mis à mort, non comme Chrétiens, mais comme coupables. Parmi ceux qui sortaient de prison ou qui y étaient encore, le grand nombre honorait par leur conduite le glorieux titre de confesseurs de la foi; mais quelques-uns le déshonoraient. On en voyait s'enivrer, s'enfler d'orgueil, dire des paroles outrageantes, se permettre des familiarités scandaleuses. C'est ce que saint Cyprien déplore dans sa lettre au prêtre Rogatien et aux autres bons confesseurs, qu'il conjure de réprimer ces désordres (1544).

Les maîtres de Carthage s'étaient contentés jusqu'alors d'emprisonner et de bannir; mais quand le proconsul d'Afrique fut arrivé dans la ville, on employa les tourments, les fouets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les torches brûlantes. On recommençait si souvent les tortures, que ce n'était plus le corps des martyrs que l'on déchirait, mais leurs plaies.

Ainsi, pour citer seulement quelques noms, le 16 avril de l'an 250, Mappalicus fut tourmenté devant le proconsul, et lui dit entre autres choses : *Vous verrez demain le combat.* En effet, il mourut le lendemain dans les tourments de la question. Sa mère et sa sœur avaient eu la faiblesse de renier la foi comme tant d'autres : il ne voulut donner de billet de réconciliation à personne; il pria seulement qu'on reçût en grâce sa mère et sa sœur. Plusieurs autres souffrirent le martyre après lui : Paul expira au sortir de la torture; Fortunion, en rentrant dans la prison; Bassus, dans un genre de supplice qui nous est inconnu. Un plus grand nombre mourut de faim dans la prison même; car l'empereur avait ordonné de les faire mourir de cette sorte. Ceux qui leur survécurent ne recevaient un peu de pain et d'eau que de cinq jours l'un. Ils passèrent même huit jours dans un cachot infect, sans boire ni manger (1545). Saint Cyprien leur écrivit pour les féliciter de leur constance, et les exhorter à suivre ceux qui avaient déjà remporté la couronne (1546).

III. Dans une lettre adressée à son clergé, le même saint évêque recommande d'avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui mouraient en prison, quoiqu'ils n'eussent pas été tourmentés.

Saint Cyprien veut qu'on les compte entre les bienheureux martyrs, puisqu'ils ont souffert, autant qu'il était en eux, tout ce qu'ils ont été prêts à souffrir. Il veut qu'on marque le jour de leur mort, afin qu'on en pût célébrer la mémoire avec celle

(1542) S. Cyprian., *De Lap.*, et epist. 52, *Ad Anton.*

(1543) Id., ibid.

(1544) Epist. 6.

(1545) *Acta SS.*, 7 April.

(1546) Epist. 10, al. 9.

des autres martyrs, comme il les célébrait lui-même dans sa retraite par des oblations et des sacrifices (1547).

Dans une autre lettre à ses prêtres et à ses diacres, lettre qu'il veut qu'on lise au peuple, il exhorte les uns et les autres à prier Dieu dans les jeûnes et les larmes pour apaiser sa colère; « car, il faut bien le comprendre, cette tempête qui a ravagé la plus grande partie de notre troupeau et qui le ravage encore, est venue à cause de nos péchés. Au lieu de faire la volonté du Seigneur, nous nous appliquons à gagner, à augmenter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orgueil, de jalousies, de divisions; nous négligeons la simplicité et la foi; nous avons renoncé au siècle de parole et non d'effet; nous nous plaisons à nous-mêmes et nous déplaisons à tout le monde. Quels châtiments ne méritons-nous pas, lorsque les confesseurs eux-mêmes, qui devaient le bon exemple, n'observent point la discipline? Ainsi, tandis que quelques-uns se vantent impudemment et s'élèvent insolemment de la gloire de leur confession, les tourments sont venus; des tourments sans fin, sans consolation de mourir; des tourments qui durent jusqu'à ce qu'ils abattent, qui n'envoient à la couronne que ceux que la divine miséricorde leur enlève par la mort. »

Voilà bien l'explication de la source des malheurs qui fondaient sur les Chrétiens de Carthage! Leur saint Pasteur mettait la main sur la véritable plaie. Il leur parlait ensuite de plusieurs révélations que Dieu avait faites soit à lui, soit à d'autres, et qui toutes recommandaient de prier; mais de prier avec un esprit de concorde, et non plus de dissension, avec une attention vigilante, et non plus en sommeillant, y joignant également la sobriété dans le boire et le manger. Ce que l'on devait demander spécialement, c'était ce prompt retour de la paix, que des révélations annonçaient devoir revenir (1548).

IV. Tout cela fait assez voir que l'église de Carthage était dans un état déplorable. Car si beaucoup de ses membres étaient demeurés fermes, la plus grande partie du peuple avait apostasié, et, aussi, une portion du clergé. Les infidèles se trouvaient être, par conséquent, la multitude. Alors d'autres maux, d'autres scandales surgirent de ces premiers malheurs.

En effet, ces apostats voulurent rentrer dans l'Eglise, participer à la sainte Eucharistie sans confession, sans pénitence convenable, mais comme de force et malgré l'évêque. Ils abusèrent pour cela d'une pratique très-sainte et voici comment.

Dans les temps de persécutions, il arrivait que des Chrétiens qui avaient eu le malheur d'apostasier, allaient visiter les martyrs dans leurs cachots, et là, fondant en larmes, ils se recommandaient à leurs prières. Dans ces circonstances, les martyrs donnaient quelquefois des billets de recommandation à ces sortes de pénitents. L'Eglise y avait beaucoup d'égard; et, lorsque les pénitents étaient bien disposés d'ailleurs, elle abrégeait pour eux la pénitence satisfactoire, les satisfactions surabondantes des martyrs y suppléant et leur étant appliquées. Les apostats de Carthage allèrent donc trouver le petit nombre de fidèles qui avaient confessé la foi et qui se trouvaient en prison, afin d'en recevoir de ces billets d'indulgence. *Voy.* l'article APOSTATS.

Parmi ces confesseurs, tous n'avaient pas la discrétion du martyr saint Mappalique, qui, sans donner de billet écrit à personne, se contenta d'intercéder, pour sa mère et sa sœur. Plusieurs, mais particulièrement un nommé Lucien, en donnait indistinctement, soit en son nom, soit au nom des martyrs dont il disait avoir reçu l'ordre. Il y avait de ces billets conçus en ces termes généraux: « Qu'un tel soit admis à la communion avec les siens; » en sorte qu'une seule personne pouvait en présenter vingt ou trente autres, comme ses parents ou domestiques. Les choses allèrent si loin, qu'il y eut des gens à trafiquer de ces billets d'indulgence. Ce qui augmenta le mal, c'est qu'au lieu de réserver l'examen des apostats à l'évêque, et après la paix de l'Eglise, quelques prêtres leur donnaient l'Eucharistie sans pénitence, ni confession, ni imposition des mains. Saint Cyprien se plaint de ces abus dans plusieurs lettres.

V. Au milieu de ces maux et de tant de scandales, le secours le plus puissant pour soutenir et relever l'église de Carthage, vint de Rome, mère toujours remplie de vigilance et de sollicitude pour tous les besoins de ses enfants.

Dès l'origine de la persécution, le clergé romain avait écrit à saint Cyprien pour l'informer du martyre du Pape saint Fabien. Mais, ayant appris que l'évêque de Carthage s'était retiré, ce même clergé écrivit aussi au clergé de Carthage pour lui recommander d'avoir soin de cette église désolée, et d'en avoir soin, tel qu'un bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, et non pas tel qu'un mercenaire qui s'enfuit quand il voit venir le loup:

« Nous vous y exhortons non-seulement en paroles, mais, comme vous pourrez l'apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous, nous avons fait et nous faisons, par la grâce de Dieu, tout ce que nous vous recommandons; au milieu des inquiétudes et des périls dont nous environne le siècle, craignant Dieu plus que les hommes, les peines éternelles plus qu'une injure de peu de durée, nous n'abandonnons pas nos frères, mais les exhortons à être fermes dans la foi et prêts à aller avec le Seigneur. Nous en avons même ramené de ceux que déjà l'on faisait monter au Capitole pour les contraindre aux sacrifices. Cette Eglise est

(1547) Epist. 12, al. 37.

(1548) Epist. 8, al. 11.

fermes dans la foi, quoique quelques-uns soient tombés, soit par respect humain, à cause de leurs dignités, soit par crainte, se voyant pris. Nous les avons séparés de nous, mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, et relever le courage de ceux qui sont tombés, afin que, s'ils sont repris, ils puissent confesser le nom de Jésus-Christ, et réparer ainsi leur faute. Si, étant malades, ils se repentent et désirent la communion, il faut les secourir.

« Quant aux veuves ou aux infirmes qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui soient en prison ou chassés de chez eux, quelqu'un doit avoir soin de les servir. Les catéchumènes qui tombent malades ne doivent point être trompés dans leur attente, et on doit les assister. Et, ce qui est encore plus important, c'est la sépulture des martyrs et des autres fidèles, dont ceux qui ont la charge seront responsables. Fasse le Seigneur qu'il nous trouve tous appliqués à ces œuvres. Les frères qui sont dans les fers vous saluent, et, avec eux, les prêtres et toute l'Eglise, laquelle veille avec une souveraine sollicitude pour tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur. Nous vous prions, vous qui avez le zèle de Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprès, afin qu'ils demeurent courageux et inébranlables dans la foi (1549). »

Cette lettre est un monument de miséricordieuse tendresse; et c'est ainsi que se montre l'Eglise romaine, privée de son chef par le martyre, exposée aux plus rudes coups des persécuteurs, non-seulement elle est ferme, mais elle communique de sa fermeté aux autres églises, sur qui elle ne cesse de veiller. C'est d'elle que Carthage et l'Afrique reçoivent le précepte et l'exemple pour se conduire dans ces temps difficiles, précepte et exemple dont saint Cyprien et ses conciles ne feront que des applications selon les lieux et les personnes, (*Voy.* son article.)

VI. Cependant la persécution cessa, ou, du moins, il y eut un arrêt dans les souffrances. Saint Cyprien se réjouissait de retourner à Carthage et d'y célébrer la Pâque avec son peuple: en 251, Pâques était le 23 mars. Mais un fâcheux incident vint mettre obstacle au pieux désir du saint évêque.

Un schisme s'était formé dans l'Eglise de Carthage. Il y avait un Félicissime, qui, par ses richesses et ses artifices, à ce qu'il paraît, s'était acquis une certaine considération. Il avait, ce semble, une église dans sa maison située sur la montagne, probablement la partie la plus élevée de la ville. C'était, du reste, un homme convaincu de fraudes et de rapines; des Chrétiens dignes de foi l'accusaient d'adultère et offraient de le prouver. Il s'était appliqué à attirer à lui les confesseurs qui voulaient relâcher la discipline, et même à flatter les apostats qui demandaient, avec importunité, leur réconciliation. Il forma de cette manière un parti dont il fut le chef apparent.

Saint Cyprien avait envoyé deux évêques avec deux prêtres, pour examiner, en son absence, les besoins des frères et fournir ce qui serait nécessaire à ceux qui voulaient exercer leurs métiers En même temps ils devaient examiner l'âge, la condition et le mérite de chacun, afin qu'à son retour il pût les reconnaître tous parfaitement, et élever aux charges ecclésiastiques ceux que leur humilité et leur douceur en rendraient dignes, Félicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étaient présentés les premiers, les intimidant avec violence, et déclara que ceux qui obéiraient à Cyprien ne communiqueraient point avec lui sur la montagne,

Le saint évêque l'ayant appris avec la plus vive douleur, prononça contre lui la même condamnation, et le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'était joint aux schismatiques, et menaça de la même peine tout ceux qui s'y joindraient. Il en écrivit aux deux évêques et aux deux prêtres qu'il avait faits ses vicaires, et les chargea de lire sa lettre aux frères et de l'envoyer au clergé de Carthage au plus tôt de Rome, avec les noms des schismatiques. Ils le firent, et déclarèrent excomuniés Félicissima et Augende, avec sept autres personnes, dont deux avaient été exilées pour la foi (1550).

On vit bientôt qu'elle était la véritable cause de ce schisme. Quelque temps avant Pâques, cinq prêtres du clergé de saint Cyprien se joignirent à Félicissime. C'étaient les mêmes qui s'étaient opposés d'abord à l'élection du saint. Ils étaient les auteurs secrets de l'indiscrétion de certains confesseurs et de l'insubordination des apostats. Par le schisme, ils s'excommunièrent eux-mêmes. De leur nombre était Novat, homme inquiet, amateur de nouveautés et suspect aux évêques pour la foi; présomptueux, avare, flatteur, séditieux, ennemi de la paix. Il avait dépouillé des pupilles et des veuves, et détourné les deniers de l'Eglise; il avait laissé mourir de faim son père dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer; il avait fait avorter sa femme en lui donnant un coup de pied, alors qu'elle était enceinte : ce qui pouvait être arrivé avant qu'il fut prêtre. Les frères pressaient pour le faire punir de tant de crimes; il devait être déposé et même excommunié : le jour de son jugement était proche, quand la persécution commença et le mit en sûreté, empêchant les évêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement, il se sépara et excita les autres à se séparer de l'évêque. Une de ses premières entreprises fut d'établir Félicissime diacre.

Saint Cyprien écrivit, sur la défection de ces cinq prêtres, une grande lettre à tout

(1549) Epist. 3, *inter Cyprian.*

(1550) Epist. 38.

son peuple, tant à ceux qui étaient tombés qu'aux autres, pour exhorter les uns à demeurer fermes dans la communion de l'Eglise, et les autres à ne point se laisser emporter aux promesses trompeuses d'une fausse paix, afin que ceux qui avaient voulu périr en quittant l'Eglise, périssent seuls dans leur révolte. Le saint évêque tint un concile pour régler diverses affaires de son Eglise, où l'on examina et jugea la cause de Félicissime et des cinq prêtres coupables avec lui — *Voy.* l'article Cyprien (Saint), n° IV. — Peu de temps après, Carthage fut témoin d'un concile plus nombreux encore, où fut débattue la grande question du baptême des hérétiques (1551).

VII. Mais l'Eglise de Carthage fut surtout troublée par le schisme des donatistes, qui commença après la persécution de Dioclétien l'an 311. Il occasionna de grandes divisions dans les églises d'Afrique et dura un temps infini, occasionnant mille maux.

Cependant les évêques de Carthage parvinrent quelquefois à ramener beaucoup de ces malheureux schismatiques, et nous voyons que les évêques s'assemblèrent, en 348 ou 349, de toutes les provinces d'Afrique à Carthage, afin de travailler à la réunion d'un grand nombre de donatistes. Ce concile fut présidé par Gratus, évêque de Carthage. Il en fit l'ouverture en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de son Eglise, et proposa aux évêques de faire les règlements nécessaires pour conserver la discipline sans altérer l'union par une excessive dureté.

Des quatorze canons que l'on fit dans ce concile, le premier est pour ne point rebaptiser ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'était l'erreur capitale des donatistes de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'est aussi contre leurs abus que l'on défend, dans le canon suivant, de profaner la dignité des martyrs, en honorant comme tels ceux qui s'étaient précipités ou tués autrement par folie, et à qui l'Eglise n'accorde la sépulture que par compassion : à plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir et par malice. Les autres canons regardent la bonne vie des clercs et du peuple : Gratus y cite entre autres le saint concile de Sardique (1552.)

Mais ces retours partiels n'étaient pas assez nombreux, et le schisme tout-puissant n'en continuait pas moins ses ravages. Les donatistes en vinrent même à des violences et à des meurtres; et, pour les réprimer, il y eut plusieurs lois de l'empereur Honorius. Tous ces moyens de la force furent bien loin de réussir. Aussi, les évêques catholiques crurent qu'on obtiendrait plus facilement la cessation du schisme par la voie de la réconciliation, et, à cet effet, ils travaillèrent à procurer une conférence entre eux et les évêques donatistes. Après bien des difficultés, cette conférence eut enfin lieu en 411. *Voy* l'article Conférence des donatistes et des catholiques à Carthage.

Nous ne parlons pas des nombreux conciles qui se tinrent en Afrique, tant à Hyppone qu'à Carthage, surtout vers la fin du IVe siècle (1553). Leurs règlements se trouvent réunis sous le nom de *Code des canons de l'Eglise africaine*. Il y en a pour le moins dix touchant les donatistes : qu'il faut user de beaucoup de douceur à leur égard, leur proposer des conférences, les recevoir avec charité quand ils reviennent. Le plus remarquable de ces conciles, est le quatrième de Carthage, tenu le 8 novembre 398, où assistèrent deux cents quatorze évêques, sous la présidence d'Aurélius.

VIII. Au milieu de toutes ces luttes intestines, l'église de Carthage ne faisait que dépérir, lorsque l'irruption des Vandales, qui prirent la ville en 439 (*Voy.* l'article suivant), acheva presque la ruine totale de cette Eglise et des autres Eglises d'Afrique.

La plupart des évêques ayant été dispersés, envoyés en exil, le siége de Carthage fut longtemps sans évêque. Mais après que Bélisaire eut repris l'Afrique sous le règne de Justinien, en 514, la religion catholique commença à refleurir en Afrique jusqu'au temps où les Maures vinrent la conquérir et exercer, à leur tour, d'autres ravages.

Puis les Mahométans et les Sarrasins qui l'occupèrent en 685, achevèrent de détruire presque entièrement le christianisme dans l'Afrique; en sorte que du temps de saint Grégoire le Grand, de ce nombre immense d'évêques et d'églises si florissantes, qui étaient autrefois en Afrique, il restait à peine deux ou trois évêques et un petit nombre de Chrétiens ! Juste châtiment, disent des auteurs contemporains, des désordres de l'Afrique, qui, excepté un petit nombre de serviteurs de Dieu, était une sentine commune de tous les vices !...

CARTHAGE (Prise de) par les Vandales. Nous devons compléter le précédent article par le récit des maux que Genséric fit souffrir à Carthage.

I. Les Romains avaient fait la paix avec les Vandales dès le quinzième consulat de Théodose, et le quatorzième de Valentinien, c'est-à-dire l'an 435, en leur accordant une partie de l'Afrique pour l'habiter. Mais deux ans après, en 437, leur roi Genséric, voulant établir l'arianisme et ruiner la religion catholique dans les terres de son obéissance, persécuta plusieurs évêques, dont les plus illustres étaient Possidius, Noval et Séverin. — *Voy.* leurs articles. — Il leur ôta les églises et les chassa même des villes, parce qu'ils résistaient à ses menaces avec une constance invincible.

Genséric voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étaient en grand honneur

(1551) *Voy.* notre article Baptême des hérétiques (Question du), n° III, t. II, col. 1001.

(1552) Labbe, t. II, p. 715, can. 5.

(1553) *Voy.* le *Dictionnaire des conciles*, publié par M. Migne, 2 vol.

auprès de lui, et que leur capacité et leur fidélité lui avaient rendus fort chers; leurs noms étaient Arcade, Probus, Paschase et Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'arianisme; ils le refusèrent très-constamment, et Genséric, furieux et irrité, les proscrivit, puis les envoya en exil; ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourments; enfin il les fit mourir diversement, et ainsi ils remportèrent la couronne du martyre (1554). Eutychien et Paschase avaient un jeune frère nommé Paulillus, qui était fort agréable au roi, à cause de sa beauté et de son esprit. N'ayant pu le détourner de la religion catholique, par aucune menace, il le fit battre longtemps à coups de bâtons, et le condamna à la servitude la plus basse, ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paraître vaincu par la constance d'un enfant.

II. Pendant cette persécution, plusieurs écrits parurent pour soutenir les Catholiques (1555). Nous avons une lettre de l'évêque de Cirthe ou Constantine, Antonin Honorat, adressée à Arcade, chef de ces quatre martyrs. Cette lettre est pour le consoler et l'encourager pendant son exil. Antonin l'exhorte à mépriser ses richesses, et à ne se point laisser tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les ariens qu'il fit présenter à Genséric même. On trouve un abrégé de la foi contre les ariens, écrit vers ce temps-là, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre arien, dont l'auteur était à Naples. Céréalis, évêque de Castelle en Mauritanie; Vosconius, évêque de Castellane dans la même province, et un autre évêque africain, nommé Asclépius, écrivirent contre les ariens (1556).

III. Genséric, voyant les Romains occupés ailleurs et particulièrement Aétius, le principal de leurs chefs, appliqué aux affaires des Gaules, surprit Carthage au milieu de la paix qui empêchait de se défier de lui; il y entra le 19 octobre de l'an 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourments aux citoyens pour les découvrir. Il dépouilla les églises et y logea ses gens, après en avoir chassé les prêtres et enlevé les vases sacrés. Il traita cruellement tout le peuple; mais il se déclara principalement ennemi de la noblesse et des ecclésiastiques, et voulant introduire l'arianisme par toute l'Afrique, il chassa les évêques de leurs églises et fit plusieurs martyrs (1557).

IV. Salvien, prêtre de Marseille, auteur du temps, présente cet événement comme un illustre exemple de la justice divine; et lorsqu'on s'arrête sur l'état moral de cette ville peut-on, en effet, ne pas voir le doigt de Dieu dans le châtiment que lui infligea ce roi barbare?

« Elle était plongée, dit Salvien, dans toutes sortes de vices. Il semblait que ce peuple y fut hors de son bon sens; ce n'était qu'ivrognes couronnés de fleurs et parfumés, toutes les rues étaient pleines de lieux infâmes et de piéges contre la pudeur; rien n'était plus commun que les adultères et les impuretés les plus abominables, qui se produisaient en public, avec la dernière impudence. On voyait des hommes fardés et vêtus en femmes se promener dans les rues. Les orphelins et les veuves étaient opprimés; les pauvres, tourmentés et réduits au désespoir, priaient Dieu de livrer la ville aux Barbares. Les blasphèmes de l'impiété y régnaient : plusieurs, quoique Chrétiens à l'extérieur, étaient païens dans l'âme, adoraient la déesse Céleste, se dévouaient à elle, et au sortir des sacrifices païens allaient à l'église et s'approchaient du saint autel. C'étaient principalement les plus grands et les plus puissants qui commettaient ces impiétés. Mais tout le peuple avait un mépris et une aversion extrême des moines, quelque saints qu'ils fussent (1558). Dans toutes les villes d'Afrique, et particulièrement à Carthage, quand ils voyaient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvaient retenir les injures et les malédictions. Si un moine d'Egypte et de Jérusalem venait à Carthage pour quelque œuvre de piété, sitôt qu'il paraissait en public, on éclatait de rire, on le sifflait, on le chargeait de reproches (1559). »

Les Vandales firent cesser ces désordres, et firent marier toutes les femmes débauchées, car ils avaient horreur des impudicités si communes chez les romains. D'autres historiens chrétiens du temps parlent comme Salvien : ils regardent tous la désolation de l'Afrique, les ravages des Vandales, la ruine de Carthage comme un châtiment mérité.

CASALANZ (Saint Joseph de) fondateur des écoles chrétiennes, naquit le 11 septembre 1556, à Pétralte, dans le royaume d'Aragon (1560).

Dès ses plus tendres années, il donna des marques visibles de sa charité future pour les enfants, et du soin qu'il prendrait un jour de leur éducation; car, étant encore tout petit, il les assemblait autour de lui, et leur apprenait les mystères de la foi ainsi que les prières. Devenu prêtre après de longues et fortes études, il évangélisa pendant huit ans, avec le zèle et le succès

(1554) Prosp., Chr.

(1555) Gennad., *Descript.*, apud Baronius, an. 437; apud Ruinard., *Hist. pers.*, p. 433, etc.

(1556) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XXVI, 42.

(1557) Prosp., an. 439, etc.

(1558) Salvien, *De gubern.*, lib. VII, pag. 173, édit. Baluze 1663.

(1559) Ibid., liv. VII, pag. 190, 193; liv VII, p. 181, etc., etc.

(1560) Voy. *Vie de saint Joseph Casalanz*, par Alexis de la Conception, et le P. Hélyot, *Hist. des ordres monast.*, tom. IV, p. 284.

d'un apôtre, plusieurs provinces d'Espagne. Mais, d'après une inspiration particulière, il se rendit à Rome en 1592. Là, non content de macérer son corps par les jeûnes, les veilles et d'autres austérités, il s'occupait à instruire les enfants, à visiter et à consoler les malades, à soulager les pauvres les plus abandonnés, et s'associait à saint Camille de Lellis pour le service des pestiférés. Il fut ainsi vingt ans à étudier la volonté de Dieu et à s'y préparer.

Dieu lui ayant fait connaître qu'il était appelé à l'éducation des enfants, surtout des enfants pauvres, il établit, sous la protection spéciale de la sainte Vierge, une congrégation de religieux, dite des Ecoles-Pies ou pieuses. L'objet de cette congrégation est d'apprendre aux enfants à lire, à écrire, à calculer, à tenir les livres chez les marchands et dans les bureaux, et d'enseigner les humanités, les langues savantes, la philosophie, les mathématiques et la théologie. Elle se répandit bientôt jusqu'en Espagne, en Autriche et en Pologne.

Mais, pour la fonder et la propager, le saint instituteur supporta tant de travaux et souffrit tant de contradictions et avec une si invincible patience, qu'on l'appelait un autre Job. Quoique supérieur général, il ne laissait pas d'instruire les petits enfants, surtout les plus pauvres, au point de balayer lui-même leurs salles et de les accompagner dans les rues. Malgré une faible santé, il persévéra cinquante ans dans cet humble ministère. Aussi Dieu le favorisa-t-il du don de prophétie et de miracles. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il fut horriblement persécuté par trois membres de sa congrégation. Calomnié auprès de l'autorité, il fut traduit avec éclat devant un tribunal de Rome. Calomnié de nouveau, il fut déposé de sa charge de supérieur général, et obligé de subir le joug de son principal persécuteur.

Il mourut à Rome le 25 août 1648, dans la disgrâce, à l'âge de quatre-vingt douze ans. Peu avant de quitter ce monde, il avait prédit le rétablissement et l'accroissement de son ordre qui, dans ce moment là, était presque anéanti. La fête de saint Joseph Casalanz a été fixée au 27 août, et il y a, dans le Bréviaire romain, un office qui a été approuvé en 1769.

CASANUOVA (Paul-Jérôme), pieux missionnaire et religieux chez les Frères-Mineurs réformés, plus connu sous le nom de Léonard (le bienheureux) de Port-Maurice. *Voy.* cet article.

CAS DE CONSCIENCE (Affaire du). Il parut en 1702, sous le titre de *Cas de conscience* un écrit qui vint, dans les ardentes querelles du jansénisme, ajouter un incident assez minutieux en lui-même, mais dont ceux qui l'avaient ménagé attendaient les plus grands résultats. On va voir que, pour cet écrit, il en a été, à bien des égards, ce qui vient d'arriver de nos jours, pour un fameux *Mémoire sur le droit coutumier;* mémoire qui était une tentative de résurrection du gallicanisme, Mémoire dont les auteurs ne furent jamais connus d'une manière bien positive, lesquels avaient beaucoup compté sur les effets de leur écrit, et finirent par être condamnés par l'épiscopat, et puis par le Saint-Siége.

I. Le *Cas de conscience* était une consultation de conscience, qui ne semblait concerner qu'un simple particulier, et qui tendait à miner toutes les décisions de l'Eglise contre les erreurs du temps.

Ellies Dupin dit (1561) qu'on ne savait pas certainement d'où vint cette consultation, ni par quels motifs on la fit. Cependant il était notoire à une infinité de personnes qui n'avaient pas, comme lui, signé le *Cas de conscience* dont il s'agit et qui n'avaient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avaient dressé, que cet ouvrage avait été ébauché par l'abbé Perrier, chanoine de Clermont et neveu du célèbre Pascal (1562); que les nommés Anquetille et Rouland lui avaient donné sa forme, et qu'il avait été imprimé à Liége (1563).

Si ce sont là les premiers auteurs de la pièce, comme l'affirme Bérault-Bercastel (1564) il est certain du moins que ceux-ci n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avaient inséré la nécessité de la grâce suffisante des thomistes, un autre janséniste, Petitpied, à qui cela déplut, comme au grand nombre des sectaires, retrancha cet article du cas proposé, qui par là devint, selon ses expressions, beaucoup plus net et plus spirituel.

Voici maintenant de quoi il s'agissait. On mettait sur la scène un confesseur de province, en suspens quant à la manière de se conduire à l'égard d'un ecclésiastique qu'il avait cru longtemps un grand homme de bien, mais qu'on lui avait enfin rendu fort suspect en matière de croyance. Il disait l'avoir interrogé sur différents articles, et en avoir tiré ces réponses : « Je condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les a condamnés; mais sur le fait, je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de silence et de respect; et tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelqu'une de ces propositions, on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte. Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et en toutes choses, comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, au moins virtuellement, et qui ne se font pas par quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés. Je tiens que celui qui assiste à la messe avec la volonté

(1561) *Hist. ecclés. du* XVII[e] *siècle*, tom. IV, pag. 405.
(1562) Pour appuyer ceci, on cite deux lettres de dom Thierri de Viaixnes.
(1563) *Causa Quesnel*, p. 403.
(1564) *Hist de l'Egl.*, édit. de l'abbé de Robiano, 1855, t. XII, p. 293.

et l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, consiste dans toutes les vaines formules, et les pratiques peu sérieuses qu'on voit dans certains auteurs. » Le pénitent déclarait encore qu'il lisait les *Lettres de Saint-Cyran*, les *Heures de Dumont*, les *Conférences de Luçon*, la *Morale de Grenoble* et le *Rituel d'Alet*, croyant tous ces livres fort bons et dûment approuvés; qu'il portait le même jugement du Nouveau Testament de Mons, et pensait qu'on le pouvait lire, au moins dans les diocèses où les prélats ne l'avaient pas condamné.

A cette consultation, quarante docteurs répondirent que les sentiments de l'ecclésiastique au sujet duquel on consultait, n'étaient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise; en un mot, qu'ils n'étaient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décision fut tenue secrète une année entière, afin de lui gagner à loisir des patrons et des zélateurs; après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris, et l'on en fit coup sur coup une multitude d'éditions.

II. Le scandale fut aussi éclatant que l'attentat (1565). Ce ne fut qu'une voix parmi tous les Catholiques véritables, pour déclarer que le *Cas de conscience* n'obligeant qu'au silence respectueux, ruinait de fond en comble l'autorité des Constitutions apostoliques, et tout ce qui s'était fait contre les dernières hérésies.

Vaucel, un janséniste renforcé, le voyait si bien lui-même, qu'en exhortant ses confrères à soutenir fortement la réponse des quarante docteurs, il écrivait que cette décision subsistant, le jansénisme s'en allait en fumée, et ne pouvait plus passer que pour un fantôme (1566). Mais en vain le P. Quesnel écrivit à plusieurs prélats, afin de les engager à protéger les quarante consulteurs, sur qui devait d'abord fondre l'orage qu'il entendait gronder de toutes parts. L'évêque de Chartres foudroya le *Cas de conscience*, et Bossuet s'employa beaucoup pour engager les quarante docteurs à prévenir leur condamnation personnelle par une humble rétractation. En quoi, dit un historien du parti (1567), « il fit paraître, en bon disciple de M. Cornet, un zèle merveilleux pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du Formulaire. » C'était, dans le langage des nouveaux augustiniens, faire de Bossuet un moliniste, ou, ce qui est la même chose pour eux, un pélagien!

L'archevêque de Paris, de Noailles, dont l'autorité devait être ici d'un tout autre poids que celle de Bossuet, vint à son appui, quoiqu'on osât dire dans le parti, que ce prélat avait vu la consultation avant qu'on la rendît publique, et qu'il avait promis à quelques docteurs de la signer, pourvu qu'ils ne le compromissent point : imputation dénuée de vraisemblance, et que toutes les démarches de l'archevêque détruisent complétement. Ces démarches firent bien voir, en effet, que la décision n'était nullement de son goût.

Il fit de grands reproches à une partie des docteurs qui l'avaient souscrite, et plusieurs déclarèrent qu'ils avaient signé sans en prévoir les conséquences; ce que leur nullité fait croire aisément. Mais il y en avait néanmoins dont le titre de docteur ne faisait pas tout le mérite. Le P. Alexandre, par exemple, avait des lumières, et de plus particulières en ce point, que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'Eglise ne saurait se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques : parce que si elle pouvait errer en cela, dit-il en preuve (1568), elle serait incapable de conduire les fidèles en bien des rencontres; comme le berger qui ne saurait pas, distinguer les bons pâturages des mauvais, ne serait pas propre à faire paître le troupeau, et le médecin qui ne discernerait pas entre le poison et l'antidote, serait moins utile que pernicieux aux malades. Ce docteur fut toutefois l'un des quarante qui signèrent la consultation, par laquelle il était clairement et formellement établi qu'on n'est pas obligé de s'en tenir au jugement de l'Eglise touchant le sens des textes. Mais la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt sans doute que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenait du clergé, l'engagea le premier à composer avec l'archevêque. Il écrivit à ce prélat une lettre entortillée, pour expliquer en quel sens il avait souscrit, c'est-à-dire pour se rétracter sans avoir l'air de le faire (1569).

Ce champion soumis, on eut bon marché du reste, à la réserve de Petitpied, que ni l'exclusion de la Sorbonne, ni la peine d'exil, ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la soumission; et tous, avant d'en venir là, confessèrent ingénument qu'ils se seraient contentés de répondre verbalement à la consultation, et que jamais ils n'y auraient apposé leur signature, s'ils avaient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes ne décèle pas un pareil aveu

III. Les consulteurs s'étant rétractés, de Noailles publia une ordonnance (1570) pour condamner leur décision comme contraire aux constitutions pontificales; comme tendant à remettre en question des choses décidées, et à perpétuer les troubles; comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, et des parjures mêmes.

(1565) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, loc. cit., p. 294 et suiv.
(1566) *Procès de Quesnel*, p. 405.
(1567) *Hist. du cas de conscience*, p. 88.
(1568) *Hist. ecclés.*, par Noël Alexandre, VIe siècle, dissert. 5.
(1569) *Lettre du 8 janvier* 1703.
(1570) Ordonnance du 22 février 1703.

Le prélat ajoutait, que ce n'est pas seulement dans ces derniers siècles que l'Eglise a obligé de souscrire à la condamnation, tant des auteurs et de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paraît par le concile de Chalcédoine. Il y eut dans les divers diocèses beaucoup d'autres ordonnances semblables, à quelques exceptions près néanmoins. Ce que l'ordonnance de l'archevêque de Paris eut de particulier, c'est qu'avec le *Cas de conscience*, elle condamnait tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, scandaleux, calomnieux et détruisant entièrement la charité; car cette affaire avait donné occasion à un grand nombre d'écrits de part et d'autre (1571).

Il s'en fallut bien que le P. Quesnel se contentât de ces ménagements du cardinal de Noailles. Ce chef de parti écrivit au prélat qu'il aurait dû prendre les conseils de personnes plus éclairées; que, par sa main, l'Eglise venait de recevoir une plaie mortelle; qu'elle ne pouvait plus subsister, puisque l'ordonnance en arrachait le fondement, et qu'une expérience de cinquante ans n'avait que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait.

Quant à la rétractation des docteurs, Quesnel déclare et assure, en termes exprès, que c'est une soumission forcée, un mensonge public et scandaleux, un faux témoignage arraché, par une crainte humaine, à des docteurs, à des prêtres, contre leurs lumières et leur conscience; un déguisement continuel, une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis, à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire et penser de plus injurieux? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avaient les uns des autres en matière de franchise et de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendait convaincre les quarante, et tout le monde avec eux, qu'ils avaient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le Saint-Siége, comme une des productions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avait intitulée, *Lettre d'un évêque à un évêque*, ou consultation sur le faux *Cas de conscience;* et joignant au schisme l'insolence et une indécence outrée, il y faisait dire par le prélat qu'il mettait en action : « Ne nous flattons point, mon cher seigneur; la mitre et la crosse n'y font rien: une raison crossée et mitrée est toujours une raison humaine sujette à se tromper, et d'autant plus, que la mitre et la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes que nous n'avons pas le temps d'étudier. » C'est ainsi que Quesnel fixait les regards du public, en excitant la malignité naturelle à l'homme et détournant ses esprits du vrai principe en matière de croyance.

IV. Mais toutes ces récriminations passionnées n'empêchèrent pas un grand nombre d'évêques de se prononcer contre le *Cas de conscience*. On vit paraître quantité de *Mandements*, et le Pape lui-même le condamna.

Ces actes de l'autorité ecclésiastique servirent de règle aux autorités de Louvain, de Douai et de Paris, qui le censurèrent à leur tour, sans craindre les injures de ceux qui ne trouvaient que de l'ignorance et de l'imbécillité, chez les ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris, la Faculté ne se contenta point de déclarer la décision des quarante docteurs, téméraire, scandaleuse, injurieuse aux Souverains Pontifes et aux évêques, tendant à renouveler des erreurs proscrites, et favorisant le parjure; mais elle arrêta que si quelqu'un de ses membres était convaincu d'avoir dit, écrit ou publié quelque chose contre cette censure, il serait exclu de la Faculté, et qu'à l'égard des deux souscripteurs du *Cas de conscience*, qui ne s'étaient pas encore rétractés, s'ils ne le faisaient dans un mois, ils demeureraient exclus par le seul fait, et privés de tous les droits du doctorat. C'était bien; mais il faut avouer que la Faculté qui aurait dû être la première à s'élever contre ces erreurs, vint un peu tard les proscrire.

Cependant toutes ces condamnations ne firent pas rentrer les turbulents dans le devoir. Le propre de ceux qui sont dans l'erreur est de se distinguer par l'entêtement, et les jansénistes, qui peuvent en revendiquer une bonne part, se retranchaient toujours derrière le *silence respectueux*, et continuaient d'agiter les esprits. Louis XIV qui redoutait toute agitation, intervint, et rendit des édits pour empêcher toute discussion. Quelques parlements s'en mêlèrent aussi, mais pour lancer des *appels comme d'abus* contre quelques évêques. Enfin, le Pape Clément XI, qui avait déjà flétri la schismatique décision en 1703, voulut en finir. Il lança le 15 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, où il confirme de nouveau la bulle d'Innocent X et d'Alexandre VII, « qui avaient fini la cause, et auraient dû, dit-il, finir l'erreur, » s'il ne s'était trouvé des hommes « qui emploient mille subterfuges pour troubler l'Eglise, » et il y condamna expressément le *silence respectueux*. Ainsi fut terminée cette affaire; mais les esprits ne furent point pacifiés, et l'erreur continua à les agiter, ou se transforma de mille autres manières, jusqu'à ce que le temps put l'user comme toute autre chose! *Voy.* l'article Jansénisme.

CASIMIR (Saint), prince de Pologne, fut le troisième des treize enfants que Casimir III, roi de Pologne, eut d'Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Albert II. Il naquit le 5 octobre 1458, et fit paraître, dès son enfance, beaucoup d'inclination pour la vertu (1572).

(1571) *Voy.* dans l'*Encyclopédie catholique*, notre article *Cas de conscience*, t. V, p. 650

(1572) *Acta SS. Mart.*

I. Il eut pour précepteur Jean d'Engosz, dit Longin, chanoine de Cracovie et historien de Pologne, homme qui joignait une rare piété à une grande étendue de connaissances, et qui refusa, par humilité, plusieurs évêchés que son mérite extraordinaire lui avait fait offrir. Casimir et ses frères lui étaient si tendrement attachés, qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on les en séparât un moment; mais notre saint fut celui qui profita le plus des leçons d'un si habile maître.

On le vit, à la fleur de son âge, se livrer avec ardeur aux exercices de la piété et aux pratiques de la mortification. Il avait une souveraine horreur pour le luxe et la mollesse qui règnent à la cour des rois; il portait un cilice sous ses habits, qui étaient toujours fort simples; souvent il couchait sur la terre nue, et passait une grande partie de la nuit à prier et à méditer. La Passion de Jésus-Christ était le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Il sortait fréquemment la nuit pour aller prier à la porte des églises, où il attendait qu'on les ouvrît pour assister aux Matines. Son esprit et son cœur étaient continuellement unis à Dieu, et la paix intérieure de son âme se manifestait à tout le monde par la sérénité de son visage. Plein de respect pour tout ce qui concernait le culte divin, les plus petites cérémonies de l'Eglise intéressaient sa piété. Une chose lui devenait chère du moment que la gloire de Dieu en était l'objet. Il avait une dévotion particulière à Jésus souffrant, et il ne pensait jamais au mystère de notre rédemption, sans fondre en larmes et sans se sentir embrasé d'amour. Quant au saint sacrifice de la Messe, il y assistait avec tant de ferveur et de recueillement, qu'il paraissait ravi en extase. Pour marquer la confiance qu'il avait en la protection de la sainte Vierge, il composa, ou du moins il récitait souvent en son honneur l'hymne qui porte son nom, et il voulut à sa mort qu'on en mît une copie dans son tombeau. Il aimait si tendrement les pauvres, qu'il ressentait en quelque sorte leurs misères. Non content de leur distribuer ses biens, il employait encore pour les soulager, tout ce qu'il avait de crédit auprès de son père et de son frère Uladislas, roi de Bohême.

II Les Hongrois, mécontents de Mathias, leur roi, voulurent élever Casimir sur son trône, en 1471, et, à cet effet, ils envoyèrent une députation au roi de Pologne, son père.

Le jeune Casimir, qui n'avait pas encore treize ans accomplis, eût bien voulu refuser la couronne qu'on lui offrait; mais, par complaisance pour son père, il partit à la tête d'une armée, pour soutenir le droit de son élection. Etant arrivé sur les frontières de la Hongrie, il apprit que Mathias venait de rassembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonais, et qu'il avait regagné le cœur de ses sujets. Il sut aussi que le Pape Sixte IV s'était déclaré pour le roi détrôné, et qu'il avait envoyé une ambassade à son père, pour lui faire abandonner son entreprise. Toutes ces circonstances réunies donnèrent une joie secrète au jeune prince. Il demanda à son père la permission de revenir sur ses pas, ce qui ne lui fut que très-difficilement accordé; mais, pour ne pas augmenter le chagrin que son père ressentait d'avoir vu échouer ses desseins, il évita d'abord de paraître en sa présence; au lieu d'aller droit à Cracovie, il se retira au château de Dobzki, qui en est à une lieue, et il y passa trois mois dans les pratiques d'une austère pénitence. Ayant reconnu dans la suite l'injustice de l'expédition qu'on l'avait forcé d'entreprendre contre le roi de Hongrie, il refusa constamment de se rendre à une seconde invitation que lui firent les Hongrois, et cela malgré les sollicitations et les ordres réitérés de son père.

Casimir employa les douze dernières années de sa vie à consommer l'ouvrage de sa sanctification. Il vécut dans la plus grande continence, malgré les raisons pressantes qu'on alléguait pour le porter au mariage. Il mourut à Wilna, capitale de la Lithuanie, le 4 mars 1483, âgé seulement de vingt-quatre ans et cinq mois. Il avait prédit sa mort, et s'y était préparé par un redoublement de ferveur et par la réception des sacrements de l'Eglise.

On l'enterra dans l'église de Saint-Stanislas. Il s'opéra un grand nombre de miracles par son intercession, et le Pape Léon X le canonisa en 1522. Cent vingt ans après sa mort, on trouva son corps sans corruption. Les riches étoffes dont on l'avait enveloppé furent aussi trouvées entières, malgré l'excessive humidité du caveau où il avait été enterré. On a fait construire une magnifique chapelle de marbre pour y déposer ses reliques. Saint Casimir est patron de la Pologne, et on le propose communément aux jeunes gens comme un parfait modèle de pureté.

CASIA ou Cassia (sainte), confessa la foi à Thessalonique, en 304, sous la persécution de l'empereur Dioclétien. *Voy.* l'article Agathon, confesseur.

CASIMIR, duc ou roi de Pologne, adressa en 1180, au Pape Alexandre III, une ambassade tirée du clergé et de la noblesse, pour lui demander de confirmer une constitution qu'il venait de rendre, et le prier d'accorder un corps saint à l'église de Cracovie.

Cette constitution de Casimir avait pour but de réprimer divers abus qui se commettaient au préjudice des églises et du pauvre peuple, et ce prince avait compris que son but serait plus sûrement atteint, si sa constitution était revêtue de la force que communique l'autorité apostolique. Alexandre III était alors à Tusculum. Il reçut les ambassadeurs de Casimir avec une grande bienveillance; et dans l'assemblée des cardinaux, il remercia hautement la nation polonaise de l'inviolable attachement qu'elle avait toujours eu pour lui pendant le dernier schisme. Puis, par une lettre du 28 mars 1180, le Pape confirma la constitution

de Casimir comme juste et louable, et menaça de l'anathème les contrevenants. — *Voy.* l'article ALEXANDRE III, Pape, n° XXXVII. — Quant au corps saint, Alexandre invita les ambassadeurs de le suivre à Rome, où ils s'empresserait de les satisfaire (1573).

CASSIEN (Saint), évêque d'Autun, naquit à Alexandrie en Egypte. Sa vertu le fit élire évêque d'Orthe en Egypte, ou d'Orthosie en Phénicie. Mais, sur la foi d'une vision qu'il avait eue, il passa dans les Gaules, sous le règne de Constantin, vint à Autun, et succéda à Rhétice, évêque de cette ville, vers 334.

Il soutint avec zèle les conversions que ce saint et savant prélat avait commencées, imita ses vertus, augmenta le nombre des fidèles, et mourut saintement après environ vingt ans d'épiscopat. Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Pierre-Létrier, qui avait déjà la réputation de renfermer beaucoup de corps saints, soit de martyrs, soit de fidèles morts en paix. Saint Grégoire de Tours, qui vivait deux cent cinquante ans après, atteste avoir vu le sépulcre de saint Cassien entouré d'une vénération extraordinaire. La poussière qu'on enlevait des pierres de son tombeau était un remède souverain contre toutes les maladies (1574), aussi en était-il presque usé et percé du temps de saint Grégoire de Tours (1575).

CASSIEN (JEAN), naquit vers 350. Quelques-uns pensent qu'il était Scythe de naissance; d'autres disent qu'il reçut le jour à Marseille, où il écrivit tous ses ouvrages, et où il fonda la célèbre abbaye de Saint-Victor (1576).

I. Après avoir passé sa jeunesse dans un monastère de Bethléem, Cassien conçut le désir, avec un autre moine de ses amis nommé Germain, qu'on présume avoir été un jeune Gaulois, d'aller visiter les solitaires de l'Egypte (1577).

En ayant obtenu la permission, ils employèrent sept ans, soit à visiter et à consulter les solitaires les plus illustres, soit à pratiquer, sous leur direction, le même genre de vie. De retour à Bethléem, ils firent un second voyage dans le fameux désert de Scétis. Cassien, ayant fondé plus tard des monastères à Marseille, consigna les souvenirs de son pèlerinage dans ses Instituts et ses Conférences. On y voit qu'on distinguait en Egypte trois espèces de moines: les cénobites, vivant en communauté et formant le plus grand nombre; les anachorètes qui, après s'être formés dans la communauté, passaient à une solitude plus parfaite, et se trouvaient presque aussi nombreux que les premiers; les sarabaïtes, qui étaient des vagabonds et de faux moines, que le libertinage et l'avarice multipliaient beaucoup, surtout dans les autres pays (1578).

La merveille de l'Egypte, sous le rapport monastique, était la ville d'Oxyrinque dans la basse Thébaïde (1579). Elle était peuplée de moines au dedans et au dehors, en sorte qu'il y en avait plus que d'autres habitants. Les bâtiments publics et les temples d'idoles avaient été convertis en monastères, et on en voyait par toute la ville plus que de maisons particulières. Les moines logeaient jusque sur les portes et dans les tours. Il y avait douze églises pour les assemblées du peuple, sans compter les oratoires des monastères. Cette ville, qui était grande et peuplée, n'avait ni hérétiques ni païens, mais tous Chrétiens catholiques. Elle avait vingt mille vierges et dix mille moines. On y entendait jour et nuit retentir de tous côtés les louanges de Dieu. Il y avait, par ordre des magistrats, des sentinelles aux portes pour découvrir les étrangers et les pauvres, et c'était à qui les retiendrait le premier, pour exercer envers eux l'hospitalité. *Voy.* les articles ANACHORÈTES, n° V, ARCHEBIUS, anachorète égyptien, et GERMAIN.

II. En ce temps là Nestorius prêchait ses erreurs. Le Pape saint Célestin qui les poursuivit avec zèle, fit composer un traité pour soutenir la doctrine catholique contre la nouvelle hérésie, et ce fut sans doute par ses ordres que saint Léon, alors archidiacre de l'Eglise romaine, en chargea Cassien.

Il était plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, car il avait de grandes connaissances en théologie, et entendait parfaitement le grec, ayant demeuré longtemps à Constantinople, où il avait été ordonné diacre par saint Chrysostome. Cassien avait achevé ses *Conférences* depuis peu, et comptait demeurer dans le silence; mais il ne put résister à la prière de saint Léon. Il composa donc un traité *De l'Incarnation*, divisé en sept livres.

Dans le premier, après avoir comparé l'hérésie à l'hydre de la fable, il rapporte les différentes hérésies qui ont attaqué le mystère de l'Incarnation; les unes en niant la divinité de Notre-Seigneur; les autres en soutenant qu'il n'était homme qu'en apparence; d'autres en combattant l'union des deux natures, qui fait qu'il est véritablement Dieu et homme. Ces hérésies sont celles d'Ebion, de Sabellius, d'Arius, d'Eunomius, de Macédonius, de Photin, d'Apollinaire et des pélagiens.

Cassien dit de cette dernière, qu'elle a tiré son origine de l'hérésie des ébionites, en ce qu'elle niait avec ces hérétiques la divinité de Jésus-Christ, que les pélagiens regardaient comme un pur homme. A la vé-

(1573) Baron., ad an. 1180, n° 13 et 14.
(1574) *De glor. confes.*, cap. 74.
(1575) *Voy.* l'historique des reliques de saint Cassien dans le *Légendaire d'Autun*, etc., par M. l'abbé F. E. Paquegnot, curé de Rully, 2 vol. in-12, 1841, tom. I, p. 112 et suiv.
(1576) Voy. *Histoire littéraire de la France*, et dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, etc.
(1577) *Voy.* sur ces visites, Fleury, *Hist. eccles.*, liv. xx, n. 3.
(1578) Cassiani, collat. 18, c. 4.
(1579) Rosweid., *Vita PP.*, lib. xi, c. 5.

rité, ni saint Jérôme, ni saint Augustin n'attribuent cette erreur aux pélagiens, mais ils remarquent qu'on leur objectait encore d'autres erreurs, qui étaient comme des conséquences de celle qu'ils enseignaient ouvertement. Or, ce que nous en apprend Cassien, en plus de six endroits de son ouvrage, ne paraît que le développement du pélagianisme. Et il devait bien savoir ce qu'il en était, puisque lui-même a donné ici et là, dans quelques idées semi-pélagiennes.

Il posa donc en fait que les principes des pélagiens ont donné naissance à l'hérésie de Nestorius. « Car, dit-il, croyant que l'homme par ses propres forces, peut être sans péché, ils jugent de même de Jésus-Christ, qu'il n'était qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout péché; qu'il est venu au monde, non pour racheter le genre humain, mais pour donner l'exemple des bonnes œuvres, afin que les hommes marchant par les mêmes sentiers de vertu, reçussent les mêmes récompenses que lui; qu'il est devenu Christ après son baptême, et Dieu après sa résurrection, attribuant l'une de ces prérogatives à l'huile mystérieuse dont il a été oint, et l'autre au mérite de sa Passion. »

Cassien prouve tout ceci par la rétractation du pélagien Léporius, devenu depuis sa conversion prêtre d'Hippone (1580). On conçoit dès lors pourquoi Nestorius s'intéressait si vivement à la cause des pélagiens. S'il les contredit en quelque point, ce peut n'être qu'une ruse ou qu'une inconséquence.

Dans le second livre, après avoir remarqué que l'erreur de Nestorius étant renouvelée d'anciens hérétiques, se trouvait déjà condamnée en eux, il commence à prouver par l'Ecriture, que Jésus-Christ est Dieu et homme, et que Marie doit être appelée Mère de Dieu, et non-seulement Mère du Christ. Il tire surtout une preuve remarquable de la nature même de la grâce divine dont Jésus-Christ est l'auteur. « La grâce est une chose au-dessus de l'homme, c'est une espèce de participation à la Divinité même; il n'y a donc qu'un Dieu qui puisse nous la donner (1581). » Cette notion si belle et si vraie de la grâce, renverse de fond en comble le pélagianisme et le semi-pélagianisme: aussi, à cet égard, Cassien n'a-t-il pas un mot de répréhensible dans son traité *De l'Incarnation*.

III. Après avoir continué ses preuves de l'Ecriture dans le troisième livre, Cassien s'attache plus particulièrement dans le quatrième à établir l'unité de personne en Jésus-Christ. Voici entre autres avec quelle justesse il argumente de ces paroles de saint Paul aux Galates: *Quand la plénitude des temps fut venue, Dieu envoya son Fils formé d'une femme.* Ce Fils était donc auparavant. Ainsi, quand Nestorius pose pour principe de son erreur, que personne n'engendre de plus ancien que soi, c'est un principe faux, puisque le Fils de Dieu, qui était avant Marie, a été formé d'elle, suivant l'Apôtre. Nestorius faisait ce syllogisme: Personne n'enfante d'antérieur à soi: or, Dieu est antérieur à Marie: donc Marie n'a point enfanté Dieu. Outre la réponse de Cassien, la théologie y répond encore avec sa précision logique: Personne ne peut enfanter d'antérieur à soi: en tant qu'il est antérieur, je l'accorde; en tant qu'il ne l'est pas, je le nie: or, Marie enfante le Verbe, non pas en tant qu'il procède éternellement du Père; mais en tant que, procédant éternellement du Père, il s'est fait chair, il s'est fait homme dans le temps. Ainsi, dans l'ordre de la grâce, on peut enfanter tous les jours à la vie surnaturelle, un plus âgé que soi dans l'ordre de la nature.

Dans le cinquième livre, Cassien continue à montrer que l'unité de personne en Jésus-Christ est réelle et non pas simplement morale, et réfute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixième, il insiste avec feu et éloquence, sur le Symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avait été baptisé. Dans le septième et dernier, il apporte les autorités des Pères grecs et latins, particulièrement saint Chrysostome, son maître, et finit par une exhortation touchante à l'Eglise de Constantinople. Il suppose toujours que Nestorius y préside comme évêque: ce qui fait voir qu'il acheva cet ouvrage avant sa déposition et le concile d'Ephèse.

IV. Comme l'autorité de Cassien était grande, Prosper écrivit contre lui, ou plutôt contre la XIIIe de ses conférences. Il montre qu'après avoir posé en principe la doctrine orthodoxe, il n'était pas toujours d'accord avec lui-même.

Jean Cassien établit d'abord que le principe, non-seulement de nos bonnes actions, mais encore de nos bonnes pensées, vient de Dieu; que c'est lui qui nous inspire et les commencements d'une sainte volonté, et la force et l'occasion de faire les choses que nous souhaitons; tout don parfait venant du Père des lumières, qui commence, poursuit et consomme en nous le bien; mais que c'est à nous à suivre avec humilité la grâce de Dieu, qui nous attire chaque jour. Après quoi cependant, il soutient que, même indépendamment de la grâce, tout n'est pas dépravé dans l'homme, qu'il ne l'est pas à tel point qu'il ne puisse vouloir que le mal, qu'il porte encore en lui-même des semences de vertus, qu'il peut encore vouloir et commencer quelque bien. Tout cela est vrai, entendu du bien naturel. Mais comme il ne fait pas nettement cette distinction, il semble confondre ce bien naturel avec le bien

(1580) Cass., *De Inc.*, lib. I, cap. 2, 3, 4, 5, 6; lib. V, cap. 1, 2, 3, 4; lib. VI, cap. 14, 15.

(1581) Lib. II, c. 5 et 6. Neque nos aliud dicimus quam quod divina gratia cum divinitate descenderit; quia et divina gratia Dei sit et largitio quodammodo ipsius divinitatis.

surnaturel de la grâce, d'où Prosper conclut qu'il retombe dans le pélagianisme.

Toutefois, Prosper lui-même, faute d'avoir fait cette distinction importante, répète les opinions excessives qui causaient cet embarras parmi les Catholiques ; il continue à supposer ou à dire que dans l'homme déchu tout est dépravé, qu'il ne peut plus que le mal, qu'il ne peut ni vouloir ni commencer aucun bien ; ce qui, entendu du bien naturel, est faux et a été condamné par l'Eglise (1582).

Ces conséquences qui répugnaient si fort au grand nombre, furent adoptées par quelques-uns comme des dogmes. C'est l'hérésie des prédestinatiens. Elle consiste à dire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les prédestinés, et que Jésus-Christ n'est mort que pour eux ; que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien et d'y persévérer, puisque jamais l'homme ne résiste à la grâce intérieure ; que, néanmoins, ils sont libres, parce que, pour l'être, il suffit d'agir volontairement et sans contrainte ; que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont ou déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir ; qu'ils sont néanmoins punissables, parce qu'ils ne sont ni contraints ni forcés au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Ce système de fatalisme, bien ou mal induit des disputes sur la grâce par les prédestinatiens du ve siècle, se verra reproduit pour le fond, au IXe, par le moine Gotescalc (*Voy.* son article) et ses partisans, au XII ; par les albigeois et d'autres sectaires, au XIVe ; et au XVe par les wicléfites et les hussites ; au XVIe, par Luther et Calvin ; enfin au XVIIe par Jansénius. Ce système de fatalisme désespérant, que l'Eglise catholique a toujours condamné, les jansénistes prétendent que c'est la pure doctrine de saint Augustin. Les prédestinatiens de tous les siècles, y compris Luther, ont prétendu la même chose. Cette prétention fût-elle bien fondée, le Catholique ne s'en inquiéterait pas. Il dit tous les jours dans son acte de foi : Je crois la sainte Eglise catholique, et non pas : Je crois saint Augustin. Il approuve dans ce Père tout ce que l'Eglise catholique y approuve, ni plus ni moins. Mais si dans ses nombreux écrits il se trouve certaines choses peu claires ou peu exactes, il ne s'en fait pas plus une règle de foi que de ce qui a échappé de peu clair ou de peu exact à d'autres Pères (1583). — Mais revenons à Cassien, ou plutôt achevons le peu qui nous reste à dire. *Voy.* l'article CASSIODORE, n° XI.

Ses écrits qui ont fourni quelques traits à Dante, furent la lecture préférée de saint Thomas d'Aquin. Les solitaires de Port-Royal avaient pour lui une estime particulière, et c'est dans ses ouvrages qu'ils puisèrent, comme beaucoup d'autres, les règles de la vie monastique. Arnaud d'Andilly lui a emprunté presque tous les matériaux de son livre, intitulé : *La vie des Pères du désert*. Jean Cassien mourut vers l'an 433.

CASSIODORE (MAGNUS AURÉLIUS). « Deux Romains, dit un écrivain, ont continué parmi les Ostrogoths, la gloire du nom de leur peuple et la splendeur des lettres latines : l'un par une vie toute dévouée aux grands intérêts de sa nation, l'autre par le martyre qu'il souffrit même pour eux. Ces deux hommes sont Boëce et Cassiodore. » Ces deux illustres Catholiques sont les deux hommes qui firent le plus d'honneur au règne de Théodoric, roi des Ostrogoths. Nous avons longuement parlé de Boëce : son ami ne mérite pas moins l'attention de l'histoire ecclésiastique (1584).

I. Né l'an 468 de l'ère de la rédemption, Cassiodore était un esprit profond et universel. Il sortit de ses études avec les talents de tous les grands hommes dont il avait lu l'histoire, et capable de les remplacer. Il n'avait pas encore dix-huit ans lorsque Odoacre le fit intendant de son domaine : sa sagesse, sa probité, son intelligence l'élevèrent bientôt à la charge d'intendant des finances. Ses vertus croissaient avec les honneurs. Après la mort d'Odoacre, il se retira dans son pays natal pour se livrer entièrement à l'étude. Sa prudente éloquence détourna ses compatriotes et les Siciliens, de la résistance inutile à laquelle ils se préparaient contre Théodoric.

Ce prince, reconnaissant, le nomma aussitôt gouverneur de la Lucanie et du pays des Brutiens. Ce fut un bonheur pour ces provinces : Cassiodore leur obtint une diminution d'impôts, et rendit la perception du reste plus douce et plus légère. Ses jugements étaient dictés par la plus exacte justice. Sa réputation croissant tous les jours, Théodoric l'appela auprès de sa personne et le nomma son secrétaire et lui donna toute sa confiance. Dans ce poste élevé, Cassiodore devint l'appui du roi, le bienfaiteur de l'Italie et le modèle des grands ministres.

Les règlements fameux qu'il publia, les lettres qu'il écrivit pour Théodoric, attestent l'étendue de ses vues, la sagesse de son administration, et, à quelques déclamations près, la beauté de son génie. Théodoric le fit bientôt questeur : c'était alors la première place de l'Etat, et Cassiodore la remplit avec un zèle et une ardeur infatigables,

(1582) *Bibliotheca Patrum*, tom. VIII.

(1583) *Hist. univ. de l'Egl.*, tom. VIII, p. 116, 117.

(1584) Voy. *Vie de Cassiodore*, par le P. de Sainte-Marthe, 1 vol. in-12. Paris, 1694. — On trouve aussi tous les principaux événements de la vie de Cassiodore dans l'ouvrage de M. Manson, écrit en allemand, et intitulé : *Histoire des Ostrogoths*, Breslau, 1824, in-8°

pourvoyant à tout, ne négligeant rien, et se montrant esprit aussi pratique que profond théoricien.

Tant d'occupations n'épuisaient pas ses forces et ne remplissaient pas tous ses moments. Il en trouvait encore pour étudier les saintes Ecritures, et c'est là qu'il puisait ses maximes de politique.

Sa faveur s'accrut avec ses services. Il fut consul en 515; il était en outre maître des offices et patrice. Mais quand il vit Théodoric, dominé par des courtisans ariens, se livrer à des actes de tyrannie, il se démit de toutes ses charges et se retira de la cour en 524. Théodoric étant mort, il suivit avec le même zèle son petit-fils, qui lui succédait. Tant qu'Athalaric fut gouverné par sa mère Amalasonthe (*Voy.* son article), il écouta les conseils de ce sage ministre : il lui conféra le commandement des troupes qui gardaient les côtes de l'Italie.

II. Comme sous Théodoric, Cassiodore dirigeait tout et exerçait la plus grande influence pour le bien ; à sa prière, Athalaric fit plusieurs actions de piété, de justice et de sagesse.

Sur les plaintes qu'on lui fit de ce qu'un juge séculier avait cité à son tribunal un diacre et un prêtre, il ordonna que toutes les affaires qui regardaient les clercs de l'Eglise romaine fussent portées devant le Pape, qui serait chargé de donner des commissaires, ou de juger lui-même le procès. Ce n'est que sur le refus du Pape, que le plaideur pouvait s'adresser au roi.

Les paroles de ce rescrit sont remarquables de la part d'un prince arien. « Nous sommes, dit-il, d'autant plus redevables à la divine majesté, que nous avons reçu d'elle de plus grands biens que le reste des hommes. Il est vrai que nous ne pouvons rendre à Dieu rien qui égale ses bienfaits. Cependant il veut bien nous tenir compte de ce que nous faisons, en faveur de ceux qui le servent. C'est pourquoi, ayant mûrement considéré l'honneur qui est dû au Siége apostolique, nous ordonnons que, quiconque est demandeur contre un clerc de l'Eglise romaine, se pourvoie d'abord devant le bienheureux Pape, afin que Sa Sainteté en ordonne (1585). » Il fit une autre ordonnance pour les appointements des professeurs de grammaire, de rhétorique et de droit, dans laquelle il disait : « Si nous enrichissons les comédiens, qui ne servent qu'au divertissement, que ne devons-nous pas faire pour ceux à qui nous sommes redevables de l'honnêteté des mœurs, et par qui sont formés les esprits qui servent d'ornement à la cour (1586)? »

Les peuples étaient si heureux des services rendus à leur cause par Cassiodore, qu'ils souhaitaient qu'il fût revêtu de la dignité de préfet du prétoire. Athalaric l'y éleva en 534, en lui faisant par lettres des excuses obligeantes de ce qu'il avait été si longtemps à satisfaire là-dessus les désirs de tous. Il écrivit en même temps au sénat de Rome, en ces termes : « Il semble que nous ayons comblé de bienfaits ce grand sénateur qui possède toutes les vertus dans un souverain degré, qui est si riche par l'innocence et l'intégrité de ses mœurs, et qui est déjà rassasié d'honneurs. Cependant, si nous pesons son mérite, nous jugerons que nous demeurons encore redevables de toutes les dettes dont il semble que nous nous soyons acquittés. Car, que peut-on donner en échange de toutes les obligations qu'on lui a, puisqu'il est la gloire de nos jours, et qu'il a procuré tant de louanges à son prince. »

III. Mais tandis que les rois mettaient leur confiance en la sagesse et l'expérience de Cassiodore, lui seul, se défiant de ses forces, écrivait au Pape et aux évêques pour demander le secours de leurs prières, et leur recommander les besoins de l'Etat.

Sa lettre au Pape Jean II est d'un fils à son père. « Avertissez-moi, dit-il, de ce qui est à faire. Je souhaite accomplir le bien ; je désire même être réprimandé. Une brebis s'égare difficilement, quand elle désire entendre la voix du pasteur ; et on ne devient pas facilement vicieux, quand on a un moniteur assidu. Je suis, à la vérité, le juge du palais ; mais je ne cesserai point d'être votre disciple. Car alors nous administrons bien, quand nous ne nous écartons pas de vos règles. Ainsi comme je désire être averti par vos conseils et aidé par vos prières, c'est à vous qu'il faudra s'en prendre, s'il se trouve en moi quelque chose qui soit autrement qu'on ne voudrait. Ce siége, que tout l'univers admire, doit protéger avec une affection spéciale ceux qui lui sont spécialement affectionnés : quoiqu'il ait été donné généralement au monde, il nous est cependant attribué par le lieu même. »

Ce que Cassiodore dit aux évêques n'est pas moins chrétien ni moins touchant : « Comme vous êtes les vrais pères de mon âme, je vous prie d'indiquer un jeûne et de supplier le Seigneur qu'il prolonge la vie de nos princes avec un règne florissant, qu'il diminue les ennemis de la république, qu'il donne des temps tranquilles et propres à louer son nom, afin qu'à vous il daigne me rendre aimable. Mais pour que votre prière soit plus facilement exaucée, soyez attentifs à ceux que nous envoyons dans les charges. Ce que nous ignorons, ne doit pas nous être imputé. Que vos témoignages suivent leurs actions, afin que chacun puisse trouver la faveur ou la disgrâce, selon qu'il aura été loué ou accusé près de vous. Que l'évêque enseigne de manière que le juge ne puisse trouver de quoi punir. A vous est confiée l'administration de l'innocence : car si votre prédication ne cesse pas, il faudra bien que l'action pénale vienne à cesser. Je vous recommande donc ma dignité sous tous les rapports, afin que nos actes soient aidés par les oraisons

(1585) Cassiod., lib. VIII, epist. 24.

(1586) Ibid., epist. 21.

des saints; enfin comme nous présumons peu de la puissance humaine, conseillez-moi familièrement ce qui est juste (1587).

Cassiodore se montra supérieur à la dignité suprême de préfet de prétoire, par sa générosité, il soulagea tout à la fois, dans un temps de disette, et le prince et les peuples, en faisant subsister les armées à ses propres dépens.

IV. Toutefois, on ne peut pas dire que la vie politique de Cassiodore fût sans aucun reproche, ou du moins que sa belle âme n'eût à souffrir des tristes et dures conjonctures au milieu desquelles il eût à agir.

Un coup d'œil jeté sur sa correspondance suffit pour nous montrer toutes les difficultés qu'entraînaient les hauts emplois qu'il remplit sous Théodat et Vitigès. Chargé de disculper officieusement auprès de l'empereur Justinien le meurtre, que son maître, le lâche Théodat, avait commis sur la reine Amalasonthe (1588), à laquelle il avait dû tant de bienfaits et tant de témoignages d'estime, le même homme qui avait rendu des services d'urgence si différents à Théodoric se vit en outre, obligé d'écrire de sa main les réquisitions dont on frappait les diverses parties de l'Italie, pour alimenter la cuisine et le cellier du misérable, Théodat.

Les lettres de Cassiodore ne dissimulent pas qu'il rougissait de honte à l'idée de servir les plaisirs impurs d'un tel maître; ou du moins on peut tirer cette conclusion des frais d'éloquence qu'il faisait, pour donner aux exigences d'un vil débauché l'apparence de besoins inséparables du rang suprême et de dépenses indispensables. Combien, hélas! l'histoire nous offre d'exemples semblables, d'hommes, d'ailleurs intègres et animés des meilleurs sentiments, amenés cependant par leur position dans le monde, (ce monde d'iniquité qui perdrait les meilleurs amis) à user de cette rhétorique pour expliquer, sinon excuser, des actes et une conduite que réprouvent les plus simples principes de la religion, et dont ces âmes honnêtes ne voudraient pas, pour elles-mêmes, accepter une ombre de responsabilité! Cassiodore eut le malheur de subir cette douloureuse épreuve...

Lors du débarquement des Grecs, le roi n'avait encore pris aucune mesure pour mettre Rome en état de défense; mais, craignant les Romains autant que l'ennemi, il entoura la ville d'une armée de Goths prête à réprimer toute tentative de révolte. Tour à tour on voit alors Cassiodore tranquilliser ses compatriotes, et négocier avec Justinien des conventions déshonorantes. Il lève en même temps des impôts exhorbitants pour apaiser les murmures de l'armée et préserver le pays des excès de la soldatesque, qu'il sait maintenir dans le devoir. Obligé de doubler, de tripler les impôts, il avait à prescrire aux employés du fisc et à leurs agents militaires, les ménagements à prendre dans les temps déjà si malheureux, et à veiller à ce qu'ils remplissent avec modération leurs devoirs, si cruels pour la population. Cependant le plus terrible coup qui dût frapper son âme, ce fut lorsqu'au nom de son maître, il se vit obligé de mendier l'assistance des Francs.

V. Heureusement pour lui, Cassiodore trouvait des consolations dans l'étude de la science religieuse, et par ses relations avec les plus éminents personnages de l'Eglise de son temps. Nous voyons même qu'il se préoccupait des questions religieuses alors agitées; et c'est ainsi que le Pape lui écrivit au sujet des discussions qui avaient lieu en Orient, sur la maternité divine de la très-sainte Vierge. *Voy.* l'article JEAN II, Pape.

Enfin, Cassiodore après avoir été longtemps le principal ministre de Théodoric, et ensuite préfet du prétoire, sénateur romain, sous les rois Athalaric, Théodat et Vitigès, quitta le monde vers l'an 539, à l'âge de soixante et dix ans. Il se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir dans une de ses terres, près de Squillace, en Calabre, lieu de sa naissance. Ce monastère en contenait deux: l'un, nommé Viviers, au bas de la montagne, pour les cénobites; l'autre nommé Castel, sur le sommet, pour les anachorètes ou ermites. Cassiodore y établit parmi ses moines, un ensemble d'études divines et humaines, que, dans les siècles suivants, l'on a nommé Université.

Ces projets de science et de religion l'occupaient depuis longtemps. Sous le roi Théodoric, quoique chargé de l'administration du royaume, il avait composé une Chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'à son temps; de plus, une histoire des Goths, dont nous n'avons que l'abrégé dans Jornandès. Etant préfet du prétoire, et sur les instances de ses amis, il recueillit et publia en douze livres les lettres qu'il avait écrites depuis le commencement de sa carrière politique. Sur les instances réitérées de ses amis, et au milieu de ses innombrables occupations, il composa un *Traité de l'âme*, de sa nature, de son origine, de ses facultés, de ses destinées futures; il y réunit la substance de ce qu'en disent les philosophes et l'Ecriture sainte. C'est tout ensemble un traité de philosophie et de haute piété, qui finit par une belle et fervente prière à Jésus-Christ.

A Rome, il voyait avec peine, qu'il n'y n'y avait point de maîtres publics pour enseigner les divines Ecritures, pendant que les auteurs profanes y étaient expliqués par des maîtres très-célèbres. Il fit tout son possible, avec le saint Pape Agapet, pour y établir à ses frais des chaires de lettres chrétiennes, à l'imitation de ce qui s'était pratiqué autrefois à Alexandrie, et de ce qui se pratiquait encore à Nisibe pour es

(1587) Cassiod., lib. XI, epist. 2 et 3.
(1588) Il en est qui écrivent *Amalasonte*. *Voy.* son article.

Juifs ; mais les révolutions et les guerres d'Italie ne lui permirent pas d'exécuter ce dessein. Ce qu'il ne put faire à Rome comme préfet du prétoire, il le fit à Viviers comme supérieur de moines.

VI. A cet effet, il composa un livre *De l'Institution aux lettres divines*. C'est le plan d'une université chrétienne et catholique. Ce qui domine, c'est la science de Dieu et des choses divines : toutes les sciences humaines et les arts y servent et y conduisent, et méritent pour cela d'être cultivés.

Il assembla en conséquence une immense bibliothèque dans son monastère ; sans cesse, il faisait venir des livres de toutes parts, de l'Afrique même et de l'Orient ; il veillait à ce qu'on les transcrivît d'une manière correcte ; plusieurs de ses amis, notamment l'avocat Epiphane et le prêtre Bellator, traduisaient en latin les ouvrages grecs, pour la facilité de ceux qui n'entendaient pas cette dernière langue ; le tout était classé dans un ordre facile à saisir, avec des indications sommaires de ce que contenait chaque partie.

L'Ecriture sainte, avec les principaux commentaires, formait neuf volumes, que Cassiodore eut soin de faire relier. Le premier renfermait les cinq livres de Moïse, et les trois de *Josué*, des *Juges* et de *Ruth*, avec les *Homélies* de saint Basile *sur la Genèse*, traduites par Eustathe, les ouvrages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper sur les mêmes livres. Cassiodore y joignit les *Homélies* d'Origène, qu'il dit être très-éloquentes ; mais parce que ce Père avait été condamné depuis peu par le Pape Vigile, il marqua les endroits dangereux et tous ceux qui lui paraissaient suspects, afin que ses religieux ne fussent point exposés à s'égarer en les lisant. N'ayant pu se procurer de commentaire sur le *Livre de Ruth*, il pria le prêtre Bellator d'en composer un, qu'il joignit aux autres.

Le second volume contenait les livres des *Rois* et des *Paralipomènes*, avec les *Homélies* d'Origène, et les ouvrages correspondants de saint Augustin, saint Jérôme et saint Ambroise. Cassiodore ayant trouvé les livres des *Rois* et des *Paralipomènes*, écrits de suite et sans distinction, les divisa lui-même par chapitres, et mit un titre à chacun. Le troisième volume renfermait tous les prophètes avec les courtes notes de saint Jérôme, que Cassiodore dit être très-utiles pour les commençants ; elles étaient suivies de dix-huit livres du même Père *sur Isaïe*, de six *sur Jérémie*, de quatorze *sur Ezéchiel*, de trois *sur Daniel*, et de vingt sur les petits prophètes. Cassiodore y joignit quatorze Homélies d'Origène, *sur Jérémie*, traduites par saint Jérôme, sur quarante-cinq qu'Origène avait faites. Il dit que saint Jérôme lui-même avait composé vingt livres sur le même prophète, mais que jusqu'alors il n'en avait pu recouvrer que six, quoiqu'il eût fait chercher les autres avec beaucoup de soin. Il ne s'en donna pas moins pour avoir les commentaires qu'on lui assurait que saint Ambroise avait faits sur les prophètes ; et, n'ayant pu les découvrir, il recommande à ses frères de les chercher.

Le IVe volume était composé du Psautier et des *Commentaires* de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Athanase. Mais de tous ces Pères, il n'y avait que saint Augustin qui eût expliqué tous les *Psaumes*. Cassiodore lui-même, depuis sa retraite, avait fait, sur tout le Psautier, un excellent commentaire, où il réunit ce qu'il trouva de mieux, non-seulement dans les écrits de saint Augustin, son principal guide, mais encore dans ceux d'Origène, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de Didyme, de saint Jérôme, de saint Léon et de quelques autres, y ajoutant ce que la grâce de Dieu lui fit découvrir à lui-même. Il se servit pour ce travail de la version de saint Jérôme. Il eut recours, de plus, aux exemplaires hébreux, et consulta les personnes savantes dans la langue hébraïque, surtout pour régler les versets. Il dédia son *Commentaire* à un personnage, qu'il nomme Père apostolique : ce qui semble indiquer le Pape. Quoique ce *Commentaire* fût renfermé dans un seul volume, Cassiodore le partagea en trois pour la commodité de ses religieux ; et il voulut que l'on en conservât toujours un exemplaire fort correct dans la bibliothèque, afin que, s'il s'était glissé quelques fautes dans les autres, on pût recourir à celui-ci pour les corriger.

Dans le Ve volume étaient les ouvrages de Salomon : les *Proverbes*, avec le commentaire de Didyme, traduit par l'avocat Epiphane ; l'*Ecclésiaste*, avec les *Commentaires* de saint Jérôme et ceux de Victorin, qui d'orateur devint évêque ; le *Cantique des cantiques*, avec deux homélies d'Origène, traduites par saint Jérôme, les explications de Rufin sur les deux premiers chapitres, celles de saint Epiphane sur tout le livre, traduites par l'avocat Epiphane ; le livre de la *Sagesse*, avec le commentaire du prêtre Bellator ; enfin l'*Ecclésiastique* de Jésus, fils de Sirach, qui est si clair, suivant Cassiodore, qu'on n'a pas besoin d'interprète pour l'entendre. Plaise à Dieu, ajoute-t-il, que les œuvres le reproduisent aussi facilement que l'esprit le comprend vite !

Le VIe volume était intitulé : *Des Hagiographes*. On y trouvait d'abord le *Livre de Job*, traduit en latin par saint Jérôme, sur l'hébreu. Cassiodore remarque, après ce Père, que la poésie, devenue le langage de l'Esprit-Saint, et la dialectique la plus exacte sont employées dans ce livre. Il en rapporte un passage pour prouver la résurrection, dans les mêmes termes que nous lisons dans la Vulgate. On avait, de son temps, un *Commentaire* anonyme *sur Job*, qu'il juge, par la ressemblance du style, être de saint Hilaire ; il y avait aussi des notes de saint Augustin sur le même livre. Le prêtre Bellator fit des *Commentaires* sur

les livres de *Tobie*, d'*Esther*, de *Judith*, d'*Esdras* et des *Machabées*, savoir : cinq livres sur *Tobie*, six sur *Esther*, sept sur *Judith* et dix sur les deux livres des *Machabées* ; il se contenta de joindre aux deux d'*Esdras* deux homélies d'Origène, qu'il traduisit en latin. Dans le VIIe volume, qui contenait les quatre Evangiles, Cassiodore indiquait les auteurs qui les avaient expliqués avec le plus de succès. Il nomme, *Sur saint Matthieu*, saint Jérôme, saint Hilaire et Victorin, le même qu'il dit avoir commenté le livre de l'*Ecclésiaste ; sur saint Luc*, saint Ambroise ; *sur saint Jean*, saint Augustin, qui, outre ses traités sur cet évangéliste, a fait une *Concorde* des quatre Evangiles. Avant lui, Eusèbe de Césarée avait fait quelque chose de semblable dans un ouvrage intitulé : *De la différence ou des variantes des Evangiles*. Cassiodore ne désigne aucun interprète *sur saint Marc*.

Le VIIIe volume contenait les épîtres des apôtres. Cassiodore avait trouvé des notes sur treize épîtres de saint Paul, qui étaient si estimées, qu'on les attribuait au Pape saint Gélase. Mais les ayant lui-même examinées, il remarqua qu'elles étaient infectées de l'hérésie pélagienne. Pour ne point priver ses frères de ce qu'elles avaient de bon, il retrancha tout ce qui lui parut de mauvais dans l'explication de l'*Epître aux Romains*, laissant aux plus habiles de ses religieux le soin de corriger l'explication des autres Epîtres sur un autre commentaire anonyme qu'il avait trouvé, et qui n'était également que sur treize épîtres de saint Paul. Quant à l'épître aux Hébreux, il ne trouva rien de mieux, pour en faciliter l'intelligence, que de faire traduire les trente-quatre homélies de saint Chrysostome. Il employa à cette traduction son ami Mucien, qui paraît le même contre qui nous verrons Facundus, évêque d'Hermiane, écrire sur l'affaire des trois chapitres.

Cassiodore fit aussi traduire en latin les explications de Clément d'Alexandrie *sur la Ire Epître de saint Pierre*, sur les deux premières de saint Jean, et sur celle de saint Jacques. Il y joignit un manuscrit qui contenait ce que saint Augustin a écrit sur la même *Epître de saint Jacques*, et ce qu'il a dit sur la première de saint Jean dans dix sermons où il s'étend particulièrement sur la charité.

Ayant trouvé presqu'en même temps un exemplaire du commentaire de Didyme, sur les sept épîtres canoniques, il les fit encore traduire en latin par l'avocat Epiphane. Il donna encore à ses frères des notes fort courtes sur toutes les épîtres de saint Paul. On attribuait ces notes à saint Jérôme. Il fit venir d'Afrique un autre commentaire sur les mêmes Epîtres, que Pierre, abbé dans la province de Tripoli, avait composé des seuls passages de saint Augustin, sans y rien ajouter du sien, mais avec une si grande liaison des passages les uns avec les autres, qu'il semblait que ce fût un ouvrage suivi de ce Père. Il se donna beaucoup de mouvement pour trouver de petites remarques qu'on disait que saint Ambroise avait faites sur ces mêmes Epîtres ; mais il paraît qu'il ne put les découvrir. Comme toutes ces explications n'étaient pas fort étendues, il en fit ramasser de plus amples, savoir : celles qu'Origène avait faites sur l'*Epître aux Romains*, en vingt livres, que Rufin réduisit à dix en les traduisant ; celles de saint Augustin sur la même Epître, mais qui ne sont point achevées ; ses questions à Simplicien sur cette Epître ; ses commentaires sur celle *aux Galates*, et ceux de saint Jérôme sur la même Epître et sur celle à Philémon. Il fit chercher partout les commentaires qu'on disait que saint Jérôme avait faits sur les autres Epîtres de saint Paul, sans pouvoir les déterrer. Il en trouva un de saint Chrysostome sur ces mêmes Epîtres, qu'il mit dans une même armoire avec les autres manuscrits grecs, afin qu'on pût y avoir recours lorsque les explications des Latins ne seraient pas assez étendues. Il conseille à ses frères de ne pas négliger les ouvrages des modernes, lorsqu'ils ne trouveront pas de quoi se satisfaire dans ceux des anciens. Telles sont les remarques de Cassiodore sur le VIIIe volume.

Le IXe et dernier volume de la Bible, selon le partage qu'il en avait fait, contenait les *Actes des apôtres* et l'*Apocalypse* de saint Jean. Pour avoir un commentaire sur les Actes, il avait fait traduire en latin, par ses amis, les cinquante-cinq homélies de saint Chrysostome sur ce livre, qu'il avait trouvées en grec. Il paraît qu'il avait aussi, sur l'*Apocalypse*, un commentaire de saint Jérôme et une explication courte des endroits les plus difficiles, par Victorin. Il remarque que Vigile, évêque africain, avait écrit sur le règne de mille ans dont il est parlé dans l'*Apocalypse*, et que Ticonius, donatiste, n'avait pas mal réussi à expliquer certains endroits de ce livre ; mais, parce qu'il y avait d'autres endroits de son commentaire infectés de ses erreurs, Cassiodore mit des marques dans cet ouvrage, pour distinguer ce qu'il y avait de bon d'avec ce qui en était mauvais. Il dit aussi que saint Augustin a expliqué plusieurs endroits de l'*Apocalypse* dans ses livres *De la cité de Dieu*, et que, depuis peu, Primase, évêque d'Adrumet en Afrique, l'avait expliqué en cinq livres, avec exactitude, et qu'il y en avait joint un sixième où il faisait voir ce qui rendait un homme hérétique.

VII. A la suite de l'Ecriture et des Pères venaient les actes des quatre conciles généraux, savoir : de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, avec le recueil des lettres que les évêques, consultés par l'empereur Léon, avaient écrites en confirmation de ce dernier. Ce recueil avait été traduit par Epiphane. Cassiodore conseille aussi à ses moines la lecture de diverses histoires qui ont du rapport à la religion, comme sont les *Antiquités judaïques*, par Josèphe, que l'on peut regarder comme un second Tite-Live ; celles qu'il a écrites

sur la captivité ou la guerre des Juifs; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, avec la continuation de Rufin; celles de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, d'Orose et de Marcellin; les *Chroniques* d'Eusèbe, de saint Jérôme et de saint Prosper, avec celle de Marcellin d'Illyrie; les *Catalogues des hommes illustres*, de saint Jérôme et de Gennade de Marseille. Cassiodore avait mis tous ces livres dans la bibliothèque, avec les traductions latines de ceux qui avaient été écrits originairement en grec. Il reconnaît que ce fut par ses soins que l'on traduisit les *Antiquités judaïques* de Josèphe. Il est encore l'auteur de l'*Histoire Tripartite*, ainsi appelée parce qu'elle est composée de celles des trois auteurs grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret. Cassiodore les fit traduire toutes les trois en latin par son ami Epiphane, afin que la Grèce ne se vantât pas de posséder seule un ouvrage si admirable et si nécessaire à tous les Chrétiens. Lorsqu'elles furent traduites, il en forma un seul corps d'histoire, en douze livres, choisissant des trois ce qui lui paraissait de meilleur, se servant tantôt de l'une et tantôt de l'autre, sans répéter ce qui est rapporté par plusieurs de ces historiens, mais indiquant au commencement de chaque chapitre d'où il l'avait tiré.

La cosmographie ou la géographie pouvant être très-utile à ceux qui étudient l'Ecriture sainte, parce qu'elle leur donne la facilité de connaître la situation des lieux dont il est parlé dans les livres sacrés, Cassiodore recommande à ses frères de lire les meilleurs géographes dont il leur avait laissé les écrits. Il nomme l'orateur Julius, le même apparemment qui fut précepteur du fils de l'empereur Maximin. L'ouvrage que Cassiodore avait de lui, sur la cosmographie, était si exact, qu'il ne laissait rien à désirer sur cette matière. Les mers, les îles, les montagnes les plus fameuses, les provinces, les villes, les fleuves, les peuples, tout cela y était détaillé. Il nomme encore la description que le comte Marcellin avait faite de Constantinople et de Jérusalem: la table de Denys et la géographie de Ptolémée, qui parle si clairement de tous les lieux du monde, qu'il semble, en la lisant, qu'on n'est étranger nulle part. Ainsi, demeurant toujours dans un même lieu, ce qui est convenable aux moines, comme il est dit par Cassiodore, vous parcourrez en esprit ce que tant de différents auteurs ont recueilli de leurs longs voyages.

VIII. Comme la plupart des saints Pères avaient étudié les lettres humaines, et que plusieurs d'entre eux, tels que saint Cyprien, Lactance, Victorin, saint Optat, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, en avaient tiré de grands avantages; que Moïse même était très-instruit dans toutes les sciences des Egyptiens; il conseille l'étude des lettres profanes à ses religieux, pourvu qu'ils le fassent avec modération et dans la vue d'en tirer du secours pour l'intelligence des Livres saints. Il ajoute que, si un tempérament froid, qui glace le sang dans les veines, comme parle Virgile, empêche quelques-uns des frères de devenir parfaitement savants dans les Lettres sacrées ou dans les sciences humaines, il faut qu'après y avoir fait un progrès médiocre qui leur serve de fondement, ils prennent, selon que le dit le même poëte, leurs plaisirs dans les champs et dans les ruisseaux qui arrosent les plaines. A ces sortes de religieux, il indique les auteurs qui leur conviennent: Gargilius Martial, qui a écrit fort élégamment sur les jardins, en particulier sur la culture et les propriétés des légumes; Columelle, qui, dans seize livres, traite éloquemment toutes les espèces d'agriculture, y compris la manière d'élever des abeilles, de nourrir des pigeons et même des poissons; enfin Emilianus, qui avait écrit douze livres d'une élégante simplicité sur les jardins, sur la manière d'élever des troupeaux et autres sujets de cette nature. Cassiodore avait mis tous ces ouvrages dans sa bibliothèque. « Ce sont des fruits de la terre, dit-il; mais si on les prépare pour les pèlerins et les malades, ils deviennent des fruits du ciel. Un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur n'est point sans récompense. Que sera-ce donc de procurer aux pauvres une nourriture succulente? de ranimer, avec la douceur de la pomme ou du miel, les malades qui languissent? de les restaurer avec du poisson ou avec les petits de la colombe? »

IX. La situation du monastère de Viviers les invitait naturellement à préparer ainsi beaucoup de choses pour les étrangers et les pauvres. Il y avait des jardins arrosés de plusieurs canaux, et le voisinage du petit fleuve Pellène fournissait du poisson en abondance. Il était très-facile d'en pêcher dans la mer qui était au bas du monastère, et de les conserver dans les viviers que Cassiodore avait fait creuser dans les cavités de la montagne. Il avait aussi fait faire des bains pour l'usage des infirmes, et conduire à cet effet des fontaines d'une eau excellente à boire, et salutaire à tous ceux qui usaient de ces bains. Il trouva le moyen de tirer assez d'eau du fleuve pour faire tourner les moulins du monastère sans les exposer aux inondations: en sorte que les religieux, ne manquant d'aucune commodité dans l'enceinte de la maison, ne devaient point être tentés d'en sortir.

Aux moines qui étaient chargés du soin des malades, il dit qu'ils doivent les servir avec beaucoup de zèle et d'affection, sachant qu'ils en recevraient la récompense de Celui qui donne les biens éternels pour des biens temporels; qu'il est donc à propos qu'ils se rendent habiles dans la médecine et dans la pharmacie, en étudiant la nature des plantes médicinales et la manière de les mélanger. Il veut néanmoins qu'ils ne mettent pas leur confiance dans la vertu des herbes ni dans les conseils humains; car, encore que la médecine soit établie de Dieu, c'est lui qui donne la vie,

Il leur conseille de lire l'herbier de Dioscore, où toutes les herbes étaient peintes avec une propreté admirable, et ensuite les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, d'Aurélius Cœlius et de plusieurs autres, qu'il leur avait laissés dans sa bibliothèque.

Entre tous les travaux manuels, Cassiodore avoue qu'il donne la préférence à la transcription des livres, pourvu qu'on les transcrive lisiblement et avec exactitude. C'est que les moines, en lisant et en relisant si souvent les saintes Écritures pour les transcrire, s'en remplissaient l'esprit et s'en instruisaient eux-mêmes, en même temps qu'ils répandaient partout la doctrine sacrée, comme une semence céleste qui fructifie dans les âmes. L'antiquaire, c'est ainsi qu'on nommait les copistes, prêche aux hommes de la main seule, et leur annonce le salut en silence; il fait la guerre au démon par la plume et par l'encre, et Satan reçoit autant de blessures qu'un habile copiste écrit de paroles du Seigneur. Sans sortir de sa place, il court diverses provinces par le moyen de ses ouvrages. Son travail est lu dans les lieux saints. Les peuples en entendent la lecture, et, par là, ils apprennent à se convertir et à servir Dieu avec une conscience pure. L'homme, par le moyen de cet art, multiplie la divine parole.

Mais afin que les religieux occupés à ce travail s'en acquittassent avec exactitude et qu'ils pussent même corriger les fautes d'orthographe qui se seraient glissées dans les originaux, il les renvoie à plusieurs anciens auteurs qui avaient écrit sur l'orthographe, et dont il avait ramassé les ouvrages dans sa bibliothèque. De ce nombre étaient Velléius Longus, Curtius Valerianus, Papirianus, Adamantius, Martyrius, Eutychès, Phocas, Diomèdes et Théoctistes. Cassiodore avait cet article si fort à cœur, qu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans il composa lui-même un *Traité de l'orthographe*, où il résume ce que douze auteurs anciens avaient écrit de mieux là-dessus; ce sont, avec les précédents, Cnéius Cornutus, Cœsellius, Cœcilius Vindex et Priscien. Ils entraient dans les détails les plus minutieux. Par exemple, Adamantus Martyrius avait écrit sur l'emploi du V et du B. Cassiodore ne néglige aucun de ces détails, et dit que, comme la voix articulée nous distingue des animaux, ainsi l'orthographe nous distingue des ignorants, et que l'homme parfait doit avoir l'une et l'autre.

Il ne s'en tint pas là. Il donna encore à ses religieux d'habiles ouvriers pour leur apprendre à relier, à couvrir les livres, à enrichir la couverture, afin que le dehors répondît à la beauté inestimable des sacrés écrits qui étaient renfermés au dedans. Il se donna lui-même la peine de dessiner les différentes manières des couvertures de livres, pour que chacun pût choisir celle qui lui plairait davantage. Il pourvut aussi son monastère de lampes perpétuelles, qui conservaient toujours leur lumière, et se nourrissaient d'elles-mêmes, sans qu'on y touchât ou qu'on les remplît d'huile; et de diverses horloges, dont les unes marquaient les heures au soleil, les autres par le moyen de l'eau, qui imitait le cours du soleil et servait pour la nuit aussi bien que pour le jour.

X. Après *l'Institution aux lettres divines*, Cassiodore composa son *Traité des sept arts libéraux*, savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Sur ces arts ou sciences diverses, il ne donne que les principes généraux, et renvoie, pour le développement et l'application, aux auteurs anciens qu'il avait réunis dans sa bibliothèque, et dont plusieurs, notamment la géométrie d'Euclide, avaient été traduits par l'illustre sénateur Boëce. *Voy.* son article.

Entre ceux qui ont écrit le mieux sur la grammaire, il cite Hélénus et Priscien, auteurs grecs; Palémon, Phocas, Probus, Censorin et Donat, grammairiens latins. Il s'arrête à ce dernier comme plus méthodique et plus propre pour aider les commençants. Il dit qu'il avait fait lui-même deux livres de commentaires sur Donat, et que saint Augustin avait aussi écrit sur la même matière. Ce qui nous reste de Cassiodore est imparfait, et nous n'avons plus le traité de saint Augustin. Cassiodore parle aussi d'un recueil des figures de rhétoriques au nombre de quatre-vingt-dix-huit, fait par un nommé Sacerdos. Ce recueil n'est pas venu jusqu'à nous.

La dialectique de Cassiodore, qu'il appelle aussi logique, n'est autre que la logique ou l'art de raisonner d'Aristote, qui, le premier, en constata les règles et les rassembla dans un système scientifique, par différents traités compris sous le nom collectif d'*Organum*.

Le premier est le traité des catégories ou des notions générales, qui a pour but de faire connaître les principes généraux de l'intelligence ou les formes de la pensée. Il en reconnaît dix : la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action et la passion. Le second est le traité de l'interprétation, autrement de la proposition, où sont exposées les règles générales et les formes du langage, comme expression de l'intelligence. Il définit la parole, le symbole de la pensée. Cassiodore dit que, pour écrire ce livre, Aristote trempait sa plume dans l'esprit, tant il est subtil. Le troisième traité est de la démonstration, sous le nom d'*Analytique*, où l'on trouve toutes les règles et les formes du syllogisme, ainsi que les principes de la démonstration proprement dite. Le quatrième, sous le nom de *Topiques*, traité de la discussion ou dialectique, autrement l'art d'interroger et de répondre. Le cinquième traité est des arguments sophistiques, où il indique, à la fois et les principaux sophismes et les moyens de les résoudre. Tel est l'ensemble de la logique d'Aristote : tout est si précis et en

même temps si complet, qu'après vingt-deux siècles, considérée dans la sphère où se plaçait Aristote, on ne trouve rien à y reprendre. Cassiodore la résume pour ses moines, les renvoyant, pour les développements, aux traités entiers du philosophe grec, que son ami Boëce avait presque tous traduits et commentés. Ce sont ces travaux de Boëce et de Cassiodore qui feront connaître Aristote aux écoles du moyen âge, et imprimeront à leur enseignement cette marche sévère et rationnelle, nommée de là, méthode scolastique (1589).

XI. Dans cette espèce d'université ou d'académie de Cassiodore, l'étude ne nuisait point à la piété. Il exhorte ses religieux à lire assidûment les conférences de Cassien. —*Voy.* son article.—«Cet auteur, dit-il, dépeint si naturellement les mouvements déréglés de l'âme, qu'il force pour ainsi dire les hommes à voir leurs propres défauts et à s'en donner de garde, au lieu qu'auparavant, les ténèbres qui les environnent les empêchent de s'en apercevoir. Toutefois, il a été justement blâmé par saint Prosper, touchant le libre arbitre. Il faut donc le lire avec précaution dans ces endroits. Un évêque africain, Victor de Martyrite, en a donné une édition corrigée. Nous espérons la recevoir bientôt d'Afrique, avec d'autres ouvrages. »

A la fin de son *Institution aux lettres divines*, Cassiodore avertit les abbés de ses deux monastères, Calcédonius et Géronce, de disposer toutes choses avec tant de prudence, qu'ils puissent, avec la grâce de Dieu, conduire leurs religieux à la vie éternelle ; d'exercer sur toute chose l'hospitalité ; de soulager les pauvres dans tous leurs besoins ; d'instruire dans les bonnes mœurs les gens de la campagne ; d'éviter eux-mêmes l'oisiveté ; de s'appliquer à lire l'Ecriture et les plus célèbres commentaires ; de lire aussi les vies des Pères et les actes des martyrs, afin de s'exciter, par leur exemple, à la pratique de la vertu. Il termine enfin tout l'ouvrage *De l'Institution*, par cette prière à Jésus-Christ : « Donnez, Seigneur, à ceux qui lisent et qui étudient l'avancement et le progrès. Accordez à ceux qui cherchent l'intelligence de votre loi la rémission de toutes leurs fautes, afin que, désirant avec une vive ardeur de parvenir à la lumière de vos Ecritures, nous n'en soyons empêchés par les ténèbres de nos iniquités (1590). »

XII. Cassiodore était comme le dernier débris du sénat romain, qui, après treize siècles d'existence, disparut avec le consulat, que Justinien venait d'abolir.

Ce qu'il y a surtout d'admirable dans Cassiodore et dans son ami Boëce, c'est cette puissance de génie qui, d'un regard, embrasse tout l'ensemble des sciences divines et humaines, et en éclaircit les moindres détails. Ce qui est peut-être plus admirable encore, c'est cette sagesse de génie qui ne donne dans aucune exagération. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre l'ancienne philosophie, Boëce et Cassiodore la résument dans ce qu'elle a de substantiel, et la font servir à la foi chrétienne. Ainsi, au lieu de se passionner pour ou contre Origène, Cassiodore y signale ce qui est suspect, et emploie tout le reste au bien de la foi catholique.

Cassiodore eut la douleur d'atteindre un âge assez avancé (1591) pour voir que tout le bien qu'il avait fait comme ministre, Rome elle-même, sa ville chérie, et l'Italie, tout fut entraîné par le torrent de la guerre. Un triste et vaste désert fut tout ce qui resta. Le même homme qui, à peine âgé de huit ans, avait vu Odoacre mettre fin à l'empire romain d'Occident, le même devant qui avait croulé, plus tard, l'empire d'Odoacre et celui des Goths, assista aux victoires des Grecs et à l'affreuse irruption des Lombards. Il nous dit, dans la *Préface* de son *Traité de l'orthographe*, que c'est à l'âge de quatre-vingt-treize ans, après avoir terminé sa version des *Psaumes* et d'autres livres théologiques, qu'il commença ce nouveau travail.

Mais quelque chose a resté de Cassiodore, et c'est, en définitive, le plus beau et le plus réel. Nous voulons parler de tout ce qu'il fit pour l'Eglise dans la seconde période de sa vie, si importante pour l'étude du moyen âge, et qui commença vers 539, après la capitulation de Vitigès.

Et ceci est constaté par un écrivain non suspect (1592) dont les paroles sont de trop précieux aveux, publiées dans l'ouvrage où elles parurent, pour que nous ne les citions pas : « Ce que Cassiodore a créé lorsqu'il fut entré dans la vie religieuse, dit cet écrivain, a survécu à tant de désastres; et les règles qu'il prescrivit à ses moines eurent une bienfaisante influence sur les sciences, qui se réfugièrent alors dans le silence des cloîtres. Dans ce temps de désolation générale, la religion opéra ce que n'auraient jamais pu produire les lois les plus sages et le gouvernement le mieux combiné. Cassiodore nous apprend dans ses lettres que tout ce qui, de l'ancienne population de l'Italie, échappa au fer et à la flamme trouva un refuge dans les cloîtres et les églises, sous la protection de la crainte qu'inspiraient ces lieux saints. En ne voyant Cassiodore, dans le pillage d'une

(1589) Rohrbacher, tom. IX, p. 184-195.

(1590) Cassiod., *De instit. divin. litter.*, c. 29, 32 et 33. — Les Œuvres de Cassiodore furent imprimées en 1679, à Rouen, 2 vol. in-fol., édit. de Caret; mais en 1721, le marquis Maffei publia à Vérone un ouvrage inédit du même auteur (*Complexiones, ou Réflexions sur les Epîtres, les Actes des apôtres et l'Apocalypse*), et il parut alors en 1729, à Venise, une nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Cassiodore.

(1591) On croit qu'il vécut plus de cent ans; au moins est-il certain qu'il vivait encore en 562.

(1592) Le professeur Schlosser, de Heidelberg, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, art. *Cassiodore.*

ville ou dans tout autre calamité publique, ne s'occuper souvent que de moines et de religieuses, ou d'églises et d'objets sacrés, on le croirait entraîné par un fanatisme intolérant, et cependant la suite a prouvé que toute la civilisation de l'antiquité, avec ses arts et ses sciences, n'a été conservée que grâce aux fondateurs du christianisme, et par ces mêmes ecclésiastiques qui paraissaient si hostiles à l'antiquité. »

Le même auteur ajoute les paroles suivantes qui ne sont pas moins bonnes à recueillir : « Ainsi s'accomplit ce miracle de la Providence, dont la puissante volonté fit succéder la lumière aux ténèbres, et surgir un nouvel édifice du sein des ruines. L'établissement que fonda Cassiodore à Squillace, et plus encore la règle qu'il prescrivit aux moines et aux clercs qui le suivirent dans cette retraite, règle qui, plus tard, dans le moyen âge, fut vénérée comme l'expression de la sagesse chrétienne, font connaître les moyens par lesquels fut opéré ce prodige. En effet, Cassiodore n'exigeait pas seulement de ses moines de pieuses pratiques, de l'instruction théologique et des études consciencieuses, mais il leur recommandait surtout la culture de leurs champs, de leurs jardins et de leurs vergers. Protégés par cette crainte religieuse, commune aux Grecs comme aux Goths, ils suivirent à Squillace les préceptes des anciens sur l'agriculture, et s'y abandonnèrent avez zèle. Ces connaissances, appuyées sur l'expérience, furent importées plus tard en Angleterre et dans le pays de Galles par les moines qui s'y établirent, et lorsque des religieux anglais et italiens vinrent ensuite prêcher le christianisme aux Germains et la pénitence aux Francs, dont les mœurs se corrompaient sous les Mérovingiens, ils dotèrent les couvents qu'ils fondèrent dans ces différentes contrées non-seulement des préceptes de Cassiodore, mais aussi de toute l'expérience et de toutes les connaissances que ses disciples avaient conservées des temps anciens. »

CASTELNAU (Pierre de), religieux de l'ordre de Cîteaux, au couvent de Fonfroide près de Narbonne, mort le 15 janvier 1208, fut investi du titre de légat, par le Pape Innocent III.—*Voy.* l'article Dominique (Saint), n. III.

CASTULE, Chrétien chez lequel le Pape saint Caïus se retira pendant la persécution de Dioclétien.— *Voy.* Caïus (Saint), Pape.

CATACOMBES. Il est impossible que nous ne parlions pas, dans cet ouvrage, de ces premiers asiles de l'Eglise naissante; car si les catacombes excitent la curiosité des antiquaires, c'est surtout pour les Chrétiens qu'elles ont acquis le plus haut degré d'intérêt et de vénération. Et comment en serait-il autrement ! C'est dans les catacombes, dit un de nos plus célèbres archéologues (1593), que se trouvent les monuments les plus anciens et les plus authentiques que le christianisme nous ait laissés de son premier âge. Partout ailleurs, ces monuments sont restés ou enfouis sous la terre, ou voués à l'oubli, ou consumés par la vétusté ; ou bien ils ont été détruits par la main de l'homme, qui détruit encore plus de choses que le temps. Mais à Rome, une si grande quantité des travaux des premiers fidèles s'est conservée jusque dans les entrailles de la terre et à travers tant de siècles, qu'il est impossible de méconnaître, devant un pareil fait, le dessein de la Providence, qui avait voulu placer le berceau de la primitive Eglise au centre même de l'unité catholique, et lier en quelque sorte la destinée de la nouvelle Rome à celle de la ville éternelle.

Aussi avec quel bonheur, avec quel délicieux respect les Chrétiens ont toujours aimé visiter ces antiques demeures de leurs frères aînés poursuivis par les persécuteurs ! On éprouve toujours du plaisir à relire ces paroles de saint Jérôme : « Pendant, dit-il, que je demeurais, dans mon enfance, à Rome, où je recevais une instruction libérale, j'avais coutume de visiter, chaque dimanche, avec des condisciples de mon âge, les sépulcres des apôtres et des martyrs : nous entrions souvent dans les cryptes, creusées dans les profondeurs de la terre, et dont les murs sont garnis de sépulcres à droite et à gauche. L'obscurité est si grande qu'il semble, en y pénétrant, qu'on y pourrait s'appliquer à soi-même ce mot du prophète : *qu'ils descendent tout vivants dans les abîmes.* De temps en temps, un peu de jour qui tombe d'en haut y tempère l'horreur des ténèbres. Vous ne pouvez pas dire que vous voyez des fenêtres, mais plutôt des trous à lumière. Puis on continue à marcher pas à pas ; dans la nuit dont ces souterrains vous entourent vous vous rappelez ce vers de Virgile : Ici « tout fait frissonner, et le silence même y « est plein d'épouvante (1594). »

Ce n'est pas là, pourtant, le sentiment que tous éprouve à la vue des catacombes ! Mais traçons-en d'abord l'historique, avant de dire les impressions qu'elles font sur les âmes pieuses, et décrivons, autant que cela se peut dans un court article, ces catacombes, qui ont inspiré tant de belles pages au génie et à la piété.

I. La campagne de Rome, renferme des souterrains qui remontent aux premiers siècles du christianisme, et qu'on désigne sous le nom général des *catacombes.* Ces souterrains ont été creusés dans une espèce de tuf formé par une matière volcanique qui a recouvert le sol à une époque très-reculée. Deux ou trois, plus rapprochés du Tigre, percent des bancs de sable fluviatile ou marin. Presque toutes ces catacombes, dont quelques-unes ont plus d'un étage, sont situées, non dans les bas-fonds, sujets à l'humidité, mais dans les flancs des petites collines qui s'élèvent de toutes parts dans la

(1593) M. Raoul-Rochette, *Tableau des catacombes de Rome*, 1 vol. in-12, 2e édit., 1853, p. 1, Introd.
(1594) Saint Jérôme, *in Ezéchiel*, cap. 40.

campagne romaine, ou sous les plateaux qui s'y rencontrent.

La plupart de ces excavations sont probablement d'origine chrétienne. Il est certain du moins que les Chrétiens des premiers siècles les ont arrangées de manière à les faire servir à la double destination qu'ils leur ont donnée. Ils y enterraient leurs morts, et ils s'y réunissaient pour la célébration du culte ; c'était à la fois des cimetières et des églises. A Rome, le christianisme a eu son berceau dans ces tombes. Tandis que la capitale du monde païen s'endormait dans l'ivresse des plaisirs et dans les rêves de son ancienne gloire, le christianisme creusait au-dessous d'elle une Rome souterraine, où il préparait la chute du paganisme avec des tombeaux et des prières. Cette mine a été ouverte du temps même des apôtres, sous le règne de Néron. Elle a été agrandie dans les deux siècles suivants. Des excavations, qui élargissaient les cimetières déjà existants ou qui en créaient de nouveaux, se multipliaient dans les diverses parties de la campagne, à une distance peu considérable de la ville, et, vers la fin du IIIe siècle, les catacombes avaient fini par former autour de Rome une ligne que l'on peut comparer à celle que représente une enceinte de forts détachés.

L'intérieur de ces souterrains n'est pas facile à décrire. On peut du moins « se représenter vaguement des labyrinthes presque indescriptibles, dans lesquels cent chemins droits, obliques, brisés, sinueux, serpentent, se coupent et s'entrelacent à l'infini, les uns impénétrables aujourd'hui, parce qu'à l'extrémité qui aboutit au sentier que vous parcourez ils sont fermés par des murs ou par des monceaux de terre ; les autres vous ouvrant, à droite et à gauche, des profondeurs inconnues, où les pas des visiteurs n'osent point se hasarder : tout cela plein de tombeaux, de la poussière des vieux siècles, de recoins étranges, d'histoires tragiques, de sorte que ces lieux, avec les mille plis et replis de leurs sentiers et de leurs mystères, conviennent très-bien pour être des palais de la mort, qui est si pleine elle-même de surprises, de secrets terribles, et qui suit souvent, pour frapper ses coups, des routes aussi tortueuses. De chaque côté de ces corridors, on a pratiqué, dans le mur, pour y déposer les cadavres, des espèces de niches oblongues, placées horizontalement ; elles sont superposées les unes aux autres, de manière à former deux ou trois rangs de sépulcres, parfois six ou sept, et même jusqu'à douze dans les endroits où l'on a travaillé dans un sol plus solide. On dirait les rayons d'une bibliothèque où la mort rangeait ses œuvres (1595). »

II. Il y avait des ouvriers qui étaient attachés à ces lieux souterrains. Ils formaient une corporation qui faisait partie du clergé. « La structure des tombes, des chambres sépulcrales, prouve que plusieurs d'entre eux avaient des notions d'architecture. Une équerre, un compas, un triangle avec un plomb, une mesure linéaire marquant des degrés, et quelques instruments analogues étaient très-distinctement gravés sur une des pierres trouvées dans ces souterrains. D'autres pierres tumulaires représentaient seulement des outils semblables à nos bêches et à nos pioches, dont on se servait pour les excavations. Le christianisme avait ennobli cette humble profession par les idées très-hautes qu'il y avait attachées. Les fossoyeurs étaient considérés comme les successeurs de Tobie, qui, en prenant soin des choses visibles de la mort, se hâtaient vers les invisibles : ils devaient travailler en vue de la résurrection future des corps, et se souvenir que chaque coup de bêche qu'ils donnaient en faveur de ces semences confiées à la terre leur serait compté quand le jour de la grande moisson serait venu.

« On a découvert, sur quelques tombes, des portraits de ces ouvriers : un des plus remarquables est celui qui se trouvait sur un sépulcre du cimetière de Calixte. Le fossoyeur y est debout; il a une robe qui descend jusqu'aux genoux et des sandales aux pieds. Sur son épaule gauche pend un morceau d'étoffe velue, que peut-être il arrangeait en plusieurs plis pour porter les paniers de terre : c'était peut-être aussi une prolongation de l'amphiballe ou d'un capuchon. De petits signes en forme de croix sont tracés sur ses vêtements à l'épaule droite et près des genoux. Il tient de la main droite une pioche, et de la gauche une lanterne allumée, qui est suspendue à une petite chaîne. Des outils de son métier sont gisants à côté de lui. Au-dessus de sa tête on lit cette épitaphe : « Diogène, fossoyeur, en paix, déposé le huitième jour des calendes d'octobre. » Il n'était pas d'usage, chez les Romains, de nommer dans des inscriptions une profession plébéienne : le christianisme avait d'autres règles. Il conférait les honneurs de la noblesse aux tombes de ses ouvriers ; il y écrivait le titre de fossoyeur aussi naturellement qu'on gravait, sur d'autres monuments, les noms d'empereur et de consul. D'autres tableaux sont consacrés à la mémoire de ces mineurs du christianisme; ils y sont représentés au moment du travail, soit isolés, soit réunis; dans l'une de ces peintures on voit un fossoyeur armé d'une bêche, un autre d'une pioche, et entre eux un troisième qui les éclaire avec une lampe. Dans un autre cadre il y a des ouvriers surchargés de gros sacs de terre au pied d'une échelle. Il est probable que ces derniers sont, non pas des travailleurs volontaires, mais quelques Chrétiens condamnés, à raison de leur foi, comme cela est arrivé à plusieurs reprises,

(1595) M. l'abbé Gerbert, aujourd'hui évêque de Perpignan, *Esquisse de Rome chrétienne*, 1844, t. I, p. 154.

aux travaux forcés dans les carrières. Ces divers petits tableaux contribuent à donner un caractère singulier aux débuts de l'art chrétien. En mettant à part les peintures très-nombreuses qui se rapportent à des sujets bibliques, vous n'apercevez, sauf quelques exceptions, à l'origine de cette immense famille de tableaux qu'il a produits de siècle en siècle jusqu'à nous, que deux figures qui soient plusieurs fois répétées : le fossoyeur et l'orante, le travail et la contemplation, l'espérance debout à côté de la tombe. C'est sans doute par un sentiment de confraternité chrétienne que les peintres qui ornaient les catacombes n'ont pas oublié les ouvriers qui les creusaient. Il est vrai de dire aussi qu'il y a entre ces deux genres d'œuvres, d'ailleurs si disparates, une certaine analogie de fonction et de but par rapport à l'avenir. Dans la plupart de ses créations, le pinceau de l'artiste ne travaille, comme l'instrument du fossoyeur, qu'à cause de la mort : ils pourvoient, comme ils peuvent, à la conservation, l'un de la poussière des hommes, l'autre de leur mémoire, qui n'est souvent qu'une poussière moins durable (1596). »

III. Lorsqu'un corps avait été confié à une des niches dont nous avons parlé plus haut, on les fermait avec des briques, des pierres ou des plaques de marbre. « Assez souvent les ouvriers fermaient l'entrée d'un corridor tout entier, en même temps qu'ils en creusaient d'autres : la terre provenant des nouvelles galeries servait à clore quelques-unes de celles où les morts étaient au complet, comme on ferme la porte d'un grenier où l'on a entassé autant d'épis qu'il peut en contenir. Plusieurs ont été bouchées beaucoup plus tard, soit par des éboulements, soit à dessein, par mesure de prudence ou de nécessité. Lorsqu'on ouvre un corridor qui n'a pas encore été exploré, on reporte quelquefois les déblais à l'entrée de ceux d'où l'on a retiré les saintes reliques, de sorte que ceux-ci, après avoir été fermés autrefois parce qu'ils étaient pleins, sont fermés de nouveau parce qu'ils sont vides. Ces galeries mortuaires sont en général étroites, l'air y est épais et lourd, et le terrain presque partout exempt d'humidité. De temps en temps l'espace s'élargit, et vous respirez plus à l'aise en arrivant à des chambres sépulcrales, à des chapelles qui conservent encore des peintures antiques, et quelquefois à un baptistère. Dans plusieurs de ces cimetières, il y avait, de distance en distance, des soupiraux carrés qui faisaient pénétrer un peu d'air dans quelques chambres de Rome souterraine (1597). On rencontre aussi un puits sur lequel les Chrétiens descendaient d'une carrière dans le cimetière creusé au-dessous (1598). »

De ces demeures funèbres, la plus riche en souvenirs est celle qui se trouve près de la basilique de Saint-Sébastien, mais elle n'a guère que des tombeaux vides dans la partie que l'on fait parcourir aux visiteurs : comme elle est ouverte depuis longtemps à tout le monde, et qu'un immense public moderne a passé par là, elle semble avoir perdu, par ce frottement continuel, quelque chose de son lustre d'antiquité. Elle n'offre pas, sous ce rapport, autant de charmes que d'autres souterrains moins fréquentés.

« Vous retrouvez dans ceux-ci un certain nombre de tombeaux fermés et pleins : dans des niches ouvertes, de vieux ossements se laissent toucher ; çà et là quelques fragments antiques de verre ou de marbre. Ces catacombes sont plus fraîches de vétusté, et font mieux sentir les temps primitifs.

« On ne les visite ordinairement que lorsqu'une société assez nombreuse est réunie. Ces caravanes funèbres sont souvent composées de personnes appartenant à diverses nations, qui s'entrevoient un instant dans un cimetière souterrain, à la lueur d'une torche, pour ne plus se revoir sous le soleil. Malheureusement, tous n'y apportent pas ces dispositions religieuses, ou du moins ce sentiment des convenances que de pareils lieux devraient inspirer. Le recueillement avec lequel on aimerait goûter toutes leurs impressions est maintes fois troublé par les bavardages les plus déplacés, par une gaieté insolente pour les vivants et pour les morts. Malgré cela, une visite aux catacombes fait un effet solennel et profond. On ne peut rencontrer nulle part une aussi vive apparition des premiers âges du christianisme. La source d'eau de l'antique baptistère, préservée de tout usage profane, coule toujours pure comme la grâce dont elle est l'emblème. Cette longue file de flambeaux, portés par les visiteurs qui, dans ces étroites galeries, marchent à la suite l'un de l'autre, figure assez bien les processions qu'y faisaient les premiers Chrétiens, lorsqu'ils y apportaient le corps d'un martyr, ou qu'ils y célébraient quelque autre fête ; et les quinze siècles de silence qui planent sous ces voûtes permettent presque d'entendre encore les pas des générations héroïques.

« Durant ces siècles immobiles, nul bruit du monde, excepté à l'époque des incursions de quelques hordes lombardes, n'a eu d'écho dans ces lieux, nulle poussière nouvelle n'y a recouvert les chemins, nulle révolution politique n'est venue y laisser quelque trace des agitations des hommes, qui mesurent pour nous la durée. Le temps y est comme un désert : les époques lointaines s'y rapprochent de vous, comme les distances se raccourcissent, par l'absence d'objets intermédiaires, dans la solitude de l'Océan (1599). »

IV. La Providence a tenu en réserve, pour l'époque moderne, la connaissance d'une grande partie de ces souterrains, qui a été invisible pendant plusieurs siècles du moyen âge. L'usage d'enterrer dans les catacombes avait cessé au v° siècle après l'in-

(1596) M. Gerbert, ibid., p. 150-152.
(1597) *Vid.* Prudent., hymn. 11.
(1598) M. l'abbé Gerbert, loc. cit., p. 154, 155.
(1599) Ibid., 156, 157.

vasion des Barbares. Dans la période suivante, les Papes en ont fait extraire une immense quantité de reliques, qui ont été transportées dans l'intérieur de Rome où elles étaient plus à l'abri des profanations. La plupart des catacombes ont fini par n'être plus fréquentées.

Les ouvertures, par lesquelles on y pénétrait, ont été obstruées, soit par l'effet des changements qui se sont opérés à la surface du sol, soit parce qu'elles avaient été fermées à dessein pour garantir les souterrains sacrés des incursions qui eussent souillé la sainteté de leurs autels, ou troublé la paix de leurs tombes.

Au XVIe siècle, on s'est mis à rechercher les catacombes perdues, à visiter, avec le flambeau de l'érudition, celles qui étaient toujours restées accessibles. Des travaux lumineux ont marqué l'aurore de la science qui venaient éclairer leurs sombres galeries. L'étude de leurs monuments, de leurs inscriptions, de leurs tableaux, de leur architecture, a fait jusqu'à nos jours des progrès continus. Mais on est encore loin de les avoir toutes retrouvées. Les anciens documents donnent une liste d'environ soixante cimetières chrétiens des premiers siècles : ceux que la science explore ne dépassent guère le nombre de vingt. On ne connaît donc jusqu'à présent que le tiers à peu près de Rome souterraine. Cette circonstance, qui laisse bien des regrets aux archéologues du XIXe siècle, ouvre, en espérance du moins, de belles perspectives aux recherches futures.

Quoiqu'elles aient encore une foule de secrets à nous révéler, les catacombes remplissent déjà, d'une manière éminente, les fonctions que leur assigne leur double caractère de cimetières et d'églises. Elles ont une merveilleuse éloquence pour retracer à l'homme sa misère et sa grandeur, pour abattre son orgueil et pour relever son courage, pour rendre témoignage à son néant par les ruines humaines qu'elles étalent, et à son éternité par les vérités qu'elles proclament. Il n'y a pas de lieu au monde plus favorable aux méditations sur l'inanité des choses qui n'ont rien d'un peu durable que leur poussière. Celui qui aurait fait dix pas dans ces souterrains sans ouvrir son âme aux graves pensées qu'ils inspirent aurait le cœur plus fermé qu'un tombeau.

Rien, dit l'écrivain que nous avons souvent cité dans cet article (1600), rien ne peut rendre l'effet que produit la vue de ce panorama funèbre. Nos cimetières, situés à la surface du sol, recouvrent les mystères de la mort : les catacombes nous les dévoilent. « Dans un certain nombre de niches sépulcrales qui ont été ouvertes à diverses époques, on peut suivre, en quelque sorte, pas à pas, les formes successives, de plus en plus éloignées de la vie, par lesquelles ce qui est là arrive à toucher, d'aussi près qu'il est possible, au pur néant. Regardez d'abord ce squelette : s'il est bien conservé, malgré tous ses siècles, c'est probablement parce que la niche où il a été mis est creusée dans un terrain qui n'est pas sec. L'humidité, qui dissout tant d'autres choses, durcit ces ossements en les recouvrant d'une croûte qui leur donne plus de consistance qu'ils n'en avaient lorsqu'ils étaient les membres d'un corps vivant. Mais cette consistance n'en est pas moins un progrès de la destruction : ces ossements d'homme tournent à la pierre. Un peu plus loin, voici une tombe dans laquelle il y a une lutte entre la force qui fait le squelette et la force qui fait la poussière : la première se défend, la seconde gagne, mais lentement. Le combat qui existe en vous et en moi entre la mort et la vie sera fini, que ce combat entre une mort et une mort durera encore longtemps. Dans le sépulcre voisin, tout ce qui fut un corps humain n'est déjà plus, excepté une seule partie, qu'une espèce de nappe de poussière, un peu chiffonnée, et déployée comme un petit suaire blanchâtre, d'où sort une tête. Regardez enfin dans cette autre niche : là, il n'y a décidément plus rien que de la pure poussière, dont la couleur même est un peu douteuse, à raison d'une légère teinte de rousseur. Voilà donc, dites-vous, la destruction consommée ! Pas encore. En y regardant bien, vous reconnaîtrez des contours humains : ce petit tas, qui touche à une des extrémités longitudinales de la niche, c'est la tête ; ces deux autres tas, plus petits encore et plus déprimés, placées parallèlement un peu au-dessous, à droite et à gauche du premier, ce sont les épaules ; ces deux autres, les genoux. Les longs ossements sont représentés par ces faibles traînées dans lesquelles vous remarquez quelques interruptions. Ce dernier calque de l'homme, cette forme si vague, si effacée, à peine empreinte sur une poussière à peu près impalpable, volatile, presque transparente, d'un blanc mat et incertain, est ce qui donne le mieux quelque idée de ce que les anciens appelaient une ombre. Si vous introduisez votre tête dans ce sépulcre pour mieux voir, prenez garde : ne remuez plus, ne parlez pas, retenez votre respiration. Cette forme est plus frêle que l'aile d'un papillon, plus prompte à s'évanouir que la goutte de rosée suspendue à un brin d'herbe au soleil ; un peu d'air agité par votre main, un souffle, un son deviennent ici des agents puissants qui peuvent anéantir en une seconde ce que dix-sept siècles, peut-être, de destruction ont épargné. Voyez : vous venez de respirer, et la forme a disparu. Voilà la fin de l'histoire de l'homme en ce monde. » — Tels sont les avertissements que nous donnent ces longues vues de tombeaux.

V. Mais ces souterrains sanctifiés par la présence de tant de saints rendent un autre témoignage ; ils ont une autre voix encore plus éloquente. La pensée de l'immortalité

(1600) M. l'abbé Gerbert, loc. cit., p. 179 et suiv.

est l'âme des catacombes bien plus que la pensée de la mort.

Les vérités chrétiennes, qui forment le point de jonction des deux mondes, y percent de toutes parts. La foi immuable y a son expression dans une parole immobile. Leurs monuments sont les témoins irrécusables des enseignements primitifs du christianisme : la prédication des apôtres est stéréotypée sur ces murs. Vous y lisez de vos yeux, vous y touchez de vos mains le culte, les usages, les croyances des premiers fidèles. On peut dire qu'il a suffi d'y souffler sur la poussière des siècles qui ont passé entre eux et nous, pour retrouver leurs sentiments dans toute leur vivacité, dans toute leur fraîcheur native, et pour constater qu'ils sont identiques aux nôtres. Dans les catacombes, comme dans nos églises, tout se rapporte aux mystères de la Rédemption. Voyez cet autel renfermant les restes d'un martyr, surmonté d'une image qui représente le miracle de la multiplication des pains, emblème de l'Eucharistie, et près duquel on a taillé dans le tuf des crédences, semblables à celles où l'on place, de nos jours, les petits vases qui renferment le vin et l'eau pour le saint sacrifice : ne reconnaissez-vous pas, au premier coup d'œil, sa parenté avec nos autels d'aujourd'hui? Vous trouvez, non loin de là, le fauteuil, en pierre, de l'évêque, du président de la cérémonie religieuse. Sa position permettait au personnage à qui il était destiné de se faire entendre de l'assemblée tout entière : il a servi pour les premières homélies, pour les premières ordinations. On rencontre, dans des cryptes voisines, d'autres siéges bien remarquables aussi : chacun d'eux est situé de telle sorte qu'il semble n'avoir pu convenir à celui qui y était assis que pour un entretien isolé et secret, comme celui qui a lieu dans la confession auriculaire.

Les principaux sacrements sont figurés par des peintures symboliques. Un tableau où l'on a reconnu le style du IIᵉ siècle vous représente la très-sainte Vierge portant dans ses bras l'Enfant Jésus : placé dans l'endroit le plus sacré, immédiatement au-dessus de l'autel, il atteste que la Femme bénie entre toutes les femmes était vénérée dès lors comme la Mère de miséricorde. Vous voyez son image, vous lisez son nom sur une de ces médailles en verre que ces antiques tombeaux nous ont conservées. Un autre tableau retrace une pieuse fille recevant des mains de l'évêque son voile de religieuse : la loi du jeûne qui sert de préparation à la fête de Pâques a été écrite sur le piédestal d'une statue. Les protestants s'arrêtent tout pensifs devant les épitaphes qui rendent témoignage à l'invocation des saints et à la prière pour les morts. D'autres épitaphes (1601) sont aussi un acte de foi à nos dogmes. Il en est beaucoup d'autres qui, sans avoir un caractère dogmatique, expriment du moins l'élévation et la pureté des sentiments nouveaux que le christianisme faisait entrer dans le cœur de l'homme. Parmi cette collection immense d'inscriptions, il y en a un grand nombre qui semblent, à la première vue, n'avoir rien d'instructif; parce qu'elles ne renferment guère que le nom du défunt et le jour de sa sépulture. Mais, si chacune d'elles, prise isolément, paraît insignifiante, leur ensemble a une très belle signification chrétienne. Il l'a, non par les mots qu'on y lit, mais par ceux qu'on n'y lit pas. Le nom d'esclave, que l'aristocratie de Rome païenne faisait graver de temps en temps sur la tombe de ses serviteurs, comme un signe de l'opulence de leurs maîtres, ce nom ne figure pas dans une des neuf mille inscriptions ou fragments d'inscriptions chrétiennes recueillies dans les catacombes. Le christianisme supprimait ce mot sur les tombeaux, en attendant qu'il pût l'effacer dans les lois et dans les âmes.

VI. Cependant ces monuments de pierre, quelque intéressants qu'ils soient, ne sont pas ce que les catacombes ont de plus précieux pour notre foi et pour la piété. Elles ont des monuments à la fois humains et surhumains, tenant de la mort et de l'immortalité, ruines vivantes, inanimées comme la poussière, et puissantes par le souffle de vie que les plus saintes âmes y ont laissé. Quels sont ces monuments précieux?

Ce sont ces corps de martyrs, qui ont été les temples de Dieu, qui deviennent les gardiens de nos autels, qui seront les chefs de la résurrection future. *Ils ne sont pas morts*, s'écriait au IVᵉ siècle saint Jérôme, et, après lui, saint Chrysostome; *car ils vivent, non pas seulement par le culte qui leur est rendu, mais surtout par les grâces qu'ils communiquent, par les prodiges qu'ils opèrent*. Lorsque les persécuteurs leur avaient dit en leur montrant les idoles : *Sacrifiez, ou mourez*, ils avaient répondu : *Nous ne sacrifierons pas et nous ne mourrons pas*. Ce mot sublime, qui exprimait leur foi à la vie immortelle des justes, s'est vérifié aussi dans leur immortalité terrestre.

Les catacombes de Rome sont incontestablement, par leur vaste étendue, et par l'innombrable quantité de saints qui les ont peuplées, le chef-lieu de toutes les cryptes du monde chrétien. Quelque spacieuse qu'elles fussent, les rangs y étaient pressés, les places vides s'y remplissaient vite. Sauf quelques intermittences dans les persécutions, des générations de martyrs, tombant les unes sur les autres, se couchaient chaque année dans ces sépulcres. Elles ont été recueillies dans ces retraites souterraines, comme on entasse, dans un lieu bien fermé, des gerbes d'épis abattus par un orage. La Papauté a veillé avec une religieuse sollicitude sur cette riche moisson, pour la distribuer successivement, suivant les deman-

(1601) On peut voir un certain nombre de ces épitaphes si instructives dans le beau livre de M. Gerbert, *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I, chap. 3.

des et les besoins de la piété, aux églises de tous les siècles et de tous les lieux.

Et c'est pour cela qu'il y a toujours eu aux catacombes des employés chargés de prendre soin d'un certain nombre de ces souterrains, ou du moins de quelques unes de leurs parties, pendant tous les siècles où ces lieux ont été fréquentés par les fidèles. « Les vrais successeurs des fossoyeurs anciens, dit M. Gerbet (1602), ce sont les ouvriers auxquels sont confiés les travaux nécessaires pour l'extraction des reliques. Ils travaillent, il est vrai, en sens inverse de leurs devanciers, ils ouvrent les tombes que ceux-là fermaient, mais c'est pour donner à l'œuvre des premiers son dernier complément, c'est pour faire passer les restes des martyrs de leurs sépulcres de pouzzolane sous le marbre des autels, transposition qui est l'image de leur transfiguration future.

« Ces employés ne sont pas des ouvriers ordinaires, mais choisis et affidés, formant une compagnie soumise à des règlements spéciaux : par une singularité ou un à-propos remarquable, les gages de ces fossoyeurs des vieilles sépultures sont pris sur le produit des dispenses de mariage, qui présagent de nouveaux baptêmes. Autant que j'ai pu en juger, cette classe d'ouvriers semble offrir un type qui lui est propre : le caractère imposant et mystérieux des lieux où ils travaillent et de leurs travaux eux-mêmes, exercent une influence assez reconnaissable sur la tournure d'esprit et l'imagination de ces braves gens, déjà disposés aux pensées graves par leur vive foi, et possédant d'ailleurs un certain sentiment des choses antiques, qui distingue le paysan romain, familiarisé avec elles depuis l'enfance. Ils servent aussi de guides aux visiteurs, dans la plupart des catacombes, qui n'ont pas de gardiens spéciaux ; ils en connaissent les bonnes voies et les cavités dangereuses, comme le berger des Alpes sait les sentiers de la montagne et les crevasses des glaciers. Vous pouvez être sûr que les petits flambeaux qu'ils vous remettent en entrant ne seront pas consumés, avant que cette espèce de crépuscule, qui annonce la proximité de la sortie, ne vous avertisse que vous pouvez les éteindre. »

De même que l'Eglise a pris soin, à l'époque primitive, d'attacher à ces tombeaux quelque marque qui ne permît pas de les confondre avec ceux dont la sainteté était incertaine, de même, depuis l'époque où l'exploration des catacombes a recommencé, elle use de la plus grande circonspection pour discerner ces tombes sacrées, pour y vérifier les signes antiques qui formaient comme le timbre du martyr.

Ces signes sont de plusieurs espèces : quelquefois les épitaphes suffisent, soit parce qu'elles indiquent le genre de mort, soit parce qu'elles offrent incontestablement les noms de quelques martyrs célèbres dans l'histoire. Souvent c'est la fiole de sang, la palme triomphale placée en guise de couronne près de la tête. De temps en temps des instruments de supplices, des débris sanglants complètent la signification de quelques autres particularités caractéristiques. Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce sujet : nous en parlerons dans un article spécial (*Voy.* l'article SAINTS INNOCENTS), et il nous suffit en ce moment de rappeler la prudente réserve du Saint-Siége, lorsqu'il s'agit d'inscrire un nouveau nom dans ce vieux catalogue des saints qui a commencé avec le christianisme.

On sait les précautions dont il s'entoure, et les protestants eux-mêmes ont rendu hommage, sous ce rapport, à l'admirable sagesse des Pontifes. Les règles sévères qu'ils suivent à cet égard ne permettent pas d'accepter des données simplement plausibles, comme plusieurs de celles qui figurent dans les arguments de l'archéologie profane. Les tribunaux déclarent souvent la culpabilité d'un homme vivant sur des preuves bien moins fortes que celles qui sont exigées par la Congrégation des Rites pour prononcer sur la sainteté d'un mort. C'est après cette vérification presque minutieuse qu'elle permet d'exposer un corps saint à la vénération des fidèles : l'église à qui Rome fait ce précieux cadeau reçoit en même temps les certificats qui constatent son authenticité ; et l'assistance divine qui dirige le Saint-Siége dans les prescriptions du culte si étroitement lié à la foi, vient sceller en quelque sorte les garanties, appuyées sur les précautions les plus scrupuleuses que la prudence humaine puisse inspirer.

VII. Nous croyons en avoir dit assez pour donner une idée des catacombes, de ces retranchements du fond desquels le christianisme, à force de vertus, de prières et de tombeaux, faisait le siége de la capitale du paganisme. Cependant, nous devons ajouter encore quelques détails et quelques considérations (1603) qui achèveront de faire connaître ces champs sacrés où reposait ce peuple de martyrs (1604), qui formait, suivant une expression du temps, le grand concile des catacombes (1605).

On plaçait dans les sépulcres des héros chrétiens les instruments de leur victoire, les clous, les chaînes, les croix, les tenailles. Ces différents objets ont été recueillis dans les fouilles. Parmi les reliques qui sont conservées dans une sacristie de Saint-Pierre, contiguë à la chapelle de la Pitié, il y a un énorme échantillon de l'ins-

(1602) Ouvrage cité, t. I, p. 152, 153.

(1603) Nous continuerons à les emprunter au beau livre de M. Gerbert, *Esquisse de Rome chrétienne* t. I, p. 245 et suiv.

(1604) Tantos justorum populos furor impius hausit,
Cum coleret patrios Troia Roma Deos.
(PRUDENTIUS, *Ad Valesian.* hym. X.

(1105) *Nemesius autem gratia Christi roboratus circuibat cryptas et concilia martyrum.* (*Acta S. Stephani.*)

trument de torture appelé ongles de fer. On voit dans la basilique de Sainte-Marie, au delà du Tibre, dans l'église de Saint-Martin des Monts, et dans d'autres encore, quelques-unes de ces pierres qui ont été attachées aux corps de ceux qu'on noyait. L'usage de déposer, quand on le pouvait, dans le tombeau des martyrs quelques objets qui avaient servi à leur supplice, n'était pas propre aux Chrétiens de Rome. Les actes du Pape saint Clément disaient que les bourreaux avaient lié à son cou une ancre pour le précipiter dans la mer. Cette ancre a reparu, lorsqu'on a retrouvé son tombeau sur les rivages de la Chersonèse, où il avait été exilé. — *Voy.* l'article CLÉMENT (Saint), Pape, n° XI. — Quelquefois des instruments d'un autre genre étaient cachés dans les tombes. La robe tissue d'or, avec laquelle sainte Cécile fut inhumée, recouvrait un cilice; saint Laurent fut enseveli avec les linges dont il s'était servi pour essuyer les pieds des pauvres.

Outre les fioles contenant du sang, les catacombes ont fourni un certain nombre de ces vases antiques, connus sous le nom de lacrymatoires. Suivant Boldetti, qui les a examinés attentivement, ils offraient des traces que n'y auraient pas laissées les larmes, qui sèchent presque aussi vite dans les lacrymatoires que dans les yeux des hommes. La nature de ces traces, leur couleur, indiquaient qu'on y renfermait, non les pleurs des vivants, mais le sang des morts. Le sang des martyrs, qui a décidé de tant de choses, semble aussi avoir tranché, à cet égard, les disputes de la science.

L'aspect de tant de monuments de courage entretenait la patience et l'ardeur de la milice chrétienne, qui s'inspirait aussi à la vue des peintures tracées sur les murs et sur les tombeaux par des artistes dont les anges savent les noms. L'histoire ne nous a légué aucun détail biographique sur ces patriarches de l'art chrétien, et malheureusement beaucoup de leurs tableaux ont péri, non-seulement par le travail destructeur des siècles qui use tout, même les tombeaux, mais encore parce qu'ils ont eu à subir d'autres ravages que ceux du temps.

Lorsque l'armée des Lombards, conduite par Astolphe, campa sous les murs de Rome, quelques hordes pénétrèrent dans plusieurs cimetières et y commirent de grandes dévastations, soit par la fureur de détruire, soit par l'effet de cette cupidité soupçonneuse qui rêve toujours des trésors dans les tombeaux. Il paraît aussi que ces lieux ont souffert, à des époques inconnues, des profanations furtives plus ou moins multipliées. La bêche de quelques extracteurs de pouzzolane, rivalisant avec le marteau des Barbares, brisa des tombes, des chambres sépulcrales, pour retirer de la maison des morts quelques charretées de sables pour les maisons des vivants. Ces souterrains, protégés à la fois par la majesté de leurs tombes et par l'obscurité de leurs labyrinthes, ont été dévastés par des soldats maraudeurs et par des manœuvres qui y cherchaient les uns un peu d'or, les autres un peu de terre.

Malgré ces ravages, un nombre assez considérable de ces premières créations de l'art chrétien s'est perpétué jusqu'à nous, les uns encore visibles sur les murs mêmes des catacombes, les autres reproduites par la gravure. Ces tableaux exprimaient, sous des formes variées, deux idées principales, celle de la lutte et celle de la délivrance. Les peintres étaient à leur manière des Tyrtées chrétiens : ce chœur d'artistes formait une troupe d'utiles auxiliaires dans le siége que le christianisme livrait à la métropole païenne, du fond de ces retranchements souterrains.

VIII. C'était en effet un siége, nous l'avons dit, et un siége unique en son genre, le siége de la force morale, de la puissance divine contre la force brutale et les passions diaboliques. Voici les principales circonstances qui peuvent nous fournir un aperçu de cette attaque plus redoutable que toutes celles qui ont jamais ensanglanté l'histoire.

Les catacombes traçaient autour de Rome deux lignes qui allaient du nord au sud, l'une par l'occident, l'autre par l'orient. Dans la première, le tombeau de saint Pierre faisait face au cirque de Néron; le cimetière des martyrs Pancrace et Calepodius, au Champ-de-Mars d'un côté et au pont d'Horatius Coclès de l'autre; les grottes Pontiennes, à des jardins voluptueux qui bordaient le Tibre; la crypte de saint Paul, à la pyramide de Cestius. Dans l'autre ligne, au mausolée d'Auguste était opposé le petit cimetière de Saint-Valentin; au temple de l'Honneur, le camp souterrain qui portait le nom de Sainte-Priscille; au temple de Diane, le caveau de Sainte-Agnès; à la chaussée de Tullius, à l'amphithéâtre Castrense, à la région du Colysée, les cimetières des voies Tiburtine, Prénestine, Labicane et Latine; enfin à la porte Capène, au palais des Césars, au Capitole, les grandes catacombes. Les retranchements des assiégeants et ceux des assiégés offraient aussi, sous d'autres rapports, les plus vifs contrastes. Les assiégés traçaient sur les murs de leurs casernes et sur leurs étendards les portraits de leurs généraux; les assiégeants dessinaient, dans leurs galeries souterraines, quelques placides figures de justes souffrants et de femmes en prière. D'un côté, l'aigle des légions; de l'autre, la colombe du Jourdain : d'un côté, la louve romaine; de l'autre, l'Agneau. Sur les monuments, sur les tombeaux païens étaient placés des trophées, les images, les dépouilles des nations vaincues; les Chrétiens renfermaient dans les tombeaux de leurs soldats des tenailles et des clous teints de leur sang, et quelquefois d'autres objets, humbles instruments de leur charité envers les pauvres. Dans leurs évolutions, les troupes païennes passaient sous des arcs de triomphe; la milice chrétienne entrait ou

sortait par les trous des carrières. Quelquefois les païens faisaient irruption dans les retranchements des catacombes, et ils ravageaient; d'autres fois les Chrétiens s'avançaient, tête haute, sur les places publiques, et ils mouraient. Mais plus ils avaient de morts, plus nombreuses étaient les recrues qui arrivaient pour miner la citadelle de l'idolâtrie : leurs rangs étaient d'autant plus pressés que les cimetières s'élargissaient. Ces assauts présentent le spectacle inverse de celui que le Tasse décrit, lorsqu'il nous montre au-dessus des bataillons des croisés les légions des anges combattant dans les plaines du ciel pour prendre Jérusalem : dans le siége de Rome, l'armée de Dieu était sous terre. Les travaux de siége avaient duré trois siècles, et la sape avançait toujours; sous Constantin, un grand ébranlement se fit entendre, une partie de la Rome païenne s'abattit, l'autre chancela. Il y eut encore, quelque temps après, une lutte, jusqu'à ce que le vieil autel de la Victoire eût été renversé pour toujours. Alors les restes de la Rome païenne tombèrent, et lorsque la poussière de leur chute fut dissipée, voici ce qu'on vit : la Rome souterraine était devenue la Rome publique; elle avait passé des catacombes sur les sept collines.

IX. En général, les catacombes peuvent être considérées sous quatre aspects : comme cimetière, c'est le plus illustre de la chrétienté; comme retraite pour les Chrétiens, elles furent les retranchements du siége dont nous venons de parler; comme dépôts d'objets intéressants pour les arts et pour l'archéologie, elles sont ou elles ont été un musée sacré ; comme lieu de prière, elles possèdent un recueillement infini.

L'enfant le plus dissipé se recueille lorsqu'on le mène prier sur les tombeaux de sa famille ; les catacombes sont, pour la famille des Chrétiens, le caveau des ancêtres, visiblement situé, non pas simplement sur les limites des deux mondes, mais aux portes mêmes du ciel. Toute pensée y devient presque forcément ou un grand souvenir ou une grande espérance.

Pour mieux goûter les émotions que cette Rome souterraine inspire, on n'a qu'à les rapprocher de celles que font éprouver les ruines de Pompéi. Rien de plus désespéré que l'aspect de cette ville morte, sortant à demi de son tombeau, non pour ressusciter en se repeuplant, mais pour se donner, à quelque égard, un faux air de vie, pour que les brises de la mer, les parfums du printemps, les émanations de la belle nature environnante s'égarent sans but dans ces rues qu'éclaire un soleil inutile.

Les ténèbres des catacombes produisent dans l'âme l'effet contraire à celui du soleil de Pompéi ; car le grand charme de ces lieux tient, en partie, au contraste qui existe entre la nuit physique qui y règne, et le jour spirituel qui éclairait leurs habitants. Pompéi, à peu d'exceptions près, ne nous rappelle guère que la vie matérielle de ses habitants, leurs agitations, leurs plaisirs, tout ce qui passe ; aucun lieu ne semble plus convenable pour les cérémonies de l'Eglise, qui retracent particulièrement le néant. Lorsqu'au commencement du Carême, un prêtre y donne les cendres aux ouvriers de ces ruines, entre les murs délabrés d'une maison antique, transformée en chapelle, cette parole : *O homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière*, ne saurait rencontrer un écho mieux fait pour elle. Dans les cimetières souterrains de Rome, tout cimetières qu'ils sont, la pensée de la mort n'est pourtant qu'accessoire ; le sentiment dominant est celui de l'immortalité. Si la foi à la vie future pouvait se perdre sur la terre, on la retrouverait dans les catacombes des martyrs. L'immense amour de la vérité et de la justice qui a consacré ces lieux a dû aboutir ailleurs qu'à un trou éternel dans une carrière de pouzzolane; le monument de cet amour ne saurait être le vestibule du néant. Le matérialisme le plus endurci serait ébranlé après une demi-heure de méditation dans les catacombes.

Les âmes pieuses y éprouvent, non pas de simples sentiments, mais, pour ainsi dire, des sensations de foi, comme si elles entendaient, derrière ces murs de tombes, des voix qui leur parlent et qui les appellent. Elles sentent qu'avec plus de foi encore, plus de prières, plus d'amour surtout, elles pourraient y espérer une de ces illuminations que saint Philippe Nériy a reçues. Pendant dix ans, étant encore dans la vigueur de l'âge, il vint habituellement passer les nuits en oraison dans les catacombes de Saint-Sébastien : on y montre encore le caveau où il aimait à se retirer. C'est dans la Rome souterraine qu'il alimentait la source de cette charité inépuisable qu'il a répandue sur la Rome des vivants. Dans le fond de cet abîme il se sentait plus près du ciel, et, à cette hauteur, la face prosternée contre terre, il demanda plusieurs fois à Dieu de modérer les consolations et les grâces dont il était inondé. « Son cœur, dit une femme poëte (1606), était une urne trop petite sans doute pour contenir cet océan, et c'est pourtant de cette urne que mille fleuves sont sortis. »

X. De temps à autre on fait à Rome la découverte de quelques nouvelles catacombes (1607). C'est ainsi qu'on a trouvé, il y a

(1606) *Martha Marchina.*

(1607) Dans une séance de l'Académie romaine d'archéologie, tenue le 17 mai 1838, le chevalier P. E. Visconti, secrétaire perpétuel de ce corps savant et commissaire des antiquités, a rendu compte d'une découverte importante faite hors de la Porte Maggiore, à peu de distance de l'ancienne église de Saint-Marcellin et Saint-Pierre et du tombeau de sainte Hélène. Il s'agissait d'un espace de catacombes d'une grandeur et d'une beauté tout à fait hors ligne. Cet espace appartient au cimetière qui porta successivement les noms de Saint Tiburce, de Saint-Marcellin et Saint-Pierre, de Sainte-Hélène, et enfin de *Inter duos lauros* (entre deux lauriers). Tout le pavé est construit en mosaïque, sur une longueur de 62 palmes (46 pieds environ), et l'on

quelques années, celles de Sainte-Agnès; et plus récemment, d'autres catacombes ont été découvertes à sept milles de Rome, dans une ferme de la Propagande, appelée *Petra Aurea*, et vulgairement Coazzo. Le Pape Pie IX a visité ces dernières en 1851. Voici, en partie, le récit qu'on a fait de cette visite intéressante (1608), et qui est en parfaite concordance avec ce que nous avons dit des catacombes connues et étudiées depuis longtemps:

«... Arrivé vers les onze heures et demie du matin, le Saint-Père fut reçu par le cardinal Marini, en sa qualité de préfet de l'administration générale de la Propagande, et par les cardinaux Patrizi, président de la commission d'archéologie sacrée; Schwarzenberg, archevêque de Prague; Carvalho, patriarche de Lisbonne, et Antonelli, secrétaire d'Etat, ainsi que par divers archevêques, évêques, prélats et personnages de distinction ecclésiastique et laïque, honorés d'une invitation. Le Saint-Père, après s'être arrêté à considérer la vue d'ensemble des catacombes découvertes et de la basilique, descendit par l'antique escalier, formé en partie de débris arrachés à des édifices païens, pour visiter en détail ces importantes découvertes. Entré dans l'oratoire des saints Alexandre et Eventius, il l'examina dans toutes ses parties, comparant tout ce qu'il voyait avec les pratiques liturgiques de l'Eglise romaine, lesquelles remontent, par une tradition non interrompue, aux premiers siècles du christianisme. Il visita l'antique *Presbyterium*, où s'élevait le siége épiscopal de marbre.

« Pie IX s'assit sur cet antique siége, et prononça un discours émouvant sur les mémoires sacrés de ce lieu, exhortant les jeunes élèves de la Propagande, qu'ils eussent à s'inspirer des souvenirs que rappellent ces ruines saintes, pour être à l'avenir d'intrépides prédicateurs de l'Evangile, et pour imiter les premiers Chrétiens dans la foi et dans les œuvres, faisant voir que la première, sans la seconde, ne sert de rien. Il donna ensuite à tout le monde sa bénédiction. Puis il examina les nombreuses inscriptions trouvées sur les monuments sépulcraux, et après avoir achevé la visite de ce sanctuaire, il passa à l'oratoire de sainte Théodule, et comme il s'y trouvait un grand nombre de morceaux de vases de verre placés là par les Chrétiens comme ornements, il eut la bonté d'en distribuer aux cardinaux, aux évêques, aux prélats et aux autres personnages qui l'entouraient en grand nombre.

« On vit ensuite un des élèves de la Propagande, un jeune Ethiopien, se prosterner devant le Pape et l'inviter par quelques vers latins à visiter les catacombes qui ouvrent à côté de la Basilique découverte. Le Saint-Père y étant entré, éprouva une vive émotion à la vue d'un lieu qui réveille tant de souvenirs; à diverses reprises il montra aux assistants les vases teints du sang des martyrs qui y avaient été amoncelés; il fit ouvrir en sa présence une des anciennes tombes qui sont encore intactes, et baisa les reliques qu'on y trouva. Il s'arrêta aussi à lire les diverses inscriptions tracées sur les châsses au moment même où les premiers Chrétiens ensevelissaient ceux qui étaient morts dans le baiser du Seigneur, et particulièrement les martyrs. Au sortir des catacombes, le Saint-Père voulut voir les desseins qui accompagnèrent la Notice de ces découvertes et le plan de l'église qu'on a le projet d'élever sur ce lieu, et il en a exprimé sa satisfaction. Il se rendit ensuite à l'autre fouille, et il y examina avec bonheur la belle mosaïque qui lui a été offerte par la Propagande, et qu'il a ordonné de placer dans une des salles du Vatican (1609)...»

CATALOGUE DES PAPES. *Voy.* Papes.

CATANEO, Jésuite, missionnaire en Chine. *Voy.* l'article Chine (Histoire du christianisme), n. IV.

CATÉCHÈSES. Le christianisme a commencé et ne s'est propagé que par des catéchèses, c'est-à-dire par des instructions courtes et méthodiques des saints mystères, et qui se faisaient de bouche: c'est ce que signifie *Catéchèse*, qui vient du mot grec κατήχησις, instruction de vive voix. Nous devons grouper quelques-uns des faits qui se rapportent à cette première forme de l'enseignement catholique.

I. Le divin Rédempteur des hommes avait dit à ses apôtres: *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* « *Euntes, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti* (1610); » et ces apôtres firent ce que le divin Maître leur

voit s'y détacher six tableaux en mosaïque coloriée, parmi lesquels il en est qui portent des emblèmes chrétiens. Le chevalier Visconti a rappelé que ce cimetière, célèbre dans les fastes de l'Eglise, est aussi en réputation chez les archéologues, parce qu'on y a retrouvé le plus grand nombre des médaillons du musée Carpegna, publiés par Buonarotti.

(1608) Dans le *Journal de Rome*, du 13 avril 1851.

(1609) On a beaucoup écrit sur les catacombes. Depuis Bottari, dont le travail date de 1737, les recueils de Bosio et de Aringhi qui datent de 1632 et 1651 et beaucoup d'autres, jusqu'à Séroux d'Agincourt, qui a donné des planches qui ne manquent pas de mérite, on possède beaucoup de renseignements sur ces saints lieux. De nos jours, on s'est beaucoup occupé aussi des catacombes. Outre M. l'abbé Gerbert et M. Raoul-Rochette dont nous avons cité les ouvrages, le chevalier Artaud a donné un livre intitulé: *Voyage dans les catacombes*, et ce livre est regardé comme un des meilleurs qui aient été composés sur ce sujet depuis la *Rome souterraine de Bosio*. M. l'abbé Gaume n'a guère fait, dans ses *trois Rome*, que répéter ces auteurs. Mais rien jusqu'ici ne paraît devoir emporter la splendide et savante collection que publie M. Perret. Nous avons consacré un article à sa *Rome souterraine* dans notre *Mémorial catholique*, t. VIII, p. 245 et suiv.— Ceux qui ne pourraient pas consulter ces divers ouvrages trouveront dans Godescard (art. *Saint Calixte*, Pape et martyr, au 14 octobre) une très-longue et savante note sur les catacombes.

(1610) *Matth.* xxviii, 19.

avait ordonné; ils instruisirent avant que de baptiser.

Leurs instructions, nous l'avons dit, furent d'abord vocales. On ne pouvait pas, dès les premiers siècles, mettre par écrit les dogmes et les pratiques du christianisme. Il aurait été à craindre que ces écrits ne vinssent à tomber entre des mains profanes qui en auraient abusé certainement. D'ailleurs, depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, et depuis ce législateur jusqu'aux persécutions suscitées à la Loi nouvelle accomplie par Jésus-Christ, l'enseignement s'était toujours fait de vive voix et par transmissions. Ainsi Abraham instruisit ses enfants ; Isaac, Jacob, firent de même, et la longue vie de ces patriarches qui étaient si soigneux de garder la mémoire des choses passées, les mettait à même de transmettre à plusieurs générations les vérités que Dieu leur avait révélées. Voilà pour l'Ancienne alliance.

Au commencement de la Nouvelle, on vit reparaître la même manière d'enseigner. Le divin Précepteur des nations enseigna de vive voix. Il n'écrivit rien; ce ne fut que plusieurs années après son entrée dans la gloire que ses Apôtres fixèrent sa doctrine par les saintes Ecritures. Et encore ces saintes Ecritures ne furent-elles pas d'abord remises entre les mains de tous; on ne voulait pas, suivant le commandement du Sauveur lui-même, jeter les perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulassent aux pieds : *Nolite dare sanctum canibus; neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos* (1611). » Ce qui nous montre que, même dans les temps apostoliques, l'enseignement était vocal. « La méthode de prêcher l'Evangile, dit Fleury, était différente suivant la disposition des sujets. On convainquit les Juifs par les prophéties, par les autres preuves tirées de l'Ecriture et de leurs traditions. On persuadait les gentils par des raisonnements plus simples ou plus subtils, selon leur capacité, et par l'autorité de leurs poëtes et de leurs philosophes. Les miracles excitaient l'attention des uns et des autres. Les actes des apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces différentes manières d'instruire. On ne parlait des choses de Dieu qu'à ceux qui les écoutaient sérieusement et tranquillement. Sitôt que les infidèles commençaient à se fâcher ou à rire, comme il arrivait souvent, le Chrétien se taisait pour éviter de profaner les choses saintes, et d'exciter des blasphèmes (1612). »

II. Plus tard, on fut obligé de publier quelques écrits, pour montrer aux païens le peu de fondement de leur religion, et arracher leurs préjugés. Mais, remarque encore Fleury, ce qui en ramenait le plus à la vraie religion, c'étaient les miracles encore fréquents, la sainte vie des Chrétiens, et leur constance dans le martyre

Les premiers écrits composés pour ramener et instruire les païens sont : 1° *l'Exhortation aux gentils*, de saint Justin, dans laquelle il examine quels ont été les instituteurs de la religion païenne et de la religion chrétienne, et où il conclut, après avoir montré l'impuissance des docteurs païens à enseigner la vérité, qu'il faut nécessairement la chercher dans nos livres saints où elle brille admirablement; 2° le *Discours* de saint Justin aux païens, qu'il a composé pour leur faire connaître les raisons qu'il avait eues de quitter le culte des faux dieux pour n'adorer que le véritable, lesquelles sont tirées de l'excellence et de la pureté de la religion chrétienne, comparée aux infamies et à la corruption du paganisme; 3° les deux *Apologies* de saint Justin, dans lesquelles ce Père défend la religion avec courage et avec une grande puissance de raisonnement; 4° les trois livres de Théophile à Autolique, consacrés le premier, à prouver l'existence du vrai Dieu et ses perfections infinies; le second à montrer l'absurdité du culte des faux dieux, et à retracer l'histoire de la création; le troisième, à faire voir l'antiquité de nos Livres sacrés; 5° *Apologie de la religion chrétienne*, par Athénagore; 6° son traité de la résurrection des morts, dans lequel il prouve le dogme de la résurrection : 1° par la fin que Dieu s'est proposée en créant l'homme, qui est de le faire vivre éternellement; 2° par la nature même de l'homme, qui, étant composé de corps et d'âme, aurait en vain été créé ainsi, s'il n'y avait qu'une de ces deux parties, c'est-à-dire l'âme, qui demeurât éternellement; 3° par le jugement que l'homme doit subir un jour de toutes ses actions, n'étant pas juste que l'âme, qui par elle-même n'est pas susceptible des plaisirs des sens, en porte seule la peine, ni que le corps, qui n'est pas capable de discernement, soit seul puni pour des péchés qui appartiennent particulièrement à l'âme ; 4° enfin par la fin même de l'homme, qui étant né pour jouir des biens éternels, n'en jouirait pas parfaitement si son corps, qui lui a servi d'instrument pour les mériter, ne se trouvait réuni à son âme. après la résurrection; 7° le *Discours contre les Grecs*, par Tatien, où il leur montre la vanité des études dont ils font tant de bruits, leur explique l'existence de Dieu, la génération du Verbe, l'immortalité de l'âme, etc; 8° l'*Exhortation aux païens*, par Clément d'lAexandrie, dont le but est de leur montrer le ridicule de leur culte des divinités, et de leur prouver l'antiquité, la divinité et l'exellence de notre religion.

Tels sont les principaux écrits qui ont été composés pour instruire les gentils et les détourner de leurs erreurs. Les autres docteurs qui suivirent ne firent plus que s'attacher

(1611) *Math* VII, 6.
(1612) Voy. *Mœurs des Chrétiens*, § V; *Actes des apôtres*, II, 24; III, 12, 13, 16; XIV, 14, 17, 22.

à défendre la religion attaquée soit par les philosophes, soit par les hérétiques, soit par les sophistes. Ainsi nous voyons Tertullien, Origène, saint Cyprien, etc., lutter avec une énergie admirable contre les ennemis de toutes sortes qui enfante l'esprit des ténèbres déjà vaincu.

III. Ce n'est guère qu'au IVe siècle que l'on commença à mettre par écrit les instructions données à ceux qui se préparaient à recevoir le baptême.

Nous trouvons en effet, parmi ces immortels ouvrages des saints Pères, dix-huit *catéchèses* de saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui florissait en 345, et qu'il avait adressées aux *catéchumènes* (*Voy.* cet article) et aux nouveaux baptisés. Ces *catéchèses* sont écrites avec simplicité, clarté et solidité. Elles sont précédées d'un discours dans lequel saint Cyrille exhorte fortement les fidèles à bien profiter de ses instructions.

La première catéchèse est une introduction au baptême. Le saint évêque encourage les catéchumènes à se faire baptiser, et il fait l'éloge de ce sacrement de la régénération qu'il leur représente comme la délivrance de leur captivité, la rémission et la mort des péchés, la régénération de l'âme et le sceau ineffable de la sainteté. La seconde catéchèse traite de la pénitence et de la rémission des péchés. Saint Cyrille représente combien le péché est énorme, il fait voir ensuite que le péché ne vient pas de Dieu, qui a fait l'homme droit (1613), mais de notre libre arbitre; enfin, il exhorte à la pénitence, et dit que Dieu attend avec patience le pécheur. Ces paroles de l'*Epître* de saint Paul *aux Romains* : *Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ nous avons été baptisés en sa mort* (1614), sont la matière de la troisième catéchèse dans laquelle saint Cyrille fait voir que le moyen dont Dieu se sert pour remettre les péchés est le baptême dont il relève la dignité et prouve la nécessité. Après avoir parlé du baptême, le saint évêque traite dans la quatrième catéchèse des principaux points de la religion, c'est-à-dire de Dieu, de Jésus-Christ, de son incarnation, de sa mort, de sa sépulture, de sa descente aux enfers, de sa résurrection, de son ascension, du jugement dernier, du Saint-Esprit, de l'homme et des deux parties dont il est composé, de la virginité, du mariage, des secondes noces, des aliments, des vêtements, de la résurrection des corps.

Dans la cinquième catéchèse, saint Cyrille traite de la foi qui est le fondement et le garant de toutes les vertus. La sixième traite de la monarchie de Dieu, et de la véritable idée que l'on doit se former de la Divinité : c'est le commencement de l'explication du Symbole. La septième établit contre les Juifs que Dieu est le Père de Jésus-Christ. L'unité de Dieu contre les païens, et sa paternité contre les Juifs étant établies, saint Cyrille montre dans la huitième catéchèse que ce Dieu est tout puissant, suivant ces paroles du symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant.* La neuvième catéchèse est en quelque sorte une suite de celle-ci. Nous y apprenons que Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est le créateur de toutes choses, et que l'univers, par son ordre admirable, est un ouvrage digne de la sagesse divine.

La dixième est un précieux traité de la divinité du Sauveur, et explique ainsi le deuxième article du symbole, dans lequel nous faisons profession de croire en ce Seigneur Jésus-Christ. La génération éternelle du Fils de Dieu et sa naissance temporelle forment les sujets de la onzième catéchèse. La douzième traite de l'incarnation du Verbe. Saint Cyrille pose d'abord pour principe, *qu'il n'est pas moins essentiel au salut de confesser l'humanité de Jésus-Christ que sa divinité;* ensuite, après avoir réfuté, comme en passant, l'erreur des Juifs à ce sujet, il rapporte celles de plusieurs hérétiques sur le même point, et leur oppose en général la doctrine de l'Eglise sur l'incarnation. La treizième catéchèse a pour objet la mort de Notre-Seigneur, et les avantages que nous a procurés cette précieuse mort. La résurrection du Rédempteur, son ascension au ciel, forment naturellement le sujet de la suivante, qui est la quatorzième. La quinzième peut se diviser en trois parties, dont la première traite du second avénement de Jésus-Christ; la seconde, du jugement dernier; la troisième de son règne éternel. Les deux suivantes sont l'explication du huitième article du symbole. *Je crois en un Saint-Esprit consolateur qui a parlé par les prophètes.* Ensuite la dix-huitième catéchèse a pour objet trois grands points de la doctrine chrétienne. D'abord saint Cyrille traite de la résurrection de la chair, qu'il appelle *la racine et le fondement de toutes nos bonnes actions*, et il démontre parfaitement la vérité de ce dogme consolant. Ensuite, il montre la divinité et la perpétuité de l'Eglise catholique, et en dernier lieu il enseigne ce que nous devons croire touchant la vie éternelle qui est promise à ceux qui ont été élevés dans le sein de l'Eglise catholique, et qui y ont vécu sans reproche.

IV. On le voit, l'enseignement des premiers siècles est celui d'aujourd'hui. Les docteurs de la primitive Eglise se bornaient à expliquer d'une manière claire et solide le Symbole de notre croyance : ce fait est contre les protestants, qui s'obstinent à nous accuser de nouveauté.

Outre les dix-huit catéchèses que saint Cyrille a laissées, et que nous venons d'analyser brièvement, il y en a cinq autres de ce saint docteur, et qui sont appelées *catéchèses mystagogiques*, c'est-à-dire renfermant l'explication des plus saints mystères.

La première de ces catéchèses traite des

(1613) *Eccl.*, VII, 3.

(1614) Ibid., VI, 3.

cérémonies qui précédaient le baptême, savoir : des renonciations et de la profession de la foi ; la seconde, de l'onction de l'huile sanctifiée par les exorcismes et du baptême ; la troisième, de l'onction du saint chrême, c'est-à-dire de la confirmation ; la quatrième de l'Eucharistie; la cinquième, de la liturgie et de la communion.

Telles sont les catéchèses de saint Cyrille. Un peu plus tard nous en trouvons deux autres de saint Jean Chrysostome qui vivait au commencement du v[e] siècle. Dans la première, cet illustre docteur loue les catéchumènes de leur ardeur à demander le baptême. Il explique les différents noms que l'Eglise donne à ce sacrement, qui sont ceux de bain, de régénération, d'illumination, de sépulture, de circoncision et de croix ; la différence du baptême d'avec les ablutions de la loi ancienne, qu'il fait consister en ce que le baptême purifie l'âme, au lieu que ces ablutions ne purifiaient que le corps ; enfin, la vertu de ce sacrement pour remettre les péchés, et nous rendre saints. En terminant, il dit un mot de la pénitence après le baptême, mais seulement pour exhorter les catéchumènes à vivre dans une si grande innocence qu'ils n'en aient jamais besoin. Dans la seconde catéchèse, saint Jean Chrysostome explique le nom de fidèle que l'on reçoit par le baptême ; il s'étend ensuite sur les obligations qu'impose ce sacrement ; et il fait sentir l'étendue des promesses renfermées dans ces paroles : *Je renonce à Satan et à ses pompes*.

V. Dans la suite nous voyons les autres Pères de l'Eglise, les évêques et les pasteurs, instruire de même ceux qui devaient recevoir le baptême. Ainsi, il est certain que dans tous les temps on a suivi l'exemple des apôtres, qui eux-mêmes s'étaient conformés au précepte formel de Notre-Seigneur, c'est-à-dire qu'on avait un très-grand soin d'enseigner les dogmes qu'il fallait croire, et la morale qu'il fallait pratiquer avant de conférer le sacrement de la régénération : ce qui détruit cette vaine et injuste imputation des incrédules, qui n'ont pas craint d'avancer « que la religion chrétienne s'est établie dans l'ombre par séduction et par artifice, que les premiers fidèles ne savaient ce qu'ils faisaient en recevant le baptême, et qu'ils croyaient sans preuves et sans motifs suffisants. »

Au reste, avec un peu de bonne foi, ces incrédules auraient vu que, dans tous les siècles, les conciles ont exhorté et ont fait un devoir rigoureux aux ecclésiastiques de bien instruire les peuples avant de les admettre dans la société chrétienne. Ils auraient vu que le dernier concile œcuménique, le concile de Trente, a confirmé et renouvelé ces lois en ces termes : « Afin que le peuple fidèle s'approche des sacrements avec plus de respect et plus de dévotion, ce saint concile enjoint à tous les évêques, non-seulement d'en expliquer eux-mêmes l'usage et la vertu, selon la portée de ceux qui se présenteront pour les recevoir, quand ils feront eux-mêmes la fonction de les administrer au peuple, mais aussi de tenir la main à ce que tous les curés observent la même chose, et s'attachent avec zèle et prudence à cette explication, qu'ils feront même en langage du pays, s'il est besoin et si cela se peut faire commodément, suivant la forme qui sera prescrite par le saint concile, sur chaque sacrement, dans le catéchisme (1615) qui sera dressé, et que les évêques auront soin de faire traduire fidèlement en langue vulgaire, et de faire expliquer au peuple par tous les curés; lesquels, au milieu de la grand'messe ou du service divin, expliqueront aussi, en langage du pays, tous les jours de fêtes ou solennels le texte sacré et les avertissements salutaires qui y sont contenus ; tâchant de les imprimer dans les cœurs de tous les fidèles et de les instruire solidement dans la loi de Notre-Seigneur (1616). »

Ces paroles sont claires et formelles. Le saint concile prescrit de ne pas négliger d'instruire les peuples; ce qu'avaient suivi les apôtres et les Pères de l'Eglise des premiers siècles; et aujourd'hui encore on est fidèle à ce qu'a ordonné le concile de Trente. L'Eglise catholique n'a donc jamais cessé d'instruire ses enfants, soit pour les initier aux grandes vérités du salut, soit pour les y maintenir après qu'ils les ont reçues.

CATÉCHISME. Toujours l'instruction catéchétique, c'est-à-dire l'enseignement des premières vérités de la religion, en un mot, de tout ce qu'un Chrétien doit savoir, toujours, disons-nous, cet enseignement primaire et fondamental a été donné dans la sainte Eglise. Les conciles l'ont recommandé, et ont tracé des règles à ce sujet.

La fonction de catéchiste y a toujours été une des plus importantes. Elle était autrefois une charge distincte, témoin Origène, qui était catéchiste de l'Eglise d'Alexandrie. —*Voy.* l'article CATÉCHISTES. — Seulement aux premiers siècles, on appelait, dans l'Eglise, *catéchèses* les instructions que l'on donnait de vive voix, et qu'on écrivait ensuite, à ceux qui voulaient embrasser le christianisme, parce qu'on les instruisait avant qu'ils ne fussent baptisés, et qu'alors ces aspirants étaient appelés *Catéchumènes*. Mais aujourd'hui que l'on administre le sacrement de baptême presque toujours aussitôt après la naissance, on nomme *catéchisme*, non-seulement les instructions que l'on donne aux enfants et aux adultes qui sont baptisés, pour les initier aux préceptes de la religion et les préparer à la première communion, mais encore le *livre* qui renferme ces instructions.

(1615) *Voy.* l'article CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE.
(1616) *Conc. Trid.*, sess. 24, chap 7.

Il est peu de livre, on le sait assez, qui soit plus digne même de l'homme fait, et plus capable d'intéresser vivement le sage. Car il n'en est point qui réponde avec plus de netteté et de candeur, sans subtilités dialectiques, sans apprêt d'éloquence, sans surprises ni détours, à toutes les questions sur lesquelles il nous importe le plus d'être fixés. *Il y a un petit livre*, écrivait un célèbre professeur de ces derniers temps, qui avait eu le malheur de vouloir expliquer *comment les dogmes finissent*, et qui eut depuis le malheur plus grand de mourir dans l'anxiété de ses doutes (1617), *il y a*, disait-il, *un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants. Lisez ce petit livre, qui est le Catéchisme, vous y trouverez une solution de toutes les questions, de toutes sans exception... Demandez*, ajoutait-il, *à un pauvre enfant instruit à cette école.... Il vous fera une réponse sublime. Il n'ignore rien. Et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage.... Car tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme de soi-même, du christianisme....* Infortuné philosophe, qui a su reconnaître une telle vérité, et qui n'a pas su comprendre que de tels dogmes sont impérissables, comme Dieu qui les a révélés !

Mais nous n'avons pas à traiter ici du *catéchisme* en lui-même, ni des *livres* qui portent ce nom. Nous devons seulement nous occuper du premier de tous, de celui qui devrait être l'unique dans tout le monde catholique, parce qu'il émane de l'Eglise elle-même et qu'elle l'a formellement prescrit. — *Voy.* l'article CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE. — Il suffit aussi à notre plan, qu'en ce qui concerne cette question catéchétique, nous ne notions que ce qui entre dans les faits historiques. *Voy.* les articles CATÉCHÈSES, CATÉCHISTES, CATÉCHUMÈNES, CATÉCHUMÉNAT.

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE, admirable abrégé de théologie à l'usage des curés, d'une grande autorité, qui fut commencé dans le concile même, continué à Rome, et publié enfin l'année 1566 par le Pape saint Pie V.

I. Dans sa XXIV° session, chap. 7 *De reformatione*, le saint concile de Trente avait décrété ce qui suit : « Afin que le peuple fidèle s'approche des sacrements avec plus de respect et de dévotion, le saint concile ordonne à tous les évêques, non-seulement de lui expliquer, en se mettant à sa portée, toutes les fois qu'ils administreront les sacrements par eux-mêmes, leur usage et efficacité, mais encore de veiller à ce que chaque curé donne ces mêmes instructions d'une manière pieuse et prudente, même en langue du pays, si besoin est, et que cela puisse se faire commodément, selon la forme qui sera prescrite par le concile, pour chaque sacrement dans le *Catéchisme* que les évêques feront traduire fidèlement et enseigner au peuple par chaque curé. »

Pour se conformer à ce décret on travailla pendant deux ans dans le concile à un *Catéchisme* qui mettrait les curés à même de remplir les intentions de la sainte assemblée. Et, dans sa XXXV° session, au moment de se séparer, elle ordonna aux Pères qui avaient été chargés de préparer ce *Catéchisme*, « de porter leur travail au Pape, afin qu'il fût mis en lumière selon qu'il le jugerait à propos et sous son autorité. »

En conséquence, Pie V appela à Rome trois Pères du concile et théologiens du plus grand mérite (1618) : Léonard Marin, archevêque de Lanciano, Egidius Foscarari, évêque de Modène, et François de la Foret, pour composer (1619) un *Catéchisme* ne contenant, comme dit le Pape Clément VIII, « que la doctrine commune de l'Eglise, doctrine exposée de telle sorte qu'elle ne pût prêter occasion à l'erreur. » Ces théologiens travaillèrent sous la présidence des cardinaux Charles Borromée et Sircet. Saint Charles revoyait le tout avec eux, en faisant même retoucher le style par les plus habiles littérateurs, afin que ce fût un ouvrage accompli.

Lorsque, au bout de trois ans, le travail de rédaction fut entièrement achevé, le *Catéchisme* du concile eut encore une épreuve importante, un contrôle sérieux à subir avant d'être livré au public. Pour répondre parfaitement au but que l'on s'était proposé en le composant, pour offrir au monde catholique une garantie d'une orthodoxie sûre, pour voir élever l'autorité de sa doctrine presque à l'égal de l'autorité d'un concile général, il lui fallait une auguste sanction.

Si elle ne devait pas lui être refusée, elle ne devait pas non plus lui être accordée à la légère. Quelque habiles et renommés que fussent les personnages qui avaient pris part à sa rédaction, Pie V ne voulut point l'approuver sans le soumettre auparavant à l'examen d'une commission chargée d'en revoir très-attentivement les pensées et les expressions ; et ce ne fut qu'après le rapport motivé de cette commission que le saint Pontife consentit à donner l'approbation suivante : « De notre propre mouvement, en qualité de pasteur de l'Eglise universelle, désirant avec la grâce de Dieu rem-

(1617) *Voy.* sur les derniers moments de Jouffroy, le *Mémorial catholique*, t. VI, p. 215.

(1618) Ceux qui seraient désireux de connaître avec exactitude les noms des hommes qui ont concouru à cette œuvre importante et la part que chacun d'eux y a eue, doivent recourir surtout à l'*Examen critique théologique des catéchismes modernes*, par l'abbé Gusta. Ce savant auteur a complété les recherches de Serno et de Reginaldi, et relevé, d'après les pièces authentiques, quelques erreurs où ces écrivains étaient tombés.

(1619) Voici les paroles de ce saint Pape dans le bref de publication : *Curavimus ut a dilectis aliquot theologis in hac alma Urbe componeretur catechismus, quo Christi fideles de iis rebus, quos eos nosse profiteri et servari oporteret, parochorum suorum diligentia edocerentur.*

plir tous nos devoirs avec toute la fidélité dont nous sommes capables et mettre à exécution les décrets et ordonnances du concile de Trente, nous avons fait composer par des théologiens choisis un *Catéchisme* où fussent renfermées toutes les vérités de la religion, que les pasteurs doivent faire connaître aux Chrétiens. Et comme il vient d'être terminé par la grâce de Dieu, nous avons voulu qu'il fût imprimé avec le plus grand soin par notre cher fils Paul Manuce, imprimeur des livres ecclésiastiques, à Rome. » Cette approbation est de 1566.

On le voit, hormis les livres inspirés et les propres décisions des conciles œcuméniques, est-il beaucoup d'ouvrages théologiques qui aient paru au milieu de circonstances plus rassurantes, dont la composition ait été environnée de plus grandes précautions contre l'erreur, et dans lesquels on soit assuré de puiser une doctrine plus solide et plus pure (1620)?

Ce *Catéchisme* a quatre divisions principales : le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière. Chaque partie est expliquée en détail avec beaucoup d'ordre : les explications sont tirées de l'Écriture sainte et des saints Pères; on y rappelle au pasteur son devoir spécial sur les divers points de doctrine. Le tout est précédé d'une table des évangiles pour chaque dimanche, avec des plans de prône sur chacun, et l'indication des développements dans l'ouvrage même. En sorte que, pour un curé, ce livre est à la fois, non-seulement un excellent *Catéchisme*, mais un cours de théologie, un cours de prônes, et même un cours de méditation.

II. Saint Pie V, en publiant le *Catéchisme du concile de Trente*, exhorta toutes les Eglises à l'adopter, pour donner à l'enseignement cette uniformité si désirable dans l'Eglise.

Toutes les Eglises orthodoxes obéirent à la voix du chef suprême, et le *Catéchisme romain* fut adopté par l'universalité des conciles qui se tinrent dans les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe. Nous rapporterons les décrets de ceux de ces conciles qui ont été tenus en France (1621).

Le premier en date est celui de Rouen, de l'an 1581. « Afin que chaque curé, y lit-on (1622), puisse remplir cette obligation (celle d'instruire les fidèles), il doit avoir le *Catéchisme romain* en latin et en français, et expliquer, d'après la doctrine qui y est contenue, le Symbole des apôtres, le Décalogue, les sacrements et les autres choses nécessaires au salut. » Le concile de Reims de l'an 1583 « ordonne aux curés de lire assidûment le *Catéchisme* publié par ordre du concile de Trente, soit dans l'original latin, soit dans une traduction française fidèle et approuvée, et d'en extraire chaque dimanche quelque chose qu'ils adapteront à l'évangile du jour et exposeront au peuple (1623). » Le concile de Bordeaux de la même année décrète également « que les curés exposeront chaque jour de fête, au peuple, quelque chose du *Catéchisme du concile de Trente* touchant les choses qu'il est nécessaire qu'un Chrétien connaisse, les articles de foi, le Décalogue, l'Oraison dominicale, les sacrements, etc., et qu'à cet effet ils auront tous un exemplaire de l'édition latine-française publiée par l'autorité du concile (1624). » La même ordonnance se trouve dans le concile de Tours de la même année (1625).

Le concile d'Aix, de l'an 1585, ordonne à chaque curé, « pour qu'il puisse remplir son office, d'avoir un *Catéchisme romain* latin et français, et d'enseigner, conformément à ce qui y est exposé, la doctrine du Symbole des apôtres, du Décalogue, des sacrements, etc. (1626). » En 1590 le concile de Toulouse impose aux curés l'obligation « d'avoir un *Catéchisme romain* latin et français, et d'expliquer au peuple ce qui s'y trouve sur le Symbole, le Décalogue, les sacrements et les autres choses nécessaires au salut (1627). »

Ces témoignages précis, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour montrer que la loi disciplinaire portée par le concile de Trente, et que nous avons citée au commencement de cet article, a été reçue en France et y oblige tous ceux qui y ont charge d'âme. Pour faciliter son application, le concile de Bordeaux fit imprimer à la suite de la traduction française publiée par son ordre, et qu'il avait approuvée, l'indication des diverses parties du catéchisme qui devaient être rattachées à l'évangile de chaque dimanche. Ce travail fut reproduit à Parme peu d'années après, et depuis ce moment il a été regardé, par tous les éditeurs du *Catéchisme romain*, comme son complément indispensable.

Une autre conséquence des témoignages qui précèdent, c'est que le *Catéchisme du concile de Trente* ne représente pas seulement la doctrine de ses auditeurs, qui étaient cependant les premiers théologiens de leur époque, mais celle de l'Église même. Aussi les Souverains Pontifes le firent-ils traduire dans toutes les langues, pour qu'en tous pays les fidèles fussent prévenus contre

(1620) M. l'abbé Gagey, trad. nouv. du *Cath. du conc. de Trente*, 2 vol. in-8°, 1854, t. I, introd., p. VII.

(1621) *Voy.* l'*Auxiliaire catholique*, t. V, p. 228 et suiv.

(1622) Au n° 13 du titre *De curatorum et aliorum presbyterorum ac parœcianorum officiis. Conc. Roth.*, col. 644, t. XXI, édit. des *Conc.* de Coleti, Venise, 1733, in-fol.

(1623) *Conc. Rhem.*, tit. 2, *De curatis*, n° 6, col. 706, t. XXI, edit. de Coleti.

(1624) *Conc. Burgd.*, tit. 18, *De parochis*, col. 767, t. XXI, edit., ibid.

(1625) *Voy.* col. 811 du vol. XXI déjà indiqué.

(1626) *Conc. Aquens.*, tit. *De parochis*, col. 986, t. XXI, edit., ibid.

(1627) *Conc. Tolos*, tit. *De parochis*, col. 1277, t. XXI, edit., ibid.

les erreurs des livres répandus à profusion par les sectateurs de Luther et de Calvin. Il suffira de citer la traduction française de Gentien Hervet, approuvée, au nom du Pape, par son nonce.

III. Parmi tous les actes du Saint-Siége en faveur du *Catéchisme romain*, il n'en est aucun de plus explicite que la bulle de Clément XIII, de l'an 1761, adressée à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde chrétien, pour rappeler l'importance du concile et ramener à son exécution. Voici une traduction de cette bulle remarquable : *In Dominico agro :*

« Dans le champ du Seigneur, à la culture duquel nous présidons par la disposition de la divine Providence, rien ne demande de nous un soin plus vigilant et une industrie plus persévérante que la garde de la bonne semence, c'est-à-dire de la doctrine catholique que nous avons reçue du Christ Jésus et des apôtres ; car il serait à craindre que, en la négligeant par une lâche oisiveté et une coupable inertie, l'ennemi du genre humain ne profitât du sommeil des ouvriers pour venir y semer la zizanie, et qu'au jour de la moisson, au lieu d'y recueillir le bon grain, qu'on doit renfermer dans les greniers, on n'y trouvât que la paille, qui doit être livrée aux flammes. C'est à conserver cette foi transmise (*Judæ* 3) aux saints que nous excite si fortement le bienheureux Paul, lorsqu'il écrit à Timothée (*II Tim.* I, 14) de garder le bon dépôt, que des temps (*I Tim.* II, 1) périculeux menaçaient, où l'Eglise de Dieu verrait dans son sein des hommes (*Ibid.*, 25) méchants et séducteurs, dont le tentateur insidieux se servirait pour infecter les esprits inconsidérés de ces erreurs qui sont opposées à la vérité évangélique.

« Mais si, comme il arrive fréquemment, des opinions dépravées s'élèvent dans l'Eglise, qui, se combattant de front, conspirent toutes deux cependant à affaiblir de quelque manière la pureté de la foi, il est bien difficile alors de nous conduire avec cette réserve entre ces ennemis opposés, en sorte que nous ne paraissions tourner le dos à aucun, mais les éviter et les condamner comme ennemis du Christ l'un et l'autre. Quelquefois, il est vrai, le mensonge diabolique se couvre facilement des dehors trompeurs de la vérité. La force des doctrines est corrompue par une légère addition ou un léger changement, et une confession qui opère le salut tourne quelquefois à la mort par une transition subtile.

« C'est pourquoi il faut détourner les fidèles, ceux surtout qui ont un esprit plus grossier et plus simple, de ces sentiers glissants et difficiles où l'on peut à peine marcher et mettre le pied sans une chute infaillible. Ce n'est point par des lieux inaccessibles que les brebis doivent être conduites aux pâturages : il ne faut pas leur proposer certaines opinions singulières, qui sont même soutenues par des docteurs catholiques, mais leur enseigner cette note certaine de la vérité catholique : l'universalité, l'antiquité et l'unanimité de la doctrine. En outre, comme le peuple ne peut monter (*Exod.* XIX, 12) sur la montagne où descend la gloire du Seigneur, et qu'il ne peut franchir les barrières pour voir sans s'exposer à périr, des barrières doivent lui être posées par ses docteurs, afin que le discours ne dépasse pas les choses qui sont nécessaires ou extrêmement utiles au salut, et que les fidèles obéissent à la parole apostolique : Ne vous élevez pas plus que vous ne devez, mais élevez-vous avec modération. (*Rom.* XII, 3.)

« Voilà ce qu'avaient bien compris les Pontifes romains, nos prédécesseurs, lorsqu'ils donnèrent tous leurs soins, non-seulement à arracher avec le glaive de l'anathème les germes empoisonnés des erreurs naissantes, mais encore à retrancher certaines opinions excessives qui, par leur excès, pourraient mettre obstacle aux fruits plus abondants de la foi parmi le peuple chrétien ou nuire aux âmes des fidèles par la proximité de l'erreur.

« Après donc que le concile de Trente eut condamné les hérésies qui s'efforçaient en ces temps d'obscurcir la lumière de l'Eglise, et qu'il eut mis dans un plus grand jour la vérité catholique en dissipant les nuages de l'erreur, nos prédécesseurs, comprenant que cette assemblée de l'Eglise universelle avait agi avec tant de prudence et de modération, qu'elle s'était abstenue de réprouver certaines opinions, parce qu'elles étaient soutenues par l'autorité de docteurs ecclésiastiques, voulurent, en suivant l'esprit du saint concile, achever un autre ouvrage qui embrasserait toute la doctrine, où la foi devrait être formée, et qui serait extrêmement éloigné de toute erreur.

« Cet ouvrage, ils le publièrent sous le nom de *Catéchisme romain*. Doublement louables en ceci ; car ils y insérèrent la doctrine qui est commune dans l'Eglise et qui est éloignée de tout péril d'erreur, et ils la proposèrent pour être publiquement livrée au peuple dans des paroles très-claires, obéissant ainsi au précepte du Seigneur Jésus-Christ, qui avait ordonné à ses apôtres (*Matth.* X, 27) de dire à la lumière ce qu'il avait dit lui-même dans les ténèbres, de prêcher sur les toits ce qu'ils avaient entendu à l'oreille, suivant l'Evangile, son épouse, de qui sont ces paroles : *Indiquez-moi où vous êtes couché à l'heure de midi* (*Cant.* I, 6) ; car là où n'est point l'heure de midi, c'est-à-dire une éclatante lumière pour connaître clairement la vérité, le mensonge est facilement pris pour elle, à cause de ses apparences trompeuses, et il est très-difficile de les discerner dans l'obscurité. Ils savaient, en effet, qu'il y avait eu et qu'il y aurait dans la suite des hommes qui inviteraient les brebis du troupeau chrétien, leur promettant des pâturages plus abondants de science et de sagesse, et qu'un grand nombre courrait après ces hommes, parce que des eaux furtives (*Prov.*

IX, 17) sont plus douces et un pain caché a plus de saveur. De peur donc que l'Eglise ne s'égarât à la suite de ces troupeaux, qui sont errants eux-mêmes, jamais stables par la certitude de la vérité, apprenant toujours (*II Tim.* III, 7) et ne parvenant jamais à la science de la vérité, ils proposèrent pour être livrées au peuple chrétien, clairement et lucidement expliquées dans le *Catéchisme romain*, les choses seulement qui sont nécessaires ou extrêmement utiles au salut.

« Mais ce livre, composé avec beaucoup de soin et de travail, approuvé par un consentement unanime, et reçu avec de grandes louanges, l'amour de la nouveauté l'a presque fait tomber, dans ces temps, des mains des pasteurs, exaltant beaucoup d'autres catéchismes, qui ne peuvent, sous aucun rapport, être comparés avec le *romain*, ce qui a produit deux maux : le premier, c'est que l'unanimité dans la manière d'enseigner a presque disparu, et qu'une espèce de scandale a été donné aux faibles, qui ont cru ne plus être sur une terre (*Gen.* XI, 1) d'une seule langue et des mêmes discours; le second, que les diverses manières d'enseigner la vérité catholique ont produit les contestations, et que de l'émulation, l'un se disant sectateur d'Apollo, l'autre de Céphas, l'autre de Paul, sont nées les divisions des esprits et les grandes discordes. Or, rien de plus pernicieux que ces dissensions, dont l'aigreur tend à diminuer la gloire de Dieu et à éteindre les fruits que les fidèles doivent retirer d'une instruction chrétienne.

« Aussi, pour éloigner de l'Eglise ce double mal, nous avons pensé qu'il fallait revenir au point d'où l'on a écarté le peuple fidèle, quelques-uns par un conseil peu prudent; quelques autres par orgueil, pour se faire passer pour plus sages dans l'Eglise; et nous avons pensé qu'il fallait présenter de nouveau le *Catéchisme romain* aux pasteurs des âmes, afin que, de la même manière que fut affermie autrefois la vérité catholique, et que les âmes des fidèles furent corroborées dans la doctrine de l'Eglise, qui est la colonne (*I Tim.* III, 15) de la vérité; de même, elles soient éloignées maintenant le plus qu'il sera possible des opinions nouvelles, qui n'ont pour elles ni l'antiquité, ni l'unanimité. Dans ce but, afin de rendre ce livre plus facile à se procurer et plus épuré des fautes qui s'y étaient glissées par la négligence des copistes, nous avons voulu le faire imprimer de nouveau avec le plus grand soin dans notre ville sainte, sur l'exemplaire que saint Pie V, notre prédécesseur, a publié par ordre du concile de Trente, exemplaire qui, traduit ensuite et imprimé en langage populaire par ordre du même Pie V, paraîtra aussi aux premiers jours imprimé par notre ordre.

« Ce secours donc très-opportun que nos soins et notre diligence vous offrent dans ce temps si difficile pour la république chrétienne, afin d'écarter les embûches des opinions dépravées, et de propager et consolider la vraie et saine doctrine, c'est à vous, vénérables frères, de faire en sorte qu'il soit reçu par les fidèles. C'est pourquoi, vénérables frères, nous vous recommandons maintenant ce livre, que les Pontifes romains ont voulu proposer aux pasteurs comme la règle de la foi catholique et de la discipline chrétienne, afin qu'il y eût unanimité dans la manière d'enseigner la doctrine; et nous vous exhortons de tous nos efforts dans le Seigneur d'ordonner à tous ceux qui ont charge d'âmes de s'en servir pour instruire les peuples de la vérité catholique. Ainsi seront conservées et l'unité de l'instruction, et la charité, et la concorde des âmes : car il vous appartient de vous appliquer à la tranquillité de tous. C'est le devoir d'un évêque, qui doit veiller à ce que personne ne se glorifie des honneurs dont il est revêtu pour faire schisme et rompre le lien de l'unité.

« Ces livres cependant ne produiraient aucun fruit, ou ne produiraient certainement qu'un fruit bien minime, si ceux qui sont chargés de les proposer et de les expliquer aux autres étaient peu propres à enseigner. Il est donc important que vous choisissiez, pour cette fonction, d'expliquer au peuple la doctrine chrétienne, des hommes qui ont non-seulement la science des choses saintes, mais encore l'humilité, le zèle du salut des âmes et une charité ardente. Toute la discipline chrétienne consiste, en effet, non pas dans l'abondance de la parole, dans l'habileté de l'argumentation, ni dans le désir de la louange et de la gloire, mais dans une véritable et volontaire humilité. Il en est, en effet, qu'une plus grande science élève, mais qu'elle sépare de la société des autres, et plus ils sont sages, plus ils deviennent insensés en perdant la vertu de la concorde. C'est à ces hommes que la sagesse elle-même, que le Verbe a dit (*Marc.* IX, 47) : Ayez le sel en vous, ayez la paix entre vous : car il faut avoir le sel de la sagesse, de manière qu'il conserve l'amour du prochain et soulage les infirmités. Que si, de l'amour de la sagesse, et du soin du prochain, ils se tournent vers les discordes, ils ont le sel sans la paix; ce n'est plus un don de vertu, mais un argument de domination ; plus ils sont sages, et plus ils pèchent. L'apôtre saint Jacques les condamne en ces termes (*Jacob.* III, 14) : *Si vous avez un zèle ardent, et si l'esprit de contention est dans vos cœurs, gardez-vous d'en faire gloire et ne mentez point contre la vérité :* car n'est point là cette sagesse descendant d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique : car là où est le zèle et l'esprit de contention, là est l'inconstance et toute œuvre mauvaise. La sagesse, qui est d'en haut, est d'abord pudique, ensuite pacifique, modeste, persuasive, amie du bien, pleine de miséricorde et de bons fruits, ne jugeant point, sans jalousie.

« Ainsi donc, pendant que nous prions Dieu dans l'humilité de notre cœur, et l'af-

fliction de notre âme, d'accorder toute son indulgence et sa miséricorde aux efforts de notre diligence et de notre industrie, pour que les dissensions ne troublent point le peuple fidèle, et que, dans le lien de la paix et la charité de l'esprit, nous ne goûtions tous, nous ne louions, nous ne glorifiions qu'un seul Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous vous saluons, vénérables frères, dans le baiser saint, et nous vous accordons à tous, dans toute l'effusion de notre cœur, ainsi qu'à tous les fidèles de nos églises, la bénédiction apostolique. »

IV. C'est là un document très-important en faveur du *Catéchisme du concile de Trente:* et l'on se demande comment, après de telles paroles, après des recommandations si pressantes, et venues de la part du chef de l'Eglise, on a pu, surtout en France, se laisser entraîner par *l'amour de la nouveauté*, jusqu'à publier et préférer tant de *Catéchismes qui ne peuvent, sous aucun rapport, être comparés avec le romain* (1628).

Il y a eu là, il faut l'avouer, un grand mal. Outre l'affaiblissement dans l'enseignement, de la doctrine catholique, et l'introduction d'une foule d'erreurs, ou, au moins de dangers graves d'erreurs, *l'unité et l'unanimité dans la manière d'enseigner la doctrine*, ont été brisées. Il serait donc à désirer qu'on s'efforçât de réparer ce malheur en reprenant le catéchisme romain. Par là, comme le dit Clément XIII, seront conservées et l'unité de l'instruction, et la charité, et la concorde des âmes (1629).

Mais si l'origine du *Catéchisme du concile de Trente*, ainsi que les autorités qui le proposent aux méditations des pasteurs, parmi lesquelles il ne faut pas oublier celle du célèbre évêque Valère (1630), si ces autorités sont de puissantes recommandations pour cet ouvrage, on peut en dire autant du but que l'on a voulu atteindre en le publiant.

Chacun sait que l'un des caractères distinctifs de l'Eglise catholique, c'est l'unité; l'unité dans sa doctrine, l'unité dans son gouvernement. Tandis que tout change autour de nous, l'Eglise seule échappe à la loi des variations continuelles que nous voyons dans le monde. Non-seulement elle subsiste depuis dix-huit cents ans, mais en traversant le temps et l'espace, elle n'a pas perdu, sur sa route, une seule syllabe des vérités célestes qui lui avaient été confiées, et elle n'a pas modifié en un seul point essentiel l'économie du gouvernement qu'elle tenait de son divin fondateur. Sublime privilége, qui, au milieu des vicissitudes des choses humaines, fera toujours de l'Eglise une sorte de phénomène digne de l'admiration de tous les vrais penseurs.

Mais outre cette double unité fondamentale, qui ne peut jamais leur faire défaut, il en est d'autres dont elle peut rigoureusement se passer, mais qui ne laissent pas d'être l'objet de ses vœux ardents. L'unité est si chère à son cœur, qu'elle serait heureuse de la voir régner partout, dans sa liturgie, dans ses Missels, dans le Bréviaire de ses prêtres, et jusque dans les méthodes employées pour enseigner aux fidèles les vérités révélées; et certes ces désirs sont bien légitimes. Car, quoi de plus beau, de plus grand, de plus saisissant que le spectacle d'une société religieuse aussi nombreuse que l'Eglise catholique, répandue comme elle dans toutes les parties du monde, et cependant n'ayant, pour ainsi dire, comme avant la tour de Babel, qu'un langage et qu'une formule pour célébrer les saints mystères, pour prier solennellement son Dieu, pour annoncer la loi du Seigneur et pour prêcher sa doctrine, de même qu'elle ne doit avoir qu'un cœur et qu'une âme pour l'aimer?

C'était ce magnifique résultat que le saint concile de Trente avait en vue quand, après avoir vengé nos antiques symboles des attaques dirigées contre eux par les hérésiarques du XVI[e] siècle, il faisait composer avec un Missel et un Bréviaire, un *Catéchisme* pour toute la chrétienté. Aller puiser le plan de ses instructions dans ce livre, c'est donc entrer dans l'esprit de l'Eglise.

D'ailleurs, où trouver un guide meilleur pour diriger le prêtre? Avec lui le pasteur n'a pas à craindre les inconvénients d'une doctrine ni fausse ni même hasardée. En second lieu, il n'est point exposé à tourner dans un cercle d'enseignement trop restreint, à retenir certaines vérités captives, à laisser de côté ces questions importantes pour tomber dans de fastidieuses redites relativement à d'autres. Car le cadre du *Catéchisme*

(1628) *Voy.* ce que nous avons dit de la bulle de Clément XIII et de *Catéchisme du concile de Trente*, dans notre *Mémorial catholique*, t. VII, p. 17 et suiv., 74 et suiv.

(1629) On peut voir tout ce que nous avons écrit sur la nécessité de l'unité de catéchisme, *Mémorial catholique*, t. VI, p. 123, 347-354; t. VIII, p. 15, 20 et suiv., 74 et suiv., et t. IX, p. 101, 152, 204, 205.

(1630) Ce prélat, ami de saint Charles Borromée, écrivit les lignes suivantes dans son livre aux acolytes de Vérone : « Le *Catéchisme du concile de Trente* est véritablement un don que Dieu nous a fait en ce temps pour rétablir la discipline ancienne de l'Eglise, et pour soutenir la république chrétienne. Cet ouvrage est si remarquable, si profond et si clair, que depuis longtemps il n'en a point paru de semblable au jugement des hommes les plus savants. Ce n'est point un homme qui semble y avoir tenu la plume, c'est l'Eglise même, notre sainte Mère, guidée et inspirée par le Saint-Esprit, qui y parle et nous y instruit. Vous qui êtes déjà un peu avancé en âge, lisez-le sept fois et plus, vous en retirerez les fruits les plus admirables. Démosthène, dit-on, pour se rendre éloquent, écrivit huit fois de sa main les harangues de Thucydide, tellement qu'il les savait par cœur; à combien plus juste titre vous, qui devez travailler de toutes vos forces à procurer la gloire de Dieu, votre salut et celui du prochain, ne devez-vous pas lire, et copier même plusieurs fois, un livre composé par l'ordre du concile de Trente, et pour ainsi dire sous la dictée du Saint-Esprit. »

romain est suffisamment étendu, et pour répéter encore une fois les expressions de Pie V, tout ce qu'il est vraiment utile aux fidèles de connaître en matière religieuse, il le contient (1631).

Par son origine, par son objet saint, par sa valeur théologique, par l'autorité dont l'ont revêtu les Souverains Pontifes, par les éloges qu'en ont fait tous les plus illustres personnages de l'Eglise, par le soin que les conciles ont pris d'en recommander l'étude, le *Catéchisme de Trente* doit donc être, non-seulement entre les mains de tous les prêtres, mais des fidèles; il doit être la méthode pour l'enseignement catéchétique, et tous ceux qui travaillent à procurer la connaissance toujours plus grande et si nécessaire de ce livre (1632), méritent les louanges et les bénédictions des âmes chrétiennes.

CATÉCHISTES. Fonctions qui consistent à enseigner le Symbole et les premiers éléments de la religion, en un mot, à faire le catéchisme (*Voy.* ce mot).

Dans les premiers siècles de l'Eglise on choisissait le plus souvent les *catéchistes* parmi les *lecteurs*, et on les appelait quelquefois *nautologie*, par allusion à ceux qui dans les vaisseaux reçoivent les passagers, parce que les saints Pères et les écrivains ecclésiastiques comparent souvent l'Eglise à une barque et à un navire, et que les *catéchistes* sont ceux qui procurent aux passagers de ce monde l'entrée de la sainte Eglise *hors de laquelle il n'y a point de salut*.

Leurs fonctions étaient donc de préparer les catéchumènes (*Voy.* ce mot) au baptême par de fréquentes instructions qu'ils leur faisaient, non pas publiquement ni dans les églises, — du moins dans les premiers temps à cause des persécutions, — mais dans des maisons et dans des écoles particulières qui furent appelées *catéchuménies*. Un peu plus tard, lorsque les premières persécutions furent apaisées, on instruisit quelquefois les catéchumènes dans les galeries élevées qui se trouvaient dans les églises, et l'on bâtit les catéchuménies à côté des églises.

La plus célèbre des écoles où les catéchumènes étaient instruits est celle d'Alexandrie (1633), et l'on y rencontre une suite d'illustres *catéchistes*, tels que Pantène, établi par l'apôtre saint Marc, Clément d'Alexandrie, Origène, Athénagore, saint Athanase, etc. Il y avait de semblables écoles à Rome, à Césarée, à Antioche, en un mot dans toutes les grandes Eglises célèbres dans l'antiquité ecclésiastique.

Il n'entre pas dans notre plan de traiter des fonctions des catéchistes et de la méthode de faire le catéchisme (1634). On peut trouver dans cet ouvrage (1635) bien des instructions à cet égard, comme, par exemple, à l'article GRÉGOIRE (saint), évêque de Nysse. Ajoutons donc seulement à ce que nous venons de dire que les fonctions de catéchiste ont toujours été une des plus honorables de l'Eglise. Dans tous les temps, de grands saints et les plus illustres personnages s'y sont appliqués. On connaît, sur ce point, le zèle de saint Charles Borromée, de dom Barthélemy des Martyrs et de beaucoup d'autres. Gerson, chancelier de l'Université, se faisait honneur de catéchiser les petits enfants, et disait qu'il ne voyait pas qu'il y eût d'occupation ni plus glorieuse ni plus nécessaire. L'apôtre de la Savoie, saint François de Sales, faisait le catéchisme, et, plus tard, le doux Fénelon imita son exemple. Le grand Pape Benoît XIV ne craignit pas de proposer cet exercice aux évêques eux-mêmes (1636); et l'on sait, pour ces derniers temps, tout ce que le pieux Olier déploya de zèle pour ces saintes fonctions (1637), et toute la célébrité qu'acquirent et qu'ont toujours conservée les catéchismes qu'il a fondés.

CATÉCHUMÉNAT. C'était le temps d'épreuve nécessaire pour ne pas s'exposer à admettre dans la société chrétienne des sujets mal instruits, vicieux, mal affermis, capables d'abandonner leur foi et de la renier au moindre péril, peut-être même de calomnier l'Eglise auprès des persécuteurs.

Le temps du catéchuménat, dit Fleury, était ordinairement de deux ans; mais on l'allongeait ou on l'abrégeait, suivant les progrès du catéchumène. On ne regardait pas seulement s'il apprenait sa doctrine, mais s'il corrigeait ses mœurs; et on le laissait en cet état jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. De là vient que plusieurs différaient leur baptême jusqu'à la mort, car on ne le donnait jamais qu'à ceux qui le demandaient, quoique l'on exhortât souvent les autres à

(1631) M. l'abbé Gagey, loc. cit., p. XIII-XV. Nous invitons ceux qui voudraient prétendre que l'exposition de la doctrine chrétienne donnée par le *Catéchisme du concile de Trente*, n'est plus appropriée aux dispositions actuelles des esprits, et qu'elle ne répond plus aux exigences du temps présent, à lire les excellentes considérations que cet ecclésiastique fait à ce sujet, pag. XV et suiv.

(1632) Nous avons diverses traductions françaises de ce *Catéchisme*. Nous avons mentionné plus haut celle de Gentien Havet. Parmi les anciennes traductions, on distingue encore celle de l'abbé Chanut, qui a eu plusieurs éditions, et que M. Migne a reproduite en tête de l'*Histoire du concile de Trente* du cardinal Pallavicini, 3 vol. in-4°, 1844. De nos jours, M. l'abbé Doney, actuellement évêque de Montauban, en a donné une traduction, dont la 2° édition est de 1830, 2 vol. in-8°. Puis est venue celle de M. l'abbé Dassance, et enfin celle de M. l'abbé Gagey, avec le texte en regard et de nombreuses notes théologiques, philosophiques et morales, 2 vol. in-8°, 1854.

(1633) *Voy.* sur l'Ecole d'Alexandrie, Alzog, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 269 et suiv.

(1634) Nous nous sommes occupé ailleurs de cette question, *Encyclopédie catholique*, t. VIII, p. 745, 748 et suiv.

(1635) *Voy.* à la *Table alphabétique des matières*, le mot *Catéchisme*.

(1636) Dans sa *Lettre circulaire* du 14 septembre 1758.

(1637) *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon, 2 vol. in-8°, 1841, t. I, p. 171, 454, 484, 499; t. I, p. 65, 269.

le demander. Ceux qui demandaient le baptême et qui en étaient jugés dignes donnaient leurs noms au commencement du carême, pour être écrits sur la liste des compétents ou illuminés (1638).

La durée de cette épreuve ne fut pas la même dans tous les temps ni dans tous les lieux. Le concile d'Elvire, en Espagne, tenu vers l'an 300, décida qu'elle durerait deux ans. Le concile d'Agde, tenu en 506, n'exigea pour les Juifs que huit mois d'instructions. Les *Constitutions apostoliques*, plus anciennes que ce concile, avaient demandé trois ans de préparation avant de recevoir le baptême (1639). Quelques-uns ont cru que le temps du carême suffisait. Dans des circonstances pressantes on abrégeait encore ce terme — *Voy.* l'article CATÉCHUMÈNES. — Socrate le Scolastique, parlant de la conversion des Bourguignons, dit qu'un évêque des Gaules se contenta de les instruire pendant sept jours. Si un catéchumène se trouvait subitement en danger de mort, on le baptisait sur-le-champ.

En général, on laissait à la prudence des évêques de prolonger ou d'abréger le temps de l'instruction ou des épreuves, selon le besoin ou les dispositions qu'ils voyaient dans les catéchumènes. On a fait observer le catéchuménat dans les Eglises de l'Orient et de l'Occident aussi longtemps qu'il y a eu des infidèles à convertir, par conséquent dans l'Occident jusqu'au VIIIe siècle (1640). Dans la suite, on n'a plus observé cette discipline aussi exactement à l'égard des adultes qui aspiraient à la grâce du baptême, parce que l'on n'avait plus les mêmes dangers à craindre que dans les siècles précédents. *Voy.* l'article CATÉCHUMÈNES.

CATÉCHUMÈNES. C'étaient ceux qui désiraient recevoir le baptême et qui se faisaient instruire dans ce dessein. *Catéchumènes* signifie aussi ceux qui sont *éclairés*, ou, suivant d'autres interprètes, ceux qui doivent être éclairés. Les catéchèses de saint Cirille dont nous avons parlé (*Voy.* l'article CATÉCHÈSES), sont intitulées : *Catecheses illuminatorum*, instructions de ceux qui sont éclairés; mais un savant (1641) prétend que ce participe présent φωτιζόμενοι, doit se traduire par le futur, *illuminandi*, et en effet on a traduit ainsi : *Catechesis illuminandorum*, instruction de ceux qui doivent être éclairés.

I. Dans l'Eglise primitive, ces catéchumènes étaient reçus avec beaucoup de précaution et avec cérémonie. « Quand quelqu'un demandait à être Chrétien, dit Fleury, on le menait à l'évêque ou à quelqu'un des prêtres, qui d'abord examinait si sa vocation était solide et sincère; car on craignait de profaner les mystères en les confiant à des personnes indignes, et de charger l'Eglise de gens faibles et légers, capables de la déshonorer par leur chute à la première persécution. On examinait donc celui qui se présentait sur les causes de sa conversion, sur son état, s'il était libre, esclave ou affranchi, sur ses mœurs et sa vie passée. Ceux qui étaient engagés dans une profession criminelle ou dans quelque autre péché d'habitude n'étaient point reçus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejetait les femmes publiques et ceux qui en faisaient trafic, les gens de théâtre, les gladiateurs, ceux qui couraient dans le cirque, qui dansaient ou chantaient devant le peuple, en un mot tous ceux qui servaient aux spectacles et ceux qui y étaient adonnés, les charlatans, les enchanteurs et les devins; ceux qui donnaient des caractères pour guérir ou préserver de certains maux, et qui faisaient métier de quelque autre espèce de superstition. On ne recevait point toutes ces sortes de gens qu'ils n'eussent auparavant quitté leur mauvaise habitude; et on ne s'y fiait qu'après les avoir éprouvés quelque temps. Le zèle de la conversion des âmes ne rendait pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui voulaient se joindre à eux (1642). »

Ceci est bon à noter contre les incrédules et ceux qui calomniaient les premiers Chrétiens en leur reprochant toutes sortes de vices et d'actions coupables. Il fallait être vertueux pour entrer dans l'Eglise.

Quant aux cérémonies pour recevoir les catéchumènes, Fleury continue : « Celui, dit-il, qui était jugé capable de devenir Chrétien, était fait catéchumène par l'imposition des mains de l'évêque, ou du prêtre commis de sa part, qui le marquait au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevrait, et qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistait aux sermons publics, où les infidèles même étaient admis; mais de plus il y avait des catéchistes qui veillaient sur la conduite des catéchumènes, et leur enseignaient en particulier les éléments de la foi, sans leur expliquer à fond les mystères dont ils n'étaient pas encore capables. On les instruisait principalement des règles de la morale, afin qu'ils sussent comment ils devaient vivre après leur baptême. Cette instruction de morale est le sujet du *Pédagogue* de Clément, qui avait succédé au philosophe Pantenus dans l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire dans la charge d'instruire ceux qui voulaient être Chrétiens. Origène lui succéda, et se fit ensuite soulager par saint Péraclius, lui donnant d'abord le soin des premières instructions (1643). »

Dans plusieurs églises, on joignait à ces cérémonies les exorcismes, les cérémonies de souffler sur le visage, d'appliquer de la salive aux oreilles et aux narines, de faire une onction sur la poitrine

(1638) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, IIe part., § 5.
(1639) *Const. apost.*, l. VIII, c. 32.
(1640) *Voy.* dom Ceillier, *Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.*, t. II, p. 763 ; t. III, p. 662; t. IV, p. 769 ; et Tillemont, *Mém. ecclés.*, etc.
(1641) Le P. Touttée.
(1642) *Mœurs des Chrétiens*, IIe part., § 5.
(1643) Ibid. *Voy.* l'article CATÉCHISTES.

et sur les épaules, de mettre du sel dans la bouche. Ces différentes cérémonies sont encore observées aujourd'hui dans l'administration du baptême, même pour les enfants; autrefois elles le précédaient de quelques jours, lorsqu'on ne baptisait qu'aux fêtes solennelles. Tertullien dit qu'on donnait aussi du lait et du miel aux catéchumènes avant de les baptiser, symbole de leur renaissance en Jésus-Christ, et de leur enfance dans la foi; c'est dans ce sens que saint Augustin a nommé sacrement ou mystère cette cérémonie; on la nomme aussi le scrutin.

II. Les catéchumènes étaient distingués des fidèles, non-seulement par le nom qu'ils portaient, mais par la place qu'ils occupaient dans l'église. Ils étaient, avec les pénitents, sous le portique ou dans la galerie intérieure de la basilique. On ne leur permettait point d'assister à la célébration des saints mystères; mais immédiatement après l'Evangile et l'instruction, le diacre leur criait à haute voix : « *Ite, catechumeni, missa est;* Retirez-vous, catéchumènes, on vous ordonne de sortir. »

Cette partie même de la messe s'appelait la messe des catéchumènes. Il paraît, par un canon du concile d'Orange, qu'on ne leur permettait pas de faire la prière avec les fidèles; on leur donnait du pain bénit, nommé par cette raison le pain des catéchumènes, comme un symbole de la communion à laquelle ils pourraient avoir le bonheur d'être un jour admis.

Il y avait plusieurs ordres ou degrés de catéchumènes (1644); mais le nombre et la distinction de ces ordres n'ont pas été constants, ni les mêmes partout. Les auteurs grecs en distinguent deux classes, l'une de catéchumènes imparfaits, l'autre de parfaits ou capables de recevoir le baptême. Ils nomment les premiers écoutants, *audientes*, les seconds agenouillés, *genuflectentes;* ils disent que ces derniers assistaient aux prières et fléchissaient les genoux avec les fidèles, mais que les premiers ne restaient dans l'église que pour assister à la lecture de l'Evangile et à l'instruction.

Le cardinal Bona en distingue quatre degrés, savoir : les écoutants, *audientes;* les agenouillés, *genuflectentes;* les compétents, *competentes*, et les élus, *electi*. Fleury n'en connaît que deux, les auditeurs et les compétents; d'autres les réduisent à trois, preuve que cette discipline n'était pas uniforme.

III. Fleury nous donne des détails sur les compétents : « Ils jeûnaient le carême comme les fidèles, dit-il, et joignaient au jeûne des prières fréquentes, des génuflexions, des veilles, et la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisait plus à fond, leur expliquant le Symbole, et particulièrement les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation; on les faisait venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, et faire sur eux des exorcismes et des prières en présence des fidèles... A la fin du carême on leur enseignait l'Oraison dominicale, et on les instruisait succinctement des sacrements qu'ils allaient recevoir, et que l'on devait leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre d'instruction se voit clairement par les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem (1645), et par la lettre du diacre Ferrand à saint Fulgence touchant le baptême de l'Ethiopien. Ceux que par toutes ces épreuves on trouvait dignes du baptême étaient nommés élus, et on les baptisait solennellement la veille de Pâques, afin qu'ils ressuscitassent avec Jésus-Christ; ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit avec les apôtres; car on leur donnait en même temps la confirmation. Régulièrement on ne baptisait qu'à ces deux fêtes. Le Pape saint Léon condamna la pratique des évêques de Sicile, qui baptisaient à l'Epiphanie; cette règle durait encore au xe siècle; mais on baptisait en tout temps tous ceux qui se trouvaient en péril, comme lorsque la persécution était ouverte (1646). »

Cet écrivain donne encore des détails sur les cérémonies du baptême des catéchumènes, et sur les noms qu'ils recevaient alors : « Le jour du baptême, dit-il, étant venu, on amenait le catéchumène au baptistère; on le faisait renoncer au démon et à ses pompes; on l'interrogeait sur la foi, et il répondait en récitant le Symbole des apôtres. Le baptême se faisait ordinairement par immersion : on plongeait trois fois les baptisés, et à chaque fois on nommait une des personnes divines. Toutefois, le baptême par aspersion était jugé suffisant en cas de nécessité, comme pour les malades; mais le peuple nommait *cliniques* ceux qui avaient été ainsi baptisés dans le lit. On baptisait les enfants des fidèles sitôt qu'ils les présentaient, sans même attendre qu'ils eussent huit jours, et les parrains répondaient pour eux : mais tous les nouveaux baptisés étaient nommés enfants, quelque âge qu'ils eussent. Au baptême, on joignait l'action de l'huile sanctifiée sur l'autel.

« Les baptisés étaient présentés à l'évêque, et par sa prière et l'imposition de ses mains ils recevaient le Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation : mais ceux qui mouraient sans ce sacrement ne laissaient pas d'être tenus pour vrais fidèles. On faisait manger aux nouveaux baptisés du lait et du miel, pour marquer l'entrée de la vraie terre promise, et l'enfance spirituelle; car c'était la nourriture des enfants sevrés. Pendant la première semaine, les néophites portaient la robe blanche qu'ils avaient reçue au sortir des fonds, pour marque de l'innocence qu'ils devaient garder jusqu'à la mort; et pendant cette même semaine, ils s'abstenaient des bains ordinaires que l'on prenait tous les jours dans les pays chauds. Il ne paraît pas que les adultes changeassent de nom, puisque nous y

(1644) *Voy.* sur les catéchumènes, Alzog, *Hist. de l'Egl.*, t. I, p. 300 et suiv.

(1645) *Voy.* art. CATÉCHÈSES.

(1646) *Mœurs des Chrétiens*, loc. cit.

voyons plusieurs saints dont les noms venaient des faux dieux, comme Denys, Martin, Démétrius ; mais pour les enfants, on leur donnait volontiers le nom des apôtres, ou quelques noms pieux, tirés des vertus et des créances : comme en grec, Eusèbe, Eustache, Hésychius, Grégoire, Athanase; en latin, Pius, Vigilius, Fidus, Speratius, et les autres qui devinrent fréquents depuis l'établissement du christianisme. Les nouveaux baptisés étaient aidés par ceux qui les avaient présentés au baptême, et par des prêtres qui les observaient encore longtemps, pour les dresser à la vie chrétienne (1647). »

Comme on le voit, l'Eglise a conservé dans l'administration du sacrement du baptême les cérémonies essentielles qui se pratiquaient dans les premiers temps du christianisme; ce qui est encore contre ceux qui l'accusent de nouveauté : reproche qui convient si bien aux hérétiques.

CATHERINE DE SIENNE (Sainte) fut le prodige de son siècle, comme des siècles qui le suivirent, et nous offre un phénomène bien rare dans l'histoire, celui d'une humble fille qui fut mêlée à toutes les grandes affaires de son temps, et qui répandit la plus grande lumière dans l'Eglise de Dieu (1648).

I. Dans la ville de Sienne, si féconde en saints personnages, vivait un homme pieux, simple et droit, nommé Jacques, surnommé Benincasa, teinturier de profession; sa femme, nommée Lapa, aussi simple que lui, soignait si bien les affaires de la maison, qu'ils jouissaient d'une honnête aisance.

Dieu bénit leur union. Ils eurent vingt-cinq enfants, dont plusieurs jumeaux; ils les élevaient dans l'amour du Seigneur et dans le respect de la loi. Jamais, dans cette nombreuse famille, on ne se permettait une parole qui pût offenser Dieu ou le prochain. Le père donnait l'exemple. Un de ses concitoyens cherchait à le ruiner par ses calomnies; jamais cependant il ne put souffrir qu'on en dît du mal en sa présence. Comme sa femme s'en plaignait amèrement, il lui dit avec douceur : « Laissez-le tranquille, ma chère, Dieu lui fera connaître son tort, et il deviendra notre défenseur. » Ce que l'événement vérifia dans la suite.

L'effet de ce bon exemple fut tel sur tous les enfants de la maison, particulièrement sur les filles, qu'elles ne pouvaient ni dire ni entendre une parole indécente. Une d'elles, nommée Bonaventura, ayant épousé un jeune homme qui avait perdu son père et sa mère, fut scandalisée de lui entendre proférer, ainsi qu'à ses camarades, des propos déshonnêtes. Elle en conçut une si grande tristesse, qu'elle en tomba malade et dépérissait à vue d'œil. Son mari lui en ayant demandé la cause, elle lui répondit sérieusement : « Dans la maison de mon père, je n'ai pas été accoutumée à entendre des propos comme j'en entends ici chaque jour, je n'ai pas été élevée de cette manière par mes parents. Sachez donc pour certain que si vous n'ôtez de cette maison tous ces vilains discours, vous me verrez bientôt morte. » Le mari, bien étonné et en même temps bien édifié, prit aussitôt des mesures pour que sa femme n'entendît plus rien qui pût lui causer de la peine. La modestie du beau-père corrigea ainsi toute la maison du gendre.

Parmi les derniers enfants de cette nombreuse famille furent deux filles jumelles, qui naquirent en 1347; au baptême, l'une fut nommée Jeanne, l'autre Catherine. Jeanne quitta cette terre peu de jours après, avec l'innocence baptismale; Catherine fut nourrie par sa mère même, avec beaucoup d'affection. C'est la célèbre Catherine de Sienne.

II. Dès qu'elle put marcher seule, sa mère eut de la peine à la garder à la maison. Dieu l'avait prévenue dès lors de tant de grâces, que chacun se sentait heureux de la voir et de l'entendre. C'était donc à qui des voisins ou des parents l'emmènerait chez soi, pour jouir de cette consolation spirituelle.

Vers l'âge de cinq ans, bien des fois, en montant ou en descendant les escaliers, elle fléchissait le genou à chaque degré et saluait la très-sainte Vierge. A l'âge de six ans, comme elle revenait d'auprès de sa sœur Bonaventura avec son frère Etienne, Notre-Seigneur lui apparut au-dessus de l'église des Frères-Prêcheurs, assis sur un trône, avec la tiare sur la tête, et accompagné de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que de saint Jean l'Evangéliste.

Cette vue arrêta Catherine immobile au milieu de la place; elle contemplait avec un amour ineffable le Sauveur, qui la bénit avec tendresse par le signe de la croix. Son petit frère, qui avait continué son chemin, voyant qu'elle ne le suivait point, revint sur ses pas, la trouva à la même place, l'appela vainement, et enfin l'entraîna de force. Alors, se réveillant comme d'un profond sommeil, elle abaissa les yeux et lui dit : « Ah! si tu voyais ce que je vois, tu ne m'empêcherais pas de jouir de ce bonheur. » Elle porta de nouveau les yeux en haut, mais la vision avait disparu, ce qui lui fit verser beaucoup de larmes. C'est elle-même qui, plus tard, a raconté ce fait à son confesseur et son biographe.

Dès lors, Catherine entra comme dans l'âge mûr; on ne vit plus en elle rien de l'enfance. Dieu la prévenait de jour en jour de grâces plus singulières. Ainsi, comme elle le confessa humblement à son guide spirituel, elle apprit alors, non par la lec-

(1647) *Mœurs des Chrétiens.*

(1648) Voy. *Vie de sainte Catherine de Sienne*, par le B. Raymod de Capoue, son confesseur, suivie d'un appendice contenant les témoignages des disciples de sainte Catherine, ses souvenirs en Italie et son iconographie, par E. Cartier 1 vol. in-12, 1851.

ture, mais par l'infusion de l'Esprit-Saint, les vies des Pères du désert, les actions de quelques autres saints, notamment de saint Dominique, et elle en conçut un si grand désir de les imiter, qu'elle ne pouvait plus penser à autre chose.

Elle cherchait les lieux retirés, et se donnait secrètement la discipline avec une petite corde. La prière et la méditation remplaçaient tous les amusements. Contre l'habitude des enfants, tous les jours elle mangeait et parlait moins. Son exemple attira plusieurs compagnes de son âge, qui se retiraient avec elle dans un coin de la maison, pour écouter ses ferventes paroles, faire des actes de pénitence, et réciter un certain nombre de fois l'Oraison dominicale et la Salutation angélique.

En ce temps-là il lui arriva un fait dont fut souvent témoin sa mère, qui le raconta elle-même à l'auteur de la Vie de Catherine. Bien des fois, quand elle montait ou descendait les escaliers de la maison paternelle, elle paraissait visiblement transportée dans les airs, sans que ses pieds touchassent les degrés. Ce que voyant, Lapa tremblait qu'elle ne vînt à tomber: cela arrivait surtout quand la sainte enfant voulait fuir la compagnie, particulièrement les jeunes gens d'un autre sexe.

Dès même cet âge si tendre, Catherine se sentit un vif désir d'imiter les solitaires d'Egypte. Ne sachant comment s'y prendre, elle sortit par une porte de la ville et vint à une grotte, où elle fut ravie en extase. Elle y connut qu'elle ne devait pas encore quitter la maison paternelle, mais y pratiquer la mortification, pour l'amour du Sauveur crucifié. Revenue à elle et se voyant seule et loin de la ville, elle eut peur que ses parents ne la crussent perdue; elle se recommanda au Seigneur, qui la transporta dans les airs à la porte de Sienne. Elle rentra promptement à la maison, où l'on crut qu'elle revenait de chez sa sœur mariée. En sorte que cet événement demeura inconnu, jusqu'à ce que dans un âge avancé elle le découvrit à ses confesseurs, du nombre desquels fut le biographe qui le raconte.

III. Catherine était dans sa septième année, quand, après avoir beaucoup prié la Reine des vierges et des anges, elle fit vœu de virginité. Ce vœu contracté, elle redoubla de ferveur et d'austérités; elle s'abstint de manger de la chair, autant qu'elle put sans se faire remarquer; elle conçut une dévotion spéciale pour les saints qui ont travaillé au salut des âmes.

* Ayant appris que saint Dominique avait fondé à cet effet l'ordre des Frères-Prêcheurs, elle eut pour cet ordre un si grand respect, que, quand des Frères-Prêcheurs passaient devant la maison, elle allait baiser dévotement la trace de leurs pas. Elle eut même l'idée de prendre des habits d'homme, comme autrefois sainte Euphrosyne, et d'entrer dans cet ordre pour travailler aussi au salut des âmes. Dieu devait contenter son zèle d'une autre manière.

Elle n'avait pas encore dix ans, lorsque sa mère lui dit un jour: « Va à l'église paroissiale, et prie notre curé de dire la messe en l'honneur de saint Antoine, avec tel nombre de cierges et tel argent pour offrande. » Catherine fit avec joie ce que lui avait commandé sa mère; mais elle eut la dévotion d'entendre la messe. La mère qui trouvait le temps un peu long, lui dit au retour, suivant la coutume du pays: « Maudites soient les mauvaises langues, qui disaient que tu ne reviendrais plus! »

Catherine garda un moment le silence; ensuite, prenant sa mère à part, elle lui dit humblement: « Madame ma mère, si je manque ou transgresse vos ordres, frappez-moi comme il vous plaira afin que je sois plus attentive une autre fois, parce que cela est digne et juste; mais, je vous supplie, ne veuillez plus, à propos de mes manquements, maudire qui que ce soit, ni bon ni mauvais, parce que cela ne convient pas à votre grand âge, et que c'est pour mon cœur une affliction extrême. » La mère, surprise au delà de tout ce qu'on peut dire de voir une si petite enfant la reprendre avec une si grande sagesse, lui dit néanmoins: « Pourquoi donc êtes-vous restée si longtemps? — C'est, répondit-elle, que j'ai entendu la messe pour laquelle vous m'avez envoyée; après quoi je m'en suis revenue sans m'arrêter nulle part. » La mère, encore plus édifiée de sa fille, raconta le tout au père, qui en rendit grâces à Dieu, et considérait la chose sans rien dire.

Lorsque Catherine fut parvenue à l'âge de douze ans, sa famille, qui ne soupçonnait pas son vœu, pensait à la marier. La mère espérait pour elle un parti fort avantageux, à cause de sa vertu et de sa sagesse; mais elle aurait voulu qu'elle soignât un peu plus sa toilette. Catherine, qui ne cherchait qu'à plaire à l'Epoux invisible que déjà elle avait choisi, s'y refusa longtemps. Mais enfin sa sœur Bonaventura, qu'elle aimait avec tendresse, l'en ayant priée instamment, elle s'y prêta quelque temps par complaisance. Bientôt elle s'en repentit comme d'une faute énorme, comme ayant aimé sa sœur plus que Dieu. Ce regret fut d'autant plus vif, que la sœur bien-aimée vint à mourir peu après.

Les parents n'insistèrent que plus vivement pour qu'elle consentît à prendre un mari convenable. Comme ils ne purent la persuader, ils engagèrent un Frère-Prêcheur, grand ami de la famille, à lui parler dans leur sens. Le religieux, ayant entendu Catherine, lui conseilla de se couper les cheveux, pour montrer à ses parents que sa résolution était immuable: ce qui les porterait peut-être à cesser leurs instances. A l'instant même, elle se coupa les cheveux, qu'elle avait fort beaux. Sa mère, ses frères, son père, s'en étant aperçus, se récrièrent contre elle plus que jamais, disant: « Tu as beau faire, tes cheveux repousseront malgré toi; dût ton cœur en rompre, tu prendras un

mari; nous ne te laisserons aucun repos, que tu n'y consentes. »

Il fut alors décidé, d'un commun accord, que Catherine n'aurait plus de lieu retiré pour vaquer à la prière, mais qu'elle serait constamment occupée aux travaux de la cuisine; à quoi l'on ajoutait chaque jour des paroles de reproches et de mépris, pour lui faire changer de résolution, d'autant plus qu'on lui avait trouvé un jeune homme fort convenable.

Ce fut en vain. Privée de sa cellule extérieure, Catherine, inspirée par l'esprit de Dieu, se bâtit une cellule intérieure au fond de son âme. Là elle priait, là elle s'unissait à son divin Epoux, malgré tous les tracas. Elle imagina un moyen plus merveilleux encore: elle se représenta Jésus-Christ dans son père, la sainte Vierge dans sa mère, les apôtres et les disciples dans ses frères et les autres personnes de la maison; dans cette pensée, elle les servait avec un empressement et une joie qui excitaient l'admiration de tout le monde. Un autre bien lui arrivait de là : en servant ainsi les autres, elle méditait continuellement sur son céleste Epoux, qu'elle servait en eux; la cuisine devint pour elle comme un sanctuaire, et, en servant ceux qui étaient à table, toujours elle nourrissait son âme de la présence du Sauveur. Ses frères, voyant tout cela, se disaient entre eux: « Nous sommes vaincus ! » Le père, qui était plus pacifique et considérait avec attention tout ce qu'elle faisait, se convainquit de plus en plus qu'elle était conduite par l'Esprit-Saint, et non par aucune légèreté de jeunesse.

IV. Enfin Catherine, ayant connu dans une vision que Dieu l'appelait au tiers ordre de Saint-Dominique, assembla le jour même ses parents et ses frères, et leur parla en ces termes : « Depuis longtemps vous avez résolu entre vous, ainsi que vous avez dit, de me donner en mariage à un homme corruptible et mortel. Quoique j'y eusse une répugnance extrême, comme vous avez pu le voir par bien des signes, toutefois, pour le respect que Dieu m'ordonne de témoigner à mes parents, je ne me suis point expliquée clairement jusqu'ici. Mais maintenant, comme ce n'est plus le temps de se taire, je vous découvrirai nettement mon cœur et ma résolution, résolution que jai prise et confirmée non depuis peu, mais depuis mon enfance. Sachez donc que, dans mon enfance même, j'ai fait vœu de virginité, non pas en enfant, mais après une longue délibération et pour une grande cause; je l'ai fait au Sauveur du monde, mon Seigneur Jésus-Christ, et à sa très-glorieuse Mère; je leur ai promis que jamais je n'accepterai d'autre époux que le Seigneur lui-même. Or, maintenant que, par la volonté du Seigneur, je suis parvenue à un âge et à une connaissance plus parfaits, sachez que mon esprit y est tellement affermi, que vous amolliriez plutôt les pierres que de détacher mon cœur de cette sainte résolution. Plus vous y travailleriez, plus vous y perdriez votre temps. C'est pourquoi je vous conseille à tous de renoncer absolument au dessein de me marier, parce qu'en cela je n'entends nullement faire votre volonté, car je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Si donc vous voulez m'avoir dans votre maison telle que je suis, fût-ce comme votre servante, je suis prête à vous servir avec joie, dans ce que je saurai et pourrai. Que si, à cause de cela, vous êtes résolus à me chasser de votre maison, vous saurez que mon cœur ne déviera jamais en rien de sa résolution; car j'ai un époux si riche et si puissant, qu'il ne permettra pas que je vienne à défaillir en manière quelconque, mais sans aucun doute il me procurera le nécessaire. »

A ces mots, tous les assistants, le père, la mère, les frères, se mirent à pleurer et à sangloter, sans que pas un pût faire de réponse. A la fin, le père, qui aimait tendrement Catherine et avait observé avec plus d'attention toute sa conduite, lui répondit: « A Dieu ne plaise, très-douce fille, que nous voulions en aucune manière nous opposer à la volonté divine, de laquelle nous voyons que procède votre sainte résolution ! Comme nous avons appris par une longue expérience, et que nous savons à cette heure manifestement que vous y êtes portée, non par légèreté de jeunesse, mais par l'amour divin, accomplissez librement votre vœu. Faites comme vous jugerez à propos et comme l'Esprit-Saint vous enseignera. Nous ne vous détournerons plus de vos saintes œuvres, ni ne vous empêcherons en rien dans vos vertueuses pratiques; toutefois, priez sans cesse pour nous, afin que nous devenions dignes des promesses de votre Epoux, que, dans un âge aussi tendre, vous avez choisi par sa grâce. »

Puis se tournant vers sa femme et ses fils, il ajouta : « Que personne ne fasse plus de peine à ma très-chère fille; que nul n'ose l'empêcher en façon quelconque; permettez-lui de servir librement son Epoux, et de prier pour nous sans cesse. Jamais nous ne trouverons une alliance pareille à celle-ci, et nous n'avons point à nous plaindre, si, pour un homme mortel, nous recevons un Dieu et homme immortel. » Le père ayant ainsi parlé, Catherine remercia humblement sa famille, et Dieu beaucoup plus encore (1649).

V. Devenue ainsi libre, la sainte suivit l'attrait intérieur qui la portait à toutes les œuvres de charité et de mortification. Elle faisait aux pauvres d'abondantes aumônes, son père lui avait laissé pleine liberté à cet égard; elle servait les malades, elle consolait les prisonniers et tous les malheureux. Rarement elle se permettait l'usage du pain; sa nourriture ordinaire consistait en des herbes bouillies, sans aucun assaisonnement. Elle portait le cilice avec une cein-

(1649) *Acta SS.*, 30 April.; *Vita S. Cath. Sen.*, auctore Raimondo Capuano, c. 2.

ture de fer garnie de pointes aiguës. Elle dormait peu, et prenait sur des planches nues le repos qu'elle ne pouvait refuser à la nature. Ses macérations étaient accompagnées d'une humilité profonde, d'une obéissance entière et d'un parfait renoncement à sa propre volonté. Elle n'avait que quinze ans lorsqu'elle commença ce genre de vie. Dieu l'affligea de diverses maladies, que les remèdes des médecins ne firent qu'empirer. Les douleurs qu'elle souffrait n'altérèrent jamais la tranquillité de son âme; elle les regardait comme des moyens d'expier ses péchés et de purifier les affections de son cœur.

En 1365, elle prit l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique dans un couvent qui était attenant à l'église des Dominicains. Elle était alors dans la dix-huitième année de son âge. Son plus grand plaisir était de rester renfermée dans sa cellule et de vaquer à la prière. Ses mortifications n'eurent plus de bornes. Elle garda pendant trois ans un silence qu'elle n'interrompait que pour parler à Dieu et à son directeur. L'exercice de la contemplation lui emportait une bonne partie des jours et des nuits. Elle en retira de grandes lumières surnaturelles, un amour tendre pour Dieu et un zèle ardent pour la conversion des pécheurs.

Le Sauveur s'étant un jour montré à elle pendant la prière, elle en eut d'abord beaucoup de crainte, et finit par lui demander comment elle pourrait distinguer sûrement une vision ou apparition qui viendrait réellement de Dieu, d'avec celle qui viendrait de l'ennemi. Le Sauveur fit cette réponse : « Il me serait facile d'instruire votre âme par inspiration, à discerner de prime-abord entre l'une et l'autre. Mais, pour que cela serve et aux autres et à vous, je vous enseignerai en parole. Les docteurs que j'ai instruits moi-même enseignent, et c'est vrai, que ma vision commence avec la crainte, mais qu'ensuite elle donne toujours une sécurité plus grande; elle commence avec une certaine amertume, mais devient toujours plus douce. C'est tout l'opposé avec la vision de l'ennemi. Dans le commencement, elle donne, ce semble, une certaine joie, sécurité ou douceur; mais toujours, en suivant, la crainte et l'amertume croissent continuellement dans l'esprit de qui voit. Cela est très-vrai, parce que mes voies diffèrent de la même manière de ses voies. Car la voie de la pénitence et de mes commandements paraît d'abord âpre et difficile; mais, plus on y avance, plus elle devient douce et facile. Au contraire, la route des vices paraît d'abord très-agréable; mais, en avançant, elle devient toujours plus amère et plus funeste. »

Le Sauveur ajouta : « Mais je veux vous donner un autre signe plus infaillible et plus certain. Tenez pour indubitable que, comme je suis la vérité même, toujours de mes visions il résulte dans l'âme une plus grande connaissance de la vérité. Or la connaissance de la vérité lui est plus nécessaire par rapport à moi et par rapport à elle, afin qu'elle me connaisse et qu'elle se connaisse; d'où il arrive qu'elle se méprise et qu'elle m'honore, ce qui est le propre de l'humilité. Donc il est nécessaire que, par l'effet de mes visions, l'âme devienne plus humble, se connaissant mieux elle-même et par là se méprisant davantage. Le contraire a lieu dans les visions de l'ennemi. Comme il est le père du mensonge et le roi sur tous les enfants de l'orgueil, et qu'il ne peut donner que ce qu'il a, toujours de ses visions il résulte dans l'âme la propre estime et la présomption, ce qui est le propre de l'orgueil, et elle demeure enflée et gonflée de vent. En vous examinant donc bien vous-même, vous pourrez conclure d'où procède la vision, de la vérité ou du mensonge, parce que la vérité rend toujours l'âme humble, tandis que le mensonge la rend superbe (1650). »

Une autre fois, pendant que la sainte était en prière, le Sauveur lui apparut et lui demanda : « Sais-tu bien, ma fille, qui tu es et qui je suis? Si tu sais ces deux choses, tu seras bienheureuse. Tu es qui n'est pas, je suis qui suis. Si tu as cette connaissance dans ton âme, jamais l'ennemi ne pourra te tromper, et tu éviteras tous ses piéges; tu ne consentiras jamais à aucune chose contre mes commandements, et tu acquerras sans peine toute grâce, toute vérité et toute gloire (1651). »

Le biographe de sainte Catherine de Sienne admire avec justice cette oraison à la fois simple et sublime. Car elle renferme en deux mots ce qu'il y a de plus élevé dans Platon, et qui définit Dieu *ce qui est*, et la créature *ce qui n'est pas ;* idée qui semble empruntée de l'Ecriture sainte, où Dieu se définit lui-même *Celui qui est*, et où David dit à Dieu : *Voilà que ma substance est devant vous comme un rien.* Ce sublime résumé de la sagesse divine et humaine, devenu l'oraison familière d'une jeune fille, nous paraît à elle seule une preuve évidente d'une illumination surnaturelle et divine.

VI. Catherine ne jouissait pas toujours de ces consolations célestes : Dieu la soumit à de rudes épreuves, sur sa demande même. Plusieurs jours de suite, elle demanda au Seigneur la vertu de force. Le Seigneur qui lui avait inspiré cette demande, lui fit cette réponse : « Ma fille, si vous voulez acquérir la vertu de force, il faut que vous m'imitiez. Car, quoique je pusse par la vertu divine anéantir même toutes les puissances aériennes ou les vaincre d'une autre manière, voulant toutefois, par mes actions humaines, vous donner l'exemple, j'ai voulu ne les vaincre que par le

(1650) C. 5, n° 58.
(1651) C. 6, n° 92, apud Rohrbacher, t. XX, p. 465 et suiv.

moyen de la croix pour vous enseigner par la parole des faits. Si donc vous voulez devenir forts pour vaincre toute puissance hostile, prenez la croix pour votre rafraîchissement, comme j'ai fait, moi qui, suivant l'Apôtre, ai couru avec allégresse à la croix, cette croix si humiliante et si dure; c'est-à-dire préférez les peines et les afflictions, non-seulement pour les porter avec patience, mais les embrasser comme des rafraîchissements. Et c'en est de véritables; car plus vous en souffrez à cause de moi, plus vous me devenez conformes. Que si vous me devenez conformes par les souffrances, il s'ensuit nécessairement, selon la doctrine de mon Apôtre, que vous me serez semblables et en grâce et en gloire. Prends donc, ma fille, à cause de moi, ce qui est doux pour amer et ce qui est amer pour doux, et ne doute pas qu'ensuite tu ne sois forte à toutes choses. Catherine prit dès lors une si ferme résolution de mettre sa joie dans les peines, que rien au monde ne lui faisait tant de plaisir que de souffrir, et que sans afflictions la vie lui eût paru insupportable.

Quelque temps après, comme autrefois saint Antoine, elle se vit assaillie d'horribles tentations. Nuit et jour une multitude d'esprits immondes l'obsédaient de pensées et d'imaginations abominables, représentant même quelquefois devant elle les gestes et les actes les plus lascifs, et la sollicitant, par des paroles séduisantes, de manquer à son vœu. Comme une chaste épouse qui ne répond pas un mot à l'adultère, mais s'en détourne, ainsi Catherine ne répondait pas un mot aux sollicitations impures des démons, mais s'appliquait avec plus de fidélité que jamais à la prière et à la mortification. Seulement, quand les ennemis l'attaquaient sur la persévérance, elle disait: « Je mets ma confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non pas en moi. Ces tentations durèrent plusieurs jours; elles étaient moins violentes à l'église, mais redoublaient dans la cellule.

Un jour que Catherine était prosternée en oraison, un rayon de l'Esprit-Saint éclaira son intelligence; elle se ressouvint comme peu auparavant elle avait demandé au Seigneur le don de la force, et quelle instruction elle en avait reçue; elle comprit le mystère de ces tentations, et, réjouie au dedans, elle résolut de supporter avec joie toutes ces peines tant qu'il plairait à son époux. Alors un des esprits immondes lui dit: « Que feras-tu, misérable? passeras-tu toute ta vie dans cette misère? Jamais nous ne cesserons de te vexer, jusqu'à ce que tu consentes à nos désirs. » Elle répondit avec assurance au tentateur: « J'ai choisi les peines pour mon rafraîchissement; il ne m'est pas difficile, mais agréable même, de souffrir ces peines et d'autres pour le nom du Sauveur, tant qu'il plaira à sa majesté. » A ces mots, les démons se retirèrent confus; une lumière d'en haut éclaira toute la cellule, et au milieu de la lumière apparut le Sauveur crucifié, comme quand il est entré dans l'éternel sanctuaire. Il dit à Catherine: « Tu vois, ma fille, combien j'ai souffert pour toi; n'aie donc pas de peine à souffrir pour moi. »

La sainte fut gratifiée de plusieurs autres manifestations semblables de la part de son divin Epoux, qui daignait l'instruire lui-même dans les voies sublimes de la perfection. Raymond de Capoue nous en rapporte plusieurs (1652), que nous regrettons de ne pouvoir citer.

Ce pieux biographe confesse ingénument que bien des fois il fut tenté de ne pas croire aux visions et aux extases dont elle lui rendait compte. « Je cherchais de toutes manières, dit-il, à découvrir si ces choses venaient de Dieu ou d'ailleurs, si elles étaient vraies ou feintes. Car je me souvenais avoir rencontré surtout plus d'une femme à tête faible et facilement séduite par l'ennemi, comme notre première mère à tous. Dans cette anxiété, comme je demandais à Dieu de me diriger lui-même, il me vint en pensée que, si j'obtenais par les prières de Catherine, une grande et extraordinaire contrition de mes péchés, ce serait une marque certaine que tout son état procédait de l'Esprit-Saint. Je lui dis donc de demander pour moi au Seigneur le pardon de mes péchés. Elle répondit qu'elle le ferait volontiers; mais répliquai-je, mon désir ne sera satisfait que quand j'aurai sur cette indulgence une bulle connue de Rome. Elle sourit et demanda quelle bulle je voulais avoir là-dessus. Je répondis: Une grande et extraordinaire contrition de mes péchés. Elle assura aussitôt qu'elle le ferait, et sans aucun doute. Il me sembla que dans ce moment elle voyait toutes mes pensées. C'était un soir. Le lendemain, je me trouvai malade, ayant à mes côtés un frère. Quoiqu'elle fût plus malade que moi, elle vint me rendre visite avec une de ses compagnes. Suivant sa coutume, elle se mit à parler de Dieu et de notre ingratitude, à nous, qui offensons un si grand bienfaiteur. Pendant qu'elle parlait, il me vint une si claire vue de mes péchés, que je me voyais indubitablement digne de mort aux pieds du juste Juge, qui toutefois, par miséricorde, non-seulement me délivrait de la mort, mais me couvrait de ses vêtements et me prenait à son service. Cette considération ou plutôt cette vue manifeste me fit pleurer, sangloter, rugir même, au point de me faire craindre que mon cœur et ma poitrine ne vinssent à se rompre. La sainte se tut, me laissant pleurer et sangloter à mon aise. Quelques moments après, étonné d'une nouveauté pareille, je me rappelai la demande que je lui avais faite la veille, avec sa promesse. Je lui dis aussitôt: Est-ce là la bulle que j'ai demandée? C'est cela, répondit-elle, souvenez-vous des dons de Dieu; et à l'ins-

(1652) C. 7, n° 103, 111, 114.

tant elle se retira. Je restai avec mon compagnon, également édifié et réjoui. Je prends Dieu à témoin que je ne dis pas de mensonge. »

« Une autre fois, sans l'avoir demandé, ajoute Raymond de Capoue, j'eus un autre signe. Comme elle était très-souffrante, elle me fit venir pour me rendre compte de certaines révélations qu'elle avait eues. Pendant qu'elle m'en faisait le récit, ne me souvenant plus de la grâce qui m'avait été faite, je pensais en moi-même sur certains articles : Tout ce qu'elle dit est-il bien vrai? Au moment que je pensais ainsi et que je regardais son visage, voilà qu'il est soudain transformé en celui d'un homme d'âge moyen, portant une barbe médiocre, qui me regarda avec des yeux fixes, et m'inspira une frayeur extrême. Son aspect était si majestueux, qu'on voyait manifestement que c'était le Seigneur. Dans le moment, je ne pouvais distinguer d'autre visage. Epouvanté et levant les mains, je m'écriai : Oh! qui est celui qui me regarde? La vierge répondit : C'est celui qui est. Aussitôt ce visage disparut, et je vis clairement celui de la vierge, que je ne pouvais distinguer auparavant. Je parle ici en présence de Dieu, qui sait que je ne mens pas (1653). »

Tels sont les récits, telles sont les protestations de Raymond de Capoue. Il nous semble que cela n'est pas d'un homme crédule, mais circonspect et consciencieux.

Quant à cette apparition d'un visage dans un autre, il y a peut-être dans les mystères de la foi chrétienne de quoi nous le faire concevoir. L'apôtre Philippe ayant dit : *Seigneur, montrez-nous le Père, et il nous suffit.* Jésus répond : *Voilà si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas? Philippe! Qui me voit, voit aussi le Père. Comment dites-vous : Montrez-nous le Père? Ne croyez-vous donc pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi? Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même; mais le Père qui demeure en moi, c'est lui qui fait les œuvres. Ne croyez-vous pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi* (1654)? Nous voyons ici ce que les théologiens appellent circuminsession, existence réciproque d'une personne dans une autre, du Père dans le Fils et du Fils dans le Père. Or, dans la sainte Eucharistie, il y a quelque chose de semblable. Car le Sauveur dit : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui* (1655).

VII. Après tant de visions et d'extases, qui faisaient aimer la contemplation à Catherine par-dessus toute chose, le Seigneur lui commanda d'y joindre la vie active. Elle obéit, quoi qu'il pût lui en coûter. Elle recommença donc à faire l'office de servante, et au couvent et à la maison paternelle. Elle s'appliquait surtout à servir les pauvres et les malades. Il y avait à Sienne une vieille femme, nommée Tecca, tellement infectée de la lèpre, que les magistrats avaient ordonné qu'on la mît hors de la ville, de peur qu'elle ne communiquât son mal aux autres. Catherine la visitait tous les jours, matin et soir, lui préparait et lui donnait de ses mains tout ce qui lui était nécessaire. Elle y considérait son divin Epoux, qui lui-même se présente comme un lépreux dans les prophètes. La malheureuse femme, la voyant revenir chaque jour deux fois, la regarda bientôt comme sa servante, la grondant, lui faisant de piquants reproches quand elle tardait de quelques minutes. Catherine lui répondait humblement : « Pour l'amour de Dieu, ma chère mère, ne vous troublez pas ; si j'ai tardé un peu, j'aurai bien vite fait ce qui convient pour votre service. » Puis elle y travaillait avec tant d'empressement, que la pauvre femme, tout impatiente qu'elle était, ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Dieu permit qu'en la servant ainsi pour l'amour de lui, Catherine contractât elle-même la lèpre aux mains. Et cela ne dura pas peu. Mais elle aimait mieux devenir lépreuse par tout le corps, que d'abandonner cet office de charité. La malade étant morte, Catherine lava son corps et l'ensevelit elle-même. Après quoi la lèpre disparut de ses mains, sans qu'il en restât aucune trace (1656).

Une pauvre veuve, dont le sein était rongé par un horrible cancer, se voyait abandonnée de tout le monde. Catherine la regarda comme lui étant réservée par la providence de son céleste Epoux, et lui offrit ses services jusqu'à la fin de sa maladie. La pauvre veuve s'en montra d'autant plus reconnaissante, qu'elle se voyait plus abandonnée. Catherine la servait donc avec une affection filiale, pansant son ulcère, sans faire attention à la puanteur, en sorte que la malade elle-même en était dans l'admiration. Le démon fut jaloux d'une charité si héroïque. Il s'attaqua d'abord à la sainte même. Un jour donc qu'elle découvrit l'ulcère de la malade, elle sentit une puanteur si extraordinaire, que le cœur lui en bondit et qu'elle fut sur le point de vomir. Mais bientôt, s'indignant contre elle-même, elle se dit : « Comment! tu répugnes ta sœur, rachetée par le sang du Sauveur, toi qui peux tomber dans une infirmité pire encore? Vive le Seigneur! tu ne passeras pas impunie. » En même temps elle appliqua la bouche sur l'ulcère de la malade, jusqu'à ce qu'elle eût éteint les derniers ressentiments de la répugnance.

Le démon s'enfuit pour un temps; mais il revint bientôt à la charge par la malade même. Il lui remplit l'esprit des plus noirs soupçons contre sa bienfaitrice, lui présentant que, tout le temps qu'elle ne passait pas auprès de son lit, elle se livrait aux plus honteux désordres. La malheureuse s'en laissa tellement persuader, qu'elle en parla

(1653) C. 5, n° 87, 90.
(1654) *Joan.* XIV, 8-11.
(1655) *Joan.* VI, 57.
(1656) *Vita*, n° 143-146

dans ce sens à d'autres. La calomnie se répandant de plus en plus, les sœurs du couvent appelèrent Catherine et lui en firent des reproches. Sans se plaindre de personne, elle répondit modestement : « Mesdames et mes sœurs, par la grâce de Jésus-Christ, je suis vierge.» Et elle ne cessait de servir avec la même affection celle qui ne cessait de la diffamer. Seulement elle recommandait l'honneur de sa virginité à son céleste Epoux.

Un jour qu'elle priait ainsi avec larmes, le Sauveur lui apparut avec une couronne d'or dans une main, et un diadème d'épines dans l'autre, et lui parla en ces termes : « Sachez, ma fille, que nécessairement vous serez successivement couronnée de l'une et de l'autre. Choisissez donc ce que vous aimez le mieux, ou d'être couronnée du diadème d'épines en cette vie qui passe, et je vous réserverai la couronne d'or, de perles et de pierres précieuses pour la vie qui dure ; ou bien d'avoir maintenant la couronne précieuse, et après votre mort celle d'épines. » Elle répondit : « Depuis longtemps, Seigneur, j'ai renié ma volonté propre pour ne suivre que la vôtre, ce n'est donc pas à moi de choisir. Cependant, puisque vous voulez que je réponde, je dirai que je choisis en cette vie d'être toujours conforme à votre bienheureuse passion, et d'embrasser toujours, pour l'amour de vous, les peines comme un rafraîchissement. » En même temps elle saisit des deux mains la couronne d'épines, et se l'enfonça si fortement sur la tête, qu'elle en fut percée de toutes parts, et qu'elle en sentit des douleurs le reste de sa vie. Le Seigneur lui dit alors : « Tout est en ma puissance, et, comme j'ai permis que ce scandale arrivât, je puis de même y mettre facilement un terme. Toi donc, persévère dans le service que tu as commencé, ne cède point au démon qui veut t'en empêcher ; je te donnerai une pleine victoire sur le méchant, de telle sorte que tout ce qu'il aura machiné contre toi retombera sur sa tête et tournera à ta plus grande gloire. »

VIII. Cependant la mère de Catherine, quoique bien sûre de la vertu de sa fille, se laissa troubler par la calomnie, et vint lui dire : « Ne vous ai-je pas dit tant de fois de ne plus servir cette vieille puante ? Voyez maintenant quelle récompense elle vous donne ! Elle vous a honteusement diffamée auprès de toutes vos sœurs. Si vous la servez davantage, si vous en approchez encore, je ne vous appellerai plus jamais ma fille. » Tout ceci était encore un piége du malin esprit, pour empêcher une si bonne œuvre. La sainte garda un moment le silence, puis, s'approchant de sa mère et se mettant à deux genoux, elle lui dit humblement : « Très-douce mère, est-ce que Dieu, à cause de l'ingratitude des hommes, cesse d'exercer tous les jours sa miséricorde envers les pécheurs ? Est-ce que le Sauveur, lorsqu'il était sur la croix, a cessé d'opérer le salut du monde, à cause des paroles outrageantes qu'on lui disait ? Votre charité sait que, si j'abandonnais cette malade, personne ne l'assisterait et qu'elle mourrait d'indigence. Devons-nous être l'occasion de sa mort ? Elle a été séduite par le démon ; peut-être maintenant sera-t-elle éclairée par le Seigneur et reconnaîtra-t-elle son erreur. Enfin la mère, radoucie par ces paroles et d'autres, donna sa bénédiction à sa fille, qui retourna auprès de la malade, et la servit avec la même joie que si jamais elle n'avait mal parlé d'elle. L'autre, n'apercevant en elle aucun vestige de trouble, demeura stupéfaite et ne put s'empêcher de se reconnaître vaincue. Elle conçut alors des regrets, d'autant plus que chaque jour elle voyait mieux la persévérance de la sainte.

Un jour que Catherine entrait dans sa chambre et s'approchait de son grabat, la malade vit se répandre d'en haut une lumière si douce et si suave, qu'elle en oublia complétement ses douleurs ; comme elle en cherchait la cause, elle aperçut le visage de la sainte transfiguré en visage majestueux d'ange, et cette lumière la couvrant de toutes parts. En même temps une lumière intérieure lui découvrit comme elle s'était laissé séduire par le démon et avait calomnié sa bienfaitrice. Elle se mit à pleurer et à sangloter, et à lui demander pardon. Catherine l'embrassa avec tendresse, et la consola, disant : « Je sais, très-douce mère, que c'est l'ennemi du genre humain qui a opéré tous ces scandales, et qui a trompé votre esprit par une merveilleuse illusion ; ce n'est donc pas à vous, mais à lui, que j'ai à imputer quelque chose ; quant à vous, je vous dois des actions de grâces du zèle que vous avez eu pour la conservation de ma vertu.» La malade déplora sa faute devant tous ceux qui venaient la voir, et leur racontait la manière merveilleuse dont elle l'avait reconnue : ce qui augmenta beaucoup l'admiration publique pour Catherine. Mais elle ne se prévalait pas plus de la prospérité, qu'elle ne s'était laissé abattre par l'adversité.

Quelque temps après, comme elle découvrait l'horrible ulcère de la pauvre veuve pour le nettoyer et le laver, elle ressentit une infection si insupportable, que tout son intérieur en fut bouleversé. C'était moins un effet naturel qu'une malice de l'esprit de ténèbres. La vierge de Dieu en fut d'autant plus émue, que ces jours-là mêmes elle avait reçu des grâces plus signalées. Aussi, s'élevant contre son propre corps par une sainte indignation, elle lui dit : Vive le Très-Haut, l'Epoux bien-aimé de mon âme, ce que tu répugnes si fort sera logé au fond de tes entrailles. Elle dit, ramasse dans une écuelle l'eau dont elle a lavé la plaie, se retire à l'écart, et boit tout d'un trait. Dès ce moment elle ne sentit plus aucune tentation de répugnance. Elle avoua de plus à son confesseur que jamais elle n'avait rien bu ni mangé qui lui parût plus agréable.

La nuit suivante, pendant qu'elle était en prière, le Sauveur lui apparut avec les cinq plaies qu'il endura pour nous sur la croix, et lui dit : « Déjà, ma bien-aimée, vous avez parcouru beaucoup de combats pour l'amour de moi ; et par mon secours, vous avez vaincu jusqu'à présent : par quoi vous m'êtes devenue très-agréable. Mais hier vous m'avez plu singulièrement, lorsque, non contente de mépriser les plaisirs du corps, les opinions des hommes et de vaincre les tentations de l'ennemi, mais foulant encore aux pieds la nature de votre corps même, vous avez, par l'ardeur de ma charité, pris avec tant de joie une boisson horrible. C'est pourquoi je vous dis que, comme dans cet acte vous avez surpassé votre nature, de même je vous donnerai une boisson qui surpasse toute nature humaine. En même temps il lui fit appliquer la bouche sur la plaie de son côté ouvert, comme sur une fontaine de vie, qui devait remplir son âme d'une si grande douceur, que le corps même en serait inondé (1657).

Un jour, Catherine était en prière dans l'église de Saint-Dominique, lorsqu'un pauvre vint lui demander l'aumône pour l'amour de Dieu. N'ayant à son ordinaire ni argent, ni quoi que ce soit, la vierge de Sienne lui répondit d'attendre un peu, et que lorsqu'elle serait rentrée dans la maison de son père elle pourrait lui donner une bonne aumône. Le pauvre insista. Catherine, tout inquiète, pensait à ce qu'elle pourrait lui donner; ses yeux tombèrent sur la petite croix d'argent de son rosaire; aussitôt elle .a détache et la donne au pauvre, qui s'en alla content.

La nuit suivante, comme elle priait dans l'obscurité de sa cellule, voilà que le Sauveur du monde lui apparut, et, lui montrant la même petite croix ornée de pierres précieuses, il dit : « Ma fille, reconnais-tu cette croix ?—Je la reconnais très-bien, répondit-elle; mais quand je l'avais, elle n'était pas si belle. Le Seigneur reprit : Tu me l'as donnée hier dans la généreuse effusion de ton amour; voilà pourquoi je te promets qu'au jour du jugement universel, en présence des anges et des hommes, je te la présenterai telle que tu la vois, pour accroître ta joie et ta gloire ; non, je ne te tairai point tes œuvres de charité envers moi, quand je manifesterai en ce grand jour la justice et la miséricorde. » Et il disparut, laissant son humble épouse dans les transports de l'admiration et de la reconnaissance.

Une autre fois, sortant de l'office de Tierce, elle descendait à sa maison avec une de ses compagnes, quand elle trouva un pauvre pèlerin d'une trentaine d'années environ, qui lui demanda des vêtements. Catherine lui dit : Attendez un peu. Elle court, elle entre dans la chapelle des sœurs de la Pénitence, quitte une tunique sans manches qu'elle portait sous sa robe, et revenant auprès du pèlerin, elle la lui donne avec une sainte joie. — Vous m'avez donné un vêtement de laine, dit le pauvre, donnez-moi encore, je vous prie, une chemise de lin. — Très-volontiers, répondit Catherine ; venez avec moi, je vous donnerai ce que vous me demandez. Elle le mène à la Fullonica, prend une chemise de son père et d'autres linges, et les remet gracieusement au pauvre, qui se plaignait encore, disant : Que ferai-je de cette tunique sans manches ? tâchez de m'en donner, afin que je m'en aille tout vêtu. Catherine retourna dans la maison, et, après avoir bien cherché, elle aperçut une robe toute neuve de la servante ; elle en détacha les manches et les apporta au pauvre. Celui-ci, qui dans le fait était celui qui tenta Abraham, dit : Madame, me voilà bien vêtu, je vous en remercie ; mais j'ai à l'hospice un compagnon qui n'a rien à mettre ; si vous vouliez lui donner un vêtement, je le lui porterais de votre part. Catherine ne se rebuta pas de tant d'importunités, et elle cherchait dans son esprit les moyens de soulager ce nouveau pauvre. Son embarras était extrême; toutes les personnes de la maison, excepté son père, voyaient d'un mauvais œil ses libéralités, et tenaient leurs hardes bien cachées; elle n'osait pas non plus prendre à la servante la robe dont elle avait coupé les manches ; elle comprit enfin qu'il ne lui restait plus à donner que sa propre tunique. Une pénible perplexité l'agitait; car, si la charité la poussait à se dépouiller en faveur du pauvre du seul vêtement qui lui restait, sa modestie s'opposait à ce sacrifice. Elle eut un long combat à soutenir avec elle-même, enfin elle dit au pauvre : « Mon frère, si je pouvais me passer de cette tunique, je vous la donnerais de bon cœur, mais cela n'est pas possible. » Le pauvre répondit en souriant : « Je vois bien, madame, que vous avez donné tout ce qu'il vous était possible de donner. » Et il s'éloigna.

Catherine se doutait d'une apparition céleste, mais son humilité n'osait pas y croire. La nuit suivante ce pauvre revint dans sa cellule : c'était le Sauveur Jésus-Christ, tenant à la main la tunique reçue en aumône, mais brodée de perles et de pierreries : « Ma fille, dit-il, reconnais-tu cette tunique ? » Notre sainte répondit : « Je la reconnais, mais elle n'était pas si lumineuse ni si riche. » Et le Seigneur dit : « Hier tu me l'as donnée de si bonne grâce et tu m'as revêtu avec tant d'amour pour me garantir du froid et de la nudité; aujourd'hui, au lieu de cette tunique, je viens t'en donner une autre qui sera invisible aux hommes, si ce n'est à toi qui la verras et la sentiras. Ce vêtement merveilleux communiquera une chaleur vive à ton corps et à ton âme, et préservera en toi l'homme intérieur de tout refroidissement, en même temps qu'il rendra l'homme extérieur insensible aux atteintes de l'hiver. » Puis

(1657) *Vita*, n° 151, 161.

tirant de la blessure de son côté une robe couleur de sang et toute rayonnante, il en revêtit Catherine avec ces paroles : « Je te donne ce vêtement avec ses merveilleux effets sur cette terre, comme arrhes et signe de la gloire dont tu seras revêtue un jour dans le paradis, en présence des anges et des saints. » Ainsi finit la vision, et dès cet heureux moment la vierge de Sienne se servit en été et en hiver des mêmes vêtements, n'étant plus sujette à l'intempérie des saisons, mais jouissant d'un printemps éternel.

VIX. Nous voudrions multiplier davantage les citations de ces pieuses et naïves légendes de l'aumône, et, cela d'autant plus, que notre siècle froid et perdu dans l'égoïsme a plus besoin qu'on lui rappelle ces admirables exemples de charité ; mais nous sommes obligé de nous borner : aussi bien cette tâche a-t-elle été surabondamment remplie, et de la manière la plus heureuse, par un de nos amis (1658), et nous lui emprunterons du moins les considérations qui suivent sur les graves et sublimes enseignements qui découlent de ces faits.

A plusieurs siècles de distance, dit-il avec beaucoup de vérité (1659), nous retrouvons au fond des âmes chrétiennes les mêmes sentiments ; elles n'ont pas oublié que, dans la personne des pauvres, il faut toujours voir la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les relations des riches et des pauvres ne sont plus ce qu'elles ont été dans les siècles de foi ; mais au point de vue individuel rien n'est changé, et nous restons avec les mêmes devoirs, comme les pauvres avec les mêmes droits. Les pauvres ont toujours dans l'Eglise la plus éminente dignité, suivant la belle expression de Bossuet : C'est dans les pauvres, c'est dans ceux qui souffrent que réside la majesté du royaume spirituel. Jésus étant lui-même pauvre et indigent, il était de la bienséance qu'il liât société avec ses semblables, et qu'il répandît ses faveurs sur ses compagnons de fortune. En un mot, les pauvres sont toujours un grand mystère : le mystère de Jésus qui n'a besoin de rien, et de Jésus qui a besoin de tout ; de Jésus qui n'a besoin de rien suivant sa puissance, et qui a besoin de tout selon sa compassion. Nous devons voir dans chaque pauvre l'image de Jésus innocent, qui se charge de tous les crimes et de toutes les misères, car, dit Salvien, il n'y a que Jésus-Christ qui pâtisse dans toute l'universalité des misérables.

Les riches ne sont, dans la société chrétienne, que les serviteurs des pauvres ; c'est là leur seul titre, leur seul mérite. Si les riches aident les pauvres à porter les fardeaux de la misère, l'Eglise ne leur doit point de reconnaissance pour cela, car ils reçoivent des pauvres un bien plus grand service : les pauvres les aident à porter le poids terrible des richesses, qui fait pencher la balance du côté de l'enfer ; et même, humainement parlant, le fardeau du besoin est souvent moins dur à porter que le fardeau de l'abondance. On trouve sur ce sujet dans l'histoire chrétienne quelques principes d'économie politique qu'il est utile de rappeler.

Et d'abord les pauvres tiennent le premier rang dans la société chrétienne. Tous les priviléges leur appartiennent et, le suprême bonheur de l'intelligence est de comprendre les pauvres. Il ne suffit pas d'ouvrir sur eux les yeux de la chair, mais il faut les considérer par les yeux de l'intelligence, guidés par la foi, et alors en eux, suivant l'enseignement de nos pieuses mères, justifié par les exemples de tous les saints, nous trouverons Jésus-Christ. Mais, dit Bossuet, ce n'est pas assez de les secourir dans leurs besoins, et tel qui assiste le pauvre n'est pas intelligent sur le pauvre. Le regard de ce grand et magnifique génie pénétrait jusqu'au fond des entrailles de nos sociétés modernes et entrevoyait l'organisation nouvelle du travail dans les classes pauvres, organisation proposée par l'Evangile et les institutions de nos saints aïeux, et que l'Eglise catholique aura seule le pouvoir de réaliser au milieu des peuples.

Mais, laissant de côté toute considération de ce genre, regardons un instant les pauvres avec notre intelligence chrétienne. Le pauvre résigné et chrétien a une beauté extérieure qui est le reflet de la beauté de son âme ; il n'a pas la contenance hideuse des hommes qui aiment l'or, et nos artistes se plaisent à étudier dans les églises les belles et saintes physionomies des pauvres. Il faut voir dans les pays catholiques les pauvres à la suite des processions, chantant avec délices de solennelles litanies ; leurs sens s'empressent de servir leur âme, et l'on peut dire que déjà commence à s'accomplir cette promesse de la montagne : Ils auront le royaume du ciel.

Le pauvre simple et vertueux a des idées primitives que tous les savants du monde, gens à idées secondaires, ne soupçonnent même pas. Un grand théologien découvrit un jour un maître en théologie dans un pauvre mendiant qui était à la porte d'une église ; et au XVI[e] siècle un docte pauvre, Jean Aumont, simple paysan de la vallée de Montmorency, a composé sur la prière un traité qui fut approuvé par les docteurs de Paris. Les grandes pensées sont le fruit du travail, de la mortification et de la pénitence, comme la rose sort de l'épine, et Dieu ne montra à Jacob l'échelle des anges que lorsqu'il était couché au milieu du désert, sur la terre nue, avec une pierre sous sa tête. Qui ne voudrait obtenir à ce prix une vision céleste ?

(1658) M. l'abbé Chavin de Malan, dans son *Histoire de sainte Catherine de Sienne*, 2 vol. in-8°, 1847.

(1659) Ibid., *Voy.* le chapitre intitulé : *Sainte Catherine de Sienne et les pauvres.*

Dans les beaux-arts, c'est presque toujours le pauvre qui a le sentiment de la beauté, parce qu'il a le goût simple, bien qu'il reste encore en lui quelque chose de rude et d'imparfaitement développé. La grande musique est la musique des chants populaires, ces chants que le pauvre se chante à lui-même. Ne vous êtes-vous pas arrêtés souvent au bord d'une lande de Bretagne, ou au pied des Alpes du Tyrol, pour écouter et laisser aller votre âme aux rêves et aux charmes de ces mélodies de la pauvreté ? Le riche a souvent perdu le sentiment du beau par le luxe et l'orgueil, et il ne lui reste qu'un ton insolent et une niaise phraséologie.

Le pauvre Chrétien est joyeux ; vous ne verrez jamais sur ses lèvres un murmure contre la Providence qui lui envoie un morceau de pain. Les murmures sont dans la prospérité voluptueuse. Demandez une aumône au riche, à ce financier tout doré, il accusera les saisons du Créateur, il vous objectera que ses nécessités sont infinies, qu'il ne peut même suffire à payer ses impôts; il deviendra si éloquent, que c'est vous qui paraîtrez coupable pour avoir osé l'avertir qu'une femme et des petits enfants meurent de faim à la porte de son palais.

Le pauvre n'est pas impie, il est trop fortement attaché à la croix du Sauveur pour s'éloigner en l'insultant. Les blasphèmes sortent des bouches parfumées, et c'est des bibliothèques, si remplies de lumières, que s'élèvent toujours les nuages qui obscurcissent les esprits et déconcertent l'espérance. Les pauvres aiment la vertu, les pauvres sont dévoués... Où est la vertu, où est le dévouement, où est le courage chez les riches du monde, chez tous ces heureux qui ne mettent pas l'Evangile en pratique ? Les pauvres ont le sentiment de la dignité morale et de la liberté. Dans les pays où le peuple est abruti par les machines et l'or, les riches disent : Pour deux pièces d'argent on peut tout faire. Eh bien ! dans certains pays catholiques vous trouverez les hommes indifférents à vos ordres ou à vos promesses. Cette pauvre jeune fille, elle rejettera votre bourse avec toute sa puissance; n'a-t-elle pas le doux regard de sa mère, les conseils d'un prêtre vertueux et une fervente prière devant l'image bien-aimée de la sainte Vierge (1660).

Ah ! combien sainte Catherine de Sienne comprenait cette dignité du pauvre, et avec quel amour elle honorait la pauvreté ! L'illustre servante de Dieu, jalouse de témoigner sa reconnaissance pour les grandes grâces qu'elle recevait, se montrait de plus en plus miséricordieuse envers le prochain. Elle écrivait aux novices de Monte-Oliveto : « L'homme, voyant qu'il ne peut acquitter la dette qu'il a contractée envers Dieu ni lui être utile en aucune manière, puisque le Seigneur n'a pas besoin de nous, n'a d'autre ressource que de faire du bien au prochain et d'exercer la miséricorde envers la créature raisonnable. » Catherine, ayant appris qu'un pauvre qui s'était volontairement dépouillé de tous ses biens souffrait de la faim, prend des œufs frais, en remplit la poche de sa robe et court à la demeure du pauvre. Mais voilà qu'elle entre dans une église qu'elle trouve sur son chemin, se met en prière, est ravie en extase et tombe appuyée sur la poche où étaient les œufs avec un dé à coudre. Lorsqu'elle revint à elle, elle éprouva du chagrin d'être ainsi en retard et d'avoir détruit son aumône : elle met la main dans sa poche, et, chose étonnante ! elle trouve les œufs entiers et le dé de métal tout brisé. Elle remercia Dieu dans son âme, qui protége ainsi la nourriture du pauvre....

Qui, ajoute l'écrivain que nous venons de citer (1661), qui oserait sourire en lisant ces lignes, précieux témoignages des attentions délicates dont les saints du moyen âge aimaient à entourer les pauvres du bon Dieu ? C'était leur occupation principale : avec quel empressement ils les servaient, et il faut le dire, avec quelle grâce ! car la plus légère offrande reçoit du prix de la manière dont elle est faite, et le plus petit service de la manière dont il est rendu. La grâce n'est que dans les petites choses, dans un sourire, un geste, comme la vie se compose de petites actions, et comme la vertu consiste dans les petites victoires... Mais voici un fait réel qui suffirait pour honorer toute une vie, et une parole qui surpasse les beaux mots les plus vantés.

Dans un de ses voyages apostoliques en Toscane avec ses trois confesseurs désignés par le Pape pour absoudre ceux qu'elle amenait à la vie chrétienne, Catherine rencontra un jour sur le chemin un pauvre qui lui demanda l'aumône d'un ton vif et hardi. Hélas ! mon frère, dit-elle, je n'ai pas un seul denier à vous donner. Le pauvre insista et dit : Au moins pouvez-vous me donner le manteau que vous portez. — C'est vrai, reprit Catherine, et à l'instant elle le lui donna. Les religieux, surpris, obligèrent le pauvre à rendre le manteau, et firent à la servante de Dieu des reproches sur sa charité indiscrète ; Comment, disaient-ils, auriez-vous pu marcher sans l'habit de votre ordre? Catherine répondit : « J'aime mieux être trouvée sans cet habit que sans la charité. »

X. Par suite des grâces extraordinaires qu'elle recevait de son céleste Epoux, Catherine ne vécut plus que de la sainte communion. Son estomac ne pouvait même plus

(1660) Nous félicitons bien vivement M. Chavin de ce touchant hommage rendu aux pauvres de Jésus-Christ ; hommage d'autant plus précieux qu'en nos temps les pauvres sont, si l'on veut, assez généralement secourus, mais ne sont pas *honorés*; on donne de l'argent, mais tous ne donnent pas leur cœur aux pauvres ; on crée mille œuvres que nous louons le premier, mais on *n'honore pas la pauvreté.*

(1661) Loc. cit.

s'apporter de nourriture matérielle. Cet état si nouveau parut incroyable.

Ses parents et ses amis même l'appelaient une tentation ou déception du malin esprit. Son confesseur donna dans la même idée. Elle eut beau lui représenter que, quand elle ne mangeait pas, elle se trouvait et mieux portante et plus forte, tandis qu'elle devenait faible et malade quand elle prenait de la nourriture; il ne lui répétait pas moins qu'elle devait manger. Elle obéit; mais bientôt elle se trouva si mal, qu'elle était près de mourir. Alors elle dit à son confesseur : « Mon père, si j'étais sur le point de mourir par suite d'un jeûne excessif, est-ce que vous ne me défendriez pas de jeûner, pour ne pas mourir et n'être pas homicide de moi-même ?— Sans doute, répondit-il. » Elle reprit : « N'est-il pas plus grave d'encourir la mort pour avoir mangé que pour avoir jeûné? » Sur sa réponse affirmative, elle conclut : « Puis donc que, par plus d'une expérience, vous me voyez dépérir pour avoir pris de la nourriture, pourquoi ne me défendez-vous pas d'en prendre comme vous me défendriez le jeûne en pareil cas? » Le confesseur, ne trouvant point de réponse à cette observation, et voyant des indices certains d'une mort imminente, lui dit : « Faites ce que le Saint-Esprit vous enseignera, car elles sont grandes les choses que je vois que Dieu opère en vous. »

Catherine demeura depuis le commencement du carême jusqu'au jour de l'Ascension, sans prendre d'autre nourriture que la sainte communion : ce jour elle put manger quelque peu. Elle revint ensuite à son abstinence totale. Cependant, par esprit de pénitence et pour ne donner aucun lieu aux critiques, elle se présentait chaque jour avec les autres et s'efforçait de manger quelque chose; mais chaque fois son estomac rejetait ce qu'elle s'était efforcée de prendre, en sorte qu'elle excitait la compassion de ceux qui en étaient témoins. Toutefois, avec ce corps sans nourriture, elle était pleine de courage et d'activité pour toutes les bonnes œuvres. « Je l'ai vue, dit Raymond de Capoue, je l'ai vue plus d'une fois, moi et d'autres, réduite à un tel état de faiblesse, que nous nous attendions d'un moment à l'autre à son dernier soupir. Mais se présentait-il une occasion de procurer la gloire de Dieu ou le salut des âmes, elle reprenait non-seulement de la vie, mais des forces, et des forces non pas communes, mais remarquables; elle se levait, elle marchait, elle travaillait sans peine et sans lassitude, plus que les personnes bien portantes qui l'accompagnaient (1662). »

XI. Depuis cette époque, au milieu de ses œuvres extérieures, les visions et les extases devinrent si fréquentes, que tout le monde pouvait en être témoin ; car dans ces occasions elle demeurait immobile, raide, privée de sentiment, en sorte qu'on aurait pu lui briser les os sans pouvoir la changer de place. Elle faisait cette prière du prophète : « O Dieu ! créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit de droiture dans mes entrailles, » suppliant le Seigneur de lui ôter son cœur et sa volonté propre. Le céleste Epoux daigna la consoler dans une vision. Il lui sembla qu'il lui ouvrait le côté gauche, lui en ôtait le cœur, et après quelque temps y remit le sien en place. En sorte qu'elle pouvait dire à Jésus-Christ : « Mon Dieu, je vous aime de tout votre cœur! » Et avec saint Paul : « Je vis, non plus moi, mais c'est Jésus qui vit en moi. » Plus tard, elle reçut dans son corps les cinq stigmates du Sauveur, mais qui, sur sa demande, demeurèrent invisibles. Elle en souffrait des douleurs si grandes, que naturellement et sans l'intervention divine elle devait en mourir (1663).

Dans une de ces merveilleuses extases, où son âme était réellement séparée de son corps, à tel point que les assistants la pleuraient comme morte, le Sauveur lui fit voir les joies du paradis, les tourments de l'enfer, les peines du purgatoire. « Pendant que je contemplais toutes ces choses, dit-elle, l'éternel Epoux dit à mon âme : Tu vois de quelle gloire sont privés et de quelle peine sont punis ceux qui m'offensent. Retourne et fais-leur voir tout à la fois et leur erreur, et leur péril, et leur malheur. Comme mon âme répugnait beaucoup à retourner dans son corps, le Seigneur ajouta : Le salut de beaucoup d'âmes demande que tu retournes : mais tu ne tiendras plus la même manière de vie que tu as tenue jusqu'à présent, et tu n'auras plus désormais ta cellule pour demeure ; il te faudra même sortir de ta ville pour le salut des âmes. Or, je serai toujours avec toi, je te conduirai et te ramènerai; tu porteras l'honneur de mon nom et tes enseignements spirituels devant les petits et les grands, tant laïques que clercs et religieux ; car je te donnerai une bouche et une sagesse à laquelle nul ne pourra résister. Je te conduirai même devant les pontifes et les prélats des églises et des peuples chrétiens, afin de confondre, suivant mon habitude, la superbe des forts par ce qu'il y a de faible. »

XII. Dieu fit dès lors, par le ministère de sa servante, une infinité de miracles, principalement de miséricorde sur les pécheurs. En voici quelques exemples. Un des principaux habitants de Sienne, nommé Nannès, entretenait quatre guerres privées, où s'étaient déjà commis plusieurs homicides. Plus d'une fois des médiateurs s'étaient interposés pour amener la paix. Nannès protestait toujours qu'il n'était pour rien dans ces guerres, tandis qu'il en était la seule cause, et ne cessait de dresser secrètement des embûches. Sainte Catherine, l'ayant su, désirait lui parler; mais il la fuyait. Toutefois, il promit à un religieux Augustin de venir la trouver, mais nullement de faire ce qu'elle lui dirait. Il vint en effet, mais pen-

(1662) N° 165-171.

(1663) N° 178, etc. ; 194, etc.

dant qu'elle était absente de la maison. Son historien, Raymond de Capoue, s'y trouvant, pria Nannès d'attendre quelques minutes. Mais bientôt il s'ennuya et dit : « J'ai promis à frère Guillaume de venir et d'entendre cette dame ; comme elle est absente et que de nombreuses occupations ne me permettent pas de rester davantage, je vous supplie de m'excuser auprès d'elle. » — « Voyant cela, dit Raymond de Capoue, et affligé de l'absence de la vierge, je commençai à lui parler de la paix en question. Il me dit : « Voyez-vous bien, je ne « dois pas mentir à vous, qui êtes prêtre et « religieux, ni à cette pieuse dame qui, « comme j'apprends, a une grande réputation « de sainteté ; je vous dirai la vérité, mais je « n'entends rien faire de ce que vous vou- « lez. Il est vrai que c'est moi qui empêche « telle et telle paix, mais j'en fais un secret « aux autres ; si moi seul y consentais, tout « serait assoupi. Je n'entends y consentir « d'aucune manière, et il ne faut pas me « prêcher là-dessus, car jamais je n'y con- « sentirai. Qu'il vous suffise que je vous aie « découvert ce que je cache à d'autres, et ne « me fatiguez pas davantage. »

« Je voulais répliquer, mais il refusait d'entendre, lorsque, par la disposition de la Providence, la vierge entra. Il en fut contristé, et moi réjoui. Elle salua cet homme terrestre avec une charité toute céleste, et, s'étant assise, lui demanda la cause de sa venue. Il lui répéta tout ce qu'il m'avait dit, y compris le refus final de rien faire de tout ce qu'on lui demanderait. La vierge lui représenta le péril de son âme, et le pressa par des paroles tantôt douces, tantôt sévères. Mais il se montra complétement insensible. Alors Catherine commença de prier en elle-même, et fut ravie en extase. Ce que voyant, je me tournai vers Nannès, et lui adressai la parole pour le retenir. Après un petit moment, il dit : « Enfin je ne veux « pas être si grossier que de vous refuser « absolument tout ; j'ai quatre guerres : de « telle de ces quatre vous ferez ce qu'il vous « plaira. » Et il se levait pour se retirer. Mais, en se levant il dit : « O mon Dieu ! « quelle consolation je sens dans mon âme, « de la parole que j'ai prononcée pour la « paix ! » Il ajouta : « Ah ! Seigneur Dieu, « quelle est cette vertu qui m'attire et me « retient ? je ne puis ni m'en aller ni rien « refuser. Oh ! qui est-ce qui me presse ? « Oh ! qui est-ce qui me retient ? » En parlant ainsi, il fondit en larmes. « Je me con- « fesse vaincu, s'écria-t-il, je ne puis « plus respirer. » Et, fléchissant les genoux, il disait en pleurant : « Je ferai, vierge très- « sainte, tout ce que vous ordonnerez, non- « seulement pour ceci, mais encore pour « tout le reste. Je vois que le diable me te- « nait enchaîné ; je veux faire tout ce que « vous me conseillerez. Ayez soin de mon « âme, pour qu'elle soit délivrée des mains « de Satan. »

(1664) *Vita*, n° 235 et seqq.

« Dans ce moment même, revenue de son extase, elle rendit grâces à Dieu et dit à Nannès : « Eh bien ! cher frère, par la « miséricorde du Sauveur, as-tu bien consi- « déré ton péril ? Je t'ai parlé, tu as méprisé « ma parole ; j'ai parlé au Seigneur, et il « n'a pas méprisé ma prière. Fais donc pé- « nitence de tes péchés, de peur qu'une « tribulation soudaine ne vienne fondre « sur toi. » Nannès fit une confession humble et sincère à frère Raimond de Capoue. Il fut éprouvé par divers accidents, qu'il supporta d'une manière chrétienne. Il donna à Catherine une belle maison située à deux milles de Sienne, laquelle fut convertie en couvent par autorité du Pape Grégoire XI (1664). »

Deux fameux assassins venaient d'être condamnés au dernier supplice. On les conduisait à travers les rues de la ville ; les bourreaux, avec des tenailles brûlantes, leur arrachaient tantôt un lambeau de chair, tantôt un autre ; c'était le supplice dont ils devaient périr. Ni à la prison ni sur la route, le prêtre qui les accompagnait ne put les ramener à Dieu. Au lieu de se recommander aux prières des fidèles, ils vomissaient d'horribles blasphèmes. Ils étaient agités par les plus violents transports de rage et de désespoir. La Providence voulut que Catherine se trouvât ce jour chez Alexie, l'une de ses compagnes, dont la maison donnait sur le passage du funèbre cortége. S'étant mise à la fenêtre, Alexie revint aussitôt à la sainte, en s'écriant : « O ma mère ! quelle compassion ! deux hommes condamnés aux tenailles, qui passent devant chez nous ! » La sainte, les ayant regardés, se mit soudain en prière. Elle avait vu, autour de chacun, une troupe furieuse de démons qui incendiaient leurs âmes encore plus que les bourreaux ne brûlaient leurs corps. Emue d'une double compassion, elle implora la miséricorde de son céleste Epoux. « Ah ! très-doux Seigneur ! pourquoi vos créatures, formées à votre image et ressemblance, rachetées de tout votre précieux sang, pourquoi les dédaignez-vous à tel point que, par-dessus une si grande affliction corporelle, elles soient encore si cruellement tourmentées par les esprits immondes ? Ce larron qui a été crucifié avec vous, quoiqu'il reçût ce qu'il avait mérité, vous l'avez toutefois éclairé de si grandes lumières, que, pendant que les apôtres doutaient, lui vous confessait hautement sur le gibet et mérita d'entendre cette parole : *Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis.* Et pourquoi cela ? si ce n'est pour donner l'espérance du pardon à leurs semblables ? Vous n'avez pas dédaigné Pierre, vous reniant ; mais vous l'avez regardé miséricordieusement. Vous n'avez pas dédaigné Marie pécheresse, mais vous l'avez attirée à vous. Vous n'avez repoussé ni Mathieu, ni la Cananéenne, ni le prince des publicains, Zachée ; au contraire, vous les avez appelés.

Je vous supplie donc, par toutes vos miséricordes, de secourir promptement ces deux âmes. »

Elle priait ainsi le Sauveur : en même temps elle suivait en esprit les deux misérables, ne cessant de pleurer et de prier, pour que leurs cœurs vinssent à s'amollir et à se convertir. A la porte de la ville, le Sauveur leur apparut, couvert de plaies, ruisselant de sang de toutes parts, les invitant à se convertir et leur promettant le pardon. Un rayon de lumière divine pénétra ainsi dans leurs cœurs : ils demandèrent avec instance le prêtre, et confessèrent leurs péchés avec une grande contrition. Au lieu de blasphèmes, ils ne firent plus que louer Dieu, s'accuser eux-mêmes, se proclamer dignes de plus grandes peines encore. Les assistants ne pouvaient concevoir un si prodigieux changement; les bourreaux eux-mêmes, radoucis, n'osaient plus infliger de nouvelles plaies. Personne ne savait la cause d'un changement si soudain. Le prêtre qui confessa les malheureux en connut une partie ; on sut l'autre d'Alexie et de Catherine, qui revint de son extase dans le moment même que les deux pénitents rendirent l'esprit (1665).

XIII. La peste ayant fait sentir ses ravages en 1374, la sainte se dévoua généreusement au service de ceux qui en étaient attaqués. Elle obtint de Dieu la guérison de plusieurs, entre autres de deux Dominicains remplis de vertu. C'étaient les PP. Raymond de Capoue, son biographe, et Barthélemy de Sienne.

Sainte Catherine insistait principalement sur la nécessité d'apaiser la colère de Dieu par de dignes fruits de pénitence. Ses discours étaient si persuasifs, que les plus grands pécheurs ne pouvaient y résister. On accourait de toutes parts pour l'entendre, et même pour la voir. Ceux qui avaient eu ce bonheur, s'en retournaient glorifiant Dieu et bien résolus de mener à l'avenir une vie plus chrétienne.

Quelque temps après, la sainte fit un voyage à Monte-Pulciano pour consacrer à Dieu deux de ses nièces, qui devaient prendre le voile de Saint-Dominique; elle en fit un aussi à Pise, où elle était attendue avec impatience ; mais elle ne se détermina à l'entreprendre que quand ses supérieurs le lui eurent ordonné. Etant arrivée dans cette ville, elle y rendit la santé à un grand nombre de malades, et y procura la conversion de beaucoup de pécheurs.

Le fait suivant montre assez quelle était, pour cette œuvre de miséricorde, la grâce particulière de notre sainte. Le Pape Grégoire XI chargea le P. Raymond de Capoue, avec deux autres Dominicains, d'entendre la confession de ceux que Catherine aurait engagés à changer de vie. Ces religieux étaient au tribunal de la pénitence nuit et jour ; ils pouvaient à peine suffire à entendre tant ceux qui ne s'étaient jamais confessés, que ceux qui l'avaient fait sans les dispositions nécessaires (1666).

Pendant que la sainte était à Pise, les peuples de Florence, de Pérouse, d'une grande partie de la Toscane, et même de l'état ecclésiastique, entrèrent dans une ligue contre le Saint-Siége. Les Guelfes et les Gibelins, qui avaient causé tant de trouble dans l'Etat de Florence, s'étaient enfin réunis contre le Pape, afin de le dépouiller de tout ce qu'il possédait en Italie. La guerre commença au mois de juin 1373. On leva une armée nombreuse et l'on prit pour signal le mot *liberté*, empreint sur la bannière des ligués. Ceux-ci attirèrent dans leur parti Pérouse, Bologne, Viterbe, Ancône et plusieurs autres villes très-bien fortifiées; mais ils tentèrent inutilement la fidélité des habitants d'Arezzo, de Lucques, de Sienne et de quelques autres places. Catherine les retint dans le devoir par ses lettres, ses exhortations et ses prières.

La sainte était donc à Pise en 1375, lorsque Raymond de Capoue y apprit la défection de Pérouse. Accompagné de frère Pierre de Vellétri, il alla trouver la sainte et lui raconta cette fâcheuse nouvelle, en répandant beaucoup de larmes.

« Elle compâtit d'abord du fond de son âme à un si grand scandale ; mais, me voyant excessivement affligé, elle ajouta : « Ne « commencez pas à pleurer sitôt ; car vous « aurez trop à pleurer. Ce que vous voyez « est du lait et du miel, en comparaison de « ce qui suivra. » A ces mots, je continuai mes larmes, non de consolation, mais de douleur plus grande, et lui demandai : « O « ma mère, est-ce que nous pouvons voir « des maux plus grands que quand nous « voyons des Chrétiens avoir perdu tout dé- « vouement et tout respect envers la sainte « Eglise, ne craindre en rien ses sentences, « comme s'ils l'abjuraient de fait et en pu- « blic ? Il ne reste plus, sinon qu'ils renient « totalement la foi du Christ. » Alors elle dit : « Père, voilà ce que font dès mainte- « nant des laïques; mais vous verrez bien- « tôt combien pire encore est ce que feront « des clercs. » Etonné de plus en plus, je m'écriai : « O malheureux que je suis ! Est- « ce que les clercs eux-mêmes se révolteront « contre le Pontife romain? — Vous le « verrez bien, répondit-elle, lorsqu'il voudra « corriger leurs mauvaises mœurs : car ils « feront alors à toute la sainte Eglise de « Dieu un scandale universel, qui la divisera, « l'affligera comme une pestilence hérétique. » Sur quoi, devenu comme hors de moi-même, j'ajoutai : « Et nous aurons « une hérésie, ô ma mère, et nous aurons « de nouveaux hérétiques? » Elle répliqua : « Ce ne sera pas proprement une hérésie, « mais ce sera comme une hérésie et une certaine division de l'Eglise et de toute la chré- « tienté. Ainsi préparez-vous à la patience, « car il vous faudra voir ces choses. » (1667).

(1665) *Vita*, n° 228 et seqq.
(1666) *Vita*, n° 240.
(1667) *Vita*, n° 285 et 286.

Raymond de Capoue vit en effet l'accomplissement de cette prophétie quelque années plus tard, et entendit alors de la bouche de la sainte des prédictions plus consolantes pour les siècles à venir. *Voy.* n° XVIII.

XIV. Le Pape Grégoire XI, qui résidait à Avignon, écrivit aux Florentins; mais ils n'eurent aucun égard à ses lettres. Il jeta un interdit sur le diocèse de Florence, et y envoya le cardinal Robert de Genève avec une puissante armée.

Le parti du Pape remporta plusieurs avantages. Les rebelles, ennuyés des maux que la guerre a coutume d'entraîner avec elle, déchirés d'ailleurs par des divisions intestines, résolurent de mettre bas les armes et d'implorer la clémence du Souverain Pontife. Les magistrats de Florence envoyèrent des députés à Sienne, afin d'engager Catherine à se faire leur médiatrice. La sainte fut obligée de se rendre à leurs instances; elle se mit aussitôt en chemin pour aller à Florence. Les principaux d'entre les magistrats vinrent au-devant d'elle. On lui donna plein pouvoir de traiter avec le Pape; on lui dit qu'on s'en rapportait entièrement à elle pour les conditions de l'accommodement, et on lui promit d'envoyer à Avignon des ambassadeurs qui signeraient et ratifieraient tout ce qu'elle aurait jugé à propos de conclure.

Catherine, qui brûlait du désir de ramener la paix, partit pour Avignon, où elle arriva le 18 juin 1376. Elle y fut reçue avec de grandes marques de distinction. Le Pape Grégoire XI, dans une conférence qu'il eut avec elle, admira sa prudence et sa sainteté. La paix, lui dit-il, est l'unique objet de mes désirs. Je remets toute l'affaire entre vos mains, je vous recommande seulement l'honneur de l'Eglise. Nous verrons plus loin la suite de cette négociation.

Mais Catherine aspirait à procurer la paix universelle de la chrétienté, moyennant une croisade générale, qui eût jeté et utilisé contre les infidèles les ferments de discorde et de guerre qui troublaient l'Italie et l'Europe. Comme elle en parlait à Grégoire XI, en présence de Raymond de Capoue, le Pape dit : « Il nous faudrait d'abord faire la paix entre les Chrétiens, et puis nous ordonnerions la guerre sainte. » Elle répliqua: « Saint-Père, pour pacifier les Chrétiens, vous ne pourrez trouver de meilleur moyen que d'ordonner la sainte expédition. Car tous ces hommes d'armes, qui fomentent la guerre parmi les fidèles, iront volontiers servir Dieu de leur art. Il y en a très-peu d'assez méchants pour ne point aimer à servir Dieu d'un métier qui leur plaît, et à racheter par là leurs péchés; or, ôter les tisons, c'est ôter le feu. Et ainsi, très-saint Père, d'un seul coup vous ferez plusieurs biens. Vous pacifierez les Chrétiens qui cherchent le repos, et, pour ces gens habitués au crime, vous les gagnerez en les perdant. S'ils remportent quelque victoire, vous irez plus avant que les princes de la chrétienté. Que s'ils y meurent, vous aurez gagné leurs âmes qui étaient comme perdues. Trois biens suivront ainsi de là, savoir : la paix des Chrétiens, la pénitence de ces hommes d'armes et le salut de beaucoup de Sarrasins (1668). »

Sainte Catherine revient sur cet ensemble d'idées dans plusieurs lettres au même Pontife. Elle le presse, de la part de Notre-Seigneur, d'arborer l'étendard de la croix contre les infidèles, l'assurant qu'aussitôt les guerres intestines cesseront, les loups deviendront des agneaux, et le peuple infidèle sera délivré de son infidélité.

Quant aux rebelles de Florence, de Bologne, de Pérouse et d'ailleurs, elle le conjure de suivre l'exemple de Dieu et de son Fils. Les hommes coupables par leur rébellion avaient mérité une peine infinie. Dieu cependant, les voyant portés à aimer, leur jette l'appât de l'amour : il nous envoie son Fils unique, qui prend notre nature, pour faire une grande paix. Mais il faut que l'offense soit expiée et la justice satisfaite. La miséricorde condamne le Fils à la mort de la croix pour nous tous, et il satisfait tout ensemble et à la justice et à la miséricorde. C'est ainsi que Dieu a retiré les hommes de l'enfer : il a vaincu notre malice par sa miséricorde; il nous attire par l'amour.

En définitive, c'est la miséricorde, c'est l'amour qui invoquent la vierge de Sienne. « La paix, la paix, la paix, s'écrie-t-elle, afin que la guerre ne se prolonge pas dans cet heureux temps; que si vous voulez faire vengeance et justice, prenez-la sur moi, misérable, et imposez-moi toutes les peines et tous les tourments qu'il vous plaira, jusqu'à la mort. Je crois que c'est par l'excès de mes iniquités que sont arrivés tant de manquements, d'inconvénients et de discordes; prenez donc sur moi, votre malheureuse fille, toute la vengeance que vous voudrez. O mon Père ! je meurs de douleur et ne puis mourir (1669). » Cette lettre, ainsi que toutes les autres de notre sainte, commence ainsi : « Au nom de Jésus crucifié et de Marie pleine de douceur. Mon très-saint et très-révérend Père dans le Christ, doux Jésus, moi Catherine, votre indigne et misérable fille, servante et esclave des serviteurs de Jésus-Christ, je vous écris dans son précieux sang, avec le désir de vous voir un bon pasteur. » La lettre se termine de la manière suivante : « Je vous demande humblement votre bénédiction, et pour moi et pour tous mes enfants, et je vous prie de me pardonner ma présomption. Je ne dis pas autre chose : demeurez dans la sainte et douce dilection. Doux Jésus, Jésus amour. » Ces derniers mots étaient comme son cachet et sa signature.

(1668) *Vita*, n° 291.
(1669) *Opere scelte di S. Caterina da Siena.* Parma, 1843, t. II, lettre 4.

XV. Un second article sur lequel sainte Catherine insiste beaucoup auprès du Pape, c'est la nécessité de remplacer les mauvais pasteurs par de bons, les premiers étant la cause de tous les maux. « Je vous dis de la part de Jésus crucifié, lui écrit-elle : Il y a trois choses que vous devez exécuter par votre puissance. L'une, c'est que dans le jardin de la sainte Église vous arrachiez les fleurs puantes, pleines d'immondices et de cupidité, enflées d'orgueil, c'est-à-dire les mauvais pasteurs et recteurs, qui empoisonnent et infectent ce jardin. O vous ! notre gouverneur, employez votre puissance à extirper ces fleurs; jetez-les dehors, afin qu'ils n'aient plus à gouverner les autres, mais qu'ils apprennent à se gouverner eux-mêmes dans une sainte et bonne vie. Plantez dans ce jardin des fleurs odoriférantes, des pasteurs et des prélats qui soient de vrais serviteurs de Jésus-Christ, qui ne s'appliquent qu'à l'honneur de Dieu et au salut des âmes, et soient les pères des pauvres. Hélas ! quelle confusion n'est-ce pas de voir ceux qui doivent être un miroir de pauvreté volontaire, d'humbles agneaux, faire part aux pauvres des biens de la sainte Eglise, de les voir dans les délices, les pompes et les vanités du monde, mille fois plus que s'ils étaient dans le siècle; au contraire, beaucoup de séculiers leur font honte, en vivant dans une bonne et sainte vie. Mais il paraît que la souveraine et éternelle bonté fera faire par force ce qu'on ne fait point par amour. Elle semble permettre que les états et les délices soient ôtés à son Épouse, comme pour montrer qu'il veut que la sainte Église retourne à son premier état de pauvreté, d'humilité, de mansuétude, comme elle était au saint temps où l'on ne s'appliquait qu'à l'honneur de Dieu et au salut des âmes, ayant soin des choses spirituelles et non des choses temporelles, attendu que, depuis qu'elle a visé plus au temporel qu'au spirituel, les choses sont allées de mal en pis. Aussi, voyez que Dieu, par suite de ce jugement, a permis contre elle une grande persécution et tribulation (1670).

On voit comment sainte Catherine pénétrait dans la profondeur des plaies. Par ces lignes, elle donne l'explication de bien des souffrances et de bien des maux dans l'Eglise. C'est ainsi, au reste, que tous les saints ont parlé.

Parmi les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, où il y avait des abus à réformer, sainte Catherine de Sienne signala particulièrement à Grégoire XI la cour pontificale d'Avignon. Entre les grâces extraordinaires qu'elle avait reçues de Dieu était celle de connaître le mauvais état des âmes par une certaine infection qu'elle ressentait à leur approche. Etant donc à Avignon à l'audience du Pape, à qui elle parlait par le moyen de Raymond de Capoue, qui rendait en latin ce qu'elle disait en toscan, elle se plaignit que, dans la cour romaine, où devait être le paradis des vertus célestes, elle trouvait la puanteur des vices infernaux. Le Pape, ayant su de Raymond qu'elle n'était arrivée que depuis peu de jours, lui demanda : « Comment, en si peu de temps, avez-vous pu rechercher les mœurs de la cour romaine ? » Catherine, qui baissait humblement la tête, se dressa tout d'un coup avec majesté et s'écria : « Pour l'honneur du Dieu tout-puissant, j'ose dire que, étant encore dans ma ville natale, j'ai ressenti une plus grande infection des péchés qui se commettent dans la cour romaine que n'en ressentent ceux mêmes qui les ont commis et les commettent chaque jour. » Le Pontife garda le silence, et Raymond demeura stupéfait de la hardiesse avec laquelle Catherine lui parlait (1671).

Elle disait au même Pape dans une lettre : « J'ai entendu ici que vous avez fait des cardinaux ; je crois qu'il serait de l'honneur de Dieu et de votre avantage que vous prissiez garde à n'en faire jamais que d'hommes vertueux. Si on fait le contraire, ce sera au grand déshonneur de Dieu et au grand malheur de la sainte Eglise. Ne nous étonnons plus si Dieu nous envoie ses corrections et ses fléaux, parce que la chose est juste. Je vous prie de faire courageusement et dans la crainte de Dieu ce que vous avez à faire (1672). » C'est que Grégoire XI avait fait des promotions de cardinaux, tellement fâcheuses qu'il en résulta de grands maux. *Voy.* l'article GRÉGOIRE XI, Pape.

XVI. Le troisième point sur lequel notre douce sainte insistait auprès du Pape Grégoire XI, c'était son retour en Italie et à Rome. Sainte Brigitte de Suède, peu avant sa mort, lui en avait écrit dans le même sens. *Voy.* son article.

Ce Pape avait secrètement fait vœu de retourner à Rome, mais il n'osait l'accomplir, dans la crainte de déplaire à sa cour plus française que romaine. Catherine étant venue à Avignon, il la consulta sur la conduite qu'il avait à tenir. « Faites, lui répondit-elle, ce que vous avez promis à Dieu. Le Pape, qui n'avait découvert son vœu à personne, vit bien que la sainte ne pouvait le connaître que par révélation. Cette circonstance augmenta de beaucoup la vénération qu'il avait déjà conçue pour elle ; il résolut d'exécuter au plus tôt son pieux dessein. Catherine, après son départ, lui écrivit plusieurs lettres, que nous avons encore, pour l'y confirmer et pour le presser de hâter son retour.

On y voit qu'aux yeux de la sainte, Grégoire était un excellent homme, désirant le bien, mais n'ayant pas toujours assez d'énergie pour l'exécuter, retenu qu'il était par des affections trop humaines envers sa patrie, ses proches, ses amis temporels.

(1670) *Opere scelte di S. Caterina da Siena*, Parma, 1843, tom. II, lettre 5.

(1671) *Vita* n° 152.
(1672) Lettre I, n° 6.

Aussi l'engage-t-elle, dans sa première lettre, à prendre pour modèle saint Grégoire le Grand, qui ne connaissait que la gloire de Dieu, le salut des âmes, en particulier de la sienne. De quoi elle le presse avec le plus d'instances, c'est qu'il vienne en Italie, c'est qu'il vienne à Rome; mais qu'il y vienne, comme Jésus-Christ est venu en ce monde, avec douceur, humilité, charité, patience. C'est par la douceur, l'humilité et l'amour que les hommes se laissent prendre, principalement les Italiens. Qu'il annonce, qu'il offre lui-même la paix; pour terminer plus promptement les guerres et les divisions, qu'il se relâche lui-même sur les intérêts temporels, afin d'assurer mieux le principal, les intérêts spirituels, le salut des âmes; qu'il impose aux plus coupables quelque punition modérée, comme un père à ses enfants, et ils ne demanderont pas mieux que d'expier leur faute en marchant contre les infidèles. Qu'il fasse comme le bon pasteur, qui, ayant retrouvé la brebis égarée, la met sur ses épaules et la rapporte au bercail avec joie. Mais surtout qu'il réprime les mauvais pasteurs, les pasteurs mercenaires, dont les scandales impunis ont occasionné tout le mal; qu'il les remplace par de bons pasteurs qui aiment leurs brebis, qui, au lieu de les perdre et de les dévorer, sont prêts à mourir pour elles. Mais, pour opérer un si grand bien, il faut la paix. Le Pape fît-il la guerre avec succès, ses alliés mêmes causeront de nouveaux maux à l'Eglise; il faudra leur accorder des grâces particulières, dont la principale sera des évêques tels qu'il leur convient, non pour le salut de leurs âmes, mais pour leurs intérêts et leurs passions. Il faut donc la paix, non pas une paix fainéante, mais active à réparer le mal et à multiplier le bien.

Tels sont les conseils que sainte Catherine de Sienne donne avec beaucoup d'instance, d'humilité et d'affection dans ses quatorze lettres au Pape Grégoire XI (1673). « On y respire, dit un historien (1674), le même esprit que dans les lettres de saint Bernard au Pape Eugène III, le même esprit que dans l'Evangile. Tout y revient à ces paroles du Sauveur : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît.* Telle est la vraie et bonne politique, et même la seule vraie et la seule bonne, pour bien gouverner une paroisse, un diocèse, comme l'Eglise entière. »

XVII. Nous avons vu (n° XII) qu'en 1376, les Florentins envoyèrent sainte Catherine de Sienne à Avignon, pour faire leur soumission et leur paix avec le Pape, s'engageant à ratifier toutes les conditions auxquelles elle jugerait à propos de conclure. Le Pape, de son côté, remit toute l'affaire entre les mains de Catherine, lui recommandant seulement l'honneur de l'Eglise. Mais les Florentins, c'est-à-dire ceux qui dominaient dans la ville, n'avaient rien moins que des intentions pacifiques; ils entretenaient toujours des intrigues secrètes pour détacher l'Italie de l'obéissance à Grégoire XI. Leurs ambassadeurs arrivèrent fort tard à Avignon, et l'insolence avec laquelle ils parlèrent fit assez voir que la paix n'était pas le sujet de leur voyage. L'accommodement ne put donc avoir lieu.

Grégoire XI, étant venu à Rome, fit venir un jour frère Raymond de Capoue, et lui dit : « L'on me mande que, si Catherine de Sienne allait à Florence, j'aurais la paix. — Non-seulement Catherine, dit aussitôt Raymond, « mais nous tous tant que nous sommes, nous sommes prêts, pour l'obéissance de Votre Sainteté, à aller jusqu'au martyre. » Mais le Pape reprit : « Je ne veux pas que vous y alliez de votre personne, ils vous maltraiteraient; mais pour elle, comme elle est ferme et qu'ils la respectent, je crois qu'ils ne lui feront point de mal. »

Catherine se mit aussitôt en route; elle fut reçue à Florence avec grande vénération par tous ceux qui étaient fidèles à Dieu et à l'Eglise, notamment par Nicolas Soderini, d'une des principales familles, qui lui servit de conseil. Le parti de la paix, à laquelle aspirait la généralité du peuple, gagnait de jour en jour, lorsque les chefs de la faction opposée, qui tenaient le gouvernement de la ville, excitèrent une émeute dans la populace. Ceux qui s'étaient montrés les plus ardents pour la paix, furent expulsés de Florence, leurs biens confisqués, leurs maisons brûlées. La populace était surtout furieuse contre sainte Catherine, et la cherchait pour la brûler ou couper en pièces. Ceux chez qui elle logeait, craignant de voir leur maison livrée aux flammes, la congédièrent avec sa compagnie. Catherine se retira tranquillement dans un jardin, et, après avoir fait aux siens une petite exhortation, elle s'y mit en prière.

Pendant qu'elle priait ainsi avec le Christ, son Epoux, les satellites de Satan arrivèrent en tumulte avec des épées et des bâtons, en criant : « Où est cette méchante femme? où est-elle? » Ce que Catherine ayant entendu, aussitôt, comme si elle eût été appelée au plus délicieux banquet, elle se prépara au martyre qu'elle avait si longtemps désiré. Voyant un des sicaires qui, l'épée nue, criait le plus fort : « Où est Catherine? » Elle alla droit à lui, se mit à genoux d'un visage joyeux, et dit : « C'est moi qui suis Catherine! Fais tout ce que le Seigneur permettra que tu me fasses! Mais, de la part du Tout-Puissant, je t'ordonne de ne faire de mal à aucun des miens. » A ces mots, le sicaire fut consterné; il n'eut la force ni de frapper, ni même de rester en sa présence. Autant il l'avait cherchée avec fu-

(1673) Voy. les *Epîtres de la séraphique vierge sainte Catherine de Sienne, de l'ordre de Saint-Dominique*, traduites de l'original en français, par Balesdens, 1 vol. in-4°, 1644.

(1674) M. l'abbé Rohrbacher, t. XX, p. 106.

reur, autant il la repoussait, disant : « Retirez-vous de moi ! » Mais elle, ayant soif du martyre, répondit : « Me voici bien ici, où faut-il donc que j'aille ? Je suis prête à souffrir pour Jésus-Christ et son Eglise : c'est ce que j'ai toujours désiré, c'est ce que j'ai demandé de tous mes vœux. Dois-je donc fuir, lorsque j'ai trouvé ce que je souhaitais ? Je m'offre en hostie vivante à mon éternel Epoux. Si tu es assigné pour m'immoler, fais-le avec assurance ; je ne fuirai point d'ici ; seulement ne fais de mal à aucun des miens. » Mais Dieu se contenta du désir de sa servante : le sicaire se retira confus avec tous ses compagnons.

Alors les enfants spirituels de Catherine l'entourèrent pour la féliciter d'avoir échappé aux mains des impies. Mais elle, non médiocrement affligée, leur dit en pleurant : « Oh ! malheureuse que je suis ! je comptais qu'aujourd'hui le Seigneur tout-puissant compléterait ma gloire, et que, comme par sa miséricorde il a daigné m'accorder la blanche rose de la virginité, il daignerait aussi m'accorder la rose empourprée du martyre ; mais, ô douleur ! voilà que je me trouve frustrée de mon désir ; ce qui est arrivé à cause de mes péchés sans nombre, qui, par un juste jugement de Dieu, m'ont privée d'un si grand bien. Oh ! que mon âme eût été heureuse si elle avait vu mon sang répandu pour l'amour de celui qui m'a racheté de son sang ! »

Quoique la fureur de la sédition fût calmée pour le moment, la sainte n'était pas tout à fait en sûreté avec sa compagnie. D'ailleurs, telle était la terreur générale des habitants, que pas un n'osait la recevoir chez lui. Alors ses enfants spirituels lui conseillèrent de retourner à Sienne. Elle leur répondit qu'elle ne pouvait quitter le territoire de Florence, jusqu'à ce qu'on y eût proclamé la paix entre le Père et les enfants ; que tel était l'ordre qu'elle avait reçu du Seigneur. Heureusement ils trouvèrent un homme craignant Dieu, qui la reçut dans sa maison, mais secrètement, à cause de la fureur du peuple. Peu de jours après, elle se retira de la ville, mais non de son territoire, dans une certaine solitude.

Enfin, par la Providence divine, l'effervescence populaire s'étant calmée, et les auteurs ayant été punis par la justice, notre sainte rentra dans Florence, et finit par y faire accepter et proclamer la paix. Alors elle dit à ses enfants : « Maintenant nous pouvons nous en aller, attendu que, par la grâce de Jésus-Christ, j'ai exécuté ses ordres et ceux de son Vicaire ; et ceux que j'ai trouvés rebelles à l'Eglise, je les laisse en paix et réconciliés à cette bonne mère. Retournons donc à Sienne, d'où nous sommes venus (1675). » Ce qui en effet eut lieu.

XVIII. Au moment où s'effectua cette pacification de Florence, le Pape Grégoire XI avait cessé de vivre. Urbain VI lui succéda, et, par le peu de qualités dont il était malheureusement doué, il n'eut pas moins à exercer le zèle de feu de notre sainte.

Elle lui écrivit entre autres choses, celle-ci qui est admirable : « Savez-vous ce qui arrivera, si vous ne portez remède aux maux de l'Eglise autant que vous le pouvez ? Dieu veut absolument réformer son Epouse, et ne veut pas qu'elle soit davantage lépreuse. Si Votre Sainteté ne fait pas suivant son pouvoir, comme il ne vous a donné votre poste et votre dignité que pour cela, il le fera par lui-même, au moyen de beaucoup de tribulations ; il enlèvera tant de ces bois tortueux, qu'à la fin il les dressera à sa manière. Très-saint Père, n'attendons pas à être humiliés, mais travaillez virilement, et faites vos affaires secrètement, avec mode et non sans mode ; car de les faire sans mode, les gâte plutôt qu'il ne les arrange ; faites-les avec bienveillance et un cœur tranquille. Ecoutez ceux qui craignent Dieu et vous disent ce qu'il est nécessaire ou convenable de faire, en vous manifestant les fautes qu'ils savent qui se commettent autour de Votre Sainteté. Très-cher Père, vous devez être bien aise d'avoir qui vous aide à voir et à éviter des choses qui tourneraient à votre déconsidération et à la perte des âmes. Adoucissez un peu, pour l'amour de Jésus crucifié, ces mouvements subits que la nature vous occasionne ; par la sainte vertu, réprimez la nature. Comme Dieu vous a donné un cœur naturellement grand, je vous prie de faire en sorte que vous l'ayez aussi grand surnaturellement ; c'est-à-dire qu'avec le zèle et le désir de la vertu et de la réformation de la sainte Eglise, vous acquériez aussi un cœur viril, fondé dans une vraie humilité. De cette manière, vous aurez le naturel et le surnaturel. Car le naturel sans l'autre ferait peu : il donnerait plutôt des mouvements de colère et d'orgueil ; et, quand il lui faudrait corriger des personnes qui lui sont intimes, il ralentirait le pas et deviendrait pusillanime. Mais lorsqu'y est jointe la faim de la vertu, que l'homme n'a en vue que le seul honneur de Dieu, sans aucun retour à soi-même, alors il reçoit une lumière, une force, une constance et une persévérance surnaturelles, en sorte que jamais il ne se ralentit, mais est tout viril, comme il doit être. C'est de quoi j'ai prié et prie continuellement le souverain et éternel Père de vous revêtir, vous très-saint Père de tous les fidèles chrétiens, d'autant qu'il me paraît que dans les temps où nous nous trouvons, vous en avez un très-grand besoin (1676). »

Il n'y a qu'une âme sainte, éclairée de l'esprit de Dieu, qui puisse si bien distinguer entre le naturel et le surnaturel, si bien faire connaître quelqu'un à lui-même, ses bonnes et ses mauvaises qualités, avec le moyen de perfectionner les unes et de corriger les autres, par l'influence divine

(1675) *Vita*, n° 419-427.

(1676) Lettre 21.

de la charité, de l'humilité, de la justice et de la miséricorde chrétiennes.

Mais, malgré ces avertissements salutaires, les affaires de l'Eglise ne faisaient que se compliquer, les hommes ne voulant pas entrer dans les vraies voies, ou étant aveuglés. La chrétienté allait se divisant de plus en plus, et l'on marchait au grand schisme d'Occident (*Voy.* l'article URBAIN VI); et sainte Catherine prévoyait tous ces maux avec une douleur inexprimable.

Elle en écrivait au Pape, redoublant d'instances; elle en écrivait aux cardinaux italiens, elle en écrivit même au cardinal espagnol Pierre de Lune; elle les conjurait, de la part de Notre-Seigneur, de lever l'étendard de la croix, comme le grand moyen de faire cesser les guerres intestines des peuples, et même d'étouffer les semences de division dans l'Eglise. Elle priait le cardinal Pierre de Lune de recommander sans cesse au Pape de doter l'Eglise de bons pasteurs, de s'entourer lui-même de fermes colonnes, en faisant cardinaux des hommes virils, qui ne craignissent que Dieu et fussent prêts à souffrir la mort même pour la réformation de la sainte Eglise de Dieu. Elle leur souhaitait à tous d'être de ces colonnes inébranlables; mais elle leur insinuait en même temps que, pour cet effet, ces colonnes devaient être affermies sur le fondement de l'humilité et de l'amour de Dieu et du prochain: que si elles ne posaient que sur le terrain mouvant de l'amour-propre, le moindre orage les jetterait par terre. Ainsi parlait-elle, et au cardinal Pierre de Lune, et au cardinal Jacques des Ursins, et au cardinal Pierre de Porto (1677).

XIX. Le mal allait toujours en empirant. On en vint jusqu'à créer un antipape dans la personne du cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII; trois cardinaux italiens, Pierre Porto, Simon de Milan et Jacques des Ursins, trempèrent dans cette élection (1678). *Voy.* CLÉMENT VII, anti pape.

Quand notre sainte eut appris cette défection des trois cardinaux italiens, elle en fut fort affligée. Elle leur écrivit une lettre et longue et véhémente, où elle leur reproche leur ingratitude envers l'Eglise, qui les a nourris et élevés avec tendresse et prédilection.

« Et qu'est-ce qui me montre, s'écrie-t-elle, que vous êtes de vilains ingrats et des mercenaires? la persécution que vous faites avec les autres à l'Epouse du Christ, dans le temps que vous devriez être des boucliers et résister aux coups de l'hérésie; car vous savez la vérité, vous savez que le Pape Urbain VI est vraiment Pape, Souverain Pontife, élu canoniquement et non par crainte, élu vraiment plus par inspiration divine que par votre industrie humaine; c'est vous-même qui nous l'avez ainsi annoncé. Et maintenant, vous tournez le dos comme de lâches soldats; votre ombre vous fait peur: vous vous êtes écartés de la vérité qui vous fortifiait; vous vous êtes approché du mensonge qui affaiblit l'âme et le corps, en vous privant de la grâce spirituelle et temporelle. Et quelle en est la cause? c'est le venin de l'amour-propre qui empoisonne le monde.

« Voilà ce qui de colonnes vous a rendus pires que la paille: au lieu d'être des fleurs odoriférantes, vous avez infecté le monde; au lieu d'être des lumières placées sur le chandelier pour répandre la foi, vous avez caché cette lumière sous le boisseau de la superbe, et répandez les ténèbres et dans vous et dans les autres; d'anges terrestres que vous devriez être, pour ramener les brebis à l'obéissance de la sainte Eglise, vous avez pris l'office de démons; et le mal que vous avez en vous, vous voulez nous le donner à nous-mêmes, en nous retirant de l'obéissance du Christ en terre, et nous amenant à l'obéissance de l'antechrist qui est membre du diable, et vous avec lui, tant que vous persisterez dans cette hérésie. Ce n'est pas là un aveuglement qui vienne d'ignorance, qui vienne de ce que l'un vous rapporte une chose, et l'autre une autre; non, vous savez bien ce qui est la vérité, c'est vous-mêmes qui nous l'avez annoncé, et non pas nous à vous.

« Oh! comme vous êtes insensés, vous qui nous avez donné la vérité, et voulez pour vous-mêmes goûter le mensonge! Maintenant vous voulez séduire cette vérité et nous faire voir le contraire, en disant que c'est par peur que vous avez élu le Pape Urbain; chose telle que quiconque la dit, pour vous parler sans respect, puisque vous vous en êtes privés, celui-là en a menti sur sa tête; car celui que vous montrez avoir élu par peur, il est évident à quiconque veut voir, que ce fut le seigneur de Saint-Pierre. Vous pourriez me dire: Nous qui l'avons élu, nous savons mieux la vérité que vous. Je vous réponds: Vous-mêmes m'avez montré que vous vous écartez de la vérité en beaucoup de manières, et que je ne dois pas vous croire quand vous prétendez que le Pape Urbain VI n'est pas le vrai Pape. Si je remonte au commencement de votre vie, je ne vous connais pas d'une vie assez bonne et assez sainte, pour que vous vous soyez retirés du mensonge par conscience.

« Et qu'est-ce qui me montre que votre vie a été peu réglée? Le venin de l'hérésie. Si je viens à l'élection régulière, nous avons su de votre bouche que vous l'avez élu canoniquement, et non par peur; nous l'avons dit, celui que vous avez mis en avant par peur, c'est le seigneur de Saint-Pierre. Qu'est-ce qui me montre l'élection régulière par laquelle vous avez élu le seigneur Barthélemi archevêque de Bari, aujourd'hui véritablement le Pape Urbain VI? Cette vérité se montre dans la solennité de son couronnement. Que cette solennité se soit faite

(1677) Lettres 25, 26, 27, 28 et 29.

(1678) Raynald, 1378, n° 55.

dans la vérité, la révérence que vous lui faite nous le montre, ainsi que les grâces que vous lui avez demandées et que vous avez mises à profit en toutes choses; vous ne pouvez le nier que par un mensonge. Ah! insensés, dignes de mille morts! Comme des aveugles, vous ne voyez pas votre mal; vous êtes venus à un tel degré de confusion, que vous vous faites vous-mêmes menteurs et idolâtres; car, fût-il vrai, ce qui ne l'est pas, au contraire, je confesse encore une fois que le Pape Urbain est le vrai Pape; mais ce que vous dites fût-il vrai, ne nous auriez-vous pas menti, à nous, quand vous l'avez dit Souverain Pontife, comme il l'est en effet? Ne lui auriez-vous pas fait mensongèrement la révérence, en l'adorant pour le Christ sur la terre? et n'auriez-vous pas été simoniaques, en sollicitant ses grâces et en en faisant usage? Sans aucun doute.

« Or voilà qu'ils ont fait un antipape, et vous avec eux. Quant à l'acte et à l'aspect extérieur, vous le faites voir, puisque vous avez souffert de vous trouver là quand les démons incarnés ont élu le démon. Vous pourriez me dire : Non pas, nous ne l'avons pas élu. Je ne sais si je veux le croire, parce que je ne crois pas que vous eussiez souffert de vous trouver là, s'il y était allé de votre vie. Mais admettons que vous ayez fait moins mal que les autres dans votre intention, vous avez toujours mal fait avec les autres, et que puis-je dire? Je dirai : Qui n'est pas pour la vérité est contre la vérité : qui ne fut point alors pour le Christ en terre, le Pape Urbain VI, fut contre lui. Je vous dis donc que vous avez mal fait, ainsi que l'antipape, je puis dire qu'on a élu un membre du diable; que s'il avait été membre du Christ, il eût mieux aimé mourir que de consentir à un si grand mal, parce qu'il sait bien la vérité et ne peut s'excuser par l'ignorance. Or vous commettez et avez commis toutes ces fautes à l'égard de ce démon, savoir : de le confesser pour Pape, ce qu'il n'est pas en vérité; de faire l'obédience à qui vous ne la deviez pas. Vous vous êtes écartés de la lumière pour aller aux ténèbres, de la vérité pour vous unir au mensonge. De tout côté, je ne trouve que mensonge. Vous êtes dignes du supplice, qui, je vous le dis pour la décharge de ma conscience, viendra sur vous, si vous ne retournez à l'obéissance avec une vraie humilité. O misère et aveuglement extrêmes, qui empêchent de voir son mal, le préjudice de l'âme et du corps : si vous l'aviez vu, vous ne vous seriez point écartés si légèrement de la vérité par crainte servile, n'écoutant que la passion, comme des personnes orgueilleuses et habituées à n'avoir d'autre but que les plaisirs et les joies de ce monde. Non-seulement vous n'avez pu supporter une correction effective, mais une parole âpre, répréhensible, vous a fait lever la tête; voilà pour quelle raison vous vous êtes émus : cela nous montre bien la vérité, que, avant que le Christ en terre commençât à vous reprendre, vous le confessiez, vous le révériez comme le vrai vicaire du Christ, qu'il est en effet : le surplus est le fruit de votre amour-propre (1679). »

En terminant, sainte Catherine les conjure, pour l'amour de Dieu et de son Eglise, pour le salut de leurs âmes et de tous les fidèles, de réparer leur faute et de revenir humblement à l'obéissance du Pape Urbain. En même temps, la vierge zélée écrivit sur le même sujet au roi de France, Charles V, car elle s'adressait partout où elle pouvait pour tâcher d'empêcher tant de maux.

Après un préambule qui est un éloge de la vraie lumière ou de l'esprit, opposée aux ténèbres de l'amour-propre : « Je m'étonne, dit-elle, qu'un homme catholique et craignant Dieu comme vous, se laisse conduire par le conseil de ces membres du démon qui répandent partout qu'Urbain VI n'est pas le vrai Pape. Il est aisé de les confondre par eux-mêmes. Car s'ils disent qu'ils l'ont élu par la crainte du peuple, on leur répond que l'élection était faite, aussi canoniquement qu'on puisse l'imaginer, avant qu'il s'élevât aucun tumulte dans Rome. D'ailleurs, c'est ce Pape qu'ils ont annoncé à vous, à nous et à tout le monde chrétien, qu'ils ont couronné avec tant de solennité, qu'ils ont honoré comme le vicaire de Jésus-Christ, qu'ils ont reconnu comme le dispensateur de toutes les grâces, en le sollicitant de leur en accorder. Si cependant ils s'obstinent à dire que la crainte les a fait agir, en cela même ne sont-ils pas dignes d'une éternelle confusion? Quoi! des hommes choisis pour être les colonnes de la sainte Eglise de Dieu, auraient été plus sensibles à la crainte de perdre la vie du corps, qu'à celle de se damner eux-mêmes et de nous damner avec eux, en donnant pour père aux fidèles un homme qui ne le serait pas! Eh! n'auraient-ils pas été idolâtres, d'honorer comme le vicaire de Jésus-Christ en terre celui à qui ce titre n'appartiendrait pas? N'auraient-ils pas été des usurpateurs, de tourner à leur usage des biens spirituels et des grâces qu'ils ne pouvaient ni demander ni obtenir?

« Mais, enfin, quand est-ce qu'ils ont commencé à révoquer en doute une vérité qu'ils avaient reconnue eux-mêmes? C'est quand Sa Sainteté a voulu corriger leurs vices, quand elle leur a témoigné que la vie scandaleuse qu'ils menaient lui déplaisait. Et contre qui encore se sont-ils révoltés? Contre notre sainte foi : pires en cela que des Chrétiens renégats; misérables! de ne pas connaître le danger de leur état et de s'aveugler sur leur propre faute, mais imitant les démons, dont la fonction est de pervertir les âmes et de les détourner du chemin de la vérité, pour les engager dans celui du mensonge.

(1679) Lettre 31.

« Pardonnez-moi, mon très-cher père, si je parle ainsi ; la douleur que je ressens de la perte des âmes et l'amour que j'ai pour leur salut en sont la cause. Je ne dis point tout ceci par un sentiment de mépris contre les auteurs de tant de troubles ; ce qui me touche, c'est le scandale et l'erreur qu'ils répandent par tout le monde, c'est la cruauté dont ils usent envers eux-mêmes et envers ceux qu'ils font périr avec eux. S'ils avaient eu la crainte de Dieu et des hommes, ils ne se seraient jamais portés à de telles extrémités, quand même le Pape Urbain en aurait usé plus mal à leur égard ; et ils auraient mieux aimé mourir mille fois, que de faire une démarche si préjudiciable au bien de l'Eglise (1680). »

La sainte finit par des exhortations à Charles V, de prendre garde à ces maux qui précipitent tant d'âmes dans l'erreur, de prendre l'avis de gens sages et éclairés, de se rappeler la pensée de la mort, et de juger de tout selon les lumières de la sagesse divine, et non suivant les vues de l'intérêt temporel. Cette lettre est du 6 mai 1379. Catherine en écrivit quatre autres (1681), empreintes des mêmes sentiments de tendresse et de zèle, à la reine Jeanne, ennemie du Pape Urbain VI. Mais la sainte ne réussit pas mieux auprès de celle-ci qu'auprès de Charles V.

XX. Malheureusement tant de saints efforts n'empêchèrent pas que le monde chrétien ne fût profondément divisé, non sur aucune question de dogme, de morale ou de secte, mais sur la personne du Chef de l'Eglise.

Nous avons dit comment sainte Catherine, étant à Pise, avait prédit ce schisme désastreux (n° XI). Son biographe, Raymond de Capoue, voyant la prédiction accomplie, la lui rappela lorsqu'elle vint à Rome, sur la demande du Pape Urbain VI. Elle s'en ressouvenait fort bien, et ajouta : « Comme je vous ai dit alors que ce que vous aviez à souffrir n'était que du lait et du miel, de même je vous dis que ce que vous voyez à présent n'est que jeu d'enfants en comparaison de ce qui sera, spécialement dans la patrie environnante. » Raymond de Capoue lui demanda : « Très-chère mère, après ces maux, qu'y aura-t-il dans la sainte Eglise ? » Elle répondit : « A la fin de ces tribulations et de ces angoisses, Dieu, d'une manière imperceptible aux hommes, purifiera sa sainte Eglise, il suscitera l'Esprit des élus et il en suivra une telle réformation de la sainte Eglise et une telle rénovation des saints pasteurs, que mon esprit, rien que d'y penser, en tressaille de joie dans le Seigneur : Comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, l'Epouse qui est maintenant quasi toute défigurée et couverte de haillons, sera alors très-belle, ornée de précieux joyaux et couronnée du diadème de toutes les vertus : tous les peuples fidèles se réjouiront de se voir illustrés par de si saints pasteurs ; les peuples infidèles eux-mêmes, attirés par la bonne odeur de Jésus-Christ, reviendront au bercail catholique et se convertiront au véritable Pasteur et Evêque de leurs âmes. Rendez donc grâces au Seigneur, parce que, après cette tempête, il donnera à son Eglise une sérénité extraordinairement grande (1682). »

Voilà ce que prédit sainte Catherine de Sienne et ce que Raymond de Capoue a consigné dans sa *Vie*. Ni l'un ni l'autre n'ont vu l'accomplissement de cette réjouissante prédiction, et l'on ne saurait affirmer qu'il se soit trouvé jusqu'ici un temps dans l'histoire où elle ait été complétement réalisée. Depuis sainte Catherine, l'Eglise a pu partiellement jouir de quelque paix, être respectée ; mais on ne saurait dire qu'elle ait triomphé de tous ses adversaires et que le règne de Dieu, qu'elle est chargée d'étendre, se soit réalisé sur notre globe. Ce que nous avons vu depuis le XIVe siècle, comme ce que nous voyons dans tous les Etats, jusqu'à cette heure où nous écrivons, n'a été que la continuation et est la suite de la tempête que notre sainte avait entrevue ; nous avons eu des haltes dans la tourmente, mais ce n'a jamais été et ce n'est point encore cet état dont a parlé Catherine, et qui la faisait *tressaillir de joie dans le Seigneur*. Donc ces temps heureux pour l'Eglise sont encore à venir ; nous les attendons dans une ferme espérance, et nous ne doutons pas que Dieu n'exauce bientôt ses élus, et qu'il ne fasse enfin régner son Fils sur la terre comme au ciel (1683).

XXI. Le Pape Urbain VI, avons-nous dit, avait fait venir sainte Catherine à Rome pour être à portée de profiter de ses conseils. Il forma même le projet de la députer, avec sainte Catherine de Suède (*Voy.* son article), vers Jeanne, reine de Naples, qui s'était déclarée pour le Pape d'Avignon, Clément VII ; mais cette députation n'eut point lieu.

Raymond de Capoue craignit et fit craindre au Pape que les suites de cette députation ne fussent dangereuses pour les deux servantes de Dieu. Catherine répondit à Raymond : « Si Agnès et Marguerite, et les autres saintes vierges avaient ainsi pensé, jamais elles n'auraient

(1680) *Lett. dell. S. Cath.*, p. 213.

(1681) *Hist. de l'égl. gall.*, liv. XLI, t. XVIII, p. 278 et suiv. de l'édit. in-12, 1827.

(1682) *Vita*, n° 287.

(1683) M. l'abbé Rorhbacher, veut (t. XXI, p. 26, 27), que la prédiction de sainte Catherine soit dès maintenant accomplie, ou du moins il prétend que nous avons commencé à entrevoir les *premiers rayons de la sérénité après la tempête*, et il s'appuie sur certains faits plus ou moins fondés et que cependant nous sommes loin de contester, mais qui, par leur caractère particulier ne seraient toujours que des symptômes, non la réalisation des divines promesses. Ce que nous attendons, ce qu'espèrent les âmes qui vivent en sympathie avec un avenir meilleur, sera bien autrement beau, bien autrement réjouissant que les faits isolés qu'on nous cite et qui, quelque consolants qu'ils soient d'ailleurs, ne laissent pas que d'avoir été contredits par les événements subséquents.

acquis la couronne du martyre. Est-ce que nous n'avons pas un Epoux qui puisse nous arracher aux mains des impies et conserver notre pureté au milieu d'hommes corrompus? Ce sont là de vaines pensées, qui procèdent d'un manque de foi, plus que d'une véritable prudence. Malgré ses bonnes raisons, notre sainte ne put aller vers la reine de Naples, et ce fut alors qu'elle lui écrivit plusieurs lettres pressantes, mais qui demeurèrent sans effet, ainsi que nous l'avons rapporté n° XVII).

Tandis que sainte Catherine était à Rome, il se forma dans cette ville même une conspiration contre la vie du Pape Urbain VI. La séraphique vierge conjurait nuit et jour son céleste Epoux de ne point permettre un pareil forfait. Elle vit toute la ville pleine de démons qui excitaient le peuple à ce parricide, et poussaient des cris horribles contre la pieuse vierge en prières. Au lieu de leur répondre, elle priait le Seigneur avec plus d'instances, pour l'honneur de son nom et le salut de son Eglise, de frustrer entièrement les désirs des démons, de protéger son Vicaire et de préserver le peuple d'un crime aussi énorme. Le Seigneur répondit que, ce dernier crime mettant le comble à tous les autres, il exterminerait ce peuple rebelle pour satisfaire à sa justice.

Catherine implora sa miséricorde pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de suite, et enfin, pour satisfaire à sa justice irritée, elle s'offrit à endurer toutes les peines que ce peuple avait méritées. Le Seigneur se tut. L'effervescence du peuple se calma peu à peu; mais toute la rage des démons s'exerça contre la sainte, depuis le dimanche de la Sexagésime, 29 janvier, jusqu'au jour de sa mort, 27 avril, dimanche avant l'Ascension.

XXII. Le désir qu'elle éprouvait de quitter cette terre pour contempler Dieu face à face, augmentait de jour en jour; et plus ce désir augmentait, plus aussi Dieu répandait en son âme la lumière surnaturelle. Deux ans avant sa mort, la vérité se manifestait à elle d'une manière si claire, qu'elle pria des scribes de mettre par écrit ce qu'elle dirait pendant ses extases. On recueillit ainsi, en peu de temps, un livre sur l'*Obéissance*, qui contient un dialogue entre une âme et le Seigneur.

On y voit tracées, en langage divin, les règles de la plus haute mysticité. Dans cette surnaturelle et vivante théologie où sainte Catherine se trouvait élevée dans ses extases, on voit l'accomplissement de cette promesse du Sauveur : « *Qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime.* Or qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui moi-même. Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons chez lui, et nous y ferons notre demeure (1684). » Outre ce *Traité de l'obéissance*, nous avons encore de sainte Catherine un *Traité de discrétion*, un autre *de l'oraison* et un troisième *de la Providence ;* c'est dans tous le même fond de théologie mystique (1685).

Sentant que sa dernière heure était proche, Catherine fit à ses enfants spirituels de l'un et de l'autre sexe, qui l'avait suivie à Rome, une dernière exhortation. Elle leur recommande l'abnégation de soi-même, l'application, à l'oraison, la promptitude de l'obéissance, la fuite des jugements téméraires, la confiance en Dieu, la charité mutuelle, et surtout un grand zèle pour la réformation de l'Eglise et pour le Vicaire de Jésus-Christ. Elle confessa que depuis sept ans surtout, elle n'avait cessé de prier pour cette cause, et de souffrir à cette fin, dans son corps, des douleurs humainement intolérables, comme autrefois Job ; douleurs qui redoublaient dans le moment même où elle en parlait.

Enfin, après avoir mis ordre à tout, Catherine demanda pardon et fit ses derniers adieux à chacun ; elle reçut les sacrements de l'Eglise avec l'indulgence plénière, et mourut le 27 avril 1380, à l'âge de trente-trois ans. Elle fut enterrée dans l'Eglise de la Minerve, où l'on garde encore son corps sous un autel. Cette basilique vient d'être restaurée splendidement, et à l'occasion de sa réouverture, les RR. PP. Dominicains ont célébré une grande et belle solennité qui a duré plusieurs jours du mois d'août 1855. On y a procédé aussi à une translation des reliques de sainte Catherine de Sienne (1686). On sait qu'elle avait été canonisée par le Pape Pie II en 1461, et que le Pape Urbain VIII avait transféré sa fête au 30 avril.

CATHERINE DE SUÈDE (Sainte). Fille de sainte Brigitte. Catherine a aussi été employée pour le service de l'Eglise, et, à ce titre, nous devons lui consacrer quelques lignes.

I. L'amour de Dieu sembla prévenir en elle l'usage de la raison. Ses parents l'envoyèrent à l'âge de sept ans au monastère de Risberg, pour y être élevée dans la pratique des vertus chrétiennes, et, en effet, en peu de temps, elle acquit toutes ces vertus.

Dès son enfance, Catherine disait tous les jours l'office de la très-sainte Vierge, les sept psaumes de la pénitence, avec beaucoup d'oraisons particulières. Avant de se livrer au sommeil, elle passait quatre heures à méditer sur la Passion de Notre-Seigneur, avec beaucoup de génuflexions et de larmes. Elle pratiquait, autant que possible, la pauvreté dans ses vêtements : ce qui lui attira souvent les reproches de Charles, son

(1684) *Joan* XIV, 21 et 23.

(1685) *Voy.* dans l'*Histoire de sainte Catherine*, 2e édit., par M. Chavin, le chap. 7, intitulé : *Doctrine de sainte Catherine de Sienne, son école, ses disciples.*

(1686) *Voy.* sur ces fêtes, le *Mémorial catholique*, n° de septembre 1855, ou tom. XI, p. 304 et suiv.

frère ; elle les supportait avec une inaltérable douceur.

Son désir était de demeurer vierge. Cependant, pour obéir à son père, elle épousa Egard, jeune seigneur rempli de piété. Le premier jour de leurs noces, elle lui persuada de garder ensemble la continence. Egard y consentit ; ils vécurent comme frère et sœur le reste de leur vie, couchant l'un et l'autre sur la dure, y joignant les jeûnes, les veilles, les prières et les aumônes.

Avec la permission de son mari, qui mourut quelques temps après, elle rejoignit sa mère, sainte Brigitte, à Rome, fit avec elle le pélerinage de Jérusalem et d'autres sanctuaires. Sa mère étant morte à Rome l'an 1373, elle accompagna le corps au monastère de Watstein en Suède. Elle fixa son séjour dans cette maison, en devint abbesse, y donna l'exemple de toutes les vertus. Des miracles sans nombre s'étant opérés au tombeau de sa mère, elle retourna, l'an 1376, à Rome, pour en procurer la canonisation, au nom des évêques de Suède. Elle poursuivit l'affaire pendant cinq ans. Le schisme, occasionné par l'élection d'Urbain VI étant survenu et mettant obstacle à la conclusion, elle déposa toutes les pièces aux archives de l'Eglise romaine, revint dans sa patrie, au monastère de Watstein, et y mourut le 24 mars 1381, c'est-à-dire un an après sainte Catherine de Sienne.

Dieu honora Catherine de Suède de plusieurs miracles, et pendant sa vie et après sa mort. Durant les vingt-cinq dernières années de son existence, elle ne passa aucun jour sans se purifier, par le sacrement de pénitence, de ces fautes de fragilité qui échappent aux plus justes. Il existe de sainte Catherine de Suède, en sa langue maternelle, un livre manuscrit avec ce titre : *Consolation de l'âme.* Elle dit dans la préface, que son livre n'est qu'un tissu de maximes tirées de l'Ecriture et des traités de piété ; elle se compare à l'abeille qui compose son miel du suc de différentes fleurs (1687).

II. En 1379, avant de quitter Rome, et c'est ici le fait que nous avons surtout à constater, sainte Catherine de Suède y fut juridiquement interrogée sur ce qu'elle savait de l'élection d'Urbain VI, ayant été présente à Rome à cette époque. Voici le résumé de sa déposition. Même avant d'entrer au conclave, les cardinaux parlaient déjà de l'élire ; elle le tenait de plusieurs personnes dignes de foi. Au conclave, les deux partis contraires élurent unanimement Urbain, alors archevêque de Bari ; elle le tenait du cardinal de Poitiers et de beaucoup d'autres cardinaux, qui la pressèrent de croire fermement qu'il était vrai et légitime Pape, élu canoniquement et par l'inspiration de l'Esprit-Saint. Dans l'élection même, il n'y eut aucune crainte ni violence de la part des Romains ; mais, bien après l'élection, il y eut quelque bruit, quelque mouvement de la part de ceux qui désiraient un Pontife né à Rome. Elle a vu le nouveau Pape couronné à Saint-Pierre, en présence de tous les cardinaux, qui lui rendirent tous les devoirs accoutumés en cette circonstance. Il n'y avait alors aucun bruit, aucune crainte ; au contraire, les cardinaux s'en allèrent contents, se réjouissant de ce qu'ils avaient fait, et d'avoir élu un tel Pontife, qu'ils assuraient devoir être salutaire à l'Eglise romaine : de plus, ils l'accompagnèrent processionnellement de Saint-Pierre à Saint-Jean de Latran.

Interrogée pourquoi les cardinaux, après l'avoir élu, le cachèrent aux Romains : il y avait donc quelque rumeur, quelque crainte ? Elle répondit : « Au temps de l'élection, il n'y avait ni crainte ni rumeur ; mais les cardinaux, requis par les Romains de leur donner un Pape romain, n'ayant pas acquiescé à leur requête et ayant élu un autre, craignirent que les Romains n'en voulussent à sa vie. Ils feignirent donc que le cardinal de Saint-Pierre serait Pape. » Interrogée, quelle était donc la cause du schisme, elle répondit que, suivant sa persuasion, la cause en était à la rigueur de la justice du Pape, qui ne se montrait point assez favorable aux demandes des cardinaux et souhaitait les corriger. Enfin elle attesta que les mêmes cardinaux lui recommandèrent la personne d'Urbain VI, en lui parlant beaucoup de sa vertu, de sa sagacité, de sa prudence et de son honnêteté (1688).

Cette déposition de sainte Catherine de Suède, rapprochée du caractère dur et intraitable d'Urbain VI et des vues mondaines de la plupart des cardinaux d'alors, explique la cause du grand schisme d'Occident. *Voy.* l'art. de Urbain VI.

CATHOLICISME. *Voy.* l'article Catholique, catholiques.

CATHOLICISME EN AUSTRALIE (Etat du). On sait que l'Australie est une partie de l'Océanie, cette immense contrée peuplée d'îles considérables. Depuis une vingtaine d'années, le chef de l'Eglise universelle a divisé ces îles du grand Océan en trois immenses diocèses ou provinces : l'Australie, l'Océanie occidentale, l'Océanie orientale.

L'Australie, qui, en 1820, était encore sans autel et sans prêtre, est devenue depuis, sous la direction de Mgr Polding, une province ecclésiastique où l'on comptait, en 1846, l'archevêché de Sidney, les évêchés d'Adélaïde, d'Hobartown et de Perth, une église métropolitaine, vingt-cinq chapelles, trente-une écoles, cinquante-six missionnaires, partagés entre le soin de la population civile et des colonies pénales, et le ministère de la prédication parmi les sauvages de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van-Diémen. Ce qui s'y trouve de plus effrayant, ce sont les colonies pénales de l'Angleterre, peuplées de cinquante mille condamnés, tant pour délits que pour cri-

(1687) *Acta SS.*, 24 Mart.

(1688) Raynald, ad. an. 1379, n° 20.

mes : population la plus gangrenée de l'univers, et qui s'augmente chaque année de six mille, que l'Angleterre y déporte ; population qui allait se corrompant de plus en plus. Les plus criminels, les plus indomptables sont confinés dans l'île de Norfolk. Ils paraissaient tellement incorrigibles, que jamais ministre hérétique n'avait pensé mettre le pied dans cette île.

Depuis plusieurs années déjà, un prêtre catholique, par quelques visites temporaires, y produit des changements miraculeux : des criminels, qui depuis bien des années ne connaissaient que le blasphème, le crime, la débauche, pleurent leur vie passée, s'en confessent, et sont trouvés dignes de s'asseoir à la table sainte. Ces prodiges étonnent la population protestante de l'Australie, et ébranlent dans son sein les hommes de bonne foi. Dieu se sert de la conversion des plus mauvais pour toucher et convertir ceux qui le sont moins (1689).

C'est le 8 janvier 1846 que Mgr Brady (1690), premier évêque de Perth, dans la Nouvelle-Hollande, prit possession de son diocèse. A sa suite, trente personnes, parmi lesquelles on aime à compter des enfants de Saint-Benoît, des religieux du Saint-Cœur de Marie et des sœurs de la Merci, sont descendues sur ce lointain rivage au chant des hymnes sacrées. La pieuse colonie ne pensait s'adresser qu'au ciel, et déjà sur la côte, sa voix avait été entendue ; quelques sauvages accouraient à la nouveauté de ce spectacle ; des blancs quittaient leurs travaux aux accents de cette prière inaccoutumée, et, réunis sous les bénédictions de leur commun père, semblaient présager l'heureux jour où ces diverses nations seront confondues dans l'unité d'une famille chrétienne.

Un fait qui date de quelques années seulement, nous fera comprendre l'influence que le catholicisme exerce dans ces contrées. Dans une réunion de l'Association de Saint-Patrice pour la propagation de la foi, tenue à Sidney, en avril 1845, Mgr l'archevêque Polding (1691) qui présidait, dit qu'il avait reçu de son vénérable confrère et ami, Mgr Pompallier, évêque de la Nouvelle-Zélande, une lettre datée du 13 mars, dans laquelle il lui marquait qu'il était entouré de ruines de tous côtés, mais que, dans la dernière insurrection des naturels contre les Européens établis dans le pays, où un si grand nombre de ces derniers périrent, sa maison, ses chapelles et tout ce qui lui appartenait avait été religieusement respecté par les naturels ; que ni lui ni aucun de ses missionnaires n'avaient reçu la moindre injure, et qu'ils avaient les plus vives actions de grâces à rendre à Dieu de ce que, au milieu de si terribles désastres, il avait daigné veiller sur eux, et protéger d'une manière si visible la mission de la Nouvelle-Zélande. Le saint prélat dit dans sa lettre que les chefs des naturels étaient venus le trouver, et lui avaient dit : « Evêque ! n'aie pas peur. Nous savons que tu n'es venu ici parmi nous que pour nous faire du bien. Nous savons aussi que tu ne te mêles pas des affaires politiques. Continue d'en agir ainsi, et tu n'as rien craindre. » L'évêque ajoute qu'à sa connaissance aucun des indigènes qui avaient embrassé la foi chrétienne n'avait eu part aux outrages exercés contre les Européens. Cette conduite de leur part, ajoute l'archevêque de Sidney, prouve que les vraies maximes de la foi catholique exercent déjà une puissante influence sur les esprits des nouveaux convertis (1692).

L'Australie compte aujourd'hui vingt diocèses, qui, à l'exception des Philippines, sont de récente fondation (1693). Mais nous

(1689) Nous lisons à ce sujet, les lignes suivantes dans une Revue : « Dans le séjour du crime puni, proscrit, dans les galères coloniales de l'Angleterre, il faut qu'elle retrouve, pour son salut, ce catholicisme que rien ne rebute, que rien n'effraye. Les missionnaires sollicitent comme une faveur d'être admis dans l'île de Norfolk, prison des condamnés les plus endurcis, de ceux qui méritent un nouveau châtiment, même à Botany-Bey. Jamais on n'a pu décider un ministre protestant à évangéliser ces malheureux. Les missionnaires catholiques, heureux des refus du protestantisme, convertissent et consolent sur la terre de Van-Diémen. Ils se souviennent du Christ crucifié entre deux voleurs, et au moins donnant le ciel à l'un d'eux. » (*Le Monde catholique, Revue religieuse et scientifique*, 1843, tom. I, p. 21).

(1690) Voy. *Annales de la propagation de la foi*, tom. XVIII, pag. 527, et *Univers*, n° du 11 mars 1847.

(1691) Précédemment ce prélat avait tenu, le 10 septembre 1844, un synode, première assemblée de ce genre qui ait eu lieu dans l'hémisphère austral. Voy. *Mémorial catholique*, t. IV, p. 551.

(1692) *Ami de la religion*, n° du 20 septembre 1845.

(1693) Voy. *Mémoires historiques sur l'Australie, et principalement sur la mission de la Nouvelle-Nursie*, par Mgr. Rudesino Salvado, religieux Bénédictin, évêque de Port Victoria, traduits de l'italien, avec des notes, par M. l'abbé Falcimagne, 1 vol. in-8°, 1854. — Ce livre a été publié et imprimé à Rome, aux frais de la sacrée congrégation de la Propagande. Mgr Salvado est avant tout historien de sa mission ; mais il donne les détails les plus intéressants sur l'Australie au point de vue des croyances, des mœurs et du caractère de ses habitants. « Nous n'entreprendrons pas, dit M. Falcimagne en annonçant cet ouvrage, nous n'entreprendrons pas de décrire les travaux apostoliques des RR. PP. Bénédictins, ni de dire les fatigues et les privations de toutes sortes qu'ils eurent à endurer pour fonder cette belle mission de la Nouvelle-Nursie, qui fait revivre dans le monde austral les merveilles du Paraguay. Nous aimerions à montrer ces intrépides missionnaires faisant fleurir et fructifier ces terres incultes et fertiles et s'adonnant à tous les travaux des champs, pour y façonner leurs chers Australiens, et parvenant enfin à fixer au travail, dans la vie commune, ces hommes à la vie errante et paresseuse, tout en répandant dans leurs âmes si naïves la connaissance et l'amour de la religion. Qu'il nous suffise de dire que les RR. PP. Bénédictins, par leur charité et leur glorieux dévouement, ont fondé une de ces œuvres vraiment caractéristiques de la véritable Eglise, c'est-à-dire vivante et féconde comme elle ! »

aurons à parler d'autres faits se rattachant à l'Australie, lorsque nous étudierons dans son ensemble l'état du catholicisme dans l'Océanie entière. Nous parlerons alors des diverses contrées qui la composent, et, dans ce tableau général, nous verrons avec consolation comment le catholicisme sait transformer des anthropophages en Chrétiens fervents, pleins d'amour pour leurs frères, comprenant admirablement le christianisme, et montrant une pureté, une simplicité d'âme digne des premiers temps de la foi. *Voy.* l'article OCÉANIE OCCIDENTALE ET ORIENTALE (Eglise catholique dans l').

CATHOLIQUE, CATHOLIQUES. Le titre de *catholique* a été donné à la véritable Eglise pour marquer son universalité. *Credo in unam sanctam Ecclesiam catholicam*, est-il dit dans le Symbole, et ceci nous indique l'universalité de l'Eglise répandue dans tous les temps, dans tous les lieux et parmi toutes les nations de la terre, selon que Jésus-Christ en parlait à ses disciples, après sa résurrection, en les envoyant prêcher sa doctrine par tout le monde.

Les docteurs de l'Eglise qui, au IVe siècle, attaquèrent l'erreur des donatistes, saint Augustin, saint Optat, etc., se sont principalement attachés à ce principe comme incontestable et reçu partout, que leur secte ne pouvait pas être la véritable Eglise, par la seule raison qu'étant confinée dans un coin de l'Afrique, elle ne pouvait être *catholique*. Aujourd'hui la dénomination d'Eglise *catholique* désigne l'Eglise romaine, toute la communion romaine, la collection des Eglises qui reconnaissent le Pape, vicaire de Jésus-Christ, pour chef.

Ce titre de *catholique* est donc le surnom de l'Eglise chrétienne, comme le nom de *Catholiques* donné aux *Chrétiens* est leur surnom. « Mon nom, disait l'évêque de Barcelone, saint Pacien, mon nom est *Chrétien*, mon surnom *Catholique* (1694). » Et cela sans qu'on puisse, en aucune sorte, établir de différence entre les noms d'*Eglise chrétienne* et d'*Eglise catholique*, de *Chrétiens* et de *Catholiques*, de *christianisme* et de *catholicisme*; car l'Eglise est *une*, les Chrétiens sont *un*: *Unum corpus multi sumus* (1695); *unus pastor; unum ovile* (1696), et il n'y a que dans l'Eglise catholique qu'on peut trouver le salut; hors d'elle, il n'y a que perte et damnation (1697).

Non, on ne saurait faire du *christianisme* et du *catholicisme* deux religions différentes, comme plusieurs de nos jours paraissent trop souvent le croire, et un *Chrétien*, fidèle enfant de l'Eglise, ne saurait être différent d'un *Catholique*. En effet, « le catholicisme n'est pas une modification du christianisme, mais un des caractères qui le distinguent. Tout le monde sait que le mot *christianisme* est synonyme de religion chrétienne. Or la religion chrétienne est le corps de doctrine que Jésus-Christ a établi dans le monde. Christianisme, religion chrétienne, doctrine chrétienne, ces trois expressions sont donc synonymes. Un des caractères propres à cette religion c'est d'être catholique, et on l'appelle *catholique* ou *universelle*, parce qu'elle s'étend à tous les temps, à tous les lieux, étant répandue dans toutes les parties du monde et ayant toujours subsisté sans interruption depuis Jésus-Christ qui l'a établie, comme nous croyons qu'elle subsistera toujours. Cette religion s'appelle donc *religion chrétienne* ou *christianisme*, parce qu'elle vient de Jésus-Christ, et elle s'appelle religion catholique ou catholicisme parce qu'elle embrasse tous les temps et tous les lieux. » D'où il suit que le *christianisme* et le *catholicisme* ne sont qu'une seule et même chose, et que le nom de *Catholique* n'est que le surnom de *Chrétien*.

Le catholicisme « n'est pas seulement une des confessions chrétiennes, c'est le christianisme complet: rien de plus, rien de moins. Qu'on appelle confessions chrétiennes les sectes séparées qui ont conservé plus ou moins les doctrines prêchées par Jésus-Christ, à la bonne heure. Ce sont des rameaux détachés de l'arbre vivace; mais qu'on ne leur donne pas le nom de christianisme, ce nom ne convient qu'à l'arbre entier. » Si vous retranchez un seul dogme de cet ensemble de doctrines dont Jésus-Christ a fait un corps qui porte le nom de *christianisme* ou de *catholicisme*, vous détruisez l'œuvre de Jésus-Christ; « vous scindez Jésus-Christ lui-même; vous n'avez plus ni catholicisme ni christianisme, mais un fragment de christianisme, ce qu'on appelle une secte, une hérésie: or ce fragment n'est pas plus le christianisme qu'une branche séparée du tronc n'est un arbre. »

Enfin, n'oublions pas cette parole formelle de l'Evangile: « *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (1698). S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain. » Ainsi, écouter l'Eglise, de l'aveu de tous, c'est être Catholique; être païen, de l'aveu de tous aussi, c'est n'être pas Chrétien. « Or, au jugement du Fondateur du christianisme, il faut placer sur la même ligne le païen et celui qui n'écoute pas l'Eglise. Celui qui n'écoute pas l'Eglise ne mérite donc pas le nom de Chrétien, et il faut connaître bien peu l'Evangile pour mettre une différence entre le *Chrétien* et le *Catholique*, entre le *christianisme* et le *catholicisme* (1699). » *Voy.* l'article EGLISE.

CAUCASE (L'EGLISE CATHOLIQUE AU). Jusque dans ces contrées (1700) dominées par

(1694) S. Pacian. epist. 1, *ad Sympron.*

(1695) *I Cor.* x, 17.

(1696) *Joan.* VIII, 32.

(1697) Saint Cyrille, cath. 18. Le même saint docteur prouve cette vérité par saint Pierre (*I Petr.* III, 20), par l'arche qui fut la figure de l'Eglise, hors laquelle tous furent submergés; par saint Matthieu, XVI, 18, et par les clefs du royaume des cieux qui ne se trouvent que dans l'Eglise.

(1698) *Matth.* XVIII, 17.

(1699) Lettre d'un curé au rédacteur de la *Voix de la Vérité*, 1849.

(1700) On sait que l'on comprend, sous ce nom, un grand système de montagnes qui séparent l'Europe

le sabre russe, décimées par l'hérésie, par mille erreurs, l'Eglise catholique a planté une tente. Là, existe un petit noyau, un grain de sénevé, destiné, sans doute, par la miséricorde divine à devenir un grand arbre ! Notons ce fait, et laissons-le constater par un voyageur allemand qui a visité, en 1840, toutes les rives de la mer Noire, ainsi que l'ancienne Colchide, l'Arménie, une partie de la Perse, et qui a surtout voué une attention toute particulière aux peuples du Caucase.

Ce voyageur, visitant la ville de Koutaïs, ancienne capitale de l'Imérétrie, y a trouvé un hospice de Capucins, entretenu par le collége de la Propagande, et chez lesquels il a reçu une bienveillante hospitalité. Son récit et son témoignage sont d'autant plus importants, qu'il est protestant (1701) ; nous en citerons seulement ce qui convient à notre but.

.. « L'hospice, dit-il, est construit dans une situation ravissante, ombragé d'arbres magnifiques au bord du Phase. Ordinairement, il ne s'y trouve que deux religieux ; cette fois, ils étaient au nombre de trois... Le supérieur de l'hospice était Italien, son confrère était un jeune Imérite, de Koutaïs, élevé au collége de la Propagande à Rome. Celui-ci surpassait de beaucoup en instruction, son ancien ; l'Italien, au contraire, lui était supérieur en amabilité de caractère : ce qui le faisait chérir de préférence à son jeune confrère, par les habitants de la ville et des campagnes. Il se plaisait surtout à encourager l'assiduité des enfants de son école, en distribuant aux plus diligents d'entre eux de petites pièces de monnaie...

« A Koutaïs et dans les environs de cette ville, il ne se trouve que huit cents catholiques, Arméniens pour la plupart. Cependant, quelques Imérites aussi font partie de la mission. Leur conversion date de l'époque où s'accomplit, en Turquie et en Perse, la grande défection des Chrétiens arméniens, grecs et nestoriens de leurs églises nationales, pour se réunir à l'Eglise romaine. Depuis que les pays trans-caucassiens ont passé sous le sceptre russe, il est on ne peut plus sévèrement défendu aux missionnaires catholiques de faire aucun prosélyte.

« L'un des PP. Capucins m'assura que, si on leur permettait de répandre leur doctrine, il leur deviendrait très-facile de convertir à la foi chrétienne des tribus tout entières du Caucase, mahométanes et païennes. Des Suanes, des Abases, la plupart encore crassement idolâtres, s'étaient présentés à l'hospice de Koutaïs, pour y recevoir le baptême ; il fallut les renvoyer, attendu que *la déportation en Sibérie est assurée à tout missionnaire* qui oserait faire d'un *païen un Chrétien catholique*. Si la défense de recevoir dans l'Eglise catholique ou dans l'Eglise évangélique (n'oublions pas que c'est un protestant qui parle) ne comprenait que les sectateurs de l'Eglise gréco-russe, ou même ceux de toute autre confession chrétienne, elle pourrait jusqu'à un certain point se comprendre, l'on pourrait (bien que ce serait toujours une odieuse tyrannie) lui trouver quelques motifs plausibles ; mais de défendre aux Juifs, aux musulmans, et jusqu'aux idolâtres, de rechercher la lumière de l'Evangile et le salut de leurs âmes, ailleurs que *dans l'église de l'Etat*, une pareille tyrannie n'a été jusqu'ici, au moins de mon su, exercée par aucun Etat que la Russie.

« Qui le croirait ?—*Plutôt des sujets juifs, mahométans ou idolâtres, que catholiques romains ?* C'est là le sens patent des instructions données au XIXe siècle, à toutes ses autorités, par un empire qui se dit chrétien ! J'ai vu à l'hospice un jeune Arménien distingué par des facultés intellectuelles très-remarquables. Il est destiné au collége de la Propagande, afin d'y être élevé pour les missions : il brûle du désir de se préparer à cette œuvre dans la capitale du monde ; le gouvernement le fait surveiller de près, et lui refuse tout passeport !...

« Les bons Pères nous firent voir l'intérieur de leur maison et de leur école. Trente à quarante jeunes garçons arméniens et imérites, y lisent l'italien couramment, et lisent et écrivent fort bien la langue, ou plutôt l'idiome géorgien. Une belle et grande église y est actuellement en construction : son devis est de 70,000 roubl. d'argent que fournit la caisse de la Propagande romaine. Elle a déjà fait parvenir un très-beau tableau destiné à orner le principal autel. Des ouvriers mahométans ne se font pas le moindre scrupule de concourir par leurs travaux à la construction d'un temple chrétien qu'entrave continuellement la jalouse surveillance d'une puissance chrétienne. Nous écoutions avec bien de l'intérêt, ces doléances de nos respectables hôtes, et au moment de remonter à cheval pour reprendre la route de Constantinople, nous vidâmes la dernière coupe hospitalière qui nous fut présentée, en leur disant du fond du cœur : *A des temps meilleurs.* »

C'est ainsi que la Russie entrave dans toutes les parties de son vaste empire, la marche de l'Eglise catholique. Mais il faut espérer que cette oppression sera elle-même arrêtée un jour et que la vérité triomphera enfin !

CAUSES MAJEURES (DE L'AUTORITÉ DU PAPE DANS LES). Rien ne montre plus clairement la vérité de cette parole de saint Irénée : *Toute église doit nécessairement recourir à l'église romaine, à raison de sa toute-puissante principauté* (1702), que les recours faits au Pape, dès les premiers siècles du

de l'Asie au S. E., et qui s'étend entre la mer Caspienne et la mer Noire, au N. du Kour et du Rioni.

(1701) *Voy.* la *Relation* dans la *Revue du monde catholique*, année 1845, tom. IV, pag. 672 et suiv.

(1702) Lib. III, *Adv. hæres.*, c. 3.

christianisme, par toutes les églises du monde, sur les affaires de la religion.

Et ces recours, qui furent appelés quelquefois *consultations* (1703), et plus fréquemment encore *relations* (1704), *appellations*, sont tout ce qu'il y a de plus naturel, de plus juste, aux yeux de quiconque veut se rendre compte de la fonction vraie du Pontife romain, Pasteur universel. Il est certain, dans toute l'Eglise catholique et parmi ceux-là même qui s'opposent le plus fortement aux prérogatives de Rome, que le Pape, par *institution divine*, a une vraie primauté de *juridiction* dans toute l'Eglise. Un auteur non suspect en ceci, écrit ce qui suit : « Je dirai seulement ce dont *tous les Catholiques conviennent*, que Jésus-Christ choisit saint Pierre entre tous les apôtres, pour lui conférer non-seulement la primauté d'ordre, d'honneur et de rang, mais encore la primauté de *juridiction*, de pouvoir et d'autorité sur tous les fidèles et toute l'Eglise dont il l'établit le chef (1705). » Il n'est pas jusqu'à Fleury qui n'ait dit : « L'évêque de Rome, que nous appelons aujourd'hui Pape, a *toujours* été regardé comme le premier de tous les évêques, ayant de *droit divin* sur les autres une primauté de *juridiction*, et étant le *chef visible* de l'Eglise et le vicaire de Jésus-Christ (1706). » Donc il est rationnel de recourir au chef, et non-seulement cela est naturel, mais on le doit, si l'on ne veut pas briser l'unité.

Aussi voyons-nous dans l'histoire qu'on a toujours eu recours aux Papes dans les causes majeures et que le jugement dans les causes de la foi leur a toujours appartenu. Cet usage était général dans l'Eglise, et des faits nombreux, éclatants, le confirment, non pas simplement pour un temps, à une époque limitée, mais depuis les premiers siècles, jusque dans tous les siècles suivants. Fleury n'a pu ignorer ces faits, lui qui en rapporte plusieurs. Cependant, il n'a pas craint de s'élever contre les *appellations* et de prétendre « qu'une des plus grandes plaies que les fausses *décrétales* aient faites à la discipline ecclésiastique, c'est d'avoir étendu à l'infini les appellations au Pape (1707). » Or, les faits, encore une fois, prouvent l'antiquité et la continuité de ces recours; et Fleury, dans les endroits où il les attaque, apporte des preuves de cette perpétuité, se contredisant ainsi lui-même. Bien que, dans le cours de cet ouvrage, nous ayons souvent l'occasion de faire mention de ces recours, nous devrons néanmoins en grouper quelques-uns des plus importants, pour rendre plus éclatante la vérité de ce que nous avançons ici. Il est d'ailleurs utile de fournir des faits contre Fleury et Fébronius qui ont le plus attaqué les appellations. *Voy.* l'article HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS.

Mais, outre les causes de la foi qui furent toujours portées devant les Papes, il faut encore compter, parmi les causes majeures, celles qui regardent les évêques. Ainsi l'autorité des Pontifes romains touchant la confirmation des élections de tous les évêques de provinces, touchant également les translations, les démissions et les dépositions épiscopales, cette autorité, disons-nous, n'est pas plus douteuse que la première, quoiqu'en ait pu dire Fébronius. On la trouve aussi parfaitement établie par mille exemples, dans l'histoire ecclésiastique. C'est ce que nous verrons également aux articles : ELECTIONS ÉPISCOPALES (De l'autorité des Pontifes romains touchant la confirmation des); TRANSLATIONS DES ÉVÊQUES (De l'autorité du Souverain Pontife dans les).

CAVALCHINI, prélat, était gouverneur de Rome, lors de la persécution exercée contre le Pape Pie VII, par Bonaparte. C'était un prélat d'un caractère grave, juste, impartial, vigilant et très-zélé. Le 22 avril 1805, un piquet de soldats français l'arrêta; il fut enlevé militairement de Rome et enfermé dans la forteresse de Fénestrelle. Mais avant de consentir à partir, Cavalchini s'était retiré dans son cabinet, et y écrivit au Pape une lettre admirable de protestation de son attachement au Souverain Pontife et au Saint-Siége (1708). Cette lettre révèle quelques traits particuliers de cette persécution et elle est un monument de fidélité en même temps qu'un témoignage éloquent contre les persécuteurs. *Voy.* l'article PIE VII, Pape.

CÉADDA (Saint), évêque d'York, au VII[e] siècle, était de Northumberland, et frère de saint Cedde. *Voy.* cet article.

Il fut élevé dans le monastère de Lindisfarn, et devint abbé de Lorthinghe en Northumberland, à la place de son frère aîné, qui fut fait évêque de Londres. Saint Céadda était disciple de saint Aidan et imitateur de ses vertus, lorsque vers 667 il fut sacré évêque d'York par un évêque d'Angleterre, quoique saint Wilfrid eût été sacré aussi évêque de ce siége par les évêques de France, trois ans auparavant.

Céadda prit possession de l'évêché d'York, et Wilfrid étant passé en Angleterre, ne voulut pas disputer l'ordination de Céadda, tout irrégulière qu'elle était. Il aima mieux retourner dans son monastère de Ripon, où

(1703) Siricius, epist. 1, *ad Himer.*, t. I, *Epist. Rom. Pontif.*, Constant., col. 624.

(1704) Ibid., *Fraternitatis tuæ relatio*, S. Leo., epist. 10, Bullar, edit., col. 634.

(1705) Le P. Maimbourg, *De l'établ. et prérog. de l'Eglise rom.*, c. 4.

(1706) *Catéchisme historique*, t. II, p. 1, leçon 46; Fleury, s'exprime de la même manière dans ses *Institutions canoniques*, part. III, chap. 2, n° 11 et chap. 17, n° 1.

(1707) *Discours sur l'hist. ecclésiastique*, disc. 4, n° 5, et disc. 7, n° 7. — *Voy.* la réfutation des assertions de Fleury sur les *Appellations*, dans Marchetti, *Crit. de l'hist. ecclés.*, etc, t. I, de l'édit. de 1829, art. 1, § 5.

(1708) *Voy.* les *Mémoires du cardinal Pacca*, et Artaud, *Hist. de Pie VII*, etc.

il demeura trois ans (1709). Mais Théodore, envoyé en Angleterre, par le Pape Vitalien en 670, ayant déclaré que Wilfrid était l'évêque légitime d'York, Céadda se retira, à son tour, dans son monastère de Lorthinghe en Northumberland.

Toutefois, il n'y demeura pas longtemps, car la même année, Théodore l'obligea d'en sortir pour le faire évêque chez les Merciens. Il fut très-bien reçu par le roi Wulfère et gouverna tout ensemble les églises de Mercie et de Lindisfarn, vivant dans une grande perfection (1710).

Ce saint évêque était dans l'habitude de faire ses visites à pied. Il fallut que Théodore lui prescrivit de prendre un cheval quand le chemin serait long; et pour vaincre sa résistance, il le mit à cheval lui-même, de sa propre main. Céadda s'était fait une demeure près de l'église, où il se tenait avec sept ou huit moines, quand ses fonctions le lui permettaient, pour s'appliquer à la prière et à la lecture. La crainte de Dieu était si vive en lui, que si, pendant qu'il lisait, il s'élevait un coup de vent, il avait recours à la prière. Si le vent redoublait, il fermait son livre et se prosternait sur le visage. Si la tempête était plus forte, ou qu'il vînt des éclairs et des tonnerres, il allait à l'église et disait des psaumes ou d'autres prières, jusqu'à ce que l'orage fût passé. Quand on lui en demandait la raison, il disait : « Ces mouvements de l'air sont des avertissements que Dieu nous donne pour nous faire souvenir de son terrible jugement, comme s'il levait la main avant que de frapper (1711). »

Saint Céadda ne gouverna cette Eglise que deux ans, et mourut l'an 672, le 2 mars. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau : l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa bienheureuse mort.

CÉCILIEN (Saint), martyr en 304. *Voy.* l'article Actes de dix-huit martyrs de Saragosse et de sainte Encratide.

CÉCILIEN, évêque de Carthage au IVe siècle, fût persécuté par les donanistes, et constamment défendu et justifié par les Catholiques.

I. Il fut d'abord diacre de Mensurius, évêque de Carthage. Cet évêque étant mort, Cécilien fut élu en 311, à sa place, par les évêques voisins avec le consentement du clergé et du peuple, de sorte que rien ne fut plus régulier que son élection. Cependant deux prêtres de la même église, Botrus et Celerius, se voyant exclus de cette dignité qu'ils avaient ouvertement briguée, fomentèrent un schisme.

Bientôt ils saisirent l'occasion de le faire éclater. Cécilien avait demandé les vases sacrés de l'église à des personnes qu'on croyait fidèles et auxquelles, pour cette raison, on les avait confiées pendant la persécution. Mais ces personnes ne voulaient pas les rendre. Alors les deux prêtres ambitieux se joignirent à elles, et formèrent ainsi un parti dont le but était de tracasser, de troubler leur nouveau pasteur. Ils se séparèrent de la communion de Cécilien, alléguant faussement que son ordination était nulle, parce qu'il avait été ordonné par Félix d'Aptonge, qu'ils prétendaient déchu de l'épiscopat pour avoir livré les livres sacrés.

Ils s'efforcèrent de grossir leur parti et y attirèrent une femme riche nommée Lucille qui, d'ailleurs, en son particulier, haïssait Cécilien, parce que, quand il était diacre, il l'avait reprise de ce qu'avant de recevoir la sainte Eucharistie, elle baisait les reliques d'un prétendu martyr qui n'était point reconnu : *Secundus de Tigisis;* et les autres évêques de Numidie s'étant assemblés à Carthage, au nombre de soixante et dix, citèrent Cécilien. Il leur fit savoir que si l'on avait quelque accusation à faire contre lui, son accusateur n'avait qu'à paraître et à prouver ses dires.

Ses ennemis n'eurent rien alors à lui reprocher, sinon qu'ayant été ordonné par un évêque qui avait livré les livres sacrés, il n'était point évêque. Cécilien leur dit qu'en admettant que Félix d'Aptonge n'eût pas eu le droit de l'ordonner, ils l'ordonnassent de nouveau, comme s'il n'était que diacre. Purpure de Limes, homme malicieux, fut d'avis qu'on le prît au mot, et que, quand il serait venu, au lieu de lui imposer les mains pour l'ordination, on les lui imposât pour le mettre en pénitence.

Le clergé de Cécilien ayant entendu parler de ce projet, l'en prévint et Cécilien ne se présenta point. Les évêques de Numidie voyant cela, le condamnèrent comme contumace, puis comme ayant été ordonné par un traditeur (1712), et enfin comme ayant défendu qu'on apportât à manger aux martyrs qui étaient dans les prisons. Ils prononcèrent contre lui une sentence d'excommunication et de déposition, ordonnèrent Majorin à sa place, et écrivirent des lettres circulaires à tous les évêques d'Afrique contre Cécilien. *Voy.* l'article Donat, évêque de Cases-Noires.

II. De là naquit le schisme des donatistes, car des évêques se rangèrent du côté des ennemis de Cécilien, et d'autres persistèrent dans sa communion. L'empereur Constantin le reconnut, en 312, comme légitime évêque de Carthage, en lui faisant remettre les aumônes qu'il donnait aux pauvres chrétiens d'Afrique, en lui adressant des lettres pour l'immunité des clercs catholiques de l'Eglise d'Afrique à laquelle Cécilien présidait.

Anulin, proconsul d'Afrique, ayant exécuté à cet égard les ordres de Constantin, les ennemis de Cécilien vinrent le trouver,

(1709) Fleury, *Histoire ecclésiast.*, l. XXXIX, pag. 37.

(1710) Bède, *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*, lib. III.

(1711) Id., ibid.

(1712) On sait qu'on appelait ainsi ceux qui avaient livré les saintes Ecritures aux païens.

et lui présentèrent sous le nom de l'Eglise catholique du parti de Majorin, un *Mémoire* contenant les prétendus crimes dont ils chargèrent l'évêque de Carthage. Ils y joignirent une requête, par laquelle ils demandaient à l'empereur qu'on leur donnât des juges dans les Gaules. Le proconsul envoya la requête et le *Mémoire* à Constantin, qui nomma Maternus, évêque de Cologne, Rhéticius, évêque d'Autun, et Marin, évêque d'Arles, pour juger cette cause avec le Pape saint Melchiade ou Miltiade. Anulin intima cet ordre aux deux partis, et leur ordonna d'envoyer à Rome, pour le mois d'octobre 313, chacun de leur côté dix évêques.

Les juges désignés se rendirent donc dans la ville éternelle, et le Pape Melchiade y fit venir quinze évêques d'Italie. On s'assembla au palais de Latran, le 2 octobre. Cécilien fut déclaré innocent dans ce concile. L'évêque Donat, son plus grand adversaire, y fut condamné, et, à l'égard des évêques du parti de Majorin, il fut réglé que, dans les lieux où il y aurait deux évêques, l'un du parti de Majorin, l'autre de celui de Cécilien, le premier ordonné demeurerait évêque. Après ce jugement, Donat demanda à retourner en Afrique, et Cécilien fut retenu à Bresse. Mais on envoya les évêques Olympius et Ennomius en Afrique, pour déclarer laquelle des deux communions était la catholique. Ces deux évêques se rendirent donc à Carthage, où ils demeurèrent quarante jours, et se prononcèrent en faveur de Cécilien.

Les donatistes, persistant dans leur obstination, demandèrent à Constantin un nouveau jugement. Celui-ci ordonna qu'avant toutes choses on informât du fait avancé par les donatistes, à savoir si Félix d'Aptonge qui avait ordonné Cécilien était coupable d'avoir livré les livres sacrés. Elien, proconsul d'Afrique, fut chargé de cette commission, et, le 15 février 314, il fut établi, par une information juridique, que l'accusation contre Félix était sans fondement.

Cependant les donatistes furent loin de se tenir tranquilles! Constantin dût faire assembler un concile dans la ville d'Arles. Là, Cécilien fut encore absous et ses adversaires condamnés. Les donatistes appelèrent de nouveau de ce jugement à l'empereur, qui connut lui-même de ce différend, bien que tant d'évêques et le Pape eussent prononcé, et, par une sentence du 8 décembre 316, il déclara que Cécilien était innocent et ses adversaires des calomniateurs.

Depuis ce temps-là, Cécilien demeura en possession du siége de Carthage. Il était mort avant l'année 347, époque à laquelle Gratus, son successeur, assista au concile de Sardique (1713). La mémoire de Cécilien fut encore complétement vengée en 411, dans la fameuse conférence de Carthage. On le déclara pleinement justifié, ainsi que son consécrateur, Félix d'Aptonge. *Voy.* l'article CONFÉRENCE DES DONATISTES ET DES CATHOLIQUES A CARTHAGE, n°ˢ VI et VII.

CECILIUS, saint prêtre qui convertit saint Cyprien. *Voy.* l'article de ce saint.

CEDDE (Saint), évêque d'Essex au VIIᵉ siècle. Vers l'an 655, Oswi, roi de Bernicie, étant parvenu, après sa conquête sur les Merciens, à déterminer Sigebert, roi d'Essex, à se faire chrétien, fit venir du pays de Middelangle, c'est-à-dire anglais du milieu des terres, un saint prêtre nommé Cedde, avec un autre prêtre, et les désigna à Sigebert afin qu'il les emmenât pour qu'ils travaillassent à la conversion de ses sujets. Cedde se rendit donc en Essex. Après avoir parcouru tout le pays et formé une grande église, il retourna chez lui. Mais étant venu voir à Lindisfarne l'évêque Finan, et lui ayant appris les progrès de l'Evangile chez les Saxons orientaux, celui-ci jugea à propos de l'ordonner évêque, ce qu'il fit étant assisté de deux autres évêques, dont l'histoire ne nous dit pas les noms.

Cedde étant évêque, retourna en Essex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des églises en divers lieux, et ordonna des prêtres et des diacres, afin qu'ils l'aidassent à baptiser et à prêcher. Il assembla même à Tilabourg, sur la Tamise, une communauté où il faisait pratiquer la vie religieuse, autant que ces nouveaux Chrétiens en étaient capables. Il excommunia un des parents du roi, pour avoir contracté un mariage illicite, et défendit à qui que ce fût d'entrer dans sa maison, ni de manger avec lui. Sigebert étant prié de manger chez cet excommunié, y alla malgré la défense. Mais comme il en sortait, il rencontra le saint évêque. Il fut épouvanté, descendit de son cheval, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon.

L'évêque qui était aussi à cheval, mit pied à terre. Mais étant affligé de son acte de désobéissance, il toucha le roi d'une verge qu'il tenait à la main et lui dit avec l'autorité pontificale : « Parce que vous n'avez pas voulu vous abstenir d'entrer dans la maison de cet homme perdu, vous y mourrez. » En effet, ce même homme et son frère, quoique parents du roi, le tuèrent. *Voy.* l'article SIGEBERT, roi d'Essex.

Quoique Cedde fût évêque d'Essex, il ne laissait pas de retourner quelquefois dans son pays de Northumbre, pour y exhorter les fidèles. Edilward, fils du roi saint Oswald, qui régnait dans la province de Déir ou Deira après le saint roi Oswi, avait auprès de lui un frère du saint évêque, nommé Célin, qui était prêtre, l'instruisait lui et sa famille et leur administrait les sacrements. Le roi, par le moyen de ce frère, connaissant la vertu de l'évêque, l'engagea à lui demander quelque terre pour bâtir un monastère, où le roi lui-même pût venir faire ses prières et entendre ses instructions, et où l'on enterrât les morts. Car il croyait, dit le Véné-

(1713) S. Aug., *Cont. Parm.*, l. I, c. 3 ; *Cont. Crescon.*, c. 27 et seqq ; S. Optat. lib. *Cont. Parm.*, Baronius, ad an. 306, 313, etc.

rable Bède (1714), qu'ils y seraient puissamment aidés par les prières des moines.

L'évêque choisit un lieu dans des montagnes rudes et écartées, et demanda permission au roi d'y demeurer en prières durant le carême, qui était proche. Pendant tout ce temps, il jeûnait jusqu'au soir tous les jours, hors les dimanches, et ne prenait qu'un peu de pain avec un œuf, et un peu de lait mêlé d'eau. Par où l'on voit, dit Fleury (1715), qu'en ces pays-là, les laitages ni même les œufs n'étaient pas défendus en carême. C'était l'usage des moines, chez qui le saint évêque avait été élevé, de consacrer par des prières et des jeûnes, le lieu où ils devaient bâtir une église et un monastère. Comme il restait encore dix jours du carême, le roi le fit appeler, et il pria le prêtre Cymbelle, son frère, d'achever cette préparation du lieu. Car ils étaient quatre frères tous prêtres : Cedde, Cymbelle, Célin et Céadda, dont le premier et le dernier furent évêques. Ainsi fut fondé le monastère de Lestington, suivant la règle de Lindisfarne, où l'évêque Cedde avait été élevé. Il mit pour abbé, après lui, son frère Ceadda (1716).

L'évêque d'Essex assista à la conférence qui se tint en 664, dans le monastère de Streneshall, dont sainte Hilde était abbesse; conférence ordonnée par Oswi, roi de Bernicie, à l'effet de terminer les disputes, qui duraient toujours chez les Irlandais, à propos de la célébration de la Pâque. Comme nous avons consacré un article spécial à cette conférence nous n'en parlerons pas ici, et nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur. — *Voy.* l'article CONFÉRENCE SUR LA CÉLÉBRATION DE LA PAQUE. — Mais ce que nous devons dire ici, c'est que le saint évêque Cedde se soumit dans cette conférence aux règles fixées par l'Eglise romaine touchant la Pâque, et qu'étant retourné à son siége il y resta constamment fidèle.

Alban-Butler, traduit par Godescard, nous apprend (1717) que Cedde survécut peu de temps à cette conférence ou synode. Il mourut le 26 octobre, dans son monastère de Lestington, de l'horrible peste qui ravageait alors l'Angleterre. Son corps fut enterré dans un cimetière. On le leva ensuite de terre, pour le transporter au côté droit de l'église du monastère. L'Eglise célèbre sa fête le 7 janvier. C'est à cette date qu'il est marqué dans le Martyrologe d'Angleterre.

CEDWALLA, roi de Wessex, reçut dignement saint Wilfrid, et ne tarda pas à être gagné au christianisme. Il quitta son royaume en 688, et fit le pèlerinage de Rome. Il désirait être baptisé auprès des tombeaux des apôtres et passer aussitôt après à la vie éternelle. Dieu exauça ce double vœu.

Ce prince étant arrivé à Rome, fut baptisé le samedi saint, 10 avril 689, par le Pape Sergius, qui le nomma Pierre. Cedwalla portait encore l'habit blanc, lorsqu'il tomba malade, et il mourut le 20 du même mois, âgé d'environ trente ans. Le Pape lui fit faire deux épitaphes, l'une en vers latins et l'autre en prose, où l'on célébrait le bonheur de ce prince mort avec l'innocence de son baptême.

CÉLESTINS. *Voy.* sur ces religieux l'article CÉLESTIN V (Saint) Pape, n° VII.

CÉLESTIN Ier (Saint), Pape, était Romain de naissance et, comme l'on croit, fils d'un nommé Priscus, fut élu le 13 septembre 422, en remplacement du Pape saint Boniface, et tint le Saint-Siége jusqu'en 432.

I. L'hérésie de Nestorius et l'assemblée du concile d'Ephèse ont rendu célèbre le pontificat de Célestin Ier, et lui ont donné lieu d'écrire plusieurs lettres en Orient. Une des premières affaires dont il ait eu à s'occuper est celle du prêtre Apiarius, qui avait déjà été l'objet d'une discussion entre les évêques d'Afrique et les saints Papes Zosime et Boniface. *Voy.* l'article APIARIUS, t. II, col. 266.

Du diocèse de Sicque, où il s'était fait excommunier, Apiarius avait été placé dans celui de Tabraque, où il se conduisit de manière à se faire excommunier encore. Il recourut donc de nouveau à Rome, comme nous l'avons dit à son article; il persuada de son innocence Célestin Ier, qui le reçut à sa communion, écrivit une lettre en sa faveur aux évêques d'Afrique, et l'y renvoya lui-même avec l'évêque Faustin, qui déjà y avait été comme légat du Pape Zosime. A leur arrivée, les évêques d'Afrique assemblèrent un concile où présidèrent Aurélius de Carthage et Valentin, primat de Numidie. Treize autres sont nommés dans les actes, mais saint Augustin n'y parut point, non plus qu'aucun de ses amis.

Ce concile ayant examiné l'affaire d'Apiarius le trouva chargé de tant de crimes par ceux de Tabraque, que Faustin ne put le défendre, quoique, d'après ce que disent les évêques dans leur lettre, il fît plutôt le personnage d'avocat que de juge, et qu'il s'opposât à tout le concile d'une manière injurieuse, sous prétexte de soutenir les priviléges de l'Eglise romaine. Car il voulait qu'Apiarius fût reçu à la communion des évêques d'Afrique, parce que le Pape l'y avait rétabli, croyant qu'il avait appelé, ce que toutefois Faustin ne put point prouver Enfin, après trois jours de contestation Apiarius, pressé par sa conscience et touché de Dieu, confessa tout d'un coup tous les crimes dont il était accusé : ces crimes étaient incroyables, et tellement odieux qu'ils excitèrent les gémissements de tout le concile. Malgré ses aveux, Apiarius demeura pour toujours privé du ministère ecclésiastique. Voilà ce que nous avons résumé à l'article de ce prêtre; mais ce qu'il importe d'examiner ici, c'est la suite que donnèrent à cette affaire les évêques d'Afrique.

II. Ils écrivirent à Célestin Ier une lettre synodale, où ils le conjurent de ne pas si

(1714) *Hist. Angl.*, l. III, c. 23.
(1715) *Hist. ecclés.*, l. XXXIX, n° 4.
(1716) Bède, *Hist. ecclés. d'Angleterre*, l. II.
(1717) *Vies des saints*, etc., 7 janvier.

facilement prêter l'oreille à ceux qui venaient d'Afrique, et de ne plus vouloir admettre à sa communion ceux qu'ils auront excommuniés, puisque c'est un point réglé par le concile de Nicée. « Car, ajoutent-ils, si cela est défendu à l'égard des moindres clercs et des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques? de peur que ceux à qui la communion est interdite dans les provinces, n'y paraissent rétablis prématurément et contre les règles, par Votre Sainteté. Pareillement, que Votre Sainteté repousse, comme il est digne d'elle, les recours sans probité des prêtres et des clercs inférieurs; car aucune ordonnance de nos Pères n'a fait ce préjudice à l'Eglise d'Afrique, et les décrets de Nicée ont manifestement soumis aux métropolitains, soit les clercs inférieurs, soit les évêques eux-mêmes. Ils ont ordonné, avec beaucoup de prudence et de justice, que toutes les affaires seraient terminées sur les lieux où elles ont pris naissance, et ils n'ont pas cru que la grâce du Saint-Esprit, dût manquer à chaque province, pour y donner aux évêques la lumière et la force nécessaires dans les jugements. Vu principalement que quiconque se croit lésé, pourra appeler au concile de la province, ou même au concile universel. Si ce n'est que l'on croit que Dieu peut inspirer la justice à quelqu'un en particulier, et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Et comment le jugement d'outre-mer pourra-t-il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoyer les témoins nécessaires, soit à cause de la faiblesse du sexe ou de l'âge avancé, soit pour quelque autre empêchement? Car d'envoyer quelqu'un de la part de votre Sainteté, nous ne trouvons aucun concile qui l'ait ordonné. »

Les évêques continuent ainsi: « Pour ce que vous nous avez envoyé par notre confrère Faustin, comme étant du concile de Nicée, nous n'avons rien trouvé de semblable dans les exemplaires les plus authentiques de ce concile, que nous avons reçu de notre saint coévêque Cyrille d'Alexandrie et du vénérable Atticus de Constantinople, et que nous avons envoyés précédemment à Boniface, votre prédécesseur, de vénérable mémoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie d'envoyer de vos clercs pour exécuter vos ordres, nous vous prions de n'en rien faire, de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de la domination séculière dans l'Eglise de Jésus-Christ, qui doit montrer à tous l'exemple de la simplicité et de l'humilité. Car pour notre frère Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Eglise, nous nous assurons sur votre bonté que, sans altérer la charité fraternelle, l'Afrique ne sera plus obligée de le souffrir (1718). »

III. En examinant bien cette fameuse lettre dont on voudrait peut-être abuser contre les recours au Saint-Siége, on voit qu'elle consiste, au fond, non point à rien définir, non point à rien commander, mais à supplier le Pape de ne plus écouter si facilement ceux qui, d'Afrique, venaient à Rome; de ne plus admettre prématurément à la communion ceux qui en étaient exclus; de repousser les recours importuns et téméraires des ecclésiastiques; de ne point, à la demande du premier venu, envoyer des clercs en Afrique pour exécuter ses jugements; en particulier de n'y plus envoyer l'évêque Faustin, qui probablement avait usé de ses pouvoirs avec peu de mesure.

Tout ceci s'explique et peut se justifier jusqu'à un certain point, bien qu'en définitive cela ne fasse que témoigner une chose: la paternelle et miséricordieuse condescendance de Rome, et probablement la grande sévérité des évêques d'Afrique qui n'aimaient pas qu'on en appelât de leurs sentences. Il est vrai que, dans le cas présent, ils ne s'étaient pas trompés. Mais comme le contraire aurait pu arriver, ils eussent dû se réjouir, loin de s'ombrager, de voir une autorité plus haute, et placée plus à l'abri des passions locales, et, par conséquent, plus à même d'apprécier avec calme les choses, et de prononcer avec une justice plus impartiale et plus vigoureuse. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère voir, dans la lettre des évêques d'Afrique, autre chose que ce que nous venons de dire; car, comme le prouve un historien (1719), à prendre leurs raisonnements à la rigueur, il faudrait conclure que ce concile universel d'Afrique méconnaissait les principes, oubliait les faits et raisonnait mal.

En effet, les auteurs de la pièce, supposent qu'un concile seul peut donner au successeur de saint Pierre le droit de recevoir les *appels*. Or c'est oublier celui qui a dit au même Pierre: « Tu es la pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (1720). » C'est oublier la doctrine des anciens Pères, c'est méconnaître cette parole de Tertullien: « Le Seigneur a donné les clés à Pierre, et par lui à l'Eglise (1721); » celle-ci de saint Optat: « Saint Pierre a reçu seul les clés du royaume des cieux pour les communiquer aux autres (1722); » cette autre de saint Cyprien: « Notre-Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre dans l'Evangile: Tu es Pierre, etc. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découlent l'ordination des évêques et la forme de l'Eglise, afin qu'elle soit établie sur les évêques (1723). » Voilà ce qu'avaient

(1718) Labbe et Coustant, apud Fleury, l. xxiv, n° 35.

(1719) L'abbé Rohrbacher, t. VII, pag. 579 et suiv.

(1720) *Matth.* xvi.

(1721) Tertull., *Scorp.*, c. 10.

(1722) Optat., lib. vii, n° 3.

(1723) S. Cyprian., epist. 27.

dit des Pères de l'Eglise antérieurs aux évêques d'Afrique, et ils oublient l'enseignement de leurs ancêtres ! Ils ne font pas attention que la coutume seule peut établir des règles et donner des droits dans l'Eglise, et que, pour le droit d'appellation à Rome, il y en avait en Afrique même des exemples et très-anciens et très-récents. *Voy.* les articles CAUSES MAJEURES (De la primauté du Pape dans les), et HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS.

Sur ce que le concile de Nicée défend de recevoir à la communion, dans un diocèse, des clercs excommuniés dans le leur, les évêques d'Afrique font cet argument. « Si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs ou des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques ? » Cette manière de raisonner est une preuve, comme nous l'avons remarqué, que saint Augustin n'assista point à ce concile, car il n'eût point parlé ainsi, lui qui a dit, parlant de Cécilien de Carthage, condamné par de nombreux conciles d'Afrique : « Cécilien pouvait mépriser la multitude de ses ennemis, se voyant uni par des lettres de communion et avec l'Eglise romaine, dans laquelle s'est toujours déployée la principauté de la chaire apostolique, et avec les autres pays, d'où l'Afrique même a reçu l'Evangile, et où il était prêt à plaider sa cause, si ses adversaires avaient tenté de lui aliéner ces Eglises. » Ces paroles ne laissent rien à désirer, non plus que les suivantes : « Il ne s'agissait pas de prêtres, de diacres ou de clercs d'un ordre inférieur, mais d'évêques qui pouvaient réserver leur cause entière au jugement d'autres collègues, principalement à celui des chaires apostoliques, où les sentences rendues contre eux, en leur absence, eussent été sans aucune valeur (1724). » C'est ainsi que raisonnait l'évêque d'Hippone contre les donatistes. Les auteurs de la lettre au Pape saint Célestin raisonnaient d'une manière tout opposée, et comme les donatistes auraient pu faire pour soutenir leur schisme.

Une remarque, qui n'est pas sans importance, se place naturellement ici. Pour ranger les évêques sur le même pied que les clercs inférieurs et les laïques, les auteurs de la lettre ne citent aucun concile qui le dise formellement; ils s'efforcent seulement de le conclure d'un canon de Nicée. Donc, quand on lit dans le vingt-huitième canon du code de l'église d'Afrique, pris du deuxième concile de Milève, sous le Pape Innocent, que la chose avait déjà été statuée plusieurs fois touchant les évêques mêmes, la conclusion naturelle à tirer, c'est que ces paroles sont une interpolation faite postérieurement. Et de fait, elles ne se trouvent point dans les actes propres du deuxième concile de Milève.

Ils rappellent que les affaires doivent être terminées sur les lieux où elles ont pris naissance. Sans doute, c'est la règle générale; mais comme, d'après eux-mêmes, cela n'empêche pas que quiconque se croit lésé ne puisse appeler au concile de sa province, ou même au concile universel d'Afrique, pourquoi cela empêcherait-il que celui qui se croirait lésé dans ces premiers tribunaux, ne puisse appeler à ce tribunal suprême où la principauté de la chaire apostolique a toujours déployé sa vigueur ? Mais quand Cécilien de Carthage se vit condamné à Carthage même et par de nombreux conciles, où trouva-t-il justice, si ce n'est outre-mer, si ce n'est à Rome ? Quand tout récemment saint Chrysostome se vit condamner à la fois et par deux conciles et par la puissance impériale, où trouva-t-il justice, si ce n'est encore à Rome ? Et quand, plus haut, saint Athanase d'Alexandrie, saint Paul de Constantinople et tant d'autres, se virent condamnés par d'interminables assemblées d'évêques et exilés par les ordres des empereurs, où trouvèrent-ils justice ? n'est-ce pas outremer, n'est-ce pas toujours à Rome ?

Les évêques d'Afrique demandent s'il est à croire que Dieu puisse inspirer la justice à quelqu'un en particulier et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Mais n'a-t-on pas des exemples de ceci ? Saint Cyprien, avec une infinité d'évêques africains, ne soutiennent-ils pas l'erreur, et le Pape saint Etienne la vérité ? Une infinité d'évêques donatistes ne condamnèrent-ils pas Cécilien, que justifia le Pape Miltiade ? Deux nombreux conciles ne condamnèrent-ils pas saint Chrysostome, que vengea le Pape Innocent ? Plusieurs conciles nombreux ne donnèrent-ils pas tort à saint Athanase, que soutint seul le Pape Jules ? Et, au-dessus de tous ces exemples, les évêques d'Afrique ne savaient-ils pas que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait à saint Pierre et à ses successeurs, une promesse qu'il n'a faite à aucun autre en particulier : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, etc.

Quand ces évêques signalent la difficulté d'envoyer les témoins outre-mer, cela prouve seulement qu'il ne faut point, sans nécessité, évoquer et juger les affaires à Rome même, et qu'il est plus utile d'envoyer des légats sur les lieux. Quand ils ajoutent qu'ils n'ont trouvé aucun concile qui ait ordonné cela, la faute n'en est point au Pape, mais à eux. Gratus, évêque de Carthage, avec trente-cinq évêques africains, avait assisté et souscrit au concile de Sardique, où la chose avait été réglée. C'est une faute de plus aux évêques africains d'avoir conservé si mal les actes et le souvenir de ce concile, qui n'était qu'une suite et un complément de celui de Nicée.

On voit par tout ceci qu'il est impossible que les adversaires des appellations au Pape puissent raisonnablement se prévaloir de la fameuse lettre des évêques d'Afrique. Vouloir s'en appuyer, ce serait lui donner un sens injurieux au Saint-Siége et en tirer

(1724) S. Aug., epist. 43, n° 7.

des conséquences schismatiques ; sens que ces évêques n'ont sans doute pas prétendu lui attribuer, et conséquences qu'ils n'auraient point acceptées, du moins on peut le supposer.

IV. A peine débarrassé de l'affaire d'Apiarius, le Pape Célestin écrivit à Périgène, Basile, Paul et quelques autres évêques d'Illyrie, pour leur recommander la soumission à l'Eglise romaine et à celle de Thessalonique.

Ensuite il écrivit, le 25 juillet 428, aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne, pour les engager à corriger certains abus qui s'étaient glissés dans la discipline ecclésiastique. Le premier regardait un habit particulier, c'est-à-dire comme il paraît vraisemblable, un manteau et une ceinture, à l'imitation des moines, que quelques évêques affectaient de porter, quoiqu'ils n'eussent pas fait profession de la vie monastique, et que saint Célestin veut qu'on laisse aux solitaires. Le second abus qu'il reprend, est la dureté avec laquelle on refusait d'admettre à la pénitence ceux qui la demandaient à la mort. Le troisième abus consistait en ce que l'on élevait des laïques à l'épiscopat, sans les avoir fait passer par les degrés inférieurs, selon le droit.

Saint Célestin dont la vigilance s'étendait partout, écrivit aussi aux évêques de la Pouille et de la Calabre. Sa lettre commence par un avertissement général à tous les évêques, qui porte qu'il n'est permis à aucun évêque d'ignorer, ni de rien faire de contraire aux lois ecclésiastiques ; « car, dit ce Pontife, où en serons-nous, si on laisse la liberté à des particuliers de changer la forme des saints décrets, suivant la fantaisie du peuple? » Sur ce principe, Célestin défend d'ordonner évêques des laïques, quand même le peuple les demanderait, et avertit les évêques de s'opposer rigoureusement à ce qu'il souhaite, quand cela est contre les règles. Cette lettre est du 29 juillet 429.

En 430, ce saint Pape écrivit diverses lettres aux principaux évêques d'Orient, toutes datées du 11 août. Nous en parlerons un peu plus loin. Il en écrivit une autre à la fin de l'année 431, ou au commencement de l'année suivante, et nous nous arrêterons de suite sur cette dernière.

V. Elle est adressée à Venerius, évêque de Marseille, à Marin, Léonce, Auxone et autres évêques des Gaules, qui supportaient et même favorisaient ceux qui attaquaient la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Saint Prosper et saint Hilaire, disciples de ce saint docteur, et fort attachés à ses sentiments, se trouvant les plus faibles dans les Gaules, étaient venus à Rome se plaindre à Célestin de ce qu'on permettait à des prêtres de leur pays d'exciter des disputes et des divisions dans l'Eglise des Gaules, d'attaquer la doctrine de saint Augustin après sa mort, et de soutenir que ce saint docteur et ses disciples avaient avancé des sentiments contraires à la vérité catholique.

Dans sa lettre, le Pape Célestin s'en prend donc aux évêques qui devaient, dit-il, « empêcher ces disputes, et ne pas permettre que ces personnes se mêlassent d'enseigner. » Il dit que le silence que les évêques gardaient en cette occasion, pouvait passer pour une espèce d'approbation. Il les avertit d'avoir à reprendre ceux qui dogmatisaient contre la doctrine de saint Augustin : « qu'il ne leur soit plus permis, dit-il, de parler à l'avenir à leur fantaisie; que la nouveauté cesse de s'opposer à l'antiquité; que ces esprits inquiets cessent de troubler la paix de l'Eglise. »

Le Pontife continue ainsi : « C'est à vous à mettre la paix dans vos églises. Que ces prêtres sachent qu'ils doivent vous être soumis ; que ceux qui n'enseignent pas la vérité, sachent que c'est à eux à apprendre, et qu'ils ne doivent pas se mêler d'enseigner. Que faites-vous dans vos Eglises, s'ils sont les maîtres d'enseigner ce qui leur plaît ? Mais nous ne nous étonnons pas, ajoute Célestin, s'ils font des entreprises contre les vivants, puisqu'ils attaquent la mémoire de nos frères après leur mort. Nous avons toujours eu, dans notre communion, saint Augustin d'heureuse mémoire, dont la vie et le mérite sont assez connus. Sa réputation n'a jamais reçu la moindre atteinte, et sa science a été si connue, que mes prédécesseurs l'ont considérée comme un des plus excellents maîtres de l'Eglise. Tous les catholiques ont toujours bien pensé de lui. Il a été honoré et respecté généralement de tout le monde. Résistez donc aux ennemis de sa mémoire, dont le nombre augmente tous les jours. Ne souffrez pas que les personnes de piété qui le défendent, soient affligées et persécutées. Il s'agit de la cause de l'Eglise universelle qui est attaquée par cette nouveauté. Faites connaître que ce qui nous déplaît vous déplaît aussi; ce qui nous paraîtra, si après avoir imposé silence aux méchants esprits, vous faites en sorte qu'il n'y ait plus de plaintes sur ce sujet... » Telle est la lettre de saint Célestin aux évêques des Gaules (1725).

(1725) Un historien dit que cette lettre de saint Célestin est très-remarquable : « le Pape y venge la mémoire de saint Augustin ; il le place parmi les principaux docteurs de l'Eglise ; il témoigne que jamais soupçon fâcheux n'a flétri sa renommée. Mais il n'approuve pas pour cela, en détail, tout ce qu'il a pu dire, même sur la grâce. La règle dernière, à cet égard, ce n'est pas ce que les docteurs ont pu écrire sur ces questions ardues, mais ce que le Siége de Pierre a défini, soit directement par lui-même, soit en approuvant les définitions des conciles... » (Rohrbacher, t. VIII, p. 92.)

On joint ordinairement à cette lettre de saint Célestin, un recueil des décisions des Papes ses prédécesseurs, et des conciles d'Afrique sur les principaux points touchant la grâce et le libre arbitre, intitulé : *Autorités ou sentences des anciens évêques et du siége apostolique touchant la grâce et le libre arbitre.*

Vers cette époque, ce Pontife ayant appris que la Bretagne venait d'être délivrée des pélagiens et des Anglo-Saxons, voulut affermir d'avantage la religion dans cette île. A cet effet il y envoya, l'an 431, le diacre Pallade, qu'il avait ordonné évêque pour les Scots ou Ecossais, dont une partie avait transmigré de l'Irlande au nord de la Bretagne; et ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusque-là avait été très-barbare. Mais Pallade mourut bientôt, et saint Célestin lui substitua saint Patrice qu'il ordonna évêque, et qu'il envoya prêcher la foi en Irlande, d'où les Ecossais étaient originaires.

En même temps que saint Célestin envoyait des légats en Bretagne, pour combattre ou arrêter les progrès de l'hérésie, un premier évêque aux Ecossais, un apôtre à l'Irlande, il nommait saint Cyrille d'Alexandrie son légat en Orient, pour présider en son nom au concile général d'Ephèse, et lui faire exécuter la sentence qu'il avait prononcée à Rome, contre Nestorius, évêque de Constantinople. Cette affaire fut surtout celle qui le préoccupa le plus pendant son pontificat.

VI. Célestin qui avait d'abord appris les erreurs de Nestorius par les plaintes des fidèles, ensuite par ses homélies qu'on lui avait déférées, ne put plus en douter, quand il eut reçu les lettres de Nestorius lui-même, avec ses autres ouvrages: car cet hérésiarque écrivit au Pape, et lui adressa ses écrits. *Voy.* son article.

Pour procéder avec toute la maturité convenable dans une affaire aussi grave, Célestin fit traduire ces lettres et ces écrits en latin. Il fit même composer un traité pour soutenir la doctrine catholique contre la nouvelle hérésie, et ce fut Jean Cassien qui eut mission de faire ce traité qu'il intitula *De l'incarnation.*—*Voy.* CASSIEN (Jean), n°s II et III. — De son côté, saint Cyrille d'Alexandrie informait l'affaire, et écrivait à Célestin le résultat de ses enquêtes. *Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE.

Quand il eut reçu toutes ces pièces, Célestin assembla un concile à Rome, vers le commencement du mois d'août 430, où les écrits de Nestorius furent examinés et comparés à ceux des Pères. Le Pape y rapporta les autorités de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Damase, après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, et saint Cyrille chargé de l'exécution.

Célestin lui en écrivit donc. Dans sa lettre, il loue son zèle et sa vigilance, et lui déclare qu'il est entièrement dans ses sentiments touchant l'incarnation. « Que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner; mais il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. En attendant, tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue à combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi, par l'autorité de notre Siége et agissant à notre place, vous exécuterez cette sentence avec une sévérité exemplaire; en sorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématise par une confession écrite sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ, notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise romaine, et votre Eglise, et tout la chrétienté, votre sainteté pourvoie aussitôt à cette Eglise, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de notre corps. Nous avons écrit les mêmes choses à nos saints frères et coévêques Jean, Rufus, Juvéval et Flavien, afin que l'on connaisse partout notre sentence à son égard, ou plutôt la divine sentence de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1726). »

Les quatre évêques dont parle ici saint Célestin étaient Jean d'Antioche, Rufus de Thessalonique, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Philippes. La lettre qu'il leur adressa contient en substance les mêmes choses que la précédente. Le même jour, 11 août 430, il en écrivit une au peuple et au clergé de Constantinople, qu'il appelle *ses membres.* Elle est pleine d'exhortation à demeurer fermes dans la foi catholique, et de consolation pour ceux que Nestorius persécutait. Le Pape y déclara nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ses erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, *il a* commis à sa place son saint frère Cyrille. Puis il cite la sentence qui termine sa lettre précédente.

VII. A cette date encore, Célestin adressa une lettre à Nestorius lui-même. Il lui marque qu'il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avait conçue de lui, sur sa réputation. Il dit qu'il a lu ses lettres et ses livres, et qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin peu d'accord avec elles-mêmes, mais surtout contraires à la foi catholique.

Il lui rappelle les deux lettres que Cyrille

Il est aussi appelé; *Règles du siége apostolique,* mais le nom le plus commun qu'on lui donne, c'est *Articles ou capitules sur la grâce.* Denis le Petit, au VIe siècle, l'a mis dans sa collection sous le nom de Célestin. Cresconius, évêque d'Afrique, qui écrivait vers la fin du même siècle, l'a aussi attribué à saint Célestin, et, depuis, il a toujours été cité sous le nom de ce Pape par l'Eglise de Lyon, par Hincmar, par Loup de Ferrières, par Yves de Chartres, et par plusieurs autres. On croit même que c'est de ce recueil de témoignages que parle le Pape Hormisdas dans sa lettre à Possessor, écrite en 520. Malgré ces autorités qui paraissent démontrer que ces *Capitules* sont véritablement de saint Célestin, des critiques sont d'un avis contraire. On peut voir l'analyse de leurs raisons, dans dom Richard, *Dict. des sciences ecclés.*, t. I, p. 918, col. 2, de l'édit. in-fol., 1760. L'abbé Rohrbacher paraît admettre ces *Capitules* comme de saint Célestin, et il en fait le résumé dans son *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. VIII, p. 90-92.

(1726) Labbe, 1106.

lui avait écrites, et l'avertit qu'elles lui tiendront lieu de première et de seconde monition, et celle qu'il lui écrivait lui-même, de troisième, ajoutant que, s'il ne corrige ce qu'il a enseigné de mauvais, et ne rentre dans la vraie voie, qui est Jésus-Christ, il le séparera de sa communion et de celle de toute l'Eglise. Il lui fait l'application de ces paroles de l'Apôtre : *Je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravisseurs qui n'épargneront point le troupeau;* parce qu'en effet, au lieu de veiller à la garde de ses ouailles, il les vexait par ses ravages, en persécutant ceux qui suivaient la foi catholique.

Ensuite, Célestin représente à Nestorius, que jamais aucun de ceux qui ont attaqué l'Eglise ne sont sortis victorieux du combat, et qu'ils ont tous été flétris d'une même censure, c'est-à-dire chassés de l'Eglise. Il en donne pour exemple Paul de Samosate et les pélagiens, « sur lesquels, dit-il, vous nous avez consulté, comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé. Ils ont été condamnés, et justement, et chassés de leurs siéges. Ce qui nous étonne, ajoute le Pontife, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnés pour avoir nié le péché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lu dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon, et vous les chasseriez encore, s'ils vous déplaisaient comme à ceux qui les ont chassés. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé contre eux, puisque c'est d'Atticus, votre prédécesseur, que nous en avons ici les actes? Pourquoi Sisinnius, de sainte mémoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savait qu'ils avaient été justement condamnés sous Atticus, son prédécesseur. »

Célestin termine ainsi : « Au lieu de vous occuper des autres, médecin, guérissez-vous vous-même. Votre mal exige un prompt remède. Nous avons approuvé et nous approuvons la foi de l'évêque d'Alexandrie. Averti par lui, ayez les mêmes sentiments que nous, si vous voulez être avec nous. Condamnez ce que vous avez pensé jusqu'à présent, et prêchez aussitôt, nous le voulons, ce que vous lui verrez prêcher. Après la condamnation de votre mauvaise doctrine, une preuve complète de votre correction, c'est que vous rappeliez à l'Eglise, tous ceux qui ont été expulsés pour la cause du Christ, et que vous les rapeliez tous. Si on ne fait ce que nous disons, on chassera celui qui a chassé; d'autant plus que ceux contre lesquels vous avez tenu une conduite pareille, sont dans notre communion. Nous avons aussi écrit au clergé et aux fidèles de Constantinople, ce que la nécessité exige; à savoir que, si vous vous obstinez dans votre perverse doctrine et que vous ne prêchiez pas ce que prêche avec nous notre frère Cyrille, vous êtes retranché du nombre de nos collègues, et que vous ne pouvez avoir de communion avec nous. Sachez donc hautement que, si vous ne prêchez, touchant le Christ notre Dieu, ce que tient l'église de Rome, d'Alexandrie, et toute l'Eglise catholique, ce que la sainte Eglise de Constantinople a tenu jusqu'à vous; et si dans dix jours, à compter depuis notre monition que voici, vous ne condamnez nettement et par écrit, cette nouveauté impie qui veut séparer ce que l'Ecriture joint ensemble, vous êtes exclus de la communion de toute l'Eglise catholique. L'acte authentique de ce jugement, ainsi que les autres papiers, nous l'adressons par le diacre Possidonius à notre saint collègue l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place, et que notre décret vous soit connu, et à vous et à tous nos frères, car tous doivent savoir ce qui se fait, quand il s'agit de la cause de tous. Que Dieu vous conserve, bien-aimé frère (1727). »

VIII. Saint Cyrille, ayant reçu les lettres du Pape, les envoya à ceux auxquels elles étaient adressées, et fit tout ce que Célestin lui avait prescrit (*Voy.* son article), d'où Bossuet conclut qu'il y a dans cette affaire, deux circonstances d'une grande importance (1728).

« L'une, que le Pape décidait avec une autorité fort absolue, car il écrit à saint Cyrille en ces termes : *C'est pourquoi, par l'autorité de notre Siége et agissant à notre place avec puissance, vous exécuterez la sentence avec une sévérité exemplaire.* C'est Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exécute, et il exécute *avec puissance*, parce qu'il agit *par l'autorité* du Siége de Rome. Ce qu'il écrit à Nestorius n'est pas moins fort, puisqu'il donne son approbation à la foi de saint Cyrille; et, en conséquence, il ordonne à Nestorius de se conformer à ce *qu'il lui verra enseigner*, sous peine de déposition. L'autre circonstance est, que tous les évêques de l'église grecque étaient disposés à obéir. Une si grande puissance exercée dans l'église grecque, et encore contre un patriarche de Constantinople, donne sans doute une grande idée de l'autorité du Pape. Il se montrait le supérieur de tous les patriarches : il déposait celui de Constantinople; celui d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter la sentence; celui d'Antioche, quelque ami qu'il fût de Nestorius, ne songeait pas seulement à y résister; Juvénal, patriarche de Jérusalem, était dans le même sentiment; Célestin leur donnait ses ordres et à tous les autres évêques de l'Eglise grecque, et sa sentence allait être exécutée sans opposition. »

Voilà ce que Bossuet reproche à Ellies Dupin de n'avoir pas fait ressortir dans son histoire, et on ne saurait nier que cette critique ne soit très-fondée. Mais voici une autre omission, non moins grave, commise par le même historien, et dont Bossuet se porte également garant : « Il était important

(1727) Labbe, 553.
(1728) Bossuet, *Remarques sur l'hist. des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine*, de M. Dupin, t. XXX, de ses *Œuvres*, édit. de Versailles, p. 524.

de remarquer, dit l'évêque de Meaux, qu'encore que le blasphème de Nestorius contre la personne de Jésus-Christ, renversât le fondement du christianisme, aucun autre évêque que le Pape n'osa prononcer sa déposition; et cela sert à conclure qu'il n'y avait que lui seul qui eût droit sur lui, et qui fût son supérieur. M. Dupin n'en dit mot. Saint Cyrille eut bien la pensée, comme il le dit lui-même, de lui déclarer *synodiquement* qu'il ne pouvait plus communiquer avec lui, ce qu'il semble qu'il pouvait faire, puisque le clergé et le peuple de Constantinople avaient déjà refusé de participer à la communion de ce blasphémateur. Saint Cyrille n'osa pourtant pas le faire; il crut que la séparation d'un patriarche d'avec un autre qui ne lui était pas soumis, était un acte trop juridique pour être entrepris sans l'autorité du Pape. « Je « n'ai pas voulu, dit-il dans sa lettre à Cé« lestin, me retirer de la communion de « Nestorius avec hardiesse et confiance, « jusqu'à ce que j'aie su votre sentiment. « Daignez donc déclarer votre pensée, et si « nous devons communiquer avec lui ou « non. » Le mot grec signifie déclarer juridiquement. τύπος c'est une règle, c'est une sentence; et τυπῶσαι τὸ δοκοῦν c'est déclarer juridiquement son sentiment. Le Pape seul le pouvait faire: Cyrille ni aucun autre patriarche n'avaient le pouvoir de déposer Nestorius, qui ne leur était pas soumis; le Pape seul l'a fait, et personne n'y trouve à redire, parce que son autorité s'étendait sur tous (1729). »

IX. Cependant saint Cyrille avait, comme nous l'avons dit, notifié les lettres du Pape aux intéressés; il avait tenté, auprès de Nestorius, les voies de pacification et de retour, et n'ayant pu le gagner, il en était venu au remède extrême de l'excommunication. *Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE.

Ainsi cette grande affaire allait se terminer d'une manière purement ecclésiastique, par la décision du Pape, exécutée par le patriarche d'Alexandrie, sans que celui d'Antioche, ni aucun évêque y trouvât à redire. Mais cette voie était trop simple pour la cour de Constantinople. Est-ce qu'elle ne la privait pas de s'occuper de théologie? et les empereurs grecs ne renonçaient pas aisément à leur manie de dogmatiser, et de se mêler des affaires de l'Eglise. Il fallut donc à Théodose un concile œcuménique, lequel, comme nous le verrons, ne fit que ce qu'on allait faire sans frais, et exécuter, en définitive, la décision du Pape. *Voy.* l'article EPHÈSE, IIIe concile général tenu à Ephèse en 431.

Saint Célestin ayant reçu, à Noël de l'an 431, des lettres de Constantinople qui lui donnaient avis de la condamnation de Nestorius et de l'élection de Maximien, les fit lire devant tout le peuple assemblé dans l'église de Saint-Pierre. Cette lettre causa aux assistants une extrême joie, qui fut suivie d'acclamations et de prières pour l'empereur.

Le Pape, qui avait dessein de renvoyer Jean et Epictète qui lui avaient apporté ces lettres, assez tôt pour retourner avant la fête de Pâques, se hâta d'expédier les réponses dont il devait les charger. Elles sont au nombre de quatre, toutes datées du 15 mars 432.

La première est adressée au concile d'Ephèse, c'est-à-dire aux évêques qui y avaient assisté, car il y avait six mois que le concile était séparé. Le Pape y félicite les Pères de leur victoire sur l'hérésie, de la déposition de Nestorius, et de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il ajoute qu'un homme d'une heureuse simplicité, tel qu'était Maximien, était digne de succéder à Sisinnius de sainte mémoire, voulant que l'on regardât le siége de Constantinople comme ayant été vacant, pendant que le sacrilége Nestorius l'occupait. « Nous avons été présent en esprit lorsque les évêques catholiques, en ordonnant Maximien, ont récité sur sa tête les paroles mystiques, » c'est-à-dire les oraisons que les évêques récitent lorsque l'on tient le livre des Evangiles sur la tête de celui qui est ordonné. Le Pape témoigne aussi sa joie, de ce que cette élection s'était faite du consentement unanime de l'empereur et des évêques, et dit qu'il n'ignorait pas par quel chemin Maximien était parvenu au faîte du sacerdoce, c'est-à-dire par le suffrage des pauvres, auxquels il avait donné tous ses biens.

Comme saint Célestin avait appris que Nestorius était retourné à Antioche, où il pouvait faire beaucoup de mal, il presse les évêques d'obtenir de l'empereur qu'il en soit chassé et relégué dans quelque solitude; ce que Jean et Epictète jugeaient aussi être fort à propos. Il passe aux complices de Nestorius, et dit qu'il faut agir envers eux avec beaucoup de circonspection, suivant l'exemple que le Siége apostolique avait toujours donné en des cas pareils, notamment à l'égard des pélagiens. C'est que les adhérents, s'ils se convertissent, s'ils condamnent l'hérésie et son auteur, et se déclarent catholiques, ils sont reçus dans leur rang et dignité, et peuvent reprendre leurs églises, dont jusque-là ils doivent être chassés, quand même, par surprise, l'empereur les y aurait rétablis; tandis que les auteurs de l'hérésie et ceux de leurs complices qui ont été nommément condamnés avec eux, par la souscription de tous les frères, ne sont reçus qu'à la pénitence.

Le Pape ajoute: « Quant à l'évêque d'Antioche, s'il y a espoir de correction, écrivez-lui que, s'il ne partage pas nos sentiments et ne condamne par écrit la nouvelle hérésie, l'Eglise ordonnera de lui selon que le condamne l'intérêt de notre foi. Il faut espérer cependant de la divine miséricorde, que tous rentreront dans la voie de la vérité,

(1729) Bossuet, *Remarques sur l'histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine*, de M. Dupin, tom. XXX de ses *Œuvres*, édit. de Versailles, p. 524.

si l'on éloigne de ladite ville l'auteur et la cause de ces maux, »

X. La seconde lettre de Célestin est adressée à l'empereur Théodose; elle loue son zèle pour la foi, et approuve l'ordination de Maximien, que le Pape reconnaît pour membre de l'Eglise romaine; mais il insiste principalement sur la nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'hérésie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particulière, savoir : de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avait laissé à quelqu'un des terres en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs et des monastères : ce qui était fort mal-exécuté.

La troisième lettre est à Maximien, pour l'exhorter à réparer les désordres de l'église de Constantinople, en imitant la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Célestius, c'est-à-dire de Pélage, dont les sectateurs faisaient toujours de nouveaux efforts pour se relever.

Enfin la quatrième lettre de Célestin est adressée au clergé et au peuple de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de l'affaire; le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zèle de saint Cyrille et ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même; le concile demandé par Nestorius, et auquel toutefois il n'a osé se présenter; le secours qu'il a cherché dans les pélagiens. Ensuite le Pape exhorte l'Eglise de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine qu'il a prise de l'Eglise romaine, et à demeurer fermes dans la foi, comme ils avaient fait jusqu'alors (1730).

Tels sont les principaux actes du pontificat de Célestin Ier. Ce saint Pontife mourut vers le 26 juillet de l'an 432.

On a perdu quelques autres lettres de saint Célestin. Telle est celle, par exemple, qu'il avait écrite en réponse aux évêques qui lui avaient appris l'élection de Nestorius à la place de Sisinnius, et celle qu'il avait aussi écrite en réponse à l'évêque Terentius. Socrate lui en attribue plusieurs autres, adressées, dit-il, à Jean d'Antioche, à saint Cyrille d'Alexandrie et à Rufus de Thessalonique. Mais plusieurs critiques pensent que cet historien a été mal informé, et que ces lettres, qui autorisent la translation des évêques, sont supposées. Il paraît qu'il faut dire la même chose de quelques décrets attribués à saint Célestin.

CÉLESTIN II, Pape, succéda à Innocent II le 26 septembre 1143, et ne siégea sur la Chaire de saint Pierre que cinq mois.

Il était Toscan de nation, et se nommait Gui de Castel. Il était connu en France pour avoir été, dans sa jeunesse, disciple d'Abailard, et depuis légat. Honorius II l'avait créé cardinal en 1128. Un annaliste contemporain a dit de lui qu'il avait été distingué par les trois sortes de qualités qui contribuent le plus à la réputation d'un homme de son rang, la naissance, l'érudition et une capacité universelle dans les emplois (1731).

L'élection de Célestin II eut quelque chose d'antique. Le peuple de Rome était travaillé d'une révolution politique. Les meneurs cherchaient à secouer la souveraineté temporelle du Pontife romain. L'élection seule d'un Pape avait souvent donné lieu à des troubles qui agitaient le monde entier. Une élection dans des conjonctures pareilles laissait à craindre des troubles bien plus graves. Tout le contraire arriva. Au lieu d'augmenter l'agitation existante, l'élection du nouveau Pape la calma tout d'un coup. Les cardinaux, aux acclamations du clergé et du peuple de Rome, le choisirent d'une voix unanime. C'est ce que lui-même témoigne dans sa lettre du 6 novembre, à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui avait déjà appris son élection d'ailleurs, et la regardait comme un miracle (1732).

Célestin II était à peine sur le Saint-Siége, qu'il reçut de France deux ambassades : l'une du roi Louis VII dit le Jeune, l'autre de Thibaud comte de Champagne. Le roi le priait de lever l'interdit qui pesait depuis deux ans sur son royaume (*Voy.* l'article INNOCENT II) ; le comte, appuyé d'une lettre de saint Bernard (1733), le priait de ménager la paix avec le roi.

Il paraît que les esprits étaient disposés à une réconciliation sincère. Le roi consentait à reconnaître l'archevêque de Bourges, et à rendre aux églises la liberté des élections. Toutes les clauses ayant été réglées d'avance, les ambassadeurs eurent une audience publique; ils assurèrent le Pontife de l'obéissance du roi, et le prièrent de lever l'interdit qui avait été jeté par son prédécesseur sur quelques provinces du royaume. Le Pape, ayant écouté et reçu leur prière, se leva de son siége; puis, se tournant vers la France, et étendant la main de ce côté en forme de bénédiction, il déclara l'interdit levé et les peuples absous (1734).

C'est à peu près tout ce que l'on sait des actes de Célestin II. Il mourut le 9 mars 1144. Nous avons encore de ce Pontife quelques lettres sur des affaires particulières. Après lui, le Saint-Siége ne vaqua que deux jours, car Luce II fut élu le 12 mars de la même année.

CÉLESTIN III, Pape, était Romain de

(1730) Gennade, *De vir. illust.*, Celest., n° 54; Constant., Celest. epist. 22, 23, 24 et 25.

(1731) *Chron. Mauriniac.*

(1732) Baron. et Pagi, an. 1143 ; Labbe, t. X et Mansi, t. XXI.

(1733) *Epist.*

(1734) *Chron. Maur.*, apud Pagi, an. 1143, n° 7.

naissance, se nommait auparavant Hyacinthe Bobo, avait été créé cardinal-diacre en 1145 par Eugène III, et fut élu Souverain Pontife le 28 mars 1191.

Aussitôt après son intronisation, il couronna l'empereur Henri V et sa femme Constance. Il eut beaucoup de zèle pour le recouvrement de la Terre-Sainte; ce qui l'engagea à prendre les intérêts de Richard, roi d'Angleterre, surnommé *Cœur-de-Lion*, qui faisait la guerre en Syrie contre les infidèles. Il employa même les censures ecclésiastiques en faveur de ce prince, contre l'empereur Henri qui le tenait prisonnier en 1195, et contre Léopold, duc d'Autriche qui le lui avait livré. Après la mort de cet empereur, il donna la Sicile à Frédéric son fils, à condition qu'il payerait un tribut à l'Eglise. La reine Ingelburge de France, que Philippe-Auguste venait de répudier, en appela au Pape Célestin III, qui prit sa cause en main, mais qui, prévenu par la mort, n'eut pas le temps de faire droit à la plainte de cette princesse.

Ce Pontife, accablé d'infirmités et chargé d'années, tomba en effet malade vers les fêtes de Noël de l'an 1197, et mourut le 8 janvier 1198. Il avait canonisé saint Jean Gualbert en 1194. Le Saint-Siége vaqua peu, car Innocent III succéda à Célestin III le lendemain de sa mort. Nous avons dix-sept lettres de ce Pape (1735).

CÉLESTIN IV, Pape, nommé précédemment Geoffroi, était de la maison de Castiglione de Milan, fils de Jean et de Cassandre Cribelli, sœur d'Urbain III. Il fut d'abord chanoine et chancelier de l'église de Milan, ensuite religieux de Cîteaux, puis cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, et enfin Pape vers la fin d'octobre de l'an 1241. Il était de bonnes mœurs et savant, mais vieux et infirme; en sorte qu'il tint le Saint-Siége fort peu de temps : seulement seize ou dix-sept jours, puisqu'il mourut au mois de novembre suivant, à Saint-Pierre de Rome. On soupçonna, mais sans preuve, qu'il avait été empoisonné. Il fut enterré à Saint-Pierre, et aussitôt quelques cardinaux s'enfuirent de Rome à Anagni. La vacance du Saint-Siége dura un peu plus de vingt mois. Innocent IV lui succéda le 24 juin de l'an 1243.

CÉLESTIN V (Saint), Pape, auparavant Pierre de Mourou, eut pour père Angelier, et pour mère Marie, gens obscurs selon le monde, mais visiblement grands aux yeux de Dieu, car ils étaient vertueux et ils le servaient fidèlement.

I. Angelier et Marie eurent douze fils, et ils souhaitaient que quelqu'un de ces enfans se consacrât à Dieu. Leur pieux désir fut exaucé, et le onzième de leurs fils se donna au Seigneur. Ce fut Pierre, qui était né l'an 1215.

Dès l'enfance, il témoigna tant d'inclination pour la vertu, que sa digne mère, demeurée veuve, le fit étudier; et comme il avait toujours senti un grand attrait pour la solitude, il commença, dès l'âge de vingt ans, à exécuter son dessein, et se retira premièrement à une église de Saint-Nicolas, près du château de Sangre, puis à un ermitage de la montagne voisine, et enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche sous laquelle il creusa un peu, en sorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit qu'à peine pouvait-il s'y tenir debout ou s'étendre pour se coucher; et toutefois il y demeura trois ans.

Comme tout le monde lui conseillait de se faire ordonner prêtre, il se rendit à Rome et y reçut la prêtrise; puis il vint à la montagne de Mouron, près de Sulmone, ville épiscopale de l'Abruzze ultérieure, et, y ayant trouvé une grotte à son gré, il s'y arrêta et y demeura cinq ans. Là il fut tenté de s'abstenir de célébrer la messe par humilité; mais Dieu lui fit connaître qu'il devait continuer à la dire. Comme il ne trouva pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avait défriché les bois d'alentour, il passa au mont de Magelle; près la même ville de Sulmone, où il trouva une grotte spacieuse qui lui plut beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avait, ni à ses amis; c'est pourquoi il y demeura seul.

Toutefois ses compagnons, qui l'aimaient, vinrent y demeurer quelques jours après; et il lui vint ensuite plusieurs autres disciples. Il refusait, autant qu'il pouvait, de les recevoir, disant qu'il était un homme simple, et que son inclination était de demeurer toujours seul; mais quelquefois, vaincu par la charité, il consentait à leur désir. Ensuite on bâtit en ce lieu de Magelle un bel oratoire en l'honneur du Saint-Esprit, et plusieurs y venaient avec grande dévotion, même des pays étrangers.

C'est ainsi que Pierre raconte lui-même les commencements de sa vie, « mais avec plusieurs autres circonstances qui, au jugement de Fleury (1736), font voir qu'il était en effet très-simple, et qu'il prenait aisément ses pensées pour des inspirations, pour des révélations, et tout ce qui lui paraissait extraordinaire pour des miracles. » D'autres que Fleury n'ont vu dans le récit de Pierre qu'une aimable candeur, qui raconte avec simplicité ce qu'elle a vu et entendu, sans rien décider sur la nature de tout ceci.

II. Les disciples de Pierre de Mouron choisirent la règle de Saint-Benoît, comme nous le fait voir la confirmation de leur institut, accordée par le Pape Urbain IV en 1263, le 1er juin, et adressée à Nicolas, évêque de Chiéti, en faveur des frères du désert du Saint-Esprit de Magelle, situé dans son diocèse.

Mais Pierre, leur pieux instituteur, ajoutait aux observances de la règle, plusieurs austérités. Il était reclus dans une cellule particulière si bien fermée, que celui qui

(1735) Baronius, *Annal.*, t. XII, ad an. 1198.

(1736) *Hist. ecclés.*, l. LXXXVI, n° 35.

répondait à la messe le servait par la fenêtre. Jamais il ne mangeait de viande. Il jeûnait tous les jours, excepté le dimanche. Chaque année, il faisait quatre carêmes. Durant trois de ces carêmes, ainsi que tous les vendredis, il n'avait d'autre nourriture que du pain et de l'eau, excepté que de temps en temps il substituait au pain quelques feuilles de choux. Le pain même qu'il mangeait était si dur, qu'il ne pouvait le couper; il était obligé de le casser par morceaux. Ses austérités allaient si loin, qu'il fut averti dans une vision de ménager son corps et de ne pas l'accabler sous tant de macérations. Il portait un cilice de crin de cheval rempli de nœuds, et une chaîne de fer autour de sa ceinture. Il couchait sur la terre nue ou sur une planche, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet. Il passait les nuits à réciter des psaumes, sans dormir; et, pour éviter l'oisiveté, il faisait de ses mains des cilices qu'il donnait. Malgré l'amour qu'il avait pour la contemplation, il ne refusait pas d'assister ceux qui s'adressaient à lui pour leurs besoins spirituels. On pouvait le consulter tous les jours, excepté les mercredis, les vendredis et pendant ses carêmes, qu'il passait dans un silence absolu.

Ayant appris que, dans le concile général de Lyon, on devait supprimer les nouveaux ordres religieux, Pierre de Mouron. ainsi nommé de la montagne où il faisait habituellement sa résidence, prit avec lui deux de ses frères, Jean d'Arri, prêtre, et Placide de Morée, laïque, et se mit en chemin au mois de novembre 1263, malgré les rigueurs de la saison.

Etant arrivé à Lyon, le Pape saint Grégoire X le reçut avec honneur, tout mal vêtu qu'il était, et bien qu'il eût un extérieur fait pour éloigner ceux qui ne jugent que sur les apparences. Ce Pontife lui accorda la confirmation de son institut par une bulle du 22 mars 1274, adressée au prieur et aux frères du monastère du Saint-Esprit de Magelle, où le Pape les prend sous sa protection et ordonne que l'ordre monastique y sera gardé inviolablement à perpétuité. Il leur confirme la possession de tous leurs biens, dont il fait le dénombrement, et leur donne plusieurs priviléges. Pierre de Mouron revint à Magelle au mois de juin de la même année 1274.

Vingt ans après, en 1294, il s'était retiré sur la montagne de Mouron ou Morroni, qu'il avait habitée d'abord. Il y vivait avec grande austérité dans une pauvre cellule, s'attendant à mourir bientôt; car il était dans sa soixante-quatorzième année. Il y vivait reclus depuis treize mois, lorsque tout à coup le concours et les acclamations du peuple chrétien lui annoncèrent la plus étrange nouvelle qu'il pût entendre; celle qu'il venait d'être élu Souverain-Pontife, d'une voix unanime, par le collége des cardinaux.

III. En effet, le Saint-Siége, après la mort du Pape Nicolas IV, arrivée le 14 avril 1292, vaquait depuis vingt-sept mois, et l'on était au commencement de juin 1294, quand les cardinaux, toujours divisés au sujet de l'élection, se décidèrent enfin à en terminer. Ils se dirent un jour : Pourquoi donc différons-nous si longtemps de donner un chef à l'Eglise? Pourquoi cette division entre nous? Le cardinal Latino ajouta : Il a été révélé à un saint homme que, si nous ne nous pressions d'élire un Pape, la colère de Dieu éclatera avant quatre mois. Le cardinal Benoît Cajetan dit en souriant : N'est-ce pas frère Pierre de Mouron à qui cette révélation a été faite? Latino répondit : C'est lui-même. Il me l'a écrit, et, qu'étant la nuit en prières devant l'autel, il avait reçu ordre de Dieu de nous en avertir. Alors les cardinaux commencèrent à s'entretenir de ce qu'ils savaient du saint homme; l'un relevait l'austérité de sa vie, l'autre ses vertus, l'autre ses miracles. Quelqu'un proposa de le faire Pape, et on raisonna sur cette proposition.

Le cardinal Latino, voyant les esprits bien disposés, s'avança et donna le premier sa voix à Pierre de Mouron, pour être Pape; puis il demanda les suffrages, et six autres le suivirent. Jacques et Pierre Colonne différèrent de se déclarer, jusqu'à ce qu'on eût appris l'intention du cardinal Pierre de Saint-Marc, qui était malade. On envoya au cardinal Napoléon, qui vint et approuva les avis des autres. Enfin tous les suffrages des onze cardinaux s'accordèrent, même celui du cardinal de Saint-Marc, absent; et tous, fondant en larmes, se sentirent comme inspirés d'élire Pierre de Mouron.

Mais, pour procéder plus régulièrement, ils donnèrent pouvoir au doyen Latinus, évêque d'Ostie, d'élire Pierre au nom de tous; ce qu'il fit aussitôt, et les autres ratifièrent l'élection. C'est ce que porte l'acte public qui en fut dressé à Pérouse, le 5 juillet 1294. Ensuite ils écrivirent une lettre à Pierre pour lui notifier l'élection, et le supplier de l'accepter. Ils la lui envoyèrent avec le décret, par Béraud de Gout, archevêque de Lyon; Léonard Mancini, évêque d'Orviète, et Pandulfe, évêque de Patti en Sicile, avec deux notaires du Saint-Siége. On aurait dû envoyer des cardinaux, mais la division recommençant entre eux, ils ne purent s'accorder sur ce point.

IV. Les cinq députés arrivèrent à la ville de Sulmone, près de laquelle était Pierre Mouron sur une montagne haute et escarpée; et c'était là que demeurait le Pape élu, dans une petite cellule, comme un reclus.

Ils lui firent demander audience, par l'abbé du Saint-Esprit de Magelle, chef de son nouvel ordre, et le lendemain ils montèrent la montagne très-rude, où, baignés de sueur, ils pouvaient à peine passer deux de front. Le cardinal Pierre Colonne se joignit à eux de son propre mouvement. Enfin, ils arrivèrent à la cellule du saint reclus, qui ne parlait que par une fenêtre grillée; et ce fut ainsi qu'il leur donna au-

dience, audience presque unique et vraiment admirable.

A travers cette grille, ils virent un vieillard, pâle, exténué de jeûnes, la barbe hérissée, les yeux enflés des larmes qu'il avait répandues à cette surprenante nouvelle, dont il était encore tout effrayé. Les députés se découvrirent, s'agenouillèrent et se prosternèrent sur le visage; Pierre se prosterna de son côté. Ensuite l'archevêque de Lyon commença à parler, et lui déclara comment il avait été élu Pape par acclamation, tout d'une voix, contre toute espérance, le conjurant d'accepter et de faire cesser les troubles dont l'Eglise était agitée. Pierre répondit : « Une si surprenante nouvelle me jette dans une grande incertitude; il faut consulter Dieu; priez-le aussi de votre côté. » Alors il prit par la fenêtre le décret d'élection, et, s'étant encore prosterné, il pria quelque temps. Puis il dit : « Il ne faut point de grands discours pour des personnes telles que vous. J'accepte le Pontificat, et je consens à l'élection; je me soumets et je crains de résister à la volonté de Dieu et de manquer à l'Eglise dans son besoin. Aussitôt les députés lui baisèrent les pieds; mais il les baisa à la bouche: ils louèrent Dieu, et soupirèrent de joie.

La nouvelle de cet événement s'était répandue, on accourut de tous côtés pour voir le nouveau Pape; et entre les autres, y vint Jacques Stéphaneschi, Romain, depuis cardinal, de qui nous tenons tout ce détail. Il y vint des évêques, des ecclésiastiques, des religieux, des comtes, des seigneurs, des nobles, des grands et des petits; tous s'empressaient de voir le saint homme, qui auparavant ne se laissait pas voir à tous ceux qui le désiraient. Charles Martel, fils du roi de Sicile et roi titulaire de Hongrie, vint à ce spectacle comme les autres, et le roi Charles II, son père, vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'abbaye du Saint-Esprit, où il avait passé pendant la nuit, accompagné du cardinal Pierre Colonne. Ce monastère du Saint-Esprit, près de Sulmone, était le chef de l'ordre fondé par Pierre de Mouron, suivant la règle de Saint-Benoît, et approuvé vingt ans auparavant par saint Grégoire X (1737).

V. Pierre de Mouron, ayant renoncé dès sa jeunesse, à toutes les espérances du siècle, n'avait étudié ni le droit, ni les autres sciences; et il avait formé dans le même esprit les moines de sa nouvelle congrégation; en sorte que c'étaient de bonnes gens rustiques et sans études. Il se défiait des cardinaux et de tout le clergé séculier, et se livra à des jurisconsultes laïques, dont il estimait l'habileté pour les affaires, mais peu instruits des matières ecclésiastiques, qui leur étaient nouvelles. Il écrivit aux cardinaux qui étaient à Pérouse, qu'il lui était impossible de les y aller trouver, et de faire un si grand voyage dans les chaleurs de l'été, lui qui était avancé en âge et accoutumé au froid des montagnes. Il priait donc les cardinaux de venir jusqu'à la ville d'Aquila, et de lui faire savoir leur intention. Cependant il se rendit à cette ville nouvelle et encore peu habitée, n'ayant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'empereur Frédéric II. Le nouveau Pape y entra monté sur un âne, dont la bride était tenue à droite et à gauche par les deux rois de Sicile et de Hongrie. Cette humble monture fit souvenir les spectateurs de l'entrée du Sauveur à Jérusalem. D'autres croyaient qu'il eût mieux fait de renfermer l'humilité dans son cœur, et de monter, suivant la coutume, un cheval richement enharnaché.

Pendant que le Pape attendait les cardinaux dans Aquila, il donna diverses charges à des hommes du pays, c'est-à-dire de l'Abbruzze, et prit un laïque pour son secrétaire : ce qui parut une étrange nouveauté. Il fit vice-chancelier de l'Eglise romaine Jean de Castrocali, qui, de moine et prévot du Mont-Cassin, avait été élu archevêque de Bénévent, et confirmé par le Pape Martin IV en 1282. Il savait la théologie et le droit canonique; mais il était intéressé, et on lui attribua plusieurs fautes qu'il fit faire au nouveau Pontife.

Cependant le Pape reçut une lettre des cardinaux qui le priaient de venir les trouver, et de considérer le mauvais exemple qu'il donnerait de transférer la cour de Rome, si jamais on élisait un Pape de pays étranger; joint le péril des maladies dans la saison où l'on était, et la dépense que toute la cour serait obligée de faire pour se rendre auprès de lui. Ils avaient écrit cette lettre avant que de recevoir celle du Pape, après laquelle ils s'expliquèrent plus clairement, en disant : « Il nous est dur d'être appelé dans le royaume de la Pouille, et nous n'avons pas oublié que le Pape Martin IV fut pressé par les Français d'y passer quand les Aragonnais menaçaient ce royaume; mais ce sage Pape aima mieux s'exposer aux ennemis que de sortir de ses terres. Nous voyons bien qu'à votre âge il est incommode de voyager au mois d'août, mais vous pouvez venir en litière (1738). »

VI. Le Pape ne fut point touché de leurs raisons, et persista à vouloir être sacré à Aquila, cédant aux persuasions du roi Charles II, qui voulait montrer sa puissance à faire de nouveaux cardinaux. Le cardinal Latinus des Ursins devait sacrer le Pape, comme étant évêque d'Ostie; mais il mourut à Pérouse le 10 août. Alors le Pape donna l'évêché d'Ostie à Hugues Séguin, né à Billom en Auvergne, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, et le fit sacrer par l'archevêque de Bénévent; puis il prit lui-même les ornements de Pape élu, savoir, la mitre ornée d'or et de pierreries. Il les reçut de Napoléon, cardinal-diacre, qui

(1737) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXXXIX, n° 27.

(1738) Ibid., n° 28.

était venu à Aquila avec le cardinal Hugues, et en même temps il changea son nom de Pierre en celui de Célestin ; ce que le cardinal Napoléon ayant publié, tout le monde vint baiser les pieds au nouveau Pontife : les évêques, les rois, le clergé, les seigneurs ; et il monta sur un lieu élevé, d'où il donna la bénédiction au peuple.

Les cardinaux ayant appris ces nouvelles, se hâtèrent d'arriver à Aquila, où Célestin fut sacré le dimanche 29 août, par les mains du nouvel évêque d'Ostie, le cardinal Hugues. Matthieu des Ursins, le plus ancien cardinal-diacre, lui présenta le pallium, l'ayant pris sur l'autel, et, après la messe, lui mit sur la tête la couronne papale. Ensuite le Pape s'assit sur une estrade dressée dans la campagne, près de l'église, pour se montrer au peuple, et rentra dans Aquila en procession, monté sur un cheval blanc : enfin il mangea en festin avec les cardinaux, suivant la coutume.

Quoique Célestin V ne manquât pas de bon sens, ni de discernement pour parler à propos, son défaut d'expérience et de connaissance du monde le rendait incertain et timide. Il parlait peu, et toujours en italien, ne sachant pas assez de latin pour s'exposer à le parler ; il ne rendait jamais de sa bouche aucune réponse en public, il les faisait rendre par d'autres. Comme il ne consultait point les cardinaux, il fit plusieurs mauvais choix d'évêques et d'abbés, soit de lui-même, soit par suggestion d'autrui.

Etant encore dans la ville d'Aquila, il envoya, suivant la coutume, une lettre circulaire aux évêques sur sa promotion au pontificat, où il dit : « Cette charge nous paraissait tellement au-dessus de nos forces, que nous en étions épouvanté, d'autant plus que, vivant depuis très-longtemps en solitude, nous avions renoncé à tous les soins des affaires du monde. Toutefois, considérant qu'un plus grand retardement dans l'élection d'un Pape attirerait de grands maux à toute l'Eglise, et pour ne pas résister à la vocation divine, nous avons subi le fardeau, nous confiant au secours de Celui qui nous l'a imposé (1739). »

Ces paroles méritent une grande attention ; car elles font voir la fausseté de ce qu'on publiait cent ans plus tard, savoir : que ce saint homme avait d'abord refusé le pontificat et qu'il s'était même enfui pour l'éviter. Or, si tout cela avait été vrai, Célestin n'aurait assurément pas manqué de le marquer dans sa lettre de notification (1740).

Le samedi des Quatre-Temps, 18 septembre, Célestin fit une promotion de douze cardinaux, sept Français et cinq Italiens. Mais cette promotion déplut à la plupart des autres cardinaux, à qui Célestin en fit un secret ; il ne déclara le nom des nouveaux, que le vendredi, veille de l'ordination. De plus, ils étaient choqués qu'on leur donnât des collègues inconnus, comme étaient les Français, inconnus au Pape même, qui avait passé sa vie dans la solitude : en sorte qu'on voyait clairement qu'il ne les avait faits cardinaux qu'à la persuasion du roi Charles de Sicile. Il eut encore la complaisance d'aller s'établir à Naples, où le prince faisait sa résidence, et qui l'y attira sous prétexte de procurer la paix en Sicile, au lieu que, les chaleurs de l'été étant passées, on s'attendait avec raison qu'il viendrait à Rome. Il semblait que ce bon Pape ne comprît pas qu'étant évêque de Rome, il était obligé d'en prendre soin par lui-même.

VII. Etant encore à Aquila le 27 septembre, Célestin donna une bulle en faveur de la nouvelle congrégation de moines qu'il avait formée, lui attribuant toutes sortes de priviléges.

Cette bulle est adressée à Onufre, abbé du Saint-Esprit de Sulmone, et aux autres abbés, prieurs et supérieurs des couvents soumis à ce monastère, et de l'ordre de Saint-Benoît. Le Pape les exempte de toute juridiction des évêques et les prend sous la protection particulière du Saint-Siége ; il les exempte de dîmes et décimes ; il leur permet de recevoir les religieux des autres ordres, mais non pas aux leurs de passer à d'autres. Il leur permet de prêcher et d'ouïr les confessions ; enfin, il accumule en leur faveur tous les priviléges des autres religieux ; mais ils ont été depuis restreints par diverses constitutions des Papes. C'est cette congrégation qui a pris le nom de Célestins, à cause de son fondateur.

Il prétendait y réduire tout l'ordre de Saint-Benoît, et, comme il allait à Naples au mois d'octobre, il passa au Mont-Cassin, dont était alors abbé Thomas de Rocca. Le Pape Célestin persuada à la plupart des moines de cette maison de quitter leur habit noir et de prendre celui de ses disciples, qui était gris et d'une étoffe très-grossière ; il leur envoya environ cinquante des siens, et nomma leur supérieur prieur, au lieu de doyen. Il exila même un des anciens moines, pour lui avoir résisté en cette occasion. Mais cette réforme du Mont-Cassin finit avec son pontificat.

Charles, roi de Sicile, qui avait déjà mis la main sur le Pape, en le retenant autant qu'il pouvait, voulut aussi profiter du pouvoir qu'il avait sur Célestin pour ses intérêts particuliers ; il lui extorqua plusieurs actes déplorables, et qui rendirent de plus en plus manifeste cette opinion, que Célestin était incapable de gouverner l'Eglise.

Assurément les intentions de ce Pontife étaient on ne peut plus pures ; il voulait le bien et le cherchait. Mais la simplicité dans laquelle il avait passé sa vie, le défaut d'expérience, la faiblesse de l'âge, lui firent nécessairement commettre bien des fautes, par les artifices de ses officiers et des autres auxquels il était livré (1741) ; de telle sorte qu'on trouvait quelquefois les mêmes grâces

(1739) Raynald., an. 1294.

(1740) Petr. Alliac., apud *Acta SS.*, 19 Maii.

(1741) Bolland., p. 437, 440, n° 12. Rain., n° 18.

accordées à trois ou quatre personnes, et ses bulles scellées en blanc; on trouvait des bénéfices donnés avant qu'ils fussent vacants. Il en donnait plusieurs sans consulter les cardinaux, et, en leur absence même, des évêchés. Enfin, les cardinaux furent extrêmement indignés de ce qu'il renouvela l'ordonnance du conclave publiée vingt ans auparavant par Grégoire X, mais demeurée sans exécution.

Célestin V fit, en effet, trois constitutions sur ce sujet : par la première, il leva la suspense de l'exécution ordonnée par ses prédécesseurs; par la seconde, il releva le roi Charles, du serment que les cardinaux avaient exigé de lui, de ne les point enfermer ni les retenir dans son royaume si Célestin y venait mourir; par la troisième, il ordonna que le décret du conclave serait exécuté, soit en cas de mort, soit en cas de renonciation du Pape. Elle est datée du 9 décembre, lorsqu'il avait déjà pris la résolution de renoncer au pontificat.

VIII. Célestin s'était déjà, effectivement, préoccupé de cette pensée d'abdication; car sa conduite trop confiante avait excité des plaintes de la part de quelques cardinaux, qui trouvaient l'Eglise et la ville de Rome en danger sous un tel gouvernement. Et lors de son voyage à Naples, quelques-uns lui avaient insinué qu'il devait renoncer à sa dignité, et qu'il ne pouvait demeurer Pape en sûreté de conscience.

Il était si bien travaillé de ces idées lui-même, qu'un jour il dit en pleurant : « On prétend que j'ai tout pouvoir en ce monde sur les âmes, et pourquoi ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne, et me décharger de tous ces soins, pour procurer mon repos aussi bien que celui des autres? Dieu me demande-t-il l'impossible, et ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter? Je vois les cardinaux divisés, et j'entends des plaintes contre moi de tous côtés. Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens et laisser le Saint-Siége à quelqu'un qui sache gouverner l'Eglise en paix? si toutefois il m'est permis de quitter cette place et de retourner à ma solitude. »

Dans ce doute, Célestin eut recours à un petit livre qu'il consultait dans son désert, pour suppléer à la science qui lui manquait, et qui contenait en abrégé les maximes du droit. Il y trouva qu'il est permis à tout ecclésiastique de renoncer à son bénéfice ou à sa dignité, pour cause valable, et du consentement de son supérieur; mais il douta si le Pape, qui n'a point de supérieur, était compris dans la règle générale; et sur cette difficulté il consulta un ami, qui lui dit : « Vous pouvez sans doute renoncer, pourvu que vous en ayez une cause suffisante. — Je n'en manque pas, reprit Célestin, j'en ai plusieurs; et c'est à moi à en juger. » Il consulta encore une autre personne, qui décida de même : ainsi il s'affermit dans sa résolution d'abdiquer. C'est Fleury qui parle ainsi (1742), et cette autre personne qu'il ne nomme point, était le cardinal Benedetto Gaëtani, ou Benoît Cajetan, depuis Boniface VIII.

Mais ces consultations du Pape ne furent pas si secrètes qu'elles ne vinssent à la connaissance des Célestins, c'est-à-dire des moines de la nouvelle congrégation, qui étaient continuellement auprès du Pontife. Ils firent tous leurs efforts pour lui faire changer de résolution, lui représentant que, s'il les abandonnait, ils seraient insultés de toutes parts, et ne pourraient subsister longtemps. Ils excitèrent même secrètement le peuple de Naples à se présenter en tumulte au château où logeait le Pape, dont ils rompirent les portes, et vinrent jusqu'à sa cellule, que plusieurs nobles enfoncèrent, demandant à le voir. Il vint à eux, leur parla, et sut si bien dissimuler son dessein qu'il les apaisa.

Cinq jours après, il assembla les cardinaux, et leur représenta comment il avait passé sa vie dans le repos et la pauvreté, les douceurs qu'il y avait goûtées, les grâces qu'il avait reçues de Dieu, à qui il rapportait tous ses biens sans se rien attribuer; puis il ajouta avec larmes : « Mon âge, mes manières, la grossièreté de mon langage, mon peu d'esprit, le manque de prudence et d'expérience me font craindre le péril auquel je suis exposé sur le Saint-Siége ; c'est pourquoi je vous demande instamment votre conseil : puis-je céder en sûreté, et ne sera-t-il pas utile à l'Eglise que je renonce à un métier que je ne sais pas? » Les cardinaux, après y avoir bien pensé, lui conseillèrent de s'essayer encore pendant quelque temps, évitant les mauvais conseils, qui nuisaient aux affaires et à sa réputation, et ils lui promirent un heureux succès s'il voulait les croire. Cependant ils lui conseillèrent d'ordonner des processions et des prières publiques pour demander à Dieu qu'il fît connaître ce qui serait plus utile à son Eglise.

On fit donc une procession solennelle depuis la grande église de Naples jusqu'au château du roi, où logeait le Pape, comme le raconte Ptolomée de Lucques, qui y assista. Plusieurs évêques du pays s'y trouvèrent avec tous les religieux et tout le clergé; et, quand on fut arrivé au château, toute la procession s'écria, demandant au Pape sa bénédiction. Il vint à une fenêtre, accompagné de trois évêques, et, après qu'il eut donné sa bénédiction, un des évêques de la procession lui demanda audience; puis, au nom du roi, et de tout le royaume, c'est-à-dire de toutes personnes intéressées au maintien d'un état de choses dont elles profitaient, il le supplia à haute voix que, puisqu'il *était la gloire du royaume*, il ne se laissât persuader en aucune manière de renoncer. Un de ceux qui était avec le Pape répondit par son ordre que ce n'était point son intention, *à moins qu'il ne vît quelque autre raison qui*

(1742) *Hist. ecclés.*, l. LXXXIX, n° 34.

l'y obligeât en conscience. Alors l'évêque qui parlait pour le roi et le royaume, entonna le *Te Deum*, et chacun retourna chez soi. C'était au commencement de décembre; et tout le monde, le roi lui-même, croyait que Célestin ne pensait plus à renoncer.

IX. Mais il est visible que le Pape, en cette circonstance, avait seulement voulu se sauver d'importunes et indiscrètes sollicitations, et qu'il n'avait point renoncé à son projet, comme le prouvent ces paroles restrictives: ***à moins qu'il ne vît quelque autre raison qui l'y obligeât en conscience.*** Et cela, d'ailleurs, est si vrai, que le 13 du même mois, jour de sainte Luce, Célestin assembla un consistoire. Là, assis avec les cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate et des autres ornements du suprême pontificat, il tira un papier fermé, et, après avoir défendu aux cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit et le lut.

Cet écrit était ainsi conçu: « Moi, Célestin, cinquième du nom, mû de causes légitimes, d'humilité, de désir d'une meilleure vie, de ne point blesser ma conscience, de la faiblesse de mon corps, du défaut de science et de la malignité du peuple, et pour retrouver le repos et la consolation de ma vie passée, je quitte volontairement et librement la papauté, et je renonce expressément à cette charge et à cette dignité, donnant dès à présent au Sacré Collége des cardinaux la pleine et libre faculté d'élire canoniquement un pasteur à l'Eglise universelle. »

A cette lecture, les cardinaux ne purent retenir leurs soupirs et leurs larmes, et Matthieu des Ursins, le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Célestin: « Saint-Père, s'il n'est pas possible de vous faire changer de résolution, faites une constitution qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, et que le collége des cardinaux peut accepter sa résignation. » Célestin l'accorda. Matthieu des Ursins dicta la constitution, et elle fut depuis insérée au texte des Décrétales (1743).

Alors Célestin sortit du consistoire, et les cardinaux, après en avoir délibéré, admirèrent sa résignation, et, l'ayant fait rentrer, l'exhortèrent à demeurer tranquille et à prier pour le peuple qu'il laissait sans pasteur; mais l'état où ils le virent leur fit encore répandre des larmes, car il avait quitté toutes les marques de sa dignité, et avait repris l'habit de simple moine. Il avait tenu le Saint-Siége cinq mois et quelques jours depuis son élévation, et, depuis son sacre, trois mois et demi.

Tel est le récit que fait Fleury (1744) de l'abdication du Pape Célestin V, et, sous sa plume, ce simple et véridique exposé nous paraît avoir une grande importance (1745). On voit s'il y a la moindre trace ici de violence et de *fourberie*, comme n'ont pas craint de le prétendre certains historiens (1746), désireux de charger la mémoire de Boniface VIII, qu'ils accusent d'avoir persécuté, torturé Célestin, afin de le remplacer. Pour tout esprit impartial, le seul récit de l'abdication de ce Pontife suffit donc pour détruire de semblables allégations. Néanmoins il y a d'autres preuves devant lesquelles ces calomnies ne sauraient plus subsister: nous les avons exposées ailleurs (*Voy.* l'article Boniface VIII, n° II), et nous nous bornerons ici à une dernière remarque.

Des littérateurs (1747) supposent que quand Dante parle (1748) de celui qui fit, par lâcheté, le *grand refus*, il entend désigner l'abdication de son contemporain, le Pape Célestin V. Or c'est là, croyons-nous, une erreur; car il n'y a ici aucune identité. En effet, Célestin ne refusa point, mais *abdiqua*. Il est plus probable que le grand poëte a voulu désigner quelque chef de faction à Florence, qui refusa le commandement suprême de sa patrie (1749).

Ce qui n'est point incertain, c'est que c'est de l'abdication de Célestin V qu'un autre grand poëte de Florence, Pétrarque, a dit: « Cette action suppose une grandeur d'âme toute divine, qui ne peut se rencontrer que dans un homme parfaitement convaincu du néant de toutes les dignités du monde. Le mépris des honneurs vient d'un courage héroïque et non de pusillanimité. Au contraire, le désir des honneurs ne possède qu'une âme qui n'a pas la force de s'élever au-dessus d'elle-même (1750). » Voilà, en réalité, comment doit être appréciée la renonciation de Célestin; elle fut un effet de sa vertu et de l'intime conviction de son insuffisance, non de quelque trame ourdie par l'ambition.

X. On a aussi calomnié Boniface VIII touchant sa conduite envers Célestin, après son abdication. Nous avons amplement examiné tous ces points (*Voy.* l'article Boniface VIII, n° V), et nous nous bornerons ici à laisser parler Fleury, dont le récit sur les

(1743) Boll., p. 460, cap. 17, *De renunt.*, c. 1.

(1744) *Hist. ecclés.*, l. LXXXIX, n° 34.

(1745) Fleury n'aurait pas manqué de faire ressortir, dans cette abdication, ce qui aurait pu être au désavantage de Boniface VIII. Or, son silence complet à cet égard vaut un témoignage.

(1746) L'*Histoire universelle*, rédigée par une société de gens de lettres anglais, et traduite en français, 46 vol. in 4°, édit. d'Amsterdam. 1766, etc., dit, t. XXVI, p. 558, qu'on engagea Célestin V « par artifice et par fourberie à abdiquer le pontificat. »

(1747) Des historiens sont même de ce nombre, car Fleury termine ainsi son récit: « Cette cession du Pape Célestin fut interprétée diversement: les gens du monde la regardaient comme une action de pusillanimité et de bassesse de courage (Dante, *Inferno*, cant. 3); mais les plus sages l'admirèrent comme un effet de la plus sublime vertu. » (Petrar., *Vit. solit.*, l. II, c. 17.) Ainsi Fleury range le Dante parmi les *gens du monde, et*, parmi les plus sages, Pétrarque!

(1748) Dans le 3° chant de son *Enfer*.

(1749) Artaud de Montor, *Histoire de la vie et des œuvres de Dante*, c. 22.

(1750) Petrarq., *Vit. solit.*, l. II, c. 17.

derniers temps de la vie de Célestin (1751), récit combiné avec celui des autres historiens (1752), montre assez, à part toute discussion des faits, que la manière dont ce saint fut traité n'a été ni cruelle, ni abominable comme on l'a prétendu, mais pleine de déférence humaine, et conforme, d'ailleurs, aux goûts de retraite de Célestin. Ajoutons qu'il fallait bien, vu surtout les menées des partisans intéressés du Pontificat de Célestin, qu'on prît toutes sortes de précautions pour prévenir ou arrêter les tentatives d'un schisme.

Boniface VIII dut, en effet, veiller avec une attention particulière sur la conduite de son prédécesseur; car il craignait, non sans raison, qu'on n'abusât de la simplicité de Pierre de Mouron pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avait quittée, ou pour le reconnaître Pape malgré lui, sous prétexte qu'il n'avait pu abdiquer, comme il y en avait qui le prétendaient.

Malgré son désir de retourner dans sa solitude, Célestin, après son abdication, demeura quelques jours auprès du nouveau Pape, et cela pour lui faire sa confession générale. Aussi Boniface le traita-t-il avec humanité, résolu de le mener avec lui à Rome. Il l'avait envoyé devant, avec quelques personnes pour l'accompagner et l'observer; mais, en partant de Naples, le premier ou le second jour de janvier, il apprit avec étonnement que Pierre Célestin s'était dérobé de nuit à sa compagnie et s'était échappé, suivi seulement d'un jeune religieux de son ordre, voulant retourner à sa cellule près de Sulmone. Boniface, alarmé de cette nouvelle, fit courir après lui, et on le trouva près de Viesti, ville maritime de la Capitanate; car, sachant qu'on le cherchait, il avait résolu de passer en Grèce pour se mettre en sûreté; mais le vent contraire le retint, et il fut reconnu, quoiqu'il se fût déguisé.

On l'arrêta par ordre du Pape Boniface VIII et du roi Charles; mais on y mit toutes les formes du plus grand respect; car le peuple le regardait toujours comme un saint, coupait des morceaux de son habit, et arrachait même du poil de son âne, comme des reliques. Quand on l'eût amené à Boniface, il le reçut avec beaucoup d'honnêteté, lui donna de grandes louanges, l'envoya d'abord à Anagni, et le fit enfin convenir de demeurer au château de Sulmone en Campanie.

Là il était enfermé dans une tour très-forte, gardé jour et nuit par six chevaliers et trente soldats. On lui fournissait abondamment les choses nécessaires, dont il usait très-sobrement, gardant son ancienne abstinence; mais on ne le laissait voir à personne. Il demanda deux frères de son ordre pour célébrer avec eux l'Office divin, et on les lui accorda; mais ces frères ne pouvaient supporter longtemps cette prison si étroite; on les en tirait malades, et d'autres leur succédaient. Le lieu était si serré que le saint homme, la nuit, en dormant, avait la tête au même endroit où il posait les pieds le jour, en disant la messe. Il souffrait toutes ces incommodités et les mauvais traitements de ses gardes, sans donner aucun signe d'impatience. Il chargea même deux cardinaux qui le visitèrent, de dire à Boniface qu'il était content de son état et qu'il n'en désirait point d'autre. Souvent il répétait les paroles suivantes avec une merveilleuse tranquillité : « Je ne souhaitais rien au monde qu'une cellule, et cette cellule, on me l'a donnée. »

Il y avait dix mois que Célestin vivait dans ce château, lorsque le jour de la Pentecôte, 13 mai 1296, ayant dit la sainte messe, il fit appeler les chevaliers qui le gardaient, et leur dit qu'il mourrait avant le dimanche suivant. En effet, il fut attaqué, le jour même, d'une fièvre violente; il demanda l'extrême-onction, et, l'ayant reçue, il se fit mettre sur une planche couverte d'un méchant tapis, et le samedi, 19 du même mois, comme il achevait de dire vêpres avec ses religieux, il rendit l'esprit. Quelques-uns de ses gardes rapportèrent ensuite au Pape Boniface et à d'autres que, depuis le vendredi jusqu'à l'heure de sa mort, ils avaient vu une petite croix de couleur d'or, suspendue en l'air devant la porte de sa chambre. Il fut enterré à Ferentino, dans l'église de son ordre. Un cardinal envoyé par Boniface assista à ses funérailles, et Boniface même célébra pour lui, à Rome, une messe solennelle (1753).

Tous ces faits, comme on le voit, sont bien naturels, et il a fallu toute l'animosité et la passion de certains historiens contre la mémoire de Boniface, pour qu'on fût obligé d'en discuter les circonstances et d'en montrer la parfaite équité en même temps que la véracité. *Voy.* l'article BONIFACE VIII, n° V.

Le corps de saint Célestin qui, comme nous l'avons dit (*Ibid.*), avait été enterré à Ferentino, fut transporté ensuite à Aquila. Il est encore, au rapport d'un historien (1754), dans l'église des Célestins, près de cette ville. On cite plusieurs miracles authentiques du serviteur de Dieu, qui fut canonisé, en 1313, par le Pape Clément V.

CELLANI (PIERRE), l'un des premiers fondateurs avec saint Dominique de l'ordre des Frères-Prêcheurs. *Voy.* l'article DOMINIQUE (Saint), n° V.

CELSE (Saint), martyr. *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), archevêque de Milan, n° XXIX.

CENOBITES, moines qui vivent dans un couvent, ou en commun, sous une certaine règle, par opposition aux ermites et aux anachorètes. — *Voy.* ces articles. — Saint Jé-

(1751) *Hist. ecclés.*, l. LXXXIX, n° 36 et 41.
(1752) Entre autres Rohrbacher, t. XIX, p. 368. 369.

(1753) *Voy.* les Vies de saint Pierre Célestin, *Acta SS.*, 19 Maii.
(1754) Rohrbacher, t. XIX, p. 370.

rôme dit qu'on les appelait, dans la langue du pays, *Sausés*, c'est-à-dire qui vivent en commun (1755), ne parlant qu'à Dieu et à eux-mêmes.

I. Le même saint docteur nous apprend la manière de vivre de ces religieux. « Le premier devoir auquel ils s'engagent, » dit-il; « est d'obéir à leurs anciens, et de faire tout ce qu'ils ordonnent. On les distribue par décuries et par centuries, de manière qu'un décurion commande à neuf moines, et un centenier à dix décuries. Ils demeurent en particulier dans des cellules séparées les unes des autres. Il leur est défendu de se rejoindre avant l'heure de Nones, et il n'y a que les décurions qui aient la liberté de visiter ceux qui sont sous leur direction, afin que, si quelqu'un est agité de mauvaises pensées, ils puissent le consoler dans ses peines.

« Ils ont coutume de s'assembler à l'heure de Nones, pour chanter des psaumes et pour lire la sainte Ecriture. Après la prière, et tous étant assis, celui qu'ils appellent *Père* se met au milieu d'eux et leur fait une exhortation spirituelle. Tandis qu'il parle, tous les autres gardent un profond silence, et personne n'ose ni cracher, ni lever les yeux. Ils ne lui applaudissent que par les larmes qu'ils répandent en silence, étouffant jusqu'aux soupirs que la componction fait naître. Mais lorsqu'on vient à leur parler du royaume de Jésus-Christ, de la félicité future et de la gloire qui leur est promise, alors les yeux au ciel et laissant échapper quelques soupirs, ils disent en eux-mêmes: *Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je puisse m'envoler et me reposer* (1756)? Cela fait, ils se séparent, et vont se mettre à table, chaque décurie avec son décurion. Ils y servent tour à tour chacun sa semaine. On y garde un silence exact, et on n'entend aucun bruit durant tout le repas.

« Ils n'ont pour toute nourriture que du pain, des légumes et des herbes dont le sel fait tout l'assaisonnement. Il n'y a que les vieillards qui boivent du vin. Souvent on leur donne à dîner, aussi bien qu'aux jeunes, afin de soutenir la vieillesse de ceux-là et de fortifier la faiblesse de ceux-ci. Après le repas, ils se lèvent de table, disent les grâces et se retirent en leurs cellules, où ils s'entretiennent jusqu'à Vêpres, avec ceux de leur décurie. — Avez-vous remarqué, disent-ils, de combien de grâces le ciel a prévenu celui-ci? Combien celui-là est silencieux? Combien cet autre a l'air grave et modeste? Ils consolent les faibles et encouragent les fervents à s'avancer de plus en plus dans les voies de la perfection. Lorsqu'ils ne font pas leurs prières en commun, ils veillent en particulier dans leurs cellules durant la nuit; et il y en a qui ont soin de faire la ronde et d'écouter à la porte des cellules pour voir ce que font les religieux et à quoi ils s'occupent. S'ils en trouvent quelqu'un qui soit tiède et languissant dans ses devoirs, ils ne lui font point de réprimande, mais, faisant semblant de rien, ils le visitent plus souvent, et, entrant les premiers en matière, ils lui font de l'oraison un portrait qui les gagne, au lieu de leur en faire une loi qui les gêne.

« On leur donne tous les jours quelque ouvrage à tâche, et quand ils l'ont fait, ils le remettent à leur décurion qui le porte à l'économe, et celui-ci va tous les mois rendre compte au supérieur avec une crainte respectueuse. Il a soin aussi de goûter ce que l'on a préparé pour la nourriture des frères. Comme il n'est pas permis de dire qu'on n'a point de robe, de coule ou de nate pour coucher, l'économe règle toutes choses avec tant de discrétion et de sagesse, que personne ne demande rien, parce que rien ne leur manque. Si quelqu'un tombe malade, on le transporte de sa cellule dans une chambre plus grande, et les anciens en prennent un si grand soin, qu'il n'a pas de sujet de désirer les délices des villes, ni les soins d'une mère. Le dimanche, ils ne s'occupent qu'à la lecture et à la prière. Ils s'y appliquent aussi en tout temps après le travail manuel, et ils apprennent tous les jours quelque chose de l'Ecriture sainte. Ils jeûnent également durant toute l'année, excepté en carême, où il leur est permis de redoubler leurs mortifications et leurs austérités. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on change le souper en dîner, tant pour se conformer à la tradition de l'Eglise, que de peur qu'on ne se charge trop l'estomac en faisant deux repas par jour. Tels étaient, dit en terminant saint Jérôme, ces esséniens dont parle Philon, cet écrivain qui a si bien imité le style de Platon; tels sont ceux dont Josèphe, qui est le Tite-Live des Grecs, nous fait le portrait dans son IIe livre de la captivité des Juifs (1757). »

II. Ainsi la différence qui existe entre les *anachorètes* et les *cénobites*, c'est que ceux-là, vivant dans les déserts de l'Egypte, gardaient une entière solitude, et ne parlaient qu'à Dieu et à eux-mêmes, tandis que ceux-ci, pratiquant la loi de la charité dans une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenaient lieu de monde les uns aux autres, et s'excitaient mutuellement à la vertu. Les premiers habitaient des monastères, et les seconds vivaient dans des couvents. Cassien remarque que le couvent est différent du monastère, en ce que le monastère peut se dire de l'habitation d'un seul religieux, ce qui convient aux anachorètes (*Voy.* cet article); au lieu que le couvent ne se dit que de plusieurs religieux habitant ensemble, et vivant en communauté, comme le porte la signification du mot grec κοινοβιώτης, de κοινός, *communis*, et βίος *vita* (1758).

D'après ce que l'on vient de voir, il sem-

(1755) S. Jérôme, epist. 21, *Ad Eustoch.*
(1756) *Psal.* LIV, 6.

(1757) S. Jérôme, epist. 21, *Ad Eustoch.*
(1758) *Voy.* la *Règle de Saint Benoît* et les Com-

blérait que les cénobites étaient moins parfaits que les anachorètes. Cependant, il est certain que les grâces dont Jésus-Christ a favorisé les cénobites, ne sont pas beaucoup inférieures à celles dont il avait comblé les premiers ; Dieu n'a pas paru moins admirable dans plusieurs de ses saints qui l'ont servi dans les monastère, que dans ceux qu'il a conduits dans le désert; enfin l'Eglise n'a guère moins trouvé de secours et d'ornements dans les uns que dans les autres; et quoique l'état des anachorètes, dit un illustre religieux, quoique cet état par lui-même soit supérieur à celui des cénobites, néanmoins ceux-ci se sont souvent élevés à la sainteté de ceux-là.

Le même auteur ajoute, s'adressant aux religieux qu'il dirigeait : « Vous savez qu'encore que l'esprit de Dieu qui souffle où il lui plaît, ait enlevé tout d'un coup du milieu du monde les Paul, les Antoine, les Hilarion, ce sont cependant les cloîtres qui ont formé les anachorètes. C'est dans les travaux, dans les sueurs, dans les combats, dans les mortifications, dans l'obéissance et dans les autres exercices qui s'y pratiquent, que l'on acquérait les dispositions nécessaires pour vivre saintement dans le désert. Les monastères sont des champs d'une fécondité admirable, où l'on élevait ces divines plantes, où elles se cultivaient, et où elles prenaient leur accroissement et leur perfection avant que d'être transplantées dans les déserts... N'est-ce pas aux cénobites que s'adressent ces paroles de saint Bernard (1759) : *Votre profession est très-élevée : elle passe les cieux, elle égale les anges ; elle n'est point inférieure à la pureté de ces esprits si purs. Vous ne vous êtes pas seulement engagés d'acquérir la sainteté, mais la perfection de la sainteté et le comble de la perfection même. C'est aux autres à servir Dieu, mais c'est à vous à lui être parfaitement unis; il suffit aux autres de croire en Dieu, de le connaître, de l'aimer et de l'adorer, mais pour vous, vous devez entrer dans les lumières de sa sagesse et de son intelligence, pour le voir en lui-même, et pour en jouir* (1760).

III. Saint Jean Climaque parlait des cénobites lorsque, décrivant la vie des religieux d'un monastère de l'Egypte, il nous dit : « J'ai vu parmi ces saints des choses qui étaient véritablement utiles et admirables. J'ai vu une société de frères que l'esprit de Dieu avait liés ensemble, et qui possédaient en un degré merveilleux ce qu'il y a de plus parfait dans l'action et dans la contemplation. Ils s'exerçaient tellement dans toutes sortes de vertus, et dans la méditation des choses saintes, qu'ils n'avaient presque point besoin des avertissements des supérieurs, s'excitant d'eux-mêmes les uns les autres à une ferveur et à une vigilance toute divine... On voyait encore parmi eux un spectacle qui causait une révérence pleine de crainte et qui semblait plus angélique qu'humaine, savoir : des vieillards, sur le visage desquels reluisait une majesté digne de respect, qui venaient comme des enfants pour recevoir les ordres du supérieur et qui mettaient leur plus grande gloire dans leur soumission et dans leur humilité. J'y vis des hommes qui avaient passé cinquante années dans l'obéissance, et les ayant priés de me dire quelle consolation ils avaient tiré des exercices pénibles de cette vertu, quelques-uns d'eux me disaient, qu'étant descendus dans l'abîme de l'humilité, ils se délivraient par elle de toutes guerres et de tous combats; et les autres, qu'ils avaient acquis une parfaite insensibilité dans les injures et dans les offenses.

« J'en ai vu d'autres, parmi ces hommes dignes d'une éternelle mémoire, qui étant tout blancs de vieillesse et ayant des visages d'anges, avaient acquis par la ferveur de leurs travaux, et par les secours de Dieu une très-parfaite innocence, et une très-sage simplicité qui n'avaient rien de l'affaiblissement de la raison et de cette légèreté puérile qui fait qu'on méprise les vieillards du monde. On ne voyait en eux au dehors qu'une extrême douceur, une bonté merveilleuse et une agréable gaieté, sans qu'il y eût rien de feint, ni d'étudié, soit dans leurs paroles, soit dans leurs mœurs, ce qui ne se trouvait pas en beaucoup d'autres. Et pour ce qui concernait le dedans de l'âme, ils ne soupiraient d'une part qu'après Dieu et après leur supérieur, comme de petits enfants simples et innocents, qui regardent amoureusement leur père; et d'autre part, ils tournaient l'œil de leur âme avec un regard rude et audacieux, sur les démons et sur les vices (1761). »

Ce que nous lisons dans la vie de sainte Marie d'Egypte (1762), de ce monastère situé près du Jourdain, dans lequel saint Zosime se retira par l'ordre de Dieu, nous montre encore, d'après de Rancé (1763), le genre de vie des cénobites. Comme nous aurons à parler, ailleurs, de ce monastère et de la vie angélique qu'y menaient les religieux, nous ne rapporterons pas ici ce récit. — *Voy.* l'article Zosime (Saint). — Saint Jean Chrysostome ne nous donne pas une moindre idée de cet état si saint, lorsqu'il nous dit que si de son temps on allait voir les solitudes de l'Egypte : « On trouvait qu'elles étaient plus belles qu'aucun paradis terrestre; qu'il y avait des multitudes innombrables d'anges, sous des corps et des

mentaires sur cette *Règle* de dom Armand Jean de Rancé, abbé de la Trappe, et de dom Mège, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. 1683, 2 vol. in-4°.

(1759) Bernard, *Ad fratres de monte Dei*, c. 2.

(1760) De Rancé, *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. I, p. 31, 32 de l'édit. de

(1761) S. Jean Climaque, *Grad.*, art. 4, 10, 14. 20.

(1762) *Vit. Patr.*

(1763) *De la sainteté*, etc., ubi supra, tom. I, p. 15.

figures mortelles; des peuples tout entiers de martyrs, des compagnies de vierges; que la tyrannie des démons y était détruite, et l'empire du Fils de Dieu florissant; que l'on y voyait les camps de Jésus-Christ, ses armées célestes, ses bergeries royales répandues dans cette vaste contrée; que la sainteté des femmes n'y était pas moins éclatante que celle des hommes; que le ciel n'était pas si brillant par la diversité de ses astres et de ses étoiles que les déserts de l'Egypte par le grand nombre de cellules et de grottes des solitaires qui, s'étant dépouillés de toutes les choses présentes et crucifiés au monde, s'élevaient sans cesse au comble de la perfection évangélique, passant les nuits entières à veiller et à chanter des cantiques, et les jours en jeûnes en prières et en ouvrages des mains, par une fidèle imitation du zèle et de la vertu des apôtres (1764).. »

IV. Mais la peinture que saint Basile nous fait de cette profession est quelque chose de si élevée et de si grand que nous devons compléter ce qui précède, en rapportant ici ce morceau. Voici donc ce que nous dit ce grand évêque qui fut, en même temps, un grand solitaire :

« J'appelle vivre dans une société parfaite, bannir toute propriété de biens, retrancher toute contrariété de sentiments, détruire toutes sortes de troubles, de contestations et de disputes; posséder toutes choses en commun, les âmes, les sentiments, les corps et tout ce qui contribue à leur nourriture et à leur subsistance; d'avoir Dieu même en commun, d'entretenir en commun le commerce de la piété, travailler en commun à son salut, avoir les mêmes combats, les mêmes travaux, les mêmes couronnes, de telle sorte que plusieurs personnes n'en fassent qu'une seule, et qu'une seule personne se trouve en plusieurs. Y a-t-il rien qui égale une telle société, rien qui soit ni plus heureux, ni plus achevé que cette union et cette affinité si parfaite? Qu'y a-t-il de plus agréable que cette conspiration des âmes et des mœurs? Des hommes qui sont venus de nations et de pays différents, se trouvent unis d'une manière si étroite, qu'on ne voit qu'une seule âme en plusieurs corps, et que plusieurs ne paraissent que les organes d'une seule âme. S'il y en a quelqu'un qui soit attaqué de quelque infirmité dans le corps, plusieurs compatissent à sa faiblesse; si quelque autre a l'âme malade et qu'il soit tombé dans le péché, plusieurs s'appliquent à le guérir et à le relever. Ils sont également les serviteurs et les maîtres les uns des autres, et, conservant une liberté invincible, ils s'entre-donnent des marques d'une servitude parfaite qui n'est causée ni par la nécessité, ni par l'infortune, ni par la violence qui remplit toujours de douleurs ceux qui la souffrent, mais qui n'est que le pur effet d'une élection toute libre et toute pleine de joie : la charité faisant que les personnes libres s'assujettissent les unes aux autres et qu'elles conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles ont fait.

« Ces hommes sont de parfaits imitateurs de notre divin Sauveur, et de la vie qu'il a menée sur la terre dans sa chair mortelle. Car, de même que Notre-Seigneur assembla plusieurs disciples et voulut que toutes choses leur fussent communes, se donnant lui-même à ses apôtres, ainsi ces religieux, qui gardent exactement la règle de leur Institut, s'assujettissant à leur supérieur, imitent parfaitement la conduite de Jésus-Christ et celle de ses apôtres. Et ce soin si exact qu'ils prennent de conserver la communauté en toutes choses les rend, dès ici-bas, de dignes imitateurs de la vie des anges. En effet, il n'y a parmi les anges ni disputes, ni contestations, ni querelles. Chacun d'eux possède les biens et les avantages de tous les autres, et tous ensemble ne laissent pas de posséder tous leurs avantages particuliers dans toute leur étendue. Car leurs richesses ne sont pas des biens matériels et bornés, et qu'il soit nécessaire de diviser pour les communiquer à plusieurs; mais comme leurs possessions sont tout à fait détachées de la matière et des richesses purement spirituelles, c'est pour ce sujet que, conservant leurs biens et leurs perfections, ils enrichissent également tous les autres en les leur communiquant sans nulle difficulté et sans combat. Et certainement le trésor et les richesses des anges sont la contemplation du souverain bien et la très-claire et très-parfaite intelligence des vertus; et ils peuvent tous s'appliquer à cette considération, en acquérir une entière connaissance et les posséder en particulier. Voilà quels sont les véritables solitaires.

« Ils ne se mettent nullement en peine des choses de la terre, mais toute leur sollicitude est tournée vers celles du ciel; et ils possèdent chacun en leur particulier le précieux trésor de leurs excellentes qualités, en le distribuant aux autres par un partage qui ne souffre point de division.... Est-il quelque chose au monde qui puisse être comparable à un genre de vie aussi vertueux et aussi saint? C'est dans cette société, continue saint Basile, qu'on voit un père qui est l'image de notre Père céleste, et un grand nombre d'enfants qui s'appliquent à rendre à leur supérieur, à l'envi les uns des autres, tous les devoirs et tous les témoignages d'amitié dont ils sont capables; qui donnent la main à leur père pour recevoir sa conduite dans la pratique des actions de vertu, et qui, au lieu de faire dépendre leur concorde de la force et de l'inclination de la nature, prennent pour conductrice et pour gardienne de leur union, une raison beaucoup plus forte et plus puissante que la nature, et se laissent gouverner par le Saint-Esprit qui est le sacré lien de leur amitié.

(1764) S. Chrysost., hom. 8, *in Matth.*

« Quelle image assez noble pourrait-on trouver pour représenter l'excellence de leur vertu ? Certes, il n'y en a point sur la terre, et il ne la faut chercher que dans le ciel. Notre Père céleste est impassible, et il conduit tout par la raison et sans aucune passion. Les enfants de ce Père céleste sont incorruptibles, et c'est par l'incorruption qu'ils ont part à cette qualité d'enfants. La charité fait subsister en paix et en union tout ce qui est dans le ciel, et c'est cette même charité qui les unit aussi entre eux sur la terre. Le démon n'ose attaquer ce bataillon spirituel, n'ayant pas la force d'entreprendre ces illustres combattants qui lui font la guerre avec tant d'ardeur, et dont les rangs sont si unis et si serrés : le Saint-Esprit les protége si puissamment que l'ennemi de notre salut ne peut trouver la moindre entrée et la moindre ouverture parmi eux, pour y dresser ses attaques. Considérez l'union de ces Machabées dans leurs combats, et vous trouverez que quelque grande qu'elle ait été, l'union de ces solitaires est encore plus grande et plus étroite. Le prophète David en a parlé, quand il a dit dans ses Psaumes avec des transports de joie : *O que c'est une chose excellente et agréable de voir des frères qui vivent ensemble dans l'union* (1765); voulant exprimer par le terme d'*excellent* la vie sainte que l'on mène dans les monastères, et par celui d'*agréable*, la joie qui naît de cette concorde et de cette union d'esprits et de cœurs. Ceux qui embrassent dignement ce genre de vie me paraissent être les imitateurs zélés d'une vertu toute céleste et toute divine (1766). »

V. Les cénobites n'ont pas pour père et pour fondateur saint Pacôme, ainsi que le prétendent Tillemont et Fleury (1767) ; c'est à saint Antoine qu'appartient cet honneur. Saint Ammon fonda même des monastères dans la partie de l'Egypte, qu'on appelait Nitrie, avant que saint Pacôme en établît aucun (1768). L'abbé Piammon, dans Cassien (1769), rapporte au temps des apôtres l'institution des cénobites, comme un reste ou une imitation de la vie commune des premiers fidèles de Jérusalem. Il parle de trois différentes sortes de moines qui se trouvaient en Egypte : les anachorètes, qui après s'être formés dans les communautés, passaient dans la solitude ; les cénobites, qui vivaient en communauté, et les sarabaïtes, qui n'étaient que de faux moines et des coureurs. Les anachorètes et les cénobites étaient à peu près en nombre égal dans l'Egypte.

De Rancé nous apprend que nous n'avons pas besoin d'aller si loin chercher des exemples et des modèles parfaits de la vie cénobitique. Si nous considérons de près, dit-il (1770), la règle de Saint-Benoît, ce qu'il a prescrit à tous ceux qui la professent et les obligations qu'il leur impose, nous y trouverons une copie fidèle et un retracement véritable de ce qui s'est pratiqué dans les monastères d'Orient.

Ce grand saint adressa sa règle à des hommes dont l'emploi principal doit être de combattre contre leurs vices et leurs passions sous les enseignes de Jésus-Christ, avec les armes d'une obéissance parfaite (1771). Il veut qu'ils aient incessamment ses jugements devant les yeux, et qu'ils y considèrent les peines dont il punira les crimes des méchants, et les couronnes dont il récompensera la fidélité des justes. Il veut qu'ils s'observent avec tant de vigilance, et qu'ils règlent avec tant de soin les moindres de leurs pensées, les mouvements de leurs cœurs, de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux, de leurs langues, qu'il ne leur échappe jamais rien qui ne soit digne de la perfection de leur état, et que toute leur conduite soit irrépréhensible. Il veut que les frères vivent dans une union si parfaite qu'il n'y ait entre eux ni division, ni dispute, mais une émulation sainte qui fasse qu'ils essayent, à l'envi les uns des autres, de se rendre, en toutes rencontres, des marques de leur charité. Il veut qu'ils aiment leur supérieur d'une amitié cordiale ; qu'ils exécutent ses ordres et ses volontés, comme celles de Dieu ; qu'ils imitent Jésus-Christ dans ses humiliations, ses abaissements et ses souffrances ; qu'ils se mettent sous les pieds de tout le monde par la disposition d'une humilité sincère ; qu'ils s'éloignent en tout des maximes et de la conduite des gens du siècle, et qu'ils soupirent sans cesse après les choses éternelles, de toute la capacité de leurs âmes ; enfin il veut qu'ils s'élèvent par les exercices d'une piété continuelle à cette charité consommée qui, bannissant toute crainte, fait que les hommes servent Dieu sur la terre, comme les anges le servent dans le ciel, c'est-à-dire sans aucune vue des châtiments, mais par le seul motif de la vérité et de la justice, par le pur amour qu'ils portent à Jésus-Christ et par la consolation qu'ils ont de lui plaire.

Ce sont ces saintes maximes qui ont formé toutes ces observances différentes qui sont sorties de cette grande règle, comme autant de fleuves d'une source ou plutôt d'un abîme de grâces inépuisables : celles des Chartreux, des Camaldules, de Vallombreuse, des Célestins et de tant d'autres, entre lesquels les religieux de l'ordre de Cîteaux ont brillé ; de telle sorte que les anciens solitaires n'ont point eu d'autres avantages sur tous ces ordres, que celui de les avoir précédés dans le temps. Ils se sont montrés, dans l'affaiblissement de l'état monastique, comme des astres dans une nuit profonde ;

(1765) *Psal.* CXXXII, 1.
(1766) Saint Basile, *Constitut. Mon.*, c. 18.
(1767) *Mém.* et *Hist. eccles.*, l. XIII, n. 35.
(1768) Le P. Helyot, *Discours prélim.*, chap. 6 et 7.
(1769) *Conf.* 18.
(1770) *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, ubi supra, p. 44, 45
(1771) *Regul.*, Prolog., c. 7, 72, 5.

ils ont rempli le monde d'un éclat auquel on ne s'attendait point; ils ont paré l'Eglise d'une beauté toute nouvelle ; ils l'ont sanctifiée, et Dieu, par le mérite et la réputation de leur sainteté, a répandu ses bénédictions jusque dans les pays et les nations les plus barbares.

Saint Athanase le Grand, étant en fuite et persécuté, profita du temps d'arrêt qu'il eut dans ses glorieuses luttes pour visiter les monastères d'Egypte. Nous avons parlé de ce fait à l'article Anachorètes, n° V; et, dans ce même article, nous faisons connaître également quelques traits concernant les cénobites : nous y renvoyons donc ainsi qu'aux articles Moines, Monastiques (Institutions), Vie religieuse.

CENSURE DES LIVRES DANS L'EGLISE. *Voy.* l'article Livres (Censure des).

CÉRÉMONIES CHINOISES. Célèbre controverse qui émut l'Église au XVII[e] siècle, et qui a pour origine la prétendue tolérance que les Jésuites, missionnaires en Chine, accordaient à certains hommes, et que les Chinois sont dans l'habitude de rendre à leurs ancêtres et à la mémoire de Confucius, leur plus grand philosophe. Nous retracerons l'histoire de cette controverse d'après les auteurs les plus dignes de confiance et les plus impartiaux.

I. L'Evangile, par le zèle ardent des disciples de saint Ignace de Loyola, faisait de rapides progrès dans l'empire de la Chine, et répandait ses bénédictions en abondance jusque dans la capitale. Au moyen des sciences enseignées en Europe, les pieux missionnaires étaient si bien parvenus à gagner l'estime et la confiance de l'empereur et des lettrés, qu'ils croyaient toucher à l'heureux moment où ils pourraient faire autoriser le christianisme dans tout l'empire. C'eût été un beau triomphe, et l'Eglise tout entière ne pouvait manquer de s'en réjouir beaucoup. Mais malheureusement il n'en fut pas ainsi : une circonstance toute particulière qui eut pu s'éclaircir, mais qui au contraire se compliqua toujours davantage, y mit un obstacle insurmontable : cette circonstance fut celle des *Cérémonies chinoises.*

Les missionnaires Jésuites, qui avaient fait une étude profonde de la langue, de l'histoire et des mœurs des Chinois, crurent qu'ils pouvaient, à l'exemple du P. Ricci, leur procureur, souffrir, chez une nation prodigieusement attachée à ses usages, les honneurs qu'elle voulait rendre à Confucius et à ses ancêtres défunts. Ils considéraient ces usages comme des cérémonies purement civiles, et qui dès lors ne tiraient à aucune conséquence pour la religion. C'est ainsi d'ailleurs qu'avait pensé et agi le Pape saint Grégoire le Grand, lorsque, au rapport de Bède et de Fleury (1772), il permit aux Anglais nouvellement convertis de faire des fêtes, en dressant des loges de feuillage autour des églises, et d'y égorger des animaux, non pas en sacrifice comme auparavant, mais pour en faire des festins de joie.

Cette manière d'agir pouvait être fort prudente de la part des Jésuites, et on doit penser qu'ils étaient mus par les intentions les plus droites et les plus pures, vu, au reste, leur connaissance certaine des mœurs chinoises. Cependant le P. Moralès, missionnaire Dominicain, n'en jugea pas ainsi. Sans vouloir pénétrer les intentions des membres de la Compagnie de Jésus, il réputa les coutumes chinoises idolâtriques, et les dénonça comme telles à Rome. Ce fut là le commencement de bien des disputes qui tournèrent au détriment de la foi catholique, et qui offrirent une nouvelle preuve que souvent les hommes, avec les meilleures intentions et le zèle le plus sincère, gâtent le bien qu'ils auraient pu faire, faute de s'entendre et de mettre de côté certaines considérations qui ne sont pas toujours dictées par un vrai détachement et une parfaite abnégation.

Ainsi, selon l'exposé du P. Moralès, les Chinois avaient des temples érigés en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres, et deux fois l'année, ils leur offraient des sacrifices solennels, où les gouverneurs faisaient l'office de prêtres. Il était assez évident, si l'état des choses était tel que le représentait le missionnaire Dominicain, qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de sacrifier à des morts ; et alors il n'était pas nécessaire que Rome prononçât. Mais on voulait donner de l'importance à l'affaire. Toujours était-il que le véritable point de la question consistait à savoir si ces pratiques ou cérémonies étaient en effet des sacrifices religieux, ou simplement des usages civils, et s'il y avait pour cela des temples

(1772) *Hist. d'Angl.*, l. I, ch. 30. — Fleury qui donne dans le XXXV[e] livre de son *Histoire ecclésiastique* de longs détails sur le zèle et les travaux du saint Pape pour la conversion des Anglais, cite aussi les lettres qu'il écrivit aux missionnaires chargés de cette œuvre. Nous lisons, dans la 9[e] Epître, ces lignes qui ont trait au point qui nous occupe : « Après avoir longtemps examiné en moi même l'affaire des Anglais, dit saint Grégoire le Grand, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui y sont. Il faut faire de l'eau bénite, les en arroser, dresser des autels et y mettre des reliques. Car si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu, afin que cette nation, voyant que l'on conserve les lieux auxquels elle est accoutumée, y vienne plus volontiers. Et parce qu'ils sont dans l'usage de tuer beaucoup de bœufs, en sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité, comme de la dédicace ou des martyrs, dont on y met les reliques; qu'ils fassent des feuillées autour des temples, changés en églises, et qu'ils célèbrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâce à Dieu, qui les rassasie de ces viandes; afin que, leur laissant quelques réjouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois : on ne s'élève pas en un lieu haut en sautant; on y monte pas à pas. » (*Hist. ecclés.*, l. XXXVI, n° 40, an. 601.)

et des prêtres. Mais au lieu d'examiner ce point, on prit pour incontestable ce qui n'était qu'une question ; et la Congrégation de la foi, prenant le parti le plus sûr dans une matière si délicate, défendit, en 1645, ces observances jusqu'à ce que le Saint-Siége en ordonnât autrement.

II. Les choses en restèrent là pendant quelques années. Mais plusieurs autres missionnaires de différents ordres ne jugeant pas comme le P. Moralès, le P. Martini, Jésuite, crut devoir repasser en Europe, pour instruire le Saint-Siége de l'état exact et véritable de cette affaire. « Il exposa, » dit Bérault-Bercastel (1773), « que dans ce qu'on avait qualifié de sacrifices il n'y avait aucun sacrificateur ni aucun ministre de secte idolâtre, mais uniquement des philosophes qui s'assemblaient avec leurs écoliers, pour reconnaître le plus célèbre et le plus ancien docteur de la nation comme leur premier maître, avec des cérémonies, qui par leur institution même, n'étaient que de police, et qui se terminaient à un honneur purement civil. Quant aux honneurs rendus généralement aux morts, dans la Chine, le P. Martini ajouta que l'endroit où on les honorait était partout une salle ordinaire, et jamais un temple ; que les Chinois n'attribuaient aucune divinité, aucune puissance aux âmes des morts ; qu'ils ne leur demandaient et n'en espéraient rien ; qu'en un mot il n'y avait rien en tout cela qui tînt du sacrifice ni d'un culte religieux. »

D'après ces observations, le Pape Alexandre VII crut qu'il était de la sagesse de tolérer en Chine des cérémonies publiques, dont le retranchement pouvait mettre un obstacle invincible à la propagation de la foi, dans un empire aussi jaloux que celui-là de ses anciens usages ; et le 23 mars 1656 il rendit un décret qui permettait l'observation des pratiques en question, pourvu qu'on spécifiât qu'elles étaient purement civiles et politiques. Comme ce Pape fit insérer dans son décret les raisons qu'avait alléguées Moralès pour obtenir la décision du Pontife précédent (1774), le dernier décret obtenu fût regardé par la plupart des missionnaires même Dominicains, comme un jugement contradictoire définitif.

Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome de ce qu'on débitait en Chine que le premier décret était révoqué ; sur quoi la Congrégation générale de l'Inquisition en donna un nouveau, portant que ceux d'Innocent et d'Alexandre subsistaient l'un et l'autre selon leur forme et teneur ; c'est-à-dire selon la diversité des circonstances et des allégations présentées pour les obtenir. « C'était là, ajoute Bérault-Bercastel (1775), tout ce que Rome alors pouvait sagement ordonner, sur des témoignages tirés de si loin, absolument contraires l'un à l'autre, et tous deux suspects de partialité : d'ailleurs la matière était d'une délicatesse extrême sous son double rapport, soit au progrès de la foi qu'on pouvait arrêter, soit à la superstition que l'on risquait d'autoriser. »

Cependant, comme chaque missionnaire avait la liberté d'agir, suivant ses lumières et sa conscience, tout fut assez tranquille dans la mission pendant quelques années, après lesquelles la controverse fut de nouveau agitée à Rome.

III. Les missionnaires des différents ordres eux-mêmes s'occupèrent sur les lieux de cette affaire si importante, et dans laquelle on doit croire que chacun voulait le bien et l'honneur de la foi catholique.

Ils tinrent plusieurs conférences où la matière fut discutée avec tout le soin qu'elle exigeait. Le P. Sarpetri, Dominicain, qui s'y trouvait avec le P. Narvarète, son supérieur, et avec le P. Léonardi, autre Dominicain, proposa la question qui regarde les honneurs que l'on est dans l'habitude de rendre en Chine, à Confucius et aux ancêtres morts. On discourut beaucoup dans ces conférences. Le P. Sarpetri, prévenu d'abord que le P. Martini avait pu se tromper dans l'exposé qu'il avait fait à Rome, mais doué d'une droiture incorruptible, revint de ses préventions quand il eut approfondi les raisons des Pères de la Compagnie de Jésus, et il en donna l'attestation par écrit le 4 août de l'année 1668.

Cependant le P. Navarète résista plus longtemps, mais enfin convaincu et vivement touché par un écrit du P. Brancati, Jésuite, il alla trouver, le 29 septembre 1669, le vice-provincial de la Compagnie, déclara qu'il était entièrement persuadé, et lui mit en main une déclaration qu'il avait aussi écrite : sur quoi les supérieurs de l'ordre de Saint-Dominique défendirent à leurs religieux de ne plus rien mettre dans leurs écrits, qui fût contraire à ce qui se trouvait dans ceux des Jésuites (1776).

Ces faits sont incontestables, et leur omission dans la plupart des livres et des mémoires qui ont été publiés sur ce fameux différend montre au moins une partialité suspecte, ou un oubli impardonnable.

Mais ce bon accord ne dura pas longtemps. Par une de ses inexplicables bizarreries de l'esprit humain, le P. Navarète rétracta tout ce qu'il avait écrit en faveur des Jésuites ; et, s'étant échappé de Canton, il s'enfuit jusqu'à Madrid, où il fit imprimer un ouvrage dans lequel il ne craint pas d'établir tout le contraire de ce qu'il avait signé en Chine. Le second volume de cet ouvrage fut supprimé par le Saint-Office avant la fin de l'impression ; mais le premier était déjà répandu, et c'est là la source principale et presque l'unique, où les auteurs de tant d'autres libelles sont allés ensuite

(1773) *Hist. de l'Eglise*, liv. LXXVII.
(1774) Innocent X.
(1775) Id. ibid.

(1776) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. LXXXIII.

puiser leurs fausses imputations et leurs objections.

Dès lors il se fit un grand changement dans l'esprit des supérieurs et des missionnaires de l'ordre de Saint-Dominique. Heureusement que tous ne se laissèrent pas surprendre par la polémique du P. Navarète. On reconnut ses contradictions et son peu de solidité. La plus saine et même la plus nombreuse partie des missionnaires Dominicains fut du même avis que les Jésuites, touchant les cérémonies chinoises. Et, pour ne citer qu'un exemple, nous invoquerons le témoignage du P. de Paz, célèbre Dominicain, l'oracle de l'Université de Manille, dont l'autorité est d'autant plus grande en ceci, qu'il parle, ainsi qu'il le déclare, selon le commun rapport des missionnaires de son ordre qui étaient à la Chine.

Or le P. de Paz, ayant été consulté par ses confrères du Ton kin, leur répondit qu'il tenait pour constant que dans ce royaume Confucius n'était pas plus regardé comme un dieu que dans l'empire de la Chine, d'où sa doctrine s'y était répandue, et qu'il avait su avec certitude, par plusieurs relations des missionnaires de son ordre, qu'à la Chine on n'attribue à Confucius, ni divinité ni aucune puissance plus qu'humaine, suivant la créance commune de ceux du pays. Il raconte à ce propos, toujours sur la foi de ces relations, qu'un néophyte, rendant à Confucius les honneurs d'usage, et protestant qu'il ne prétendait lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître, et non pas l'honorer comme si c'était un dieu, ou qu'il en attendît quelque chose, les assistants infidèles lui répliquèrent en éclatant de rire : « Pensez-vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius? Nous savons très-bien que c'était un homme comme nous; si nous lui rendons nos respects, c'est uniquement comme des disciples à leur maître, en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée. »

Les lettrés chinois, ajoute en confirmation le P. de Paz, font communément profession d'athéisme, et ne reconnaissent ni substance ni vertu qui ne tombe sous les sens, comme autrefois les sadducéens n'admettaient ni anges ni esprits, car les erreurs s'enchaînent et se reproduisent. Il n'est donc pas possible qu'ils croient Confucius, ou son âme, en état de leur faire du bien, ni qu'ils en espèrent aucun avantage. Le savant Dominicain raisonne de même en ce qui concerne le culte des ancêtres. « Je suis convaincu, dit-il, que les Chinois païens ne croient pas plus que les Chrétiens que les âmes de leurs parents morts se trouvent dans les petits tableaux employés à cette cérémonie; au moins n'est-ce pas là leur commune opinion, puisque la plupart d'entre eux prétendent que les âmes ne sont ni des esprits ni des êtres immortels. »

Nous pourrions encore invoquer le témoignage du P. Grégoire Lopez, aussi Dominicain, évêque de Basilée, vicaire apostolique, puis évêque titulaire de la capitale de la Chine. Ministre évangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avait étudié toute sa vie la matière dont nous parlons, et, en joignant à tous ces avantages sa réputation de sainteté, on doit ajouter foi à ce qu'il rapporte. Mais à quoi bon accumuler tant de preuves? nous aimons mieux renvoyer aux lettres que le vénérable P. Lopez a écrites en grand nombre au Pape, à la Congrégation de la Propagande et au général de son ordre, et principalement aux deux lettres qu'il écrivit, le 11 juin de l'année 1684, à Innocent XI et à la Propagande, et dont Berault Bercastel donne la substance (1777).

IV. Mais, avant de passer outre, examinons en eux-mêmes ces usages, et voyons si réellement on peut les taxer de superstition et d'idolâtrie.

Et d'abord en quoi consiste le culte rendu à Confucius? C'est une simple cérémonie, nous semble-t-il, qui consiste (selon la manière de saluer à la Chine les personnages de premier ordre) à se prosterner et à battre la terre du front devant le nom de ce philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche qui est exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. On rendait anciennement ces honneurs à la statue de Confucius; mais les empereurs, s'apercevant que le peuple commençait à le prendre pour une idole, y substituèrent le cartouche dans toutes les écoles de la Chine. Les Mandarins pratiquent cette cérémonie, quand ils prennent possession de leurs gouvernements, et les bacheliers quand ils reçoivent les degrés, qui ne se confèrent que tous les trois ans : mais les gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur au grand philosophe, au nom de toute la nation.

Le but de ces fêtes nationales, si souvent renouvelées, est, comme on peut bien le penser, plutôt politique que religieux. N'est-ce pas en effet le meilleur moyen à employer pour que les mandarins de l'instruction publique fassent parler, dans les exhortations qu'ils doivent adresser alors au peuple, la doctrine du philosophe chinois, et pour empêcher qu'on n'introduise dans les écoles aucune innovation qui y soit contraire? D'ailleurs on ne manque jamais, dans ces hommages rendus à Confucius, de le reconnaître et de le proclamer le maître de la grande science, le législateur, le philosophe et le théologien de la nation.

Quant aux cérémonies qui regardent les ancêtres, il y a trois temps et trois manières de les pratiquer.

La première cérémonie se fait avant la sépulture. On dresse une table devant le cercueil où est le corps. On y place ou le portrait du mort ou son nom écrit dans un cartouche, et on y place des fleurs de chaque côté, avec des parfums et des bougies allu-

(1777) Voy. *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXXIII.

mées. Ceux qui sont invités à prendre part au deuil saluent le défunt à la manière du pays, c'est-à-dire en se prosternant et en frappant la terre du front devant la table sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies et quelques parfums qu'ils ont apportés.

La seconde cérémonie se fait tous les six mois. Alors on place l'image du plus considérable des ancêtres sur une table adossée contre la muraille et chargée de gradins, et de part et d'autre sont écrits, sur de petites tablettes, les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour du décès de chacun d'eux.

Les Chrétiens ont coutume de mettre audessus de ces figures une croix ou quelque image de dévotion. Tous les parents s'assemblent dans cette salle deux fois l'année, au printemps et en automne. Chez les grands, il y a un appartement particulier, dit *des ancêtres*, réservé pour cet usage. On fait aussi plus de cérémonies : on met sur la table du vin, des viandes, des parfums et des bougies, avec les mêmes saluts et les mêmes cérémonies que lorsqu'on offre des présents à un nouveau gouverneur, aux premiers mandarins le jour de leur naissance, et aux personnes de distinction auxquelles on doit donner à manger. Pour le peuple il se borne à conserver le nom de ses ancêtres dans le lieu le plus propre de la maison, sans autres observances.

La troisième cérémonie ne se fait qu'une fois chaque année, vers le commencement du mois de mai. Le père et la mère, avec leurs enfants, se transportent alors dans les lieux écartés où les Chinois sont dans l'usage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les broussailles ou les herbages qui environnent la tombe de leurs pères, ils réitèrent les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et mettent sur leur tombeau du vin et des viandes, dont ils font ensuite un repas (1778).

Tels sont les usages qui s'observent à la Chine depuis les premiers temps de la monarchie, et que l'on ne pourrait se dispenser de pratiquer sous peine de passer pour infâme. « Les Chinois regardent dans leurs parents vertueux, dit un auteur (1779), des protecteurs auprès du Dieu du ciel et de la terre, qui les fait jouir du bonheur d'une glorieuse immortalité. Ces honneurs rendus aux ancêtres, cette espèce de culte séparé des idées superstitieuses qui s'y sont mêlées dans la succession des temps et en ont souillé la pureté (ne se glisse-t-il pas des abus dans toutes les institutions des hommes ?) n'a donc rien en lui même, qui ne soit louable et ne puisse élever jusqu'à Dieu même, et s'accorder avec les principes et les dogmes religieux (1780). »

Il est bien vrai que les Chinois ont d'autres cérémonies; auxquelles les idolâtres ajoutent quelquefois certaines superstitions; mais, comme ces cérémonies ne sont pas communes à toute la nation, les Chrétiens peuvent s'en abstenir, et les missionnaires ne leur ont jamais permis d'y prendre part. Bien plus, quand les Chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, et qu'ils ne peuvent les arrêter, ils les désavouent hautement, et protestent qu'ils n'y participent en rien. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fidèles à cette règle, c'est à ceux qui la violent, et non pas à ceux qui la prescrivent, qu'on doit s'en prendre. En a-t-on agi ainsi? Non.

V. Les allégations contenues dans l'ouvrage du P. Navarète excitaient les esprits en Chine, et elles acquirent enfin, en l'année 1684, par l'arrivée des prêtres du séminaire des Missions étrangères nouvellement fondé à Paris, le degré de consistance nécessaire pour donner occasion à de plus fâcheuses discussions.

Ces missionnaires s'appliquèrent d'abord à l'étude de la langue chinoise, afin d'être plus à même de juger en connaissance de cause dans le différend. Les Jésuites, de l'aveu de tout le monde, excellaient dans la connaissance de cette langue extrêmement difficile, et le P. Navarète lui-même, dans le livre que nous avons cité plus haut, et où ils les attaque si violemment, ne peut s'empêcher de le reconnaître : « Les livres écrits en chinois par les pères de la Compagnie de Jésus, dit-il, me paraissent non-seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, et j'ai pour eux une reconnaissance très-sincère de ce que, sans aucune peine de notre part, nous autres Franciscains et Dominicains nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin (1781). » Il était donc nécessaire que leurs adversaires travaillassent à acquérir cette science. Quand ils s'y furent appliqués, la guerre recommença.

L'abbé Maigrot, l'un des prêtres du séminaire des Missions étrangères, depuis Vicaire apostolique du Fo-Kien et évêque de Conon, fut l'un des plus ardents et des plus vifs antagonistes de la pratique des Jésuites. Son premier acte parut hardi et peu réfléchi.

Il donna, le 26 mars 1693, un *Mandement* dans lequel, 1° il ordonnait de se servir, pour signifier Dieu, du mot TIEN-CHU, *Seigneur du ciel*, et défendait les mots TIEN et CHAMTI, *ciel* et *empereur* ; 2° il défendait d'exposer dans les églises le tableau avec ces mots KIENG-TIEN, *adorez le ciel* ; 3° il déclarait que l'exposé fait à Alexandre VII s'écartait de la vérité en plusieurs points ; 4° il

(1778) *Hist. de l'Eglise*, par Bérault-Bercastel, liv. LXXXIII.

(1779) *Choix des Lettres édifiantes, écrites des missions étrangères*, etc., par M***, vicaire général de Soissons, 8 vol. in-8°, 1808-1809.

(1780) Ouvrage ci-dessus, t. I, p. 159 et 160, du *Tableau politique de la Chine*.

(1781) T. II, p. 6, col. 1, n° 1.

interdisait l'assistance aux sacrifices ou oblations usitées deux fois l'an envers Confucius et les morts ; 5° il louait les missionnaires qui avaient prescrit les tablettes; 6° il condamnait quelques propositions avancées par des écrivains Jésuites; 7° il recommandait de se défier des superstitions des auteurs chinois; 8° enfin, il déclarait, que, pour le passé, il était obligé de condamner ceux qui avaient toléré quelques cérémonies, et il reconnaissait qu'il n'était pas étonnant que, sur des matières aussi délicates, tous n'eussent pas été d'abord du même avis.

Malgré la modération et la sagesse de cette conclusion, dit un auteur (1782), ce *Mandement* fit un grand bruit et occasionna beaucoup de plaintes. Les Jésuites réclamèrent. ils n'eurent peut-être pas tout à fait tort (1783), que Maigrot eut prétendu décider seul une si importante question. Les missionnaires qui se trouvaient en Chine furent partagés. D'un côté étaient les Dominicains, les Franciscains, les prêtres français des Missions étrangères, et les évêques de Sura, de Sabula, de Rosalie, Tilopolis, pris parmi eux ; de l'autre côté étaient les Jésuites, auxquels se joignaient deux évêques, celui d'Ascalon et celui de Basilée. La controverse devint plus animée que jamais, et les deux partis défendirent leur opinion (comme il arrive souvent), avec une chaleur dont la charité ne s'accommodait pas toujours (1784). Ainsi cette affaire passait dans d'autres mains, ou plutôt les membres du séminaire des Missions étrangères intervinrent et se joignirent aux Dominicains contre les Jésuites. On dut de nouveau en référer à Rome.

VI. C'est bien à quoi s'attendait la congregation des Missions étrangères, qui, au reste, avait déjà fait des démarches pour arriver à ce tribunal suprême.

Mais une pensée préoccupait Tiberge et Brisacier, supérieurs de cette congrégation; ils étaient instruits par leurs relations à Rome, de l'estime singulière que le Pape Innocent XII et la plupart des cardinaux avaient pour Fénelon, et, connaissant aussi son amitié pour les Jésuites, ils parurent craindre, dit l'historien de l'archevêque de Cambrai, que ce prélat ne fût consulté par le Saint-Siége sur cette controverse, et que son opinion ne leur fût contraire; ils lui adressèrent donc leurs *Mémoires*, leurs griefs et leurs demandes, en réclamant son appui et son suffrage. « Fénelon, ajoute le cardinal de Beausset, avait vu sans doute avec peine s'élever une discussion qu'il était difficile de saisir avec une exacte précision, parce qu'elle exigeait une connaissance profonde des usages, des maximes et de la langue d'une nation lointaine, séparée du reste du monde par des barrières presque insurmontables. La question, d'ailleurs, était obscurcie par une multitude de faits et d'assertions contradictoires; il jugeait avec raison que l'effet naturel de cette dispute était d'offrir à un peuple méfiant et ombrageux le spectacle d'une division scandaleuse sur les points les plus essentiels de la religion à laquelle on prétendait le convertir; il ne fallait qu'un degré de pénétration très-ordinaire pour prévoir que son résultat inévitable serait la ruine totale de la religion chrétienne dans la Chine; elle était principalement redevable des progrès qu'elle y avait faits, au zèle éclairé des premiers Jésuites qui y avaient pénétré, et dont l'ingénieuse industrie était parvenue à en faire connaître et goûter les maximes les plus sublimes, à l'empereur et aux lettrés de la Chine, en mêlant à leur instruction religieuse l'appât des sciences humaines. L'événement avait justifié cet heureux et innocent artifice; et un empereur sage, humain et éclairé, avide de ces sciences curieuses qui manquaient à son empire, avait approché la religion chrétienne de son trône, en avait admis ses ministres dans son palais, et avait favorisé le succès de leurs desseins religieux par la bienveillance et la protection la plus éclatante. Fénelon gémissait de voir près de s'écrouler ce grand ouvrage élevé avec tant de soins et de peines, cimenté par le sang de tant de martyrs

(1782) Picot, *Mémoires*, etc.

(1783) Dupin, dans son *Histoire ecclésiastique au XVIIe siècle*, t. IV, p. 130, prétend que ce *Mandement* ne déplut qu'aux Jésuites. Mais Bérault-Bercastel soutient au contraire « qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des évêques et des ouvriers évangéliques répandus dans les provinces diverses de la Chine, sans compter les néophytes, beaucoup plus en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. » (*Hist. de l'Égl.*, liv. LXXXIII.) — Ce *Mandement* n'exposait-il pas d'ailleurs à de graves révolutions l'Église de la Chine et la nation dont il renversait toutes les coutumes et les mœurs? « Mais, ajoute l'historien que nous venons de citer, un événement particulier ne contribua pas moins que cette diversité de disposition à rendre le *Mandement* sans effet. Le Pape Innocent XII venait de créer en Chine deux nouveaux évêchés, dont le Fo-Kien faisait une partie du district, et il en attribuait la nomination au roi de Portugal, comme au souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie. Les bulles d'érections y avaient été publiées, et l'archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles Églises, y avait envoyé des grands vicaires. M. Maigrot soutint cependant que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'était à elle de les révoquer, et que, jusqu'à cette révocation, ils subsistaient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple aperçu, que le Vicaire apostolique, presque seul de son opinion, donna son *Mandement*. Il se plaignait néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avait; et ses confrères, le secondant avec chaleur en Europe, publièrent de toute part que les Jésuites avaient administré les sacrements sans pouvoirs, dans la province de Fo-Kien. (*Ibid.*) » Quelque fâcheuse que puisse être cette circonstance pour la cause de la vénérable congrégation des Missions étrangères, nous avons cru devoir néanmoins la rapporter, puisque nous exposons les raisons et les motifs allégués de part et d'autre.

(1784) *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. du XVIIIe siècle*, t. I, p. 234 et suiv.

et les travaux de tant d'hommes apostoliques, qui allaient à six mille lieues de leur patrie conquérir des Chrétiens par la mort, les souffrances et la privation de toutes ces douces affections qui attachent les hommes à leurs familles et au pays qui les a vus naître. Mais Fénelon était en même temps trop pénétré de l'esprit de soumission dû à l'autorité de l'Eglise, pour se permettre de préjuger une question portée au tribunal du Saint-Siége (1785).

Sa réponse aux supérieurs des Missions étrangères de Paris exprime donc en même temps son regret de ce que l'on a agité avec trop de chaleur cette controverse, et sa ferme résolution d'adhérer d'avance au jugement que l'on attendait de Rome. Nous devons citer presque en entier cette lettre :

« ... Il me semble, dit l'archevêque de Cambrai, que le moins qu'on puisse attendre d'un Pape pieux, ferme et éclairé, c'est qu'il ne voudra, par aucune considération humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer un seul moment l'idolâtrie, si elle est bien prouvée; ainsi j'attends sans impatience sa décision, le croyant également éloigné de toute précipitation et de toute lenteur. Il est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits que les partis rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois, très-éloignées des nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en faisant les cérémonies sur lesquelles on dispute : Il n'appartient qu'au juge de décider si les informations sont suffisantes ou non pour pouvoir prononcer. *Pour moi*, Messieurs, *qui ne connais ni les mœurs ni les intentions des Chinois, je ne sais ce qu'il faut désirer.* Quand le Pape aura jugé, je conclurai qu'il a trouvé les faits suffisamment éclaircis; quand au contraire, il retardera le jugement, je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves concluantes. A l'égard des hérétiques de France, je dois les connaître, ayant été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse; mais leur disposition n'est pas de chercher ce qui pourrait lever ce scandale et faciliter leur réunion avec l'Eglise catholique : au contraire, ils seraient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent les convertir, que l'Eglise romaine est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé, depuis environ cinquante ans, par le décret d'un Pape, l'idolâtrie manifeste des Chinois; mais leur critique ne doit, ce me semble, ni avancer, ni retarder le jugement. Il ne s'agit que du fond de ce culte, qui ne doit pas être toléré un seul moment s'il est idolâtre, et auquel il faut bien se garder de porter aucune atteinte pour complaire aux hérétiques, si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant. Voilà, Messieurs, ce que je pense sans prévention ni partialité (1786). »

VII. On ne peut rien voir de plus prudent et de plus clair. Au reste, Fénelon s'était déjà expliqué avec la même impartialité et d'une manière plus explicite encore, dans la réponse qu'il fit au P. de la Chaise, qui l'avait consulté sur l'affaire des cérémonies chinoises.

Cette lettre du P. de la Chaise parvint sans doute à la connaissance de Bossuet, comme nous le fait penser une lettre de ce grand évêque au cardinal de Noailles (1787). Quoi qu'il en soit, la réponse de Fénelon développe avec beaucoup de sagacité les rapports délicats et intéressants que pouvait offrir l'examen de cette question, et exprime combien il eût été à désirer que, dans l'origine, au lieu de la chaleur et même de l'amertume que les deux partis apportèrent dans cette discussion, ils eussent cherché, dans le secret et avec calme, les moyens d'arriver à une solution satisfaisante et utile à la religion : c'est pourquoi nous citerons encore quelques-unes des paroles si sages de l'illustre archevêque :

« ... Il ne s'agit point, dit Fénelon, de condamner les opinions des missionnaires de la Chine : on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté, les Jésuites ne croient pas moins que leurs adversaires que ce culte doit être retranché, s'il est religieux. D'un autre côté, leurs adversaires ne reconnaissent pas moins qu'eux que ce culte ne devrait point être retranché, de peur de troubler tant d'églises naissantes, et de casser le décret d'un Pape, comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte soit purement civil; tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent : un tel mot chinois signifie le *ciel matériel;* les autres répondent : il signifie aussi *le Dieu du ciel*. Les uns disent : Voilà un temple, un autel et un sacrifice; les autres répondent : non, ce n'est, suivant leurs mœurs et les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une table et qu'un honneur rendu à de simples hommes sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de lumière, peut se prévenir et se tromper. Les zélateurs non suspects assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples sur les démonstrations de respect sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous savons par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, ne signifie plus le même culte, dans le même temple et la même cérémonie, quand on le donne à tout le peuple et aux corps mêmes des défunts. On rend dans nos églises, le vendredi saint, à un crucifix

(1785) *Histoire de Fénelon*, liv. IV, § 28.

(1786) *Lettre* en date du 5 octobre 1702.

(1787) *Voy.* les *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 875, édit. de Chalandre, grand in-8°, 1836. Nous croyons même que la *Lettre du P. de la Chaise à un évêque sur la condamnation des cérémonies chinoises*, sollicitée à Rome, que l'on a insérée à cet endroit de la correspondance de Bossuet, est précisément celle que ce Père Jésuite avait écrite à Fénelon.

d'argent ou de cuivre des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel. L'officiant a ôté ses souliers le vendredi saint, et tout le peuple se prosterne dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands signes du culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes de culte qui sont moindres, en présence de l'objet qui mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y méprendrait pas, s'il venait à examiner nos cérémonies? Les protestants mêmes, qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auraient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'était adorer une image que de se baiser la main devant elle : *adorare* n'est autre chose que *manum ori admovere*. Aujourd'hui un homme ne serait point, suivant nos mœurs, censé idolâtre, s'il avait porté la main à la bouche devant un autre homme en dignité ou devant son portrait. Fléchir le genou est, chez nous, un signe de culte bien plus fort que de baiser simplement la main pour saluer ; cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux rois sans aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident, par tant d'exemples, que les signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques et sujets à variation en chaque pays : à combien plus forte raison peuvent-ils être équivoques, entre des nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés ? Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt d'idolâtrie, mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des personnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites ; mais elles justifient la sage lenteur, ou, pour mieux dire, la conduite précautionnée du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre, pour moi je ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut s'assurer sur les lieux, par son légat, des faits qui sont décisifs sur une pure question de fait. »

Comme les adversaires des Jésuites avaient hâte que cette affaire fût terminée, et qu'on désirait une décision du Saint-Siége, on semblait se plaindre de la lenteur du Pape à se prononcer, et on ne craignait pas de donner des marques assez fâcheuses d'impatience. Fénelon justifie le Saint-Siége de cette prétendue lenteur, et on aime à admirer le profond respect de ce grand homme pour l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises :

« Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? continue l'archevêque de Cambrai. Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir ouï les parties, de flétrir tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire. Le Pape ne doit-il pas craindre la précipitation aussi bien que la lenteur dans une affaire aussi importante ? Que serait-ce si on venait dans la suite à reconnaître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation chinoise, qui expliquerait sa propre langue, ses propres coutumes, sa propre intention, que le culte contesté est purement civil et que la religion n'y a aucune part ? Que serait-ce si le Pape paraissait avoir cassé avec précipitation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'Eglises naissantes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires ? Que diraient alors les impies et les hérétiques ?... De plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a voulu revoir ce qui avait précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas digne de lui? Ensuite il a choisi un prélat pieux et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des intentions des Chinois, infiniment éloignés de nos préjugés. N'est-ce pas aller au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur exempt de partialité et de prévention ? Puisque personne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit craindre le voyage du légat qui va le découvrir sur les lieux. De quoi est-on en peine ? L'Eglise romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs, elle ne tolérera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou plus éclairé qu'elle ?... »

Enfin le saint archevêque proteste qu'il s'en réfère au jugement du Pape, qu'il attend avec patience sa décision, et il dit en terminant : « Si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, je vous répondrais que j'attends d'apprendre par décision du Pape ce qu'il en faut penser. Il apprendra lui-même, par son légat, quelle est la véritable intention des Chinois pour rendre ce culte ou religieux ou purement civil, et c'est ce que j'ignore.... » (1788). On ne peut rien trouver de plus sage et de plus prudent que cette conduite de Fénelon, et combien de scandales et de troubles on eût évité si on l'avait fidèlement imité !

VIII. Comme on le voit, les consultations des membres de la congrégation des Missions étrangères auprès de Fénelon n'obtinrent guère d'autre résultat que la neutralité de cet illustre prélat entre eux et leurs adversaires. L'archevêque de Cambrai voulait attendre la décision du Pape ; bel exemple donné à ceux qui, aujourd'hui,

(1788) Voy. *Hist. de Fénelon* par le cardinal de Beausset, tom. III p. 199 et suiv., édit. le Bel.

ne s'en rapportent qu'à leur propre jugement ! Mais cette décision n'arrivait point aussi vite qu'on l'aurait désiré, parce que le Saint-Siége faisait mûrement étudier l'affaire par une congrégation de cardinaux nommés par Innocent XII.

Enfin la Congrégation de la Propagande rendit, le 20 novembre 1704, le jugement que l'on poursuivait à Rome avec tant de chaleur ; mais ceux qui l'avaient sollicité, dit un historien (1789), n'en furent pas à beaucoup près aussi contents qu'ils affectèrent de le paraître. Il déclara les cérémonies chinoises superstitieuses selon l'exposé des accusateurs, et il prononçait qu'on ne pouvait user des mots *tien* et *chamti* pour signifier *Dieu*, supposé que, dans la secte des *Lettrés chinois*, ils ne fissent entendre que le ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvait infuse.

Ce décret de la Congrégation de la Propagande n'était, suivant les Jésuites, que conditionnel, puisque les conditions, au moyen desquelles il devait obliger, y sont expressément énoncées. Quoi qu'il en soit, le successeur d'Innocent XII, Clément XI, donna, le 19 mars 1715, la Bulle *Ex illa die*, par laquelle il prescrivait l'entière exécution de ce décret de 1704 (1790), rejetait tous les prétextes et les subterfuges dont on avait voulu se servir pour l'infirmer, et ordonnait pour tous les missionnaires une formule de serment par laquelle ils promettaient d'observer exactement tout ce qui était réglé par cette constitution. Mais cette Bulle ne ramena pas tous les opposants, tant les hommes se laissent prévenir, même avec les meilleures intentions !

IX. Le cardinal de Tournon avait été envoyé en Chine, comme légat du Saint-Siége, pour arranger ces bien tristes difficultés, et il était mort sans avoir réussi. Clément XI, se souvenant de cette circonstance, et craignant que sa bulle ne produisît pas tout l'effet désirable, se détermina à envoyer de nouveau un légat, en Chine, espérant que cette négociation serait plus heureuse que celle du cardinal de Tournon. Il choisit donc pour cette mission Mezza-Barba.

Ce prélat, parti de Lisbonne le 5 mars 1720, aborda à Macao le 26 septembre suivant. Il y releva des censures plusieurs Jésuites, dont le cardinal de Tournon avait eu à se plaindre, et l'évêque de Macao, qui avait assez mal agi, à ce qu'il paraît, envers cet infortuné légat. Mezza-Barba se contenta de leur faire prêter le serment prescrit par la bulle *Ex illa die*, qu'il était chargé de faire observer par les missionnaires. Seulement il crut pouvoir prendre sur lui, dans un *Mandement* qu'il publia, de permettre, avec certaines restrictions, quelques-unes des pratiques qui faisaient le sujet de la dispute ; ces permissions étaient au nombre de huit, et regardaient le culte des ancêtres et de *Kong-Fou-tsée*. Après avoir rempli cette mission, il retourna à Rome, emmenant avec lui le corps du cardinal de Tournon, à qui le Souverain Pontife voulait faire rendre les honneurs funèbres.

Les tempéraments de Mezza-Barba ne ramenèrent point néanmoins la paix. Loin de là, plusieurs se servirent de son *Mandement*, pour répandre que la bulle de 1715 était révoquée, malgré que le Saint-Siége n'avait point ratifié ce qu'avait fait son légat. D'un autre côté, le P. François Saraceni, évêque de Lorima, et vicaire apostolique du *Chen-si* et de *Chan-si*, défendit expressément, par une lettre pastorale, d'user des permissions accordées par le légat : tandis que le P. François de la Purification, nouvellement fait évêque de Pékin, ordonna de suivre ces mêmes permissions, par ses *Lettres pastorales* des 6 juillet et 23 décembre 1733.

Ces décisions contradictoires augmentèrent nécessairement les troubles, et le Saint-Siége dut intervenir encore. Ce fut Clément XII qui eut à s'occuper de cette affaire. Il envoya sur les lieux un évêque missionnaire. (*Voy.* l'article ACHARDS), et aurait voulu terminer ce différend, mais la mort l'empêcha de donner un jugement définitif ; il ne fit qu'annuler les *Lettres pastorales* de l'évêque de Pékin, par un Bref en date du 28 septembre 1735, et déférer les permissions du légat au Saint-Office, qui les examina de la manière la plus exacte et la plus solennelle. A la même époque, un prêtre affligé de voir les controverses, voulut y remédier par un projet qu'approuva le Pape Clément XII. *Voy.* son article, n° II.

X. Enfin le bonheur de terminer cette longue controverse, à jamais mémorable, par les maux qu'elle a occasionnés non-seulement dans les missions dont elle retarda les progrès, mais encore dans l'Eglise tout entière, le bonheur de mettre fin à une si déplorable affaire, disons-nous, était réservé au savant Pape Benoît XIV.

Il donna la célèbre bulle *Ex quo singulari*, dans laquelle, après avoir fait l'historique de toute la controverse depuis son origine, à dater des premières décisions de la Congrégation de la Propagande, en 1645 ; rapporté en entier un décret de 1710 qui confirmait le *Mandement* du cardinal de Tournon, la constitution de Clément XI du 19 mars 1715 (1791), le *Mandement* du patriarche d'Antioche, Mezza-Barba, avec les huit

(1789) Bérault-Bercastel, loc. cit.

(1790) On a publié ce Décret du 20 novembre 1704, avec les Mandements de Maigrot, Vicaire apostolique de Fo-Kien, et du cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, et d'autres pièces relatives à cette affaire, en 1 petit vol. in-12, 1709, 101 pages, sans nom de lieu ni de libraire.

(1791) On trouvera cette *Constitution*, avec de nombreux et intéressants détails, dans le *Choix des Lettres édifiantes*, t. III, p. 311 et suiv., édit., ubi supra.

permissions qui y étaient accordées, et le bref de Clément XII contre les deux lettres pastorales de l'évêque de Pékin, après avoir fait mention des informations ordonnées par Clément XII, qui avait chargé le saint-Office d'interroger un grand nombre de missionnaires et plusieurs Chinois venus à Rome, et rendu compte des mesures qu'il avait prises lui-même sur cet objet depuis son avénement au pontificat, il annule les permissions données par le légat Mezza-Barba, confirme la bulle *Ex illa die*, prescrit une formule de serment à prêter par tous les missionnaires, leur ordonne à tous, sous les peines les plus graves, de se conformer aux décisions du Saint-Siége, et les exhorte en même temps par des paroles bien propres à ramener la paix dans les cœurs.

« Nous avons, dit Benoît XIV, pleine confiance que le Prince des pasteurs, Jésus-Christ, dont nous tenons la place sur la terre, bénira les travaux auxquels nous nous sommes longtemps livrés par rapport à cette affaire si grave; qu'il fécondera le grand désir que nous avons de voir la lumière de l'Evangile briller clairement et purement dans ces vastes contrées, et les pasteurs de ces mêmes régions se persuader bien sincèrement de l'obligation où ils se trouvent d'écouter notre voix et de la suivre. Nous avons également confiance de voir, avec l'aide de Dieu, sortir de leur âme la crainte qu'ils témoignent d'arrêter les progrès de la foi par l'exécution des décrets pontificaux. On doit en effet fonder ses espérances avant tout sur la grâce divine; et cette grâce ne leur manquera jamais s'ils annoncent les vérités de la religion chrétienne avec courage et dans toute la pureté avec laquelle le Siége apostolique les leur a transmises. Cette grâce ne leur manquera pas, s'ils sont disposés à défendre la religion par l'effusion de leur sang, à l'exemple des saints apôtres et des autres grands défenseurs de la foi chrétienne, dont la mort, loin d'arrêter ou de retarder les progrès de l'Evangile, ne fit au contraire que rendre la vigne du Seigneur plus florissante, et la moisson des âmes plus abondante. De notre côté, autant qu'il dépend de nous, nous supplions Dieu de leur donner cette force d'âme que rien n'abat, et la puissance du zèle apostolique. Enfin, nous leur rappellerons à la mémoire que, en se destinant à l'œuvre sainte des missions, ils doivent se regarder comme des vrais disciples de Jésus-Christ envoyés par lui-même, non à la recherche des joies temporelles, mais à de grands combats; non aux honneurs, mais à l'ignominie; non à l'oisiveté, mais au travail; non au repos, mais à la pénible tâche de produire beaucoup de fruit par la patience (1792). »

Cette bulle célèbre *Ex quo singulari* est datée du 11 juillet 1742; elle fut publiée le 9 août de la même année, et envoyée immédiatement après dans les missions, où elle éprouva encore quelques obstacles, avant que certains missionnaires, toujours trop partisans des *cérémonies*, y eussent complétement adhéré. Mais à la fin, par la bulle *Omnium sollicitudinum*, en date du 19 décembre 1744, Benoît XIV acheva d'écarter tous les prétextes qu'on pouvait chercher à opposer à l'exécution des constitutions apostoliques, dont ce grand Pontife démontre dans ce nouvel acte de son autorité la convenance et la nécessité.

XI. C'est ainsi que se termina cette importante affaire, dont l'Eglise eut tant à gémir, et dont malheureusement, et pour augmenter la douleur de cette tendre mère, les prétendus philosophes du XVIII[e] siècle (1793), et même ceux de nos jours (1794), ont cru pouvoir tirer un grand parti pour décrier des religieux respectables, qui peuvent se tromper, mettre trop d'ardeur dans leur défense, parce qu'ils sont hommes comme les autres et sujets aux mille misères de notre nature, mais qui avaient assurément de bonnes intentions, et qui au reste pouvaient errer sur les motifs qui les guidaient dans leur résistance, sans que pour cela on eût l'audace d'attaquer le corps entier, avec la violence et la passion que les partis y ont mises.

Oui, si ces hommes qui n'ont pas craint de se servir de cette affaire pour injurier une société célèbre qui a rendu et qui continue à rendre tant de services à la sainte cause de la religion avaient voulu y mettre de la bonne foi, ils ne se seraient pas livrés à de coupables récriminations; avec un peu de jugement ils n'auraient vu ici qu'un nouvel exemple de ce que peut la faiblesse humaine, lors même qu'elle agit dans les vues les plus droites, qu'elle est guidée par les intentions les plus pures. Après tout (et c'est là une considération qui peut suffire pour ceux qui voudraient juger trop sévèrement les membres de la Compagnie de Jésus), si ces missionnaires fussent restés seuls à la Chine, ou que les autres ouvriers évangéliques eussent pu adopter leur pratique à l'égard des *cérémonies*, il eût été possible, dans un temps plus ou moins rapproché, de faire perdre à ces *cérémonies*, si fort contestées, le caractère superstitieux qu'on leur reprochait. Ainsi, en tolérant pour un temps un mal purement matériel, et alors seule-

(1792) Benoît XIV, *Bull.*, t. I, p. 203.

(1793) Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, chap. 39, veut s'occuper de la question des *cérémonies chinoises*, et il le fait avec sa légèreté et ses procédés ordinaires, ne cherchant qu'à défigurer ou à brouiller les faits, pour ricaner à son aise! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il *ment* lorsqu'il prétend que cette question fit proscrire le christianisme à la Chine.

(1794) Voy. *Hist. de la chute des Jésuites au XVIII[e] siècle*, etc., par M. Paul Lamache, 1844, p. 32 et suiv. — *Voy.* aussi dans l'*Instruction pastorale* de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, publiée par M. de Saint-Chéron sous ce titre : *L'Eglise, son autorité, ses institutions et l'ordre des Jésuites*, in-8°, 1844, les pages 115 et suiv.; 165 à 195.

ment probable, on aurait ménagé les esprits, et fait faire, par ce moyen, des progrès plus rapides à notre sainte religion dans ces contrées.

Telles étaient certainement les vues des missionnaires de la Compagnie de Jésus. S'ils se trompaient en cela, du moins, nous le répétons, ne peut-on leur reprocher aucune mauvaise intention, et c'est là un fait qu'il est important de noter, parce qu'on l'a souvent méconnu.

On peut voir dans un ouvrage assez récent (1795), et dans lequel nous avons pris cette juste remarque, un intéressant exposé de toute cette affaire des *cérémonies chinoises*. Peut-être le respectable auteur n'est-il pas de notre opinion sur tous les points; mais en définitive, nous nous rencontrons sur le principal, sur celui qui intéresse tout Catholique sincère; c'est que l'on voulait de part et d'autre le bien de la religion, et que si on a mis trop d'animosité dans ces discussions, c'est que toujours, et dans les meilleures choses, la pauvre humanité laisse des traces de sa déchéance (1796).

Cet intéressant ouvrage nous apprend aussi (1797) que l'exécution des décrets de Benoît XIV excita encore quelques troubles parmi les Chrétiens de Pékin en 1786; mais ces troubles ne furent que passagers, et les serviteurs de Dieu purent facilement continuer à travailler à étendre sa connaissance dans ces contrées.

CERDON, évêque d'Alexandrie : c'est le quatrième, quoique Eusèbe l'indique le troisième, sans doute par erreur (1798); il fut le successeur d'Abilius, occupa le siége d'Alexandrie onze ans, et mourut l'an 107. Primus le remplaça. Nous n'avons point de détails sur ces prélats, dont les plus anciennes chroniques ne font qu'indiquer la succession.

CÉRINTHE, hérésiarque du Ier siècle, duquel nous devons parler, bien qu'il en soit fait mention dans le *Dictionnaire des hérésies*, parce que divers points de ses erreurs se rattachent à quelques questions qui appartiennent directement au présent ouvrage, et que nous ne pouvons séparer.

I. Il paraît que Cérinthe était circoncis et Juif de naissance. Il a vécu et a prêché son hérésie du temps des apôtres, et même dès l'origine de l'Eglise, selon saint Epiphane (1799). Il en est pourtant qui ne le placent qu'après l'an 80, sous Domitien. Mais ce sentiment nous paraît le moins autorisé.

Cérinthe demeura longtemps en Egypte, où il apprit les sciences et la philosophie. Il alla depuis en Asie, et ce fut là, selon Tillemont, que nous suivons (1800), qu'il forma une secte à laquelle il donna son nom. Mais avant que d'y aller, et de tomber dans l'abîme profond où il se jeta enfin, il avait, au rapport de saint Epiphane (1801), excité beaucoup de troubles dans Jérusalem, en portant les Juifs à murmurer de ce que saint Pierre avait baptisé Corneille, vers l'an 35. Il paraît que les Chrétiens venus de Judée, qui prêchèrent à Antioche, en 50, la nécessité de la circoncision (1802), étaient des sectateurs de Cérinthe, et qu'il les avait envoyés exprès dans cette ville, et dans beaucoup d'autres endroits, ce qui occasionnait un grand trouble dans l'Eglise. On dit encore que les pharisiens, convertis au christianisme, qui soutinrent à Jérusalem contre saint Paul qu'il fallait obliger tous les fidèles et à la circoncision et à tout le reste de la loi (1803), ne furent autres que Cérinthe et ses disciples (1804), et que ce furent eux aussi qui voulurent obliger saint Paul à faire circoncire saint Tite. Saint Epiphane prétend enfin (1805) que ce sont les cérinthiens que saint Paul appelle, dans ses Epîtres, de faux apôtres, des ouvriers trompeurs et perfides, qui se transformaient en apôtres de Jésus-Christ.

On peut croire que Cérinthe n'alla répandre ses doctrines dans l'Asie et dans la Galacie, que lorsqu'il les vit trop connues et trop divisées parmi les fidèles de Jérusalem. Car il fut déclaré hérétique et chassé de

(1795) *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions étrangères*, par M. l'abbé J. F. O. Luquet (aujourd'hui évêque d'Hésébon), 1 vol. in-8°, 1843, Paris, p. 104-180.

(1796) Voici, au reste, et nous sommes bien aise de citer son jugement, comment un pieux et illustre membre de la Société de Jésus, le R. P. de Ravignan, s'exprime sur cette importante affaire des *cérémonies chinoises :* « De nombreuses chrétientés se formèrent en Chine comme aux Indes, édifiées par les mains de la Compagnie; et si d'autres ouvriers, entrant plus tard dans la moisson, vinrent s'associer à ses travaux; si le même zèle consacré à la même œuvre donna lieu à de fâcheuses dissidences; si enfin l'autorité souveraine du Saint-Siége décida que les Jésuites s'étaient trompés en laissant se mêler aux pratiques du culte chrétien des cérémonies locales qu'ils n'avaient pas crues contraires à l'esprit de la religion, au moins ceux dont la prudence avait failli donnèrent-ils alors un touchant exemple d'humble et filiale obéissance. Après avoir soutenu, sur un point obscur et contesté, leur sentiment, parce qu'ils le jugeaient utile et vrai, on les vit, dès que Rome eut parlé, s'incliner silencieusement et se conformer à sa décision. Il importait ici de le rappeler. Telle fut exactement la part des Jésuites dans la question des *cérémonies chinoises* et des rites malabares. » (*De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, in-8°, 1844, p. 141, 142.)

(1797) *Lettres*, etc., ubi supra, p. 211 et 212.— Comme on le pense bien, cette affaire des *cérémonies chinoises* a donné lieu, de part et d'autre, à quantité d'écrits, où, ainsi qu'il arrive malheureusement presque toujours, les raisons bonnes sont compromises par de tristes et déplorables vivacités. Nous possédons un petit volume assez curieux intitulé : *Histoire apologétique de la conduite des Jésuites de la Chine, adressée à Messieurs des Missions étrangères*, in-12, de 90 pages, sans nom de lieu ni de libraire, avec le seul millésime : M. DCC.

(1798) *Hist. ecclés.*, liv. III, cap. 21.

(1799) S. Epiph., 28, c. 2.

(1800) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. des six prem. siècles*, t. II, p. 59.

(1801) Loc. cit.

(1802) *Act.* XV, 1.

(1803) Ibid., 5.

(1804) S. Epiph., c. 2, 4.

(1805) Id., c. 6.

l'Eglise par les apôtres (1806). Il s'établit donc en Asie, et ce fut là que ses disciples commencèrent à prendre le nom de cérinthiens; leur chef ne se contenta plus de prêcher la nécessité de la loi judaïque, il donna libre carrière à ses erreurs et les poussa aussi loin que peut aller l'orgueil frappé du plus profond aveuglement.

II. Il faut être persuadé de la vérité de cette parole de saint Augustin, que Dieu punit les passions des méchants par des aveuglements incompréhensibles, mais justes, pour croire les contradictions qui se trouvaient dans Cérinthe. Car en même temps qu'il voulait que l'on obéît à la loi comme étant bonne, et que l'on observât la circoncision, et les autres cérémonies judaïques, il prétendait que celui qui avait donné la loi était méchant!

Il ne reconnaissait qu'un seul Dieu de l'univers, et cependant il n'admettait pas qu'il fût l'auteur des créatures; mais il prétendait que le monde avait été fait par une vertu et une puissance bien inférieure aux êtres invisibles, qui n'avaient point du tout de communication avec eux, et qui même n'avaient aucune connaissance de Dieu. Il attribuait à ce Créateur un fils unique, mais né dans le temps, et tout différent du Verbe, fils de celui qu'il disait n'être né d'aucun autre, c'est-à-dire apparemment du Dieu suprême (1807).

Tertullien, saint Epiphane, saint Augustin et Théodoret (1808) disent qu'il attribuait la création du monde à plusieurs Anges, et à diverses puissances inférieures. Il avait son silence, sa profondeur, sa plénitude, plusieurs êtres invisibles et ineffables, au-dessus du Créateur; c'est-à-dire toutes les folies que Valentin a suivies, et encore amplifiées : en un mot, Cérinthe joignait les superstitions des Juifs avec les erreurs et les sottises des gnostiques les plus opposées au judaïsme.

Quant à Notre-Seigneur, Cérinthe distinguait entre Jésus et le Christ. Il disait que Jésus était un pur homme, né, comme les autres, de Joseph et de Marie; mais qu'il excellait sur tous les autres en justice, en prudence et en sagesse; que Jésus, ayant été baptisé, le Christ du Dieu souverain était descendu sur lui, sous la figure d'une colombe, lui avait révélé le Père, qui était encore inconnu, et, par son moyen, l'avait révélé aux autres, et que c'était par la vertu du Christ que Jésus avait fait des miracles. Il ajoutait que Jésus avait souffert et était ressuscité; mais que le Christ l'avait quitté et était remonté dans sa Plénitude, sans rien souffrir (1809).

Ainsi Cérinthe ruinait, comme tous les autres gnostiques, cette vérité fondamentale de notre salut, que le Verbe a été fait chair. Quoiqu'il prétendît que le Sauveur était né de saint Joseph, il semble néanmoins qu'il disait qu'il était fils du Créateur, et que même par son union avec le Christ, il était devenu fils du Dieu suprême. Mais ce pauvre rêveur ne se souvenait pas même toujours de ce qu'il avait avancé. Car il prétendait quelquefois que Jésus n'était pas encore ressuscité, et qu'il ne ressusciterait que dans la résurrection générale.

Il y en avait même parmi les cérinthiens qui niaient absolument la résurrection des morts, et, selon saint Epiphane (1810), ce sont eux que saint Paul réfute quand il établit le dogme de la résurrection de Jésus-Christ et de tous les hommes (1811). On leur applique encore l'endroit où saint Polycarpe (1812) traite d'antechrists quelques personnes qui combattaient l'incarnation de Jésus-Christ, le mystère de la Croix, la Résurrection et le Jugement. On pense de même que ce sont les cérinthiens qui, comme le remarque saint Paul (1813), se faisaient baptiser au nom de ceux d'entre eux qui étaient morts sans baptême, de peur qu'étant ressuscités, ils ne fussent punis pour n'avoir pas reçu ce sacrement, et ne tombassent sous la puissance du Créateur. Saint Jérôme dit que leur baptême était admis par l'Eglise (1814).

III. Saint Epiphane nous apprend (1815), que saint Jean vint en Asie par une conduite particulière du Saint-Esprit, pour y combattre les erreurs de Cérinthe et des ébionites, qui soutenaient que Jésus-Christ était un pur homme. Saint Irénée rapporte même (1816), d'après saint Polycarpe, que saint Jean, entrant dans un bain à Ephèse, et apprenant que Cérinthe y était, se hâta d'en sortir, de peur, disait-il, que le bain ne tombât, à cause de cet ennemi de la vérité (1817).

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne saurait mettre en doute que saint Jean n'ait écrit son Evangile contre les nicolaïtes, et particulièrement contre Cérinthe : ceci est attesté anciennement par saint Irénée, saint Epi-

(1806) Phila., c. 60.
(1807) S. Iren., l. I, c. 25; III, 2; S. Epiph., XXVIII, 1.
(1808) *Voy.* les citations dans Tillemont; t. II, p. 62.
(1809) S. Irénée, résumé dans D. Ceillier, *Hist. des aut. eccles.*, t. I, p. 506; t. II, p. 145, et dans Dœllinger, *Orig. du christ.*, trad. de M. Léon Boré, 2 vol. in-8°, t. I, p. 234.
(1810) S. Epiph., 28, 6.
(1811) *I Cor.* XV.
(1812) S. Polyc., *in Epist.*
(1813) *I Cor.* XV, 29.
(1814) Hieron., *Luci.*, c. 9, p. 147, A.
(1815) S. Epiph., LI, c. 2.
(1816) S. Iren., l. III, c. 3, apud Tillemont, *Mém.*, t. I, p. 337.
(1817) Dans ses *Notes sur saint Jean*, Tillemont écrit ceci : « Saint Epiphane dit que c'était Ebion qui était dans le bain, lorsque saint Jean y vint. Mais nous avons cru devoir nous arrêter à saint Irénée, suivi par Eusèbe et Théodoret, qui disent que c'était Cérinthe. Peut-être, dit Baronius, que l'un et l'autre y étaient. Mais il n'est point nécessaire de recourir à cette conjecture, n'étant pas rare que saint Epiphane se trompe dans l'histoire. Feuardent cite de saint Jérôme contre les lucifériens, que le bain tomba effectivement et écrasa Cérinthe. J'ai lu exprès tout ce traité sans y rien trouver de semblable. » (*Mém.*, t. I, p. 634, note 6.)

phane et saint Jérôme. « Comme les autres Evangiles, dit Tillemont (1818), avaient assez éclairci l'humanité de Jésus-Christ, saint Jean travailla à nous découvrir particulièrement sa divinité, que le Saint-Esprit lui avait réservée, dit Eusèbe, comme au plus excellent de tous les évangélistes. Un auteur inconnu écrit qu'il le fit en faveur des gentils, qui ignoraient que Dieu eût un Fils. *Mais l'opinion la plus commune, et la mieux autorisée*, est qu'il avait principalement en vue de réfuter Cérinthe (1819), Ebion, les nicolaïtes, et les autres disciples de Satan, qui étaient répandus dans le monde, et dont la plupart ne voulaient point croire que Jésus-Christ fût Dieu aussi bien qu'homme. »

IV. Cérinthe, selon saint Philastre (1820), honorait Judas, et rejetait les martyrs avec exécration : il tomba encore dans une autre erreur, qui a fait donner aussi à ses disciples le nom de *quiliastes*, ou millénaires, et dont un auteur récent (1821) nous parle ainsi : « Ce docteur de l'erreur soutenait qu'à la fin des temps, Jésus-Christ reviendrait, et régnerait d'une manière visible durant mille ans sur la terre, que les justes qui seraient morts avant cette époque ressusciteraient avec leurs corps, et mèneraient, avec les Chrétiens encore vivants, une vie pleine de mollesse et de volupté, afin de se dédommager des mortifications et de l'abnégation d'eux-mêmes, qu'ils avaient été autrefois obligés de pratiquer avant l'avénement de Jésus-Christ (1822). Après ce temps-là seulement viendrait le jugement dernier. A côté de cette doctrine, tout à fait étrangère au christianisme, et affreuse, se forma, dès les temps de la primitive Eglise, une autre opinion, touchant le règne de mille ans, laquelle, il est vrai, n'a pas été réprouvée précisément comme hérétique, mais qui, néanmoins, a été généralement reconnue comme erronée... » *Voy.* l'article Millénarisme.

Ce fut dans une sorte d'*Apocalypse*, ou livre de prétendues révélations, que Cérinthe débita ses rêveries, ou pour mieux dire ses impiétés, sur son règne terrestre, comme s'il eût été quelque grand apôtre (1823).

On n'attend pas de nous la réfutation de pareilles inepties : il suffit de les signaler pour les pulvériser. Si, comme le croit Bullus (1824), ce sont principalement les Cérinthiens que saint Ignace attaque dans ses Epîtres, il faut leur rapporter les reproches qu'il fait dans sa lettre à l'Eglise de Smyrne, à ceux qui combattaient la grâce apportée aux hommes par Jésus-Christ : « Ils ne se mettent point en peine, dit-il (1825), de pratiquer la charité; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni de l'affligé, ni de ceux qui souffrent, soit dans les prisons, soit dehors, ni de ceux qui ont faim ou soif. Ils s'abstiennent de l'Eucharistie et de la prière publique, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de notre Sauveur. Ainsi, en s'opposant au don de Dieu, ils meurent par leurs questions et leurs disputes, au lieu de ressusciter par l'amour. »

CERINTHIENS. Hérétiques du Ier siècle. *Voy.* Cérinthe.

CERONNE (Sainte), vierge, au diocèse de Séez. (*Voy.* l'article Adelin ou Adhelme).

CESAIRE (Saint), évêque d'Arles au commencement du VIe siècle, fut le plus illustre évêque de son temps.

I. Il naquit vers 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône, de parents également distingués par leur piété et leur noblesse. On vit presque en même temps en lui les semences et les fruits des plus belles vertus. N'étant encore âgé que de sept ans, il se dépouillait souvent de ses habits pour en revêtir les pauvres, et revenait demi-nu chez ses parents. Quand on lui demandait ce qu'il avait fait de ses vêtements, il se contentait de répondre que des passants l'avaient dépouillé.

A l'âge d'environ dix-huit ans, il se déroba de la maison paternelle et alla se jeter aux pieds de saint Sylvestre, évêque de Châlons, le conjurant de lui donner la tonsure cléricale et de l'attacher au service de l'Eglise. Le saint évêque ne put résister à des vœux si empressés, et Césaire demeura deux ou trois ans auprès de lui. Mais, au bout de ce temps, le désir d'une plus grande perfection s'étant emparé de son âme, il se retira au monastère de Lérins.

Saint Porcaire, qui en était alors abbé, l'y reçut avec joie, et il s'aperçut bientôt que le jeune novice avait déjà toutes les vertus des plus anciens et des plus fervents religieux. Il lui donna la charge de cellérier. La charité et l'amour de la pauvreté furent les règles que suivit Césaire dans les fonctions de cet emploi. Chargé de subvenir aux nécessités de ses frères, il prévenait ceux dont il connaissait les besoins, et qui par mortification ne demandaient rien; mais

(1818) *Mém.*, tom. I, p. 365.

(1819) Ce qui n'a pu empêcher que quelques hérétiques n'aient dit que cet Evangile était de Cérinthe lui-même. Cependant les cérinthiens ne recevaient ni l'Evangile de saint Jean, ni aucun autre que celui de saint Matthieu dont ils retranchaient même une partie. Ils rejetaient aussi les *Actes des apôtres*, mais surtout saint Paul, comme ennemi de la Loi.

(1820) S. Phila., c. 36.

(1821) Le docteur d'Allioli, *Nouv. comment. sur tous les livres des divines Ecrit.*, trad. de l'allemand, par l'abbé Gimarey, 10 vol. in-8°, 1853, t. X, p. 417.

(1822) Le docteur Dœllinger semble croire qu'on a exagéré le sens des expressions de Cérinthe dans la description de son règne de mille ans : « Il décrivait, dit Dœllinger, la félicité de ce règne avec des expressions et des images que ses disciples, aussi bien que ses adversaires, ont interprétées, peut-être à tort, comme les descriptions de futures jouissances et voluptés charnelles. » (*Orig. du christ.*, ubi supra, t. I, p. 234.)

(1823) Euseb., lib. VII, 25.

(1824) Dans Tillemont, tom. II, p. 64.

(1825) S. Igna., *Ad Smyrn.*, § 6.

il refusait tout à la sensualité, quelques instances qu'on lui fit. Les moines, mécontents, murmurèrent bientôt, et l'abbé se vit obligé de lui ôter sa charge, dont il s'acquittait trop bien.

Césaire, rendu pour ainsi dire à lui-même, s'appliqua avec plus de soin à sa perfection ; mais il porta si bien ses austérités et ses abstinences, qu'il en tomba malade. Comme on désespéra de sa convalescence tant qu'il resterait dans le monastère, son saint abbé, qui l'aimait tendrement, l'obligea d'aller passer quelque temps à Arles pour y rétablir sa santé. Un homme de qualité nommé Firmin, et une dame nommée Grégoire, fort charitables envers les pauvres, le retirèrent chez eux.

Le rhéteur Pomérius fréquentait fort cette maison : Firmin l'engagea à donner des leçons de son art au jeune moine, qui y consentit d'abord; mais un songe miraculeux lui fit connaître que Dieu n'approuvait pas son application à ces études profanes et il y renonça.

Ses hôtes furent si édifiés de ses vertus, qu'ils en parlaient à saint Eonius d'Arles, en des termes qui lui firent naître l'envie de le connaître par lui-même. Le saint évêque l'ayant fait venir quelques jours après, et s'étant informé de son nom et de sa famille, fut ravi d'apprendre qu'il était son parent. Il le prit en affection, et, ayant obtenu avec peine de son abbé qu'il le lui cédât, il l'ordonna diacre et ensuite prêtre. Césaire observa dans le clergé toutes les pratiques de la vie monastique, selon la règle de Lérins, et ne se dispensa en rien de la psalmodie qui y était en usage.

L'abbé d'un monastère situé dans une île voisine d'Arles, étant mort, Eonius mit Césaire à sa place. Il s'acquitta de cette charge avec une grande édification, et rétablit la régularité parmi ces moines, qu'il gouverna trois ans. Pendant ce temps-là, saint Eonius, qui était fort infirme, disait souvent à son clergé, aux principaux citoyens, et même, par des messages, aux souverains du pays, qu'on ne devait pas lui chercher d'autre successeur que Césaire; qu'il était seul capable de remettre en vigueur la discipline, au maintien de laquelle ses infirmités ne lui avaient pas permis de veiller. Ainsi, après sa mort, on ne délibéra pas sur le choix du successeur. Césaire, ayant appris son élection, alla se cacher dans des tombeaux; mais on le tira du sépulcre, où son humilité l'avait enseveli, pour le placer sur le chandelier, comme une lumière qui devait éclairer la maison du Seigneur. C'était l'an 502, dans la trente-troisième année de son âge.

II. Césaire signala les commencements de son épiscopat par plusieurs saints établissements. Il ordonna que les clercs réciteraient tous les jours dans la basilique de Saint-Etienne l'office de Tierce, de Sexte et de None, avec les hymnes convenables, afin que les pénitents et les autres laïques qui voudraient y assister le pussent faire commodément. Et pour ôter aux laïques l'occasion de s'entretenir dans l'église, il voulut qu'ils chantassent aussi des psaumes comme les clercs, les uns en latin et les autres en grec ; car cette langue était fort en usage dans cette province, dont la plupart des villes étaient des colonies grecques. Il laissa aux diacres tout le soin du temporel de l'Eglise, afin de s'appliquer entièrement au spirituel, et particulièrement à la prédication de la parole de Dieu, pour laquelle il avait du talent, quoique son éloquence n'eût pas été cultivée par l'art. La piété et le zèle y suppléaient.

Il prêchait tous les dimanches et toutes les fêtes; il donnait de ses sermons à ceux qui venaient le voir; il en envoyait aux évêques éloignés, non-seulement dans les Gaules, mais en Italie et en Espagne. Quand il ne pouvait prêcher lui-même, il faisait lire par des prêtres ou par ses diacres ses sermons ou ceux de saint Augustin. Et comme quelques évêques se plaignaient que c'était leur confier la prédication, contre l'usage de ce temps-là, il disait : « S'ils peuvent lire les paroles des prophètes, des apôtres et de Notre-Seigneur, ils peuvent bien lire les nôtres. » Souvent il faisait lire des homélies à Matines et à Vêpres, afin que personne ne fût privé d'instruction. Son style était simple et à la portée de ses auditeurs. Il entrait dans un grand détail et prêchait contre les vices qui régnaient le plus; surtout il reprenait ceux qui observaient les augures, qui honoraient des arbres ou des fontaines, ou gardaient quelque autre reste de paganisme.

Comme rien n'est plus digne de compassion que l'indigence jointe à l'infirmité, Césaire fut surtout sensible à la misère des pauvres malades. Il établit pour eux un hôpital, où ils étaient servis avec le plus grand soin. On y récitait tout l'office divin comme dans l'église cathédrale, mais à voix basse, pour ne pas incommoder les malades. Il s'occupait en même temps de procurer la liberté aux captifs. Toujours il disait à son serviteur : « Allez voir s'il n'y a pas quelque pauvre devant la porte qui craigne de nous interrompre, et dont la souffrance nous serait imputée à péché. »

III. Quoique saint Césaire priât jour et nuit pour la paix et la tranquillité des peuples, il fut accusé par un de ses secrétaires de vouloir livrer la ville d'Arles aux Bourguignons, dont il était né sujet. Il n'en fallut pas davantage au soupçonneux Alaric. Césaire fut aussitôt relégué à Bordeaux; mais il y eut bientôt une occasion qui fit éclater son innocence.

Peu de jours après son arrivée, le feu ayant pris à la ville, les habitants, alarmés, coururent à son logis, le conjurant d'arrêter l'incendie. Aussitôt le saint évêque, plein d'une foi vive, s'avance au-devant des flammes, se prosterne en prières, et le feu s'éteint à l'instant. Ce miracle, en augmentant la vénération que l'on avait conçue pour sa vertu, rendit son zèle plus utile. Car il ne

demeura pas oisif dans son exil. Il y prêchait souvent, et, dans ses discours, il recommandait à ses auditeurs d'obéir au prince dans les choses justes; mais les exhortait avec une sainte liberté de résister à l'hérésie qu'il professait.

Le roi Alaric, ayant reconnu son innocence, ordonna qu'il revînt à son Eglise, et condamna son délateur à être lapidé. Le peuple accourait déjà avec des pierres; mais saint Césaire, l'ayant appris, alla promptement trouver le roi, et obtint sa grâce pour lui donner le moyen de faire pénitence. A son retour, tout le peuple vint au-devant de lui avec des cierges et des croix, en chantant des psaumes, et crut lui être redevable d'une grande pluie qui tomba alors après une longue sécheresse (1826). *Voy.* l'article ALARIC II, n° I.

Cependant la Gaule-Narbonnaise était en guerre, et, par conséquent, dans les troubles qu'entraînent ce fléau à sa suite. Les Francs et les Bourguignons, alors alliés, assiégeaient la ville d'Arles, soumise aux Visigoths. Pendant le siége, qui fut long, un jeune clerc qui craignait d'être pris avec la ville, descendit de nuit par le mur avec une corde, et se rendit aux assiégeants. Le jeune homme était parent de saint Césaire, et comme lui originaire de Bourgogne. Il n'en fallut pas davantage aux Visigoths qui étaient dans la ville pour faire le procès au saint évêque.

On publia qu'il avait envoyé son clerc aux ennemis pour concerter quelque trahison; on souleva le peuple contre lui, et, sans lui donner le temps de se justifier, on l'enleva de la maison de l'église, qui fut pillée, et on le resserra en prison, à dessein de le jeter dans le Rhône la nuit suivante, ou du moins de l'enfermer dans un certain château, jusqu'à ce qu'on pût, après le siége, déterminer ce qu'on aurait à faire. Les Juifs qui étaient dans la ville étaient ceux qui, pour insulter aux Catholiques, criaient plus haut à la trahison; mais Dieu les couvrit eux-mêmes de confusion. Un d'eux jeta aux assiégeants, du haut des murailles, une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de planter la nuit des échelles à l'endroit où ils étaient de garde, promettant de livrer la ville, à condition qu'on conservât la vie et les biens à tous les Juifs. Mais les assiégeants s'étant un peu écartés de la muraille, la lettre fut trouvée le lendemain par les assiégés, et la trahison découverte dans ceux qui en accusaient le saint évêque fut sa justification.

Une armée que Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie et grand-père d'Amalaric, le nouveau roi de la plus grande partie des Visigoths, envoya au secours d'Arles, obligea les Francs et les Bourguignons de lever le siége. Les Goths, qui les battirent dans leur retraite, ramenèrent à Arles un si grand nombre de prisonniers, que les églises en furent toutes remplies. Ces captifs étaient réduits à la dernière misère par la dureté des Goths; mais la charité de saint Césaire, qui avait été mis en liberté, fut la ressource de tant de malheureux. Il leur fournit d'abord abondamment des vivres et des habits. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent que saint Eonius, son prédécesseur, avait laissé dans le trésor de l'église. Et, comme cet argent ne suffisait pas, il vendit les encensoirs, les calices, les patènes et les ornements d'argent qui étaient aux colonnes de l'église. Il disait qu'il en agissait ainsi, de peur qu'un dur esclavage n'obligeât des hommes rachetés du sang de Jésus-Christ à se faire ariens ou Juifs. Ce qui fait juger que le grand nombre de ces prisonniers était catholique. « Je ne crois pas, ajoutait-il, que ce puisse être une chose désagréable à Dieu, que d'employer les vases de ses autels à racheter des hommes qu'il a aimés jusqu'à se donner lui-même pour les racheter. Je voudrais bien savoir si ceux qui trouvent mauvais que l'on achète les serviteurs de Jésus-Christ aux dépens de ses vases, ne voudraient pas eux-mêmes être rachetés à ce prix, si le même malheur leur arrivait (1827)! »

IV. Saint Césaire avait commencé, avant le siége d'Arles, de faire bâtir un monastère de filles pour sa sœur sainte Césarie. L'édifice était avancé, et le saint évêque ne dédaignait pas d'y travailler de ses mains; mais il eut le chagrin de le voir ruiner par les assiégeants, qui en enlevèrent les matériaux par leurs travaux.

Ce contre-temps ne le rebuta point. Il reprit son premier dessein aussitôt après la levée du siége, et bâtit pour ce monastère une grande église avec deux ailes aux côtés. Le milieu était dédié à la sainte Vierge, un des côtés à saint Jean, l'autre à saint Martin. Aussitôt que les bâtiments furent achevés, il rappela sa sœur Césarie de Marseille, où il l'avait envoyée pour pratiquer dans un monastère de filles ce qu'elle devait enseigner aux autres. Césarie entra dans le nouveau monastère avec deux ou trois compagnes; mais elle eut bientôt une grande communauté.

La clôture y était exacte, et c'est le premier article de la règle que Saint-Césaire donna à cette maison, et qui fut reçue depuis dans plusieurs autres. Non-seulement ces religieuses ne sortaient jamais, mais personne n'entrait dans l'intérieur du monastère, ni homme, ni femme, non pas même dans l'église, si ce n'étaient des évêques, des abbés ou des religieux de vertu connue, pour y faire leurs prières; un prêtre, un diacre, un sous-diacre avec un ou deux lecteurs, pour célébrer quelquefois la messe. Au dedans pouvaient entrer, en cas de nécessité, les évêques, le proviseur et les ouvriers, pour la réparation des bâtiments. Le proviseur était comme un intendant pour les affaires du dehors. Il y avait un parloir pour recevoir les visites; mais

(1826) *Vita S. Cæsar.*; *Acta SS.*, 27 August.

(1827) Ibid.

l'abbesse ne devait y aller qu'accompagnée de deux ou trois sœurs, les autres avec une ancienne. Il était défendu de donner à manger à personne, pas même aux évêques; il n'y avait d'exception que pour les mères des religieuses, qui, n'étant pas de la ville, viendraient voir leurs filles.

On éprouvait les religieuses pendant un an avant que de leur donner l'habit; on recevait des veuves et des filles mineures; ce qui montre que le canon du concile d'Agde, de ne donner le voile qu'à quarante ans, ne regardait pas les religieuses cloîtrées. On pouvait recevoir de petites filles de six ou sept ans, mais on ne prenait point de pensionnaires. Il était surtout défendu d'avoir rien en propre, et l'abbesse même ne pouvait avoir de servante. On ne pouvait rien recevoir de dehors ni rien donner. Aucune religieuse n'avait ni chambre, ni armoire, ni rien qui fermât. Elles couchaient en différents lits, mais dans une même chambre. Les vieilles et les infirmes avaient une autre chambre commune. Les lits étaient simples, sans aucun ornement aux couvertures; leurs habits blancs; leur coiffure ne pouvait excéder en hauteur la mesure marquée dans la règle, qui est d'un pouce et deux lignes. Elles faisaient elles-mêmes leurs habits, et s'occupaient ordinairement à travailler en laine. On leur donnait chaque jour la tâche qu'elles devaient remplir; mais il ne leur était point permis de travailler en broderie, ni de blanchir ou raccommoder des habits pour des personnes du dehors. Les ornements de leur église n'étaient que de laine ou de toile, et sans broderies ni fleurs. Il y avait des religieuses qui s'occupaient à transcrire en beaux caractères les livres saints. Elles apprenaient toutes à lire, et faisaient tous les jours deux heures de lecture, depuis six heures du matin jusqu'à huit : on lisait encore pendant une partie du travail.

Elles jeûnaient pendant les mois de septembre et d'octobre, le lundi, le mercredi et le vendredi; depuis le 1er de novembre jusqu'à Noël, tous les jours, hors les fêtes et le samedi; avant l'Epiphanie, sept jours; depuis l'Epiphanie jusqu'au carême, le lundi, le mercredi et le vendredi. Les jours de jeûne on leur servait trois plats, et deux seulement les autres jours; jamais de grosse viande, mais de la volaille aux infirmes. Elles n'usaient de bain que par l'ordonnance du médecin. Les corrections étaient les réprimandes; l'excommunication, c'est-à-dire la séparation de la prière et de la table commune; et enfin la discipline, c'est-à-dire la flagellation. Les évêques usaient de cette espèce de correction, non-seulement sur les esclaves, mais sur les hommes libres de leur dépendance; et on remarque comme une preuve singulière de la douceur de saint Césaire, qu'il ne faisait jamais donner plus de trente-neuf coups de fouet, suivant la loi de Moïse.

V. Mais le saint évêque d'Arles ne pouvait être tranquille ni se livrer, comme il l'aurait voulu, aux travaux de son ministère. Au milieu des révolutions politiques de ce temps les évêques étaient constamment accusés, et Césaire qui avait déjà été calomnié plusieurs fois, le fut de nouveau vers 512.

Cette fois, ce fut auprès de Théodoric, et cela au point qu'il fut arrêté et emmené en Italie sous bonne garde. Quand il fut arrivé à Ravenne, il entra dans le palais et salua le roi (1828). Théodoric, voyant un homme si intrépide et si vénérable, se leva, se découvrit, et lui rendit son salut avec beaucoup d'honnêteté; puis il lui demanda, d'une manière affectueuse, s'il était fatigué du voyage, et comment allaient les habitants d'Arles, ainsi que les Goths qui se trouvaient parmi eux. Quand le saint fut sorti de l'audience, le roi dit aux siens : « Dieu punisse ceux qui ont fait faire inutilement un si long voyage à ce saint homme! J'ai tremblé à son entrée; il a un visage d'ange : c'est un homme apostolique, et il n'est pas permis de penser mal d'un personnage si vénérable. »

Il lui envoya ensuite à son logis un bassin d'argent du poids de soixante livres, avec trois cents pièces d'or, et lui fit dire : « Recevez ce présent, saint évêque. Le roi, votre fils, vous prie de réserver ce vase pour votre usage, et pour vous souvenir de lui. » Mais Césaire, qui, à l'exception des cuillères, ne se servait point d'argent à table, fit vendre le vase publiquement trois jours après, et du prix il en racheta un grand nombre de captifs. On en informa le roi, ainsi que de la multitude de pauvres qui affluaient à la porte du saint évêque, et qui laissaient à peine le moyen d'en approcher. Le roi le loua si hautement, que tous les sénateurs et les grands du palais voulurent à l'envi l'un de l'autre que leurs aumônes fussent distribuées par les mains du saint homme, disant publiquement que Dieu leur avait fait une grande grâce de voir un tel pontife, un homme aussi apostolique. Il délivra ainsi tous ceux qui avaient été faits captifs au delà de la Durance, principalement ceux de la ville d'Orange, dont tous les habitants avaient été emmenés prisonniers dans la dernière guerre; il leur donna même des voitures et de quoi retourner chez eux.

A Ravenne même, il y avait une veuve dont le fils encore jeune servait sous le préfet du prétoire, et la faisait vivre sur ses gages. Il tomba subitement malade et resta sans vie. La mère courut se jeter aux pieds du saint évêque, et lui dit, au milieu des pleurs et des sanglots : « Je crois, ô saint

(1828) Saint Césaire trouva à la cour de Théodoric Boëce, qui lui fut d'une grande utilité et avec lequel il se lia d'amitié. Ce fut Boëce qui le détermina à passer par Rome, afin d'informer le Pape de l'état où était la religion dans les Gaules. *Voy.* sur tout ceci de bien intéressants détails dans l'*Histoire de Boëce, sénateur romain*, par Gervaise, 1 vol. in-12, 1715, p. 129 et seqq.

homme, que la miséricorde divine vous a conduit ici pour que vous rendiez le fils à la mère. » Après avoir fait quelque difficulté, Césaire, ne pouvant résister à tant de larmes, alla secrètement à la cabane de la veuve, et, après s'y être prosterné en terre, il y laissa le prêtre Messien, alors son secrétaire, avec ordre de l'avertir sitôt que le jeune homme reviendrait à lui. Il revint au bout d'une heure, ouvrit les yeux et dit à sa mère: « Allez remercier le serviteur de Dieu, dont les prières m'ont rendu la vie. » Elle y courut, s'expliquant plus par ses larmes que par ses paroles, et pria le saint d'emmener son fils avec lui dans les Gaules, pour s'attacher à son service. Ce miracle se répandit non-seulement dans toute la ville, mais dans toute la province; et la renommée de saint Césaire s'étendit jusqu'à Rome, où il était déjà chéri et désiré de tout le monde, du Pape, du clergé, des grands et du peuple.

VI. Le saint évêque étant allé à Rome en effet, le Pape Symmaque et les sénateurs romains lui rendirent les plus grands honneurs. Le Pape lui accorda l'usage du pallium, et voulut que les diacres de l'église d'Arles portassent des dalmatiques comme ceux de Rome.

De son côté saint Césaire consulta le Pape sur divers points de discipline, exposés dans un *Mémoire* qu'il lui présenta, et qui était conçu en ces termes: « Comme l'épiscopat commence dans la personne de saint Pierre, il est nécessaire que Votre Sainteté, par des règlements convenables, fasse connaître à toutes les églises ce qu'elles doivent observer. Il y a des personnes dans les Gaules, qui, sous divers prétextes, aliènent les terres de l'Eglise: d'où il arrive que des biens qui n'ont été donnés que pour les besoins des pauvres sont dissipés mal à propos, si ce n'est qu'il s'agisse de faire quelque donation aux monastères. Nous demandons aussi que les laïques qui ont exercé des charges de judicature, et qui ont eu part au gouvernement des provinces, ne soient reçus dans le clergé ou promus à l'épiscopat qu'après de longues épreuves d'une conduite régulière; et que les veuves qui ont porté longtemps l'habit de viduité, ou les religieuses qui demeurent depuis un temps considérable dans les monastères, ne puissent se marier, quand même elles le voudraient, et que personne ne puisse les y forcer. Nous vous supplions encore très-humblement qu'on ne parvienne à l'épiscopat par brigue, ou en achetant à prix d'argent le suffrage des hommes puissants; et que pour obvier à ces abus, le clergé et les citoyens ne puissent souscrire le décret d'élection à l'insu et sans le consentement du métropolitain. »

Le Pape Symmaque répondit à ce *Mémoire* par un rescrit du 6 novembre 513. Il déclare, sur le premier article, qu'on peut aliéner les biens de l'Eglise en faveur des monastères et des hôpitaux de pèlerins, ou en faveur des clercs qui ont bien mérité de l'Eglise, à condition cependant que ces biens retourneront à l'Eglise après la mort de ceux à qui on les aura cédés; et il recommande de ne point accorder ces grâces à ceux qui aspirent au sacerdoce en vue des biens de l'Eglise. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, aussi bien que les qualités et les services que doivent avoir ceux à qui on les confère. *Voy.* l'article Bénéfices ecclésiastiques.

Sur les articles suivants, le Pape Symmaque ordonna de ne pas promouvoir facilement les laïques au sacerdoce, mais de les faire passer par les divers degrés de la cléricature, où ils doivent demeurer le temps prescrit. Il excommunie ceux qui enlèvent des veuves ou des vierges, et surtout ceux qui se marient à des vierges consacrées. Enfin, pour réprimer l'ambition et les brigues, il ordonne que le décret d'élection ne soit souscrit qu'en présence du visiteur, et il veut que ces règlements soient notifiés à tous les évêques. Le visiteur était un évêque nommé par le métropolitain pour visiter l'église vacante et présider à l'élection (1829).

Ce fut encore à ce voyage de Rome que saint Césaire fit enfin terminer la contestation qui durait depuis si longtemps entre l'église d'Arles et celle de Vienne, et qu'entretenaient plus que tout le reste les révolutions politiques. Nous avons dit un mot de cette affaire (*Voy.* l'article Avit (saint) évêque de Vienne, n° VIII), qui traîna jusqu'au voyage de saint Césaire à Rome. Le Pape ayant entendu les raisons de ce saint évêque, termina le différend par une lettre du 13 novembre 513, adressée à tous les évêques des Gaules. « C'est au siége apostolique, dit-il, à maintenir la paix et l'union dans l'Eglise universelle, et le moyen le plus efficace pour le faire, c'est de s'en tenir aux anciens règlements. » C'est pourquoi il déclare qu'à la requête de Césaire, il ordonne que le règlement fait par saint Léon soit observé; c'est-à-dire que l'évêque de Vienne n'ait juridiction que sur les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les droits dont l'église d'Arles est en possession sur les autres églises soient conservés.

Saint Césaire demanda encore, mais plus tard, que l'évêque d'Aix fût tenu de venir à son ordre, soit aux ordinations, soit aux conciles. Le Pape lui répondit, par une lettre du 11 juin 514, que, sans donner atteinte aux priviléges des autres églises, il lui ordonnait de veiller à toutes les affaires de la religion qui s'élèveraient dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne, et que, s'il était nécessaire d'assembler un concile, ce serait à lui à le convoquer, et à référer l'affaire au Saint-Siége, si le concile ne l'avait pas entièrement terminée; c'est-à-dire que le Pape l'établissait son vicaire pour la Gaule

(1829) Labbe, tom. IV, 1294-1296.

et l'Espagne. Il veut même qu'aucun ecclésiastique de ces pays ne puisse venir à Rome sans avoir pris l'attache de Césaire (1830).

Ce saint évêque, qui avait été conduit en Italie en criminel d'état, en revint comblé d'honneurs et de présents. Il en rapporta huit mille pièces d'or, sans compter les sommes qu'il avait déjà employées au rachat des captifs. Il fut reçu au chant des cantiques, et entra de suite dans l'église pour donner la bénédiction à son peuple. Sa principale sollicitude était de racheter les prisonniers. Il envoyait pour cela, de côté et d'autre, des abbés, des diacres et d'autres clercs. Lui-même fit dans cette vue le voyage de Carcassonne. Un jour que, n'ayant pas d'argent, il fut sollicité par un pauvre : « Que vous ferais-je, mon pauvre homme? dit-il; je vous donne ce que j'ai; et, entrant dans son cabinet, il lui donna la chasuble qui lui servait aux processions, avec l'aube qu'il mettait aux fêtes de Pâques, disant : Allez, vendez-le à quelque clerc, et du prix rachetez votre captif (1831). »

VII. Rendu à son peuple, saint Césaire veilla avec un grand zèle à la conservation de la foi. Déjà, en 506, il avait présidé au concile d'Agde (1832), et, en 524, il assembla le IVe concile d'Arles auquel il présida en qualité de métropolitain. Il envoya au Pape Félix IV les actes de ce concile, et ce pontife lui répondit par une lettre du 3 février 528. Il loue son zèle et l'exhorte particulièrement à veiller à l'observation des règlements faits contre les ordinations prématurées des laïques. Sur quoi il lui rappelle ce précepte de saint Paul à Timothée : « N'imposez promptement les mains à personne; car, ajoute-t-il, qu'est-ce qu'un maître qui ne sait point les premiers éléments, et qu'un pilote qui n'a point servi parmi les nautonniers? Quiconque n'a point appris à obéir ne sait pas commander. »

Saint Césaire tint encore un concile à Carpentras en 527. Il écrivit encore au Pape Félix; mais ces lettres ne sont point parvenues jusqu'à nous. On sait seulement qu'elles sont relatives aux contestations qui s'agitaient dans les Gaules touchant la grâce et le libre arbitre.

C'étaient les semi-pélagiens, qui, faute de distinguer nettement le bien naturel, dont il se trouve encore quelque chose dans l'homme déchu, d'avec le bien surnaturel, qui ne peut lui venir que de la grâce, attribuaient à l'homme le commencement de la foi. Le Pape Félix lui envoya plusieurs articles pour servir de règle sur les points contestés. Césaire les proposa et les fit souscrire dans un concile qui se tint à Orange, au commencement de juillet 529, à l'occasion de la dédicace d'une église que le patrice Libère, préfet du prétoire dans les Gaules, avait fait bâtir. Les évêques des villes voisines, au nombre de quatorze, et les seigneurs laïques les plus distingués se rendirent à cette solennité. Saint Césaire, ami particulier de Libère, qu'il avait guéri miraculeusement d'une blessure mortelle, ne manqua pas de s'y trouver, et il profita de cette occasion pour faire condamner les erreurs du semi-pélagianisme. Hincmar assure même que ce fut en qualité de légat du Saint-Siége qu'il présida au concile d'Orange.

Les évêques y dressèrent vingt-cinq articles, dont les huit premiers sont conçus en forme de canons, mais sans anathème, et prouvés chacun par des passages de l'Ecriture. Ils portent en substance que « le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps, mais à l'âme; qu'il n'a pas nui à lui seul, mais qu'il a passé à tout le genre humain; que la grâce n'est pas donnée à l'invocation humaine, mais qu'elle fait qu'on l'invoque; que la purification du péché et le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce; en somme, que, pour les forces de la nature, nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. »

Les dix-sept autres articles ne sont pas tant des canons que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper, tendant à prouver la nécessité de la grâce prévenante. Après ces vingt-cinq articles, le concile d'Orange continue : « Nous devons donc enseigner et croire que, par le péché du premier homme, le libre arbitre a été tellement affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui, s'il n'a été prévenu par la grâce. C'est pourquoi nous croyons qu'Abel, Noé, Abraham et les autres Pères, n'ont pas eu par la nature cette foi que saint Paul loue en eux, mais par la grâce. »

Les Pères du concile d'Orange craignaient que l'hérésie prédestinatienne ne se prévalût, quoique sans raison, des articles arrêtés contre les semi-pélagiens. C'est pourquoi, afin de frapper en même temps une erreur encore plus dangereuse, ils ajoutèrent : « Nous croyons aussi, selon la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous ceux qui ont été baptisés peuvent et doivent, avec le secours de Jésus-Christ, s'ils le veulent, travailler fidèlement à remplir tous les devoirs du salut. Et non-seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes qui soient prédestinés au mal par la divine puissance, mais même s'il y en a qui soient infectés de cette erreur, nous leur disons anathème. » Saint Césaire et treize autres évêques souscrivirent ces articles le 3 juillet, et les firent souscrire par les seigneurs laïques que la solennité de la Dédicace avaient attirés à Orange » (1833).

VIII. Après ce concile, saint Césaire écrivit au pape Boniface II, avant qu'il fût élevé au pontificat, pour le prier d'agir auprès du pape Félix IV, et d'en obtenir les

(1830) Labbe, tom. IV, 1310.
(1831) Dom Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc*, liv. v, chap. 31.
(1832) Labbe, *Conc.*, l. IV.
(1833) Labbe, tom. IV, 1666.

décrets qu'il avait sollicités pour l'affermissement de la foi catholique.

Boniface ne différa pas de les donner lui-même, en confirmant ce qui avait été décidé à Orange, touchant la nécessité de la grâce prévenante pour les bonnes œuvres et même pour le commencement de la foi. « Vous me marquez, dit-il dans sa réponse, que quelques évêques des Gaules reconnaissent, à la vérité, que tous les autres biens viennent de la grâce, mais qu'ils attribuent à la nature, et non à la grâce, la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ; et vous souhaitez que, pour ôter tout sujet de doute, nous confirmions, par l'autorité du Siége apostolique, la confession de foi que vous leur avez opposée, et par laquelle vous définissez, selon la foi catholique, que la vraie foi en Jésus-Christ et le commencement de la bonne œuvre sont inspirés par la grâce prévenante de Dieu. Plusieurs Pères, et surtout l'évêque saint Augustin, d'heureuse mémoire, et nos prédécesseurs les Pontifes romains, ont démontré suffisamment cette vérité. C'est pourquoi nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de faire une réponse plus étendue. »

Le Pape ajoute, en terminant : « Nous avons bien de la joie d'apprendre que dans la conférence que vous avez eue avec quelques évêques des Gaules, on ait suivi la foi catholique, en définissant, comme vous le marquez, d'un commun consentement, que la foi par laquelle nous croyons en Jésus-Christ nous est donnée par la grâce divine, qui nous prévient, et en ajoutant qu'il n'y a aucun bien selon Dieu, qu'on puisse vouloir commencer, faire ou achever, sans la grâce de Dieu, suivant ces paroles du Sauveur : *Sans moi, vous ne pouvez rien faire.* C'est pourquoi recevant votre confession de foi avec l'affection convenable, nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères (1834). » Nous avons dit (*Voy.* Boniface II, Pape, n° II) qu'elle autorité cette confirmation du Saint-Siége a communiquée au concile d'Orange.

La même année où fut tenu le concile d'Orange, c'est-à-dire en 529, saint Césaire assembla le concile de Vaison. Il y présida à la tête de douze évêques. Ils relurent les canons des conciles précédents, et ils eurent la consolation de reconnaître que les évêques présents les avaient fait observer. Il y eut encore un concile à Valence, mais Césaire ne put s'y rendre : il y envoya à sa place Cyprien, évêque de Toulon, homme très-savant, qui défendit glorieusement les décisions du II° concile d'Orange sur la grâce prévenante de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Notre saint travailla encore à faire fleurir la discipline ecclésiastique, régla diverses affaires, eut quelques rapports avec le saint Pape Agapet Ier. (*Voy.* cet article, n° I), et, après avoir gouverné l'église d'Arles pendant quarante ans, il alla recevoir la récompense due à ses vertus et à ses soins pour la bonne administration de son troupeau.

IX. Il avait vécu plus de soixante-douze ans, malgré de nombreuses infirmités qui le faisaient souvent paraître comme demi-mort. Quand il vit que sa fin était proche, au milieu des grandes souffrances qu'il endurait, il demanda combien il y avait jusqu'à la fête de saint Augustin. On lui répondit qu'elle n'était pas éloignée : « J'espère, dit-il alors, en Notre-Seigneur, que mon passage ne sera pas éloigné du sien, car vous savez combien j'ai toujours aimé sa doctrine très-catholique. »

Ensuite il se fit porter sur une chaise dans le monastère des religieuses, qu'il avait fondé trente ans auparavant, sachant que la crainte de sa mort leur faisait perdre la nourriture et le sommeil, et qu'elles ne faisaient que gémir au lieu de chanter les psaumes. Mais ce qu'il leur dit pour les consoler ne fit qu'augmenter leur affliction, car il était aisé de voir qu'il allait mourir. Elles étaient plus de deux cents, et leur supérieure se nommait Césarie, comme la sœur de saint Césaire, à qui elle avait succédé.

Le saint les exhorta à garder fidèlement la règle qu'il leur avait donnée, et par son testament (1835) comme par ses lettres, il les recommande aux évêques ses successeurs, au clergé, aux gouverneurs et aux citoyens de la ville d'Arles, afin qu'à l'avenir elles ne fussent inquiétées de personne. Leur ayant donné sa bénédiction et dit le dernier adieu, il retourna à l'église métropolitaine, et mourut entre les mains des évêques, des prêtres et des diacres, le 27 août 542, la veille de la fête de saint Augustin.

Le peuple en pleurs se jeta sur ses vêtements pour les emporter par une pieuse violence; à peine les prêtres et les diacres purent-ils l'empêcher de les mettre en pièces. Ses reliques guérirent un grand nombre de malades. Ses vertus le firent regretter de tout le monde, des bons et des mauvais Chrétiens, et même des Juifs. Sa vie fut aussitôt après écrite en deux livres, dont le premier, qui est adressé à l'abbesse Césarie la jeune, eut pour auteur Cyprien, évêque de Toulon, avec deux autres évêques, Firmin et Viventius. Le prêtre Messien et le diacre Etienne écrivirent le second (1836). Ils avaient tous été disciples de saint Césaire, et témoins de ses vertus et de ses miracles (1837).

(1834) Labbe, tom. IV, p. 1687.

(1835) Le testament de saint Césaire se trouve dans le *Code des règles*, dans l'*Histoire des archevêques d'Arles*, par Saxi, dans les *Annales ecclésiastiques de Baronius*, ad an. 508, et dans celles de France, par le P. le Cointe, sur l'an 512.

(1836) On doute que ces *Vies* soient bien pures et telles qu'elles sont sorties de la plume de leurs premiers auteurs. *Voy.* Gennade, Grégoire de Tours, Sigebert, Bellarmin, etc.

(1837) *Acta SS.*, 27 Aug.

Les homélies de saint Césaire ont été recueillies dans l'appendice du V° volume des *OEuvres* de ce Père, à Paris 1683, et dans l'édition d'Anvers ou d'Amsterdam en 1700. Les discours ou lettres à des religieuses se trouvent dans le Code des règles imprimé à Rome en 1661, à Paris en 1663 et à Lyon en 1677, dans le VIII° tome de la *Bibliothèque des Pères*, avec les règles de saint Césaire, tant pour des religieuses que pour des moines. On ne peut guère douter que le nombre des sermons et des lettres du saint n'ait été beaucoup plus grand que ce qui nous en reste. Quelques-uns lui ont attribué un ouvrage sur la grâce et le libre arbitre, qui est un recueil de passages de l'Ecriture et des Pères. Mais cela doit s'entendre des canons du second concile d'Orange (1838).

Tout plaît dans les écrits de saint Césaire. Son style est uni, net et simple; les pensées sont nobles et d'un ton aisé; les raisonnements solides et concluants; les exemples persuasifs et toujours à la portée de ceux pour qui il écrivait. Il n'affecte ni termes extraordinaires, ni figures trop recherchées. Son éloquence est toute naturelle et découle du cœur. Il s'appuie partout de l'autorité des saintes Ecritures, et quelques fois des témoignages des saints Pères, surtout de saint Augustin, dont il suit la doctrine et dont il fait profession d'être disciple.

CÉSARIE (Sainte), sœur de saint Césaire, évêque d'Arles. *Voy.* cet article, n° IV.

CEYLAN (Ile de). Cette île, qui fut découverte en 1507 par Lorenzo, fils d'Almeyda, est considérée comme le berceau du bouddhisme. Il y a plus d'un demi-siècle, sous la domination hollandaise, le Catholicisme y était persécuté et le bouddhisme favorisé. Maintenant elle possède un évêque avec deux cent mille Catholiques. Depuis que cette île appartient aux Anglais (1839), le Catholicisme, dit un historien (1840), y fait des progrès merveilleux. *Voy.* Inde (Etat du Catholicisme dans l').

CHABONS (De), évêque d'Amiens. *Voy.* l'article Denis-Auguste Affre, n° II.

CHAD (Saint) ou Ceadda. *Voy.* Ceadda (Saint).

CHAGNÉRIC ou Agneric, homme noble de Meaux, qui reçut saint Colomban, lorsque ce saint se rendait, en 611, auprès du roi Théodebert. Ce prince avait une grande confiance en Chagnéric. Il y a donc apparence que saint Colomban s'adressa à lui, et que celui-ci le reçut avec honneur, se chargeant de le faire conduire à la cour du roi. Le saint homme bénit sa maison et consacra à Dieu sa fille encore fort jeune, nommée Fare, et depuis illustre par ses vertus. *Voy.* l'art. Fare (Sainte). — Ce fut de là que saint Colomban passa au village d'Ussy, où il bénit Adon et son frère Ouen. — *Voy.* l'article Adon (Saint). — Quelques auteurs font ce Chagnéric comte de Meaux.

CHALCÉDOINE. *Voy.* Calcédoine. (iv° concile général tenu à).

CHALDÉE. *Voy.* Chaldéens.

CHALDÉENS (Etat de la religion catholique chez les). Les Chaldéens, ce peuple primitif duquel sortit le patriarche Abraham, et dont les Babyloniens, les Assyriens, et les Syriens ou Araméens ne sont que des branches qui s'étendirent dans les plaines, subsistent encore dans leurs âpres montagnes et dans les contrées voisines: ils conservent la même langue qu'au temps du patriarche, langue qui leur est commune avec les Hébreux, sauf les différences de dialecte.

I. Une partie de cette antique nation est catholique, l'autre infectée des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, ce Luther et ce Calvin du v° siècle, qui *protestèrent*, l'un contre l'unité de personne, l'autre contre la distinction des natures en Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article Chrétientés d'Orient, n° I.

Ce fut au xv° siècle, au commencement du mois d'août 1445, dans une congrégation du saint concile œcuménique de Latran (*Voy.* l'article sur ce concile), qu'une partie des Chaldéens se réunit à l'Eglise romaine. S'étant purgés des erreurs de Nestorius, ils prospérèrent dans la foi, et au xvii° siècle on vit des écoles chrétiennes s'établir parmi eux.

En 1606, deux Chaldéens se trouvèrent du nombre des pauvres à qui le Pape Paul V lava les pieds le jeudi saint. De retour dans leur pays, ils racontèrent à leur patriarche, qui porte le titre de patriarche de Babylone, avec quelle tendresse paternelle ils avaient été reçus par le successeur de saint Pierre, lui remirent de sa part quelques présents, avec la profession de foi que l'on présente aux pèlerins d'Orient qui viennent à Rome.

Le patriarche, de concert avec les évêques et les archevêques de sa nation, envoya le supérieur général des religieux chaldéens, pour renouveler, avec la Mère des Eglises, les relations de piété filiale, qui, fréquentes autrefois, comme il était marqué, disait-il, dans les annales du pays, avaient été interrompues par la difficulté des temps. Il écrivait dans sa lettre: « Voilà, ô Père! que ma profession de foi arrive à Votre Sainteté: voyez s'il y a quelque fraude, quelque erreur, si elle s'éloigne en quelque chose de notre Mère l'Eglise romaine; avertissez, et nous ferons; enseignez, et nous obéirons. »

Son légat, arrivé à Rome, y demeura trois ans, reconnut que, d'accord avec l'Eglise romaine pour le fond, ses compatriotes se servaient par ignorance de quelques expressions hétérodoxes, et s'en retourna dans sa patrie avec des présents considérables en ornements, en livres chaldéens et arabes,

(1838) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et eccles.*, t. XVI, p. 226 et seqq.

(1839) Les Anglais s'emparèrent des établissements hollandais en 1795, et ils leur furent définitivement cédés par la paix d'Amiens, 1802. Depuis 1815, ils ont fait la conquête de toute l'île.

(1840) Rohrbacher, t. XXVIII, p. 470.

pour le patriarche et ses suffragants, qui approuvèrent tout ce qui s'était fait (1841).

De nos jours, l'évêque catholique de Babylone, qui est un Européen, et qui réside à Bagdad, est comme le représentant du Saint-Siége dans la Chaldée et la Perse. *Voy.* l'article Babylone ou Bagdad (Evêché de), tome II, col. 820.

II. Les Chaldéens catholiques, au nombre d'environ cent cinquante mille (en 1847), ont un patriarche, quatre archevêques et cinq évêchés. Leur patriarche, Jean d'Hormès, est mort vers 1846 à l'âge de plus de cent ans. Né d'une famille nestorienne hérétique, qui est en possession du patriarchat depuis trois cent dix-neuf ans (car chez les nestoriens cette dignité se transmet de l'oncle au neveu), il fut sacré, en 1776, archevêque de Mossul, par son oncle, pour lui succéder dans le patriarchat de Babylone. Cet oncle étant mort, Jean d'Hormès embrassa la foi catholique en 1780, et Rome, en 1783, lui confirma tous ses titres, l'engageant à mériter, par ses travaux et sa fidélité, d'être revêtu du sacré pallium. Cet honneur lui a été accordé depuis, en 1834.

A l'époque de sa conversion, les diocèses de Mossul, de la Médie et de Kerkouk étaient presque en entier au pouvoir des nestoriens. Mgr Jean d'Hormès réussit à ramener à l'unité le plus grand nombre de leurs prêtres, et chassa ceux qui ne voulurent point se réunir à la sainte Eglise romaine. C'est de ce moment que date l'accroissement du Catholicisme dans ces contrées.

Le respectable vieillard a souffert pendant sa vie d'innombrables persécutions; mais il est toujours demeuré ferme dans la foi. Son austérité était telle, qu'il n'a jamais mangé de viande, et qu'il ne se nourrissait que de légumes. Depuis la ruine d'Alcoche, sa patrie, il était réduit à la plus extrême misère. Heureusement que la société de la Propagation de la Foi est venue à son secours dans les derniers jours de sa vie (1842).

Nous allons citer des faits curieux, empruntés à un récent voyageur (1843), sur la manière dont le Catholicisme se conserve et se propage parmi les Chaldéens. Voyons d'abord comment la foi catholique fut apportée au pays de Selmas, l'ancienne Médie.

III. Il y a un siècle, vivait un jeune Chaldéen de Diarbekre, converti par le zèle des Dominicains, qui évangélisaient cette partie de l'Asie occidentale. Après avoir franchi les hautes montagnes du Curdistan, il vint au village de Khosrova exercer sa profession de teinturier. Il était très-ignorant selon le monde; mais la grâce lui avait départi une science préférable à celle qui, malgré ses ténèbres et son insuffisance, nous pousse à l'orgueil. Il savait aimer Dieu et son prochain, pratiquant ainsi toute la loi, qui se résume dans ce double précepte.

La nature de la vérité, rayon de la lumière incréée, est de se répandre et de briller au dehors, en communiquant à tout ce qui l'entoure ses ardeurs secrètes. Aussi le jeune artisan devint-il bientôt l'apôtre des jeunes apprentis qui l'avaient choisi pour maître. Ses instructions, et plus encore ses bons exemples opérèrent leur conversion.

A ces prosélytes se joignit un homme veuf, doué de quelque instruction, et qui fut jugé capable d'être le père spirituel de cette société naissante. Il l'envoya près du patriarche de Mossul pour être ordonné. Lorsqu'il revint, sa maison servit de chapelle aux Catholiques. L'intolérance des nestoriens au milieu desquels ils vivaient les obligea au secret, et ils le gardèrent si religieusement, que, durant vingt années consécutives, leur Eglise put se consolider et s'étendre à l'insu de tous les profanes. Enfin l'évêque nestorien, Marc-Isaïe, découvre le mystère; l'heureux changement opéré dans son village lui ouvrant les yeux, il va dans la Géorgie, à Akaltriké, faire son abjuration entre les mains des missionnaires catholiques, puis s'en retourne à Khosrova convertir le reste de ses ouailles.

Le patriarche de Mossul, apprenant cette joyeuse nouvelle, lui envoya quelques Dominicains dont les instructions éclairèrent et affermirent ces nouveaux frères. Le successeur de Marc-Isaïe, Jean Guriel, élevé au collége de la Propagande, rapporta de ce centre glorieux du catholicisme la science de la foi qu'il avait recouvrée, et vint à son tour la propager dans les villages environnants. Putaura, peu distant de Khosrova, fut reconquis par son zèle, et cette société s'agrandit encore journellement, grâce à l'activité pastorale de Mgr Marc-Michel, disciple, comme lui, de la Propagande, qui a été promu, il y a seulement quelques années (vers 1838), à l'importante dignité de patriarche des Chaldéens.

IV. De Khosrova, le Catholicisme s'étendit dans le pays adjacent d'Ourmi. La secte nestorienne, effrayée de son apparition, en appela lâchement au fanatisme turc pour le faire bannir. Il y a vingt ans encore, un Catholique aurait exposé sa vie en donnant des marques extérieures de sa foi. Les nestoriens leur imputaient les plus grossières erreurs, entre autres d'être idolâtres, mot tout-puissant pour effaroucher une conscience musulmane. Ils voulaient dire par là qu'ils reconnaissaient la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On rapporte à ce sujet que les mollahs, obsédés par les faux témoignages des nesto-

(1841) Petri Stroz., *De dogmatibus Chaldæorum*, Romæ, 1617, apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. III, p. 197, 198.

(1842) *Voy.* sur la conversion du patriarche Jean d'Hormès, sur ses travaux et ses souffrances, les *Annales de la propagation de la foi*, t. X, pag. 557, 558.

(1843) Eugène Boré, *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, 2 vol. in-8°, 1840.

riens, et voulant s'assurer de la justesse de leurs dépositions, citèrent un jour devant eux les ministres des deux communions. Cet étrange concile s'ouvrit par le *Mémoire* d'un évêque, qui concluait en engageant les juges à proscrire les Catholiques, ces *idolâtres* repoussés par chaque verset du Koran.

Quand il eut ainsi charitablement parlé, l'un des trois pauvres prêtres catholiques qui composaient tout le parti des ortodoxes parla en ces termes, avec son simple bon sens : « Respectables mollahs, puisqu'on invoque l'autorité du livre de votre prophète, je vais vous prouver que nous sommes plus observateurs de sa lettre que nos adversaires. En effet, n'est-il pas dit que la *torah* (ou les livres de Moïse), les *Psaumes* et l'*Evangile sont les trois autres livres révélés?* — Assurément, répondirent les mollahs. — Eh bien! s'il en est ainsi, il faut croire aux vérités qu'ils enseignent. Or, l'Evangile affirme dans cent endroits que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils incarné de Dieu. » En disant ces mots, il lut et interpréta quelques-uns des passages les plus frappants. Les mollahs, qui ne s'attendaient aucunement à un raisonnement aussi adroit, demandèrent aux nestoriens si les textes avaient été fidèlement expliqués; et, sur leur réponse affirmative, ils ajoutèrent : « Ces gens ont raison; c'est vous qui êtes coupables de n'être pas déjà convertis a l'islamisme, puisque vous prétendez penser comme nous; et, pour votre punition, vous recevrez la bastonnade. » Sentence qui fut exécutée sur-le-champ.

Le chef des théologiens catholiques était un bon prêtre, converti par l'évêque de Diarbekre. Il s'appelait Jehou, transcription chaldéenne du mot Jésus, que l'on donne au baptême, sans crainte de le profaner, comme chez nous le nom d'Emmanuel. Il avait gagné, depuis quelques années, le prêtre Nebbia, qui, en renonçant au nestorianisme, était devenu un pasteur zélé. Nebbia était marié, suivant l'usage des nestoriens, lorsqu'il fut revêtu de la dignité sacerdotale, et il était devenu le père d'une nombreuse famille.

Comme ses vertus et sa bonté lui conciliaient l'estime de ceux-mêmes dont il avait quitté les erreurs, un prêtre d'entre eux vint lui demander sa fille en mariage. Nebbia la lui accorda, et ce fut seulement après la conclusion du contrat qu'il reconnut sa précipitation à autoriser une alliance semblable sans le consentement de son évêque. Effrayé par sa conscience, il partit aussitôt pour Khosrova, où résidait alors Mgr Jean Guriel.

Le prélat, déjà instruit de cet acte, le reçoit comme un coupable. Nebbia essuie ses reproches avec le silence et l'attitude d'un repentant. Il demande seulement à son évêque qu'il lui soit permis, comme grâce et pénitence, d'aller remplir les devoirs de son ministère près des Chrétiens du village de Nuilli, que la peste désolait. Il y court; et, après avoir opéré de touchantes conversions, il succombe, au bout de quelques semaines, martyr de la charité. Ce sacrifice expiatoire attira les bénédictions du ciel sur sa fille, qui en avait été l'occasion. En effet, persistant avec une fermeté admirable dans l'orthodoxie, elle empêchait son mari de célébrer selon le rite nestorien, en lui disant : « A quoi bon dire la messe? la messe est-elle possible sans la foi à la divinité de notre Sauveur? » Comme les habitants de son village voulaient la contraindre à venir prier dans leur église, elle répondit : « Je n'y mettrai le pied que lorsque mon mari célébrera véritablement le divin sacrifice : d'ailleurs, c'est une règle établie parmi nous que, si l'un des membres de la famille est catholique, tous les autres doivent l'imiter. »

Elle justifie la vérité de cette maxime; car ses onze enfants sont devenus successivement les chefs de onze familles catholiques, et elle a eu la consolation de voir son époux partager ses convictions. Ce prêtre, connu sous le nom de Youssoup, ou Joseph, était le troisième membre du concile. Sa foi fut plusieurs fois mise à de rudes épreuves par les nestoriens, qui voulaient se venger de sa défection. Ils recouraient à l'intervention des musulmans pour ces lâches satisfactions; et les deux prêtres, Youssoup et Nebbia, furent souvent condamnés à d'injustes amendes. Ils subirent aussi en commun la peine de la bastonnade, qui leur fut infligée avec tant de barbarie, qu'ils perdirent les ongles des pieds. Ces dignes confesseurs s'estimaient heureux de souffrir persécution pour la justice, et le nombre croissant de leurs ouailles les en dédommageait amplement.

Un jour que Youssoup cheminait vers Ourmi pour visiter un malade, il rencontre un prêtre nestorien, accompagné de deux musulmans, sur le grand pont de briques rouges qui avoisine les jardins de la ville. Celui-ci l'arrête et dit aux Turcs : « Voilà un de ces hommes qui croit et qui fait croire que Jésus-Christ est Dieu. Punissons-le de son idolâtrie. » Alors ils le saisissent et le poussent sur le parapet, en le menaçant de le jeter à la rivière s'il confesse la dignité du Sauveur. On était au printemps, et le lit du Naslou, grossi par les neiges des montagnes, roulait ses flots avec impétuosité. Youssoup affirme courageusement la vérité, et il est précipité dans la rivière. Bien qu'il ne sache pas nager, il se débat si heureusement que le courant l'entraîne vers la rive. Chaque fois qu'il reparaissait sur l'eau, il élevait la voix et la main comme dans une déposition juridique, et répétait : « Oui! il est Dieu; oui! il est Dieu, » paroles qu'il prononçait encore pendant que le flot le portait sur le rivage. Les deux Turcs, arrêtés sur le pont, le considéraient, curieux de savoir ce qu'il allait devenir. Tout surpris de son salut, ils frappèrent rudement le prêtre nestorien qui les avait engagés à cet acte inhumain,

et lui dirent : « Chien de mécréant, le *Seigneur Jésus* est vraiment Dieu, car c'est lui qui l'a sauvé. »

V. Parmi les simples fidèles, nous avons à raconter des traits d'une piété et d'un zèle aussi édifiants. Telle est l'histoire du P. de Serkis.

Ce brave homme était venu au bourg de Babari, voisin du lac. La majorité des habitants était catholique. Frappé de leurs bons exemples, il s'unit à leur communion. Peu de temps après, il retourne à Mavana, son village, situé dans la montagne, à l'Ouest d'Ourmi. Enflammé de l'esprit de prosélytisme, il expose les principes de sa foi épurée à l'un de ses parents, qui se décide à abjurer le nestorianisme. La prudence les obligeait à un strict secret ; ils trouvèrent le moyen d'exécuter si habilement leur pieux complot d'amener à eux leurs autres frères, que la moitié du village était gagnée avant que le ministre nestorien et les néophytes même connussent l'innocent conspirateur qui les avait séduits. Lorsque leur majorité fut en état de déconcerter tous les plans d'une opposition intolérante, ils levèrent le front et réclamèrent hautement un pasteur catholique.

Les prospérités temporelles ne récompensèrent pas le dévouement du P. de Serkis. Il fut, comme Job, mis à de rudes épreuves que Dieu réserve sur cette terre à ses favoris. Il avait quatre cents moutons paissant sur la colline. Les Curdes tombèrent sur le troupeau et en enlevèrent une partie; la maladie fit périr le reste. Comme ses proches cherchaient à le consoler: « Je m'en réjouis avec Dieu, leur répondait-il ; car il y avait dans ce nombre du bien injustement acquis, et la tribulation purifie la faute. » Atteint bientôt d'une maladie mortelle, il disait à ceux qui l'entouraient à son heure suprême: « Le ciel s'est servi de moi pour vous rendre catholiques ; jurez ici, sur la croix de Dieu, qui va me juger, qu'il n'y aura jamais parmi vous un apostat. Je ne demande pas d'autre consolation. Pourquoi ces larmes? La mort est le commencement de la vie dont nous vivrons tous, je l'espère, réunis dans le sein de celui qui vous a fait connaître sa divinité. »

En la ville d'Ourmi est une famille catholique qu'on peut appeler le soutien et l'exemple des fidèles de tout le canton. Le chef de la maison, Polonais anciennement émigré, après avoir épousé Rachel, fille chaldéenne, entra au service du roi de Perse, parvint au grade de major, et mourut bravement au champ de bataille. Il laissait trois garçons, dont les deux aînés remplacent déjà honorablement leur père dans l'armée. L'un d'eux, nommé Sukan, fit à dix-sept ans une noble réponse au feu roi Fet-Ali-Shah, qui le pressait de se faire musulman, en lui promettant toutes ses faveurs. « Roi, lui dit-il avec une assurance digne des premiers martyrs chrétiens, mon père est mort pour vous ; moi, je suis prêt au même sacrifice ; mais, si vous me parlez de quitter ma religion, reprenez cette épée et tournez-la contre votre serviteur; » et il portait la main à son ceinturon pour la détacher.

Le shah, émerveillé de tant de magnanimité, le récompensa en l'élevant à un plus haut grade. Le courage de sa bouillante jeunesse le portait, à cet âge, à se servir de la même épée pour redresser tous les torts faits aux Catholiques. Ayant appris que les seigneurs nestoriens tenaient une sorte de conciliabule contre les prêtres orthodoxes, il entre en arme dans l'assemblée et les menace de sa colère s'ils ne cessent leurs intrigues. Sa famille étant la seule d'entre les Chaldéens-Persans qui se soit élevée du rang de raïa à la dignité de khan, les évêques, par crainte de son influence, usèrent ensuite de modération.

VI. A Ardischer, nous avons trouvé, dit le voyageur que nous citons, la veuve des saintes Ecritures, la femme forte, active, vigilante, résignée dans la misère, et élevant sa jeune famille dans la crainte de Dieu.

Longtemps seule au milieu des nestoriens, avant que le catholicisme se fût propagé dans le village, elle résista courageusement aux persécutions et aux attaques de ceux qui voulaient l'entraîner dans le schisme. Elle leur disait : « Je suis pauvre ; mais j'ai la foi, trésor préférable à toute richesse. Je suis faible, mais ma volonté est forte, et jamais elle ne cédera. » Avec quel contentement de cœur elle nous offrait un pain blanc et ses raisins? Comme ses enfants étaient propres, modestes et respectueux, en baisant la main du missionnaire ! Les bénédictions du Seigneur sont véritablement sur cette maison.

Les ministres protestants ont établi à Ourmi et dans les villages voisins quelques écoles, fréquentées par quelques enfants nestoriens. Comme la compagnie a la générosité de donner une rétribution mensuelle à ses disciples, il serait difficile de décider si c'est l'amour de l'instruction ou un autre intérêt qui les attire.

Les Arméniens et les Juifs se sont contentés des Bibles qu'on leur a distribuées, sans vouloir de ce libéral enseignement. Trois évêques et quelques ministres nestoriens leur prêtent, moyennant une pension, le concours de leurs services; mais de conversions, il ne s'en est pas opéré une seule, ainsi que nous l'avons vérifié nous-même sur les lieux, dit M. Eugène Boré. Nous le comprenons facilement. Quel culte pourraient leur donner ces messieurs, qui ont aboli même celui de leurs pères ! Quelles croyances substitueraient-ils à leur symbole, eux dont la foi est de ne pas croire tout ce qui la constitue?

Dans l'été de 1833, un prêtre de nos vieux Chaldéens, attiré par la renommée que des Francs étaient venus se dévouer à l'enseignement de la nation, descend de ses montagnes et vient à la ville d'Ourmi. Mais quand on lui explique que, pour embrasser

la nouvelle doctrine, il faut abjurer tout ce qu'il croit et pratique, il secoue la tête et remonte vers ses montagnes en disant à un de nos frères : « Ah ! Monsieur, me disait dans sa naïveté une vieille femme chaldéenne, dites-nous, je vous prie, ce qu'est le *Nouveau-Monde*, puisque les gens qui en viennent prêchent une religion si nouvelle. »

VII. Les missionnaires catholiques ont déjà à eux, outre les villages orthodoxes, plus de trente autres villages, formant le diocèse d'un évêque dont nous tenons entre les mains un acte, dit M. Eugène Boré, écrit de son qualem et revêtu de son sceau pastoral, par lequel nous sommes autorisés, soit à former des écoles, soit à instruire ses ouailles. De plus, il a juré de devenir le premier catholique de son troupeau.

Si l'argent que ronge la rouille lui avait paru préférable au trésor de la vérité, il aurait été enchaîné depuis longtemps par la reconnaissance à la cause de ces missionnaires américains, qui l'ont comblé de largesses et qui ont pris la peine de faire construire à grands frais, dans sa maison, une salle d'école, encore vide, qu'il nous a livrée, à nous, ses hôtes, comme chambre de réception. Nous avons su que le chef de la mission protestante, alarmé de cette bienveillante hospitalité, est revenu depuis solliciter le prélat, avec des arguments autres que ceux de la théologie et de la logique, mais sans résultat satisfaisant. Tous les hommes n'ont pas la force de vendre leur conscience. Il veut, lui et ses fidèles, rentrer dans l'unité. Que son église a-t-elle de commun avec l'honorable compagnie de Boston ? Il veut imiter l'exemple de ces Catholiques qui remplissent déjà la moitié de son village, et dont il envoie nos prêtres confesser les moribonds, en disant : « Allez donc prendre à l'article de la mort ceux qui vous ont échappé de leur vivant. » Nous en appelons pour témoins ces hommes, ces femmes et leurs petits enfants, qui, encore nestoriens, venaient saisir la bride de notre cheval et nous arrêtaient en disant : « Restez : nos maisons sont à vous ; et vous aurez aussi nos âmes, car c'est le Seigneur qui vous a envoyés pour notre salut. » Nous avons promis de revenir (1844)...

VIII. Tel est le récit du pieux pèlerin dont le voyage scientifique et religieux en Orient a excité de si vives et si justes sympathies parmi les Catholiques. Ces quelques pages nous ont paru propres à donner une idée de l'état du Catholicisme chez les Chaldéens. On en trouve encore d'autres non moins intéressantes, où l'état présent des populations lointaines grecques, arméniennes, chaldéennes, est parfaitement apprécié et décrit sous le rapport religieux et moral (1845). Mais nous ne pourrions les citer ici sans nous écarter de notre but.

Un pro-délégué apostolique a été envoyé tout dernièrement dans la Chaldée. C'est le R. P. Planchet, de la Compagnie de Jésus, et auparavant supérieur de la mission des Jésuites en Syrie. Deux nouveaux évêques ont été institués, en 1850, pour les montagnes du Kurdistan, où le nestorianisme s'est retranché, aussi bien qu'en Chaldée. On a annoncé, en 1851, la tenue d'un synode chaldéen; mais nous ne savons pas s'il a eu lieu.

Nous indiquerons un bien intéressant écrit du voyageur que nous venons de citer, et qui a pour titre : *De la vie religieuse chez les Chaldéens, suivie de l'histoire du couvent catholique de Rhaban-Ormuzd et des persécutions qu'il a essuyées de la part des hérétiques et des musulmans*, in-8° de 108 pages, 1843. On trouve là de bien précieux renseignements sur les communautés religieuses chez les Chaldéens, et sur les origines du christianisme en Chaldée et parmi les autres nations de l'Orient (1846). *Voy.* l'article Perse (Église catholique en).

CHANEL (Le P.), missionnaire mariste, fondateur et martyr de la mission de Futuna, où il a été martyrisé le 28 mai 1841. *Voy.* l'article Océanie occidentale et orientale (Eglise catholique dans l').

CHANOINESSES. On appelait en Orient κανονικαί, *chanoinesses*, certaines femmes dévotes qui chantaient des psaumes avec les acolytes dans les convois. Ce nom paraît d'ailleurs avoir été donné d'abord aux religieuses. Il y avait à Césarée même un monastère de vierges, gouverné par une nièce de saint Basile, et les religieuses de ce monastère, comme des autres dont ce saint prenait soin, sont nommées dans ses écrits (1847) *chanoinesses* ou *canoniques*. Il paraît néanmoins que, dans la suite, il y eut des filles qui embrassaient l'état canonique plutôt que l'état monastique proprement dit, et que ce furent ces religieuses qui reçurent spécialement le nom de *chanoinesses*. *Voy.* l'article Aldegonde (sainte), n. II.

Les véritables chanoinesses ont commencé en Occident vers le règne de Pépin, en 755, quoique peut-être il ne s'agisse là que de *moinesses* (1848). Elles sont mieux désignées dans le concile de Francfort en 794, et de Châlons-sur-Saône en 813 (1849) ; mais elles ne reçurent de règles fixes que dans ce dernier concile. Le concile d'Aix, en 816, les obligeait à la continence et à la clôture, mais leur laissait la possession de

(1844) *Correspondance et Mémoires*, etc., t. II, p. 255 et seqq.

(1845) Idem., t. I, p. 211, 212.—On peut encore consulter, sur l'état de la religion catholique en Chaldée, le *Tableau général des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants et autres religionnaires*, par l'abbé Rohrbacher, 2 vol. in-18, 2e édit., t. II.

(1846) C'est à regret que nous nous bornons à indiquer ici cet écrit de M. Eugène Boré. Nous craindrions que l'analyse ou les extraits que nous pourrions en faire fussent un empiétement sur le *Dictionnaire des ordres religieux*.

(1847) *Reg. Brev.*, art. 108, 109, 110, 111, epist. 302.

(1848) Concile de Verneuil.

(1849) Canon. 47.

leurs biens et le droit d'hériter. Voici ce que Fleury rapporte en parlant des canons de ce concile :

Le second volume de la règle composée par le concile d'Aix-la-Chapelle est la règle des chanoinesses, qui contient vingt-huit articles (1850). Les six premiers sont des extraits de saint Jérôme, de saint Cyprien, de saint Césaire, de saint Athanase, touchant les devoirs des vierges consacrées à Dieu. Le reste prescrit la manière de vie de ces religieuses, conforme à celle des chanoines, autant que le souffre la diversité du sexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de passer procuration par acte public à un parent ou à un ami, pour l'administrer et défendre leurs droits en justice. On leur permet aussi d'avoir des servantes. Au reste, c'étaient de vraies religieuses, engagées par vœux de chasteté, mangeant en même réfectoire, couchant en même dortoir, et gardant exactement la clôture. Elles étaient voilées et vêtues de noir. On leur recommande d'être toujours occupées de prières, de lecture ou de travail des mains ; entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits de la laine et du lin qu'on leur fournissait. Elles élevaient de jeunes filles dans le monastère. Les prêtres qui leur administraient les sacrements avaient leur logement et leur église au dehors, et n'entraient dans le monastère que pour leurs fonctions, car l'église des religieuses était intérieure. Le prêtre y entrait accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, et sortait aussitôt après la messe. Les religieuses tiraient un rideau devant elles pendant la messe et l'office, et, si quelqu'une se confessait, c'était dans l'église.

Des vingt-huit canons ou règles du concile d'Aix, le dernier fut supprimé par le concile de Rome de l'an 1060. Bientôt le relâchement s'établit parmi ces religieuses, et amena la séparation en *chanoinesses régulières* et *chanoinesses séculières*. Nous n'avons pas à parler de celles-ci (1851). Quant aux premières, ce sont de véritables religieuses qui vivent sous la règle de Saint-Augustin, et qui ne diffèrent des autres religieuses que par leur titre honorifique.

Il en existe encore plusieurs couvents en France et à Paris, entre autres celui de l'Abbaye-aux-Bois, dont les religieuses consacrent avec beaucoup de succès leurs soins à l'éducation des jeunes personnes; elles ont dans la maison un pensionnat nombreux, outre des écoles gratuites pour les petites filles des pauvres. Mais ces détails n'étant pas du ressort de notre *Dictionnaire* (1852), nous nous bornons à ces quelques lignes sur les *chanoinesses*.

CHARLEMAGNE. *Voy.* les articles : ADRIEN Ier, ETIENNE II, LÉON III, Papes, FLACCUS ALCUIN, et EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

CHARLES II, surnommé LE CHAUVE, roi de France. (*Voy.* l'article ADRIEN II, Pape, nos XV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XXI), et l'article JEAN VIII, Pape.

CHARLES III, dit LE GROS. *Voy.* l'article JEAN VIII, Pape.

CHARLES IV ou LE BEL. *Voy.* l'article JEAN XXII, Pape.

CHARLES V, roi de France. *Voy.* l'article URBAIN VI, Pape.

CHARLES IX. *Voy.* l'article BARTHÉLEMY (la SAINT-).

CHARLES D'ANJOU, roi de Sicile. *Voy.* l'article CLÉMENT IV, Pape.

CHARLES LE SIMPLE. *Voy.* à l'article JEAN X, Pape.

CHARLES MARTEL. *Voy.* aux articles GRÉGOIRE II (saint), Pape, et BONIFACE (saint), apôtre de l'Allemagne.

CHARLES, évêque de Constance, au XIe siècle. *Voy.* l'article ALEXANDRE II, Pape, n. VII.

CHARLES, fils d'Ulphon, prince ou gouverneur de Néricie, et de Sainte-Brigitte de Suède, ce qui fait surtout sa gloire. Il était fort gai, mais en même temps très-dévot à la sainte Vierge. Il devint, comme son père, gouverneur de Néricie, et fut marié trois fois. Il reçut l'ordre de la chevalerie, avec les cérémonies et les dispositions chrétiennes que sa sainte mère décrit elle-même en ces termes, au nom du Christ:

« Quiconque veut être chevalier doit s'avancer vers l'église, laisser et son cheval et sa suite au cimetière, car le cheval n'est pas créé pour la superbe de l'homme, mais pour l'utilité de la vie, pour la défense et pour combattre les ennemis de Dieu. Ensuite, il prendra le manteau et en mettra le lien sur le front, afin que, comme le diacre prend l'étoile en signe d'obéissance et de patience divine, de même le chevalier prenne le manteau et en mette le lien sur le front, en signe de la milice et de l'obéissance qu'il professe pour la défense de ma croix. Il sera précédé de l'étendard de la puissance séculière, afin qu'il sache qu'il doit obéir à cette puissance dans tout ce qui n'est pas contre Dieu. Quand il sera entré au cimetière, les clercs iront au-devant de lui avec la bannière de l'Eglise, où sont peintes ma passion et mes plaies, en signe qu'il doit défendre l'Eglise de Dieu et la foi, et obéir à ses prélats.

« Quand il entrera dans l'église, il sera précédé de ma bannière, et l'étendard de la puissance séculière restera dehors, en signe que la puissance divine précède la séculière, et qu'il se faut plus soucier des choses spirituelles que des temporelles. La messe étant dite jusqu'à l'*Agnus Dei*, le plus digne, à savoir le roi, ira près de l'autel et lui dira : *Voulez-vous être chevalier ?* S'il répond : *Je le veux*, il ajoutera : *Promettez-vous à Dieu*

(1850) *Conc.*, t. VII, p. 146, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XLVI, n° 24.

(1851) Sur les *chanoinesses séculières*, sur la manière dont on obtient ce titre et sur les droits qui y sont attachés, *Voy.* les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XX, p. 305 et suiv.

(1852) *Voy.* le *Dictionnaire des ordres religieux*, publié par M. l'abbé Migne.

et à moi de défendre la foi de la sainte Eglise et d'obéir à ses prélats en tout ce qui est de Dieu? S'il répond : *Je le promets*, il lui mettra l'épée en sa main et dira : *Voici que je vous mets l'épée dans les mains, afin que vous n'épargniez pas votre vie pour la foi et pour l'Eglise de Dieu, afin que vous abattiez les ennemis de Dieu et défendiez ses amis.* Ensuite il lui donnera le bouclier, disant : *Voici que je vous donne le bouclier, pour vous défendre contre les ennemis de Dieu, pour être l'appui de la veuve et de l'orphelin, et pour augmenter l'honneur de Dieu en toutes choses.* Après quoi il lui mettra la main au cou et dira : *Voici que vous êtes sujet à l'obéissance et à la puissance. Prenez donc garde que, comme vous vous êtes lié par la profession, vous l'accomplissiez par les œuvres.* Enfin il revêtira le manteau et le lien, pour se souvenir continuellement de ce qu'il a voué à Dieu et qu'il s'est obligé, par-dessus les autres, à défendre son Eglise. Ces choses étant parachevées, et l'*Agnus Dei* étant dit, le prêtre qui célèbre la messe lui donnera mon corps, afin qu'il défende la foi de mon Eglise sainte. Je serai en lui, et lui en moi. Je lui donnerai les forces, je l'enflammerai des feux de mon amour, afin qu'il ne veuille que moi et ne craigne que moi, qui suis son Dieu (1853)

Charles reçut plus tard de sa sainte mère une ample instruction sur la milice et l'armure spirituelles dont la milice et l'armure extérieures sont la figure. Il mourut à Naples, l'an 1372, en allant à la Terre-Sainte avec sa mère, qui eut révélation (1854) de son salut le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article Brigitte (Sainte), n° XI.

CHARLES BORROMÉE (Saint), cardinal, archevêque de Milan, le modèle des évêques et le restaurateur effectif de la discipline ecclésiastique.

I. La famille des Borromée, une des plus anciennes de la Lombardie, a produit plusieurs hommes célèbres dans l'Eglise et dans l'Etat ; le père et la mère de notre saint se rendirent surtout recommandables par leurs vertus. Ils eurent six enfants, deux garçons et quatre filles ; Charles naquit le 2 octobre 1538, dans le château d'Arone, sur les bords du lac Majeur, à quatorze milles de Milan.

Dès son enfance, il donna des preuves certaines de la sainteté à laquelle il désirait un jour de parvenir : il s'apliquait à l'étude, et ses amusements mêmes ne respiraient que l'amour de Dieu et une grande fidélité à son service (1855). Des inclinations si heureuses firent juger à ses parents qu'il était né pour l'état ecclésiastique, et il reçut la tonsure dès que son âge put le lui permettre. Le père cependant ne se détermina que d'après le choix de son fils ; il respectait trop les lois de l'Eglise, pour imiter ces parents qui décident de la vocation de leurs enfants sans consulter la volonté de Dieu, et qui ne se conduisent, dans une affaire aussi importante, que par des vues purement temporelles, ou par le propre intérêt de leur famille. Charles, malgré son extrême jeunesse, annonçait, par sa modestie et par la simplicité de ses habits, qu'il connaissait la sainteté de l'état qu'il avait embrassé.

Il n'avait encore que douze ans, lorsque Jules-César Borromée, son oncle, lui résigna l'abbaye de Saint-Gratinien et de Saint-Félin. Cette riche abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, était dans le territoire d'Arone, et il y avait longtemps qu'elle était possédée en commende par des ecclésiastiques de la maison de Borromée. Charles, qui connaissait déjà les règles, représenta respectueusement à son père, qu'après avoir pris sur ses revenus de quoi fournir à son éducation et au service de l'Eglise, le reste appartenait aux pauvres, et que tout autre usage serait illégitime. Le comte pleura de joie en voyant de tels sentiments dans son fils. Il se chargea de l'administration des biens de l'abbaye, pendant la minorité de Charles ; mais il tenait un compte exact de toute la dépense, et lui laissait la liberté d'employer le surplus en aumônes.

Charles apprit la grammaire et les humanités à Milan. Son père l'envoya ensuite à l'université de Pavie, où il étudia le droit civil et canonique, sous François Alciat. C'était un canoniste célèbre, que le saint fit depuis élever au cardinalat. Il remplissait la chaire d'André Alciat, son prédécesseur, qui, dit-on, bannit le style barbare des écoles et des écrits des juristes. On sait combien l'étude du droit canonique est utile ; les articles de la foi et la condamnation des hérésies y sont expliqués ; souvent on y trouve, mieux que dans certains traités de morale, la décision des cas pratiques, et le développement des devoirs du

(1853) *Revelat. S. Brigittæ*, l. II, c. 13.

(1854) Ibid., l. IV, c. 74 ; l. VII, c. 13.

(1855) Citons de suite les *Vies de saint Charles Borromée* que nous avons sous les yeux. La première est celle de Jean-Pierre Giussano, prêtre de la congrégation des PP. Oblats de Saint-Ambroise, intitulée : *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Charles Borromée*, etc., en italien. Un Oratorien, Nicolas de Soulfour, en a donné une traduction, 1 vol. petit in-4°, 1615, Paris. Une nouvelle traduction de l'ouvrage de Giussano a paru en 1824, faite par l'abbé Cloysault, directeur du séminaire de Chalon-sur Saône, 2 vol. in-8°. Cette histoire, par le P. Giussano, qui fut témoin de ce qu'il rapporte, écrite avec un grand charme de piété et de simplicité, est la meilleure et a servi de fonds à toutes les autres. La seconde que nous ayons à mentionner est l'*Histoire de la vie et de l'épiscopat de saint Charles Borromée*, par M. Alexandre Martin, 1 vol. in-8°, 1847 ; et la troisième est l'*Histoire de saint Charles Borromée, cardinal archevêque de Milan*, etc., par M. F. de Chenevières, 1 vol. in-12, 1840, ouvrage pour lequel nous avons fourni quelques notes. — Il ne faut pas oublier de mentionner la *Vie de saint Charles Borromée*, par Godeau, évêque de Vence, et publiée en 1647. Cet ouvrage, ayant été entrepris à la demande du clergé de France, est plus spécialement destiné aux ecclésiastiques.

christianisme. Rien de plus respectable que les autorités qui y sont citées : ce sont l'Ecriture, la tradition, les canons des conciles, la loi naturelle. Cette étude, qui suppose une certaine connaissance du droit civil, est d'une grande importance pour ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, et surtout pour les premiers pasteurs.

II. Comme Charles avait de la difficulté à parler, et que d'ailleurs il aimait à garder le silence, quelques personnes crurent qu'il avait peu de dispositions pour l'étude du droit. Il y fit cependant de rapides progrès, parce qu'il joignait la solidité du jugement à une application soutenue. Il était, par sa piété, sa prudence et la régularité de toute sa conduite, le modèle des étudiants de l'université de Pavie. Une vigilance continuelle sur lui-même le préserva de tous les écueils. Plusieurs fois on tendit des piéges à son innocence; mais la retraite et la prière le firent triompher des attraits du vice. Il communiait toutes les semaines, à l'exemple de son père; il évitait les liaisons ou les visites qui auraient pu troubler ou déranger ses exercices de religion. Cet amour de la retraite ne l'empêchait pas cependant de recevoir avec beaucoup d'affabilité ceux qui désiraient lui parler. La mort de son père l'ayant fait revenir à Milan l'année 1558, il mit ordre aux affaires de sa famille avec une sagesse surprenante, et retourna à Pavie. Son cours de droit achevé, il prit le grade de docteur vers la fin de l'année suivante.

Quelque temps auparavant, le cardinal de Médicis, son oncle, lui résigna une seconde abbaye avec un prieuré. Il n'augmenta point pour cela sa dépense; il n'y eut que les pauvres qui gagnèrent à l'accroissement de sa fortune. Il n'avait même accepté ces bénéfices que dans la vue de fonder un collége à Pavie. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur, il revint à Milan. Ce fut dans cette ville qu'il reçut la nouvelle de l'élévation du cardinal de Médicis, son oncle, à la papauté. Comme le nouveau Pape était patricien de Milan, il y eut de grandes réjouissances dans la ville, et l'on vint en cérémonie complimenter ses deux neveux. Charles ne donna aucun signe de joie extraordinaire en cette occasion. Il persuada même au comte Frédéric, son frère, de s'approcher avec lui des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Le comte fit le voyage de Rome, pour aller complimenter son oncle; mais Charles resta à Milan, où il continua le même genre de vie.

III. Cependant le Pape lui manda de venir à Rome, et le retint dans cette capitale. Il le fit cardinal le dernier jour de la même année 1559, et, le huit février suivant, il le nomma archevêque de Milan, quoiqu'il ne fût que dans sa vingt-troisième année. Il le créa en même temps protonotaire, et le chargea du soin de rapporter les affaires de l'une et l'autre signature. Le saint mit tout en œuvre pour ne point accepter ces dignités, et il refusa constamment celle de camerlingue, qui est la seconde et la plus lucrative de la cour romaine. Le Pape le chargea encore de la légation de Bologne, de la Romagne et de la Marche d'Ancône; il le fit de plus protecteur de la couronne de Portugal, des Pays-Bas, des cantons catholiques de Suisse, des ordres religieux de Saint-François et des Carmes, des chevaliers de Malte, etc. La confiance que son oncle avait en lui était sans bornes, et il gouvernait en quelque sorte l'Eglise sous son nom. Mais, s'il recevait de lui tant de marques d'affection et de tendresse, il les payait par un juste retour; il donnait aux affaires la plus grande attention; il les suivait avec zèle, il les discutait avec sagesse et il en rendait la décision facile; en un mot, il était la consolation et l'appui du Souverain Pontife dans toutes les peines et les difficultés qu'entraîne le gouvernement de l'Eglise.

La gloire de Dieu était la fin principale que Charles se proposait dans chacune de ses actions et de ses entreprises. On ne pouvait s'empêcher d'admirer son parfait désintéressement. Son impartialité n'était pas moins admirable; les considérations les plus puissantes n'influaient jamais dans ses jugements. Comme il est très-facile de tomber dans l'erreur, il avait toujours auprès de lui des personnes d'une prudence et d'une vertu reconnues, qu'il écoutait avec docilité et sans l'avis desquelles il ne prenait aucun parti. L'Etat ecclésiastique le regardait comme son père; les provisions y furent toujours abondantes et à un prix qui ne grevait point les indigents. La justice s'y administrait avec autant de promptitude que d'intégrité. Les contradictions ne le rebutaient point; il écoutait toutes les plaintes et rendait à chacun ce qui lui était dû. La multiplicité des affaires ne l'empêchait point de les expédier, parce qu'il était infatigable, qu'il s'abstenait des amusements inutiles et qu'il savait distribuer son temps avec sagesse. Il en trouvait encore pour la prière, pour l'étude et pour la lecture des livres de piété. Il aimait aussi à lire les anciens philosophes, et il avoua depuis qu'il avait beaucoup profité du *Manuel* d'Epictète.

Les gens de lettres qui rapportaient leurs connaissances à l'utilité publique trouvaient en lui un protecteur zélé; il excitait parmi eux l'amour des sciences relatives à la religion. Pour remplir cet objet et pour bannir en même temps l'oisiveté de la cour du Pape, il établit au Vatican une académie composée d'ecclésiastiques et de laïques. Il s'y tenait de fréquentes conférences, dont le but était d'animer à la pratique de la vertu et de favoriser les progrès des bonnes études. Ces conférences furent imprimées à Venise, en 1748, sous le titre de *Nuits vaticanes*. Le saint leur donna lui-même ce titre, parce qu'il les tenait la nuit, à cause de la multiplicité des affaires publiques qui l'occupaient tout le jour. Dans les premières années, on y discuta plusieurs

points de littérature, de philosophie et d'histoire naturelle. Mais saint Charles voulut, après la mort du comte Frédéric, son frère, qu'elles n'eussent plus pour objet que des matières de religion. Il sortit de cette académie des évêques, des cardinaux et un Pape, qui est Grégoire XIII. Ce fut là que le saint vainquit la longue la difficulté qu'il avait de parler; il acquit même l'habitude de s'exprimer avec facilité, ce qui le rendit propre à prêcher la parole de Dieu avec fruit et avec dignité, et c'était ce qu'il avait toujours désiré. Il perfectionna son style en lisant les ouvrages philosophiques de Cicéron, qu'il aimait beaucoup.

IV. Charles, pour se conformer à l'usage de la cour de Rome, se logea dans un beau palais qu'il fit meubler magnifiquement. Il prit un équipage somptueux et eut une table et un train proportionnés à son rang. Mais son cœur ne tenait point à cette pompe extérieure; ses sens étaient mortifiés au milieu du faste de la grandeur, sa douceur et son humilité n'en souffraient aucune atteinte. Il ne vit que des dangers dans le crédit dont il jouissait et dans les honneurs qui l'environnaient. Attentif à veiller sur lui-même, il ne cherchait en tout que l'établissement du règne de Jésus-Christ. Il soupirait sans cesse après la liberté des saints, et il n'y avait que l'obéissance au chef de l'Eglise qui pût le retenir à Rome.

Comme il ne lui était pas possible de gouverner par lui-même le diocèse de Milan, il demanda pour évêque suffragant Jérôme Ferragata, afin qu'il fît en son nom les visites nécessaires et qu'il exerçât les fonctions épiscopales. Il nomma aussi vicaire général un ecclésiastique de grande expérience et qui joignait le savoir à la piété. C'était Nicolas Ormanetto, qui avait déjà été vicaire général de Vérone et qui avait depuis accompagné le cardinal Polus dans sa légation d'Angleterre. De retour en Italie, il n'avait voulu d'autre place que celle de simple curé dans le diocèse de Vérone. Le saint archevêque, malgré toutes ses précautions, avait toujours des inquiétudes sur l'article de la résidence; il ne pouvait parfaitement se tranquilliser, quoique son éloignement de Milan ne fût point volontaire et que ses occupations habituelles eussent pour objet le bien de l'Eglise universelle.

V. Charles, qui avait assisté au concile de Trente, était comme l'incarnation de cette illustre et sainte assemblée. A la clôture du concile, il eût bien voulu se rendre dans son diocèse, pour y faire exécuter ses décrets par lui-même; mais Pie IV, son oncle, le retint encore à Rome pour les affaires générales de l'Eglise.

Afin donc de suppléer autant que possible à son absence, Charles envoya une colonie de Jésuites à Milan, avec ordre à son vicaire, Ormanetto, d'établir des séminaires, de tenir des synodes, de faire la visite des églises et des monastères. Le vicaire général fit de son mieux, mais manda bientôt qu'il rencontrait des obstacles et des abus auxquels l'archevêque seul pouvait porter remède.

Charles, sur de nouvelles instances, obtint enfin de son oncle la permission si longtemps sollicitée, et partit de Rome le 1er juillet 1565, avec la qualité de légat *a latere* pour toute l'Italie. Il ouvrit son premier concile provincial, où il se trouva deux cardinaux étrangers et onze suffragants de Milan. On comptait parmi ceux-ci le célèbre Jérôme Vida, et Nicolas Sfondrate, évêque de Crémone, depuis Pape sous le nom de Grégoire XIV. Les suffragants qui ne purent venir envoyèrent des députés. Tout le monde fut surpris de la dignité et de la piété avec lesquelles le concile fut célébré par un jeune cardinal qui n'avait que vingt-six ans. On ne le fut pas moins de la sagesse des règlements qui s'y firent, et qui avaient principalement pour objet la réception et l'observation du concile de Trente, la réformation du clergé, la célébration de l'office divin, l'administration des sacrements, la manière de faire le catéchisme, les dimanches et les fêtes, dans toutes les églises paroissiales.

Le concile terminé, Charles entreprit la visite de son diocèse; mais, ayant appris que le Pape était dangereusement malade, il partit aussitôt pour Rome. La maladie étant mortelle, il conjura son oncle de lui accorder une faveur au-dessus de toutes celles qu'il avait jamais reçues. Le Pontife répondit qu'il lui accorderait tout ce qui serait en son pouvoir. « Ce que je vous demande, répliqua le saint, c'est que vous mettiez à profit le peu de temps qui vous reste à vivre; que vous ne pensiez plus aux choses de ce monde; que vous ne vous occupiez plus que de l'affaire de votre salut, et que vous vous prépariez, le mieux qu'il vous sera possible, au passage de l'éternité. » Pie IV profita de l'avis avec reconnaissance, et mourut saintement entre les bras de deux saints, son neveu Charles et saint Philippe Néri.

Dès que le conclave eut été ouvert, Charles y proposa deux sujets du plus grand mérite, le cardinal Moron et le cardinal Sirlet. Mais il se présenta quelques obstacles à ce choix, et l'archevêque de Milan proposa alors le cardinal le plus pauvre de tous et qui ne tenait à aucun parti, le cardinal Alexandrin Michel Gisleri, qui réunit aussitôt toutes les voix, et qui accepta, non sans résistance, le 7 janvier 1566. A la prière de Charles Borromée, il prit le nom de Pie V, pour honorer la mémoire de son prédécesseur; et, quelque temps après, il permit à notre saint de reprendre le chemin de son diocèse.

VI. C'est alors que saint Charles commença tout de bon la réformation de sa personne, de son clergé, de son peuple. Sa vie, déjà si sainte et si pénitente, devint de plus en plus la vie d'un anachorète de la Thébaïde, de la Chartreuse, de la Trappe. Plu-

sieurs années avant sa mort, il se fit une loi de jeûner tous les jours au pain et à l'eau, excepté les dimanches et les jours de fêtes, qu'il ajoutait quelques légumes ou quelques fruits. Il s'était interdit l'usage de la viande, du poisson, des œufs et du vin. En carême, il ne mangeait point de pain : il ne vivait que de fèves bouillies et de figues sèches. Son abstinence était encore plus rigoureuse dans la semaine sainte. Pendant toute l'année, il ne faisait qu'un repas par jour. Du fond de l'Espagne, l'archevêque de Valence et Louis de Grenade le pressèrent, ainsi que le Pape Grégoire XIII, de modérer ses austérités, principalement à raison des fatigues épiscopales. Le saint répondit que son abstinence l'avait guéri, sans aucun remède, d'un mal qui l'avait fait souffrir longtemps. Cependant il se modéra quelque peu par obéissance envers le Pape.

Mais les pratiques dont nous venons de parler ne suffisaient pas encore à son zèle pour la mortification. Il portait continuellement un rude cilice ; il dormait très-peu, et cela sur une chaise ou sur un lit fort dur, sans quitter ses habits. Sa patience à supporter le froid et les autres rigueurs des saisons était incroyable. Un jour qu'on voulait lui bassiner un lit, il dit en souriant : « Le meilleur moyen de ne pas trouver le lit froid, c'est de se coucher plus froid que n'est le lit. » De cet amour de la mortification naissait une humilité profonde, une douceur inaltérable, un parfait détachement de toutes les choses de la terre. Charles avait un tel mépris de soi-même, que les dignités éminentes dont il jouissait sous le pontificat de son oncle ne lui inspirèrent jamais le moindre sentiment de vanité; il ne les regardait que comme un fardeau pesant, et, s'il les accepta, ce ne fut que dans la vue de les faire servir à l'utilité de l'Eglise et au salut de son âme. Dans le succès de ses entreprises, il voulait qu'on ne lui attribuât que les fautes qu'il avait pu commettre.

Il se déchargea du soin du temporel sur des économes d'une probité reconnue, et il examinait leurs comptes une fois l'année. Son désintéressement lui faisait même condamner les évêques qui n'étaient pas animés du même esprit. Il rappelait, à cette occasion, la prière de saint Augustin, qui demandait à Dieu d'ôter de son cœur l'amour des richesses, qui est incompatible avec l'amour de Dieu et qui détourne de la pratique des exercices spirituels. Quand on lui parlait de jardins ou de palais, sa réponse était qu'un évêque ne doit penser qu'à se bâtir une demeure éternelle dans le ciel.

Son abnégation de lui-même parut notamment en cette rencontre. L'an 1562, il n'était pas encore dans les ordres sacrés, lorsqu'il perdit son frère unique, le comte Frédéric de Borromée, qui lui laissait la plus brillante fortune. Ses amis, le Pape lui-même, le pressèrent de quitter l'état ecclésiastique et de se marier, pour être le soutien et la consolation de sa famille. Charles s'y refusa, et reçut la prêtrise avant la fin de la même année. L'immense fortune qui lui revenait, il la distribua aux pauvres ou en d'autres bonnes œuvres, surtout quand il fut revenu à Milan.

VII. Son attention à veiller sur ses paroles était singulière ; il parlait peu et s'observait pour ne rien dire d'inutile. Il n'était pas moins attentif à l'emploi du temps : il le donnait tout entier à des occupations sérieuses. Il se faisait lire à table quelques livres de piété, ou il dictait des lettres et des instructions pendant ce temps-là. Lorsqu'il prenait ses repas en particulier, il mangeait et lisait tout à la fois, et il se tenait à genoux quand il lisait l'Ecriture. Après dîner, il donnait audience à ses curés et à ses vicaires forains. Ces vicaires étaient au nombre de soixante, et leurs pouvoirs étaient fixés par une commission particulière ; ils étaient pour la plupart des doyens ruraux. Ils tenaient des conférences fréquentes, et avaient inspection sur la conduite des curés de leur district, qu'ils avertissaient de leurs fautes; ils en référaient, si les circonstances l'exigeaient, à l'archevêque ou à son vicaire général.

Lorsqu'il était en voyage, il priait ou il étudiait sur la route. Il n'avait d'autre récréation que celle que donne la diversité des occupations. Comme on lui représentait qu'un directeur pieux et éclairé voulait qu'on prît généralement sept heures de repos dans la nuit, il répondit qu'un évêque devait être excepté. Quelques personnes l'exhortant à donner au moins quelques instants à la lecture des papiers publics, où il puiserait des connaissances qui pourraient lui être utiles dans l'occasion, il dit que l'esprit et le cœur d'un évêque devaient être uniquement employés à méditer la loi de Dieu, ce qu'il ne pourrait faire, s'il remplissait son âme des vaines curiosités du monde, et que, plus on les évitait, plus on était à Dieu.

Il se confessait tous les matins, avant que de célébrer la messe, et faisait tous les ans deux retraites, avec une confession générale dans chacune. Il eut pour confesseurs à Milan, le P. Adorno, Jésuite de Gênes, et le bienheureux Alexandre Sauli, général des Barnabites : son confesseur ordinaire était un prêtre anglais, chanoine et théologal de sa cathédrale. — Un jour qu'il donnait la communion, il laissa tomber une hostie par la faute de celui qui l'assistait; il eut tant de douleur de cet accident, qu'il se condamna à un jeûne rigoureux de huit jours, et qu'il en passa quatre sans dire la messe. Si on en excepte cette occasion, il ne manqua jamais de célébrer la messe tous les jours, même en voyage et au milieu des plus grandes occupations. Lorsque la maladie l'en empêchait, il se faisait donner la communion. Par respect pour Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, il gardait le silence depuis le soir jusqu'au lendemain matin après son action de grâces. Il se préparait à offrir le sacrifice, non-seulement

par la confession, mais encore par la prière et la méditation ; et il avait coutume de dire qu'un prêtre ne devait point s'occuper d'affaires temporelles avant qu'il eût rempli un devoir aussi important.

Il récitait l'office divin à genoux et nu-tête. Il disait, autant qu'il lui était possible, chaque heure canoniale à l'heure du jour à laquelle elle répondait. Les dimanches et les fêtes, il assistait à tout l'office de la cathédrale ; et ces jours-là il passait un temps considérable à prier à genoux devant quelque autel particulier. Il avait une grande dévotion pour saint Ambroise, pour les saints honorés dans son église, et surtout pour la sainte Vierge, sous la protection de laquelle il avait mis ses colléges. Il était aussi rempli de vénération pour les reliques des saints. Il portait toujours un morceau de la vraie croix, enchâssé dans une croix d'or, avec une petite image de saint Ambroise. Il conservait aussi un petit portrait de l'évêque Fisher, mis à mort pour la religion, sous Henri VIII, roi d'Angleterre. La passion de Jésus-Christ était le plus cher objet de sa piété. On l'entendait dire quelquefois que le centre de ses délices était d'être au pied de l'autel. Une des pratiques qu'il recommandait le plus était la présence de Dieu.

Toute sa maison était réglée comme une communauté religieuse ou un séminaire. Cette communauté donna douze évêques à l'Eglise, plusieurs nonces et d'autres sujets en état de remplir les premières dignités ecclésiastiques. Ormanetto, vicaire général de Milan, avait deux assistants qui étaient aussi vicaires généraux. Ils étaient à la tête du conseil que saint Charles avait établi pour la décision des affaires importantes. Cette forme d'administration fut depuis adoptée par d'autres évêques.

VIII. Le diocèse de Milan, lorsque Charles y arriva, était dans l'état le plus déplorable, et pour le clergé, et pour les monastères, et pour le peuple. Pour réformer le tout, il tint six conciles provinciaux et onze synodes diocésains, où l'on fit d'utiles règlements pour la réformation générale (1856). Il publia aussi pour le même objet des mandements et des instructions pastorales, que les pasteurs zélés ont depuis regardés comme des modèles accomplis en ce genre, et dont ils ont fait la règle de leur conduite.

Saint Charles recueillit en un volume la première partie de ses conciles, qu'il fit paraître, non sous son nom, mais sous le titre d'*Actes de l'église de Milan*. Le reste, qui forme un second volume, ne fut publié qu'après sa mort. La publication de ces décrets ne coûta guère, mais l'exécution. Le chapitre collégial de Sainte-Marie de la Scala regimba fortement contre la réforme que le saint voulait y introduire. Le sénat, les juges prirent le parti des chanoines contre l'archevêque, qui fut dénoncé à la cour d'Espagne, dont le Milanais dépendait alors. Avec le temps et la patience, Charles parvint à son but et introduisit la réforme, et c'est ainsi que se termina cette affaire dont nous avons parlé ailleurs. *Voy.* l'article Barbesta (Pierre).

Dans cette œuvre de restauration, il fut exposé à plus d'une avanie. Le 26 octobre 1569, il faisait la prière du soir avec sa maison. On chantait une ancienne, et on en était à ces mots : *Que votre cœur ne se trouble point et ne craigne rien.* Le saint était à genoux devant l'autel. Tout à coup un assassin, éloigné seulement de cinq à six pas, lui tire un coup d'arquebuse, chargée à balle. Au bruit de l'instrument meurtrier, le chant cesse et la consternation devient générale. Charles, sans changer de place, fait signe à tous de se mettre à genoux, et finit sa prière avec autant de tranquillité que s'il ne fût rien arrivé. L'assassin profite de ce moment pour s'échapper. Le saint, qui se croit blessé mortellement, lève les mains et les yeux au ciel, pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Mais s'étant levé après la prière, il se trouva que la balle qu'on lui avait tirée dans le dos était tombée à ses

(1856) Nous avons parlé du 1er concile provincial que tint saint Charles (n° V). En 1569, il réunit son IIe concile. Voici comment il procédait dans ces circonstances : il invitait les fidèles à se réconcilier avec Dieu, à recevoir la communion et à venir en procession à l'église métropolitaine le dimanche avant la célébration du concile, pour attirer les lumières du ciel et l'abondance de ses bénédictions sur l'assemblée des pasteurs. Le saint archevêque voulait aussi que tous ses suffragants députassent, chacun de son diocèse, outre les témoins synodaux, deux ecclésiastiques vertueux, habiles, zélés, pour rechercher sur les lieux tous les désordres et tous les abus, afin de lui en faire ensuite le rapport en concile. En quoi il ne se proposait pas seulement d'observer l'à-propos dans la promulgation des lois, point d'économie déjà si important, mais d'appliquer avec justesse la correction à l'abus, et de tenir la loi en vigueur par une exécution éclairée. Le deuxième concile général, ainsi que chacun des autres, tint environ trois semaines, pendant lesquelles on n'épargna ni soin, ni travail, pour ne rien laisser en retard de tout ce qui demandait correction. Quand les actes étaient dressés, un des Pères, au nom de tous les autres, portait ces actes à Rome, avec une lettre synodale qui les soumettait au jugement du Souverain Pontife. Après qu'ils avaient été approuvés, l'archevêque les faisait imprimer et en passait des exemplaires à tous ses suffragants, qui les publiaient dans leurs diocèses. Il les publiait aussi, ou les faisait publier à Milan. C'est ainsi qu'en dix-neuf ans de pontificat, il célébra six conciles, dont on voit que la prépondérance sur tant d'autres conciles particuliers ne peut pas être mieux fondée. « Aussi, ajoute Bérault-Bercastel, toutes les églises qui se piquent le plus de régularité et de ressemblance avec l'antiquité sainte ont adopté comme à l'envi la discipline de Milan, image la plus fidèle de celle de Trente et le plus digne objet de l'émulation universelle. Ce précieux corps de discipline, que nous craindrions de tronquer, en tentant de l'abréger, se trouve imprimé sous le titre d'*Actes de l'église de Milan*, en 2 vol. in-folio, auxquels nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui veulent pleinement se convaincre que l'Esprit sanctificateur n'abandonna jamais l'Eglise. » (*Hist. de l'Eglise*, l. LXVII.)

pieds, après avoir noirci son rochet. Cependant quelques grains de plomb percèrent ses vêtements, et pénétrèrent jusqu'à la peau. Lorsqu'il se fut retiré dans sa chambre, on visita la partie blessée, et il s'y trouva une légère contusion avec une petite tumeur qui dura toute sa vie. Ce qui prouva que Dieu avait visiblement protégé son serviteur, c'est qu'un autre plomb perça une table épaisse d'un pouce qui était auprès de lui, et frappa la muraille avec beaucoup de force et de bruit.

L'assassin était un moine de l'ordre dégénéré des *Humiliés*, parmi lesquels saint Charles travaillait à introduire la réforme. Le meurtre était la suite d'un complot. Le duc d'Albukerque, gouverneur de Milan, pressa le saint de lui permettre de faire des recherches dans son propre palais, afin de voir s'il ne découvrirait pas le coupable. Mais Charles ne voulut jamais y consentir. Les coupables se trahirent eux-mêmes par quelques mots échappés. Ils furent découverts et convaincus, et avouèrent leur crime avec les marques d'un sincère repentir. Malgré l'intercession du saint, quatre d'entre eux furent mis à mort et un cinquième condamné aux galères. Pie V, pour marquer l'horreur que lui causait un crime aussi atroce, éteignit l'ordre des *Humiliés*, et employa leurs revenus à des usages pieux.

En compensation, saint Charles institua, l'an 1578, la congrégation des *Oblats de saint Ambroise*. C'étaient des prêtres séculiers qu'on appelait ainsi parce qu'ils s'offraient volontairement à l'évêque pour travailler sous ses ordres, et qu'ils s'engageaient, par un vœu simple d'obéissance, à exercer toutes les fonctions auxquelles on voudrait les appliquer pour le salut des âmes.

Saint Charles leur donna des règlements pleins de sagesse, tant pour les conférences qu'ils faisaient dans les différentes parties du diocèse de Milan, que pour leur gouvernement particulier et pour les exercices qui concernaient leur propre conduite. Il leur céda l'église du Saint-Sépulcre, et les logea dans un bâtiment contigu qui était commode. Plusieurs d'entre eux y faisaient leur résidence ordinaire, et on les appelait quand il se présentait quelque œuvre particulière qui intéressait la gloire de Dieu. Charles choisissait aussi parmi les Oblats de bons curés et de bons vicaires, et en employait d'autres à faire des missions. Il leur confia la conduite de son grand séminaire, que lui remirent les Jésuites auxquels il l'avait d'abord donné.

IX. Saint Charles fit deux fois la visite de son vaste diocèse, qui s'étendait jusque dans les Alpes, au mont Saint-Gothard, dans les vallées suisses de Léventine, Bregno et Risparie, soumises aux cantons catholiques de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald. Bon pasteur, il voulut voir toutes ses ouailles. Mais, pour ne point donner ombrage aux magistrats, il les pria de lui indiquer un député qui l'accompagnerait dans leurs territoires respectifs; ce qu'ils firent d'une manière très obligeante.

Les vallées dont il s'agit avaient été jusque-là fort négligées; le désordre y régnait de toutes parts, et les prêtres étaient encore plus corrompus que le peuple. Charles traversa les neiges et les torrents, et gravit les rochers les plus inaccessibles, s'estimant heureux de souffrir pour Jésus-Christ le froid, la faim, la soif et des fatigues continuelles. Il prêcha ou catéchisa partout. Il déplaça les prêtres ignorants ou scandaleux, et leur en substitua d'autres qui, par leur zèle et leurs lumières, fussent capables de rétablir la pureté des mœurs et la pratique de la religion. L'hérésie des zwingliens avait pénétré dans quelques parties de son diocèse; il en convertit plusieurs qu'il réconcilia à l'Eglise, et ne les quitta qu'après avoir pris de sages mesures pour rendre durable le triomphe de la foi.

Quelquefois le bon pasteur ne trouvait pas toute la docilité désirable dans son peuple de Milan même et dans ses magistrats. L'an 1576 il ouvrit le jubilé de Grégoire XIII. Malgré tout son zèle, les Milanais ne profitaient guère. Il leur annonça le plus redoutable fléau du ciel : on n'en tint compte. C'est qu'un prince passait à Milan; pour lui faire honneur, on célébra des réjouissances publiques. Tout d'un coup une sinistre nouvelle se répand : la peste s'était manifestée dans deux endroits de la ville. Aussitôt le prince se retire avec précipitation, suivi du gouverneur, d'une grande partie de la noblesse et des magistrats. Il ne resta finalement dans la ville que le petit peuple et les pauvres, avec un petit nombre de magistrats et quelques bons ecclésiastiques ou religieux, dans une frayeur et une désolation inexprimables.

Leur saint archevêque Charles était allé administrer les derniers sacrements à un évêque de sa province. Il revint aussitôt au milieu de son peuple consterné, qui s'attroupe autour de lui en criant : « Miséricorde, Seigneur, miséricorde ! Charles fut le sauveur de son peuple. Secondé par les prêtres et les religieux, qu'il anima de sa charité, il pourvut aux besoins corporels et spirituels des malades, les visitant et leur administrant lui-même les sacrements. Pour les nourrir et les habiller, il vendit ou donna tout ce qu'il avait. Il s'appliqua surtout à désarmer la colère divine par ses prières, ses jeûnes, s'offrant lui-même pour le salut de tous. Mais nous devons nous arrêter quelque peu à contempler ce dévouement du bon pasteur envers son troupeau désolé.

X. Dès qu'on vit que saint Charles était dans la résolution de soigner lui-même les pestiférés, les officiers de sa maison, ses amis, une foule de grands personnages, vinrent aussitôt le trouver et lui conseillèrent de se retirer en quelque lieu sain, d'où il pourrait donner ses ordres pour l'assistance des malades. Ils ne manquèrent pas de lui représenter qu'il se devait à tout son diocèse, dont la ville de Milan ne faisait

qu'une partie ; qu'il se devait même à toute l'Eglise, beaucoup plus que bien d'autres évêques par qui Dieu n'avait pas témoigné vouloir faire de si grandes choses. Charles, que sa tendresse pour ses ouailles empêchait de goûter ces maximes, objecta l'exemple des saints évêques de tous les siècles, qui, en pareille rencontre, n'avaient pas balancé à mettre leur vie en péril pour leur troupeau ; et comme on lui eut répondu que c'était là une œuvre de perfection, et non pas d'obligation : « C'est une œuvre de perfection, reprit-il ? C'est donc une œuvre d'obligation pour moi, puisque l'épiscopat est un état parfait, et que je suis évêque. »

Il commença par faire son testament, laissant à ses héritiers ce que leur attribuaient les lois, assigna différents legs tant à ses domestiques qu'à plusieurs églises, et constitua pour son légataire universel le grand hôpital de la ville. Puis il redoubla ses austérités et ses macérations, tout étonnantes qu'elles étaient déjà, prolongea ses prières et ses veilles, jeûna rigoureusement tous les jours, et ne coucha plus que sur des planches, sans avoir autre chose sur lui qu'un mauvais drap. Il se regardait comme une victime chargée de toutes les iniquités de son peuple, et obligée de s'immoler pour lui, à l'exemple du Sauveur des hommes. Tout ce qu'il avait d'argenterie fut envoyé à la monnaie pour être converti en espèces, qu'on distribua aux malheureux. Tous ses meubles furent vendus, ou appliqués à l'usage des malades. Les tapisseries, bonnes ou mauvaises, les tapis, les portières, les tours de lits, le linge, ses propres vêtements, il fit tout mettre en pièces pour habiller les pauvres et les infirmes. Une charité si merveilleuse, et néanmoins fort insuffisante, vu le grand nombre des misérables, fut d'ailleurs si efficace par l'émulation qu'elle excita jusque dans les provinces et les états étrangers, qu'on pourvut aux besoins pécuniaires avec abondance. Les femmes envoyaient jusqu'à leurs diamants et tous leurs bijoux, pour être convertis en aumônes.

Il n'en fut pas ainsi des services personnels. L'épidémie était si cruelle, et la terreur si grande, que le saint évêque fut quelque temps sans trouver des personnes qui eussent le courage de servir les pestiférés, ni des prêtres pour leur administrer les sacrements. Les curés mêmes, oubliant qu'ils y étaient obligés par état, s'enfuyaient inaccessibles à tout autre sentiment que celui de la peur. Mais bientôt l'exemple de l'intrépide pasteur fit, pour le service des âmes et des corps, ce qu'il avait déjà fait pour subvenir à l'indigence. Il visita les malades dans leurs maisons, et jusque dans la maladrerie appelée de Saint-Grégoire, où ces malheureux étaient renfermés, et conjuraient par les fenêtres, en des termes qui déchiraient les entrailles, de les assister au moins pour les besoins de leurs âmes. De généreux ecclésiastiques, accourus principalement des vallées suisses du diocèse, sans autre obligation que celle de la charité qui les animait, et des religieux fervents de tous les ordres, vinrent se remettre entre les mains du saint archevêque, pour être appliqués à tous les ministères et à tous les périls qu'il jugerait à propos. Le zèle alla si loin parmi ces derniers, que leurs supérieurs crurent devoir y mettre des bornes ; mais l'archevêque se fit autoriser contre cette prudence hors de saison, par le Souverain Pontife. Honteux enfin de leur fuite, les curés se remontrèrent, aussi courageux qu'ils avaient été lâches.

Les gens du saint prélat, d'abord si tremblants pour leur vie, ou pour celle de leur maître, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne point le suivre, au moins pour le réduire à ne point exposer sa propre personne ; ces âmes communes prirent à leur tour des sentiments si généreux, qu'ils briguèrent, comme une faveur, la permission de partager avec lui les plus grands périls. Par ce moyen, et par le concours de plusieurs laïques qui vinrent aussi offrir leurs services, les corps ne tardèrent point à recevoir les secours les plus pressants : et quand une infinité de domestiques, abandonnés par les citoyens fugitifs, furent demeurés sans retraite et sans subsistance, on eut à choisir parmi cette multitude au désespoir, non-seulement pour la garde et le service des malades, mais pour se débarrasser des morts entassés dans quelques rues par trentaines et par cinquantaines, pour purifier les maisons, pour travailler au rétablissement de la propreté et de la salubrité dans la ville. Le nombre de ces mercenaires était si considérable, qu'après en avoir rempli tant d'offices divers, il en restait encore trois à quatre cents, que le saint plaça dans une maison à quelque distance de Milan, et que sa charité inépuisable trouva moyen d'y nourrir.

XI. Le cours de la peste continuant encore, et redoublant même jusqu'à ce que le nombre des victimes fût en balance avec les iniquités qui provoquaient le courroux du Seigneur, ou que la charité de son ministre eût paru dans tout son jour, le saint fut inspiré de le désarmer par un acte si touchant de pénitence, que le souvenir ne s'en est point effacé à Milan.

Il ordonna des processions générales, où, suivi de tous les habitants, couvert d'une chape de couleur lugubre, le capuchon rabattu sur ses yeux, une grosse corde au cou, et tenant à la main un grand crucifix qu'il arrosait de ses larmes, il parcourut nu-pieds presque toute la ville à travers les glaces et les neiges dont les rues étaient remplies ; il donna même sur un clou, qui lui entra si avant dans l'orteil, que l'ongle s'enleva, et le fit presque tomber de douleur, sans qu'il voulût s'arrêter, ni permettre, avant la fin de toutes les cérémonies, qu'on pansât sa blessure. Il s'était dévoué, comme une victime publique, pour tous les pécheurs dont il s'estimait le plus

grand; il se réjouit de ce que l'effusion du sang donnait de la réalité à son sacrifice, et demanda avec ardeur que la divine justice, en se contentant de la vie du pasteur, daignât faire grâce au troupeau. Cependant la multitude fondait en larmes, criait miséricorde, et prenait tous les sentiments de componction qu'un pareil spectacle était capable d'inspirer.

La colère du Tout-Puissant ne put tenir contre une humiliation si touchante. Après qu'on eût encore fait un vœu public à saint Sébastien, invoqué de tout temps avec fruit contre les maladies pestitentielles, la contagion se ralentit peu à peu, puis finit entièrement après quinze à dix-huit mois de ravages. On constata qu'il était mort dix-huit mille personnes dans la ville, huit mille dans le reste du diocèse, et l'on compta cent trente-quatre martyrs de la charité, savoir deux Jésuites, deux Barnabites, dix Capucins, et cent vingt prêtres séculiers.

Saint Charles Borromée, fixé dans la ville tandis que la contagion y faisait le plus de ravages, ne négligea pas les campagnes, et y porta son assistance personnelle aussitôt que le danger y fut le plus grand. Ainsi voulut-il montrer qu'un évêque se doit à tout son diocèse, et de telle manière, qu'il ne règle ses démarches que sur les besoins plus ou moins pressants qui requièrent son assistance. Afin d'intéresser et d'encourager les ministres des choses saintes, il avait promis formellement d'assister lui-même à la mort ceux d'entre eux qui seraient attaqués de la contagion. Comme il visitait les pestiférés épars dans les campagnes, il apprit que le curé de Saint-Raphaël était frappé de peste, et, sans délibérer, il se mit en devoir de lui porter les derniers sacrements. On lui remontra plus fortement que jamais, qu'il se devait à tout son troupeau, et que la justice même voulait qu'il en préférât le soin à celui d'un simple particulier. On lui présentait en même temps un prêtre tout prêt à remplir ce ministère. Le cardinal, qui tenait déjà le saint viatique, entendit tout ce qu'on lui voulut dire, remercia des témoignages d'affection qu'on lui donnait : « Mais il est du devoir strict d'un évêque, reprit-il d'un air décidé, de faire au moins pour l'exemple ce que l'amitié vous fait envisager sous une autre face. Si le premier pasteur marque de l'effroi, que feront les subalternes, que trembler et fuir lâchement ? » Il administra les sacrements au malade, et demeura auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme, quoiqu'il sentît si mauvais dans la chambre, que ceux-mêmes qui ne craignaient pas n'en pouvaient approcher.

Il rendit le même office à deux curés de campagne, et généralement à tous les prêtres qui se trouvèrent en péril. Il baptisa plusieurs enfants qu'il trouva nouvellement nés dans ces chaumières infectes. Quant au sacrement de confirmation, la contagion, qui semblait une raison de dispense, fut pour lui un motif plus pressant de le conférer, comme établi pour affermir les Chrétiens dans la foi, et les prémunir contre les dangers du salut. Il l'administra de porte en porte, dans la ville et les villages, sans faire aucune distinction des maisons saines ou infectées. Il arriva même, dans un château, qu'une personne à peine confirmée tomba morte à ses pieds, sans qu'il marquât la moindre émotion, ni qu'il discontinuât de donner aux autres l'onction de sa main. Dans une autre rencontre, il prit lui-même un enfant attaché au sein de sa mère tombée morte, afin de sauver la vie à cet innocent abandonné, s'il était possible.

Sa charité, néanmoins, toute magnanime qu'elle était, ne parut jamais téméraire. Quand il avait communiqué à ce point avec les pestiférés, il s'interdisait ensuite, pendant quelques jours, toute communication avec les personnes saines. Il allait jusqu'à se servir lui-même, de peur de communiquer le mal à ses gens. Durant tout le cours de cette calamité, on n'eut à lui reprocher aucune de ces indiscrétions qui n'échappent que trop aux ardeurs de la piété : on n'eut pas plus à préconiser sa charité que sa prudence : en sorte qu'on mit en problème, si c'était ou à sa prudence ou à sa charité que la ville et le diocèse de Milan devaient leur délivrance.

XII. Notre saint archevêque avait tenu, en 1582, son sixième et dernier concile, qui joint à ses onze synodes diocésains avaient mis son diocèse sur le pied d'un des mieux administrés et des plus florissants. Il avait mis la dernière main à la restauration de la discipline ecclésiastique, grande œuvre pour laquelle il paraît avoir été particulièrement suscité de Dieu, et sa mission étant remplie, au moment où il commençait à peine sa quarante-septième année, il eut des pressentiments de sa fin prochaine.

Accoutumé à faire tous les ans dans la solitude une revue sévère de sa conduite, il se retira sur le mont Varal, lieu de dévotion dans le diocèse de Novare, pour se préparer avec un soin tout nouveau à paraître devant Celui qui juge les justices mêmes. Il fit venir le P. Adorne de la Compagnie de Jésus, qui était alors son confesseur, et à qui l'humble prélat, si grand directeur lui-même, se soumit avec la simplicité d'un enfant. Il redoubla ses pénitences et ses macérations, toutes rigoureuses qu'elles étaient habituellement. Il ne mangeait qu'un peu de pain bis, et ne buvait que de l'eau ; il ne dormait que trois à quatre heures sur des planches, où il n'avait qu'une méchante couverture, et souvent il ensanglantait sa chair innocente par de cruelles disciplines. Il priait presque tout le jour, et durant une bonne partie de la nuit. Pendant celle qui précéda la confession générale qu'il fit alors de toute sa vie, il demeura huit heures en oraison les yeux baignés de larmes, et le cœur serré d'une douleur aussi vive que s'il eût eu les plus grand crimes à se reprocher.

Ayant eu quelques accès de fièvre, et son confesseur lui ordonnant d'adoucir sa pénitence, il usa, pour tout adoucissement, d'un pain moins grossier, souffrit qu'on mît un peu de paille sur les planches où il couchait, et abrégea son oraison de quelques moments. Le redoublement de la fièvre le fit enfin ramener à Milan, où il assista encore à l'office le jour de la Toussaint; mais le lendemain il fut obligé de se mettre au lit, pour n'en plus relever.

Après quelques alternatives d'alarme et d'espérance, le mal empira tout à coup, et les médecins déclarèrent que le malade était dans un danger prochain. Le P. Adorne s'approcha de son lit, et lui dit, les larmes aux yeux, que l'heure était venue où il allait paraître devant Dieu. Il répondit, avec un saint transport, que ce ne serait jamais assez tôt, et demanda les derniers sacrements, qu'on s'empressa de lui apporter avec la plus auguste solennité, et qu'il reçut comme les saints déjà dans le ciel se nourrissent du pain des anges. Quelques-uns de ses proches et tous ses domestiques fondant en larmes aux pieds de son lit, il les consola, et voulut leur donner sa bénédiction ; mais il fallut lui soutenir la main, tant cette âme céleste tenait peu dès lors à sa dépouille mortelle. Il entra aussitôt après dans une douce agonie, qui dura trois heures; et comme il avait souvent témoigné qu'il souhaitait de mourir sous la cendre et le cilice, on en prit un des siens que l'on couvrit de cendres, et on l'en revêtit. Il rendit alors paisiblement son âme au Seigneur le 3 de novembre 1584, entre neuf et dix heures du soir.

Aussitôt que le bruit des cloches eut annoncé cette nouvelle au peuple de Milan, toute la ville se troubla, tous sortirent de leurs maisons, quoiqu'au milieu de la nuit, tous coururent par les rues en se lamentant, et en augmentant leur désolation les uns les autres. La consternation était aussi grande que si la ville eut été prise d'assaut. Chacun redemandait au ciel son défenseur et son père. On appréhendait quelque effroyable calamité pour la patrie, à qui le ciel enlevait un si saint pasteur au milieu de ses plus belles années. On chercha quelque consolation dans la pompe avec laquelle on célébra ses funérailles, malgré toute la prévoyance de son esprit à cet égard. Ce fut le cardinal Sfondrate, évêque de Crémone, et depuis Pape sous le nom de Grégoire XIV, qui fit la cérémonie, à laquelle assistèrent le gouverneur, le sénat, les magistrats, le corps de la noblesse, l'Université, tous les corps et presque tous les particuliers de la ville, en sorte qu'il fallut des gardes pour contenir le peuple.

Bientôt on fut tout autrement consolé par une infinité de miracles qui convertirent le deuil en triomphe, en actions de grâces, en culte religieux. Son portrait, qu'il n'avait jamais souffert qu'on tirât de son vivant, et qui le fut aussitôt après sa mort, se répandit de tous côtés, et les [illegible] mêmes l'exposèrent dans leur cabinet. Il fut impossible de gagner sur les peuples, qu'ils suspendissent leur culte jusqu'à ce que l'Eglise l'eût autorisé, quoiqu'elle n'ait différé que vingt-six ans à le mettre au nombre des saints. Le Pape, informé longtemps auparavant du concours prodigieux des personnes de tout état à son tombeau, fit dire au chapitre de la métropole de ne plus s'y opposer.

XIII. Le saint cardinal, par son testament, fait, comme nous l'avons dit (n° X), dès le temps de la peste, instituait les pauvres du grand chapitre ses légataires universels, à l'exception de ce qui lui restait de son patrimoine qui retournait de droit à ses parents. Il était peu considérable depuis tous les démembrements que sa charité l'avait engagé à y faire. Pour une fois, il vendit dans un temps de calamité une terre de quarante mille écus d'or, qu'il distribua sur-le-champ aux malheureux. Dans une autre rencontre, il fit le même usage de vingt mille écus qu'on lui avait légués ; encore établit-il sur les débris de son patrimoine quelques pensions qu'il faisait par son testament à ses domestiques. Il légua au chapitre toute sa bibliothèque, qui était considérable, cet esprit juste et saint n'ayant jamais imaginé que l'épargne chez un évêque dût s'étendre à l'aliment de la science; mais le legs incomparablement plus précieux fut celui de ses pieux et judicieux écrits donnés à l'évêque de Verceil, des mains de qui ils ont passé entre celles de tous les pasteurs, et ont renouvelé la face de toutes les Eglises.

Saint Charles Borromée doit être regardé particulièrement comme le restaurateur du régime ecclésiastique, et de l'art divin de la direction des âmes. Il reste à Milan, dans la bibliothèque du Saint-Sépulcre, trente-un volumes de ses lettres, avec un nombre proportionnel de traités instructifs sur toutes les matières pratiques et les plus essentielles de la religion.

On conserve, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le lit sur lequel le grand archevêque de Milan prenait son austère repos. C'est une sorte de brancard en bois commun, très-chétif et sans ornement, surmonté d'un simple cadre du même bois, assez semblable à un lit d'hôpital, mais bas, court et se repliant au moyen de charnières, de manière à débarrasser le lieu où il était placé. Pour toute couche, une toile fixée de tous côtés par des clous, et un tapis bleu à peine fané. Le lit de saint Charles se trouvait, avant la révolution, entre les mains des religieux de Sainte-Geneviève. Au commencement des troubles, l'abbé Emery le recueillit et le garda pour la congrégation de Saint-Sulpice. Les générations cléricales élevées à Saint-Sulpice n'ont qu'à regarder ce fragile monument pour apprendre ce que c'est que la grandeur d'un Pontife et les délices d'un saint.

CHARLES DE BOURBON, cardinal et ar-

chevêque de Rouen, oncle de Henri de Navarre et du prince de Condé. Il fut reconnu héritier présomptif de la couronne de France par un acte signé à Joinville le 31 décembre 1584, entre son envoyé, les Guise et l'ambassadeur du roi d'Espagne. On y déclara s'unir pour la seule défense de la religion catholique et l'extirpation de toutes les hérésies de la France et des Pays-Bas. Charles de Bourbon entra donc dans la Ligue et publia son manifeste le 1er avril 1584.

CHARLES, roi d'Aquitaine. *Voy.* l'article Adrien II, Pape, n° XVII.

CHARLES, margrave de Bade. *Voy.* l'article Bernard (Le Bienheureux), margrave de Bade.

CHARLES, cardinal de Lorraine. *Voy.* Lorraine (Charles, cardinal de).

CHARLES-QUINT, empereur. *Voy.* l'article Paul III, Pape.

CHAROBERT, roi de Hongrie. *Voy.* aux articles Boniface VIII, Benoit XII et Clément V, Papes.

CHEVERUS (Jean-Louis-Anne-Madeleine Lefebvre de) naquit à Mayenne le 28 janvier 1768, d'une famille ancienne dans la magistrature, et fut favorisé par la Providence d'un père chrétien et d'une mère pieuse et remplie des plus éminentes vertus. Aussi cet heureux fils sut-il apprécier une si précieuse faveur, et en bénit-il toute sa vie avec effusion le Seigneur.

I. Le jeune de Cheverus passa ses premières années dans la maison paternelle, sous les yeux de sa vertueuse mère. On l'envoyait au collége suivre les premiers éléments des sciences; mais c'était sa mère qui soignait son éducation, et une plante d'ailleurs si bien disposée ne put que s'accroître par les tendres soins d'une maîtresse si sage et si expérimentée. Qu'ils sont précieux les soins d'une tendre mère! Comme cette première éducation influe sur le reste de la vie, et combien elle produit de vertus pour le ciel! Doué d'un esprit juste et fin, le jeune enfant avança rapidement dans les premiers cours qu'on lui fit suivre, et surpassa bientôt ses camarades. A l'âge de onze ans on l'admit à la première communion. Parfaitement préparé par ses pieux parents à cette importante action de la vie, il entra profondément dans l'esprit de piété qu'on lui inculquait, et la réception du sacrement fit une telle impression sur son âme tendre et sensible, qu'il prit dès lors la résolution de se vouer au Dieu qui lui témoignait tant d'amour, et de suivre l'attrait qu'il avait pour l'état ecclésiastique, ainsi qu'il s'en ouvrit à sa pieuse mère, pour laquelle il n'avait rien de caché.

Cette nouvelle combla de joie cette vertueuse femme : elle correspondit de son mieux à cette grâce qui se manifestait dans son fils bien-aimé, et elle ne songea qu'à cultiver des dispositions si saintes. L'année suivante il fut tonsuré à Mayenne même, dans l'église du Calvaire, par de Hercé, évêque de Dol. Le jeune clerc se livra dès lors avec une vive expansion à tous les exercices de piété, et édifiait tous ceux qui le voyaient. Vers cette époque, de Goussans, évêque du Mans, étant venu à Mayenne, et frappé des heureuses dispositions du jeune abbé, offrit à son père l'une des bourses de Louis-le-Grand, à Paris, dont le diocèse du Mans avait la libre disposition. Le père de Cheverus accepta avec reconnaissance. Peu après vint à Mayenne le fameux Gerbier, avocat, membre du conseil de Monsieur, depuis Louis XVIII; il fut aussi frappé de tout ce qu'offrait d'intéressant le jeune de Cheverus, et désirant faire plaisir à une famille aussi honorable et si digne, sollicita pour le jeune abbé un des bénéfices qui étaient à la nomination de Monsieur, et il lui obtint le prieuré de Tabochet avec le titre d'aumônier extraordinaire de Monsieur. Cette faveur, puisque c'en était une que les grands d'alors voulaient accorder au clergé, rapportait peu, car le revenu s'en élevait au plus à 800 livres; mais ce revenu, tout modique qu'il était, suffit à la modération des désirs de l'abbé de Cheverus comme à son entretien pendant tout le temps de ses études.

Il termina sa quatrième au mois d'août 1781, et remporta plusieurs prix suivant son usage. Après quelques semaines de vacances, son père le conduisit au collége de Louis-le-Grand à Paris; mais là il dut être soumis à une épreuve bien pénible pour un jeune homme qui sort pour la première fois de la maison paternelle. Le collége Louis-le-Grand, autrefois l'école de tant de vertus, n'était plus ce qu'il avait été. Les idées philosophiques qui fermentaient alors dans toutes les têtes s'y étaient introduites, et les administrateurs de cette maison, voulant réformer suivant ces idées, détruisirent toutes les bonnes traditions du passé, et enlevèrent pour toujours cet esprit de piété solide qui avait fourni tant de sujets capables à la société civile et tant de bons Chrétiens à l'Eglise.

Le jeune de Cheverus entra donc dans ce collége tout à fait désorganisé sous le rapport spirituel. Quel changement pour lui! quelle affliction pour un cœur tendre et pieux! Cependant, au milieu de cette position délicate, il sut se roidir contre l'exemple, et on vit d'autant plus briller ses vertus et ses qualités qu'elles étaient malheureusement devenues rares dans cette maison.

Vif, spirituel, laborieux, modeste, il fit sur tous les cœurs une impression profonde, et, plus de quarante ans après, ses amis de collége se plaisaient à lui rappeler à lui-même le *petit de Cheverus*, dont ils avaient gardé un doux souvenir. Ses succès dans les études furent brillants; une piété tendre et naïve en rehaussa l'éclat. Parmi ses camarades un seul pouvait lui être comparé pour les talents et les vertus; aussi était-il son ami : c'était l'abbé Legris-Duval (1857).

(1857) Ce vertueux prêtre naquit le 16 août 1765, à Landernau en Bretagne. Il reçut les ordres sacrés le 20 mars 1790, et se montra rempli de courage pendant les troubles de la révolution.

A aucune époque de sa vie les amis n'ont manqué au cœur si bon, si sensible de de Cheverus; et un instinct sûr et délicat lui fit toujours choisir pour objet de ses affections les âmes les plus pures, les plus nobles, les plus conformes à la sienne.

Mais nous ne nous arrêterons pas aux détails de sa vie écolière, dans ces études riantes, graves, profondes, qui occupèrent dans la retraite les années précieuses de son adolescence et de sa jeunesse. D'autres points plus importants réclament la place que nous avons à lui consacrer.

II. Le jeune de Cheverus s'approche enfin des autels, victime empressée, pour faire à Dieu l'hommage de ses talents, de ses espérances, de sa vie ; et pourtant l'orage gronde autour de lui, ses premiers coups ont éclaté. L'Eglise en pleurs se présente au jeune lévite, nue, pauvre, persécutée. Ah! c'est ainsi qu'il la veut; jamais elle ne lui parut plus belle! Dans l'effusion de sa joie, il l'embrasse, il s'unit à elle par d'indissolubles liens : il n'a pas vingt-trois ans, et la couronne sacerdotale ceint sa tête.

Revêtu du caractère sacré, de Cheverus courut à Mayenne aider et consoler la vieillesse d'un oncle vénéré, curé de cette ville. Aux témoignages touchants d'intérêt et de bienveillance qui accompagnent d'ordinaire le jeune prêtre au début de ses fonctions saintes, se mêlèrent bientôt de sourdes colères, des menaces, et enfin la persécution ouverte. De Cheverus, devenu curé de Mayenne par la mort du titulaire, fut banni de son église, et il convertit en chapelle la maison paternelle. Mais il fallut céder à l'orage.

Il quitta sa famille, sa ville natale, et, après avoir passé par les dépôts de détention, après avoir, de la retraite où il se tenait caché, entendu les cris de la révolution mugissante, le cœur gros, les yeux pleins de larmes, il dit adieu à la France et se retira d'abord en Angleterre dont il apprit assez vite la langue pour se charger du service d'une chapelle catholique et y faire des instructions. La première fois qu'il prêcha en anglais, voulant s'assurer s'il avait été bien compris, il demanda à un homme du peuple ce qu'il pensait de son sermon. « Votre sermon, répondit naïvement cet homme simple, n'était pas comme tous les autres; il n'y avait pas un seul mot de dictionnaire, tous les mots se comprenaient tout seuls. » Jusque dans les dernières années de sa vie, de Cheverus, nous apprend son historien (1858), aimait à rapporter cette réponse à ses prêtres, pour les convaincre que le principal mérite de la prédication, c'est d'être intelligible à tous, même aux plus simples; que tous ces grands mots, ces néologismes à prétention pour l'intelligence desquels un homme du peuple aurait besoin d'un dictionnaire qui en expliquât le sens, doivent être bannis de la chaire, et qu'il vaut mieux être compris par une simple femme que loué par un académicien.

III. Bientôt, c'est-à-dire au mois d'octobre 1796, la voix d'un de ses amis, l'abbé Matignon, docteur et ancien professeur de Sorbonne, appela de Cheverus en Amérique où son zèle et ses vertus pouvaient se déployer sur un plus vaste théâtre.

Les esprits divisés en plusieurs sectes religieuses ne se réunissaient que dans une haine commune contre ce qu'ils appelaient le *papisme*. Pour faire tomber les préjugés, gagner les cœurs, conquérir l'estime, il fallait un homme d'une vertu aimable, d'un caractère plein de douceur, d'un noble désintéressement, d'un esprit orné, de connaissances étendues, et cet homme fut de Cheverus.

Rien de plus admirable que les débuts de son apostolat. Nous en avons pour garant un auteur protestant qui aime à nous en faire le récit (1859). Tantôt c'est un dissident qui épie les démarches, observe les actions du jeune apôtre, et qui lui dit : « Je ne croyais pas qu'un ministre de votre religion pût être un homme de bien; je viens vous faire réparation d'honneur; je vous déclare que je vous estime et vous révère comme l'homme le plus vertueux que j'aie connu. » Ici c'est un pasteur protestant qui désire attirer dans son parti l'abbé de Cheverus et son digne ami dont la vertu et la science jetaient un si grand éclat dans la ville, et qui, après une conférence où il leur fait part de ses objections et entend leurs réponses, s'écrie : « Ces hommes sont si savants qu'il n'y a pas moyen d'argumenter avec eux; leur vie est si pure et si angélique qu'il n'y a rien à leur reprocher. » Ailleurs, frappé de l'estime et de la vénération que les abbés

En 1796, le duc de Doudeauville lui confia l'éducation de son fils Sosthènes de la Rochefoucauld. Toutefois l'abbé Legris-Duval n'en continua pas moins d'accomplir dans toute leur intégrité les fonctions du sacerdoce, et il se montra surtout infatigable dans les œuvres de charité. Il se livra aussi à la prédication, et sa parole évangélique produisit le plus grand bien. En 1817, on lui offrit un évêché, mais il refusa cette charge redoutable, ainsi que plusieurs autres dignités ecclésiastiques. Il succomba aux travaux multipliés de son zèle et de sa charité le 18 janvier 1819, laissant de vifs regrets chez tous ceux qui l'avaient connu. Après sa mort, on a publié ses sermons en 2 vol. in-12, précédés d'une *Notice* sur sa vie par le cardinal de Beausset. On a encore de lui le *Mentor chrétien*, ou *Catéchisme* de Fénelon, 1 petit vol. in-18, souvent réimprimé. Mais il n'a publié que la première partie de cet ouvrage qui devait en avoir trois. La première qui a paru traite de la religion naturelle; la seconde devait offrir les preuves de la religion révélée, et la troisième les caractères de la religion catholique. Nous avons essayé de remplir ces deux lacunes, et l'ouvrage complet a paru chez Mame, en 1 vol. grand in-18, de 308 pages, 1853.—L'abbé Legris-Duval a laissé plusieurs pièces manuscrites, entre autres un *Traité sur l'immortalité de l'âme*.

(1858) *Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux*, par M. l'abbé Hamon, 3e édit. 1 vol. in-12, 1842, p. 33, 34.

(1859) Voy. *Boston Manthely Magazine*, souvent cité par M. l'abbé Hamon.

de Cheverus et Matignon s'étaient conciliées par leurs vertus, le même écrivain protestant fait cette réflexion pleine de justesse : « En voyant de tels hommes, qui peut douter s'il est permis à la nature humaine d'approcher de la perfection de l'Homme-Dieu et de l'imiter de très-près (1860)? »

Mais nous ne pouvons rapporter tout ce que fit de Cheverus pour les progrès de la religion dans la ville de Boston. Il accomplit des merveilles sur ce vaste théâtre, et il put répondre au Saint-Siége, qui l'avait interrogé sur le succès de sa mission : « Dans ce pays, où il y a peu d'années l'Eglise catholique était un objet d'anathème, le nom de prêtre un objet d'horreur, on nous considère, on nous aime, on pense honorablement de nous, on se conduit de même. » Jouissant de la confiance universelle, recherché comme littérateur, il refusa la plus importante cure de Philadelphie, et, après avoir fondé une église à Newcastle, il passa chez les sauvages de Pénobscot et de Passamoquody, dont il avait appris la langue.

IV. Voici, en partie, le tableau que nous trace de ses missions l'historien de de Cheverus (1861). On croirait lire une page du *Génie du christianisme*. « Il partit sous la conduite d'un guide, à pied, le bâton à la main comme les premiers prédicateurs de l'Evangile. Jamais il n'avait fait encore pareille route, et il fallait tout le courage d'un apôtre pour en supporter les fatigues et les peines. Une sombre forêt, aucun chemin tracé, des broussailles et des épines à travers lesquelles il était obligé de s'ouvrir un passage, et puis, après de longues fatigues, point d'autre nourriture que le morceau de pain qu'ils avaient pris à leur départ ; le soir, point d'autre lit que quelques branches d'arbre étendues par terre, et encore fallait-il allumer un grand feu tout autour pour éloigner les serpents et autres animaux dangereux, qui auraient pu, pendant le sommeil, leur donner la mort. Ils marchaient ainsi depuis plusieurs jours, lorsqu'un matin (c'était le dimanche), grand nombre de voix, chantant avec ensemble et harmonie, se font entendre dans le lointain. M. de Cheverus écoute, s'avance, et, à son grand étonnement, il discerne un chant qui lui est connu, la messe royale de Dumont, dont retentissent nos grandes églises et cathédrales de France dans nos plus belles solennités. Quelle aimable surprise et que de douces émotions son cœur éprouva ! Il trouvait réunis à la fois dans cette scène l'attendrissement et le sublime ; car quoi de plus attendrissant que de voir un peuple, et un peuple sauvage, qui est sans prêtre depuis cinquante ans, et qui n'en est pas moins fidèle à solenniser le jour du Seigneur ? et quoi de plus sublime que ces chants sacrés, présidés par la piété seule, retentissant au loin dans cette immense et majestueuse forêt, redits par tous les échos en même temps qu'ils étaient portés au ciel par tous les cœurs.

« Attiré par la joie de trouver enfin ceux qu'il cherchait, M. de Cheverus a bientôt atteint la religieuse assemblée : elle était réunie à Indian-Oldtown, dans l'île que forme la rivière de Penobscod au milieu de la forêt. A la vue de cette robe noire qui ne leur avait pas apparu depuis cinquante ans, ils jettent des cris de joie et de bonheur, ils accourent à lui, ils l'appellent leur père, et le font asseoir sur la peau d'ours, leur siége d'honneur. M. de Cheverus leur expose alors l'objet et la durée de sa visite, leur fait admirer la bonté de Dieu qui ne les oublie pas, et qui l'envoie vers eux pour leur dispenser sa parole, ses grâces et ses sacrements, leur indique enfin l'heure et le lieu où ils devront se réunir pendant tout le temps qu'il sera au milieu d'eux. Après ce discours, dans lequel l'instinct du sauvage reconnut sans peine toute la bonté et la charité d'un homme de Dieu, ils voulurent lui faire partager leur repas : c'était là une nouvelle épreuve qui attendait le courage et la force d'âme de M. de Cheverus. Refuser, c'était ou les affliger, eux qui offraient de si bon cœur, ou les offenser s'ils venaient à soupçonner dans le refus hauteur et mépris, ou enfin les scandaliser s'ils y voyaient délicatesse de goût, recherche d'une propreté dont eux-mêmes savaient bien se passer : et cependant comment accepter ? tout était malpropre, dégoûtant à faire bondir le cœur. M. de Cheverus se fait violence, boit le bouillon préparé et mange la viande qu'on lui présente sur l'écorce d'arbre, seule vaisselle du sauvage : mais, après le repas, il leur dit avec ce ton de bonté qui était en lui si parfait, que s'il avait mangé ainsi, c'était dans la vue de leur faire plaisir et de célébrer le bonheur de se trouver au milieu d'eux pour la première fois; mais que désormais le pain lui suffisait, et qu'il n'avait besoin de rien autre chose....

« En récompense de tous ces sacrifices, il eut la consolation de voir son ministère béni. Les esprits étaient on ne peut mieux disposés. Les Jésuites missionnaires, qui avaient planté la foi parmi ces peuplades sauvages, les avaient si solidement instruites, si bien formées à la pratique de la religion et aux exercices du culte, que, même après cinquante ans de délaissement, ces pauvres gens n'avaient pas encore oublié leur catéchisme; les pères et mères l'avaient enseigné à leurs enfants, et pas un dimanche ou jour de fête ne s'était passé sans être célébré par la partie de la messe et des offices qu'il est permis au peuple de chanter. Tous étaient d'une docilité admirable, et avaient la meilleure envie de pratiquer ce qu'on leur enseignait : il n'y avait pas jusqu'aux enfants qui ne récitassent le catéchisme avec attention et avec

(1860) Apud *Vie du cardinal de Cheverus*, pag. 51, 52.
(1861) Ibid., p. 63-68.

un air pénétré des paroles qu'ils prononçaient...... »

V. Après avoir passé trois mois au milieu de ce bon peuple, qui l'aimait comme un père, de Cheverus repartit pour Boston: c'était en 1798. Là l'attendait une nouvelle occasion de déployer son zèle, et de montrer au monde ce que peut une âme que la religion inspire.

La fièvre jaune régnait dans Boston, et déjà de nombreuses victimes avaient succombé. Toutes les imaginations étaient frappées, chacun tremblait d'être atteint d'un mal qu'on estimait contagieux; et la frayeur l'emportant sur les sentiments de la nature, dès que la maladie était entrée quelque part, tous abandonnaient la maison et laissaient le pauvre malade sur son lit de douleur, sans secours comme sans consolation. Dans cette extrémité, on vit l'intrépide missionnaire braver le fléau, se multiplier en quelque sorte pour secourir les malades, catholiques et protestants, s'acquittant auprès d'eux de tous les soins d'un infirmier, et leur rendant les services les plus humiliants pour la nature, si la charité n'ennoblissait pas tout ce qu'elle inspire. On lui représente qu'il ne doit pas s'exposer ainsi: « Il n'est pas nécessaire que je vive, répond-il; mais il est nécessaire que les malades soient soignés et les moribonds assistés. »

Cette chrétienne et courageuse conduite augmenta encore la considération dont il jouissait déjà. Ayant ouvert une souscription pour l'érection d'une église à Boston, le président de la République se fit porter le premier sur la liste. Peu de temps après, en 1801, il se fit également admirer et chérir par les protestants de Northampton. En effet, deux jeunes Irlandais catholiques, condamnés à mort pour un crime qu'ils n'avaient pas commis, lui écrivent des prisons de cette ville pour réclamer l'assistance de son ministère; de Cheverus accourt, les console, et trouve dans son cœur et dans les sublimes enseignements de la foi les moyens d'adoucir ce que ce dernier moment a d'horrible pour la nature abandonnée à elle-même. C'est la coutume aux Etats-Unis de conduire le condamné au temple, pour qu'il y entende un discours funèbre immédiatement avant l'exécution. De Cheverus, montant en chaire, aperçoit une multitude de femmes accourues de toutes parts pour assister au supplice de ces infortunés; alors, d'une voix forte et sévère il s'écria:

« Les orateurs sont ordinairement flattés d'avoir un auditoire nombreux, et moi j'ai honte de celui que j'ai sous les yeux.... Il est donc des hommes pour qui la mort de leurs semblables est un spectacle de plaisir, un objet de curiosité!.... Mais vous surtout, femmes, que venez-vous faire ici? Est-ce pour essuyer les sueurs froides de la mort qui découlent du visage de ces infortunés? est-ce pour éprouver les émotions douloureuses que cette scène doit inspirer à toute âme sensible? Non, sans doute: c'est donc pour voir leurs angoisses, et les voir d'un œil sec, avide et empressé. Ah! j'ai honte pour vous; vos yeux sont pleins d'homicide.... Vous vous vantez d'être sensibles, et vous dites que c'est la première vertu de la femme; mais si le supplice d'autrui est pour vous un plaisir, et la mort d'un homme un amusement de curiosité qui vous attire, je ne dois donc plus croire à votre vertu; vous oubliez donc votre sexe, vous en faites le déshonneur et l'opprobre (1862). » L'exécution suivit de près ce discours; mais pas une femme n'osa y paraître, toutes se retirèrent du temple, rougissant de la curiosité barbare qui les y avait amenées.

Les protestants de ces contrées, frappés des discours de l'abbé de Cheverus, voulurent l'entendre de nouveau, et il se rendit à leurs vœux: il prêcha plusieurs fois en public, il les entretint en particulier, et il profita de toutes les circonstances pour détruire leurs préventions contre la religion catholique, et leur montrer combien elle était raisonnable dans ses dogmes, sainte, pure et aimable dans sa morale. Les protestants furent si charmés des discours du missionnaire et de l'amabilité de ses conversations particulières, qu'ils voulurent le retenir au milieu d'eux, et ce ne fut qu'avec peine qu'il les quitta.

A peine était-il de retour à Boston, qu'il fut appelé dans une autre contrée voisine, pour travailler à la conversion d'une âme d'élite sur laquelle le ciel avait de grands desseins. C'était Mme Seton, protestante distinguée que de Cheverus convertit au catholicisme. Elle abandonna le monde et la position brillante qu'elle y occupait, et se retira à Emmitsburg, dans le Maryland. Là, sous la conduite des prêtres sulpiciens, qui y tenaient un collége, elle créa une école pour les pauvres, un pensionnat pour les jeunes filles de familles aisées, s'adjoignit d'autres femmes pieuses, et devint ainsi la fondatrice de la première communauté de femmes aux Etats-Unis.

VI. Tandis que de Cheverus poursuivait ainsi toutes les bonnes œuvres qui s'offraient à son zèle, la Providence lui préparait à son insu une redoutable mission, celle de diriger les pasteurs et les fidèles; et voici à quelle occasion.

L'évêque de Baltimore, Carroll, sans cesse occupé des moyens de hâter les progrès de la religion catholique aux Etats-Unis, avait pensé qu'il serait utile d'y ériger quatre nouveaux siéges, dont un serait à Boston pour toute la Nouvelle-Angleterre; et dans ce dessein, il avait jeté ses vues pour l'évêché de cette ville sur l'abbé Matignon, estimant qu'à raison de son âge, de sa science, de sa réputation d'ancien docteur et professeur de Sorbonne, cet homme vénérable

(1862) *Vie*, etc., p. 95, 96.

avait des droits à la préférence sur de Cheverus, qui était jeune et qui n'était que son vicaire. Déjà il était près de faire partir des demandes pour Rome, lorsque l'abbé Matignon fut informé des desseins qu'on avait sur lui. Effrayé et inquiet à cette nouvelle, le modeste et vénérable abbé s'empresse aussitôt de réclamer, énonce son refus formel, et propose à sa place son digne ami de Cheverus. L'évêque de Baltimore, qui connaissait le mérite du vicaire de Boston, n'eut pas de peine à se laisser fléchir, et écrivit à Rome en ce sens.

La demande fut favorablement accueillie; le 8 avril 1808 Pie VII donna son bref qui érigeait Baltimore en métropole, créait quatre évêchés suffragants, Boston, Philadelphie, New-York, et Bardstown dans le Kentuky, et le même jour il nomma au premier siége de Cheverus; au second, le P. Egan, Franciscain; au troisième le P. Concanou, Dominicain, et enfin au dernier, Flaget, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice.

Quand de Cheverus eut appris cette nouvelle, il en fut aussi affligé que surpris: sa modestie fut désolée de se voir élevé en honneur, et son bon cœur le fut encore davantage d'être placé au-dessus de l'abbé Matignon, qui était son ancien et qu'il honorait comme un père. Il fallut néanmoins se résigner, malgré les instances qu'il fit pour repousser cette charge. Ses bulles se firent attendre deux ans par suite des troubles qui agitaient alors l'Italie, et ce ne fut que le jour de Toussaint 1810 qu'il fut sacré évêque de Boston.

Comme on le pense bien, la dignité épiscopale dont il était revêtu ne changea rien à l'aimable simplicité de son caractère, ni à sa vie de dévouement et de charité. Evêque comme missionnaire, il continuait toujours les plus pénibles fonctions de son ministère, confessant, catéchisant, visitant les pauvres et les malades, ne craignant pas d'aller, en toutes saisons, à toutes les heures du jour et de la nuit, porter à plusieurs milles de distance ses abondantes aumônes. Deux ou trois traits qu'on lit dans sa *vie* prouveront mieux que toutes nos réflexions à quel degré d'héroïsme l'évêque de Boston portait les vertus évangéliques, et combien il était digne du glorieux nom d'apôtre dans la plus sainte acception du mot.

Un jour, un pauvre marin, avant de partir pour un voyage de long cours, lui recommanda sa femme qu'il laissait seule et sans appui. L'évêque en prit soin comme de sa propre sœur, et cette pauvre femme étant tombée malade, il se fit son infirmier et lui rendit jusqu'aux services les plus humiliants. Au bout de plusieurs mois, le marin étant revenu, trouva, en rentrant chez lui, l'évêque de Boston qui montait chargé de bois à la chambre de la pauvre malade pour lui faire du feu et préparer les remèdes que réclamait sa position. Frappé d'admiration à la vue de tant de charité, le marin tombe aux pieds de l'évêque, les arrose de ses larmes et ne sait comment dire sa reconnaissance. De Cheverus le relève, l'embrasse, calme son émotion et le rassure sur la maladie de sa femme. Vers le même temps, il y avait, en dehors de la ville de Boston, un pauvre nègre infirme, couvert de plaies, sans ressources et gisant sur son grabat. L'évêque de Boston le découvre, se fait son infirmier, va tous les soirs après la chute du jour panser ses plaies, faire son lit et pourvoir à tous ses besoins. Son humilité eût caché cette bonne œuvre sans la curiosité de sa servante qui, ayant remarqué que tous les matins son habit était couvert de poussière et de duvet, voulut savoir d'où cela pouvait provenir. Elle suit donc de loin son maître, et elle le voit entrer dans la cabane du pauvre nègre. Alors elle s'approche, regarde à travers les planches mal jointes, et quel est son étonnement de voir l'évêque allumer du feu, prendre entre ses bras le pauvre malade gisant sur le lit de douleur, l'étendre doucement près du brasier, panser ses plaies, lui donner à manger, remuer sa couche pour la lui rendre plus douce, puis le reporter dans son lit, le couvrir, l'embrasser, en lui souhaitant une heureuse nuit, comme ferait la mère la plus tendre pour son enfant chéri!

Après ces traits de bonté qui ne sont que quelques-uns entre mille, observe l'auteur de sa *Vie* (1863), on conçoit sans peine l'amour des fidèles de Boston pour leur évêque. La plupart des parents voulaient que leurs enfants au baptême reçussent le nom de *Jean*, parce que c'était celui du prélat. Un jour même il arriva à ce sujet un trait assez plaisant. L'évêque ayant demandé, selon l'usage, au parrain et à la marraine: « Quel nom voulez-vous donner à cet enfant? — Jean Cheverus, évêque, répondirent-ils. — Pauvre enfant, répartit alors de Cheverus, Dieu te préserve jamais de le devenir! »

Le saint prélat était accessible à tous, grands et petits, catholiques et protestants, riches et pauvres; il était toujours prêt à recevoir ceux qui voulaient lui parler. Il disait, en montrant aux étrangers sa petite chambre, mal meublée: « Vous voyez mon palais épiscopal; il est ouvert à tout le monde. » Vivant d'aumônes, il accueillait à sa table frugale tous ceux qui s'y présentaient. Il aimait, chaque année, à aller passer trois mois chez les sauvages de Pénobscot. Les protestants l'invitaient à prêcher dans leurs temples. Ses conférences publiques avec les docteurs des autres communions avaient répandu parmi nos frères égarés cette opinion générale qu'il avait plus de science que leurs ministres. Un grand nombre de conversions furent le fruit de ces entretiens, où de Cheverus ne faisait pas moins admirer sa charité que son esprit et son savoir. Devenu comme

(1863) *Vie du cardinal de Cheverus*, p. 112.

une seconde providence pour les colons français réfugiés à Boston, il refusa la coadjutorerie de Baltimore, lorsque Carroll, archevêque de cette métropole, mourut. Quelque temps après, en 1819, il fonda un couvent d'Ursulines, accueillit des Trappistes exilés, et reçut les derniers soupirs de l'abbé Matignon, mort qui lui causa la plus grande douleur.

N'omettons pas de noter que, malgré les soins multipliés de son laborieux ministère, de Cheverus ne manquait pas de défendre contre les attaques des protestants la foi catholique, qu'il prouvait d'ailleurs si bien par ses vertus et sa vie admirable. Il avait même recours quelquefois aux feuilles publiques pour confondre l'erreur ou dissiper les préventions; mais il le faisait toujours avec le ton de la charité et de l'urbanité chrétiennes. Rappelons-en un exemple, tout en abrégeant, bien à regret, la citation (1864).

Un Américain, grand amateur de l'antiquité, qui avait voyagé en Italie, entre autres attaques, s'était permis de plaisanter sur le culte des reliques (1865). De Cheverus répond dans le journal où avait paru l'attaque; et avec quelle grâce, quel aimable esprit il fait appel aux propres sentiments du voyageur!

« .... Le célèbre poëte français, lui dit-il entre autres choses, l'abbé Delille, voyageant en Grèce, écrivait d'Athènes à une dame de Paris : « Ayant aperçu une fontaine « de marbre dans la basse-cour d'une maison « particulière, je m'en approchai, et reconnaissant à sa belle sculpture que c'était un « reste d'un ancien et magnifique tombeau, « je me prosternai, je baisai le marbre à plusieurs reprises, et, dans l'enthousiasme de « mon adoration, j'en vins à baiser le seau « d'un domestique qui avait eu l'irrévérence « de venir y puiser de l'eau. La première fois « que j'entrai à Athènes, les plus petites « pierres détachées d'anciennes ruines étaient « choses sacrées à mes yeux, et je remplis « toutes mes poches des petits morceaux de « marbre que je pouvais trouver. »

« Telle était la vénération de l'abbé Delille pour l'antiquité païenne; et vous-même, Monsieur, qui êtes un amateur de la belle littérature, un admirateur de la savante antiquité, vous avez dû ressentir quelque chose du même enthousiasme en foulant sous vos pieds cette terre classique où Virgile et Horace ont fait entendre leurs chants mélodieux, où Cicéron a prononcé ses belles harangues, où Tite-Live a écrit son histoire, et en contemplant tous ces magnifiques restes de l'ancienne Rome. Hé quoi donc! n'y aura-t-il qu'à l'égard des restes de l'antiquité religieuse et sacrée que toute espèce d'enthousiasme devra être improuvée? On est saisi de respect pour un marbre antique, et on ne le sera pas pour les ossements des fondateurs de la foi ou ce qui a servi à leur usage!... »

Quelquefois de Cheverus traduisait et lisait en chaire les plus beaux passages du *Génie du christianisme*, où sa modestie seule l'empêchait de se reconnaître dans le tableau de merveilles opérées par les missionnaires au milieu des forêts du Nouveau-Monde. Sans doute tout a été dit sur le mérite et l'à-propos de cet ouvrage qui préoccupait alors toute l'Europe; les plus illustres suffrages ont consacré ce monument impérissable de la foi et du talent de notre grand écrivain. Toutefois il est permis de croire que la lecture du *Génie du christianisme*, faite en chaire par un évêque tel que de Cheverus, en est le plus magnifique éloge, et nous savons que l'éloquent apologiste de notre foi n'apprit pas sans une vive émotion cette sanction solennelle donnée à son livre.

VII. L'Eglise de France devait envier aux Etats-Unis un de ses enfants, qui lui faisait tant d'honneur et dont elle pouvait encore espérer d'utiles services.

L'ambassadeur de France aux Etats-Unis, Hyde de Neuville, qui avait été témoin des vertus, des travaux de de Cheverus et du dépérissement de sa santé, avait engagé Louis XVIII à le rappeler et à le rendre au pays auquel il appartenait déjà par sa naissance, et l'évêque de Boston fut nommé au siége de Montauban.

Il ne faut pas se dissimuler que de Cheverus fut blâmé à cette époque, même par des hommes religieux, d'avoir quitté un poste où il avait fait tant de bien et où son influence pouvait être si salutaire. L'auteur de sa *Vie*, sans avoir l'air d'entrer dans la discussion de ces reproches, disculpe en se contentant de relater les faits (1866). De Cheverus était malade; les médecins lui avaient déclaré que le seul moyen de sauver sa vie était de passer sous un ciel plus doux, qu'autrement l'âpreté du climat de Boston le conduirait avant peu d'années au tombeau. On lui avait notifié la volonté expresse de Louis XVIII. De Cheverus avait refusé, et faisait valoir une foule de motifs pour rester. Les habitants de Boston et plus de deux cents protestants des principaux de la ville y avaient joint leurs instances et leurs réclamations, ne se doutant pas que le tableau touchant qu'ils faisaient des vertus de l'évêque devenait lui-même un obstacle au succès de leur demande. Louis XVIII n'accepta point le refus et chargea de Croï, son grand aumônier, d'insister avec force pour un prompt retour en France. Cette lettre, dit son historien (1867), arriva au prélat dans un moment où il était extrêmement souffrant, où les médecins, après une étude sérieuse de son état, venaient de lui déclarer qu'il était impossible que sa santé supportât un nouvel hiver sous le ciel

(1864) *Vie du cardinal de Cheverus*, p. 120, 127.
(1865) Dans deux lettres adressées à l'*Anthologie mensuelle de Boston*.
(1866) *Vie*, etc., p. 155 et suiv.
(1867) Id., ibid.

rigoureux de Boston. Après ces diverses circonstances, qui sont toutes d'une grande vérité, qui pourrait blâmer le pieux évêque d'être rentré dans sa patrie ?

Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans de grands déchirements qu'il quitta cette portion de la vigne du Seigneur qu'il avait si bien cultivée. Comme il avait laissé en Amérique tout ce qu'il possédait, les principaux habitants de Boston, catholiques et protestants, formèrent par souscription un fonds assez considérable, qu'ils lui offrirent à son départ pour lui permettre de supporter les frais du voyage. Sa réception à Montauban (an 1823) fut des plus brillantes. On se rappelle encore dans cette ville l'enthousiasme avec lequel de Cheverus y fut accueilli, l'estime, la vénération, l'amour dont l'entourèrent promptement toutes les classes de la société, jusque-là que les protestants ne l'appelaient que *notre évêque*.

Bientôt la France apprit par les cent voix de la renommée son généreux dévouement, lorsqu'en 1825 le Tarn débordé envahit les deux principaux faubourgs de Montauban. A la première nouvelle du désastre, le prélat accourt sur les lieux, se porte partout où il y a du danger, fait préparer des barques pour sauver ceux qui sont près de périr. Digne imitateur de Fénelon, qui disait que les évêques ont aussi leurs jours de bataille, il encourage, plus encore par ses exemples que par ses paroles, les travailleurs, s'empresse d'ouvrir son évêché à plus de trois cents victimes du fléau, les nourrit à ses frais, pourvoit à tous leurs besoins et les sert de ses propres mains. Une pauvre femme reste à la porte de l'évêché et n'ose point entrer parce qu'elle est protestante ; l'évêque l'apprend, court la chercher lui-même : « Venez, lui dit-il, nous sommes tous frères, surtout dans le malheur ; » et il la conduit dans les salles avec ses autres compagnes d'infortune. Le pieux prélat reçut de Charles X une indemnité de six mille francs, qu'il fit distribuer aux pauvres, ce qui le fit bénir encore davantage.

VIII. Mais le diocèse de Montauban ne le posséda pas longtemps. D'Aviau de Sanzay, archevêque de Bordeaux (*Voy.* son article), étant mort en 1826, laissant de longs regrets dans un diocèse où son esprit aimable, sa simplicité, sa douceur, sa charité et sa prudence avaient été justement appréciés, on ne crut pouvoir mieux faire, pour le remplacer, que de lui donner de Cheverus pour successeur.

Il fut donc nommé archevêque de Bordeaux, et il fit revivre dans ce diocèse, avec un nouvel éclat, les vertus du pieux pontife que l'on pleurait. Presque en même temps il reçut sa nomination de pair de France. Il vint à Paris où il jouit de la plus haute estime. Il y prêcha plusieurs fois, et de tous côtés on accourait pour le voir et pour l'entendre. Mais ce prélat si chéri dut néanmoins éprouver d'amères contrariétés. Elles lui vinrent à cause des *Ordonnances de* 1828 (*Voy.* cet article), contre lesquelles il refusa de protester. Là-dessus, nous laisserons parler son historien, ne voulant pas substituer, à une opinion peut-être plus sage et, dans tous les cas, plus autorisée, un sentiment qui ne serait pas celui dont l'historien paraît s'être contenté.

Le 16 juin 1828, dit donc M. l'abbé Hamon (1868), Charles X signa deux ordonnances, dont une excluait les Jésuites de l'éducation de la jeunesse, et l'autre imposait des entraves et des restrictions aux petits séminaires. Ce fut aussitôt une réclamation universelle ; tout ce qu'il y avait de Catholiques en France jeta le cri d'alarme, et tous les évêques, frappés par ce coup, ne savaient quel parti prendre. Plusieurs réclamèrent, croyant que la résistance de l'épiscopat pourrait peut-être arrêter les maux qui allaient s'ensuivre pour la religion et la France. Quelques autres (1869), comme l'archevêque de Bordeaux, jugeant le mal consommé sans remède, pensèrent que les réclamations de l'épiscopat ne pourraient avoir aucun résultat utile ; que le gouvernement ne reviendrait pas en arrière après s'être avancé comme il l'avait fait ; qu'ainsi la résistance n'aboutirait qu'à la ruine des petits séminaires, et que, s'il fallait tôt ou tard se soumettre ou anéantir le sacerdoce dans sa source en fermant les écoles ecclésiastiques, il convenait mieux de se soumettre dès le principe que d'opposer la résistance pour reculer ensuite (1870).

Ce dernier sentiment, « dont la sagesse, ajoute l'historien, a été depuis justifiée par les faits, fut d'abord mal accueilli et ouvertement blâmé *par un grand nombre* : au lieu d'en examiner les motifs si bien fondés en raison, dans le regret de ce qu'on allait perdre, on n'écouta qu'un amour irréfléchi du bien et les commentaires de certains journaux (1871) ; et de là on conclut

(1868) *Vie du cardinal de Cheverus*, etc., p. 256 et suiv.

(1869) Bien en petit nombre assurément et heureusement. Voy. *Notice historique sur les ordonnances du* 16 *juin* 1828, *d'après les pièces officielles jusqu'ici inédites*, par un ancien vicaire général, 1 vol. in-8°, 1846.

(1870) Il faut avouer qu'avec un pareil système on laisserait faire beaucoup de mal, et il pourrait arriver, dans certaines circonstances, qu'on paraîtrait complice des actes coupables des gouvernements contre l'Église. Protester avant que le mal soit consommé, est sans doute mieux que protester après, car on peut souvent le prévenir ou en amoindrir les effets ; protester après, est encore bon selon nous, car on peut ainsi travailler à préserver l'avenir ; et protester dans tous les cas, c'est toujours une chose sainte et un devoir, car on sauve du moins *le droit !*

(1871) Ainsi les nombreux évêques qui protestèrent n'ont *écouté qu'un amour irréfléchi du bien*, et loin de céder à la voix de leur conscience et de suivre l'inspiration de leur devoir pour défendre l'Eglise contre les atteintes portées à son indépendance, même par un gouvernement aimé, ces nombreux évêques ont cédé *aux commentaires trompeurs*

que ceux qui ne voulaient pas protester contre les Ordonnances, étaient par cela même convaincus de ne pas aimer les Jésuites et de sacrifier l'existence de leurs petits séminaires à une lâche pusillanimité. »

De Cheverus souffrit de voir sa conduite si mal interprétée et ses vrais sentiments calomniés. Toutefois, dit son historien, fort du témoignage de sa conscience, il ne se laissa ni abattre, ni ébranler par cette peine; il la supporta avec le calme d'un Chrétien, la dignité d'un évêque et la charité d'un apôtre. Voici, au reste, ce qu'il en écrivait à un de ses grands vicaires : « J'ai consulté sur toute cette affaire Dieu, ma conscience, et des personnes égales en dignité, en savoir, en piété, à qui que ce soit... Dans le cours de ma vie, on m'a tant loué sans raison, que je ne dois pas me plaindre, si on me blâme maintenant. Si je dois être humilié, j'en bénirai le Seigneur, et je rentrerai avec joie dans une pauvreté obscure dont je ne suis sorti que malgré moi, Dieu le sait... »

Ces épreuves passagères, ce nuage, si l'on veut, n'empêchèrent point le pieux archevêque de faire tout le bien possible dans son nouveau diocèse. « Nous l'avons vu à Bordeaux, écrivait à l'époque de sa mort un de ses grands vicaires, tel qu'il avait été à Boston et à Montauban, inspirant l'amour par toutes les qualités qui gagnent les cœurs, commandant le respect par les vertus les plus éminentes. Dans sa conduite comme évêque, comme homme public, comme homme privé, il a toujours été égal à lui-même, c'est-à-dire plein d'une haute sagesse, ne s'occupant que de ses devoirs, et se conciliant par son zèle, sa prudence, sa douceur, sa charité, sa simplicité, une vénération et une confiance universelles. Il accueillait ses prêtres avec bonté quand ils venaient à Bordeaux, et c'eût été le fâcher que de ne pas s'asseoir à sa table. La politique et la médisance, qui se ressemblent trop souvent, étaient sévèrement bannies de son salon. Lui-même, se renfermant dans les fonctions de son ministère, recommandant la soumission à l'autorité, l'union des cœurs et la charité, il était comme un lien de paix entre ceux que leurs opinions divisaient. Aussi, dans des circonstances difficiles, l'Eglise de Bordeaux, grâce à l'esprit de sagesse de son archevêque, jouit de la paix la plus profonde. Une parfaite intelligence régnait entre les autorités et lui; toutes les classes et toutes les opinions étaient unanimes dans leurs sentiments de vénération pour le saint prélat. *Tout le monde me gâte*, disait-il; *on m'a toujours gâté, je ne sais pourquoi.* »

IX. De Cheverus fut, en effet, toujours en paix avec les autorités. Pendant la révolution de 1830, il sut conserver cette paix dans son diocèse, et il eut assez d'influence pour détourner le gouvernement nouveau de l'intention que celui-ci avait manifestée de soumettre le clergé à l'obligation du serment de fidélité. A l'époque du choléra, de Cheverus transforma en hospice son palais archiépiscopal, sur lequel on lisait ces mots : *Maison de secours*. Sa parole suffit pour dissiper parmi le peuple les soupçons d'empoisonnement, et apaiser une sédition qui s'était déclarée au dépôt de mendicité.

Tout entier à son ministère, depuis qu'il n'avait plus à aller dans la capitale remplir ses fonctions politiques, car outre sa qualité de pair de France, de Cheverus avait été nommé, peu de temps avant la révolution de Juillet, conseiller d'Etat et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le pieux prélat allait lui-même évangéliser les pauvres de la campagne dans la saison de l'hiver. L'œuvre des *Petits Savoyards*, les *Salles d'asile*, l'institut des *Sœurs de la Présentation*, et d'autres œuvres, naquirent ou se développèrent sous l'influence de son zèle et de sa charité. A la suite d'un naufrage, cent soixante et un orphelins furent adoptés à sa voix. Il donna des *statuts* à son clergé et s'attacha à faire fleurir la sainte discipline ecclésiastique (1872).

Nommé cardinal, aux applaudissements de toute la France, il ne fut point ébloui, on le pense bien, par cette éminente dignité. Ce fut le 1er février 1836 qu'il la reçut, et le Souverain Pontife lui adressa à cette occasion les lettres les plus honorables. Au milieu de tant d'honneurs, il était profondément triste. « Qu'importe, disait-il, d'être enveloppé, après la mort, d'un suaire rouge, violet ou noir? » Il avait le pressentiment de sa fin, et les Bordelais, qui l'avaient salué de leurs vives acclamations, quand il reparut parmi eux, revêtu de la pourpre romaine, virent, quatre mois après, son cercueil traverser les mêmes rues au milieu des chants lugubres de l'Eglise, et de l'expression profonde de la douleur universelle. Le saint pontife était mort le 19 juillet 1836, à l'âge de soixante-huit ans à la suite d'une attaque d'apoplexie.

En 1841, l'éloge du cardinal de Cheverus fut prononcé à l'Académie (1873); en 1844, le 8 août, on lui éleva une statue à Mayenne (1874), au milieu d'un grand concours de

de certains journaux! Nous craignons que l'auteur de la *Vie du cardinal de Cheverus*, toujours si prudent, n'ait un peu dépassé ici les limites. Mais, c'est assez : nous avons promis de ne pas discuter ce fait. *Voy.* l'article ORDONNANCES DE 1828.

(1872) *Statuts du diocèse de Bordeaux, suivis d'une instruction sur l'administration temporelle des paroisses*, par Mgr de Cheverus, in-8°, 1836.

(1873) A l'occasion du prix Monthyon qui fut décerné alors à la *Vie du cardinal de Cheverus*, par M. l'abbé Hamon. « Quels hommages solennels aurait mérités M. de Cheverus! dit M. Villemain rapporteur en cette circonstance. Quel prix de vertu serait digne de chacune de ses belles actions! Ce prix qu'on n'eût pas osé lui offrir, nous le décernons de loin à sa mémoire, en couronnant son modeste historien. »

(1874) *Voy.* la description de ce monument intéressant dans l'*Ami de la religion*, n. du 17 août 1844.

peuple, et dans l'appareil d'une magnifique cérémonie qui fut présidée par les évêques du Mans et de Périgueux. Ce dernier prélat, neveu du cardinal, prononça un discours où, s'adressant à la foule, il dit d'une voix sensiblement émue : « S'il ne m'est pas permis de raconter les vertus du pieux cardinal, du moins il m'est permis de remercier, de prier et de bénir ; oui, recevez mes remercîments, nobles magistrats, généreux souscripteurs, bons habitants de cette cité, qui avez bien voulu élever un monument à la mémoire d'un nom qui m'est si cher. » Puis regardant la statue : « Oh ! dit-il, si cette bouche pouvait s'ouvrir, si ce cœur pouvait battre encore, il vous adresserait encore ces paroles de saint Jean, qu'il aimait tant à citer dans l'assemblée des fidèles : *Aimez-vous les uns les autres*. Si cette main pouvait se lever, ce serait encore pour vous bénir. » Enfin le cardinal de Cheverus reçut un dernier hommage, en 1849, à Bordeaux. Dans les premiers jours d'août, on fit la translation solennelle de ses restes mortels et l'inauguration du monument funèbre du prélat dans l'église primatiale. Le prélat officiant fut Mgr Georges, évêque de Périgueux, et M. l'abbé Hamon, supérieur du grand séminaire, a prononcé le panégyrique du vénérable archevêque dont le souvenir sera toujours cher aux fidèles de Bordeaux.

CHEREMONT, évêque de Nicopolis, mort martyr pour la foi, vers l'an 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE.

CHEVRON (Le P.). *Voy.* l'article OCCIDENTALE ET ORIENTALE (Église catholique dans l').

CHINE. (HISTOIRE DU CHRISTIANISME EN). On sait que les Chinois s'attribuent une antiquité très-reculée, et si les faits qu'ils affirment étaient aussi fondés qu'il est évident qu'ils reposent sur d'ignorantes et puériles raisons, il en résulterait que la chronologie de Moïse est fausse. Mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question (1875), et nous devons entrer de suite dans notre sujet. Or il est certain, par des monuments authentiques, que la Chine eut connaissance de la rédemption future, et qu'elle savait parfaitement que le Sauveur devait venir du côté de l'Occident. Toutefois, sans remonter aussi à ces anciennes traditions (1876), bornons-nous à recueillir les faits qui prouvent que la Chine, dès les temps primitifs du christianisme, eut plusieurs fois l'occasion de connaître la rédemption accomplie, et de savoir que le divin Sauveur était effectivement venu d'où ses anciens sages l'attendaient.

I. Vers la grande époque où l'Evangile fut annoncé dans toutes les langues et par toute la terre, l'empire chinois touchait à l'empire romain, et dut ainsi nécessairement entendre de près la Bonne Nouvelle.

Dans un ancien Bréviaire de l'Eglise de Malabar dans l'Inde, écrit en Chaldéen, il est dit que la conversion des Chinois au christianisme fut commencée par l'apôtre saint Thomas (1877). Les *Constitutions* sy-

(1875) Disons seulement en cet endroit, qu'on est redevable à l'astronomie moderne d'une découverte qui démontre l'absurdité des prétentions des Chinois et que leur histoire est comprise dans les limites de la chronologie mosaïque. Les Chinois ont toujours eu soin d'indiquer dans leurs calendriers les éclipses remarquables et les conjonctions des planètes, en y ajoutant le nom des empereurs sous le règne desquels ces phénomènes ont été observés. C'est aussi d'après ces phénomènes qu'ils déterminent leurs dates. Leurs annales faisant mention d'une conjonction très-remarquable du soleil, de la lune et de plusieurs autres planètes, qui, selon eux, a lieu à l'époque la plus reculée de leur histoire, le célèbre astronome Cassini a voulu s'assurer du fait, et a reconnu que cette conjonction extraordinaire a réellement dû avoir lieu en Chine le 26 février de l'an 1012 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire 400 ans après le déluge, et peu de temps après la naissance d'Abraham. Il résulte de là deux faits importants : le premier, que les Chinois sont effectivement une nation très-ancienne; le second que leur prétention à une antiquité qui remonterait au delà des temps mentionnés par Moïse est sans fondement, puisqu'un phénomène qu'ils placent eux-mêmes à l'origine de leur histoire, a eu lieu à une époque comprise dans le récit et la chronologie de la Bible.

(1876) On peut en voir des preuves dans l'*Histoire universelle*, par une société de gens de lettres anglais, édit. en 46 vol. in-4°, 1770-1792, t. XX. p. 76 et suiv.; 244 et suiv.; — dans Rohrbacher, t. III, p. 154 et suiv.; dans le *Choix des lettres édifiantes*, etc., 8 vol. in-8°, 1808, t. I, et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. IV, p. 168, 416, t. VIII, p. 126, 360 ; t. XII, p. 123, 256, 458.

(1877) Assemani, *Biblioth. orient.*, t. IV. *Voy.* aussi dans le *Choix des lettres édifiantes*, le tableau historique du christianisme à la Chine, en tête du tome II°. Mais voici l'extrait d'une lettre écrite par un missionnaire en Chine, M. Papin, et publiée en 1841, qui offre d'intéressants détails sur cette antique tradition :

« Les Chrétiens de la Chine, dit ce missionnaire, sont tous persuadés que saint Thomas, l'apôtre des Indes, a pénétré jusque dans leur pays : je crois même que Bérault-Bercastel en fait mention dans son *Histoire ecclésiastique*. Il y a en Chine une société secrète appelée My-My-Kiao ; les adeptes de cette société sont en général de grands jeûneurs, et s'abstiennent rigoureusement de toute nourriture animale durant leur vie entière ; ils ont des mystères occultes qui ne sont connus que d'eux seuls ; leurs assemblées religieuses ont lieu pendant les ténèbres de la nuit, et il n'y a que les initiés qui puissent y assister. Un individu de cette secte, qui se convertit, il y a quelques années, à notre sainte religion, me remit un livre manuscrit où étaient écrites ces différentes prières superstitieuses que l'on récite dans les réunions solennelles qui ont lieu plusieurs fois l'année. Ces prières sont adressées au grand patriarche de la secte, qu'ils nomment *Ta-mo*. En parcourant ce livre, je fus surpris de voir qu'ils font venir ce *Ta mo* de l'Occident, et le font pénétrer en Chine pour y prêcher une nouvelle religion : ils le font même comparaître devant l'empereur, dont on ne dit pas le nom. L'empereur interroge cet homme et lui demande quelle est sa patrie : « Je viens, répond le prophète, d'une ville d'Occident située à 10,800 lieues d'ici. L'empereur, surpris, lui demande combien il a mis de temps pour faire le voyage. — Dans un clin-d'œil, répond le prophète, je me suis vu transporté ici. — Vous êtes donc un dieu, repartit l'empereur ! — Non, dit

nodales du patriarche Théodose parlent du métropolitain de la Chine, et cette qualité faisait partie du titre du patriarche qui gouvernait les Chrétiens de Cochin, quand les Portugais abordèrent à la côte de Malabar. Arnobe, qui vivait au IIIe siècle, compte les Sères ou Chinois, parmi les peuples qui, de son temps, avaient embrassé la foi. Au VIIe siècle et au VIIIe, le christianisme était non-seulement connu, mais florissant à la Chine. Il en existe un monument curieux, et que des savants de grande autorité ont reconnu pour authentique (1878).

Ce monument fut découvert en 1625, à Siganfou, province de Chensi. On déterra dans le voisinage de cette ville une table de marbre de dix pieds de long sur cinq de large. On y trouva, sur la partie supérieure, une croix bien gravée, et, plus bas, une inscription en caractères chinois, accompagnée, sur les bords, de plusieurs signatures en caractères syriaques. Or, cette inscription contient l'histoire du christianisme en Chine, depuis l'an 635 jusqu'en 781, où ce monument fut érigé, c'est-à-dire pendant cent quarante-six ans.

Il est dit qu'en 635, un prêtre nommé Olopen, homme d'une éminente vertu, vint du Ta-thsin ou de l'empire romain à Siganfou. L'empereur envoya ses officiers au-devant de lui, jusqu'au faubourg occidental, le fit introduire dans son palais, et ordonna qu'on traduisît les saints livres qu'il avait apportés. Ces livres ayant été examinés, l'empereur jugea que la doctrine en était bonne, et qu'on pouvait les publier. Le décret qu'il donna en cette circonstance est cité dans l'inscription. On y dit, à la louange de la doctrine enseignée par Olopen, que la loi de vérité, éclipsée à la Chine au temps de la dynastie des Tcheou, et portée dans l'Occident par Lao-tseu, semble revenir à sa source primitive pour augmenter l'éclat de la dynastie régnante. Cette doctrine est rapportée en substance, il est dit: qu'*Aloho*, c'est-à-dire Dieu en langue syrienne, créa le ciel et la terre, et que Satan ayant séduit le premier homme, Dieu envoya le Messie pour délivrer les hommes du péché originel; qu'il naquit d'une Vierge dans le pays de Ta-thsin et que des Persans vinrent l'adorer, afin que la Loi et la prédiction fussent accomplies.

Mais il y a bien d'autres détails sur cette inscription de Siganfou, que nous ne pouvons que noter fort en abrégé. Ce marbre, sorti de terre à la Chine, cette histoire ecclésiastique écrite sur la pierre, témoigne de l'antique foi du Catholique, de sa croyance à la Trinité, à l'Incarnation, à la Rédemption, à la grâce, au péché originel, et à la nécessité du baptême, du sacrifice de la Messe, de la prière pour les morts. Ajoutons que les caractères syriaques de cette inscription, formant quatre-vingt-dix lignes, contiennent les noms des prêtres syriens qui étaient venus en Chine à la suite d'Olopen (1879).

Cet inappréciable monument parle encore d'un personnage célèbre en Chine, nommé Kouotsóy. Il fut l'homme le plus illustre de la dynastie des Tang. Plusieurs fois il

le prophète, mais je suis moitié dieu et moitié homme. — Que venez-vous faire ici? — Je viens montrer aux hommes le chemin de la vie. — Qui pourvoit à votre subsistance? — Je mendie le jour et je prêche la nuit. — Que prêchez-vous? — J'apprends aux hommes les moyens de gagner le ciel, etc. » Le reste du récit n'est qu'un tissu de fables. Cette secte est très-ancienne dans le pays, et il serait difficile d'en fixer l'origine. — Ces sectaires ne seraient-ils point les descendants des anciens Chrétiens qui ont existé en Chine, car il paraît certain que la religion chrétienne y fut introduite vers le VIIe siècle, où elle fut prêchée par des moines nestoriens? Peu à peu les vérités de la foi prêchée à ce peuple furent oubliées, et les notions qu'ils avaient reçues du christianisme furent altérées de manière qu'il en reste à peine une ombre; c'est peut-être de cette source que dérivent leurs abstinences et leurs jeûnes continuels, car on dit que ces sectaires peuvent passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Ce *Ta-mo*, qu'ils reconnaissent pour leur patriarche, ne serait-il pas l'apôtre saint Thomas, car la ressemblance des deux noms, et les circonstances de ce patriarche venant de l'Occident, sa manière de vivre d'aumônes et l'objet de ses prédications, ne donneraient-ils pas quelque fondement à cette opinion?... » — On peut consulter dans l'*Univers* du 22 août 1841, de savantes remarques d'un directeur du séminaire des Missions étrangères sur ce *Ta-mo* que quelques-uns soupçonnent être l'apôtre saint Thomas.

(1878) De Guignes, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. LIV, édit. in-12, p. 299; Abel Rémusat, *Mélang. asiat.*, tom. I, pag. 33; *Nouv. mél.*, tom. II, pag. 190.

(1879) *Voy.* sur ce monument de Siganfou, de Guines, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXX, de l'édit. in-4°, et tom. LIV, de l'édit. in-12, et les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XII, p. 147 et suiv.; 185 et suiv.; — Ce recueil a donné, à la page 148 de ce tome, l'image de la croix gravée sur ce monument. — Nous ne pouvons que signaler aussi une savante *Dissertation sur l'établissement et la destruction de la première chrétienté dans la Chine*, qui a paru, en novembre et en décembre 1846, dans la *Revue catholique* de Louvain, et dont voici du moins le sommaire : Existence du christianisme attestée par l'inscription dite de Siganfou; prédication au VIIe siècle; érection du monument vers la fin du VIIIe. Contenu de l'inscription chinoise; exposé dogmatique; courte histoire des Chrétiens; — Origine syrienne des missionnaires nestoriens; leurs relations avec le patriarcat de leur secte.—Sort du monument chrétien en Chine; son interprétation en Europe: Kircher, A. Muller,—Renaudot, Visdelou, — opinion des savants modernes sur son authenticité : de Guignes, Abel Rémusat, Et. Quatremère, Saint-Martin; quelques réserves de Ponthier. — Du silence des historiens chinois; témoignages fournis sur la chrétienté chinoise au IXe siècle par les écrivains arabes; massacre de marchands chrétiens en 878 à Khanfou, d'après Ibn-Vahab; ordination de métropolitains de la Chine; — ecclésiastiques envoyés en Chine par les catholico-nestoriens vers la fin du Xe siècle; — époque de la destruction de la première église en Chine, d'après Aboulfarage dans *Kitab-Al-Fihrist*; — passage traduit et commenté par M. Reinaud, de l'Institut de France. — Coup d'œil sur le séjour des Chrétiens en Chine jusqu'au temps des missions du XVIe siècle. — Nous citerons, dans cet article, quelques passages de la fin de cette *Dissertation*.

remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers ou des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, et mourut l'an 781, l'année même où ce monument fut érigé. Son nom est resté populaire en Chine. Tout porte à croire qu'il était Chrétien; nous résumerons ce que l'inscription de Siganfou dit de lui.

Kouotséy, premier président de la cour ministérielle (c'était alors la première charge de la Chine) et roi de la ville de Fen-Yam, fut d'abord généralissime des armées dans Sofam. L'empereur Soutsong se l'associa, et lui donna de grands pouvoirs. Kouotséy distribuait sa solde et les présents que lui faisait l'empereur, et n'accumulait rien dans sa maison; ou il conservait les vieilles églises dans leur ancien état, ou bien il augmentait leur bâtiment. Il élevait à une plus grande hauteur leur toit et leurs portiques, et les embellissait; outre cela, il servait de toute manière la religion chrétienne. Il était assidu aux exercices de la charité et prodigue dans la distribution des aumônes. Tous les ans il rassemblait les bonzes et les Chrétiens des quatre églises; il leur servait avec ardeur des mets convenables, et continuait cette libéralité pendant cinquante jours de suite. Ceux qui avaient faim, venaient, et il les nourrissait; ceux qui manquaient d'habits, il les revêtait. Il soignait les malades et les ranimait, il enterrait les morts et les mettait en paix. On n'a pas entendu dire jusqu'à présent qu'une vertu si éclatante ait brillé dans les Thaso mêmes, ces hommes qui s'adonnent si religieusement à rendre de bons offices.

C'est ainsi que l'inscription parle de Kouotséy, et l'on ne peut disconvenir que ce ne soit là le portrait d'un Chrétien. Les antiques Annales de la Chine y ajoutent d'autres traits que nous passerons sous silence. Contentons-nous de dire que le nom de sa famille était Kouo, que Tséy était son nom propre, et qu'il naquit dans la province de Chensi, dans une ville de troisième ordre. Un historien chinois (1880) nous fait un grand éloge de Kouotséy. « Ce grand homme, dit-il, mourut à la quatre-vingt-cinquième année de son âge (l'an de Jésus-Christ 781). Il fut protégé du ciel à cause de ses vertus; il fut aimé des hommes à cause de ses belles qualités; il fut craint au dehors par les ennemis de l'Etat à cause de sa valeur; il fut respecté au dedans par tous les sujets de l'empire à cause de son intégrité incorruptible, de sa justice et de sa douceur; il fut le soutien, le conseil et l'ami de ses souverains; il fut comblé de richesses et d'honneurs pendant le cours de sa longue vie; il fut universellement regretté à sa mort, et laissa après lui une postérité nombreuse, qui fut héritière de sa gloire et de ses mérites, comme elle hérita de ses richesses et de son nom. Tout l'empire porta le deuil de sa mort, et ce deuil fut le même que celui que les enfants portent après la mort de ceux dont ils ont reçu la vie: il dura trois années entières. »

D'autres relations nous apprennent que beaucoup de Chrétiens périrent en Chine, vers l'année 877, à la prise de la ville de Camdan, aujourd'hui Canton, par un chef de rebelles (1881); et toutes ces relations ne laissent aucun doute sur l'existence d'une chrétienté en Chine dans ces siècles reculés.

Mais il ne paraît pas moins certain qu'à partir de la fin du Xᵉ siècle la plus ancienne chrétienté de la Chine succomba, et qu'il dut s'écouler un temps assez long avant que de nouvelles communautés chrétiennes pussent s'y reformer. Nous ne ferons que jeter un coup d'œil sur les faibles traces que l'on peut apercevoir dans l'histoire relativement au séjour de Chrétiens en Chine jusqu'au temps de la descente des Portugais (1882).

II. La domination de la première dynastie des Mongols, qui dura environ quatre-vingt-huit ans, ne fut point directement hostile aux Chrétiens de l'Asie orientale, et l'on ne doit pas s'étonner que la politique de Gengis-kan et de ses successeurs, dont quelques-uns, Mangou-kan et Koubilaï-kan par exemple, auraient été baptisés (1883), ait permis aux nestoriens de reprendre, du moins momentanément, possession de quelques-unes de leurs églises dans les provinces chinoises. C'est ainsi que Guillaume de Rubruquis put trouver encore vers le milieu du XIIIᵉ siècle des Chrétiens nestoriens répandus dans quinze villes de la Chine, et gouvernés par un évêque qui résidait à *Seguin* ou Si-ngan-fou (1884). Seulement le religieux brabançon n'eût pas de peine à signaler les nombreuses altérations qui avaient dénaturé leur foi, et qui dérivaient autant de l'ignorance que de la superstition ou de l'immoralité.

Un peu plus tard, vers 1279, un évêque du Khorassan, dont Bar-Hebrans raconte l'histoire, Siméon Bar-Kalig, fut créé par le catholicos Denha métropolitain de la Chine, sans doute à cause des circonstances devenues tout à coup favorables à cette Eglise éloignée (1885). Denha, avant de mourir, avait ordonné en 1281 un autre métropolitain du nom Yaballaha (Yabb-aloho); mais après sa mort, ce moine d'origine tartare fut aussitôt proclamé catholicos et reconnu

(1880) *Mémoires sur les Chinois*, t. V, p. 405; *Histoire de la Chine*, t. VI.

(1881) Abel Rémusat, *Mél. asiat.*, t. I, p. 33; *Nouv. Mél.*, t. II, p. 190.

(1882) Nous suivrons la *Dissertation* mentionnée plus haut, apud *Revue catholique* de Louvain, décembre 1846, p. 536 et suiv.

(1883) De Guignes, *Mém.* cité, d'après J. du Plan de Carpin, Rubruquis Haiton l'Arménien. — Quelques membres de la famille impériale ont pu recevoir le baptême et mêler des pratiques chrétiennes aux rites de leur ancienne croyance; mais on apprit bientôt la fausseté de conversions que l'on avait d'abord réputées solides.

(1884) *Relation des voyages de Tartarie*, etc., édit. Bergeron, p. 117.

(1885) *Chronicon Syriacum.*, dans le t. II de la *Bibliothèque orient.* d'Assemani, p. 255-56.

par les évêques nestoriens (1886). Le nouveau prélat envoyé en Chine par Yaballaha est le même Mar-Sargis ou Sergius que le Vénitien Marco-Polo trouva en 1288 à la tête d'églises nestoriennes bâties à Si-nganfou, et qui fut reconnu par le grand-kân des Tartares (1887).

Tout rend probable qu'après Sargis il n'y eut plus de siége épiscopal nestorien en Chine, et que toute relation y cessa avec les autres chrétientés d'Asie (1888). C'est seulement alors qu'eut lieu la réunion du titre de *métropolitain de la Chine et des Indes* sur une seule tête. Quand les Portugais débarquèrent à Cochin (*Voy.* n° III) à la fin du XV[e] siècle, Mar-Jacob, métropolitain du pays de Malabar, revendiquait ce double titre, et Mar-Joseph, qui vint mourir à Rome vers la fin du siècle suivant, conservait l'usage de réunir sous son nom personnel les deux qualités.

Des moines catholiques dont les noms figurent dans les relations célèbres du XIII[e] siècle sur l'Asie orientale, ont résidé plus ou moins longtemps au milieu des Mongols de la Chine et du Tibet; mais leur prosélytisme a rencontré des obstacles aussi grands dans la jalousie des nestoriens que dans l'esprit insouciant et superstitieux des princes barbares. Mais vers la fin du XIII[e] siècle, un religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, Jean de Montcorvin (1889), sut vaincre de tels obstacles, sous les empereurs Koubilaï et Temour. Envoyé dans l'Orient par le Pape Nicolas IV, il arriva à Khan-balckba ou la ville royale, aujourd'hui Pékin; il y trouva un grand nombre de Chrétiens attachés aux erreurs de Nestorius. Sans se laisser décourager, il travailla avec zèle à prêcher la vérité. Il baptisa lui-même plusieurs milliers de personnes; éleva une église dans cette ville, convertit un prince des Mongols, qui régnait alors en Chine; traduisit, en leur langue, les *Psaumes* et le Nouveau Testament; fut établi archevêque de Pékin, en 1314, par le Pape Clément V, et y mourut en 1330; il eut pour successeur un religieux du même ordre.

Les relations des musulmans confirment tout ceci, car elles nous apprennent qu'il y avait en effet beaucoup de Chrétiens chez les Keraïtes, tribu mogole de laquelle était le prince converti, et elles citent plusieurs princesses de cette nation comme ayant professé hautement le christianisme.

Le successeur de Jean de Montcorvin fut Nicolas, religieux Mineur. Ce fut le Pape Jean XXII qui le nomma archevêque de Pékin, et il le fit sacrer par le cardinal Annibaldo, évêque de Tusculum; de plus, il lui fit donner le pallium par deux cardinaux diacres. C'est ce que nous apprend une bulle du 18 septembre 1333. Par une autre du 13 février de l'année suivante, Jean XXII permit à Nicolas d'emmener avec lui vingt frères clercs et six frères lais du même ordre. Il le chargea de lettres pour le grand kan et d'autres princes tartares, car le christianisme progressait parmi ces peuples. *Voy.* l'article TARTARES (l'Eglise catholique chez les).

Ce grand kan, ainsi que l'empereur de la Chine et d'autres princes tartares et alains, envoyèrent de Pékin des ambassadeurs et des lettres au Pape Benoît XII, pour entretenir des relations d'amitié, et lui demander des prédicateurs de l'Evangile. Ce Pontife leur envoya, en 1338, des lettres et des nonces apostoliques, pour les affermir dans ces heureuses dispositions. En 1340, le même Pape écrivit à ses vénérables frères, les archevêques et les évêques, à ses chers fils, les abbés, les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, et tous les fidèles du Christ, établis dans ces contrées, dans les régions de l'Orient et de l'Aquilon. Il les exhorte à la constance de la foi, à supporter avec patience les adversités, à gagner les païens au Christ par le bon exemple, et leur adresse une profession de foi pour leur servir de règle. *Voy.* l'article ANDRÉ DE PÉROUSE, tom. II, col. 24-26.

Mais ces bons rapports, ces heureux progrès n'eurent pas de suite; le grand schisme d'Occident vint interrompre et entraver les efforts des enfants de Saint-François. Au lieu d'entrer dans la grande unité chrétienne, les Tartares ou Mongols, les Chinois, se fourvoyèrent pour des siècles, dans les absurdités du mahométisme et du bouddhisme. Les heures de la Providence n'avaient point encore sonné pour eux, et le christianisme ne pouvait s'implanter d'une manière stable et générale, au milieu des révolutions politiques qui bouleversaient la Chine (1890).

(1886) Ibid., p. 259, c. 2. L'*Orient. christ.* du P. Lequien, t. II, p. 1150-52 sur le règne de Jaballah III, mort en 1318.

(1887) Liv. II, ch. 61. Lequien, ibid., t. II, col. 1271-72 sur les personnages cités ici.

(1888) Le christianisme se détruisit peu à peu dans la Chine, faute de pasteurs ou par d'autres raisons qui sont inconnues. Car, dit Renaudot (*Anc. relat.*, p. 270-71; d'après Barros Decadas de Asia, t. III, liv. II, ch. 6-8), lorsque les Portugais entrèrent à la Chine en 1517 sous la conduite de Fernand Perez d'Andrada, qui arriva le premier à Canton, il ne se trouva aucun vestige du christianisme, et les premiers missionnaires de cette nation, aussi bien que les Castillans, qui y passèrent des Philippines, ne trouvèrent partout que des idolâtres. Le P. Lecomte dit de même que, « quand les missionnaires de sa compagnie entrèrent en Chine, ils ne trouvèrent plus aucun vestige de la religion chrétienne. » (*Nouv. Mém.*, t. II, p. 167.) Quelques croix et d'autres marques qui ont été trouvées ensuite, ajoute Renaudot, étant dénuées d'inscriptions et de dates, n'ont donné aucune lumière sur la matière.

(1889) La *Notice* d'Abel Rémusat sur Jean de Montcorvin ou Monte-Corvino, *Nouv. Mél. asiat.*, t. II, p. 197-98; cfr. *Mél. asiat.*, t. I, p. 39.— Les lettres de Jean sont insérées dans Wadding, l'historien de l'ordre des Franciscains.

(1890) Voy. *Histoire de la Chine*, etc., et *Histoire universelle*, t. XX, ubi supra.

III. Cependant, Dieu permit qu'au xvᵉ siècle, les Portugais découvrissent la route pour aller à la Chine par mer ; et l'on vit, plusieurs années après, partir, par cette voie, les conquérants des âmes pour reprendre l'œuvre des enfants de Saint-Dominique et de Saint-François.

L'Apôtre de l'Inde, saint François-Xavier, aspirait au bonheur de conquérir cet empire à Jésus-Christ. Mais cette grâce ne lui fut point accordée, et il vint mourir à la vue de la Chine, en 1552, sans avoir pu y pénétrer. — *Voy.* son article. — Cette mission était réservée à un de ses frères de la Compagnie de Jésus, le P. Mathieu Ricci (1891), qui était né à Macerata, dans la marche d'Ancône, en 1552, et qui était entré chez les Jésuites en 1571. Mais avant qu'il vînt en Chine, quelques autres de ses frères en avaient fait, en quelque sorte, la reconnaissance, et avaient jeté quelques jalons.

Ainsi, en 1556, le P. Melchior Nugnez arriva à Canton (1892), y parla de religion aux mandarins, mais en se bornant à des discussions de morale chrétienne. En 1563, trois membres de la Compagnie vinrent aussi parler sur cette terre du Fils de l'homme, en gardant les précautions qu'exigeait l'orgueilleuse susceptibilité de cet empire (1893). En 1579, un de leurs confrères, Miguel Ruggieri, parut à Canton ; puis, entra dans ce port, ouvert deux fois par an aux Portugais, l'apôtre destiné à la gloire d'annoncer aux grands mandarins, aux rois et à l'empereur, le Verbe qui habita parmi nous. Ici nous nous arrêterons à quelques détails.

Celui qui dirigea le P. Ricci dans son noviciat fut le célèbre missionnaire Alexandre Valignan. Ricci conçut bientôt l'idée de le suivre aux Indes, et ne s'arrêta en Europe que le temps qu'il fallait pour faire les études nécessaires à une semblable entreprise. Il vint même achever son cours de théologie à Goa, où il arriva en 1578. Le P. Valignan s'était déjà rendu à Macao, où il prenait des mesures pour ouvrir à ses collègues les portes de la Chine. Le choix de ceux qui se lanceraient les premiers dans cette nouvelle carrière était d'une grande importance, et il tomba sur les PP. Roger, Pasio et Ricci, tous trois Italiens.

Le premier devoir que ces missionnaires eurent à remplir, fut d'apprendre la langue du pays ; et l'on doit convenir qu'à cette époque, et avec le peu de secours qu'on avait alors, ce n'était pas une entreprise facile. Après quelque temps d'études, les missionnaires profitèrent de la faculté que les Portugais de Macao avaient obtenue de se rendre à Canton pour trafiquer, et ils les y accompagnèrent chacun à leur tour. Ricci y alla le dernier, et ses premiers efforts ne parurent pas d'abord plus efficaces que n'avaient été ceux du P. Roger. Tous deux se virent obligés de revenir à Macao. Ce ne fut qu'en 1583 que, le gouvernement de la province de Canton ayant été confié à un nouveau vice-roi, les PP. eurent la permission de s'établir à Tchao-king-fou.

Ricci, qui avait eu le temps de connaître le génie de la nation qu'il voulait convertir, sentit dès lors que le meilleur moyen de s'assurer l'estime des Chinois était de montrer, dans les prédicateurs de l'Evangile, des hommes éclairés, voués à l'étude des sciences, et bien différents en cela des *bonzes*, avec lesquels ces peuples ont toujours été disposés à les confondre.

Ce fut dès ce temps que Ricci, qui avait appris la géographie à Rome sous le célèbre Clovius, fit pour les Chinois une mappemonde, dans laquelle il se conforma aux habitudes de ces peuples, en plaçant la Chine dans le centre de la carte, et en disposant les autres pays autour du *royaume du milieu*. Il composa aussi un petit *catéchisme* en langue chinoise, lequel fut, dit-on, reçu avec de grands applaudissements par les gens du pays.

Depuis 1589, il était chargé seul de la mission du Tchao-king, ses compagnons ayant été conduits ailleurs par le désir de multiplier les moyens de convertir les Chinois au christianisme. Il eut souvent à souffrir des difficultés que lui suscitaient les gouverneurs de la province, et même il se vit forcé de quitter l'établissement qu'il avait formé à grande peine dans la ville de Tchao-king, et de venir résider à Tchao-tcheou. Dans ce dernier lieu, un Chinois, nommé Thin-taï-so, pria le P. Ricci de lui apprendre la chimie et les mathématiques. Le missionnaire se prêta volontiers à ce désir, et son disciple devint par la suite l'un de ses premiers catéchumènes.

IV. Ricci avait formé depuis longtemps le projet de se rendre à la cour. Il était persuadé, comme la plupart des missionnaires Jésuites que nous voyons parmi les nations infidèles, que les moindres succès qu'il pourrait obtenir chez le prince serviraient plus efficacement la cause qu'il avait embrassée que tous les efforts qu'on voudrait tenter dans les provinces. C'était assurément là une conduite inspirée par les meilleures intentions ; mais si ces démarches obtinrent quelques succès, la suite a sou-

(1891) Abel Rémusat, *Nouv. Mél. Asiat.*, t. II, art. *Ricci*.

(1892) M. Roselly de Lorgues, dans son remarquable ouvrage : *La croix dans les Deux-Mondes*, in-8°, 1845, p. 532, semble croire que c'est de ce moment que le catholicisme *fut publié en Chine* ; mais on vient de voir que la prédication de l'Evangile dans cet empire date de bien plus haut.

(1893) « Esclaves de leur cérémonial, persuadés que leur pays constitue le centre de la terre, et qu'au delà des bornes du *Céleste-Empire*, il n'existe plus que de l'eau, et quelques déserts çà et là peuplés de Barbares, les Chinois professaient pour les étrangers un mépris naturel, qui formait un obstacle presque invincible à la prédication. Les grands, les lettrés, étaient infatués de leur science. Il fallait d'abord leur en montrer la fragilité, afin qu'ils sentissent la valeur du catholicisme. » (M. Roselly de Lorgues, op. cit., p. 532.)

vent prouvé qu'ils ne furent pas durables, et que même cette confiance dans les chefs ne fit que susciter des embarras qui finirent, la plupart du temps, par des conflits, par des persécutions, et par la ruine totale des premiers établissements: témoin le Japon où il n'est rien resté des fondations d'un saint François Xavier!

Quoi qu'il en soit, Ricci s'efforça d'arriver à la cour. Jusque-là les missionnaires avaient porté l'habit des religieux de la Chine, que les relations nomment bonzes; mais, pour se montrer dans la capitale, il fallait renoncer à ce costume, qui n'était propre qu'à les faire mépriser des Chinois. De l'avis du visiteur et de l'évêque du Japon, qui résidait à Macao, Ricci et ses compagnons adoptèrent l'habit des gens de lettres. On a fait de ce changement un sujet de reproche aux Jésuites de la Chine; mais il était indispensable dans un empire où la considération n'est accordée qu'à la culture des lettres. Ricci résolut d'exécuter son dessein l'an 1595, et il partit effectivement à la suite d'un magistrat qui allait à Pékin. Mais diverses circonstances le contraignirent de s'arrêter à Nan-tchang-fou, capitale de la province de Kiang-si. Ce fut là qu'il composa un *Traité de la mémoire artificielle*, et un *Dialogue sur l'amitié*, à l'imitation de celui de Cicéron. On assure que ce livre fut regardé par les Chinois comme un modèle que les plus habiles lettrés auraient peine à surpasser.

A cette époque, le bruit se répandit à la Chine que Taïkosama, empereur du Japon, projetait une irruption en Corée et jusque dans l'empire. La crainte qu'il inspirait avait encore augmenté la défiance que les Chinois ont naturellement pour les étrangers. Ricci et quelques-uns de ses néophytes s'étant rendus successivement à Nankin et à Pékin, y furent pris pour des Japonais, et personne ne consentit à se charger de les présenter à la cour. Ils se virent donc obligés de revenir sur leurs pas. Le seul avantage que produisit cette course, fut l'assurance acquise par Ricci que Pékin était bien la célèbre Cambalu de Marc-Pol (1894), et la Chine, le royaume de Catai, dont on parlait tant en Europe sans en connaître la véritable situation. Le missionnaire fit ensuite quelque séjour à Nankin, où sa réputation d'homme savant s'accrut considérablement.

Les Portugais lui ayant fait passer des présents destinés à l'empereur, il obtint des magistrats la permission de venir à la cour pour les offrir lui-même en qualité d'ambassadeur. Il se mit en chemin, au mois de mai 1600, accompagné du P. Pantoja, Espagnol, et de deux jeunes catéchumènes. Malgré quelques traverses qu'il rencontra dans son voyage, il parvint à être admis dans le palais de l'empereur Chin-tsong ou Van-Lié, qui lui fit faire un bon accueil, et vit avec curiosité plusieurs de ses présents, notamment une horloge et une montre à sonnerie, deux objets encore nouveaux à la Chine dans ce temps-là.

Dès que le P. Ricci se crut en possession de la faveur impériale, il s'occupa des soins qu'exigeaient les intérêts de la mission. Plusieurs conversions éclatantes furent le fruit de ces soins (1895). Dans le nombre, on cite Lig-Osun, Fumocham et Li, le plus célèbre mandarin de ce siècle. Ils n'embrassèrent pas seulement le christianisme, ils en pratiquaient les préceptes avec une si parfaite docilité, que ce changement de croyance et de mœurs produisit la plus vive impression sur le peuple. Le peuple voulut à son tour connaître une religion que ses mandarins se faisaient une gloire de professer, et qui était si puissante sur les cœurs, qu'elle les forçait à devenir chastes.

Un des principaux dignitaires de l'Etat se chargea de prêcher lui-même la foi qu'il avait reçue: c'était Paul Sin, dont le nom est aussi illustre dans les annales de l'empire que dans celles de l'Eglise. Sin se fit missionnaire à Nankin; et, fort de l'appui que le P. Ricci trouvait auprès de Van-Lié, ses compagnons répandus dans les provinces virent peu à peu fructifier leur apostolat.

Les PP. Cataneo, Pantoya, François Martinez, Emmanuel Diaz et le savant Longobardi, jetèrent à Canton et dans d'autres cités les semences de la foi. La multitude se pressait à leurs discours, elle s'y montrait attentive. Les mandarins virent d'un œil jaloux cette égalité devant Dieu; par un bizarre caprice de l'orgueil, ils accusèrent les Jésuites de prêcher au peuple une loi que le Seigneur du ciel n'avait réservée qu'aux lettrés et aux chefs du royaume. Les magistrats se rangèrent à l'avis des doctes, prirent parti contre les classes inférieures, qu'il importait, selon eux, de tenir dans une dépendance absolue. Le christianisme tendait à les émanciper: la politique conseillait de ne jamais les initier à de pareils préceptes! Les Jésuites reçurent ordre d'abandonner le peuple à ses passions et à sa superstitieuse ignorance; et le P. Ricci, malgré les faveurs de la cour, dut faire entendre qu'il ne cherchait point à détruire l'esprit de caste; seulement, et il ne pouvait penser autrement à cet egard, il était persuadé que le salut d'un enfant du peuple était aussi précieux que celui d'un mandarin. Il dut néanmoins tâcher d'apaiser l'irritation: il réussit, et put ainsi distribuer à tous la parole de vie et de liberté.

V. Cependant cette Eglise naissante fut en butte à la persécution en 1606. Elle ne

(1894) Au XIIe siècle, « deux religieux de l'ordre de Saint-François, l'un Polonais, et l'autre Français de nation, furent les premiers Européens qui pénétrèrent à la Chine. Marc-Paole (ou Marc-Pol), Vénitien, et Nicolas et Matthieu Paole de la même famille, y firent ensuite deux voyages. » (M. de Châteaubriand, *Génie du christianisme*, liv. IV, chap. 3.)

(1895) Abel Rémusat, *Nouv. Mél. asiat.*, t. II, art. *Ricci*; et la *Biog. univ.*, t. XXXVII.

vint pas des Chinois, mais de l'autorité ecclésiastique elle-même.

Un différend s'était élevé entre le vicaire général de Macao et un religieux de l'ordre de Saint-François. Le recteur des Jésuites fut choisi pour arbitre : il donna gain de cause au Franciscain. Le vicaire général, indigné de voir que ses injustices n'étaient pas sanctionnées, lança l'interdit sur les Franciscains, sur les Jésuites et sur le gouverneur; la cité elle-même fut soumise à cette peine. De graves incidents pouvaient naître d'une pareille complication : les Jésuites les prévinrent. Mais on n'en continua pas moins à les attaquer et à tourner contre eux-mêmes leurs meilleures actions.

Ainsi, ils avaient concilié tous les intérêts; on se servit de leur intervention pour persuader aux Chinois résidant à Macao, que les PP. étaient des ambitieux et qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à poser sur la tête d'un des leurs le diadème impérial. Les Jésuites s'étaient construit des habitations sur les points les plus élevés; on dit que ces demeures étaient des citadelles. Une flotte hollandaise était signalée à la côte, et l'on répandit le bruit que cette flotte, à laquelle les Japonais devaient joindre leur armée, venait leur offrir son concours.

Les Chinois de Macao donnèrent avis de ces nouvelles aux magistrats de Canton; elles répandirent la consternation dans les provinces : les uns s'empressèrent de répudier le christianisme, les autres se proposèrent d'égorger les Pères. François Martinez arrivait ce jour-là même à Canton ; un apostat le dénonça ; il fut saisi et expira dans les tourments.

Cependant le sang versé, le courage que déploya Martinez, proclamant jusqu'à sa mort son innocence et celle de ses frères, produisirent une heureuse réaction sur ces esprits timides, toujours disposés à prendre ombrage de la démonstration la plus inoffensive. Ils rougirent de l'erreur dans laquelle ils étaient tombés, ils la réparèrent, et cette tempête fut apaisée par ceux-mêmes qui étaient destinés à en périr victimes.

Ricci fut le conciliateur universel; son nom avait acquis dans la capitale et au fond des provinces une telle célébrité, que les Chinois le comparaient à Confucius. La gloire lui venait avec la puissance. Mais ce n'était pas pour ces avantages terrestres que le Jésuite avait voué son existence à la propagation de l'Evangile. Il n'ambitionnait qu'une chose : c'était d'affermir l'œuvre si péniblement ébauchée. Un noviciat fut établi à Pékin ; il y reçut les jeunes Chinois, il les forma à la pratique des vertus, à la connaissance des lettres, à l'étude des mathématiques ; puis, comme si tant de travaux n'étaient qu'un jeu pour sa vieillesse, il écrivait la relation des événements qui se passaient sous ses yeux ; il ne cessait de recevoir les mandarins et les grands que la curiosité ou l'amour de la science conduisaient vers lui. En dehors de ces occupations si diverses, Ricci composait en langue chinoise des ouvrages de morale religieuse, des traités de géométrie ; il expliquait la doctrine de Dieu et les six premiers livres d'Euclide. La mort le surprit au milieu de ces travaux ; il expira le 11 mai 1610, à l'âge de cinquante-huit ans, laissant aux Chinois le souvenir d'un homme qu'ils respectent encore, et aux Jésuites un modèle de fermeté et de sagesse (1896).

Ce docte religieux avait pris en chinois le nom de Li, représentant la première syllabe de son nom de famille, de la seule manière que les Chinois puissent l'articuler, et le surnom de *Ma-teou* (Matthieu). Il avait aussi reçu le nom de *Si-thai*. Il est ainsi désigné dans les annales de l'empire sous le nom de *Li-ma-teou*. D'après son exemple, les autres missionnaires ont tous pris des noms chinois, formés généralement de la même manière.

Les funérailles de Ricci, le premier étranger qui obtint cet honneur dans la capitale, furent aussi solennelles que le deuil était profond. Les mandarins et le peuple accoururent, dans une douloureuse admiration, pour saluer les restes mortels du Jésuite ; puis, escorté par les Chrétiens que précédait la croix, le corps de Ricci fut déposé, selon l'ordre de l'empereur, dans un temple que l'on consacra au vrai Dieu. — Les Chinois aimaient la morale de l'Evangile ; elle plaisait à leur raison et à leur cœur, mais il répugnait à leurs préjugés d'adorer un Dieu mort sur le Calvaire. La croix renfermait un mystère d'humilité qui accablait leur intelligence, qui froissait leur orgueil. L'emblème du christianisme n'avait encore paru que sur l'autel ou dans les cérémonies privées; la mort du P. Matthieu le fit sortir de cette obscurité, et, pour ainsi dire sous la sauvegarde d'un cadavre vénéré, il lui fut permis de traverser toute la ville.

VI. Cette mort, inattendue et provoquée sans doute par de rudes travaux, exposa à des variations le bien que Ricci avait eu tant de peine à préparer. Cependant les Jésuites ne se découragèrent point.

Mais, en 1617, un mandarin idolâtre, nommé Chin, ne crut pas devoir rester spectateur indifférent du progrès que faisait le christianisme. Il commandait dans la ville de Nankin ; il usa de tout son pouvoir pour persécuter les fidèles. Afin de disperser le troupeau, il avait compris qu'il fallait s'attaquer aux pasteurs. Ce fut donc sur les Pères qu'il fit peser son courroux et sa vengeance. On les battit de verges, on les exila, on les emprisonna, enfin on les rejeta sur les rivages de Macao. C'est ainsi que l'empereur Van-Lié se souvenait de la protection qu'il avait accordée au P. Ricci.

(1896) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. III, chap. 3 ; — Il faut relire le beau chapitre de M. de Châteaubriand sur les *Missions de la Chine*. (*Génie du christianisme*, liv. IV, chap. 3.) Nous en citerons tout à l'heure quelques passages.

Trois ans après, en 1620, cet empereur mourait, et ses derniers regards étaient attristés par un cruel spectacle. Thiemmin, roi des Tartares, avait envahi ses Etats, vaincu son armée, et tiré les Chinois de cette immobilité traditionnelle qui semblait être pour eux la condition d'existence. Tien-Ki, petit-fils de Van-Lié, était appelé à réparer ces désastres. Il prit des mesures pour s'opposer à l'armée tartare. Les mandarins chrétiens lui conseillèrent de s'adresser aux Portugais et de leur demander des officiers, afin que le service de l'armée fût mieux dirigé; mais, ajoutèrent-ils, les Portugais n'accorderont leur concours que si les Jésuites, ignominieusement expulsés, trouvent enfin justice auprès de l'empereur. Tien-Ki annula l'édit du bannissement que Van-Lié avait porté, et il rétablit les Pères.

La victoire couronna les efforts de Tien-Ki, comme la foi couronnait alors ceux des missionnaires. Ils avaient affaire à un peuple qui paraissait encore plus attaché à ses idées qu'à ses passions et qui n'acceptait la doctrine chrétienne qu'après l'avoir discutée et approfondie. Tout était difficile pour les Jésuites, jusqu'à la définition de Dieu. Afin de la présenter claire et précise, une réunion de Pères les plus expérimentés fut indiquée en 1628. Ils étaient disséminés sur l'étendue de l'empire; il y en eut qui, pour se rendre à la voix de leurs chefs, se virent forcés de faire à pied plus de huit cents lieues. Le doute naissait presque à chaque pas; la crainte de se tromper tourmentait les bonnes intentions, car il fallait de longues études pour apprécier ce qu'il importait de tolérer ou de défendre.

Ce fut sur ces entrefaites que le P. Adam Schall de Bell, né à Cologne en 1591, arriva à Pékin. Profond mathématicien, grand astronome, il avait déjà conquis dans les provinces de la Chine une réputation d'homme universel, lorsque Xum-Chin, successeur de Tien-Ki, le chargea de corriger le calendrier de l'empire. Le Jésuite était en faveur, il en profita pour supprimer les jours fastes et néfastes, comme entachés de superstition, et pour donner plus d'extension au christianisme.

A Siganfou, il avait décidé les païens eux-mêmes à construire une église; à Pékin, il sut obtenir de l'empereur un décret par lequel il était permis aux Jésuites d'annoncer l'Evangile dans tous ses Etats. Des hommes d'élite, des savants seuls étaient destinés à cette mission. S'y consacrer, c'était presque de l'héroïsme, car ces mers lointaines n'avaient par encore été explorées par les navigateurs, et elles étaient fécondes en naufrages. Aussi le P. Diaz écrivait-il, dans le mois d'avril 1635, au général de la Compagnie, en demandant vingt missionnaires par année: « Ce ne serait pas trop, si tous, par une bénédiction spéciale du ciel, pouvaient arriver vivants à Macao; mais il n'est pas rare qu'il en meure la moitié en route, plus ou moins. Il convient donc d'en faire partir vingt par an, pour compter sur dix (1897). »

En 1658, le Saint-Siége envoya trois évêques en Chine et dans les royaumes voisins, pour y travailler à former un clergé indigène, et Francois Palla, évêque d'Héliopolis, fut l'un de ces premiers évêques qui, alors, contribuèrent à faire avancer la foi dans ce vaste empire.

VII. Aux Jésuites que nous avons cités jusqu'ici, et qui pénétrèrent dans la Chine à la suite du P. Ricci, nous devons ajouter les PP. Verbiest, Couplet, Incorcetta, Martini, Bouvet, Gerbillon, Visdelou, Prémare, Parennin, etc., etc., qui, tous, dans le cours du XVII[e] siècle, travaillèrent à introduire l'Evangile dans cet empire, tantôt avec quelques succès, et tantôt au milieu des vexations et des persécutions. *Voy.* l'article MISSIONNAIRES EN CHINE (Notice sur quelques).

L'empereur tartare Cunchi avait nommé le P. Adam Schall président du tribunal des mathématiques. Cunchi étant mort, la religion chrétienne fut exposée à de nouveaux outrages, pendant la minorité de son fils Chang-hi. A la majorité de celui-ci, le calendrier se trouva dans une grande confusion; il fallut rappeler les missionnaires. Le jeune prince s'attacha au P. Verbiest, successeur du P. Schall, mort en 1666. Il fit examiner le christianisme par le tribunal des rites de l'empire, et minuta de sa propre main le *Mémoire* des Jésuites. Les juges, après un mûr examen, déclarèrent que la religion chrétienne était bonne, qu'elle ne contenait rien de contraire à la pureté des mœurs et à la prospérité des empires. — « Il était digne des disciples de Confucius, observe Châteaubriand (1898), de prononcer une pareille sentence en faveur de la loi de Jésus-Christ. » Peu de temps après ce décret, le P. Verbiest appela de Paris ces savants Jésuites (que nous venons de nommer), et qui ont porté l'honneur du nom français jusqu'au centre de l'Asie.

Le Jésuite qui partait pour la Chine, ajoute le chantre des *Martyrs*, « s'armait du télescope et du compas... Déroulant des cartes, tournant des globes, traçant des sphères, il apprenait aux mandarins étonnés et le véritable cours des astres et le véritable nom de Celui qui les dirige dans leurs orbites. Il ne dissipait les erreurs de la physique que pour attaquer celles de la morale; il replaçait dans le cœur, comme dans son véritable siége, la simplicité qu'il bannissait de l'esprit: inspirant à la fois, par ses mœurs et son savoir, une profonde vénération pour son Dieu et une haute estime pour sa patrie.

« Il était beau pour la France de voir de ces simples religieux régler à la Chine les fastes d'un grand empire. On se proposait des questions de Pékin à Paris; la chrono-

(1897) Crétineau-Joly. loc. cit.
(1898) *Génie du christianisme, Missions de la Chine*, liv. IV, chap. 3.

logie, l'astronomie, l'histoire naturelle fournissaient des sujets de discussions curieuses et savantes. Les livres chinois étaient traduits en français, les français en chinois. Le P. Parennin, dans sa lettre adressée à Fontenelle, écrivait à l'Académie des sciences : « Messieurs, vous serez peut-être surpris « que je vous envoie de si loin un traité d'a« natomie, un cours de médecine, et des ques« tions de physiques écrites en une langue « qui vous est inconnue ; mais votre surprise « cessera quand vous verrez que ce sont vos « propres ouvrages que je vous envoie habil« lés à la tartare (1899). » Il faut, ajoute Châteaubriand, lire d'un bout à l'autre, cette lettre où respirent ce ton de politesse et ce style des honnêtes gens, presque oubliés de nos jours. « Le Jésuite nommé Parennin, « dit Voltaire (1900), homme célèbre par ses « connaissances et par la sagesse de son ca« ractère, parlait très-bien le chinois et le « tartare... » C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine, aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. »

En 1711, l'empereur de la Chine donna aux Jésuites trois inscriptions, qu'il avait composées lui-même pour une église qu'ils faisaient élever à Pékin. Celle du frontispice portait : *Au principe de toutes choses.* Sur l'une des deux colonnes du péristyle on lisait : *Il est infiniment bon et infiniment juste, il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité et avec une souveraine justice.* La dernière colonne était couverte de ces mots : *Il n'a point eu de commencement, il n'aura point de fin : il a produit toutes choses dès le commencement ; c'est lui qui les gouverne et qui en est le véritable Seigneur.*

Quiconque s'intéresse à la gloire de son pays, remarque Châteaubriand (1901), « ne peut s'empêcher d'être vivement ému en voyant de pauvres missionnaires français donner de pareilles idées de Dieu au chef de plusieurs millions d'hommes : quel noble usage de la religion ! » Le peuple, les mandarins, les lettrés embrassaient en foule la nouvelle doctrine : les cérémonies du culte avaient surtout un succès prodigieux. « Avant la communion, dit le P. Prémare, cité par le P. Fouquet, je prononçai tout haut les actes qu'on peut faire en approchant de ce divin sacrement. Quoique la langue chinoise ne soit pas féconde en affections de cœur, cela eu beaucoup de succès.... Je remarquai, sur les visages de ces bons Chrétiens, une dévotion que je n'avais pas encore vue (1902). »

Le même missionnaire ajoute : « Lonkang m'avait donné du goût pour les missions de la campagne. Je sortis de la bourgade, et je trouvai tous ces pauvres gens qui travaillaient de côté et d'autre; j'en abordai un d'entre eux qui me parut avoir la physionomie heureuse, et je lui parlai de Dieu. Il me parut content de ce que je disais, et m'invita par honneur à aller dans la salle des ancêtres. C'est la plus belle maison de la bourgade; elle est commune à tous les habitants, parce que s'étant fait depuis longtemps une coutume de ne point s'allier hors de leur pays, ils sont tous parents aujourd'hui et ont les mêmes aïeux. Ce fut donc là que plusieurs, quittant leur travail, accoururent pour entendre la sainte doctrine (1903). »

Et après ces citations, l'auteur du *Génie du christianisme* s'écrie : « N'est-ce pas là une scène de l'*Odyssée* ou plutôt de la Bible ? Un empire dont les mœurs inaltérables usaient depuis deux mille ans le temps, les révolutions et les conquêtes, cet empire change à la voix d'un moine chrétien, parti seul du fond de l'Europe. Les préjugés les plus enracinés, les usages les plus antiques, une croyance religieuse consacrée par les siècles, tout cela tombe et s'évanouit au seul nom du Dieu de l'Evangile (1904). »

VIII. Plusieurs lettres du P. Parennin à ses confrères d'Europe nous font connaître une branche de la famille impériale, dans laquelle un grand nombre de princes et de princesses embrassèrent la foi chrétienne, malgré Sourmia, le chef de leur branche.

Le premier qui se convertit fut le troisième de ses treize fils, qui a exposé dans un écrit les motifs et l'histoire de sa conversion. Il aimait la lecture, et dans ses moments de loisirs il lut les livres les plus estimés des Chinois, puis ceux des sectaires : il interrogea même les sectaires les plus habiles, mais il ne tarda pas à voir qu'ils ne s'accordaient pas avec eux-mêmes. Un jour, il acheta un vieux livre intitulé : *De l'âme de l'homme.* C'était un livre chrétien ; il l'ignorait. Il le lut avec satisfaction, quoiqu'il n'en comprît pas bien tout l'ensemble. Il envoya demander au marchand d'autres livres du même genre. Celui-ci répondit qu'on en trouvait à l'*église.* Jean prit ce nom pour une enseigne de librairie. Un domestique y étant allé, revint bientôt avec une quantité de livres, en disant qu'ils ne se vendaient pas, mais que les Européens les donnaient libéralement à ceux qui en demandaient : il ajouta que leurs catéchistes l'avaient fort entretenu des PP. Jésuites et de la loi qu'ils prêchaient, et que le prince en trouverait les articles les plus importants dans les livres dont on lui faisait présent.

Le prince lut ces livres avec empressement. « J'étais charmé, dit-il, de l'ordre, de la clarté et de la solidité des raisonnements qui prouvaient un Etre souverain, unique, créateur de toutes choses, tel enfin qu'on ne saurait rien imaginer de plus grand ni de plus parfait. La simple exposition de ses

(1899) *Lettres édifiantes*, t. XIX, p. 257.
(1900) *Siècle de Voltaire*, chap. 39.
(1901) Loc. cit.
(1902) *Lettres édifiantes*, t. XVII, p. 149.
(1903) Ibid., p. 152 et suiv.
(1904) Loc. cit.

magnifiques attributs me faisait d'autant plus de plaisir que je trouvais cette doctrine conforme à celle de nos anciens livres. Mais quand je vins à l'endroit où l'on enseigne que le Fils de Dieu s'est fait homme, je fus surpris que des personnes d'ailleurs si éclairées eussent mêlé à tant de vérités une doctrine qui me paraissait si peu vraisemblable et qui choquait ma raison. Plus j'y réfléchissais, plus je trouvais de résistance dans mon esprit sur cet article; c'est qu'alors je regardais un mystère si sublime des yeux de la chair, et je n'avais pas encore appris à captiver ma raison sous le joug de la foi. Enfin, je communiquai ces livres à mes frères et à mes parents, ils donnèrent lieu à de fréquentes disputes; nous allâmes plusieurs fois à l'église pour éclaircir nos doutes et fixer nos incertitudes; nous conférâmes souvent avec les Pères et les lettrés chrétiens : leurs réponses me paraissaient solides et mes doutes ne se dissipaient point. Je composai alors deux volumes où je ramassai tous les motifs qui nous portent à croire les révélations divines et tout ce que j'avais lu de plus clair et de plus pressant dans les livres de la religion chrétienne. J'y ajoutai les difficultés qu'on peut y opposer et les réponses qui les éclaircissent; je donnai à ce petit ouvrage l'ordre et l'arrangement qui me parurent les plus naturels, n'ayant d'autre vue que d'achever de me convaincre moi-même et de convaincre ceux de ma famille qui m'attaquaient vivement. »

C'était vers l'an 1712. Comme le P. Parennin suivait aussi l'empereur dans ses voyages de Tartarie, le prince Jean faisait dresser sa tente auprès de la sienne, afin de pouvoir l'entretenir sans qu'il y parût. Un jour donc, il vint le trouver avec le douzième de ses frères, âgé de dix-sept ans, et lui exposa les difficultés qui lui restaient encore sur la religion chrétienne. Le Père y répondit en détail, ajoutant que les Européens, avant d'embrasser le christianisme, formèrent les mêmes difficultés, et de plus fortes encore; mais enfin ce merveilleux assemblage des motifs que nous avons de croire les détermina, avec la grâce de Dieu, à se rendre, à s'humilier et à soumettre leur esprit à des vérités qui sont au-dessus de la raison humaine; ils ont douté et pour eux et pour vous, soyez en repos de ce côté-là et cessez d'être ingénieux à chercher de fausses raisons pour vous dispenser d'obéir à la voix de Dieu qui vous appelle et qui vous presse par cette inquiétude même que vous éprouvez.

Avec le temps, ce prince se sentit entièrement convaincu, et il prêchait même les autres. Mais pour recevoir le baptême, il fallut encore vaincre d'autres difficultés et de la part de son père et de la part de la cour. En 1719, son dixième frère lui donna l'exemple. Sur le point de partir pour la guerre, à six cents lieues, il reçut le baptême auquel il s'était préparé depuis longtemps par une vie toute chrétienne. Il fut nommé Paul, ainsi qu'il le souhaitait, à cause de la dévotion particulière qu'il avait pour ce saint Apôtre, dont il avait lu plusieurs fois la vie. Sa femme suivit son exemple et reçut le nom de Marie.

Le zèle du prince Paul ne se bornait pas à l'instruction de sa famille et des domestiques qui l'avaient suivi, il annonçait les vérités chrétiennes aux autres princes et aux seigneurs de l'armée, et il les affectionna tellement au christianisme, qu'ils déposèrent leurs anciennes préventions et devinrent de zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y avait dans les troupes huit ou dix mille soldats chrétiens, il les fit venir et les traita avec tant de bonté et de familiarité, qu'ils en furent confus; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertus qu'il leur donnait que par les fervents discours qu'il leur tenait.

Son troisième frère, apprenant ces nouvelles, en fut attendri jusqu'aux larmes : il reçut le baptême le jour de l'Assomption 1721, et fut nommé Jean; son fils unique, qui fut baptisé en même temps, s'appela Ignace : peu après, toute sa famille, bien instruite, imita son exemple, savoir : la princesse Cécile, sa femme, qui a été l'institutrice de ses belles-sœurs; sa belle-fille Agnès, que son directeur appelait une héroïne chrétienne; ses deux petits-fils Thomas et Matthieu, l'un âgé de dix ans et l'autre de sept, et deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animait toute cette famille; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisait, qu'ils vinrent en foule demander le baptême. Il avait bâti dans son hôtel une chapelle isolée et fermée d'une muraille où il n'avait laissé qu'une petite porte, en sorte que les étrangers prenaient cet édifice pour une bibliothèque : c'est là que deux fois le jour il assemblait sa famille pour y réciter les prières de l'Eglise et instruire ses domestiques, qu'il traitait également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disait que le respect humain ne devait avoir aucune part dans leur conversion, que la foi est un don de Dieu, qu'il faut le lui demander avec persévérance et avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront, quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. — Le prince Paul et le prince Jean furent bientôt imités par leur onzième frère, qui fut baptisé avec toute sa famille et reçut le nom de François.

IX. Cependant la mort de Khang-hi, arrivée en 1722, devint le signal d'une persécution contre les Chinois qui avaient embrassé le christianisme. Le nouvel empereur, Young-tching, chassa de sa cour les missionnaires, en les reléguant à Macao.

Alors, le sixième et le douzième frère des princes dont nous venons de parler s'empressèrent de recevoir le baptême

avec leurs familles et s'appelèrent Louis et Joseph. Leur frère aîné suivit leur exemple en 1724, lorsque la persécution fut tout à fait déclarée, et fut appelé François-Xavier. Toute cette famille, y compris le père, fut condamnée à l'exil en Tartarie, au delà de la grande muraille. Le 15 juillet 1724, ils partirent pour leur exil, au nombre de trente-sept princes et à peu près autant de princesses, et environ trois cents domestiques de l'un et de l'autre sexe, dont la plus grande partie avait reçu le baptême; plusieurs autres étaient encore catéchumènes: faute de temps, ils furent obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser. Le jour même, 4 août, où ils entrèrent dans le lieu de leur exil, le prince François-Xavier passa à une meilleure vie, à l'âge de cinquante-neuf ans (1905).

Leur exil dura jusqu'en 1735 ou 1736, à la mort de Yong-tching. Ils furent d'abord relégués dans la ville de Fourdane, puis dans un désert voisin, où ils se bâtirent des maisons de bois et de terre, couvertes de chaume, avec une chapelle au milieu. Ils trouvèrent à Fourdane plusieurs Chrétiens qui leur témoignèrent beaucoup de charité et de zèle, entre autres un vieux soldat, Marc Ki, lequel fit plusieurs fois le voyage de Pékin pour leur service et pour porter de leurs nouvelles aux PP. Jésuites, notamment au P. Parennin, car ce missionnaire n'avait point été chassé, ainsi que quelques-uns de ses confrères, à qui de grands talents avaient acquis l'estime des lettrés (1906). Un médecin nommé Tem faisait, de son côté, tout ce qui dépendait de lui pour sauver les exilés. Le père et la mère de tous ces princes moururent dès la première année, le père sans se convertir, la mère après avoir reçu le baptême. Un Jésuite chinois se rendit aussi quelquefois au milieu d'eux, pour leur administrer les sacrements. L'empereur Yong-tching dégrada tous ces princes de leur qualité de princes du sang et les réduisit au niveau du simple peuple.

En 1726, tous ces princes, au nombre de trente-six, furent chargés chacun de neuf chaînes: trois d'entre eux, qui n'avaient pas encore reçu le baptême, le reçurent dans les fers, de la main du prince Paul. Un domestique du prince François ayant voulu mettre du linge sous les chaînes dans les endroits où elles pouvaient l'écorcher, le prince lui dit: « Quoi donc, avez-vous appris que la nuit de la Passion de Notre-Seigneur, on se fût mis en devoir de desserrer les cordes dont il était lié et de mettre entre elles et la chair du linge ou des étoffes pour le soulager? C'était un Homme-Dieu, ajouta-t-il: quelle grandeur! quelle dignité! quelle innocence! Il souffrait pour nous, qui sommes pécheurs; nous ne souffrons pas pour les autres, mais pour nous-mêmes. » Peu après, on leur ôta les chaînes, excepté à six d'entre eux, que le tribunal avait condamnés à mort et l'empereur à une prison perpétuelle en diverses provinces.

Dès l'année précédente, les princes Louis et Joseph avaient été emmenés à Pékin chargés de chaînes et jetés dans une étroite prison. En 1727, l'empereur mit tout en œuvre pour persuader aux princes chrétiens demeurés à Fourdane de renoncer au christianisme; tous restèrent inébranlables. Les princesses, leurs femmes, se présentèrent d'elles-mêmes pour se déclarer chrétiennes; plusieurs enfants d'une dizaine d'années vinrent de même donner leurs noms. Le prince François exerçait la médecine, pour prêcher à plus de personnes la foi chrétienne. Le gouverneur de Fourdane demandait la mort de tous ces généreux confesseurs: l'empereur accorda d'abord la confiscation de leurs biens; puis il envoya un de ses frères pour les interroger de nouveau, avec ordre de faire mourir ceux qui n'abjureraient pas: aucun n'eut cette faiblesse; mais le frère de l'empereur qui était d'un caractère doux, ne les fit pas mourir, émerveillé de la sagesse de leurs réponses et ne trouvant aucun reproche à leur faire. Cependant, à Pékin, le prince Joseph expira dans son cachot et dans ses chaînes, le jour de l'Assomption 1727. Tous les princes de sa famille, au nombre de trente-neuf, furent encore une fois condamnés à mort; l'empereur commua la sentence en une prison perpétuelle (1907). Un prince Jean y mourut le 16 octobre, dans la capitale de la province de Chantong, lieu de son bannissement; un autre prince du même nom expira le 13 novembre à Pékin; le prince Paul à Nankin; deux princesses moururent la même année dans les prisons de Fourdane (1908).

Telle fut, au commencement du XVIIIe siècle, la constance héroïque des princes chrétiens et des princesses chrétiennes de la branche Sourmia de la famille impériale à confesser la foi, et à Pékin et dans les provinces et dans les déserts. Cette constance fut d'un très-grand exemple et soutint les Chrétiens dans leurs épreuves. En 1735, leur condition fut adoucie par l'avénement de Kianloung au trône, et les missionnaires purent continuer leurs travaux. Néanmoins, il furent traversés de tous côtés. « Bientôt la jalousie, dit Voltaire lui-même (1909), corrompit les fruits de leur sagesse, et cet

(1905) *Lettres édifiantes*, t. XIX, p. 406.

(1906) La facilité avec laquelle le P. Parennin parlait l'italien et l'espagnol continua de le rendre l'interprète de presque tous les Européens, et il trouva encore l'occasion de leur être utile, entre autres à l'ambassadeur portugais envoyé à la Chine en 1727. Il consacra ses dernières années à l'instruction des néophytes, qui accouraient se ranger sous sa conduite et s'édifier de ses exemples. Une maladie longue et douloureuse, qu'il supporta avec une pieuse résignation, termina ses jours à Pékin, le 27 septembre 1741.

(1907) *Lettres édifiantes*, t. XX, p. 107.

(1908) Ibid.

(1909) *Essai sur les mœurs*, chap. 195.

esprit d'inquiétude et de contention, attaché en Europe aux connaissances et aux talents, renversa les plus grands desseins. » Survint la grande et longue controverse relative à la question des cérémonies chinoises, qui ne fut terminée qu'en 1742, par la bulle de Benoît XIV. *Ex quo singulari;* sans détruire le bien commencé, comme on l'a dit à tort, cette controverse ne laissa pas, néanmoins, que de l'entraver pendant quelque temps, et il fallut de grands efforts de zèle pour surmonter les difficultés. *Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES.

X. Les poursuites contre les Chrétiens qui s'étaient un peu ralenties à l'avénement de Kianloung, reprirent en 1737, mais ne durèrent pas. Il y eut un intervalle de repos dont les missionnaires profitèrent pour consolider leurs travaux et faire de nouvelles conquêtes à la foi (1910). En même temps, un pieux prêtre de Naples songeait, vers cette époque, aux moyens de favoriser la propagation de la foi en Chine, et faisait approuver les excellents projets qu'il avait formés à cet effet. *Voy.* l'article CLÉMENT XII, n° II.

En 1745 une persécution violente s'éleva et fit beaucoup de victimes. Elle commença par Fokien, dont le vice-roi était fort prévenu contre notre sainte religion. Il fit rechercher les missionnaires et les Chrétiens avec une ardeur qu'on n'avait pas encore vue. Il s'empara, entre autres, de Pierre-Martyr Sanz, évêque de Mauricastre, et de quatre religieux Dominicains, les PP. Royo, Alcober, Serrano et Diaz. On les mit en prison et on les conduisit, chargés de chaînes, à la capitale de la province. Là, ils furent interrogés, mis à la question, tourmentés de toutes les manières, déclarés absous par un tribunal, mais condamnés par un autre sur les instances du vice-roi. Ces rigueurs s'étendirent bientôt à plusieurs provinces. On prit des Chrétiens, on démolit leurs églises, on brûla leurs livres, et la rigueur des tourments en fit apostasier plusieurs. Mais la foi trouva aussi des athlètes courageux, qui persévérèrent à l'aspect des supplices. Un grand nombre de missionnaires furent dispersés, et la terreur obligea les uns à se retirer à Macao et les autres à gagner les solitudes.

Cependant, l'empereur ayant confirmé la sentence portée contre les cinq missionnaires, l'évêque de Mauricastre fut décapité le 26 mai 1746. En mourant, il pria pour ses bourreaux et pour la conversion de la Chine. Le 28 octobre suivant, les quatre Dominicains subirent le même supplice dans leur prison, et un catéchiste chinois, pris avec eux et nommé *Ko-koeitgin*, fut étranglé. Ces exécutions n'arrêtèrent point les recherches. Plusieurs missionnaires furent pris et traduits devant les tribunaux. Deux Jésuites, les PP. Tristan de Attemis et Antoine Henriquez, le premier Italien et le second Portugais, furent tenus neuf mois en prison et étranglés le 12 septembre 1748. Plusieurs Chinois souffrirent la question et les tortures, furent condamnés à l'exil, aux coups de bâton, à la cangue, et confessèrent le nom de Jésus-Christ devant les juges. Leur courage consola de la faiblesse de ceux que la crainte avait portés à renoncer à leur foi. Mais la plupart de ces derniers, lorsque l'orage fut passé, témoignèrent leur douleur et se soumirent à la pénitence qu'on leur imposa (1911).

Le calme revint de nouveau et les missionnaires reprirent peu à peu leurs pénibles fonctions. Il y avait bien encore de temps en temps quelques moments d'alarmes, qui obligeaient les Chrétiens à de plus grandes précautions. Mais au milieu de ces alternatives d'inquiétudes et de repos, la foi continua de fleurir dans cet empire. Il y avait des provinces où elle se professait en toute liberté. Plusieurs mandarins la favorisaient, et quelques-uns étaient même Chrétiens; ce qui n'étonnera pas quand on se rappellera qu'une branche presque entière de la famille impériale avait embrassé le christianisme plusieurs années auparavant, et avait été, pour cela même, ainsi que nous l'avons vu (n° IX), exposée à une persécution au milieu de laquelle sa fidélité ne s'était point démentie.

XI. Un saint prêtre de Lorraine, l'abbé Jean Martin Moye, avait fondé (1912) une congrégation de sœurs, destinées à aller instruire les enfants des villages et des hameaux, non-seulement seules, mais sans aucune subsistance assurée de la part des hommes, et l'attendant uniquement de la Providence, comme les oiseaux du ciel. Cette institution digne des premiers siècles de l'Eglise et si précieuse par l'esprit de foi qui l'avait enfantée et qui la soutenait, fut appelée : *Congrégation de la Providence*, et son fondateur eut la pensée d'aller prêcher la foi aux païens de la Chine, où étaient déjà quelques-uns de ses compatriotes, entre autres les prêtres Richewald et Gleyo.

L'abbé Moye se rendit donc à Paris en 1769. A ce moment une violente épreuve désolait l'Eglise en Chine. — *Voy.* l'article ALARY (le P.), t. I, col. 511.—Soit que l'abbé Moye le sût, ou que des affaires le retinssent, il demeura encore dans la capitale, et comme le moment de la Providence n'était pas encore arrivé, il finit par revenir en Lorraine. Il y fit avec beaucoup de zèle et de succès des missions dans les campagnes. Peu de temps après, le désir d'évangéliser les infidèles le reprit; il retourna de nouveau à Paris, et, enfin, s'embarqua pour la Chine le 30 décembre 1771.

Il n'oublia point ses chères filles ou sœurs d'Europe. Le long de la route, il leur écrivit une douzaine de lettres, la première da-

(1910) *Voy.* Picot, *Mémoires*, an. 1732.
(1911) Ibid., an. 1747.
(1912) A Metz, à Dieuze, à Saint-Dié, etc. Nous empruntons ces détails à l'abbé Rohrbacher (tom. XXVII, p. 405 et suiv.), si bien placé pour fournir sur ce point d'exacts renseignements.

tée de Paris, les autres de dessus la mer ou de la Chine, où il leur explique l'esprit et les vertus de leur état, et les règles qu'elles doivent y observer. Ces lettres servent de constitutions aux sœurs de la Providence. En allant à la Chine, il ne pensait pas du tout y établir jamais des écoles. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il parla de ses écoles d'Europe à son confrère Gleyo, qui y montra beaucoup d'intérêt. Mais sur la proposition d'établir de ces écoles en Chine, il répondit que c'était impossible. Cependant cette idée lui revenant toujours, il se mit à prier. Pendant qu'il récitait la Salutation angélique, il lui sembla entendre dire à la sainte Vierge : *C'est mon ouvrage.* Il en écrivit aussitôt à Moye, qui lui envoya une vertueuse fille, Françoise Géhu, à plus de cent lieues de chez elle. Quand elle arriva, Gleyo était absent. Elle fut très-mal reçue. On voulait la renvoyer. Elle ne savait que devenir ni que faire. On ne cessait de crier contre elle. Ainsi fut installée la première sœur chinoise de la Providence.

L'abbé Gleyo, étant survenu, lui donna quelques personnes à instruire. Plus tard, elle fut placée à la tête d'une école de grandes filles. Mais une persécution s'éleva. Il fallut s'enfuir de côté et d'autre. Les filles se dispersèrent; mais il en résulta un plus grand bien, car, au lieu d'une école, il s'en forma plusieurs. L'évêque de la province demanda des sœurs à l'abbé Moye, qui lui en envoya deux. Les écoles se multiplièrent de tous côtés. L'abbé Moye rapporte plusieurs miracles qui se firent à cette occasion, ce qui ne doit pas surprendre. Outre qu'il était lui-même un saint homme, l'abbé Gleyo avait souffert une dure prison de huit ans, les fers aux pieds. Parmi les lettres de Moye il y en a trois des sœurs de la Chine à leurs sœurs d'Europe. Et maintenant encore, les *Annales de la propagation de la foi* nous apprennent que la Chine compte un grand nombre (1913) de ces vierges chrétiennes faisant les fonctions d'apôtres parmi les enfants, les filles et les femmes de leur patrie.

XII. L'abbé Moye, accablé d'infirmités et couvert de plusieurs cicatrices des persécutions qu'il avait essuyées en Chine, était revenu, en 1781, dans la Lorraine continuer ses travaux de fondateur et de missionnaire. Peu de temps après, c'est-à-dire en 1784, un orage violent s'éleva contre les Chrétiens, car, dans ce vaste empire chinois, les quelques instants de repos dont on pouvait jouir étaient toujours suivis, pour les disciples de Jésus-Christ, de luttes et de persécutions plus longues.

Le 7 mars 1785, parut un édit de l'empereur de la Chine contre plusieurs missionnaires et contre les Chrétiens. En voici l'occasion. Quatre missionnaires européens venaient d'entrer dans l'empire et passaient dans le Hong-Kouang, lorsqu'ils furent dénoncés par un Chinois qui avait renoncé à la foi, et livrés aux mandarins. Les Chinois s'étaient imaginés que les Chrétiens pouvaient être d'intelligence avec des mahométans révoltés qui faisaient alors la guerre à l'empire. On les traita donc avec rigueur; on fit des recherches sévères, et l'on arrêta un grand nombre de fidèles.

Les gouverneurs mirent tout en œuvre pour se saisir surtout des missionnaires. Malheureusement des lettres interceptées et quelques domestiques mis à la question avaient révélé le secret des missions et les moyens dont on se servait pour introduire et distribuer les prêtres dans les différentes parties de l'empire. Comme on parvint à trouver plusieurs de ces derniers, on les fit passer à Pékin. Trois évêques furent pris dès le commencement. C'étaient les évêques de Milétopolis et de Domitopolis, nommés Magi et Saconi, et l'évêque de Caradre, nommé de Saint-Martin, les deux premiers Italiens et le troisième Français. Celui-ci survécut à ses collègues, qui moururent en prison. D'autres missionnaires, européens et chinois, furent aussi arrêtés.

L'édit du 7 mars 1785 condamnait six d'entre eux à une prison perpétuelle, quatre prêtres chinois à l'exil et trente-quatre Chrétiens à l'exil, à la cangue et à diverses autres peines. L'édit ordonnait en outre de nouvelles recherches et recommandait aux mandarins de forcer par les tourments les Chrétiens d'apostasier. Les poursuites recommencèrent de nouveau. Tout était en alarmes. Les missionnaires fuyaient et se cachaient. Quelques-uns se déclarèrent eux-mêmes pour ne compromettre personne. Il arrivait des prisonniers à Pékin de toutes les parties de l'empire, et les gouverneurs suivaient en beaucoup d'endroits les ordres de la cour avec une extrême vivacité. Quand on eut pris tous les missionnaires que l'on soupçonnait être en Chine, l'empereur donna, le 9 novembre, un second édit par lequel il leur faisait grâce de la peine de prison portée contre eux et leur donnait le choix de rester à Pékin ou de se retirer à Macao. Mais il ne fut rien changé aux peines prononcées contre les Chinois, que l'on regardait comme bien plus coupables. On en envoya beaucoup en exil. Ceux d'entre eux que l'on soupçonna d'être prêtres furent encore moins ménagés, et quelques-uns moururent en exil. Quant aux missionnaires européens arrêtés, les uns, profitant de la permission de l'empereur, restèrent à Pékin; les autres préférèrent de se retirer à Macao et ensuite à Manille, d'où ils espéraient trouver avec le temps quelque moyen de rentrer secrètement en Chine et de s'y donner au service des missions.

L'évêque de Caradre y rentra en effet l'an 1787, et fut suivi de plusieurs de ses compagnons d'exil. Ils reprirent l'exercice de leurs fonctions avec les précautions convenables, et travaillèrent à fermer les plaies

(1913) En 1847, on en comptait environ neuf cents.

que le dernier orage venait de faire à cette mission. Il ne paraît pas que Kien-Long, qui ne mourut qu'en 1798, les ait troublés de nouveau, et, sauf peut-être quelques alarmes passagères et quelques vexations locales, les missionnaires continuèrent paisiblement leur ministère et multiplièrent dans cette vaste contrée les adorateurs du vrai Dieu (1914). *Voy.* ANAM (Le christianisme dans l'empire d'), COCHINCHINE, CORÉE, TONKIN.

Lord Mackartney, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'empereur de la Chine, rend à ces pieux missionnaires un témoignage d'autant plus remarquable qu'il émane d'un homme dont les préjugés religieux et nationaux auraient pu faire craindre moins d'impartialité : « Les missionnaires, dit-il dans un *Voyage* accompli dans les années 1792, 1793 et 1794, partagent avec zèle un soin si rempli d'humanité (celui de recueillir les enfants exposés après leur naissance). Ils se hâtent de baptiser ceux qui conservent le moindre signe de vie, afin comme ils le disent, de sauver l'âme de ces êtres innocents. Un de ces pieux ecclésiastiques, qui n'avait nul penchant à exagérer le mal, avoue qu'à Pékin on exposait chaque année environ deux mille enfants, dont un grand nombre périssait. Les missionnaires prennent soin de tous ceux qu'ils peuvent conserver à la vie. Ils les élèvent dans les principes rigoureux et fervents du christianisme, et quelques-uns de ces disciples se rendent ensuite utiles à leur religion, en travaillant à y convertir leurs compatriotes (1915). »

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les missionnaires recueillent, en Chine, les enfants exposés après leur naissance; exposition barbare qui a inspiré, de nos jours la fondation de l'œuvre si précieuse connue sous le nom d'*OEuvre de la Sainte-Enfance* (1916). Mais continuons à citer le témoignage de lord Mackartney en faveur de nos missionnaires : « Les conversions s'opèrent ordinairement parmi les pauvres, qui, dans tous les pays, composent la classe la plus nombreuse. Les charités que les missionnaires font, autant qu'ils peuvent, préviennent en faveur de la doctrine qu'ils prêchent. Quelques Chinois ne se conforment peut-être qu'en apparence à cette doctrine, à cause des bienfaits qu'elle leur vaut; mais leurs enfants deviennent des Chrétiens sincères. D'ailleurs, on a toujours plus d'accès auprès des pauvres, et ils sont plus touchés du zèle désintéressé des étrangers qui viennent du bout de la terre pour les sauver.

« C'est un spectacle singulier, pour toutes les classes de spectateurs, que de voir des hommes, animés par des motifs différents de ceux de la plupart des actions humaines, quittant pour jamais leur patrie et leurs amis, et se consacrant pour le reste de leur vie au soin de travailler à changer le dogme d'un peuple qu'ils n'ont jamais vu. En poursuivant leurs desseins, ils courent toutes sortes de risques, ils souffrent toute espèce de persécutions, et renoncent à tous les agréments. Mais à force d'adresse, de talent de persévérance, d'humilité, d'application à des études étrangères à leur première éducation, et en cultivant des arts entièrement nouveaux pour eux, ils parviennent à se faire connaître et protéger. Ils triomphent du malheur d'être étrangers dans un pays où la plupart des étrangers sont proscrits et où c'est un crime que d'avoir abandonné le tombeau de ses pères. Ils obtiennent enfin des établissements nécessaires à la propagation de leur foi sans employer leur influence à se procurer aucun avantage personnel. Des missionnaires de différentes nations ont eu la permission de bâtir à Pékin quatre couvents, avec des églises qui y sont jointes; il y en a même quelqu'un dans les limites du palais impérial. Ils ont des terres dans le voisinage de la ville; et on assure que les Jésuites ont possédé, dans la cité et dans les faubourgs, plusieurs maisons dont le revenu servait seulement à favoriser l'objet de la mission. Ils ont souvent, par des actes cha-

(1914) Picot, *Mémoires*, an. 1785.

(1915) *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, fait dans les années* 1792, 1793 et 1794, par lord Mackartney, etc., t. II, p. 383.

(1916) Un missionnaire, M. l'abbé Guilhomin, préfet apostolique du Quang-Tong et Quang-Si, en Chine, écrivait tout récemment que les Chinois malheureux vouent encore leurs enfants en bas âge à la mort, malgré la maison en pierre qui sert d'asile hospitalier à ces innocentes victimes de la plus cruelle barbarie. Ces infortunés sont abandonnés, jetés par leurs parents à la voirie, au milieu de la campagne, où ils sont dévorés par les chiens et les corbeaux. Mgr Castellazo, vicaire apostolique du Xang-Tong, rapporte dans une autre lettre aussi récente les mêmes faits douloureux. En tous lieux, tous les jours, à chaque pas, dit ce prélat, on trouve à recueillir de ces pauvres petits enfants. Partout, en Chine, il y a de ces âmes à sauver et à secourir. L'œuvre de la Sainte-Enfance, établie en France, et plus récemment en Espagne, arrache à la mort, non-seulement des milliers d'enfants pauvres destinés à périr de faim et de misère, mais encore elle leur procure l'avantage inappréciable de recevoir le baptême. (*Revue catholique*, année 1855). Au reste, les missionnaires n'avaient pas attendu la fondation de cette œuvre admirable pour s'efforcer de porter remède à ces maux si grands. Ils avaient formé à cet effet dans le Su-Tchuen, une *Association angélique* pour le baptême des enfants des infidèles. (*Voy.* l'article SU-TCHUEN (Le christianisme au), et ils ont également fondé à Hong-Kong un asile de la Sainte-Enfance, où ces malheureux enfants sont confiés aux soins de pieuses religieuses qui veillent sur eux. « Cet établissement, écrivait-on en 1851, placé sous la protection de l'évêque de Samos, préfet apostolique de Hong-Kong, a atteint en peu de temps un grand développement. Il renferme aujourd'hui quatre cents enfants provenant des provinces de Koueï-Lin et de Kouang-Tchéou (Canton), qui, après avoir été sauvés par les missionnaires, trouvent dans la religion une mère charitable et dévouée. La maison de Hong-Kong est la première de ce genre qui ait été organisée dans ces contrées lointaines. Sa réputation s'étend chaque jour; par la manière dont elle est dirigée et administrée, elle fait l'admiration de tous les étrangers qui la visitent. » *Voy.* sur la résidence de Hong-Kong, le n° 15 du présent article.

ritables, fait des prosélytes et secouru des malheureux (1917). »

XIII. Ainsi que nous l'avons dit, les missionnaires purent continuer leurs travaux avec assez de paix, pendant un certain temps. Mais dans les commencements de ce siècle, c'est-à-dire en 1805, l'Eglise de Chine eut à souffrir de cruelles épreuves; nous ne les rapporterons pas ici en ayant parlé ailleurs (*Voy.* l'article ADEODAT (le P.) t. I, col. 263 264); qu'il nous suffise donc de dire que, malgré les efforts du démon pour entraver sans cesse le progrès du christianisme, il gagna cependant peu à peu dans quelques provinces, principalement dans le Su-Tchuen qui est une des plus importantes.

Un des premiers apôtres de cette province fut un missionnaire nommé Basset natif de Lyon. Puis, un prêtre du diocèse de Tours, Potier, partit de France en 1754 et travailla à répandre l'Evangile au Su-Tchuen dont il devint évêque et où il mourut en 1792. Sa mémoire est encore en vénération parmi les missionnaires français, et les écrits qu'il a laissés sont d'une grande utilité. Aidé du prélat Saint-Martin, son coadjuteur et évêque de Caradre, dont nous venons de parler (n° XII), il parvint à détruire chez les Chrétiens l'usure et la superstition, deux vices qui règnent en Chine plus que partout ailleurs. Plus tard, Gabriel-Taurin Dufresse, évêque de Tabraca, vicaire apostolique du Su-Tchuen, y fut décapité pour la foi le 14 septembre 1815, et depuis ce glorieux sacrifice notre sainte religion progressa dans cette province. *Voy.* l'article SU-TCHUEN (le christianisme au).

En 1820, il y eut une persécution en Chine dans laquelle périrent les missionnaires Clet et Cher; les souffrances des Chrétiens furent grandes, et un missionnaire nommé Lamiot, qui lui même confessa la foi avec une sainte constance, écrivit : « Vous voyez que, si l'Eglise de Chine a, comme la primitive Eglise, des pertes à déplorer, elle a aussi ses confesseurs, ses patrons, ses protecteurs dans le ciel; et si Tertullien trouvait dans le sang des martyrs la semence des Chrétiens, nous avons lieu d'en espérer ici les mêmes résultats. » L'abbé Lamiot, qui a écrit ces lignes (1918), fut, pendant vingt-neuf ans, astronome de l'empereur et son interprète pour les langues européennes. Chassé de Pékin lors de cette persécution de 1820, et ayant beaucoup souffert, il fut forcé de se retirer à Macao. Il y a fondé un petit séminaire chinois, dont quatre élèves ont été envoyés en France en 1830, où il est mort en 1831, après quarante ans de travaux apostoliques.

Il semble qu'à partir de 1830, le christianisme ait pu prospérer en Chine, ou du moins qu'il y ait joui de plus de tranquillité. On écrivait de Pékin, en 1838, que plus de 300,000 Chinois avaient déjà embrassé la foi, et, que tous les rapports permettaient de croire que la persécution contre les Chrétiens était sur le point de cesser. Les lois rigoureuses contre les Chrétiens, ajoutait-on, n'existent plus que sur le papier, et ce sont les mandarins favorables aux Chrétiens qui sont chargés de l'exécution de ces lois. La loi de 1836, dirigée contre les Chrétiens, n'avait en vue que les Anglais dont l'empereur a commencé à craindre l'influence politique. Il y a en Chine plusieurs vicariats dont les chefs se trouvent à Pékin, à Nankin et à Macao, et le christianisme s'y répand (1919). » Mais les espérances que ces nouvelles avaient fait concevoir ne tardè-

(1917) Lord Mackartney, loc. cit., ibid.

(1918) Dans une lettre datée d'Ouchang-fou, à l'hôtel près de la prison, le 19 février 1820, et insérée dans la *Revue européenne*, t. IV, p. 272 et suiv. — On trouve dans cette lettre, outre les faits que nous venons de résumer, d'intéressants détails sur l'abbé Clet, qui fut étranglé pendant la nuit, le 18 février, et sur diverses parties de la Chine qu'aucun Européen n'avait alors visitées.

(1919) *Voy.* le *Propagateur de la foi*, recueil rédigé par M. l'abbé A. F. James, t. III, p. 192; *Voy.* aussi le t. II, p. 207 et 208. — Du reste, un autre recueil, le *Catholique* (n° du 25 juillet 1838), donnait, d'après les *Annales de la propagation de la foi*, les details suivants sur l'état du christianisme en Chine, en 1838, en annonçant que l'intolérance et la persécution vis-à-vis des Chrétiens étaient sur le point de cesser :

L'empire de la Chine est divisé en dix-huit provinces, à chacune desquelles est proposé un vice-roi avec un certain nombre de délégués qui lui sont subordonnés. Ce sont ces vice-rois qui sont chargés de dresser le tableau de la population de leurs provinces respectives, et c'est d'après ces tableaux que l'empereur publie les lois sur les impôts, du montant desquels les vice-rois et leurs délégués sont responsables; ils doivent, par conséquent, avoir la tentation de rester en-dessous de la population plutôt que de l'exagérer. Or, d'après ces tableaux, il paraît certain que le chiffre de 360 millions est exact.

Toutes les missions de la Chine sont réparties en trois grands vicariats apostoliques et trois grands évêchés. Les vicariats sont à Chan-Si, à Fokien et à Su-Tschuen. Les évêchés ont leur siége à Pékin, à Nankin et à Macao. Le vicariat apostolique de Chan-Si comprend les quatre provinces de Sen-Si, de Ken-Si, de Kausion et de Hon-Ouang. Cette mission est desservie par des Franciscains italiens de la Propagande, dont le séminaire est à Naples. Le nombre des missionnaires européens qui se trouvent dans ces provinces, est de cinq, outre les deux évêques; le nombre des prêtres indigènes est de dix-sept. Dans le seul district de Huspe, qui fait partie de la province de Hon-Ouang, il y a environ 60,000 Chrétiens. Là le service divin est fait par les Lazaristes français. Les Chrétiens de Chan-Si jouissent aussi, quant à leur croyance, d'une espèce de tolérance.

Les Dominicains espagnols de Manille sont chargés du vicariat apostolique de Fo-Kien : l'on peut estimer qu'il y a environ 30,000 Chrétiens dans cette province. Il y en a environ 9,000 dans deux autres provinces de Fo-Kien; là il y a également des Lazaristes français. L'île de Formosa est la dernière province qui fait partie du vicariat de Fo-Kien.

Le vicariat de Su-Tchuen comprend l'immense province de ce nom, et de plus celle de Yu-Fan et de Kouci-Tcheou. Ce vicariat est confié au séminaire français des *Missions étrangères de Paris*. Il s'y trouve maintenant deux évêques, neuf prêtres européens, trente prêtres indigènes et 15,000 Chrétiens.

Les provinces de Pe-Tche-Ly et celle de Chang-

rent pas à se changer en tristesse. De nouvelles alternatives de douleurs succédèrent bientôt aux jours de calme. En effet, dans l'automne de 1839, éclata une persécution qui vint de nouveau jeter la terreur parmi les pauvres fidèles et paralyser les travaux des missionnaires.

Le 15 septembre, dans la chrétienté de Kont-Chen, plusieurs mandarins, à la tête d'une centaine de soldats, cernèrent tout à coup les demeures des ministres de Jésus-Christ. Deux lazaristes, Perboyre et Baldus, et un Franciscain qui venaient de dire la sainte messe, n'eurent que le temps de s'évader, sans pouvoir emporter autre chose que les habits dont ils était vêtus. Leur habitation, aussitôt envahie, fut pillée par les soldats, puis entièrement consumée par les flammes. Le troisième jour, Perboyre fut trahi par le catéchumène qui lui servait de guide, et livré aux persécuteurs pour trente taels, comme son divin maître pour trente deniers. Il endura, pendant près d'un an, d'horribles tortures avec un courage héroïque, et fut martyrisé par strangulation le 11 septembre 1840. Jean Gabriel Perboyre, né dans le diocèse de Cahors le jour de l'Epiphanie 1802, engagé dans la congrégation de Saint-Vincent de Paul le 28 décembre 1820, envoyé en Chine l'an 1835, marcha sur les traces de son frère de Saint-Lazare, Clet, martyrisé en 1820. Les Chrétiens du pays ont enseveli leurs corps à côté l'un de l'autre (1920).

Plusieurs Chrétiens de la Chine souffrirent alors la prison, l'exil, la mort. Beaucoup d'autres se montrèrent prêts à les suivre. Dans le district de Ping-iao-Sien, le juge vint arrêter le fils unique d'une famille. Il interrogea aussi les femmes qui étaient présentes. Elles répondirent toutes qu'elles étaient chrétiennes. Dépité de les voir en si grand nombre, il se borne à décrire un cercle autour d'une jeune fille qui était à genoux: «Si tu sors de ce cercle, lui dit-il, ce sera une preuve que tu as apostasié, » et il partit. Après lui, chacun se retira, excepté la jeune fille, que la crainte d'abjurer sa foi retenait à genoux, immobile dans l'étroit espace où la canne du mandarin venait de l'enfermer. Un secrétaire du magistrat, curieux de voir quel parti aura pris l'innocente captive, revint sur ses pas, et, la trouvant encore à la même place, dans la même attitude, il l'invite à se lever et à sortir. « Non, répondit-elle, je mourrai plutôt que de faire un pas.— Ce n'est pas sérieusement que le mandarin a parlé. — N'importe; j'ai entendu ses paroles et je ne connais pas ses intentions. » Le secrétaire insista longtemps, sans obtenir d'autre réponse : alors il effaça lui-même la ligne que son maître avait tracée, et en tira la jeune fille.

Dans un autre district, celui de *Fai-iuen-Sien*, écrit un missionnaire (1921), notre foi reçut aussi un éclatant témoignage. Le mandarin, voulant se donner des titres à la faveur par l'arrestation des Chrétiens, envoya toute une armée pour saisir ceux de nos néophytes qu'on lui avait désignés comme les plus fervents. Au bruit de la prochaine arrivée des troupes, dont les ordres étaient connus, tous nos disciples, hommes, femmes, enfants et vieillards, se rendirent au tribunal du mandarin, demandant qu'on leur ouvrît à tous les portes de la prison, parce qu'ils étaient tous également coupables, si la fidélité à l'Evangile était réputée un crime. Le juge, que cette multitude d'accusés embarrassait fort, les engagea à se retirer, et protesta de ses bonnes dispositions à leur égard; mais, comme les faits donnaient un démenti à ses paroles, on lui répondit qu'il n'y avait pas de choix à

Tong, composent l'évêché de Pékin. L'évêque de Nankin, qui réside à Pékin, administre ces diocèses. Le nombre des Chrétiens de ces deux provinces est de quarante mille; celui du clergé est inconnu. Les Lazaristes y ont un de leurs membres comme missionnaire avec cinq prédicateurs chinois. L'évêché de Nankin est administré par un vicaire-général. Il y a là aussi des Lazaristes comme missionnaires et des ecclésiastiques dans les provinces de Ho-Nan et de Kiang-Nang.

L'évêché de Macao contient les provinces de Quang-Tong, de Quand-Si et l'île de Hai-Nan. Cet évêché est administré par un chapitre, parce que le siége de l'évêché est depuis longtemps vacant. Les prêtres indigènes sont obligés de soigner seuls le service divin dans ces provinces, où les Européens ne peuvent se cacher, à l'exception de la capitale Macao qui, sur 12,000 habitants, compte environ 5,000 Chrétiens. Le nombre des Chrétiens de tout l'évêché se monte à 40,000 âmes. A Macao se trouvent les plénipotentiaires de diverses missions; il s'y trouve aussi un séminaire chinois de la congrégation de Saint-Lazare, lequel fondé d'abord à Pékin, a été transporté de Lamiot dans cette ville en 1835 lors de la persécution. Un autre séminaire chinois du même ordre se trouve dans un village de la Tartarie, au delà de la grande muraille.

Après ces détails, le recueil auquel nous les avons empruntés ajoutait : La religion chrétienne est connue dans tous l'empire chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité, pour que, disent les missionnaires, 300 millions d'âmes entrent au sein de la religion chrétienne. L'empereur actuel s'est montré très-opposé au christianisme lors de son avénement. Le sang a coulé; toutefois les persécutions ont été moins vives que les précédentes; elles ont cessé, et quoique les ordonnances de proscriptions subsistent encore, l'application en dépend aujourd'hui des gouverneurs de l'empire et des grands mandarins dont le propre intérêt exige qu'ils ménagent les Chétiens. On dit même que l'empereur les souffre sciemment, et l'on assure qu'il connaît le christianisme, et qu'il l'estime. Ce qui paraît appuyer cette opinion, c'est le peu de suite donné à l'édit de 1836. Cet édit était surtout dirigé contre les Anglais, dont l'empereur craint l'influence politique. On a depuis saisi sur plusieurs personnes des livres catholiques, sans qu'il en soit résulté quelque chose de fâcheux pour elles.

(1920) Voy. *Notice sur la vie et la mort de M. Jean Gabriel Perboyre*, 1 vol. in-8°, 1842; nous l'avons abrégée dans le *Mém. cath.*, t. II, p. 242 et suiv.; sur le procès de canonisation de ce martyr, *Voy.* le même Recueil, t. III, p. 158.

(1921) *Annales de la propagation de la foi*, t. XIV, p. 304 et 306.

faire entre les Chrétiens, que tous préférant la loi de Dieu aux décrets de l'empereur, il fallait les frapper tous d'une condamnation commune, si on ne voulait leur accorder une absolution générale. — « Mais, dit le mandarin, l'empereur ne veut pas tant de prisonniers, il se contente de quelques-uns. — Eh bien! ce sera moi, disait l'un; qu'on m'enchaîne, s'écriait un autre; qu'on m'envoie en exil, ajoutait un troisième; voyez si je crains la question, disait celui-ci en se frappant sans pitié; voilà ma tête, qu'on me soufflette, qu'on me décapite, répétaient les plus résolus. » A toutes ces voix, qui exprimaient, non des menaces, mais le désir de souffrir pour Jésus-Christ, se mêlaient les gémissements des enfants; bientôt se firent entendre les murmures des païens eux-mêmes, qui ne purent voir sans en être profondément touchés le dévouement de nos frères pour leur religion. Le mandarin comprit enfin qu'il avait commis une imprudence; il se hâta de mettre fin aux reproches qui s'élevaient des rangs mêmes de ses gardes, en renvoyant tous les Chrétiens avec l'assurance d'une parfaite sécurité. Avant de se retirer, nos néophytes se prosternèrent devant lui pour le remercier de sa clémence, et chacun retourna paisiblement à ses affaires. »

XIV. Un événement politique, odieux en lui-même, mais dont la Providence sut tirer parti, vint servir les intérêts de la religion en Chine. Nous voulons parler de la guerre des Anglais contre les Chinois, guerre qui eut lieu, comme on le sait, parce que le gouvernement chinois voulut s'opposer à ce que les Anglais fissent, dans cet empire, le commerce si lucratif pour eux de l'*opium*.

Dès le mois de septembre 1840, un missionnaire, l'abbé Papin, faisait connaître (1922), dans les termes suivants, l'effet que produisait cette guerre en Chine, et constatait que la cause des Anglais était en quelque sorte gagnée d'avance par l'habitude invétérée dans tout l'empire d'user de leur drogue. « Un événement qui occupe beaucoup en ce moment l'esprit de nos pauvres Chinois, dit ce missionnaire, c'est la guerre qui s'est déclarée entre l'Angleterre et la Chine. L'empereur ne paraît pas disposé à se rendre aux conditions que les Anglais exigent de lui; on dit même qu'il ne veut entendre parler d'aucun accommodement, et préfère courir les chances d'une guerre dans laquelle il ne peut manquer d'avoir le dessous. Cependant le commerce d'opium, qui est la cause ou au moins le prétexte de la guerre, continue toujours avec la même fureur. Les mandarins eux-mêmes sont les premiers infracteurs de la loi, et ne sévissent pas avec rigueur contre ceux qui la violent; ils sentent eux-mêmes la grande difficulté qu'il y aurait à le faire, et les dangers qu'on courrait en s'opposant à un vice qui est devenu général. En effet, il est commun à tout le monde: les préfets, les officiers du gouvernement, les satellites, tous, presque sans exception, fument publiquement l'opium. Dans la province de Fut Chuem, il n'y a presque personne qui n'avale ce poison. Riches et pauvres, hommes et femmes, tout le monde en fait usage: c'est une chose d'étiquette et de bon ton. Le mal est si général et si enraciné, qu'il paraît incurable. Les Chinois disent que la Providence a permis que l'usage de ce poison devînt général, pour diminuer la population beaucoup trop grande de la Chine. Pour moi, je dis que c'est un vrai fléau qu'elle a envoyé pour punir la corruption de cette malheureuse nation. L'effet produit par cette drogue est une espèce d'ivresse délicieuse, un paroxisme très-agréable qui se communique à tous les membres, à tous les sens et à toutes les facultés pendant qu'il dure; mais il ruine entièrement la santé, abrége les jours et occasionne des maladies terribles et incurables. On voit très-peu de fumeurs d'opium qui conservent leurs facultés physiques, morales et intellectuelles jusqu'à l'âge de cinquante ans. (1923). »

Le 24 mai 1841, un autre missionnaire (1924) écrivait de Macao: « ... Que vous dirai-je de la politique de ce pays? Les affaires des Anglais en Chine avancent lentement. Après avoir inutilement parlementé pendant onze mois, ils ont d'abord rasé les forts de la rivière de Canton, à l'exception d'un seul qu'ils possèdent; ce qui leur a valu une suspension d'armes et cinq ou six semaines de commerce. Dans la nuit du 21 mai, les Chinois ont recommencé les hostilités. Les négociants anglais, se confiant toujours à la bonne foi de leurs ennemis, n'ont été avertis que peu d'heures avant l'attaque. Aussitôt, quittant tout en désordre, ils ont couru aux embarcations pour rejoindre leurs navires ancrés à Wampon, distant d'environ 12 kilomètres. Ils ont laissé entre les mains des Chinois des valeurs considérables en marchandises, quelques-uns même n'ont pu emporter leur argent et leurs livres, et le pillage des Chinois a été considérable. Ils ont détruit tout ce qu'ils ne pouvaient emporter. Sur ces entrefaites, deux jonques chinoises de guerre sont venues attaquer deux bateaux à vapeur an-

(1922) Dans une lettre adressée à l'un de ses amis. *Voy.* l'*Univers* du 11 août 1841.

(1923) Ce que dit ici le pieux missionnaire des effets pernicieux de l'opium vient d'être contredit, en ces termes, par le *Blackwood Magazine*: « On fait en Chine une grande consommation d'opium, mais les effets pernicieux de cette drogue et sa consommation même ont été exagérés par presque tous ceux qui ont écrit sur ce sujet. La misère dont elle est cause n'est point à comparer à celle qui résulte de l'ivrognerie, ce fléau de l'Angleterre. » (Apud *Athenæum français*, n° du 12 janvier 1856, p. 34, col. 3). Mais ce que dit la feuille anglaise, peu désintéressée dans la question, peut-il infirmer la déposition d'un témoin oculaire habitant le pays dont il parle?

(1924) M. de Maistre, missionnaire apostolique en Chine, *Univers*, n° du 7 décembre 1841.

glais qui n ont pas manqué de les recevoir chaudement, les ont poursuivies avec vigueur et sont entrés à leur suite dans un port à trois lieues de Canton, où ils ont trouvé 45 jonques chinoises à l'ancre qui ont toutes été prises ou brûlées jusqu'à la dernière. Les autres navires anglais se sont bornés à tirer quelques coups de canon sur Canton, et à incendier quelques-uns des faubourgs, afin de tenir en échec l'armée chinoise pendant qu'ils débarquaient 2,000 hommes de troupes de terre qui ont pu prendre position de l'autre côté de la ville; alors la flotte s'approchant, l'armée chinoise, forte de 40,000 hommes, se trouva entre deux feux et fut obligée de prendre la fuite. On attend de jour en jour la nouvelle détaillée de ce premier échec de la grande armée du Céleste-Empire. On croit que les Anglais ne tarderont pas à faire la même politesse à quelques autres villes maritimes de l'empire chinois, et surtout ils n'oublieront pas Pékin. On espère que tous ces événements amèneront d'heureux résultats. »

Enfin un autre missionnaire apostolique, l'abbé Taillandier, écrivait dans le courant de cette même année 1841 : « ... Depuis que je suis sorti de Canton, les Anglais se voyant trompés par les fausses promesses des Chinois, ont de nouveau combattu et renversé tous les forts qui pouvaient leur fermer l'entrée de cette ville. Ils sont campés à 4 kilomètres : ils peuvent la prendre ou la brûler quand ils voudront. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que les Chinois soient décidés à faire la paix et à se rendre aux conditions qu'exigent leurs vainqueurs. Ils ne peuvent faire aucune concession sans l'autorisation de l'empereur; et celui-ci ne veut pas laisser prendre un pouce de terrain aux Anglais, ni les laisser faire le moindre commerce. En attendant que les choses se débrouillent, nous restons tranquilles à Macao, espérant que la divine Providence nous ouvrira quelque autre voie pour pénétrer dans l'intérieur du royaume. Malgré tout le tumulte qui règne sur les côtes du Céleste-Empire, un de nos confrères de la congrégation de Saint-Lazare est parti, il y a quinze jours, pour la Tartarie... »

On voit, par ces extraits, l'origine de cette guerre des Anglais contre les Chinois, ses phases et ce que les missionnaires faisaient, tandis que la politique humaine agissait, ou plutôt que la Providence la menait.

Cette guerre se termina, dans l'automne de 1842, par un traité de paix, dont voici les stipulations principales : La Chine payera vingt-un millions de dollars, ou plus de cent millions de francs; les ports de Canton, Amoy, Ning-Po et deux autres sont ouverts au commerce anglais; l'île de Hong-Kong, qui domine l'embouchure des deux grands fleuves de la Chine, est cédée à perpétuité à l'Angleterre. Il fut encore stipulé que les villes et ports de l'intérieur de la Chine *seraient ouverts à toutes les puissances européennes*, qui auront le droit de se faire représenter par des consuls de leur nation.

XV. Ces événements produisirent en Europe, surtout en France, une grande joie parmi les Catholiques. En Angleterre, un prêtre qui y exerce une grande influence, l'abbé Georges Spencer, fit entendre, le second dimanche de l'Avent 1842, dans la chapelle du collége de Sainte-Marie, des paroles d'amour universel et de fraternité chrétienne : « Je suis persuadé, s'écria-t-il, que toutes les âmes qui, partout le monde, respirent en union avec l'esprit de l'Eglise, se réjouissent de notre succès, et y comptent comme sur un moyen de faire faire des progrès à la seule cause qui leur soit à cœur. Quels doivent être particulièrement les sentiments de ces multitudes de fidèles qui, depuis quelques années, n'ont cessé de prier Dieu, dans l'association de la Propagation de la foi, pour la conversion des infidèles, par l'intercession de saint François-Xavier? Ne seront-ils pas tous disposés à embrasser notre victoire en Chine comme une réponse à leurs prières? Ils ne peuvent jamais contempler la vie de ce grand serviteur de Dieu, sans se le représenter, aux yeux de leur esprit, couché comme il était aux derniers et saints moments de sa carrière mortelle, abandonné et seul sur la côte de cette île, d'où il apercevait les rives de la Chine, ce grand royaume, dont la conquête pour le Christ avait été le but suprême de ses désirs terrestres. Cette âme bienheureuse s'est envolée au ciel, nous pouvons le dire, comme une flamme d'amour brûlant pour la Chine, et qu'a ressenti cette âme depuis qu'elle partage l'héritage des royaumes de lumière? N'a-t-elle pas encore prié pour la Chine?... Refuserons-nous de croire que le succès de nos armes n'a pas été le don de Dieu, obtenu par les prières d'un si grand saint? »

On peut justifier les sentiments de patriotisme que respirent ces lignes, par les considérations plus hautes qui les dominent au fond, et par lesquelles ces événements nous apparaissent comme abaissant les barrières que la sainte vérité rencontrait aux frontières de la Chine. C'est là surtout ce qu'il faut voir dans les résultats de cette lutte; car la guerre des Anglais contre les Chinois, nous l'avons dit, était, en elle-même, odieuse dans ses causes, et si Dieu en a permis le succès, ce ne peut être évidemment qu'en vue des conséquences favorables qui devaient en résulter pour l'avenir. N'oublions jamais, en effet, que la divine Providence, qui mène les hommes par sa toute-puissance, tandis qu'ils s'agitent dans l'activité de leur libre volonté, se sert de tous les moyens, et, sans changer la nature du mal, sait de ce mal faire sortir le bien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que nos missionnaires ne tardèrent pas à s'apercevoir de ces heureux résultats; du moins ils trouvèrent, dans les autorités anglaises, beaucoup de bienveillance et un appui réel. Une lettre écrite de la Chine, le 4 août 1842

(1925), disait : « J'apprends à l'instant que la paix est conclue entre l'Angleterre et le Céleste-Empire... Vous comprendrez tout ce que l'Angleterre va tirer d'avantages, pour son commerce et sa puissance maritime, de ce grand pas fait par elle pour étendre sa domination sur la haute Asie; mais ce qui remplit de joie notre âme catholique, c'est l'espérance offerte dans l'avenir par cette paix, pour l'œuvre des missions.... Sans doute, nous ne pouvons pas nous attendre encore à voir proclamer dans l'empire la liberté de croyance et de prédication que nous appelons de tous nos vœux, mais, au moins, la présence des Anglais aux portes de la Chine, et surtout leur généreux protectorat, seront d'un grand appui pour les missionnaires... Constamment attentifs à se créer de loin des appuis et des sympathies au milieu des peuples dont ils espèrent se servir à leur profit, les Anglais ne laissent échapper aucune occasion de se concilier la bienveillance de ceux qui peuvent avoir quelque influence sur les populations, et, sous ce rapport, on peut dire qu'ils ont parfaitement compris la position des missionnaires catholiques. Aussi, dans ce moment, et je pourrais le dire, depuis près de deux siècles, sont-ils de tous les peuples du monde, ceux de qui nos missionnaires français ont le plus à se louer, et auxquels ils s'adressent avec le plus de confiance, lorsque la circonstance se présente de le faire... Pour ce qui concerne en particulier les prêtres du séminaire des Missions étrangères.... vous savez que le commandant Elliot a, dans le commencement de la guerre, obtenu la délivrance d'un de leurs confesseurs (1926). Depuis ce moment, la bienveillance des Anglais a été la même pour eux, et l'établissement de Hong-Kong va bientôt les affranchir de cette dépendance précaire dans laquelle les susceptibilités portugaises les tenaient à Macao. Cette conduite, du reste, n'a rien que de conforme à ce que les Anglais ont toujours fait à l'égard des mêmes missionnaires, et nous voyons dans les anciennes *Relations* publiées au XVII[e] siècle par cette société, combien ces égards et ces bons procédés contrastaient noblement avec les misérables tracasseries du Portugal et de la Hollande.... »

Les autorités anglaises ont, en effet, offert aux missionnaires le choix d'un emplacement dans l'île de Hong-Kong pour une église, un séminaire, etc. (1927), suivant les recommandations du Saint-Siége; et cet établissement a été regardé, avec raison, comme un grand bienfait, parce que, de cette île de Hong-Kong, on pourra peut-être pénétrer plus facilement dans le Japon et la Corée, ou du moins en avoir des nouvelles. Dans tous les cas, c'est de ce point que nous arrivent maintenant le plus de communications avec les missionnaires.

D'autres bienfaits, résultant de cette paix, ont encore été annoncés Ainsi, un religieux de Rome écrivait dans le courant de mars 1843 : « Des lettres venues le 30 janvier, de mes confrères missionnaires à la Chine, de Macao, des îles Philippines et Fokiras, où nous avons notre mission de Dominicains, annoncent que la persécution avait pour ainsi dire entièrement cessé depuis la guerre avec les Anglais. Nous venons également de recevoir la nouvelle que la cruelle persécution du Tonkin, qui a envoyé tant de martyrs au ciel, a cessé entièrement, en partie à cause de la paix faite avec les Anglais, dont une des conditions était la cessation de toute persécution, et, dans ce cas, nous pouvons bien dire : *Salutem ex inimicis nostris* (1928)... »

(1925) Insérée dans l'*Union catholique*, n° du 29 novembre 1842.

(1926) Ce confesseur de la foi est M. l'abbé Taillandier, missionnaire apostolique, qui écrivait ce qui suit dans une lettre datée de Macao, du 11 mars 1845. «... Vous avez sans doute appris par la lettre que j'ai envoyée à M. le curé de Cossé (diocèse du Mans), il y a six ou sept semaines, que lord Elliot, commandant de la flotte anglaise en Chine, avait obtenu ma délivrance... Pendant les trois mois que j'ai passés en prison, j'ai eu à supporter bien des petites privations et bien des misères de tout genre. Mais le Seigneur a toujours veillé sur moi; il ne m'a laissé manquer ni des habits, ni de la nourriture nécessaires. J'avais les fers aux pieds; mais ils n'étaient pas bien pesants; et, si j'eusse eu quelque espace pour me promener un peu, ils ne m'auraient pas beaucoup gêné. On ne m'a point frappé; sans doute parce que j'étais trop près des Européens, et que l'on avait peur d'exciter encore les esprits contre la nation chinoise. Deux de mes guides ont été torturés, parce qu'ils ne voulaient pas répondre aux questions qu'on leur faisait relativement aux missionnaires. Les pauvres gens demeurent toujours en prison. Depuis ma délivrance, leur cause est meilleure : on ne les inquiète plus pour avoir introduit des Européens dans le pays, mais uniquement parce qu'ils sont Chrétiens. On leur a proposé de les renvoyer, s'ils voulaient renoncer à leur religion. Mais, comme ils ont refusé, il est bien probable qu'ils seront exilés en Tartarie..... »

(1927) Un missionnaire écrivait sur cette résidence les lignes suivantes, datées de Hong-Kong même, le 24 juillet 1843 : « Il y a dans cette île une église catholique fort jolie, desservie par sept ou huit Jésuites français, italiens, espagnols, et même chinois. Chaque jour on y dit sept ou huit messes. Ainsi, dans un lieu, inhabité il y a deux ans, et où s'élèvent déjà de vastes édifices, les Catholiques possèdent une belle maison de prière, tandis que les membres de l'Eglise anglicane n'ont, pour se réunir, qu'une cabane formée de nattes. Mais ce qui me flatte et me réjouit encore davantage, c'est de voir se réaliser dans l'Eglise catholique de Hong-Kong le rêve de Tom Moore, tel qu'il le raconte dans ses *Voyages d'un gentilhomme irlandais*. En effet, sur cette partie du sol chinois, s'agenouillent au même instant des représentants de presque toutes les nations qui sont sous le soleil, avec leurs différents costumes, avec toutes les nuances de couleurs sous lesquelles l'espèce humaine se montre; et ces hommes si différents de mœurs, de costumes, de couleur, de langage sont, au pied de l'autel, également intéressés, également attentifs, également recueillis et occupés du même sujet. O merveilleuse unité, que notre sainte Eglise romaine a seule réalisée! »

(1928) *Ami de la religion*, mois de mars 1843.

On annonça aussi que des prodiges avaient éclaté en Chine, vers cette époque; on dit que sur la ville de Nankin, pendant plusieurs jours, était apparu un grand crucifix visible à une grande multitude de Chrétiens et de païens, et cela plus d'une fois par jour; que, sur plusieurs autres villes de la même province, de grandes croix lumineuses avaient été aperçues par de nombreux témoins, et que, depuis ces prodiges, un grand nombre d'idolâtres avaient demandé à être instruits et baptisés (1929). Mais ces faits, qui excitèrent une grande sensation, ne se sont point confirmés (1930), ou du moins nous n'en avons plus entendu parler.

Une chose plus positive, c'est que, par suite des événements politico-industriels dont nous venons de parler, l'ambassadeur de France put obtenir du gouvernement chinois des conditions de plus en plus meilleures pour les Chrétiens de l'empire. On connaît le traité signé le 24 octobre 1844 entre la Chine et la France, ayant pour représentant M. de Lagrenée (1931); traité qui fut, en quelque sorte, un commencement de liberté religieuse en Chine, ou qui, du moins, encouragea les esprits timides, éveilla des sympathies, et attira l'attention sur la cause des Chrétiens chinois (1932).

XVI. Ce traité ne tarda pas à être suivi de quelques autres concessions. Dans la même année, le commissaire impérial (1933), Ki-Ying ou Keiyng Ier, adressa à l'empereur Tao-Kouang un *Mémoire* où il plaide la cause des Catholiques, et le César chinois en approuva les conclusions. Cette pièce importante doit trouver ici sa place (1934):

« Keying Ier, ministre, commissaire impérial, et vice-roi des provinces Kwangtung et Kwangsi présente humblement au trône ce *Mémoire* dûment rédigé : Moi, votre ministre, je trouve que la religion chrétienne est celle que les nations des mers occidentales vénèrent et adorent; ses préceptes enseignent la vertu et la bonté et réprouvent la méchanceté et le vice. Elle a été introduite et propagée en Chine depuis les jours de la dynastie *Ming* (1935) et dans un temps où aucune proscription ne s'élevait contre elle. Depuis, parce que des Chinois qui professaient ses maximes s'en servirent pour faire le mal, les autorités ont fait une enquête, et ont infligé des punitions, ainsi qu'il est rapporté (1936).

« Dans le règne de Kia-King (1937), une clause spéciale fut d'abord stipulée dans le code pénal pour le châtiment de cette offense, d'où les Indiens chinois étaient en réalité empêchés de commettre le crime; la défense ne s'étendait pas à la religion que les nations étrangères de l'occident adorent.

« Or, il est constant que l'envoyé actuel Lagrenée a demandé que les Chinois qui suivent cette religion, et sont d'ailleurs innocents aux yeux de la loi, soient affranchis de tout châtiment pour ce fait, et comme ceci semble pouvoir être effectué, moi, votre ministre, je demande que désormais tous ceux qui professent la religion chrétienne soient exemptés des châtiments, et je sollicite ardemment la grâce impériale. Si quelques-uns rentraient dans le sentier coupable d'où ils sont sortis, ou s'ils commettaient de nouvelles fautes, ils seraient justiciables des lois fondamentales de l'Etat.

« En ce qui touche les sujets de la France, ainsi que tous autres pays étrangers qui suivent cette religion, il leur sera permis d'ériger des églises du culte, mais *aux cinq ports seulement ouverts au commerce étranger*; ils ne devront pas pénétrer dans l'intérieur pour proposer leurs doctrines. Si quelqu'un désobéit à cette stipulation, s'il outrepasse témérairement les limites des ports fixés, les autorités cantonnales *l'appréhenderont sur-le-champ et le livreront au plus proche consul de leur nation respective.* Il ne devra pas être puni avec trop de précipitation ni de sévérité; il ne devra pas être tué.

« C'est ainsi qu'une tendre compassion sera témoignée à ceux qui viennent de loin aussi bien qu'à la race aux cheveux noirs; les bons et les mauvais ne seront pas con-

(1929) *Univers*, n° des 12 et 16 février 1845.

(1930) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, t. II, p. 371 et suiv.; t. III, p. 108, 109.

(1931) *Voy.* des extraits textuels de ce *Traité* en ce qui concerne la liberté de professer la religion catholique sur le territoire chinois, dans l'*Univers* du 16 février 1845; et sur la ratification de ce *Traité*, le n° du 6 novembre 1845.

(1932) *Voy.*, un peu plus loin, le n° XVIII.

(1933) Une sorte de vice-roi, premier ministre d'État.

(1934) Nous empruntons la traduction publiée par l'*Ami de la religion*, n° du 5 août 1845, qui est en tout semblable à celle qu'ont données les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XXXI, p. 156. Celle de l'*Univers*, n° du 17 octobre 1845, et surtout celle des *Annales de la propagation de la foi*, janvier 1846, contiennent quelques variantes.

(1935) Sous le règne de Chin-Tsing, en 1573 ou 1582, t. V, n. III.

(1936) Voici l'explication que donne de ce passage Mgr l'évêque de Belline, *vicaire apostolique de la Corée et du Liou-Kiéou* : « Le génie chinois perce ici à chaque ligne. Le vice-roi a pallié comme il a pu les persécutions suscitées en divrers temps contre les Chrétiens. L'empereur et les mandarins ne croient nullement aux crimes allégués dans cette supplique, puisque jamais il n'en a été question devant les tribunaux; ce n'est là qu'une absurde accusation faite par la populace, et qui trouve son origine dans la manière dont on administre l'extrême-onction. Quoi qu'il en soit, cet édit aura les résultats les plus avantageux pour les progrès de la religion en Chine. Nous avons lieu d'espérer qu'au bout de quelques années, nous pourrons publiquement pénétrer dans le Céleste-Empire, et voir ces peuples orientaux sortir de l'isolement où l'orgueil et la crainte les retiennent depuis tant de siècles... » (*Annales de la propagation de la foi*, janvier 1846, t. XVIII, p. 82, 83).

(1937) L'année de Kia-King correspond à 1796; la religion chrétienne avait été proscrite sous le règne de Kien-Long, vers 1736. *Voy.* n°s IX et X.

fondus, et par le gracieux assentiment de Votre Majesté, les lois et les principes de la raison seront exécutés avec justice et sincérité, et telle est ma pétition que *la pratique de la religion chrétienne ne puisse désormais attirer aucun châtiment à ceux qui remplissent les devoirs de bons et loyaux sujets.*

« C'est pourquoi j'ai respectueusement rédigé ce mémoire, et je supplie ardemment la grâce impériale d'en seconder les résultats.

« Le neuvième jour, onzième mois, vingt-quatrième année (28 décembre 1844) du Tankwang, la réponse impériale a été reçue donnant son adhésion à la pétition. *Respecte ceci.* L'écrit susdit a été reçu à Suchan le vingt-cinquième jour, douzième mois, vingt-quatrième année du Tankwang (ou Tuo-koang). »

De ce document (1938), il résulte que tous les Chinois pouvaient professer la religion chrétienne, et par conséquent la répandre et la prêcher autour d'eux. Seulement, les prêtres européens ne devaient pas pénétrer dans l'intérieur de l'empire, et s'ils y pénétraient, pour toute punition, ils devaient être livrés à leurs consuls. On voit quel vaste champ était ouvert au zèle des ouvriers évangéliques.

Il semble, néanmoins, que cette approbation de la requête du commissaire impérial Keyng Ier ne produisit pas les résultats qu'on devait en attendre ; c'est du moins ce qu'insinue un missionnaire du Sutchuen dans une lettre du 28 août 1845, où il dit (1939) : « .... Vous avez eu connaissance des grands événements qui ont eu lieu dans ce pays, pendant ces deux dernières années. A la requête de notre ambassadeur, le commissaire impérial de Canton présenta à l'empereur un placet dans lequel il lui exposait qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce qu'on accordât aux Chrétiens chinois le libre exercice de leur religion. L'empereur, en conséquence, porta un édit par lequel il approuvait la demande de son envoyé. Ce décret circula dans tout l'empire, mais le gouverneur général de cette province ne le fit point publier, en sorte qu'il est comme non-avenu ; et, en effet, depuis qu'on en a connaissance, les Chrétiens ont été encore exposés à bien des tracasseries.... »

Ce missionnaire ne nie pas, pourtant, que tout ce qui s'est passé ne soit propre à donner l'espoir d'un meilleur avenir. Il croit même que ces événements ont contribué à préparer les voies. « Dans l'état actuel des esprits, dit-il, on aurait pu obtenir tout ce que l'on aurait voulu. Ce n'est plus que par la routine, et pour se conformer à une vieille habitude, que le gouvernement chinois se montre opposé à la religion. Il faut aussi faire observer que l'empereur et les plus grands mandarins, surtout les Tartares, estiment la religion chrétienne, et sont portés à lui être favorables. Aujourd'hui, comme du temps de l'empereur Kang-Hi, c'est le parti chinois avec sa morgue nationale et son orgueilleuse antipathie contre tout ce qui vient de l'étranger qui ont été le plus grand obstacle aux progrès de la religion. »

Le même missionnaire dit aussi que dès qu'on connut le bon vouloir de l'empereur envers les Chrétiens, le courage de ceux-ci s'est réveillé, et que l'on a fondé des espérances pour l'avenir. « Mais, ajoute-t-il, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que quelques édits qu'on obtienne, tout sera à peu près illusoire jusqu'à ce qu'il soit permis aux missionnaires européens, dont la Chine ne peut pas se passer, d'habiter dans le pays, d'y prêcher publiquement et d'y édifier des églises... »

XVII. L'ambassadeur de France dut donc travailler à consolider son œuvre et à assurer l'exécution des concessions obtenues ; il le fit dans les années 1845 et 1846 avec un zèle que nous devons honorer.

A cet effet, il y eut, entre lui et le commissaire Keyng Ier, un échange de correspondance qui explique et complète la célèbre requête à l'empereur Tao-Kouang, et dont la conclusion fut l'obtention d'un édit impérial qui, non-seulement donne le caractère le plus authentique à la première mesure, mais encore renferme de nouvelles concessions. Nous nous abstiendrons de résumer les correspondances (1940), mais nous citerons *l'édit impérial touchant la religion chrétienne*, car c'est là surtout la pièce la plus importante de ces négociations (1941) :

« Le grand-chancelier de l'empire

« A Ki, assistant ministre d'État, etc., et à Kuân, etc., lieutenant-gouverneur de la province de Canton.

« Le 25 de la première lune de la vingt-sixième année de Tao-Kuân (20 février

(1938) Un missionnaire apostolique dans la mission du Sut-Chuen, M. Delamare, nous apprend, dans une lettre du 28 août 1845, qu'une autre pétition a aussi été adressée à l'empereur par un envoyé extraordinaire chinois à *Emoni*. « Elle est datée de décembre 1844, dit-il, et beaucoup plus favorable que la première. L'envoyé représente à l'empereur que les Européens ont rendu autrefois des services, surtout par leur science astronomique; qu'il ne faut pas les confondre avec les rebelles de l'Orient, et prie l'empereur que, dans sa clémence, il permette par un édit d'ériger des églises chrétiennes dans tout l'empire, pour faire fleurir la perfection de *la fidélité à l'empereur* et de la *piété filiale*, ce sont ses propres termes. L'empereur a aussi approuvé cette supplique ; mais il veut prendre l'avis des tribunaux et des gouverneurs de provinces. Il est à craindre que le mauvais vouloir de ces derniers n'occasionne un délai infini...»

(1939) *Lettre* ci-dessus, *de M. Delamare*, insérée dans le journal l'*Alliance*, n° du 22 mai 1846.

(1940) On peut voir ces dépêches dans la *Revue catholique* de Louvain, livraison de mai 1846, p. 155 et suiv. ; et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XXXII, p. 401, 402.

(1941) Ce qui ne s'était jamais vu, l'original de cet édit a été remis à M. l'abbé Callery, drogman de l'ambassade, qui est venu l'apporter en France, où il a été déposé aux archives du ministère des affaires étrangères.

1846), l'empereur nous a signifié l'édit suivant :

« Ki-Yng et ses collègues nous ayant ci-devant adressé une pétition dans laquelle ils demandaient que ceux qui professent la religion chrétienne dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité, qu'ils pussent construire des lieux d'adoration, s'y rassembler, vénérer la croix et les images, réciter des prières et faire des prédications, sans éprouver en tout cela le moindre obstacle, nous avons donné notre adhésion impériale à ces divers points sur toute l'étendue de l'empire.

« La religion du Seigneur du ciel, en effet, ayant pour objet essentiel d'engager les hommes à la vertu, n'a absolument rien de commun avec les sectes illicites, quelles qu'elles soient. Aussi avons-nous accordé, dans le temps, qu'elle fût exempte de toute prohibition, et devons-nous également faire en sa faveur toutes les concessions que l'on sollicite, savoir :

« Que toutes les églises chrétiennes qui ont été construites, sous le règne de Kan-hi, dans les différentes provinces de l'empire, et qui existent encore, leur destination primitive étant prouvée, soient rendues aux Chrétiens des localités respectives où elles se trouvent, à l'exception cependant de celles qui auraient été converties en pagodes et en maisons particulières.

« Et s'il arrive, dans les différentes provinces, que, après la réception de cet édit, les autorités locales exercent des poursuites contre ceux qui professent vraiment la religion chrétienne, sans commettre aucun crime, on devra infliger à ces autorités le châtiment que méritera leur coupable conduite.

« Mais ceux qui se couvriront du masque de la religion pour faire le mal, ceux qui convoqueront les habitants des districts éloignés pour former des assemblées subversives, comme aussi les malfaiteurs, membres d'autres religions, qui, empruntant faussement le nom de chrétiens, s'en serviront dans un but de désordre ; tous ces gens-là, coupables d'actions perverses, et par cela même infracteurs des lois, devront être rangés parmi les criminels et punis suivant les lois de l'empire.

« Il faut ajouter aussi que, en conformité avec les traités récemment conclus, il n'est en aucune façon permis aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur du pays pour y prêcher la religion, car les réserves faites à cet égard doivent demeurer clairement établies.

« Portez cet édit à la connaissance de qui de droit.

« Respectez ceci. J'obéis aux volontés de l'empereur en envoyant cette communication. »

Ainsi furent obtenus ces deux édits ; le premier qui accorde le libre exercice de la religion catholique en Chine (*Voy.* n° XVI), et le second, qui, servant d'éclaircissement au premier, donne pour marque distinctive du christianisme le culte de la croix et des images, et ordonne la restitution des églises bâties depuis Kang-hi, et qui n'ont pas été converties en pagodes ou autres édifices d'utilité publique. Ces édits, pleinement et loyalement exécutés dans toutes les provinces de l'empire, eussent été des concessions magnifiques bien propres à propager rapidement et à établir solidement le christianisme dans ces contrées infidèles. « Mais en Chine, il faut le reconnaître (1942), on n'accorde rien aux Européens que par crainte ou par force ; on leur accorde toujours le moins possible, et le peu même qu'on a accordé on le reprend aussitôt qu'on le peut impunément. »

Les Chrétiens durent donc s'attendre encore, sinon à des persécutions générales et sanglantes, du moins à des oppressions partielles et à des tracasseries de tout genre de la part des autorités locales. Toutefois, les concessions obtenues par l'ambassadeur français ont été pour la plupart des missionnaires et leurs néophytes l'aurore d'une ère nouvelle ; elles excitèrent dans les missions un mouvement et des espérances dont nous devons rapporter quelques témoignages, ne serait-ce que pour donner une idée de l'effet produit en Chine par tous ces événements.

XVIII. En parlant de l'état de sa mission depuis les concessions, le P. Estève, Jésuite, s'exprime ainsi : « Ici, dans la province de Nankin, la religion chrétienne commence à lever la tête, et je pense qu'il en est de même dans toutes les provinces de la Chine. Les missionnaires peuvent se montrer impunément, du moins en certains endroits. Le culte de la religion n'est pas encore public, mais il y a lieu d'espérer qu'il le sera bientôt. » Et plus loin, il ajoute : « S'il s'élevait quelque persécution en Chine, il y aurait aujourd'hui, comme par le passé, bon nombre de fidèles assez courageux pour souffrir le martyre ; mais rien ne donne lieu de craindre une persécution pour le présent ; tout fait au contraire présager la paix. Le dernier édit de l'empereur a fait sensation dans l'empire. Cet édit, affiché à la porte de toutes les chapelles chrétiennes, n'a pas manqué de venir à la connaissance des païens, et il a eu déjà quelques bons résultats (1943). »

Un autre missionnaire écrivait aussi du Niang-Nan (1944) : « Le jour de la Purification (2 février), les Chrétiens voulurent m'honorer d'un joli feu d'artifice ; c'était aux portes d'une ville qui renferme, dit-on, près de deux millions d'habitants. Que sera-ce lorsqu'ils auront dépouillé cette crainte sous l'impression de laquelle ils vivent de-

(1942) *Lettre du P. Gotteland, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en Chine*, 26 mai 1846.

(1943) *Lettre du P. Estève*, 1er juin 1845.

(1944) *Lettre du P. Gonnet*, en date du 13 juillet 1846.

puis si longtemps? Maintenant que, d'après le traité conclu avec l'ambassadeur de France, les Européens peuvent bâtir des églises dans les cinq ports ouverts au commerce, et que les Chinois ont la liberté d'embrasser notre sainte religion, quels heureux changements n'avons-nous pas lieu d'espérer? Aussi les Chrétiens commencent-ils à respirer : jusqu'ici, dans plusieurs localités ils achetaient tous les ans la permission d'adorer le vrai Dieu. Cette année les mandarins ont demandé la somme accoutumée, et les Chrétiens l'ont refusée impunément (1945). »

Le P. Languillat (1946) rend compte en ces termes, à son supérieur général, de l'effet produit par les édits dans les lieux où il exerce le saint ministère : Ce fut vers le temps de Pâques que l'on sut que M. Lagrenée avait « *obtenu* la liberté de conscience dans les cinq ports ouverts aux Européens et la faculté d'y établir des églises. Cette nouvelle, publiée par le mandarin, fit une heureuse impression sur les païens; nous devînmes des hommes importants, et grand nombre d'entre eux, en apprenant notre arrivée dans quelque chrétienté, accouraient pour voir l'Européen... Le dimanche des Rameaux, je fis la bénédiction des palmes avec un concours immense en pays idolâtre... Le vendredi saint, j'eus plus de 1,500 Chrétiens, et bon nombre de païens, à l'adoration de la croix. Même concours à peu près le samedi saint, à la bénédiction du cierge pascal... Le saint jour de Pâques et le lundi, j'eus plus de 1,500 païens à la messe, tous silencieux et attentifs pendant le saint sacrifice. C'est en pareille circonstance que le don des langues viendrait bien à propos, ce semble; je parlai, toutefois, avec assurance, et je fus écouté attentivement et avec quelque fruit... Presque partout où l'on nous appelle pour des malades, les païens accourent; grand nombre assistent au saint sacrifice. Que Tao-Koang (l'empereur) se fasse Chrétien, disent-ils, et dès le lendemain je le suis moi-même. Depuis que je les ai entendus parler ainsi, je ne passe aucun jour sans prier pour l'empereur de la Chine (1947). »

Le même missionnaire dit encore : « Les Chrétiens lèvent maintenant la tête; autant ils étaient méprisés autrefois des païens, autant, à cette heure, ils sont recherchés et estimés. Autrefois le missionnaire était obligé de se cacher et de ne sortir que la nuit, comme une bête fauve; aujourd'hui il traverse librement les bourgs et les villages. Nous sommes bien vite reconnus, j'entends dire tout bas derrière moi : Voilà un Européen. Nous pouvons aussi aller visiter les païens chez eux, leur parler de la foi, et ces visites portent toujours leurs fruits. Quelquefois elles sont suivies de conversions, surtout chez les descendants de Chrétiens apostats... (1948). »

D'autres missionnaires attestent également de nombreuses conversions. Ainsi, le P. Gonnet, déjà cité, écrivait à la date du 13 juillet 1845 : « Les païens commencent aussi à ouvrir les yeux et à se demander s'ils ne sont sur la terre que pour manger du riz. Lorsqu'ils ont connaissance du passage d'un missionnaire dans quelque chrétienté, la curiosité les amène souvent en grand nombre, et il n'est pas rare que, pendant l'immolation de la divine Victime, plusieurs de ces aveugles ouvrent les yeux à la lumière et renoncent à leurs idoles... »

Un autre missionnaire écrivait aussi de l'île de Tsom-mine : « Un assez grand nombre de païens me semblent disposés à embrasser la religion chrétienne; mais je suis seul dans mon île, et je ne puis guère m'occuper d'eux; je ne les vois qu'en passant. Néanmoins j'ai déjà baptisé plus de cin-

(1945) Dans une maison qui compte beaucoup de Chrétiens, les infidèles avaient pillé la maison du sacristain et menaçaient d'incendier l'église, si avant trois jours on ne leur payait 30 piastres. Le missionnaire, informé de ce désordre, accourt sur les lieux, défend aux Chrétiens de rien donner; puis il se rend à la maison du païen, principal auteur du désastre; arrivé sur le seuil de la porte, il le somme à haute voix de venir sur-le-champ avec lui devant le mandarin : « L'empereur, continue le missionnaire, vient de publier un édit par lequel il permet aux Chrétiens de bâtir des églises en l'honneur du vrai Dieu; est-ce en vertu de cet édit que tu veux incendier celle que les mandarins ont jusqu'à présent respectée? Ce qui s'est fait hier n'est rien moins qu'un crime de lèse-majesté : l'empereur et les mandarins ne peuvent manquer de le punir avec la plus grande sévérité. Le païen ne paraissait pas, la peur l'avait fait déloger. » Après l'avoir inutilement attendu, le missionnaire a porté l'affaire devant le mandarin de Chang-Hai. Autrefois on eût été trop heureux de souffrir en silence; la publicité eût été du plus grand danger, aujourd'hui ce sont les Chrétiens et les missionnaires mêmes qui exigent publiquement la réparation des injures. (*Lettre* du P. Estève.)

(1946) Nous devons un souvenir particulier au P. Languillat, que nous avons le bonheur de connaître et avec lequel nous fûmes autrefois en relations. D'abord vicaire de la paroisse Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, puis curé de Saint-Alpin, paroisse de la même ville, M. Languillat, malgré tout le bien qu'il faisait et par l'exemple de ses vertus et par son zèle doux et évangélique, aspirait depuis longtemps à un état plus parfait. Les liens qui seuls le retenaient encore dans le monde (ses soins à une mère vénérée) ayant été rompus, il quitta aussitôt sa cure, où il était aimé et qui était une position enviable pour plus d'un autre. Il entra dans la Compagnie de Jésus, et, après son noviciat, il fut envoyé en Chine en qualité de missionnaire. Nous avons annoncé, dans le temps, son départ (*Mém. cath.*, t. III, p. 322); et nous sommes bien aise de payer ici ce faible tribut de respectueuse amitié et de sincère sympathie au digne missionnaire que le vénérable et pieux doyen de l'épiscopat français, Mgr de Prilly, honore d'une estime toute spéciale.

(1947) *Lettre du P. Languillat*, 27 août 1845.

(1948) Id. ibid. — Autrefois dans la seule province de Nankin on comptait plus de 200,000 Chrétiens; par suite des persécutions, et surtout de l'absence d'ouvriers évangéliques, les rangs des fidèles ont été bien éclaircis; le plus grand nombre étaient retournés au culte des idoles. Maintenant il ne s'y trouve guère plus de 60,000 Chrétiens.

quante adultes depuis quelques mois que je suis ici, et j'en ai actuellement plus de trois cents qui se font instruire. Si le missionnaire avait autant de temps à sa disposition qu'en ont la plupart des prêtres en France, il baptiserait facilement chaque année quatre à cinq cents païens, moisson qui n'est pas à dédaigner (1949).... » Enfin, le P. Estève écrivait de Som-Kiami : « Nous jouissons maintenant de la paix la plus profonde; aussi les conversions, cette année, ont-elles été plus nombreuses. Je viens de baptiser, dans l'espace de trois mois, plus de cent adultes, et j'ai plusieurs centaines de catéchumènes. Ce qui me manque, c'est une belle église et un hospice pour les enfants trouvés (1950).... »

On le voit, par ces extraits, cette terre infidèle fut fortement remuée, et ces événements firent naître de justes espérances. Il est vrai que dans l'intérieur de l'empire, où le bruit du canon anglais ne s'était pas fait entendre, les nouveaux édits furent reçus peu favorablement, et comme ils ont attiré l'attention sur les Chrétiens, qui n'obtenaient auparavant de tranquillité qu'à la faveur de l'*incognito*, l'état des missionnaires et des missions en souffrit momentanément. De là des plaintes. « Quelques-uns, dit un missionnaire (1951), eussent voulu que l'ambassadeur demandât la libre entrée des missionnaires dans l'intérieur de l'empire, et fît publier les édits dans toutes les provinces. Mais l'eût-il obtenu? était-il même à propos de commencer par là? Ce qui a été accordé à sa sollicitation aura peu à peu son effet, c'est du moins ce que nous espérons. Et le seul fait de la publication des édits en faveur de la religion chrétienne pourra détruire bien des préjugés dans l'esprit des Chinois. Du reste, la paix religieuse en Chine suppose un renversement entier d'idées dans le peuple et les mandarins, et ces sortes de révolutions ne se font qu'avec le temps. »

Il est vrai encore que plusieurs missionnaires n'ont point partagé les espérances de ceux dont nous venons de rapporter les paroles. Ils ont paru douter de l'efficacité des concessions obtenues, et ont pensé que, vu la duplicité du caractère chinois et la corruption des chefs surtout, on ne manquerait pas les occasions de les enfreindre (1952). Nous savons bien que ce serait une duperie; — car l'histoire l'atteste à toutes les pages, et nous le verrons même dans le sujet qui nous occupe (n° XX), — que de mettre sa confiance en des hommes, de compter sur les paroles des *princes* de ce monde et d'attendre le salut de qui ne saurait le donner : *in quibus non est salus*. (*Psal.* CXLV.) Mais, d'un autre côté, il n'est pas permis non plus de désespérer, et il faut savoir attendre en patience les *révolutions salutaires qu'amènent le temps*. On ne saurait douter, comme l'a dit avec raison un autre missionnaire (1953), que « Dieu ne sache tirer le bien de tout, de la conduite même des personnes qu'il désavoue. En cette circonstance, ajoute-t-il, le démon a travaillé contre lui-même; aussi son royaume ébranlé perd de jour en jour de sa consistance; que dis-je? il est attaqué à la racine même : en vain le dragon chinois, comme disait un de nos vicaires apostoliques, se débat, sa blessure est mortelle, il perd ses forces tous les jours... »

XIX. Quoi qu'il en soit des appréciations ou des espérances diverses des missionnaires, on ne peut nier que le christianisme n'ait retiré, en Chine, quelques avantages des derniers événements dont nous venons de parler. Plusieurs faits prouvent du moins que notre sainte religion ne demande qu'à progresser dans ces lointaines régions, et qu'elle y trouvera de précieux éléments quand l'heure providentielle aura sonné. Ne pouvant citer tous ces faits, nous nous bornerons aux plus significatifs.

Un missionnaire espagnol (1954), demeurant à Ke-Tveng, écrivait le 17 avril 1845, qu'il avait eu le bonheur d'élever dans sa résidence une belle église, de la capacité convenable pour deux ou trois mille fidèles : « L'édifice tout entier, dit-il, est en bois fort bien travaillé. Quarante-six fortes colonnes de même matière le soutiennent. Il est couvert d'un toit en arête qui forme, à l'intérieur, une sorte de voûte, et de nombreuses sculptures décorent la façade. Un tabernacle de près de neuf pieds de haut, large de six pieds, abritera une statue de la Vierge du Rosaire, qui nous a été apportée de Manille par Mgr Thomas Badia, mort l'année dernière à Macao. Nos Chrétiens, malgré leur pauvreté, ont fait tous leurs efforts pour orner la nouvelle église, et vous ne pourriez voir sans une grande joie un pareil édifice consacré au vrai Dieu parmi tant de peuples idolâtres.... Le jour où je mis la main à l'œuvre, je ne pouvais compter sur d'autres secours que Dieu et la très-sainte Vierge, à qui je promis de dédier l'église, ajoutant, en son honneur, une octave solennelle pour le moment où l'édifice serait terminé. Cette octave commencera le jour de l'Ascension. Nos Chrétiens, touchés de

(1949) *Lettre du P. Clavelin*, 20 septembre 1845.

(1950) *Lettre du P. Estève*, 8 avril 1846.

(1951) *Lettre du P. Gonnet*, 13 juillet 1846.

(1952) Nous citerons, entre autres, M. Chauveau, missionnaire apostolique, qui a publié un *Mémoire* intitulé : *La vérité sur les affaires du christianisme en Chine*, où il déduit avec quelque vivacité les motifs de son peu de confiance, et où aussi il propose les moyens qu'il croit propres à se faire définitivement respecter des Chinois, moyens qui ne nous ont pas paru toujours, si nous ne nous trompons, être ceux de la voie évangélique pure. Le travail de ce digne et zélé missionnaire est daté de Macao le 25 janvier 1848, et a été inséré dans divers suppléments de *La Voix de la Vérité*, n°s des 7, 13, 21 et 29 octobre 1849.

(1953) M. Aug. Thivet, missionnaire apostolique, dans une lettre datée de Macao, le 25 mars 1846, et insérée dans l'*Union* du 13 juillet de cette année.

(1954) *Lettre du P. F. Joseph Coltell*, *Vérité*, du 26 juillet 1846.

la beauté et de la grandeur de la nouvelle église, et pénétrés de joie par la paix générale qui vient d'être accordée à notre sainte religion en Chine; font de grands préparatifs pour cette solennité. Pendant l'exécution de l'entreprise, plus d'une difficulté s'est présentée, mais l'aide de Dieu et de la très-sainte Vierge a tout aplani... »

Deux autres faits non moins remarquables et consolants se sont produits dans la province de Hon-Konang. Un Chrétien avait perdu sur la voie publique un exemplaire du *Catéchisme*. Ce livre, ramassé d'abord par un païen de Xam-sin-Sien, parcourut, l'une après l'autre, les familles les plus distinguées de la ville. On le lut, on le relut; une doctrine si nouvelle et si raisonnable, dit le missionnaire qui rappelle ce fait, fit naître chez ces païens, si égarés sur notre compte, une toute autre idée de l'Evangile. Tous voulaient voir le catéchisme des Chrétiens; il n'était bruit dans toutes les boutiques de thé que des vérités qu'il renferme, et chacun en restait émerveillé. Le pauvre néophyte qui l'avait perdû craignait une poursuite des mandarins et voulait racheter son livre, fût-ce au prix de sa fortune. Il ne put en venir à bout. Les païens l'appréciaient trop pour s'en priver aussi vite. Ennemis du christianisme avant d'en connaître sommairement les maximes, ils en eurent à peine entrevu l'esprit, qu'ils devinrent ses plus chauds défenseurs. Pour satisfaire à tous les désirs, un docteur idôlâtre se fit comme l'apôtre de ses concitoyens, et se chargea d'expliquer ce *Catéchisme* à toute la ville et jusqu'au mandarin.

L'autre fait, arrivé à Sam-si-Sien, a quelque analogie avec le premier. Le mandarin du lieu s'imagina, sur un faux rapport, que les Chrétiens d'un hameau soumis à sa surveillance étaient membres d'une société secrète dont les principes tendaient directement à renverser le trône impérial, ou plutôt la dynastie tartare. Il s'y transporta par deux fois en personne, et, pour mieux s'assurer de leur doctrine, leur prit un *Catéchisme* et un abrégé des preuves de notre sainte religion. Après les avoir lus pendant trois jours, il les renvoya par un satellite. Cet homme, accoutumé au vol, retint en secret le catéchisme. Mais, contre toute espérance, ce fut pour Dieu le moyen d'appeler à la foi ce voleur. La curiosité lui fit ouvrir le livre dérobé; ses yeux se dessilèrent au flambeau de la vérité catholique et il devint, avec un autre employé du tribunal, un fervent catéchumène (1955).

Dès que l'évêque de Canope et administrateur apostolique de Nankin (1956), eut connaissance des récents édits de l'empereur, il prit la résolution d'en presser lui-même l'exécution auprès du grand mandarin, qui, despote ainsi que les autres, dans sa province, pouvait fort bien éluder les lois impériales par avarice ou par haine. C'est à Xan-Hai que l'évêque vint trouver le magistrat suprême. Vêtu à l'européenne, avec les insignes de la dignité épiscopale, il se rendit à l'audience, accompagné par les consuls d'Angleterre et de Danemark. Sa réception fut très-solennelle : musique, décharge d'artillerie, grand cortége, cérémonies de l'étiquette la plus fastidieuse, rien n'y manqua. Le mandarin le traita d'égal à égal et descendit pour le recevoir au sortir de sa litière.

La réponse du magistrat chinois fut des plus favorables. Le lendemain, il rendit visite à l'évêque et lui fit les offres les plus larges de service. Depuis lors, les rapports furent fréquents, et le prélat en tira si bien parti pour la propagation de l'Evangile, que dès la première année plus de mille Chinois reçurent le baptême; et si, dans quelque canton, les infidèles vexèrent les Chrétiens ou les catéchumènes, prompte justice en fut faite.

Quant aux églises, l'évêque eut beaucoup à faire. Il y en avait une bâtie par les Européens à Xan-Hai. Le prélat la réclama, quoiqu'elle eût été convertie en pagode; car, disait-il, n'ayant pas été élevée aux frais des nationaux, elle ne rentre pas dans l'exception établie au décret. — Grands débats — le mandarin craignait la colère de l'empereur, craignait une sédition, craignait de déplaire à l'évêque... Enfin on s'arrêta à un moyen terme; l'évêque, assisté d'une commission de mandarins inférieurs, put choisir dans les faubourgs de la ville les terrains nécessaires à une église, un hôpital, une maison d'orphelins et un cimetière. L'expropriation fut faite, et un bonze, ennemi déclaré des Chrétiens, ayant voulu mettre obstacle à la vente, reçut soixante coups de bâton. Le lendemain, le grand mandarin fit savoir à l'évêque que les diffi-

(1955) *Annales de la propagation de la foi*, t. XVIII, p. 354.

(1956) Mgr de Besi ou de Bizi.— Ce prélat avait précédemment adressé un *Mémoire* à M. de Lagrenée, où, lui rappelant les persécutions dirigées contre les Chrétiens par les empereurs *Kien-Long*, *Kia-King* et leurs successeurs, il demandait son appui auprès des autorités chinoises, qui (sa longue expérience l'en rendait certain) ne sauraient pas résister à une reclamation énergique du représentant d'une grande puissance. Les procureurs des diverses missions joignirent leurs instances à celle du prélat, et ce fut là le commencement des négociations qui aboutirent aux édits de tolérance dont nous avons parlé (n°s XVI et XVII). Le même prélat donnait, en 1844, d'intéressants détails sur la situation du christianisme dans les provinces orientales et maritimes de la Chine, principalement dans la province de Kiang-Feu. Il constatait que le nombre des Chrétiens, dans cette seule province qui forme la 15e partie de l'empire, dépassait 300,000. Ce prélat ne doutait pas que, si les édits rigoureux rendus contre les Catholiques sous les deux derniers règnes étaient abolis, en moins de dix ans, près d'un quart de l'empire Chinois, dont la population dépasse 300 millions d'âmes, aurait embrassé le christianisme. (*Lettre de Mgr de Besi*, 3 juin 1844.) Quelques mois après, un commencement de liberté était obtenu par M. de Lagrenée.

cultés étaient aplanies, qu'il avait fait venir le bonze et lui avait donné l'avis (les soixante coups de bâton) de ne plus molester les Chrétiens.

Enfin, le gouvernement chinois paya 40,000 scudi (200,000 fr.) les terrains qui furent, suivant l'acte, remis en cérémonie au prélat par le grand mandarin, « donnés à l'évêque de Canope au nom des Chrétiens, en compensation de l'église et des jardins autrefois possédés par eux dans la ville de Xan-Hai. » L'évêque commença de suite l'église, qu'il voulut faire grande et belle, parce que Xan-Hai est le plus important des cinq ports ouverts aux Européens, et le plus fréquenté par les Chinois de l'intérieur. La première pierre fut bénie solennellement le 21 novembre 1847, et l'église dédiée sous le vocable de saint François-Xavier. Le concours des Chrétiens et des infidèles fut immense; le grand mandarin envoya la troupe pour maintenir le bon ordre et ajouter à la pompe de la cérémonie. C'était la première fois peut-être qu'un évêque accomplissait publiquement et avec solennité, dans une ville de la Chine idolâtre, ce grand acte du rite chrétien (1957).

En 1848, un missionnaire écrivait de Hong-Kong que l'empereur avait appelé deux Jésuites à Pékin pour réformer le calendrier, et il espérait que cette décision porterait d'heureux fruits (1958). Toujours est-il qu'elle vint coïncider avec un fait bien autrement important. Ainsi, Sa Sainteté le Pape Pie IX avait décidé, dans les commencements de 1849, qu'un concile serait tenu à Hong-Kong pour régler les différends de patronage et de juridiction, en même temps que toutes les questions administratives qui intéressent la paix et la prospérité des missions catholiques dans ces contrées (1959).

Tous les évêques et vicaires apostoliques de la Chine, de Cochinchine, de Tonkin, de Siam, de Tartarie, du Japon et de Corée, se rendirent donc à Hong-Kong, afin d'aviser aux moyens les plus efficaces de propagande, et pour arrêter d'une manière définitive les limites de circonscription entre les missionnaires français, portugais et espagnol.

Le concile se tint au mois d'avril 1850, dans une île chinoise, à cinq mille lieues de la mère Eglise, sous pavillon britannique et à l'abri d'autorités protestantes. Il paraît qu'il fut composé de cinq évêques, assistés de trente prêtres environ. Un grand nombre de Chrétiens a aussi assisté à cette assemblée si nouvelle pour la Chine. Les délibérations de ce concile, le premier qu'ait encore vu cette contrée, ont été, dit-on, extrêmement remarquables. Au mois de juillet 1852, l'évêque de Samos, vicaire apostolique dans le Japon, en a apporté à Rome les Actes pour les soumettre à l'approbation de la sacrée congrégation de la Propagande (1960). Il y a lieu d'espérer que ce concile aura dans l'avenir de bons résultats.

XX. Cependant l'empereur de la Chine, nommé Mien, régnait sous le titre de Tao-Koang (1961), et son quatrième fils, Se-Go-Ko, fut désigné pour lui succéder (1962).

Ce jeune prince repoussa d'abord les demandes de persécution contre les Chrétiens qui lui furent adressées par les mandarins. Il y a plus, il rendit en juin 1850 une ordonnance qui permet, dans tout l'empire, le libre exercice de la religion chrétienne. Il appela même auprès de lui quatre missionnaires, les destinant à résider dans son palais. La lettre où se trouvent ces nouvelles ajoutait : « Ce qu'il y a à craindre, c'est que l'empereur, encore très-jeune, ne se laisse vaincre plus tard par les obsessions des mandarins, et, ce qui est certain, c'est que ceux-ci éluderont l'ordonnance aussi longtemps qu'il leur sera possible, dans l'intérieur des provinces (1963). »

Ces appréhensions, qui avaient fait tenir nos missionnaires dans une alternative presque continuelle de quelque tranquillité et de persécution, n'ont pas trop tardé à se réaliser; car, — et il ne faut pas se le dissimuler, — malgré les concessions obtenues, il était toujours resté dans l'orgueil national des haines sourdes qui couvaient et qui n'attendaient que l'occasion d'éclater.

(1957) *Observatore Romano*, apud *Ami de la religion*, du 8 décembre 1849.

(1958) *Revue catholique* (de Louvain), n° de mai 1849. Le même missionnaire ajoutait dans sa lettre du 24 décembre 1848 : « Cette grande nouvelle est restée cachée le plus longtemps possible : on voulait en dérober la connaissance aux ministres protestants qui se consument en inutiles efforts pour pénétrer à l'intérieur de l'empire; mais on a fini par savoir que deux membres de la congrégation sont partis, il y a quelques jours de Chang-Hai pour Pékin, où, dit-on, un magnifique accueil les attend. »

(1959) C'est cette même année 1848 que M. J. Gabet, missionnaire apostolique, publiait un *Mémoire* daté de Rome, le 12 octobre 1847, et intitulé: *Coup d'œil sur l'état des missions en Chine, présenté au Saint-Père le Pape Pie IX*, in-8° de 84 pages, Poissy, imp. de Gustave Olivier, 1848; écrit dont nous parlons dans l'article CHRISTIANISME EN ASIE, n°s VI et VII.

(1960) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., 2° édit., 1856, t. II, p. 243, 244.

(1961) *Voy.* au sujet des noms de cet empereur et de ceux de son successeur, Se-Go-Ko, qui signifie *quatrième frère*, les renseignements publiés par M. Callery, dans le *Dictionnaire encyclopédique chinois*.

(1962) Mgr. Perrochau, évêque en Chine, nous apprend, dans une lettre du 5 septembre 1850, que ce nouvel empereur a été entièrement élevé par une dame chrétienne en qui l'empereur défunt avait une confiance sans réserve. On ne peut s'empêcher de penser ici que la même éducation avait été donnée autrefois à quelques-uns des empereurs romains durant les trois siècles de persécutions, et que les Chrétiens n'y avaient guère gagné que quelques-unes de ces trêves si précieuses pour la propagation de la foi parmi les âmes naturellement craintives, qui, partout et toujours, ont été les plus nombreuses.

(1963) *Annales de la propagation de la foi*, année 1851.

En effet, le despotisme séculaire de l'empire du Milieu, d'abord frappé d'admiration en voyant la France lui témoigner tout l'intérêt d'une puissance amie au lendemain d'une humiliante défaite (la guerre des Anglais), qu'on redoutait d'ailleurs de voir se reproduire, s'émut bientôt des premiers pas faits vers l'émancipation religieuse. Des mandarins ombrageux et défiants crurent découvrir des vues politiques sous les démonstrations de l'amitié de la France. Ces soupçons prirent peu à peu de la consistance; les Chrétiens furent dénoncés comme des ennemis de l'Etat, et le nouvel empereur, enfin gagné, — comme il arrive presque toujours, — destitua les deux ministres Muchangu, et Keyng, auquel on en voulait, surtout à cause des édits favorables que son influence avait obtenus de Tao-Kang. Le décret impérial motiva cette double destitution sur les tendances européennes des deux ministres, et désavoua leur politique comme contraire aux principes et aux intérêts de l'empire. Peut-être même, en ce qui concerne Keyng, un livre, qu'il avait récemment écrit sur le christianisme (1964), ne fut-il pas étranger à sa disgrâce.

En destituant Keyng, ami des Européens, l'empereur éleva au comble des honneurs le fameux Lin, ennemi juré de tout ce qui n'est pas chinois. C'était lui qui, en 1840, avait bloqué Macao, mettant à prix la tête de tous les habitants. Toutefois, sa haine ne put nuire longtemps, car il mourut en 1851 à Canton, où il avait été envoyé pour propager les idées d'opposition aux Européens. Mais l'idée dont il était le représentant subsistait, et il existait à la cour de Pékin une majorité bien prononcée contre toute alliance avec les Barbares.

Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater la réaction contre ce qu'avait fait le dernier empereur Tao-Koang, dont la mémoire fut même livrée au mépris, et qui fut accusé d'avoir trahi les lois de l'empire par la cession des îles de Hong-Kong aux Anglais (1965). Dès-lors les mandarins, libres dans leurs rancunes, et qui s'autorisaient toujours de ce que les édits antérieurs n'avaient pas été formellement révoqués et abolis par les concessions impériales, partirent de là pour les faire afficher dans presque toutes les provinces, et, dans plusieurs, on eut à déplorer de cruelles persécutions.

Ainsi dans la province de Pékin, quatre Chrétiens furent exilés pour la foi. Il y eut une persécution dans le Ho-Nan. Dans la mission de Kiansy, plusieurs Chrétiens furent rudement frappés. Dans plusieurs autres provinces, les mandarins exercèrent toutes sortes de vexations contre les Chrétiens, préludes de plus grandes rigueurs. Dans l'île de Chusan, les Catholiques ont aussi été inquiétés, et les mandarins ont fermé la plupart de leurs églises. Chusan avait été occupée, pendant plusieurs années, par une garnison anglaise qui tenait cette île sous séquestre, en garantie de la rançon de guerre que le gouvernement chinois s'était engagé à payer à la Grande-Bretagne (1966). Durant le séjour des troupes anglaises, plusieurs missionnaires lazaristes s'y étaient établis et y avaient opéré de nombreuses conversions. Mais leurs travaux furent compromis par la persécution dont nous venons de parler.

Dans le Kia-Ying-Chain, situé dans la province de Canton, il y eut également une persécution à propos de la fille d'un Chrétien qui, ayant épousé un païen, faisait des efforts pour convertir son mari. Le mandarin ou préfet Wan écoutant les plaintes de la famille du païen, prit chaudement son parti et donna le signal d'une persécution contre les Chrétiens. Une église, sinon plusieurs, fut détruite; quelques Chrétiens furent emprisonnés, et, parmi eux, un missionnaire français, que ses compagnons d'infortune croyaient originaire de la province de Kweichan. Au moins c'est ainsi qu'ils le désignèrent à l'officier devant le tribunal duquel il fut traduit, et que d'abord il ne détrompa point.

Mais comme après cinq ou six jours d'emprisonnement ses souffrances étaient devenues intolérables, il fit connaître la vérité à laquelle les autorités chinoises commencèrent par ne pas croire. Il avait été arrêté le 31 août 1850; ce fut seulement le 17 septembre que le ministre français en Chine (1967) fut informé de son arrestation. Celui-ci écrivit aussitôt à Seu, gouverneur de la province de Canton, pour obtenir que le missionnaire fût relâché, et en même temps il envoya au plénipotentiaire chinois la copie d'une proclamation fulminée contre les Chrétiens par le préfet Wan, laquelle copie lui avait été adressée à lui-même

(1964) Les missionnaires de Hong-Kong ont transmis en Europe divers fragments de ce livre, faisant ressortir l'importance, au point de vue des intérêts chrétiens, d'une publication de ce genre, qui prouve, en même temps, que les personnages les plus haut placés du Céleste-Empire se préoccupent vivement des doctrines chrétiennes. Voici un passage du livre de Keyng :

« L'année dernière, l'empereur me donna l'ordre de régler les affaires relatives aux étrangers; dans ce but, j'étudiai avec beaucoup de soin la religion professée par les hommes de l'Occident, afin de reconnaître sûrement si cette religion est pure ou corrompue; et, après un examen approfondi, je me suis convaincu que, dans tout ce que la religion enseigne, il n'y a réellement rien qui ne soit bon. J'ai cru devoir en rendre compte à l'empereur et le supplier de montrer sa bienveillance envers les hommes des pays lointains et de ne point interdire ou persécuter leur culte. Mon secrétaire particulier, Li, m'a confié que, dans une maladie qu'il eut cet hiver, après avoir invoqué vainement le secours de tous les dieux, de tous les docteurs et de tous les devins, il s'avisa d'essayer les prières qui sont recommandées par les hommes de l'Occident. Il leva donc les yeux au ciel, se prosterna contre terre, et pria, en invoquant les noms du Dieu du ciel et de Jésus. Le lendemain il fut rétabli... »

(1965) *Ami de la religion*, juin 1851.

(1966) *Vérité*, du 2 avril 1852.

(1967) M. Forth-Rouen.

avec la nouvelle de l'arrestation du missionnaire. Le commissaire impérial accorda ce que l'on demandait, et le missionnaire fut mis en liberté; il arriva sain et sauf à Canton. De plus, on fit rendre compte au préfet de sa conduite, et de la proclamation qu'il avait lancée pour ameuter les infidèles contre les Chrétiens. Cette pièce a été livrée à la publicité (1968): elle est à la fois curieuse et intéressante, car si, d'un côté, elle montre les étranges objections que le christianisme éveille dans l'esprit d'un païen chinois, elle prouve, de l'autre, que le christianisme n'est pas ignoré des lettrés autant que peut-être on le pense.

Et, au milieu de ces persécutions, de ces tracasseries partielles qui n'ont d'ailleurs plus, comme on a pu le remarquer, ce caractère de tenacité et d'orgueil indompté d'autrefois, puisque les réclamations de la diplomatie les font souvent cesser; au milieu de ces vexations des mandarins, on vit, parmi les Chrétiens chinois, comme toujours, et grâces en soient rendues à Dieu! des scènes de courage dignes des premiers siècles de l'Eglise. En voici une que nous rapporte un missionnaire (1969).

Il s'agit de la conversion héroïque d'un prétorien de Konan-Thien, appelé Mâ. « Peut-être, continue le missionnaire, seriez-vous aise d'apprendre les événements qui l'ont suivi de près? En décembre 1850, le père et le fils Mâ furent traduits devant les tribunaux; ils furent soumis à plusieurs interrogatoires, et cruellement frappés par ordre du mandarin; on les somma de fouler la croix. Sur leur refus plein d'énergie, quatre satellites sempafent aussitôt du fils Mâ, le traînent et le couchent sur une croix tracée à dessein au milieu du prétoire. Mais le pieux néophyte ne fit qu'embrasser le glorieux instrument de son salut, en disant à ses persécuteurs: *C'est de plein gré que je me suis converti; je veux rester Chrétien jusqu'à la mort!* Et comme on frappait le fils, pensant en triompher plus facilement, le père Mâ se tourna vers sa femme, qui était accourue et qui jetait les hauts cris: *Ma femme*, lui dit-il, *tu devrais te réjouir de ce que ton fils est frappé pour la gloire de Dieu.*

« Ces paroles, dites avec fermeté, émurent l'auditoire et furent suivies d'un profond silence. Le mandarin aussitôt fait lever la séance, en disant aux néophytes qu'il leur accorde trois jours de réflexion, et ne leur assigne pour prison que la ville de Konan-Thien. Le lendemain, le père se réfugiait auprès de moi, qui visitais une station située à cinq lieues du théâtre de la persécution. Oh! quel ne fut pas mon attendrissement, en voyant ce vieillard plein de dignité, autrefois la terreur du pays, venir aujourd'hui se jeter aux pieds d'un pauvre prêtre, pour y trouver un asile contre la persécution dont naguère il était l'âme! aujourd'hui la persécution a cessé. La famille a perdu une partie de son avoir, ainsi que sa dignité au prétoire; mais elle a eu le bonheur de conserver sa foi dans toute sa pureté... » *Voy.* l'article MARTYRS EN CHINE, EN COCHINCHINE, AU TONKIN, etc.

XXI. Telle est, autant qu'il nous a été donné de l'établir dans un cadre aussi restreint, la situation du christianisme en Chine. « Tour à tour protégés et proscrits, dit un écrivain dont l'hommage ne sera pas suspecté de partialité (1970), honorés et persécutés, appelés un jour aux dignités de la cour impériale pour être le lendemain jetés dans les cachots ou conduits au supplice, les missionnaires ont poursuivi leur glorieuse tâche sans se laisser un seul moment exalter par les perspectives d'une faveur passagère ou abattre par les coups des plus redoutables persécutions. Tous les peuples catholiques de l'Europe, Français, Espagnols, Italiens, Portugais; toutes les congrégations, Lazaristes, Dominicains, Franciscains, Jésuites, se sont ligués dans cette lointaine croisade, pour prendre l'Asie à revers et conquérir à la domination spirituelle de Rome la plus antique, la plus civilisée, mais aussi la plus corrompue des nations asiatiques. Aujourd'hui la Chine est découpée en évêchés ou vicariats apostoliques, où les nouveaux apôtres se sont partagé le rude labeur de la conversion. Les progrès sont lents, mais cette lenteur n'a point lassé l'espérance; la foi n'avance que par degrés presque insensibles, mais elle ne recule jamais (1971)... »

(1968) Une traduction en a été insérée dans la *Vérité*, n° du 21 décembre 1850.

(1969) *Annales de la propagation de la foi*, mai 1851.

(1970) M. C. Lavallée, *Revue des Deux-Mondes*, février 1852.

(1971) Le même écrivain donne encore des détails et prononce un jugement sur les efforts du protestantisme en Chine, qui ont trop de valeur dans sa bouche pour que nous ne les citions pas aussi: « Les diverses sectes de la communion protestante, dit-il, possèdent également des prédicateurs qui ont entrepris la conversion des Chinois. Ces missionnaires, ou plutôt ces agents, ne quittent point les ports légalement ouverts à l'étranger: ils arrivent avec leur famille; ils sont assurés de recevoir un salaire élevé; ils exercent la médecine ou se livrent au négoce, et le prêche n'est pour eux qu'un incident de leur existence confortable et paisible. Sans doute, en guérissant gratuitement les malades, ils inspirent aux populations chinoises une haute idée de la science européenne, ils servent l'humanité; mais où est le mérite, quelle est la gloire de ces fonctions sans péril? Comparez le pasteur méthodiste expédié de Londres par une société d'actionnaires et apportant une cargaison de bibles, comparez-le à ce jeune prêtre qui, à peine débarqué sur la terre de Chine, part, plein d'ardeur et de foi, pour les provinces les plus reculées, où l'attendent, après les dangers d'un long voyage, les périls plus grands encore et les privations de toute sorte et de tout instant attachés à l'apostolat! Sortant la nuit, se cachant le jour, exposé sans cesse aux soupçons d'une population ignorante ou d'un mandarin fanatique, le missionnaire français n'a d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, d'autre espoir que le martyre. Voilà, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les produits que nous introduisons en Chine; ils méritent, à coup sûr, de notre part une protection au moins égale à celle que l'or-

D'après tout ce que nous venons de dire et de rapporter, on peut juger, ce nous semble, de la valeur de cette assertion d'un publiciste célèbre : « Il n'est presque pas possible que le christianisme s'établisse *jamais* à la Chine (1972). » Et savez-vous quelles raisons en donne Montesquieu? Il renvoie d'abord aux décrets par lesquels les magistrats chinois proscrivent la religion chrétienne (1973), et il ajoute : « Les vœux de virginité, les assemblées des femmes dans les églises, leur communication nécessaire avec les ministres de la religion, leur participation aux sacrements, la confession auriculaire, l'extrême-onction, le mariage d'une seule femme ; *tout cela renverse les mœurs et les manières du pays, et frappe encore du même coup sur la religion et sur les lois.* La religion chrétienne, par l'établissement de la charité, par un culte public, par la participation aux mêmes sacrements, semble demander que tout s'unisse : *les rites des Chinois semblent ordonner que tout se sépare* (1974)... »

Voilà ce que dit Montesquieu. Mais il n'a pas fait attention qu'il n'est pas de pays, pas de peuples dont, avant leur conversion au christianisme, on n'ait pu dire cela, parce que des obstacles aussi grands, aussi difficiles, se rencontraient dans leurs mœurs et dans leurs lois. Est-ce que, lors de l'établissement de la religion chrétienne, le monde païen, l'immense empire romain, ne présentaient pas des difficultés insurmontables aux yeux de la sagesse humaine? A n'en juger que par les lumières de cette sagesse, l'œuvre de conversion devait en effet paraître impossible. Tout était en contradiction avec le christianisme ; il venait tout renverser, non-seulement les coutumes, les habitudes particulières à chaque peuple, mais ce qui était plus difficile, les penchants mauvais de la nature humaine elle-même, et nul doute que plus d'un philosophe se trouva alors pour prononcer que *jamais* cette religion ne pourrait s'établir et franchir d'aussi invincibles barrières. Pourtant, on sait ce que le christianisme a fait ; il a non-seulement surmonté, renversé les autels du paganisme, mais il a aussi changé, transformé, élevé le vieux monde. Qui donc, en présence des faits et de tout le bien accompli, oserait douter encore de la puissance de conversion que Jésus-Christ a donnée à son Eglise ; et ce divin Rédempteur n'a-t-il pas annoncé que toutes les nations embrasseraient son Evangile? *Voy.* entre autres endroits de l'Ecriture, le psaume XXI, et l'article CHRISTIANISME EN ASIE, n° VI.

Mais c'est trop nous appesantir là-dessus. En ce qui concerne la Chine, on trouve dans les œuvres du plus grand de ses philosophes, Confucius, ces propres paroles : « La lumière vous sera apportée par un docteur venant de l'Occident. » Voilà une tradition qui ne s'est point perdue dans l'empire du Milieu ; et l'on a vu, par les faits qui précèdent, si, malgré beaucoup de vicissitudes, malgré des progrès bien lents et souvent suivis de tristes reculs, on peut cependant désespérer de l'avenir du christianisme dans ces contrées. Ce qui, à nos yeux, à nos désirs impatients, paraît trop lent ; ce qui nous semble des défaites et des obstacles, n'est que la marche mystérieuse de la Providence qui prépare ses voies et qui veut exercer notre foi pour en rendre les efforts et les désirs plus sûrs et plus méritoires.

Au reste, au moment même où nous écrivons, la Chine est depuis plusieurs mois, dans toute son étendue, comme une vaste mer battue de vents et de tempêtes, et encore chaque jour devient-elle plus agitée. Enfin, Dieu a aussi ébranlé le *Céleste-Empire !* et ce ne peut être sans un dessein adorable dont l'avenir ne tardera sans doute pas à nous donner l'explication (1975). Il paraît que déjà les moins clairvoyants ne peuvent s'empêcher d'être frappés d'une

gueilleuse Angleterre accorde à une caisse d'opium ou à une balle de coton. » (*Revue des Deux-Mondes*, ibid.)

(1972) *Esprit des lois.*, liv. XIX, chap. 18.

(1973) *Lettres édifiantes*, recueil 17.

(1974) *Esprit des lois*, loc. cit. — Serait-ce sous l'empire du même sentiment de doute que celui de Montesquieu, que M. Xavier Raymond, qui a, dit-on, parcouru la Chine, aurait écrit ses impressions sur ce vaste Etat (*Journal des Débats*, mai 1855)? Nous le craignons à certaines idées de son travail. Toujours est-il que cet écrivain présente une observation qui ne manque pas de portée philosophique et religieuse, et que nous recueillons comme un hommage au christianisme. Après avoir montré, comme un des traits caractéristiques de la nation chinoise, l'impuissance où est ce peuple de généraliser les faits, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral, social ou politique, et de s'élever par conséquent à la connaissance des lois qui régissent les intelligences et constituent les sciences physiques et les sciences morales, M. Raymond fait remarquer *que cette faculté généralisatrice semble être l'apanage exclusif des peuples chrétiens*, et pourrait expliquer la supériorité de ces peuples et l'expansion de leur civilisation sur toutes les autres. « Pourquoi, dit à ce propos M. de Lourdoueix, chez les Chrétiens, les lois physiques, mathématiques et logiques, sont-elles l'objet d'une attention, d'un respect presque religieux? C'est que ces lois se rapportent à la sagesse de Dieu, c'est qu'elles sont sa raison, sa volonté immuable, sa parole coordonnée et lumineuse. Nous connaissons par la révélation la mystérieuse essence de ces lois que l'humanité, livrée à ses seules forces, n'aurait pu découvrir. Il n'en est pas de même pour le Chinois ; il arrive par le travail individuel, par l'empirisme, par des expériences dont les résultats se transmettent traditionnellement, à exécuter des ouvrages immenses ; mais son esprit attaché à chaque but matériel immédiat est incapable de s'élever à la conception de l'idée, qui est la forme intellectuelle de la loi divine... » Or, que les lumières de la révélation lui arrivent, et le Chinois, lui aussi, connaîtra l'essence mystérieuse de ces lois ; qu'il vienne à pratiquer la loi divine, et son intelligence s'ouvrira. *A mandatis tuis intellexi*, dit le Prophète (*Psal.* CXVIII) ; et c'est la conclusion que nous aurions voulu voir tirer par les publicistes que nous venons de citer.

(1975) Le *Mémorial catholique*, n° de mai 1855, au tom. XI, p. 178.

suite d'événements qui préparent des modifications radicales dans les conditions de cet empire. Soyons certains, dans tous les cas, que rien ne s'accomplit là, comme partout, sans que Dieu ne se dispose à tirer le bien de toutes ces agitations, qui étonnent et effrayent peut-être les esprits pusillanimes, mais qui doivent nous tenir dans une attente confiante.

Qui sait? Il nous sera peut-être donné de voir s'ouvrir une ère de prospérité pour la religion dans ces contrées, et de constater des progrès heureux et inattendus. En attendant, nos missionnaires sont dans la voie qui conduit au triomphe, c'est-à-dire qu'ils souffrent et qu'ils sont souvent victimes des événements politiques qui s'accomplissent. Mais prions! espérons! Le Calvaire est le signe de la prochaine victoire!

En terminant cet article, disons que la Chine, y compris le Tonkin, possède actuellement (année 1855), vingt-deux vicariats gouvernés par vingt-sept évêques, vicaires apostoliques ou coadjuteurs. Ce sont les missionnaires de la Propagande qui répandent et propagent la foi dans ces contrées lointaines. Parmi eux se trouvent un grand nombre de prêtres français que soutient l'*OEuvre de la propagation de la foi*. Des sœurs de la Charité de l'ordre de Saint-Vincent de Paul y exercent avec dévouement leur mission de bienfaisance, d'enseignement et d'assistance en faveur de tous les affligés. C'est ainsi que l'action chrétienne se fait sentir et pénètre peu à peu. C'est là le plus puissant moyen de succès; c'est, avec la prédication, le levain qui fera fermenter toute la pâte au temps marqué. Oui, c'est par la charité, par le pur esprit évangélique que le christianisme s'étendra de plus en plus en Chine, comme ailleurs. Il subit encore aujourd'hui, dans ce vaste empire, ces perpétuelles alternatives de paix et de cruelles épreuves où nous l'avons vu depuis le commencement; mais répétons-le, et n'en doutons pas, la charité, le feu de l'amour, feront tomber tous les obstacles, et la Foi au Christ vainqueur finira par s'y établir tout à fait et par régner sur les cœurs!

CHIONIE (Sainte), martyre; confessa la foi à Thessalonique, et fut condamnée au feu en 304, sous la persécution de l'empereur Dioclétien. (*Voy.* AGATHON, confesseur.) Chionie était sœur d'Agape et d'Irène, qui souffrirent aussi le martyre. Le *Martyrologe romain*, Adon et Usuard, nomment sainte Agape et sainte Chionie sous le 3 avril, et sainte Irène sous le 5 du même mois. On appelle aussi notre sainte martyre *Quionie*; mais elle est plus souvent nommée *Chionie*.

CHOLERA-MORBUS. *Voy.* l'art. PESTE.

CHOSROES, roi de Perse. *Voy.* les articles CANDIDUS, évêque de Sergiopolis, et EDESSE (Charité des habitants d').

CHOSROES, fils d'Hormisdas, et petit-fils du précédent. *Voy.* SERGIUS (Saint).

CHRETIENS. Avant de s'appeler ainsi, les disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire ceux qui croyaient en lui et qui étaient baptisés en son nom, étaient désignés sous différents noms, tous aussi significatifs les uns que les autres, comme nous le voyons dans les *Actes des apôtres*. On voit d'abord le nom d'*Eglise*, donné à tout le corps, à tout l'ensemble des disciples (1976). Puis les noms de *croyants*, de *fidèles*, de *saints*, de *disciples*, de *frères*, et enfin de *Chrétiens* donnés aux membres de l'Eglise.

I. Nous ne nous arrêterons point ici au nom d'*Eglise*, devant en traiter ailleurs. — *Voy.* l'article EGLISE.—Les noms de *croyants* et de *fidèles* (1977) marquent que la foi est le fondement du christianisme : *Chistiana plebs, cui de fide nomen est*, dit saint Cyprien, parce que nous ne sommes Chrétiens qu'autant que nous sommes membres de Jésus-Christ, et en tant que Jésus-Christ est en nous. C'est par la foi qu'il y vient, *Christum per fidem habitare in cordibus nostris*. (*Ephes.* III, 17.)

Le nom de *saints* qui est désigné dans les *Actes* (1978) se trouve plusieurs fois dans les *Epîtres* de saint Paul. Il était donné aux Chrétiens comme membres du vrai Nazaréen, qui est Jésus-Christ : *Nazarenus, id est sanctus*. Il leur convenait aussi comme étant sanctifiés par le baptême et par le Saint-Esprit, qui descendait alors visiblement, et à cause de la sainteté de leur état et de leur vocation : *Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem*. (*I Cor.* VII, 15.)

Le nom de *disciples* paraît avoir été le plus commun avant que celui de *Chrétiens* fut introduit. C'était un nom par lequel tous ceux qui avaient embrassé la divine doctrine du Rédempteur, témoignaient qu'ils regardaient Jésus-Christ comme leur unique maître, et qu'ils faisaient profession de suivre ses maximes, de marcher dans sa voie, et de n'écouter plus Moïse, mais d'écouter Jésus-Christ seul : *Ipsum audite*. (*Luc.* IX, 35.)

Il est un nom qui était fort commun aussi dans la primitive Eglise, c'est celui de *frères*, comme on peut le voir dans les *Epîtres* de saint Paul et dans les *Actes*, où il est fréquemment employé (1979). Il y a toute apparence qu'en se donnant ce nom, les membres de la communauté primitive ont eu égard à ce que Notre-Seigneur avait dit : *Unus est magister vester. Omnes autem vos fratres estis* (1980).

Ce nom si doux, si touchant, était reproché aux Chrétiens du temps de Tertullien,

(1976) Ce nom, qui a premièrement été donné par Jésus-Christ lui-même, en *S. Matth.* XVI et XVIII, se trouve plus de vingt fois dans les *Actes*, notamment au chap. XI, 22.

(1977) *Act. apost.* X, 45; XI, 21.

(1978) IX, 32.

(1979) *Voy.* entre autres, les chapitres XI et XII.

(1980) *Matth.* XXIII.

et ce Père dut en rendre raison aux païens, « Ce sont ces œuvres d'amour, leur dit-il, qui aigrissent le plus violemment contre nous quelques-uns de vous. *Voyez*, disent-ils, *combien ils s'aiment!* mais vous, vous vous haïssez mutuellement. *Et comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres!* ajoutent-ils. Mais vous, vous êtes plus disposés encore à vous entre-égorger. Ils ne nous blâment encore de nous désigner sous le nom de *frères*, que parce que parmi eux toute dénomination de parenté n'est que le témoignage d'une affection simulée. Nous sommes aussi vos frères par le droit de la nature, notre commune mère, quoique vous soyez peu hommes et de mauvais frères. Mais combien plus dignement on nomme *frères* et on regarde comme tels ceux qui reconnaissent en Dieu le même Père (1981), qui s'enivrent du même esprit de sainteté, qui sortis du sein de la même ignorance, ont été frappés de l'éclat de la même vérité. Mais peut-être on nous regarde comme des *frères* peu légitimes, parce que notre fraternité ne fait jeter aucun cri à la tragédie (1982); ou parce que les biens que nous possédons nous unissent comme des frères, ce qui, parmi vous, dissout presque toujours la fraternité (1983). » — On peut supposer que ce mot de *frères* a duré assez longtemps dans l'Eglise, car nous le voyons encore employé au IIe siècle par les martyrs de Lyon et de Vienne. *Voy.* l'article LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON AU IIe SIÈCLE.

II. Nous passons maintenant au nom de *Chrétien* : c'est celui qui est demeuré comme le plus honorable et le plus digne. Il marque davantage, en effet, l'union étroite que nous avons avec Jésus-Christ notre Chef; la part que nous avons à son onction divine; car, en nous faisant ses membres, il nous a fait rois et prêtres : *Fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes*; *Christus a chrismate et Christiani a Christo* (1984). Toute l'Eglise est le Christ entier, et chaque Chrétien est aussi un christ en son particulier, *omnes Christi et Christus sumus.*

On n'a rien de bien certain sur ce qui donna occasion de changer le nom de *disciple* en celui de *Chrétien*; on conjecture, avec assez de vraisemblance, que la communauté primitive s'étant étendue et s'étant vue si florissante, cela donna du courage aux Chrétiens et leur inspira la sainte hardiesse de prendre enfin le nom de leur Maître, le nom sacré de l'Auteur de la religion qu'ils professaient.

On apprend, dans un traité en forme de dialogue contre les ariens, faussement attribué à saint Athanase, mais reconnu depuis pour être de Vigile, évêque de Tapse en Afrique, et qui vivait durant la persécution des Vandales, qu'il s'était élevé tant de sectes qui donnaient le nom de *disciples* à leurs sectateurs, que les apôtres, pour cette raison, changèrent ce nom de *disciples* en celui de *Chrétiens*. Le traité ajoute même que les apôtres s'assemblèrent à Antioche, afin de délibérer sur cela et de prendre ce parti : *Tunc apostoli convenientes Antiochiæ, omnes discipulos uno nomine, id est Christianos appellent discernentes a communi discipulorum vocabulo.*

De plus, le célèbre Turrien, qui parut avec éclat au concile de Trente, déclare (1985) avoir trouvé un fort ancien manuscrit grec contenant une partie des canons d'un concile tenu à Antioche par les apôtres; il ajoute que le titre de ce manuscrit porte que ce fut le martyr Pamphile qui avait trouvé ces canons dans la bibliothèque d'Origène. Turrien cite ce titre en grec, et le sommaire de quelques-uns de ces canons, dont le premier marque « que les *disciples* prendront dorénavant le nom de *Chrétiens.* »

Ce seraient là des autorités considérables pour nous persuader que le nom de *Chrétiens* fut adopté par suite d'une délibération prise dans un concile tenu à Antioche. Mais ces autorités ont été contestées, et l'on s'est rejeté surtout sur ce que Turrien n'avait pas une critique assez sûre. Nous ne les mentionnons donc que pour mémoire, sans vouloir entrer dans les discussions auxquelles elles ont donné lieu.

Au surplus, il n'y a rien d'invraisemblable dans le fond de tout cela; et lors même qu'on n'aurait pas ces témoignages de plus ou moins de valeur, on ne pourrait croire que le nom de *Chrétiens* ait été pris au hasard. Si donc ce n'est pas le caprice qui a fait donner ce nom, il faut qu'il y ait eu délibération; or qui pourrait nier que, pendant l'année que saint Paul passa à Antioche, il ne s'y tint pas quelque assemblée où l'on eût à délibérer des affaires de la religion? Les *Actes* disent (1986) : « Il y avait alors dans l'Eglise d'Antioche des prophètes et des docteurs (1987), entre lesquels étaient Barnabé et Simon qu'on appelait le Noir, Lucien le Syrénéen, Manahem, frère de lait d'Hérode le Tétrarque, et Saul. » Comme on le voit, les apôtres étaient en nombre suffisant à Antioche pour s'assembler avec le reste de l'Eglise pour délibérer sur cette question, comme ils le firent pour envoyer saint Paul et saint Barnabé à Jérusalem, et

(1981) Belle image, tirée de la naissance corporelle. (*Rem.* de l'abbé Allard, dans sa trad. de l'*Apolog. de Tert.*, in-8°, 1827, p. 432.)

(1982) Allusion aux *Frères thébains* d'Euripide. (Id., ibid.)

(1983) Tertull., *Apolog.*, cap. 39.

(1984) *Apoc.* I, 6.

(1985) Dans son *Apologie* contre les centuriateurs de Magdebourg pour les canons des apôtres, et les épîtres décrétales des anciens Papes, liv. I. cap. 25.

(1986) Cap. XIII, 1.

(1987) C'est-à-dire des fidèles qui possédaient le don de prophétie et une aptitude particulière pour instruire les autres dans la religion. C'étaient des hommes doués de ces dons qu'on choisissait d'ordinaire pour les placer à la tête des Eglises comme pasteurs. (Le docteur d'Allioli, *Comment.*, t. IX, p. 80; *in Act.* XIII.)

cette assemblée peut bien être appelée un concile.

Quoi qu'il en soit, il est certain, dans toute la tradition, que ce fut à Antioche, vers l'an 41 ou 43, que les fidèles commencèrent à s'appeler *Chrétiens*. Tillemont, parlant de la mission de saint Paul dans cette ville, ajoute : « Ce fut à Antioche que les disciples commencèrent alors à être appelés du nom de *Chrétiens*, qui, nous communiquant le Nom adorable de Jésus-Christ Notre Sauveur, nous rend aussi participants de tous les autres qui lui appartiennent, et nous oblige d'en faire paraître les vertus et les perfections dans notre vie (1988).

Voilà pour le lieu; maintenant on ne saurait non plus douter que ceci vînt des apôtres. Saint Grégoire de Nysse dit positivement que ce fut par leur ordre (1989) que ce nom nous a été donné (1990). Un autre Père (1991) écrit que le Saint-Esprit voulut accomplir en cette sorte ce que les prophètes avaient promis, à savoir : que Dieu donnerait à ses serviteurs un *nom nouveau* (1992). Et, en effet, ne trouvant point de nom sur la terre qui nous fût commun, parce que nous ne sommes pas un seul peuple, mais ramassés de divers peuples, il a fallu que nous en reçussions un du ciel.

D'après ce qui précède, on jugera sans doute que si les deux autorités citées plus haut ne sont pas admises par tous les critiques, elles ne contiennent rien du moins qui ne soit conforme aux faits sur lesquels il n'y a aucun doute.

III. Le nom de *Chrétiens* l'emporta en peu de temps sur tous les autres noms dont nous venons de parler (1993). Il passa aussitôt d'Antioche à Rome; car nous voyons que saint Pierre l'emploie dans sa *Ire Epître*. Les païens n'ont presque pas connu notre religion sous d'autre nom; mais, ne connaissant pas le mystère de l'onction divine dont le mot de *Chrétiens* est dérivé selon la langue grecque, ils le tiraient d'un autre mot de la même langue qui signifie *bon et utile* (1994).

Il faut remarquer que ce grand nom de *Chrétien* était, pour les fidèles des premiers temps, comme il doit toujours l'être pour nous, un nom de courage, de générosité, d'héroïsme. C'était un bouclier par lequel ils repoussaient tous les traits des persécuteurs, et ils avaient cette parole continuellement à la bouche : *Je suis Chrétien*, « *Christianus sum.* » Tertullien en rend témoignage lorsqu'il s'écrie (1995) : *Dicimus, et palam dicimus, et vobis torquentibus. Lacerati et cruenti vociferamus, Deum colimus per Christum ! per eum et in eo se cognosci vult Deus et coli.* « Ce que nous sommes, nous le disons, et nous le disons publiquement, au milieu même de vos tortures. Déchirés et ensanglantés, nous nous écrions : C'est Dieu que nous adorons par le Christ ! Dieu veut être connu et adoré par lui et en lui. »

Sainte Blandine, dont Eusèbe raconte le martyre (1996), n'avait point d'autres armes ni d'autre consolation que cette parole : *Je suis Chrétienne*, *Christiana sum.* Le diacre appelé Sanctus dans Eusèbe (1997), à toutes les questions qu'on lui faisait, quel nom il avait, de quel pays, de quelle ville, de quelle condition il était, ne répondait rien autre chose, sinon ces deux mots si grands et si puissants : *Christianus sum !* Voilà ce que nous voyons, au reste, dans tous les *Actes des martyrs*, et à quelque âge, à quelque sexe, à quelque condition qu'ils appartinssent, tous confessaient hautement, courageusement leur nom : *Je suis Chrétien !* Les vierges timides, comme les petits enfants eux-mêmes, n'avaient pas d'autres armes à opposer à leurs persécuteurs, et cette arme

(1988) Tillemont, *Mémoire pour servir à l'histoire ecclés.*, etc., t. I, 1693, p. 216.

(1989) On ne pourrait objecter à cela les paroles de saint Chrysostome qui dit (*In Act.*) que ce nom fut l'effet du séjour si long que saint Paul fit à Antioche : *Revera in Antiochia appellati sunt nostri propter hoc, nomine Christianorum, quia Paulus in ea tanto tempore perseveravit ;* ni ce que dit Œcumenius sur ces paroles, que ce fut une action comparable aux premiers miracles, car tout ceci est un hommage à saint Paul, mais ne saurait empêcher que les apôtres n'aient décidé que les fidèles prendraient désormais le nom de Chrétiens. Il put se faire même que la considération des travaux de saint Paul entra pour beaucoup dans leur décision, et il était digne en effet et de l'Apôtre des gentils et de l'Eglise des gentils, qui devaient former le corps de l'Eglise et qui ne rougissaient point de Jésus-Christ, comme semblaient le faire les Juifs, de prendre les premiers le nom de ce divin Sauveur.

(1990) Greg. Nyss., *Christ. Op.*, t. III, p. 270.

(1991) S. Chrys., *in Act.*

(1992) S. Amb., ps. XXXVI, p. 685.

(1993) Un auteur, Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans au XVIe siècle, met une différence entre les noms divers que nous avons rapportés. Il prétend, dans son livre *De veteribus Ecclesiæ ritibus*, in-4°, 1622, l. I, cap 25, que le nom de *Chrétien* ne se donnait qu'à ceux qui avaient reçu la confirmation et l'onction du Saint-Esprit, qui leur donnait le droit d'être appelés *Christiani a chrismate.* Il ajoute que le nom de *Fidèle* ne se donnait pas même à tous ceux qui avaient été confirmés, mais ils n'étaient pas reçus à manger le corps de Jésus-Christ, parce que l'on ne confiait ce Sacrement qu'à ceux de la fidélité desquels on était sûr par l'expérience d'une vie bien chrétienne. Enfin il dit que les noms de *juste* et de *saint* n'étaient que pour ceux qui étaient éminents dans la piété chrétienne. Mais, outre que de l'Aubépine n'apporte aucune preuve de ce qu'il avance, il est certain que, dans les *Actes*, dans les Pères et dans les conciles, tous ces noms se prennent indifféremment pour toutes sortes de baptisés. (Voy. *La discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles*, 2 vol. in-4°, 1689, t. I, p. 63, ouvrage qu'il faut consulter sans doute avec précaution, puisqu'il a pour auteur le P. Pasquier Quesnel, mais qui, en dehors des points où l'auteur a pu glisser quelque chose de son esprit, n'en renferme pas moins les choses les plus excellentes.)

(1994) Au lieu de *Christiani* ils disent *Chrestiani*, du mot grec χρηστός. (Vid. *Apol*, Just. ; *Apol.* Tertul., et Lactance, lib. IV, c. 9.)

(1995) *In Apol.*, cap. 21.

(1996) Euseb., l. V, c. 1.

(1997) Id., ibid.

les rendait invincibles contre toutes les tortures : *Christianus sum!*

Ah! c'est qu'ils étaient fidèles à la foi jurée! Ils sentaient qu'ils n'étaient pas seulement *Chrétiens* comme sectateurs de la doctrine du Christ, mais comme ses frères, comme devant reproduire ses exemples, sa vie tout entière. De même que le Verbe a revêtu l'humanité, les Chrétiens devaient revêtir sa divinité; ils devaient être d'autres Christs : *oints* comme lui, *couronnés*, *rois* comme lui (1998). Aussi quelle vie admirable menaient les premiers Chrétiens! quelles vertus! quelle union! quel amour! quelle sainte fraternité! quel dévouement! quelle charité! *Voy.* l'article Moeurs des premiers Chrétiens.

Comme ces premiers Chrétiens, nos aînés, nous sommes membres du même corps, le Christ; membres du même royaume de Dieu sur la terre, l'Eglise. En recevant le sacrement régénérateur, nous avons prêté le serment de sujets, nous avons juré *fidélité et hommage*, c'est-à-dire juré fidélité personnelle à la foi chrétienne, et fait hommage d'un zèle actif dans le service de Dieu, dans la fructification du talent qui nous a été confié. A raison des promesses baptismales, nous portons le nom glorieux de *Christiani*, hommes du Christ, et, revêtus de la livrée de Notre-Seigneur, nous devons marcher tous sous sa bannière à la conquête de son royaume : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus* (1999).

Ainsi, dit un auteur (2000), les Chrétiens ne sont pas seulement obligés à garder une foi inviolable à la parole du divin Sauveur, mais leur foi doit être agissante et se manifester par les œuvres que le Christ doit un jour récompenser magnifiquement. C'est par ces œuvres, réglées sur cette parole, que la foi s'exprime et que la fidélité du cœur prend une forme sensible. Or, comme c'est à l'Eglise que le Christ a confié le trésor de sa parole, comme c'est elle qui est la société de ceux qui sont appelés à être incorporés à Jésus-Christ, et que sa mission est de faire, de ceux qui entrent dans son sein, autant de véritables membres vivants de son divin Epoux (2001), c'est surtout par leur obéissance envers l'Eglise que les Chrétiens manifestent la sincérité de leur foi. Nul n'est excepté de cette obéissance; tous les hommes ont été soumis à l'autorité enseignante de l'Eglise, pour être élevés par elle dans l'amour de la vérité et de la pratique des vertus, et par elle conduits au séjour éternel des félicités; l'Eglise est donc une puissance qui ne connaît d'autres bornes que celles de l'humanité elle-même, et à laquelle Dieu a donné l'empire du monde spirituel sans exception et sans réserve (2002). *Voy.* l'article Eglise.

CHRÉTIENTÉS D'ORIENT. Nous avons, dans l'article Christianisme en Asie, jeté un coup d'œil général sur le développement de la foi, aux premiers siècles, dans les contrées qui sont le berceau du christianisme comme le berceau du monde. Ici, nous avons à donner quelques notions utiles sur l'état actuel des chrétientés d'Orient (2003), et cela sans préjudice des articles plus étendus qui doivent être consacrés à chacune d'elles.

I. Les églises orientales, toutes catholiques, unies au Saint-Siége apostolique, indépendantes l'une de l'autre, et distinctes même par leur liturgie, leurs usages et leur discipline, sont au nombre de cinq : l'église chaldéenne, l'église maronite, l'église arménienne, l'église grecque-melchite, l'église syrienne.

Les Chaldéens habitaient la Mésopotamie, l'Assyrie et la Perse septentrionale, dont Tauris est la capitale; ils étaient de fervents Chrétiens, et le sang de leurs martyrs, durant les quatre premiers siècles, atteste cette ferveur de leur foi, lorsque malheureusement au ve siècle ils tombèrent dans l'hérésie de Nestorius. Séparés ainsi du grand centre de la vérité catholique, ils conservèrent leur liturgie primitive, la souillant toutefois de leurs erreurs, et portant jusqu'à l'autel les noms condamnés de Dioscore, de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Cette honteuse défection de la vraie foi durait depuis onze cents ans, lorsque, sous le pontificat de Jules III, vers 1552, un des chefs de leur Eglise vint à Rome abjurer ses erreurs, et faire sa profession de foi selon la doctrine du concile de Trente, alors assemblé.

Ce retour n'était qu'un fait isolé; toutefois l'erreur n'a pas reçu le don de l'immortalité. Vers 1680, sous le pontificat d'Innocent XI, la conversion de l'archevêque nestorien de Diarbekir entraîna la plus grande partie de la nation, et depuis lors ce retour fait des progrès sensibles, à tel point que les Chaldéens catholiques abhorrent aujourd'hui le nom de nestoriens. Cet archevêque de Diarbekir avait été fait patriarche de son Eglise par Innocent XI; Pie VIII, voyant les progrès de la vraie foi chez les Chaldéens, supprima le patriarcat de Diarbekir, et le transféra à Mossoul, grande ville de plus de 60,000 habitants, chef-lieu d'une province de la Mésopotamie.

L'église chaldéenne comprend la Mésopotamie, le Kurdistan ottoman, la Perse, le Thibet et quelques provinces de l'Inde. Cette église a pour chef un patriarche qui réside à Mossoul sous le titre de Babylone

(1998) Moëleh., *Patrologie*, I, 137.

(1999) *Luc.* xii, 31.

(2000) Georges Phillips, *Du droit ecclés. dans ses principes*, etc., § 101, n° 1.

(2001) Saint Methodius compare l'Eglise, sous ce rapport, à une mère qui recueille dans son sein tous ceux qui se consacrent à Jésus-Christ, au Λόγος, les forme à sa ressemblance et à celle de Jésus-Christ, et les enfante de nouveau comme citoyens du ciel.

(2002) S. Bernard, *De consid.*, ii, 8.

(2003) Nous puisons ces renseignements dans un article de M. Louis de Baudicourt, *Ami de la religion*, juillet 1850, et dans un article rectificatif du précédent, publié par M. l'abbé L. Paris, *Vérité* du 23 juillet 1851.

des Chaldéens. Sept autres diocèses chaldéens relèvent de sa juridiction (2004). Le patriarche actuel a été institué le 11 septembre 1848 : c'est Mgr Jos. Audo. *Voy.* l'article CHALDÉENS (Etat de la religion catholique chez les).

II. On sait que, dès l'origine du christianisme, des hérésies nombreuses se sont manifestées, et que, de là, des schismes sont bientôt survenus. Ces schismes se sont fortifiés dans les trois langues ou nations principales de l'Orient : la syriaque, l'arménienne et la grecque.

Grand nombre de Chrétiens, demeurés fidèles, habitaient dans les environs du Liban, où saint Maron avait fondé beaucoup de couvents. Les disciples de ce saint, répandus dans tout le pays, n'avaient pas peu contribué à les maintenir dans l'orthodoxie ; aussi les hérétiques les surnommèrent-ils *Maronites*, nom qui leur est resté.

Lors de l'invasion arabe, l'empereur Constantin Pogonat, qui commandait en Orient, avait fait assez bon marché des Chrétiens, et, pour se dispenser de faire la guerre, les avait déjà livrés au kalife Mâawias. Les Maronites se réfugièrent alors dans les montagnes du Liban, et ils y défendirent leur indépendance comme leur foi. Leurs évêques se mirent à leur tête, et on les vit jusque prendre les armes et montrer plus d'intrépidité que de véritable résignation chrétienne. L'un d'eux, Jean Maron, fut élu patriarche vers l'an 700, et reçut du Saint-Siége le pallium, à cause de son attachement à la religion catholique.

Jean Maron organisa les Chrétiens du Liban en nation indépendante : le Liban formait une espèce d'oasis au milieu des mécréants. Séparé du reste de la chrétienté, ce patriarche voulut que son peuple fût plus que jamais uni à Rome. Il prit le nom de Pierre, que tous les patriarches, ses successeurs, continuèrent de porter ; il adopta le rite et les ornements latins, toutefois en conservant la langue syriaque. C'était la langue que l'on parlait en Galilée au temps de Jésus Christ, et le Saint-Siége lui-même engagea les Maronites à garder cette langue dans leur liturgie, afin de conserver dans sa pureté la langue qu'avait parlée Notre-Seigneur. Les derniers mots du Sauveur sur la croix *Eloi, Eloi lama sabakthani*, sont syriaques, et c'est pour cela que les soldats juifs, ne les comprirent pas et crurent qu'il appelait Elie à son secours.

Au temps des croisades, les Maronites descendirent de leur montagne et vinrent s'unir aux croisés ; ils couvraient tout le pays entre Antioche et Damas et s'étendaient jusqu'à Jérusalem. Saint Louis en trouva même beaucoup dans l'île de Chypre où il débarqua. Il les retrouva à saint Jean-d'Acre, les réorganisa et leur donna le droit de citoyens français. Les luttes qu'ils ont eues à soutenir contre les infidèles les ont beaucoup affaiblis, et aujourd'hui la population des Maronites s'élève à 400,000 âmes (2005).

Ils ont toujours à leur tête un patriarche qui prend le titre d'Antioche des Maronites, et qui réside au célèbre couvent de Canobin au Mont-Liban ; outre les dix diocèses qui sont sous sa juridiction (2006), il gouverne en même temps le diocèse de Gibail. Le patriarche actuel est Mgr Jos. Gazeno, institué le 19 janvier 1846.

Le clergé maronite se compose, avec le patriarche et les huit archevêques ou évêques, de 873 prêtres séculiers qui desservent plus de six cents églises et chapelles. Soixante-treize couvents sont habités par 1,515 religieux, dont un tiers, au moins, est prêtre : cent cinquante séminaristes y sont formés au sacerdoce. Tous les religieux maronites, prêtres ou non, sont, comme dans tous les pays du monde, voués au célibat.

Il n'en est pas de même des prêtres séculiers ; sans doute ces derniers ne peuvent

(2004) Ce sont : Diarbekir, seul archevêché ; puis Amadia, dans le Kurdistan ; Djézyre ; Kerkouk, capitale du Kurdistan ; Mardin, dans la Mésopotamie ; Selmas et l'Adzerbaïdjan, en Perse ; Suert dans le Kurdistan, tous évêchés.

(2005) D'autres portent cette population, sans compter les femmes, les mineurs de vingt ans et les vieillards, à 418,000 ; et, en prenant ceux que nous venons d'exclure, on ne peut arriver à un chiffre inférieur à 1,500,000 Maronites de tout âge et de tout sexe. En y ajoutant pour les rites unis, environ 300,000 âmes, l'on aurait une population d'au moins 1,800,000 Catholiques, répartis sur un territoire de 7 à 8.000 lieues carrées. (*Voy.* dans le *Mémorial catholique*, t. VI, p. 331 et suiv., un curieux travail sur la population des Maronites du Liban, puisé sur les lieux mêmes.)

(2006) M. Louis de Baudicourt, dans l'article indiqué plus haut (note 2003), porte à 13 le nombre des archevêchés ou évêchés de l'Eglise maronite, et M. l'abbé Paris (*Ibid.*), le rectifiant, réduit ce nombre à 8. Mais un écrivain qui a longtemps habité le Liban, M. le comte R. de Malherbe (d'Amanville) nous a fourni un travail, — qui a d'ailleurs été vérifié par le R. P. Jouhanna Azar, vicaire général de Saïda, procureur du patriarche d'Antioche et du peuple maronite, — duquel il résulte que le territoire des Maronites est divisé en 10 diocèses : le 1er, en commençant par le Sud, est le diocèse d'Egypte ; le 2e le diocèse de Saïda, le plus grand de tous, qui s'étend depuis l'Egypte jusqu'à la rive gauche du Nahr-Tamour, fleuve dont l'embouchure se trouve à trois ou quatre cents lieues sud de Beyrouth ; le 3e, le diocèse de Beyrouth qui, de la rive droite du Nahr-Tamour, s'étend au Nord jusqu'à Autélias ; le 4e le diocèse de Chypre, dont la partie continentale s'étend d'Autélias jusqu'à la rive gauche du Nahr-el-Kelb (fleuve du Chien) ; le 5e, le diocèse de Damas ; le 6e, le diocèse de Balbek ; le 7e, le diocèse de Djébaïl ; le 8e, le diocèse de Batronn ; le 9e, le diocèse de Tarabulons (Tripoli) ; le 10e, le diocèse d'Alep. — De ces *dix* diocèses, cinq sont mixtes, c'est-à dire contiennent des populations infidèles en nombre égal ou supérieur à celui des populations catholiques, ce sont les diocèses d'Egypte, de Saïda, de Beyrouth, de Damas et d'Alep. Cinq autres sont purement catholiques, ou bien ne renferment qu'une minorité sans importance de population non chrétienne. (Le *Mémorial catholique*, loc. cit., pag. 332.)

se marier ; mais il arrive souvent que l'on confère la prêtrise à des gens mariés. Cette exception faite, pour les Maronites, à la discipline ordinaire de l'Eglise, a pour cause principale la pénurie de la nation maronite, qui ne lui permet pas de former dans ses séminaires le nombre de prêtres nécessaires à la population. Il résulte de là une assez grande ignorance ; mais sans doute que ce défaut, qui a excité la pitié de quelques voyageurs, est racheté par des vertus solides. On ne pourrait point expliquer autrement la foi vive qui anime encore les populations maronites. Le clergé francais, tout instruit qu'il est, n'a pu maintenir aussi bien les populations dont il a la direction. Ceux qui condamnent d'une manière absolue le clergé maronite et ne voudraient au Liban que des prêtres français, parlent donc sans beaucoup réfléchir et font de fausses appréciations. Le rôle des Français établis dans ce pays serait peut-être moins de circonscrire leurs efforts dans quelques missions modèles que de chercher à instruire et à bonifier le clergé indigène, qui aura toujours sur les masses une action principale et naturelle.

Les Maronites ont bien conservé dans la liturgie la langue syriaque ; mais ils parlent tous maintenant la langue arabe, étant depuis des siècles entourés de musulmans. Leurs missionnaires ont quelquefois tenté de convertir les infidèles quand ils ont pu aborder les tribus arabes du voisinage; mais, au milieu du fanatisme musulman, partagé par les Druses (*Voy.* ce mot), leurs efforts n'ont jamais pu avoir que de faibles résultats, et la plupart du temps il leur a fallu donner asile, dans leurs montagnes, aux familles qu'ils convertissaient. Il est probable que, s'ils étaient mieux soutenus, ces Francs d'Orient pourraient efficacement servir à une régénération religieuse (2007). *Voy.* l'article Maronites (Etat du catholicisme chez les).

III. La nation chrétienne de l'Orient la plus attachée à la France est, sans contredit, la nation maronite ; mais la plus importante est la nation arménienne, qui compte environ six millions d'âmes, dont un million est catholique.

Nous savons déjà avec quelle foi les Arméniens ont résisté aux tentatives faites pour les attirer à la doctrine de Zoroastre. — *Voy.* l'article Christianisme en Asie, n° III. — Pendant longtemps, ils ont formé, au milieu de l'Asie Mineure, un *Etat tout à fait* indépendant des musulmans. Saint Louis, pendant qu'il était en l'île de Chypre, reçut un message du roi des Tartares, et une lettre du connétable d'Arménie. — *Voy.* l'article Ambassade des Tartares vers saint Louis, t. I, col. 889. — Cette lettre prouve qu'il y avait alors dans l'Asie Mineure un grand nombre de Chrétiens qui disputaient assez avantageusement le pays aux infidèles.

Le roi des Tartares voulait faire la guerre au kalife de Bagdad. Il engagea fortement saint Louis à attaquer le soudan d'Egypte pour empêcher ce dernier de venir au secours du kalife. Cette diversion devait singulièrement favoriser ses projets ; elle entrait, du reste, dans les plans de saint Louis. L'ardeur des princes arméniens pour étendre dans leur pays le règne du Christ était très-grande, et leur zèle paraît avoir été semblable à celui de nos croisés français ; mais il ne leur réussit guère plus qu'à eux. Et les hérésies ayant pris le dessus dans la nation arménienne, la divisèrent tellement, qu'elle finit par se laisser subjuguer par les musulmans. Le dernier roi arménien qui ait conservé la foi, abandonné par les siens, vint mourir en France vers l'année 1330.

La domination musulmane a beaucoup favorisé l'hérésie des Arméniens. Pour conserver son indépendance, le patriarche des Arméniens catholiques avait été obligé de se réfugier au mont Liban. Il avait fixé sa résidence à Bzemar, non loin du patriarche maronite. Il avait aussi établi là un grand séminaire où deux ou trois cents élèves étaient préparés au sacerdoce. Mais, en 1829, le sultan Mahmoud, reconnaissant que les Arméniens catholiques méritaient moins sa défaveur que les autres, les émancipa dans tout son empire. Depuis cette époque, un très-grand nombre d'Arméniens est revenu au giron de l'Eglise catholique. Ces conversions augmentent tous les jours, par suite du zèle du clergé arménien, le plus instruit de tout l'Orient (2008).

Il a maintenant à sa tête un patriarche.

(2007) On connaît les maux de toute espèce qu'ont soufferts les Chrétiens du Liban, dans ces dernières années, et les démarches, les appels qu'ils ont faits aux Catholiques de France pour obtenir des secours. Leur cause a été portée aux chambres en 1846 et 1847 ; des comités ont été organisés, etc. *Voy.* sur tout ceci notre *Mémorial catholique*, t. VI, p. 70 et suiv. ; 145 et suiv. ; 300 et suiv. ; 354 et suiv. ; et notre écrit intitulé : *Appel en faveur des Chrétiens d'Orient, notice sur les maux soufferts par nos frères de la Syrie*, in-8°, 1846.— A cette époque, nous avons eu la joie de lier connaissance, à Paris, avec un vénérable religieux maronite, le R. P. Jouhanna 'Azar, dont nous parlons dans la *note* précédente, (n° 2006), et qui, à son départ, nous a laissé un précieux gage de sa bienveillante amitié : un chapelet en nacre, bénit sur le tombeau de Notre-Seigneur, à Jérusalem.

(2008) En février 1856, nous écrivions dans le *Mémorial catholique*, t. XII, p. 81, 82, les lignes qui suivent : « Marie a répandu ses bénédictions en Syrie, car la délégation apostolique de Beyrouth a vu, dans le cours de l'année 1855, plus de 200 conversions au catholicisme (baptême d'infidèles ou abjurations d'hérétiques). Le délégat, Mgr Brunoni, a baptisé encore tout récemment un jeune ménage druse, qui, depuis un an, sollicitait son entrée au sein de l'Eglise. C'est le jour des Rois qu'a eu lieu cette solennité à Beyrouth. Les deux époux avaient été préparés par les sœurs de la Charité et le supérieur des Lazaristes. Prochainement, un jeune israélite doit être baptisé au collége d'Antourah.

« Ces heureux progrès sont dus, après la grâce divine, au zèle des filles de Saint-Vincent de Paul qui exercent une admirable influence auprès des schismatiques et des musulmans ; et l'on est per-

Le chef de cette église à le titre de Cilicie des Arméniens; il réside à Bzemar, au mont Liban, et il administre en même temps le diocèse arménien de Tolkat. Le patriarche actuel est Mgr Michel Der Asdnazadrian, institué le 25 janvier 1844, sous le nom de Grégoire Pierre VIII. Il a sous lui un archevêque primat arménien à Constantinople, un archevêque à Alep, et neuf autres évêques (2009-10).

Ces prélats ont pour coopérateurs environ 300 prêtres, qui tous observent le célibat. Le clergé arménien n'a point de simples évêques avec ses archevêques; seulement une trentaine de prêtres de la nation, portant le nom de *Wartabet*, sans avoir la plénitude du sacerdoce, sont mitrés et crossés comme des abbés de monastère, et peuvent donner le sacrement de confirmation aux fidèles. La nation arménienne a deux couvents de moines au Liban, deux à Vienne, un à Venise et un à Rome. Indépendamment de ces séminaires, elle a des colléges à Rome, à Venise et à Paris. *Voy.* les articles Lazare (couvent de Saint-) à Venise, et Nekhitar (Pierre), fondateur de ce monastère ou académie arménienne.

N'oublions pas de dire que, selon la liturgie arménienne, on consacre avec des azymes comme dans le rite latin, et que l'on suit le calendrier grégorien. *Voy.* les art. Arménie (Témoignages de l'Eglise d'Arménie touchant divers points de la foi catholique) et Eglise catholique en Arménie.

IV. Passons à l'Église grecque-melchite. Les Grecs, quoique beaucoup moins nombreux en Orient que les Maronites et les Arméniens, ne laissent pas, cependant, que d'y être assez répandus. Dans la seule Syrie on en compte 150,000 dont 70,000 sont catholiques. A la différence des Maronites et des Arméniens, les Grecs unis sont presque tous d'anciens schismatiques. Quoique réunis au giron de l'Eglise, cette nouvelle chrétienté a très-peu de vie et se ressent beaucoup de ses anciennes erreurs. Le patriarche uni des Grecs prend le triple titre de patriarche d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Ses prédécesseurs, pour se mettre à l'abri des persécutions, résidaient aussi au Liban, comme les patriarches maronite et arménien. Ils sont restés 170 ans au couvent Saint-Michel, près de Zouk-Mikaïl, jusqu'à l'occupation égyptienne, qui a été le signal de l'émancipation de tous les catholiques de Syrie. C'est seulement depuis cette époque qu'ils ont pu commencer à se construire des églises hors du Liban.

En quittant la montagne, le patriarche actuel des Grecs unis (2011) avait d'abord établi son siége à Damas, puis il l'a transféré à Alep. Avant de se rendre dans cette dernière ville, il est allé faire un séjour de plusieurs années à Constantinople pour obtenir du sultan la permission de continuer à porté le kalouné ou toque, que portent les schismatiques : il n'a pas réussi dans ses prétentions, mais il a obtenu du Grand Turc la décoration du *nicham*. Poussé par la vanité qui est naturelle aux Grecs, il a voulu en faire ostentation à son retour, et est entré triomphalement à Alep, escorté d'un détachement de troupes turques, pré-

suadé que si la liberté religieuse était enfin proclamée en Turquie, les conquêtes de l'Eglise seraient rapides et considérables.

« Dieu, espérons-le, ne tardera pas à faire jouir ces contrées de cette liberté si puissante pour ruiner l'empire du démon. Alors on verra un grand nombre d'Arméniens rentrer dans l'unité. Déjà plusieurs se montrent bien disposés, et si ce n'était le manque de chapelles et les difficultés qui s'opposent à leur érection, ils auraient embrassé le catholicisme. Mais, quand le Seigneur le voudra, ces obstacles tomberont, et nos frères, en abandonnant l'hérésie, ne se verront pas sans églises: ils auront le droit de bâtir des édifices consacrés au culte.

« Dans la Turquie d'Asie, cet heureux mouvement de conversions se manifeste également de la manière la plus consolante. En effet, des lettres parvenues, il y a peu de semaines, à Mgr le patriarche d'Antioche dont le *Mémorial* entretenait naguère ses lecteurs (*Voy.* t. XI, p. 128, 178), lui ont annoncé que l'archevêque jacobite de Jérusalem a fait son abjuration, le 23 juillet 1855, et que l'évêque d'Homs a suivi son exemple. De même, le village de Bahzoni et de nombreuses familles jacobites de Mardin et du Diarbekir sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, ainsi que le curé de Souëreq avec vingt-cinq familles, et le curé d'Alep avec quinze familles. On annonce encore la conversion de 1500 personnes, de deux diacres et de trois curés jacobites; de plus, on dit aussi que l'évêque de Kelleh, avec quatre-vingts familles, ne tardera pas à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, et que cette disposition se manifeste chez un grand nombre de jacobites. »

(2009-10) Voici le nom de leurs diocèses: Adana, év., chef-lieu d'une province de l'Asie Mineure; Diarbekir, év., chef-lieu de prov. dans la Mésopotamie; Mardin, év., dans la Mésopotamie. Angora (l'ancienne Ancyre), prov. de la Natolie; Artuin, dans l'Arménie; Brousse, prov. de la Natolie; Erzeroum, capitale de l'Arménie; Ispahan, en Perse; Trébizonde, chef-lieu de province dans l'Asie Mineure. C'est donc en tout douze diocèses pour l'Eglise d'Arménie. Remarquons que les six derniers diocèses du rite arménien que nous venons de nommer, à partir d'Angora, ont été créés par le Pape actuellement régnant, Sa Sainteté Pie IX, le 30 avril 1850, et qu'ils sont suffragants de l'archevêque primatial de Constantinople.

(2011) Lorsqu'on écrivait ceci, le patriarche de l'Eglise grecque melchite était Mgr Maximos Mazloum. Ce prélat, antérieurement archevêque de Myre *in partibus*, avait été institué patriarche d'Antioche pour les Grecs-unis, le 1er février 1836. Il est mort à Alexandrie le 22 août 1855, à l'âge de soixante-seize ans. Son corps a été transporté au Caire, où il repose dans l'église grecque catholique. Tous les Cairiotes, catholiques, protestants, musulmans, furent sur pied le jour de ses funérailles. Le gouvernement égyptien y avait envoyé un piquet de soldats. La portion catholique romaine du corps diplomatique assistait au grand complet à cette cérémonie. Mgr Mazloum vient d'être remplacé. C'est Mgr Clément, évêque d'Akka (Saint-Jean d'Acre) qui a obtenu tous les suffrages dans un synode du mois d'avril 1856, tenu au couvent de Saint-Sauveur, à Déril-Mokuller, et auquel assistèrent dix évêques grecs catholiques. (*Voy. Mém. cath.*, t. XII, p. 254.)

cédé par les trois crosses et les trois croix de ses trois patriarcats. Cette cérémonie, à laquelle concouraient tous les Grecs catholiques du pays, a singulièrement froissé les musulmans d'Alep. Peu de temps après leur fanatisme a éclaté, et nous avons vu (en 1851), dans les journaux, le récit des massacres et des excès dont tous les catholiques indistinctement ont été victimes.

Le patriarche, chef de cette Eglise, a le titre de patriarche d'Antioche des Grecs-Melchites; sa résidence ordinaire est à Damas, chef-lieu d'une province de la Syrie, et il administre en même temps le diocèse de Damas du rite grec-melchite. Ce patriarche a sous lui quatre archevêques et six évêques (2012). Ces prélats sont secondés par environ 120 prêtres dont beaucoup sont religieux et, par conséquent, non mariés. Les Grecs unis ont, en outre, dix-sept couvents et quatre couvents de religieuses cloîtrées, dont le nombre s'élève à quatre-vingts. Ajoutons que, selon la liturgie de cette Eglise, on consacre avec du pain fermenté, et que la communion se donne sous les deux espèces : on suit aussi le calendrier non réformé. *Voy.* l'article GRECS CATHOLIQUES (Etat du catholicisme chez les).

V. Il nous reste à dire un mot de l'église syriaque, ou mieux syrienne. Les Syriaques unis appartiennent à la même nation que les Maronites. Ces derniers sont les anciens chrétiens de Syrie qui ont conservé la foi dans toute sa pureté et ont adopté le rite latin. Les Syriaques sont des hérétiques jacobites convertis, à qui, par condescendance le Saint-Siége a laissé, comme aux Grecs, leur rite oriental particulier. Leur nombre est d'environ 100,000 en Syrie. Ils ont un patriarche qui prend aussi le titre d'Antioche des Syriens. Il habitait autrefois au mont Liban, comme les autres; depuis quelques années, profitant de la liberté accordée aux Catholiques, il est allé fixer sa résidence à Alep.

Ce patriarche, s'il vit encore, serait actuellement Mgr Jacques-Pierre Giasve, né à Alep même, le 28 mai 1778, institué patriarche le 28 janvier 1828. Huit autres diocèses syriens relèvent de sa juridiction (2013); une vingtaine de prêtres et à peu près autant de séminaristes forment tout le clergé des Syriaques unis.

Les Syriaques unis ont peu d'importance, mais les Syriaques hérétiques sont encore très-nombreux : ils sont répandus dans toute la Mésopotamie. Il serait difficile d'en préciser le nombre, on peut l'évaluer cependant à deux millions. Le Saint-Siége, il y a quelques années, leur avait envoyé un délégué apostolique, Mgr Auvergne. Ce zélé prélat a déterminé de nombreuses conversions, et l'on estime que si Dieu lui avait prêté vie, il resterait aujourd'hui bien peu d'hérétiques jacobites (2014). *Voy.* l'article SYRIE (Etat du catholicisme en).

VI. Par ce qui précède, on voit qu'il faut faire de grandes distinctions entre les Chrétiens d'Orient. Les Grecs et les Syriaques sont loin d'être des apôtres.

Aussitôt que le gouvernement turc les a eu un peu émancipés et leur a permis de bâtir des églises dans les villes musulmanes, leurs archevêques et patriarches sont sortis du Liban pour venir quêter en France. On les a confondus avec les Maronites, qui leur avaient donné l'hospitalité dans leurs montagnes, et profitant des sympathies que ces Francs du Liban inspiraient parmi nous, lesdits prélats se sont ouverts toutes les bourses. Revenus dans leur pays avec des sommes assez importantes, ils ne se sont pas bornés à construire leur cathédrale; il en est qui ont commencé par l'évêché et ont cru même qu'il convenait de lui assurer un patrimoine. Un autre, pour augmenter ses ressources, s'est mis à prêter à gros intérêts. Cette manière d'agir et d'utiliser les aumônes de l'Occident a fini par être connue; aussi, quelques années après, lorsque les pauvres Maronites du Liban, massacrés par les Druses et les Turcs, ont fait appel à la charité des fidèles, leurs délégués n'ont pas reçu l'accueil qu'ils méritaient.

Faisons une dernière remarque. Les patriarches des cinq chrétientés dont nous venons de parler sont seuls institués en consistoire comme les autres titulaires de la catholicité : les autres prélats de ces Eglises orientales reçoivent l'institution canonique de leurs patriarches respectifs, qui en font leur rapport à la sacrée congrégation de la Propagande, à Rome. *Voy.* l'art. MISSIONS CATHOLIQUES.

CHRIST (le). *Voy.* JÉSUS-CHRIST.

CHRISTIANISME. *Voy.* en tête du Ier vol. de cet ouvrage, notre *Discours préliminaire*, où nous retraçons rapidement l'origine et l'histoire du christianisme, et où, exposant à grands traits le tableau de la vie de l'Eglise, nous nous attachons à montrer l'action réparatrice et civilisatrice de cette sainte Eglise dans le monde, depuis l'apparition de notre divin Rédempteur jusqu'à nos jours. *Voy.* aussi le 2e *Discours préliminaire* en tête du IVe volume, et les articles CATHOLIQUES, CHRÉTIENS, EGLISE.

CHRISTIANISME EN ASIE. Il est incontestable que l'Asie a des droits de prééminence sur tout le reste de l'univers (2015), puisque c'est de là que nous est venu le

(2012) Les archevêchés sont : Alep, capitale de la Syrie; Beyrouth, ville ancienne, *Berytus*, aujourd'hui de la province d'Acre; Baalbek (l'ancienne Héliopolis), chef-lieu des Moutualis, montagnards féroces; Tyr, ville très-ancienne de la province d'Acre. — Les évêchés sont : Acre, chef-lieu de la province; Bosra, chef-lieu du Hauran; Farzoul; Hems (l'ancienne Emèse), assez grande ville; Sidon, ville très-ancienne, province d'Acre; Tripoli, chef-lieu de la province de ce nom.

(2013) Ce sont : Beyrouth, Damas, Jérusalem, archevêchés; Diarbekir et Mardin, Hems, Mossoul, Nabk et Keriatim, au pied du mont Liban, et Tripoli, évêchés.

(2014) *Voy.* plus haut la note 2008.

(2015) C'est ce que reconnaît et proclame un sa-

christianisme, la Lumière, en un mot tous les biens de l'ordre spirituel.

C'est dans l'Asie qu'était ce jardin délicieux où Dieu plaça le premier homme, immédiatement après l'avoir créé. C'est en Asie que se fit la réparation du genre humain après le déluge, et les descendants de Noé n'en sortirent, pour passer dans l'Europe et dans l'Afrique, que lorsque, se trouvant trop resserrés, la nécessité les força d'abandonner la patrie commune de tous les hommes. L'Asie est le lieu où Dieu indiqua une terre à son peuple, qu'il s'était choisi entre toutes les nations, et il ne l'en a dépouillé, par une dispersion universelle, que quand ses prévarications ont eu comblé la mesure. C'est dans l'Asie que s'est opérée l'œuvre divine de notre rédemption. La piété y conduit encore à cette heure ceux qui veulent animer leur foi à l'aspect des chemins que les pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ ont foulés, des lieux qu'il a sanctifiés par ses travaux, par sa Passion et par tous les mystères de la religion sainte qu'il nous a laissée. Enfin c'est de là que les apôtres se sont répandus dans toutes les contrées pour annoncer la Bonne Nouvelle, l'Evangile de la paix et du salut dont le dépôt sacré leur avait été confié.

I. En Asie même, cet Evangile du salut s'étendit sur de vastes contrées, dès les temps apostoliques. La ruine de Jérusalem avait affaibli, sans doute, mais non entièrement vaincu l'attachement des Juifs d'Asie à la loi mosaïque (2016). Lorsque cette ville se releva, les Chrétiens, émigrés avant sa destruction, y revinrent avec Siméon, leur évêque. Les treize évêques qui lui succédèrent jusqu'au règne d'Adrien furent, comme Siméon, d'origine juive, et la communauté continua d'observer la loi judaïque. Mais lorsque le fameux pseudo-messie Bar Cochba, c'est-à-dire fils de l'étoile (2017), eut, par le soulèvement des Juifs, déterminé la dévastation de toute la Palestine, la communauté des Judéo-Chrétiens de Jérusalem fut dissoute.

Les exilés s'unirent aux Chrétiens, jadis païens, d'Ælia Capitolina, nouvellement construite dans la proximité, et dont le premier évêque, Marc, était d'origine païenne, comme le furent ses successeurs. Une église plus importante en Palestine qu'*Ælia* était Césarée. Quant à Antioche, dont l'apôtre Pierre avait été l'évêque, et qu'après Evode, successeur de Pierre, saint Ignace glorifia par son martyre, elle restait toujours la première et la plus belle des églises de l'Orient (2018). En Syrie florissaient les églises de Séleucie, Bérée, Apamée, Hiérapolis, Cyrus et Samosate. Dans l'Osroëne on bâtissait, dès 228, une église chrétienne à Edesse, capitale de la province. En Mésopotamie, on cite de bonne heure les communautés d'Amida, de Nisibe et de Cascar. Les Chrétiens d'Arménie reçurent une lettre de Denys d'Alexandrie sur la pénitence (2019). Maris, disciple de l'apôtre Thadée, fut, dit-on, évêque de Séleucie, près du Tigre, en Chaldée.

L'Eglise de Séleucie, importante dès son origine par ses rapports avec Ctésiphon, devint une pépinière pour le royaume des Parthes, appelé plus tard Persique. Pantène, chef de l'école des catéchumènes d'Alexandrie (*Voy.* les articles ECOLE D'EDESSE, ECOLE D'ALEXANDRIE), propagea activement le christianisme dans l'Inde, dans l'Arabie heureuse (2020). La semence implantée par l'apôtre Paul en Arabie porta des fruits nombreux (2021). On vit plus tard un chef de cette contrée demander à être instruit de la doctrine évangélique par le célèbre Origène. Malgré les fatigues de ce long voyage, le pieux théologien d'Alexandrie accomplit cette tâche digne d'un vrai serviteur de Dieu. Ce fut aussi cet illustre docteur qui ramena à la vraie foi en Jésus-Christ l'évêque Bérylle de Bosra, dans l'Arabie-pétrée (2022). Enfin le christianisme eut aussi de nombreux adhérents en Perse dans les IIe et IIIe siècles (2023)

II. A cette époque, de nombreuses communautés chrétiennes s'étaient, en effet, formées en Perse. A leur tête se trouvait, comme métropolitain, l'évêque de Séleucie-Ctésiphon. Lorsque le christianisme devint la religion dominante dans l'empire, l'opposition politique le rendit suspect aux Perses opprimés, et les prêtres mages fortifièrent de tout leur pouvoir la haine de leurs concitoyens contre la religion de Jésus-Christ.

La lettre, par laquelle Constantin le Grand avait chaudement recommandé au roi Schabor II (an 309-381) le sort des Chrétiens, était restée sans succès notable (2024). Bientôt après, la guerre s'étant déclarée, Schabor fit mourir Siméon, évêque de Séleucie, avec cent autres ecclésiastiques (an 343). Les

vant géographe, Bruzen de la Martinière, dans son *Grand dictionnaire géographique, historique*, etc., 6 vol. in-fol., 1739, t. I, p. 418, col. 2; ouvrage rempli de recherches et qui mérite plus d'attention qu'on ne pourrait le croire.

(2016) J. Alzog., *Hist. univ. de l'Egl.*, 3 vol. in-8°, 1845, t. I, p. 187, 188.

(2017) *Nomb.* XXIV, 17.

(2018) Euseb., *Hist. ecclés.*, III, 36.

(2019) Ibid., VI, 46.

(2020) L'Arabie heureuse, parce que Philostorge (*Hist. ecclés.*, II, 6), nomme les *Homérites* et les Sabéens *Indiens*, et que saint Jérôme (*De vir. illustr.*, cap. 36), rapporte que Pantène trouva chez eux l'Evangile de saint Matthieu, qu'ils auraient reçu de saint Barthélemi. (*Voy.* cet article), dont les travaux apostoliques dans l'Arabie heureuse sont constatés. Cf. Tillemont, tom. I, part. III; Mosheim, *Comment. de reb. Christ. ante Constant. M.*, p. 206; Eusèbe, *Hist. ecclés*, V, 10; VI, 19. *Voy.* aussi notre article ARABIE, t. II, col. 347.

(2021) *Gal.* I, 17.

(2022) Euseb., *Hist. eccles.*, VI, 20, 33.

(2023) Arnob. (vers. 297), *Ad gentes*, II. 7; Galland, *Biblioth. PP.*, t. IV, p. 150.

(2024) Euseb., *Vita Constant*, n. IV, 9-13.

prêtres perses excitèrent dès lors une longue et sanglante persécution (2025) : seize mille Chrétiens périrent, selon le témoignage de Sozomène, sans compter ceux dont on ignore le nom ; et durant vingt ans le siége épiscopal de Séleucie resta vacant, après le martyre des deux successeurs de Siméon.

En vain on avait ordonné aux Chrétiens « d'adorer le soleil, de manger du sang, d'honorer la divinité de Schabor, le roi des rois, d'abjurer la religion des Romains. » Masathas, évêque de Tagril, en Mésopotamie, député par les Chrétiens vers le roi de Perse, parvint, il est vrai, à disposer favorablement le successeur de Schabor, Isdegerdes I[er] (2026), mais Abdas (*Voy.* son article t. I, col. 23 et suiv.), évêque de Suza, ayant, dans un zèle inconsidéré, renversé un autel persique consacré au feu, la persécution se renouvela avec plus de fureur qu'auparavant, ne fit qu'augmenter sous le règne de Bahram V, le grand ennemi des Chrétiens, et fut poussée jusqu'à la cruauté la plus raffinée par Zersagen.

Théodose II la dompta (2027), mais par la force des armes (an 422) ; la généreuse et noble résolution de l'évêque d'Amide en Mésopotamie, Acace (*Voy.* son article, t. I, col. 79), fut plus glorieuse et d'une efficacité plus sûre : moyennant la vente des vases précieux de son église, il procura la liberté à sept mille prisonniers (2028), et fit des heureux sans avoir versé le sang.

Les luttes intestines des nestoriens vinrent alors de nouveau troubler l'Eglise. Dans la suite Chosroès II, s'étant rendu maître même de Jérusalem (an 614), opprima les Chrétiens de Palestine, et remporta en Perse, comme trophée de sa victoire, la croix du Sauveur, qu'avait retrouvée la pieuse Hélène, et que l'empereur Héraclius (an 621-628) reconquit et rapporta triomphante, après avoir délivré Jérusalem. *Voy.* l'article INVENTION DE LA SAINTE-CROIX.

III. L'Arménie (2029), dans laquelle de bonne heure les semences du christianisme avaient été répandues, ne les vit cependant grandir et se fortifier que durant cette période.

Au commencement du IV[e] siècle le roi Thiridate fut converti par saint Grégoire l'Illuminateur, issu de la race arménienne des Arsacides (2030). Au commencement du V[e] siècle, Méesrob, qui d'abord avait été secrétaire du roi, travailla activement, de concert avec le patriarche Sahag, à la propagation du christianisme, et réjouit les Arméniens (an 428) par une traduction arménienne des saintes Ecritures (2031).

Lorsque l'Arménie devint une province persane (an 429) et qu'on voulut y introduire de force l'idolâtrie du Zend, les Arméniens firent une résistance si désespérée (an 442-458) qu'ils parvinrent à arracher l'autorisation de la libre pratique de leur religion, à laquelle ils restèrent fidèles, malgré les tentatives qu'on fit pour les ébranler, pour troubler le pays et lui imposer la doctrine de Zoroastre. — *Voy.* l'article ARMÉNIE. (Témoignages de l'Eglise d'Arménie touchant divers points de la foi catholique). — C'est durant cette lutte que Moïse de Chosroë écrivit son histoire de l'Arménie, qui est restée la source principale des faits de cette époque. *Voy.* l'article CHRÉTIENTÉS D'ORIENT.

Ce fut une pieuse Chrétienne, qui, sous le règne de Constantin, porta la Bonne Nouvelle en Ibérie, au pied du Caucase (Géorgie). Les efforts de la reine y gagnèrent le roi lui-même à la cause du christianisme et lui firent demander, dit-on, des ouvriers évangéliques à l'empereur Constantin. L'Evangile se propagea peu à peu parmi les Ibériens, les Albaniens, leurs voisins et d'autres tribus limitrophes (2032).

IV. Les Luzes de la Colchide et les Abares connurent probablement le christianisme vers le VI[e] siècle. Une brillante ambassade, dirigée par l'évêque arien Théophile de Dieu, fut envoyée par l'empereur Constance vers les Sabéens et les Homériles de l'Arabie méridionale pour rendre leur roi favorable au christianisme (2033). Le roi fut en effet gagné, devint Chrétien, et fit bâtir trois églises, dans Taphara, sa capitale, à Aden et Hormouz, port du golfe Persique.

Des moines des frontières de la Palestine, tels que Hilarion, au IV[e] siècle, Euthyme au V[e], et Siméon Stylite, la merveille de son temps, exercèrent leur saint ministère parmi les tribus nomades. Euthyme convertit Ashbate, chef d'une tribu de Sarrasins, et le fit consacrer évêque, après l'avoir baptisé sous son nom de Pierre (2034).

La vie nomade des Arabes et la multitude de Juifs qui se trouvaient dans ces provinces entravèrent le développement du christianisme, dont les disciples furent cruellement persécutés, au commencement du VI[e] siècle, le pays étant tombé sous la domination du roi juif Dunaan (Dhu-Novas). Par ses ordres, on incendia traîtreusement la ville chrétienne de Négran (an 523) où périrent plus de vingt mille fidèles (2035). Elesbaan, roi

(2025) Sozom., *Hist. ecclés.*, II, 9, 14.

(2026) Alzog écrit *Jezdedscherd I[er]*.

(2027) Théodoret, *Hist. eccles.*, V, 39 ; Socrat., *Hist. ecclés.*, VII, 18-21 ; Cf. *Acta martyr.* Orient et Occident, ed. Steph. E. Assemani, Rom., 1748, in-fol. ; Dœllinger, *Manuel de l'hist. ecclés.*, t. I, part. II, p. 108-126.

(2028) Socrat., *Hist. eccles.*, VII, 21 et seq.

(2029) *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, par Saint-Martin, 1818.

(2030) Sozom., *Hist. eccles.*, II, 8 ; Moses Chorenens. (vers 440), *Histor. Armeniæ*.

(2031) Hug., *Introd. au Nouv. Test.*, t. I, p. 398 ; Cf. Gorian, *Vie des saints de l'Arménie*.

(2032) Rufin, *Hist. ecclés.*, X, 10 ; XI, 23 ; Socrat., I, 20 ; Sozom., II, 7, 24.

(2033) Philostorg., *Hist. eccles.*, II, 6 ; III, 4.

(2034) *Vita Euthymii*, in Cotelerii *Monum. eccl. Græcæ*, t. II, c. 18 et seqq.

(2035) Ce martyre est mentionné dans le *Coran*, 85, vers. 4 ; *Acta SS.*, Aretæ ; cf. Assemani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 365 et seq.

chrétien de l'Abyssinie, accourut à leur secours, vainquit Dunaan, et le pays tomba ainsi au pouvoir de ce prince. Malheureusement la faveur dont jouirent les nestoriens, sous la domination des Perses, entrava complétement les progrès de la vérité, et cette Eglise, ainsi divisée et affaiblie, tomba facilement sous la domination de l'islamisme.

Dès le IVe siècle, des Chrétiens de Perse fondèrent plusieurs communautés dans les Indes. Cosmos Indicopleustes (d'abord marchand, puis moine), trouva des communautés chrétiennes, avant 335, à Taprobane (Ceylan), Male, et un évêque à Callianu. Dépendantes de la Perse, ces églises tombèrent sous l'influence du nestorianisme (2036.) Le prêtre Jaballah, ou plutôt Olopen, doit avoir porté le christianisme en Chine (an 635 ou 636), et y avoir obtenu la protection de l'empereur (2037).

V. Ainsi, nous voyons jusqu'au VIIe siècle le développement du christianisme dans les diverses contrées de l'Asie : sa lumière luit partout, et, dans les lieux qui l'adoptent, il répand ses bienfaits.

Mais dans ce VIIe siècle même, un immense obstacle vint tout à coup arrêter ces heureux développements dans toute l'Asie : Ce fut l'établissement de l'empire antichrétien de Mahomet (2038), auquel vint se joindre, au Xe siècle, le schisme des Grecs (2039), et les mille autres erreurs qui découlent de ces deux souches principales. Alors les semences chrétiennes furent étouffées, et l'on ne vit plus que quelques lueurs de l'ancienne et divine lumière!

Toutefois, l'Eglise ne cessa jamais d'avoir l'œil ouvert sur cette terre privilégiée; la chrétienté se porta toujours vers l'Asie, cette contrée bénie, l'aînée de tous les pays de la terre (*Voy.* l'article GUERRES DE RELIGION); et dans tous les siècles, nous voyons l'Eglise tenter de nouveaux efforts pour y reporter l'Evangile, ou pour y conserver le peu que l'erreur a laissé subsister des anciennes traditions chrétiennes. On peut dire que, malgré tant d'obstacles, les efforts de l'Eglise n'ont pas été infructueux; souvent la Providence lui a ménagé de précieuses occasions pour étendre ses missions jusque dans ces contrées, de telle sorte que le christianisme n'a jamais cessé entièrement d'y subsister. *Voy.* l'article CHRÉTIENTÉS D'ORIENT.

Vers la fin du XIIe siècle surtout, il se commença parmi les peuples du fond de l'Asie une grande révolution qui, dès lors, servit au christianisme pour pénétrer parmi les Tartares, les Mongols, les Chinois et les Hindous; révolution qui a fortement entamé la doctrine du Koran (2040), et qui, jusque de nos jours, semble en appeler une autre pour faire entrer tous ces peuples dans l'orbite de la chrétienté européenne et les amener insensiblement à l'unité catholique.

VI. Cependant il ne faut pas se dissimuler les obstacles qu'il y a encore à vaincre et le peu de succès qu'on a obtenu en Asie depuis plusieurs siècles. C'est ce qu'un pieux et vénérable missionnaire (2041) faisait remarquer naguère. « Il est un fait, dit-il (2042), dont tout le monde se sent frappé, c'est l'immensité des efforts faits pour la conversion des peuples de l'Asie d'une part, et le peu de succès de ces efforts de l'autre. Depuis plus de trois siècles, il se fait de toutes parts des efforts de tout genre pour amener ces nations dans le sein de l'Evan-

(2036) Euseb. Cæs., *Comm. in Jes.*; Galland., *Bibl.*, t. IX.

(2037) D'après un manuscrit syriaco-chin. trouvé en 1625 par les Jésuites; Cf. Kircheri, *China illustrata*, Rom., 1667, in-fol.; apud Alzog, tom. I, p. 361. *Voy.* notre article CHINE.

(2038) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXXVIII, n. 1; — *Voy.* sur la lutte de l'islamisme avec la société chrétienne, M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, etc., 2e édit., 2 vol. grand in-18, t. I, p. 290 et suiv.

(2039) Fleury, *Hist. ecclés.*, Xe siècle.

(2040) Il est certain que pendant que le catholicisme donne signe de sa puissance et de sa vitalité, le mahométisme s'éteint en Asie comme le protestantisme et le judaïsme en Europe. Voici ce qu'écrivait, en 1838, une feuille non suspecte, *Le Temps* : « Naguère les musulmans, jaloux de la sainteté de leur ville, ne souffraient pas qu'un Chrétien montât à cheval dans son enceinte; aux seuls enfants du prophète le turban vert ou blanc, au Chrétien les couleurs sombres; un Européen aurait payé de sa vie l'audace de se montrer avec son costume; là vivait encore l'islamisme dans la rigueur primitive : la haine pour les infidèles s'était tout entière réfugiée dans cette ville. Comment tout cela a-t-il changé tout à coup? Les Chrétiens et les Juifs respirent, les Européens entrent librement avec leur costume et sans descendre de cheval à la porte de la ville. Ainsi l'a voulu Méhémet-Ali, et sa volonté est plus puissante que le fanatisme. Damas la sainte est souillée, les giaours lèvent la tête; il n'est plus permis à un musulman d'insulter, d'assassiner un Chrétien. Ce sont là des signes qui, aux yeux des croyants, annoncent la fin du monde. » (Apud *Propagateur de la foi*, publié par M. l'abbé A. F. James, t. II, p. 250.)

(2041) M. l'abbé J. Gabet, Lazariste, vicaire apostolique de la Mongolie. Ce pieux et savant missionnaire convertit admirablement deux lamas en 1838. Le récit touchant de ces deux conversions est consigné dans le tom. XII des *Annales de la propagation de la foi*, p. 512. M. l'abbé Gabet est l'auteur d'un *Dictionnaire* et d'une *Grammaire* mantchoux, et a contribué à la publication avec M. l'abbé Huc, aussi missionnaire Lazariste, d'un intéressant ouvrage intitulé : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, pendant les années* 1844, 1845 et 1846, 2 vol. in-8°.

(2042) Dans un *Mémoire* de 84 pages in-8°, daté de Rome le 12 octobre 1847, et publié sous ce titre : *Coup d'œil sur l'état des missions en Chine*, imp. de Gust. Olivier, 1848, Poissy; écrit fort intéressant où l'auteur s'occupe beaucoup moins de tracer la situation des missions en Chine, comme le titre semblerait l'indiquer, que de rechercher les raisons pour lesquelles la prédication de la foi a jusqu'ici porté si peu de fruits dans les contrées idolâtres de l'Asie, et les moyens qu'il y aurait à employer pour faire avancer davantage cette œuvre. Ce *Mémoire* n'a pas été mis dans le commerce de la librairie.

gile. Les Eglises d'Europe et surtout celle de France y envoient chaque année l'élite de leurs prêtres. Les gouvernements temporels viennent souvent interposer le secours de leur influence pour appuyer les efforts des missionnaires; les fidèles de tous les pays s'imposent d'abondantes collectes d'argent qui produisent des sommes immenses et subviennent aux besoins de toutes les missions. Toutes ces ressources d'ouvriers, d'influence temporelle, d'aumônes de toutes espèces se rencontrent aujourd'hui même avec une abondance extraordinaire; et cependant, il faut le dire, les missions ne prospèrent pas, elles décroissent même sur plusieurs points, et sur d'autres elles s'éteignent tout à fait. »

Une semblable stérilité de la parole de Dieu dans ces belles contrées du monde est attribuée à bien des causes diverses. On prétend que le temps de la conversion de ces peuples n'est pas encore venu. Mais, dit notre missionnaire, l'Evangile fournit lui-même la réponse à cette assertion; car Notre-Seigneur a prononcé ces paroles formelles : *Le temps est accompli et le royaume de Dieu est venu* (2043); et encore : *Elevez vos regards*, dit-il à ses disciples, *voyez les campagnes blanchies et déjà toutes prêtes pour la moisson* (2044). Puis, avant de monter au ciel, le Sauveur exprime encore plus clairement cette vérité par les paroles suivantes : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; allez donc, instruisez tous les peuples* (2045). Il résulte de ces divers passages, et de bien d'autres qu'on pourrait citer, que le temps de la conversion de tous les peuples est arrivé depuis l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ce temps arrive pour chaque peuple en particulier lorsque la Providence lui envoie des missionnaires; car le divin Rédempteur n'exige que cette condition, comme on le voit par ces paroles adressées à ses disciples : *La moisson est grande à la vérité, mais les ouvriers sont en bien petit nombre; priez donc le Maître de la moisson qu'il y envoie des ouvriers* (2046.)

Les uns allèguent encore la corruption et la dégradation des peuples asiatiques; il en est d'autres qui, contredisant ceux-ci, disent que ces nations asiatiques sont trop sages et trop éclairées, et que, pour cette raison, elles ne sont point frappées de la sagesse des lois évangéliques. Enfin la plupart objectent les persécutions, la pauvreté des missionnaires et leur petit nombre. Mais à tout cela le missionnaire répond : « Ce n'est ni le défaut de la grâce, ni les vices des nations infidèles, encore moins la prétendue supériorité de leurs lumières, ni les persécutions, ni la pauvreté ou le trop petit nombre de missionnaires qui arrêtent les progrès de l'Evangile : Toutes ces difficultés, les apôtres les ont rencontrées et bien plus nombreuses et bien plus terribles qu'on ne les trouve aujourd'hui. La vocation du missionnaire consiste à lutter à son tour contre ces obstacles : il doit les aborder franchement avec les armes évangéliques : il sera persécuté, il passera des jours de tristesse et de pleurs, pressuré par tous les genres d'afflictions; mais la victoire n'est pas douteuse : tout cet ensemble d'obstacles forme en masse le domaine de ce monde que Notre-Seigneur a vaincu, ainsi qu'il le dit à ses disciples : *In mundo pressuram habebitis; sed confidite, ego vici mundum* (2047). »

VII. Si donc ce ne sont pas là des obstacles, il faut qu'il y en ait de plus réels. C'est ce que prétend notre pieux missionnaire : « Les véritables raisons, dit-il, pour lesquelles la prédication de la foi a jusqu'ici porté si peu de fruits dans les contrées idolâtres de l'Asie, peuvent se réduire à trois principales : La première est dans les contestations sans cesse renaissantes entre les missionnaires; la seconde est dans l'omission presque totale, ou du moins dans la grande négligence à y former un clergé indigène; la troisième est dans le défaut de prédication. C'est par le moyen de la prédication seulement que l'Evangile peut être propagé. Or il reste beaucoup à désirer à ce sujet dans les missions. La prédication est négligée par les missionnaires ou du moins n'est point faite avec les conditions qui pourraient la rendre fructueuse. (2048). »

Le digne missionnaire étudie chacune de ces raisons, en sonde la vérité, en prouve les funestes conséquences, et conclut ainsi : « 1° Pour obtenir quelque succès dans les missions il faut de toute nécessité faire cesser les contestations entre les missionnaires. Dans l'état où sont arrivées les missions, pour établir et perpétuer partout l'harmonie, il suffit de donner à chaque mission des limites claires et fixes. Ces limites claires et fixes, coupant pied à toute contestation, ne peuvent être que les limites géographiques, c'est-à-dire la circonscription des provinces. 2° Les missionnaires, constitués d'une manière stable dans les limites d'une mission clairement déterminée, s'ils veulent faire progresser l'œuvre de la propagation de la Foi, doivent employer, comme premier et indispensable moyen, la formation d'un clergé indigène. 3° Pour se mettre en état de travailler efficacement, ils ne doivent négliger ni efforts, ni temps, ni persévérance pour bien apprendre la langue du pays (2049). »

On ne peut nier que les moyens que propose le pieux missionnaire, comme les raisons qu'il apporte ensuite pour les faire valoir, ne méritent une haute et grave attention. Pour ce qui est du 2° moyen ci-dessus, le zélé missionnaire a pour lui, dans tous

(2043) *Marc.* I, 15.
(2044) *Joan.* IV, 35.
(2045) *Matth.* XXVIII, 18.
(2046) *Marc.* VI, 38.
(2047) *Joan.* XVI, 33.
(2048) *Coup d'œil*, etc., pag. 9, 10, 11, 13 et 19.
(2049) Ibid., p. 45, 46.

les cas, une incontestable autorité; nous voulons parler de l'*Instruction* que la sacrée congrégation de la Propagande a publiée le 23 novembre 1845, et qui a été adressée aux archevêques, évêques, vicaires apostoliques et autres chefs des missions dans le but de les inviter à former un clergé indigène (2050). Au reste, notre missionnaire se montre partout homme d'une foi vive, animé de l'esprit évangélique, et les réflexions que son zèle lui a suggérées ne peuvent qu'avoir produit d'heureux fruits.

Ne semblent-elles pas être venues fort à propos, et peut-on douter qu'elles ne soient dans les desseins miséricordieux de Dieu sur ces contrées? Nous souhaitons du moins de tout notre cœur que d'aussi purs efforts ne demeurent pas stériles et que Dieu les bénisse. Déjà ces contrées lointaines s'ébranlent; nos missionnaires y pénètrent chaque jour avec une facilité de plus en plus grande; et se préoccuper ainsi des moyens d'y étendre et d'y assurer les conquêtes de l'Evangile, n'est-ce pas un des signes providentiels? Oui, espérons-le, il y a dans tous ces faits l'annonce que, dans des temps peu éloignés, le christianisme recommencera à briller en Asie et à vivifier de nouveau cette terre bénie d'où il nous est venu et où il a jeté des semences qui ne doivent point périr!

Voy. les articles: ARABIE, ANAM (Le christianisme dans l'empire d'); CHINE (Histoire du christianisme en); CHRÉTIENTÉS D'ORIENT; EGLISE CATHOLIQUE EN ARMÉNIE; ETHIOPIE (Eglise d'); JAPON et CORÉE (Eglise catholique dans ces contrées); MARTYRS EN CHINE, EN COCHINCHINE, AU TONKIN; MISSIONS CATHOLIQUES; PERSE (Eglise catholique en); SU-TCHUEN (Le christianisme au); TARTARES (l'Eglise catholique chez les), etc.

CHRISTOFLE ou CHRISTOPHLE (Saint), jeune moine, martyr à Cordoue en 852. *Voy.* l'article MARTYRS DE CORDOUE.

CHRISTOPHE (Saint), martyr en Lycie au IIIᵉ siècle. *Voy.* l'article MARTYRS DE LAMPSAQUE, DE TROADE, etc.

CHRISTOPHE, margrave de Bade. *Voy.* l'article BERNARD (Le bienheureux), margrave de Bade.

CHRODEGANG (saint), évêque de Metz au VIIIᵉ siècle, naquit vers l'an 712, fut élevé dans le monastère de Saint-Tron; on l'envoya de là à la cour de Charles Martel qui lui donna la charge de référendaire ou chancelier. Après la mort de Sigebalde, évêque de Metz, Chrodegang fut choisi pour le remplacer, et consacré le 1ᵉʳ octobre 742.

Il fonda l'abbaye de Gorze, en Lorraine, et celle de Saint-Pierre, toutes deux de l'ordre de Saint-Benoît. En 753, il fut choisi par Pépin et l'assemblée des états du royaume, pour aller à Rome inviter le Pape Etienne II à venir en France. Ce voyage lui procura le pallium, que ce Pontife lui accorda avec le titre d'archevêque. En cette qualité, il présida le concile d'Attigny, en 765. Il persuada à ses clercs de mener une vie commune: il leur donna pour cela une règle, et les obligea de vivre dans un cloître. Aussi cet évêque est-il regardé comme le restaurateur de la vie commune des clercs. *Voy.* INSTITUTION CANONIALE.

Saint Chrodegang mourut en 766. Son épitaphe, que l'on croit de Théodulphe, évêque d'Orléans, nous le peint comme un évêque qui fut la lumière et l'honneur de l'Eglise, et qui instruisit son peuple, autant par l'exemple de ses vertus que par la force de ses discours. Outre la règle de Saint-Chrodegang que nous faisons connaître à l'article ci-dessus indiqué, on a encore de lui la charte de fondation du monastère de Gorze (2051): cette fondation fut confirmée dans la suite par un concile de Compiègne en 757.

CHRODIELDE, fille du roi Charibert, s'était faite religieuse et s'était retirée au monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Mais sa conduite fait assez voir qu'elle n'y était point entrée avec une vocation véritable, et qu'elle y avait porté l'esprit du monde.

I. Elle était dans ce célèbre monastère avec une autre princesse nommée Basine qui, comme nous l'avons vu (t. II, col. 1230-1231), n'avait guère eu plus qu'elle d'autre vocation que la volonté de ses parents. Elles étaient toutes deux si peu faites pour être religieuses, qu'elles ambitionnaient le rang suprême dans leur couvent. Aussi l'abbesse Agnès étant morte et Leubovère l'ayant remplacée, elles ne purent pardonner à cette dernière de leur avoir été préférée. Dès lors des troubles et des divisions éclatèrent dans une maison qui avait toujours été si édifiante, et il s'ensuivit un grand scandale qui avait, semble-t-il, été prévu par la pieuse fondatrice de Sainte-Croix, sainte Radegonde (2052).

Le dépit rendit Chrodielde et Basine soupçonneuses et exigeantes; elles prétendirent que la nouvelle abbesse n'avait pas pour elles les égards dus à leur naissance, et elles parvinrent à former un parti de plus de quarante religieuses, qui ne se proposèrent rien moins que de faire déposer Leubovère, pour mettre Chrodielde à sa place, comme celle-ci le leur fit jurer.

Pour faire réussir ce projet, Chrodielde et Basine, à la tête des quarante religieuses qu'elles avaient gagnées, sortirent du monastère avec éclat en disant: «Nous allons trouver les rois nos parents, pour leur faire connaître les outrages qu'on nous fait. On ne nous traite pas comme des filles de rois, mais comme des

(2050) Nous avons publié cette *Instruction*, en l'accompagnant de quelques réflexions pour en montrer l'importance, dans notre *Mémorial catholique*, t. VI, p. 309-315.

(2051) *Voy.* dom Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XXIII, n. 31, p. 183; D. Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. XVIII, p. 176 et seqq.

(2052) *Histoire de sainte Radegonde*, etc., par M. Edouard de Fleury, in-8°, 1843, p. 281.

filles de misérables esclaves. » C'était singulièrement comprendre non-seulement l'esprit religieux, mais les plus simples notions du christianisme, et fouler aux pieds les leçons et les exemples d'humilité que sainte Radegonde leur avait donnés !

Cette troupe de vierges folles, malgré les chemins devenus extrêmement mauvais à cause des pluies, se rendit à pied de Poitiers à Tours le premier jour de mars 589. Elles allèrent aussitôt saluer le saint évêque Grégoire, et Chrodielde le pria de vouloir prendre soin de la conduite et de la subsistance de ces filles, jusqu'à ce qu'elle eût été trouver les rois de France, pour leur exposer ce qu'elles avaient souffert de la part de leur abbesse. Grégoire leur représenta que, si l'abbesse en avait mal usé à leur égard, elles auraient dû s'en plaindre à l'évêque Mérouée; que pour elles, après la faute qu'elles venaient de commettre, elles n'avaient d'autre parti à prendre que de la réparer en retournant au plus tôt dans leur cloître, de peur que l'amour du monde et de ses plaisirs ne dispersât un troupeau choisi que sainte Radegonde avait assemblé par ses jeûnes et par ses veilles (2053).

L'impérieuse Chrodielde répondit qu'elles n'y retourneraient point et qu'elles persistaient dans leur dessein. Grégoire insista et leur dit qu'elles s'exposaient à être excommuniées, et il leur lut une lettre des évêques du second concile de Tours, où il est dit expressément qu'on doit frapper d'anathème les religieuses qui sortiraient du monastère de Sainte-Radegonde. Mais tout cela ne fit rien sur l'esprit de Chrodielde. Tout ce que Grégoire put gagner sur elle, ce fut de l'engager à attendre une saison meilleure pour aller trouver les rois; encore son impatience ne lui permit pas d'attendre longtemps.

II. En effet, dès que la belle saison eut rendu les chemins un peu plus praticables, Chrodielde, ayant laissé à Tours ses religieuses sous la conduite de Basine sa cousine, partit pour la cour du roi Gontran, son oncle. Il écouta favorablement ses plaintes, lui fit de riches présents, et nomma des évêques commissaires, pour examiner cette affaire sur les lieux. Chrodielde laissa à Autun, pour attendre ces prélats, une religieuse nommée Constantine, qui l'avait accompagnée dans son voyage, et revint à Tours pour rassurer ses religieuses par sa présence.

Ces filles fugitives étaient comme un troupeau de brebis sans pasteur et exposé aux ravages des loups. Chrodielde trouva à son arrivée que plusieurs d'entre elles s'étaient laissé séduire et s'étaient même mariées. Dès lors elle jugea qu'il importait de ne pas les faire rester plus longtemps à Tours. Voyant aussi que les évêques tardaient d'arriver, elle reconduisit ses religieuses à Poitiers, où elles se réfugièrent dans l'enceinte de l'église de Saint-Hilaire (2054). Là, sous prétexte de se mettre à couvert de toute insulte, elles prirent à leur gage une troupe de voleurs et de scélérats, qui commirent, sous les ordres de Chrodielde, les plus horribles attentats.

En effet, les évêques ayant examiné l'affaire et fait tout pour engager ces religieuses rebelles à rentrer dans leur monastère, et celles-ci ayant constamment refusé d'obtempérer à leurs injonctions, furent obligés de fulminer contre elles l'excommunication, suivant la lettre du second concile de Tours. Alors les satellites de Chrodielde s'élevèrent contre les prélats, les renversèrent par terre et les chargèrent de coups sans aucun respect pour leur dignité. Les diacres et les autres clercs qui les accompagnaient furent blessés et couverts de sang. Tout ce que purent faire les évêques dans ce tumulte fut de se sauver hors de l'église de Saint-Hilaire, et de s'enfuir de la ville (2055).

Chrodielde, ainsi maîtresse par la violence, fit piller les biens du monastère dont elle put s'emparer, et menaça que, si elle pouvait entrer dans le monastère, elle en ferait jeter l'abbesse par les fenêtres.

Ainsi qu'on peut se l'imaginer, tout cela fit un grand éclat. De son côté l'abbesse Leubovère, contre laquelle ce tumulte s'excitait, n'omettait rien pour sa défense; du moins, elle employait les armes convenables. Elle envoya aux évêques des villes voisines une copie de la lettre que sainte Radegonde avait autrefois adressée à tous les prélats de la Gaule. Rien n'était plus propre à faire sentir le tort de ces filles rebelles. Cependant, malgré ces pièces où était écrite leur condamnation, et malgré leur conduite qui les condamnait encore plus, elles trouvèrent, comme cela n'arrive que trop, de puissants protecteurs. On rejeta l'odieux de ce scandale sur l'évêque Mérouée qui, dès le temps de sainte Radegonde, avait paru peu favorable à ce monastère, et l'on blâmait la sévérité avec laquelle il avait traité des personnes si distinguées par leur naissance. C'est ainsi que le monde parlait, et l'évêque, se laissant ébranler à ses bruits, tâcha de faire lever l'excommunication lancée contre elles. Mais Gondegisille, son métropolitain, demeura inflexible et ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandait.

III. Le roi Childebert, fatigué des plaintes des deux partis, envoya à Poitiers le prêtre Theutaire, qui cita Chrodielde et ses adhérentes à comparaître pour exposer leurs griefs. Elles répondirent : « Nous n'irons point, parce que nous sommes excommuniées; si l'on veut nous réconcilier à l'Eglise, nous comparaîtrons aussitôt. » Theutaire alla donc trouver les évêques, pour les prier de lever l'excommunication : mais il ne put non plus rien obtenir d'eux. Ils étaient trop

(2053) *Histoire de l'église gallicane*, liv. VIII, tom. IV, de l'édit. in-12, 1826, p. 269.

(2054) Greg. Tur., l. IX, c. 40.

(2055) *Histoire de l'église gallicane*, loc. cit., p. 272.

irrités des outrages qu'ils avaient reçus à Poitiers (2056).

La plupart de ces religieuses, voyant leurs affaires traîner en longueur, et qu'elles avaient beaucoup à souffrir de la rigueur de l'hiver dans un asile où elles manquaient de bois, se dispersèrent en divers lieux; et il en resta assez peu avec Chrodielde et Basine, qui d'ailleurs ne s'accordaient pas elles-mêmes trop ensemble : c'est l'ordinaire des chefs de faction.

Cette désertion ne fit qu'irriter la fureur de Chrodielde. Pour faire un coup d'éclat qui soutînt son parti, elle commanda à la troupe de satellites qu'elle avait à sa solde d'enlever l'abbesse Leubovère de son monastère (2057). Ils y entrèrent de nuit, et, après avoir cherché partout, ils la trouvèrent prosternée en prières devant la vraie croix. Un de ces scélérats voulut la poignarder; mais un autre moins brutal l'en empêcha et le blessa lui-même. Justine, prévôte du monastère, nièce de Grégoire de Tours (2058), et les autres religieuses, accoururent au secours de leur mère, et ayant éteint la lumière, elles la couvrirent du voile de l'autel. Dans l'obscurité, Justine fût prise pour l'abbesse. Ces bandits, lui ayant arraché son voile, la traînèrent quelque temps par les cheveux; et ils l'emportaient à l'église de Saint-Hilaire, lorsque, s'étant aperçus de la méprise à la clarté du jour qui commençait à poindre, ils retournèrent au monastère, où l'abbesse fut enfin prise et menée à Chrodielde, qui la fit garder comme sa prisonnière de guerre, dans une maison située près de l'église de Saint-Hilaire.

Dès que l'évêque de Poitiers eut appris l'enlèvement et la détention de l'abbesse, il fit déclarer à Chrodielde que, si elle ne la mettait en liberté, il ne célébrerait point la Pâque (car on était à l'époque de cette solennité), et n'administrerait pas le baptême, ou qu'il saurait bien la faire tirer de ses mains à force ouverte, par les habitants de la ville. Chrodielde, qui ne gardait plus de mesures et qui s'effrayait peu des menaces, donna ordre aussitôt à ses satellites de poignarder l'abbesse, dans le cas où l'on voudrait la lui enlever à main armée. Mais Dieu ne permit pas que ce crime pût s'accomplir. Un officier du roi délivra adroitement Leubovère, en la faisant cacher dans l'église de Saint-Martin.

Alors les gens de Chrodielde et ceux de l'abbesse se firent une cruelle guerre. Il y eut des meurtres commis jusque sur le tombeau de sainte Radegonde, et même devant la relique de la vraie croix. C'étaient comme deux armées, au milieu de la ville, commandées par deux religieuses, et l'église de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix étaient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuse : elle fit piller le monastère, et s'en rendit ensuite maîtresse comme d'une place d'armes. Aurait-on pu croire, ajoutent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (2059), que la discorde, parmi des vierges consacrées à Dieu, en fût venue à ce point, que de faire de leur cloître le théâtre d'une sanglante guerre?

Childebert, ayant eu connaissance de ces nouveaux excès, pressa Gontran de nommer des évêques de son royaume, qui pussent enfin remédier à ces scandales, de concert avec ceux qu'il députerait de son côté. Gontram nomma Gondegisile de Bordeaux avec ses suffragants; et Childebert commit Grégoire de Tours, Ebrigisile de Cologne et Mérouée de Poitiers. Les évêques n'acceptèrent cette commission qu'à la condition qu'on enverrait des troupes pour les soutenir et pour dissiper la sédition : ce que le comte de Poitiers eut ordre de faire.

Dès que Chrodielde eut appris ceci, elle se prépara à une vigoureuse défense, et fit mettre ses satellites sous les armes à la porte de l'église du monastère. Mais le comte les força avec ses soldats : ce que voyant Chrodielde, elle prit d'une main sacrilége le bois de la vraie croix, et, s'avançant dans la mêlée, elle cria : « Ne me faites aucune violence; car je suis reine, fille de roi et cousine de roi (2060). » La malheureuse oubliait qu'elle était avant tout religieuse! On respecta sa personne; mais le peuple se jeta sur ses satellites, et leur fit souffrir divers supplices : on coupa aux uns le nez, aux autres le poignet, et à quelques-uns les cheveux seulement, marque qu'on les réduisait en esclavage.

IV. Les évêques se mirent alors à procéder au jugement des parties. Ils dressèrent leur tribunal dans l'église de Saint-Hilaire, et y firent comparaître l'abbesse Leubovère avec Chrodielde et Basine. Ils entendirent les accusations et la défense (2061); l'abbesse fut justifiée et les rebelles excommuniées.

Leubovère fut réintégrée dans sa dignité; mais les princesses orgueilleuses, c'est-à-dire Basine et Chrodielde, se rendirent à la cour de Childebert, entassant de nouveau calomnie sur calomnie, accusant même l'abbesse de l'avoir trahi pour favoriser Frédégonde, son ennemie. Childebert fut trompé d'abord; il fit même saisir ceux qu'on lui désignait comme agents ou comme complices : mais il ne tarda pas à reconnaître qu'ils étaient innocents (2062).

Un concile ayant été tenu quelque temps

(2056) *Histoire de l'église gallicane*, loc. cit., p. 274 et suiv.

(2057) Greg. Tur., l. x, c. 15.

(2058) C'est Fortunat qui nous apprend que Justine était nièce de Grégoire de Tours; elle était apparemment fille de Justin, qui avait épousé la sœur de cet évêque, et qui fut guéri d'une maladie mortelle par le moyen d'un cierge qui avait brûlé sur le tombeau de saint Martin. (L. IX, carm. 7; Greg. Tur., l. II *De mirac. S. Mart.*, c. 2.)

(2059) Id., ibid., p. 277.

(2060) Greg. Tur., l. x, c. 15.

(2061) Les auteurs de l'*Hist. de l'égl. gall.*, énumèrent en détail ces accusations qui ajoutent à tout le scandale de cette affaire, loc. cit., p. 278 et suiv.

(2062) Greg. Tur., l. x, c. 16 et 17.

après (l'an 590), à Metz, pour prononcer sur le sort d'Egidius, évêque de Reims, accusé de lèse-majesté, Basine se présenta en suppliante, promit de faire pénitence, et rentra dans son monastère. — *Voy.* l'article Basine. — Il n'en fut point ainsi de Chrodielde : elle protesta que, du vivant de Leubovère, elle n'y remettrait pas les pieds. Cependant le roi intervint, et obtint le pardon pour toutes deux. Basine rentra sous l'obéissance de la règle, et Chrodielde se retira dans une maison de campagne que le roi lui donna près de Poitiers (2063).

Ainsi fut terminée cette scandaleuse affaire, que l'orgueil et le déréglement de deux femmes avaient fomentée. Le monastère de Sainte-Croix résista à cette rude épreuve, d'autant plus que le mal sortait de son propre sein ; il fut restauré et rentra dans l'ordre, dont il ne paraît pas s'être écarté depuis (2064).

CHROMACE (saint) fut d'abord vicaire du préfet de Rome, et, en cette qualité, il condamna plusieurs Chrétiens à mort sous le règne de Carin, et pendant les cinq premières années de Dioclétien.

Parmi ceux qui furent traduits devant lui se trouvait saint Tranquillin qui, entre autres déclarations, lui dit qu'ayant été fortement tourmenté de la goutte, il en avait été parfaitement guéri après s'être converti au christianisme et avoir reçu le baptême. Ceci frappa Chromace, qui était affligé de la même maladie. Toutefois, il n'en fit rien paraître, sans doute à cause des assistants, et il ordonna qu'on mît Tranquillin en prison, disant qu'il l'entendrait à la première séance (2065).

Mais Chromace n'attendit pas cette séance, et il se fit amener secrètement, pendant la nuit, le saint confesseur. Il lui promit beaucoup d'argent s'il voulait lui apprendre le remède qui l'avait guéri. Tranquillin méprisa l'argent, mais dit à son persécuteur qu'il n'avait point trouvé d'autre remède que de croire en Jésus-Christ, et que, s'il voulait y recourir lui-même, il serait également guéri. Chromace lui dit alors de lui amener celui qui l'avait fait Chrétien, afin que si cet homme lui promettait aussi la guérison, il pût embrasser la même religion.

Tranquillin alla trouver aussitôt saint Polycarpe, et le conduisit secrètement chez le vicaire du préfet de Rome. Celui-ci lui promit la moitié de son bien, s'il pouvait le guérir de sa goutte. Polycarpe lui répondit que ce trafic serait criminel pour l'un et pour l'autre; mais que Jésus-Christ pouvait éclairer ses ténèbres et le guérir de ses maux, s'il croyait en lui de tout son cœur. Il le catéchisa ensuite, et lui ordonna un jeûne de trois jours, dont il s'acquitta lui-même avec un autre saint nommé Sébastien.

Le troisième jour, ils revinrent ensemble trouver Chromace, et le voyant dans de grandes douleurs à cause de sa goutte, ils en prirent occasion pour lui parler des supplices éternels. Chromace donna aussitôt son nom et celui de Tiburce, son fils unique, pour être faits Chrétiens. Mais Sébastien l'avertit de ne pas souhaiter le baptême par le désir d'être guéri, plutôt que par une véritable foi, et lui demanda que, pour marque d'une entière conversion, il leur permît d'aller briser toutes ses idoles, l'assurant qu'il ne manquerait pas d'être guéri aussitôt. Chromace voulut le faire faire par ses gens; mais le saint lui représenta que le diable pourrait leur nuire à cause de leur infidélité et de leur négligence, et que l'on dirait aussitôt que c'était en punition de ce qu'ils auraient abattu ces idoles. Sébastien y alla donc lui-même avec Polycarpe; et, après s'être mis en prière, ils brisèrent plus de deux cents statues de toutes sortes de matières.

Cependant, à leur retour, ils trouvèrent que Chromace n'était pas guéri. Ils lui dirent qu'il restait assurément quelque chose à briser, et que sa foi n'était pas encore entière. Il leur avoua qu'il avait un cabinet rempli de machines de cristal pour l'astrologie, qui avait coûté deux cents livres d'or à son père, et qu'il était bien aise de le conserver comme l'ornement de sa maison. Néanmoins les saints lui ayant fait voir la vanité de l'astrologie et de toutes les prédictions que l'on en tirait, il leur permit d'en faire ce qu'ils voudraient. Tiburce, fils de Chromace, ne put souffrir qu'on brisât une pièce si précieuse et si rare ; mais, ne voulant pas aussi empêcher la guérison de son père, il fit allumer deux fours, protesta que si l'on brisait ce cabinet sans que son père guérît, il y ferait jeter Sébastien et Polycarpe. Les saints acceptèrent volontiers la condition, quoique Chromace s'y opposât.

Mais au moment même où ils cassaient ces diverses machines, un jeune homme apparut à Chromace, et lui dit qu'il était envoyé de Jésus-Christ pour le guérir. Il fut guéri en effet à l'instant, et se mit à courir après ce jeune homme pour lui baiser les pieds ; mais il le lui défendit, parce qu'il n'était pas encore sanctifié par le baptême. Il se jeta donc aux pieds de Sébastien, et Tiburce à ceux de Polycarpe. Sébastien lui représenta ensuite que, dans la dignité où il était, il ne pouvait pas s'exempter de se trouver aux spectacles profanes, sans parler du jugement des procès, où il est difficile qu'il ne se mêlât alors bien des choses contraires à la profession du christianisme : et c'était même devant le préfet de Rome qu'on poursuivait les Chrétiens. C'est pourquoi il lui conseilla de demander un successeur, afin de se débarrasser de

(2063) Greg. Tur., l. x, c. 20.

(2064) C'est ce qu'on peut voir dans la *Notice histor. sur les monast. de Sainte-Croix*, p. 383 et suiv., dans l'*Histoire de sainte Radegonde*, par M. Edouard de Fleury, 1 vol. in-8°, 1843.

(2065) *Voy.* les *Actes de saint Sébastien*.

toutes ces occupations du monde, et ne songer qu'à son salut. Chromace exécuta ce conseil, et envoya dès le jour même prier ses amis qui étaient à la cour, de l'assister de leur crédit pour cet effet.

Lorsqu'il fut sur le point d'être baptisé, saint Polycarpe lui demanda, parmi les interrogations qu'on était dans l'usage d'adresser, s'il renonçait à tous ses péchés. Chromace répondit que c'était un peu tard de lui faire cette demande, mais qu'il aimait mieux se rhabiller et différer son baptême pour y satisfaire. Qu'il voulait pardonner à tous ceux contre qui il était en colère, remettre ce qu'on lui devait, rendre tout ce qu'il pouvait avoir pris par violence; qu'il avait eu deux concubines après la mort de sa femme, et qu'il leur voulait donner une pleine liberté et leur procurer des maris. Polycarpe approuva son dessein, et lui dit que c'était pour accomplir ce renoncement que l'on prescrivait d'ordinaire quarante jours à ceux qui demandaient le baptême.

Tiburce renonça aussi au barreau, où il était prêt de s'engager, ayant déjà acquis beaucoup d'érudition et d'éloquence. Il reçut le baptême dès lors. Chromace, ayant renoncé à toutes les affaires du monde, le reçut peu de jours après. On baptisa avec lui quatorze autres personnes de sa famille, auxquelles il avait auparavant donné la liberté; car, avait-il dit, « ceux qui commencent à avoir Dieu pour père ne doivent plus être esclaves d'un homme. » C'est ainsi que Chromace était déjà imbu de l'esprit évangélique, et la persécution ayant redoublé d'intensité lorsque Dioclétien, désormais seul maître de l'empire par la mort de Carin, vint à Rome en 285, Chromace fut très-utile aux Chrétiens ses frères; il leur rendit de très-grands services, comme nous le rapportons à l'article du saint Pape qui gouvernait alors l'Eglise. — *Voy.* l'article CAIUS (Saint), Pape. — Nous ne connaissons rien de la fin de saint Chromace, ni de l'époque où il alla jouir de l'éternelle récompense.

CHRONA, sœur de sainte Clotilde. *Voy.* l'article de cette sainte, n° I.

CHRONION (Saint), surnommé *Ennus*, martyr à Alexandrie, en l'an 250. *Voy.* MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° IV.

CHRYSAPHE, appui de l'hérétique Eutychès. *Voy.* l'article CHALCÉDOINE (IV° concile général tenu à), n° I.

CHRYSAPHIUS, eunuque de Théodose, troubla l'Eglise par ses intrigues pour favoriser Eutychès et son parti. *Voy.* les articles DIOSCORE, patriarche d'Alexandrie, et EPHÈSE (Brigandage d').

CHRYSOLE ou CHRYSEUIL (Saint), apôtre de Comines (2066), était compagnon des saints Eubert et Piat (*Voy.* leurs articles) qui, sur la fin du III° siècle, vinrent prêcher l'Evangile chez les Ménapiens, à Tournai, à Seclin et à Comines (2067). Chrysole eut surtout cette dernière ville pour champ de ses travaux apostoliques. Ce fut à Verlinghem-sur-la-Lys (2068), qu'il souffrit le martyre. Suivant une légende assez ancienne (2069), le saint prêchait à Verlinghem, auprès d'un temple païen, *juxta quoddam gentilium fanum*, lorsqu'un préteur romain, nommé Décius, se présenta avec une troupe armée, s'empara de lui, le fit fouetter, et voyant que rien ne pouvait ébranler sa constance, lui fit trancher la tête. Saint Chrysole a sa fontaine miraculeuse à Verlinghem, comme saint Piat a la sienne à Seclin (2070).

Le saint martyr fut enterré à Comines, peu éloigné de Verlinghem, et une tradition constante du pays porte que saint Eloi renferma ses reliques dans une châsse précieuse que relevait encore la beauté du travail (2071). Saint Chrysole n'a jamais cessé d'être l'objet d'une grande vénération dans la ville qu'il a enfantée à l'Evangile (2072). « Puissance merveilleuse d'une foi antique ! s'écrie un historien (2073), Comines est célèbre pour avoir vu naître le fameux historien de Louis XI et Auger de Bousbecque, illustre négociateur du XVI° siècle. Eh bien ! à Comines, le peuple se souvient à peine de l'habile chroniqueur et du grand diplomate; mais il garde fidèle mémoire de saint Chrysole qu'il honore d'un culte toujours vivace; et les familles se plaisent à perpétuer son nom vénéré, en l'imposant comme un signe de bénédiction aux enfants nouveau-nés. » Tant il est vrai que les saints sont, partout, la gloire la plus pure et la plus durable de nos bourgades et de nos cités !

CHRYSOSTOME (Saint JEAN). *Voy.* JEAN CHRYSOSTOME (Saint).

CHYPRE (HISTOIRE DE L'EGLISE DANS LE ROYAUME DE). Comme le titre de cet article le dit, nous ne nous occuperons ici que de ce qui intéresse l'Eglise; bien que les his-

(2066) Petite ville sur la Lys, dans la Flandre française et la châtellenie de Lille, au diocèse de Tournai : elle fait maintenant partie du diocèse de Cambrai.

(2067) Saint Chrysole et ses compagnons ont fourni à Bollandus, le célèbre fondateur des *Acta sanctorum*, le sujet d'un *Mémoire* précieux qui se trouve dans le tom. II du mois de février de cette grande collection. Ghesquière a reproduit le travail de Bollandus, mais en l'enrichissant de notes critiques fort judicieuses. (M. le Glay, *Précis de l'Hist. ecclés. du diocèse de Cambrai*, in-4°, de 70 pages, 1849, p. 2.)

(2068) Aujourd'hui arrondissement de Lille.

(2069) Publiée d'abord en 1625, par Raissius; puis insérée dans les *Acta SS. Belgii*, tom. I, pag. 144.

(2070) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, l. I, c. 28.

(2071) *Vies des saints*, d'Alban Butler et Godescard, édit. de MM. Tresvaux, Hubert et le Glay, chez Lefort, à Lille, t. II, p. 117. An. 1855.

(2072) Voy. *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, par M. l'abbé Destombes, 4 vol. in-12, t. I, p. 56; et le *Légendaire* de la Morinie, ou *Vies des saints de l'ancien diocèse de Thérouanne*, (Ypres, Saint-Omer, Boulogne), publié par M. l'abbé Van-Drival, in-8°, 1850, p. 374.

(2073) M. le Glay, *Précis de l'hist. ecclés.*, etc., ubi supra, p. 3.

toires ecclésiastiques, en parlant du royaume de Chypre, mêlent les faits politiques à ceux de la religion, nous devons procéder autrement.

I. Si l'on en croit les plus anciens auteurs qui ont parlé de cette contrée, le christianisme y aurait été introduit par l'apôtre saint Barnabé, et nous verrons tout à l'heure (n° III) que cette assertion est fondée. Il paraîtrait que, dans les premiers siècles, les habitants de cette île invoquèrent cette prédication du saint apôtre pour dire que leur Eglise était indépendante et pour la soustraire à la juridiction du patriarche d'Antioche. D'un autre côté, on prétend qu'au commencement ils lui étaient soumis, de même que toutes les autres Eglises d'Orient; mais qu'à cause des mauvais temps qui rendent la navigation dangereuse pendant l'hiver, ils prirent ce prétexte pour négliger d'envoyer à Antioche en diverses occasions, et se passer d'une approbation qu'il était difficile d'aller chercher. Mais on donne un autre motif à cette abstention.

Il est si vrai, au reste, que les habitants de l'île de Chypre furent au commencement soumis au patriarche d'Antioche, que nous en lisons la preuve dans une lettre décrétale du Pape saint Innocent Ier, adressée en 415 au patriarche Alexandre. Il lui mande expressément que les évêques de Chypre qui, pour éviter la tyrannie des ariens, se sont mis en possession de faire leurs ordinations, sans consulter personne, *doivent revenir à l'observation des canons, c'est-à-dire dans la dépendance de l'évêque d'Antioche* (2074). Or, le mot *revenir* fait assez entendre que cette île avait été autrefois sous la juridiction d'Antioche; s'il n'en avait pas été ainsi, on n'eût pas rappelé les évêques à l'observance de l'ancien droit.

II. Mais il ne paraît pas qu'ils se soumirent à l'injonction du Pape saint Innocent; car, on voit au concile d'Ephèse, tenu en 431, l'évêque Reginus de Constantia dans l'île de Chypre, et deux autres évêques, Zénon et Evagre, venir s'y plaindre que le chargé d'Antioche entreprenait contre la liberté dont ils étaient en possession (2075). Les Pères de ce concile d'Ephèse se prêtèrent à l'obstination avec laquelle ces prélats soutenaient leur exemption contre les droits du patriarche d'Antioche et les maintinrent pour un temps dans l'usage qui s'en était établi. Voici le contenu de ce décret :

Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coutume, pour faire des ordinations en Chypre, comme les évêques de l'île l'ont déclaré par écrit et de vive voix, ils seront conservés dans la libre possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons et la coutume. Il en sera de même dans toutes les autres provinces; en sorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout temps; et si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare, de peur que, sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance séculière ne s'y introduise, et que nous ne perdions insensiblement la liberté que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang.

Le concile, dit Fleury, ne pouvait juger autrement sur ce qui était avancé par les évêques de Chypre, en l'absence de Jean d'Antioche qui avait refusé de se présenter. Mais s'il eût été présent, il eût montré que son droit était bien fondé, et que sa possession d'ordonner les évêques de Chypre n'avait été interrompue qu'à l'occasion des ariens, comme il paraît par une lettre du Pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche (2076). Il eût pu même invoquer le VIe canon du concile de Nicée qui établit, entre autres choses, que la juridiction des évêques des trois grandes villes du monde, Rome, Alexandrie et Antioche, s'étendra, quant à l'institution canonique des évêques, sur les provinces voisines, et qui casse toute consécration d'évêque faite sans le consentement du métropolitain (2077).

III. C'est ce décret qu'invoqua le fameux Pierre le Foulon, plusieurs années après ce qui s'était passé au concile d'Ephèse. En effet, vers 484, il voulut assujettir à son patriarcat Anthémius, évêque de Salamine en Chypre. Mais Anthémius se défendit par le décret du concile d'Ephèse, qui avait déclaré son siége exempt, et sa prétention se trouva appuyée par la découverte des reliques de saint Barnabé, dont le corps fut découvert sous un arbre, à un quart de lieue de Salamine. Il avait sur la poitrine l'Evangile de saint Matthieu, écrit en grec et de sa propre main (2078).

L'empereur Zénon, sous le règne duquel cette découverte eut lieu (an 488), fit apporter à Constantinople l'exemplaire de l'Evangile écrit de la main de saint Barnabé, et le mit au palais dans l'église de Saint-Etienne. Il fit aussi bâtir à Salamine une église magnifique au lieu où les reliques furent transférées (2079). Comme on le voit, le fait de cette découverte précieuse est d'une grande valeur pour le sentiment qui veut que saint Barnabé soit le premier prédicateur de l'Evangile dans l'île de Chypre. Mais, lors même que les reliques du saint apôtre ne se fussent pas trouvées en ce lieu, la question serait, selon nous, suffisamment résolue par le texte de l'Ecriture, qui dit positivement (2080) que *Barnabé, ayant pris avec lui Marc, fit voile vers l'île de Chypre.* *Voy.* l'article BARNABÉ (Saint).

IV. Aussi l'évêque Anthémius s'appuya-t-il sur cette tradition dans son différend avec Pierre le Foulon. Il prétendit que son siége, ayant été fondé par un apôtre, était aposto-

(2074) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXIII, n° 26.
(2075) Ibid., l. XXV, n° 57.
(2076) Id., ibid.
(2077) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, part. II, chap. 11, pag. 162.
(2078) Theod., *Lector.*, lib. II, art. 2.
(2079) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XXX, n° 19.
(2080) *Act.* XV, 39.

lique, aussi bien que celui d'Antioche ; et l'affaire ayant été portée au tribunal de l'empereur Zénon, Pierre perdit sa cause. Il resterait à savoir d'après quel droit Zénon fut appelé à juger de cette question. Mais Cedrène observe (2081) que ce ne fut pas tant parce que l'Eglise de Chypre avait reçu la foi des apôtres que l'évêque Anthemius triompha, que parce que le patriarche était fauteur de l'hérésie d'Eutychès.

V. Après le récit de ces démêlés relatifs à la juridiction ecclésiastique, l'histoire ne s'occupe plus de l'île de Chypre, que pour nous entretenir des annales politiques et civiles de ce pays. Ainsi nous voyons que des tyrans particuliers s'en firent les premiers souverains; que les rois d'Egypte y établirent leur domination, et qu'ils en furent dépossédés par les Romains. Les Grecs succédèrent à ceux-ci, et l'île de Chypre fit partie de l'empire de Constantinople.

Ensuite les Arabes mahométans, sous le règne du calife Otman et l'empire d'Héraclius, au VIIe siècle, s'en rendirent les maîtres ; et plus tard, au Xe siècle, les Grecs y rétablirent leur autorité. Un prince de la maison de Comnène, que l'empereur Emmanuel en avait fait gouverneur, se révolta, usurpa le pouvoir souverain et demeura maître absolu de cette île. C'était alors le temps des croisades.

Le premier roi d'Angleterre, Richard, finit par prendre Chypre par les armes. Mais comme elle était trop éloignée de son royaume, il la vendit aux Templiers auxquels elle convenait (2082). C'est ainsi que les potentats vendaient les peuples comme une marchandise ! Cet ordre en prit possession, et, pour y assurer sa domination, il y mit un corps considérable de ses troupes. Mais la dureté du gouvernement de ces chevaliers et leurs manières hautaines aliénèrent les esprits de leurs nouveaux sujets. D'ailleurs les habitants de Chypre, qui suivaient le rite grec, ne purent se résoudre à obéir à des religieux latins ; ce fut la source d'une guerre presque continuelle entre les grands de cet Etat et les Templiers, qui furent obligés à la fin d'abandonner l'île et de la remettre au roi d'Angleterre, lequel en céda les droits à Gui de Lusignan.

VI. Ici nous retrouvons l'histoire ecclésiastique. En 1222, le Pape Honorius III fut averti que quelques évêques grecs de cette île s'attribuaient l'autorité dans les diocèses où les légats du Saint-Siége avaient établi des évêques latins; alors le roi de Chypre, Henri de Lusignan, ou plutôt son conseil, car c'était un enfant, écrivit au Pape pour le prier de permettre aux Grecs, afin d'entretenir l'union, d'être gouvernés par des évêques grecs, quoique non soumis à l'Eglise romaine.

Mais Honorius lui répondit qu'il ne le pouvait souffrir, et que deux évêques dans une église faisaient un monstre comme deux têtes sur un corps. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous mandons au patriarche de Jérusalem et aux archevêques de Tyr et de Césarée, de ne plus souffrir que les Grecs demeurent dans ces diocèses en qualité d'évêques, enjoignant expressément aux prêtres et aux diacres du royaume de Chypre d'obéir à l'archevêque et aux évêques latins, selon qu'ils y sont établis, et de se conformer comme enfants d'obéissance à l'Eglise romaine leur mère. » Cette lettre est datée du 30 mai 1222.

Par cette mesure Honorius ne faisait, en définitive, que rester dans les termes du IVe concile général de Latran, de l'an 1215, qui avait défendu que, dans les lieux où les Latins étaient mêlés avec les Grecs, il y eût des évêques, voulant que les Grecs même catholiques se contentassent d'un vicaire de leur nation (2083).

VII. Saint Louis, allant à la délivrance de la Terre-Sainte, se rendit dans l'île de Chypre où il débarqua heureusement le 17 septembre 1248 ; il y fut reçu par Henri de Lusignan. Louis, par le conseil de ses barons et de ceux du royaume de Chypre, résolut de passer l'hiver dans cette île, car il ne pouvait arriver à temps en Egypte, parce que ses vaisseaux, ses galères et ses gens n'étaient pas encore arrivés. Or il avait résolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans son pays le sultan qui était maître de la Terre-Sainte, comme on avait fait trente ans auparavant. Le roi de Chypre avec presque toute la noblesse et les prélats de ce royaume se croisèrent, et le terme du départ pour toute l'armée fut fixé à Pâques de l'année suivante.

Pendant son séjour en Chypre, saint Louis termina plusieurs différends entre les seigneurs croisés, qu'il était toujours difficile de contenir, étant indépendants les uns des autres et peu soumis à leurs souverains. L'archevêque latin de Nicosie, capitale de l'île, avait un différend avec les gentilshommes du pays pour lequel ils étaient presque tous excommuniés : le légat Eudes de Châteauroux se rendit médiateur entre les parties, les accommoda et fit absoudre les gentilshommes. L'archevêque grec était banni de l'île depuis longtemps comme schismatique et désobéissant à l'archevêque latin ; mais il revint alors et se soumit avec les autres Grecs qui avaient été excommuniés. Le légat leur donna l'absolution, et ils abjurèrent devant lui quelques erreurs.

Il y avait en Chypre des Sarrasins captifs dont plusieurs demandaient instamment le baptême, quoi qu'on les avertît expressément qu'ils n'obtiendraient pas pour cela leur liberté. Le légat en cathéchisa 57; le 6 janvier 1249 il en baptisa 30, et, en présence du roi de France et du roi de Chypre, ils reconnurent qu'il n'y a qu'un Dieu, une

(2081) *In Chron.*

(2082) De Vertot, *Hist. des chev. de Malte*, l. II, 5 vol. in-12, 1780.

(2083) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXXVIII, n° 50 et l. LXXVII, n° 40.

foi et un baptême (2084); c'était le jour de l'Epiphanie : aussi déclarèrent-ils également qu'ils faisaient cette cérémonie en mémoire de ce qu'à pareil jour Notre-Seigneur fut baptisé par saint Jean dans le Jourdain. Ils trempèrent la croix dans l'eau, en disant : *Le Père est lumière, le Fils est lumière, le Saint-Esprit est lumière.* Ils prièrent pour le Pape, mais ils ne voulurent point le faire pour l'empereur Vatace, parce que le Pape l'avait excommunié. C'est ce que raconte le légat lui-même dans une lettre adressée à Innocent IV.

VIII. Saint Louis quitta l'île de Chypre le 13 mai 1249, jour de l'Ascension; mais les différends entre les Grecs et les Latins ne tardèrent pas à se rallumer, et le Pape dut intervenir de nouveau.

Innocent IV envoya le Fr. Laurent de l'ordre des Mineurs et son pénitencier, avec un ample pouvoir de légat pour la réunion des Grecs et des autres schismatiques. Ce légat rappela l'archevêque grec de Chypre de l'exil volontaire où l'avaient réduit les mauvais traitements des prélats latins. Le prélat grec s'adressa à l'évêque de Tusculum qui avait été envoyé en qualité de légat, lors de l'arrivée de saint Louis en Chypre, et il promit entre ses mains obéissance à l'Eglise romaine avec ses suffragants. Ensuite ils envoyèrent au Pape une requête contenant plusieurs articles sur lesquels ils lui demandaient justice.

Cette requête portait en substance : 1° que l'archevêque grec et ses successeurs eussent la liberté d'ordonner quatorze évêques de leur nation, puisque de toute antiquité il y avait dans l'île autant de siéges épiscopaux ; 2° qu'en demeurant sous l'obéissance de l'Eglise romaine, ils ne fussent point soumis à la juridiction des prélats latins, mais qu'ils jouissent de la même liberté qu'eux ; 3° qu'ils exerçassent la juridiction ordinaire sur leur clergé et leur peuple, quant au spirituel, comme avant qu'ils se séparassent de l'Eglise romaine, et telle que l'avaient les prélats latins, avec pleine liberté de recevoir les ordres et d'embrasser l'état monastique; 4° que les moines grecs fussent déchargés de payer aux évêques latins les dîmes des terres qu'ils cultivaient de leurs mains ou à leurs dépens, et qu'elles tournassent au profit des évêques grecs; 5° que les appellations des jugements prononcés par les évêques grecs ne fussent point portées devant les évêques latins, mais devant le Pape ou son légat sur les lieux, qui serait tenu de prendre leur protection ; 6° enfin qu'il plût au Pape de révoquer tout ce que le légat Pélage, évêque d'Albane, avait ordonné contre eux en punition de leur désobéissance.

Le Pape Innocent ne se croyant pas suffisamment éclairé sur ces diverses demandes des Grecs, et ne se trouvant pas complétement informé des circonstances du fait pour donner une réponse décisive, renvoya l'affaire au légat Eudes, évêque de Tusculum, qui, étant sur les lieux, pouvait en prendre une connaissance plus exacte ; il lui donna plein pouvoir de régler le tout par le conseil des prélats et des autres personnes sages, selon qu'il jugerait plus expédient pour le salut des âmes, la paix de l'Eglise et l'accroissement de l'obédience catholique. La lettre du Pape est datée du 20 juillet 1250.

IX. Quatre ans après, c'est-à-dire le 5 mars 1254, Innocent IV envoya au même légat un grand règlement pour terminer le différend qui existait entre l'archevêque de Nicosie et ses suffragants latins, et les évêques grecs de l'île de Chypre soumis à l'Eglise romaine.

De son côté, le légat avait envoyé au Pape les prétentions des Latins et les réponses des Grecs, lui demandant une décision ; à quoi le vicaire de Jésus-Christ satisfit par ce règlement, qui regarde principalement le rite grec dans l'administration des sacrements, et contient vingt-six articles, dont voici le résumé :

Les Grecs suivront l'usage de l'Eglise romaine dans les onctions qui se font au baptême, et l'on tolérera leur coutume d'oindre les catéchumènes par tout le corps, si l'on ne peut la supprimer sans scandale. Il est indifférent qu'ils baptisent avec de l'eau froide ou avec de l'eau chaude. Les évêques seuls marqueront les baptisés sur le front avec le saint chrême, c'est-à-dire donneront la confirmation. C'est que chez les Grecs ce sacrement s'administre avec le baptême, et le plus souvent par un prêtre (2085).

Chaque évêque peut faire le saint chrême dans son église le jeudi saint avec le baume et l'huile d'olive ; mais si les Grecs veulent garder leur ancien usage, que le patriarche fasse le chrême avec les archevêques ou l'archevêque avec les suffragants, on le peut tolérer. Les confesseurs ne se contenteront point, en administrant la pénitence, d'enjoindre une onction pour toute satisfaction : mais on donnera l'extrême-onction aux malades.

Quant à l'Eucharistie, les Grecs peuvent suivre leur coutume d'y mêler de l'eau froide ou chaude, pourvu qu'ils croient que la consécration se fait également avec l'une ou avec l'autre. C'est qu'ils mettent de l'eau bouillante dans le calice pour signifier la vertu du Saint-Esprit. Mais, ajoute le Pape, ils ne doivent pas garder toute l'année l'Eucharistie consacrée le jeudi saint pour la donner aux malades. Ils ne garderont pas plus de quinze jours celle qui sera réservée pour cet usage, de peur que les espèces étant altérées, elle ne soit plus difficile à prendre, quoique la vérité et l'efficacité du sacrement ne cesse par aucune longueur de temps. Ils suivront leur usage dans la manière et l'heure de célébrer la messe, pourvu qu'ils ne la disent pas après None ou avant que d'avoir dit Matines, c'est-à-dire la

(2084) *Ephes.* IV, 5.

(2085) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXXXIII, n° 47.

prière du matin que nous appelons Laudes, et les Grecs *Orthron*. Le calice sera d'or, d'argent, ou du moins d'étain, l'autel propre avec un corporal blanc, et les femmes ne serviront point à l'autel.

Les Grecs peuvent garder leur coutume de ne point jeûner les samedis de carême. Les prêtres mariés peuvent administrer le sacrement de pénitence, mais les évêques peuvent en donner le pouvoir à d'autres qu'aux curés. C'est que les Grecs se confessent plus volontiers aux moines qu'aux prêtres mariés. On ne doit point douter que la simple fornication ne soit un péché mortel. Nous ordonnons expressément qu'à l'avenir les évêques grecs confèrent les sept ordres suivant l'usage de l'Eglise romaine : toutefois on tolèrera ceux qui sont ordonnés autrement, à cause de leur grande multitude (2086).

Les Grecs ne blâmeront point les secondes ou les troisièmes noces, permises par l'Apôtre. Mais ils ne contracteront point de mariage au huitième dégré de parenté selon eux, qui est le quatrième selon nous. Nous permettons néanmoins par dispense à ceux qui ont contracté dans ce dégré de demeurer ensemble. Puisque les Grecs croient que les âmes de ceux qui meurent sans avoir accompli la pénitence qu'ils ont reçue, ou chargés de péchés véniels, sont purgés après la mort et peuvent être aidés par les suffrages de l'Eglise, nous voulons qu'ils nomment purgatoire comme nous le lieu de cette purgation, quoiqu'ils disent que leurs docteurs ne lui ont point donné de nom.

Enfin le Pape ordonne à l'évêque de Tusculum de faire appliquer aux évêques grecs ce règlement et de leur enjoindre de l'observer exactement : comme aussi de prescrire à l'archevêque de Nicosie et à ses suffragants latins de ne point inquiéter les Grecs au préjudice de ce même règlement.

X. Malgré ces sages mesures d'Innocent IV et les efforts qu'il fit pour terminer les différends qui existaient entre les Latins et les Grecs de l'île de Chypre, son successeur, Alexandre IV, fut encore obligé de s'occuper de ces affaires et de donner une constitution pour essayer de les terminer : tant les hommes ont de la peine à se rendre, quand une fois ils sont en lutte, et tant ils demeurent difficilement en paix!

En 1260, Germain, archevêque grec de Chypre, accompagné de trois autres évêques grecs, et les procureurs de l'archevêque latin de Nicosie dans la même île, étant venus en présence du Pape Alexandre, exposèrent leurs prétentions. Germain dit : « La métropole de Chypre étant vacante, les évêques grecs obtinrent du Pape Innocent votre prédécesseur la permission d'élire un archevêque, nonobstant l'ordonnance du concile général, et celle du légat Pierre, évêque d'Albane. Ils m'élurent, et le cardinal de Tusculum, alors légat en Chypre, confirma l'élection suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Pape et me fit sacrer par mes suffragants; après quoi il reçut notre promesse d'obéissance à l'Eglise romaine, et mes suffragants me la promirent aussi selon les canons.

« J'étais en possession paisible de ma dignité, quand l'archevêque de Nicosie me cita à comparaître en personne devant lui pour répondre sur certains articles dont il prétendait informer contre moi, quoiqu'il n'ait aucune juridiction ni sur moi, qui ne connais de supérieur que le Pape, ni sur les Grecs de Chypre, qui me sont soumis. Je n'obéis point à cette citation, comme je ne devais pas : mais j'appelai au Saint-Siége, me mis sous sa protection et partis pour venir en votre présence. Alors l'archevêque de Nicosie a chassé mes vicaires avec violence, maltraité les Grecs pour les détourner de mon obéissance; cassé des sentences que j'avais prononcées justement contre quelques-uns d'eux, publié des excommunications contre moi, et m'a causé beaucoup de dommage et de dépenses. C'est pourquoi, dit en terminant l'archevêque Germain, je vous demande de casser comme injuste tout ce que l'archevêque de Nicosie a fait contre moi et de l'empêcher à l'avenir de faire sur les Grecs de pareilles entreprises. »

Le Pape Alexandre nomma pour auditeur ou commissaire en cette cause le cardinal Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, qui avait été légat en Chypre. Appelés devant lui, les procureurs de l'archevêque de Nicosie proposèrent des exceptions, disant qu'il n'avait jamais été cité pour cette cause, et qu'ils avaient été envoyés pour d'autres affaires. Toutefois le cardinal les obligea de défendre au fond par ordre exprès du Pape, qui ne voulait pas donner sujet à l'archevêque Germain de se plaindre d'un déni de justice. Ces procureurs soutinrent donc que l'élection de Germain était nulle, parce que les évêques grecs n'avaient point droit d'élire un archevêque, et que, lorsqu'ils firent cette élection, ils étaient excommuniés : c'est pourquoi les vicaires de l'archevêque de Nicosie, alors absent, protestèrent contre cette élection. De plus, disaient-ils, le Pape Célestin III, qui donna l'île de Chypre à conquérir aux Latins, à cause de l'infidélité des Grecs, y établit quatre siéges épiscopaux pour les Latins, et voulut qu'ils succédassent aux dîmes et aux autres droits que les évêques grecs y avaient eus. Il donna au siége de Nicosie, l'un des quatre, le premier rang et l'autorité de métropole sur toute l'île, et

(2086) « C'est que, dit ailleurs Fleury (*Hist. ecclés.*, liv. LXXVI, n° 25), les Grecs ne connaissent point les trois ordres mineurs de portier, d'exorciste et d'acolyte, mais font passer immédiatement le lecteur au sous-diaconat, comme il est manifeste par les interstices marqués dans le VIII[e] concile tenu l'an 870. On trouve cette discipline établie dès le temps de l'empereur Justinien, et on n'en voit point le commencement. »

ensuite l'évêque d'Albane, comme légat, ordonna qu'elle n'aurait que quatre évêques grecs, dont les siéges seraient dans les diocèses des Latins et soumis à l'archevêque de Nicosie. D'où il s'ensuit qu'il ne peut y avoir d'autre archevêque dans cette île qui n'est qu'une province. Elle fut conquise sur les Grecs par Richard Ier, roi d'Angleterre en 1191, et c'est à ce temps qu'il faut rapporter la constitution du Pape Célestin.

XI. Sur cette contestation on fit de part et d'autre plusieurs propositions et plusieurs réponses; on dressa des articles dont on devait faire preuve, et l'on vit, dès l'entrée, que la procédure serait longue: c'est pourquoi l'archevêque Germain pria le Pape d'avoir égard à la pauvreté de l'Eglise grecque, et de leur donner un règlement suivant lequel ils pussent vivre en paix avec les Latins, sous l'obéissance de l'Eglise romaine.

Le Pape considéra que la principale occasion du différend était l'incertitude des bornes de la juridiction, outre la diversité des mœurs et des rites entre les nations. Il jugea donc à propos de terminer la dispute par manière d'arbitrage, plutôt que suivant la rigueur du droit et les formalités d'une procédure régulière, et il donna son jugement qui porte en substance:

« Dans l'île de Chypre il n'y aura désormais que quatre siéges d'évêques grecs, l'un à Solie dans le diocèse de Nicosie, le second à Arsine diocèse de Paphos, le troisième à Carpose diocèse de Famagouste, le quatrième à Lescare, diocèse de Limisse. Quand un de ces siéges grecs sera vacant, le clergé élira un évêque, dont l'élection sera confirmée par l'évêque latin du diocèse, s'il le juge canonique, et fera sacrer l'élu par les évêques grecs du voisinage; puis l'évêque prêtera serment d'obéissance à l'évêque latin. Mais la condamnation, la déposition, la translation ou cession des évêques grecs, sera réservée au Pape, suivant les prérogatives du Saint-Siége. L'évêque latin ne donnera point d'évêque aux Grecs de son autorité, si ce n'est que, par leur négligence, le droit lui en soit dévolu suivant le décret du concile général, et en ce cas même il ne leur pourra donner qu'un Grec. L'évêque latin n'aura aucune juridiction sur les diocésains de l'évêque grec, sinon dans les cas où le métropolitain l'exerce sur les diocésains de son suffragant; mais les causes entre un Latin et un Grec seront portées devant l'évêque latin. On appellera de l'évêque grec à l'évêque latin, et de celui-ci à l'archevêque de Nicosie. L'évêque grec assistera une fois l'année au synode diocésain de l'évêque latin, en observant les statuts. Il souffrira la visite de l'évêque et lui en payera le droit suivant la taxe qui en est marquée eu égard à la pauvreté des Grecs. Les dîmes appartiendront aux Latins et seront levées selon la coutume, en sorte toutefois que personne ne s'en prétende exempt, puisqu'elles sont de droit divin. »

Ainsi s'exprime la constitution (2087); elle ajoute:

« Quoique les Grecs de Chypre ne doivent point à l'avenir avoir de métropolitains de leur nation, nous voulons toutefois que Germain jouisse sa vie durant de la dignité d'archevêque. C'est pourquoi nous exemptons sa personne de la sujétion de l'archevêque de Nicosie, et, afin qu'il ait un siége certain, nous lui donnons celui de Solie, d'où nous transférons l'évêque Nibon au siége d'Arsine à présent vacant. Germain pourra aussi tant qu'il vivra sacrer les évêques grecs de Chypre, après que leur élection aura été confirmée par les évêques latins, et visiter tous les évêques grecs du royaume, comme métropolitain: toutefois, il prêtera le serment d'obéissance à l'archevêque latin de Nicosie pour son siége de Solie. Nous étendons cette ordonnance aux Syriens du royaume de Chypre, puisqu'ils suivent les mêmes rites que les Grecs. »

Cette constitution du Pape Alexandre IV est datée d'Anagni le 3 juillet 1260, et souscrite par les huit cardinaux qui se trouvaient alors auprès du Souverain Pontife et par deux évêques.

XII. Nous avons laissé l'histoire civile de l'île de Chypre après que les Templiers furent devenus possesseurs de ce royaume, et que les droits de ceux-ci eurent été cédés à Gui de Lusignan par Richard roi d'Angleterre. Les princes de la maison de Lusignan possédèrent cette île pendant près de trois siècles, et, sous leur gouvernement, on vit beaucoup de désordres et de troubles. Henri II de Lusignan, qui y régnait en 1285, y reçut les Hospitaliers et les Templiers que les infidèles venaient de chasser de la Palestine et de la Syrie. Les Hospitaliers fortifièrent même Limisse; mais ensuite ils tentèrent de rentrer dans la Terre-Sainte, et, après quelques efforts inutiles, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, d'où ils protégèrent les Chrétiens du Levant, et surtout les rois de Chypre.

En 1369, Pierre Ier de Lusignan ayant été assassiné (*Voy.* son article), eut pour successeur son fils mineur, Pierre II, sous la régence de ses oncles Jacques et Jean, à l'exclusion de sa mère, la reine douairière Eléonore.—*Voy.* cet article.—Il fut couronné le 13 octobre 1372. A cette occasion-là même, il y eut contestation sur la préséance entre les bayles de Venise et les consuls de Gênes. La cour ayant décidé en faveur des premiers, les Génois se vengèrent de cet affront, en 1373, par la prise de l'île entière.

Mais, avant cet événement, un fait important s'était passé dans ce royaume; nous voulons parler de l'arrivée de sainte Brigitte dans cette île, au mois d'avril 1372. Elle vint au milieu des fâcheuses circonstances dont nous venons de dire un mot, et ce fut pour y jouer un grand rôle. *Voy.* l'article de BRIGITTE (sainte), n° XI.

XIII. La sainte donna, ainsi que nous

(2087) Apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXIV, n° 67.

l'avons vu (Id., ibid.), les plus sages avis à la reine Eléonore; puis, parlant du nouveau roi de Chypre et de son royaume, elle fit entendre ces solennels et prophétiques avertissements :

« C'est un grand fardeau que d'être roi : c'est un grand honneur, mais aussi un très-grand fruit. Il convient donc que le roi soit un homme mûr, expérimenté, prudent, juste, laborieux, plus amateur de l'utilité d'autrui que de sa volonté propre. Aussi les royaumes étaient bien gouvernés anciennement, lorsqu'on élisait pour roi celui qui voulait, savait et pouvait gouverner justement. Maintenant les royaumes ne sont pas des royaumes, mais des puérilités, des radoteries, des *larronnages*. Car, comme le larron cherche les manières, le temps de dresser des embûches et de prendre sans être remarqué, de même les rois cherchent des inventions pour élever leur famille, remplir leur bourse, charger adroitement leurs sujets; s'ils rendent la justice, ce n'est pas pour obtenir la récompense éternelle, mais quelque lucre temporel. C'est pourquoi le Sage a dit sagement: Malheur au royaume dont le roi est un enfant qui, vivant délicatement et ayant des flatteurs délicats, ne se met en peine du bien commun ni de son avancement (2088). Toutefois, cet enfant ne portera point l'iniquité du père : si donc il veut profiter et remplir la dignité du nom du roi, qu'il obéisse aux paroles que j'ai dites sur Chypre, et qu'il n'imite point les mœurs de ses prédécesseurs; qu'il dépose les légèretés d'enfant, et qu'il marche par la voie royale, ayant des assistants qui craignent Dieu, et qui n'aiment pas plus ses présents que son honneur et le salut de son âme; qui haïssent les flatteries et ne craignent pas de dire, de suivre et de défendre la vérité. Autrement, ni l'enfant ne se réjouira en son peuple, ni le peuple en celui qu'il a choisi (2089). »

Sainte Brigitte dit ensuite, en parlant de Famagouste, la capitale du royaume : « Cette cité est Gomorrhe, brûlante du feu de la luxure, de la superfluité et de l'ambition. C'est pourquoi ses édifices tomberont; elle sera désolée, diminuée; les habitants s'en iront et gémiront sous le faix de la douleur et de la tribulation; ils tomberont à rien, et leur confusion se publiera dans bien des contrées, parce que je suis justement irrité contre eux. Quant au duc qui est complice de la mort de son frère (2090), ainsi parle le Christ : Il dilate hardiment son orgueil, il se glorifie de son incontinence, il ne considère pas le mal qu'il a fait à son prochain; s'il ne s'humilie, je lui ferai selon le proverbe: Celui qui pleure le dernier ne pleure pas moins que celui qui pleure le premier. Car il n'aura pas une mort plus douce que son frère, mais plus amère encore, s'il ne se corrige bientôt. Notre-Seigneur parle du confesseur de ce duc : Ce frère-là ne vous a-t-il pas dit que ce duc est bon, et qu'il ne peut mieux vivre, excusant son incontinence scandaleuse? Ce ne sont pas là des confesseurs, mais des trompeurs, qui semblent des brebis simples; mais de fait ce ne sont que des renards et des adulateurs (2091). »

De Jérusalem où elle s'était rendue après son passage dans l'île de Chypre, sainte Brigitte envoya de nouveaux avertissements au roi, au prince et au peuple de ce royaume :

« Peuple de Chypre, s'écrie-t-elle dans le dernier, je vous annonce que, si vous ne voulez pas vous corriger et amender, j'effacerai du royaume de Chypre votre génération et votre postérité à tel point que je n'épargnerai ni le pauvre, ni le riche; oui, je la ruinerai tellement, que dans peu on ne s'en souviendra pas plus que si jamais vous n'eussiez été au monde. » Elle ajoute, faisant allusion aux disputes des Grecs contre les Latins, disputes dont nous avons redit ci-dessus les traits principaux :

« Les Grecs sauront aussi que leur empire, leurs royaumes ou domaines ne seront jamais assurés ni en paix, mais toujours sujets à leurs ennemis, dont ils auront à souffrir d'extrêmes dommages et de longues misères, jusqu'à ce que, avec une vraie humilité et charité, ils se soumettent dévotement à l'Eglise et à la foi romaine, se conformant en tout à ses rites et constitutions (2092). »

XIV. Les princes de Chypre ne tinrent guère compte de ses avertissements. On les vit s'entre-déchirer et troubler les peuples par leurs luttes intestines. Ceux-ci souffrirent toutes sortes de maux par suite des différends et des usurpations successives de leurs gouverneurs, jusqu'à ce que les Vénitiens s'étant rendus maîtres de cette île en 1480, elle put goûter quelque tranquillité pendant un certain temps.

Mais ils n'en furent pas longtemps possesseurs. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les mahométans élevèrent des prétentions sur cette île comme sur beaucoup d'autres royaumes. Il fut notifié à la république de Venise que, si elle voulait la continuation de la paix avec le sultan, elle devait lui céder le royaume de Chypre, attendu que cette île appartenait autrefois à l'Egypte, dont le sultan était maître. C'est pour le même droit que certains empereurs teutoniques prétendaient à la souveraineté de tous les royaumes, attendu que César-Auguste était maître de tout l'univers connu. C'était un moyen simple de s'emparer de toutes les nationalités et de confisquer les droits des peuples! Mais la république de Venise n'ayant pas voulu consentir à cet

(2088) *Eccle.* x, 16.
(2089) S. Birgitt., *Revel.*, lib. VII, cap. 16.
(2090) Les princes Jacques et Jean étaient soupçonnés de complicité dans l'assassinat de Pierre Ier de Lusignan.
(2091) S. Birgitt., *Revel.*, lib. VII, cap. 16.
(2092) Id., lib. VII, cap. 19.

arrangement, la conquête de Chypre fut résolue, et le renégat de Bosnie, Mohammed-pacha, chargé de l'entreprise.

La ville de Nicosie, après un siége de sept semaines, fut prise d'assaut le 9 septembre 1570 : les habitants se prosternèrent à genoux, en demandant la vie ; ils furent tous massacrés. La garnison, avec le commandant et les autres magistrats, s'était retirée dans le palais : le pacha leur offrit la vie sauve, s'ils mettaient bas les armes ; ils le firent, et furent hachés en morceaux. Vingt mille victimes furent égorgés par les conquérants : deux mille esclaves de l'un et l'autre sexe réservés à leurs plaisirs. Des mères tuèrent leurs enfants et elles-mêmes, pour ne pas devenir le jouet de leurs brutales passions. Une femme se vengea, elle et sa patrie, d'une manière moins désespérée. Le renégat Mohammed, grand-visir, avait chargé trois vaisseaux de ce qu'il y avait de plus précieux dans le butin, entre autres mille personnes du sexe réduites en esclavage. Une d'elles mit le feu au magasin de poudre, le vaisseau principal sauta en l'air, et mit le feu aux deux autres (2093).

XV. La prise de Famagouste fut encore plus horrible. Le blocus et le siége durèrent onze mois, depuis le 18 septembre 1570 jusqu'au 1er août 1571. En ce jour, n'ayant plus que sept barils de poudre, les assiégés demandèrent à capituler. Leur demande fut accordée le jour même. Libre à eux de se retirer avec leurs biens, cinq canons, et les trois chevaux des trois principaux chefs : à ceux qui voudraient demeurer, sécurité pleine et entière pour leur honneur, leurs biens et leur vie : quarante navires reçurent les émigrants pour les transporter ; il ne restait à terre que les principaux commandants.

Le 5 août, le gouverneur vénitien Brodagino, accompagné de trois commandants, se présenta devant Mustapha, pour lui remettre les clefs. Il est reçu d'une manière amicale. Mais tout à coup Mustapha exige plus qu'il n'est porté dans la capitulation. Brodagino s'y refuse : aussitôt Mustapha fait égorger les trois commandants, couper le nez et les oreilles au gouverneur. Dix jours après il le fit hisser aux vergues d'un navire, et plonger dans la mer ; il le contraignit de porter de la terre pour construire deux bastions ; enfin, il le traîna sur la place principale, et le fit écorcher vivant. Au milieu de ce cruel supplice, Brodagino ne proféra pas une plainte : il priait, il récitait tout haut le *Miserere*. Quand il dit ces paroles : *O Dieu ! créez-en moi un cœur pur*, il rendit son âme à Dieu.

Trois cents Chrétiens, qui se trouvaient dans le camp, furent égorgés. Ceux qui avaient été embarqués d'après la capitulation, furent traînés en esclavage. Non content de la mort cruelle de Brodagino, Mustapha fit couper son corps en quatre, et clouer les quartiers à l'affût des plus gros canons. Quant à sa peau, il la fit remplir de paille, et promener par le camp et par la ville, avec une image de la Passion, également remplie de paille, et attachée sur le dos d'une vache. Enfin, il envoya l'un et l'autre au sultan, avec les têtes salées de Brodagino et de ses trois collègues. A Constantinople, la peau du martyr fut suspendue en spectacle aux esclaves chrétiens du bagne (2094).

Tel fut le sort que les renégats de Constantinople firent éprouver aux Chrétiens de Chypre. Tel est le sort qu'ils préparaient aux Chrétiens d'Allemagne, de France et d'Angleterre, d'autant plus que d'autres renégats y faisaient, à cette époque, endurer des traitements semblables à quiconque ne voulait pas, comme eux, renier la foi de leurs pères. Heureusement qu'un simple moine, un moine Dominicain, assis sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Pie V, empêcha les renégats de l'Orient de se joindre aux renégats de l'Occident, pour étouffer le christianisme et l'humanité dans toute l'Europe. *Voy.* l'article Lépante (Bataille et victoire de).

XVI. Mais le royaume de Chypre n'en demeura pas moins sous la domination des Turcs ; il ne fit que dépérir de plus en plus, et cette île qui avait autrefois neuf royaumes différents et quinze villes richement peuplées, est maintenant déserte, en quelque sorte. C'est ainsi que s'accomplirent les avertissements prophétiques de sainte Brigitte.

Un voyageur moderne, parlant de cette île, dit : « Elle n'a plus que trente mille âmes. Elle serait la plus belle colonie de l'Asie Mineure ; elle nourrirait et enrichirait des millions d'hommes : partout cultivable, partout féconde, boisée, arrosée, avec des rades et des ports naturels sur tous ses flancs ; placée entre la Syrie, la Caramanie, l'Archipel, l'Egypte et les côtes de l'Europe, ce serait le jardin du monde (2095). »

Les évêchés de l'île de Chypre connus dans l'histoire ecclésiastique étaient : Constantina ou Constantia, Citium ou Chita, Amathus, Paphos (2096), Curium, Arsinoé, Lepithus, Thamassus, Chitri, Tremithus,

(2093) De Hammer, *Histoire des Ottomans*, tom. III, l. XXXVI, p. 566.

(2094) Id., ibid.

(2095) M. de Lamartine, *Voyage en Orient*, t. II, pag. 307.

(2096) Ces deux villes d'Amathonte et de Paphos furent célèbres dans l'antiquité par le culte qu'elles rendaient à Vénus. « Dans la plus haute antiquité, dit M. Michaud, les femmes de l'île de Chypre avaient coutume de se rendre en procession aux bords de la mer, et de célébrer, par des hymnes et des danses, la naissance de Vénus et la fête d'Adonis. On a conservé jusqu'à nos jours quelque chose de cet usage antique ; il n'est plus question d'Adonis ni de Vénus, mais on se rassemble encore au bord de la mer pour se livrer au plaisir et à la joie, et c'est le second jour de la Pentecôte qu'on a choisi pour cette commémoration païenne. » (*Corresp. d'Orient.*, lett. 89, tom. IV, pag. 107). »

Soli, Ledra ou Nicosie et Tiberiopolis. — Toutes ces anciennes Eglises ont disparu, et la foi est allée porter ailleurs les bienfaits de la civilisation chrétienne.

CIRCONCELLIONS, donatistes dégénérés en fanatiques violents et sanguinaires. *Voy.* l'article CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN, n° XI.

CITTIN (Saint), martyr en Afrique, en l'an 200 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article MARTYRS SCILLITAINS.

CIVANDONO, roi de Bongo, au Japon. Ce prince, qui avait reçu autrefois saint François Xavier, était parvenu à un tel degré de célébrité dans cet empire, que l'on croyait ne pouvoir errer dans les autres cours du Japon, quand on s'y conformait à ses exemples et à ses conseils.

Cependant il balança longtemps avant d'embrasser le christianisme. Enfin, il remplit l'espoir et tous les vœux de saint François Xavier, en s'arrachant aux voluptés qui le retenaient dans le paganisme, et en rachetant par l'éminence de ses vertus le temps perdu dans le crime. Il était si ferme dans la foi, qu'il jura publiquement que, quand tous les missionnaires, tous les Chrétiens de l'Europe, le Pape lui-même, viendraient à y renoncer, il n'en serait pas moins disposé à verser son sang pour en défendre jusqu'au dernier article. Il bâtit une ville toute peuplée de Chrétiens, pour s'y retirer après avoir mis son fils sur son trône, afin de ne vaquer plus qu'à Dieu, et de s'épargner la vue des idolâtres, dont la rencontre lui tirait des larmes des yeux. Quant à l'observation des lois évangéliques, il promit d'abord à Dieu de mourir plutôt que de transgresser aucun précepte; puis fit un vœu formel de suivre tous les avis que lui donneraient ses confesseurs, non-seulement pour les choses de devoir, mais pour son avancement dans la perfection. Le jeune roi d'Arima, et le prince d'Omura son oncle étaient à peu près dans les mêmes dispositions que le roi de Bongo (2097). — Tous ces princes voulurent rendre l'obéissance au Souverain Pontife, qui était alors Grégoire XIII, et ils lui envoyèrent une célèbre ambassade, qui arriva à Rome le 20 mars 1585. *Voy.* notre tom. Ier, col. 898 et suiv.

CIVITELLA (Comte de), dans l'Abruzze, époux de la bienheureuse Angeline, mort saintement en 1394. *Voy.* l'article ANGELINE DE DORBARA.)

CLAIRE (Sainte) d'Assise, naquit dans cette ville, de parents riches. Sa mère, nommée Hortulane, était fort pieuse et adonnée aux bonnes œuvres; elle fit même le pèlerinage de la Terre-Sainte. Etant près d'accoucher de cette fille, elle priait Dieu avec instance de la délivrer heureusement. Elle entendit une voix qui lui dit : *Ne crains point, tu mettras au monde une lumière qui l'éclairera.* C'est pourquoi elle nomma sa fille Claire.

I. Dès son enfance la jeune Claire fut charitable envers les pauvres et appliquée à la prière; en sorte que, n'ayant point d'autres marques pour compter les *Pater* qu'elle disait, elle se servait d'un monceau de petites pierres. Elle portait un cilice sous ses habits, et refusa un mariage avantageux, résolue de consacrer à Dieu sa virginité (2098).

Ayant entendu parler de saint François, qui ramenait au monde la perfection oubliée depuis longtemps, elle désira l'entretenir; et lui, de son côté, sur la réputation de Claire, souhaitait de la voir et de la gagner à Dieu. Ils se rendirent plusieurs visites, mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat. François lui persuada de se consacrer à Dieu, et elle se mit entièrement sous sa conduite. Elle exécuta son dessein le dimanche des Rameaux, 18 mars 1212. Le matin, elle alla à l'église avec les autres dames, magnifiquement parée; mais, pendant que les autres s'empressaient à recevoir les rameaux, Claire demeura à sa place par modestie, et l'évêque, descendant de l'autel, vint lui donner la palme, comme un présage de la victoire qu'elle allait remporter sur le monde.

La nuit suivante, elle prépara sa fuite suivant l'ordre du saint homme, se faisant toutefois accompagner, comme la bienséance l'exigeait. Elle sortit secrètement de la maison et de la ville, et se rendit au couvent de Sainte-Marie des Anges, autrement la Portioncule, où les frères, qui chantaient Matines, la reçurent avec les cierges allumés. Là, devant l'autel de la Reine des vierges, François lui coupa les cheveux et la revêtit de l'habit de pénitence. Tout ce qu'elle portait sur elle fut distribué aux pauvres. Puis François la conduisit aussitôt dans un monastère de religieuses de Saint-Benoît, à Saint-Paul d'Assise. Claire était dans sa dix-huitième année.

Ses parents, ayant appris sa retraite, accoururent furieux à Saint-Paul. Ils employèrent la violence et la douceur pour ramener Claire : selon eux, sa résolution était une bassesse qui déshonorait sa famille, et qui n'avait point d'exemple dans le pays. Mais Claire, prenant le tapis de l'autel, découvrit sa tête rasée et protesta qu'on ne l'arracherait point du service de Jésus-Christ. Elle souffrit cette persécution pendant plusieurs jours, et enfin, par sa fermeté, elle obligea ses parents à la laisser en paix.

Peu de jours après son entrée à Saint-Paul, Claire se rendit au monastère de Saint-Ange, du même ordre de Saint-Benoît; mais, n'y ayant pas l'esprit tranquille, elle vint se fixer à Saint-Damien, suivant le désir de saint François. Elle était encore à Saint-Ange, quand elle eut la joie d'attirer à la vie religieuse sa sœur Agnès, plus jeune qu'elle, et à laquelle ses parents vinrent faire une scène semblable à celle du couvent de Saint-

(2097) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, l. LXVIII, an. 1585.

(2098) *Vie de sainte Claire. Acta SS.*, 12 Augusti.

Paul, mais sans plus de succès. *Voy.* l'article Agnès (Sainte), t. I, col. 434.

II. Saint-Damien, où Claire vint se fixer, était la première église que saint François avait réparée. Il l'établit abbesse de ce monastère naissant, et bientôt on le vit s'accroître de la manière la plus merveilleuse: Dieu bénit les travaux de son humble servante.

Elle eut la consolation de voir sa mère, Hortulane, et plusieurs autres femmes de sa famille venir avec elle embrasser les austérités de la pénitence. Sa communauté fut bientôt composée de seize personnes, dont trois étaient de l'illustre maison des Ubaldini de Florence. Des princesses même trouvèrent plus de gloire dans la pauvreté de Claire que dans la possession des biens, des plaisirs et des honneurs du monde. En peu d'années le nouvel ordre prit des accroissements considérables ; il eut des monastères à Pérouse, à Arezzo, à Padoue, à Rome, à Venise, à Mantoue, à Bologne, à Spolète, à Milan, à Sienne, à Pise et dans les principales villes d'Allemagne. Agnès, fille du roi de Bohême, en fonda un dans la ville de Prague, et s'y fit elle-même religieuse. La bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, se consacra de même à Dieu, sous la règle de sainte Claire, au monastère qu'elle fit bâtir dans le bois de Longchamp, près de Paris.

Sainte Claire et ses filles pratiquèrent des austérités qui jusqu'alors avaient été presque entièrement inconnues parmi les personnes de leur sexe. Elles allaient nu-pieds, couchaient sur la terre, gardaient une abstinence perpétuelle, et ne rompaient jamais le silence, sinon quand la nécessité ou la charité les y obligeait.

Quant à la sainte, en particulier, non contente de faire quatre carêmes et de pratiquer les mortifications générales, elle portait toujours un cilice fait de crin ; elle jeûnait depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, et depuis le 11 novembre jusqu'à Noël. Encore, durant tout ce temps-là, ne prenait-elle aucune nourriture les lundis, les mercredis et les vendredis. Quelquefois elle couvrait de branches la terre sur laquelle elle couchait, et n'avait qu'un tronc d'arbre pour oreiller. Elle se donnait encore de rudes disciplines. Tant d'austérités affaiblirent notablement sa santé, en sorte que saint François et l'évêque d'Assise l'obligèrent de coucher sur un mauvais lit, et de ne passer aucun jour sans prendre au moins un peu de nourriture. Malgré cet amour extraordinaire pour la pénitence, on ne remarquait en elle rien de sombre ni de triste; elle avait au contraire un visage gai et serein, qui annonçait combien elle trouvait de douceur dans toutes ses mortifications.

III. Saint François avait voulu que l'ordre de Sainte-Claire fût principalement fondé sur la pauvreté ; il ordonna que l'on y vécût de ce que l'on recevrait chaque jour de la charité des fidèles, sans permettre que l'on y possédât aucun revenu fixe. Sainte Claire se fit toujours gloire d'être animée de son esprit. Une fortune considérable lui étant échue par la mort de son père, elle distribua tous ses biens aux pauvres, et ne retint quoi que ce fût pour son monastère.

Lorsque le Pape Grégoire IX voulut apporter quelque mitigation à l'article de la règle qui avait la pauvreté pour objet, et qu'il proposa de doter le monastère de Saint-Damien, elle le conjura de la manière la plus vive et la plus touchante de ne rien changer à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors ; et ce qu'elle sollicitait lui fut accordé. Les autres corps religieux demandant à Innocent IV qu'il leur permît de posséder des biens, elle présenta une requête à ce Pontife pour le prier de maintenir son ordre dans le privilége singulier de la pauvreté évangélique. Innocent le fit, en 1251, par une bulle qu'il écrivit de sa propre main, et qu'il arrosa de ses larmes.

L'humilité de sainte Claire ne le cédait en rien à son amour pour la pauvreté. Quoique supérieure, elle ne s'arrogeait aucun privilége. Toute son ambition était d'être la servante des servantes de ses sœurs. Elle lavait les pieds des sœurs converses quand elles revenaient de la quête ; elle servait à table et se chargeait du soin des malades les plus dégoûtants. Lorsque, dans ses prières, elle demandait à Dieu leur guérison, qu'elle obtint plusieurs fois, elle les envoyait aux autres sœurs, afin qu'on ne lui attribuât point le miracle. Son obéissance la rendait toujours prête à faire ce que lui ordonnait saint François. Elle semblait être entièrement dépouillée de sa propre volonté, et disait souvent à son bienheureux Père : « Disposez de moi comme il vous plaira ; je suis à vous depuis que j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma volonté ; je ne peux plus être à moi. »

IV. Que de merveilles opérées par cette humble servante de Dieu nous aurions à rapporter ! que de grâces elle reçut, et comme toute sa vie est remplie de traits admirables, bien propres à nourrir l'espérance et à fortifier la confiance des fidèles en la bonté et en la miséricorde de Dieu ! Nous ne pouvons citer toutes ces choses si belles de l'ordre surnaturel, et il faut nous renfermer dans la sécheresse des simples faits de l'histoire.

Comme son bienheureux père, sainte Claire avait une tendre dévotion aux mystères de la naissance et de la passion de Notre-Seigneur, et cette dévotion fut pour elle la source d'une infinité de grâces, de consolations, de joies. Jusque dans sa dernière maladie elle en ressentit les effets merveilleux, et elle montra alors une admirable patience, une douce joie au milieu des vives douleurs qu'elle éprouvait. Elle encourageait ses filles, surtout sa sœur Agnès qui aurait voulu ne lui point survivre, et à laquelle elle prédit qu'elle ne tarderait pas de venir rejoindre le divin Epoux. Pendant son agonie, elle se fit lire la passion, et elle rendit tranquillement son âme, le 11 août

1253, dans la soixantième année de son âge, et la quarante-deuxième de sa profession religieuse.

On l'enterra le lendemain, jour auquel l'Eglise a fixé sa fête (2099). Le Pape Innocent IV vint à ses funérailles avec un grand nombre de cardinaux. En 1255 Alexandre IV la canonisa. Cinq ans après, son corps fut solennellement transféré de Saint-Damien dans le nouveau monastère qu'on avait bâti dans l'enceinte de la ville d'Assise par l'ordre du Pape. En 1265, on y fit construire une église sous son nom. Le Pape Clément V en consacra le grand autel sous l'invocation de la sainte, et ses reliques y furent renfermées.

Jusque de nos jours, on n'avait pas perdu de vue que le corps de cette sainte mère de l'ordre des Clarisses et de toutes les familles franciscaines de femmes, était déposé sous ce grand autel, dans cette belle église qui lui est dédiée à Assise. Mais on n'avait jamais joui de la vue de ces restes précieux, cachés comme ceux de saint François, afin de les soustraire aux profanations des infidèles qui infestaient l'Ombrie à cette époque. Or, le séjour prolongé que Mgr le cardinal Marini a fait à Assise pendant la dernière révolution romaine, en 1849, a inspiré à ce prince de l'Eglise la sainte pensée de découvrir ces précieuses reliques. On a donc demandé à Sa Sainteté Pie IX toutes les autorisations nécessaires : sept évêques des environs se sont réunis auprès du tombeau de l'amante de la sainte pauvreté; des fouilles ont été entreprises en leur présence. Elles ont été couronnées des plus heureux succès, et ils ont pu rendre aux embrassements des saintes filles de Claire et de François les restes sacrés de leur sainte mère (2100). On a célébré l'invention de ces reliques avec la plus grande pompe, et, quelque temps après, les religieuses Clarisses d'Assise ont envoyé au monastère de Sainte-Claire, à Béziers (diocèse de Montpellier), une précieuse parcelle du corps de la sainte (2101).

CLAUDE (Saint), martyre à Egée en 285 de N.-S. *Voy.* Actes de saint Astérius et de ses compagnons.

CLAVER, de la Compagnie de Jésus, apôtre des nègres de Carthagène et des Indes occidentales. *Voy.* l'article Esclaves nègres en Amérique.

CLÉMENT (Saint), apôtre et premier évêque de Metz. Il fut disciple de saint Pierre et était oncle de saint Clément, Pape. Ce fut saint Pierre lui-même qui l'envoya, et il arriva à Metz « pendant les persécutions; en sorte qu'il était obligé de célébrer les saints mystères dans les cavernes de l'amphithéâtre, bâti hors de la ville. »

Ces dernières lignes sont du P. Longueval (2102), qui ne paraît pas cependant avoir une grande croyance à la tradition qui fait venir saint Clément directement de saint Pierre. Rien pourtant ne paraît plus certain, et nous adoptons pleinement les autorités qu'en apporte un savant hagiographe de nos jours (2103).

Paul Warnefride, dit-il, connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre, secrétaire de Didier, roi des Lombards, et l'un des écrivains les plus distingués du VIIIe siècle, rapporte dans son *Histoire des évêques de Metz*, écrite d'après d'anciens documents, vers l'an 778, « que l'apôtre saint Pierre envoya dans la ville de Metz un homme distingué par ses mérites, élevé à la dignité pontificale, nommé Clément; et que, avec lui, comme l'enseigne une ancienne relation, le même prince des apôtres envoya d'autres religieux docteurs pour gagner à la foi les principales villes des Gaules (2104). »

Ainsi, voilà un écrivain du VIIIe siècle, distingué par son érudition et son talent, qui, ayant sous les yeux d'anciens documents et les diptyques de l'Eglise de Metz, entreprend l'histoire de ses évêques, et assigne la mission du premier à l'apôtre saint Pierre : n'a-t-on pas, en faveur de cette tradition, toutes les garanties que l'on peut désirer? Au XIe siècle, Hugues de Flavigny (en 1095), dans la chronique de Verdun (2105), a reproduit cette tradition, qui a été adoptée du reste par tous les écrivains du moyen âge, Vincent de Beauvais (2106), Bernard Guidonis (2107), Pierre de Natalibus (2108), saint Antonin (2109).

L'auteur anonyme des *Gestes des évêques de Metz*, qui écrivait au commencement du XIIe siècle (1119), place l'arrivée de saint Clément à Metz à la cinquième année de l'empire de Claude (2110); et le Catalogue des évêques qu'il donne est suffisant pour continuer la succession depuis le temps des apôtres, comme le P. Longueval a été forcé d'en convenir lui-même (2111). Le P. Richard, dans son Catalogue des évêques de Metz, n'hésite pas à placer saint Clément le premier et à constater la tradition de l'Eglise de Metz (2112).

(2099) Alban-Butler, trad. par Godesc., *Sainte Claire*, 12 août 1, ad fin.
(2100) *Voix de la vérité*, n° du 23 octobre 1850.
(2101) Ibid., n° du 20 février 1851.
(2102) *Hist. de l'égl. gall.*, liv. I, t. II, p. 89, de l'édit. in-12, 1825.
(2103) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France*, in-8°, 1855, p. 160, 161.
(2104) Paulus Vinfridus diaconus, *Libell. de ordine episcop. Mettens.*, apud *Patrologie*, Migne, tom. XCV, col. 699, 700.
(2105) Ap. Labbe, *Nova Biblioth.*, t. I, p. 77.
(2106) *Specul. histor.*, lib. IX, cap. 42.
(2107) *Catalog. Summ. Pontif.*, ap. *Bonav.*, tom. I, p. 341; *Spicileg. Roman*, t. VI.
(2108) *Catalog. sanct.*, lib. X, cap. 115.
(2109) *Histor. oper.*, part. I, tit. VI, cap. 26.
(2110) *Patrolog.*, t. CLXIII, p. 579.
(2111) *Hist. de l'égl. gall.*, Dissert. prélim., 3e prop.
(2112) *Dict. des scienc. eccles.*, édit. in fol., 1760, t. III, p. 968, col. 2.— Nous sommes surpris que le *Dictionnaire d'hagiographie* ne fasse aucune mention de saint Clément, 1er évêque de Metz.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce point. Ceux qui désireront de plus amples éclaircissements liront avec intérêt une *Dissertation sur l'origine apostolique de l'église de Metz*, par l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire, insérée dans le tome XCV, p. 673, de la *Patrologie*, publiée par M. Migne. M. l'abbé Chaussier a réalisé cette parole prophétique du savant de Marca : « Les habitants de Metz revendiqueront saint Clément d'après les actes où Paul Diacre, écrivain dont l'autorité n'est pas à mépriser, a puisé son récit (2113). »

On ne nous apprend malheureusement pas grand'chose des actions de saint Clément. Comme tous les saints apôtres de nos Eglises, il appuyait sa prédication de l'autorité des miracles, et convertit les populations par la sainteté de sa vie. Il mourut vers l'an 95.

CLÉMENT Ier (Saint), Pape, était Juif de naissance et de la race de Jacob (2114) ; il se convertit au christianisme vers l'an 62 de Notre-Seigneur. Saint Paul, écrivant aux Philippiens, le met (2115) entre ceux dont les noms étaient écrits au Livre de vie, et qui avaient travaillé avec lui pour l'Evangile. L'importance de ce Pontife et le rang qu'il occupe dans la succession des vicaires de Jésus-Christ, ainsi que la valeur des écrits reconnus pour lui appartenir, demandent que nous lui consacrions un article d'une juste étendue.

I. Clément se trouva à Philippes avec saint Paul (2116), lorsque cet apôtre y annonça la foi en 62, et il eut même quelque part à ses souffrances ; ce qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'eût dès lors fait profession de la religion chrétienne. Saint Paul étant allé à Rome, saint Clément l'y suivit, et ce fut là qu'il entendit les prédications de saint Pierre et qu'il fut instruit dans son école (2117), comme il l'avait été dans celle de l'apôtre des gentils.

Ces deux apôtres ne pouvant pas toujours être à Rome (2118), à cause des voyages qu'ils étaient souvent obligés de faire pour aller prêcher l'Evangile, et cette ville ne pouvant pas demeurer sans évêque, saint Pierre conféra à saint Clément l'ordination (2119) épiscopale, soit pour gouverner l'Eglise romaine pendant leur absence, soit pour aller prêcher Jésus-Christ comme les autres apôtres à ceux qui ne le connaissaient pas encore.

Saint Lin, que les apôtres avaient établi évêque particulier de la ville de Rome, et saint Anaclet, son successeur, étant morts, saint Clément fut contraint (2120) d'accepter la conduite de cette Eglise l'an 91 de Jésus-Christ, le dixième du règne de Domitien. De son temps il arriva une grande division dans l'Eglise de Corinthe, jusque-là que des laïques s'élevèrent contre les prêtres, et en firent déposer quelques-uns dont la vie était sainte et irréprochable. Pour étouffer ce schisme, saint Clément écrivit une lettre admirable que nous avons encore aujourd'hui, lettre qui eut tout l'effet que l'on en pouvait attendre et dont nous allons parler tout à l'heure.

C'est tout ce que nous savons de certain du pontificat de saint Clément. On dit (2121), qu'il céda la Chaire de saint Pierre pour éviter un schisme, et qu'il ne mourut que longtemps après; mais ce fait n'est point avéré. Saint Clément gouverna l'Eglise pendant près de dix ans (2122), et mourut la troisième année de l'empire de Trajan, c'est-à-dire en l'année 100 de la Rédemption (2123).

Eusèbe (2124) et saint Jérôme (2125) parlent de sa mort, sans dire qu'elle lui soit arrivée par le martyre, et saint Irénée (2126), faisant le dénombrement des Papes jusqu'à Eleuthère, ne dit point qu'aucun d'eux ait souffert le martyre, excepté saint Télesphore. Mais on ne peut rien conclure de leur silence à cet égard ; car, comme en ces premiers âges, les clefs du suprême pontificat et la couronne du martyre étaient le plus souvent une seule et même chose, ils peuvent bien n'avoir pas cru devoir préciser le genre de mort du saint Pontife. Toutefois, Rufin et le Pape Zosime ont été plus explicites.

Le premier (2127) donne positivement le titre de *martyr* à saint Clément, et le second (2128) dit de lui qu'il avait fait de si grands progrès dans la vérité, qu'il consacra par le *martyre* la foi qu'il avait apprise de saint Pierre et enseignée au peuple. Sur quoi un critique dit (2129) qu'il faut « remarquer que l'on a souvent donné le nom de martyrs à ceux qui avaient souffert quelque chose pour Jésus-Christ, quoiqu'ils ne fussent pas morts par les tourments ; » et que « c'est apparemment la raison pour laquelle Rufin et le Pape Zosime ont donné ce titre à notre saint, qui, ayant gouverné l'Eglise durant la persécution que Domitien excita contre les Chrétiens, n'en fut pas sans doute exempt. »

Mais nous répondrons à ceci, qu'outre les

(2113) Apud *Acta SS.*, t. V, Junii, p. 552.

(2114) Clemens, epist. 1, *Ad Cor.*, cap. 4.

(2115) *Philip.*, IV, 3, 4; Chrysost., hom. 13 *in Epist. ad Philp.*; Origen., *in Joan*, p. 143; Euseb., lib. III *Hist.*, c. 15.

(2116) S. Chrysost., *Prolog. in I ad Thim.*

(2117) Iren., lib. III, cap. 3, et Zosim, apud Baronius, ad ann. 417, num. 20.

(2118) Epiph., hæres. 27, c. 6.

(2119) Tertul., *De præscript.*, c. 32.

(2120) Epiph., loc. cit. ; et Irenæus, lib. III, c. 3; Euseb., lib. III, c. 2.

(2121) Epiph., hæres. 27. num. 6.

(2122) Clemens annis novem, mensibus undecim, diebus duodecim. (Catalog. Rom. Pontif. apud Bukerium, p. 269.

(2123) Eusèbe, lib. III *Hist.*, c. 34.

(2124) Id. Ibid.

(2125) Hieron., *in Catalogo*, c. 15.

(2126) Irenæus, lib. III, c. 3.

(2127) Rufin, *De orig.*, t. I, p. 778.

(2128) Zosime, t. II *Concil.*, p. 1558.

(2129) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. I, p. 599.

témoignages formels de Rufin et du Pape Zosime, un concile de l'an 452, celui de Bazas, donne expressément le titre de *martyr* à saint Clément (2130); et qu'indépendemment de ce concile il y a encore d'autres monuments plus vénérables qui tranchent la question, comme nous le verrons à la fin de cet article, en donnant l'historique du martyre de notre saint.

II. Tous les critiques s'accordent à attribuer au Pape saint Clément, sinon les deux *Epîtres aux Corinthiens*, au moins la 1re, et, de fait, on ne pourrait la lui ôter sans donner le démenti à toute la tradition. Nous verrons que la IIe lui appartient aussi.

Pour parler d'abord de celle sur laquelle il n'y a aucun doute, saint Irénée est le premier de tous les Pères qui lui rende témoignage (2131), puis saint Clément d'Alexandrie (2132), Origène (2133), Eusèbe (2134), saint Cyrille de Jérusalem (2135), saint Jérôme (2136), Photius (2137), etc. Saint Irénée nous apprend qu'elle fut écrite à l'occasion d'un schisme considérable qui s'éleva dans l'église de Corinthe; il la qualifie de lettre très-forte, ἱκανωτάτην γραφήν, où l'auteur rappelle les Corinthiens à l'union et à la paix, et leur annonce la foi qu'ils avaient déjà reçue des apôtres. Il est vrai que le saint évêque de Lyon parle de cette lettre comme étant de l'Eglise romaine, et qu'il la lui attribue formellement : ἐπέστειλεν, dit-il, ἡ ἐν Ῥώμῃ ἐκκλησία τοῖς Κορινθίοις. Mais cela veut dire seulement que saint Clément l'écrivit au nom de cette Eglise. Aussi voyons-nous que le saint catéchiste d'Alexandrie la cite indifféremment sous le nom du saint Pape et de l'Eglise de Rome; et Eusèbe nous assure en termes exprès que ce fut cet ancien pontife qui l'écrivit au nom de son Eglise. Cet écrivain nous fait encore remarquer que l'épître dont il est question est parfaitement belle, qu'elle se lisait autrefois publiquement dans la plupart des Eglises; ce qui était une marque de la vénération que l'on avait pour cette pièce.

Outre cette lettre de saint Clément aux Corinthiens, dont nous venons de parler, il en est, comme nous l'avons dit, une autre dont il est question dès le temps d'Eusèbe (2138), mais qui, selon la remarque de cet historien, n'était pas célèbre comme la première, ni citée par les anciens. Saint Jérôme (2139) dit même que les anciens la rejetaient, et Photius (2140) assure que dès son temps on la croyait supposée. Il se plaint que les (2141) pensées en sont basses et quelquefois sans suite, qu'elle donne à l'Ecriture des sens qui ne sont point naturels, et qu'elle cite plusieurs (2142) paroles de Jésus-Christ, qui ne se trouvent point dans l'Evangile, mais dont quelques-unes sont tirées de l'Evangile apocryphe des Egyptiens.

Ces raisons n'ont pas empêché Cotelier de soutenir que cette deuxième Epître est véritablement de saint Clément (2143); en quoi il a été parfaitement inspiré, car la question ne paraît plus faire aucun doute aujourd'hui (2144). Nous voyons dans le dernier canon des apôtres (2145) que cette lettre est non-seulement attribuée à saint Clément, mais qu'elle y est même mise au rang des Ecritures canoniques, ainsi que la première. Saint Epiphane (2146) la cite encore sous le nom de saint Clément, et elle lui est même attribuée par saint Jérôme (2147) et par Photius (2148), ce qui fait voir que lorsque ces deux critiques en ont parlé comme d'une épître supposée, ils n'ont fait que rapporter le sentiment des autres et non ce qu'ils en pensaient eux-mêmes. Il ne faut pas même compter Eusèbe entre ceux qui ont rejeté cette lettre comme apocryphe, puisqu'il n'en dit autre chose, sinon qu'elle (2149) n'était pas célèbre comme la première, et qu'elle n'était pas citée par les anciens. Ce qui n'est pas surprenant, puis-

(2130) *Conc. Vasens.*, can. 6, t. I *Conc.*, ed. Hard., p. 1788.
(2131) Lib. III, c. 3, *Contr. hæres.*
(2132) *Strom.*, lib. I, IV, V et VI.
(2133) Lib. II *Des principes*, c. 3, et *Comment. sur S. Jean*, cap. I, 29.
(2134) *Hist. eccles.*, lib. III, c. 16 et 38.
(2135) *Catéch.* XVIII, p. 203, édit. de Paris.
(2136) *In Catalog.*, lib. IV, des *Comment. sur Isaïe*, cap. 52; lib. I, des *Comment. sur l'Epist. aux Ephés.*, c. II, 2; et lib. II, c. IV, ℣ 1.
(2137) *Cod.* 113, de la Biblioth.., et cod. 126.
(2138) Eusèbe, lib. III *Hist.*, c. 38.
(2139) *In Catalog.*, cap. XV, 15.
(2140) Cod. 113.
(2141) Ibid., 126.
(2142) Clemens, epist., 2 *Ad Corinth.*, num. 4, 5, 12.
(2143) Cotelier, *Patr. Apost.*, t. I, p 182.
(2144) Voici ce que nous apprend dom Pitra: « L'autorité de la seconde Epître de saint Clément aux Corinthiens et de ses deux *Epîtres aux Vierges*, a été contestée. Elle vient d'être confirmée par un témoignage précieux. Parmi les manuscrits syriaques récemment acquis par le *British Museum*, il en est deux, dont l'un porte la date de 562, qui renferment quatre fragments de saint Clément, tous apartenant aux épîtres dont l'autorité paraissait suspecte... » (*Auxil. cath.* 1846, t. IV, p. 166).
(2145) *Can. apost.*, 85.
(2146) Hæres, 27, n. 6; 30, n. 15.
(2147) Hieronym., l. I, adv. Jovinian., c. 7. Voici le passage de saint Jérôme: « Ad hos (eunuchos) et Clemens, successor apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit, scribit epistolas, omnemque pene sermonem suum virginitatis puritate contexuit. » Il est clair, dit dom Ceillier, que saint Jérôme parle en cet endroit de la seconde lettre de saint Clément, puisque c'est en effet dans celle-là que le saint Pape traite de la virginité. (*Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. I, p. 605, note 1.) Ceci est vrai. Mais on ne doute pas que saint Jérôme n'ait parlé ici des *Epîtres de saint Clément* sur la virginité? épîtres qu'on a retrouvées, comme nous le dirons plus loin (n° 9 du présent article.) »
(2148) Cod. 126.
(2149) Eusèbe, ubi supra. Il paraît même, par un passage de la lettre de saint Denys de Corinthe aux Romains, rapportée dans Eusèbe, que ce saint évêque recevait cette seconde lettre de saint Clément, puisqu'il appelle la première celle qu'il cite: Ὡς καὶ τὴν προτέραν ἡμῖν διὰ Κλήμεντος γραφεῖσαν. l. VI, 23.

qu'elle n'était pas écrite comme la première au nom de l'Eglise romaine, mais seulement au nom du Pape, ce qui paraît par ces paroles : *Nous devons, mes frères*, etc. D'ailleurs on remarque dans le peu qui nous reste de cette lettre beaucoup de conformité avec la première, le même air d'antiquité, les mêmes paroles, et plusieurs (2150) passages tirés des livres apocryphes (2151).

III. Il y a, dans ces deux Epîtres, des choses de la plus haute importance quant au dogme et quant à la morale. Nous en recueillerons quelques-unes.

La première Epître nous fournit d'abord un témoignage des plus précieux en faveur des saintes Ecritures, à qui elle donne la qualité *d'oracles du Saint-Esprit*. « Vous savez, mes bien-aimés, dit encore saint Clément dans cette même Epître, et vous entendez les Ecritures saintes. Vous avez pénétré avec les yeux de l'esprit jusqu'au fond des oracles divins (2152). »

Dans l'une et l'autre Epître se trouvent des passages dignes de remarque touchant la divinité du Sauveur : « Vous étiez tous, dit saint Clément, remplis de sentiments d'humilité... Contents de ce que Dieu vous donne pour le voyage de cette vie et vous rendant attentifs à sa parole, vous aviez toujours devant les yeux ses souffrances (2153); » d'où l'on voit clairement que le saint Pape donne la qualité de Dieu au Sauveur, et qu'il reconnaît que ce même Dieu a souffert; ce qui est également contre l'arianisme et l'hérésie de Nestorius. Dans sa deuxième Epître saint Clément nous apprend à regarder Jésus-Christ comme Dieu et comme le juge des vivants et des morts (2154). Il déclare ailleurs, en termes exprès, que le Sauveur était esprit avant qu'il se revêtît de notre chair (2155) : ce qui est contre certains ariens de nos jours, car nous voyons ici que le Fils de Dieu existait avant son Incarnation.

On ne peut rien voir de plus touchant que ce que nous lisons dans l'une et l'autre Epître touchant les suites avantageuses de l'Incarnation du Verbe. Saint-Clément dit, dans la première, que nous avons trouvé notre Sauveur en la personne de Jésus-Christ : qu'il est le Souverain Pontife de nos offrandes, que c'est lui qui nous gouverne et qui aide notre faiblesse : *Salutare nostrum invenimus Jesum Christum, Pontificem oblationum nostrarum, infirmitatis nostræ patronum et auxiliatorem* (2156); que ce n'est que par la grâce de ce divin Sauveur que nous pourrons prétendre au ciel et contempler un jour les beautés ineffables de son visage suprême et sans tache; que c'est lui qui a ouvert les yeux de notre cœur, qui a délivré notre âme de l'aveuglement qui l'empêchait de voir son admirable lumière; que c'est par lui que Dieu a voulu que nous parvinssions à la jouissance de l'immortalité. Le saint Pape ajoute que, le Sauveur étant la splendeur de la majesté de Dieu, il est d'autant plus élevé au-dessus des anges, que le nom qu'il a reçu est au-dessus du leur : *Qui cum sit splendor majestatis ejus, tanto major est angelis, quanto excellentius nomen sortitus est* (2157). » Ce qui est tiré, presque mot pour mot de l'*Epître aux Hébreux*, où l'Apôtre fait le même éloge de Jésus-Christ en termes à peu près semblables. Aussi Eusèbe (2158) nous fait-il remarquer qu'il se trouve dans cette première lettre de saint Clément plusieurs sentiments de l'*Epître de saint Paul aux Hébreux*, et que le saint Pape se sert quelquefois des mêmes termes que l'Apôtre, ce qui fait voir, continue Eusèbe, que l'*Epître aux Hébreux* n'est point un ouvrage nouveau, et qu'on a eu raison de la mettre au rang des autres Epîtres de cet apôtre.

Dans la seconde *Epître aux Corinthiens*, saint Clément n'insiste pas moins sur les grands avantages de l'Incarnation. Il nous défend en, premier lieu, d'avoir des idées basses ou peu relevées de notre salut et de celui qui en est l'auteur. Il enseigne que nous péchons considérablement en vivant dans l'ignorance de ce que Jésus-Christ a fait et souffert pour notre salut. Voici les grandes faveurs qu'il dit que nous avons reçues de ce divin Sauveur : il nous a donné la lumière, c'est-à-dire qu'il a éclairé nos esprits : *Lucem nobis largitus est* (2159). Il nous a appelés comme ses enfants; il nous a sauvés lorsque nous périssions : *Tanquam Pater filios nos appellavit; pereuntes nos servavit*. Il a eu pitié de nous et nous a sauvés, touché de compassion pour nos misères; voyant dominer en nous l'erreur et la mort, et reconnaissant que nous n'avions de salut à espérer que de lui : *Nec habere nos ullam salutis spem, nisi eam quæ ab ipso* (2160). Il nous a appelés, nous qui n'étions point, et a voulu que nous fussions tirés du néant de nos iniquités : *Vocavit enim nos, qui non eramus, et voluit a nihilo esse nos* (2161).

(2150) C'est la remarque de Photius : *Verum dicta quædam peregrina, velut e sacra Scriptura, subinducit : quibus ne prima quidem epistola omnino vacat.* (Phot., cod. 126. *Voy.* le nombre 23 de la première Epître, le 12e et le 13e de la seconde aux Corinthiens.

(2151) Sur ces citations des *apocryphes* par saint Clément, *Voy.* les excellentes remarques de dom Pitra, *Auxil. cath.*, t. IV, p. 173, 174, et plus loin, au n° 8 du présent article.

(2152) Epist. 1, *ad Cor.*, n° 45, et n° 2.

(2153) Epist. 1, *ad Cor.*, n° 2. — Il y en a qui, au lieu de ses *souffrances*, traduisent sa *doctrine;* mais c'est contraire au texte. Il faut ses *souffrances*, comme l'ont traduit fidèlement Fleury. (*Hist. ecclés.*, tom. I, p. 212, edit. in-4°), et plusieurs autres.

(2154) Epist. 2, *ad Cor.*, num. 1.

(2155) Ibid., n° 9.

(2156) Epist. 1, *ad Cor.*, n. 36.

(2157) *Epître aux Hébreux*, citée par saint Clément, ibid.

(2158) *Hist.*, l. III, c. 38.

(2159) Epist. 2, n° 1.

(2160) Ibid., n° 2.

(2161) Ibid.

Un peu plus bas, il nous apprend que les gentils, avant l'avénement de Jésus-Christ, portaient leur extravagance jusqu'au point d'adorer des pierres, du bois, de l'or, de l'argent; que leur vie était une mort véritable; qu'ils étaient environnés de ténèbres et d'aveuglement; que l'Eglise était réduite à un petit nombre, et que le peuple qui l'environnait était un peuple méconnu de Dieu. Il entend ici le peuple gentil, qui n'appartenait pas effectivement à l'Eglise avant l'Incarnation, et qui était une nation méconnue de Dieu. C'est ainsi, conclue-t-il excellemment, que Jésus-Christ a voulu sauver ce qui périssait, et qu'il a sauvé effectivement un grand nombre de personnes, lorsqu'il est venu en ce monde, et qu'il nous a appelés, nous qui périssions misérablement : *Sic et Christus voluit servare pereuntia, et multos servavit, dum venit, dumque nos jam pereuntes vocavit* (2162). Une réflexion bien naturelle, que notre pieux auteur nous fait faire sur ces grandes vérités, dit un critique (2163), est que nous devons avoir pour le Sauveur les sentiments de la gratitude la plus vive et la plus sincère. Or, cette reconnaissance consiste à conformer notre vie aux préceptes de ce divin bienfaiteur, à respecter ses divines ordonnances, à l'aimer de toute l'étendue de notre cœur, de toutes nos forces, sans nous contenter de l'honorer du bout des lèvres. Ne bornons donc point, dit l'auteur, notre zèle pour Jésus-Christ à l'appeler Notre-Seigneur et notre maître : car cela ne suffit pas pour nous sauver : *Id enim non salvabit nos.* Mais confessons-le par nos bonnes œuvres, en nous aimant les uns les autres, nous éloignant de l'adultère, de la médisance, de la jalousie, vivant dans la continence, la douceur, la charité, etc.

IV. On trouve aussi dans l'une et l'autre Epître des témoignages très-formels sur la résurrection des corps. Dans la première, saint Clément s'applique à nous faciliter la créance de cette vérité, et emploie à ce sujet les comparaisons les plus familières.

La première preuve qu'il en apporte est la résurrection de Notre-Seigneur, où il dit que Dieu nous a donné à connaître les prémices de la nôtre (2164). La seconde est tirée de l'exemple du jour et de la nuit, qui se succèdent en tout temps l'un à l'autre. La troisième est fondée sur cette expérience journalière que les grains, après avoir été jetés en terre, secs et arides, germent ensuite par la toute-puissance de la Providence divine. La quatrième est prise du fait du phénix (2165), ce symbole brillant qu'affectionnaient les premiers Chrétiens, et que l'on retrouve sur plusieurs monuments des catacombes. Recueillant toute la tradition mythologique, saint Clément ajoute à ce propos : « Est-ce une chose si grande et si étrange que le Créateur de tous les êtres fasse ressusciter ceux qui l'ont servi saintement et dans la conscience d'une bonne foi, quand nous voyons dans un volatile une magnifique image de sa promesse. » Il en est qui ont taxé saint Clément d'erreur pour s'être servi de ce symbole : ils n'ont pas fait attention que cette idée lui est commune avec plusieurs anciens auteurs très-considérables, tant Chrétiens que païens (2166), et Tillemont nous fait remarquer (2167) que saint Cyrille de Jérusalem, entre autres, cite cet endroit de saint Clément sans y trouver rien à redire.

La cinquième et dernière preuve que le saint Pape allègue en faveur de la résurrection des morts (2168), est fondée sur quelques passages de l'Ecriture, où il est parlé de cet article important, et dont saint Clément se sert fort à propos pour animer notre foi et notre espérance sur ce point. Dieu qui nous défend de mentir, dit-il excellemment, n'a garde de mentir lui-même, et il n'y a rien d'impossible à Dieu que le mensonge : confions-nous donc en ses promesses, conclut saint Clément, et considérons que tout lui est aisé. Il a créé toutes choses par la parole de sa puissance, et il peut de même les détruire; il les a créées, lorsqu'il a voulu, et comme il a voulu. Tout ce qu'il a arrêté aura son accomplissement. Tout lui est présent, et rien n'est caché au conseil de sa divine sagesse. C'est là assurément une preuve péremptoire de la vérité dont il est question. Il n'est pas possible de tenir contre un pareil raisonnement : Dieu nous promet dans ses Ecritures qu'il ressuscitera nos corps. Or Dieu ne peut mentir, puisqu'il est la vérité même; il est d'ailleurs tout-puissant pour accomplir ce qu'il a promis; il est donc incontestable que nos corps ressusciteront. Dans sa seconde Epître, saint Clément nous

(2162) Epist. 1, n°s 3 et 4.

(2163) Dom Bernard Maréchal (*Concord. des SS. PP.*, 2 vol. in-4°, 1739, t. I, p. 43) que nous suivons pour cette analyse des épîtres de saint Clément.

(2164) Epist. 1, n° 24.

(2165) Epist. 1, n° 25.

(2166) « Le symbole du phénix, dit dom Pitra, a fait fortune pendant les quinze siècles d'ignorance, et pour ne citer en courant que la moitié de cette prescription, on trouve le phénix dans le vénérable Bède, dans saint Isidore, dans saint Epiphane, dans saint Jérôme, dans Synesius, dans saint Grégoire de Nazianze, dans saint Ambroise, dans saint Cyrille de Jérusalem, dans Lactance, dans Eusèbe, dans Origène, dans Tertullien, et enfin dans notre saint Clément. Ce n'est qu'une moitié de cette singulière tradition. L'autre moitié est représentée par Libanius, Philostrate, Solin, Pomponius Méla, Pline, Plutarque, Sénèque, Dion, Tacite, Hérodote, etc. Avouons que Clément se trompait en assez bonne compagnie. On pouvait plus mal choisir pour un argument *ad hominem*. Young, son premier éditeur, s'y est laissé prendre et se récrie que, quoi qu'on veuille et qu'on dise, il entend croire à la réalité du phénix? Qui sait s'il ne sortira pas de ses cendres comme la licorne de son tombeau? » (Dom Pitra, l'*Eglise romaine et la sainte Bible*, apud *Auxiliaire catholique*, tom. IV, p. 179, note.)

(2167) *Mém. pour l'histoire ecclés.*, tom. II, pag. 117.

(2168) Epist. 1, n° 27.

assure, en termes exprès, que ce sera dans notre propre chair, dans notre propre corps, que nous recevrons la récompense de nos bonnes actions : *Nos in hac carne*, *ἐν ταύτῃ τῇ σαρκί*, *mercedem recipiemus* (2169).

Saint Clément nous apprend encore plusieurs choses intéressantes au sujet de l'ordre ecclésiastique : 1° Il veut que tout se fasse avec ordre dans l'Eglise. Nous devons faire avec ordre, dit-il, tout ce que le le Seigneur nous a prescrit. Or, il nous a ordonné de célébrer en certain temps les sacrifices et les offices (2170); non de les faire au hasard et sans ordre, mais en des temps et des heures réglées; et il a déterminé lui-même par sa souveraine volonté le lieu du divin service et les personnes qui doivent y vaquer, afin que, toutes choses étant faites selon son bon plaisir, elles pussent lui être agréables. On a donc de tout temps destiné dans l'Eglise certaines personnes, certains lieux et certaines heures à la célébration de l'office divin.

Ce saint Père insiste encore davantage sur la subordination qui doit se trouver dans l'Eglise. Il dit que le Pontife a ses fonctions particulières, que les prêtres ont leurs places réglées, que les lévites sont chargés du ministère qui leur convient, et les laïques astreints aux préceptes qui répondent à leur état (2171). D'où il conclut que chacun doit glorifier Dieu dans la place où il se trouve, sans excéder jamais les bornes du ministère qui lui a été confié.

On peut rapporter, au sujet de l'ordre ecclésiastique, ce que saint Clément nous enseigne touchant la mission des apôtres et des évêques leurs successeurs. Il dit que les apôtres ont prêché l'Evangile de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et Jésus-Christ de la part de Dieu; que Jésus-Christ a été envoyé de Dieu, et les apôtres de Jésus-Christ; que l'une et l'autre mission s'est faite selon l'ordre et la volonté de Dieu (2172); que les apôtres, persuadés de la résurrection du Sauveur, affermis dans la foi par la parole de Dieu et remplis du Saint-Esprit, ont annoncé les approches du royaume des cieux, et qu'en prêchant de la sorte dans les pays et les villes, ils en ont établi les prémices, après les avoir éprouvés par le Saint-Esprit, pour évêques et pour diacres de ceux qui devaient être du nombre des fidèles : ce qui n'était pas une nouveauté, ajoute le saint Pape, car il y avait longtemps que l'Ecriture parlait d'évêques et de diacres, puisqu'elle dit dans un endroit : *J'établirai leurs évêques en justice et leurs diacres en foi* (2173).

Le saint Pontife ajoute, un peu plus bas, que les apôtres, prévoyant qu'il y aurait dans la suite des siècles de la contention au sujet de l'épiscopat, ont eux-mêmes établi des personnes pour succéder après leur mort, et ont prescrit les règles qu'il fallait garder dans les ordinations futures. Ceux donc, continue-t-il, qui ont été ordonnés par les apôtres, ou ensuite par d'autres grands hommes, du consentement et de l'approbation de toute l'Eglise, *consentiente ac comprobante universa Ecclesia* (2174), qui ont servi le troupeau de Jésus-Christ d'une manière irréprochable, avec humilité, avec douceur et sans intérêt, et qui ont gouverné longtemps avec l'applaudissement de tous les fidèles, nous croyons qu'il serait injuste de les priver de leur ministère : car ce n'est point un petit péché de déposer de l'épiscopat ceux qui offrent saintement et d'une manière irrépréhensible les dons sacrés.

V. Nous avons dit (n° II) que la belle et grande Epître (c'est-à-dire la première) de saint Clément fut écrite à l'occasion du schisme qui divisa de son temps l'Eglise de Corinthe. Ce schisme fut causé par la jalousie des particuliers, entre ceux qui étaient dans les charges et dans les emplois. Les infidèles en prirent sujet de blasphémer contre la religion de Jésus-Christ. L'Eglise de Corinthe eut honte elle-même de sa division, et en écrivit à l'Eglise-mère et maîtresse, à l'Eglise de Rome. Le Pape saint Clément, qui avait appris ce schisme avec douleur, eût bien voulu y remédier d'abord; mais les troubles dont les Romains eux-mêmes étaient agités pour un sujet bien différent, l'empêchèrent d'y apporter un secours aussi prompt qu'il le désirait. Enfin Domitien étant mort l'an 96, Rome fut plus tranquille, et le Pontife profita de ce moment favorable pour répondre aux Corinthiens. Nous devons donc à présent, et avant de passer aux vérités de morale que saint Clément enseigne, rapporter les endroits de l'Epître qui concernent le schisme.

Pourquoi, dit-il aux Corinthiens (2175), y a-t-il entre vous des disputes, des inimitiés, des dissensions, des schismes et des querelles? N'avons-nous pas tous un même Dieu et un même Christ? N'est-ce pas le même Esprit de grâce qui a été répandu sur nous tous? N'avons-nous pas tous une même vocation en Jésus-Christ? Pourquoi donc divisons-nous et déchirons-nous ses membres? Pourquoi excitons-nous sédition contre notre propre corps? Pourquoi en venir à ce point d'extravagance, d'oublier que nous sommes membres les uns des autres? Souvenez-vous de ces paroles de Notre-Seigneur Jésus : *Malheur*, dit-il, *à celui qui devient un sujet de scandale. Il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût jamais né, que de scandaliser un de mes élus; il lui serait plus avantageux qu'on le jetât dans la mer avec une meule au cou, que d'être un sujet de chute à*

(2169) Epist. 1, n° 9.
(2170) Ibid., 1, n° 40
(2171) Ibid.
(2172) Ibid., n° 42.
(2173) Ce passage paraît tiré du prophète Isaïe, chap. LX, 17, où nous lisons quelque chose d'approchant.
(2174) Epist. 1, n° 44.
(2175) Ib., n° 46.

l'un de ces petits qui m'appartiennent. Votre schisme, continue saint Clément, en a perverti plusieurs; il en a découragé d'autres, il en a jeté beaucoup dans le doute, il nous a tous attristés (2176)... Il est honteux, mes bien-aimés, il est tout à fait honteux et indigne de la conduite chrétienne, que l'Eglise de Corinthe, cette Eglise si ferme et si ancienne, excite une sédition contre les prêtres en faveur d'une ou de deux personnes; et le bruit de ce désordre est venu non-seulement jusqu'à nous, mais jusqu'à ceux qui sont aliénés de nous et de cœur et de sentiments; de façon que par votre imprudence le nom du Seigneur est blasphémé, et que vous vous exposez vous-mêmes au péril, en donnant occasion à ces blasphèmes. Tel est le portrait que ce saint Pontife nous trace du schisme et de ses suites dangereuses. Nous allons voir les remèdes qu'il prescrit aux Corinthiens pour les guérir de cette contagion spirituelle.

On peut dire que tout ce qu'il leur recommanda est résumé dans cette parole de saint Jean: *Age pœnitentiam, et prima opera fac* (2177). Il leur trace un touchant et délicieux tableau de leurs œuvres primitives, et leur montre ce qu'ils sont devenus par suite de leur péché. Pour reconquérir leur premier état, il n'y a pas d'autre voie que celle de la pénitence. Il les exhorte donc à recourir à Dieu avec larmes, à implorer sa miséricorde, à le prier de les faire rentrer en grâce avec lui, et de les remettre dans le chemin chaste et heureux de l'amour fraternel, dont ils s'étaient écartés (2178).

Il veut qu'ils s'humilient non-seulement devant Dieu, mais encore devant tout le monde; qu'ils préfèrent l'utilité publique à leurs intérêts particuliers; qu'ils aiment la charité, cette divine vertu qui est essentiellement ennemie du schisme. « Vous donc, leur dit-il encore, qui avez jeté les fondements de la sédition, soumettez-vous aux prêtres et recevez la correction en pénitence de votre péché. Fléchissez les genoux de votre cœur; apprenez à vous soumettre, et quittez la hardiesse vaine et insolente de votre langue; car il vous est plus avantageux de vous trouver dans l'Eglise de Jésus-Christ, avec d'humbles sentiments de vous-mêmes, mais en même temps avec l'estime des fidèles, que d'en être chassés en vous mettant par votre opinion au-dessus du commun. »

VI. Quant à la morale de saint Clément, nous en citerons quelques beaux endroits, tirés de ses deux Epîtres.

Sur l'humilité chrétienne, le saint nous propose l'exemple de Jésus-Christ même dont il parle en ces termes: « Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la majesté divine, a paru en ce monde, non dans l'éclat de la gloire et de l'élévation, comme il aurait pu le faire, mais dans l'abaissement, ainsi que le Saint-Esprit l'avait prédit de lui. » Puis, après avoir rapporté les endroits du prophète Isaïe où il est fait mention des souffrances et des humiliations du Sauveur, il conclut ainsi: « Vous voyez, mes bien-aimés, quel est ce modèle qui nous a été donné. Or, si le Seigneur a souffert tant d'humiliations, que ne devons-nous pas faire nous autres, qui avons le bonheur de vivre sous le joug de sa grâce (2179)? »

A ce divin modèle d'abaissement et d'humilité, le saint Pontife joint la conduite particulièrement humble des prophètes et des saints de l'Ancien Testament, et, à ces exemples, il fait succéder quelques courtes sentences au sujet de cette même vertu. Ce qu'il dit au sujet de la charité mérite surtout notre attention. Voici, selon lui, les vrais caractères de cette divine vertu (2180):

La charité nous attache intimement à Dieu: *Charitas operit multitudinem peccatorum.* Elle souffre tout, elle supporte tout paisiblement: *Charitas omnia tolerat, omnia æquo animo fert.* Elle est également éloignée et de la bassesse et de la présomption: *In charitate nihil sordidum, nihil superbum;* c'est-à-dire qu'elle conserve en tout la modération; elle est ennemie du schisme, elle n'excite point de sédition; elle fait tout dans l'union et la concorde: *Charitas schisma non habet; charitas seditionem non concitat; charitas omnia facit in concordia.* C'est par la charité que tous les élus sont parvenus à la perfection que Dieu exige d'eux: *In charitate omnes Dei electi perfecti sunt.* Sans elle, il n'est rien d'agréable à Dieu: *Sine charitate nihil acceptum est Deo.*

Ce bel éloge de la charité est suivi de l'exemple que le saint Pape nous en propose dans la personne de Moïse, qui pria Dieu autrefois, ou de pardonner à son peuple, ou de l'effacer lui-même du livre de vie. « Qui donc d'entre vous est généreux, conclut saint Clément? qui est tendre, qui est plein de charité? qu'il dise: Si je suis cause de la sédition, de la querelle, du schisme, je me retire, je m'en vais où vous voudrez, et je fais ce que m'ordonne le peuple; seulement que le troupeau de Jésus-Christ soit en paix avec les prêtres qui y sont établis (2181).

Saint Clément, pour montrer que ce qu'il vient d'enseigner n'est pas impossible, dit qu'il s'est vu même parmi les gentils des exemples de cette charité, et qu'il y en a eu chez eux plusieurs qui se sont livrés à la mort, et ont bien voulu se rendre victimes pour l'utilité publique. Il déclare qu'il en connaît aussi parmi les Chrétiens qui se sont réduits en servitude pour racheter des esclaves; qu'il en connaît d'autres qui se sont vendus eux-mêmes, et ont employé le prix de leur liberté à l'entretien des pauvres (2182).

L'envie et la jalousie ayant été la cause

(2176) Epist. I, n° 47.
(2177) *Apoc.* II, 5.
(2178) Epist. I, n° 48.
(2179) Ibid., n° 13.

(2180) Epist. I, n° 49.
(2181) Ibid., n° 44.
(2182) Ibid., n° 55.

du schisme, saint Clément s'y arrête particulièrement. Il fait sentir aux Corinthiens que, depuis qu'ils se sont abandonnés à cette passion, la justice et la paix se sont éloignées d'eux; que leur foi s'est obscurcie; que la crainte de Dieu est bannie de leurs cœurs, et qu'ils ont cessé de se gouverner selon les maximes de Jésus-Christ, pour ne plus suivre que leurs affections déréglées. Puis, après avoir rapporté quelques exemples de l'Ecriture qui font sentir le dérangement que cette passion a causé de tout temps dans le monde, il dit que c'est par la jalousie et l'envie des méchants que les fidèles et les plus saintes colonnes de l'Eglise ont été persécutés jusqu'à la mort. « C'est aussi par une jalousie injuste, ajouta-t il, que Pierre a souffert, non une ou deux fois seulement, mais plusieurs fois, et après avoir accompli son martyre, il est monté au lieu de la gloire qu'il avait méritée (2183). C'est par la jalousie, continue toujours saint Clément, que Paul a remporté le prix de sa patience, ayant porté les fers sept fois, ayant été battu de verges et lapidé. Cet Apôtre, après avoir prêché en Orient et en Occident, après avoir enseigné la justice au au monde entier, a souffert enfin le martyre en Occident sous nos princes; et, sortant ainsi du monde, s'en est allé dans le lieu saint, nous laissant un grand exemple de patience en sa personne. »

VII. Dans la seconde Epître, saint Clément exhorte les Corinthiens à mépriser tout ce qui regarde le monde de péché pour n'aspirer et ne s'attacher qu'aux biens de la vie future. Une raison bien forte dont il se sert pour les faire entrer dans cette sainte disposition, est qu'on ne peut rechercher les faux biens de ce monde, sans s'écarter de la voie de la justice. Il enseigne conséquemment que le siècle présent et le siècle à venir sont ennemis l'un de l'autre; parce que le siècle où nous vivons ne prêche que l'iniquité, et que l'autre est tout entier pour la justice. « Nous ne pouvons donc, conclut-il, les aimer en même temps tous les deux, et il faut nécessairement renoncer à l'un si l'on veut s'attacher à l'autre (2184). »

Au sujet de la vie future le saint nous dit une chose bien remarquable: C'est que nous ne pouvons prétendre au royaume de Dieu, si nous n'y portons notre baptême pur et sans tache : c'est-à-dire, si nous ne conservons en ce monde notre innocence baptismale, ou si nous n'avons soin de réparer par la pénitence les atteintes que nous lui aurions données par quelque faute mortelle. De cette vérité qui prouve évidemment la nécessité de persévérer dans la justice chrétienne, il prend occasion de nous animer au combat avec les ennemis de notre salut (2185). « Combattons donc, dit-il, afin que nous remportions tous le prix, et si nous ne pouvons tous parvenir à la couronne, tâchons au moins d'en approcher de près. » Pour nous porter plus efficacement à ce combat, il nous représente que Dieu ne nous donne le temps de cette vie que pour pleurer nos péchés, et que c'est là le seul temps de faire pénitence : « car après cette vie, dit-il, il n'y a plus moyen de recourir à ce remède (2186). » Il veut donc que, pendant que Dieu nous en donne le loisir, nous employions toutes nos forces, ou à conserver la pureté de notre baptême, ou à réparer les brèches que nous pourrions y avoir faites. — Telle est l'analyse des matières les plus importantes contenues dans les deux Epîtres de saint Clément aux Corinthiens (2187).

Nous devons noter aussi une chose très-remarquable contenue en la première Epître de saint Clément. Dans un éloquent tableau de l'harmonie qui règne dans l'univers, le saint Pontife désigne ouvertement les *antipodes* ou cette partie du globe que nous appelons le Nouveau-Monde (2188) :

« Les cieux, dit-il, se mouvant à la volonté du Créateur, lui sont soumis en paix; le jour et la nuit, sans jamais s'embarrasser l'un l'autre, fournissent la carrière qu'il leur a prescrite. Le soleil, la lune, tous les chœurs des astres, d'après ses ordres qu'ils ne transgressent jamais, roulent de concert dans les sphères immenses qu'il leur a tracées. Au temps marqué par sa volonté, la terre, sans hésiter, sans rien changer à ses décrets, présente son sein fécond et chargé d'aliments aux hommes, aux animaux et à tous les êtres qui l'habitent. Les abîmes impénétrables, les secrets du monde souterrain, sont contenus par les mêmes lois. Conformément à ses ordres suprêmes, la profondeur des mers, soulevée dans toute son étendue, ne franchit point les barrières qui l'entourent. Dieu a commandé, elle obéit; il a dit : Tu viendras jusqu'ici; ici tes flots se briseront sur toi-même. L'Océan, imperméable aux hommes, et les mondes qui sont au delà sont gouvernés par les mêmes lois du souverain Maître. Le printemps et l'été, l'automne et l'hiver, se succèdent en paix l'un à l'autre. Attentifs au

(2183) Epist. 1, n° 5.
(2184) Epist. 2, n°s 5 et 6.
(2185) Ibid.
(2186) Ibid., n° 8
(2187) M. J. B. Malou, aujourd'hui évêque de Bruges, a donné une édition de ces deux épîtres, avec les deux *Epîtres aux vierges*. *Voy.* sur ces dernières le n° IX.
(2188) Ce passage est du nombre de ceux qui choquaient Photius. Mais, dit dom Maréchal (*Concor. des SS. Pères*, etc., t. I, p. 57), cet article ne doit pas nous embarrasser beaucoup depuis que nous savons avec assurance ce que les anciens n'avançaient qu'avec incertitude. D'ailleurs Origène (liv. II *Des principes*, ch. 3), qui rapporte ce passage, prétend que le saint Pontife ne parle ici que de ce que nous appelons vulgairement les *antipodes*. Cela étant, il n'y a pas de difficulté, et le doute de Photius n'a pas de fondement. Au surplus, pouvons-nous ajouter, cette vérité qu'il y a des terres habitées au delà de l'Océan, entrevues par saint Clément, a été confirmée par les découvertes modernes.

temps marqué, les vents remplissent leur ministère sans obstacle. Les sources intarissables, créées pour entretenir la santé et la vie, offrent aux hommes, sans y manquer jamais, leurs eaux abondantes. Enfin, jusque dans les réunions des plus petits animaux, partout règne la paix et la concorde. Tout est dans la paix, tout est dans l'ordre: ainsi l'a voulu le Créateur et le Maître de toutes choses, qui se montre bienfaisant envers tous, mais surabondamment envers nous, qui espérons dans ses miséricordes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui la gloire et la majesté dans les siècles des siècles. Amen ! »

VIII. S'il n'y a aucun doute pour reconnaître saint Clément comme l'auteur de la *Ire Epître aux Corinthiens*, et si, bien que, pour la *IIe Epître*, les sentiments soient partagés, on s'accorde assez généralement à la lui attribuer, il n'en est pas de même pour les autres ouvrages qui ont paru sous son nom. Ainsi, pour ce qui est des *Récognitions* et des *Clémentines* qui ne sont guère qu'un abrégé des *Récognitions* ou du moins une sorte de deuxième édition ou nouvelle réduction du même ouvrage (2189), la plupart des critiques (2190) s'accordent à dire que saint Clément Pape n'en est point auteur. Quoi qu'il en soit, on ne peut refuser la plus haute antiquité à ces ouvrages, et nous sommes persuadé que si l'on n'y trouvait pas des traces manifestes d'interpolations (2191) faites par des mains peu dignes, peut-être n'eût-on pas pensé à contester ces livres à saint Clément.

Mais sans nous arrêter aux *Clémentines* ou Homélies (2192), contenant l'*Histoire* de saint Clément et qui sont les plus contestées par les savants, voici néanmoins ce qu'un critique récent (2193) dit des *Récognitions*. Son sentiment et ses conclusions seraient les nôtres, si nous avions quelque droit de nous prononcer dans cette matière.

Il existe, dit-il (2194), dans les archives de l'Eglise un ouvrage fort ancien. A sa lecture, on ne peut que l'attribuer à saint Clément, qui monta sur la chaire de saint Pierre, après saint Lin et saint Anaclet ou Clet. — *Voy.* cet article. — Car c'est une lettre adressée à saint Jacques l'apôtre, premier évêque de Jérusalem, dans laquelle saint Clément raconte l'histoire de sa conversion et celle de sa famille.

Cet opuscule fut d'abord écrit en latin, puis traduit en grec. L'original latin s'est perdu: il ne nous reste qu'une traduction latine faite sur le grec par Rufin d'Aquilée dans le IVe siècle, à la demande de saint Gaudence, évêque de Brescia. « Je crois, lui disait-il, que ce ne sera pas un petit larcin que vous aurez fait aux bibliothèques grecques, si vous pouvez, dans l'intérêt de nos ouailles, détourner de chez eux chez nous des eaux propices à nos pâturages. » Saint Paulin de Nole écrivait (2195) à Rufin qu'il attendait avec impatience que la traduction fût mise au jour. L'auteur de *l'Opus imperfectorum*, qu'on trouve à la suite de saint Jean Chrysostome, cite notre saint Clément (2196) comme une autorité.

Origène, Eusèbe, saint Athanase, saint Epiphane, saint Jérôme, Rufin, Photius, se sont tous accordés à reconnaître dans cet ouvrage, d'ailleurs excellent, les traces impures des Ebionites, des Ariens et des Eunoméens, aisées cependant à distinguer. Voici comment s'en explique Photius (2197). Après avoir dit que ce livre est plein d'absurdités et de blasphèmes ariens, il ajoute : « Le livre des *Actes de saint Pierre* est si fort au-dessus des *Constitutions apostoliques* par l'éclat, la majesté du style, par la science qui y brille, qu'on ne peut faire entre ces deux ouvrages aucune comparaison. » Or, les huit livres des *Constitutions apostoliques* sont journellement apportés par les écrivains catholiques en preuves de la discipline ecclésiastique comme un précieux monument de l'antiquité. C'est ainsi que, nonobstant la dénonciation d'*apocryphe* dont le livre qui nous occupe fut signalé par le Pape Gélase, il n'en est pas moins recommandable comme monument historique.

Le livre du *Pasteur* d'Hermas est mis aussi au nombre des livres apocryphes. Mais ce n'est pas du tout là une preuve de non-valeur (2198); car nous le voyons cité par le

(2189) C'est ce que dit Cotelier, *Pères apostoliques*, t. I, p. 607.

(2190) *Voy.* là-dessus Cotelier, op. cit.; dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. I, p. 607 et suiv.; 611 et suiv.; Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 127 et suiv.; et, pour les modernes, Mœhler, *la Patrologie*, trad. de Jean Cohen, 2 vol. in-8°, 1843, t. I, p. 78 et suiv.

(2191) Un auteur qui n'est certes pas suspect, et qui écrit dans un ouvrage qui renferme malheureusement des erreurs assez graves pour qu'elles lui aient mérité d'être mis à l'*index*, M. Isambert (*Nouv. Biog. univ.*, publiée par MM. Didot) reconnaît luimême ces interpolations, t. X, col. 755, 1855. Mgr Clément Villecourt, évêque de la Rochelle, aujourd'hui cardinal, dit dans une *Note* de sa traduction des deux *Epîtres aux vierges* de saint Clément: « L'ouvrage des *Récognitions*, qui est attribué à saint Clément par les anciens, raconte longuement les relations de saint Clément avec saint Pierre. Il fut traduit du grec par Rufin. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les hérétiques ont altéré ce livre, qu'on trouve, à part ces altérations, rempli d'une philosophie sublime. » (*Dissert. prélim.*, p. 23.)

(2192) Au nombre de dix-neuf.

(2193) M. A. Faivre, traducteur des *Œuvres complètes de saint Cyrille*, 2 vol. in-8°, 1844, Lyon.

(2194) Dans la *Revue de l'Institut catholique de Lyon*, t. I, p. 161 et suiv.

(2195) Epître 27.

(2196) Dans ses *Commentaires sur saint Matthieu*.

(2197) *Bibliothecæ codex*, 112, 113.

(2198) Il est bon de se rappeler ce qu'on a toujours entendu dans l'Eglise catholique par le mot *apocryphe*. Les protestants Dalley, Blondel, Fabricius, Mosheim, lui ont donné le sens de livre *supposé* et *pseudonyme* fabriqué dans les siècles d'ignorance pour accréditer les erreurs du papisme. Beaucoup de gens rejettent encore avec mépris des livres des temps apostoliques, tels que les Œuvres de saint Denys l'Aréopagite, les Lettres de saint Ignace d'Antioche, de saint Polycarpe, etc., parce

concile de Nicée, relativement à l'Incarnation du Verbe créateur de toutes choses. On pourrait en dire autant de beaucoup d'autres livres extrêmement recommandables qui, quoique mis au rang des apocryphes, n'en font pas moins grande autorité : nous rappellerons, entre autres, les Epîtres de saint Polycarpe, qui sont néanmoins toujours citées et appréciées, comme elles le méritent, tant cette qualité d'*apocryphes* est loin d'être une mauvaise note, ainsi que quelques-uns semblent le croire (2199).

En 494 Adhelme, évêque saxon (2200), Bède (2201), n'ont pas laissé de citer saint Clément comme une autorité imposante. Agobard, archevêque de Lyon, s'explique ainsi (2202) : « Mais dans les livres de Clément, Pontife de l'Eglise romaine, on trouve quelques mots de saint Pierre, relatifs au sujet que nous traitons, que nous croyons convenable de reproduire ici : *Car quoique ces livres soient jugés apocryphes, les docteurs y ont cependant puisé beaucoup de témoignages.* » Puis, après avoir cité le passage du VIIe livre où saint Pierre refuse de s'asseoir à la table des gentils, il ajoute : « Il faut de toute nécessité que nous empruntions ces preuves des livres de Clément, puisque nous voulons prouver que notre doctrine est une tradition fidèle des apôtres. » Il serait facile d'indiquer les nombreux plagiats dont parle Agobard, qu'Origène, saint Grégoire de Nysse, et surtout Eusèbe dans sa *Préparation évangélique*, ont fait à l'auteur des *Récognitions*, sans indiquer la source où ils avaient puisé.

Enfin, il faut remarquer que Sozomène (2203) met notre saint en tête des historiens ecclésiastiques, et qu'après Sozomène on le trouve ainsi placé dans la *Synopse anastasienne*, dans la *Chronique d'Alexandrie*, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore, dans les *Collectes* du prêtre Anastase, dans les *Pandectes* de Nicon, et dans l'*Epitome* de Métaphraste : on peut donc le considérer comme un historien de la plus haute antiquité. Les Ebionites, secte de Chrétiens judaïsants qui parurent vers l'an 72 de Jésus-Christ, en corrompant les livres de saint Clément, leur ont imprimé le sceau de la plus haute antiquité (2204).

IX. Quant aux *Canons des apôtres*, de graves autorités attestent que ces règles ont été rassemblées par notre saint Pontife. Il en est de même pour les *Constitutions apostoliques* qu'on lui attribue par des raisons assez solides. Mais ayant traité ces questions à part, nous n'y reviendrons pas (*Voy.* les articles CANONS ET CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES), et nous passerons maintenant aux deux *Epîtres aux Vierges*.

On ne doute nullement qu'elles ne soient de saint Clément. Saint Jérôme en parle en ces termes : « Il y a des hommes qui se sont fait violence à eux-mêmes, non par nécessité, mais volontairement, en se dévouant à la continence en vue du royaume des cieux. C'est à eux que saint Clément, successeur de l'apôtre saint Pierre, a écrit des lettres dont le contenu roule presque entièrement sur la pureté de la virginité. C'est ce qu'ont fait, après lui, plusieurs hommes apostoliques et des martyrs aussi illustres par leur sainteté que par leur éloquence, qu'il est très-aisé de connaître par leurs écrits (2205). »

Saint Epiphane, écrivant contre les Ebionites, parle ainsi de ces mêmes lettres : « Saint Clément lui-même les réfute en tout point, dans les lettres circulaires qu'on lit encore dans les saintes assemblées.... Saint Clément a enseigné la virginité : et ceux-ci la répudient; il rappelle l'exemple de David, de Samson et de tous les prophètes, que les Ebionites détestent (2206). »

Ce langage, très-certainement, désigne d'une manière si claire les Epîtres que saint Clément a écrites sur la virginité, qu'il n'est pas possible d'en révoquer en doute l'existence. En effet, saint Clément, au rapport de saint Jérôme, est comme le porte-enseigne de tous les hommes apostoliques et des martyrs illustres par leur sainteté et leur éloquence qui ont entrepris de traiter cette matière. Bien plus, saint Epiphane atteste que, de son temps encore, ces lettres étaient lues dans les Eglises, et il fait mention de certains articles dont saint Clément ne traite nulle part ailleurs : par exemple, de ce qui, sur ce sujet, a rapport à David, Samson et les prophètes (2207).

Toutefois, ces deux Epîtres étaient demeurées inconnues jusqu'à notre temps : tant il est vrai que le sort des écrits de saint Clément a été extraordinaire ! La plupart ont été perdus, et ceux qui nous sont restés ne nous ont été transmis que mutilés ou altérés. Mais le *Seigneur qui garde les ossements de ses saints*, et les révèle quand il lui plaît, permet aussi que leurs ouvrages demeurent

qu'ils sont taxés du nom d'*apocryphe*. Or, ce nom ne signifie autre chose qu'un livre *secret*, non universellement connu, qui ne pouvait servir de base à la foi catholique. Saint Jérôme nous apprend que, même de son temps, l'*Apocalypse* était révoquée en doute dans l'Eglise grecque, et placée parmi les *apocryphes*. (*Note* de M. A. Faivre.)

(2199) La question des *apocryphes*, dit dom Pitra, est « un sujet aussi fécond qu'inexploré et dédaigné. » (*Auxil. cath.*, t. IV, p. 177.)

(2200) *De laudibus virginit.*, cap. 12.

(2201) *Hexaemeron* in Actor. v, 34.

(2202) *Lib. de Judaicis superstitionib. Voy.* l'article AGOBARD.

(2203) *Hist.*, lib. I, cap. 1.

(2204) Nous conseillons à ceux qui voudraient avoir plus de données sur ces *Reconnaissances* ou *Récognitions* de saint Clément, de lire le beau travail de dom Pitra, l'*Eglise romaine et la sainte Bible*, apud *Auxil. cath.*, t. IV, p. 160 et suiv.

(2205) Hieron., lib. I *Cont. Jovinian.*

(2206) Epiph., *Contra Ebionitas*, hæres. 30, num. 15.

(2207) *Les deux Epîtres aux vierges*, etc., par Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle. *Dissert. prélim.*, pag. 16 et 17. *Voy.* aussi Mœhler, t. I, p. 76 et suiv.

cachés pendant un certain espace de temps, et il les manifeste ensuite par qui il veut, même par quelque ennemi de l'Eglise romaine.

C'est ainsi qu'en 1633, Junius Patricius d'Oxford mit au jour, en grec et en latin, les deux lettres de saint Clément aux Corinthiens, d'après un manuscrit très-antique d'Alexandrie. C'est ainsi encore que, par un hasard providentiel, les *Epîtres aux vierges*, dont on n'avait plus entendu parler depuis saint Jérôme, reparurent comme pour venir confondre les erreurs du protestantisme sur la virginité. Et ce fut même un protestant, Jean Jacques Wetstein, qui les trouva dans un ancien manuscrit syriaque du Nouveau Testament, envoyé d'Alep par le Grand Turc (2208), et qui les publia, et 1752, à Leyde, en syriaque et en latin (2209).

En 1763, Boistard de Prémagny en donna une traduction française, mais remplie de notes hostiles et d'invectives philosophiques : car de Prémagny avait des rapports intimes avec les principaux fauteurs de la secte philosophique du XVIII[e] siècle. La traduction latine de Wetstein, traduction faite sur le manuscrit syriaque découvert par lui, car malheureusement nous n'avons pas l'original de cette Epître (2210), ce texte latin, disons-nous, n'était pas lui-même sans beaucoup de graves défauts. C'est ce qui a porté un pieux et savant prélat, Mgr Clément Villecourt, évêque de la Rochelle (aujourd'hui cardinal résident à Rome), à nous donner une meilleure version latine de ces lettres accompagnée d'une traduction française en regard, et précédée d'une *Dissertation préliminaire*, où le prélat établit solidement leur authenticité et où il réfute les invectives de Wetstein l'éditeur, et de Boistard de Prémagny l'annotateur (2211).

Mais, et nous devons le dire, ce dernier est plus coupable que l'autre, car ses notes sont entachées d'incroyables erreurs, quoique beaucoup soient plus ridicules et futiles que méchantes; tandis que Wetstein, à l'exception de deux endroits où il manifeste sa haine contre l'Eglise romaine, offre dans ses prolégomènes des témoignages de sincérité et de vérité. « Dieu, dit Mgr Villecourt, a permis que ces monuments fussent découverts et publiés par deux personnages opposés au Siége apostolique, afin que les attaques des sectaires fussent moins violentes et qu'on n'accusât pas les Catholiques de supercherie. L'hérésie a généralement gardé le silence sur l'*Epître aux Corinthiens* découverte par l'anglican Patricius, et aucun novateur, que je sache, n'en a attaqué l'authenticité : car c'est *à peine* si le saint Pontife avait effleuré dans cette lettre les vérités odieuses à l'hérésie. J'ai dit qu'il les avait *à peine effleurées*, car, il n'en avait pas entièrement gardé le silence. Mais il en a été bien différemment à l'égard des Epîtres qui traitent de la *Virginité;* car les protestants, qui sont les grands antagonistes de cette vertu, se sont élevés d'une voix presque unanime contre leur authenticité (2212). »

Mais ni la qualité de celui qui a découvert ces Epîtres, ni les attaques de l'annotateur ne sauraient leur porter atteinte, bien au contraire! C'est plutôt ici un précédent favorable. En effet, ce n'est pas assurément l'auteur de la découverte qui a établi un monument qui existait tant de siècles avant lui, comme il existe encore aujourd'hui, avec tous les caractères de son antiquité. Et plus on prouvera que l'auteur de la découverte et l'annotateur sont d'une foi suspecte, plus il paraîtra clairement que les ennemis des dogmes catholiques n'ont pas offert d'eux-mêmes un appui si éclatant en leur faveur. La conséquence de tout ceci est facile à tirer, et est tout à l'avantage de nos deux Epîtres.

X. Elles ne sont pas seulement précieuses pour montrer que la vertu suréminente de la virginité a toujours été honorée et recommandée dans l'Eglise; elles ont encore une immense valeur, tant par rapport au canon des Livres saints qu'en ce qui concerne la tradition dogmatique. Elles renferment plusieurs passages des livres protocanoniques ou deutérocanoniques de l'Ancien Testament, et des citations tex-

(2208) La bibliothèque du séminaire des Remontrants, à Amsterdam, possède actuellement ce manuscrit.

(2209) Il les fit réimprimer en 1759. *Voy.* aussi les *Actes de Leipsick*, janvier 1756; *idem*, les conciles de Mansi, tom. I, p. 144 et 151; et Godescard.

(2210) « Je crois très-fermement, dit Mgr Villecourt, que ces lettres sont authentiques, quoique je ressente une peine très-vive de ce qu'on n'a pu jusqu'ici retrouver le texte original. Si on vient à le découvrir, ce que je demande à Dieu par les plus ardentes prières, tout le monde pourra connaître le vrai sens qu'a voulu indiquer le saint Pontife, et qui a pu être altéré par la traduction syriaque. » (Loc. cit., p. 106, 107.)

(2211) Voici le titre de la publication de Mgr l'évêque de la Rochelle : *Les deux Epîtres aux vierges de saint Clément Romain, disciple de saint Pierre, traduites en latin et en français*, 1 vol. in-8° de 228 pages, 1853. — Comme nous l'avons dit, Wetstein, en publiant la version syriaque des deux Epîtres dont on lui doit la découverte, y a joint une traduction latine: version et traduction qui furent ensuite reproduites dans la *Bibliotheca veterum patrum* de Gallandi, par les soins du R. P. Finetti. En 1827, le R. P. Zingesle, Bénédictin de Mariaberg, donna une traduction allemande de ces Epîtres d'après le syriaque; et les traductions diverses qui ont paru en d'autres langues ayant été faites d'après la version latine de Wetstein, celle-ci et celle du P. Zingesle sont donc les seules qui proviennent directement du texte oriental. Très-peu satisfait de l'édition syriaque de Wetstein, ainsi que de la version latine, un savant et judicieux philologue, M. l'abbé Beelen, a annoncé, en 1854, qu'il préparait une nouvelle édition du texte syriaque des *Lettres* de saint Clément *sur la virginité*. On peut voir sur cette savante édition l'*Ami de la religion*, n° du 18 juillet 1854, où l'on a inséré le *Prospectus* qui en expose le plan et qui en montre l'importance.

(2212) Mgr Villecourt, *Dissert. prélim.*, p. 107, 111

tuelles de tous les livres du Nouveau, et elles professent ouvertement et clairement les principaux dogmes de notre foi, le mystère de la sainte Trinité, l'Incarnation du Fils de Dieu, la Divinité de Notre-Seigneur, la mort expiatoire de nos péchés sur l'autel de la Croix, la virginité intacte de la bienheureuse Vierge Marie, l'insuffisance de la foi seule pour arriver à la vie éternelle, la nécessité et le mérite des bonnes œuvres, le secours de la grâce, la sainte communion eucharistique, la confession des péchés, la prééminence de la virginité sur l'état conjugal, etc.; en un mot, ces Epîtres sont une source inestimable contre les erreurs anciennes, et même contre les doutes et les négations de l'hérésie et de l'incrédulité modernes.

Tout homme attentif et judicieux, pourvu qu'il connaisse un peu l'esprit de la primitive Eglise, sera frappé, à la lecture de ces lettres, des preuves extrinsèques d'authenticité qu'elles présentent (2213). Tout homme impartial sera forcé de convenir que le saint Pontife, qui était rempli de l'esprit apostolique, s'est exprimé sans fard et sans ornements ambitieux (2214). C'est précisément à ce caractère que le savant Junius Patricius avait reconnu l'authenticité de la première lettre du même saint aux Corinthiens.

Les avis que saint Clément donne aux vierges des deux sexes (2215) sont tirés des saintes Ecritures, mais particulièrement des écrits des apôtres et des évangélistes. Le pieux Pontife revient souvent sur les mêmes pensées : tout est brûlant le désir qu'il a d'inspirer à ses vierges l'amour des vertus et l'horreur des vices! Il attaque, d'une manière indirecte, les Chrétiens hypocrites qui couvraient leurs inclinations charnelles du manteau de la piété; mais il fait surtout la guerre aux perfides hérétiques qui déjà, à cette époque, déchiraient l'Eglise et que les païens confondaient souvent avec les vrais disciples de Jésus-Christ.

En ce temps-là, comme aujourd'hui, deux sortes de personnes se dévouaient à la chasteté : d'abord, ceux qui avaient de la vocation pour le saint ministère; puis, ceux qui, dans l'un et l'autre sexe, aspiraient à la perfection évangélique, tout en demeurant dans le siècle. Saint Clément rappelle aux premiers la sublimité de leur état, afin qu'ils ne l'avilissent pas par des actions dégradantes; et, comme l'humilité est la gardienne de la vie angélique que doivent mener surtout les ministres de Jésus-Christ, le saint Pontife poursuit l'orgueil dans tous ses détours et dans toutes ses retraites : il le montre se glissant dans la prédication, dans les exorcismes et les autres actions même les plus saintes; et, comme la présomption et la témérité en ont perdu plusieurs, il suggère les précautions à prendre pour s'éloigner du danger. Voulant inspirer aux uns et aux autres, c'est-à-dire aux ecclésiastiques et aux vierges vivant dans le siècle, une crainte salutaire, il leur montre la chute de quelques colonnes que l'on pouvait croire immobiles. Et néanmoins, pour les encourager, il leur rappelle les grâces et la protection préparées par le ciel aux âmes précautionnées et prudentes (2216).

Ainsi, on le voit, outre les autorités et les exemples apportés plus haut, le contenu même de ces deux Epîtres ne renferme rien qui puisse faire douter de leur authenticité. Ce contenu la prouve au contraire; car le sujet dont elles traitent, la recommandation de la virginité, est aussi ancien que l'Eglise, et aussitôt que l'Eglise eut commencé à s'étendre, il devint nécessaire de diriger les esprits sous ce rapport. Saint Clément ne fit que remplir le devoir d'un bon pasteur en s'occupant de la perfection de ceux qui composent la plus noble portion du troupeau de Jésus-Christ. Le disciple bien-aimé lui-même ne leur a-t-il pas assigné dans le ciel la place la plus honorable? Car, après avoir annoncé qu'ils portent écrit sur leurs fronts le Nom de l'Agneau de Dieu et de son Père, il dit qu'ils chantent devant son trône un cantique nouveau, et qu'eux seuls, à l'exclusion de tous les autres, ont le droit de chanter (2217). Ajoutons encore que l'exécution de ces deux Epîtres n'a rien qui s'écarte de celle de la *Ire Epître aux Corinthiens*. Des points de comparaison s'offrent en grand nombre (2218). Partout la même manière de raisonner, d'a-

(2213) Mgr Villecourt, *Dissert. prélim.*, p. XXI, *Epit. dédic.*

(2214) Ecoutons là-dessus dom Pitra : « Les deux épîtres publiées par Wetstein, dit-il, si précieuses pour la discipline primitive, si riches en peintures de mœurs des premiers Chrétiens, sont sévèrement renfermées dans un enseignement didactique et dépouillées des fleurs que l'on s'attendrait à voir naître au milieu des lis de la virginité chrétienne, si brillamment épanouie dans les deux homélies adressées, ce semble, à une communauté, on dirait volontiers au premier collége des vestales de Rome chrétienne. » (*L'Eglise romaine et la sainte Bible*, apud *Auxil. cath.*, t. IV, p. 179, 180.)

(2215) Qui croirait qu'une des raisons (et la plupart de ses arguments sont de cette force) qui déterminent Boistard de Prémagny à prononcer que l'authenticité de nos deux Epîtres est douteuse, c'est qu'il est impossible, selon lui, de conjecturer à qui elles ont été écrites? Et pourtant, il n'est pas possible de trouver des paroles plus claires que celles qui se lisent au commencement de la première lettre : *Omnibus virginibus beatis qui constituerunt servare virginitatem propter regnum cœlorum.* Saint Jérôme a reconnu que c'est uniquement aux vierges de l'un et de l'autre sexe que ces lettres ont été écrites. Il faut donc qu'il y ait eu une étrange distraction dans l'esprit de Boistard de Prémagny; car enfin, il avait commencé par transcrire en latin l'adresse ci-dessus; puis, il l'avait traduite en notre langue, et il dit qu'on ne saurait deviner à qui ces lettres sont écrites! (Mgr Villecourt, *Dissert. prélim.*, p. 53.)

(2216) Mgr Villecourt, *Epit. dédic.*, p. XXIV, XXV.

(2217) Ibid., *Dissert. prélim.*, p. 53, et in *Apocal.*, XIV.

(2218) Comme par exemple : *I Cor.* XXVII, et *I ad virg.*, c. 4; *I Cor.* IV, et *I ad virg.*, c. 8.

près les exemples et les textes de l'Ecriture; partout aussi de fréquentes doxologies. Dans l'un et l'autre ouvrage, la même simplicité jointe à la même élévation, la même chaleur de style à la même pureté de doctrine. Enfin on reconnaît facilement que le texte syriaque n'est que la traduction d'un original grec, par le grand nombre de mots grecs qui y sont restés (2219); et, par tous ces motifs, on ne saurait refuser d'admettre ces deux Epîtres comme très-authentiques (2220).

XI. Disons maintenant un mot de la mort de notre saint Pontife, sur le genre de laquelle nous avons vu (n° I) qu'on semblait partagé, bien qu'il n'y ait pas lieu, selon nous, au moindre doute à cet égard, comme il nous reste à le montrer.

Nous savons bien que les critiques du siècle dernier rejettent *absolument*, et sans aucune réserve, les *Actes du martyre de saint Clément*, où, dit assez naïvement l'un d'entre eux (2221), « tout est *si merveilleux* qu'il *est difficile* de les lire sans les soupçonner de fausseté. Ce ne sont, ajoute-t-il, que *des miracles*; quoique le style en soit assez grave, on n'y trouve pas néanmoins cet air d'antiquité que l'on remarque dans les *Actes* originaux de ce temps-là... » Un autre critique plus récent, sans se montrer aussi offusqué du *merveilleux* de ces *Actes*, dit ceci : « Les anachronismes, l'ignorance qui y règne, et sur l'histoire contemporaine, et sur les plus anciens usages de l'Eglise, les contes merveilleux qui y sont accumulés, tout cela ne rend pas un témoignage fort honorable à l'érudition du compilateur, ni à son talent d'écrivain (2222). » Quoiqu'il serait facile, croyons-nous, d'expliquer ces diverses difficultés, nous ne nous y arrêterons point, et nous ne discuterons pas le plus ou moins de degré de valeur de ces *Actes* tant repoussés. Ayant d'autres autorités en faveur du martyre de saint Clément, on trouvera bon que nous nous en contentions.

Déjà nous avons remarqué que Rufin, le Pape Zosime et le concile de Bazas lui décernent expressément le titre de *martyr*. (*Voy*. n° I.) Il faut ajouter que le célèbre *calendrier* ecclésiastique de l'Eglise romaine, qui fut rédigé vers 354 (2223), lui donne aussi ce titre, et qu'il en est de même pour le *Martyrologe romain*. Nous y lisons, en effet, ce qui suit sous le 23 novembre : « Le natalis (2224) de saint Clément, Pape, qui tint le pontificat le troisième après l'apôtre saint Pierre. Dans le temps de la persécution de Trajan, il fut envoyé en exil à la Chersonèse, et là jeté dans la mer une ancre au cou, ce *qui lui acquit* la *couronne du martyre*. Son corps, ayant été porté à Rome sous le pontificat de Nicolas Ier (mort en 867), fut mis honorablement dans l'église qui avait été bâtie sous son nom auparavant (2225). »

Voilà une autorité assez grave qui nous dit que saint Clément remporta la couronne du martyre. Mais n'en avons-nous pas de plus grave encore? En effet, son nom est inséré dans le *Canon de la messe;* il y est mis au nombre des martyrs, et ce martyre, le *Bréviaire romain* nous en fait l'historique (2226). Or, sans vouloir attribuer aux *Légendes* romaines une autre valeur de certitude que celle que l'Eglise romaine y attache, n'est-il pas certain que cette mère des âmes a toujours une parole exacte quand il s'agit de fixer le vrai dans la vie et la mort des saints? Sa critique n'est-elle pas supérieure à celle qui, au siècle dernier, présida, moitié protestante et moitié janséniste, à la rédaction des *Vies* des saints et à l'examen de leurs Actes? Et peut-on avoir le droit d'affirmer que ce que l'Eglise répète chaque année dans ses temples, par tout l'univers, est en quelque chose fiction quant à la forme et quant au fond (2227)?

Donc, selon la *Légende* ou *Bréviaire*, en l'an 91, la chaire de saint Pierre était occupée par un disciple de ce prince des apôtres. C'était saint Clément, surnommé Romain, parce qu'il était né dans cette grande capitale. Clément, en acceptant les clefs du pontificat suprême, ne pouvait pas se dissimuler que c'était une initiative aux tortures et à la mort. En effet, comme ses prédications et ses exemples contribuaient trop efficacement à la destruction des idoles, et qu'à la voix de ce saint Pasteur des foules de brebis égarées entraient dans le divin bercail, l'empereur romain, par une sorte de ménagement, ne voulut pas tremper ses mains dans le sang du pontife, et pour se délivrer de cet ennemi si incommode de ses divinités mensongères, prit le parti de l'envoyer en exil dans la Chersonèse.

Clément, arrivé dans ces contrées presque sauvages, y rencontra une colonie de plus de deux mille Chrétiens qui y avaient été expatriés et condamnés à extraire et à scier des marbres, que l'on envoyait ensuite

(2219) Mgr Villecourt en apporte quelques exemples. *Voy.* son texte latin, p. 20.

(2220) Ce sont les raisonnements de la conclusion de J.-A. Mœhler, *La patrologie*, t. I, p. 77, 78.

(2221) Dom Ceillier, op. cit., t. I, p. 612.

(2222) J.-A. Mœhler, *La patrologie*, t. I, p. 92.

(2223) Publié en 1717 par le P. Conrad Janning, *Acta sanctorum*, t. VII, Junii, p. 185, apud *Origines de l'Eglise romaine*, par les Bénédictins de Solesmes, in-4°, 1836, p. 135, 137.

(2224) On sait que, « dès l'origine du christianisme, le jour de la mort des saints fut consacré par une fête en leur honneur sous le beau nom de naissance, *Natalis*, conservé dans la Liturgie romaine. (*Origines de l'Eglise romaine*, ubi supra, p. 133.)

(2225) *Martyrologe universel*, etc., trad. par Chastelain, in-4°, 1709, p. 595, 596.

(2226) *Brev. rom.*, die 23 Novembris.

(2227) Justes remarques de M. l'abbé Lebel (du diocèse de Langres), à propos d'une proposition de M. l'abbé Pascal d'élever un monument sur la pointe du cap Chersonèse (aujourd'hui la Crimée) en l'honneur du Pape saint Clément. (*Voy.* l'*Univers*, nos des 4 et 28 décembre 1855.)

à Rome ou dans d'autres villes de l'empire. Ces Chrétiens y étaient réduits aux plus cruelles privations. Clément, par ses prières, y fit surgir une merveilleuse fontaine. Ce miracle occasionna la conversion de plusieurs idolâtres qui y reçurent le saint baptême. Bientôt à la colonie des Chrétiens se joignit une nombreuse population de néophytes et de fervents adorateurs du Christ. Clément y fonda un évêché à Cherson d'abord, et puis un second à Tomes (2228). Mais ce nouveau succès pour le christianisme fut bientôt dénoncé au César païen.

En la troisième année de son règne, c'est-à-dire en l'an 100, Trajan, instruit des travaux apostoliques du saint Pape, envoya des ordres dans la Chersonèse, et ses décrets portaient que Clément, convaincu de révolte contre les dieux tutélaires de l'empire, serait précipité dans la mer avec une ancre de vaisseau au cou. L'arrêt fut exécuté. Mais que peut la rage des hommes contre la toute-puissance du vrai Dieu? Après que le saint fut submergé, les Chrétiens s'étant mis en prière sur le rivage, la mer reflua de trois milles, et eux, s'avançant sur la plage découverte, trouvèrent une petite construction de marbre en forme de temple; au-dedans un cercueil, *arcam*, en pierre, où était le corps du saint, et, près de lui, l'ancre de vaisseau avec laquelle il fut précipité.

Tel est le récit de la *Légende romaine* au IIe *nocturne*. Mais qui avait donné cette sépulture à l'illustre martyr? L'antienne de *Magnificat* répond que « ce sont les anges. » Il n'est personne qui ne doive aimer une si glorieuse sépulture. Il faut en conserver précieusement le souvenir, puisque, d'après les observations que nous avons faites ci-dessus, il n'y a pas de motifs suffisants pour en contester légitimement la véracité.

Sept cent soixante ans après que le corps du saint eut été ainsi trouvé, sous le pontificat de Nicolas Ier on le transféra à Rome, et ce furent les deux évêques de la Moravie et des Slaves, Cyrille et Méthodius, qui accompagnèrent ces précieuses reliques. Dans la suite, plusieurs églises eurent le bonheur d'en posséder quelques parcelles (2229). Eh! comment n'auraient-elles pas été heureuses de posséder un tel trésor? Le souvenir de saint Clément, son nom, son pontificat, se confondent dans les traditions de l'Eglise avec la Vie du Prince des apôtres; admis dans son commerce intime, il est appelé par saint Pierre même à partager, de son vivant, quelques fonctions du pontificat suprême, surtout le ministère de la parole ou la correspondance avec les églises : ses Epîtres montrent assez comment il pouvait s'en acquitter. Il y a même, dit dom Pitra (2230), un document inédit qui déclare que saint Pierre, triomphant des répugnances de son disciple par des raisons particulières, et ranimant sa confiance, lui remit spécialement la *chaire des divines paroles* (2231). Il est au moins certain que son autorité (2232), comme docteur et Père de l'Eglise primitive, a été très-considérable; et c'est ce qui explique (et au besoin justifierait aux yeux de personnes inattentives), la longueur des détails dans lesquels nous avons dû nous efforcer d'entrer en écrivant sur ce saint Pontife.

CLÉMENT II, Pape, Saxon de naissance, se nommait Suidger; il était évêque de Bamberg, lorsque, par la magnanime humilité de Grégoire VI qui renonça au pontificat, il fut élu à sa place au concile de Sutri, l'an 1046. Suidger prit le nom de Clément II, fut sacré en la fête de Noël, et le même jour il couronna empereur le roi Henri le Noir, et impératrice la reine Agnès, fille de Guillaume, duc d'Aquitaine.

I. Un auteur (2233), parlant de la manière dont l'abdication de Grégoire VI fut envisagée par ses contemporains, nous apprend, en même temps, que Suidger n'accepta pas sans répugnance le fardeau de la papauté. « Le roi Henri arrivant en Italie avec son armée, le pape Gratien, que les Romains avaient établi après avoir chassé les précédents, vient au-devant de lui à Plaisance, et en est reçu avec honneur; peu après cependant, au concile de Sutri, il dépose, non malgré lui, l'office pastoral. A sa place, Suidger, évêque de Bamberg, malgré sa grande résistance, est élu par le consentement de tous. Au temps de ce Pape, d'innombrables et de très-grands tremblements de terre ont lieu en Italie, peut-être parce que ce Pape ne fut point canoniquement subrogé à son prédécesseur, qui n'avait point été canoniquement déposé; en effet, il ne fut déposé pour aucune faute; mais une humilité pleine de simplicité lui persuada de se démettre de son office. » *Voy.* l'article Grégoire VI.

Aussitôt après son ordination, c'est-à-dire au commencement de janvier 1047, Clément II tint un concile à Rome où fut réglée la contestation pour la préséance, qui durait depuis longtemps entre l'archevêque de Ravenne et celui de Milan; car chacun prétendait être assis auprès du Pape au côté droit. Le concile décida en faveur de l'archevêque de Ravenne. C'était alors Humfroi, chancelier de l'empereur en Italie; il venait d'être élu, mais n'était pas encore sacré. Les actes de ce concile ne sont point

(2228) Où Ovide est mort en exil.

(2229) *Voy.* Godescard, 23 Nov., ad fin.

(2230) *L'Eglise romaine et la sainte Bible*, apud *Auxil. cath.*, t. IV, p. 165.

(2231) Quem S. Clementem idoneis rationibus persuasum ac confidere admonitum, *in cathedram divinorum eloquiorum*, quam ille (D. Petrus) obtinuerat, sublimavit. (Tiré d'un manuscrit d'Angleterre, cité dans Cotelier, édit. de Leclerc, t. I, p. 141.)

(2232) Au IIIe siècle, dans l'église de Corinthe, on lisait encore publiquement ses lettres avec les saints Livres.

(2233) Herman, *Contract. chron.*, an. 1046, col. 2.

venus jusqu'à nous. Seulement le docte Mansi en a trouvé un canon, qui porte : « Conformément à l'antiquité, nous aussi nous anathématisons l'hérésie simoniaque, et nous l'interdisons, afin qu'on ne fasse plus pour de l'argent ni consécration d'églises, ni ordination de clercs ou concession de la dignité d'archiprêtre, ni commendes d'autels, ni livraisons d'églises, ni ventes d'abbayes ou de prévôtés. Quiconque y contredira ou fera un tel commerce, qu'il soit anathème (2234) ! » Non content de cette ordonnance générale, le concile en ajouta une plus particulière, savoir : « que quiconque aurait été ordonné par un évêque simoniaque, sachant qu'il l'était, ne laisserait pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. » Comme le mal était grand et invétéré, Clément II crut sans doute devoir commencer par le remède le plus doux. Ce fut vers le temps de ce concile que Clément eut la consolation de voir à Rome saint Odilon, abbé de Cluny, l'un des plus saints personnages qu'il y eût alors. *Voy.* son article.

II. Cependant l'empereur Henri, après avoir séjourné quelque temps à Rome, s'avança vers l'Apulie, emmenant avec lui le pape Clément, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Bénévent, parce qu'ils n'avaient pas voulu le recevoir. Malgré qu'on dise cet empereur très-zélé pour le bien de l'Eglise (2235), on voit cependant qu'il ne se dévouait pas tout à fait avec désintéressement, puisqu'il se servait de la puissance du Pontife dans son propre intérêt !

Le Pape étant à Salerne accorda à la prière du prince Guimar la translation de Jean, évêque de Pestane, à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le Pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du 21 mars 1047.

Tandis que l'empereur était en Italie, il manda saint Pierre Damien, afin qu'il vînt aider le Pape de ses conseils. Mais Pierre s'en excusa. Il écrivit à Clément en ces termes : « L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, et, si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trouver, et de vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, et ce que je crois que vous devez faire ; et, comme je m'en excusais, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que je vous prie de voir ; ensuite daignez m'ordonner si je dois me rendre près de vous ; car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté et d'autre ; et, toutefois, je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entière confusion, par la faute des mauvais évêques et des mauvais abbés. Et à quoi nous sert de dire que le Siége apostolique est revenu des ténèbres à la lumière, si nous demeurons encore dans les ténèbres ? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, si on ne la tire jamais ? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avait été excommunié par ceux-là mêmes qui avaient le nom d'apostoliques, sans l'être ; celui d'Ossimo, chargé de crimes inouïs, et d'autres aussi coupables, revenir triomphants d'auprès de vous, notre espérance se tourne en tristesse. Or, nous espérions que vous seriez le rédempteur d'Israël. Travaillez donc, saint Père, à relever la justice, et déployez la vigueur de la discipline, en sorte que les méchants soient humiliés et les humbles encouragés (2236). »

Informé par cette lettre de l'état déplorable de l'Eglise dans l'Ombrie et les pays environnants, le Pape Clément II s'y rendit en personne, pour y remédier plus efficacement. Il protégea le monastère de Ponteval, près de Pérouse, contre toutes les violences qu'on pourrait faire à ses droits, et s'avança vers Pésaro ; mais quand il vint au monastère de Saint-Thomas d'Aposello, avant même qu'il eût atteint le but de son voyage, il fut attaqué d'une violente maladie.

Là, pensant aux fins dernières de l'homme, Clément donna au monastère une terre de Saint-Pierre, pour le salut de son âme. Peu de jours après, le 1er octobre, comme la maladie ne diminuait point, il accorda encore au monastère de Thères, qu'il avait fondé lui-même quatre ans auparavant, la confirmation de ses priviléges ; enfin, le même jour, il adressa à sa chère église de Bamberg un diplôme où, en lui confirmant tout ses droits et tous ses biens, il l'assure, dans les termes les plus affectueux, de son inviolable tendresse. Enfin, le 9 octobre 1047, il mourut dans le même monastère de Saint-Thomas d'Aposello, et y fut enterré (2237). Plus tard le Pape Léon IX

(2234) Mansi, t. XIX, p. 627 ; Baron., ad an. 1047, édit. de Mansi, *note.*

(2235) Un auteur allemand dit de lui : « Henri III, nouveau Charlemagne par sa sagesse et la pureté de ses intentions, mérita bien de l'Eglise en contribuant à l'élévation des Papes Clément II, Damase II, Léon IX et Victor II, et en s'opposant avec vigueur aux envahissements de la simonie (le grand fléau de ce siècle). Pierre Damien, peu suspect ici, lui rend ce témoignage, qu'après Dieu ce fut lui qui abattit la tête de l'hydre (il parle de la simonie). » On vient de voir que Clément II se montra très-zélé contre ce mal, et qu'il fulmina contre lui dans son concile de Rome. L'historien allemand ajoute : « Grâce aux efforts de ce généreux empereur pour rétablir l'autorité et la considération du Saint-Siége, le Pape put reprendre sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne son influence légitime, qu'on sent déjà dans ces paroles de Wazon, évêque de Liége, à l'empereur : « Nous vous devons fidélité, comme nous devons obéissance au Pape. » Malheureusement, durant la minorité de son fils, Henri IV, placé sous la pernicieuse influence d'Adalbert, évêque de Brême, la simonie reparut d'une manière effrayante et fit naître, entre la papauté et l'empire, une controverse désastreuse, qui ne s'apaisa qu'après une lutte de deux siècles. » (J. Alzog., *Hist. univ. de l'Eglise*, 3 vol. in-8°, 1846, t. II, p. 198, 199.)

(2236) S. *Petri Dam.*, epist. 3.

(2237) *Les Papes allemands*, t. I, p. 267. Muratori, *Annal. d'Ital.*, an. 1047, Pagi, an. 1047.

transporta son corps dans la cathédrale de Bamberg.

CLEMENT III, Pape, succéda à Grégoire VIII, le 19 décembre 1187; il était Romain de naissance, cardinal-évêque de Palestrine, fut élu à Pise, et couronné le lendemain dimanche, 20 décembre : il ne tint le Saint-Siége que trois ans et trois mois.

I. Aussitôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains, dans le but d'établir avec eux une paix solide et durable. L'occasion de la discorde était la ville de Tusculum, à dix milles ou trois lieues de Rome, appartenant au Pape, à laquelle les Romains faisaient une guerre implacable pour se la soumettre : ce qui causait une cruelle division entre eux et le Pape depuis le temps d'Alexandre III. Les députés de Clément III, étant arrivés à Rome, exhortèrent les Romains à le recevoir comme leur père, et à se réunir à lui. « Nous le souhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il vous aidera à réparer la perte et la honte que nous avons reçue à l'occasion de la guerre de Tusculum, et qu'il fera marcher ses troupes, s'il est besoin, contre cette ville, en cas que nous ne puissions faire avec elle une paix honorable; enfin, qu'il nous la livrera, s'il en est un jour le maître, pour en disposer à notre volonté. »

A ces conditions fut fait le traité, où le sénat et le peuple romain, adressant la parole au Pape, disent en substance (2238) : « Nous vous rendons dès à présent le sénat, la ville et la monnaie. Nous vous rendons quittes l'église de Saint-Pierre et les autres, qui étaient engagées pour la guerre, à condition que vous céderez au sénat le tiers de la monnaie, sur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la somme pour laquelle les églises étaient engagées, jusqu'à ce quelle soit entièrement acquittée, et dont les intérêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons la fidélité tous les ans, nous et les sénateurs nos successeurs, et vous donnerez aux sénateurs et à leurs officiers les distributions ordinaires aussi bien qu'aux juges, aux avocats et aux scriniaires que vous aurez établis.

« De quelque manière que Tusculum soit détruit, l'église romaine y gardera tous ses domaines et ses mouvances ; mais vous nous donnerez dans six mois tous les murs de la ville et de la forteresse pour les détruire, sans que vous les puissiez jamais rétablir. Et, si Tusculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au 1er de janvier, vous en excommunierez les habitants, et les contraindrez par vos vassaux de Campanie et de Romagne, avec notre secours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour et à ceux qui y viendront, y séjourneront ou s'en retourneront, sauf les droits des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appelez pour la défense du patrimoine de saint Pierre, ils iront, en les défrayant de votre part, comme leurs prédécesseurs ont accoutumé de l'être. » Telles sont les principales causes de ce traité, dont la date est du 31 mai 1188.

Avant de quitter Pise, Clément III exhorta le peuple assemblé dans la grande église à travailler au recouvrement de la Terre-Sainte ; et, pour les y conduire, il donna l'étendard de saint Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-septembre de la même année 1188, avec une flotte de cinquante vaisseaux, passa l'hiver à Messine, et arriva à Tyr le 6 avril 1189. Ce fut apparemment à Pise que Clément ordonna des prières particulières dans toute l'Eglise pour la paix, la délivrance de la Terre-Sainte et des Chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins. On prêcha aussi la croisade sous son pontificat (2239).

II. Dès le commencement de l'an 1188, Clément travailla à l'extinction du schisme d'Ecosse. C'était un différend qui existait entre Jean, évêque de Saint-André en Ecosse, et Hugues, son compétiteur.

Le Pape écrivit à ce sujet aux évêques du pays, au roi d'Ecosse et d'Angleterre et au clergé de l'église de Saint-André. Ses lettres sont toutes datées de Pise, le 16 janvier. En voici le fond : Hugues ne s'étant point présenté au Saint-Siége suivant l'ordre du Pape Urbain III, nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de Saint-André, et suspens de toutes fonctions épiscopales, et ses vassaux absous du serment de fidélité. Et parce que les canons ne permettent pas que les églises demeurent longtemps vacantes, nous voulons que le chapitre de Saint-André élise un digne pasteur, et, s'il se peut, l'évêque Jean, dont nous connaissons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecosse à recevoir cet évêque en ses bonnes grâces, et le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince par l'autorité qu'il a sur lui.

Ces lettres furent apportées par Jean, évêque de Durham, qui revint de la cour du Pape après la Chandeleur, et le roi d'Ecosse, en ayant ouï la lecture, se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes grâces à l'évêque Jean; il lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde, avec la ressitution des fruits, à condition que ce prélat renoncerait à toute prétention sur l'évêché de Saint-André. L'évêque Jean se soumit à la volonté du roi pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, et obtint une absolution du Pape ; mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux et des plus riches de la ville avec une grande *multitude*

(2238) Baron., ad an. 1188.
(2239) Fleury (liv. LXXIV, n° 15) entre dans d'assez longs détails au sujet de cette croisade.

de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de Saint-André à son chancelier Robert, fils de Robert, comte de Leicester, en présence de Jean, évêque de Dunquelde, et sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire, qui durait depuis huit ans.

Le roi d'Ecosse ayant satisfait le Pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre que cette affaire lui avait attirées. A cet effet, il obtint de Clément III un privilége par lequel il ordonne que l'Eglise d'Ecosse sera désormais soumise au Saint-Siége. Il nomme les neuf évêchés qui la composaient alors : Saint-André, Glascow, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Mourai, Rosse et Catne. « Il ne sera permis, ajoute-t-il, qu'au Pape ou à son légat *a latere*, de publier interdit ou excommunication sur le royaume d'Ecosse, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'est Ecossais, ou tiré du corps de l'Eglise romaine. Les différends pour les biens situés dans le royaume ne pourront être tirés à aucun tribunal de dehors, sinon à Rome par appel. » La bulle est du 13 mars 1188; jusque-là les évêchés d'Ecosse étaient suffragants de la métropole d'York, dont on ne voit point que l'archevêque ait été appelé pour consentir à cette diminution si notable de sa province; et l'Ecosse demeura près de trois cents ans sans archevêque, jusqu'à ce que le Pape Sixte IV érigea Saint-André et Glascow en métropole l'an 1471.

C'est à peu près tout ce que l'histoire nous rapporte des Actes de Clément III. Il mourut le 28 mars 1191. Ce Pontife est le premier qui ait ajouté l'année de son pontificat aux dates du lieu et du jour. On lui attribue diverses épîtres. Il eut pour successeurs Célestin III.

CLÉMENT IV, Pape. Il se nommait dans le monde Gui le Gros, autrement Fulcodi ou Foulqueis, du nom de son père.

I. Il naquit à Saint-Gilles en Languedoc. Son père était un homme de grande vertu, et mourut Chartreux. Le fils fut d'abord avocat et jurisconsulte fameux ; puis, ayant quitté sa charge de judicature que saint Paulin appelle « le siége injuste de la puissance (2240), » il devint secrétaire du roi saint Louis. Il était marié et avait plusieurs enfants. Ayant perdu sa femme, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut archidiacre de Puy-en-Velay. Il devint ensuite évêque de la même église, en 1257, et archevêque de Narbonne en 1259. Le Pape Urbain IV le fit cardinal-évêque de Sabine, et fut envoyé par ce Pontife, qui mourut en 1264, comme légat en Angleterre, pour amener un accommodement entre le roi et ses barons révoltés.

Ce fut pendant cette légation que Fulcodi apprit qu'il venait d'être élu Pape à Pérouse. Cette élection s'était faite le 8 octobre 1264 ; mais comme il fallait le consentement de l'élu, elle ne fut point rendue publique; on se contenta de la communiquer au cardinal de Sabine. Celui-ci se rendit aussitôt en Italie et à Pérouse, déguisé en Frère Mendiant, pour éviter les embuscades de Mainfroi. Etant arrivé, il fit tous ses efforts pour refuser le pontificat. Enfin il l'accepta le 6 février 1265, et fut couronné le 22 du même mois, jour de la Chaire de saint Pierre, le premier dimanche de carême.

Il prit le nom de Clément IV, parce qu'il était né le jour de saint Clément et qu'il avait reçu de Dieu plusieurs grâces singulières ce même jour. Suivant la coutume, il fit part de sa promotion à tous les évêques, par une lettre circulaire du 26 février. Malgré son élévation subite, il fut toujours humble et modeste. On le voit dans les réponses qu'il fit aux princes qui l'en félicitaient.

Mais ses sentiments sur son élévation percent surtout dans ce qu'il écrivit aux membres de sa famille, et rien n'est plus touchant de simplicité, d'amour de l'obscurité que ce qu'il écrivit principalement à son neveu, Pierre le Gros : « Plusieurs, dit-il dans sa lettre, se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons matière que de crainte et de larmes, étant le seul qui sentons le poids immense de notre charge. Afin donc que vous sachiez comment vous devez vous conduire en cette occasion, apprenez que vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point que vous ni votre frère, ni aucun autre des nôtres vienne vers nous, sans notre ordre particulier; autrement, frustrés de leurs espérances, ils s'en retourneraient confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous; nous ne le trouverions pas bon, et ne vous aiderions pas. Toutefois, si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de donner trois cents tournois d'argent. » C'était au plus trois cent francs de notre monnaie.

Le Pape continue : « Si vous aspirez plus haut, n'espérez pas un denier de nous; encore voulons-nous que ceci soit très-secret, et qu'il n'y ait que vous et votre mère qui le sache. Nous ne voulons point qu'aucun de nos parents s'enfle sous prétexte de notre élévation, mais que Mabile et Cécile prennent les maris qu'elles prendraient si nous étions dans la simple cléricature; voyez Egidie, et dites-lui qu'elle ne change point de place, mais qu'elle demeure à Suse, et qu'elle garde toute la gravité et la modestie possible dans ses habits. Qu'elle ne se charge de recommandations pour personne, elles seraient inutiles à celui pour qui on les ferait, et nuisibles à elle-même. Si on lui offre des présents pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir nos bonnes grâces. Saluez votre mère et vos frères. Nous ne vous écrivons point, ni

(2240) Epître 37 à saint Apre.

à ceux de notre famille, avec la bulle, mais avec le sceau du pêcheur, dont les Papes se servent dans les affaires secrètes. Donné à Pérouse, le jour de sainte Perpétue et de sainte Félicité, c'est-à-dire le septième de mars (2241). »

II. Clément IV donna ses premiers soins aux affaires du royaume de Sicile, et, dès le 26 février 1265, il fit expédier deux bulles. Dans la première, il raconte la concession faite par Alexandre IV à Edouard, deuxième fils du roi d'Angleterre, et confirmée déjà précédemment par Edouard IV; l'empressement que mit le Saint-Siége pour l'effectuer, et le défaut d'exécution de la part du roi et de son fils; enfin la sommation que leur a fait faire Urbain IV, de déclarer s'ils y prétendaient encore. En conséquence, Clément révoque et annule cette concession, et déclare que l'Eglise romaine est en pleine liberté de disposer du royaume de Sicile. Aussi, par sa seconde bulle, le donna-t-il à Charles, comte d'Anjou et de Provence, en y mettant, toutefois, plusieurs conditions au sujet du temporel.

En même temps, Clément travailla à entretenir les bonnes relations qui existaient, à cette époque, entre le Saint-Siége et l'Angleterre. Henri III y régnait alors; on dit qu'il était bon, sincèrement religieux, très-charitable, aimant avec constance et oubliant facilement les inimitiés. Une grande lutte existait néanmoins entre ce roi et ses barons; le Pape en témoignait sa peine et aurait voulu apaiser ces dissensions; enfin elles se terminèrent à l'avantage de Henri, grâce à la victoire d'Evesham que remporta Edouard, prince royal. Aussitôt Clément IV écrivit à Henri et à son fils pour les engager tous les deux, avec les instances les plus paternelles, à user de la victoire avec clémence et humilité.

Le Pape, s'adressant à Edouard, le loue de sa naissance et des faveurs qu'il a reçues. « Que rendrez-vous donc au Seigneur, lui dit-il, pour tous les biens dont il a déjà comblé votre jeunesse? Mon fils, préparez votre âme à nos paroles paternelles, et prêtez une oreille docile à nos conseils; que vos yeux soient ouverts et vos oreilles attentives, pour que l'huile des pécheurs ne vienne pas vous engraisser, et que la méchanceté de quelqu'un ne vienne pas vous irriter à la vengeance, certainement à votre préjudice. Mais considérez que, pour ceux qui règnent, il y a une sécurité plus certaine dans la mansuétude que dans la cruauté, et que comme les arbres émondés repoussent plus de branches, que certaines semeilles fauchées repoussent plus épaisses, de même, par l'inhumanité de ceux qui règnent, le nombre des ennemis augmente plutôt qu'il ne diminue. »

Puis, entrant plus spécialement dans l'objet particulier de sa lettre, Clément ajoute: « Par une résolution fixe et constante, usez de clémence envers les coupables, et n'attendez pas que vous n'ayez plus raison de sévir, mais n'en ayez aucunement l'intention.... Rendez-vous facile à pardonner, et ne vous laissez point induire à être cruel, ni par le souvenir d'une récente offense, ni par la suggestion de qui que ce soit; mais rendez-vous-les amis par des bienfaits, afin de les rendre fidèles, d'infidèles qu'ils étaient, et réconciliez-vous les ennemis, de manière à vous en faire des amis dévoués. Quant aux prélats qui vous sont légitimement suspects ou que vous avez sentis ouvertement hostiles, pour le respect de celui qui, par le secours de sa miséricorde, vous a protégé dans de si grands périls et vous a garantis d'eux, non-seulement sans lésion, mais avec une augmentation de renommée et d'honneur, n'étendez aucunement contre eux une main irritée; mais, suivant les traces de votre père, témoignez aux églises et aux personnes ecclésiastiques la bienveillance qui se doit. Car nous, que notre affection paternelle rend jaloux d'assurer votre prospérité, et qui la soutenons volontiers, par les moyens convenables, contre les embûches des envieux, nous aurons soin de châtier tellement les excès de cette sorte de personnes, que les autres en seront détournés par leur exemple, et qu'ainsi, Dieu aidant, vous et les vôtres soyez préservés d'inconvénients semblables à l'avenir (2242). » Cette lettre est datée de Pérouse, le 8 octobre 1265.

« Il était bienheureux, en vérité, qu'au milieu de ces luttes, l'autorité souveraine du vicaire de Jésus-Christ vînt s'interposer entre les vainqueurs et les vaincus pour prêcher la clémence! L'histoire de l'Eglise nous offre beaucoup d'exemples semblables, et si les hommes ont toujours été trop mauvais pour mériter de ne plus être dominés ou de ne plus voir de ces déchirements, ç'a toujours été une grande marque de miséricorde que la papauté qui, comme le Sauveur, prend garde d'éteindre le lumignon qui fume encore, pût du moins parvenir souvent à élever sa voix au-dessus des passions de la force matérielle et à museler les princes en rappelant les maximes de l'Evangile.

Un historien moderne (2243) fait une réflexion analogue, à propos de l'effet que produisit en Angleterre cette lettre de Clément IV: « Certainement, dit-il, les personnes qui savent, soit par l'histoire, soit par leur propre expérience, ce que c'est que les révolutions politiques et les guerres civiles, ne peuvent que bénir la divine Providence d'avoir établi sur la terre une autorité, au-dessus des guerres et des révolutions, qui puisse, au nom du ciel, recommander la clémence au vainqueur d'une

(2241) Raynald. an. 1265, n. 1-10, apud Fleury, liv. LXXXV, n. 34.

(2242) Rymer, *Acta regum Angliæ*, t. I, part. II, p. 101, édit. *Hagæ comitum*, 1739.

(2243) M. l'abbé Rohrbacher, t. XVIII, p. 634.

manière aussi noble, aussi paternelle, aussi cordiale. Dieu seul pourrait dire combien cette intervention miséricordieuse de son pontife a prévenu de crimes et de malheurs, combien elle a provoqué de pardons héroïques et de magnanimes réconciliations; combien surtout cette voix du pontife et père universel aurait fait plus de bien, si elle avait été entendue et écoutée plus souvent. »

III. Clément IV fit aussi de grands efforts pour soutenir Charles d'Anjou contre Mainfroi. Il envoya cinq cardinaux à Rome, qui reçurent l'hommage de Charles, et le couronnèrent avec Béatrix sa femme, dans Saint-Pierre, le 6 janvier 1266.

Le Pape s'opposa encore, autant qu'il put, à Conradin, ennemi de Charles (2244). Conradin partit d'Allemagne au commencement de 1267, et arriva à Vérone à la tête d'une armée. Il se rendit ensuite à Pise, et publia un manifeste, qui produisit un grand effet, surtout parce que ses troupes remportèrent un avantage signalé sur celles de Charles près d'Arezzo. Le 14 avril, Clément IV le cita à comparaître devant le Siége apostolique, il lui fixa un terme. Au commencement de l'année 1268, il continua de procéder contre ce prince, et déclara qu'il avait encouru l'excommunication, lui et tous ses fauteurs. Mais ces censures n'arrêtèrent point Conradin.

Il se rendit à Pavie avec des troupes choisies, et y demeura quelques mois. Le Pape le déclara alors excommunié et inhabile à posséder aucun royaume, privé de tous les fiefs qu'il pourrait tenir de l'Eglise, et mit toutes ses terres en interdit. Conradin ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Rome, où il fut reçu comme s'il eût été empereur.

Charles s'était abouché à Viterbe avec le Pape qui était venu en cette ville. Clément IV le déclara vicaire de l'Empire. Conradin partit de Rome le 10 août, et passa dans la Pouille, où le roi Charles marcha à sa rencontre. Les deux armées en vinrent aux mains dans la plaine de Tagliacozzo, le 23 août. Conradin fut défait et tomba entre les mains de Charles, qui le fit conduire à Naples.

Des historiens ont dit que lorsque Charles consulta le Pape sur ce qu'il devait faire de Conradin, son prisonnier et son concurrent, Clément lui conseilla de le faire mourir. Ainsi ce pontife, qui avait recommandé si fortement la clémence à Edouard d'Angleterre, se serait mis en contradiction avec lui-même jusqu'à donner à Charles de France, roi de Sicile, le conseil d'être impitoyable! Mais Fleury, Muratori et le P. Jacob Spon, justifient pleinement Clément IV de cette fausse imputation (2245); et des auteurs, qui ne sont certainement pas suspects, déclarent que « Conradin fut gardé pendant longtemps à Naples, et que ces historiens, qui placent sa mort avant celle du Pape Clément, *se sont trompés* (2246). » Charles fit faire, en effet, le procès de Conradin, qui fut condamné à mort et décapité publiquement le 26 octobre 1269. Clément IV était mort l'année précédente.

Ce pontife étant donc venu à Viterbe, où résidaient les cardinaux, y prêcha souvent pour justifier le peuple dans la foi catholique. Il menait une vie très-pure et très-pénitente. Pendant longtemps il ne mangea point de viande, coucha sur un lit très-dur et ne porta point de linge. Il mourut à Viterbe même, le 29 novembre 1268, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et un peu plus de neuf mois. On l'enterra dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville, et son tombeau fut orné de l'image de sainte Hedwige de Pologne, qu'il avait canonisée (2247). On loue la grande prudence de ce pontife, sa foi ardente et ses talents pour la prédication. Bien qu'il ait approuvé les croisades, il paraît certain néanmoins qu'il chercha à dissuader saint Louis de celle qu'il entreprit et qui lui fut si funeste.

Nous avons de ce pontife, qui était jurisconsulte, quelques ouvrages et des lettres (2248). Après lui le Saint-Siége vaqua près de trois ans.

CLÉMENT V, Pape français, sur les premières années duquel il nous est parvenu peu de détails (2249). Il se nommait Bertrand de Got, ou Goth, et naquit au village de Villandran, au diocèse de Bordeaux. Il faut croire que sa famille comptait au nombre des plus notables de la province, puisque cette famille étendit ses alliances jusqu'aux

(2244) *Voy.* sur tous ces faits, l'*Histoire universelle*, etc., par une société de gens de lettres anglais, édit. en 46 vol. in 4°, tom. XXXII, pag. 210, 211.

(2245) *Voy.* dans Feller l'article *Clément IV*.

(2246) Les historiens anglais dans leur *Histoire universelle*, ubi supra.

(2247) Raynald., an. 1268, n. 54.

(2248) Dom Martène les a recueillis dans son *Thesaurus anecdot. Nov.*, t. II.

(2249) On peut cependant en voir quelques-uns dans un travail historique, qui a paru en 1844, dans la *Revue cath. du Midi* (t. III, p. 172 et suiv., et t. IV, p. 48 et s.), sous ce titre: *Observations sur la biographie du Pape Clément*. Après avoir exposé qu'il n'est sortes de fables ridicules qu'on n'ait accumulées sur la vie, l'origine, etc., de Clément V, et résumé les griefs d'historiens partiaux contre ce Pontife, l'auteur de cette *Etude* dit qu'il ne peut entreprendre une réfutation en règle de ces erreurs, tâche qui dépasserait ses forces, mais qu'il souhaite voir exécutée, et, en attendant, « nous nous bornons, ajoute-t-il, à présenter quelques observations sur les biographies dont nous nous plaignons, à esquisser la vie de cet illustre Pape français, à en résumer les principaux événements, à rectifier en passant quelques erreurs et à démentir quelques fables qui ont cours dans divers départements du Midi... » C'est, en effet, ce que fait l'auteur M. Ch. Grellet-Balguerie; et il ne le fait pas sans habilité et sans solidité sur beaucoup de points, bien que, nous devons le dire, il n'ait pas toujours su se défier de cet esprit de *compatriotisme*, si nous pouvons nous servir de cette expression, qui entrave toujours un peu la liberté des appréciations historiques et enlève quelque chose à la sûreté des jugements. — *Voy.* sur les commencements de Clément, Baluze, t. I, ad notas, p. 615, 622.

célèbres maisons de Périgord et d'Armagnac; mais l'important, ce sont les Actes du pontife, et nous les étudierons avec tout le soin dont nous sommes capable.

I. Bertrand de Got se voua de bonne heure à l'état ecclésiastique; il étudia les belles-lettres à Toulouse, il apprit le droit à Orléans, puis à Bologne, et, si l'on en juge par la capacité qu'il déploya plus tard, il dut être partout un élève distingué. Il devint ensuite chanoine et sacriste de l'église de Bordeaux, vicaire général de son frère, Bérand de Got, archevêque de Lyon (2250); enfin chapelain du Pape. Il était revêtu de cette dernière dignité lorsque Boniface VIII le promut à l'évêché de Comminges, d'où il ne tarda pas à l'élever sur le siége métropolitain de Bordeaux.

Bertrand ne paya pas ces faveurs d'ingratitude. Il prit le parti de son bienfaiteur dans sa lutte contre les iniquités de Philippe le Bel, et s'attira le ressentiment de ce roi, impatient de toute résistance. C'est sans doute à ce ressentiment qu'il faut attribuer les ravages que Charles de Valois exerça sur les domaines de la maison de Gascogne (2251). Ces injustices ne servirent qu'à l'attacher plus fortement à la cause de Boniface; et l'on trouve le nom de l'archevêque de Bordeaux parmi les trop rares prélats qui, en 1302, eurent le courage de braver les défenses de Philippe, en se rendant au concile que le Pape avait convoqué à Rome. — *Voy.* l'article BONIFACE VIII, n°s XIX et XX. — Lorsque Philippe, ne mettant plus de bornes à son audace, exigea du clergé (2252) qu'il l'assistât dans ses poursuites sacriléges contre le chef de l'Eglise, Bertrand de Got fut encore un de ceux qui refusèrent leur souscription.

Un chroniqueur italien de cette époque raconte, à cet égard, une particularité qui a échappé à tous les historiens, et qui mérite d'être citée: « L'archevêque, écrit-il, se vit obligé, par la crainte du roi, de fuir hors du royaume, déguisé en soldat, dirigeant sa fuite vers la cour romaine. En traversant la Lombardie, il vint à Asti, où Isnard de Pavie, prieur du couvent des Dominicains de cette ville, lui offrit une généreuse hospitalité. Quand Bertrand eut découvert qui il était, Isnard ne s'en tint pas là: comme l'archevêque ne se croyait point encore en sûreté contre le roi et craignait d'être enlevé sur la route par ses émissaires, Isnard voulut l'accompagner lui-même jusqu'à ce qu'il se trouvât à l'abri de toutes poursuites. Plus tard Bertrand, devenu Clément V, récompensa ses bons offices de prieur en le nommant patriarche d'Antioche, avec l'administration de l'évêché de Pavie pendant toute sa vie. Arrivé à Rome, l'archevêque vécut quelque temps au milieu de la cour, comblé des faveurs du Pape, de ses parents et des cardinaux. Il s'y fit des connaissances et des amitiés qui lui servirent beaucoup, après la mort de Boniface VIII, à le réintégrer dans les bonnes grâces du roi de France. Ces amitiés, la bienveillance des cardinaux et des autres dignitaires de la cour romaine, l'élevèrent à la papauté (2253). »

Ce récit ne montre pas seulement avec quel courage l'archevêque de Bordeaux lutta contre la tyrannie de Philippe le Bel, il détruit, sur un point du moins, ce que rapporte Jean Villani touchant l'élection de Bertrand de Got sur le Siége pontifical.

II. A la mort du saint Pape Benoît XI, qui avait succédé à Boniface VIII, de profondes divisions éclatèrent dans le conclave. Deux partis rivaux ne tardèrent pas à s'y dessiner, l'un guelfe, et dévoué à la mémoire de Boniface VIII; l'autre gibelin, et partisan de Philippe le Bel. Ce conclave fut neuf mois sans pouvoir s'accorder. Enfin, selon le récit de Jean Villani, on convint que le parti italien désignerait trois évêques de France, parmi lesquels le parti opposé serait obligé de choisir dans un temps donné. La faction française en avertit secrètement Philippe, qui s'aboucha, sous un autre prétexte, avec l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, un des trois candidats désignés. Philippe lui apprit qu'il dépendait de lui de le faire Souverain Pontife; l'ambitieux archevêque (toujours selon Villani) tomba à ses genoux et se montra disposé à tout ce qui lui serait demandé. Philippe exigea six promesses, que l'archevêque jura, sur la sainte Eucharistie, d'accomplir fidèlement: la première, de le réconcilier parfaitement avec l'Eglise, et de le décharger du péché qu'il avait pu commettre en faisant arrêter le Pape Boniface; 2° de lever l'excommunication lancée contre lui et ses partisans; 3° de lui accorder les décimes de son royaume durant cinq ans, pour se remettre des dépenses faites dans la guerre de Flandre; 4° d'abolir la mémoire de Boniface VIII; 5° de rétablir les deux cardinaux Colonne, et d'élever au cardinalat quelques curés de ses amis. Pour la sixième chose, il se réservait de la demander en temps et lieu. »

Nous sommes heureux que ce récit présente des difficultés qui le rendent fort suspect. C'est le sentiment de Mansi et de beaucoup d'autres, bien qu'il se trouve des historiens qui l'adoptent (2254). Philippe,

(2250) Colonia, *Hist. littéraire de la ville de Lyon*, t. II, p. 344.

(2251) Baillet, *Histoire du démêlé*, etc., pag. 262.

(2252) M. l'abbé J.-B. Christophe, que nous suivons ici, dit *de son clergé* (*Histoire de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, t. I, p. 181): C'est en effet l'expression propre; car la conduite de beaucoup d'évêques de France, lors du démêlé de Boniface avec Philippe, fut telle qu'on peut bien dire que le clergé *appartenait* à ce roi.

(2253) Franisci Pipini, *Chronicon.*, t. IX, p. 739 et 740.

(2254) Peut-être dom Tosti (*Histoire de Boniface VIII*, tom. II, p. 360 et suiv.) a-t-il adopté trop facilement ce récit qui, s'il était vrai que des circonstances aussi honteuses eussent accompagné l'élection de Clément V, jetterait un jour si odieux sur la mémoire de ce Pontife. M. l'abbé Christophe, dans son *Histoire de la papauté pendant le* XIV*e siècle*,

d'après ce récit, demande, avant tout, d'être réconcilié avec l'Eglise et absous de l'excommunication. Or, Benoît XI lui avait accordé l'un et l'autre. (*Voy.* cet article, n° V), même avant qu'il l'eût réclamé. Comment donc ce César si orgueilleux aurait-il voulu demander une chose déjà faite? (2255) En second lieu, d'après Jean Villani, l'élection du nouveau Pape aurait eu lieu par compromis, et non par scrutin. Mais il est seul à le dire avec ceux qui l'ont répété après lui. Il n'en est pas question dans les auteurs contemporains, telles que les quatre Vies de Clément, que nous avons encore, tels encore que Ferretto de Vicence et quelques autres. Pour les historiens modernes, il est vrai qu'il en est de respectables qui se sont appuyés sur le récit de Jean Villani; mais, dès l'instant que ce chroniqueur est suspect, il est évident que leurs versions reposent à faux et qu'ils ne peuvent l'avoir suivi que par surprise ou inattention. Nous ne parlons pas de plusieurs autres historiens hostiles à la Papauté: ceux-là ne pouvaient manquer de tirer parti des assertions de Villani; c'était une trop bonne fortune pour eux (2256).

Au reste, nous avons le récit authentique de cette élection, adressé en forme de lettre au nouveau Pape. Or, ce décret dément complétement Villani. Les cardinaux y disent en substance: « L'Eglise romaine étant privée de son pasteur par la mort du Pape Benoît XI, de sainte mémoire, nous entrâmes en conclave, à Pérouse, dans le palais où il demeurait au temps de sa mort; mais quatre cardinaux en sortirent, savoir: Jean, évêque de Tusculum; Mathieu de Sainte-Marie-au-Portique, et Richard de Saint-Eustache, diacres; puis Gautier, cardinal-prêtre, qui était entré au concile après les autres, et fut aussi obligé d'en sortir pour maladie. Après quoi nous avons choisi d'entre nous des scrutateurs de nos suffrages, et aujourd'hui samedi, veille de la Pentecôte, nous avons procédé à l'élection en cette manière: Premièrement, nous avons fait examiner les scrutateurs, puis ils ont pris les suffrages en secret et aussitôt les ont publiés; et nous avons trouvé que nous étions en tout quinze cardinaux, demeurant dans le conclave, qui avions donné nos suffrages dans le scrutin, dix desquels vous avaient élu Pape: ce que voyant les cinq autres, ils se sont rangés à leur avis par voie d'accession. En conséquence de quoi, François Cajétan, cardinal-diacre de Sainte-Marie en Cosmedin, par notre mandement spécial, vous a élu en cette forme: J'élis en souverain Pontife et pasteur le seigneur Bertrand, archevêque de Bordeaux, tant en mon nom qu'au nom de tous ceux qui l'ont élu; et, après avoir chanté le *Te Deum*, nous avons fait publier solennellement cette élection au clergé et au peuple, suivant la coutume (2257). » Cet acte est daté du 5 juin 1305, et est souscrit par dix-sept cardinaux.

Ainsi, le récit de Jean Villani touchant le compromis des cardinaux se trouve démenti non-seulement par le silence des contemporains, mais encore par un acte authentique des cardinaux eux-mêmes. Or, comme c'est sur ce compromis que Villani fonde son histoire des conventions secrètes et honteuses entre Philippe et l'archevêque de Bordeaux, cette histoire tombe avec le fondement même, d'autant plus que, comme nous l'avons dit, nul autre des contemporains n'en parle.

Ferretto de Vicence rapporte d'autres circonstances. Il dit que les cardinaux ne demeurèrent pas toujours dans le conclave. Ne pouvant s'accorder, ils se séparèrent jusqu'à deux fois, pour habiter, hors du palais pontifical, des maisons de campagne plus agréables. Les Colonne, qui étaient rentrés clandestinement en Italie, faisaient jouer l'or de Philippe le Bel auprès des cardinaux pour déterminer un choix au gré du roi de France et du roi de Naples. Les habitants de Pérouse, voyant que ceux qui devaient donner un chef à l'Eglise traînaient en longueur, leur persuadèrent de se réunir de nouveau dans le palais. Quand ils y furent, sans pouvoir s'accorder encore, les habitants ôtèrent le toit de la maison et leur déclarèrent qu'on ne leur fournirait point de vivres qu'ils n'eussent élu un Pape. En conséquence, les cardinaux, ne pouvant s'entendre à choisir quelqu'un de leurs collègues, jetèrent les yeux sur un étranger, et, grâce à l'or de la France et aux sollicitations des Colonne, choisirent l'archevêque de Bordeaux (2258).

Mais on peut se demander comment Philippe, qui avait autour de sa personne tant d'autres prélats si complaisamment dévoués à ses intérêts, cabala toutefois de préférence en faveur d'un prélat qui avait témoigné de son dévouement à Boniface VIII et dont il avait à se plaindre! Un historien répond

tom. I, p. 182 et suiv., 412 et suiv., s'attache à établir que les détails rapportés par le chroniqueur Florentin, Jean Villani, et adoptés par la plupart des grands historiens, portent un caractère d'invraisemblance et de fausseté assez marqué pour inspirer, à leur égard, les doutes les mieux fondés. Il ne faut cependant pas se dissimuler, quand on voit que Bertrand de Got, devenu Clément V, fit encore tant de concessions à Philippe, qu'il ne devait pas être complétement indépendant de ce roi, et que si, comme nous le croyons, ces concessions ne furent pas l'objet d'un pacte qui précéda l'élection, elles décèlent du moins une grande faiblesse envers ce tyran, ou une grande crainte du mal qu'il pouvait faire à l'Eglise. Cette dernière considération surtout expliquerait et justifierait la conduite de Clément V envers Philippe.

(2255) *Voy.* la *note* de Mansi, apud Raynald., ad an. 1305, n° 1.

(2256) Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, Bruys si insolemment hostile à la papauté s'est empressé, dans sa mauvaise *Histoire des Papes*, 5 vol. in-4°, t. III, p. 353 et suiv., de copier Villani et d'enchérir encore sur lui.

(2257) Labbe, t. XI, p. 1496.

(2258) Muratori, t. IX, p. 1014.

ainsi à cette question, et il faut avouer que si ce n'est pas là le vrai motif de la préférence de Philippe, on ne peut guère l'expliquer autrement: « Philippe, dit M. l'abbé Christophe (2259), avait eu, dans sa jeunesse, pour Bertrand de Got, une affection poussée jusqu'à la familiarité. On oublie rarement les liaisons formées à cet âge de la vie. Il est donc permis de croire qu'une réconciliation *sincère* (2260) en ayant fait revivre la vivacité, Philippe eût préféré Bertrand de Got à tout autre. Si on ajoute que l'archevêque de Bordeaux, par les amitiés qu'il possédait dans la cour romaine, était peut-être le seul d'entre les prélats français qui eût de véritables chances pour la papauté, on concevra comment le roi s'attacha à pousser un tel candidat. Il avait tout lieu de craindre que, s'il eût proposé un prélat moins connu, le choix des cardinaux ne se fût porté sur un sujet étranger à la France. »

Voilà donc comment on explique l'élévation de Clément V. Il est certain qu'elle fut très-légitime; mais on ne peut cependant s'empêcher de regretter qu'elle n'ait pas été complétement pure de tout esprit d'intrigue, et qu'un homme tel que Philippe en ait été le plus puissant instigateur.

III. Le décret de son élection fut envoyé à Bertrand de Got, à Lusignan en Poitou, non par un cardinal, mais par trois députés, dont deux étaient Français, Gui, abbé de Beaulieu dans le diocèse de Verdun; Pierre, sacristain de l'église de Narbonne, et André, chanoine de Châlons. Les cardinaux le conjuraient, par les motifs les plus pressants, de se transporter promptement en Italie, comme si la crainte leur eût fait prévoir sa détermination à ne pas quitter la France.

Il était en ce temps occupé à faire la visite de sa province. « Nous vous supplions, lui dirent les cardinaux, de vous rendre dans le lieu de votre Siége, à l'exemple de Clément IV, d'heureux souvenir, et de Grégoire X de sainte mémoire, vos prédécesseurs, car la barque de Pierre est agitée par les flots, le filet du pêcheur se rompt, la sérénité de la paix a disparu sous le nuage de la tempête, les domaines de l'Église romaine et les provinces adjacentes sont désolés par la guerre; de graves périls menacent les choses, les personnes et les âmes. Venez nous secourir par votre présence, Père saint. Sur le Siége de Pierre, votre force deviendra plus puissante, votre gloire jettera des rayons plus éclatants, votre tranquillité sera plus profonde, vous paraîtrez plus vénérable aux rois et aux peuples, et vous obtiendrez plus efficacement leur soumission et leur dévouement (2261). »

Mais Clément V ne fit aucune attention aux motifs exprimés par les cardinaux. Il se transporta à Bordeaux, où il parut d'abord en archevêque; mais ayant reçu juridiquement le décret des mains des députés, dès le lendemain, jour de Sainte-Madeleine, le 22 juillet, il le fit publier dans sa cathédrale et prit le nom de Clément V. Ensuite, ayant passé et séjourné à Agen, Toulouse, Montpellier, Nîmes, il se rendit à Lyon, où il convoqua les cardinaux pour son couronnement. Ils sentirent alors qu'ils n'en étaient pas où ils pensaient. Mathieu des Ursins dit à l'évêque d'Ostie: « Vous voilà venu à bout de vos desseins. La cour romaine a passé les monts; elle ne reviendra de longtemps en Italie: je connais les Gascons. »

Le Pape avait aussi mandé le roi de France, le roi d'Angleterre et tous les grands seigneurs de deçà les Alpes, pour assister à son couronnement, qui se fit à Lyon, dans l'église de Saint-Just, le dimanche après la Saint-Martin, 14 novembre 1305. Ce fut le cardinal Mathieu des Ursins qui mit à Clément la couronne sur la tête, et elle avait été apportée exprès à Lyon par un camérier du Pontife. La fête fut troublée par un accident funeste.

Après la cérémonie, le cortége s'en retournait, et le Pape marchait en cavalcade, entouré d'une cour nombreuse. Le roi Philippe parut quelque temps à pied tenant la bride du cheval sur lequel le Pontife était monté (2262), les autres princes, qui étaient en grand nombre, rendirent le même honneur à Clément. On arriva le long d'un vieux mur mal échafaudé et surchargé de peuple; il s'écroula tout à coup, et, dans sa chute, il écrasa, étouffa ou blessa quantité de personnes. Jean II, duc de Bretagne, qui tenait les rênes avec le comte de Valois, y périt. Le comte, frère du roi, fut grièvement blessé; le Pape, renversé de cheval, la couronne détachée de la tête et tombée à terre, y perdit, outre une escarboucle d'un grand prix, son frère, Gaillard de Goth, qui fut écrasé. Plusieurs autres personnes de qualité eurent le même

(2259) *Histoire de la papauté pendant le* XIV*e* *siècle*, t. I, p. 182.

(2260) Quand on examine la conduite de Philippe le Bel envers Boniface VIII, quand on se rappelle ses fourberies, ses hypocrisies, il peut être permis de penser que ce mot n'est pas rigoureusement exact. Les intérêts de la politique de Philippe avaient bien pu le solliciter à cette *réconciliation*. « Ce roi, dit Tessier, qui avait regretté de n'avoir point eu de part à l'élection de Benoît XI, avait déjà pris ses mesures, pour trouver dans son successeur un Pape favorable à ses desseins. » Le même historien dit que « l'exaltation de Clément V fut une suite des démêlés de Boniface et de Philippe le Bel. » (*Hist. des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon*, in-4°, 1774, p. 1 et 2.

(2261) « Quand la pensée se reporte à Avignon, dit dom Tosti, on ne sait si Philippe le Bel conduisait le Pape en triomphe ou en prison. » (*Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, tom. II, pag. 366.)

(2262) Une *Vie de Clément V*, apud Duchesne, *Histoire des cardinaux français*, tom. I, pag. 591, porte à douze le nombre des victimes qui expirèrent sur-le-champ.

sort (2263). Présage funeste, dirent les Italiens, de la translation du Saint-Siége au delà des monts !

Cette douleur, après tout, était légitime, mais, selon la juste remarque d'un historien, Rome et l'Italie ne s'étaient pas toujours montrées dignes ni reconnaissantes de l'honneur que Dieu leur a fait par-dessus toutes les nations, par-dessus toutes les cités du monde. Trop souvent une partie de l'Italie et de Rome même trahissait ou abandonnait le Vicaire de Jésus-Christ, pour l'amitié de César. Boniface VIII, pour ne rappeler que cet exemple (2264), trahi, livré aux gendarmes d'un roi étranger par des compatriotes d'Anagni, au lieu de trouver des consolations dans Rome, y rencontra des vexations nouvelles (*Voy.* son article, n°s XXV à XXVIII); et cela, non de la part du peuple en tumulte, mais de la part des familles princières, qui regardaient presque comme leur patrimoine de donner des cardinaux et des Papes à l'Eglise. Il était juste que Dieu punît ces familles, punît Rome et l'Italie de cette ingratitude ; il était juste que ces familles, que Rome et l'Italie entière apprissent par son long deuil à mieux faire leur devoir dans tous les siècles à venir !

IV. Le nouveau Pape, étant à Lyon, n'oublia pas son église de Bordeaux ; lorsqu'il n'était qu'archevêque, il se disait primat d'Aquitaine ; devenu Pape, il affranchit son ancienne église de la primatie de Bourges, par une bulle du 26 novembre 1305, et adressée à Amand de Chanteloup (*Voy.* son article), son parent et son successeur sur le siége de Bordeaux.

Le 15 décembre de la même année, Clément V fit à Lyon une promotion de cardinaux, où il rétablit Jacques et Pierre Colonne dans leurs dignités : c'était déjà une satisfaction accordée aux ennemis de Boniface VIII (2265). De plus, il créa dix (d'autres disent douze) nouveaux cardinaux, dont un seulement était Anglais : c'était Thomas de Jorz, Dominicain, provincial en Angleterre et confesseur du roi Edouard. Il devint cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Il a laissé plusieurs écrits, dont quelques-uns sont attribués à saint Thomas d'Aquin, à cause de la conformité du nom. Le principal mérite des autres cardinaux créés par Clément fut, à ce qu'il paraît, d'être Français, bien vus de Philippe ou parents du Pape ; sur quoi un historien fait la remarque suivante :

« Jusque-là, dit-il (2266), nous avons vu monter sur le siége de saint Pierre des hommes de tous les pays et de toutes les nations, des Syriens, des Grecs, des Thraces, des Italiens, des Allemands, des Lorrains, des Français, des Anglais, des Espagnols ; mais en montant sur le trône du pasteur universel, ils oubliaient qu'ils étaient d'un pays ou d'un peuple particulier ; ils apparaissent là comme ce roi de Salem, comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, avec la seule qualité de pontifes du Très-Haut : dès lors, leur famille, c'était le peuple romain ; leur diocèse, c'était le monde entier ; ils prenaient leurs conseillers parmi toutes les nations chrétiennes. Clément V commence une série de Pontifes un peu différents : ce qu'on remarque le plus dans ses premiers actes, ce qu'on y remarque même uniquement, c'est qu'il est Gascon, sujet du roi de France et du roi d'Angleterre, comme tous les cardinaux qu'il vient de nommer. La plupart des Français qui lui succéderont n'auront pas les vues plus grandes ; de là naîtra un schisme déplorable, et, après le schisme, une répugnance traditionnelle chez les électeurs du pontificat suprême à élire un Pape qui ne soit né en Italie. »

En 1306, Clément V se réserva la provision de quelques évêchés vacants en France. D'abord, le siége de Langres ayant vaqué dès le mois de septembre précédent, il y transféra son oncle, Bertrand de Got, évêque d'Agen, en le recommandant au roi ; et il mit à Agen son neveu, Bernard de Fargis, archidiacre de Beauvais, avec dispense d'âge. Il n'avait pas encore vingt-cinq ans. Sur ces entrefaites, Guillaume de Flavacourt étant mort à Rouen le 6 avril, le Pape Clément nomma à ce siége le même Bernard de Fargis, son neveu, remit son vieil oncle Bertrand à Agen, d'où il l'avait transféré à Langres, et plaça dans ce dernier siége Guillaume, abbé de Moissac, en faveur duquel il écrivit en cour. Enfin, le siége de Clermont n'ayant pu être rempli à cause d'une élection disputée entre un Dominicain, Bernard Ganniac, et Rolland, prévôt de Clermont, le second ayant renoncé à son élection, le Pape cassa l'autre, et nomma à l'évêché Hébert Aycelin de Montaigu, neveu de l'archevêque de Narbonne et d'une ancienne maison d'Auvergne. Le roi, à la prière du Pape, accorda mainlevée de la régale.

Trois lettres du roi au Pape font voir leur accord parfait pour le choix de quelques évêques, quand les élections étaient litigieuses. Philippe le remercie d'avoir élevé sur le siége d'Auxerre Pierre de Belleperche, sur celui de Bayeux Guillaume Bonnet, et sur celui d'Avranches Nicolas de Lusarche. Ces trois églises étaient vacantes : Auxerre, par le décès de Pierre de Mornai, savant

(2263) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XIX, pag. 501.

(2264) On peut consulter un écrit, fort médiocre il est vrai, mais assez rempli de faits, intitulé : *La papauté et les émeutes romaines*, par Artaud de Montor, in-8°, 1849.

(2265) « La promotion où ces deux cardinaux furent réintégrés dut singulièrement flatter l'orgueil du monarque français, dit M. l'abbé J.-B. Christophe, car les douze prélats qui reçurent la pourpre étaient pris parmi ses créatures. » (*Histoire de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, tom. I, p. 190, 191.)

(2266) M. l'abbé Rohrbacher, tom. XIX, p. 501, 502.

dans le droit et du conseil royal, mort en 1306, après avoir gouverné successivement les diocèses d'Orléans et d'Auxerre. Son successeur, garde-des-sceaux et attaché à la personne du roi, mourut un an après, en 1307, et fut remplacé par Pierre des Gris.

Pour Bayeux, cette église vaquait depuis longtemps par la retraite et ensuite par la mort de l'évêque Pierre de Benais. Son successeur, Guillaume Bonnet, fonda le collége de Bayeux à Paris, en 1309, pour douze boursiers, dont six du Mans, parce qu'il en était, avec six d'Angers, parce qu'il y avait étudié et qu'il avait été trésorier de cette église. Il donna à ce collége le nom de l'évêché de Bayeux, parce qu'il y fut évêque. Quant au diocèse d'Avranche, on n'en dit rien, sinon que le siége vaqua depuis Geoffroi Boucher, mort en 1296, jusqu'à Nicolas de Lusarche, promu par Clément V, en 1305, et mort en 1311.

V. Mais le bon accord qui semblait exister (2267) entre Clément et Philippe, l'odieux persécuteur de Boniface VIII, se manifesta dans des actes plus graves. Nous voulons parler de la révocation de la bulle *Clericis laicos*. *Voy.* l'article BONIFACE VIII, n°s XI à XIV.

Clément, hâtons-nous de le dire, se trouvait dans une dure et embarrassante position. Il était Français, et un prince français l'avait, sinon placé sur la chaire pontificale, au moins aidé à y monter; ainsi, quoique la voix du devoir lui parlât fortement au cœur, elle était étouffée par les affections de patrie et par un sentiment de reconnaissance envers Philippe. Benoît XI aurait lui-même accordé les décimes; il avait donné déjà les absolutions, quoique, au milieu de tous les témoignages d'indulgence qu'il prodiguait à Philippe, le pieux Pontife eût le soin d'éviter tout ce qui aurait pu ressembler à une révocation.—*Voy.* l'article BENOIT XI. — Des raisons antérieures et présentes poussaient Clément à casser les constitutions papales de Boniface; il en vint là (2268).

Les plus mortifiantes pour Philippe étaient la constitution *Clericis laicos*, et celle qui commence par ces mots : *Unam sanctam;* c'était un cauchemar qui lui rendait le repos impossible. Clément V publia donc deux décrétales le 1er janvier 1306 : l'une d'elles abrogeait la première de ces bulles, comme une cause de division, et condamnait tous les actes subséquents de Boniface qui en avaient été la suite, en rappelant néanmoins les fidèles aux règlements des conciles, surtout de celui de Latran, relatifs aux impôts dont les laïques frappaient les biens ecclésiastiques (2269). Or, qu'avait fait Boniface VIII dans la bulle *Clericis laicos?* sinon renouveler les ordonnances de ses prédécesseurs, entre autres du Pape saint Symmaque, contre ceux qui font des exactions sur les églises et sur le clergé. *Voy.* l'art. BONIFACE VIII, n°s XII et XIII.

L'autre décrétale de Clément V ne révoquait pas, comme l'ont tant répété les auteurs gallicans (2270), mais renouvelait plu-

(2267) Nous disons qui *semblait* exister, parce qu'avec un homme du caractère de Philippe, de bons rapports ne pouvaient avoir lieu sans qu'il gardât, par devers lui, la prétention d'obtenir toujours davantage, son cœur n'étant d'ailleurs porté qu'à une seule chose : à l'intérêt de sa politique. « Après deux mois passés à Lyon avec le Pape, dit M. l'abbé J.-B. Christophe, Philippe le Bel retourna à Paris, comblé de grâces, *mais non gagné*. Obligé de céder aux considérations du présent, *il ajournera sa vengeance*. » (*Hist. de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, t. I, p. 191.)

(2268) Dom Louis Tosti, *Hist. de Boniface VIII et de son siècle*, t. II, p. 367, 368.

(2269) *Quoniam ex capite*, imm. in Clem. V.

(2270) L'auteur de l'*Hist. de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, dit au t. I, p. 190 : « Quant à la bulle *Unam sanctam*, dans laquelle Boniface VIII avait défini que la puissance temporelle est soumise à celle du Pontife romain, et que les princes sont justiciables de son tribunal pour le côté de leur gouvernement qui touche à la conscience, Clément V *ne pouvait la révoquer*, attendu qu'elle renfermait une définition *doctrinale*. » Cela tombe sous le sens, et cependant des historiens, des publicistes n'ont pas craint de soutenir que cette bulle était révoquée.

Un écrivain, répondant à l'un de ces derniers, a fait remarquer justement que la vraie base de la vérité, dans les actes révocatoires des successeurs de Boniface (Benoît XI, Clément V), était la distinction du droit et du fait. Est-ce le droit ou le fait qui a été révoqué par Benoît XI (*Voy.* son article) et ici par Clément V? Evidemment ce n'est et ne peut être que le *fait*. Le droit et les principes sont restés entiers. Or la bulle *Unam sanctam* qui contient ces principes est précisément la seule que Clément V excepte formellement de toute annulation, car il veut qu'elle conserve sa force : *Volumus in suo robore remanere*. Dans la bulle *Meruit*, Clément, il est vrai, interprète celle de son prédécesseur; il en modère l'usage pratique de manière à ce qu'on ne vienne point attribuer au Saint-Siége un pouvoir auquel Boniface lui-même ne prétendait pas, le pouvoir de suzeraineté, le pouvoir de régler ou de gouverner le gouvernement du roi; mais il reste évident que Clément V n'a rien révoqué, et que le droit est resté intact.

Nous allons plus loin, et nous soutenons qu'il y aurait plus que de la timidité à invoquer obstinément cette prétendue révocation du droit ou de la doctrine; révocation qui impliquerait évidemment erreur de la part de Boniface VIII. On comprend, en effet, qu'on ne pouvait rapporter ou révoquer la doctrine de la bulle *Unam sanctam* qu'autant qu'elle eût été erronée; mais, en ce cas, la doctrine de Boniface n'eût pas été exempte d'erreur, et ses ennemis eussent eu, au moins sous ce rapport, raison contre lui auprès de Clément V et du concile de Vienne. Il n'en est rien, cependant : Clément V et le concile de Vienne l'ont déclaré de *tout point* innocent, *exempt de toute erreur*, *catholique et pur de toute tache d'hérésie*. — *Voy.* l'article VIENNE (XVe concile général tenu à Vienne en 1311 et 1312.— Comment donc, après une telle décision d'un concile général, oser encore afficher, comme le fait, par exemple, M. l'abbé Guettée, dans son *Histoire de l'église de France*, t. VI, une doctrine contraire à celle de Boniface! Car si la doctrine de Boniface était catholique et exempte de toute erreur, évidemment celle qui lui est contraire ne peut être ni exempte d'erreur ni catholique.

Nous ne parlerons pas ici de l'approbation donnée à la bulle *Unam sanctam* par le Ve concile général

tôt la bulle *Unam sanctam*.— *Voy*. Boniface VIII, n° XX.—En voici les paroles : « L'entière et vive affection de notre très-cher fils Philippe, illustre roi des Français envers nous *et envers l'Eglise romaine*; les brillantes qualités de ses ancêtres, le pur et sincère dévouement de ses sujets, appellent sur lui et sur son royaume des faveurs signalées. En conséquence, nous voulons et entendons que les dispositions de la bulle *Unam sanctam* du Pape Boniface VIII, notre prédécesseur *de bonne mémoire*, ne leur portent aucun préjudice quelconque; qu'elles ne les assujettissent pas plus étroitement qu'auparavant à l'Eglise romaine; mais que toutes choses restent, quant à l'Eglise, au roi, au royaume et aux habitants de ce royaume, *dans l'état* où elles étaient précédemment (2271). »

En supposant, ce qui n'est pas, que l'on veuille considérer la constitution *Unam sanctam* comme révoquée, on ne saurait nier, dans tous les cas, que la révocation ne regardait que la France seule, et touchait plus la lettre que l'esprit. En effet, en parlant de cette bulle, nous avons remarqué (*Voy*. l'article Boniface VIII, n° XX et XXI), que Boniface n'y avait introduit aucune doctrine nouvelle; en rappelant donc Philippe (comme dans l'abrogation de la bulle *Clericis laicos*) aux anciennes règles, Clément V ne faisait que lier tacitement ce roi par les constitutions mêmes que l'on croyait abolies. Mais Philippe se contentait des apparences; c'est pour cela qu'au milieu des louanges données à ses mérites, à son dévouement, à son ardeur pour l'Eglise romaine, il ne pouvait supporter l'épithète de *bonne* appliquée à la mémoire du Pape Boniface VIII. Elle empoisonnait son bonheur et mêlait d'amertume les douces et paternelles concessions du Pontife; il lui fallait à tout prix (et nous le verrons tout à l'heure) l'effacer des écrits pontificaux et du cœur même de tout fidèle Chrétien.

VI. La même année 1306, Clément accorda à Philippe les décimes pour cinq ans au sujet des frais immenses employés pour la guerre de Flandre. Il lui avait déjà remis toutes les levées faites sur le clergé, même celles qui avaient l'air d'exactions.

Clément V, étant encore à Lyon, montra son affection pour les lettres et sa reconnaissance pour l'école où il les avait cultivées dans sa jeunesse. L'étude du droit était florissante à Orléans, quoiqu'il n'y eût pas encore d'Université dans cette ville. On y allait profiter de l'habileté des maîtres, et il fallait que leur réputation fût grande, puisque Boniface VIII leur adressa sa compilation du Sexte, sans mettre presque aucune différence entre eux et les docteurs de Paris. Le Pape Clément avait fréquenté cette école; il l'estimait, et il le lui témoigna en la déclarant université établie sur le même pied et jouissant des mêmes droits que celle de Toulouse. Les bulles de cette érection sont du 27 janvier 1306. Le Pape y dit que les docteurs d'Orléans pourront faire des constitutions et des statuts, élire un recteur, régler les heures des exercices, punir ceux des étudiants qui contreviendraient aux règlements, poursuivre la réparation des injures faites à leur corps, jusqu'à employer même la cessation des leçons si l'on ne répare l'insulte dans l'espace de quinze jours. Il déclare encore qu'il y aura un chancelier qui fera serment, en présence de l'évêque, de ne donner la licence qu'à de bons sujets, et sans exiger aucun engagement, promesse ou salaire; que les licenciés reçus et approuvés à Orléans pourront lire et enseigner partout dans le genre de faculté et de science où ils auront pris leur degré; que l'évêque sera le juge ordinaire des causes de l'université, avec défense de traduire aucun docteur ou étudiant devant le juge séculier, si ce n'est que l'évêque l'eût renvoyé à ce tribunal; qu'enfin il ne serait point permis de mettre en prison qui que ce soit de cette école, pour la seule cause de dettes. Au reste, dans ces bulles il n'est question que de deux facultés de droit, que le Pape ne laisse pas d'appeler université et étude générale, sans doute à cause de l'étendue des privilèges et du droit d'enseigner partout, après y avoir été agrégé. Les docteurs d'Orléans rencontrèrent de grandes difficultés à faire confirmer leurs priviléges par Philippe et les faire agréer par les habitants de la ville; mais ces contestations ne sont pas de notre sujet (2272).

Clément V, après avoir passé l'hiver à Lyon, en sortit pour se transporter à Bordeaux. Il se rendit à l'abbaye de Cluny, au

de Latran (*Voy*. l'article de ce concile); nous renverrons les historiens gallicans à un auteur qui ne doit pas leur être suspect, Noël Alexandre. Or, il convient (dissert. 9, art. 7, n° 3) que Clément V, en révoquant les actes de Boniface, excepte positivement cette bulle dogmatique qu'il déclare vouloir conserver dans toute sa force, et cet aveu de Noël Alexandre le force à mettre son esprit à la torture pour accommoder le texte de cette constitution apostolique avec ses opinions. Mais il y a mieux encore; que ces historiens lisent dans les *Preuves du différend entre Boniface et Philippe le Bel*, édit. de Paris, 1655, page 598, la bulle *Rex gloriæ*, et ils verront que cette bulle révocatoire à l'effet des actes de Boniface est précisément celle qui excepte et maintient dans toute sa vigueur la constitution *Unam sanctam*.

Enfin, dans l'article Benoît XI, n° VI, nous avons dit que si ce Pontife pardonna à Philippe, il se garda bien de condamner et de supprimer les actes essentiels de Boniface VIII; il est certain que Benoît XI ne dit pas un mot de la bulle *Unam sanctam*. S'il l'avait révoquée, évidemment Clement V, au lieu de dire qu'il voulait lui conserver toute sa force, aurait dit qu'il entendait la rétablir dans sa vigueur primitive : si donc elle n'a jamais été révoquée, au moins dans sa partie doctrinale, on voit ce qu'on doit penser de ces auteurs qui refusent au Saint-Siége un droit auquel il ne peut pas même renoncer, quoiqu'il en modère lui-même l'usage, selon les temps et les circonstances.

(2271) Raynald., ad an. 1306, n° 1.

(2272) Voy. *Hist. de l'université d'Orléans*, 1 vol. in-8°, 1854; Coquille, *Hist. du cat. Nivern.*, et *Hist. de l'égl. gall.*, l. xxxv

mois de février 1306, avec une nombreuse suite et beaucoup de dépense pour l'abbé ; il n'en procura pas moins, dit-on, à Nevers et à Bourges. On se plaignait partout des frais immenses que causait la présence du Pape et de toute sa cour, jusque-là que l'archevêque de Bourges, Gilles de Colonne, épuisé par les dépenses de cette réception, fut réduit à suivre tous les offices de son église, comme un simple chanoine, afin de recevoir les distributions dont il avait besoin pour vivre. On rapporte une autre cause de l'indigence de ce prélat : c'est qu'étant obligé de visiter le Saint-Siége tous les deux ans, et y ayant manqué les années 1304 et 1305, le Pape Clément le taxa à trois cents livres d'amende. Apparemment que les anciennes querelles entre Bourges et Bordeaux pour la primatie entrèrent pour quelque chose dans l'imposition d'une taxe si exorbitante en ce temps-là.

Le Pape passa à Limoges, où il logea chez les Dominicains, de là à Périgueux et ensuite à Bordeaux. Les trois cardinaux qui vinrent à Paris vers Pâques de la même année, occasionnèrent les mêmes plaintes dans le clergé. En conséquence, il y eut plusieurs assemblées d'évêques en divers lieux, pour délibérer sur la manière de remédier au mal dont se plaignaient les Eglises. Le meilleur était que le Pape s'en allât à Rome, où tout étant réglé depuis longtemps par l'usage, il y avait moins de dépenses et moins d'abus à craindre. Les évêques s'en tinrent aux avis du roi et de la cour. Philippe députa à Clément, Milon de Noyers, maréchal de France, et deux gentilshommes, pour lui porter les remontrances du clergé. Clément, de son côté, envoya au roi, Guillaume, abbé de Moissac, et Arnaud d'Aux, chanoine de Coutances, qui rendirent sa réponse datée du 27 de juillet à Bourges. Le Pape déclare qu'il n'a rien à se reprocher sur ce point, mais qu'il s'étonne que les prélats, ses amis, ne lui aient pas porté directement leurs plaintes ; qu'il y aurait remédié, et qu'il examinera la conduite de ses nonces et de ses gens.

VII. Le Pape ne demeurait pas longtemps dans le même endroit. Il ressemblait vraiment à un voyageur sur ce sol de France, gouverné alors par Philippe ! En 1307, nous trouvons Clément V à Poitiers. Durant son séjour dans cette ville, il fut témoin d'un prodige qu'il reconnut, malgré les conséquences qu'il devait en tirer contre lui-même. Voici le fait.

L'église de Poitiers avait été gouvernée par un saint évêque, Gautier de Bruges, religieux de Saint-François, homme droit et sans respect humain quand il était question de la gloire de Dieu. Dans les disputes pour la primatie entre les archevêques de Bourges et de Bordeaux, Gautier, quoique suffragant de ce dernier siége, reconnaissait l'archevêque de Bourges pour son primat. Bertrand de Got, depuis Clément V, tenait alors le siége de Bordeaux, et Gilles de Colonne celui de Bourges. Ce dernier prélat, qui savait que l'évêque de Poitiers était dans ses intérêts, le chargea de défendre, en son nom, à l'archevêque Bertrand, de porter le titre de primat d'Aquitaine, et cela sous peine d'excommunication en cas de désobéissance. L'évêque s'acquitta de sa commission, croyant obéir à son supérieur légitime, et trop peu complaisant pour ménager son métropolitain aux dépens de la justice, quand il aurait pu deviner que le prélat qu'il attaquait deviendrait Pape. La chose arriva. Bertrand de Got, transformé en Clément V, vengea l'injure prétendue, faite à l'archevêque de Bordeaux ; il poursuivit Gautier de Bruges en souverain irrité ; il lui ôta son évêché, et il le renvoya finir ses jours parmi les Frères-Mineurs de Poitiers. Gautier ne survécut pas longtemps à sa déposition ; il mourut en saint, comme il avait vécu ; mais par zèle apparemment pour l'épiscopat outragé en sa personne, et par affection pour son église privée de son pasteur légitime, il fit avant de mourir un acte d'appel au jugement de Dieu, contenant tous les mauvais traitements qu'il avait reçus du Pape, et il voulut être enterré tenant en main le papier où la formule de cet appel était transcrite. Les frères, les Franciscains de Poitiers, l'inhumèrent dans leur église, et son tombeau fut bientôt célèbre par beaucoup de miracles.

Gautier était mort le 21 janvier 1307. Le Pape arriva deux mois après à Poitiers. La mémoire de l'appel interjeté au jugement de Dieu était récente, et l'on en parlait beaucoup. Clément fut tenté d'une curiosité dont la politique seule aurait dû le guérir : il succomba à la tentation, il voulut voir si l'évêque mort avait effectivement en main cet acte d'appel dont on faisait tant de bruit. Sur cela il se détermine à aller de nuit dans l'église des Franciscains ; peu de gens l'y accompagnent ; il prend seulement avec lui un de ses écuyers et un archidiacre de la ville ; on arrive, on ouvre le tombeau, on trouve ce cadavre avec la cédule fatale ; l'archidiacre veut l'enlever pour la faire lire au Pape ; il sent une résistance invincible. Le Pape fait ordonner au mort, par l'archidiacre, de lâcher le papier, sous promesse de le lui remettre fidèlement quand on l'aurait lu ; le mort obéit sans délai ; il ouvre les mains ; il livre ce qu'on demande ; l'archidiacre prend l'acte et le donne au Pape ; puis il veut sortir du tombeau, mais une force supérieure l'y retient, et il n'a la liberté de s'en aller qu'après qu'on a remis le papier entre les mains du saint évêque, plus formidable ainsi dans la poussière du cercueil, que l'était sous la tiare celui dont il avait éprouvé le ressentiment.

Clément V ne s'endurcit point sur un événement qui le touchait si fort ; il adora les merveilles du Tout-Puissant ; il honora le saint évêque, et il ordonna qu'on décorât son tombeau, qui depuis a été ruiné par les guerres. Au reste, ce trait d'histoire semble revêtu de tous les caractères qui peuvent en assurer la vérité. Le récit en a

été conservé sous une forme authentique par un chanoine de Sainte-Croix de Loudun, qui témoigne l'avoir appris de la bouche de l'écuyer de Clément. Cet officier avait tout vu ; il protesta au chanoine, sous la religion du serment, que toutes les circonstances du fait, tel que nous venons de le rapporter, étaient véritables (2273).

VIII. A Poitiers, Clément V eut une entrevue avec Philippe le Bel. Toutes les faveurs accordées jusqu'alors par le nouveau Pape n'avaient pu, comme nous l'avons dit, éteindre la haine de Philippe contre Boniface VIII. Et cela se conçoit ; car ce que l'on pardonne plus difficilement aux autres, ce sont les outrages qu'on leur a faits.

Dans l'entrevue de Poitiers, Philippe demanda donc à Clément d'effacer le nom de Boniface du catalogue des Papes, et de faire maudire sa mémoire, s'offrant de prouver par le témoignage des propres clercs de ce grand Pontife, qu'il avait été infecté d'hérésie et adonné à plusieurs autres crimes.

Clément était à la torture. Employer les clefs confiées à Pierre pour ouvrir la porte des cieux, à l'ouverture d'un tombeau où dormait en paix un vicaire de Jésus-Christ ; réveiller la mémoire de ce dernier ; le traîner à la barre d'un tribunal institué pour protéger la justice ; et enfin, l'immoler avec les armes prêtées par un prince en délire, telle était la série d'énormités par laquelle l'odieux persécuteur de Boniface et de Benoît XI voulait encore faire passer Clément V, leur successeur !

Le Pape le sentit, et, plein d'horreur, il essaya de temporiser ; mais ce parti a toujours ruiné les faibles devant un violent ennemi (2274) : à la force, à l'audace sacrilége, il faut répondre par la fermeté et le courage. Fortement enlacé par Philippe, Clément ne put avoir cette soudaine énergie qui sauve des plus grands périls. L'irascible César avait voulu donner à cette entrevue de Poitiers un pompeux appareil. Il y avait fait venir de Valois et ses fils ; le comte de Flandre, Robert ; Charles II de Sicile ; les ambassadeurs d'Edouard Ier ; et le bruit habilement répandu par Philippe qu'on y traiterait des affaires de la Terre-Sainte, attira même Hayton, envoyé du roi d'Arménie. Mais, l'unique affaire était la condamnation de Boniface VIII. Philippe voulait, par sa présence et celle de tant de princes imposer à Clément, et lui arracher ce qu'il voulait. Le Pape tremblait, les cardinaux n'étaient pas plus rassurés. Ces derniers lui conseillèrent de s'enfuir de Poitiers sous un déguisement ; mais Philippe, en lui fermant les issues, le força de rester (2275).

Les assauts de ce prince furent terribles, ses demandes affreuses : il voulait la conclusion du procès qu'il croyait déjà entamé contre la mémoire de Boniface ; il exigeait que la vérité des crimes révélés par Nogaret (*Voy.* les articles BONIFACE VIII et BENOIT XI) une fois éclaircie, le corps de ce Pape fût arraché du tombeau et publiquement jeté aux flammes. Au milieu de ces cruelles conjonctures, Clément louvoyait tantôt exagérant les difficultés d'une si grande procédure qui ne pouvait se faire, disait-il, sans le conseil des cardinaux, tantôt diminuant la gravité des fautes imputées à ses prédécesseurs, et engageant le roi à plus de modération dans cette affaire, à contenir l'impétuosité des accusateurs, et à ne pas fermer la voie à la justification (2276).

Ainsi, sur le reproche d'hérésie, Clément dit que le livre des Décrétales, dont Boniface était l'auteur (*Voy.* son article, n° IX), faisait assez connaître la fausseté de cette accusation, et paraître la sincérité de sa foi. Outre ces raisons, Clément dit encore qu'on ne pouvait faire passer Boniface pour un faux Pape, sans dégrader en même temps les cardinaux qu'il avait créés, et qui étaient les mêmes par lesquels lui, Clément, avait été fait Pape (2277).

Mais Philippe demeurait sourd ; arrêté par les obstacles, il n'en poursuivait même son projet qu'avec plus d'ardeur. Clément se croyait perdu. Le cardinal de Prato vint à son secours et lui suggéra un expédient. Quoique tout français, ce prélat se révoltait, comme cardinal et comme créature de Boniface, à la vue d'un roi se déchaînant, sans que personne lui résistât, non-seulement contre la mémoire d'un Pontife, mais contre le Siége apostolique. Il conseilla à Clément, de remontrer à Philippe l'inconvénient de procéder de suite à un jugement, dans un Consistoire composé de cardinaux, qui, affectionnés et dévoués pour la plupart à Boniface, ne manqueraient pas de contrarier et de faire échouer ses desseins : l'avantage qu'il y aurait à remettre l'affaire à un conseil que l'on convoquerait à Vienne en Dauphiné, et dont la sentence, ayant plus de poids et de solennité, donnerait ainsi au roi une plus large satisfaction. Le cardinal ajoutait que Vienne étant une ville neutre et convenant à toutes les nations chrétiennes, les Français ne prédominaient pas dans l'assemblée, où il serait aisé de sauver la mémoire du Pontife persécuté (2278). C'était, comme on le voit, un expédient de prudence tout humaine, qui ne faisait que reculer les difficultés et ajourner les colères de l'impérieux César.

Quoi qu'il en soit, Clément « dont la haute dignité, dépouillée de ses enivrantes illusions, ne lui laissait plus voir alors que l'effrayante responsabilité qu'elle impose (2279), » se hâta d'accueillir les conseils du

(2273) *Voy.* Duboulai, p. 110, et *Hist. de l'égl. gallicane*, l. XXXV.
(2274) Dom Tosti, t. II, p. 370.
(2275) *Vit. Clem.*, Joann. S. Vic., apud Baluze, t. III, p. 452.
(2276) Raynald., ad an. 1307, n. 10.
(2277) S. Antonin, *Hist.*, part. III, tit. 21, c. 1.
(2278) Dom Tosti, t. II, p. 372, 373.
(2279) M. l'abbé J.-B. Christophe, *Hist. de la papauté*, etc., t. I, p. 195.

cardinal de Prato : il fit ses représentations le plus doucement possible à Philippe; de plus, pour mieux adoucir l'esprit de ce prince, le Pape fit une bulle par laquelle il lui accordait de nouveau un plein pardon des excès qu'il avait commis et fait commettre contre Boniface, étendant même, cette grâce, ce que Benoît XI n'avait pas fait (*Voy.* son article, n° V et VIII), jusque sur Nogaret et ses complices qui avaient arrêté ce Pape, et leur remettant cet attentat, moyennant une pénitence légitime, qui leur serait imposée. Et si, par ces accommodements, Clément ne parvint pas à dompter la nature entière et emportée de Philippe, il gagna, du moins, du temps, « ce qui, dit un historien (2279*), est presque le salut pour les hommes pusillanimes. »

En effet, cette annonce d'un concile qui, depuis l'assemblée des états généraux de 1302, était le rêve de Philippe (*Voy.* l'article BONIFACE VIII, n° XVIII et XIX, et l'article BENOÎT XI) fut plutôt une trêve qu'une paix. L'espoir seul d'un triomphe plus éclatant put contenir les transports de l'impatiente vengeance de Philippe.

Plus Clément mettait de zèle à le disculper et à le réhabiliter lui et ses officiers, plus ce roi opiniâtre faisait de bruit et d'efforts pour obtenir l'exhumation du corps de Boniface (2280). Clément commençait à mollir : il voyait par expérience, qu'en pays étranger un Pontife romain est toujours esclave, que personne, en France, ne répondait à son cri d'alarme; et que la volonté d'un roi sans respect pour la dignité papale, s'imposait à lui, comme un joug, pour l'obliger à l'injustice. Jadis, au contraire, à la voix d'un Pape se faisant librement entendre du haut du Vatican, la voix et les secours de l'Eglise entière répondaient toujours, et avant d'arriver jusqu'à lui, pour ébranler son siége, un prince avait à fouler une poussière consacrée par le sang des martyrs et d'où s'échappe une vertu secrète, celle des souvenirs, qui a flétri et desséché plus d'un sceptre (2281).

IX. Au milieu de toutes les perplexités que Philippe causait à Clément, d'autres tourments agitèrent l'âme de cet infortuné Pontife.

Les démêlés de Charles Valois et les misérables intérêts politiques auxquels Philippe le mêla, ne laissèrent pas que de le troubler beaucoup; mais l'affaire des Templiers dont le procès eût un dénoûment si tragique, pesa surtout sur Clément; car dans toute cette malheureuse affaire, il fut réduit à subir la tyrannie du roi de France et à être, en quelque sorte, l'instrument de sa passion.— *Voy.* l'article TEMPLIERS. — Lorsque cet ordre fut condamné (an 1310) et que plusieurs de ses membres furent suppliciés, Clément était encore à Poitiers; mais le sacrifice consommé, il se retira à Bordeaux, puis alla se fixer à Avignon.

Pouvait-il compter sur un peu de paix? Si Clément fut dans cette espérance, il se trompa lamentablement; car, à peine les bûchers qui avaient brûlés les chevaliers du Temple, avaient cessé de fumer que Philippe, voulant voir aussi fumer, les ossements de Boniface, revint à la charge contre Clément. Ce Saül du XIVe siècle voulait à toute force changer en pythonisse un Pontife romain!

Aussi, par quel malheur Clément lui avait-il promis de s'occuper de la cause de Boniface dans le prochain concile de Vienne? Philippe ne l'avait point oublié; c'était pour lui attendre trop longtemps, et il pressa enfin si vivement le Pontife que ce dernier dut commencer le procès.

Le 13 septembre il écrivit donc d'Avignon, *pour la certitude des présents et la mémoire de la postérité*, un acte où se lisait ces paroles (2282) : « Depuis l'époque où nous sommes parvenu au faîte de l'apostolat suprême, notre très-cher fils en Jésus-Christ, Philippe, roi de France, *pressé par son zèle*, comme nous le croyons et ainsi qu'il le témoigne, pour *la foi orthodoxe et la piété*, et convaincu qu'il y va *des intérêts de l'Eglise*, nous a prié à Lyon et à Poitiers, d'entendre Louis d'Evreux, Guy, comte de Saint-Pol, Jean, comte de Dreux, et Guillaume, qui affirment que le Pape Boniface est mort entaché d'hérésie, et qu'ils en ont la preuve, afin que nous condamnions juridiquement la mémoire de ce Pontife. Nous n'avons point à croire que Boniface ait été hérétique, lui né d'une famille catholique, élevé à la cour romaine, chargé par les Papes Martin et Adrien de légations en France et en Angleterre, honoré des emplois d'avocat et de notaire de la même cour, créé cardinal et enfin Souverain Pontife. Cependant, comme l'hérésie est le plus détestable des crimes, et que l'accusation qui en est portée contre quelqu'un ne doit pas rester sans examen, surtout quand la dignité de l'accusé rend la faute plus griève, nous avons résolu, sur les instances du roi, et dans l'intérêt de la foi, d'entendre les accusateurs nommés plus haut. Nous fixons au carême prochain le délai dans lequel le roi et lesdits seigneurs, qui sont si au courant des actions de Boniface, devront se présenter devant nous. »

La mémoire d'un Pontife traduite au tribunal d'un autre Pontife, comme celle d'un hérétique, était une chose inouïe; aussi, à cette publication de Clément, toute la chrétienté fut-elle saisie d'une juste hor-

(2279*) Dom Tosti, *Hist. de Boniface VIII*, etc., t. II, p. 373.
(2280) Raynald., ad an. 1307, n° 10.
(2281) Dom Tosti, loc. cit.
(2282) Nous suivrons, dans tout ceci, le savant religieux du Mont-Cassin, dom Tosti, *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, t. II, p. 392 et suiv.; Cf. *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, par M. l'abbé J.-B. Christophe, tom. I, p. 250 et suiv.

reur. Les rois de Castille et d'Aragon envoyèrent des députés à Clément pour se plaindre du scandale que causait aux fidèles ce soupçon d'hérésie qu'on laissait planer sur un Souverain Pontife (2283). En Allemagne, en Belgique et en Italie, un cri d'exécration s'éleva contre les attentats de Philippe (2284). Mais, il fut impossible à Clément de rompre les chaînes qui l'enveloppaient !

Il nomma des commissaires pour recueillir les dépositions contre Boniface et en rédiger un acte public; les témoins furent garantis contre toute offense ou obstacle de la part de leurs adversaires; après quoi les fameux débats commencèrent. Les accusateurs et les défenseurs de Boniface comparurent devant Clément siégeant en plein consistoire. Philippe se tenant pour déshonoré s'il se fut présenté là comme accusateur (le Pape avait cité les princes eux-mêmes à sa barre) refusa de comparaître et obtint de Clément une bulle où il était déclaré que le roi ne se portait point comme partie dans cette affaire, mais en était uniquement le promoteur à *la gloire de Dieu et de l'Eglise* (2285). A son exemple, Louis, comte d'Evreux, Guy de Saint-Pol, et Jean, comte de Dreux, se dispensèrent d'intervenir. Nogaret, Guillaume Duplessis, Pierre Galard, Pierre de Blanose assistèrent comme ambassadeurs du roi. Tels étaient les accusateurs : c'étaient les ennemis les plus acharnés de Boniface VIII, et ceux mêmes que l'on avait vus figurer dans le sacrilége attentat d'Anagni !

Les défenseurs furent : François, fils du comte Pierre Cajetan ; Théobald, fils de Verrazzo, gentilhomme d'Anagni, neveu de Boniface; Gotto de Rimini ; Baldred Bizeth ; Thomas Marro ; Jacques de Modène ; Blaise de Piperno ; Crescent de Paliano ; Nicolas de Veroli; Jacques de Firmineto; Conrad de Spolète, tous docteurs en droit. Les deux parties étaient accompagnées d'une nombreuse escorte de gens armés : elles se craignaient mutuellement (2286).

X. Ce fut le 16 mars 1310 que s'ouvrirent les débats. Nous ne dirons qu'un mot des accusations et de la sentence finale, puis, de la manière dont l'affaire se termina; car, la torture où Clément fut mis, et la barbarie dont on usait à cette époque dans les procédures, dégoûteraient les lecteurs, sans profit pour la vérité historique, si nous entrions dans les détails (2287).

Les nombreuses accusations se réduisaient à deux chefs : hérésie, haine contre Philippe le Bel. La première se formule nettement dans ces mots : Boniface a été athée et coupable de toutes les actions, conséquence naturelle de cette monstrueuse erreur. L'autre est déjà tout exprimée dans chacune des constitutions émanées contre Philippe le Bel. Les témoins des prétendus crimes du Pape furent nombreux : et, à ne considérer que ceux qui rapportèrent que Boniface avait, dans l'année du Jubilé, nié publiquement, devant les ambassadeurs de Lucques, de Florence et de Bologne, l'immortalité de l'âme, la future dissolution du monde et la divinité de Jésus-Christ (2288), on voit clairement que l'or spolié sur les biens des Templiers avait servi à acheter des témoins. S'il est vrai que Boniface fut jaloux de son pouvoir, et que ce pouvoir n'ait d'autre base que la religion, on ne croira jamais qu'il ait ébranlé lui-même ce fondement. Nous ne voyons pas que, dans le procès d'Avignon, on ait accusé Boniface de folie.

Les parties plaidèrent devant Clément jusqu'à l'hiver de l'année suivante 1311. Le Pape, fatigué et commençant à redouter le ressentiment des défenseurs de Boniface, pria Philippe de le délivrer de ces angoisses et de remettre à sa décision privée la conclusion de l'affaire; il interposa, pour réussir, les bons offices de Charles de Valois. Philippe ne se pressait pas de donner son consentement ; mais enfin, soit influence de Valois, son frère, qui était très-puissant sur lui, soit crainte des seigneurs du royaume dont une grande partie était elle-même lasse de ces scandales, il se rendit aux prières du Pape. N'omettons pas de remarquer, toutefois, que le désespoir d'obtenir une sentence qui reconnut la réalité de toutes les fautes imputées à Boniface, ne fut pas étranger à cette détermination. L'absence des preuves et la disposition des juges lui faisaient pressentir l'infamie due et réservée aux calomniateurs. Ce pressentiment s'était tellement répandu, même dans les esprits français, que Valois demandait le sang d'Enguerrand de Musigny, qu'il accusait d'être l'auteur des différends survenus entre Boniface et le roi, et conséquemment de la tache honteuse qui en avait rejailli sur le nom royal (2289).

Les parties se turent ; Clément V fit recueillir et déposer dans les archives du Vatican, les pièces du procès, comme pour montrer qu'il ne se désistait pas de l'enquête, sa dignité semblant gravement intéressée à ce qu'il ne laissât point sans conclusion une affaire entreprise avec tant d'éclat. Il écrivit ensuite, le 23 avril 1311, la bulle rapportée en grande partie dans Raynaldi, et « sur laquelle, dit dom Louis Tosti (2290), un fidèle catholique ne put jeter les yeux sans verser des larmes, en y

(2283) Reg. 1310, 37.
(2284) Surita, *Annal.*, l. v, c. 87.
(2285) Baillet, *Histoire du démêlé*, etc., pag. 282.
(2286) Id., ibid., p. 289.
(2287) *Voy.* dans Dupuy, *Preuves du différend*, etc., les pièces originales de tout ce procès. M. l'abbé Christophe. *Histoire de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, t. I. p. 231 et suiv., en a fait un assez bon résumé.
(2288) Dupuy, loc. cit., p. 550, 568, 570.
(2289) Paulus Æmil. in Lud. Hutino, ap. Raynald. an. 1311, n. 30.
(2290) *Histoire de Boniface VIII*, etc., t. II, p. 397. — Plus loin dans ses *Pièces justificatives et documents*, p. 501, dom Tosti, dit : « Nous voulions

voyant l'usurpation d'un prince triompher de l'inviolable puissance de l'Eglise. »

XI. Philippe le Bel y est représenté comme le plus grand défenseur qu'ait eu l'Eglise; tous les actes contre Boniface et sa mémoire n'étaient partis que d'un zèle bon, pur, juste, et de la ferveur de sa foi catholique; il était innocent de tous les attentats d'Anagni, Nogaret l'ayant ainsi déclaré. Le Pontife loue le roi, au delà de toute expression, de sa royale mansuétude, de son dévouement, de son respect filial; et, pour s'acquitter envers lui, il abroge toutes les suspenses de priviléges, les censures et autres constitutions papales, promulguées depuis le 1er novembre 1300, par Boniface VIII et Benoît XI, qui pouvaient *déplaire à Sa Majesté*. Enfin, Clément ordonna que toutes ces bulles fussent effacées du registre des lettres papales, et que personne n'en conservât copie, même les notaires ou les juges, sous peine d'excommunication, et que tous les exemplaires en fussent brûlés.

Les deux constitutions *Unam sanctam* et *Rem non novam* furent modifiées, avec cette déclaration qu'elles auraient force de loi dans toute la chrétienté, mais non en France, où les choses devaient rester sur le pied où elles étaient avant la publication de ces deux décrétales de Boniface. Il se réservait de procéder, dans l'espace de quatre mois, à l'examen des témoins ou accusateurs des fautes de Boniface, et à celui de la défense, pourvu qu'elle ne contînt rien qui concernât le roi et toute la France.

Les pages du registre de Boniface sur lesquelles étaient inscrits les actes détestés furent raturés avec soin, mais tous les exemplaires ne furent pas brûlés : quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous (2291).

Philippe déclaré ainsi innocent et satisfait en tout, restaient, avec Nogaret, tous ceux qui avaient contribué à la captivité de Boniface, à la prise de son palais et au pillage de son trésor. Nous nous dispenserons d'inscrire leurs noms que donne dom Tosti (2292). La conscience de Clément répugnait à délier des censures des hommes qui auraient mérité d'autres liens; il les exclut donc tous du pardon (2293). Mais Philippe ne voulait même pas que ces misérables fussent punis. Témoin, accusateur, leur châtiment lui rappelait toujours celui qu'il avait lui-même mérité, et auquel il n'avait échappé que par la violence.

Clément V dut donc boire aussi jusqu'à la lie son calice d'un autre genre que celui du grand Pape qu'il avait la douleur de sacrifier! Philippe le circonvint pour lui arracher leur grâce, et Clément l'accorda à leur amour pour le roi de France, et parce qu'ils jurèrent n'avoir point pris part aux événements d'Anagni dans de mauvaises intentions. Nogaret reçut à mains jointes l'absolution qu'on lui donna pour plus de sûreté, car on ne savait s'il était bon ou mauvais Chrétien, ni s'il avait outrepassé, ou non, les ordres du roi relativement à Boniface. Pourtant, on lui imposa certaines pénitences connues de lui seul, comme de visiter les sanctuaires les plus célèbres de la France, celui de saint Jacques de Compostelle, et d'aller combattre en Terre-Sainte à la première expédition, et d'y rester toute sa vie (2294).

Ainsi finit le procès d'Avignon. Il n'y eut point de sentence qui déclarent Boniface hérétique et simoniaque; mais Philippe avait atteint son but, qui était de diffamer sa mémoire. Ce tyran pouvait être satisfait: il avait fait mourir Boniface par ses violences; Benoît XI avait été tyrannisé par lui, et l'histoire l'accuse de l'avoir tué; il venait de faire subir à Clément V la plus douloureuse des tortures, celle de la faiblesse aux prises avec l'implacable haine et le démon de la vengeance!

Les honteuses accusations contre Boniface, qui s'étaient prolongées durant sept mois; les témoignages achetés suffirent pour accréditer et soutenir les mauvais bruits qui couraient sur ce Pontife, dont Philippe exigeait l'opprobre afin de couvrir le sien; enfin la lenteur du procès prouva bien la répugnance du malheureux Clément pour ces scandales, auxquels on l'avait forcé de coopérer, mais elle ne pouvait, dit dom

rapporter ici la bulle par laquelle le Pape Clément V, laissant sans la venger la mémoire de Boniface, se tire peu honorablement des mains de Philippe le Bel; mais, en y lisant que Philippe *cacha de son manteau la honte de Boniface, son père*, ce qui est faux, nous avons voulu, nous, couvrir véritablement celle de Clément, en passant sous silence ce document que le lecteur trouvera dans Raynaldi, 1311, 30. » Quelle que soit la dure franchise de ce langage, on ne peut s'empêcher, en présence de tous les faits, de convenir que cet acte de Clément V est des plus déplorables. Un autre historien, plus mesuré dans la forme que le savant religieux du Mont-Cassin, a dit néanmoins, en parlant de cette bulle : « Ainsi, se termina ce démêlé fameux dans nos annales. La papauté en sortit pure, il est vrai, mais *singulièrement affaiblie dans sa puissance d'opinion.* »(M. l'abbé J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. I, p. 240.)

(2291) Dans ses *Pièces justificatives*. p. 5 5, 506, dom Tosti rapporte que grâce à l'obligeance du préfet des archives secrètes du Vatican, Mgr Marini, toute faculté lui a été donnée pour consulter les magnifiques registres manuscrits composés des lettres de Boniface VIII. « Ce n'a pas été, ajoute-t-il, sans un grand trouble d'âme que nous avons lu, dans le second registre, à l'année VIIe de son pontificat, page 140, la déclaration du notaire apostolique relative aux ratures de tous les écrits de Philippe et que ce prince avait tyranniquement exigées. » Dom Tosti donne le texte de cette déclaration, et il ajoute : « Ces pages raturées par l'ordre violent de Philippe le Bel, font mal à voir. Nous y avons longtemps arrêté nos regards, et, en pensant à ces paroles : *Ex parte Domini nostri D. Clementis PP. V.*, nous avons plus gémi sur la faiblesse du Pontife que sur la méchanceté du roi.

(2292) Tom. II, p. 399.

(2293) Raynald, ad an. 1311, n° 50.

(2294) Id. ibid.

Tosti (2295), lui faire pardonner le coup mortel qu'il portait à l'honneur pontifical.

Du haut du trône élevé où il était assis, ajoute cet historien (2296), il dominait tous les fidèles; vicaire de Jésus-Christ, souverain docteur de justice, il ne devait pas ignorer que parmi les pierreries de la tiare, percent les épines de la couronne du martyre. Sa mission était surnaturelle, ses moyens de l'accomplir surnaturels; il devait, s'il voulait être Pape, s'armer d'un courage surnaturel. Ses vêtements, son corps, sa liberté pouvaient tomber au pouvoir des tyrans, mais son âme, lui le voulant, n'y serait jamais tombée! Mais, hélas! il était à Avignon, et il n'avait pas même, pour le fortifier, la vue du tombeau de ceux qui, par la double vertu de l'apostolat et du martyre, surent transporter l'Eglise du Golgotha au Capitole.

Ces circonstances devaient fortement agiter l'âme de Clément; et quoique l'esclavage où Philippe le réduisait, lui fût un sérieux obstacle pour agir différemment, il nourrissait toutefois dans son cœur la pensée de réparer ce qui venait d'être fait aussitôt qu'il lui serait possible de respirer avec un peu plus de liberté. Dès le 12 août 1307, il avait convoqué par la bulle *Regnans in cœlis*, un concile œcuménique, à Vienne, en Dauphiné, pour le mois d'octobre 1309. Philippe voulait alors cette assemblée (*Voy.* n° VIII), afin d'y porter son appel, et d'y produire les accusations examinées à Avignon; elle était maintenant voulue par Clément, et parce que l'Eglise avait besoin de réformes dans ses membres, et parce que son chef avait besoin de calmer, par un jugement libre, équitable et en dernier ressort, les terreurs d'une conscience justement alarmée. Ayant donc renouvelé la convocation, Clément se rendit à Vienne, à la mi-septembre de l'année 1311, pour le tenir. Pagi ne croit pas qu'on ait ramené dans ce concile, l'affaire de Boniface; mais diverses autorités prouvent qu'on s'en occupa, ainsi que nous l'examinons ailleurs. *Voy.* l'article VIENNE (XV° concile général tenu à Vienne en 1311 et 1312).

XII. Pendant que l'attention de la cour romaine était absorbée par les travaux du concile de Vienne, il se passait dans d'autres contrées, des faits importants pour la papauté. Disons un mot de la Hongrie.

Le Pape Boniface VIII (*Voy.* son article n° XXII) avait, par une sentence du 30 mai 1303, adjugé le royaume de Hongrie à la reine Marie et à Charobert, son petit-fils. En 1305, le vieux roi Wenceslas étant mort (2297), quelques Hongrois appelèrent Othon, duc de Bavière, et le firent couronner à Albe-Royale par Benoît, évêque de Vesprim, et Antoine, évêque de Chonad.

Mais Clément V continuant ce qu'avait fait Boniface VIII, s'y opposa, et confirma à Charobert (2298) le royaume de Hongrie. A cet effet, il rendit une bulle où il ordonne aux Hongrois, sous peine des censures les plus rigoureuses, de se désister de tout ce qu'ils ont entrepris en faveur d'Othon au préjudice de Charobert et de Marie, sa mère; défend à Othon, sous les mêmes peines, de se dire roi de Hongrie ou de s'emparer de ce royaume, et s'il y prétend quelque droit, le Pape lui donna un an de terme pour venir le poursuivre devant le Saint-Siége; après quoi il ne serait plus reçu.

Cette bulle est du 10 août 1307. Elle fut adressée à l'archevêque de Strigonie et à l'évêque de Colocza, pour être publiée en Hongrie, avec ordre de citer devant le Saint-Siége Antoine, évêque de Chonad. Enfin, pour tenir la main à l'exécution et rétablir la paix en Hongrie, le Pape y envoya, en qualité de légat, le cardinal Gentil de Montefiori avec de très-amples pouvoirs (2299).

Arrivé en Hongrie, le cardinal-légat indiqua une assemblée de tous les prélats et les seigneurs, et de toutes les personnes notables du royaume, pour le 18 novembre 1308. Elle se tint près de Bude, dans une grande plaine, au couvent des Frères-Prêcheurs. Le jeune roi Charobert s'y trouva avec le légat, les deux archevêques Thomas de Strigonie et Vincent de Colocza, et sept évêques de Vaccia, de Vesprim, de Nitria, de Cinq-Eglises, d'Agria, de Zagrab et de Javarin. A la tête des seigneurs était Henri, baron de Sclavonie, avec plusieurs autres en personne, et les députés des absents, environné d'une grande multitude d'autres nobles et de peuple. Alors le légat commença à prêcher, prenant pour texte l'Evangile de la zizanie, et appliquant la bonne semence aux rois catholiques que Dieu avait donnés à la Hongrie, particulièrement saint Etienne qui avait reçu sa couronne du Pape, comme témoignaient leurs propres histoires, qu'il avait lues.

Ce discours excita le murmure des seigneurs et des autres nobles, qui déclarèrent que ce n'était point leur intention que l'Eglise romaine ou le légat pour elle, leur donnât un roi. Mais nous voulons bien, ajoutèrent-ils, qu'elle confirme celui que nous aurons appelé et pris pour roi, suivant l'ancienne coutume du royaume, et qu'à l'avenir les Papes légitimes aient le droit de confirmer et de couronner les rois de Hongrie issus de la race royale, que nous aurons élus unanimement. Sur quoi le légat, du consentement de tous les prélats et

(2295) Tom. II, p. 401.
(2296) Id., ibid.
(2297) Il mourut, dit-on, en odeur de sainteté; on parle de plusieurs miracles faits à son tombeau. Quand il s'agissait de punir, il répétait souvent cette parole de l'Ecriture: *Lorsque vous serez en colère, vous vous souviendrez de la miséricorde.* Son fils de même nom, qui lui succéda, ne profita guère de ses exemples ni de ses leçons. Il se rendit si odieux, qu'il fut tué, en 1306, avant d'être couronné. — *Voy.* Raynald, an. 1305, n° 15; 1306, n° 16.
(2298) Ou *Charles Robert.*
(2299) Raynald., an. 1307, n° 19 seqq.

les seigneurs, et à leur prière, déclara véritable roi de Hongrie Charles (ou Charobert, issu de la race de ses rois par Marie, reine de Sicile et fille du roi Etienne, le confirmant et l'acceptant au nom de l'Eglise romaine.

Alors tous les assistants, tant ceux qui avaient adhéré à Charles que ceux qui lui avaient été opposés, le reçurent et le reconnurent pour roi, lui prêtèrent serment, l'élevèrent en haut de leurs mains et chantèrent le *Te Deum*. C'est ce que porte l'acte authentique (2300) qui en fut dressé le 26 novembre 1308, et ce qui montre l'erreur dans laquelle sont tombés quelques biographes (2301) qui prétendent que les Hongrois n'acceptèrent Charobert pour roi qu'en 1312. Sous le règne de ce jeune prince, la Hongrie parvint à son plus haut point de splendeur, et fut plus puissante que les empereurs mêmes qui la regardaient auparavant comme un de leurs fiefs (2302). Mais nous n'avons pas à entrer dans ces détails, et nous passons à une autre affaire non moins importante où Clément V eut à intervenir.

Henri de Luxembourg ayant été élu roi des Romains à Francfort, le 27 novembre 1308, couronné à Aix-la-Chapelle le 6 janvier 1309, envoya une ambassade solennelle au Pape. Les ambassadeurs arrivèrent à Avignon vers le 1er juillet 1309, et présentèrent au Pape leur procuration, portant textuellement ces mots : « Nous leur donnons et concédons une pleine, générale et libre puissance et un spécial mandat... de promettre, d'offrir ou de prêter, en et sur notre âme, le serment de la fidélité qui vous est due et à la sainte Eglise romaine, ainsi que toute autre espèce de serment (2303). » La procuration portait encore pouvoir spécial de demander au Pontife la couronne impériale, avec ses bonnes grâces. Ils lui présentèrent aussi le décret d'élection.

Clément V, ayant reçu ces demandes, déclara qu'il reconnaissait Henri de Luxembourg, autrement Henri VII, pour roi des Romains, et promit de le couronner empereur à Saint-Pierre de Rome, le jour de la Purification, 2 février 1312, alléguant qu'il ne le pouvait plus tôt, à cause du concile général qu'il devait tenir. Ensuite, le samedi 26 juillet 1309, dans un consistoire public et solennel, où se trouvaient le Pape, les cardinaux, avec des archevêques, des évêques, des abbés, des prélats et autres personnes, tant ecclésiastiques que séculières en grand nombre, ces ambassadeurs prêtèrent, au nom de Henri VII, à Clément V, serment de parfaite fidélité et obéissance, « jurant de ne rien faire sans le conseil et consentement du Pape (2304). »

Peu de jours après, Clément couronna le nouveau roi de Naples, Robert. Celui-ci vint à Avignon le 26 août ; il prêta au Pape serment de foi et hommage pour le royaume de Sicile, que Clément reçut aux mêmes conditions de la concession faite à Charles, aïeul de Robert ; il lui remit de plus généreusement toutes les sommes qu'il devait à l'Eglise romaine, montant, disait-on, à trois cents mille écus d'or. Ensuite Clément le couronna le jour de la Nativité de Notre-Dame, 8 septembre 1309.

Quant à Henri VII, après avoir confié l'administration de l'empire à son fils Jean, devenu récemment roi de Bohême, il s'avança jusqu'à Lausanne, dans l'été de 1310, pour s'y préparer à passer en Italie. Là il fit un serment solennel au Pape Clément, de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérétiques, de ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'Eglise, de protéger le Pape et de conserver tous les droits de l'Eglise romaine. Il confirma de plus et renouvela tous les priviléges et toutes les donations qu'elle a reçues de Constantin, de Charlemagne, de Henri, d'Othon IV, de Frédéric et des autres empereurs. Ce serment, dont nous avons encore l'acte (2305), fut fait le 11 octobre 1310, entre les mains de l'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg, frère du roi, et de Jean de Molans, écolâtre de l'Eglise de Toul, commis l'un et l'autre par Clément V pour cet effet.

Dans la même ville de Lausanne, Henri VII reçut des ambassadeurs de presque tous les Etats italiens ; puis il passa deux mois en Piémont, s'occupant de gouvernement et de bonnes réformes. Le Pape le protégea et le soutint en tout ; il alla ensuite à Milan, et là, on le couronna roi de Lombardie, le 6 janvier 1311. Il s'attacha à pacifier, sans distinction de parti, toutes les villes qui s'étaient soumises à lui ; mais il n'en eut pas moins des luttes à soutenir, toutes choses sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter.

XIII. Clément, nous l'avons vu, avait promis d'aller à Rome pour donner à Henri, de sa main, la couronne impériale ; mais ensuite il en chargea cinq cardinaux, trois évêques et deux diacres, sans doute parce qu'il en fut empêché par quelque affaire importante.

La bulle de leur commission commence ainsi : « Jésus-Christ, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, a honoré de bien des prérogatives la Reine, son épouse, savoir la sainte Eglise, qu'il a rachetée par son sang et s'est unie par une alliance indissoluble. Il lui a conféré surtout une telle plénitude de puissance, qu'aux personnes les plus éminentes elle peut conférer un nouveau degré de puissance et de gloire. Car le

(2300) Raynald, an 1308, n° 22 seqq. ; l'*Art. de vérifier les dates*, t. VII, p. 426.

(2301) Entre autres, la *Nouv. Biog. univ.* publiée par Didot, t. IX, 1854, col. 951.

(2302) Rohrbacher, t. XIX, p. 412.

(2303) ... *Damus et concedimus eisdem plenam, generalem et liberam potestatem, ac speciale mandatum... promittendi, offerendi seu præstandi in animam et super animam nostram, debitæ vobis et sanctæ romanæ Ecclesiæ* FIDELITATIS, *et cujuslibet alterius generis* JURAMENTUM. (Apud Raynald., 1309, n° 10.)

(2304) Apud Raynald., an. 1309, n° 12.

(2305) Ibid., an. 1310, n° 3 seqq.

dominateur du ciel, le Très-Haut, qui seul a la puissance dans l'empire des hommes, et qui y suscite ce qu'il veut, lui a donné sur cet empire la puissance, l'honneur et la royauté; puissance éternelle qui ne lui sera point enlevée, royauté qui ne sera point détruite, afin que les empereurs, les rois et les juges de la terre apprennent salutairement en elle et par elle à servir et à obéir avec crainte à celui qui commande aux vents et à la mer. Car tout ce qu'il y a au ciel et sur la terre est à lui, à lui est le royaume, il est sur tous les princes; à lui les richesses et la gloire, lui qui domine sur tout; en sa main sont la force et la puissance, la grandeur et l'empire de toutes choses, lui sous qui se courbent ceux qui portent l'univers. Car c'est par lui que les rois règnent et que les législateurs décrètent ce qui est juste, lui qui a écrit sur sa cuisse : *Le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs;* lui au commandement duquel l'aigle s'élèvera et posera son aire sur les hauteurs escarpées.»

Après avoir ainsi, avec les paroles mêmes de l'Ecriture, rappelé la souveraineté éternelle du Christ, et montré son empire réalisé dans l'Eglise, le Pape Clément dit comment il a confirmé l'élection du roi Henri et promis de le couronner empereur. «Mais, ajoute-t-il, ce prince, étant rentré en Italie, nous a envoyé des ambassadeurs, qui nous ont prié d'avancer le terme du couronnement et de le fixer à la Pentecôte alors prochaine, pour être fait par quelques cardinaux, puisque nous ne pouvons le faire en personne, à cause du concile général que nous devons tenir au premier d'octobre, et de plusieurs autres affaires pressantes qui nous retiennent en deçà des monts. Ensuite le roi est convenu de proroger le terme de son couronnement jusqu'à l'Assomption de la sainte Vierge, pour recevoir l'onction et la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, à la manière accoutumée. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous trouver à Rome ce jour-là, auquel vous, évêque d'Ostie, célébrerez la messe et donnerez au roi l'onction sacrée, et les quatre autres lui donneront la couronne impériale, le sceptre, la pomme, l'épée et le reste.» Le Pape prescrit ensuite aux cardinaux tout le détail de cette cérémonie, suivant le formulaire gardé dans les archives de l'Eglise romaine. La bulle est du 19 juin 1311 (2306).

XIV. Henri VII, ayant passé l'hiver à Gênes, vint par mer à Pise, puis à Rome, où il arriva le dimanche, dernier jour d'avril 1312. Il prétendait se faire couronner empereur à Saint-Pierre par les cardinaux auxquels Clément V en avait donné mission. Mais il trouva une vive résistance dans les factions qui déchiraient Rome à cette époque; il soutint de sanglants combats, et il fut enfin sacré à Saint-Jean de Latran le 29 juillet 1312. A cette cérémonie, qui ne s'accomplit point sans beaucoup de troubles, on lui fit renouveler et confirmer le serment qu'il avait fait à Lausanne le 11 octobre 1310, avant son entrée en Italie.

Après cette cérémonie, les cardinaux reçurent une lettre du Pape, par laquelle il les chargeait de procurer la paix entre l'empereur et le roi Robert, ou du moins de leur ordonner une trêve, car Robert, soutenu par les factions des Ursins, s'était opposé au couronnement de Henri, et ils étaient tous les deux en luttes acharnées. Dans la lettre, le Pape disait, entre autres choses, « que ces deux princes, étant engagés à l'Eglise par serment de fidélité, devaient être les plus disposés à la défendre, et qu'il pouvait les obliger à faire la trêve.»

Mais Henri VII, comme la plupart des Césars, ayant obtenu ce qu'il voulait, songeait déjà à fouler aux pieds ses serments et à s'affranchir du Pape. Il consulta des jurisconsultes de Rome, et ceux-ci ne manquèrent pas de nier le droit du Pontife et de faire le raisonnement suivant : « Nous ne trouvons ni dans le droit canonique ni dans le droit civil que le Pape puisse ordonner une trêve entre l'empereur et son vassal, parce que, si le Pape avait une fois ce pouvoir, il l'aurait toujours, même dans le cas où le vassal serait coupable de lèse-majesté; ainsi, l'empereur ne pourrait jamais en faire justice, ce qui est contre le droit naturel et le droit divin. De plus, l'empereur et le roi Robert ne sont pas également soumis à l'Eglise, quant au temporel : l'empereur n'est que son protecteur et ne tiendrait que d'elle; le roi est son sujet et son vassal, et tient d'elle son royaume. Enfin, si l'empereur se soumettait au Pape comme vassal de l'Eglise, il violerait le serment de ne point diminuer les droits de l'empire.» Suivant cet avis, Henri VII refusa la trêve et fit une protestation publique, par-devant plusieurs tabellions appelés exprès, « qu'il n'était engagé à personne par serment de fidélité, et que ni lui ni les empereurs, ses prédécesseurs, n'en avaient jamais fait de semblable (2307).»

Comment cet empereur pouvait-il parler ainsi? Oubliait-il ce qu'il avait dit lui-même (*Voy.* n° XII) dans la procuration de ses ambassadeurs envoyés naguère à Avignon : « *Nous leur donnons plein, général et libre pouvoir... de prêter sur notre âme* LE SERMENT DE FIDÉLITÉ *qui vous est dû et à la sainte Eglise romaine, ainsi que toute autre espèce de serment* (2308).» Ainsi donc sa protestation tombait d'elle-même. D'ailleurs, les jurisconsultes qui le conseillaient se contredisaient évidemment. Suivant eux, la différence entre l'empereur et le roi de Naples, c'est que ce roi était vassal de l'Eglise romaine, c'est que de l'Eglise romaine il tenait son royaume. Or, s'il tenait son royaume de l'Eglise, il ne le tenait donc pas de l'empereur; et si, pour ce fait, il était vassal de l'Eglise, il ne pouvait, pour le même fait,

(2306) Apud Raynald., 1311, n° 6 seqq.

(2307) Raynald., an. 1312, n° 44. Baluz., tom. II, p. 1206 et 1207.

(2308) Raynald., an. 1310, n° 10.

être vassal de l'empereur. L'Eglise pouvait donc s'entremettre dans les questions de paix et de trêve entre ces deux princes qui, n'importe à quel titre, lui avaient, l'un et l'autre, prêté serment de fidélité. — *Voy.* n° XII.— Mais, le vrai motif de tout ceci, c'est que les légistes de ce temps, comme tous ceux qui sont venus après, s'attachaient bien moins aux faits de l'histoire, passés ou présents, qu'à ce principe païen de l'idolâtrie politique qu'on s'est toujours efforcé de faire triompher, et auquel on est loin d'avoir renoncé, même de nos jours : L'empereur est le seul souverain et propriétaire du monde; il est la loi vivante et suprême de qui émanent tous les droits, et il est complétement indépendant.

Après son couronnement, Henri VII sortit de Rome, et il se préparait à soumettre l'Italie, lorsqu'il mourut presque tout à coup à Buonconvento, près de Sienne, le 24 août 1313. On fit courir le bruit qu'il avait été empoisonné; mais les médecins, interrogés par Clément V, protestèrent qu'il n'en était rien, et un historien, Massat, auteur du temps et favorable à l'empereur, confirme cette négation en donnant les causes de la mort de Henri (2309). Quoique son partisan, cet historien fait néanmoins remarquer que ce prince, tant qu'il fut d'accord avec l'Eglise, réussit dans ses affaires; mais que, dès qu'il s'éleva contre elle, il fut accablé par la vengeance divine (2310).

XV. Aussitôt après la mort de Henri, Clément V publia deux constitutions à son sujet. La première regarde la protestation que l'empereur avait faite de n'être engagé à personne par serment de fidélité. Le Pape déclare au contraire que les serments prêtés par Henri avant et après son couronnement, sont des serments de fidélité et doivent être réputés tels. Par la seconde constitution, le Pape déclare nulle la sentence prononcée par l'empereur contre le roi Robert, attendu qu'il n'avait pas été cité légalement et ne pouvait se présenter en sûreté au lieu où était l'empereur. « De plus, ajoute le Pape, ce roi est notre vassal et a son domicile continuel dans son royaume et non dans l'empire; en sorte qu'il n'est point sujet de l'empereur ni capable d'être accusé de lèse-majesté envers lui. Nous donc, par la supériorité que nous avons sur l'empire, par la puissance en laquelle nous succédons à l'empereur pendant la vacance, et par la plénitude de puissance que Jésus-Christ nous a donnée en la personne de saint Pierre, nous déclarons nulle et de nul effet cette sentence et tout ce qui s'en est suivi (2311). »

L'empire étant vacant, Clément V en fit le roi Robert vicaire en Italie, quant au temporel, tant qu'il plairait au Saint-Siége : la bulle est du 14 mars 1314 (2312).

Le 5 mai de l'année précédente, Clément avait canonisé solennellement, dans la cathédrale d'Avignon, son prédécesseur Célestin V. L'année suivante 1314, le 21 mars, il publia en consistoire les *constitutions* du concile de Vienne qu'il avait fait mettre en ordre. Le jeudi saint, 4 avril, il publia une sentence contre les Modénais, les bannis de Bologne, et d'autres de la Romagne et de Mantoue, pour avoir attaqué à main armée Raymond, marquis d'Ancône, neveu du Pape, qui conduisait le trésor de l'Eglise accompagné de quarante personnes et avec un sauf-conduit. Ils ne laissèrent pas de le tuer et de piller tout le trésor.

Cependant Clément V était dès lors malade, et dans son état de souffrance, le séjour d'Avignon avait cessé de lui plaire. Il transporta sa cour à Carpentras; ensuite, croyant que l'air natal lui serait plus favorable, il voulut retourner à Bordeaux. On le transporta d'abord à Châteauneuf-Calcernier, puis à Roquemaure sur le Rhône. Mais, arrivé là, sa faiblesse ne lui permit pas d'aller plus loin, ses forces étaient épuisées, et il expira le 20 avril 1314, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans, dix mois et quinze jours (2313).

Son corps fut aussitôt rapporté à Carpentras, où se trouvait la plus grande partie des cardinaux. Il y resta jusqu'au mois d'août, époque à laquelle on l'emmena en Gascogne pour l'inhumer dans l'église de Sainte-Marie d'Uzès, où il avait choisi sa sépulture et institué un chapitre de chanoines (2314). Si l'on en croit un historien, il arriva, dans les premiers instants de confusion qui suivirent la mort de Clément V, un incident bien propre à montrer la vanité des grandeurs humaines. Ce Pontife, que tant de pompes avaient entouré pendant sa vie, qui avait vu des monarques et tant de princes composer sa cour, ce Pontife passa presque nu la première nuit de sa mort, et il fut tellement abandonné par les religieux qui devaient le garder, qu'un cierge de la chapelle ardente put se renverser et mettre le feu aux objets d'alentour, sans que personne songeât à arrêter les progrès de l'incendie. Quand on s'en aperçut, le corps du Pape était à demi consumé (2315).

Parmi les auteurs italiens de l'époque, Jean Villani accuse Clément V d'avarice et de simonie, et rapporte un bruit défavorable à ses mœurs; mais, dans les six biographies

(2309) Massat., lib. XVI, c. 6.

(2310) Raynald., an. 1313, n° 25, avec la note de Mansi.

(2311) Clement. *De jurejurand. pastoral.*, 2, De sent.

(2312) Raynald., an. 1314, n. 2.

(2313) On doit à Clément V une compilation nouvelle, tant des décrets du concile général de Vienne auquel il avait présidé, que de ses Epîtres ou Constitutions; c'est ce qu'on appelle les *Clémentines*, dont les éditions de Mayence 1460, 1471 et 1473, in-folio, sont rares, dit Feller; c'est le Pape Jean XXII qui les a publiées. *Voy.* son article — Voir aussi sur la véritable date de quelques bulles de Clément V, de savantes *Recherches* par M. de Wailly, membre de l'Institut, dans l'*Auxiliaire catholique*, t. I, p. 137 et suiv.

(2314) Baluze, p. 54, 56, 80, 110 et 111.

(2315) Francisci Pipini, *Chronicon.*, t. IX, Muratori, p. 750.

que nous avons de ce Pape, il n'est point fait mention de ces reproches. D'ailleurs, comme Clément V s'attira l'inimitié de bien du monde par sa condamnation des Templiers, surtout des Italiens par son séjour en France, les accusations italiennes surtout sont loin d'être des preuves. Il y a plus : parmi les Italiens mêmes, il y en a qui parlent de sa conduite et de ses mœurs avec éloge. Tel, entre autres, Ferreto de Vicence. Après avoir rapporté, comme un bruit, que le grand maître du Temple, au moment de la mort, avait ajourné le Pape et le roi de France à comparaître dans l'année au tribunal de Dieu, et avoir remarqué qu'ils moururent effectivement tous deux avant l'année révolue, Ferreto ajoute néanmoins en parlant de la condamnation des Templiers : « Quoique la rigueur de cet édit soit condamnée par l'impéritie du vulgaire, il ne faut pas penser pour cela qu'un pasteur aussi exemplaire et aussi agréable à Dieu se soit laissé corrompre par l'argent ou des sollicitations pour s'écarter de la justice; car nul homme de bon sens ne met en doute qu'il n'ait bien et sagement fait toutes choses (2316). » Enfin le Pape Jean XXII appelle son prédécesseur, Clément V, un Pontife de sainte mémoire, qui « passa des afflictions de la vie présente à la patrie céleste (2317). »

XVI. Cependant un historien moderne, dom Tosti, que nous avons souvent cité dans cet article, semble n'être pas aussi favorable à la mémoire de Clément V; où, du moins, en retraçant la fin de Philippe le Bel dont la mort suivit celle du Pape, il paraît confondre le Pontife et le César dans une commune punition qui, pour être sans doute contestable dans le premier, peut paraître éclatante pour le second, comme plusieurs historiens n'en ont pas douté (2318). Nous reproduirons donc, surtout sous ce dernier rapport, cette page du savant religieux du Mont-Cassin :

Nous avons raconté, dit dom Tosti (2319), ce que les hommes firent sur la terre, disons un mot de ce que Dieu fit dans le ciel. Philippe était en sûreté sur le trône, et la crainte des châtiments que ses crimes envers Boniface pouvaient attirer sur lui ou sur ses enfants, de la part du Siége romain, avait été dissipée par les indulgentes mesures de Clément, qui, au concile de Vienne (*Voy.* cet article), avait défendu de l'inquiéter, pour cette affaire, lui ou quelqu'un de sa descendance. Mais, le procès d'un pontif mort, celui de la milice sacrée du temple, instruit par les tortures et terminé par le supplice de tant d'hommes brûlés, laissèrent dans son esprit ces lugubres images, qui, à l'égard des malfaiteurs impunis, tiennent la place de la justice humaine.

Quand Jacques Molay, grand maître des Templiers, condamné au supplice du feu, monta sur le bûcher avec l'air inspiré d'un homme qui n'est plus de ce monde, mais qui voit et vit dans l'avenir, il en appela du jugement des hommes au Dieu vivant et véritable qui est dans les cieux, et cita, à son tribunal, Clément et Philippe, pour répondre, au bout d'un an et un jour, à ses accusations. Ce fait est rapporté, non-seulement par Ferreto de Vicence (2320), mais encore

(2316) Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. IX, pag. 1018.

(2317) *Joan.* XXII, l. I, *Epist.*, apud Raynald., 1314, n° 15.—Voici le jugement que porte M. l'abbé J.-B. Christophe sur Clément V : « Si son pontificat, dit-il, n'occupe qu'un faible espace dans le temps, les événements qui l'ont rempli lui assignent en revanche une large place dans l'histoire, et l'on peut dire que l'homme ne s'est point montré indigne du rôle que la Providence l'appela à y jouer. Avec quelques préventions que l'on juge Clément V, on sera toujours forcé de reconnaître en lui une rare sagacité, la science des hommes et des choses, beaucoup de modération et de prudence. Les nombreuses affaires qu'il traita personnellement témoignent de son activité aussi bien que de la force et de l'étendue de son esprit. Clément V, toutefois, n'avait qu'une santé ébranlée par des souffrances qui affaiblissent prodigieusement le moral de l'homme. Il aimait les lettres, les cultivait, et des monuments attestent qu'il cherchait à les faire fleurir. Son caractère manquait, il est vrai, de cette inflexibilité vigoureuse qui brise les obstacles; mais il avait cette ténacité patiente qui les use. De semblables caractères luttent avec moins d'éclat; ils parviennent également à leur but. Dans les circonstances où vécut Clément V, peut-être un caractère plus fort aurait-il échoué. On a accusé ce Pontife de s'être constamment tenu aux genoux de Philippe le Bel et d'avoir épuisé, vis-à-vis de ce monarque, la servilité des complaisances... Malgré la faiblesse que sa situation gênée en France prêtait à la papauté, quand on sait la carrière de Clément V, on le voit plus d'une fois en lutte ouverte avec Philippe le Bel sur les points mêmes où l'on a écrit qu'il avait juré à ce prince une docilité aveugle à ses volontés. On a été jusqu'à attaquer ses mœurs, en l'accusant d'avoir cédé à l'amour des femmes. Mais, quoique Villani suppose que personne n'ignorait un fait si scandaleux. (Giov. Vill. l. IX, c. 67), ce chroniqueur est le seul contemporain qui le dise, et son indigne partialité envers les Souverains Pontifes qui ont siégé à Avignon, diminue beaucoup son autorité. » (*Histoire de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, t. I, p. 279, 280.)

(2318) *Voy.* entre autres, M. l'abbé Rohrbacher, qui dit, tom. XIX, p. 496 : « Depuis que Philippe le Bel se fut oublié envers le Vicaire de Jésus-Christ, la malédiction du ciel parut s'attacher à sa famille. Il avait trois fils, Louis, Philippe et Charles, qui promettaient une nombreuse et longue postérité. Leurs femmes furent accusées d'adultère, en plein parlement, le roi y séant. Celle de l'aîné et celle du troisième furent convaincues et enfermées, leurs complices pendus; celle du second fut renvoyée de l'accusation, ou par sa propre innocence ou par la bonté de son mari. A la mort du père, ses trois fils se succédèrent l'un à l'autre en moins de quatorze ans, et moururent tous sans laisser d'enfants mâles. La postérité de Charles, comte de Valois, ami et capitaine général de Boniface VIII, remplaça sur le trône celle de Philippe le Bel, et régna plus de deux siècles et demi. » Le même historien répète la même chose au tome XX, p. 61 et 62, et dans son ouvrage *Des rapports nat. entre les deux puiss.*, etc., t. II, p. 203.

(2319) *Histoire de Boniface VIII*, etc., tom. II, p. 405-409.

(2320) S. R. I. t. IX, col. 1017, 1018.

par Godefroi de Paris, témoin oculaire (2321). La constance avec laquelle cet homme supporta la mort; sa prière à mains jointes; la demande qu'il fit de lui tourner la face vers la Vierge Marie, de laquelle est né Jésus-Christ (2322), c'est-à-dire vers l'église Notre-Dame; et ce formidable appel, durent certainement, eu égard au siècle où ces événements se passaient, exciter un long frémissement de terreur dans l'âme des spectateurs (2323), et surtout dans celle de Philippe. La superstition avait fait réputer dignes d'un si cruel châtiment les crimes vrais ou faux des Templiers; mais la religion parlait encore par la vénérable vertu de Molay, par sa profession de chevalier sacré, par ses paroles qui révèlent une âme pure. *Voy.* l'article Templiers.

Si donc, à ces émotions du roi, vint aussi se joindre quelque secret remords de conscience, on peut conjecturer, avec raison, que les ombres ennemies des malheureux Templiers durent troubler sa cour. Le ciel sembla répondre à l'appel de Molay (2324). Il avait expiré, le 11 mars de l'année 1314, au milieu des flammes, avec les principaux chevaliers de son ordre. Quarante jours après, Clément passait de cette vie à l'autre. A cette triste nouvelle, Philippe se souvint sans doute du grand maître, et sentit le sol manquer sous ses pieds.

Cependant, le peuple appauvri par les impôts et par l'altération de la monnaie, qui durait toujours, se remuait tumultueusement; les grands avaient les mêmes motifs de s'agiter, et de plus, celui de l'affaiblissement de leur puissance; au dehors, les Flamands s'enhardissaient insolemment d'une trêve fort honteuse pour la France; enfin un cri de malédiction et d'horreur contre lui du sang que la superstition et la cruauté avaient fait verser à flots dans le royaume (2325) : l'esprit du malheureux prince s'obscurcit. Mais le châtiment ne faisait que commencer; les infamies de sa maison l'attendaient encore.

On lui dévoila les adultères des femmes de ses trois fils. La souillure des couches princières mit Philippe le Bel dans des fureurs incroyables, les dernières de sa vie. Des jugements publics et solennels étalèrent à la face du monde l'ignominie de sa race, et une grande multitude de victimes furent cruellement immolées par le fer et par le feu à ses furies et à la honte de ses enfants. La peur des morts, les soupçons inspirés par les vivants, l'infamie des siens lui brisèrent l'âme (2326) : frappée de l'anathème que Dieu enfonce secrètement dans certains cœurs et qu'il recouvre ensuite de la pourpre, elle s'agitait inquiète et angoissée dans un corps qu'elle minait sourdement.

Philippe tomba malade au mois de novembre (2327), huit mois après l'appel du grand maître. Tandis que chacun voyait le roi dépérir de jour en jour, on en ignorait la cause. Ni plaie, ni fièvre; des apparences saines, des effets mortels; tous étaient dans l'étonnement, et ne savaient que dire (2328). Philippe mourut de cette mort de l'âme que causent certains châtiments mystérieux rarement dispensés par le ciel. — Nous avons vu comment fut aussi châtiée Anagni, cette ville infortunée, coupable d'une si grande trahison. *Voy.* l'article Benoît XI, n° IX.

CLEMENT VI, Pape, nommé auparavant Pierre de Roger, de la noble famille des Roger, dans le Limousin, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, puis devint archevêque de Rouen, ensuite cardinal-prêtre du titre des saints Nérée et Achilée, et enfin souverain pontife (2329), siégeant à Avignon.

I. Il succéda à Benoît XII, mort le 25 avril 1342. Douze jours après que ce saint Pontife eût quitté ce monde, les cardinaux élurent d'une voix unanime Pierre de Roger, qui prit le nom de Clément VI. Le 19 mai 1342, jour de la Pentecôte, il fut couronné solennellement en présence de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France; de Philippe, duc de Bourgogne; de Humbert, dauphin du Viennois, et de plusieurs autres personnages qui le servirent à cette cérémonie (2330).

A peine assis sur la chaire de Saint-Pierre, Clément VI reçut une ambassade des peuples et de plusieurs potentats qui, indépendamment de plusieurs grâces, lui demandèrent de quitter Avignon pour venir résider dans Rome. *Voy.* l'article Ambassade

(2321) *Chron. de Godefroi de Paris*, publiée par M. Buchon, 1827.

(2322) Id., ibid.

(2323) Contin. Guill. Nangii, p. 67.

(2324) « Si l'on en croit une vieille chronique, dit Châteaubriand, les chevaliers du Temple, sur le bûcher, citèrent Philippe le Bel et Clément V à comparaître dans l'an et jour au tribunal suprême; et le prince et le Pontife se présentèrent dans le délai légal à la barre de l'éternité. Ces récits ne sont point sans dignité morale; l'histoire se plaît aux choses graves et tragiques: on ne doit point écarter les faits qui peignent les croyances, les mœurs, la disposition des esprits, et qui donnent de salutaires leçons. Dans tous les cas, il sera toujours vrai que le ciel entend la voix de l'innocence et du malheur, et que l'oppresseur et l'opprimé paraîtront tôt ou tard aux pieds du même juge. » (*Analyse raisonnée de l'histoire de France*, Philippe IV.)

(2325) Sismondi, *Histoire de France*, t. VI, p. 176, 177.

(2326) Id., ibid.

(2327) La plupart des *Histoires de France* disent que Philippe, étant à la chasse, un sanglier vint se jeter entre les jambes de son cheval et le renversa, et qu'il mourut, par suite de cette chute, à Fontainebleau, où il s'était fait transporter, le 27 novembre 1314, dans sa quarante-sixième année.

(2328) Les médecins ne connurent point sa maladie; « elle fut pour eux et pour beaucoup d'autres le sujet d'une grande surprise et stupeur. » (Guill. de Nangis, *Chron.*, apud Achéry, tom. III, p. 69.)

(2329) On peut voir sur les commencements de *Clément VI* d'assez amples détails dans l'*Histoire de la papauté pendant le* XIV*e siècle*, par M. l'abbé J.-B. Christophe, 3 vol. in-8°, 1853, t. II, p. 80 et suiv.

(2330) Raynald., an. 1342, n° 7.

des Romains vers Clément VI, tom. I, col. 892, et l'article Brigitte (sainte), n° XVII.

Ce fut, comme nous l'avons rapporté, à la suite de cette ambassade que Clément VI donna la bulle *Unigenitus Dei Filius*, du 27 janvier 1343, par laquelle il réduit à cinquante ans l'indulgence pour le Jubilé. Quant à la bulle *Cum natura humana*, du 28 juin 1344, relative au même sujet et que certains auteurs attribuent à ce Pontife, elle est entièrement fausse (2331). Cette pièce accorde bien la même indulgence, mais avec des circonstances qui seraient toutes propres à répandre le ridicule sur Clément VI, si l'on ne savait qu'il était trop éclairé et trop judicieux pour avancer les absurdités dont elle est remplie.

Par exemple, il y est donné ordre aux anges du paradis de conduire promptement au ciel l'âme de celui qui mourra après avoir gagné l'indulgence; il y est permis aux religieux d'aller à Rome, malgré leurs supérieurs, pour visiter les églises pendant le temps du Jubilé; il y est dit que celui qui aura gagné l'indulgence sera dans le même état qu'après le baptême, et que le Pape le veut ainsi. D'autres expressions aussi hasardées et aussi peu dignes d'une constitution apostolique, défigurent celle-ci, ou plutôt servent à venger le Saint-Siége des reproches que les sectaires du XVI° siècle ont osé lui faire à cette occasion. « Au reste, disent de graves auteurs (2332), il suffit de dire que nous avons dans le corps du droit la vraie bulle de Clément VI touchant la matière présente; que l'autre pièce, inutile par conséquent, et citée seulement par quelques auteurs plus récents que Clément VI, a été soupçonnée de faux dès le temps de saint Antonin, qui n'en parle que comme d'un acte très-méprisable; que la diversité du texte dans les différents auteurs qui la citent, montre qu'elle n'a jamais été revêtue d'une forme authentique; et qu'enfin le style qu'on y remarque n'est point du tout celui de la cour romaine. »

II. Une des premières choses dont Clément eut à s'occuper, fut de pourvoir aux besoins de la religion dans la Tartarie, où des missionnaires apostoliques travaillaient avec zèle à propager la foi.

L'un de ces missionnaires, Elius de Hongrie, frère mineur, vint de la Tartarie septentrionale trouver le Pape; il lui exposa l'état de la religion dans ces contrées, et lui dit comment l'empereur tartare, Janibec, y permettait aux Chrétiens l'exercice de leur culte. Sur cet exposé, Clément VI adressa, par le même frère, le 24 juillet 1343, une lettre à Janibec.

Il l'engage à agir comme ses prédécesseurs, qui entretenaient des relations d'amitié avec les Pontifes romains, et protégeaient les Chrétiens de leurs Etats. Il lui propose l'exemple des princes de la chrétienté, qui, ayant des Sarrasins dans leurs royaumes, n'employaient ni la crainte, ni la violence pour leur faire embrasser leur religion, mais seulement les accueillaient avec bienveillance quand ils l'embrassaient d'eux-mêmes. Le Pape exhorte donc le kan Janibec à protéger toujours les Chrétiens et leurs missionnaires, et à lui envoyer des ambassadeurs pour rendre ces bonnes relations encore meilleures. Cette même année, les Sarrasins indisposèrent le prince tartare contre les Chrétiens, et les bonnes relations ne se rétablirent que quelques années après (2333).

III. Le Pape Clément VI reçut encore, peu de temps après son intronisation, une députation solennelle de l'Eglise d'Arménie. Elle était composée de quatre personnages: deux évêques, Jean de Merkiaff et Antoine de Trébisonde: le frère mineur Daniel, supérieur du couvent de Sis, capitale de l'Arménie, et d'un gentilhomme nommé Grégoire Cengi.

Ces ambassadeurs apportaient au Chef de l'Eglise universelle les Actes du concile d'Arménie et ses réponses aux articles d'un Mémoire de Bernard XII (*Voy.* l'article Eglise catholique en Arménie), avec une lettre de leur patriarche, où il disait: « Si dans les livres dont nous nous servons communément, il se trouve d'autres erreurs contraires à la foi de l'Eglise romaine, que nous reconnaissons pour chef de toutes les autres Eglises, nous sommes prêts à les retrancher, à nous servir des décrets et des décrétales qui sont en usage chez vous, et que nous vous prions humblement de nous envoyer. »

Dans sa réponse du mois d'août 1346, adressée au patriarche, aux archevêques, évêques, abbés et clercs d'Arménie, le Pape Clément VI les félicite de leur zèle pour la foi, de leur soumission et de leur dévouement à l'Eglise romaine; il témoigne être content de leur réponse aux articles du Mémoire de son prédécesseur. « Mais, ajoute-t-il, il y a d'autres erreurs qu'il s'agit d'extirper. Afin que vous puissiez les discerner et les réfuter plus facilement, ainsi que les autres que le démon s'efforcerait de semer chez vous, nous vous envoyons, en qualité de légats, Antoine, évêque de Gaëte, et Jean, élu évêque de Coron, chargés du décret et des décrétales, que vous nous avez demandés. Nous vous prions de les écouter avec docilité, et vous promettons de vous aider en vos besoins autant qu'il sera possible (2334). »

L'année précédente, 1345, Clément avait pourvu de l'archevêché de Séleucie, sous le

(2331) Tessier dit que cette bulle « a été insérée après coup, par les ennemis de Clément VI et de la religion. » (*Histoire des Souverains Pontifes qui ont siégé dans Avignon*, in-4°, 1774, p. 152.)

(2332) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. XXXVIII, t. XVII, p. 370, 371 de l'édit. in-12, 1820.

(2333) Raynald, an. 1343, n° 20 et 22.

(2334) Raynald, an. 1346, n° 68, avec la *note* de Mansi.

Patriarche d'Antioche, un Frère-Mineur nommé Ponce, par une bulle du 7 août. Mais ensuite il apprit que ce prélat avait composé et traduit en arménien un commentaire sur l'Evangile de saint Jean, où il soutenait l'erreur condamnée touchant la prétendue pauvreté de Jésus-Christ; qu'il avait montré ce commentaire à plusieurs orientaux, et en donnait des copies. Sur cet avis, le Pape écrivit à l'archevêque de Sultanie et à ses suffragants : « Informez-vous soigneusement de ces faits, et, si vous les trouvez véritables, défendez à tous les fidèles, sous les peines que vous jugerez à propos, d'ajouter foi à ce commentaire ou d'en prêcher la doctrine; au contraire, ils doivent la rejeter ou la réfuter comme condamnée par l'Eglise romaine. Quant à l'archevêque Ponce, obligez-le à abjurer publiquement ce commentaire, en présence du clergé et du peuple assemblés, et à prêcher le contraire : autrement, s'il ne veut pas obéir ou s'il retombe après son abjuration, vous le citerez à comparaître devant nous dans quatre mois (2335). »

Dans la province de Sultanie, l'évêque de Téphélie, institué par Jean XXII pour prêcher l'Evangile aux infidèles, ramener les hérétiques et les schismatiques, en avait converti un grand nombre. Des méchants, envieux de ses succès, lui suscitèrent toute sorte de traverses. Clément VI écrivit à l'archevêque de Sultanie de réprimer par les censures de l'Eglise ces hommes pervers. Il exhorta aussi par ses lettres les fidèles de Téphélie d'obéir à leur évêque comme à leur pasteur et à leur père. En même temps pour accélérer la propagation de l'Evangile, il donne des évêques à plusieurs églises parmi les infidèles; de ce nombre furent deux Frères mineurs qu'il fit archevêques, Daniel de Bone, en Arabie, et Antoine d'Hiéraphe, en Phrygie (2336).

IV. Des deux légats, Antoine et Jean, que Clément VI envoya, comme nous venons de le voir (n° III), aux Arméniens en 1346, Antoine, évêque de Gaëte, mourut en chemin. Jean rapporta au Pape les réponses du patriarche d'Arménie.

Clément ayant délibéré là-dessus avec les cardinaux, quelques évêques et docteurs en théologie, écrivit au patriarche, le 29 septembre 1351, une longue lettre dont il marque ainsi le but : « Nous n'avons pu tirer de ces réponses, quant à plusieurs articles, ce que vous croyez nettement, soit faute de l'écrivain ou de l'interprète; c'est pourquoi nous avons cru devoir poser les questions suivantes :

« Dans le premier article de votre réponse, vous posez pour fondement la foi catholique que vous professez de croire, vous et l'Eglise d'Arménie, que l'Eglise romaine, dont le Pape romain est le Souverain Pontife, est la seule Eglise catholique, qu'en elle seule est le vrai salut, la vraie foi, le vrai baptême et la rémission des péchés. Sur cela nous demandons : Croyez-vous que tous ceux qui, au baptême, ont reçu la foi catholique et se sont ensuite séparés de communion d'avec l'Eglise romaine, sont schismatiques et hérétiques, s'ils persévèrent opiniâtrément à demeurer séparés de la foi de cette Eglise? Croyez-vous que personne ne puisse être sauvé hors de la foi de l'Eglise romaine et hors de l'obédience des pontifes romains?

« Dans le second article, vous professez de croire que le seul pontife romain a la plénitude de puissance qu'avait saint Pierre, que le seul pontife romain est le vicaire universel du Christ, et que vous, *Catholique* d'Arménie, êtes et devez être soumis au pontife romain ; cependant vous demandez que, pour cette soumission et obéissance, on ne diminue en rien les droits et prérogatives que vous tenez de l'Eglise romaine, mais qu'on les augmente, au contraire, autant qu'il est possible selon Dieu. Sur quoi nous demandons : Croyez-vous que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ la très-pleine puissance de juridiction sur tous les fidèles; que toute la puissance de juridiction que les autres apôtres ont eue en certaines provinces ait été soumise à la sienne, et que tous les pontifes romains, successeurs canoniques de saint Pierre, aient la même puissance que lui? Croyez-vous qu'ils la reçoivent immédiatement de Jésus-Christ sur tout le corps et l'Eglise militante? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance, les pontifes romains puissent juger immédiatement tous les fidèles et déléguer pour cet effet tels juges ecclésiastiques qu'ils voudront? Croyez-vous que les pontifes romains ne peuvent être jugés que de Dieu seul, et qu'on ne peut appeler de leur jugement à aucun juge? Croyez-vous que leur plénitude de puissance aille jusqu'à pouvoir transférer les patriarches, *le Catholique*, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques d'une dignité à l'autre, ou les dégrader et les déposer s'ils le méritent? Croyez-vous que l'autorité pontificale ne doive être soumise à aucune puissance séculière, même royale ou impériale, quant à l'institution, la correction ou la destitution? Croyez-vous que le pontife romain seul puisse faire des canons généraux, et donner indulgence plénière, et décider les doutes en matière de foi? »

C'est ainsi que Clément VI procède dans toute sa lettre, et c'était le seul moyen d'arriver à quelque chose de net. A la fin, il cite d'abord la réponse du patriarche, et il ajoute beaucoup de questions pour l'éclaircir sous toutes ses faces. Il signale certains articles auxquels les Arméniens n'avaient pas répondu, et se plaint de ce qu'ils n'ont point observé ce qu'ils avaient promis. Il leur dit enfin qu'ils ont méprisé les avis et les instructions de ses nonces et de ses légats. En même temps, Clément écrivit à Constantin, roi d'Arménie, pour le charger

(2335) Raynald., an. 1346, n° 70.

(2336) Ibid.

de tenir la main à l'acceptation et à l'exécution de cette lettre; il lui envoya aussi six mille florins des deniers de la chambre apostolique, à prendre dans le royaume de Chypre.

V. Mais ce pontife eut sur les bras des affaires bien autrement difficiles et qui lui donnèrent beaucoup de soucis. Nous voulons parler principalement de ses efforts pour pacifier la France et l'Angleterre, et de la lutte qu'il eut à supporter contre Louis de Bavière (2337). Il ne négligea rien pour délivrer l'Italie de la tyrannie de ce prince, qui avait pris le titre d'empereur. Il reprit les procédures du Pape Jean XXII contre cet ennemi de l'Eglise. Après une monition où il lui enjoignit de venir se soumettre en personne à ses ordres, il prononça en 1346 une dernière sentence. Par cette bulle, promulguée solennellement le jeudi saint, « il défend à qui que ce soit d'obéir à Louis de Bavière, d'observer les traités faits avec lui, de le recevoir chez eux, ni de demeurer en sa communion ; enfin il le charge de malédiction (2338). » Par ces mesures, Clément VI délivra les peuples de bien des maux et de troubles continuels. Ce pontife envoya aussi un légat dans le royaume de Naples, après la mort du roi André, et contribua de la sorte à ménager la paix, autant qu'il était possible de la faire régner en ces temps où l'on ne connaissait d'autre mérite que les armes, et où l'on ne vivait, en quelque sorte, que pour être en luttes! *Voy.* l'article BENOIT XII, Pape, n° XXII.

Nous ne pouvons nous arrêter sur tous ces conflits du dehors, où l'Eglise n'intervint jamais que pour s'efforcer, mais hélas! souvent en vain, d'apporter sa médiation au profit des peuples tant opprimés. Toutefois, nous devons du moins noter ici rapidement divers autres actes de Clément VI, accomplis à différentes époques, et qui ont également un caractère mixte.

Dès le commencement de son pontificat, il avait allié les Vénitiens et les Génois avec le roi de Chypre et les chevaliers de l'Hôpital ou de Rhodes, qui tous ensemble équipèrent une puissante flotte. Il publia une croisade contre les Turcs, et, en donnant de ses propres mains la croix et l'étendard de l'Eglise romaine à Humbert, dauphin de Vienne, il le fit général de l'armée chrétienne par son diplôme du vingt-six mai 1345. Ce prince brûla la flotte des Turcs, et, après cette expédition, s'étant trouvé veuf, il céda ses Etats au roi Philippe de Valois, à condition que les fils aînés des rois de France porteraient les noms de dauphins. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il resta peu de temps, et le Pape le fit patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims (2339).

Ce fut aussi Clément VI qui créa roi des Iles fortunées, dont Canarie est la principale, Louis d'Espagne, comte de Clermont, prince du sang royal de Castille et de France. Ces îles étaient habitées par des sauvages sans religion et vivant épars dans les campagnes à la manière des bêtes. Le Pape couronna de ses propres mains ce seigneur roi de ces îles, à condition qu'il aurait soin d'y établir le christianisme. Louis avait équipé une flotte pour s'en mettre en possession, mais l'échec de la France, qui perdit la bataille de Crécy contre les Anglais, fit échouer son dessein et évanouir ses espérances, et les Chrétiens ne se rendirent maîtres de ces îles que dans le siècle suivant (2340).

Clément VI accorda aux rois de France le privilége singulier de recevoir la communion sous les deux espèces toutes les fois qu'ils le souhaiteraient. Cependant ces princes n'usèrent de cette prérogative que le jour de leur sacre et lorsqu'ils recevaient la sainte Eucharistie en forme de viatique (2341).

Le même pontife fit couronner par un légat apostolique Louis de Tarente et Jeanne, sa femme, roi et reine de Jérusalem et de Sicile. Dans le diplôme donné à cet effet, Clément pourvut au droit de succéder à ces royaumes, dans le cas où la reine Jeanne et la princesse Marie, sa sœur, mourraient sans enfants. Le Pape avait, quelques années auparavant, acheté de cette reine la ville d'Avignon avec tous ses droits et dépendances; et Charles, roi des Romains, avait confirmé le contrat et déchargé cette ville de toute redevance envers l'empire, duquel elle relevait autrefois comme fief (2342). Mais passons, maintenant, à d'autres actes du Pape Clément VI où nous verrons briller son zèle et sa sollicitude apostoliques.

VI. Dans la cruelle peste noire de 1348, alors que tant de monde périssait et que, par suite, tant de douleurs et de désastres pesaient sur les familles, il se distingua par sa charité et ses bienfaits. Outre les secours spirituels qu'il procura, en accordant à tous les prêtres la permission générale d'absoudre sans restriction les pestiférés, quant à la coulpe et à la peine ; outre les indulgences qu'il appliqua aux prêtres qui administraient les sacrements aux malades et à tous ceux qui leur rendaient quelque service, il prodigua les aumônes, pour Avignon en particulier. On y eut soin de tous les pauvres, par son ordre et à ses dépens. Il établit des médecins et des personnes pieuses pour cette bonne œuvre, et, comme partout ailleurs, les cadavres remplissaient les villes et augmentaient la contagion, il acheta pour la sépulture des morts un terrain dans la campagne, où il les faisait

(2337) M. l'abbé J.-B. Christophe s'étend longuement sur tous ces événements, liv. VII° de son *Histoire de la papauté pendant le* XIV° *siècle.*

(2338) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XCV, n. 32.

(2339) D'Achéry, *Spicileg.*, t. II, p. 898.

(2340) Raynald, an. 1344, n° 39.

(2341) Ibid., n° 62.

(2342) *Voy.* l'*Hist. des Papes qui ont siégé dans Avignon*, in-4°, 1774, p. 190 et suiv.

transporter à ses frais. On y ouvrait des fosses larges et profondes, on les y entassait, toutefois ensevelis décemment, et c'était encore le Pape qui avait voulu faire la dépense des suaires. Non content de ces attentions d'humanité et de religion, il fonda dans le même lieu une chapelle sous le nom de Notre-Dame du Champ-Sacré : fondation perpétuelle, destinée à éterniser la mémoire de la calamité et du pontife bienfaiteur (2343).

Par suite de l'ancienne et si peu chrétienne aversion qu'on avait contre les Juifs, on s'avisa presque partout de les regarder comme la cause de tous les malheurs qu'entraînait la peste. On répandit dans le public qu'ils avaient empesté l'air et les eaux : accusation absurde, téméraire assurément, mais qui ne laissa pas de produire d'épouvantables crimes. Ainsi, on poursuivit presque dans toutes les contrées de l'Europe cette malheureuse nation, et l'on alla jusqu'à faire périr plusieurs milliers de Juifs, sans distinction de sexe, d'âge, de conditions ou d'emplois !

Dans ces horribles désordres ce fut encore la papauté seule qui intervint. Clément VI, bien loin d'approuver une persécution aussi coupable, fit entendre promptement sa voix pour arrêter ces abominations. Il publia deux bulles, dont la première datée du 4 juillet 1348, défend expressément à tout Chrétien de forcer les Juifs à se faire baptiser, de leur imputer des crimes dont ils ne sont pas coupables, d'attenter à leur vie ou à leurs biens, ni d'exercer contre eux aucune violence sans l'ordre et la sentence des juges légitimes.

Ce premier décret apostolique n'ayant pu arrêter la fureur insensée et criminelle des masses, aigries par la continuité du mal épidémique, le Pape fit une nouvelle bulle plus forte que la première, où, rappelant les exemples de ses prédécesseurs, toujours attentifs à justifier et à protéger les innocents, il décharge les Juifs de toute accusation et de tout reproche sur les actions dont on les accusait ; il déteste énergiquement et avec horreur les massacres qu'on n'avait pas craint de faire en divers lieux ; il montre que la peste n'a épargné ni les Juifs mêmes, ni les climats où il n'y avait personne de cette nation, et il ordonne, en finissant, à tous les évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication, de la part du Saint-Siége, contre ceux qui oseraient inquiéter les Juifs, de quelque manière que ce fût, sauf pourtant à les traduire devant les tribunaux, si l'on avait quelque différend avec eux. Cette seconde bulle est du 26 septembre 1348.

Elle aurait dû suspendre les effets de la fureur populaire contre la nation juive ; mais, hélas ! on ne s'aperçut que dans Avignon et dans le comté Venaissin, pays soumis au Pape, des impressions favorables que ces soins de Clément avaient opérées dans les esprits. Partout ailleurs la vexation continua, surtout en Allemagne. *Elle fut si violente à Mayence, qu'il y périt* plus de douze mille Juifs. Plusieurs de ces malheureux, poussés à bout et ne pouvant plus soutenir l'horreur de leur situation, devinrent furieux contre eux-mêmes, et se portèrent à mettre le feu à leurs maisons, se jetant ensuite dans les flammes pour être ensevelis sous les mêmes ruines, avec leurs biens et leurs familles ! *Voy.* l'article PESTE.

VII. Les calamités publiques donnèrent occasion à un autre excès. Comme on attribuait, avec raison, les ravages que faisait la peste à la juste colère du ciel irrité contre les fautes des hommes, on en conclut qu'il fallait recourir à la pénitence et aux bonnes œuvres. La conclusion était excellente, et c'est là qu'on eût dû en venir tout d'abord. Mais les peuples sont toujours si enracinés dans l'ignorance et si enclins au mal, qu'on abusa, dans la pratique, d'un principe bon et solide en soi.

Sans donc attendre les prescriptions des premiers pasteurs de l'Eglise, une grande multitude de personnes entreprirent une sorte de pénitence qui dégénéra en fanatisme. Associés ensemble et soumis à des chefs qu'ils s'étaient donnés, ils commencèrent à se flageller en parcourant le pays. Ce fut dans la Souabe que ces premiers flagellants parurent ; ils vinrent à Spire, où ils exercèrent avec beaucoup de rigueur sur eux-mêmes la flagellation publique.

Elle se pratiquait suivant un cérémonial dont on était convenu. On formait un grand cercle, au milieu duquel on quittait d'abord ses habits, hors ce qui était nécessaire pour se couvrir, depuis la ceinture jusqu'aux pieds. On faisait ensuite le tour du cercle : le premier de la bande se prosternait à terre, tenant les bras en forme de croix, et tous les autres lui passaient sur le corps et le touchaient légèrement de leur fouet. Après quoi, ce premier flagellant se relevait et commençait sur lui-même une exécution terrible, avec un fouet à nœuds et armé de quatre pointes d'éperon. Le tour se continuait, et tous les autres se prosternaient, se relevaient et se frappaient dans le même ordre que le premier avait fait. Pendant ce temps-là, on chantait l'Oraison dominicale et plusieurs autres prières en langue vulgaire. Trois de la troupe, qui avaient la voix forte, se tenaient au milieu du cercle pour donner le ton aux autres, et ils se flagellaient en chantant. Cela durait jusqu'à ce qu'on eût donné un certain signal : c'était pour avertir de se prosterner tous ensemble le visage contre terre, et cela se faisait à point nommé. Tous poussaient alors de profonds sanglots. Les chefs, debout et faisant le tour de la troupe prosternée, recommandaient de prier pour le peuple, pour leurs bienfaiteurs, pour ceux qui leur faisaient du mal, pour les pécheurs, pour les âmes du purgatoire, et à plusieurs autres intentions. Cela fini,

(2343) Baluz., t. I, p. 255, 273, 293 ; Raynald., an. 1348, n° 32. *Contin. Nang.*

on se relevait; on priait les mains jointes, étendues vers le ciel; on recommençait la flagellation comme auparavant, et, afin que personne ne fût privé d'une action qu'on estimait très-méritoire, les premiers reprenaient leurs habits et laissaient faire le même exercice à ceux qui s'étaient tenus dans le cercle pour les garder.

La flagellation ainsi pratiquée à Spire édifia beaucoup les gens qui étaient accourus à ce spectacle. On s'empressa de faire accueil à ces nouveaux pénitents, et leur nombre augmenta dans cette ville. A Strasbourg, où ils allèrent ensuite, on compta environ mille personnes qui s'attachèrent à eux, avec promesse d'obéir au chef de la bande ou confrérie pendant trente-quatre jours, qui étaient le terme prescrit pour la flagellation publique. Ces flagellants faisaient paraître un grand air de modestie; ils marchaient vêtus d'un habit lugubre, chargés d'une croix devant et derrière, avec leur instrument de pénitence pendu à la ceinture. La troupe était précédée d'une bannière où l'on voyait aussi l'image du crucifix : c'est ce qui les faisait appeler les frères de la croix. Ils se flagellaient régulièrement deux fois le jour, et ils ne s'arrêtaient pas plus d'une nuit dans chaque endroit. Quand on leur offrait des aumônes, ils les mettaient en commun pour acheter des bannières et des torches à l'usage de leurs processions. Quand il fallait prendre un peu de sommeil, ils se couchaient sur la terre ou sur des lits fort durs, et le sommeil était encore interrompu par une flagellation que chacun faisait en particulier.

Tous ces exercices, mêlés de quelque vue de piété et de mortification chrétiennes, étaient altérés par la superstition, l'esprit de crédulité et d'erreur. A Spire, par exemple, quand on se fut flagellé dans l'ordre que nous venons de décrire, un de la compagnie se mit à lire tout haut une lettre, qu'il disait en tout semblable à un autre écrit présenté par un ange dans l'église de Saint-Pierre, à Jérusalem. Cet écrit prétendu était une annonce de la colère du ciel, irrité contre les crimes du monde, en particulier contre la profanation du dimanche, l'inobservation du jeûne des vendredis, les blasphèmes, les usures, les adultères. « Jésus-Christ, ajoutait la lettre, prié par la bienheureuse Vierge et par les anges de faire miséricorde, a répondu que, pour l'obtenir, il faut que chacun s'exile de chez soi et pratique la flagellation durant trente-quatre jours. »

C'était sur un fondement aussi frivole que la secte avait imaginé l'engagement des trente-quatre jours de flagellation publique. Elle adopta d'autres idées encore plus dangereuses, comme de se croire autorisée à faire des miracles, à chasser les démons, à remettre les péchés, en vertu de cette opération sanglante, qu'elle disait unie à la flagellation de Jésus-Christ. Il s'y glissa ensuite des vols, des cruautés et des débauches; ce qui était inévitable parmi des troupes de gens ramassés de tout pays, de tout âge et de tout sexe, sans subordination légitime, et sans feu ni lieu.

Des provinces de l'Allemagne, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Flandre, où s'étaient faites les premières excursions, les flagellants pénétrèrent dans quelques cantons de la France. On n'en vit point à Paris, mais il en parut dans la Champagne; il y en eut même jusque dans Avignon.

VIII. Le Pape Clément VI, informé des pratiques condamnables de ces prétendus dévots, voulut les faire emprisonner; mais, à la prière des cardinaux, il se contenta de publier contre eux une Bulle qui porte en substance : « Qu'il a appris avec douleur la superstitieuse nouveauté née en Allemagne, inspirée par le prince des ténèbres, auteur de tout mal, pratiquée sous prétexte de piété par une multitude de gens simples, que des imposteurs ont séduits en les assurant que Jésus-Christ est apparu au patriarche de Jérusalem. Mensonge palpable, reprend le Pape, puisqu'il n'y a point eu de patriarche à Jérusalem depuis très-longtemps, et ce qu'ils font dire au Sauveur dans la vision prétendue est non-seulement frivole, mais encore évidemment contraire à l'Ecriture. Cependant, continue-t-il, cette secte insensée se multiplie de jour en jour; divisée en plusieurs troupes, elle forme une espèce de corps, et c'est ce qui la rend plus redoutable. Téméraire dans ses maximes et dans ses usages, elle méprise les autres états du genre humain, elle croit pouvoir se justifier elle-même, sans avoir besoin des clefs de l'Eglise; elle porte, sans l'autorité d'aucun supérieur, la croix pour bannière et un habit distingué par sa couleur noire, avec la croix par-devant et par-derrière. La vie qu'on y mène est étrange; ce sont des conventicules condamnés par le droit, des mœurs et des actions fort éloignées de la vie commune des fidèles, des statuts témérairement fabriqués, suspects d'erreur et déraisonnables. Nous sommes particulièrement troublés de voir que certains religieux des ordres Mendiants prêtent le ministère de la parole pour y attirer les faibles. »

La Bulle nous apprend ensuite que les flagellants ou ceux qui adhéraient à leur société s'étaient rendus coupables de cruauté en persécutant les Juifs; qu'ils avaient même versé le sang des Chrétiens, pillé les biens des ecclésiastiques et des séculiers, envahi la juridiction qui ne leur appartenait pas; sur quoi le Pape ordonne à tous les archevêques et évêques d'Allemagne, de Pologne, de Suède, d'Angleterre et de France, de proscrire absolument ces assemblées de flagellants; de contraindre par les peines ecclésiastiques et même temporelles, ceux qui les fréquentent, à s'en désister; de faire emprisonner les religieux qui dogmatisent en leur faveur. « Toutefois, ajoute Clément VI en finissant, nous ne prétendons pas empêcher les fidèles d'accomplir, dans leurs maisons ou ailleurs, les pénitences imposées canoniquement ou volontaires,

pourvu qu'ils le fassent avec une intention droite, une vraie dévotion, et sans conventicules ou pratiques superstitieuses (2344). »

Cette bulle est du 20 octobre 1349. Grâce aux ordonnances du Pape, secondées par les évêques et les docteurs, la secte des flagellants disparut bientôt.

IX. D'ailleurs, ce goût des flagellations publiques fut avantageusement remplacé par la ferveur que la publication du jubilé inspira à tous les fidèles. Le Pape ne pouvait trouver un moyen plus propre à détourner les esprits du fanatisme naissant, que de leur proposer la solennité de l'année sainte.

On touchait, en effet, à ce temps de grâce et de dévotion générale. Nous avons vu (n° I) que, dès l'an 1343, Clément VI avait donné une première bulle qui réduisait l'Indulgence centenaire à cinquante ans ; mais il importait d'en renouveler la mémoire. Dans ce but, le Pontife expédia, le 18 avril 1349, des lettres circulaires à tous les évêques de la chrétienté, pour les avertir qu'à la prochaine fête de la nativité de Notre-Seigneur, on pourrait commencer à gagner l'indulgence, en visitant les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean de Latran, suivant qu'il était expliqué dans la Bulle publiée sept ans auparavant. Il la répète encore tout entière dans son nouveau décret, et il ordonne aux prélats d'exposer le tout à leur clergé et à leur peuple. En même temps, il songea à faciliter le concours des pèlerins à Rome, en avertissant par d'autres lettres les magistrats, les gouverneurs des villes, les seigneurs et les princes, de laisser la liberté des passages, et de suspendre pendant ce saint temps les animosités mutuelles, afin que toute la chrétienté pût prendre part au bienfait de l'indulgence, dans un esprit de paix et de charité.

L'événement montra que le premier pasteur de l'Eglise n'avait pas parlé en vain. Malgré la contagion qui désolait encore l'Europe, le concours à Rome fut prodigieux. Cette année 1350, le froid fut extrême ; mais la dévotion et la patience des pèlerins étaient telles, que rien ne les arrêtait, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les chemins rompus. Les routes étaient couvertes nuit et jour d'hommes et de femmes de toute condition. Les hôtelleries et les maisons qui se rencontraient sur le passage n'étaient pas suffisantes pour y contenir les hommes et les chevaux, et leur donner un abri. Les Hongrois et les Allemands, plus accoutumés au froid, se tenaient en plein air et passaient la nuit, serrés ensemble à grandes troupes, avec de grands feux. Les hôteliers ne pouvaient répondre à tant de monde, non-seulement pour donner du pain, du vin et de l'avoine, mais pour recevoir de l'argent ; et il arriva bien des fois que les pèlerins, voulant continuer leur voyage, laissèrent l'argent de leur dû sur la table, et aucun des passants n'y touchait, jusqu'à ce que le maître d'hôtel le vînt prendre.

Malgré tant de pèlerins, il n'y avait, sur les chemins, ni bruits, ni querelles ; mais ils compatissaient les uns aux autres, s'aidaient, se consolaient avec patience et charité. Quelques voleurs du pays commencèrent à en piller et à en tuer ; mais les pèlerins, se secourant entre eux, les tuaient ou les prenaient, et les gens du pays faisaient garder les routes.

On ne crut pas possible de compter le nombre des pèlerins ; mais par l'estimation que les Romains en firent le jour de Noël, les fêtes solennelles qui suivirent, et pendant le carême jusqu'à Pâques, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille ; à l'Ascension et à la Pentecôte, plus de huit cent mille. Mais quand l'été vint, les pèlerins commencèrent à diminuer, à cause de la chaleur et par le besoin de pourvoir à la rentrée des récoltes : toutefois le moins de pèlerins qu'il y eût fut de deux cent mille étrangers. Les rues de Rome étaient si continuellement remplies, qu'il fallait suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Un auteur du temps (2345) observe que les Romains se montrèrent plus empressés à vendre chèrement leurs denrées aux pèlerins qu'à les édifier.

X. Les calamités publiques et le soin du jubilé n'empêchèrent pas Clément VI de songer aux grands besoins de la chrétienté. Ainsi, ce fut vers ce temps qu'il travailla à la réunion des Grecs, comme il avait déjà travaillé à celle des Arméniens.

En 1347, l'empereur Jean Cantacuzène avait envoyé trois ambassadeurs à Clément. Le sujet de l'ambassade était d'effacer de l'esprit du Pape les rapports qu'on lui avait faits sur l'empereur touchant son alliance avec les Turcs, dont il avait recherché le secours dans la guerre civile, leur donnant occasion de tuer ou de prendre esclaves plusieurs Grecs. Il avait même donné une de ses filles en mariage à Orcan, leur sultan. Il voulait donc faire entendre à Clément VI que la nécessité de la guerre l'avait engagé à cette alliance, sans que la religion y eût pris aucune part. Il demandait encore à être déclaré chef de l'entreprise que le Pape et les princes de l'Occident préparaient contre les infidèles, prétendant y contribuer beaucoup en donnant à l'armée un passage libre en Asie, et en y passant lui-même. Car il se vantait de ne céder à aucun de ses prédécesseurs en zèle pour la défense de la chrétienté. Le Pape avait fort bien reçu cette ambassade et promit d'envoyer des nonces qui porteraient sa réponse. Cette lettre est datée du 15 avril 1348 (2346).

Ces nonces furent deux évêques, l'un de l'ordre des Frères-Mineurs, l'autre des Frères-Prêcheurs. Leur commission est du 13

(2344) *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. XXXIX ; Baluz., *Vita Clem. VI*.

(2345) Matthieu Villani, l. I, c. 56.

(2346) Raynald, an. 1347, n° 23.

février 1350, et Cantacuzène les reçut parfaitement. Du reste, voici ce qu'il nous apprend lui-même de cette affaire dans son histoire. « Le Pape ayant traité avec tout l'honneur convenable les ambassadeurs de l'empereur, les renvoya, et avec eux deux évêques très-vertueux l'un et l'autre, et parfaitement instruits des lettres humaines : ce qui les rendait très-agréables en conversation et très-capables de persuader. Aussi l'empereur prenait-il plaisir à s'entretenir avec eux tous les jours, et eux, de leur côté, avaient grand soin d'écrire tout ce qu'il leur disait chaque jour sur le sujet de leur commission, pour en faire leur rapport au Pape. »

Et ensuite, après avoir dit ce que les Nonces proposèrent de la part de Clément VI, tant sur la guerre contre les infidèles que sur l'union des Eglises, Cantacuzène ajoute : « L'empereur commença par témoigner sa reconnaissance envers le Pape pour l'affection qu'il leur portait, et la disposition où il était d'agir contre les ennemis des Chrétiens; puis il continua : La guerre contre ces barbares me réjouit doublement, tant parce qu'elle sera utile à toute la chrétienté, que parce que j'y prendrai part moi-même. Car je prétends y employer mes vaisseaux, mes armes, mes chevaux, mes finances et tout ce qui est à moi, m'estimant heureux d'y exposer ma propre vie. »

Quant à l'union des Eglises, « je ne puis exprimer, dit Cantacuzène, à quel point je la désire. Je dirai seulement que, s'il ne fallait que me faire égorger pour y parvenir, je présenterais non-seulement ma tête, mais le couteau. Toutefois, une affaire de cette importance demande une grande circonspection, puisqu'il ne s'agit pas d'un intérêt temporel, mais des biens célestes et de la pureté de la foi. Il ne faut pas s'en fier à soi-même, comme si on pouvait arriver seul à une si haute connaissance : c'est ce qui a produit originairement la division des Eglises. Car si ceux qui les premiers ont introduit les dogmes que soutient à présent l'Eglise romaine, au lieu de se fier à eux-mêmes et de mépriser les autres prélats, leur avaient laissé la liberté d'examiner, le mal n'aurait pas fait tant de progrès. Saint Paul communiquait aux apôtres ce qu'il enseignait, craignant, comme il dit, de courir en vain. »

L'empereur-théologien, comme à peu près tous les Césars du Bas-Empire, ajoute encore : « La conduite contraire n'a pas réussi à l'empereur Michel, le premier des Paléologues, et n'a fait qu'augmenter la division; moi-même je ne crois pas qu'on me persuadât jamais, avant la définition d'un concile universel, de m'attacher à des nouveautés ou d'y contraindre les autres. Ceux que l'on veut forcer commencent par se boucher les oreilles, pour ne pas entendre le premier mot. Je ne crois pas que vous-même dussiez vous fier à moi touchant cette créance, si je passais à votre doctrine aussi facilement et sans examen. Car quelle confiance peut-on avoir touchant les choses récentes, à celui qui n'est pas fermement attaché aux opinions qu'il a reçues de ses ancêtres, et dans lesquelles il a été nourri? Je crois donc qu'il faut, si vous le trouvez bon, tenir un concile universel où se trouvent les évêques d'Orient et d'Occident. Si on le fait, Dieu est fidèle, il ne permettra pas que nous nous écartions de la vérité. Or, si l'Asie et l'Europe étaient comme autrefois soumises à l'empire romain, il faudrait assembler chez nous le concile ; mais à présent il est impossible. Le Pape ne peut venir ici, et il ne m'est pas facile de tant m'éloigner, à cause des guerres continuelles. Si donc le Pape le trouve bon, nous nous assemblerons en quelque place maritime au milieu de nous, où il viendra avec les évêques d'Occident, et moi avec les patriarches et les évêques de leur dépendance. Si le Pape est content, qu'il m'envoie incessamment quelqu'un pour me le faire savoir, et marquer le lieu et le temps de l'assemblée ; car il ne me faudra pas peu de temps pour faire venir les patriarches et les évêques (2347).

Les Nonces, satisfaits de cette réponse, et ayant reçu les présents de l'empereur, s'en retournèrent. Ils rendirent compte au Pape de leur voyage et lui montrèrent le journal qu'ils avaient écrit. Clément VI envoya promptement dire à Cantacuzène que la proposition de tenir un concile lui paraissait très-bonne, mais qu'il fallait assembler les évêques de sa dépendance pour convenir du temps et du lieu.

Peu de temps après, il écrivit encore à l'empereur pour lui mander de ne pas attribuer à sa négligence le délai du concile : « Je ne souhaite rien tant, ajoutait-il, que l'union des Eglises ; mais les princes d'Italie et les plus grands rois de nos quartiers sont en guerre et prêts à s'attaquer l'un l'autre avec de nombreuses armées, et il est de mon devoir, comme Père commun, de procurer la paix entre eux ; après quoi je n'aurai rien de plus à cœur que ce qui regarde le concile et la paix des Eglises. »

Sur cette réponse, Cantacuzène envoya Jean, de l'ordre des Frères-Prêcheurs de Galata, près de Constantinople, pour remercier Clément VI de ses bonnes dispositions et le prier d'y persévérer ; mais la mort du Pontife fit évanouir ce projet de concile. Toutefois cette grande affaire eut quelque suite sous le Pape Innocent VI. *Voy.* son article.

XI. Clément VI était tombé très-dangereusement malade en 1351, et on le crut en danger. Alors, par le conseil des cardinaux, il modéra la rigueur de l'ordonnance du conclave, faite par saint Grégoire X au concile de Lyon. Clément VI fit donc une nouvelle constitution, par laquelle il permet aux cardinaux d'avoir dans le conclave chacun deux serviteurs, clercs ou laïques,

(2347) Cantacuz., liv. IV, c. 9 ; Raynald, an. 1349, n° 31 et seqq.

à leur choix. Tous les jours ils pourront avoir à dîner et à souper un plat de viande ou de poisson avec un potage, des herbes crues, c'est-à-dire quelque salade, du fromage, du fruit ou des confitures; mais ils ne pourront manger du plat l'un de l'autre. Pour la bienséance, ils pourront avoir entre leurs lits des séparations de simples rideaux. Cette constitution est du 10 décembre 1351.

Le lendemain, le Pape en donna une autre où il dit (2348) : « Si autrefois, étant dans un moindre rang, ou depuis que nous sommes élevé sur la chaire apostolique, il nous est échappé, soit en disputant, en enseignant, en prêchant ou autrement, d'avancer quelque chose contre la foi catholique et les bonnes mœurs, nous le révoquons et le soumettons à la correction du Saint-Siége. » Il faut remarquer ici, — ce que Fleury à l'air d'ignorer (2349), — que Clément ne parle point des constitutions dogmatiques du Siége apostolique, qu'il eût rendues lui-même, mais de ce qu'il aurait pu dire comme docteur particulier, et sans rien définir.

Cependant la maladie de Clément ne le conduisit pas de suite au tombeau; elle lui laissa de bons intervalles qui faisaient espérer une guérison, et vécut encore un an. On profita de ces moments pour tenir les consistoires où les affaires de Naples et de Bologne furent terminées (2350). Ce Pontife, entre beaucoup d'autres actes dont nous n'avons pu parler dans cette *Notice*, érigea en métropole l'église épiscopale de Prague en Bohême.

Cette église était auparavant de la province de Mayence; Clément lui donne pour suffragants l'évêque d'Olmutz, dont il détacha l'église de la province de Magdebourg, et l'évêque de Luthomitz, dont il érigea l'église en épiscopale, d'abbatiale qu'elle était de l'ordre de Prémontré. Il conféra au nouvel archevêque le droit de couronner le roi de Bohême, en l'ôtant aux archevêques de Mayence, qui en avaient joui jusqu'alors, et y ajouta celui de créer des docteurs dans l'université de Prague, qu'il avait instituée en faveur de Charles de Bohême, roi des Romains. Il établit aussi un évêché dans la ville d'Arzile en Barbarie, nouvellement conquise sur les mahométans d'Afrique par Alphonse, roi de Castille.

XII. Les espérances qu'on avait conçues de conserver encore longtemps ce Pontife s'évanouirent bientôt. Vers la fin de 1352, le mal fit de nouveaux progrès; la fièvre ne quitta plus le Pape; il reçut alors les sacrements de l'Eglise avec une grande piété, et le 5 décembre 1352, il expira subitement. On déposa d'abord son corps dans l'église cathédrale d'Avignon; puis on le transporta plus tard, avec une grande pompe, au monastère de la Chaise-Dieu, où il avait été moine, et qu'il avait choisi dans son testament pour le lieu de sa sépulture (2351).

Le règne de Clément VI avait duré un peu plus de dix ans, et il était âgé de 61 ans, étant né en 1291, au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges. Fleury (2352) a peint ce Pontife sous des couleurs très-laides. Il lui reproche d'avoir été livré au luxe, à la magnificence, d'avoir entretenu sa maison à la royale, y recevant les plus belles dames et leur accordant des grâces; enrichissant ses parents, et en faisant plusieurs cardinaux, quoiqu'ils fussent de mœurs peu ecclésiastiques. « Ce portrait, ajoute-t-il, est tiré mot pour mot de Matteo Villani, » c'est-à-dire d'un ennemi, d'un homme dont les jugements sur les Papes sont connus pour être très-passionnés. Et voilà où un historien qui passe pour *judicieux* va puiser ! Est-ce choisir ses sources avec justice? Mais si Fleury voulait citer l'historien italien, il aurait dû aussi rapporter tout ce qu'a dit de bien sur Clément VI Pétrarque qui l'avait beaucoup connu. Ce poëte nous le représente comme un prélat savant, un prince généreux et un homme aimable: « C'était, dit-il, la clémence même.»

Sur ce chapitre du luxe, qui fut en effet la passion dominante de Clément VI, un écrivain moderne dit : « Cette splendeur qui, dans notre siècle, soulèverait la critique, n'avait pas le même inconvénient au XIVe siècle, où *dominaient les idées et les goûts aristocratiques* (2353). » Mais c'est là excuser par un mal général un mal particulier; car on ne fera pas qu'il ne soit toujours regrettable qu'un représentant sur la terre du Dieu crucifié ait aussi été atteint, sous le rapport du faste, de la maladie du siècle. Qui doit être étranger à tout ce qui est du *monde*, du monde maudit par le Sauveur, si ce n'est le Vicaire de Jésus-Christ ? On peut donc avouer que ce fut là une faiblesse chez Clément VI, sans qu'elle nuise en rien à ses autres qualités d'ailleurs si nombreuses, comme le fait bien voir le même historien, dans les lignes suivantes (2354), que nous nous plaisons à citer en terminant cet article :

« Clément VI est une grande et belle figure dans l'histoire du XIVe siècle. En effet, quand d'un côté on regarde à sa conduite au milieu des graves événements qui remplirent son pontificat, à l'habileté qu'il déployait dans les affaires les plus épineuses, à son activité, à sa prudence, à sa fermeté, à sa juste appréciation des hommes et des choses... aux glorieux résultats de son règne, on avouera que peu de Pontifes ont porté

(2348) Baluz., *Vita Clem. VI*, et Raynald, an. 1351, n° 38 et 39.

(2349) *Hist. ecclés.*, liv. XCVI, n° 8.

(2350) De Sades, *Mémoires*, t. III, p. 196.

(2351) Nous avons de Clément VI des *Sermons* et des *Discours* pour saint Yves qu'il canonisa le 16 juin 1347.

(2352) *Hist. eccles.*, loc. cit., n° 13.

(2353) M. l'abbé J. B. Christophe, *Hist. de la Papauté pendant le XIVe siècle*, t. II, p. 85.

(2354) Id. ibid., p. 220-222.

avec plus de talent que lui le sceptre de l'Eglise. D'un autre côté, quand on regarde à son caractère personnel, à cette générosité qui n'avait d'autres limites que celles de son pouvoir, à cette bonté de cœur qui lui avait appris l'art précieux de contenter ceux mêmes qu'il ne pouvait satisfaire (2355), à cette douceur, à cette affabilité de manières qui lui gagnaient tous les cœurs, on reconnaîtra que, s'il y a eu des Pontifes plus saints, aucun ne fut meilleur que lui. On lui a reproché d'avoir prodigué les trésors de l'Eglise; mais c'était pour soulager les pauvres (2356), pour faire exécuter des travaux utiles, pour relever de grandes familles tombées dans l'infortune, pour venir au secours de la France, sa patrie, épuisée par la guerre (2357). En pouvait-il faire un plus noble usage?

« Matteo Villani est le seul qui ait soulevé, à propos des relations de Clément VI avec les grandes dames du siècle, des propos injurieux à la mémoire de ce brillant Pontife (2358). J'ai regret d'entendre Muratori, un écrivain aussi grave, renchérir sur les malignes allégations du chroniqueur rancuneux, et y ajouter des particularités dont il ne prend aucune peine de citer les sources, comme si c'était peu de chose d'accuser un Pape (2359). La plupart des contemporains ont au contraire exalté la vertu de Clément VI et quelques-uns l'ont fait avec enthousiasme (2360). Pétrarque lui-même, si sobre d'éloges envers les Papes d'Avignon, rend hommage à sa clémence (2361). J'ai parlé de la bonté de son cœur : en voici un trait qui montrera que cette qualité n'était pas seulement chez lui une heureuse disposition de la nature, mais encore une vertu laborieusement acquise par la piété. Un homme de qui il avait reçu une grave offense, osa lui présenter un placet; le Pape l'ouvrit, et son premier mouvement fut de le jeter à terre, et de le fouler aux pieds. Mais un remords le saisit aussitôt, et relevant le placet, il s'écria de manière à être entendu de ses serviteurs : *Va, Satan, tu ne me forceras pas encore aujourd'hui à me venger!* Et il signa la grâce qu'on lui demandait. (2362). »

CLÉMENT VII Pape. Jules de Médicis était fils de Julien de Médicis, tué à Florence par les Pazzi en 1478. Le Pape Léon X, son cousin, le fit cardinal en 1513, et lui donna les archevêchés de Florence, d'Embrun, de Narbonne, etc. Il fut élu Pape après Adrien VI le 15 novembre 1523, couronné le 25, et prit le nom de Clément VII (2363).

I. Dès son intronisation, ce Pontife célébra le Jubilé de l'an 1523. Il reçut une ambassade solennelle du roi d'Ethiopie, qui lui demanda des missionnaires, et reconnut sa primauté, dans l'assemblée de Bologne, en présence de Charles-Quint qui venait d'être nommé empereur.

Mais ce qui rend son pontificat plus remarquable, c'est cette longue suite de malheurs qui l'assiégèrent avec toute l'Eglise. Nous ne pouvons retracer avec étendue tous ces malheurs; il faut nous contenter de les noter. Ainsi Rome fut prise et pillée par l'armée de Charles-Quint, contre lequel Clément s'était ligué avec les Français, les Anglais et les Vénitiens; le Pape fut assiégé dans le château Saint-Ange, et obligé de capituler le 5 juin 1527; mais, ne pouvant remplir les conditions de la capitulation, il se sauva déguisé en marchand, le 9 décembre de la même année, et se réfugia à Orviète. Il traita néanmoins avec l'empereur en 1529, et le couronna à Bologne le 24 février 1530.

D'un autre côté, l'Allemagne était tout en feu par les erreurs de Luther; l'Angleterre n'était pas moins agitée : elle secoua l'obéissance du Saint-Siége par les révoltes de son roi, cet indigne Henri VIII qui, courroucé de ce que Clément VII, remplissant son devoir, l'avait excommunié pour avoir épousé Anne de Boulen, à la place de Catherine d'Aragon, sa femme légitime, se déclara chef de l'Eglise de son royaume et consomma un des plus odieux schismes qui aient désolé l'Eglise catholique.

Mais cette affaire ayant été si diversement jugée par des historiens qui n'ont pas craint d'en mettre les suites funestes sur le compte du Pape qu'ils accusent de précipitation, bien que l'abbé Raynal ait repoussé ce reproche (2364) et que Voltaire lui-même ait dit expressément que Clément « ne put se dispenser d'excommunier Henri (2365), » cette affaire, disons-nous, ayant fourni le prétexte de mille calomnies, nous devons nous y arrêter davantage.

II. La conduite scandaleuse de Henri VIII préoccupait toute l'Europe, et l'on attendait qu'il partît du siége où se conservent et se défendent tous les droits de la justice et de

(2355) *Suum præsidium aut juvamen implorentes nunquam emisit sine consolatione reali aut verbali.* (Baluze, *Vitæ Paparum*, t. I, p. 264.)

(2356) En 1346, Clément VI fit faire des distributions de pain que la disette la plus affreuse avait rendues nécessaires. Des pluies continuelles et des inondations fréquentes avaient gâté les semences et occasionné la disette. La générosité du pontife remédia aux maux qu'elle causait, en pourvoyant aux besoins des misérables. Le pain qu'on distribuait avait une forme particulière: elle ressemblait à la tiare des Papes ou à une pomme de pin, et s'appelait *pagnotta*. Ce mot désigne encore un pain à Rome. (*Manusc.* de Teyssier, *Hist. de la ville d'Avignon*, t. II, p. 14.)

(2357) Baluze, *Vitæ Paparum*, p. 264 et 278. — Matt. Vill., t. II, c. 4.

(2358) Id. *Delle femine non si guardo, ma trepasso il modo de' seculari giovanni baronni, e nel papato, non se ne seppe continere ne occultare.*

(2359) Muratori, ap. *Rer. ital. script.*, t. XIV, p. 606, *in nota*.

(2360) *Vita Clementis VI*, ap. Baluze, t. I.

(2361) *Carmen cardinali Joanni de Columna*, édit. Basil. p. 100.

(2362) Baluze, t. I, p. 264.

(2363) Raynald., an. 1522 et 1523, avec les *notes* de Mansi.

(2364) Dans ses *Anecdotes historiques*.

(2365) Dans les *Annales de l'empire*.

la morale, quelque oracle qui vînt consoler les consciences fidèles.

« Clément ne pouvait différer plus longtemps de se prononcer. Le 23 mars 1534, il assembla donc son consistoire, qui se trouva composé de vingt-deux cardinaux. L'affaire étant suffisamment instruite, et la téméraire et lâche décision de l'archevêque de Cantorbéry à ce sujet ayant même déjà été condamnée, on ne tarda point à recueillir les voix, dont trois seulement furent pour le coupable, et toutes les autres contre son divorce. Le Pape fit aussitôt dresser la sentence, qui cassait le mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen, et qui lui ordonnait, sous peine de censure, de reprendre Catherine d'Aragon comme son unique et légitime épouse. Toutefois, dit un historien (2366), Clément défendit la publication de son décret avant Pâques, et consulta sur les moyens les plus convenables pour apaiser le roi d'Angleterre et détourner l'effet de son ressentiment. « Voilà, ajoute un auteur qui a spécialement bien traité ce point (2367), voilà toute l'affaire en substance, et dégagée des circonstances moins sûres, qui varient ici comme partout ailleurs, selon la diversité des partis et des intérêts. »

Selon Martin du Bellay, auteur contemporain et frère de l'évêque de Paris qui eut tant de part aux négociations, l'évêque son frère, étant arrivé à Rome, fut d'abord admis au consistoire, et il y fit pour Henri VIII des propositions que la cour romaine parut trouver raisonnables. Comme il fallait cependant une dernière réponse du roi d'Angleterre, l'évêque demanda un délai suffisant pour la faire venir; ce qu'on lui accorda, en marquant un terme très-précis, au delà duquel on n'entendrait plus rien. Le roi d'Angleterre fit en effet expédier des lettres qui pouvaient aplanir beaucoup de difficultés; mais le courrier ne paraissant point au terme fatal, le Pape et les cardinaux se rassemblèrent pour juger, sans que toute l'éloquence du prélat français eût pu obtenir un sursis de six jours, à quoi se bornait toute sa demande. Ce jour-là même, contre la règle qui voulait qu'on agitât la chose durant trois consistoires, on prononça le décret définitif. Le courrier étant arrivé deux jours après, avec toutes les depêches qu'on avait demandées, on parut se repentir, on chercha des remèdes, on n'en trouva point, et le décret subsista. Tel est en résumé le récit de Martin du Bellay.

Mais dans les lettres écrites à François I[er] immédiatement après la condamnation d'Henri VIII, les deux agents qui les écrivaient, savoir l'évêque de Paris et son associé l'évêque de Mâcon, ne disent pas un mot, ni du courrier dépêché en Angleterre, ni des sollicitations pour le faire attendre quelques jours au delà du terme donné, ni de la précipitation contraire aux usages romains, et aux règles même de la justice. (2368). Ces ministres paraissent néanmoins très-piqués du décret : ils en exposent toutes les parties et les circonstances ; ils en prévoient les suites funestes; ils disent que le Pape lui-même semble très-étonné de cette issue, et qu'avec plusieurs membres de son conseil, il cherche les moyens de remédier aux inconvénients de sa bulle. Mais, quand à l'anecdote du courrier et de ses différentes circonstances, encore une fois ils ne disent pas un mot qui établisse et qui insinue en aucune manière le fait capital. Si cependant ce fait eût été certain, eussent-ils rien eu de plus pressé que d'en instruire le roi leur maître?

On voit par les mêmes lettres, que peu auparavant ils avaient envoyé au roi une liste des cardinaux qu'ils croyaient favorables au parti de France et d'Angleterre. « nous vous présentions, disent-ils, les opinions des cardinaux, bien différentes de ce que l'effet les a montrées; c'est que nous en jugions sur leur bouche, et non pas sur le fond caché de leur cœur. » Là dessus ne doit-on pas présumer au moins, non-seulement que les deux évêques se trompèrent dans l'idée qu'ils se formaient sur les sentiments de la cour de Rome à l'égard de Henri VIII, mais que la vraie cause du jugement rigoureux rendu contre lui, fut le scandale qu'il donnait en tout genre depuis près de sept ans, et qu'il aggravait de jour en jour? Tandis même que les évêques français négociaient pour lui à Rome, il travaillait en Angleterre à ruiner entièrement l'autorité du Saint-Siége ; ce fut alors précisément qu'il établit la coutume de faire monter chaque jour un prélat en chaire pour publier dans la cathédrale de Londres, que l'évêque de Rome n'avait pas plus de pouvoir sur les Anglais que tout autre évêque hors de son diocèse (2369).

Après tout, pouvait-on violer, ne devait-on pas défendre les droits d'une reine répudiée, dégradée par le seul motif d'une passion honteuse? Et quand cette princesse ennuyée de l'oppression, ou cédant aux importunités, aurait consenti à se renfermer dans un monastère, en eût-il moins subsisté, ce nœud sacré du mariage, que Dieu forme lui-même, et qu'aucun homme n'a le pouvoir de dissoudre! Si ce dessein put être conçu par quelques ministres de la cour de Rome, ce fut un trait marqué de Providence à l'égard de l'Église romaine, de lui sauver, par l'inexécution, la honte ineffaçable d'avoir varié dans ses principes, et même d'avoir attenté sur le droit divin. Car enfin la validité du mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon portait sur des preuves solides...

(2366) Rohrbacher, t. XXIII, p. 383.

(2367) L'abbé Bérault-Bercastel, que nous suivrons en partie ici, *Hist. de l'Egl.*, édit. de l'abbé de Robiano, 16 vol. in-8° tom. IX, pag. 135 et suiv.

(2368) *Hist. du div.*, t. III, p. 651.

(2369) Burn., ad an. 1534.

lides et si généralement regardées comme telles, que la dissolution eût été le scandale de toute la chrétienté.

III. Sans entrer dans la longue suite de ces preuves et sans vouloir montrer tout le faible des consultations mendiées par l'époux infidèle, afin de légitimer son adultère, quelques mots sur cette question sont néanmoins nécessaires ici.

Pour se convaincre évidemment qu'il n'est pas contre le droit naturel qu'un homme épouse la veuve de son frère, il ne faut que se rappeler l'endroit du Deutéronome où Dieu ordonne qu'un Israélite dont le frère sera mort sans enfants suscite des enfants à ce frère, en prenant sa veuve pour épouse. Du reste, le droit divin consigné dans l'Evangile comme dans les autres écrits apostoliques, n'a rien établi de contraire. Jésus-Christ lui-même, qui a déclaré aux Juifs qu'on n'avait accordé le divorce qu'à la dureté de leurs cœurs ne dit rien de semblable aux Sadducéens touchant le texte qu'on vient de citer, tandis même qu'ils lui proposaient des questions relatives à ce passage. De plus, Catherine affirma constamment que son mariage avec le frère de Henri n'avait pas été consommé; et dès le commencement du procès, elle soutint au roi qu'il l'avait trouvée vierge, sans que ce prince alors eût osé contredire.

Les docteurs de Henri de leur côté alléguaient ce passage du *Lévitique* (xx, xxi). *Si un homme épouse la femme de son frère, il fait une chose que Dieu défend, et tous deux porteront la peine de leur péché.* « C'est de là, disaient-ils, que l'incontinence d'Hérode, repris par saint Jean-Baptiste, tirait sa malice, aussi bien que le crime de l'incestueux de Corinthe; parce que cette loi n'avait jamais été révoquée par Jésus-Christ, ni par les Apôtres. » Ainsi tâchaient-ils de faire illusion, en confondant ensemble des choses dont la dissemblance n'échappe à personne. Qu'était-il besoin du Lévitique pour condamner deux débauchés infâmes, dont l'un s'était rendu manifestement coupable d'inceste et d'adultère en épousant la femme de son frère encore vivant; et l'autre, en abusant de sa belle-mère, avait commis une impudicité, telle, dans les expressions de saint Paul, qu'il ne s'en trouvait point de pareille parmi les païens? Il est défendu sans doute, c'est l'explication de saint Augustin sur cet endroit du Lévitique (2370), il est absolument défendu d'épouser la femme de son frère, si ce frère vit encore, ou s'il l'a répudiée avant de mourir, ou s'il en a laissé des enfants. Hors de ces cas, il est également défendu d'épouser sa belle-sœur, quoique veuve; mais de telle manière que l'Eglise, en certains cas particuliers, peut dispenser de cette loi générale.

IV. Au reste, les consultations intéressées du débauché couronné, dans le temps même qu'on les négociait, ne purent en imposer aux âmes droites les moins défiantes. Jusqu'en Angleterre, où alors le clergé avait l'idée de schisme en horreur, la plupart des docteurs frémirent à la seule proposition qu'on leur fit de décider en faveur du divorce. Il y eut de longs troubles à ce sujet dans l'université d'Oxford. Après bien des promesses et des menaces inutiles, il fallut en venir à la violence ouverte. Le duc de Suffolck fit emprisonner quelques docteurs, d'autres furent très-maltraités; on en chassa un bien plus grand nombre; et dans ce qui restait, on choisit encore trente-trois tant bacheliers que docteurs, auxquels on remit tout le soin de la décision. Ceux-ci ne pouvant encore s'accorder entre eux, huit des plus violents s'assemblèrent de nuit, et rompirent, dit-on, la porte du greffe, pour enlever les sceaux, qu'ils apposèrent à leur consultation furtive. Ce fut à peu près la même chose dans l'université de Cambridge. Tout ce que les commissaires de Henri purent obtenir, ce fut qu'on nommerait vingt-neuf docteurs ou bacheliers à leur dévotion, pour prononcer au nom de toute l'université, sans qu'on en délibérât davantage. Encore y eut-il beaucoup de troubles et d'altercations parmi ce petit nombre, avant que la pluralité se déclarât pour l'opinion qui menait à la fortune (2371).

Il y eut encore beaucoup plus de difficultés en France, où la conscience artificieusement timorée du prince adultère voulut aussi faire convertir son crime en vertu (2372). L'université de Paris, par respect pour le Siége apostolique, ne voulait pas même délibérer sur une affaire évoquée à ce tribunal: il n'y eut que le danger de nuire aux affaires de François Ier, alors souverainement intéressé à se tenir uni avec le roi d'Angleterre, qui pût surmonter la répugnance des docteurs, après qu'on les eut encore bien assurés que l'union de ces deux princes ne tendait nullement à faire transgresser la loi divine. Mais bientôt cette parole fut démentie par les sollicitations des agents d'Angléterre, par les cabales, par les promesses et par les présents. L'affaire éprouva néanmoins de grandes contradictions et des alternatives étonnantes. Dans une congrégation préliminaire, cinquante-six docteurs furent pour Henri, et sept seulement contre. Dans la suivante, trente-six lui furent contraires, et vingt-deux seulement favorables. Enfin dans l'assemblée définitive, il y eut cinquante-trois voix pour le roi d'Angleterre, quarante-deux absolument contre, et cinq encore pour renvoyer l'affaire au Saint-Siége. C'est ainsi qu'il fut décidé que le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon n'avait pu se contracter validement, au moyen même de la dispense du Pape, parce que le droit divin et naturel défend généralement et absolument d'épouser la veuve de son frère. Le syndic de la Faculté et quantité de docteurs, après avoir fait sans succès

(2370) Quæst. 61, *in Levit.*

(2371) Wood, *De antiq. Oxon.*, p. 228; Sand., *De schism.*, l. i, p. 225.

(2372) *Hist. du div.*, t. III, p. 121, etc.

tous leurs efforts pour retirer cette conclusion, dressèrent un acte qui lui était tout contraire, et le déposèrent dans les archives. Pour les docteurs en droit, ils décidèrent hardiment que le Pape n'avait pu donner de dispense dans le cas proposé.

Pour ce qui est de plusieurs autres universités du royaume, dont on sollicita aussi les décisions, les sentiments y furent très-partagés (2373). La Faculté de théologie d'Angers prononça contre Henri VIII, et celle du droit fut pour lui. A Bourges au contraire, où Rebuffe et Alcia rendaient la jurisprudence très-florissante, cette Faculté fit une décision si bien motivée contre Henri, que ses partisans ne s'étudièrent qu'à la supprimer, et la théologie prononça en faveur de ce prince. On n'eut connaissance à Orléans que de la consultation des jurisconsultes, qui furent aussi pour Henri, et que toutes les Facultés de Toulouse imitèrent.

V. Les universités de Bologne, de Pavie, de Padoue et de Ferrare se laissèrent aussi corrompre par les solliciteurs munis d'argent que les scrupules de Henri VIII ne l'empêchaient pas de répandre en tout lieu (2374), et cette manœuvre honteuse excita tant d'indignation, que le célèbre Charles du Moulin, qu'on ne soupçonnera point de partialité en faveur des Papes, publia que les *angelots*, monnaie d'Angleterre, furent les moyens lumineux qui décidèrent tous les docteurs consultants. Les partisans mêmes du César adultère passèrent condamnation sur cet article, au moins très-longtemps.

En Espagne, en Flandre et dans toute l'Allemagne, aucune des universités n'opina pour ce prince, quoi qu'on eût fait briller aussi les *angelots* à leurs yeux. Le mépris éclatant qu'en fit, entre autres, l'université de Cologne, lui fit dédier, avec de grands éloges, par le docteur Pierre de Leyde, un *commentaire* sur le Maître des Sentences. « Comme rien n'a pu faire brèche à votre intégrité, leur dit-il, il n'est rien non plus qui puisse porter atteinte à votre autorité. Un puissant roi, qui avait asservi la doctrine même à la fortune, a cru par cette voie pouvoir aussi captiver vos suffrages; mais par le mépris courageux que vous avez fait de son or, ils ont acquis un si haut degré de prépondérance, que tous les autres sans eux sont plus qu'inutiles. »

Les protestants mêmes ne furent pas favorables au roi d'Angleterre, quelque intérêt qu'ils eussent à le ménager, particulièrement dans les conjonctures où ils se trouvaient. En présence des ambassadeurs qu'il avait envoyés en Allemagne pour se joindre à la ligue protestante, Mélanchthon décida ainsi, au nom des docteurs luthériens : « Nous ne pouvons pas être de votre avis, parce que nous sommes persuadés que la loi de ne pas épouser la femme de son frère est susceptible de dispense, sans croire cependant qu'elle soit abolie. » Bucer avait déjà donné la même décision, et sur le même principe, qui était précisément celui qui avait dirigé Clément VII dans la sentence définitive. Il n'y eut guère que Calvin qui, voulant à tout prix introduire en Angleterre sa secte naissante et peu considérable encore, fut pour Henri VIII; mais quel fond pouvait-on raisonnablement faire sur la décision d'un homme qui n'avait pas vingt-deux ans, qui d'ailleurs n'avait jamais étudié en théologie? Calvin même parut en quelque sorte rougir de son propre avis, qu'il affaiblit autant qu'il le put, sans choquer le prince, lui ajoutant que, parmi les choses fondées sur des raisons probables, il s'en trouvait beaucoup qu'il n'était pas expédient de mettre en pratique (2375).

VI. Par ce qui précède, on doit déjà être convaincu que la sentence de Clément VII contre le divorce d'Henri VIII était juste en soi, ou conforme aux vrais principes. Mais fut-elle expédiente! ne fut-elle pas trop précipitée, quoique différée depuis si longtemps? n'eût-il pas mieux valu attendre encore, et chercher le remède dans les ressources qui manquent rarement de s'offrir à la longanimité et aux ménagements de la prudence : autant de questions qui ont été posées et résolues contre le Pape par des auteurs mal instruits ou intéressés, qui ont laissé planer sur sa mémoire les reproches d'imprudence et de précipitation.

Or ce sont là de pures calomnies. On a vu si Clément VII n'usa point de longanimité et de patience! Ce qui a le plus contribué à le faire accuser de précipitation, c'est la mort prématurée de la reine Catherine, arrivée moins de deux ans après la sentence qui mit le sceau au schisme d'Angleterre. Mais depuis quand oublierait-on qu'on ne doit point juger les hommes sur des événements fortuits, et même tout à fait inespérés? D'ailleurs le parlement d'Angleterre avait fait, dès le 14 mars 1534, une défense sévère de reconnaître le Saint-Siége : or, l'excommunication que le Pape, au témoignage même de Voltaire, *ne put se dispenser de fulminer*, ne fut portée que le 24. Elle suivit donc plutôt qu'elle ne précéda le schisme.

En réalité, dit l'historien Lingard (2376), il importait peu que Clément VII eût prononcé pour ou contre Henri. Le dé était jeté. Au moment où l'évêque de Paris quittait le cabinet de Londres, les plus violents conseils commençaient à s'y faire entendre, et l'on y prenait la résolution d'élever dans le royaume une autre Eglise, indépendante et séparée. On permettait, à la vérité, au prélat de négocier avec le Pontife, mais en même temps on débattait et on approuvait, en parlement, les actes les plus dérogatoires aux droits du Pape; et le royaume était arraché à la communion de Rome, par l'au-

(2373) D'Argentr., t. II, p. 99 et suiv.
(2374) Bérault-Bercastel en cite des preuves, éd., ubi supra, t. IX, p. 111.
(2375) Burn., t. II, p. 143.
(2376) *Histoire d'Angleterre*, t. VI, p. 293.

torité législative, longtemps avant que la sentence portée par Clément fût parvenue à la connaissance de Henri.

L'historien anglais ajoute les lignes suivantes, qui viennent confirmer les observations que nous avons faites plus haut : « On croit généralement, sur l'autorité de Fra Paolo et de du Bellay, frère de l'évêque de Paris, que la séparation provint de la précipitation de Clément. Ils disent que le prélat demanda du temps pour recevoir la réponse de Henri, qu'il espérait être favorable ; qu'on lui refusa le court délai de six jours, et que, deux jours après la sentence, il arriva un courrier, porteur des dépêches les plus conciliantes. Il est certain que l'évêque attendait une réponse à sa lettre, et très-probable qu'il arriva un courrier après la sentence : mais 1° il est douteux qu'il ait demandé un délai jusqu'à l'arrivée du courrier ; car, dans la narration qu'il donne lui-même de ses démarches, il n'en fait aucune mention, et, au lieu de s'être rendu au consistoire pour le demander, il était certainement absent, et il se rendit ensuite auprès du Pape, afin de savoir le résultat ; 2° il est certain que la réponse portée par le courrier était défavorable, parce que toutes les actions de Henri, vers l'époque où il le dépêcha, prouvent sa détermination de se séparer entièrement de la communion papale ; 3° la sentence portée par Clément ne pouvait être cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des Papes dans le royaume, fut présenté à la chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé cinq jours avant l'arrivée du courrier à Rome, et reçut la sanction royale cinq jours après. L'approbation de la chambre des pairs est du 20 mars : le courrier était arrivé à Rome le 25, et la sanction du roi est du 30. Il n'est pas possible qu'une opération faite à Rome le 23 ait pu déterminer le roi à donner son assentiment le 30 (2377). »

Ainsi, il demeure évident, aux yeux de tout homme de bonne foi, que le Pape Clément VII ne mit point une précipitation intempestive dans ces douloureuses circonstances, et qu'il ne fit que se montrer imitateur des Pontifes romains, ses prédécesseurs, qui ont toujours été les gardiens de la morale, en faisant planer la règle des mœurs sur la tête des princes comme sur celle des particuliers.

VII. En définitive, la conduite du césar condamné fut celle d'un coupable qui cherche à étouffer ses remords en multipliant les excès qui les rendent plus vifs. Henri ayant su ce qui venait de se conclure à Rome, acheva de rompre toute correspondance avec le Siége apostolique, en abolit entièrement la puissance dans l'Angleterre, et se mit à exercer dans toute son étendue son nouvel office de chef souverain de l'Eglise anglicane. Il fit confirmer par son parlement la suppression des annates, du denier de saint Pierre, et généralement de toute redevance, ainsi que de toutes les expéditions de Bulles, délégations, procurations et dispenses émanées du Saint-Siége.

L'archevêque de Cantorbéry était autorisé à donner les dispenses, à charge de verser dans le trésor royal une partie de l'argent qu'elles produiraient. Il fut aussi déclaré que le Pape n'aurait aucune part à l'institution des évêques (2378). Cependant, par une inconséquence, seule capable de confondre l'auteur de ces attentats, on confirmait toutes les expéditions tirées de Rome jusque-là. En même temps, des commissaires envoyés de toute part exigèrent la signature du serment, par lequel on protestait que le roi était le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre ; que l'évêque de Rome n'avait pas plus d'autorité que les autres évêques ; qu'on renonçait à son obéissance, et qu'on n'aurait aucun égard à ses censures. Comme la plupart des Anglais avaient autant de vénération pour la reine Catherine et la princesse Marie, sa fille, que de mépris pour Anne de Boulen et sa race ambitieuse, Henri fit reconnaître par le même serment la loi, ou plutôt la subversion d'hérédité qu'il venait d'établir (2379).

Il n'est pas seulement clair comme le jour que Clément VII ne fut point la cause du schisme, et que Henri VIII le consomma de propos délibéré. Mais il faut aussi avouer qu'il n'est pas seul coupable. Il eut antérieurement des complices, et ces complices, n'hésitons pas à le dire, ce furent les évêques d'Angleterre. « Ce serait en effet une grave erreur de croire, dit un prélat, qu'en 1540 un grand royaume passa tout à coup, par la seule volonté de son roi, d'un catholicisme pur à un schisme complet. Une telle transformation peut bien être déterminée par l'action d'un homme ; mais il faut que précédemment elle ait été réellement opérée par le travail des siècles (2380) ; » et c'est effectivement ce qui eut lieu ici, comme nous le montrerons. *Voy.* l'article SCHISME D'ANGLETERRE.

VIII. En 1524, le 2 mai, Clément VII avait donné une bulle pour la réformation des abus qui régnaient en Italie. Il approuva ensuite l'institut des Théatins, des Capucins et des Barnabites. En 1533 il fit le voyage de Marseille, pour remettre à François Ier Catherine de Médicis, sa nièce, qui devait épouser le duc d'Orléans, connu depuis sous le nom de Henri II.

Mais une autre affaire préoccupa ce Pontife. Les maux occasionnés à la sainte Eglise par le protestantisme étaient si grands qu'on soupirait partout après un concile général, espérant, avec raison, qu'il y apporterait des remèdes efficaces. Clément VII y songeait,

(2377) Lingard, ibid., p. 293, *note*.
(2378) Burn., t. II, p. 200 ; *Act. pub. Angl.*, t. XIV, p. 487 et seq.
(2379) *Hist. du Div.*, t. I, p. 263.
(2380) Mgr Parisis, *Du silence et de la publicité* in-8°, 1845, p. 26.

quoi qu'en ait dit Fra-Paolo-Sarpi, qui suppose que ce Pape convoquait un concile, « parce qu'il craignait qu'on l'y déposât à cause de l'illégitimité de sa naissance et puis de son entrée simoniaque dans la Papauté. »

Or, un savant historien du concile de Trente, le cardinal Pallavicini, fait voir que tout ceci est faux, et voici les faits qu'il allègue (2381). Lorsque Clément VII, encore Jules de Médicis, dut être élevé au cardinalat, en 1513, la légitimité de sa naissance fut prouvée juridiquement par un acte de mariage clandestin contracté entre sa mère Fioretta et son père Julien de Médicis, qui fut assassiné dans une église de Florence en 1478. D'ailleurs Sarpi avoue lui-même qu'aucune loi n'exige pour la validité de l'élection du Pape que sa naissance soit légitime. Quant à la simonie, jamais elle n'a été reprochée à Clément VII par aucun de ses ennemis, et il en eut de très-violents, tel que le cardinal Pompée Colonne, qui, excommunié et dégradé comme rebelle, fut cause du sac de Rome par le connétable de Bourbon, et de la captivité du Pontife. *Voy.* n° I.

Il est vrai que Clément hésita à nommer un concile œcuménique. Mais ce fut par d'autres motifs que ceux que suppose Sarpi. Le Pape hésitait, parce que les souverains de l'Europe étaient en guerre les uns contre les autres; parce qu'il y avait à craindre que le mauvais esprit de Bâle ne se réveillât et ne vînt empirer le mal. Les protestants ne voulaient-ils pas, par exemple, que le Pape parût au concile, non plus comme chef de l'Eglise, mais comme simple évêque? Ce qui était se faire protestant avec eux.

IX. En 1530, de la diète d'Aubsbourg, où les protestants présentèrent leur fameuse confession (*Voy.* l'article CONFESSION D'AUGSBOURG), Charles-Quint pria le Pape, même de la part des protestants, d'indiquer le concile général, ainsi que la ville où il devait se réunir. Les protestants déclaraient vouloir s'y soumettre, et, en attendant, renoncer à leurs erreurs.

Fra-Paolo Sarpi suppose que Clément VII fit tout son possible pour éluder la demande. Or, nous avons la lettre autographe de ce Pape à l'empereur; il y expose d'abord les inconvénients que certains cardinaux trouvaient à l'assemblée d'un concile dans les circonstances présentes; lui, cependant, rassuré par la prudence et la fermeté de l'empereur, consent à cette assemblée et propose comme lieu le plus convenable la ville de Rome, ou bien Bologne, Plaisance et Mantoue. Dans ses réponses à cette lettre et à d'autres, l'empereur reconnaît que les inconvénients et les difficultés étaient très-graves; il en avait délibéré par lettres avec son frère, le roi des Romains, et les autres princes catholiques; tous ils persistaient néanmoins à croire que le concile était le remède unique et nécessaire pour la guérison de pareilles plaies : afin de lever les obstacles indiqués, il avait écrit au roi de France. Il finit par exposer au Pape le grave danger de tout retard, « n'ayant d'autre but, disait-il, que d'engager sa Sainteté, comme chef de l'Eglise chrétienne, auquel nous devons tous l'obéissance et la soumission, à prendre le parti qui assurera le mieux la gloire de notre souverain Maître, la guérison des maux de la chrétienté, la conservation de notre mère la sainte Eglise et du Siége apostolique. Sa Sainteté doit être assurée d'ailleurs que, pour l'heureuse issue du concile, l'empereur et le sérénissime roi, son frère, mettront à son service et leurs personnes et leurs états, comme il lui en a fait l'offre pour sa part, et comme il espère que le feront les autres rois et princes chrétiens, dès qu'ils auront connaissance de sa détermination. »

En conséquence de ces négociations, il y eut, le 28 novembre 1530, un consistoire où il fut décidé d'un consentement unanime, et par le Pape et par chacun des cardinaux, que le concile aurait lieu. Quant au siége du concile et aux autres circonstances, le tout fut remis à la prudence du Pape, qui déléguerait pour cette affaire une congrégation spéciale. Ainsi Clément VII coupa court à tout délai en ce qui le concernait, et, le premier décembre, il adressa un bref conçu en termes uniformes à tous les princes chrétiens (2382).

L'année suivante 1531, les affaires politiques se brouillèrent : l'empereur se vit menacé et par la ligue protestante de Smalcalde et par les Turcs, excités l'une et les autres par le roi de France. Le concile dut être différé. L'an 1532, nouvelle conférence à ce sujet entre l'empereur et le Pape, qui écrivit à tous les princes chrétiens pour convenir du temps et du lieu où le concile s'assemblerait. Ses lettres sont de janvier 1533.

Clément VII négociait encore de cette grande affaire, quand il mourut le 25 septembre 1534 (2383), laissant le Saint-Siége à Paul III, qui s'occupa sans retard et sans relâche du concile œcuménique et de la pacification entre les princes, notamment entre l'empereur et le roi de France. *Voy.* son article.

CLÉMENT VIII, Pape. Hippolyte Aldobrandini, était né à Fano, d'une famille originaire de Florence. Il avait étudié successivement à Rome, à Ferrare et à Bologne, où il

(2381) *Hist. du concile de Trente*, trad. publiée par M. l'abbé Migne, 3 vol. in-4°, 1844, t. II, chap. 10.

(2382) Le cardinal Pallavicini, *Hist. du concile de Trente*, l. III, c. 5.

(2383) Nous avons de Clément VII plusieurs lettres adressées aux rois de France, d'Angleterre et à des savants. Celles qu'il écrivit à Charles-Quint, et qui ont été recueillies sous ce titre : *Epistolæ Clementis VII ad Carolum V, altera Caroli V Clementi respondentis*, 1527, in-4°, sont rares et recherchées.

fut reçu docteur en droit. Son frère Jean étant devenu cardinal, il lui succéda comme auditeur de rote, accompagna le cardinal Alexandrin dans sa légation d'Espagne, fut fait cardinal par Sixte-Quint, grand pénitencier, légat en Pologne, et enfin il fut élu Pape à l'âge de cinquante-six ans, le 30 janvier 1592, après Innocent IX.

I. Lorsqu'il s'entendit proclamer, il se prosterna à terre, conjurant le Seigneur dont il allait être le vicaire de lui ôter la vie, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Eglise.

Il avait toujours été un modèle de vertu, et il le fut encore plus sur le Saint-Siége. Son premier soin fut de faire la visite pastorale de toutes les églises, de tous les monastères et lieux de piété à Rome : il adressa particulièrement, de vive voix et par écrit, des exhortations touchantes aux élèves du séminaire romain.

Dès les commencements de son Pontificat, une grande affaire lui incomba. Henri IV travaillait alors à monter sur le trône de France, et l'on y était fort divisé à son sujet. Clément craignait vivement que le calvinisme ne vînt à régner dans ce beau pays avec Henri IV. De son côté, ce joyeux chevalier désirait amener le Pape à le reconnaître. Il engagea donc Vivonne, marquis de Pisani, ancien ambassadeur de Henri III à Rome, et le cardinal de Gondi, à se rendre auprès de Clement VIII comme pour leurs propres affaires, mais dans le fait pour s'assurer si, lui Henri IV, en abjurant le protestantisme, obtiendrait l'absolution, et si le Saint-Siége révoquerait la sentence qui l'excluait à jamais du trône.

Clément VIII, qui voulait ménager Philippe II, roi d'Espagne, qu'on regardait comme le plus ferme appui du catholicisme à cette époque, — tant malheureusement on fut toujours porté à compter sur les princes *quibus non est salus!* — se refusa d'abord ostensiblement à la négociation, bien qu'au fond il désirait beaucoup la réconciliation de Henri. Celui-ci était pressé d'arriver à une solution, car il voyait se développer, parmi ceux qui l'avaient suivi, le tiers-parti qui voulait un roi catholique. Il disposa les choses de façon à ce que les royalistes et les ligueurs firent les fameuses conférences de Surène, en 1593, puis il abjura le protestantisme le 25 juillet à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges qui lui donna une absolution provisionnelle, en raison du danger de mort subite auquel il était particulièrement exposé pendant la guerre, sous condition, toutefois, qu'il recourrait au Pape, sitôt « que commodément faire se pourrait, pour le reconnaître et promettre d'obéir aux commandements justes et raisonnables de l'Eglise (2384). » La masse du peuple, si ardent pour la ligue contre le roi huguenot, se tourna vers Henri, dès qu'elle vit qu'il s'était fait catholique. Mais il y eut des lettres, des intrigues, des hésitations, et cela, disent des historiens, parce qu'on attendait la ratification du chef de l'Eglise.

Aussi Henri IV attachait-il une grande importance à son absolution; elle lui paraissait nécessaire pour le réhabiliter entièrement aux yeux du monde catholique, pour ôter tout prétexte aux ligueurs, et pour lui faire acheter à plus bas prix l'adhésion des chefs insurgés. C'est pourquoi il ne cessa d'entretenir auprès du Saint-Siége des négociateurs, tels que La Cielle, d'Ossat, le cardinal de Gondi et du Perron.

II. On a fait honneur à ces négociateurs de leur adresse, « tandis qu'au fond, dit un historien (2385), ils n'atteignirent que ce que le Pape désirait ardemment leur donner. » Voyons, en effet, ce que Clément VIII fit dans cette circonstance.

Ce Pontife sentait tout le poids de la domination des Espagnols sur l'Italie, et il se réjouissait de tous les succès qu'obtenait Henri, comme nourissant son espoir de rétablir l'équilibre politique en Europe. Quand il vit ces succès arrivés à ce point que le prince huguenot avait abjuré et qu'il était reconnu en France, il avertit l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne pouvait plus tarder, en conscience, à refuser une réconciliation qui lui était demandée, et que le moment était venu pour lui de consulter ses cardinaux. L'ambassadeur, qui se croyait sûr du sacré collége, dont la majorité était sous la dépendance de l'Espagne, donna son assentiment.

Aussitôt Clément VIII déclara que, dans une mesure de cette importance, il ne lui suffisait point d'obtenir le vote du consistoire ; que c'était seulement dans des conférences secrètes avec chacun des cardinaux qu'il sonderait réellement leur conscience et qu'il éclairerait la sienne. Il les appela effectivement les uns après les autres auprès de lui. Pendant plusieurs semaines, la cour pontificale fut occupée de ces conférences : personne cependant ne pouvait en connaître les résultats ou compter les suffrages. Enfin il assembla le sacré collége, et lui annonça que, d'après ses consultations secrètes, il s'était assuré que les deux tiers des cardinaux opinaient pour que le roi fût absous des censures, et reçu dans le sein de l'Eglise. Le cardinal Colonne voulut élever quelques objections ; mais le Pape lui imposa silence et déclara qu'il ne souffrirait pas de nouvelles délibérations.

Enfin le 16 septembre 1595, le Pape Clément VIII, accompagné de tous les cardinaux, à la réserve de deux, vint s'asseoir sur le trône qui lui avait été préparé sous le portique de Saint-Pierre. Les négociateurs français, d'Ossat et du Perron, en habit de simples prêtres, tenant en main la procuration du roi, présentèrent au secrétaire du Saint-Office la supplique que Henri IV adressait au Pape ; elle fut lue publiquement. Le secrétaire d'Etat, qui était assis au pied du trône, se levant alors, lut

(2384) Sismondi, t. XXI, p. 201.

(2385) Rohrbacher, t. XXIV, p. 674.

le décret du Pontife. Celui-ci ordonnait que Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre, après avoir abjuré toutes les hérésies qu'il professait autrefois, avoir accepté la pénitence publique qui lui serait imposée, et avoir accompli les conditions que lui dictait Sa Sainteté, serait absous des censures prononcées contre lui, et admis dans le sein de l'Eglise. Les principales de ces conditions étaient : le rétablissement du culte catholique dans la principauté de Béarn ; la fondation d'un certain nombre de monastères; la publication dans toute la France du concile de Trente, à l'exception cependant de celles de ses dispositions qui pourraient causer du trouble, et dont le Pape le dispenserait ; la consignation du jeune prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, entre les mains des Catholiques, pour être élevé par eux ; la restitution au clergé de ses biens, l'exclusion des hérétiques de tous les emplois, etc., etc.

A ces conditions politiques étaient jointes aussi des pénitences toutes spirituelles, en grand nombre. Les procureurs du roi, d'Ossat et du Perron, acceptèrent ces conditions par acte notarié ; puis, se mettant à genoux devant la basilique, ils abjurèrent à haute voix, au nom du roi, l'hérésie des huguenots, selon la formule qui leur fut présentée. Alors le grand-pénitencier toucha leurs têtes de sa baguette, en signe d'affranchissement, comme font encore les pénitenciers romains pour tous les pénitents qu'ils absolvent; leur absolution fut prononcée, les portes de la basilique furent ouvertes au son de toute l'artillerie et d'un bruyant orchestre, et les procureurs du roi, ayant revêtu leurs habits de prélats, assistèrent à la messe dans le banc habituellement réservé aux ambassadeurs de France. (2386).

III. Cette même année, 1595, Clément VIII eut un autre sujet de joie, mais qui ne fut que passager. Deux évêques russes vinrent prêter obédience au Saint-Siége, au nom du clergé de leur pays. Malheureusement, de retour chez eux, ils trouvèrent leurs Eglises plus obstinées que jamais dans le schisme. Une autre légation du patriarche d'Alexandrie eut des suites plus heureuses. Les députés abjurèrent entre les mains du Pape les erreurs des Grecs, et reconnurent la primauté de l'Eglise romaine.

La guerre de Bannez et du jésuite Molina, dont on peut fixer le commencement à cette époque, fit presque autant de bruit que celles des huguenots, auxquelles on les vit succéder. Clément VIII s'en émut, et le 10 janvier 1595, il adressa à l'inquisition de Castille, un bref, afin d'évoquer à Rome les questions agitées en Espagne, touchant l'accord de la grâce avec la liberté. Ce fut alors qu'il établit ces fameuses congrégations *De auxiliis*, ou *Des secours de la grâce*, composées de prélats et de docteurs distingués.

Ces congrégations commencèrent à s'assembler le 2 janvier 1598. Le Pape, qui avait cette affaire fort à cœur, assista en personne à toutes les conférences, toujours accompagné de quinze cardinaux. Il se donna beaucoup de soins pour faire terminer ces disputes, mais il n'eut pas le bonheur de les voir finir, et elles recommencèrent sous Paul V, son successeur. *Voy.* l'article GRACE (Disputes sur les questions de la).

IV. Pieux, libéral, charitable, Clément VIII consacrait tout son temps à Dieu et à son Eglise. A la vue des maux de la chrétienté, — et ils furent nombreux, — il ne cessait de prier, de gémir, de verser des larmes.

L'année du Jubilé séculaire 1660, il distribua trois cent mille écus en aumônes. Chaque jour il nourrissait des pauvres à sa table, dont il augmentait chaque année le nombre : il leur donnait lui-même à laver les mains, bénissait la table, et, après leur avoir versé à boire, s'asseyait lui-même à la sienne, d'où il leur envoyait ce qu'il avait de meilleur. Tous les jours, lorsqu'il n'était point empêché par la maladie, il offrait le saint sacrifice de la messe. Il jeûnait le mercredi, ne prenait le samedi que du pain et de l'eau rougie, portait le cilice, couchait sur la paille, visitant souvent les églises nu-pieds, surtout quand il s'agit de pacifier les troubles de la France (2387).

On ne sera pas surpris qu'un si pieux Pontife fût uni par l'amitié la plus tendre avec un saint, avec saint Philippe Néri, qui avait prédit sa promotion à la Papauté, et qui lui rendit un jour la santé dans la circonstance que voici :

Clément VIII souffrait si cruellement de la goutte aux mains, qu'il ne pouvait même supporter l'attouchement d'un linge. Voyant donc entrer le saint, que chaque fois il embrassait avec tendresse, il lui ordonne de n'approcher pas. Philippe entrant néanmoins dans le cabinet, le Pape lui crie : « Au moins ne me touchez pas ! — Ne craignez pas, saint Père, répliqua le saint : » au même temps il lui saisit la main droite qui souffrait le plus et la serre fortement. Au premier contact, le Pontife lui dit : « Continuez à toucher, car je sens un soulagement extrême. » La goutte avait disparu. Aussi Clément avait-il coutume de dire quand il était malade : « Je vois bien que père Philippe oublie de prier pour moi. »

V. Ce Pontife essaya plusieurs fois, aussi bien que Grégoire XIV, de faire accepter au saint la dignité de cardinal. Mais Philippe tourna toujours la chose en plaisanterie, sans qu'on pût jamais l'y amener.

Un jour, ce grand saint étant malade lui-même, écrivit ces lignes à Clément : « Très-saint Père, que suis-je pour que les cardi-

(2386) Sismondi, t. XXI, p. 342, 346 ; *Voy.* aussi César Cantu qui résume assez bien toutes les longues luttes de la Ligue, 2e édit. française de l'*Histoire universelle*, t. XV, 1855, pag. 231 et suiv.

(2387) Pallat., *Gesta Pontif. Rom.*, tom. III. *Clem. VIII*, n.° 19.

naux viennent chez moi? surtout, hier au soir, le cardinal de Cusa et celui de Médicis. Ce dernier, comme j'avais besoin d'un peu de manne, m'en fit donner deux onces de l'hôpital du Saint-Esprit, auquel il en a procuré une quantité très-considérable. Il resta chez moi jusqu'à la seconde heure de la nuit, disant tant de bien de Votre Sainteté, qu'il me semble avoir certainement outrepassé la mesure; car, à mon avis, un Souverain Pontife doit être transformé en l'humilité même. A la septième heure de la nuit, le Christ est venu à moi, et m'a restauré par le sacrement de son corps. Vous, au contraire, vous n'avez pas daigné une seule fois venir à notre église. Le Christ est Dieu et homme; cependant chaque fois que je veux, il vient à moi. Vous, au contraire, vous êtes seulement homme. Vous êtes né d'un homme sain et probe; lui, d'un Père Dieu; vous d'Agnésine, très sainte femme; lui, de la Vierge des vierges. J'aurais encore beaucoup à dire, si je voulais m'abandonner à la colère. J'ordonne à Votre Sainteté de condescendre à ce que je veux: qu'il me soit permis par vous d'agréger aux religieuses de la Tour-des-Miroirs la fille de Claude Néri, à qui vous avez promis depuis longtemps d'avoir soin de ses enfants. Or, il est d'un Souverain Pontife de garder sa parole. C'est pourquoi renvoyez-moi toute cette affaire, afin que, s'il en était besoin, je puisse user de votre autorité: d'autant plus que je connais avec certitude la vocation de la fille, et que je me prosterne très-humblement aux pieds de Votre Sainteté. »

Le Pape écrivit de sa main sur la même page: « Le Pontife dit que la première partie du billet sent un peu l'esprit d'ambition, puisque vous y faites parade des fréquentes visites que vous recevez des cardinaux; à moins que ce ne soit pour insinuer que ce sont des hommes pieux, ce dont personne ne doute. Que s'il n'est pas venu lui-même, c'est votre faute; car vous ne l'avez pas mérité, ayant refusé tant de fois la dignité de cardinal. Quant à ce que vous commandez, il y consent; que vous grondiez ces bonnes mères, comme vous avez coutume, fortement et d'autorité, si elles n'obéissent au premier mot. Par contre, il vous ordonne de nouveau de soigner votre santé, et de ne pas vous remettre, sans son avis, à entendre les confessions; enfin, quand vous recevrez le Seigneur, de prier tant pour lui que pour les nécessités permanentes de la république chrétienne (2388). »

VI. Encore une fois, une telle amitié fait l'éloge de Clément VIII. Au surplus, voici le portrait que nous en donne un historien protestant (2389); et, bien qu'il y ait dans ce tableau quelques traits déjà notés dans ce que nous avons dit plus haut, nous ne voulons rien en retrancher.

L'historien s'étend sur la famille Clément, il dit un mot de ses antécédents, et il ajoute: « Le nouveau Pape apporta dans l'exercice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les séances commençaient de bon matin; les audiences après midi: toutes les informations étaient reçues et examinées, toutes les dépêches lues et discutées; les raisons de droit étaient recherchées, les cas antérieurs comparés: le Pape se montrait souvent mieux instruit que les référendaires qui faisaient les rapports: il travaillait avec autant d'assiduité qu'auparavant, lorsqu'il était encore simple auditeur de rote: il ne consacrait pas moins d'attention aux détails de l'administration intérieure de l'Etat, aux relations personnelles, qu'à la politique européenne ou aux grands intérêts du pouvoir spirituel. On lui demandait où il trouvait son plaisir, il répondait: *A tout ou à rien.*

« Malgré toutes ces graves préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de la plus légère négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Tous les soirs Baronius entendait sa confession: tous les matins il célébrait lui-même la messe. Dans les premières années de son pontificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec lui, dans un de ses appartements, et il n'y avait pas à songer aux plaisirs de la table; de plus, il jeûnait le vendredi et le samedi. Quand il avait travaillé pendant toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait à faire venir quelques moines pieux ou les PP. de la *Vaticella*, afin de converser avec eux sur quelques profondes questions religieuses. La renommée de vertu, de piété, de vie exemplaire dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères habitudes, conservées même sous la tiare. Il le savait et il le voulait. C'est cette renommée même qui augmenta la considération de son pontificat. En tout, ce Pape procédait avec une circonspection très-éclairée. Il aimait le travail, et c'était précisément une de ces natures qui acquièrent de nouvelles forces par le travail. Lui aussi pouvait quelquefois se laisser emporter à des violences et à des reproches acerbes; cependant, quand il voyait qu'on restait silencieux devant la majesté de la papauté, et quand il lisait sur la physionomie la réponse muette et le chagrin des interlocuteurs, il rentrait aussitôt en lui-même et cherchait à réparer ses torts. On ne remarquait jamais dans sa personne que la plus parfaite convenance des sentiments et des manières, qui toujours s'accordaient avec l'idée d'un homme bon, pieux et sage. »

Clément VIII condamna les duels, ramena

(2388) *Vita 2 Philipp. Ner.*, c. 22, *Acta SS.*, 26 Maii.

(2389) Léopold Ranke, *Histoire de la Papauté pendant les* XVI et XVIIe *siècle*, trad. de M. Haiber, publiée par M. A. de Saint-Chéron, 4 vol. in-8°, 1838, t. III, p. 289, 291.

un grand nombre d'hérétiques au sein de l'Eglise, et ne contribua pas peu à la paix de Vervins, en 1598. Jamais Pape ne récompensa avec plus de soin les savants et les personnes de mérite : il éleva au cardinalat Baronius, Bellarmin, Tolet, d'Ossat, du Perron et plusieurs grands hommes (2390). Enfin il mourut comme il avait vécu, en saint, le 7 mars 1605, après un pontificat de treize ans un mois et quatre jours, ayant ainsi terminé le XVIe siècle, et inauguré le XVIIe. Il eut pour successeur Léon XI.

CLÉMENT IX, Pape. Jules Rospigliosi, né le 27 janvier 1600, à Pistoie, en Toscane, d'une des principales familles de cette ville et de cette province.

I. Le jeune Rospigliosi fit ses études d'humanité et de philosophie au collége romain, fut reçu docteur en droit civil et ecclésiastique dans l'université de Pise. Sa doctrine était rehaussée par la vertu, surtout par une grande charité pour les pauvres, charité qu'il avait puisée dans l'éducation de sa mère. Un moyen sûr d'obtenir du petit Jules ce qu'on voulait, c'était de lui promettre, comme prix de son obéissance, quelque monnaie pour les pauvres.

De retour à Rome, il se lia d'amitié avec les littérateurs et s'acquit une grande réputation par son élégance dans la poésie toscane, surtout la poésie dramatique. Urbain VIII, qui était lui-même un poëte distingué, le prit en affection et le fit entrer dans la carrière des charges ecclésiastiques, et finit par l'envoyer nonce en Espagne. A la mort d'Innocent X, les cardinaux l'élurent unanimement gouverneur de Rome.

Il fut créé cardinal par Alexandre VII, auquel il succéda le 21 juin 1669, aux applaudissements de toute l'Eglise. Le conclave avait duré seize jours : il eût été élu dès la première séance, mais il était si malade, qu'on ne savait pas s'il en reviendrait : il avait plus de soixante-dix ans.

II. Le nouveau Pape prit pour devise un pélican, avec cette épigraphe tout empreinte de l'esprit chrétien, et qui doit être l'unique règle des vrais disciples de Jésus-Christ : *Clément pour les autres, non pour soi.*

Ce qui occupa tout d'abord Clément IX, ce fut de diminuer les impôts du peuple : à cet effet, il institua une congrégation ou conseil pour aviser aux moyens. Il établit des fabriques de laines et d'étoffes, et rendit le commerce libre entre les provinces. Pour l'établissement de ses fabriques, il se servit de son frère Camille et de ses neveux : ce fut la seule prédilection qu'il leur témoigna ; car, pour donner, il n'avait de parents que les pauvres.

Deux jours par semaine, ce vénérable Pontife accordait audience à tous ceux qui se présentaient, et il écoutait chacun avec une douceur inaltérable. Il visitait fréquemment les hôpitaux et servait les malades de ses propres mains, quoique le plus souvent malade lui-même. Chaque jour, lorsque sa santé le lui permettait, il recevait à sa table douze pauvres pèlerins, et les servait avec tant de piété et d'humilité, que des hérétiques, d'une naissance considérable, se déguisèrent en pauvres pour en être témoins : ils en furent si touchés, qu'ils abjurèrent l'hérésie.

Dans ce concours journalier d'étrangers à Rome, il y avait quelquefois de jeunes nobles qui, prévenus par des gens mal intentionnés, ne voyaient de la cour romaine que le mal, et s'en retournaient dans leur pays avec des préjugés défavorables. Clément IX institua une société d'hommes choisis, qui s'attachaient à bien accueillir les jeunes étrangers et à leur faire voir ce qu'il y avait d'édifiant dans Rome.

La vigilance du Pontife fidèle s'étendit encore sur un autre point. D'après ses ordres on réunissait, deux fois par mois, les pauvres dans trois églises, où on les prêchait dans leur langue, et où on leur distribuait des secours. Quatre fois par an, à Pâques, à la Saint-Pierre, à l'Assomption de la très-sainte Vierge, et à la Toussaint, on les entendait en confession et on les communiait. Le Pape lui-même administrait le sacrement de pénitence dans l'église du Vatican.

III. Dès la première année de son pontificat (an 1667), Clément s'était hautement prononcé contre les doctrines jansénistes qui agitaient la France. Il avait condamné la traduction du Nouveau Testament, dit communément *de Mons*, ouvrage favori de Port-Royal, fait et refait, revu et refondu, travaillé en particulier, corrigé en commun, chef-d'œuvre, en un mot, de sa légion de savants. Clément en défendit la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, comme d'une version téméraire des livres saints, pernicieuse, éloignée de la Vulgate, et propre à séduire les simples.

Elle fut aussi condamnée par l'archevêque de Paris, par l'archevêque d'Embrun, par le cardinal Barberin, archevêque de Reims, par les évêques d'Evreux, d'Amiens ; et à mesure qu'elle pénétra dans les différents diocèses, par la plupart des évêques. Quelques-uns la déclarèrent aussi peu conforme au texte grec qu'à celui de la Vulgate, pleine d'additions et de changements arbitraires faits au texte latin, et conforme à la version de Genève en beaucoup de passages tournés de manière à favoriser le calvinisme. Le Pape proscrivit aussi *le Rituel d'Alet*, comme renfermant des opinions singulières, et des propositions fausses, dangereuses pour la pratique, erronées même, contraires aux observances communes de l'Eglise, et capables de conduire les fidèles aux erreurs déjà condamnées. La censure pontificale ne fit aucune impression sur l'évêque d'Alet ; jusqu'à sa mort (an 1668), *le Rituel* fait pour accréditer les nouvelles doctrines, fut observé dans son diocèse (2391).

IV. Cependant, malgré ces justes sévérités,

(2390) Feller *Dictionn. historique*, art. *Clément VIII*.

(2391) Bérault-Bercastel, édit. de l'abbé Robiano, 1855, t. XI, p. 477.

Clément IX amena les jansénistes de France à se soumettre, du moins extérieurement, aux décisions du Saint-Siége, touchant leurs erreurs. Il y eut, de sa part, sincère amour de la paix, désir ardent de voir rentrer les égarés; mais, de la part des sectaires, on peut dire qu'il n'y eut guère qu'une évolution nouvelle dans leurs habituelles tactiques. Voici, d'ailleurs, comment ils agirent en cette circonstance : on peut juger de la sincérité de leur conduite.

Les évêques de Beauvais, d'Angers, de Pamiers et d'Alet, qui avaient montré la plus grande opposition à la signature pure et simple du formulaire d'Alexandre VII (*Voy.* l'article de ce Pape, n° VI, t. I, col. 730, 731), voulant rentrer dans la communion du Saint-Siége, écrivirent à Clément IX qu'ils y avaient enfin souscrit, sans restriction ni exception quelconque (2392). Mais, malgré ces protestations, ils assemblèrent leurs synodes, où ils firent souscrire le formulaire avec la distinction expresse *du fait et du droit*, et ils en dressèrent des procès-verbaux qu'ils eurent soin de tenir secrets.

Cependant, dix-neuf autres évêques se joignirent à ces quatre prélats pour certifier au Pape la vérité de ce que ceux-ci lui avaient mandé. Clément IX faisant fond, tant sur ces témoignages divers que sur la parole du roi qui vint aussi engager le Pape à la paix, crut ne devoir plus révoquer en doute que les quatre évêques n'eussent rendu une obéissance entière, et souscrit le formulaire avec toute sincérité. Se tenant donc pour satisfait, il résolut de leur rendre ses bonnes grâces, et les honora, en 1669, d'un bref conçu dans les termes suivants :

« Vénérables frères, salut et bénédiction. Notre nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle vous nous mandez, avec de grandes marques de soumission, qu'en conformité de ce qui est prescrit par les lettres apostoliques emanées de nos prédécesseurs Innocent X et Alexandre VII, vous aviez souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire contenu dans les lettres du même Pape Alexandre. Et quoique à l'occasion de certains bruits qui avaient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis, à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque, étant très-fortement attaché aux constitutions de nos prédécesseurs); présentement toutefois, après les assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de France, touchant la véritable et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire, outre qu'ayant condamné sans aucune exception ou restriction, les cinq propositions, selon tous les sens où elles ont été condamnées par le Siége apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir renouveler en cela les erreurs que ce même Siége a condamnées : nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle; nous assurant que vous n'oublierez rien à l'avenir, pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles de la sincère obéissance et soumission que vous nous avez rendue en cette rencontre. »

C'était là un témoignage de bonté, et le Pape ne devait pas soupçonner que la démarche des évêques jansénistes cachait quelqu'arrière pensée. Il en était pourtant ainsi ! En effet, à peine cette réconciliation fut-elle rendue publique, que les quatre évêques et leurs partisans publièrent les procès-verbaux qu'ils avaient dérobés jusqu'alors à la connaissance du clergé; et ils en inférèrent que Clément IX, en se réconciliant avec eux, avait approuvé la signature avec la distinction du *droit et du fait*. C'est ce qu'on a appelé, bien faussement, comme on le voit, la *paix de Clément IX* (2393). Mais si, dans cette circonstance, les jansénistes donnèrent une nouvelle preuve que toutes leurs menées n'avaient pas d'autre but que de sauver toujours les erreurs proscrites, le Pape, par sa démarche conciliatrice, put du moins éclairer les âmes droites et sincères, et les préserver des piéges des sectaires, et ce résultat était de nature à dédommager un cœur aussi bon que le sien.

V. Une consolation sans mélange, pour Clément IX, fut de pacifier et de réorganiser les églises du Portugal. Depuis vingt-cinq ans elles n'avaient pas d'évêques. La cause en était à la révolution politique par laquelle le Portugal s'était soustrait à la domination de l'Espagne et s'était redonné un roi national (2394). Le monarque espagnol ayant été forcé, en 1668, de reconnaître l'indépendance du Portugal, le Pape s'empressa de pourvoir aux églises vacantes. *Voy.* l'article PORTUGAL (l'Église catholique en).

Clément IX se conciliait tellement l'affection des princes hérétiques, que, s'il eût vécu plus longtemps, il les aurait probablement ramenés à l'unité de l'Église. Ils arrivaient à Rome du fond de l'Allemagne, « pour vénérer, disaient-ils, ce Pontife tombé du ciel. » Le comte de Berkem, sur les frontières de la Hollande, abjura l'hérésie et embrassa la foi catholique. On garde encore au Vatican des lettres de ce Pape à Jules François, duc de Saxe, d'Angrie et de Westphalie, où il le loue extrêmement de

(2392) Feller, *Dictionnaire histor.*, art. *Clément IX*.

(2393) Il n'est pas possible, dit un historien, que les jansénistes « puissent nommer sans rougir la paix de Clément IX, et ce monument de leur confusion fait le sujet principal de leur triomphe. Pour le catholique au contraire, pour toute personne que l'erreur ou la prévention ne met pas en délire, la paix de Clément IX, par la seule histoire de ses préliminaires tortueux, ne passera jamais que pour le chef d'œuvre de la duplicité et de l'imposture. » (Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, édit. de l'abbé de Robiano, 1835, t. XI, p. 496.)

(2394) *Voy.* sur cette révolution, l'*Hist. univ.*, par les auteurs anglais, t. XXIX, ou *Hist. univ. mod.*, tom. XV, liv. XXI, chap. 2, sec. 9.

son zèle à propager la foi catholique en ces contrées (2395).

Ce pieux Pontife avait employé ce qui lui restait de son revenu à procurer des secours à l'île de Crète ou de Candie contre les Turcs. Ces secours consistaient en hommes et en argent. Il en procura aussi de la part de la France (2396), sous le commandement du duc de Beaufort. Malheureusement tous les efforts de Clément IX n'empêchèrent pas la perte de l'île. Elle fut enlevée aux Vénitiens par les Turcs, et cet événement causa tant de chagrin au Pape qu'il en mourut, le 9 décembre 1669. Ce fut le cardinal Altiéri qui lui succéda sous le nom de Clément X.

Quant à Clément IX, maltraité par les jansénistes, — et quel Pape n'ont-ils point calomnié? — Jugé avec une partialité révoltante par des historiens plus ou moins suspects (2397), il a néanmoins laissé une mémoire vénérée à cause de la modestie, de la douceur et de la charité qui lui étaient comme naturelles; et un historien non intéressé n'a pu s'empêcher de lui rendre ce témoignage: « Il édifia les peuples par la pureté de ses mœurs; il sut se défendre des piéges du népotisme; il gagna la confiance des princes par sa modération; il ne prit jamais le change dans les objets de sa sollicitude pastorale, et il porta dans les disputes de religion un esprit de paix (2398). »

CLÉMENT X, Pape, était romain, naquit le 13 juillet 1590, et se nommait Emile-Laurent Altiéri. Il fut fait cardinal par Clément IX son prédécesseur. Ce Pape, au lit de la mort, se hâta de le revêtir de la pourpre, et lorsqu'Altiéri vint le remercier de sa promotion, il lui dit: « Dieu vous destine pour être mon successeur; j'en ai quelque pressentiment. » Ceci nous est rapporté par Muratori.

La prédiction de Clément IX s'accomplit; Laurent Altiéri fut élu Pape le 29 avril 1670, après un conclave de quatre mois et quatre jours: il avait alors quatre-vingts ans, et prit le nom de Clément X. Voici comment un auteur protestant (2399) parle du pontificat de ce nouveau Pape:

« Les maximes gouvernementales de Clément IX furent suivies heureusement par Clément X. Il descendait de la famille romaine des Altiéri, et, quoique octogénaire, ne fut pas inactif dans ses affaires sans nombre. Comme il n'avait point de parents dans sa propre famille et qu'il ne voulait pas laisser s'éteindre cette ancienne maison, il adopta toute l'ancienne famille des Paluzzi, lui donna le nom d'Altiéri, avec le surnom de Népos ou Neveux, et lui céda les biens héréditaires de sa maison. Toutefois, encore qu'il distinguât ses nouveaux parents par des dignités importantes et par d'autres avantages, et qu'en particulier il employât utilement le nouveau cardinal Altiéri, comme son principal ministre, pour le soulager dans le gouvernement des affaires publiques, ce n'était cependant pas un népotisme onéreux à la chambre apostolique; même ses nouveaux parents n'étaient pas trop satisfaits de sa libéralité. Au contraire, il confirma la congrégation qui devait diminuer les impôts, quoiqu'il eût trouvé le trésor bien chargé de dettes. Il supprima le décime ecclésiastique, la guerre des Turcs étant terminée, et réduisit de moitié la taxe de la guerre. Il congédia les cuirassiers et les autres soldats levés par Innocent X, il retrancha toutes les dépenses superflues à la cour et dans l'état, et fit déposer au mont-de-piété tous les revenus qui tombaient dans la caisse privée du Pape, pour les employer aux besoins publics. Ce fut aussi une loi sage, par laquelle il déclara, l'an 1671, que le négoce en grand ne dérogeait point à la noblesse de ses états, et ne préjudicierait point à son honneur, pourvu qu'elle ne se mêlât point du petit commerce. »

En 1676, Clément X érigea en évêché l'Eglise de Québec. L'année précédente, 1675, il avait célébré le jubilé à Rome avec les cérémonies ordinaires. Comme l'Italie était alors en paix, il y eut un grand concours de pèlerins pour gagner les indulgences. On rapporte qu'il reçut un ambassadeur de Moscovie, qui venait proposer une ligue entre les princes chrétiens, pour secourir la Pologne contre les Turcs: il fut reçu convenablement, mais n'obtint pas ce qu'il désirait.

Clément X mourut accablé de vieillesse le 22 juillet 1670, ayant tenu le Saint-Siége six ans deux mois et ving-quatre jours. Ce Pontife, disent des auteurs non suspects (2400), « s'était distingué par sa bonté et sa douceur. »

CLÉMENT XI, Pape. Jean-François Albani d'Urbin, — tel était son nom de famille, — naquit à Besaro, le 22 juillet 1649, et se fit remarquer de bonne heure par de grandes vertus.

1. Elevé avec le plus grand soin au sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, son père veilla constamment à son éducation. Craignant de perdre de vue son fils en l'envoyant continuer ses études à Rome, ce père sage y alla lui-même fixer sa demeure.

Quand le jeune Albani parut ensuite dans le monde avec tous les avantages de la naissance, de la fortune, des talents, du physique même, car il était grand, avait l'œil vif et spirituel, le port noble, l'air ouvert et l'abord aimable, toutes ces qualités, funestes à l'innocence pour tant d'autres, ne servirent qu'à donner plus d'éclat et de

(2395) Rohrbacher, t. XXVI, p. 6.
(2396) Pallat. et Ciacon.
(2397) Entre autres Nodot.
(2398) *Hist. de Venise*, l. c., p. 111.
(2399) Schroeckh, professeur d'histoire à Vittemberg, *Histoire ecclés. depuis la réformation*, t. VI, p. 332.
(2400) Les Anglais, auteurs de l'*Histoire universelle*, édit. in-4°, t. XXXII; de l'*Histoire moderne*, t. XVIII, p. 613.

mérite à l'intégrité toujours irréprochable de ses mœurs.

Recherché par les compagnies les plus polies et les plus spirituelles, et même par la reine Catherine de Suède, qui rassemblait régulièrement chez elle, comme dans un nouveau lycée, tout ce que Rome contenait de citoyens et d'étrangers distingués par le rang et les talents, il fit admirer en lui une ouverture étonnante pour tous les genres de connaissances, un jugement solide, un goût exquis, une imagination brillante, une éloquence et des grâces qui firent déroger pour lui à la loi qu'on s'était faite de n'entendre aucun de ces académiciens qu'à son tour; et ce qui mérite incomparablement plus d'admiration, c'est la modestie sincère de celui qu'on admirait, le peu d'estime qu'il faisait de lui-même, et la haute considération qu'il marquait pour tous les autres, avec une simplicité qui les lui faisait regarder véritablement comme fort supérieurs à lui. Tels furent, non pas les exercices sérieux, mais les simples amusements de ses premières années, pendant lesquelles l'assiduité à la pratique des vertus de son âge, et bien au-dessus de son âge, en particulier la charité pour les pauvres, et tous les genres de bienfaisance qui étaient à sa portée, remplirent, avec l'étude, les longues journées que son goût pour l'ordre et le travail sut toujours se faire.

II. Albani embrassa l'état ecclésiastique à l'âge de vingt-un ans, et l'on vit le jeune abbé croître encore en vertus et dans l'amour de l'étude et des sciences, jusque-là qu'il trouva assez de temps sur ses autres occupations pour s'associer à l'abbé Lorengo, afin d'aider les Bollandistes par les plus humbles labeurs de copiste et d'interprète (2401).

Il ne tarda pas à s'élever dans la carrière ecclésiastique, et quand les Papes l'eurent fait successivement référendaire, consulteur du consistoire, gouverneur de Riéti, de Civita-Vecchia, de Sabine, son zèle pour la religion, son équité, son désintéressement, et surtout son amour pour les pauvres, qui fut toujours sa passion dominante, le rendirent si cher en tous lieux, qu'à chacun de ses changements c'était une affliction publique.

Devenu cardinal en 1690, malgré les obstacles qu'y mettait sa modestie, il ne changea rien à sa forme de vie ordinaire. Toujours également réglé dans ses mœurs, assidu à la prière, ainsi qu'au travail, et néanmoins accessible à tout le monde; attentif sur son domestique, rangé dans ses affaires, frugal, mais décent à sa table, propre, mais simple dans ses habits, dans ses meubles et ses équipages : et le désintéressement, qui met le prix à toutes ces vertus, jamais homme ne le poussa plus loin.

Ses talents, son esprit de conciliation et sa douceur éclatèrent dans plusieurs affaires importantes dans lesquelles il fut mêlé pendant son cardinalat; notamment dans l'affaire du quiétisme où il déploya tant d'habileté et se montra rempli d'une juste estime, d'une sincère admiration, d'une tendre amitié envers l'immortel archevêque de Cambrai. — *Voy.* les articles Fénelon, Quiétisme.

Institué légataire universel d'un riche prélat, le cardinal Albani employa, au vu et au su de tout le monde, cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refusa invinciblement une seconde abbaye qu'on voulait joindre à celle de Casamare qu'il avait, et que lui seul jugeait suffisante à ses besoins. Il ne reçut jamais aucun présent de personne, sans excepter les têtes couronnées, qui ne purent même faire tomber sur aucun de ses proches les témoignages effectifs de leur reconnaissance pour des services signalés qu'il leur avait rendus. Il étendait cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué d'encourir son indignation par une autre conduite. Il faisait cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissait les uns, habillait les autres, payait leur logement, et leur fournissait jusqu'aux moyens de rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'était pas possible d'imaginer d'où il tirait ces largesses inépuisables (2402).

III. Tel était le cardinal François Albani lorsque mourut le Pape Innocent XII, le 27 septembre 1700. Alors les affaires de l'Eglise étaient assez compliquées, et il y eut quelques embarras pour le choix du successeur de ce Pontife.

Les cardinaux, entrés au conclave, se divisaient, comme à l'ordinaire, en plusieurs partis. Enfin, ils finirent par s'accorder dans leurs suffrages sur quelqu'un qui ne désirait point, et encore moins attendait le souverain pontificat. Ce fut le cardinal Jean François Albani, qu'ils élirent d'une voix unanime, à cause du merveilleux assemblage de talents et de vertus, l'intégrité des mœurs, l'élévation de l'esprit, la science des lettres, la pratique des affaires, l'affabilité et la courtoisie avec lesquelles, comme nous venons de le voir, il avait toujours su gagner l'estime et l'affection de chacun.

Quand on lui eut fait connaître l'intention des membres du conclave, il fondit en larmes, tomba même malade, s'excusa sur son inhabileté et témoigna une répugnance non affectée pour ce fardeau, comme s'il eût eu un pressentiment des travaux qui vinrent effectivement l'accabler en quelque sorte pendant un pontificat de plus de vingt ans.

Parmi les raisons qu'il fit valoir pour détourner de lui la charge suprême, il insistait sur ce que, dans des temps aussi péril-

(2401) *Etudes sur la collection des Actes des Saints*, par dom Pitra, 1 vol. in-8°, 1850, p. 41.

(2402) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. LXXXIII, in princ.

leux et difficiles, il fallait pourvoir l'Eglise de Dieu d'un conducteur plus expérimenté et plus ferme. Qu'il parlât du fond de son cœur, les faits le démontrèrent, car il résista trois jours à consentir : ce que ne fait point celui qui aspire à la tiare, de peur que dans l'intervalle on ne change de pensée. Encore ne se résigna-t-il à accepter que quand les théologiens lui eurent fait voir qu'il était tenu d'acquiescer à la volonté de Dieu, manifestée par le consentement des électeurs, et qu'on ne lui eût donné la certitude que la cour de France n'était pas contraire à son exaltation. C'est que l'ambassadeur français s'était retiré à Sienne, à cause d'un différend qu'il avait eu avec les cardinaux chefs d'ordre du conclave.

Le cardinal Albani demeura donc unanimement élu Souverain Pontife, le 13 novembre 1700, fête de saint Clément, Pape et martyr, ce qui lui fit prendre le nom de Clément XI. Il n'avait point encore cinquante ans, et cette élection causa une joie extraordinaire dans Rome, parce que le cardinal Albani, élevé dans cette ville et aimé de chacun, promettait un glorieux pontificat : chacun se figurait avoir part aux dons de sa bienfaisance (2403).

IV. Aussitôt qu'il fut couronné, Clément XI commença par se prémunir contre l'écueil où avait échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres Pontifes. Son frère lui ayant été présenté avec sa famille : « Apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel ; vous n'avez plus en moi qu'un père commun, ainsi que le reste des fidèles. » Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, et surtout de recevoir aucun présent quelque pallié qu'il fût, et de quelque main qu'il pût venir ; d'aspirer eux-mêmes à aucune charge ; de prendre le titre de princes, comme on le prenait par le passé dans toutes les familles des Papes ; d'en exiger ni même recevoir les honneurs ; en un mot, de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut exécutée à la lettre. Ses neveux poursuivirent leurs études dans le collége où ils les avaient commencées, et demeurèrent confondus sans aucune distinction, avec la noblesse dont ils faisaient partie. L'éducation de sa nièce s'acheva de même dans le monastère où elle se trouvait, sans autre distinction que sa modestie, et la simplicité particulière de ses ajustements.

Pour sa propre conduite, le nouveau Pape se fit une règle de dire tous les jours la sainte Messe, et, à l'exemple de plusieurs saints, de se confesser aussi tous les jours. Il vivait si sobrement, que la dépense journalière de sa bouche n'excédait pas quinze sous de notre monnaie. Il usait de la même rigidité pour ce qui était du sommeil ; et tout son temps était distribué de manière à ne laisser aucun vide dans la journée, partagée sans réserve entre la prière et les devoirs du pontificat. S'il en interrompait quelquefois les occupations pénibles, c'était pour reprendre la lecture d'un saint docteur, pour aller puiser de nouvelles lumières dans l'oraison et attirer les bénédictions du ciel sur quelque sainte entreprise. Quand de loin en loin, et par des raisons de santé, il était obligé de prendre l'air, sa promenade consistait à visiter quelque église, où la charité et la piété formaient tout son délassement.

V. Et il était heureux, c'était une permission particulière et visible de la divine Providence, que le chef de l'Eglise fût tel à l'entrée d'un siècle où allaient s'élever tant d'orages...

La guerre de la succession d'Espagne entre la France et l'Autriche qui mit l'Europe en feu ; les sectes conjurées dans toutes les nations qui s'efforçaient de ravir par les traités ce qu'elles n'avaient jamais pu obtenir par les armes ; le dépérissement de la discipline, suite naturelle des guerres et des troubles ; la langueur du zèle et des bonnes œuvres, des missions et des progrès de l'Evangile chez les infidèles ; une des sectes les plus opiniâtres et les plus habiles à intriguer profitant des crises et des périls qui absorbaient l'attention de toutes les puissances pour se mettre hors de toute atteinte ; tant de périls auraient jeté l'Eglise dans les plus grands malheurs, si elle n'avait eu un chef en état de suffire à tous les genres de travaux et à ses fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI se gouverna si bien lui-même et l'Eglise avec lui, qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire durant son pontificat, et qu'elle étendit, au contraire, ses conquêtes sur les ennemis de la foi romaine, et jusqu'aux extrémités du monde sur ceux de Jésus-Christ.

Dans les querelles des princes, quoique ses vœux fussent pour la France, Clément XI ne cessa de se comporter en père commun de tous les Chrétiens. Quand il s'agit de la paix, pour l'avancement de laquelle il se donna des mouvements infinis, il déconcerta, par l'habileté des nonces qu'il choisit pour les congrès divers, et par la sagesse des instructions qu'il leur donna, tous les desseins et toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la religion catholique.

Déjà il avait enlevé à ce parti le comte palatin Léopold-Gustave. Il leur ravit encore le prince électoral de Saxe, depuis roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, et le fit rentrer dans l'ancienne religion de ses pères, aussi bien que le duc de Brunswick, et deux princesses ses filles. Il obtint du roi de Perse une entière liberté de prêcher l'Evangile dans toute l'étendue de ce royaume. Il mit fin à la diversité

(2403) Muratori, an. 1700.

d'opinions ou de pratiques qui divisait les missionnaires de la Chine avec un grand dommage pour la religion. — *Voy.* l'article Cérémonies chinoises. — Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, et dans la plupart des contrées infidèles. Enfin, comme l'hérésie de Jansénius remuait, brouillait et confondait tout en France, — et pour longtemps, hélas! — il la réprima par deux constitutions célèbres : la première, la bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705, par laquelle il déclare que, pour obéir aux décisions dogmatiques du Saint-Siége, ce n'est point assez de garder extérieurement le silence, si l'on n'y conforme la croyance de son esprit; la seconde, la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713, par laquelle il condamne cent et une propositions du P. Quesnel. *Voy.* les articles Cas de conscience et Jansénisme.

Et, tout en contrariant tant de passions, tant de préventions, tant de prétentions et d'intérêts, il rendit son nom vénérable et cher aux protestants et aux mahométans mêmes. La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur, et les répandit de toute part, avec une lettre qui lui était encore plus honorable. Le pacha d'Egypte dit en termes exprès, et laissa par écrit, qu'il n'enviait pour la gloire de l'Alcoran, qu'un chef aussi digne que celui qu'avaient les Chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus entêtés et peut-être plus haineux que les sectateurs de Luther et de Mahomet, les jansénistes sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères sur les qualités éminentes de ce Pontife, sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles; mais en le représentant comme un Pape asservi à quelques moines et à quelques prélats intrigants, qui le faisaient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance (2404). Grandes avaient été en effet les clameurs artificieuses des sectaires lors des deux actes de Clément XI, que nous venons de rappeler, et ils ne purent jamais les lui pardonner. Mais enfin le coup était porté : le serpent du jansénisme, comme toute autre hérésie, une fois frappé à la tête par la houlette du Souverain-Pasteur, put bien se plier et se replier en tout sens, infecter de son venin ceux qui le caressaient, il n'en fut pas moins frappé au cœur. *Voy.* l'article Jansénisme.

VI. Mais avant tous ces actes, une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta Clément XI, fut la clôture de la Porte Sainte, ou du Jubilé séculaire : cérémonie imposante dont il fit un sujet touchant d'édification.

Le conclave, ayant concouru avec le Jubilé, avait attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers de toute nation et de toute condition : mais sur la fin de l'année, les hôpitaux se trouvaient remplis de pauvres et de malades. Clément, avant de fermer la Porte Sainte, visita tous ces hospices, distribua quantité d'aumônes aux pauvres, consola les malades par de tendres exhortations, entendit les confessions d'un grand nombre comme aurait pu faire leur propre chapelain, leur administra les derniers sacrements, rassembla un même jour tous les pèlerins prêts à partir, leur distribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les essuya, les baisa, leur fit dresser plusieurs tables en sa présence, et durant tout le repas, il les servit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une bonté et un air d'intérêt qui attendrirent jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférents.

Ces beaux jours passés, Clément XI n'eut plus qu'à combattre toute sa vie, non-seulement contre les maladies politiques et morales de l'Europe, mais encore contre les maladies physiques de sa propre personne, contre l'asthme, contre des maux de poitrine et des jambes; plus d'une fois on craignit de le voir mourir, mais Dieu le conserva au gouvernail de son Eglise dans les temps les plus orageux pour la chrétienté (2405). A peine relevait-il d'une maladie, qu'il retournait plus ardent que jamais aux affaires et aux fonctions de son ministère, tant sacré que politique.

Mais il s'attachait surtout à ses devoirs de chef spirituel de l'Eglise, de Père commun des fidèles. C'est là principalement qu'il trouvait de la joie et de la consolation. Son attention principale, dit un de ses historiens (2406), était d'édifier tout le monde; il exigeait la même chose de tous ceux qui étaient employés à son service, et ils se conformaient si bien à ses volontés, qu'on ne trouvait rien de répréhensible en leurs personnes. Il se rendait assidûment dans les églises où il y avait des prières publiques, il y priait avec le peuple, et il n'omit jamais rien, non-seulement de ce qui convenait à un Pape, mais encore à un simple évêque.

Il renouvela le louable usage de saint Léon le Grand, de composer et de prononcer dans la basilique Vaticane, aux principales solennités, différentes homélies, qui sont des témoignages vivants auprès de la

(2404) Bérault Bercastel, loc. cit.

(2405) « La conservation de la vie de Clément XI, dit Bérault-Bercastel (t. X, p. 119 de l'édit. in-8°, 1843), au milieu de ses immenses travaux et de toutes ses infirmités, savoir trois hernies, un asthme violent et des jambes ouvertes de toutes parts, fournit une preuve nouvelle de la Providence de Dieu sur la sainte Eglise romaine, et spécialement d'une Providence attentive à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes Pontifes. » Observation dont l'histoire peut bien en effet vérifier la justesse, mais qu'il ne faudrait pourtant pas trop généraliser, car nous avons aussi des exemples de saints Pontifes qui ont siégé peu de temps sur la Chaire de saint Pierre.

(2406) *Histoire de Clément XI, Pape*, par Reboulet, 2 vol. in-4°, Avignon, 1752, t. I, p. 56.

postérité de son éloquence sacrée. « Grand mystère! s'écria-t-il le jour de Noël de l'an 1700, prodige étonnant de l'amour d'un Dieu! Sacrement ineffable de notre réconciliation! Courage donc, mes frères, vous à qui je ne puis maintenant donner des qualités plus convenables qu'en vous appelant, avec le Prince des apôtres, race choisie, assemblée qui joignez le sacerdoce à la royauté, courage, célébrons avec joie ce jour sacré, où les compagnons du désert ont produit le germe odoriférant d'Israël, où la Vérité est sortie de la terre, où la Justice a regardé du haut du ciel, où un Enfant nous est né, où un Fils nous a été donné, mais un Enfant qui ne peut être renfermé dans l'enceinte des cieux, mais un Fils unique du Père, et qui a voulu devenir Fils de l'homme pour nous faire enfants de Dieu.... Le Médiateur de Dieu et des hommes, le Père du siècle à venir, le Prince de paix Jésus-Christ est conçu et né d'une Vierge; ne nous laissons plus corrompre par l'attrait de la volupté, ni emporter par la colère, ni déchirer par l'envie, ni souiller enfin par quelque vice, ou quelque tache que ce puisse être. Ainsi le jour de la Naissance du Sauveur sera pour nous un jour de paix, mais de cette paix véritable, paix toute céleste sans laquelle la paix d'ici-bas que nous souhaitons avec tant d'empressement pour apporter le remède à nos maux ne peut subsister; et afin même que cette paix si désirée en terre nous soit accordée par Celui qui tient tout en paix dans le haut des cieux, commençons par obtenir la paix avec Dieu : cette paix que le monde ne peut donner, et que les anges ont annoncée cette nuit même aux hommes de bonne volonté. Cherchons-la, demandons-la, conservons-la, car celui qui de deux peuples n'en a fait qu'un, et qui est capable d'effacer nos péchés, et de perfectionner en nous ses dons, c'est celui-là même qui est notre véritable paix (2407). »

VII. Ami des littérateurs, promoteur des lettres et des beaux-arts, Clément XI augmenta le lustre de la peinture, de la statuaire et de l'architecture; il introduisit à Rome l'art des mosaïques, supérieurs en excellence aux anciens, et la fabrication des tapis, qui luttait avec les plus fins de Flandre. Il institua des prix pour la jeunesse studieuse, et orna de fabriques considérables Rome et d'autres endroits de l'Etat ecclésiastique (2408).

Il eut un soin particulier d'enrichir de nouveaux trésors la bibliothèque Vaticane, qui est la bibliothèque propre de l'Eglise romaine, et qui remonte jusqu'aux apôtres (2409). Ce précieux dépôt paraissait abondamment pourvu de manuscrits latins et grecs. Clément XI y ajouta des manuscrits hébreux, syriaques, samaritains, arabes, persans, turcs, égyptiens, éthiopiens, arméniens, ibériques et malabres. Le difficile était de les trouver; la Providence vint à son secours d'une manière inattendue, dans les personnes d'un religieux maronite, Gabriel Eva, et des deux Allemani, qui, dans les années 1706, 1707, 1715 et 1717, firent diverses expéditions littéraires en Orient et revinrent chargés de riches dépouilles.

Ce n'est pas tout. Comment ne rien dire des monuments innombrables de la bienfaisance de ce grand Pontife, monuments bâtis avec une magnificence et une solidité hors d'atteinte à l'injure et à l'oubli des temps? Tels sont, et l'hôpital Saint-Michel, où l'indigence, quel que soit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un soulagement toujours prompt (2410); et la maison des incorrigibles, où les familles trouvent à se décharger des sujets qui en font le tourment et l'opprobre; et la maison de Saint-Clément, qui sert de rempart à l'innocence des jeunes personnes du sexe; et l'hôpital de Sainte-Marthe, destiné aux domestiques du Vatican; et celle des clercs, où les ecclésiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce et des dangers du siècle; et l'hôpital des Ethiopiens, et l'hospice des prêtres arméniens, et celui des religieux maronites, et la maison des évêques de Mésopotamie, tous étrangers que des persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du Père commun des fidèles.

Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts et la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance si vastes et si sains, que Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port aussi commode que magnifique. Avant son pontificat, le cours des eaux publiques n'était pas moins négligé que le transport des grains : il fit réparer les aqueducs et les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien; et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il procura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues et comme empoisonnées ne portaient plus que la langueur et la mort. Il répara les chemins publics dans le Latium, dans la Sabine et dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières et de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, et quantité de forts con-

(2407) Traduction de l'abbé de Choisy, *Histoire de l'Eglise*, t. XI.

(2408) Muratori, an. 1721.

(2409) Nous espérons, s'il plaît à Dieu, donner ailleurs des détails sur ce riche et précieux dépôt.

(2410) Parmi les nombreuses *Institutions*, prodiges de la générosité des Papes et de la ville sainte, l'*hospice apostolique de Saint-Michel* brille au premier rang. Mgr Antonio Tosti, président de cet *hospice*, en a publié en 1832 une *Relation* étendue, et, en 1843, M. Drach a extrait de cette *Relation* une intéressante *Notice*, in-8° de 66 p., avec planches. *Voy.* sur tout ceci notre *Mémorial catholique*, t. II, p. 276-281.

tre les incursions des pirates et des infidèles.

Parlerons-nous des monuments religieux qu'il a ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui était comme la marque de son génie? Mais on ne peut que nommer les églises innombrables qui lui doivent son existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Egypte et l'Ethiopie, sans parler encore d'une vingtaine d'églises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome; et dans l'une de celle-ci, les seules statues des apôtres dans la basilique de Saint-Jean de Latran, lui coûtèrent plus de soixante et dix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu lui coûter la réparation du *Panthéon*, qu'il importait à l'Evangile d'éterniser, comme un monument de son triomphe sur la superstition de la superbe Rome, et de toutes les nations qu'elle avait subjuguées (2411).

VIII. Cet illustre Pontife, le premier de ce XVIII[e] siècle qui devait, au milieu de bien des douleurs, apporter aussi à l'Eglise quelques consolations, car elle ne laisse pas de recueillir des fruits dans chaque âge, Clément XI, disons-nous, mourut en saint, comme il avait constamment vécu depuis sa première jeunesse (2412).

Peu de jours avant sa mort, il paraît qu'il avait reçu de Dieu une connaissance distincte de ses derniers moments. Il fit appeler de la campagne un prélat qui avait beaucoup de part à sa confiance, et au premier abord, il lui dit du ton de la certitude: «Je touche aux derniers jours de ma vie, dans peu vous en serez convaincu par vos propres yeux.»

Sept jours après, le 17 mars 1721, Clément eut un accès de fièvre, avec une pesanteur de tête qui l'obligea de se coucher. Cependant les médecins lui assurèrent, mais sans le persuader, que sa maladie n'avait rien de sérieux. Dès le lendemain, ils en pensèrent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui était caché se produisit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugèrent mortel. On connaissait la foi du malade, on lui annonça sans détour le danger où il était, et il vit les approches de la mort en homme qui l'attendait. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de son exil. Dans le moment, il fit appeler son confesseur, et lui fit une confession générale de ses péchés, ou plutôt des imperfections de toute sa vie; ensuite, avec autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il fallait faire pour lui administrer les derniers sacrements, avec l'appareil de décence et toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cet auguste cérémonial, ce qu'il y eût de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier Pasteur, de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le cardinal Albani, son neveu, et lui tint ce discours: «Regardez-moi bien, et voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand que ce qui l'est aux yeux de Dieu même; n'aspirez jamais qu'à cette sainte et solide grandeur.»

La nuit du 18 au 19, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës et continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux cardinal Olivieri son parent, de la puissante protection de saint Joseph à l'égard des moribonds qui l'ont honoré pendant leur vie. «Je l'ai toujours regardé, lui dit-il, comme mon protecteur particulier auprès du Seigneur, et toute ma vie j'ai souhaité de mourir le jour de sa fête. On la célèbre aujourd'hui, et j'espère que dans peu mes vœux seront exaucés.» Ce furent là ses dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte et douce agonie, il expira paisiblement le 19 de mars 1721, dans la soixante-douzième année de son âge et la vingt-unième de son laborieux pontificat.

IX. Rome entière fut dans le deuil à la nouvelle de cette mort; toutes les familles que le Pape mettait à l'abri de la misère furent dans la consternation et toute la population versa des larmes.

C'est que Clément était véritablement aimé, et comment ne l'eût-il pas été? Jamais âme ne fut plus douce ni plus tendre que la sienne, ni plus généreuse, plus élevée, plus magnifique dans ses pieuses largesses. Sa charité envers les pauvres n'eut aucunes bornes. Dans une année de famine il nourrit à ses dépens huit mille pauvres venus à Rome de tout l'Etat ecclésiastique. Personne n'ignore les secours abondants qu'il envoya au saint évêque de Marseille (2413) lors de la terrible peste de 1720. — *Voy.* l'article BELZUNCE DE CASTELMORON, n° IV. — A sa mort on trouva une liste de plus de six cents familles qui subsistaient de ses aumônes secrètes, et on ne lui découvrit qu'une soixantaine d'écus, seul argent qui lui restait de plusieurs grosses sommes destinées à l'entretien des malheureux. Au reste, nous l'avons déjà dit (n° II) le désintéressement personnel, l'amour pour les pauvres, c'étaient là, avant son élection même, sa passion dominante, et dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il était transféré ailleurs, c'était une affliction publique parmi les pauvres qui le perdaient. Or, ces qualités n'avaient fait que s'accroître depuis son élévation, et plus il s'était trouvé élevé, plus il en avait fait

(2411) Bérault-Bercastel, édit. de l'abbé de Robiano, 1835, t. XII, p. 518 et suiv.

(2412) Lafiteau, *Vie de Clément XI*, liv. III, pag. 212 et suiv.; Reboulet, t. II, p. 256 et suiv.

(2413) Reboulet, *Histoire de Clément XI*, Pape, t. II, p. 221 et suiv.

sentir, autour de lui, les fruits précieux.

Il avait horreur des charmes de la grandeur, et méprisait le faste. On avait voulu, selon la coutume, et pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes actions, si dignes en effet de servir d'exemple aux Papes suivants. Il le défendit avec une émotion qui ne lui était pas ordinaire : « Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli, et pour mon propre honneur, il faut en perdre entièrement le souvenir. »

Ainsi dégagé de la gloire et de tous les faux biens du monde, Clément XI en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ses proches.

Il aimait tendrement son frère Horace Albani ; malgré cela il ne lui donna jamais aucune charge, aucun rang, aucune marque de distinction parmi la noblesse romaine. A peine assigna-t-il à son neveu Albani des revenus suffisants pour soutenir la dignité du cardinalat. Il le fit, à la vérité, camerlingue de l'Eglise romaine ; mais il ne lui en laissa que le titre et le fardeau, et supprima les émoluments dont les camerlingues avaient joui jusqu'alors. Quand il fut question de marier son neveu Alexandre avec la fille du comte Borromée, vice-roi de Naples, loin de concourir par ses largesses à grossir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de son propre argent le marquisat de Sorriane, sous la directe de l'Eglise romaine. Lorsque, près d'expirer, il demanda où étaient ses neveux : « L'un est à Vienne en Autriche, » répondit quelqu'un ; « Votre Sainteté ne voudrait-elle pas disposer en sa faveur d'une des deux places qui vaquent dans le Sacré Collége ? — Non, répliqua-t-il, vous savez que je l'aime avec quelque espèce de prédilection. Mais le seul bien que je lui souhaite en ce monde, c'est qu'il continue à vivre dans la crainte de Dieu. » Pour tout dire en un mot, et dans la plus exacte vérité, pendant près de vingt-un ans que dura son règne, il n'augmenta pas d'un sequin les revenus de sa famille. Ainsi fut gardé la loi qu'il s'était faite à l'entrée de son pontificat (n° IV), de ne jamais rien accorder à la chair et au sang. Or, quelles vertus ne suppose pas celle qui triomphe du népotisme, ce malheureux vice qui a flétri sous la tiare tant de vertus d'ailleurs incorruptibles !

X. Maître absolu de tous ses mouvements, Clément savait peindre jusque dans ses yeux tous les sentiments qu'il voulait qu'on y lût. D'ailleurs il n'était jamais plus impénétrable que lorsqu'on croyait le bien pénétrer. Aucun prince ne sut mieux que lui l'art d'allier la majesté de la charge suprême avec la douceur d'un père. Sa seule présence lui conciliait le respect des grands et l'amour des peuples.

Il avait le talent de bien dire et de bien écrire. Les excellents ouvrages qu'on a de lui (2414) marquent assez quelles étaient l'étendue de ses connaissances, la pénétration de ses lumières, la netteté de ses idées, la force et l'énergie de ses expressions. Mais ce qu'on n'a pu imprimer avec ses discours, c'est cette grâce et cette dignité avec lesquelles il les prononçait.

Enfin, — car nous ne pouvons tout dire, — on n'a pu adresser qu'un reproche à notre saint et grand Pontife ; c'était son unique défaut, si même c'en est un, vu la source d'où il venait ; c'est cette indécision qui le retenait quelquefois au moment de prendre un parti ; et tout le monde convient qu'elle ne provenait que du peu de confiance qu'il avait en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avait fait refuser presque invinciblement le pontificat ; savoir qu'il manquait de toutes les qualités nécessaires à un bon Pape. Il le répétait à toutes les personnes dont il demandait les conseils, et leur disait, pour rassurer leur modestie, qu'il n'y avait point de fidèles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Eglise. Tous les malheurs qui arrivaient à la religion, il les attribuait à son peu de capacité et de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémissait sans cesse devant Dieu. Bien souvent on l'a trouvé répandant au pied de son oratoire des torrents de larmes sur son insuffisance et son indignité, comme sur la cause principale de ces événements malheureux. En un mot, l'humilité, mère et gardienne de toutes les vertus, était si parfaite en lui, que le cardinal Tolomeï disait en toute rencontre : « Clément XI est estimable par bien des endroits ; mais il est admirable par le souverain mépris qu'il a de lui-même. » C'était un saint qui appréciait un autre saint.

Tel fut, selon le témoignage de ses œuvres et de tous ses contemporains orthodoxes, le Pontife si dénigré (2415) par la secte qu'il a combattue. Ses talents et ses vertus méritaient un plus heureux règne ; si toutefois un règne n'est pas plus heureux par le bonheur que l'on a de correspondre à sa vocation en défendant la cause de la vérité et de la justice, afin de ménager le triomphe de l'Eglise, qu'en jouissant soi-même de biens présents qu'il est toujours plus glorieux de préparer aux autres en en jetant

(2414) Le *Bullaire* de Clement XI fut publié en 1718, in-fol., et ses *Harangues consistoriales*, en 1722, aussi in-folio. Tous ses ouvrages ont été recueillis et publiés par son neveu, le cardinal Albani, 2 vol. in-fol., Rome, 1729. La *Vie de Clément XI* est en tête de ce recueil.

(2415) Les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* n'ont pu s'empêcher de lui rendre souvent hommage, bien que leur langage soit contenu. Ils terminent ce qu'ils disent de Clément XI par ces lignes, qui sont un éloge : « Quelque soin qu'il prît de se ménager entre les puissances qui étaient en guerre au sujet de la succession d'Espagne, il eut le malheur de se voir brouillé avec tous les partis. La constitution *Unigenitus* lui causa bien des chagrins par son inflexibilité. D'ailleurs il aimait les sciences et ceux qui s'y appliquaient ; mais les malheurs des temps furent contraires à ses bons desseins à cet égard. » (*Hist. univ.*, t. XXXII ; tom. XVIII de l'*Hist. mod.*, p. 642.)

les semences qui doivent germer dans l'avenir!

CLEMENT XII, Pape, successeur de Benoît XIII, était d'une des familles les plus considérables de Florence, la même qui a produit saint André Corsini, évêque de Fiésole. Il étudia le droit à Florence, à Rome, et particulièrement à Pise, où il fut reçu docteur. A Rome, il se donna tout entier à l'état ecclésiastique, devint clerc de la chambre apostolique, dont Innocent XII le nomma trésorier en 1696. Dans cet emploi, il se montra généreux et désintéressé.

Dix ans après, Laurent Corsini fut nommé cardinal, et prit part à beaucoup de congrégations et d'affaires : il était reconnu pour un ami des sciences et des lettres. Devenu Pape, le 12 juillet 1730, il prit le nom de Clément XII.

I. Malgré son âge déjà avancé (il avait soixante et dix-huit ans), Clément XII voulut être informé de tout et exécuter tout par lui-même.

Un de ses premiers actes fut le jugement du cardinal Coscia, dont le peuple romain avait assailli la maison à la mort de Benoît XIII, et qui avait été contraint de s'enfuir à Naples. — *Voy.* son article.— Ensuite Clément XII eut la gloire de calmer une révolution politique excitée par le cardinal Jules Albéroni.

Ce fameux cardinal, qui, ministre d'Espagne, remuait toute l'Europe, fut nommé légat de Ravenne en 1738. Aussitôt il entreprit d'incorporer aux Etats du Pape la république de Saint-Marin, qui y était enclavée. Cette république, qui reconnaît le Saint-Siége pour suzerain et protecteur, est un des plus anciens Etats de l'Europe, mais un des plus petits. Or, une discussion avait éclaté entre le conseil municipal et les bourgeois. Plusieurs de ceux-ci accusèrent leurs magistrats de gouverner arbitrairement et de violer l'ancienne constitution : ils implorèrent l'intervention du Pape, leur protecteur. Albéroni leur fit entendre qu'il était facile d'assujettir Saint-Marin avec fort peu de troupes : triste conseil d'une politique tout humaine et d'autant plus déplorable qu'il venait d'un cardinal.

Heureusement Clément XII fut plus sage, plus équitable et plus modéré que son ministre. Il donna seulement commission au cardinal de faire prêter serment de fidélité à la ville, supposé que la majorité de Saint-Marin fût disposée à reconnaître sa souveraineté. L'impétueux Albéroni outrepassa ses ordres de beaucoup. Ne songeant pas à sa position, il ne craignit point d'entrer dans la ville de Saint-Marin avec deux cents cavaliers, contraignit presque chacun à jurer fidélité au Pape, nomma un gouverneur et constitua tout le gouvernement suivant son bon plaisir, se comportant plus en despote qu'en prêtre et ministre du vicaire du Dieu de paix et d'amour!

Cependant beaucoup d'habitants refusèrent de jurer, d'autres s'enfuirent; leurs biens furent pillés en partie. Très-mécontent de ces violences, Clément XII en fit de vifs reproches à son légat et envoya un commissaire pour entendre la libre déclaration des habitants, révoquer tout ce qui avait été fait contre les intentions du Pape, et garantir les citoyens contre l'oppression du conseil municipal. Le commissaire ayant trouvé que peu d'habitants souhaitaient devenir sujets du Pape, les rétablit dans toute la jouissance de leur ancienne situation, et Clément XII, respectant leur liberté, et se montrant vrai Père spirituel, confirma cette ordonnance (2416). Ainsi fut rétablie la paix, qu'une politique toute mondaine et n'ayant pour mobile que la force brutale n'avait pu parvenir à établir.

II. Durant son pontificat, Clément XII donna un grand nombre de bulles et de brefs qui regardent toutes sortes d'affaires et de pays; en Europe, en Afrique et en Asie.

Parmi tous ces actes, il y en a de bien remarquables, entre autres une bulle du 9 juillet 1732, et un bref du 13 juillet 1735. Le luthéranisme avait prévalu en Saxe, et le calvinisme dans le Palatinat, par la connivence des deux électeurs respectifs. Au commencement du XVIIIe siècle, l'électeur de Saxe et l'électeur Palatin quittèrent la moderne hérésie des deux apostats, pour revenir à la foi perpétuelle de tous les siècles, à la foi de leurs ancêtres, Charlemagne, Witikind, les saints Henri et les Othons; à la foi prêchée par saint Boniface, saint Kilien, saint Corbinien, saint Burcard, saint Sturnes, saint Lul, saint Willehade, saint Suitbert, saint Ludger, saint Anscaire, saint Rembert.

Le Pape Clément XII pouvait croire que les peuples de la Saxe et du Palatinat, qui avaient suivi leurs princes dans l'égarement, les suivraient aussi dans le retour. Pour en aplanir un des plus grands obstacles, il annonça à ceux qui s'étaient déjà convertis et à ceux qui se convertiraient encore, que l'Eglise catholique, comme une tendre mère, leur faisait remise et don de tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient acquis par suite de la révolution religieuse. Dans sa constitution du 9 juillet 1732, Clément XII déclare qu'en ceci il marche sur les traces de plusieurs de ses prédécesseurs et remplit les intentions de Clément XI, à lui bien connues (2417).

En 1736, Léopold, archevêque de Salzbourg, de concert avec son chapitre, fonda dans son diocèse plusieurs missions, desservies par les Augustins, les Capucins, les Bénédictins et les Récollets. Il leur donna des règlements qui furent approuvés par la Propagande et par Clément XII, en janvier 1739.

Dès l'année 1733, le même Pontife autorisa les religieux des écoles pies, établies à

(2416) Guarnacci, l. c.

(2417) *Bullar. rom.*

Wilna en Lithuanie, à enseigner aux enfants, non-seulement les connaissances élémentaires, mais encore les sciences plus relevées. On sait quelle part Clément XII prit à la solution de la controverse célèbre des Jésuites et des autres missionnaires au sujet des cérémonies chinoises. Nous avons parlé de ceci ailleurs (*Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES, n° IX); mais c'est ici le lieu de dire un mot d'une solution plus radicale encore, qu'imagina un prêtre de Naples, Matthieu Ripa.

Cette solution, suivant lui, était de former pour la Chine un clergé indigène. Voici comment il raisonnait : Pour évangéliser l'immense population de la Chine, ce ne serait pas assez de tout le clergé d'Italie. Cependant, depuis que la Chine est ouverte à l'Evangile, à peine peut-on compter cinq cents missionnaires qui y soient entrés successivement. Puis, dans un moment de persécution, ce qui n'est pas rare, les Européens sont trop faciles à reconnaître à leur accent et à leur figure. Ainsi, dans la récente persécution de Yiong-tching, tous les missionnaires européens furent relégués à Canton. Un seul évêque, Lopez, de l'ordre de Saint-Dominique, put échapper à l'édit, parce qu'il était Chinois de naissance. N'étant pas connu comme prêtre, il resta libre et parcourut librement les diverses missions, privées de toute autre assistance. Matthieu Ripa conclut que le meilleur remède serait la formation d'un clergé indigène, et il s'occupa de fonder une congrégation dont le but principal fut de former des missionnaires nationaux pour la Chine et pour l'Inde.

Le Pape Clément XI ayant eu connaissance de ce projet, écrivit à la Propagande que c'était l'unique moyen pour bien établir la religion dans le vaste empire de la Chine, et pour, d'étrangère, l'y rendre nationale. Matthieu Ripa établit sa congrégation à Naples, sous le nom de *Sainte Famille de Jésus-Christ*, et, d'après l'avis du Saint-Siége, lui donna pour règles celles des Oratoriens de Saint-Philippe Néri. Clément XII, par ses lettres du 7 avril 1732, 22 mars 1736, 14 mars 1738, confirma la nouvelle congrégation et lui communiqua tous les priviléges des Oratoriens et de la Propagande (2418).

III. Clément XII fonda aussi en Sicile un séminaire spécial pour les Catholiques du rite grec. En 1732, il accorda un Jubilé particulier à l'Irlande; l'année suivante, il érigea les Capucins de ce royaume, et plus tard les Carmes, en province nouvelle. En 1738, il autorisa les missionnaires Franciscains du Maroc d'avoir un procureur à Madrid, pour solliciter les aumônes et les protections nécessaires dans les fréquentes persécutions que leur suscitaient les barbaresques d'Afrique.

Dans le Mont-Liban, antique retraite du prophète Elie et de ses disciples, il y avait un grand nombre de monastères, les uns de Maronites ou Syriens indigènes, les autres de Grecs melchites. Les uns et les autres avaient un monastère à Rome, où ils envoyaient leurs meilleurs sujets, pour s'y perfectionner dans la piété et les études, et revenir dans leur patrie en qualité de missionnaires apostoliques. Outre quelques monastères indépendants les uns des autres, les religieux maronites formaient deux congrégations; l'une plus ancienne, de Saint-Elisée ou du Mont-Liban; l'autre de Saint-Isaïe : toutes deux sous la règle de Saint-Antoine, patriarche de la vie monastique en Egypte.

Tous ces religieux étaient cordialement unis et soumis à l'Eglise romaine. Michel d'Eden, abbé général de la congrégation du Mont-Liban ou de Saint-Elisée, supplia le Pape d'en confirmer les règles et constitutions : Clément XII le fit par une bulle du 31 mars 1732. Un concile national ayant ordonné à tous les religieux maronites de faire approuver leurs constitutions par le Saint-Siége, la congrégation de Saint-Isaïe en demanda la confirmation expresse à Clément XII, qui l'accorda par une lettre du 17 janvier 1740. Par une autre du 14 septembre 1739, il avait confirmé les règles des moines melchites de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste au Mont-Liban, spécialement pour leur monastère à Rome. *Voy.* l'article MARONITES (Etat du catholicisme chez les).

IV. Malgré toutes les affaires importantes qui absorbaient la sollicitude de Clément XII, il put néanmoins songer aux sciences qu'il aimait. Ce fut lui qui envoya en Orient le savant maronite Joseph Assémani, qui, après un voyage de près de trois ans, en rapporta une foule de manuscrits et de médailles pour la bibliothèque Vaticane.

Clément enrichit beaucoup cette bibliothèque, et fonda aussi dans le palais du Vatican une imprimerie orientale, d'où sortirent bien des ouvrages importants.

Tout en songeant aux intérêts des lettres, tout en veillant au salut des fidèles sur la terre, Clément n'oublia point ceux du purgatoire. Par un bref du 14 août 1736, il accorde à tous les fidèles chrétiens cent jours d'indulgence, chaque fois que, la nuit, au son de la cloche, ils réciteront dévotement à genoux, pour les fidèles trépassés, un *De profundis* ou bien un *Pater* et un *Ave*, avec le verset *Requiem æternam dona eis, Domine*, etc.; et, de plus, une indulgence plénière à ceux qui suivront cette pratique pendant un an. D'un autre côté, il béatifia ou canonisa plusieurs saints personnages, notamment saint Vincent de Paul, dont il relève en particulier le zèle contre l'hérésie jansénienne.

Enfin ce bon et illustre Pontife mourut le 6 février 1740, après dix ans de règne, étant âgé de près de quatre-vingt-huit ans. Le peuple romain lui érigea une statue de bronze, qui fut placée dans une des salles

(2418) *Bullar. magn.*

du Capitole. C'est qu'il n'avait cessé de lui faire du bien pendant le cours de son pontificat, troublé d'ailleurs par les guerres dont l'Italie était alors le théâtre. Clément XII eut pour successeur Benoît XIV.

CLEMENT XIII, successeur de Benoît XIV et prédécesseur de Clément XIV, ne tint le Saint-Siége que pendant onze ans; mais ne le tint pas sans profit et sans gloire pour la sainte Eglise, au milieu des obstacles qu'il eut à surmonter, des luttes qu'il eut à soutenir; car, entre autres malheurs de son règne, ce fut sous Clément XIII que commença le drame qui se dénoua sous Clément XIV par l'abolition des Jésuites.

I. Charles Rezzonico, né à Venise en 1693, cardinal en 1737 et évêque de Padoue en 1753, fut élu Pape le 5 juillet 1758 et prit le nom de Clément XIII. Ce choix d'un cardinal vénitien surprit dans un moment de rupture déclarée entre la cour de Rome et la république de Venise. La réputation du nouveau Pape explique cette préférence, et il en était digne par ses vertus et par un zèle des plus remarquables pour le bien de la religion.

Parmi les lettres de son *Bullaire*, qui sont au nombre de sept cents, il y en a de très-importantes. Dans plusieurs il déplore les haines si violentes alors contre les Jésuites et les efforts que faisait pour les expulser une faction impie et qui n'en voulait, au fond, qu'à l'Eglise. A l'exemple du concile de Trente, Clément XIII justifia et confirma la Compagnie de Jésus par sa bulle *Apostolicum* du mois de janvier 1765, et qui eut un grand retentissement (2419) : il encouragea, il consola même les évêques qui partageaient ses alarmes, et cela, non pas qu'il crût que la suppression des Jésuites dût être une ruine absolue, irrémédiable pour l'Eglise, mais seulement un désastre, un échec, une humiliation profonde, une rude épreuve dont elle ne pourrait sortir qu'après des pertes et des souffrances immenses.

On ne saurait douter que Clément XIII (2420) envisageât autrement cette question : « En confirmant par notre Constitution, écrivait-il le 9 septembre 1765, à l'évêque d'Orthone, l'Institut de la Compagnie de Jésus, nous avons moins cherché à défendre cet Ordre religieux qu'à défendre le jugement et l'honneur du Siége apostolique et de l'Eglise universelle. » Toute sa vie et tous ses actes dans cette affaire confirment cette déclaration, ainsi que nous le verrons ailleurs. *Voy* l'article Jésuites (Historique de la suppression des).

Ce Pontife encouragea aussi les évêques qui s'efforçaient d'opposer une digue aux mauvais livres qui pullulaient alors. Lui-même en condamna plusieurs, et notamment le livre *De l'esprit* par le philosophe Helvétius, *l'Emile* de Jean-Jacques et l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire* raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc. (2421) La Constitution qui condamne cette volumineuse compilation, véritable arsenal de l'impiété alors, mérite surtout notre attention : elle est datée du 3 septembre 1759.

Le Pontife en reproduit d'abord exactement le titre, et dit que — dès son apparition, la Congrégation de l'Index, l'ayant examinée, l'a mis au nombre des livres prohibés par un décret du 5 mars 1759. Cependant quelques-uns avaient pensé qu'il serait utile à la science et même à la religion de retrancher de cet ouvrage les erreurs qui y fourmillent et d'en donner une nouvelle édition corrigée. Mais, ajoute Clément XIII, « le venin répandu et insinué dans l'ouvrage entier n'était pas de nature à être dissipé par un léger antidote; c'est en vain qu'ils y ont employé leurs soins et leur travail; il a été reconnu que la lecture de cet ouvrage serait encore dangereuse et nuisible, qu'il n'a pas été suffisamment corrigé et expurgé. De nouvelles plaintes contre les deux éditions ont été déférées à notre Siége apostolique. Leur gravité, l'importance de leur objet appellent notre vigilance et l'exercice de notre autorité. D'abord nous gémissons profondément dans l'amertume de notre cœur d'être déjà arrivés à ces temps prédits par le Sauveur, où la charité est refroidie, les mœurs se pervertissent, la licence effrénée de philosopher et d'écrire produit un déluge de doctrines fausses et impies; la foi même, et la révélation divine qui est son appui, est attaquée avec la plus affreuse impudence. Non-seulement on se rend coupable d'incrédulité, mais encore elle est enseignée publiquement à découvert; elle se propage tellement au loin que s'il était possible, l'Eglise qui doit exister jusqu'à la consommation des siècles selon Jésus-Christ serait renversée jusqu'à ses fondements par les doctrines des hommes impies, et disparaîtrait. Car étant cette ville forte décrite par Isaïe, entourée, selon l'explication de saint Jérôme, *d'un mur de bonnes œuvres et de l'avant-mur d'une vraie foi*, la perversité des mœurs et les nouvelles doctrines s'efforcent de renverser et de dissiper son mur et son avant-mur, cette double fortification de la foi et des mœurs. Mais nous, qui sommes

(2419) *Voy.* les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le* XVIIIe *siècle*, par Picot, 3e édit., augmentée, 1855, t. IV, p. 148 et suiv.

(2420) Ce pontife a trouvé un biographe éloquent dans le R. P. Ravignan : *Clément XIII et Clément XIV*, 2 vol. in-8°, 1854; en même temps qu'un historien, M. l'abbé Guettée, dont nous avons déjà eu occasion de relever plus d'une appréciation injuste et passionnée, est venu montrer de fâcheuses antipathies au sujet de cette grave question, dans le tom. XII, liv. XI, ch. 3 de son *Histoire de l'église de France*, 1856.

(2421) Clément XIII condamna aussi l'*Histoire du peuple de Dieu* par le P. Berruyer, Jésuite; livre bien répréhensible en effet, dont les directeurs du séminaire de Besançon ont donné, en 1835, une nouvelle édition corrigée et enrichie de notes, 10 vol. in-8°. Tel qu'il est maintenant, cet ouvrage n'offre plus aucun danger.

les gardes, les sentinelles, placés par le Seigneur sur les murs de Jérusalem pour résister avec force à ceux qui disent : *Anéantissons-la jusqu'aux fondements*, notre position, notre charge, notre devoir nous rendent impossible un plus long silence ; nous devons employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour conserver sans altération le dépôt de la foi et de la religion qui nous est confié. »

Dans cette vue, le Pape a fait examiner l'ouvrage corrigé avec les notes ajoutées, et il a entendu les rapports des examinateurs dans une congrégation générale, tenue devant lui, le 11 août 1759. « Ainsi, ajoute Clément XIII, ayant reçu leurs avis, examiné les censures des théologiens, de notre propre mouvement, d'après notre science certaine et notre mûre délibération, usant de la plénitude du pouvoir apostolique, Nous condamnons et réprouvons l'ouvrage susdit, en quelque lieu et dans quelque idiome qu'il ait été imprimé ou qu'il le soit dans la suite, même avec des notes ou déclarations et corrections, comme contenant une doctrine et des propositions fausses, pernicieuses et scandaleuses, conduisant à l'incrédulité et au mépris de la religion, et ouvrant une voie facile à l'impiété. Nous défendons de le lire, de le garder et de le reproduire dans un idiome quelconque, à tous et à chacun des Chrétiens, même dignes d'une mention spécifique et d'une expression individuelle, sous peine d'excommunication majeure quant aux personnes séculières, et de suspense *a divinis* quant aux ecclésiastiques même réguliers ; peines encourues par le seul fait, sans autre déclaration, dont nous réservons respectivement l'absolution et la relaxation à Nous et à nos successeurs les Pontifes romains pour lors existants, excepté seulement l'article de la mort quant à l'excommunication susdite (2422). » Suivent les formules ordinaires et la date de la constitution qui est donnée pour en « transmettre la mémoire. »

II. Mais une des gloires de ce pieux et fidèle Pontife, c'est sa constante sollicitude pour la cause de la Pologne. Les monuments nombreux de son zèle et de son courage pour cette grande cause méritent la reconnaissance et l'admiration de l'univers, et l'histoire politique de Rome n'a rien de plus beau, peut-être, et de plus propre à fermer la bouche à ceux qui sont toujours disposés à accuser le Saint-Siége de faire bon marché de la liberté des peuples.

Lorsque tous les gouvernements de l'Europe étaient hostiles, indifférents ou lâches (2423) ; lorsque les philosophes et les lettrés, qui gouvernaient alors le monde, connivaient servilement avec l'usurpation, il fut beau de voir Rome se lever, pour ainsi dire, toute seule, au milieu de la défection générale, signaler au monde l'iniquité monstrueuse du *partage de la Pologne*, convier tous les rois catholiques de l'Europe à une sainte opposition en faveur de *leurs frères de Pologne*, et aller chercher de l'appui jusque chez les puissances étrangères à sa foi. Voltaire disait vrai : C'est *à l'évêque de Rome qu'on devait tout cela* (2424).

Pendant que les puissances schismatiques du Nord, la Russie, la Prusse, l'Angleterre, la Suède, le Danemark et la Norwége, formaient contre le catholicisme cette alliance hérétique que Catherine appelait avec complaisance *l'alliance du Nord*, l'Evêque de Rome songeait et travaillait de son côté à lui opposer l'alliance des puissances du Midi ; alliance qu'on a appelée *catholique*, par opposition à l'autre, et puis, sans doute, parce que les princes qu'on y faisait entrer étaient Catholiques de religion ; mais *alliance* qui ne fut guère animée de l'esprit vraiment catholique, et qui n'en laissa pas moins consommer le mal !

Clément XIII écrivit trois lettres pour cette cause de la Pologne (2425), la première à Louis XV, la seconde au roi d'Espagne Charles III, et la troisième à l'empereur d'Autriche, Joseph II, princes *catholiques* par le baptême, mais qui, effectivement, ne l'étaient guère dans leur conduite et leur politique. Ces trois lettres furent inspirées par la noble pensée de délivrer la Pologne, pensée trop grande malheureusement et trop généreuse pour un tel siècle et de tels rois.

Dans sa lettre à Louis XV, Clément cherche à engager l'amour-propre de ce prince endormi dans les passions honteuses. Puis, il lui rappelle ces grands principes : « Votre Majesté, dit-il, sait que *tous les peuples éclairés de la lumière de l'Evangile, ne forment qu'un seul corps*, qui est l'Eglise catholique, dont Jésus-Christ est le chef, selon cette parole de saint Paul : *Nous avons tous été baptisés dans le même esprit, pour former un même corps, Juifs et gentils, esclaves et libres*. C'est pourquoi, si un membre de ce corps a quelque souffrance, il faut que tous les autres membres souffrent avec lui. Aussi sommes-nous sûrs d'avance que vous n'aurez pas appris, sans en être ému, les peines et les angoisses de *vos frères de Pologne*, et l'extrême danger où se trouve, en ce pays, la religion catholique. Les dissidents ont mis tout en œuvre pour affaiblir, dans ce royaume, la foi catholique, pour renverser de fond en comble les lois les plus saintes, et *pour changer la constitution*

(2422) Cette Constitution est la 84e de Clément XIII d'après la continuation du *Bullaire romain*, t. I, p. 222.

(2423) M. Romain-Cornut, *Voltaire et le partage de la Pologne*, brochure in-12, 1847, p. 38.

(2424) *Lettre* datée de Ferney, du 2 janvier 1770, et adressée à Catherine.

(2425) *Voy.* l'original latin de ces trois lettres dans le beau livre du R. P. Theiner, *Les vicissitudes de l'Eglise catholique en Pologne et en Russie*, 2 vol in-8°, 1847.

de la république, d'où dépend aussi le sort de la religion catholique. Nous pensons, notre très-cher fils en Jésus-Christ, que quiconque comprendra les maux de ce pays,... n'hésitera pas d'employer tous ses soins pour écarter de l'Eglise cette calamité.... » Clément XIII termine en faisant valoir à Louis XV les motifs qui doivent le porter à délivrer le premier l'Eglise *de ce péril*, motifs puisés surtout dans sa qualité de *fils aîné de l'Eglise*.

Au roi Charles III, le Souverain Pontife dit : « Il nous a été apporté la nouvelle très-affligeante, que la république de Pologne, après avoir donné dans ses derniers comices, une preuve illustre de son zèle ardent pour l'Eglise catholique, était maintenant en butte aux vexations et à l'oppression des dissidents qui, abusant de la protection de princes très-puissants, font tous leurs efforts pour ébranler la vraie foi dans le royaume, et *détruire la constitution de la république*. Dans le trouble extrême où sont les affaires de la Pologne, notre charge apostolique nous oblige de venir par tous les moyens au secours de la religion qui menace ruine, et d'implorer le secours des princes catholiques *pour cette nation orthodoxe dont le sort émeut notre compassion....* » Puis le Pape presse Charles à faire servir l'autorité que lui donnait ses richesses et sa puissance, à « soulager ses frères en Jésus-Christ qui combattent pour la gloire de ce même Seigneur Jésus, de qui il a reçu et sa souveraineté et son immense empire, afin de défendre et d'augmenter sa gloire.... »

Le Pape n'est pas moins pressant auprès de Joseph II. « C'est à votre piété, lui dit-il, que nous nous adressons, pour l'exciter à secourir cette nation, dans la détresse extrême où elle se trouve. Vous n'ignorez pas ce que les dissidents méditent contre la religion catholique, et quels malheurs nous devons redouter pour la piété et pour le vrai culte de Dieu, si, ce qu'à Dieu ne plaise, leurs efforts venaient à réussir. Non contents, en effet, de la tolérance équitable dont ils jouissent, selon les lois du pays, ils en sont venus à cet excès d'audace, qu'ils prétendent imposer eux-mêmes à la république des lois nouvelles et funestes aux catholiques, et qu'ils exigent de *cette république libre et orthodoxe*, les mêmes priviléges qui sont partout refusés aux catholiques par les princes séparés de notre foi. Or, la justice elle-même crie que chacun doit supporter sans se plaindre les exemples qu'il donne. Mais les princes catholiques, et vous plus que tous les autres, doivent considérer surtout que si les dissidents viennent à s'emparer du pouvoir, le catholicisme lui-même en sera grandement affaibli et réduit presque à rien. C'est pourquoi, vous qui tenez la première place dans la *république chrétienne*, et qui êtes établi gardien et vengeur de l'Eglise catholique, nous vous prions dans le Seigneur, et nous vous conjurons d'employer toute votre sagesse, votre zèle et tous vos soins, *afin de délivrer de l'hérésie qui le menace le troupeau du Seigneur qui est dans ce royaume.* »

On sait comment ces rois correspondirent aux instances du Pontife. Ils laissèrent achever le suicide de la Pologne. Mais il n'en est pas moins beau et consolant de voir le Saint-Siége élever toujours une voix courageuse en faveur des peuples opprimés. Ces trois lettres étaient datées du même jour, le 30 avril 1767 : c'était l'éveil donné à toutes les royautés par le Vicaire de Jésus-Christ; c'était le cri d'alarme parti du Vatican pour toute l'Europe, à la même heure. Si la parole de Rome resta sans force, à qui la faute? Voilà ce que des écrivains qui se piquent d'aimer la liberté et qui ne veulent pas être équitables envers le Saint-Siége, auraient dû se demander; et la réponse leur eût montré que c'est encore à Rome que la liberté et la dignité des peuples sont encore le mieux défendues et garanties.

Quoi qu'il en soit de leur silence intéressé ou de leur inattention, ces témoignages illustres du zèle de la papauté pour la défense de la justice et de la liberté d'un peuple lâchement sacrifié au despotisme russe resteront dans l'histoire. « Sans doute, dit un écrivain (2426), l'infortunée Pologne n'a point recouvré cette indépendance que le Pape Clément XIII recommandait en termes si touchants et si impératifs aux rois dégénérés de l'Occident. Victime du plus douloureux abandon, elle ne voit point encore luire l'aube de la réparation qui lui sera due lorsqu'elle aura pu abjurer toute solidarité avec l'esprit révolutionnaire. Mais pour qui sait à quelle point le malheur améliore les races qui ne désespèrent pas d'elles-mêmes ; pour qui connaît les trésors de courage et de résignation qui vivent au fond de ces cœurs navrés; pour qui a pu mesurer le retour énergique à la pratique de la religion, l'incontestable amélioration des mœurs, l'inébranlable fidélité à la vraie foi que révèle chaque soupir et chaque angoisse de cette nation inextinguible (2427); pour qui croit enfin à la miséricorde et à la justice, il est impossible de renoncer à l'espoir d'un avenir meilleur, et de croire la Pologne morte à jamais, dans un siècle qui a vu renaître la Grèce et l'Irlande. » *Voy.* l'article POLOGNE (Du catholicisme en).

III. Pour procurer à l'Eglise affligée de toutes parts de nouveaux intercesseurs dans le ciel, le Pape Clément XIII canonisa sainte Françoise de Chantal, saint Jérôme Emilien, saint Jean de Kent, en Pologne ; saint Séraphin de Monte-Granario, saint

(2426) M. de Montalembert, *Des intérêts catholiques au* XIX*e siècle*, 3e édit. in-12, 1852, pag. 12.

(2427) *Voy.* dans le *Mém. cath.*, t. VII, p. 83 et suiv., entre autres articles celui intitulé : *Etat religieux de la Pologne, et paroles qui viennent d'être adressées au peuple polonais.*

Joseph de Capestin, saint Joseph Calosanz. Il béatifia le vénérable Grégoire Barbadigo, cardinal-évêque de Padoue; le vénérable Simon de Roxas, de l'ordre de la Trinité, pour la rédemption des captifs; le vénérable Bernard de Corléone, frère laï dans l'ordre des Capucins. Enfin il approuva l'office du bienheureux Martin d'Aquire, Franciscain, de Vergara, en Espagne, qui fut martyrisé au Japon, le 5 février 1599, avec vingt-cinq autres Chrétiens mis au rang des martyrs par Urbain VIII, en attendant une canonisation plus solennelle.

Dans l'ordre temporel, on doit à Clément XIII la continuation des travaux entrepris par Benoît XIV pour la réparation et l'embellissement du Panthéon; ceux relatifs au dessèchement des marais Pontins et à la reconstruction du port de Civita-Vecchia, la répression de divers abus, et des secours abondants durant la disette de 1764.

Ce Pontife s'éleva avec force contre les désordres du clergé et les mauvaises doctrines de plusieurs de ses membres (2428). En 1768, il publia un bref en forme de monitoire contre des règlements de l'infant duc de Parme, et les déclara « attentatoires à la liberté de l'Eglise, à la cause de Dieu et aux droits du Saint-Siége. » Le bref fut supprimé par le duc de Parme, par les rois d'Espagne, de France, de Portugal et de Naples, dans le courant de la même année ou la suivante. Mais le Pontife n'en avait pas moins protesté en faveur du droit, et la force morale de la protestation fit plus que tous les moyens employés par la force des Césars. La France s'empara d'Avignon, et Naples de Bénévent, sans que pour cela la justice de la bonne cause pût être étouffée dans la conscience des peuples. « Ceux, dit un biographe (2429), qui ont conclu que Clément XIII avait des torts, puisqu'il n'a pu être d'accord avec les puissances de la terre, n'ont peut-être pas assez réfléchi sur les devoirs de sa place, et l'esprit de la religion dont il était le Pontife. » Nous ajouterons qu'ils n'ont rien entendu à la vraie liberté, et que, s'ils avaient compris cette cause, loin de blâmer ce Pape avec cet esprit de passion qu'y ont mis quelques-uns (2430), ils l'eussent au contraire loué et béni des résistances qu'il opposa constamment aux envahissements de tous les dominateurs.

Au surplus, des écrivains les moins amis des Pontifes romains n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage à Clément XIII. Ainsi le janséniste Clément, que son parti avait envoyé à Rome pour y influencer l'élection après la mort de Benoît XIV, et qui se donna en effet beaucoup de mouvement pour y faire un choix utile à sa cause, l'abbé Clément, peu louangeur en général, loue cependant notre Pontife. « A Padoue, dit-il, Rezzonico n'était appelé que le saint. C'était un homme exemplaire, qui, avec l'immense revenu de son diocèse et de son patrimoine, était toujours réduit par ses aumônes à se trouver sans argent, donnant jusqu'à son linge... Lorsqu'on lui fit la proposition de le nommer, il témoigna la plus grande opposition, refusa pendant quelque temps et enfin se rendit... Il n'avait d'autre dépendance de la société (des Jésuites) que celle que lui inspirait l'estime qu'il faisait de la régularité de leur conduite et de leur zèle pour les fonctions du ministère. »

Le même écrivain dit encore : « Lorsqu'on lui fit la première ouverture de son exaltation, la surprise et le saisissement accablèrent aussitôt le bon cardinal. Refus, opposition, fièvre, cris capables de déceler le plan qu'on se proposait. On ne put le calmer qu'en lui disant d'abord que ce n'était après tout qu'une proposition dont on pouvait se désister; selon lui, l'Eglise était perdue si elle se trouvait confiée en des mains si peu capables de la gouverner. Et que dirait tout l'univers d'un pareil choix ? Tout ce bruit pensa faire échouer l'entreprise (2431). »

« C'est ainsi que, dès le commencement de son pontificat, Clément XIII reçut des éloges unanimes. Les jansénistes, en parlant de la circulaire qu'il adressa aux évêques pour leur faire part de son exaltation, ne purent s'empêcher de déclarer (2432) que « ce bon Pape y parlait de l'abondance d'un cœur vraiment pénétré. »

De son côté le comte d'Alber dit (2433) : « Les bons citoyens ne peuvent, sans une vive émotion, prononcer le nom de Clément XIII : c'était vraiment le père du peuple; il n'avait rien de plus à cœur que de le rendre heureux; il y travaillait avec zèle. Le chagrin qu'il ressentait le plus vivement, qui lui arracha même souvent des larmes, était de voir des infortunés dont il ne pouvait soulager les maux. »

Enfin, l'astronome Lalande lui-même ajoute ceci à tous ces éloges : « Clément XIII, dit-il (2434), a des mœurs irréprochables, une piété édifiante, une douceur

(2428) Artaud, *Hist. des Souv. Pont. de Rom.*, Clém. XIII.

(2429) Feller, *Dictionnaire historique*, article *Clément XIII*.

(2430) Entre autres, les auteurs de la grande *Histoire universelle*, lesquels arrêtent leur histoire d'Italie au Pape Clément XIII, qui était alors encore régnant, et qu'ils se permettent de tancer assez vertement au sujet de son opposition aux princes; ils ne craignent même pas de terminer ce qu'ils en disent par cette citation de l'auteur des *Lettres persanes* : « Le Pape est une vieille idole, qu'on encense par habitude. Il était autrefois redoutable aux princes mêmes, mais on ne le craint plus. » (*Hist. universelle*, t. XXXII et t. XVIII, p. 668 de l'*Hist. moderne*, édit. in-4°.) D'où l'on voit que, si cette vaste histoire renferme de nombreux renseignements et des matériaux difficiles à trouver ailleurs, l'esprit est loin d'en être satisfaisant.

(2431) Picot, *Mémoires*, an. 1758.

(2432) Dans leur *Gazette*.

(2433) Dans son *Discours sur l'histoire*.

(2434) Dans son *Voyage d'Italie*.

inaltérable. Les maux de l'Eglise ne lui arrachent que des larmes. J'ai admiré son zèle, sa vigilance, sa modération, en parlant de ceux mêmes qui méritent le moins ses ménagements. »

Lalande rapporte en particulier un trait qui prouve combien ce Pontife était éloigné de faire entrer dans ses projets quelconques des motifs de vanité ou le vain désir des applaudissements humains. « Le Pape, dit-il en parlant du desséchement des marais Pontins, le désirait personnellement. Lorsque je rendis compte à Sa Sainteté de cette partie de mon voyage, elle prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de la possibilité et des avantages de ce projet : je les lui exposais en détail ; mais ayant pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son règne, le Pontife religieux interrompit ce discours profane, et, joignant les mains vers le ciel, il me dit presque les larmes aux yeux : *Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de nos peuples que nous cherchons.* »

Voilà comment des hommes qui n'étaient pas accusés de flatter les Papes jugeaient Clément XIII. Et maintenant, si nous mettons, en présence de ces aveux, la conduite des princes qui lui suscitèrent toutes sortes de contradictions, que faudra-t-il penser de leurs procédés? Nous laissons aux lecteurs impartiaux à prononcer.

Ces mêmes princes remplirent encore son pontificat d'amertume en expulsant les Jésuites du Portugal, de la France, de l'Espagne et du royaume de Naples. En vain Clément voulait-il s'opposer à cette expulsion; la bulle *Apostolicum*, qu'il donna en faveur de ces religieux, ne put non plus les sauver, et ne servit même qu'à aigrir des esprits prévenus et qui avaient juré la perte de la Compagnie. Pour remédier à tant de maux, Clément chercha à tenter un dernier effort; il indiqua pour le 3 février 1769 un consistoire, mais il mourut dans la nuit même, après dix ans de pontificat, à l'âge de soixante-seize ans.

Sa santé avait toujours été mauvaise. « Sa constitution est si sanguine, dit Lalande (2435), et il a le sang si sujet à la raréfaction, qu'on désespère depuis longtemps de le conserver. Son médecin le fait saigner à tout moment, et il a peine encore à éviter les accidents. Le 19 août 1765, il tomba presque mort et ne revint que quand on l'eût saigné. » Ce fut apparemment un de ces accidents qui causa la mort inopinée de ce Pontife. Comme nous l'avons dit, il eut Clément XIV pour successeur.

CLÉMENT XIV, Pape. Laurent Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV, en mémoire de Clément XIII, qui lui avait donné la pourpre, était né le 31 octobre 1705, au bourg de Saint-Archangelo, d'une famille noble, dans le duché d'Urbin. Son père était médecin pensionné de la ville.

I. Le jeune Ganganelli se livra dès ses premières années, avec une ardeur extraordinaire, aux études les plus sérieuses. Il fit des progrès rapides sous la conduite des professeurs de Rimini, où il était élevé, et, dès l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre de Saint-François.

Après avoir professé la théologie en différentes villes d'Italie, il vint, à l'âge de trente-cinq ans, enseigner cette science à Rome, au collége des Saints-Apôtres. La finesse de son esprit, l'enjouement de son caractère, le firent aimer de Benoît XIV. Sous le pontificat de ce grand Pape, il devint consulteur du Saint-Office, place importante. Puis Clément XIII le fit cardinal en 1759, et ce Pontife étant mort en 1769, Ganganelli fut élu pour le remplacer, sans qu'il y eut, comme des historiens n'ont pas craint de le dire, aucune connivence, aucun pacte de sa part. Nous étudierons ce point et bien d'autres, car ce Pape est un de ceux qui ont été le plus attaqué, et nous reviendrons sur lui à propos du bref qui a surtout rendu son pontificat et son nom fameux.

En effet, l'affaire de la suppression des Jésuites, dirons-nous avec le dernier des historiens de Clément XIV (2436), cette affaire « forme, pour ainsi dire, le centre autour duquel gravitent tous les autres événements qui agitèrent le pontificat de Clément XIV; elle commença à poindre dans les dernières années de celui de Benoît XIV, ébranla tout le règne de Clément XIII, et trouva enfin une solution définitive sous celui de son successeur. C'est pour ce motif que nous lui devons toute notre attention, comme aussi parce que, bien que ceux qui en ont entrepris l'histoire y aient jeté quelque lumière, elle demeure encore néanmoins, sur bien des points, entièrement obscure et incomprise. » (*Voy.* l'article JÉSUITES (Historique de la suppression des).

II. Nous nous bornons donc à noter ici les faits généraux de la vie de Clément XIV. Ce Pontife estimable, trop dénigré par les uns, trop loué par des hommes dont les éloges seraient des injures, traité même par des Catholiques avec une pitié irrespectueuse et injuste, était bon, sobre, désintéressé, instruit et rempli de vertus. Il ne régna que peu d'années et mourut le 22 septembre 1774, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les philosophes qui s'étaient efforcés de faire croire que Clément XIV était des leurs, ou du moins qu'il les approuvait, Caraccioli qui, sous ce rapport, vint en aide aux philosophes par ses faux ouvrages sur ce Pontife, un janséniste (2437) et beaucoup d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, insinuèrent que Clément XIV était mort de

(2435) *Voyage d'Italie.*

(2436) Le R. P. Aug. Theiner, *Histoire du pontificat de Clément XIV, d'après des documents inédits des archives secrètes du Vatican*, trad. de l'allemand par Paul de Geblin, missionnaire apostolique, 3 vol. in 8°, 1852, t. I, p. 23.

(2437) L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques.*

poison, et répandirent partout ce noir soupçon. Mais ces bruits absurdes ont été démentis par des témoignages formels.

Le P. Marzoni, général des Conventuels, qui avait assisté Clément XIV jusque dans ses derniers moments, et du suffrage duquel on avait voulu s'appuyer, certifia, sous le sceau du serment, par un acte du 27 juin 1775, que jamais ce Pontife ne lui avait fait entendre qu'il crût être empoisonné : ce qui fait tomber ces mots vagues, ces demi-confidences, ces soupçons qu'on lui prêtait. De plus, le docteur Salicetti, médecin du palais apostolique, qui avait soigné le malade avec son médecin ordinaire, rendit, dans une déclaration du 11 septembre 1744, un compte très-détaillé de la maladie, qu'il attribuait à un vice invétéré dans le sang et à la mauvaise habitude de se procurer, le jour comme la nuit, des sueurs excessives. Il assurait aussi que l'ouverture du cadavre n'avait rien montré qui ne pût provenir de causes naturelles. Une humeur âcre qui incommodait fréquemment le Pape (septuagénaire), et qui se trouva supprimée tout à coup, paraît avoir été la cause de sa mort (2438). Au surplus, un des contemporains de Clément XIV, saint Alphonse Liguori, qui l'assista miraculeusement à la mort, nous fournit des renseignements encore plus intimes sur les derniers moments du Pontife. (*Voy.* l'article Liguori (Alphonse) (saint).

En dehors de son *Bullaire*, Clément XIV n'a pas laissé d'ouvrage connu ; car les lettres publiées sous son nom par Caraccioli sont une imposture. Sommé d'en montrer les originaux, le faussaire ne put en fournir aucun. La Vie qu'il a publiée de ce même Pape n'est qu'un résumé de ces lettres et ne mérite pas plus de croyance. Quant au *Bullaire*, il se compose de trois cent trente-huit pièces ; il y en a d'importantes. La première année de son pontificat, il mit au rang des bienheureux le vénérable François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers mineurs ; le 13 mai 1772, il béatifia Paul Burali d'Arezzo, cardinal, évêque de Plaisance, puis archevêque de Naples.

Enfin, nous ne pouvons nous dispenser, en terminant cette courte *Notice*, de citer les paroles suivantes du dernier historien de Clément XIV. Elles ne sont, en définitive, que l'expression de la vérité, et c'est une justice rendue à la mémoire d'un Pape qui, comme nous l'avons déjà remarqué, n'a pas même toujours trouvé auprès d'écrivains religieux tout le respect et toute l'impartialité auxquels il avait droit.

Puisque nous devons parler ailleurs de ce qui concerne la vie de Clément XIV comme chef de l'Eglise, nous supprimerons ici ce que dit l'historien à ce sujet, pour ne citer que ce qu'il déclare touchant sa vie privée. Nous pensons qu'il n'est personne qui ne puisse ratifier ce qui suit : « La vie privée de Clément XIV, dit le R. P. Theiner (2439), fut aussi noble et aussi sainte que sa vie publique. Il avait conservé sur le trône toutes les douces et humbles habitudes du cloître ; il était d'une tempérance extrême, se levait dès la pointe du jour et travaillait sans relâche. L'ordre le plus admirable présidait à toutes ses actions, et il expédiait les affaires avec la même célérité que Benoît XIV. Il était doué d'une piété éclairée, sincère et profonde, et d'une chasteté si admirable, que ses ennemis eux-mêmes n'osèrent jamais le calomnier sur ce point.

« A l'exemple de Sixte V, il avait en horreur le népotisme, qui avait encore joué quelque rôle sous le pontificat de son prédécesseur. Il poussait cette crainte si loin qu'il ne voulait pas même permettre à son neveu, pauvre étudiant en droit à la Sapience, de venir lui baiser les pieds, dans la crainte qu'il ne lui demandât quelque faveur. Toutes les démarches que le P. Bontemps tenta pour procurer cette consolation à ce jeune homme furent vaines. « Non, lui répondit Clément XIV ; non, je ne le ferai jamais ; car mon neveu, après m'avoir demandé des choses de peu d'importance, me demanderait ensuite des faveurs plus considérables, et moi, insensiblement, je m'habituerais à ne lui rien refuser. » Jusqu'à sa mort, il resta l'enfant fidèle de son grand protecteur saint François d'Assise, fondateur de son Ordre. La pauvreté fut son plus grand ornement ; il donnait tout aux pauvres. Tout son héritage se montait à 1,500 écus romains (environ 8,000 francs), consistant partie en argent comptant, partie en médailles d'or et d'argent ; joignez à cela quelques dons qu'il avait reçus des souverains, tels que vases sacrés, un service de table en porcelaine et des tapis. Ce fut là toute la mesquine succession qui passa à ses deux neveux, Tebaldi et Fabris. Ses dépouilles mortelles furent déposées à Saint-Pierre, sous la porte qui conduit aux archives de la chapelle Julia, vis-à-vis du mausolée d'Innocent VIII ; elles y restèrent jusqu'à l'an 1802. A cette époque, le noble chevalier Charles Giorgi, ami intime et admirateur de Clément XIV, pria Pie VII de lui permettre de faire transporter ces restes vénérables dans l'église des Douze-Apôtres, et de le dispenser des frais considérables nécessités par la translation solennelle des corps des Souverains Pontifes, *il solennelle trasporto di corpi dei Sommi Pontefici*. Cette cérémonie eut donc lieu sans aucune pompe, le 21 janvier 1802. Son corps fut déposé sous la porte de la sacristie... »

Tel fut en effet Clément XIV. Il eût été, aux yeux de tous, un Pape accompli si, plus malheureux que son prédécesseur Clément XIII, il ne se fût trouvé sous l'empire le plus cruel qui fut jamais, sous l'empire de la nécessité, sans que néanmoins on puisse l'accuser, en définitive, d'y avoir cédé en quoi que ce soit d'essentiel à la vie de l'Eglise. Mais, nous l'avons insinué, dans cet article comme dans la *Notice* sur Clément

(2438) Picot, *Mémoires*, an. 1774.

(2439) Op. cit., t. II, p. 530, 531.

XIII (*ubi supra*), ces questions demandent à être étudiées dans leur ensemble, et nous aurons à revenir sur ces deux Pontifes qui se trouvent engagés dans le conflit de la question des Jésuites, et qui le dominent de la hauteur où la tiare apparaît toujours. (*Voy.* l'article Jésuites (Historique de la suppression des).

CLEMENT III, antipape. *Voy.* Guibert, archevêque de Ravenne.

CLEMENT VII, antipape. *Voy.* Robert de Genève.

CLEMENT VIII, antipape. *Voy.* Gilles de Munion.

CLEMENT D'ALEXANDRIE, Père de l'Eglise du commencement du IIIe siècle. *Voy.* l'article Ecole d'Alexandrie.

CLEMENT, hérétique, disciple d'Adalbert (*Voy.* t. I. col. 208), était Ecossais et vivait au VIIIe siècle, en Allemagne. Il soutenait que Notre-Seigneur, descendant aux enfers, avait délivré tous ceux qui y étaient retenus, fidèles et infidèles, Chrétiens et idolâtres. Il introduisait le judaïsme, en permettant aux Chrétiens d'épouser la veuve de leur frère. Il méprisait les Pères et les lois de l'Eglise, en soutenant que malgré ces lois il pouvait être évêque, quoiqu'il eût deux enfants adultérins. On proscrivit ses doctrines dans un concile tenu à Lestines ou Leptines, en 743, et dans un autre, tenu à Rome l'an 745. Ce fut saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du Saint-Siége, qui le fit condamner et qui le déféra au Pape Zacharie (2440).

CLERCS REGULIERS MINEURS. *Voy.* l'article Adorne (Jean-Augustin).

CLERGÉ. *Voy.* l'article Institutions et moeurs de l'Église catholique.

CLERGÉ DE FRANCE (Assemblée du). En France, les biens possédés par le clergé étaient exempts d'impôts. Cependant, comme dans les besoins de l'Etat il avait dû venir à son secours, c'était par un *don gratuit* qu'il contribuait aux charges publiques; mais on doit à la vérité de dire que cette contribution même eut des abus, et que tant de biens *exempts* ne furent pas sans peser assez lourdement sur les populations qui étaient dès lors obligées de supporter presque toutes les charges.

I. La répartition du don gratuit dont nous venons de parler, les emprunts effectués pour le réaliser plus tôt, le prélèvement des dîmes, et en un mot tout ce que l'on appelait le gouvernement temporel de l'Eglise, était réglé dans des réunions qui portaient le nom *d'assemblées du clergé*.

Elles se réunissaient tous les cinq ans. Voici quel était le mode de leur convocation : le roi écrivait une lettre aux agents généraux du clergé, par laquelle il les chargeait d'avertir chaque archevêque de convoquer son assemblée provinciale pour le choix des députés, lesquels devaient être tous dans les ordres et posséder un bénéfice dans la province qui les députait.

Il y avait deux sortes d'assemblées générales : les *grandes*, composées par chaque province ecclésiastique de deux députés du *premier ordre*, c'est-à-dire des cardinaux, archevêques et évêques, et de deux du *second ordre*, c'est-à-dire des abbés; on les appelait les assemblées du *contrat*. Les *petites* assemblées n'avaient qu'un député de chaque ordre par chaque province; on les appelait les *assemblées des comptes*. Elles se tenaient alternativement et s'ouvraient le 25 du mois de mai, pour l'ordinaire dans l'église des Grands-Augustins, à Paris. Les députés du premier ordre siégeaient en rochet et en camail noir, et ceux du second ordre en habit long et bonnet carré.

Les provinces ecclésiastiques qui nommaient les députés des deux ordres étaient les suivantes d'après leur rang : Bourges, Narbonne, Embrun, Auch, Arles, Alby, Tours, Toulouse, Sens, Lyon, Vienne, Rouen, Reims, Paris, Bordeaux, Aix.

Deux personnes ayant le titre d'*agents généraux* du clergé de France administraient les affaires temporelles de l'Eglise. Ils avaient succédé aux syndics généraux établis en 1564, et abolis par l'assemblée de Melun en 1579. Leurs fonctions duraient cinq ans, c'est-à-dire d'une assemblée générale à l'autre; ils étaient nommés alternativement par deux des provinces ecclésiastiques.

Les différents qui s'élevaient sur les dîmes et les impôts établis par le clergé étaient jugés par huit *chambres souveraines*, composées de conseillers-commissaires, députés par les diocèses établis en 1580. Elles siégeaient dans les huit villes suivantes : Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouse, Bordeaux, Aix. Chaque diocèse possédait en outre un *bureau ecclésiastique* correspondant avec les huit chambres. Il y avait encore des *économats* chargés de l'administration temporelle des siéges vacants (2441). Nous nous bornerons à ces indications; car il n'entre pas dans notre sujet de nous occuper de choses purement administratives.

II. Cependant ces assemblées, qui commencèrent à Poissy (2442) en l'année 1561, ne s'occupaient pas que de matières temporelles; elles traitaient quelquefois aussi des questions de l'ordre spirituel (2443), sans que pourtant on puisse jamais les considérer

(2440) Zach., epist. 11, et Baronius, ad an. 742, 745.

(2441) *Ann. de phil. christ.*, t. XV, p. 339.

(2442) *Voy.* l'*Art de vérifier les dates*, partie des conciles, an. 1559.

(2443) Comme on peut le voir dans les *Mémoires du clergé*, 12 vol. in-fol., toujours curieux à consulter sur bien des points, et dont l'abbé de Saulzet a donné un très-bon résumé sous ce titre : *Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, ou table raisonnée, en forme de précis, des matières de doctrine et de discipline contenues dans ce recueil*, etc., 1 vol. in-4°, 1752; la seconde édition, qui est la meilleure, est de 1764, 1 vol. in-fol.— On peut encore consulter, pour connaître ce qui s'est passé dans ces premières assemblées, c'est-à-dire de 1561 jusqu'à la fin du XVIe siècle, la *Biblioth. des aut. ecclés.* d'Ellies Dupin,

comme des conciles (2444). Fleury (2445) et D. Richard (2446) reconnaissent que ces assemblées ne sont point des conciles, étant convoquées principalement pour les affaires temporelles, et par députés seulement, comme les assemblées d'Etat ; d'autres auteurs pensent également de la sorte, et Maultrot lui-même (2447) ne craint pas de rabattre l'autorité de « leurs rares décisions en matière spirituelle », réfutant ainsi certains auteurs gallicans (2448) qui avaient entrepris de défendre et de relever les actes de ces assemblées.

Loin d'être des conciles, ces assemblées furent plutôt, en partie, cause de la non-tenue des réunions canoniques dans ces derniers siècles, comme nous l'avons montré ailleurs (2449). Au surplus, l'esprit de ces assemblées ne fut pas toujours exempt de tristes mélanges, et on le vit entaché de *maximes* contraires aux doctrines romaines. Placées, pour ainsi dire, sous la main des parlements et des rois, dont elles ménagèrent le plus souvent les ambitions et les prétentions injustes sur l'autorité spirituelle, elles n'étaient guère indépendantes et virent plus d'une fois, par là même, leurs bonnes intentions paralysées.

Néanmoins, hâtons-nous de le dire, il y eut des assemblées qui eurent le bonheur de bien mériter de la religion et de l'Eglise. Nous citerons, entre autres, celles de 1614 et de 1615. Elles donnèrent, en quelque sorte, l'impulsion pour la tenue des synodes, et l'on y voit l'origine des oppositions gallicanes qui furent faites pour la réception du saint concile de Trente, en France : « La chambre du clergé, dit un chroniqueur (2450), n'ayant pu obtenir la publication royale du concile de Trente, prit le seul parti honorable qui lui restât. Les prélats s'y engagèrent par serment à garder les ordonnances du concile. Ils réglèrent en même temps, qu'afin d'en rendre la réception plus solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux, et que pour cet effet les archevêques et évêques absents seraient suppliés de tenir lesdits conciles et ensuite leurs synodes. Ce décret fut signé par le cardinal de la Rochefoucault, par sept archevêques, quarante-cinq évêques, trente ecclésiastiques, et ensuite par les cardinaux de Gandi et Duperron. » L'histoire, avons-nous dit quelque part (2451), aime à enregistrer cette fermeté de conduite au milieu de tant d'actes de faiblesse dont cette époque nous donne le triste exemple.

Malheureusement toutes les assemblées du clergé de France ne firent pas comme celle-ci. On connaît l'*assemblée du clergé de* 1682 ; nous n'en parlons pas ici, devant en faire mention ailleurs.— *Voy.* GALLICANISME. — Nous ne dirons rien non plus de diverses autres assemblées, parce qu'il en est fait mention dans les articles sur les matières dont elles se sont occupées (2452); c'est ainsi, par exemple, que nous parlons à l'article JANSÉNISME (2453) de l'assemblée de 1700. Nous pensons qu'il suffit, pour la présente notice, de nous renfermer dans les généralités qui précèdent.

CLET (Saint), — **ANACLET** (Saint), Papes. I. Quelques auteurs, entre autres Fleury et Baillet, ont prétendu que saints Clet et Anaclet n'étaient pas deux Papes différents, et peut-être ont-ils été portés à le conclure de ce que, dans le canon de la Messe, Clet seul est nommé. Il est vrai que ces critiques ont pu encore être induits en erreur par Eusèbe qui confond ces deux Papes, comme il a confondu Novat et Novatien, ainsi que les Papes Marcel et Marcellin. Mais les Grecs qui écrivaient dans des lieux fort éloignés de Rome ont dû être trompés par la ressemblance des noms, et ils ne sont pas, dès lors, des autorités bien sûres. Quant aux Latins, ils étaient à portée de consulter les actes originaux, ce qui fait que l'on peut davantage se fier à leur exactitude. Or, ils ont le soin de distinguer nos deux Pontifes, et c'est ce qu'on voit dans les monuments les plus anciens et les plus authentiques.

Ainsi, le *Catalogue des Pontifes romains* dressé sous le Pape Libère (2454), les plus anciennes listes des premiers Papes que citent Schelestrate (2455) et les Bollandistes (2456), l'ancien poëme qui se trouve parmi les œuvres de Tertullien et qui fut écrit vers le temps de ce Père ; les anciens Antiphonaires de l'église du Vatican, que le cardinal Tomasi a publiés ; le Martyrologe qui porte le nom de saint Jérôme, toute la tradition et les registres de l'Eglise romaine prouvent que Clet et Anaclet ont été deux Papes différents. Adon, Usuard et d'autres martyrologistes ont suivi des autorités si dignes de faire impression sur des esprits

XVI[e] siècle, III[e] part., § 8, p. 1398 et suiv. ; et un ouvrage intitulé : *Institution aux lois ecclésiastiques de France, ou analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé*, par l'abbé de Verderin, 3 vol. in-12.

(2444) Nous l'avons montré dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., t. I, p. 638 et suiv.

(2445) *Instit. au droit ecclés.*, t. II, p. 254, édit. in-12, de 1763.

(2446) *Dict. des sciences ecclés*, t. I, p. 369, col. 1, édit. in-fol., 1760.

(2447) *Mémoire sur la nature et l'autorité des assemblées du clergé de France*, 1 vol. in-12, 1777.

(2448) Entre autres, Pompignan, archevêque de Vienne, et Caulet, évêque de Grenoble, le premier dans sa *Défense des actes du clergé de France, concernant la religion, publiée en l'assemblée de* 1765, in-4°, et le second, dans ses *Dissertations à l'occasion des actes du clergé*, etc., in-4°.

(2449) *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., ubi supra, p. 652 et suiv.

(2450) Le P. d'Avrigny, *Mém. chronol. et dogm. depuis* 1601 *jusqu'en* 1716.

(2451) *Manuel*, etc., ubi supra, p. 657.

(2452) *Voy.* l'article CONCORDAT ENTRE LÉON X ET FRANÇOIS I[er], n° X.

(2453) *Voy.* aussi l'article BOSSUET (Jacques-Bénigne), n° XII et XIII.

(2454) Voy. *Origines de l'Eglise romaine*, par les Bénédictins de Solesmes. In 4°, 1836, p. 110.

(2455) Dist. 2. *Antiq. ecclés.*, c. 2.

(2456) *Acta SS.*, 25 April

raisonnables (2457); et le cardinal Orsi a réfuté savamment (2458) ceux qui ont confondu ces deux Pontifes.

II. Comme de tous les premiers Papes, nous n'avons malheureusement aucun détail sur la vie de saint Clet et de saint Anaclet. Les Pontificaux disent de Clet, qu'il était Romain de naissance, et d'Anaclet, qu'il était Grec et né à Athènes.

Le premier s'était rendu recommandable par une éminente vertu entre les disciples que forma saint Pierre, et l'on ne saurait douter de son zèle pour l'accroissement du christianisme (2459). Les uns disent que saint Clet siégea depuis l'an 76 jusqu'en 89, d'autres prétendent qu'il vécut plus longtemps, et il en est qui placent la fin de son pontificat à l'an 83 (2460).

On lui attribue l'ordination de vingt-cinq prêtres, et la division des titres de Rome, — c'est-à-dire des maisons où les fidèles s'assemblaient pour le service divin, — en autant de paroisses. Le Pontifical de Damase dit que Clet établit sept diacres. Un auteur (2461) remarque que saint Luc l'évangéliste vivait encore sous le pontificat de saint Clet. Enfin la *Chronique martintane* prétend que ce Pontife fut le premier qui, dans ses lettres, se servit de cette formule : *Salutem et apostolicam benedictionem*. Mais c'est là une erreur manifeste; car, outre que Martinus Polonus a avancé ceci sans autorité, et qu'il ne nous reste aucune lettre de saint Clet, les critiques s'accordent à dire que cette formule n'est pas antérieure au VII siècle (2462).

Il n'est pas douteux que saint Clet fut martyr, bien qu'il s'en trouve qui le nient; mais des autorités plus graves ne doutent pas de son martyr. Baronius, qui le fait vivre jusqu'en 93, dit qu'il mourut dans la persécution de Domitien (2463). Au reste, la seule mention du canon de la messe qui lui donne ce titre, comme nous l'avons déjà remarqué, suffit pour trancher toute difficulté. Le corps du saint Pontife fut enterré auprès de son prédécesseur dans l'église du Vatican, où ses reliques sont encore.

III. Quant à saint Anaclet, nous avons dit qu'on le faisait Grec de nation et originaire d'Athènes. Il ne paraît pas possible de fixer au juste à quelle époque il monta sur la Chaire de saint Pierre, bien que Baronius (2464) assure que ce fut le 3 avril l'an 103. Selon le Pontifical de Libère et un registre manuscrit fort ancien qui se garde dans la bibliothèque du Vatican, il gouverna l'Eglise neuf ans et trois mois (2465)

Saint Anaclet décréta, dit-on (2466), qu'il faudrait trois évêques, et pas un de moins, pour en consacrer un autre; que les clercs ne seraient élevés publiquement aux ordres sacrés que par leur propre évêque, et qu'au saint sacrifice les fidèles ne communieraient qu'après la consécration. On rapporte encore que le Pape saint Anaclet assigna un lieu particulier pour la sépulture des martyrs et des Papes; et que, dans une ordination, il fit cinq prêtres, trois diacres et six évêques qu'il établit en divers lieux.

Nous ne discuterons pas ici la question des trois décrétales qu'on attribue à saint Anaclet, et que des critiques rejettent comme supposées. Contentons-nous de dire que de très-anciens martyrologes lui donnent le titre de martyr. L'opinion commune (2467) est qu'il souffrit, en effet, le martyre, le 13 juillet de l'an 112 de Notre-Seigneur, et la 13ᵉ année de Trajan qui alluma la troisième persécution contre les Chrétiens. Pagi (2468) fait mourir beaucoup plus tôt notre saint Pontife; il dit que ce fut en 95, sous l'empire de Domitien, qu'il quitta cette vie. Mais son opinion paraît très-mal fondée.

CLODOSINDE ou **CLOTHOSINDE**, fille de Clotaire Iᵉʳ et de la reine Ingonde, fut mariée à Alboin, premier roi des Lombards en Italie, où il y a apparence qu'elle ne vécut pas longtemps. Nous avons dans les historiens de France (2469) une lettre que saint Nicet, évêque de Trèves, écrivit à Clodosinde, pour lui persuader de travailler à la conversion de son mari. Nous avons donné une analyse de cette lettre à l'article ALBOIN, roi des Lombards.

CLOTHESENDE (Sainte), abbesse de Marchiennes, fille de sainte Rictrude et de saint Adalbalde (*Voy.* ce dernier article) : elle est honorée le 30 juin.

CLOTILDE (Sainte) était fille de Chilpéric, naquit vers l'an 475, et fut choisie de Dieu pour aider à la transformation, par le christianisme, des Francs, ces Barbares attachés jusqu'au fanatisme au culte de leurs ancêtres et qui semblaient inaccessibles à toute conversion.

I. Encore au berceau, Clotilde vit massacrer par la main fratricide de Gondebaud, son frère, sa mère et ses deux autres frères. Sa sœur aînée Chrona, condamnée d'abord à l'exil, prit l'habit religieux, et se consacra au service du Seigneur. De plus, la famille

(2457) Alban Butler, trad. par Godesc., au 13 juillet.
(2458) *Hist. ecclés.*, tom. I, liv. II, n° 29, pag. 282.
(2459) Platina, *in Cleto.*
(2460) Le P. Pagi, Platina, sont de ce sentiment.
(2461) Platina, loc. cit.
(2462) C'est ce qui paraît par les lettres de Jean V et de Sergius I, rapportées par dom Mabillon dans son recueil diplomatique; et le P. Papebrock, dans son *Essai chronologique et historique sur le catalogue des Papes*, croit que cette formule n'a été pratiquée que depuis Léon IX ou Grégoire VII.
(2463) *Annal. eccles.*, ad an. 93. *Voy.* l'article DOMITIEN, n° IV.
(2464) Ibid., ad an. 103, J.-C. et 4 Trajani.
(2465) Alban Butler, trad. par Godesc., au. 13 juillet.
(2466) *Voy.* Platina, *in ejus Vita.*
(2467) Baronius, *Annal. eccles.*, ad an. 13, imp. Trajani.
(2468) *In Anaclet.*, n° 1.
(2469) De Duchêne t. I, p. 853 et seq.

au milieu de laquelle vivait Clotilde, était arienne forcenée, et l'on fit tout pour l'attirer elle-même à l'arianisme. Mais ni ces actes de cruautés, ni ces tentatives coupables, ne l'ébranlèrent. « Triomphant également, dit un auteur (2470-71), et de tous les artifices de la séduction dont on l'avait environnée et de tous les mauvais traitements de la rage qu'on lui faisait subir, elle sut garder intact le précieux dépôt de la foi de Nicée que sa sainte mère lui avait légué, et demeura toujours fervente catholique, vénérée par le peuple et possédant la confiance et les sympathies des évêques. »

A cette époque le roi des Francs, Clovis, envoyait fréquemment ses messagers en Bourgogne. Il connut par eux l'existence de la fille de Chilpéric, et ayant entendu louer sa beauté et ses vertus, il la demanda en mariage. Gondebaud, n'osant refuser, remit Clotilde entre les mains des envoyés du roi barbare, vers lequel elle se laissa conduire, guidée par un pressentiment mystérieux. Clovis, de son côté, fut transporté de joie à la vue de la jeune princesse, et il l'épousa (2472) vers l'an 493.

Les Gaulois, qui partageaient presque tous les croyances de Clotilde, conçurent de grandes espérances de ce mariage. De son côté, Clovis en parut heureux. Il prit Clotilde en grande affection, dit l'auteur déjà cité, et cela à « cause de la beauté de son âme, que rehaussait la beauté de son corps; mais tout en l'affectionnant comme son épouse, il la respectait comme si elle était sa souveraine, et la vénérait même, croyant apercevoir en elle quelque chose de céleste, de surnaturel et de divin, qu'il n'avait jamais aperçu dans aucune femme. C'était cet air de calme, de noblesse, de grandeur, d'indépendance que la femme catholique puise dans la vérité de la foi, dans la richesse de ses espérances immortelles, et dans le sentiment de sa dignité que le vrai christianisme lui inspire. C'était le reflet, à travers le corps, de la grâce sanctifiante, vraie lumière de l'âme, qui enlumine le front de la femme catholique et donne à tous ses traits, à ses grâces extérieures une force dominatrice dont on ne peut s'empêcher d'éprouver les effets lors même qu'on n'en connaît pas la cause : qui impose, même à la barbarie, et bien souvent désarme même la cruauté. Clovis, cette nature farouche, ce caractère indomptable et entêté dans son paganisme, n'en commence pas moins à sentir la vérité du christianisme que lui prêche sa femme; il ne la respecte pas moins, ne l'admire pas moins en elle, tout en n'ayant pas encore le courage de s'y soumettre lui-même (2473)... »

Ce portrait de Clotilde, vrai au fond, n'est pourtant pas d'une rigoureuse exactitude, en ce qui regarde les commencements de cette princesse; car, — et il est à regretter que l'auteur cité n'y ait point fait attention, — Clotilde, ce rejeton d'une dynastie royale dont les membres ne se transmirent l'autorité que par une suite de violences et de crimes, ne fut pas tout de suite cette femme grande, catholique, si digne de notre admiration ; avant que le christianisme l'eût pénétrée tout à fait, elle fut encore barbare, femme à passions sinon indomptables, du moins longtemps indomptées, ainsi que nous le verrons.

II. Bientôt, c'est-à-dire vers 494, Clovis eut un fils, que la reine Clotilde, par ses instantes supplications, obtint de faire baptiser selon les rites et les prescriptions de l'Eglise. L'enfant fut nommé Ingomer; mais Clotilde eut la douleur de le perdre, couvert encore des vêtements blancs dont elle l'avait paré pour cette auguste cérémonie. Vivement ému de cet événement, Clovis adressa d'amers reproches à Clotilde. « Les dieux me punissent de ma faiblesse, dit-il; et c'est parce que vous avez baptisé notre enfant au nom de votre Dieu que nous l'avons perdu. — Que le nom du Seigneur soit béni! répondit Clotilde, car il n'a pas jugé indigne de compter parmi ses élus un enfant à qui son humble servante a donné le jour. »

Le roi barbare écoutait avec admiration ce langage mystérieux pour lui, car il ne pouvait comprendre comment les pleurs d'une mère se changeaient, sous l'influence d'une croyance religieuse, en bénédictions et en paroles d'amour. La reine mit bientôt au monde un second enfant, qui reçut le nom de Clodomir, et obtint, comme son frère, la grâce du baptême. Mais Dieu réservait encore une épreuve à sa servante : à peine l'eau sainte eut-elle touché le front du nouveau-né qu'il fut, lui aussi, atteint d'une maladie violente. Le roi entra dans une grande colère. Mais Clotilde ne désespéra pas de la divine miséricorde; elle pria avec ferveur, et son enfant fut rappelé à la vie (2474).

Cette reine était soutenue dans ces épreuves et dans la tâche qu'elle avait entreprise par les conseils et les prières de l'évêque de Reims, saint Remy. « C'était, dit Grégoire de Tours, un prélat plein de science et d'éloquence, et qui égalait en sainteté les premiers apôtres du christianisme (2475). »

Il joignit souvent ses efforts à ceux de Clotilde pour toucher le cœur du roi barbare, et souvent la pieuse reine eut la joie de remarquer l'attention que son époux prêtait aux vérités que l'évêque exposait avec cette éloquence simple et touchante dont les humbles de cœur ont seuls le secret. Une puissance mystérieuse attirait chaque jour Clovis vers une religion dont la majesté et la douceur se révélaient à ses yeux sous

(2470-71) Le R. P. Ventura, *La femme catholique*, 2 vol. in 8°, 1855, t. II, p. 74.

(2472) S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. II, c. 28.

(2473) Le R. P. Ventura, loc. cit., p. 75.

(2474) S. Greg Tur., II, 29.

(2475) Ibid., II, 31.

les traits de Remy et de Clotilde. Mais pour que cet esprit inculte et superbe renonçât à la foi idolâtre de ses pères, il fallait des signes plus éclatants et pour ainsi dire matériels de la toute-puissance du Dieu des Chrétiens.

Clovis s'était engagé, en 496, contre les Allemands, un des peuples les plus puissants de la Germanie, dans une guerre sur laquelle nous ne nous arrêterons pas, et dont les vieux historiens, d'ailleurs, ne précisent ni la cause ni toutes les circonstances. Les deux armées se rencontrèrent à Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, dans le duché de Clèves, à quatre lieues de Cologne. De part et d'autres, on combattait avec le plus grand acharnement; mais les Francs, inférieurs en nombre, étaient sur le point de succomber, lorsque Clovis, désespérant à la fois de ses dieux et de son épée, lève au ciel ses mains suppliantes, et d'une voix qui domine le bruit du combat : « Dieu de Clotilde! s'écrie-t-il, accorde-moi la victoire et je renonce à ces dieux qui ne répondent point à ma prière! J'implore avec ferveur ton appui glorieux, et si j'éprouve les effets de cette puissance que ton peuple t'attribue, je croirai en toi, et je me ferai baptiser en ton nom! »

La prière de Clovis fut exaucée. Soudain les Allemands tournent le dos, prennent la fuite, et le roi franc, maître du champ de bataille, couronne sa victoire en accordant la vie à ses ennemis vaincus. Peu de temps après, le jour de Noël de l'année 496, Clovis et trois mille soldats de l'armée des Francs recevaient le baptême des mains de saint Remy, dans la cathédrale de Reims (2476).

III. Après la mort de Clovis, arrivée en 511, la jeune reine réunit ses trois fils, Clodomir, Childebert et Clotaire, pour les exciter à continuer la guerre de Bourgogne entreprise par son époux contre l'assassin de sa famille. « Mes enfants, leur dit-elle, que je n'aie point à me repentir de vous avoir élevés avec tendresse : partagez le ressentiment de mon injure, et mettez tout votre zèle à venger la mort de mon père et de ma mère (2477). »

On connaît les résultats de cette entreprise. Sigismond et Godomar, fils de Gondebaud, furent vaincus. Godomar prit la fuite, et Sigismond, prisonnier de Clodomir, fut enfermé dans la cité d'Orléans, d'où il ne sortit que pour être précipité avec sa femme et ses fils dans un puits du village de Coulemille (2478).

Certes, ces conseils de Clotilde à ses fils, sont bien de l'esprit satanique et barbare! « Ceci, vous le voyez, dit un écrivain (2479) qui a parfaitement saisi le caractère de cette situation méconnue par l'auteur que nous citions plus haut, ceci est parfaitement clair : les sentiments de la vengeance barbare ne sont pas éteints dans l'âme de Clotilde. Elle profite de son ascendant sur ses fils pour les déterminer à accomplir sa vengeance. Ceux-ci obéissent à son impulsion; ils vont attaquer un prince pacifique et pieux; ils le traînent en captivité, et le crime entre dans la famille de Clotilde. Clodomir se souille d'un meurtre qui soulève la conscience publique : le puits dans lequel a été précipité le roi burgunde, avec sa femme et ses enfants, devient célèbre dans la contrée; les miracles y abondent, et le sentiment populaire qui se fait jour proteste contre ce retour aux traditions de la barbarie. Un solitaire a prédit à Clodomir la suite des malheurs dans lesquels il s'est précipité, et la punition qu'il a annoncée ne tarde pas à venir. »

En effet, — et nous suivons toujours le récit de saint Grégoire de Tours, — Clodomir mourut bientôt après, dans une seconde bataille contre les Burgondes. Il laissa trois fils : Théodebald, Gontaire et Clodoald, qui furent recueillis par leur aïeule qui s'était retirée à Tours, près du tombeau de saint Martin (2480). « Ainsi, voilà l'un de ses fils que Clotilde a poussé au crime par le sentiment de la vengeance qu'elle a hérité de sa race, et dont le christianisme n'a pu triompher; voilà ce fils qui, après avoir commis lui-même un crime odieux, en représailles de celui dont les parents de Clotilde avaient été victimes, tombe presque immédiatement frappé sous le jugement de Dieu, et laisse entre les mains de sa mère trois orphelins dont le sort doit exciter dans son âme les plus vives inquiétudes. L'équité n'est rien pour ces princes barbares; c'est l'intérêt qui parle exclusivement à leur âme. Quelque temps s'écoule, et le complot se forme dans l'ombre. La convoitise s'éveille pour la possession des domaines que Clodomir a laissés, ses frères s'entendent pour faire périr ses enfants (2481), » et des épreuves plus cruelles encore attendent Clotilde.

Voyant que sa mère avait porté toute son affection sur les trois fils de Clodomir, Childebert en conçut effectivement de l'envie. Il mande en secret son frère Clotaire à Paris; et les deux rois, craignant de voir le royaume de Clodomir échapper à leur ambition, firent dire à la reine, qui habitait alors la même ville : « Envoyez-nous les enfants pour que nous les élevions au trône. » Clotilde, remplie de joie et trompée par cet artifice, remit au messager les fils de Clodomir. Mais bientôt un nouvel envoyé, nommé Arcadius, arrive auprès d'elle, et lui présente une épée nue et des ciseaux

(2476) S. Greg. Tur., II, 30.
(2477) Id., ibid., III, 6.
(2478) Id., ibid.
(2479) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, 2 vol. grand in-18, 1854, 2e édit., tom. I, pag. 132, 6e leçon. Il y a dans cette 6e leçon d'excellentes considérations sur l'influence des femmes, sur le développement du christianisme, dont le P. Ventura aurait pu profiter.
(2480) S. Greg. Tur., III, 6.
(2481) M. Ch. Lenormant, loc. cit., p. 133.

La malheureuse reine ne comprend que trop ce message muet : « Plutôt morts que tondus ! » s'écrie-t-elle, dans l'aveugle douleur qui l'accablait. Sur cette parole, ces deux fils aînés de Clodomir furent impitoyablement égorgés.

Clotilde, au comble de la douleur, fit placer leurs corps dans un cercueil, et les conduisit elle-même, avec un grand appareil funèbre, dans l'église de Sainte-Geneviève, où Clovis avait déjà été inhumé par ses soins. L'un avait dix ans et l'autre sept. Le troisième, Clodoald, ne put être pris, et parvint à s'échapper, grâce au dévouement de quelques leudes fidèles (2482). Il se réfugia dans la vie religieuse, et il mourut vers l'an 560, après avoir fondé un monastère, près de Paris, à *Noventium* (Nogent sur la rivière), aujourd'hui Saint-Cloud. Clotilde avait aussi une fille, du même nom qu'elle; elle eut également la douleur de la voir malheureuse et mourir victime des brutalités de son époux. *Voy.* l'article ci-après.

IV. Nous avons suivi, dans tout ceci, la narration de Grégoire de Tours, et, comme on le voit, cet historien, pénétré d'admiration pour les vertus de Clotilde, et qu'au premier abord on pourrait considérer comme son apologiste officieux, raconte pourtant les faits sans rien dissimuler des variations tumultueuses qui se sont succédé dans cette âme encore à demi sauvage.

Mais, ajoute M. Lenormant (2483), « quelle leçon ! elle-même est la cause première de tout le mal ; c'est elle qui, par le sentiment héréditaire de la vengeance, sentiment qu'elle a pu croire sacré, non d'après les idées du christianisme, mais d'après celles de sa race, c'est elle qui a poussé ses fils à la guerre contre le roi burgunde. Elle doit se reprocher l'insigne barbarie de Clodomir envers son prisonnier, aussi bien que la mort de l'assassin de Sigismond, et enfin, lorsque la vengeance qu'elle a voulu rejeter sur ses ennemis revient sur celle qui l'a provoquée; quand la tragédie se passe sous ses yeux; quand ce sont ses fils qu'elle a élevés dans le christianisme, pour la justice et la vertu, qui lui enfoncent moralement le glaive dans le cœur; quand ses petits-enfants, qu'elle chérit avec l'affection puissante, instinctive, effrénée d'une aïeule, sont frappés de la main de ses propres fils; quand elle est contrainte à relever les cadavres de ses deux rejetons, de les porter elle-même dans le tombeau, quelle action sur son âme, naturellement grande et pure, a dû exercer le sentiment de sa faute et du châtiment qui l'a suivie ! »

V. Aussi, dès ce moment, il n'y a plus rien que d'admirable dans la vie de Clotilde; c'est désormais une existence de douleur, de pénitence et d'œuvres saintes, et c'est surtout de cette époque que son influence devint plus fructueuse et, qu'elle servit puissamment, comme tant d'autres saintes femmes dont nous avons parlé en un autre endroit (*Voy.* l'article BATHILDE (Sainte), reine de France), la cause de la civilisation chrétienne.

Elle donna libéralement des terres aux églises, aux monastères et à tous les lieux de piété et de charité; elle fit plusieurs fondations (2484), et quand, après un certain nombre d'années, elle eut achevé d'épuiser le calice, cette reine, qui s'était retirée auprès du tombeau de l'apôtre des Gaules, de saint Martin de Tours, demanda qu'on rapportât sa dépouille dans l'église qu'elle avait fondée près de Paris, et que son corps fût déposé aux pieds d'une pauvre jeune fille du peuple « dont la vertu constante, dit l'auteur que nous avons déjà cité (2485), n'a pas eu à subir de ces alternatives produites dans Clotilde par une origine et des passions royales. La jeune vertu de cette sainte fille a d'abord contenu les Barbares ; elle a arrêté l'armée d'Attila. Plus tard elle a imposé à Clovis lui-même un respect involontaire, et contribué peut-être tout autant que Clotilde à le maintenir dans le christianisme; c'est auprès de la bergère Geneviève que Clotilde voulut être ensevelie. »

Sa mort, selon les historiens les plus accrédités, eut lieu le 3 juin 545. Quelques-uns l'éloignent jusqu'en 549; d'autres la reportent à l'an 540. Ce fut à Tours, au temps de l'évêque Injuriosus (2486), qu'elle quitta cette terre. Ses fils accompagnèrent ses dépouilles mortelles jusqu'à Paris, où elle fut enterrée, au milieu des chants de triomphe et des cantiques d'actions de grâces dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On déposa son corps, ainsi qu'elle en avait manifesté le désir, au pied de la châsse de sainte Geneviève, et son tombeau devint bientôt l'objet d'un culte fervent.

Le Pape Pélage II ne tarda pas à l'inscrire au catalogue des saints (2487). Ses reliques furent alors placées dans une châsse de vermeil, d'un beau travail, pour être exposées à la vénération des fidèles. Plusieurs églises réclamèrent des parcelles de ses précieuses dépouilles. L'église de Soissons obtint une partie considérable du chef de la sainte, que les moines de Vallery, prieuré situé près de Viviers en Valois, montraient encore dans le dernier siècle, accompagné d'un titre de 1284. Les chanoines d'Andely, petite ville

(2482) S. Greg. Tur., III, 18.

(2483) Op. cit., p. 135.

(2484) Ce fut à la prière de Clotilde que Clovis éleva, sur la colline qui dominait au sud-est le vieux Paris, cette basilique dont les vicissitudes ont été si célèbres, et qui a porté tour à tour les noms de Saint-Pierre et de Saint-Paul, des Saints-Apôtres et de Sainte-Geneviève. Sainte Clotilde a doté la France d'un grand nombre d'abbayes et de plusieurs églises qui sont demeurées célèbres, entre autres, Saint-Pierre de Tours, Saint-Germain d'Auxerre, et l'église des Andelys. (*Nouv. Biog. univ.*, t. X, col. 907.)

(2485) Op. cit., p. 136.

(2486) S. Greg. Tur., IV, 1.

(2487) André du Saussay, *Martyrol. Gall.* Le *Marty. rom.* fait mention de sainte Clotilde au 3 juin.

du Vexin normand, voulant ranimer la ferveur publique pour le culte de la première fondatrice de leur église, obtinrent en 1656, de l'abbé et des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, une côte de ses reliques, qui leur fut remise avec une grande solennité.

La fête de notre sainte a été célébrée régulièrement le 3 juin de chaque année, et ses restes ont été conservés avec un soin religieux jusqu'à la Révolution, dans l'église de Sainte-Geneviève. A cette époque, ils furent soustraits à la rage des persécuteurs par le P. Claude Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève. Mais la crainte d'une profanation inspira à ce religieux la malheureuse pensée de consumer par le feu son précieux dépôt. Ces cendres sacrées ont été cédées, en 1814, par un ancien génovéfain, nommé Frémin, à la petite église paroissiale de Saint-Leu, où elles se trouvent encore aujourd'hui (2488). Peut-être iront-elles bientôt enrichir la nouvelle et belle église qui s'achève en ce moment (2489), en l'honneur de sainte Clotilde, non loin de cette montagne Sainte-Geneviève où ses restes reposèrent pendant tant d'années.

On ne s'étonnera pas que nous nous soyons arrêté si longtemps sur cette illustre sainte, quand on songera au rôle qu'elle a joué à l'origine de notre société; car il est bien certain que, si « la législation de Clovis, ainsi que celle de ses enfants, ne laissa presque rien à désirer au point de vue chrétien (2490), » ce fut grâce aux efforts réunis de sainte Clotilde et de saint Remy. Mais, tout en reconnaissant ce grand fait, nous avons dû aussi, pour dégager le christianisme de plusieurs actes antipathiques à son esprit, faire voir que Clotilde eut longtemps encore quelque chose des mœurs barbares. La religion la préserva du crime, mais elle fut impuissante sur des sentiments qui enfantent le crime; la religion qui la dominait ne s'empara pas de son âme à ce point de la conduire immédiatement et de prime abord dans les voies de la perfection chrétienne, pour faire taire la nature qu'elle avait héritée de sa race et de ses malheurs : ce ne fut en effet que plus tard, quand les épreuves, cette sublime école des vertus, l'eurent instruite et touchée, qu'elle devint sainte et une grande sainte. Faute d'avoir fait cette distinction, beaucoup d'écrivains sont tombés dans de déplorables confusions et ont contribué à fausser l'esprit de bien des lecteurs.

CLOTILDE, fille de Clovis et de sainte Clotilde, fut du nombre de ces princesses qui ont si puissamment contribué, par leur foi, leur courage et leurs souffrances, à implanter le christianisme parmi les Francs. Elle fut mariée à Amalaric, roi des Visigoths en Espagne, l'an 526, ou, selon d'autres, en 517. Nous avons vu, à l'article de ce prince (t. I, col. 850), comment il s'efforça d'abord, par ses caresses, d'engager Clotilde dans l'arianisme, et comment, ne pouvant la vaincre, il employa les outrages et les plus cruels traitements. Clotilde s'en étant plaint à son frère Childebert, celui-ci accourut au secours de sa sœur, défit Amalaric et délivra sa sœur (2490*). Mais Clotilde mourut des suites de ses blessures, lorsqu'elle revenait en France, l'an 531, et alla recevoir les récompenses qu'elle avait espérées de ses peines et de sa constance à demeurer fidèle à la vraie foi catholique.

CLOUD (Saint). *Voy.* l'article CLOTILDE (Sainte).

CLOVIS, roi des Francs. *Voy* les articles REMY (Saint); AVIT (Saint), évêque de Vienne, n°s I et II; SÉVERIN (Saint); ANASTASE II, Pape, n° I; ANASTASE I[er], empereur, n° III.

Dans ce dernier article, nous disons (t. I[er], col. 1054) que cet empereur envoya, en 496, une ambassade à Clovis et lui fit remettre le titre de consul, etc. Baronius semble révoquer ce fait en doute; il allègue pour raison que le nom de Clovis ne se trouve point dans les fastes consulaires, et que la dignité de patrice étant moindre que celle de consul, on n'aurait jamais *osé la donner à un si grand roi* (2491). Il conclut que ce fut pour cela que Clovis refusa les présents d'Anastase.

Un biographe, Moréri (2492), n'admet pas ceci. « Outre que nous avons, dit-il, des exemples qui nous rendent la chose croyable, il est sûr que ces dignités n'étaient qu'honorifiques. Aussi Clovis ne les considérait que comme un témoignage d'amitié; car, ayant reçu dans Tours ces marques de sa nouvelle dignité des mains de saint Remy, il vint de l'église de Saint-Martin jusqu'à la cathédrale *pour se faire voir au peuple*, et envoya la couronne à Rome au Pape Symmaque, pour la mettre dans la basilique de Saint-Pierre, comme un monument éternel de sa dévotion. »

COCHINCHINE (LE CHRISTIANISME EN). *Voy.* l'art. MARTYRS EN CHINE, EN COCHINCHINE, AU TONKIN, etc.

COEUR (SACRÉ-) DE JÉSUS. En parlant de la dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on comprend que nous n'avons pas à entrer dans la discussion théologique, mais seulement à nous occuper du point historique de cette matière; néanmoins, nous devrons toucher quelque peu le côté apologétique.

I. Il en est plusieurs qui font remonter l'origine de cette dévotion à la vénérable

(2488) *Nouv. Biog. univ.*, t. X, col. 907.

(2489) Cet édifice est conçu dans le style ogival le plus pur, et rien n'a été épargné pour en faire une des merveilles de l'art au XIX[e] siècle.

(2490) Le R. P. Ventura, *La femme catholique*, t. II, p. 91.

(2490*) Jornandès, Goth de nation, et Isidore, Espagnol, racontent diversement la cause et la suite de cette guerre; il faut consulter saint Grégoire de Tours, l. III, c. 10, 21 et 29.

(2491) Baronius, depuis l'an 491 jusqu'en 518.

(2492) *Dic.*, édit. de 1725, t. I, p. 416, col. 2

Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation, morte à Paray-le-Monial, le 17 octobre 1690, dont la vie a été écrite par Languet, depuis archevêque de Sens (2493), et dont le procès de béatification est actuellement pendant. Mais ce n'est point là l'origine véritable, et l'Eglise ne l'a jamais entendu ainsi. Depuis quelque temps, des saints avaient reconnu et proclamé l'excellence et l'utilité de cette dévotion. Avant Marguerite-Marie, un pieux ecclésiastique, un zélé missionnaire, le P. Eudes, fondateur des Eudistes et des religieuses de Notre-Dame de Charité du Réfuge, avait établi la fête du Sacré-Cœur dans sa congrégation. Il publia à ce sujet une circulaire, en 1672; il y exposait ses motifs pour la célébration de cette fête, qui fut toujours célébrée depuis dans les maisons de la Congrégation. Le même avait établi précédemment la fête du Cœur de Marie (*Voy*. l'art. Cœur (Saint) de Marie), et il l'a fait célébrer, dès 1669, avec l'approbation de l'évêque de Bayeux. D'autres évêques autorisèrent cette dévotion; et Clément X permit, en 1674, à Eudes, d'établir des confréries en l'honneur des Cœurs de Jésus et de Marie (2494).

Tout ce qu'on peut dire pour être dans l'exactitude des faits, c'est que la dévotion au Sacré-Cœur reçut du zèle pieux et ardent de Marguerite-Marie, et des *révélations* dont elle fut honorée, un grand accroissement; de telle sorte qu'elle fut comme ressuscitée, et qu'elle reçut comme une instauration nouvelle par les instances et la ferveur de cette vénérable religieuse. *Voy*. Marguerite-Marie Alacoque, et Léonard (Le bienheureux) de Port-Maurice.

Le P. Claude de la Colombière, Jésuite, acheva de donner une forme à la célébration de la solennité du Cœur adorable du Sauveur, en en composant l'office. Etant devenu, en 1675, confesseur de la pieuse fille du monastère de Paray-le-Monial, et, après un examen attentif de ses révélations, il les jugea surnaturelles, adopta la dévotion au Sacré-Cœur, et en devint le propagateur le plus zélé.

Prédicateur distingué, directeur éclairé des consciences, sa réputation de vertu et de sagesse ne pouvait que donner du crédit aux pieuses vues de la sœur. Aussi plusieurs monastères adoptèrent-ils, dès son vivant, la fête du Sacré-Cœur. Après sa mort, arrivée le 15 février 1682, son confrère, le R. P. Croiset, se servit de l'influence

(2493) *La vie de la vénérable Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation Sainte-Marie du monastère de Paray-le-Monial en Charolois, morte en odeur de sainteté en* 1690, par Mgr Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons, de l'Académie française, 1 vol. in-4°, 1729, Paris.

(2494) Il est bien clair par tous les faits de l'histoire que la pieuse religieuse de Paray-le-Monial ne fut point proprement l'institutrice de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. C'est donc bien à tort que M l'abbé Guettée a écrit ces lignes qu'on dirait dictées par un disciple de l'école de Baillet : « Languet publia une *Vie* de Marie Alacoque, qui contenait des choses tellement *ridicules*, que, sur les observations de plusieurs évêques, il fut obligé de la modifier. Ce fut à l'aide de cette *Vie* que l'on répandit l'opinion que la fête du Sacré-Cœur de Jésus avait été établie par suite d'une inspiration divine. Les récits *absurdes* de Languet rendirent *ridicule* cette fête aux yeux d'un grand nombre de catholiques (lisez : *jansénistes*). Si l'on s'était contenté de présenter cette fête comme un hommage rendu à l'amour de Jésus-Christ pour les hommes (et qu'a-t-on fait autre chose?), aucun *catholique* n'eût réclamé; mais les *gens sensés* ne pouvaient que *s'indigner* de tout ce que l'on avait *imaginé* sur les communications de Marie Alacoque avec Dieu. On ne peut évidemment être obligé de croire à l'inspiration de cette religieuse. » (*Histoire de l'Eglise de France*, t. XII, 1856, p. 33, *note* 3.) C'est avec beaucoup de peine que nous avons vu tout ce qu'il y a de triste venin dans cette *note*. D'abord nous ne savons pas où M. l'abbé Guettée a appris que Languet fut obligé de modifier son livre et d'en retrancher les choses *ridicules* qu'il y avait mises. Nos recherches à cet égard ont été sans succès, et nous ne voyons pas qu'il y ait d'autre édition de la *Vie de la vénérable Marguerite-Marie* que celle de 1720, in-4°. Quant à ce que M. l'abbé Guettée insinue, que ce fut à « l'aide de cette *Vie* que l'on répandit l'opinion, etc. », on a pu voir déjà par les faits rapportés par nous, combien il se trompe. Mais s'il avait consulté Picot dans ses *Mémoires*, il y aurait lu ces paroles formelles : « On fait souvent remonter l'origine de cette dévotion à une religieuse de la Visitation, etc. On dit qu'elle recommanda cette dévotion à la suite de révélations particulières. Mais les Papes (et c'est là que M. Guettée aurait dû chercher le sentiment de l'Eglise), dans leurs décrets pour approuver des confréries du Sacré-Cœur, n'ont *jamais* parlé de cette religieuse ni de ses révélations; et *ce n'est point sur ces révélations que les théologiens les plus graves se sont appuyés pour prouver que la dévotion au Sacré-Cœur était légitime.* (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du* xviii*e siècle*, 3e édit., t. IV, 1855, p. 150.) » Il y a donc exagérations dans les assertions de M. Guettée. Mais quand encore les *révélations* de la vénérable Marguerite-Marie auraient servi (comme nous ne nions pas que cela eut lieu), à stimuler le zèle et la piété pour répandre la pieuse dévotion, le tout serait de savoir si ces *révélations* avaient été sérieusement examinées. Or, elles avaient au moins passé par l'examen attentif du P. de la Colombière, lequel, ce semble, était assez apte à ces sortes d'études; et sans qu'on ait voulu les présenter comme devant servir de règle absolue, ces *révélations* ne pouvaient-elles pas être regardées comme ayant une valeur purement humaine et propre à édifier? Nous ne voyons pas qu'on ait fait autre chose, et, en cela, on était parfaitement d'accord avec les règles tracées par le savant cardinal Bona. (Voy. *Traité du discernement des esprits*, ch. v, vi et vii.) M. Guettée s'est donc encore laissé aller ici à l'exagération. Enfin, son esprit toujours préoccupé de nous ne savons quel fantôme, se hâte de se rassurer, et il s'écrie : « On ne peut être obligé de croire à l'inspiration, etc. » Personne, en effet, n'a voulu et ne veut en faire une obligation. De quoi donc se plaint M. Guettée? Il eût mieux fait de remarquer que dans le procès, déjà assez avancé, pour la béatification de la vénérable servante de Dieu, ses écrits étaient sortis, *sans avoir été censurés*, du grave examen auquel les soumit la congrégation des Rites, et que le décret du 27 septembre 1827 qui les concerne, déclare que rien ne s'oppose à ce qu'on poursuive le procès; ce qui a eu lieu depuis, dans plusieurs congrégations (*Voy*. l'article Marguerite-Marie Alacoque), et, ce qui eût dû tranquilliser M. Guettée.

de son ministère pour recommander la même dévotion, tant en chaire que dans le sacré tribunal, et fit imprimer un livre *De la dévotion au Sacré-Cœur, avec un abrégé de la Vie de la sœur Marguerite-Marie*, Lyon, 1691, in-12 (2495).

En 1688, de Brienne, évêque de Coutances, autorisa, dans son diocèse, la célébration des fêtes des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. De Grammont, archevêque de Besançon, fit dans son *Missel*, en 1694, une messe propre pour le Sacré-Cœur. De Villeroy, archevêque de Lyon, ordonna pareillement, en 1718, la célébration de cette fête dans tout son diocèse; il avait autorisé, en 1716, la fête du Cœur de Marie. De son côté, le célèbre évêque de Marseille, de Belzunce (*Voy.* son article), avait établi la fête du Sacré-Cœur à l'époque de la peste, et les évêques des pays voisins imitèrent son exemple à l'occasion du même fléau. C'est alors que le nombre des confréries du Sacré-Cœur se multiplia, et l'on en a donné (2496) une liste de plus de quatre cents avant 1734, toutes établies d'après des brefs particuliers.

Il faut dire cependant que ces brefs n'autorisaient pas précisément la dévotion au Sacré-Cœur, mais seulement des *confréries* sous le titre du Sacré-Cœur, pour pratiquer des œuvres de piété et de charité. C'est le style de tous ces brefs, et les Papes y évitaient de parler de la dévotion au Sacré-Cœur en elle-même. On reconnaîtra aisément ici la réserve et la sage lenteur du Saint-Siége qui voulait examiner la chose à fond (2497).

II. Il n'en est pas moins vrai qu'en attendant qu'il se prononçât d'une manière plus explicite, cette dévotion déjà sanctionnée par l'estime de toutes les personnes chez qui la vertu égalait le mérite; confirmée d'une manière éclatante par les prodiges qui en manifestaient l'efficacité, et au nombre desquels on doit placer la cessation subite de la peste de Marseille, cette dévotion, disons-nous, se propagea non-seulement dans presque toute la France avec un succès merveilleux, mais elle s'étendit dans beaucoup d'autres contrées.

En effet, en 1726, Constantin Staniawski, évêque de Cracovie, écrivit à ce sujet à Benoît XIII. Cette même année, le roi de Pologne, et l'année suivante le roi d'Espagne, firent la même demande à ce pontife; c'est-à-dire qu'ils sollicitèrent l'établissement de la fête du Sacré-Cœur. La pieuse dévotion franchit bientôt les mers; elle fleurit à Malte et à Québec, s'avança dans les Indes et même en Chine, et elle s'établit jusque dans la Ville éternelle. La première confrérie du Sacré-Cœur établie à Rome, le fut en 1732, dans l'église de Saint-Théodore, en vertu d'un bref du 28 février. Le 1er septembre 1748, on célébra avec pompe à Saint-Sulpice la consécration d'un autel aux saints Cœurs de Jésus et de Marie; ce fut Durini, archevêque de Rhodes et nonce du Saint-Siége, qui fit la cérémonie, et le P. Griffet qui prêcha (2498).

Enfin le Saint-Siége, comme nous allons le voir, s'était prononcé; et, dit un historien (2499), s'il avait cru devoir censurer quelques livres en faveur de cette dévotion parce qu'il s'y trouvait des exagérations peu conformes à l'exactitude théologique, il avait également condamné des critiques outrés qui s'étaient permis de blâmer un culte respectable par sa nature et son objet, et devenu plus cher à la piété par les efforts mêmes qu'on a faits pour le détruire (2500), et par les insultes et les profanations que l'impiété a si fort multipliées dans ces derniers temps.

III. Déjà le grand Pape Benoît XIV avait donné un bref, en date du 28 mai 1757, approbatif de notre sainte dévotion. Mais les demandes s'étant renouvelées sous le Pape Clément XIII, et la question ayant été examinée de nouveau, la congrégation des Rites rendit, le 26 janvier 1765, un décret qui fut le premier de ce genre, et qu'il convient de citer :

« La congrégation des Rites, assemblée le 26 janvier, considérant qu'elle ne fait que donner un nouveau lustre à un culte déjà établi et favorisé par les évêques dans presque toutes les parties de l'univers catholique, et appuyé de beaucoup de bulles d'indulgences que le Siége apostolique a accordées aux confréries presque sans nombre, canoniquement érigées sous le titre de Cœur de Jésus; considérant de plus que, par cette dévotion, on renouvelle symboliquement la mémoire de ce divin amour, par lequel le Fils unique de Dieu s'étant revêtu de la nature humaine, et s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort, a dit qu'il donnait l'exemple d'être doux et humble de cœur; à ces causes, sur le rapport de Son Eminence le cardinal évêque de Sabine, ouï le promoteur de la foi, Cajetan Forti, et après s'être désistée de la décision rendue par elle le 30 juillet 1729, la congrégation a cru devoir acquiescer aux prières de la plupart des évêques de Pologne et de l'archi-confrérie romaine, se réservant à délibérer sur l'office et la messe avant de les approuver comme ils doivent l'être. Et ce vœu de la congrégation ayant été mis

(2495) Il y en a aussi une édition de 1698, estimée.

(2496) Le P. Griffet, dans son livre de l'*Excellence de la dévotion au Cœur de Jésus-Christ*, en 1734, a publié la liste des confréries établies en France et ailleurs jusqu'à cette année-là; il y en avait en tout *quatre cent vingt-sept*.

(2497) Picot, *Mém. pour serv. à l'hist. ecclés. pend. le* XVIIIe *siècle*, 3e édit., augmentée, 1855, t. IV, p. 151.

(2498) Id., ibid., 152.

(2499) Picot, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le* XVIIe *siècle*, 2 vol. in-8°, 1824, t. II, p. 370.

(2500) Si M. l'abbé Guettée avait songé à cette sage et impartiale conduite du Saint-Siége, il n'eût sans doute pas écrit la *Note* à laquelle nous venons de répondre ci-dessus *note* 2494.

sous les yeux de notre très-saint Père le Pape Clément XIII, par moi secrétaire, Sa Sainteté, après avoir lu le présent décret, l'a approuvé dans tout son contenu le 6 février 1765. »

Cette importante décision donna un nouvel élan à la dévotion au Sacré-Cœur. Peu de temps après ce décret, les évêques de l'assemblée du clergé de France arrêtèrent, le 17 juillet de la même année, dans une délibération à ce sujet, de faire célébrer cette fête dans leurs diocèses, et d'engager leurs collègues à suivre cet exemple, ce qui fut exécuté. Plusieurs prélats donnèrent même des Mandements pour indiquer aux fidèles le but précis de cette dévotion. « L'objet corporel et sensible de cette dévotion, disait l'évêque de Boulogne (2501), est le cœur de chair du Fils de Dieu fait homme; l'objet spirituel est l'amour infini qu'il a eu pour tous les hommes. » D'autres prélats s'attachent à répondre aux objections de ceux qui la critiquaient, car tandis que les évêques en favorisaient l'extension, elle rencontrait d'ardents adversaires (2502).

IV. Les uns, aux yeux de qui toute pratique religieuse est une pure superstition, se moquaient de celle-là comme du reste. Les autres, qui s'unissaient encore sur ce point aux philosophes incrédules, parlaient de la dévotion au Sacré-Cœur comme d'une espèce d'idolâtrie, et la tournaient en ridicule en toute occasion. Ils écrivirent même contre, et il est remarquable qu'ils se servirent souvent des objections avec lesquelles les protestants combattent l'Eucharistie (2503).

Mais les vrais fidèles savent assez que cette dévotion symbolique n'est qu'une manière d'exciter en nous l'amour du Fils de Dieu par la considération de l'amour infini dont le Cœur de Jésus est la source inépuisable; par la considération de l'inaltérable charité dont il est le siége et comme le trône; par la considération enfin des offenses, des outrages, des mépris dont ce Cœur sacré est trop souvent l'objet dans le sacrement de son amour. Au reste, en faisant du Cœur de Jésus le but particulier d'un culte, l'Eglise rejette toute idée matérielle, qui tendrait à diviser Jésus-Christ en nous montrant son cœur comme une partie isolée de lui-même. Non, ce n'est pas diviser le divin Sauveur en le renfermant dans son cœur qui est son centre, puisque, selon la pensée d'un grand évêque, il n'est notre Rédempteur, il n'est notre Sauveur que par son Cœur.

En adorant spécialement le Cœur de Jésus-Christ, et en faisant de cet objet sacré le but particulier de notre dévotion et de notre culte, « Gardons-nous, dit un autre évêque (2504), de toute idée grossière et matérielle qui nous ferait diviser Jésus-Christ, et ne nous montrerait dans ce Cœur divin qu'une partie isolée de lui-même. Loin de nous cette pensée, qui dénaturerait notre culte envers Jésus-Christ, en séparant de son Cœur sacré les autres parties de sa divine personne; loin de nous une erreur que cherchent à nous imputer les ennemis de cette dévotion, qu'ils ne rougissent pas d'appeler une idolâtrie où le Cœur matériel de Jésus-Christ est tout, et le reste de sa personne rien : imputation insensée, hautement démentie par les prières même de l'office consacré à cette auguste solennité, lesquelles, par la clarté des expressions, excluent ici toute méprise et toute confusion. »

V. Ces justes considérations n'ont cependant pas empêché quelques esprits plus ardents et emportés que raisonnables, de faire de cette dévotion sainte une hérésie sous le nom de *cordicoles* (2505.)

Mais ces esprits ou faussaient à plaisir le but et le sens de cette dévotion, ou étaient dans une ignorance à peine concevable. On avait pourtant assez défini ce culte touchant pour qu'ils ne pussent s'y méprendre! Ils auraient pu d'ailleurs, en réfléchissant tant soi peu, comprendre que cette dévotion était née en quelque sorte de la force des choses, qu'elle était sortie de l'état où se trouvait alors la société chrétienne. La foi battue par une philosophie sceptique et égoïste ne trouvait plus que des cœurs indifférents et froids. On était à une époque de lâcheté et de dissipation presque générales. Il fallait bien aux cœurs fidèles une consolation vraie et divine au milieu des prévarications qui les pénétraient de douleur.

L'objection la plus spécieuse était celle par laquelle on accusait cette dévotion de *nouveauté*. C'est une dévotion nouvelle, disaient les esprits secs et chagrins, et toute nouveauté dans l'Eglise est mauvaise. — « Qu'importe, répondrons-nous avec le prélat déjà cité, qu'importe qu'elle soit nouvelle, si c'est le Saint-Siége, si c'est l'Eglise qui l'approuve? Qu'importe qu'elle soit nouvelle par la forme, si son esprit est ancien, et si le fond est conforme aux plus

(2501) *Voy.* les *Œuvres très-complètes de Mgr F. J. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne*, publiées par M. l'abbé Migne, 2 vol., 1843.

(2502) On peut en voir la liste avec quelques indications sur leurs ouvrages, dans les *Mémoires* de Picot, 3ᵉ édit., 1855, t. IV, p. 154 et suiv.

(2503) *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le* XVIIIᵉ *siècle*, édit. de 1815, t. II, p. 462.

(2504) *Instruction pastorale de l'év. de Troyes, au sujet de l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, publiée en mai 1821, insérée dans l'ancien *Mémorial catholique*, t. I, p. 320.

(2505) Grégoire, *Hist. des sectes relig.*, t. II, p. 244. — Tabaraud ne s'est pas fait faute d'attaquer la pieuse dévotion, et de jeter aux fidèles l'épithète méprisante de *cordicoles*. On peut voir la courte et solide réponse que lui a faite l'abbé Boyer, dans son volume intitulé : *Examen du pouv. de l'Égl. sur le mariage*, avec une *Dissertation sur la réception du concile de Trente*, etc. 1 vol. in-8°, 1817, p. 205 et suiv. *Voy.* l'article BOYER (Pierre Denys), note 1180.

saines maximes de la tradition? Et poussera-t-on la témérité jusqu'à dire que toute pratique qui n'est pas littéralement énoncée et textuellement connue dans l'antiquité est par là même une innovation condamnable? Sans doute qu'on ne peut rien ôter ni rien ajouter à la foi, et que ce qui est faux dans un temps ne peut-être vrai dans un autre; mais qui ne sait aussi que, si les principes de l'Eglise ne peuvent changer, ses besoins peuvent varier, et que ce qui n'est pas nécessaire dans un siècle peut devenir très-bon et très-utile dans un autre? Qui ne connaît pas ce principe avoué de toute l'antiquité, que l'on peut enseigner des choses anciennes d'une manière nouvelle, suivant cette maxime si connue d'un Père : *Non nova, sed nove?*

« C'est ainsi que saint Bernard et saint Bonaventure se sont servis de termes inusités, et ont exprimé des sentiments peu connus avant eux sur la dévotion à Marie et sur d'autres affectueux sujets, sans qu'ils aient été pour cela taxés d'ignorants et de novateurs. D'où il est aisé de conclure qu'ici les véritables novateurs sont ceux qui regardent comme innovation tout ce qui contrarie leurs erreurs favorites, et que les vrais apostats de l'antiquité sont tous ces hommes de parti, tous ces frondeurs chagrins qui nous donnent leur raison pour règle, leur caprice pour autorité; qui veulent mettre leur petit nombre au-dessus de tout, et même de l'Eglise; qui, pour éluder les jugements dogmatiques, inventent des distinctions futiles, inconnues à toute l'antiquité, et qui, après avoir disputé au Saint-Siége et aux évêques le droit d'examiner les livres et d'en censurer les propositions condamnables, osent encore leur contester celui d'établir les plus utiles dévotions et les pratiques les plus édifiantes (2506).»

VI. Toutes les oppositions qu'on fit à notre pieuse dévotion, ne firent que rendre plus frappant son triomphe. Le Pape Pie VI la favorisa également. Il autorisa plusieurs confréries sous ce titre, à la sollicitation de la reine de Portugal; et, sur le rapport d'une congrégation particulière, il institua la fête du Sacré-Cœur comme obligatoire dans ce royaume, avec des indulgences et un office particulier. La même princesse fit bâtir pour des Carmélites, en 1788, une église dédiée au Sacré-Cœur.

Plus tard, cette dévotion eut encore à subir des attaques (*Voy.* l'article PISTOIE [Synode de]); mais des âmes d'élite furent encore suscitées de Dieu pour propager ce culte de la Divinité souffrante et aimante dans le cœur du Verbe incarné, et les fidèles persistèrent à s'y attacher avec d'autant plus d'ardeur que l'amour de Dieu s'effaçait davantage parmi les hommes.

Ce culte d'amour avait pris dans l'Eglise, parce qu'il répondait aux besoins des cœurs, et il ne fit que s'y accroître, parce qu'elle entrait dans les vues miséricordieuses de Dieu, qui proportionne les secours et les remèdes à la multiplicité des maux de son Eglise. C'est ce que remarque très-bien un auteur (2507): « Il en est, dit-il, des grâces du Seigneur dans cet ordre, comme dans celui des miracles, des coups de la Providence et des grands jugements du temps que l'histoire nous présente d'époque en époque. Dieu, d'après sa propre parole (2508), disposant tout avec ordre, et mesure, et nombre, selon les diverses circonstances où se trouve son Eglise, envoie à son secours les événements, les hommes, les découvertes, et toutes les grâces naturelles ou surnaturelles appropriées à ces circonstances, et en harmonie avec les besoins de son Epouse, ou plutôt de ses enfants. »

Mais pour l'erreur ou le mauvais vouloir, des réflexions aussi simples et aussi décisives ne sauraient se présenter à son esprit, ou plutôt s'avouer à son cœur; sa tendance est de glacer et d'obscurcir; elle repousse ce qui éclaire, ce qui échauffe. Sa volonté ici était d'éloigner des sacrements et de la vie contemplative; pouvait-elle donc souffrir sans impatience ce Cœur de Jésus, d'où, selon la doctrine de tous les Pères, ont découlé les sacrements; ce Cœur, source ardente des plus profondes méditations de l'âme renonçant pour son amour à tout, et voulant, avec saint Paul, ne plus posséder que Jésus-Christ, vivre de sa vie et être attaché avec lui à sa croix? — Cette double situation explique la joie avec laquelle la dévotion au Sacré-Cœur fut accueillie, d'un côté; tandis que, de l'autre, elle a rencontré tant d'antagonistes intéressés et aveugles sur les voies si pleines de suavité de la Providence.

VII. De nos jours, cette pieuse dévotion n'a pas non plus cessé de s'étendre, et elle semble toucher au moment où la fête solennelle du divin Cœur de Jésus sera étendue à tout l'univers catholique.

Le béni monastère de la Visitation à Paray-le-Monial, où cette sainte dévotion reçut une consécration si éclatante, et d'où elle fut comme ravivée vers la fin du XVII[e] siècle, n'a cessé depuis d'être un foyer de grâces particulières, et son sanctuaire, où repose le corps de la vénérable Marguerite-Marie Alacoque, a toujours été fréquenté par les fidèles.

A Moulins, une église a été élevée, en ces derniers temps, et dédiée au Sacré-Cœur de Jésus (2509). Comme cette église est la première qui ait été consacrée à ce divin Cœur, Sa Sainteté Pie IX y a érigé naguère (2510) une *Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus*,

(2506) *Instruction pastorale, ubi supra*, apud *Mém. cath.*, t. I, p. 319.

(2507) L'abbé de Robiano, *Contin. de l'hist. de l'Egl. de Bérault-Bercastel*, depuis 1721 jusqu'en 1830, 4 vol. in-8°, 1836, t. I, p. 342.

(2508) *Sap.* XI, 21.

(2509) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, t. VII, p. 195-197, et t. VIII, p. 142.

(2510) Ibid., n° de mars 1856, ou tom. XII, pag. 122.

et ce Pontife l'a enrichie de toutes les indulgences dont jouit celle de Rome, et de douze nouvelles indulgences dont celle de Rome ne jouit pas. Dans son bref, Pie IX invite les évêques de France à affilier les confréries du Sacré-Cœur, qui sont ou qui seront érigées dans leurs diocèses, à l'archiconfrérie de Moulins, désirant qu'elle devienne le centre de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, comme celle de Notre-Dame des Victoires, à Paris, est le centre de la dévotion au très-saint et immaculé Cœur de Marie. — *Voy.* l'article Cœur (Saint) de Marie, n°s V et VI. — Déjà on cite de nombreuses grâces obtenues par les prières de cette archiconfrérie réparatrice (2511), qui prend aussi tous les jours une extension plus grande.

Cette année-ci, la fête du Cœur-Sacré a été célébrée à Moulins avec une grande solennité. La neuvaine qui l'a précédée a été très-suivie, et le 30 mai, jour de la fête, il y a eu communion générale et affluence de pieux adorateurs. Puis, pendant tout le mois de juin qui, comme l'on sait, est particulièrement dédié au divin Cœur, on a fait tous les soirs une courte instruction et donné la bénédiction du Saint-Sacrement devant une assistance toujours empressée de témoigner sa dévotion au Cœur qui nous a tant aimés, et de s'associer aux recommandations si touchantes qui se font à chaque réunion pour les pécheurs, pour les malades, pour les affligés, pour les divers besoins de l'Eglise (2512).

Dans la plupart des conciles qui ont été tenus dans ces dernières années, les évêques se sont empressés de consacrer au divin Cœur de Jésus leurs personnes, leurs diocèses et tous les fidèles confiés à leurs soins (2513). Celui de Sens, en particulier, tenu en 1850, a insisté sur l'œuvre de Moulins ; il a exprimé le vœu que le procès de béatification de la vénérable Marguerite-Marie fût poursuivi, et dans un Bref du 5 décembre 1850, adressé aux Pères de ce concile, le Pape s'est exprimé ainsi sur ces deux points : « Rien ne pouvait être plus doux à notre âme que de voir le zèle qui vous dévore pour exciter et enflammer de plus en plus la piété des fidèles de votre province envers le Cœur de Jésus-Christ, notre divin Rédempteur, et qu'à Moulins s'élevait actuellement un temple dédié à ce très-saint Cœur... Au sujet du procès de béatification de la vénérable servante de Dieu, Marie-Marguerite, soyez convaincus que notre congrégation des Rites s'occupe avec soin de l'instruire. Nous nous sommes montré favorable à vos pieux désirs, en ordonnant à cette congrégation d'examiner le plus soigneusement et le plus promptement possible cette affaire, et de nous faire connaître sans retard ce qu'il en faut penser (2514)... »

Ce n'est pas tout. Dans une visite solennelle que plusieurs évêques ont faite, le 16 juin 1856, à Mgr le cardinal Patrizzi, vicaire de Rome, lors de son voyage à Paris, ils ont montré la persistance de l'épiscopat français à voir s'étendre de plus en plus notre sainte et féconde dévotion (2515). En effet, ces prélats ont prié le pieux cardinal d'être leur interprète auprès du Souverain Pontife pour obtenir que la fête du Sacré-Cœur devînt une fête obligatoire pour toute l'Eglise, et que le procès de la béatification de la vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie, dont le décret sur l'héroïsme des vertus a été rendu par Pie IX le 23 août 1856 (*Voy.* l'article Marguerite-Marie Alacoque), fût poursuivi le plus promptement possible.

Tous ces faits consolants n'attestent pas seulement l'affaiblissement toujours de plus en plus prononcé de l'esprit janséniste parmi nous, mais ils révèlent encore une parfaite connaissance des nécessités immenses de nos temps si troublés, si enfoncés dans la matière et qui ont surtout besoin de revivre dans l'amour et dans l'espérance ! (*Voy.* l'article qui suit).

COEUR (Saint) DE MARIE. Le Père Jean Eudes, frère aîné de l'historien Mézerai, est généralement regardé comme le premier fondateur de la pieuse dévotion envers le saint Cœur de Marie.

I. Ce religieux naquit au diocèse de Séez en 1601, et mourut à Caen en 1680. Ce fut à Caen, sous les Jésuites, qu'il fit ses études ; et Bérulle le reçut dans sa congrégation en 1625. Il fut bientôt après nommé supérieur de la maison de Caen, et quitta, en 1643, la congrégation de l'Oratoire, pour fonder la congrégation de Jésus et de Marie, qui, de son nom, fut connue sous celui de congrégation des Eudistes. Cette congrégation, destinée à diriger les séminaires et à faire des missions, a fidèlement conservé jusqu'ici l'esprit de son pieux fondateur (2516).

Presque à l'époque où le P. de la Colom-

(2511) Ibid., n° d'août 1856, t. XII, p. 295.

(2512) Ibid., n° de juillet 1856, t. XII, p. 283.

(2513) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 2e édit. 2 forts vol. in-8°, 1856, t. II, p. 219, 256, 257, 301, 399.

(2514) Ibid., t. II, p. 314, 315.

(3515) *Mém. Cath.*, t. XII, p. 283 et p. 297.

(2516) Voici ce que nous écrivions au mois de décembre 1847, sur ce pieux institut : « Le supérieur des Eudistes, M. l'abbé Louis, avait fait le voyage de Rome quelque temps après l'exaltation de Pie IX. Les intérêts de sa congrégation, vouée, comme on sait, à l'instruction de la jeunesse et aux missions, l'appelaient dans la capitale du monde chrétien. Il fut accueilli par le Souverain Pontife avec l'affabilité la plus gracieuse. Le Pape daigna lui témoigner l'intérêt qu'il prend à son œuvre, et, comme un gage de sa haute bienveillance, lui fit don de trois corps saints récemment découverts dans les catacombes. L'un, saint Modeste, destiné au diocèse de Vincennes, aux Etats-Unis, a été transporté à sa destination par plusieurs prêtres de la société des Eudistes ; le second, qui est le corps de sainte Victoire, martyre, a été donné au couvent de Saint-Cyr, dans le diocèse de Rennes ; le troisième, saint Théophile, martyr, a été réservé pour

bière donnait la dernière forme à la célébration du culte envers l'adorable Cœur de Jésus, et cela sur les instances de la religieuse Marguerite-Marie Alacoque (*Voy.* son article, et COEUR (Sacré- DE JÉSUS), le P. Eudes établissait, en Normandie, la même dévotion en l'honneur du saint Cœur de Marie. Il avait déjà publié un livre sur ce sujet, livre qui fut approuvé, en 1648, par l'évêque de Soissons, et qui méritait bien de l'être, car on peut dire que jamais la piété n'a parlé un langage ni plus onctueux ni plus pur, et que la dévotion au très-saint Cœur de Marie y est traitée avec toute l'étendue et la science désirable.

II. Vers la même époque l'évêque d'Autun autorisa un office pour la fête du Cœur de Marie. Des autorisations semblables furent données successivement par d'autres prélats. En 1668, le cardinal de Vendôme, légat du Pape, loua, approuva et confirma cette dévotion. En 1674, le Pape Clément X ratifia, par des bulles, ce qui avait été fait, et autorisa le P. Eudes à établir dans la chapelle de sa congrégation des confréries en l'honneur des Cœurs de Jésus et de sa sainte Mère. On rapporte, dans une vie manuscrite du P. Eudes, attribuée à Beurier, que le pieux fondateur établit la fête du Sacré-Cœur de Jésus dans le séminaire de Caen, dès 1673, et que les religieuses de Notre-Dame de Charité ont été les premières à embrasser cette dévotion, de telle sorte que, comme on le voit, le nom du P. Eudes ne doit point être séparé de ceux des saints personnages dont nous rappelons le souvenir dans l'article qui précède.

Quant à la dévotion envers le saint Cœur de Marie, elle s'étendit bientôt dans toutes les villes où les Eudistes étaient établis. Mais la ville d'Apt mit surtout un grand empressement à se placer sous la protection de ce saint Cœur. On lisait ces mots dans une chapelle de l'église des Carmes : *La ville d'Apt, fidèlement attachée au Cœur de la Vierge, se donne, se dévoue, se consacre, avec tous ses citoyens, au Cœur de Marie, prête à mourir plutôt que de vivre sans ce divin Cœur.*

III. La fête du saint-Cœur de Marie a été fixée au 8 février par le Pape Pie VI. En 1780, l'évêque de Glandève fit une grande solennité. Plusieurs églises chôment cette fête au jour indiqué par Pie VI; mais il en est beaucoup qui ne la séparent point de la fête du Sacré-Cœur de Jésus et qui les célèbrent toutes les deux le 12 juillet : touchant et bien juste rapprochement, puisque les Cœurs de Jésus et de Marie ayant toujours été inséparablement unis, il est doux de ne pas les séparer dans les hommages que nous leur rendons!...

Tout le monde n'en a pourtant pas jugé ainsi, et l'histoire ne saurait dissimuler qu'il se trouva des hommes religieux et non dépourvus de savoir (2517), que nous ne savons quelle fausse appréhension de l'objet si simple d'une dévotion toute filiale envers le sacré Cœur de Jésus, rendit hostiles à ses pratiques et à ses zélés partisans. Ils crurent surtout voir dans le culte bien différent du Cœur immaculé de la Mère un outrage au Cœur divin de son Fils : ne faisant pas réflexion que si une créature reproduisit jamais le cœur du Verbe fait chair, c'était sans doute Marie qui l'avait formé dans son chaste sein, et que l'esprit du Verbe avait rempli de ses dons les plus précieux, en même temps qu'il l'avait prise pour son épouse. En craignant de pieuses exagérations, ou plutôt les exagérations de quelques personnes pieuses mais peu éclairées, l'esprit particulier ne s'aperçoit pas qu'il exagère de son côté, mais peut-être d'une manière plus dangereuse, et certes bien moins ravissante et bien moins aimable (2518).

IV. A la fin de son *Traité des fêtes mobiles*, Godescard donne trois excellents et savants chapitres sur la dévotion aux sacrés Cœurs de Jésus et de Marie : c'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet. Nous ferons seulement remarquer, en passant, que l'article consacré par Feller au R. P. Eudes est fort incomplet, et qu'il a omis de mentionner plusieurs des ouvrages de ce saint prêtre. Aux noms des P. de la Colombière, de Croiset et du P. Eudes, propagateurs de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, nous devons aussi joindre celui du P. Galifet connu par un livre *De cultu sacro-sancti Cordis Jesu*, Rome 1726, in-4°, auquel il a joint un *Appendice* pour montrer qu'il faut joindre le culte du Cœur de la sainte Vierge à celui de son divin Fils (2519). Si cet auteur est tombé dans quelques exagérations, que désapprouve une saine théologie, on ne peut nier qu'il n'ait beaucoup contribué à répandre la dévotion dont nous parlons, et c'est à ce seul titre

la maison des Eudistes à Rennes, où il a été déposé dans la chapelle avec les cérémonies convenables et l'appareil ordinaire dans ces pompes religieuses. Nous nous associons à la joie qu'ont dû éprouver ces zélés missionnaires à la réception d'un don si digne de leur saint institut, de leur piété et des œuvres méritoires auxquelles ils se livrent... » (Voy. *Mémorial catholique*, t. VII, pag. 200.)

(2517) Entre autres Feller, dans son *Dictionnaire biographique*, aux articles *Marguerite-Marie Alacoque, Galifet, Eudes*, et en général toutes les fois qu'il a à parler des mystiques. C'est ce qu'a fait remarquer, et quelque peu rectifié, son nouvel éditeur et continuateur, M. Pérennès, dans l'édit. de Besançon, 13 vol. in-8°, 1833, 1834. *Voy.* entre autres endroits, la *note* qui se trouve au tom. VIII, pag. 162, col. 1.

(2518) M. l'abbé de Robiano, *Continuat. de l'hist. de l'Eglise, par Bérault-Bercastel*, 4 vol. in-8°, 1836, t. I, p. 345.

(2519) Feller, qui critique si fort Galifet, a oublié, dans l'article qu'il lui consacre dans son *Dictionnaire*, de mentionner la traduction qu'il a donnée du *Psautier de la sainte Vierge*, 1 vol. petit in-12, 2e édit., 1752, *Psautier* attribué à saint Bonaventure, et que le même Feller, à l'article de ce saint, critique d'une façon qui ne nous a pas paru juste, comme nous l'avons déjà remarqué à l'art. BONAVENTURE (Saint).

que nous le citons, sans prétendre excuser ou justifier des écarts qui, loin de servir la piété, ne peuvent, au contraire, que jeter sur celle un fâcheux vernis et tendent à lui détourner bien des âmes.

V. Mais n'oublions pas un grand et admirable fait qui s'est accompli dans notre France, au milieu de la moderne Babylone; qui de là s'est étendu dans tout l'univers et qui montre bien la volonté de Dieu en ce qui regarde l'honneur dû au saint Cœur de Marie notre divine Mère et l'amour que nous lui devons. Nous voulons parler de cette sainte et précieuse *Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie*, « enfantée, dit un écrivain (2520), par un simple prêtre, dans la paroisse la plus abandonnée, la plus décriée de Paris, et dont les *annales* constatent par millions les paroisses, les congrégations, les communautés agrégées (2521) à cet humble autel de Notre-Dame des Victoires, qui fleurit entre la Bourse et la Banque. »

C'est en 1836 qu'eut lieu la fondation miraculeuse de cette grande œuvre, et la consécration de la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires au très-saint Cœur de la bienheureuse Vierge, et l'établissement de l'Association pour la conversion des pécheurs. Peu de temps après le Saint-Siége ouvrit les trésors de l'Eglise pour enrichir cette Association; puis il l'éleva à la dignité d'*Archiconfrérie*, avec la faculté de s'agréger toutes les réunions qui se formaient dans le même but par toute la terre. Les pratiques de cette union de prières, immensément répandue à cette heure, consistent à porter sur soi la médaille connue sous le nom de *miraculeuse* (*Voy.* l'article Médaille miraculeuse), et à réciter l'invocation : « O Marie, conçue sans péché, etc., » et une fois la *Salutation angélique*.

Nous nous bornerons à cette simple indication, chacun étant en position de s'instruire des autres admirables et consolantes particularités qui concernent l'*Archiconfrérie*, dans des livres publiés (2522) pour en répandre la connaissance et faire apprécier les immenses avantages spirituels et même temporels qui en résultent, non-seulement à Paris, mais dans tout l'univers catholique; car cette association est surtout répandue dans tous les pays étrangers.

Outre ces livres destinés à retracer l'origine de l'œuvre bénie d'une manière si visible par la douce et miséricordieuse Marie, on publie, à certains intervalles, des *Annales* qui sont la suite de l'histoire de l'Archiconfrérie, commencée dans la 3e édition du *Manuel* de l'œuvre; chaque numéro contient la notice de ses progrès et la relation des grâces accordées à ses prières, conversions, guérisons et autres (2523).

VI. Le dernier bulletin de ces *annales* nous apprend qu'aux indulgences déjà accordées par Grégoire XVI à l'*Archiconfrérie*, S. S. Pie IX en a ajouté de nouvelles (2524). Puis le directeur, M. Dufriche-Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, constate les plus consolants progrès : « Jusqu'à ce jour, dit-il (2525), toutes les révolutions qui nous ont agités depuis soixante ans, avaient été plus ou moins funestes à la religion, et celle de 1848, par une protection marquée de la miséricorde divine, a été avantageuse à l'Eglise de Dieu. Nous jouissons d'une liberté plus grande dans l'exercice de notre saint ministère, et nous avons eu la douce consolation de voir rentrer dans le saint bercail un grand nombre d'âmes qui en étaient éloignées depuis longtemps. » Le 7e bulletin faisait mention de 7,955 confréries érigées et agrégées, et le 8e bulletin constate qu'en 1849, il y en avait 8,450, c'est-à-dire 495 de plus. Le registre des associations individuelles donne pour cette même année, un total de 687,848 noms de fidèles inscrits, et, dans ce nombre d'associés, on compte 335,873 hommes. Dans le 7e bulletin le nombre des associés était de 667,528; il y eut donc, du mois de février 1848 au mois de février 1849, une augmentation de 20,320 associés.

A côté de ces chiffres qui parlent si haut, le vénérable directeur déclare que les pieux exercices de l'*Archiconfrérie* ont constamment été suivis avec la même assiduité et la même affluence que par le passé. Il rapporte de nombreux exemples de grâces obtenues. Puis, tout en bénissant Dieu de la propagation si rapide de l'œuvre de la miséricorde, il ne peut dissimuler son regret de voir qu'il n'y ait pas en France un plus grand nombre d'agrégations. « La France, dit-il (2526), si spécialement consacrée à Marie, et que cette divine Mère protége si singulièrement, la France a plus de trente mille paroisses, et cependant elle ne compte que 4,800 confréries. C'est bien peu dans un pays, pour qui la dévotion à la très-sainte Vierge est le caractère de la piété nationale. Aussi, ce ne sont pas les fidèles qui refusent de prendre une part active à cette dévotion. Ah ! au contraire, un grand nombre d'entre eux gémissent et se sont souvent plaints que leurs vœux étaient repoussés par leurs pasteurs particuliers. »

Dans le 9e bulletin, M. l'abbé Desgenettes constate que 11,365 confréries particulières sont établies par toute la terre : autant de

(2520) M. de Montalembert, *Des intérêts catholiques au* XIXe *siècle*, 3e édit., in-12, 1852, p. 60.

(2521) Le dernier résumé en compte *dix mille quatre vingt-trois*.

(2522) *Voy.* principalement le *Manuel d'instructions et de prières à l'usage des membres de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie*, etc., par M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé de Notre-Dame des-Victoires, 1 vol. in-12, 2e édit., 1846. *Voy.* aussi le *Dictionnaire des pèlerinages*, etc., publié par M. Migne, 2 vol. in-4°, 1851, tom. II, col. 293-314.

(2523) Nous avons fidèlement analysé chaque numéro de ses *Annales* dans notre *Mémorial catholique*.

(2524) Bulletin 8e, p. 85.

(2525) Id., Ibid., p. 101.

(2526) Id., ibid., p. 110.

foyers d'amour et d'invocations du cœur de Marie! De ce qu'il y eut une si longue interruption dans la publication des *annales* (2527), quelques âmes pieuses avaient craint que le cours des grâces obtenues dans l'*Archiconfrérie*, par l'intercession de Marie, ne fût interrompu. Le respectable directeur les rassure par des faits et par le récit de conversions éclatantes, et de grâces non moins extraordinaires dues à la protection toujours visible de la Vierge immaculée. Ce qui atteste le plus authentiquement la continuité de ces grâces et bénédictions, « c'est, dit M. Desgenettes, l'immense et incroyable quantité de recommandations pour des causes de toute espèce, qui nous sont demandées chaque dimanche de toutes les parties de l'univers. Ces recommandations sont annoncées tous les dimanches et fêtes aux réunions de l'*Archiconfrérie* pendant l'office, après l'instruction. Elles se composent ordinairement de demandes de prières qui roulent entre les nombres de *deux cent à quatre cent mille*. Le dimanche des Rameaux dernier [1853] nous en avions neuf cent quarante-quatre mille trois cent sept. » (9e bull., p. 175.)

Aussi, combien ces recommandations animent le zèle et soutiennent la ferveur! Elles sont comme un miroir dans lequel chaque auditeur présent voit et reconnaît ses propres besoins, et sent augmenter par sympathie la dévotion avec laquelle il prie pour ses frères malheureux (2528). O Cœur saint de Marie! Cœur immaculé de notre bonne et tendre Mère, priez, priez pour nous!..

COEUR (Institut du sacré). Congrégation récente, vouée principalement à l'éducation chrétienne des jeunes personnes, et qui, en France, en Italie, en Amérique, étend les bienfaits de l'instruction. Mais nous n'avons pas à nous étendre sur cette Congrégation qui appartient au *Dictionnaire des ordres religieux*; nous ne citons cet institut que pour faire remarquer qu'il ne doit pas être confondu avec un autre institut du même nom, qui prit naissance en 1747, à Bécorche, au Mont-Liban, et dont l'abolition fut prononcée par Pie VI, en 1779. *Voy.* l'article Agémi (Anne-Marie).

COINTA ou Quinta (Sainte), martyre en l'an 248 ou 249. *Voy.* l'article Martyrs d'Alexandrie, n° I.

COLETTE (Sainte), humble et douce fille qui vivait au xive siècle et que Dieu avait destinée à rétablir l'austérité primitive dans une branche de saint François.

I. Elle naquit l'an 1380, à Corbie en Picardie. Son père, charpentier de profession, se nommait Robert Boillet, et sa mère Marguerite. Elle reçut au baptême le nom de Colette, c'est-à-dire petite Nicole, à cause de la dévotion que ses parents avaient pour saint Nicolas. Elle fut élevée dans l'amour des humiliations et des austérités de la pénitence.

La crainte qu'elle avait de blesser la vertu de pureté la fit renoncer à toutes les compagnies, même à celle des personnes de son sexe; ou si quelquefois elle voyait ces dernières, ce n'était que pour leur donner des instructions salutaires sur les vanités du monde. Ses discours avaient alors une onction qui, aidée de la grâce, touchait les cœurs les plus insensibles. L'humilité était sa vertu favorite, et sa joie augmentait à proportion du mépris qu'on faisait de sa personne. Vivement pénétrée du sentiment de sa bassesse et de ses misères, elle n'osait paraître aux yeux du monde sans rougir. Elle se regardait comme une très-grande pécheresse, et prévenait les moindres retours de l'amour-propre par la pratique de toutes sortes d'humiliations.

Les pauvres et les malades trouvaient en elle une bienfaitrice ou plutôt une mère; elle les servait avec une affection qui seule eût été capable d'adoucir la rigueur de leur sort. Elle s'était fait une solitude de la maison paternelle, vivant retirée dans une petite chambre, où elle partageait son temps entre la prière et le travail des mains. Alarmée du péril auquel sa beauté l'exposait, elle pria Dieu de la lui ôter, et elle devint si maigre et si pâle, qu'elle était à peine reconnaissable. Elle coopéra de son côté à son changement par de rudes macérations. Cela n'empêcha pourtant pas qu'il ne lui restât un certain air de majesté, de douceur et de modestie qui édifiait tous ceux qui la voyaient. Son père et sa mère, qui découvraient en elle une conduite extraordinaire de l'esprit de Dieu, ne la gênaient point dans ses exercices et lui laissaient à cet égard une entière liberté.

II. Après la mort de ses vertueux parents, Colette distribua aux pauvres le peu de bien qu'ils lui avaient laissé, et se retira parmi les Béguines établies en Flandre, en Picardie et en Lorraine. C'était, comme nous avons déjà vu (2529), une société de femmes pieuses qui subsistaient du travail de leurs mains, et qui, menant une vie fort régulière sans faire de vœux, tenaient une sorte de milieu entre les femmes du siècle et celles qui s'étaient consacrées à Dieu dans la solitude du cloître. Notre bienheureuse ne trouvant point assez d'austérités parmi ses compagnes, elle les quitta, et prit, de l'avis de son confesseur, l'habit du tiers ordre de Saint-François, dit des Pénitents. Trois ans après, elle se rendit chez les religieuses de Sainte-Claire, appelées Urbanistes du nom du Pape Urbain IV, qui avait mitigé leur règle. Son dessein était de travailler à la réformation de cet ordre et de le ramener à la pureté primitive de son institut.

(2527) Le 7e bulletin ne parut qu'en février 1848, le 8e en février 1849, et, depuis cette époque, cinq années s'écoulèrent sans que les nombreux associés reçussent aucune communication; ce n'est, en effet, qu'au mois de juin 1854, que parut le 9e bulletin, qui est le dernier jusqu'ici (1856).

(2528) Le *Mémorial catholique*, t. X, p. 335, 336.

(2529) *Voy.* Notre article Béguines, t. II, col. 1423.

Pour se préparer à cette grande œuvre, dont l'esprit de Dieu lui avait inspiré la pensée, elle se renferma, avec la permission de l'abbé de Corbie, dans un petit ermitage, où elle passa trois ans, tout occupée des pratiques de la plus rigoureuse pénitence et favorisée de plusieurs révélations célestes. Elle alla ensuite chez les Clarisses d'Amiens et de plusieurs autres endroits; mais persuadée qu'elle ne réussirait dans son pieux dessein qu'autant qu'elle serait autorisée, elle fit le voyage de Nice en Provence, afin d'en conférer avec Pierre de Lune, que la France reconnaissait alors pour Pape sous le nom de Benoît XIII. Il la reçut avec bonté, lui promit sa protection et lui donna le titre de supérieure générale des Clarisses, avec plein pouvoir d'établir dans cet ordre tous les règlements qu'elle jugerait propres à contribuer à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

III. Colette, embrasée d'un nouveau zèle, parcourut les diocèses de Paris, de Beauvais, de Noyon et d'Amiens, afin de ranimer dans les différentes maisons de son ordre, le véritable esprit de saint François; mais elle éprouva de grandes difficultés de la part de tous ceux qui ne savaient pas discerner l'œuvre de Dieu; on la traita même de visionnaire et de fanatique. Elle souffrit avec joie les injures dont on la chargeait, et mit toute sa confiance en Dieu, qui fait réussir tôt ou tard les entreprises dont sa gloire est le principe. Elle se retira en Savoie, où les esprits étaient mieux disposés; elle y établit sa réforme, qui bientôt après fut adoptée en Bourgogne, en France, en Flandre et en Espagne. Outre plusieurs anciennes maisons qui la reçurent, la bienheureuse l'introduisit dans dix-sept couvents nouveaux, qu'elle fonda de son vivant, et toutes ces religieuses furent ensuite distinguées des Urbanistes par le nom de pauvres Clarisses. Il y eut aussi plusieurs communautés d'hommes qui se soumirent à la réforme de la bienheureuse Colette.

La servante de Dieu avait un amour extraordinaire pour la pauvreté : elle voulait que tout respirât cette vertu dans les églises et les maisons de son ordre. Elle ne portait point de sandales et allait toujours nu-pieds. Son habit était non-seulement d'une étoffe grossière, mais de différentes pièces rapportées et cousues ensemble. Elle inculquait fortement à ses sœurs la nécessité de mortifier sa volonté. « Jésus-Christ, disait-elle, n'ayant jamais fait que la volonté de son Père, depuis le premier instant de sa vie jusqu'à son dernier soupir, comment voudrions-nous faire la nôtre? Quiconque, ajoutait-elle, est opiniâtrément attaché à son sens, marche dans la voie de l'enfer (2530). »

IV. La Passion du Sauveur était le sujet le plus ordinaire des méditations de sainte Colette. Les vendredis, elle vaquait à ce saint exercice depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans prendre aucune nourriture. Durant tout ce temps-là, son esprit et son cœur n'étaient occupés que des souffrances de Jésus-Christ, et ils en étaient si vivement touchés, qu'ils donnaient à ses yeux une source abondante de larmes. Sa ferveur pour Jésus-Christ redoublait encore dans la semaine sainte. Elle ne pouvait modérer les transports de son amour pendant l'auguste sacrifice de la messe, et elle se confessait souvent avant d'y assister, afin de le faire avec une plus grande de pureté d'âme. Par une suite de l'immense charité qu'elle avait pour le prochain, elle sollicitait continuellement, par des prières ferventes, la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du purgatoire.

Enfin notre sainte tomba malade à Gand et y mourut, munie des sacrements de l'Eglise, le 6 mars 1447, dans la soixante-sixième année de son âge. Son corps fut exposé à la vénération publique dans l'église du monastère de son ordre, dit de Bethléem, puis transféré à Poligny en Franche-Comté, lorsque les pauvres Clarisses de Gand s'y réfugièrent pour éviter les persécutions de l'empereur Joseph II contre les maisons religieuses.

Sainte Colette a été canonisée le 24 mai 1807 fête de la très-sainte Trinité. Depuis longtemps, les Franciscains, et quelques villes, disaient en son honneur un office particulier, qui a été approuvé par les papes Clément VIII, Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII. Lorsqu'on leva son corps à Gand, en 1747, il s'opéra plusieurs miracles. L'ordinaire du lieu en constata juridiquement la vérité, et en dressa le procès-verbal, qui fut envoyé à Rome.

COLLÉGES MIXTES EN IRLANDE. Voy. IRLANDE (L'Eglise catholique en).

COLLUTHA, prêtre d'Alexandrie, où il dirigeait une paroisse au commencement du IVe siècle. Arius ayant commencé à répandre des abominables erreurs dans Alexandrie, le patriarche saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par les voies de la douceur. Collutha, qui s'était montré, dès le principe, partisan du trop célèbre hérétique, ne fut point satisfait des tentatives du saint patriarche — *Voy.* l'article ARIUS, nos I et II.—Il se sépara avec un certain éclat, fit schisme vers l'an 315 ou 316, tint des assemblées à part, entreprit même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, disant qu'il avait besoin de cette autorité, pour combattre Arius avec plus d'avantage.

Comme on devait s'y attendre, Collutha joignit bientôt l'hérésie au schisme, et jeta tout à fait le masque. Il attaqua la Providence de Dieu, enseigna qu'il n'avait point créé les méchants, qu'il n'était point auteur des peines et des afflictions de cette vie, etc. Il ne tarda pas à être condamné dans un concile qu'Osius tint à Alexandrie en 319. Ses ordinations furent déclarées nulles, et ceux qu'il avait ordonnés redevinrent simples laïques.

Heureusement pour lui, Collutha ne résista point : il ouvrit les yeux, et rentra dans le devoir. Il eut cependant quelques

(2530) *Acta SS.*, et Alban Butler, trad. par Godes., 6 Mart.

disciples qui se mêlèrent avec les méliciens et les ariens contre saint Athanase (2531).

COLLYRIDIENS, hérétiques du IVe siècle, ainsi nommés, parce que le culte qu'ils rendaient à la très-sainte Vierge, consistait principalement à lui offrir des gâteaux nommés en grec *Collyrides*.

Cette superstition était venue de la Thrace et de la haute Scythie, et avait passé jusqu'en Arabie : il n'y avait guère de femmes qui n'en fussent infatuées. Elles ornaient un chariot avec un siége carré, qu'elles couvraient d'un linge, et, à un certain temps de l'année, pendant quelques jours, elles présentaient un pain et l'offraient au nom de Marie; puis, elles en prenaient toutes leur part.

Saint Epiphane s'éleva contre cette superstition, comme il avait fait contre les erreurs des *Antidicomarianites* (*Voy.* cet article); il montra (2532) que jamais, dans la vraie religion, les femmes n'ont eu part au sacerdoce; que ce culte est une idolâtrie, puisqu'il n'a pour objet que Marie, qui, toute parfaite qu'elle est, n'est qu'une créature simple, née d'Anne et de Joachim, selon le cours ordinaire de la nature. Saint Epiphane, à l'occasion de cette hérésie, rapporte quelques traditions touchant les parents et la naissance de la sainte Vierge. Il conclut qu'elle doit être honorée, mais que Dieu seul doit être adoré.

COLOMB. Mauvais moine du monastère de Lérins, persécuta et fit assassiner, de concert avec un autre moine, nommé Arcade, saint Aigulfe, abbé de ce monastère. *Voy.* l'article AIGULFE (Saint), moine.

COLOMB (CHRISTOPHE), né à Gênes, en 1441, a, par sa découverte du Nouveau-Monde, procuré à l'Eglise un champ plus vaste à ses pacifiques conquêtes et, aujourd'hui, ce n'est pas celui où elle recueille le moins de joie et de consolations. *Voy.* l'article EGLISE D'AMÉRIQUE.

I. Profondément versé dans les sciences astronomiques, géométriques et naturelles, qui ne sont, comme il le croyait, que le commentaire de cet admirable verset du Prophète : *Cœli enarrant gloriam Dei*, Colomb conjectura qu'il devait y avoir des terres à l'ouest de l'Europe, ou que du moins on pourrait arriver aux Indes par cette route. Il proposa, d'abord au roi de Portugal, puis aux Génois, de lui donner les moyens de faire cette recherche; mais il fut refusé durement et traité de visionnaire. Voici, pourtant, comment ce *visionnaire* avait annoncé ses projets; nous tirons cette belle page d'une des relations qu'il fit de ses aventures :

« Tout jeune encore, dit-il, je quittai l'université de Pavie, où *une secrète inspiration de la Providence* me guida vers l'étude de la géographie, de l'astrologie et de la navigation... Je fis partie de l'expédition que Jean d'Anjou, duc de Calabre, tenta, en 1459, contre le royaume de Naples, avec une flotte de galères génoises... De guerrier, je devins marchand.... » (Ici il rend compte d'une de ses courses aventureuses, qu'il termine en disant :) « Les matelots effrayés se précipitèrent dans les flots, je saisis une rame, et, comme je suis bon nageur, j'atteignis le rivage, quoiqu'il fût à plus de deux lieues de distance. *Dieu me réservait à d'autres épreuves*; il me donna assez de forces pour résister à la violence des vagues. Encore déchiré par les rochers où je fus roulé, je me rendis à Lisbonne : là je vis plusieurs de mes compatriotes. *Au milieu d'une cérémonie religieuse, Dieu m'avait révélé dans son temple*, la compagne de ma vie, Felipa de Palestrelle, la mère de don Diégo : quand son père mourut, j'héritai de tous ses papiers, de ses cartes, de ses journaux de voyage. Quoique la guerre avec l'Espagne refroidît l'ardeur des voyages sous le règne d'Alphonse, j'entendais chaque jour parler des merveilles de la côte d'Afrique, et c'était un nouvel aliment à la passion que je sentais en moi pour la géographie. L'objet de tous mes vœux était de me rendre aux Indes par mer : j'étudiai, je méditai les écrits des anciens philosophes et géographes : je les comparai avec ceux des savants et navigateurs de nos jours. Mon père, l'Esprit-Saint m'éclaira et me parla par la bouche des prophètes; il me fit concevoir le projet d'aller aux Indes par l'Occident, pour appeler à la religion chrétienne tous les peuples idolâtres qui habitent l'extrémité de l'Asie.

« J'étais en correspondance avec le célèbre géographe de Florence, Paul Toscanelli; je lui fis part de cette inspiration, il y applaudit et m'envoya une carte du monde où les Indes sont placées en face de l'Espagne, avec Cipano et les innombrables îles qui obéissent au Grand Kan... Le roi, confiant dans ses pervers conseillers, me fit demander mes cartes et plans; un autre fut envoyé à ma place pour reconnaître la vérité que Dieu m'avait révélée..... Mais Notre-Seigneur ne permit pas que Satan ouvrît ainsi la voie à l'œuvre de son saint Evangile; il déchaîna les vents et les flots contre l'infidèle messager, qui revint à Lisbonne en déversant sur moi le ridicule. Cette atroce conduite m'indigna : Dieu venait de rappeler à lui ma femme; je restais seul sur la terre avec mon fils.... »

Dans une autre circonstance, — c'était en 1491, — Christophe Colomb écrivait les lignes suivantes qui font de plus en plus connaître la pensée chrétienne qui l'inspirait. Après avoir salué ses juges et s'être recueilli un instant comme pour demander la protection du ciel, il dit :

« Illustres seigneurs et très-révérends Pères c'est au nom de la Sainte-Trinité que leurs Majestés catholiques m'ont ordonné de soumettre à vos lumières un projet qui m'a été inspiré par l'Esprit-Saint lui-même, Dieu, parlant par la bouche de son Prophète,

(2531) S. Epiphane, hæres. 69; saint Augustin, hom. 65, hæres. 65.

(2532) In hæres. 79.

a déclaré que toutes les nations connaîtraient l'Evangile de Jésus-Christ, et que sa voix toute-puissante retentirait jusqu'aux extrémités de la terre (2533). Cependant une région de l'Inde qui confine à l'océan Atlantique est encore plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie; comme nous l'apprenons de plusieurs voyageurs modernes et surtout de Marc Paul le Vénitien, qui est resté longtemps à la cour du Grand Kan. Les temps s'accomplissent. Le prophète Isaïe fait entendre clairement que c'est de l'Espagne que doit partir la lumière qui luira sur ces peuples, et amènera devant le trône du Très-Haut des nations jusqu'alors inconnues (2534).

« Les îles de la mer attendent le Seigneur! C'est aux vaisseaux de l'Espagne à présenter devant ses autels les enfants des terres australes et l'or et l'argent de leurs mines. Depuis de longues années, les rois de Portugal font de généreux efforts pour percer dans ces contrées lointaines : guidés par une ancienne tradition des Phéniciens, ils envoient des flottes pour tenter par mer le tour de l'Afrique et se rendre rapidement aux Indes. Aujourd'hui que le luxe est porté à son comble, que les femmes des simples artisans même se parent de robes de soie garnies d'or et de pierres fines, ils veulent disputer aux Vénitiens le monopole de ce riche commerce, transporter Ormus à Lisbonne, et faire de cette dernière ville l'entrepôt de toutes les productions de l'Orient. *Dieu n'a pas encore couronné leurs entreprises, parce que ce n'est pas la gloire de son saint nom qui les inspire!*

« Nobles seigneurs! il y a quarante ans que je parcours les mers fréquentées par les hommes : aujourd'hui, m'ouvrant une voie nouvelle, je me propose de sonder les mystères de l'Océan. Jérusalem et la montagne de Sion doivent être réédifiées par la main d'un Chrétien; l'empereur du Cathay a demandé les sages pour lui enseigner la foi chrétienne; quels sont ceux qui s'offriront pour cette mission? Je m'oblige à les transporter sains et saufs. — Je demande à l'Espagne des vaisseaux pour me rendre par l'ouest aux Indes (2535).... »

II. Telles étaient les grandes pensées qui préoccupaient sans cesse ce prétendu *visionnaire* (tous les grands hommes de l'avenir qui ont eu foi en une idée, ont ainsi été traités), et, pendant huit ans, l'Espagne, où régnaient alors Ferdinand et Isabelle, le laissa solliciter vainement.

Enfin, Colomb obtint trois vaisseaux avec lesquels il s'embarqua au port de Palos, en Andalousie, le 3 août 1492. Au bout de soixante-quinze jours de navigation, il découvrit la terre, le 8 octobre 1492. Il aborda d'abord dans une île et cette île, la première de l'Amérique où il mit le pied à terre, il lui donna le nom de San-Salvador, *Saint-Sauveur!* Ensuite, il découvrit Cuba et Saint-Domingue, et revint en Espagne en mars 1493. Il fut nommé à son retour vice-roi des pays qu'il avait découverts. En septembre 1493, il entreprit un deuxième voyage, dans lequel il découvrit la plupart des Petites-Antilles et forma des établissements à Saint-Domingue. Dans un troisième, exécuté en 1498, il découvrit le continent et parcourut la côte de l'Amérique méridionale depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à Caracas. Enfin, dans une quatrième et dernière expédition, en 1502, il poussa jusqu'au golfe de Darien. Après mille épreuves et souffrances, que nous n'avons pas à raconter, il mourut en 1506, accablé d'infirmités et de chagrins.

Outre que ce grand homme introduisait la foi dans les terres qu'il découvrait, ses heureuses découvertes servaient la science. « Alors, dit un savant prêtre (2536), un immense horizon se développe. Des animaux inconnus, des végétaux curieux, des minéraux d'un grand prix, tous nouveaux et en grand nombre, se présentent à l'observation et viennent compléter l'admirable échelle des êtres créés, et préparer la démonstration rigoureuse de la série animale, qui n'aurait peut-être jamais été faite sans ces nouveaux échelons. D'une part, ils comblent des lacunes immenses, et de l'autre ils offrent à la paléontologie des termes de comparaison indispensables, sans lesquels elle n'aurait probablement jamais pris rang parmi les sciences positives, bien loin de pouvoir servir elle-même à la démonstration rigoureuse de l'ordre de la création... »

Et tout cela nous le devons à un homme dont la noble vie n'a jamais mieux présenté l'alliance du grand génie et de la foi. Le trait caractéristique de Colomb, c'est en effet la foi, la foi vive, ardente et toute-puissante. Il crut à la Révélation divine, à la domination universelle du catholicisme dans la suite des siècles; en courant à la découverte du Nouveau-Monde, il rêvait la délivrance de Jérusalem... Il crut à la gloire, à l'avenir, et la postérité injuste donna au Nouveau-Monde le nom d'un obscur aventurier (2537). Mais, l'oubli auquel Christophe Colomb a été livré en apparence, sans rien changer à ses titres, n'a fait qu'ajouter à sa gloire; et, selon une juste remarque (2538), « il faut que le hasard, qui n'est autre chose que l'ignorance des causes, ait qualifié assez énergiquement le grand homme qui a porté le christianisme dans le Nouveau-Monde, en le nommant *Christo-Ferens* (2539)!!! » Di-

(2533) *Et in fines terræ verba eorum.* (*Psal.* XVIII 5.)

(2534) *Me enim insulæ exspectant, et naves maris in principio; et adducam filios suos de longe, argentum et aurum eorum cum eis.* (*Isa.* LI, 5.)

(2535) Extrait du journal du 1er voyage de Christophe Colomb, tel que Las-Casas nous l'a transmis.

(2536) M. l'abbé F. L. M. Maupied, *Histoire des sciences*, etc.; 3 vol. in-8°, 1845, tom. II, pag. 134, 135.

(2537) On sait que cet honneur lui fut enlevé par Améric-Vespuce, pilote, qui avait accompagné un des lieutenants de Colomb en 1499, et qui prétendit avoir le premier découvert la terre ferme.

(2538) *Biogr. des croyants célèbres*, etc., t. II, p. 495, col. 2.

(2539) Le testament de Colomb, où il consigna les croyances de toute sa vie, et qui est daté de

sons, néanmoins, que sa gloire eût été plus grande encore, s'il s'était tout à fait résigné à l'ingratitude de son pays.

III. Comme on le pense bien, nous n'avons pas, dans cet ouvrage, à nous étendre davantage sur cet immortel navigateur. Nous n'avions qu'à montrer la pensée catholique qui le guida, et à faire pressentir les bienfaits de ses découvertes admirables. Chose étonnante! l'événement le plus considérable de l'humanité, cette découverte du Nouveau-Monde, n'avait jamais été écrite en notre langue, et l'histoire de l'homme prodigieux qui doubla l'espace de notre globe et qui a ouvert à l'Eglise des contrées où elle marche glorieusement à la conquête des âmes, pour les faire entrer dans le royaume de Dieu, n'avait jamais été racontée par un européen et surtout par une plume catholique (2540)!

Il y a plus, on avait calomnié sa vie, et la calomnie s'est ensuite perpétuée par tous ceux qui ont eu à parler de lui. Mais, grâce à Dieu, cet oubli et ces longues injustices viennent d'être réparés et vengés par un écrivain catholique, M. Roselly de Lorgues, dans un ouvrage (2541) de la plus haute importance, auquel nous ne reprocherions qu'une sorte de servilisme à l'endroit de certains personnages d'une valeur fort douteuse.

A part cette réserve que nous commande la conscience, nous nous hâtons de dire que le service rendu ici par cet auteur est d'autant plus considérable que jusqu'ici Colomb avait été comme la propriété du protestantisme, de sorte que la prévention, l'inimitié et l'hostilité contre l'Eglise catholique ont eu l'incroyable privilége d'enseigner au catholicisme la vie d'un homme qui est l'une de ses plus éclatantes gloires.

Même avant tout examen, dit M. Roselly de Lorgues (2542), n'est-il pas évident que la prévention a dû se glisser dans l'appréciation que fait le protestantisme du héraut de l'Eglise catholique, par son inspiration envoyé aux habitants des régions inconnues? L'école protestante ne saurait en effet comprendre le caractère et la mission de Colomb. A l'obstacle provenant des croyances religieuses s'en joint un autre, dérivé de son système de composition historique. Les biographies de Colomb ont été écrites dans un ordre d'idées préconçues, et uniquement d'après les données de la philosophie humaine. L'école protestante n'attribue point à l'événement qui a doublé le monde un caractère surnaturel. Elle n'y reconnaît pas un jour marqué par la Sagesse divine, et l'accomplissement d'une volonté d'en haut.

Selon ses adeptes, cette découverte, à défaut de Colomb, aurait suivi naturellement le progrès des sciences nautiques. Ils ne peuvent se résoudre à voir, dans l'invention du Nouveau-Monde, une intervention providentielle. Comment accorderaient-ils un auxilliaire divin à la foi de Colomb? Ils préfèrent attribuer au compas et à l'astrolabe ce qu'ils dénient à la bonté divine. Ils admettent les miracles du genre humain, et démentent la faveur céleste. Ils refusent à Dieu ce qu'ils consentent à l'homme. Et tandis que Christophe Colomb, après avoir tant de fois éprouvé cette protection surnaturelle, la reconnaissait avec gratitude, la confessait jusque dans ses rapports officiels au gouvernement, et se considérait comme un simple instrument aux ordres de la Providence, eux, en racontant son histoire, s'obstinent à nier cette assistance efficace. Ils estiment mieux connaître Colomb, que Colomb ne se connaissait lui-même!

En vertu de leur théorie, qui veut que le fond de l'humanité soit partout identique, ils ont rejeté le caractère supérieur de l'homme choisi du ciel, et dépouillé Colomb de sa grandeur spirituelle, afin de le rendre semblable au reste des hommes. Ils se sont étudiés à l'amoindrir, à le rapetisser à leur taille. Ils l'ont paré de leurs sentiments, lui ont prêté leurs vues, leurs instincts, le jugeant d'après leur propre cœur. De peur qu'il survînt dans la majesté de ses traits quelques traces de sa grandeur native, ils lui ont trouvé non-seulement des imperfections, mais des défauts, même des vices. Toutefois, leur indulgence a miséricordieusement tenté de l'excuser, en le comparant aux héros de l'antiquité païenne, que leur grandeur n'exempta pas de payer le tribut à l'humaine faiblesse. Sous prétexte d'érudition, d'impartialité et de critique historique, ils ont dénaturé les faits intimes de la vie de Colomb.

Disons-le encore, ils ont écarté ou passé sous silence des faits majeurs, quand ils ne les ont pas défigurés pour les assouplir à leur ordre préconçu d'exposition historique. Après avoir nié l'assistance surnaturelle qui éclate visiblement dans les grands drames de son rôle, ils refusent à Colomb

Valladolid, le 4 mai 1505, contient, dans la singulière signature qui le termine, le prenom du testateur ainsi écrit : XTOFERENS (Christoferens). Comme il a signé de la même manière deux lettres adressées, le 21 mars 1502 et le 17 septembre 1504, à l'ambassadeur Nicolas Oderigo, on ne peut douter que ce ne soit bien véritablement sa signature.

(2540) La *Vie* principale de Colomb a été écrite par Washington Irving, trad. en français par Paul Merruau, 1838, sous le titre de *Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb*; et le savant de Humbolt a commenté l'œuvre du grand homme dans son *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*. Or Wasinghton Irving et de Humbolt sont protestants, et ce qui est sorti de leur plume protestante a tellement paru le jugement définitif de l'histoire que, depuis des années, les académiciens, les sociétés savantes, les biographies, les revues, les encyclopédies, répètent avec respect les faits et les opinions tirées de ces deux écrivains.

(2541) *Christophe Colomb, Histoire de sa vie et de ses voyages d'après des documents authentiques tirés d'Espagne et d'Italie*, par Roselly de Lorgues, 2 forts vol. in-8°, 1856.

(2542) Ouv. ci-dessus, t. I, p. 31, 32, 57.

même son génie humain. Seulement, tout en le déclarant presque étranger aux sciences et aux mathématiques, ils lui accordent une grande sagacité d'observation. De peur de le peindre en héros, ils le travestissent en homme vulgaire, le dépouillent systématiquement de tout ce qui fait sa grandeur; et non-seulement ils l'accusent d'ignorance, d'ingratitude, de bigotisme, de présomption, de petitesse, de vanité puérile, mais ils ont également voulu rapetisser les événements extérieurs de sa vie, diminuer les obstacles, abréger la lutte et amoindrir les périls, dont son inspiration dut triompher. On ne s'est pas aperçu qu'à force de viser au positivisme, l'on tombait dans le médiocre, et par conséquent dans le ridicule et l'impossible.

On voit, par là, quelle était la tâche du nouvel historien de celui qui a rendu un service incomparable à l'Eglise de Jésus-Christ. Il ne fallait pas seulement rétablir les faits, pulvériser des erreurs, détruire des calomnies: il fallait surtout s'attacher à décrire et à rattacher à sa *cause véritable* l'événement le plus considérable de l'humanité, celui qui a doublé ce globe au profit de l'Evangile. Or, c'est ce qu'a fait avec bonheur M. Roselly de Lorgues; et c'est là, nous le répétons, une haute réhabilitation qui fera époque dans notre siècle.

Toutefois, n'oublions pas de le dire, — et M. Roselly ne manque pas de le faire remarquer, — Christophe Colomb n'avait pas attendu jusqu'ici cette justice. Au milieu des ténèbres des mauvais vouloirs, de l'erreur et des préjugés, seul le Pontificat romain conserva le pressentiment de la grandeur apostolique de Colomb. Successivement trois Papes honorèrent de leur confiance ce héros de la croix. Alors que sa gloire rencontrait tant de détracteurs dans cette Espagne qu'il illustrait tant, à Rome, le Saint-Père et les cardinaux honoraient ses travaux immortels, et le seul écrit de ce grand homme qu'on ait publié de son vivant fut imprimé dans la ville éternelle en 1493. Enfin le Saint-Siége ne se démentit jamais envers lui, et le Sacré Collége resta toujours fidèle à cette noble sympathie.

COLOMBAN (Saint), célèbre par ses travaux pour l'ordre monastique, et par sa Règle, qui a servi à conduire quantité de moines à la perfection évangélique, naquit en Irlande vers l'an 560 et mourut à Bobbio, en 615. *Voy.* les articles DONATUS (Saint), évêque de Besançon, n° I, et MONASTIQUES (Institutions.)

COLOMBE (Sainte), martyre à Cordoue en 853 de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article MARTYRS DE CORDOUE, n° XXIII.

COLOMBIÈRE. *Voy.* l'article COEUR Sacré de Jésus.

Il existe une autre sainte Colombe qui, née aussi en Espagne, vint dans les Gaules, et recueillit la palme du martyre à Sens en 258 ou 273, sous Aurélien. Cette sainte Colombe de Sens y a toujours été honorée avec une grande vénération. Elle est aussi honorée dans plusieurs églises de France, et d'une manière particulière surtout à Saintes, diocèse de la Rochelle, où il y a une église sous son vocable et que vient de restaurer M. l'abbé Briand (2543), auteur de l'*Histoire de l'église santone et aunisienne, depuis son origine jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8°, 1843.

COLOMBIN (Saint). *Voy.* l'article MONASTIQUES (Institutions.)

COMIDAS, docteur catholique chez les Arméniens, qui souffrit le martyre, en 1707. — *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ARMÉNIE.

COMMISSION D'ÉVÊQUES A PARIS AU SUJET DU REFUS DES BULLES PAR PIE VII. *Voy.* PARIS (Commission d'évêques à).

COMNÈNE (ANNE), fille de l'impératrice Irène, naquit le 1er décembre de l'an 1083. Dès son enfance on lui fit apprendre les belles-lettres, et elle s'appliqua particulièrement à bien posséder la langue grecque; elle étudia aussi la rhétorique, lut exactement les livres de Platon et d'Aristote, et cultiva les quatre arts qui servent le plus à orner l'esprit.

I. Anne aimait beaucoup ses parents; elle ne se souvenait point d'avoir jamais manqué au respect et à l'amour qu'elle devait à ses père et mère, et se sentait disposée à tout sacrifier pour leur conservation, même sa propre vie. La jugeant digne de l'empire, ils la fiancèrent avec Constantin Ducas, fils de l'empereur Michel Ducas, qui tenait déjà le second rang dans l'empire. Mais Constantin étant mort avant la consommation du mariage, Anne épousa le César Nicéphore, de la famille des Briennes. Elle nous le dépeint comme un prince accompli; aussi l'aimait-elle tendrement, et sa mort, arrivée en 1137, lui causa tant de douleur qu'elle fut longtemps sans voir personne, cherchant sa consolation en Dieu seul et dans l'étude des lettres.

Cette princesse se signala par des vertus et des talents qui l'élevèrent beaucoup au-dessus de son sexe et du siècle d'ignorance où elle vécut. Elle écrivit sous le titre d'*Alexiade* l'histoire de son père, et c'est particulièrement à cause de cet ouvrage qu'il est fait mention d'elle dans les annales de l'Eglise. Elle nous apprend elle-même, dans son livre (2544), pourquoi elle l'entreprit, et les règles qu'elle suivit pour l'exécuter. Elle n'ignorait pas combien il est difficile de garder un juste milieu quand il s'agit de louer ou de blâmer ceux qui le méritent; elle demande (2545) qu'on ne l'en croie pas

(2543) Voy. *Hist. de l'abbaye roy. de Sainte-Colombe, précédée de la vie de la sainte*, par M. l'abbé Brullé, 1 vol. in 8°, avec planches, 1852; — *Restauration à Saintes de l'église de Sainte-Colombe, notice*, par M. l'abbé Briand, in-8° de 70 pages, 1850; nous parlons de tout ceci dans le *Mém. cath.*, tom. XII, p. 419 et suiv.

(2544) *Alexiad.*, l. XIV.

(2545) In præfatione, p. 1, 2.

sur sa parole et qu'on juge par les faits qu'elle rapportera si elle a excédé dans l'un ou l'autre cas. Presque tous les Latins qui ont écrit l'histoire de la Croisade ont fait passer l'empereur Alexis pour un fourbe et un perfide; il peut y avoir de l'exagération dans ce qu'ils en ont dit. Anne Comnène, sans violer les règles de l'histoire, dit de son père le bien et le mal qu'elle en savait, par rapport au gouvernement, car elle n'entre pas dans le détail de sa vie privée.

II. Nicéphore Brienne, son mari, avait avant elle entrepris de décrire l'histoire du règne d'Alexis, à la sollicitation de l'impératrice Irène sa belle-mère, et il y donnait tout le temps que les affaires de la guerre lui laissaient; mais sa relation ne s'étendit point au delà du règne de Nicéphore Botoniate; son histoire n'allait que depuis l'an 1057 jusqu'en 1081, c'est-à-dire qu'elle comprenait le règne d'Isaac Comnène et de ses deux successeurs, Michel Parapinaceus et Nicephore Botoniate. Anne Comnène, autant pour transmettre à la postérité (2546) l'ouvrage de son mari, que l'histoire du règne de son père, se chargea de l'écrire, partie sur ce qu'elle avait vu elle même (2547), partie sur les mémoires dignes de foi que lui avaient communiqués ceux qui avaient suivi l'empereur Alexis à la guerre, et qui depuis s'étaient fait moines; elle eut le soin, en outre, de comparer leurs relations avec ce qu'elle avait entendu dire ou vu par elle-même.

Ce fut sous le règne de Manuel Comnène qu'elle fit toutes ces recherches, c'est-à-dire plus de vingt cinq ans après la mort de l'empereur son père; conséquemment en un temps ou la flatterie ne devait point entrer dans les rapports qu'on lui faisait des actions de ce prince (2548). Son histoire est divisée en quinze livres. On y voit, non-seulement ce que l'empereur a fait pendant son règne, qui fut très-long, mais encore les grands événements de l'Asie et de l'Europe, tant sur terre que sur mer; l'histoire de la croisade, celle de l'Eglise de Constantinople, et des controverses religieuses dans les églises d'Orient. Elle commence à l'an 1081, première année du règne d'Alexis, et finit à l'an 1118 qui en fut la dernière (2549).

III. Les critiques portent des jugements divers sur l'œuvre d'Anne Comnène. Les uns lui reprochent une trop grande partialité; les autres disent qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête (2550). « C'est le mauvais goût d'Anne Comnène, dit un moderne (2551), qui nous initie aux pompes et aux folies de la cour byzantine; nous apprenons d'elle quelle était la couleur des yeux de ce barbare aux fortes épaules et à la grande épée qu'elle contemplait avec effroi et amour. »

Cependant il est d'autres critiques qui font le plus grand éloge de l'*Alexiade*. Elle a fait dans tous les temps, dit dom Ceillier (2552), l'admiration des savants, tant pour la beauté, la délicatesse et l'élégance du style, que pour l'étendue et l'importance des matières. On la fait marcher de pair (2553) avec l'histoire d'Alexandre le Grand écrite par Quint-Curce, et on la met au-dessus de toutes celles qui composent le corps de la Byzantine, étant presque la seule qui ait de la dignité et dont l'auteur se soit formé sur les anciens. Il faut pourtant avouer qu'en beaucoup d'endroits cet ouvrage ressemble plutôt à un panégyrique qu'à une histoire. Toutefois les fleurs de rhétorique répandues sur certains événements n'altèrent point le fond des faits.

Nous avons dit la douleur d'Anne Comnène à la mort de son mari. Elle lui survécut plusieurs années dans la pratique de vertus réelles, et elle mourut après l'an 1148, âgée de plus de soixante-cinq ans.

CONCEPTION. *Voy.* l'article IMMACULÉE-CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

CONCILES ANTI CANONIQUES DE FRANCE. *Voy.* HISTORIQUE DES CONCILES ANTI CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE.

CONCORDAT entre François Ier et Léon X. Le but de ce concordat était d'abolir la fameuse *Pragmatique sanction* que Charles VII avait fait rédiger à Bourges, et qui fut enregistrée au parlement de Paris le 13 juillet 1439 (2554). Le Saint-Siége apostolique avait constamment refusé d'approuver cette convention, qui n'était que la reproduction à peu près textuelle d'un décret du concile de Bâle, session XXXI, de l'année 1438. Les Papes Pie II, Alexandre VI et Jules II en avaient poursuivi l'annulation, sans avoir pu y parvenir.

(2546) *Alexiad.* in præfat.

(2547) Pag. 353.

(2548) Ibid.

(2549) *Note biographique sur l'Alexiade.* — David Hæschelius en fit imprimer les huit premiers livres en grec, mais remplis de lacunes, à Augsbourg, 1610, in-4°, sur un manuscrit de la bibliothèque de cette ville. Le P. Poussines ayant eu les quinze livres entiers d'un manuscrit grec du Vatican, et d'un autre de la bibliothèque Barberine qu'Holstenius avait collationnés avec celui de Médicis, les traduisit en latin, et les publia en ces deux langues avec un glossaire et les notes de Hæschelius, à Paris en 1651, in-fol. Ils ont été réimprimés à Venise, dans le même format en 1729, avec les *notes* de Du Cange sur l'*Alexiade*, imprimée à Paris en 1670 à la suite de l'histoire de Jean Cinname. Frédéric Gronovius avait promis dans une lettre écrite en 1643 à George Richter de donner une édition complète de l'*Alexiade:* on ne voit point qu'il ait tenu parole. (Dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, t. XXI, p. 528.)

(2550) Moreri, *Dict. hist.*, etc., t. I, p. 292, col. 1 de l'édit. in-fol. de 1725.

(2551) M. Philarète Chasles, *Etudes sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, 1 vol. in-12, 1847, p. 128.

(2552) *Hist. des aut. ecclés.*, tom. XXI, p. 526, 527.

(2553) Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, t. III, p. 56.

(2554) *Voy.* l'article PRAGMATIQUE SANCTION.

I. Pie II, parlant de cette pragmatique, avait déclaré qu'elle « était une tache qui défigurait l'Eglise ; un décret qu'aucun concile général n'avait porté, qu'aucun Pape n'avait reçu ; un principe de désordre dans la hiérarchie ecclésiastique ; une confusion énorme des pouvoirs, où le laïque jugeait souverainement le prêtre, où la puissance spirituelle ne pouvait s'exercer que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; le parlement transformé en concile ; le Pape devenu le vassal de quelques juristes (2555). »

En parlant ainsi à l'assemblée de Mantoue, en 1459, Pie II avait raison ; Brantôme a raconté ce qu'était l'Eglise de France sous le régime de cette convention : un schisme était inévitable, si Louis XI ne l'eût prévu en cherchant à renverser cette œuvre de despotisme (2556). On sait que ce prince eut, en effet, le désir d'abolir la pragmatique. Il écrivit le 27 novembre 1461 au Pape : « Nous avons reconnu, très-saint Père, que la pragmatique sanction est attentatoire à votre autorité, à celle du Saint-Siége ; que, née dans un temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle vous empêche d'exercer la souveraine puissance que Dieu vous a déférée. C'est par la pragmatique que la subordination est détruite ; que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence ; que l'unité qui doit lier tous les chefs chrétiens se trouve rompue. Nous vous reconnaissons, très-saint Père, pour le chef de l'Eglise, pour le grand prêtre, pour le pasteur du troupeau de Jésus-Christ, et nous voulons demeurer uni à votre personne et à la chaire de Saint-Pierre. Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la pragmatique sanction dans tous les pays de notre domination ; nous voulons que le bienheureux apôtre Pierre, qui nous a toujours assisté, et vous, qui êtes son successeur, ayez dans ce royaume la même autorité pour les provisions de bénéfices qu'ont eue vos prédécesseurs Martin V et Eugène IV. Nous vous la rendons, cette autorité ; vous pouvez désormais l'exercer tout entière (2557). »

A cette déclaration formelle, Rome se réjouit dans l'espérance de voir disparaître le principe de tant de luttes et d'agitations. Mais tout n'était pas fini pourtant. Il fallait que l'abolition de la pragmatique fut revêtue des formes légales. Louis XI rendit un décret que de la Balue, évêque d'Angers, fut chargé de porter au parlement. Celui-ci refusa de l'enregistrer. L'université avait encouragé la résistance des conseillers par un appel au concile général, et le clergé, de son côté, apportait des obstacles au bon vouloir du roi.

Sur ces entrefaites, Louis XI, croyant avoir à se plaindre de la cour de Rome, retira tout à coup la parole qu'il avait donnée au Saint-Siége, et voulut rétablir l'œuvre de son père. C'était en 1479, c'est-à-dire dix-huit ans après avoir écrit à Pie II les paroles que nous venons de rapporter. A son avénement au trône, Louis XII ne se montra pas mieux disposé ; il alla même jusqu'à confirmer les dispositions principales de la pragmatique (2558), dont plusieurs arrêts du parlement limitèrent l'autorité.

II. Cependant le Pape Jules II avait ouvert le concile de Latran (2559), où, de sa pleine autorité, il voulait étouffer ces ferments de discorde, sans cesse renaissants. Aussi fit-il lire dans la XIVe session, le 10 décembre 1512, les lettres de Louis XI pour la suppression de la pragmatique. L'avocat consistorial en requit en forme l'abolition ; un promoteur demanda que les fauteurs de cette constitution, rois ou sujets, pussent être cités au tribunal de ce concile dans le terme de soixante jours, pour faire entendre les raisons qu'ils avaient pour soutenir un acte si contraire à l'autorité apostolique du Saint-Siége. Les Pères firent droit au réquisitoire, et décidèrent que l'acte de monition serait affiché à Milan, à Ast et à Pavie, parce qu'il n'était pas sûr de le publier en France (2560).

Les procédures allaient commencer ; le royaume de France avait été mis en interdit, et le Pape Jules était même allé jusqu'à ajouter à ces sentences « une peine dont nous ne voyons pas, dit un auteur (2561), de fondement dans le pouvoir des clefs donné par Jésus-Christ à son Eglise ; il ôta à la ville de Lyon le droit d'avoir des foires franches, et il rétablit ces assemblées de commerce dans la ville de Genève, d'où Louis XI les avait transportées à Lyon ; » ce qui semble, en effet, avoir dépassé le but ; car si le Pape avait justement à défendre les droits de l'autorité spirituelle violés indignement, il importait de prendre garde d'affaiblir la force de ses sentences par des mesures qui ne paraissaient point du ressort de la puissance ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, Louis XII comprit le danger où il s'était jeté ; il songea sérieusement à se réconcilier avec le Pape en désavouant le conciliabule de Pise, et en promettant d'envoyer à Rome des prélats français pour prendre part aux actes du concile, et répondre sur le fait de la pragmatique ; seulement il demandait un délai, sous prétexte que les chemins n'étaient pas libres à cause de la guerre. « Il eût sans doute tenu parole à la paix, dit l'historien de François Ier, si la mort ne l'eût prévenu (2562). »

(2555) *Hist. de l'Eglise gall.*, l. XLIX, ou t. XXI, p. 52, de l'édit. in-12, 1826-1827.

(2556) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Pragmatique sanction.*

(2557) *Histoire de l'Eglise gallicane*, ubi supra, p. 53.

(2558) Pinsonii, *Hist. Pragmat. sanct.*, in-fol., p. 725, 726.

(2559) XIXe concile œcuménique, Ve de Latran.

(2560) *Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. L, ou tom. XXI, p. 410 de l'édit. in-12, 1826-1827.

(2561) Berthier, ibid., p. 408.

(2562) Gaillard, *Histoire de François Ier*, l. 6, t. III, p. 317.

Son successeur François Ier avait reçu la même monition; pour lui il était résolu à donner satisfaction au Saint-Siége, sur lequel n'était plus alors assis Jules II, mais Léon X. Déjà François Ier et Léon X, dans une entrevue qui avait eu lieu au mois de décembre 1515, à Bologne, étaient convenus d'abolir la pragmatique, et les bases de cette abolition avaient été arrêtées (2563). Mais comme c'était une affaire trop grave pour être traitée dans le peu de jours qu'ils passèrent ensemble dans cette ville, ils laissèrent, en se séparant : le Pape, les cardinaux d'Ancône et de Santi-Quatro; le roi, le chancelier Duprat, munis de pleins pouvoirs pour terminer les différends qui trop longtemps avaient divisé l'Eglise et la France.

III. Ces délégués travaillèrent donc à dresser un nouveau corps de discipline destiné à remplacer la pragmatique. Quand leur travail fut terminé, on le présenta au roi, et le Pape, de son côté, mit des restrictions à quelques-uns des articles convenus. Mais elles n'empêchèrent pas la ratification du traité, appelé *concordat*, parce que François Ier voulait absolument sortir de ces difficultés.

Toutes choses étant donc convenues, on présenta le concordat à l'approbation du concile de Latran, qui, comme nous l'avons vu, était alors assemblé. Ce fut dans la XIe session, tenue le 19 décembre 1516, que cette grande affaire fut présentée.

Dans une cédule préliminaire, le Pape fit observer que le concordat, étant approuvé par le Pontife romain et les cardinaux de la sainte Eglise romaine, avait par cela seul une autorité pleine et entière. Si l'on désire y ajouter l'approbation du concile général, c'est pour lui donner plus de force encore et pour que les rois et leurs sujets puissent jouir avec plus de sécurité des priviléges qui y sont contenus. Le but de cet acte est de resserrer l'unité catholique, en sorte que l'Eglise entière ne se serve que des canons publiés par le Pontife romain et les conciles généraux. Quant au concordat lui-même, en voici le préambule et l'analyse.

La primitive Eglise, fondée sur la pierre angulaire par notre sauveur Jésus-Christ, élevée par les prédications des apôtres, consacrée et enrichie par le sang des martyrs, dès qu'avec l'aide du Seigneur elle commença de mouvoir ses bras par l'univers, considérant avec prévoyance quel fardeau elle avait sur les épaules, combien de brebis elle avait à paître et à garder, à combien de pays même les plus lointains il fallait porter ses regards, par un certain conseil divin, elle institua des paroisses, distingua des diocèses, créa des évêques et proposa des métropolitains; afin que, comme des membres obéissant à leur chef, dérivant tout à sa volonté salutairement dans le Seigneur, comme des ruisseaux d'une source intarissable, savoir, l'Eglise romaine, ils ne laissassent pas un coin du champ de Dieu sans l'arroser. De là, comme les autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont mis en leur temps tous leurs soins pour que cette Eglise fût bien unie et conservée dans cette sainte union sans ride et sans tache, pour en extirper les ronces et les vices, et lui faire produire les vertus, moyennant la grâce divine, de même, en notre temps et durant ce saint concile, nous devons faire et procurer ce qui paraîtra utile à l'union et à la conservation de la même Eglise : c'est pourquoi nous cherchons à ôter et à extirper radicalement toutes les épines qui s'opposent à cette union et ne laissent pas pulluler la moisson du Seigneur, et à les remplacer, au contraire, par des vertus.

Une de ces épines est la pragmatique sanction de France, pour l'extirpation de laquelle les papes Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II n'ont pas cessé de négocier avec les rois très-chrétiens. Pour vaincre les oppositions, Jules II a saisi de cette affaire le présent concile de Latran, légitimement convoqué par lui, et représentant l'Eglise universelle. Enfin, à la prière de Léon X, François Ier vient de détruire ce mur de division.

(2563) M. Audin, dans son *Histoire de Léon X*, 2 vol. in-8° 1844, t. II, chap. 7, p. 154 et suiv., rapporte les détails de cette entrevue. *Voy.* notre article LÉON X.

(2564) Ce concordat se compose selon le texte du P. Labbe (Conc., t. XIV, col. 358 et seqq.), de 36 titres ou articles, dont plusieurs sont considérés par les canonistes comme purement ampliatifs, puisqu'ils sont relatifs aux formalités ultérieures auxquelles ces conventions devront être soumises en France pour y être admises et, par suite, rendues exécutoires. On a donné différentes éditions du concordat, mais elles ne s'accordent pas dans la manière d'en diviser le texte. Dans quelques-unes, il est rapporté sans distinction de titres et de paragraphes; dans d'autres, le texte est divisé en plusieurs titres, mais ces titres ne sont pas divisés en paragraphes. D'un autre côté, les éditions où le texte du concordat est divisé en plusieurs titres ne s'accordent point sur le nombre et l'ordre des titres. Nous pensons que l'édition la plus exacte doit se trouver dans les *Mémoires du Clergé* (tom. X, pag. 159 et seqq.), où le concordat a été inséré après l'enregistrement au Parlement de Paris. Nous avons sous les yeux une édition publiée à Paris en 1817, 1 vol. in-12, contenant le texte latin du concordat et la traduction française en regard, *faite*, dit-on, sur le titre du volume, *pour la première fois*; ce qui est une erreur, car il en existait une traduction fort ancienne et devenue rare : c'est celle-ci qui est reproduite dans le *Cours alphabétique et méthodique du droit Canon*, par l'abbé André, publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in-4°, 1844. *Voy.* tom. I, col. 586 et seqq. Plusieurs juristes ont écrit sur ce concordat. Daima en a commenté une partie, et Rebuffe a donné un commentaire sur toutes ses dispositions. Plus tard, Michel du Perray, considérant que cette convention avait donné lieu à divers édits et ordonnances qui y ont apporté quelques changements, et à plusieurs arrêts qui en ont éclairci et interprété de temps en temps les clauses et décidé les difficultés qui se sont présentées, a voulu expliquer ces différents points, et, de là, son ouvrage intitulé : *Observations sur le concordat fait entre Léon X et François Ier, autorisées par les conciles, constitutions canoniques, ordonnances et arrêts*, 1 vol. in-12, 1740, Paris.

IV. La bulle détaille ensuite toutes les dispositions du concordat (2564). Les élections sont abolies dans les églises cathédrales et métropolitaines. En cas de vacance, le roi nommera au Pape un docteur ou un licencié en théologie ou en droit, âgé de vingt-sept ans, et ayant d'ailleurs toutes les qualités requises; cette nomination se fera dans les six mois depuis la vacance du siége. Si le sujet n'est pas tel qu'on vient de dire, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre; et si la seconde nomination n'est pas mieux faite que la première, le Pape sera en droit de pourvoir à cette Eglise; il appartiendra aussi à lui seul de donner des successeurs aux prélats qui viendraient à mourir en cour de Rome. En faveur des princes du sang, des grands seigneurs et des religieux mendiants qui seraient d'un grand mérite, et qui ne pourraient par leur état aspirer aux distinctions académiques on déclare que le défaut de degrés n'empêchera pas la validité de la nomination et des provisions.

Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi en usera comme à l'égard des évêchés, excepté qu'il sera obligé de nommer des religieux du même ordre; mais il suffira que ces religieux aient vingt-trois ans, et il n'est point dit qu'ils doivent être gradués dans les universités. On ajoute que les chapitres et les monastères qui auraient des priviléges particuliers d'élire leurs évêques, leurs abbés ou prieurs, ne sont point compris dans ces règlements; mais on les oblige de produire ces priviléges dans des bulles ou lettres émanées du Saint-Siége.

Les réserves et les expectatives n'auront plus lieu dans le royaume, et le Pape les déclare nulles, au cas que quelqu'un en obtînt dans la suite par importunité. Il se réserve toutefois le droit de créer des chanoines, dans les chapitres où l'on ne peut posséder ni dignité ni office, sans avoir auparavant le titre de chanoine; mais ce sera seulement à l'effet de posséder cette dignité ou cet office, et non pour être mis en possession de la première prébende qui viendrait à vaquer. Il oblige, de plus, le collateur ordinaire à conférer dans chaque église cathédrale une prébende à un docteur, ou licencié, ou bachelier en théologie qui ait fait des études pendant dix ans dans une université. La fonction de ce chanoine, appelé théologal, sera de faire des leçons au moins une fois par semaine; et afin qu'il ait plus de temps pour étudier, il pourra s'absenter du chœur, sans rien perdre des émoluments attachés à la résidence personnelle

Outre la prébende théologale, les collateurs ordinaires et les patrons ecclésiastiques seront tenus de conférer la troisième partie des bénéfices, quels qu'ils soient, à ceux qui auront pris des grades dans les universités; ce qui se fera selon une distribution de quatre mois dans chaque année, savoir, le premier, le quatrième, le septième et le dixième; en sorte que le quatrième et le dixième soient pour les gradués spécialement nommés par les universités, et les deux autres pour les gradués simples.

Le concordat détermine ainsi les temps des études. Dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie; sept ans pour les docteurs et licenciés en droit et en médecine: cinq ans pour les maîtres et licenciés aux arts; six ans pour les simples bacheliers en théologie, et cinq ans pour les simples bacheliers en droit. On pourra même exempter de deux années ceux qui seront nobles de père et de mère, à condition que ce titre de noblesse sera prouvé par quatre témoins entendus juridiquement, dans le lieu même où les sujets en question auront pris naissance.

Les gradués feront insinuer leurs lettres chaque année dans le carême, et, s'ils y manquent, ils ne pourront forcer les collateurs ou les patrons ecclésiastiques à les nommer cette année-là; par la même raison, le collateur ou le patron ayant pourvu quelque autre non gradué d'un bénéfice qui serait venu à vaquer dans les mois affectés aux gradués, la provision ne serait pas nulle.

Dans les deux mois affectés aux gradués nommés, le collateur préférera celui des gradués qui est plus ancien ou plus titré dans la même faculté, ou qui a pris des degrés dans une faculté supérieure. Ainsi le docteur l'emportera sur le simple licencié, et le licencié sur le bachelier. De même la théologie sera préférée au droit, et le droit à la médecine; et pour honorer particulièrement les études théologiques, les bacheliers de cette faculté auront la préférence sur les licenciés des facultés inférieures.

Les gradués nommés exprimeront dans leurs lettres de nomination les bénéfices qu'ils possèdent déjà et leur valeur. Ces gradués nommés et les gradués simples seront censés remplis, c'est-à-dire qu'ils ne pourront plus requérir de bénéfices en vertu de leurs grades, lorsqu'ils en posséderont déjà un de la valeur de deux cents florins d'or. Enfin, dans toute cette matière de grades, on observera exactement la règle qui assigne les bénéfices réguliers aux religieux, et les bénéfices séculiers à ceux qui ne sont pas moines. Ainsi un gradué séculier ne pourra requérir un bénéfice ou office monastique, et un religieux ne pourra prétendre à un bénéfice ou office séculier.

Ce sera encore une attention des collateurs de ne conférer les cures des villes qu'à des gradués ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie ou en droit, ou bien à des maîtres ès-arts. On avertit les universités de ne donner des lettres de gradués nommés qu'à ceux qui auront rempli le temps d'étude. On défend aux gradués de traduire les collateurs en justice, pour extorquer d'eux les bénéfices qui seraient venus à vaquer dans les mois des gradués. On veut que les collateurs donnent ces bénéfices aux

gradués, mais que le tout se fasse sans procès et sans querelle.

L'article des mandats apostoliques devait paraître très-considérable, lorsqu'il était en vigueur, mais avec le temps il fut abrogé. Le Pape se réservait le droit de pourvoir d'un bénéfice sur un collateur qui en aura dix à sa collation, et de deux sur un collateur qui en aura cinquante, pourvu toutefois que ces deux mandats ne soient pas pour deux prébendes de la même église. Ceux qui auront été pourvus de cette manière l'emporteront sur les gradués.

Le Pape ordonne ensuite que les causes ecclésiastiques, excepté celles qu'on nomme majeures, seront terminées par les juges du lieu ; qu'on n'appellera point au juge supérieur, sans avoir passé par le juge subalterne; que les causes des exempts seront jugées par des commissaires pris du lieu même et nommés par le Saint-Siége ; qu'on ne différera point au delà de deux ans le jugement d'une cause ecclésiastique ; qu'après la seconde sentence interlocutoire et la troisième définitive, le jugement sera exécuté, nonobstant l'appel; qu'après trois années de possession pacifique, on ne pourra plus inquiéter un bénéficier, n'eût-il, même qu'un titre coloré ; que les clercs concubinaires seront punis, d'abord par la soustraction des fruits de leurs bénéfices, et ensuite par la privation de leurs bénéfices mêmes et par l'inhabileté aux saints ordres; que les supérieurs qui négligeront d'en faire justice pourront être privés pour un temps de la collation des bénéfices ; que les personnes suspectes seront éloignées de la maison et de la compagnie des ecclésiastiques, en implorant même contre elles le secours du bras séculier ; que les enfants nés de ces commerces illicites ne seront pas laissés dans la maison de leurs pères.

Le Pape dit après cela : « Pour éviter le scandale et pourvoir à la tranquillité des consciences timorées, on ne sera point tenu, dans la suite, d'éviter les excommuniés, à moins que la sentence n'ait été publiée juridiquement et dénoncée, ou bien qu'il ne soit notoire qu'ils sont tombés dans l'excommunication, de sorte que la chose ne puisse être dissimulée, cachée ou excusée en quelque manière que ce soit. » Ce décret est le même qu'on lit dans le concile de Bâle et dans la pragmatique sanction. Il est tiré originairement du concile de Constance, mais non absolument le même que l'article contenu dans ce concile; car dans cet article on ne désigne que les *sacriléges* et les *percusseurs des clercs*, comme gens à éviter quand leur crime est d'une notoriété entière et évidente; au lieu que le concile de Bâle, la pragmatique sanction et le concordat veulent qu'on évite tous les excommuniés notoires de cette notoriété qu'on vient de dire.

Dans les trois derniers articles du concordat, on défend de prononcer la sentence d'interdit pour des causes légères, ou pour le crime de quelques particuliers. On supprime la Clémentine, *litteris*, par laquelle quelques-uns prétendaient que tout ce qui était énoncé, même en forme de narration, dans une bulle du Pape, était dès lors prouvé, et ne pouvait être contesté par la voix des témoins ou des autres monuments publics. On déclare enfin que le concordat a force de loi, de contrat et d'engagement entre le royaume de France et le Saint-Siége, à condition néanmoins que le roi le fera recevoir dans ses états six mois après la confirmation qui en sera faite par le concile de Latran (2565).

Ce concordat ayant donc été lu, tous les Pères du concile y donnèrent leur adhésion pure et simple, excepté deux ou trois qui firent certaines remarques sur quelques points accessoires de peu d'importance. Nous avons observé ailleurs (2566) qu'il n'y eut que le seul évêque de Tortone qui osa réclamer vaguement contre le concile, ce qui était plus grave. Mais il est peu de conciles œcuméniques qui n'aient eu qu'un seul opposant...

V. Plusieurs des articles du concordat étaient déjà renfermés dans la pragmatique sanction. On dit même dans la préface de celui-là qu'il ne s'agissait que de mitiger quelques articles de celle-ci et de confirmer les autres : *Ita confecta temperataque sunt ea conventa ut pleraque pragmaticæ sanctionis capita firma nobis posthac rataque futura sint* (2567). C'est, en effet, ce que l'on voit par la confrontation des deux actes; mais enfin les articles de la pragmatique, restés, n'y avaient pas comme à présent la sanction nécessaire de l'autorité apostolique.

La diversité la plus importante qui existe entre les deux conventions consiste dans la matière des élections. Le Pape dit dans le préambule du concordat, que cette manière de pourvoir au gouvernement des églises était sujette aux brigues, aux violences, aux conventions simoniaques, et que tout cela était notoire à Rome, parce qu'on y avait souvent occasion d'accorder des absolutions et des dispenses à ceux qui étaient entrés dans les prélatures par des voies illicites (2568).

Or ce que dit le Pape se trouve confirmé par Brantôme, auteur du temps : il signale les mêmes désordres, mais avec beaucoup moins de réserve; ce que l'historien de François Ier résume en ces termes : « Outre l'inconvénient des brigues de la part des prétendants et de la discorde parmi les élisants, il y avait un inconvénient plus universel dans le motif même qui déterminait chaque élection. Les chanoines, les religieux, plongés dans la débauche et dans l'ignorance, choisissaient le plus ignorant et le plus débauché d'entre eux, pour se mettre

(2565) Labbe, *Conc.*, t. XIV, col. 291-309.
(2566) Dans notre *Manuel de l'Hist. des conciles*, etc., 1 vol. in-8°, 1846, part. II, chap. 59, p. 614.
(2567) Labbe, ubi supra, col. 358.
(2568) Id., ibid., col. 291.

à l'abri de la réforme; souvent ils le faisaient jurer d'entretenir le dérèglement, comme on jurait autrefois de faire observer la règle. On ne pouvait point reprocher aux évêques la non-résidence; ils vivaient dans leurs diocèses, ils aimaient à y vivre au sein des richesses, de la puissance et des plaisirs, loin des censeurs qu'ils eussent trouvés à la cour; ce n'était pour la plupart que de grands seigneurs stupides et voluptueux, qui n'avaient d'autre mérite que de troubler peu l'état; la volupté corrompt, mais elle ne trouble point, elle a trop peu de vigueur. Les abbés et les autres gros bénéficiaires marchaient sur tous les évêques, à proportion de leurs revenus et de leur puissance (2569). »

Certains faits généraux qu'on remarque, ajoute un historien (2570), au milieu du clergé de France, des commencements du XIVe siècle aux commencements du XVIe, confirment les révélations qu'on vient d'entendre. Pendant cette période de deux siècles, le clergé français occasionne le grand schisme d'Occident; le clergé français transforme le concile de Bâle en conciliabule, et recommence le schisme à peine éteint; le clergé français ajoute un troisième schisme, celui du conciliabule de Pise. Et pendant ces deux siècles, ni parmi les évêques, ni parmi les prêtres, ni parmi les moines français, on ne rencontre pas un seul personnage d'une vertu, d'une sainteté et d'une doctrine entièrement approuvées par l'Eglise. Cette expérience de deux siècles accuse dans le clergé français une diminution de l'esprit de Dieu. La pragmatique sanction elle-même en est une preuve; car c'était au fond une insurrection de quelques membres contre le chef de tout le corps.

Il était donc très-urgent de remédier à de si grands maux, et de porter la réforme dans les élections. L'Eglise le pouvait, car elle n'est et ne doit être invariable que dans son enseignement dogmatique et moral. Quant à ce qui touche à la discipline, elle peut l'accommoder aux temps et aux lieux. Voilà les principes. Seulement, pour ce qui est de la question spéciale des élections, n'eût-il pas mieux valu revenir à l'ancien mode, plutôt que d'abandonner aux rois le droit d'élection ou de présentation, mode nouveau qui a bien ses abus aussi, et qui a occasionné dans l'Eglise bien des maux?

Aussi ne voudrions-nous pas soutenir que le concordat de 1516 fut, sous ce rapport, tout à fait une bonne chose; il a pu être un redressement d'abus énormes et dissolvants; mais il ne fit, selon nous, qu'ouvrir la porte à d'autres abus dont devaient se rendre coupables les princes, dans des vues dynastiques et d'oppression.

Le bienfait que cette convention produisit alors consiste surtout en ce qu'il arracha le prêtre à cette ignorance où il était resté trop longtemps plongé. En exigeant qu'il étudiât trois ans en théologie pour obtenir une cure, six ans pour être simple bachelier et dix ans pour gagner le doctorat, il releva le clergé à ses propres yeux et aux yeux des populations; il lui rendit la vie et cette prépondérance qui n'est jamais plus juste et plus solide que lorsqu'elle découle du mérite et du savoir. Voilà réellement le bien que le concordat réalisa, et, à ce point de vue, il fut un acte de haute sagesse autant que d'avenir. Si ces conditions d'étude, dit un moderne historien de Léon X (2571), « si ces conditions avaient été remplies par ceux que les chapitres décorèrent du titre d'évêques, nous n'aurions pas vu, à Bâle, le cardinal d'Arles se faire apporter les reliques de la ville pour les mettre sur le siége des évêques absents; comme s'il n'eût pas dû savoir que Jésus-Christ avait donné au Pape et aux évêques, et non à des châsses de saint, le pouvoir de terminer des questions de foi: c'est là réflexion du docte Berthier (2572); et sept évêques n'auraient pas consenti à déposer Eugène IV (2573), quand les canons en demandent douze pour déposer un simple évêque, comme Nicolas de Cusa, un des nonces à la diète de Mayence, en 1444, l'observait justement. »

VI. Bien que la pragmatique sanction se trouvât abrogée par le concordat dont nous venons d'offrir une analyse détaillée, Léon X crut néanmoins devoir la détruire par une bulle expresse que nous devons citer ici. Elle résume les faits narrés ci-dessus et est d'ailleurs un monument fort important qui montre l'autorité que les Papes ont sur les conciles. Voici donc cette bulle:

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire, avec l'approbation du saint concile. — Le pasteur éternel, qui jamais n'abandonnera son troupeau jusqu'à la consommation des siècles, a tellement aimé l'obéissance, suivant le témoignage de l'Apôtre, que, pour expier la désobéissance de notre premier père, il s'est humilié en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Et, près de quitter le monde pour retourner vers son Père, il a institué pour ses lieutenants Pierre et ses successeurs, auxquels, d'après le Deutéronome (2574), il est tellement nécessaire d'obéir, que qui ne leur obéit pas doit mourir de mort; et, comme il est dit ailleurs, celui-là ne peut être dans l'Eglise, qui abandonne la chaire du Pontife romain; car, selon saint Augustin et saint Grégoire, l'obéissance seule est la mère et la gardienne de toutes les vertus, seule elle possède le mérite de la foi; sans elle, on est convaincu d'être infidèle, parût-on fidèle au dehors.

« C'est pourquoi, suivant la doctrine du

(2569) Gaillard, *Histoire de François Ier*, in-12, 1769, Paris, t. VI, p. 37.

(2570) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXIII, § 5, ou tom. XXII, pag. 417.

(2571) M. Audin, *Histoire de Léon X*, tom. II, pag. 173.

(2572) *Hist. de l'hist. gall.*, l. c., tom. XVI, pag. 368 de l'édit. in-4°.

(2573) *Voy.* notre article EUGÈNE IV.

(2574) *Deut.* XVII, 12.

même Pierre, ce que les Pontifes romains, nos prédécesseurs, avec maturité et pour des causes légitimes, ont entrepris, principalement dans les saints conciles, pour le maintien de cette obéissance, ainsi que pour la défense de l'autorité et de la liberté ecclésiastique et du Saint-Siége, nous devons employer tous nos soins à le parfaire et à le mener à bonne fin, et à délivrer les âmes simples, desquelles aussi nous rendrons compte à Dieu, des piéges qui leur sont tendus par le prince des ténèbres. Or, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, le Pape Jules II, ayant assemblé pour des causes très-légitimes le saint concile de Latran, du consentement de ses frères, les cardinaux, au nombre desquels nous étions, et considérant avec ce concile que la corruption du royaume de France, qu'ils appellent pragmatique sanction, était encore en vigueur, au grand péril et scandale des âmes, au détriment et au mépris de la dignité du Siége apostolique, il choisit, avec l'approbation du même concile, un certain nombre de cardinaux et de prélats pour l'examiner. Et quoiqu'elle parût notoirement nulle par beaucoup d'endroits, qu'elle entretînt un schisme manifeste dans l'Eglise, et qu'on pût, sans aucune citation préalable, la déclarer nulle et invalide de soi, néanmoins, pour plus grande précaution, notre prédécesseur voulut citer auparavant les prélats français, les chapitres des églises et des monastères, les parlements et autres laïques qui en prenaient la défense ou en faisaient usage : les monitoires furent affichés le plus près qu'il fut possible de leur contrée, aux portes des églises de Milan, d'Ast et de Pavie ; mais cette affaire n'ayant pu être terminée du vivant de notre prédécesseur, qui mourut sur ces entrefaites, nous avons cru devoir la reprendre et citer par différentes monitions les parties intéressées, et prolonger le terme en différentes sessions, aussi loin qu'il nous a été possible, sans qu'aucun ait comparu pour alléguer les raisons qui leur sont favorables.

« C'est pourquoi, considérant que cette pragmatique sanction ou plutôt cette corruption sortie de Bourges a été dressée dans un temps de schisme par des gens sans pouvoir ; qu'elle n'est nullement conforme aux autres parties de la république chrétienne et de la sainte Eglise de Dieu ; que déjà elle a été révoquée, cassée et abolie par le roi très-chrétien Louis XI ; qu'elle viole et diminue l'autorité, la liberté et la dignité du Siége apostolique et du Pontife romain, etc., nous jugeons ne pouvoir en différer davantage l'annulation totale, sans exposer notre salut éternel et celui des pères de ce concile. Et comme notre prédécesseur Léon Ier, de qui nous suivons les traces, autant que nous pouvons, fit révoquer dans le concile de Chalcédoine ce qui avait été fait témérairement à Ephèse contre la justice et la foi catholique, de même nous ne croyons pouvoir nous abstenir de révoquer une sanction aussi coupable, sans blesser notre conscience et notre honneur, ainsi que celui de l'Eglise.

« Et nous ne devons pas nous arrêter à ce que ladite sanction a été dressée dans le concile de Bâle et acceptée dans l'assemblée de Bourges ; car c'est après la translation du concile de Bâle par Eugène IV, que ces choses ont été faites par le conciliabule ou plutôt le conventicule de Bâle, qui ne méritait plus le nom de concile, et ainsi elles n'ont pu avoir aucune force.

« D'ailleurs, que le Pontife romain, comme ayant autorité sur tous les conciles, ait plein droit et puissance de les indiquer, transférer et dissoudre, cela se prouve manifestement par le témoignage de l'Ecriture sainte, les paroles des saints Pères et des autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ainsi que les décrets des saints canons, mais encore par la confession des conciles mêmes (2575).

« Il nous a semblé bon d'en rapporter quelques-unes, et de passer sous silence les autres, comme étant connues de tout le monde. Le concile d'Alexandrie, sous saint Athanase, d'après ce que nous lisons, écri-

(2575) Dans notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc., 1 fort vol. in-8°, 1846, pag. 614, 615, nous avons combattu les déclamations auxquelles se sont laissé aller les docteurs gallicans à propos de l'abolition de la *pragmatique sanction*. Nous nous sommes élevé, en particulier, contre les erreurs du continuateur de Fleury à ce sujet. Sans vouloir y revenir, nous ne pouvons néanmoins passer sous silence un trait d'audace étrange de la part de cet écrivain... Dans sa *Continuation*, liv. CXXIV, n. 125, le P. Fabre cite aussi la bulle de Léon X ; mais il la traduit d'une manière manifestement hostile. Ce n'est pas tout. Arrivé à l'endroit de la bulle où nous plaçons cette *note*, il saute tout l'alinéa commençant par ces mots : *Il nous a semblé bon d'en rapporter*, etc., et qui le croirait ! il met à la place ces lignes: « Le Pape eût été bien embarrassé de produire ses autorités ; aussi n'était-ce pas ce qu'il cherchait ; il ne voulait qu'éblouir et l'emporter. » Puis, le P. Fabre reprend la bulle à ces mots : *Désirant donc finir cette affaire*, etc. Quoi ! vous osez dire que le Pape « eût été bien embarrassé de produire ces autorités ! » Elles sont là sous votre main ; vous les retranchez, vous en frustrez indignement vos lecteurs, et vous paraissez triompher d'une omission qui vient de votre fait ! On avouera qu'il n'est pas possible de pousser plus loin la partialité. Mais en admettant, ce qui n'est pas recevable, que le P. Fabre n'ait pas vu ce passage de la bulle de Léon X, au moins devait-il connaître l'auteur qu'il continuait. Or, Fleury, dans le cours de son *Histoire*, rapporte plusieurs de ces autorités, et, entre autres endroits, au liv. XII, n° 10, il fait voir, à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche en 341, que Socrate, historien grec, ancien auteur contemporain, le taxe d'irrégularité en ce que personne n'intervint à ce concile au nom du Pape Jules, et il en donne pour raison *qu'il y avait un canon qui défendait aux Eglises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome*. (*Hist. ecclés.*, liv. XII, n° 10.) Sozomène, saint Théodore Studite et d'autres Grecs disent la même chose. Le P. Fabre a donc péché sciemment et nous a donné une preuve nouvelle de ce que devient l'histoire quand elle est traitée au point de vue de l'esprit de parti...

vii au Pape Félix : Que le concile de Nicée avait statué qu'on ne devait point célébrer le concile sans l'autorité du Pontife romain. Nous n'ignorons pas non plus que le même saint Léon transféra le IIe concile d'Ephèse à Chalcédoine ; que le Pape Martin V donna à ceux qui présidaient en son nom au concile de Sienne le pouvoir de le transférer, sans mentionner aucunement le consentement du concile ; que le premier concile d'Ephèse a témoigné le plus grand respect à notre prédécesseur, le Pape Célestin, celui de Chalcédoine à Léon, le sixième à Agathon, le septième à Adrien, le huitième à Nicolas et à Adrien II, et qu'ils ont respectueusement et humblement obéi aux institutions de ces mêmes Pontifes, publiées dans leurs assemblées. C'est pourquoi le Pape Damase et les autres évêques assemblés à Rome, écrivant aux évêques Illyriens touchant le concile de Rimini, attestent que le nombre des évêques qui s'étaient trouvés à Rimini ne pouvait faire aucun préjudice, par la raison que le Pontife romain, dont il faut avant tout considérer le décret, n'y a point donné de consentement: on voit que saint Léon, écrivant aux évêques de Sicile, était du même sentiment. Ensuite les Pères de ces anciens conciles, pour la corroboration de leurs actes, avaient coutume d'en demander humblement la souscription et l'approbation au Pontife romain, comme on le voit par les actes de ceux de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine, du sixième à Constantinople, du septième à Nicée, et du concile romain sous Symmaque ainsi que dans le livre d'Aymar sur les conciles. Enfin, tout dernièrement, les Pères de Constance ont fait la même chose. Si ceux qui composaient l'assemblée de Bâle et celle de Bourges avaient voulu suivre cette louable coutume, nous serions certainement quittes de cet embarras(2576).

« Désirant donc finir cette affaire, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance et autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile, nous déclarons que la pragmatique sanction, ou plutôt corruption, n'a eu ni n'a aucune force. En outre, pour plus grande sûreté et précaution, nous la révoquons, la cassons, l'annulons, la condamnons, avec tout ce qui s'est fait en sa faveur. Et comme il est nécessaire au salut que tout fidèle soit soumis au Pontife romain, suivant la doctrine de l'Ecriture et des saints Pères, et la constitution du Pape Boniface VIII, qui commence par ces mots : *Unam sanctam*, nous renouvelons cette constitution avec l'approbation du présent concile, sans préjudice toutefois à celle de Clément V, qui commence par : *Meruit*, défendant, en vertu de la sainte obéissance et sous les peines et censures marquées plus bas, à tous les fidèles, laïques et clercs, etc., d'user à l'avenir de cette pragmatique, ni même de la conserver, sous peine d'excommunication majeure et de privation de tous bénéfices et brefs ecclésiastiques (2577). »

Cette bulle ayant été lue au concile, tous les Pères y donnèrent leur assentiment, à l'exception d'un seul, comme nous l'avons dit, l'évêque de Tortone, qui n'agréait pas la révocation de ce qui s'était fait à Bâle et à Bourges; ce dont le continuateur de Fleury le loue grandement, bien entendu (2578).

VII. Nous avons vu plus haut, § IV, que le roi était tenu de faire recevoir le concordat dans ses états, six mois après la confirmation qui devait en être faite par le concile de Latran. François Ier se conforma à cette clause. Mais que de difficultés il rencontra! Et, de fait, pouvait-il en être autrement? On venait de changer un point de discipline consacré par la pratique de trois siècles; cela parut exorbitant. On contesta hautement, en France, la légitimité de la mesure, et l'on alla jusqu'à avancer que ni l'une ni l'autre des hautes parties contractantes n'avaient le pouvoir qu'elles s'étaient arrogé.

Les esprits s'agitèrent; le parlement, les universités entrèrent dans les vues du clergé blessé dans ses prérogatives. On résista aux volontés, aux exhortations, aux menaces du roi; on le fatigua de plaintes et de remontrances (2579). Nous voyons des traces de ces polémiques vives dans les écrivains gallicans. « Ne nous étonnons pas, dit un auteur non suspect en cette matière (2580), que le concordat ait essuyé dès sa naissance tant de querelles. Le clergé ne put voir tranquillement qu'on le privât de son plus beau droit, celui d'élire ses pasteurs: il sentit vivement cette perte; il en appela au futur concile. Un changement si subit dans le gouvernement des Eglises étonnait tous les esprits; le temps seul pouvait les calmer. »

Assurément les élections ne pouvaient toujours se pratiquer comme avant ce concordat; tous les bons esprits reconnaissent qu'elles produisaient les résultats les plus désastreux; nous l'avons assez fait voir, et « c'est une vérité incontestable que les élections canoniques rétablies par le concile de Bâle n'étaient qu'un mensonge. Dans chaque province les seigneurs se rendaient maîtres au moins des principales dignités; ils avaient en quelque sorte des droits à la nomination, comme patrons des églises ou

(2576) On voit, dit ici M. Rohrbacher, si le Pape était embarrassé de produire des autorités, et des autorités décisives et qui tombent d'aplomb sur les assemblées téméraires de Bâle et de Bourges (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXIII, § 5, ou t. XXII, pag. 450.)

(2577) Labbe, *Conc.*, tom. XIV, col. 311, 312 et seqq.

(2578) *Contin.* Fleury, par le P. Fabre, l. CXXIV, n. 125.

(2579) On peut voir l'historique de ces remontrances et oppositions, dans Ellies Dupin, *Hist. de l'Egl. et des aut. ecclés. du* XVIe *siècle*, part. I, p. 85 et suiv., in-8°, 1701, Paris.

(2580) De Marca, *Tract. de concord. Imp. et sac.*, l. VI, c. 9, p. 888.

descendants des pieux fondateurs (2581). » Encore une fois, un tel état de choses ne pouvait subsister d'avantage. Mais si l'on fût revenu à l'antique discipline en matière d'élections, tout en l'environnant de mesures propres à empêcher la réapparition des abus, peut-être n'eût-on pas soulevé tant de répulsions, du moins parmi le clergé resté pur; car, pour les parlementaires, ils se fussent toujours récriés contre ce qu'ils appelaient la violation des libertés gallicanes.

Aussi ce fut de leur part que François Ier rencontra le plus d'obstacles. La résistance devint telle, que le monarque fut obligé de contraindre le parlement de Paris à enregistrer le concordat par des lettres de *jussion* (2582), que son grand chambellan lui présenta le 22 mars 1517. Le parlement demanda du temps pour délibérer. Il fit des remontrances, envoya des mémoires et des députations. De son côté, le roi envoyait ordre d'enregistrer, car cette formalité devait être remplie pour que le concordat devînt loi du royaume, et au milieu de ces démarches, le chancelier Duprat réfutait les mémoires des parlements par un écrit dont l'histoire ecclésiastique a gardé la substance.

VIII. Après quelques réflexions sur les maux qu'avait causés la division entre le pape Jules II et le roi Louis XII, le chancelier entre ainsi en matière :

C'est au concile de Pise qu'il faut rapporter l'origine de ces grands démêlés. Si ce concile avait été convoqué et célébré au nom du Saint-Esprit, sa fin n'eût pas été si malheureuse; les prélats qui le composaient n'eussent pas été obligés d'y renoncer dans la suite, et la France entière n'aurait pas essuyé tant de traverses en Italie, en Bourgogne et en Flandre. Cependant le feu roi y remédia en partie, s'étant déterminé à reconnaître le concile de Latran, et la valeur du roi actuellement régnant a réparé avantageusement les brèches qu'avait souffertes la domination française; mais il restait un point tout à fait impossible à obtenir du Pape : c'était la suppression des procédures contre la pragmatique. On poussait toujours cet article dans le concile; on allait porter le dernier coup à ce corps de discipline, lorsque le roi prit la résolution de faire un traité qui, en conservant la plupart des décrets de la pragmatique sanction, ne causât toutefois point d'ombrages à la cour romaine, parce qu'au lieu du concile de Bâle, d'où la pragmatique était tirée, ce serait désormais le Pape et le concile de Latran qui autoriseraient la discipline des Eglises de France.

Or, ajoute le chancelier Duprat, dont nous résumons le Mémoire, cet expédient était tout ce qu'il y avait de plus sensé dans les circonstances et de plus favorable aux affaires du royaume; car, qu'aurait fait le roi, si la pragmatique avait été condamnée hautement et absolument par le concile de Latran? Il n'y avait sur cela que deux partis à prendre, ou celui de l'obéissance, ce qui aurait ramené tous les inconvénients auxquels on avait voulu remédier par la pragmatique, ou celui de la contradiction, déclarant qu'on voulait maintenir ce décret et ne point reconnaître la condamnation qui en aurait été faite; mais c'était une source éternelle de contestations. Le Pape eût fulminé des censures de toute espèce : la plupart des Français auraient cru devoir y déférer; quelques-uns y auraient résisté : de là les divisions, les scandales, un schisme peut-être aussi funeste que les précédents. Et convenait-il au roi très-chrétien d'être traité comme un membre séparé de l'Eglise? La paix, la concorde, ne sont-elles pas le boulevard d'un état? Le roi Louis XI, qui était assurément très-sage et très-redouté, ne renonça-t-il pas de lui-même à la pragmatique sanction, afin de vivre en bonne intelligence avec le Pape? Et si l'on se fût avisé pour lors de faire un concordat semblable à celui de Léon X et de François Ier, n'aurait-on pas abandonné pour toujours l'usage de cette pragmatique, qui ne fut rétablie que parce qu'on n'avait supprimé aucun des abus dont on s'était plaint dans le clergé de France?

Mais qu'on examine enfin toutes les autorités sur lesquelles sont fondés les deux corps de discipline dont il est ici question. Le Pape, le concile de Latran et le roi concourent à établir le concordat, au lieu que la pragmatique n'est composée que de quelques décrets du concile de Bâle et de l'assemblée de Bourges, décrets dont la validité est disputée parmi les théologiens et les jurisconsultes. Quelques-uns, il est vrai, les tiennent pour légitimes; mais nous ne pouvons disconvenir que le Saint-Siége, le collége des cardinaux, les autres nations et le plus grand nombre des docteurs ne soient contraires à cette opinion, et cela suffit pour donner des scrupules aux âmes timorées; car, pour ne parler ici que du concile de Bâle, si nous considérons quelle en fut la fin, nous ne pourrons nous persuader que le Saint-Esprit présidât à cette assemblée. Tout le monde sait qu'on y fit un Pape, qui, tout illustre qu'il était par sa naissance et par ses rapports avec les maisons souveraines, n'eut pourtant jamais dans son obédience que les terres de sa domination; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que la Savoie même, qui l'avait reconnu d'abord, ne tient plus les décrets du concile de Bâle. D'ailleurs, la plupart des cardinaux et des princes qui avaient adhéré à ce concile l'abandonnèrent enfin, et ses décisions

(2581) Verdière, *Essai Æneas Sylvius*, in-8°, 1843, p. 81, Paris.

(2582) On entend par là certaines *Lettres* des rois, portant commandement exprès aux juges de faire une chose qu'ils avaient refusé de faire, de procéder à l'enregistrement d'un édit, d'une déclaration ou autres lettres patentes.

n'ont point été reçues par toute la chrétienté, mais seulement par la France. Or, pour le dire encore une fois, si ce concile eût été dirigé par le Saint-Esprit, les choses ne s'en seraient pas ainsi allées en fumée.

Le Mémoire du chancelier discute ensuite les abus énormes qui s'étaient glissés depuis longtemps dans les élections. Il fait voir que le concordat est le remède le plus efficace contre des excès si scandaleux; qu'on pourra espérer désormais des pasteurs revêtus de toutes les qualités convenables; qu'il se consumera moins d'argent pour l'impétration des bulles, qu'il ne s'en dépensait ci-devant pour la multitude des procès que les élections capitulaires faisaient naître, soit à Rome, soit en France; qu'il fallait, outre cela, tenir compte au Saint-Siége de l'honneur qu'il faisait à nos rois de leur confier la nomination des premières places du clergé de France: ce qui relevait beaucoup l'éclat de la couronne et méritait bien que le parlement se fît le défenseur d'un si beau droit (2583).

Le Mémoire fait voir, après cela, combien le concordat est préférable à la pragmatique sanction, en ce qui regarde le bon ordre des églises, la manière de pourvoir les gradués, la tranquillité des consciences, le concert de la cour de France avec l'Eglise romaine, l'honneur du roi, l'extirpation des pratiques simoniaques. Il montre qui sont ceux dont les plaintes se feront entendre à l'occasion de ce nouveau traité. Des chanoines, dit-il, et des religieux regretteront le trafic qu'ils avaient coutume de faire de leurs voix, quand il était question d'élire leurs évêques ou leurs abbés. D'autres, sans examen et sans raison, se récrieront contre le concordat, précisément à cause du changement de nom et parce qu'on ne parlera plus de pragmatique sanction dans l'église de France: semblables à certains habitants de Rouen et de Normandie qui se plaignirent fort lorsqu'on donna le nom de parlement à leur cour de justice, qu'on avait appelée jusqu'alors *Echiquier;* car, quoiqu'il n'y eût que la dénomination qui fût changée, ils disaient néanmoins que tout était renversé et que les lois n'auraient plus d'appui parmi eux, parce qu'il n'y avait plus d'*Echiquier*. Or, pour mépriser les plaintes de ces mécontents, il ne faut qu'écouter la voix de la raison et considérer les vues pleines de sagesse qui ont déterminé le roi et son conseil; car le concordat n'a point été une affaire précipitée; on a pris, avant que de la conclure, l'avis des personnes les plus habiles, soit du clergé, soit de la magistrature, et ceux qui ont conseillé au roi de terminer de cette manière tous les différends qui étaient entre le Saint-Siége et la France, ne peuvent être soupçonnés d'avoir agi par intérêt ou par ambition.

Vient ensuite une réfutation suivie et méthodique des objections proposées par le parlement contre le concordat et contre la révocation de la pragmatique. Le chancelier ajoute des observations sur ce que le parlement refusait d'enregistrer une loi qui ne pouvait qu'être utile au royaume, qui du moins ne lui était pas pernicieuse, comme l'avait été autrefois l'exhérédation cruelle et scandaleuse du Dauphin, fils unique de Charles VI. Et toutefois, conclut le chancelier, l'enregistrement de cet acte si injuste n'éprouva aucune opposition de la part du parlement. Ce mot, qui contient une récrimination sanglante, est suivi, dans le Mémoire, d'un long morceau pour justifier la révocation de la pragmatique. Le chancelier fait voir que toutes les dispositions de ce décret, les plus avantageuses à l'Eglise gallicane, sont conservées dans le concordat; que le concile de Latran, auteur de l'abolition de la pragmatique, avait une supériorité marquée sur le concile de Pise, assemblé contre la volonté du Pape et réprouvé depuis par les prélats français, par les rois Louis XII et François Ier (2584).

Tel est le contenu du Mémoire que le chancelier Duprat publia en réponse aux objections que les parlementaires faisaient contre le concordat: c'est la pièce la plus importante que ce long démêlé ait enfantée parmi cette foule d'écrits auxquels il a donné lieu.

IX. Enfin le parlement obéit. Le concordat fut enregistré le 22 mars 1517; mais l'enregistrement porte expressément que la cour n'accomplit cette formalité que sur l'ordre réitéré et l'exprès commandement du roi: *Ex ordinatione et de præcepto domini nostri regis, reiteratis vicibus facto* (2585).

Cette formalité remplie, les débats et les difficultés ne seront pas terminés pour cela. Comme le concordat avait été publié par l'exprès commandement du monarque, et contre le gré du parlement et du clergé, il ne fut pas exécuté sans résistance. Les contestations et les froissements ne tardèrent pas à s'élever.

L'archevêque de Sens, Tristand de Salazar, étant mort le 11 février 1519, le chapitre voulut procéder à l'élection: le roi lui défendit de le faire, et lui enjoignit d'attendre qu'il y nommât un archevêque. Les chanoines répondirent qu'ils avaient droit d'élire par le droit commun et par privilége spécial du Pape et du roi. Néanmoins tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'élire Etienne Poncher, évêque de Paris, que le roi avait nommé lui-même, et le nouvel archevêque prit ses bulles du Pape (2586); c'est ainsi que l'esprit de schisme et d'insubordination qui avait présidé aux actes de Bâle et de Bourges.

(2583) A ce point de vue le parlement eût pu se laisser plus facilement entraîner, s'il eût considéré les conséquences de cette concession immense et que les rois pouvaient en tirer dans leurs desseins de domination; mais la résistance du parlement avait pour principe, peut-être beaucoup moins les changements apportés par le concordat à la discipline,

(2584) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, liv. LXXXIII, § 5, tom. XXII, pag. 454-457.

(2585) Labbe, *Conc.*, t. XIV, col. 380.

(2586) *Voy.* Ellies Dupin, ubi supra, p. 93.

qu'on cherchait à conserver l'ombre d'un droit qu'on n'avait plus!

Dans le même temps, l'évêché d'Albi ayant vaqué, le chapitre fit l'élection d'un évêque, et le roi en nomma un autre. Celui-ci reçut des Bulles de Rome, et voulut prendre possession. Alors il y eut procès devant le parlement de Toulouse, évoqué à celui de Paris, qui, nonobstant l'ordre exprès du roi, adjugea l'évêché à l'élu. Autre affaire à Bourges: l'élection faite par le chapitre pour l'archevêché de cette ville fut confirmée par le Saint-Siége, attendu le privilége d'élire, dont le chapitre fit apparoir. Ce chapitre se maintint dans cette possession après la mort de cet élu; car il procéda à une nouvelle élection en 1524, et, les suffrages étant partagés entre du Breuil et François de Tournon, qui fut depuis cardinal, le Pape Clément VII prononça en faveur du dernier (2587).

En cette même année 1524, l'archevêché de Sens vint de nouveau à vaquer. Le chapitre procéda à l'élection, malgré les défenses qui lui furent faites de la part de la régente (2588), et élut Jean de Salazar. Les mêmes difficultés se présentèrent pour l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (2589). Ces causes furent portées, selon les vues des intéressés, soit devant le grand conseil de la régente, soit devant le parlement. Celui-ci était pour les élus, celui-là pour les nommés; on vit arrêts contre arrêts, et ces brouilleries ne faisaient qu'agiter les esprits et fomenter de déplorables discordes.

Voilà quelques-unes des oppositions que rencontra l'exécution du concordat. Ces exemples suffisent pour montrer combien ces résistances étaient ardentes, et comment elles pouvaient s'envenimer facilement. Mais on ne voyait en jeu dans toutes ces luttes, que des intérêts de partis et de jaloux: l'amour sincère de la discipline et du droit commun ne les vivifiait pas, ou du moins ne leur fournissait pas une noble excuse; car, si les chapitres refusaient d'obéir, ce n'était que parce qu'ils voyaient leurs priviléges anéantis; et si, de leur côté, les parlements résistaient, ce n'était que par crainte de ce qu'ils appelaient les envahissements de la cour de Rome: au milieu de ces conflits, nul ne s'inquiétait de l'ancien droit populaire et ne songeait à l'opposer au privilége que le roi acquérait par le concordat; et, comme chaque partie opposante n'était guidée que par des vues de passions personnelles, on ne fit, en définitive, que fortifier les tendances de la royauté à absorber tout en elle.

Mais, dira-t-on, l'Eglise, en ***confiant aux rois la nomination des premières places du clergé de France***, fortifiait bien autrement encore ces tendances. Cela est vrai en un certain sens. Néanmoins il ne faut pas oublier que l'Eglise, alors, ne pouvait pas tout à fait juger comme elle le ferait aujourd'hui; elle voyait les maux produits par le mode d'élection, tel qu'il avait été fixé par la pragmatique sanction, et elle en gémissait; il était urgent, de l'aveu de tous les esprits droits, d'y porter un prompt remède: l'Eglise travailla à ce grand acte; que, pour y parvenir, elle ait dû adopter telle mesure plutôt que telle autre, cela peut nous paraître évident, parce que nous avons plus de donnée qu'à cette époque, et que l'expérience a apporté ses lumières. Mais enfin quand l'Eglise, par l'organe de son Chef suprême et d'un concile œcuménique, légitimement assemblé, crut que le meilleur moyen de couper court aux abus était de donner aux rois le droit d'élection, il faut croire qu'elle eut de bonnes raisons pour agir ainsi.

Maintenant, est-ce à dire qu'elle engageait l'avenir et qu'elle se liait d'une manière définitive? Pour le croire, il faudrait n'avoir aucune idée de ces sortes d'actes et de leur portée. L'Eglise ne faisait autre chose qu'une pure concession; François Ier ne put s'y méprendre, et l'on a vu (§ VIII) que le chancelier Duprat ne l'entendit pas autrement. Or, faire une concession n'est pas l'aliénation d'un droit, c'en est la cession temporaire à de certaines conditions, rien de plus. Si donc l'Eglise reconnaissait que le privilége, par elle concédé, doit être retiré, soit parce que la puissance qui en jouit en serait désormais jugée indigne, soit parce qu'il ne serait plus compatible avec les institutions politiques d'un peuple, il est évident qu'elle en aurait la faculté: elle rentrerait alors dans son droit, et elle aurait à juger quel mode d'élection serait le mieux approprié aux besoins du temps, et serait le plus propre à assurer la prospérité de la religion. Voilà, selon nous, comment doit être comprise la question du droit d'élection concédé à la puissance séculière par pur privilége, et comment il pourra fort bien arriver un jour que l'Eglise revienne sur le mode fixé en 1516, lorsqu'elle aura reconnu qu'il porte aussi avec lui les plus graves abus. — Mais revenons à l'historique des difficultés que rencontra l'exécution du concordat.

X. On ne se contenta pas des résistances partielles dont nous venons de parler dans le précédent paragraphe.

Plusieurs fois les ennemis de cette mesure revinrent à la charge pour demander le rétablissement pur et simple de la pragmatique sanction. Le parlement fit de très-vives remontrances, à ce sujet, à François II, le 15 juillet 1560. Les Etats d'Orléans agirent de même vis-à-vis de Charles IX. Les rois, pour obtenir quelques moments de trêve, se virent obligés d'accorder des exemptions à certains chapitres (2590). Mais ces faveurs ne faisaient qu'exciter les désirs de ceux qui

(2587) *Contin.* Fleury, l. CXXV, n. 70.

(2588) François Ier étant passé en Italie, en 1524, avait nommé Louise de Savoie, sa mère, régente du royaume pendant son absence.

(2589) *Contin.* Fleury, l. CXXVI, n. 93, 94.

(2590) Ellies Dupin, ibid., ubi supra, pag. 98, 99.

ne jouissaient pas de ces priviléges. On ne détruisait pas, par là, les causes de dissensions ; on les entretenait au contraire.

Cependant le Pape Pie IV donna, en 1564, à Charles IX, des Bulles par lesquelles, en abolissant et suspendant le droit qu'avaient encore quelques églises et quelques monastères d'élire, il lui conférait le pouvoir de nommer à tous les bénéfices électifs, tant en France et en Dauphiné qu'en Bretagne et en Provence (2591). Cette mesure n'apaisa pas davantage les prétentions rivales.

Les assemblées du clergé de 1579 et de 1585 demandèrent à Henri III le rétablissement des élections ; quelques conciles provinciaux, comme ceux de Rouen, de 1581 ; de Reims, de 1583 et de Bordeaux, de la même année, exprimèrent des vœux semblables (2592) ;.. jusqu'à ce qu'enfin *le temps*, comme l'a dit de Marca, *ayant pu seul calmer les esprits* (2593), force resta au concordat de Léon X, et soumission complète lui fut accordée.

Il n'a été réellement remplacé en France que par celui du 15 juillet 1801, passé entre Pie VII et le premier consul Bonaparte : nous parlons de ce nouveau *Concordat*, à l'article Pie VII.

CONCORDAT ENTRE PIE VII ET BONAPARTE. *Voy.* l'article PIE VII, Pape.

CONCORDAT dit DE FONTAINEBLEAU. *Voy.* l'article PIE VII, Pape.

CONCORDAT DE 1817. *Voy.* l'article PIE VII.

CONCORDAT AVEC LA BAVIÈRE. *Voy.* l'article BAVIÈRE (l'Eglise catholique en) n°s XVI et XVII.

CONCORDAT AVEC LA PRUSSE. *Voy.* l'article PRUSSE (Eglise catholique en).

CONCORDAT AVEC LA RUSSIE EN 1848. *Voy.* l'article RUSSIE (Eglise catholique en).

CONCORDAT AVEC L'AUTRICHE EN 1855. *Voy.* l'article AUTRICHE (Eglise catholique en).

CONCORDAT D'ASCHAFFENBOURG, appelé aussi *concordat germanique* ou *pragmatique sanction*, réglant les relations entre le Saint-Siége et les Eglises d'Allemagne. Il fut arrêté à Vienne, le 17 février 1448, entre le cardinal Carwujal, légat du Pape Nicolas V, d'une part, et l'empereur Frédéric IV, de l'autre, assisté de plusieurs évêques et princes, et de laïques de considération dans l'empire. En voici les dispositions principales :

Le Pape y réserve au Saint-Siége le droit de nommer à tous les bénéfices des grandes églises, comme aussi à toutes dignités et à tous bénéfices qui vaqueraient en cour de Rome, considérables ou médiocres, simples ou onéreux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs, enfin à tous ceux des cardinaux et des officiers de la cour romaine, en quelque lieu que meurent ceux qui les possèdent. D'un autre côté, on arrêtait que les élections canoniques se feraient dans les métropoles, les cathédrales et les monastères, à charge d'être confirmées par le Saint-Siége, dans le temps marqué par les anciens décrets. Quant aux autres dignités et bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales et des collégiales, que le Pape et l'ordinaire alternativement y pourvoiraient chacun pendant six mois de l'année, de telle manière cependant que, si dans trois mois, à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du Pape, on n'en produisait point l'acte, l'ordinaire y pourvoirait ; et quant aux annates, qu'on payerait celles des cathédrales et des abbayes d'hommes selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excède pas la somme de 24 florins d'or, lesquels seraient conférés gratis par le Saint-Siége (2594).

Tels sont les principaux articles du concordat d'Aschaffenbourg, arrêté à Vienne le 17 février 1448, et confirmé par Nicolas V, le 18 mars de la même année. Ils ont été observés en Allemagne jusque dans ces derniers temps ; mais faussés ou mal interprétés dans le fameux congrès d'Ems, tenu en 1786 (2595). Le Pape Nicolas V, par un indult spécial, permit à plusieurs évêques de nommer aux bénéfices réservés au Siége apostolique. *Voy.* CONCORDATS DE MARTIN V.

CONCORDAT GERMANIQUE. *Voy.* l'article CONCORDAT D'ASCHAFFENBOURG.

CONCORDATAIRES (ANTI-). *Voy.* PETITE EGLISE.

CONCORDATS ENTRE LE SAINT-SIÉGE ET LA COUR DE TURIN. *Voy.* l'article PIÉMONT (Eglise catholique en).

CONCORDATS DE MARTIN V. Ce sont des traités particuliers relatifs aux besoins et aux intérêts de chacune des nations qui se trouvaient représentées au concile de Constance, tenu du mois de novembre 1414 au mois d'avril 1418.

I. On avait beaucoup parlé, dans ce concile, de la nécessité de la réforme des abus. Une commission fut nommée pour signaler ces abus et les remèdes. Elle prépara un long travail (2596). La plupart de ces abus étaient nés du schisme même ; car l'on sait qu'à cette époque trois obédiences partageaient la chrétienté. *Voy.* l'article CONSTANCE (XVIe concile général de l'an 1414, tenu à), n° II.

Chacun des deux ou trois Papes, ayant une cour et une administration nombreuse, était obligé de pourvoir à sa subsistance. L'obédience de chacun étant rétrécie par le partage, les revenus diminuaient d'autant : il fallut en créer de nouveaux ; de là des abus et des plaintes faciles à compren-

(2591) Ellies Dupin, ibid., p. 100.

(2592) *Voy.* les *Mémoires du clergé*, t. II, p. 241 à 252.

(2593) *De concord.*, l. VI, c. 9.

(2594) *Bullarium*, tom. I, Nicol. V const. 1.

(2595) *Voy.* Notre article EMS (Articles d').

(2596) Lenfant, *Hist. du conc. de Const.*, t. II, p. 305 363.

dre. Le grand remède était d'avoir un Pape unique et certain. L'empereur Sigismond et les Allemands qui se trouvaient au concile auraient désiré qu'on réformât les abus avant d'élire ce Pape. C'était tout simplement vouloir guérir la maladie sans le remède principal et nécessaire.

Heureusement, le 11 novembre 1417, un Pape fut élu avec une unanimité d'autant plus admirable qu'on était loin de l'attendre au milieu des conflits dans lesquels on se trouvait. Ce Pape fut Martin V. — (*Voy.* son article). — Voulant donc satisfaire le concile sur la réforme des abus, ce Pontife présenta, vers la fin de 1418, un projet de réforme tel qu'il l'avait conçu par rapport aux demandes proposées par les Allemands, et contenues la plupart dans les actes de la quatrième session du concile.

Ce projet énonce des règlements qui paraissent tenir le milieu entre le relâchement et la rigueur littérale des canons. Il conserve au Saint-Siége quelques-uns des usages touchant les réserves, les expectatives, les annates, les dispenses, les décimes, mais tout cela est fort modéré. Par exemple, jamais de réserve pour les évêchés, les abbayes et les premières dignités des chapitres, point de commendes dans les monastères nombreux, plus de droit de dépouille, plus de décimes générales sur le clergé, si ce n'est pour quelque cause qui regarde toute l'Eglise ; les annates doivent être réduites à une taxe raisonnable, et le payement se fera en deux termes ; les dispenses seront plus rares, aussi bien que les indulgences et les exemptions. Du reste, le Pape condamne absolument la simonie, l'aliénation des biens d'église, la non-résidence des prélats, etc. A l'occasion de ce dernier abus, il régla qu'un évêque ou un abbé absent pendant six mois perdra une année de son revenu, et que, s'il s'absente pendant deux années, il sera privé de son bénéfice. La question qui pouvait passer pour la plus considérable dans le *Mémoire* des Allemands et dans la liste du concile, était conçue en ces termes : « Quels sont les cas où le Pape peut être corrigé ou déposé ? » Et Martin V répond : « Qu'il ne paraît pas à propos, et que la plupart des nations n'ont pas jugé devoir rien statuer ni déterminer de nouveau sur cet article (2597). »

On voit, par cette réponse, que la présence d'un Pontife certain avait singulièrement ralenti la vivacité des nations pour tout ce qui allait à resserrer l'exercice de de la puissance pontificale. Avant l'élection de Martin V, on ne parlait que des cas où le Pape pouvait être corrigé ou déposé ; on regardait comme essentiel à la réforme, de faire des lois sur ce sujet important ; et depuis la création de ce Pape, voici que la plupart des nations ne jugeaient plus à propos de rien statuer à cet égard ! C'est que quand on a trouvé son père, on ne doit plus songer, en effet, qu'à se serrer autour de lui et à l'écouter.

II. Le Pape Martin V n'avait dressé son projet de réforme qu'après avoir entendu les députés des nations ; mais il fallait une approbation plus expresse pour faire de cet écrit une décision formelle.

Chaque nation l'examina en particulier ; quelques endroits peu favorables à la réformation furent apostillés par les examinateurs, apparemment pour les faire corriger. Cette manière toutefois de procéder n'eut pas un fort grand succès, parce que le Pape, sur ces entrefaites, traita séparément avec la nation germanique, ensuite avec la nation anglaise, enfin avec les Français. On ne trouve pas qu'il ait fait la même chose avec les Italiens et les Espagnols.

Ces traités particuliers sont donc ce qu'on appelle les *Concordats de Martin V*. Un article célèbre est celui qui permet aux fidèles de communiquer avec les excommuniés non dénoncés : excepté toutefois, dit le texte, ceux qui sont notoirement coupables de sacriléges et de violence à l'égard des clercs, en sorte que leur crime ne puisse être couvert par aucune interprétation ou quelque défense.

On nomme communément ce décret la bulle *ad vitanda scandala*, parce qu'on lit ces mots en tête. Il fait partie du concordat germanique (*Voy.* l'article CONCORDAT D'ASCHAFFENBOURG), et, en cette qualité, il entre dans la collection des Actes du concile de Constance ; d'autant plus que tous ces *Concordats de Martin V* furent approuvés dans la quarante-troisième session du même concile (2598). De plus, ce Pape ayant fait insérer le *Concordat germanique* et les autres dans les règles de chancellerie qu'il publia aussitôt après son élection, c'est encore une source authentique d'où l'on peut tirer ce fameux décret (2599).

Quant au concordat de Martin V avec la nation française, il comprenait des règlements sur le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les jugements de cour de Rome, les commendes, les indulgences et les dispenses ; tout cela, dans la même forme et le même style qu'on remarque en lisant les autres concordats. Il n'y avait que deux points particuliers à la France. Le premier réduisait, pour cinq ans, les annates à la moitié, en considération des guerres qui désolaient le royaume, et l'autre était un privilége accordé à l'université de Paris, pour précéder une fois seulement dans la distribution des bénéfices tous les autres ecclésiastiques ayant des grâces expectatives (2600).—*Voy.* l'article CONSTANCE (XVI° concile tenu à). — Ce fut le 2 mars 1418 que Martin V fit publier ses concordats.

On a fait cette remarque que la facilité avec laquelle le Pape et les nations s'accor-

(2597) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLVI.
(2598) *Voy.* l'article de ce concile, n° IV.
(2599) Von der Hardt, tom. I, p. 1067 ; tom. IV, p. 1535.
(2600) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLVI.

dèrent pour des intérêts aussi puissants que ceux de la réformation, prouve la grande autorité que Martin V exerça à Constance. C'est vrai ; mais, d'un autre côté, ces concordats sont, au fond, une marque d'affaiblissement, à cette époque, de la grande unité catholique, et ne peuvent être regardés que comme une concession malheureuse, nécessitée par les difficultés des temps.

C'est ce qu'a parfaitement compris un savant auteur qui, pénétrant dans les causes qui produisirent au XV° siècle tant de schismes et de conflits dans l'Eglise, en voit une surtout dans ce principe entièrement destructif du caractère de catholicité de l'Eglise chrétienne, le principe de *nationalité*, qui fut si vivace, si puissant au concile de Constance, et qui domine seul les concordats qui nous occupent. C'est précisément dans ce principe, dit Georges Phillips (2601), que l'on peut voir avec raison l'une des plus funestes conséquences du séjour des Papes à Avignon ; ce séjour avait fait l'Eglise catholique française. Là aussi était le grand malheur de la France : une sorte de nécessité de favoriser le schisme, pour ne pas se laisser enlever l'influence qu'elle avait conquise sur le gouvernement du royaume spirituel. Mais, en présence de ce principe introduit insensiblement dans la législation de l'Eglise, une opposition très vive devait inévitablement se manifester dans d'autres pays, et de là de nouveaux ferments de discorde et d'hostilité.

Aussi fut-ce un bonheur immense que Martin V, élu à Constance, eût assez de sagesse pour ne pas céder aux sollicitations du roi de France, l'invitant à venir de nouveau résider à Avignon, et pour repousser en même temps les propositions de Sigismond, qui lui offrait d'établir son siége dans une ville d'Allemagne. De semblables propositions prouvent suffisamment par elles-mêmes combien peu cette époque avait conscience de sa triste situation et de ce qui seul pouvait y remédier.

Martin V vint donc à Rome, mais après avoir fait néanmoins à la maladie du siècle, à ce jaloux *nationalisme*, une grande concession. Dès l'ouverture du concile, les évêques parurent avoir oublié que, princes d'une même Eglise, une et universelle, ils ne devaient former qu'un grand corps épiscopal ; au lieu de donner leurs voix en commun et de compter chaque vote comme égal à l'autre, ils préfèrent se partager en quatre nations, l'italienne, l'allemande, la française, l'anglaise, auxquelles vint se joindre plus tard, comme cinquième Eglise, l'espagnole ; et, sans égard ni pour le nombre ni pour le poids des voix, les éparpiller dans le particularisme des intérêts nationaux. Procédé indigne ; et on l'introduisait dans l'Eglise, précisément à une époque où l'on avait certes pu se convaincre, par une foule d'expériences désastreuses, de l'action funeste que ce principe de nationalité avait exercée sur les universités et sur la science elle-même.

Cette tendance à diviser, à particulariser ce qui de sa nature et par essence est indivisible et universel, s'accrut encore après l'élection du nouveau Pape. Celui-ci avait espéré pouvoir opérer une réconciliation générale sur tous les points contestés au sujet des annates et des anciennes prérogatives papales ; mais il fut déçu dans son attente et se vit forcé de conclure à cet égard les concordats particuliers (2602) dont nous venons de parler. C'est ainsi qu'après tant d'efforts et de combats, l'intérêt général de l'Eglise dut enfin céder à l'intérêt particulier des Etats séculiers, et que le sentiment, autrefois si vif, d'un même centre spirituel embrassant dans sa circonférence tous les peuples et tous les hommes, s'effaçait de plus en plus dans la conscience de la chrétienté. — *Voy.* au t. I, *Disc. prélim.* §§ 25 à 34. — Désormais chacun ne pouvait plus s'écrier, comme un saint Pacien de Barcelone, dans l'enthousiasme de son amour pour l'unité chrétienne : *Mon nom est chrétien, mon surnom catholique* (2603.)

Un autre nom, celui de la nation, effaçait presque celui de catholique. Or, plus ce principe séparateur acquérait de force, plus il devenait facile d'exciter le mauvais vouloir des gouvernements et de leurs sujets contre l'Eglise romaine, parce que, placée au sommet de la hiérarchie sociale, exposée par cela même aux regards de tous les peuples, la décadence universelle des mœurs se montrait en elle avec plus d'éclat que partout ailleurs. *Voy.* les articles CONSTANCE (XVI° concile général de l'an 1414, tenu à), et PAPAUTÉ.

CONFÉRENCE DES DONATISTES ET DES CATHOLIQUES A CARTHAGE. Saint Augustin travaillait avec un grand zèle à défendre l'unité et l'universalité de la sainte Eglise contre les donatistes. Lettres, sermons, voyages, entretiens, il ne négligeait rien. — (*Voy.* l'article CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN, n° XI). Ses efforts ne restaient pas sans fruit, et déjà des évêques, des laïques étaient rentrés dans l'unité, à la suite des instructions du saint évêque d'Hippone. Mais, comme nous l'avons remarqué ailleurs (*Voy.* CARTHAGE (Eglise de) n° VII), ces conversions n'étaient pas assez nombreuses pour diminuer les forces du schisme, dont les chefs n'en devenaient que plus furieux, particulièrement les *circumcellions*. Pour réprimer leurs révoltes et leurs meurtres,

(2601) *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, trad. de M l'abbé J.-P. Crouzet, 3 vol. grand in-18, 2° édit. 1855, t. III, p. 185-187.

(2602) Ces concordats furent faits, comme nous l'avons dit, avec la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Martin V accorda aux deux autres nations un délai de cinq ans. Le concordat français resta sans exécution, le roi et les parlements ayant refusé d'y accéder. (*Voy.* Hardouin, *Conc.*, t. VIII, col. 889 et suiv. Mansi, *Conc.*, t. XXVI, col. 1024.)

(2603) Pacian., epist. 1 *ad Sympron.*

l'empereur Honorius avait rendu plusieurs lois. Mais c'était là l'emploi de la force contre la violence, et ces moyens ne réussissent pas toujours. Les évêques catholiques, mieux inspirés, pensèrent que le meilleur moyen pour faire cesser le schisme et amener la réconciliation, serait une conférence entre les évêques de l'un et de l'autre parti, et c'est de cette *conférence* que nous allons parler.

1. Les donatistes s'étaient longtemps refusés à l'emploi de ce moyen. Enfin, quelques-uns de leurs évêques étant allés à la cour de Ravenne, témoignèrent eux-mêmes qu'ils accepteraient la conférence. Aussitôt les évêques catholiques la demandèrent avec plus d'instance que jamais. L'empereur l'accorda par un rescrit du 14 octobre 410, adressé à Marcellin, tribun et notaire, ou, comme l'on dirait aujourd'hui, conseiller d'Etat. Marcellin était un Chrétien distingué par ses vertus; il était ami particulier de saint Augustin, qui lui a dédié son grand ouvrage *De la cité de Dieu*.

Le rescrit ordonnait que les évêques donatistes s'assembleraient à Carthage dans quatre mois, afin que les évêques choisis de part et d'autre pussent conférer ensemble; et que si les donatistes ne s'y trouvaient pas, après avoir été appelés trois fois, ils seraient déposés de leurs églises. Marcellin était établi juge de la conférence pour exécuter cet ordre, et les autres lois données en faveur de la religion catholique. Il était assez étrange de voir un représentant du pouvoir temporel présider des évêques assemblés pour juger des questions de doctrine (2604). Mais depuis longtemps déjà l'Eglise ne jouissait pas d'une pleine liberté, et elle souffrait tout cela en patience, comme elle le souffre toujours, parce que son esprit est de ne rien brusquer et d'attendre la complète délivrance.

Arrivé à Carthage, Marcellin indiqua la conférence pour le premier jour de juin 411. Dès lors il fit cesser toute poursuite à l'égard des donatistes, déclara, quoiqu'il n'en eût pas l'ordre de l'empereur, qu'on rendrait à ceux de leurs évêques qui promettraient de se trouver à la conférence, les églises qui leur avaient été ôtées selon les lois, et leur promit de choisir un autre juge, à leur gré, pour être avec lui l'arbitre de cette dispute. Enfin il leur protesta avec serment qu'il ne leur ferait aucune injustice, qu'ils ne souffriraient aucun mauvais traitement, et qu'ils retourneraient chacun chez eux en pleine liberté. Sur sa parole tous les évêques donatistes qui n'étaient point empêchés par la vieillesse ou la maladie, se mirent en route. Le 18 mai ils entrèrent dans Carthage, tous à la fois et en procession, comme pour faire parade de leur grand nombre. Les évêques catholiques entrèrent sans pompe et sans bruit.

II. Quand ils furent arrivés, Marcellin publia une seconde ordonnance, pour régler l'ordre de l'assemblée. On devait choisir de part et d'autre sept évêques pour porter la parole; sept pour leur servir de conseil; quatre pour surveiller les écrivains et les sténographes, dont quatre ecclésiastiques pour chaque côté. Afin d'éviter le tumulte, « il n'y aura ainsi à la conférence, dit Marcellin, que trente-six évêques, dont les sept premiers, de part et d'autre, pourront seuls porter la parole. Tous promettront, par écrit, de ratifier ce qui aura été fait par ces sept députés de leur choix. Les évêques recommanderont au peuple, dans leurs sermons, de se tenir en repos et en silence. Je publierai ma sentence, conclut Marcellin, et l'exposerai au jugement de tout le peuple de Carthage; je publierai même tous les actes de la conférence, où, pour plus grande sûreté, je souscrirai le premier à tous mes dires; et tous les commissaires souscriront de même aux leurs, afin que personne ne puisse nier ce qu'il aura dit. »

Les évêques catholiques adhérèrent par écrit à tout ce que Marcellin avait réglé. Ils ajoutèrent ces paroles mémorables : « Si ceux avec qui nous avons affaire peuvent nous démontrer que l'Eglise du Christ, lorsque déjà, d'après les divines promesses, elle remplissait une grande partie de l'univers et continuait à conquérir le reste, a subitement péri par la contagion de je ne sais quels pécheurs qu'ils accusent, et qu'elle n'est demeurée que dans le seul parti de Donat, nous leur céderons l'honneur de l'épiscopat, et nous nous rangerons sous leur conduite. Si, au contraire, nous leur montrons que l'Eglise, répandue non-seulement en Afrique, mais par toute la terre, n'a pu périr par les péchés de qui que ce soit; si enfin nous démontrons, quant à ceux qu'ils accusent, que la question est déjà finie et qu'ils ont été déclarés innocents, nous consentons qu'en se réunissant à nous ils conservent l'honneur de l'épiscopat. Car nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais leurs erreurs. Chacun de nous, dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre, et, l'un des deux étant mort, il n'y en aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté; car on en a usé ainsi dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en

(2604) M. Rohrbacher n'est point surpris de cette anomalie : « Comme la conférence, dit-il (t. VII, p. 455), avait été demandée à l'empereur de part et d'autre, et que l'on devait y revoir les procédures juridiques sur l'origine du donatisme, *il n'est pas étonnant* qu'un officier de l'empereur y présidât. » Mais si l'on avait eu un parfait sentiment des droits de l'Eglise et de la hiérarchie, il est certain que, quelque raison qu'on eût pu apporter, on eût agi autrement, et l'on n'eût pas voulu se mêler de faire présider des évêques par un ministre laïque, c'est-à-dire des supérieurs par un inférieur!

quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres, et que les évêques qui sont seuls dans leurs églises en établissent un seul où il sera nécessaire. Pourquoi hésiterions-nous de faire à notre Rédempteur ce sacrifice? Il est descendu du ciel pour nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ses membres cessent de se déchirer par une cruelle division? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être Chrétiens fidèles et obéissants; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci, afin que vous le fassiez connaître à tout le monde (2605). »

On reconnaît dans ces belles paroles, dit un écrivain (2606), la haute inspiration d'Augustin; ce fut lui, en effet, qui rédigea cette lettre épiscopale (2607). Ce langage, ajoute un autre historien (2608), est remarquable, non-seulement par la magnanimité chrétienne qu'il respire, mais parce qu'il nous fait connaître le véritable esprit de l'Eglise dans la réception de ceux qui reviennent à son unité. Le schisme est certainement un péché considérable. Cependant il n'est pas même question de pénitence; ce qui renverse de fond en comble deux préjugés de Fleury : qu'un évêque ne pouvait reprendre ses fonctions après avoir péché, et que la cessation des pénitences canoniques a été introduite pour le malheur de l'Eglise, par l'ignorance des docteurs scolastiques du XIIIe siècle.

Cependant saint Augustin et quelques-uns de ses confrères s'entretenaient de cette grande pensée, que l'on doit être évêque ou ne l'être pas, selon qu'il est utile pour la paix de Jésus-Christ; en même temps, ils passaient en revue leurs collègues, et n'en trouvaient guère qu'ils crussent capables de faire ce sacrifice à Dieu. Mais quand on vint à publier cela dans l'assemblée générale, où ils étaient près de trois cents évêques, cette proposition plut tellement à tout le monde, et fut reçue avec de tant de zèle, que tous se trouvèrent prêts à quitter l'épiscopat pour réunir l'Eglise. Il n'y en eut que deux à qui la proposition déplut, un vieillard fort âgé, qui le dit même assez librement, un autre qui le témoigna seulement par l'air de son visage. Toutefois, le vieillard se voyant accablé par les reproches des autres, changea d'avis et l'autre eut aussi une contenance meilleure.

De leur côté, les donatistes répondirent également par une lettre. Mais leur langage n'avait rien de pareil. Ils s'y glorifiaient de leur empressement à venir; ils demandaient à être admis tous à la conférence, pour convaincre de fausseté leurs adversaires, qui leur reprochaient leur petit nombre.

III. Marcellin rendit publiques la déclaration des donatistes, et la lettre des Catholiques aussi bien que ses ordonnances, afin que tout le peuple en pût juger.

Les Catholiques lui écrivirent une nouvelle lettre en réponse à la déclaration des donatistes. Dans cette lettre les catholiques témoignent leurs inquiétudes sur ce que les donatistes veulent tous assister à la conférence; « si ce n'est, disent-ils, que ce soit pour nous surprendre agréablement et se réunir tous à la fois; car quant à ce qu'ils disent, que c'est pour montrer leur grand nombre, et convaincre de mensonge leurs adversaires, si les nôtres ont dit quelquefois qu'ils étaient peu, ils ont pu le dire très-véritablement des lieux où nous sommes beaucoup plus nombreux, et principalement dans la province proconsulaire; quoique dans les autres provinces d'Afrique, excepté la Numidie consulaire, ils soient beaucoup moins que nous. Du moins avons-nous raison de dire qu'ils sont en très-petit nombre, par comparaison à toutes les nations qui composent la communion catholique. Que s'ils voulaient maintenant montrer leur grand nombre, ne l'auraient-ils pas fait avec plus d'ordre et de tranquillité par leurs souscriptions? Pourquoi donc vouloir tous assister à la conférence? Quel trouble n'apporteront-ils pas en parlant, ou qu'y feront-ils sans parler? Quand on ne crierait point, le seul murmure d'une telle multitude suffira pour empêcher la conférence. Craignant donc qu'ils n'aient dessein de causer du tumulte, nous consentons qu'ils y assistent tous; mais à la charge que de notre part il n'y ait que le nombre que vous avez jugé suffisant, afin que s'il arrive du tumulte, on ne puisse l'imputer qu'à ceux qui auront amené une multitude inutile, pour une affaire qui ne se peut traiter qu'entre peu de personnes. Mais si la multitude est nécessaire pour la réunion, nous nous y trouverons tous quand ils voudront. »

Mais les évêques catholiques s'attachèrent à exhorter les peuples à demeurer tranquilles, et à ne rien faire qu'avec une extrême douceur, non avec un zèle emporté et rude. Nous avons deux sermons de saint Augustin, prononcés à Carthage sur ce sujet, peu de jours avant la conférence.

Dans le premier, il marque les avantages de la paix et la facilité de l'obtenir, puisqu'il n'y a qu'à le vouloir, et comment il faut y ramener les donatistes par la douceur (2609). « Que personne, dit-il, ne prenne querelle, que personne n'entreprenne de défendre même sa foi, de peur de leur donner l'occasion qu'ils cherchent. Si vous entendez dire une injure, souffrez, dissimu-

(2605) Labbe, t. II, col. 1344 et seqq.
(2606) M. Poujoulat, *Histoire de saint Augustin*, 3 vol. in-8°, 1846, t. II, p. 145.
(2607) Epist. 128.
(2608) M. Rohrbacher (t. VII, p. 455), qui reproduit ici, comme en plusieurs autres endroits les analyses de Fleury, liv. XXII, n° 27 et suiv.
(2609) S. Aug., serm 137, *al.* 35.

lez, passez outre. Souvenez-vous que c'est un malade qu'il faut guérir. Mais, direz-vous, je ne puis souffrir qu'il blasphème contre l'Eglise? L'Eglise elle-même vous en prie. Il médit de mon évêque, il le calomnie; puis-je me taire? Laissez-le dire, et taisez-vous; souffrez-le sans l'approuver. C'est rendre service à votre évêque de ne point prendre à présent son parti. Que ferai-je donc? Appliquez-vous à la prière, ne parlez point contre celui qui vous querelle; mais parlez à Dieu pour lui. Dites paisiblement à cet ennemi de la paix, à ce querelleur : Quoi que vous disiez, quoique vous me haïssiez, vous êtes mon frère. Parlez-leur ardemment, mais doucement, et priez avec nous le Seigneur dans ces jeûnes solennels que nous célébrons après la Pentecôte (on était alors aux Quatre-Temps.) et que nous observerions quand nous n'aurions pas cette cause de jeûner. Joignons-y des aumônes abondantes, exerçons l'hospitalité; en voici le temps, les serviteurs de Dieu arrivent. »

Dans son second sermon, saint Augustin proteste que les évêques catholiques sont prêts à recevoir les évêques donatistes dans leurs églises, ou même à leur céder leurs chaires, comme ils l'avaient déjà déclaré dans leurs lettres. Puis il ajoute : « Que personne de vous, mes frères, ne coure au lieu de la conférence (2610). Evitez même absolument, s'il se peut, de passer par ce lieu-là, de peur de donner quelque occasion de dispute et de querelle à ceux qui la cherchent. Ceux qui ne craignent pas Dieu, et qui font peu de cas de nos avis, doivent au moins craindre la sévérité de la puissance séculière. Vous avez vu l'ordonnance de cet homme illustre proposée publiquement. Vous me direz : Que devons-nous faire? Nous vous donnons peut-être le partage le plus utile. Nous disputerons pour vous, priez pour nous, soutenez vos prières, comme nous avons déjà dit, par les jeûnes et les aumônes. Peut-être nous serez-vous plus utiles que nous ne vous le serons. »

Il y eut encore d'autres préliminaires avant les séances de la conférence. Ainsi, le 31 mai, tous les évêques catholiques s'assemblèrent dans l'église de Carthage, et dressèrent une procuration pour leurs députés à la conférence. Ils y traitèrent toute l'affaire sommairement.

D'abord ils séparèrent la question de droit et la cause de l'Eglise d'avec la cause de Cécilien, évêque de Carthage (*Voy.* son article), et la question de fait, et montrèrent que l'Eglise catholique est répandue par toute la terre, suivant les promesses de Dieu; que les mauvais, tolérés dans l'Eglise parce qu'on ne les connaît pas, ou pour le bien de la paix, ne nuisent point aux bons qui les souffrent, sans consentir à ce qu'ils font de mal; que Cécilien et Félix d'Aptonge, qui l'avait ordonné, avaient été pleinement justifiés des accusations formées contre eux; enfin que la conduite des donatistes à l'égard des maximianistes réfutait tout ce qu'ils objectaient aux catholiques, soit touchant le baptême, soit touchant la persécution ou la communication avec les méchants. Les évêques catholiques crurent devoir ainsi expliquer toute la cause dans leur lettre et dans leur procuration, parce que le bruit courait que les donatistes emploieraient des exceptions et des chicanes, pour avoir prétexte, si on les refusait, de rompre la conférence, et les catholiques voulaient qu'il parût dans les actes qui demeureraient, que la cause de l'Eglise avait été traitée au moins sommairement, et que les donatistes n'avaient pas voulu entrer en conférence, de peur qu'elle ne fût entendue.

A la fin de la procuration sont nommés les dix-huit députés. Des sept qui devaient porter la parole, les principaux étaient Aurélius de Carthage, saint Augustin avec ses deux amis, Alypius de Tagaste et Possidius de Calame. Dès le 25 mai, les donatistes avaient donné à leurs commissaires la procuration suivante : « Nous vous commettons la cause de l'Eglise, et nous vous en faisons les défenseurs contre les traditeurs qui nous persécutent, et qui, par leurs requêtes, nous ont traduits en jugement devant le très-illustre Marcellin. Nous agréerons tout ce que vous ferez pour l'état de la sainte Eglise, comme nous le déclarons par nos souscriptions. »

IV. Enfin arriva le 1er juin 411; les destinées et la gloire de l'Eglise d'Afrique allaient se décider; les peuples étaient en suspens. On se réunit dans une salle des thermes Gargilianes (2611), située au centre de Carthage.

Marcellin entra d'abord dans le lieu des séances avec vingt officiers; puis on introduisit les évêques donatistes, qui entrèrent tous, tandis que pour les catholiques il n'y eut que les dix-huit députés convenus. « L'épiscopat du schisme africain, rassemblé là tout entier, dut longtemps arrêter ses regards sur cet Augustin, qui depuis treize ans combattait le parti de Donat avec tant de force et de génie, et qui venait à Carthage pour porter à l'erreur le dernier coup (2612). »

La séance s'ouvrit avec un grand appareil et une imposante solennité. Dans un discours d'ouverture, Flavius Marcellin, qui était profondément Chrétien et qui avait le sentiment du rôle que l'empereur, son maître, lui faisait jouer en cette circonstance, ne put s'empêcher de reconnaître qu'il n'était point à sa place. Il se proclama « indigne d'être placé juge au milieu de tant d'hommes vénérables par lesquels il conviendrait plutôt qu'il fût lui-même jugé; mais la cause qui les avait réunis allait être agitée sous les yeux de Dieu, les anges en seraient les

(2610) Serm. 357, al. 36.
(2611) In secretario thermarum Gergilianarum.
(2612) M. Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, t. II, p. 149.

témoins, et le juge n'avait que des faits à constater (2613). »

On fit ensuite lecture de l'ordonnance d'Honorius, datée de Ravenne, des deux édits de Marcellin, des réponses des donatistes et des Catholiques, et de l'écrit (*mandatum*) par lequel les évêques catholiques, rassemblés dans l'église de Carthage, avaient choisi sept d'entre eux pour défendre la cause catholique, et précisaient les points qui devaient être la matière de la discussion. On lut aussi un écrit de ce genre rédigé par les donatistes.

Lors de ces diverses lectures, Marcellin dit de nouveau que, si les donatistes avaient quelque difficulté par rapport à sa personne, il leur offrait de s'adjoindre un second juge à leur choix. Pétilien, évêque donatiste de Cirthe ou de Constantine, ancien avocat, répondit : « Il ne nous convient pas de choisir un second juge, puisque nous n'avons pas demandé le premier. » Marcellin lui fit observer que, d'après le rescrit même de l'empereur, personne n'avait demandé de juge, mais seulement une conférence; et que l'empereur ayant jugé à propos de le nommer pour en connaître et en porter son jugement, il ne lui restait que d'obéir, comme eux-mêmes avaient fait en se rendant à Carthage. En général, dans toute cette affaire, Marcellin fait voir un calme, une patience, une impartialité, une politesse achevée. Les donatistes eux-mêmes ne purent s'empêcher de l'en féliciter plus d'une fois.

Le grand point, pour les donatistes, était de ne pas venir au fond de l'affaire, et pour les Catholiques, de les y amener. Ainsi, les premiers, au lieu d'écouter paisiblement la lecture des actes, employèrent la première séance tout entière à élever des difficultés, des chicanes sur le temps, sur les personnes. Quand, après bien des interruptions, on eut lu la procuration des Catholiques, souscrite en la présence même de Marcellin, par deux cent soixante-six évêques, ils demandèrent que les signataires se présentassent en personne : « Car, disaient-ils, on a pu tromper le commissaire en faisant paraître devant lui des gens qui n'étaient pas évêques, ou par d'autres artifices. »

Mais les Catholiques résistèrent d'abord. Ils craignaient que les donatistes ne voulussent faire du tumulte à la faveur de la foule, et rompre la conférence. Ils finirent cependant par céder. Tous leurs évêques entrèrent, répondirent à l'appel de leur souscription, se firent reconnaître par les donatistes du même lieu ou du voisinage; après quoi chacun sortait aussitôt, à l'exception des dix-huit députés. Dans le nombre, les donatistes purent en reconnaître six ou sept qui avaient été des leurs.

La procuration des donatistes ayant été lue comme nous l'avons dit, les Catholiques dirent que la défiance qu'on leur avait montrée leur en inspirait à leur tour, et qu'ils exigeaient pareillement que chaque évêque donatiste vînt certifier sa souscription. Cette opération présenta plusieurs incidents. Une douzaine d'évêques venaient de se présenter l'un après l'autre, lorsque saint Alypius de Tagaste demanda qu'on inscrivît sur les actes que tous ceux-là avaient été ordonnés évêques, non dans quelques villes, mais dans des hameaux et dans des fermes. Pétilien, évêque donatiste de Constantine, ne nia pas le fait, mais répliqua que beaucoup de ses adversaires se trouvaient dans le même cas; ce qui nous explique le nombre prodigieux d'évêchés qu'il y avait alors en Afrique.

Un autre incident, c'est que, parmi les signataires supposés présents de la procuration, il s'en trouva six ou sept qui n'étaient pas venus à Carthage ou qui étaient morts en route; de plus, un évêque d'outremer, leur prétendu évêque de Rome; ce qui réduisait leur nombre de deux cent soixante-dix-neuf à deux cent soixante-onze. Ce n'est pas tout : quand cette opération fut terminée, saint Alypius observa qu'il venait d'arriver vingt évêques catholiques qui n'avaient encore pu souscrire la procuration et qui demandaient à le faire. Ils furent introduits, et donnèrent leur adhésion; ce qui portait le nombre des Catholiques à deux cent quatre-vingt-six. Presque toute la journée se consuma dans ces préliminaires. C'est pourquoi, du consentement des parties, la conférence fut remise au surlendemain, afin qu'il y eût un jour d'intervalle pour mettre au net les actes.

V. On s'assembla donc de nouveau le 3 juin. Mais les copies des actes n'étant pas achevées, les donatistes élevèrent à ce sujet tant de chicanes, qu'on remit la séance au 8 du même mois.

Il y eut encore ceci de particulier, que le tribun Marcellin ayant invité les évêques à s'asseoir, les Catholiques s'assirent, mais les donatistes s'y refusèrent obstinément; ce qui fut cause que les Catholiques se levèrent aussi, et que Marcellin lui-même fit enlever son siége, ne voulant pas être assis tandis que les évêques restaient debout. La raison que les donatistes alléguaient pour ce singulier refus était qu'il est écrit : « Je ne me suis point assis dans l'assemblée des impies. » Mais en insultant ainsi leurs adversaires, ils n'étaient pas d'accord avec eux-mêmes; car ils n'avaient pas laissé que d'entrer avec les Catholiques, quoique l'Écriture ajoute : « Et je n'entrerai point avec ceux qui commettent l'iniquité, » ainsi que saint Augustin le leur fit remarquer dans la dernière séance.

Elle se tint le jour indiqué, c'est-à-dire le 8 juin 411. Les parties étant entrées dans la salle, le commissaire demanda d'abord si l'on avait donné les copies des actes des deux journées précédentes : il se trouva qu'elles avaient été fournies un jour plus tôt qu'on avait promis, c'est-à-dire le 6 juin au lieu du 7. Les donatistes les avaient re-

(2613) M. Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, t. II, p. 149.

cues ce jour-là à neuf heures du matin, les Catholiques à onze heures, chacun dans leur église, comme il paraissait par leurs récépissés.

Il semblait que l'on dût enfin venir au fond de la question, mais les donatistes chicanèrent encore longtemps sur les qualités des parties, prétendant que les Catholiques étaient les demandeurs, au lieu que les Catholiques soutenaient qu'ils n'étaient là que pour défendre l'Eglise contre les calomnies des donatistes; ils avaient d'ailleurs des actes faits par-devant le préfet du prétoire, qui prouvaient que les donatistes eux-mêmes l'avaient demandée dès le 30 janvier 406.

A peine en avait-on lu la date, que les donatistes interrompirent la lecture, en prétendant qu'ils avaient des actes plus anciens, qui devaient être lus auparavant. Les Catholiques répliquèrent que, s'il s'agissait des actes plus anciens, il fallait commencer par ceux qui montraient que les donatistes avaient été les agresseurs, en portant devant l'empereur Constantin leurs accusations contre Cécilien. Les donatistes résistèrent longtemps à cette lecture, renouvelant toujours les mêmes chicanes. Il leur échappa même deux fois de se plaindre qu'insensiblement on les amenait au fond de l'affaire, comme s'ils avaient dû venir à la conférence pour autre chose !

Enfin on lut la relation du proconsul à Constantin, et l'on se trouva ainsi engagé dans la matière. Alors les donatistes produisirent une lettre qu'ils avaient composée depuis la première séance, pour répondre à la procuration des Catholiques. Elle traitait la question de l'Eglise et contenait plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer que l'Eglise est pure, sans mélange de méchants, et que le baptême donné hors de l'Eglise est nul. Il finissait par les reproches de la persécution qu'ils prétendaient souffrir depuis un siècle de la part des Catholiques.

Ceux-ci écoutèrent cette lecture patiemment et sans interruption. Puis, le grand évêque d'Hippone, impatient de voir la vérité sortir de la lutte, coupa court aux divagations stériles et força ses adversaires à l'écouter sur le point de doctrine, malgré ses fréquentes interruptions. Il montra que les passages allégués de part et d'autre, étant d'une autorité égale, devaient être conciliés par quelque distinction, puisque la parole de Dieu ne peut se contredire. Il faut distinguer les deux états de l'Eglise : celui de la vie présente, où elle est mêlée de bons et de mauvais, et celui de la vie future, où elle sera sans aucun mélange de mal, et où ses enfants ne seront plus sujets au péché et à la mort. Il montra aussi comment on est obligé en ce monde de se séparer des méchants, c'est-à-dire par le cœur, en ne prenant point part à leurs péchés, mais non pas toujours en se séparant d'eux extérieurement.

VI. La question de droit étant ainsi traitée, Marcellin voulut qu'on traitât la question de fait et la première cause du schisme. Les Catholiques demandèrent qu'on donnât lecture des pièces qu'ils présentaient ; mais les donatistes s'y opposèrent tant qu'ils purent.

Malgré leurs chicanes, on traita la cause de Cécilien, et on lut les deux relations du proconsul Anulin (*Voy.* son article, t. II, col. 260) à l'empereur Constantin, puis les lettres de Constantin aux évêques, ainsi que le jugement du Pape Melchiade et de son concile. Les donatistes interrompirent la lecture de ces derniers actes, pour lire certaines lettres qui ne prouvaient rien. Ensuite ils lurent leur concile de soixante et dix évêques, tenu à Carthage contre Cécilien, où ils le condamnèrent absent, comme ayant été ordonné par des traditeurs. Les Catholiques firent voir alors, par les actes du concile de Cirthe, en 305, que plusieurs de ceux qui avaient condamné Cécilien étaient eux-mêmes traditeurs, et de leur propre aveu.

Cependant, comme les donatistes voulaient faire valoir leur concile de Carthage, les Catholiques répondirent qu'il ne devait pas faire plus de préjudice à Cécilien que le concile des maximianistes n'en avait fait à Primien, leur évêque, présent à la conférence, qui avait été condamné absent par le parti de Maximien, comme Cécilien avait été autrefois condamné absent par le parti de Majorin. Alors les donatistes, pressés par cet exemple et par la force de la vérité, dirent : « Une affaire ou une personne ne fait point de préjugé contre une autre affaire ou une autre personne. » C'était précisément ce que les Catholiques ne cessaient de leur répondre, pour montrer que les crimes de Cécilien, quand ils auraient été prouvés, ne tiraient point à conséquence contre ses successeurs et les autres évêques d'Afrique, beaucoup moins encore contre l'Eglise universelle.

On acheva la lecture du concile de Rome, où Cécilien avait été absous, et Marcellin pressa les donatistes de dire quelque chose, s'ils pouvaient, contre ce concile. Alors ils s'avisèrent de dire, pour la première fois, que le Pape Melchiade, qui l'avait présidé, était lui-même traditeur, et, pour le prouver, ils firent lire des actes très-longs, sans indication de temps ni de lieu, où il n'était pas même question du Pape. On lut alors le jugement de l'empereur Constantin, qui déclarait qu'il avait trouvé Cécilien innocent et les donatistes calomniateurs.

Marcellin pressa de nouveau les donatistes de répondre à cette lettre du jugement. Ils ne purent rien lui opposer ; mais ils produisirent, avec un air de triomphe, un passage de saint Optat, qui toutefois n'avait pas trait à la question. Ce ne fut pas tout : le président ayant fait lire toute la page, on trouva que le saint disait tout le contraire de leur intention, c'est-à-dire que Cécilien avait été déclaré innocent par la sentence de tous ses juges, ce qui fit rire les assistants, qui avaient

vu l'empressement des donatistes à demander cette lecture. Ils firent lire encore d'autres pièces, qui tournèrent également contre eux, et une enfin, qui donna occasion de faire lire les actes de la justification de Félix d'Aptonge, consécrateur de Cécilien.

Les donatistes, n'ayant rien à opposer à ces actes, cherchèrent à esquiver par des chicanes déjà plusieurs fois tentées. Mais toutes les discussions étant épuisées, Marcellin leur dit : « Si vous n'avez plus rien à faire lire contre, trouvez bon de sortir, afin qu'on puisse écrire la sentence sur tous les chefs. Ils se retirèrent de part et d'autre. Marcellin dressa la sentence, et, ayant fait rentrer les parties, il leur en fit la lecture. Il était déjà nuit, et cette séance finit aux flambeaux, quoiqu'elle eût commencé dès le point du jour.

VII. Cette sentence ne fut rendue publique que le 26 juin 411. Marcellin y déclare que, comme personne ne doit être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cécilien, quand ils auraient été prouvés, n'auraient porté aucun préjudice à l'Eglise universelle, de même que récemment la sentence des maximianistes contre Primien absent n'a pu nuire à celui-ci ; qu'il était prouvé que Donat était l'auteur du schisme ; que Cécilien et son consécrateur Félix d'Aptonge avaient été pleinement justifiés.

Après cet exposé, Marcellin ordonne que les magistrats, les propriétaires et locataires des terres empêcheront les assemblées des donatistes dans les villes et en tous lieux, et que ceux-ci délivreront aux Catholiques les églises qu'il leur avait accordées pendant sa commission. Que tous les donatistes qui ne voudront pas se réunir à l'Eglise demeureront sujets à toutes les peines des lois. Toutefois, sa première ordonnance aura son plein effet. Chaque évêque donatiste peut donc s'en retourner en toute sécurité chez soi, afin de s'y réunir à la seule et vraie Eglise, ou bien satisfaire à ce que les lois décernent. Quant à ceux qui ont des circoncellions dans leurs terres, s'ils n'ont soin d'en réprimer l'insolence, leurs terres seront confisquées.

Telle fut cette conférence de Carthage, à laquelle l'évêque d'Hippone prit une si grande part. Alype et Possidius n'avaient pris la parole que pour des questions de formalités et pour des incidents; saint Augustin porta seul le poids de la conférence dans ce qu'elle eut de grave et de théologique (2614).

En lisant, dit son historien (2615), les actes de la célèbre séance du 8 juin 411, nous avons admiré la merveilleuse présence d'esprit, la science profonde, le langage net et plein et l'angélique douceur de cet homme aux pieds de qui venaient mourir toutes les attaques, qui ne laissait aucune ombre autour de l'image de la vérité, et qui montra dans ce jour une patience grande comme son génie. Les peuples, et surtout les peuples donatistes avaient oublié l'origine du schisme ; le grand but des habiles de ce parti était d'empêcher que le jour ne pénétrât dans les ténèbres de leurs affaires; chaque rayon de lumière leur donnait de l'épouvante. Augustin, dans ses écrits, avait établi la vérité contre les donatistes, plus invinciblement qu'il ne put le faire dans la conférence ; mais il est surprenant qu'au milieu de tant d'interruptions et d'interpellations, il ait eu encore la puissance de faire triompher les principes de la foi chrétienne !

Le monde chrétien tenait les yeux attachés sur cette assemblée de Carthage, lorsque l'évêque d'Hippone voyait de pitoyables chicanes prendre la place des intérêts immenses de la foi : « On nous attend ! s'écriait-il; ce n'est pas seulement cette ville, c'est presque le genre humain tout entier; on désire apprendre quelque chose de l'Eglise, et nous sommes là discutant des formules de barreau et plaidant misérablement sur des riens ! » On peut faire un rapprochement curieux. Ce fut en 311 que soixante et dix évêques, à Carthage, condamnèrent Cécilien sans l'entendre. Ce fut en 411 que deux cent soixante dix-huit évêques donatistes furent condamnés à Carthage, après avoir été entendus ! *Voy.* l'article ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE, t. I, col. 115.

VIII. La vérité, dans cette question, perçait les yeux des aveugles, comme dit saint Augustin, et pénétrait de force dans les oreilles des sourds (2616). Le schisme n'aurait pas pu se prolonger durant tant d'années si les chefs du parti de Donat avaient témoigné la moindre sincérité. Le jour où ils furent contraints de s'expliquer, ils furent vaincus. Il ne restait plus aux Catholiques qu'à tirer parti de la victoire et à aider les peuples donatistes à s'échapper des liens de ceux de leurs pasteurs qui se révoltaient contre l'évidence en semant des mensonges.

Beaucoup d'évêques donatistes firent courir le bruit et cherchèrent à persuader à leurs populations que les Catholiques avaient gagné Marcellin à prix d'argent. Des évêques catholiques, réunis en concile à Zeste en Numidie, adressèrent à ce sujet aux donatistes une lettre qui fut rédigée par l'évêque d'Hippone (2617). Cette lettre, écrite le 14 juin 413, rappelait la fraude que les évêques donatistes avaient commise à Carthage en inscrivant dans leur *Mandement* des noms de collègues absents ou morts; indiquait en quelques pages les traits les plus saillants de la conférence, et, à la fin, raillait les accusateurs des Catholiques et de Marcellin. « Si nous devons la sentence du juge aux présents que nous lui avons faits, disaient les pontifes catholiques, quels présents avions-nous donc faits aux évêques donatistes pour

(2614) On peut lire utilement François Baudouin, sur la *Conférence de Carthage*, en 411.

(2615) M. Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, t. II, p. 155.

(2616) Ibid., p. 157 et suiv.

(2617) Lettre 141.

les obliger, non-seulement d'avance, mais même de justifier par tant de pièces tout ce que nous soutenons contre eux? » Les pontifes de la foi invitaient les Chrétiens du schisme à revenir dans l'unité que Dieu aime, à lire ou à permettre qu'on leur lût les actes de la conférence : les donatistes, après cela, auront-ils le droit d'imputer aux catholiques les coups de la loi?

Peu de temps après, saint Augustin publia un livre adressé aux donatistes (2618), et dans ce livre le saint évêque faisait un dernier et puissant effort pour ouvrir les yeux des populations schismatiques trompées par leurs évêques. Il montrait la vérité catholique claire comme le soleil, non pas née en Afrique, mais partie de Jérusalem et répandue à travers le monde; il donnait des voix aux Eglises du Pont, de la Bythinie, de l'Asie Mineure, de la Cappadoce, à toutes les Eglises d'Orient, et ces voix redisaient au parti de Donat : Nous ne savons pas ce que vous avez dit; pourquoi ne communiquez-vous pas avec nous? pourquoi nous faites-vous un crime de ce que nous n'avons pu connaître? — L'évêque d'Hippone tirait un grand parti de ces paroles échappées à la conscience des évêques donatistes : *une cause ne nuit pas à une autre cause, et les fautes sont personnelles;* il les développe de manière à faire toucher du doigt, même à des enfants, la vérité contre les donatistes, puis il revient sur le mélange des bons et des méchants en ce monde, sur les conditions qui font le martyre.

Les donatistes, on le sait, se proclamaient martyrs, mais *martyr* veut dire témoin, et les témoins du Christ, ce sont les témoins de la vérité. Il ne suffit pas de souffrir, il faut souffrir pour la justice. Augustin, plein de charité et d'onction, invite ces populations endormies à sortir d'un long sommeil. « Mettez-vous d'accord avec la paix, leur dit-il, attachez-vous à l'unité, ayez égard à la charité, cédez à la vérité. » En parlant de la difficulté de tirer de leur erreur les évêques donatistes, saint Augustin dit que l'argile où ils ont mis le pied est si épaisse et qu'ils y sont tellement enfoncés qu'on ne peut les en arracher.

L'évêque d'Hippone repasse rapidement les principaux points des disputes de la conférence de Carthage; il nous apprend que les débats furent clos la nuit, que la sentence de Marcellin fut rendue la nuit; « mais, ajoute-t-il, cette sentence resplendissait de la lumière de la vérité. » Les donatistes s'étaient plaints d'avoir été enfermés dans les thermes Gargilianes comme dans une prison, ce qui donne occasion à saint Augustin de nous apprendre que la salle de la conférence, loin d'être une prison, était un vaste espace inondé de lumière et d'une agréable fraîcheur au milieu des ardeurs du mois de juin en Afrique. *Voy.* l'article CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN, n° XI, et l'article DONATISTES.

CONFERENCES DE SAINT AUGUSTIN CONCERNANT LE MANICHÉISME. *Voy.* l'article MANICHÉISME.

CONFERENCE SUR LA CÉLÉBRATION DE LA PÂQUE EN ANGLETERRE. Cette conférence, où l'on discuta et où l'on fit triompher la discipline de l'Eglise romaine contre les usages particuliers des Irlandais, eut lieu en l'an 664. Elle fut très-utile pour l'Eglise d'Angleterre. Nous croyons devoir en rendre compte à part. Quant à la plupart des personnages qui y concoururent, on trouvera les détails qui les concernent à chacun de leurs articles respectifs. Bède parle longuement de cette *conférence*. Disons d'abord quelle en fut l'occasion (2619).

I. En 663 on commença à agiter fortement en Angleterre la question de la Pâque. Ceux qui venaient du royaume de Kent et des Gaules soutenaient que les Hibernois la célébraient contre l'usage de l'Eglise universelle. Un nommé Roman se distinguait entre les autres pour la défense de la vraie Pâque; car, bien qu'il fût Hibernois, il avait appris les règles de l'Eglise en Gaule et en Italie. En disputant contre Finan, évêque de Lindisfarn, il persuada plusieurs autres, ou du moins les excita à chercher la vérité; mais il ne put ramener Finan, qui était d'un esprit farouche; au contraire, il ne fit que l'aigrir et l'engager à se déclarer ouvertement contre la bonne cause. Jacques, diacre de saint Paulin, archevêque d'York, observait la Pâque suivant l'Eglise catholique, avec ceux qu'il avait pu ramener. La reine de Northumber suivait la même observance, ayant avec elle un prêtre, nommé Romain, venu de Kent. D'où il arrivait quelquefois qu'on célébrait deux Pâques en une année, et, que quand le roi faisait la sienne, la reine n'était qu'au dimanche des Rameaux Tant que saint Aidan vécut, sa charité et ses autres vertus firent tolérer cette diversité d'usages. Mais après la mort de Finan, qui lui avait succédé, Colman fut évêque de Lindisfarn, et comme il avait aussi été envoyé d'Irlande (2620), la question de la Pâque et des autres points de discipline se réchauffa. Plusieurs en furent alarmés et craignirent de porter en vain le nom de Chrétiens. Le roi Osui ou Oswi lui-même était divisé, non-seulement de sa femme, mais de son fils Alfrid; car le roi, instruit et baptisé par les Irlandais, dont il avait même appris la langue, n'estimait rien de meilleur que ce qu'ils enseignaient. Le prince, son fils, avait été instruit par Vilfrid, homme très-docte, qui avait étudié à Rome et en Gaule; et le prince était persuadé que sa doctrine était préférable à toutes les traditions des Irlandais.

II. Le prince Alfrid, qui régnait en Northumber avec le roi Oswi, son père, entendit dire un jour qu'il était venu de Rome un serviteur de Dieu qui enseignait la vraie Pâque et était instruit dans la doctrine de

(2618) *Ad Donatistas*, post collationem liber.
(2619) Beda, *Hist.*, lib. III, c. 9.

(2620) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXIX, n° 34.

l'Eglise de saint Pierre. C'était Vilfrid qui était revenu en Angleterre après une longue absence. Le prince le fit venir alors, le reçut comme un ange, se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédiction. Puis, l'ayant entretenu sur les divers usages de l'Eglise romaine, il le conjura, au nom de Dieu et de saint Pierre, de demeurer avec lui pour l'instruire et son peuple. Saint Vilfrid y consentit, et il se forma entre le prince et lui une amitié très-étroite. En ce temps-là, Agilbert, évêque des Saxons, et depuis évêque de Paris, vint voir le roi Oswi et le prince Alfrid. On lui parla de la question qui préoccupait les esprits à ce moment, et l'on convint, pour terminer cette dispute, d'avoir une *conférence* (2621).

Elle se tint en effet au monastère de Streneshall, dont sainte Hilde était abbesse. Le roi Oswi y vint avec son fils Alfrid. Trois évêques s'y trouvèrent : Colman, Agilbert et Cedde. Colman avait avec lui ses clercs irlandais ; Agilbert avait les prêtres Agathon, Romain et Vilfrid et le diacre Jacques. L'évêque Cedde, ordonné par les Irlandais, était pour eux et leur servait d'interprète. Sainte Hilde, avec sa communauté, était du même parti. Le roi Osui ou Oswi ouvrit la conférence, et dit que, comme ils servaient tous le même Dieu et attendaient le même royaume céleste, ils devaient suivre la même règle de vie et les mêmes cérémonies ; qu'il n'était question que d'examiner quelle était la tradition la plus véritable, et commanda à son évêque Colman de parler le premier. J'ai reçu, dit Colman, l'usage que j'observe de mes anciens qui m'ont envoyé ici. Tous nos pères l'ont observé de même ; et, afin qu'on ne méprise pas cet usage, nous lisons qu'il a été observé par saint Jean l'Evangéliste, le disciple bien-aimé du Seigneur, avec toutes les églises qu'il gouvernait. Le roi commanda aussitôt à Agilbert de parler ; mais il dit : « Je vous prie que mon disciple, le prêtre Vilfrid, parle pour moi : il expliquera mieux nos sentiments dans la langue même des Anglais, que je ne pourrais faire par interprète. » Alors Vilfrid commença ainsi par ordre du roi : « Nous faisons la Pâque comme nous l'avons vu observer à Rome, où les apôtres saint Pierre et saint Paul ont vécu, ont enseigné, ont souffert le martyre et sont enterrés. Nous l'avons vu observer de même en Gaule, où nous avons passé pour nous instruire. Nous savons que l'Afrique, l'Asie, l'Egypte, la Grèce et toute la terre où l'Eglise s'étend, l'observe de même, nonobstant la diversité des nations et des langues. Il n'y a que les Pictes et les Bretons, dans une partie des deux dernières îles de l'océan, qui s'obstinent au contraire. »

III. Colman opposait toujours l'autorité de saint Jean, à quoi Vilfrid répondit : « Il observait à la lettre la loi de Moïse, parce que l'Eglise judaïsait encore en plusieurs points ; et les apôtres ne pouvaient rejeter tout d'un coup toutes les observances de la loi, que Dieu même avait instituée. Mais, à présent que la lumière de l'Evangile éclate par tout le monde, il n'est plus nécessaire ni même permis aux fidèles de se circoncire ou d'offrir à Dieu des sacrifices charnels. Donc saint Jean, suivant la loi, commençait à célébrer la Pâque le soir du quatorzième jour du premier mois, sans se mettre en peine si c'était un samedi ou un autre jour de la semaine. Mais saint Pierre, prêchant à Rome et se souvenant que Notre-Seigneur est ressuscité le dimanche, comprit que l'on devait célébrer la Pâque en telle sorte que l'on attendît toujours, suivant la loi, la quatorzième lune du premier mois, commençant au soir, comme faisait saint Jean. Alors, si le jour suivant était un dimanche, il commençait à célébrer la Pâque ce soir même, comme nous faisons encore ; mais si le jour suivant, immédiatement la quatorzième lune, n'était pas un dimanche, il attendait la vingt et unième et commençait la Pâque le soir du samedi précédent. Cette observance a été suivie en Asie, après la mort de saint Jean, par tous ses successeurs et par toute l'Eglise universelle ; et l'histoire ecclésiastique nous apprend que le concile de Nicée a déclaré que c'était la vraie Pâque et la seule que les fidèles devaient célébrer ; non que le concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce qu'il a confirmé l'ancien usage. Ainsi il est constant que vous ne suivez ni saint Jean, ni saint Pierre, ni la loi, ni l'Evangile. Car saint Jean, s'attachant à la loi, ne s'arrêtait pas au dimanche comme vous faites ; et saint Pierre célébrait la Pâque depuis la quinzième lune jusqu'à la vingt et unième, au lieu que vous la faites depuis la quatorzième jusqu'à la vingtième, la commençant souvent au soir de la treizième lune, qui n'est marquée ni dans la loi, ni dans l'Evangile. Et vous excluez entièrement la vingt et unième lune, si recommandée par la loi. »

IV. Le même Colman objecta encore l'autorité du savant Anatolius, de saint Colomban et de ses successeurs qui avaient fait des miracles. Mais Vilfrid lui répondit : « Qu'avez-vous de commun avec Anatolius, dont vous ne suivez point les règles et dont vous n'avez point adopté le cycle de dix-neuf ans ? Quant à votre père Colomban, et ses sectateurs, je pourrais répondre qu'au jour du jugement, plusieurs diront à Notre-Seigneur qu'ils ont fait des miracles en son nom ; et il leur répondra qu'il ne les connaît point. Mais Dieu me garde de parler ainsi de vos pères ! Il vaut mieux, en ce qu'on ignore, croire le bien que le mal. Je ne nie donc pas que c'étaient des serviteurs de Dieu, qu'ils lui étaient agréables, et qu'ils l'ont aimé dans leur simplicité rustique, accompagnée de bonne intention. Je ne crois pas que cette observance de la Pâque leur ait beaucoup nui, tant que personne

(2621) Lib. III, c. 25, 26 ; *Acta SS.*, 21 April.

ne leur a montré les règles plus parfaites; et je crois qu'ils les auraient suivies, comme ils ont suivi les commandements de Dieu, qu'ils connaissaient. »

Vilfrid ne savait sans doute pas que saint Colomban était bien instruit sur ce point. S'il l'avait su, il n'aurait pas apparemment parlé avec tant d'assurance. Il continue : « Mais pour vous, vous péchez sans doute, si après avoir ouï les décrets du Saint-Siége; ou plutôt de l'Eglise universelle, autorisés par l'Ecriture, vous les méprisez. Quelque saints qu'aient été vos pères, sont-ils préférables à l'Eglise répandue par toute la terre, eux qui étaient en si petit nombre, dans un coin d'une île écartée? Quelque saint que fût Colomban, pouvait-il être préféré au prince des apôtres, à qui le Seigneur a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux? »

V. Pendant que Vilfrid raisonnait de la sorte, le roi dit : « Est-il vrai, Colman, que le Seigneur ait ainsi parlé à Pierre? Oui, seigneur, répondit-il. » Et le roi : « Pouvez-vous montrer que votre Colomban ait reçu une pareille puissance? » « Non, dit Colman. » Et le roi continua : « Convenez-vous de part et d'autre, que cela ait été dit principalement à Pierre, et que le Seigneur lui ait donné les clefs du royaume des cieux? » — « Oui, répondirent-ils, nous en convenons. » Alors il conclut ainsi : « Et moi, je vous dis que je ne veux point m'opposer à ce portier du ciel, et que je veux obéir à ses ordres de tout mon pouvoir, de peur que, quand j'arriverai à la porte du royaume des cieux, je ne trouve personne pour me l'ouvrir, si celui qui en tient les clefs m'est contraire. » Ce discours du roi fut approuvé de tous les assistants, et ils se rangèrent tous à la meilleure observance.

En vérité, dit un historien après avoir reproduit ce résumé (2622), si les empereurs de Byzance, si les souverains plus modernes de la Russie, de l'Allemagne et et l'Angleterre, avaient toujours eu autant de christianisme et de bon sens que le roi demi-barbare des Northumbres; en vérité, ils auraient épargné à l'Eglise et à l'humanité bien des déchirements et des révolutions, et à la raison humaine bien des égarements. Mais est-ce que les rois ne sont pas plutôt occupés à enchaîner l'Eglise, à arrêter l'expansion du christianisme et à détourner les peuples de leurs voies providentielles, pour dominer à leur aise et fonder leurs dynasties?...

VI. La conférence étant terminée, l'assemblée se sépara. Agilbert se retira chez lui. Colman, voyant son parti battu, retourna en Irlande avec ceux qui le voulurent suivre, résolu de consulter avec les siens sur ce qu'il devait faire. Quant au saint évêque des Saxons orientaux, Cedde, il quitta le parti des Irlandais et retourna à son diocèse, convaincu qu'il fallait suivre les observances catholiques. — Telle fut cette conférence qui termina bien des différends dans l'Eglise d'Angleterre, et qui eut lieu, comme nous l'avons dit, en 664. — Cette question de la Pâque fut agitée en beaucoup d'autres circonstances. *Voy.* l'article PAQUE.

CONFERENCES ENTRE LES GRECS ET LES LATINS SUR LES POINTS FONDAMENTAUX DE LA RELIGION CATHOLIQUE. Anselme, évêque d'Havelberg, au XIIe siècle, eut avec les Grecs diverses conférences sur les questions qui les divisent d'avec les Latins. Pour obéir au Pape Eugène III, Anselme donna le résumé de ces conférences dans un ouvrage fort remarquable, et c'est cet ouvrage que nous avons promis d'analyser à l'article de ce savant et pieux prélat, t. II, col. 179.

I. Les conférences d'Anselme sont écrites en forme de dialogues, et divisées en trois livres, dont le premier est une introduction aux deux autres, et traite de l'unité et de la multiformité de l'Eglise. L'Eglise étant une, plusieurs étaient étonnés, choqués même, d'y voir tant de variétés, entre autres pour les ordres religieux. Une seule observation, mais d'une profonde justesse, suffit à Anselme pour tout expliquer. L'Eglise est une en soi, mais multiforme par rapport à ses enfants, qu'elle engendre en des manières et à des âges divers, qu'elle élève et forme sous des lois et des institutions différentes, depuis Abel, le premier juste, jusqu'au dernier des élus. Elle est une par la foi, une par la charité. Le corps de l'Eglise est un; il est vivifié, régi et gouverné par l'Esprit-Saint, qui lui est uni et qui est à la fois un et multiple, un dans sa nature, multiple dans ses dons. On le voit par l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce corps de l'Eglise, ainsi vivifié par le Saint-Esprit, et diversifié dans ses membres et dans ses âges, a commencé dans Abel, le premier juste, et se consommera dans le dernier des élus, toujours un dans la même foi, mais multiforme par une grande variété de vie (2623). Ainsi Abel, Noé, Abraham appartenaient certainement à l'unité de la foi et de l'Eglise, et cependant ils servaient Dieu et lui offraient des sacrifices en des manières diverses. Moïse forme dans la même Eglise un peuple tout entier par une loi écrite et des rites nouveaux; David y ajoute des institutions et des cérémonies nouvelles. Alors paraissent les prophètes et les nazaréens, différant dans leur manière de vie, mais unis dans la même foi. Et quoiqu'ils ne connussent pas pleinement les mystères du Christ et de l'Eglise, ils appartenaient toutefois certainement à l'unité de l'Eglise catholique, la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, descendue du ciel, préparée à Dieu comme une épouse parée pour son époux.

(2622) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XLIX, tom. X, p. 283.
(2623) D'Achéri, *Spicileg.*, t. I, p. 163 et seqq.

La religion elle-même a subi deux transformations considérables, qui sont les deux Testaments. Sur le mont Sinaï, au milieu des foudres et des éclairs, la loi de Moïse remplace un état différent. A la mort du Christ, la terre tremble, le soleil s'obscurcit, les tombeaux s'ouvrent, les verroux de l'enfer sont brisés et la loi est remplacée par l'Evangile. Une transformation finale aura lieu : celle du temps à l'éternité, de la terre au ciel.

L'Ancien Testament annonce clairement et manifestement Dieu le Père, moins clairement Dieu le Fils. Le Nouveau Testament manifeste Dieu le Fils, mais fait entrevoir, mais insinue la divinité de l'Esprit-Saint. Ensuite le Saint-Esprit s'annonce en nous donnant de sa divinité une manifestation plus évidente. Et cela est dans l'ordre ; car il ne convenait pas de prêcher manifestement la divinité du Fils avant qu'on ne confessât celle du Père, non plus que la divinité du Saint-Esprit avant qu'on ne crût celle du Fils. Le céleste médecin guérit l'homme par des remèdes doux et gradués. Ainsi la foi de la sainte Trinité, se proportionnant à la vertu des fidèles, s'est développée peu à peu, et enfin est devenue parfaite. C'est pourquoi, depuis l'avénement du Christ jusqu'au jour du jugement, quoique l'Eglise soit toujours une et la même, sans cesse renouvelée par la présence du Fils de Dieu, son état ne sera pas un ni uniforme, mais multiple et multiforme.

Anselme explique les sept sceaux de l'Apocalypse, des sept états différents de l'Eglise. Elle brille dans le premier par les miracles que Dieu fait pour son établissement, et par l'accroissement du nombre des fidèles. Dans le second, ses prédicateurs, dispersés dans tout l'univers, sont persécutés ; mais enfin les rois et les princes reçoivent eux-mêmes sa doctrine avec ardeur, et l'on bâtit partout des temples magnifiques en l'honneur du vrai Dieu. Troublée dans le troisième par les erreurs des hérétiques, elle les condamne et les dissipe dans ses conciles ; et, après avoir établi solidement la foi catholique, elle fait des lois et des statuts pour le règlement de la discipline et des mœurs. A couvert de la persécution des infidèles et de la perfidie des faux frères, elle prescrit, dans le quatrième état, tout ce qui est nécessaire pour la décence du culte divin, l'honneur des temples et des autels, permet l'institution de divers ordres religieux. Les trois autres regardent la fin du monde et le siècle futur. Et tout ce qui se fait de bien dans les divers temps et dans les divers ordres, c'est un seul et même Esprit qui l'opère et qui le distribue à chacun comme il lui plaît; car l'Esprit-Saint, qui, depuis le commencement et maintenant et toujours, gouverne tout le corps de l'Eglise, sait renouveler, par quelque chose de nouveau dans la religion, les esprits des hommes qui s'engourdissent par l'habitude. La jeunesse de l'Eglise se renouvelle ainsi comme celle de l'aigle ; non pas que Dieu ni l'Eglise varie, mais parce que l'infirmité si variable du genre humain demande quelque variété dans les remèdes.

Voilà traitée, ce nous semble avec beaucoup de justesse, la question si intéressante du progrès et du développement dans l'Eglise, et qui préoccupe tant les esprits de nos jours : nous ne pensons pas qu'on puisse en donner une meilleure explication que celle de cet évêque du XIIe siècle.

II. Dans son deuxième livre, Anselme traite de la diversité de doctrine entre les Grecs et les Latins, et vient plus particulièrement à l'objet de ses conférences dont il dit d'abord l'origine et rapporte la tenue, ce que nous n'avons pas à décrire ici, l'ayant fait à son article (n° II).

On y traita surtout de la procession du Saint-Esprit. On examina si le Saint-Esprit procédait, suivant les Grecs, du Père seul, ou bien s'il procède, suivant les Latins, du Père et du Fils. Voici quelle était la principale objection des Grecs.

On ne peut dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, sans admettre en Dieu une pluralité de principes : encore qu'il soit dit dans l'Evangile que le Saint-Esprit est du Fils, qu'il est envoyé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit, il ne suit pas de ces manières de parler qu'il procède du Fils ; enfin l'Evangile ne le dit pas formellement.

Anselme répond : Il n'est en Dieu qu'un seul principe ; le Saint-Esprit, en procédant du Père et du Fils, n'en procède que comme d'un seul principe, parce que le Père et le Fils sont une même chose ; en sorte que nier que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, c'est nier son existence et conséquemment renverser le mystère de la Sainte-Trinité. En effet, *être* et *procéder* est une même chose à l'égard du Saint-Esprit, parce que sa procession est substantielle et qu'il n'y a point de différence entre recevoir son être du Père et procéder de lui. Or, de l'aveu des Grecs, le Saint-Esprit est du Fils, donc il en procède.

Le pieux évêque ajoute : Le Fils ayant de Dieu le Père d'être Dieu lui-même, puisqu'il est Dieu de Dieu, il a aussi de lui que le Saint-Esprit en procède ; ce qui fait qu'il est avec le Père un même principe du Saint-Esprit, à cause de l'unité de substance. Il rapporte les passages de l'Ecriture qui prouvent cette procession, et dit que, si l'Evangile ne dit pas expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il ne dit pas non plus le contraire, ni que le Saint-Esprit procède du Père seul, comme le prétendaient les Grecs.

Ensuite Anselme montre qu'on peut, sans témérité, ajouter aux Symboles de la foi des expressions qui ne sont pas dans l'Evangile, comme on l'a fait plusieurs fois dans les conciles. Il y fut décidé que le Fils est consubstantiel au Père ; que Marie est mère de Dieu ; qu'il faut adorer le Saint-Esprit : expressions qui sont reçues par les Grecs, quoiqu'elles ne soient pas formelle-

ment dans l'Ecriture, mais seulement en substance.

Anselme donne de tout cela une raison merveilleusement profonde et vraiment divine. Si ces conciles orthodoxes, auxquels présida l'Esprit-Saint, et qui ont confirmé la foi catholique, n'avaient pas eu lieu, la créance de la Trinité serait aujourd'hui, soit nulle, soit flottante au milieu d'une foule d'hérésies. Aussi le Seigneur, sachant combien il fallait ajouter encore pour que la foi catholique fût complète, après avoir dit à ses disciples tout ce qu'il convenait pour le moment, ajoute : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter maintenant; mais quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. » Voilà donc que l'Esprit-Saint, l'Esprit de la vérité, qui est le Fils, doit enseigner une foule de choses que le Fils avait encore à dire, et que les apôtres mêmes ne pouvaient pas encore porter. Et de fait, il dresse d'abord par écrit l'Evangile; ensuite, dans les conciles des saints, il explique ce qu'il enseigne dans l'Evangile avec plus de brièveté, en sorte que ce que les apôtres seuls ne pouvaient porter, toute l'Eglise le porte maintenant, répandue par toute la terre.

Ainsi donc l'Esprit-Saint, venu, comme il a été promis, pour enseigner alors, et maintenant et toujours, toute vérité, a été présent au concile des saints Pères, et y a présidé comme le docteur de tous. Enseignant la foi de la Sainte-Trinité, que nous tenons, entre l'impiété d'Arius, qui sépare la substance divine, et l'impiété de Sabellius, qui confond les personnes, il communique peu à peu toute vérité; il institue les sacrements de l'Eglise; il règle convenablement la forme du baptême institué par le Seigneur, le rite observé par l'Eglise dans la consécration de son corps et de son sang; il établit des patriarches, des métropolitains, des archevêques, des évêques, des prêtres, des diacres et d'autres ministères inférieurs pour l'embellissement de la maison de Dieu; il distingue dans un bon ordre les onctions du saint chrême, le sacrement de pénitence et les impositions des mains; il y joint les solennités de la messe et les autres divins Offices à la louange de Dieu; par les docteurs catholiques, comme par son organe, il nous ouvre extérieurement les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament; en même temps, il nous révèle les secrets de ces Ecritures intérieurement, par une inspiration familière; étant la vertu du Très-Haut, il dissipe puissamment les hérésies qui croissent insensiblement par-dessous; par les hommes apostoliques, il dicte les lois ecclésiastiques pour la conservation de la religion chrétienne. En un mot, il a éclairé, il éclaire encore et il éclairera toujours, par la lumière de la vraie science, toute l'Eglise, en l'instruisant dans la sainte discipline et en lui enseignant peu à peu toute vérité.

Voilà ce qu'a promis celui qui ne ment pas, Dieu. *Et je vous donnerai l'Esprit, afin qu'il demeure avec vous éternellement* (2624). Et encore : *Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (2625); savoir, par la grâce du Saint-Esprit demeurant en vous. Ainsi donc, et l'Evangile même, et les conciles célébrés par les Pères orthodoxes, c'est le même Esprit-Saint qui les a dictés, enseignant peu à peu toute vérité, sans jamais rien dire qui lui fût contraire : vous pouvez donc dire en toute sécurité que le Saint-Esprit procède du Fils, puisque le Saint-Esprit lui-même l'a dit implicitement dans l'Evangile, et manifestement en divers conciles, comme maître de l'une et l'autre Ecriture (2626).

Après cela, Anselme produit plusieurs passages des Pères grecs, de Didyme, de saint Cyrille, de saint Chrysostome et du Symbole de saint Athanase, où ces Pères disent que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Il rapporte aussi des témoignages des Pères latins, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Hilaire, dans les écrits desquels on voit, comme dans ceux des Grecs, que, quoique le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il procède proprement et principalement du Père, comme de la première cause. C'est dans ce sens, et non dans un autre, qu'il approuve cette locution des Grecs, qui se trouve aussi dans saint Hilaire de Poitiers : « Que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, parce que le Père a de lui-même et que le Fils a du Père, de produire le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre. »

III. L'évêque Anselme nous fait connaître comment fut accueillie, par les Grecs, cette conférence, et il dit qu'elle amena le vœu de voir assembler un concile général de l'Occident et de l'Orient, où cette question et les autres pussent être décidées.—*Voy.* son article n° II. — Puis il nous apprend que la semaine suivante on tint une autre conférence dans l'église de Sainte-Sophie, où l'on traita principalement de la primauté du Pape.

Si vous conservez le pain fermenté dans le saint sacrifice, dit Anselme aux Grecs, uniquement à cause de vos anciens Pontifes, pourquoi ne recevez-vous pas plutôt les décrets de la très-sainte Eglise romaine, qui, par Dieu, de par Dieu et immédiatement après Dieu, a reçu la primauté d'autorité dans l'Eglise universelle, répandue sur toute la terre? Car c'est ce qu'on lit dans le premier concile de Nicée. Tout Catholique doit savoir, et nul ne doit ignorer que la sainte Eglise romaine a reçu cette suprématie, non par aucun décret de concile, mais par cette parole du Seigneur aux princes des apôtres : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévau-*

(2624) *Joan.* XIV, 16.
(2625) *Matth.* XXVIII, 20.

(2626) D'Achéry, loc. cit., pag. 188 et seqq.

dront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.

Le premier siége, et cela par le don du ciel, est donc l'Eglise romaine, que saint Pierre et saint Paul ont consacrée par leur martyre. Le second est Alexandrie, consacré au nom de Pierre par son disciple saint Marc. Le troisième, Antioche, honoré par la présence de Pierre, avant qu'il vînt à Rome. Supérieure de droit divin à toutes les autres, l'Eglise romaine a aussi été gratifiée par le Seigneur d'un privilége spécial. Pendant que les autres sont occupées par l'hérésie ou chancellent dans la foi, elle, fondée sur la pierre, est toujours demeurée inébranlable, suivant cette parole du Sauveur : *Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et lorsque tu seras converti, confirme tes frères.*

Au contraire, l'église de Constantinople, « car permettez-moi de dire la vérité tout entière, travaillée souvent par d'innombrables hérésies, laissant de côté la sincérité de la foi, s'est enflée contre Dieu et l'Eglise catholique de ses ténébreuses inventions, et s'est soulevée opiniâtrément, autant qu'elle a pu, contre la foi de Pierre et sa saine doctrine. C'est d'ici que l'impiété d'Arius, se trouvant dans toute sa force, a infecté de son venin presque tout l'Orient et quelques évêques de l'Occident même. Le chef de cette hérésie fut Eusèbe, qui, passant de Béryte à Nicomédie, envahit et empesta l'Eglise de Constantinople, et l'occupa jusqu'à la mort. C'est ici que siégeait l'hérésiarque Nestorius, le blasphémateur de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. C'est ici que présidait l'hérésiarque Macédonius, le blasphémateur de l'Esprit-Saint, dont il ne faisait qu'une créature. C'est ici que le prêtre Eutychès a produit le ferment de son hérésie, qui confondait les deux natures dans le Christ. C'est ici que l'arien Eudoxe, après avoir quitté Antioche, a trôné comme évêque, assisté d'Eunomius, son satellite d'impiété. Qui enfin pourrait nombrer les hérétiques qui ont été en cette ville, qui ont infesté de faux dogmes l'Eglise immaculée de Dieu, et travaillé à déchirer par le schisme la tunique du Sauveur? Ou les hérésies sont nées ici et se sont répandues ailleurs, ou bien de tous les coins de l'Orient où elles ont fourmillé, elles ont afflué dans cette ville comme dans une sentine. C'est comme cette coupe de séduction, que la première et grande Babylone présentait à boire aux empereurs, aux rois et aux princes. En effet, c'est de la coupe arienne qu'avait bu l'empereur Constance, quand il persécuta le très-saint Pape Libère. »

Aussi, pendant que les Eglises de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, ainsi que presque toutes les autres de l'Orient, périclitaient dans la foi, la seule barque de Pierre est demeurée invincible à toutes les persécutions et à toutes les tempêtes, et n'a cessé et ne cesse encore de travailler, tant par elle-même que par ses légats, à expulser de l'Eglise de Dieu le ferment de l'hérésie. Après cela, y a-t-il quelque sécurité pour l'Eglise de Constantinople à ne pas recevoir les décrets du Pontife romain, ou plutôt à les mépriser?

Les Grecs, ou plutôt l'archevêque de Nicomédie, Néchitès, leur représentant (2627), répondit : « Quant à la primauté de l'Eglise romaine, que vous relevez si fort, je ne la nie point ni ne la conteste; car on lit dans nos anciennes histoires que les trois chaires patriarcales sont sœurs, savoir : celle de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. Entre lesquelles Rome, étant la capitale de l'empire (2628), a obtenu la primauté, en sorte qu'elle a été appelée *le premier siége*, et qu'à elle il y eut appellation de toutes les autres églises dans les causes douteuses, et qu'on soumit à son jugement ce qui n'était pas compris en des règles certaines (2629). »

Et pour appuyer son singulier raisonnement, Néchitès ajoute que, sous l'empereur Phocas, l'Eglise de Constantinople se disait le premier siége; mais que cet empereur, à la demande du Pape Boniface III, déclara le

(2627) *Voy.* l'article ANSELME, évêque d'Havelberg, n° 2, t. II, col. 178.

(2628) C'est là, il faut l'avouer, un bien singulier raisonnement! L'Eglise romaine, suivant Néchitès, n'a la primauté que parce que Rome a été la capitale de l'empire. Ainsi les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre ne lui comptent pour rien; le tout, pour cette Eglise, c'est d'avoir été la capitale de l'empire temporel de la force! Et pourquoi ces étranges prémisses? Pour arriver à cette conclusion non moins étrange : « Constantinople est devenue la capitale de cet empire après Rome, sinon au-dessus; donc Constantinople est au moins le second siége de l'Eglise du Christ, sinon le premier. » C'est là, au fond, toute la théologie des Grecs sur la divine constitution de l'Eglise.

(2629) Malgré toute la fausseté de la première partie du raisonnement de Néchitès, ses dernières paroles sont très-importantes. Il reconnaît, en définitive, que Rome est le premier siége, et que, pour cela même, on peut appeler à lui de toutes les Eglises du monde dans les choses douteuses. Ainsi, d'après les Grecs, les appellations sont une conséquence naturelle de la primauté de l'Eglise romaine. C'est là un point important. « Fleury, dit Rohrbacher (t. XV, p. 531), qui voudrait quelquefois attribuer les appellations aux fausses *Décrétales* d'Isidore, aurait bien fait de remarquer ces paroles et ce raisonnement des Grecs, qui, comme il le dit lui-même souvent, ne connaissaient pas les fausses *Décrétales*. » Mais loin de remarquer ces paroles et ce raisonnement, Fleury ne les cite même pas; il analyse assez longuement les griefs de Néchitès contre le Souverain Pontife, mais il tait complétement ce qui peut être favorable à son autorité (liv. LXIX, n° 42, *Hist. ecclés.*) Malheureusement nous prenons souvent Fleury en flagrant délit à cet égard.— *Voy.* sur la question des Appellations à Rome, les articles : CAUSES MAJEURES (De l'autorité du Pape dans les); ELECTIONS ÉPISCOPALES (de l'autorité des Pontifes romains touchant la confirmation des); HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS; TRANSLATIONS DES ÉVÊQUES (De l'autorité des Souverains Pontifes dans les).

siége de Saint-Pierre le chef de toutes les Eglises; que, sous l'empereur Théodose, Constantinople fut déclarée le second siége, parce qu'elle était la seconde capitale de l'empire, ainsi que Rome avait été la première. On le voit, dans tout cela, pour les Grecs, l'Evangile ne compte pour rien; le tout, c'est la politique. L'archevêque Néchitès conclut : « Nous ne refusons donc point à l'Eglise romaine le premier rang parmi ses sœurs, c'est-à-dire les églises patriarcales, et nous reconnaissons qu'elle préside au concile général; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, quand, excédant son pouvoir, elle a divisé en même temps et l'empire et les églises d'Occident et d'Orient. » Ces paroles sont suivies d'une assez longue déclamation contre le despotisme de l'Eglise de Rome.

Là-dessus, l'évêque Anselme interrompit Néchitès avec douceur, ne pouvant souffrir, dit-il, que l'archevêque s'emportât de la sorte contre l'Eglise romaine. « Si vous connaissiez, comme moi, sa piété, sa sainteté, sa sagesse, sa discrétion, sa bienveillance, sa compassion, sa constance, sa justice, sa fortitude, sa prudence, sa tempérance, sa pureté, sa charité envers tout le monde, mais surtout son exactitude dans l'examen des causes ecclésiastiques et sa liberté dans les jugements; si, comme moi, vous connaissiez tout cela, par expérience, dans l'Eglise romaine, vous n'auriez pas parlé comme vous avez fait, mais vous vous seriez rangé de vous-même à sa communion et à son obéissance. »

L'évêque d'Havelberg fait voir ensuite que, si, sous l'empereur Théodose et l'empereur Marcien, on tenta d'attribuer le second rang à l'Eglise de Constantinople, ce ne fut que par l'ambition des évêques de cette ville, et que leur téméraire entreprise fut annulée par le Pape saint Léon, d'autant plus que la règle de l'Eglise déclare sans vigueur tout ce qui se fait indépendamment de la sentence du Pontife romain.

IV. Cette dernière proposition se trouve mot pour mot dans les deux historiens Grecs, Socrate et Sozomène. Aussi l'archevêque Néchitès n'eut-il garde de la contester. Il se contente de faire cette objection de sophiste : « Le Saint-Esprit est descendu sur les autres apôtres comme sur Pierre; ils ont reçu, comme Pierre, le pouvoir de remettre les péchés : donc il n'y a rien au-dessus d'eux. »

Anselme confesse que le Saint-Esprit est descendu sur tous, et que tous ont reçu le pouvoir de remettre les péchés. « Mais, ajoute-t-il, c'est à Pierre spécialement que le Seigneur dit, quand il l'institua le portier : *Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux* (2630). Et encore : *Pais mes brebis* (2631). Et quand, le premier dans la confession, Pierre eût dit : *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant*, le Seigneur lui répond : *Tu es bienheureux, Simon Pierre, parce que ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père, qui est dans les cieux* (2632). Par où il nous enseigne manifestement que Pierre apprit d'abord, par inspiration céleste, la vérité de la foi, que les autres apôtres apprirent ensuite par sa manifeste confession. Car ce n'est pas dans la barque d'André, de Jean, de Jacques, ni d'aucun autre, mais dans la barque du seul Pierre, que monta le Seigneur Jésus, et que, s'étant assis, il enseignait les multitudes, nous montrant par là figurément que, de la sainte Eglise romaine, à laquelle devait être préposé Pierre, le prince des apôtres, la doctrine évangélique et apostolique se répandrait chez la multitude des peuples par tout le monde. »

Anselme, continuant cette démonstration, ajoute : « Les apôtres eux-mêmes ont reconnu cette primauté de Pierre au concile de Jérusalem où, par l'autorité que lui avait conférée le Seigneur, il définit ce qui paraissait douteux.—*Voy.* l'article JÉRUSALEM (Concile apostolique de).—Partout il est le premier à répondre, le plus puissant à guérir les malades, par la seule ombre de son corps. Après l'Ascension du Seigneur, c'est lui qui, à sa place, prend sur soi l'Eglise naissante. C'est lui qui sépare de cette sainte société Ananie et Saphire, tués par le souffle de sa bouche, pour avoir menti à l'Esprit-Saint; c'est lui qui condamne Simon le Magicien avec son argent. Aucun fidèle ne peut donc mettre en question que Pierre n'a été établi, par le Seigneur, prince des apôtres. Or, comme le seul Pontife romain est le successeur de Pierre, et par là même le Vicaire du Christ, ainsi les autres évêques tiennent la place des apôtres sous le Christ, et sous Pierre vicaire du Christ, et sous le Pontife romain, vicaire de Pierre. »

Sans opposer à ceci aucune objection, l'archevêque Néchitès s'efforce de relever l'honneur de Constantinople, en soutenant que, si beaucoup d'hérésies y ont pris naissance, elles y ont aussi reçu le coup mortel. D'un autre côté, il insinue que, s'il n'y a pas eu d'hérésie à Rome, c'est que peut-être on y a moins de science et moins d'esprit.

Dans sa réponse, Anselme, déjà si admirable dans ce qui précède, semble encore se surpasser lui-même. Voici comment il raisonne.

« L'Apôtre l'a dit : *Le chef de l'Eglise est le Christ, le chef du Christ est Dieu* (2633). Mais le chef de l'Eglise, le Christ, en montant au ciel, a commis sa place et sa fonction sur la terre à Pierre, prince des apôtres. Pierre, en suivant le Christ au martyre, s'est subrogé Clément comme vicaire, et ainsi les Pontifes romains, substitués successivement à la place du Christ, sont sur la terre le chef de l'Eglise, de laquelle Jésus-Christ est le chef dans les cieux. « Ne veuillez donc pas, dans un seul et même corps

(2630) *Matth.* XVI, 19.
(2631) *Joan.* XXI, 17.
(2632) *Matth.* XVI, 17.
(2633) *Ephes.* V, 23; *I Cor.* XI, 3.

de l'Eglise, faire deux chefs, deux têtes, ou plus encore; car dans un corps quelconque, c'est une chose indécente, difforme, monstrueuse, contraire à la perfection, voisine de la corruption. Or, quand vous soutenez qu'il a été décrété par cent quarante Pères assemblés dans cette ville, que Constantinople, comme étant la nouvelle Rome, aurait la primauté en Orient sur toutes les Eglises, et qu'elle pourrait, par sa propre autorité, définir les causes ecclésiastiques, que faites-vous, sinon d'ériger deux chefs, deux têtes dans un même corps de la même Eglise, et d'élever autel contre autel, à l'exemple des manichéens, qui, en Afrique, en dressèrent un, où ils offraient des sacrifices le jour de la mort de Manès, au lieu de célébrer la Pâque chrétienne? »

L'évêque d'Havelberg ajoute : « Si vous prétendez que cela doit se faire à cause de la translation de l'empire, il est évident que vous vous appuyez, non sur le droit divin, mais sur le droit humain. En conséquence, si vous dites qu'une ville, parce qu'elle est la capitale d'un royaume, doit être aussi un chef d'églises, vous aurez un troisième chef d'églises dans Antioche, qui a été capitale aussi bien que Constantinople. Vous en aurez un quatrième dans Babylone, la métropole de l'Egypte; un cinquième dans Bagdad, capitale de la Perse, si toutefois vous parvenez à soumettre ces villes. Par la même raison, chaque capitale de royaume sera un chef d'Eglises. Il n'y aura pas qu'un seul Pierre, qu'un seul prince des apôtres, mais beaucoup de Pierres. Combien cela est absurde, c'est à vous de voir et aux assistants de juger.

« Il est donc certain que, comme l'Eglise est une, elle n'a aussi qu'un chef sur la terre, qui est le Pontife romain, placé à la tête de tout, non-seulement par l'autorité de l'empire humain, mais principalement par la majesté du jugement divin. C'est sur lui que doivent se régler, surtout dans les sacrements ecclésiastiques, tous ceux qui veulent être sauvés sous son obéissance dans la foi de saint Pierre. Car ainsi parle le bienheureux Ambroise, archevêque de Milan : *Quiconque ne s'accorde point avec l'Eglise romaine, celui-là est certainement hérétique.*

« Quant à ce que vous dites que les hérésies nées en cette ville y ont aussi été frappées de mort, et cela par l'autorité des saints Pères de l'Orient, assemblés à Nicée, et dans d'autres conciles, je m'étonne que, savant comme vous êtes, vous attribuiez aux membres ce qui est du chef, aux accesseurs ce qui est du président. Si les saints Pères vivaient encore, nul d'entre eux, ni tous ensemble, ne s'arrogeraient aucune partie d'autorité d'aucun concile, mais la rapporteraient tout entière au Pontife romain, qui les présidait en personne, ou bien confirmait tout par ses légats; car la règle ecclésiastique, qu'ils n'ignoraient pas, porte ainsi : *On ne doit point célébrer de conciles sans l'aveu du Pontife romain.* Il est donc à savoir que les hérésies nées en cette ville, et nées par l'erreur des Grecs, y ont aussi été frappées de mort, non par l'autorité des Grecs, mais par celle des Pontifes romains. »

Anselme prouve ceci par la condamnation des principales hérésies, et conclut par ces mots : « Il est donc évident, par tous les conciles d'Orient et d'Afrique, où différentes hérésies ont été condamnées, que l'Eglise romaine a reçu du ciel deux priviléges divins, une pureté incorruptible dans la foi et la juridiction sur toutes les Eglises. »

V. Cette argumentation de l'évêque Anselme est très-remarquable, et, ce qui ne l'est pas moins, c'est la réponse de l'archevêque Néchitès. Voici ses propres paroles :

« Nous avons dans ces archives de Sainte-Sophie les anciens gestes des Pontifes romains, nous y avons les actes des conciles, où l'on trouve ces mêmes choses que vous venez de dire sur l'autorité de l'Eglise romaine. Ce serait donc pour nous une honte non médiocre, si nous voulions nier ce que nous avons chez nous, sous nos yeux, et écrit pas nos Pères. »

Ainsi, au milieu du XIIe siècle, dans une conférence publique, tenue à Sainte-Sophie, le plus savant des Grecs convient que, d'après les actes des conciles, conservés dans les archives de cette basilique, l'Eglise romaine avait reçu de Dieu l'infaillibilité dans la foi et la juridiction sur toutes les Eglises, et que l'on ne peut point célébrer de conciles sans l'autorisation du Pontife romain. Au reste, sur ce dernier point, Néchitès ne faisait que professer une doctrine proclamée dès le IVe et le Ve siècle, comme une ancienne règle de l'Eglise, par le pape saint Jules, par les historiens grecs, Socrate et Sozomène, et par Lucentius, légat du pape saint Léon au concile de Calcédoine.

Après la primauté du Pape, on vint à la question des azymes, sur laquelle on conclut que cette diversité de pratique, indifférente en soi, ne pouvait être ôtée que par un concile universel. Anselme demanda ensuite pourquoi les Grecs consacraient le vin pur et n'y mêlaient l'eau qu'après la consécration; sur quoi Néchitès répondit que c'était par des raisons de convenance. Mais il rejeta comme une pure calomnie le reproche qu'on faisait aux Grecs de rebaptiser les Latins, sous prétexte qu'ils les arrosaient d'huile bénite, doutant s'ils avaient reçu le sacrement de l'onction.

La conclusion de cette seconde conférence, comme de la première, fut de souhaiter un concile œcuménique pour arriver à la réunion parfaite des deux Eglises d'Orient et d'Occident. Ces conférences eurent lieu vers l'an 1137.

CONFÉRENCES ENTRE LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET LES MAGISTRATS, SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, AU XIVe SIÈCLE. Ce fut sous Philippe de Valois qu'eut lieu cette

fameuse dispute entre l'épiscopat et la magistrature, qui s'accusaient réciproquement d'empiétements. Ce prince voulut examiner ces disputes et entendre les raisons de part et d'autre. A cet effet, il assembla les évêques et magistrats, afin de conférer sur ces questions (2634) : le malheur est qu'il n'y avait pas, du côté de la puissance civile, parfaite résolution d'arrêter le mal et de se corriger là où il y avait lieu.

I. La première conférence eut lieu le 15 décembre 1329. Il y eut cinq archevêques et quinze évêques. Philippe de Valois y était présent, avec son conseil et quelques barons. Pierre de Cugnières parla publiquement pour le roi, dont il était conseiller, et prit pour texte ces paroles : ***Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.***

De ces paroles, dit-il, ressortent deux points : 1° la soumission et le respect que les prélats doivent au roi ; 2° la division de la juridiction temporelle d'avec la juridiction spirituelle. Il prouva le premier point par ces mots de saint Pierre : « Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine, soit au roi comme au-dessus des autres, soit aux chefs envoyés par lui pour la vindicte des méchants et la louange des bons. » Il prouva le second point, en ce que Jésus-Christ, lorsque les apôtres lui dirent : « Voici deux glaives, » leur répondit : « C'est assez, » entendant par les deux glaives les deux juridictions. De plus, en ce que le Christ a voulu payer le tribut pour lui et pour Pierre, afin de montrer par cet exemple comment les ecclésiastiques étaient tenus de le payer et de rendre à la puissance temporelle les choses temporelles. Ce qu'il confirma par deux citations du droit, concluant de tout cela que, puisque Dieu avait distingué les deux juridictions, que l'une avait été confiée à l'Eglise, et l'autre aux seigneurs temporels, l'Eglise ne devait s'entremettre de la juridiction temporelle en aucune manière, attendu qu'il est écrit : « N'outrepassez point les bornes antiques qu'ont posées vos pères. » L'Ecriture dit expressément *antiques*, parce que les coutumes contraires, s'il s'en est introduit, n'ont aucune force, et sont plutôt des abus. La prescription ne peut pas non plus avoir lieu ; car le droit du fisc est imprescriptible, et le roi lui-même ne peut abdiquer ce droit. C'est pourquoi, le roi ayant juré à son couronnement de ne pas aliéner les droits du royaume et de révoquer ce qui en aurait été aliéné, est obligé par son serment de révoquer tout ce qui aurait été usurpé soit par l'Eglise, soit par tout autre.

Tel est le résumé qu'on fit du discours de Pierre de Cugnières en sa présence même. Il proposa de plus, en particulier, soixante-six articles de griefs, qu'il délivra aux prélats, afin qu'ils en délibérassent et en donnassent conseil au roi. On assigna pour la réponse, une autre séance.

II. Elle se tint à Vincennes le 22 décembre 1329. Pierre Roger, archevêque élu de Sens, était chargé de parler pour les évêques. Il protesta d'abord que tout ce qu'il allait dire n'était point dans la vue de subir un jugement quel qu'il fût, mais seulement pour instruire la conscience du roi et de ceux qui l'accompagnaient. Puis, ayant fait le résumé que nous avons vu du discours de son adversaire, il commença par ce texte : ***Craignez Dieu, honorez le roi ;*** paroles où saint Pierre nous montre deux choses : la crainte filiale et l'obéissance que nous devons à Dieu, pour sa grande puissance et haute majesté ; le respect et l'honneur que nous devons au roi pour sa grande excellence et sa haute dignité.

L'apôtre dit expressément que nous devons, premièrement, la crainte à Dieu ; secondement, l'honneur au roi, attendu que c'est Dieu que nous devons craindre principalement. Car si le roi ou un autre nous ordonne le contraire de Dieu, nous devons mépriser le roi et obéir à Dieu, comme il est dit aux Actes : ***Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes***, et dans le deuxième livre des Machabées : ***Je n'obéis point à l'ordre du roi.*** De quoi saint Augustin donne la raison, quand il dit sur ces paroles : Qui résiste à la puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu : « Mais que faire si la puissance ordonne ce que vous ne pouvez ou ne devez pas faire ? Le voici. Méprisez la puissance qui est moindre, et craignez celle qui est plus grande. Suivez les gradations des choses humaines : si le gouverneur vous commande quelque chose contre le proconsul, ne le faites jamais. Que si le proconsul ou l'empereur lui-même vous commande une chose, et Dieu une autre, il faut mépriser celui-là, et obéir à Dieu, parce que Dieu est la plus haute puissance. Celui-là menace de la prison, celui-ci de l'enfer ; l'un peut tuer le corps, l'autre envoyer le corps et l'âme dans la géhenne du feu. »

La crainte de Dieu se manifeste de trois manières : quand on le sert et qu'on lui donne libéralement, quand on honore ses ministres sagement, quand on lui rend entièrement ce qui est à lui.

Quoique l'immensité même ne soit presque rien, il est cependant bon, dit l'empereur Justinien, qu'un bon prince donne immensément à l'Eglise ; car l'empereur, à qui Dieu a plus donné, doit aussi donner et beaucoup et facilement, surtout aux saintes églises, où l'excellente mesure est l'immensité de ce qui est au Seigneur. Abel offrit à Dieu ce qu'il avait de meilleur, et en fut béni à cause de cela. De même les rois, plus ils ont donné à Dieu, plus ils en ont été bénis et spirituellement et temporellement : ainsi Josué, David, Salomon et les autres dans les livres des Rois. Aussi

(2634) *Voy.* l'*Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXVII, ou tom. XVII, p. 166 et suiv. de l'édit. in-12, 1827.

est-il dit dans les *Nombres : Pour les offrandes à Dieu, vous séparerez ce qu'il y a de meilleur.* Et David disait : *Je vous ai offert avec joie toutes ces choses, et j'ai vu votre peuple vous offrir des présents avec une joie immense.* Ce qui n'est pas étonnant, parce que, comme il dit lui-même, tout est à vous, Seigneur, et nous ne vous avons donné que ce que nous avons reçu de votre main. Aussi me semble-t-il que, si les rois et les barons de France ont été plus heureux que tous les autres, c'est qu'ils ont plus donné à Dieu et à l'Eglise, et que plus ils ont donné, plus Dieu leur a donné, comme on voit par Clovis, Charlemagne, saint Louis et autres. Car plus quelqu'un donne à Dieu, plus Dieu lui donne, lui-même ayant promis : *Donnez, et il vous sera donné.* Le don que le prince fait à l'Eglise est ainsi un don qui est rendu avec le plus grand profit, et dans la guerre et dans la paix.

Un second signe, c'est quand on honore ses ministres sagement. Le premier précepte de la seconde table est d'honorer son père, non-seulement son père charnel, mais plus encore son père spirituel. Le roi d'Israël disait à Elisée : Frapperai-je, mon père? C'est pourquoi le Sauveur dit aux apôtres, dont les évêques sont les successeurs : *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise.* Ce que l'archevêque de Sens développe par les paroles de l'empereur Justinien, du Pape saint Grégoire le Grand, de l'empereur Constantin, ainsi que du droit civil et canonique. « La raison en est, comme l'a dit précédemment et fort bien le seigneur de Cuguières, qu'il y a dans ce monde deux puissances, le sacerdoce et la royauté, la puissance spirituelle et la temporelle, qui diffèrent entre elles, comme le soleil et la lune, comme le ciel et la terre, comme l'or et le plomb. Si donc les sujets doivent honorer celui qui préside dans la puissance moindre, à plus forte raison doivent ils honorer celui qui préside dans la puissance la plus grande. »

Quant à la dignité épiscopale, saint Grégoire dit qu'elle est incomparable : la comparer à la majesté royale, c'est comparer l'or à du plomb, puisque vous voyez les rois et les princes incliner la tête, plier le genou et baiser la main des prêtres pour se recommander à leurs prières. Et parce que les rois de France ont rendu cet honneur aux prélats plus que les autres rois, ils ont été favorisés de plus de prospérités ; car Salomon dit : Celui qui honore son père se réjouira dans ses fils ; et encore : Celui qui honore son père jouira d'une vie plus longue. C'est donc là un signe qu'on craint Dieu ; aussi le Sage dit-il : Celui qui craint Dieu honore ses parents.

Je dis, troisièmement, que celui-là craint Dieu, qui lui rend et à chacun ce qui lui est dû. Or, une chose peut devenir propre à quelqu'un de bien des manières : par succession, commutation, prescription ; par droit, par coutume, et le reste. Et parce que le seigneur de Cugnières, en distinguant les deux juridictions, a voulu prouver que celui qui a la juridiction spirituelle ne peut avoir la temporelle, autrement il n'y aurait plus distinction, mais confusion, je veux prouver, au contraire, que ces deux juridictions sont compatibles dans la même personne, surtout dans une personne ecclésiastique ; et je le prouve, tant par le droit divin et naturel, que par le droit canonique et civil, coutumier et privilégié. Ce n'est pas un bon argument de dire : Ces formes sont distinctes ; donc elles sont incompatibles dans le même sujet ; car la juridiction spirituelle et la temporelle sont distinctes, sans être contraires. Elles sont ordonnées l'une pour l'autre ; la dernière dépend de la première, comme la clarté de la lune dépend de la clarté du soleil. L'une aide l'autre. Par conséquent, leur destination n'empêche pas qu'elles ne soient compatibles dans la même personne. On le voit par le fait en la personne de Jésus-Christ, en qui fut l'une et l'autre juridiction ; car au Seigneur est la terre et tout ce qu'elle renferme, l'univers et tous ceux qui l'habitent. D'ailleurs, si elles n'étaient pas compatibles, il s'ensuivrait qu'aucune personne ecclésiastique ne peut avoir aucune juridiction, ni château, ni métairie, ni quoi que ce soit ; ce qui est très-absurde. Il s'ensuivrait encore que nulle personne ecclésiastique ne pourrait être soumise au roi, attendu qu'elle ne peut l'être pour le spirituel, mais seulement pour le temporel : ce qui serait étrangement déroger à l'honneur du royaume. Les deux juridictions ne sont donc pas incompatibles, nonobstant leur distinction.

Cela posé, je prouve que la juridiction temporelle peut se trouver dans une personne ecclésiastique, ayant juridiction spirituelle ; je le prouve d'abord par le droit divin et l'Ancien Testament.

Depuis la création jusque vers le temps de Noé, Dieu voulut gouverner les hommes par lui-même, moyennant le ministère des anges. Lui-même prononça la sentence contre Caïn. Mais Noé, qui offrit un holocauste et bâtit un autel, chose qui appartenait aux seuls prêtres, eut le gouvernement de tout ce qui était dans l'arche, et cela au temporel. Melchisédech, prêtre du Très-Haut, fut en même temps roi de Salem, et eut l'une et l'autre juridiction. De plus, le maître des histoires dit que, depuis Noé à Aaron, les premiers-nés furent prêtres, qu'ils bénissaient le peuple dans les festins et les oblations, et qu'ils avaient le droit de primogéniture qui leur conférait le gouvernement des autres. Entre les prêtres du Seigneur est compté Moïse, qui consacra prêtres Aaron et ses fils, et jugea tout le peuple d'Israël quant au temporel, comme on le voit dans le Pentateuque, qui dit manifestement que c'est au prêtre à juger, non-seulement entre la lèpre et la lèpre, quant au cérémoniel, mais encore entre le sang et le sang, quant au criminel, et entre la cause et la cause quant au civil. On le voit également par les *Juges,*

entre autres par Samuel, qui fut prophète et prêtre, et jugea très-longtemps tout le peuple au temporel. Et même, quand le peuple demanda un roi, cela déplut au Seigneur, qui dit à Samuel : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, mais moi, pour que je ne règne plus sur eux. Depuis cette époque, tant que les rois suivirent le conseil des prêtres et des pontifes, ils s'en trouvèrent bien, eux et le royaume; mais quand ils abandonnèrent le conseil des prêtres et des pontifes, leur gouvernement s'en alla en ruines, et ils furent eux-mêmes en captivité. Dans cette captivité, le peuple était entièrement gouverné par les prêtres et les prophètes, comme par Esdras et Néhémie. Enfin, par les Machabées, le gouvernement fut ramené aux prêtres, qui furent en même temps les rois et les chefs du peuple, ayant ainsi le gouvernement tant au spirituel qu'au temporel. Il y a plus : il a été dit à Jérémie, qui fut d'entre les prêtres : Je t'ai établi sur les nations et les royaumes, pour arracher, pour perdre, pour détruire, pour dissiper, pour édifier et planter

On le prouve encore par le Nouveau Testament. Car Jésus-Christ eut l'une et l'autre puissance, non-seulement selon la nature divine, mais encore selon la nature humaine. Il est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et il a écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : *Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs*. Par la cuisse et le vêtement, l'on entend l'humanité, unie à la divinité, comme le vêtement l'est à celui qui s'en est revêtu. Il disait de lui-même : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. L'*Epître aux Hebreux* dit que Dieu, son Père, le constitua héritier de toutes choses. L'Apôtre applique de même ces paroles du psaume : Vous l'avez abaissé un peu au-dessous des anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur l'œuvre de vos mains; vous avez tout soumis à ses pieds, toutes les brebis, les bœufs et les bêtes des champs. Or, en lui soumettant tout, conclut l'Apôtre, il n'a rien laissé qui ne lui soit soumis (2635). D'où il est évident que, même selon la nature dans laquelle il est inférieur aux anges, tout lui est soumis. On le voit encore par le passage qui dit : Il s'est humilié, etc., afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. Ainsi donc, même selon la nature, selon laquelle il s'est humilié, il a été élevé au-dessus de toutes choses, puisque tout genou fléchit en son nom. Saint Pierre dit pareillement dans les *Actes des apôtres*, qu'il a été établi de Dieu le juge des vivants et des morts ; et il parle de la nature suivant laquelle Dieu l'a ressuscité le troisième jour. Toute l'Ecriture sainte proclame la même chose.

Saint Pierre, que le Christ constitua son vicaire, eut la même puissance. Il condamna judiciairement Ananie et Saphire pour crime de larcin et de mensonge. Paul jugea de même le fornicateur convaincu. Que le Christ ait voulu donner ce jugement à l'Eglise, il le dit assez clairement en ce texte : Si votre frère pèche contre vous, allez et le reprenez entre vous et lui seul ; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère. S'il ne vous écoute pas, prenez avec vous deux ou trois témoins, afin que deux ou trois témoins décident l'affaire. S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise. Que s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. En vérité je vous dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sera délié dans les cieux. Voyez combien expressément il veut que partout où il y a péché de l'un contre l'autre, si le délinquant ne se corrige sur un avertissement charitable, l'affaire soit référée au jugement de l'Eglise, afin que, s'il ne l'écoute, il soit excommunié. Et il en donne pour raison, *Tout* ce que vous lierez ou délierez, *tout*, sans rien excepter; non plus que quand l'Apôtre a dit plus haut, que *tout* est soumis au Christ. Je le prouve encore par le texte de saint Luc, que le seigneur de Cugnières alléguait pour lui-même : Je veux le battre avec son bâton. Il a donc dit, et fort bien, que, par les deux glaives, on entendait les deux puissances, la temporelle et la spirituelle. Mais au pouvoir de qui le Christ a-t-il voulu que fussent ces deux glaives ? Evidemment au pouvoir de Pierre et des apôtres, du Pape et des évêques, c'est-à-dire de l'Eglise. Mais le Christ a blâmé Pierre d'avoir frappé du glaive temporel ? Cela n'y fait rien. Car il ne lui a pas dit de rejeter le glaive, mais de le remettre dans le fourreau, pour le garder par devers soi, faisant entendre que, quoique cette puissance soit à l'Eglise, il veut cependant que, dans la nouvelle loi, elle s'exerce par la main laïque, mais suivant l'ordre du prêtre.

Je le prouve en troisième lieu par saint Paul, qui dit que celui qui a un procès temporel doit être jugé par-devant les saints. Voici comme il raisonne : Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde? Si donc le monde doit être jugé par vous, êtes-vous indignes de juger des choses les moindres ? Si donc vous avez des procès temporels, établissez les derniers de l'Eglise pour en juger. Je le dis à votre confusion : n'y a-t-il point parmi vous un homme sage pour juger entre un frère et son frère ? On voit donc par ces témoignages, sans compter les autres que j'omets, que l'une et l'autre puissance peuvent se trouver en la même personne ecclésiastique. Que si saint Pierre et les apôtres ont peu usé de cette puissance temporelle, c'est en vertu de ces principes : Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient (2635), et chaque chose a son temps (2636). Maintenant que

(2635) *I Cor.* VI.

(2636) *Ezech.* VIII.

tout le peuple des Gaules est soumis à la foi chrétienne, l'Eglise insiste avec raison sur la punition des crimes et sur ce qu'on fasse bonne justice, afin de corriger la vie des hommes. Notre conclusion est donc fondée sur le droit divin.

Je le prouve encore par le droit ou la raison naturelle. Celui-là paraît plus apte à juger, qui est plus proche de Dieu, la règle de tous les jugements. Or, les ecclésiastiques sont plus près de Dieu : donc il convient que l'Eglise puisse juger de ces choses. D'ailleurs, personne ne doute que les ecclésiastiques ne puissent connaître du péché, qui se trouve en ces affaires. Encore : Qui a droit de juger de la fin, a droit de juger de ce qui est ordonné pour la fin, qui en est la raison. Le corps étant donc ordonné pour l'âme, et le temporel pour le spirituel, l'Eglise peut juger de l'un et de l'autre. Ce qui est confirmé par cet axiome: L'accessoire suit la nature du principal. Cela se prouve enfin par le droit civil, par la coutume et le privilége. L'archevêque cite entre autres la loi de Théodose, renouvelée par Charlemagne, qui autorise tout plaideur à se pourvoir devant le juge d'Eglise.

Après quoi je reprends l'argument du seigneur de Cugnières et je le tourne contre lui-même. Je présuppose toutefois comme évident que ce qui a été donné à l'Eglise est à Dieu. On le voit par tout le livre du Lévitique, spécialement par les pains de proposition, dont il n'était permis à un laïque de manger que dans une nécessité extrême, et par l'histoire de Balthasar, roi de Babylone, puni d'une manière si terrible pour avoir bu dans les vases enlevés du temple de Jérusalem. Il est donc clair que ce qui a été offert à l'Eglise est à Dieu, et que les laïques ne peuvent en user, sans s'exposer à la vengeance divine, comme Balthasar. Cela supposé, je reprends le thème du seigneur de Cugnières : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Or, la juridiction dont il s'agit, étant à l'Eglise, est à Dieu : donc il faut la lui rendre. Et à quiconque voudrait l'enlever, tout bon prélat doit répondre ce que saint Ambroise répondit aux soldats goths envoyés par l'empereur : Si l'empereur demandait ce qui est à moi, je ne le refuserais pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres. Mais parce que l'empereur demande ce qui est à Dieu et sur quoi il n'a point de puissance, j'aime mieux qu'il me jette en prison et qu'il m'ôte la vie, que de le lui accorder. Par conséquent, est à Dieu non-seulement la juridiction spirituelle, comme supposait le seigneur de Cugnières, mais encore toute juridiction appartenant à l'Eglise, soit par le droit, soit par la coutume, soit par le privilége. Mais, disait le seigneur de Cugnières, le Christ a payé le tribut pour donner l'exemple. Ceci est faux. Tout au contraire, comme on voit dans la *Genèse* que la terre des prêtres était libre et exempte, le seigneur de Cugnières aurait vu la même chose dans son texte de saint Matthieu, s'il y avait bien regardé. En effet, le Christ n'a pas payé le tribut pour donner l'exemple ; au contraire il prouva d'abord qu'il ne le devait point, en concluant : Les enfants sont donc libres. Mais il le paya, comme il dit lui-même, pour éviter le scandale. Voilà pour le premier point : *Craignez Dieu*.

Quant au second point : *Honorez le roi*, il y a deux manières de l'honorer, l'une en paroles, qui est flatterie, l'autre en effets, qui est vertu : c'est de celle-ci, et non de l'autre qu'il est question. Or, il me semble que celui-là honore effectivement, réellement et vertueusement le roi, qui veut lui conserver ce qui fait aimer sa domination, n'amoindrit point sa puissance, garde sa renommée et ne blesse point sa conscience. Au contraire, celui-là n'honore pas le roi, qui lui conseille l'opposé d'une de ces quatre choses. Car le prince doit s'étudier plus à être aimé que craint. Le plus noble trésor que puisse avoir un prince est le cœur de ses sujets. Un boulevard inexpugnable est l'amour des citoyens. Mais il me semble que rien ne fait plus aimer un prince, que de conserver et d'augmenter les libertés auxquelles ses sujets sont habitués, et de ne point introduire de nouveauté contraire. C'est à chaque gouvernant qu'il est dit : Vous n'outrepasserez point les bornes anciennes qu'ont posées vos pères. Car la nouveauté enfante la discorde, et, pour en introduire, il faut une utilité évidente ou bien une urgente nécessité. C'est pourquoi, si le prince veut ôter les libertés accordées par ses prédécesseurs, son gouvernement n'est plus aimé, comme il apparaît de Roboam. Et l'histoire nous montre que c'est pour cela que bien des royaumes ont été transférés d'une nation à une autre. Or, il est certain que vos prédécesseurs, Charlemagne, saint Louis et plusieurs autres, ont confirmé cette liberté de l'Eglise. Vous conseiller donc maintenant d'ôter à l'Eglise quelque chose, c'est vous conseiller d'ôter ce qui fait aimer votre gouvernement.

De dire que vous ou vos prédécesseurs n'avez pu accorder ces choses à l'Eglise, semble diminuer de beaucoup votre puissance et majesté. Car, que vous, Sire, qui avez droit sur le royaume de France, non-seulement par élection, mais par hérédité, vous ne puissiez octroyer rien de pareil, cela semble grandement déroger à votre puissance, à tel point que, si cela était vrai, il s'ensuivrait que vos prédécesseurs ont été continuellement dans le péché, et même ce qui est impie, que saint Louis, qui fait la gloire de toute la France, n'a pas été canonisé justement. Car si, comme disait le proposant, il a fait serment de ne rien aliéner, et de révoquer ce qui aurait été aliéné par d'autres, et que cela fût inséparable de la couronne, il s'ensuit qu'il aurait commis un parjure ; par conséquent il aurait péché mortellement, et n'aurait pu être canonisé. Il s'ensuivrait encore que vous ne pourriez

rien donner, ni duché, ni comté, ni métairie; et cependant il y en a peu qui n'en reçussent volontiers, nonobstant le serment de fidélité qu'ils vous ont fait.

En troisième lieu, celui-là honore effectivement le roi, qui lui conseille ce qui conserve sa bonne renommée. Car, après la conscience, c'est ce qu'il y a de plus précieux. Or, Votre Majesté veuille considérer si on allait ôter ou diminuer la liberté de l'Eglise sous son règne, quelle tache ce serait à votre gloire, et combien d'écrivains la consigneraient dans leurs chroniques. Vos prédécesseurs, les rois très-chrétiens, ont toujours donné aux autres princes l'exemple de favoriser la liberté de l'Eglise, et de prendre sa défense contre ceux qui l'opprimaient. A Dieu ne plaise que, dans un moment où l'Eglise est persécutée en plusieurs lieux, vous alliez donner l'exemple contraire de lui ravir ce que lui ont accordé vos prédécesseurs.

Pierre Roger continue ainsi : Je dis, quatrièmement, que celui-là honore effectivement le roi, qui lui conseille ce qui ne blesse pas sa conscience. Je suis fermement persuadé que, pour rien au monde, vous ne voudriez faire quoi que ce soit qui blessât la vôtre, et vous avez grandement raison; car plus vous avez reçu de bienfaits de Dieu, qui vous a fait si merveilleusement parvenir à la royauté, plus vous devez craindre de l'offenser, de peur qu'il ne s'irrite d'autant plus vivement contre vous, comme il a fait contre Saül. Faites donc bien attention si, dans votre couronnement, vous avez juré ce qui suit, et pas davantage, savoir : de garder aux évêques et aux églises leurs droits et leurs priviléges, et d'en prendre la défense; de faire en sorte que tout le peuple chrétien garde toujours la vraie paix de Dieu et de son Eglise; d'interdire à toute espèce de gens toute espèce de rapacités et d'iniquités; de faire observer l'équité et la miséricorde dans tous les jugements; d'extirper de vos domaines les hérétiques dénoncés par les Eglises. Voilà ce que vous avez juré, et pas davantage, bien que le seigneur de Cugnières ait prétendu y ajouter encore autre chose. Si donc vous ne conserviez pas les priviléges authentiques de l'Eglise, votre conscience serait blessée.

D'ailleurs, si vous devez faire en sorte que tout le peuple chrétien garde toujours la vraie paix de Dieu, combien plus ne le devez-vous pas à l'égard des barons, qui ont toujours été avec l'Eglise comme une seule et même chose? Car partout où l'Eglise a été en honneur, là brillait la bravoure des barons et des chevaliers, dont l'office est de défendre l'Eglise, comme celui de l'Eglise est de prier pour eux et d'offrir pour eux le saint sacrifice. Saint Louis y a travaillé beaucoup en son temps. Les grands barons s'étant confédérés pour ôter cette liberté à l'Eglise et même lui faire donner une partie de ses biens, il ne consentit point à leur entreprise, mais les en détourna, et confirma à l'Eglise sa liberté. J'oserai dire enfin que, si une dissension éclatait entre les prélats et les barons, le peuple pourrait bien vite en prendre occasion d'usurper le domaine des uns et des autres. Chacun de nous l'a pu voir de fait. Quelques-uns ayant excité le peuple contre la cour ecclésiastique dans une partie de la Champagne et de la Bourgogne, au point que le peuple soulevé établit presque dans chaque village un roi pour battre les huissiers, et un Pape pour donner des absolutions, aussitôt le même peuple s'insurgea contre les seigneurs temporels, et leur fit la même chose, jusqu'à ce que le roi en eût fait pendre un grand nombre, et que le trouble fût ainsi apaisé pour le moment. En vérité, les nobles ne devraient pas se plaindre de ce que l'Eglise possède; car il en est peu qui n'aient des frères ou des parents qui vivent des biens de l'Eglise; s'ils étaient obligés de partager avec ceux-ci leur héritage, ils le réduiraient insensiblement à rien. De plus, il y en a peu qui ne tiennent de l'Eglise quelque fief. Ils se rendraient donc plus dignes de blâme que de louange, s'ils contribuaient à dépouiller l'Eglise de ses libertés.

L'archevêque conclut son discours par une réponse générale aux soixante-six articles de réformation proposés par le seigneur de Cugnières. Plusieurs de ces articles, dit-il, renverseraient la juridiction ecclésiastique si on les admettait; ainsi nous sommes déterminés à les combattre jusqu'à la mort. D'autres ne nous reprochent que des abus dont nous ne croyons pas nos officiers coupables; mais s'ils étaient réels, nous ne voudrions les tolérer en aucune manière. Assemblés ici, nous sommes prêts à procurer les remèdes convenables, afin de satisfaire au devoir de nos consciences, de maintenir la dignité du roi, de procurer la tranquillité des peuples et la gloire de Dieu (2637).

III. Dans une troisième conférence, le 29 décembre 1329, Pierre Bertrandi, évêque d'Autun (*Voy.* son article), porta la parole pour le clergé.

Après s'être concilié la bienveillance de Philippe de Valois par ces paroles d'Abraham dans la Genèse : *Ne vous fâchez pas, Seigneur, si je parle*, il prit pour texte de son discours : *Seigneur, vous êtes devenu notre refuge.* Ensuite, ayant fait la même protestation que l'archevêque de Sens, savoir, qu'il parlait pour instruire le roi par forme de conseil, et non en vue de faire une réponse juridique à Pierre de Cugnières, il appuya à peu près sur les mêmes raisons que Pierre Roger pour fonder la juridiction dont jouissaient alors les évêques et le clergé.

Ensuite il répondit avec détail aux griefs

(2637) *Biblioth. PP.*, tom. XXVI, pag. 109, 120.

exposés par l'avocat de la juridiction séculière, lequel se réduisait à prétendre : 1° que le clergé étendait sa juridiction sur des matières purement civiles et sur des personnes qui ne devaient dépendre que de la justice séculière; 2° que le clergé n'avait point assez de modération dans l'usage des censures ; 3° que, dans l'exercice de sa juridiction, il employait toutes sortes de moyens pour extorquer de l'argent. — Sans doute la jalousie des ordres avait grossi ces plaintes; mais il faut croire que tout n'y était point exagéré, puisque les prélats promirent, comme nous allons le voir, de *corriger les abus.*

S'adressant à Philippe de Valois avec une sainte liberté, l'évêque d'Autun, Pierre Bertrandi, lui dit qu'il voyait le clergé de France solliciter la conservation de ses priviléges, dans un jour consacré par le sang que le glorieux martyr saint Thomas de Cantorbéry avait versé pour les immunités ecclésiastiques. Sur une réponse vague de Philippe, l'évêque reprit : « Ah ! Sire, souvenez-vous que c'est le doigt de Dieu qui vous a conduit au trône, et ne renvoyez pas avec une réponse ambiguë des prêtres qui célèbrent tous les jours le saint sacrifice pour vous. » Le roi répondit: « A Dieu ne plaise que je diminue jamais les droits de l'Eglise. Soyez sûrs qu'au lieu d'y donner atteinte, je suis prêt à les augmenter. Les rois mes prédécesseurs m'en ont donné l'exemple, je veux le suivre : l'assemblée que je tiens ici n'a d'autre but que de corriger les fautes des officiers tant royaux qu'ecclésiastiques (2638). » Toutes les tergiversations qui suivirent permettent de douter de la parfaite sincérité de ces paroles.

Un peu plus tard, Pierre Bertrandi qui avait parlé avec zèle et courage dans ces conférences, développa et précisa davantage ses idées sur les juridictions dans un ouvrage spécial que nous analysons à son article. *Voy.* Bertrandi (Pierre), n° II.

Quand tout fut dit de part et d'autre (2639) Philippe de Valois fit demander à l'archevêque de Sens et à l'évêque d'Autun leurs réponses par écrit, telles qu'ils les avaient prononcées. L'assemblée des prélats en délibéra, et il fut conclu qu'il ne serait donné qu'un extrait de ce que les deux orateurs du clergé avaient dit en public. Cet extrait fut réduit en forme de registre contenant les demandes du clergé, tout opposées aux objections de Pierre de Cugnières, excepté dans les points où les évêques reconnaissaient de l'abus.

IV. Huit jours après, c'est-à-dire le 5 janvier 1330, les évêques se rendirent à Vincennes, où était le roi, pour attendre la réponse qu'il devait donner à leur requête.

Pierre de Cugnières leur fit, au nom de Philippe de Valois, un petit discours qui commençait par ces mots : *La paix soit avec vous ! c'est moi, ne craignez point,* pour leur annoncer simplement qu'ils ne devaient point se troubler de certaines choses qui s'étaient dites, parce que l'intention du roi était de conserver à l'Eglise et aux prélats leurs droits autorisés par les lois et par une coutume juste et raisonnable. Cependant il insinua que les causes civiles ne pouvaient appartenir au clergé, parce que le temporel appartient aux séculiers comme le spirituel aux ecclésiastiques. Il insista même sur ce point par des citations et des raisonnements; il exceptait certains cas exprimés dans le droit. Enfin il conclut par ces mots : « Le roi est prêt à recevoir les remontrances qu'on voudra lui faire sur quelques coutumes, et à maintenir celles qui sont raisonnables.

L'évêque d'Autun répondit pour tous; et, après avoir loué poliment la prudence et la bonté du roi, il réfuta en peu de mots les réflexions de Cugnières. Ensuite il demanda une réponse plus nette et plus consolante pour le clergé, de peur que l'ambiguïté ne donnât lieu aux seigneurs temporels d'en abuser. Le roi dit alors lui-même qu'il n'entendait point attaquer les usages de l'Eglise, dont on lui donnerait une pleine connaissance.

Le dimanche suivant, 7 janvier, les évêques retournèrent à Vincennes. L'archevêque de Sens, portant la parole, rappela le contenu de la dernière supplique du clergé, et la réponse que le roi avait donnée le vendredi précédent. Sur quoi l'archevêque de Bourges, Guillaume de la Brosse, assura les prélats que le roi avait promis de conserver tous leurs droits et leurs coutumes, ne voulant pas qu'il fût dit que son règne eût donné l'exemple d'attaquer l'Eglise. L'archevêque de Sens remercia le roi au nom des prélats, puis il dit qu'on avait fait certaines publications ou annonces au préjudice de la juridiction ecclésiastique, et que les évêques priaient le roi de les révoquer. Philippe de Valois répondit encore de sa propre bouche, qu'on ne les avait point faites par son ordre, et qu'il ne les approuvait pas.

L'archevêque répliqua que les évêques avaient pris de si bonnes mesures pour corriger certains abus dont on s'était plaint, que le roi et les seigneurs en seraient contents. Il ajouta, pour dernière conclusion, que le roi était encore supplié de vouloir bien les consoler par une réponse plus bénigne et plus nette. Alors Pierre de Cugnières prononça ces mots au nom de Philippe: « Il plaît au roi de vous accorder jusqu'à Noël prochain pour que vous corrigiez ce qui doit l'être ; pendant ce temps-là, toutes choses demeureront sur le même pied ; mais si vous négligez jusqu'à ce terme de faire les réformes qu'on souhaite, le roi ordonnera

(2638) Raynald., an. 1329, n. 77, *ex Paul. Emil. in Phil. Vales.;* cont. Nang., *Spicil.*, tom. XI, pag. 745.

(2639) On applaudit aux discours des orateurs du clergé, et Pierre de Cugnières demeura confus. *Voy.* notre article Bertrandi (Pierre), cardinal-évêque d'Autun, n. II.

lui-même des remèdes qui seront agréables à Dieu et au peuple (2640). » C'était, en définitive, menacer, et dire au clergé qu'on ne reconnaîtrait ses droits, qu'autant que lui, de son côté, *serait fidèle à ses promesses;* en d'autres termes, on le suspectait. Aussi les deux parties restèrent, à l'égard l'une de l'autre, dans le même état qu'auparavant, les laïques à l'état d'agression, les clercs sur la défensive.

On n'en donna pas moins à Philippe de Valois, à l'occasion de ces conférences, le surnom de *vrai catholique.* Les flatteurs, — les rois n'en manquent jamais, — firent autre chose encore. On lui érigea, à la porte de l'église de Sens, une statue équestre, avec une inscription en deux vers latins, par lesquels il se déclarait *le protecteur du clergé* (2641) !

Le Pape Jean XXII, auquel le roi n'avait pas manqué de présenter les faits sous le jour le plus favorable, remercia sa *sérénité royale* de la réponse qu'elle avait faite aux ennemis de l'Église, et la pria de persévérer dans ce dessein. Ce sont les termes de la lettre du Pape, datée du 5 juin 1330 Il serait permis d'induire de ce langage de Jean XXII que Philippe VI avait fini par donner au Saint-Siége toutes garanties pour l'avenir, et dans cette hypothèse on devrait regarder la solennelle plaidoirie des conférences, comme une simple satisfaction accordée par la politique du roi à l'ambition et à la cupidité des seigneurs

Quoi qu'il en soit, les deux prélats qui avaient courageusement plaidé la cause du clergé firent un chemin rapide dans la voie des honneurs. Pierre Roger, archevêque de Sens, le fut de Rouen, puis cardinal et enfin Pape sous le nom de Clément VI. — *Voy.* son article. — Pierre Bertrandi parvint aussi au cardinalat (*Voy.* son article). Le mépris public resta, au contraire, impitoyablement attaché à Pierre de Cugnières. On fit contre lui toutes sortes de caricatures (2642), et cette bizarre justice, exercée par le bon sens populaire, annonçait, dit un historien, que le peuple comprenait que la juridiction temporelle entre les mains des clercs lui offrait plus de garanties d'équité et de désintéressement qu'entre les mains des laïques (2643) : remarque qui ne manque pas de fondement dans la région des principes, mais qui, dans les faits, ne pourrait être admise sans quelques restrictions.

CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN. C'est sous ce titre, celui des « treize livres, a dit saint Augustin lui-même, où il glorifie Dieu dans le souvenir de ses péchés et la reconnaissance de ses grâces, et où il élève vers Dieu l'esprit et le cœur des hommes, » c'est sous ce titre qu'a été renvoyé ce que nous avons à dire sur le grand évêque d'Hippone, l'un des docteurs de l'Eglise catholique le plus étonnant par son génie, par l'immensité de ses travaux, par l'influence qu'il exerça dans ce IVᵉ siècle qui compte tant de grands hommes : Athanase à Alexandrie, Hilaire dans les Gaules, Basile à Césarée en Cappadoce, Grégoire de Nazianze et Chrysostome à Constantinople, Ambroise à Milan, Jérôme en Palestine.

I. Le dernier de ces illustres docteurs, par rang de date, Augustin en Afrique, naquit le 13 novembre 354 dans la petite ville de Tagaste, près de Madaure et d'Hippone dans la Numidie, l'Algérie actuelle. Ses parents étaient de condition honnête, mais peu riches. Son père, membre de l'édilité, se nommait Patrice, sa mère Monique, nom devenu à jamais célèbre par les larmes de la pieuse mère à la vue des désordres de son fils, et par sa joie céleste, lorsque Dieu le convertit et le ramena par suite des prières incessantes qu'elle adressa au Seigneur pour cet heureux retour !

Patrice et Monique, outre Augustin, eurent un autre fils nommé Navigius, qui laissa des enfants, parmi lesquels une fille qui se consacra à Dieu dans la retraite. Ils eurent grand soin de faire instruire Augustin dans les lettres humaines, et tout le monde remarquait en lui un esprit vif, excellent et des dispositions merveilleuses pour les sciences. Dans son enfance il tomba malade et faillit mourir ; il demanda le baptême, car il avait déjà été fait catéchumène. Sa mère disposait tout pour la cérémonie, mais tout à coup son fils se porta mieux, et son baptême fut différé.

Il étudia d'abord à Madaure la grammaire et la rhétorique jusqu'à l'âge de seize ans ; alors son père le fit revenir à Tagaste, et l'y retint un an, pendant qu'il préparait les choses nécessaires pour l'envoyer achever ses études à Carthage, car le désir ardent qu'il avait de faire étudier ce fils lui faisait faire des efforts au-dessus de ses ressources Pendant ce séjour à Tagaste, Augustin, méprisant les sages conseils de sa pieuse mère, commença à se laisser entraîner par ses passions, excité d'ailleurs par l'oisiveté et par la complaisance ou la faiblesse de son père qui était encore idolâtre, et qui était fort peu scrupuleux à l'endroit de la conduite de son fils. Mais ce père eut le bonheur de devenir Chrétien avant sa mort, qui arriva dans cet intervalle.

Augustin se rendit alors à Carthage. Dans cette ville il se plongea de plus en plus dans le désordre, et s'adonna à l'amour impudique, que la fréquentation des spectacles ne faisait que fomenter. Toutefois, son âme s'élevait à Dieu pour demander, pour désirer la chasteté ; mais il craignait, en quelque sorte, d'être exaucé, et il souhaitait, dit-il, que ce ne fût pas de sitôt. Il n'en

(2640) *Biblioth. PP.*, t. XXV, p. 120, 127, *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XXXVII.

(2641) Voy. *Histoire de France*, par Henrion, t. III, p. 16.

(2642) Ibid., pag. 16 et 17, et Fleury, liv. XCIV n° 5.

(2643) *Hist. de France*, ibid.

faisait pas moins de grands progrès dans ses études, et il s'y proposait pour but d'arriver aux charges de la magistrature. Parmi les ouvrages de Cicéron qu'il étudiait, pour se former à l'éloquence, se trouve l'*Hortensius*, que nous n'avons plus. Ce livre était en même temps une exhortation à l'étude de la philosophie. Augustin en fut touché, et commença, à l'âge de dix-neuf ans, à sentir le vide des jouissances matérielles, à mépriser les vaines espérances du monde et à désirer la sagesse et les biens immortels. Précieux désirs! saintes aspirations qui furent comme le premier mouvement de la grâce dans son âme tendre et ardente!

La seule chose qui lui déplaisait dans les philosophes (et que c'était là une heureuse et grande disposition!), c'est qu'il n'y trouvait point le nom de Jésus-Christ, qu'il avait appris à prononcer sur les genoux de sa mère, et qui avait fait dans son cœur une impression profonde! Il voulut donc voir les Livres inspirées; mais, habitué à l'élégance de Cicéron, la simplicité du style le dégoûta. Alors il tomba entre les mains des manichéens, et, comme ils ne parlaient que de Jésus-Christ, du Saint-Esprit et de la vérité, il fut facilement séduit. Ils lui donnèrent du goût pour leurs rêveries et de l'aversion pour les saintes Ecritures.

Il y a plus, hélas! le futur docteur qui jettera un si grand éclat sur l'Eglise catholique commença par embrasser les folies de l'astrologie judiciaire, et il adopta de bonne heure les dogmes monstrueux de Manès, qu'il enseigna même avec toute l'éloquence qui le caractérisa dans la suite.

Le manichéisme, né en Orient, d'où il s'était assez promptement répandu en Afrique, avait pris son origine dans la difficulté de concilier l'existence du mal avec la bonté du Créateur. Il reconnaissait deux principes égaux, coéternels, opposés, agissant nécessairement l'un et l'autre dans toute l'étendue de leur force; il résultait de là qu'une nécessité impérieuse et fatale dominait toutes les actions humaines: ce qui était détruire la liberté, et renverser la base de toute morale. De plus, ses sectaires, en attribuant la création des âmes au bon principe, et celle des corps au mauvais, condamnaient le mariage. Ce rigorisme apparent ne les empêcha point toutefois de se livrer à de honteuses dissolutions, car ils avaient, les initiés du moins, des mœurs abominables qu'autorisaient des rites impies. C'est ainsi qu'en refusant à la nature ses droits légitimes, ils étaient conduits à sortir des bornes qui lui sont sagement prescrites.

Le naufrage des mœurs avait donc amené chez le jeune Augustin, comme cela arrive toujours d'ailleurs, le naufrage de la foi. Monique, sa vertueuse mère, ne tarda pas à l'apprendre, et les alarmes que lui causaient les premiers écarts de son fils, redoublèrent avec les nouveaux dangers où il courait. Elle alla déposer ses chagrins dans le sein d'un pieux évêque, qu'elle conjura d'entreprendre la conversion d'Augustin: « Il n'est pas temps encore, lui répondit le pontife; contentons-nous de prier pour lui, et rassurez-vous, car il n'est pas possible qu'un fils pleuré avec tant de larmes périsse. » Cette réponse fut regardée comme un oracle du ciel. Entraîné plutôt que convaincu, le jeune prosélyte était loin de rencontrer dans la doctrine du manichéisme le repos après lequel son esprit et son cœur soupiraient si ardemment. Toutefois, il ne laissa pas d'y persévérer durant neuf années, et n'échappa enfin aux rêveries de cette secte que pour se jeter dans les erreurs des académiciens, qui bientôt l'amenèrent à douter de tout (2644). *Voy.* l'article PHILOSOPHES ACADÉMICIENS.

II. Augustin professa successivement la rhétorique à Tagaste, à Carthage, à Rome et à Milan. Ces fonctions, par l'importance qu'elles avaient prises, étaient presque regardées comme une dignité publique. Symmaque, importuné par le bruit d'une réputation toujours croissante, et redoutant une rivalité dangereuse pour lui, avait envoyé l'éloquent professeur dans la dernière des villes que nous venons de nommer. Il ne se doutait pas que, par cette mesure jalouse, il allait consommer la gloire de son émule, puisqu'il lui frayait, sans le savoir, le chemin de cette religion qu'il combattait lui-même, en essayant de ranimer un cadavre (2645).

Le polythéisme, qui n'avait pu arrêter l'empire romain sur la pente de sa rapide décadence, était à jamais perdu dans l'opinion. C'est à Milan que le Dieu des Chrétiens attendait le disciple de Manès. Il allait souvent écouter les enseignements du grand évêque, qui, après avoir administré comme gouverneur cette florissante cité, y présidait alors en qualité d'évêque. Ambroise accueillit le nouveau professeur avec une bonté qui commença à lever bien des préventions; mais plus Augustin était forcé de rendre hommage à la douceur et à l'éloquence de l'évêque, plus il se tenait en garde contre la persuasion.

Il avait près de lui, à Milan, sa sainte mère, qui n'avait pas craint de traverser les flots pour venir le rejoindre, comptant toujours sur sa conversion, et rassurée par la parole qui lui avait été dite. Il avait aussi autour de lui ses amis, ses auditeurs, qui ne l'avaient pas quitté, qui étaient venus d'Afrique, que rien n'avait pu détacher de ce maître aimé: c'est au milieu d'eux que son âme commençait à désirer une vie plus réglée. Ils méditaient ensemble le projet de former une communauté philosophique, comme tant de philosophes l'avaient rêvé, comme Pythagore l'avait essayé: la plus grande difficulté, c'étaient les femmes. Au-

(2644) *Confess.*, l. I à IV.

(2645) M. H. Denain, *Etude sur saint Augustin*, apud *Revue littéraire et critique*, publiée par la société de Saint-Paul, t. II, p. 289 et suiv.

gustin, en effet, n'était pas résolu à s'arracher aux plaisirs de sa jeunesse ; ses anciennes voluptés le *tiraient encore par son vêtement de chair ;* opiniâtre à chercher la vérité hors de l'unique sanctuaire où elle réside, agité par les remords de sa conscience, lié par l'habitude, entraîné par la crainte, subjugué par la passion, touché de la beauté de la vertu, séduit par les charmes du vice, victime de tous les deux, jamais satisfait dans ses fausses délices, sans cesse luttant contre les erreurs de sa secte et les mystères de la religion, malheureux qui court d'écueil en écueil et fuit la lumière qui le poursuit, le fils de Monique ne pouvait s'arrêter à rien :

« Je souffrais, dit-il en ses *Confessions* où il peint les agitations de son âme mieux que nul ne pourrait le faire, je souffrais et je me torturais, m'accusant moi-même avec une amertume inconnue, me retournant et me roulant dans mes liens, jusqu'à ce que j'eusse rompu tout entière cette chaîne qui ne me retenait plus que par un faible anneau, mais qui me retenait pourtant. Et vous me pressiez, Seigneur, au plus secret de mon âme, et votre sévère miséricorde me flagellait à coups redoublés et de crainte et de honte, pour prévenir une langueur nouvelle qui, retardant la rupture de ce faible et dernier chaînon, lui rendrait une nouvelle force d'étreinte.

« Car, je me disais au dedans de moi : Allons ! allons ! point de retard ! et mon cœur suivait déjà ma parole, et j'allais agir et je n'agissais pas. Et je ne retombais pas dans l'abîme de ma vie passée, mais j'étais debout sur le bord, et je respirais. Et puis je faisais effort, et pour arriver, atteindre, tenir, il s'en fallait d'un cheveu, et je n'atteignais pas, et je ne tenais rien ; hésitant à mourir à la mort, à vivre à la vie, je me laissais dominer plutôt par le mal, ce compagnon d'enfance, que par ce mieux étranger. Et plus l'insaisissable instant où mon être allait changer devenait proche, plus il me frappait d'épouvante ; ni ramené, ni détourné pourtant, mon pas était suspendu.

« Et ces bagatelles des bagatelles, ces vanités des vanités, mes anciennes maîtresses, me tiraient par ma robe de chair, et me disaient tout bas : Est-ce que tu nous renvoies ? Quoi ! dès ce moment, nous ne serons plus avec toi, et pour jamais ? Et dès ce moment, Ceci, Cela, ne te sera plus permis, et pour jamais ? Et tout ce qu'elles me suggéraient dans ce que j'appelle Ceci, Cela, ce qu'elles me suggéraient, ô mon Dieu ! que votre miséricorde l'efface de l'âme de votre serviteur ! Quelles souillures ! quelles infamies ! Et elles ne m'abordaient plus de front, querelleuses et hardies ; mais par de timides chuchotements murmurés à mon épaule, par de furtives attaques, elles sollicitaient un regard de mon dédain. Elles me retardaient toutefois dans mon hésitation à les repousser, à me débarrasser d'elles pour me rendre où j'étais appelé. Car la violence de l'habitude me disait : Pourras-tu vivre sans elles ?

« Et déjà elle-même ne me parlait plus que d'une voix languissante. Car du côté où je tournais mon front et où je redoutais de passer, se dévoilait la chaste majesté de la continence, m'invitant, non plus avec le sourire de la courtisane, mais par d'honnêtes caresses, à m'approcher d'elle sans crainte ; et elle étendait, pour me recevoir et m'embrasser, ses pieuses mains, toutes pleines de bons exemples : enfants, jeunes filles, jeunesse nombreuse, tous les âges, veuves vénérables, femmes vieillies dans la virginité, et dans ces saintes âmes, la continence n'était pas stérile ; elle enfantait ces générations de joies célestes qu'elle doit, Seigneur, à votre conjugal amour !

« Et elle semblait me dire d'une douce et encourageante ironie : Quoi ! ne pourras-tu ce qui est possible à ces enfants, à ces femmes ? Est-ce donc en eux-mêmes et non dans le Seigneur leur Dieu que cela leur est possible ? C'est le Seigneur leur Dieu qui me donne à eux. Tu t'appuies sur toi-même, et tu chancelles ; et cela t'étonne ? Jette-toi hardiment sur lui, n'aie pas peur ; il ne se dérobera pas pour te laisser tomber. Jette-toi hardiment, il te recevra, il te guérira ! Et je rougissais parce que j'entendais encore le murmure des vanités ; et je restais hésitant, suspendu. Et elle me parlait encore, et je croyais entendre : Sois sourd à la voix de ces membres de terre, afin de les mortifier. Les délices qu'ils te racontent sont-elles comparables aux suavités de la loi du Seigneur ton Dieu ? Cette lutte intestine n'était qu'un duel de moi avec moi... »

III. Toutes ces agitations étaient le travail secret de la grâce et de la miséricorde divine. Les larmes de Monique, les prédications d'Ambroise, le dégoût attaché aux passions, la vanité du savoir en dehors de la religion, et toutes ces doctrines insuffisantes qui avaient occupé l'intelligence d'Augustin, sans jamais la remplir ni la satisfaire, tout cela, en définitive, avait commencé une conversion qu'un miracle acheva.

Un jour qu'Augustin était dans cet état, on lui raconta l'histoire du rhéteur Victorin, qui avait tout quitté, au faîte de sa gloire et dans un âge bien mûr, pour suivre le Christ. Il se laissa aussi captiver par cette autre histoire de deux officiers de l'empire qui, se promenant aux environs de Trèves et étant entrés chez des moines, avaient admiré leur vie, et s'étaient décidés à abandonner toutes choses pour vivre avec eux de la vie parfaite. Tous ces récits remuaient profondément l'âme d'Augustin et l'entraînaient insensiblement vers le christianisme que lui avait déjà fait connaître saint Ambroise, et dont les merveilles dépassaient si fort celles qu'avait racontées Platon à ses disciples (2646).

Enfin, l'heure de la Providence sonna ; a

(2646) A. F. Ozanam, *Œuvres inédites : La civilisation au* v*e siècle*, 2 vol. in-8°, 1855.

la suite de la conversation où il avait entendu le récit de la conversion des deux officiers, il éprouva cette agitation décisive dont il nous a aussi laissé l'admirable tableau. Il faut le relire, car comment ne pas rappeler cette mémorable journée de la fin d'août 386, où ce grand homme fut arraché à ses erreurs, précipité aux pieds de la vérité, jeté dans le sein de cette doctrine qu'il allait désormais si glorieusement servir?

Le visage baigné de larmes qui coulaient involontairement de ses yeux, Augustin s'était éloigné de ses amis pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme. « Je m'avançais dans ce jardin, dit-il, et Alype me suivait pas à pas. Moi, je ne m'étais pas cru seul avec moi-même, tandis qu'il était là; et lui, pouvait-il m'abandonner dans le trouble où il me voyait? Nous nous assîmes dans l'endroit le plus éloigné de la maison; je frémissais dans mon âme, et je m'indignais de l'indignation la plus violente contre ma lenteur à fuir dans cette vie nouvelle, dont j'étais convenu avec Dieu, et où mon être me criait qu'il fallait entrer...

« Je me jetai à terre sous un figuier, je ne sais pourquoi, et je donnai libre cours à mes larmes ; elles jaillissaient à grands flots, comme une offrande agréable pour vous, ô mon Dieu ! et je vous adressai mille choses, non pas avec ces paroles, mais avec ce sens: *O Seigneur! jusqu'à quand vous irriterez-vous contre moi? Ne vous souvenez plus de mes anciennes iniquités.* Car je sentais qu'elles me retenaient encore. Je laissais échapper ces mots dignes de pitié : *Quand? Quel jour? Demain? après-demain? Pourquoi pas tout de suite? pourquoi cette heure n'est-elle pas la fin de ma honte?*

« Je me disais ces choses, et je pleurais avec amertume dans la contrition de mon cœur. Voilà que j'entends sortir d'une maison une voix d'un enfant ou d'une jeune fille, qui chantait et répétait en refrain ces mots : *Prends, lis; prends, lis.* Alors, je revins à grands pas au lieu où était assis Alype, car j'y avais laissé le livre de l'Apôtre, lorsque je m'étais levé. Je le pris, je l'ouvris et je lus en silence le premier chapitre où tombèrent mes yeux : *Ne vivez pas dans les festins, dans l'ivresse, dans les plaisirs et les impudicités, dans la jalousie et la dispute; mais revêtez vous de Jésus-Christ, et n'ayez pas de prévoyance pour le corps, au gré de vos sensualités.*

« Je n'en voulus pas lire au delà, et il n'en était pas besoin. Aussitôt que j'eus achevé cette pensée, comme si une lumière de sécurité se fût répandue sur mon cœur, les ténèbres du doute disparurent. Alors, ayant marqué le passage du doigt ou par quelqu'autre signe, je fermai le livre et le fis voir à Alype (2647). »

Toutes les ténèbres s'étaient dissipées. A dater de ce jour, Augustin est en possession de ce Dieu qui l'avait poursuivi, qui le poursuivait depuis si longtemps, et qui, enfin, s'était emparé de lui. Il est avec lui en communication si parfaite, il le contemple si réellement, que, dans ses entretiens avec sa mère, on sent qu'il est allé aussi loin qu'un mortel pouvait aller dans la rencontre de l'homme avec Dieu.

Le voilà donc ce jeune homme qui, partout où son pied s'était fixé, ne manquait jamais d'exciter d'unanimes applaudissements par l'éclat et la puissance de sa parole, le voilà rentrant dans la foi chrétienne, comme un vaisseau revient au port, après avoir été longtemps battu par la tempête. Il reprenait, avec la docilité d'un enfant, ces pratiques pieuses dont la tendre vigilance de Monique avait environné son berceau, mais que le paganisme et les déréglements de Patrice avaient éloignées de lui, aussitôt que son intelligence avait pu s'ouvrir au mal. Il avait trente-deux ans lorsqu'il reçut le baptême à Milan, de la propre main de saint Ambroise, pendant la Pâque de l'année 387.

Ainsi, par cette voie de la purification, de l'illumination, de la contemplation, Augustin était arrivé jusqu'à Dieu ; et, sous ce rapport, ses *Confessions* ne sont qu'un grand livre de philosophie mystique. Il les considère ainsi, car il les achève par ces paroles : « Et quel homme donne à l'homme d'entendre ces choses? quel ange à l'ange? quel ange à l'homme? C'est à vous qu'il faut demander, ô Dieu! c'est vous qu'il faut chercher, chez vous qu'il faut frapper. C'est ainsi qu'on trouvera, qu'on recevra, qu'on se fera ouvrir. Amen (2648). »

Pour lui, ses *Confessions* ne sont autre chose qu'une méthode mystique pour arriver à Dieu; et l'on y trouve, en effet, dit un pieux et savant écrivain (2649), tous les caractères du mysticisme : d'abord l'ascétisme, l'effort pour se faire une méthode non pas logique, mais morale; l'effort pour se pacifier, se rendre digne, capable d'atteindre Dieu, et toute cette longue lutte contre les passions n'a pas d'autre but; on y trouve ensuite le soin d'épurer l'intelligence en en bannissant toutes les erreurs qui s'y sont glissées, les erreurs des païens et des manichéens comme celles des néo-platoniciens; on y trouve enfin les derniers élans du cœur désormais libre dans son aspiration vers Dieu, qui peut communiquer avec lui, entrer en union avec lui. Ce sont là les trois degrés, les trois phases par lesquelles les grands mystiques feront passer l'âme dont ils ont entrepris la conduite : la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive.

En même temps, on voit dans ce livre admirable une autre force : l'âme n'est pas livrée à elle-même, comme quand il s'agit de conduire la raison ; car l'amour ne veut pas être seul, mais entouré; la philosophie de l'amour ne peut pas marcher seule, mais

(2647) *Confess.*, l. VIII, c. 12.
(2648) Ibid., l. XIII, c. 38.

(2649) A. F. Ozanam, Op. cit.

accompagnée Augustin est accompagné de sa mère, ange gardien de ses convictions, un des éléments vivants et nécessaires, et l'âme, en quelque sorte, de toute cette philosophie aimante et illuminante; c'est sa mère qui le conduit et l'accompagne depuis les ténèbres de la jeunesse jusqu'aux splendeurs de sa maturité; ce sont ses amis si avides de sa présence, c'est saint Ambroise, c'est l'Eglise universelle, qui l'ont conduit et entraîné jusqu'aux pieds de la vérité.

IV. L'illustre converti, après avoir abandonné la chaire d'éloquence qu'il occupait à Milan, s'était retiré dans une maison de campagne à Cassissiacum (2650), appartenant à son ami Verecundus, pour y achever son éducation religieuse.

Sainte Monique l'y accompagna, ainsi que Navigius', son frère; Trigentius et Licentius, ses disciples; Lustidien et Rustique, ses cousins; son fils Adéodat et saint Alype. *Voy.* leurs articles.—La vie que menait cette petite colonie chrétienne rappelle un peu les habitudes des disciples de Socrate. Ils se levaient avec le jour, priaient, et allaient ensuite tous ensemble se promener dans la campagne, ou s'asseoir dans un lieu écarté pour s'y entretenir de quelque chose d'utile. Leurs doctes entretiens (2651) ne finissaient souvent qu'à la nuit; ils allaient alors au bain pour prier ensuite. Les deux jeunes disciples de saint Augustin, Trigentius et Licentius, couchaient dans la même chambre que lui. Souvent la nuit, lorsque le sommeil avait quitté l'un d'eux, celui-ci réveillait les autres en leur proposant quelques difficultés sur un point de doctrine ou de philosophie.

La pieuse Monique, chargée du soin du ménage, assistait d'ordinaire à ces conférences. Son esprit ferme, droit et pénétrant, faisait que tous ces hommes d'étude souhaitaient sa présence, et la modestie qui brillait en elle ajoutait à ses discours un charme particulier. Elle tempérait, par sa douceur et sa retenue, tout ce que la lutte ou les rivalités de la controverse pouvaient amener de trop ardent parmi ces hommes de nature et d'humeur différentes. Rien n'était perdu de ce qui se disait dans ces entretiens. Les discussions suivaient une marche régulière; des secrétaires mettaient par écrit les moindres paroles qui avaient été prononcées. C'est ainsi que plusieurs des livres de saint Augustin ont été composés et nous sont parvenus

Le premier traité qu'il composa de cette manière, c'est son ouvrage *Contre les académiciens*, en trois livres. Ses amis avaient pris leur défense. Mais lui, se souvenant de l'influence qu'ils avaient exercée autrefois sur son entendement, voulut détruire tous les raisonnements sur lesquels ils s'appuyaient. Ces trois livres ont donc pour but de combattre le scepticisme tranquille de cette secte, en démontrant qu'il existe une vérité que l'homme doit chercher par tous les efforts de son intelligence.

Vint ensuite le livre de la *Vie bienheureuse*, que le néophyte place dans la connaissance de Dieu. Ce dialogue offre des pensées d'une admirable profondeur, qui depuis ont été imitées ou reproduites par tous les grands écrivains catholiques. « Il suffit qu'on ait à craindre de perdre les biens du monde, pour n'y pas trouver le bonheur. Quand même on serait assuré de leur possession, ils sont incapables de rassasier le cœur, toujours misérable par ce qui lui manque... Le bonheur de l'âme ne doit pas être distingué de la perfection à laquelle nous tendons par l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité. » Bossuet a résumé ce traité dans son magnifique sermon pour la fête de tous les Saints.

Le livre de l'*Ordre* suivit bientôt. Il renferme des aperçus d'une grande élévation sur le gouvernement de la Providence, sur les sociétés humaines et sur les devoirs des hommes. On reconnaît, dès l'abord, ce caractère d'universalité qui est dans la nature du génie de saint Augustin. Il définit l'ordre, « le principe qui fait faire à Dieu toutes les choses qui existent de la manière qu'elles existent. Tout est dans l'ordre, le bien et le mal. Il n'y a pas de désordre, il ne peut y en avoir, et ce qui en revêt l'apparence n'est qu'un mélange de bien et de mal compris dans l'ordre. » Mais, en déclarant que le désordre n'existe pas, Augustin n'a pas prétendu nier l'existence du mal. Loin de là! après avoir affirmé que le mal est dans l'ordre, il examine ce que c'est que le mal, et il réfute les divers systèmes des philosophes et des hérétiques sur ce point: à la fin, il indique plutôt qu'il ne résout le problème théologique.

Les livres de l'*Immortalité de l'âme*, de la *Grammaire*, des *Catégories*, les commencements de la *Dialectique* et de la *Rhétorique*, appartiennent au temps de retraite, d'expiation et d'études de l'illustre pénitent. Chacune de ces compositions revêt la forme du dialogue. C'était un hommage qu'Augustin rendait à Platon et à l'orateur romain qu'il avait sérieusement étudiés. D'ailleurs, il ne faisait que conserver à ces discussions leur physionomie primitive, puisque, comme nous venons de le dire, elles avaient été agitées entre divers inter-

(2650) Une lettre du célèbre Manzoni, adressée à M. Poujoulat, et qui contient sur le site de Cassissiacum des détails pleins d'intérêt, et place désormais ce délicieux asile « à côté des jardins d'Academus, du cap Sunium, de la colline de Zimboli, dans l'île de Rhodes, où Eschine exilé enseignait l'éloquence, de Tusculum enfin, où l'ombre de Cicéron plane avec tant de majesté. » (Voy. *Histoire de saint Augustin*, etc., par M. Poujoulat, 3 vol. in-8°, 1846, tom. I, pag. 325 et suiv.)

(2651) M. Poujoulat consacre trois chapitres (t. I, p. 43 et suiv.) au séjour d'Augustin à Cassissiacum, et à ses entretiens avec ses amis et sainte Monique. Rien n'est plus ravissant; il y a là toute la grâce d'un dialogue de Platon, et c'est peut-être ce qu'il y a de mieux, de plus achevé dans cette *histoire* qui n'est pas exempte de beaucoup de taches.

loculeurs avant de passer à l'état de traités.

V. Quand saint Augustin eut ainsi passé quelque temps dans la retraite et qu'il fut initié par le baptême à la foi chrétienne, il voulut retourner en Afrique avec ses amis; ils partirent et s'arrêtèrent à Ostie.

Là, un soir, comme Augustin et sa sainte mère étaient tous deux appuyés sur le bord d'une fenêtre, considérant le ciel, ils se mirent à parler des espérances de l'immortalité; et alors, dit le saint, après avoir traversé tout l'ordre des choses visibles, considéré toutes les créatures qui rendent témoignage de Dieu, au-dessus des astres, au-dessus du soleil, ils arrivèrent jusque dans la région de l'âme, et là ils trouvèrent que leurs aspirations n'étaient pas satisfaites, et ils parvinrent jusqu'à la sagesse éternelle et créatrice; « et tandis que nous parlions ainsi, continue saint Augustin, nous y touchâmes (2652), » et, concluant, il déclare que si cette contemplation d'un moment eût duré toute l'éternité, elle aurait suffi, plus même qu'il n'était nécessaire, à son éternel bonheur.

Quant à Monique, elle devait bientôt arriver à la possession même de ce qui les avait ravis dans cette sublime contemplation. Elle avait accompli son œuvre; le fils de *tant de larmes* était enfanté à la grâce; elle avait eu la consolation de voir son retour, d'assister à son baptême; qu'avait-elle à désirer maintenant, sinon de posséder le Dieu dont la bonté miséricordieuse l'avait si abondamment récompensée? Cette sainte femme tomba donc malade; Augustin ne la quitta pas un seul instant pendant tout le temps que dura cette douloureuse maladie; il veillait auprès du lit de la mourante, et lui rendait de pieux offices : il la servait avec tendresse et humilité. Monique était toute ravie de la piété filiale d'Augustin. Elle se plaisait à en faire l'éloge devant ceux qui l'entouraient, le nommant son bon fils et répétant avec l'effusion du cœur que jamais elle n'avait entendu sortir de sa bouche la moindre parole qui pût lui déplaire. Quand il l'eut perdue, il faut lire dans ses *Confessions* le combat qu'il livra à sa douleur pour maîtriser ses larmes : « Je sentais, dit-il, comme se déchirer cette vie composée de la sienne et de la mienne, qui n'en faisait qu'une. » Cette mort arriva avant le 13 novembre 387 : sainte Monique était à peine âgée de cinquante-six ans.

Les amis de son fils ne voulurent pas le quitter. Il demeura au milieu d'eux, dissertant sur la perte qu'il venait de faire et sur l'heureux état auquel sa mère était appelée. Il y avait dans cet entretien une apparente tranquillité qui surprenait les assistants, mais qui lui coûtait les plus violents efforts. Le Chrétien ne s'attriste point à la manière de ceux qui n'ont pas d'espérance, parce qu'il sait que la mort n'est qu'un passage à une vie meilleure, et que, loin de briser les nœuds légitimes, elle les rend plus sacrés et plus chers.

On ignore ce qui amena saint Augustin à Rome après la mort de sa sainte mère. Il y demeura jusque vers la moitié de l'année 388, et y écrivit le livre des *Mœurs de l'Eglise catholique*, qu'il opposa aux *Mœurs des manichéens*. Le premier des trois livres sur le *Libre arbitre*, et le livre de la *Grandeur* ou de l'*Etendue de l'âme*, ont aussi été composés pendant son séjour dans la Ville éternelle.

Ce dernier ouvrage est un très-beau livre de psychologie. Le dialogue s'établit entre Evode et Augustin. Ils discutent sur l'origine de l'âme et sur sa nature; ils se demandent pourquoi elle existe unie au corps; quel changement elle subit par cette union, en quel temps elle entre dans le corps, à quel moment elle le quitte. Le philosophe s'arrête à examiner si l'âme est étendue, afin de montrer que la grandeur de l'âme n'est point une quantité ou une grandeur matérielle. Il place parfois dans la bouche d'Evode des questions assez puériles; mais elles n'apparaissent là que comme une critique des subtilités ridicules qui s'agitaient dans les écoles contemporaines en dehors du christianisme. Ce qui n'intéresse pas moins dans ce petit traité, c'est le récit des gradations par lesquelles l'âme passe avant d'arriver au septième degré, qui est sur la terre une sorte de réalisation de la vie céleste. « Dans cette vision, dans cette contemplation de la vérité, qui est le septième et dernier degré de l'âme, ou qui, pour mieux dire, n'est plus un degré, mais un repos auquel on arrive par les degrés dont nous avons parlé, quel bonheur! quel jouissance du vrai et souverain bien! quels souffles de la sérénité et de l'éternité! » Cette tendance à se détacher des liens du corps, pour n'être plus qu'une intelligence, se manifestera de plus en plus dans le spiritualisme chrétien du néophyte.

On place encore aux premiers temps de la conversion de saint Augustin, la composition des premiers livres de son *Traité sur la musique*, et de ses *Soliloques*. Il acheva le premier à Tagaste, et nous en parlerons un peu plus loin. Ses *Soliloques* peuvent être considérés comme les pieuses aspirations d'un solitaire vers Dieu.

Ici ce n'est plus avec ses amis qu'Augustin s'entretient, c'est avec lui-même, ou plutôt « il ne sait pas qui est celui avec lequel il s'entretient, ni s'il est au dedans de lui ou en dehors, et c'est pour le connaître qu'il fait ce discours. » La question du bien et du mal l'occupe encore; mais cette fois il n'essaye pas de la résoudre, comme la première fois, par la science des nombres ni même par la dialectique. « Le mal, dit-il, n'est que l'absence du bien; c'est une négation, et non pas une chose existante. Dieu a tiré l'âme du néant, il l'a tirée de rien; mais l'âme humaine, sortie du néant,

(2652) *Confess.*, l. IX, c. 4.

peut y rentrer, si elle ne se nourrit pas de ce qui est l'opposé du néant, la vie ou le bien. Elle peut se rendre tellement dépendante du corps, qu'elle ne soit rien sans lui, et qu'en le quittant elle cesse d'exister. »

Le spiritualiste chrétien comprendra dans quel sens est avancée cette hardie proposition (2653). Les grandes questions de l'âme, de son origine, de sa nature et de sa fin, intéressaient singulièrement le fils de Monique. Le second livre des *Soliloques* est consacré au développement de cette thèse. Malheureusement le problème n'est pas résolu, parce que l'ouvrage est demeuré inachevé. Augustin y exprime d'une manière encore plus admirable que partout ailleurs, quelle était alors la disposition de son âme. On voit, dans les prières qu'il adresse à Dieu, quels étaient ses désirs. Il ne se contentait pas de connaître Dieu autant qu'il connaissait son cher Alype, ni comme il connaissait les vérités les plus certaines des mathématiques, qu'il oubliait presque à cause de l'amour qu'il avait pour Dieu.

On parle et on veut aujourd'hui de la poesie intime; on ne rêve que romans intimes. Augustin a créé le genre : mais quelle différence entre sa manière et celle de ces corrupteurs modernes qui inondent notre littérature ! La poésie intime du saint est une pathétique exposition des misères, des désirs et des agitations du cœur de l'homme avant qu'il se décide à se reposer en Dieu : telles sont les *Confessions* et les *Soliloques*. La poésie intime de l'école qui se proclame fièrement *spiritualiste*, est une honteuse exhibition de toutes nos plaies morales, sans pudeur ni repentir. La première apprend à l'homme a s'humilier et à se régénérer dans la douleur ; elle lui dit avec l'Ecriture : *Age pœnitentiam et prima opera fac* (*Apoc.* I, 5), ce qu'a fait saint Augustin ; tandis que la seconde enseigne à l'homme à se complaire dans la fange de son cynisme et la révolte de son orgueil, ce qu'a fait le philosophe de Genève !

VI. Arrivé de Rome à Carthage vers le mois de septembre 388, Augustin logea quelque temps chez un avocat de grande vertu, qui se nommait Innocent. Celui-ci était attaqué d'une fistule dont plusieurs opérations n'avaient pu le délivrer; on devait lui en faire une nouvelle qui était fort dangereuse. Innocent, qui regardait sa mort comme certaine, demandait instamment à Dieu d'être délivré de ce danger. Saturnin, évêque d'Uzales, Aurélius, qui fut depuis élevé sur le siége de Carthage, et plusieurs autres ecclésiastiques qui lui rendaient de fréquentes visites et qui étaient alors présents, se mirent à genoux pour prier avec lui. Saint Augustin, qui était dans la compagnie, rapporte que les chirurgiens étant venus le lendemain, trouvèrent, à leur grand étonnement, la plaie parfaitement guérie (2654).

De Carthage il se rendit à Tagaste, et se retira avec ses amis dans les terres qu'il avait auprès de cette ville. Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins du siècle, ne vivant que pour Dieu, s'y exerçant au jeûne, à la prière, aux bonnes œuvres, méditant nuit et jour la loi du Seigneur, et instruisant les autres par ses discours et par ses écrits. Il vendit même ses terres et en distribua l'argent aux pauvres, afin de servir Dieu dans une entière liberté.

Il écrivit alors, d'un style plus simple qu'il n'avait encore fait, les deux livres *De la Genèse*, pour réfuter les calomnies des manichéens contre l'Ancien Testament. Il acheva son ouvrage *De la musique*, où il brille également comme philosophe, comme critique et comme théologien. Par cette étude sur l'harmonie, il arrive à la vaste harmonie de l'univers, qui l'aide à enseigner l'amour de celui qui en est le principe et le régulateur.

Dieu est le but de tous les écrits de notre saint ; voilà pourquoi, en son livre *Du maître*, composé dans le même temps, il démontre le néant de tous les enseignements humains et la nécessité de n'avoir pour instituteur que Jésus-Christ seul. Pensée rigoureusement vraie, que nous oublions trop et qui est résumée par ce mot de l'Evangile : *Ipsum audite* (*Luc.* XVII, 5) ; pensée qui ne devrait pas quitter le cœur du Chrétien, et qui devrait être constamment son unique guide ; pensée enfin qui avait son précédent dans le *Pédagogue* de Clément d'Alexandrie, et qui inspira sans doute la réponse de celui qui avouait plus tard, que tout ce qu'il savait, il l'avait appris au pied de la croix.

Ce livre *Du maître* est un dialogue du saint avec son fils Adéodat. Augustin prend Dieu à témoin, dans ses *Confessions*, que toutes les pensées qu'il attribue à son fils dans cet ouvrage étaient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans, et dit qu'il a vu des effets plus merveilleux de son esprit, en sorte qu'il en était épouvanté. Mais il perdit ce fils peu de temps après. Voy l'article ADÉODAT, t. I, col. 269

Le dernier fruit de la retraite d'Augustin à Tagaste, fut le livre *De la vraie religion* (2655). Il y montre qu'on ne doit pas la chercher près des philosophes païens, qui approuvent, par leurs actions, le culte populaire qu'ils condamnent par leurs discours. On ne doit pas non plus la chercher dans la confusion du paganisme, ni dans

(2653) M. H. Denain, *Etude sur saint Augustin.*
(2654) Aug., *De civit. Dei*, l. XXII, c. 18.
(2655) Cet ouvrage est un des plus profonds qu'ait enfantés la pensée de saint Augustin. Bossuet, Bourdaloue, Massillon, tous nos orateurs les plus célèbres l'ont reproduit dans les diverses parties de leurs sermons et de leurs polémiques. Il y a là un magnifique tableau de l'établissement du christianisme, qui s'est retrouvé depuis dans presque tous les discours relatifs au commencement de l'œuvre divine

l'impureté de l'hérésie, ni dans la langueur du schisme, ni dans l'aveuglement du judaïsme ; elle ne se trouve que dans l'Eglise catholique, qui est répandue généralement par toute la terre, et qui est appelée catholique non-seulement par les siens, mais encore par tous ses ennemis, qui, parlant d'elle, soit entre eux, soit avec les étrangers, ne l'appellent pas autrement que catholique. Cette Eglise fait servir l'égarement des autres à son propre bien. Elle se sert des païens comme de la matière dont elle fait ses ouvrages ; des hérétiques, comme d'une preuve de la pureté de sa doctrine ; des schismatiques, comme d'une marque de sa fermeté, et des Juifs, pour relever son éclat et sa beauté. Elle invite les païens, elle chasse les hérétiques, elle abandonne les schismatiques, elle passe et s'élève au-dessus des Juifs, leur ouvrant néanmoins à tous l'entrée des mystères et la porte de la grâce, soit en formant la foi des premiers, ou en réformant l'erreur des seconds, ou en remettant les autres dans son sein, ou en admettant les derniers à la société de ses enfants. Le premier fondement de cette religion est l'histoire et la prophétie, qui nous découvrent la conduite de la divine Providence, dans le cours des temps, pour la réparation et la réformation du genre humain, et pour lui procurer la vie éternelle. Le second, ce sont les préceptes divins qui doivent régler notre vie et purifier notre esprit, afin de le rendre capable des choses spirituelles, c'est-à-dire de connaître qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui ont, sans aucun partage, créé le monde et tout ce qu'il contient, l'Incarnation et tous les mystères qui en sont la suite. Dans ses *Rétractations*, il observe que la vraie religion, nommée chrétienne depuis l'avénement du Christ, existait dès l'origine du genre humain (2656).

VII. Tandis qu'Augustin s'occupait ainsi, dans sa retraite près de Tagaste, un agent de l'empereur se trouvait à Hippone, ville maritime du voisinage. Cet agent était du nombre de ses amis et souhaitait vivement de voir Augustin et de l'entendre parler de la religion. Il était déjà Chrétien, et assurait même qu'il pourrait bien renoncer à toutes les vanités du siècle. Augustin, espérant de le gagner entièrement à Dieu, et de l'engager à venir demeurer avec lui dans sa retraite, se rendit à Hippone, eut plusieurs entretiens avec lui et le pressa extrêmement d'accomplir ses bonnes résolutions. Mais il ne put lui persuader de les exécuter alors.

En ce temps-là Valère était évêque de l'église d'Hippone. C'était un homme pieux et rempli de la crainte de Dieu, mais Grec de naissance, de sorte qu'il avait beaucoup de peine à s'énoncer en latin. Se voyant par là moins utile à son Eglise, il demandait souvent à Dieu de lui donner un homme capable d'édifier son peuple par ses paroles et par sa doctrine.

Un jour il entretenait précisément son peuple du besoin qu'il avait d'ordonner un prêtre qui pût le suppléer. Augustin était présent, ne se doutant de rien ; mais sa vertu et ses talents l'avaient déjà fait connaître. Tous les yeux se fixèrent sur lui ; on se saisit de sa personne, malgré tous ses efforts pour se soustraire à un choix que le ciel semblait avoir seul indiqué. Ni le peuple, ni son évêque ne se laissèrent toucher par ses refus ; non-seulement il se trouva chargé du sacerdoce, mais Valère lui donna aussitôt la plus grande part au gouvernement de son église, et lui confia spécialement le ministère de la prédication, ce qui était contraire aux usages de l'église d'Afrique, où les évêques seuls exerçaient cette fonction. Tout ceci s'accomplissait vers 391.

Cependant Augustin conservait toujours l'amour de la retraite et voulut vivre à Hippone dans un monastère, comme il avait fait à Tagaste. Valère le voyant dans cette disposition, lui donna un jardin de l'église, où il rassembla diverses personnes qui avaient comme lui le désir de se donner entièrement à Dieu. Il y menait avec elles la même vie que les premiers Chrétiens à Jérusalem, du temps des apôtres. Ceux d'entre ces Chrétiens qui avaient du bien, le vendaient et en distribuaient le prix aux pauvres, ne se réservant d'autres fonds que Dieu même. On met au nombre de ses disciples Alype, Evode, Possidius et plusieurs autres qui furent depuis tirés de ce monastère, pour être élevés à l'épiscopat. Augustin y recevait aussi des enfants, des esclaves et de simples catéchumènes. La continence était observée par tous. Il fit pour les vierges la même chose que pour les hommes ; c'est-à-dire qu'il établit pour elles un monastère à Hippone, dont sa sœur fut supérieure, et qu'elle gouverna longtemps et jusqu'à sa mort, servant Dieu dans une sainte viduité. Les filles de son frère et de son oncle entrèrent aussi dans ce monastère.

Malgré l'attrait d'Augustin pour la retraite et les soins qu'il donnait à ces communautés, il ne négligeait aucun des devoirs de son ministère. Il travaillait avec zèle à extirper les abus et à combattre les coutumes scandaleuses qui existaient parmi les Chrétiens d'Afrique. En même temps il écrivait contre les manichéens les deux livres *De l'utilité de croire*, et *Des deux âmes*, et il tenait des conférences particulières où il confondait en particulier les manichéens Fortunat et Adimante. Ce fut en 392 qu'il combattit le premier ; et le second, deux ans après, c'est-à-dire en 394. *Voy.* l'article MANICHÉISME.

Il s'attacha surtout à réfuter et à convertir les donatistes. Leur secte, si peu raisonnable qu'elle fût, était si puissante en Afrique, lorsqu'il commença à paraître, que, dans leur concile de Bagaïe, il se trouva trois cent dix évêques, outre cent autres qui suivaient un autre parti. Possidius assure

(2656) Lib. I *Retract.*, c. 13.

qu'elle renfermait la plus grande partie de l'Afrique. Dans Hippone, les Catholiques étaient en si petit nombre, et les donatistes y régnaient si absolument, que, peu avant que saint Augustin y arrivât, Faustin, leur évêque, défendait d'y cuire du pain pour les Catholiques, et un maître n'avait pas le crédit de se faire obéir par ses domestiques contre cet édit d'un homme sans juridiction. Mais sitôt que le saint eut commencé à prêcher et à instruire, l'Eglise catholique, si abattue et si opprimée, commença à relever la tête et à s'accroître de jour en jour par le grand nombre de ceux qui abandonnaient le schisme. Les hérétiques, aussi bien que les Catholiques, accouraient avec ardeur pour l'entendre, et plusieurs amenaient des écrivains en notes pour conserver ses discours : on allait les porter aux évêques donatistes. Les donatistes eux-mêmes, surtout ceux d'Hippone, y étaient les plus ardents. Quand ces évêques croyaient en avoir donné la réfutation, leurs peuples mêmes leur faisaient voir qu'ils ne répondaient point à la question principale. C'est que saint Augustin avait mis l'histoire et la réfutation du donatisme en forme de chanson populaire, avec ce refrain après chaque couplet : « O vous tous qui aimez la paix ! jugez maintenant de la vérité ! »

Les évêques donatistes, pressés souvent d'entrer avec lui en conférence, n'osèrent jamais accepter. Ils s'emportèrent même jusqu'à dire qu'il fallait le tuer comme un loup qui anéantissait leur troupeau (2657.) Tout le monde en parlait; sa réputation s'étendait de tous côtés, jusqu'aux églises d'outre-mer, et partout on se réjouissait de savoir que l'Eglise possédait un défenseur qui lui promettait de glorieuses conquêtes.

VIII. L'évêque d'Hippone, Valère, savait tout cela ; il se réjouissait autant et plus que tout le monde; mais, en même temps, il craignait que cette réputation ne devînt funeste à son église, car on pouvait le lui enlever pour le faire évêque de quelqu'autre Eglise, et l'on avait, d'ailleurs, déjà tenté de e faire : l'évêque n'avait dû de conserver Augustin qu'au soin qu'il avait eu de le faire cacher.

Cette tentative avait redoublé les craintes de Valère. Pour prévenir ce malheur et, d'un autre côté, se sentant accablé de vieillesse et d'infirmités, il écrivit secrètement à l'évêque de Carthage, et le conjura de travailler avec lui à ce qu'Augustin fût ordonné évêque pour l'église d'Hippone, comme son coadjuteur plutôt que comme son successeur.

Ayant reçu une réponse favorable, il pria Mégulius, évêque de Calame, primat de Numidie, de venir visiter l'église d'Hippone. Quand il fut arrivé, Valère lui déclara son intention, ainsi qu'aux autres évêques qui se trouvaient présents, à tout le clergé de la ville et au peuple. Tous reçurent généralement cette proposition avec une extrême allégresse, et le peuple demanda avec de grandes acclamations qu'elle fût exécutée. Augustin seul et Mégulius s'y opposèrent. Celui-ci, pressé par le concile de prouver une accusation qu'il avait formée contre le saint, ne put le faire : il en demanda même pardon, et reconnut si bien son innocence, qu'il adhéra à son élévation.

Restait Augustin qui faisait de grands efforts pour détourner de sa tête le fardeau qu'on voulait lui imposer. Il objectait qu'il était d'ailleurs contre la coutume de l'Eglise de mettre un évêque dans une église où le titulaire était encore vivant. Mais on lui assura que c'était une chose ordinaire, et on lui en cita plusieurs exemples, tant des églises d'Afrique que de celles d'outre-mer. Ne trouvant donc plus d'excuse et craignant de résister à l'ordre de Dieu, il consentit, malgré lui, à accepter l'épiscopat, et il fut sacré évêque d'Hippone en 395. Il est vrai qu'il s'en trouva qui blâmèrent cette ordination, et le saint a depuis avoué, de bouche et par écrit, qu'elle était contraire au VIII[e] canon du concile de Nicée. Mais lorsqu'il fut choisi évêque, ni lui ni Valère ne savaient ce que ce concile avait ordonné à cet égard.

Tant qu'il ne fut que prêtre, Augustin avait habité le monastère de religieux qu'il avait fondé à Hippone. Mais voyant qu'en qualité d'évêque il ne pouvait se dispenser de recevoir des étrangers, il voulut avoir avec lui, dans la maison épiscopale, les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui desservaient son église. Il menait avec eux, autant qu'il lui était possible, la vie des premiers Chrétiens de Jérusalem, qui avaient tout en commun; c'était la loi à laquelle s'engageaient tous ceux qui entraient dans son clergé, et il n'ordonnait aucun clerc qui ne consentît à demeurer avec lui, à condition de n'avoir rien en propre. Ceux qui avaient du bien étaient obligés ou de le donner aux pauvres, ou de le mettre en commun ; mais ceux qui n'apportaient rien n'étaient point distingués de ceux qui avaient donné quelque chose à la communauté.

Quant à sa personne, il s'adonna au ministère de la prédication avec plus de ferveur encore qu'il n'avait fait étant prêtre, et il continua cette fonction de son ministère jusqu'à la mort, avec la même assiduité, la même force, la même activité et le même jugement. Il était vêtu, chaussé et meublé d'une manière fort modeste, n'ayant rien de trop beau ni de trop méprisable, et gardant en tout la médiocrité sans affectation. « Je ne veux pas, » disait-il à son peuple, « que votre sainteté nous offre des choses dont moi seul je pourrais me servir avec quelque décence. On m'apportera, par exemple, un vêtement de grand prix ; cela convient peut-être à un évêque, mais cela ne convient point à Augustin, qui est pauvre et né de parents pauvres. On dira bientôt que j'ai trouvé dans

(2657) Possid., *Vit. S. Aug.*, c. 7, 9.

l'Eglise des habits plus riches que je n'eusse pu en avoir chez mon père, ou dans l'emploi que j'avais dans le siècle. Cela ne convient pas. Il faut que mes habits soient tels que je puisse les donner à mes frères, s'ils n'en ont point. Je n'en veux point d'autres que ceux que peut porter un prêtre, un diacre, un sous-diacre, parce que je reçois tout en commun avec eux. Si l'on m'en donne de plus chers, je les vendrai, comme je fais ordinairement, afin que, si ces habits ne peuvent servir à tous, l'argent qu'on en aura tiré y serve. C'est pourquoi je les vends, et j'en donne le prix aux pauvres. Que si l'on souhaite que je porte ceux que l'on me donne, que l'on m'en donne qui ne me fassent point rougir; car, je vous l'avoue, un habit de prix me fait rougir, parce qu'il ne convient point à ma profession, à l'obligation que j'ai de prêcher, à un corps cassé de vieillesse, et à ces cheveux blancs que vous me voyez (2658). »

Sa table était frugale. Outre les herbes et les légumes, on y servait quelquefois de la viande pour les étrangers et les infirmes; mais il y avait toujours du vin. Il y avait un nombre de verres réglés pour ceux qui mangeaient avec lui, et, si quelqu'un de ses clercs avait juré, il perdait un verre. On servait à sa table des cuillères d'argent; mais tout le reste des ustensiles était de terre, de bois ou de marbre : ce qu'il faisait, non point par indigence, mais par amour de la pauvreté et de la modestie. Il faisait lire pendant le repas ou examiner quelque question, et, pour empêcher la médisance, il avait fait graver sur sa table deux vers qui disaient qu'elle n'était point faite pour qui aimait à médire des absents. Il y tenait si fort, que quelquefois des évêques mêmes et de ses plus grands amis s'étant oubliés sur cet article, il les reprenait sévèrement et leur disait, ou qu'il fallait effacer ces vers, ou bien qu'il se lèverait de table et s'en irait dans sa chambre. L'auteur de sa vie, son ami Possidius, confesse qu'il se trouva lui-même dans ce cas.

Aucune femme ne logeait chez lui, pas même sa sœur, quoique veuve et fidèle servante de Dieu. La raison qu'il en donnait, c'était que, quoiqu'on ne pût concevoir de mauvais soupçons en ne voyant chez lui que sa sœur ou ses nièces, comme elles ne pouvaient se passer d'autres femmes, tout ce commerce pouvait être aux faibles un sujet de scandale, et aux ecclésiastiques qui demeuraient avec lui une occasion de tentation, ou du moins une matière de mauvais soupçons pour les méchants. Si des femmes voulaient le voir, il ne les recevait point sans se faire accompagner de quelques clercs, et ne leur parlait jamais seul à seul. Il ne visitait les monastères de femmes qu'en cas de pressante nécessité. Si des malades le demandaient pour prier Dieu sur eux et leur imposer les mains, il y allait aussitôt; hors de là, il ne visitait que les personnes affligées, comme les veuves et les orphelins.

Il confiait l'administration des biens de l'église à ceux de ses clercs qu'il croyait les plus propres à cet emploi, et leur faisait rendre compte chaque année des recettes et des dépenses. Quoiqu'il n'eût point de trésor pour y conserver de l'argent, il avait une espèce de tronc pour recevoir les aumônes et les oblations des fidèles, dont il usait en faveur des pauvres. Quelques-uns murmuraient de ce qu'il faisait difficulté de recevoir des successions; mais il s'en mettait peu en peine, et, croyant qu'il fallait en ces rencontres user de beaucoup de discrétion, il ne recevait point les donations qui étaient peu honorables à l'église ou qui auraient pu lui être à charge, mais seulement celles qui étaient saintes. Il exhortait même les fidèles à compter Jésus-Christ au nombre de leurs enfants, et à lui laisser une part dans leur succession.

S'il n'aimait point à faire de nouveaux édifices à cause de l'embarras qui en revient, il n'empêchait pas les autres de bâtir, à moins qu'ils ne donnassent dans l'excès. Nous lisons dans un de ses discours, qu'il commanda au prêtre Léporius de construire un hôpital pour les étrangers, de l'argent qu'on avait donné à l'église pour cet effet, et que, du reste de cet argent, Léporius bâtit aussi, par son ordre, la basilique des Huit-Martyrs. Il donnait souvent aux pauvres du fonds même d'où il prenait sa subsistance et celle de sa communauté, et, quand l'argent lui manquait, il en avertissait le peuple, afin d'avoir toujours de quoi donner aux pauvres. C'est ce qui paraît par un discours qu'il fit le jour de son ordination, et par un autre qu'il finit en ces termes : « Je suis mendiant pour les mendiants, et je veux bien l'être, afin que vous soyez vous-mêmes du nombre des enfants de Dieu (2659). » Il parle dans un autre discours d'une coutume qu'il avait établie parmi son peuple, de vêtir tous les ans les pauvres. Comme on y manqua une fois pendant son absence, il en reprit aussitôt son clergé et son peuple par une lettre qu'il leur écrivit. Enfin, sa compassion pour les malheureux alla jusqu'à lui faire rompre les vases sacrés et les faire fondre, pour en assister les pauvres et les captifs (2660.)

Suivant exactement les règles que saint Paul prescrivait à Timothée, il reprenait publiquement ceux dont les crimes étaient publics, afin de donner de la crainte aux autres. Il y avait, néanmoins, certains vices qu'il ne combattait que comme en riant, quoiqu'ils fussent publics, de crainte de porter les pécheurs à la colère et de passer pour un novateur. Telles étaient les observations superstitieuses des jours, qui, quoique condamnées par saint Paul, étaient si communes en Afrique, qu'on les pratiquait

(2658) Serm. 356, n° 13.
(2659) Serm. 356, n° 15; ibid., 339, c. 3; Possid., n° 23. 24.
(2660) Epist. 122, n° 2.

ouvertement et sans aucun scrupule. Quant aux péchés secrets, lorsqu'ils étaient considérables, comme les homicides ou les adultères, il avertissait en secret ceux qui en étaient coupables, et ne négligeait rien pour leur persuader d'en faire pénitence.

Quelquefois il refusait de manger avec certains Chrétiens d'une vie déréglée, afin de leur faire confusion, et les engager par là à rentrer dans leur devoir, et, au contraire, il mangeait souvent avec des païens et des impies, en les recevant à sa table, plutôt qu'avec de mauvais catholiques, se conformant en cela au précepte de saint Paul. Il employait l'excommunication envers les pécheurs qui le méritaient, autant que la paix de l'Eglise le pouvait souffrir et qu'il jugeait cette censure utile pour leur salut. Mais il n'osait en user de même à l'égard de ceux qui étaient sujets à l'ivrognerie, quoiqu'ils le méritassent, parce que, n'étant point persuadés de la grandeur de leurs fautes, ce châtiment aurait peut-être contribué à les rendre pires. Il était plus sévère envers les maris qui ne gardaient pas la foi conjugale, et avertissait ceux qui savaient que leurs désordres lui étaient connus, de s'abstenir de la communion, de peur que, s'ils s'y présentaient, il ne les fît chasser de l'autel. Il avait pour maxime, qu'un homme consacré au service de Dieu ne doit point se mêler de faire des mariages, de peur que les mariés, venant à se quereller, ne maudissent celui qui leur avait procuré un engagement où ils se trouvent malheureux; ni appuyer de ses recommandations ceux qui veulent entrer dans les offices de la cour, de crainte que, s'ils ne réussissent pas, on ne jette la faute sur celui qui les a produits; et aussi qu'il doit s'abstenir d'aller manger chez personne dans le lieu de sa demeure, parce que l'occasion s'en présentant souvent, il se mettrait en danger de s'accoutumer à passer les bornes de la tempérance (2661.)

IX. L'ardeur de son zèle n'avait fait que s'accroître avec son élévation; accablé de travaux, consulté de partout, vivant dans un siècle agité, dans une société divisée qui cherchait quelque repos, environné d'hérétiques puissants, il suffisait à tout, et aux intérêts de la vérité, et au salut des âmes, et à la défense de l'Eglise.

Compositions savantes sur toutes les matières de la religion, de philosophie et de critique, interprétation des Livres saints, correspondances suivies avec les empereurs et tous les grands de l'empire, avec les Souverains Pontifes et la plupart des évêques du monde catholique : à Nole avec Paulin; en Palestine avec Jérôme; à Milan avec saint Ambroise et Simplicien; en Espagne avec Orose; dans les Gaules avec saint Prosper, Lazare d'Arles, Hilaire de Narbonne; à Constantinople avec Maxime, Longinien, Dioscore, et tous les gens de lettres du Bas-Empire, qui, en lui adressant leurs écrits, l'appellent de concert leur maître et le *représentant de la postérité;* réfutation des hérésies, éclaircissement sur tous les doutes, tels étaient, avec ses devoirs, les délassements de son épiscopat, aussi admirable par la simplicité et l'héroïsme de ses vertus, qu'il est étonnant par le nombre et l'excellence de ses ouvrages.

Quand on considère tout ce que ce grand évêque a écrit, on ne conçoit pas qu'il ait pu faire autre chose; quand on considère ses autres occupations, on ne conçoit pas qu'il ait pu tant écrire.

Celle qui lui prenait le plus de temps, était de connaître les différends temporels des Chrétiens et de les juger d'après le règlement de saint Paul, qui défend aux Chrétiens de se citer l'un l'autre devant les magistrats infidèles, et leur ordonne de prendre pour juge un homme sage de l'Eglise. Bien des fois saint Augustin s'y employait jusqu'au temps de son repas, ce qui, les jours de jeûne, allait jusqu'au soir. Il obtint de son peuple qu'on ne l'importunerait pas durant cinq jours de la semaine. Mais cela ne dura pas. Cette occupation lui était extrêmement à charge; il aurait bien voulu s'en exempter; mais il ne le pouvait pas : « Parce que, dit-il, l'Apôtre nous a condamnés à ces fonctions pénibles, non par sa volonté propre, mais par la volonté de Celui qui parlait par lui (2662). » — « Nous n'osons pas dire, s'écrie-t-il encore : ô homme! qui m'a constitué juge ou faiseur de partage? Car l'Apôtre a constitué les ecclésiastiques pour connaître dans ces causes, quand il a défendu aux Chrétiens de plaider dans le for séculier (2663). » Vers la fin de sa vie, il se déchargea de ces fonctions sur le prêtre Héraclius, désigné pour son successeur.

Saint Augustin prêchait très-fréquemment, souvent jusqu'à deux fois dans un jour, et en latin (2664). Tout ce qui lui restait de temps, il l'employait à méditer ce qu'il devait dire. Mais il lui arrivait quelquefois, dans la chaire même, de se sentir inspiré à parler d'un sujet différent. Ainsi, un jour étant à table avec ses amis, il leur demanda s'ils avaient remarqué que la fin de son sermon ne répondait pas au commencement. Ils lui avouèrent qu'ils en avaient été surpris. « Je crois, dit-il alors, que Dieu, qui dispose de nous et de nos paroles comme il lui plaît, a voulu se servir de mon oubli et de mon égarement pour instruire quelqu'un

(2661) Possid., n° 27.
(2662) S. Aug. *De op. monach.*, c. 29.
(2663) *In Psal.* CXVIII, serm. 24.
(2664) Comme la ville d'Hippone était un port de mer très-commerçant, cette langue y était vulgaire. Mais les habitants de la campagne parlaient généralement le punique ou le phénicien, dialecte de l'hébreu; ce qui nuisait un peu à la prédication de l'Evangile, car il n'était pas facile de trouver des ecclésiastiques qui sussent parler la langue du peuple.

de l'auditoire et le retirer de son erreur. » Sa digression involontaire était une réfutation du manichéisme. Le lendemain, pendant qu'il était assis dans le monastère au milieu de ses amis, un négociant, nommé Firmus, jusque-là manichéen, vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes, et le priant d'achever ce qu'il avait commencé; car ce qu'il avait dit contre l'erreur des manichéens la veille, l'avait rendu catholique. Tous admirèrent les voies secrètes de Dieu pour la sanctification des âmes. Firmus embrassa la vie monastique, et fit de si grands progrès dans la vertu, qu'une Eglise d'outre-mer le demanda et l'obtint malgré lui pour son prêtre (2665).

X. Les prédications de saint Augustin qui devaient surtout retentir dans tous les siècles, sont ses écrits. Il en a, comme nous l'avons dit, contre toutes les erreurs de son temps; mais il en fit plusieurs pour l'instruction directe de son peuple.

Le *Combat chrétien*, par exemple, est un livre écrit exprès d'un style facile et simple, afin qu'il fût à la portée de tout le monde. Le saint évêque y exhorte le Chrétien à combattre et à vaincre le démon. Nous remportons sur lui la victoire lorsque nous subjuguons nos convoitises et que nous réduisons le corps en servitude. Le corps sera ainsi subjugué, si nous nous soumettons nous-mêmes à Dieu, que sert toute créature, soit volontairement, soit nécessairement. La faiblesse humaine est fortifiée par la foi, et guérie par le Fils de Dieu fait homme. Pour conserver la foi pure, il faut écouter l'Eglise catholique, répandue par toute la terre, et repousser toutes les erreurs qu'elle condamne. Saint Augustin en énumère les principales, sur chaque article du symbole.

Il fit un autre écrit, *De la croyance aux choses qu'on ne voit pas*, pour montrer que, dans la religion chrétienne, ce n'est point par une coupable témérité, mais par une foi louable, que nous croyons des choses que nous ne voyons pas de nos yeux. Notre esprit même, ses pensées, sa détermination à croire ou à ne croire pas, sont des choses invisibles, et cependant, non-seulement nous y croyons, mais c'est là pour nous la base des sciences. L'amitié, l'affection, qui lie les hommes entre eux, est de sa nature invisible et spirituelle : défendre d'y croire, c'est détruire et la famille et la société publique. Mais, dira-t-on, si l'amitié est de soi invisible, du moins elle se manifeste par quelques signes. Oui; mais il en est de même de la religion chrétienne. Vous n'avez pas vu le Christ; mais vous voyez son Eglise. Vous n'avez pas vu sa naissance d'une Vierge; mais vous voyez ce qui a été promis à Abraham : *En ta race seront bénies toutes les nations.* Vous n'avez pas vu les miracles du Christ dans la Judée; mais vous voyez l'accomplissement de ce qui lui avait été prédit : *Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ton domaine les confins de la terre.* Vous n'avez pas vu la passion du Christ prédite dans le psaume vingt-et-un; mais vous voyez ce que prédit le même psaume : *Toutes les extrémités de la terre se ressouviendront et se convertiront à l'Eternel, et toutes les familles des nations adoreront en sa présence. Car l'empire est à l'Eternel, et il sera le dominateur des nations.* Le présent, que vous voyez, vous est un sûr garant du passé et de l'avenir.

Il composa pour l'instruction des catéchumènes le livre *De la manière de catéchiser les ignorants*, ouvrage précieux dont se sont inspirés tous les modernes qui se sont occupés d'éducation. Ses quatre livres de la *Doctrine chrétienne* sont également consacrés à l'enseignement, comme le titre l'annonce. « Saint Augustin, dit Bossuet, nous a donné, dans le seul livre de la *Doctrine chrétienne*, plus de principes pour entendre l'Ecriture sainte, que tous les autres docteurs, en réduisant toute la doctrine aux premiers principes par cet abrégé, qu'elle ne prescrit que la charité et ne défend que la convoitise. » Le IVe livre de cet ouvrage est une sorte de traité de l'*Orateur chrétien*. Plein de cette ardeur sainte qui s'échappe d'un cœur embrasé par l'amour de Jésus-Christ, le docteur transporte en quelque sorte la question de la grâce dans les préceptes sur l'art oratoire. *Croire et prier*, voilà quelles sont pour lui les deux principales inspirations de l'éloquence, et l'on peut dire qu'il n'y en a pas d'autres en effet : c'est là tout le fondement de la parole sainte comme de tout le reste. Les lumineux développements d'Augustin ont beaucoup servi aux écrivains catholiques, qui, de nos jours, se sont élevés justement contre cette tentative insensée de détacher l'art de la source où il se féconde et se vivifie pour en faire quelque chose d'indépendant, de capricieux et de mobile, dépourvu de tout but moral

L'*Enchiridion*, ou manuel qui contient en abrégé tout l'enseignement catholique (2666), est dû à la demande d'un ami. Laurent, tourmenté par les hérésies qui se disputaient alors l'empire de l'intelligence, avait désiré avoir un petit livre qui exposât brièvement et avec clarté le dogme chrétien, cru et professé par l'Eglise. La requête de l'amitié fut entendue. L'évêque d'Hippone écrivit pour le solliciteur ces pages concises qui, outre qu'elles ont éclairé autrefois un serviteur de Dieu, sont un témoignage toujours subsistant de l'identité de notre foi à son berceau et de nos jours.

Vers l'an 397, Augustin écrivit contre la fameuse *lettre* de Manès, que les manichéens appelaient l'*Eglise fondamentale*, parce qu'elle renfermait la substance de leur doctrine. Notre saint fait voir que cette *lettre*, au lieu

(2665) Possid., c. 15.

(2666) Arnauld a traduit cet opuscule sous ce titre : *Le livre de saint Augustin de la Foi, de l'Espérance et de la Charité*, 1 vol. petit in-12, 1718.

d'une connaissance certaine et évidente qu'elle promettait, ne proposait que des incertitudes et des extravagances. Mais nous n'avons pas à nous arrêter davantage ici sur le manichéisme, en ayant déjà dit un mot (n° I), et devant tout à l'heure nous occuper, dans un résumé d'ensemble, des grandes erreurs que l'illustre évêque eut à combattre.

Disons de suite que ce fut à cette époque qu'il écrivit ses *Confessions*, et ses quinze livres *De la Trinité;* livres qu'il n'acheva que plus tard, et qui sont vantés à juste raison par tous les admirateurs de la science catholique, comme un magnifique chef-d'œuvre de savoir, de raisonnement et de génie.

Quant à ses *Confessions*, nous en avons déjà parlé (n° I et III), et que pourrions-nous dire de ce livre, la plus haute étude philosophique qui soit sortie de la main des hommes, un des plus beaux monuments littéraires qu'ait élevés l'amour de Dieu, et qui a fait et fera toujours l'admiration des siècles (2667)? Comme sa vie et ses écrits lui attiraient les suffrages universels, l'humble Augustin voulut se faire connaître tel qu'il était, afin qu'on ne le prît pas pour un autre. C'est pourquoi, en les envoyant plus tard au comte Darius, qui les lui avait demandées, il lui adresse ces belles paroles : « Regardez-moi dans ce livre et apprenez-y ce que je suis, si vous voulez ne pas me louer au delà de ce que je mérite. C'est à moi-même et à ce que je dis de moi dans cet ouvrage qu'il faut vous en rapporter, et non point à ce qu'en disent les autres. Considérez bien le portrait que vous y verrez de moi, ce que j'étais de moi-même et par moi-même. Que si vous trouvez présentement en moi quelque chose qui vous plaise, louez-en avec moi Celui que j'ai prétendu qu'on louât de ce qu'il a fait en moi; car c'est à sa gloire que j'ai parlé de moi, et non pas à la mienne. C'est lui qui nous a faits ce que nous sommes, et non pas nous, qui n'avions fait que nous perdre et nous défigurer. Lors donc que vous m'aurez connu dans cet ouvrage, tel que je suis, priez pour moi, afin qu'il plaise à Dieu d'achever ce qu'il a commencé en moi et qu'il ne permette pas que je le défasse (2668). »

XI. Mais la plupart des ouvrages qui viennent de passer sous nos yeux, sont des écrits isolés; ceux qu'il nous faut mentionner maintenant se rattachent à un ensemble de questions sur lesquelles le savant docteur est revenu à plusieurs reprises. Car, si remplie qu'ait été sa vie, elle se résume presque tout entière, indépendamment des combats qu'il livra accessoirement à l'arianisme, dans une longue et glorieuse lutte contre trois fléaux qui désolaient surtout de son temps l'Eglise : les donatistes, les manichéens, les pélagiens.

Les donatistes, sous le prétexte d'une pureté et d'une rigidité excessive, s'étaient jadis séparés de l'Eglise dont ils blâmaient le prétendu relâchement et condamnaient la faiblesse, surtout dans les temps de persécution. Toutefois, ils constituaient en Afrique un schisme plutôt qu'une hérésie. Mais cela même, en les rendant moins odieux, les rendait aussi plus dangereux. La conformité de leur doctrine avec la doctrine orthodoxe, et l'austérité de leurs mœurs, décidaient un grand nombre de Catholiques à passer dans leurs rangs (2669).

Leur principale erreur consistait à rebaptiser ceux qui venaient à eux, parce que, disaient-ils, les péchés des Catholiques les rendaient incapables d'administrer les sacrements. C'était attacher l'efficacité des sacrements au mérite de ceux qui les administraient, opinion déjà condamnée par l'Eglise. Mais plus il y avait de ressemblance entre

(2667) Les *Confessions* de saint Augustin, dit avec raison M. L. Moreau, sont aussi les confessions de tous ceux qui les lisent. Portrait d'après nature, portrait de l'homme même, chacun s'y reconnaît : le témoignage de la conscience répond de la fidélité du tableau, mais c'est surtout aux cœurs souffrants, aux esprits inquiets et découragés, aux époques lasses comme la nôtre de chercher la vérité où elle n'est pas, qu'il est bon de représenter ce miroir éternellement vrai, éternellement fidèle des fluctuations douloureuses de l'âme éloignée de Dieu. « Les *Confessions* de saint Augustin sont faites pour intéresser notre siècle encore plus qu'elles n'édifiaient le siècle de Louis XIV. » (M. Villemain, *Rapp. à l'Académie française*). On a donné plusieurs traductions de cet admirable ouvrage. Les versions françaises les plus répandues sont celles d'Arnauld d'Andilly et de Du Bois, in-12 et in-8°; puis de dom Jacques Martin, religieux de la congrégation de Saint-Maur, 2 vol. in 8° texte en regard, avec notes, 1741 (sans nom d'auteur). « Les savants, dit D. Tassin, ont trouvé cette traduction exacte et les notes judicieuses. On peut dire que cet ouvrage est le meilleur qui soit sorti de la plume de D. Martin. Il avait fait collationner en Angleterre et en Flandre quelques manuscrits que les derniers éditeurs n'avaient pu consulter. Il a encore fait usage de l'édition latine d'Ulemmérius, chanoine régulier de Saint-Martin de Louvain, qui leur avait pareillement été inconnue. (*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, 1770, p. 687.) » Dans ces derniers temps, M. de Saint-Victor en a donné, en 1825, une traduction précédée d'une *Préface* par M. de Lamennais. Malgré la supériorité de cette version sur les précédentes, on peut dire que saint Augustin n'avait trouvé jusqu'à présent aucun interprète de son âme et de son génie. Ces versions (surtout les deux premières) d'une diffusion traînante et d'un style lourd et prolixe, peuvent être toutes plus ou moins fidèles à la lettre, mais elles sont toutes étrangement infidèles au cœur et à l'esprit du grand docteur. Nous croyons que M. Moreau, sauf quelques fautes, s'est jusqu'ici le plus approché de la perfection, dans la nouvelle traduction qu'il nous a donnée, 1 vol. grand in-18, 1842, réimprimé les années suivantes, et qui a obtenu le prix Monthyon. Sa version élégante, concise et exacte laisse enfin percer l'originalité de ce chef-d'œuvre dont tous les âges ont fait leurs délices, de ce livre qui a été jugé avec tant d'admiration et de goût par M. Villemain dans son *Cours de littérature* et qui a fourni à M. Saint Marc Girardin l'occasion d'un juste et si brillant éloge.

(2668) S. Aug., epist. 231.

(2669) M. H. Denain, loc. cit.

les doctrines, plus les haines étaient ardentes du côté des schismatiques. Exclusivement renfermés dans l'Afrique, ils s'y trouvaient sur un terrain favorable à la violence des passions. Après avoir calomnié et injurié, ils finirent par tuer. Quelques-uns d'entre eux, aveuglés par une fureur qu'ils croyaient légitime, parcouraient les campagnes, pêle-mêle, nus et les cheveux en désordre. Hommes, femmes, enfants, poussaient des cris affreux, portant le fer et la flamme dans les villages catholiques. Ils vivaient dans les champs et les forêts, ne possédant rien, se livrant à toutes les passions brutales qui peuvent trouver leur satisfaction dans la vie sauvage; puis, ils s'imaginaient que leur sanctification avait reçu sa dernière consommation, quand ils immolaient leurs antagonistes ou se sacrifiaient eux-mêmes. Comment les donatistes, pacifiques d'abord, ont-ils pu donner naissance aux sanguinaires circoncellions? L'erreur n'engendre pas nécessairement le crime; mais ici néanmoins le lien de l'un à l'autre est visible. Les donatistes condamnaient les Catholiques, non à titre d'hommes, mais de docteurs. D'ailleurs, on était en Afrique. Les questions abstraites y dégénéraient facilement et s'y traduisaient en assassinats.

Il fallait pour combattre ces fanatiques un homme savant, habile et doux, un esprit spéculatif et pratique. Qui le pouvait mieux qu'Augustin? Les conférences lui allaient à merveille: personne ne savait mieux que lui repousser les griefs, mettre les accusateurs en contradiction entre eux ou avec eux, se rappeler avec une mémoire fidèle les événements, et employer ses souvenirs à confondre ses adversaires. Personne aussi ne s'emportait et ne s'effrayait moins. Les fureurs des circoncellions ne lui faisaient éprouver ni crainte ni colère. Il les combattait toujours, s'exposant à mille dangers. Ses armes étaient la douceur, la patience, le raisonnement, la persuasion. Il n'en voulait point d'autres. A peine l'empereur avait-il porté des lois contre ces hommes de violence, qu'Augustin s'empressait de demander l'adoucissement de ces lois, d'empêcher qu'elles ne fussent exécutées avec trop de rigueur.

Mais il ne protégeait pas seulement les corps, il s'efforça surtout de ramener les intelligences. Dès l'année 394, simple prêtre, il offre aux donatistes d'entrer en conférence avec eux (n° VII). Mais ils refusent. Trois années plus tard, déjà coadjuteur de Valère, il revient à la charge et propose à un de leurs chefs une assemblée publique pour débattre avec lui les questions qui les divisaient. Il ne fut pas plus heureux cette fois. De nouvelles tentatives, faites dans la suite à Hippone, demeurèrent aussi infructueuses. Voyant que ces adversaires reculaient devant l'épreuve d'une conférence publique, il entreprit de les attaquer en détail, à mesure qu'il les rencontrerait. Il écrivit donc à différents évêques donatistes, il réfuta les lettres de Parménien et composa son livre *Du baptême*, où il démontre l'inaltérable puissance de ce sacrement. Deux conciles, dirigés par lui, échouèrent dans les efforts que renouvela l'Eglise pour réunir à elle les dissidents. A ces propositions de paix, les circoncellions répondaient par le mot de *Traditeurs* et par des coups de poignards. Saint Augustin lui-même, allant porter les consolations religieuses à quelques fidèles de son diocèse, faillit tomber entre leurs mains. Ceux qui le conduisaient, s'étant égarés, le menèrent par une autre route et déjouèrent ainsi, sans le savoir, les projets homicides des sectaires. Le bruit des excès commis par ces fanatiques arriva jusqu'à Rome. L'empereur Honorius, pour y mettre un frein, condamna tous les évêques donatistes à l'exil et les laïques à une amende pécuniaire. Les biens même de ces derniers devaient être confisqués. Mais la charitable intervention du pontife et les indulgentes inspirations qu'il avait communiquées à presque tout le clergé africain, modérèrent la sévérité du châtiment. Enfin les donatistes, après avoir longtemps refusé une discussion publique, l'offrirent eux-mêmes, et, au lieu de s'adresser à l'Eglise, ils la demandèrent à l'empereur, qui la fixa au 1er juin 411. *Voy.* les articles CONFÉRENCE DES DONATISTES ET DES CATHOLIQUES A CARTHAGE; ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE, et CÉCILIEN, évêque de Carthage.

Après cette conférence où saint Augustin eût le bonheur d'ouvrir les yeux à tous ceux qui étaient de bonne foi, il en acheva les résultats heureux par de nouveaux écrits, ainsi que nous le disons dans l'article consacré à cette conférence (n° VIII). Il n'y eut à persévérer dans le schisme que les plus furieux, qui continuèrent à faire des martyrs parmi les Catholiques. En 420, il n'y avait plus, à proprement parler, de donatistes; il ne restait qu'une troupe de circoncellions qui, ne sachant que faire de leur rage, la tournèrent contre eux-mêmes : ils se montrèrent si empressés à se donner la mort, que l'autorité dut intervenir pour les protéger contre leur propre démence. (*Voy.* l'article BONIFACE (le Comte) n° I.)

XII. De leur côté, les erreurs de Manès soulevaient les plus graves questions que puisse agiter l'intelligence humaine. En établissant deux principes rivaux, deux idées contraires, le sectaire, comme nous l'avons déjà remarqué (n° I), ne pouvait qu'amener une dissolution sociale, outre qu'il bouleversait tout dans l'ordre religieux.

En effet, comment ces deux principes fonctionnaient-ils? Quel était leur point d'appui? Quel était leur but? Telles étaient les premières questions qui venaient embarrasser l'esprit; mais elles n'étaient pas les seules. Deux principes une fois admis, à qui devait demeurer la victoire? Quel est celui qu'il fallait préférer pour les déterminations humaines? Chacun d'eux n'avait-il pas son système, ses dogmes, ses rites, ses principes et son entente particulière des

choses? S'il en était ainsi, d'où venait et où allait le monde? Il était évident que cette hérésie était dans sa partie fondamentale la négation de toute divinité, de toute liberté, de toute morale, de toute civilisation. A ces monstrueuses théories, elle joignait de chimériques inventions. A l'entendre, le mal était une terre d'une profondeur et d'une longueur immense où les ténèbres, l'eau, les vents, le feu et la fumée se cachaient ou restaient comme un dépôt dans un antre différent. Par quel moyen prouvait-elle cette absurde hypothèse? D'autre part, elle attribuait au principe mauvais toutes les créatures terrestres, sans en excepter le corps de l'homme. Elle était conduite par là à condamner le mariage, le soulagement des pauvres, et la répression des coupables convoitises de la chair.

C'en était assez pour appeler Augustin à lutter contre un fléau qu'il ne connaissait que trop. — *Voy.* n° I. — Il ne voyait pas dans cette hérésie une question de mots : elle se présentait à lui comme un moyen de fixer sans retour la sainte prééminence de la sociabilité chrétienne sur la sociabilité qui dérivait de ces doctrines puériles ou rétrogrades; elle lui servait de plus à résoudre le problème le plus difficile de la science sacrée; enfin, elle lui offrait l'occasion d'exposer la religion catholique dans la plénitude et la clarté de sa divine économie.

Le saint docteur composa contre la secte orientale une vingtaine de traités où il discuta la matière à fond. Quelques-uns d'entre eux ont tout le mérite et l'utilité d'ouvrages *ex professo*. L'épître du *fondement*, la *véritable religion*, les *Mœurs de l'Eglise catholique* opposées à *celles des manichéens*, et le livre *Du bien de la constance contre la perfidie de Manès*, sont autant de témoignages de son zèle infatigable. Polémique écrite, conversations particulières, conférences publiques, on le voit se multiplier, pour ramener à la raison Fortunat, Félix, Fauste et les disciples les plus accrédités de Manès. *Voy.* l'article MANICHÉISME.

Quant à la dernière des trois grandes hérésies contre laquelle se mesura l'évêque d'Hippone, elle n'était néanmoins ni moins dangereuse, ni moins destructive, et réclamait des efforts tels qu'Augustin seul pouvait en entreprendre pour la ruiner.

Un moine breton, Pélage, qui s'était nourri des ouvrages d'Origène et des principes du Portique, répandait alors une doctrine nouvelle. Adroit, éloquent, subtil, jouissant même d'une certaine réputation de sainteté que lui avait obtenue l'éclat de ses prédications et l'austérité de sa conduite, il possédait une merveilleuse habileté pour faire triompher sa parole et pour attaquer avantageusement celle de ses adversaires. Il flatta les passions et surtout l'orgueil : c'était prendre les moyens pour réussir. Ainsi, les Catholiques engageaient à la vertu dans le but de plaire à Dieu ; le novateur substituait à ce sublime mobile le vain mobile de l'estime publique. De plus, il ne cessait de vanter la raison de l'homme, sa puissance, sa dignité, et toutes les énergies morales ou intellectuelles qu'admet l'Eglise et ses plus grands docteurs, mais avec les restrictions du dogme qui les limite et les modifie.

Ce système renversait de fond en comble le catholicisme. S'il n'y a pas de péché originel, pourquoi Jésus-Christ? Si l'homme peut s'élever à Dieu par le secours de ses propres forces, pourquoi un Médiateur entre Dieu et l'homme? Si nos mérites personnels nous concilient l'amitié de Dieu, à quoi bon l'effusion du sang théandrique? Ces orgueilleuses doctrines s'étaient déjà répandues à Rome, dans la Palestine, en Sicile et à Carthage. Il y a plus. L'hérésie, après avoir comparu à Diospolis dans une réunion d'évêques, était sortie victorieuse de cette épreuve, et menaçait le monde d'une invasion générale.

Mais, selon le langage de Bossuet, les particuliers, les évêques, les conciles, les Papes, tout le monde, en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tourna les yeux vers Augustin comme celui que l'on chargeait par un suffrage commun de la cause de l'Eglise. Le grand docteur ne faillit point à sa mission. Il étudia avec plus d'attention que jamais toutes les questions qui s'agitaient sous les témérités de Pélage. Il les traita avec tant de supériorité et de profondeur, dans une foule d'écrits (2670), qu'il peut être regardé comme une autorité sur cette matière si difficile, « où, dit Bossuet, il faut tenir fortement les deux bouts de la chaîne, quoi qu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. » Il y avait là, en effet, un monde tout particulier à pénétrer, et où l'intelligence courait risque de se perdre dans les précipices, parce qu'elle pouvait, en exaltant trop la nature humaine, anéantir la grâce, et en exaltant trop la grâce, anéantir le libre arbitre.

Augustin sut fixer bien des points dans ces questions si délicates. Toutefois, il faut y prendre garde, la précision de la doctrine résulte plutôt de l'universalité de ses *Traités* sur cette matière que de chaque traité en particulier : quand il plaide isolément la cause de la liberté ou de la grâce, on dirait au premier coup d'œil que ce génie ardent sacrifie l'une à l'autre. Mais vus d'ensemble et de haut, les passages qui ont l'air de s'exclure ou de se contredire se limitent et s'éclairent mutuellement (2671). Le nom de

(2670) Entre autres ceux : *De la nature et de la grâce*, *Du mariage et de la concupiscence*; *De la grâce et du libre arbitre*; *De la correction et de la grâce*; *De la prédestination des saints*; *Du don de la persévérance*; et plusieurs de ses lettres au Pape Zozime.

(2671) C'est ce que M. Poujoulat aurait dû faire remarquer et il ne se serait pas exposé à tomber dans quelques exagérations au sujet même de ces grandes et difficiles questions de la grâce. — *Voy.* le

Docteur de la grâce est resté à ce Père de l'Eglise, glorieuse récompense des grandes victoires qu'il remporta contre Pélage et ses fauteurs. *Voy.* l'article PÉLAGIANISME.

Ce qui donne encore un grand prix aux Traités de l'intrépide athlète, à part le mérite du fond, c'est l'onction pénétrante dont ils sont remplis et qui n'abandonne jamais le théologien dans les questions les plus délicates ou les plus abstraites. Génie éminemment complet, il possède à un degré merveilleux les trois grandes facultés humaines, l'intelligence, l'amour et la volonté. Par la première, il est le flambeau de l'Eglise, en jetant de vives clartés sur les dogmes; par la seconde, il se consume comme un holocauste d'agréable odeur; par la dernière, il met en mouvement toutes les activités légitimes qu'il fait converger, au moyen d'une puissante unité, vers le triomphe de l'Eglise.

XIII. Et — nous pouvons le dire maintenant après tout ce qui précède — les ouvrages du saint docteur que nous avons rapidement énumérés jusqu'ici, indépendamment de l'objet particulier à chacun d'eux, ont ouvert les deux routes, inauguré les deux méthodes de la philosophie du christianisme : la philosophie mystique et la philosophie dogmatique.

On a vu d'abord comment, une fois revenu à Dieu, il s'engagea hardiment dans le chemin de la science divine. Eh bien! tous ses ouvrages — et il faut insister sur ceci — nous font voir comment dans la suite il y marcha sûrement et persévéramment. Laissons un savant et pieux écrivain (2672) nous rappeler ceci.

Tandis qu'Augustin attend à Ostie le vent favorable, un soir, appuyé avec sa sainte mère à la fenêtre de la maison, et contemplant le ciel, il engage cet admirable entretien dont il a déjà été dit un mot (n° V), et dont il a conservé lui-même la mémoire (2673) : « Nous conversions donc seuls, dit-il, nous conversions avec une infinie douceur ; oubliant le passé, allant au-devant de l'avenir, nous cherchions ensemble quelle sera pour les saints la vie éternelle... Elevés vers Dieu par l'ardente aspiration de nos âmes, nous traversions toutes les régions des choses corporelles et le ciel même d'où le soleil, la lune et les étoiles répandent leur lumière. Et tout en admirant vos œuvres, Seigneur, nous montions plus haut, et nous arrivions à la région de l'âme, et nous la dépassions pour nous reposer dans cette sagesse, par qui tout a été fait, mais qui n'a pas été faite, mais qui est ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle sera toujours : ou plutôt il n'y a en elle ni passé, ni futur; mais l'être absolu, car elle est éternelle! Et en parlant ainsi et avec cette soif de la sagesse divine, nous y touchâmes un moment, d'un effort du cœur; et nous soupirâmes en y laissant comme attachées les prémices de nos âmes, et nous redescendîmes dans le bruit de la voix, là où la parole commence et finit!... »

Or, toute la métaphysique de saint Augustin est en germe dans ce peu de paroles. Il y introduit ce qui fait la nouveauté de sa doctrine, comparée à celles d'Aristote et de Platon, c'est-à-dire la notion de la toute-puissance divine, que l'antiquité n'avait pas assez connue, qu'elle avait contredite, en supposant une matière éternelle, en n'accordant pas à l'Ouvrier souverain le pouvoir de produire l'argile qu'elle lui permettait de pétrir. Toute l'antiquité avait vécu sur un axiome équivoque : *Ex nihilo nihil.* Pour établir contre une telle autorité le dogme de la création, saint Augustin ne trouve pas que ce soit trop de remuer toute la nature, et de remonter à Dieu par l'idée du beau dans son livre *De la musique*, par l'idée du bien dans son traité *Du libre arbitre*, par l'idée du vrai dans le traité *De la vraie religion*.

Voilà le grand et prodigieux travail qu'a poursuivi Augustin à travers les controverses théologiques, au milieu d'un peuple qu'il fallait instruire et gouverner en présence des donatistes et à l'approche des Vandales (2674). Ainsi s'acheva la Théodicée de l'évêque d'Hippone que saint Anselme reprendra pour la pousser au dernier degré

chap. 16 au t. III. — En général, d'ailleurs, cet auteur se montre trop exclusivement enthousiaste dans ses appréciations des ouvrages de saint Augustin. Certes, les livres du saint docteur sont admirables, mais enfin ils ont aussi leurs défauts, et l'historien n'eût point diminué le mérite de son héros en le reconnaissant. D'un autre côté, malgré la vénération profonde que l'on doit à l'illustre évêque d'Hippone, on ne saurait oublier que nul homme en tant qu'homme n'est *infaillible*. Saint Augustin a donc pu se tromper, et il semble que M. Poujoulat ne pense pas assez que ce grand saint était loin de revendiquer le privilége de l'*infaillibilité*. Un des traits les plus admirables du caractère de ce saint est même sa profonde humilité.

L'historien aurait donc dû, surtout pour les ouvrages sur la *grâce* et sur la *prédestination*, se souvenir de tout ceci, et s'attacher à faire ressortir ce que l'Eglise pense sur ces graves matières. C'est une faute que de ne l'avoir pas fait. Au lieu de cela, M. Poujoulat avance d'une *manière absolue* que les Papes ont proclamé l'*inébranlable* autorité de saint Augustin dans les matières de la *grâce* et de la *prédestination*. Or, ces assertions sont inexactes. Les Papes ont toujours témoigné un grand respect pour le saint docteur, mais ils n'ont fait une obligation à personne de croire toutes ses opinions sur les sujets en question. Parmi ses opinions, les unes ont été définies comme articles de foi : pour celles-ci on doit les croire parce que l'Eglise les a définies; mais non parce que saint Augustin les a enseignées. Car, dans l'Eglise, l'autorité personnelle d'un homme, quelque grand qu'il puisse être par son génie et sa vertu, ne peut jamais suffire pour établir une opinion comme dogme de foi. Quant aux opinions du saint, que l'Eglise n'a point définies, l'autorité de l'évêque d'Hippone, quoique de la plus haute valeur, ne peut pas être cependant appelée une autorité *inébranlable*.

(2672) A. F. Ozanam, op. cit.

(2673) *Confess.*, lib. IX, c. 10.

(2674) M. l'abbé H. Maret a parfaitement mis en lumière ce travail de saint Augustin, dans sa *Théodicée chrétienne*, etc., 2e édit., 1 vol. in-8°, 1850, VIIe leçon, p. 135 et suiv.

de précision, et que saint Thomas d'Aquin n'aura plus qu'à mettre en forme, en y rattachant toute la richesse de ses corollaires. L'évêque d'Hippone restera le maître de ces générations philosophiques dont les disputes remplissent le moyen âge. La tradition populaire le représentait ainsi : On lit dans la *Légende Dorée* qu'un moine ravi en esprit, ayant contemplé le ciel et l'assemblée des élus, s'étonna de n'y pas voir saint Augustin. Et comme il s'enquérait du saint docteur : « Il est plus haut, lui repondit-on, il est devant la Trinité sainte, dont il dispute pendant toute l'éternité. »

En effet les mystères ne découragent pas le génie de saint Augustin. Il a dit cette grande parole : Aimez à comprendre *Intellectum valde ama* et dès lors il devient le guide des théologiens qui voudront, comme saint Anselme, mettre la foi en quête de l'intelligence : *Fides quærens intellectum*. Ce n'est donc pas seulement l'idée de Dieu, c'est toute l'économie des dogmes chrétiens qu'il embrasse dans ses méditations, et il ne reste ni si profondes obscurités qu'il n'éclaire, ni controverses si périlleuses qu'il évite. Deux sortes d'hérésies (les donatistes constituaient plutôt un *schisme* qu'une *hérésie*, avons-nous dit, n° XI) faisaient surtout le danger du siècle, les unes sorties du paganisme, les autres des écoles philosophiques. D'un côté les manichéens ramenaient les doctrines de la Perse ou de l'Inde, la lutte des deux principes, l'émanation des âmes, la métempsycose. Ces erreurs avaient assez de prestige pour captiver de nobles intelligences, et pendant plusieurs années celle même d'Augustin; pour séduire la foule, et former dans Rome une secte puissante dont les orgies effrayèrent saint Léon le Grand. Ainsi quatre cents ans de prédication et de martyre menaçaient d'aboutir à la réhabilitation des fables païennes, et Manès l'emportant, le christianisme n'était plus qu'une mythologie. D'un autre côté, les ariens, en niant la divinité du Christ, les pélagiens en supprimant la grâce, rompaient tous les liens mystérieux qui rattachent Dieu à l'homme et l'homme à Dieu. Le surnaturel disparaissait donc : le Démiurge des platoniciens remplaçait le Verbe consubstantiel, et le christianisme devenait une philosophie. Saint Augustin ne le permit pas, et comme la première partie de sa vie s'était consumée à se dégager des filets du manichéisme, il employa la seconde à combattre Arius et Pélage.

Mais il combattit, ainsi que tous les grands serviteurs de la Providence, moins encore pour le temps présent que pour la postérité. En effet, le moment approchait où l'arianisme allait entrer en vainqueur et par toutes les brèches de l'empire avec les Goths, les Vandales, les Lombards. Or, dans ces jours de terreur, comment les évêques auraient-ils eu le loisir d'étudier à la lueur des incendies les questions débattues à Nicée, si Augustin n'avait pas veillé pour eux? Ses quinze livres *De la Trinité* résumaient toutes les difficultés des sectaires, tous les arguments des orthodoxes, et c'était lui qui décidait la victoire dans ces conférences de Vienne et de Tolède, où les Bourguignons et les Visigoths abjurèrent l'hérésie.

Plus tard, quand le manichéisme, perpétué par les pauliciens en Orient, regagne l'Occident, quand, sous le nom des cathares et des albigeois il se trouva maître de la moitié de l'Allemagne, de l'Italie et de la France méridionale, et fit courir à la société chrétienne les derniers périls, croyez-vous que l'épée de Simon de Montfort en triomphe? Non, non; nous ne croyons pas que le feu ait jamais eu le pouvoir de vaincre une pensée, si fausse et si détestable qu'elle soit; nous aimons à supposer qu'à la vue des violences qui déshonorent la croisade et qu'Innocent III réprouva, beaucoup de cœurs nobles balancèrent. Ce qui les fixa, ce qui rattacha le monde chrétien à l'orthodoxie, ce fut l'éclatante supériorité de la saine doctrine exprimée par saint Augustin, le plus ferme et le plus charitable des hommes. Et dans cette lutte, dont il faut détester, mais non pas exagérer les excès, le champ de bataille resta, non pas à la force, mais à la vérité (2675).

XIV. Aussi bien, notre saint docteur était-il profondément convaincu de l'inanité de la force brutale, et de la toute-puissance de la modération, de la douceur, de la patience, de la miséricorde qui peuvent seuls triompher de l'erreur et de l'opiniâtreté des adversaires de la vérité. Il ne voulait en rien l'emploi de la violence, et n'avait pas d'autres armes que la mansuétude du divin Maître : c'est avec l'humilité et la douceur de Jésus qu'il combattait, nous l'avons dit : nous devons apporter quelques exemples de sa conduite pleine de charité et d'amour envers les coupables dont il ne désespérait jamais.

On sait que parmi les donatistes qui demeurèrent opiniâtres, il y en eut plusieurs qui se livrèrent à des actes de violence criminelle. A Hippone même il se trouva des circoncellions qui, s'étant mis en embuscade, tuèrent un prêtre catholique nommé Restitut, et enlevèrent de sa maison un autre nommé Innocent, à qui ils arrachè-

(2675) Nous commettrions un oubli impardonnable si nous omettions d'indiquer sur la philosophie de notre saint docteur, le *Discours sur saint Augustin* que Mgr Sibour, archevêque de Paris, a prononcé à l'inauguration de la Fête des Ecoles, le 27 novembre 1855; et où, malgré quelques légères confusions ou obscurités, comme nous l'avons remarqué ailleurs (*Mém. cath.*, t. X, p. 60-65), le prélat, montre, dans la II° partie, l'alliance de la religion et de la science dans les écrits de saint Augustin. Dans sa Ire partie, Mgr Sibour jette un coup d'œil rapide sur le génie et le cœur d'Augustin. Cette partie est la reproduction du *Mandement* que le prélat avait donné, étant évêque de Digne, à l'occasion de la translation des reliques du saint docteur. Son nouveau *Discours* a été publié en 1855, in-8°

rent un œil et rompirent un doigt à coups de pierres. Ils furent pris par les officiers publics et menés au comte Marcellin, qui leur fit donner la question, non sur le chevalet, comme c'était l'ordinaire, avec des ongles de fer et le feu, mais seulement avec des verges.

Saint Augustin, craignant qu'on ne les punît suivant la rigueur des lois, écrivit au comte Marcellin, pour le conjurer de ne pas les traiter comme ils avaient traité les Catholiques. « Nous pourrions, dit-il, dissimuler leur mort, puisque nous ne les avons ni accusés ni présentés devant vous; mais nous serions fâchés que les souffrances des serviteurs de Dieu fussent vengées par la loi du talion. Non que nous voulions empêcher que l'on ôte aux méchants la liberté de mal faire; mais nous désirons que, sans leur ôter la vie ni les mutiler, on les fasse passer de leur inquiétude insensée à une tranquillité raisonnable, ou de leurs actions criminelles à quelque travail utile (2676). » C'est-à-dire, pour parler le langage de nos jours, dit un historien, que « saint Augustin ne voulait pas de la peine de mort, mais un système pénitentiaire (2677). »

Le saint évêque écrivit aussi au proconsul Apringius, qui devait juger ces criminels, et qui était frère de Marcellin et Chrétien comme lui. Il lui fit la même prière, insistant davantage : « Nous savons, dit-il, ce que l'Apôtre a dit de vous, que vous ne portez pas en vain le glaive et que vous êtes les ministres de Dieu pour punir les malfaiteurs. Mais autre est la cause de l'Etat, autre la cause de l'Eglise. L'Etat veut être craint: l'Eglise doit se recommander par la douceur. Si j'avais affaire à un juge qui ne fût pas chrétien, je ne lui parlerais point ainsi; mais je n'abandonnerais pas pour cela la cause de l'Eglise, et, s'il voulait bien m'écouter, je lui représenterais que les souffrances des Catholiques doivent être des exemples de patience qu'il ne faut pas ternir par le sang de leurs ennemis, et, s'il ne se rendait point à mes instances, je le soupçonnerais de n'y résister qu'en haine de la religion. Avec vous, la chose est différente ; car si, d'un côté, vous êtes revêtu d'une haute puissance, de l'autre, vous êtes un enfant de la piété chrétienne. La cause nous est commune à tous deux; mais vous pouvez ce que je ne puis pas. Consultons ensemble, et venez à mon aide. On a fait en sorte que les ennemis de l'Eglise, qui s'efforcent de séduire les ignorants par la prétendue persécution dont ils se vantent, ont eux-mêmes confessé les crimes horribles qu'ils ont commis contre des clercs catholiques. On fera lire les actes pour guérir ceux qu'ils ont séduits. Voulez-vous que nous n'osions faire lire ces actes jusqu'au bout, s'ils contiennent l'exécution sanglante de ces malheureux, et que l'on soupçonne ceux qui ont souffert d'avoir voulu *rendre le mal pour le mal* (2678). »

C'est là le pur esprit évangélique. Et comme Marcellin tardait d'envoyer à l'évêque Hippone les actes de ce procès, qu'il lui avait promis, saint Augustin lui écrivit pour l'en presser; car il voulait les faire lire dans son église, et, s'il se pouvait, dans toutes celles de la province, pour faire voir à tout le monde que les donatistes qui s'étaient séparés, sous prétexte de ne point participer aux prétendus crimes de quelques Catholiques, conservaient parmi eux une grande multitude de scélérats convaincus juridiquement. Il prie encore Marcellin de conserver la vie à ceux-ci, et à d'autres qui continuaient leurs violences en se faisant ouvrir de force les églises. « Si le proconsul, ajoute-t-il, persiste à vouloir les punir de mort, du moins faites insérer dans les actes les lettres que je vous ai écrites à l'un et à l'autre sur ce sujet. S'il ne le veut pas, qu'il garde du moins les coupables en prison, et nous aurons soin d'obtenir de la clémence des empereurs que les souffrances des serviteurs de Dieu ne soient pas déshonorées par le sang de leurs ennemis. Je sais que l'empereur a facilement accordé la grâce aux païens qui avaient tué les clercs d'Ananne, que l'on honore maintenant comme martyrs (2679). »

On voit cet esprit de miséricorde dans bien d'autres lettres de saint Augustin, et principalement dans sa correspondance avec Macédonius, vicaire d'Afrique ou lieutenant général du proconsul. Macédonius était à la fois un Chrétien pieux et un magistrat intègre. Il souhaitait lier amitié avec le saint et recevoir de ses lettres. Il lui en écrivit lui-même une très-obligeante, où en lui demandant pourquoi il s'était intéressé pour une personne, il le priait de lui dire, en général, si c'était une chose conforme au devoir du christianisme, que des évêques

(2676) S. Aug., epist. 133.

(2677) M. Rohrbacher, tom. VII, p. 467. — Le même historien, dit un peu plus loin, p. 471 : « Un seul fait nous fera comprendre quel prodigieux changement le christianisme avait opéré dans les idées publiques, en particulier quant à l'administration de la justice. Sous les empereurs païens, les histoires sont pleines de lamentations sur une irrémédiable calamité, la peste des délateurs. Sous les derniers empereurs chrétiens, il n'en est plus question. Les tribunaux se voient sollicités dans un autre sens et par des personnes d'un tout autre caractère; au lieu de délateurs, ils voient accourir des intercesseurs, qui les supplient d'épargner les coupables, au moins de leur laisser la vie, afin qu'ils puissent réparer leurs premières fautes par une conduite meilleure; et ces intercesseurs sont les évêques catholiques. Leur intention n'était point que les criminels fussent impunis ; l'Eglise les mettait en pénitence jusqu'à ce qu'ils fussent punis eux-mêmes, en redevenant hommes de bien. De nos jours, cette justice maternelle de l'Église commence à faire partie de la raison publique et fait souhaiter à bien des esprits de voir remplacer la peine de mort par un système pénitentiaire et correctionnel. »

(2678) Epist. 134.

(2679) Epist. 139.

intercédassent aussi pour des coupables.

Saint Augustin fait voir, dans sa réponse, que Dieu lui-même nous en donne l'exemple en faisant lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et en n'épargnant pas même son propre Fils pour sauver les hommes coupables ; que Jésus-Christ a intercédé à sa manière pour la femme adultère quand il a dit à ses accusateurs : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.* (*Joan.* VIII, 7.) Il ne nie pas qu'il ne puisse y avoir de l'inconvénient dans quelques cas particuliers, mais il soutient que la chose en soi est bonne et salutaire. Que si l'Eglise était dans l'usage de n'admettre les pécheurs à la pénitence publique qu'une seule fois, personne ne pensait à dire pour cela qu'il n'y avait plus d'espoir de salut pour ceux qui, après la rechute, se repentaient sincèrement et expiaient leurs fautes par une meilleure vie. Au reste, la lettre est écrite avec tant de modestie, d'aménité et de tendresse, qu'il était impossible de ne pas s'y rendre. Aussi Macédonius lui récrivit-il qu'il se croirait lui-même coupable s'il ne lui accordait pas sa demande (2680).

XV. Les preuves de cette tolérance chrétienne, de cette charité évangélique abondent dans la vie et dans les œuvres de cet illustre docteur qui nous rappelle sans cesse que Dieu, notre premier modèle, n'a jamais eu recours à la violence : *Nil egit vi, sed omnia suadendo et monendo* (2681). Ne pouvant les citer toutes, nous nous bornerons à en mentionner encore quelques-unes.

Augustin, dit son moderne historien (2682), Augustin, le chef et l'âme de la lutte contre les donatistes, n'opposait à cette guerre qu'un esprit de paix et le désir de rétablir l'unité dans un concile. Il inspirait sa miséricorde à ses frères dans le sacerdoce ou l'épiscopat. Crispinus, évêque donatiste de Calame, avait été convaincu d'hérésie devant le proconsul ; il devait payer l'amende de dix livres d'or, à laquelle les lois de Théodose condamnaient les hérétiques. Possidius intervint auprès du proconsul ou juge (2683) pour que l'amende de Crispinus fût légère. On eut égard à sa demande. Mais Crispinus eut la malheureuse idée d'en appeler à l'empereur, pour ne pas laisser s'établir un précédent qui soumettait les donatistes à la condition des hérétiques. Le résultat de cet appel fut une condamnation plus solennelle à l'amende de dix livres d'or prononcée contre Crispinus et ses adhérents. Or l'intervention des évêques catholiques et surtout la haute influence d'Augustin parvinrent à décharger les donatistes du poids de cette amende.

Des députés du concile de Carthage, tenu le 26 juin 404, avaient demandé à l'empereur que la peine tombât seulement sur ceux dans le territoire desquels il se commettait des violences contre les Catholiques. Le complément de la peine était l'impuissance de recevoir ou de donner par legs ou testament. Cette résolution avait été inspirée par l'évêque d'Hippone, qui, et il faut bien distinguer ceci, contrairement à l'opinion d'autres évêques africains, ne voulait recourir à l'autorité impériale qu'afin de mettre la population catholique à l'abri des violences des donatistes. La plupart des autres évêques étaient d'avis d'employer le pouvoir temporel pour forcer les donatistes à rentrer dans la communion catholique. Mais le pontife d'Hippone fit triompher ses sentiments de modération dans la grande assemblée épiscopale de 404 ; il bannit de l'ordre spirituel l'intervention de la force politique, ne songeant à s'appuyer sur les lois que pour défendre des milliers de Catholiques en butte à d'horribles fureurs, et l'on a pu voir déjà dans quelle mesure il entendait s'en servir. *Voy.* n° XIV.

Autre fait. En vertu d'une loi d'Honorius du 24 novembre 407, le paganisme agonisant perdit le droit de célébrer ses solennités. Les païens d'une cité d'Afrique, Calame, ne tinrent aucun compte de ce décret ; ils célébrèrent le 1er juin de l'année 408 leur fête solennelle, peut-être la fête de Flore. Mais ce qu'il y a surtout de plus répréhensible, ce furent les outrages et les violences dont ils accueillirent les Chrétiens de la ville.

Les troupes de danseurs de la fête passèrent devant la porte de l'église pour insulter à la majesté de Jésus-Christ : ce qui ne s'était pas fait même au temps de Julien l'Apostat. Les clercs ayant essayé d'empêcher cette insulte impie, on fondit à coups de pierres sur eux et sur tous ceux qu'on trouva dans l'église. Au bout de huit jours l'évêque de Calame notifia à l'assemblée de la ville les lois impériales, quoiqu'elles ne fussent ignorées de personne ; mais l'exécution des lois réveilla la fureur populaire ; on attaqua l'église à coups de pierres. Deux jours après, les magistrats de la cité refusèrent l'audience aux clercs qui demandaient mention de leurs protestations et de leurs plaintes dans les actes publics.

Le même jour, une grosse grêle tomba sur la ville ; les païens voulant se venger de cet orage contre les Chrétiens, les poursuivirent à coups de pierres pour la troisième fois. Non contents de les lapider, ils mirent le feu à leur église et aux maisons des prêtres ; un de ces prêtres fut tué. L'évêque se sauva avec peine dans un trou d'où il entendait les cris de ceux qui le cherchaient pour le faire mourir. Cela dura depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit bien avancée, sans que l'autorité s'occupât d'arrêter le désordre : seulement un étranger se présenta pour délivrer quelques prêtres des mains des païens et arracher aux furieux beaucoup d'objets pillés.

(2680) Epist. 152, 153, 154 et 155.
(2681) S. Aug., *De vera relig.*, I, n. 31.
(2682) *Hist. de saint Augustin*, par M. Poujoulat, t. II, p. 67, 68, édit. 1846.
(2683) Cognitor.

Il y avait à Calame bien des douleurs à consoler, et aussi de la fermentation à apaiser parmi la population chrétienne. Augustin s'y rendit, et sa présence fut pour la ville tout entière comme une bénédiction. Les victimes oubliaient leurs maux, les projets de vengeance s'évanouissaient : tout semblait devenir meilleur en présence de tant de génie et de vertu ! Les païens de Calame connaissaient la haute autorité et la modération du grand évêque d'Hippone ; leurs chefs demandèrent à être admis auprès de lui pour détourner l'expiation terrible qui les menaçait. Augustin ne refusa pas de les recevoir, s'entretint doucement avec eux, et ne bornant pas son attention aux intérêts du moment, il leur fit entrevoir le chemin de Dieu dans ce langage à la fois suave et ferme qui remuait le cœur des peuples (2684).

Voilà quelle était la conduite du saint envers les plus coupables ; attitude de paix, de douceur et de patience. Avait-il à parler d'eux et des punitions qu'ils méritaient ? Voyez avec quelle mansuétude et quel désir de leur amendement, non de leur perte, il le fait. Parlant à Nectaire des affaires de Calame, il dit : « Quant aux pertes que les Chrétiens ont souffertes, ou ils les prennent en patience, ou elles seront réparées par d'autres Chrétiens. Nous ne voulons que les âmes, c'est là ce que nous cherchons au prix de notre sang. C'est la moisson que nous voudrions faire abondamment à Calame, ou qu'au moins ce qui s'y est passé ne nous empêchât pas de faire ailleurs (2685. »

Il écrit au même, en 409 : « Ce n'est pas que, quelque sujet qu'ait l'Eglise de regarder comme ses ennemis vos concitoyens les habitants de Calame, nous voulions qu'ils soient punis jusqu'à se voir privés de ce qui est nécessaire à la nature, et réduits à cette sorte de pauvreté au secours de laquelle s'emploie la charité que nous professons.... Vous ne trouverez rien dans mes lettres qui aille là ; quoiqu'il vaudrait encore mieux être réduit à une telle pauvreté, que d'être dans l'abondance, lorsqu'on en fait l'aliment du vice et de l'iniquité. Mais à Dieu ne plaise que j'aie jamais cru que la punition qu'ils méritent dût aller jusqu'à les réduire à cette extrémité de misère (2686) ! »

Dans tout ceci, le saint ne dit pas qu'il ne faut point de punition pour de pareils crimes ; mais sa pensée évidente est qu'il faut y apporter de grands tempéraments, afin de ne pas s'exposer à rendre le mal pour le mal, ce qui est défendu, et de ne pas punir pour le seul plaisir de se venger, mais pour guérir les coupables et les sauver.

Objectera-t-on contre la douceur de saint Augustin sa lettre au comte Boniface ? Il est vrai qu'elle motive et approuve le recours aux décrets impériaux pour ramener à l'unité ceux qui sont dans l'erreur. Mais, outre que ce serait une question qui nous entraînerait trop loin, il ne faut pas oublier dans quelle mesure il consent à user de l'intervention des princes ; il ne faut pas oublier que, s'il fut obligé de recourir aux empereurs dans l'intérêt de l'Eglise d'Afrique, bien loin de condescendre à ses penchants, il ne cédait qu'à de dures nécessités et, à cet égard, il ne pouvait guère rien ériger en principe d'une manière absolue, le tout dépendant, dans la pratique, de mille circonstances imprévues. Ce qu'il y a de certain, et ce qui peut suffire au point qui nous occupe, c'est que notre saint a toujours et de toutes ses forces repoussé la peine de mort pour les hérétiques ; c'est qu'il convient et qu'il répète plusieurs fois qu'il vaut mieux conduire les hommes par les voies douces et les convaincre par la vive impression de la vérité : c'est là l'esprit chrétien auquel il faut s'en tenir, regrettant les mélanges qui pourraient s'y introduire. *Voy.* l'article BONIFACE (le comte) n° III et IV.

Dans cette même lettre, saint Augustin venge les fidèles du reproche de cupidité et d'ambition que les donatistes leur adressaient ; les biens des hérétiques avaient été effectivement réunis aux biens des églises catholiques ; mais sans compter que ces propriétés étaient le patrimoine des pauvres, les Catholiques ne cessaient de presser les donatistes de revenir à l'unité pour rentrer à la fois dans la possession de leurs biens et des dignités ecclésiastiques : qu'est-ce qu'une cupidité qui supplie qu'on entre en partage de ses trésors ? Qu'est-ce qu'une ambition qui cherche par tous les moyens possibles des compagnons de ses grandeurs ? Les lois de l'Eglise avaient établi que la pénitence pour quelque crime fermait tout chemin à la cléricature ; et pourtant dans l'affaire des donatistes, l'Eglise avait relâché quelque chose de la sévérité de sa discipline, pour épargner aux peuples de grands maux ; le seul repentir rouvrait la route des honneurs ecclésiastiques à ceux du parti de Donat. Il y avait dans une telle conduite de la part des Catholiques, de solennelles preuves, de fortes garanties de miséricorde et d'amour pour la paix (2687).

XVI. Saint Augustin avait écrit son opuscule à saint Paulin de Nole, *Sur la piété envers les morts* ; son *Traité contre le mensonge*, à Consentius contre les priscillianistes ; sa conférence avec l'évêque arien Maxime, qui reconnut son erreur et embrassa la foi catholique ; il avait entrepris son *Histoire des hérésies* ; il avait soutenu divers combats contre des hérésies moins importantes que celles dont nous avons parlé ; les semi-pélagiens attiraient toute son attention et réveillaient l'ardeur de son zèle, lorsqu'il dut songer au plus savant et au plus profond de ses ouvrages, fruit de douze années de tra-

(2684) On trouve le récit des désordres de Calame dans l'épître 91 de saint Augustin à Nectarius.

(2685) Ibid.

(2686) Epist. 104.

(2687) *Voy.* epist. 185, *Ad Bonif.*

vaux et résumé de toute sa science philosophique, historique et biblique.

Un événement, le plus grand depuis la bataille d'Actium, venait de se passer dans le monde : Alaric était entré dans Rome; les Barbares avaient campé trois jours dans ses murs. C'était dans les annales du monde la plus formidable chose que l'histoire eût à raconter (*Voy.* l'article Prise de Rome par Alaric) : il n'y eut cependant pas une élégie faite pour pleurer sur les feux de ces barbares allumés au pied du Capitole; il n'y eut pas un orateur, il n'y eut pas une âme romaine pour protester dignement, au moins le troisième jour, quand Alaric était parti, qu'il n'y avait plus de péril ; non, il n'y eut pas un disciple de Symmaque ou de Macrobe, il n'y eut pas un seul de ces rhéteurs païens, qui excellaient dans l'art de la parole, pour faire entendre une éloquente protestation.

Le cri que doit arracher à l'humanité ce grand et terrible spectacle allait être poussé en Afrique; et le livre qui devait sortir de la prise de Rome par Alaric, c'était la *Cité de Dieu*; la *Cité de Dieu*, c'est-à-dire la philosophie de l'histoire, ou le premier effort pour la produire. Il ne fallait rien moins que cette grande secousse pour que le monde prît garde à la main souveraine et toute-puissante qui le remuait ainsi (2688).

Ce grand et immortel monument, l'un des plus beaux de l'antiquité chrétienne, fut commencé en 413 et achevé en 427, trois ans avant la mort de saint Augustin. Deux lettres qu'il écrivait, en l'année 412, à Volusien et à Marcellin, nous montrent l'origine et comme le premier dessein de ce vaste tableau, où il trace le développement de ces deux cités bâties par deux amours contraires : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, qui fait la cité du monde ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, qui fait la cité de Dieu. Ce grand principe est l'âme de l'ouvrage; car tout acte de la vie humaine se rapporte à l'un ou l'autre de ces deux amours. L'amour de soi a divinisé toutes les passions et toutes les erreurs de l'homme ; l'amour de soi est la racine de l'idolâtrie et de la fausse sagesse. L'amour de Dieu, abjurant le moi, fonde le vrai culte l'adoration en esprit et en vérité. Voici, au reste, le sommaire que saint Augustin a fait de son ouvrage dans le second livre de ses *Rétractations*.

« Cependant Rome envahie par les Goths, sous la conduite de leur roi Alaric, est prise et ruinée. Les adorateurs des faux dieux, que nous appelons païens, rejetant cette désolation sur la religion chrétienne, commencèrent à se répandre contre le vrai Dieu en plaintes plus amères et en invectives plus violentes que de coutume. Aussi le zèle ardent de la maison du Seigneur me mit la plume à la main pour combattre leurs blasphèmes et leurs erreurs ; j'abordai l'œuvre de la *Cité de Dieu*. Interrompu par de nombreuses affaires, qu'il était impossible d'ajourner et qui exigeaient une solution immédiate, ce grand ouvrage me tint plusieurs années. Enfin je terminai les vingt-deux livres qui le composent. Les cinq premiers réfutent ceux qui, attachant les prospérités temporelles au culte de tous ces dieux que les païens adorent, attribuent à la proscription de ce culte nécessaire les malheurs et les catastrophes, de l'empire, les cinq livres suivants s'élèvent contre ceux qui accordent, il est vrai, que ces malheurs n'ont jamais été et ne seront jamais épargnés aux mortels ; que, plus ou moins terribles, ils se reproduisent dans la diversité des temps, des lieux et des hommes; mais qui soutiennent d'autre part l'utilité de ce culte et de ces sacrifices, dans l'intérêt de la vie future. Les dix premiers livres sont la réfutation de ces deux erreurs, ennemies de la religion chrétienne.

« Mais pour prévenir le reproche d'avoir seulement combattu les sentiments d'autrui sans établir les nôtres, c'est précisément à l'exposition de nos doctrines que la seconde partie de cet ouvrage consacre les douze derniers livres ; or, cette division n'est pas tellement rigoureuse que, dans les dix premiers, il n'y ait, au besoin, exposition, et, dans les douze derniers, réfutation. De ces douze livres, les quatre premiers contiennent la naissance des deux cités, celle de Dieu et celle du monde ; les quatre suivants, leur développement ou leur progrès ; les quatre derniers, leurs fins nécessaires. Et ces vingt-deux livres, traitant également des deux cités, empruntent cependant leur nom à la meilleure. Il sont de préférence intitulés : *Livres de la cité de Dieu* (2689). »

Jamais œuvre plus grandiose ne fut annoncée avec plus de simplicité. L'idée générale qui la domine appartient à une haute intuition ; c'est qu'il existe deux cités, celle des justes et celle des méchants, où plutôt que la cité de Dieu est la cité des justes. L'ouvrage, comme vient de le dire notre saint, se divise en deux parties principales : dans la première l'apologiste du christianisme commence par combattre la religion, les

(2688) A. F. Ozanam, *La civilisation au* v[e] *siècle*, 2 vol. in-8°, 1855. Il y a là une brillante et exacte analyse de la *Cité de Dieu* que nous regrettons bien de ne pouvoir citer à cause de son étendue : nous y renvoyons les lecteurs qui aimeraient à voir d'un seul coup d'œil le plan et l'ensemble de ce grand ouvrage.

(2689) Voici les seules corrections que le saint indique pour cet ouvrage : « Au x[e] livre, il ne fallait pas signaler, *comme un miracle* cette flamme céleste qui court entre les victimes dans le sacrifice d'Abraham, puisque ce phénomène ne fut qu'une vision. Au xvii[e] livre, au lieu de dire que Samuel *n'était pas des enfants d'Aaron*, il fallait plutôt dire qu'il n'était pas fils du grand prêtre. Car c'était un usage plus conforme à la loi que les grands prêtres eussent leurs fils pour successeurs dans le sacerdoce. Or, le père de Samuel se trouve être aussi des enfants d'Aaron ; mais il ne fut pas grand prêtre, et il était des enfants d'Aaron, non qu'il fût engendré de lui, mais comme tous les Juifs sont appelés enfants d'Israël. » (*Rétractations*, l. ii, c. 43.)

mœurs et les lois des gentils. Les dieux des païens n'ont pas su éloigner de leurs adorateurs les plus grands désastres, et ils sont aussi incapables de procurer aux hommes le bonheur éternel. Donc, vanité de l'idolâtrie, d'une part, et de l'autre, vanité de la philosophie antique pour amener l'homme au bien dans cette vie et le placer sur la voie des félicités. Cette partie de la *Cité de Dieu*, si brillante et si opportune au temps où le livre parut, a perdu pour nous aujourd'hui quelque chose de son intérêt, grâce à la révolution, que le christianisme est venu accomplir, et dont l'éloquence d'Augustin a été l'une des plus puissantes promotrices.

Il n'en est pas de même de la seconde partie. Celle-ci, qui marque avec tant de précision l'origine et les progrès des deux cités, appartient à toutes les générations et à tous les siècles. L'illustre interprète des décrets providentiels considère la religion dans son histoire, depuis la Genèse, montrant son dessein, sa suite et son établissement dans les prophéties, les fastes du peuple juif et le développement des faits extérieurs du monde, selon les vues du Tout-Puissant. Il y a là le plan et l'ordre du *Discours sur l'Histoire universelle*, ainsi que Bossuet le reconnaît lui-même. Dans les derniers livres de l'ouvrage, le saint pontife jette un regard scrutateur sur la nature de l'homme; il voit sa grandeur dans les facultés de la pensée et dans les œuvres de l'intelligence humaine; puis sa misère dans l'ignorance, et la convoitise dans nos passions et nos vices. Il fait ressortir avec une éloquence entraînante et pleine de mouvement les contrariétés d'une même nature, qui ne sauraient s'expliquer dans l'œuvre d'un Dieu juste et puissant, si elles ne prenaient leur source *en quelque grand et énorme péché*, dont le premier homme aurait transmis la peine à sa postérité.

Et après avoir raconté les origines de cette cité dont Dieu est le fondateur et l'architecte; après avoir exposé l'esprit de ses lois et suivi ses développements à travers les siècles, et célébré ses combats et ses victoires, il nous fait assister à son dernier triomphe, lorsque, sur les ruines de tout ce qui passe, à l'abri désormais de toute vicissitude, elle chantera les ineffables douceurs de la paix et du repos, dans le fortuné séjour où nous n'aurons plus pour roi que la vérité, pour loi que la charité, pour durée que l'éternité. Et dans cette immense et rapide carrière que parcourt l'historien de la cité de Dieu, rien n'est omis de ce que peut offrir de plus intéressant l'érudition sacrée et profane. Tout est là pour la défense du christianisme : science de la philosophie, recherche de la vérité, réfutation de l'erreur, connaissance de l'histoire, source des opinions, principe de gouvernement, fondement de la prospérité des empires, causes de leur décadence et de leur ruine, explication des dogmes de la foi, maximes de morale, esprit et raison, éloquence, piété (2690).

Ce que l'on ne saurait trop admirer aussi dans cette œuvre profondément chrétienne et profondément philosophique, c'est cet esprit de justice et d'équité qui plane de si haut sur les événements du monde. En présence de ces agréments de l'esprit et du cœur de l'homme, égarements même qui témoignent de ses immenses facultés de connaître et d'aimer, l'auguste écrivain n'exclut jamais le cœur ni la raison de l'homme. Il discute, il rectifie, il montre toujours la voie de la science et du salut. On sent même en lui une charitable compassion pour ces grandes âmes, pour ces hautes intelligences détournées de la vérité. C'est avec le style et l'âme d'un Romain de la république que le saint évêque retrace les malheurs et l'héroïsme de la vieille Rome. Et quand il s'élève contre les doctrines des disciples de Platon, il est impossible d'accorder davantage aux droits de la raison humaine en combattant ses erreurs (2691).

La *Cité de Dieu* est en possession d'une gloire impérissable (2692). Cassiodore dit qu'il faut lire sans cesse ces vingt-deux livres et ne s'en dégoûter jamais. Macédo-

(2690) Mgr Sibour, évêque de Digne, *Mandement à l'occasion de la translation des reliques de saint Augustin*, 1843.

(2691) M. Louis Moreau, *Préf.* de sa trad. de la *Cité de Dieu*.

(2692) Il existe jusqu'ici cinq versions françaises de la *Cité de Dieu* : celle de Raoul de Praelles, avocat au parlement (la bibliothèque Sainte-Geneviève en possède un admirable manuscrit), imprimée deux fois : à Abbeville, en 1486, et à Paris, en 1531 ; — celle de Gentian Hervet, d'Orléans, chanoine de Reims, publiée in-folio avec les savantes notes de Vivès, à Paris, en 1585 ; — celle de Louis de Géry, en 1665 (elle contient seulement les dix premiers livres) ; — celle de Pierre Lambert, avocat au Parlement de Paris, et ami des solitaires de Port-Royal. Cette dernière est une de ces productions funestes qui tuent les chefs-d'œuvre du génie en les traduisant ; elle le refait à son image, elle le rend illisible et ridicule. Qui reconnaîtrait saint Augustin sous la lourde périphrase de ses interprètes! On dirait qu'ils viennent s'interposer entre l'immortel écrivain et nous, pour voiler à nos regards ces pages lumineuses. Le traducteur de la *Cité de Dieu* n'a qu'un talent, celui de réunir les défauts qui paraissent s'exclure : platitude littérale et obscurité, mollesse et raideur, inexactitude et prolixité, sécheresse et redondance : il n'a pas même le mérite de reproduire intégralement l'original; il retranche sans scrupule tout ce qui lui paraît inutile, et très-souvent sa critique frappe sur des beautés qu'il prend pour des redites. — Heureusement la cinquième version (celle de M. Louis Moreau, 2 vol. grand in-18°, 1843, et 3 vol. in-8°, 1846, 2° édit.) est venue faire oublier toutes celles qui l'ont précédée. M. Moreau, dans cette nouvelle traduction, n'a eu qu'à marcher sur ses propres traces, et à suivre la route qu'il s'était frayée quand il nous a donné les *Confessions* : c'est la même fidélité à rendre la pensée de l'auteur primitif, le même soin à reproduire dans notre langue ce que le latin offre de force et d'énergie, sans négliger pour cela l'élégance et la variété.

nius, vicaire d'Afrique, écrivait à saint Augustin sur les trois premiers : « J'ai déjà lu vos livres, car ils ne sont pas si froids et si languissants qu'on les puisse quitter quand on les a une fois commencés. Ils m'ont entraîné et m'ont tellement attaché à eux, qu'ils m'ont fait oublier toutes mes affaires. Aussi je vous proteste que je ne sais ce qu'on y doit admirer davantage, ou ces maximes de religion si parfaites et si dignes de nous être enseignées par un pontife de Jésus-Christ, ou la science de la philosophie, ou la profonde connaissance de l'histoire, ou une éloquence pleine d'agréments qui charme de telle sorte les ignorants mêmes, qu'ils ne sauraient s'empêcher d'aller sans relâche jusqu'au bout ; et quand ils ont achevé de les lire, ils voudraient qu'ils ne fussent pas encore finis. Vous y confondez l'impudence et l'opiniâtreté de ceux qui rejettent sur la religion chrétienne tous les malheurs qui arrivent dans le monde ; et vous leur faites voir que dans ce qu'ils appellent les temps heureux, il en est arrivé de plus grands, dont la cause est cachée dans l'obscurité des secrets de la nature ; que ceux qui ont eu le plus de prospérité dans ces temps-là ont été trompés par une douceur mortelle qui les a conduits non à la béatitude, mais au précipice, et qu'au contraire les préceptes de la sainte religion et les mystères du vrai et unique Dieu, non-seulement conduisent à la vie éternelle ceux qui pratiquent les vertus dans toute leur pureté, mais qu'ils adoucissent encore tous les accidents par lesquels il faut que nous passions, puisque nous sommes sur la terre. Vous alléguez fort sagement sur cela les calamités que le monde vient d'éprouver, et vous en tirez une forte preuve pour la cause que vous soutenez. J'aurais bien mieux aimé que vous n'eussiez pas eu sujet d'en parler ; mais comme c'était l'occasion des plaintes et des reproches de ceux dont vous avez à faire voir l'égarement et la folie, il fallait tirer de cela même des preuves de la vérité. Enfin, ces livres sont si pleins d'esprit, de science et de piété, qu'on ne peut rien désirer au delà (2693). »

XVII. Que ne pouvons-nous parler des autres ouvrages du saint docteur (2694), et surtout de ses *Homélies* et de ses *Sermons* si nombreux, qui devraient, comme tous les antiques chefs-d'œuvre des Pères, être constamment entre les mains de ceux qui sont chargés d'enseigner la religion aux peuples ? L'éloquence de la chaire, qui n'a aujourd'hui que trop de tendance à se jeter dans la bizarrerie, la boufissure et le mauvais goût, et qui semble s'attacher à se rendre de plus en plus incompréhensible et inaccessible aux intelligences incultes, serait bientôt vivifiée et donnerait des fruits qu'on s'étonne et qu'on s'attriste de ne lui voir presque plus produire de nos jours (2695).

Nous ne pouvons pas même, non plus, parler des lettres innombrables que notre saint adressait à tous les coins du monde (n° IX) ; lettres étonnantes de profondeur ou ravissantes de délicatesse, dont cent soixante et dix seulement nous sont parvenues. Quiconque a lu ce recueil, qui n'est pas la partie la moins importante de ses œuvres, connaît l'illustre Père tout entier. Elles embrassent le dogme, la morale, la discipline. Plusieurs, par leur étendue et l'importance de la matière, sont des traités complets sur les points les plus intéressants de religion et de philosophie. De plus, elles renferment de curieux détails qui nous révèlent les mœurs de l'époque. Le pontife, le docteur, le pénitent, s'y peignent tout entiers. Comme dans les *Confessions* et les *Soliloques*, on y voit la vertu la plus pure unie au caractère le plus aimable qui fût jamais.

Au milieu de tous ces travaux et de cette correspondance, Augustin, nous l'avons dit, ne négligeait aucun de ses devoirs, et répondait à tous les besoins de l'Eglise. Avant le jugement qui condamnait Pélage et Celestius, le Pape Zozime avait envoyé en Afrique des lettres par lesquelles il chargeait l'évêque d'Hippone et quelques autres évêques d'une légation en Mauritanie, pour y traiter quelques affaires pressantes de l'Eglise. Saint Augustin en parle, mais il ne dit pas quelles étaient ces affaires. Il dit seulement, ce qui est peut-être plus digne d'attention, que les lettres du Pape lui avaient imposé, ainsi qu'à ses collègues, une nécessité ecclésiastique de se rendre à

(2693) *Voy.* Lenain de Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.*, in-4°, t. XIII.

(2694) Ses écrits s'élèvent, selon le rapport de Possidius, son disciple et son biographe, au nombre prodigieux de *onze cent trente*, sans parler de ceux dont le saint docteur, ajoute l'historien, n'a fait lui-même aucune mention, à cause de leur moindre importance. Rien qu'à les analyser dom Ceillier a consacré deux volumes (les tom. XI et XII) de son *Hist. des auteurs sacrés et ecclés.* On les divise en sept classes principales ; 1° ouvrages de philosophie, de critique, de rhétorique et d'érudition ; 2° les livres pour l'Ancien et le Nouveau Testament ; 3° ouvrages dogmatiques ; 4° ouvrages de controverse, traités contre les Juifs, les ariens, les manichéens, les pélagiens, les priscillianistes, les origénistes, les donatistes ; 5° traités spéciaux et livres ascétiques ; 6° ouvrages oratoires, sermons, homélies ; 7° lettres. — Les Bénédictins ont donné une édition des *Œuvres complètes de saint Augustin*, en 11 vol. in fol. 1679-1700 ; Paris et Anvers, 1700-1703. Une 3° édition est celle de Venise, 1720-1735. Les libraires Gaume en ont donné une édition en 11 vol. in-8°, Paris, 1836-39. Un vol. in-fol. de sermons inédits de saint Augustin trouvés au Mont-Cassin et à Florence a été publié en 1842 à Paris par les soins de l'abbé A.-B. Caillau. Enfin M. l'abbé Migne a donné en 1843 une bonne édition des *Œuvres complètes* de notre saint docteur en 11 vol. in-4°, d'après l'édition des Bénédictins.

(2695) *Voy.* sur ce sujet l'*Avant-propos* du livre *Les femmes de l'Evangile*, par le R. P. Ventura, 1 vol. in-8°, 1854, où, à part quelques exagérations, on trouve des réflexions justes, quoique sévères, sur l'état actuel de la chaire parmi nous.

Césarée de Mauritanie, qui se nomme aujourd'hui Cherchell. Pendant qu'il y était occupé à remplir sa légation, il eut, d'un côté, une conférence publique avec un évêque donatiste, et de l'autre parvint à abolir, par son éloquence, des combats sanglants que les habitants de la ville se livraient chaque année, plusieurs jours de suite, par manière de jeu.

Cependant les années commençaient à peser sur saint Augustin. Consumé de travaux et d'austérités, ce représentant le plus complet de la pensée humaine, donna sur la fin de sa carrière un admirable exemple d'humilité. Il avait étonné l'Orient et l'Occident par l'éclat de ses lumières. Malgré l'admiration bien légitime qui l'environnait; malgré les fatigues de son âge, il se remit à revoir ses innombrables écrits, afin d'y modifier ce qui lui semblerait demander quelque réforme, ou de confirmer par l'autorité de sa vieillesse l'admirable doctrine qu'il avait défendue sur tous les points. Ce fut là le livre de ses *Rétractations* ou *Revue* de ses écrits.

Augustin donna encore un autre exemple de parfait détachement. Le 26 septembre 426, ayant convoqué son peuple dans l'église de la Paix, à Hippone, il désigna pour son propre successeur le prêtre Héraclius, qui était absent. Le peuple, profondément affligé à cette résolution, y consentit enfin par de grandes acclamations, et on dressa l'acte. Plus d'un motif avait déterminé le saint à cette démarche. Il voulait éviter à son Eglise les troubles qui suivaient d'ordinaire la mort des évêques; il voulait trouver du temps pour vaquer aux travaux sur l'Ecriture, dont deux conciles d'Afrique l'avaient chargé, ainsi qu'aux ouvrages sans nombre qu'on lui demandait de toutes parts. Précédemment il était convenu avec son peuple qu'on le laisserait en repos pendant cinq jours de la semaine. Mais, quoiqu'on en eût dressé les actes, on ne l'observa pas longtemps. Le prêtre Héraclius ayant été désigné son successeur, il se déchargea sur lui du poids des affaires, et s'occupa plus entièrement de ses écrits.

XVIII. Mais les jours de deuil et de mort pour l'Afrique approchaient. Par suite de la révolte du comte Boniface, provoquée elle-même par les perfides intrigues d'Aëtius, les Vandales passèrent d'Espagne en Afrique sous la conduite de Genséric. *Voy.* l'article BONIFACE (le comte), n°s III à VI.

Une fois entrés en Afrique, ces barbares ne voulurent plus en sortir, malgré les instances et les prières de Boniface revenu à de meilleurs sentiments. La proie était trop belle pour que Genseric consentît à la lâcher. Le comte, qui avait fait rentrer dans l'obéissance de Venlentinien les troupes romaines, eut à tirer l'épée contre ses alliées de la veille; mais le courage et l'habileté ne triomphent pas toujours de l'inégalité des forces. Genséric, sans compter les 50,000 soldats, sans compter les peuplades africaines qu'il pouvait enrôler par l'espérance du pillage, avait dans son parti les donatistes non ralliés à l'unité catholique; ces donatistes couvaient des vengeances contre les représentants de la vérité religieuse, et souhaitaient le triomphe d'un chef arien pour se débarrasser des édits romains. Ainsi l'esprit d'hérésie facilitait aux Barbares la conquête de l'Afrique.

Boniface livra une bataille qu'il perdit; il se réfugia dans Hippone. « Dieu, dit Tillemont, le remit ainsi entre les mains de saint Augustin, qui allait bientôt sortir de ce monde. » Alors commença le siége d'Hippone; c'était à la fin de mai ou au commencement de juin 430.

En peu de temps un déluge de maux s'était étendu sur les sept provinces d'Afrique (2696) ainsi que nous le montrons ailleurs. — *Voy.* l'article EGLISE D'AFRIQUE. — Avant les calamités de 430, Augustin, avait déjà tracé aux évêques et aux prêtres leurs devoirs au milieu des périls de la guerre. Quand des cités se voyaient menacées, la foule accourait à l'église; on demandait le baptême, ou la réconciliation, ou la pénitence, et tous voulaient être consolés et munis par la célébration et la dispensation des sacrements. Oh! qui pourrait dire les douleurs que souffrit alors le cœur du vieil Augustin? L'homme de Dieu, dit Possidius, ne jugeait point l'invasion terrible, comme la jugeait le reste des hommes, regardant plus haut et à une plus grande profondeur, il prévoyait le péril des âmes. Les larmes versées nuit et jour devinrent son pain, et nous ne savons rien de plus touchant que cette parole de son biographe: « Augustin trouva que les derniers temps de sa vie étaient bien amers et bien lugubres. »

Cependant le spectacle des calamités de l'Afrique n'avait point abattu cette grande intelligence. Augustin travaillait encore dans Hippone assiégée: il mettait la dernière main à son immortel ouvrage de la *Cité de Dieu*; il songeait aux intérêts de la vérité religieuse qui ne sont ni d'une contrée ni d'une époque, mais qui ont pour domaine l'univers et l'infini (2697). Au milieu des lamentables images d'un siége et en face même des Barbares, il continuait aussi à réfuter les huit livres de Julien (2698), écrits en réponse au second livre *Du mariage et de la concupiscence*. Les injures tenaient beaucoup de place dans l'ouvrage du chef de la secte pélagienne, on s'étonne que la passion ait pu posséder un homme éclairé, au point de l'entraîner à des qualifications à peine croyables vis-à-vis du grand évêque d'Hippone. Augustin hésitait à relever des aber-

(2696) *Voy.* l'article CARTHAGE (Prise de) par les Vandales.

(2697) M. Poujoulat, *Hist. de saint Augustin*, t. III, p. 195 et suiv.

(2698) Cet ouvrage de Julien, composé en 421, ne fut connu de saint Augustin qu'en 428. Il est adressé à Florus, évêque pélagien.

rations dont une intelligence même médiocre pouvait faire justice; mais les attaques, et surtout les attaques violentes, quoique dépourvues du génie, produisent toujours un certain effet sur la multitude, et les amis de la foi catholique pressèrent le grand docteur de répondre encore une fois à Julien. Augustin ne voulut point, comme il le dit lui-même dans un endroit de sa réponse, *abandonner les hommes dont l'esprit est lent à comprendre.*

L'évêque d'Hippone suit Julien de pays en pays, le laisse parler et puis lui répond. C'est comme une conversation entre Augustin et Julien. Le saint docteur ne supprime point les outrages dont il est l'objet, car les outrages ne pourraient monter jusqu'à sa gloire. Julien, dans ses huit livres, se répétait; il n'apportait aucune idée, aucune objection nouvelle; c'étaient des lieux communs de pélagianisme délayés en de long discours. Augustin ne pouvait guère opposer aux mêmes attaques que les mêmes moyens de défense; il n'y a rien de nouveau à répondre à un homme qui vous redit les mêmes choses, assaisonnés seulement de plus de fiel et de colère. Il nous semble toutefois que le saint docteur fait toucher au doigt la vérité catholique avec une évidence particulière; à force d'avoir remué ces questions, le grand évêque est parvenu à les inonder de lumière. Avec un mot, une observation, une pensée; il est bref et précis comme un homme qui contemple le vrai face à face. On dirait qu'à mesure qu'il approche de la mort, les mystères se découvrent pleinement à son intelligence.

Saint Augustin avait achevé le VIe livre de sa nouvelle réponse à Julien, et venait de commencer le VIIe livre, lorsque la maladie le força d'interrompre son œuvre; il la quittait pour ne plus la reprendre. L'œuvre devait se présenter inachevée au respect de la postérité, afin de témoigner que les dernières forces de ce grand homme avaient été consacrées à la défense de la vérité. Mais cette interruption de la lutte ne faisait rien pour le triomphe; il était complet; Augustin avait tout fait sur le pélagianisme, et la condescendance, plus que la nécessité, le détermina à ce dernier combat. Cette tournée sur le champ de bataille avait uniquement fait voir au monde qu'il ne restait plus d'ennemis à vaincre.

XIX. Augustin fut délicat et plus ou moins souffrant toute sa vie; mais cette fois, le mal s'offrait avec une inquiétante gravité (2699). N'oublions pas qu'Hippone est assiégée par les Barbares. Le saint évêque est dans sa communauté, entouré de ses prêtres et de ses meilleurs amis; plusieurs évêques se sont réfugiés dans Hippone, et parmi eux nous apercevons Possidius et Alype, Alype, l'ami de la jeunesse d'Augustin, le compagnon de ses premières études religieuses dans le tranquille asile de Cassiciacum, aux environs de Milan. De quel intérêt eussent été pour nous les vérités des graves causeries de ces vénérables personnages autour du maître dont la vie allait s'éteindre!

Quel charme pieux et mélancolique dans la peinture de cet intérieur où tant de sainteté se réunissait à tant de gloire, où de longues existences remplies d'angéliques vertus aboutissaient au spectacle de la dévastation de leur patrie! Possidius nous apprend quelque chose de ce qui se passait dans la maison d'Augustin, et les moindres lignes de ce témoin deviennent ici d'un bien grand prix. « Nous conversions souvent ensemble, dit-il, nous considérions les terribles jugements de Dieu placés devant nos yeux, et nous répétions avec le Psalmiste : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est droit* (2700). Tristes, gémissant, versant des larmes, nous implorions le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, pour qu'il daignât nous soutenir dans cette tribulation. »

Possidius, continuant son récit, s'exprime en ces termes (qui oserait ne pas laisser parler ici un tel narrateur?) : « Un jour que nous étions réunis tous ensemble à table, saint Augustin nous dit : *Vous savez que, durant ce désastre, j'ai demandé à Dieu ou qu'il daignât délivrer la ville d'Hippone, assiégée par les ennemis, ou, s'il en avait jugé autrement, qu'il daignât donner de la force à ses serviteurs pour soutenir le poids de sa volonté, ou bien enfin qu'il daignât m'appeler de ce siècle vers lui.* Instruits des vœux du saint homme, nous, et tous ceux des fidèles qui se trouvaient dans la ville, nous adressâmes la même prière au Dieu tout-puissant. Et voilà que le troisième mois du siége, saint Augustin se vit accablé par la fièvre; sa dernière maladie venait de l'atteindre. Et le Seigneur ne frustra point son serviteur du fruit de sa prière. »

L'évêque de Calame rapporte que des possédés furent délivrés par les oraisons du saint docteur, et qu'un malade fut guéri par l'imposition de ses mains. Celui-ci avait été averti en songe d'aller trouver l'homme de Dieu. Cette guérison est le seul miracle qu'Augustin ait opéré pendant sa vie.

Le saint évêque avait souvent dit à Possidius qu'un Chrétien, même le plus digne de louanges, ne devait pas quitter ce monde sans se condamner à quelque acte de pénitence. Durant sa dernière maladie, il fit transcrire et placer contre le mur les *Psaumes de la pénitence*, qu'il lisait et relisait dans son lit en fondant en larmes. Pour prier et gémir sur lui avec plus de liberté, Augustin, dix jours avant sa mort, demanda à ses frères présents de vouloir bien désormais le laisser seul dans sa chambre et de ne permettre à personne d'y entrer, si ce n'est aux heures où les médecins le visitaient et où l'on apportait sa nourriture. On se conforma à son désir. Quand vint le dernier jour, Possidius et les

(2699) *Histoire de saint Augustin*, ibid.

(2700) *Psal.* CXVIII, 137.

autres évêques ou prêtres, disciples d'Augustin, environnèrent tristement et pieusement son lit; ils unirent leurs prières à celles du grand homme mourant; Augustin murmurait d'une voix attendrissante des oraisons mêlées de pleurs, et lorsque sa bouche cessa de prier, son âme avait reçu dans les cieux le prix de tant de vertus et de travaux sublimes. Elle était en possession de l'ineffable et éternelle beauté dont les magnificences de l'univers ne sont qu'une ombre grossière, et vers laquelle montèrent si souvent les élans de ce tendre et profond génie.

Saint Augustin mourut le 23 août 430, âgé de 76 ans; il avait passé quarante-quatre ans dans la cléricature ou l'épiscopat; c'est-à-dire qu'il y avait tout ce temps que l'illustre fils de Monique pleurait les désordres d'une jeunesse orageuse et qu'il répétait dans l'amertume de son repentir ce mot de ses *Confessions* : « Beauté, toujours ancienne et toujours nouvelle, pourquoi ne vous ai-je pas connue plutôt? »

Le saint sacrifice fut célébré pour le repos de son âme, et son corps fut enseveli dans l'église de Saint-Étienne, l'ancienne église de la Paix, où, durant si longtemps, le peuple d'Hippone avait recueilli ses paroles. Possidius nous dit que saint Augustin prêcha, jusqu'à sa dernière maladie, vivement, fortement, sans que son esprit et sa raison vinssent à fléchir. Le grand évêque était demeuré sain de tous ses membres; sa vue ni son ouïe n'avaient reçu la moindre atteinte. Il ne fit aucun testament, parce que, dit son biographe, pauvre de Dieu, il n'avait rien à laisser à personne. Ceux de ses parents qui manquaient de ressources avaient été, pendant sa vie, secourus comme les autres pauvres. Ses ornements furent remis au prêtre chargé de la maison épiscopale. Saint Augustin recommandait toujours d'avoir soin de la bibliothèque de l'église, et de bien garder les livres pour la postérité. Ses ouvrages, comme tous ceux qu'il avait pu recueillir, furent légués à l'église d'Hippone (2701.)

Possidius ne parle pas de la douleur de la ville, veuve de son pasteur si illustre et si révéré. Mais il suffit de savoir combien le peuple fut ému et accablé de douleur lorsque Augustin désigna son successeur, pour deviner la vive affliction de la cité catholique, quand la nouvelle de la mort du grand évêque vint à retentir comme un coup de tonnerre. Cette calamité fit oublier un moment toutes les angoisses du siége, et lorsque ensuite la réflexion fit voir, d'un côté, la présence des Barbares, de l'autre, l'absence de saint Augustin muet sous la pierre d'un tombeau, un violent désespoir saisit les âmes: Hippone se trouvant en face du malheur, et son consolateur n'était plus là ! Le souvenir de ses belles et paternelles leçons arrivait seul pour soutenir le courage d'un peuple durement frappé.

XX. Où trouver dans l'histoire un spectacle plus imposant, plus animé, plus encourageant que celui que nous offre l'illustre fils de sainte Monique, après sa conversion et durant son long épiscopat?

Evêque d'une petite ville d'Afrique peuplée de pauvres et ignorants mariniers, il devient l'âme de tout ce qui se fait, non seulement dans cette partie du monde, alors si profondément remuée par les schismes et les hérésies, mais encore dans l'univers tout entier. Il est par son âme et par son génie, le plus grand bien de l'unité chrétienne au ve siècle, et le promoteur de cette unité dans l'avenir. Il ne se tient pas une assemblée dont il ne soit l'oracle; il ne s'élève pas une question qu'il ne traite, qu'il ne décide, sur laquelle il ne répande des flots de lumière. Dernières convulsions du paganisme, subtilité des manichéens, ruses de Pélage, efforts des ariens, fureurs des donatistes, il fait face à tout, il triomphe de tout: toutes les erreurs, tous les ennemis de l'Eglise l'ont tour à tour pour adversaire et pour vainqueur.

Son zèle est infatigable, mais avec l'ardente activité du prosélytisme devenu sa passion dernière, Augustin a gardé des traces nombreuses de sa première disposition spéculative et tendre. « Sa charité, remarque très-bien un écrivain distingué (2702), sa charité est encore de l'amour; sa foi orthodoxe une méditation vaste et libre, quoique soumise. Sa sévérité conserve l'empreinte aimable qui s'attachait à ses erreurs; et sa vie épiscopale, sa vie de sacrifices et de controverses, d'humble abnégation de soi-même et d'autorité impérieuse au nom du dogme, respire encore un charme d'imagination philosophique et d'indulgence que lui ont laissé ses études et ses souvenirs. C'est ainsi que rigoureux dans sa doctrine théologique et dans ses prévoyances de la justice divine, il demande ici-bas l'adoucissement des lois humaines et la réforme pénitentiaire du coupable, au lieu d'une punition irréparable. C'est ainsi que, menacé dans sa vie et dans celle de ses prêtres, il n'oppose aux idolâtres furieux, aux dissidents armés, que les conseils de la persuasion et l'amnistie qu'il réclame pour eux. C'est ainsi que, génie brillant, paré de tout le luxe des lettres, il abaisse, il humilie sa parole, pour la faire servir à l'instruction des esprits les plus grossiers, et toucher leur barbarie par sa bonté encore plus que par son éloquence. »

Saint Augustin est le docteur le plus éminent de l'Eglise latine (2703), celui qui porta

(2701) *Voy.* sur les ruines du palais de saint Augustin à Hippone, les *Annales de phil. chrét.*, tom. II.

(2702) M. Villemain, *Rapport fait à l'Académie française sur l'Histoire de saint Augustin, par M. Poujoulat*, 1846.

(2703) On sait que le titre de *Docteur de l'Eglise* est donné à un petit nombre de SS. Pères. Le Pape Boniface VIII, dans une célèbre constitution, place les *docteurs* sur un même rang avec les apôtres et les évangélistes. *Voy.* ci-dessus notre *Mémorial catholique*, t. IX, p. 151, 152.

le plus d'imagination dans la théologie, le plus d'éloquence et de sensibilité dans la scolastique. Jamais homme n'a paru doué d'une intelligence plus vaste et plus facile. Il n'existe pas une grande idée qui ne se rencontre en germe dans quelques-uns de ses écrits. Génie encyclopédique, les problèmes les plus difficiles sont un jeu pour lui. Un petit traité, un simple sermon, une lettre lui suffit pour les soulever et les résoudre; il embrasse l'histoire, les antiquités, la science des mœurs, la métaphysique, la théologie; il écrit sur la musique et sur le libre arbitre; il explique le phénomène intellectuel de la mémoire comme il raisonne sur la décadence de l'empire romain, déployant partout une force de sagacité prodigieuse pour tout ramener à la religion dont il déroule, développe une à une et présente dans leur sublime harmonie, toutes les vérités, toutes les preuves dogmatiques, morales et historiques. En même temps qu'il se peint tout entier dans ses immortels écrits, avec soi il fait connaître son temps et son pays » Tantôt, dans un sermon prêché à Carthage, il ajoute à ses *Confessions* l'aveu que lui inspire le lieu témoin de ses faiblesses: tantôt dans ses discussions contre les manichéens, il repasse, en le redressant le long circuit d'erreurs qu'il avait lui-même parcouru: tantôt dans ses traités de morale et d'éloquence, il peint et les mœurs de l'Eglise, et la puissance de la parole apostolique, et le travail intérieur d'une société qui, après un intervalle de barbarie, sera le commencement du monde moderne (2704).

Grave dans ses mœurs, affable dans ses manières, l'éloquence de saint Augustin est tour à tour neuve et simple, passionnée et entraînante. L'élévation de la pensée et la tendresse de l'âme, voilà les deux traits qui le distinguent de tous ceux qui l'ont précédé, et peut-être de tous ceux qui l'ont suivi, si l'on excepte saint Bernard. Sa morale austère sans rigorisme affecté; ses conseils fermes, sans porter au découragement, tout en lui est propre à nourrir, à vivifier les âmes.

Un si beau génie est-il exempt de défauts, et a-t-il échappé à la loi commune de l'humanité? Non sans doute. Il y a dans les natures les plus privilégiées le côté faible qui trahit l'humanité, et auquel Bossuet lui-même n'a pu se soustraire entièrement. A côté de la science si variée d'Augustin, de sa pénétration extraordinaire, de ses beaux mouvements d'éloquence, on trouve le faux esprit, des antithèses quelquefois puériles, des subtilités affectées, des jeux de mots dépourvus de sel et de grâce, un style pointilleux, contourné, prolixe, en un mot, une corruption déjà bien avancée du goût et de l'art littéraire. Ces défauts se remarquent plus particulièrement dans ses derniers ouvrages. Enfin sa doctrine profondément orthodoxe, a besoin de n'être pas jugée sur un passage isolé. Il faut mettre en regard d'un texte un autre texte qui limite ou précise le premier. Quelques-uns de ces défauts appartiennent à son siècle; les autres lui sont personnels. Mais sur tout ceci, il faut s'en tenir à ce mot de Bossuet son plus digne appréciateur: « Qu'il ait ses imperfections, comme le soleil ses taches, je ne daignerai ni les avouer ni les nier, ni les excuser ni les défendre. »

La *vie* de notre saint docteur a été écrite par Possidius (2705). C'est dit un critique (2706), une œuvre simple et touchante. Il y règne un ton de douceur chrétienne mêlée de gravité. L'auteur est sobre de réflexions, s'en tient aux faits, et se laisse aller à sa vénération pour l'homme de Dieu, sans tomber

(2704) M. Villemain, loc. cit.

(3705) Alban Butler, trad. par Godescard, dans la notice très-étendue qu'il consacre à saint Augustin (28 août), a presque reproduit tout Possidius. Depuis ce pieux évêque de Calame, disciple de saint Augustin, la *Vie* de l'évêque d'Hippone, a été, sans parler des Bollandistes, souvent écrite, avant et après Godeau, évêque de Vence. Lancelot l'a écrite en latin, et Voodhead en anglais. Tillemont en a donné une étendue dans le tom. XIII de ses *Mémoires*; dom Ceillier dans le tom. XI de son *Hist. des aut. ecclés.*, et le cardinal Orsi parle du saint docteur dans les tomes VIII, IX, X, XI et XII de son *Histoire*. Nous avons mentionné et cité la dernière *Vie de saint Augustin*, écrite par M. Poujoulat.

Bossuet recula, dit-on, devant l'entreprise de cette étonnante *Vie* racontée et décrite par une autre plume que par celle de l'illustre pénitent des *Confessions*. Dans les divers et longs séjours studieux que l'évêque de Meaux fit à Germigny, il jeta souvent sur le papier des notes et des remarques à sa manière large et profonde, qui devaient un jour être suivies comme des jalons d'une route ébauchée. Les grandes luttes théologiques et la sollicitude pastorale de son diocèse, ne permirent pas à l'immortel écrivain de l'*Hist. univ.*, de nous retracer la vie de l'auteur de *la Cité de Dieu*, qu'il étudiait et admirait sans fin. Seulement, tout ce qui s'était accumulé dans cette tête du docteur de l'Eglise moderne, de souvenirs et d'observations sur la vie d'Augustin, servit un jour à prolonger outre mesure le panégyrique du saint docteur de la grâce, à l'Hôtel-Dieu de Meaux. Dans la communauté des Augustines de cette ville, la tradition est restée vivante de ce discours de Bossuet, dont la première partie dura deux heures, sans que les auditeurs osassent respirer ni interrompre ce chant sublime de l'aigle de Meaux, célébrant les merveilles de *la Grâce* en faveur d'Augustin. C'était en 1704, au mois d'août, le jour de la fête de l'évêque d'Hippone. L'éloquent panégyriste s'étant aperçu à la fin qu'il n'avait point *rendu l'heure immobile*, s'excusa de sa prolixité sublime auprès de ses chères filles, qui semblèrent par leur silence avide, lui redire le cri d'enthousiasme que Possidonius et ses amis firent entendre à leur père Augustin, qui les avait entretenus presque durant tout un jour à Hippone des vertus de l'évêque Valère: *Pater, loquere tu adhuc de Valerio patre;* ô notre Père, parlez encore, parlez-nous toujours de Valère. Mais l'année suivante, au 28 août, la grande voix de Bossuet était ensevelie sous une des pierres de la cathédrale de Meaux, qui a redit, naguère, où est la dépouille de ce grand homme. *Voy.* l'article Bossuet, n° XVI.

(2706) M. Poujoulat, *Hist. de saint Aug*, t. III, p. 304, *note*.

dans un enthousiasme profane. Cette voix est pour nous bien précieuse et sacrée. Ses quarante ans d'intimité familière et douce avec saint Augustin, sans le moindre désaccord (*absque amara ulla dissensione*), donnent à Possidius quelque chose d'infiniment respectable. A quatorze siècles d'intervalle et quand il s'agit d'un grand et saint génie comme l'évêque d'Hippone, un homme qui nous dit: *Je l'ai vu, je l'ai entendu*, éveille dans notre esprit une très-vive curiosité. Aussi voudrait-on que cette *Vie*, par Possidius (2707), fût plus nourrie, plus abondante en détails. C'est trop peu de la part d'un témoin et d'un ami qui avait vu de si près ce grand saint, que nous serons heureux de retrouver encore dans cet ouvrage. *Voy.* l'article TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT AUGUSTIN.

CONFESSION D'AUGSBOURG. C'est une profession de foi des luthériens, qui fut présentée, en 1530, par les princes protestants à l'empereur Charles-Quint, au sein de la diète qui se tenait alors à Augsbourg. Revêtue de la signature de tous les princes de l'empire, elle avait été rédigée à Thorgan en dix-sept articles, par Luther lui-même, d'après l'ordre de l'électeur de Saxe; mais, comme en la rédigeant, le fougueux hérésiarque n'avait pas su maîtriser son style, elle fut retouchée, modifiée, amendée et adoucie par Philippe Mélanchton, sur la demande même de l'électeur, et avec l'adhésion de tous les princes intéressés.

L'original se conserve dans les archives de Vienne, l'édition qui en fut donnée à Wittenberg, en 1531, est entièrement conforme à ce document. Plus tard, Mélanchthon y fit encore de nouvelles modifications; une nouvelle édition de la *Confession d'Augsbourg*, ainsi corrigée, parut en 1540. Dès ce moment, une distinction s'établit entre la *Confession* de 1531 et la *Confession* revue. La première a été adoptée par les luthériens, la seconde par les réformés allemands, qui, par là, se sont assuré la jouissance des droits stipulés et concédés, par la paix de religion de 1555, à tous les luthériens adhérents à la *Confession d'Augsbourg*. Ceux-ci sont appelés *confessionnistes*.

Nos frères égarés célèbrent, le 25 juin, date de la présentation de cette confession à la diète, l'anniversaire de ce jour. Mais les plus intelligents ne se font pas faute de se livrer contre cet acte à des réflexions qui ne sont guère capables d'édifier les *simples* fidèles. En veut-on un exemple? Un professeur de philosophie à Iéna (2708), a prononcé le discours suivant à un de ces anniversaires :

« De quoi nous réjouissons-nous? Nous ne célébrons pas l anniversaire d'une grande victoire, car on ne peut dire que la présentation de la *Confession d'Augsbourg* ait conduit à des résultats importants. Nous ne pouvons nous réjouir non plus de l'issue des négociations, ni en général de ce qu'a fait la diète d'Augsbourg; Luther lui-même n'en était pas très-édifié; et les guerres de religion qui l'ont suivie prouvent assez que le but primitif et principal (*la pacification*) ne fut pas atteint. La présentation de la confession ne peut être solennisée non plus en l'honneur d'un courage extraordinaire des protestants, car plusieurs princes puissants s'étaient alors déjà rangés de leur côté, et ce qu'un parti déjà si fort a fait ne pouvait pas être comparé à l'héroïsme de Luther, qui d'abord avait paru tout seul. Si enfin nous considérons la *Confession d'Augsbourg* comme un livre symbolique, elle a fait beaucoup de mal; elle a introduit une nouvelle espèce de papisme, elle a achevé le schisme déplorable de l'Eglise luthérienne et de l'Eglise réformée, et elle a confirmé la dogmatique dans des limites si étroites, que l'activité intellectuelle en a été paralysée, et qu'elle a ramené les esprits entièrement à l'ancienne méthode scolastique (2709). »

Le professeur conclut de tout cela, que la meilleure manière de célébrer l'anniversaire de la *Confession d'Augsbourg* serait de lui ôter toute autorité, ou de délivrer les intelligences du joug des livres symboliques.

Un autre auteur protestant s'exprime dans le même sens (2710). Il se plaint de ce qu'il y a des théologiens luthériens qui attribuent à la *Confession d'Augsbourg* une autorité semblable à celle de l'Ecriture sainte, ce qui est ramener, dit-il, « l'infaillibilité du papisme toute pure, et sans doute il faut l'admettre, pour être conséquent, dès qu'on veut des livres symboliques qui soient obligatoires pour la foi et l'enseignement. »

Ce même auteur trouve que c'est plutôt le parti catholique qui a à se réjouir de la présentation de la *Confession d'Augsbourg*. Ce fut une concession que les luthériens étaient réduits à faire à l'empereur, et qui fut plus utile au parti adverse qu'aux protestants, car elle ne gagna personne à la Réforme, et les protestants mirent ainsi eux-mêmes des entraves à l'exercice du libre examen. En obtempérant à la demande de Charles-Quint, qui les avait sommés de lui rendre compte de leur croyance, ils reconnurent en quelque sorte son autorité en matière de religion, et ils ne surent plus l'éluder qu'en appelant à une autorité supérieure, mais *aussi purement humaine* (2711), celle d'un concile. C'était s'écarter terrible-

(2707) D. Jean Salinas en a donné une édition en 1 vol. in-8°, 1731, Rome. Cette *Vie* se trouve aussi à la fin du tom. X des *Œuvres* du saint. Une liste des écrits d'Augustin termine l'œuvre de Possidius.

(2708) M. K. H. Scheidler, à Iéna (Allemagne).

(2709) Le *Mémorial catholique* et la *Revue catholique*, recueils combinés, n° du 15 août 1830, pag. 255.

(2710) Dans les *Nouvelles Annales théologiques*, publiées à Zurich.

(2711) Sans doute qu'il est absurde d'en appeler à un concile, si on regarde les conciles, quels qu'ils soient, comme des autorités purement humaines.

ment du principe fondamental de la réforme !

L'astucieux empereur avait ainsi remporté une victoire sur la Réforme, il l'avait obligée de s'arrêter à moitié chemin, et elle eut plus de peine à se répandre en Allemagne que lorsqu'on ne savait pas encore précisément combien la nouvelle doctrine s'éloignait de celle de l'ancienne Eglise. Cette confession — c'est toujours l'auteur protestant qui parle — divisa ensuite les protestants entre eux-mêmes. Enfin le libre examen de l'Ecriture n'était plus qu'un vain mot, lorsqu'on regarda comme obligatoire pour la foi le sens que les auteurs de la *Confession d'Augsbourg* et des autres livres symboliques avaient trouvé dans l'Ecriture sainte; de la même manière que les Catholiques, avec une bien plus grande apparence de justice et beaucoup plus d'accord avec leur système, regardent comme obligatoires les interprétations des Pères de l'Eglise, des conciles et des Papes.

« Espérons, — c'est ainsi que notre publiciste protestant termine son article, — espérons que dans cent ans d'ici on se réjouira de l'abolition de la *Confession d'Augsbourg* et de tous les autres livres symboliques, qui sont comme un mur de séparation entre l'Ecriture et la raison, et qui ont arrêté pendant si longtemps le progrès de la culture religieuse et morale (2712). »

Ainsi, et on l'a souvent constaté, les protestants sont divisés sur tout. Ce qui fait la joie des uns est un sujet de lamentation pour les autres; les uns célèbrent avec allégresse le jour où l'on a fait la *Confession d'Augsbourg*, et les autres voudraient saluer le jour où elle n'existera plus! Espérons, nous, que nos frères, las de ces divisions, reconnaîtront que là où il y a une telle anarchie de doctrine ne peut être la vérité, et qu'ouvrant les yeux à la lumière, ils reviendront tout joyeux se reposer au sein de l'Eglise une et invariable comme son divin Fondateur !

CONGO. *Voy.* l'art. Nègres du Congo (Le christianisme parmi les).

CONGRÉGATIONS *de Auxiliis*, ou *Des secours de la grâce*. Le livre du Jésuite Molina ayant fait naître des disputes entre les Dominicains et les Jésuites, touchant les matières si ardues de la grâce, les combattants furent renvoyés devant le Pape Clément VIII, qui établit les fameuses congrégations que nous venons de nommer. Elles commencèrent en 1598 et se continuèrent jusque sous le pontificat de Paul V. *Voy.* l'article Grace (Disputes sur les questions de la).

CONGRÈS D'ÉMS. *Voy.* l'article : Ems (Articles d').

CONJURATION D'AMBOISE. *Voy.* l'article Amboise (Conjuration d').

CONON (Saint), martyr avec son fils. Voici ce que porte le *Martyrologe romain* :

« A Icone, ville d'Isaurie, le martyre de saint Conon et de son fils âgé de douze ans, qui, sous l'empereur Aurélien, ayant été mis sur le gril et en cet état arrosé d'huile, puis suspendu sur le chevalet et remis sur le feu, endurèrent tous ces tourments avec une constance admirable, et enfin, ayant eu les mains écrasées avec un maillet, rendirent l'esprit (2713). »

Saint Conon avait perdu sa femme et vivait dans une grande retraite à Icone, dans l'Asie. Par humilité, il ne voulut point entrer dans le sacerdoce, bien qu'on l'en eût pressé. Il consentit seulement à ce que l'évêque de cette ville fît lecteur son fils, qui avait alors douze ans, et qui plus tard fut élevé au diaconat. Mais ils passèrent plusieurs années ensemble, menant la vie ascétique.

L'empereur Aurélien (*Voy.* son article) envoya en Asie un de ses officiers, Domitien, pour persécuter les Chrétiens. Conon fut arrêté des premiers l'an 275. Il confessa courageusement la foi de Jésus-Christ avec son fils. Le juge les fit appliquer à diverses sortes de tourments, comme vient de nous l'apprendre le *Martyrologe romain*. Ils supportèrent tout avec une héroïque patience, et triomphèrent des tourments. Au moment où le juge parut vouloir leur donner quelque relâche, ils levèrent les yeux et les bras au ciel, demeurèrent quelque temps en prières, firent comme ils purent le signe de croix sur eux-mêmes et expirèrent aussitôt (2714). Les Chrétiens enterrèrent leurs corps.

On prétend qu'ils furent transportés vers le VIIIe ou le IXe siècle en Italie. On honorait encore leurs reliques au XVIIIe siècle dans une église de leur nom à Acerre, ville de la terre de Labour, peu éloignée de Naples, sur le chemin de Bénévent. On fait leur fête à Acerre le 3 juin, et ailleurs le 29 mai. Leurs Actes sont sincères, mais ne sont point originaux (2715). Ils paraissent avoir été écrits vers le IVe siècle.

CONON, Pape, successeur de Jean V en 686, était né en Sicile et originaire de Thrace. Il était prêtre à Rome lorsque le clergé et le peuple l'élurent, malgré l'opposition de la milice, qui aurait voulu un autre Pontife. Cependant, quand elle vit que ces deux corps avaient unanimement souscrit au décret de son élection, elle céda au bout de quelques jours et souscrivit aussi. Alors les magistrats, avec les principaux citoyens, vinrent saluer Conon par des acclamations de louanges, et l'on envoya des députés à l'exarque Théodore, suivant la coutume.

L'empereur Justinien avait adressé une lettre à Jean V, pour lui mander qu'il avait retrouvé les Actes du VIe concile, qu'il les gardait dans son palais et qu'il en ferait observer inviolablement les décisions. Mais Jean étant mort, ce fut le Pape Conon qui reçut cette lettre. Cet empereur donna en-

(2712) Loc. cit., p. 235.
(2713) *Martyr. Rom.* 29 Maii.

(2714) Tillemont, *Hist. de la perséc. d'Aurélien.*
(2715) Bolland., 29 Maii.

core deux lettres en faveur de l'Eglise romaine. Par la première, il remettait la capitation que payaient les patrimoines des Brutiens et de Lucanie; par la seconde, il ordonnait la restitution des serfs de ces patrimoines et de ceux de Sicile, que la milice retenait en gage.

Conon était vieux (2716), et il ne tint le Saint-Siége que onze mois, pendant lesquels il fut longtemps malade; en sorte qu'à peine put-il faire les ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa dernière maladie, l'archidiacre Pascal, voulant s'emparer de l'or qu'il avait légué au clergé et aux monastères, écrivit à Jean, exarque de Ravenne, surnommé Platys, et lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fît élire Pape. L'exarque y consentit, et envoya aussitôt à Rome des officiers de sa part pour gouverner la ville et faire élire Pascal, sitôt que Conon serait mort.

Heureusement cet acte indigne d'odieuse simonie ne réussit point. Conon mourut le 21 septembre 687; le Saint-Siége vaqua près de trois mois; mais malgré les intrigues de Pascal et de son parti, Sergius fut élu. Conon a mérité l'éloge et les regrets de l'histoire : c'était, dit-elle, un vieillard vénérable par sa bonne mine et ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'était mêlé dans les affaires séculières.

CONRAD, archevêque de Salzbourg, illustre par sa naissance, mais plus illustre par sa doctrine et par ses mœurs, remplaça saint Thiémon ou Dietmare (*Voy.* son article), et fut le modèle de toute l'Allemagne.

Ce fut en 1106 qu'il monta sur le siége de Saltzbourg, et il eut, comme son saint prédécesseur, à souffrir pour la cause de l'Eglise. Il accompagnait le fameux roi Henri V, lorsque ce prince, par le conseil de quelques scélérats, fit prisonnier le souverain Pontife Pascal II (*Voy.* son article), à cause des élections et des investitures épiscopales. L'archevêque, enflammé du zèle de Dieu, blâma hautement cet attentat. Alors un officier de César tira son épée et le menaça de mort. Conrad tendit aussitôt la gorge, aimant mieux mourir que de dissimuler son horreur pour un pareil crime.

Par cette fermeté vraiment épiscopale, il encourut la haine de l'empereur et de ses partisans, à tel point que tout le royaume d'Allemagne semblait conjuré contre lui, et que, comme autrefois saint Athanase, il ne trouvait de sécurité nulle part. Il resta caché six mois dans une caverne de montagne, seize semaines dans une cave; il passa une journée entière enfoncé dans un marais jusqu'au menton. Enfin il se réfugia secrètement auprès d'Adilgoz, archevêque de Magdebourg, et ne revint à son siége qu'après neuf ans d'exil et de persécutions. Il mourut en 1142.

CONRAD (MAÎTRE), directeur spirituel de sainte Elisabeth de Hongrie. *Voy.* l'article de cette sainte.

CONRAD DE THURINGE. *Voy.* l'article ELISABETH (Sainte) DE HONGRIE.

CONSALVI, cardinal. *Voy.* l'article PIE VII.

CONSTANCE, empereur romain. *Voy.* les articles ARIANISME, ATHANASE (Saint) et HILAIRE (Saint).

CONSTANCE-CHLORE, empereur. *Voy.* l'article DIOCLÉTIEN, nos III, VI, IX et X.

CONSTANCE, femme du roi Robert. *Voy.* l'article ARÉFASTE.

CONSTANCE (XVIe CONCILE GÉNÉRAL DE L'AN 1414, TENU A) (2717). On peut dire que ce concile eut comme ses préludes dans celui de Pise de l'an 1409, où l'on travailla à éteindre le schisme fomenté alors par Pierre de Lune, se disant Benoît XIII, qui tenait son siége à Avignon, et Grégoire XII, qui avait fixé le sien à Rome. On fit en ce concile de Pise, dit Sponde, tout ce qu'il était possible de faire dans un temps aussi troublé, et, ajoute Bossuet, « si le schisme, ce monstre cruel qui désolait l'Eglise de Dieu, n'y fut pas exterminé, il y reçut du moins un coup qui fut le prélude de son extinction totale au concile de Constance. »

I. On avait décidé à Pise même la convocation d'un concile général dont le lieu serait désigné un an d'avance, afin de réunir le plus grand nombre d'évêques possible. L'empereur Sigismond, après une conférence avec Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, mort en 1410, choisit la ville de Constance. Ce fut donc là que le concile général décidé à Pise fut convoqué pour le 1er novembre de l'année 1414.

Jean XXIII fit son entrée à Constance, le dimanche 28 octobre. Il fut reçu par le clergé et le peuple avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour de la Toussaint, qu'on avait destiné pour l'ouverture du concile, le Pape officia pontificalement à la cathédrale. Le cardinal Zabarella, célèbre jurisconsulte, montant à la tribune, déclara que le très-saint Père Jean XXIII, continuant le concile de Pise, l'avait convoqué de nouveau à Constance, et qu'il commencerait le samedi suivant, troisième du [illegible] Ce jour, on remit l'ouverture au cinq, [illegible] après une procession solennelle et la messe du Saint-Esprit, on la fixa au seize novembre.

A cette première session, le cardinal des Ursins dit la messe, le Pape Jean XXIII y prêcha et donna des indulgences. On lut la bulle de convocation, qui exprimait toujours les liaisons intimes du concile de Constance avec celui de Pise. Enfin on nomma les officiers qui devaient servir à transcrire les actes, à proposer et à rapporter les affaires; et le comte Berthold des Ursins fut chargé de la garde du concile. La seconde session fut désignée pour le 17 décembre;

(2716) Anast., *In Conon.*
(2717) *Voy.* t. II de ce *Dictionnaire*, col. 855, la *note* 1642

mais une multitude d'affaires considérables la recula jusqu'au 2 mars de l'année suivante 1415.

L'empereur élu, Sigismond, qui avait été couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, le 8 novembre 1414, fit son entrée à Constance dans la nuit de Noël, et chanta l'Evangile en habit de diacre, à la messe solennelle du Pape. Il était venu accompagné de sa femme, et d'un grand nombre de seigneurs. Beaucoup d'autres personnages arrivèrent aussi ; en un mot, quatre patriarches, trois cents évêques, grand nombre de prélats assistèrent à ce concile, et l'on peut dire qu'il fut une des assemblées les plus nombreuses qu'on ait jamais tenues dans l'Eglise (2718).

II. Trois affaires d'une très-haute importance étaient surtout à traiter dans cette assemblée : les erreurs contre la foi, le rétablissement de la discipline, l'extinction du schisme.

Le Pape Jean XXIII eût désiré que l'on commençât par la question de la foi, contre Jean Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague ; l'empereur, que l'on s'occupât d'abord de la réformation des mœurs et de la discipline ; mais les prélats français, avec le reste du concile, furent d'avis qu'il fallait, avant tout, travailler à l'affaire principale, l'extinction du schisme; car, en ce moment même, la chrétienté était, au grand détriment de l'Eglise, partagée en trois obédiences :

Celle de Jean XXIII, qui comprenait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie ; celle de Benoît XIII ou Pierre de Lune, qui était composée des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Ecosse, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de foix et d'Armagnac; celle de Grégoire XII ou Ange Corrario, qui conservait en Italie plusieurs villes du royaume de Naples, et toute la Romagne, c'est-à-dire tout le canton soumis aux seigneurs Malatesta ; en Allemagne, la Bavière, le palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électorats de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Verden, sans compter un grand nombre de particuliers, *gens*, au rapport de saint Antonin, *éclairés et craignant Dieu*, qui regardaient toujours Grégoire comme le vrai Pape (2719).

On s'occupa donc d'abord du schisme, puisque, au fond, le but que s'était proposé Jean XXIII en assemblant le concile, avait été de déposer ses deux concurrents, Benoît et Grégoire, déjà déposés à Pise. Mais l'assemblée ne tarda pas à juger que la résignation des pouvoirs, et à défaut la déposition même de Jean XXIII, était indispensable à l'union de l'Eglise. Aussi employa-t-elle les trente-deux premières sessions à des démarches et à des discussions longues et embrouillées pour obtenir l'abdication de Jean XXIII et des deux autres Papes. Jean ne fut point d'abord de cet avis et il y eut d'interminables pourparlers. Enfin on exigea de ce dernier la promesse d'abdiquer si la paix de l'Eglise l'exigeait; il promit en effet; mais méprisant bientôt ses propres engagements, et fort de l'appui de Frédéric, duc d'Autriche, il s'enfuit à Schaffouse (21 mars 1415).

Le concile n'en continua pas moins ses séances, présidées par un cardinal et, les choses ne firent que se compliquer. On convint de voter non par voie de majorié, mais par *nation*, ce qui était une grande faute et un signe de triste affaiblissement dans l'Eglise. — *Voy.* l'article CONCORDATS DE MARTIN V, n° III. — L'Allemagne, la France, l'Italie, l'Angleterre, et plus tard l'Espagne, formaient autant de *curies* qui montrèrent toutes des tendances particulières et individuelles (2720), et qui ne firent, dès lors, qu'augmenter l'anarchie des esprits et les confusions dans lesquelles ils se débattaient : pénibles épreuves que Dieu envoie à son Eglise pour lui apprendre que toute sa force est dans son *unité* naturelle et qu'elle ne peut trouver de repos tant que cette unité est brisée et que les membres, comme dispersés, veulent se créer à eux-mêmes des centres faux et fragiles !

Pour assurer l'autorité de ses délibérations, le concile en vint jusque faire, dans la IVe session tenue le samedi saint 30 mars 1415, et confirmée dans la Ve, ce fameux décret qui déclarait : « que le concile tenait son autorité immédiatement de Jésus-Christ, et qu'en conséquence toute personne, même le Pape, était obligée de lui obéir en ce qui touchait la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Eglise dans son chef et dans ses membres (2721). »

L'évêque de Posen lut cette décision, que Pierre d'Ailly et Gerson, pendant la durée même du concile, se chargèrent de justifier par leurs écrits (2722), comme, plus tard, Bossuet prêtera l'autorité de son nom et de son talent pour s'efforcer de défendre les articles de 1682...

Cependant, à les considérer en elles-mêmes, les propositions de Constance étaient insoutenables et inadmissibles (2723); elles ne convenaient point à un corps sain et robuste dont tous les organes doivent concourir au bien-être général. Dans le fait, la tête n'est ni au-dessus ni au-dessous du corps; elle est un *avec* lui, *en* lui : il n'y a pas de corps

(2718) Elle attira à Constance près de cent mille étrangers, parmi lesquels on comptait dix-huit mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. Les Italiens et les Allemands formaient la plus grande partie de cette multitude. Le petit nombre, quoique considérable en soi-même, se composait des Anglais, des Espagnols et des Français.

(2719) Antonin, tit. 22, c. 6, § 2.

(2720) J. Alzog, *Hist. univ. de l'Egl.*, tom. II, p. 510.

(2721) *Voy.* sur ces singulières décisions, J. de Maistre. *Du Pape*, liv. I, chap. 12.

(2722) Petrus de Alliaco, *Tractatus de potestate ecclesiastica*, 1416 ; Joh. Gerson, *Tract. de potest. eccles.*, 1417.

(2723) Alzog, loc. cit., p. 511.

vivant sans tête, ni de tête en vie sans corps. Et il en est de même de l'Eglise, corps mystique dont Jésus-Christ est le chef invisible, le Pape le chef visible. Ainsi la prétendue suprématie du concile qu'on proclamait ne répondait pas à l'état normal de l'Eglise (2724), et tout cela ne peut s'expliquer et s'excuser, en un certain sens, qu'à cause des circonstances extraordinaires et pénibles où l'Eglise se trouvait. Mais c'est assez pour le moment; nous reviendrons sur ces points un peu plus loin.

III. Les sessions suivantes furent consacrées en grande partie à l'extinction du schisme. Jean XXIII fut déposé; il finit par se soumettre à cette décision avec une grande humilité et franchise (*Voy.* son article), et l'empereur Sigismond se conduisit envers lui de la manière la plus indigne; Grégoire XII, représenté par son ambassadeur, abdiqua volontairement; quant à Benoît XIII, retranché à Péniscola dans l'Aragon, il demeura opiniâtre jusqu'au ridicule et fut déposé et excommunié.

Alors le concile travailla à pourvoir l'Eglise d'un chef. Dans la XLI° session, on organisa le conclave. Il fut composé non-seulement des cardinaux, qui étaient au nombre de vingt-trois, mais encore de trente députés des nations, six de chacune, ce qui formait en tout cinquante-trois électeurs, dont les deux tiers devaient se réunir sur la même personne, en observant d'ailleurs tous les règlements prescrits pour l'élection des Souverains Pontifes.

Le conclave s'ouvrit le 8 novembre 1417, et le 11, avant midi, tous les suffrages se trouvèrent réunis en faveur du cardinal Othon-Colonne, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du saint dont on faisait la fête ce jour-là. Sur le soir, on se rendit processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau Pape avec un cortége immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs et de fidèles de tout ordre et de tout état, qui donnèrent le spectacle le plus magnifique qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique.

Tout le monde chrétien applaudit sincèrement à l'élévation du nouveau Pape; la cour de France, qui hésita un instant, renchérit bientôt sur la soumission religieuse de tous les autres Etats catholiques.

Ce ne fut qu'à dater de cette élévation de Martin V, qui fut élu avec un concert dont il n'y avait pas d'exemple, que le concile de Constance fut réellement œcuménique et, pourrait-on dire, orthodoxe; car ce pontife ne cessa pas d'y présider, et un concile ne peut être œcuménique tant qu'il n'a point à sa tête le chef de l'Eglise ou ses représentants.

IV. Avant l'élection du Pape, on ne parlait que de réformer l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Martin V n'eût pas plutôt été élu qu'il déclara, dans la XLII° session, ne pas juger à propos de rien statuer à ce sujet, et les nations se conformèrent à ses vues avec la docilité la plus inespérée.

Dans la XLIII° session, qui fut célébrée le 21 mars 1418, le Pape publia sept points de réforme. Il condamna sévèrement la simonie, réprouva l'inconduite et la mondanité des ecclésiastiques, révoqua les exemptions accordées depuis Grégoire XI, cassa les unions des bénéfices de la même époque, rejeta comme abusives les dispenses obtenues pour jouir de certains bénéfices, sans prendre les ordres qui leur étaient propres: il défendit d'appliquer désormais à la chambre apostolique le revenu des bénéfices vacants, et de lever ni décime, ni autre imposition pécuniaire sur une église, sans le consentement des prélats de la province.

Le cardinal Jean de Brogni, doyen du Sacré Collége, déclara que ces articles, aussi bien que les Concordats (*Voy.* l'article CONCORDATS DE MARTIN V), avaient été approuvés des nations, et que, par là, on satisfaisait à tout le projet de réformation dressé le 30 octobre 1417. Comme ceci se passait en présence de tout le concile, on ne peut nier qu'en effet cette grande assemblée ne s'en tint là finalement pour tout ce qui regardait la réformation tant célébrée depuis trois ans. Il s'en fallait toutefois que les sept articles énoncés ci-dessus exprimassent tout ce qui avait été requis dans le concile et dans les assemblées des nations avant l'élection de Martin V. Mais, observe judicieusement un historien (2725), on jugea apparemment qu'en fait de réforme, il fallait commencer par embrasser moins pour exécuter mieux. On espéra d'ailleurs que les autres conciles généraux, surtout celui qu'on devait tenir dans cinq ans, achèveraient tranquillement ce qu'on n'avait pu qu'ébaucher après la tempête d'un schisme de quarante ans.

V. Ce fut en effet dans la XLIV° session, qui se tint le 19 avril 1418, qu'on annonça le prochain concile, en indiquant la ville de Pavie pour le lieu de cette assemblée.

Deux mois avant cette session, le Pape Martin avait publié deux bulles qui furent lues dans le concile. La première du 22 février 1418, adressée aux évêques et aux inquisiteurs des divers pays où il y avait des hussites, contient, outre la condamnation des quarante-cinq articles de Wiclef et des trente propositions principales de Jean Huss, le modèle de plusieurs interrogations qu'on ordonnait de faire à ceux qui voulaient abandonner cette hérésie. Parmi ces interrogations, il y en a une conçue en ces termes: « Croyez-vous que tous les fidèles doivent tenir et approuver ce que le concile de Constance, représentant l'Eglise universelle, a approuvé et approuve en faveur de la foi et pour le salut des âmes; qu'ils sont

(2724) *Voy.* sur ces points Fénelon, *De l'aut. du Souv. Pontife*, chap. 28, p. 127 et suiv. de la trad. que nous avons publiée, 1 vol. in-8°, 1854.

(2725) Le P. Berthier, *Hist. de l'égl. gall.*, liv. XLIV.

obligés de même de tenir pour condamné ce que le même concile a condamné et condamne comme contraire à la foi et aux bonnes mœurs (2726) ? »

L'autre bulle du même jour ne porte en titre que ces mots : *Pour servir de mémoire à perpétuité.* Elle rassemble tous les décrets publiés contre Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague (*Voy.* leurs articles) soit par le Pape Jean XXIII au concile de Rome, soit par le concile de Constance. Après quoi Martin V déclare que, par l'autorité apostolique et de sa science certaine, il approuve et ratifie tous ces statuts et décrets, et qu'il supplée tous les manquements qui pourraient s'y rencontrer (2727).

Nous venons de dire que l'on fixa, dans cette session, la ville de Pavie pour lieu de réunion du prochain concile ; mais la nation française était si peu satisfaite de cette détermination, qu'elle s'absenta et ne parut point à cette session.

Au reste, il y avait un autre sujet de mécontentement parmi la plupart des membres de cette nation, surtout de la part de ceux qui s'étaient déclarés contre la doctrine de Jean Petit, sur le tyrannicide. Un docteur polonais, Jean de Falkenberg, avait fait un livre qui contenait à peu près les principes de cette doctrine ; les ambassadeurs de Pologne, soutenus des docteurs français, en poursuivaient la condamnation avec vigueur ; et, depuis l'élection de Martin V, c'était au tribunal de ce Pontife que l'affaire était pendante. Comme ces envoyés avaient sur cela des ordres précis de leur cour, ils joignirent le ton des menaces à celui des suppliques et des instances : il déclarèrent au Pape que, s'il ne faisait justice de ce mauvais ouvrage, ils en appelleraient au concile général. Le recours était facile, puisque les Pères de Constance tenaient encore leurs sessions. Le Pape, au contraire, voulait arrêter le cours de cette procédure, non par estime pour la doctrine de Falkenberg, mais parce que l'affaire paraissait devoir entraîner bien des discussions. Il tint donc un grand consistoire le dix mars de cette année 1418, et il y publia une bulle qui disait qu'il « n'était point permis à personne d'appeler du souverain juge, c'est-à-dire du Siége apostolique, ou du Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; ni de décliner son jugement dans les causes de foi, qui, étant causes majeures, doivent lui être déférées (2728). »

Dans cette bulle, Martin V ne fit que rappeler au XVe siècle ce que son prédécesseur, le Pape saint Gélase, vers la fin du Ve avait écrit aux évêques de Dardanie.—*Voy.* l'article GÉLASE (Saint), Pape (2729).—Gerson eut donc tort d'écrire contre la bulle de Martin V, qui condamnait cette nouveauté et rappelait l'ancienne règle.

VI. Il n'en espérait pas moins, ainsi que les Polonais, qu'avant la conclusion du concile, le Pape et les Pères de Constance se détermineraient à condamner le livre de Falkenberg ; mais ce qui se passa dans la XLVe et dernière session dut les détromper.

Tout le concile s'assembla le 22 avril 1418. Le Pape était à la tête, l'empereur et les princes s'y trouvèrent, et, après les prières ordinaires, le cardinal Raynald Brancacio congédia les Pères, en leur disant : *Messeigneurs, allez en paix.* Les assistants répondirent *Amen.*

Il ne restait plus qu'à entendre le sermon et à recevoir les indulgences que le Pape devait donner, lorsqu'un avocat consistorial supplia le Pape et le concile, de la part du roi de Pologne, de condamner le livre pernicieux de Jean de Falkenberg. L'orateur prétendit que les commissaires de la foi, le collége des cardinaux, et même toutes les nations l'avaient déjà condamné comme hérétique. Les patriarches de Constantinople et d'Antioche, tous deux de la nation française, soutinrent que cette condamnation n'avait pas été unanime. Quelques-uns de la nation italienne et de la nation espagnole les contredirent ; cela forma une controverse qui fut suspendue par un discours que commença Paul Valadimir, un des ambassadeurs du roi de Pologne ; mais ce ministre n'eut pas le temps d'avancer beaucoup son plaidoyer ; car le Pape, lui ayant imposé silence, fit une déclaration qui devait servir de réponse à tout. C'était du moins la pensée de Martin V, qui s'en expliqua ainsi lui-même.

Cette déclaration lui parut si importante, qu'il la fit répéter deux fois, et transcrire ensuite par les notaires du concile, pour servir de monument à la postérité. Or, il était dit dans cet acte extrêmement concis : « Que le Pape voulait tenir et observer inviolablement tout ce qui avait été décerné, conclu et déterminé conciliairement (synodalement) dans les matières de foi par le concile de Constance ; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi conciliairement (synodalement) dans les matières de foi, mais non ce qui avait été fait autrement et d'une autre manière (2730). »

Voilà toute l'approbation que donna le Pape Martin V au concile de Constance. Il s'est élevé bien des disputes sur le sens que renferme cette approbation. Nous ne croyons pas devoir entrer dans cette discussion qui nous entraînerait trop loin (2731) ; qu'il nous suffise de dire que les auteurs, même les plus opposés de doctrine (2732), paraissent d'accord sur ceci : que Martin V, dans

(2726) Mansi, t. XXVII, col. 1204 et seqq.
(2727) Ibid., col. 1205.
(2728) Gerson, t. II, p. 303.
(2729) *Voy.* aussi les articles CAUSES MAJEURES (De la primauté du Pape dans les) ; CÉLESTIN Ier, Pape, et HISTORIQUE *de la question des Appellations.*
(2730) Van der Hardt, t. IV, p. 1557, apud Rohrbacher, t. XXI, p. 225.
(2731) *Voy.* un excellent résumé de cette controverse, dans M. l'abbé P. S. Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, part. IIe. *Précis historique*, t. II, p. 758 et suiv.
(2732) Le P. Berthier, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLIV, XLV, et Rohrbacher, t. XXI, p. 226.

cette déclaration, a prétendu simplement ce qui avait été décidé *en matière de foi dans les sessions du concile*, et qu'il exclut de cette approbation tout ce qui ne regarde point la foi, et qui avait été traité ou même conclu dans les congrégations particulières. Suivant cette explication, le terme *conciliairement* ou synodalement serait dit par opposition aux assemblées des nations, soit entre elles, soit en congrégation : et ces termes, *en matière de foi*, seraient dits par opposition aux décrets de pure discipline. Tout cela nous paraît extrêmement raisonnable.

Or, le concile de Constance ayant condamné la doctrine de Jean Petit et de Jean de Falkenberg sur le tyrannicide, résumée dans une proposition générale, et le Pape approuvant cette condamnation, les ambassadeurs polonais, obtenant ainsi la condamnation irrévocable du principe, pouvaient ne pas insister tant sur la condamnation longue et difficultueuse du livre. Paul Valadimir, qui était à la tête de l'ambassade, ne voulut point l'entendre ainsi.

En effet, quand le Pape eut donné sa déclaration, Paul se mit à reprendre les griefs que le roi de Pologne avait contre le livre de Falkenberg. Il commença même à lire un écrit où tout cela était détaillé ; mais le Pape lui fit imposer silence, sous peine d'excommunication. Sur quoi l'ambassadeur protesta, au nom du roi son maître, et déclara que, si l'on ne déterminait pas cette question avant la fin du concile, il en appelait dès ce moment au futur concile général.

On lui donna acte de sa protestation ; mais ni le Pape, ni les Pères du concile ne passèrent outre sur l'affaire de Falkenberg ; ils désiraient trop ardemment voir la fin de leur séjour à Constance. Ils ne songèrent plus qu'à conclure cette session, et par elle toutes les opérations du concile. Le sermon se fit ; on oublia les indulgences qu'accordait le Pape ; l'empereur remercia l'assemblée de son zèle et de ses soins ; il répéta les assurances de son attachement à l'Eglise, et tout le monde se retira.

C'était le 22 avril 1418. Dès ce moment le concile de Constance, qui durait depuis le 16 novembre 1414, fut censé terminé. Cependant Martin V traita encore quelques affaires avec l'empereur et les princes. Le 2 mai il fit publier les Concordats dressés de concert avec les nations, surtout celui qu'il avait conclu avec les Français. — *Voy.* l'article CONCORDATS DE MARTIN V. — Enfin le 15 du même mois, il célébra pour la dernière fois dans la cathédrale de Constance : le lendemain il se mit en route, les cardinaux le suivirent, et ainsi fut terminée cette assemblée utile à quelques égards, mais qui ne laisse pas moins dans l'histoire, la trace pénible d'un triste exemple d'insubordination envers l'autorité suprême du Saint-Siége.

VII. Maintenant, pour mieux apprécier les actes de cette assemblée et leurs conséquences, reprenons succinctement les faits, étudions les circonstances au milieu desquelles elle agit (2733) ; nous serons ainsi plus à même de comprendre la portée d'un concile dont les ennemis de l'unité romaine ont souvent voulu, ainsi que de l'assemblée de Bâle, se faire une arme.

A l'époque où Jean XXIII, ou plutôt Cossa, en le désignant par son nom patronymique, convoqua le concile de Constance, le monde était divisé, comme nous l'avons dit, en trois obédiences, dont chacune reconnaissait un Pape différent. Carrao (Grégoire XII), Pierre de Lune (Benoît XIII) et Cossa se disputaient la tiare de Pierre.

Lors du concile de Pise (l'an 1409), il n'y avait encore que deux Papes simultanés ; sur l'instigation de Cossa, ce concile les avait déposés tous deux comme schismatiques et hérétiques, et avait élu à sa place Alexandre V, auquel s'était attaché le même Cossa. Ce dernier avait abandonné et trahi Grégoire XII, pour la légitimité duquel il y a des raisons décisives ; mais le schisme remontait plus haut. Il avait commencé sous Urbain VI, élu à Rome en 1378, et abandonné par quelques cardinaux, qui, avec l'appui de la France, lui avaient opposé un rival par l'élection de Robert de Genève, qui avait pris le nom de Clément VII. Pour le faire cesser, l'engagement pris au sein de leur conclave par les cardinaux italiens ne pouvait suffire ; ils promettaient, sous la foi du serment, que celui d'entre eux qui serait élu donnerait sa démission, si cette mesure devenait nécessaire pour le rétablissement de la paix et de l'ordre général. Mais une telle renonciation du Pape de l'obédience romaine seule ne pouvait aboutir à un heureux résultat, tant que celui d'Avignon, appuyé d'un parti puissant, refusait de se démettre.

L'obstacle subsistant toujours de ce côté, on ne pouvait, malgré l'engagement qu'il avait pris de sacrifier son intérêt personnel au bien général, exiger raisonnablement de Grégoire XII qu'au moment où il convoquait lui-même un concile dans le Frioul, il consentît à comparaître, pour y déposer sa dignité, devant l'assemblée rebelle que quelques cardinaux avaient convoquée à Pise. Si nombreuses que fussent les informations et les consultations que les évêques réunis dans cette ville s'étaient fait remettre par plus de deux cents théologiens et canonistes, l'acte de la déposition de Grégoire XII, qui fut en même temps prononcé contre Pierre de Lune, était, sans le moindre doute, illégal. Cette assemblée s'attribuait le titre de concile œcuménique, mais dans la réalité n'y avait aucun droit.

Aussi le Pape Jules II a-t-il depuis rejeté

(2733) Nous puiserons ces considérations dans le savant ouvrage de Georges Phillips. *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, trad. par l'abbé J.-P. Crouzet, 3 vol. grand in-18, 185?, 2e édit., t. I, p 173 et suiv.

expressément ce prétendu concile (2734). Les faits montrèrent bientôt combien peu ce synode réunissait les conditions nécessaires pour remédier au mal; car, au lieu d'éteindre le schisme, il ne faisait que lui donner plus d'étendue et lui assurer plus de durée. Le concile de Constance marcha dans la même voie, et il eût produit les mêmes résultats, si la bonté et la miséricorde divines, par un effet humainement inespérable de sa providence et de sa protection sur l'Eglise, n'eût mis fin à la division.

VIII. Convoqué par le Pape illégitime Jean XXIII, qui cependant était reconnu par Sigismond, par la France et l'Angleterre, le concile de Constance ne comprenait que cette seule obédience.

Le reconnaissant pour Souverain Pontife, cette assemblée lui demanda et sut obtenir de lui la promesse de sa démission, promesse à laquelle il échappa en s'éloignant secrètement de la ville. Cette fuite laissait le concile dans un embarras d'où il ne savait comment sortir, lorsque tout à coup arrive Jean Gerson; on le reçoit comme un envoyé du ciel. Le premier, il mit en avant dans la IIIe session, le principe de la supériorité du concile sur le Pape, qui fut ensuite, ainsi que nous l'avons vu (n° II), proclamé et décrété dans la IVe et la Ve.

Ces décrets furent rendus malgré l'opposition formelle du Pape Jean, que cependant le concile reconnaissait comme légitime. Les cardinaux romains furent expressément exclus de la délibération; et l'on s'éloigna également de tout ce qui s'était pratiqué jusqu'alors, en faisant voter les évêques par nation, de telle sorte, par exemple, que le vote de quelques évêques anglais fut compté comme équivalent au vote des prélats italiens, dont le nombre était considérable. On fit, de plus, contre toutes les règles, voter de simples prêtres, même des laïques. Dans toutes ces circonstances, il y a des raisons plus que suffisantes de considérer les décrets en question comme absolument nuls.

Le principe proclamé, on tira la conséquence immédiatement: Jean XXIII fut déposé, et on se trouva précisément au même point où l'on était avant le concile de Pise. La situation était identiquement la même, si ce n'est que maintenant la France avait quitté l'obédience de Benoît XIII, et que celui-ci était sur le point de se voir abandonné par tout le monde. Les rois espagnols, qui lui étaient demeurés fidèles jusque-là, l'abandonnèrent enfin; après quoi, se retirant à son château de Péniscola, Pierre de Lune, comme autrefois les donatistes d'Afrique, prétendait encore que l'Eglise y était avec lui.

Par la déposition de Jean XXIII, le concile de Constance s'était ôté toute apparence même de légalité. L'élection d'un nouveau Pape, loin d'améliorer la situation, l'aurait aggravée, et le concile se trouva dans une position tout à fait impossible. Ce ne fut pas cette assemblée, mais Grégoire XII, qui fit enfin cesser le schisme. Les choses avaient pris désormais une tournure qui lui permettait enfin de satisfaire à l'engagement contracté en montant sur le siége pontifical, de renoncer à sa dignité, dès que le salut général l'exigerait. La forme qu'il donna à son acte d'abdication est de la plus haute valeur, et si les évêques assemblés ne firent aucune objection, on ne doit voir dans ce fait autre chose qu'un acte de simple condescendance, qu'un consentement donné par pure politesse à une chose sans portée.

Grégoire XII envoya à Constance, où alors les évêques de son obédience s'étaient rendus, son chargé de pouvoirs, Malatesta, et convoqua le concile. Le cardinal-légat, envoyé par lui, et que d'abord tous les évêques réunis reconnurent solennellement en cette qualité, donna, en séance publique, lecture de la bulle de convocation. Le concile était désormais légitimement constitué, et Malatesta put annoncer devant lui la libre abdication du Souverain Pontife. Le Pape légitime ayant ainsi, sans contrainte et par l'effet de sa libre volonté, déposé le souverain pouvoir, le Saint-Siége était réellement vacant; on pouvait donc procéder à l'élection du successeur de Grégoire XII.

IX. Il est un point qu'il importe de faire ressortir davantage. La convocation que le Pape faisait lui-même du concile, la solennelle acceptation de cette convocation de la part des évêques, impliquaient manifestement la nullité de tous les décrets antérieurs portés par l'assemblée; par conséquent, ceux de la IVe et de la Ve session, relatifs à la supériorité du concile sur le Pape, étaient implicitement déclarés nuls et non-avenus. Nous avons vu, d'ailleurs, qu'ils étaient encore nuls par d'autres raisons (N° II).

De tous ces décrets, aucun ne pouvait avoir de validité que par la confirmation du nouveau Pape, Martin V; or il ne confirma que les décrets contre l'hérésie de Wicleff et de Jean Huss; il alla plus loin, et déclara, par une Bulle spéciale, que personne, sous aucun prétexte, ni en aucune manière, ne pouvait en appeler au concile de la sentence du Pape, si bien que Gerson, le véritable auteur des décrets ainsi condamnés, déclara, avec un découragement complet, que tout ce qu'ils avaient fait à Constance était renversé par cette bulle (2735).

Grégoire XII avait donc su faire rentrer le concile dans les limites qu'il n'aurait jamais dû dépasser; et ce fut Martin V qui le légitima et qui donna, à ceux de ses dé-

(2734) *Romani Pontificis summa auctoritas.* (Favent. 1789), l. I, c. 17, § 1.

(2735) Le docteur Phillips dit encore, dans un autre endroit, à propos de Gerson: « Marchant sur les traces de Pierre d'Ailly, cardinal, évêque de Cambrai, qui avait figuré avec éclat dans le concile de Pise, Gerson trouva dans le concile de Constance, où il siégea, à côté du même d'Ailly, son maître, l'occasion de développer sa théorie sur la position de l'épiscopat vis-à-vis de la primauté pa-

crets qui pouvaient rester, toute la force et toute l'autorité nécessaires.

Un dernier mot. On donne quelquefois le nom de *conciles réformateurs* aux assemblées de Constance et de Bâle. Ce titre leur appartient plutôt à raison du but qu'elles s'étaient proposé que du résultat obtenu par elles. A la vue des progrès toujours croissants de la décadence de la discipline, dès le XIVe siècle, l'Eglise entière appelait à grands cris une réforme; et cet appel était surabondamment justifié par les circonstances.

Indépendamment du schisme qui déchirait le sein de l'Eglise, il n'y avait que trop de motifs pour demander une réforme de l'Eglise dans *son chef* et dans *ses membres*. On ne saurait nier effectivement qu'un grand nombre de Papes, tant par la dissolution de leurs mœurs que par les abus de toute nature qu'ils avaient commis dans l'exercice de leur puissance, spécialement dans l'application des peines ecclésiastiques, n'eussent assumé sur eux la responsabilité des énormes désordres dont la chrétienté tout entière offrait le triste spectacle! Les ouvrages de Nicolas de Clémengis, entre autres, celui qu'il a intitulé *De ruina Ecclesiæ*, dans la peinture qu'ils retracent, en termes fort âpres, de la situation de l'Eglise, dans ce temps de désolation, ne renferment que trop de faits, malheureusement incontestables! C'est un aveu qu'il faut faire, la cause de la vérité n'a rien à perdre à reconnaître franchement que le trône pontifical lui-même a été souillé par de nombreuses prévarications, il ne peut même que lui en revenir un immense avantage, pourvu toutefois qu'en blâmant les fautes de l'homme revêtu de la sublime dignité de chef de l'Eglise, on n'oublie pas le respect dû à cette même dignité (2736). *Voy.* l'article sur le concile de BALE, t. II, col. 856 et seqq.

CONSTANT Ier, empereur. *Voy.* les articles ARIANISME, JULES Ier, Pape.

CONSTANT II, empereur. *Voy.* les articles MARTIN (Saint) Pape, MAXIME (Saint).

CONSTANTIN Ier. *Voy.* les articles ATHANASE (Saint), ARIANISME, ARIUS, et EGLISE (l') ET LE RÈGNE DE CONSTANTIN.

CONSTANTIN II. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint) n° X.

CONSTANTIN IV ou POGONAT. *Voy.* les articles AGATHON (Saint) Pape, DONUS Ier, Pape, LÉON II (Saint), Pape.

CONSTANTIN *Copronyme*. *Voy.* les articles ETIENNE (Saint) D'AUXENCE et ICONOCLASTES.

CONTANTIN VI. *Voy.* l'article ICONOCLASTES.

CONTANTIN DRAGASÈS, dernier empereur de Constantinople. *Voy.* l'article NICOLAS V, Pape.

CONSTANTIN, Pape, Syrien de naissance, homme d'une extrême douceur, succéda à Sisinnius le 25 mars 708.

I. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le pontificat de Constantin est son voyage à Constantinople.

L'empereur Justinien le Jeune, surnommé Rhinotmète ou Nez-coupé, l'ayant prié de passer en Orient, Constantin partit de Rome le 5 octobre 710, prenant la route de la mer. Il était accompagné d'un cortége assez nombreux, composé de clercs, de diacres, de prêtres et de deux évêques, dont l'un mourut en chemin. En arrivant à Naples, il y rencontra Jean Rhizocope, qui allait à Ravenne pour y remplacer l'exarque Théophilacte, mort depuis peu. Le Pape continua sa route par la Sicile, où il fut honorablement reçu du patrice Théodore. Celui-ci était malade quand il vint au-devant du Pontife, et se trouva promptement guéri.

Constantin, en quittant la Sicile, passa par Reggio, Crotone, Gallipoli, et séjourna quelque temps à Otrante pour y attendre la fin de l'hiver. Il y reçut un diplôme de l'empereur, qui ordonnait à tous ses officiers établis dans les lieux du passage, de rendre au Pape les mêmes hommages qu'à l'empereur même.

Le Pontife trouva dans l'île de Cea ou Ceos, le patrice Théophile, envoyé au-devant de lui pour le conduire à Constantinople. Tibère, fils de l'empereur et empereur lui-même, accompagné des patrices et de la principale noblesse, ainsi que le pa-

pale. Il la soutint dans le même sens que le cardinal, mais en la poussant avec encore plus de vigueur que son maître. C'est sous l'influence de cet éloquent exposé que l'assemblée se laissa entraîner dans une fausse voie, en proclamant, dans la 4e et la 5e session, sa propre supériorité sur le Pape. C'était là un essai de réforme bien mal entendu, puisqu'on en confiait le soin à un épiscopat acéphale; et une conséquence assez naturelle de cette conduite fut celle des réformateurs du siècle suivant, qui crurent pouvoir se passer des évêques aussi bien que du Pape. Le concile de Constance rentra presque aussitôt, il est vrai, dans le droit chemin, mais, bien qu'il n'ait été reconnu comme légitime qu'après qu'il eut adhéré à la bulle de convocation de Grégoire XII, et qu'il n'ait mis sérieusement la main à la réforme que postérieurement à l'élection de Martin V, néanmoins le concile de Bâle, en scission avec le Pape et par conséquent schismatique, ne laissa pas que d'adopter de nouveau les principes de Gerson. Malgré aussi la persistance de ce concile dans son schisme, due en grande partie à l'influence de la France, ces mêmes principes n'en furent pas moins acceptés par une partie considérable du clergé allemand comme du clergé français, et l'on en retrouve les traces dans tous les siècles suivants. » (*Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, etc., edit., *ubi supra*, t. III, p. 181, 182.)

(2736) Le docteur Georges Phillips, Op. cit., t. III, p. 182-183. — On doit consulter sur le concile de Constance, outre le recueil le plus célèbre pour les pièces qui le concernent et qui est celui de Van der Hart, Mansi, t. XXVII, et notamment le tom. XXVIII, et Labbe, t. XII. *Voir* aussi, indépendamment des auteurs cités dans cet article, l'abbé Blanc, *Cours d'hist. ecclés.*, part. II; *Précis histor.*, t. II, p. 757 et suiv.; et notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., t. I, p. 570 et suiv., où nous indiquons plusieurs auteurs à consulter.

triarche Cyrus, suivi de son clergé et d'une foule de peuple en habits de fête et poussant des cris de joie, vinrent à sa rencontre jusqu'à sept milles ou plus de deux lieues de la ville. Le Pape, revêtu des mêmes ornements qu'il portait à Rome les jours de cérémonie, et les premiers du clergé, montés sur des chevaux de l'empereur, dont les selles, les brides et les housses étaient enrichies de broderies d'or, entrèrent comme en triomphe. Au sortir du palais de l'empereur, où ils se rendirent d'abord, on les conduisit au palais de Placidie, qu'on avait préparé pour les recevoir.

L'empereur, qui était alors à Nicée, écrivit à Constantin, dès qu'il sut son arrivée, une lettre de félicitation, et le pria de venir à Nicomédie, où il se rendrait lui-même. A leur première entrevue, l'empereur, la couronne sur la tête, se prosterna devant le Pape et lui baisa les pieds. Ils s'embrassèrent ensuite au milieu des acclamations du peuple.

Le Pape Constantin était accompagné du diacre Grégoire, qui fut depuis son successeur. L'empereur l'interrogea sur plusieurs chapitres, ce que quelques-uns entendent des canons du concile *in Trullo*. Grégoire satisfit à toutes les questions par d'excellentes réponses; car il était fort instruit sur l'Ecriture sainte, et s'expliquait éloquemment. Ses mœurs étaient pures, son courage ferme, et il soutint vigoureusement les droits de l'Eglise.

Le dimanche suivant, Constantin célébra la messe devant l'empereur, qui communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés, et renouvela tous les priviléges de l'Eglise romaine; après quoi il lui permit de retourner en Italie quand il le jugerait à propos. De fréquentes indispositions retinrent le Pape plusieurs mois. Enfin, s'étant mis en mer, il trouva au port de Gaëte tout son clergé et une très-grande partie du peuple romain, empressé de le revoir, et, après plus d'une année d'absence, il rentra dans Rome le 24 octobre 711, à la grande joie de toute la population.

En allant et en revenant, il avait ordonné douze évêques en divers lieux (2737). On ne dit point quel fut le sujet de ce voyage (2738). Mais les honneurs suprêmes que le Pape Constantin y reçut partout, étaient une réparation publique des outrages qu'on avait fait soixante ans auparavant au Pape saint Martin. *Voy.* son article.

II. Quelque temps après son retour, Constantin s'opposa vigoureusement à Bardane Philippique qui avait envahi l'empire. Cet empereur lui adressa une lettre qui respirait le monothélisme. Mais, de l'avis de son conseil, le Pape la rejeta. Ce qui excita le zèle du peuple. On éleva dans l'église de Saint-Pierre un tableau qui représentait les six conciles universels. Le peuple alla plus loin : il ne souffrit point que l'image de l'empereur hérétique fût portée dans l'église, ni son nom prononcé à la messe; il ne voulut recevoir ni ses lettres ni sa monnaie. Il refusa de reconnaître Pierre, envoyé de Ravenne, avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, et Christophe, qui en était en possession, lui résista à main armée. Il y eut un combat où furent tués plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti. Enfin, le Pape envoya des évêques avec des évangiles et des croix, qui apaisèrent la sédition. Le parti de Pierre était le plus faible, et lui-même désespérait de sa vie. Mais l'autre parti s'étant retiré à l'ordre du Pape, celui de Pierre se releva comme s'il eût été victorieux. Peu de temps après l'on apprit, par des lettres de Sicile, que Bardane-Philippique avait été déposé, et Anastase, prince catholique, reconnu empereur : ce qui couvrit les hérétiques de confusion. Toutefois, Pierre finit par obtenir le gouvernement de Rome, en promettant de ne nuire à qui que ce fût.

D'un autre côté, Constantin reçut aussi une lettre de l'empereur Anastase II, par laquelle il lui demandait sa communion (*Voy.* t. I, col. 1065), et de Jean, patriarche de Constantinople, dans le même but. Mais la lettre de ce dernier était peu nette et quelque peu embarrassée, et n'avait, au fond, pour motif, que de porter le Pape à l'indulgence (2739). On ignore quelle réponse le Pontife fit à cette lettre, et même, s'il en fit une. Ce Jean était un moine hérésiarque que Bardane-Philippique avait placé sur le siége patriarchal de Constantinople, au préjudice de Cyrus, patriarche légitime et orthodoxe, que cet usurpateur de l'empire en avait injustement chassé. Aussi, malgré les protestations de Jean, Constantin condamna ses erreurs en 712.

C'est à peu près tout ce que nous savons sur le Pape Constantin. Il mourut le 9 avril 715, après un pontificat de sept ans et quinze jours. On lui attribue une lettre à Edaldas, archevêque de Vienne. Mais un critique (2740) dit qu'il n'en connaît qu'une que Constantin écrivit à Barthavalde, archevêque de Cantorbéry, touchant la fondation du monastère de Coveshame.

CONSTANTIN, Pape intrus. I. A peine le Pape saint Paul fut-il mort en 767, qu'un duc lombard de Népi, nommé Toton, étant entré dans Rome avec une troupe de gens armés, contraignit le peuple d'élire un de ses frères, nommé Constantin, encore laïque. Il obligea, par menaces, Georges, évêque de Préneste, de lui donner sur-le-champ la tonsure, de l'ordonner sous-diacre le

(2737) Anast., *in Const.*, et Greg. II.

(2738) C'est ce que disent les historiens les plus sûrs; de telle sorte que D. Richard s'est trompé lorsqu'il avance (*Dict. des scienc. eccles.*, etc., édit. in-fol., t. II, p. 197, col. 1) que Constantin fut appelé en Orient « pour régler quelques affaires de religion. »

(2739) Labbe, *Conc.*, tom. VI, p. 1409-1420.

(2740) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. XVIII, p. 40.

lendemain et évêque le dimanche suivant. Peu de jours après, le consécrateur Georges fut saisi d'une maladie qui lui ôta le mouvement; en sorte que jamais, depuis, il ne célébra la messe; car sa main droite était tellement retirée, qu'il ne la pouvait porter à la bouche. Il mourut ainsi, tremblant et languissant.

Aussitôt que Constantin eut été ainsi placé sur la chaire de saint Pierre par la violence et l'ambition, il écrivit au roi Pépin, par un envoyé du roi qui devait apporter de Rome les Actes des saints. Le faux Pape prétendait avoir été élu par le peuple, malgré lui, et parlait comme l'homme le plus humble et le plus désintéressé, ou plutôt le secrétaire qui composa la lettre, le fit parler de la manière la plus convenable à lui attirer la protection de Pépin. Car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoie ce que l'on a pu trouver d'Actes des saints.

N'ayant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante, où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais bruits que l'on pourrait répandre sur son compte. Il ajoute : « Nous vous donnons avis que le douzième d'août dernier, c'était en 767, il est arrivé ici de Jérusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Théodore, patriarche de Jérusalem, adressée à notre prédécesseur Paul, et approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et par plusieurs métropolitains d'Orient. Nous l'avons reçue avec grande joie, nous l'avons approuvée et fait lire sur l'ambon devant le peuple, et nous vous en envoyons copie en latin et en grec, afin que vous voyiez quel est le zèle de tous les Chrétiens d'Orient pour les saintes images (2741).

II. Cependant après treize mois d'intrusion le faux Pape Constantin fut déposé, et Etienne III canoniquement élu à sa place. Mais tout cela ne se fit pas sans des luttes vives, acharnées; même sanglantes, car Constantin avait un parti, surtout parmi les Lombards. Ceux-ci, un instant triomphants furent bientôt vaincus par le peuple qui réagit contre le parti lombard et, comme il arrive toujours, se laissa aller à des excès horribles et coupables.

En effet, avant même qu'Etienne III fut élu, quelques méchants prirent Théodore, évêque et vidame de l'antipape, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent la langue et l'enfermèrent dans le monastère du mont Scaurus, où il mourut de faim et de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arrachèrent aussi les yeux à Passif, frère de l'antipape, le mirent au monastère de Saint-Silvestre, et pillèrent les biens de l'un et de l'autre. Ils prirent le faux Pape Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, et le menèrent ainsi publiquement au monastère de Celles-Neuves. Le samedi matin six août 768, quelques évêques, avec des prêtres et des clercs, s'assemblèrent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena le faux pape Constantin, et après la lecture des canons, on le déposa en cette sorte : Maurien, sous-diacre, lui ôta son étole et la lui jeta aux pieds; puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, 7 août, Etienne III fut consacré évêque dans l'église de Saint-Pierre, et on lut à haute voix sur l'ambon une confession publique du peuple de Rome, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les réactions populaires ne durèrent pas moins encore pendant quelques temps et toujours avec la même fureur, le même aveuglement, le même esprit de froide et barbare vengeance.

Ainsi, Gracilis, tribun d'Alatri en Campanie et partisan de l'antipape, fut amené à Rome, mis en prison, où on lui arracha les yeux et la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastère de Celles-Neuves, privé des yeux et laissé dans cet état étendu dans la rue. Le prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer le primicier Christophe et livrer Rome aux Lombards, fut tiré de Notre-Dame des Martyrs, où il s'était réfugié, et mis dans une affreuse prison ; puis on lui arracha les yeux et on lui coupa la langue si cruellement qu'il en mourut. Telles furent pour les auteurs mêmes, les suites funestes de la première intrusion d'un laïque sur le siége de saint Pierre (2742).

III. Enfin les choses finirent par prendre une voie plus régulière. Aussitôt après son ordination, le Pape Etienne III envoya en France Sergius, fils de Christophe, alors nomenclateur de l'Eglise romaine, vers le roi Pépin et les rois ses fils, avec des lettres où il les priait d'envoyer à Rome des évêques savants dans les Ecritures et les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux Pape Constantin, sur les mesures à prendre pour empêcher le retour d'un pareil scandale, et enfin sur la nouvelle hérésie des Grecs. Mais arrivé en France, le légat Sergius apprit que Pépin venait de mourir le 24 septembre 768. Il n'en continua pas moins son voyage, et vint trouver les rois Charlemagne et Carloman.

Ceux-ci lui accordèrent tout ce qu'il demandait, et envoyèrent avec lui douze évêques de France, bien instruits dans les Ecritures et dans le droit canon. Ces évêques furent Villicaire de Sens, Lul de Mayence, Gaven de Tours, Adon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims, Hérisfe de Langres, avec Hérembert, Babulfe et Gislebert, dont on ne connaît pas les siéges.

Ces douze évêques étant arrivés à Rome au mois d'avril 769, le Pape en assembla encore plusieurs de Toscane, de Campanie et du reste de l'Italie, et il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux

(2741) D. Bouquet, t. V, p. 534, 535.

(2742) Anast., *in Steph. III*.

Constantin, qui ne voyait plus, et on l'interrogea pourquoi, étant laïque, il avait osé usurper le Saint-Siége par une entreprise inouie. Il soutint que le peuple lui avait fait violence et l'avait mené par force dans le palais de Latran, à cause des maux que le Pape Paul leur avait fait souffrir; puis, se jetant à terre, les mains étendues sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il était le coupable et que ses péchés excédaient le nombre des sables de la mer, demandant miséricorde au concile. On le fit relever, et ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Le lendemain il fut encore amené, et, étant interrogé sur son intrusion, il changea de langage et dit qu'il n'avait rien fait de nouveau, que Sergius, n'étant que laïque, avait été fait archevêque de Ravenne, et qu'Etienne, aussi laïque, avait été sacré évêque de Naples. Les évêques s'indignèrent de cette hardiesse de Constantin, et, chose déplorable! le firent frapper sur le cou, puis le chassèrent de l'Eglise.

On prononça contre lui une sentence par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avait fait pendant son pontificat, et on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avait confirmé son élection. Cela fait, le Pape Etienne se prosterna par terre, avec tous les évêques et le peuple romain, et, criant *kyrie eleison* avec beaucoup de larmes, ils déclarèrent qu'ils avaient tous péché en recevant la communion des mains de Constantin, et on leur imposa une pénitence.

Alors on apporta les canons, et, les ayant examinés, le concile dressa, avec anathême, le décret suivant : « Afin que notre dame, la très-sainte Eglise romaine, soit maintenue dans l'ordre institué par saint Pierre et ses successeurs, il faut que celui qui sera élevé au faîte de l'apostolat, soit du nombre des cardinaux, prêtres ou diacres. » Ce décret fut fait en la troisième session. On y ajouta défense, sous peine d'anathème, à aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques et tout le clergé. Et avant que le Pape soit élu et conduit au palais patriarchal, toute l'armée, les citoyens notables et le peuple de Rome viendront le saluer ; puis on fera à l'ordinaire le décret d'élection, que tous souscriront. La même règle s'observera dans les autres églises. On ajoute enfin une défense à toute personne de venir à Rome, des châteaux de Toscane ou de Campanie, dans le temps de l'élection, à aucun de s'y trouver, et à qui que ce soit d'y porter des armes ou des bâtons. — A cette ordonnance si sage pour l'élection du Pape et des évêques, on ne pouvait souhaiter qu'une chose, c'est qu'elle fût toujours bien observée.—*Voy.* l'article de ETIENNE III, Pape. — On ne nous dit point en qu'elle année mourut le malheureux Constantin.

CONSTANTIN, patriarche des Arméniens au XVe siècle. *Voy.* l'article EUGÈNE IV, Pape.

CONSTANTINOPLE. Il va sans dire que nous n'avons ni à décrire, ni à retracer l'histoire, ni à montrer les révolutions sanglantes et fréquentes de cette cité de Constantin, qu'Odon de Denil nommait « superbe par ses richesses, mais trompeuse, corrompue, sans foi et autant à craindre pour ses trésors que redoutable pour ses perfidies et son infidélité (2743). » Nous devons seulement noter les points de son histoire par lesquels elle se rattache aux annales de l'Eglise où il est souvent question de cette ville; et encore, ces points, à part les grands conciles qui s'y sont tenus, sont-ils tous en sa défaveur.

I. On peut le dire tout d'abord, Constantinople, cette nouvelle Rome, comme elle aimait s'intituler orgueilleusement, semble avoir reçu de Satan le privilége et la mission d'enfanter ou du moins d'accroître toutes les hérésies, de même que l'ancienne Rome a reçu du divin Rédempteur qui en a fait le Siége de son Eglise, le privilége et la mission de combattre toutes les hérésies et de les abattre (2744).

C'est en effet Eusèbe de Constantinople, auparavant de Nicomédie, qui naturalise dans cette cité la grande hérésie d'Arius, pour de là infecter la foule des nations barbares. C'est Macédonius, évêque de Constantinople, qui invente une nouvelle hérésie contre la divinité de l'Esprit-Saint ; c'est Nestorius, évêque de Constantinople, qui divise Jésus-Christ en deux personnes ; c'est Eutychès, archimandrite de Constantinople, qui confond Jésus-Christ en une nature ; c'est Sergius, évêque de Constantinople, qui reproduit frauduleusement l'hérésie d'Eutychès, en insinuant que Jésus-Christ n'a pas deux volontés comme il a deux natures, savoir une volonté divine et une volonté humaine, mais une seule, d'où est venu à cette hérésie le nom grec de monothélisme ou hérésie d'une seule volonté ; enfin c'est à Constantinople que furent fomentées beaucoup d'autres erreurs jusqu'au schisme de Photius dont les suites durent encore. *Voy.* l'article CONFÉRENCES ENTRE LES GRECS ET LES LATINS SUR LES POINTS FONDAMENTAUX DE LA RELIGION CATHOLIQUE, nos III et IV.

Et c'est Rome, toujours invariable et invincible dans la pure doctrine, qui assemble et autorise dans cette cité superbe et infidèle ces quatre grands conciles connus sous son nom et destinées à combattre toutes ces erreurs : le IIe concile général (1er de C. P.) tenu en 381 ; le Ve concile général (2e de C. P.) ; tenu en 553 contre les trois chapitres, autrement les écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret ; le VIe con-

(2743) Odo, l. V.
(2744) Remarques de Rohrbacher, tom. X, pag. 79.

cile général (3ᵉ de C. P.) contre le monothélisme, tenu en 680; le viiiᵉ concile général (4ᵉ de C. P.), tenu en 869 pour l'extinction du schisme de Photius. Nous parlerons de ces assemblées œcuméniques dans un seul article *Voy.* PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES CONCILES OECUMÉNIQUES DE CONSTANTINOPLE.

II. Au concile général de Florence de 1439 (*Voy.* l'article de ce concile), les Grecs de Constantinople s'étaient réunis à l'Eglise romaine, par l'organe de leur patriarche et même de leur empereur. Mais, toujours changeant et se laissant attirer par leurs Césars, ils retournèrent bientôt, pour la plupart au schisme. Puis, peu à près, ils tombèrent, avec leur empire et leur capitale, sous le fer des Turcs, le 19 mai 1453; et, enfin, cette année, ils acceptèrent un patriarche, non plus de la main du Vicaire de Jésus-Christ, mais de la main de Mahomet II.

Leur dernier patriarche catholique et légitime, Grégoire IV, s'était retiré, en 1452, à Rome auprès du tombeau de Saint Pierre, où il mourut en 1459. Mais jetons un coup d'œil sur quelques-uns des patriarches de Constantinople sous les Turcs. Ce tableau offrira plus d'un enseignement utile.

De 1453 à 1703, espace de deux cent cinquante ans, les Grecs schismatiques de Constantinople ont vu, sous le sabre du Grand Turc, quatre-vingt-huit successions ou mutations de leurs patriarches: ce qui fait, l'un dans l'autre, deux ans dix mois et quelques jours pour chaque pontificat. Quelques-uns de ces pontifes ont été faits, défaits et refaits jusqu'à cinq, six fois et plus, suivant le bon plaisir du Grand Turc et de ses pachas, qui déposaient, rétablissaient, étranglaient même, tantôt par pur caprice, tantôt suivant que les partis rivaux offraient plus d'argent l'un que l'autre. Ainsi Jérémie II, de 1572 à 1585, fut déposé et rétabli trois fois; ce qui fait six mutations pour un seul dans l'espace de treize ans. De 1572 à 1580, durant son premier pontificat, il reçut les lettres et les avances des théologues luthériens de Tubing et de Wittemberg, avec une traduction grecque de la confession d'Augsbourg, afin qu'il pût voir quelle était leur créance, et si elle était conforme à celle des Grecs; ils le priaient aussi de leur donner son jugement sur cet écrit.

Il leur fit, en 1576, une réponse dans laquelle, sauf la procession du Saint-Esprit, il se montre entièrement d'accord avec les catholiques contre les protestants. A la justification par la foi, il ajoute les bonnes œuvres, parce que sans elles la foi n'est pas vivante, et il insiste sur ce que l'un et l'autre est nécessaire au salut. Il établit au long qu'il y a sept sacrements; il enseigne que, dans l'Eucharistie, et par la vertu de l'Esprit-Saint, le pain est changé au corps et le vin au sang de Jésus-Christ; il veut que le pénitent confesse absolument au prêtre, en détail, les péchés dont il peut se souvenir. Il soutient le libre arbitre de l'homme, la prière pour les morts, la vénération et l'invocation des saints, le mérite de la vie religieuse, enfin les traditions des Pères de l'Eglise (2745).

Les théologues de Tubing répliquèrent longuement en 1577. Dans sa réponse de 1579, le patriarche insiste de nouveau sur le libre arbitre, et particulièrement sur ce que, pour la justification, il faut joindre les œuvres à la foi, attendu que la foi sans les œuvres n'est pas plus agréable à Dieu, que les œuvres sans la foi. Les théologues de Wittemberg répliquèrent à leur tour en 1580; mais Jérémie les pria, l'année suivante, de ne plus lui écrire sur des matières de théologie. C'est ainsi qu'un professeur de Wittemberg, dans une histoire protestante, expose l'ensemble et le résultat de cette correspondance (2746).

De 1580 à 1583, durant son deuxième pontificat, Jérémie II se montra uni à l'Eglise romaine. Le Pape Grégoire XIII venait de réformer le calendrier (*Voy.* cet article); Jérémie, consulté à cet égard par les Grecs et les Russes, défendit de s'en servir parce qu'il ne connaissait pas encore les motifs de cette réforme. Mais Grégoire XIII se montrait très-généreux envers les peuples de l'Orient. Il envoya aux habitants de Chypre de l'argent et des vivres, racheta leurs captifs à ses frais, procura des dots à leurs filles. Touchés de tant de bienveillance, plusieurs évêques de Thessalie et de Morée conçurent une grande affection pour le nom latin, surtout le patriarche Jérémie.

Le Pape lui ayant envoyé des présents et des lettres par l'intermédiaire des ambassadeurs de France et de Venise, il les reçut avec beaucoup de vénération et de joie, et envoya de son côté au Pape des reliques de saint André et de saint Chrysostome, avec une lettre où il assura qu'il ferait tous ses efforts pour faire recevoir le calendrier réformé, tant par les Russes que par les autres Grecs. Mais cette correspondance le fit accuser auprès du Grand-Turc, par le métropolitain de Philippopoli, de tramer des conspirations avec le Pape et les princes chrétiens: Jérémie fut jeté en prison, puis déporté à Rhodes, et son accusateur mis à sa place, moyennant finances (2747).

Ce fut pendant son troisième pontificat, de 1585 à 1594, que Jérémie II, étant allé chez les Russes de Moscou, leur créa un patriarche de sa façon, probablement pour obtenir

(2745) Cela est arrivé à plus d'un patriarche schismatique, même à Photius. Ainsi, on peut en voir des preuves frappantes dans un intéressant travail intitulé: *Luther condamné par Photius*, traduit du russe, et inséré dans le *Correspondant*, nᵒ d'août 1853, t. XXXVI, p. 769 et suiv.

(2746) Jean Martin Schrœck, *Hist. ecclés. depuis la réformation*, tom. V, sect. 5, pag. 386 et seqq.

(2747) *Acta SS.*, t. I, Augusti. *Hist. chronol patriarch. C. P.*, nᵒ 1402, et seqq., apud Rohrbacher, t. XXV, p. 574.

d'eux plus facilement quelques secours pécuniaires, afin de contenter l'avidité du Grand Turc et de rester en place.

III. Un de ses successeurs, Cyrille Lucar, de 1621 à 1637, dans l'espace de seize ans, fut déposé et rétabli jusqu'à cinq fois; ce qui fait dix mutations, et même onze, car il finit, en 1638, par être déposé une sixième fois, puis exilé et étranglé. Né en l'île de Candie, l'ancienne Crète, Cyrille Lucar fit ses études à Padoue, puis des voyages en divers pays, notamment à Genève, où il prit le goût du calvinisme. Il devint successivement patriarche d'Alexandrie et de Constantinople, non sans être soupçonné d'avoir rendu ce dernier siége vacant par l'empoisonnement de son prédécesseur. A mesure qu'il se croyait assuré sur son siége, il répandit les principes calvinistes et de vive voix et par écrit; il les adressa même par manière de confession de foi aux protestants de France et d'Allemagne, qui en triomphaient contre les Catholiques, comme si c'était la confession de foi de toutes les Eglises d'Orient.

Mais les évêques grecs s'assemblèrent plusieurs fois en concile à Constantinople même pour condamner Lucar et son hérésie calvinienne. Dans les actes du concile de 1639, mois de septembre, on lit, entre autres choses : « Anathème à Cyrille, surnommé Lucar, qui, dans l'inscription de ses chapitres impies, avance calomnieusement que l'Eglise orientale pense avec Calvin! Anathème à Cyrille, qui enseigne que la sainte Eglise du Christ peut se tromper et mentir! Anathème à Cyrille, qui enseigne que Dieu, avant la création du monde, a prédestiné les uns à la gloire sans les œuvres, et réprouvé les autres sans cause, et qui fait Dieu auteur du mal et injuste! Anathème à Cyrille, qui avance que les saints ne sont pas médiateurs et intercesseurs pour nous auprès de Dieu! Anathème à Cyrille, qui enseigne que tout homme n'est pas libre ni maître de lui-même; qu'il n'y a pas sept sacrements, mais seulement deux; que, dans l'Eucharistie, le pain n'est pas changé au corps, ni le vin au sang de Jésus-Christ; que les prières et les aumônes ne servent de rien aux fidèles trépassés! Anathème à Cyrille, le nouvel iconoclaste (2748). »

Ainsi, on le voit, au milieu des opinions et des hérésies qui parcouraient le monde dans tous les sens, les Grecs repoussaient constamment les erreurs nouvelles. C'était un fait remarquable que le protestantisme ne pouvait s'établir au siége du schisme Grec, et la perpétuelle instabilité des patriarches montrait au monde que rien n'est durable en dehors de l'unité catholique!

Un Grec très-savant de l'époque, Léon Allatius, voit dans cette persistance de ses coréligionnaires à repousser les erreurs nouvelles, un merveilleux effet de la miséricorde divine. Il signale aussi d'autres causes qui ont pu y contribuer. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis la ruine de leur empire par les Turcs, la plupart des Grecs déposèrent leur haine invétérée contre les Latins, s'allièrent avec eux par des amitiés et des mariages, fréquentèrent leurs églises et leurs sermons, leur donnèrent même leurs enfants à élever; de sorte que dans bien des villes, il était assez difficile de les distinguer les uns des autres.

De leur côté, les Pontifes romains procuraient tous les secours possibles, tant aux Grecs qu'aux Latins sous la domination des Turcs. De là, le fréquent envoi de légats, d'évêques titulaires ou même résidents, hommes pieux et zélés qui, par leurs travaux et leurs veilles, s'étudièrent uniquement à propager la religion catholique, et à réveiller le feu de l'amour divin dans les âmes. C'est ainsi que, grâce à Dieu, sont nées peu à peu les bonnes dispositions que nous voyons aujourd'hui à Smyrne et à Constantinople; que sont venues les heureuses tendances de beaucoup de mahométans de Turquie et de Perse vers le catholicisme. Les efforts des Pontifes romains n'ont pas été infructueux; le bon grain semé de longue main a levé, et Dieu a donné l'accroissement. Nous le verrons quand nous parlerons de la situation de l'Eglise en Turquie, et là, nous retrouverons Constantinople, où nous seront offerts de grands motifs d'espérance! *Voy.* l'article TURQUIE (Etat du catholicisme en).

CONSTANTINOPLE (IIe CONCILE GÉNÉRAL DE L'AN 381, TENU A) *Voy.* PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES CONCILES OECUMÉNIQUES DE CONSTANTINOPLE.

CONSTANTINOPLE (Ve CONCILE GÉNÉRAL DE L'AN 553 TENU A). *Voy.* ibid.

CONSTANTINOPLE (VIe CONCILE GÉNÉRAL DE L'AN 680 TENU A). *Voy.* ibid.

CONSTANTINOPLE (VIIIe CONCILE GÉNÉRAL DE L'AN 869 TENU A). *V.* ibid.

CONSTANTIUS, manichéen, dont parle saint Augustin. Ce grand évêque, dans ses livres contre les manichéens, déclare que, pendant les neuf ans qu'il fut parmi eux et qu'il les observa de près, il ne trouva pas un seul de leurs élus exempt de crimes ou de soupçon. Parmi les faits qu'il en cite est celui de Constantius, l'un de leurs auditeurs assidus; voici ce fait qui était connu de tout Rome (2749) :

Ce Constantius, ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisait des mœurs corrompues de ces manichéens élus ou parfaits, dispersés ou logés misérablement dans tous les quartiers, offrit de faire un essai sur cette secte. Comme il était riche et avait un grand zèle pour la secte, il promit de rassembler et d'entretenir à ses dépens tous ceux qui voudraient vivre dans l'abstinence qu'ils se glorifiaient de pratiquer. Il se plaignait d'ailleurs que leurs évêques, loin de

(2748) Léo Allatius, *De Eccl. Occid. et Orient. perpetua consensione*, l. III, c. 2.

(2749) Tom. I, *De morib. man.*, p. 715.

l'aider, s'opposaient à son dessein, attachés qu'ils étaient à leur vie relâchée. Cependant un de ces évêques qui paraissait plus propre à une vie austère entra dans les intentions de Constantius.

Le premier il logea chez lui. On y assembla tous les élus que l'on put trouver à Rome. On leur proposa une règle de vie tirée de Manès. Beaucoup la trouvèrent intolérable et se retirèrent; la honte en retint toutefois plusieurs. Ils commencèrent donc à vivre selon cette règle. Constantius les y excitait avec une grande ardeur, donnant lui-même l'exemple.

Mais il s'élevait des querelles fréquentes parmi ces élus; ils se reprochaient mutuellement des crimes. Constantius gémissait de les entendre, et faisait en sorte que, dans leurs disputes, ils se trahissaient imprudemment et dévoilaient des abominations inouïes. On connut alors quels gens étaient ceux qui passaient pour les plus parfaits. Enfin, comme on voulait les contraindre à garder cette règle, ils murmurèrent et soutinrent qu'elle était insupportable: la chose en vint à une sédition ouverte. Constantius soutenait, en deux mots, qu'il fallait observer tous ces préceptes, ou bien, s'ils étaient impraticables, juger archifou celui qui les avait donnés. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur les raisons; l'évêque même céda et s'enfuit honteusement. Il avait apporté, disait-on, de l'argent dans un sac bien caché, pour acheter secrètement des viandes et les manger contre la règle. Enfin tout se dispersa. Pour Constantius, son essai lui suffit; il ouvrit les yeux et se convertit à la religion catholique.

CONSTANTIUS, prêtre de l'Eglise de Milan, en fut fait évêque en 593, après la mort de Laurent. Le Pape saint Grégoire le Grand, qui connaissait Constantius et l'aimait beaucoup, approuva le choix que le clergé et le peuple avaient fait unanimement de lui. Mais trois évêques de la province en prirent occasion de se séparer du nouveau métropolitain, et entraînèrent dans leur parti la reine Théodelinde. Leur prétexte était que Constantius avait souscrit à la condamnation des trois chapitres, et, par là, donné atteinte au concile de Chalcédoine. Le Pape adressa plusieurs lettres à Constantius, tant pour lui que pour les trois évêques et la reine, afin de les tranquilliser sur l'autorité inviolable des quatre premiers conciles, notamment de celui de Chalcédoine, et les exhorter à se réunir à leur métropolitain. *Voy.* l'article Grégoire le Grand (Saint), Pape.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. Ce sont des règlements, sinon rédigés par les apôtres, au moins émanés, peut-on dire, de leur enseignement oral et de leurs coutumes.

I. Les critiques disputent beaucoup à ce sujet, et plusieurs (2750) rejettent entièrement ces *Constitutions* comme venant des saints apôtres. Sans entrer dans cette discussion, que chacun peut consulter, nous croyons que les conclusions de certains de ces critiques sont trop exclusives; nous croyons qu'il est peut-être plus raisonnable de penser que, si les apôtres n'ont pas positivement écrit ces règles, elles sont assurément, pour la plupart, des traditions apostoliques, et constituent, dès lors, un monument toujours très-respectable.

Quelques écrivains semblent, d'ailleurs, nous autoriser à penser ainsi: « Il est constant, dit l'un d'eux (2751), que ces constitutions portent à faux le titre d'*apostoliques, si l'on entend, par là, que les apôtres en sont les auteurs;* car autrement eussent-elles été si longtemps ensevelies dans le silence, et n'en aurait-on pas parlé dès les deux premiers siècles de l'Eglise?... *Il faut convenir néanmoins que ces Constitutions ont été altérées et corrompues par les hérétiques,* selon la remarque des Grecs, dans leur concile *in Trullo* (2752), tenu en 692; et c'est ce qui nous fait conjecturer que les Constitutions telles que nous les avons aujourd'hui, peuvent bien être les mêmes que celles dont nous parle saint Epiphane (2753), quoique ce saint docteur nous dise certaines choses de celles de son temps, qui ne conviennent point à celles d'aujourd'hui... »

Puisque ces Constitutions,—et c'est là un fait très-certain,—ont été remaniées (2754), altérées et faussées par de coupables interpolations, ne peut-on pas dire qu'il y a eu un texte primitif d'origine apostolique, quant à l'esprit, et que les défauts, les anachronismes, etc., que les critiques leur reprochent et sur lesquels ils basent leur argumentation pour les rejeter, viennent de ces mains téméraires qui les ont corrompues, en y introduisant des éléments étrangers, soit pour appuyer leurs doctrines, soit même pour porter à infirmer ces *Constitutions* et en rendre l'autorité douteuse?

Quoi qu'il en soit, les Constitutions apostoliques, dont quelques auteurs ont regardé saint Clément, Pape, comme le rédacteur (2755), ont toujours été en grande vé-

(2750) Entre autres dom Ceillier, *Histoire des aut. sac. et ecclés.*, t. III, p. 634 et suiv.; dom Richard, *Analyse des conc.*, 5 vol. in-4°, t. I, p. 163 et suiv.; Dupin, *Prologue sur la Bible*, l. II, c. 6, t. III, part. II, p. 571; Bergier, *Dict. théol.*, à leur article; Cotelier, *Petr. apost.* Nous avons, dans notre *Manuel de l'Hist. des conciles* (t. I, p. 137 et suiv.), résumé le jugement de ces critiques, mais en faisant une juste et nécessaire restriction sur tous ces ouvrages qu'on doit, pour le moins, considérer comme des monuments respectables qui ont toujours été utilement consultés, ibid., pag. 140, note 2.

(2751) Dom Bernard Maréchal, *Concord. des SS. PP. de l'Egl. grecs et latins*, etc., 2 vol. in-4°, t. I, p. 57 et 58.

(2752) Canon. 2.

(2753) Hæres. 47, 70, 75, 80.

(2754) *Voy.* Cotelier, *Pères apostoliques.*

(2755) De ce nombre est Janssens, *Herm. sacr.* ou *Introd. à l'Ecrit. sainte*, t. II, p. 154, édit. en 3 vol. in-12, 1833.

nération dans l'Eglise; toujours elles ont été invoquées par les écrivains catholiques, comme un précieux témoignage en faveur de la discipline ecclésiastique (*Voy.* l'article CLÉMENT (Saint), Pape, n° VIII), et il n'en faut pas davantage, ce semble, pour les regarder comme un monument de l'antiquité la plus respectable. Le plus ancien ouvrage renfermant les lois, les coutumes et les institutions de l'Eglise, dit un écrivain (2756), ce sont les six premiers livres des *Constitutions apostoliques*, dont l'auteur (probablement un évêque ou un prêtre syrien de la fin du IVe siècle) expose, sous la forme d'épîtres apostoliques, les devoirs des prêtres et des laïques, les cérémonies du culte, les fêtes et la doctrine religieuse, en opposition avec les hérésies de cette époque.

Elles sont vraisemblablement identiques avec la διδαχή apostolique qu'on lisait, comme nous l'apprend Athanase, aux catéchumènes et aux néophytes. Un peu plus tard, toutefois avant le concile de Nicée, un autre auteur paraît avoir recueilli le septième livre, lequel renferme à peu près la même chose que les autres et contient de plus des formules particulières de liturgie. Dans le principe, c'était sans doute un ouvrage à part; enfin l'on y ajouta, au IVe siècle, le huitième livre ou rituel épiscopal.

On voit donc que, si l'on ne peut pas établir que ces *Constitutions* sont réellement des apôtres; que s'il n'est pas possible d'en regarder le Pape saint Clément comme le rédacteur primitif, bien que ceux qui les lui attribuent aient des raisons plausibles (2757), qui ne nous laissent guère de doute, il ne serait pas raisonnable, non plus, de nier absolument qu'elles ne contiennent rien des apôtres. Il paraît assez établi d'ailleurs, que les premiers livres touchent de trop près au temps de ces premiers disciples du Sauveur, pour qu'on n'admette pas qu'il n'y ait, dans cet ouvrage, un fond qui vienne certainement de la tradition apostolique.

II. Nous venons de dire que les *Constitutions apostoliques* sont divisées en huit livres. Le premier concerne les devoirs des simples fidèles; le second, ceux des évêques, des prêtres et des diacres; le troisième parle des veuves et du baptême; le quatrième regarde ceux qui font l'aumône et ceux qui la reçoivent; le cinquième roule sur le sujet des martyrs, et sur quelques points de discipline touchant la célébration de la Pâque; le sixième est contre les hérétiques et les schismatiques, et il y est parlé aussi de l'ancienne loi; le septième parle de l'Eucharistie et de la manière d'initier aux saints mystères; le huitième concerne les ordinations des évêques, des prêtres, des diacres, les prières de la liturgie, et à la fin de ce dernier chapitre se trouvent les *Canons apostoliques*, qui sont différents décrets faits dans les premiers siècles de l'Eglise. Ces décrets sont pour le moins imbus de la doctrine apostolique, si les apôtres n'en ont pas dicté eux-mêmes plusieurs. *Voy.* l'article CANONS APOSTOLIQUES.

Maintenant nous voudrions que la place nous permît d'offrir un résumé étendu de ces *Constitutions*. Mais, outre qu'il est toujours mieux de consulter les ouvrages eux-mêmes, assez d'autres, en ce qui concerne celui qui nous occupe, l'ont analysé (2758), et nous ne pourrions que répéter ce qu'ils en ont extrait. Or nous sommes obligé de nous resserrer, et de réserver, pour d'autres articles, la place que nous prendrait ce résumé. Faisons seulement ici une dernière remarque. C'est qu'en examinant attentivement ces *Constitutions*, on ne peut qu'être frappé de voir que plusieurs des points qu'elles renferment peuvent être avantageusement opposés à ceux qui accusent l'Eglise romaine d'avoir dévié de la doctrine des apôtres, et de n'être plus aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. Car, lors même qu'il serait prouvé (et cela est loin de l'être) que ces *Constitutions* ne sont pas des apôtres, il est toujours évident, comme nous l'avons dit, qu'elles sont un monument de la plus haute antiquité.

Parmi toutes les éditions qui ont été données des Constitutions apostoliques (2759), nous nous bornerons à mentionner la version en grec et en latin, avec de nouvelles notes, publiée par Cotelier dans sa *Collection des Pères apostoliques*, 2 vol. in-fol, 1672, Paris. Ce précieux recueil a été réimprimé en Hollande, en 2 vol. in-fol. 1698 et 1724, par les soins de Leclerc, qui l'a enrichi des Notes et des Dissertations de plusieurs savants.

Il paraît que le docte P. Wansleb, qui visita les déserts de la Thébaïde, avait travaillé à une nouvelle édition de ces Consti-

(2756) Le docteur Dœllinger, *Origines du christianisme*, trad. de l'allemand par M. Léon Boré, 2 vol. in-8° 1842, tom. II, p. 402, 403.

(2557) Il est bien vrai, dit dom Pitra parlant des *Constitutions apostoliques*, qu'on y trouve une succession des Papes qui s'arrête à saint Clément; que saint Irénée attribue à ce grand Pape une *Somme de tradition;* que ces *Constitutions* sont romaines et latines par les usages et les termes mêmes; que saint Proclus de Constantinople attribue au même saint Clément une liturgie très-ressemblante à celle du VIIIe livre des Constitutions; que plusieurs autres motifs, que de graves autorités, que des manuscrits respectables en font remonter au moins la première rédaction à l'un des premiers Papes; mais il y a eu certainement une seconde rédaction romaine postérieure à celle-ci et antérieure aux interpolations des hérétiques... » (*L'Eglise romaine et la sainte Bible*, apud *Auxil. cath.*, t. IV, p. 180.) On voit que ce passage du savant Bénédictin autorise encore notre hypothèse. Dom Pitra dit aussi (loc. cit.) que le symbolisme des *Constitutions apostoliques* est d'une grande richesse. *Voy.* dans l'article CLÉMENT (Saint), Pape, un mot sur ces *Constitutions*, n° VIII.

(2758) *Voy.* surtout dom Ceillier et dom Bernard Maréchal.

(2759) Sur ces éditions *Voy.* dom Ceillier, t. III, p. 656.

tutions, et qu'elle est restée inédite, comme nous l'apprend, dans les lignes suivantes, un savant bénédictin (2760), aux justes plaintes duquel nous nous associons pleinement : « Le plus riche dépôt de manuscrits orientaux, dit-il, est, sans contestation, notre bibliothèque royale : la partie la plus abondante et aussi la plus complétement abandonnée est celle des manuscrits théologiques. Les missionnaires qui les ont recueillis et achetés, tel que Renaudot et le P. Wansleb, entre autres, y ont signalé des trésors demeurés enfouis. Renaudot eut à peine le temps d'en extraire quelques fragments liturgiques. Le P. Wansleb, qui avait aussi visité les déserts de la Thébaïde, est mort, trop justement disgracié, dans l'obscurité d'un vicariat voisin de Fontainebleau, avec le chagrin de n'avoir pu donner une édition toute prête des *Constitutions apostoliques*, des *canons de Nicée* et autres documents très-anciens, exhumés de ses manuscrits éthiopiens et syriaques. Ces vastes pierres d'attente sont éparses et enfouies dans les catacombes de la bibliothèque Royale et y demeurent oubliées, jusqu'à ce qu'il plaise à quelque patient érudit de l'Allemagne, à quelque riche éditeur d'outre-mer, d'ajouter, à nos dépens, de nouveaux tomes aux *Anecdota Parisiensia*, aux *Codices regii*, qui se publient à Oxford et à Leipsick. En revanche, nous aurons de splendides éditions des *Galeries de Versailles*, des promenades pittoresques, avec les Instructions de l'Institut, sur tous les bords du Nil et de l'Euphrate, et même, une commission scientifique pour explorer l'Atlas en permanence à Paris. » De pareils faits peignent une époque

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. *Voy.* HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

CONSTITUTIONNELLE (EGLISE DITE) *Voy.* PRÉCIS SUR L'EGLISE DITE CONSTITUTIONNELLE.

CONSTITUTIONNELS. *Voy.* ibid.

CONSULTATIONS. On appela ainsi dans les premiers siècles de l'Eglise, les recours faits au Souverain Pontife. *Voy.* l'article CAUSES MAJEURES (De l'autorité du Pape dans les).

CONVENTION NATIONALE. *Voy.* l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CONVERSION DE SAINT PAUL. *Voy.* les articles PAUL (Saint), apôtre, et PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APOTRES, n° IX.

CONVULSIONNAIRES. *Voy.* l'article PARIS (Le diacre).

CORÉE (DU CHRISTIANISME EN) *Voy.* l'article JAPON ET CORÉE (Eglise catholique dans ces contrées).

CORBINIEN (Saint), apôtre de la Norique, était Gaulois, né à Châtres, près Paris, et se rendit célèbre par ses travaux dans l'Eglise de Dieu.

I. Dès sa jeunesse, il se donna au Seigneur et se retira près de l'église de Saint-Germain de Châtres, où, avec ses domestiques, il forma un petit monastère. Plusieurs personnes venaient recevoir ses instructions et lui faisaient des offrandes, dont il ne prenait que le nécessaire pour vivre, et donnait le reste aux pauvres. Sa réputation vint jusqu'à Pépin, maire du palais, qui se recommanda à ses prières. Et comme les plus grands seigneurs venaient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome et se présenta au Pape saint Grégoire II (2761). C'était l'an 716.

Le saint découvrit au Pontife ses peines intérieures et la crainte qu'il avait que les visites et les offrandes des séculiers ne fussent cause de sa perte. Mais le Pape, ayant pris l'avis de son conseil, crut devoir mettre sur le chandelier une si grande lumière, et l'ordonna évêque. Il lui donna même le pallium et le pouvoir de prêcher par tout le monde, avec la bénédiction de saint Pierre. Corbinien se soumit, quoique avec une extrême répugnance, et revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succès, tant parmi les peuples que parmi les moines et le clergé.

Saint Corbinien allant un jour trouver le maire du palais, qui était non plus Pépin, mais son fils Charles Martel, et qui l'avait mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert, qu'on allait pendre. N'ayant pu obtenir que l'exécution fût différée jusqu'à ce qu'il eût parlé au prince, il tira à part le voleur, lui fit faire une confession de tous ses péchés, et promettre qu'il changerait de vie et quitterait le siècle ; après quoi il lui fit le signe de la croix sur la tête et sur la poitrine, et le laissa entre les mains des exécuteurs. Enfin il continua sa route et supplia le prince de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du supplice, où il se trouva encore vivant le troisième jour au soir. Adalbert, sincèrement converti, s'attacha à son libérateur et fut un de ses plus fidèles disciples.

Cependant saint Corbinien, ne pouvant souffrir les respects qu'on lui rendait, se retira à son ancien monastère de Saint-Germain de Châtres et y demeura encore sept ans. Et comme, malgré toutes les précautions qu'il prenait pour se cacher, sa réputation croissait toujours, il résolut de retourner à Rome et de demander au Pape de le décharger de l'épiscopat et de lui permettre de vivre du travail de ses mains dans un monastère, sous la conduite d'un supérieur. Nous avons raconté ailleurs ce second voyage du saint dans la ville éternelle, et montré que, n'ayant pu obtenir du Pontife suprême ce qu'il souhaitait, il fut obligé de se dévouer aux populations de la Bavière, où il finit par établir son siége à Frisingue

(2760) Dom Pitra, *Nouvelles controverses sur les Epîtres de saint Ignace ;* apud *Auxil. cath.*, t. IV, p. 318, 319, année 1846.

(2761) Pagi, an. 716, n° 7.

Voy. l'article BAVIÈRE (Eglise catholique en), n° X.

II. Malgré toute sa sainteté, Corbinien était un peu vif. Etant un jour à dîner avec le duc de Bavière, il bénit les mets de sa table. Le prince, sans y faire attention, en jeta un morceau à son chien favori. Aussitôt le saint homme d'un coup de pied renverse la table et sort de la salle, en disant que celui qui jetait à son chien une bénédiction pareille, n'en était pas digne lui-même, et que, désormais, il ne mangerait plus avec lui. Piltrude, profondément ulcérée de ce que les paroles du saint l'avaient séparée d'avec le prince (*Voy.* l'article ci-dessus, ibid., t. II, col. 1316), profita de l'occasion pour le représenter comme coupable de lèse-majesté et digne de mort. Le duc pensait différemment. Il fit fermer les portes de la ville, de peur que l'homme de Dieu n'en sortît en colère. Il alla lui-même, avec les principaux de sa cour, se jeter à ses pieds, et, à force de prières et de protestations, il obtint avec peine qu'il l'admît au baiser de paix.

Un autre jour, allant à l'office du soir dans l'église de Sainte-Marie, le saint évêque rencontra une femme de la campagne qui s'en allait avec de riches présents. Déjà elle lui avait été signalée comme adonnée à des maléfices. Il lui demande le sujet de son voyage. Elle répondit que le fils du prince étant tourmenté par le démon, elle l'avait guéri par ses enchantements, et que de là venaient les cadeaux qu'elle emportait. L'évêque, épouvanté, descendit de cheval, battit la femme de ses propres mains, lui enleva tout ce qu'elle emportait et le distribua aux pauvres à l'entrée de la ville.

III. Ce qu'il ne cessait surtout de déplorer, c'était l'infidélité du prince de Bavière. Au fond, Grimoald était plus faible que méchant; mais sa femme incestueuse résolut de tuer l'évêque, et en donna l'ordre à son secrétaire nommé Ninus.

Saint Corbinien, ayant été averti, se réfugia dans un château. Le duc, apprenant les embûches de sa femme et le départ de l'évêque, fit prier humblement celui-ci de revenir. Mais il s'y refusa, disant qu'il fallait éviter les embûches de Jézabel. Quelque temps après, le jeune prince pour lequel on avait pratiqué des enchantements mourut; le duc Grimoald fut tué par des conspirateurs; Ninus, qui devait assassiner l'évêque, périt d'une mort honteuse; Piltrude fut emmenée captive par Charles Martel, dépouillée de tous ses biens, et ses enfants privés et du royaume et de la vie.

Ce fut le duc Hubert qui succéda à Grimoald. Ce nouveau duc rappela l'homme de Dieu avec les plus grands honneurs, lui témoigna toujours la plus profonde vénération, et voulut même qu'il fût le parrain d'un de ses enfants.

Mais il ne posséda pas longtemps ce saint. Corbinien ayant connu d'avance le jour de sa mort, en prévint le duc Hubert, afin qu'il permît que son corps fût inhumé dans le lieu qu'il lui indiquait. Ce jour étant venu, il prit un bain, se fit faire les cheveux et la barbe, se revêtit des habits pontificaux, célébra le saint sacrifice, reçut de ses propres mains le saint viatique, rentra à la maison, prit un peu de vin, et puis, sans éprouver aucune douleur, fit sur son front le signe de la croix et rendit son âme à Dieu, le 8 septembre 730, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2762). Sa vie fut écrite par l'évêque Aribon, son troisième successeur dans le siége de Frisingue.

CORDOUE, ville d'Espagne qui eut pour évêque le grand Osius, et qui est souvent nommée dans l'histoire ecclésiastique à cause des persécutions dont elle fut le théâtre, et où plusieurs saints cueillirent la palme du martyre. *Voy.* les articles AMBASSADE PRÈS D'ABDÉRAME, ROI DE CORDOUE, et MARTYRS DE CORDOUE.

CORNEILLE, centurion. *Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APÔTRES.

CORNEILLE (Saint), Pape, succéda à saint Fabien, vers le mois de juin 251, après une vacance de plus de seize mois.

I. Ce qui relève beaucoup ce saint pontife devant Dieu, devant Jésus-Christ, devant son Eglise, dit saint Cyprien (2763), « c'est qu'il n'est pas monté tout d'un coup à l'épiscopat; car il n'est arrivé à ce suprême degré du sacerdoce que par tous les degrés que la discipline demande; qu'après avoir passé par tous les ministères ecclésiastiques, et avoir souvent attiré les grâces de Dieu sur lui par les services qu'il lui rendait dans ces emplois tout divins. De plus, il n'a brigué ni souhaité cette dignité. Il ne s'y est point ingéré de lui-même, comme ceux qui se laissent enfler par l'orgueil et l'ambition. On n'a vu en lui qu'un esprit tranquille et modeste, comme dans ceux que Dieu même fait choisir pour évêques; que la pudeur si naturelle à la conscience pure des vierges; que l'humilité d'un cœur qui aime naturellement la chasteté et qui l'a toujours gardée avec soin. Aussi n'a-t-il pas fait violence pour devenir évêque, comme il y en a qui le font; mais il a souffert violence pour consentir à l'être. Il a été fait évêque par plusieurs de nos collègues qui étaient alors à Rome, et qui nous ont écrit les lettres les plus honorables de son ordination. Oui, Corneille a été fait évêque par le jugement de Dieu et de son Christ, par le témoignage de presque tous les clercs, par le suffrage du peuple présent, et d'entre les ministres de l'autel les plus anciens et les plus saints, lorsque personne ne l'eût été fait avant lui, et que la place de Fabien, c'est-à-dire la place de Pierre et la chaire sacerdotale était vacante. Cette place étant donc occupée par la volonté de Dieu, et l'oc-

(2762) *Acta SS.*, 8 Sept., *Act. ord. Bened.*, Sæc. III, part. I.
(2763) S. Cyp., epist. 52.

cupation en etant confirmée par le consentement de nous tous, quiconque veut encore devenir évêque, est nécessairement dehors et n'a pas plus l'ordination de l'Eglise qu'il n'en garde l'unité. Quoi qu'il soit, de quoi qu'il se vante, c'est un profane, c'est un étranger, il est dehors. Et comme après le premier il ne peut pas y avoir un second, quiconque a été fait après l'un, qui doit être seul, il n'est pas le second, mais nul. Ensuite, après avoir été ainsi élevé à l'épiscopat sans brigue, sans violence et par la seule volonté de Dieu, à qui il appartient de faire des évêques, combien n'a-t-il point fait paraître de vertu, de résolution et de foi, de s'être assis hardiment à Rome dans la chaire pontificale, dans un temps où un tyran ennemi des Pontifes de Dieu jetait contre eux feu et flammes, et souffrait plus patiemment un compétiteur, dans l'empire, qu'un Pontife de Dieu à Rome. »

C'est là, en effet, le portrait de Corneille ; mais cela n'empêcha point son élection d'être fortement troublée par le schisme de Novatien, choisi par quelques séditieux, à la sollicitation de Noval, prêtre de Carthage.— *Voy.* l'article Novatien.— Le concile de Carthage, assemblé par saint Cyprien en 251, ne s'empressa que plus de reconnaître Corneille pour Pontife légitime (*Voy.* l'article Cyprien (Saint) n°IV et de condamner le parti qui lui était contraire.

Les Actes de ce concile de Carthage furent envoyés au Pape. Dès que Corneille les eut reçus, il assembla à Rome un concile de soixante évêques et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres. Le décret du concile d'Afrique y fut reçu et confirmé. On condamna Novatien, son schisme et sa cruelle doctrine, qui refusait la communion à ceux qui étaient tombés, quelque pénitence qu'ils fissent.

Le Pape fit part aux autres Eglises de ce qui s'était passé dans son concile. Il en écrivit, entre autres, à Fabien, évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les Eglises d'Italie et d'Afrique étaient du même sentiment; il en écrivit aussi à Denys d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique Noval, le prêtre de Carthage, avec quelques autres émissaires. Corneille en donna aussitôt avis à saint Cyprien.

II. Atterés sous ces coups, les schismatiques ne tardèrent pas à abandonner Novat. Celui-ci ayant quitté Rome, les troubles en sortirent avec lui. Dès lors la paix et la tranquillité commencèrent à s'y rétablir, et ceux qui avaient confessé la foi dans la persécution de Dèce, mais qui avaient eu le malheur de céder aux intrigues de Novat et de se séparer de l'Eglise, retournèrent aussitôt dans la ville sainte. Ils reconnurent la malice de Novatien, ses parjures, ses mensonges, sa duplicité, son humeur barbare qui le rendait incommunicable, et le peu d'assurance qu'il y avait dans une amitié aussi infidèle et aussi dangereuse que la sienne.

III. On vint donner avis au Pape Corneille que l'enflure de leur cœur était déjà tout abaissée ; mais comme il en doutait encore, Urbain et Sidoine, confesseurs, vinrent trouver les prêtres catholiques et les assurer que Maxime, prêtre et confesseur, souhaitait aussi bien qu'eux de revenir à l'Eglise. Comme ce qu'ils avaient fait donnait sujet de se défier d'eux, le Pape voulut que les prêtres les entendissent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent ; les prêtres leur demandèrent compte de leur conduite, et particulièrement des lettres pleines de calomnies qui avaient été envoyées sous leur nom et qui avaient troublé la plupart des Eglises. Ils assurèrent qu'ils avaient été trompés et qu'ils n'avaient point su ce que contenaient ces lettres ; que véritablement ils étaient entrés dans le schisme et l'hérésie, souffrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque ; et comme on leur en fit des reproches, ainsi que de tout le reste de leurs fautes, ils supplièrent que le tout fût oublié.

Tout ceci fut rapporté au saint Pape. Il assembla aussitôt son clergé avec cinq évêques qui se trouvaient à Rome. Ils délibérèrent et résolurent, d'un commun avis, la marche à suivre envers ces confesseurs schismatiques, et la délibération fut rédigée par écrit. Cela fait, on fit entrer Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire et la plupart des frères qui s'étaient joints à eux, qui prièrent très-instamment que le passé fût oublié, et que tout fût remis, comme s'il ne s'était rien fait ni rien dit de part et d'autre. Ensuite, le Pape fit part au peuple de cet événement, afin qu'il vît dans l'Eglise ceux dont l'égarement l'affligeait. Le peuple fidèle, ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendait que des actions de grâces rendues à Dieu tout d'une voix; ils exprimaient par leurs larmes la joie de leur cœur, embrassant les confesseurs, comme s'ils n'étaient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration publique en ces termes : « Nous savons que Corneille est évêque de la très-sainte Eglise catholique, par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous confessons notre erreur; on nous a imposé par des discours captieux; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique et hérétique, notre cœur a toujours été sincèrement dans l'Eglise. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'Eglise catholique. »

Après cette déclaration des confesseurs, le Papo ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, et reçut tous les autres au grand applaudissement du peuple, remettant le tout à Dieu, qui tient tout en sa puissance. En même temps Corneille dépêcha l'acolyte Nicéphore pour en porter l'heureuse nouvelle à saint Cyprien, qui l'avait

envoyé à Rome, et il le fit partir du lieu même où l'Église était assemblée. Il avertit le saint évêque de Carthage d'envoyer sa lettre aux autres Eglises, afin que tout le monde sût que le parti schismatique s'évanouissait de jour en jour (2764). Saint Cyprien apprit cette nouvelle avec allégresse. *Voy*. son article, n° V.

IV. Depuis la réconciliation des confesseurs, le Pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, sans compter deux lettres qu'il lui avait adressées auparavant sur la condamnation de Novatien et le consentement des autres Eglises. Dans cette dernière, il expliquait au long les crimes de Novatien et l'irrégularité de son ordination; le retour des confesseurs qu'il avait séduits, et comme tout le monde l'abandonnait. A la fin de la lettre étaient les noms des évêques assemblés à Rome, qui avaient condamné l'erreur de Novatien, et les noms de leurs Eglises. On y lisait aussi les noms et les Eglises de ceux qui, étant absents, avaient envoyé à Rome leur avis et leur consentement par écrit.

Saint Corneille écrivit pareillement contre Novatien à saint Denys d'Alexandrie; et, dans sa réponse, saint Denys lui marquait qu'il avait été invité de se trouver à un concile qui devait se tenir à Antioche, où quelques-uns s'efforçaient d'établir l'hérésie de Novatien. Ceux qui lui avaient fait cette invitation, étaient Hélénus de Tarse, en Cilicie; Firmilien de Césarée, en Cappadoce; Théoctiste de Césarée, en Palestine; tous trois évêques de métropoles voisines d'Antioche. Mais, avant la célébration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le siége environ deux ans depuis le martyre de saint Babylas. — *Voy*. son article. — A Fabien succéda Démétrien, quatorzième évêque d'Antioche. Ce fut lui qui tint le concile. Novatien y fut condamné et déposé comme favorisant le péché, en rendant la pénitence impossible (2765).

En 252, les schismatiques, continuant leurs intrigues, prétendirent faire reconnaître Fortunat pour évêque de Carthage. Pour cela, ils se présentèrent à Rome ayant à leur tête Félicissime. Mais le Pape ne voulut pas seulement écouter ce représentant, et le rejeta de l'Eglise avec un courage sacerdotal, comme ayant été légitimement condamné pour de grands crimes; car ce Félicissime avait détourné de l'argent qu'il avait en dépôt, corrompu des vierges et commis des adultères.

Le Pape en donna avis à saint Cyprien, par une lettre remplie de charité et de force, dont il chargea Satur, acolyte. Les schismatiques, se voyant rejetés, revinrent à la charge avec des menaces et des emportements furieux, disant que, si le Pape ne voulait point recevoir les lettres dont ils étaient porteurs, ils les liraient publiquement et diraient quantité de choses honteuses, faisant sonner bien haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils disaient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Ils allèrent même jusqu'à menacer de tuer Cyprien à coups de pierres ou de bâtons. Saint Corneille, sans leur céder en rien, écrivit au saint évêque de Carthage une seconde lettre, où il se montra quelque peu ébranlé par leurs menaces, et se plaignait de n'avoir reçu aucun avis de sa part; ce à quoi Cyprien répondit enfin. *Voy*. son article, n° VI.

V. Cependant d'autres inquiétudes bien plus grandes attendaient Corneille, et cette fois il dut cueillir la palme du dernier triomphe dans les maux de la sainte Eglise de Jésus-Christ.

La persécution éclata tout d'un coup à Rome sous l'empereur Gallus. Saint Corneille fut le premier qui confessa le nom de Notre-Seigneur. Son exemple encouragea tellement les fidèles, que, tous ceux qui surent qu'il était interrogé, accoururent en hâte pour confesser la foi avec lui: si tous l'avaient su, tous seraient accourus de même. Un grand nombre de ceux qui étaient tombés, se relevèrent en cette occasion. Enfin, l'on voyait une telle unanimité, qu'on pouvait dire que l'Eglise romaine tout entière avait confessé.

Quand la nouvelle en vint à Carthage, saint Cyprien et son Eglise en ressentirent une joie inexprimable. Il en écrivit aussitôt à saint Corneille, pour le féliciter, lui et toute l'Eglise romaine, qu'il appelle un peuple confesseur. Il terminait ainsi la lettre: « Puisque nous sommes avertis par la Providence divine que le jour de notre combat approche, appliquons-nous sans cesse, avec tout le peuple, aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Comme nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme, souvenons-nous l'un de l'autre, et qui que ce soit de nous qui sorte d'ici le premier par la miséricorde de Dieu, que notre charité mutuelle continue auprès de lui, et que nos prières ne cessent point pour nos frères et nos sœurs. Je vous souhaite, mon très-cher frère, de vous porter toujours bien (2766). »

Saint Cyprien savait bien que le saint Pontife était de force à tout supporter, même le martyre, lui qui avait écrit précédemment (2767), en parlant de saint Corneille: « Ne doit-on pas compter parmi les confesseurs et les martyrs les plus illustres celui qui se vit exposé si longtemps à la fureur des ministres d'un tyran barbare; qui courait continuellement les risques de perdre la tête, d'être brûlé, d'être crucifié, d'être mis en pièces par des tortures également cruelles et inouïes; qui s'opposait à des édits redoutables, et qui, par le pouvoir puissant de la foi, méprisait les supplices dont on le menaçait? Quoique la bonté de Dieu l'eût sauvé jusque-là, il donna cependant

(2764) *Epist. Cornel.*, apud Cyp., 49, 50; Eusèbe, l. VI, c. 43.
(2765) Euseb., *Hist. eccles.*, l. X, c. 46.
(2766) S. Cypr., epist. 57.
(2767) Epist. 55, *Ad Anton.*

des preuves suffisantes de son amour et de sa fidélité, étant dans la disposition de souffrir tous les tourments imaginables, et de triompher du tyran par son zèle... »

Le moment de réaliser ces dispositions saintes arriva enfin pour le Pape Corneille. On l'envoya en exil à Centumcelles, où il consomma son martyre le 14 septembre 252, après avoir tenu le Saint-Siége un an et environ cinq mois. Saint Jérôme dit (2768), qu'il fut ramené à Rome, où il souffrit la mort. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il recueillit la couronne du martye (2769), et l'Eglise honore sa mémoire le 14 septembre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Martyrologe romain*, sous cette date : « A Rome sur le chemin d'Appius, saint Corneille Pape et martyr, qui, dans la persécution de Dèce, après avoir souffert l'exil, fut fouetté avec des verges plombées, puis décollé avec d'autres Chrétiens de l'un et de l'autre sexe au nombre de vingt et un. Céréal soldat et Sallustie sa femme que le même Corneille avait instruits dans la foi, furent aussi décapités le même jour (2770). » Lucius, l'un des prêtres confesseurs qui avaient été exilés avec saint Corneille, lui succéda sur la Chaire de saint Pierre.

CORNET (Le docteur) En 1649, le 1er juillet, Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie, et autrefois novice chez les Jésuites, mais où il ne put rester à cause de son peu de santé, déféra à la Sorbonne sept propositions, réduites depuis à cinq, qu'il avait tirées du livre de Jansénius, et qui furent condamnées. *Voy.* l'article PROPOSITIONS DE JANSÉNIUS (Condamnation des).

CORTEZ (FERNAND). *Voy.* l'article MEXIQUE (L'Eglise catholique au).

COSCIA, cardinal, avait été fait archevêque de Bénévent par Benoît XIII, puis principal ministre de ce Pontife. — *Voy.* son article n° IX. — Mais il se conduisit de telle sorte que, lors de la mort de Benoît, en 1730, il dut fuir de Rome, afin d'éviter la colère du peuple, et se réfugier à Cisterna.

Le Sacré Collége le rappela et l'on fut obligé de prendre des mesures pour sa sûreté. Mais Clément XII ayant été élu s'occupa de l'affaire de ce cardinal, et, en 1732, un jugement fut rendu contre lui. D'après ce jugement, le cardinal Coscia devait résigner l'archevêché de Bénévent, payer quarante mille ducats pour œuvres pies, être détenu dix ans au château Saint-Ange et payer cent mille ducats d'amende; en outre, on lui ôta toute voix active et passive en l'élection d'un Pape, durant sa détention. Cependant, peu après, Clément XII lui rendit la voix active; de plus, de temps en temps, à cause de son état valétudinaire, on lui permit de sortir du château Saint-Ange. Le Pape suivant, Benoît XIV, par reconnaissance envers son bienfaiteur, Benoît XIII, lui fit remise des années restantes de sa détention. Coscia se rendit à Naples et y mourut en 1755.

COSTA (HILAIRE), évêque au Tonkin. *Voy.* l'article BENOÎT XIV, Pape, n° II.

COTELIER (JEAN-BAPTISTE), savant éditeur des écrits des saints Pères qui ont fleuri au temps des apôtres. *Voy.* l'article APOSTOLIQUES (Pères).

COUPLET (PHILIPPE), Jésuite, missionnaire. *Voy.* l'article MISSIONNAIRES EN CHINE (Notices sur quelques).

COURBON chanoine, professeur au grand séminaire de Digne, auquel nous avons renvoyé à l'article AUGIER, était né à Oraison le 17 juin 1744, et avait été supérieur du séminaire de Senez avant la révolution. Après son retour d'Italie en 1802, il fut nommé curé de cette ville, ancien siége épiscopal. Tout en accomplissant ses devoirs de pasteur, il sut se ménager des moments de loisir qu'il consacrait à l'instruction de quelques aspirants à l'état ecclésiastique. En 1808, il fut nommé chanoine par Miollis, évêque de Digne, et bientôt après supérieur du nouveau séminaire, qu'il gouverna pendant quatorze ans avec beaucoup de prudence et de sagesse. L'abbé Courbon avait en lui un mélange de gravité et de douceur, d'indulgence et de fermeté, qui lui assurait la confiance de tous les ecclésiastiques (2771); est mort dans le séminaire de Digne, le 29 juin 1823.

CRATÈRE THÉODORE (Saint) l'un des martyrs d'Amorium, en Phrygie, vivait au IXe siècle *Voy.* l'article AARON ALOUATEC, calife.

CRÉMENCE (Saint) confesseur de la foi à Saragosse en 304 de Notre-Seigneur, *Voy.* l'article ACTES DE DIX-HUIT MARTYRS DE SARAGOSSE ET DE SAINTE ENCRATIDE.

CRESCENT (Saint), premier évêque de Vienne, fut disciple de saint Paul, ainsi que le grand Apôtre nous l'apprend lui-même, lorsqu'il écrit à Timothée : « Hâtez-vous de venir vers moi au plus tôt. Car Démas m'a abandonné, emporté par l'amour du siècle, et il s'en est allé à Thessalonique, *Crescent* en Galatie, et Tite en Dalmatie. Luc est seul avec moi (2772). »

Or la Galatie dont parle ici saint Paul n'est autre chose que la Gaule, car c'est en grec le même nom (2773) et, en effet, la tradition de l'Eglise de Vienne en Dauphiné, est que saint Crescent fut envoyé en cette ville par saint Paul, et qu'il en fut le premier évêque. Après avoir converti plusieurs infidèles dans cette ville, où saint Démètre

(2768) Apud *Vit. S. Cypr.*

(2769) Saint Cyprien lui en donne positivement le titre dans la lettre qu'il écrivit à son successeur, le Pape Lucius. *Voy.* l'article CYPRIEN (Saint), n° 7.

(2770) *Martyr. Rom.*, trad. de Chastelain, in-4°, 1709, p. 463.

(2771) *Ami de la religion*, t. CXXIII, p. 372-373.

(2772) *II Tim.* IV, 9-11.

(2773) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. II, n° 24. M. l'abbé Arbellot (*Dissert. sur l'apost. de saint Martial, et sur les égl. de France*, in-8°, 1855, p. 30) dit de même, et prouve, qu'il ne faut pas lire *en Galatie*, comme quelques-uns le croient par erreur, mais *en Gaule*.

(*Voy.* son article) prêcha aussi l'Evangile avant de se rendre à Gap (2774), saint Crescent retourna dans l'Asie Mineure sa patrie, et exerça les fonctions épiscopales chez les Galates, jusqu'à la fin de sa vie qui se termina par le martyre sous la persécution de Trajan (an 98-117).

Un auteur, à propos de ce saint, écrit : « Quoique son apostolat dans les Gaules ne soit pas un fait incontestable, il est honoré comme apôtre à Vienne le 29 décembre (2775); » mais cet auteur n'a pas fait attention que cette tradition est établie par une autorité qui n'est certes pas méprisable, celle de de saint Adon de Vienne, l'un de nos historiens les plus anciens, les plus exacts et les plus savants.—*Voy.* son article, t. I. col. 271-274. — Or, ce grand homme dit que l'Eglise de Vienne eut pour premier évêque saint Crescent, disciple de saint Paul (2776), et cette tradition immémoriale de l'Eglise de Vienne confirme le témoignage *irrécusable* d'Eusèbe, de saint Epiphane, de Théodoret, de saint Sophrone de Jérusalem, qui disent que notre saint avait prêché dans les Gaules au temps des apôtres (2777).

D'après le même saint Adon, que l'on ne peut accuser d'ignorance dans l'histoire de sa propre Eglise, le glorieux et saint vieillard Zacharie, second évêque de Vienne (2778), reçut la couronne du martyre sous l'empire de Trajan. Son successeur Martin, disciple des apôtres, siégea à Vienne sous le même empereur (2779.) Vérus, autre disciple des apôtres, quatrième évêque de Vienne, fleurit du temps de Trajan, par sa doctrine et la confession de sa foi (2780). Sous l'empereur Adrien (an 117-138), saint Juste, évêque de Vienne, se rendit illustre (2781), et devint plus tard un glorieux martyr. Voilà, certes, dit le savant hagiographe qui nous a fourni ces remarques (2782), une succession d'évêques, établie par un homme dont on ne peut récuser la science ni l'autorité. Ajoutons que le *Martyrologe romain* (2783) constate la tradition de l'Eglise de Vienne en ce qui regarde saint Crescent.

CRISPINE (Sainte) martyre. Il est parlé de ses Actes, au t. I, col. 156. *Voy.* sur sa vie et son glorieux martyre l'article EULALIE (Sainte).

CRISPINUS, évêque donatiste de Calame. *Voy.* l'article CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN n° XV.

CROISADES. *Voy.* GUERRES DE RELIGION.

CROIX. *Voy.* l'article INVENTION DE LA SAINTE CROIX.

CROIX DE MIGNÉ. *Voy.* l'article MIGNÉ (Croix de).

CROMWELL (OLIVIER). *Voy.* l'article IRLANDE (Eglise catholique en).

CROMWELL (THOMAS). *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

CRONE (Saint) disciple de saint Antoine. *Voy.* cet article, n° XIV.

CUCUPHAS (Saint), martyr en 304. *Voy.* l'article MARTYRS EN ESPAGNE SOUS DIOCLÉTIEN, n° II.

CUGNIERES (PIERRE DE), conseiller de Philippe de Valois, se plaignit, en 1329, contre le clergé et porta la parole dans l'assemblée que ce prince fit tenir à ce sujet. *Voy.* l'article CONFÉRENCES ENTRE LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET LES MAGISTRATS, SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT AU XIV° SIÈCLE.

CUNEGONDE (2784), femme de saint Henri, sainte elle-même, fut du nombre de ces pieuses femmes qui, à l'époque où les Barbares entraient dans l'Eglise, contribuèrent si puissamment, par leur sainte et douce influence, au développement du christianisme (3785). *Voy.* l'article ADELAIDE (Sainte), impératrice, t. I; col. 241, et l'article HENRI II (Saint) roi de Germanie.

CUNEGONDE (Sainte), princesse et Clarisse en Pologne, eut pour père Béla IV roi de de Hongrie, et pour mère Marie, fille de Théodore Lascaris, empereur de Constantinople (2786). Elle épousa l'an 1239, Boleslas le Chaste, souverain de la basse Pologne ou des palatinats de Cracovie, de Sandomir et de Dublin; mais elle s'engagea par vœu, ainsi que son mari, à vivre dans une continence perpétuelle. Elle s'occupait presque uniquement de la prière et des exercices de mortification. Elle faisait d'abondantes aumônes et allait elle-même servir les pauvres dans les hôpitaux. Boleslas étant mort l'an 1279, elle prit le voile dans le monastère de Sandecz bâti depuis peu de jours, des religieuses de l'ordre de Sainte-Claire. Elle mourut le 24 juillet 1292. On l'honore avec une singulière vénération dans le diocèse de Cracovie et dans plusieurs autres endroits de la Pologne. Son nom fut inscrit dans le catalogue des saints par Alexandre VIII, en 1690.

CUTHBERT (Saint) évêque de Lindisfarne, fut un des saints qui firent le plus fleurir la religion parmi les Merciens et qui servirent l'Eglise avec le plus de zèle et le plus de pureté évangélique chez cette nation (2787).

Dès sa jeunesse Cuthbert fut prévenu de grâces singulières qui l'attirèrent à Dieu.

(2774) *Hist. hagiol. du diocèse de Gap*, par Mgr Jean-Irénée Depéry, év. de Gap, in-8°, 1852, pag. 6.

(2775) *Dictionnaire hagiol.*, 2 vol. 1850, t. I, col. 664.

(2776) Adon, *Martyrolog.*, v, Kal. Julii, apud *Patrologie*, edit. Migne, t. CXXIII, p. 293.

(2777) *Voy.* ces divers témoignages sur saint Crescent dans la *Dissertation* ubi supra, de M. l'abbé Arbellot, p. 30.

(2778) *Chronicon.*, apud *Patrolog.*, tom CXXIII, col. 81.

(2779) Id., ibid., col. 82.

(2780) Id., ibid.

(2781) Id., ibid.

(2782) M. l'abbé Arbellot, op. cit., p. 173.

(2783) Sous le 29 décembre.

(2784) Ce nom, en français, veut dire *Reine*.

(2785) *Voy.* les articles BATHILDE (Sainte); CLOTILDE (Sainte).

(2786) *Acta SS.*, 24 Jul.

(2787) *Acta SS.*, 20 Mart., *Act. Bened.*, Sæc. II; *Opera Bed.*

Comme il gardait un troupeau, la nuit, étant en prière, il vit monter au ciel l'âme de saint Aidan (*Voy.* son article, t. I, col. 485), dont il apprit la mort le lendemain. Il fut tellement touché de cette vision, qu'il se fit religieux dans l'abbaye de Mailros, dans le pays des Merciens, mais habitée par les Irlandais.

Il fut un des moines envoyés pour fonder l'abbaye de Ripon ; mais quand on l'eut donné à saint Wilfrid, il s'en retira avec les autres du rite irlandais, et retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque temps après. Il sortait quelquefois pour aller dans les lieux écartés ou inaccessibles instruire les paysans, que tous les autres ecclésiastiques négligeaient à cause de leur pauvreté et de leur rusticité; et quelquefois il demeurait avec eux jusqu'à trois semaines et un mois, et baptisait ceux qui n'étaient pas encore Chrétiens. Il faisait un grand nombre de miracles. Son abbé l'ayant envoyé au monastère de Lindisfarne, il y trouva des moines déréglés, qu'il ramena par sa douceur et sa patience. Il versait des larmes lorsqu'il célébrait la messe et qu'il entendait les confessions des pécheurs. Après avoir été douze ans prieur de Lindisfarne, il se retira dans l'île de Farne pour y vivre en solitude. Il y subsistait du travail de ses mains, et négligeait tellement son corps, qu'il ne se déchaussait pendant plusieurs années que le jeudi saint pour le lavement des pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

II. Saint Cuthbert avait passé plusieurs années dans cette solitude, quand saint Théodore de Cantorbéry tint un concile en présence du roi Egfrid, l'an 684 où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne, On lui envoya plusieurs courriers, sans pouvoir le tirer de son monastère; il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumwin, évêque des Pictes, et plusieurs personnes considérables; encore eut-on bien de la peine à le déterminer.

Son ordination fut différée à l'année suivante, et célébrée à York en présence du roi, le jour de Pâques, vingt-six mars 685. Sept évêques y assistèrent, et à leur tête saint Théodore. Le nouvel évêque de Lindisfarne continua de garder les observances monastiques, s'appliquant toutefois avec un grand soin à l'instruction de son peuple. Il visitait tout son diocèse, jusqu'aux moindres villages, pour donner des avis salutaires et imposer les mains aux nouveaux baptisés, afin qu'ils reçussent la grâce du Saint-Esprit. Il fit encore plusieurs miracles pendant son épiscopat, principalement pour la guérison des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687, le 20 mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La vie de saint Cutbert a été écrite par un autre saint, le Vénérable Bède, qui vivait dès lors et qui prit toutes les précautions pour ne dire que des choses bien attestées.

CUTHBERT, archevêque de Cantorbéry au VIIIe siècle, avait d'abord été évêque d'Herford ; fut transféré à Cantorbéry en 742 pour succéder à Nothelme, et eut de fréquents rapports avec saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, qui l'excita à réprimer les désordres de son temps dans un concile de sa province.

I. Ce zélé apôtre, pour mieux animer l'ardeur de l'archevêque, lui adressa vers 745 une lettre étendue, où il lui rend compte de ce qu'il fit dans un concile tenu par lui et où il présida en sa qualité de légat du Saint-Siége. Puis, après avoir exposé ce qu'il a fait dans ce concile (2788), Boniface se compare à un pilote qui gouverne un vaisseau pendant la tempête, et il fait entendre que, malgré tous ses travaux pour rétablir la discipline dans les Eglises gallicanes, il en avait jusqu'alors recueilli assez peu de fruit. « Je suis semblable, dit-il encore, à un chien qui, voyant des voleurs enfoncer et piller la maison de son maître, ne peut qu'aboyer et faire du bruit, parce que personne ne vient à son secours. »

Boniface, dans la même lettre, marque à l'archevêque Cuthbert, qu'il serait à propos que le concile et les princes d'Angleterre défendissent aux femmes et aux vierges consacrées à Dieu de faire le pèlerinage de Rome, comme elles faisaient souvent, parce que ces voyages étaient un écueil à la pudicité de plusieurs. « Il y a, dit-il, peu de villes en Lombardie, en France et en Gaule, où il n'y ait quelques Anglaises prostituées ; ce qui est un scandale et une honte pour toute votre Eglise. » Il lui parle ensuite contre les laïques, qui envahissent les biens et le gouvernement des monastères à la place des abbés et des abbesses; contre le luxe des habits et contre l'ivrognerie des évêques anglais, qui, non contents de s'enivrer, faisaient gloire d'enivrer les autres, en les contraignant de boire dans de grandes coupes. « Ce vice, ajoute-t-il, est particulier aux païens et à notre nation ; car les Francs, les Gaulois, les Lombards n'y sont point sujets. » Enfin saint Boniface se plaint de la servitude où l'on réduisait les moines en Angleterre, en les obligeant de travailler à des ouvrages publics et aux bâtiments que le roi faisait faire : « ce qui est, dit-il, inouï dans toute autre nation (2789). »

Cette lettre respire d'un bout à l'autre l'esprit des apôtres et des prophètes ; esprit d'humilité et de courage, esprit de douceur et de force, qui craint Dieu et non les hommes, mais aime les hommes pour Dieu et pour leur salut éternel. Boniface écrivit dans le même esprit à Ethelbalde, roi des Merciens, et à plusieurs autres prélats, pour les exciter tous à remédier au plus tôt aux désordres qui affligeaient leurs Eglises.

II. Les pieux efforts de saint Boniface ne furent point sans quelque résultat. Cuthbert et le roi des Merciens Ethelbald profitèrent

(2788) *Voy.* cet exposé dans Rohrbacher, t. XI, p. 26, 27.
(2789) Labbe, *Conc.*, t. VI, p. 1565.

de ses avis. C'est ce que nous voyons par le concile national d'Angleterre, tenu à Cloveshon, au commencement de septembre 747, *Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais*, comme disent les Actes.

Avec Cuthbert, s'y trouvèrent douze évêques. Il y eut aussi des prêtres et des clercs moindres; Ethelbald y assista avec les grands de son royaume. L'archevêque y présenta deux lettres du Pape Zacharie, qui furent lues et expliquées en langue vulgaire. Elles contenaient des avis salutaires à tous les habitants de la Grande-Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathème contre ceux qui les mépriseraient. Il y a toute apparence qu'on y lut aussi la lettre de saint Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile.

Les prélats anglais, ayant conféré ensemble et examiné les homélies de saint Grégoire et les décrets des Pères, formèrent trente canons, qui ne contiennent guère que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs et de suivre les anciennes règles. Toutefois, on y peut observer quelques particularités. Quoique l'Eglise n'approuve point l'abus par lequel des séculiers se sont mis en possession de quelques monastères, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, et de pourvoir à ce qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent savoir expliquer en langue vulgaire le Symbole, l'Oraison dominicale, les paroles de la célébration de la messe et de l'administration du baptême, et des autres offices ecclésiastiques. Ils chanteront modestement et simplement, suivant l'usage de l'Eglise et non comme les poëtes du siècle; et ceux qui ne peuvent chanter, se contenteront de prononcer en lisant. On suivra en tout la règle de l'Eglise romaine.

En conséquence les évêques arrêtèrent qu'on suivrait le *Martyrologe* de cette mère Eglise pour la célébration des fêtes de toute l'année. On ordonne en particulier la fête de saint Grégoire et celle de saint Augustin, son disciple, le vingt-sixième de mai. On exhorte à la fréquente communion, non-seulement les moines, mais, entre les laïques, les enfants qui vivent encore dans l'innocence et les personnes âgées qui cessent de pécher. En exhortant à l'aumône, le concile blâme l'abus qui commençait à s'introduire, de prétendre, par des aumônes, diminuer ou commuer à son gré les pénitences canoniques imposées par le prêtre pour la satisfaction des péchés. On doit faire l'aumône, en ce cas, pour augmenter son amendement et apaiser plus vite la justice de Dieu; mais elle ne dispense pas de faire les prières et les jeûnes canoniquement imposés, principalement quand on a besoin de mortifier sa chair, pour remédier aux péchés qu'elle nous a fait commettre.

Le concile condamne aussi ceux qui prétendaient s'acquitter de leurs pénitences par d'autres personnes qui jeûnaient et chantaient des psaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au péché doit être punie; et s'il était permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveraient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'Evangile (2790). »

Cuthbert envoya aussitôt, par un de ses diacres, les actes de ce concile à saint Boniface, qui l'en félicita par une lettre fort obligeante. C'est ainsi que, par leur autorité et leur influence le Pape saint Zacharie et son légat saint Boniface travaillaient à ramener au bien le clergé, les rois et les peuples d'Angleterre. Quand Cuthbert eut appris la mort de saint Boniface, arrivé le 5 juin 755, il assembla le concile de sa province pour honorer sa mémoire. (*Voy.* l'article BONIFACE (Saint) apôtre de l'Allemagne, n° XXIII): lui-même mourut peu de temps après, en 758.

CUSSY (de), évêque intrus de Troyes nommé par Bonaparte. *Voy.* l'article BOULOGNE (Etienne-Antoine DE), n° VII.

CYPRIEN (Saint), évêque de Carthage, naquit en Afrique, peut-être à Carthage même, d'une famille riche et illustre, et parvint à acquérir une grande distinction dans les lettres en donnant des leçons publiques d'éloquence.

I. Déjà il avançait en âge et il était encore païen; mais, comme saint Augustin, il était fortement travaillé par la doctrine nouvelle, et ses aspirations se tournaient du côté de l'Evangile qui attirait son âme. Enfin, un saint prêtre, Cécilius, le convertit (2791). On croit, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est ce même Cécilius qui lui-même fut converti par ses amis Minucius Félix et Octave.

Une chose, néanmoins, paraissait très-difficile à Cyprien: c'était de renaître à une vie nouvelle, âgé comme il était et avec des habitudes enracinées. Il ignorait encore la puissance de la grâce; mais, quand il eut reçu le baptême, il se sentit tout autre, et il trouva facile ce qui lui avait paru impossible (2792). Par reconnaissance, il joignit le nom de son maître aux deux qu'il portait déjà, et se fit appeler Thascius-Cécilius Cyprianus. Cécilius, de son côté, qu'il révérait comme un père, l'aimait comme son fils et son meilleur ami; et, en mourant, il lui recommanda sa femme et ses enfants;

(2790) Labbe, *Conc.*, t. VI, p. 1572.

(2791) Ce Cécilius est-il l'interlocuteur païen de l'*Octavius* gagné lui-même à la foi par son ami? Le cardinal Angelo Maï a adopté cette conjecture, prolongeant ainsi la chaîne qui rattacherait Cécilius à Minucius Félix, et Cyprien à Cécilius. Mais il a paru à d'autres difficiles de croire à cette succession.

(2792) *Voy.* la *Vie de saint Cyprien, docteur de l'Eglise*, etc., par dom Gervaise, in-4°, 1717, p. 19 et suiv., ouvrage qu'on ne saurait consulter sans précaution. (*Voy.* l'article BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES, au t. II), bien qu'il renferme beaucoup de bonnes choses. Nous en dirons autant de la *Vie de saint Cyprien*, par Lombert, placée en tête de la traduction qu'il a donnée des *Œuvres* de ce Père, 2 vol. in-8°, 1672 à 1716.

car il avait été marié avant de recevoir la prêtrise.

Cyprien devint l'héritier de sa piété et de ses autres vertus. Il se mit à lire avec ardeur l'Ecriture sainte, moins pour l'apprendre par cœur que pour la réduire en pratique. Par suite de cette lecture, il embrassa la continence parfaite, vendit tous ses biens et les distribua aux pauvres. Avec l'Ecriture, il lisait ce qu'il y avait alors d'auteurs ecclésiastiques, particulièrement son compatriote Tertullien. Il ne laissait passer presqu'aucun jour sans en lire quelque chose ; et, lorsqu'il le demandait, il avait coutume de dire : *Apportez-moi le maître*. Peu après sa conversion, il écrivit à un de ses amis, nommé Donat, qui avait été baptisé avec lui, une lettre sur le mépris du monde ou sur la grâce de Dieu. On y voit dans quel abîme de corruption était tombé le monde païen, et que la miséricorde divine seule pouvait en retirer les hommes.

Vers le même temps, Cyprien fit son *Traité de la vanité des idoles*, où il établit que les idoles ne sont pas des dieux ; que Dieu est *un*, et que c'est le Christ qui sauve ceux qui croient. Les deux premières parties sont tirées presqu'entièrement de Minucius Félix, et la troisième de Tertullien. On peut rapporter à la même époque ses trois livres *Des témoignages*. On y voit comme le germe de ce que plus tard on a nommé théologie scolastique, où l'ensemble de la religion est présenté avec ordre et méthode, divisé en ses principales parties. Le premier livre est comme un traité de la vraie religion contre les Juifs. Il y prouve que la loi des Juifs n'était que pour un temps; qu'elle devait être détruite et les Juifs rejetés ; que Jésus-Christ devait venir établir un nouveau temple, un nouveau sacrifice, un nouveau sacerdoce et une nouvelle Eglise ; que les nations devaient croire en lui et obtenir, par son moyen, la rémission de leurs péchés. Le second livre est comme un traité dogmatique de la divinité et de l'incarnation de Jésus-Christ. Il y prouve que le Christ est la sagesse, le Verbe de Dieu ; qu'il est Dieu ; qu'il est Dieu et homme ; qu'il devait être crucifié, ressusciter des morts monter au ciel et régner par la vertu de sa croix. Le troisième livre est comme une théologie morale, et le tout est appuyé sur des témoignages ou textes de l'Ecriture sainte, auxquels il n'ajoute que quelques mots pour servir de liaison. Il fit ce travail pour un nommé Quirin, qu'il appelle son fils, et qui l'en avait prié.

Tant de science et de vertu le fit élever à la prêtrise, quoi qu'il fût encore néophyte. Il écrivit alors son *Traité de l'habit ou de la conduite des vierges*, qui a beaucoup de rapports avec les deux ouvrages de Tertullien sur le même sujet. Il n'y avait pas encore un an qu'il était prêtre, lorsque Donat, évêque de Carthage, étant mort, tout le peuple chrétien le demanda pour lui succéder. Cyprien se retira humblement, cédant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeait indigne. Mais un grand nombre de frères assiégeaient sa maison et en observaient toutes les issues; les autres l'attendirent avec inquiétude, et eurent une grande joie quand ils le virent venir. Il fut donc élu évêque de Carthage, par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques et avec le consentement du peuple, en 248.

II. Le nouvel évêque alliait la douceur et la charité avec la fermeté et le courage. On ne pouvait le regarder sans se sentir pénétré d'amour et de respect. On remarquait sur son visage je ne sais quoi de gai et de grave en même temps. Son extérieur était modéré comme son visage; on n'y voyait ni faste séculier ni pauvreté affectée. La tendresse qu'il avait pour les pauvres, n'étant encore que catéchumène, peut faire juger combien il les aima étant évêque. Comme sa promotion subite à l'épiscopat avait excité l'envie et pouvait la réveiller encore, il prit la résolution dès lors de ne rien faire sans le conseil de son clergé et la participation de son peuple. Ce n'est pas qu'il crût que ce fût en soi une obligation; car il écrivit plus tard au vieil évêque d'une autre ville, que, par l'autorité de sa chaire même, il avait toute la puissance nécessaire pour gouverner son Eglise et châtier les membres rebelles de son clergé ou de son peuple (2794) ; mais enfin c'était une condescendance inspirée par l'humilité et la charité et qui montre, d'ailleurs, que saint Cyprien comprenait que le gouvernement de l'Eglise est un gouvernement de douceur et de concert, non de domination et de personnalité.

Cyprien ne fut pas longtemps en paix. Le relâchement dans lequel s'endormaient déjà à son époque la plupart des Chrétiens demandait une forte secousse pour les réveiller. Dieu permit la persécution de l'empereur Dèce; il en révéla même l'approche et la cause à un des saints de Carthage. Déjà l'année précédente, c'est-à-dire en 248 ou 249, une émeute populaire en avait été comme le prélude à Alexandrie. Soulevé par un poëte qui faisait le devin, le peuple païen de cette ville s'emporta tout d'un coup contre les Chrétiens et fit plusieurs martyrs, entre autres saint Metre, sainte Quinte et sainte Apolline.— *Voy.* l'article de cette dernière, t. II, col. 275.— Ces maux durèrent assez longtemps; mais la guerre civile qui survint tourna la fureur des païens contre eux-mêmes, et laissa respirer un peu les Chrétiens (2795).

La suspension ne fut pas longue. En 250 on apprit tout à la fois que l'empereur Philippe était tué, que Décius le remplaçait et qu'il avait publié un édit sanglant contre les Chrétiens. La persécution commença avec une violence terrible. Les magistrats

(2793) Pont., *Vita Cypr.*
(2794) Epist. 65, *Ad Rogatian.*

(2795) Euseb., l. VI, cap. 4, *Acta SS.*, 9 Febr.

n'étaient occupés qu'à chercher les Chrétiens et à les punir. Aux menaces ils joignaient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bêtes féroces, des chaises de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles d'acier. Chacun s'étudiait à surpasser les autres en barbarie. Les voisins, les parents et les amis se trahissaient lâchement. Tous se devenaient suspects les uns aux autres. Les uns dénonçaient, les autres cherchaient ceux qui étaient cachés, d'autres poursuivaient les fugitifs, d'autres s'emparaient de leurs biens. Dans cette terreur générale, le fils livrait son père, le père allait lui-même dénoncer son fils, et les frères, oubliant ce qu'ils devaient à la nature, croyaient faire une action de piété en exposant leurs frères à la cruauté des supplices, parce qu'ils ne voulaient pas devenir impies. On n'osait s'assurer de la fidélité de qui que ce fût; tout le monde était dans la défiance, toutes les familles dans la division. Chacun étant contraint de fuir, les maisons demeuraient vides et les déserts se peuplaient. Les prisons ne suffisant plus au grand nombre qu'on arrêtait pour la foi, il fallut changer en prisons la plupart des édifices publics. Les supplices étaient longs ; on refusait aux martyrs la mort qu'ils désiraient; on les tourmentait de mille manières, non pour les tuer, mais pour les vaincre en lassant leur patience. Souvent à côté des supplices, on leur offrait les récompenses et les plaisirs (2796).

Voici, par exemple, deux faits du raffinement de cette cruauté rapportés par saint Jérôme. Un martyr ayant souffert les chevalets et les lames ardentes, le juge le fit frotter de miel par tout le corps, puis exposer à un soleil très-ardent, couché à la renverse, les mains liées derrière le dos, pour être piqué par les mouches. Un autre, qui était jeune et dans la vigueur de l'âge, fut mené, par son ordre, dans un jardin délicieux, entre les lis et les roses, près d'un ruisseau qui coulait avec un doux murmure, et d'arbres que le vent agitait mollement Là on l'étendit sur un lit de plume, où on l'attacha avec des liens de soie, et on le laissa seul. Puis on fit venir une jeune courtisane des plus belles, qui se mit à l'embrasser et à le solliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne sachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents et la cracha au visage de cette infâme. L'horreur de la persécution fut telle, que l'on croyait voir l'accomplissement de cette parole terrible de Jésus-Christ, que les élus mêmes s'il était possible, seraient induits en erreur (2797).

III. En présence de pareils tourments, et surtout de l'état de dépérissement où étaient tombés les Chrétiens de Carthage, leur saint pasteur ne pouvait être à l'abri. Aussi, dès le commencement de la persécution, le peuple infidèle cria plusieurs fois dans le cirque et dans l'amphithéâtre, sans qu'aucun Chrétien protestât : *Cyprien aux lions !*

Ces cris l'obligèrent de se retirer; il en avait d'ailleurs reçu l'ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour sa sûreté particulière que pour le repos public de son Eglise, de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la sédition qui avait commencé. Cependant il fut proscrit et ses biens confisqués. Les affiches portaient : « Si quelqu'un tient ou possède des biens de Cécilius Cyprien, évêque des Chrétiens. » Pendant son absence, il ne cessa point d'assister son troupeau de ses prières et de ses instructions; et, malgré ses efforts, il eut la douleur de voir des défections considérables parmi les Chrétiens: nous en avons tracé ailleurs le triste tableau. (*Voy.* l'article CARTHAGE (Eglise de), n° I à V).

Au milieu des peines que lui occasionnaient ces défections, saint Cyprien reçut des lettres du clergé romain : l'une, à lui personnellement, pour l'informer du martyre du Pape saint Fabien; et l'autre, au clergé de Carthage, pour lui recommander d'avoir le plus grand soin de cette Eglise désolée. — *Voy. ibid.*, n° V. — Saint Cyprien répondit à ces deux lettres.

Dans sa réponse à la première, il fait un court éloge du Pape Fabien et de son clergé. Mais comme la seconde lettre renfermait une sorte de censure indirecte de sa propre conduite, et que d'ailleurs elle ne marquait pas clairement de qui elle venait ni à qui elle était adressée, il craignit qu'on n'y eût altéré quelque chose, et la renvoya à Rome, pour savoir si elle était entièrement authentique. Lorsqu'il en fut assuré, il écrivit aux prêtres et aux diacres de Rome une seconde lettre, pour leur exprimer les motifs de sa retraite, dont on ne leur avait pas fait un rapport assez fidèle, et leur rendre compte en même temps de la conduite qu'il avait tenue depuis. A cet effet, il leur envoya les lettres qu'il avait écrites dans sa retraite, au nombre de treize, afin de leur apprendre plus authentiquement comment tout s'était passé, et comment il s'était conformé à leur avis touchant les apostats qui tomberaient malades. — *Voy.* l'article APOSTATS. — Quant aux autres, il remettait à en examiner les causes avec ses collègues, lorsque l'Eglise aurait la paix, et à leur en communiquer à eux-mêmes les résolutions, afin de pouvoir ainsi terminer chaque chose mûrement. Tout ceci l'occupa beaucoup, et émut vivement l'Eglise de son temps, comme on peut le voir à l'article APOSTATS, t. II, col. 292 et suiv.

La persécution ayant été suspendue en 251, saint Cyprien était heureux de retourner à Carthage pour y célébrer la Pâque avec son peuple. Mais il n'eut pas cette consolation, à cause du schisme qui s'était élevé dans son Eglise, et dont l'auteur était Félicissime. — *Voy.* l'article CARTHAGE (Eglise

(2796) S. Greg. Nyss., *Vita Thaumat.*

(2797) Hier., *Vita Pauli.*

dol. n° VI Enfin, le saint put sortir de sa retraite.

IV. La première chose qu'il fit fut de tenir un concile avec soixante-six évêques, qui, après avoir célébré les fêtes de Pâques, chacun chez eux, s'étaient assemblés à Carthage pour régler les affaires de l'Eglise. L'Eglise romaine, après un veuvage de seize mois depuis le martyre de saint Fabien, avait reçu un premier pasteur : c'était saint Corneille, élu Pape en 251. Ce nouveau Pontife notifia son élection à Cyprien par une lettre qui ne respirait que la douceur d'une simplicité religieuse, sans aucun mélange d'injures ni de passion. Le parti qui lui était contraire, c'est-à-dire celui des novatiens, écrivit aussi et envoya à Cyprien un libelle plein d'aigreur, et qui accusait Corneille et ses prêtres de divers crimes aussi énormes que mal prouvés.

Ces lettres si différentes, saint Cyprien les traita bien différemment. Il lut celle du Pape Corneille en présence du clergé et de tout le peuple, et fit connaître l'ordination du saint à tout le monde. Pour le libelle diffamatoire des autres, il le crut indigne d'être lu dans l'assemblée des fidèles. Son jugement sur cette affaire était dès lors manifeste à tous ses collègues et à tout le peuple. Mais, pour réprimer efficacement les menées des coupables, ce n'était pas assez de connaître la vérité pour soi, il fallait en avoir des preuves juridiques, afin de pouvoir la proclamer hautement et avec une irrécusable autorité. Cyprien envoya donc, de l'avis de ses collègues, deux évêques à Rome, pour y recueillir des témoignages authentiques, interroger ceux qui avaient assisté à l'ordination, et travailler en même temps à la réunion des esprits.

Dans l'intervalle, l'évêque de Carthage et son concile ayant connu, par les lettres et les émissaires de Novatien, que les schismatiques avaient poussé l'audace jusqu'à se faire un autre évêque, ils refusèrent la communion à leurs envoyés. Quelque temps après, deux évêques africains, qui avaient assisté à l'ordination de Corneille, étant revenus de Rome, et ayant fait connaître comment tout s'était passé, les évêques du concile, qui reçurent une relation conforme de leurs deux envoyés, notifièrent, chacun dans leur Eglise, l'élection du Pape. C'est ainsi que saint Cyprien explique leur conduite et la sienne au Pape lui-même. On voit, par ses lettres, qu'ils suspendirent, non pas leur jugement sur cette affaire, mais seulement la promulgation officielle de ce jugement (2798).

Dans ce même concile de Carthage, on examina la cause de Félicissime et des cinq prêtres qui l'avaient suivi. Ils furent entendus, condamnés et excommuniés. La cause des apostats y fut aussi discutée avec beaucoup de soin et de temps.

On examina les passages de l'Ecriture qu'on pouvait alléguer de part et d'autre, et enfin on résolut : Que les libellatiques qui avaient embrassé la pénitence aussitôt après leur chute, seraient admis dès lors à la communion ; que ceux qui avaient sacrifié seraient traités plus sévèrement, sans qu'on leur ôtât néanmoins l'espérance du pardon, de peur que le désespoir ne les rendît pires et ne les portât à embrasser tout à fait le paganisme, ou à se jeter parmi les hérétiques et les schismatiques ; qu'on les tiendrait longtemps dans la pénitence, et une pénitence pleine, afin qu'ils tâchassent d'obtenir par leurs larmes la miséricorde de Dieu ; qu'on examinerait les diverses circonstances des fautes de chaque coupable, leurs intentions, leurs engagements, pour régler sur cela la durée de la pénitence ; car on ne doutait pas qu'on ne dût traiter avec beaucoup d'indulgence ceux qui, après avoir longtemps résisté à la violence des tourments, n'avaient été abattus que parce qu'on ne leur accordait pas la grâce de mourir ; et l'on jugeait que trois ans de larmes et de pénitence suffisaient pour les admettre à la communion.

Afin de régler comment il importait de se conduire dans cet examen, on dressa plusieurs articles sur les divers cas qui se présentaient. On rédigea un écrit de ces deux affaires, signé de tous les évêques, et on l'envoya au Pape saint Corneille. Saint Cyprien écrivit, par la même occasion, aux confesseurs de Rome qui étaient tombés dans le schisme de Novatien ; mais il ordonna de lire auparavant au Pape les lettres qu'il écrivait, et de ne les point rendre, si le Pape ne le jugeait à propos, de peur qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il disait effectivement.

On lut aussi dans ce concile la lettre de l'évêque Fidus, qui les avertissait qu'un autre évêque, nommé Thérape, avait accordé la paix à Victor, qui avait été prêtre et était tombé dans la persécution, sans qu'il eût fait une pénitence pleine et entière, comme on venait de l'ordonner ; sans que le peuple l'eût demandé, ni même qu'il en eût rien su, et sans qu'il y eût été contraint ni par la maladie, ni par aucune autre nécessité. Le concile, qui resta assemblé très-longtemps, et qui, sans doute, avait commencé par son règlement de pénitence, trouva fort mauvais qu'on l'eût enfreint sitôt. Toutefois, après une mûre délibération, ils se contentèrent de faire une réprimande à Thérape, et de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir ; mais ils ne crurent pas que la paix une fois accordée par un évêque, de quelque manière que ce fût, dût être ôtée. Un autre concile, qui se tint après celui-ci, étendit à tous les pénitents l'indulgence de Thérape envers Victor. *Voy.* n° VI.

Le même Fidus avait proposé une question plus importante sur les enfants nouveaux-nés, ne croyant pas qu'on pût les baptiser avant le huitième jour, suivant la loi de la circoncision. Tous les evêques du

(2798) Epist. 41 et 42.

concile déclarèrent : que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes, et que la circoncision n'était qu'une image du mystère de Jésus-Christ. Ils conclurent donc que les évêques ne devaient refuser la miséricorde et la grâce de Dieu à aucun homme, ni perdre aucune âme, autant qu'il est en eux. La raison qu'ils en donnent, dans la lettre de saint Cyprien, est très-remarquable :

« Si les plus grands pécheurs, venant à la fin, reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien moins doit-on le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que, par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort? Il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses péchés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis (2799). »

V. Dans le but de seconder les règlements du concile, Cyprien publia son *Traité des laps* ou de ceux qui étaient tombés dans la persécution. On y voit toute l'âme d'un bon pasteur. Il s'y réjouit d'abord de la paix rendue à l'Eglise, paix qui naguère paraissait difficile, impossible même, mais que Dieu avait rétablie par un coup de sa vengeance, la mort funeste de l'empereur Dèce. Il félicite, au nom de l'Eglise, la troupe glorieuse des confesseurs. Mais une chose l'afflige, c'est de sentir une partie de ses entrailles arrachées par l'ennemi, et il s'occupe des moyens de réparer ces pertes. *Voy.* l'article APOSTATS, n° VII *et alibi.*

A la suite de tout ceci, le saint Pape Corneille (*Voy.* son article), tint un concile à Rome pour travailler aussi à réparer les maux de la persécution et du schisme des novatiens. Heureusement les confesseurs de Rome se réconcilièrent.—*Voy.* CORNEILLE (Saint), Pape, n° II.— Cyprien leur écrivit, ainsi qu'au Pape, pour leur en témoigner toute sa joie. En outre, afin de confirmer ceux-là de plus en plus dans leurs bonnes dispositions, il leur envoya, si déjà même il ne l'avait fait, son *Traité des laps*, et celui de l'*Unité de l'Eglise.*

Dans ce dernier, il rappelle que la persécution n'est pas seule à craindre, mais encore la séduction, et il le démontre. Puis, comme il y avait des confesseurs dans le schisme, il répond à ce scandale en disant que la confession du nom de Jésus-Christ ne met pas à couvert des attaques du démon; « autrement, dit-il, les confesseurs ne tomberaient ni dans l'adultère, ni dans les autres crimes où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confesseur, quel qu'il soit, n'est ni plus vertueux, ni plus chéri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin. Nul ne doit donc se flatter, comme si, pour avoir confessé, il était élu à la gloire. Le Seigneur avait élu Judas pour être de ses apôtres, et cependant Judas a trahi le Seigneur. Mais comme les apôtres ne perdirent point leur foi et leur fermeté, pour avoir été abandonnés par le traître Judas, de même l'infidélité de quelques confesseurs ne détruit pas la sainteté de tous les autres (2800). »

A la même époque, c'est-à-dire vers 252, Cyprien écrivit à Antonien, évêque de Numidie, une longue lettre que nous avons promis d'analyser en parlant de cet évêque. Tom. II, col. 215.

Cet Antonien avait d'abord rejeté la communion de Novatien et embrassé celle de Corneille, autrement dit « de l'Eglise catholique, » comme parle Cyprien. Et ce fut sur l'avis de l'évêque de Carthage qu'Antonien avait pris ce bon parti. Mais ensuite il s'était laissé ébranler par les lettres des schismatiques. Cyprien s'en aperçut; il lui écrivit donc pour le raffermir dans l'unité.

Il justifie premièrement la conduite différente qu'il avait tenue lui-même à l'égard des apostats. Tant que la persécution était encore dans sa violence, on leur refusait la réconciliation, hors le cas de maladie mortelle, afin de les animer à retourner au combat, où chaque jour ils pouvaient non-seulement réparer leur faute, mais remporter même la couronne du martyre. La persécution étant apaisée, les conciles d'Afrique et de Rome accordèrent une réconciliation à ceux qui avaient accompli une sérieuse pénitence, suivant les distinctions portées par les canons qui en furent dressées. Il fait l'éloge du Pape Corneille, et réfute les calomnies des schismatiques. On l'accusait, par exemple, d'avoir admis à la communion un évêque apostat, nommé Trophime; mais on n'ajoutait pas que cet évêque avait fait pénitence, qu'il ramenait avec lui une grande partie de son troupeau que l'exemple de sa faiblesse avait fait succomber, et qu'enfin il ne fut admis qu'à la communion laïque.

« Quant à ce que vous me demandez, conclut-il, quelle hérésie Novatien a introduite? Sachez premièrement que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule Eglise, que Jésus-Christ a divisée en plusieurs membres par tout le monde; et un seul épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réunit : et celui-ci, après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, et envoie ses nouveaux apôtres en plusieurs villes pour mettre de nouveaux fondements. Et, quoiqu'il y ait depuis longtemps en chaque province des évêques ordonnés, vénérables par leur âge, par l'intégrité de leur foi et leur constance dans la persécution, il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il aurait été évêque auparavant, il en perdrait le pouvoir, aban-

(2799) S. Cypr., epist. 59.

(2800) S. Cypr., *De unit. Eccl.*

donnant le corps des évêques et l'unité de l'Eglise (2801). »

VI. Ce fut aux fêtes de Pâques de cette même année 252, que saint Cyprien fut consulté insidieusement par Fortunat et cinq autres évêques d'Afrique, touchant trois autres Chrétiens tombés dans la persécution. Comme nous avons résumé ailleurs cette affaire (*Voy.* l'art. Apostats, n° VIII), nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour faire quelques remarques sur un passage de la réponse de saint Cyprien au Pape saint Corneille au sujet de cette affaire. *Voy.* Corneille (Saint), Pape, n° III.

Dans cette lettre, le saint s'étend longuement sur la fermeté qui convient aux évêques, sur l'audace et les calomnies des schismatiques; il explique comment Fortunat avait été ordonné faux évêque, non par vingt-cinq évêques de Numidie, mais par cinq hérétiques ou excommuniés. « Après cela, dit-il, ils osent encore passer la mer et porter des lettres de la part des schismatiques et des profanes à la Chaire de Pierre et à l'Eglise principale, d'où est émanée l'unité sacerdotale, sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont l'Apôtre a loué si hautement la foi, et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller et d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques véritables? car, ou ils sont contents de ce qu'ils ont fait, ou, s'ils s'en repentent, ils savent où ils doivent revenir. *Il est établi entre nous tous, et avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur pour la gouverner et en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent çà et là et mettent la désunion entre les évêques, mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime.* Si ce n'est que ce petit nombre de désespérés ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déjà jugés et condamnés. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée; il est indigne de la gravité des évêques qu'on pût leur reprocher d'être légers et inconstants, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que : Oui, oui; non, non. Si l'on compte ceux qui les jugèrent l'année dernière avec les prêtres et les diacres, on trouvera plus qu'il n'en paraît maintenant avec Fortunat (2802). »

De ces paroles que nous avons soulignées, il en est qui ont prétendu que, par là, saint Cyprien se plaint de l'appellation à Rome comme d'un procédé notoirement irrégulier. S'il avait dit, *de cette appellation*, on pourrait peut-être induire cette plainte de ses paroles; mais d'une *appellation en général*, c'est aller trop loin. Il faudrait conclure que saint Cyprien condamne d'avance son successeur Cécilien, qui en appelle à Rome contre les donatistes; saint Athanase, qui en appelle à Rome contre les ariens; saint Chrysostome, qui en appelle à Rome contre ses ennemis particuliers, et tant d'autres qui, dans des cas différents, eurent recours à Rome. — *Voy.* l'article Causes majeures (De l'autorité du Pape dans les). — Ces grands évêques étaient condamnés chez eux. Les ariens ont dit aussi à saint Athanase que chaque coupable devait être examiné et jugé au lieu où le crime a été commis. On le voit donc, cette règle de procédure bonne en elle-même et toujours pratiquée dans l'Eglise, souffre néanmoins des exceptions, et c'était une de celles-ci que voulait saint Cyprien, sans blâmer le recours à Rome dans son principe. Dans le fait, les schismatiques, dont saint Cyprien se plaint au Pape saint Corneille, n'appelaient point; mais, sachant comme tout le monde que la Chaire de Pierre était la source de l'unité et de la légitimité sacerdotale, ils voulaient en avoir des lettres de communion pour autoriser leur faux évêque.

La lettre de saint Cyprien nous montre encore, par un autre exemple, qu'il ne faut pas toujours presser à la rigueur certaines paroles d'anciens Pères, dites en passant, ni même certaines décisions d'anciens conciles. L'année précédente, le IIe concile de Carthage, contrairement au règlement du premier (*Voy.* n° IV), avait décidé qu'on donnerait dès lors l'absolution à tous les apostats pénitents; mais il exceptait ceux qui s'étaient séparés de l'Eglise et réunis aux schismatiques. Naturellement on serait porté à conclure que ces derniers n'avaient point de réconciliation à espérer, du moins aussi promptement. Cependant, dans cette même lettre, apprenant à saint Corneille la consolante nouvelle que la plupart des schismatiques revenaient à l'Eglise, par suite même de l'ordination de Fortunat, saint Cyprien lui dit entre autres choses : « O si vous pouviez, mon très-cher frère, être ici avec nous lorsque ces méchants et ces pervers reviennent du schisme! vous verriez combien j'ai de peine à persuader la patience à nos frères, pour qu'ils consentent à ce qu'on reçoive et qu'on guérisse ces méchants; car, de même qu'ils se réjouissent lorsqu'il en revient de supportables et de moins criminels, de même ils frémissent et résistent chaque fois que des incorrigibles et des insolents, ou des hommes souillés d'adultères et de sacrifices, et avec cela superbes, reviennent à l'Eglise comme pour y corrompre ce qu'il y a de bon. C'est à peine que je persuade au peuple, ou plutôt que je le force à nous en laisser admettre de pareils. »

Ces paroles nous font voir que si saint Cyprien était sévère en théorie, ferme et inflexible envers ceux qui menaçaient, il était l'indulgence même dans la pratique, et avec ceux qui revenaient de leur égarement. A la fin, après avoir félicité saint

(2801) S. Cypr., epist. 52, *Ad Anton.*

(2802) Epist. 55.

Corneille sur l'état florissant de son clergé et de son peuple, il le prie de vouloir bien leur lire sa lettre, suivant la coutume qu'ils avaient de faire l'un et l'autre, à cause de leur affection mutuelle. Encore qu'il sût bien que les Chrétiens de Rome, grâce à la prévoyance de leur pasteur et à leur propre vigilance, ne pouvaient être séduits par les hérétiques, il leur recommande toutefois, par une surabondance de charité, de n'avoir aucun commerce avec eux. S'ils viennent avec des prières et des satisfactions, qu'on les écoute; mais, s'ils se répandaient en injures et en menaces, qu'on les repousse.

VII. Saint Cyprien avait promis au peuple de Thibari, ville épiscopale non loin de Carthage, d'aller les voir et de leur faire quelques instructions, comme ils l'en avaient prié. Ne pouvant les satisfaire sur le moment, il leur écrivit une exhortation au martyre, leur annonçant une perséoution plus cruelle que la précédente, et les engageant tous à s'y tenir prêts, même ceux qui étaient tombés dans l'autre.

La persécution éclata en effet tout d'un coup, et le Pape saint Corneille fut le premier qui confessa le nom de Jésus-Christ. Saint Cyprien lui écrivit pour le féliciter lui et toute son Eglise, et cette lettre fut la dernière du saint évêque de Carthage à saint Corneille, car ce saint Pontife consomma son martyre au mois de septembre 252. *Voy.* son article, n° IV.

Lucius, l'un des prêtres confesseurs qui avaient été exilés avec saint Corneille, lui succéda; mais il fut encore relégué par les persécuteurs, peu de temps après son élection. Sitôt que saint Cyprien l'eut apprise, il leur écrivit pour se réjouir avec lui du double honneur qu'il avait reçu, de la confession et du sacerdoce. L'exil du Pape Lucius ne fut pas long, et il lui fut permis de revenir à Rome, où il fut reçu avec une joie incroyable. Saint Cyprien, avec les évêques ses confrères, lui écrivit une seconde lettre pour le féliciter de son retour. « Nous comprenons, dit-il, mon très-cher frère, les salutaires conseils de Dieu, et pourquoi cette persécution subite s'est élevée, pourquoi la puissance séculière s'est emportée subitement contre l'Eglise du Christ, contre l'évêque Camille, bienheureux martyr, et contre vous tous. Le Seigneur a voulu confondre les hérétiques et montrer quelle était l'Eglise, quel était l'unique évêque élu par son ordre, les prêtres unis à l'évêque, le véritable peuple de Jésus-Christ; qui étaient ceux que l'ennemi attaquait; qui étaient, au contraire, ceux que le démon épargnait, comme étant à lui. » C'est que les persécuteurs, en maltraitant les Catholiques de Rome, y laissaient fort tranquilles les schismatiques novatiens.

VIII. Mais l'empire, persécuteur de la cité de Dieu sur la terre, fut bientôt terriblement châtié. Une peste épouvantable, qui avait éclaté à Néocésarée au milieu d'une fête païenne et commencé en Ethiopie avec le règne du César Dèce, se répandit dans tout l'univers et occasionna des ravages extraordinaires. Elle en fit de grands, surtout en Afrique. C'étaient des évacuations excessives, le feu dans les entrailles, l'inflammation dans la gorge, des vomissements fréquents et convulsifs, des yeux embrasés de l'ardeur du sang, la gangrène faisant perdre les pieds ou d'autres membres; enfin, pour plusieurs, une espèce d'impuissance de marcher, de voir et d'entendre. On vit alors la différence de l'humanité corrompue par le paganisme, à l'humanité régénérée par le christianisme.

Parmi les païens la consternation fut générale; chacun ne pensait qu'à soi et à se garantir de la contagion par la fuite. Ils abandonnaient leurs meilleurs amis; ils jetaient hors de leurs maisons leurs parents mêmes, comme s'ils avaient pu chasser la mort avec le malade. Les rues de Carthage étaient pleines de mourants, de morts et de cadavres à demi-pourris. On ne se souvenait d'un parent, d'un ami, que pour aller s'emparer de ses dépouilles. Plusieurs profitèrent de cette calamité pour piller et voler publiquement, sans crainte et sans honte.

Alors saint Cyprien assembla la population chrétienne, et l'excita aux œuvres de charité par les exemples de l'Ecriture sainte, ajoutant que c'était peu d'être miséricordieux envers les nôtres, qu'il fallait imiter la bonté de Dieu, notre Père, et assister même nos ennemis. Il distribua aussitôt à chacun des fidèles sa fonction particulière, selon les conditions : les riches contribuaient de leurs biens, les pauvres faisaient plus encore, en contribuant de leurs personnes. On donna de cette manière un secours considérable, non-seulement aux Chrétiens, mais aux païens mêmes, qui persécutaient l'Eglise. Aussi y en eut-il plusieurs qui se convertirent, tant l'exemple et l'action de la charité touchent puissamment l'esprit et le cœur des hommes et surtout des infidèles qui, dit l'Ecriture, « voyant les bonnes œuvres des Chrétiens, glorifient notre Père qui est dans les cieux ! »

Ce fléau des nations fut donc pour saint Cyprien une occasion nouvelle de déployer son zèle et son caractère comme Chrétien, comme évêque, comme père des fidèles.

Parmi ceux-ci, il y en avait quelques-uns qui se laissaient abattre et qui ne montraient pas le même courage que le grand nombre. C'est pour ces Chrétiens timides que saint Cyprien écrivit son beau *Traité de la mortalité*. Son but a été de réveiller la foi touchant les peines de cette vie, et de les faire envisager en vue de Dieu et de l'éternité. Cet ouvrage faisait les délices de saint Augustin, qui assure qu'il « doit être connu et estimé de tous ceux qui aiment les Lettres et la science ecclésiastique (2803). »

(2803) S. Aug., *De prædest. SS. ad Prosp.*, l. I, cap. 14.

Aussi l'évêque d'Hippone en cite-t-il des passages entiers en une infinité d'endroits, et Possidius nous apprend (2804) qu'il s'en servait assez souvent pour fortifier ceux qui craignaient trop la mort. « Il est bien capable, en effet, dit un auteur (2805), de la faire désirer, et de donner pour la vie présente un parfait mépris, quand la foi n'est pas éteinte dans une âme, et que la cupidité n'y a pas étouffé les plus purs sentiments de la religion. Tout y est plein de feu et de mouvement; on y voit que le saint parlait de l'abondance du cœur, et que tout son désir était d'être réuni à Jésus-Christ. »

Mais avant cet écrit, qui date de l'an 253, saint Cyprien en avait composé un autre dont nous devons dire un mot. En voici l'occasion.

Outre la peste, l'empire était encore affligé de plusieurs guerres : les Scythes, les Goths et d'autres Barbares ravageaient l'Europe; les Perses vinrent jusque dans Antioche et la pillèrent. On rejetait à l'ordinaire sur les Chrétiens la cause de tous ces maux. Nul ne s'emportait plus en ce genre que Démétrien. C'était un assesseur du proconsul d'Afrique, sinon le proconsul lui-même. Il persécutait les Chrétiens avec beaucoup de cruauté, les chassait de leurs maisons, les dépouillait de leurs biens, les accablait de chaînes, les enfermait dans les prisons, et enfin les faisait mourir cruellement par les bêtes, par le fer et par le feu. Son inhumanité s'étudiait même à trouver de nouveaux supplices, pour augmenter les tourments des martyrs en les prolongeant. Avec cela, il venait souvent voir saint Cyprien. Comme c'était plutôt pour disputer contre lui, que pour en rien apprendre, le saint ne voulut jamais entrer en conférence avec lui, et ne répondit longtemps que par un modeste silence à toutes ses impiétés et à tous ses blasphèmes. Voyant toutefois que lui et beaucoup d'autres, à son instigation, accusaient la religion chrétienne de tous les maux de l'empire, il eut peur que son silence ne fût attribué à faiblesse et à défiance, et non à une sage retenue. Il réfuta donc toutes ces calomnies dans un écrit adressé à Démétrien lui-même.

Il y fait voir que ces malheurs du monde, qui vieillit tous les jours, doivent plutôt s'attribuer aux crimes et à l'impiété des hommes; et que, bien loin que les Chrétiens en soient cause, parce qu'ils n'adorent pas les faux dieux, ce sont les païens qui les attirent, en n'adorant pas le Dieu véritable et en persécutant ceux qui l'adorent; que c'est ce Dieu qui, pour se venger du mépris qu'on a pour lui et pour ceux qui le servent, punit si rigoureusement les hommes et leur fait sentir ces châtiments; que les dieux des païens, loin de pouvoir exercer cette vengeance, sont tous les jours enchaînés et maltraités, pour ainsi dire, par les Chrétiens, qui les chassent malgré eux des corps de ceux qu'ils possèdent; que les Chrétiens souffrent patiemment, assurés qu'ils sont d'être bientôt vengés; qu'ils endurent les mêmes maux que les païens en ce monde, mais qu'ils se consolent, parce qu'à leur mort ils jouiront d'une félicité éternelle, au lieu que les païens seront condamnés, au jour de leur jugement, à d'éternelles peines.

A cette objection qu'on lui faisait, que les calamités publiques tombant également sur les Chrétiens et sur les païens, on ne peut les considérer comme des punitions divines, il fait cette réponse, qu'on peut redire à plus d'un Chrétien de nos jours, au milieu des calamités de toutes sortes qui nous accablent : « Les maux, dit saint Cyprien (2806), ne sont tels qu'à l'égard de ceux qu'ils pressent, qu'ils tourmentent et qui s'en affligent, et non pas à l'égard de ceux qui ne les ressentent point. Vous nous voyez toujours d'un visage égal dans la bonne et la mauvaise fortune, sans perdre jamais le calme de l'esprit, inébranlables au milieu des tempêtes du monde, attendant en repos le temps de l'accomplissement des promesses divines; mais parmi vous on n'entend que plaintes et murmures; vous êtes chagrins, impatients, colères, emportés; comment pouvez-vous donc dire que les disgrâces de la vie nous touchent comme vous, puisque vous voyez que nous les supportons tout autrement que vous? Elles sont pour vous un tourment, un supplice insupportable, et pour nous une douce épreuve qui nous fortifie, et qui nous fait souhaiter avec plus d'ardeur le souverain bien qui nous est promis... » Il conclut, avec un zèle admirable, en les invitant à revenir enfin de leurs erreurs, et à faire pénitence tandis qu'ils sont encore en état de la faire, parce qu'après cette vie la satisfaction des pécheurs est inutile. Dans ce traité contre Démétrien, comme dans celui de *la Mortalité*, on voit que saint Cyprien, ainsi que d'autres Pères des premiers siècles, était persuadé de la fin prochaine du monde; opinion qu'il exprime en termes exprès, comme l'ont fait saint Jean Chrysostome, saint Grégoire, etc., et qui a été prise par Gibbon (2807) pour une des causes naturelles de la rapide propagation du christianisme. Mais ne pouvant examiner ici ce point important, nous en ferons l'objet d'un article spécial. *Voy.* l'article MONDE (Fin du).

Saint Cyprien ne se contentait pas seulement d'instruire son peuple et de le consoler au milieu des calamités; il prouvait encore son zèle et sa charité par des actes. Nous l'avons déjà vu, et en voici encore un exemple.

Plusieurs villes de Numidie ayant été affligées d'une incursion de Barbares, beaucoup de Chrétiens de l'un et de l'autre sexe

(2804) *Vit. S. Aug.*, c. 27.
(2805) Dom Gervaise, *Vie de saint Cyprien*, in 4°, 1717, l. IV, ch. 10, p. 317
(2806) *Ad Demetrian.*
(2807) *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, chap. 15.

furent emmenés en captivité. Huit évêques en écrivirent à saint Cyprien, et lui demandèrent quelques secours pour racheter ces captifs. Il ne put lire ces lettres sans verser des larmes; ce qui le toucha particulièrement, fut le péril que couraient les vierges. Il fit part de ces lettres aux fidèles de Carthage, qui, touchés de la même douleur, contribuèrent tous abondamment à cette bonne œuvre. D'autres évêques qui se trouvaient présents, donnèrent aussi quelques petites sommes pour eux et pour leur peuple, et le tout forma une somme assez considérable.

Saint Cyprien envoya cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre où il leur dit : « Si, pour éprouver notre charité, il arrivait quelque pareil accident, ne craignez point de nous l'écrire; et encore que toute notre Eglise demande, par ses prières, qu'il n'arrive plus rien de semblable, soyez assurés que s'il arrive, elle donnera du secours volontiers et abondamment. Et afin que vous priiez à l'intention de nos frères et de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grâce à cette bonne œuvre, j'ai mis ici les noms de chacun d'eux (2808). »

Pour entretenir de plus en plus ces charitables dispositions de son peuple, il fit son livre *Des bonnes œuvres et de l'aumône*, dans lequel il recommande la charité et réfute l'indifférence de quelques riches avec une admirable éloquence. Il écrivit vers le même temps son commentaire sur l'*Oraison dominicale*, où il parle si bien de la nécessité et de la puissance de la grâce, que le pélagianisme s'y trouve réfuté d'avance. Il explique de l'Eucharistie ces paroles : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et dit : « Nous demandons que ce pain nous soit donné chaque jour, de pour que nous, qui sommes dans le Christ et qui prenons l'Eucharistie chaque jour comme une nourriture de salut, nous ne soyons, à cause de quelque péché plus grave, interdits de la communion du pain céleste, et séparés du corps du Christ. »

IX. Cependant quelque temps de repos fut accordé à l'Eglise. Valérien, qui venait de parvenir à l'empire, favorisa d'abord les Chrétiens. Toute sa maison était remplie de personnes pieuses, de telle sorte que la persécution cessa (an 253), et l'Eglise fut en paix pendant plus de trois ans.

On rapporte à cette époque plusieurs lettres de saint Cyprien sur différents sujets de discipline. Nous ne pouvons parler que des plus importantes (2809), ou du moins de celles qui renferment plus particulièrement des faits de son histoire.

Il écrivit à un évêque sur un abus assez étrange qui s'était introduit, pendant la persécution, dans la célébration du saint sacrifice de la messe : c'était de ne mettre que de l'eau dans le calice, au lieu de vin. Comme le sacrifice solennel se célébrait dès la pointe du jour, on craignait que l'odeur du vin ne trahît les assistants. Cyprien fait voir, dans une longue lettre, qu'il faut mêler de l'eau au vin dans le calice, pour marquer l'union du peuple fidèle avec Jésus-Christ en qui il croit, et dont il ne peut être séparé. Il proteste que c'est d'après un ordre exprès de Dieu qu'il lui écrit contre cet abus, ainsi qu'à d'autres évêques (2810).

Il se réserve pareillement de consulter Dieu dans quelque révélation, en écrivant à un nommé Puppien (2811). C'était, sinon un évêque, du moins un personnage considérable, qui semble avoir confessé la foi sous l'empereur Dèce, mais qui ensuite s'était séparé de la communion de saint Cyprien et joint au schisme de Félicissime. Il répandait contre ce saint des calomnies atroces, lui contestant même la qualité d'évêque. A la fin, cependant, il offrit de le reconnaître pour tel et de rentrer dans sa communion, sous la condition qu'il se justifierait des choses infâmes qu'on lui imputait.

Cyprien lui répondit par une lettre pleine de force et d'ironie. Si son épiscopat n'était pas légitime, les martyrs, les confesseurs, toute l'Eglise de Carthage, et même toutes les Eglises du monde, qui depuis six ans le reconnaissaient pour évêque, étaient dans l'erreur et souillés de sa communion (2812); Puppien seul était pur, et seul habiterait le royaume des cieux. Il lui offre toutefois de le recevoir, s'il se repent, mais sous la réserve de consulter Dieu auparavant. « Car je me souviens, ajoute-t-il, de ce qui m'a été révélé, ou plutôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit entre autres choses : Celui qui ne croit pas Jésus-Christ lorsqu'il fait un évêque, commencera à le croire lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes et les visions semblent ridicules à certaines gens; mais c'est à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques eux-mêmes (2813). »

Dans toute cette lettre, saint Cyprien suppose que c'est Dieu même qui fait les évêques, et que l'élection canonique n'est

(2808) S. Cypr., epist. 60.

(2809) Dom Ceillier analyse les lettres disciplinaires de saint Cyprien, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 60 et suiv., chap. 1, art. 3.

(2810) S. Cypr., epist. 63.

(2811) Sur ce Puppien, qu'on a cru à tort un évêque, *Voy.* dom Gervaise, p. 330.

(2812) Là-dessus dom Gervaise dit, p. 333 : « Le saint convient que si les crimes dont Puppien le soupçonnait étaient véritables, il y aurait six ans que l'Eglise de Carthage n'aurait plus d'évêque, et que tous les sacrements qu'il aurait conférés seraient nuls. Est-ce que le saint se persuadait que le crime était capable de détruire le caractère épiscopal ? » Dom Gervaise se contente de poser la question et n'y répond point. Nous croyons que saint Cyprien a seulement voulu dire que, s'il avait été coupable des fautes dont Puppien l'accusait, on ne l'eût pas laissé sur son siége, parce qu'on ne saurait supposer que tant de monde à la fois aurait été dans l'erreur.

(2813) S. Cypr., epist. 69.

que la déclaration de son jugement; mais il semble aussi vouloir en conclure qu'un évêque élu de la sorte ne saurait être indigne ni tomber dans de grands péchés, « ce que, remarque un historien (2814), l'exemple de Judas fait voir n'être pas toujours vrai. Saint Cyprien lui-même nous en fournit encore la preuve dans une autre lettre. Fortunatien, évêque d'Assure, avait apostasié dans la persécution, en sacrifiant aux idoles. Un autre, nommé Epictète, fut mis à sa place. Quand la paix fut venue, Fortunatien voulut faire l'évêque, comme si de rien n'était. Saint Cyprien l'ayant appris, en fut sensiblement affligé, et écrivit à Epictète et au peuple d'Assure, qu'ils ne devaient point le souffrir; marquant que ces faux pasteurs ne s'empressaient à redemander leurs places que par des motifs d'intérêt, pour les quêtes, les oblations et les festins; et qu'au fond ils étaient déjà tels avant leur chute (2815). »

C'est, en abrégé, la remarque qu'un historien du saint évêque de Carthage a faite sur cette lettre à Puppien : « J'avoue, dit dom Gervaise (2816), dont les observations ici sont fort justes, ce qui montre que cet auteur, malgré d'évidentes erreurs, a néanmoins de bonnes choses, j'avoue qu'il n'y a point d'évêque que par la permission de Dieu, mais il n'approuve pas tout ce qu'il permet et tout ce qu'il souffre; tous ceux mêmes dont le choix est approuvé de lui, ne sont pas pour cela des saints, et cette approbation n'est point un passe-port pour le ciel. L'élection de Judas était sans doute approuvée de Dieu, cela n'empêcha pas néanmoins que ce ne fût un méchant, un infâme et un réprouvé. Enfin, sur ce principe, il n'y a point d'évêque dont l'élection ayant été une fois approuvée de l'Eglise, ne se crut en droit de passer pour un saint, et d'être au-dessus de tous les reproches qu'on pourrait faire de sa conduite. »

Le même auteur ajoute (2817): « On dira peut-être qu'à la vérité ce raisonnement-là ne vaudrait pas grand chose à présent, mais que du temps de saint Cyprien tous les évêques étaient saints, et qu'ainsi c'était assez pour se purger de tous les crimes dont on pouvait les accuser, que de prouver qu'ils étaient de légitimes évêques. Je veux qu'il y en eût plus de saints alors qu'à présent; cependant ils ne l'étaient pas tous, il s'en fallait même de beaucoup. Car, sans sortir du siècle de ce grand saint, combien d'évêques dont l'élection avait été canonique, qui apostasièrent et qui tombèrent dans tous les excès dont ses ennemis l'accusaient lui-même? Les trois évêques qui ordonnèrent Novatien étaient-ils saints? Privat, évêque de Lambex, était-il saint? Tous ces évêques que saint Cyprien lui-même excommunia dans son premier concile de Carthage (*Voy.* n° IV), étaient-ils saints? Ce Fortunatien, évêque d'Assure, qui, malgré sa déposition, voulait rentrer dans sa charge, et contre lequel saint Cyprien écrivit (2818), était-il un saint? — *Voy.* encore d'autres exemples au n° XI du présent article. — J'aime donc mieux avouer que je ne comprends pas le raisonnement de ce saint docteur, ou que sa preuve ne fait rien contre Puppien... »

Au reste, il faut reconnaître que, dans les écrits de saint Cyprien, il y a plus d'un endroit qui n'est pas d'une rigoureuse exactitude en ce qui touche la divine constitution de l'Eglise; ou du moins, il est certain que ce saint avait une tendance bien prononcée à exagérer les droits et les prérogatives de l'épiscopat. Un seul exemple prouve ceci sans réplique. Le saint va jusqu'à dire (2819) : « *L'Eglise entière est fondée sur l'épiscopat*, et l'épiscopat est possédé *solidairement* par chacun des pontifes qui en reçoivent le sublime caractère (2820). » Après cela il n'est pas étonnant que le saint évêque de Carthage ait fait le raisonnement que vient de combattre dom Gervaise et, après lui, l'abbé Rohrbacher. Et une chose digne de remarque aussi, c'est que ceux qui se sont élevés et qui s'élèvent contre les prérogatives du successeur de saint Pierre, se sont appuyés sur saint Cyprien et invoquent ses écrits; le malheur pour ces auteurs, c'est qu'ils n'ont pas réfléchi et ne pensent point que ce grand saint, tout admirable qu'il soit, n'est point une autorité doctrinale infaillible, puisqu'il erra gravement sur la question du baptême des hérétiques, et qu'il eut, à l'exemple de Tertullien qu'il appelait son maître, le malheur de soutenir son opinion contre le Saint-Siége. Nous n'avons point à revenir sur cette grande querelle, en ayant traité ailleurs (*Voy.* l'article Baptême des hérétiques (Question du), n°s I à VIII); mais il nous est bien permis de rappeler, en cet endroit, que l'on trouve plusieurs propositions contraires à la doctrine catholique dans les lettres qu'il écrivit en faveur des rebaptisants, notamment dans celle-ci où il s'élève, avec une amertume

(2814) L'abbé Rohrbacher, t. V, p. 452.

(2815) S. Cypr., epist. 64.

(2816) *Vie de saint Cyprien*, liv. IV, chap. 15, p. 352.

(2817) Loc. cit., p. 353.

(2818) Son épître 62°.

(2819) S. Cypr., epist. 27. — *Voy.* aussi l'article Apostats, tom. II, col. 300, n° 6, *note* 593.

(2820) Ce n'est pas ici le lieu de relever l'étrangeté de cette doctrine. Nous en avons plusieurs fois montré l'inexactitude, entre autres, dans les *notes* que nous avons mises à la traduction de la *Dissertation* de Fénelon *sur l'autorité du Souverain Pontife*, 1 vol. in-8°, 1844, p. 15 et alibi. Au surplus, sur ce point capital, Rome a parlé d'une manière claire, précise, infaillible dans la constitution solennelle *Super soliditate Petræ*, du Pape Pie VI, en date du 28 novembre 1786, portant condamnation du livre d'Eybel, imprimé en Allemagne sous ce titre : *Quid est Papa? Voy.* cette constitution dans l'ouvrage de Fénelon, ci-dessus indiqué, dans l'*Appendice*, n° 4, p. 310 et suiv.

très-peu respectueuse, contre cette décision du Souverain Pontife : *Nihil innovetur nisi quod traditum est;* et que le saint Pape Etienne, thaumaturge et martyr, fut même obligé de le menacer d'excommunication. Ce n'est donc pas, encore une fois, une autorité bien sûre. Mais empressons-nous d'ajouter, ce que d'ailleurs nous avons fait voir (article ci-dessus n° VIII), que saint Cyprien eut le bonheur de ne pas mourir dans l'erreur et de *se rétracter*, comme nous l'apprend saint Augustin (2821) et comme l'affirme très-positivement le Vénérable Bède (2822). Saint Augustin ajoute que la colère, *iratum*, à laquelle saint Cyprien se laissa aller en résistant au Pape Etienne, a été expiée par la faulx du martyre : *Martyrii falce purgatum*. Il n'y a que le Souverain Pontife, que le successeur de Pierre, qui jouisse du privilége de l'infaillibilité, avant que la mort ne l'ait rendu impeccable (2823) !

X. Au surplus saint Cyprien, craignant que la chaleur de la dispute touchant la réitération du baptême des hérétiques n'altérât la paix et l'union qui doit être entre les fidèles, et surtout entre les évêques (2824), composa deux traités qui, comme nous l'avons dit (*Voy.* l'article BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES, n° VII), réagirent salutairement sur lui-même (2825).

Le premier est intitulé : *Du bien de la patience.* Le saint l'adressa à Jubaïen avec la réponse à une lettre par laquelle cet évêque lui avait demandé son sentiment sur le baptême des hérétiques. On place ce traité en 256, vers le temps où saint Cyprien tint à Carthage un concile de soixante-onze évêques au sujet du baptême des hérétiques. Toutefois, dit un critique (2826), il évita d'y rien dire qui eût rapport à cette contestation, et s'en tint aux considérations générales.

Il avance d'abord comme certain que la patience dont les philosophes font profession, étant aussi fausse que leur sagesse, puisqu'ils ne connaissent ni la sagesse ni la patience de Dieu, et qu'ils ne sont ni humbles ni doux, ces deux caractères de la patience, cette vertu est propre aux seuls Chrétiens ; elle leur est commune avec Dieu et leur vient du ciel. Ensuite il propose les divers motifs qui doivent engager les fidèles à pratiquer la patience, cette vertu divine qui établit solidement les fondements de notre foi, élève l'édifice de notre espérance, et nous fait marcher sur les traces de Jésus-Christ.

Dans son deuxième traité intitulé : *De la jalousie et de l'envie* (2827), saint Cyprien montre que de tous les vices il n'en est point qu'un Chrétien doive plus soigneusement éviter que l'envie, parce qu'il n'y en a guère de plus imperceptible, ni qui nous fasse plutôt périr sans que nous l'apercevions. Pour nous en convaincre, saint Cyprien accumule les raisons et les exemples. En terminant il dit qu'un Chrétien n'a pas à attendre la seule couronne du martyre. La paix a aussi ses couronnes qui sont la récompense des différentes victoires que nous remportons sur notre ennemi. Surmonter la volupté, dompter la colère, souffrir les injures, triompher de l'avarice, supporter en patience les afflictions, tout cela mérite une couronne. Celui qui ne s'enorgueillit point dans la bonne fortune, sera récompensé de son humilité ! Celui qui est charitable et dont la vie est consacrée aux bonnes œuvres aura un trésor dans le ciel. Celui qui n'est point envieux, et qui vit paisiblement avec ses frères, recevra le prix de sa douceur.

XI. Quelque temps avant ces deux Traités et avant la querelle des rebaptisants, saint Cyprien avait écrit d'autres lettres qui montrent que son zèle ne se bornait point à l'Afrique.

Marcien, évêque d'Arles, était attaché à la secte de Novatien : contre le sentiment de tous les évêques, il refusait l'absolution aux pénitents, et avait laissé mourir plusieurs en cet état pendant les années précédentes ; il se vantait même depuis longtemps de s'être séparé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Faustin de Lyon et les autres évêques de la même province en écrivirent au Pape Etienne, ainsi que saint Cyprien, car c'étaient les deux premiers évêques de l'Eglise, le premier par l'autorité suprême de la chaire, le second par la renommée de sa sainteté et par l'influence qu'il exerçait.

Comme saint Cyprien n'avait aucune autorité sur les évêques des Gaules, il écrivit au Pape afin qu'il interposât sa puissance. Les critiques les moins suspects de pousser

(2821) S. Aug., *De bapt. cont. Donat.*, lib. II, n° 4.

(2822) Ven. Bed., l. VIII, quæst. 5.

(2823) On a le droit d'être surpris que l'*Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien*, traduite de l'anglais de G.-A. Poole, par F.-Z. Collombet, 1 vol. in-8°, 1841, ne dise rien de l'heureux retour de saint Cyprien. Mais il faut dire que cet ouvrage est rempli de fautes, d'imputations grossières et d'invectives au sujet du dissident contre le Souverain Pontife, et que, malgré les corrections que le traducteur s'est efforcé de faire subir à son texte, il est bien loin encore d'être suffisamment corrigé. Pour rendre à la vérité tous ses droits méconnus, il aurait fallu à l'écrivain français, dit un critique, plus de lumières en histoire ecclésiastique et en théologie ; de telle sorte qu'une bonne histoire de saint Cyprien est encore à faire. La *Vie* que M. de Genoude a placée en tête de la traduction des œuvres de ce docteur de l'Eglise n'est pas non plus exempte de reproches. (*Les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles*, tom. V bis, in-8°, 1842.)

(2824) S. Cypr., epist. 73, *Ad Jubaianum.*

(2825) On lit cette phrase dans le *Traité de la patience* : « Pierre, sur qui le Seigneur daigna *fonder* son Eglise. »

(2826) Dom Ceillier, t. III, p. 61.

(2827) Les écrivains ecclésiastiques, Fleury, t. II, p. 284, in-4° ; Tillemont, t. IV, p. 159 ; dom Ceillier, t. III, p. 63, etc., ne doutent pas que la même nécessité qui porta saint Cyprien à écrire le livre *De la patience*, l'obligea à composer celui *De la jalousie et de l'envie*, peu de temps après qu'il eut envoyé le premier à l'évêque Jubaïen.

trop loin l'autorité du Pontife romain, tels que de Marca, Baluze, Rigaud, Noël Alexandre (2828), s'accordent à dire que saint Cyprien demande ici au Pape, non pas qu'il fasse excommunier et déposer Marcien par le concile de la province, mais qu'il le dépose lui-même. Le saint, ne doutant point que la sentence d'Etienne fût infailliblement exécutée, le prie de lui faire savoir qui aura été ordonné évêque d'Arles à la place de Marcien (2829).

Cette affaire fut suivie d'une autre non moins considérable. Deux évêques d'Espagne, Basilide et Martial, l'un de Léon et d'Astorga, l'autre de Mérida, avaient pris, disait-on, des billets d'idolâtrie, et étaient encore accusés de différents crimes.

Martial avait reconnu, par des actes publics, qu'il avait renoncé à Jésus-Christ et adoré les idoles. Il avait fréquenté longtemps les festins infâmes et les sociétés des païens; il avait même enterré ses enfants avec les idolâtres, dans leurs sépulcres profanes. De son côté Basilide était convaincu par sa propre confession d'avoir blasphémé contre Dieu, étant malade, et, pressé par sa conscience, il avait quitté volontairement l'épiscopat et s'était mis au rang des pénitents, se tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avait élu Sabin à sa place, suivant les règles, et Félix à la place de Martial.

Depuis, Basilide étant allé à Rome solliciter le Pape Etienne de le faire rétablir, l'avait trompé en lui déguisant le fait; et prenant avantage de l'éloignement qui l'empêchait d'être instruit de la vérité, il avait obtenu par surprise des lettres favorables. Martial paraît avoir usé de la même tromperie. Ils se prétendaient donc tous deux évêques; et, de fait, plusieurs évêques communiquaient avec eux. Alors Félix et Sabin, qu'on avait mis à leur place, s'en allèrent à Carthage, avec des lettres de leurs Eglises et une de l'évêque de Saragosse.

Ces lettres furent lues dans un concile de trente-huit évêques, à la tête desquels était saint Cyprien, qui répondit au nom de tous, par une lettre adressée au prêtre Félix et au peuple fidèle de Léon et d'Astorga, et au diacre Lélius avec le peuple de Mérida. Il y établit, par l'autorité des Ecritures, que les évêques doivent être sans reproche, et que leur ordination doit se faire avec la participation du peuple. « Il faut, dit-il, avoir grand soin d'observer cette règle, qui vient de la tradition divine et de la pratique des apôtres, et qui s'observe aussi parmi nous et presque par toutes les provinces. Que, pour rendre les ordinations légitimes, les évêques, qui sont les plus proches dans la même province, s'assemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque; et qu'il soit élu en présence du peuple, qui connaît parfaitement la vie et la conduite de ceux qu'il a toujours vus. »

Le concile conclut donc que l'on ne pouvait reconnaître Basilide et Martial pour évêques, ni communiquer avec eux en cette qualité, la tromperie dont ils avaient usé envers le Pape ne faisant que les rendre plus criminels, au lieu de leur acquérir un nouveau droit, et le crime des évêques qui communiquaient avec eux ne pouvant servir qu'à leur faire mériter d'être déposés eux-mêmes. Il veut enfin que l'on observe ce qui avait été ordonné par tous les évêques du monde, et en particulier par le Pape saint Corneille, que ces sortes de pécheurs fussent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du sacerdoce et de toute entrée dans le clergé (2830). On ne sait pas quelles furent les suites de cette affaire.

XII. Ce fut peu après ces lettres, c'est-à-dire dans les années 255 et 256, qu'eut lieu la fameuse controverse qui partagea alors le monde chrétien ; controverse où l'auréole de notre saint s'éclipsa, et où l'on vit des taches à ce soleil jusqu'alors si resplendissant. Mais l'erreur de Cyprien va disparaître sous les palmes glorieuses de son martyre.

La tempête était encore une fois déchaînée contre les Chrétiens (juillet 257). Valérien, après trois ans de protection envers eux, s'essayait à la cruauté. Macrien, favori obscur, lui avait persuadé que de nouvelles prospérités embelliraient son règne, s'il cherchait dans les arts magiques et dans les entrailles de jeunes enfants immolés par ses mains les révélations de l'avenir. Sur ce terrain, ils devaient rencontrer promptement l'opposition des Chrétiens, ennemis naturels de la magie. Il rendit d'abord un édit qui leur défendait de se réunir dans les cimetières ou partout ailleurs, sous peine de mort. Il fit plus : il leur ordonna de renoncer à leur religion et de professer le culte public de Rome. C'était la persécution avec son fanatisme et ses violences. Etienne fut décapité le 10 août. Un nombre considérable de martyrs suivirent ce noble exemple du pasteur suprême.

Deux mois plus tard, l'Afrique chrétienne eut aussi ses gloires et ses triomphes. Lorsque le bruit de la persécution commença à s'y répandre, un nommé Fortunat, probablement l'évêque qui autrefois avait été envoyé à Rome, pria saint Cyprien de composer une exhortation tirée de l'Ecriture sainte, pour animer les fidèles au combat qui s'annonçait.

Le saint composa alors son *Exhortation au martyre*. C'est un extrait de divers passages des Livres inspirés, divisés en douze chapitres. Il n'y ajouta que peu de choses, afin que Fortunat même ou d'autres en pussent composer des écrits s'ils le voulaient, et de la manière que chacun jugerait lui être la plus utile. « Je vous envoie, dit-

(2828) Marca, *De conc.*, c. 10, § 8; Rigalt., in hunc loc.; *Nat. Alex.*, sæc. IV, dissert. 28, apud Rohrbacher, t. V, p. 455.

(2829) Epist. 67.

(2830) S. Cypr., epist. 68.

il (2831), non pas une robe toute faite, mais la laine même et la pourpre de l'agneau qui nous a rachetés et vivifiés. Vous vous en ferez une tunique à votre volonté, que vous aimerez d'autant mieux que vous l'aurez faite vous-même ; au lieu que celle que j'aurais pu faire aurait été pour moi et n'aurait peut-être pas été si propre à un autre. » Il ajoute que « quand il s'agit de faire des martyrs, il faut que les hommes se taisent et que Dieu parle. »

Après avoir ainsi animé les fidèles au combat par ses discours, saint Cyprien les y anime par son propre exemple. Le 30 août 257, il fut présenté au proconsul d'Afrique, nommé Paterne, à Carthage. Il déclara d'abord, sans difficulté, qu'il était Chrétien et évêque ; que les Chrétiens n'adoraient qu'un seul Dieu, qu'ils priaient jour et nuit pour eux-mêmes, pour tout le monde et pour les empereurs. Paterne, voyant qu'il persistait dans la confession de sa foi, lui dit qu'il devait aller en exil à Curube. Le saint ne lui répondit que ce mot : « J'y vais. »

Le proconsul ajouta qu'il voulait savoir qui étaient les prêtres de Carthage. Cyprien observa que les lois civiles condamnaient très-justement les délateurs ; qu'ainsi il n'avait garde de découvrir ses prêtres ; que d'ailleurs les règles de la discipline chrétienne ne permettaient pas de venir se présenter soi-même ; mais que, s'il les cherchait, il les trouverait. Quelque instance que fît le proconsul, il n'en put tirer autre chose. Il lui signifia ensuite la défense d'entrer dans les cimetières et de s'assembler, menaçant de mort ceux qui désobéiraient à cet ordre. Cyprien répondit seulement : « Faites ce qui vous est commandé. » Alors le proconsul ordonna qu'il fût déporté à Curube. C'était un lieu très-agréable, sur le bord de la mer, quoique désert et écarté. Cyprien y trouva la solitude et toutes les autres commodités que l'on pouvait y souhaiter. Il y était assisté en toutes choses par la charité des fidèles de ce lieu, outre les visites fréquentes de ceux de Carthage, qui n'en était qu'à cinquante milles, environ seize ou dix-sept lieues. Dès la première nuit qu'il y passa, il eut une vision qui lui faisait entendre qu'il consommerait son martyre au bout d'un an (2832).

De Carthage, la persécution s'était étendue aux autres provinces d'Afrique. Cyprien apprit bientôt, dans son exil, que l'on avait pris neuf évêques, avec des prêtres, des diacres et un grand nombre de peuple fidèle, jusqu'à des vierges et des enfants, et qu'après les avoir frappés à coups de bâton, on les avait envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie et de Numidie. Ces neuf évêques avaient tous assisté au dernier concile de Carthage, et leurs noms étaient : Némésien, Félix, Lucius, un autre Félix, Litter, Polien, Victor, Jader, Datif.

Saint Cyprien leur écrivit (2833), ainsi qu'aux autres martyrs qui étaient avec eux, pour les féliciter et les consoler. Il dit que la gloire de leurs souffrances était la récompense de leur foi et de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avait déjà consommé leur martyre, et qu'une partie était encore en prison. Il décrit aussi la manière dont on les traitait dans ces montagnes. Ils y avaient les fers aux pieds, on ne leur donnait qu'un peu de pain, ils manquaient d'habits pour se défendre du froid, n'avaient d'autre lit que la terre nue, étaient accablés de travail, toujours dans la crasse et dans l'ordure, et sans avoir au moins la consolation de pouvoir célébrer le sacrifice divin. Avec sa lettre, il leur envoya des aumônes. Les confesseurs, disséminés dans trois mines différentes, lui répondirent par trois lettres où ils lui donnent de grandes louanges. L'Eglise honore ces saints le 10 septembre. (*Voy.* l'article Martyrs de Carthage.)

XIII. Cependant, saint Cyprien sortit de son exil par la permission de Valérien, et il demeura dans un jardin près de Carthage, qu'il avait vendu au commencement de sa conversion, et que la Providence lui avait rendu. Il l'aurait vendu encore, pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'exciter l'envie des païens dans ce temps de persécution.

Ce fut là qu'il acheva de régler les affaires de l'Eglise et de distribuer aux pauvres ce qui lui restait. Il y apprit, en 258, que la persécution était devenue plus furieuse ; et, comme on faisait courir des bruits confus à ce sujet, il envoya des exprès à Rome pour avoir des nouvelles certaines. Ces envoyés lui apprirent ce que Valérien avait écrit au sénat, le martyre du Pape Sixte et la violence de la persécution dans la capitale. Cyprien en donna avis à son clergé, non pas aussitôt, mais quand il put, parce que tous les clercs qui étaient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvaient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que partout ils pussent préparer les fidèles au martyre : « En sorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité qu'à la mort. »

Le proconsul Paterne était mort, et Galère Maxime lui avait succédé. On n'attendait que le jour où celui-ci enverrait prendre saint Cyprien. Grand nombre de sénateurs et d'autres personnes considérables par leurs charges et par leur naissance venaient trouver le saint, et poussés par l'amitié qu'ils lui portaient depuis longtemps, lui conseillaient de se retirer ailleurs, et lui offraient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenait plus au monde, n'y voulut point consentir ; mais il ne perdait aucune occasion d'assister les fidèles et de les exhorter au mépris des

(2831) S. Cypr., *Epist. ad Fortunat.*
(2832) *Voy.* la *Vie de saint Cyprien*, écrite par son diacre Ponce ; dom Ruinart, *Act. martyr.*, etc.
(2833) S. Cypr., epist. 77 et seqq.

souffrances temporelles, et il souhaitait que, quand il souffrirait le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois, ayant appris que le proconsul, qui était à Utique, avait envoyé des soldats pour l'y amener, il céda aux conseils de ses meilleurs amis, et se retira de son jardin dans un lieu où il était plus caché.

De là il écrivit sa dernière lettre (2834), adressée aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple de son Eglise. Il leur apprend le motif de sa retraite : c'est qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville où il gouvernait l'Eglise. « Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession, par l'inspiration de Dieu, tout son troupeau semble le dire avec lui. Ce serait flétrir l'honneur d'une Eglise aussi glorieuse que la nôtre, si je recevais à Utique ma sentence, et si je partais de là pour aller recevoir la couronne du martyre. Aussi ne cessé-je point de désirer ardemment et de demander dans toutes mes prières, que je confesse chez vous le Seigneur, pour vous et pour moi, et que je parte de chez vous pour aller à lui. Quant à vous, mes bien-aimés frères, observez la discipline; et, suivant les préceptes du Seigneur et les instructions que je vous ai souvent données, gardez le repos et la tranquillité. Qu'aucun de vous ne fasse du bruit, à cause de nos frères, ou ne se présente de lui-même aux païens : il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris, puisqu'alors c'est le Seigneur qui parle en nous. Que le Seigneur daigne vous conserver toujours sains et saufs dans son Eglise! Ainsi soit-il par sa miséricorde! »

Pendant que le proconsul était à Utique, il fit comparaître devant lui tous les Chrétiens détenus dans les prisons de cette ville. Ils étaient plus de cent cinquante-trois, suivant saint Augustin; d'autres en portent le nombre à trois cents. Galère Maxime ordonna de mettre le feu à un four à chaux, auprès duquel on plaça un autel, avec du sel et le foie d'un porc pour être offerts aux idoles. Son tribunal était auprès. Il donna aux Chrétiens le choix de sacrifier, ou d'être précipités dans le four à chaux. Ils préférèrent la mort, et furent tous ensemble consumés dans la fournaise. Les fidèles ramassèrent leurs cendres; et comme elles formaient une masse mêlée de chaux, on les nomma *la masse blanche* (2835). *Voy.* cet article.

XIV. Galère Maxime étant revenu à Carthage, saint Cyprien retourna dans son jardin. Comme il y était le 13 septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconsul, avec des soldats. Ils pensaient le surprendre; mais il s'attendait à être pris. Ils le firent monter dans un char au milieu d'eux, et le conduisirent à six milles, environ une lieue et demie de Carthage, dans une campagne où le proconsul s'était retiré pour sa santé. Cyprien y alla avec un visage gai et tranquille, se tenant assuré de son martyre. Mais le proconsul le remit au lendemain.

On le ramena du prétoire à la maison du principal officier. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Carthage, que Thascius Cyprien avait été amené au proconsul. Comme il était connu de tout le monde, principalement par ses bienfaits, un grand peuple accourut, les fidèles pour fortifier leur foi; les infidèles, par compassion. La multitude était proportionnée à la grandeur de Carthage, qui ne le cédait qu'à Rome pour le nombre de ses habitants.

Notre saint évêque était gardé chez cet officier d'une manière convenable; en sorte qu'il mangea avec ses amis et qu'il les voyait auprès de lui comme à son ordinaire. Toutefois le peuple fidèle, qui craignait qu'on ne fît quelque chose à son insu pendant la nuit, la passa dans la rue, devant la porte de la maison : ils paraissaient assemblés pour célébrer la vigile de son martyre. Saint Cyprien, toujours rempli de sollicitude pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles qui se trouvaient parmi ce peuple.

Le lendemain, 14 septembre, le proconsul l'envoya chercher. Il sortit de la maison, accompagné d'une grande multitude : le ciel était fort serein et le soleil éclatant; la distance jusqu'au prétoire était d'un stade, c'est-à-dire de cent vingt-cinq pas. Quand il fut arrivé, le proconsul ne paraissait pas encore : on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siége couvert d'un linge, qui se trouva là par hasard : on avait la coutume de couvrir ainsi par honneur les siéges des évêques. Comme Cyprien était tout trempé de sueur, à cause du chemin qu'il avait fait, un soldat, qui avait été chrétien, lui offrit des habits à changer, espérant garder la sueur du martyr. Cyprien s'en excusa en lui disant : « Nous voulons remédier à des maux qui finiront peut-être aujourd'hui. »

Enfin le proconsul, averti qu'il était là, se le fit amener dans la salle où il était assis. Le proconsul lui demanda : « Etes-vous Thascius Cyprien? » Il répondit : « Oui, c'est moi. — Est-ce vous qui vous êtes porté pour Pape des hommes sacriléges? — Oui. — Les très-sacrés empereurs vous ordonnent de sacrifier. — Je n'en ferai rien. » Le proconsul reprit : « Pensez à vous. » Cyprien dit : « Faites ce qui vous est ordonné : en une chose si juste, il n'y a point à consulter. » Le proconsul, ayant pris l'avis de son conseil, prononça la sentence avec beaucoup de peine, parce qu'il se portait mal. Elle était ainsi conçue : « Il y a longtemps que tu vis avec un esprit sacrilége, que tu assembles un grand nombre de gens d'une conspiration illicite, et que tu es ennemi déclaré des dieux romains et des lois sacrées; et nos pieux et très-sacrés princes Valérien et Gallien, augustes, et Valérien, très-noble césar, n'ont pu te ra-

(2834) Epist. 83.

(2835) *Acta SS.*, 24 Aug.

mener à la secte de leurs cérémonies. C'est pourquoi, étant convaincu d'être auteur de crimes si pernicieux, tu serviras d'exemple à ceux que tu as rassemblés avec toi par ton crime; la police sera sanctionnée par ton sang. » Ayant dit cela, il lut le décret écrit sur une tablette, en ces termes : « Il nous plaît de punir Thascius Cyprien par le glaive. » Cyprien dit : « *Deo gratias*, Dieu soit loué. » Les Chrétiens qui étaient présents en foule s'écriaient : « Que l'on nous décolle aussi avec lui ; » et il s'en éleva une espèce de tumulte.

On le fit sortir du prétoire, accompagné d'une troupe de soldats : des centurions et des tribuns marchaient à ses côtés. On le mena dans la campagne, en un lieu uni, environné d'arbres, où plusieurs montèrent pour le voir de loin, à cause de la foule. Cyprien étant arrivé à cette place, ôta son manteau, se mit à genoux sur la terre et se prosterna pour prier Dieu; puis il se dépouilla de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres, et demeura avec une tunique de lin. L'exécuteur étant venu, il lui fit donner vingt-cinq sous d'or. Il se banda lui-même les yeux ; mais comme il ne pouvait lui-même se lier les mains, un prêtre et un diacre les lui attachèrent. Les Chrétiens mirent devant lui des linges et des serviettes pour recevoir le sang. En cet état il eut la tête tranchée le 14 septembre 258, le même jour, au bout de l'année où il avait eu la vision touchant sa bienheureuse mort (2836).

Ainsi son vœu fut exaucé. C'est à Carthage qu'il confessa le Seigneur, c'est à Carthage qu'il souffrit la mort, c'est de là qu'il sortit pour aller à Dieu ! « Sang heu« reusement répandu ! s'écrie saint Jérôme, « il fut le baptême de tout un peuple, *felici « eruore damnatus.* » Dans cette même Carthage, dit Châteaubriand (2837), qui rappelait tant d'autres souvenirs, Cyprien remporta la palme du martyre, due à son éloquence et à sa foi. Ce premier Fénelon eut la tête tranchée. Il se banda lui-même les yeux. Justin, prêtre, et Julien, diacre, lui lièrent les mains, les néophytes étendirent des linges pour recevoir son sang. » Faut-il maintenant réfuter Gibbon qui, dans le dévouement de Cyprien, trouve un calcul de vanité?

XV. Pour la connaissance exacte de la société chrétienne au IIIᵉ siècle, il n'y a pas de meilleur enseignement que les œuvres, et surtout les lettres de saint Cyprien (2838). « Ce ne fut pas seulement, dit un écrivain dont le témoignage est d'autant meilleur qu'il émane d'un homme du monde (2839) ; ce ne fut pas seulement un saint docteur, un homme éloquent et un martyr; ce fut un grand administrateur et un homme politique de premier ordre. Sur lui roule toute l'organisation catholique de son époque. Il en est le directeur et le maître. Jusqu'où doit aller la résistance; quelles concessions peut-on faire au pouvoir; par quels ressorts doit-on détruire les hérésies, et ramener le grand corps épars du monde chrétien à l'unité et à l'énergie d'une vie commune; comment encourager les faibles, modérer les violents, rappeler les infidèles, effrayer les parjures, lasser les adversaires, apaiser les populations, communiquer avec les frères éloignés, maintenir l'obéissance, corriger les excès, contenir les fougues de zèle, donner tour à tour et à propos des conseils, des ordres, des exemples, des anathèmes, et enfin son sang; par quel mélange de foi héroïque et de prudence assidue conduira-t-on à bien la grande entreprise d'une réforme universelle, qui embrassera la vie et la mort, le monde et les siècles ? Ces enseignements se trouvent dans la Vie et les œuvres de Thascius Cyprianus, évêque de Carthage..... Il n'avait pas de licteurs et n'agissait que sur les âmes. Tantôt il se cachait dans ses domaines, à plusieurs lieues de la capitale; tantôt on l'exilait dans une petite ville du littoral. Du fond de la retraite et de l'exil, il continuait son œuvre de sagacité, de courage, de prévision et de prudence...

« La naissance et l'accroissement de la société chrétienne s'expliquent d'un mot : c'est le triomphe de la force morale sur la force physique. Autour de saint Cyprien, à Carthage, vous voyez un petit groupe compacte d'hommes pris dans toutes les classes, et réunis par le dégoût commun que leur inspirent les mœurs païennes, par une commune foi et une commune espérance... Au IIIᵉ siècle, les proconsuls et les patriciens, les juges et les sénateurs, environnés de faisceaux, munis de lois, approvisionnés de richesses, protégés par des armées, croyaient leur société bien forte, parce qu'elle avait tout l'appareil extérieur de la force. Elle fut débordée et renversée par ce petit groupe de rebelles paisibles, ayant à leur tête quelques évêques, gens de lettres ou sénateurs habiles (2840); ce groupe savait attendre, persévérer, croire, aimer, souffrir, se dévouer; enfin vivre et mourir. Les païens ne savaient plus que jouir et combattre.

« Saint Cyprien fut un de ceux qui considéraient leur entreprise sous l'aspect le plus pratique et le plus applicable; il porta dans ce travail nouveau et redoutable une expérience politique de l'ordre le plus rare et une sagacité consommée. Tous les actes de sa vie d'évêque sont des faits politiques;

(2836) Dom Ruinart, *Acta SS.*, 16 Sept.; Tillemont, t. III, etc.

(2837) Cité dans les *Etudes sur les Pères de l'Eglise*, par M. Charpentier, t. I, p. 131.

(2838) Ses *Lettres* surtout renferment des documents précieux pour l'histoire de l'Eglise, principalement en ce qui concerne la discipline des premiers siècles.

(2839) M. Philarète Chasles, *Etudes sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, 1 vol. in-12, 1847, p. 78 à 85.

(2840) Témoins saint Cyprien, saint Augustin, saint Ambroise, saint Martin, Boèce, Cassiodore et tant d'autres !

tous ont eu une valeur appréciable et une action sur la société de son temps. Voilà ce que n'a pas dit Gibbon, dont la légèreté mérite tant de reproches (2841), et qui n'a voulu voir dans le christianisme qu'un accident concourant à la ruine du monde antique. C'était la mort même du monde antique; et dans cette mort, une naissance, comme il arrive toujours...

« Placez en face l'un de l'autre Apulée et Cyprien. Ils ont vécu dans la même ville, à Carthage, qu'ils ont illustrée. Apulée était un grand mythologue et un philosophe célèbre (2842). Après avoir passé sa vie à recueillir les fables de la vieille religion et à expliquer les symboles, il les a tressés et réunis dans cette guirlande énigmatique et éclatante qu'il a nommée l'*Ane d'or*. — La vie, aperçue dans un tel livre, n'a pas de sens, pas même celui du plaisir. Y a-t-il des dieux? La volupté est-elle un bien? La vertu existe-t-elle? L'homme a-t-il des devoirs? Son existence a-t-elle un but? Il n'en sait rien..... Une société qui produit de telles œuvres est condamnée. Elle n'a plus rien de fort, rien de sain, rien de grand. Les principes lui manquent, et les principes sont l'air vital que les sociétés respirent.

« Saint Cyprien est l'expression de la société chrétienne, comme Apulée est l'expression de la société païenne. Chez le chrétien, tout est complet et arrêté : ce qu'on doit croire, ce qu'on doit dire et ce qu'il faut faire. Point de contes, point d'équivoques, point de mythe; un sérieux et une douceur extrêmes, l'unité du style répondant à l'unité des pensées, toute la théorie morale exposée simplement, des préceptes pour toutes les situations, des encouragements pour toutes les âmes; un système bien lié, ayant ses limites, son centre et ses rayons. Les récits amusants d'Apulée étincelèrent comme des lueurs nocturnes sur un tombeau. Les enseignements lumineux de Cyprien brillent comme une auréole sur un berceau. On sent que la vie et l'espoir, l'avenir et la force appartiennent à la petite armée qui choisit pour guides les doctrines de Cyprien. Elle aura besoin de peu, elle vivra chaste, elle sera charitable, elle souffrira noblement, elle mourra de même. Que faut-il de plus pour s'élever au rang des grands peuples? La force matérielle et l'audace active lui manquent..... Mais attendez..... La force morale, longtemps éprouvée, surgira au-dessus des conquérants et des vaincus; le christianisme sera intronisé, et le monde appartiendra aux descendants de Cyprien, d'Augustin et de Jérôme. Alors on reconnaîtra quelle était la vraie cité, la vraie société, de celle qui, avec l'apparence de l'organisation, cachait son cadavre sous ses lambeaux de pourpre, ou de celle qui, ne prétendant à aucun pouvoir, humiliée et battue, possédait la vie et la force réelle. C'est un enseignement pour les nations qui, en se détachant de tout principe, croiraient pouvoir y suppléer par des lois... »

Tel fut le rôle de saint Cyprien dans la formation de la société chrétienne au III° siècle. Il fut le représentant de ce siècle, comme Augustin le fut du IV°. Il existe d'ailleurs entre ces deux illustres docteurs des rapports nombreux et frappants. Tous deux, dans leur jeunesse, étrangers à la religion de Jésus-Christ, ont longtemps étudié les lettres humaines et professé la rhétorique avec éclat. Cet enseignement était alors une charge publique qui conduisait presque toujours aux honneurs, quelquefois à la plus haute fortune. Tous deux abjurent les erreurs du paganisme ou de l'hérésie dans un âge mûr ou voisin de la maturité; tous deux promus malgré eux aux fonctions épiscopales, ont été les plus fermes soutiens de cette religion qu'ils avaient si longtemps méconnue, et ils l'ont défendue énergiquement contre les ruses des sophismes ou les violences des dissidents. Enfin, si l'un a été martyr, et le premier a rougi de son sang les couronnes épiscopales dans Carthage, l'autre est mort glorieusement, saintement, dans une ville assiégée : il a succombé sur la brèche, pour ainsi dire, et au milieu des combattants.

Mais, dans ses ouvrages (2843), saint Cyprien a moins d'originalité que le saint évêque d'Hippone. Comme écrivain, en effet, Cyprien n'est pas exempt de recherche et d'enflure, et dans ses pensées il y a moins de nouveauté que de justesse. « C'est là, dit un critique (2844), c'est là précisément sa gloire : Cyprien est continuateur, continuateur de Tertullien qu'il appelait *son maître*. Mais, en le continuant, il le développe et le corrige. Tertullien donne-t-il

(2841) Nous sommes bien aise de voir sur Gibbon ce jugement émané d'une plume qu'on ne suspectera pas de partialité.

(2842) On sait comment saint Augustin l'a réfuté et combattu dans son immortel ouvrage *De la cité de Dieu*.

(2843) Pour l'analyse des ouvrages de saint Cyprien, on peut consulter dom Ceillier, t. III, p. 22 et suiv.; la *Bibliothèque des Pères*, par Guillon, les tomes IV et V; le *Dictionnaire de Patrologie*, par M. l'abbé Sevestre, publié par M. Migne, 4 vol., 1851-1852, tom. I, col. 1159 et suiv.. — Quant aux éditions des *Œuvres de saint Cyprien*, on estime celle qui a été publiée en Hollande en 1700, avec des notes de Pearson et de Dodwel, et celle publiée par D. Maran, Paris, 1772, in fol. — De nos jours, M. l'abbé Migne a réédité ce saint docteur dans sa *Patrologie* complète. En 1847, (c'est l'édition de Gauthier, à Besançon, à laquelle on a mis un titre nouveau), on a donné une édition des *Œuvres* du saint, 1 vol. in-8° à deux colonnes de 464 pages, suivies des écrits de Julius Firmicus Maternus, dont le petit traité de l'*Erreur des religions profanes* n'est pas indigne de figurer à côté des chefs-d'œuvre épistolaires et dogmatiques du grand évêque de Carthage.— Enfin notons que ses *Œuvres complètes* ont été traduites par Lombert (*Voy.* la *note* ci-dessus, n° 2792), par Guillon, en 1838, et par M. de Genoude (ou plutôt par un autre, sous son nom) en 1842.

(2844) M. J. P. Charpentier, *Etudes sur les Pères de l'Église*, 2 vol. in-8°, 1853, t. I, p. 131, 132.

des conseils aux vierges chrétiennes, il ne le fait pas toujours avec une discrète délicatesse ; Cyprien, au contraire, a la chasteté du langage en même temps que la pudeur des pensées (2845). En fait de discipline chrétienne et de la conduite à tenir dans les circonstances graves où à chaque instant se trouvait jetée l'Eglise, même sagesse dans Cyprien. Ainsi cette question si délicate de la fuite en temps de persécution, que Tertullien avait tranchée en un sens extrême, Cyprien lui donne une solution tout ensemble ferme et habile. Une première fois, quand le salut de son peuple lui paraîtrait compromis par un courage déplacé, quand sa présence au milieu de son troupeau ne serait qu'un péril inutile, Cyprien a fui. Mais quand recommence la persécution, quand la fuite cette fois ne serait plus qu'une faiblesse et un scandale pour l'Eglise, Cyprien s'y refuse, et brave la mort qu'une première fois il eût mieux aimé attendre que fuir. En un mot, autant homme d'action qu'éloquent écrivain (2846), évêque en même temps que docteur, Cyprien est le chef de cette société chrétienne dont Tertullien n'était que l'ardent apologiste : Tertullien a détruit, Cyprien a fondé.

CYR (Saint). Nous parlons des Actes de cet enfant martyr, au t. I, col. 146; nous dirons un mot de lui dans l'article consacré à sa sainte mère. *Voy.* Julitte (Sainte), martyre.

CYRIAQUE, patriarche des Jacobites.

CYRILLE (Saint), évêque de Jérusalem. *Voy.* l'article Temple de Jérusalem (Tentatives pour le rétablissement du)

CYRILLE (Saint), patriarche d'Alexandrie. *Voy.* l'article Eglise d'Alexandrie.

CYRILLE (Saint), apôtre des Moraves. *Voy.* l'article Moravie (Eglise catholique en).

CYRILLE, abbé des Acémètes de Constantinople, se plaignit au Pape Félix III de la lenteur avec laquelle, dans l'affaire d'Acace, patriarche de cette ville, il différait de jour en jour à apporter les remèdes nécessaires aux maux pressants de l'Eglise. *Voy.* l'article Acace, archevêque de Constantinople. C'est tout ce que les auteurs ecclésiastiques, entre autres Evagre (2847), nous apprennent de cet abbé ou supérieur des Acémètes (2848).

CYRILLE (Séraphin-Tanas), patriarche melquite d'Antioche. *Voy.* l'art. Benoit XIV, n° III.

CYRILLE (Saint), enfant martyr. *Voy.* Actes du martyr d'un enfant nommé Cyrille.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie au VII° siècle, se laissa entraîner dans le monothélisme par le patriarche de Constantinople, commit lui-même un faux pour soutenir l'erreur. *Voy.* l'art. Sergius, patriarche monothélite de Constantinople.

CZERSKISME. *Voy.* Rongisme.

D

DAFROSE (Sainte), martyre en 362, mère de la vierge sainte Bibiane. *Voy.* l'article Martyrs en Italie et dans les Gaules au IV° siècle.

DAGOBERT, roi d'Austrasie, puis de France. *Voy.* les articles Arnoulfe (Saint), évêque de Metz, t. II, col. 516; Eloi (Saint) et Législation des Francs.

DAIA ou DAZA, créé César par Galère. *Voy.* l'article Dioclétien, n° X.

DAIMBERT (2849), premier patriarche latin de Jérusalem. Il était évêque de Pise, lorsque le Pape Urbain II, à la sollicitation de la comtesse Mathilde, lui conféra, en 1092, le pallium d'archevêque, quoique Pise ne fût point encore métropole. Ce Pontife lui accorda en outre la souveraineté de la Corse, et le nomma légat du Saint-Siége en Orient.

Daimbert assista en novembre 1095 au concile de Clermont, où Urbain II prêcha la première croisade, et se rendit ensuite en Palestine à la tête des Pisans et des Génois. Godefroi de Bouillon était déjà maître de Jérusalem, lorsque Daimbert arriva comme légat apostolique, envoyé alors par le Pape Pascal II, pour remplacer l'évêque Adhémar, mort dans Antioche. Siméon, le patriarche grec de Jérusalem, était mort également dans l'île de Chypre, où il était

(2845) « Saint Cyprien plus pur et non moins chaleureux que Tertullien, » dit M. l'abbé Foisset, *Plan d'études pour un petit séminaire*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. II, p. 446.

(2846) Saint Augustin dit que les écrits de saint Cyprien nous offrent le modèle des trois genres d'éloquence (*De doctr. Christ.*, lib. IV). Le saint évêque d'Hippone, qui l'appelle *un grand orateur*, se plaît à en rapporter des passages, qu'il propose comme autant d'exemples d'une éloquence vraiment ecclésiastique. Saint Jérôme en porte le même jugement. Il voudrait que le prêtre en fît sa lecture habituelle (Epist. 57, *Ad Lot.*, t. IV, edit. Martian.) Il va jusqu'à dire que ses ouvrages sont plus éclatants que le soleil (In *Catal. scrip. Eccles.*), et Lactance hésite à prononcer en quoi il a plus excellé, ou dans la facilité de l'expression, ou dans la force et le pathétique de ses mouvements, par lesquels il entraîne et persuade. (*Divin. instit.*, lib. IV, cap. 1.) Tous les modernes en ont parlé avec le même sentiment de vénération et d'admiration. Citons seulement Fénelon qui affirme qu'il « a une magnanimité et une véhémence qui ressemblent à la vigueur de Démosthènes. » (*Lettre sur l'éloquence*, à la suite de ses *Dialogues sur l'éloquence*, édit. de Paris, in-12, 1740.)

(2847) *Hist. ecclés.* lib. III, cap. 21.

(2848) *Voy.* l'article Acemètes, dans le *Dictionnaire des ordres religieux*, etc., publié par M. Migne, tom. I, col. 157 et suiv.

(2849) Quelques auteurs l'appellent *Dagobert*.

allé recueillir des aumônes. On avait élu d'une manière telle quelle, pour administrateur ou patriarche provisoire, Arnoul, chapelain du duc de Normandie, dont les mœurs paraissent avoir été au moins suspectes. Ce fut lui qui porta le bois de la vraie croix à la bataille d'Ascalon.

Le légat étant donc arrivé sur ces entrefaites, fut élu et intronisé régulièrement, et même malgré lui, comme il le témoigne dans une de ses lettres à Bohémond. Et ce prince, qui était alors à Jérusalem, et Godefroi, reçurent humblement de sa main l'investiture, l'un de la principauté d'Antioche, l'autre du royaume de Jérusalem, pour honorer en lui celui dont il tenait la place sur la terre.

Godefroi se vit contraint d'abandonner à Daimbert la souveraineté du quart de Jaffa et celle du quartier de Jérusalem dans lequel s'élevait l'église de la Résurrection. A sa mort, le patriarche Daimbert prétendit que, dans ses derniers moments, il lui avait cédé la ville de Jérusalem tout entière. Mais on n'écouta point ses prétentions qui ne tardèrent pas à le brouiller avec Baudouin : celui-ci chassa le patriarche et rétablit Arnoul.

Daimbert, se voyant abandonné de l'armée et du peuple, avait écrit à Tancrède et à Bohémond pour les appeler à son secours. Mais Tancrède, s'étant présenté devant Jérusalem, trouva les portes fermées, et Bohémond, dans une expédition malheureuse, avait été fait prisonnier par les Turcs, et réduit à implorer le secours du prince d'Edesse. Daimbert en fut ainsi pour ses lettres et ses démarches, qui auraient pu amener une guerre civile. Pendant que Jérusalem était dans la joie, il protestait, avec quelques-uns de ses partisans, contre l'arrivée de Baudouin, et, feignant de croire qu'il n'était pas en sûreté près du tombeau de Jésus-Christ, il se retira en silence sur le mont Sion, comme pour y chercher un asile contre ses persécuteurs. Une conduite pareille ne rappelait guère la sagesse conciliante de l'évêque Adhémar. *Voy.* l'article Monteil (Adhémar de).

Cependant Daimbert passa en Italie, et s'adressa au Pape Pascal II, qui rendit une sentence en sa faveur (2850). Il retournait en Palestine pour la faire mettre à exécution, lorsqu'il mourut en route, à Palerme, en juin 1107.

DALMACE (Saint), naquit en 351, et rendit de grands services en travaillant à détruire les intrigues que les partisans de Nestorius avaient fomentées contre les Pères du concile d'Ephèse.

Dalmace occupait une grande position à la cour de Constantinople, lorsque, touché par la grâce, et ayant perdu sa femme en 383, il se retira avec son fils Faustus, dans un monastère dont Isaac était abbé. Ce dernier étant mort, Dalmace le remplaça en 410, et ne tarda pas à donner à sa communauté l'exemple de toutes les vertus.

Quelque temps après, il fut élu archimandrite de Constantinople. « Il était, dit un historien (2851), si amateur du jeûne et de la retraite, qu'il passa une fois quarante jours sans manger, et qu'il fut quarante-huit ans sans sortir de son cloître, pas même pour assister aux processions qui se firent à Constantinople à l'occasion du tremblement de terre. »

Cette grande retraite n'empêcha pas saint Dalmace d'assister au concile d'Ephèse, ouvert le 27 juin 431 ; il y fut, comme nous l'avons dit, l'un des plus zélés défenseurs de l'orthodoxie, contre Nestorius (2852). — *Voy.* l'article Ephèse (III° concile œcuménique tenu en 431, à). — Les Grecs célèbrent sa fête le 3 août. La *Vie de saint Dalmace* a été imprimée par dom Anselme Banduri, dans l'*Imperium orientale*, t. II.

DALMACE, archevêque de Narbonne. *Voy.* l'article Bérenger, évêque d'Aussone.

DAMARIN, ou Amarin (Saint), martyr au VII° siècle. Il vivait en ermite dans une vallée de la haute Alsace, et devint abbé d'un monastère dans les montagnes des Vosges.

Un jour il alla trouver saint Preject, ou saint Prix, évêque de Clermont, afin de féliciter cet évêque d'un succès qu'il venait d'obtenir, et pour lui demander quelques secours en faveur de sa communauté qui était très-pauvre. Preject le reçut avec la générosité d'un bon ami et d'un saint évêque, et, dans le désir de l'entretenir plus librement, il le mena à une maison de campagne nommée Volvic, à deux lieues de Clermont. Après avoir goûté quelque temps le plaisir de se revoir, ils songeaient à se séparer, lorsque la fureur d'une bande de scélérats les réunit pour toujours.

En effet, un certain Agricius avait formé une conspiration de quelques seigneurs d'Auvergne contre leur évêque, apparemment pour venger la mort du patrice Hector, dont on le faisait coupable. Il se mit à la tête d'une troupe de satellites, pour l'aller attaquer dans la maison de campagne où il se trouvait avec son ami. Ils marchaient armés et au son des trompettes, comme dans une guerre ouverte. Dès que saint Preject les entendit il se prosterna avec Damarin et se mirent tous deux en prières.

Les gens de la suite de l'évêque de Clermont prirent lâchement la fuite, et allèrent se cacher dans les bois. Alors Damarin dit au saint évêque : « Seigneur, cédons-leur la place, si vous le trouvez bon, peut-être que le Seigneur nous délivrera. » L'évêque répondit : « Mon cher frère, ne parlez pas ainsi, parce que si vous laissez aujourd'hui échapper cette couronne, vous ne la trou-

(2850) Guillaume de Tyr., *Chron.*, lib. VIII ; Baronius, ann. 11, an. 1095 à 1105.
(2851) Bulteau, *Essai sur l'Histoire monastique d'Orient*.
(2852) Sozomène, *Hist. eccles.*, lib. IV.

verez plus. » Et ils continuèrent à prier.

Ces satellites étant entrés égorgèrent d'abord l'abbé Damarin, qu'ils prirent pour l'évêque. Ils se retiraient lorsque saint Preject leur dit : « Voici celui que vous cherchez. » Aussitôt un d'eux, nommé Ruldbert, le perça d'un coup de poignard, pendant que la victime priait pour ses persécuteurs. Un de ses serviteurs, nommé Elidius, fut aussi tué avec lui (2853). Ces crimes se consommèrent en 674 le 25 janvier, et ces trois saints sont honorés comme martyrs ce jour-là (2854).

Il se fit plusieurs miracles à leurs tombeaux ; et saint Avit qui succéda à saint Preject, fit bâtir un monastère à Volvic sur le lieu de leur martyre, et y établit abbé, Godon, qui était parent de saint Preject. Ce dernier est plus connu sous le nom de saint Prix ou *Pricz*, et saint Amarin sous celui de saint Damarin.

DAMASE Ier (Saint), Pape, succéda à Libère, était Espagnol d'origine, mais né à Rome, où son père, nommé Antoine, avait été successivement écrivain, lecteur, diacre et enfin prêtre du titre de Saint-Laurent.

I. Damase servit dans la même église. Lorsque le Pape Libère fut banni en 355, il était déjà diacre de l'Eglise romaine, et s'engagea, dit-on, par un serment solennel, avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre Pape du vivant de Libère, qu'il accompagna même quelque temps à Bérée, dans son exil. Il avait plus de soixante ans quand il fut élu par le jugement de Dieu, suivant le témoignage de saint Ambroise (2855). Ses mœurs étaient si pures, que saint Jérôme l'appelle, après sa mort, Damase de sainte mémoire, vierge et docteur de l'Eglise vierge (2856). Il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de Saint-Laurent qui était son titre.

Peu de temps après, Ursin, ou Ursicin, aussi diacre de l'Eglise romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eût été préféré, assembla une troupe de gens séditieux dans une autre basilique, et persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier et ignorant, de l'ordonner évêque, contre la règle de la tradition générale, qui voulait trois évêques pour en ordonner un, et contre l'ancienne coutume de l'Eglise romaine, dont l'évêque devait être ordonné par celui d'Ostie. Le peuple prit part dans ce schisme et en vint à la sédition. Juventius, préfet de Rome, et Julien, préfet des vivres, envoyèrent en exil Ursin, avec les diacres Amantius et Loup, ses principaux fauteurs ; il y eut aussi sept prêtres arrêtés et chassés de la ville.

Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les emmenaient et les conduisit aussitôt à la basilique de Libère, autrement de Sicine, où Ursin avait été ordonné. Ceux du parti de Damase s'assemblèrent avec des épées et des bâtons et assiégèrent la basilique. Il y eut un si grand combat, que l'on trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées, de l'un et de l'autre sexe. C'est ainsi que les passions, se mêlant aux choses les plus saintes, attristaient les causes les plus légitimes. L'avantage resta au parti de Damase, et le préfet Juventius n'ayant pu apaiser la sédition, se retira dans une maison de campagne.

Prétextat succéda à Juventius, et celui-là contribua beaucoup, sinon à éteindre totalement le schisme, du moins à l'assoupir quelque peu. Les schismatiques avaient si bien intrigué à la cour impériale qui résidait dans les Gaules, qu'ils avaient obtenu un rescrit de Valentinien au même Prétextat, par lequel il lui était enjoint de permettre à Ursin et à ses complices de retourner dans la ville, mais à condition que, s'ils recommençaient à troubler la paix, ils seraient punis sans rémission.

Il paraît qu'ils ne furent point fidèles à cette condition, et quoique nous n'ayons pas une connaissance exacte de leurs nouveaux attentats contre le Pape légitime saint Damase, on sait, en général, qu'il fut en grand péril d'être pris dans leurs piéges. Probablement, le préfet ou le prince se laissèrent tellement circonvenir par leurs intrigues et leurs calomnies, qu'ils étaient disposés à regarder Damase comme l'auteur des désordres passés et du schisme. Quoi qu'il en soit, Ammien, parlant de l'administration de Prétextat, dit à sa louange qu'ayant connu la vérité, il apaisa le tumulte que les querelles des Chrétiens avaient excité, et, qu'en ayant chassé Ursin, il rétablit dans Rome la tranquillité publique (2857).

Ce jugement trop peu remarqué d'un auteur et d'un magistrat païens, confirmé d'ailleurs par le témoignage de saint Jérôme et de saint Ambroise, et par le jugement des conciles de Rome et d'Aquilée, prouve à lui seul que la cause de tout le mal était l'usurpateur Ursin. Saint Jérôme attribue la gloire d'avoir délivré le Pontife légitime des trames des schismatiques, à Evagre, depuis évêque d'Antioche et successeur de Paulin. Venu à la cour pour une autre affaire, il obtint de Valentinien un ordre à Prétextat de chasser de nouveau de Rome Ursin et les autres chefs de la faction ; ils furent relégués en divers lieux, et l'antipape dans les Gaules.

Cependant, bien qu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, les schismatiques ne laissèrent pas que de tenir des assemblées dans les cimetières ; ils avaient même une église. A la requête du défenseur de l'Eglise romaine, Valentinien la leur fit ôter et la remit au Pape. Pour le retour du clergé schismatique, saint Damase fit des vœux aux

(2853) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXIX, n° 50, et *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. X, an. 674.

(2854) *Martyr. Rom.*, 25 Jan.

(2855) S. Ambroise, epist. 17, *Ad Valent.*, n° 10.

(2856) S. Hier., epist. 30, *Ad Pam.*

(2857) Am. Marcell., lib. XXVII, n° 9.

saints martyrs, et l'ayant obtenu depuis, il s'en acquitta par des vers en leur honneur (2858).

II. Dès les premiers temps de son pontificat, en 369, saint Damase assembla un concile à Rome, où furent nommément condamnés Ursace et Valens, les deux chefs du peu d'Ariens qu'il y avait en Occident.

On n'y parla point d'Auxence, peut-être parce que peu auparavant il avait été réduit à faire une profession de foi catholique; peut-être aussi qu'on voulait ménager l'empereur Valentinien, qui, par suite de cette démarche, était entré dans sa communion. Saint Athanase ayant été informé par le Pape de ce qui venait de se faire dans ce concile, assembla les évêques d'Egypte et de Libye, et lui écrivit au nom de tous, par rapport à Auxence. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n° XXXIV.

Vers ce même temps, saint Basile écrivit à saint Damase sur la nécessité de renouer l'ancienne amitié qui existait entre les Eglises d'Occident et celles d'Orient (*Voy.* l'article de ce saint, n° VIII); et quoique contrarié, gêné de temps en temps par les intrigues et les calomnies de la faction d'Ursin, le Pape Damase n'en était pas moins, comme autrefois, la colonne de nuée dans le désert, le fanal élevé vers lequel toutes les Eglises de l'univers tournaient leurs regards.

C'est auprès de lui que se réfugia le successeur d'Athanase, Pierre d'Alexandrie, chassé de son siége par les ariens triomphants de la faveur de Valens; c'est lui qui, ayant confirmé son ordination, le rétablit sur son siége; c'est vers lui que députèrent sans cesse les divers partis qui divisaient l'Orient, et le parti de saint Paulin, et le parti de saint Mélèce, et Vital, et Apollinaire; les uns pour lui demander la réunion des membres divisés, les autres pour se maintenir dans la communion de l'Eglise en se maintenant dans la sienne.

Aussi saint Damase tint-il plusieurs conciles à Rome pour satisfaire aux besoins de l'Eglise. Dans l'un (an 377), auquel assistait Pierre d'Alexandrie, il condamna Apollinaire, Vital et Timothée, disciples de cet hérésiarque, qui étaient venus à Rome pour défendre leur cause. Dans un autre concile, il dressa une profession de foi adressée aux évêques d'Orient, et qui, sur la divinité du Verbe et du Saint-Esprit, ainsi que sur l'Incarnation, contenait, par manière d'exposition, la même doctrine que celle adressée à Paulin sous forme d'anathème. Plus tard, cent quarante-six évêques orientaux, ayant à leur tête saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate, la souscrivirent dans un concile d'Antioche (2859). Ainsi, malgré les difficultés du temps, malgré les divisions et les préventions de toute espèce, Rome était toujours le centre d'unité et d'action dans l'Eglise, et par là même dans l'univers intellectuel; de telle sorte qu'on a pu dire que, si l'on voyait la doctrine de l'unité de l'Eglise dans saint Optat, on en voyait et l'on en sentait l'action dans le Pape saint Damase.

III. Mais tandis que ce saint Pontife travaillait avec un zèle infatigable à la paix des Eglises d'Orient, il eut lui-même à soutenir une guerre intestine de la part de l'antipape Ursin, ou Ursicin, qui, retiré à Milan, n'eut pas de honte de s'y unir aux ariens, afin de pouvoir mieux troubler la paix de l'Eglise.

L'empereur Gratien ayant été averti de ses menées, l'avait relégué à Cologne, dans les Gaules. Cependant ceux de sa faction subornèrent un Juif nommé Isaac, qui, après avoir embrassé la religion chrétienne, était retourné à la synagogue, et le poussèrent à attaquer le Pape Damase dans ses mœurs et dans sa conduite. Le crime dont il l'accusa n'est point exprimé; mais son innocence fut reconnue par un jugement de l'empereur, et Isaac relégué dans un coin de l'Espagne, comme n'ayant pu prouver le crime dont il accusait Damase.

Ce saint Pape ne pouvait se contenter d'avoir été absous par l'empereur; il lui fallait nécessairement un autre jugement, et il soumit sa cause aux évêques : il les assembla donc pour cet effet à Rome, de tous les endroits de l'Italie, sur la fin de l'année 378, et tous rendirent hommage à son innocence. Outre la cause de Damase, on en examina plusieurs autres dans ce concile. Nous avons les lettres des Pères aux empereurs Gratien et Valentinien, par lesquelles ils les prient de faire exécuter un rescrit de 367, portant que l'évêque de Rome jugerait les causes des autres évêques, afin qu'ils ne fussent point sujets au tribunal des juges laïques. Dans ce concile on renouvela la condamnation d'Arius, de Sabellius, d'Apollinaire, d'Eunomius et de Photin.

En 381 l'empereur Théodose demanda au Pape la confirmation de Nectaire qu'il avait proposé pour remplir le siége de Constantinople, à la place de Grégoire de Nazianze qui l'avait abdiqué. On était divisé au sujet de cette élection, aussi bien que de l'ordination de Maxime et de Flavien; et saint Damase jugea qu'un concile général était nécessaire pour remédier aux maux de l'Eglise. Il obtint donc des trois empereurs la tenue de ce concile à Rome, et les lettres de convocation furent remises par Théodose aux évêques réunis en concile à Constantinople.

IV. Les évêques de l'Orient et de l'Occident s'assemblèrent donc à Rome. C'est ce que nous apprend saint Jérôme (2860), d'une manière incidente, dans l'éloge de sainte Paule, illustre dame romaine. Parmi les évêques d'Orient, il nomme saint Epiphane, métropolitain de Chypre, et Paulin d'An-

(2858) *S. Dam. Carm.*; *Biblioth. PP.*, tom. IV, 8 et 27.

(2859) Coustant, *Epist. Rom. Pont.*, p. 495.

(2860) Epist. 86.

tioche, qu'il accompagna lui-même. Saint Epiphane logea chez sainte Paule; Paulin, de son côté, la voyait très-souvent, et tous deux ils lui inspirèrent un ardent désir de la solitude. Ils passèrent l'hiver à Rome et ne retournèrent en Orinet que l'année suivante. Il est bien à croire que, outre les trois députés du concile de Constantinople, Timothée d'Alexandrie y vint également avec d'autres évêques, soit de l'Egypte et d'Arabie. On y voyait, de l'Occident Anémius de Sirmium, Aschole de Thessalonique, Ambroise de Milan, Britton de Trèves.

Comme on n'a pas les Actes de ce concile, il est assez difficile de savoir au juste ce qui s'y fit. Sozomène dit, à la vérité, que l'ordination de Flavien ramena un très-grand trouble dans l'Eglise d'Antioche; que la plupart se séparèrent de sa communion pour s'assembler avec Paulin; que les évêques eux-mêmes étaient divisés à ce sujet; que les Egyptiens, les Arabes et les Cypriotes ressentaient vivement l'injure faite à Paulin; qu'au contraire, ceux de Syrie, de Palestine, de Phénicie et la plupart de ceux d'Arménie, de Cappadoce, de Galatie et du Pont favorisaient le parti de Flavien; que, l'évêque de Rome et les autres de l'Occident n'étaient pas médiocrement indignés; qu'ils continuèrent d'adresser leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, et n'écrivirent point à Flavien; que pour Diodore de Tarse et Acace de Bérée qui lui avaient imposé les mains, ils les tinrent pour excommuniés, les mirent en accusation, et, pour juger toute cette affaire, convoquèrent les Orientaux en Occident, tant par leurs lettres que par celles de l'empereur Gratien, ou plutôt des trois empereurs, attendu que leurs édits étaient communs (2861).

Voilà ce que rapporte Sozomène, et dans quel ordre il le dit; mais il n'ajoute pas quelles furent les suites de ces lettres, ni le résultat de ce concile. Or nous avons une lettre de saint Damase, qui peut porter à croire que ce résultat fut heureux et pacifique. Suivant le témoignage de Théodoret, cette lettre fut adressée généralement à tous les évêques d'Orient (2862). Il y est question de la condamnation d'Apollinaire et de Timothée, son disciple, qu'il avait prétendu faire évêque d'Antioche.

« Quand votre charité, dit le saint Pape, rend à la Chaire apostolique le respect qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils. Car quoique nous soyons obligés de tenir le gouvernail de la sainte Eglise, dans laquelle le saint apôtre a siégé et enseigné, nous nous reconnaissons néanmoins bien au-dessous de cet honneur; c'est pourquoi nous travaillons de toutes nos forces à parvenir, s'il est possible, à la gloire de sa béatitude. Sachez donc qu'il y a longtemps que nous avons condamné le profane Timothée, disciple de l'hérétique Apollinaire, avec son dogme impie, et nous espérons qu'il ne restera plus rien de la secte à l'avenir.

« Que si ce vieux serpent revit pour son supplice, après avoir été frappé une ou deux fois d'anathème et chassé de l'Eglise, et s'il tâche d'infecter de son venin quelques fidèles, évitez-le comme une peste, en vous souvenant toujours de la foi des apôtres, surtout de celle qui a été écrite et publiée par les Pères de Nicée; demeurez-y fermes et immuables, et ne souffrez pas que ni votre clergé ni votre peuple prêtent l'oreille à des questions déjà résolues; car nous avons déjà donné la formule de foi, afin que quiconque fait profession d'être Chrétien, garde ce qui a été transmis par les apôtres, selon cette parole de saint Paul: *Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème* (2863)! Car le Christ Fils de Dieu, notre Seigneur, a mérité par ses souffrances le salut très-complet au genre humain, afin de délivrer l'homme tout entier du péché. Quiconque dit donc qu'il a eu une divinité ou une humanité imparfaite, celui-là, plein de l'esprit du démon, se montre fils de l'enfer.

« Pourquoi demandez-vous donc une seconde fois que je dépose Timothée, puisqu'il a déjà été déposé ici avec Apollinaire, son maître, par le jugement de la Chaire apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'au jour du jugement il subira les tourments et les supplices qu'il mérite? Que s'il entraîne quelques hommes légers comme s'il avait quelque espérance, lui qui a changé l'espérance véritable au Christ, quiconque résiste à la règle de l'Eglise, périra avec lui. Que Dieu vous conserve, nos fils bien-aimés (2864). »

Cette lettre du Pape saint Damase est très-remarquable. Le Pontife y appelle jusqu'à deux fois les évêques d'Orient ses bien-aimés fils: ce qui marque tout ensemble et la tendresse du père, et l'affection des fils, et l'union qui régnait de part et d'autre; ce qui marque surtout l'autorité du Père, la docilité des fils et la notoriété de l'une et de l'autre. Et de fait, que demandent les fils au père? qu'il condamne un hérésiarque qui s'est élevé au milieu d'eux. Et que répond le père à la demande de ses fils? que déjà il a condamné l'hérésiarque, que déjà il a donné la formule, la règle de l'Eglise, et que quiconque y résiste, périra (2865).

Telle est la lettre que saint Damase écrivit à la suite du concile de Rome, que les uns placent en 382 et que le P. Mansi renvoie au mois de septembre ou d'octobre 383. Ce fut dans ce concile que le même Pontife confirma la profession de foi du IIe concile général de Constantinople.

(2861) Sozom., *Hist. eccles.*, lib. VII, c. 11.
(2862) Theod., *Hist.*, lib. V, cap. 9.
(2863) *Galat.* I, 8, 9.
(2864) Theod., lib. V, cap. 10; *Const.*, p. 571.
(2865) Rohrbacher, t. VII, p. 180.

V. Vers le même temps, Damase donna à Anysius, comme il avait fait à saint Aschole, le pouvoir de connaître de tout ce qui se passait dans l'Illyrie orientale (2866); et tandis que Paulin d'Antioche était à Thessalonique, il lui adressa une lettre que nous résumerons.

Le Pontife commence ainsi : « Je vous avais déjà écrit par mon fils Vital, que je laissais tout à votre jugement. C'est pourquoi, afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Eglise, nous vous envoyons notre confession de foi, non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc après le concile de Nicée, et celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques, on a ajouté quelque chose touchant le Saint-Esprit, parce qu'il en est qui ont avancé depuis qu'il était fait par le Fils. C'est pourquoi nous anathématisons ceux qui ne disent pas franchement que le Saint-Esprit a la même puissance et la même substance que le Père et le Fils. Nous anathématisons les Sabelliens qui disent que le Père est le même que le Fils : Arius et Eunomius qui disent également, quoiqu'en différentes paroles, que le Fils et le Saint-Esprit sont des créatures : les Macédoniens qui viennent d'Arius sous un autre nom : Photin qui, renouvelant l'hérésie d'Ebion, soutient que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne vient que de la Vierge Marie : ceux qui disent qu'il y a deux Fils ; l'un avant les siècles, l'autre après l'incarnation. » Ensuite il y a un anathème contre Apollinaire : et un contre Marcel d'Ancyre, sans les nommer; puis un canon contre les translations si fréquentes dès lors en Orient; puis les anathèmes continuent contre diverses propositions des Ariens et des Macédoniens. Le dernier défend de se servir du nom de dieux au pluriel, en parlant des personnes divines, quoique l'Ecriture le donne quelquefois aux anges et aux saints.

Le Pape ajoute ensuite, parlant à Paulin : « C'est pourquoi si mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent se joindre à vous, ils doivent premièrement souscrire la foi de Nicée; ensuite, parce que l'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit avoir paru depuis en Orient; et confesser que la sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme, sans péché. Car comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines, ainsi en disant qu'il a pris l'âme et l'entendement de l'homme, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché, qui vient des pensées. » On voit ici que l'erreur d'Apollinaire était clairement connue et condamnée à Rome; mais que Vital n'était pas encore convaincu d'en être infecté, quoiqu'il en fût soupçonné : au contraire il avait donné au Pape Damase une confession de foi qui paraissait orthodoxe, et le Pape le renvoyait à Paulin pour s'en éclaircir (2867). *Voy.* l'article SYLVESTRE (Saint) Pape.

VI. Le Pape saint Damase servait l'Eglise de plus d'une manière : non-seulement il la gouvernait avec zèle et sagesse : il y faisait encore fleurir les sciences sacrées, et il se montrait plein de charité.

Saint Jérôme étant venu à Rome avec Paulin d'Antioche qui l'avait ordonné prêtre, le Pape l'y retint. Il en fit son ami et son secrétaire, afin qu'il l'aidât à répondre aux consultations synodales de l'Orient et de l'Occident. Profondément versé dans la littérature sacrée et profane, Jérôme avait déjà fait plusieurs travaux sur l'Ecriture; Damase les lut, et pressa le saint d'en entreprendre de nouveaux, ce que Jérôme fit à sa sollicitation. *Voy.* son article.

Si le préfet du prétoire, Symmaque, se vit contrarié par saint Ambroise et par le Pape saint Damase (*Voy.* l'article AMBROISE (saint), n° XII), il trouva en eux des défenseurs sous d'autres rapports. Il avait reçu l'ordre de rechercher et de poursuivre ceux qui avaient endommagé les murs de la ville. Il fut accusé près des empereurs d'avoir fait enlever à cette occasion des Chrétiens du sanctuaire des églises, pour les mettre à la torture; d'avoir mis en prison des évêques mêmes, qu'il envoyait prendre dans les provinces.

Valentinien, dans un premier mouvement d'indignation, rendit contre le préfet un édit sévère, lui ordonnant d'élargir tous les prisonniers et de cesser ses poursuites injustes.

Symmaque eut recours au Pape et en obtint une attestation écrite de son innocence. Puis, l'envoyant aux empereurs, il y ajouta ces paroles : « Que le calomniateur, quel qu'il soit, réponde maintenant aux lettres de l'évêque Damase, qui nie qu'aucun de sa religion ait éprouvé de tort. Quant à moi, comme ce digne évêque déclare qu'aucun des siens n'est retenu en prison ni dans les fers, et que les officiers de la justice attestent la même chose, j'ignore qui sont ceux que vous voulez que je délivre. A la vérité, il y a dans les prisons plusieurs criminels ; mais, d'après la connaissance que j'en ai prise, ils sont étrangers aux mystères de la loi chrétienne (2868). » Ceci avait lieu en 384.

Ces paroles, dans la bouche d'un magistrat païen, sont un bel éloge du christianisme. Il est beau de voir, dans ce temps où le polythéisme touchait à sa ruine, et où la religion nouvelle s'emparait de tous les esprits, un païen comme Symmaque rendre hommage à un Pontife de l'Evangile et le Pontife rendre justice au païen et le protéger contre les rigueurs des Césars.

(2866) *Ep. Innoc., Coll. Rep.*, epist. 46.

(2867) *Coll. Rom., Holst.*, p. 180, t. II *Conc.*, p. 864; Greg. Naz., epist. 2 *Ad Clod.*, p. 746.

(2868) Sym., lib. x, epist. 34.

VII. Saint Damase mourut cette même année 384, le 11 décembre, âgé de près de quatre-vingts ans, après un long et glorieux pontificat de dix-huit ans et environ deux mois.

Il avait eu le dessein de se faire enterrer en un lieu où étaient les reliques de saint Sixte et de plusieurs autres martyrs; mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa mère et de sa sœur, la vierge Irène (2869) dont il avait fait l'épitaphe; il fit aussi la sienne, dans laquelle il proteste qu'il espère ressusciter un jour.

Ce saint Pontife avait fait rebâtir, augmenter et embellir l'église de Saint-Laurent, où il avait servi après son père, et l'avait ornée de peintures d'histoire sainte que l'on voyait encore quatre cents ans après, enrichie de quantité de vases d'argent, et augmenté considérablement ses revenus en maisons et en terres. Celle de Saint-Pierre du Vatican se sentit aussi de ses libéralités. Il y fit conduire une fontaine pour servir de fonts baptismaux, ayant rassemblé, à cet effet, les sources du Vatican, qui mouillaient les corps qui y étaient enterrés (2870). On lui attribue plusieurs miracles de son vivant et après sa mort (2871).

Les plus grands saints ont fait l'éloge de notre saint Pontife (2872). Saint Jérôme le met au nombre des écrivains ecclésiastiques, à cause de plusieurs opuscules qu'il a composés en vers héroïques (2873), auxquels il faut ajouter des lettres. Voici celles qui nous restent : La lettre synodique du concile de Rome en 372, aux évêques d'Illyrie; une autre d'un concile tenu aussi à Rome en 378; une aux évêques de Macédoine; une à saint Aschole, évêque de Thessalonique; deux adressées à saint Jérôme dans les œuvres de ce Père; une aux Orientaux touchant la condamnation de Timothée et d'Apollinaire; une contre Vital, adressée à Paulin, évêque d'Antioche; et des anathématismes, que l'on croit être ceux qui sont appelés le *Tome des Occidentaux* dans le concile de Constantinople.

On lui attribue d'autres lettres, mais elles sont supposées; et il n'est pas certain non plus que toutes les épigrammes et les épitaphes qu'on met sous son nom soient de lui (2874). Mais il n'en est pas ainsi du *Pontifical* ou histoire des Papes que des critiques (2875) ont voulu dénier à notre saint. Cet ouvrage n'est autre chose que la Chronique des Pontifes romains connue sous le nom de *Catalogue de Libère*, et saint Damase en est bien l'auteur, comme l'ont démontré les savants Bénédictins de Solesmes (2876).

VIII. Ces savants attribuent en effet la rédaction du Catalogue de Libère à saint Damase, et cela sur le témoignage de nombre d'auteurs qui, depuis le VIIe ou VIIIe siècle environ, n'ont cessé de considérer ce Pape comme auteur d'une chronique des Pontifes romains.

Comme nous ne pouvons, disent-ils, faire saint Damase auteur du *Liber Pontificalis*, ni même du catalogue de Félix IV, monument d'un style trop différent du sien, on est essentiellement conduit à lui laisser la Chronique de Libère. Et, ici, ce qui est assez singulier, nos savants auteurs, quoique par une route totalement différente, se rencontrent avec Tillemont qui s'exprime ainsi : « Je ne vois pas pourquoi on dit que c'est faussement qu'on attribue à saint Damase ce catalogue et pourquoi il ne l'aura pas pu dresser étant diacre en 353, lorsque le Pape Libère fut banni (2877). »

C'est en vain que dom Ceillier objecte que, dans la notice des écrits de saint Damase, saint Jérôme ne nomme point ce catalogue (2878); car ce catalogue, qui ne semble d'ailleurs rédigé que dans un intérêt de localité, n'est pas véritablement un livre et il est naturel de supposer qu'il n'a pas pénétré jusqu'en Orient où écrivait saint Jérôme, quand ont voit qu'en Occident même on n'a commencé à s'en occuper qu'au XVIe siècle (2879).

L'autre difficulté de dom Ceillier, que saint Damase n'a pas mis son nom à cet opuscule, « ainsi qu'il l'a mis à pres-

(2869) Voy. *Origines de l'Eglise romaine*, t. I, p. 235.

(2870) *Voy.* sur ces travaux du saint Pape, d'intéressants détails archéologiques dans l'*Histoire de saint Jérôme*, etc., par F.-Z. Collombet, 2 vol. in-8°, 1844, t. I, p. 442 et suiv.

(2871) Anast., *in Damas.*

(2872) S. Athanase, S. Optat de Milève, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Augustin, epist. 164; S. Ambroise, epist. 30.

(2873) S. Hier., in *Catalog.*, cap. 103 et in *Chron.*

(2874) La première édition des *Œuvres complètes* de saint Damase fut préparée par Sarrazini et publiée par Ubaldini sous les auspices du cardinal François Barberini, Rome, 1638, in-4°, dédiée au Pape Urbain VIII. Billaine a fait faire à Paris en 16.2 une édition de ces *Œuvres*, conforme à celle de Rome. Elle se trouve aussi dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, vol. IV, p. 543, XXVII, p. 81; dans la *Bibliotheca Patrum* de Galland, t. VI, p. 321, et dans la *Patrologie*, publiée par M. l'abbé Migne. — *Voy.* sur les poésies de S. Damase, l'*Histoire de saint Jérôme*, citée ubi supra, t. I, p. 415 et suiv.

(2875) Tels que dom Ceillier, t. VI, p. 476; Dupin, IVe siècle, IIe part., p. 454; D. Richard, *Dict. des scienc. ecclés.*, in-fol., t. II, p. 311, col. 1, et jusque dans la *Nouv. Biog. univ.* Didot, tom. XII, 1855, col. 817.

(2876) *Origines de l'Eglise romaine*, in-4°, 1836, p. 119 et suiv. Il est bien à regretter que ce précieux et savant ouvrage n'ait point été continué jusqu'ici.

(2877) Tillemont, *Mém. pour l'Hist. ecclés. des six prem. siéc.*, t. II, p. 550, *Notes* sur S. Clément.

(2878) *Hist. des aut. ecclés.*, t. VI, p. 477.

(2879) De tous les savants qui se sont occupés de ce monument, il n'y a que Dodwel qui, à cette époque, ait voulu le faire plus récent que le temps de Libère, et il a été réfuté par Tillemont lui-même, ce qui n'est pas peu dire.

que toutes ses épigrammes et ses inscriptions (2880), » n'est pas plus sérieuse. D'abord, c'est déjà convenir qu'il ne l'a pas mis à tout ce qui est sorti de sa plume; ensuite, comment saint Damase aurait-il songé à mettre son nom en tête d'une chronique qui n'est autre chose que la composition en deux pages d'une suite de notes et d'inscriptions? Concluons donc, disent nos auteurs, que le sentiment qui fait ce saint Pape auteur de la Chronique de Libère est appuyé sur de solides fondements.

Une autre question bien autrement grave, celle de la vérité des faits soutenus dans ce catalogue, occupe aussi l'attention des Bénédictins de Solesmes, et ils la résolvent, appuyés sur les raisons et les faits les plus péremptoires, tout à l'avantage de cet antique et vénérable monument (2881), sans toutefois dissimuler les imperfections qu'il présente. Il en est qu'il faut mettre sur le compte des copistes, d'autres qu'on doit attribuer à l'injure des temps, plusieurs peut-être qui seront venues de l'insuffisance des mémoires auxquels, dans telle ou telle circonstance, le compilateur aura cherché à suppléer par des conjectures plus ou moins heureuses. Mais tout cela ne saurait affaiblir en rien l'importance de ce catalogue, l'un des plus authentiques de toute l'antiquité chrétienne.

DAMASE II, Pape, était Bavarois de nation et se nommait Poppon; il était évêque de Brixen, lorsque les Romains, ayant imploré l'assistance de Henri le Noir, roi de Germanie, contre la conduite indigne du Pape Benoît IX, l'empereur choisit en Allemagne Poppon pour Pape et l'envoya à Rome. On le reçut avec honneur et on le couronna Souverain Pontife le jour où Benoît IX (*Voy.* son article, n° I), quitta la Ville éternelle, c'est-à-dire le 17 juillet 1048.

Le nouveau Pape prit le nom de Damase II; mais il ne vécut sur le Saint-Siége que vingt-trois jours, et mourut à Préneste, le 8 août 1048; il fut enterré à Saint-Laurent hors des murs, et le Saint-Siége vaqua six mois (2882). Ce fut Léon IX qui lui succéda, le 11 février 1049.

On prétend (2883) qu'après la mort de Damase II, Benoît IX s'empara encore une quatrième fois du Siége apostolique, par la faction de ses parents qui avaient toujours un grand parti dans Rome; mais que les principaux du clergé, qui ne pouvaient plus souffrir ce malheureux Pontife, députèrent de nouveau vers l'empereur d'Allemagne, pour lui demander un homme de bien, de savoir et de vertu, qui pût guérir les maux que Benoît IX avait faits. Hélas! il fallait que les afflictions de l'Eglise fussent bien grandes à cette époque, pour qu'on fût réduit à de telles extrémités, et pour que l'Eglise romaine ne pût parer elle-même à ses désastres. Mais Dieu permettait ces rudes épreuves, et il ne paraissait laisser battre par les flots la barque de Pierre, que pour montrer que Lui seul la conduisait, et que, quelle que fût la puissance des tempêtes déchaînées, jamais cette barque ne pouvait périr!

DAMIEN (Saint PIERRE.) *Voy.* PIERRE DAMIEN (Saint).

DANEMARCK. *Voy.* l'article SCANDINAVIE (Eglise catholique en Danemarck, en Suède, en Norwége, etc).

DANIEL (Saint) martyr en 309. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XV.

DANIEL STYLITE (Saint). Imitateur de saint Siméon, ce saint fut comme lui la merveille de son siècle et montra ce que peut l'amour de Dieu, la foi vive soutenue, fortifiée par la grâce.

I. Daniel était né au bourg de Maratha, près de Samosate. A l'âge de douze ans, il se retira dans un monastère voisin. Longtemps après, son abbé allant à Antioche pour les affaires de l'Eglise, le mena avec lui, et passant à Télede ou Télanise, il lui fit voir saint Siméon Stylite sur la colonne. Saint Siméon lui permit de monter auprès de lui, lui donna sa bénédiction et lui prédit qu'il souffrirait beaucoup pour Jésus-Christ.

L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il retourna voir saint Siméon Stylite et demeura quatorze jours dans la mandre ou monastère qui était auprès de sa colonne. Il entreprit ensuite le voyage de la Terre-Sainte; mais saint Siméon lui apparut en chemin et lui ordonna d'aller à Constantinople. Il obéit, et s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on disait que les malins esprits revenaient, il s'établit dans une église abandonnée. Quelques clercs de l'église de Constantinople voulurent l'inquiéter, mais il fut protégé par l'évêque Anatolius, et l'ayant guéri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avaient calomnié.

Saint Siméon Stylite avait envoyé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête. N'ayant pu avoir accès auprès de celui-ci, Sergius alla trouver Daniel, dont il avait entendu dire de grandes choses. Il lui apprit la mort de saint Siméon et le sujet de son voyage, et Daniel, de son côté, lui dit des particularités sur la vie de saint Siméon que Dieu lui avait révélées; ainsi Sergius quitta son premier dessein et laissa à Daniel le présent qu'il portait à l'empereur. Il y avait neuf ans que Daniel demeurait à Philempore quand il prit la résolution de monter sur une colonne.

II. Il la fit bâtir sur une montagne, au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avait premièrement deux grandes colonnes jointes par des barres de

(2880) D. Ceillier, loc. cit.
(2881) *Orig. de l'Egl. rom.*, p. 121 à 146.
(2882) Herman., *in Chron.*, an. 1048.
(2883) Le P. Maimbourg, *Hist. de la décad. de l'emp.*, liv. II.

fer et au-dessus une plus petite sur laquelle était attaché un espèce de boisseau où il était (2884). La situation du pays, sujet à de grands vents et à des froids très-rudes, rendait sa pénitence encore plus étonnante que celle de saint Siméon. Il y eut un hiver où les vents pensèrent l'emporter; ils le dépouillèrent de tous ses habits et il demeura immobile et transi de froid. Ses disciples montèrent à la colonne, et avec des éponges lui appliquèrent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela sa colonne et continua d'y vivre dans la plus extraordinaire pénitence.

Sans en descendre, il fut ordonné prêtre par Gennade, évêque de Constantinople, qui, ayant fait au bas les prières, monta à la colonne pour achever la cérémonie et lui donner la communion. Il obtint par ses prières un fils à l'empereur Léon qui le visitait souvent et lui portait un profond respect. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monastère pour ses disciples et un hospice pour ceux qui le venaient voir avec un oratoire pour mettre des reliques de saint Siméon, que saint Daniel avait fait venir d'Antioche. Gubas, roi des Lazes, étant venu renouveler son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir saint Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colonne, et le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas, étant de retour chez lui, y racontait cette merveille et n'envoyait jamais à Constantinople qu'il n'écrivît à saint Daniel pour se recommander à ses prières.

III. Il y avait quatre ans que Daniel était sur sa colonne, lorsqu'il prédit l'incendie de Constantinople qui arriva l'an 465, et qui consuma huit quartiers de cette ville.

Le saint avait conseillé au patriarche Gennade et à l'empereur Léon de prévenir ce malheur en faisant deux fois la semaine des prières publiques; mais on ne l'avait pas cru. L'événement en fit souvenir et le peuple courut en grande hâte vers la colonne du saint. L'un se plaignait d'avoir perdu sa maison, l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfants. Le saint touché de leur affliction fondait en larmes et leur conseillait de s'appliquer à la prière et au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel et pria pour eux; puis il les renvoya, disant que l'incendie finirait au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'impératrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé et de les mettre en sûreté pour l'avenir.

Notre saint consentit une seule fois à descendre de sa colonne, et ce fut pour venir à Constantinople, au secours de la foi en péril et pour prédire la chute de Basilisque qu'il nomma un nouveau Dioclétien. — *Voy.* l'article ACACE, archevêque de Constantinople, n° II et III. — Daniel mourut sur sa colonne, après avoir célébré les saints mystères, vers l'an 490. Il était âgé de quatre-vingts ans, âge d'autant plus extraordinaire que cet homme de Dieu avait enduré plus de privations et souffert plus de douleurs. Mais que peuvent les souffrances de la nature quand Dieu est avec sa faible créature? Le patriarche Euphémius assista à la mort de saint Daniel. L'Eglise honore sa mémoire le 14 décembre (2885).

DANIEL, évêque de Winchester, écrivit à saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. (*Voy.* son article, n° IV), sur la manière de convertir les païens.

DANOIS. *Voy.* l'article SCANDINAVIE (Eglise catholique en Danemarck, en Suède, en Norwége, etc.)

DARARI, imposteur persan, dont le vrai nom était Mahomet, et qui, étant venu en Egypte en 1017, comme nous l'avons indiqué ailleurs (t. II, col. 812), flatta le calife Aziz-Billa et le seconda dans ses desseins sacriléges. Ce calife étant mort, Darari s'attacha à la fortune de son successeur et de son fils Haquem. Il gagna les bonnes grâces de celui-ci comme du premier, et s'attira ses bienfaits en publiant que ce prince était Dieu, le créateur de l'univers.

Ces incroyables folies irritèrent tellement le peuple, qu'au lieu d'accabler Darari sous le poids du ridicule, il résolut sa perte. Un Turc le tua dans le chariot même du calife. Puis sa maison fut pillée. On ferma les portes du Caire, et dans le tumulte qui dura trois jours, il y eut quelques darariens de tués, car cet imposteur avait fait des sectateurs (2886). Il eut même un successeur, persan comme lui, nommé Hamza. Il eut un grand nombre de disciples, et établit des docteurs dans l'Egypte et la Syrie.

DATIER proconsul, cité dans les *Actes* de plusieurs martyrs d'Espagne qu'il a fait mourir sous l'empereur Dioclétien.

DATIVUS (Saint), martyr, compagnon de saint Saturnin, prêtre de la ville d'Abitine (*Voy.* cet article, t. I. col. 59, 60), dans la province proconsulaire d'Afrique. *Voy.* SATURNIN (Saint).

DAVID BRUCE, roi d'Ecosse. *Voy.* l'article JEAN XXII, Pape.

DECE (DECIUS), empereur, persécuteur des Chrétiens au III° siècle, était d'une famille obscure dans la Pannonie, la Hongrie actuelle, et naquit en 191 de notre ère.

Des lois pénales portées contre les Chrétiens signalèrent son élévation à l'empire. Tous les proconsuls durent intimer aux Chrétiens l'ordre d'abandonner leur religion et de sacrifier aux idoles. On devait les y contraindre par de lentes tortures. Les édits impériaux frappaient surtout les évêques, et leur promulgation excita une terreur universelle. Beaucoup de Chrétiens, principalement des classes élevées, apostasièrent (2887) : ce fut une déroute affreuse.

Dèce s'était mis à l'œuvre avec une réso-

(2884) *Vit. Dan.*, c. 28, 32.

(2885) *Martyr. Rom.*, 11 Decemb., *Vitæ*, ap. Surius, 11 Decemb.

(2886) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LVIII, n° 29.

(2887) Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu des apostasies dans les persécutions du III° siècle. Parmi

lution effrayante, et l'on vit dans cette persécution, au lieu des entraînements populaires, l'action réfléchie du pouvoir, avec un caractère moins religieux que politique. Ce César voulait, lui aussi, détruire radicalement l'Eglise, en faisant périr les prêtres, non qu'il fût poussé par sa haine contre Philippe l'Arabe, qui avait été favorable aux Chrétiens, ni qu'il eût une prédilection particulière pour la religion païenne; mais il croyait que, d'après son essence, le christianisme était incompatible avec la constitution et l'esprit de l'empire romain, qu'il avait la prétention de rétablir. C'est pourquoi il insistait pour que les églises fussent détruites, pour qu'on employât les supplices les plus raffinés, qu'on n'eût égard ni à l'âge, ni au sexe, ni à l'état : il voulait briser la fermeté des Chrétiens.

L'Eglise eut en effet la douleur de voir chanceler et tomber beaucoup de ses enfants (2888); mais il y en eut un bien plus grand nombre qui restèrent fidèles à la foi, et la scellèrent de leur sang : tels furent le Pape Fabien, dont on place le martyre au 20 janvier 250; les évêques Alexandre, de Jérusalem, Babylas, d'Antioche. — *Voy.* leurs articles. — Les Chrétiens qui fuyaient perdaient leurs biens, en sauvant leur vie, et ne pouvaient plus revenir dans leur patrie (2889). Enfin, après avoir horriblement persécuté les fidèles, Dèce s'étant engagé dans un marais en poursuivant l'armée des Gètes, périt avec ses trois ou quatre fils et ses soldats, massacrés par les Barbares, l'an 251 : la persécution se ralentit sous Gallus (an. 251-253), et les agitations politiques laissèrent quelques moments de repos à l'Eglise.

DECLARATION GALLICANE DE 1682. *Voy.* GALLICANISME.

DELPUITS (Jean-Baptiste), naquit en 1736, et mourut à Paris le 15 décembre 1811; il était entré chez les Jésuites, et en sortit lors de leur suppression en 1763, avant d'avoir prononcé ses premiers vœux.

Il ne renonça pas, pour cela, à servir l'Eglise, et il fonda une congrégation sous la protection de la très-sainte Vierge, ainsi que nous l'avons dit (t. II, col. 1023), et destinée à ramener la jeunesse dans les voies de la piété. Il donnait dans sa maison des retraites soit pour les ecclésiastiques, soit pour les laïques, et, par ses persévérants efforts, il eut la consolation de ramener beaucoup de jeunes gens égarés dans des écoles où la religion n'était rien moins que respectée.

Son œuvre, petite d'abord, s'accrut peu à peu, et les réunions de cette société furent interdites par la police en 1809. Mais Delpuits, que le zèle et la charité dévoraient, ne continua pas moins de travailler à gagner des âmes à Dieu. Ne pouvant plus réunir ses disciples, il alla les voir chacun séparément; il en fit de nouveau, et il prodigua à tous les soins de la charité la plus tendre et la plus éclairée, jusqu'à sa mort arrivée en 1811. Après lui, l'œuvre fut poursuivie; mais le gouvernement de la Restauration, ou plutôt les prétendus libéraux de ce temps, se montrèrent aussi ombrageux, à l'endroit d'une institution qui ne voulait que le bien des âmes, et le bien commencé ne put s'achever. L'abbé Delpuits a laissé un *Abrégé des Vies des saints*, 4 vol. in-12. Il prit pour fond de son travail, les *Vies des saints* d'Alban Butler, traduites par Godescard; mais, en les abrégeant, il augmenta encore, s'il est possible, la sécheresse qu'on reproche, avec raison, à ce travail, au moins pour les premières éditions.

DEMETRE (Saint) (Demetrius), fut l'ami de saint Jean l'Evangéliste, et a toujours été regardé par l'Eglise de Gap comme son véritable fondateur. « Dès les temps les plus reculés, dit un pieux évêque (2890), elle lui rendit un culte public, elle lui dédia des chapelles, et cependant la moindre réclamation ne s'éleva pour lui disputer ou lui refuser la gloire de l'avoir eu pour évêque et pour apôtre. »

Indépendamment de la vitalité commune à toutes les traditions du même genre, celle de l'Eglise de Gap, sur son origine apostolique, possède en sa faveur une espèce de preuve intrinsèque de véracité encore plus sensible, et que fait ressortir le prélat que nous venons de citer : c'est la conquête de la Provence et d'une partie des Alpes par les Romains, bien avant l'ère chrétienne; l'occupation de Gap au temps même des apôtres, des rapports directs avec l'Italie, et les priviléges des villes alliées ainsi que le droit de latinité, accordé à Chorges et à Embrun. Tout cela, en effet, porte à croire que cette terre a été, de bonne heure, fécondée par les larmes et par le sang de quelqu'un de ces hommes dont la mission était de soumettre l'univers entier à la croix.

Sans donc s'arrêter devant une opinion chaleureusement patronée dans le XVIIIe siècle par une école connue par son scepticisme, le pieux hagiographe que nous suivons embrasse avec conviction l'opinion des annalistes de son Eglise, et c'est assurément la plus sûre; car, enfin, croit-on que les anciens n'aient rien examiné, qu'ils aient avancé des faits sans s'appuyer sur des données antérieures, et qu'il fallait attendre au XVIIIe siècle pour que des critiques chagrins

les nouveaux fidèles convertis au christianisme, « il y en eut beaucoup, dit un historien, qui entrèrent dans l'Eglise sans véritable vocation, par cela même qu'on n'en exigeait plus les sacrifices pénibles imposés anciennement. Ils augmentèrent le refroidissement de la charité fraternelle, qu'avait déjà produit, dans plusieurs églises, la tiédeur morale de ses membres. Il fallait donc, pour rallumer la charité éteinte, un feu dévorant et purificateur, et il fut allumé par Décius. » (Alzog, *Hist. univ. de l'Egl.*, t. I, p. 209).

(2888) *Lapsi, thurificati, sacrificati, libellatici.*

(2889) Eusèbe, VI, 39-42; Lactance, *De morib. persecut.*, cap. 4; S. Cyprian., *De lapsis et app. ill. temp.*

(2890) Mgr Jean-Irénée Depéry, *Histoire hagiologique du diocèse de Gap*, 1 vol. in-8°, 1852, p. 4.

vinssent nier tout, comme si leurs devanciers avaient perdu la tête, et qu'il eût été nécessaire de tout faire passer sous leur contrôle? Jugement pour jugement, il nous semble qu'on peut toujours préférer celui de ceux qui, étant plus anciens, se rapprochent nécessairement des faits, et qui, dans tous les cas, par leur foi et leur piété, ont plus d'autorité que des écrivains d'ailleurs entachés d'erreurs.

Les plus anciens bréviaires de l'église de Gap, des XIIe, XIVe et XVe siècles, ont conservé l'autorité de cette primitive tradition. Ils nous donnent saint Démètre comme disciple des apôtres et croient que c'est de lui que parle saint Jean lorsqu'il dit : « Tout le monde rend un témoignage favorable à Démètre et la vérité même le lui rend. Nous le lui rendons nous-même, et vous savez que notre témoignage est véritable (2891). »

De l'Asie, où il vivait près de Caïus, auquel il est proposé pour modèle, Démètre serait venu, sous l'empire de Claude, par l'ordre des saints apôtres Pierre et Paul, évangéliser les Gaules, de concert avec un grand nombre d'hommes apostoliques, parmi lesquels on nomme surtout saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Martial de Limoges, saint Austremoine d'Auvergne, saint Gatien de Tours, saint Saturnin de Toulouse, saint Valère de Trèves. Ils se rendirent tout d'abord à Arles, et, de cette ancienne cité romaine, dans les missions qui leur avaient été désignées. Peu d'années après, saint Trophime retourna en Asie auprès de saint Paul. Alors saint Crescent (*Voy.* son article) vint s'établir à Vienne des Allobroges, et saint Démètre, après avoir prêché, pendant quelque temps, dans cette dernière ville, se rendit à Gap où il se fixa pour évangéliser les populations nombreuses des Alpes (2892).

Là, il dut lutter avec le paganisme et des habitants à peu près barbares; il le fit avec succès, car sa vie, conforme à ce qu'il prêchait et à la vie du divin Modèle, était un miroir d'innocence et comme une fleur de pureté; sous sa direction, plusieurs se vouèrent à la parfaite pratique de cette céleste vertu. Le saint pasteur prit un soin spécial de la jeunesse et mit tout en œuvre pour préserver de la contagion du siècle cette portion de son troupeau : ce qui lui valut le titre de *gardien* de l'innocence, comme on le voit dans la prose que chantait en son honneur l'antique Eglise de Gap.

Cependant l'enfer s'irrita de voir croître rapidement le nombre des Chrétiens; et les prêtres des idoles effrayés, à leur tour, des progrès de la religion de Jésus-Christ qui s'établissait sur les ruines du paganisme, dénoncèrent saint Démètre au préfet de la ville. Celui-ci le fit arrêter, jeter dans les fers, et l'on exerça sur lui mille cruautés. Démètre se montra rempli de la force d'en haut; il confessa Jésus-Christ, prêcha sa loi, accompagnant sa prédication du don des miracles, et annonça le règne de Dieu à tous ceux qui l'environnaient. Enfin, désespérant de le vaincre et voulant, d'ailleurs, épouvanter le peuple et arrêter les conversions par un châtiment public et sévère, le gouverneur, irrité, condamna le saint évêque à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté sur une petite éminence au nord de la ville, environ l'an 86 (2893).

Le corps du saint martyr fut enterré dans une église, où ses reliques continuèrent à être vénérées jusqu'aux temps des guerres de religion. Cachées pendant cette époque malheureuse, les saintes reliques reparurent en 1616 jusqu'en 1692. Cette même année, la ville de Gap ayant été brûlée, les reliques furent transportées ailleurs et demeurèrent de nouveau cachées en 1764, alors que la liturgie subissait en France ces mutilations que l'on connaît. Enfin, en avril 1845, Mgr Depéry, évêque actuel de Gap, après avoir reconnu les actes authentiques dont les reliques étaient encore revêtues, les remit en honneur. Il publia un mandement sur le rétablissement du culte de saint Démètre; on fit, le 26 octobre 1845, la translation solennelle des ossements du glorieux martyr et on les déposa à la cathédrale. Le prélat fixa la fête de saint Démètre au 26 octobre, sous le rit *double majeur*, jour auquel cette fête était célébrée dans le diocèse, selon tous les anciens Bréviaires et Missels à l'usage de cette Eglise.

DEMETRIUS, centurion, assista le gouverneur Numérien Maxime, en Cilicie, dans les interrogatoires qu'il fit subir aux saints martyrs Tharaque, Probus et Andronic, en l'an 304 de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS SAINTS ANDRONIC, etc.

DEMETRIUS (Saint), martyr. On compte plusieurs martyrs à Thessalonique pendant la persécution qu'on fit subir aux Chrétiens en l'an 304 de Notre Seigneur, en exécution des édits barbares de l'empereur Dioclétien. *Voy.* les articles AGATHON, confesseur; ANYSIE, martyre, etc.

L'un des plus illustres d'entre ces généreux martyrs est Démétrius (2894). Il fut arrêté par ceux qui étaient députés pour prendre les Chrétiens. L'empereur Maximien Galérius, qui était à Thessalonique, allait à l'amphithéâtre voir les gladiateurs : comme il en était proche, on lui présenta Démétrius; ayant appris que c'était un Chrétien, il commanda qu'on le gardât là auprès en un bain public, et alla voir les combats. Il y avait un gladiateur nommé Lyéus, que l'empereur aimait fort, et qui passait pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oserait le combattre. Un jeune homme, nommé Nestor, se leva des degrés d'en haut et ac-

(2891) *III Joan.* 12.
(2892) *Hist. hagiol. du dioc. de Gap*, par Mgr Depéry, p. 6.
(2893) Id. ibid., p. 13
(2894) *Acta*, tom. 1, *Anaclet*, p. 68.

cepta le comba., quoique l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur-le-champ, et l'empereur en eut un tel dépit, qu'il se leva sur l'heure, et retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Démétrius, et dans sa colère il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardait. Quelques hommes pieux vinrent de nuit, en cachette, enlever le corps du martyr avec la poussière et la terre où il était, et le conservèrent.

DEMETRIUS, Franciscain, martyrisé dans l'Inde le 1er avril 1322 *Voy.* l'article André de Pérouse.

DEMETRIUS, duc de Croatie. *Voy.* l'article Grégoire VII (Saint), Pape.

DENÈS (Saint), martyr à Arles au IIIe siècle. *Voy.* l'article Actes du martyre des saints Donatien et Rogatien, etc., n° III.

DENIS-AUGUSTE AFFRE, archevêque de Paris, mort martyr de son dévouement le 27 juin 1848. Sa vie n'eut rien d'extraordinaire, bien qu'elle soit remplie d'une foule d'actes utiles à la religion; mais il est du petit nombre de ceux dont la fin reflète un vif et glorieux éclat sur tous leurs actes antérieurs : la mort de Denis-Auguste Affre en a fait un prélat illustre, tandis que, sans elle, il fut resté sur le second plan de l'histoire.

I. Il naquit à Saint-Rome de Tarn, diocèse de Rodez (Aveyron), le 28 septembre 1793, d'une famille honorable, alliée avec la famille de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et avec celle des Clausel de Coussergues. Il était neveu de Denis Boyer (*Voy.* son article), qui fut directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Il fit ses premières études au collége de Sainte-Affrique, et, dès l'âge de quatorze ans, il vint à Paris où il entra à Saint-Sulpice pour y faire son cours de philosophie. Il fut pendant quelques années le plus jeune des élèves de cette maison, dirigée encore par le vénérable Emery. Celui-ci témoigna à Denis Affre une bienveillance particulière. Aussi, quand la mort vint enlever ce second fondateur de la congrégation, le jeune séminariste lui paya, dans un éloge funèbre qui fait honneur à son cœur, un tribut de regrets et de reconnaissance. Duclos, successeur d'Emery, dérogea, en cette circonstance, aux usages de la maison, en faisant lire ce discours devant la communauté pendant le temps qui était ordinairement consacré à la lecture spirituelle (2895).

En 1811, Bonaparte renversa les Sulpiciens, par suite de la haine que lui inspiraient les congrégations trop dévouées, selon lui, à Pie VII, alors son captif. Ils furent remplacés par l'abbé Jalabert, grand vicaire de Paris, et par de jeunes professeurs, anciens élèves de la maison. Affre continua ses études sous la direction de ces nouveaux maîtres, et ne s'absenta que trois mois, à une époque où l'on menaçait la direction du séminaire d'un nouveau changement. Il les passa au séminaire de Clermont sous un ecclésiastique fort distingué, l'abbé Molin, docteur de Sorbonne et depuis évêque de Viviers. Les craintes qu'on avait fait concevoir à Denis Affre étant dissipées, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice où il était encore quand les Bourbons remontèrent sur le trône. En 1816, n'étant pas encore dans les ordres, il fut envoyé à Nantes pour y professer la philosophie. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans le séminaire diocésain, il se livra avec une grande ardeur à l'étude de la philosophie des XVIIe et XVIIIe siècles; et il prit pour les écrits philosophiques un goût qu'il n'a cessé de cultiver depuis, même au milieu des travaux de l'administration. En 1818, il revint à Paris pour se préparer à la prêtrise. Mais, avant de l'avoir reçue, il fut appelé à professer la théologie en 1820. Plusieurs prêtres de la capitale ont suivi les leçons qu'il donnait de cette science. Sa santé ne lui permit pas de continuer cet enseignement, et il entra comme aumônier à l'hospice des Enfants-Trouvés.

Cependant il sentit bientôt que cet emploi ne suffisait pas à l'activité de son caractère (2896); aussi espéra-t-il trouver un nouvel aliment pour son esprit en fondant, de concert avec M. Laurentie, aujourd'hui rédacteur du journal monarchique *l'Union*, et quelques autres amis, un journal sous le titre de *la France chrétienne*. Le diocèse de Luçon, supprimé par le concordat de 1801, ayant, en 1821, repris son ancien titre, de Soyer, qui venait d'en être nommé évêque, et qui avait connu l'abbé Affre à Saint Sulpice, crut qu'en le prenant pour son grand vicaire, il ne saurait faire un meilleur choix. Il s'agissait, en effet, non-seulement de réorganiser tout un diocèse, mais encore de lutter contre l'erreur d'un certain nombre de prêtres qui persistaient dans le funeste schisme de ce que l'on appelait la Petite Eglise (*Voy.* cet article). Or, il fallait pour une pareille tâche, de l'instruction et l'habitude de la dialectique; ces deux choses ne manquaient point au jeune ecclésiastique. Mais l'abbé Affre ne resta pas longtemps à Luçon. L'évêque, tout en rendant justice aux talents de son grand vicaire, ne goûtait pas entièrement sa manière de voir sur quelques points. Cette différence de vues, entretenue encore par la ténacité naturelle de Denis Affre, fit naître entre le prélat et son coopérateur des froissements qui portèrent ce dernier à prendre une part bien moins active à l'administration, et finalement à se retirer.

II. Il avait alors vingt-neuf ans. Il fut appelé en 1823 à Amiens, auprès de l'évêque de Chabons, qui, affaibli par les infirmités autant que par les années, avait besoin d'un

(2895) *Voy.* les *Annales de philosophie chrétienne*, 1840, 3e série, tom. Ier, pag. 395, et suiv.

(2896) L'abbé Glaire, article *Affre*, dans la *Nouv. Biog. univ.*, publiée par MM. Didot, 1852, tom. I, col. 348.

grand vicaire auquel il pût s'en remettre entièrement du soin de sa charge redoutable, d'autant plus qu'une foule d'abus s'étaient glissés dans ce diocèse. Affre accepta ce nouvel emploi.

Pendant onze ans qu'il passa à Amiens, il s'y occupa d'une manière très-active de l'administration ecclésiastique; il y rétablit les retraites pastorales, les synodes, les conférences, y fonda une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes, visita plus de sept cents églises, en fit réparer un grand nombre, fit restituer aux fabriques une foule de fondations, rédigea la plupart des actes émanés de l'autorité ecclésiastique, s'appliqua à connaître à fond le clergé et chacun de ses membres. Il laissa partout des traces ou des monuments d'une administration éclairée, vigilante, très-zélée pour la discipline et principalement pour assigner à chaque prêtre le poste le plus proportionné à ses talents, à ses vertus et à sa trempe d'esprit. Néanmoins, nous devons dire que, dans ce poste, il ne sut pas toujours tempérer son zèle par cette douceur évangélique qui gagne les cœurs en même temps qu'elle les amène à accepter la correction de la règle, et qu'il s'attira plus d'un désagrément par suite de cette sorte de rudesse et le manque de formes qui fut d'ailleurs toujours le cachet propre de son caractère.

Dans le temps qu'il passa à Amiens, il s'occupa déjà de différents ouvrages qu'il publia plus tard. Quelques-unes de ses instructions, et notamment celle qui avait pour objet le recouvrement des biens des fabriques, donnèrent à Frayssinous, évêque d'Hermopolis, la pensée de le faire entrer au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Sa nomination était même arrêtée en 1826; mais elle supposait la formation d'un comité ecclésiastique, institution dont de Corbière, alors ministre de l'intérieur, empêcha la création. En 1828, l'évêque Feutrier proposa à l'abbé Affre la place de secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques. Mais ce prélat était alors en lutte avec tous les évêques de France, à l'occasion des fameuses ordonnances du 16 juin. — *Voy.* l'article ORDONNANCES DE 1828. — On détourna le grand vicaire d'Amiens d'accepter dans de telles circonstances. En 1829, de Montbel le fit sonder pour savoir s'il serait disposé à accepter le poste de chef de son cabinet. Pendant que l'abbé Affre répondait négativement à ses avances, un député qui jouissait alors d'un grand crédit auprès du ministre Polignac, menaçait de Montbel de faire attaquer cette nomination par un journal sur lequel il exerçait une assez grande influence.

L'abbé Affre continua donc ses travaux comme grand vicaire. Au moment de la révolution de juillet 1830, il s'opéra, comme tout le monde sait, contre le clergé, une réaction d'autant plus violente que son alliance trop étroite avec le gouvernement impopulaire de la restauration l'avait compromis. Dans le diocèse d'Amiens, cette réaction se fit sentir par des dénonciations multipliées, des exigences tracassières et une surveillance peu bienveillante. Affre, sur lequel retombait presque tout entier le poids de l'administration, défendit l'indépendance du clergé; mais il n'eut jamais la pensée de se livrer à une opposition politique contre le nouveau gouvernement. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à complimenter Louis-Philippe, qui était venu visiter la ville d'Amiens au mois de juin 1831. Le discours qu'il adressa à ce prince, sans être frondeur, laissait percer une certaine indépendance et un ton de remontrance qui déplurent aux courtisans, qui s'étaient attendu à un compliment flatteur. Le duc d'Orléans, qui accompagnait le roi, en parut indigné, et se retournant brusquement vers son père, il laissa échapper ce mot: « C'est un rédacteur de la *Quotidienne.* » Louis-Philippe dissimula; mais le discours fit beaucoup de bruit, et, plus tard, quand l'abbé Affre, en qualité de vicaire capitulaire de Paris, eut à prononcer un autre discours devant ce même prince, on rapprocha malignement les paroles de 1831 de celles du 1er mai 1840. On ne peut nier qu'il n'y eût, en effet, une grande différence entre les deux discours. Celui-là était empreint de cette juste sévérité qui convient à un ministre de la religion, plaidant en faveur des intérêts de l'Eglise; l'autre, sans être adulateur, avait certainement baissé de ton et annonçait des dispositions plus bienveillantes. Mais nous verrons, un peu plus tard, le vicaire général d'Amiens, retrouver son énergique indépendance en présence de Louis-Philippe et montrer qu'il savait défendre les droits de la religion quand il le fallait.

III. En 1834, Affre s'étant rendu à Paris pour faire imprimer une troisième édition de son *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, fut, à son grand étonnement, invité par de Quélen à accepter des lettres de grand vicaire. La haute idée qu'il avait des qualités de ce prélat le décida à accepter. Il résista, en cette circonstance, aux conseils de plusieurs personnes qui lui faisaient envisager cette position comme devant lui fermer à tout jamais l'entrée dans l'épiscopat.

Mais, en même temps que l'abbé Affre acceptait des lettres de grand vicaire de Paris, l'évêque de Strasbourg, de Trévern, sollicitait sa nomination en qualité de coadjuteur de son siége. Affre consentit à être présenté par ce prélat, mais le gouvernement résista d'abord aux instances de l'évêque de Strasbourg; celui-ci ne continua pas moins ses instances, malgré les invitations réitérées de l'abbé Affre de ne pas faire de nouvelles tentatives pour surmonter les obstacles alors existants. Trois ans plus tard, de Trévern, ayant trouvé des dispositions plus favorables, forma une nouvelle demande qui fut enfin couronnée de succès. En 1837, Affre avait publié son

Traité de la propriété des biens ecclésiastiques, avec la conviction que cet ouvrage éloignerait pour toujours de lui le projet de changer sa modeste existence.

Dès lors il avait pris la résolution de travailler à un ouvrage fort étendu sur le droit canon, et il s'en occupa deux années de suite. Ce fut principalement pour être libre de se livrer à ce genre de travail qu'il avait prié son archevêque de lui permettre de demeurer étranger aux affaires de l'administration. Mais, à la fin de 1839, ayant donc été définitivement accepté comme coadjuteur de Strasbourg, il se préparait à l'exercice de ses nouvelles fonctions : il comptait partir pour sa nouvelle résidence, lorsque de Quélen mourut le 31 décembre 1839.

Le lendemain, Affre fut nommé par le chapitre de Paris premier vicaire capitulaire. Cette nomination inattendue, sa désignation antérieure à la coadjutorerie de Strasbourg, ses ouvrages, et de plus le *Mandement* remarquable qu'il rédigea bientôt après sur le panthéisme pour le Carême de l'année 1840, et qu'il publia de concert avec ses collègues ; toutes ces circonstances fixèrent les yeux sur lui, et il fut désigné pour remplir le siége de Paris dans les premiers jours de juin de cette même année.

Les détails de son élévation à ce siége paraissent l'une des pages les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique de ce temps ; ne pouvant les rapporter, contentons-nous seulement de citer un mot et une anecdote qui montrent la simplicité et la modestie de Denis Affre, et qui prouveraient bien ce secret pressentiment qu'on prétend qu'il avait de ses grandes destinées (2897).

Denis n'apprit sa nomination à l'archevêché de Paris que lorsque la nouvelle en était déjà répandue partout, et ce fut le curé de Saint-Antoine, *celui qui devait le recevoir dans ses bras après qu'il était frappé à mort*, qui la lui annonça. « J'allai, rapporte ce vénérable curé, j'allai chez Mgr Affre, et quelle fut ma surprise lorsque ce fut lui qui vint m'ouvrir. — Comment, Monseigneur, lui dis-je, c'est donc Votre Grandeur qui vient elle-même m'ouvrir ! — Oui, mon cher curé, car me voici au moment de mon départ, et j'ai envoyé mon domestique me faire des commissions. — Votre départ, et pour où ? — Mais pour Strasbourg ; l'évêque a besoin de moi ; c'est l'époque des confirmations ; je me fais sacrer dimanche dans la chapelle de Saint-Sulpice, et je pars lundi. » Le curé de Saint-Antoine, qui connaissait déjà sa nomination au siége de Paris, voulant voir s'il ne parlait pas ainsi pour plaisanter, continua et lui dit : « Mais, Monseigneur, dimanche, vous n'aurez aucun curé à votre consécration ; ils sont tous nécessaires dans leurs églises ce jour-là. — Eh ! qu'ai-je besoin d'eux ? répartit Mgr Affre. Ce fut alors que le curé de Saint-Antoine lui raconta qu'ayant rencontré dans un salon le ministre des cultes, il avait annoncé à cette société que l'église de Paris avait un archevêque. Un instant après, Mgr Affre reçut sa nomination (2898). »

Certes, il y a peu d'exemples d'une pareille ignorance dans une circonstance aussi importante de la vie, car Denis Affre connaissait les dispositions du roi à son égard ; mais, dit l'historien que nous venons de citer (2899), il ne s'en occupait nullement, n'était informé de rien, ne voyait personne du pouvoir, et ne pouvait croire à une vocation si extraordinaire. Il est difficile de pousser plus loin l'abandon de soi-même entre les mains de Dieu. Cependant, voici ce que ce même homme avait répondu à un de ses amis qui lui demandait s'il se laisserait faire archevêque de Paris : *Je crois que oui*, répondit-il naïvement. « Son ami, » ajoute M. l'abbé Castan, chercha à le dissuader ; il lui rappela le sac de l'archevêché, et comme il le trouvait inébranlable : « Voulez-vous donc, » lui dit-il, « vous faire tuer dans une rue de Paris ? » Pourquoi pas, répondit Affre, « si Dieu le veut, j'y consens. » Si l'on rapproche de cette réponse les paroles qui terminent son premier *Mandement au peuple de Paris*, on ne peut qu'être frappé de suprise : « Nous avons, avait-il dit, nous avons une hostie pacifique, et le fruit de la religion tout entière est renfermé dans cette prière que l'Eglise a reçue de

(2897) C'est ce que s'attache surtout à faire ressortir M. l'abbé Castan, neveu de Denis Affre, dans l'*Histoire de la vie et de la mort de Mgr Affre, archevêque de Paris*, 1 vol. grand in-18, 1855. — « Je m'étais toujours étonné, dit M. l'abbé Daras en parlant de cet ouvrage, de la destinée glorieuse de Mgr Affre : j'admirais sa mort, la plus belle, la plus sainte qui puisse couronner la vie d'un homme, mort digne d'un héros et d'un martyr ; j'enviais ce bonheur d'une double immortalité, refusé à tant d'autres d'un esprit en apparence plus vaste, d'un cœur qui passait pour plus généreux : je m'inclinais devant les prodiges de la grâce qui sait transformer ainsi, quand il lui plaît, les hommes et leurs destinées ; mais Dieu ne fait rien tout d'un coup, et la *Vie* de Mgr Affre, écrite par son neveu, c'est-à-dire par un homme qui connaissait bien et son caractère et son intimité, et jusqu'aux plus secrets désirs de son âme, est venue révéler pourquoi Dieu l'avait choisi au milieu de tous pour être la gloire de l'épiscopat et de l'Eglise ; comment il l'avait préparé dès sa jeunesse et mené en quelque sorte par la main jusqu'aux marches de l'autel, où il devait s'offrir en holocauste pour son pays. Après avoir lu cette vie, il me semble qu'on ne peut s'empêcher d'avouer que cet homme était digne d'un si grand honneur pour sa droiture, sa piété, sa modestie, sa pureté, pour les élans généreux de son âme et ses prophétiques désirs. » Nous ne nions pas qu'on ne puisse retirer cette conviction de la lecture du livre de M. l'abbé Castan, mais on doit à la vérité de dire que l'auteur, comme M. l'abbé Cruice dont nous parlons plus loin (n° X) s'est trop constamment tenu sur le ton du panégyriste. C'est, du reste, le défaut de la plupart de ces sortes d'ouvrages, écrits trop tôt après les personnages dont ils retracent la vie : l'histoire devra réviser beaucoup de leurs jugements.

(2898) *Histoire de la vie et de la mort de Mgr Affre*, etc., par M. l'abbé Castan, 1855.

(2899) Ibid.

Jésus-Christ et qu'elle met dans la bouche de l'évêque. *La paix soit avec vous.* Notre arrivée parmi vous sera donc comme celle de cet ancien prêtre d'Israël : comme lui, *nous ne venons ni gouverner, ni troubler la cité; nous venons offrir une victime.* »

On ne peut nier que ces paroles ne soient en effet comme prophétiques. Comment ont-elles pu sortir de la bouche de l'homme qui semblait le moins préparé pour de si héroïques desseins? Il aimait les aises de la vie; il craignait la douleur et il ne s'en cachait pas, car il était simple en tout. Cette simplicité l'accompagna jusqu'à la mort. Au moment où les funestes journées de juin 1848 éclatèrent, il donnait la confirmation dans l'église de Saint-Etienne; le bruit du peuple l'avait troublé: il avait eu peur. Deux jours après il allait aux barricades! Mais n'anticipons pas...

IV. Le successeur du pieux de Quélen fut sacré le 10 août 1840, par d'Astros, cardinal-évêque de Toulouse. Il avait pris possession quelques jours auparavant. Plusieurs *Mandements*, quelques-uns remarquables, soit par leur étude, soit par la sagesse des vues, un *Traité sur les études ecclésiastiques*, une *Introduction à l'étude de la philosophie*, des écrits polémiques, une administration appliquée, des choix souvent judicieux, marquèrent successivement les courtes années de son épiscopat.

Une de ses premières pensées fut d'inspirer à son clergé le désir des fortes études et le goût de la science. C'est dans ce dessein qu'il composa le plan d'études ecclésiastiques complet que nous venons de nommer, et sur lequel nous devrons revenir (n° IX): c'est encore dans cette vue qu'il essaya, mais sans succès, de réorganiser la Faculté de théologie; qu'il établit les conférences ecclésiastiques, et qu'il fonda l'école des Carmes ou séminaire des hautes études, destiné à former les jeunes élèves du sanctuaire aux sciences, et à leur faire parcourir un cercle plus étendu que celui des séminaires ordinaires. A côté de ces institutions il créa une commission d'examen pour les ouvrages dont les auteurs sollicitaient l'approbation épiscopale, commission qu'il inaugura par une instruction pastorale fort étendue sur les règles de la critique pour cet examen, dans laquelle, à côté de choses excellentes, on trouve néanmoins des vues peu larges et des observations qui ne décèlent pas un esprit suffisamment pénétré des besoins du temps.

Mais ce qui distingue encore davantage son administration, c'est une tendance bien prononcée à rapprocher la religion des petits, à leur en faire sentir les bienfaisantes influences; c'est surtout avec ses bénédictions qu'a grandi la Société de Saint-Vincent de Paul en faveur des pauvres; la Société de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, la Sainte-Famille pour les ménages abandonnés. C'est dans ce même esprit qu'il s'est efforcé de concilier les besoins des fabriques avec l'abolition de certaines contributions qui pouvaient éloigner des églises les familles mal aisées; c'est aussi ce qui le porta à rendre, le 6 mai 1848, une ordonnance concernant le partage du casuel des paroisses entre les curés et les vicaires. Il voulait, par là, établir entre tous les membres du clergé paroissial l'union qui doit régner dans une famille de frères. Il ne paraît pas juste, en effet, que les curés jouissent seuls de bénéfices, quelquefois considérables, et qui sont le fruit du travail spirituel de tous les prêtres de la paroisse.

Cette ordonnance, aussi fondée en équité qu'en droit canonique (2900), rencontra de vives résistances; plusieurs curés ne voulurent pas se soumettre à cette règle de stricte justice, et, à peine ce pieux prélat fut-il mort, qu'on s'empressa de faire rapporter cette mesure, et cela, par qui? Par

(2900) La controverse, au sujet de cette ordonnance, s'étant échauffée, un *Rapport* fut rédigé à Rome sur ce point important de droit canonique. « L'évêque peut-il obliger les curés à fournir aux vicaires ou administrateurs des paroisses un traitement ou supplément de traitement pris sur le casuel provenant des oblations pour l'administration des sacrements? » La question ainsi nettement et explicitement posée, le *Rapport* donne les conclusions suivantes, qui reposent sur une connaissance approfondie de la science du droit ecclésiastique:

« Lorsque le *traitement* assigné aux vicaires ou prêtres administrateurs est *insuffisant à leur entretien*, alors l'évêque a *incontestablement le droit* D'OBLIGER *les curés à fournir, sur* TOUS *les revenus de la paroisse*, l'entretien nécessaire. Ce pouvoir a été attribué aux évêques par le concile de Trente. (Sess. 21, cap. 4.) Le texte est précieux à insérer: *Episcopi etiam, tanquam apostolicæ sedis delegati, in* OMNIBUS *ecclesiis parochialibus, vel baptismalibus, in quibus populus ita numerosus sit, ut* UNUS *rector non possit sufficere ecclesiasticis sacramentis ministrandis et cultui divino peragendo,* COGANT *rectores, vel alios ad quos pertinet sibi tot sacerdotes ad hoc munus adjungere, quot sufficiant ad sacramenta exhibenda, et cultum divinum celebrandum.* » Or, continue le *Rapport*, l'évêque a reçu en même temps du concile la faculté de forcer ses curés à fournir à ses coadjuteurs, sur tous les revenus de la paroisse, l'entretien nécessaire, ainsi qu'on le voit par l'enseignement unanime des canonistes et par les décisions constantes de la congrégation, interprète du concile de Trente. Le rapporteur cite, parmi les canonistes, les cardinaux de Luca, *Adnotat. ad conc. Trid.*, disc. 16; Barbosa, *Ad conc. Trid.*, sess. 21, cap. 4, n. 14; Rechis, *De re parochiali*, p. 1, tit. 4, n° 116 et seq.; Pignatelli, *Consult.* 44, n° 10, t. VIII. Parmi les décisions de la congrégation du concile, celles émises dans une cause *Aquilana* (5 février 1604); *in Thelesina* (8 février 1664); *Placentina* (13 avril 1726); *Constantiens.*, (27 juin 1761), et d'autres décisions innombrables.—Le droit ecclésiastique n'a subi, à cet égard, aucune variation.—L'évêque est donc *juge* de cette nécessité, et lorsqu'il ordonne de fournir aux vicaires et administrateurs un supplément de traitement pris sur les revenus casuels de la paroisse, les curés *ne sont pas autorisés à s'ériger en juges de la nécessité qu'il y a d'améliorer la position de ces coadjuteurs*; c'est ce que prouve le *Rapport*, par le témoignage de quelques canonistes, confirmé par plusieurs décisions romaines. (*Extrait de la Revue : la correspondance de Rome*, n° d'octobre 1848.)

le pouvoir laïque ! En effet, le ministre de l'Instruction publique et des cultes rendit, dès le mois de septembre, un « arrêté par lequel l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris, du 6 mai 1848, concernant le rang des vicaires et le partage du casuel; ensemble l'ordonnance de MM. les vicaires généraux capitulaires du diocèse de Paris, du 10 août 1848, concernant le rang et le traitement des vicaires, sont et demeurent annulées. » C'était violer toutes les règles, s'immiscer dans des choses qui ne sont pas de la compétence du pouvoir temporel : n'importe ! comme cet abus de pouvoir débarrassait d'une mesure épiscopale gênante on laissa faire, et c'est ainsi que l'on favorise peu à peu les tendances d'un pouvoir qui n'est déjà que trop porté à empiéter sur les droits de l'Eglise. Nous aimons à croire que si Affre ne fût point mort, il n'aurait pas souffert une aussi criante violation des principes.

V. Car, si ce prélat, dans certaines circonstances, parut facile envers le pouvoir, et cela sans doute en vue d'un plus grand bien, il est certain, néanmoins, qu'il se montra pendant son épiscopat l'intrépide défenseur des droits de l'Eglise. On ne le vit jamais fléchir ni devant les menaces ni devant les promesses du pouvoir, quand il s'agissait de capituler avec sa conscience. Louis-Philippe et son gouvernement en ont fait l'expérience, surtout à l'occasion du projet de reconstitution du chapitre de Saint-Denis (2901) et de la question de la liberté d'enseignement.

«Aucune des libertés de l'Eglise, dit M. Bonnetty (2902), n'a été abandonnée ou livrée par l'illustre prélat au pouvoir séculier, quoi qu'on eût bien souvent fait entrevoir que le cardinalat serait le prix de sa docilité ou de sa faiblesse. On se souvient surtout de sa lutte à l'occasion du chapitre de Saint-Denis; plusieurs fois il nous a parlé de cette affaire, et a protesté de son obéissance au Souverain Pontife. Ce qui le guidait dans cette lutte, c'était, nous disait-il, d'abord de conserver à son successeur son siége tel qu'il l'avait reçu de son prédécesseur; en second lieu, la persuasion intime où il était que le roi Louis-Philippe trompait personnellement le Saint-Siége, et voulait avoir sous la main une pépinière d'évêques domestiques. Dans cette occasion, il eut à soutenir avec le roi lui-même de nombreuses discussions où Louis-Philippe faisait le théologien, citait l'Evangile, le missel et le bréviaire sur la même ligne, et voulait prouver qu'il n'agissait que dans l'intérêt de l'Eglise. Le prélat n'avait pas de peine à répondre à ses textes et à ses citations; mais, peine perdue, le théologien couronné revenait à son idée, comme si on ne lui eût rien dit. Mgr Affre dut lui-même interrompre ces conférences, et demander au roi de ne plus traiter cette affaire qu'avec ses ministres...» Nous devons dire cependant que, dans cette affaire, le prélat dépassa les justes limites, et que, dans son désir de conserver intacte sa juridiction, il fit voir son penchant prononcé pour les doctrines gallicanes (2903).

Quant à la grande lutte relative à la liberté d'enseignement, inscrite dans la charte de 1830, Denis Affre ne fut pas moins zélé; il ne fut pas le dernier des évêques qui réclamèrent si vivement, de 1844 à 1846, l'exécution des promesses formelles contenues dans le pacte fondamental. Il fit entendre ses plaintes verbalement et par écrit. De plus, il attaqua l'enseignement philosophique de l'Université et en montra, avec une invincible logique, tous les dangers. Il adressa à ce sujet, en 1844, un *Mémoire* à la chambre des pairs (2904); *Mémoire* qu'il commence ainsi : « Engagé dans une lutte où, à défaut de tout autre avantage, nous avons la supériorité incontestable du droit, nous continuons nos réclamations, et nous les renouvellerons longtemps encore. Pressé par le sentiment d'un grand devoir, nous élevons la voix, alors même que nous avons à peine le temps de recueillir et de coordonner nos pensées, pour offrir à la noble chambre des considérations dignes du grand débat sur lequel elle est appelée à prononcer. Nous parlons avec l'espoir d'être écouté favorablement; nous parlerons, alors même que tout espoir de succès nous sera ôté. Une force et une raison supérieure à tous les pouvoirs, à tous les intérêts, nous défendent de garder le silence. Dieu le veut : il doit être obéi. »

Ce *Mémoire* parut à l'époque ou nous publiions des éditions populaires des plus éloquents discours prononcés à la chambre des pairs en faveur de la liberté d'enseignement; dans le but de faire une immense propagande de toutes ces protestations, nous avions disposé ces éditions de manière à ce qu'on pût les répandre gratuitement (2905); déjà plus de *cent mille exemplaires* s'en étaient écoulés, lorsque l'archevêque de Paris, frappé de cette étonnante diffusion, nous pria d'éditer de même son *Mémoire* dont la première édition, inaccessible à toutes les bourses, ne pouvait atteindre le but désiré. Nous fûmes heureux de nous rendre au vœu du prélat; nous publiâmes une édition populaire de son écrit (2906), et, en peu de temps, il s'en répandit plusieurs milliers d'exemplaires.

VI. Ainsi que nous l'avons dit, Denis Affre ne se borna pas à écrire en faveur de la liberté de l'Eglise; il la réclama encore

(2901) Nous avons traité cette question de la réoganisation du chapitre de Saint-Denis. (Voy. *Mémorial catholique*, t. VI, pag. 316 et suiv.)

(2902) *Annales de philosophie chrétienne*, n° 103, juillet 1848.

(2903) *Voy.* dans le journal la *Voix de la Vérité* (n° du 2 juin 1847) une réfutation de son *Mémoire sur le projet de loi concernant le chapitre de Saint-Denis*, in-4° d'une feuille 1/2.

(2904) *Mémoire sur l'enseignement philosophique*, in-8° de 40 pages.

(2905) On les vendait *cinq centimes*.

(2906) In-8° de 16 pages avec Appendice.

de vive voix, dans toutes les occasions, en présence du pouvoir. Une de ces circonstances est surtout remarquable, et honore infiniment l'épiscopat du pieux archevêque; nous voulons parler de sa dernière entrevue avec Louis-Philippe.

Lors de la réception des autorités de Paris, à l'occasion de la fête du roi en 1846, Affre n'avait pas craint de dire dans son discours que l'Eglise *réclamait la liberté et non la protection*. Louis-Philippe, choqué de cette liberté grande selon lui, empêcha que ce discours fût inséré dans le *Moniteur* avec tous les autres. Le prélat regarda cette exclusion comme une censure et un blâme jeté sur sa conduite; aussi, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle présentation au jour de l'an 1847, il se rendit quelques jours avant auprès de la reine, et lui annonça qu'il viendrait bien offrir ses vœux au roi, mais qu'il était dans l'intention de ne pas faire de discours. La reine se récria beaucoup contre cette détermination, et voici la conversation qui intervint : « Ah ! mon Dieu, Monseigneur, voilà que le roi va encore se fâcher. » Je lui dis : « Je suis désolé moi-même, mais Sa Majesté comprendra bien que je ne puis pas aller m'exposer ainsi que mon clergé à un blâme public, et à une exclusion qu'on n'a jamais impliquée à un rabbin, ou à un ministre. — Mais au moins consentez à voir le roi, à parler avec lui de cela, je suis assurée qu'il vous donnera satisfaction et que l'affaire s'arrangera à l'amiable. — Si Sa Majesté veut me donner audience, c'est avec plaisir que je me rendrai à son invitation... » L'heure fut donnée et l'archevêque vint au rendez-vous. — Et à ce sujet l'archevêque ajoutait : « Je me présentai devant le roi, et je m'entretins avec lui sans aucune gêne; je suis quelquefois un peu saisi dans les réunions publiques; mais là, seul à seul, je me sentais aussi à l'aise que maintenant que je parle avec vous... Le roi me reçut dans son salon, et comme c'était son habitude, il me tira à part et me conduisit dans l'embrasure d'une fenêtre où il me fit asseoir et s'assit lui-même. Là nous fûmes quelque temps à nous regarder en silence. A la fin je pris la parole et je lui dis : « Ayant su que le roi « désirait me parler, je me suis rendu avec « empressement à son invitation... — Moi, « dit le roi, je n'ai rien à vous dire, c'est « vous, m'a-t-on dit, qui voulez me parler, « et je suis prêt à vous écouter. — Eh bien, « le roi doit savoir le sujet de ma visite; « comme je ne veux pas m'exposer encore « à l'affront qui m'a été fait lors de la der« nière présentation, je me propose de ve« nir offrir mes vœux pour la santé du roi « à la tête de mon clergé, mais je ne ferai « pas de discours.—Ah ! je vois, c'est une « nouvelle attaque que vous dirigez contre « moi; je croyais que toutes nos discussions « étaient finies, et il paraît que vous voulez « encore recommencer. Si j'ai empêché que vo« tre discours fût publié, c'est que vous vous « étiez permis des conseils inconvenants.— « J'en demande bien pardon au roi, mais ni « mes intentions, ni mes paroles ne pou« vaient avoir ce sens; demander la liberté « et non la protection, est peut-être la de« mande la plus modérée que puisse faire « l'Eglise. — Et moi je ne l'entends pas « ainsi,... avec vos demandes et vos jour« naux, vous jetez le trouble partout... » En passant de suite à une autre question : « Ainsi, par exemple, je sais qu'il y a peu « de temps vous avez rassemblé un concile « à Saint-Germain.—Ce n'est point un con« cile que nous avons assemblé, mais quel« ques évêques mes suffragants et mes amis « sont venus me voir et nous avons traité de « différents points de la discipline ecclé« siastique.—Ah ! je le disais bien, que vous « aviez formé un concile ; sachez que vous « n'en avez pas le droit. » Jusqu'à ce moment, nous disait l'archevêque, j'avais répondu au roi avec beaucoup de déférence, et évitant presque de le regarder; mais à ce mot j'élevai mes yeux, et les fixant sur les siens, je lui dis avec fermeté : « Pardon, Sire, « nous en avions le droit, car toujours l'E« glise a eu le droit d'assembler ses évê« ques pour régler ce qui pouvait être utile « à leurs diocèses...—Ce sont là vos préten« tions, mais je m'y opposerai ; d'ailleurs « l'on m'a dit aussi que vous aviez envoyé « un ambassadeur au Pape ; je sais même « que c'était pour lui demander la permis« sion de faire gras le samedi.—C'est vrai, « Sire, nous avons envoyé un ecclésiastique « (M. l'abbé Labouillerie) faire quelques de« mandes au Pape ; mais cela même est « dans les droits de tous les fidèles et à plus « forte raison des évêques.—Et qu'est-ce « que vous lui avez demandé encore? je « veux le savoir.—Si c'était mon secret, je « le dirais tout de suite au roi, mais ce n'est « pas seulement le mien, mais encore celui « de mes collègues, et je ne puis le dire au « roi.... » A ces mots, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, me prit par le bras et me dit : « Archevêque, souvenez-vous que l'on a brisé plus d'une mitre... »—Je me levai à mon tour en disant : « Cela est vrai, « Sire ; mais que Dieu conserve la couronne « du roi, car on a vu briser aussi bien des « couronnes. »

Telle est la dernière audience de l'archevêque avec Louis-Philippe. C'est ainsi que la rapporte M. Bonnetty (2907) qui tient ce récit de Denis Affre lui-même. Et un peu plus d'un an après cet entretien avec le roi, qui voulait ruser pour dominer l'Eglise, le peuple, *superbe en sa colère*, selon l'expression du P. Lacordaire (2908), *brisait sa couronne !*... D'après ce récit, dit M. Rohrbacher (2909), « on voit une fois de plus que la politique des Orléans, comme celle des Bour-

(2907) *Annales de phil. chrét.*, n° 103, juillet 1848.

(2908) Dans sa première conférence du dimanche 27 février 1848. (*Mém. cath.*, t. VII, p. 287).

(2909) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVIII, pag. 298.

bons et de Bonaparte, et généralement de tous les gouvernements modernes, vis-à-vis de l'Eglise de Dieu, c'est de la tenir dans la servitude, pour l'avantage de leur dynastie. Nous avons vu tomber Bonaparte, nous avons vu tomber les Bourbons; nous avons vu tomber les Orléans!... »

VII. Quelques-uns lui ont reproché une certaine sévérité envers ses prêtres. Il paraît positif que, dans l'espace de dix ans, il n'y eut que deux interdits proprement dits dans le diocèse de Paris. Affre a pu, comme son prédécesseur, recourir quelquefois à des admonitions et à des suspenses pour déterminer quelques ecclésiastiques, qui ne faisaient pas le bien à Paris, à retourner dans leurs diocèses respectifs. Mais qui ne sait, parmi ceux qui l'ont approché, avec quelle facilité et quel bonheur il revenait de ses impressions, quand on lui donnait des justifications convenables! Il lui en coûtait d'admonester; il était heureux d'avoir à récompenser et de pouvoir pardonner. Nous avons été, quant à nous, témoin de cette disposition de son cœur, dans différentes circonstances, entre autres lors de la soumission de l'abbé Clavel, à propos des affaires du journal le *Bien Social*.

Cependant, il faut l'avouer, il avait une certaine dureté dans les formes qui rebutait ceux qui ne le connaissaient pas complétement. Cela allait jusqu'à l'impolitesse formelle, et si la gravité de l'histoire ne nous commandait une grande réserve, nous pourrions rapporter, à cet égard, des anecdotes singulièrement étonnantes dans un homme revêtu du caractère sacré, et qui aurait dû, par conséquent, pratiquer cette politesse fine fleur de la charité et que n'exclue pas la vraie simplicité évangélique. Celle-ci Affre la possédait en une certaine manière. Quelques écrivains lui en ont fait un reproche; nous, nous lui en faisons un mérite. Nous regrettons seulement qu'elle n'ait pas toujours été alliée à cette noble et attirante politesse que Fénelon, par exemple, pratiquait si excellemment. Quoi qu'il en soit, c'est avec cette simplicité qu'Affre apportait dans ses actions qu'il a accompli sa dernière œuvre, et qu'il a conquis la palme du martyre. Il est possible que plus d'élégance et d'habileté lui eussent fait manquer cette palme sainte qui couronne si glorieusement sa vie.

Il est à déplorer aussi que l'amour de Denis Affre pour la liberté de l'Eglise n'ait pas été suivi du même amour pour son unité en liturgie. On sait qu'il combattit le mouvement qui s'opérait à cet égard, et que sa doctrine, si pure d'ailleurs, sous beaucoup de rapports, fut cependant entachée de certaines erreurs gallicanes qui tenaient sans doute à son éducation et à sa parenté. Il fut gallican comme les Boyer et les Frayssinous... Mais nous ne poursuivrons pas davantage ces quelques critiques que nous avons presque regret d'avoir faites, en présence de ce que nous aurons à dire ailleurs: la vérité de l'histoire nous commandait pourtant cette réserve. Nous avons retracé les traits principaux de la vie de Denis Auguste Affre; nous dirons sa mort: elle efface les taches, s'il y en a; elle efface même, en quelque sorte, les vertus ordinaires pour ne laisser voir que l'auréole du martyr. Là, du moins, nous serons à l'aise; nous serons heureux de n'avoir qu'à louer et admirer. Et comme cette page, l'une des plus glorieuses de l'histoire de l'Eglise contemporaine, se rattache à l'ensemble des faits religieux qui se sont accomplis lors de nos divers troubles politiques, nous renvoyons à l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE, III[e] Partie, où, après avoir parlé de la lutte de la révolution de 1789 contre l'Eglise, et de sa lutte en 1830, nous groupons les faits qui se rattachent à la révolution de 1848, et qui appartiennent désormais aux annales religieuses de la première moitié du XIX[e] siècle. Quelques mots sur Denis Affre doivent néanmoins encore trouver place ici.

VIII. Ces quelques mots sont relatifs à la vie intime du prélat et à ses ouvrages. Sur le premier point, voici ce que nous en dit M. l'abbé Glaire (2910): « A son zèle éclairé pour l'instruction et la science, le digne prélat joignait un grand amour pour les pauvres et les malheureux, comme le prouvent son concours dans toutes les œuvres de charité, ses visites fréquentes dans les hôpitaux, et son empressement à continuer l'œuvre des orphelins du choléra (2911), fondée par son prédécesseur... Il fut toujours étranger au faste, au luxe, à la représentation et à l'orgueil, vices si communs dans une position élevée. D'un naturel timide, il aimait à se renfermer dans la société de ses amis: les épanchements familiers avaient plus de charmes pour lui que les grands cercles et les brillantes réunions du monde. Doué d'un esprit supérieur, il ne s'offensait ordinairement que lorsqu'on le contredisait; mais s'il lui arrivait quelquefois d'exprimer un peu trop vivement son sentiment, il ne tardait pas à revenir sur une première impression. C'est surtout dans ces occasions que se révélaient et sa grandeur d'âme et la pureté de ses intentions... » Ajoutons qu'il préparait, dans le recueillement, de magnifiques projets pour le bien de son diocèse, lorque Dieu mit un si glorieux terme à sa carrière.

Pour ce qui est des ouvrages de ce prélat, nous n'avons pas à en donner une liste complète, car le présent ouvrage n'est pas une Biographie; nous n'énumérerons pas non plus les articles nombreux qu'il écrivit avant son épiscopat, et qu'il fournit à divers journaux, entre autres à *l'Ami de la religion*, où il combattit l'abbé de Lamennais, et, où, comme Picot, le rédacteur de ce journal, il ne mit peut-être pas toujours

(2910) Dans la *Nouv. Biogr. univ.*, publiée par MM. Didot, *loc. cit.*

(2911) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, t. V, p. 157 et suiv.

cette juste réserve et cette charité qui ramènent en éclairant, tandis que la voie opposée ne fait qu'éloigner et aigrir. Mais Denis Affre reconnut plus le tard le mal des polémiques acerbes; étant archevêque, il enseigna la douceur et la charité comme conditions essentielles de toute discussion (2912), et effaça, par là même, tout ce qu'on pourrait trouver contre ces règles dans ses travaux antérieurs.

Si nous ne devons pas entrer dans les détails bibliographiques dont nous parlons, il n'en est pas de même de trois ou quatre ouvrages qui ont eu plus ou moins de retentissement, et qui appartiennent plus spécialement à notre sujet. Ainsi, nous devons ranger, dans cette ligne, son ***Essai historique et critique sur la suprématie temporelle du Pape et de l'Eglise***, etc. 1 vol. in-8° écrit avant son épiscopat. L'auteur y fait l'histoire d'une opinion qui occupe une grande place dans le moyen âge, et a pour but d'abord de faire connaître son origine, ses développements, ses vicissitudes. C'est assurément un des sujets historiques les plus beaux, les plus dignes d'attirer l'attention des esprits sérieux et élevés. Il se propose, en deuxième lieu, de montrer que cette opinion n'a jamais été professée comme un dogme. C'est sur ce point surtout qu'il a entendu combattre les théories de M. de Lamennais. Enfin, il cherche à justifier les Papes du reproche d'avoir créé à leur profit ce droit, dont la cause véritable tient à plusieurs raisons trop méconnues par les historiens dissidents, et même par plusieurs écrivains catholiques.

Les doctrines gallicanes de l'auteur percent dans cet ouvrage, et il est en désaccord manifeste avec les travaux historiques les plus remarquables de notre temps. Cet ouvrage a été combattu par M. l'abbé Caron, auteur de quelques bons livres sur l'Ecriture, dans un ouvrage intitulé : ***Réfutation de la théorie gallicane sur la souveraineté temporelle***, in-8° 1831, livre qui n'est pas exempt de reproches lui-même, quoique entrepris dans le but louable de défendre les doctrines romaines. Plus tard, ce sujet fut traité avec plus d'étendue et à un point de vue plus exclusivement historique, par M. l'abbé Gosselin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice (2913), sans être cependant épuisé et sans qu'on ait suffisamment, selon nous, apprécié la juste valeur du droit public du moyen âge touchant la souveraineté temporelle, ni tiré les fécondes conséquences qui ressortent naturellement de ce droit.

Il est un autre ouvrage, publié par Denis Affre avant son épiscopat, dont nous devons dire un mot. Nous voulons parler de la 3e édition du ***Rituel de Langres*** du cardinal de la Luzerne, à laquelle il donna ses soins, 3 vol. in-12, 1835. Il l'enrichit de notes nombreuses et savantes, qui font de cet ouvrage un vrai résumé de théologie et de discipline ecclésiastique sur les sacrements, les censures et la conduite des clercs.

IX. Quant aux ouvrages que Denis Affre publia étant archevêque de Paris, nous ne parlons que de ces lettres pastorales et de ses nombreux actes épiscopaux (2914); — ils doivent d'autant plus fixer notre attention, qu'ils se rattachent tous, peut-on dire, à des faits importants de l'histoire de l'Eglise à notre époque. Ces ouvrages sont : ***Lettres sur les Etudes ecclésiastiques à l'occasion du rétablissement des conférences et de la Faculté de théologie***, in-4° 1841 (2915); — ***Lettre pastorale sur la composition et la publication des livres en faveur desquels les auteurs sollicitent l'approbation épiscopale***; in-4° 1842; — ***Introduction philosophique à l'étude du christianisme***, 1 vol. in-18 1849; — ***Traité de l'appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent, suivi d'un écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les gallicans et les ultramontains***, 1 vol. in-8° 1845; — enfin le ***Catéchisme de Paris***, ouvrage qui a été assez vivement critiqué (2916) et qui, « s'il faut en croire la plupart des ecclésiastiques qui sont chargés de l'enseigner, n'a nullement répondu aux espérances que le prélat en avait conçues. M. Affre, ajoute à ce propos M. l'abbé Glaire, n'était pas assez profondément versé dans la théologie et dans la philosophie pour ne s'écarter jamais d'une rigoureuse exactitude ; aussi l'a-t-on vu louer sans restriction des livres qui étaient entachés d'erreurs, et jeter sur d'autres un blâme non mérité (2917). »

Dans sa ***Lettre sur les études***, le prélat expose ses réflexions sur six objets principaux : 1° sur l'objet des études ecclésiastiques ; 2° sur les divers ministères où elles sont nécessaires, et pour lesquels elles doivent recevoir une direction spéciale, des applications différentes; 3° sur les études étrangères à la science ecclésiastique : 4° sur la méthode qui convient à celle-ci, ainsi que sur le style qui lui est propre; 5° sur les conférences ecclésiastiques; 6° sur la

(2912) Voy. son *Inst. past. sur la composition, l'examen et la publication des livres*, etc., in-4°, 1842, p. 51, 52.

(2913) *Pouvoir du Pape au moyen âge, ou recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siége et sur le droit public du moyen âge relativement à la déposition des souverains*, 1 vol. in-8°, 2e édit., 1845. Voy. ce que nous disons de cet ouvrage, dans notre *Discours préliminaire*, au t. Ier de ce *Dictionnaire*, col. CXXIV, CXLI et CLXII.

(2914) On trouvera ces actes dans l'ouvrage que Mgr Sibour, archevêque de Paris, a fait publier sous ce titre : *Actes de l'Eglise de Paris, touchant la discipline et l'administration*, 1 vol. in-8°, imp. Migne, 1854, p. 279-412.

(2915) On a donné cet ouvrage dans le tom. IIe de l'*Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*, par Augustin Theiner, traduit de l'allemand par Jean Cohen, 2 vol. in 8°, 1841.

(2916) Voy. notre *Mémorial cath.*, tom. VI, p. 347.

(2917) *Nouv. Biog. univ.*, art. AFFRE, par M. l'abbé Glaire.

Faculté de théologie, institution d'un puissant secours pour guider les prêtres studieux. Cette lettre pastorale, dit un historien du prélat (2918), excita l'admiration non-seulement en France, mais en Angleterre, en Allemagne et à Rome, où le Pape Grégoire XVI en lut plusieurs fragments à des évêques venus pour le visiter, et témoigna combien son âme était ravie de voir briller au sein de l'Eglise de si vives lumières. M. Villemain en fit l'éloge dans une lettre adressée au prélat : « Une telle lettre, dit ce critique si compétent, est un monument; en lisant ces pages savantes et animées, toutes pleines de l'esprit des saints Pères, j'ai mieux compris les anciennes études que j'avais faites et les grands hommes dont j'avais parlé. J'ai senti vivement cette raison calme et forte, ce goût du vrai qui dirige tous vos jugements si substantiels et si précis.. »

La *Lettre pastorale sur la composition et l'examen des livres*, prend place à côté de la *Lettre sur les Etudes ecclésiastiques*. Mais elle a une valeur beaucoup moindre, selon nous. Cet ouvrage offre d'abord la critique des défauts qui déshonorent et compromettent dans un grand nombre d'écrits la plus sainte des causes; elle retrace ensuite les règles qui doivent diriger ces travaux et en assurer le succès. Les défauts signalés par l'auteur sont l'absence d'une science et d'un talent proportionnés à la difficulté du sujet, l'amour des vains systèmes, les décisions légères et erronées d'un jugement peu sûr, le manque de modération et de charité dans le langage, l'esprit d'intérêt, l'esprit de parti et la funeste ambition d'écrire qui fait de la profession d'auteur une profession à part. Dans les règles que l'auteur trace ensuite, nous n'avons pas reconnu cette largeur de vues, cette intelligence des besoins de l'époque que nous aurions désiré rencontrer dans un écrit que le prélat a voulu donner comme règlement de conduite aux écrivains. Il eût fallu pour cela être peut-être moins exclusif dans ses affections pour certaines formes littéraires, et faire davantage la part des diverses aptitudes qui, pour employer des moyens divers, pour ne pas avoir le même degré de talent, peuvent cependant poursuivre un même but utile et chrétien. Ce n'est pas, ce nous semble, donner une impulsion que de vouloir renfermer tous les esprits dans le même cadre, c'est-à-dire, (à part les conseils de sagesse et inspirés par l'esprit chrétien qui doivent toujours être suivis par tous) dans des règles littéraires uniformes. N'est-ce pas, au contraire, les décourager, et arrêter leur initiative?

Cette lettre, comme nous l'avons dit (n° IV), servit d'introduction à une œuvre utile, à cette commission de censure que le prélat institua, et dont la mission ne dut s'exercer que dans le domaine exclusif de la foi et de la morale, et l'autorité ne s'étendre que sur ceux qui se soumettent eux-mêmes à ses décisions. « Ainsi, dit M. l'abbé Cruice, elle ne mettait point d'entraves à la liberté d'écrire, mais elle encourageait les travaux consciencieux et indiquait aux Chrétiens les livres dignes de leurs suffrages (2919). »

Nous voici arrivé à l'*Introduction philosophique à l'étude du christianisme*. Dans cet ouvrage, qu'on a beaucoup loué comme fond et comme forme, et que d'autres ont trouvé ordinaire comme pensée, mauvais, ou plutôt très-imparfait sous le rapport du style, dans cet ouvrage le prélat s'adresse aux jeunes gens et aux philosophes rationalistes. A la jeunesse, c'est un père, un ami du cœur qui parle avec cette tendre sollicitude qui veut la conduire au bonheur en la préservant des égarements qui l'attendent au terme de ses études classiques. Il lui apprend que les fausses vues de l'esprit viennent presque toujours après les erreurs de la conduite. Aux philosophes rationalistes, c'est l'ami de la vérité, l'homme de la paix qui leur parle et les convie à une réflexion sérieuse, en éloignant tout sentiment d'aigreur (2920). Voilà pour la forme du livre.

Quant au fond, la philosophie de de Bonald aurait plus que toute autre des traits de ressemblance avec celle de l'archevêque de Paris. Affre avait aimé, dans sa jeunesse, les doctrines de son illustre compatriote; il en avait fait une étude plus approfondie, et il en conserva toujours le souvenir. Mais la diversité des travaux et des positions dut influer dans la suite sur la direction que suivirent ces deux hommes. De Bonald fut un philosophe théologien, Affre un théologien philosophe. L'un porta la philosophie au sein de la religion, et, au lieu d'affermir son autorité, il l'affaiblit en confondant parfois l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Cette remarque est du biographe de l'archevêque (2921). L'autre porta la théologie au sein même de la philosophie, ajouta aux lumières vacillantes de la raison les clartés vives de la foi, et par leur alliance étendit leur empire.

Il nous reste à dire un mot du *Traité des appels comme d'abus*. A l'époque où le conseil d'Etat prononça que M. le cardinal de Bonald avait abusé de son autorité dans l'affaire du *Manuel* de M. Dupin, c'est-à-dire en 1845, Mgr l'évêque de Liége, alors à Paris, dit à l'archevêque : « Vous devriez, Monseigneur, protester contre cet acte de violence parlementaire. — Je le veux bien, répondit le prélat en souriant; allons ensemble remettre cette protestation. » Ils montèrent en voiture et portèrent à l'imprimeur le manuscrit du *Traité des appels comme d'abus*. Cet ouvrage est divisé en deux parties.

(2918) M. l'abbé Cruice, *Vie de Denis-Auguste Affre*, in-8°, 1819, p. 197.
(2919) Id., ibid., p. 208.
(2920) M. l'abbé Maupied, compte rendu de cet ouvrage dans notre *Mémorial cathol.*, t. IV, p. 505.
(2921) M. l'abbé Cruice, ibid., p. 305.

L'auteur présente dans la première l'histoire de ces appellations du pouvoir temporel, et dans la seconde un examen critique des règles suivies autrefois en cette matière et de celles contenues dans les articles 6 et 7 de la loi du 18 germinal an X. Mais, en voulant défendre l'Eglise contre les empiètements du pouvoir, le prélat ne s'aperçut pas qu'en accordant tant d'autres choses à ce même pouvoir, il lui prêtait des armes dont il sait se servir dans l'occasion. Il fallait dénier son incompétence absolue en matière de doctrines religieuses, et réclamer purement et simplement l'indépendance complète de l'Eglise (2922).

X. Quand le prélat mourut, il travaillait depuis plusieurs années, à deux écrits d'une haute importance : l'un sur l'étude des lois civiles dans leur rapport avec les lois de l'Eglise ; l'autre, sur l'histoire complète des lois portées par les souverains Chrétiens depuis Constantin jusqu'à nos jours. L'*Ami de la Religion* parle également d'un livre déjà commencé *Sur l'indépendance de l'Eglise et sur la Tolérance*; mais il paraît que ce n'étaient que des chapitres ou des parties du dernier ouvrage dont nous venons de parler.

Nous ne devons pas oublier un autre service que Denis Affre rendit encore à l'Eglise de France. Si le R. P. Lacordaire a commencé ces belles conférences qui attiraient toutes les années (2923) autour de la chaire de Notre-Dame les esprits les plus éclairés, c'est au pieux archevêque Affre qu'on le doit. Quelques prêtres, qui trouvaient sans doute que Lacordaire n'annonçait pas bien la parole de Dieu, parce qu'il ne suivait pas la routine ordinaire et qu'il donnait un juste essor à son beau talent, lui avaient fait retirer, en 1836, la permission donnée par de Quélen. L'abbé Affre fit révoquer la défense en se chargeant d'examiner à l'avance le canevas des discours de l'orateur. « Nous tenons, dit M. Bonnetty, (2924) de M. Affre, que jamais prêtre n'a été plus soumis à l'Eglise, plus disposé à écouter les conseils de la critique, que ne le fut l'orateur ; et de M. l'abbé Lacordaire, que jamais critique ne jugea les doctrines et les expressions, le fond et la forme avec plus d'élévation et de compréhension que M. l'abbé Affre. Nous savons encore que le même esprit de discernement et de conciliation avait été porté dans l'affaire de M. l'abbé Bautain, qui était réglée déjà, nous avons lieu de le croire, avec le coadjuteur de Strasbourg. »

Le premier qui ait écrit la *Vie de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris*, est M. l'abbé Cruice, docteur ès-lettres, directeur de l'école ecclésiastique des Carmes, 1 vol. in-8° 1849. Quelques journaux ont prodigué de grands éloges à cet ouvrage ; d'autres ont été plus réservés ; d'autres enfin ont gardé le silence, pensant que la vie du prélat n'était point mûre pour l'histoire et appartenait encore au panégyrique ou à la satire : il faut passer, il est vrai, par ces épreuves avant d'arriver à l'histoire, et sans doute, à ce point de vue, la plupart des biographies des contemporains ne peuvent avoir toute l'impartialité désirable. Celle qu'a écrite M. Cruice se ressent beaucoup trop de l'attachement filial que l'auteur avait pour le prélat. Ce n'est guère, en effet, qu'un panégyrique d'un bout à l'autre. Tout est parfait dans la vie de son héros ; tout est justifiable. Cela fait sans doute honneur au cœur de M. l'abbé Cruice ; mais ne semble-t-il pas que des louanges continuelles nuisent à la vérité historique, par cela seul qu'un homme, si bon, si recommandable qu'il ait été, n'étant point parfait, puisqu'il participe de la faiblesse commune, ne saurait mériter, pour tous ses actes, cette perpétuelle admiration que M. Cruice professe dans tout son ouvrage ? Il nous a paru, en outre, qu'il y avait dans ce livre des doctrines contestables et des faits inexacts, quoique, et nous aimons à lui rendre cette justice, le récit des derniers moments du martyr et sa mort, nous paraisse écrit avec une impartialité et une vérité qui contrastent avec tant d'autres versions passionnées.

Un journal (2925) en rendant compte de cette *Vie* s'est laissé aller à des critiques qui ont paru aux trois vicaires généraux de Paris, MM. Buquet, Eglée et Ravinet, injurieuses à la mémoire du prélat. Aussi ces ecclésiastiques ont cru devoir réclamer, dans une lettre, en date du 2 août 1849 (2926). Nous conserverons la plus grande partie de cette lettre, parce qu'elle nous paraît résumer la vie de Denis Affre, et qu'elle offre une peinture du caractère du prélat, faite par des hommes qui ont vécu dans son intimité. C'est d'ailleurs une marque d'impartialité que nous devons ici à M. l'abbé Cruice.

Les signataires de la lettre disent donc qu'ils ont été péniblement impressionnés à la lecture de l'article du journal *la Presse*. Puis ils ajoutent : « Il semblerait, d'après le compte rendu de l'ouvrage, que, dès son élévation à l'épiscopat il s'est placé dans une opposition systématique et tracassière envers le pouvoir. On dirait même que son historien n'a eu d'autre but que de montrer sous ce point de vue tous les actes de l'archevêque. Il suffira, nous le croyons, de lire attentivement l'ouvrage tout entier pour en concevoir une idée toute différente ;

(2922) L'*Ami de la religion*, qui s'occupa longuement de cet ouvrage (tom. XXIV, p. 548, 581, 681), ne s'aperçut pas davantage de l'inconséquence, et le pouvoir put facilement se tranquilliser sur les effets de cette attaque.

(2923) *Annales de philosophie chrét.*, 3e série, t. I, p. 399-400.

(2924) Dans ses *Annales*.

(2925) *La Presse*, n° du 29 juillet 1849.

(2926) Insérée dans l'*Univers*, n° du 13 août 1849.

où y reconnaîtra, malgré quelques détails futiles, le savant, le docteur, le pontife sage et tolérant, aussi bien que le bon pasteur, martyr pour son troupeau. Mgr Affre a défendu, il est vrai, dans plusieurs circonstances, avec fermeté, ce qu'il regardait comme les droits et les intérêts de l'Église. Dans ces circonstances, il a toujours suivi les inspirations de sa conscience, jamais il ne s'est laissé guider par les mesquines combinaisons de l'esprit de parti. On sait assez qu'il n'a été le serviteur d'aucun parti politique; il n'a été que le serviteur de l'Eglise, qu'il aimait par-dessus tout. Ce n'est pas seulement pendant les dernières années de sa vie, comme on le remarque, c'est dans tout le cours de son épiscopat qu'il a montré la *plus grande indulgence pour toutes les idées*. On voyait souvent dans son salon les hommes des opinions les plus opposées : tous étaient reçus avec la même bienveillance et la même affabilité.

« Peu d'hommes ont eu un cœur plus droit, plus désintéressé, plus exempt d'amertume. Nous avons vécu avec lui dans l'intimité la plus entière ; ses pensées les plus secrètes nous étaient connues, jamais nous n'avons découvert dans les épanchements qu'il voulait bien avoir avec nous un mot qui pût faire soupçonner le moindre ressentiment contre ceux-là même qui s'étaient faits ses adversaires.

« On cite le commentaire que M. Affre aurait fait d'un psaume, le jour même de la chute de Louis-Philippe, en appuyant sur des allusions qui auraient été appliquées cruellement au malheur du prince détrôné. Il y a ici beaucoup d'inexactitudes. L'historien a été certainement en erreur. Jamais M. Affre n'a commenté phrase par phrase, comme le récit pourrait le faire croire, le psaume dont il est question. Il a pu, dans des conversations particulières, sans y attacher aucune importance, faire des remarques sur quelques versets, mais avec convenance, avec dignité, et en respectant la grande infortune qui venait de frapper tout une famille royale. Nous l'avons entendu plus d'une fois exprimer l'inquiétude la plus vive sur le sort du roi pendant sa fuite, dont on ignorait les circonstances, et nous avons été témoins de la satisfaction sincère qu'il a ressentie lorsqu'on apprit qu'il était arrivé sans accident en Angleterre.

« Non, jamais M. Affre n'a considéré *Louis-Philippe comme un persécuteur de l'Eglise.* C'est une pensée qu'il n'a jamais eue. Pendant longtemps, au contraire, il se plaisait à justifier les intentions du prince dans certains actes qu'on était porté à condamner. Il comprenait parfaitement toutes les difficultés de l'époque ; et si, dans ces dernières années des dissentiments fâcheux se sont élevés entre le roi et l'archevêque, nous n'hésitons pas à déclarer que souvent le prélat nous exprimait la peine d'être obligé de soutenir ces sortes de luttes, qu'il eût voulu éviter; mais, à ses yeux, les soutenir, c'était un devoir de sa position qu'il croyait remplir... »

Les signataires de cette lettre terminent en exprimant leur reconnaissance pour la manière digne dont l'auteur de l'article, objet de leurs observations, s'est exprimé en parlant du prélat. Mais comme cet article leur a paru erroné, et comme le digne archevêque *a été*, disent-ils, *bien souvent méconnu pendant sa vie*, ils n'ont pas voulu que de fâcheuses impressions s'attachassent encore à son nom après sa glorieuse mort.

Nous avons vu, plus haut (n° III), qu'il a paru une seconde *Histoire* de la vie de Denis-Auguste Affre ; c'est celle, plus récente, écrite par M. l'abbé Castan, neveu du prélat; elle est moins étendue que la première, et mérite, avons-nous dit, les mêmes reproches. N'oublions pas enfin de noter que l'ouvrage de M. l'abbé Castan a ceci de plus que celui de M. l'abbé Cruice, qu'il rapporte que l'auréole des miracles n'a pas même manqué au triomphe du prélat martyr Il en est que cela a blessé. Mais qu'y aurait-il d'étonnant à ce fait? Les cœurs purs et simples ne sont-ils pas toujours puissants sur le cœur de Dieu, et parce que nous ne vivons plus de manière à ce que les faits de l'ordre surnaturel ne nous apparaissent plus, ou ne nous sont montrés que rarement, la puissance et la bonté divine n'en existent-elles toujours pas moins ?

DENISE (Saint) ou Denyse, martyre à Lampsaque, au IIIe siècle. *Voy.* l'article MARTYRS DE LAMPSAQUE, DE TROADE, etc.

DENYS (Saint) l'AREOPAGITE (2927), disciple de saint Paul et premier évêque d'Athènes. La plupart des martyrologes placent son martyre sous le règne d'Adrien, successeur de Trajan, et on l'a confondu avec saint Denis, premier évêque de Paris, aussi martyr. Nous devrons examiner ailleurs ce point, ainsi que la question de savoir si les ouvrages très-célèbres, surtout depuis le Ve siècle, et renfermant une si haute et si belle théologie, qu'on attribue à saint Denys l'Aréopagite, sont bien de lui. *Voy.* les articles DENYS (saint), évêque de Corinthe, n° I, HILDUIN, et RELATION SUR LES DEUX SAINTS DENYS.

DENYS (Saint), premier évêque de Paris, martyr. *Voy.* les articles HILDUIN et RELATION SUR LES DEUX SAINTS DENYS.

DENYS (Saint), évêque de Corinthe, gouverna cette église, sous Marc-Aurèle, avec beaucoup de lumière, de charité et de zèle (2928) ; mais nous ne connaissons malheureusement rien de particulier sur ses actions, non plus que du genre ni de l'époque de sa mort. On croit (2929) qu'il avait succédé à Prime, qui était évêque de Corinthe, lors-

(2927) Il en est qui écrivent DENIS.

(2928) Euseb., *Hist. ecclesiast.*, lib. IV, cap. 21.

(2929) Tillemont, t. II, p. 448, et dom Ceillier, t. II, p. 80.

que saint Hégésippe y passa pour aller à Rome sous le Pape Anicet, vers l'an 160 de Notre-Seigneur.

I. Tout ce que l'on sait, c'est que non content de veiller sur son troupeau et d'instruire son peuple, saint Denys de Corinthe étendait son zèle et sa charité sur les autres provinces par les excellentes lettres qu'il écrivit à un grand nombre d'évêques.

Eusèbe en compte sept (2930) auxquelles il donne le titre de *catholiques* ou *universelles*, parce qu'elles étaient adressées principalement, non point aux évêques dont elles portent le nom en tête, mais à leurs Eglises et aux nations entières. Le peu que nous en a conservé cet historien, est bien propre à nous faire déplorer la perte d'aussi précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique.

La première était écrite aux Lacédémoniens pour les instruire dans la foi orthodoxe et les exhorter à la paix et à l'union. Dans la seconde, qui s'adressait aux Athéniens, il tâchait de réveiller en eux la foi et de les engager à mener toujours une vie digne de l'Evangile.

C'est que la foi des Athéniens s'était affaiblie après la mort de Publius, leur évêque, qui, dans les persécutions de ces temps, avait souffert le martyre. Mais Quadrat lui ayant succédé, il avait de nouveau rassemblé les membres de cette Eglise que la fureur des persécutions avait dispersés, et la première ardeur avait commencé à se réveiller en eux. Aussi, dans cette lettre, où il fait mention de saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul, et qu'il atteste avoir été le premier évêque d'Athènes, le saint évêque ne paraît avoir eu d'autre but que de les engager à être à l'avenir plus fermes dans leurs saintes résolutions.

II. La troisième lettre ou épître de saint Denys de Corinthe était écrite aux fidèles de Nicomédie, capitale de la Bithynie : il y défendait avec beaucoup de force et de vigueur la règle de la foi, c'est-à-dire les principaux articles du symbole des apôtres contre l'hérésie de Marcion.

En écrivant aux Gortyniens et aux autres Eglises de Crète, il louait hautement la vertu de Philippe, évêque de Gortyne, et il attribue à son zèle et à sa vigueur la piété et la générosité illustre de ses ouailles, qu'il avertit en même temps de ne pas se laisser surprendre aux fourberies des hérétiques. Dans l'épître à l'Eglise d'Amastris et à toutes les Eglises du Pont, il marquait d'abord qu'il avait été excité à écrire par Bachylide et Evelpiste, probablement deux prêtres ou deux évêques du pays. Ensuite, ayant parlé de Palma, leur évêque, il leur expliquait quelques passages de l'Ecriture, les instruisait fort au long sur le mariage et sur la virginité, et leur commandait de recevoir avec douceur tous ceux qui voulaient faire pénitence, soit qu'ils fussent tombés dans l'hérésie, soit qu'ils eussent commis quelque autre faute. Ce qui donne à conclure qu'il s'est proposé dans cette lettre de combattre la secte naissante des montanistes, qui condamnaient les secondes noces et refusaient à l'Eglise le pouvoir d'absoudre de l'homicide, de l'adultère et de l'idolâtrie.

Dans sa sixième Epître, écrite aux fidèles de Gnosse en Crète ou en Candie, saint Denys exhorte Pinyte, qui en était évêque, à considérer la faiblesse du commun des hommes, et à ne pas imposer généralement aux fidèles le joug de la virginité ou de la continence perpétuelle, comme s'il fût question d'une vertu absolument nécessaire au salut. Saint Pinyte, qui était très-éloquent et un des plus grands hommes de ce siècle, répondit à cette lettre. Après avoir témoigné beaucoup d'estime et de respect pour saint Denys et pour son épître, il le prie de donner à son peuple une nourriture plus forte et d'écrire des lettres nouvelles pour lui suggérer des maximes différentes et l'exciter à une plus haute perfection, de peur qu'accoutumés à être nourris toujours de lait, ils ne vieillissent dans l'enfance de la vie spirituelle, sans aspirer jamais à devenir des hommes parfaits. On voyait dans cette lettre de Pinyte, comme dans un tableau fidèle, la pureté de sa foi, sa sollicitude pour l'avancement de son peuple, sa grande éloquence et la lumière avec laquelle il pénétrait les choses saintes.

Ceci prouve qu'il s'était opéré dans l'île de Crète ou de Candie un bien merveilleux changement ; car elle n'était renommée jusqu'alors que par la vie molle et voluptueuse de ses habitants, et voilà que la virginité, la continence perpétuelle y sont devenues tellement communes, qu'un saint évêque a peur qu'on n'en veuille faire comme une obligation à tout le monde.

III. La lettre de saint Denys à l'Eglise de Rome paraît plus importante encore. Aussi, Eusèbe a-t-il cru qu'elle appartenait plus à l'histoire ecclésiastique que les précédentes. Pour celles-ci, il ne fait qu'en indiquer sommairement les principaux objets ; tandis que pour l'autre, il en cite des fragments étendus.

Ces fragments tendent surtout à montrer l'ancienne et louable coutume des Pontifes romains à subvenir par leurs charités à toutes les églises de l'univers qui se trouvaient dans l'indigence, et aux nécessités de tous les fidèles ; principalement de ceux qui étaient exilés pour la foi ou qui, pour le même motif, étaient condamnés aux travaux publics, tels que les carrières et les mines.

La chaire de saint Pierre était occupée par Soter, qui avait remplacé Anicet, mort, suivant Eusèbe, la huitième année de Marc-Aurèle, après avoir tenu le siége apostolique onze ans. Après avoir loué la générosité des Romains, qui, depuis l'origine du christianisme, pratiquaient ces œuvres de miséricorde, saint Denys ajoute : « Votre bienheureux évêque Soter, non-seulement

(2930) Euseb., l. IV, c. 23.

a conservé cette coutume; il l'a augmentée encore, et en distribuant des aumônes plus abondantes aux indigents des provinces, et en recevant et en consolant avec une affabilité pleine d'amour, comme un père ses enfants, les frères qui de ces mêmes provinces viennent à Rome. » Eusèbe témoigne, de son côté, que les libéralités universelles de l'Eglise romaine avaient continué jusqu'à son temps.

Saint Denys disait encore dans cette même lettre au Pape Soter : « Nous avons célébré aujourd'hui le saint jour de dimanche, et nous avons lu votre lettre. Nous en ferons de même dans la suite, ainsi que de celle qui nous a été écrite par Clément; de cette manière, nous serons abondamment pourvus des plus excellentes instructions. C'est encore dans cette même épître qu'il disait aux Romains que saint Pierre et saint Paul, après avoir prêché ensemble à Corinthe, furent aussi ensemble en Italie et avaient souffert en même temps, à Rome, un glorieux martyre. Il ajoutait enfin que certains apôtres du diable avaient altéré ses autres lettres, y ôtant, y ajoutant ce qu'il fallait pour les rendre suspectes ou même favorables à leurs erreurs. Il prononce contre eux cette terrible sentence : *Malheur à vous !* et conclut qu'il ne devait pas paraître étrange qu'ils eussent essayé de corrompre les saints Evangiles, puisqu'ils croyaient de leur intérêt d'altérer des écrits d'une autorité si moindre. »

On pense que ce qui porta le saint évêque de Corinthe à faire cette plainte, ce fut sans doute l'obligation où il se trouva de satisfaire le Pape, auquel on avait peut-être dénoncé ces lettres, pour n'en avoir lu que des copies altérées par des hérétiques.

IV. Outre ces lettres catholiques ou universelles, saint Denys en écrivit encore une particulière à une sainte femme, nommée Chrysophore, pour lui donner divers avis salutaires. Nous savons enfin par saint Jérôme (2931) que le saint évêque avait fait voir dans ses écrits de quels philosophes chaque hérésie avait sucé son venin. Comme il ne paraît pas que tel ait été l'objet des lettres précédentes, il peut se faire qu'il eût publié encore d'autres ouvrages pour la défense de la foi catholique et pour l'utilité de l'Eglise.

Dans les fragments qui nous restent de saint Denys de Corinthe, on apprend diverses choses remarquables et intéressantes pour l'histoire de l'Eglise, comme ce fait, rappelé ci-dessus, que saint Denys l'Aréopagite fut le premier évêque d'Athènes, et que saint Pierre souffrit le martyre à Rome. L'attention des hérétiques à corrompre les lettres de ce saint évêque pour établir leurs erreurs (2932), marque assez l'estime qu'on en faisait dans l'Eglise. Il joignait à beaucoup d'esprit, dit saint Jérôme (2933), une rare éloquence et un grand zèle pour le salut des âmes.

DENYS (Saint), patriarche d'Alexandrie, était d'une famille distinguée parmi les païens. Il fut élevé dans toutes les sciences des Grecs et des Egyptiens, et montra beaucoup d'esprit et de goût pour les lettres. Il paraît qu'il fut marié et qu'il eut des enfants, s'il est vrai que Timothée, à qui il adressa son *Traité de la nature*, était son fils.

I. Dieu se servit de la lecture des Epîtres de saint Paul pour attirer cet illustre païen dans l'Eglise, et ce fut Démètre, évêque d'Alexandrie, qui lui donna le baptême. Denys se fit disciple d'Origène et devint le maître de l'école d'Alexandrie vers la fin de l'an 231, après Héracle, successeur d'Origène lui-même.

Seize ans après, on l'éleva sur le siége patriarcal de la ville d'Alexandrie. Il signala son courage et sa charité pendant les persécutions excitées sous les empereurs Philippe et Dèce. Il fut d'abord arrêté et conduit à Taposiris, ville de Lybie, d'où ayant été délivré malgré lui des mains des soldats qui le gardaient, il se retira dans un désert. Là il soutint son peuple par ses lettres, comme faisait saint Cyprien, évêque de Carthage, du fond de son exil. *Voy.* l'article MARTYRS d'*Alexandrie*, n° III.

A son retour en 251, il travailla à éteindre le schisme de Novatien. Celui-ci lui avait écrit pour tâcher de le gagner à son parti. Mais Denys lui répondit en ces termes : « Si l'on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cédant volontairement; car il fallait tout souffrir pour ne pas diviser l'Eglise de Dieu, et le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme, n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, et même plus glorieux selon moi; car ici chacun souffre le martyre pour sa seule âme, et là pour toute l'Eglise. Maintenant, si vous persuadez aux frères de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande; on ne vous l'imputera plus, et vous recevrez des louanges. Si vous n'êtes plus le maître des autres, sauvez au moins votre âme, à quelque prix que ce soit. Je vous souhaite une bonne santé avec la paix du Seigneur (2934). »

Denys écrivit aussi une lettre remarquable (2935) à Fabien ou Fabius, évêque d'Antioche, au sujet de ce schisme, et composa encore plusieurs autres écrits dans le but de le combattre. On cite une lettre à tous les Chrétiens d'Egypte, où il marquait ce qu'il avait ordonné touchant les apostats, distinguant les divers degrés de péchés; une Exhortation à son troupeau d'Alexandrie, et une Lettre à Origène en particulier, sur le martyre, par où l'on voit qu'il le tenait en sa communion; un *Traité de la*

(2931) *De script. eccles.*, c. 27; et epist. 83, *Ad Magnum.*
(2932) Eusèbe, *Hist.*, lib. III, c. 23.
(2933) *Catalog.*, cap. 27.
(2934) Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, cap. 45.
(2935) Id., ibid., cap. 44.

pénitence adressé à Conon, évêque d'Hermopolis; une Lettre aux frères de Laodicée, dont Thelymidres était évêque; une à ceux d'Arménie, dont l'évêque était Merouzane. *Voy.* les articles Corneille (Saint) Pape, et Cyprien (Saint.)

II. Toutes les Eglises d'Asie ayant repoussé le schisme de Novatien, Denys s'empressa d'en annoncer l'heureuse nouvelle au Pape saint Etienne. « Sachez, lui dit-il, que toutes les Eglises qui étaient auparavant divisées sont unies; celles d'Orient et celles qui sont encore au delà. Tous les évêques sont d'accord et ont une joie excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendaient pas. »

Denys cite ces évêques, mais seulement les « plus considérables, pour ne pas, dit-il, être à charge par la longueur de sa lettre. » Puis il ajoute : « Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous assistez toujours, et à qui vous avez écrit maintenant, la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie, tous, en un mot, en tous lieux se réjouissent et remercient Dieu de la concorde et de l'amitié fraternelles (2936). »

Le saint patriarche d'Alexandrie était d'autant plus heureux d'apprendre cette nouvelle au Pape, qu'il désirait l'adoucir sur un autre article. Saint Etienne avait menacé Hélénus et Firmilien, ainsi que tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce et des provinces limitrophes, de ne plus communiquer avec eux, parce qu'ils rebaptisaient les hérétiques. Deux conciles particuliers de Phrygie, l'un d'Icone, l'autre de Synnade, avaient donné beaucoup de crédit à cette erreur. Le zèle du Pape n'était donc pas sans motif. Denys le supplia néanmoins de le modérer.

C'est que ce saint patriarche craignait de voir de nouvelles divisions rompre la concorde dont tout le monde se réjouissait. Ni lui ni son prédécesseur saint Héraclas n'avaient la coutume de rebaptiser; mais il ne pensait pas qu'on dût pousser la sévérité jusqu'à excommunier les autres. Il avait deux amis à Rome, le prêtre Denys, depuis Pape, et le prêtre Philémon. Il vit, par leurs lettres, qu'ils inclinaient, comme saint Etienne, aux voies de rigueur. Il leur écrivit, et leur persuada de conseiller les voies de douceur et de modération. Il est à croire que tout se serait ainsi calmé, si, par la faute de saint Cyprien (*Voy.* son article nos IX et XII), le différend ne s'était renouvelé en Afrique.

III. Cependant ce saint patriarche d'Alexandrie fut arrêté une seconde fois en 257 par l'ordre de l'empereur Valérien, et relégué à Cephro ou Céfro, mauvais village près du désert, d'où il avait précédemment écrit plusieurs lettres pastorales.

Plusieurs Chrétiens d'Alexandrie le suivirent dans ce nouvel exil, et plusieurs autres s'y assemblèrent de l'Egypte. Denys les assembla et leur rompit le pain de la parole. En même temps il exhortait avec soin les fidèles d'Alexandrie à s'assembler comme s'il était présent. Mais il arriva que Dieu se servit de l'exil de Denys pour étendre la vérité.

En effet, l'Evangile n'avait point encore été annoncé à Céfro. Quand saint Denys et ses disciples y furent, les habitants les persécutèrent jusqu'à leur jeter des pierres. Cependant il y en eut, et en grand nombre, qui ne tardèrent pas à quitter les idoles pour se convertir à Dieu. Ainsi il semblait que le Seigneur eût envoyé dans cette contrée les saints confesseurs tout exprès pour lui rendre ce service; car, peu de temps après, on les transféra à Collouthion dans la Maréote, non loin d'Alexandrie (2937). De ceux qui accompagnaient saint Denys dans sa confession, le prêtre Maxime lui succéda dans l'épiscopat; le diacre Eusèbe fut, peu de temps après, évêque de Laodicée en Syrie; le diacre Fauste vécut jusqu'à la persécution de Dioclétien, pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

IV. Pendant cet exil, saint Denys écrivit plusieurs lettres sur la question du baptême; en particulier trois ou quatre au Pape saint Sixte, dans l'une desquelles, après avoir dit beaucoup de choses contre les hérétiques, il ajoutait cette histoire : « Effectivement, mon frère, j'ai besoin de conseil et je vous demande votre avis sur cette affaire qui m'est arrivée, craignant de me tromper. Un de nos frères, qui passe pour ancien fidèle, et qui est dans notre communion dès avant mon ordination, et je crois même devant celle du bienheureux Héraclas, s'étant trouvé depuis peu à quelques baptêmes, et ayant ouï les interrogations et les réponses, est venu me trouver fondant en larmes, et, se jetant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chez les hérétiques n'est point tel et n'a rien de commun avec celui-ci, mais qu'il est plein d'impiétés et de blasphèmes. Il sentait, disait-il, en son âme de grands remords, et n'osait lever les yeux à Dieu, tant il était frappé de l'impiété de ces actions et de ces paroles. C'est pourquoi il priait qu'il pût recevoir cette ablution très-pure et être admis à l'église et à la prière. Je n'ai pas osé le faire, disant que le long temps qu'il a passé dans la communion de l'Eglise doit suffire. Car après qu'il a ouï la consécration de l'Eucharistie et répondu *amen* avec les autres, après qu'il s'est présenté debout à la table, qu'il a étendu les mains pour recevoir la sainte nourriture, et qu'il a participé au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ pendant longtemps, je n'oserais commencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage et à s'approcher avec une ferme foi et une bonne espérance de la participation des saints mystères. Cependant il ne cesse de s'affliger, il tremble d'approcher de la

(2936) Eusèbe, l. VII, c. 2 et 4.

(2937) Eusèbe, lib. VII, c. 11.

table ; et à peine peut-on lui persuader d'assister aux prières (2938). »

On voit, par cette histoire, que l'ancienne tradition de l'Eglise d'Alexandrie était de recevoir le baptême des hérétiques; que saint Denys lui-même était loin de penser, comme Firmilien et saint Cyprien, qui, par suite de leur erreur, soutenaient qu'on devait rebaptiser ceux-là même d'entre les hérétiques qui étaient reçus depuis longtemps dans l'Eglise. Ceux-là donc se trompent, qui avancent que saint Denys d'Alexandrie partageait l'erreur des rebaptisants. Saint Basile nous apprend, au contraire, qu'il recevait même le baptême des montanistes (2939.)

Dans une lettre que le saint évêque d'Alexandrie écrivit à Rome au prêtre Philémon, on voyait ces paroles remarquables : « Je lisais les écrits des hérétiques, sentant bien que mon âme était infectée de leurs pensées exécrables ; mais j'en tirais ce profit, de les réfuter en moi-même et de les détester beaucoup davantage. Un de nos frères m'en détournait et me faisait craindre de m'engager dans ce bourbier; car il disait que mon âme en était toujours infectée, et je sentais qu'il disait vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, et j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces termes : *Lis tout ce qui te viendra dans les mains ; car tu es capable de redresser et d'éprouver tout : tu as eu cet avantage dès le commencement, et il t'a conduit à la foi.* Je reçus la vision, comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts : *Soyez bons changeurs* (2940). »

V. Cependant d'autres occasions de développer son zèle et sa vigilance se présentèrent encore pour le saint patriarche d'Alexandrie. En 257, Sabellius renouvela, dans la Libye cyrénaïque, l'hérésie de Noët et de Praxéas, qui niaient la Trinité et la distinction réelle des trois personnes divines. Quelques évêques du pays adoptèrent cette erreur, et leurs opinions y prévalaient tellement qu'on ne prêchait presque plus le Fils de Dieu.

Saint Denys, qui avait soin de ces Eglises, en ayant été informé par des écrits qu'il reçut de part et d'autre, et par des frères qui vinrent lui en parler, envoya d'abord et exhorta les auteurs de cette erreur à la quitter. Ils n'en firent rien : au contraire, ils poussèrent leur impiété avec plus d'impudence : ce qui l'obligea à écrire plusieurs lettres, dont il envoya copie au Pape saint Sixte. Dans une de ces lettres, qui était adressée à Euphranor et Ammonius, voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des trois personnes, il insistait sur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme ; par exemple, qu'il est fidèle à celui qui l'a fait, et qu'il a été fait plus excellent que les anges, et principalement sur ce que Jésus-Christ dit lui-même : *Je suis la vigne, et mon Père est le vigneron.* Car, comme il est impossible que le même soit le vigneron et la vigne, l'ouvrier et l'ouvrage qui est fait, il prouvait clairement que Dieu le Père et Jésus-Christ ne sont pas la même personne.

Cependant quelques fidèles, bien instruits dans la foi, ayant lu ces paroles, mais ne s'étant pas informés auprès de saint Denys lui-même comment il les entendait, ils allèrent à Rome et le dénoncèrent à saint Denys, Pape, comme enseignant que le Fils avait été fait, et qu'il n'était pas consubstantiel au Père (2941).

Ce mot de *consubstantiel*, en grec *homoousios*, est remarquable dans leur bouche. On voit qu'au moins soixante ans avant le concile de Nicée, il était usité même parmi les simples fidèles, et regardé par eux comme l'expression distinctive de la vraie foi, et que ceux qui ne s'en servaient pas leur devenaient suspects.

Le Pape assembla un concile à Rome, qui trouva fort mauvais ce que l'on attribuait à l'évêque d'Alexandrie. Le Pape lui écrivit le sentiment de tous, lui mandant d'éclaircir les points sur lesquels il était accusé, et condamnant comme coupables de deux impiétés opposées, mais également criminelles, et ceux qui soutenaient la doctrine de Sabellius, et ceux qui disaient que le Verbe de Dieu avait été créé, fait ou formé, et n'était pas consubstantiel au Père.

L'évêque d'Alexandrie répondit au Pape, d'abord par une lettre, et ensuite par une apologie plus longue, et, dans l'une et dans l'autre, démontra fausse l'accusation portée contre lui, *comme s'il ne disait pas que le Christ est consubstantiel à Dieu.* Ce sont ses propres paroles. Il disait donc que le Fils est consubstantiel au Père ; et il le disait avec le Pape et son concile ; il le disait avec les fidèles qui l'avaient accusé. C'est la conséquence que saint Athanase en tire contre les ariens (2942).

Saint Denys avait fait son apologie en trois livres. Dans le premier, il conclut ainsi l'examen de sa lettre à Euphranor : « J'ai donc démontré fausse l'accusation qu'on a formée contre moi, comme si je ne disais pas que le Christ est consubstantiel à Dieu. Car bien que je dise que je n'ai trouvé ni lu ce mot en aucun endroit des Ecritures divines, toutefois mes preuves suivantes, qu'ils ont passées sous silence, ne diffèrent pas de ce sens. Car j'ai dit qu'une plante qui vient d'une semence ou d'une racine, est autre que ce qui la produit, et toutefois demeure absolument de même nature ; qu'un fleuve qui coule d'une source, prend une autre figure et un autre nom : car on ne nomme point la source fleuve, ni le fleuve source ; cependant tous les deux subsistent ; la source est comme le père, et le fleuve est

(2938) Eusèbe, l. VII, c. 7.
(2939) S. Basil., epist. 188.
(2940) Eusèbe., lib. VII, c. 7.

(2941) S. Athan., *De sent. Dionys.*, item, *De synodo.*
(2942) Ibid., *Syn. Nic.*, p. 275. 276.

l'eau qui vient de la source. » Il disait encore, dans ce livre, que Dieu n'a jamais été sans être Père, et que Jésus-Christ a toujours été Verbe, sagesse et puissance; car Dieu ne les a pas engendrés après avoir été sans eux. Mais il disait que le Fils n'est pas de lui-même, et qu'il tient l'être de son Père.

Pour montrer que le Fils lui est coéternel, il se servait, entre autres comparaisons, de celle-ci : « Si le soleil est, la splendeur est, le jour est; et si l'un et l'autre manquent, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil était éternel, le jour ne cesserait point; mais parce qu'il ne l'est pas, le jour commence et finit avec lui. Or Dieu est une lumière éternelle, qui n'a point commencé et ne finira jamais; il a donc une splendeur éternelle, qui est toujours avec lui et toujours engendrée, procédant de lui sans commencement. » Dans le second livre, il résumait sa doctrine en ces mots : « Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la Trinité; et nous renfermons la Trinité dans l'unité, sans la diminuer. » Et il finissait le livre même par cette formule de louange, qu'il disait avoir reçue de ses anciens: « A Dieu le Père, et au Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen. »

VI. Vers le même temps (2943), saint Denys écrivit contre l'erreur de certains millénaires, c'est-à-dire de ceux qui prenaient dans un sens trop matériel ce que saint Jean dit du règne de mille ans de Jésus-Christ sur la terre, et qui soutenaient que, pendant ce temps, les saints jouiraient de tous les plaisirs charnels. On voit qu'il ne s'agit pas ici du millénarisme de saint Irénée et des autres disciples de saint Jean, lequel n'a point été condamné par l'Eglise.

Le millénarisme grossier, dont il s'agit présentement, était celui de Cérinthe (*Voy.* son article), et cette erreur avait été renouvelée par un évêque d'Egypte, nommé Népos, mais qui était mort dans la paix de l'Eglise. Plusieurs fidèles la partageaient. Saint Denys eut avec eux une conférence où ils exposèrent avec candeur leurs raisons, écoutèrent les siennes avec une humble docilité, et finirent par protester qu'ils abandonnaient leur opinion particulière (2944). C'est ce que notre saint rapporte dans l'ouvrage qu'il fit pour combattre cette erreur. Ce traité est intitulé : *Des promesses*, et est divisé en deux livres. On s'aperçoit qu'il y parle à quelqu'un en particulier (2945), sans doute à celui qui l'avait informé de la division que causait l'erreur de Népos (2946).

Un autre évêque, nommé Basilide, avait demandé à saint Denys à quelle heure précise on pouvait cesser le jeûne du Carême et se livrer à la joie de la fête pascale. Cette question avait de l'intérêt alors, parce qu'on veillait toute la nuit de Pâques, et que bien des fidèles avaient passé les deux, trois, quatre, et quelquefois les six jours précédents sans manger. Saint Denys, dans sa réponse, dit ce qu'il en pense, mais sans vouloir en faire une règle. Il apporte la coutume d'Alexandrie. « Nous blâmons d'intempérance, dit-il, ceux qui se hâtent trop et qui rompent le jeûne, lorsqu'ils voient approcher minuit; nous louons le courage de ceux qui tiennent ferme jusqu'à la quatrième veille, et nous n'inquiétons pas ceux qui se reposent cependant, selon leur besoin et leur commodité : quant à ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, et qui ensuite se trouvent faibles et presque défaillants, on doit leur pardonner s'ils mangent plus tôt (2947). »

VII. Mais ce qui fait le plus d'honneur à Denys, c'est précisément ce qu'ont omis la plupart des historiens modernes; c'est la manière admirable dont ce grand saint défendit la vraie foi contre l'hérésie de Paul de Samosate. (*Voy.* son article.)

Cet hérésiarque ayant écrit à Denys, le patriarche d'Alexandrie lui répondit par une lettre que nous n'avons plus, où il l'exhortait à découvrir nettement ses sentiments. Paul, qui s'étudiait à cacher et à déguiser ses erreurs, les découvrit néanmoins assez clairement, par sa réponse, pour donner lieu à saint Denys de le réfuter amplement.

C'est ce qu'il fit dans une lettre qui porte pour inscription : « Denys et ses co-prêtres de l'Eglise d'Alexandrie, salut dans le Seigneur. » L'inscription n'ajoute pas : « A Paul, évêque, ou à Paul, notre frère; » c'est que le saint le regardait déjà comme un traître à la foi Dans le cours de la discussion, il l'appela bien une fois *ami*; mais le mot grec dont il se sert est un terme d'honnêteté qu'on adressait à des personnes avec lesquelles on n'avait d'ailleurs aucune liaison. Le même dira, dans un écrit postérieur, que dans sa lettre il l'avait appelé *ami*, non comme un co-évêque, mais comme un homme semblable à celui que Notre-Seigneur apostropha ainsi : *Mon ami, pourquoi viens-tu ici?*

On voit que l'hérésiarque soutenait que, dans Jésus-Christ, il y avait deux hypostases, deux personnes, deux Christs et deux Fils : l'un, Fils de Dieu par nature et préexistant aux siècles; l'autre, Christ nominal, Fils de David, qui n'existait point avant le temps, et qui, par le bon plaisir de Dieu, a reçu le nom de Fils, comme une ville reçoit le nom de son maître, et une maison celui de son fondateur.

Saint Denys oppose à son ignorance la constante prédication de l'Eglise, qui ne connaît qu'un seul et même Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, le Seigneur de la gloire,

(2943) Il en est qui placent ceci en 254 et 255.
(2944) Eusèbe, l. VII, c. 24.
(2945) *Cum essem*, inquit, *in Arsinoitica præfectura, in qua jam pridem, ut nosti, incubuit, hæc opinio*, apud Eusèbe, l. VII, c. 24.
(2946) *Voy.* une intéressante analyse de ce Traité, dans dom Ceillier, tom. III, pag. 256 et seqq.
(2947) Labb., *Conc.*, t. I.

qui, par sa passion, sauve ceux qui croient en lui. Il dit que Jean-Baptiste, si saint qu'il fût, était l'œuvre de la justice; mais que Jésus en était la nature. Il compare l'ignorant hérésiarque au serpent qui rampe sur sa poitrine et sur son ventre, qui mange la terre tous les jours de sa vie, et qui, conformément à ses œuvres, complote contre le Seigneur et son Christ, son Verbe éternel.

« Comment dis-tu que le Christ est un homme distingué, et non pas réellement Dieu, adoré par toutes les créatures avec le Père et le Saint-Esprit, incarné de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu? Il n'y a qu'un seul Christ, celui qui est dans le Père, son Verbe coéternel; il n'est qu'une seule personne, Dieu invisible devenu visible. Car, Dieu, il s'est manifesté dans la chair, en naissant d'une femme, lui que Dieu le Père engendre de son sein avant l'aurore. Le Verbe s'est fait chair sans division ni partage; il n'est point divisé en la chair et au Verbe, comme si le Verbe habitait dans l'homme C'est là exclure la génération. Depuis longtemps il habite ainsi dans les âmes justes parmi lesquelles il aurait ainsi beaucoup de mères. Or, une seule Vierge a enfanté le Verbe vivant et subsistant en lui-même, l'Incréé et le Créateur; celui qui est venu dans le monde, le Dieu inconnu, le Dieu sur-céleste, l'Architecte du ciel, le Créateur du monde; celui qui sanctifie et qui est sanctifié. En effet, celui qui se sanctifie lui-même n'est pas autre que celui qu'il sanctifie. Or un Dieu seul pouvait dire: Je me sanctifie moi-même pour eux; car il est impossible à un homme de se sanctifier lui-même ou de sanctifier un autre. Voilà ce qui renverse de fond en comble ce que tu as avancé: que le Christ est un autre homme que Dieu le Verbe, et qu'il diffère de substance et de dignité de cet autre Christ, qui habite en lui et qui y opère les œuvres de la justice divine. Tu dis que le Christ Sauveur a été délaissé sur la croix? lui qui est Seigneur par nature, le Verbe du Père, par qui le Père a tout fait, et que les saints Pères, qui nous ont instruits de Dieu, ont dit substantiel au Père! Tu dis que le Christ, Fils de l'homme, n'est pas le même que le Verbe du Père? Tu ne respectes donc ni Pierre, qui, inspiré par Dieu le Père même, confesse que le Christ, Fils de l'homme, est le Fils du Dieu vivant; ni Thomas, qui reconnaît à ses plaies son Seigneur et son Dieu, et le confesse devant tout le monde? » (2948)

C'est ainsi que saint Denys, en réfutant Paul de Samosate, réfutait d'avance Nestorius. Ce qu'il y a surtout de remarquable ici, c'est le témoignage qu'il rend que, même avant cette époque, les saints Pères appelaient le Fils de Dieu *consubstantiel au Père.*

VIII. Paul de Samosate ne voulut pas rester sans réplique, et, dans sa réponse, il ne fait que renouveler et même aggraver ses erreurs. Saint Denys s'attache à réfuter ses objections une à une, par l'Écriture même, et il le fait avec une grande solidité.

Il s'exprime divinement sur les principaux mystères de notre foi. Il enseigne que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois hypostases inséparables (2049); que le Christ, qui subsiste toujours personnellement, est égal, coéternel au Père et coéternel à l'Esprit, qui lui-même est Seigneur (2950). Car, ajoute-t-il, le Paraclet est Dieu aussi bien que le Père, et coéternel au Christ. Dans sa précédente lettre, il avait déjà dit qu'il n'y a d'impeccable que le Père, le Fils et le Saint-Esprit (2951).

Il appelle au moins huit fois la sainte Vierge Marie *Théotocos*, c'est-à-dire Mère de Dieu, celle qui a enfanté Dieu. Il dit, en parlant de l'Enfant Jésus retrouvé au temple: « La Mère de mon Dieu dit à mon Dieu: Nous vous avons cherché avec douleur (2952) »

Il observe que le sang du Christ est distribué dans l'Eucharistie de la même manière que le fut l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte, et que cette division mystérieuse n'emporte pas plus la corruptibilité dans un cas que dans l'autre. Il répète à la fin que le Christ, son Dieu et son Seigneur, est un seul Verbe, une seule hypostase, une seule personne; que tout lui a été soumis par le Père; que, quoiqu'il ne fût pas moindre que le Père, il a cependant prié pour nous, en disant: *Père saint, sanctifiez-les; conservez-les en votre nom.* Cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit soumis, comme les adorateurs des idoles, l'indocile Synagogue des Juifs, qui s'est séparée du véritable Époux et jetée entre les bras de Barabbas. Quant à l'individu de Samosate, il s'est transformé lui-même en vase de colère pour la perdition, par les blasphèmes d'Artémas et en se prenant dans ses lacets. Les Juifs ne confessent pas que le Christ soit le même que le Verbe qui existe avant les siècles; ils disent que c'est plutôt un homme, comme un des prophètes. Le Samosatéen est d'accord avec les Juifs (2953).

Dans cette réfutation, saint Denys ne s'adresse plus à Paul, si ce n'est quelquefois par manière d'argumenter, comme lorsqu'il lui explique dans quel sens il l'avait précédemment appelé *ami*. Il en parle généralement à la troisième personne, sous le nom de *Samosatica*. C'est que, malgré toutes les dissimulations de l'hérésiarque, il avait pénétré le fond pestilentiel de sa doctrine.

Parmi les critiques modernes, il en est

(2948) Labbe, *Conc.*, tom. I, col. 850 et seqq.; Mansi, t. I, p. 1039; S. Dionys. Alex., quæ supersunt. Romæ, 1796, p. 203 et seqq.

(2949) Labbe, t. I, col. 866, A.

(2950) Ibid., col. 867.

(2951) Ibid., col. 856, C.

(2952) Ibid., col. 855, A.

(2953) Ibid., col. 890, E.

qui, pour n'avoir examiné que superficiellement ces admirables lettres de saint Denys, ont prétendu qu'elles ne pouvaient être de lui ni de son époque, mais d'un siècle bien postérieur. Une des principales raisons qu'ils en donnent, c'est que, dans ces lettres, la sainte Vierge Marie est appelée bien des fois Mère de Dieu, *Théotocos*. Mais saint Méthodius de Patare, contemporain de notre saint Denys, donne ce nom plus d'une fois à la très-sainte Vierge (2954); Origène, le maître de saint Denys, lui donne déjà ce nom dans son *Commentaire sur saint Luc* (1955); et l'historien Socrate rapporte que, dans son premier traité sur l'*Epître aux Romains*, Origène explique fort au long pourquoi la Sainte Vierge est appelée *Théotocos*, Mère de Dieu (2956). Or, ce que le maître avait dit, le disciple à coup sûr put bien le dire. Par cette raison principale des critiques, on peut juger des autres, que réfute d'ailleurs très-doctement l'éditeur (2957) des *OEuvres de saint Denys*, justement surnommé le Grand.

IX. Si notre saint eut la gloire de pénétrer tout le fond pestilentiel de la doctrine de Paul de Samosate, les autres évêques commencèrent à l'entrevoir également. En 264 ils assemblèrent un concile à Antioche contre cet hérésiarque. Denys y fut invité; mais il s'excusa sur son grand âge et sur sa faiblesse.

Il y envoya, pour le représenter, saint Eusèbe, un de ses diacres, avec des lettres, non pas pour Paul de Samosate, mais pour l'église d'Antioche et pour les Pères du concile, afin d'animer leur zèle contre l'erreur. Sans doute qu'à ses lettres il joignit sa réfutation des objections de Paul. Les évêques, accompagnés d'un nombre considérable de prêtres et de diacres, s'assemblèrent plusieurs fois et en divers temps; il y eut de longues discussions, et l'on fit plusieurs discours dans chaque concile. *Voy.* l'article PAUL DE SAMOSATE.

Le saint patriarche d'Alexandrie, qui s'était excusé sur son âge et sur la faiblesse de sa santé, mourut en effet pendant la tenue du concile, l'an 264, après avoir occupé le siége dix-sept ans (2958), avec un zèle, une capacité, des peines et des travaux continuels pour la religion, qui lui ont mérité, comme nous l'avons dit, le titre de *grand*, et qui l'ont fait placer parmi les saints que l'on qualifiait *Hieromartyrs*. On leur donnait ce titre tant pour honorer leur sacerdoce que pour les distinguer du commun des martyrs, quoiqu'ils n'eussent point perdu la vie dans les tourments (2959).

Outre ceux de ses écrits dont nous avons parlé dans le cours de cet article, l'éditeur romain des œuvres de saint Denys a retrouvé son commentaire sur le commencement de l'*Ecclésiaste*, et cet éditeur en donne bien plus que n'en constatent au XVIIe siècle les abréviateurs des Pères (2960), sur la critique desquels il ne faut pas se fier sans examen, pas plus pour ce qui concerne notre saint que pour beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques.

* Saint Denys d'Alexandrie était très-instruit du dogme, de la discipline et de la morale. Il avait beaucoup de sagesse, de jugement et une grande charité dans les discussions. La douceur est un des traits distinctifs de son caractère. Son style est élevé et noble. Il excelle dans les descriptions et les exhortations, montre beaucoup de force et de solidité dans ses écrits polémiques, et fait preuve partout d'une grande science et d'un grand esprit de foi et de charité. Les Grecs l'honorent le 3 octobre, et les Latins le 17 novembre. Il eut pour successeur sur le siége d'Alexandrie le prêtre Maxime, qui avait confessé la foi avec lui.

DENYS (Saint), Pape sur lequel nous avons peu de renseignements. Il était prêtre de l'Eglise de Rome, sous le Pape saint Etienne qui était assis sur la chaire de Saint-Pierre l'an 253, et ami de saint Denys, patriarche d'Alexandrie. *Voy.* cet article, n° II.

I. Il fut élu le 19 septembre 259 à la place de saint Sixte, successeur du Pape saint Etienne; il ne gouverna l'Eglise que neuf ans, trois mois et dix jours, et eut beaucoup à souffrir des maux de son temps, car, outre les erreurs qu'il fallait combattre, on vit réunis, à cette époque, les fléaux de la guerre, de la peste et de la famine.

Un saint, contemporain de ce Pontife, nous trace de ces désolations un triste, mais consolant tableau, par les œuvres qu'il révèle. Ce saint est Denys, patriarche d'Alexandrie et ami du Pape saint Denys. Au milieu des douleurs des peuples, il ne laissait point que d'exhorter les fidèles confiés à ses soins à célébrer la fête de Pâques, c'est-à-dire la fête de la résurrection et de la joie :

(2954) S. Method., *De Sim. et Anna*, p. 418, 429, edit. Combefis.

(2955) Origène, *in Luc.*, I, 43, apud Galland, *B. PP.*, t. XIV, append., p. 87.

(2956) Socrate, *Histoire ecclésiastique*, lib. VII, cap. 32.

(2957) Dans la *Préface* de l'édit. de Rome, 1796, apud Rohrbacher, t. V, p. 512.

(2958) *Voy.* Tillemont, *Mém.*, t. IV

(2959) Saint Denys d'Alexandrie considérait comme *martyrs* non-seulement ceux qui expiraient dans les tourments, mais aussi ceux qui, se dévouant à leurs frères, mouraient victimes de leur charité en pansant les malades et en demeurant continuellement auprès d'eux pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ce qu'il montre dans un *Discours sur la solennité de Pâques* (apud dom Ceillier, t. III, p. 255 256.) — L'Eglise a suivi le jugement de saint Denys sur les saints qui ont souffert non pour la foi, mais pour la charité; et Baronius les a insérés dans le *Martyrologe romain*, le 28 février, en ajoutant que la foi et la piété des fidèles a accoutumé de les honorer comme martyrs. Il le dit particulièrement de ceux qui sont morts ainsi à Alexandrie. *Voy.* Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. IV, p. 262.

(2960) Comme par exemple, Dupin, *Bibl. ecclés.*, trois prem. siècles.

« Pour les autres hommes, disait-il, il ne semblerait pas que le temps fût propre à célébrer une fête, en l'état où sont les choses. Ce n'est que deuil ; tous sont affligés ; la ville retentit de gémissements ; il n'y a point de maison où il n'y ait quelque mort. Et ils le méritent bien ; ils nous ont chassés, et nous sommes les seuls qui, étant poursuivis de tout le monde jusqu'à la mort, n'avons pas laissé de célébrer la fête. Le lieu où chacun de nous se trouvait dans cette oppression lui servait de lieu d'assemblée : la campagne, le désert, un vaisseau, une hôtellerie, une prison ; et ceux qui ont célébré la fête la plus joyeuse sont les martyrs admis au banquet céleste. Pour les autres, la maladie présente est la plus cruelle de toutes les calamités ; pour nous, c'est un exercice et une épreuve, comme tout le reste. La plupart de nos frères, dans l'excès de leur charité, ne se sont pas épargnés. Ils ont été les uns après les autres visiter les malades sans précaution, les ont consolés et servis assidûment, s'attirant volontiers la maladie, de sorte que plusieurs, en guérissant les autres, sont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos frères s'en sont allés de la sorte ; quelques prêtres, quelques diacres, et les laïques les plus estimés ; et on a jugé que ce genre de mort ne différait en rien du martyre (2961). D'autres ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux et fermé la bouche, les ont emportés sur leurs épaules, sans craindre de les toucher et de s'y joindre de si près ; ils les ont étendus, lavés, habillés, et, peu de temps après, ils ont eu le même sort ; mais ceux qui restent succèdent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent et fuient ceux qu'ils aimaient le plus ; ils les jettent dans les rues demi-morts ; ils laissent les corps sans sépulture, comme du fumier, tant ils craignent la communication de la mort, que toutefois ils n'évitaient guère (2962). »

A tant de maux les païens, et surtout leurs philosophes, ne savaient d'autres remèdes que d'adorer des idoles impuissantes et d'écrire contre les Chrétiens ou de les persécuter. Les Chrétiens, eux, apaisaient la justice de Dieu par leur piété, et les souffrances du prochain par leur charité.

La ville de Césarée en Cappadoce, qui avait Firmilien pour évêque, avait été ruinée en partie, et ses citoyens emmenés captifs. Le Pape saint Denys, qui venait de succéder à saint Sixte, écrivit à cette Eglise affligée pour la consoler, et envoya même des personnes en Cappadoce pour racheter les Chrétiens d'entre les mains des Barbares. Le souvenir de cette charité était encore vivant dans la mémoire des peuples au temps de saint Basile, et les lettres de saint Denys, que l'on y gardait avec soin, en étaient un témoignage authentique (2963). *Voy.* l'article Basile (Saint), n° VIII, t. II, col. 1167.

II. Ce même saint a rendu cet hommage à notre Pontife, qu'il s'est rendu illustre par l'intégrité de sa foi et par toutes les vertus qui font le saint évêque. En effet, le Pape Denys se distingua par ses vertus, un grand esprit de douceur et une parfaite intégrité de foi. Il ne fut pas moins recommandable par son savoir et son éloquence.

Des fidèles de l'Eglise d'Alexandrie lui ayant dénoncé la foi de saint Denys, leur patriarche, en l'accusant de soutenir que le Fils était créature et non *consubstantiel* à son Père, il ne fut pas difficile au saint patriarche de se justifier (*Voy.* son article, n° V), et, quant au Pape, il lui en écrivit au nom des évêques qu'il avait assemblés en concile à Rome, en 261, pour éclaircir cette affaire.

Saint Athanase le Grand nous a conservé un ample fragment de cette lettre, et fait voir, par de longues citations, que saint Denys, patriarche d'Alexandrie, et le Pape saint Denys ont condamné d'avance, et avec une égale force, l'impiété de l'arianisme.

Le Pape traite de blasphème absurde les propres expressions dont se servira Arius pour énoncer son erreur, savoir : que le Fils a été fait et qu'il a été un temps où il n'était pas. « Ce n'est pas un blasphème ordinaire, dit le saint Pontife, mais le plus grand de tous, de dire que le Seigneur a été fait. Car si le Fils a été fait, il y avait donc un temps où il n'était pas ; or, il était toujours. Il est dans le Père, comme il dit lui-même : Il est la raison, la sagesse, la puissance de Dieu, comme le témoignent les Ecritures. Si donc il a été fait, il s'ensuivra qu'il y a eu un temps où Dieu était sans sa raison, sans sa sagesse et sa puissance. Ce qui est le comble de l'absurdité (2964). » Dans cette lettre, le Pape saint Denys parle au pluriel, ce qui permet de penser que, bien qu'adressé au patriarche d'Alexandrie, cette lettre lui était commune avec son Eglise.

III. Il ne nous paraît pas douteux que le Pape Denys ait eu la principale part à la condamnation de Paul de Samosate. — *Voy.* son article. — Il en est qui contestent ceci (2965) ; mais nous ne voyons pas qu'on puisse rien opposer au témoignage de saint Athanase à cet égard (2966). Quoi qu'il en soit, il est certain que le concile d'Antioche de l'an 269 ou 270, qui fut assemblé contre cet hérétique (*Voy.* l'article Denys (Saint), patriarche d'Alexandrie, n° VII à IX),

(2961) *Voy.* à l'article Denys (Saint), patriarche d'Alexandrie, la note 2959 sur ceci.

(2962) Eusèbe, *Histoire eccles.*, lib. vii, c. 21 et 22.

(2963) S. Basil., epist. 70, alias 220.

(2964) Saint Athanase, *Syn. Nicæn. dec.*, t. I, p. 276.

(2965) Tillemont, par exemple, *Mém.*, t. IV, p. 343, répété par plusieurs, et même par des modernes.

(2966) S. Athanase, *Adv. arian.*

adressa nommément sa lettre synodale au Pape saint Denys, et à Maxime, qui avait succédé à saint Denys sur le siége d'Alexandrie. Il est certain aussi que l'on compte ce saint Pape parmi les Pères dont la doctrine et les manières de parler furent suivies par le saint et œcuménique concile de Nicée.

On a attribué à ce Pontife un écrit contre Sabellius, une lettre à Urbain, préfet chrétien, datée du 2 février 258, et une autre lettre adressée à Sévère, évêque de Cordoue. Mais il ne paraît pas possible de soutenir que ces écrits soient de lui. Le premier est controuvé; le second, qui aurait été écrit quelques mois avant son pontificat, a été rejeté par Baronius (2967); et le troisième n'est guère plus sûr que les autres. Ce qu'on rapporte de Denys, touchant le règlement des églises et des cimetières de Rome, et la disposition des paroisses et des diocèses d'Italie, ne semble pas fondé non plus, bien qu'on ne doive pas cependant s'en rapporter aux auteurs modernes qui le contestent (2968); car il pourrait se faire que des recherches plus exactes amenassent des résultats opposés au jugement de ces auteurs

Baronius dit que le Pape saint Denys ordonna saint Zame que l'Église de Bologne, en Italie, reconnaît pour son premier évêque (2969). On fait la fête de ce saint le 24 janvier; ses reliques furent transportées en 1585 de l'église de Saint-Félix hors de la ville, dans la cathédrale.

Quant à notre saint Pape, il mourut le 26 décembre 269, et eut pour successeur saint Félix. Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Calliste, et l'on croit qu'il y a eu quelque ancienne translation de son corps. Des litanies, qui ont été tirées (2970) d'un pontifical du IXe siècle, le mettent entre les martyrs. Mais le *Martyrologe romain* ne lui donne point ce titre; il met sa fête au 26 décembre, et dit qu'il fut « célèbre par les grands travaux qu'il endura pour l'Église, et par les instructions qu'il donna sur la foi. »

DENYS DE TRIPOLI (Saint), martyr à Gaza, en 304. *Voy.* l'article des ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° VI.

DENYS (Saint), évêque de Milan, succéda à saint Protais en 351 ou 352. Il assista au concile de Milan, assemblé en 355 contre saint Athanase; il eut d'abord la faiblesse, intimidé par le César Constance, de signer la condamnation de ce grand saint; mais bientôt après, saint Eusèbe de Verceil lui ayant ouvert les yeux, il conçut un repentir sincère de sa faute, et défendit la cause de l'Eglise et de saint Athanase avec tant de courage, que l'empereur le condamna au bannissement, après avoir délibéré s'il ne le ferait point mourir, aussi bien que saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari. *Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n° XXV.

Ceux-ci revinrent de leur exil, mais saint Denys, relegué en Cappadoce, obtint, par ses prières, d'y mourir promptement pour ne pas voir le trouble de son église. Quelque temps après sa mort, saint Ambroise, l'un de ses successeurs, fit la translation de ses reliques (*Voy.* l'art. de ce saint, n° III), et l'on bâtit une église avec un monastère de son nom, quelques siècles plus tard. Ce monastère fut occupé, dans ces derniers temps, par des Servites; mais les reliques de saint Denys avaient été transférées, comme l'on croit, au XVIe siècle, dans la cathédrale de Milan. Sa fête se célèbre le 25 mai.

DENYS, surnommé le *Chartreux*, auquel on donne généralement le titre de saint, naquit a Rickel, dans le diocèse de Liège, près de Saint-Trond, l'an 1402.

I. Comme il avait de merveilleuses dispositions pour l'étude, ses parents l'envoyèrent à l'Université de Cologne, où il prit les dégrés à l'âge de 22 ans, et il s'appliqua dès-lors à la culture des sciences divines et humaines.

Il entra, en 1423, chez les Chartreux de Ruremonde, où il parvint à une haute perfection. Ses vertus chéries étaient l'humilité, l'abnégation, la piété et la charité. Il était presque toujours absorbé dans la contemplation. Toute sa vie n'était qu'une prière entremêlée de travail. Il fit des miracles, eut fréquemment des extases, des révélations sur l'état de l'Eglise et du monde. Le cardinal de Cusa, légat apostolique en Allemagne, l'appela près de lui pour profiter de ses lumières dans la direction des affaires ecclésiastiques. Denys obéit, quoique à regret, et parvint à réformer plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Il fut le médiateur entre Arnoul, duc de Gueldre, et son fils Adolphe, qui avait pris les armes contre son père. Il mourut de la mort des justes dans le monastère de Ruremonde, le douze mars 1471, à l'âge de soixante-neuf ans. Les martyrologes français, allemands et ceux de la Belgique le nomment en ce jour. Sa fête se célébrait autrefois avec beaucoup de solennité à la grande Chartreuse, près de Grenoble, où l'on conservait plusieurs de ses reliques. Il faut cependant faire observer que l'Eglise ne l'a pas encore inscrit dans le catalogue des saints (2771).

II Les ouvrages de Denys le Chartreux sont en très-grand nombre (2972). Trithème consacre à ce pieux et savant homme l'article suivant (2973), qui complète ce que nous venons d'en rapporter :

Denys-Rickel, autrement de Leeuwis,

(2967) *Ad an.*, 261, n. 53.

(2968) Comme Dupin, Baillet, etc.

(2969) Bolland, 24 Jan., p. 591.

(2970) Par le P. Morin, *Pœn.*, tom. II, pag. 54

(2971) *Acta SS.*, 12 Mart.

(2972) Ils sont si nombreux que le savant Labbe, Jésuite, avait promis d'en faire une édition en 12 vol. in-fol.

(2973) Dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*.

Teutonique de nation, de l'ordre des Chartreux, de la maison de Bethléhem à Ruremonde, homme très affectionné aux divines Ecritures, et s'y rendant habile par une continuelle application, n'ignorant pas la philosophie séculière, d'un génie pénétrant, d'un style convenable à qui enseigne, singulièrement dévot dans sa vie et ses mœurs, tellement qu'il a été jugé digne de révélations divines, a tant écrit, que nul d'entre les Latins, Augustin excepté, ne peut lui être comparé pour le nombre des opuscules. Il s'adonnait à la contemplation et à la prière avec tant de ferveur, que vous n'auriez jamais pensé qu'il pût rien écrire. En même temps, il était si appliqué à écrire et à lire, que vous n'auriez jamais cru qu'il pût vaquer à la prière et à la contemplation. Il dormait très-peu, était d'une abstinence admirable dans le boire et le manger, faisant ses délices, comme saint Jérôme, de méditer jour et nuit la loi du Seigneur, écrivant ou lisant toujours quelque chose d'utile, en sorte que la prière interrompait souvent la lecture, et que la lecture suivait la prière. Lui-même a donné la liste de ses écrits. Trithème la rapporte; elle renferme deux cents six traités; encore n'est-elle pas complète.

Ce sont des commentaires sur le Maître des sentences; des commentaires sur toute la Bible; des abrégés de philosophie et de théologie; des commentaires sur les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite et de saint Jean Climaque; beaucoup de sermons, de méditations, traités de piété et autres, comme : de la garde du cœur, de la paix intérieure, de la vie contemplative, de la prière, de l'autorité du Pape et du concile, de la réformation de l'Eglise et des monastères, contre la simonie et la pluralité des bénéfices, contre les superstitions, contre les magiciens et les vaudois, contre l'Alcoran et la secte mahométane, des devoirs de tous les états, entre autres des militaires, des lettres à des princes et à d'autres personnes.

DEO-GRATIAS (2974), évêque de Carthage au v[e] siècle, fut sacré le 25 octobre 453. Deux ans après son ordination, Genséric, roi des Vandales, ayant pris la ville de Rome, emmena en captivité la plus grande partie des Romains. Cette multitude de captifs étant abordée aux rivages de l'Afrique, les Vandales et les Maures les partagèrent entre eux, séparant les maris d'avec leurs femmes, les pères d'avec leurs enfants; et, comme on se l'imagine, ce ne fut, parmi eux, que trouble, désolation et pleurs.

L'évêque de Carthage, voulant empêcher ce malheur, entreprit de les racheter et de les mettre en liberté; et, pour cet effet, il vendit tous les vases d'or et d'argent qui servaient aux églises. Et parce qu'il n'y avait pas de lieux assez spacieux pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises, qu'il fit garnir de lits et de paille, ordonnant chaque jour ce dont ils avaient besoin. Il y avait entre eux un grand nombre de malades, soit à cause de la mer, à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, soit à cause des mauvais traitements de l'esclavage. Le saint évêque les visitait à tout moment, avec des médecins, suivant l'avis desquels il leur faisait distribuer la nourriture en sa présence. La nuit même il parcourait les lits, demandant à chacun comment il se portait; car il se donnait tout entier à ce travail, malgré sa faiblesse et sa vieillesse décrépite.

Les ariens, envieux de sa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices, dont Dieu le délivra. Mais il mourut peu de temps après, n'ayant tenu le siége de Carthage que trois ans. On l'enterra secrètement, pendant qu'on était occupé aux prières accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il était aimé. A sa mort les captifs romains se crurent de nouveau retombés en servitude.

La fête de ce saint pasteur est marquée au 5 janvier dans le *Calendrier* de l'Eglise de Carthage, et le *Martyrologe romain* en fait mention le 22 mars. Son histoire est dans celle que saint Victor, évêque de Vite, qui vivait de son temps, a faite de la persécution des Vandales en Afrique.

DESCARTES. *Voy.* RENÉ DESCARTES.

DESPARS (JACQUES), docteur en médecine, fut député en 1415, par l'Université de Paris, au concile de Constance. *Voy.* l'article ACHÉRI (Jean d').

DESSOLES, évêque de Chambéry. *Voy.* l'article HISTORIQUE DES CONCILES ANTI CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIX[e] SIÈCLE.

DIACRES. *Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APÔTRES, n° VII.

DIDIER (Saint), évêque de Vienne au VI[e] siècle, était originaire d'Autun; il servit l'Eglise de Vienne sous l'épiscopat de quatre saints évêques : saint Naamuce, saint Philippe, saint Evance et saint Vère, auquel il succéda en 596.

I. Vers l'an 599, Didier fit demander le pallium à saint Grégoire, Pape, comme une prérogative accordée anciennement à son siége. Le Pontife lui répondit qu'il n'en avait trouvé aucun vestige dans les archives de l'Eglise romaine, et que s'il lui en découvrait des preuves dans celles de son église, il eût à les lui communiquer.

On ne sait si Didier put en fournir; mais saint Grégoire était sur le point de lui accorder le pallium, lorsqu'on lui rapporta que cet évêque s'occupait à des études profanes, et qu'il enseignait la grammaire. Alors Grégoire écrivit en ces termes à Didier : « Les témoignages avantageux que l'on m'avait rendus de votre conduite m'avaient donné une joie si sensible, que je ne pouvais vous refuser la grâce que vous me demandiez. Mais il m'est revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, que votre fraternité explique la grammaire à quelques personnes. Cette dernière nouvelle nous a

(2974) *Grâce à Dieu.*

tellement chagrinés, que la joie des premières s'est changée en tristesse. En effet, les louanges de Jupiter sont peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ. Considérez vous-même combien il est honteux et criminel à un évêque de chanter ce qu'il ne conviendrait pas même que chantât un laïque qui a de la piété (2975). »

Il paraît qu'on avait accusé Didier de s'occuper à la lecture des lettres profanes; mais le fait était faux, ainsi que le prêtre Candide, qui venait des Gaules, en donna l'assurance au Pape (2976), dont il faut d'ailleurs bien comprendre la pensée dans cette circonstance. Aussi, trouvons-nous fort sensée l'observation que fait à ce sujet le P. Longueval.

Quelque nécessaire, dit-il (2977), que soit à la défense de la foi l'étude de la grammaire, un évêque qui s'occuperait à l'enseigner au préjudice des devoirs et de la dignité de l'épiscopat, serait justement répréhensible. C'est le cas particulier que désapprouve ici saint Grégoire. Ce saint docteur était bien éloigné de blâmer en général ceux qui enseignaient ou qui étudiaient les belles-lettres. Il convient ailleurs que la connaissance en est très-utile à l'intelligence des saintes Ecritures (2978). On peut sanctifier les sciences profanes en les consacrant comme un trophée à la religion, de même que les Israélites consacrèrent l'or des Egyptiens à l'ornement du temple.

II. Mais cette peine qu'eut à supporter Didier de voir sa conduite calomniée auprès du Pape saint Grégoire, n'était rien auprès des épreuves qui l'attendaient. Ce saint évêque s'opposait avec zèle aux violences et aux désordres de la reine Brunehaut, et il dut en être la victime.

En effet, cette femme altière et corrompue ne pouvant pardonner la généreuse liberté de Didier, résolut de s'en venger; et pour rendre le plaisir de la vengeance plus délicat, elle s'appliqua à faire paraître coupable celui qu'elle voulait perdre. C'est pourquoi elle fit assembler en 603, à Châlon-sur-Saône, un concile où présidait Aredius ou Arigius (*Voy.* son article, t. II, col. 403, 404), de Lyon, successeur de Secundin; et, sur des crimes attestés par de faux témoins, elle fit déposer Didier, et le relégua dans l'île de Leuvis en Ecosse.

Mais Dieu ne tarda pas à faire éclater la gloire de son serviteur à proportion des humiliations qu'il endurait, et le don des miracles qu'il lui accorda dans son exil, justifia pleinement son innocence. Le bruit de ses prodiges se répandit bientôt dans les Gaules. Alors Brunehaut feignit d'en être touchée, et, après quatre ans d'exil, elle permit à Didier de retourner à son église.

Le saint évêque revint; mais il ne fut pas plus tranquille. Le magistrat de Vienne voulant plaire à la reine, semblait prendre à tâche de chagriner Didier, tellement qu'un jour il fit jeter en prison douze serviteurs de son église. Le Pontife, pénétré de douleur, répandit des larmes devant le Seigneur; et pendant sa prière, saint Sévère, qui est honoré à Vienne, apparut aux prisonniers et les délivra. L'éclat de ce miracle et de quelques autres fit naître au roi Thierri le désir de voir un homme si puissant en œuvres, et de lui demander des avis salutaires pour sa conduite. Didier, dont le zèle n'était pas affaibli par les persécutions qu'il lui avait attirées, lui conseilla de chasser ses concubines, et de s'engager dans les liens d'un légitime mariage. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le comble à la fureur de Brunehaut, et elle résolut, dès lors, d'ajouter un nouveau crime à ceux dont elle était déjà souillée.

III. Thierri avait goûté le conseil du saint évêque, et il avait envoyé Arédius, de Lyon, avec quelques seigneurs de sa cour, demander Ermemberge, fille de Vitteric, roi des Visigoths (2979).

La princesse vint effectivement en France; mais Brunehaut, qui craignait de voir diminuer son autorité de reine-mère, si une reine épouse partageait le cœur du roi son fils, trouva le moyen d'empêcher ce mariage. Elle fit renvoyer honteusement Ermenberge en Espagne, après l'avoir dépouillée de ses trésors. Le roi des Visigoths, voulant tirer raison de cet affront, fit contre Thierri une puissante ligue, qui cependant n'eut pas de suite. Quant à Brunehaut, elle réussit mieux dans la vengeance cruelle qu'elle méditait contre Didier.

Dès que le saint eut quitté la cour pour retourner à son Eglise, elle commanda à trois comtes de le suivre, et de le mettre à mort quelque part où ils le trouvassent. Ils l'atteignirent sur les bords de la Chalaronne, au territoire de Lyon. Didier, se voyant poursuivi par ses assassins, se mit à genoux pour recommander à Dieu son peuple et ses persécuteurs. On l'assomma dans cette posture d'un coup de grosse pierre, et, pour l'achever, on lui cassa la tête d'un coup de levier. C'est ainsi que mourut ce saint évêque, le 23 mai de l'an 607.

IV. L'Eglise l'honore comme martyr le jour de sa mort, et il le fut en effet de son zèle et de la justice, « car, dit saint Adon, quoique ses persécuteurs ne lui eussent pas dit : *Sacrifiez aux idoles*, ils lui ont dit : *Consens à nos péchés, et tais la vérité* (2980). »

Son sang versé pour une si bonne cause opéra plusieurs miracles. On rapporte, entre autres faits, qu'un paralytique, qui s'en frotta, recouvra l'usage de ses membres.

Notre saint fut d'abord enterré dans un lieu nommé alors Priscigni, puis appelé dans la suite *Saint-Didier de Chalaronne*,

(2975) S. Greg., *Epist.*, l. II, epist. 54.
(2976) Id., ibid.
(2977) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. VIII, t. IV, p. 361, édit. in-12, 1826.
(2978) L. V, in I, reg., c. 3.
(2979) Frédégaire, *in Chron.*
(2980) S. Adon., *in Epist.*

dans la principauté de Domnes, apparemment dans l'endroit même où il fut martyrisé. Mais, quelques années après, il fut transferré à Vienne dans l'église des Saints-Apôtres, hors de la ville. Cette translation se fit sous l'épiscopat de saint Etherius, qui avait succédé à saint Domnole, successeur immédiat de saint Didier.

Saint Etherius est honoré le 16 juin, et saint Domnole le 14 du même mois. « On voit par là, disent les auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane*, quelle glorieuse suite de saints évêques l'Eglise de Vienne continua d'avoir dans un siècle où la sainteté devenait plus rare (2981). » — Nous avons montré ailleurs (*Voy.* tom. II, col. 404) que l'opinion qui attribue la mort de saint Didier aux mauvais conseils d'Aridius de Lyon, n'est point fondée.

DIDIER, roi des Lombards. *Voy.* les articles ETIENNE II, PAUL I[er], Papes.

DIDIER (Saint), évêque de Cahors, au VII[e] siècle, était ami de saint Eloi et de saint Ouen, et, comme eux, passa sa jeunesse à la cour des rois des Francs. Didier, qu'on appelle vulgairement saint Géri, était trésorier du roi Dagobert, lorsqu'il fut ordonné évêque de Cahors, après Rustique son frère, lâchement assassiné.

Nous avons les lettres que Dagobert écrivit au sujet de son ordination, à saint Sulpice, archevêque de Bourges, et aux autres évêques de la province, où le roi marque le consentement du peuple. Elles sont de l'an 629. Saint Didier enrichit son église, lui laissant, par son testament, dix terres dans le Quercy et vingt-quatre dans l'Albigeois, outre une maison magnifique qu'il avait dans la ville d'Albi, sa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monastères dans ces provinces, et on tient que l'église cathédrale de Cahors est encore la même qu'il fit bâtir. Il reste plusieurs de ses lettres à différents personnages. Il y a deux lettres très-belles de sa mère à lui, avant qu'il fût évêque, pour l'engager de plus en plus à une vie sainte. Il mourut vers l'an 650.

DIDIER, abbé du Mont-Cassin, devenu Pape sous le nom de Victor III. *Voy.* cet article.

DIDYME (Saint), martyr, en 304, dont nous avons fait connaître les actes. (T. I, col. 147, 148.) Ayant appris que sainte Théodore, vierge d'Alexandrie, avait été condamnée à être exposée dans un lieu infâme, Didyme résolut de tout tenter pour sauver l'honneur de cette vierge chrétienne. Il se déguisa donc en soldat, et entra le premier dans ce lieu. Il fit prendre son habit à sainte Théodore, qui se sauva par ce moyen sans être reconnu. Didyme fut pris et condamné à mourir par le glaive. Mais Théodore l'ayant su, revint pour souffrir le martyre avec lui. *Voy.* l'article THÉODORE (Sainte).

DIDYME, l'aveugle d'Alexandrie, naquit vers l'an 308, dans Alexandrie même, et perdit la vue dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans le temps où il commençait à apprendre ses lettres.

I. Cet accident ne ralentit point son désir de savoir, mais l'enflamma au contraire. Il se fit graver l'alphabet sur du bois, puis apprit par le tact et les lettres, et les syllabes, et les mots, et les phrases entières. Son ardeur pour l'étude n'en demeura pas là. Il allait écouter les plus célèbres professeurs, se faisait lire les meilleurs livres. Quand ses lecteurs s'endormaient, il méditait longtemps sur ce qu'il venait d'entendre, et le gravait ainsi dans sa mémoire. Il apprit de cette façon non-seulement les règles de la grammaire, tout ce qu'enseigne la rhétorique, et les plus beaux endroits des poëtes et des orateurs; il se rendit encore très-habile dans la connaissance de toutes les choses divines et humaines; des Ecritures de l'ancien et du Nouveau Testament, qu'il expliquait mot à mot, d'un bout à l'autre, en divers sens; des dogmes de l'Eglise, qu'il développait avec autant d'exactitude que de netteté; de la philosophie de Platon et d'Aristote; de la géométrie, de la musique, de l'astronomie, et des différentes opinions des philosophes. Il les possédait si parfaitement, qu'il répondait avec facilité à toutes les objections, et que jamais personne ne put le vaincre dans la dispute.

Didyme joignait la prière à l'étude et demandait continuellement à Dieu la lumière intérieure. C'était un prodige. Aussi, attirait-il à Alexandrie une foule de personnes; les uns venaient pour l'entendre, les autres pour le voir. Saint Athanase avait pour lui une estime singulière, et le chargea de la fameuse école d'Alexandrie, où il fut un des plus illustres successeurs d'Origène.

Il est vrai qu'il avait embrassé quelques-unes des erreurs de ce grand homme, comme sainte Mélanie et Rufin, prêtre d'Aquilée (2982); mais il ne rendit pas moins, dans Alexandrie, un témoignage éclatant à la foi de la consubstantialité, et s'opposa avec autant de zèle que de lumières à l'impiété des ariens, renversant tous leurs sophismes et dissipant l'illusion de leurs discours.

II. Didyme était estimé des plus saints moines de l'Egypte. Saint Antoine le visita quand il vint, vers 328, à Alexandrie pour rendre témoignage à saint Athanase, et combattre les ariens. (*Voy.* l'article ANTOINE (saint), n° IX.

Antoine demanda à Didyme s'il n'était point affligé d'être aveugle. Didyme eut honte d'abord d'avouer cette faiblesse. Comme il ne répondait rien, saint Antoine lui fit la même question une seconde fois et une troisième. Enfin Didyme confessa ingénument qu'il en était affligé. « Je m'étonne, dit saint Antoine, qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que possèdent les fourmis et les moucherons, au lieu de se

(2981) Liv. IX, tom. V, pag. 12, édition citée.

(2982) Pallade. *Epist.*, cap. 1, *in Lausia*, cap. 38.

réjouir d'avoir ce qu'ont eu les saints et les apôtres. Il vaut mieux voir de l'esprit, que de ces yeux dont un regard peut perdre l'homme éternellement (2983). »

Didyme eut connaissance, par révélation, de la mort de Julien l'Apostat. Ce célèbre docteur étant un jour très-affligé des égarements de cet empereur et de l'oppression des Eglises, passa la journée en jeûnes et en prières, et ne voulut pas même prendre de nourriture. Lorsque la nuit fut venue, il s'endormit dans la chaire où il était assis et crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montés par des personnages qui criaient : « Dites à Didyme : Aujourd'hui, à sept heures, Julien a été tué; lève-toi, mange et l'envoie dire à l'évêque Athanase. » Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine et le mois, et la révélation se trouva véritable ; car la septième heure de la nuit est, selon nous, une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir appris cette histoire de la propre bouche de Didyme (2984).

Cet homme, si privilégié des lumières intérieures, mourut en 395 ou 398, et laissa beaucoup d'écrits, dont saint Jérôme fait mention dans son *Catalogue;* ce sont des *Commentaires sur* tous *les Psaumes, sur* les Evangiles de *saint Matthieu* et de *saint Jean, sur l'Epître aux Galates;* dix-huit tomes de *Commentaires sur Isaïe ;* trois livres de *Commentaires sur Osée,* et cinq livres *sur Zacharie;* des *Commentaires sur Job,* et *sur les Epîtres canoniques ;* un *Traité sur les dogmes* ou sur les sectes ; deux livres *contre les ariens ;* un *Traité du Saint-Esprit ;* un livre *contre les manichéens*, et un grand nombre d'autres ouvrages.

Didyme avait aussi interprété les livres des *Principes d'Origène*, qu'il regardait comme son maître; et c'est ce qui le fit condamner par le cinquième concile général, et par le Pape Martin V, dans le concile de Latran, quoiqu'il fût mort dans la communion de l'Eglise, et que les plus grands hommes, sans excepter saint Jérôme, eussent loué son orthodoxie et toutes ses autres qualités (2985).

III. De tous les ouvrages de Didyme, il ne nous en reste que trois : son *Commentaire sur les Epîtres canoniques* (2986); un fragment du livre *contre les Manichéens*, publié par Canisius (2987), et le *Traité du Saint-Esprit,* traduit en latin par saint Jérôme, qui se trouve dans les œuvres de ce Père.

Les *Commentaires* de Didyme sont nets et judicieux (2988). Il y rejette le règne de mille ans, rêvé par les millénaristes charnels, et assure que les délices du paradis sont toutes spirituelles. Il croit, avec Origène, que l'incarnation de Jésus-Christ a servi aux anges aussi bien qu'aux hommes, pour les purifier de leurs fautes. Il remarque que la seconde Epître de saint Pierre n'est point dans le canon, et il la croit supposée. Mais c'est là une erreur. Dans le livre *contre les manichéens,* il réfute ces hérétiques et leur prouve, par des arguments métaphysiques, qu'on ne doit point admettre deux principes. Il fait voir que le diable n'est point méchant par nature ou par substance, mais par volonté, et que Dieu n'est pas auteur du mal pour avoir créé une substance libre, qui peut se porter au bien et au mal.

Le *Traité du Saint-Esprit* en démontre très-bien la divinité, en prouvant d'abord qu'il n'est point une créature, et ensuite qu'il est de même nature que le Père et le Fils. Il prouve que le Saint-Esprit n'est pas une créature, parce qu'il est immuable, immense, la lumière, la vertu, la sainteté substantielle et le sanctificateur des âmes, ce qui ne convient pas à la créature spirituelle ou corporelle. Il prouve que le Saint-Esprit est de même nature que le Père et le Fils : 1° parce qu'il n'a qu'une même opération, et par conséquent une même substance avec eux ; 2° parce que mentir au Saint-Esprit c'est mentir à Dieu, comme il paraît par les paroles de saint Pierre à Ananie; 3° parce que le Saint-Esprit est appelé le doigt du Père; 4° parce qu'il est appelé la sagesse même; 5° parce que l'on croit au Saint-Esprit comme au Père et au Fils, et que l'on baptise au nom du Père et du Fils, etc. Ce traité est clair, méthodique, serré, solide, convaincant, semé de remarques curieuses et recherchées (2989).

Didyme « n'était pas moins pieux que savant, dit un historien (2990), et sa vie innocente et éclatante en toutes les vertus chrétiennes, avait encore plus de force que sa doctrine pour persuader les hommes et les obliger à suivre ses sentiments. Saint Jérôme, après avoir étudié les saintes lettres sous saint Grégoire de Nazianze, vint l'écouter comme un grand théologien dont il pouvait apprendre beaucoup de choses. Il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, vieillesse heureuse, si elle eût été aussi bien accompagnée d'une foi exempte de tout soupçon, que de beaucoup de travaux

(2983) Tillemont, dom Ceillier.

(2984) Pallade, *Hist. Laus.*, c. 4 ; Theod., l. III, c. 24.

(2985) *Voy.* Rufin, lib. II ; Socrate, lib. I, cap. 5 ; Baronius, an. 386, n° 32 ; Bellarmin, *De script.*

(2986) Ce commentaire se trouve dans le IX° vol. de la *Biblioth. des PP.*, col. 22 et 33, édition 1624.

(2987) *Antiq. lect.*, t. V.

(2988) Dom Richard, *Dictionnaire des sciences ecclés.*, édit. in-folio, 1760, tom. II, pag. 366, col. 2.

(2989) Dans ce traité, Didyme cite l'histoire de Susanne, ce que dom Mathieu Petit Didier, oppose avec raison à Dupin, qui prétendit que cette histoire n'avait été reconnue pour canonique que par quatre auteurs; tandis qu'il y en a un nombre bien plus considérable, outre Didyme d'Alexandrie. Voy. *Rem. sur la Bib. des aut. ecclés. de M. Dupin,* 1691, t. I, p. 11.

(2990) Godeau, évêque de Vence, *Histoire de l'Eglise,* lib. IV, n° 43, t. II, p. 420, 421 de l'édit. in-12, 1697.

pour l'Eglise, et de réputation parmi les hommes.»

DIEUDONNÉ Ier, *Deusdedit* (Saint) Pape, était Romain de naissance, fils du sous-diacre Etienne. Il gouvernait une paroisse de Rome avec une grande vertu et capacité, lorsqu'il fut élu Pape à la place de Boniface IV le 19 octobre de l'an 615, après que le Saint-Siége eut vaqué cinq mois et treize jours.

Les troubles qui arrivèrent en Italie par la révolte de quelques gouverneurs, et les maladies contagieuses qui se répandirent parmi le peuple, lui donnèrent lieu d'exercer la sollicitude, le zèle et la charité dont il était rempli. Il prit un soin particulier des ecclésiastiques, et se signala par beaucoup d'autres actions de vertu et d'une admirable sollicitude (2990*).

Malheureusement ce saint Pontife ne tint le siége que trois ans et vingt jours. Dieu-Donné Ier mourut le 7 novembre 618, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre au Vatican. Sa fête est marquée au 8 novembre dans le *Martyrologe romain*.

Dans ces temps-là le Siége apostolique éprouvait de longues vacances, et cela venait d'une chaîne cruelle qui pesait encore sur l'Eglise : on attendait l'agrément du césar de Constantinople pour l'ordination d'un nouveau Pape. A la mort de saint Dieu-Donné Ier, on s'en dispensa, et sans doute que la Providence fit servir à cette liberté les maux qui pesaient alors sur les peuples.

En effet, effrayées par un grand tremblement de terre, par des inondations, par la révolte et l'usurpation de l'exarque Eleuthère, enfin, par une maladie pestilentielle qui défigurait tellement les morts, que leurs parents mêmes ne pouvaient plus les reconnaître, Rome et l'Italie demandaient sans délai un pasteur suprême pour les rassurer. En conséquence, un mois et seize jours après les funérailles de saint Dieudonné, l'on ordonna, le 24 décembre de la même année 618, Boniface V.

DIEUDONNÉ II (*Adeodatus*), Pape. *Voy.* Adeodat, Pape, t. I, col. 262, 263.

DIGNE (Sainte), martyre en 304. (*Voy.* l'article Actes de sainte Afre, etc., n° V.)

DIGNE (Sainte), vierge et martyre de Cordoue au IXe siècle, compagne de saint Félix et de saint Anastase, prêtre et religieux espagnol, était religieuse dans la communauté de la vénérable Elisabeth, femme du martyr Jérémie. Cette communauté faisait partie du monastère de Tabane, qui était à deux lieues de Cordoue. Digne mourut pour la foi, en 853. (*Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.)

DIOCLETIEN, persécuteur des Chrétiens, qui, du sang le plus obscur, parvint à la pourpre impériale, était né en 245, dans la Dalmatie, et se nommait avant, *Dioclès*.

I. Ses commencements sont incertains, parce que la flatterie voulut y mêler du merveilleux. On prétendit qu'un druide lui avait annoncé qu'il serait empereur sitôt qu'il aurait tué *Aper*. Cette prédiction était un calembourg auquel Dioclétien n'entendit pas finesse. Comme le mot latin *aper* signifie *sanglier*, il crut qu'il n'y avait qu'à tuer un sanglier pour arriver à l'empire ; et les historiens nous assurent, avec la même simplicité, qu'il tuait tous les sangliers qu'il rencontrait. Il aurait tué tous les sangliers du monde, qu'il n'aurait pas avancé d'avantage, si, à la fin, il ne se fût avisé de tuer un homme qui se nommait *Aper*, et qui lui-même avait fait périr son beau-fils, Numérianus, dernier rejeton de l'empereur Carus. C'était là le vrai sanglier dont il fallait se défaire ; et lorsque Dioclétien en fut venu à bout, il dit à son ami Maximien-Hercule : « Voilà la prédiction du druide (2991) accomplie, ainsi je dois être empereur, » et il le fut.

Cela se passait l'an 284 de l'ère moderne, dans un temps où l'empire romain, encore plein de vigueur, embrassait presque tout l'univers connu. Ainsi donc, un misérable jeu de mots donnait l'empire du monde à un soldat, à un aventurier ; et qui voudra l'entendre verra bien, en effet, quelle main se joue, par ces renversements, de l'ambition et des grandeurs humaines ! A cette date commença l'ère fameuse dans l'Eglise, connue sous le nom de Dioclétien ou des martyrs (2992).

Quand Dioclétien, après avoir livré divers combats à Carus, se vit tranquille possesseur du trône, il déclara César-Auguste ce Maximien-Hercule, d'une naissance aussi obscure que la sienne, mais son ami dès l'enfance. Du reste, ils semblaient faits l'un pour l'autre, vicieux tous les deux ; mais Maximien, d'un caractère cruel, fougueux et emporté, suivant brutalement ses inclinations basses, sans retenue comme sans éducation, d'une dureté et d'une grossièreté qui paraissaient jusque sur son visage et son extérieur plus que négligé. Dioclétien, au contraire, vain, artificieux, arrogant, avare, orgueilleux jusqu'à oser se faire appeler *Seigneur et Dieu* (2993), jaloux de l'autorité, n'en cédant que ce qu'il ne pouvait retenir, et faisant beau-

(2990*) *Voy.* Anastase le Bibliothécaire, Baronius, et le P. Papebroch, dans son *Eff. chron. sur le rite des pontificaux.*

(2991) D'autres disent une druidesse de Tongres. *Car. Aug. vit.*, p. 252. Avant le meurtre d'Aper, Dioclétien avait coutume de dire qu'il tuait toujours des sangliers, mais qu'un autre les mangeait : *Utitur pulpamento. Vid.* Vopiscus.

(2992) Elle servit longtemps, dit Châteaubriand, au comput de la fête de Pâques, et elle est encore employée par les Cophtes et les Abyssins. (*Etud. ou disc. hist.*, 1re étude, IIe part., pag. 205, édit. Didot, 1852.)

(2993) Crevier, *Hist. des emp. rom.*, t. XI, p. 275, édit. 1766. Au surplus, le nom sacré de Dieu avait été usurpé aussi par Domitien, Aurélien, Caligula, Carus. (*Ibid.*, t. VII, p. 17 ; t. XI, p. 100, 254, 275.) Le titre de maître et seigneur qu'avaient pris

coup valoir le peu qu'il paraissait abandonner. Il avait même l'ambition de se faire aimer, et le caractère de son collègue l'y fit réussir jusqu'à un certain point. C'était lui-même qui prenait les résolutions violentes; mais il les faisait exécuter par Maximien, et trouvait le secret de contenter tout à la fois sa passion pour la gloire et son méchant naturel.

II. L'empire du monde fut pourtant vingt ans entre les mains de ces soldats de fortune, qui demeurèrent en assez bonne intelligence. Mais de tels maîtres ne pouvaient aimer sincèrement des sujets chrétiens. Néanmoins ils les laissèrent d'abord tranquilles, par politique, à cause de leur grand nombre. Ils s'en servirent même par besoin et par intérêt; car ils leur rendaient intérieurement justice, et les regardaient comme les citoyens les plus vertueux et du commerce le plus sûr. Il y en avait beaucoup au palais, dans les postes de confiance, et parmi les principaux officiers. Depuis longtemps les empereurs étaient persuadés que la garde et le service de leurs personnes ne pouvaient être remis en de meilleures mains. Ainsi agirent, durant leurs plus belles années, Dioclétien et Maximien; et ils ne se déclarèrent formellement et généralement contre le christianisme que plus tard et sur la fin de leur règne. Mais on pouvait en user autrement, sans risquer de leur déplaire. Les gouverneurs suivaient impunément leurs humeurs ou leurs haines particulières, et faisaient valoir au besoin les anciens édits.

Un voile de sang couvre le règne de Dioclétien, et cependant on s'accorde à dire (2994) qu'il avait des qualités rares et singulières qui jetèrent peu d'éclat. Eusèbe assure qu'il avait d'abord aimé le christianisme (2995). Il avait un génie propre à sentir la grandeur de ses idées et de ses espérances; mais, soit que l'embarras des affaires l'ait détourné de cette étude, et que le caractère affreux de Galère ait réussi à lui inspirer quelque noire prévention, soit plutôt que sa faible vertu se soit tournée en fureur contre des modèles dont la perfection pouvait exciter sa jalousie et son orgueil, il sembla vouloir éteindre dans le sang une religion qui, cinquante ans après lui, devait donner des lois à tout l'empire. Jamais la force de la vérité ne parut avec plus d'éclat, puisque tout ce qui devait la détruire ne servit qu'à la faire triompher.

Dioclétien y servit plus qu'un autre par les moyens même qu'il employa pour l'exterminer : c'est ce qui paraît dans le choix des Césars. Pendant qu'il s'associait Galère Maximien, le plus furieux des persécuteurs, on ne saurait dire par quel funeste aveuglement il éleva à la même dignité l'homme le plus opposé à son caractère et à ses desseins C'était Constance Chlore, le plus doux de tous ces princes; Constance Chlore, l'ami du christianisme et le père de Constantin. C'est un de ces événements qui confondent la prudence humaine. Rien ne montre mieux l'ascendant invincible d'un certain ordre auquel il faut que tout se plie, même les choses les plus contraires. « Il n'y a pas de puissance, dit Bossuet (2996), qui ne serve malgré elle, et sans le savoir, à des desseins plus étendus que les siens. » En étudiant l'histoire, on trouve que cela est aussi vrai que profond.

III. Un fait certain, c'est que Dioclétien connut assez le christianisme (2997) pour distinguer les vrais fidèles des hérétiques. Il publia le premier contre les manichéens un édit sévère qui condamnait au feu leur personne avec leurs écrits; dispositions atroces, suivies même, depuis, par quelques empereurs chrétiens, et qui présageaient des tendances cruelles. Aussi, ne s'y trompa-t-on point à cette époque; on vit dans l'édit de Dioclétien de vagues préjugés et une haine sourde contre la religion chrétienne en général, fondés dans l'esprit de cet empereur, comme parmi le peuple, sur sa nouveauté et son opposition aux religions reçues dans l'empire. Mais il abhorrait les sectateurs de Manès, comme des monstres produits par une terre ennemie de Rome, où ils tendaient à introduire les lois et les coutumes infâmes des Perses. L'empereur Dioclétien en était là avec les Chrétiens, quand l'un de ses collègues contraignit sa politique à ne plus garder de mesures.

Outre les deux empereurs Dioclétien et Maximien, les besoins de l'empire assailli de tous côtés par les Barbares, firent créer, comme nous l'avons dit, deux Césars, l'an 292 : Galère-Maximien et Constance-Chlore. Maximien-Hercule avait obtenu le titre d'empereur, dès l'an 286. Constance-Chlore, le mieux né et le meilleur de ces princes, eut dans son partage, avec titre d'empereur, les

les autres Césars ne suffit pas à l'arrogance de ceux-ci, surtout de Domitien, qui, dictant un jour la formule des lettres que ses intendants devaient publier en son nom, commença par ces mots: *Voici ce qu'ordonne notre Seigneur et notre Dieu*. Ce style impie passa en règle sous son règne. Il s'en servait lui-même, et annonçant par un édit sa réconciliation avec Domitia, sa femme, qu'il rappelait après l'avoir répudiée, il s'exprima en ces termes : *Nous l'avons fait rentrer dans notre temple* (*a*). Personne n'eut plus la liberté de lui parler, ni de lui écrire, qu'en employant cette flatterie sacrilége, dont nous trouvons la preuve subsistante dans Martial. (*Edictum Domini Deique nostri*. Mart. v, 8)

(2994) *Voy*. Crévier, *Hist. des emp. rom.*, liv. XXVIII; Tillemont, *Emp. rom.*, Dioclétien. Chateaubriand, *Etudes ou discours historiques*, 2e étude, IIe part.; César Cantu, *Histoire universelle*.

(2995) *Voy*. plus loin, n° IX, et la *note* 3014.

(2996) *Disc. sur l'hist. univ.*

(2997) *Voy*. n° 1, IX et la note 3014.

(*a*) *Pulvinar*. Ce terme, dit Crevier (*loc. cit.*), marquait le lit sur lequel on couchait les statues des dieux dans les repas sacrés, et la niche dans laquelle on les plaçait.

Gaules et les îles Britanniques. Maximien-Galère fut préposé, avec le même titre, au gouvernement de l'Illyrie, de la Grèce et de la Basse-Pannonie. Celui-ci était fils d'un paysan du pays des Daces, et tenait moins des mœurs romaines que de sa barbare origine. Il était d'une taille et d'une figure à faire peur. Son air, sa démarche, le son de sa voix, tout annonçait en lui la brutalité, la rudesse, l'inhumanité. Mais il était brave et fort heureux, et par là s'était poussé jusqu'aux premiers grades. Le sang ne lui coûtait rien, ou pour mieux dire, il en faisait ses délices. On rapporte de lui qu'au lieu de se plaire à élever des chiens, il avait toujours avec lui de grands ours; qu'il prenait plaisir à voir dévorer des proscrits, principalement pendant son souper. Tel fut le véritable auteur de la dixième et dernière persécution générale, qui dura dix ans (2998).

IV. Il ne faut point chercher d'autre cause de sa haine contre les Chrétiens, que sa méchanceté naturelle; mais sa mère la mit en action. Toute cette race agreste et barbare n'avait aucune sorte de ménagement. C'était leur manquer que de ne pas user d'une servile complaisance pour leurs vices, et de ne pas les imiter.

La mère de Galère, d'une superstition qui lui tenait lieu de vertu, faisait chaque jour des sacrifices et des festins de viandes immolées. Les Chrétiens, en trop grand nombre pour être inconnus, n'y prenaient aucune part. Ce fut un crime impardonnable auprès de cette femme aussi emportée qu'impérieuse. Elle fit résoudre leur perte entière à son fils.

Le vieil Auguste avait de la peine à s'engager dans ces embarras. Mais Galère s'était rendu redoutable; il s'ennuyait, après dix à onze ans, de n'être pas César. Depuis peu il avait gagné contre les Perses une grande bataille, qui le rendit encore plus hardi. On n'osa lui refuser le plaisir d'inonder l'univers du sang innocent, et de dépeupler l'empire. Le rusé Dioclétien voulut pourtant que l'on tînt conseil, car il avait cette politique de ne consulter personne quand il voulait faire quelque bien, afin d'en avoir seul tout l'honneur, mais de consulter un grand nombre, quand il voulait faire du mal, afin d'en rejeter le blâme sur d'autres.

Le conseil n'eût pas contredit Galère impunément : sa résolution fut donc de persécuter; et le jour marqué pour commencer l'exécution, fut la fête des Terminales, dernier jour de l'année romaine, qui répondait au 23 février de notre année 303, et dont on voulait faire aussi le terme de la durée du christianisme, car on ne se proposait rien moins que de l'anéantir. Beaucoup d'autres se sont aussi flattés de voir ce terme; mais, non plus que Dioclétien et Galère, ils n'ont vu que le terme de leur puissance, de leur tyrannie et de leur vie!

La cour était à Nicomédie. Dès la pointe du jour, le préfet du prétoire, avec les principaux officiers de l'armée, se rendit, comme pour un exploit héroïque, à la porte de l'église. Elle se trouvait bâtie dans un endroit élevé, à la vue du palais, et les deux tyrans se tinrent aux fenêtres pour ce spectacle. On enfonça les portes, et l'on chercha partout la figure du Dieu des Chrétiens : on brûla les Ecritures ; on abandonna au pillage les vases sacrés. Galère voulait qu'on mît le feu à l'édifice, mais Dioclétien, craignant un incendie général, en ordonna la démolition.

Le lendemain on publia (2999) un édit, par lequel toutes les églises devaient être rasées, les saints livres brulés; les Chrétiens privés de toute dignité, de tout privilége, de tout honneur, exposés à toutes sortes de mauvais traitements, sans pouvoir se plaindre, ni même répéter ce qu'ils perdaient par le vol et le pillage. « C'est toujours dit un écrivain (3000) par l'effet rétroactif des lois ou par leur déni, que les grandes iniquités sociales s'accomplissent : le refus de justice est le point où l'homme se trouve le plus éloigné de Dieu. » Toutefois, on ne condamne pas encore les Chrétiens à mort. Suivit un second édit, qui enjoignait d'arrêter en tout lieu les évêques, de les mettre aux fers et de les contraindre en toute manière de sacrifier.

V. Galère n'était pas encore satisfait. Il fit mettre secrètement le feu au palais de Nicomédie, et en accusa les Chrétiens, feignant d'avoir peur, et sortant avec une précipitation affectée, à la vue de Dioclétien. Le défiant et peureux vieillard fut pris à ce piége. Il s'emporta de fureur, et voulut qu'on mît tous ses gens à la question. Il ne découvrit rien. On n'y mit point ceux de Galère, seuls coupables ou complices. L'impératrice Prisque, femme de Dioclétien et sa fille Valérie, mariée à Galère furent pressées de sacrifier, parce qu'on les savait chrétiennes. Elles eurent la lâcheté de le faire. Tous les officiers du palais qui résistèrent généreusement, comme Dorothée, grand chambellan, qui avait succédé à Lucien, Gorgone, Indus, Mardone, les vierges Domne et Théophile, furent étranglés, ou périrent par divers tourments. Pierre, que le vieil empereur aimait particulièrement fut amené par-devant lui, et comme il se refusa constamment à tout acte d'idolâtrie on l'éleva tout nu en l'air, et on lui déchira tellement le corps à coups de fouet qu'on lui voyait tous les os. On mit du sel et du vinaigre dans ses plaies, on apporta un gril et du feu, et on le fit rôtir comme une viande qu'on veut manger. Il expira en priant

(2998) Eusèbe, l. IV et VIII; Lactance, *De mort. persecut.*: D. Ruinart, et *Acta SS.*, 9 Sept.

(2999) L'inventaire fait alors du mobilier de l'église de Cirtha en Numidie, a été conservé; il porte : deux calices d'or, six d'argent, six urnes, une chaudière, sept lampes, le tout en argent; plus, des ustensiles de cuivre et des vêtements. (César Cantu, *Hist. univer.*, 2ᵉ édit., tom. V, pag. 491.)

(3000) Châteaubriand, *Etudes*, ubi supra.

pour ses persécuteurs. Pour les prêtres et les diacres, on les saisissait sans nulle formalité, et sur leur confession on les faisait périr par toutes sortes de supplices. Anthime, évêque de Nicomédie, fut décapité. *Voy.* son article, t. I, col. 192.

La persécution s'étendit aux différents ordres du peuple. Les juges sanguinaires se répandant partout firent les plus diligentes perquisitions, et les prisons regorgèrent de personnes de tout âge et de tout sexe. Plusieurs furent égorgés, un plus grand nombre encore fut brûlé non seul à seul, on n'y eut pas suffi, mais en tas et par troupes. D'autres, liés en grande quantité et comme en faisceaux, furent entassés dans des barques, avec des pierres au cou, et jetés à la mer. En un mot, la multitude des proscrits fut innombrable. Il y en eut, d'une seule fois, plus de mille dans la seule ville de Nicomédie. Toutes les habitations et les provinces voisines, la Grèce, la Thrace, l'Asie Mineure, dans toute son étendue, la Syrie même et l'Egypte, tout l'Orient fut inondé de ce sang avec la même profusion.

VI. On envoya les édits en Occident où Maximien-Hercule, qui les avait prévenus redoubla de rigueur.

Il n'y eût dépargné que les régions immédiatement soumises à Constance-Chlore; encore le César, tout humain qu'il était, n'osa-t-il avoir le courage de sa résistance à ces atrocités. Il usa pendant quelque temps de dissimulation. Il déclara publiquement que tous les Chrétiens eussent à sacrifier, s'ils voulaient conserver leurs charges et ses bonnes grâces. Il s'en trouva qui préférèrent leur fortune à leur intérêt éternel. Mais ils furent étrangement confus, quand leur maître témoigna un souverain mépris à ces apostats, les éloigna pour toujours de sa personne, n'espérant pas, disait-il, qu'ils lui fussent plus fidèles qu'à leur Dieu. Pour ceux qui s'élevèrent au-dessus des vues temporelles, il les honora plus que jamais.

A l'exception de l'apanage de Constance, les serviteurs de Jésus-Christ, dans tout le reste de l'empire, se trouvèrent en butte à la fureur de trois tyrans, qui se faisaient un jeu et une étude de déchirer l'Eglise. C'était un plan formé de l'anéantir. L'enfer désespéré des conquêtes qu'elle faisait journellement, animait sans cesse les puissances du siècle qu'il avait d'abord suscitées contre elle. Le ciel même, pour s'assurer toute la gloire de l'établissement et de la conservation de cette Eglise, et avant de lui donner la paix avec un empereur zélé pour la maintenir, le ciel permit que cette épreuve, comme la dernière, fut aussi la plus terrible. C'est de ces réflexions générales, plutôt que des récits particuliers, qu'il faut partir, pour se former une idée juste des horreurs de la dixième persécution (3001).

Il serait infini, et même superflu puisque, nous consacrons des articles à plusieurs des victimes de ces horreurs, d'entrer dans le détail. Qu'on juge des excès de la persécution en général, par le plan et les mesures que prirent les persécuteurs. Près des fontaines, sur les marchés, dans chaque rue, ou plaçait des petites idoles, et l'on préposait d'ardents zélateurs pour faire offrir de l'encens à ces simulacres, en sorte que qui que ce fût ne pouvait ni vendre, ni acheter en public pas même puiser de l'eau sans exercer quelque genre d'idolâtrie.

D'un autre côté, le zèle et la foi paraissaient encore plus grands que la fureur idolâtre. Le Sauveur prodiguait ses grâces : un courage divin animait les fidèles. On ambitionnait la palme du martyre, dit Sulpice-Sévère, plus qu'on ne recherche aujourd'hui la mitre et les prélatures. Il fallait que la sagesse des pasteurs modérât cet empressement; et ils étaient beaucoup moins occupés à aiguillonner les lâches, qu'à réprimer les téméraires. On eût dit que toute l'Eglise militante voulût le même jour entrer en triomphe dans le ciel. Les gens engagés dans les embarras du siècle le disputaient en ferveur aux clercs et aux évêques.

VII. La bassesse, comme toujours, dit Châteaubriand, se trouva à point nommé pour faire l'apologie du crime (3002). Il se trouva deux philosophes (3003) qui eurent le courage de profiter de cette occasion pour écrire à la lueur des bûchers contre les Chrétiens.

Le premier était professeur de philosophie à Nicomédie même. Mais ce qu'il professait en parole, il le démentait par sa conduite : en public, il recommandait la modération, la frugalité, la pauvreté; mais il aimait l'argent, le plaisir et la dépense, et faisait meilleure chère chez lui qu'au palais. Il cachait ses vices par la longueur de ses cheveux et l'ampleur de son manteau, mais surtout par ses grandes richesses et par le crédit qu'il s'était accaparé auprès des magistrats, dont il vendait les jugements; par là, il intimidait ses voisins, qui n'osaient se plaindre des maisons et des terres qu'il avait usurpées sur eux. Ce parleur de sagesse publia donc trois livres contre la religion chrétienne.

Il disait d'abord qu'il était du devoir d'un philosophe de remédier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'est-à-dire au culte des dieux qui gouvernaient le monde, et de ne pas souffrir que les gens simples demeurassent en proie à la malice des séducteurs; qu'il voulait montrer la lumière de la sagesse à ceux qui ne la voyaient pas, et les guérir de cette obstination qui les faisait souffrir inutilement tant de tourments. Afin qu'on ne pût douter du motif qui le faisait écrire, il s'étendait sur les louanges des princes, dont la piété

(3001) Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, édition de M. de Robiano, 1835, tom. I, pag. 383, 384.

(3002) *Etudes historiques*, ubi supra.

(3003) Pagi. an 302, n° 13; Epiphan. hæres., 68.

et la providence, disait-il, se signalaient surtout à protéger les religions des dieux, en réprimant une superstition impie et puérile. Mais quand il voulut réfuter la religion contre laquelle il écrivait, il parut inepte et ridicule. Non-seulement il ne savait pas ce qu'il attaquait, il ne savait pas même ce qu'il disait.

Les Chrétiens qui l'entendirent eurent pitié de lui au fond du cœur. Les païens eux-mêmes trouvaient mauvais qu'il eût choisi pour une pareille œuvre le moment de la plus cruelle persécution. Finalement, au lieu de la gloire et de la faveur, il ne recueillit que le mépris et le blâme. C'est ce que nous apprend de ce philosophe un témoin oculaire, Lactance (3004).

L'autre philosophe s'y prit avec plus d'astuce. C'était Hiéroclès, depuis gouverneur de Bithynie, et ensuite de l'Egypte. Il était alors du nombre des juges, et un des principaux moteurs de la persécution. Non content de persécuter par le glaive, il persécuta par la plume. Il écrivit deux livres, non pas contre les Chrétiens, mais aux Chrétiens mêmes, pour ne pas avoir l'air de les attaquer, mais de leur donner de salutaires conseils. Il voulait faire tout ensemble et le bourreau et le philanthrope. Il intitula son ouvrage *Philalethès*, c'est-à-dire *l'ami de la vérité*; comme Celse, réfuté par Origène, avait intitulé le sien *Discours de vérité*.

Hiéroclès s'efforçait de montrer de la contradiction dans les saintes Ecritures, et il en paraissait si bien instruit, qu'il semblait avoir été Chrétien. Il attaquait principalement saint Pierre et saint Paul, qu'il accusait d'imposture, les reconnaissant toutefois pour des pêcheurs grossiers et ignorants; sans considérer combien il était impossible que des ignorants fussent d'habiles trompeurs. Du reste, il disait peu de chose de son propre fonds. La plupart de ses idées et de ses expressions, il les avait pillées dans Celse et quelques autres. Une seule chose lui appartenait. Ne pouvant nier, non plus que Celse, les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, il leur opposa les prodiges d'Apollonius de Tyane, dont il n'alléguait d'autre garant que l'insipide roman de Philostrade, composé un siècle après l'événement, et rempli de contes puérils.—*Voy.* son article, n°ˢ IX et XI.—En un mot, Hiéroclès opposait des prodiges sans témoin et sans résultat, à des miracles que les ennemis mêmes ne trouvaient moyen de contester; à des miracles dont les témoins oculaires se sont laissé égorger en preuve de leur témoignage; à des miracles qui, malgré les philosophes et les empereurs, ont changé l'univers.

C'est ici la substance des réflexions que firent à ce sujet deux contemporains d'Hiéroclès, Lactance et Eusèbe (3005). A tous les sophismes, ils opposent plus ou moins formellement ce fait unique dans l'histoire humaine, ce miracle qui renferme tous les miracles : Le Christ est un Juif crucifié et l'univers est Chrétien.

VIII. Un incident vint seconder les vœux des deux philosophes, et étendre la persécution de la Bithynie aux autres provinces. A Séleucie, sur l'Oronte, non loin d'Antioche, cinq cents soldats travaillaient à creuser le port, qui n'avait point assez de profondeur. On les traitait un peu plus mal que des forçats. Poussés à bout, ils forcèrent leur commandant à se déclarer empereur. Il résista d'abord; mais quand ils l'eurent menacé de le tuer, il consentit à prendre la pourpre, et marcha avec eux sur Antioche, qu'il surprit à l'improviste.

Le lendemain, les habitants de la ville, revenus de leur surprise, attaquèrent cet empereur d'un jour, et le tuèrent avec toute sa troupe. Dioclétien devait, ce semble, être satisfait de cette action coupable qui servait son ambition. Pour toute récompense, il fit couper la tête aux principaux habitants d'Antioche et de Séleucie (3006): atroce cruauté qu'on dirait faite pour prouver cette effrayante vérité, que le sang appelle le sang, mais qui rendit son nom si odieux dans toute la Syrie, que, quatre-vingt-dix ans après, on ne pouvait encore l'y entendre prononcer sans horreur. C'est ce que nous apprend le païen Libanius, dont le grand-père périt dans ce massacre impérial.

Ce mouvement, ainsi qu'un autre pareil à Mélitine en Arménie, fut l'occasion d'un nouvel édit contre les Chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernaient les Eglises fussent mis aux fers; en sorte que c'était un spectacle des plus lamentables. On voyait partout les prisons remplies d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs et d'exorcistes : il n'y restait plus de place pour les malfaiteurs.

Bientôt il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieraient seraient mis en liberté, et que ceux qui persévéreraient seraient tourmentés en toutes manières; ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs. On en vit principalement en Afrique, en Mauritanie, dans la Thébaïde et en Egypte. La Palestine fut ensanglantée de la manière la plus affreuse (3007). Un de ces martyrs,—car nous ne pouvons tomber dans des redites en en citant plusieurs ici,—un de ces glorieux fidèles, nomme Donat, à qui Lactance adresse son écrit *De la mort des persécuteurs*, fut tourmenté jusqu'à neuf fois par différents juges : par Flaccus, préfet de Bithynie; par Hiéroclès, un de ceux qui avaient conseillé la persécution; et enfin par Priscillien, son successeur.

Le martyre de la légion thébéenne, mas-

(3004) Lact., *Instit.*, lib. v, cap. 2.

(3005) Eusèbe, *in Hierocl.*; Lactance, *Instit.*, lib. vii.

(3006) Gibbon passe ce fait sous silence. Ce silence n'est-ce pas une présomption contre son *Histoire* ?

(3007) Dom Ruinart, *De martyr. Palestin.*

sacrée par ordre de Maximien, est de cette époque.— *Voy.* l'article Légion thébéenne. — L'Eglise des Gaules fut aussi fécondée par le sang d'une foule de martyrs, et illustrée par des prodiges. Nantes dans l'Armorique, se consacra par le sang de deux frères, Donatien et Rogatien (3008). *Les serviteurs du Christ habitant Vienne et Lyon* écrivirent à leurs *frères d'Asie et de Phrygie ayant la même foi et la même espérance,* en leur racontant les particularités de leurs supplices. —*Voy.* les articles : Lettres des martyrs de Lyon et de Vienne et martyrs d'Espagne sous Dioclétien.—Enfin, n'oublions pas de joindre à Lactance qui nous a peint la mort des persécuteurs et l'extinction de leur race (3009), un autre apologiste à cette cruelle époque, Arnobe (*Voy.* son article, t. II, col. 462) qui se fit le défenseur des Chrétiens contre ceux qui les attaquaient par la plume et qui les égorgeaient par l'épée.

Voilà comment, partout l'univers chrétien, l'esclave Dioclès, devenu l'empereur Dioclétien-Jupiter; le manouvrier de la Pannonie, devenu l'empereur Maximilien-Hercule; le pâtre de la Dacie, devenu le César Galérius, fils de Jupiter, persécutaient les serviteurs de Dieu et de son Christ, et s'enivraient de leur sang. Ils croyaient en avoir triomphé à jamais; témoin cette inscription, monument de l'orgueil en démence, trouvée en Espagne: « Dioclétien-Jupiter, Maximien-Hercule, Césars-Augustes, après avoir étendu l'empire romain en Orient et en Occident, et avoir aboli le nom des Chrétiens, qui renversaient l'Etat. » Et cette autre : « Dioclétien, César-Auguste, après avoir adopté Galérius en Orient, avoir aboli partout la superstition du Christ et étendu le culte des dieux (3010). » Mais pendant qu'ils applaudissaient à la ruine du Christianisme, leur ruine à eux-mêmes s'approchait.

IX. Le règne de Dioclétien avait été aussi heureux qu'un païen peut le désirer avant qu'eût éclaté la guerre contre l'Eglise; mais, depuis la persécution, il ne tarda pas à éprouver, dit Eusèbe (3011) les effets de la vengeance divine dans plusieurs calamités qui l'enveloppèrent : tout sembla conspirer à humilier cet esprit vain; car, bien que cette persécution n'ait pas été ordonnée par lui de son propre mouvement, mais à la sollicitation d'autrui ; et bien que dans l'exécution il ait eu la moindre part, vu que son abdication suivit d'assez près l'édit publié contre le christianisme, il n'en fut pas moins un abominable persécuteur des Chrétiens. « C'est avec justice, dit un historien (3012), qu'on lui attribue les horreurs de la persécution, puisqu'il l'a commencée, et qu'ayant la principale autorité, il devait réformer et réprimer les mauvais conseils de ceux qui partageaient avec lui la puissance et non en suivre les impressions. »

Aussi le ciel le frappa-t-il par tous les endroits les plus sensibles. Sa santé, en s'altérant d'une manière tout à fait humiliante lui fit perdre son autorité, sa raison baissa : non-seulement on ouvrit les yeux sur ses défauts naturels, mais le public dit librement tout ce qu'il en pensait. Ce malheureux vieillard se trouvant à Rome, le peuple insulta à son avarice, en plein cirque, il en fit partout les railleries les plus piquantes. Le prince en fut si outré, que nonobstant les rigueurs de l'hiver, il repartit brusquement pour Nicomédie, où il faisait son séjour ordinaire. Une maladie de langueur l'y attaqua, il s'abandonna à l'humeur atrabilaire qui le dévorait, prit le parti de ne plus se laisser voir à personne, et le bruit courut qu'il était mort.

Cependant quelque chose d'extraordinaire se remuait dans ce cœur, et annoncerait qu'il avait le sentiment de ses crimes en même temps que ce qui aurait pu les effacer; mais que, nouveau Pilate, il n'eut pas le courage de reconnaître la vérité et de l'embrasser, ou plutôt que l'orgueil lui ferma tout accès à la grâce! Quoiqu'il en soit, voici un entretien qui nous a été conservé (3013), et que nous ne pouvons résister au désir de citer, tant il y a là de grandeur, quand on pense à celui auquel ce langage fut tenu, et tant les réponses de Dioclétien montrent combien est malheureuse une âme en qui ne luit pas la vérité complète et ne réside pas la force surnaturelle pour quitter ses voies iniques

Dioclétien allait souvent à Salone, ville de la Dalmatie, où l'on croit qu'il était né, et où il avait de beaux jardins. Comme il pensait à les agrandir, il jeta les yeux sur

(3008) *Act. sinc.*, p. 295.

(3009) *De morte persecutor.*

(3010) Apud Gruter, p. 280, et Bullet, *Hist. de l'établissement du christianisme*, p. 257. La vérité de ces inscriptions est soutenue par une médaille de Dioclétien, où il se vante d'avoir aboli le nom des Chrétiens, *nomine Christianorum deleto.* (*Ibid.*, p. 31). Ces inscriptions, à part le témoignage de tous les historiens qui affirment que le nombre des martyrs de la x° persécution fut très-considérable (on peut même consulter l'*Hist. universelle*, par les Anglais, t. X, p. 610), ces inscriptions seules, disons-nous, auraient dû suffire pour ouvrir les yeux de Dodwel, de Voltaire et de Gibbon, qui n'ont pas craint de nier ce fait; car pour que Dioclétien se vantât de cet anéantissement du christianisme ne fallut-il pas qu'on eût martyrisé un nombre inouï de Chrétiens? *Voy.* Sur les assertions de Dodwel, reproduites par Voltaire et Gibbon, la forte réfutation qu'en a faite Guillon, dans son ouvrage intitulé : *Examen des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de M. Salvador*, etc., 2 vol. in-8°, 1841, t. I, p. 187 et suiv., et sur Dodwel, en particulier, la savante *Dissertation* que dom Ruinart a mise en tête de son recueil des *Véritables actes des martyrs*, tout le § 3.

(3011) Euseb., *Hist.*, lib. VIII, c. 13, p. 308.

(3012) Crévier, *Hist. des emp. rom.*, t. XI, édit. in-12, 1766, p. 274.

(3013) Nous ne l'avons lu nulle part ailleurs que dans le *Spectateur français au XIX° siècle*, ou *Variétés morales, politiques et littéraires*, etc., t. IV, 1807, p. 108 et suiv. Nous nous sommes servi de quelques-unes des considérations de l'article du *Spectateur* d'où nous tirons ce remarquable morceau.

un verger qui n'était séparé de son enclos que par une haie : il demanda quel en était le maître. On lui dit que c'était un solitaire qui, depuis vingt-cinq ans, n'était pas sorti de sa retraite, et qui vivait des fruits de son champ. Il voulut le voir, il alla lui-même frapper à sa porte. Le solitaire ouvre ; Dioclétien reconnaît son meilleur ami, son compatriote, son compagnon d'armes, Florus, l'un des officiers de l'armée, qui avait fait la guerre avec lui sous Carus, et qu'on avait cru mort en Mésopotamie. Il lui sauta au cou à l'instant :

« Quoi ! Florus, est-ce bien vous que je revois? est-il possible que vous vous soyez enterré ici tout vivant, et que vous ayez sacrifié tout ce que votre mérite, tout ce qu'une noble ambition vous promettait dans le monde ? Vous ne savez pas ce que vous avez perdu.

— « Je suis plus ambitieux que vous, mon cher Dioclès, reprit le solitaire. Vous n'avez voulu qu'une place dans l'empire, j'ai voulu un empire tout entier, mais plus grand, plus solide et plus difficile à conquérir que l'empire romain. Cela vous surprend-il? Auriez-vous oublié les sentiments de votre jeunesse ; et cette liberté plus noble que l'ambition à laquelle vous aspiriez? C'est le bien que je possède, et on ne peut me le ravir.

— « Mais vous auriez pu en jouir avec moi, Florus, ce n'est plus le temps où nous avions à souffrir des caprices d'un maître ou des hauteurs d'un courtisan. Les enfants de Carus ne sont plus : c'est moi qui possède cet empire que vous cherchez. Mon amitié vous aurait cédé la moitié du trône, et vous n'auriez dépendu de personne.

—« J'aurais dépendu de tout. Ce n'est rien, Dioclès, d'être le maître des autres, il faut être maître de soi-même.

— « Il est vrai ; mais pouvez-vous vous flatter de l'être, vous dont la vie et la fortune dépendent d'un gouverneur de province ou d'un voisin jaloux qui peut vous chasser de votre héritage ? Est-ce là votre liberté ? Est-ce là votre empire?

— « Ma liberté, Dioclès, est de ne rien craindre. On me chasserait de cette retraite, on me chasserait de la Dalmatie, on me chasserait de l'empire ; on me chasserait du monde entier, qu'on ne ferait que me rendre plus libre. Ma liberté est dans l'âme, sur laquelle on n'a point de prise. On ne pourrait me rendre esclave qu'en me faisant commettre une mauvaise action, et j'espère que nul homme n'a ce pouvoir. Oh ! que c'est un beau gouvernement, mon cher Dioclès, d'être si réglé dans ses désirs, si droit dans ses pensées, si juste dans ses sentiments, que l'intelligence infinie ne trouve rien à reprendre dans votre cœur ! Cet empire vaut la peine d'être disputé, et c'est pour lui que je combats depuis trente ans. Avouez-le : n'avez-vous pas trouvé qu'il était plus facile de gouverner le monde que de gouverner ses passions ?

— « Je l'avoue : ma conscience est pour vous, mon cher Florus ; vous me ravissez, vous avez des sentiments sublimes. Mais, cependant, vous êtes coupable de les avoir renfermés en vous-même. Vous deviez venir à ma cour, vous m'auriez instruit.

— « Vous ne m'auriez pas écouté, mon cher Dioclès ; cette doctrine n'est pas nouvelle, elle n'est pas de mon invention ; il y a des gens qui l'enseignent dans le monde. Les avez-vous écoutés (3014). Les avez-vous honorés ? Jugez-vous vous-même. »

(3014) Il est certain que Dioclétien eut, jusque dans son palais, des gens qui l'eussent éclairé s'il eût voulu les écouter. « Il semble même, dit un récent écrivain, que Dioclétien se laissa approcher par les Chrétiens avec une faveur toute particulière. Ils se pressèrent à sa cour, dans son intimité même. Ses chambellans, Lucien, Gorgone, Dorothée, faisaient dans son palais une propagande active et heureuse, dont ils ne désespéraient pas de faire un jour sentir les effets à leur maître même. « Je ne pense pas, écrivait l'évêque d'Alexandrie, Théonas, au grand chambellan Lucien, que vous tiriez une vaine gloire du bonheur « que vous avez de faire arriver par votre intermédiaire plusieurs du palais du prince à la connaissance de la vérité ; vous en rendez plutôt grâces « à Dieu qui a fait de vous un bon instrument pour « une bonne œuvre... Car puisque le prince n'étant « pas encore lui-même engagé dans notre religion « a confié pourtant à des Chrétiens sa vie et son « corps à garder comme aux plus fidèles serviteurs « qu'il pût choisir, vous devez vous montrer d'autant plus vigilants et d'autant plus actifs à vous « acquitter de cette tâche, pour que le nom du « Christ soit glorifié en vous... L'un de vous a « reçu, dit-on, l'argent particulier du prince sous sa « garde, l'autre les vêtements et les ornements « impériaux, l'autre les vases précieux, un autre « les livres... De tous, celui-là doit être le plus diligent... Qu'il ne néglige point de s'instruire dans « les lettres séculières, et d'étudier les œuvres de « génie des gentils qui peuvent plaire au prince. « Que dans ses entretiens avec lui, il loue les poëtes « de la grandeur de leur invention, de l'intérêt de « leurs fables ; qu'il loue les orateurs de la propriété de leurs expressions et de leur grande éloquence. Qu'il loue aussi les philosophes de leur « mérite particulier ; qu'il loue les historiens qui « nous racontent la suite des événements, les « mœurs de nos ancêtres et l'origine de nos lois... « Parfois, qu'il tâche d'introduire l'éloge des saintes « Écritures traduites avec tant de soin et à tant de « frais dans notre langue par l'ordre de Ptolémée « Philadelphe ; que par occasion il cite les Évangiles et les apôtres, dépositaires des oracles divins. Le nom du Christ pourra se glisser ainsi « dans ses discours, et il pourra trouver moyen de « faire voir que la divinité réside en lui seul ; avec « l'aide du Christ, toutes ces choses peuvent réussir. » (Galland, *Bibliot. veter. Patrum*, cit. t. III.) Ces insinuations, répétées avec autant d'ardeur que d'adresse, entraînaient les femmes et les filles de la maison de l'empereur, et ne rencontraient auprès de lui qu'un accueil bienveillant. Quels que fussent ses sentiments, ou plutôt son indifférence personnelle, sa politique assez orientale et très-peu romaine, voyait sans beaucoup d'ombrage se répandre et grandir une religion née en Orient et mal vue à Rome. A l'autre extrémité du monde, le César Constance, le plus éclairé des collègues de Dioclétien, montrait, pour le culte du Dieu unique, une inclination plus visible encore. La grossièreté de

Dioclétien se rappela ses persécutions, et tomba dans une rêverie profonde. Ensuite, il dit au solitaire : «Vous avez réveillé mes remords. J'ai persécuté une doctrine que j'aimais, je n'ai pas osé être juste : tout empereur que je suis, je suis plus esclave que l'esclave qui me verse à boire. Adieu; je vous porte envie, mon cher Florus; continuez de goûter une paix qui n'est pas faite pour moi. Votre solitude vaut mieux que ma couronne.»

X. Cette paix que Dioclétien enviait, il ne put en jouir, même quand il eut abdiqué le pouvoir, alors qu'il pouvait, semble-t-il, en goûter quelque chose, n'ayant plus la charge et le tracas des affaires.

Ce fut en 305, quelque temps après la conversation que nous venons de rapporter, qu'il quitta l'empire. Dioclétien et Maximien-Hercule étaient venus triompher en Italie, l'un des Egyptiens, l'autre des peuples du Nord; c'est le dernier triomphe authentique qu'ait vu Rome (3015). L'empereur ne descendit du char de sa victoire que pour monter à Nicomédie sur le tribunal de son abdication. Cette scène eut lieu dans une plaine qu'inondait la foule des grands, du peuple et des soldats. Dioclétien déclara qu'ayant besoin de repos, il cédait l'empire à Galère. En même temps il indiqua le césar qui devait remplacer Galère devenu auguste : c'était Daïa ou Daza Maximin, fils de la sœur de Galère. Il jeta son manteau de pourpre sur les épaules de ce pâtre (3016), et Dioclétien, redevenu Dioclès, prit le chemin (3017) de Salone.

Cet homme extraordinaire avait les larmes aux yeux en déposant le pouvoir; il avait également pleuré lorsque Galère, dans un entretien secret, lui signifia qu'il prétendait être le maître; et que si lui Dioclétien ne voulait pas s'éloigner, lui Galère l'y saurait contraindre. D'autres ont écrit que Dioclétien renonça au trône par mépris des grandeurs humaines (3018). Soit que ce prince ait quitté l'empire de gré ou de force, avec courage ou faiblesse, sa retraite à Salone a donné à sa vie un caractère de philosophie qui fait aujourd'hui sa principale renommée.

Dioclétien habitait, au bord de la mer, une maison de campagne,— aux lieux où s'éleva depuis Spalatro (3019), — que Constantin dit avoir été simple (3020), et que Constantin Porphyrogénète a crue magnifique (3021). Maximien Hercule se dépouilla de l'autorité souveraine à Milan en faveur de Constance Chlore, et nomma césar Valérius Sévère, obscur favori de Galère, le même jour que Dioclétien accomplissait son sacrifice à Nicomédie. Maximien, ayant dans la suite ressaisi la pourpre, fit inviter Dioclétien à suivre son exemple. Dioclétien répondit : « Je voudrais que vous vissiez les beaux choux que j'ai plantés, vous ne me parleriez plus de l'empire (3022). » Paroles démenties par des regrets.

Pendant les neuf années que Dioclétien vécut à Salone, sa femme et sa fille périrent misérablement, et il ne put les sauver, obligé qu'il fut alors de reconnaître l'impuissance d'un prince auquel il ne reste d'autorité que celle des larmes. Menacé par Constantin et Licinius, peut-être même par le sénat (3023), il résolut d'abréger sa vie. On est incertain du genre de sa mort; on parle de poison, d'abstinence, de mélancolie (3024); l'empereur sans empire ne dormait plus, ne mangeait plus; il gémissait, il soupirait. Saint Jérôme laisse entendre qu'avant d'expirer, il vomit sa langue rongée de vers (3025). Sa mort arriva en 313.

La philosophie fut aussi inutile à Dioclétien, pour mourir, que la religion à Charles-Quint : tous deux eurent des remords d'avoir abandonné le pouvoir; le premier, sur son lit et sur la terre, où il se roulait au milieu de ses larmes (3026); le second, au fond du cercueil, où il se plaça pour assister à la représentation de ses funérailles (3027).

Dioclétien multiplia les impôts; il couvrit l'empire de monuments onéreux, qu'il faisait souvent abattre, et recommencer sur un plan nouveau (3028). La Providence a

deux soldats, instruments énergiques d'une politique dont ils n'avaient jamais compris la portée, interrompit ce cours naturel et paisible des choses. Maximien Hercule et Galère, sous l'influence de passions brutales, entraînèrent Dioclétien dans une voie de persécution qui répugnait à ses goûts, à ses vues de gouvernement, et qui lui fit terminer dans la honte et dans l'impuissance une carrière jusque-là utile et glorieuse. » (M. Albert de Broglie, *l'Eglise et l'empire romain au* IVe *siècle*, 2 vol. in-8°, 1856, t. I, p. 175-177; ouvrage où l'on trouve une appréciation assez neuve et qui nous paraît juste, du règne de Dioclétien, p. 174-183.

(3015) Châteaubriand, *Etudes historiques*, 1re étud., IIe part., p. 213-215 de l'édit. grand in-18, 1852, Didot.

(3016) Eutrop., p. 56; Vict., *Epist.*

(3017) *Rhedæ impositus*, dit le texte.

(3018) Eutrop., lib. IX, cap. 18; Aurel. Vict., *Lumen Panegyr. vet.*, VII, 15.

(3019) La cathédrale de Spalatro est bâtie sur l'emplacement d'un temple d'Esculape. Celui de Jupiter fut aussi transformé en église. Il reste encore du palais de Dioclétien, d'une construction très-solide, un portique soutenu par des colonnes de granit, à l'entrée duquel est un sphinx. On voit aussi à Spalatro les ruines d'un grand aqueduc, fait de blocs énormes, et trois belles portes. En 1828, l'empereur d'Autriche a assigné des fonds pour former un musée des antiquités trouvées tant à Spalatro qu'à Salone. (César Cantu, *Hist. univ.*, 2e édit., t. V, p. 449.)

(3020) *Ad cœtum sanct.*, cap. 25; Euseb.

(3021) *De administ. imp. ad Rom. fil.*, pag. 72, 85, 86.

(3022) Vict., epist. 1, pag. 223; Eutrop., pag. 589.

(3023) Lactance, *De morte persecut.*

(3024) Vict., *Epist.*; Lactance, ibid.; Euseb, lib. VIII, cap. 17.

(3025) Hieron., *Commentar. in Zachar.*, lib. III, cap. 14.

(3026) Lact., ibid.

(3027) Robertson's, *Hist. of. Charl. V*, vol. the third., p. 817, 1760; Mariana, *Hist. Hisp.*, lib. V, t. IV, p. 216.

(3028) On ne nie pas que Dioclétien n'ait eu des qualités comme souverain et qu'il n'ait pris quel-

voulu qu'une salle des *Thermes* des persécuteurs chrétiens soit devenue, à Rome, l'église de *Notre-Dame des Anges*. Dans le cloître, jadis vaste cimetière de cet édifice, l'espace se trouve aujourd'hui trop grand pour la mort; un petit retranchement, pratiqué au pied de trois ou quatre colonnes, suffit aux tombeaux diminuant de quelques Chartreux qui finissent aussi, et qui, dans leur abdication du monde, ne regrettent rien de la terre.

XI. Aucun des tyrans qui, avec Dioclétien, avaient répandu le sang chrétien, n'échappa aux coups de la justice divine (3029). Maximien-Hercule, avant de périr, se déshonora par sa perfidie, et tomba dans de nouveaux crimes. Enfin, ayant voulu tuer Constantin, celui-ci l'arrêta, après toutefois avoir eu l'abominable pensée de donner un malheureux eunuque en immolation au cruel assassin, et pour dernière grâce, ne laissa plus à Maximien que le choix de sa mort. Celui-ci choisit lâchement la corde, mort que les Romains réputaient infâme, et il s'étrangla de ses propres mains.

Galère, plus coupable encore que les deux autres, éprouva aussi davantage les effets de la colère céleste. Dans la dix-huitième année de son règne, à compter du temps où il devint César, il fut frappé d'une plaie incurable et honteuse. On y voulut appliquer le fer, et il perdit du sang en telle abondance, qu'il y eut tout à craindre pour sa vie. On arrêta l'hémorragie; mais ce ne fut que pour donner lieu à une horrible gangrène. Tout le siége et les chairs voisines tombèrent en pourriture. Les remèdes ne faisaient qu'aigrir le mal, qui gagna l'intérieur du corps et les plus hauts intestins. Il s'y forma une fourmilière de vers, et il s'en exhalait une puanteur insupportable, qui n'infectait pas seulement le palais, mais tout le quartier de la ville de Sardique, où alors se trouvait le tyran. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que ce mal, nonobstant sa violence, dura plus d'un an. Nulle opération, nulle invention ne réussit pour le guérir ni le diminuer. Les secrets des prêtres idolâtres qu'on employa ne servaient qu'à tourmenter davantage le malade qui, désespéré et ne sachant à qui s'en prendre, faisait insensément mourir ses médecins. Bientôt on eut peine à en trouver qui voulussent ou qui pussent en supporter l'infection et se résoudre à l'aborder. Son corps parvint à un état monstreux. Tout le buste et la partie supérieure à la plaie étaient d'une maigreur hideuse et sépulcrale : ce n'était qu'un squelette, couvert d'une peau desséchée et tirée sur les os. Depuis la plaie jusqu'à l'extrémité des pieds, qui n'en conservaient pas la moindre forme, on ne voyait que deux espèces d'outres allongées et prodigieusement tendues.

Il se trouva cependant un médecin assez courageux pour avertir ce cruel maître que sa maladie n'était pas naturelle; qu'il était absolument impossible de la guérir par les

ques mesures utiles et justes; aucun écrivain catholique n'a caché ces qualités, ou du moins ne l'a fait sciemment; et malgré le peu de documents qui soient restés sur ce César, on en possède encore assez pour connaître avec certitude les principaux événements de son règne. Cependant un récent biographe se plaint de cette absence de documents et dit que ce qui nous en reste ne suffit pas pour apprécier suffisamment cet empereur. Soit; mais cela l'autorisait-il à renouveler d'anciennes et injustes accusations contre les Chrétiens, et à mettre en suspicion la véracité de Lactance? C'est pourtant ce que nous venons de lire; qu'on juge des lignes suivantes de l'article *Dioclétien*, dans la *Nouv. Biog. univ.*, édit. Didot, t. XIV, 1856, col. 229 : « Il nous est à peu près impossible d'en déterminer (les événements de ce règne) l'ordre chronologique. Les médailles ne nous sont ici presque d'aucune utilité (les médailles et inscriptions citées plus haut, n° VIII, disent pourtant assez ce que Dioclétien fit contre le christianisme). L'*Histoire d'Auguste* finit à Carin, et il ne nous reste le récit *d'aucun historien contemporain*. Les passages d'Ammien Marcellin et de Zosime relatifs à cette époque ont disparu de leurs ouvrages, omis à dessein, *à ce qu'on croit*, par les copistes chrétiens, qui ne voulaient pas transmettre à la postérité le tableau des brillantes qualités de leur persécuteur et le récit de ses glorieuses actions. Pour connaître Dioclétien, nous sommes donc réduits aux maigres et incomplets abrégés d'Eutrope, des deux Victor, de Festus, aux vagues hyperboles des panégyristes, et aux *déclamations haineuses* de l'auteur (Lactance) du traité *De mortibus persecutorum*. D'après des sources aussi rares et aussi *suspectes*, il est extrêmement difficile de se faire une idée juste des conceptions politiques et du caractère d'un prince éminent, qui peut disputer à Constantin la gloire d'avoir été le second fondateur de l'empire romain. » Voilà ce qu'on ne craint pas d'écrire encore à cette heure, après tant de travaux historiques qui ont réduit à néant ces accusations surannées, et après tant d'autorités qui, dans tous les siècles, ont toutes rendu témoignage à la véracité de Lactance, lequel n'a jamais été contredit par des écrivains contemporains, et par des auteurs de quelque valeur dans la suite des temps. Mais il y aurait peut-être quelque puérilité à réfuter des injures aussi gratuites : nous nous contenterons de leur opposer les paroles suivantes d'auteurs qui ne sont certes pas *suspects* et qui écrivaient au bon temps de la philosophie du XVIIIe siècle si féconde, elle, en insinuations du genre de celles que nous venons de citer. Les auteurs anglais de la grande *Histoire universelle* en 46 vol. in-4°, constatent aussi le manque de documents suffisants sur Dioclétien; mais ils arrivent à une autre conclusion que notre biographe : « Ne pourrait-on pas, disent-ils, attribuer cette perte des *Mémoires* qui ont rapport au règne de Dioclétien, à *la vengeance divine*, *dont cet empereur s'est attiré les effets, en ayant voulu abolir les saintes Ecritures?* Cette conjecture, ajoutent les historiens (et nous partageons leur avis), nous paraît au moins plus probable que celle d'un critique moderne (Casaub., *Not in Spart.*, p. 201), qui prétend que les Chrétiens, par un principe de haine pour un si cruel ennemi, supprimèrent et détruisirent tous les *Mémoires* relatifs à son règne). » (*Hist univ.*, t. X, 1749, p. 616. On avouera que ces paroles sont remarquables pour le XVIIIe siècle, et que les écrivains du nôtre feraient encore bien de consulter quelquefois les historiens de ce siècle avant de répéter des calomnies que les hommes sensés de tous les temps ne sauraient admettre.

(3029) Lactance, *De morte persecutor.*

remèdes ordinaires. « Souvenez-vous, seigneur, lui dit-il, de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu ; et, dans ce principe de vos maux, cherchez-en le remède. » Dompté par l'excès de la douleur, ce tyran superbe reconnut qu'il était mortel, et soumis à une puissance infiniment supérieure à la sienne. Comme autrefois Antiochus, il s'écria qu'il ferait cesser la persécution, et qu'il remettrait en honneur le culte du vrai Dieu.

Galère fit effectivement publier un édit portant défense de tourmenter les Chrétiens davantage, afin que, jouissant d'une paix entière, ils priassent pour sa guérison et la conservation de ses jours. Dans ce témoignage forcé de son repentir, il entreprit encore de justifier ses rigueurs précédentes; et pour cela il s'efforça de faire entendre qu'il s'était proposé de tirer les Chrétiens de leur aveuglement, mais que ces tentatives n'ayant abouti qu'à les détourner du service de leur Dieu, sans les engager à honorer ceux de l'empire, il était de son indulgence de leur laisser exercer leur religion en toute liberté, et rétablir les édifices où ils s'assemblaient. De pareils sentiments n'étaient guère propres à obtenir une faveur qui ne demandait pas moins qu'un miracle. Peu de jours après cet édit, l'an 311, Galère rendit l'âme, tout son corps étant réduit en pourriture, et tombant par lambeaux (3030).

XII. L'empire ne fut pas plus épargné que les empereurs. Quand la persécution n'avait été que partielle, les châtiments, non plus, n'étaient pas universels. Mais après la plus furieuse des persécutions, le comble et la consommation de toutes celles qui avaient précédé, le bras de Dieu s'appesantit plus rudement et plus visiblement que jamais sur tout l'empire.

Outre les ravages de la peste, les affreux ouragans et les tremblements de terre, les peuples barbares, contents auparavant de quelques incursions dans les provinces écartées, poussés depuis comme d'un esprit étranger en elles, et perdant tout ensemble la terreur et le respect du nom romain, fondirent de toute part sur ses plus nobles apanages. La dévastation fut telle, que plusieurs siècles après on ne voyait, jusqu'au centre de l'empire, que des cabanes éparses, là où il y avait eu des villes considérables. Les séditions et les guerres civiles achevèrent de désoler ce que la barbarie avait épargné.

La dernière année de la tyrannie sacrilége, il y eut une sécheresse ruineuse, qui fut suivie de la stérilité et de la famine. Un nombre prodigieux de citoyens, après avoir vendu pièce à pièce chacune de leurs possessions, vendirent enfin leurs enfants pour avoir de quoi prolonger leur vie et leurs malheurs. Excepté quelques familles de la première opulence, en toutes les autres, parents ou enfants, domestiques et maîtres, tout était si maigre et si décharné, qu'il eût semblé voir des troupes errantes de spectres, plutôt que des hommes vivants. Tout à coup ils tombaient d'inanition dans les rues et sur les places publiques, où les cadavres pourrissaient sans sépulture. La contagion sembla s'attacher de préférence à ceux que les richesses mettaient à couvert de la faim. Il y eut une maladie singulière qui, affectant la vue, fit perdre un œil ou les deux yeux à une infinité de personnes, hommes, femmes et enfants; comme pour venger le grand nombre de confesseurs de tout âge et de tout sexe, à qui les persécuteurs avaient fait arracher les yeux.

Tout cela nous est attesté par les historiens, même les moins suspects d'être trop favorables au christianisme. « Le récit de tous ces événements, dit Lactance, dont la véracité n'a jamais été contestée par les auteurs instruits, le récit de ces événements est appuyé sur le témoignage de personnes dignes de foi. J'ai cru devoir les consigner par écrit, afin que les historiens ne puissent altérer la vérité en passant sous silence soit les crimes de tant d'empereurs, soit la vengeance que Dieu en a tirée. Que d'actions de grâces ne devons-nous pas lui rendre, pour avoir daigné jeter les yeux sur la terre, rassembler son troupeau ravagé et dissipé par tant de loups ravissants, exterminer les monstres qui avaient désolé si longtemps son bercail ! Où sont maintenant ces surnoms de Jovien et d'Herculien, autrefois si révérés des nations, que Dioclès et Maximien s'étaient insolemment arrogés, et qui passèrent ensuite à leurs successeurs ? Le Seigneur les a fait disparaître de dessus la terre (3031)... » Le Prophète avait dit : *Vidi impium superexaltatum, et elevatum sicut cedros Libani. Et transivi, et ecce non erat* (3032)... Et la religion, toujours debout, a défié tous ses persécuteurs, et n'a point cessé, depuis bientôt dix-neuf siècles, de répandre ses bienfaits dans le monde. Rien n'a pu arrêter sa marche dans les épreuves comme dans les prospérités ; celles-là n'ont même servi qu'à l'étendre et à l'affermir, et rien n'a pu suspendre son œuvre qui est d'établir le règne de Dieu et de faire entrer toutes les nations dans son royaume éternel !

DIODORE, évêque de Ténédos, au IVᵉ siècle, fut une des nombreuses victimes des eusébiens ou ariens déguisés. *Voy.* l'article ANDRINOPLE (Martyrs d').

DIODORE, évêque de Tarse, métropole de Cilicie, fut d'abord prêtre et religieux d'Antioche, où il maintint la foi orthodoxe pendant l'absence du patriarche Mélèce, exilé sous l'empereur Valens. Quand Mélèce fut de retour, il ordonna Diodore évêque de Tarse, vers l'an 375. Il assista depuis au concile de Constantinople, et fut choisi avec quelques autres pour veiller sur l'Orient.

Diodore fut disciple de Sylvain de Tarse, et maître de saint Jean Chrysostome et de

(3030) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, édit. de M. de Robiano, 1835, t. I, p. 404, 405.

(3031) Lactance, *De morte persecutor.*, cap. 52.
(3032) *Psal.* XXXVI, 35.

Théodore de Mopsueste. Il était habile et avait composé beaucoup d'ouvrages (3033). On reproche (3034) à Dupin de n'avoir pas inséré dans sa *Bibliothèque* ce que Hebed-Jesu dit de Diodore dans son *Catalogue des écrivains syriens* : « Diodore de Tarse, dit-il, a composé soixante livres qui ont été brûlés par les ariens, et il en reste encore quelques-uns, savoir : le livre *De la Providence*, le livre *De la destruction de l'astrologie*, un livre *contre les eunomiens*, et un autre contre un certain hérétique ; un *contre les Juifs*, un *contre les manichéens*, un *contre Apollinaire*, et un *commentaire* sur une partie de *saint Matthieu*. » Ce sont là, selon Hebed-Jesu, les livres de Diodore qui sont restés des soixante que les ariens brûlèrent. Parmi ceux-ci il y avait des commentaires sur presque tous les livres de la Bible.

Dans ces *Commentaires*, Diodore s'attachait au sens littéral et avec succès. Photius dit (3035) que la diction de cet auteur est pure et claire, et saint Jérôme ajoute qu'elle était peu élevée. Dans ses autres ouvrages que nous n'avons plus, il réfutait les rêveries de l'astrologie judiciaire, et y montrait que le monde a eu un commencement, qu'il est créé, que l'homme est libre et que Dieu n'est point auteur du mal.

Un des critiques de Dupin dit que « s'il avait consulté sur Diodore de Tarse les *Chaînes grecques* qui sont dans la Bibliothèque du roi, il aurait pu insérer dans sa *Bibliothèque* plusieurs beaux fragments de ce savant évêque, qui méritaient d'y entrer. Diodore s'était principalement appliqué au sens littéral des livres sacrés, et l'on peut dire qu'il y a très-bien réussi. Il était même assez exercé dans la critique sacrée; en sorte qu'on trouve dans les extraits qui sont dans ces *Chaînes grecques*, plusieurs choses qui ne se trouvent pas ailleurs. Comme il ne s'agit dans la plupart de ces endroits que de remarques critiques et littérales, les compilateurs de ces *Chaînes* n'ont eu aucune raison de les altérer (3036). »

Quant à la doctrine de Diodore, on paraît assez partagé. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir été le maître de Nestorius. Saint Cyrille lui reproche, en un endroit (3037), d'avoir distingué le Verbe né de Dieu, du Fils de Marie, et, ailleurs (3038), il le nomme « ennemi de la gloire de Jésus-Christ. » Mais, d'un autre côté, saint Athanase, saint Basile, saint Chrysostome et les autres grands hommes de son siècle rendent le témoignage le plus favorable à sa doctrine et à ses vertus. Le Iᵉʳ concile de Constantinople le compte entre les évêques les plus savants et les plus catholiques de l'Orient (3039). On ne nous dit point en quelle année mourut Diodore.

DIOGÈNE (Saint), l'un des évêques qui, avec Supérior, auraient les premiers annoncé l'Evangile chez les Nerviens durant la première moitié du IVᵉ siècle, avant saint Vaast. Diogène était Grec d'origine comme plusieurs autres apôtres vénérés dans notre France du Nord ; mais il ne paraît pas que lui et Supérior aient été, pour ces contrées, autre chose que ce que fut saint Willibrod pour la Frise, c'est-à-dire un évêque régionnaire ou un chorévêque (3040). *Voy.* l'article VAAST (Saint).

DIOSCORE (Saint), confesseur de la foi à Alexandrie, en 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, nᵒ V.

DIOSCORE, premier patriarche d'Alexandrie, succéda à saint Cyrille en 444, après avoir été son archidiacre, et ce fut, dit justement un historien (3041), un malheur effroyable pour l'Eglise entière, mais en particulier pour l'Egypte.

I. La suite a, en effet, fait voir que Dioscore, sous des vêtements de brebis, était un loup rapace, qui n'était entré dans le bercail que pour perdre et égorger. Il causa dans l'Eglise entière des maux infinis. Depuis les travaux du grand Athanase, l'Egypte était la colonne de la vérité et le modèle de la piété. Dioscore lui ravit à jamais cette gloire, et la plongea dans des ténèbres qui durent encore. L'hérésie, qu'il y accrédita, y jeta de si funestes racines, que, ni les saints qui y sont venus depuis, ni la cruauté des Barbares qui se sont emparés du pays, n'ont encore pu l'en arracher depuis bientôt quatorze siècles. Elle a rendu cette province, jusqu'alors la plus unie et la plus paisible de l'Orient, le théâtre des troubles, des schismes et des séditions. Elle a corrompu la piété des solitaires, qui jusqu'alors en avait été le principal ornement. Et au lieu que les saints y accouraient autrefois de toutes parts pour y acquérir la perfection de la vertu, ils se trouvaient ensuite obligés de s'en éloigner, de peur de corrompre leur foi et de se trouver séparés de l'unité de l'Eglise.

Aussitôt après son élection Dioscore envoya le prêtre Possidonius à Rome pour annoncer au Souverain Pontife son ordination. Saint Léon lui répondit le 21 juin 445 : « Vous pourrez juger de l'amour que nous vous portons en Notre-Seigneur, par l'empressement que nous mettons à affermir les commencements de votre épiscopat, afin qu'il ne paraisse pas manquer quelque chose à votre perfection, tandis que vous avez en votre faveur le suffrage de vos mérites spirituels, ainsi que nous en sommes assurés.

(3033) Dom Richard en donne la liste, *Dict. des scienc. sac.*, édit. in-fol., 1760, tom. II, pag. 395, col. 1.

(3034) Richard Simon, *Critique de la Biblioth. des aut. ecclés. et des prolég. de la Bible*, etc., 4 vol. in-8°, 1730, t. I, p. 90, 91.

(3035) *Biblioth.*, cod. 18, 85, 102.

(3036) Richard Simon, loc. cit., p. 89.

(3037) S. Cyrille, *Epître à Successus.*

(3038) Ibid., *Epître à Jean d'Antioche et à Acace de Melitène.*

(3039) Baronius, an 370. 372.

(3040) *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 436, et M. le Glay, *Précis de l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, in-4° de 70 pages, 1849, p. 5.

(3041) Rohrbacher, t. VIII, p. 164.

Cette collation, que nous vous faisons comme votre père et comme votre frère, doit être très-agréable à votre sainteté, et vous devez la recevoir avec les mêmes sentiments que nous vous l'accordons. »

Le Pape Léon, ayant ainsi confirmé son épiscopat, rappelle à Dioscore que saint Marc, qui le premier avait gouverné l'Eglise d'Alexandrie, étant disciple de saint Pierre, qui avait reçu du Seigneur la principauté apostolique, et, n'ayant pas un autre esprit que son maître, l'Eglise d'Alexandrie ne devait pas avoir une autre discipline que l'Eglise romaine. Il veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres et des diacres que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre et ceux qui le reçoivent soient à jeun; que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réitérer le sacrifice autant de fois que l'église dans laquelle on doit le faire sera remplie de monde, déclarant que c'est la coutume de l'Eglise romaine (3042). C'est qu'à Rome et à Alexandrie, on n'offrait encore le saint sacrifice que dans une seule église, même aux plus grandes solennités.

II. A peine Dioscore fut-il installé qu'il commença à s'élever contre Théodoret. Une occasion se présenta pour cela. Quelques moines d'Orient étant venus à Alexandrie, accusèrent Théodoret de diviser Jésus-Christ en deux fils, dans les discours qu'il faisait à Antioche, et ils attribuaient la même erreur aux évêques de Cilicie.

Dioscore s'empressa d'en écrire à Domnus d'Antioche, se plaignant en particulier de Théodoret. Celui-ci lui écrivit une longue lettre, où il traite ces accusations de manifestes calomnies, et il en prend à témoin les milliers d'auditeurs qu'il avait eus à Antioche. Il dit entre autres choses: « Je pense que votre perfection sait bien que Cyrille, de sainte et heureuse mémoire, m'a écrit plusieurs fois. Et quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien et son traité *Du bouc émissaire*, il pria le bienheureux Jean d'Antioche de les montrer aux docteurs les plus célèbres d'Orient. Jean me les envoya; je les lus avec admiration; j'en écrivis à Cyrille; il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude et à mon affection. Je garde ses lettres. » Théodoret finit par cette profession de foi: « Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est Mère de Dieu, ou s'il dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique et le premier-né de toute créature; qu'il soit déchu de l'espérance en Jésus-Christ! »

Mais Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Théodoret; loin de là, il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathème contre lui, dans l'église d'Alexandrie, et lui-même se leva de son siége et cria comme eux: Anathème! Il fit plus, et il envoya des évêques à Constantinople pour accuser Théodoret et les Orientaux. Théodoret s'en plaignit à saint Flavien de Constantinople. De plus, Domnus d'Antioche, pour défendre Théodoret et tous les évêques orientaux, envoya à Constantinople une députation d'évêques, comme, de son côté, Dioscore en avait également envoyé. Ceci se passait à la fin de 447.

III. Peu de temps après, l'eunuque Chrysaphius qui favorisait Eutychès et qui savait sans doute que Dioscore, d'une doctrine suspecte, était accessible à toute proposition qui tendait à troubler l'Eglise, lui écrivit pour lui promettre de favoriser tous ses desseins, s'il voulait prendre la défense d'Eutychès et attaquer Flavien et Eusèbe de Dorylée; marché odieux que l'évêque d'Alexandrie s'empressa d'accepter.

Ce même eunuque avait aussi excité l'impératrice Eudoxie à soutenir le même parti, principalement pour chagriner la princesse Pulchérie. De son côté, Eutychès pria Dioscore de prendre connaissance de son affaire, et d'examiner ce qui avait été fait contre lui. Ils trouvèrent tous, dans Dioscore, un homme parfaitement disposé à les seconder. Il écrivit à l'empereur qu'il fallait assembler un concile universel, et il l'obtint facilement par les sollicitations réunies de l'impératrice et de l'eunuque. Le concile fut donc indiqué à Ephèse pour le 1er août de l'an 449, par une lettre du 30 mars de la même année.

Ce concile ou plutôt conciliabule, plus connu encore sous le nom qui lui convient si bien, de *Brigandage d'Ephèse*, eut lieu en effet, et Dioscore en fut l'âme. Il y soutint ouvertement, y défendit opiniâtrément les erreurs d'Eutychès, qu'il approuva audacieusement, et condamna Flavien, évêque de Constantinople et défenseur de la vérité orthodoxe. *Voy.* l'article Ephèse (Brigandage d').

Précédemment, Dioscore s'était attaqué à Domnus d'Antioche, qu'il accusa de soutenir les erreurs de Nestorius, et qu'il déposa, mettant à sa place un nommé Maxime. Il ne fit aucun cas des avis que saint Cyrille, son prédécesseur, lui avait laissés dans son testament. Au contraire, il persécuta les neveux de ce saint avec une extrême violence, usurpa leurs biens, et les réduisit à une très-grande pauvreté.

Après son odieux conciliabule et la déposition de Domnus, Dioscore partit subitement et se rendit, à ce qu'on croit, à Constantinople pour y jouir de son facile triomphe et le rendre encore plus complet et plus sûr, en obtenant de Théodose la confirmation de cette tyrannique assemblée, et en poussant à l'ordination d'un nouvel évêque à la place de saint Flavien.

IV. Dioscore obtint tout ce qu'il voulut. Théodose rendit une loi digne du patriarche d'Alexandrie, digne d'Eutychès et de l'eunuque Chrysaphius dont il était le jouet.

(3042) Epist. 9.

Dans cette loi Théodose confirme et loue en général les actes du Brigandage d'Ephèse, et en particulier les dépositions de saint Flavien, d'Eusèbe de Dorylée, de Domnus et de Théodoret. Il ordonne que les métropolitains feront signer le symbole de Nicée par tous les évêques de leur province, et l'en assureront par leurs lettres. Il défend d'ôter ou d'ajouter un seul mot à ce symbole. Mais ce qui montre combien ce malheureux prince s'était laissé aveugler, c'est qu'il dit que Flavien et Eusèbe, en suivant les pernicieuses illusions de Nestorius, ont divisé les Eglises par des schismes, et y ont répandu l'hérésie. Il regarde imbécilement les sentiments de Nestorius, de saint Flavien et des autres évêques déposés, comme le venin d'une même erreur. Il ordonne que tous ceux qui les suivront seront déposés par l'autorité des évêques orthodoxes, et qu'on ne donnera aucune retraite, ni aux docteurs ni aux sectateurs de cette religion, sous peine de confiscation et de bannissement perpétuel. Enfin, il condamne au feu les écrits de Théodoret, comme ceux de Nestorius (3043)!

C'est ainsi que, successivement dupe de deux hérésiarques, Eutychès et Dioscore, le pauvre Théodose ne faisait que brouiller les choses, et causer à l'Eglise les plus grands maux. C'est qu'au lieu de vouloir gouvernementer les dogmes et les conciles avec ses eunuques et ses courtisans, il eût mieux fait de s'en tenir à la décision de l'Eglise et de son Chef! Par là il n'eût pas contribué à accréditer deux grandes hérésies, qui, avec l'arianisme, divisaient de plus en plus l'Orient contre lui-même et préparaient les voies à la grande hérésie de Mahomet, leur enfant naturel dans l'ordre politique et religieux...

Quant à Dioscore, lorsqu'il fut de retour à Alexandrie, il osa aller jusqu'à retrancher de la communion le Pape saint Léon lui-même. Mais l'année suivante, il fut déposé dans un concile de Constantinople, et fut cité au concile général de Chalcédoine, assemblé l'année 451, auquel il refusa de comparaître. — *Voy* l'article sur ce concile. — C'est dans ce grand concile qu'on découvrit, par plusieurs requêtes présentées contre Dioscore, les crimes dont il s'était noirci. Aussi les évêques le condamnèrent-ils unanimement par la sentence prononcée par les légats du Saint-Siége, et il fut déposé de la dignité épiscopale et du sacerdoce (3044). L'empereur, ouvrant enfin les yeux sur son compte, l'exila à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en 458.

DIOSCORE II, ou le Jeune, patriarche d'Alexandrie, neveu de Timothée Elure, succéda, en 517, à Jean Nicéote, patriarche hérétique. Les magistrats, par ordre d'Anastase, le placèrent sur le siége épiscopal, quoiqu'il fût lui-même hérétique, et cela se fit sans que, selon la coutume, les évêques d'Egypte, le clergé et le peuple fussent assemblés pour cette élection.

Cette irrégularité révolta les habitants des campagnes : ils accoururent en grand nombre, criant qu'on foulait aux pieds les saints canons; qu'ils ne pouvaient reconnaître pour patriarche qu'un homme élu dans la ville par les évêques d'Egypte

Dioscore chercha à apaiser ces clameurs, et, pour cela, il se fit élire et ordonner de nouveau par le clergé d'Alexandrie. Théodose, préfet d'Egypte, fils du patrice Calliopius, et Acacius, commandant des troupes, assistaient à cette cérémonie. Le préfet, voulant haranguer l'assemblée, débuta par un éloge de l'empereur : aussitôt une foule de peuple l'interrompt, on l'accable d'injures; les plus audacieux montent à la tribune où il était, se saisissent de son fils, qui était assis auprès de lui, le jettent en bas et le massacrent. Acacius, à la tête des soldats, dissipe les séditieux, arrête les plus mutins et les fait punir de mort. L'empereur, informé de ce désordre, se préparait à châtier sévèrement toute la ville : Dioscore, s'étant transporté à Constantinople, se fit un mérite d'apaiser sa colère; mais bientôt le peuple, aigri par le châtiment, s'en vengea sur Théodose même. L'huile manqua dans la ville : c'était alors une des nécessités de la vie, parce que l'huile était d'un grand usage pour les bains. La fureur se rallume; Théodose est massacré, et cette sédition se termina, comme la première, par la mort des plus coupables (3045). Quant à Dioscore, ayant été la cause de tous ces désordres, il fut toujours mal vu et ne tint le siége d'Alexandrie que jusqu'en 519.

DIRECTOIRE, gouvernement de la révolution. *Voy.* l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE.

DISCIOLE (Sainte), religieuse dans le monastère de Sainte-Croix, fondé à Poitiers par sainte Radegonde, et nièce de saint Salvi. Elle profita si bien des exemples de vertu qu'elle avait dans la personne de son oncle, et dans celle de la sainte abbesse Agnès, sous laquelle elle était placée (*Voy.* cet article), qu'elle devint elle-même l'exemple de ses sœurs (3046). Elle mourut saintement l'an 583, après avoir eu une vision céleste qui la remplit d'une sainte joie, laquelle éclata sur son visage mourant. Elle est honorée dans l'église de Poitiers le 13 de mai, avec sainte Agnès.

DIUMA, premier évêque des Merciens au VIIe siècle. Penda, roi de ces peuples du nord de l'Angleterre, s'étant converti au christianisme, avait amené avec lui trois prêtres anglais et un quatrième écossais, c'est-à-dire irlandais, afin qu'ils travaillassent à la conversion de ses sujets. Dans la suite, Oswi, roi de Bernicie, ayant conquis la

(3043) Labbe, *Conc.*, t. IV, p. 863.
(3044) Godeau, év. de Vence, *Hist. ecclés.*, liv. II, au Ve siècle.

(3045) *Histoire du Bas-Empire*, liv. XXXIX.
(3046) Greg. Tur., lib. VI, cap. 29.

Mercie, voulut procurer le salut de ses nouveaux sujets ; il choisit, parmi les prêtres que Penda avait amenés, *Diuma*, afin qu'il en fût le premier pasteur. Finan, évêque de Lindisfarne, successeur de saint Aïdan (*Voy.* cet article), le sacra et l'ordonna évêque de Middelangles (ou Anglais du milieu des terres) et des Merciens ; car la rareté des évêques, dans ce temps-là, obligeait de donner le même à deux peuples.

DIZIER (Saint), solitaire qui se réunit avec ses compagnons à saint Baron. *Voy.* cet article, t. II, col. 108.

DOMINIQUE, patriarche d'Aquilée. *Voy.* l'article PIERRE, patriarche d'Antioche.

DOMINIQUE, (Saint) surnommé le *Cuirassé*, à cause d'une cuirasse de fer qu'il portait continuellement par pénitence. Sa vie est, dans l'histoire de l'Église, un exemple frappant de la grande horreur que doit inspirer la simonie, ce crime qui était si fréquent de son temps et contre lequel son ami, saint Pierre Damien, s'élevait avec tant d'éloquence et de courage.—*Voy.* l'article PIERRE DAMIEN (Saint).—Dès son jeune âge Dominique manifesta un grand désir d'embrasser l'état ecclésiastique, et il était déjà clerc lorsque ses parents firent un présent à l'évêque pour qu'il l'ordonnât prêtre; mais Dominique fut tellement effrayé de cette faute qu'il quitta le monde et se fit moine, puis ermite avec Pierre Damien en un lieu nommé Lucéole en Ombrie, sous la conduite d'un saint homme nommé Jean de Montefeltre, et, parce qu'il avait été ordonné par simonie, bien qu'il n'eût point participé à cet odieux marché, il s'abstint toute sa vie du service de l'autel. Il garda la virginité, eut un attrait particulier pour les austérités corporelles et s'imposa des pénitences effrayantes pour notre mollesse et le refroidissement de notre foi (3047). Il mourut le 14 octobre 1062, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Saint Pierre Damien a écrit sa Vie.

DOMINIQUE (Saint), fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, naquit en 1170, à Calarvegua (Vieille Castille), et mourut à Bologne, le 26 août de l'an 1221.

I. Bien qu'il ait été l'un des plus grands hommes de son siècle, et que l'institut qu'il a élevé ait puissamment agi sur les faits contemporains, personnellement il mit la main à peu de choses. Entré tout jeune dans les négociations politiques (il avait fait de bonnes et solides études, à 14 ans il suivait le cours de philosophie, et quelques années après, en 1193, il avait obtenu un canonicat dans la cathédrale d'Osma), il s'en retira presque aussitôt pour se consacrer à peu près exclusivement aux œuvres de charité et à la prédication.

Il ne faut donc pas chercher dans saint Dominique une de ces personnalités multiples dont l'empreinte apparaît dans tous les événements d'une époque. L'instituteur des Frères-Prêcheurs est un grand homme ; mais il l'est d'une autre manière. Sa grandeur, à lui, ce qui fait que sa tête s'élève dans l'histoire entre celles qui ont régné sur le XIIIe siècle, c'est le genre de prédication qu'il adopta, et la création de l'ordre religieux qu'il conçut pour la réalisation de ses vues en matière d'apostolat. Or, est-il une grandeur au-dessus de celle-ci ? Deviner les moyens par lesquels on peut amener les hommes à la vérité, appliquer ces moyens avec largeur et les organiser pour des siècles : qu'y a-t-il de plus haut dans les facultés humaines?

II. Quand saint Dominique débuta dans la carrière apostolique, l'état du monde était douloureux et inquiétant. La vaste et merveilleuse harmonie qui régnait un demi-siècle auparavant, dans la chrétienté, s'était brisée. L'ordre rompu, la lutte entre le bien et le mal avait recommencé acharnée, et ceux qui combattaient pour le bien n'avaient pas l'intelligence des conditions auxquelles était attaché leur triomphe.

L'esprit chrétien s'était affaibli dans les sociétés européennes, et cette défaillance s'était fait sentir dans l'Église comme dans les classes séculières. Ici le sensualisme avait repris le dessus avec tous les vices qu'il traîne à sa suite ; là, la discipline avait succombé, et le faste, l'avarice, la simonie, l'immoralité, avaient fait irruption par cette brèche. Deux hérésies, dont le germe existait depuis plusieurs siècles, avaient pris un développement formidable. Les vaudois entraînaient les masses populaires par la séduction de leur fausse pauvreté et leurs prédications démagogiques ; les albigeois se recrutaient avec rapidité dans la caste féodale, et menaçaient de s'asservir par la force le peuple et l'Église à la fois.

En face de ces périls qu'elle ne se dissimulait point, et quoique préoccupée par les bruits lamentables qui arrivaient de l'Orient et par les collisions des puissances occidentales entre elles, la Papauté s'épuisait en efforts pour contenir le débordement du mal et l'attaquer dans sa source. Mais, mal compris ou mal secondés, ces efforts restaient impuissants. Alors, et lorsque le péril était à son comble, Dieu suscita deux hommes, qui, sans l'appui de la force, sans l'autorité du rang, sans rien de ce qui assure le triomphe ici-bas, entreprirent d'éteindre dans son foyer la double contagion qui menaçait de mort la société chrétienne. Et avant leur mort, ces deux hommes purent voir leur tâche sainte à moitié accomplie ! L'un de ces deux hommes était saint François d'Assise, l'autre saint Dominique.

III. Le premier, par la création de l'ordre des Frères-Mendiants, s'attaqua plus particulièrement aux sectes vaudoises ; le second, par l'établissement des Frères-Prêcheurs, s'adressa plus spécialement aux populations abligeoises. Instruire la génération et lui donner l'exemple de la pau-

(3047) *Acta SS.*, 14 Oct. ; *Acta Bened.*, sæc. VI, part. II.

vreté évangélique, voilà quelle était l'œuvre chrétienne du temps. Et c'est pour avoir compris ce besoin et pour y avoir puissamment satisfait, que saint François d'Assise et saint Dominique sont si haut placés dans la vénération de l'Eglise et dans celle de tous les hommes qui savent comprendre et estimer les œuvres héroïques.

La prédication avait commencé déjà chez les populations albigeoises, quand saint Dominique entra dans la carière sacerdotale. Il revenait de Rome avec son ami et son maître, l'évêque d'Osma (an 1205), lorsqu'il trouva les moines de Cîteaux occupés de cette mission. Les fils de saint Bernard n'avaient point compris leur œuvre. A des contrées prévenues contre la hauteur et le luxe des prêtres, à des peuples aigris par le contraste de leur pauvreté et de la richesse de l'Eglise, les moines de Cîteaux se présentaient avec toute la splendeur et tout le faste dont un clergé qui avait perdu l'esprit de son institution, aimait alors à s'entourer. Des écrivains malveillants ont poussé plus loin leurs accusations contre les prédicateurs cisterciens, et ont voulu leur enlever jusqu'au mérite de la bonne foi et du dévouement. Mais un fait répond à cette calomnie : il suffit à l'évêque d'Osma et à saint Dominique de dessiller leurs yeux, pour que, aussitôt, ces hommes qu'on nous montre comme asservis au luxe et à la mollesse, se dépouillassent de leurs riches habits, quittassent leurs palefrois superbement harnachés, et se répandissent, pieds nus, dans tout l'appareil de la simplicité apostolique, et au péril de leur vie, à travers les bourgades et villages infectés d'hérésie.

De grands succès, des conversions éclatantes avaient illustré ce début de la véritable prédication : mais l'assassinat (an 1208) de Pierre de Castelnau (3048) vint arrêter le cours de ces pacifiques conquêtes de la parole et de l'exemple, et livrer l'œuvre de la conversion des albigeois aux brutales violences et aux horreurs de la guerre. Heureusement les Pontifes de Rome n'ont rien à se reprocher dans cet incident déplorable ; il retombe avec toutes ses conséquences sanglantes sur la tête du comte de Toulouse, qui, au mépris du droit des gens et de l'inviolabilité sacrée des ambassadeurs, fit, dans un lâche guet-apens, couler le sang du légat apostolique. Nous savons bien qu'on a dit que Pierre de Castelnau avait outre-passé ses pouvoirs, et que bien des auteurs (3049) l'accusent d'avoir montré un esprit roide et austère et un caractère fougueux contre Raymond VI. Mais, outre qu'on ne trouve rien dans les annales du temps, qui prouve qu'en effet Pierre de Castelnau ait parlé au comte de Toulouse autrement que ne devait le faire un légat, on ne voit pas où seraient, dans tous les cas, l'excuse et la justification.

IV. Toujours est-il qu'une des conséquences de ce meurtre fut la guerre, et une guerre acharnée, terrible, dans laquelle cependant, quoi qu'on en ait pu dire, saint Dominique ne paraît pas être intervenu autrement que par ses prières. *Voy.* l'article GUERRES DE RELIGION.

Il est vrai qu'on prétend que le saint avait paru à la bataille de Muret (an 1213) parmi les évêques et les abbés de Cîteaux, et que l'on en a donné pour preuve un crucifix percé de flèches conservé dans la maison de l'Inquisition, à Toulouse, et qui passait pour être celui que le fondateur des Frères-Prêcheurs avait porté au combat. Mais, outre que les historiens contemporains n'ont rien avancé de tel, et qu'ils affirment au contraire que saint Dominique resta dans l'église tout le temps de la bataille, il est à croire que l'histoire du crucifix est une légende apocryphe de date récente ; car Bernard de Guidonis, qui habita l'Inquisition de Toulouse de 1308 à 1322, et qui a écrit une Vie de saint Dominique, ne fait aucune mention de cette relique qu'on dit y avoir vue plus tard (3050). Quand on réfléchit au caractère de saint Dominique et aux observations qu'il fit dès le principe aux moines de Cîteaux sur leur prédication, on est peu disposé à croire qu'il ait provoqué et secondé une mission sanglante.

Le peu que les historiens de cette croisade rapportent de sa vie durant cette période vient d'ailleurs tout à fait à l'appui de cette opinion. Une fois, une fois seulement, ils nous montrent saint Dominique dans le voisinage de l'armée et dans la compagnie des conseillers de Simon de Monfort. Excepté en cette circonstance, où encore nous le voyons tout occupé de prières, les contemporains ne nous le représentent qu'adonné aux œuvres de la prédication.

Il s'était donné tout entier, dit l'un deux, « au salut des âmes *par l'office de la prédication*, et il souffrit de grand cœur beaucoup d'ignominies et d'angoisses pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Une autre fois, dit un autre écrivain, « il arriva qu'une conférence devant avoir lieu avec les hérétiques, un évêque se disposait à s'y rendre avec pompe. Alors, l'humble héraut du Christ lui dit : *Ce n'est pas ainsi, Seigneur mon père, ce n'est pas ainsi qu'il faut agir contre les enfants de l'orgueil. Les adversaires de la vérité doivent être convaincus par des exemples d'humilité, de patience, de religion, et de toutes les vertus, non pas par le faste de la grandeur et le déploiement de la gloire du siècle. Armons-nous de la prière, et, faisant reluire en notre personne des signes d'humilité, avançons-nous, pieds nus, au-devant des Goliath.* » L'évêque, ajoute l'his-

(3048) Il en est qui écrivent PIERRE DE CASTELAN.

(3049) Depuis ces *Histoires de France*, approuvées et prescrites pour l'enseignement dans les colléges de l'Université, jusqu'à la *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par MM. Didot, tom. IX, 1854, col. 102.

(3050) *Voy.* le R. P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, 3e édit. in-8°, 1844, chap. 5, p. 297, 298

torien que nous citons, se rendit à ce pieux conseil, et tous se déchaussèrent. « Or, comme ils n'étaient pas sûrs de leur chemin, ils rencontrèrent un hérétique qu'ils croyaient orthodoxe, et qui promit de les conduire droit à leur but. Mais il les engagea, par malice, dans un bois plein de ronces et d'épines où leurs pieds se blessèrent, et bientôt le sang coula tout le long de leurs jambes. Alors l'athlète de Dieu, patient et joyeux, exhorta ses compagnons à rendre grâce de ce qu'ils souffraient, en leur disant : *Confiez-vous dans le Seigneur, la victoire nous est assurée, puisque voilà nos péchés qui s'expient par le sang.* L'hérétique, touché de cette admirable patience et des discours du saint, avoua sa malice et abjura l'hérésie. »

Ces faits, et quelques autres d'une bonté, d'une humilité et d'un dévouement plus héroïque encore, ne sont pas d'un homme qui appelle les armes au secours de sa parole méprisée (3051). D'ailleurs, les soins de saint Dominique après la première période de la guerre, et le zèle avec lequel il travailla à constituer et à faire approuver son ordre, prouvent qu'il mettait plus d'espoir, pour la conversion du Midi, dans une prédication spéciale et continue, que dans l'épée des chevaliers. Chargé officiellement par le légat de la réconciliation des hérétiques qui demandaient à s'éclairer et à revenir à l'Eglise, Dominique avait pu se confirmer dans ses dispositions premières, en voyant de combien d'erreurs étaient prévenus et obsédés les esprits les moins hostiles. Aussi appelait-il de tous ses vœux la fin de la guerre, dont les rigueurs aigrissaient les âmes, et faisaient plus pour les éloigner de la vérité, que la crainte pour les y ramener. Ce fut dans le but d'obtenir la paix et de hâter le triomphe de la foi, qu'il institua la dévotion du *Rosaire*, que l'Eglise sanctionna de bonne heure, et qui est devenue universelle. *Voy.* l'article ROSAIRE (Dévotion du).

V. Dix ans se passèrent pour saint Dominique dans ces labeurs isolés et dans cette attente. C'était le temps des combats du glaive. Dominique savait que les combats de la parole étaient les seuls efficaces, et il prenait patience, comptant sur l'heure de Dieu.

Cette heure sonna enfin. Notre saint était dans sa quarante-sixième année lorsqu'il commença de recueillir le fruit de ses longs mérites. Les croisés triomphants lui ouvrirent, en 1215, les portes de Toulouse; où le premier pasteur de la ville, qui, dès le principe, avait été le confident de ses projets, l'accueillit avec joie et lui en facilita l'exécution. De plus, la Providence, qui donne rendez-vous à la même heure aux éléments les plus divers, lui envoya deux hommes dont il avait besoin pour asseoir les premiers fondements de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Tous deux étaient citoyens de Toulouse, d'une naissance distinguée et d'un mérite personnel remarquable.

L'un, qui se nommait Pierre Cellani, avait une grande fortune, et, ce qui vaut mieux, une plus grande vertu; l'autre, qui ne nous est connu que sous le nom de Thomas, était éloquent et de mœurs singulièrement aimables. Poussés par une même inspiration de l'Esprit-Saint, ils se donnèrent ensemble à Dominique; et Pierre Cellani lui fit présent de sa propre maison, qui était belle et située près du château des comtes de Toulouse, qu'on appelait le château de Narbonne. Dominique rassembla dans cette maison ceux qui s'étaient attachés à lui : ils étaient au nombre de six : Pierre Cellani, Thomas, et quatre autres. C'était un bien petit troupeau, et pourtant il avait coûté dix années d'apostolat et quarante-cinq ans d'une vie tout immolée à Dieu. Combien connaissent peu les conditions des choses durables ceux qui sont pressés dans leurs voies! et combien peu les connaissent aussi ceux que rebutent un siècle chargé d'orages!

Depuis que Dominique, passant pour la première fois à Toulouse, avait, dans une veille employée à la conversion d'un hérétique, entrevu la pensée de son ordre, le temps s'était montré inexorable pour lui. La mort prématurée de son ami et de son maître Azévédo l'avait laissé orphelin sur un sol étranger; une guerre sanglante l'avait enveloppé de toutes parts; la haine des hérétiques, auparavant contenue par la certitude même de leur domination, s'était exaltée; l'attention des Catholiques et leur dévouement ayant pris un autre cours que celui de l'apostolat, Dominique s'était vu réduit à une solitude désespérante. Cependant Dieu souffle sur les nuées; le comte de Toulouse, qui doit mourir chez lui tranquille et victorieux, est brisé pour un temps par une bataille aussi décisive qu'imprévue; Dieu donne à son serviteur quelques mois de paix; et l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui prend pour mission spéciale la conversion des albigeois, établit son siége, entre deux tempêtes, dans la capitale même de ces hérétiques.

Dominique revêtit ses compagnons de l'habit qu'il portait lui-même, c'est-à-dire d'une tunique de laine blanche, d'un surplis de lin, d'une chape et d'un capuce de laine noire. C'était l'habit des chanoines réguliers, dont il avait gardé l'usage depuis son entrée au chapitre d'Osma. Ils commencèrent aussi à mener une vie uniforme sous une certaine règle.

Cet établissement se fondait avec la coopération et par l'autorité de l'évêque de Toulouse, qui était Foulques, ce généreux moine de Cîteaux, dès l'origine attaché, comme nous l'avons dit, aux projets de Do-

(3037) Il est certain que saint Dominique était d'une grande tendresse et douceur; cela ressort dans toutes les histoires qu'on nous a tracées, de sorte que ce mot du Dante sur notre saint : « *Benigno a suoi ed a nemici crudo*, bon aux siens et âpre à l'ennemi (*Paradis*, chap. 9), » n'est que parole de poëte, et ne peut être pris à la lettre comme trait caractéristique.

minique. Il ne se contenta pas d'en favoriser spirituellement la réalisation; on a de sa libéralité un acte de l'an 1215, où il pourvoit à leur existence temporelle. Nous citerons de cet acte les lignes suivantes : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous faisons savoir à tous présents et à venir, que nous, Foulques, par la grâce de Dieu humble ministre du siége de Toulouse, voulant extirper l'hérésie, bannir les vices, enseigner aux hommes la règle de la foi et les former aux bonnes mœurs, nous instituons pour prédicateurs dans notre diocèse le frère Dominique et ses compagnons, lesquels se sont proposé de marcher dans la pauvreté évangélique, à pied et en religieux, en annonçant la vraie parole. Et parce que l'ouvrier est digne de sa nourriture, et qu'il ne faut pas fermer la bouche au bœuf qui foule le grain, mais qu'au contraire celui qui prêche l'Evangile doit vivre de l'Evangile, nous voulons que le frère Dominique et ses compagnons, en semant la vérité dans notre diocèse, y recueillent aussi de quoi soutenir leur vie. C'est pourquoi, du consentement du chapitre de l'église Saint-Etienne et de tout le clergé de notre diocèse, nous leur assignons à perpétuité, ainsi qu'à tous ceux que le zèle du Seigneur et le salut des âmes attacheront de la même manière à l'office de la prédication, la sixième partie des dîmes dont jouissent les fabriques de nos églises paroissiales, afin de servir à leurs besoins, et qu'ils puissent se reposer de temps en temps de leurs fatigues... »

VI. Au point de réalisation où la pensée de Dominique était parvenue, il lui était permis d'espérer pour son œuvre, dit son plus éloquent historien (3052), l'approbation du Siége apostolique. C'est pourquoi, saisissant l'occasion de la prochaine tenue du concile de Latran, il partit pour Rome avec l'évêque de Toulouse, dans l'automne de l'an 1215.

Mais une cruelle épreuve l'y attendait. Le Pape Innocent III, à qui Dominique demanda l'approbation de son ordre, se montra longtemps très-opposé à ses vœux. Le grand Pontife ne se dissimulait pas, sans doute, la nécessité d'un ordre spécialement voué à la prédication; toutefois, il hésitait à consacrer de son infaillible autorité une nouveauté qui n'avait pas encore donné des signes de mission céleste. Puis, les ordres religieux étaient déjà si nombreux, que le concile de Latran avait dû décréter qu'il n'en serait plus établi de nouveaux. Le refus du chef de l'Eglise dut remplir d'une inexprimable douleur l'âme de saint Dominique. Il accepta néanmoins avec résignation cette épreuve, se bornant à prier Dieu avec plus d'instance d'éclairer son vicaire et de l'affermir lui-même. Cet exemple d'humble et silencieuse soumission est une leçon que l'historien du saint a fait ressortir avec raison, et qui ne saurait être trop rappelée à notre siècle dont l'une des grandes maladies est l'impatience et le découragement.

Saint Dominique eut bientôt à s'applaudir d'avoir remis à la Providence le soin de son œuvre. Dieu qui prête à l'Eglise romaine une assistance dont la perpétuité est une des merveilles visibles de sa sagesse, et qui n'avait voulu qu'éprouver son serviteur Dominique par une dernière tribulation, mit un terme aux anxiétés d'Innocent III. Une nuit que ce Pontife dormait dans le palais de Saint-Jean de Latran, il vit en songe la basilique prête à tomber, et Dominique qui en soutenait sur ses épaules les murailles chancelantes. Averti de la volonté de Dieu par cette inspiration, il manda l'homme apostolique et lui ordonna de retourner au Languedoc pour y choisir, de concert avec ses compagnons, celle des règles anciennes qui lui paraîtrait la plus propre à former la nouvelle milice dont il souhaitait enrichir l'Eglise. C'était un moyen de sauver le décret du concile de Latran, et de donner à un dessein tout neuf le sceau et la protection de l'antiquité.

VII. Dominique eut à Rome une autre joie bien vive. Nous l'avons dit (n° II), il n'était pas le seul que la Providence eût élu, dans ces temps critiques, pour arrêter la décadence de l'Eglise.

Pendant qu'il ravivait aux saintes et profondes sources de son cœur le fleuve de la parole apostolique, un autre homme avait reçu la vocation de ressusciter au milieu d'une opulence corruptrice des âmes l'estime de la pratique de la pauvreté (3053). Ce sublime amoureux de Jésus-Christ était né sur le penchant des montagnes de l'Ombrie, dans la ville d'Assise, d'un riche et avare marchand. La langue française, qu'il avait apprise dans l'intérêt du négoce de son père, fut cause qu'on lui donna le nom de François, qui n'était point le nom de sa naissance ni celui de son baptême. A l'âge de vingt-quatre ans, au retour d'un voyage de Rome, l'esprit de Dieu, qui l'avait déjà souvent sollicité, s'empara de lui tout à fait. Conduit par son père devant l'évêque d'Assise pour qu'il renonçât à tous ses droits de famille, l'héroïque jeune homme se dépouilla des vêtements qu'il portait, et les mit aux pieds de l'évêque, en disant : « Maintenant je pourrai dire avec plus de vérité que jamais : *Notre Père qui êtes aux cieux* (3054) ! » A quelque temps de là, assistant au saint sacrifice de la messe, il entendit lire l'Evangile, où Jésus-Christ recommande à ses apôtres de ne posséder ni or ni argent, de ne point porter de monnaie dans leurs ceintures, ni une besace par le chemin, ni deux tuniques, ni des souliers, ni une baguette. Une joie indicible se répandit en lui à ces paroles; il ôta ses souliers de ses pieds, dé-

(3052) Le R. P. Lacordaire, chap. 7, p. 344.
(3053) *Vie de saint Dominique*, édit. ubi supra, p. 351 et suiv.

(3054) Saint Bonaventure, *Vie de saint François*, chap. 2.

posa son bâton, jeta avec horreur le peu d'argent qu'il avait, et tout le reste de sa vie il n'eut plus pour couvrir et ceindre sa nudité qu'un caleçon, une tunique et une corde. Encore eut-il peur de cette richesse, et, avant de mourir, il se fit mettre nu sur le pavé devant ses frères, de même qu'au commencement de sa parfaite conversion à Dieu, il s'était mis nu devant l'évêque d'Assise. Tout cela se passait pendant que Dominique évangélisait le Languedoc au péril de sa vie, et accablait l'hérésie du spectacle de son apostolat.

Une merveilleuse correspondance avait été établie à leur insu entre ces deux hommes, et la fraternité de leur carrière subsista jusqu'en des événements qui suivirent leur mort. Dominique était l'aîné de douze ans; mais préparé d'une manière plus savante à sa mission, il fut rejoint à temps par son jeune frère, qui n'avait pas eu besoin d'aller aux Universités pour y apprendre la science de la pauvreté et de l'amour. Presque à la même époque où Dominique posait à Notre-Dame de Prouille, au pied des Pyrénées, les fondements de son ordre, François jetait les fondements du sien à Notre-Dame des Anges, au pied des Apennins. Un sanctuaire antique de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, avait été pour tous deux l'humble et douce pierre angulaire de leur édifice. Notre-Dame de Prouille était le lieu chéri entre tous par Dominique; Notre-Dame des Anges était le coin de terre auquel François avait réservé une place d'affection dans l'immensité de son cœur détaché de toute chose visible. L'un et l'autre avaient commencé leur vie publique par un pèlerinage à Rome ; l'un et l'autre y retournèrent pour solliciter du Souverain-Pontife l'approbation de leurs ordres. Innocent III les rebuta d'abord tous les deux, et la même vision le contraignit de donner à tous les deux une approbation verbale et provisoire (3055). Dominique, comme François, renferma sous la flexibilité austère de sa règle les hommes, les femmes et les gens du monde, faisant de trois ordres une seule puissance combattant pour Jésus-Christ par toutes les armes de la nature et de la grâce; seulement Dominique commença par les femmes, François par les hommes. Le même Souverain-Pontife, Honorius III, confirma leurs instituts par des bulles apostoliques ; le même encore, Grégoire IX, les canonisa. Enfin, les deux plus grands docteurs de tous les siècles fleurirent ensemble sur leurs tombeaux, saint Thomas sur celui de saint Dominique, saint Bonaventure sur celui de François.

VIII. Cependant ces deux hommes, dont les destinées offraient au ciel et à la terre de si admirables harmonies, ne se connaissaient pas. Tous deux habitaient Rome au temps du IVe concile de Latran, et il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit, Dominique, étant en prière, selon sa coutume, vit Jésus-Christ irrité contre le monde, et sa Mère qui lui présentait deux hommes pour l'apaiser. Il se reconnut pour l'un des deux ; mais il ne savait qui était l'autre, et le regardant attentivement, l'image lui en demeura présente. Le lendemain, dans une église, on ignore laquelle, il aperçut sous un froc de mendiant la figure qui lui avait été montrée la nuit précédente, et, courant à ce pauvre, il le serra dans ses bras avec une sainte effusion, entrecoupée de ces paroles : « Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi, tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous (3056).» Il lui raconta ensuite la vision qu'il avait eue, et leurs cœurs se fondirent l'un dans l'autre entre ces embrassements et ces discours.

Le baiser de Dominique et de François s'est transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. Une jeune amitié unit encore aujourd'hui les Frères-Prêcheurs aux Frères-Mineurs. Ils se sont rencontrés dans des offices semblables sur tous les points du monde; ils ont bâti leurs couvents aux mêmes lieux ; ils ont mendié aux mêmes portes; leur sang, répandu pour Jésus-Christ, s'est mêlé mille fois dans la même sacrifice et la même gloire; ils ont couvert de leurs livrées les épaules des princes et des princesses; ils ont peuplé à l'envi le ciel de leurs saints; leurs vertus, leur puissance, leur renommée, leurs besoins se sont touchés sans cesse et partout : et jamais un souffle de jalousie n'a terni le cristal sans tache de leur amitié six fois séculaire. Ils se sont répandus ensemble dans le monde, comme s'étendent et s'entrelacent les rameaux joyeux de deux troncs pareils en âge et en force ; ils se sont acquis et partagé l'affection des peuples, comme deux frères jumeaux reposent sur le sein de leur unique mère ; ils sont allés à Dieu par les mêmes chemins, comme deux parfums précieux montent à l'aise au même point du ciel.

Chaque année, lorsque le temps ramène à Rome la fête de saint Dominique, des voitures partent du couvent de Sainte-Marie sur Minerve, où réside le général des Dominicains, et vont chercher au couvent d'*Ara-Cœli* le général des Franciscains. Il arrive accompagné d'un grand nombre de ses frères. Les Dominicains et les Franciscains, réunis sur deux lignes parallèles, se rendent au maître-autel de la Minerve, et, après s'être salués réciproquement, les premiers vont au chœur, les seconds restent à l'autel pour y célébrer l'office de l'ami de leur Père. Assis ensuite à la même table, ils rompent le pain qui ne leur a jamais manqué depuis six siècles, et, le repas terminé, le chantre

(3055) Voy. l'*Histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains*, par Hurter, trad., par de Saint-Chéron et J. B. Haiber, 3 vol. in-8°

(3056) Gérard de Frachet, *Vie des Frères*, liv. 1, chap. 1.

des Frères-Mineurs et celui des Frères-Prêcheurs chantent de concert au milieu du réfectoire cette antienne : « Le séraphique François et l'apostolique Dominique nous ont enseigné votre loi, ô Seigneur! » L'échange de ces cérémonies se fait au couvent d'*Ara-Cœli* pour la fête de saint François, et quelque chose de pareil a lieu par toute la terre, là où un couvent de Dominicains et un couvent de Franciscains s'élèvent assez proche l'un de l'autre pour permettre à leurs habitants de se donner un signe visible du pieux et héréditaire amour qui les unit.

IX. Nous avons tenu à montrer, par la plume éloquente de l'historien de saint Dominique, ce touchant accord entre deux ordres qui, au XIII[e] siècle, ont été les instruments dont la Providence s'est spécialement servie pour raviver la société chrétienne que le *monde* avait envahie et qu'il allait précipiter dans une ruine imminente.

Pendant l'absence de Dominique, Dieu avait béni et multiplié son petit troupeau à Toulouse. Au lieu de six disciples qu'il y avait laissés dans la maison de Pierre Cellani, il en retrouva quinze ou seize. Il ne demeura pas encore longtemps au milieu d'eux ; car il reprit bientôt le chemin de la Ville éternelle. Mais cette fois il n'y retrouva plus Innocent III ; la Providence l'avait retiré à l'Eglise depuis quelques mois, et Dominique eut à s'adresser à un autre vicaire de Jésus-Christ. Il ne devait plus rencontrer d'épreuves, et Honorius III accomplit la promesse de son illustre prédécesseur. Ce fut en effet le 22 décembre de l'an 1216 que ce pontife donna la bulle d'institution qui annonçait à la chrétienté une nouvelle société de prêtres, qui devaient être plus particulièrement les *champions de la foi et les vraies lumières du monde.*

Dominique vécut encore cinq ans, tout occupé à asseoir son ordre sur des bases solides, et à lui imprimer fortement l'esprit de sa fondation. Il fit depuis trois voyages à Rome, et il eut la satisfaction d'établir quatre nouvelles maisons de son Institut. Il alla en Espagne, entreprit plusieurs missions, attirant tous les peuples par ses vertus et par le don des miracles dont il fut doué, et institua enfin le tiers-ordre. Aussi cette partie de la vie de notre saint offre-t-elle un spectacle plus intime et plus doux. Les grands événements sont passés, les bruits de guerre se sont éteints ; il n'est heureusement plus question de batailles ni de victoires sanglantes ; saint Dominique apparaît seul, et on le voit apporter les seuls remèdes nécessaires aux maux de son temps, comme de toutes les époques.

X. En parcourant la Lombardie, Dominique avait vu de bien tristes signes de l'affaiblissement de la foi. En un grand nombre de lieux, les laïques s'étaient emparés du patrimoine de l'Eglise, et, sous prétexte qu'elle était trop riche, tout le monde la pillait. Le clergé, réduit à une pauvreté dégradante, ne pouvait plus pourvoir aux magnificences du culte, ni exercer envers les pauvres le devoir de la charité, et l'hérésie manichéenne, qui avait engendré la spoliation, en naissait à son tour comme moyen de la justifier.

Dominique, fondateur d'un ordre mendiant, avait plus de droits que personne de s'opposer à ce mal. Il institua, pour y résister, une association à laquelle il donna le nom de Milice de Jésus-Christ. Elle était composée de gens du monde des deux sexes, qui s'engageaient à défendre les biens et la liberté de l'Eglise par tous les moyens en leur pouvoir. Leur habit, resté le même pour la forme que celui du monde, s'en ditisnguait par les couleurs dominicaines : le blanc, symbole de l'innocence, et le noir, symbole de la pénitence. Sans être liés par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils participaient autant que possible à la vie religieuse. Ils observaient des abstinences, des jeûnes, des veilles, et remplaçaient par un certain nombre de *Pater noster* et d'*Ave Maria*, la récitation de l'office divin. Ils avaient, sous l'autorité de l'ordre, un prieur de leur choix ; ils s'assemblaient à des jours fixes dans une église de Frères-Prêcheurs, pour y entendre la Messe et le sermon. Quand Dominique eut été mis au rang des saints, les frères et les sœurs de l'association prirent le titre de Milice de Jésus-Christ et du bienheureux Dominique. Plus tard, ce qu'il y avait de militant dans cette appellation disparut avec les causes publiques du combat, et l'association demeura consacrée aux progrès de l'homme intérieur sous le nom de Frères et Sœurs de la Pénitence de saint Dominique.

La Milice de Jésus-Christ était le troisième Ordre institué par Dominique, ou plutôt le troisième rameau d'un seul ordre qui embrassait dans sa plénitude les hommes, les femmes et les gens du monde. Par la création des Frères-Prêcheurs, Dominique avait tiré du désert les phalanges monastiques et les avait armées du glaive de l'apostolat ; par la création du tiers-ordre, il introduisit la vie religieuse jusqu'au sein du foyer domestique et au chevet du lit nuptial. Le monde se peupla de jeunes filles, de veuves, de gens mariés, d'hommes de tout état qui portaient publiquement les insignes d'un Ordre religieux, et s'astreignaient à ses pratiques dans le secret de leurs maisons.

L'esprit d'association qui régnait au moyen âge, et qui est celui du christianisme, favorisa ce mouvement. De même qu'on appartenait à une famille par le sang, à une corporation par le service auquel on s'était voué, à un peuple par le sol, à l'Eglise par le baptême, on voulut appartenir par un dévouement de choix à l'une des glorieuses milices qui servaient Jésus-Christ dans les travaux de la parole et de la pénitence. On revêtait les livrées de saint Dominique ou de saint François ; on se greffait sur l'un de ces deux troncs, pour vivre de leur sève tout

en conservant encore sa propre nature ; on fréquentait leurs églises, on participait à leurs prières, on les assistait de son amitié, on suivait d'aussi près que possible la trace de leurs vertus. On ne croyait plus qu'il fallût fuir du monde pour s'élever à l'imitation des saints ; toute chambre pouvait devenir une cellule, et toute maison, une Thébaïde.

L'histoire de cette institution est une des plus belles choses qu'on puisse lire. Elle a produit des saints sur tous les degrés de la vie humaine (3057), depuis le trône jusqu'à l'escabeau, avec une telle abondance que le désert et le cloître pouvaient s'en montrer jaloux. Les femmes surtout ont enrichi les tiers ordres du trésor de leurs vertus. Trop souvent enchaînées dès l'enfance à un joug qu'elles n'ont point souhaité, elles échappaient à la tyrannie de leur position par l'habit de saint Dominique ou de saint François. Le monastère venait à elles, puisqu'elles ne pouvaient aller chercher le monastère. Elles se faisaient, dans quelque réduit obscur de la maison paternelle ou conjugale, un sanctuaire mystérieux, tout plein de l'époux invisible qu'elles aimaient uniquement. C'est ainsi que l'on vit sainte Catherine de Sienne et sainte Rose de Lima sous l'habit de saint Dominique, et sainte Elisabeth de Hongrie sous l'habit de saint François.

XI. En 1221, le jour de la Pentecôte, il se tint un deuxième chapitre général de l'ordre à Bologne. Dominique, en entrant à Saint-Nicolas, après un dernier voyage à Rome, remarqua qu'on travaillait à élever l'un des bras du couvent, pour en agrandir les cellules ; il pleura beaucoup en voyant cet ouvrage, et dit au frère Rodolphe, procureur du couvent, et aux frères : « Eh ! quoi, vous voulez sitôt abandonner la pauvreté et vous bâtir des palais ! » Il ordonna ensuite qu'on arrêtât les travaux, qui ne furent repris qu'après sa mort.

Dans le deuxième chapitre général, on fit la division de l'ordre en huit provinces. Les six premières provinces renfermaient à elles seules environ soixante couvents, fondés en moins de quatre années ; les deux dernières, la Hongrie et l'Angleterre, n'avaient point encore reçu de Frères-Prêcheurs. Dominique leur en envoya du sein même du chapitre général. Par ces deux missions d'Angleterre et de Hongrie, qui eurent de grands succès, et dans lesquelles quelques frères cueillirent la palme du martyre en 1242, notre saint avait achevé de prendre possession de l'Europe. Alors, il ne tarda pas à recevoir du ciel un avertissement que sa fin approchait.

Un jour qu'il était en prière et qu'il soupirait ardemment après la dissolution de son corps, un jeune homme d'une grande beauté lui apparut et lui dit : « Viens, mon bien-aimé, viens dans la joie, viens (3058) ! » Il connut en même temps l'époque précise du rendez-vous qui lui était donné, et étant allé voir quelques étudiants à l'Université de Bologne pour lesquels il avait de l'affection, après plusieurs discours, il se leva pour se retirer, et les exhorta au mépris du monde et à la pensée de la mort. « Mes chers amis, leur dit-il (3059), vous me voyez maintenant en bonne santé, mais avant que vienne l'Assomption de Notre-Dame, je serai enlevé de cette vie mortelle. »

Il partit ensuite pour Venise, où se trouvait le cardinal Hugolin, en qualité de légat apostolique. Il voulait lui recommander une dernière fois les affaires de l'ordre, et souhaitait de ne pas mourir sans avoir pris congé d'un tel ami. On était au plus fort des chaleurs de l'été. Un soir, à la fin du mois de juillet, Dominique rentra au couvent de Saint-Nicolas. Quoique très-fatigué du voyage, il eut un long entretien sur les choses de l'ordre avec frère Ventura et frère Rodolphe, l'un procureur, l'autre prieur du couvent. Vers minuit, frère Rodolphe, qui avait besoin de repos, engagea Dominique à aller dormir et à ne point se lever pour les matines ; mais le saint n'y voulut point consentir. Il entra dans l'église et y pria jusqu'à l'heure de l'office, qu'il célébra ensuite avec les frères.

Après l'office, il dit au frère Ventura qu'il sentait une douleur à la tête ; bientôt une dyssenterie violente, accompagnée de fièvre, se déclara. Malgré la souffrance, le malade refusa de se coucher dans un lit ; il se tenait tout habillé sur un sac de laine. Les progrès du mal ne lui arrachaient aucune marque d'impatience, aucune plainte, aucun gémissement ; il paraissait joyeux comme à l'ordinaire. Cependant la maladie s'aggravant toujours, il manda près de lui les frères novices, et, avec les plus douces paroles du monde, qu'animait la gaîté de son visage, il les consola et les exhorta au bien. Il appela ensuite douze des plus anciens et des plus graves d'entre les frères, et fit, tout en leur présence, la confession générale de sa vie au frère Ventura. Quand elle fut terminée, il leur dit : « La miséricorde de Dieu m'a conservé jusqu'à ce jour une chair pure et une virginité sans tache ; si vous désirez la même grâce, évitez tout commerce suspect. C'est la garde de cette vertu qui rend le serviteur de Dieu agréable au Christ, et qui lui donne gloire et crédit devant le peuple. Persistez à servir le Seigneur dans la ferveur de l'esprit ; appliquez-vous à soutenir et à étendre cet ordre qui n'est que commencé, soyez stables dans la sainteté, dans l'observance régulière, et croissez dans la vertu (3060). »

XII. Ayant ainsi parlé, Dominique dit

(3057) *Voy.* sur les Artistes Dominicains et l'œuvre de saint Dominique, *le Correspondant*, nouv. série, t. II, p. 740 et suiv.

(3058) Barthélemy de Trente, *Vie de saint Dominique*, 13.

(3059) Gérard de Frachet, *Vie des Frères*, l. II, ch. 27.

(3060) Thierry d'Apolda, *Vie de saint Dominique*, c. 21, n° 234.

tout bas au frère Ventura (3061) : « Frère, je crois que j'ai péché en parlant publiquement aux frères de ma virginité ; j'aurais dû m'en taire. » Après cela, il se tourna de nouveau vers eux, et, employant la forme sacrée du testament, il leur dit : « Voici, mes frères bien-aimés, l'héritage que je vous laisse comme à mes enfants ; ayez la charité, gardez l'humilité, possédez la pauvreté volontaire (3062). » Et afin de donner une plus grande sanction à la clause de ce testament qui regardait la pauvreté, il menaça de la malédiction de Dieu et de la sienne quiconque oserait corrompre son ordre en y introduisant la possession des biens de ce monde.

Le 16 août 1221, arriva sa dernière heure. Comme les frères pleuraient, il les consola, disant : « Ne pleurez pas, je vous serai plus utile au lieu où je vais que je ne le fus ici. » Quelqu'un des frères lui demanda où il voulait que son corps fut inhumé, il répondit : « Sous les pieds de mes frères. » Voyant que, troublés par la douleur, on ne songeait point à la recommandation de l'âme, il fit appeler le frère Ventura, et lui dit : « Préparez-vous. » Ils se séparèrent aussitôt, et vinrent se ranger avec solennité autour du mourant étendu sur la cendre. Dominique leur dit : « Attendez encore. »

Le frère Ventura, profitant de ce moment suprême, dit au saint : « Père, vous savez dans quelle tristesse et quelle désolation vous nous laissez ; souvenez-vous de nous devant le Seigneur. » Dominique, levant les yeux et les mains au ciel, fit cette prière : « Père saint, j'ai accompli votre volonté, et ceux que vous m'aviez donnés, je les ai conservés et gardés ; maintenant je vous les recommande, conservez-les et gardez-les. » Un moment après il dit : « Commencez. » Ils commencèrent donc la recommandation solennelle de l'âme, et Dominique la faisait avec eux ; du moins on voyait ses lèvres se remuer. Mais lorsqu'ils furent à ces mots : « Venez à son aide, saints de Dieu, venez au-devant de lui, anges du Seigneur, prenez son âme et portez-la en présence du Très-Haut, » ses lèvres firent un dernier mouvement, ses mains se levèrent au ciel, et Dieu reçut son esprit (3063).

On était, comme nous l'avons dit, au 6 août de l'an 1221, à midi, un vendredi. A peine le saint eut-il rendu le dernier soupir, que son ami, le cardinal Hugolin arriva à Bologne. Il voulut célébrer lui-même l'office de ses funérailles, et vint au monastère de Saint-Nicolas, où se trouvèrent aussi le patriarche d'Aquilée, des évêques, des abbés, des seigneurs et tout un peuple. On apporta sous les yeux de cette multitude le corps du saint, dépouillé du seul trésor qui lui fût resté : c'était une chaîne de fer qu'il portait sur sa chair nue, et que lui avait ôtée le frère Rodolphe en le revêtant des habits du cercueil. Il la donna depuis au bienheureux Jourdain de Saxe. Tous les regards et tous les cœurs étaient attachés sur ce corps sans vie. L'office commença par des chants funèbres ; mais bientôt la tristesse fit place à la joie, et on finit par des chants de triomphe. Personne ne pouvait douter que le saint ne fût dans la gloire. Des miracles confirmèrent cette persuasion universelle. Et douze ans après, le même cardinal Hugolin, devenu Pape, sous le nom de Grégoire IX, canonisa celui qu'il avait si tendrement aimé pendant sa vie. L'Eglise célèbre la fête de saint Dominique le 4 août (3064). Jusqu'ici le corps de ce saint n'a pu être découvert, malgré toutes les recherches qui ont été faites à diverses époques. *Voy.* l'article Anastasie (Sainte), n° III, t. I, col. 1097.

DOMITIEN, empereur, persécuteur des Chrétiens, succéda à Titus, son frère, qu'il étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie, afin de régner plus vite. Il naquit le 24 octobre 52 de notre ère, et monta sur le trône le 13 septembre de l'an 81.

I. Les commencements de son règne furent assez heureux, et s'il n'eût pas gouverné plus longtemps que son frère, peut-être l'eût-on mis au-dessus : car il réforma plusieurs abus que Titus même avait introduits, telle que la multitude des eunuques. Mais, au lieu de deux ans, il en régna quinze ; et, après avoir commencé à surpasser Titus par la bonté de son gouvernement, il finit par égaler Néron et Caligula en cruauté, en débauches et en folies. (3065).

Il s'y livrait d'abord par intervalles : ce fut enfin sans relâche ; il sembla vouloir abattre d'un seul coup la république entière. On vit bientôt l'adultère dans les grandes familles, la mer couverte de bannis, les rochers souillés de meurtres, des cruautés plus atroces dans Rome : noblesse, opulence, honneurs refusés ou reçus, comptés pour autant de crimes, et la vertu devenue le plus irrémissible de tous ; les délateurs, dont le salaire ne révoltait pas moins que les forfaits, se partageant, comme un butin, sacerdoces et consulats, régissant les provinces, régnant au palais, menant tout au gré de leur caprice ; la haine ou la terreur armant les esclaves contre leurs maîtres, les affranchis contre leurs patrons ; enfin ceux à qui manquait un ennemi, accablés par leurs amis. Tel est le tableau général qu'en fait Tacite (3066).

A la cruauté, Domitien ajoutait une hypocrisie de clémence plus cruelle encore. Il faisait accuser, dans le sénat, les plus illustres sénateurs ; puis, avant qu'on allât aux voix, il intercédait pour eux avec une bienveillance emphatique ; mais son inter-

(3061) *Act. de Bologne*, déposition de Ventura, n° 4.

(3062) Le B. Humbert, *Vie de saint Dominique*, n° 33.

(3063) Le R. P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*.

(3064) *Acta SS.*, 4 Aug.

(3065) Tillemont, *Hist. des emp.*, t. II ; Crévier, t. VII, p. 11 et suiv., édit. in-12, 1766.

(3066) *Hist.*, lib. I, cap. 2.

cession consistait à prier le sénat de leur laisser le choix de la mort. Et le sénat se prêtait à ce jeu atroce. Ce fut principalement les trois dernières années de son règne, que Domitien donna le plus de carrière à sa tyrannie. Aussi Tacite félicite-t-il son beau-père Agricola, mort en la douzième année, de n'avoir pas vu les calamités des années suivantes.

Domitien prenait alors le titre de seigneur et de dieu. Il dicta lui-même, à l'un de ses secrétaires, une lettre qui commençait par ces mots : « Notre seigneur et notre dieu ordonne. » Il fut statué, d'après cela, qu'on ne lui donnerait pas d'autre nom en lui parlant ou en lui écrivant (3067). Et nous trouvons, en effet, un exemple de cette adulation sacrilége dans le poëte Martial (3068). *Voy.* l'article Dioclétien, n° I.

II. La quatorzième année de son règne, Domitien mit le comble à ses crimes par une violente persécution contre les Chrétiens. Il en fit mourir un nombre prodigieux, tant à Rome que dans les provinces ; il envoya des exprès jusque dans les endroits les plus reculés de son empire pour qu'on y traitât tous ceux qui faisaient profession du christianisme, comme ennemis déclarés de l'Etat.

Suétone fait mention de cette persécution et nous apprend que Domitien força tous ceux qui vivaient à Rome, à la manière des Juifs, de payer les mêmes taxes que les Juifs, et qu'il les traita avec la dernière sévérité. Il est clair que Suétone veut parler des Chrétiens ; car tous les écrivains païens, grecs ou latins, parlent d'eux comme observant les coutumes juives (3069).

Parmi ceux qui souffrirent pour la foi, on compte divers parents de l'empereur lui-même ; tels que Flavius Clemens ou Clément, son cousin germain et les deux Flavie Domitilla, l'une femme, et l'autre nièce de Flavius Clemens (3070).

Clemens (Flavius) avait épousé, par ordre de Domitien, Domitilla (Flavia), proche parente de Domitien, et non sa sœur, comme Philostrate l'assure; Domitille, l'unique sœur qu'il eût, étant morte avant que Vespasien parvînt à l'empire. Flavia Domitilla était, comme il paraît par les ouvrages de Dion Cassius et de Quintilien, la fille de Domitille, et la nièce de Domitien. Clemens eut d'elle deux fils, auxquels Domitien, qui n'avait pas d'enfants, résolut de transmettre l'empire ; en conséquence, il changea leurs noms, et fit appeler l'un Vespasien et l'autre Domitien. Quintilien (3071) nous apprend qu'il fut chargé du soin d'instruire les deux petits-fils de la sœur de l'empereur ; ce qui prouve que Flavia Domitilla, femme de Clemens, était fille de Domitille, sœur de l'empereur; car ces deux jeunes gens étaient certainement les fils que Clemens eut de Flavia Domitilla.

Au temps de la persécution, c'est-à-dire en 95, Clemens était consul (3072) ; mais il eut à peine résigné les faisceaux, que, sur un soupçon léger et destitué de fondement, dit Suétone, l'empereur ordonna qu'on le fit mourir. Dion Cassius assure qu'il fut accusé d'athéisme : « Crime, dit cet auteur, pour lequel on condamna dans ce temps-là un grand nombre de personnes qui avaient adopté les usages des Juifs. » C'est ainsi que les Chrétiens sont constamment représentés par tous les auteurs païens ; on en trouve la preuve dans Origène, et quelques autres écrivains chrétiens des premiers siècles. L'athéisme était un crime qu'on imputait aux Chrétiens, parce qu'ils refusaient d'adorer les faux dieux du paganisme.

Suétone (3073), parlant de Flavius Clemens, dit qu'il n'était nullement à craindre par son caractère de paresse et d'inaction ; autre accusation, comme Tertullien l'observe (3074), qu'on intentait aux Chrétiens, parce qu'ils menaient une vie retirée et qu'ils fuyaient les dignités, d'autant plus qu'il s'y mêlait presque toujours de l'idolâtrie. On voit donc que la profession du christianisme est le seul crime qu'on allégua contre Flavius Clemens, et par conséquent qu'il doit être mis au rang de ces illustres héros qui sont morts pour la foi.

Flavia Domitilla, femme de Flavius Clemens, fut aussi accusée d'impiété. Elle commit un autre crime en refusant d'obéir aux ordres de l'empereur, qui voulut qu'elle se remariât peu de jours après la mort de son époux ; elle fut reléguée dans l'île de Pandataire, dans la baie de Pouzzoles, connue présentement sous le nom de Sainte-Marie.

Flavius Clemens avait, du côté de sa sœur, une nièce également nommée Flavia Domitilla, qui fut exilée, vers ce même temps pour la même cause, dans l'île de Pontia, non loin de l'autre. Elle est honorée comme vierge et martyre, avec les martyrs Nérée et Achilée, ses eunuques.—*Voy.* l'art. Achille ou Achilée (Saint), t. I, col. 107.—

(3067) Ce fut dès l'année 86, suivant saint Jérôme (Orose, lib. VII), que Domitien commit cette impiété et qu'il rendit à cet égard un décret obligatoire pour tout l'empire. Pline (*Panegyr. Trajano dictus*, p. 63), se plaint de ce qu'on voyait le chemin du Capitole encombré des troupeaux qu'on menait immoler à la statue de Domitien.

(3068) Lib. V, epigram. 8.

(3069) Suétone, *Domitien*.

(3070) Le christianisme avait déjà tellement envahi le monde, qu'il était jusque dans les palais des Césars, ainsi que nous l'avons remarqué dans notre *Discours préliminaire*, § XIII, t. I, p. LVII. *Voy.* en ce qui concerne Domitien, la *Notice historique et hagiologique sur les Chrétiens de la famille de Domitien*, p. 150 et suiv., dans les *Trois Mémoires relatifs à l'Histoire ecclésiastique des premiers siècles*, par M. l'abbé Greppo, vicaire général de Belley.

(3071) Quintilien, *Inst. orat.*, *Præf.*, 4.

(3072) P. Belouino, *Hist. gén. des persécut. de l'Egl.*, t. I, p. 154.

(3073) *Domitien*, n° 15, Dion.

(3074) *Apologétique*, cap. 42.

C'est peut-être à ces deux illustres femmes que Tacite fait allusion (3075), quand il dit que, vers la fin du règne de Dioclétien, ce prince envoya en exil plusieurs dames de la première qualité.

III. Il faut aussi mettre sous Domitien le martyre de saint Antipas, mort à Pergame, et celui de saint Marc d'Atin (3076), martyrisé le 28 avril 96, comme le constatent divers auteurs (3077). S'il faut en croire les Actes de saint Antipas (*Voy.* son article, t. II, col. 203), il serait mort enfermé dans un bœuf d'airain rougi au feu.

Mais un martyr bien plus illustre de cette époque est saint Jean l'apôtre bien-aimé du Sauveur. On ne sait en quelle année, ni de quelle manière, ni pour quel motif le saint Apôtre vint à Rome dans une si grande vieillesse. Ce qu'il y a de certain (3078), c'est que, se trouvant à Rome la quatorzième année de Domitien, il fut, par son ordre, jeté dans une chaudière d'huile bouillante, et que, par la vertu de Dieu, il en sortit plus vigoureux qu'il n'y était entré, et qu'ensuite il fut relégué dans l'île de Patmos. *Voy.* l'article Jean (Saint), apôtre.

Il y eut même des parents de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon la chair, qui le confessèrent dans cette persécution. C'étaient deux petits-fils de l'apôtre saint Jude, appelé frère du Seigneur. Comme l'adulation sacrilége de l'historien Josèphe et autres avait appliqué à Vespasien et à sa famille les prophéties qui regardaient le Messie, Domitien dut suspecter les Chrétiens, qui les appliquaient à un Fils de David. Il voulut donc s'assurer de la famille de ce roi d'Israël. Des hérétiques lui dénoncèrent les deux petits-fils de saint Jude, comme parents du Christ Roi.

Amenés devant Domitien, et interrogés s'ils étaient de la famille de David, ils l'avouèrent ingénument; ensuite, quels étaient leurs biens, ils répondirent que tout leur avoir consistait en quelques arpents de terre qu'ils cultivaient eux-mêmes de leurs mains, pour avoir de quoi vivre et payer les impôts publics; en même temps ils montraient leurs mains pleines de calus et leurs corps endurcis au travail. Interrogés enfin sur le Christ et son royaume, de quelle sorte il était, en quels temps et en quels lieux il apparaîtrait; ils répondirent que ce n'était pas un royaume comme ceux de ce *monde* (3079), mais un royaume angélique et céleste, qui se manifesterait pleinement et glorieusement à la fin des siècles, lorsque le Christ viendra dans toute sa majesté et sa gloire juger les vivants et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres. Ce qu'ayant entendu, Domitien, au lieu de les traiter avec sa cruauté ordinaire, les renvoya libres, dit Hégésippe (3080) comme des personnes viles dont il n'y avait point à craindre. On raconte que ces hommes, ainsi acquittés, furent promus à des dignités ecclésiastiques, comme martyrs de Jésus-Christ et ses parents; et que, la paix étant rendue à l'Eglise, ils vécurent jusqu'au temps de Trajan.

Scaliger, dans ses remarques sur la *Chronique* d'Eusèbe (3081), combat ce passage d'Hégésippe. Il fait dire à cet auteur que toute la postérité de David était réduite aux deux petits-fils de saint Jude. Hégésippe ne dit point cela, mais seulement qu'ils furent dénoncés comme descendants de David. Son récit ne dit en aucune façon qu'il n'y en eut pas d'autres. Quant à ceux qui ont pris à la lettre ces expressions : « Ils gouvernèrent l'Eglise, » pour dire qu'Hégésippe prétend qu'ils furent à la tête de *toute l'Eglise*, ce n'est pas la peine de s'y arrêter : ce n'est ici qu'une figure, et Hégésippe a dit cela d'eux comme nous le disons aujourd'hui d'un évêque, quoiqu'il n'ait le gouvernement que d'une portion de l'Eglise.

IV. La persécution de Domitien, d'après Eusèbe et saint Jérôme (3082), ne commença qu'en 95, c'est-à-dire l'avant-dernière année du règne de ce César. Baronius la fait commencer en la dixième année de Domitien, ou 91 de Jésus-Christ, parce qu'il veut que saint Clet ou Anaclet, qu'il fait vivre jusqu'en 93, ait été martyrisé sous Domitien; opinion appuyée par de graves autorités, mais qui est aussi combattue par des *Pontificaux*, qui disent : « qu'il est mort en paix, *sepultus est in pace.* » Du reste, le Pape saint Anaclet put bien subir le martyre sans que pour cela une persécution générale ait été ouverte contre les Chrétiens.

Il n'est donc pas douteux que la persécution eut lieu à la fin du règne de Domitien. Juvénal (3065) et Lactance (3083) disent que la persécution suscitée par ce prince fut bientôt suivie de sa mort. On voit par ce que dit Dion (3084), et par ce que rapporte l'historien Brutius, cité par Eusèbe, que la persécution fut violente en la quinzième année de Domitien, c'est-à-dire en 95 et 96.

Le protestant Dodwel ne craint pas d'af-

(3075) *Vit. Agric.*, n° 45.

(3076) Ville du Latium.

(3077) Entre autres, Aychell, *Italia sacra*, t. VI, p. 512, 513.

(3078) Tertullien, *De præscrip.*, n° 36; Hieron : *in Jovin.*

(3079) Du *monde* païen, de celui qui n'embrasse point l'Evangile et qui ne le pratique point; car le royaume de Dieu est déjà sur la terre par son Eglise qui a la mission d'étendre ce royaume, d'en former les citoyens, jusqu'à ce que le Christ le fasse épanouir dans toute sa perfection et qu'alors sa volonté soit accomplie sur la terre comme au ciel : *Adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.*

(3080) Apud Eusèbe, *Hist.*, lib. III, c. 20.

(3081) Num. MMCXII.

(3082) Eusèbe *in Chron.*; Hieron., *De vir. illust.*, c. 9.

(3083) Sat. 4.

(3084) *De mort. persecut.*, cap. 3.

(3085) Lib. LXVII.

firmer (3086) que Domitien, dans cette persécution horrible, ne fit que bannir les Chrétiens, mais qu'il ne les fit point mourir ni même tourmenter; assertions complétement démenties par l'histoire! Cependant il convient que le consul Clemens peut bien avoir été mis à mort comme Chrétien. Pourquoi donc Domitien eût-il fait mourir Clemens, son cousin germain, pour une telle cause, et traité d'autres personnes avec si peu de rigueur? Dion dit (3087) que beaucoup de personnes furent mises à mort pour le même sujet que le consul Clemens. Apparemment Domitien pensait faire mourir saint Jean, quand il le fit plonger dans l'huile bouillante. Le martyre d'Antipas, qui est de foi, étant certifié dans nos Livres saints (3088), ne laisse pas de doute sur la façon d'agir de l'empereur à l'égard des Chrétiens (3089).

Dodwel, après avoir nié les faits patents, accorde que Glabrio peut être mis au rang des martyrs (3090) C'est vouloir trop après avoir voulu trop peu. On sait les détails de la mort de ce consulaire et les causes qui l'amenèrent. Il est vrai que Baronius dit aussi que Glabrio mourut martyr; néanmoins le passage de Dion, qu'il cite à l'appui de cette opinion, ne prouve qu'une chose, c'est que ce consul mourut en effet martyr, mais *martyr* de la cruauté naturelle de Domitien, non martyr pour la foi. Laissons d'ailleurs parler un historien qui s'appuie sur Dion, Juvénal et Suétone: « Après avoir abattu tant de têtes illustres, dit Crévier (3091), Domitien fit encore mourir Aurélius Glabrio, qui avait été consul avec Trajan cinq ans auparavant, et qui portait un nom respecté dès le temps de la république. Glabrio sachant combien l'exposait la splendeur de sa naissance, tâchait d'en amortir l'éclat en se livrant à des exercices peu dignes de lui, et il imitait la ruse de l'ancien Brutus, qui avait cherché sa sûreté dans le mépris (3092), puisque les lois ne pouvaient pas lui servir de sauvegarde. Il combattait sur l'arène contre les bêtes, et il réussissait parfaitement dans ces sortes de combats. Il n'était ni ours ni lion, dont il ne triomphât. Mais ce qu'il employait comme précaution de sûreté fut précisément la cause de sa perte. Domitien l'ayant engagé à entrer en lice contre un lion furieux, dans des jeux qu'il donnait à Albe, fut surpris et effrayé de la force et de l'adresse avec lesquelles Glabrio vint à bout de terrasser ce redoutable animal. Il craignit que de semblables talents ne fussent tournés contre lui-même, et sous de faux prétextes, qui ne lui manquaient jamais au besoin, il l'envoya en exil, où il le fit ensuite massacrer.

Voilà le récit de la mort de Glabrio, tel que nous le donne Crévier d'après Dion, Juvénal et Suétone (3093). On voit qu'il n'y a là rien qui annonce que ce consulaire périt à cause de sa foi. Au reste, l'Eglise a pour ainsi dire tranché entre ces deux opinions, en ne plaçant point Glabrio au nombre des martyrs qu'elle honore. Dodwel aurait donc mieux fait de laisser ce trait, et de ne pas nier des martyrs bien constatés et reconnus par tous pour tels.

V. Si Domitien, pour en venir à cette cruelle persécution, fut trompé par des imposteurs qui répandaient des calomnies contre les Chrétiens (3094), il n'est pas douteux aussi qu'il céda au démon qui l'inspirait et à sa férocité naturelle, comme à sa jalousie de voir les progrès du christianisme; il eût voulu, s'il lui avait été possible, détruire l'Eglise de Jésus-Christ (3095), qui, depuis Néron, avait fait d'innombrables conquêtes.

A cette époque de l'an 95, le christianisme n'était plus, en effet, une religion inconnue du monde, et l'on n'affectait plus pour elle, parmi les païens, ce dédain qu'on a d'ordinaire pour les choses de peu d'importance. Les écrivains païens, nous l'avons vu, ont parlé des persécutions que Domitien fit souffrir aux Chrétiens. « Notre doctrine était alors si connue, dit Eusèbe (3096), que les historiens qui nous étaient les plus contraires ont parlé de la persécution et des martyres que les fidèles ont soufferts. »

Il faut croire aussi que cette persécution ne finit qu'avec la règne de Domitien. Il est vrai qu'Hégésippe, comme nous l'avons vu (n° III), prétend que ce César, convaincu qu'il n'avait rien à appréhender de la part des descendants de David, fit cesser la persécution, et que Tertullien dit la même chose (3097). Mais, outre que Lactance semble dire que la mort seule de Domitien vint mettre un terme à la persécution qu'il fit

(3086) *Dissert. Cyprianicæ*, per Dodwellum II, ch. 16.
(3087) Lib. LXVII.
(3088) *Apoc.*, II, 13.
(3089) P. Belouino, *Hist. génér. des persécut. de l'Egl.*, t. I, p. 152, 153.
(3090) Dodwel, loco cit.
(3091) *Hist. des emp. rom.*, liv. XVII. t. VII, p. 182, 183, édit. in-12, 1766.
(3092) *Contemptu tutus esse (statuit) ubi in jure parum præsidii esset.* (Lib. I, 56.)
(3093) Dion, loc. cit.; Juvén., *Sat.*, IV; Suét., *Dom.*, 19.
(3094) Saint Méliton, apud Eusèbe, lib. IV, cap 26.
(3095) Orose, lib. VII, c. 10.
(3096) *Hist.* lib. III, cap. 18.
(3097) *Apolog.*, cap. 5.—L'abbé Allard, qui a donné une excellente traduction de l'*Apologétique*, 1 vol. in 8°, 1827, dit dans ses *Notes*, sur cet endroit, p. 397: « Il est question ici de la 3° persécution qu'essuya le christianisme sous Dioclétien. Selon Bergier elle commença l'an 60 de Jésus-Christ; selon Bossuet, à peu près à la même époque; selon Lenglet-Dufresnoy elle commença l'an 95, et selon John Blait, l'an 95, et finit le 18 septembre de l'an 96, jour de la mort de Dioclétien. » Nous croyons que cette dernière date est la plus certaine, comme nous l'avons fait voir, n° IV et V du présent article.

souffrir à l'Eglise (3098), plusieurs auteurs sont formellement d'un sentiment contraire.

En effet, Eusèbe et Clément d'Alexandrie disent que saint Jean ne revint de son exil de Patmos qu'après la mort de Domitien; et les historiens Dion, Suétone, et d'après eux Tillemont et Crévier, disent que ce fut Nerva qui rendit un édit par lequel il était défendu d'inquiéter personne pour cause de judaïsme. Nous avons déjà observé (n° II) que cette expression chez les auteurs païens a rapport aux Chrétiens qu'ils confondaient encore en ce temps-là avec les Juifs.

Le dernier historien que nous venons de nommer, Crévier, écrit ces lignes : « Domitien n'était pas de caractère à revenir sur ses pas, ni à se laisser toucher par des considérations d'humanité et de justice. Au contraire ses humeurs s'aigrissaient contre tous indifféremment, et ses défiances augmentant à mesure qu'il se sentait devenir plus digne de haine, il *lavait dans le sang* son bras ensanglanté (3099). » Si donc Domitien rendit l'édit qu'on lui attribue, ce ne peut être que dans les derniers jours de sa vie, alors que, s'étant rendu si odieux par ses cruautés, ses propres affranchis, ses propres officiers, et jusqu'à sa femme, conspirèrent contre lui, et le tuèrent en la quarante-cinquième année de son âge, le 18 septembre de l'an 96.

Ainsi périt Domitien qui fut cruel comme Néron, persécuteur comme lui, et que Dieu punit à peu près de la même manière. « Quelque odieuse que fut sa domination, dit Lactance (3100), il régna tranquillement et opprima impunément ses sujets jusqu'à ce qu'il eut osé attaquer le Seigneur lui-même. En effet, ayant suivi l'impulsion du démon qui l'animait contre les justes, il fut livré entre les mains de ses ennemis pour être puni de ses crimes. La punition ne se borna pas à une mort violente; on en vint jusqu'à tâcher d'exterminer sa mémoire. » Il eut pour successeur Nerva, qui, étant âgé de plus de 70 ans, adopta Trajan, et mourut après moins de deux ans de règne. Le sénat ayant cassé tous les décrets de Domitien, les bannis eurent la liberté de revenir : saint Jean fut du nombre.

DOMITIEN (Saint), martyr, en 259 de Notre-Seigneur. *Voy.* ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS D'AFRIQUE, t. I, col. 176.

DOMITIEN (Saint), disciple de saint Landelin, l'un des fondateurs du monastère de Crépin au VII[e] siècle, avec saint Adelin, aussi disciple de Landelin. Les actes de ce dernier ne disent presque rien de ces deux disciples : nous voyons seulement qu'ils l'accompagnèrent dans l'un des voyages qu'il fit à Rome, celui de l'année 652. — *Voy.* les articles ADELIN et LANDELIN. — Saint Domitien est honoré dans l'Eglise le 11 juin.

DOMITILLA, épouse de Flavius Clemens, fut exilée pour la foi de Jésus-Christ, en 95. *Voy.* l'article DOMITIEN, n° II.

DOMITILLA (FLAVIE), fille d'une sœur de Flavius Clemens, vierge chrétienne, fut exilée par Domitien, pour le nom de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article DOMITIEN, n° II.

DOMITILLE (Sainte), martyre. *Voy.* FLAVIA DOMITILLA (Sainte).

DOMNE, vierge, martyre, *Voy.* l'article DIOCLÉTIEN, n° V.

DOMNINE (Sainte), martyre en Cilicie, en l'an 285 de N.-S. *Voy.* ACTES DE SAINT ASTÉRIUS ET DE SES COMPAGNONS, t. I, col. 141.

DOMNIN (Saint), martyr en 307. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° X.

DOMNOLE (Saint), évêque de Vienne. *Voy.* l'article DIDIER (Saint), n° IV.

DOMNUS, patriarche d'Antioche, était neveu de Jean qui occupait la même charge, et dont il fut le successeur après sa mort, arrivée en 440. Domnus avait été moine sous la conduite de saint Euthymius, et fut ordonné diacre par Juvénal de Jérusalem, l'an 228, lors de la dédicace de la Laure.

Après le concile d'Ephèse, ayant appris que son oncle Jean tenait le parti de Nestorius, il en fut affligé, et pria saint Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Le saint lui conseilla de n'en rien faire : « N'y allez pas, mon fils, lui dit-il; cela ne vous est pas avantageux. Car, bien que les méchants l'aient entraîné pour un peu de temps, Dieu, qui connaît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appelé, sans vous livrer aux pensées qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerez et serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succéderez à la chaire de votre oncle, mais vous en serez privé par les méchants, qui vous auront auparavant enchaîné malgré vous. »

Domnus n'écouta point Euthymius; et, sans avoir reçu sa bénédiction, il s'en alla à Antioche, où tout arriva comme le saint lui avait prédit. Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus. L'une en faveur d'Athanase, évêque de Perrha, qui fut lue plus tard au concile de Calcédoine; l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignait d'avoir été condamné sans avoir été entendu, dépouillé de ses biens, et chassé de son siége, sous prétexte d'une renonciation extorquée.

Ce fut Maxime qu'on mit à la place de Domnus en 451, malgré lui. Nous voyons par la X[e] session du concile de Calcédoine, que ce Maxime demanda au concile quelque portion des revenus de son église, pour la subsistance de Domnus. Les légats laissèrent le tout à sa discrétion. Le pape saint Léon reconnut Maxime pour évêque, de telle sorte que Domnus fut le seul des évê-

(3098) Lactance, *De mort. persecut.*, cap. 3.
(3099) Crevier, *Hist. des emp.*, t. VII, édit. cit.
(3100) *De mort. persecut.*, cap. 3.

ques déposés dans le *brigandage d'Ephèse* par Dioscore, qui ne fut pas rétabli dans son siége.

L'auteur de la *Vie de saint Euthymius* assure que Domnus, après sa déposition, retourna dans son monastère, ayant beaucoup de regret d'en être sorti, et qu'il ne cessa de pleurer tout le reste de sa vie (3101). D'autres prétendent qu'il était mort quand on tint le concile de Calcédoine, et que l'action attribuée à ce concile, où il est parlé de Domnus est supposée (3102). Mais les auteurs qui soutiennent cela sont si peu autorisés, qu'il nous paraît plus sage de s'en tenir à ce que dit saint Cyrille dans sa *Vie de saint Euthymius*. *Voy.* les articles Dioscore, patriarche d'Alexandrie, et Ephèse (Brigandage d').

DONAT, confesseur de la foi, auquel Lactance adressa son traité *De la mort des persécuteurs*. *Voy.* l'article Dioclétien, n° VIII.

DONAT, évêque de Cases-Noires, en Numidie, fut un des principaux chefs du parti de Majorin, qui fut depuis appelé le parti des *donatistes*, quoique plutôt à cause d'un autre Donat, dont nous parlons dans l'article suivant, que par rapport à celui-ci.

Ce fut le Donat dont nous nous occupons ici qui accusa Mensurius, évêque de Carthage, homme recommandable par sa vertu, d'être *traditeur*, et quoiqu'il ne pût le convaincre de ce crime, il se sépara de sa communion (3103). Mais ce schisme fit peu d'éclat jusqu'à la mort de Mensurius. *Voy.* son article.

L'évêque de Cases-Noires assista en 311 au concile des soixante-et-dix évêques de Numidie qui déposèrent Cécilien, successeur de Mensurius. — *Voy.* l'article Cécilien, n° I. — Donat le poursuivit encore dans le concile de Rome de l'an 313; il fut son principal accusateur; mais il y fut lui-même excommunié et déposé. Il retourna ensuite en Afrique, et se rendit à Carthage, où il renouvela le schisme, faisant le plus de mal qu'il put.

DONAT, évêque schismatique de Carthage, différent du précédent, mais du même parti, et même proprement chef de ce parti, après la mort de Majorin, auquel il succéda vers 316.

C'était, dit un historien (3104), un homme savant dans les lettres, éloquent, irréprochable dans ses mœurs, mais fier et orgueilleux, méprisant les évêques même de sa secte, les magistrats et l'empereur. Il se déclarait hautement chef de parti: *Mon parti*, disait-il, toutes les fois qu'il parlait de ceux qui lui étaient attachés. Il leur imposa tellement par ses airs impérieux, qu'ils juraient par le nom de Donat, et qu'ils se donnèrent eux-mêmes dans les actes publics le nom de *donatistes;* car c'est de lui et non pas de l'évêque de Cases-Noires (*Voy.* l'article ci-dessus), qu'ils ont commencé à prendre cette dénomination. Il soutint son parti par son audace, par les dehors d'une vertu austère, et par ses ouvrages, où il glissa quelques erreurs conformes à l'arianisme, mais qui trouvèrent, même dans sa secte, très-peu d'approbateurs.

C'est ce que remarque saint Jérôme (3105), en nous apprenant que Donat avait composé plusieurs écrits pour la défense de sa secte, avec un *Traité du Saint-Esprit*. Saint Augustin remarque aussi qu'il avait erré sur la Trinité, et que, quoiqu'il crût que les trois Personnes étaient de la même substance, il assurait que le Fils était inférieur au Père, et le Saint-Esprit au Fils. Aussi jeta-t-il dans toute l'Eglise des semences d'erreur qui occasionnèrent de grands troubles.

Mais s'estimant beaucoup lui-même, et se réservant pour les grandes occasions, il laissa le rôle de chef des séditieux à Ménalius, évêque en Numidie, qui, dans la persécution, avait sacrifié aux idoles. Pour lui, il finit par être envoyé en exil sous l'empire de Constant, et c'est à cause de cela que Pétilien, dans la conférence de Carthage de l'an 410, l'appelle *sanctæ memoriæ martyrialis gloriæ virum*. Il mourut dans cet exil vers l'an 355, laissant après lui bien des troubles que fomentèrent ses partisans et qui excitèrent le zèle de tous les grands hommes de ce temps. *Voy.* les articles Mensurius, Cécilien, Conférence des donatistes et des Catholiques a Carthage, Optat (Saint), etc.

DONATE (Sainte), martyre en Afrique l'an 200 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article Martyrs Scillitains.

DONATIEN (Saint), martyr en 285. *Voy.* l'article Actes du martyre des saints Donatien et Rogatien, etc. N°s I et II, t. I, col. 148 et 149.

DONATISTES, sectateurs de Donat, évêque de Carthage. Ils ne furent d'abord que schismatiques (*Voy.* les articles Cécilien, Mensurius, Donat); mais ils joignirent bientôt l'hérésie au schisme, en soutenant: 1° que le baptême et les autres sacrements donnés hors de l'Eglise, étaient nuls; 2° qu'il fallait rebaptiser tous les hérétiques; 3° que l'Eglise ne subsistait que dans leur société; 4° que l'Eglise catholique était la prostituée. *Voy.* les articles Confessions de saint Augustin, n° XI; Conférence des donatistes et des Catholiques a Carthage; Optat (Saint), etc.

En conséquence de ces erreurs, les donatistes ordonnaient des évêques et des prêtres dans tous les lieux où s'étendait leur schisme; ils profanaient l'Eucharistie, brisaient les autels et les vases sacrés, et commettaient mille autres sacriléges et mille

(3101) S. Cyrill., *Vit. Euthym.*
(3102) Moréri, édition de 1725, tom. III, p. 673, col. 1.
(3103) Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. II, n°s 56 et 60.
(3104) Ibid., l. III, n° 13.
(3105) *De script. eccles.*

violences. Les donatistes tinrent trois conciliabules, celui de Cirte en Numidie, et deux à Carthage. Ils furent condamnés dans un concile de Rome de l'an 313, et dans un autre d'Arles en 314.

Leur schisme ayant commencé à s'élever en 311 (*Voy.* Cécilien), ils se divisèrent en plusieurs sectes en 344. Parménius leur évêque, étant mort, les uns élurent Primius, et furent nommés *primianistes;* les autres élurent Maximien, et se nommèrent *maximianistes.* Ils eurent encore d'autres noms. Ainsi on les appela: *circoncellions, montagnards, campites, rupites* ou *rapitains.*

Deux saints illustres les combattirent avec un zèle et une science rares; saint Optat, évêque de Milève, et surtout saint Augustin. Le premier a écrit leur histoire (3106), et le second a plusieurs écrits contre eux. *Voy.* les articles Confessions de saint Augustin, n° XI, et Optat (Saint).

DONATUS (Saint) ou Donat, évêque de Besançon au VIIe siècle, exerça une grande influence de douceur et de piété dans ces temps, où tout ce qui n'était pas religieux, était si barbare et si inique. Disons d'abord un mot de sa famille; ces quelques détails (3107) nous donneront une idée des mœurs et de la puissance de la foi à cette époque reculée.

I. Au moment de la conquête burgunde de la Séquanie, quelques familles gallo-romaines, pour conserver leurs vastes propriétés, flattèrent les vainqueurs barbares. L'entrée de ces nations du Nord avait été violente et accompagnée de ravages, mais l'amour du repos les avait promptement gagnées: chaque jour elles se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et à s'unir à eux par la confraternité chrétienne. C'est ainsi que la famille des Waldelini, dans les montagnes du Jura, fut maintenue dans sa fortune.

Un des membres de cette famille, gouverneur de la haute Bourgogne, avait épousé Flavia, gallo-romaine distinguée par sa noblesse et sa belle éducation. Waldelenus habitait Arlay (3108): il y avait fait construire au pied de la montagne, un immense palais où il se plaisait à étaler un grand luxe, dont il ne reste de nos jours pour débris que des fragments de pavés en mosaïque. Ce lieu avait pour lui un double avantage: situé dans un canton fertile, Waldelenus surveillait les intérêts matériels de ses immenses cultures. Placé sur la grande voie romaine de Chalon, en Helvétie, il pouvait plus facilement communiquer avec les principaux points de son administration politique.

Toutefois, une chose manquait au bonheur de l'union de ces grands personnages: ils n'avaient pas d'enfants, ce qui les plongeait dans une tristesse désespérée. Cependant ils apprirent qu'à Luxeuil, au pied des montagnes des Vosges, il y avait un moine renommé par sa puissante sainteté. C'était l'Irlandais Colomban, qui attirait de toutes parts une foule de disciples et un immense concours de peuple; prêchant avec une ardeur incroyable la réforme des mœurs, le zèle de la foi, se brouillant avec les princes, avec les évêques, sans tenir compte d'aucune considération humaine. Elle était pleine de poésie, la vie agitée et active de cet abbé de Luxeuil, prêchant le peuple, adressant des poëmes à ses amis, dirigeant ses moines, comparaissant devant les conciles, soutenant son opinion avec une opiniâtreté invincible, menaçant les chefs barbares des Francs avec une audace incroyable, exilé, persécuté, protégé de Dieu d'une manière toute spéciale, se donnant des noms symboliques, et faisant partout des prodiges qui lui attiraient la vénération des peuples.

C'est aux prières de ce puissant homme que Waldelenus et Flavia eurent recours: ils vinrent le trouver à Luxeuil. Lorsqu'ils se présentèrent devant le saint abbé, Flavia dit: « O notre père, Dieu nous a donné de grands biens, mais nous n'avons pas d'enfants à qui nous puissions les laisser après notre mort! » Colomban répondit: « Si vous consentez à consacrer à Dieu votre enfant, et si vous voulez que je lui donne le baptême, j'implorerai pour vous la clémence du Seigneur, afin qu'il vous donne non seulement un enfant, selon votre désir, mais plusieurs. — Oh! de grâce, priez sans cesse, reprit Flavia, et nous vous promettons d'accomplir votre volonté. — Si vous êtes exacts à remplir votre vœu, vous serez promptement exaucés, » dit Colomban.

Consolés et remplis d'espérance et de foi en l'efficacité des prières du saint homme, ils revinrent à Arlay. Quelque temps après Flavia devint grosse; lorsqu'elle eut accouché d'un garçon, elle le fit aussitôt porter à saint Colomban, afin qu'il l'offrît à Dieu comme un sacrifice d'actions de grâces. Le saint abbé le baptisa et lui imposa le nom symbolique de *Donatus.* Cet enfant était en effet un présent du ciel: puis il le renvoya à sa mère pour le nourrir et pour l'élever dans leur grande maison d'Arlay. Aussitôt qu'il fut en âge de rester au monastère, Waldelenus le conduisit à Luxeuil pour s'acquitter de sa promesse.

Flavia éprouva beaucoup de peine en se séparant de son cher Donatus, mais la naissance de ses autres enfants consola un peu son amour maternel; elle eut bientôt un fils qu'on appela Ramelenus, homme pieux qui succéda aux charges et aux richesses de son père. Dieu leur donna encore deux filles, toutes deux furent aussi distinguées dans le monde que parfaites dans l'amour de Jésus-Christ.

Il ne nous reste aucun détail sur la vie intime de Donatus dans ce monastère, il y

(3106) *De schismate donatistarum.*

(3107) Tirés de la *Vie de saint Colomban,* par Jonas, moine de Bobio, D. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedict.*, t. II.

(3108) Villam Arslatum.

étudiait la doctrine chrétienne et il ne quittait le cloître que pour faire quelques petits voyages de dévotion ; c'est dans un de ces pèlerinages qu'il fut témoin d'un miracle opéré par saint Agilus son ami, qui devint abbé de Rebais. Un jeune homme revenant d'une partie de chasse rencontra à Jussey les deux saints. Par une espèce de plaisanterie sacrilége il menaça ces moines de son épée, Agilus opposa sa croix de bois, aussitôt le bras de ce jeune homme se roidit et devint inflexible. Tous les assistants furent saisis de crainte et supplièrent Agilus d'intercéder pour le jeune imprudent ; par l'intercession de ses prières, le bras revint à son premier état. Touché de ce miracle, le jeune homme entra dans un monastère et y vécut saintement. *Voy.* l'article AGILUS, *Agile* (Saint), t. I, col. 415.

II. Le mérite de Donatus devint si éclatant qu'il fut tiré du cloître et placé sur le siége épiscopal de Besançon : c'était vers l'an 624, lorsqu'il n'avait guère plus de trente-deux ans. Dans sa nouvelle dignité, et quoique son évêché fût déjà fort riche, Donatus ne perdit rien de ses habitudes monastiques ; il portait l'habit religieux, et vivait fort régulièrement au milieu de son chapitre. Il était le père spirituel des fidèles de son diocèse, dès le matin tous ceux qui voulaient le voir étaient reçus dans le cloître de sa cathédrale, là il écoutait les plaintes, il accommodait les différends ; puis il allait à l'office, prêchait et enseignait les vérités chrétiennes, assistait les pauvres, répandait partout les aumônes et les consolations ; sa journée s'écoulait ainsi tout entière, au milieu du peuple, dans des occupations graves et utiles (3109).

Waldelenus étant mort, Donatus administra la partie des propriétés de son père qui lui était échue en partage. Il venait souvent à Arlay, à Domblans et dans les montagnes du Jura pour soigner ses intérêts matériels, et aussi par zèle. Le paganisme était encore vivace dans ces contrées sauvages ; une antique tradition, conservée à Arlay, dit que Donatus y renversa le temple d'Apollon, l'une des principales divinités de la Séquanie ; sur les ruines de ce temple, il éleva l'église paroissiale, et, à côté, il fonda, pour la desservir, l'abbaye de Saint-Vincent. L'église s'est conservée, mais l'abbaye ayant été détruite dans le temps des guerres du XVe siècle, on ne reconnaît aujourd'hui l'emplacement du monastère que par un pavé en mosaïque qui se trouve en face de l'église. Il consacra probablement son propre palais à cette bonne œuvre ; comme déjà il avait fait à Besançon. Voulant donner une preuve authentique de son attachement pour la règle de Saint-Colomban, Donatus avait fondé dans sa ville épiscopale un monastère de son ordre, qu'il dédia à saint Paul, et il adressa aux religieux qui l'habitaient, ainsi qu'aux chanoines de Saint-Etienne, une instruction pour les former à la piété et aux pratiques de la perfection chrétienne. C'était un beau monument de la vénérable antiquité que ce monastère de Saint-Paul, mais il n'a pas échappé à la fureur du vandalisme, on l'a ruiné, puis on a outragé ses ruines.

III. Flavia, devenue veuve, chercha à se rapprocher de son cher Donatus. Il y avait entre cette pieuse femme et son fils une sympathie surnaturelle fondée sur la sympathie des goûts et des sentiments religieux. Elle consacra sa fortune à fonder à Besançon un monastère de femmes sous l'invocation de la sainte Vierge. Ce monastère, situé au pied du rocher de la citadelle, où était alors la basilique de Saint-Etienne, s'appelait Joussa-Moutier. C'est dans cette humble retraite que Flavia et sa fille Syrude se retirèrent sous la protection de Donatus, qui, à leur demande, composa une règle spéciale pour les femmes, d'après les constitutions de Saint-Benoît, de Saint-Colomban et de Saint-Césaire d'Arles. Elle contient soixante-et-dix-sept articles, et Donatus l'adressa à une femme de race burgunde, nommée Gausthrude. Probablement Flavia avait, par modestie, refusé la supériorité du monastère.

Le saint évêque avait mis à la tête de sa règle une épître dédicatoire toute remplie de piété et d'humilité chrétienne. Dom Mabillon et dom Rivet regardent ce morceau littéraire comme un des monuments les plus remarquables du VIIe siècle (3110). Nous pensons qu'on sera bien aise de le trouver ici :

« Aux saintes et vénérables vierges de Jésus-Christ, Gausthrude et toute sa congrégation, dans le monastère fondé par Flavia, servante de Dieu, Donatus le dernier serviteur de Dieu, salut :

« O très-précieux vases du Christ, depuis longtemps vous vous efforcez à conformer votre vie à la règle sainte, toujours vous avez cherché la perfection avec des intentions pleines de droiture et de simplicité. Aussi vous m'avez demandé souvent de recueillir dans la règle de Saint-Benoît et de Saint-Colomban tout ce qui pouvait s'allier avec la règle de Saint-Césaire d'Arles, spécialement écrite pour des vierges, et d'en former un Enchiridion pour votre usage, me disant que les règles de ces deux patriarches ayant été composées pour les hommes ne convenaient qu'à eux. La règle de Saint-Césaire, faite à la vérité pour des femmes, ne pouvait pas en tout vous être offerte, le pays et les mœurs étant différents. J'ai longtemps tardé à me rendre à vos désirs, ce n'était point par malveillance, mais la chose paraissait difficile à mon incapacité. On aurait pu me faire le grave reproche de changer imprudemment et sans nécessité les instituts des saints Pères, mais le désir du salut de vos âmes l'a emporté sur toute autre consi-

(3109) J.-J. Chifflet, Vesuntio, part. II, pag. 152, in-4°.

(3110) Nous empruntons tout ceci à notre savant ami, M. l'abbé Emile Chavin, de Malan.

dération. Je vous supplie de vous donner entièrement à Dieu et à l'observation exacte de cette règle, que vous lirez souvent devant la communauté, afin que personne n'ait le prétexte d'ignorance. Corrigez les jeunes, reprenez les anciennes, obéissez à celles qui sont établies de Dieu pour vous diriger, n'ayez pour elles rien de caché; aidez-vous les unes les autres; prévenez-vous mutuellement d'un amour chaste et pur, afin que lorsque l'Epoux de vos âmes, Notre-Seigneur Jésus-Christ viendra, il trouve vos lampes allumées et pleines d'huile. Je supplie votre maternité (*almitati vestræ*) de répandre pour moi de ferventes prières devant le Seigneur, et pendant les offices du jour, et pendant ceux de la nuit; lorsque j'aurai vécu mon dernier jour, faites offrir des sacrifices, afin que Dieu m'accorde le pardon de mes péchés (3111). »

Combien ces paroles si douces, si affectueuses, si chrétiennes, avaient de prix et de charme au VIIe siècle, alors que la dureté et la force triomphaient! Elles sont un véritable soulagement moral pour les fidèles; les mœurs et le langage de ce temps étaient si grossiers, si désordonnés, si impurs! Là seulement, dans la littérature catholique, on trouve la tendresse de cœur et la pureté d'affection.

IV. Donatus vivait dans une sainte familiarité avec sa mère et sa sœur; il allait chaque jour s'entretenir avec elles des choses du ciel, du bonheur des élus, des peines de la vie; souvent il leur confiait ses utiles projets de zèle pastoral. C'était un échange de prières, de consolations, d'encouragements. En vérité les jouissances intimes de ces belles âmes sont inénarrables. Après quelques années de retraite, Flavia et sa fille moururent, et leurs compagnes les inhumèrent dans l'église de Joussa-Moutier.

La vie du saint évêque fut toujours très-active. Il assistait à toutes les grandes assemblées ecclésiastiques, et à cette époque elles étaient fréquentes; il fallait protéger, maintenir et fortifier la discipline qui se ressentait du relâchement moral si déplorablement universel. En 625, nous trouvons l'évêque de Besançon au grand concile de Reims, sous Sonnatius, où l'on confirma le sixième concile de Paris, et où l'on fit quarante-cinq canons pour réprimer l'insubordination des clercs contre l'évêque, proscrire la juridiction des laïques sur les clercs, défendre les mariages incestueux, etc. Le canon le plus remarquable comme le plus sévère est contre la simonie qui faisait beaucoup de progrès. Pour l'arrêter, le concile de Reims ordonne que les évêques doivent être choisis par tout le peuple, parmi les clercs de leur diocèse, et consacrés par leurs coprovinciaux. En 646, Donatus, avec ses saints confrères, Eligius de Noyon, Palladius d'Auxerre, Odoenus de Rouen, et trente-quatre autres évêques se réunirent à Châlons-sur-Saône pour déposer deux prélats coupables, qui étaient en même temps sur le siége de Digne; et Théodose, évêque d'Arles, pécheur public, ayant refusé de se trouver au concile, les Pères lui écrivirent pour lui signifier un interdit de ses fonctions et de l'administration des biens de son église jusqu'à ce qu'il se fût présenté dans un autre concile.

V. Les anciens monuments sur l'épiscopat de Donatus ne nous sont point parvenus. Il vivait encore en 640, comme il paraît par la souscription qui se lit au bas d'un privilége, accordé la même année au monastère de Sainte-Croix de Meaux, par l'évêque saint Faron, ami de Donatus. On croit communément que notre saint évêque mourut en 651. Sa mort fut précieuse devant Dieu et devant les hommes. Il donna sa terre de Domblans et la villa d'Arlay à l'église de Besançon, c'est-à-dire aux archevêques, qui, après l'avoir conservé plusieurs siècles, l'inféodèrent aux comtes de Bourgogne. Le corps du saint évêque fut solennellement déposé dans l'église de Saint-Paul.

Longtemps après, il fut levé de terre, et l'on bâtit une église en son honneur à l'extrémité du cimetière de l'abbaye, du côté de la rue Saint-Paul. On célèbre à Besançon, le 25 mai, la dédicace de cette église. Si elle a été dédiée un dimanche, comme c'était l'ordinaire, ce dut être en 1186; car il est certain qu'elle existait en 1193. On conservait avant la révolution, dans les archives de Saint-Paul, une bulle de Célestin III, datée du mois de décembre de cette année, qui permet aux prieur et moines de Saint-Paul, de nommer un d'entre eux pour desservir l'église paroissiale de Saint-Donatus. Ainsi Donatus, seigneur d'Arlay, fut déclaré bienheureux dans le ciel et sur la terre. Toute la province de Bourgogne donna des louanges à ses vertus et à sa sainteté. Le clergé et le peuple, réunis dans les églises le 7 août, font l'office solennel du vénérable pontife.

Le 19 juin 1670, reculant le grand autel de l'église Saint-Donatus, l'on découvrit un monument long de deux pieds et demi, large de deux pieds et profond de trois, dans lequel il y avait les ossements de quatre ou cinq corps; ils n'avaient pas été mis en cet endroit pour le sacre de l'autel, parce qu'on y trouva des reliques. Cependant la place qu'ils occupaient fit croire que c'étaient des corps saints qui avaient été levés de terre, et probablement ceux du duc Waldelenus, qu'on regarde comme un saint dans le diocèse (3112), de Donatus, son fils, et de quelques autres évêques ses successeurs, qui ont été inhumés à Saint-

(3111) *Annales bénédictines*, par D. Mabillon, t. I, pag. 325, in-fol.; *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 336.

(3112) Voy. *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége Saint-François-Xavier de Besançon, 4 vol. in-8°, t. I, 1853.

Paul et qui sont nommés saints dans de vieux manuscrits (3113).

DONUS Iᵉʳ ou **Domnus**, pape, était Romain de naissance, fils de Maurice, fut élu le 2 novembre 676, après la mort d'Adéodat, arrivée le 17 juin de cette année. *Voy.* t. I, col. 263.

Ce Pontife découvrit à Rome, dans le monastère de Boëce, des moines syriens et nestoriens, il les distribua en divers monastères, et mit à leur place des moines romains. L'occupation de la Syrie et de l'Egypte par les mahométans faisait affluer à Rome un grand nombre de laïques, de moines, et de clercs de ces pays. Du temps du pape Donus, l'église de Ravenne, qui, depuis quelques années, se prétendait indépendante, en vertu d'un diplôme impérial, revint à l'obéissance immédiate du Saint-Siége.

L'empereur Constantin Pogonat, voulant travailler à rétablir la paix dans l'Eglise, divisée depuis le règne d'Héraclius, au sujet du monothélisme, résolut de convoquer un concile, avec l'assentiment du Pape toutefois. Il lui écrivit donc à ce sujet une lettre, dont Fleury nous donne l'analyse (3114).

Constantin dit d'abord que le temps ne permet pas de faire une assemblée parfaite, c'est-à-dire un concile universel, et cela apparemment à cause des évêques de la haute Syrie, de la Palestine, de l'Egypte et de l'Afrique, qui se trouvaient sous la domination des musulmans. Ensuite, il prie Donus d'envoyer des hommes sages et bien instruits, qui apportent les livres nécessaires pour agiter et décider toutes les questions avec les deux patriarches, Théodose de Constantinople et Macaire d'Antioche, leur promettant une entière sûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. « Après cela, ajoute-t-il, nous serons justifiés au jugement de Dieu, car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Envoyez-nous de votre sainte Eglise trois hommes ou plus, si vous voulez, et de votre concile jusqu'à douze évêques compris les métropolitains. »

L'empereur continue : « Notre patriarche et celui d'Antioche nous ont fort pressé d'ôter Vitalien des dyptiques, disant que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du siége apostolique de Rome, et qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusqu'à ce que l'on se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux siéges. » C'est que les deux patriarches de Constantinople et d'Antioche étaient monothélites; ainsi de tous les Papes, ils ne tenaient pour orthodoxe qu'Honorius. « Mais, ajoute l'empereur, je n'ai pas consenti que Vitalien fût ôté des dyptiques, premièrement pour garder l'égalité et montrer que je tiens les uns et les autres pour orthodoxes, ensuite par reconnaissance de l'amitié que Vitalien nous a témoignée de son vivant dans le mouvement de nos tyrans (il veut parler de la révolte de Mézèce); et ensuite, nous avons ordonné au patrice Théodore, exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de votre part, toutes sortes de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage, et de vous donner même des vaisseaux de guerre pour vous escorter, s'il est besoin. » Cette lettre est datée du 12 août 678.

Mais, avant qu'elle arrivât à Rome, le pape Donus Iᵉʳ n'existait plus ; il mourut le 11 avril 679, et fut enterré à Saint-Pierre. Il ne tint le Saint-Siége apostolique que deux ans cinq mois et dix jours (3115).

Ce Pontife dont il est à regretter, comme de tant d'autres, que nous ne connaissions pas plus en détail les actions, avait fait paver de grandes pièces de marbre la cour qui était devant l'église de Saint-Pierre, environnée de quatre galeries. Il répara aussi l'église des Apôtres, sur le chemin d'Ostie, et la dédia, aussi bien que celle de Sainte-Euphémie, sur la voie Appienne. Anastase parle d'une comète qui parut pendant trois mois sous le pontificat de Donus Iᵉʳ (3116), et Bède ajoute (3117) qu'elle fut le présage d'une sécheresse de trois années, suivie d'une peste effroyable.

DONUS II ou **Domnus**, Pape, que certains auteurs mettent avant Benoît VI, que d'autres placent entre ce Pape et l'anti-pape Francon ou Boniface VII, et que d'autres enfin ne rangent point parmi les Papes, parce que son pontificat est très-obscur. Il paraît pourtant que Donus II fut réellement l'un des successeurs de saint Pierre, et il figure dans les chronologies papales les plus estimées. On sait seulement que ce fut un homme d'une grande modestie et d'une intégrité parfaite (3118). C'est un grand éloge pour ces temps où l'Eglise avait tant à gémir sur les désordres du clergé. Donus mourut avant le 20 décembre 974, et eut pour successeur Benoît VII qui fut intronisé dès le 28 décembre 974, comme Mansi l'a établi par des diplômes.

DORMANS (Les), sept frères, martyrs au IIIᵉ siècle. *Voy.* l'article Martyrs de Lampsaque de Troade, etc., nᵒ V.

DOROTHEE, martyr, grand chambellan

(3113) Après avoir honoré ces reliques, on les remit dans le coffre avec cette inscription : *Hic jacent ossa quatuor aut quinque corporum anonymorum; quæ altari ad parietem admoto inventa sunt in cripta, et in eadem reposita. Anno* MDCLXX.

(3114) *Hist. eccles.*, liv. XL, nᵒ 1.

(3115) Fleury faisant mourir Adéodat en 677, place en cette année l'élection de Donus Iᵉʳ (l. XXXIX, nᵒ 56), et il met la mort de celui-ci en 679; ce qui lui fait dire qu'il ne siégea qu'un an, cinq mois et dix jours. (Liv. XL, nᵒ 1.) Mais il y a ici une erreur. C'est entre les deux dates 676 et 679 qu'il faut placer le pontificat de Donus Iᵉʳ. D'autres placent sa mort en 678.

(3116) Anastase, *in Don. Iᵉʳ*.

(3117) In *Hist.*, l. IV, c. 12.

(3118) Platine, *in Don. II*.

de Dioclétien. *Voy.* l'article de cet empereur, n°° V, IX.

DOROTHÉE, évêque de Thessalonique. *Voy.* l'article HORMISDAS (Saint), Pape.

DOUCIN, hérétique. *Voy.* l'article RAINIER-ADVOCATI, évêque de Verceil.

DRACONCE, évêque d'Hermopolis, au IVe siècle, était prêtre et religieux, et devint abbé d'un des nombreux monastères de moines répandus en Egypte. Il le gouvernait avec beaucoup de sagesse et de sainteté, lorsque le siége d'Hermopolis devint vacant. Alors le clergé, le peuple et les païens mêmes élurent pour évêque l'abbé Draconce.

I. Mais, dans l'état périlleux des affaires de l'Eglise, qui était ravagée par les ariens, l'épiscopat n'était nullement recherché; car on savait que les évêques n'avaient que le choix de subir les traitements les plus cruels ou de trahir leur conscience. Aussi Draconce prit-il la fuite, et les religieux de son abbaye l'ayant conjuré de ne pas les abandonner, il leur promit, sous serment, qu'il n'accepterait point la dignité d'évêque. Mais plus Draconce avait de mérite, plus on voyait d'évêques ariens imposés à l'Eglise, et plus aussi les pasteurs supérieurs devaient désirer que le troupeau d'orphelins ne fût pas privé d'un pareil homme.

En attendant, ce n'était pas seulement la crainte des ariens qui empêchait Draconce d'accepter l'épiscopat; il s'y joignait la défiance de ses propres forces, et puis encore une circonstance particulière : une opinion générale était répandue parmi les moines, que les travaux des prêtres séculiers offraient de nombreuses occasions de pécher, et qu'ils mettaient obstacle à la sublimité de la vie ascétique (3119).

Saint Athanase qui était lié avec ce pieux abbé d'une étroite amitié, lui écrivit, comme nous l'avons dit ailleurs (*Voy.* l'article ATHANASE LE GRAND (Saint), n° XXIV), pour le reconforter, et plaider auprès de lui les raisons pour lesquelles il devait accepter la charge que tous lui avaient imposée. Cette lettre du grand adversaire des ariens est remarquable; elle rappelle des faits en même temps qu'elle présente d'importantes considérations : à tous ces titres nous devons la citer en partie.

Le saint lui dit d'abord : « Me plaindrai-je de votre refus, ou de ce que vous avez égard au temps, ou de ce que vous vous cachez par la crainte des Juifs? Mais soit ce motif, soit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de votre conduite. Il ne fallait pas vous cacher après avoir reçu la grâce, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attendue qui a paru dans votre élection, sera nécessairement rompue par votre retraite; cette église sera en proie à plusieurs, et à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connaissez; et les païens qui auraient promis de se faire chrétiens demeureront païens, vous voyant mépriser la grâce que vous avez reçue. Quelle excuse pourrez-vous alléguer? Quel remède apporterez-vous à tant de maux? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joie et de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez savoir qu'avant votre ordination vous viviez pour vous; à présent vous êtes à votre peuple: il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'Ecriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ viendra nous juger, quelle excuse aurez-vous d'avoir laissé mourir de faim son troupeau?

« Si vous craignez le temps, où est donc votre courage? C'est en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardiesse et du zèle pour Jésus-Christ. Est-ce que la disposition des églises ne vous plaît pas, ou que vous ne croyiez pas que le ministère épiscopal ait sa récompense? Ce serait mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seraient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres est bon et solide: il demeurera, et la lâcheté des frères cessera. Si tous avaient eu les mêmes sentiments, comment auriez-vous été fait chrétien sans évêques? Et si ceux qui viendront après nous prenaient les mêmes pensées, comment les églises subsisteraient-elles? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croient-ils que vous n'avez rien reçu, parce qu'ils le méprisent? Ils devraient donc croire aussi que la grâce du baptême ne serait rien pour ceux qui la mépriseraient. N'avez-vous pas ouï ce que dit l'Apôtre (3120) : *Ne négligez pas la grâce qui est en vous.* Que veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutait et qui voulant bien suivre Jésus-Christ, différait et délibérait à cause de ses parents (3121), ou le bienheureux Paul, qui, à l'instant que le ministère lui est confié, ne délère point à la chair et au sang (3122)? Car encore qu'il dise (3123) : *Je ne suis pas digne d'être nommé apôtre*, toutefois, connaissant ce qu'il a reçu, et de qui il l'a reçu, il dit (3124) : *Malheur à moi, si je ne prêche l'Evangile!* Au contraire, en le prêchant (3125), ceux qu'il instruit sont sa joie et sa couronne. Son zèle le fait prêcher jusqu'en Illyrie : il n'y a point de peine d'aller à Rome et de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

« Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait de ne point paraître si vous étiez ordonné, et croient en cela qu'il y a de la piété. Mais la véritable piété est de crain-

(3119) J.-A. Mœhler, *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme*, trad. de l'allemand par J. Cohen, 3 vol. in-8°, 1840, t. III, pag. 36, 37.

(3120) *I Tim.* IV, 14.

(3121) *Luc.* IX, 60, 61.

(3122) *Galat.* I, 16.

(3123) *I Cor.* XV, 9.

(3124) *I Cor.* IX, 16.

(3125) *Philipp.* IV, 1

dre Dieu, qui vous a imposé cette charge. Qu'ils blâment donc aussi Jérémie et le grand Moïse (3125*). Etant envoyés et ayant reçu la grâce de la prophétie, ils se sont excusés; mais ensuite ils se sont soumis. Quand vous auriez la voix faible et la langue embarrassée, quand vous vous croiriez trop jeune, craignez celui qui vous a formé; et qui vous connaissait avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les saints comme un serment, lisez Jérémie; après qu'il eut dit (3126) : *Je ne parlerai plus au nom du Seigneur*, il craignit le feu secret qu'il sentait en lui, et, sans s'arrêter à ce qu'il avait dit, il prophétisa jusqu'à la fin. Ne savez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, et qu'il ne laissa pas de prophétiser ensuite? Le Seigneur nous connaît mieux que nous-mêmes : il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministère, de peur qu'il n'ajoute aux désordres de sa vie la malédiction de sa négligence. Quand vous seriez véritablement faible, vous devez prendre soin de l'Eglise, de peur que ses ennemis, la trouvant abandonnée, n'en prennent occasion de la ravager. Ne nous laissez pas seuls dans le combat; venez à nous, qui vous aimons et qui vous conseillons suivant l'Ecriture.

« Vous n'êtes pas le seul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le seul qui avez gouverné un monastère et qui avez été chéri des moines. Vous savez que Sérapion était moine, et de combien de moines il a été supérieur. Vous n'ignorez pas de combien de moines Apolus a été le père; vous connaissez Agathus et Ariston; vous vous souvenez d'Ammonius qui a voyagé avec Sérapion. Peut-être avez-vous entendu parler de Monite dans la haute Thébaïde; vous pouvez être informé de Paul, qui est à Latos, et de plusieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, et toutefois ils n'en sont pas devenus pires : au contraire, ils attendent la récompense de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils converti? combien en ont-ils ramené de leurs coutumes diaboliques? Combien de serviteurs ont-ils acquis au Seigneur? Ils ont persuadé la virginité aux filles et la continence aux jeunes hommes. Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que l'épiscopat est une occasion de péché : vous pouvez étant évêque avoir faim et soif comme Paul, et ne point boire de vin comme Timothée. Nous connaissons des évêques qui jeûnent, et des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, et des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, et des moines qui n'en font pas. Plusieurs évêques n'ont jamais été mariés, et plusieurs moines ont eu des enfants. Aussi il y a des évêques qui ont été pères (3127), et des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous savons qu'il y a des clercs qui souffrent la faim, et des moines qui jeûnent : la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la Pâque en votre absence? qui leur apprendra à la solenniser dignement (3128)? »

II. On présume (3129) que la fête dont il est ici question, est celle de l'Epiphanie, où, suivant l'ancienne coutume, on annonçait la Pâque de l'année où l'on se trouvait. Il paraît aussi que saint Athanase écrivit cette lettre vers l'an 355.

Draconce se rendit enfin aux raisons de l'illustre confesseur de la foi, et il accepta l'épiscopat. Mais ce fut pour devenir bientôt confesseur lui-même. En effet, les ariens ayant suscité de nouveaux troubles, ou plutôt continuant leurs odieuses menées, la persécution s'étendit hors d'Alexandrie, et gagna toute l'Egypte et la Libye. Parmi les évêques bannis fut Draconce, et entre les évêques persécutés, nous retrouvons ceux dont saint Athanase lui avait proposé l'exemple, et qui, de la vie monastique avaient été élevés à l'épiscopat.

L'évêque d'Hermopolis fut envoyé, en 356, aux déserts près de Clysma, sur les bords de la mer Rouge, et relégué dans le château de Thébate; là, saint Hilarion, qui visitait les frères du désert, vint voir Draconce, et celui-ci reçut une merveilleuse consolation de cette visite.

Nous ne savons pas combien de temps dura l'exil de Draconce, mais en 362, il était en liberté avec les autres évêques bannis, puisqu'il assista au concile d'Alexandrie tenu cette année. On sait que saint Athanase et les confesseurs exposèrent, dans ce concile, ce qu'on doit croire de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'ils décidèrent qu'il fallait recevoir avec affection les évêques séduits par les ariens, et les ariens eux-mêmes, s'ils revenaient sincèrement à l'Eglise. On sait aussi que cette douceur déplut à Lucifer de Cagliari, qui était à Antioche, et que sa rigueur le jeta dans le schisme, appelé depuis des *lucifériens* (3130) : exemple redoutable du mal qu'on se fait à soi-même et aux autres en voulant suivre, non la voie du doux et miséricordieux Sauveur, mais celle de l'orgueil et de la dureté!

Après ce concile, nous ne voyons plus figurer Draconce dans l'histoire, et l'on ne nous apprend pas l'année de sa mort. Son nom est dans le *Martyrologe romain*, au 21 mai, avec ceux des autres confesseurs du

(3125*) *Exod.* IV, 10; *Jerem.* V, 6.
(3126) *Jerem.* XX, 9.
(3127) Il est question ici d'évêques qui avaient été mariés avant de devenir évêques; car une fois qu'ils l'étaient, ils n'avaient plus de commerce avec leurs femmes; tels furent saint Hilaire, le père de Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse. (*Note de* Mœhler.)
(3128) *Ep. ad Drac.*, f° 263-268.
(3129) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XIII, n° 12.
(3130) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, 2 vol. in-8°, 2° édit., t. I, p. 177.

l'Egypte, sous les ariens, que l'Eglise honore en ce jour.

DROSTE WISCHERING (Gaspard-Maximilien de), évêque de Munster, de l'ancienne famille des barons, puis comtes de Droste-Wischering, dont les membres faisaient partie de la plus célèbre noblesse westphalienne. Cette famille donna à l'Eglise trois prêtres d'un grand mérite.

L'aîné, Gaspard-Maximilien, dont nous nous occupons ici, naquit le 9 juillet 1770, dans le château de Vornhelm, au diocèse de Munster; le second, François-Othon, est né le 13 septembre 1771, et le troisième, Clément-Auguste, qui fut l'illustre archevêque de Cologne, dont nous parlons dans l'article suivant.

Leurs parents, guidés par une piété élevée, s'occupèrent eux-mêmes de leur première éducation. C'est de leur père et de leur mère que les trois frères reçurent les leçons élémentaires qui devaient les préparer aux écoles publiques. Leurs classes achevées, leur père, qui voulait développer les heureuses qualités qu'ils aveient montrées, leur fit entreprendre, sous la conduite d'un gouverneur sage et instruit, un voyage en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile.

Rentrés dans leur patrie, les trois frères, ayant résolu d'embrasser la carrière ecclésiastique, se préparèrent avec le plus grand soin à la réception des ordres sacrés. Déjà Gaspard-Maximilien, l'aîné, avait été nommé, à l'âge de neuf ans, prévôt de la cathédrale de Minden, ville où son frère, Clément-Auguste, devait être détenu un jour, à cause de son courage à défendre l'indépendance de l'Eglise.

Cette élection purement honorifique, fut suivie plus tard de sa nomination à un canonicat de l'église de Munster. Ayant reçu la prêtrise à Rheina le 13 juillet 1793, il fut, un an après, nommé évêque suffragant de Munster, et préconisé à Rome, au commencement de 1795, avec le titre d'évêque de Jéricho, *in partibus infidelium*. Le 19 décembre 1825, Gaspard-Maximilien fut transféré au siége de Munster.

Comme suffragant de Munster, ce prélat assista au concile convoqué à Paris, en 1811, par Bonaparte. Dans la VI[e] session, tenue le 26 juin, Gaspard-Maximilien fut le premier à réclamer la liberté du Souverain Pontife (3131). Il y avait du courage dans une telle proposition faite dans de telles circonstances. L'homme qui l'osa n'était pas indigne de porter le nom de celui qui, plusieurs années après, résista, pour la justice, aux séductions et aux menaces du roi de Prusse. *Voy.* l'article Droste-Wischering (Clément-Auguste de).

Gaspard-Maximilien gouverna longtemps son diocèse en bon et vigilant pasteur, ayant à surmonter bien des difficultés, et à préserver les fidèles confiés à sa garde des tactiques du pouvoir dont tous les efforts tendirent constamment à étendre le protestantisme. Ce prélat est mort dans la nuit du 2 au 3 août 1846, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Quant à François Othon de Droste-Wischering, que nous avons nommé comme le second des trois frères, il fut nommé chanoine de Munster en 1789. Pendant son séjour à Rome, il reçut le sous-diaconat, et peu après, à son retour en Westphalie, le diaconat des mains de son frère aîné, déjà évêque de Jéricho. Il mourut assez jeune.

DROSTE-WISCHERING (Clément-Auguste de), archevêque de Cologne, surnommé l'*Athanase germanique*, à cause de ses luttes courageuses pour la défense de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise, naquit le 21 janvier 1773, à Vornhelm, château patrimonial de sa famille, dans l'ancienne principauté épiscopale de Munster, aujourd'hui comprise dans la province prussienne de Westphalie (3132).

I. Sa première jeunesse eut pour guide et pour instituteur un prêtre, devenu comme lui, célèbre par sa science et par ses vertus, le chanoine et professeur de théologie Katerkamp; son adolescence reçut les hautes impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais en lui, dans la compagnie de la célèbre princesse Amélie Galitzine, des Stolberg, des Furstenberg, des Hemsterhuys et du vénérable Overberg, mort récemment en odeur de sainteté. Tandis que son esprit s'éclairait à ce foyer des sciences religieuses, de rares et de précieux talents se développant en lui, pronostiquaient déjà ce qu'il serait un jour. C'est dans les entretiens de cette illustre société qu'il puisa surtout le profond attachement au Saint-Siége qui, à cette malheureuse époque, s'éteignait visiblement dans l'Allemagne, égarée par les doctrines fébroniennes, et peu après par les schismatiques empiétements du fils de Marie-Thérèse.

A la science qu'il avait puisée dans les leçons du professeur Katerkamp, le jeune baron de Droste joignait les talents qui font l'agrément de la vie. Poëte éminemment religieux, il aimait, comme un autre David, à accompagner de la harpe les cantiques sacrés, qui coulaient, comme d'une source pure et limpide, de sa jeune imagination.

Mais bientôt sa belle âme conçut la vocation sacerdotale, et de ce moment il ne voulut plus vivre que pour sa propre sanctification et pour le salut du prochain.

Telle était l'estime que faisait du jeune clerc le prince-évêque qui, alors encore, régnait à Munster, qu'avant même qu'il n'eût

(3131) *Voy.* l'article Historique des conciles canoniques, tenus a Paris au commencement du XIX[e] siècle.

(3132) *Voy. Préface* du comte d'Horrer, en tête de l'ouvrage de l'archevêque de Cologne: *De la paix entre l'Eglise et les Etats*, in-8°, 1844; l'*Ami de la religion*, 8 nov. 1845, t. CXXVII, p. 321 et suiv.; notre *Mémorial catholique*, tom. VII, pag. 205 et suiv.

entièrement terminé ses études ecclésiastiques et reçu l'ordination sacerdotale, il l'avait nommé chanoine capitulaire de sa cathédrale. Avec l'agrément du prélat, le jeune chanoine entreprit, avec l'un de ses frères, un voyage qui les conduisit au tombeau des princes du Sacré Collége apostolique. Le séjour assez prolongé qu'il fit à Rome servit à fortifier en lui cette tendre et soumise affection au Siége apostolique, dont il avait puisé les éléments dans les maternels entretiens de la princesse Galitzine.

Le 14 mai 1798, il recevait, des mains de son frère aîné, Gaspard-Maximilien, évêque suffragant de Munster, l'ordre de la prêtrise. En ce moment, l'Allemagne, envahie par les armées françaises, perdait successivement, avec les domaines temporels de son église, toutes ses institutions ecclésiastiques, et le jeune prêtre en fut vivement impressionné. Voué aux rigueurs d'une vie tout ascétique, il se donna tout entier à la prédication et aux fonctions les plus pénibles du saint ministère. La vue et la saine appréciation des malheurs de sa patrie et des dangers que, dans les vicissitudes du temps, courait l'Eglise, lui inspirèrent ces saintes résolutions de constance et de fermeté apostolique qui, plus tard, éclatèrent dans son noble caractère, et réveillèrent le catholicisme germanique de sa mortelle torpeur.

II. Clément-Auguste de Droste n'était prêtre que depuis huit ans, quand les victoires de Bonaparte mirent fin à l'existence de l'empire germanique (au 1806). Cet événement ayant amené la sécularisation de toutes les principautés ecclésiastiques, l'évêché de Munster perdit son indépendance. L'administration en fut confiée à de Furstemberg, vicaire général, dont le premier soin fut de s'occuper de l'élection d'un administrateur propre à porter le fardeau qu'il voulait déposer. Clément-Auguste de Droste-Wischering fut unanimement désigné. C'était le plus jeune du chapitre, et il comptait à peine trente ans; mais déjà l'opinion de ses collègues le plaçait à la tête de tout le clergé de Munster.

L'ancien chapitre de Munster ayant été dissous en 1812 et remplacé par un nouveau, Clément-Auguste fut contraint de remettre l'administration au comte de Spiegel, un malheureux illuminé qui devait causer tant de douleurs à l'Eglise, et que Bonaparte avait fait évêque. A la chute de Napoléon, le chapitre institué par lui fut dissous, et Clément-Auguste de Droste-Wischering y fut rappelé de nouveau, et nommé vicaire général capitulaire. C'est à cette époque que commence la lutte qu'il n'a cessé de livrer depuis à la politique perfide du gouvernement prussien.

Le roi de Prusse, entre les mains duquel venait de passer la Westphalie, institua à Munster, en 1816, un consistoire mixte chargé de l'administration du culte et de l'instruction publique dans la province; peu après, une ordonnance royale en régla les attributions. Cette ordonnance renfermait une foule de dispositions incompatibles avec les dogmes et la discipline de l'Eglise, et conçues de manière à porter les plus graves préjudices à sa conservation. De Droste-Wischering crut qu'il était de son devoir de protester contre de pareilles mesures; et, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle, il fit remettre au roi et au chancelier du royaume un *Mémoire* rédigé en termes respectueux, mais fermes, où il signalait les atteintes portées par l'ordonnance consistoriale à la liberté et aux droits de l'Eglise, et exprimait les vœux de tous les Catholiques de la province de Westphalie pour une prompte révocation de ces dispositions funestes.

Lorsque, à une époque plus récente, on voulut introduire comme loi du royaume la déclaration de 1803, relative aux mariages mixtes; quand le pouvoir créa l'Université de Bonn; lorsqu'une chaire étant venue à vaquer à Munster le gouvernement voulut y pourvoir d'une manière désastreuse pour les saines doctrines; enfin, dans toutes les circonstances où la foi parut compromise, de Droste-Wischering éleva généreusement la voix, et combattit sans crainte pour la justice et la vérité.

La vacance du siége de Munster cessa enfin; Pie VII transféra à cet évêché l'ancien prince évêque de Corvay, qui en prit possession le 7 juillet 1821; mais bientôt le nouveau prélat quitta Munster, et alla finir ses jours dans un autre pays. Un provicaire fut alors nommé, et Clément de Droste-Wischering s'enfonça de plus en plus dans la retraite. L'hospice Clémentin, qu'il avait fondé lui-même, fut la solitude qu'il choisit pour son séjour. C'est là qu'il passa, dans l'exercice de toutes les œuvres de la charité, l'espace qui s'écoula depuis le jour où il quitta l'administration du diocèse de Munster jusqu'à celui où il fut nommé évêque de Calama et doyen du chapitre de Munster.

III. Ce fut le 9 avril 1827 qu'il fut nommé évêque de Calama *in partibus infidelium*, et le 29 octobre de la même année il fut sacré et devint suffragant de son frère, Gaspard-Maximilien, évêque de Munster.

La chaire, le confessional et de doctes écrits sortis de sa plume, l'occupèrent uniquement pendant les huit années qui suivirent. Alors l'évêché de Munster était placé sous la direction métropolitaine du comte de Spiegel, de funeste mémoire. Ce malheureux prélat venait de mourir, et par un concours de circonstances dont la Providence divine s'est réservé le secret, l'évêque de Calama fut appelé à lui succéder.

Une profonde désolation fut le premier sentiment qui vint comprimer le cœur du nouvel archevêque, intronisé le 1er décembre 1835 sur l'antique siége de Cologne. Par son testament, son prédécesseur, de Spiegel, avait légué à ses successeurs tout le mobilier dont il avait enrichi le palais archiépiscopal. Clément-Auguste fit éloigner tous les objets de luxe et ne garda pour

son usage que les meubles les plus ordinaires et les plus indispensables. Voilà pour la vie particulière du pieux pasteur; mais sa vie publique ne tarda pas à se montrer ce qu'elle devait être aussi, c'est-à-dire pleine de vigilance, de zèle et de courage.

L'Université de Bonn était la seule où, dans les provinces rhénanes, il existât une Faculté de théologie catholique. C'était, par conséquent, la principale pépinière du sacerdoce de sa métropole. Administrée par un curateur protestant, elle était, sous son influence, infectée des doctrines hermésiennes condamnées par le Saint-Siége, et publiquement enseignées et soutenues par deux professeurs, principaux disciples de Hermès, que l'ancien archevêque avait favorisés et auxquels le gouvernement prussien accordait une protection patente, malgré les vives et continuelles réclamations du nouvel archevêque. Alors le prélat se détermina à user, dans toute leur latitude, de ses droits épiscopaux. Il rédigea de sa main, dix-huit thèses anti-hermésiennes, et sans les publier, il les présentait à tous les ordinands et à tous les prêtres qui aspiraient à des bénéfices à charge d'âmes, excluant les premiers de l'ordination, et ceux-ci de toute promotion aux bénéfices de cette nature, lorsqu'il se refusaient à signer ces thèses. Il aimait mieux manquer de prêtres, de curés et de vicaires, que de confier la direction de ses ouailles à des pasteurs hétérodoxes.

IV. Les vifs dissentiments qui s'ensuivirent entre le ministère des cultes et l'archevêque, ne tardèrent pas à s'envenimer par le refus de celui-ci de se conformer à la frauduleuse convention conclue entre son prédécesseur et le gouvernement, en matière de mariages mixtes. L'archevêque comprenait toute la portée de cette convention, qui n'avait d'autre but que d'introduire le protestantisme en masse dans les provinces rhénanes de la Prusse, en y multipliant les mariages mixtes. Au moyen de ses alliances, les souches protestantes se formaient dans ces contrées catholiques, et l'Eglise arrivait ainsi à renoncer, sinon en théorie, au moins en pratique, à son principe vital : *Hors de l'Eglise, point de salut*

Aussi la résistance de l'archevêque de Cologne fut-elle inébranlable (3133). Menacé de la saisie de son temporel, il alla au-devant de cette basse mesure, qui d'ailleurs renfermait une violation manifeste du concordat existant entre Rome et Berlin; sommé de renoncer, au moins temporairement, à sa juridiction pastorale, et de s'éloigner de sa métropole, il répondit que son Eglise était son épouse, de laquelle il ne pouvait se séparer; ménacé de séquestration, il tendit aux fers de la captivité ses mains sacrées, et le 20 novembre 1837, il fut en effet enlevé de son palais, par la force armée, et reclus dans les murailles de la forteresse de Minden.

Sa captivité dura tout le règne de Frédéric-Guillaume III, qui mourut le 11 juin 1840. Clément-Auguste passa ces longues années de souffrances, avec une angélique patience, et couvrit ainsi de confusion ses persécuteurs, édifiant en même temps l'Eglise, qui n'eut qu'à se glorifier de si magnanimes sacrifices, et à l'inscrire d'avance sur la longue liste de ses plus généreux défenseurs.

L'archevêque de Gnésen et de Posen, Martin de Dunen, ayant suivi le courageux exemple de l'archevêque de Cologne, eut le même sort; il fut emprisonné, traîné devant les tribunaux et condamné, tout comme les anciens évêques sous la persécution des Julien et des Valens, ou, plus tard, des Vandales, dont les Prussiens se disent les descendants.

Le nouveau roi, Guillaume IV, ne demandait pas mieux que de consommer le système de son père. Ce système consistait à profiter de tous les moyens, des prêtres, des évêques, du Pape même, pour amener les Catholiques de Prusse dans le protestantisme; à réunir toutes les sectes protestantes en une religion officielle dont le roi serait le Pape, l'Evangile et le Dieu. Les hermésiens abondaient assez dans ce sens pour aider le pouvoir dans ses attentats. Ces prêtres, ignorant, méconnaissant ou niant la distinction entre la nature et la grâce, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le royaume de Prusse et l'Eglise catholique, ne reconnaissaient que la nature, la raison naturelle, l'ordre naturel et politique, le roi de Prusse, au nom duquel ils prétendaient enseigner indépendamment des évêques et du Pape, et même malgré eux. Grégoire XVI condamna leur doctrine, et défendit de lire les écrits de Hermès. — *Voy.* l'article HERMÉSIANISME. — Clément de Droste qui avait exigé qu'on se soumît au jugement du Pape, fut exposé à tous leurs ressentiments, et ce furent eux qui provoquèrent et secondèrent les rigueurs du gouvernement prussien envers l'archevêque fidèle. Comme ils ne voyaient en tout que la force brute, ils ne doutaient pas du succès, non plus que Guillaume IV et ses ministres. Mais ils y furent trompés les uns et les autres.

V Pendant cette lutte du pouvoir césarien contre l'autorité et la puissance spirituelle, Clément-Auguste de Droste - Wischering utilisa son exil et voulut encore combattre. Il publia donc son livre *De la paix entre l'Eglise et les Etats*, ouvrage où il examine, sans peut-être cependant y porter toute la lumière et la rectitude désirables, toutes les questions des rapports du civil avec l'autorité de l'Eglise (3134), et où il consacre aussi trois chapitres à exposer les mesures

(3133) *Voy.* le *Propagateur de la foi*, t. I, p. 393, t. II, p. 7, 20.

(3134) Cet ouvrage a été traduit de l'allemand par M. le comte d'Horrer, 1 vol. in 8°, 1845. Nous

prises par le gouvernement prussien lors de son enlèvement. Le récit proprement dit est d'une simplicité et d'une candeur des anciens jours ; c'est bien là le langage de ces premiers évêques qu'on entraînait à Rome pour rendre témoignage de leur foi et de leur ministère sacré ; nous citerons de ce récit ce qui concerne l'arrestation de l'archevêque de Cologne :

« Le 20 novembre 1837, vers six heures du soir, dit le vénérable auteur, je reçus la visite de M. de Bodelschwingh, président supérieur de la province rhénane. Il se présenta sans se faire annoncer, en compagnie de M. de Ruppenthal, président de la régence, de M. le justiciaire du gouvernement, et de M. le bourgmestre supérieur de Cologne, dans mon cabinet. Un peu plus tard, ils y furent joints par le colonel de la gendarmerie de Coblentz, qui était chargé de me conduire à Minden.

« Je me trouvais en simple robe de chambre, en compagnie de mon chapelain, M. Michélis, que je priai, avant clôture de cette scène, de rentrer dans son appartement, et que je ne parvins plus à revoir, ni à Cologne, ni en voyage, ni même après mon arrivée à Minden.

« La maison était encombrée de gendarmes et de gardes de police. La place de Géréon, où se trouvait mon domicile, avait été entièrement évacuée d'habitants que remplaçaient les files de soldats qui en occupaient les contours. Le président supérieur me fit lecture d'un ordre du cabinet du roi, en vertu duquel il m'était ordonné de me retirer volontairement à Munster, sous peine d'être forcément déporté à Minden.

« Le président supérieur m'adressa plusieurs questions d'office. Il me présenta ma dernière déclaration au ministre, en me demandant si j'y persistais. Sur ma réponse, il me demanda si je voulais me retirer volontairement à Munster. Je répondit que le pasteur ne pouvait volontairement abandonner son troupeau. Dans ce cas, me dit-il, je me vois forcé de vous faire conduire à Minden. — A votre gré, fut toute ma réponse. Céderez-vous à la force? fut sa dernière question. — J'y cède, fut ma réponse.

« L'interrogatoire semblait terminé, lorsque, tirant de sa poche une autre de mes déclarations au ministre, il me demanda si je connaissais cette pièce. Je répondis que je la connaissais parfaitement, et qu'il était naturel que j'eusse témoigné la satisfaction qui y était exprimée, puisqu'alors je croyais l'affaire entièrement terminée. Sans dire un seul mot, il remit le papier dans sa poche.

« Bientôt il me demanda si je comptais emmener quelqu'un à ma suite; je lui répondis qu'il était naturel que mon chapelain m'accompagnât. Il y consentit, mais non pas qu'il fît le voyage dans ma voiture ; et cela en effet eût été impossible, puisque le colonel de gendarmerie, présent à cet entretien, devait s'y placer à côté de moi, et qu'un gendarme devait prendre place à côté de mon domestique sur le siége de la voiture. Et lorsque, allant y monter, je demandai au président que M. Michélis me suivît de près, il m'en donna l'assurance, se gardant bien comme il l'avait fait à ma première demande, de me faire connaître que nous serions si cruellement séparés (3135). »

Cependant cette persécution contre l'archevêque de Cologne, et l'archevêque de Gnésen et de Posen, capitales de la Pologne prussienne, fut, comme nous l'avons remarqué ailleurs (*Voy.* l'article BAVIÈRE [Eglise catholique en] n° XXI), le salut de la foi et de l'Eglise en Allemagne. Il se manifesta une puissante réaction catholique.

Les évêques de Munster et de Paderborn, qui s'étaient laissé entraîner par les actes oppresseurs du pouvoir, rétractèrent publiquement l'adhésion qu'ils avaient donnée à la convention ministérielle de Prusse, et proclamèrent hautement leur obéissance aux règles du Saint-Siége sur les mariages mixtes. — *Voy.* l'article MARIAGES MIXTES (Question des.) — Les chanoines du chapitre de Trèves se prononcèrent dans le même sens. Un des plus vaillants défenseurs du catholicisme en Allemagne, l'abbé Bintorim, curé à Dusseldorf, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, souffrit avec joie la prison pour la même cause. A mesure que les faits venaient à être connus, on se mettait à vénérer et à glorifier, comme des confesseurs de la foi, les deux archevêques persécutés et captifs. Le gouvernement prussien publia des manifestes, pour se disculper lui-même et rejeter la faute sur les victimes.

Mais une voix plus haute et plus croyable se fit entendre, la voix du pape Grégoire XVI, dans des allocutions solennelles au Sacré Collége. Ces allocutions, publiées dans toutes les langues, étaient accompagnées de documents authentiques, desquels tout le monde était à portée de conclure que la politique prussienne n'était qu'un tissu de ruses, de mensonges et de violences. C'est ainsi que Dieu, tirant une fois de plus le bien du mal, permit que les efforts des plus puissants ennemis de l'Eglise pour arracher de son sein les peuples demeurés fidèles, pour corrompre ses Pontifes, pour mettre sa doctrine en contradiction avec elle-même, aient eu pour résultat de ranimer la flamme de la foi dans des pays où elle semblait s'éteindre, de rendre la vie et le mouvement à ces membres de l'épiscopat qui paraissaient frappés de langueur et de stérilité, et enfin

en avons parlé dans notre *Mémorial cath.*, t. III, p. 196 et suiv.; t. V, p. 69 et suiv.; et nous avons fait voir combien l'illustre auteur, en admettant la *distinction* de deux pouvoirs complétement *indépendants*, c'est-à-dire le principe de la *Déclaration gallicane de* 1682, affaiblissait sa thèse et nuisait à la cause qu'il défend d'ailleurs avec un admirable esprit de modération et de charité.

(3135) *De la paix entre l'Eglise et les Etats*, p. 254 et suiv.

de faire briller d'un plus vif éclat le caractère divin de l'*unité*, ce sublime apanage de l'Eglise catholique !

VI. Après la mort du vieux roi en 1840, et lorsqu'on vit que rien, ni les souffrances de la prison, ni les sollicitations, ne pouvaient ébranler l'archevêque captif, Guillaume IV finit par tenir un langage plus conciliant. Son gouvernement abandonna peu à peu les hermésiens, qui se virent réduits l'un après l'autre à se soumettre aux décisions du Pape, et l'archevêque de Gnésen et de Posen fut rendu à la liberté et traité avec honneur.

Mais la captivité de l'archevêque de Cologne, quoique fort radoucie, durait toujours. Enfin, aux états de la province rhénane, tenus à Dusseldorf, des voix courageuses se firent entendre et demandèrent hautement justice : la noblesse de Westphalie, dont l'archevêque était membre, y joignit ses réclamations. Les défenseurs de l'archevêque furent blâmés par le gouvernement, mais le peuple les accueillit partout en triomphe. Un mouvement populaire était à craindre, et le gouvernement prussien dut se décider à conclure.

On mit donc en liberté Clement-Auguste, et le roi Frédéric-Guillaume IV rendit, par une lettre publique, une éclatante justice au pieux et ferme champion des droits de l'Eglise. Le prélat demeura archevêque de Cologne ; mais, de concert avec le roi et le Pape, il choisit pour coadjuteur, avec future succession, un des prélats les plus recommandables et les plus conciliants de l'Allemagne, Mgr de Geissel, évêque de Spire, qui ne tarda pas à justifier la haute idée qu'on avait de son mérite (3136).

La paix semblait donc rendue à Clément-Auguste de Droste. Mais sa santé était ébranlée, et, depuis cette époque, ses jours allèrent en déclinant. Il alla à Rome dans le but de rendre compte de son administration au successeur de Pierre.

Le pape Grégoire XVI n'attendit pas qu'il vint ; dès qu'il le sut arrivé dans la ville éternelle, il alla en personne lui faire sa visite, et la paternelle bénédiction du chef de l'Eglise couronna les mérites immortels du pieux archevêque. Il ne put demeurer longtemps à Rome, où le Saint-Père aurait voulu le retenir pour l'associer au Sacré Collége ; il revint à Munster, au sein de sa famille, où il tomba plus gravement malade et ne se releva plus.

La lutte suprême entre la vie et la mort fut longue et pénible, mais ni son courage, ni sa pieuse résignation ne se démentirent un seul instant dans ce dernier combat. Assisté du chanoine Kellermann, son confesseur et son ami, et des tendres soins des Sœurs de la Charité qu'il avait appelées à Munster et dotées de sa fortune personnelle, sa bouche mourante demandait sans cesse *à son Sauveur de l'appeler à lui*, et c'est à la suite de ces ardentes aspirations qu'il lui rendit son âme prédestinée, le 19 octobre 1845.

Dans son testament il avait exprimé sa volonté d'être enterré au lieu où il viendrait à mourir. Sa charitable sollicitude voulait épargner à son peuple de Cologne les trop vives et trop cruelles émotions qu'auraient pu lui causer la translation de ses restes mortels et leur présentation au pied des autels de sa métropole, ainsi que le souvenir encore mal éteint de la violence qui l'en avait arraché. Une si douce et si noble prévoyance devait nécessairement être appréciée par ce qui restait encore de ses anciens persécuteurs ; aussi toute bouche accusatrice est-elle restée muette ; il est même de ces voix ennemies qui se sont élevées pour rendre hommage à ces sublimes vertus, de sorte qu'en lui s'est vérifiée cette parole du prophète : *In memoria æterna erit justus, ab auditione mala non timebit* (3137).

VII. Toute l'Allemagne catholique le pleura, et son successeur de droit, Mgr de Geissel, en prenant possession du siége de Cologne, publia une *Circulaire* latine dans laquelle il rend le plus éclatant hommage aux qualités, à l'humilité (3138) et au zèle pour la conservation des bonnes doctrines que son prédécesseur a déployées durant sa carrière sacerdotale et épiscopale.

Mais un hommage bien autrement éclatant devait être rendu à Clément-Auguste, par une bouche plus vénérée et plus haute. Dans le consistoire secret qui fut tenu le 24 novembre de la même année, Grégoire XVI prononça une allocution toute consacrée à louer les mérites, la fermeté, le courage, les bonnes œuvres de l'illustre archevêque. Le Pape rappelle les louanges qu'il lui avait déjà données, à plusieurs reprises, au milieu du Sacré Collége ; cependant en élevant de nouveau la voix aujourd'hui, il veut non-seulement répéter et confirmer les éloges qu'il a accordés jadis à l'illustre pasteur, mais encore, comme par un redoublement de louanges, exalter son invincible vertu.

« Car, ajoute Grégoire XVI, dans cette âme éminente, se trouvaient réunis à la fois et l'étude et le goût de la sainte doctrine, la pratique solide d'une piété sincère, un dévouement extrême aux intérêts de la religion, une constance inébranlable, et enfin le mépris souverain des choses périssables. Ajoutez qu'il sut pratiquer à un rare degré l'humilité, cet indispensable fondement de toutes les vertus. Nous en avons personnellement une preuve éclatante en cette circonstance-

(3136) *Voy.* J. Alzog, *Hist. univ. de l'Egl.*, t. III, p. 539, et notre *Mém. cath.*, t. VII, p. 208.

(3137) *Psal.* cxi, 7.

(3138) Une marque de l'humilité du pieux archevêque, c'est qu'il avait fait lui-même son épitaphe, qui fut trouvée, rédigée en ces termes, dans un codicile cacheté et placé auprès de son lit : *Ci gît la dépouille mortelle de l'archevêque Clément-Auguste de Cologne, légat-né* (*legatus natus*) *du Saint-Siége romain, baron Droste de Wischering. Il naquit le 25 janvier 1773, et mourut le.... Priez pour sa pauvre âme.*

ci : sachant que nous avions le désir de l'associer à votre auguste et Sacré Collége, il repoussa de tous ses efforts cet insigne honneur (3139).

« Cependant, si la divine Providence avait daigné permettre que le Pontife eût prolongé son séjour dans notre ville de Rome, où il n'a fait que passer, comme vous le savez très-bien, nous avions résolu de vaincre l'opposition et les refus de sa modestie, en l'obligeant à l'acceptation des honneurs du cardinalat. Car nous avions la conviction profonde qu'une vertu si éminente devait être placée au rang le plus élevé de l'Eglise; c'était aussi travailler au bien très-étendu de l'Eglise universelle, que de l'associer ainsi au partage de notre sollicitude et au concours de vos travaux.

« Mais, hélas ! celui que nos vœux personnels voulaient élever comme un des plus beaux ornements de notre siége apostolique, Dieu l'a déjà reçu dans la patrie céleste, nous en avons l'entière confiance, par les mérites du Fils de Dieu, le prince éternel des pasteurs. Certainement les vertus si rares que nous avons distinguées avec tant d'admiration dans l'archevêque de Cologne, pendant sa vie, nous imposent cette confiance. Si, en effet, d'après l'avertissement du grand Apôtre, nous ne devons pas nous désoler sur le sort de ceux de nos frères qui vont dormir dans le tombeau, comme les infidèles qui n'ont rien d'heureux à espérer, quelles ne doivent pas être nos espérances pour l'homme courageux qui fut donné en spectacle aux anges et aux hommes par l'éclat de son héroïque vertu, avant de quitter la terre ! Personne n'ignore cette force d'âme invincible, avec laquelle, même au milieu des épreuves les plus cruelles, il s'est efforcé de maintenir la pureté de la foi catholique et de la discipline ecclésiastique. Puisque donc il avait soutenu le bon combat, ne devait-il pas recevoir du plus juste des juges, Jésus-Christ, cette couronne de justice qui a été placée si haut, et en attente pour tous ceux qui auront lutté avec énergie et pour la cause légitime?

« Mais comme *les jugements de Dieu sont des abîmes impénétrables*, bien que nous ayons la juste et très-forte confiance que l'illustre archevêque défunt, au sortir des ténèbres de cette vie de misère, a été reçu déjà dans le séjour bienheureux de la lumière suprême, et que cette consolation de notre âme vous est commune avec nous; cependant s'il reste encore par l'extrême fragilité de notre nature, quelque chose à expier dans l'âme de notre frère, nous supplions très-humblement le Seigneur, père de toutes miséricordes, nous vous pressons aussi, à notre exemple, d'adresser à Dieu la même prière, de purifier et d'effacer dans le sang précieux de l'Agneau sans tache, rédempteur de tout le genre humain, les moindres souillures de cette âme si chère. Par cet effet de douce miséricorde, l'âme d'un si grand archevêque, recevant au plus vite la couronne indestructible de la gloire sans terme, après avoir été sur la terre aussi noble qu'illustre, se trouvera dans les cieux à côté de tous ceux qui ont enseigné à leurs frères la science et la pratique de la sainteté, et, comme un astre éclatant, elle brillera encore dans les clartés éternelles. »

VIII. Nous avons dit que la lutte entre l'archevêque de Cologne et le roi de Prusse avait puissamment servi la cause catholique en Allemagne (n° V), en réveillant le zèle du clergé, et en lui donnant conscience de sa force. Cette lutte produisit le même effet salutaire parmi les Catholiques.

Il semblait que, dans cette contrée, le catholicisme fût au moment de s'éteindre. Les habiles manœuvres des souverains hérétiques avaient causé dans l'Eglise des plaies si effrayantes, que l'on pouvait, pour ainsi dire, prévoir le moment où les progrès du mal rendraient tout remède inutile. Or, en remplaçant tout à coup par la violence la marche audacieuse qui lui avait jusqu'alors si bien réussi, le gouvernement prussien a réveillé de leur torpeur les Catholiques allemands. C'est là un fait important sur lequel il est bon d'insister; car il prouve, comme nous l'avons dit souvent, que les luttes sont toujours profitables à l'Eglise, et que rien ne fait plus avancer le triomphe de la vérité que la résistance aux envahissements des pouvoirs humains sur l'autorité spirituelle.

La lutte provoquée par le gouvernement prussien a eu, en effet, de grands et notables résultats pour l'Eglise entière, mais surtout pour l'Allemagne. La part glorieuse qu'y a prise le Saint-Siége a entouré d'un nouveau lustre son autorité, en faisant éclater cet esprit de sagesse et de modération qui fut toujours l'ornement des Pontifes romains. Le clergé n'a pu que suivre l'exemple venu de Rome, et les laïques ne purent que s'enflammer d'un nouveau courage. Aussi, au bruit des solennelles paroles tombées de la Chaire de saint Pierre (3140), vit-on les faibles reprendre vigueur, le zèle des tièdes s'enflammer, tous protester contre la violation de leurs droits d'une voix unanime, et avec une persévérance qui fit enfin reculer leurs adversaires.

Durant les quatre années qui suivirent l'emprisonnement de Clémente-Auguste de Droste-Wischering, et jusqu'à l'arrangement conclu entre le Saint Siége et Guillaume IV (*Voy.* l'article MARIAGES MIXTES), l'Allemagne eut le spectacle d'un combat opiniâtre qui tint les esprits en éveil, et dans lequel la cause de la religion fut défendue avec autant de courage que d'intelligence Ne pouvant citer ici tous ces généreux champions de l'Eglise, nommons du moins le plus célèbre d'entre eux, Joseph Gœrres, professeur à l'Université de Munich.

La réputation de cet écrivain datait de

(3139) *Voy.* n° VI.

(3140) Gregoire XVI, dans diverses allocutions, parle des affaires de Cologne. *Voy.* le *Propagateur de la foi*, t. IV, p. 17.

1813, époque durant laquelle il contribua puissamment par ses ouvrages à soulever sa patrie contre la domination de Bonaparte. Depuis, il n'avait cessé de consacrer son génie, sa vaste érudition et son esprit élevé à la défense de la vérité catholique. Il se leva donc un des premiers pour protester contre la violence faite à l'archevêque de Cologne, et son éloquent manifeste, intitulé l'*Athanase* (3141), fut suivi de plusieurs autres non moins remarquables (3142), qui produisirent une étonnante impression. Puis, quand la lutte fut terminée, le vieil athlète vint en énumérer les résultats, et faire entendre à ses amis aussi bien qu'à ses adversaires de graves et solennels avertissements, dans un ouvrage intitulé : *L'Eglise et l'Etat après la contestation de Cologne.*

Le célèbre auteur jette d'abord un regard rapide sur le passé; il apprécie la conduite du Souverain Pontife et celle du roi de Prusse, Guillaume IV; il expose la part prise dans la contestation de Cologne par le clergé et les populations catholiques; il énumère les résultats avantageux qu'a produits ce débat. Les principes de l'Eglise sont demeurés inviolables et intacts; sa position légale s'est fortifiée; les protestants, qui croyaient leur prédominance établie à jamais, à cause de leur majorité dans la diète germanique, et des immenses priviléges qu'ils s'étaient assurés par les traités de 1815, ont été contraints de reconnaître les droits de leurs adversaires, et savent maintenant qu'il serait périlleux d'y porter atteinte. Les prescriptions de l'Eglise au sujet des mariages mixtes seront désormais respectées, les relations des évêques avec Rome sont devenues plus faciles; enfin le peuple a pu se rendre compte de sa situation et de sa force; son amour pour la religion catholique s'est ravivé dans la lutte, et dorénavant il veille avec un soin jaloux sur le trésor qu'on a tenté de lui ravir. Cette vigilance, qui ôte à ses ennemis l'espoir de l'abuser encore, est la plus sûre garantie des Catholiques contre de nouvelles entreprises, et Gœrres la regarde avec raison comme le plus puissant boulevard de l'orthodoxie.

Ces résultats ainsi constatés, l'auteur se demande si la paix rendue à l'Allemagne par la conclusion de l'affaire de Cologne est une paix réelle et définitive, et si la disposition des esprits est telle qu'on puisse compter sur sa durée. Or, il entrevoit plusieurs obstacles à la durée de la paix. Le plus considérable vient des préjugés et des sentiments du protestantisme. Les protestants, contraints de restituer aux Catholiques une partie des droits qu'ils leur avaient enlevés, ne semblent pas disposés à leur rendre une justice complète, et ne veulent point renoncer à leurs propres principes sur la subordination de l'Eglise à l'Etat, principes à l'aide desquels ils espèrent encore, quand l'heure favorable aura sonné, reconquérir le terrain perdu et se frayer de nouveau le chemin des usurpations. A cet égard, l'écrivain rappelle l'explosion de tant de mauvaises passions, la déloyauté dont on fit preuve dans la dernière lutte, l'appui demandé par les gouvernants à leurs ennemis naturels les écrivains révolutionnaires, en les affranchissant des obligations qu'eux-mêmes leur avaient imposées, sous la seule condition d'assaillir et d'insulter l'Eglise. Toutes ces circonstances annoncent chez les protestants une disposition hostile, qui peut ne plus exister chez tel ou tel souverain, mais qui subsiste encore, dans toute sa ténacité, chez la foule nombreuse des fonctionnaires publics.

Cependant Gœrres espère, en dépit de ces obtacles immenses et évidents, que la paix se pourra maintenir. Il compte sur le sentiment religieux des populations, qui, réveillé aujourd'hui, suffira pour rendre vaines les tentatives ennemies, en ouvrant les yeux de ceux qui voudraient reprendre l'application du système ancien, sur les conséquences effrayantes d'une pareille entreprise. Il compte par-dessus tout sur la force des choses, qui impose aux Allemands l'obligation de vivre en paix et de se faire de mutuelles concessions, sous peine de mettre en péril l'existence même de la confédération germanique. L'Allemagne, environnée de peuples puissants chez qui la nationalité est une et compacte, n'a d'autre sauvegarde que l'union de ses habitants. La discorde et les guerres civiles lui ont causé dans les temps passés d'innombrables malheurs; il faut espérer qu'elle ne présentera plus à l'ennemi ce côté faible, et que les leçons de l'expérience ne seront pas perdues pour elle.

Après avoir dit ses espérances, Gœrres fait une excursion sur le domaine de l'histoire, et considère la nation allemande depuis ses premières guerres avec les Romains jusqu'à nos jours. Malgré les défauts du caractère national et de la constitution politique du pays, défauts que l'auteur reconnaît, il pense que la race allemande doit encore jouer un grand rôle dans les affaires du monde, mais à plusieurs conditions qu'il s'efforce de déterminer. La première est l'abandon de certains systèmes philosophiques et politiques, dont il fait ressortir la dangereuse extravagance. D'après lui, rien de grand ni d'utile n'est possible sans un retour vers les traditions du passé, c'est-à-dire sans une union de l'Eglise et de l'Etat

(3141) Cet ouvrage a été traduit de l'allemand par M. Albert de Ressiguier, 1 vol. in-8°. Peu après Joseph Gœrres, publia un autre ouvrage, intitulé : *Les Triariens.*

(3142) Entre autres, le livre ayant pour titre : *De la Prusse et de sa domination sous les rapports politiques et religieux, spécialement dans les nouvelles provinces*, par un *inconnu*, avec cette épigraphe : *Facta loquantur*, 1 vol. in-8°, dont il a été donné une bonne analyse dans la *Revue littér. de Saint-Paul*, t. I, p. 214-221.

semblable à celle qui se fit quand la nation allemande devint chrétienne. Quelque invraisemblable que paraisse la réalisation d'une pareille union, Gœrres ne désespère point de l'avenir, et il fonde principalement sa confiance sur l'incontestable progrès du Catholicisme durant ces dernières années en Allemagne.

Tel était l'état des esprits éminents en Allemagne, en 1845. Nous verrons jusqu'à quel point les prévisions de Gœrres, en ce qui concerne la Prusse, se sont réalisées. *Voy.* l'article PRUSSE (Eglise catholique en).— Nous n'en devions pas moins mentionner ici ces consolantes espérances, montrer surtout que l'effet le plus manifeste et le plus certain de l'affaire de Cologne a été de resserrer les liens de l'unité et de la sympathie entre les Catholiques de tous les pays, à un point qui nous reporte aux plus belles époques de l'histoire. Car, ce n'est pas seulement en France et en Italie que l'archevêque de Cologne est devenu le héros de tous les cœurs catholiques : en Belgique, en Bavière, en Angleterre, grâce à O'Connell, et jusqu'en Hollande même (3143), les Catholiques ont voulu se rallier à cette grande cause.

DRUSES, nation de l'Orient, dont personne n'avait su pénétrer la mystérieuse origine, et la religion plus mystérieuse encore, jusqu'à Sylvestre de Sacy, qui en a percé et éclairé les profondes ténèbres.

Les Maronites, avons-nous dit ailleurs (*Voy.* l'article CHRÉTIENTÉS D'ORIENT, n° II), sont la nation modèle de l'Orient; les Druses, qui habitent à côté d'eux, dans les mêmes montagnes, sont une nation bien différente. Il n'est pas douteux qu'ils eurent autrefois, comme les Maronites, la connaissance de notre foi. Mais, au commencement du XIe siècle, un successeur de Mahomet, le calife Hakem, despote capricieux et féroce, finit par prétendre qu'il était la divinité devenue visible, et qu'après sa mort il reviendrait un jour pour régner sur toute la terre.

Cette prétention extravagante d'un misérable despote et cruel, trouva de la créance parmi les musulmans de l'Egypte et de la Syrie. Hamza, un des ministres de Hakem, en fit le dogme fondamental d'une nouvelle religion, ou plutôt d'une nouvelle idolâtrie, et elle devint la religion des Druses. Elle a été enveloppée à dessein, pour assurer à une aristocratie franc-maçonnique le despotisme politique et moral sur un peuple ignorant (3144).

Malgré cela, ce pauvre peuple, enseveli depuis tant de siècles, par ses chefs, dans une ignorance et une barbarie savamment calculées, commença, en 1838, à ouvrir son esprit à la lumière et son cœur à l'amour du Catholicisme (3145). Malheureusement ces premiers et heureux pas vers la régénération, ces conversions qui pouvaient donner tant d'espérances, se sont trouvées entravées et arrêtées par la guerre qui s'est rallumée depuis entre les Druses et les Maronites; guerre qui éclate de temps à autre, et qui n'est pas seulement pernicieuse aux Maronites, qui en souffrent beaucoup, mais aux Druses eux-mêmes, qu'elle empêche d'arriver aux bienfaits de la lumière catholique. *Voy.* l'article MARONITES. (Etat du Catholicisme chez les.

DUDON, ambassadeur d'Othon. (*Voy.* l'article AMBASSADE PRÈS D'ABDÉRAME, ROI DE CORDOUE, n° VIII.)

DULAU, archevêque d'Arles. (*Voy.* l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE.)

DULCETIUS, gouverneur à Thessalonique, sous l'empereur Dioclétien, fit souffrir plusieurs femmes chrétiennes, en 304 de Notre-Seigneur Jésus-Christ.—*Voy.* l'article AGATHON, confesseur.—Ce gouverneur se montra surtout cruel envers sainte Irène, qu'il ne put vaincre, malgré les odieuses persécutions qu'il lui fit endurer.

DUNAAN ou **DOUNOUAS** (JOSEPH), roi juif dans l'Arabie, persécuta les Chrétiens arabes en 522. *Voy.* les articles ARABES, ARÉTHAS (Saint) et ELISBAAN ou ELESBAAN, roi d'Ethiopie.

DUNIN (MARTIN DE), archevêque de Gnésen et de Posen, capitales de la Pologne prussienne, mort le 25 décembre 1843, à l'âge de soixante-neuf ans, des suites de l'héroïque combat qu'il eût à soutenir pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise.

I. Ce prélat, instruit par suite des événements de Cologne (*Voy.* les articles DROSTE-WISCHERING (Clément-Auguste de) et MARIAGES MIXTES), des véritables dispositions du bref de Pie VIII, relatif aux mariages mixtes, n'hésita pas un instant d'en prescrire l'exacte observation à son clergé.

Il n'en fallut pas davantage pour lui attirer le courroux de Frédéric-Guillaume III. Le gouvernement de ce roi mit tout en œuvre pour amener l'archevêque à des concessions coupables. Le prélat fut incorruptible. Alors, Guillaume, changeant son système de persécution, au lieu de faire enlever l'archevêque de son siége par voie administrative, comme il avait été fait pour Droste-Wischering, archevêque de Cologne, ordonna de déférer Martin de Dunin aux tribunaux de son royaume. Il se trouva un tribunal assez servile pour accepter la tâche de juger le prélat, et pour oser le condamner à une réclusion temporaire dans une citadelle au choix du gouvernement.

Ce jugement inique répandit dans tout le Grand-Duché une affliction si unanime et si profonde, que toutes les églises prirent le deuil, supprimant le chant, le jeu de l'orgue

(3143) On sait que, dans ce dernier pays, les Catholiques forment un grand tiers de la population, même depuis la séparation de la Belgique.

(3144) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl.*, t. XVIII, p. 449.

(3145) Comme on peut le voir dans le *Tableau général des principales conversions depuis le commencement du XIXe siècle*, par le même auteur, t. II, p. 240 2e édit.

et jusqu'au son des cloches dans les deux diocèses. Guillaume, inquiet de ces démonstrations, fit conduire Martin de Dunin dans sa capitale, où il comptait lui faire passer les six mois de réclusion auxquels il avait été condamné. Mais le pieux pontife, se souvenant de son troupeau et de l'obligation de la résidence, que la gravité des circonstances rendait encore plus impérieuse, et se voyant en liberté à Berlin, se rendit aussitôt à son devoir épiscopal et reprit possession de son siége.

Le courroux du César prussien fut à son comble. Il fit immédiatement enlever le prélat et conduire, sous escorte, au fort de Colberg, où il subit une détention plus longue et plus étroite que celle à laquelle il avait été condamné. Cependant, Guillaume ayant été appelé à comparaître devant Dieu le 11 juin 1840, son successeur, Frédéric-Guillaume IV, rendit une meilleure justice à l'archevêque, et lui donna les marques les plus significatives d'estime personnelle et de respect pour sa dignité. (*Voy.* l'article Droste-Wischering (Clément-Auguste de), n°° IV et VI.)

II. En effet, ce prince se montra conciliateur en *autorisant* le retour de Martin de Dunin dans son diocèse (29 juillet 1840). Cette conclusion heureuse avait été, en quelque sorte, provoquée et prévue par un protestant impartial qui avait élevé sa voix durant la discusion, et qui avait dit : « Que le gouvernement n'oublie pas que les idées et les sentiments de l'Eglise sont toujours les mêmes à travers tous les siècles; que tels ils furent du temps de saint Chrysostome, par exemple, tels ils seraient au temps de Martin de Dunin et de Droste ; et que les peuples recevraient dans leurs villes épiscopales ces prélats exilés, comme le peuple de Constantinople accueillit jadis les dépouilles mortelles de son pasteur exilé (3146). »

Et c'est ce qui se réalisa effectivement au retour de Martin de Dunin à Posen et à Gnésen (3147). Aussitôt arrivé, l'évêque adressa une *Lettre pastorale* à son clergé (27 août 1840), l'exhortant à vivre en paix avec les non-catholiques, et lui recommandant, puisque la loi temporelle défendait de demander des garanties pour l'éducation des enfants, lors de la conclusion des mariages mixtes, de s'abstenir du moins de tout acte approbateur dans ces unions.

Plus tard (mars 1842), il engagea les prêtres, ministres d'un Dieu de paix, venu, non pour perdre les âmes, mais pour les sauver, à s'abstenir de toute excommunication publique, et à prêter une oreille favorable à ceux qui, engagés dans les liens d'un mariage mixte, s'approcheraient du tribunal de la pénitence, ou, en cas de maladie, demanderaient les sacrements pour se réconcilier avec Dieu, dont la justice dépasse celle des hommes (3148).

Le pieux archevêque montra d'autant plus d'indulgence que le roi de Prusse donnait des preuves de respect pour la liberté de l'Eglise, et les Catholiques se livrèrent à l'espérance de voir finir les conflits (3149). Mais, disons-le, ils comptèrent peut-être trop sur le pouvoir, et ils eurent aussi plus d'une occasion de voir que c'est surtout sur Dieu qu'il faut s'appuyer ! *Voy.* l'article Prusse (Eglise catholique en).

III. Quant au digne archevêque, il ne put jouir longtemps du bonheur d'être revenu au milieu de ses ouailles. Colberg avait été pour lui ce creuset des tribulations qui font l'épreuve des élus. Le chagrin de se voir rigoureusement sequestré de ses ouailles, les paternelles inquiétudes que lui inspirait la situation de son clergé, et les immobiles fatigues de sa détention et de son isolement, toutes ces causes réunies avaient altéré sa santé de la manière la plus grave.

Il tomba bientôt dangereusement malade, sans aucun espoir de guérison. A cette nouvelle, les fidèles des deux diocèses *réunis* furent consternés. On entendit la voix de tout un peuple ne cessant de demander au ciel la conservation des jours de son pasteur. Mais Dieu en avait décidé autrement, et, à la fin de décembre 1843, dans les heures sacrées qui rappellent au monde la naissance de son Messie, le vénérable pontife alla jouir de cette paix que d'angéliques voix ont promise aux hommes de bonne volonté. Ses derniers instants furent précédés et accompagnés de crises extrêmement douloureuses, qui ajoutèrent de plus brillants joyaux à cette couronne de justice que l'Apôtre promet à ceux qui, comme lui, auront soutenu le meilleur des combats. Il était demeuré prouvé, en effet, par les rapports des médecins, que Martin de Dunin avait succombé à une affection morbide qu'il avait puisée dans les douleurs de sa réclusion, et cette cause lui assigne une place parmi les plus nobles martyrs de la liberté de l'Eglise, de sorte qu'il est juste de dire de lui, avec un célèbre docteur : *Tametsi gladius persecutoris non abstulit, palmam martyrii non amisit.*

On fit de magnifiques funérailles au saint pontife. Immédiatement après sa mort, le gouverneur général de la province publia un arrêté qui, pour quinze jours, défendait toute réjouissance publique. C'était un hommage solennel rendu à la mémoire du juste et à la douleur générale, car toute la population confondait ses regrets, en sorte que la nuit même du renouvellement de l'année.

(3146) C. Hase, *les deux archevêques, fragments d'hist. ecclés. contemporaine*, Leipz., 1839, pag. 253.

(3147) Retour de l'archevêque de Gnésen et Posen. *Feuilles historiques*, t. VI, p. 428-42.

(3148) On trouve la première *Lettre pastorale* dans *le Sion*, 1840, n° 11, en latin et en allemand, p. 117 ; sur la seconde, Voy. *le Catholique*, 1842, juin, suppl., p. CIX et seqq.

(3149) J. Alzog, *Hist. univ. de l'Egl.*, t. II, p. 537, 538. Cet historien nous paraît, dans ces affaires de Cologne et de Gnésen, pencher beaucoup pour cette confiance exagérée dans le pouvoir prussien.

les familles s'abstinrent de ces banquets en usage dans le pays à cette occasion. Le palais épiscopal ne désemplissait pas; Catholiques et protestants se confondaient dans la commune douleur que leur inspirait la vue des traits du bon pasteur, qui, bien qu'exprimant la douce sérénité de ceux qui meurent dans le Seigneur, laissaient voir cependant les traces profondes de ses souffrances dernières.

IV. Les persécuteurs de Martin de Dunin, c'est-à-dire Guillaume III et son ministre le baron d'Altenstein, l'avaient précédé dans la tombe; et ici l'on ne peut se défendre d'une réflexion qui devrait instruire ceux qui sont tentés de porter une main sacrilége sur les droits sacrés de l'Eglise.

Que voyons-nous en effet? Les deux persécuteurs du pontife dorment oubliés maintenant depuis plusieurs années dans cette tombe qui absorbe la puissance éphémère des mortels; le pieux archevêque repose aussi des œuvres et des souffrances de sa belle vie; mais sa mémoire, inscrite aux fastes de l'Eglise et gravée dans la mémoire des peuples, ne saurait périr, car elle est en bénédiction parmi ceux-là mêmes qui ne savent pas apprécier le principe qui a inspiré sa conduite. Le roi et son ministre avaient oublié ce puissant enseignement que le Sauveur donna à ses apôtres et à leurs successeurs, lorsqu'il leur dit : *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, et qui après cela n'ont plus rien qu'ils puissent faire* (3150). Ils croyaient, par d'indignes sévices, par une dure captivité, dompter la conscience d'un pontife catholique, et le réduire à servir ses projets hostiles contre l'Eglise et contre son chef apostolique; mais ici encore, comme dans les siècles antérieurs, comme plus récemment à Cologne, à Bade, à Turin, a paru la victorieuse puissance de la patience des saints et le triomphe définitif de l'assistance divine, promise à l'Eglise jusqu'à la fin des temps! *Voy.* l'article PRUSSE (Eglise catholique en).

DUNSTAN (Saint) succéda à saint Odon sur le siége de Canterbury et exerça une influence considérable, dans son siècle, pour l'avancement de la foi en Angleterre. Il fut un de ces hommes qui laissent après eux une longue trace de lumière et de bienfaits impérissables dans la mémoire des hommes.

I. Ce saint naquit, en 924, près du monastère de Glastenburi, dans le Wessex. Ses parents soignèrent son enfance, et le firent élever dans cette maison de Glastenbury, où demeuraient quelques moines irlandais qui instruisaient la jeunesse. Dunstan y apprit les premiers éléments des sciences. A l'usage familier de la langue latine, il joignit une connaissance étendue de la philosophie; les saintes Ecritures et les ouvrages des Pères étaient le sujet de ses méditations continuelles; ses succès dans différents arts, tels que la musique, la peinture, la gravure, et surtout dans le travail des métaux, le faisaient applaudir de tout le monde. Enfin, ayant reçu les ordres mineurs, il passa à Cantorbéry auprès de l'évêque Athelme, son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan et le mit à son service. Comme il réussissait parfaitement en tout, son mérite lui attira des envieux, qui l'accusèrent auprès du roi d'être magicien et d'avoir commerce avec les démons. On dit que le fondement de ce reproche fut qu'en une certaine occasion, Dunstan ayant suspendu sa harpe contre une muraille, elle joua toute seule et chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congédié, et se retira près de saint Elfége, évêque de Winchester, son parent, qui l'exhorta d'embrasser la vie monastique; mais le jeune homme y résista quelque temps, croyant devoir se marier. Une maladie qui le réduisit à l'extrémité, le détermina, et, en étant revenu, il reçut l'habit monastique de la main du saint évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre après les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de Notre-Dame de Glastenbury.

Dunstan demeura quelque temps auprès de son saint parent, afin d'en recevoir les instructions et se fortifier ainsi contre les tentations. Puis il retourna à Glastenbury servir l'église de son titre, près de laquelle il se fit une cellule si étroite, qu'elle ressemblait à un sépulcre. Elle n'avait que cinq pieds de long, deux et demi de large, et la hauteur nécessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisait un des côtés, et avait de petites fenêtres par où il recevait du jour pour travailler. Il jeûnait et priait assidûment, et cette manière de vivre lui attira bientôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publiaient ses vertus.

Après la mort du roi Edelstan, son frère et son successeur Edmond appela saint Dunstan à la cour, pour l'aider de ses conseils; mais bientôt, circonvenu par les intrigues des envieux, il le disgracia honteusement. Dès le lendemain, le roi, qui aimait beaucoup la chasse, poursuivait à cheval un cerf au milieu des forêts. Au plus fort de la course, il arrive au bord d'un précipice; il s'efforce de retenir son cheval, mais en vain; ne voyant plus d'espoir, il se recommande à Dieu, le remercie de n'avoir pas commis de péchés ces jours-là, sinon d'avoir offensé Dunstan, promettant de réparer sa faute, si par miséricorde il en revient. Aussitôt, son cheval, qui avait déjà les pieds de devant comme au-dessus de l'abîme, s'arrête. Le roi Edmond rend à Dieu les plus vives actions de grâces, et de cœur et de bouche. Revenu à la maison, il fait appeler Dunstan, lui dit de monter à cheval et de l'accompagner dans un petit voyage. Ils arrivent tous deux à Glastenbury, entrent dans l'église; et, après que le roi y eut prié avec larmes, il prend la main droite de Dunstan, le baise avec respect et le place dans la chaire sacerdotale, en disant: « Sois le prélat de

(3150) *Matth.* x, 28.

cette chaire et le très-fidèle abbé de cette église; s'il te manque quelque chose pour le culte divin ou l'observation de la règle, moi j'y suppléerai de grand cœur. »

Peu de jours après, Dunstan commença à y jeter les fondements d'une église plus magnifique, et à y bâtir des lieux réguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla, sous la règle de Saint-Benoît, une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, et il les conduisit à une grande perfection. La doctrine et la piété reluisaient tellement dans ce monastère, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques et d'abbés; en sorte que saint Dunstan fut le principal restaurateur de la religion par toute l'Angleterre (3151). Car, avec les grands biens que lui laissèrent son père et sa mère, ainsi que la princesse Edelflède, nièce du roi, non-seulement il donna au monastère de Glastenbury plusieurs terres qui étaient proches, mais il fonda encore en divers lieux cinq autres monastères où se formèrent depuis, par ses soins, de grandes et édifiantes communautés.

II. Le roi Edmond, ayant été assassiné en 946, Edred, son frère et son successeur, qui était un prince pieux, mit en Dunstan, abbé de Glastenbury, sa principale confiance, lui donna la garde de ses trésors et de ses chartes, et gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Winchester après la mort de saint Elfége, et il l'en fit presser instamment par la reine, sa mère; mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edred étant mort, eut pour successeur, en 955, son neveu Edwi, prince jeune et sans conduite, qui ne suivait que ses passions et les conseils des jeunes gens. Il proscrivait les riches pour les dépouiller de leurs biens, surtout s'ils étaient vertueux; il pillait les églises, méprisait la religion, chargeait les villes d'exactions. Il maltraitait ses parents, même la reine, son aïeule, et s'abandonnait aux femmes. Dunstan, ayant essayé de le corriger, et voyant ses avis méprisés, se retira à son monastère de Glastenbury.

Il assista toutefois au sacre du jeune roi, qui, le jour même, quitta brusquement les prélats et les seigneurs avec lesquels il avait dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenait. Ils en furent honteux et affligés, et saint Odon, archevêque de Cantorbéry, proposa d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour ramener le roi. On choisit le saint abbé Dunstan, avec un évêque, son parent; il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuse, et, lui ayant remis la couronne sur la tête, le ramena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, et ne laissa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premièrement un édit pour ôter les biens à tous les monastères; ensuite on vint à Glastenbury, et, après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenait à cette maison, on enleva Dunstan, au milieu des plaintes des moines, de ses amis et des pauvres. Il s'embarqua et passa en Flandre, où le comte le reçut favorablement, et il se retira au monastère de Saint-Pierre de Gand, le plus estimé de tous pour la piété et pour les études.

L'archevêque Odon, de concert avec les seigneurs du royaume, voyant que le jeune roi n'écoutait point ses remontrances, envoya des gens de guerre tirer par force de sa cour cette concubine qu'il aimait le plus. Non content de ce premier acte de violence, dicté par un zèle plus ardent que selon la science, on eut la barbarie de la défigurer au visage en la marquant d'un fer chaud, et on l'envoya en exil en Irlande. La malheureuse en sortit quelque temps après et vint à Glocester. Mais les gens de l'archevêque, ajoutant encore à leurs actes de barbare et singulière correction, la prirent, lui coupèrent les jarrets, et, peu de jours après, la firent mourir misérablement. C'était là un triste moyen de ramener le coupable à la vertu! Le roi Edwi lui-même, devenu insupportable par sa mauvaise conduite, fut chassé, et l'on reconnut pour roi son frère Edgar, en 957 (3152).

III. Peu de jours après son élection, le nouveau roi d'Angleterre tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les lois injustes de son frère et répara toutes ses violences. Il rappela glorieusement le saint abbé Dunstan de son exil et lui rendit plus d'honneur même que les rois ses prédécesseurs.

Quelque temps après, l'évêché de Worchester étant venu à vaquer, il l'obligea de l'accepter, et il vint à Cantorbéry se faire sacrer. L'archevêque saint Odon le fit avec plaisir; mais, dans la cérémonie, au lieu de nommer Dunstan évêque de Worchester, il le nommait archevêque de Cantorbéry, comme s'il l'eût ordonné pour son église. Les assistants, croyant que c'était par mégarde, le lui firent remarquer, et il leur répondit: « Je sais, mes enfants, ce que Dieu opère en moi; de mon vivant il sera évêque de Worchester, mais, après ma mort, il gouvernera toute l'Angleterre. » L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les seigneurs et les habitants de la ville pressèrent saint Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendait par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un évêque, non plus que deux évêques à une même église; mais on lui représenta que l'apôtre saint Jean avait gouverné sept églises et leurs évêques, et que saint Paul avait eu le soin de toutes les églises. Dunstan se rendit à ces exemples, bien ou mal appliqués, et gouverna les deux églises de Londres et de Wor-

(3151) *Acta SS.*, 19 Maii; *Act. Bened.*, sæc. V.
(3152) *Vita S. Odon. Acta SS.* 4 Julii; *Act Bened*, sæc. V.

chester comme évêque de l'une et de l'autre.

L'archevêque saint Odon, après avoir tenu vingt ans le siége de Cantorbéry, mourut en 961, le 4 juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Le roi pria saint Dunstan de prendre sa place, et ne put le lui persuader. A son refus, Elfin, évêque de Winchester, ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissants de la cour du roi Edgard, se fit donner cette dignité, qu'il désirait depuis longtemps; mais comme il se rendait à Rome pour demander le pallium, il mourut de froid en passant les Alpes.

Le roi pria encore saint Dunstan d'accepter le siége de Cantorbéry, et il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir, Birthelm, évêque de Dorset, bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché et revint pour la troisième fois à Dunstan. Tous les évêques se joignant au roi, lui persuadèrent enfin de passer au siége de Cantorbéry. Aussitôt, suivant la coutume de ses prédécesseurs, il entreprit le voyage de Rome pour demander au Pape, avec le pallium, la confirmation de sa nouvelle dignité. Le Pape Jean XII, qui l'estimait singulièrement, le nomma légat du Saint-Siége en Angleterre, lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un bon évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'aûtel de Saint-Pierre (3153).

IV. Une fois élevé sur le siége de Cantorbéry, Dunstan fit paraître les plus brillantes vertus épiscopales. Il visitait toutes les villes du royaume et de ses dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connaissaient pas, s'il en trouvait encore quelques-uns, et pour instruire les fidèles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'était pas aisé de lui résister, tant il y avait dans ses discours de sagesse et d'éloquence.

Quand il avait quelque repos, il le donnait à la prière et à la lecture de l'Ecriture sainte, dont il corrigeait les exemplaires. Tantôt il jugeait des différends, tantôt il apaisait les hommes emportés, il réfutait les erreurs des hérétiques, et réparait les mariages illégitimes; il réparait les anciens bâtiments ou en faisait de nouveaux; il employait les revenus de l'Eglise à assister les veuves, les orphelins et les étrangers.

Un comte très-puissant avait épousé sa parente et ne voulait pas s'en séparer, quoique saint Dunstan l'en eût averti jusqu'à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, et le comte alla trouver le roi Edgar, implorant sa protection contre la sévérité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix et de lever la censure. Dunstan, étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre raison au comte et de l'exciter à la pénitence, lui représentant qu'il avait ajouté à son premier crime une calomnie auprès du prince; mais, voyant qu'il ne faisait que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, jusqu'à ce qu'il se corrigeât. Le comte, outré de colère, envoya à Rome, et, par ses largesses, ayant gagné quelques Romains, obtint des lettres du Pape, par lesquelles il était enjoint à l'archevêque de réconcilier absolument le comte à l'Eglise. Saint Dunstan répondit : « Quand je le verrai se repentir, j'obéirai volontiers aux ordres du seigneur Pape, mais à Dieu ne plaise que, demeurant dans son péché, il s'exempte de la censure de l'Eglise et nous insulte encore, ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'observer la loi de Dieu ! »

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication et du péril qu'elle attirait quelquefois, se rendit enfin, renonça à son mariage illicite et reçut la pénitence; et comme saint Dunstan tenait un concile général de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nu-pieds, ne portant que des habits de laine, et tenant des verges à la main. Il se jeta aux pieds de l'archevêque en gémissant. Tous les assistants en furent attendris, et Dunstan plus que les autres; mais il le dissimula quelque temps et montra un visage sévère, jusqu'à ce que, cédant aux prières de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte pénitent et leva l'excommunication, au grand contentement de tous.

V. Le roi Edgar avait une entière confiance en l'archevêque Dunstan, et recevait ses paroles comme des oracles du ciel. Par son conseil, il chassa de son royaume tous les larrons, les sacriléges, les parjures, les empoisonneurs, ceux qui avaient conspiré contre l'Etat, les parricides, les femmes qui avaient fait mourir leurs maris; en un mot, tous ceux qui pouvaient attirer la colère de Dieu. Par son conseil, il punit sévèrement tous les ministres de l'Eglise qui, au mépris de leur profession, s'adonnaient à la chasse ou à des emplois lucratifs, ou vivaient dans l'incontinence; et, s'ils ne se corrigeaient, il les chassait de leurs églises. Cette exactitude dans la discipline releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que plusieurs des plus nobles l'embrassaient, et chacun s'étudiait à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le seul moyen d'arriver aux dignités (3154).

Mais voici un trait qui nous donne une idée de l'influence que saint Dunstan exerçait, jusque sur le roi Edgar, qui, s'il avait de bonnes tendances, n'eût pas été éloigné, non plus, d'abuser de sa puissance, s'il n'avait été heureusement retenu.

Un jour Edgar étant allé dans un monastère de filles, situé à Wilton, fut épris de la beauté d'une personne noble, qui y était élevée entre les religieuses sans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier,

(3153) *Op. cit. ubi supra.*

(3154) Loc. cit.

et comme on la lui amenait, elle, qui craignait ce qui arriva, prit le voile d'une religieuse et le mit sur sa tête, espérant que ce lui serait une sauvegarde. Le roi la voyant ainsi voilée, lui dit : « Vous êtes bien vite devenue religieuse. » Il lui arracha le voile malgré sa résistance, et enfin il abusa d'elle. Le scandale fut grand, et d'autant plus, dit l'historien, que le roi était marié. Saint Dunstan l'ayant appris, en sentit une douleur amère et vint trouver le roi, qui s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, et regardant le roi d'un œil sévère, lui dit : « Vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui était destinée! Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, et vous croyez apaiser par une civilité l'ami de l'Epoux. Je ne veux pas être ami de l'ennemi de Jésus-Christ. »

Le roi, qui ne croyait pas que Dunstan eût connaissance de son péché, fut frappé de ce reproche comme d'un coup de foudre. Il se jeta aux pieds du prélat, avouant son crime avec larmes et lui demandant humblement pardon. Dunstan, étonné de sa soumission, le releva, fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familièrement Edgar du salut de son âme, lui montra la grandeur de son péché, et l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ne porterait point la couronne, il jeûnerait deux jours de la semaine, et ferait de très-grandes aumônes. De plus, il lui ordonna de fonder un monastère de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une, et de chasser des églises les clercs mal vivants, et de mettre des moines à leur place; de faire des *lois justes et agréables à Dieu*, qui seraient observées par tout son royaume.

Edgar accomplit exactement tout ce qui lui avait été prescrit (3155), et la septième année, sa pénitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques et les abbés de ses Etats, et, en leur présence et en celle de tout le peuple, saint Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allégresse publique. C'était l'an 973.

Précédemment, le saint archevêque de Cantorbéry avait assemblé, l'an 969, et par l'autorité du Pape Jean XIII, un concile général de tout le royaume. Le roi Edgar y assista et fit un discours sur les déréglements du clergé (3156); son langage plein de zèle, sans doute, était néanmoins plein d'une ardeur rude, et pouvait paraître quelque peu singulier dans un pénitent; car Edgar n'était point encore relevé de la pénitence que lui avait imposée Dunstan. Mais ce fut assurément moins par son discours que par les sages canons que les Pères du concile dressèrent, qu'on parvint à réprimer les discordes et à réformer les abus. Saint Dunstan, soutenu par l'autorité du Pape surtout, ordonna dans ce concile, par un décret solennel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres et les sous-diacres, gardassent la continence ou quittassent leurs Eglises, et il en donna l'exécution à Ethelwold, évêque de Winchester, et Oswald de Worchester, lesquels furent avec lui les véritables restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

VI. Le roi Edgar étant mort en 975, son fils Edouard lui succéda, malgré la résistance de la reine, sa belle-mère, et de quelques seigneurs qui voulaient faire régner Ethelred, fils de cette princesse. Mais saint Dunstan, faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur présenta Edouard, le fit élire, le sacra et lui tint lieu de père tant que ce jeune prince régna, ce qui ne dura que deux ans et demi. Alors, les clercs qui avaient été chassés des églises cathédrales pour leur vie scandaleuse, renouvelèrent leurs plaintes, disant qu'il était bien rude de se voir chasser de leurs anciennes demeures par de nouveaux venus, et que chacun avait sujet d'en craindre autant. Ils étaient appuyés de plusieurs seigneurs, entre autres d'Alfer, très-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monastères qu'avait établis saint Ethelwold, évêque de Wincester. On attaquait principalement saint Dunstan, comme l'auteur de cette réforme.

(3155) M. l'abbé Rohrbacher donne, t. XIII, p. 181, une analyse des lois touchant les matières ecclésiastiques, que le roi Edgard semble avoir faites en cette occasion. Si nous en jugeons par cette analyse, ces lois sont empreintes de l'esprit de dureté et de rigueur judaïque de ces temps si durs eux-mêmes et si entachés de toutes sortes de désordres.— Quoi qu'il en soit, ce fait d'un saint prélat, exhortant un roi à faire *des lois justes et agréables à Dieu*, n'en est pas moins digne d'attention. Si les princes ne demeurèrent pas fidèles à l'inspiration qu'ils recevaient, cela n'empêche pas qu'on doive à l'Eglise d'avoir fait tous ses efforts pour les pousser dans la voie chrétienne et pour les porter à introduire, dans leurs lois, le souffle chrétien, et qu'il ne soit resté de puissantes et nombreuses traces de ces efforts dans les législations modernes. Nous en voyons en effet d'éclatantes preuves dans l'Histoire de l'Eglise, et nos jurisconsultes, chercheurs d'origines au droit français, au lieu de prétendre que ce droit vient des Romains ou des Celtes, feraient mieux d'étudier ces faits et de ne pas les méconnaître dans leurs recherches. Oui, il ne faut pas oublier que ce droit ne découle ni des Barbares, ni de Rome païenne, et encore moins des Celtes, et qu'il n'est pas non plus le produit d'une combinaison entre ces éléments, comme l'ont dit tant d'éclectiques. Le droit des peuples modernes est un droit tout à fait nouveau, un résultat, sur beaucoup de points, de la civilisation chrétienne. Les traditions de Rome et des Barbares l'ont plutôt gêné dans son développement qu'ils n'ont contribué à sa formation, et s'il n'a pas encore reçu son complément, cela vient de l'esprit païen qui résiste toujours et qui n'est point encore entièrement détruit. C'est là une vérité claire comme le jour pour tout homme qui n'est pas aveuglé par le respect superstitieux que les légistes accordent aux choses du passé.

(3156) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 696 et suiv.

Pour apaiser ce trouble, on assembla un concile à Winchester, et saint Dunstan y présida. Les clercs y perdirent leur cause, et, ne pouvant soutenir leurs prétentions par aucun droit, ils en vinrent aux prières; et, faisant intercéder pour eux le jeune roi et les seigneurs, ils supplièrent saint Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque temps en suspens sans leur répondre; mais il fut déterminé par un miracle. Il y avait un crucifix attaché contre la muraille, au fond du réfectoire où se tenait le concile. Un des biographes du saint rapporte que ce crucifix parla, et dit distinctement : « Il n'en sera rien, il n'en sera rien ! » Le roi et les seigneurs, saisis de frayeur, jetèrent de grands cris et commencèrent à louer Dieu : ces clercs furent confondus (3157).

Nous venons de dire que Dunstan n'eut que deux ans la tutèle du jeune roi Edouard; en effet, étant un jour à la chasse, ce prince s'écarta de ses gens et se trouva seul près d'un château où la reine Elfrith, sa marâtre, faisait alors sa résidence avec son fils Ethelred. Comme Edouard leur portait une sincère affection, il voulut leur rendre visite. Tourmenté de la soif, il demanda à boire; sa marâtre lui en présenta avec de grandes caresses; mais tandis qu'il buvait, elle le fit poignarder et jeta son corps dans un marais. Il ne put toutefois y rester caché. Dieu le découvrit par une lumière céleste, et l'honora de plusieurs guérisons miraculeuses : ce qui le fit transporter dans une sépulture honorable et compter entre les martyrs. L'Eglise en fait mémoire le jour de sa mort, le 18 mars.

Ceci se passait en 978. Edouard avait quinze ans et en avait régné deux et demi. Elfrith, sa marâtre, déchirée de remords et frappée des miracles qui s'opéraient par l'intercession du saint, rentra en elle-même, quitta le monde, se retira dans un des monastères qu'elle fonda, pour y pleurer son crime et finir saintement sa vie (3158).

Edouard avait une sœur qui est aussi honorée comme sainte. C'était Edith, fille que le roi Edgar avait eue de Wilfreth, cette personne dont il abusa dans un moment de passion, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit plus haut (n° V). Dès que Wilfreth eut fait ses couches, elle se retira dans le monastère de Wilton, où elle reçut l'habit de saint Ethelwold, et fut depuis abbesse. Elle prit soin de l'éducation de sa fille Edith, et, du consentement du roi, lui donna l'habit monastique. Edith ne se distingua dans le monastère que par ses vertus; elle refusa trois abbayes que le roi son père voulut lui donner, et mourut à l'âge de vingt trois ans, le 16 septembre 984. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort, et l'on compte parmi les saints, trois autres princesses du même nom, qui vécurent en Angleterre dans le même siècle (3159).

VII. Après la mort de saint Edouard, son frère Ethelred fut reconnu roi. Saint Dunstan répugnait fort à cette élection, tant à cause du crime qui y avait donné lieu, qu'à cause de la jeunesse de ce prince. Toutefois il ne voulut pas s'y opposer, parce que c'était le plus proche héritier; mais le jour du sacre, lui mettant la couronne sur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction : « Parce que vous avez aspiré au royaume par le meurtre de votre frère, le glaive ne cessera point de frapper dans votre maison et de détruire votre race, jusqu'à ce que votre royaume passe à des étrangers, dont vos sujets ne connaissent ni les mœurs ni la langue. » Ce furent les Danois, ou peuple de la Scandinavie. *Voy.* l'article SCANDINAVIE (Eglise catholique en Danemark, en Suède, en Norwége, etc.)

Sous ce règne, qui fut de plus de trente-sept ans, les enfants des clercs qui avaient été chassés des églises d'Angleterre renouvelèrent la prétention de leurs pères qui étaient morts. Ils avaient à leur tête un évêque écossais, hardi et grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver saint Dunstan. Le saint archevêque, affaibli par l'âge et par les grands travaux qu'il avait soufferts pour l'Eglise, ne s'appliquait plus qu'à la prière. Il leur dit : « Puisque vous renouvelez cette querelle après un si long temps, et venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos et le silence, je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son Eglise. » Aussitôt la maison croula, le plancher de la chambre manqua sous leurs pieds; ces séditieux tombèrent, plusieurs furent écrasés par les poutres; mais l'endroit où Dunstan était avec les siens ne fut point endommagé.

En 982, saint Ethelwold, évêque de Winchester, étant venu à Cantorbéry avec l'évêque de Rochester, saint Dunstan les reçut avec grande joie, parce que c'était par ses soins qu'ils avaient été nourris, instruits et élevés aux premiers honneurs de l'Eglise. Après avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors la ville; et, quand il fallut se séparer, il commença à fondre en larmes, en sorte qu'elles lui coupèrent la parole. Les deux évêques, étonnés, lui en demandèrent la cause. « C'est que je sais, dit-il, que vous devez mourir bientôt. » En effet, l'évêque de Rochester, étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta en peu de jours, et l'évêque de Winchester tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le 1er août 984, la vingt-deuxième année de son épiscopat. L'Eglise honore sa mémoire ce jour-là. On lui attribuait plusieurs écrits que nous n'avons plus.

(3157) Labbe, t. IX, p. 721.
(3158) *Acta SS.*, 18 Mart.
(3159) *Act. Bened.*, sæc. V; *Acta SS.*, 16 Sept.

Après la mort de saint Ethewold, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avaient été chassés de l'église de Winchester pour leurs déréglements, et les moines qui avaient été mis à leur place ; chaque parti en voulait un de son corps. Saint Dunstan, s'étant mis en prière pour demander à Dieu de lui faire connaître celui qui était digne de remplir ce siége, saint André lui apparut et lui ordonna de prendre Elfége, abbé de Bath, et de le sacrer évêque de Winchester. C'était un personnage distingué, et il fut depuis archevêque de Cantorbéry.

VIII. Cependant les derniers jours de saint Dunstan approchaient. A la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, le 17 mai 988, après la lecture de l'Evangile, il prêcha à son ordinaire. Puis il continua la messe et donna la bénédiction solennelle avant la communion. Il exhorta encore son peuple à se détacher des choses de la terre ; et, après avoir donné le baiser de paix, il ne put se contenir davantage, et leur dit de se souvenir de lui, et que le jour était proche où Dieu l'appellerait. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrents de larmes ; et un prêtre nommé Elgar, docte et vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avait vu des anges dire à Dunstan qu'il se tînt prêt pour partir le samedi.

Après le dîner l'archevêque revint à l'église et marqua le lieu de sa sépulture. Comme il remontait pour aller se reposer, ainsi qu'il en avait la coutume pendant l'été, ceux qui le suivaient en grand nombre, le virent élevé de terre et monter en l'air; ils en furent effrayés. Etant redescendu, il leur dit : « Vous voyez où Dieu m'appelle, et personne ne doit désespérer de venir au ciel en suivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paraître bons, mais de l'être, ni de ne paraître pas méchants, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation anglaise souffrira beaucoup et longtemps de la part des étrangers; mais à la fin la miséricorde de Dieu se répandra sur elle. » En parlant ainsi, le saint prélat sentit que les forces de son corps diminuaient peu à peu. Néanmoins il con tout ce jour-là et le vendredi suivant à truire et à consoler tous ceux qui ven se recommander à lui et lui demand bénédiction.

Le samedi, 19 mai, il fit célébrer d lui les saints mystères, et, ayant re saint viatique, il fit une fervente actio grâces, après laquelle il expira plei joie. Il fut enterré dans l'Eglise de S Sauveur, sa cathédrale, au lieu qu'il marqué, devant les degrés de l'autel. regrets de son peuple furent extrêmes il se fit depuis à son tombeau un grand r bre de miracles (3160).

Nous avons une histoire fidèle de ces racles, par le moine Osbern de Cantorb qui vivait dans le siècle suivant, et a une des cinq Vies que nous possédons saint archevêque, parmi lesquelles il en une par un prêtre contemporain et tém oculaire des faits qu'il raconte.

L'Eglise honore la mémoire de s Dunstan le 19 mai. Ce savant rétablit lettres en Angleterre, et la discipline ec siastique. On lui attribue plusieurs éc (3161) ; mais il nous en reste peu de ch qui soit certainement de lui. Ce qui a vécu, s'est surtout sa mémoire : ce sont vertus et les traces de ses œuvres; ca est incontestable, malgré d'indignes insin tions de la part de certains historiens n'ont pas compris sa mission (3162), saint Dunstan fit beaucoup pour l'afferm sement et le développement de la foi Angleterre, et, par conséquent, pour prospérité et sa gloire. Malheureuseme après sa mort, la lutte entre la race angl saxone et la race danoise, établie dans l' depuis Alfred le Grand (*Voy.* son artic n. II, III, etc.), recommença avec une f reur nouvelle (3163), qui entrava le bi déjà accompli, et qui ne se termina que p l'affreux masacre de tous les Danois ré dant dans les provinces saxonnes (an 100

DUPUCH, premier évêque d'Alger. *Vo* l'article EGLISE D'AFRIQUE.

DURAND, évêque de Mende. *Voy.* GUI LAUME DURAND.

(3160) *Acta SS.* 19 Maii ; *Acta Bened.*, sæc. V.

(3161) *Voy.* dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, t. XX, p. 95 et suiv.; Dupin, x[e] siècle, p. 223 et suiv.

(3162) Nous voulons parler des auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, qui se montrent envers saint Dunstan d'une partialité inintelligente, et dont les jugements sont d'ailleurs infirmés par leur prédilection visible pour les clercs coupables, et par leurs injustes préjugés contre les moines. On pe comparer ce qu'ils rapportent de ce saint avec l faits véritables de l'histoire, et l'on ne tardera pas se convaincre combien la passion, ou sans dou plutôt l'ignorance, les a égarés. Voy. *Hist. univ* édit. in-4°, t. XLV, liv. xxxv, sæc. III.

(3163) J. Alzog, *Hist. univ. de l'Egl.*, tom. I p. 204.

FIN DU TOME TROISIÈME.

6

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

ns il conti
suivant l
x qui veni
i demande

lébrer de
ayant rep
nte actio
pira plén
lise de Sa
eu qu'il
e l'autel,
extrêmes;
in grand

ète de ces
e Canterbu
nt, et a é
possédan
elles ils
in et
le.
ire de s
rétablit
cipline e
ieurs b
neu de ch
qui a s
ce sont
vres; ce
es instr
oriens
3162), q
l'afferm
la foi
pour
usement
e anglo-
lans l'Île
article.
une fo
le bie
que par
ois rés
n 1003
er. Voy.

y. Gen-

On peu
avec le
era pas
ns dont
t. aut.

tom. II